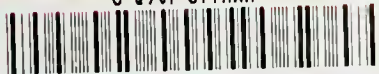
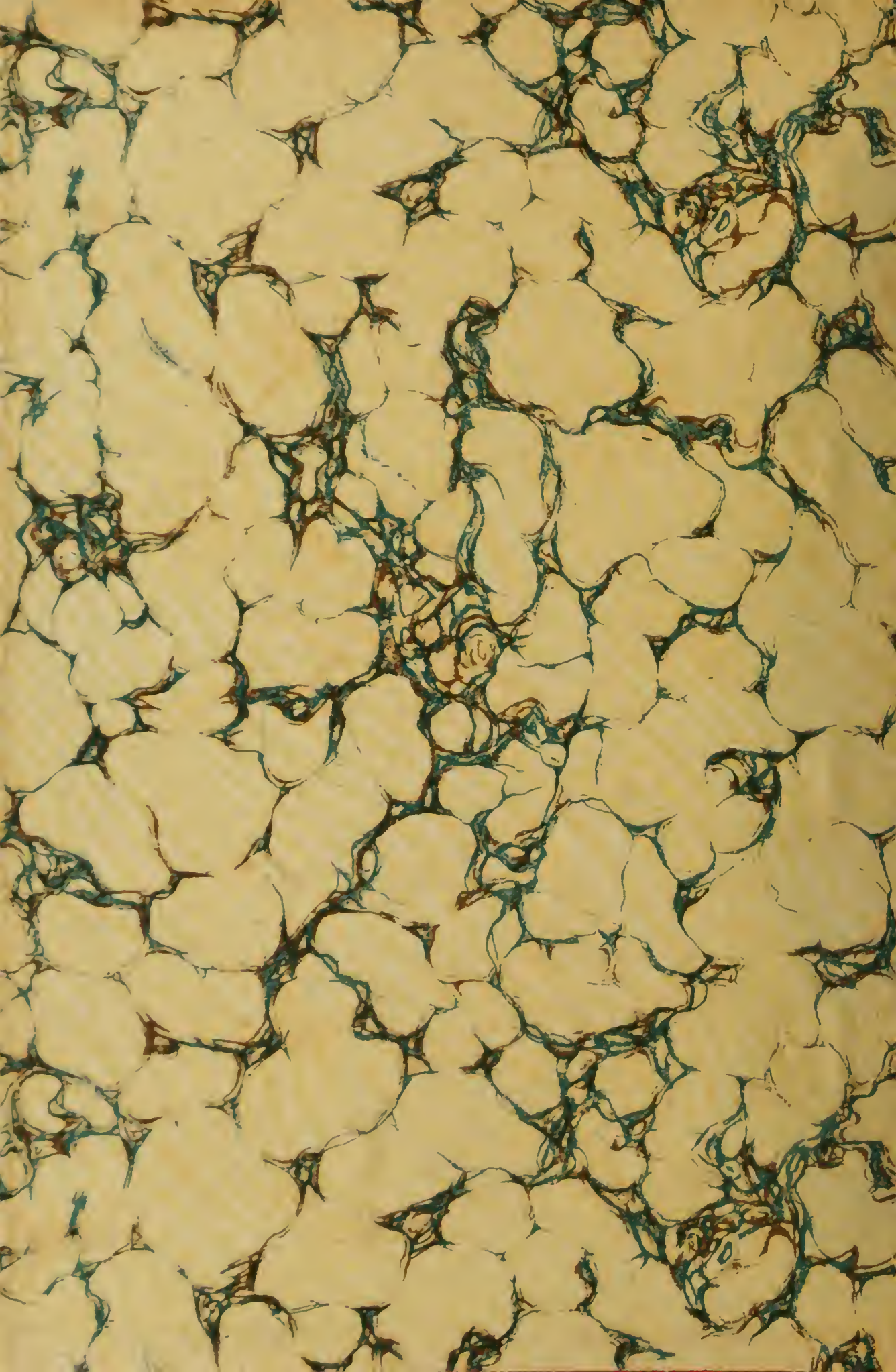
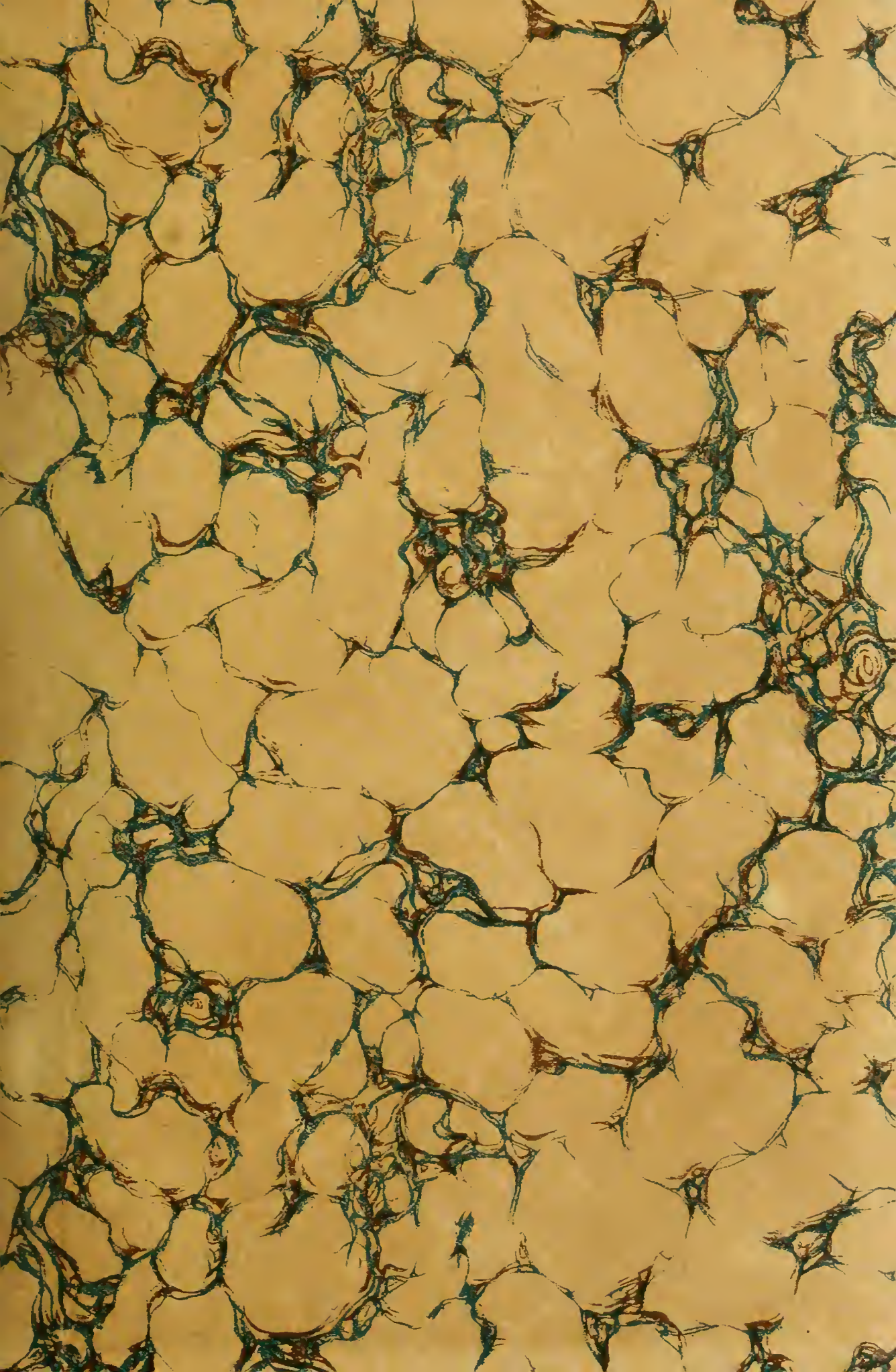


U of OTTAWA



39003002243250







Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Ottawa



ALEXANDRE DUMAS

ILLUSTRE



Louis XIV et son Siècle

ILLUSTRATIONS

DE

CASTELLI, FOULQUIER, MARCKL. PHILIPPOTEAUX,
RCUARGUE, ETC.



PARIS

A. LE VASSEUR ET C^{ie}, ÉDITEURS

33, rue de Fleurus, 33





LOUIS XIV ET SON SIÈCLE

I

CIRCONSTANCES AUXQUELLES LOUIS XIV DOIT LA VIE. — ANNE D'AUTRICHE SE DÉCLARE ENCEINTE. — GRACE QU'ELLE DEMANDE AU ROI A CETTE OCCASION. — COUP D'ŒIL JETÉ EN ARRIÈRE. — LOUIS XIII. — ANNE D'AUTRICHE. — MARIE DE MÉDICIS. — LE CARDINAL DE RICHELIEU. — GASTON D'ORLÉANS. — MADAME DE CHEVREUSE. — PREMIÈRE MÉSINTELLIGENCE DE LOUIS XIII ET D'ANNE D'AUTRICHE. — JALOUSIE DU ROI CONTRE SON FRÈRE. — LE CARDINAL DE RICHELIEU AMOUREUX DE LA REINE. — ANECDOTE AU SUJET DE CET AMOUR.

Le 5 décembre 1637, le roi Louis XIII alla faire une visite à mademoiselle de la Fayette, qui, pendant le mois de mars de la même année, s'était retirée au couvent de la Visitation de Sainte-Marie, situé rue Saint-Antoine, où elle avait pris le voile sous le nom de *sœur Angélique*. Une des prérogatives attachées au titre de roi, de reine ou d'enfant de France étant d'entrer dans tous les couvents et de converser librement avec les religieuses, les visites du roi à son ancienne maîtresse ne souffraient aucune difficulté.

D'ailleurs, on sait que les maîtresses du roi Louis XIII n'étaient que ses amies et jamais les assiduités du chaste fils de Henri IV et du chaste père de Louis XIV, monarques fort peu chastes tous deux, ne portèrent en aucune façon atteinte à la réputation des femmes auxquelles elles s'adressaient.

Louise Motier de la Fayette, issue d'une ancienne famille d'Auvergne, était entrée, dès l'âge de dix-sept ans, dans la maison de la reine Anne d'Autriche, en qualité de fille d'honneur. Dès 1630, le roi l'avait remarquée, et les charmes de son esprit et de sa personne l'avaient tiré, sinon de sa chasteté, du moins de sa froideur habituelle : Bassompierre raconte qu'en passant à cette époque à Lyon, où Louis XIII séjournait, il y trouva le roi parmi les dames et amoureux et galant contre sa coutume.

Cette faveur de mademoiselle de la Fayette dura sans nuage aucun tant qu'elle prit sur elle de rester étrangère aux affaires politiques. Mais le père Joseph, qui était son parent du côté de Marie Motier de Saint-Romain, sa mère, ayant obtenu d'elle qu'elle entrât dans une cabale contre le cardinal, que l'ambitieux capucin voulait supplanter dans l'esprit du roi, dès lors toute tranquillité et tout bonheur furent perdus pour elle et pour son royal amant.

Selon ses habitudes, ce ne fut pas de front que Richelieu attaqua l'ameur de Louis XIII pour mademoiselle de la Fayette ; ce fut par une de ces mines souterraines, si familières à ce grand ministre, lequel fut forcé d'user la moitié de sa vie à des ruses qui réussissaient d'autant plus sûrement qu'étant indignes d'un génie si supérieur, on ne les attendait point de sa part. Il décida par menace Boizenval que Louis XIII avait tiré de sa garde-robe pour en faire son premier valet de chambre à trahir son maître dont il était le plus intime confident, d'abord en faussant les messages verbaux que les deux amants s'envoyaient l'un à l'autre, puis en remettant au cardinal les lettres qu'ils écrivaient, et qui, dans son cabinet et sous la main d'habiles secrétaires que le cardinal payait à cet effet, subissaient des altérations telles, que les épîtres des deux amants, sorties de leurs mains, pleines d'expressions de tendresse, arrivaient

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

... de la cour, et de la cour, et de la cour...

sœur de Chavigny; peut-être le prisonnier est-il l'ennemi de S. n. l'ennemi et, par conséquent, notre ennemi.

— Celui-là n'est l'ennemi de personne, sire; c'est seulement un faible serviteur de la reine, injustement soupçonné de trahison.

— Ah! je vous vois venir! vous voulez encore me parler de Laporte, cela ne me regarde pas, Chavigny; adressez-vous à M. le cardinal Veneç, messieurs, venez!

Et il fit signe à ceux qui devaient l'accompagner de le suivre.

— Cependant, sire, dit Chavigny, la reine avait pensé qu'en faveur de la nouvelle que je vous apporte, Votre Majesté daignerait lui accorder la grâce que je suis chargé de lui demander de sa part.

— Et quelle nouvelle m'apportez-vous? demanda le roi.

— La nouvelle que la reine est enceinte, répondit Chavigny.

— La reine est enceinte! s'écria le roi. Alors, ce doit être de la nuit du 5 décembre.

— Je ne sais, sire; mais ce que je sais, c'est que Dieu a regardé en miséricorde le royaume de France et qu'il a fait cesser une stérilité qui nous affligeait tous.

— Êtes-vous bien sûr de ce que vous m'annoncez là, Chavigny? demanda le roi.

— La reine n'a rien voulu dire à Votre Majesté avant d'en être bien certaine. Mais, aujourd'hui même, elle a senti remuer son auguste enfant, et, comme vous lui avez promis, m'a-t-elle assuré, le cas échéant, de lui accorder la grâce qu'elle vous demanderait, elle vous demande, sire, de faire sortir de la Bastille Laporte, son portemanteau.

— C'est bon, dit le roi, cela ne fait rien à notre chasse, messieurs, c'est un petit retard, voilà tout; allez attendre en bas, tandis que, moi et Chavigny, nous passons chez la reine.

Les courtisans accompagnèrent joyusement le roi jusqu'à l'appartement d'Anne d'Autriche, où Louis XIII entra tandis qu'ils continuaient leur chemin.

Le roi laissa Chavigny dans le salon de la reine et passa dans son oratoire; là encore, on ignore ce qui fut dit entre eux, car personne ne fut admis en tiers dans leur entretien.

Seulement, au bout de dix minutes, le roi sortit la figure radieuse.

— Chavigny, dit-il, c'était vrai. Dieu veut maintenant que ce soit un dauphin. Ah! comme vous enrageriez, mon très cher frère!

— Et Laporte, sire? demanda Chavigny.

— Vous le ferez sortir demain de la Bastille, mais à la condition qu'il se retirera immédiatement à Saumur.

Le lendemain, 12 mai, M. Legras, secrétaire des commandements de la reine, se présenta à la Bastille, accompagné d'un commis de M. de Chavigny; il avait mission de faire signer à Laporte la promesse de se retirer à Saumur. Laporte signa, et, le 13 au matin, il fut remis en liberté.

Ainsi le premier mouvement que fit Louis XIV, dans le sein de sa mère, fut le motif d'une des grâces qu'accorda si rarement Louis XIII. C'était de bon augure pour l'avenir.

Le bruit de la grossesse de la reine se répandit rapidement en France; on eut peine à y croire: après vingt-deux ans de mariage et de stérilité, c'était presque un miracle.

D'ailleurs, on savait les causes de trouble et de désaccord qui avaient existé entre le roi et la reine. On n'osait donc pas nourrir une espérance qu'on regardait depuis longtemps comme perdue.

Jetons en arrière un coup d'œil sur les causes de ces dissensions conjugales; ce sera pour nos lecteurs une occasion de faire connaissance avec les personnages les plus importants de cette cour romanesque, où les trois éléments français, italien et espagnol étaient réunis, et qui apparaissent au commencement du règne de Louis XIV, comme les représentants d'un autre âge et d'un autre siècle.

Le roi Louis XIII, que nous venons de mettre en scène et qui était alors âgé de trente-sept ans à peu près, était un prince à la fois fier et timide, d'une bravoure héroïque et d'une hésitation d'enfant; sachant haïr violemment, mais n'aimant jamais qu'avec réserve; dissimulé pour avoir longtemps vécu avec des gens qu'il détestait, patient et faible en apparence, mais violent par boutades, cruel avec délicatesse et raffinement, quoique son père Henri IV eût fait dans son enfance pour le corriger de son penchant à la cruauté, jusqu'à l'avoir deux fois, de sa propre main, battu de verges la première, parce qu'il avait bérassé entre deux pierres la tête d'un moineau vivant; la seconde, parce qu'il avait pris en haine un jeune seigneur, il fallut, pour le satisfaire, tirer à ce gentilhomme un coup de pistolet sans balle, auquel coup le gentilhomme, prévenu d'avance, tomba comme s'il était mort; ce qui causa une si grande joie à l'ami futur de Montmorency et de Cinq-Mars, qu'il en battit des mains. A ces corrections, la reine Marie de Médicis s'était récriée bien fort, mais le Béarnais

n'avait tenu aucun compte des réclamations maternelles, et lui avait répondu ces paroles prophétiques :

— Madame, priez Dieu que je vive ; car, croyez-moi, ce méchant garçon-là vous maltraitera fort quand je n'y serai plus.

L'enfance du roi avait, au reste, été fort abandonnée : la reine mère, qui, au dire de son mari lui-même, était *courogeuse, hautaine, ferme, discrète, glorieuse, opiniâtre, vindicative et délicate*, voulait conserver le plus longtemps possible, le pouvoir royal qui était devenu pour elle un besoin. En conséquence, au lieu de donner à son fils cette haute instruction qui prépare à régner, elle l'avait laissé dans une ignorance parfaite, de sorte que son éducation n'était pas même celle d'un homme né dans une condition ordinaire. Toujours en familiarité avec Concini et Galigai, que le jeune roi détestait, elle ne voyait son fils que lorsque son devoir l'amenait chez elle, et, la plupart du temps, elle le recevait froidement. Un jour, il arriva même que Louis XIII, en entrant chez sa mère, marcha sur la patte d'un chien, que Marie de Médicis aimait beaucoup ; le chien mordit le roi à la jambe. Le jeune prince, emporté par la douleur, lui donna un coup de pied. Le chien s'enfuit en criant ; alors, la reine mère le prit dans ses bras, l'embrassant et le plaignant, sans même demander à son fils des nouvelles de sa blessure. Aussi, frappé au cœur de cette preuve d'indifférence, le roi sortit aussitôt en disant à Luynes :

— Regarde donc, Albert, elle aime mieux son chien que moi.

Charles-Albert de Luynes, le seul favori de Louis XIII, peut-être, qui soit mort sans avoir vu la haine du roi succéder à son amitié, sans doute parce qu'il fut non seulement son ami, mais encore son complice, était l'unique compagnon qu'on laissât approcher du jeune prince, et encore ne jouissait-il de cette faveur que parce qu'on ne voyait en lui qu'un homme frivole et sans conséquence. En effet, qui aurait pu prendre ombrage d'un personnage de si médiocre naissance, qu'on lui contestait même le titre de simple gentilhomme avec lequel lui et ses deux frères s'étaient présentés à la cour ?

Voici, au reste, ce qu'on racontait sur leur origine : Le roi François Ier avait, parmi les musiciens attachés à son palais, un joueur de luth, Allemand, nommé Albert, lequel était en grande faveur près de lui à cause de son talent et de son esprit. Aussi, lorsque le roi fit pour la première fois son entrée à Marseille, lui accorda-t-il pour son frère, homme d'Eglise, un bon canonicat qui était vacant. Le chanoine avait deux bâtards ; il fit étudier l'aîné pour en faire un homme de science, et éleva l'autre pour en faire un homme de guerre.

L'aîné devint médecin, prit le nom de Luynes, d'une petite maison qu'il possédait près de Mornas, suivit la reine de Navarre jusqu'à sa mort, et, ayant fait fortune, lui prêta jusqu'à douze mille écus.

Le cadet fut archer du roi Charles, se battit en champ d'los dans le bois de Vincennes, devant toute la cour, et tua son homme ; ce qui le mit en si grande réputation, que M. Danville, gouverneur du Languedoc, le prit avec lui, lui donna sa lieutenance de Pont-Saint-Espirit, puis enfin le mit gouverneur dans Beaucaire, où il mourut, laissant trois fils et quatre filles.

Les trois fils étaient : Albert, Cadenet et Brantès. Tous trois furent recommandés par la Varenne à Bassompierre. La Varenne, comme on le sait, était à Henri IV ce que Lebel était à Louis XV. Bassompierre, qui avait eu fort à se louer de la Varenne du vivant du feu roi, eut, chose rare, le plus grand égard pour la recommandation d'un homme qui avait cessé d'être en faveur. Il plaça Albert près du roi, et ses deux frères chez le maréchal de Scuvré, qui les donna à Courtauvaux, son fils.

Albert fut le bienvenu et jouit bientôt de la faveur du jeune roi. En effet, Louis XIII, abandonné, sans un seul ami, réduit à la société d'un valet de chiens et d'un fauconnier, n'avait pour toute distraction qu'une volière qu'il avait fait faire dans son jardin ; pour tout plaisir, que celui de conduire lui-même, un fouet à la main, les tombeaux sur lesquels on transportait le sable dont il se servait pour bâtir de petites forteresses ; pour toute occupation, que la musique, qu'il aimait passionnément, et quelques arts mécaniques qu'il étudiait tout seul. Le jeune roi, disons-nous, s'était pris d'une vive et subite amitié pour Albert, qui, adroit à tous les exercices du corps, était venu jeter une grande animation dans sa vie jusque-là si morne et si monotone.

Ce qui, surtout, avait mis Albert au mieux dans l'esprit du roi, c'était son habileté à dresser des pies-grièches avec lesquelles Louis XIII et lui donnaient la chasse aux petits oiseaux dans les jardins des Tuileries et du Louvre. Il en résulta que, le roi devenant un peu plus occupé, la reine mère regarda comme un bonheur l'amitié de Luynes, qui,

selon elle, devait encore détourner l'esprit de son fils des affaires de l'Etat.

Ce fut vers cette époque, c'est-à-dire au commencement de 1615, qu'on annonça au jeune roi son prochain mariage avec l'infante Anne d'Autriche, fille de Philippe III et de la reine Marguerite.

Louis XIII montrait peu de goût pour les plaisirs. La nature l'avait fait dévot et mélancolique. Il atteignait quatorze ans lorsque son mariage fut résolu ; et, tandis qu'à cet âge le roi son père, d'amoureuse mémoire, courait déjà, comme il le dit lui-même, bois et montagnes, pourchassant femmes et filles avec l'ardeur de ce sang impétueux qui continua de brûler sous ses cheveux gris, le jeune roi se préoccupa de ce mariage comme d'un lien qu'il reconnaissait déjà saint et indissoluble, et, au lieu de se laisser entraîner par l'ardeur et les désirs de son âge, il apporta dans la conduite de cette affaire l'amour-propre et la défiance d'un homme qui ne veut pas être dupé.

Aussi, dès qu'il apprit, à Bordeaux, que sa femme s'acheminait vers la Bidassoa, où l'échange des princesses devait être fait, — car, en même temps que Louis XIII allait épouser Anne d'Autriche, Henriette de France, qu'on appelait Madame, devait devenir la femme de l'infant don Philippe, — il envoya Luynes au-devant d'elle, sous prétexte de lui remettre une lettre, mais, en réalité pour qu'il pût apprendre de la bouche d'un homme dans lequel il avait toute confiance si la jeune princesse était digne de la réputation de beauté qu'on lui faisait.

Luynes laissa donc le roi à Bordeaux, où il était venu avec toute la cour, et porteur du premier message amoureux que Louis XIII eût écrit, il s'avança au-devant du corléte qui amenait la petite reine ; c'est ainsi qu'on appelait Anne d'Autriche pour la distinguer de la reine mère, Marie de Médicis.

De l'autre côté de Bayonne, Luynes rencontra celle qu'il venait chercher ; il descendit aussitôt de cheval, s'approcha de la litière, et, mettant un genou en terre :

— De la part du roi, dit-il, à Votre Majesté.

Et, en même temps, il présenta à la princesse la lettre de Louis XIII.

Anne d'Autriche prit la lettre, la décacheta et lui ce qui suit :

« Madame, ne pouvant, selon mon désir, me trouver auprès de vous à votre entrée dans mon royaume, pour vous mettre en possession du pouvoir que j'y ai, comme de mon entière affection à vous aimer et j'en ai, j'envoie devers vous Luynes, l'un de mes plus confidents serviteurs, pour, en mon nom, vous saluer et vous dire que vous estes attendue de moy avec impatience et pour vous offrir moy-même l'un et l'autre. Je vous prie doncques le recevoir favorablement et le croire de ce qu'il vous dira de la part, madame, de vostre plus cher amy et serviteur,

« LOUIS. »

Cette lecture terminée, l'infante remercia gracieusement le messager, lui fit signe de remonter à cheval et de marcher près de sa litière, et entra dans la ville tout en s'entretenant avec lui.

Le lendemain, elle le renvoya avec cette réponse que la peu d'habitude qu'elle avait de la langue française la forçait à faire en espagnol :

« Señor, mucho me he holgado con Luynes, con las buenas nuevas que me ha dado de la salud de Vuestra Magestad. Yo ruego por ella y muy deseosa de llegar donde pueda servir à mi madre. Y así me doy mucha prisa à caminar por la soledad que me hace y bezar à Vuestra Magestad la mano, à quien Dios guardé como deseo. Bezo las manos à Vuestra Magestad (1).

« ANA. »

Luynes fit grande diligence, car il avait de bonnes nouvelles à rendre au roi. L'infante était belle à ravir ; mais, nous l'avons dit, Louis XIII était difficile à satisfaire ; soit curiosité, soit défiance, il voulut juger sa fiancée par ses propres yeux. Il partit donc de Bordeaux, sans bruit, à cheval, escorté de deux ou trois personnes seulement, entra dans une maison par la porte de derrière, alla s'établir à une fenêtre de rez-de-chaussée et attendit.

Le mot d'ordre avait été donné : comme le carrosse de l'infante arrivait devant la maison où était le roi, le duc

(1) « Sire, j'ai vu avec plaisir M. de Luynes, qui m'a donné de bonnes nouvelles de la sante de Votre Majesté. Je prie pour elle et je suis desirouse de faire ce qui peut être agréable à ma mère ; ainsi, il me tarde d'achever mon voyage et de baiser la main de Votre Majesté, que Dieu garde comme je le désire. Je baise les mains de Votre Majesté.

« ANNE. »

... de la reine mère, la prophétie... Marie de Médicis... l'âge exigé par les canons...

... le jeune Armand répondit résolument que oui, quoiqu'il n'en eût que vingt-trois. Puis, après la cérémonie, il demanda au pape de l'entendre en confession...

... Voici dit-il, un jeune homme qui sera un grand fourbe. (Questo glorioso sarà un gran furbo!)

... De retour en France, l'évêque de Luçon allait beaucoup chez l'avocat le Bouteiller, qui avait des relations avec Barthélemy, l'homme de confiance de la reine mère...

... Ce fut un an après cette nomination que se trama entre le roi, Luynes et Vitry, la terrible affaire de l'assassinat du maréchal d'Ancre...

... Le jeune secrétaire d'Etat fut logé chez le doyen de Luçon, lorsque, le soir qui précéda l'assassinat du maréchal, il apporta au doyen un paquet de lettres...

... Le mot revint aux oreilles de Louis XIII, qui en fut d'autant plus irrité que le bruit de son impuissance commençait à se repandre.

... Ce bruit, auquel la stérilité d'une princesse, belle, jeune et admirablement conformée, semblait donner toute consistance, amena, de la part de Richelieu, une des plus étranges et des plus hardies propositions qu'un ministre ait jamais faites à une reine et un cardinal à une femme.

... Bessinons, en quelques traits, cette grande et sombre figure du cardinal-duc, qu'on appelait l'Éminence rouge, pour le distinguer du père Joseph, son confident, qu'on appelait l'Éminence grise.

... Armand-Jean Duplessis, à l'époque où nous en sommes arrivés, c'est-à-dire vers 1623, avait à peu près trente-huit ans; c'était le fils de François Duplessis, seigneur de Richelieu, chevalier des ordres du roi, gentilhomme de très bonne naissance, quoi qu'on en ait dit, et, sur ce point, ceux qui en douteraient peuvent recourir aux Mémoires de mademoiselle de Montpensier.

... A cinq ans, il avait perdu son père, qui mourut laissant trois fils et deux filles; il était le dernier des garçons. L'aîné prit la carrière des armes et fut tué; le second était évêque de Luçon et renonça à son évêché pour se faire chartroux; Armand-Jean Duplessis, qui était d'Église, hérita donc de ce bénéfice.

... Ecclier, il avait dédié ses thèses au roi Henri IV, promettant, dans cette dédicace, de rendre de grands services à l'Etat, si l'état jamais employé.

... En 1607, il alla à Rome pour se faire sacrer évêque. C'était alors Paul V qui était pape; le saint-père lui demanda s'il avait l'âge exigé par les canons, c'est-à-dire vingt-cinq ans. Le jeune Armand répondit résolument que oui, quoiqu'il n'en eût que vingt-trois. Puis, après la cérémonie, il demanda au pape de l'entendre en confession et lui avoua alors le mensonge dont il venait de se rendre coupable. Paul V lui donna l'absolution; mais, le même soir, le montrant à l'ambassadeur de France Malahucourt:

... Voici dit-il, un jeune homme qui sera un grand fourbe. (Questo glorioso sarà un gran furbo!)

... De retour en France, l'évêque de Luçon allait beaucoup chez l'avocat le Bouteiller, qui avait des relations avec Barthélemy, l'homme de confiance de la reine mère. Ce fut la que le contrôleur général fit connaissance avec lui, goûta son esprit, présenta son avenir, et, pour aider autant qu'il lui fut possible, le présenta à Léonora Galigai, qui l'employa à de petites négociations dont il s'acquitta si habilement, qu'elle le fit connaître à la reine, qui fut à son tour si vite convaincue de son grand mérite, qu'en 1616 elle le nomma secrétaire d'Etat.

... Ce fut un an après cette nomination que se trama entre le roi, Luynes et Vitry, la terrible affaire de l'assassinat du maréchal d'Ancre, sur laquelle nous n'avons dit qu'un mot. Ajoutons en ore à ce propos un fait qui peut admirablement caractériser le caractère de celui que Paul V avait prédit devoir être un grand fourbe. Nous prions seulement le lecteur de se rappeler que l'évêque de Luçon devait son élévation à Léonora Galigai et à son mari Concino Concini.

... Le jeune secrétaire d'Etat fut logé chez le doyen de Luçon, lorsque, le soir qui précéda l'assassinat du maréchal, il apporta au doyen un paquet de lettres, qu'on le pria de

... lui donner, le lendemain, à la messe, le lendemain de l'assassinat du maréchal d'Ancre, sur laquelle nous n'avons dit qu'un mot.

... Ajoutons en ore à ce propos un fait qui peut admirablement caractériser le caractère de celui que Paul V avait prédit devoir être un grand fourbe.

... Nous prions seulement le lecteur de se rappeler que l'évêque de Luçon devait son élévation à Léonora Galigai et à son mari Concino Concini.

... Le jeune secrétaire d'Etat fut logé chez le doyen de Luçon, lorsque, le soir qui précéda l'assassinat du maréchal, il apporta au doyen un paquet de lettres, qu'on le pria de

... lui donner, le lendemain, à la messe, le lendemain de l'assassinat du maréchal d'Ancre, sur laquelle nous n'avons dit qu'un mot.

... Ajoutons en ore à ce propos un fait qui peut admirablement caractériser le caractère de celui que Paul V avait prédit devoir être un grand fourbe.

... les faveurs de Marie de Médicis, souvent le roi, dans sa jeunesse et même depuis sa majorité s'était montré jaloux de l'amour de la régente pour ce frère qui, aussi gai et aussi joyeux que Louis XIII était sombre et mélancolique, semblait avoir hérité sinon du courage et de la loyauté du roi Henri IV, du moins de son esprit; plus tard, la légèreté d'Anne d'Autriche lui inspira contre ce frère une jalousie d'envie qui ne contribua pas médiocrement à augmenter la haine du frère. En effet, la reine traitait cérémonieusement et avec tous les dehors de l'etiquette Gaston, en public, mais l'appelait tout simplement mon frère dans ses lettres, et, en petit comité, enuchotait toujours avec lui, familiarité in supportable au roi qui était nous l'avons dit, de sa personne le plus timide, et par conséquent, le plus ombrageux des hommes. De son côté, la reine Marie de Médicis, sans cesse à l'affût du pouvoir qui lui avait échappé et qu'elle ne voulait laisser reprendre par personne soufflait, avec cette ardeur d'intrigue qu'elle avait puisée à la cour de Florence, le feu mal éteint tandis que le duc d'Anjou lui-même, dont on connaît le caractère à la fois inconséquent et léger, aventureux et lâche, se plaisait, pour ainsi dire, à réchauffer à petites haleines la colère du roi par mille hostilités secrètes ou apparentes. Ainsi il avait dit à la reine en présence de plusieurs témoins, un jour qu'elle venait de faire une neuvaine pour obtenir que sa stérilité cessât:

... Midamie, vous venez de solliciter vos juges contre moi; je consens que vous gagniez le proces, si le roi a assez de crédit pour me le faire perdre.

... Le mot revint aux oreilles de Louis XIII, qui en fut d'autant plus irrité que le bruit de son impuissance commençait à se repandre.

... Ce bruit, auquel la stérilité d'une princesse, belle, jeune et admirablement conformée, semblait donner toute consistance, amena, de la part de Richelieu, une des plus étranges et des plus hardies propositions qu'un ministre ait jamais faites à une reine et un cardinal à une femme.

... Bessinons, en quelques traits, cette grande et sombre figure du cardinal-duc, qu'on appelait l'Éminence rouge, pour le distinguer du père Joseph, son confident, qu'on appelait l'Éminence grise.

... Armand-Jean Duplessis, à l'époque où nous en sommes arrivés, c'est-à-dire vers 1623, avait à peu près trente-huit ans; c'était le fils de François Duplessis, seigneur de Richelieu, chevalier des ordres du roi, gentilhomme de très bonne naissance, quoi qu'on en ait dit, et, sur ce point, ceux qui en douteraient peuvent recourir aux Mémoires de mademoiselle de Montpensier.

... A cinq ans, il avait perdu son père, qui mourut laissant trois fils et deux filles; il était le dernier des garçons. L'aîné prit la carrière des armes et fut tué; le second était évêque de Luçon et renonça à son évêché pour se faire chartroux; Armand-Jean Duplessis, qui était d'Église, hérita donc de ce bénéfice.

... Ecclier, il avait dédié ses thèses au roi Henri IV, promettant, dans cette dédicace, de rendre de grands services à l'Etat, si l'état jamais employé.

... En 1607, il alla à Rome pour se faire sacrer évêque. C'était alors Paul V qui était pape; le saint-père lui demanda s'il avait l'âge exigé par les canons, c'est-à-dire vingt-cinq ans. Le jeune Armand répondit résolument que oui, quoiqu'il n'en eût que vingt-trois. Puis, après la cérémonie, il demanda au pape de l'entendre en confession et lui avoua alors le mensonge dont il venait de se rendre coupable. Paul V lui donna l'absolution; mais, le même soir, le montrant à l'ambassadeur de France Malahucourt:

... Voici dit-il, un jeune homme qui sera un grand fourbe. (Questo glorioso sarà un gran furbo!)

... De retour en France, l'évêque de Luçon allait beaucoup chez l'avocat le Bouteiller, qui avait des relations avec Barthélemy, l'homme de confiance de la reine mère. Ce fut la que le contrôleur général fit connaissance avec lui, goûta son esprit, présenta son avenir, et, pour aider autant qu'il lui fut possible, le présenta à Léonora Galigai, qui l'employa à de petites négociations dont il s'acquitta si habilement, qu'elle le fit connaître à la reine, qui fut à son tour si vite convaincue de son grand mérite, qu'en 1616 elle le nomma secrétaire d'Etat.

... Ce fut un an après cette nomination que se trama entre le roi, Luynes et Vitry, la terrible affaire de l'assassinat du maréchal d'Ancre, sur laquelle nous n'avons dit qu'un mot. Ajoutons en ore à ce propos un fait qui peut admirablement caractériser le caractère de celui que Paul V avait prédit devoir être un grand fourbe. Nous prions seulement le lecteur de se rappeler que l'évêque de Luçon devait son élévation à Léonora Galigai et à son mari Concino Concini.

... Le jeune secrétaire d'Etat fut logé chez le doyen de Luçon, lorsque, le soir qui précéda l'assassinat du maréchal, il apporta au doyen un paquet de lettres, qu'on le pria de

... lui donner, le lendemain, à la messe, le lendemain de l'assassinat du maréchal d'Ancre, sur laquelle nous n'avons dit qu'un mot.

... Ajoutons en ore à ce propos un fait qui peut admirablement caractériser le caractère de celui que Paul V avait prédit devoir être un grand fourbe.

... Nous prions seulement le lecteur de se rappeler que l'évêque de Luçon devait son élévation à Léonora Galigai et à son mari Concino Concini.

... Le jeune secrétaire d'Etat fut logé chez le doyen de Luçon, lorsque, le soir qui précéda l'assassinat du maréchal, il apporta au doyen un paquet de lettres, qu'on le pria de

... lui donner, le lendemain, à la messe, le lendemain de l'assassinat du maréchal d'Ancre, sur laquelle nous n'avons dit qu'un mot.

... Ajoutons en ore à ce propos un fait qui peut admirablement caractériser le caractère de celui que Paul V avait prédit devoir être un grand fourbe.

... Nous prions seulement le lecteur de se rappeler que l'évêque de Luçon devait son élévation à Léonora Galigai et à son mari Concino Concini.

... Le jeune secrétaire d'Etat fut logé chez le doyen de Luçon, lorsque, le soir qui précéda l'assassinat du maréchal, il apporta au doyen un paquet de lettres, qu'on le pria de

... lui donner, le lendemain, à la messe, le lendemain de l'assassinat du maréchal d'Ancre, sur laquelle nous n'avons dit qu'un mot.

... Ajoutons en ore à ce propos un fait qui peut admirablement caractériser le caractère de celui que Paul V avait prédit devoir être un grand fourbe.

remettre à son évêque, attendu que l'une des lettres que renfermait le paquet, contenait un avis des plus pressés.

Onze heures venaient de sonner, lorsque le paquet fut rendu à son adresse. L'évêque de Luçon était au lit et allait s'endormir; cependant, sur la recommandation que lui transmit son doyen en personne, il prit le paquet et l'ouvrit.

Une de ces lettres était, en effet, très importante et on ne peut plus pressée, elle contenait l'avis que le maréchal d'Ancre serait assassiné le lendemain à dix heures. Le lieu de l'assassinat, le nom des complices, les détails de l'entreprise étaient si bien circonstanciés qu'il n'y avait pas de doute que l'avis ne vint d'une personne parfaitement instruite.

Après avoir lu cette révélation, l'évêque de Luçon tomba dans une méditation profonde; puis, enfin, relevant la tête et se tournant vers son doyen qui était demeuré là.

— C'est bien, dit-il, rien ne presse, la nuit porte conseil.

Et, poussant la lettre sous son traversin, il se recoucha et s'endormit.

Le lendemain, il ne sortit de sa chambre qu'à onze heures, et la première chose qu'il apprit en sortant fut la mort du maréchal.

Trois jours auparavant, il avait dépêché M. de Pontcourlay à Luynes, suppliant ce dernier d'assurer au roi qu'il était à sa dévotion. Malgré cette démarche, l'évêque de Luçon parut être tombé en disgrâce. Il demanda au roi, et obtint de lui, la permission de suivre la reine mère dans son exil à Blois. Beaucoup dirent alors qu'il était son amant; beaucoup qu'il était son espion; quelques-uns murmurèrent tout bas qu'il était l'un et l'autre; il est probable que ceux-ci étaient les mieux instruits.

Mais bientôt il quitta la reine mère, et, feignant de croire qu'il était devenu suspect, se retira dans un prieuré qui lui appartenait près de Mirabeau, voulant, disait-il, se renfermer avec ses livres et s'occuper, suivant sa profession, à combattre l'hérésie.

Il n'était resté que quarante jours à Blois et quittait cette ville, en présentant à la fois sa retraite, à la reine mère, comme une nouvelle persécution que ses ennemis le forçaient de subir à cause d'elle, et à la cour, comme un acte d'obéissance empressée à la volonté du roi.

Cependant, l'exil de la reine mère s'était changé en une véritable prison; ceux qui entouraient le roi lui représentaient sans cesse Marie de Médicis comme son ennemie la plus à craindre, et Louis XIII était bien résolu à ne jamais rappeler sa mère. Un jour que Bassompierre, qui avait aussi autrefois été l'amant de Marie de Médicis et qui était resté son fidèle, entrant dans la chambre du roi, trouva Louis XIII occupé à sonner du cor.

— Sire, lui dit-il, vous avez tort de vous adonner à cet exercice avec tant d'assiduité, il est fatigant pour la poitrine et il a coûté la vie au roi Charles IX.

— Vous vous trompez, Bassompierre, répliqua Louis XIII en mettant la main sur l'épaule du maréchal, ce n'est point cela qui le fit mourir; c'est qu'il se mit mal avec la reine Catherine, sa mère, et qu'après l'avoir exilée, il consentit à se rapprocher d'elle; s'il n'avait pas commis cette imprudence, il ne serait pas mort.

Aussi, comme Marie de Médicis vit que son fils ne se rapprochait pas d'elle et ne la rapprochait point de lui, elle s'échappa du château de Blois dans la nuit du 22 février 1619.

Quelque temps après, M. d'Alincourt, gouverneur de Lyon, ayant appris que l'évêque de Luçon était parti déguisé d'Avignon, où il se trouvait, se douta qu'il allait rejoindre la reine mère et le fit arrêter à Vienne en Dauphiné. Mais l'évêque de Luçon, à la grande surprise de M. d'Alincourt, tira de sa poche une lettre du roi qui ordonnait aux gouverneurs de province non seulement de lui laisser le passage libre, mais encore de l'aider dans l'occasion. M. d'Alincourt ne s'était pas trompé. Richelieu allait rejoindre la reine mère; seulement, au lieu d'être un agent de Marie de Médicis, il était, selon toute probabilité, un agent de Louis XIII.

Les princes, toujours prêts à se mettre en révolte contre le roi, allèrent rejoindre la reine mère. La fuite de Marie de Médicis prit aussitôt un caractère de rébellion qui prouvait que Louis XIII n'avait pas si grand tort de se défier d'elle. Le roi assembla une armée.

L'échauffourée du pont de Cè, que raconte si gaillardement Bassompierre, et dans laquelle le roi lui-même chargea à la tête de sa maison, mit fin d'un seul coup à la guerre; et une escarmouche de deux heures, dit Duplessis-Mornay, dissipa le plus grand parti qu'il y ait eu en France depuis plusieurs siècles.

La reine mère fit sa soumission; le roi reconnut que tout ce qu'elle avait fait, ainsi que ceux qui s'étaient joints à elle, avait été pour son plus grand bien et pour celui de l'Etat; puis ils eurent une entrevue.

— Mon fils, dit la reine mère en apercevant Louis XIII, vous êtes bien grand depuis que je ne vous ai vu.

— Madame, répondit le roi, c'est pour votre service.

A ces mots, la mère et le fils s'embrassèrent comme des gens qui ne se sont pas vus depuis deux ans et qui sont enchantés de se revoir.

Dieu seul sut ce que chacun gardait au fond du cœur deaine et de fiel.

Puis, comme M. de Sillery allait en ambassade à Rome, il eut la charge de demander au pape Grégoire XV, qui avait succédé à Paul V, le premier chapeau de cardinal vacant pour l'évêque de Luçon, afin disait la dépêche, de complaire à la reine mère, avec laquelle le roi vivait si bien en toute chose, qu'il avait plaisir à lui donner contentement.

En conséquence de cette recommandation, Armand-Jean Duplessis obtint le chapeau rouge le 5 septembre 1622, et prit, à partir de ce moment, le titre et le nom de cardinal de Richelieu.

Or, il y avait trois mois à peu près qu'il avait reçu cette faveur, et qu'investi de la confiance du roi, il commençait à attirer à lui cette toute-puissance qui fit Louis XIII si petit et lui si grand, lorsqu'un soir que le roi était déjà en froid avec la reine, sa femme, à cause des familiarités du duc d'Anjou et de ses railleries, au moment même où la santé de Sa Majesté donnait des craintes sérieuses, le cardinal se fit annoncer chez la reine à l'heure où les dames du palais venaient de la quitter, pour lui parler, disait-il, des affaires de l'Etat.

La reine le reçut, ne conservant près d'elle qu'une vieille femme de chambre espagnole qui l'avait suivie de Madrid, elle se nommait doña Estefania et parlait à peine le français.

Le cardinal, comme cela lui arrivait souvent, était en costume de cavalier; rien en lui ne dénonçait l'homme d'Eglise. On sait, d'ailleurs, que, comme la plupart des prélats du temps, il portait la moustache et la royale.

Anne d'Autriche était assise, elle fit signe au cardinal de s'asseoir.

La reine pouvait avoir à cette époque vingt ou vingt-deux ans, c'est dire qu'elle était dans toute la fleur de sa beauté. Richelieu était encore un jeune homme, si l'on peut dire toutefois qu'un homme comme Richelieu fut jamais jeune.

La reine s'était déjà aperçue d'une chose dont les femmes, au reste, s'aperçoivent toujours, c'est que Richelieu était près d'elle plus galant que ne doit l'être un cardinal, et plus tendre qu'il ne convient d'être à un ministre.

Elle se douta donc de quelles affaires d'Etat il voulait lui parler; mais, soit qu'il lui restât un dernier doute dans l'esprit et qu'elle voulût l'éclaircir, soit qu'il y eût un triomphe d'orgueil, pour une femme comme Anne d'Autriche, à s'assurer de l'amour d'un homme comme Richelieu, elle donna à son visage, ordinairement hautain, un tel air de bienveillance que le ministre s'enhardit.

— Madame, dit-il, j'ai fait connaître à votre Majesté que j'avais à l'entretenir des affaires de l'Etat; mais j'aurais dû dire, pour parler plus sincèrement, que j'avais à l'entretenir de ses propres affaires.

— Monsieur le cardinal, dit la reine, je sais déjà qu'en plusieurs occasions, et surtout en face de la reine mère, vous avez pris mes intérêts fort à cœur, et je vous en remercie. J'écoute donc avec la plus grande attention ce que vous avez à me dire.

— Le roi est malade, madame.

— Je le sais, dit la reine; mais j'espère que sa maladie n'est pas dangereuse.

— Parce que les gens de l'art n'osent pas dire ce qu'ils pensent à Votre Majesté. Mais Bourvard, que j'ai interrogé et qui n'a nulle raison de dissimuler avec moi, m'a dit la vérité.

— Et cette vérité...? demanda la reine avec une inquiétude réelle.

— Est que Sa Majesté est atteinte d'une maladie dont elle ne guérira jamais.

La reine tressaillit et regarda fixement le cardinal; car, quoiqu'il n'y eût pas une sympathie profonde entre elle et Louis XIII, la mort du roi devait amener dans sa situation de si fâcheux changements, que cette mort, lui fût-elle indifférente à un autre point de vue, était dans tous les cas un grand coup dans sa destinée.

— Bourvard a dit à Votre Eminence que la maladie du roi était mortelle?... demanda Anne d'Autriche en interrogeant de son regard perçant l'impassible physionomie du cardinal.

— Entendons-nous, madame, reprit Richelieu, car je ne voudrais pas inspirer à Votre Majesté une crainte trop précipitée. Bourvard ne m'a pas dit que la mort du roi fût imminente; mais il m'a dit qu'il regardait la maladie dont le roi est atteint comme mortelle.

Le cardinal prononça ces paroles avec un tel accent de vérité, et cette funèbre prophétie s'accordait si bien avec

... d'Anjou... le cardinal... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

... la situation... m'arriver... le plus en plus... Votre Majesté est... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

... la messe... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

... vous faites une pareille question... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur... l'ambassadeur...

dans ce cas-là, celle qui fut si faible devant Mazarin eût peut-être été sous Richelieu. Mais, à cette époque, le cardinal, répétions-le, était qu'au commencement de sa fortune et nul regard, excepté le sien peut-être, ne pouvait sonder les profondeurs de l'avenir.

Anne d'Autriche prit donc en mépris cette audacieuse proposition, et résolut de voir jusqu'où allait cet amour du cardinal.

Monsieur, dit elle la proposition est injuste et vaine, vous ne conviendrez la peine qu'on y réfléchisse. Laissez-moi la nuit et la journée de demain pour me consulter.

Et, demanda le cardinal tout joyeux, demalu soir, tant il lui eneur de mériter de nouveau mes hommages aux pieds de Votre Majesté...

Demain soir, j'attendrai Votre Eminence. Et avec quels sentiments Votre Majesté permet-elle que je m'éloigne d'elle?

La fièvre Espagnole imposa silence à son orgueil, et, avec un charmant sourire, tendit la main au cardinal.

Le cardinal baisa ardemment cette belle main, et se retira transporté de joie.

Mais, Anne d'Autriche resta un moment pensive, le sourcil froncé et la bouche réleuse; puis, secouant la tête comme si elle avait pris une résolution, elle entra dans sa chambre à coucher, et ordonna que, le lendemain, d'aussi grand matin que possible, on lui fit venir madame de Chevreuse.

Madame de Chevreuse a joué, dans l'histoire que nous avons entrepris de raconter, un si grand rôle, que nous ne pouvons nous dispenser de dire quelques mots sur elle.

Madame de Chevreuse, cette folle créature que Marie de Médicis avait placée près de sa belle-fille pour la détacher peu à peu du roi et la détourner de ses devoirs par l'exemple de sa conduite, madame de Chevreuse, qu'on appelait le plus souvent madame la connétable, parce qu'elle avait épousé, en premières noces, ce même Charles-Albert de Luynes, que nous avons vu poindre près du roi Louis XIII, et qui avait grandi si fort et si vite, arrose par le sang du maréchal d'Ancre, pouvait avoir, à cette époque, vingt-trois ou vingt-quatre ans. C'était une des femmes les plus jolies, les plus spirituelles, les plus légères et les plus intrigantes du temps. Logée au Louvre, du vivant de son premier mari, elle avait eu avec le roi de grandes familiarités, ce qui avait d'abord donné des inquiétudes à Anne d'Autriche, qui ignorait encore, à cette heure, les manières d'agir du roi avec ses maîtresses. Cependant, comme avec mademoiselle de Hautefort et mademoiselle de la Fayette, il s'en tint toujours avec madame de Chevreuse à un amour purement platonique. Ce ne fut cependant pas faute que madame la connétable lui fit beau feu, on assure même qu'un jour Louis XIII, embarrassé de ses avances, lui dit :

— Madame de Luynes, je vous en prévient, je n'aime mes maîtresses que de la ceinture en haut.

— Sire, répondit la connétable, vos maîtresses alors feront comme Gros-Guillaume, elles se cèlindront au milieu des culisses.

Comme on le pense bien, il y avait plus d'ambition que d'amour dans toutes les galanteries que madame de Luynes faisait à Louis XIII; voyant qu'elle ne pouvait être la maîtresse du mari, elle résolut d'être l'amie de la femme; elle y arriva facilement. Anne d'Autriche, isolée et espionnée comme elle l'était, accueillait avec retour tout nouveau visage qui pouvait donner un peu de vie à sa solitude, un peu de gaieté à son abandon, aussi, bientôt madame de Luynes et la reine furent-elles inséparables.

Vers ce temps, le connétable mourut à l'âge de quarante-trois ans, laissant sa veuve riche, non seulement de sa fortune personnelle, mais encore de tous les diamants de la maréchale d'Ancre, dont le roi lui avait accordé la confiscation; elle ne demeura pas longtemps sans être pourvue. Au bout d'un an et demi de veuvage, elle épousa, en deuxièmes noces, le second des MM. de Guise, et le mieux fait des quatre. Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, lequel était né la même année que son premier mari, et avait, par conséquent, quarante-trois ans, c'est-à-dire près du double de son âge, était un homme d'esprit, et qui, sans chercher le danger, était, dans le danger, d'un courage et d'un sang-froid à toute épreuve. Au siège d'Amiens et, comme il n'était encore que prince de Joinville, son gouverneur ayant été tué dans la tranchée, le jeune prince, qui avait à peine quinze ans, se mit, au milieu du feu, à retourner ses poches et à tirer sa montre de son gousset et ses bagues de ses doigts, le quitant le cadavre que lorsqu'il se fut bien assuré qu'il n'avait plus rien de bon à prendre. Malgré cette anecdote, qui semblait indiquer dans le jeune prince un grand esprit d'ordre, M. de Chevreuse n'en devint pas moins par la suite, un des seigneurs les plus magnifiques de la cour. Il fit, un jour, faire quinze carrosses, afin de choisir, parmi les quinze, celui qui serait le plus doux.

Or, nous avons dit que, le soir de la visite du cardinal, Anne d'Autriche avait donné l'ordre que, le lendemain, aussitôt son arrivée au Louvre, madame de Chevreuse fût introduite chez elle.

...

...

C'était, comme on pense bien, pour lui raconter toute cette scène, que la reine avait si grande hâte de voir son amie.

Madame de Chevreuse avait depuis longtemps remarqué cet amour du cardinal pour la reine, et bien souvent les deux amies en avaient ri entre elles; mais jamais elles n'avaient songé que cet amour se produirait d'une façon si nette et si positive.

Alors fut arrêté un projet digne de ces deux folles têtes, et qui devait, selon elles, guérir à tout jamais le cardinal de sa passion pour la reine.

Le soir, quand tout le monde fut retiré, le cardinal se présenta de nouveau, comme il en avait reçu la permission; la reine l'accueillit parfaitement, mais parut seulement émettre des doutes sur la réalité de l'amour dont son Eminence lui avait parlé la veille; alors, le cardinal appela à son secours les serments les plus saints et jura qu'il se sentait prêt à exécuter pour la reine les hauts faits que les chevaliers les plus en renom, les Roland, les Amadis, les Galaor, avaient exécuté autrefois pour la dame de leur pensée, et que, d'ailleurs, si Anne d'Autriche voulait le mettre à l'épreuve, elle acquerrait bien vite la conviction qu'il ne disait que l'exacte vérité. Mais, au milieu de ses protestations, Anne d'Autriche l'interrompit.

— Voyez le beau mérite, dit-elle, de tenter des prouesses dont l'accomplissement donne la gloire; c'est ce que tous les hommes font par ambition aussi bien que par amour. Mais ce que vous ne feriez pas, monsieur le cardinal, parce qu'il n'y a qu'un homme véritablement amoureux qui consentirait à le faire, ce serait de danser une sarabande devant moi.

— Madame, dit le cardinal, je suis aussi bien cavalier et homme de guerre qu'homme d'Eglise, et mon éducation, Dieu merci, a été celle d'un gentilhomme; je ne vois donc pas ce qui pourrait m'empêcher de danser devant vous, si tel était votre bon plaisir, et que vous promissiez de me récompenser de cette complaisance.

— Mais vous ne m'avez pas laissé achever, dit la reine; je disais que Votre Eminence ne danserait pas devant moi avec un costume de bouffon espagnol.

— Pourquoi pas? reprit le cardinal. La danse étant en elle-même une chose fort bouffonne, je ne vois pas pourquoi l'on n'assortirait pas le costume à l'action.

— Comment, dit Anne d'Autriche, vous danseriez une sarabande devant moi, vêtu en bouffon, avec des sonnettes aux jambes et des castagnettes aux mains?

— Oui, si cela devait se passer devant vous seule, et, comme je vous l'ai dit, que j'eusse promesse d'une récompense.

— Devant moi seule, reprit la reine, c'est impossible; il vous faut bien un musicien pour marquer la mesure.

— Alors, prenez Boccau, mon joueur de violon, c'est un garçon discret et dont je réponds.

— Ah! si vous faites cela, dit la reine, je vous jure que je serai la première à avouer que jamais amour n'a égalé le vôtre.

— Eh bien, madame, dit le cardinal, vous serez satisfaite; demain, à cette même heure, vous pouvez m'attendre.

La reine donna sa main à baiser au cardinal, qui se retira plus joyeux encore que la veille.

La journée du lendemain se passa dans l'anxiété. La reine ne pouvait croire que le cardinal se décidât à faire une pareille folie; mais madame de Chevreuse n'en faisait pas un instant de doute, disant savoir de bonne source que son Eminence était amoureux de la reine à en perdre la tête.

A dix heures, la reine était assise dans son cabinet; madame de Chevreuse, Vauthier et Beringhem étaient cachés derrière un paravent. La reine disait que le cardinal ne viendrait pas; madame de Chevreuse soutenait toujours qu'il viendrait.

Boccau entra, il tenait son violon et annonça que Son Eminence le suivait.

En effet, dix minutes après le musicien, un homme entra enveloppé d'un grand manteau qu'il rejeta aussitôt qu'il eut fermé la porte. C'était le cardinal lui-même dans le costume exigé; il avait des chausses et un pourpoint de velours vert, des sonnettes d'argent à ses jarretières et des castagnettes aux mains.

Anne d'Autriche eut grand-peine à retenir son sérieux en voyant l'homme qui gouvernait la France, accoutré d'une si étrange manière; cependant elle prit cet empire sur elle, remercia le cardinal du geste le plus gracieux et l'invita à pousser l'abnégation jusqu'au bout.

Soit que le cardinal fût véritablement assez amoureux pour faire une pareille folie, soit ainsi qu'il l'avait laissé paraître, il eût des prétentions à la danse, il ne fit aucune opposition à la demande, et, aux premiers sons de l'instrument de Boccau se mit à exécuter les figures de la sarabande, avec force ronds de jambes et évolutions de bras. Malheureusement, grâce à la gravité même avec laquelle le cardinal procédait à la chose, ce spectacle atteignit à un grotesque si véhément, que la reine ne put garder son sé-

rieux et éclata de rire. Un rire bruyant et prolongé sembla lui répondre alors comme un écho. C'étaient les spectateurs cachés derrière le paravent qui faisaient chorus. Le cardinal s'aperçut que ce qu'il avait pris pour une faveur n'était qu'une mystification, et sortit furieux. Aussitôt madame de Chevreuse, Vauthier et Beringhem firent irruption; Boccau lui-même suivit l'exemple, et tous cinq avouèrent que, grâce à cette imagination de la reine, ils venaient d'assister à un des spectacles les plus réjouissants qui se pussent imaginer.

Les pauvres insensés qui jouaient avec la colère du cardinal-duc!

Il est vrai que cette colère leur était encore inconnue. Après la mort de Bouteville de Montmorency, de Chalais et de Cinq-Mars, ils n'eussent certes pas risqué cette terrible plaisanterie.

Tandis qu'ils riaient ainsi, le cardinal, rentré chez lui, vouait à Anne d'Autriche et à madame de Chevreuse une haine éternelle.

En effet, toutes les espérances qu'il avait fondées sur l'amour d'Anne d'Autriche pour lui et sur les conséquences de cet amour, étaient évanouies. Si le roi mourait, Monsieur, son ennemi particulier, Monsieur égoïste, jeune, ambitieux et avide de paternité, montait sur le trône et sa fortune était renversée du coup; la perspective était terrible pour un homme qui avait déjà sacrifié tant de choses pour arriver où il en était.

Mais Dieu, qui avait ses desseins, raffermit la santé chancelante du roi. Bien plus, vers le commencement de l'année 1623, le bruit de la grossesse de la reine se répandit; malheureusement, à peine enceinte de trois mois, Anne d'Autriche, en jouant avec madame de Chevreuse, essaya de sauter un fossé, glissa en retombant, et se blessa. Le surlendemain, elle fit une fausse couche, et les espérances conçues trop hâtivement s'évanouirent.

Nous avons raconté dans ses plus rigoureux détails l'anecdote du cardinal dansant devant Anne d'Autriche, anecdote authentique s'il en fut, et consignée dans les Mémoires de Brienne, pour donner une preuve du désir que Richelieu avait de plaire à la jeune reine. Ce trait du ministre le plus austère que l'on ait connu en France, cette complaisance du plus fier gentilhomme que la noblesse ait compté dans ses rangs, enfin cette erreur de l'homme le plus sérieux que l'histoire ait célébré dans ses annales, indiqueront surabondamment quelle haute importance le cardinal attachait aux bonnes grâces d'Anne d'Autriche.

II

MISSION DU COMTE DE CARLISLE EN FRANCE. — ARRIVÉE DU DUC DE BUCKINGHAM. — SA MAGNIFICENCE.

— L'HISTOIRE PREND LA FORME DU ROMAN. — INTRIGUES DE BUCKINGHAM POUR PLAIRE À LA REINE. —

LES DIX-SEPT. — LE CHEVALIER DE GUISE ET BUCKINGHAM AU BAL DE LA COUR. — LE GRAND MOGOL. —

LA DAME BLANCHE. — AVENTURE DES JARDINS À

AMIENS. — SÉPARATION. — NOUVELLE VISITE DE

BUCKINGHAM À LA REINE. — CONSÉQUENCES DE LA

SCÈNE DU JARDIN D'AMIENS.

A cette première cause de discorde que nous venons de raconter et dont il faut aller chercher les sources dans l'esprit intrigant de Marie de Médicis, qui, croyant être sûre du cardinal de Richelieu, pensait n'avoir, pour ressaisir sa puissance perdue depuis l'assassinat du maréchal d'Aucré, qu'à combattre l'influence que devait prendre sur un roi de vingt ans une femme jeune et belle, se joignit bientôt une autre cause indépendante de toutes les volontés, étrangère à tous les calculs et qui surgit par une simple combinaison du hasard.

En 1624, la cour d'Angleterre envoya, en qualité d'ambassadeur extraordinaire à Paris, le comte de Carlisle; il venait demander au roi Louis XIII la main de sa sœur, Henriette-Marie de France, pour le prince de Galles, fils de Jacques VI. Cette demande, dont il était question depuis longtemps sans qu'elle eût encore cependant été traitée diplomatiquement, fut accueillie par la cour de France, et le comte de Carlisle retourna en Angleterre, porteur de bonnes paroles.

Le comte de Carlisle avait pour compagnon d'ambassade milord Rich, qui fut depuis comte Holland; c'était un des plus beaux seigneurs de la cour d'Angleterre, quoiqu'en

l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire...

l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire...

l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire...

l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire...

l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire...

l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire...

l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire...

l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire...

l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire...

l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire...

l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire...

l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire...

l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire...

l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire...

l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire...

l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire...

l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire... l'histoire de l'histoire...

l'amour aux dames de la jalouse aux maris et de la haine aux jaloux.

Louis XIII fut un de ces maris, et Richelieu un de ces galats.

Nous sommes bien loin aujourd'hui de ces amours chevaleresques qui n'avaient souvent, pour récompense des plus grands sacrifices qu'un regard ou qu'un mot, passons tout la noblesse poétisait la matière on aimait alors les femmes comme des reines et les reines comme des divinités. Le duc de Medina, roi d'amour pour Elisabeth de France mariée à Philippe IV le même jour où Anne d'Autriche épousait Louis XIII, brûlait, au milieu d'une fête, ses palais ses tableaux, ses tapisseries, se ruinaut enfin, pour avoir le droit de serrer un instant, entre ses bras la reine d'Espagne qu'il enlevait au milieu des flammes, et à l'oreille de laquelle, pendant le périlleux trajet, il murmurait l'aveu d'amour. Buckingham fit mieux ce ne fut point simplement son palais qu'il brûla, ce fut deux grands royaumes qu'il mit en flammes, jouant l'avenir de l'Angleterre qu'il faillit perdre, jouant sa vie qu'il perdit, contre la chance de demeurer comme ambassadeur près d'Anne d'Autriche, malgré l'inflexible volonté de Richelieu.

En attendant ce dévouement tragique encore caché dans les mystérieuses profondeurs de l'avenir, Buckingham apparut comme ministre plénipotentiaire à la cour de France, et sa première audience laissa des souvenirs impérissables dans les annales de la cour.

Un effet Buckingham introduit dans la salle du trône s'avança, suivi d'une escorte nombreuse, vers le roi et la reine, auxquels il devait remettre ses lettres de créance. Il était vêtu d'un pourpoint de satin blanc, broché d'or sur lequel était jeté un manteau de velours gris clair, tout brodé de perles fines. Cette nuance si dangereuse pour le teint d'un homme de l'âge du duc nous avons dit qu'à cette époque il pouvait avoir trente-deux ans, doit nous prouver quel éclat avait la figure de Buckingham, puisque cette parure lui servait, comme disent les mémoires du temps. Bientôt on s'aperçut que toutes les perles avaient été cousues par un brin de soie si frêle, qu'elles se détachaient par leur propre poids et roulaient à terre. Cette magnificence, un peu brutale dans sa délicatesse même, ne plairait plus aujourd'hui, grâce à nos mœurs hypocrites et vaniteuses; mais, alors, on ne se fit pas scrupule d'accepter les perles que le duc offrait de si bonne grâce à ceux qui, prenant d'abord la rupture du fil pour un accident, s'empressaient de les ramasser pour les lui rendre.

Le duc frappait ainsi un grand coup sur l'imagination de la jeune reine, très favorisée des dons de la nature, mais fort peu de ceux de la fortune, car la cour de France était bien la plus galante, mais n'était pas la plus riche des cours de l'Europe. Le trésor amassé avec tant de soin par Henri IV, dans les dix dernières années de sa vie, et déposé à la Bas tille, avait été successivement épuisé par les guerres que les princes du sang avaient faites à l'Etat, auquel ils avaient cinq fois vendu la paix. Il en résultait que les caisses étaient à sec, et les augustes personnages dont nous écrivons l'histoire, fort gênés, quoiqu'on ne le fût point encore à ce degré ou l'on arriva plus tard. En effet, plus tard, Anne d'Autriche réduite à manger les restes des gens de sa cour, et à faire reconduire les ambassadeurs du roi de Pologne à travers des appartements non éclairés, dut se rappeler avec bien de la perturbation tant de richesses prodiguées par Buckingham pour obtenir un sourire, un regard bienveillant un geste approbateur, tandis que Mazarin qu'elle avait préféré, soutenu, gorgé d'or et d'honneurs, la laissait habiter elle l'orgueilleuse fille des Césars, dans des chambres délabrées, la laissait elle, la délicate princesse, dont le sommeil dans l'autre monde devait être de coucher dans de la paille de Hollande manquer de linge, et refusait à Louis XIV, enfant, des draps neufs, en remplacement de ses draps criblés de trous, et à travers lesquels, dit Laporte, son valet de chambre, ses jambes passaient.

Lé duc de Buckingham en homme expert dans les affaires d'amour n'avait pas seulement compté sur sa bonne mine et sur ses semelles de pierres fines pour réussir auprès d'Anne d'Autriche, c'était beaucoup, sans doute, mais ce n'était point assez quand on éveillait les soupçons d'un roi et d'un cardinal Buckingham sûr d'avoir des ennemis dangereux et puissants, songea à se créer quelque allié habile et dévoué. Il regarda autour de lui et ne vit que madame de Chevreuse capable de tenir tête à toutes les intrigues dont il était menacé. Madame de Chevreuse, amie d'Anne d'Autriche aventureuse plus que pas un aventurier des cinq royaumes d'Europe madame de Chevreuse belle, spirituelle et brave, malchancee par le cardinal de Richelieu, qui essaya de la faire dévouer à tout ce qui était plaisir, caprice et fourberie, madame de Chevreuse pouvait devenir une auxiliaire incomparable.

Un bond de diamants de cent mille livres et un prêt de deux mille piécules, et puis peu être bien aussi le côté hasar de l'entreprise, firent l'affaire.

Buckingham adopta une vieille rose, toujours excellente puisqu'elle réussit toujours. Il feignit d'être amoureux de

madame de Chevreuse; il ne la quittait guère sinon dans les moments où ses devoirs de plénipotentiaire l'appelaient au Louvre ou chez le cardinal. De son côté, la reine, rassurée par cette apparente passion qui avait tout le caractère d'un amour publiquement déclaré, semblait en particulier prendre plaisir à recevoir les marques de respect et de tendresse extraordinaires que lui prodiguait, au milieu d'une cour toute parsemée des espions du roi et du cardinal, son audacieux amant.

Comme les occasions d'un rendez-vous ne se présentaient pas facilement, et que la personne de la reine était soigneusement défendue, madame de Chevreuse imagina de donner une fête somptueuse dans son hôtel; la reine accepta la collation que sa favorite lui offrait, et le roi lui-même ne

lant jardinier n'était autre que le duc de Buckingham. Aussitôt chacun se mit en quête; mais il était déjà trop tard, le jardinier avait disparu, et la reine se faisait dire la bonne aventure par un magicien qui, à l'inspection seule de sa belle main qu'il tenait entre les siennes, lui contait des choses si étranges, que la reine ne pouvait cacher son trouble en les écoutant; enfin ce trouble augmenta au point que la princesse perdit tout à fait contenance, et que madame de Chevreuse, effrayée des suites que pouvait avoir une pareille folie, fit signe au duc qu'il avait outrepassé les bornes de la prudence, et l'engagea désormais à plus de circonspection.

Toujours est-il que, quels que fussent les discours qu'elle entendait, Anne d'Autriche les souffrit, quoiqu'elle ne se



Les perles se détachaient par leurs propre poids et roulaient à terre.

trouva aucun motif pour refuser d'y venir. Bien plus, il fit, à cette occasion, cadeau à la reine d'un nœud d'épaule qui se terminait par douze ferrets en diamants.

De son côté, le duc de Buckingham, à l'instigation duquel la fête avait été donnée, résolut d'inventer un moyen de ne pas quitter la reine autant qu'il lui serait possible, et, sous différents costumes, de s'attacher à tous ses pas depuis l'instant où elle mettrait le pied dans l'hôtel de madame de Chevreuse jusqu'à celui où elle remonterait en voiture. Un rapport que le cardinal se fit faire après coup, nous a conservé tous les détails de cette fête qui servit à soulever les projets du duc, mais qui redoubla la jalousie du cardinal et du roi, sans arrêter pour cela les entreprises audacieuses du galant ambassadeur.

D'abord, la reine, après être descendue de voiture, désira faire un tour dans les parterres; en conséquence, elle s'appuya sur le bras de la duchesse et commença sa promenade. Elle n'avait pas fait vingt pas, qu'un jardinier se présenta devant elle et lui offrit d'une main une corbeille de fruits et de l'autre un bouquet. La reine prit le bouquet en souriant; mais, au moment où elle accordait ce salaire à la prévenance dont elle était l'objet, sa main toucha celle du jardinier, qui lui dit quelques mots tout bas. La reine fit un geste d'étonnement, et ce geste et la rougeur qui l'accompagna sont consignés dans le rapport où nous puisons ces détails.

Aussi, à l'instant même, le bruit se répandit que le ga-

fût pas plus méprise aux hommages du magicien qu'à ceux du jardinier; la reine avait de bons yeux et d'ailleurs, son officieuse amie était là qui voyait double.

Le duc de Buckingham excellait dans l'art de la danse qui, à cette époque, nous en avons vu la preuve dans la sarabande dansée par le cardinal, n'était dédaignée de personne; les têtes couronnées elles-mêmes avaient à cœur cette sorte de supériorité dont les dames se montraient fort touchées. Henri IV aimait beaucoup les ballets, et ce fut dans un ballet qu'il vit pour la première fois la belle Henriette de Montmorency, qui lui fit faire de si grandes folies; Louis XIII composait lui-même la musique de ceux qu'on dansait devant lui, et il en avait surmonté un de prédilection, qu'on appelait le ballet de la Merlaison. On sait en ce genre les succès de Gramont, de Lauzun et de Louis XIV.

Buckingham figura donc avec un éclat surprenant dans un certain ballet de démons, qu'on avait imaginé ce soir-là comme le plus gracieux divertissement dont on pût réjouir leurs Majestés. Le roi et la reine applaudirent le danseur inconnu, qu'ils prirent — il est probable qu'un seul des deux commit cette erreur — pour un seigneur de la cour de France; enfin, le ballet terminé, leurs Majestés se préparèrent à ouvrir la séance du divertissement le plus pompeux de la soirée; là aussi, Buckingham remplissait un rôle, et il l'avait non pas choisi, mais usurpé d'une manière bien audacieuse et bien adroite.

... de la cour de Guise qui prit à son tour les habits du... et se fit aller souper en costume de Grand Mogol, taut... avait pris le sien. L'entrée du chevalier fut un véritable triomphe et il lui fut adressé force compliments sur la richesse de ses habits et sur la grâce avec laquelle il avait causé.

Après le souper le chevalier vint rejoindre le duc dans le cabinet où on l'attendait. Là, la transformation s'opéra de nouveau. Le chevalier redevint simple portesabre, le duc remonta au rang de Grand Mogol, puis ils retournèrent dans la salle; il va sans dire que la richesse du costume de ce puissant souverain et le poste élevé qu'il occupait dans la hiérarchie des têtes couronnées, lui valurent l'honneur d'être choisi par la reine pour danser avec elle. Buckingham eut ainsi jusqu'au matin toute liberté d'exprimer, sous le masque et dans le tumulte de la fête, des sentiments qui, grâce aux confidences préparatoires de madame de Chevreuse, n'étaient déjà plus un secret pour la reine.

Enfin quatre heures du matin sonnerent et le roi parla de se retirer, la reine ne fit aucune instance pour rester, car déjà depuis quelques minutes, les cinq monarques avaient disparu et avec eux s'étaient évanouis l'entrain du bal et l'ornement de la fête. Anne d'Autriche regagna donc son carrosse, un laquais à la livrée et aux armes de la connétable se tenait à la portière pour l'ouvrir et la refermer. A la vue de la reine, il mit un genou en terre, mais, au lieu d'abaisser le manchepeid, il tendit la main; la reine reconnut la galanterie de son amie madame de Chevreuse; mais cette main lui pressa si doucement le pied, qu'elle baissa les yeux sur l'officieux serviteur et qu'elle reconnut le duc de Buckingham. Si bien préparée qu'elle fût à tous les déguisements que le duc pouvait prendre, son étonnement fut néanmoins si grand, qu'elle poussa un cri et qu'une vive rougeur lui monta au visage; ses officiers s'approchèrent aussitôt pour savoir la cause de cette émotion, mais la reine était déjà au fond de son carrosse avec madame de Lannoy et madame de Vernet. Le roi revint dans le sien avec le cardinal.

Qu'on juge si l'histoire de ce temps, riche d'aventures romantiques, d'épisodes tabuleux et d'intrigues comme celle que nous venons de raconter fidèlement, peut s'écrire comme une histoire contemporaine, si sèche, si aride et si dénuée de chroniques, malgré l'énorme publicité des actes journaliers qui manquent autrefois et que l'on possède aujourd'hui. Au reste, dans cette absence de publicité git peut-être le secret de cette vie aventureuse qu'on menait alors sous le voile d'un mystère rarement éventé.

Quelques jours après, le bruit de ces différents déguisements se répandit à la cour; de plus, on apprit que le duc de Buckingham avait dans son cabinet de l'ambassade d'Angleterre, un portrait de la reine; que ce portrait était placé sous un dais de velours bleu surmonté de plumes blanches et rouges, et qu'un autre portrait d'Anne d'Autriche, miniature entourée de diamants, ne quittait pas sa poitrine sur laquelle il était fixé par une chaîne d'or. Son zèle fanatique pour ce portrait semblait indiquer qu'il le tenait de la reine même et M. le cardinal, doublement jaloux, parce qu'il était doublement déçu et comme amant et comme homme politique, passa de bien mauvaises nuits à ce propos.

Mais de jour en jour, et justement à cause de ces bruits de déguisements et de portraits, il devenait de plus en plus difficile à Buckingham de voir la reine; madame de Chevreuse, que l'on savait être la confidente de ces chevaleresques amours, était non moins espionnée que ses deux illustres protégés; de sorte que Buckingham, poussé à bout, résolut de tout risquer pour avoir enfin une entrevue d'une heure, seul à seule avec Anne d'Autriche.

Madame de Chevreuse s'informa près de la reine de quelle façon elle verrait une tentative de cette sorte; la reine répondit qu'elle n'aldrait en rien, mais qu'elle laisserait faire, seulement, il fallait qu'elle put toujours nier la complicité. C'était tout ce que voulaient la connétable et le duc.

Il y avait à cette époque une tradition fort populaire au Louvre, c'est qu'un fantôme revenait dans les vieux palais de Paris. Ce fantôme était du sexe féminin et on l'appelait la *dame blanche*; cette tradition fut remplacée depuis par celle non moins populaire de l'*homme rouge*.

La connétable proposa au duc de jouer le rôle du fantôme, le duc était trop amoureux pour balancer, et il accepta à l'instant même. Ainsi déguisé, de l'avis de madame de Chevreuse, il pouvait braver les plus rigides surveillants de la reine, qui, si il n'échappait pas à leurs regards, n'osaient certainement soutenir sa présence et foulaient volontiers à sa vue.

On dit à quelque temps pour savoir si l'entrevue avait lieu le soir ou dans la journée. Le duc insistait pour qu'elle eût lieu le soir. Madame de Chevreuse prétendait que c'était trop risquer parce que parfois, le soir, le roi descendait chez la reine. On en référa à Anne d'Autriche, qui prétendit que, le jour, le duc perdrait tous les bénéfices de son déguisement. Elle dit, en outre, qu'elle avait acquis

... de la cour de Guise qui prit à son tour les habits du... et se fit aller souper en costume de Grand Mogol, taut... avait pris le sien. L'entrée du chevalier fut un véritable triomphe et il lui fut adressé force compliments sur la richesse de ses habits et sur la grâce avec laquelle il avait causé.

Après le souper le chevalier vint rejoindre le duc dans le cabinet où on l'attendait. Là, la transformation s'opéra de nouveau. Le chevalier redevint simple portesabre, le duc remonta au rang de Grand Mogol, puis ils retournèrent dans la salle; il va sans dire que la richesse du costume de ce puissant souverain et le poste élevé qu'il occupait dans la hiérarchie des têtes couronnées, lui valurent l'honneur d'être choisi par la reine pour danser avec elle. Buckingham eut ainsi jusqu'au matin toute liberté d'exprimer, sous le masque et dans le tumulte de la fête, des sentiments qui, grâce aux confidences préparatoires de madame de Chevreuse, n'étaient déjà plus un secret pour la reine.

Enfin quatre heures du matin sonnerent et le roi parla de se retirer, la reine ne fit aucune instance pour rester, car déjà depuis quelques minutes, les cinq monarques avaient disparu et avec eux s'étaient évanouis l'entrain du bal et l'ornement de la fête. Anne d'Autriche regagna donc son carrosse, un laquais à la livrée et aux armes de la connétable se tenait à la portière pour l'ouvrir et la refermer. A la vue de la reine, il mit un genou en terre, mais, au lieu d'abaisser le manchepeid, il tendit la main; la reine reconnut la galanterie de son amie madame de Chevreuse; mais cette main lui pressa si doucement le pied, qu'elle baissa les yeux sur l'officieux serviteur et qu'elle reconnut le duc de Buckingham. Si bien préparée qu'elle fût à tous les déguisements que le duc pouvait prendre, son étonnement fut néanmoins si grand, qu'elle poussa un cri et qu'une vive rougeur lui monta au visage; ses officiers s'approchèrent aussitôt pour savoir la cause de cette émotion, mais la reine était déjà au fond de son carrosse avec madame de Lannoy et madame de Vernet. Le roi revint dans le sien avec le cardinal.

Qu'on juge si l'histoire de ce temps, riche d'aventures romantiques, d'épisodes tabuleux et d'intrigues comme celle que nous venons de raconter fidèlement, peut s'écrire comme une histoire contemporaine, si sèche, si aride et si dénuée de chroniques, malgré l'énorme publicité des actes journaliers qui manquent autrefois et que l'on possède aujourd'hui. Au reste, dans cette absence de publicité git peut-être le secret de cette vie aventureuse qu'on menait alors sous le voile d'un mystère rarement éventé.

Quelques jours après, le bruit de ces différents déguisements se répandit à la cour; de plus, on apprit que le duc de Buckingham avait dans son cabinet de l'ambassade d'Angleterre, un portrait de la reine; que ce portrait était placé sous un dais de velours bleu surmonté de plumes blanches et rouges, et qu'un autre portrait d'Anne d'Autriche, miniature entourée de diamants, ne quittait pas sa poitrine sur laquelle il était fixé par une chaîne d'or. Son zèle fanatique pour ce portrait semblait indiquer qu'il le tenait de la reine même et M. le cardinal, doublement jaloux, parce qu'il était doublement déçu et comme amant et comme homme politique, passa de bien mauvaises nuits à ce propos.

Mais de jour en jour, et justement à cause de ces bruits de déguisements et de portraits, il devenait de plus en plus difficile à Buckingham de voir la reine; madame de Chevreuse, que l'on savait être la confidente de ces chevaleresques amours, était non moins espionnée que ses deux illustres protégés; de sorte que Buckingham, poussé à bout, résolut de tout risquer pour avoir enfin une entrevue d'une heure, seul à seule avec Anne d'Autriche.

Madame de Chevreuse s'informa près de la reine de quelle façon elle verrait une tentative de cette sorte; la reine répondit qu'elle n'aldrait en rien, mais qu'elle laisserait faire, seulement, il fallait qu'elle put toujours nier la complicité. C'était tout ce que voulaient la connétable et le duc.

Il y avait à cette époque une tradition fort populaire au Louvre, c'est qu'un fantôme revenait dans les vieux palais de Paris. Ce fantôme était du sexe féminin et on l'appelait la *dame blanche*; cette tradition fut remplacée depuis par celle non moins populaire de l'*homme rouge*.

La connétable proposa au duc de jouer le rôle du fantôme, le duc était trop amoureux pour balancer, et il accepta à l'instant même. Ainsi déguisé, de l'avis de madame de Chevreuse, il pouvait braver les plus rigides surveillants de la reine, qui, si il n'échappait pas à leurs regards, n'osaient certainement soutenir sa présence et foulaient volontiers à sa vue.

On dit à quelque temps pour savoir si l'entrevue avait lieu le soir ou dans la journée. Le duc insistait pour qu'elle eût lieu le soir. Madame de Chevreuse prétendait que c'était trop risquer parce que parfois, le soir, le roi descendait chez la reine. On en référa à Anne d'Autriche, qui prétendit que, le jour, le duc perdrait tous les bénéfices de son déguisement. Elle dit, en outre, qu'elle avait acquis

l'assurance qu'on pouvait se fier à son valet de chambre Bertin, que ce valet de chambre resterait en sentinelle et à portée de voir, si le roi sortait de son appartement, et que, le cas échéant, on tiendrait une porte de dégagement ouverte pour faire sauver le duc. Il fut donc décidé que Buckingham entrerait au Louvre vers dix heures du soir. A neuf heures, en effet, il se présenta chez madame de Chevreuse : c'est là que la transformation devait avoir lieu ; la connétable s'était chargée de confectionner le déguisement ; c'était, comme on le voit, une précieuse amie.

Buckingham trouva son costume prêt : il consistait en un habit, ou plutôt une robe blanche, d'une coupe bizarre, parsemée de larmes noires et ornée de deux têtes de mort posées l'une sur la poitrine et l'autre entre les deux épaules ; un bonnet étrange, blanc et noir comme la robe, un immense manteau et un de ces grands chapeaux à l'espagnole, nommés *sombreros*, complétaient le déguisement.

Mais là s'éleva une difficulté à laquelle madame de Chevreuse n'avait pas songé : c'est qu'en voyant ce costume, qui devait le transformer d'une manière si disgracieuse, le duc se révolta dans sa coquetterie, et déclara tout net qu'il ne paraîtrait pas devant Anne d'Autriche affublé d'un pareil accoutrement.

Le duc de Buckingham, moins grand politique que le cardinal, était plus profondément initié que lui aux choses d'amour ; il savait qu'il n'y a point de passion qui, chez une femme, tienne contre le ridicule, et il aimait mieux ne pas voir Anne d'Autriche, que d'obtenir cette faveur à la condition de lui paraître ridicule.

Mais madame de Chevreuse répondit qu'il n'y avait que ce moyen de pénétrer auprès de la reine ; elle ajouta que la reine, à grand peine, avait accordé ce rendez-vous ; qu'elle attendait le duc le soir même, et qu'elle ne pardonnerait jamais à un homme, qui se disait si ardemment amoureux, d'avoir rencontré une occasion de l'entretenir, et de n'avoir pas saisi cette occasion.

D'ailleurs, peut-être la riieuse confidente d'Anne d'Autriche s'était-elle d'avance, dans sa folle imagination, fait une fête de voir l'ambassadeur d'Angleterre, l'homme sur lequel reposait l'avenir des deux puissants royaumes de l'Europe, déguisé en *dame blanche*. Peut-être aussi la reine, qui se déniait d'elle-même, voulait-elle, craignant et désirant cette entrevue, trouver dans ses yeux des armes contre son cœur.

Forcé fut donc au duc de Buckingham d'en passer par où voulut madame de Chevreuse. Il est vrai que, même sous cet accoutrement plus que bizarre, le duc espérait ne pas porter moins bien sa belle et noble tête ; mais, cette fois encore, il avait compté sans madame de Chevreuse, qui, ce soir-là, paraissait bien plus favoriser les intérêts du mari que ceux de l'amant.

Madame de Chevreuse avait décidé, dans sa sagesse, que le duc déguiserait sa figure comme il devait déguiser le reste de son corps.

Le duc, à cette proposition, offrit de mettre un loup de velours noir. A cette époque, ce genre de masque était fort en usage pour les femmes surtout, et les hommes eux-mêmes s'en servaient quelquefois. Mais madame de Chevreuse prétendait que le masque pourrait tomber, et qu'alors, dans la prétendue *dame blanche*, rien n'empêcherait de reconnaître le duc.

Il fallut encore que le duc cédât : le rendez-vous était à dix heures précises, et déjà un quart d'heure s'était écoulé dans ces importants débats. Le duc poussa un soupir et se livra entièrement à celle qu'il avait bien de la peine à ne pas regarder comme son mauvais génie.

Une nouvelle découverte venait d'être faite par un physicien nommé Norbin : c'était une pellicule couleur de chair, au moyen de laquelle on pouvait, avec une couche de cire blanche et molle se défigurer entièrement. Cette pellicule, coupée d'après un modèle conveuu, se superposait à tous les méplats du visage dont elle changeait entièrement la configuration, tout en laissant libres les yeux, la bouche et le nez. Grâce à cette invention, en moins de cinq minutes, Buckingham était devenu méconnaissable même pour lui.

Cette première opération finie, on compléta le déguisement. Le duc ôta son manteau, mais garda le reste de son costume, par-dessus lequel il passa la longue robe blanche dont nous avons donné la description ; puis il enferra ses longs cheveux dans le bonnet fantastique, recouvrit d'un loup son visage déjà recouvert de la pellicule, se coiffa de son chapeau à large bord, et jeta un grand manteau sur ses épaules. Dans cet équipage, moitié riant, moitié enrageant, il offrit le bras à madame de Chevreuse, qui devait l'introduire au Louvre.

Le carrosse de la connétable attendait à la porte. Ce carrosse était connu au Louvre et ne pouvait inspirer aucun soupçon ; d'ailleurs, le duc devait être introduit par les petites entrées, c'est-à-dire par une porte, un escalier et des couloirs réservés pour les seuls familiers de la reine et de la favorite.

Au guichet du Louvre, le valet de chambre Bertin atten-

daît ; le concierge, en voyant le duc, demanda quel était cet homme. Madame de Chevreuse alors s'avança et dit :

— Vous le savez bien, c'est l'astrologue italien qu'a fait demander la reine.

En effet, le concierge avait été prévenu de cette circonstance, et, comme rien n'était plus fréquent à cette époque que ces sortes de consultations, il ne fit aucune difficulté de laisser passer le duc, trop bien accompagné. D'ailleurs, pour qu'un homme d'aussi basse condition qu'était le concierge fit la moindre observation.

Une fois le guichet passé, on ne rencontra plus personne jusque chez la reine. Celle-ci avait eu la précaution d'éloigner madame de Flotte, sa dame d'honneur, et attendait avec une anxiété qu'on peut comprendre, cette visite qu'elle n'aurait jamais eu le courage de recevoir, si elle n'eût été fortifiée par l'assurance de son amie. A la porte, le valet Bertin abandonna madame de Chevreuse et le duc, et alla se mettre en observation sur l'escalier du roi.

Madame de Chevreuse avait une clef de l'appartement de la reine ; elle n'eut donc pas besoin de frapper ; elle ouvrit la porte, introduisit le duc et entra après lui ; seulement, elle laissa la clef à la porte, afin que Bertin pût les prévenir en cas d'alarme.

La reine attendait dans sa chambre à coucher. Le duc traversa donc une ou deux chambres et se trouva en face de celle qu'il avait tant désiré entretenir sans témoins. Malheureusement pour lui, son costume, comme nous l'avons dit, était loin d'ajouter aux charmes de sa personne ; il en résulta qu'à la première vue, l'effet qu'il avait tant redouté fut produit, et que la reine, quelle que fût sa frayeur, ne put s'empêcher de rire. Alors, Buckingham vit qu'il n'avait pas de meilleur parti à prendre que d'entrer dans l'humeur joyeuse de la reine, et il commença à faire les honneurs de sa personne avec tant d'esprit, de gaieté, de goût, et, par-dessus tout cela, tant d'amour, que les dispositions d'Anne d'Autriche changèrent bientôt, et qu'elle oublia le ridicule du personnage, pour se laisser prendre seulement à son langage spirituel et passionné.

Buckingham s'aperçut du changement qui s'opérait dans l'esprit d'Anne d'Autriche, et il en profita avec son habileté ordinaire ; il rappela à la reine que le but de cette entrevue était une lettre confidentielle qu'il avait à lui remettre de la part de sa belle-sœur, et la supplia, cette lettre ne devant être connue de personne, d'éloigner même sa fidèle amie, madame de Chevreuse.

La reine alors, qui sans doute désirait du fond du cœur le tête-à-tête autant que Buckingham, ouvrit la porte de son oratoire et y entra, laissant la porte ouverte, mais en faisant signe à Buckingham de la suivre. A peine le duc fut-il dans l'oratoire, que madame de Chevreuse, sans doute en compensation des tribulations qu'elle lui avait fait souffrir jusque-là, referma doucement la porte derrière eux.

Était-ce un mouvement de pitié pour le pauvre amant ? était-ce une convention arrêtée d'avance avec le noble duc ? Madame de Chevreuse avait-elle, comme Didon, pitié des maux qu'elle avait soufferts ? ou bien quelque nouveau nœud de diamants avait-il réchauffé son zèle pour le magnifique ambassadeur ? C'est ce que la chronique ne dit pas.

Dix minutes à peu près s'étaient écoulées depuis que le duc et Anne d'Autriche étaient enfermés dans l'oratoire, lorsque le valet de chambre Bertin entra tout pâle et tout effaré en criant :

— Le roi !

Madame de Chevreuse s'élança vers la porte de l'oratoire et l'ouvrit en criant à son tour :

— Le roi !

Buckingham, dépouillé de sa robe magique, son visage naturel encadré dans ses longs cheveux, vêtu seulement de son costume, toujours si élégant et si chevaleresque, était aux pieds de la reine. A peine s'était-il trouvé en tête-à-tête avec elle, qu'il avait jeté loin de lui son déguisement, abandonné son bonnet ridicule, ôté son masque, enlevé la pellicule, et s'était, au risque de ce qu'il pouvait en arriver, montré tel qu'il était, c'est-à-dire un des plus beaux et des plus élégants cavaliers qui fussent au monde.

On comprend qu'alors Anne d'Autriche, à son tour, s'était livrée au sentiment qu'elle avait inutilement espéré combattre ; aussi la connétable retrouvait-elle le duc à ses pieds.

Cependant il n'y avait pas de temps à perdre, le valet de chambre ne cessait de crier : « Le roi ! le roi ! » Madame de Chevreuse ouvrit un petit couloir qui conduisait de l'oratoire au corridor commun. Le duc s'y élança, emportant toute sa défroque de *dame blanche*. Bertin et madame de Chevreuse l'y suivirent ; la reine referma la porte, rentra dans sa chambre, et, les forces lui manquant, tomba sur un fauteuil et attendit.

Le duc et le valet de chambre voulaient sortir du Louvre à l'instant même, mais madame de Chevreuse les retint ; c'était une femme de résolution, qui, dans quelque circonstance que ce fût, ne perdait jamais la tête ; elle arrêta le duc, le força de revêtir de nouveau sa robe, son bonnet et son masque ; puis, lorsqu'il fut déguisé à sa convenance, elle

... de la cour... le roi... le duc de Buckingham... le cardinal de Richelieu... le duc de Chevreuse... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham...

... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham...

... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham...

... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham...

... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham...

... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham...

... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham...

... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham...

... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham...

... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham... le duc de Buckingham...

les jardins par un temps magnifique il advint une de ces aventures qui n'ont point assez de notoriété pour peindre tout à fait de fortune ou d'existence, ceux auxquels elles arrivent mais qui laissent, pendant toute leur vie, un d'air sinon une tache sur leur réputation. Aujourd'hui, il est vrai, le doute est levé, les témoignages sont venus avec le temps, et la postérité a porté son jugement : aujourd'hui, l'innocence de la reine est reconnue par les plus hostiles à la monarchie, mais les contemporains en jugèrent bien, et furent aveugles qu'ils étaient par la souff du scandale, et rendus malveillants par l'esprit de parti.

Le duc de Buckingham donna la main à la reine et le lord Rich accompaignait madame de Chevreuse. Après un grand nombre de tours, d'allées et de venues la reine, qui se trouvait assise, ayant autour d'elle toutes les dames de sa maison, se leva, reprit la main du duc et s'éloigna. Elle avait invité personne à la suivre, et personne ne la suivit; mais comme il faisait nuit close, la reine et son cavalier disparurent bientôt derrière une charnulle. Au reste, cette disparition, ainsi qu'on le pense bien, n'était pas demeurée inaperçue, on échangeait déjà quelques sourires malins et quelques coups d'œil expressifs, quand tout à coup on entendit un cri étouffé et l'on reconnut la voix de la reine. Aussitôt Putange, son premier écuyer, sauta par-dessus la charnulle l'épée à la main, et vit Anne d'Autriche qui se débattait aux bras de Buckingham. A la vue de Putange, qui accourait en le menaçant, le duc, fureté d'abandonner la reine, dégaina à son tour. Mais la reine se jeta au-devant de Putange, criant en même temps à Buckingham qu'il eût à se retirer à l'instant même pour ne pas la compromettre. Buckingham obéit; il était temps, toute la cour accourait et allait être témoin de son insolence, mais, lorsqu'on arriva, le duc avait disparu.

Ce n'est rien, dit la reine aux personnes de sa suite, le duc de Buckingham s'était éloigné en me laissant seule et j'ai eu si grand peur de me trouver ainsi perdue dans l'obscurité, que j'ai poussé ce cri qui vous a fait accourir.

On fit semblant de croire à cette version, mais il est inutile de dire que la vérité transpara. Laporte raconte, en toutes lettres, que le duc s'emancipa jusqu'à vouloir carresser la reine, et Tallémand des Réaux, très malveillant au reste pour la cour, va plus loin encore.

Ni le hal de madame de Chevreuse, ni l'apparition de la dame blanche n'approchèrent, pour l'éclat et pour le scandale, de cette désespérante affaire, les suites en furent très nobles pour les deux amants. Buckingham lui dut probablement une prompte et sanglante mort, et la reine en souffrit pendant tout le reste de sa vie.

Le lendemain était fixé pour le jour du départ, la reine mère voulut reconduire sa fille pendant quelques heures encore. La voiture était composée de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche, de madame Henriette et de la princesse de Conty. La reine mère et madame Henriette étaient dans le fond, Anne d'Autriche et la princesse de Conty sur le devant.

Arrivées au lieu de la séparation, les voitures s'arrêtèrent. Le duc de Buckingham, qui selon toute probabilité, n'avait pas vu la reine depuis l'aventure de la veille, vint ouvrir la portière et offrit la main à madame Henriette pour la conduire dans le carrosse qui lui était destiné et on l'attendait madame de Chevreuse qui devait l'accompagner en Angleterre. Mais à peine le duc l'eut-il déposée à sa place qu'il revint vivement rouvrir la portière une seconde fois, et, malgré la présence de Marie de Médicis et de la princesse de Conty, prit le bas de la robe de la reine Anne d'Autriche et la baisa à plusieurs reprises, puis, sur l'observation de la reine, que cette étrange marque de son amour la pouvait compromettre, le duc se releva et s'enveloppa un instant dans les rideaux de la voiture. Alors, on s'aperçut qu'il pleurait, car si l'on ne pouvait voir ses larmes, on entendait ses sanglots. La reine n'eut pas le courage de se contenir plus longtemps, et pour cacher les pleurs qui se happaient de ses paupières, elle porta son mouchoir à ses yeux. Enfin, comme s'il eût pris une résolution soudaine, comme si par un violent effort, il se fut vaincu lui-même, Buckingham sans aucun autre adieu et sans observer la reine s'arracha de la voiture de la reine, s'élança dans celle de madame Henriette et donna l'ordre de partir.

Anne d'Autriche revint à Amiens, n'essayant même pas de monter à cheval. Elle croyait cet adieu le dernier, elle se trompait.

Lorsqu'il arriva à Boulogne, Buckingham trouva la mer complaisante, si grosse et si tempétueuse qu'il lui fut impossible de partir. La reine de son côté apprenant ce retard à Amiens, envoya au sitôt Laporte à Boulogne, sous le prétexte d'avoir de nouvelles de madame Henriette et de madame de Chevreuse. Il était évident que la ne se bornait pas à la mission du fâcheux portemanteau, et que l'Intérêt royal attendait encore à un autre personne.

Les mauvais temps dura huit jours. Pendant ces huit jours, Laporte fit trois voyages à Boulogne, et, pour que le courrier de la reine n'éprouvât point de retard, M. de Chaulnes,

gouverneur provisoire de la ville d'Amiens, faisait tenir les portes ouvertes toute la nuit.

Au retour de son troisième voyage, Laporte informa la reine que, le même soir, elle verrait Buckingham. Le duc avait annoncé qu'une dépêche, qu'il avait reçue du roi Charles I^{er}, nécessitait une dernière conférence avec la reine mère, et qu'en conséquence, il allait partir dans trois heures pour Amiens. Ce retard de trois heures était nécessaire pour donner le temps à Laporte de prévenir la reine. Le duc la faisait supplier, en outre, au nom de son amour, de s'arranger de telle façon qu'il la trouvât seule.

Cette demande mit Anne d'Autriche en grand émoi. Cependant il est probable que le duc eût obtenu l'entrevue qu'il désirait ; la reine, sous prétexte que son médecin devait la saigner, avait déjà invité tout le monde à se retirer, lorsque Nogent Beauriv entra et dit tout haut que le duc de Buckingham et milord Rich venaient d'arriver chez la reine mère pour affaire de conséquence.

Cette nouvelle, annoncée publiquement, renversait tous les projets d'Anne d'Autriche ; il était difficile maintenant qu'elle demeurât seule sans donner des soupçons sur le motif qui lui faisait désirer la solitude. Elle appela donc son médecin et se fit réellement saigner, espérant que cette opération éloignerait tout le monde ; mais quelques instances qu'elle pût faire, et quelque désir qu'elle exprimât de se reposer, elle ne put éloigner la comtesse de Lannoy, que la reine avait quelques motifs de croire vendue au cardinal-duc. Elle attendit dans une inquiétude croissante ce qui allait arriver.

A dix heures, on annonça le duc de Buckingham.

La comtesse de Lannoy ouvrait déjà la bouche pour dire que la reine n'était pas visible ; mais la reine, craignant sans doute quelque éclat de la part du duc, donna l'ordre de faire entrer.

A peine cette permission fut-elle transmise à celui qui la sollicitait, que le duc se précipita dans la chambre.

La reine était au lit et madame de Lannoy debout à son chevet.

Le duc demeura atterré en voyant que la reine n'était pas seule, comme il s'y attendait : son visage était si bouleversé, qu'Anne d'Autriche eut pitié de lui et lui dit en espagnol quelques mots de consolation, lui expliquant qu'elle n'avait pas pu demeurer seule et que sa dame d'honneur était restée dans sa chambre presque malgré elle.

Alors, le duc tomba à genoux devant le lit, baisant les draps avec des transports si violents, que madame de Lannoy lui fit observer que ce n'était pas la coutume en France de se conduire ainsi à l'égard des têtes couronnées.

Eh ! madame, répondit alors le duc avec impatience, je ne suis pas Français, et les coutumes de la France ne peuvent m'engager ; je suis le duc George Villiers de Buckingham ambassadeur du roi d'Angleterre, et, par conséquent, représentant moi-même une tête couronnée. En cette qualité, continua-t-il, il n'y a ici qu'une personne qui ait le droit de me donner des ordres et cette personne, c'est la reine.

Alors, se retournant vers Anne d'Autriche :

Oui, madame, reprit-il ces ordres, je les attends à vos genoux, et j'y obéirai, je le jure, à moins qu'ils ne me commandent de ne plus vous aimer.

La reine, embarrassée, ne répondait rien, et essayait inutilement d'armer son regard d'une colère qu'elle n'avait pas dans le cœur. Ce silence indigna la vieille dame qui s'écria :

— Jésus Dieu ! madame, n'a-t-il pas osé dire à Votre Majesté qu'il l'aimait ?

— Oh ! oui ! oui ! s'écria Buckingham, oui, madame, je vous aime, ou plutôt je vous adore à la manière dont les hommes adorent Dieu ! Oui, je vous aime, et je répéterais l'aveu de cet amour à la face du monde entier, parce que je ne sais pas de puissance humaine ni divine qui puisse m'empêcher de vous aimer. Et maintenant, ajouta-t-il en se relevant, je vous ai dit ce que j'avais à vous dire, et je n'ajouterai plus qu'une chose : c'est que mon seul but désormais sera de vous revoir, que j'emploierai tous les moyens pour cela et que j'arriverai à ce but, malgré le cardinal, malgré le roi, malgré vous-même, dussé-je, pour réussir, bouleverser l'Europe !

Et, à ces mots, saisissant la main de la reine et la courrant de baisers, malgré les efforts qu'elle faisait pour la retirer, le duc s'élança hors de l'appartement.

A peine la porte se fut-elle refermée derrière lui, que toute la force qui avait soutenu Anne d'Autriche en présence du duc l'abandonna, et qu'elle se laissa retomber sur son oreiller en éclatant en sanglots et en ordonnant à la comtesse de Lannoy de se retirer.

Alors, elle fit appeler dona Estefania, en qui elle avait la plus entière confiance, lui remit une lettre et une cassette et lui ordonna d'aller porter l'une et l'autre au duc. La lettre suppliait Buckingham de partir, la cassette contenait les aiguillettes ornées de douze ferrets de diamants qu'elle

avait reçues du roi à propos du bal de madame de Chevreuse, et que la reine, on se le rappelle, avait portées à cette soirée.

Le lendemain, Anne d'Autriche prit congé de Buckingham devant toute la cour, et celui-ci, satisfait du gage d'amour qu'il avait reçu, se conduisit avec toute la circonspection que la plus scrupuleuse étiquette aurait pu exiger de lui.

Trois jours après, la mer se calma et force fut à Buckingham, de quitter la France, on le laissa à la fois la réputation du plus extravagant, mais aussi du plus magnifique seigneur qu'on y eût jamais vu.

Cependant, l'aventure d'Amiens porta ses fruits : le cardinal en fut averti et la raconta au roi, dont il exalta la colère jusqu'à la fureur. C'était une chose singulière que cette habileté du ministre à incruster ses passions personnelles dans le cœur de son maître, ou plutôt de son esclave ; toute la vie de Richelieu s'éleva à cette manœuvre, et le secret de son autorité est là. Louis XIII qui, non seulement n'aimait plus la reine, mais qui, par les raisons que nous avons dites, commençait peut-être à la détester déjà et qui était encouragé dans cette malveillance naissante par les anciennes menées de la reine mère et par les manœuvres journalières de son ministre, fit aussitôt une exécution parmi les serviteurs de la reine, et la persécution, qui avait été sourde jusque-là, se mit à éclater tout d'un coup.

Madame de Vernet fut congédiée et l'utange fut chassé.

Comme on le pense bien, madame la comtesse, qui avait suivi la reine d'Angleterre à Londres, manqua à Anne d'Autriche dans cette grave circonstance.

Toutes ces imprudences de la jeune reine servaient fort la reine mère dans ses projets ; tout en ayant l'air de chercher à réunir les deux époux, elle se mit à envenimer l'affaire par un procédé qui extérieurement semblait des plus délicats et des plus obligants pour sa belle-fille : elle laissa d'abord le roi faire à son loisir toutes les exécutions domestiques que nous avons rapportées, puis elle le prit à part et voulut lui prouver que la reine était innocente, que ses relations avec Buckingham n'avaient jamais dépassé les bornes de la simple galanterie, soutenant que, d'ailleurs, elle avait toujours été trop bien entourée pour mal faire ; ce qui était, on en conviendra, une assez mauvaise raison à donner à la jalousie d'un mari. Enfin elle ajouta qu'il en était d'Anne d'Autriche comme d'elle-même, qui, dans sa jeunesse, avait parfois, grâce à la légèreté inhérente au premier âge de la vie, pu donner d'elle de fâcheuses impressions à son époux Henri IV, sans que cependant, en face de sa conscience, elle ait jamais rien eu à se reprocher.

Or, quelque respect filial que Louis XIII eût pour sa mère, il était évident qu'il savait à quoi s'en tenir sur sa prétendue innocence.

Aussi, l'on comprend combien peu de pareils raisonnements eurent d'influence sur le roi ou plutôt, au contraire, quelle influence ils eurent. Louis XIII savait les déguisements de Buckingham et les artifices de madame de Chevreuse, tout lui ayant été expliqué par le cardinal, qui lui avait mis sous les yeux le rapport qu'il s'en était fait faire, et dont la réputation eût donné quelque peine à un logicien plus sévère que ne l'était Marie de Médicis. Louis XIII, au lieu de se calmer aux prétendues atténuations de sa mère, redoubla donc de sévérité, et renvoya de la maison d'Anne d'Autriche jusqu'à Laporte lui-même, serviteur trop fidèle, qui, s'il n'avait pas aidé, avait du moins tu les intrigues coupables ou innocentes de sa maîtresse. On ne laissa près de la reine que madame de la Boissière, duégué aussi farouche que le fut plus tard madame de Navailles. De ce moment, la reine se trouva donc, pour ainsi dire, gardée à vue.

Quelques auteurs assurent qu'avant son départ de Paris, Buckingham avait, en dessous main, reçu l'avis de se retirer au plus vite, sous peine d'une de ces démonstrations qui n'étaient point rares en ce temps-là, et dont Saint-Mégrin et Bussy d'Amboise avaient été victimes (1). Buckingham comprit le conseil et le mépris malgré son importance. En effet, on n'eût point officiellement arrêté et puni un ambassadeur ; mais un galant coureur d'aventures pouvait pendant une nuit, dans un rendez-vous, devenir l'objet d'une vengeance que Richelieu ni le roi n'auraient pu empêcher et se seraient bien gardés de punir, et que Charles I^{er} lui-même n'eût pu attribuer qu'à la mauvaise étoile de son favori.

Cependant, non seulement une persécution ouverte se manifestait à l'égard d'Anne d'Autriche, mais encore une conspiration sourde se tramait dans l'ombre. Le cardinal avait été prévenu par madame de Lannoy, son espionne près de cette princesse, que la reine n'avait plus les ferrets de diamants qu'elle avait reçus du roi, et que, selon toute probabilité, ces ferrets avaient été envoyés par elle à Buckingham pendant la nuit qui avait suivi son retour de Boulogne.

Richelieu écrivit aussitôt à lady Clarick, qui avait été la maîtresse de Buckingham, pour lui offrir cinquante mille

(1) V. la note B à la fin du volume.

Le mari froid et mélancolique, révolté, comme
avait été le mariage, la mort de Sa Majesté, et cette mort
avait arrêté d'avance une union plus en harmo-
nie avec ses goûts et son humeur. Louis XIII se crut aus-
sible nature de conspirateurs il ne pouvait donc être mieux
d'être selon les desirs de la reine mère et du cardinal
pour pour cruellement. Il ne manquait qu'un complot:
celui de Chalais éclata

M. DE CHALAIS. — SON CARACTÈRE. — CONSPIRATION
DU DUC D'ANJOU RÉVÉLÉE PAR CHALAIS AU CARDI-
NAL. — LE CARDINAL ET LE DUC D'ANJOU. — MA-
RIAGE PROJETÉ. — ARRESTATION A BLOIS DE CÉSAR,
DUC DE VENDÔME, ET DU GRAND PRIEUR DE FRANCE,
FILS NATURELS DE HENRI IV. — LE COMTE DE ROCHE-
FORT. — LE COUVENT DES CAPUCINS DE BRUXELLES.
— LE COMPILOT EST MUR. — ARRESTATION, PROCÈS ET
EXÉCUTION DE CHALAIS. — LA REINE EST AMENÉE EN
PLEIN CONSEIL. — RÉPONSE DE LA REINE.

Chalais était maître de la garde-robe. Sa naissance était
excellente. Petit-fils du maréchal de Montluc, il touchait,
par les femmes, à cette brave race des Bussy-d'Ambloise,
dont la femme du maréchal était sœur, et qui défendit si
héroïquement Cambrai contre les Espagnols.

C'était un beau jeune homme de vingt-huit à trente ans,
fort élégant et fort couru des femmes, peu réfléchi, très
railleur, imprudent et vain comme Cinq-Mars le fut plus
tard. Il avait eu, quelque temps auparavant, un duel qui
avait fait grand bruit, et qui l'avait partiellement placé
dans ce monde, où palpaient encore les traditions de la
chevalerie. Croyant avoir des motifs de plainte contre Pougibaut, beau-frère du comte de Ludes, il alla l'attendre sur
le Pont-Neuf où il savait qu'il devait passer, et là, il lui fit
mettre l'épée à la main, et le tua. Bois-Robert, qui aimait
fort les beaux garçons, dit Tallemant des Réaux, fit une
élogie sur sa mort.

Il était de mode à cette époque de conspirer contre le
premier ministre, qui avait tout le pouvoir et qui ne lais-
sait au roi qu'une ombre de puissance; ce qui faisait dire
au vieux archevêque bertrand de Chauv, que Louis XIII
aimait beaucoup, et auquel il avait souvent promis le cha-
peau rouge :

— Ah! si le roi était en faveur, je serais cardinal.

Cette mode n'était pas encore si dangereuse qu'elle le de-
vint par la suite; car, alors, Marillac, Montmorency et
Cinq-Mars vivaient encore. Chalais conspirait donc contre
le cardinal, c'est-à-dire qu'il agissait comme tout le monde.
Cependant cette fois, la conspiration avait une certaine
valeur. Gaston, que n'avaient pas encore déshonoré ses lâ-
chetés successives, était à la tête des conspirateurs, poussé
par Alexandre de Bourbon, grand prieur de France, et Cé-
sar, duc de Vendôme; c'étaient ceux-ci, disait-on, qui
avaient proposé le plan à Gaston et qui y avaient entraîné
Chalais. Cinq ou six autres jeunes gens s'étaient encore
donnés au duc d'Anjou, et étaient convenus d'assassiner
avec lui le cardinal.

Voici de quelle manière le projet devait être exécuté :
Richelieu, sous le prétexte éternel de sa mauvaise santé
qu'il lui rendit de si grands services pendant tout le cours
de cette puissance sans cesse attaquée et toujours croissante
s'était retiré à sa maison de campagne de Fleury, d'où il
dirigeait les affaires du royaume. Le duc d'Anjou et ses
amis devaient, en feignant que la chasse les avait conduits
de ce côté, descendre chez Son Eminence, comme pour lui
demander à dîner, et, là, au premier moment favorable,
saisir l'occasion de l'envelopper et de lui couper la gorge.
Tous ces complots, qui aujourd'hui nous paraissent impos-
sibles ou tout au moins étranges, étaient fort de mise alors
et faisaient en quelque sorte le tour de l'Europe. Visconti
avait été assassiné ainsi dans le Dôme de Milan; Julien
de Médicis, dans l'église cathédrale de Florence; Henri III,
à Saint-Germain; Henri IV, rue de la Ferronnerie; et le
maréchal d'Ancre, au pont du Louvre.

Gaston, en se délaissant du favori de Louis XIII, imitait
donc l'exemple de Louis XIII à l'égard de Marie de Médicis;
le tout était de réussir, car l'impunité suivrait
d'autant plus sûrement le succès, que le roi cachait mal
la haine qu'il portait lui-même au premier ministre.

Tout était donc prêt pour l'exécution de ce dessein, lors-
que Chalais, au par cette faiblesse de résolution dont il
donna par la suite tant de preuves, ou pour l'attrer à son
parti, alla s'en ouvrir au commandeur de Valencay. Mais,
soit que celui-ci fut au cardinal, soit qu'il eut deviné Gas-

Le roi se leva, et se dirigea vers la porte de la chambre. Il
avait l'air d'être en colère, et son visage exprimait une
détresse que l'on ne voyait jamais sur son front. Il
parla d'une voix basse et tremblante, et ses paroles
étaient entrecoupées de sanglots. Il se pencha vers
Chalais, et lui dit avec une expression de désespoir
qui le rendait effrayant : — « Tu es un traître ! »
— « Non, sire, je suis un homme qui aime son pays,
et qui veut le voir libre et indépendant. » — « Tu es
un rebelle ! » — « Non, sire, je suis un homme qui
aime son roi, et qui veut le voir libre et indépendant. »
— « Tu es un traître ! » — « Non, sire, je suis un
homme qui aime son pays, et qui veut le voir libre et
indépendant. » — « Tu es un rebelle ! » — « Non,
sire, je suis un homme qui aime son roi, et qui veut
le voir libre et indépendant. » — « Tu es un traître ! »
— « Non, sire, je suis un homme qui aime son pays,
et qui veut le voir libre et indépendant. » — « Tu es
un rebelle ! » — « Non, sire, je suis un homme qui
aime son roi, et qui veut le voir libre et indépendant. »

Chalais était maître de la garde-robe. Sa naissance était
excellente. Petit-fils du maréchal de Montluc, il touchait,
par les femmes, à cette brave race des Bussy-d'Ambloise,
dont la femme du maréchal était sœur, et qui défendit si
héroïquement Cambrai contre les Espagnols.
C'était un beau jeune homme de vingt-huit à trente ans,
fort élégant et fort couru des femmes, peu réfléchi, très
railleur, imprudent et vain comme Cinq-Mars le fut plus
tard. Il avait eu, quelque temps auparavant, un duel qui
avait fait grand bruit, et qui l'avait partiellement placé
dans ce monde, où palpaient encore les traditions de la
chevalerie. Croyant avoir des motifs de plainte contre Pougibaut, beau-frère du comte de Ludes, il alla l'attendre sur
le Pont-Neuf où il savait qu'il devait passer, et là, il lui fit
mettre l'épée à la main, et le tua. Bois-Robert, qui aimait
fort les beaux garçons, dit Tallemant des Réaux, fit une
élogie sur sa mort.

Il était de mode à cette époque de conspirer contre le
premier ministre, qui avait tout le pouvoir et qui ne lais-
sait au roi qu'une ombre de puissance; ce qui faisait dire
au vieux archevêque bertrand de Chauv, que Louis XIII
aimait beaucoup, et auquel il avait souvent promis le cha-
peau rouge :

— Ah! si le roi était en faveur, je serais cardinal.

Cette mode n'était pas encore si dangereuse qu'elle le de-
vint par la suite; car, alors, Marillac, Montmorency et
Cinq-Mars vivaient encore. Chalais conspirait donc contre
le cardinal, c'est-à-dire qu'il agissait comme tout le monde.
Cependant cette fois, la conspiration avait une certaine
valeur. Gaston, que n'avaient pas encore déshonoré ses lâ-
chetés successives, était à la tête des conspirateurs, poussé
par Alexandre de Bourbon, grand prieur de France, et Cé-
sar, duc de Vendôme; c'étaient ceux-ci, disait-on, qui
avaient proposé le plan à Gaston et qui y avaient entraîné
Chalais. Cinq ou six autres jeunes gens s'étaient encore
donnés au duc d'Anjou, et étaient convenus d'assassiner
avec lui le cardinal.

Voici de quelle manière le projet devait être exécuté :
Richelieu, sous le prétexte éternel de sa mauvaise santé
qu'il lui rendit de si grands services pendant tout le cours
de cette puissance sans cesse attaquée et toujours croissante
s'était retiré à sa maison de campagne de Fleury, d'où il
dirigeait les affaires du royaume. Le duc d'Anjou et ses
amis devaient, en feignant que la chasse les avait conduits
de ce côté, descendre chez Son Eminence, comme pour lui
demander à dîner, et, là, au premier moment favorable,
saisir l'occasion de l'envelopper et de lui couper la gorge.
Tous ces complots, qui aujourd'hui nous paraissent impos-
sibles ou tout au moins étranges, étaient fort de mise alors
et faisaient en quelque sorte le tour de l'Europe. Visconti
avait été assassiné ainsi dans le Dôme de Milan; Julien
de Médicis, dans l'église cathédrale de Florence; Henri III,
à Saint-Germain; Henri IV, rue de la Ferronnerie; et le
maréchal d'Ancre, au pont du Louvre.

Gaston, en se délaissant du favori de Louis XIII, imitait
donc l'exemple de Louis XIII à l'égard de Marie de Médicis;
le tout était de réussir, car l'impunité suivrait
d'autant plus sûrement le succès, que le roi cachait mal
la haine qu'il portait lui-même au premier ministre.

Tout était donc prêt pour l'exécution de ce dessein, lors-
que Chalais, au par cette faiblesse de résolution dont il
donna par la suite tant de preuves, ou pour l'attrer à son
parti, alla s'en ouvrir au commandeur de Valencay. Mais,
soit que celui-ci fut au cardinal, soit qu'il eut deviné Gas-

Chalais était maître de la garde-robe. Sa naissance était
excellente. Petit-fils du maréchal de Montluc, il touchait,
par les femmes, à cette brave race des Bussy-d'Ambloise,
dont la femme du maréchal était sœur, et qui défendit si
héroïquement Cambrai contre les Espagnols.
C'était un beau jeune homme de vingt-huit à trente ans,
fort élégant et fort couru des femmes, peu réfléchi, très
railleur, imprudent et vain comme Cinq-Mars le fut plus
tard. Il avait eu, quelque temps auparavant, un duel qui
avait fait grand bruit, et qui l'avait partiellement placé
dans ce monde, où palpaient encore les traditions de la
chevalerie. Croyant avoir des motifs de plainte contre Pougibaut, beau-frère du comte de Ludes, il alla l'attendre sur
le Pont-Neuf où il savait qu'il devait passer, et là, il lui fit
mettre l'épée à la main, et le tua. Bois-Robert, qui aimait
fort les beaux garçons, dit Tallemant des Réaux, fit une
élogie sur sa mort.

Il était de mode à cette époque de conspirer contre le
premier ministre, qui avait tout le pouvoir et qui ne lais-
sait au roi qu'une ombre de puissance; ce qui faisait dire
au vieux archevêque bertrand de Chauv, que Louis XIII
aimait beaucoup, et auquel il avait souvent promis le cha-
peau rouge :

— Ah! si le roi était en faveur, je serais cardinal.

Cette mode n'était pas encore si dangereuse qu'elle le de-
vint par la suite; car, alors, Marillac, Montmorency et
Cinq-Mars vivaient encore. Chalais conspirait donc contre
le cardinal, c'est-à-dire qu'il agissait comme tout le monde.
Cependant cette fois, la conspiration avait une certaine
valeur. Gaston, que n'avaient pas encore déshonoré ses lâ-
chetés successives, était à la tête des conspirateurs, poussé
par Alexandre de Bourbon, grand prieur de France, et Cé-
sar, duc de Vendôme; c'étaient ceux-ci, disait-on, qui
avaient proposé le plan à Gaston et qui y avaient entraîné
Chalais. Cinq ou six autres jeunes gens s'étaient encore
donnés au duc d'Anjou, et étaient convenus d'assassiner
avec lui le cardinal.

ton, soit, ce qui est moins probable, qu'il eût réellement horreur d'un assassinat, le commandeur fit si bien, qu'au lieu de se laisser entraîner au parti de Chalais, il emmena Chalais à la suivre chez le cardinal pour lui tout révéler.

Le cardinal était occupé à travailler dans son cabinet avec un nommé Rochefort, homme de tête et de main, tout entier à sa dévotion, et qu'on trouve changeant d'âge, de figure et de nom, mêlé, sous vingt costumes différents qu'il portait avec une égale vérité, à toutes les mystérieuses affaires de ce temps, lorsqu'on lui annonça que Chalais et le commandeur de Valençay demandaient à lui parler seul et en tête-à-tête pour affaires de la plus haute importance.

Son Eminence fit un signe à Rochefort, qui passa dans un cabinet voisin, séparé par une seule tapisserie de la chambre où travaillait le cardinal.

Chalais et le commandeur de Valençay furent introduits aussitôt que la portière fut retombée derrière Rochefort.

Chalais était muet et interdit : il comprenait qu'il avait fait une première faute, celle d'entrer dans la conspiration et qu'il allait en faire une seconde, celle de la révéler.

Ce fut donc le commandeur de Valençay qui parla. Le cardinal, assis devant sa table, le menton appuyé dans sa main, écouta toute la révélation de ce terrible complot tramé contre sa personne, sans qu'un seul trait de son visage exprimât autre chose que cette attention grave qu'il eût apportée à toute conspiration menaçant une autre tête que la sienne. Richelieu avait au plus haut degré ce courage particulier donné à certains hommes d'Etat de braver sans sourcilier le poignard des assassins. Lorsqu'il eut tout entendu, il remercia Chalais, qu'il pria de le revenir voir particulièrement.

Chalais revint. Le cardinal avait pour lui la séduction des promesses. Il flatta l'ambition du jeune homme et Chalais se dit tout à lui, à la condition cependant que personne ne serait inquiété pour ce complot. Le cardinal promit, sur ce point, tout ce que Chalais voulut ; cela lui était d'autant plus facile, que les têtes du duc d'Anjou, du duc de Vendôme et du grand prieur, toutes têtes royales, n'étaient point encore de celles qui avaient l'habitude de tomber sous la hache du bourreau.

Le cardinal alla trouver le roi et lui raconta tout, mais en demandant de l'indulgence pour ce complot qui ne menaçait que lui, réservant toute sa sévérité, disait-il, pour les complots qui regardaient le roi. Il posait, par cette parole, la première planche des échafauds à venir.

Le roi admira la magnanimité de son ministre, et lui demanda ce qu'il comptait faire en cette circonstance.

— Sire, répondit le cardinal, laissez-moi conduire l'affaire jusqu'au bout ; seulement, comme je n'ai autour de moi ni gardes ni hommes armés, prêtez-moi quelques-uns de vos gens d'armes.

Le roi donna au cardinal soixante cavaliers qui, la veille du jour où l'assassinat devait avoir lieu, arrivèrent à onze heures du soir à Fleury.

Le cardinal les cacha de façon qu'on ne pût aucunement s'apercevoir de leur présence.

La nuit s'écoula tranquillement. Mais, à quatre heures du matin, les officiers de la bouche du duc d'Anjou arrivèrent.

Fleury, annonçant qu'au retour de la chasse leur maître devait s'arrêter chez Son Eminence, et, pour lui épargner tout ennui, les envoyait afin de préparer le dîner.

Le cardinal fit répondre que lui et son château étaient tout au service du prince : qu'il pouvait donc, à son gré, disposer de l'un et de l'autre.

Mais aussitôt il se leva et, sans rien dire à personne, partit pour Fontainebleau, où se trouvait Gaston.

Il était huit heures du matin, et celui-ci s'habillait pour la chasse, lorsque tout à coup sa porte s'ouvrit et son valet de chambre annonça Son Eminence le cardinal de Richelieu.

Derrière le valet de chambre apparut le cardinal, avant même que Gaston eût eu le temps de dire qu'il n'était pas visible. Le jeune prince reçut l'illustre visiteur avec un air de trouble qui acheva de prouver au ministre que Chalais avait dit la vérité.

Tandis que Gaston cherchait par quelles paroles il pouvait accueillir le cardinal, celui-ci s'approchant du prince :

— En vérité, monsieur, dit-il, j'ai raison d'être un peu en colère contre vous.

— Contre moi ! dit Gaston tout effrayé, et sur quel point, s'il vous plaît ?

— Sur ce que vous n'avez pas voulu me faire l'honneur de me commander à dîner à moi-même, circonstance qui m'eût cependant procuré l'inappréciable faveur de vous recevoir de mon mieux ; mais, en envoyant ses officiers de bouche, Votre Altesse m'a indiqué qu'elle désirait être en liberté. Je lui abandonne donc ma maison dont elle peut disposer comme il lui plaira.

Et, à ces mots, le cardinal, pour prouver au duc d'Anjou

qu'il était son très humble serviteur, prit la main des mains de son valet de chambre, et, ta lui ayant passée presque malgré lui, se retira en lui souhaitant bonne chance. Le duc d'Anjou, devinant que tout était découvert, prétextait une indisposition subite, et la chasse n'eut pas lieu.

Cependant la magnanimité de Richelieu n'était qu'illusoire. Il sentait bien que, s'il ne ruinait pas d'un coup toute cette ligue de princes formée contre lui, dont la reine était le centre et madame de Chevreuse l'instrument, il finirait par succomber un jour ou l'autre à quelque complot mieux ourdi. Il chercha donc d'abord un moyen de désorganiser l'ensemble, sûr qu'ensuite les prétextes ne lui manqueraient pas pour frapper les individus.

Il était en ce moment question de marier le duc d'Anjou. La longue stérilité de la reine, que Richelieu avait eu un instant l'espérance de faire cesser, semblait préoccupé éternellement le ministre, qui réchauffait ainsi tous les griefs de Louis XIII contre Anne d'Autriche. Mais sur ce point, comme sur tous les autres, le ministre et le jeune prince, cherchant chacun son intérêt, n'étaient point d'accord.

Le duc d'Anjou, qui pendant tout le temps de sa vie, ne perdit pas un seul instant de vue la couronne sur laquelle il n'eût jamais le courage de porter franchement la main, désirait épouser quelque princesse étrangère, dont la famille pût lui servir d'appui, ou le royaume de refuge.

Richelieu, au contraire, et quand nous disons Richelieu, nous disons le roi, Richelieu voulait que le duc d'Anjou épousât mademoiselle de Montpensier, fille de madame la duchesse de Guise. Gaston résistait, non pas que la jeune princesse lui déplût, au contraire, mais parce qu'elle ne lui apportait en dot qu'une immense fortune et ne donnait pas la moindre assurance à ses projets ambitieux.

Or, Gaston, trop faible pour résister seul, appelait ses amis à son aide, et avait formé à la cour, parmi les ennemis du cardinal, un parti qui se déclarait pour l'alliance étrangère. Les chefs de ce parti étaient la reine et M. le grand prieur de France et son frère César, duc de Vendôme.

Le cardinal avait facilement attiré le roi à son opinion en lui montrant les inconvénients de créer à son frère, dans une principauté étrangère cette retraite que désiraient sa mère et son frère. L'Espagne, qui soutenait la reine, l'avait trop inquiété dans ses démêlés conjugaux et l'inquiétait trop encore pour qu'il s'ouvrit une nouvelle source de pareils ennuis. Le roi était donc convaincu que le duc d'Anjou, pour le bien de l'Etat et la sécurité de la couronne, devait épouser mademoiselle de Montpensier.

Son Eminence lui donna la preuve que le grand prieur et M. de Vendôme contrecarraient ce dessein. Louis XIII regarda dès lors ses deux frères naturels comme ses ennemis ; mais Louis XIII était maître en dissimulation, et personne ne s'aperçut des nouveaux sentiments de haine qui venaient, à la voix du cardinal, de se glisser dans le cœur du roi.

Malheureusement, ce n'était pas chose facile que d'arrêter les deux frères d'un seul coup ; et en arrêter un seul, c'était se faire un ennemi acharné de l'autre. Disons ce qui causait cette difficulté.

Le duc de Vendôme n'était pas seulement gouverneur de Bretagne, mais il pouvait encore avoir de grandes prétentions à la souveraineté de cette province, par le fait de la duchesse, sa femme, héritière de la maison de Luxembourg, et, par conséquent, de la maison de Penthièvre. De plus, le prince était, disait-on, en train de nouer un mariage entre son fils et l'aînée des filles du duc de Retz, qui avait deux bonnes places dans la province. La Bretagne, ce fleuron souverain qu'on avait eu tant de peine à souder à la couronne, pouvait donc lui échapper de nouveau.

Le cardinal mit toutes ces considérations sous les yeux du roi, lui montra l'Espagne entrant en France à la voix de la reine, l'Empire marchant contre nos frontières à l'appel du duc d'Anjou, et la Bretagne se révoltant au premier signal du duc de Vendôme. Il fallait donc prévenir, comme nous l'avons dit, cette catastrophe par l'arrestation des deux frères.

Tout vient à point à qui sait attendre. Les ennemis du cardinal se livrèrent eux-mêmes. Voyant le complot de Fleury déjoué, et Richelieu plus puissant que jamais, voyant que dans toute cette affaire son nom ni celui de son frère n'avaient point été prononcés, le grand prieur crut que Son Eminence avait eu révélation du danger qu'elle courait, mais qu'elle ignorait le nom de ceux qui avaient tramé sa perte. Il revint donc lui faire sa cour avec les apparences d'un dévouement plus empressé que jamais. Le cardinal, de son côté, le reçut mieux et plus gracieusement qu'il n'avait encore fait. Cet accueil parut au grand prieur si franc et si sincère, que, se croyant au mieux avec le ministre, il se hasarda, pensant le moment bien

... de la Bastille l'envoya assurer de son dévouement. Le cardinal ne fut nullement en homme qui se souvient d'être oublié et pardonné.

Pendant tout ce temps, son Eminence s'en était tenu à son Chalais et de lui faire bon accueil. Chalais se voyait en tête-à-tête avec le cardinal qui en apparence, lui avait fait la parole donnée, puisque aucun des complices de l'affaire de Fleury n'avait été inquiété. Il continuait donc de lui révéler les projets du duc d'Anjou; mais dans ce moment Gaston n'avait d'autre projet que de trouver un royaume voisin où il pût se retirer pour échapper à la fois à la surveillance du cardinal et au mariage que lui imposait son frère. Richelieu parut plaindre le jeune prince et poussa Chalais à l'exciter, de tout son pouvoir, à quitter la France, convaincu qu'il était que cette retraite acheverait de le perdre.

Dépendant restait une affaire importante à terminer à Blois. Le roi partit donc pour cette ville, laissant le comte de Soissons gouverneur de Paris en son absence. A Orléans, la reine mère et le duc d'Anjou rejoignirent Sa Majesté. Le cardinal, sous prétexte de maladie, était parti devant, allant à petites journées, et, au lieu de demeurer à Blois se sentait retirer toujours pour chercher le calme et le repos à Beauregard, charmante petite maison située à une lieue de la ville.

Quelques jours après l'arrivée du roi, le grand prieur et le duc de Vendôme arrivent à leur tour. Le même soir ils se rendent chez le roi pour lui présenter leurs hommages. Le roi les reçoit à merveille et leur propose une partie de chasse pour le lendemain; mais les deux frères s'excusent sur la fatigue d'un voyage fait à franc étrier. Le roi les embrasse et leur souhaite bon repos.

Le lendemain, à trois heures du matin, tous deux étaient arrêtés dans leur lit et conduits prisonniers au château d'Amboise, tandis que la duchesse de Vendôme recevait l'ordre de se retirer dans sa maison d'Anet.

Le roi avait tenu strictement sa parole; il n'avait pas été fait plus de mal à M. le duc de Vendôme qu'à M. le grand prieur, puisqu'ils avaient été arrêtés ensemble et conduits dans la même prison.

C'était de la part du cardinal une déclaration de guerre inattendue, mais franche et victorieuse; aussi Chalais courut-il à l'instant même chez Son Eminence pour réclamer la promesse que lui avait faite. Mais le cardinal prétendit n'avoir aucunement manqué à sa promesse, M. le grand prieur et M. de Vendôme étant arrêtés, non pas à cause de la part qu'ils avaient prise au complot de Fleury, mais pour les mauvais conseils qu'ils donnaient, l'un de vive voix l'autre par lettres, à M. le duc d'Anjou à l'en droit du mariage de Son Altesse avec mademoiselle de Montpensier.

Chalais ne fut point dupe de cette réponse; aussi, soit remords, soit versatilité naturelle, il chercha quelqu'un pour faire dire au cardinal qu'il ne devait plus compter sur lui, qu'il lui retirait sa parole. Le commandeur de Valençay, auquel il s'adressa d'abord, refusa de se charger de la commission, avertissant Chalais qu'il prenait le chemin de la prison et peut-être de quelque chose de pire. Mais Chalais ne tint au compte de l'avis, et prévint par écrit le cardinal qu'il l'abandonnait.

Quelques jours après, Son Eminence apprit non seulement que Chalais était reté dans le parti du duc d'Anjou, mais encore qu'il avait renoué avec madame de Chevreuse son ancienne maîtresse.

Dès lors, Chalais fut la victime expiatoire désignée d'avance.

Dépendant le duc d'Anjou avait été fortement ému de l'arrestation de ses deux frères naturels et, commençant à craindre pour lui-même, il parut chercher sérieusement une retraite hors de France, ou, du moins, dans quelque place forte du royaume, d'où il pût tenir tête au cardinal et dicter ses conditions, comme l'avaient fait plus d'une fois MM. les princes, qui après chaque révolte, avaient retourné à la cour plus riche et plus puissants.

Chalais alors se proposa au duc d'Anjou comme intermédiaire d'une négociation, soit avec les seigneurs mécontents ayant un commandement en France, soit avec le prince étranger.

En effet, il écrivit à la fois au marquis de la Valette, qui tenait Metz au comte de Soissons, qui tenait Paris, et au marquis de Laques, favori de l'archiduc, à Bruxelles.

La Valette refusa non point qu'il ne fût mécontent de Richelieu, dont il avait de son côté fort à se plaindre, mais parce qu'il ne se souciait pas d'entrer dans une coalition dont le résultat était de rompre le mariage d'un fils du roi avec mademoiselle de Montpensier, sa proche parente.

Le duc d'Anjou se mit à réfléchir. Le duc d'Anjou s'en était tenu à son Chalais et de lui faire bon accueil. Chalais se voyait en tête-à-tête avec le cardinal qui en apparence, lui avait fait la parole donnée, puisque aucun des complices de l'affaire de Fleury n'avait été inquiété. Il continuait donc de lui révéler les projets du duc d'Anjou; mais dans ce moment Gaston n'avait d'autre projet que de trouver un royaume voisin où il pût se retirer pour échapper à la fois à la surveillance du cardinal et au mariage que lui imposait son frère. Richelieu parut plaindre le jeune prince et poussa Chalais à l'exciter, de tout son pouvoir, à quitter la France, convaincu qu'il était que cette retraite acheverait de le perdre.

Dépendant restait une affaire importante à terminer à Blois. Le roi partit donc pour cette ville, laissant le comte de Soissons gouverneur de Paris en son absence. A Orléans, la reine mère et le duc d'Anjou rejoignirent Sa Majesté. Le cardinal, sous prétexte de maladie, était parti devant, allant à petites journées, et, au lieu de demeurer à Blois se sentait retirer toujours pour chercher le calme et le repos à Beauregard, charmante petite maison située à une lieue de la ville.

Quelques jours après l'arrivée du roi, le grand prieur et le duc de Vendôme arrivent à leur tour. Le même soir ils se rendent chez le roi pour lui présenter leurs hommages. Le roi les reçoit à merveille et leur propose une partie de chasse pour le lendemain; mais les deux frères s'excusent sur la fatigue d'un voyage fait à franc étrier. Le roi les embrasse et leur souhaite bon repos.

Le lendemain, à trois heures du matin, tous deux étaient arrêtés dans leur lit et conduits prisonniers au château d'Amboise, tandis que la duchesse de Vendôme recevait l'ordre de se retirer dans sa maison d'Anet.

Le roi avait tenu strictement sa parole; il n'avait pas été fait plus de mal à M. le duc de Vendôme qu'à M. le grand prieur, puisqu'ils avaient été arrêtés ensemble et conduits dans la même prison.

C'était de la part du cardinal une déclaration de guerre inattendue, mais franche et victorieuse; aussi Chalais courut-il à l'instant même chez Son Eminence pour réclamer la promesse que lui avait faite. Mais le cardinal prétendit n'avoir aucunement manqué à sa promesse, M. le grand prieur et M. de Vendôme étant arrêtés, non pas à cause de la part qu'ils avaient prise au complot de Fleury, mais pour les mauvais conseils qu'ils donnaient, l'un de vive voix l'autre par lettres, à M. le duc d'Anjou à l'en droit du mariage de Son Altesse avec mademoiselle de Montpensier.

Chalais ne fut point dupe de cette réponse; aussi, soit remords, soit versatilité naturelle, il chercha quelqu'un pour faire dire au cardinal qu'il ne devait plus compter sur lui, qu'il lui retirait sa parole. Le commandeur de Valençay, auquel il s'adressa d'abord, refusa de se charger de la commission, avertissant Chalais qu'il prenait le chemin de la prison et peut-être de quelque chose de pire. Mais Chalais ne tint au compte de l'avis, et prévint par écrit le cardinal qu'il l'abandonnait.

Quelques jours après, Son Eminence apprit non seulement que Chalais était reté dans le parti du duc d'Anjou, mais encore qu'il avait renoué avec madame de Chevreuse son ancienne maîtresse.

Dès lors, Chalais fut la victime expiatoire désignée d'avance.

Dépendant le duc d'Anjou avait été fortement ému de l'arrestation de ses deux frères naturels et, commençant à craindre pour lui-même, il parut chercher sérieusement une retraite hors de France, ou, du moins, dans quelque place forte du royaume, d'où il pût tenir tête au cardinal et dicter ses conditions, comme l'avaient fait plus d'une fois MM. les princes, qui après chaque révolte, avaient retourné à la cour plus riche et plus puissants.

Chalais alors se proposa au duc d'Anjou comme intermédiaire d'une négociation, soit avec les seigneurs mécontents ayant un commandement en France, soit avec le prince étranger.

En effet, il écrivit à la fois au marquis de la Valette, qui tenait Metz au comte de Soissons, qui tenait Paris, et au marquis de Laques, favori de l'archiduc, à Bruxelles.

La Valette refusa non point qu'il ne fût mécontent de Richelieu, dont il avait de son côté fort à se plaindre, mais parce qu'il ne se souciait pas d'entrer dans une coalition dont le résultat était de rompre le mariage d'un fils du roi avec mademoiselle de Montpensier, sa proche parente.

Le duc d'Anjou se mit à réfléchir. Le duc d'Anjou s'en était tenu à son Chalais et de lui faire bon accueil. Chalais se voyait en tête-à-tête avec le cardinal qui en apparence, lui avait fait la parole donnée, puisque aucun des complices de l'affaire de Fleury n'avait été inquiété. Il continuait donc de lui révéler les projets du duc d'Anjou; mais dans ce moment Gaston n'avait d'autre projet que de trouver un royaume voisin où il pût se retirer pour échapper à la fois à la surveillance du cardinal et au mariage que lui imposait son frère. Richelieu parut plaindre le jeune prince et poussa Chalais à l'exciter, de tout son pouvoir, à quitter la France, convaincu qu'il était que cette retraite acheverait de le perdre.

Dépendant restait une affaire importante à terminer à Blois. Le roi partit donc pour cette ville, laissant le comte de Soissons gouverneur de Paris en son absence. A Orléans, la reine mère et le duc d'Anjou rejoignirent Sa Majesté. Le cardinal, sous prétexte de maladie, était parti devant, allant à petites journées, et, au lieu de demeurer à Blois se sentait retirer toujours pour chercher le calme et le repos à Beauregard, charmante petite maison située à une lieue de la ville.

Quelques jours après l'arrivée du roi, le grand prieur et le duc de Vendôme arrivent à leur tour. Le même soir ils se rendent chez le roi pour lui présenter leurs hommages. Le roi les reçoit à merveille et leur propose une partie de chasse pour le lendemain; mais les deux frères s'excusent sur la fatigue d'un voyage fait à franc étrier. Le roi les embrasse et leur souhaite bon repos.

Le lendemain, à trois heures du matin, tous deux étaient arrêtés dans leur lit et conduits prisonniers au château d'Amboise, tandis que la duchesse de Vendôme recevait l'ordre de se retirer dans sa maison d'Anet.

Le comte de Soissons envoya au duc d'Anjou un homme nommé Boyer, qui lui offrit cinq cent mille écus, huit mille hommes de pied et cinquante chevaux, s'il voulait à l'instant même quitter la cour et venir le rejoindre à Paris.

Quant à M. de Laisques, on va voir tout à l'heure quel fut le résultat de la négociation entamée avec lui.

Sur ces entrefaites, Louvigny, cadet de la maison de Grandout, vint prier Chalais de lui servir de second contre le comte de Candale, fils aîné du duc d'Éperou, avec lequel il s'était pris de querelle à propos de la duchesse de Rohan, que tous deux aimaient.

Malheureusement, Louvigny s'était fait, sous le rapport de ces sortes d'affaires, une mauvaise réputation. Il avait eu, quelque temps auparavant, un duel et ce duel avait laissé sur sa renommée une tache ineffaçable : se battant contre Hocquincourt, qui fut depuis maréchal de France, il lui avait proposé d'ôter leurs éperons qui les gênaient tous deux. Hocquincourt avait accepté, et, tandis qu'il se baissait pour déboucler la courroie, Louvigny lui avait passé son épée au travers du corps. Hocquincourt en était resté six mois au lit et eu avait été si mal, que son confesseur, le croyant près de trépasser, le pria de pardonner à Louvigny. Mais Hocquincourt, qui avait toujours quelque espoir d'en revenir, fit ses conditions :

« Si j'en meurs, oui, je lui pardonne ! dit-il ; mais si j'en reviens, non. »

Or, Chalais qui sans doute craignait de voir se renouveler quelque scène du même genre, refusa obstinément à Louvigny de lui servir de second. « Ce méchant garçon fut si fort piqué de ce refus, dit Bassompierre, qu'il s'en alla du même pas révéler au cardinal tout ce qu'il savait et tout ce qu'il ne savait point. »

Or ce que savait Louvigny, c'est que Chalais avait écrit au nom du duc d'Anjou à M. de la Valette, au comte de Soissons et à M. le marquis de Laisques ; et ce qu'il ne savait pas et ce qu'il affirma cependant, c'est que Chalais s'était engagé à tuer le roi, et que le duc d'Anjou et ses plus intimes amis avaient promis de se tenir à la porte de Sa Majesté pendant l'assassinat, afin d'appuyer Chalais s'il avait besoin de leur concours.

Le cardinal fit faire à Louvigny une déclaration par écrit que Louvigny signa.

On n'avait aucune preuve du côté de la Valette, ni du côté du comte de Soissons. D'ailleurs, cette conspiration avec l'un ou avec l'autre était insuffisante pour les projets du cardinal : elle ne compromettait pas la reine.

La conspiration avec l'archiduc, au contraire, était ce que le cardinal pouvait désirer de mieux. En la ménageant bien, on y faisait entrer le roi d'Espagne, et le roi d'Espagne, on se le rappelle, était le frère d'Anne d'Autriche.

Le cardinal tenait donc son complot, un complot, non plus contre lui seul, mais contre le roi et lui, un complot qui prouvait qu'on ne cherchait à le perdre, lui ministre, qu'à cause de son grand attachement au roi et à la France.

En effet le cardinal était tellement détesté, et il connaissait si bien cette haine générale, qu'il avait compris que sa chute suivrait immédiatement la mort de Louis XIII. En conséquence, il ne pouvait régner qu'à l'aide du fantôme souverain. Tous ses soins avaient donc pour but de faire vivre le fantôme et de rendre terrible l'autorité royale.

Aussi la révélation de Louvigny fut la bienvenue. Rochefort, le même que nous avons trouvé travaillant avec le cardinal lorsque Chalais et le commandeur de Valençay entrèrent dans son cabinet reçut l'ordre de partir pour Bruxelles, déguisé en capucin. Le moine improvisé tenait du père Joseph une lettre qui le recommandait aux convents des Flandres : cette lettre était signée du gardien des capucins de la rue Saint-Honoré. Rochefort avait reçu des instructions sévères, tout le monde devait ignorer qui il était et le prendre véritablement pour un moine. En conséquence, il voyagerait à pied, sans argent, en demandant l'aumône, et, en entrant chez les capucins de Bruxelles, se soumettrait à toute la sévérité de la règle et à toutes les rigueurs de l'ordre.

Les instructions du comte de Rochefort étaient de suivre de l'œil tous les mouvements du marquis de Laisques.

Le marquis fréquentait le couvent, dont il connaissait le supérieur, et c'est à cause de cela que le cardinal avait désigné ce couvent au comte de Rochefort pour le lieu de sa résidence. Le nouveau venu s'y présenta comme un ennemi du cardinal, et il en dit tant de mal, en raconta tant de traits inconnus, joua enfin si admirablement son rôle, que tout le monde y fut pris et que le marquis de Laisques lui-même alla au-devant des désirs de Son Éminence, en priant le faux capucin de rentrer en France et de se charger de remettre à leur adresse des lettres de la plus haute importance. Rochefort fut effrayé, le marquis insista. Rochefort alléguait l'impossibilité de quitter le couvent sans une permission du gardien souverain, chef de la communauté : le marquis fit parler au gardien par l'archiduc lui-

même. Le gardien, sur une si haute recommandation, accorda tout ce qu'on voulut. Rochefort fut donc autorisé à aller prendre les eaux de Forges, et le marquis de Laisques remit les lettres à Rochefort, en l'avertissant, non de les porter lui-même à Paris, ce qui eût été une imprudence, mais d'écrire au destinataire de les venir prendre.

Rochefort partit donc, et à peine fut-il en Artois, qu'il écrivit au cardinal ce qui venait de se passer. Le cardinal lui dépêcha en toute hâte un courrier auquel Rochefort remit le paquet confié par le marquis de Laisques. Riche lieu l'ouvrit, en prit connaissance, fit faire des copies de tous les écrits qu'il contenait et le retourna à Rochefort, qui, ayant continué son chemin, le reçut comme il allait arriver à Forges ; de cette façon, il n'y avait pas de temps perdu. À peine Rochefort eut-il le paquet entre les mains, qu'il donna avis au destinataire de venir prendre ces lettres. C'était un avocat nommé Pierre, qui logeait rue Perdue, près la place Maubert.

Cet homme partit de Paris, ne se doutant pas que, de puis qu'il avait reçu la lettre du prétendu capucin, il était sous l'œil de la police cardinaliste, qui ne devait plus le perdre de vue un seul instant. Il fit ainsi toute la route, arriva à Forges, reçut le paquet des mains de Rochefort, repartit pour Paris et alla descendre directement à l'hôtel de Chalais. Le comte lut les lettres qui lui étaient adressées et fit la réponse qu'on lui demandait. Cette réponse mystérieuse est le secret que garde l'histoire. Quelle en était la teneur ? Nul n'en sut jamais rien, que le cardinal et probablement le roi, auquel le cardinal la montra. Rochefort lui-même ne sut rien de plus, cette lettre n'étant pas revenue entre ses mains.

Ce fut sur cette pièce que le cardinal bâtit tout un système d'accusation : car, au dire du prélat, elle contenait le double projet de la mort du roi et du mariage de la reine avec M. le duc d'Anjou. Ce complot expliquait à merveille l'opposition qu'apportait le jeune prince à son union avec mademoiselle de Montpensier.

Chalais fut donc accusé d'avoir, de connivence avec la reine et le duc d'Anjou, voulu assassiner le roi. C'était, disaient les autres, en le frappant d'un coup de poignard. Les auteurs de cette dernière version allèrent même plus loin : ils racontèrent qu'un jour Chalais avait tiré le rideau du lit du roi pour accomplir cet assassinat, mais que, reculant devant la majesté royale, toute tempérée qu'elle était par le sommeil, le couteau lui était tombé des mains.

Une seule observation de Laporte, qui se trouve en harmonie avec le livre du Cérémonial de France, détruit toute possibilité que cette histoire soit vraie. « Le maître de la garde-robe ne demeure pas dans la chambre du roi quand le roi dort, et le valet de chambre ne quitte jamais cette chambre quand le roi est au lit. » Il eût donc fallu que le valet de chambre fût le complice de Chalais, ou que Chalais fût entré chez le roi pendant le sommeil du valet de chambre.

Le roi, au premier avis que lui donna le cardinal de cette menée, voulait faire arrêter Chalais et mettre la reine et le duc d'Anjou en jugement. Mais Richelieu le calma en le priant d'attendre que le complot fût mûr. Louis XIII consentit donc à différer sa vengeance : mais, pour être sûr que Chalais serait toujours sous sa main, pour que le coupable ne pût échapper au sort auquel d'avance il était destiné, le roi commanda un voyage en Bretagne, et la cour le suivit. Chalais, sans défiance, partit pour Nantes avec les autres.

Ce qui devait mûrir le complot, c'était la réponse à une lettre qu'avait écrite Chalais au roi d'Espagne, et dans laquelle il pressait Sa Majesté Catholique de conclure un traité avec la noblesse mécontente de France.

On remarquera que c'est un pareil traité qui, quatorze ans plus tard, fit couper la tête à Cinq-Mars et à de Thou.

La réponse du roi arriva tandis que Chalais était à Nantes : sans doute le cardinal avait trouvé moyen, comme il l'avait fait pour le marquis de Laisques, d'avoir connaissance de cette lettre, avant qu'elle parvint à sa destination.

Le jour même où il la reçut, Chalais eut une entrevue avec la reine et avec Monsieur, et l'on dit qu'il resta fort avant dans la nuit chez madame de Chevreuse.

Le lendemain matin, il fut arrêté. La conspiration était mûre.

Le secret avait été gardé, non seulement avec cette discrétion, mais encore avec cette dissimulation qui caractérisaient la politique du roi et du cardinal, de sorte que la nouvelle de l'arrestation de Chalais tomba comme un coup de foudre au milieu de toute la cour.

La reine, que ses ennemis les plus acharnés, excepté le cardinal, n'ont jamais sérieusement accusée d'avoir voulu tuer le roi, avait eu au moins, la chose est incontestable, ainsi que M. le duc d'Anjou et madame de Chevreuse, communication de la lettre que Chalais avait reçue la

... dans la...
 ... du moins...
 ... avait...
 ... incosé...
 ... acossations...
 ... s'était fait à...
 ... même n'était...
 ... Sa Majesté...
 ... ce que le...
 ... plus d'une les rebat...
 ... d'all...
 ... tout sur...
 ... toutes ces...
 ... entre...
 ... des cir...
 ... de trahis.

... l'arrestation, en appit que, con...
 ... lors du r... le roi avait...
 ... missaires d... le parlement de...
 ... travail au prisonnier. Ce tri...
 ... par M... On espérait un ins...
 ... l'indigne honneur...
 ... la tête d'une commis...
 ... corps et...
 ... six ans plus tard, son...
 ... tribunal pareil à celui

... cette activité et ce...
 ... à ces sortes d'affair...
 ... pour s'amuser, était...
 ... profonde. Il planait sur...
 ... cette torpeur qui em...
 ... tout le poids d'un

... cette fois, ...
 ... aux mains de ses ennemis...
 ... se voyant trahi par ses plus...
 ... s'abandonnait à...
 ... sans résultat. Ma...
 ... son audace et son acti...
 ... en faveur du prisonnier...
 ... vouloir faire cause...
 ... pour le pauvre Chalais. Richelieu...
 ... de cette sanglante mission...
 ... Louis XI. L'arrest...
 ... grand prieur avait terrassé...
 ... Madame de Chéreuse comprit qu'il...
 ... de la reine ni du duc d'Anjou...
 ... madame de Chal...
 ... dans le...
 ... et cet héroïsme qu'elle...
 ... de ses amis

... mais Chalais, tout...
 ... Espagne comme vraie...
 ... Selon lui, ses dépêches au...
 ... jamais contenu cet odieux...
 ... ni ce projet insensé...
 ... d'Anjou, qui avait huit...
 ... cette lettre, produite...
 ... six semaines entre ses...
 ... jamais reçue, et...
 ... un homme qui avait...
 ... rendre mortelle l'épître la

... Richelieu...
 ... d'Anjou...
 ... de compromettre...
 ... le duc d'Anjou...
 ... pendant des...
 ... pareille

... puis trois per...
 ... par la reine, par le...
 ... continuait...
 ... d'Anjou avec...
 ... étaient...
 ... qu'il succé...
 ... et que sur...
 ... contre son prédé...
 ... Sauvetterre...
 ... Ils faisaient ob...
 ... public que d'all...
 ... famille...
 ... le trône de...
 ... les liers...
 ... trouverait...
 ... que le roi

Ces rémontrances inquiétaient Louis d'une étrange ma-
 nière. Ses nuits solitaires et troublées reagissaient contre
 ses jours. Tant que le cardinal était là, les victorieux ar-
 guments de sa puissante politique battaient en brèche
 toute espèce de raisonnement; mais derrière le cardinal
 entraient Barradas le favori, Tronson le secrétaire, Sauve-
 terre le valet de chambre, et, lorsque ces trois hommes
 abandonnaient le roi à leur tour, ils le laissaient en proie
 à la haine qu'il portait instinctivement au cardinal, à toutes
 les suggestions de la solitude, à toutes les apparitions de
 l'obscurité.

Un matin, le jésuite Suffren, confesseur de Marie de Mé-
 diets, entra sans être annoncé, suivant un des privilèges
 de sa charge, dans le cabinet du roi. Louis XIII crut que
 c'était un de ses familiers et ne releva point la tête.

Il avait la tête appuyée entre ses deux mains et pleurait.
 Le jésuite comprit que le moment était mal choisi et vou-
 lut se retirer sans bruit, afin d'éviter une explication.
 Mais, au moment où il rouvrait la porte pour sortir, le roi
 releva le front et le vit. Le confesseur n'en fit pas moins
 un mouvement pour se retirer; Louis XIII l'arrêta d'un
 geste, et, se levant :

— Ah! mon père, mon père! s'écria-t-il en se jetant
 tout en larmes dans les bras du jésuite, je suis bien mal-
 heureux! La reine, ma mère, n'a point oublié l'affaire du
 maréchal d'Ancre et de sa favorite Galligat; elle a toujours
 aimé et elle aime mon frère plus que moi. De là vient ce
 grand empressement de le marier à ma cousine de Mont-
 pensier.

— Sire, répondit le jésuite, je puis affirmer à Votre Ma-
 jesté qu'elle est dans l'erreur à l'égard de son auguste
 mère. Vous êtes le premier né de son cœur comme le pre-
 mier-né de ses entrailles.

Ce n'était point une réponse semblable que cherchait
 Louis XIII; il retomba donc sur son fauteuil en murmu-
 rant :

— Je suis bien malheureux!
 Le jésuite sortit et courut du même pas chez la reine
 mère et chez le cardinal, auxquels il raconta l'étrange
 scène qui venait de se passer. Richelieu comprit qu'il fal-
 lait frapper un grand coup pour reconquérir cet esprit va-
 cillant, toujours prêt à lui échapper par l'excès de sa fai-
 blesse. Le même soir, il revêtit un habit de cavalier et
 descendit dans le cachot de Chalais.

Chalais était au secret le plus absolu; il fut donc fort
 étonné quand il vit apparaître un étranger dans son ca-
 chot, et son étonnement redoubla lorsque dans cet étran-
 ger il reconnut Richelieu.

Le geôlier referma la porte sur le ministre et sur Chalais.
 Une demi-heure après, le cardinal sortit de la prison, et,
 quoique la soirée fût avancée, il se rendit à l'instant même
 au logis du roi. Louis XIII, qui se croyait débarrassé de
 lui jusqu'au lendemain, fit quelques difficultés pour le re-
 cevoit; mais Richelieu insista, disant qu'il venait pour af-
 faire d'Etat.

A ce mot, devant lequel toutes les portes s'ouvraient, les
 portes de la chambre à coucher du roi s'ouvrirent devant
 le cardinal. Son Eminence s'approcha de Louis XIII sans
 rien dire, se contentant de lui tendre, en s'inclinant res-
 pectueusement devant lui, un papier plié en quatre. Le
 roi le prit et le déplia lentement; il connaissait les ma-
 nières du cardinal et avait deviné, rien qu'en le voyant
 entrer, que ce papier contenait une nouvelle de grande im-
 portance.

En effet, c'était un aven entier de Chalais; il reconnais-
 sait pour vraie la lettre écrite par lui au marquis de Lais-
 ques; il accusait la reine, il accusait Monsieur.

Louis XIII pâlit en face de cette preuve, l'arrêta à un en-
 fant qui se révolte contre son gouverneur, et qui, s'aper-
 cevant que cette révolte le conduit tout droit à sa perte,
 se jette dans les bras de celui qu'il voulait fuir, le roi ap-
 pela le cardinal son seul ami, son unique sauveur, et lui
 avoua ses doutes du matin, que le prélat connaissait déjà.

Richelieu pressa le roi de lui dire quels étaient ceux qui
 avaient mis ces méchantes idées dans sa tête royale, rap-
 pelant la parole engagée par Sa Majesté, lorsque, après
 l'affaire de Fleury, il avait voulu se retirer, et que
 Louis XIII lui avait promis, s'il voulait rester, de lui tout
 révéler.

Le roi dénonça Tronson et Sauvetterre; mais, pensant
 qu'il était bien assez de remplir fidèlement les deux tiers
 d'une promesse, il ne prononça pas même le nom de Bar-
 radas.

Le cardinal n'insista pas davantage; il se doutait bien
 que Barradas était pour quelque chose dans les répugnan-
 ces royales, mais Barradas était un homme sans aucun
 avenir, brutal et emporté, qui, un jour ou l'autre, devait,
 par ses familiarités, se mettre mal dans l'esprit du roi.
 En effet, peu de temps auparavant, le roi, par plaisanterie,
 avait jeté quelques gouttes d'eau de fleurs d'oranger à la

figuré de Garradas, et celui-ci s'était mis dans une telle colère, qu'il avait arraché le flacon des mains du roi et l'avait brisé à ses pieds. Un tel homme, comme on le voit, ne pouvait inquiéter le cardinal.

Son Eminence, qui connaissait à merveille la versatilité du roi, ne se trompait pas à l'égard de Barradas. Celui-ci eut bientôt son tour. Amoureux de la belle Cressias, fille d'honneur de la reine, et voulant l'épouser à toute force, il éveilla la jalousie de son maître, qui, après l'avoir relégué à Avignon, lui donna Saint-Simon pour successeur. Mais par la raison, dit le roi à ceux qui l'interrogeaient sur les causes de cette nouvelle fortune qui surgissait à la cour, que Saint-Simon lui apportait toujours des nouvelles sûres de la chasse, ménageait ses chevaux et ne bavait pas dans ses cors (1).

On conçoit, en effet, que des amitiés qui reposaient sur des bases si solides ne devaient pas durer longtemps.

Le cardinal, comme nous l'avons dit, satisfait de sa double dénonciation, s'en tint donc là, et, après avoir fait jurer au roi le secret sur cette lettre, il se retira.

Le roi et le cardinal passèrent, selon toute probabilité, une nuit fort différente.

Le lendemain, le bruit se répandit sourdement que Chalais avait fait des aveux terribles.

On connaît la faiblesse de Gaston. Sa première idée fut de fuir; mais où fuirait-il? M. de la Valette refusa de le recevoir à Metz; l'avait défiance du comte de Soissons, restait la Rochelle.

Le matin, le prince se rendit chez le roi pour lui demander la permission d'aller visiter la mer. Le roi devint très-pâle en voyant entrer son frère, qu'il n'avait pas encore rencontré depuis la révélation du cardinal. Mais il ne l'en embrassa pas moins fort tendrement, et, quant à la permission qu'il lui demandait, il le renvoya pour l'obtenir à son Eminence, disant que, pour sa part, il ne voyait aucun inconvénient à ce petit voyage.

Gaston fut pris à l'air de bonhomie du roi. Il crut que ce bruit d'une révélation faite par Chalais était un faux bruit, et s'en alla droit à Beauregard, maison de campagne de Richelieu. Le cardinal, qui était à une de ses fenêtres donnant sur la route, dut le regarder venir du même oeil que son chat favori, charmant petit tigre de salon, devait voir venir une souris.

Les grands ministres ont toujours quelque animal préféré, qu'ils aiment et estiment de la haine et du mépris qu'ils portent aux hommes: Richelieu adorait les chats, et Mazarin jouait toute la journée avec son singe ou avec sa fauvette.

Richelieu alla au-devant du prince jusqu'au haut de l'escalier et le fit entrer dans son cabinet avec toutes les marques de considération qu'il avait l'habitude de donner à ceux de ses ennemis qui étaient plus haut placés que lui; puis il fit asseoir le prince et se tint debout devant lui, quelque instance que pût faire Gaston pour qu'il s'assît à son tour.

C'était une chose étrange que ce prince assis venant solliciter un ministre debout.

Gaston exposa son désir de visiter la mer.

— De quelle façon, demanda le cardinal, Votre Altesse désire-t-elle voyager?

— Mais très simplement et comme un particulier, répondit Gaston.

— Ne vaudrait-il pas mieux, reprit Richelieu, attendre que vous fussiez le mari de mademoiselle de Montpensier, et voyager en prince?

— Si j'attends que je sois le mari de mademoiselle de Montpensier, répliqua le duc d'Anjou, je ne verrai pas encore la mer de ce voyage-ci; car je ne compte pas épouser mademoiselle de Montpensier de sitôt.

— Et pourquoi cela, s'il vous plaît, monseigneur? dit le cardinal.

— Parce que, répondit confidentiellement le jeune prince, je suis atteint d'une maladie qui rend ce mariage impossible.

— Bah! dit le cardinal, j'ai une ordonnance avec laquelle je me fais fort de guérir Votre Altesse.

— Oui! et dans combien de temps? demanda Gaston.

— D'ici à dix minutes, dit le cardinal.

Gaston regarda Richelieu. Le ministre souriait. Le jeune prince trouva le sourire venimeux et frissonna.

— Et vous avez cette ordonnance? reprit-il.

— La voici, dit le cardinal tirant de sa poche la déclaration de Chalais.

Le duc d'Anjou connaissait l'écriture du prisonnier. L'accusation tout entière de la main du prisonnier était terrible. Il devint pâle comme la mort, car, quoiqu'il ne fût point coupable, il comprit qu'il était perdu.

— Je suis prêt à obéir, monsieur, dit-il au cardinal;

mais encore, si je consens à épouser mademoiselle de Montpensier, faut-il que je sache ce qu'on fera pour moi.

— Peut-être, répondit le cardinal, monseigneur, dans la position où il est, devrait-il se contenter de l'assurance qu'il aura la liberté et la vie sauve.

— Comment! s'écria le duc d'Anjou, on me mettrait en prison et l'on me ferait mon procès, à moi, duc d'Anjou?

— C'était du moins l'avis de votre auguste frère dit le cardinal. Je l'ai fait révenir de cette résolution, juste peut-être, mais trop sévère. Il y a plus, j'ai obtenu pour vous, monseigneur, si vous voulez ne plus apporter aucun retard au mariage que nous désirons tous voir accomplir, j'ai obtenu, dis-je, qu'on vous donnerait le duché d'Orléans, le duché de Chartres, le comté de Blois, et peut-être même la seigneurie de Montargis, c'est-à-dire un million à peu près de revenu; ce qui, avec les principautés de Dombes et de la Roche-sur-Yon, les duchés de Montpensier, de Châtellerauld et de Saint-Fargeau que vous apportera la princesse votre femme, vous fera quelque chose comme quinze cent mille livres de revenu.

— Et Chalais, demanda le duc d'Anjou, qu'en sera-t-il fait? Prenez-y garde, monsieur le cardinal, je ne veux pas que mon mariage soit sanglant.

— Chalais sera condamné, dit le cardinal, car il est coupable; mais...

— Mais quoi? reprit le duc d'Anjou.

— Mais le roi a droit de grâce, et il ne laissera pas mourir un gentilhomme pour lequel il a eu une si grande amitié.

— Si vous me promettez sa vie, monsieur le cardinal, dit Gaston, qui éprouvait un peu moins de répugnance pour mademoiselle de Montpensier, depuis qu'il voyait de combien d'avantages cette union était entourée, je consens à tout.

— Je m'y emploierai de tout mon pouvoir, ajouta le cardinal; d'ailleurs, je ne voudrais pas laisser périr quelqu'un qui m'a rendu d'aussi grands services que l'a fait M. de Chalais. Ainsi, soyez donc tranquille, monseigneur, et laissez la justice faire son devoir; la élémence fera le sien.

Sur cette promesse, le duc d'Anjou se retira. Il affirma depuis, dans sa lettre au roi, avoir eu du cardinal une parole positive que Richelieu, de son côté, nia toujours avoir donnée.

Le soir du même jour, le roi fit demander Gaston. Le jeune prince se rendit tout tremblant chez son frère: il y trouva la reine mère, le cardinal et la garde des sceaux. Il s'attendait, en voyant ces quatre visages sévères, à être arrêté; mais il s'agissait seulement d'un papier à signer. C'était une déclaration constatant que le comte de Soissons lui avait fait des offres de service; que la reine, sa belle-sœur, lui avait écrit plusieurs billets pour le détourner d'épouser mademoiselle de Montpensier, et que l'abbé de la Scaglia, ambassadeur de Savoie, était entré dans toute cette intrigue antimatrimoniale. De Chalais pas un seul mot.

Gaston fut trop heureux d'en être quitte à si bon marché. Il renouvela la promesse déjà faite au cardinal d'épouser mademoiselle de Montpensier, et signa la déclaration qu'on lui présentait, moyennant laquelle on lui permit de quitter Nantes. Mais, quelques jours après, il fut rappelé pour la célébration de son mariage. Mademoiselle de Montpensier était arrivée avec madame la duchesse de Guise, sa mère. Celle-ci, quoique fort riche comme héritière de la maison de Joyeuse, ne donna cependant à sa fille d'autre dot qu'un diamant: il est vrai que ce diamant était estimé quatre-vingt mille écus.

Le jeune prince avait chargé le président le Coigneux de débattre les articles de son contrat, et de mettre pour condition que Chalais aurait la vie sauve. Mais, à cet endroit, le roi prit une plume et raya lui-même l'article, si bien que le président n'osa pas insister.

Cependant le cardinal, qui était presque engagé avec Gaston, craignant que celui-ci ne fit de nouvelles difficultés, tira le Coigneux à part et lui dit que le roi voulait que Chalais fût jugé, mais qu'il avait obtenu que huit jours s'écoulassent entre le jugement et l'exécution. Pendant ces huit jours, il promettait de faire les démarches nécessaires, et, d'ailleurs, de son côté, pendant ces huit jours, Gaston agirait.

Le contrat fut donc signé sans aucune condition que des promesses en l'air. Aussi la cérémonie nuptiale fut-elle froide et sombre. Il n'y avait aucun appareil qui indiquât un mariage princier. Le nouveau duc d'Orléans, dit un de ces chroniqueurs qui remarquent toutes choses, les petites comme les grandes, ne fit même pas faire un habit neuf pour cette importante cérémonie, où il jouait le premier rôle.

Le lendemain de son mariage, le prince partit pour Chateaubriant, ne voulant sans doute pas rester dans une ville où le procès capital fait à son confident, interrompu un

(1) C'est le fils de ce même Saint-Simon qui nous a laissé sur son temps les fameux Mémoires qui portent son nom.

peut-être... (text continues with a highly faded and illegible passage)

... (text continues with a highly faded and illegible passage)

MALESCOT

Aussitôt qu'il eut vu le... (text continues with a highly faded and illegible passage)

... (text continues with a highly faded and illegible passage)

... (text continues with a highly faded and illegible passage)

... (text continues with a highly faded and illegible passage)

... (text continues with a highly faded and illegible passage)

... (text continues with a highly faded and illegible passage)

... (text continues with a highly faded and illegible passage)

... (text continues with a highly faded and illegible passage)

... (text continues with a highly faded and illegible passage)

qui vendent voit la logique opposée à l'éloquence, la haine

La madame de Chalais, la mère

Dieu, qui n'a jamais failli se serait grandement méprisé si, établissant par ses décrets un séjour éternel de peines pour les coupables, il faisait grâce à tous ceux qui demandent pardon. Alors, les bons et les vertueux n'auraient pas plus d'avantage que les méchants, qui ne manquent jamais de larmes pour changer les arrêts du ciel. Je l'avoue, et cet aveu ferait que je vous pardonnerais très volontiers, si Dieu m'ayant fait cette grâce particulière de me lire et de vous sa vraie image, il m'eût en core fait celle, qui s'est réservée à lui seul, de pouvoir connaître l'intérieur des hommes. Car alors, selon la vraie connaissance que je pourrais puiser de la source de cette divine grâce, je lancerais et retirerais le foudre de mes châtimens sur la tête de votre fils, dès que j'aurais reconnu sa vraie repentance ou non, de laquelle toutefois, bien que je ne puisse faire au jugement assure, vous pourriez encore obtenir pardon de ma clémence, si l'n'y avait que moi seul qui eût intérêt dans cette offense. car sachiez que je ne suis point roi cruel et sévère, et que j'ai toujours les bras de ma miséricorde ouverts pour recevoir ceux qui, avec une vraie contrition de leur faute comme, en viennent humblement demander pardon. Mais, quand je jette la vue sur tant de millions d'hommes qui se reposent tous sur ma clémence, dont je suis le fidèle pasteur et que Dieu m'a données en garde, comme à un bon père de famille qui en doit avoir pareil soin et gouvernement qu'il a pour ses propres enfants, afin de lui en rendre compte après cette vie; et c'est en quoi je vous témoigne assez que la justice est un moindre effet de la puissance que la miséricorde et compassion que j'ai de mes loyaux sujets et de mes fidèles serviteurs, lesquels espèrent tous en ma bonté, je veux les sauver tous du présent naufrage par le juste châtimement d'un seul, n'y ayant rien de plus certain, que c'est quelquefois une grâce d'avoir plusieurs qui s'en bien châtier quelqu'un. Si je vous avoue que beaucoup de gens vivent encore qui seraient sous la terre avec infamie si je ne leur avais pardonné; aussi m'avouerez-vous que l'offense de ceux là n'étant pas à comparer au crime execrable de votre fils, les a rendus dignes de ma clémence, comme vous pouvez voir, en effet, de vérité de ce que je vous dis par les exemples de quelques autres attentés et convaincus du même crime, qui, justement punis, pourrissent maintenant sous la terre, lesquels s'ils eussent survécu à leurs entreprises impies et damnable, cette couronne qui ceint mon chef serait à présent un déplorable objet de misère à ceux là mêmes qui ont vu fleurir les sares lis au milieu des mouvements et des troubles de cette puissante monarchie si bien et si heureusement gouvernée et con crève par les rois mes prédécesseurs, serait maintenant déchirée et mise en pièces par d'illégitimes usurpateurs. Ne m'avez donc non plus cruel que l'habile chirurgien qui coupe quelquefois un membre gangrené et pourri pour garantir le reste du corps qui s'en allait être la nourriture des vers sans ce pitoyable retranchement. Et a sachiez vous que, s'il y a quelque méchant qui devienne plus fuis, aussi y en a-t-il beaucoup qui s'amendent par l'appréhension du supplice. Lèvez donc vos genoux de terre et ne me demandez plus la vie d'un qui la veut oter à celui qui est, comme vous le dites vous-même, son bon père et maître, et à la France, qui est sa mère et sa nourrice. Cette considération, ma cousine, m'ôte maintenant la croyance que vous l'avez jamais nourri et élevée pour mon service puisque la nourriture que vous lut avez donnée produit de effets d'un naturel si méchant et si barbare que de vouloir commettre un si étrange parricide. Je l'aime donc bien mieux voir à présent la désolation du peu de jours qui vous reste à vivre que de récompenser indignement sa trahison et son infidélité par la ruine de ma personne et de tout mon peuple qui ne rend une entière et fidèle obéissance, l'autorise par les regrets que vous avez qu'il ne soit pas mort à Saint-Jean, Montauban ou autre lieu qu'il tachait de conserver non pour son prince naturel, mais pour d'autres ennemis de mon bien, non pour le repos de mon peuple, mais pour le troubler. Cependant, s'il est vrai qu'à quelque chose malheur est bon, je dois remettre le ciel de pouvoir garantir tout mon Etat par un si notable exemple, puisqu'il servira de miroir à ceux qui vivent aujourd'hui et à la postérité, pour apprendre comme il faut aimer et servir fidèlement son roi, et qu'il sera la crainte de plusieurs autres qui se rendraient plus hardis à commettre un semblable crime par l'impunité de celui-ci. C'est pourquoi vous implorerez

... (faded text)

1 Les deux lettres, l'une écrite de la main de M. de Chalais, l'autre de la main de M. de Saint-Jean, sont citées, quoiqu'elles ne soient pas, par aucun historien

desormais en vain ma pitié, vu que j'en ai plus que je ne le saurais exprimer et que ma volonté serait que cette offense ne touchât que moi seul ; car ainsi vous auriez bientôt obtenu le pardon que vous demandez ; mais vous savez que les rois, étant personnes publiques dont le repos de l'Etat dépend entièrement, ne doivent rien permettre qui puisse être reproché à leur mémoire, et qu'ils doivent être les vrais protecteurs de la justice. Je ne dois donc rien souffrir, en cette qualité, qui puisse m'être reproché par mes fidèles sujets, et aussi je craindrais que Dieu qui, régnant sur les rois comme les rois règnent sur les peuples, favorise toujours les bonnes et saintes actions et punit rigoureusement les injustices, ne me fit un jour rendre compte, au péril de la vie éternelle, d'avoir injustement donné la vie temporelle à celui qui ne peut espérer de ma miséricorde d'autres promesses que celles que je vous fais à tous deux qu'en considération des larmes que vous versez devant moi, je changerai l'arrêt de mon conseil, adoucissant la rigueur du supplice, comme aussi l'assistance que je vous promets de mes saintes prières que j'enverrai au ciel, afin qu'il lui plaise d'être aussi pitoyable et miséricordieux envers son âme qu'il a été cruel et impitoyable envers son prince, et à vous, qu'il vous donne la patience en votre affliction, telle que vous le desirez votre bon roi.

» LOUIS. »

Cette lettre ne laissait aucune espérance à madame de Chalais. Elle adonçissa seulement le supplice du condamné et diminuait l'infamie de la peine. Restait le cardinal ; mais madame de Chalais savait qu'il était inutile de s'adresser à lui. Alors cette femme prit une résolution suprême, c'était celle de s'adresser aux bourreaux.

Nous disons aux bourreaux, car il y en avait, en ce moment, deux à Nantes : l'un qui avait suivi le roi, et qu'on appelait le bourreau de la cour, l'autre qui restait à Nantes, et qui était le bourreau de la ville.

Elle réunit tout ce qu'elle avait d'or et de bijoux, attendit la nuit et, couverte d'un long voile, se présenta tout à tour chez ces deux hommes.

L'exécution était fixée au lendemain. Chalais avait tiré toutes ses révélations au cardinal. Il avait dit tout haut que ces révélations lui avaient été dictées par Son Eminence, sous la promesse formelle de la vie ; enfin il avait réclamé la confrontation avec Louvigny, son seul accusateur.

On n'avait pu lui refuser cette confrontation.

A sept heures, Louvigny fut donc conduit à la prison et mis en face de Chalais. Louvigny était pâle et tremblant. Chalais était ferme comme un homme qui sait n'avoir rien dit. Il adjura Louvigny au nom du Dieu devant lequel, lui, Chalais, allait paraître de déclarer si jamais il lui avait fait la moindre confidence à l'égard de l'assassinat du roi et du mariage de la reine avec le duc d'Anjou. Louvigny se troubla et avoua, malgré ses déclarations précédentes, qu'il ne tenait rien de la bouche de Chalais.

— Mais, demanda le garde des sceaux, comment alors le complot est-il parvenu à votre connaissance ?

— Étant à la chasse, dit-il, j'ai entendu des gens vêtus de gris que je ne connais point qui, derrière un buisson, disaient à quelques seigneurs de la cour ce que j'ai rapporté à M. le cardinal.

Chalais sourit dédaigneusement, et, se retournant vers le garde des sceaux :

— Maintenant, monsieur, dit-il, je suis prêt à mourir.

Puis, à voix basse :

— Ah ! traître cardinal ! murmura-t-il, c'est toi qui m'as mis où je suis.

En effet, l'heure du supplice approchait ; mais une circonstance étrange faisait croire que l'exécution n'aurait pas lieu.

Le bourreau de la cour et le bourreau de la ville avaient disparu tous deux, et, depuis le point du jour, on les cherchait inutilement.

La première idée fut que c'était une ruse employée par le cardinal pour accorder à Chalais un sursis pendant lequel on obtiendrait pour lui une commutation de peine. Mais bientôt le bruit se répandit qu'un nouveau bourreau était trouvé et que l'exécution serait retardée d'une heure ou deux, voilà tout.

Ce nouveau bourreau était un soldat condamné à la potence, et auquel on avait promis sa grâce s'il consentait à exécuter Chalais.

Comme on le pense bien, si inexpérimenté qu'il fut à cette besogne, le soldat avait accepté.

A dix heures, tout fut donc prêt pour le supplice. Le greffier vint prévenir Chalais qu'il n'avait plus que quelques instants à vivre.

C'était dur, quand on était jeune, riche et beau, issu d'un des plus nobles sangs de France, de mourir pour une si pauvre intrigue et victime d'une pareille trahison. Aussi, à l'annonce de sa mort prochaine, Chalais eut-il un moment de désespoir.

En effet, le malheureux jeune homme semblait aban-

donné de tout le monde. La reine cruellement compromise elle-même, n'avait pu hasarder une seule démarche. Monsieur s'était retiré à Châteaubriant et ne donnait pas signe de vie. Madame de Chevreuse, après avoir fait tout ce que son esprit remuant lui avait inspiré, s'était réfugiée chez M. le prince de Guénéville pour ne pas voir cet odieux spectacle de la mort de son amant.

Tout le monde semblait donc avoir abandonné Chalais, lorsque tout à coup il vit apparaître sa mère, dont il ignorait la présence à Nantes, et qui, après avoir tout tenté pour sauver son fils, venait l'aider à mourir.

Madame de Chalais était une de ces natures pleines à la fois de dévouement et de résignation. Elle avait fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour disputer son enfant à la mort. Il lui fallait maintenant l'accompagner à l'échafaud et le soutenir jusqu'au dernier moment. C'était dans ce but que, après avoir obtenu la permission d'accompagner le condamné, elle se présentait devant lui.

Chalais se jeta dans les bras de sa mère et pleura abondamment. Mais, puisant une force virile dans cette force maternelle, il releva la tête, essuya ses yeux et dit le premier :

— Je suis prêt.

On sortit de la prison. À la porte attendait le soldat, à qui on avait donné, pour remplir sa terrible mission, la première épée venue : c'était celle d'un garde suisse.

On s'avança vers la place publique où était dressé l'échafaud. Chalais marchait entre le prêtre et sa mère.

On plaignait fort ce beau jeune homme, richement vêtu, qui allait être exécuté ; mais il y avait aussi bien des larmes pour cette noble veuve, vêtue du deuil de son mari, qui accompagnait son fils unique à la mort.

Arrivée au pied de l'échafaud, elle en monta les degrés avec lui. Chalais s'appuya sur son épaule ; le confesseur les suivit par derrière.

Le soldat était plus pâle et plus tremblant que le condamné.

Chalais embrassa une dernière fois sa mère, et, s'agenouillant devant le billot, fit une courte prière. Sa mère s'agenouilla près de lui et unit ses prières aux siennes.

Un instant après, Chalais se retourna du côté du soldat.

— Frappe, dit-il, je suis prêt.

Le soldat, tout tremblant, leva son épée et frappa. Chalais poussa un gémissement, mais releva la tête : il était blessé seulement à l'épaule. L'exécuteur inexpérimenté avait frappé trop bas.

On le vit, tout couvert de sang, échanger quelques paroles avec le bourreau, tandis que sa mère se levait et venait l'embrasser.

Puis il replaça sa tête, et le soldat frappa une seconde fois. Chalais poussa un second cri : cette fois encore, il n'était que blessé.

— Au diable, cette épée ! dit le soldat, elle est trop légère, et, si l'on ne me donne pas autre chose, je ne viendrai jamais à bout de la besogne.

Et il jeta l'épée loin de lui.

Le patient se traîna sur ses genoux et alla poser sa tête toute sanglante et toute mutilée sur la poitrine de sa mère.

On apporta au soldat la doloire d'un tonnelier. Mais ce n'était pas l'arme qui manquait à l'exécuteur, c'était le bras.

Chalais reprit sa place.

Les spectateurs de cette horrible scène comptèrent trente-deux coups. Au vingtième, le condamné criait encore : « Jésus ! Maria ! »

Puis, lorsque tout fut fini, madame de Chalais se redressa, et, levant les deux mains au ciel :

— Merci, mon Dieu ! dit-elle, je croyais n'être la mère que d'un condamné, et je suis la mère d'un martyr.

Elle demanda les restes de son fils, et on les lui accorda. Le cardinal était parfois plein de clémence.

Madame de Chevreuse reçut l'ordre de demeurer au Veuger, où elle était.

Gaston apprit la mort de Chalais tandis qu'il était au jeu, et continua sa partie.

La reine fut sommée par le roi de descendre au conseil, où on la fit asseoir sur un tabouret. Là, on lui montra la déposition de Louvigny et les aveux de Chalais. On lui reprocha d'avoir voulu assassiner le roi pour épouser Monsieur.

Jusqu'à la reine avait gardé le silence ; mais à cette dernière accusation, elle se leva et se contenta de répondre avec l'un de ces dédaigneux sourires, si familiers à la belle Espagnole :

— Je n'aurais point assez gagné au change.

Cette réponse acheva de lui aliéner l'esprit du roi, qui eut, jusqu'à son dernier moment, que Chalais, Monsieur et la reine avaient véritablement conspiré sa mort.

Louvigny ne porta pas loin son infâme action : un an après, il fut tué en duel.

Quant à Rochefort, il était audacieusement retourné à Bruxelles, et, même après l'exécution de M. de Chalais, il

... ar
... m
... tra
... d'als
... ce te
... a aus
... lui les
... et le
... courait
... de S
... au
... m

IV

... DEVENUS LES ENNEMIS DU CARDINAL
— PROJETS POLITIQUES ET AMOUREUX DE BUCKINGHAM.
— MORT DE LA DUCHESSE D'ORLEANS. — NOU-
VELLES EXECUTIONS — MURDRE MONTAIGU. — MIS-
SION DE LAPORTE. — LA PARTIE DE CARTES. — SITUA-
TION CRITIQUE DE LA ROCHELLE. — FIN TRAGIQUE DE
BUCKINGHAM — REGRETS DE LA REINE. — ANNE
CAUCHERIE ET VOITURE.

... l'indifférence du roi
... changea en froideur. A pro-
... cette froideur se changea en
... chapitre l'antipathie

... le cardinal devint sou-
... le jour de l'as-
... le jour de la
... se coula entre
... fut consacré aux régnes des favoris,
... Richelieu et Maza-
... leurs maîtres.

... par l'intermédiaire de Laporte, tantôt
... Chevreuse, retirée ou plutôt
... avait conservé des relations épistolai-
... Buckingham, lequel, toujours tenu de
... que nous avons raconté, ne perdit
... être amant aimé, de devenir
... La conséquence, il faisait sans
... la permission de re-
... comme un amoureux permission que le roi
... le cardinal, refusait avec un achar-
... qu'on mettait à la demander
... Buckingham résolut de
... la Rochelle fournit, sinon une cause,
... de guerre.

... des forces de l'Angleterre,
... la France l'Espagne, l'Em-
... la France. Il forte que l'ent
... le faire Richelieu, ne pour-
... elle serait donc for-
... comme négocia-
... au cardinal. Mais
... que le duc de Buc-
... ambassadeur.

... la France
... d'Anne
... du cardi-
... il n'en était pas question
... cette affaire
... eux.

... le duc d'Anjou
... d'Anne d'Autriche
... la Rochelle une guerre
... de France.

... les huguenots
... le duc de
... et qu'
... eux.

... pour prendre
... de trouble.

... de ré-
... pas donné d'ur-
... relâcher ?

... était

... Il est vrai que la France y avait
... Pendant ses trois ans de captivité,
... et en avait eu
... connue plus
... de Longueville, et Louis II de
... le grand Condé.

... étaient arrêtés et
... Richelieu avait en un ins-
... et de laisser debout pour
... Mais l'un avait allerné les pri-
... de la religion
... dont il était membre. Ce double appel avait arrêté
... mais, pour avoir sous la main les deux fils
... le cardinal les avait fait transférer du châ-
... de Vincennes.

... comme ayant
... au duc d'An-
... le retour du roi
... et de son ministre. Il quitta Paris, et, sous le prétexte d'un
... et descendit à Turin. La
... sa personne, essaya
... de l'atténuer dans sa considération. Il fit écrire à M. de
... pour que le titre
... à la cour pontifi-
... Mais c'était le temps des diplomates grands ser-
... et M. de Bethune répondit : « Si M. le comte est
... il faut lui faire son procès et le punir; s'il est
... il est inutile de le châtier d'une manière ou
... j'aimerais mieux quitter
... que de me prêter à une si pauvre persécution. »

... par son mariage, prince
... de Char-
... de Blois et
... mais tous ces titres nouveaux, au
... car ils avaient été
... de la sang de Chalais.
... chaque heure du
... de la no-
... pour le cardinal.

... étaient prison-
... Vincennes.

... exilé en Italie.
... déshonoré.

... la volonté de Ri-
... chelieu.

... d'une cité
... il est plus difficile
... le cardinal ne
... lorsque
... lui fournit.

... voulait la guerre.
... à obtenir de notre
... d'abord des
... et madame Henriette,
... Anne d'Autriche
... renvoyait
... de sa femme, comme
... toute la maison française
... espagnole de la reine; cependant, quelque cette violation d'une
... du roi, la
... pour une rup-
... vainement des
... d'un autre moyen. Il ex-
... à s'emparer des navires
... de bonne
... de graves in-
... mais Richelieu avait l'œil fixé
... Il voulait comme on
... en finir d'une seule fois
... la guerre étrangère. Les réclamations
... de la France près du roi Charles I^{er} furent donc poursuivies
... à son favori qu'il
... pour amener la rupture
... Il engagea le roi d'Angleterre à embrasser le parti
... de France, et à leur fournir des secours. Les
... d'Angleterre, en-
... et le comte de
... plus que ceux-ci ne venaient
... de la Grande-Bretagne
... avec elle sur l'île
... de la citadelle de
... défendit héroïque-
... avec une garnison de deux
... cent cinquante hommes.

... Comme
... le moment
... ennemis politiques et enne-
... religieux.

... toutes
... la Rochelle.

Deux événements détournèrent un instant les yeux de la France du point important où ils étaient fixés. Mademoiselle de Montpensier, devenue duchesse d'Orléans, à Nantes, accoucha d'une fille qui fut depuis la grande Mademoiselle, et que nous retrouverons dans la guerre de la Fronde et à la cour de Louis XIV. Mais la jeune et belle princesse, sur laquelle reposait tout l'espoir de la France, mourut en couches : son mariage, arrosé de sang, n'avait point obtenu la bénédiction du ciel.

Le second événement fut l'exécution du comte de Bou-

Nous avons dit que les projets de Buckingham contre la France, quoique inspirés par une cause futile, devaient avoir un grand effet : c'était de soulever contre la France d'abord l'Angleterre, et la chose était déjà faite ; puis par une ligue, de réunir au roi Charles I^{er} les ducs de Lorraine, de Savoie, de Bavière, ainsi que l'archiduchesse qui, au nom de l'Espagne, commandait dans les Flandres. Or, pour nouer cette ligue, dont madame de Chevreuse, exilée en Lorraine à la suite du procès de Chalais, avait préparé les fils, le duc de Buckingham venait d'envoyer un de ses agents



Louis XIII prit l'enfant et alla le montrer à la fenêtre.

leville. Réfugié dans les Pays-Bas pour avoir pris part à vingt-deux duels, ce gentilhomme avait quitté Bruxelles et était venu chercher une vingt-troisième rencontre en pleine place Royale. Arrêté et conduit à la Bastille avec son second, le comte des Chapelles, qui avait tué Bussy d'Amboise, son adversaire, les deux coupables furent décapités en Grève, malgré les prières des Condé, des Moutmorency et des d'Angoulême, et sans qu'à la chute de ces deux têtes, dont l'une était celle d'un Montmorency, la noblesse de France, cette noblesse si querelleuse, qui avait chaque jour l'épée à la main, protestât autrement que par un long cri de terreur.

Au reste, le roi détourna les esprits en donnant rendez-vous à cette même noblesse devant la Rochelle, et en annonçant qu'il conduirait lui-même le siège.

Laissons le cardinal déployer son génie guerrier comme il avait déjà déployé son génie politique, et suivons un petit incident particulier qui se rattache au but de cette espèce d'avant-propos, en montrant une nouvelle cause de l'antipathie conjugale qui, entre Louis XIII et Anne d'Autriche, allait bientôt devenir de la haine.

les plus sûrs, un de ses affidés les plus habiles : c'était milord Montaigu.

Mais Richelieu aussi avait des agents sûrs et des affidés habiles, et cela, près du duc de Buckingham lui-même. Il connut donc l'existence de la ligue aussitôt qu'elle fut formée et en fit part au roi, ne lui laissant pas ignorer que l'amour de Buckingham pour la reine allait jeter tout ce trouble dans le royaume. Aussi, Louis XIII étant tombé malade à Villeroi, au moment où il se rendait à la Rochelle, la reine accourut de Paris pour le visiter. Or, l'ordre avait été donné à M. d'Humières, premier gentilhomme de la chambre, de ne laisser entrer personne dans l'appartement du roi, sans en demander auparavant la permission à l'auguste malade. Le pauvre gentilhomme crut que la reine devait être exceptée d'un pareil ordre, et l'introduisit sans l'annoncer. Dix minutes après, Anne d'Autriche sortit tout en larmes de la chambre de son mari, et M. d'Humières reçut l'ordre de quitter la cour.

Anne d'Autriche s'en était donc revenue à Paris tout inquiète de ce nouvel orage qu'elle sentait grossir du côté de l'Angleterre, lorsque tout à coup elle apprit que lord Mon-

... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour...

... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour...

... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour...

... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour...

... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour...

... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour...

... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour...

... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour...

... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour...

... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour... de la cour...

... de ses camarades... mais comme on savait que son... était point encore expiré, le baron de Ponthieu...

En effet, pour distraire lord Montaigu, que, malgré sa... captivité on traitait en grand seigneur, tous les soirs...

Dès le premier jour, lord Montaigu, qui avait vu La-... porte lors du voyage du duc de Buckingham en France...

Atin de seconder, fâchément toutefois, autant qu'il le... pourrait, les démarches de ce fidèle serviteur, un soir qu'il...

En effet, il était impossible de se rien dire, mais on pou-... vait se creter. Tout en jouant, Laporte laissa traîner sur la...

Le lendemain la partie recommença; Laporte, comme la... veille, était place entre le prisonnier et le baron de Ponthieu...

Tout en battant les cartes, Laporte laissa échapper de... ses mains une partie au jeu qui tomba à terre. Courtisoi-

Le lendemain, lord Montaigu, qui était fort affable, alla... au devant de Laporte des qual l'aperçut et lui tendit la main...

Cette réponse était des plus rassurantes. Lord Montaigu... affirma qu'il n'avait reçu du duc de Buckingham aucune...

Quelque possesseur de ce premier billet, si impatiemment... attendu, Laporte n'en resta pas moins attaché à l'escorte...

Laporte tout impatient qu'il était ne se rapprocha ce-... pendant de Paris qu'étape par étape; il y arriva le jour...

La reine avait en son retour non par un messenger, mais... par elle-même, car elle était si inquiète, qu'ayant connu...

Après d'Autriche n'en passa pas moins une journée fort... agitée. Après de quoi, la nuit fut venue, Laporte, comme...

Laporte commença par lui remettre le billet de lord Montaigu, que la reine lut et relut avec avidité ; puis, poussant un grand soupir :

— Ah ! Laporte, dit-elle, voici la première fois depuis un mois que je respire librement. Mais comment se fait-il qu'ayant de si riches nouvelles à m'annoncer, vous ne me les ayez pas transmises plus tôt, ou ne me les ayez pas apportées en plus grande diligence ?

Alors Laporte raconta à la reine ce qui s'était passé et comment il avait cru devoir, pour la propre sûreté de Sa Majesté, user de cet excès de prudence. La reine fut obligée d'approuver les raisons de ce fidèle serviteur et d'avouer qu'il avait bien fait d'agir avec cette circonspection. Puis elle lui fit de nombreuses promesses, lui disant que nul ne lui avait jamais rendu un si grand service que celui qu'il venait de lui rendre.

Cependant le roi et le cardinal pressaient le siège de la Rochelle, où les choses empiraient de jour en jour. Depuis le blocus si hermétiquement fermé et qui empêchait tout convoi d'entrer dans la ville, depuis la digue construite en travers de la rade et qui empêchait tout vaisseau de pénétrer dans le port, la ville, qui avait cessé complètement d'être ravitaillée, manquait de tout et n'était soutenue que par l'énergie, la prudence, la fermeté de son maire Guiton, et l'exemple que donnait la duchesse de Rohan et sa fille, qui, depuis trois mois, ne vivaient que de cheval et de cinq onces de pain par jour, à elles deux. Mais tout le monde n'avait pas même de la chair de cheval et deux onces et demie de pain : la populace manquait de tout. Les faibles en religion se plaignaient tout haut. Le roi, averti de ce qui se passait dans la ville, fomentait cette discorde toujours étouffée, toujours renaissante, et promettait de bonnes conditions. Les magistrats du présidial étaient en opposition avec le maire. Des assemblées se réunissaient, dans lesquelles s'élevaient de graves conflits ; dans l'une d'elles, on en vint aux mains, et le maire et ses partisans échangeaient des gourmades avec les conseillers du présidial.

Quelques jours après cette scène violente à la suite de laquelle les partisans du roi avaient été chercher un refuge au camp royal, deux ou trois cents hommes et autant de femmes, qui ne pouvaient plus supporter les atroces privations auxquelles ils étaient en proie prirent la résolution de sortir de la ville et d'aller demander du pain à l'armée royale. Les assiégés, que cela débarrassait d'autant de bouches inutiles, leur ouvrirent les portes avec joie, et toute cette procession affligée s'avança vers le camp, les mains jointes, et implorant la clémence du roi. Mais les soldats s'adressaient à une vertu peu pratiquée par Louis XIII, qui donna d'abord l'ordre de mettre les hommes tout nus, de dépouiller les femmes jusqu'à la chemise ; puis, lorsqu'ils furent en cet état, les soldats prirent des fouets, et, comme un troupeau, chassèrent les malheureux vers la ville qu'ils venaient de quitter et qui ne voulut plus leur ouvrir. Trois jours ils restèrent au pied des murailles, mourants de froid, mourants de faim, implorant tour à tour amis et ennemis, jusqu'à ce qu'enfin les plus misérables, comme cela arrive toujours, eurent pitié d'eux, les portes se rouvrirent, et il leur fut permis de revenir partager la misère de ceux qu'ils avaient abandonnés.

Un instant, on avait cru que tout allait finir. Louis XIII, presque aussi las du siège que l'étaient les assiégés, avait un jour fait venir son roi d'armes, Breton, lui avait ordonné de revêtir sa cotte d'armes fleurdelisée, de mettre sa toque sur sa tête, de prendre son sceptre à la main, et de s'en aller, précédé de deux trompettes, faire, dans les formes accoutumées, sommation au maire et à tous ceux qui composaient le conseil de la ville, de se rendre.

Voici quelle était la sommation au maire

« A toi, Guiton, maire de la Rochelle, je te somme, de la part du roi mon maître, mon unique et souverain seigneur et tien, de faire, à l'instant même, une assemblée de ville où chacun puisse entendre de ma bouche ce que j'ai à signifier de la part de Sa Majesté. »

Si le maire venait à la porte de la ville écouter cette sommation et assemblait le conseil de ville, comme elle en contenait l'ordre, Breton devait se présenter devant ce conseil et lire cette seconde sommation

« A toi, Guiton, maire de la Rochelle, à tous échevins pairs et généralement à tous ceux qui ont part au gouvernement de la ville, je vous somme, de la part du roi mon maître, mon unique seigneur et le vôtre, de quitter votre rébellion, de lui ouvrir vos portes, et de lui rendre promptement l'entière obéissance que vous lui devez, comme à votre seul souverain et naturel seigneur ; je vous déclare qu'en ce cas il usera de sa bonté à votre endroit, et vous pardonnera votre crime de félonie et de rébellion ; au contraire, si vous persistez dans votre dureté, refusant les effets de la clémence d'un si grand prince, je vous déclare

de sa part, que vous n'avez plus rien à espérer de sa miséricorde, mais que vous devez attendre de son autorité de ses armes et de sa justice, la punition que vos fautes ont méritée ; bref, toutes les rigueurs qu'un si grand roi lent et doit exercer sur de si méchants sujets. »

Mais, malgré l'appareil déployé par le roi d'armes malgré les fanfares réitérées des trompettes qui l'accompagnait, le maire ni personne ne vint le recevoir aux portes, les sentinelles mêmes ne voulurent pas répondre, et Breton fut obligé de laisser à terre ses deux sommations.

C'est qu'au milieu de leur détresse les assiégés avaient une grande espérance : cette espérance reposait sur la diversion dont les flattait le duc de Buckingham et qui en effet était sur le point d'éclater, lorsqu'il survint un de ces événements inattendus qui renversent toutes les combinaisons humaines, et qui d'un seul coup perdent ou sauvent les États.

Buckingham poursuivait son projet d'une invasion en France avec toute l'activité dont il était capable, et au milieu d'une vive opposition que lui avait suscitée, en Angleterre, cette guerre contre la France, qui effectivement n'avait aucune cause importante : il est vrai que, depuis qu'elle était entreprise, et que les protestants voyaient à quelle détresse étaient réduits leurs frères de la Rochelle, ils désiraient les premiers qu'un vigoureux coup de main fit lever le siège au roi et au cardinal. Mais Buckingham, déjà battu à l'île de Ré, voulait tenter ce coup de main en même temps que tous les princes de la ligue se déclareraient. Or, l'arrestation de lord Montaigu avait jeté du trouble dans l'association, et le duc s'était vu obligé de rappeler une flotte partie pour secourir la Rochelle. Cette flotte rentra dans la rade de Portsmouth, sans avoir rien fait ni même rien tenté.

C'est que Buckingham, comme nous l'avons dit, attendait toujours la nouvelle que les ducs de Lorraine, de Savoie et de Bavière étaient, ainsi que l'archiduchesse, prêts à entrer en France.

Mais, au retour de cette flotte, retour dont la cause était inconnue, une grande sédition éclata. Le peuple se porta à l'hôtel de Buckingham et egorgea son médecin. Le lendemain Buckingham fit afficher un placard dans lequel il annonça qu'il n'avait rappelé la flotte que pour en prendre lui-même le commandement. Mais on répondit à ce placard par un autre, qui contenait ces menaçantes paroles :

« Qui gouverne le royaume ? Le roi. Qui gouverne le roi ? Le duc. Qui gouverne le duc ? Le diable... Que le duc y prenne garde, ou il aura le sort de son docteur. »

Buckingham ne s'inquiéta point autrement de cette menace, d'abord parce qu'elle avait déjà si souvent retenti à son oreille, qu'il avait fini par s'y habituer. Il continua donc les préparatifs de guerre sans prendre aucune précaution pour la conservation de sa personne.

Enfin le 23 août, au moment où Buckingham, après avoir reçu, dans la maison qu'il habitait à Portsmouth, le duc de Soubise et les envoyés de la Rochelle, sortait de la chambre où il avait eu quelques démêlés avec eux, comme il se retournait pour adresser la parole au duc de Fryar, il éprouva tout à coup une profonde douleur, accompagnée d'une impression glacée. Apercevant un homme qui fuyait, il porta la main à sa poitrine et sentit le manche d'un couteau qu'il arracha aussitôt de la blessure en criant :

— Ah ! le misérable ! il m'a tué.

Puis, au même instant, il tomba entre les bras de ceux qui le suivaient, et mourut sans avoir pu prononcer un mot de plus.

Près de lui et à terre se trouvait un chapeau ; au fond de ce chapeau était un papier, et sur ce papier on lut ces mots :

« Le duc de Buckingham était l'ennemi du royaume, et à cause de cela je l'ai tué. »

Alors, des cris se firent entendre par toutes les fenêtres :

— Arrêtez l'assassin ! l'assassin est nu tête !

Beaucoup de gens se promenaient dans la rue, attendant la sortie du duc, et au milieu de cette foule était un homme sans chapeau, fort pâle, mais qui cependant paraissait calme et tranquille ; on se jeta sur lui en criant :

— Voici l'assassin du duc !

— Oui répondit cet homme, c'est moi qui l'ai tué.

On arrêta le meurtrier et on le conduisit devant les juges.

Là, il déclara tout, disant qu'il avait cru sauver le royaume en tuant celui qui perdait le roi par ses mauvais avis. Au reste, il soutint constamment n'avoir pas de complices, et ne s'être porté à cette action par aucun motif de haine particulière.

Cependant on découvrit que cet homme, qui était lieutenant, avait deux fois demandé au duc, qui le lui avait

... de la Rochelle... de la Rochelle... de la Rochelle...

... Louis XIII... de la Rochelle... de la Rochelle...

... de la Rochelle... de la Rochelle... de la Rochelle...

... de la Rochelle... de la Rochelle... de la Rochelle...

... de la Rochelle... de la Rochelle... de la Rochelle...

... de la Rochelle... de la Rochelle... de la Rochelle...

... de la Rochelle... de la Rochelle... de la Rochelle...

Je plains par la Rochelle
Ames sans cesse malheureux
Voulez-vous être tout content
Je plains par la Rochelle
Ames sans cesse malheureux
Voulez-vous être tout content

mée... ruis étranges coururent sur cette conception... et si vainement attendue

... la stérilité qu'on lui reprochait ne venait pas de son... première grossesse dont elle se serait aperçue

... la disparition de ce premier enfant, qui, selon les mêmes... avait donné, à ce qu'on prétendait, de graves regrets à Anne d'Autriche

... le cardinal aussi semblait condamné; et les médecins disaient qu'il lui restait peu de temps à vivre

... aussi disait-on toujours que, dès que la reine s'était aperçue... elle avait voulu tirer parti de celle-là en faisant accroire à Louis XIII qu'il y était intéressé

... Des indiscretions verbales et même écrites de M. de Guittaut... avaient fait naître ou du moins corroboré ces bruits

... quant au véritable père de ces deux enfants, nous le verrons... et grandir plus tard

... mais nous le répétons, toutes ces allégations n'existent... que à l'état de bruits, aristocratiques ou populaires, et l'historien tout en les notant pour mémoire, ne peut rien appuyer sur eux

... la seule fait existait bien réellement c'était que la reine... était enceinte et que cette grossesse excitait une grande joie par toute la France

... Anne d'Autriche, qui paraissait croire à la naissance future d'un garçon... avait désiré avoir, pour tirer son horoscope au moment de sa naissance, un habile astrologue

... Richelieu fort crédule en astrologie, comme le prouvent ses Mémoires... avait alors songé à un certain Campanella, sabbatin espagnol de la science duquel il croyait autrefois avoir eu des preuves

... la reine fut donc prévenue qu'elle pouvait être tranquille... et accoucher quand bon lui semblerait, attendu que l'astrologue qui devait tirer l'horoscope du petit dauphin était en route pour la France

... de la Rochelle... de la Rochelle... de la Rochelle...

... de la Rochelle... de la Rochelle... de la Rochelle...

... de la Rochelle... de la Rochelle... de la Rochelle...

... de la Rochelle... de la Rochelle... de la Rochelle...

de l'enfantement. Elle était à Saint-Germain en Laye, dans le pavillon de Henri IV, dont les fenêtres donnaient sur l'eau.

Le résultat attendu avait un si grand intérêt pour les Parisiens, que beaucoup de gens, qui ne pouvaient séjourner à Saint-Germain, ou qui étaient retenus par leurs affaires à Paris, avaient, vers les derniers jours de la grossesse de la reine, disposé des messagers sur le chemin de Saint-Germain à Paris, pour avoir des nouvelles plus fraîches et plus actives.

Malheureusement, le pont de Neuilly venait d'être rompu, et l'on avait établi un bac qui passait fort lentement; mais les avides chercheurs de nouvelles, devant l'invention du télégraphe, placèrent en sentinelles, sur la rive gauche du fleuve, des hommes qui se relayaient de deux heures en deux heures, et qui étaient chargés d'annoncer d'une rive à l'autre la situation des choses.

Ils devaient faire des signes négatifs tant que la reine ne serait point accouchée, demeurer mornes et les bras croisés si la reine accouchait d'une fille, enfin lever leurs chapeaux en poussant de grands cris de joie si la reine mettait au jour un dauphin.

Le dimanche 5 septembre, vers cinq heures du matin, les douleurs devinrent plus fréquentes, et la demoiselle Filandre courut avertir le roi, qui n'avait point dormi de la nuit que sa présence devenait nécessaire. Aussitôt Louis XIII se rendit près de la reine, et fit mander à Monsieur, son frère unique, à madame la princesse de Condé et à madame la comtesse de Soissons, de le venir retrouver chez sa femme.

Il était six heures quand les princes arrivèrent et furent introduits près d'Anne d'Autriche. Contrairement au cérémonial, qui veut que la chambre de la reine soit pleine de monde, il ne se trouva chez Anne d'Autriche, avec le roi et les personnages que nous venons d'indiquer, que madame de Vendôme, à qui Sa Majesté permit, mais sans qu'aucune princesse pût s'en autoriser, d'assister à la délivrance, cette permission lui étant accordée à titre de grâce personnelle.

De plus, se trouvaient encore dans la chambre de la malade, madame de Lansac, gouvernante de l'enfant qui allait naître, mesdames de Senecay et de Flotte, dames d'honneur, deux femmes de chambre dont le procès-verbal n'a point gardé les noms, la nourrice future et la sage-femme, qui s'appelaient madame Péronne.

Attenant au pavillon, dans une chambre voisine de celle où allait accoucher la reine, était un autel dressé pour la circonstance, sur lequel les évêques de Lisieux, de Meaux et de Beauvais, officiaient les uns après les autres, et devant lequel ils devaient leurs messes dites, rester en prières jusqu'à ce que la reine fût délivrée.

De l'autre côté, dans le grand cabinet de la reine et près de la chambre encore, étaient réunies la princesse de Guéméné, les duchesses de la Trémoille et de Bouillon, mesdames de Ville-aux-Clercs, de Mortemart, de Liancourt et autres dames, qualifiées les filles de la reine, l'évêque de Metz, les ducs de Vendôme, de Chevreuse et de Montbazou, MM. de Souvré, de Mortemart, de Liancourt, de Ville-aux-Clercs, de Brion, de Chavigny; enfin les archevêques de Bourges, de Châlons et du Mans, et les principaux officiers de la maison du roi.

Louis XIII allait d'une chambre à l'autre avec beaucoup d'inquiétude. Enfin, à onze heures et demie du matin, la sage-femme annonça que la reine était délivrée; puis, un instant après, au milieu du profond silence d'anxiété qui avait suivi cette nouvelle, elle s'écria :

— Réjouissez-vous, sire, de cette fois encore le royaume ne tombera point en quenouille : Sa Majesté est accouchée d'un dauphin.

Louis XIII prit aussitôt l'enfant des mains de la sage-femme, et, tel qu'il était, il alla le montrer à la fenêtre en criant :

— Un fils, messieurs, un fils !

Aussitôt les signes convenus furent faits, et de grands cris de joie retentirent, qui passèrent la Seine et qui, grâce aux télégraphes vivants placés sur la route, se prolongèrent à l'instant même jusqu'à Paris.

Puis Louis XIII rapportant le dauphin dans la chambre de sa femme, le fit ondoyer à l'instant même par l'évêque de Meaux, son premier aumônier, en présence des princes, princesses, seigneurs et dames de la cour, et de M. le chancelier. Enfin il se rendit dans la chapelle du vieux château, où un *Te Deum* fut chanté en grande pompe; ensuite il écrivit de sa propre main une longue lettre de cachet au corps de la ville, et la fit porter à l'instant même par M. de Perre-Bailleul.

Les réjouissances que le roi recommandait à la ville par cette lettre, dépassèrent tout ce qu'il pouvait espérer. Tous les hôtels de la noblesse furent illuminés de grands flambeaux de cire blanche, qui brûlaient dans d'énormes candélabres de cuivre. En outre, toutes les fenêtres étaient ornées de lanternes en papier de couleurs variées; les nobles y faisaient peindre leurs armes en transparent, les bourgeois y

inscrivaient une foule de devises relatives à la circonstance. La grosse cloche du palais sonna tout le jour et tout le lendemain, ainsi que celle de la Samaritaine; ces cloches ne sonnaient jamais qu'à la naissance des fils de France, au jour de la naissance des rois ou à l'heure de leur mort. Pendant tout le reste de la journée, et toute celle du lendemain, l' Arsenal et la Bastille firent feu de tous leurs canons et de toutes leurs boîtes. Enfin, le même soir, comme le feu d'artifice qu'on devait tirer sur la place de l'Hôtel-de-Ville ne pouvait être prêt que le lendemain, on fit un bûcher où chacun apporta son fagot; ce qui produisit une flamme si grande, que, de l'autre côté de la Seine, on pouvait lire sans autre lumière que la lueur de ce feu.

Toutes les rues étaient garnies de tables où l'on s'asseyait en commun pour boire à la santé du roi, de la reine et du dauphin, pendant que le canon tirait et que pétillaient les feux de joie, allumés partiellement et à l'envi par les particuliers.

Les ambassadeurs, de leur côté, rivalisèrent de luxe et de fête, à qui mieux mieux, le grand événement. L'ambassadeur de Venise fit suspendre aux fenêtres de son hôtel des guirlandes de fleurs et de fruits merveilleusement travaillés, sur lesquelles se reflétaient les feux des lanternes et des flambeaux de cire, tandis que des musiciens nombreux, traînés sur un char de triomphe attelé de six chevaux, parcouraient les rues en jouant de joyeuses fanfares. L'ambassadeur d'Angleterre fit tirer un très beau feu d'artifice et distribua du vin dans tout le voisinage.

Les congrégations religieuses témoignèrent aussi leur joie. Les feuillants de la rue Neuve-Saint-Honoré firent une aumône générale de pain et de vin, emplissant les paniers et les vases de tous les pauvres qui se présentaient. Les jésuites, qu'on retrouve toujours et partout les mêmes, c'est-à-dire pleins d'ostentation et jaloux de parler aux yeux, allumèrent, dans les soirées du 5 et du 6, plus de mille flambeaux dont ils garnirent la devanture de leur maison. Le 7, ils firent tirer, dans leur cour, un feu d'artifice qu'un dauphin de flamme alluma, entre plus de deux mille autres lumières qui éclairaient un ballet et une comédie sur le même sujet, représentés par leurs écoliers.

Le cardinal n'était point à Paris lors de cet heureux événement: il était à Saint-Quentin, en Picardie. Il écrivit au roi pour le féliciter et l'inviter à nommer le dauphin Théodose, c'est-à-dire *Dieudonné*.

— J'espère, disait-il dans sa lettre, que, comme il est Théodose par le don que Dieu vous en a fait, il le sera encore par les grandes qualités des empereurs qui ont porté ce nom.

Par le même courrier le cardinal félicitait la reine; mais la lettre était courte et froide.

— Les grandes joies, disait le cardinal dans cette épître officielle, les grandes joies ne parlent point.

Cependant l'astrologue Campanella était entré en France, et on l'avait conduit près du cardinal avec lequel il revint à Paris. Son Eminence lui expliqua alors pour quelle cause il l'avait fait venir, et lui commanda de dresser l'horoscope du dauphin sans rien dissimuler de ce que sa science lui révélerait. C'était une grande responsabilité pour le pauvre astrologue, qui doutait peut-être un peu lui-même de cette science à laquelle on faisait un appel; aussi, essayait-il d'abord de reculer. Mais, pressé par Richelieu, qui lui fit comprendre qu'il ne l'avait pas tiré pour rien des prisons de Milan, il répondit qu'il était prêt.

En conséquence, on le conduisit à la cour, où il fut introduit près du dauphin, qu'il fit déshabiller à nu et qu'il considéra attentivement de tous côtés; puis, l'ayant fait rhabiller, il s'en retourna chez lui pour tirer ses pronostics.

Le résultat de ses observations, comme il est facile de le pressumer, était impatientement attendu; aussi, comme on voyait que non seulement il ne reparaisait point à la cour, mais encore qu'il ne donnait pas de ses nouvelles, la reine commença à perdre patience et l'envoya chercher. Campanella revint, mais il prétendit que ses études sur le corps du dauphin n'avaient point été assez complètes; il le fit déshabiller derechef, l'examina une seconde fois, et tomba dans une profonde méditation. Enfin, pressé par Richelieu de formuler son horoscope, il répondit en latin.

— Cet enfant sera luxurieux comme Henri IV et très fier; il régnera longtemps et péniblement, quoique avec un certain bonheur; mais sa fin sera misérable et amènera une grande confusion dans la religion et dans le royaume.

Un autre horoscope était tiré en même temps par un astrologue d'un autre genre. L'ambassadeur de Suède, Grotius, écrivait à Oxenstiern, quelques jours après la naissance du jeune prince :

« Le dauphin a déjà changé trois fois de nourrice, car non seulement il tarit leur sein, mais encore il le déchire. Que les voisins de la France prennent garde à une si précieuse rapacité. »

de la puissance maritime et que les princes d'Orange, les
 généraux de l'Europe à cette époque, ont faite une
 puissance guerrière.

Alors de la Hollande commencent à travers leurs
 neiges à apparaître les pentes du Nord le Danemark, la
 Suède la Pologne et la Russie. Mais ces peuples toujours
 en guerre entre eux, semblaient avoir une question de
 suprématie polaire à régler ayant d'avoit à s'occuper des
 questions de politique centrale. Le Danemark avait bien eu
 son Christian IV, la Suède son Gustave Vasa et son Gus-
 tave Adolphe, mais la Pologne attendait encore son Jean
 Sobiesky, et la Russie son Pierre 1^{er}.

De l'autre côté du continent à l'autre horizon de l'Eu-
 rope et tandis que grandissaient les Etats du Nord, tom-
 baient les Etats du Midi. Venise, cette ex-reine de la Mé-
 diterranée, que jaloussaient cent ans auparavant, tous les
 autres royaumes frappée au cœur par cette route du Cap,
 qu'avait retrouvée Vasco de Gama tremblante à la fois
 devant le sultan et devant l'empereur, et ne dépendant qu'à
 peine ses Etats de terre ferme, n'était plus que le fantôme
 d'elle-même et commençait cette ère de décadence qui fait
 d'elle la plus belle et la plus poétique ruine vivante qui
 existe encore au monde.

Florence était tranquille et riche; mais ses grands-ducs
 étaient morts. De la postérité du Tibère toscan (1), des petits-
 fils de Jean des Bandes Noires il ne restait plus que Fer-
 dinand II. Florence avait toujours la prétention de s'appeler
 l'Athènes de l'Italie; mais sa prétention se bornait là.
 Il va sans dire que la postérité de ses grands artistes ne
 valait guère mieux que celle de ses grands-ducs, et que ses
 poëses ses peintures ses sculpteurs et ses architectes étaient
 aussi dégénérés de Dante, d'Andrea del Sarto et de Michel-
 Ange, que ses grands-ducs actuels, de Laurent le Magnifique
 ou de Côme le Grand.

Cônes, comme sa sœur et sa rivale Venise, était fort affai-
 blie; elle avait produit tous ses grands hommes, elle avait
 accompli toutes ses grandes choses, et nous verrons le suc-
 cesseur d'André Doria venir à Versailles demander pardon
 l'avoir voulu de la poudre et des boulets aux Algériens.

La Savoie ne comptait plus, déshonorée qu'elle était par la
 guerre civile; d'ailleurs le parti prédominant se montrait
 tout entier en faveur de la France.
 La Suisse n'était, comme elle l'est encore aujourd'hui
 qu'une barrière naturelle posée entre la France et l'Italie;
 elle vendait ses soldats au prince qui était assez riche pour
 les lui payer, et elle avait cette réputation de bravoure
 commerciale que ses enfants ont soutenue au 16 août et
 au 29 juillet.

Voilà l'état de l'Europe. Voyons maintenant quel était
 celui de la France.
 La France n'avait pas encore pris de position marquée
 parmi les Etats. Henri IV allait probablement en faire la
 première nation européenne quand il fut assassiné, et le
 couteau de Ravallin avait tout remis en question. Richelieu
 l'avait faite respectée, mais, excepté du Roussillon et
 de la Catalogne il l'avait peu agrandie. Il avait gagné la
 bataille d'Arven sur les Impériaux, mais il avait perdu
 celle de Corbie contre les Espagnols, et l'avant-garde en
 nemie était venue jusqu'à Pontoise. A peine avions-nous
 quatre vingt mille hommes sur pied; la marine, nulle sous
 Henri III et Henri IV naissait à peine sous Richelieu;
 Louis XIII n'avait que quarante-cinq millions de revenu,
 c'est-à-dire cent millions à peu près de notre monnaie
 actuelle, pour faire face à toutes les dépenses de l'Etat, et
 depuis le siège de Metz par Charles-Quint, on n'avait pas
 revu cinquante mille soldats réunis sous un seul chef et sur
 un seul point.

Mais occupé à rendre la France formidable au dehors,
 à décapiter la rébellion en dedans, à ruiner les familles
 princières et aristocratiques qui recoussaient sous la fau-
 x de Louis XI, à fomentait ces éternelles guerres civiles qui
 avaient enflé l'Etat depuis Henri II, le cardinal n'avait
 point eu le temps de songer aux détails secondaires, qui font,
 sinon la grandeur d'un peuple, du moins le bonheur et la
 sécurité des citoyens. Les grands chemins, abandonnés par
 l'Etat étaient à peine praticables et tout intéressé de bri-
 gands; les rues de Paris, étroites, mal pavées, couvertes de
 boue, retplies d'immondices devenaient, à partir de dix
 heures du soir, le domaine des flous, des voleurs et des as-
 sassinés qui ne gênaient guère les rares lumières avariées
 jadis dans leurs expéditions les quarante-cinq hommes de
 garde mal payés auxquels on était réduit le guet de Paris.

Le parti général était à la révolte. Les princes du sang
 se révoltaient, les grands seigneurs se révoltaient, et tout
 à l'heure nous allons voir se révolter le parlement. Une
 école de chevalerie barbare, mais ayant son caractère pé-
 trologique et il répandue sur la seigneurie toujours prête

à leur pavillon de Hollande, enfin que sa position à faite
 une puissance maritime et que les princes d'Orange, les
 généraux de l'Europe à cette époque, ont faite une
 puissance guerrière.

Alors de la Hollande commencent à travers leurs
 neiges à apparaître les pentes du Nord le Danemark, la
 Suède la Pologne et la Russie. Mais ces peuples toujours
 en guerre entre eux, semblaient avoir une question de
 suprématie polaire à régler ayant d'avoit à s'occuper des
 questions de politique centrale. Le Danemark avait bien eu
 son Christian IV, la Suède son Gustave Vasa et son Gus-
 tave Adolphe, mais la Pologne attendait encore son Jean
 Sobiesky, et la Russie son Pierre 1^{er}.

De l'autre côté du continent à l'autre horizon de l'Eu-
 rope et tandis que grandissaient les Etats du Nord, tom-
 baient les Etats du Midi. Venise, cette ex-reine de la Mé-
 diterranée, que jaloussaient cent ans auparavant, tous les
 autres royaumes frappée au cœur par cette route du Cap,
 qu'avait retrouvée Vasco de Gama tremblante à la fois
 devant le sultan et devant l'empereur, et ne dépendant qu'à
 peine ses Etats de terre ferme, n'était plus que le fantôme
 d'elle-même et commençait cette ère de décadence qui fait
 d'elle la plus belle et la plus poétique ruine vivante qui
 existe encore au monde.

Florence était tranquille et riche; mais ses grands-ducs
 étaient morts. De la postérité du Tibère toscan (1), des petits-
 fils de Jean des Bandes Noires il ne restait plus que Fer-
 dinand II. Florence avait toujours la prétention de s'appeler
 l'Athènes de l'Italie; mais sa prétention se bornait là.
 Il va sans dire que la postérité de ses grands artistes ne
 valait guère mieux que celle de ses grands-ducs, et que ses
 poëses ses peintures ses sculpteurs et ses architectes étaient
 aussi dégénérés de Dante, d'Andrea del Sarto et de Michel-
 Ange, que ses grands-ducs actuels, de Laurent le Magnifique
 ou de Côme le Grand.

Cônes, comme sa sœur et sa rivale Venise, était fort affai-
 blie; elle avait produit tous ses grands hommes, elle avait
 accompli toutes ses grandes choses, et nous verrons le suc-
 cesseur d'André Doria venir à Versailles demander pardon
 l'avoir voulu de la poudre et des boulets aux Algériens.

La Savoie ne comptait plus, déshonorée qu'elle était par la
 guerre civile; d'ailleurs le parti prédominant se montrait
 tout entier en faveur de la France.

La Suisse n'était, comme elle l'est encore aujourd'hui
 qu'une barrière naturelle posée entre la France et l'Italie;
 elle vendait ses soldats au prince qui était assez riche pour
 les lui payer, et elle avait cette réputation de bravoure
 commerciale que ses enfants ont soutenue au 16 août et
 au 29 juillet.

Voilà l'état de l'Europe. Voyons maintenant quel était
 celui de la France.

La France n'avait pas encore pris de position marquée
 parmi les Etats. Henri IV allait probablement en faire la
 première nation européenne quand il fut assassiné, et le
 couteau de Ravallin avait tout remis en question. Richelieu
 l'avait faite respectée, mais, excepté du Roussillon et
 de la Catalogne il l'avait peu agrandie. Il avait gagné la
 bataille d'Arven sur les Impériaux, mais il avait perdu
 celle de Corbie contre les Espagnols, et l'avant-garde en
 nemie était venue jusqu'à Pontoise. A peine avions-nous
 quatre vingt mille hommes sur pied; la marine, nulle sous
 Henri III et Henri IV naissait à peine sous Richelieu;
 Louis XIII n'avait que quarante-cinq millions de revenu,
 c'est-à-dire cent millions à peu près de notre monnaie
 actuelle, pour faire face à toutes les dépenses de l'Etat, et
 depuis le siège de Metz par Charles-Quint, on n'avait pas
 revu cinquante mille soldats réunis sous un seul chef et sur
 un seul point.

Mais occupé à rendre la France formidable au dehors,
 à décapiter la rébellion en dedans, à ruiner les familles
 princières et aristocratiques qui recoussaient sous la fau-
 x de Louis XI, à fomentait ces éternelles guerres civiles qui
 avaient enflé l'Etat depuis Henri II, le cardinal n'avait
 point eu le temps de songer aux détails secondaires, qui font,
 sinon la grandeur d'un peuple, du moins le bonheur et la
 sécurité des citoyens. Les grands chemins, abandonnés par
 l'Etat étaient à peine praticables et tout intéressé de bri-
 gands; les rues de Paris, étroites, mal pavées, couvertes de
 boue, retplies d'immondices devenaient, à partir de dix
 heures du soir, le domaine des flous, des voleurs et des as-
 sassinés qui ne gênaient guère les rares lumières avariées
 jadis dans leurs expéditions les quarante-cinq hommes de
 garde mal payés auxquels on était réduit le guet de Paris.

Le parti général était à la révolte. Les princes du sang
 se révoltaient, les grands seigneurs se révoltaient, et tout
 à l'heure nous allons voir se révolter le parlement. Une
 école de chevalerie barbare, mais ayant son caractère pé-
 trologique et il répandue sur la seigneurie toujours prête

a mettre l'épée à la main, et faisant de chaque duel particulier un combat de quatre, de six, et même de huit personnes. Ces combats, malgré les édits, avaient lieu partout où l'on se trouvait, sur la place Royale, contre les Carmes-Déchaussés, derrière les Chartreux, au Pré-aux-Clercs. Mais déjà sur ce point, Richelieu avait amené une grande réforme. A cheval sur le siècle de Henri IV, qu'il vit finir, et le siècle de Louis XIV, qu'il vit commencer, Richelieu avait, comme Tarquin le Superbe, abattu les têtes trop hautes, et, à l'époque où nous sommes arrivés, il ne restait plus guère comme types du siècle passé, que le duc d'Angoulême, le maréchal de Bassompierre et M. de Bellegarde; encore M. de Bassompierre sortait-il de la Bastille; et M. d'Angoulême, après y avoir été quatre ou cinq ans, sous la régence de Marie de Médicis, avait-il manqué d'y retourner sous le ministère du cardinal.

Quant au degré de lumières où les tribunaux étaient parvenus, ou au degré d'obéissance dans lequel ils étaient tombés, deux procès en font foi : celui de la Galigai, brûlée comme sorcière en 1617, et le procès d'Urbain Grandier, brûlé comme sorcier en 1634.

Les lettres aussi étaient en retard. L'Italie avait ouvert la route brillante à l'esprit humain : Dante, Pétrarque, l'Arioste et le Tasse avaient successivement paru; Spenser, Sidney et Shakspeare leur avaient succédé en Angleterre; Guilhem de Castro, Lope de Vega et Calderon, sans compter l'auteur ou les auteurs du *Romancero*, cette épopée castillane, avaient fleuri ou florissaient en Espagne, et cela, tandis que Malherbe et Montaigne pétrissaient la langue que commençait à parler Corneille. Mais aussi, pour avoir tardé plus longtemps à briller, la prose et la poésie françaises allaient jeter un éclat plus vif. Corneille, que nous avons déjà nommé, et qui avait fait jouer à cette époque ses trois chefs-d'œuvre, le *Cid*, *Cinna* et *Polyeucte*, comptait alors trente-deux ans; Rotrou en avait vingt-neuf, Benserade vingt-six, Molière dix-huit, La Fontaine dix-sept, Pascal quinze, Bossuet onze, Labruyère six; Racine allait naître.

Enfin mademoiselle de Scudéry, qui préparait l'influence des femmes sur la société moderne, avait trente et un ans; Ninon et madame de Sévigné, qui devaient compléter son œuvre, venaient d'atteindre, la première vingt-deux ans, et la seconde douze.

VI

NAISSANCE DU DUC D'ANJOU. — REMARQUES CURIEUSES A PROPOS DU MOIS DE SEPTEMBRE. — FAVBUR DE CINQ-MARS. — L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — « MIRAME ». — PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE CETTE TRAGÉDIE. — FONTRAILLES. — LA OUESNAYE. — M. LE GRAND. — ANECDOTES SUR CINQ-MARS. — FABERT. — CONSPIRATION TERRIBLE. — VOYAGE DU ROI DANS LE MIDI. — MALADIE DU CARDINAL. — IL ABAT LES CONSPIRATEURS. — DERNIERS MOMENTS DE RICHELIEU. — DOUBLE JUGEMENT SUR CE MINISTRE.

Les événements de quelque importance qui s'écouleront dans les deux ou trois premières années de la vie de Louis XIV, furent la mort du père Joseph, que nous avons déjà trouvé malade au commencement de cette histoire, la faveur croissante de M. de Cinq-Mars, substituée à celle de mademoiselle de Hautefort, enfin le nouvel accouchement de la reine, qui donna le jour à un second fils, qu'on nomma duc d'Anjou et qui naquit le 21 septembre.

Ce fut à ce propos que l'on remarqua quelle singulière influence le mois de septembre avait eue sur le siècle. Le cardinal était né le 5 septembre 1585; le roi, le 27 septembre 1600; la reine, le 22 septembre 1601; le dauphin, le 5 septembre 1638; le duc d'Anjou venait de naître le 21 septembre 1640; enfin ce même mois, qui a vu naître Louis XIV, le verra aussi mourir en 1715.

A cette occasion, de nouvelles recherches furent faites par les savants, et ils découvrirent que c'était aussi pendant le mois de septembre que le monde avait été créé; ce qui flatta beaucoup Louis XIII et lui devint une nouvelle garantie de la prospérité à venir du royaume.

Cependant, sans que la reine reprit aucune influence, ses relations avec le roi étaient devenues meilleures, tandis qu'au contraire l'oppression du cardinal se faisant sentir à Louis XIII tous les jours de plus en plus, le roi le prenait dans une sourde haine, que Richelieu était trop habile pour ne pas remarquer. Aussi tout ce qui entourait le roi était-

il à Son Eminence : valets, gentilshommes, favoris. Il n'y avait dans toute cette nombreuse cour que MM. de Tréville, les Essarts et Guitaut, qui eussent toujours tenu ferme, les deux premiers pour le roi et le dernier pour la reine.

Louis XIII s'était de nouveau rapproché de mademoiselle de Hautefort; mais cette liaison, toute chaste qu'elle était, pouvait avoir un résultat funeste au cardinal, à cause de l'amitié que la reine portait à sa demoiselle d'honneur Richelieu l'éloigna du roi, comme il en avait éloigné La Fayette, et poussa à sa place un jeune homme sur lequel il pouvait compter. Louis XIII se laissa faire comme toujours; favori ou favorite, peu lui importait, quoique ce pendant, selon toute probabilité, ses amours fussent moins innocentes avec les uns qu'avec les autres.

Ce jeune homme était le marquis de Cinq-Mars, dont le beau roman du comte Alfred de Vigny a rendu le nom populaire.

Le cardinal avait remarqué déjà que le roi prenait plaisir à la conversation de ce jeune homme, et, croyant pouvoir compter sur lui, parce que le maréchal d'Effiat, son père, était une de ses créatures, il désirait lui voir occuper près du roi la même place que le pauvre Chalais, comme s'il eût pu prévoir que, la fin devant être la même, les commencements devaient être pareils. Cinq-Mars fut donc placé près de Louis XIII, non comme maître de la garde-robe, poste que tenait pour le moment le marquis de la Force, mais comme premier écuyer de la petite écurie.

Cinq-Mars avait été près d'un an et demi avant de se décider à accepter le fatal honneur qu'on lui faisait. Il se rappelait Chalais décapité, Barradas en exil; et, jeune, beau, riche, il se souciait peu d'aller risquer sa vie à ce gouffre de la faveur royale qui dévorait tout. Mais le cardinal et son destin le poussaient; il n'y avait point à faire résistance. Du reste, jamais faveur n'avait été si grande ni si réelle. Le roi l'appelait tout haut son cher ami et ne pouvait se passer de lui un seul instant, si bien que, lorsque Cinq-Mars partit pour le siège d'Arras, il dut promettre à son souverain de lui écrire deux fois le jour; et, comme pendant toute une journée Louis XIII n'avait reçu aucune nouvelle, il passa la soirée à pleurer, en disant que sans doute M. de Cinq-Mars était tué, et qu'il ne se consolait jamais d'un tel malheur.

Cependant le cardinal avait conservé toute sa haine contre Anne d'Autriche, et le double et heureux accouchement de la reine n'avait fait qu'augmenter ce vieux levain d'amour aigri. Aussi Son Eminence, qui venait de faire bâtir le Palais Cardinal, voulut-elle, tout en inaugurant sa nouvelle demeure, tirer une vengeance éclatante de sa royale adversaire.

On sait les goûts poétiques du cardinal; il avait fondé, en 1635, l'Académie française, que Saint-Germain appelait *la volière de Psaphon* (1) et les académiciens reconnaissants proclamèrent le cardinal *dieu*, et, sur son ordre divin, censurèrent le *Cid*. Bien plus, on avait fait le portrait de Son Eminence au milieu d'un grand soleil ayant quarante rayons, chacun de ces rayons aboutissant au nom d'un académicien.

Le cardinal disait tout haut qu'il n'aimait et n'estimait que la poésie; aussi, quand il y travaillait, ne donnait-il audience à personne. Un jour qu'il causait avec Desmarests, il lui demanda tout à coup :

— A quoi croyez-vous que je prenne le plus de plaisir, Monsieur ?

— Selon toute probabilité, monseigneur, répondit celui-ci, c'est à faire le bonheur de la France.

— Vous vous trompez, répliqua Richelieu, c'est à faire des vers.

Mais sur ce point, comme sur tous les autres, le cardinal n'aimait guère à être repris. Un jour, M. de l'Étoile lui fit observer le plus doucement possible que, parmi les vers que Son Eminence avait bien voulu lui lire, il y en avait un qui se trouvait avoir treize pieds.

— La, la ! monsieur, dit le cardinal, il me plaît ainsi, et je le ferai bien passer, qu'il ait un pied de trop ou un pied de moins.

Mais, malgré la prédiction du grand ministre, comme il n'en est pas des vers ainsi que des lois, le vers ne passa point.

Le cardinal n'en avait pas moins, tant bien que mal, achevé sa tragédie de *Mirame*, en collaboration avec Desmarests, son confident, et, l'ayant choisie pour l'inauguration de sa salle de spectacle, il invita le roi, la reine et toute la cour, à la venir entendre. Cette salle lui coûtait trois cent mille écus; c'était bien le moins qu'il eût le droit d'y faire jouer ses pièces.

Son Eminence devait avoir deux triomphes dans la même soirée : triomphe de vengeance, triomphe de poésie. La pièce était remplie d'allusions amères contre Anne d'Autriche, et tout à tour ses relations avec l'Espagne et ses amours avec Buckingham y étaient censurées.

(1) Voir la note D à la fin du volume.

Aussi, dans ce point de réputation...

Vous parlez de la déesse...
Je ne puis être à l'égal...

Puis, le roi dit :

Vaste il me traîna par ses efforts,
Qu'il me fit voir, hors,
Qu'il m'inspiré ma perte,
Tant qu'il me donna sa force ouverte

Le 15 Mars, elle avait été accusée de crime
d'État, et d'un autre crime, et dans un
moment d'indignation, elle s'était à sa couffente.

...nelle aimant un étranger,
...mon amour, cet Etat en danger.

Richelieu était criblé d'applaudissements. Richelieu
retrouvé les claqueurs inventés par Néron, et
les claqueurs, poètes et ministres, devaient faire, en
honneur et en politique, un si heureux usage.

Pendant ce temps, le cardinal, exalté par le succès et par
sa vengeance, était hors de lui, sortant à mort de sa loge,
tantôt pour applaudir lui-même, tantôt pour imposer silence,
tant qu'il ne perdait pas un mot les beaux endroits. Quant
à Anne d'Autriche, on peut facilement juger quelle devait
être sa constance.

La pièce fut dédiée au roi par Desmarests, qui en prenait
la responsabilité. Le roi accepta la dédicace. Il est vrai
qu'à ce même temps, il refusait celle de Polyucte, de peur
qu'il ne fût obligé de donner à Cornille ce que M. de Montauron
lui avait donnée pour celle de Cinna, c'est-à-dire deux cents
écus.

Polyucte fut en conséquence, dédié à la reine.
Cinq-Mars assistait à cette représentation avec
l'ambassadeur de France. Les deux étaient dans la loge du roi, et, comme
ils n'avaient rien d'ouï, écoutant médiocrement la pièce, le
cardinal commença à se défier de l'un, et se promit de se
venger de l'autre.

Quelque temps après, Fontrailles, Ruvigny et autres,
membres de l'assemblée du cardinal, à Ruell, ou l'on
se réunissait, se saisirent de l'ambassadeur. Richelieu sortit pour
aller au-devant de l'illustre personnage, et, voyant Fon-
trailles qui était bien seulement fort laid de visage, mais
qui se tenait par devant et par derrière, il lui dit :

— Menez-vous donc, monsieur de Fontrailles ! cet ambas-
sadeur n'est pas venu en France pour voir des monstres.

Fontrailles grinça des dents et se recula sans répondre :

— Ah ! monsieur, dit-il, tu viens de me mettre le poignard
dans le cœur, mais, sois tranquille, je te le mettrai où je
l'aurai.

De ce moment, Fontrailles n'eut plus qu'un seul désir,
c'est de se venger, et ce mot imprudent qu'avait dit
Richelieu éclata sur lui un an après, dans la plus terrible
bataille où il eût jamais eue à combattre.

On n'avait pas de meilleurs amis de Cinq-Mars ; il lui
fut impossible de se faire honneur d'être pour lui de servir d'es-
pion, et Richelieu se fit traîner pour cet homme le roi qui
le considérait comme un traître. Cinq-Mars n'aimait pas le roi, dont
il se méfiait, et se méfiait avec impatience et même avec
dégout, mais il était à l'étranger, puis le vent soufflait à la
face de Richelieu, Cinq-Mars ne pouvait aller à une nouvelle
table.

Le roi fut très dur, très habile, et avait de-
veloppé un grand cœur qui, malgré l'opposition de
son conseil, lui permit de faire. Mais, avant même
qu'il eût pu accomplir ses projets, le cardinal le savait par
un valet de chambre, valet de chambre du roi qui servait
de courrier à Richelieu. Richelieu voulait alors arrêter
Cinq-Mars, et pour ce faire, il se fit au Louvre et se
fit introduire par Richelieu. Richelieu avait recommandé à Cinq-Mars
de se méfier de son valet de chambre, et que lui seul et la
cousine de Cinq-Mars, qui était sa femme, étaient les seuls
à qui il pût se confier. Le roi, à cette époque,
n'avait pas de valet de chambre. Le valet de chambre fut honteux
de voir que le cardinal le lui put mentionner, et Richelieu
fut obligé de lui donner un valet de chambre qui avait des
qualités.

Les deux hommes, Richelieu et Cinq-Mars, se balançaient
sur un fil, et Richelieu, qui était un homme étrange et
ambitieux, commençait à se méfier de Cinq-Mars.

Aussi, le roi, qui était un homme de bien, qu'il ne
pouvait pas se méfier de son valet de chambre ; il lui faisait
de petites avances, et lui donnait de l'argent, que le
roi et Richelieu, pour le faire aller vite et de mademoi-

selle de Chaumerault, qu'il aimait encore. Mais ces que-
relles étaient toujours suivies de raccommodements dans les-
quels M. le Grand, c'est ainsi qu'on appelait Cinq-Mars
depuis qu'il était grand écuyer, jouait le rôle de la femme
aimée. Les choses cependant en vinrent au point, qu'à cause
de cet amour, mademoiselle de Chaumerault fut chassée de
la cour et exilée en Poitou.

Tout cela faisait de Cinq-Mars un singulier favori toujours
en dispute avec son maître ; car Cinq-Mars, le cardinal ex-
cepté, aimait tout ce que haïssait Louis XIII, et haïssait
tout ce qu'il aimait.

Cependant la représentation de *Mirame* n'avait pas,
comme on le comprend bien, rapproché la reine du cardinal.
Forte de sa double maternité, elle encouragea le duc d'Or-
léans, cet éternel conspirateur et ce traître éternel de
tous ses complices, à tenter encore quelque entreprise contre
Richelieu. Or, excité déjà par Fontrailles, M. de Cinq-Mars,
enivré de la faveur du roi, était tout prêt à se faire le chef
d'un complot, dans lequel Louis XIII, M. le Grand croyait
le savoir, ne serait pas éloigné d'entrer lui-même.

On pressait la guerre avec l'Espagne. La Catalogne ne
demandait pas mieux que de se faire France, et le cardinal
avait répondu à un nommé Lavallée qui venait, de la part
de M. de Lamothé-Houdancourt, lui montrer la preuve de
ses intelligences dans l'Aragon et dans Valence :

— Dites à M. de Lamothé-Houdancourt qu'avant qu'il
soit trois mois je mènerai le roi en personne en Espagne.

En conséquence de cette promesse qu'il songeait réelle-
ment à accomplir, le cardinal fit venir, au mois d'août 1641,
l'amiral de Brezé, lui annonçant qu'il devait en toute hâte
armer les vaisseaux qui se trouvaient dans le port de Brest,
et aller, après avoir traversé le détroit, se planter avec eux
devant Barcelone, tandis que le roi marcherait sur Perpign-
nan. Or, comme le cardinal avait dans son esprit fixé
cette expédition à la fin de janvier 1642, l'amiral n'avait
pas de temps à perdre ; aussi promit-il de quitter Paris sous
huit jours.

Après avoir pris les ordres du cardinal, c'était bien le
moins que M. de Brezé prit ceux du roi. Il se présenta donc
chez Sa Majesté, et, comme sa charge lui donnait les gran-
des entrées, il fut aussitôt introduit.

Le roi causait avec M. de Cinq-Mars dans l'embrasure
d'une fenêtre, et cela si chaudement, que ni l'un ni l'autre
ne s'aperçurent de la présence de M. de Brezé. Celui-ci
put donc entendre, presque malgré lui, une partie de la
conversation. Cinq-Mars se déchaînait contre le cardinal, lui
reprochant les plus terribles crimes sans que le roi parût
autrement prendre le parti de son ministre.

Brezé ne savait que faire ; son bon génie l'inspira : il se
retira à reculons en silence, retenant son haleine, et sortit
sans avoir été vu.

Brezé était des plus fidèles au cardinal, mais aussi il était
honnête homme ; il ne savait que faire. Dénoncer Cinq-Mars
à Son Eminence était d'un espion ; garder le secret était
d'un ami mal dévoué. Il résolut alors de saisir la première
occasion pour chercher une querelle à Cinq-Mars, et d'es-
sayer de le tuer en duel, ce qui conciliait tout. Mais le
hasard fit que, pendant quatre ou cinq jours, le grand ami-
ral ne put rencontrer le grand écuyer. Enfin le sixième jour
comme Cinq-Mars suivait le roi à la chasse, Brezé le trouva
seul et dans un endroit convenable. Il allait donc lui pro-
poser, sous un prétexte quelconque, de mettre l'épée à la
main, ce que M. le Grand, qui était brave, n'aurait pas
manqué d'accepter, lorsqu'un chien parut. Brezé crut que ce
chien était suivi de toute la meute et que la meute était
suivie des chasseurs ; il piqua son cheval et s'éloigna, remet-
tant le duel à un autre moment.

Pendant deux jours encore, de Brezé chercha inutilement
cette occasion perdue. La semaine qu'il avait demandée était
écoulée ; il fallait partir. Le cardinal le rencontra, lui
renouvela l'ordre donné. Brezé demanda deux jours de plus
pour ses équipages ; enfin ces deux jours écoulés, comme le
cardinal commençait à lui faire froide mine, le jeune
homme, ne sachant plus que faire, courut chez M. des Noyers
et lui raconta tout.

— C'est bien, dit M. des Noyers, ne partez point encore,
ni aujourd'hui, ni demain.

— Mais, si M. le cardinal se fâche de ce que je lui ai dé-
sobé ? demanda le grand amiral.

— Si monseigneur le cardinal se fâche, j'en fais mon
affaire.

Sur cette assurance, M. de Brezé resta. Le lendemain
Son Eminence le rencontra et lui dit avec son plus char-
mant sourire :

— Vous avez bien fait de prendre un jour ou deux de plus,
monseigneur le grand amiral, et je vous suis gré d'être resté ;
maintenant, vous pouvez retourner à Brest ; soyez tranquille,
je n'oublie ni mes amis ni mes ennemis.

M. de Brezé partit, et le cardinal, sur ses gardes, fit épier
de plus près Cinq-Mars, dont la grande faveur l'inquiétait
sérieusement.

Cependant la conspiration allait son train. Fontrailles était parti, déguisé en capucin, pour porter lui-même, au roi d'Espagne, un traité auquel accédaient Gaston d'Orléans, la reine, M. de Bouillon et Cinq-Mars. Le favori, plus hautain et plus insolent que jamais, croyait sa faveur inattaquable,

— Sire, je ne suis point M. de Vitry.
— Mais qui êtes-vous donc ? demanda le roi.
— Sire, je suis Abraham Fabert, votre serviteur pour tout autre chose qu'un assassinat.
— Bien ! avait répondu Louis XIII ; je voulais vous tâter,



Le cardinal avait fondé l'Académie française en 1635.

lorsqu'un jour, il s'aperçut tout à coup qu'il avait fort perdu de cette faveur. Voici à quelle occasion.

Abraham Fabert, le même qui fut depuis maréchal de France, était capitaine aux gardes et assez bien dans l'esprit du roi. On assure même qu'un jour, Louis XIII, qui avait des retours de haine et de jeunesse, et qui se souvenait de quelle façon expéditive il s'était débarrassé du maréchal d'Ancre, s'ouvrant à Fabert du projet d'assassiner le cardinal, en lui faisant entendre que ce serait lui qu'il chargerait de ce coup, Fabert, disait-on toujours, avait secoué la tête et s'était contenté de répondre :

Fabert ; je vois que vous êtes un honnête homme, et je vous remercie : les honnêtes gens deviennent de jour en jour plus rares.

Or, Fabert qui ne s'était point aperçu que sa réponse, si hardie qu'elle fût, lui eût nui le moins du monde dans l'esprit du roi, causait un jour devant Sa Majesté de sièges et de batailles. Cinq-Mars, qui, jeune, brave et avantageux ne doutait de rien fut sur plusieurs points en opposition avec Fabert. Cette discussion de l'orgueil contre la science lassa le roi.

— Pardieu ! dit-il, monsieur le Grand, vous avez tort,

... sur le général Lamboy, le comte de Guebriant, l'archevêque de l'église ou le cardinal avait officé, le roi trouva son député de Barcelonne qui l'invitait à se rendre dans sa ville.

Le roi et le cardinal se remirent en route par Avigne, Valence, Nîmes, Montpellier et Narbonne.

A Narbonne, Fonttrailles rejoignit la suite. Il rapportait le traité signé entre lui et le duc d'Orléans. Seulement, chacun avait signé d'un autre nom que le sien. Fonttrailles avait signé de *cleraunt*, et le duc d'Orléans *don Gaspar le Guyon*.

Le traité mit M. de Cinq-Mars dans une grande joie. En effet, de magnifiques promesses lui étaient faites par et écrit, on juro par le traité personnel qu'il avait passé avec Gaston. La santé du roi était si mauvaise, que sa mort pouvait arriver d'un moment à l'autre. Or, Gaston d'Orléans, dans ce cas, s'était obligé à partager, sinon de droit, du moins de fait, la régence avec M. de Cinq-Mars.

Le favori, à la grande joie du cardinal, faisait donc plus calme visage que jamais.

Le roi, en arrivant à Narbonne avait pour lui de son voyage la conquête du Roussillon et l'achèvement du siège de Perpignan.

Mais un grave accident était survenu au cardinal: un abcès terrible s'était ouvert à son bras, et, devoré par la fièvre, écrasé par la douleur, il avait, malgré son courage, déclaré qu'il ne pouvait aller plus loin. Le roi resta quelques jours encore à Narbonne, dans l'espérance que le cardinal trait mieux, mais son mal, au contraire, ne faisant qu'empirer, le roi se décida à partir pour le camp, où il arriva bientôt.

Cependant le cardinal était resté à Narbonne, en proie aux plus vives douleurs du corps et aux plus graves inquiétudes de l'esprit. Il laissait M. de Cinq-Mars, son ennemi, près du roi, il devinait que quelque complot suprême s'ourdissait contre lui et par conséquent, contre la France, et, au moment où il avait besoin de toute sa vigueur, de toute son activité, de tout son génie, voilà que la fièvre le clouait dans son fauteuil, loin du roi, loin du siège et presque loin des affaires: car il sentait bien que, pour peu qu'empirât encore la position dans laquelle il se trouvait, tout travail lui devenait impossible. Pour comble de disgrâce, les médecins annonçaient au cardinal que l'air de la mer lui était si contraire, que son état ne ferait qu'empirer tant qu'il resterait à Narbonne. Forcé fut donc au cardinal de quitter cette ville et de se diriger vers la Provence, dans un état si désespéré, qu'avant de partir il fit venir un notaire et lui dicta son testament.

Cependant, tandis que le cardinal, porté en litière, allait chercher à Arles et à Tarascon un air plus doux, le roi, sur qui retombait tout le fardeau des affaires, sentit qu'il était au-dessus de ses forces de mener à la fois la guerre et la politique, le siège et l'Etat. En conséquence, croyant trouver le cardinal encore à Narbonne, il partit le 10 juin pour cette ville. Ses plus intimes l'accompagnaient, et parmi eux Cinq-Mars et Fonttrailles.

Or, voilà le qui s'était passé pendant le temps que le roi revenait à Narbonne, ou du moins, ce que raconte Charpentier, premier secrétaire du cardinal.

Richellen, qui se rendait à Tarascon, était arrêté à quelques lieues de cette ville et se reposait dans une auberge de village lorsqu'un courrier qui venait d'Espagne et se disait porteur des nouvelles les plus importantes, demanda à lui parler. Charpentier l'introduisit, et le courrier remit une lettre au cardinal.

A la lecture de cette dépêche, le cardinal devint plus pâle encore qu'il n'était et fut pris d'un grand tremblement.

Aussitôt, il ordonna que tout le monde sortît, excepté Charpentier: puis, lorsqu'il fut seul avec lui:

Faites-moi apporter un bouillon, dit-il, car je me sens tout troublé.

Puis, lorsqu'on eut apporté le bouillon:

Fermez la porte au verrou, reprit le cardinal. Mais il revint la dépehe et la passant à Charpentier:

A votre tour, dit-il, lisez cela, et faites en des copies, car que le cardinal passait ainsi à Charpentier, c'était le traité avec le pape.

Les copies faites, Son Eminence fit venir M. de Chavigny, le même que nous avons vu, trois ans auparavant, annoncer au roi la grossesse de la reine.

Tenez, Chavigny, dit Richellen, prenez des Noyers et allez avec ceci trouver le roi partout où il sera. Le roi vous dira que c'est une fausseté; mais n'importe, insistez jusqu'à ce que vous ayez obtenu ce que vous voulez.

Le roi, en arrivant à Narbonne avait pour lui de son voyage la conquête du Roussillon et l'achèvement du siège de Perpignan.

Mais un grave accident était survenu au cardinal: un abcès terrible s'était ouvert à son bras, et, devoré par la fièvre, écrasé par la douleur, il avait, malgré son courage, déclaré qu'il ne pouvait aller plus loin. Le roi resta quelques jours encore à Narbonne, dans l'espérance que le cardinal trait mieux, mais son mal, au contraire, ne faisant qu'empirer, le roi se décida à partir pour le camp, où il arriva bientôt.

Cependant le cardinal était resté à Narbonne, en proie aux plus vives douleurs du corps et aux plus graves inquiétudes de l'esprit. Il laissait M. de Cinq-Mars, son ennemi, près du roi, il devinait que quelque complot suprême s'ourdissait contre lui et par conséquent, contre la France, et, au moment où il avait besoin de toute sa vigueur, de toute son activité, de tout son génie, voilà que la fièvre le clouait dans son fauteuil, loin du roi, loin du siège et presque loin des affaires: car il sentait bien que, pour peu qu'empirât encore la position dans laquelle il se trouvait, tout travail lui devenait impossible. Pour comble de disgrâce, les médecins annonçaient au cardinal que l'air de la mer lui était si contraire, que son état ne ferait qu'empirer tant qu'il resterait à Narbonne. Forcé fut donc au cardinal de quitter cette ville et de se diriger vers la Provence, dans un état si désespéré, qu'avant de partir il fit venir un notaire et lui dicta son testament.

Cependant, tandis que le cardinal, porté en litière, allait chercher à Arles et à Tarascon un air plus doux, le roi, sur qui retombait tout le fardeau des affaires, sentit qu'il était au-dessus de ses forces de mener à la fois la guerre et la politique, le siège et l'Etat. En conséquence, croyant trouver le cardinal encore à Narbonne, il partit le 10 juin pour cette ville. Ses plus intimes l'accompagnaient, et parmi eux Cinq-Mars et Fonttrailles.

Or, voilà le qui s'était passé pendant le temps que le roi revenait à Narbonne, ou du moins, ce que raconte Charpentier, premier secrétaire du cardinal.

Richellen, qui se rendait à Tarascon, était arrêté à quelques lieues de cette ville et se reposait dans une auberge de village lorsqu'un courrier qui venait d'Espagne et se disait porteur des nouvelles les plus importantes, demanda à lui parler. Charpentier l'introduisit, et le courrier remit une lettre au cardinal.

A la lecture de cette dépêche, le cardinal devint plus pâle encore qu'il n'était et fut pris d'un grand tremblement.

Aussitôt, il ordonna que tout le monde sortît, excepté Charpentier: puis, lorsqu'il fut seul avec lui:

Faites-moi apporter un bouillon, dit-il, car je me sens tout troublé.

Puis, lorsqu'on eut apporté le bouillon:

Fermez la porte au verrou, reprit le cardinal. Mais il revint la dépehe et la passant à Charpentier:

A votre tour, dit-il, lisez cela, et faites en des copies, car que le cardinal passait ainsi à Charpentier, c'était le traité avec le pape.

Les copies faites, Son Eminence fit venir M. de Chavigny, le même que nous avons vu, trois ans auparavant, annoncer au roi la grossesse de la reine.

Tenez, Chavigny, dit Richellen, prenez des Noyers et allez avec ceci trouver le roi partout où il sera. Le roi vous dira que c'est une fausseté; mais n'importe, insistez jusqu'à ce que vous ayez obtenu ce que vous voulez.

Le roi, en arrivant à Narbonne avait pour lui de son voyage la conquête du Roussillon et l'achèvement du siège de Perpignan.

Mais un grave accident était survenu au cardinal: un abcès terrible s'était ouvert à son bras, et, devoré par la fièvre, écrasé par la douleur, il avait, malgré son courage, déclaré qu'il ne pouvait aller plus loin. Le roi resta quelques jours encore à Narbonne, dans l'espérance que le cardinal trait mieux, mais son mal, au contraire, ne faisant qu'empirer, le roi se décida à partir pour le camp, où il arriva bientôt.

Cependant le cardinal était resté à Narbonne, en proie aux plus vives douleurs du corps et aux plus graves inquiétudes de l'esprit. Il laissait M. de Cinq-Mars, son ennemi, près du roi, il devinait que quelque complot suprême s'ourdissait contre lui et par conséquent, contre la France, et, au moment où il avait besoin de toute sa vigueur, de toute son activité, de tout son génie, voilà que la fièvre le clouait dans son fauteuil, loin du roi, loin du siège et presque loin des affaires: car il sentait bien que, pour peu qu'empirât encore la position dans laquelle il se trouvait, tout travail lui devenait impossible. Pour comble de disgrâce, les médecins annonçaient au cardinal que l'air de la mer lui était si contraire, que son état ne ferait qu'empirer tant qu'il resterait à Narbonne. Forcé fut donc au cardinal de quitter cette ville et de se diriger vers la Provence, dans un état si désespéré, qu'avant de partir il fit venir un notaire et lui dicta son testament.

Cependant, tandis que le cardinal, porté en litière, allait chercher à Arles et à Tarascon un air plus doux, le roi, sur qui retombait tout le fardeau des affaires, sentit qu'il était au-dessus de ses forces de mener à la fois la guerre et la politique, le siège et l'Etat. En conséquence, croyant trouver le cardinal encore à Narbonne, il partit le 10 juin pour cette ville. Ses plus intimes l'accompagnaient, et parmi eux Cinq-Mars et Fonttrailles.

Or, voilà le qui s'était passé pendant le temps que le roi revenait à Narbonne, ou du moins, ce que raconte Charpentier, premier secrétaire du cardinal.

Richellen, qui se rendait à Tarascon, était arrêté à quelques lieues de cette ville et se reposait dans une auberge de village lorsqu'un courrier qui venait d'Espagne et se disait porteur des nouvelles les plus importantes, demanda à lui parler. Charpentier l'introduisit, et le courrier remit une lettre au cardinal.

A la lecture de cette dépêche, le cardinal devint plus pâle encore qu'il n'était et fut pris d'un grand tremblement.

Aussitôt, il ordonna que tout le monde sortît, excepté Charpentier: puis, lorsqu'il fut seul avec lui:

Faites-moi apporter un bouillon, dit-il, car je me sens tout troublé.

Chavigny prit lecture du papier qu'il avait mis bon de remettre au roi et partit aussitôt avec M. des Noyers.

Les deux messagers trouverent Louis XIII à Tarascon. Il causait avec ses courtisans, parmi lesquels étaient encore Cinq-Mars et Fontrailles, lorsqu'on annonça les deux secrétaires d'Etat. Le roi, se doutant qu'ils venaient de la part du cardinal, les reçut à l'instant même et les fit entrer avec lui dans son cabinet.

A peine Fontrailles avait-il entendu nommer MM. de Chavigny et des Noyers, qu'il eut soupçon de l'affaire; aussi, voyant que la conférence entre eux et le roi se prolongeait d'une façon inquiétante, il tira Cinq-Mars dans un coin:

— Monsieur le Grand, lui dit-il, mon avis est que les choses vont mal et qu'il est temps de nous retirer.

— Bah! dit Cinq-Mars, vous êtes fou, mon cher Fontrailles!

— Monsieur, lui répondit Fontrailles, quand on vous aura ôté la tête de dessus les épaules, comme vous êtes de grande taille, vous serez encore fort bel homme; mais, en vérité, je suis trop petit pour risquer cela aussi gaillardement que vous. Je suis donc votre très humble serviteur.

Sur quoi, Fontrailles tira sa révérence à M. le Grand et partit.

Comme l'avait pensé Richelieu, le roi jeta les hauts cris et renvoya Chavigny au cardinal, disant qu'il ne pouvait se décider à faire arrêter M. le Grand que sur une nouvelle preuve, et que tout cela était une conspiration contre le pauvre diable.

Chavigny retourna près du ministre, et, quelques jours après, revint avec l'original même du traité.

Le roi se trouvait avec Cinq-Mars quand Chavigny entra. Celui-ci s'approcha, comme s'il faisait une simple visite au roi, et, tout en parlant à Sa Majesté, la tira par son manteau. C'était l'habitude de Chavigny, lorsqu'il avait quelque chose de particulier à dire au roi.

Aussitôt, Louis XIII conduisit Chavigny vers son cabinet. Pour le coup, Cinq-Mars commença de ressentir quelques inquiétudes et voulut suivre le roi; mais Chavigny lui dit avec un ton d'autorité fort significatif:

— Monsieur le Grand, j'ai quelque chose à dire à Sa Majesté.

Cinq-Mars regarda le roi et surprit chez lui un de ces regards cruels qui lui étaient particuliers: il comprit qu'il était perdu et courut chez lui pour prendre de l'or et se enfuir. Mais à peine y était-il entré, que, des gardes s'étant présentés à la porte d'entrée, il n'eut que le temps de sortir par une porte de derrière guidé par son valet de chambre Belet, qui le cacha chez une fille dont il était l'amant, en donnant au père de cette fille le premier prétexte venu, pour qu'il consentit à garder chez lui ce gentilhomme que le bon bourgeois ne connaissait pas.

Le soir, M. de Cinq-Mars dit à l'un de ses valets d'aller voir s'il n'y avait point quelque porte ouverte par laquelle il pût quitter Narbonne. Soit paresse, soit terreur, le valet fit mal la commission, et revint dire à son maître que toutes les portes étaient fermées; ce qui n'était point vrai, car, par hasard, toute cette nuit, une porte resta libre pour faire entrer le train du maréchal de la Meillerie, qu'on attendait d'un moment à l'autre. Cinq-Mars fut donc forcé de rester à Narbonne.

Le lendemain matin, le bourgeois sortit pour aller à la messe et entendit crier à son de trompe que quiconque livrerait M. le Grand aurait une somme de cent écus d'or de récompense, tandis qu'au contraire, quiconque le cacherait, encourrait la peine de mort.

— Hé! se dit alors le bourgeois, ne serait-ce pas ce gentilhomme qui est chez nous?

S'étant alors approché du crieur, il se fit relire le signallement, et, ayant reconnu que celui qu'on cherchait était bien effectivement l'homme qui s'était caché dans sa maison, il l'alla dénoncer du même pas, et ramena avec lui des gardes qui l'arrêtèrent.

Les détails du procès et de la mort de M. de Cinq-Mars sont tellement connus, que nous ne les reproduirons pas ici. M. de Thou, comme le lui avait dit Fabert, était sur une mauvaise route; mais au moins il la suivit noblement jusqu'au bout, et, le vendredi 12 septembre, il monta sur le même échafaud que l'ami qu'il n'avait voulu ni trahir ni quitter.

Mais le cardinal ne devait survivre que bien peu de temps à son triomphe. Revenu à Paris dans cette fameuse litère, portée par vingt-quatre hommes, et devant laquelle s'ouvraient les murailles et s'éroulaient les maisons, il se fit conduire à Rueil, où il commençait à mieux aller, lorsqu'il exigea de Juif, son médecin, qu'il lui fit fermer son abcès. Juif obéit après lui avoir fait toutes les observations qu'il avait cru devoir lui soumettre, et, le même jour il dit à l'académicien Jacques Esprit que Son Eminence n'irait pas loin.

Une querelle que le roi eut avec le cardinal hâta, selon

toute probabilité, la mort de celui-ci. Cette querelle avait venue à cause de M. de Tréville capitaine des mousquetaires, et de MM. des Essarts, son beau-frère, Tilladet et la Salle, que le cardinal regardait comme ses ennemis; il tourmenta si fort le roi, que ces trois derniers reçurent leur congé le 26 novembre; mais au moins Louis XIII ne voulut-il pas que personne fût nommé à leur emploi. Cette résistance exasperait le cardinal, en ce qu'il voyait qu'on regardait sa mort comme prochaine, et que cette mort venue, les trois officiers seraient aussitôt réintégrés dans leur charge. Alors, il attaqua M. de Tréville, que le roi abandonna à son tour, et auquel il envoya son congé le 1^{er} décembre par un des siens, mais en le faisant prévenir en même temps de la continuation de ses bontés, l'invitant à aller servir en Italie et lui promettant que ce n'était qu'une courte absence qu'il allait faire. Tréville partit le même jour et le roi ne cacha point à M. de Chavigny et à M. des Noyers que ce n'était qu'aux importunités du cardinal, et pour avoir la paix pendant le peu de jours qu'ils avaient encore à rester ensemble dans ce monde, qu'il lui avait fait cette concession d'éloigner de lui quatre de ses plus fidèles serviteurs.

Ces paroles, que Chavigny et des Noyers rapportèrent au cardinal, dans un premier moment d'humeur, lui firent une telle impression, que, déjà souffrant depuis le 28 novembre d'une douleur au côté, cette douleur s'accrut à tel point, qu'il fallut à l'instant même recourir aux médecins, et que, le dimanche 30 novembre, Son Eminence fut saignée deux fois; ce qui n'empêcha point, malgré ce traitement énergique, que son état ne fût assez alarmant pour que les maréchaux de Brezé, de la Meillerie et madame d'Aiguillon couchassent au Palais-Cardinal.

Le lundi 1^{er} décembre, le jour même où Tréville recevait son congé, et où le roi lui faisait assurer que ce congé ne serait pas long, le cardinal se trouva un peu mieux en apparence; mais, vers les trois heures de l'après-midi, la fièvre redoubla avec un violent crachement de sang et une grande difficulté à respirer. La nuit suivante, ses principaux parents et ses meilleurs amis veillèrent encore au palais, sans que deux nouvelles saignées amenassent aucune amélioration dans l'état du malade. Bouvard, premier médecin du roi, ne quitta pas le chevet de son lit.

Le mardi matin, il y eut une grande consultation de médecins, et, le même jour, vers les deux heures, le roi, à qui l'on avait fait comprendre qu'il ne pouvait garder rancune à un mourant, vint le visiter et entra dans sa chambre avec M. de Villequier et quelques autres capitaines de ses gardes. Lorsque le cardinal le vit s'approcher de son lit, il se souleva.

— Sire, lui dit-il, je vois bien qu'il me faut partir et prendre congé de Votre Majesté; mais je ments avec cette satisfaction de ne l'avoir jamais desservi et de laisser son Etat en un haut point et tous ses ennemis bien abattus. En reconnaissance de mes services passés, je supplie Votre Majesté d'avoir soin de mes parents, Je laisse après moi, dans le royaume, plusieurs personnes fort capables et bien instruites des affaires; ce sont MM. des Noyers, de Chavigny et le cardinal de Mazarin.

— Soyez tranquille, monsieur le cardinal, répondit le roi, vos recommandations me sont sacrées, quoique j'espère n'avoir point encore de sitôt à y faire droit.

Et, à ces mots, comme on apportait au cardinal une tasse de bouillon qu'il avait demandée, le roi la prit des mains du valet de chambre et la lui fit avaler lui-même; après quoi, sous prétexte qu'une plus longue conversation fatiguerait le malade, il sortit de la chambre, et l'on remarqua qu'en traversant la galerie et en regardant les tableaux qui devaient bientôt lui appartenir, puisque, par son testament Richelieu laissait le Palais-Cardinal au dauphin, il était de si joyeuse humeur, qu'il ne put s'empêcher de rire deux ou trois fois aux éclats, quoiqu'il fût accompagné de deux grands amis du malade, M. le maréchal de Brezé et M. le comte d'Harcourt, qui le reconduisirent jusqu'au Louvre et auxquels il dit gracieusement qu'il ne quitterait point le palais que M. le cardinal ne fût mort.

En voyant rentrer M. d'Harcourt, le cardinal lui tendit la main en lui disant:

— Ah! monsieur, vous allez perdre un bon et bien grand ami!

Puis, se tournant vers madame d'Aiguillon:

— Ma nièce, lui dit-il, je veux qu'après ma mort vous fassiez...

Mais, à ces mots, il baissa la voix, et, comme madame d'Aiguillon était à son chevet, on ne put entendre ce qu'il lui dit; seulement, on la vit sortir en pleurant.

Alors, appela les deux médecins qui se trouvaient dans sa chambre:

— Messieurs, leur dit-il, je suis très fermement résolu à la mort; dites-moi donc, je vous prie, combien j'ai encore de temps à vivre.

Les médecins se regardèrent avec anxiété, et l'un d'eux lui répondit:

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

— Vous n'avez rien dit, quel est votre avis à l'égard de ce bien ?
 — Je n'ai rien dit, car je n'ai rien dit, et je n'ai rien dit.

du tions de l'esprit. Il avait une effroyable jalousie contre les ceux qu'il voyait en réputation. Les grands hommes, de quelque profession qu'ils aient été, ont été encore ses ennemis, et tous ceux qui l'ont choqué ont senti la rigueur de ses vengeances. Tout ce qu'il n'a pas pu faire mourir a passé sa vie dans le bannissement. Il y a eu plusieurs conspirations faites pendant son administration pour le détruire; son maître lui-même y est entré et, cependant, par un excès de sa bonne fortune, il a triomphé de l'envie de ses ennemis, et a laissé le roi lui-même à la veille de sa mort. Enfin on l'a vu dans un lit de parade, pleuré de peu, méprisé de plusieurs et regardé de tous les badauds avec une telle foute, qu'à peine, d'un jour entier, put on aborder le Palais-Cardinal.

Maintenant, voici le jugement de la postérité.

Le cardinal de Richelieu, placé à distance à peu près égale entre Louis XI, dont le but était de détruire la féodalité, et la Convention nationale, dont l'œuvre fut d'abattre l'aristocratie, paraît avoir reçu comme eux du ciel une sanglante mission. La grande seigneurie, repoussée sous Louis XII et François Ier, tomba sous Richelieu presque tout entière, préparant, par sa chute, le règne calme, unitaire et despotique de Louis XIV, qui chercha inutilement autour de lui un grand seigneur et ne trouva que des courtisans. La rébellion éternelle qui, depuis près de deux siècles, agita la France, disparut presque entièrement sous le ministère, nous allons dire sous le règne de Richelieu. Les Guises, qui avaient touché de la main au sceptre de Henri III, les Condés, qui avaient mis le pied sur les degrés du trône de Henri IV, Gaston, qui avait essayé à son front la couronne de Louis XIII rentrèrent, à la voix du ministre, sinon dans le néant, du moins dans l'impuissance. Tout ce qui lutta contre cette volonté de fer, enfermée dans ce corps débile, fut brisé comme verre. Un jour, Louis XIII, vaincu par les prières de sa mère, promit à la jalouse et vindicative Florentine la disgrâce du ministre. Alors, on réunit un conseil composé de Marillac, du duc de Guise et du maréchal de Bassompierre. Marillac proposa d'assassiner Richelieu; le duc de Guise, de l'exiler; Bassompierre, de le reléguer dans une prison d'Etat; et chacun d'eux subit le sort qu'il voulait faire subir au cardinal. Bassompierre fut enfermé à la Bastille, le duc de Guise fut chassé de France, la tête de Marillac tomba sur l'échafaud, et la reine Marie de Médicis, qui avait sollicité la disgrâce, disgraciée à son tour, s'en alla mourir à Cologne d'une mort lente et misérable. Et toute cette lutte que soutint Richelieu, qu'on le comprenne bien, ce n'était pas pour lui qu'il la soutenait, c'était pour la France: tous ces ennemis qu'il combattait, ce n'étaient pas seulement ses ennemis, c'étaient ceux du royaume. S'il se cramponna avec acharnement aux côtés de ce roi, qu'il força à vivre triste, malheureux et isolé, qu'il dépouilla tour à tour de ses amis, de ses maîtresses et de sa famille, comme on dépouille un arbre de ses feuilles, de ses branches et de son écorce, c'est qu'amis, maîtresses et famille épuisaient la sève de la royauté mourante qui avait besoin de son égoïsme pour ne pas périr. Car ce n'était pas le tout que des luttes intestines: il y avait encore la guerre étrangère qui venait fatalement s'y rattacher. Tous ces grands seigneurs qu'il décapitait, tous ces princes du sang qu'il exilait, tous ces bâtards royaux qu'il emprisonnait, appelaient l'étranger en France, et l'étranger, accourant à cet appel, entra par trois côtés dans le royaume: les Anglais par la Guyenne, les Espagnols par le Roussillon, l'Empire par l'Artois. Il repoussa les Anglais dans les châteaux de l'île de Ré et en assiégeant la Rochelle; l'Empire, en détachant la Pavière de son alliance, en suspendant son traité avec le Danemark et en semant la division dans la ligue catholique d'Allemagne; l'Espagne, en créant à ses flancs ce nouveau royaume de Portugal, dont Philippe II avait fait une province et dont le duc de Bragançe rebâtit un Etat. Ses moyens furent astucieux ou cruels, sans doute, mais le résultat fut grand. Chalais tomba, mais Chalais avait conspiré avec la Lorraine et avec l'Espagne; Montmorency tomba, mais Montmorency était entré en France à main armée; Cinq-Mars tomba, mais Cinq-Mars avait appelé l'étranger dans le royaume. Peut-être, sans toutes ces luttes, le vaste plan, repris depuis par Louis XIV et Napoléon eût-il réussi. Il convoitait les Pays-Bas jusqu'à Anvers et Malines, il rêvait aux moyens d'enlever la Franche-Comté à l'Espagne, il réunit le Roussillon à la France. Né pour être un simple prêtre, il devint, par la seule force de son génie, non seulement un grand politique, mais encore un grand général, et lorsque la Rochelle tomba sous des plans devant lesquels s'inclinèrent Schomberg, le maréchal de Bassompierre et le duc d'Angoulême, il dit au roi: « Sire, je ne suis pas prophète, mais j'assure à Votre Majesté que, si maintenant elle daigne faire ce que je lui conseillerai, elle aura pacifié l'Italie au mois de mai, soumis les huguenots du Languedoc au mois de juillet, et qu'elle sera de retour au mois d'août. » Et chacune de ces prophéties s'accomplit en son temps et son lieu, de telle sorte que, à partir de ce moment, Louis XIII jura de suivre, à tout ja-

mais dans l'avenir, les conseils de Richelieu, dont il venait de se trouver si bien dans le passé. Enfin il mourut comme dit Montesquieu, après avoir fait jouer à son monarque le second rôle dans la monarchie, mais le premier dans l'Europe; après avoir avili le roi, mais après avoir illustré le règne; après avoir enfin fauché la rébellion si près de terre, que les descendants de ceux qui avaient fait la Ligue ne purent faire que la Fronde, comme, après le règne de Napoléon, les successeurs de la Vendée de 93 ne purent faire que la Vendée de 1832.

VII

ANECDOTES SUR LE CARDINAL DE RICHELIEU. — LE CORDON BLEU. — « LA MILLIADÉ ». — SON FAVORI DE CAMPAGNE. — LA FOLLONE. — ROSSIGNOL. — LE PÈRE MULO. — LE GRAND ÉCUYER ET L'AUMÔNIER. — LE CARDINAL ET L'AUMÔNIER. — BOIS-ROBERT ET RICHELIEU. — RÉCITS DROLATIQUES. — RACAN EN VISITE. — LES CHAUSSÉS RETROUVÉES. — LES CHENETS VIVANTS. — MADEMOISELLE DE GOURNAY. — LES TROIS RACAN. — LES CHATS PENSIONNÉS. — LE CARDINAL ET MARION DE LORME. — MADAME DE CHAULNES. — MADAME D'AIGUILLON. — SES GALANTRIES. — ÉPIGRAMMES. — MADAME DE BOUTILLIER. — LE CARDINAL ET CHÉRET. — LA SAINT-AMOUR. — DISGRACE DE BOIS-ROBERT. — ODE A CE SUJET. — RUSE DE MAZARIN. — LA SAIGNÉE.

Les bornes dans lesquelles nous nous sommes renfermé nous ont forcé d'esquisser à grands traits la figure du cardinal; nous n'avons vu, si l'on peut parler ainsi, que le ministre; tâchons de montrer un peu l'homme.

Richelieu avait deux grandes vanités: la noblesse et la poésie. Il voulait absolument qu'on le crût de grande famille, en cela il avait raison; il voulait qu'on le tint pour grand poète, en cela il avait tort. Quant à être un grand ministre, il s'en occupait médiocrement, peut-être parce que, sur ce point, il était assuré que la postérité ne le démentirait pas. Examinons-le donc dans sa vie privée avec ses secrétaires, ses académiciens et ses maîtresses.

Nous l'avons dit, quoique réellement de grande maison, Richelieu se voyait souvent contester sa noblesse. Une fois, le grand prévôt d'Hocquincourt sollicitait du cardinal le cordon bleu.

— Que diable voulez-vous faire de ce joujou, monsieur? lui demanda Son Eminence.

— J'en demande pardon à monseigneur, reprit d'Hocquincourt, je ne regarde pas le cordon bleu comme un joujou, mais comme l'une des premières dignités de l'Etat.

— Belle dignité, ma foi! dit le cardinal.

— C'est cependant celle-là, reprit d'Hocquincourt impatienté, qui a fait votre père chevalier.

Cet orgueil de naissance le menait parfois trop loin. Un jour, le grand prieur de la Porte se trouvait chez le cardinal, lorsque celui-ci, soit par mégarde, soit par orgueil, passa devant le prince de Piémont, qui fut depuis duc de Savoie.

— Qui eût jamais cru, dit tout haut le grand prieur blessé de cet oubli des convenances, que le petit-fils de l'avocat Laporte eût passé devant le petit-fils de Charles-Quint?

Les satires qu'on imprimait contre lui à Bruxelles lui rendaient la vie extrêmement amère, et la *Milliade* fut la véritable cause de sa déclaration de guerre à l'Espagne.

Ses familiers étaient un gentilhomme de Touraine nommé la Follone, Rossignol, son déchiffreur, le père Mulot, son aumônier, et Bois-Robert, son favori de campagne, comme l'appelait le cardinal lui-même.

La Follone était une espèce de gardien que le cardinal s'était fait donner par le roi, avant qu'il eût un maître de chambre et des gardes. Il avait pour mission d'empêcher qu'on ne dérangeât le cardinal pour choses de peu d'importance. Ce la Follone était le plus beau mangeur de la cour, et son grand appétit réjouissait fort Richelieu, qui souvent le faisait dîner à sa table. Le cardinal s'était aperçu qu'après chaque repas son convive marmottait quelques paroles avec une grande dévotion.

— La Follone, lui dit-il un jour, quelle est donc cette prière que vous adressez si dévotement au Seigneur?

— La voici, monseigneur, répondit celui-ci: « Mon Dieu! faites-moi la grâce de bien digérer ce que j'ai si bien mangé. »

Le cardinal trouva ces sortes de grâces si singulières, que, toutes les fois que la Follone dînait chez lui, il exigeait qu'il

fit sa prière tout haut, et la Follone accomplissait cet acte avec tout le sérieux qui convenait à une si grave circonstance.

Ce Rossignol, que nous avons nommé, était un pauvre garçon d'Albi, qui avait une aptitude toute particulière à lire les lettres en chiffres. Au siège de la Rochelle, M. le prince en parla au cardinal. On le fit venir en poste. Une lettre venait justement d'être saisie; Rossignol la déchiffra, comme on dit, à livre ouvert. C'était une dépêche de Buckingham qui promettait un secours aux assiégés.

A Hesdin, Rossignol eut encore une bonne fortune de ce genre.

Le cardinal intercepta une lettre par laquelle les assiégés demandaient du secours. Rossignol répondit avec les mêmes signes, au nom du cardinal infant à qui cette lettre était adressée, qu'il ne pouvait les secourir et qu'il les invitait à traiter. Les assiégés ne se doutèrent point de la supercherie et se rendirent. Ce Rossignol fit fortune, devint maître des comptes à Poitiers, et bâtit, à Juvisy, une belle maison où Louis XIV l'alla voir.

Quant au père Mulot, l'aumônier du cardinal, c'était le partenaire de la Follone, avec cette différence que l'un mangeait et que l'autre buvait. Le digne aumônier avait gagné à cet exercice un nez qui comme celui de Bardolph, le joyeux compagnon de Henri V, eût pu servir le soir de lanterne.

Aussi, un jour que Richelieu, qui n'était encore qu'évêque de Luçon, essayait avec Bois-Robert des chapeaux de castor, et que le digne aumônier les regardait se livrer à cet exercice:

— Bois-Robert, dit Richelieu, celui-ci me sied-il bien?

— Oui, Votre Grandeur, répondit Bois-Robert; mais il vous irait encore mieux s'il était de la couleur du nez de votre aumônier.

Le père Mulot ne trouva rien à dire sur le moment; mais il en voulut toute sa vie à Bois-Robert de cette méchante plaisanterie.

Mulot fut plus heureux avec le pauvre Cinq-Mars. Un jour que le conseil du roi était à Charenton, l'aumônier du cardinal pria le grand écuyer de l'y mener avec lui; ce à quoi d'Effiat consentit avec plaisir. Mulot allait demander je ne sais quelle faveur qui lui fut nettement refusée; ce qui le mit de mauvaise humeur d'abord, et lui inspira, puisqu'il était expédié, le vif désir de s'en revenir dîner. Il pressait donc Cinq-Mars de le reconduire comme il l'avait amené; mais le grand écuyer était moins pressé de revenir. Aussi lui répondit-il qu'il n'avait point fait encore.

— Mais, dit Mulot désespéré, vous voulez donc me laisser revenir à pied?

— Non pas, mons de Mulot, répondit d'Effiat; mais ayez patience.

L'aumônier grommela entre ses dents.

— Ah! mons de Mulot! mons de Mulot! dit Cinq-Mars.

— Ah! mons Fiat! mons Fiat! répondit l'aumônier.

— Comment, mons Fiat? s'écria Cinq-Mars; ne savez-vous pas comment on m'appelle?

— Si fait, répondit l'aumônier, mais quiconque m'allongera mon nom, je lui raccourcirai le sien.

Et, tout en colère, il revint à Paris à pied.

Mulot avait rendu autrefois un important service au cardinal; lorsque celui-ci fut relégué à Avignon. Mulot vendit tout ce qu'il possédait et lui porta trois ou quatre mille écus dont il avait grand besoin. Aussi conservait-il son franc-parler avec tout le monde, et ne se gênait-il pour qui que fût. C'était surtout à l'endroit du mauvais vin qu'il était intraitable. Un jour qu'il dînait chez M. Delaincourt, et qu'il était mécontent de celui qu'on lui servait, il fit venir le laquais qui le lui avait versé, et, le prenant par l'oreille:

— Mon ami, lui dit-il, vous êtes un grand coquin de ne pas avertir votre maître, qui peut-être, ne s'y connaissant point, croit nous donner du vin et nous sert de la piquette.

Le digne aumônier ne traitait pas mieux le cardinal que les autres, et il avait force occasions de se fâcher contre Son Eminence, car il n'y avait pas de tours que le cardinal ne lui jouât. Un jour qu'ils devaient aller ensemble faire une promenade à cheval, le cardinal fit mettre des épines sous la selle de la monture de son aumônier. A peine le bon chanoine fut-il à cheval, que la selle pressant les épines et les épines piquant le coursier, celui-ci se mit à rembrimer de telle façon, que l'aumônier n'eut que le temps de sauter à terre. En voyant le cardinal sourire malignement, Mulot se douta que c'était de lui que venait le tour, et, comme il avait failli se casser le cou, il courut à lui tout furieux:

— Ah! décidément, s'écria-t-il, vous êtes un méchant homme.

— Chut! dit l'éminentissime, chut! mon cher Mulot, ou je vous ferais pendre.

— Comment cela?

— Oui, vous révélez ma confession.

Ce n'était pas la première fois que le bon chanoine tombait dans cette faute. Un jour que le cardinal disputait avec lui à table, et le poussait à bout comme de coutume:

... et l'autre sur la tête de madame de Loges, qui éclatent de...

... pardon, me l'avez- vous série alors le pauvre Racan...

... ces 18 livres, racontées par Bois-Robert qui imitant l'ac...

... la suivante eut son tour et ne fut pas de celles qui amu...

... Il y avait à Paris, une vieille fille nommée Marie le Jars...

... Or, quoique devenue auteur elle-même, comme on le voit,

... Lorsque Racan reçut ce gracieux envoi de la demoiselle...

... En effet, le lendemain, à une heure, le chevalier de Brueil...

... Mais quel est ce quelqu'un ? s'informa la demoiselle...

... Il ne veut dire son nom qu'à madame.

... Quelle tournure a-t-il ?

... Mais, répondit mademoiselle Jamin, c'est un bel homme...

... pardon, me l'avez- vous série alors le pauvre Racan...

... ces 18 livres, racontées par Bois-Robert qui imitant l'ac...

... la suivante eut son tour et ne fut pas de celles qui amu...

... Il y avait à Paris, une vieille fille nommée Marie le Jars...

... Or, quoique devenue auteur elle-même, comme on le voit,

... Lorsque Racan reçut ce gracieux envoi de la demoiselle...

... En effet, le lendemain, à une heure, le chevalier de Brueil...

... Mais quel est ce quelqu'un ? s'informa la demoiselle...

... Il ne veut dire son nom qu'à madame.

... Quelle tournure a-t-il ?

... Mais, répondit mademoiselle Jamin, c'est un bel homme...

... La demoiselle de Gournay, qui ne connaissait Racan que...

tablettes. Et maintenant, monsieur, continua-t-elle, quel motif me procure l'honneur de vous voir?

— Mademoiselle, dit Ivrande, je viens vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait de me donner votre livre.

— Moi, monsieur! reprit-elle; je ne vous l'ai pas envoyé et j'ai eu tort; certes, j'aurais dû le faire. — Jamin: une Ombre pour ce gentilhomme.

— Mais j'ai eu l'honneur de vous dire que j'en avais une, mademoiselle, reprit Ivrande, et la preuve, c'est que, dans tel chapitre, il y a telle chose, et, dans tel autre chapitre, telle autre chose.

— Ah! mais cela me flatte infiniment, monsieur: vous êtes donc auteur, que vous vous occupez ainsi des livres qui paraissent?

— Oui mademoiselle, et voici quelques vers de ma façon que je serais heureux de vous offrir en échange de votre livre.

— Mais, dit la vieille demoiselle, ces vers sont de M. Racan!

— Aussi suis-je M. Racan lui-même et bien votre serviteur, dit Ivrande en se levant.

— Monsieur, vous vous moquez de moi, dit la pauvre fille tout étonnée.

— Moi, mademoiselle! s'écria Ivrande, moi, me moquer de la fille du grand Montaigne, de cette héroïne poétique, dont Lipse a dit: *Vilcanus quid sit paritura ista virgo* (1), et le jeune Heinsius: *Ausa virgo concurrere viris scandit supra viros* (2)!

— Bien! bien! dit la demoiselle de Gournay, touchée au delà de toute expression de cette avalanche d'éloges. Alors, celui qui vient de sortir a voulu se moquer de moi, on peut-être est-ce vous-même qui voulez vous en moquer. Mais n'importe: la jeunesse a toujours ri de la vieillesse, et je suis, en tout cas, bien aise d'avoir vu deux gentils hommes si bien faits et si spirituels.

Ce n'était pas l'intention d'Ivrande de laisser croire que sa visite était une plaisanterie; aussi fit-il si bien pendant les trois quarts d'heure qu'il passa à son tour avec mademoiselle de Gournay, qu'en la quittant, il la laissa entièrement persuadée que, pour cette fois, elle avait eu affaire au véritable auteur des *Bergeries*.

Mais à peine Ivrande était-il sorti, que le vrai Racan arriva à son tour. La clef était à la porte. Comme il était un peu asthmatique, il entra tout essoufflé, et, en entrant, il tomba dans un fauteuil. Au bruit qu'il fit, mademoiselle de Gournay, qui cherchait toujours à rattraper cette belle pensée qui avait fui devant le chevalier de Brueil, se retourna et vit avec étonnement une espèce de gros fermier qui, sans dire un mot, soufflait et s'essuyait le front.

— Jamin, dit-elle, Jamin, venez ici bien vite.

La dame de compagnie accourut.

— Oh! voyez donc la ridicule figure! s'écria mademoiselle de Gournay ne pouvant détacher ses yeux de Racan et éclatant de rire.

— Mademoiselle, dit Racan, qui, on se le rappelle, ne pouvait prononcer ni les *r* ni les *c*; dans un quart d'heure je vous dirai pourquoi je suis venu ici; mais, auparavant, laissez-moi leplendle mon haleine. Où diable êtes-vous venue loger ti haut? Ah! qu'il y a haut: qu'il y a haut, mademoiselle!

On comprend que, si la figure et la tournure de Racan avaient réjoui mademoiselle de Gournay, ce fut bien autre chose lorsqu'elle entendit le baragouin dont nous avons essayé de donner une idée; mais enfin on se lasse de tout, même de rire, et, lorsqu'à son tour elle eut repris haleine:

— Mals, monsieur, dit-elle, au bout de ce quart d'heure que vous me demandez, me direz-vous au moins ce que vous venez faire chez moi?

— Mademoiselle, dit Racan, je vous lends glâce de votle plésent.

— De quel présent?

— Mais de votle Ombre.

— De mon Ombre? dit mademoiselle de Gournay, qui commençait à comprendre la langue que lui parlait Racan; de mon Ombre?

— Oui, certainement, de votle Ombre.

— Jamin, dit mademoiselle de Gournay, désabusez ce pauvre homme, je vous prie; je n'ai envoyé mon livre qu'à M. de Malherbé, qui m'en a récompensé assez mal pour que je m'en souviennne, et à M. Racan, qui sort d'ici.

— Tomment? qui s'olt d'iti, s'écria Racan. Mals t'est moi qui tuis Latan.

— Comment, vous êtes Latan?

— Je ne vous dis pas Latan, je dis Latan.

Et le pauvre poète faisait des efforts infinis pour dire son nom, qui, contenait malheureusement sur cinq lettres, les deux qu'il ne pouvait pas prononcer, demeurait si étran-

gement défiguré, que mademoiselle de Gournay faisait de multiples efforts pour le comprendre; enfin impatientée.

— Monsieur, dit-elle, savez-vous écrire?

— Tomment. Et je tais ethie? Donnez-moi un plume et vous vellez.

— Jamin, donnez une plume à monstieur.

Jamin obéit, donna une plume au malencontreux visiteur, qui, de son écriture la plus lisible et en grosse moyenne, écrivit son nom de Racan.

— Racan: s'écria Jamin.

— Racan! reprit mademoiselle de Gournay, vous êtes M. Racan!

— Mais oui, répliqua Racan, enchanté d'être compris et croyant que l'accueil allait changer, mais oui.

— Oh! voyez, Jamin, le joli personnage pour prendre un pareil nom! s'écria mademoiselle de Gournay furieuse; au moins les deux autres étaient-ils aimables et plaisants, tandis que celui-ci n'est qu'un misérable bouffon.

— Mademoiselle, mademoiselle, dit Racan, que tignifie te que vous dites là, je vous plie?

— Cela signifie que vous êtes le troisième aujourd'hui qui se présente sous ce nom.

— Je n'en tais rien, mademoiselle; mais te que je tais, t'est que je tuis le vrai Latan.

— Je ne sais pas qui vous êtes, reprit mademoiselle de Gournay; mais ce que je sais, à mon tour, c'est que vous êtes le plus sot des trois. *Merdieu!* je ne souffrirai pas qu'on me raille, entendez-vous!

Et, sur ce juron, arrangé par elle à sa manière et pour son usage, mademoiselle de Gournay se leva en faisant de la main un geste d'impératrice, geste par lequel elle invitait le poète à sortir.

A cette invitation, Racan, ne sachant plus que faire, sauta sur un volume de ses œuvres, et, le présentant à mademoiselle de Gournay:

— Mademoiselle, je tuis ti bien le vrai Latan, que, ti vous voulez plendle te livre, je vous dilai d'un bout à l'autle tous les vels qui s'y tlouvent.

— Alors, monsieur, dit mademoiselle de Gournay, c'est que vous les avez volés, comme vous avez volé le nom de M. Racan, et je vous déclare que, si vous ne sortez pas d'ici à l'instant même, j'appelle au secours.

— Mais, mademoiselle...

— Jamin, crie au voleur, je t'en prie.

Racan n'attendit pas le résultat de cette démonstration: il se pendit à la corde de l'escalier, et, tout asthmatique qu'il était, descendit rapide comme une flèche.

Le jour même, mademoiselle de Gournay apprit toute l'histoire. On juge du désespoir quand elle découvrit qu'elle avait mis à la porte le seul des trois Racan qui fût le vrai. Elle emprunta un carrosse et courut dès le lendemain chez M. de Bellegarde, où logeait Racan. Celui-ci était encore au lit et dormait; mais la pauvre fille avait tellement hâte de faire ses excuses à un homme pour lequel elle professait une si haute estime, que, sans écouter ce que lui disait le valet de chambre, elle entra tout conrant, alla droit au lit et tira les rideaux. Racan se réveilla en sursaut et, se trouvant en face de la pauvre demoiselle, il crut qu'elle le poursuivait encore; se jetant aussitôt à bas de son lit, il se sauva en chemise dans son cabinet de toilette; une fois là, et retranché à triple renfort de serrure et de verrous, il écouta. Au bout d'un instant, les choses s'éclaircirent. Il apprit que ce n'étaient plus des reproches, mais des excuses qu'on venait lui faire, et, rassuré enfin sur les intentions de mademoiselle de Gournay, il consentit à sortir. De ce jour, au reste, Racan et elle furent les meilleurs amis du monde.

Bois-Robert jouait admirablement cette scène, et souvent il la joua devant Racan lui-même, dont il imitait le bégayement, et qui se renversait sur sa chaise en riant jusqu'aux larmes et en criant: *T'est vrai, t'est vrai, tien n'est plus vrai!*...

Le cardinal, qui connaissait le héros de cette histoire, eut aussi l'occasion de connaître l'héroïne.

Un jour, Bois-Robert lui montra un portrait de Jeanne d'Arc, au-dessous duquel étaient ces quatre vers écrits à la main:

— Peux-tu bien accorder, vierge du ciel chérie,
La douceur de tes yeux et ce glaive irrité?
— La douceur de mes yeux caresse ma patrie,
Et ce glaive en fureur lui rend la liberté.

— Est-ce de toi ces vers, le Bois? demanda le cardinal.

— Non, monseigneur, dit celui-ci; ils sont de mademoiselle de Gournay.

— N'est-ce pas l'auteur de *l'Ombre* (1)? dit le cardinal

(1) Voyons ce que produira cette muse.

(2) La femme qui ose lutter avec les hommes s'élève au-dessus d'eux.

(1) *L'Ombre, ou les Présents et les Arts de la demoiselle de Gournay.* — Paris, 1635.

— Bois-Robert, dit le cardinal, je donne cinquante livres à la domestique qui m'a servi le thé ce matin.

— C'est bien, monsieur le cardinal, dit la domestique, mais je n'ai rien de mieux à offrir que ce chaton que j'ai trouvé dans le jardin.

— C'est un chaton ? dit le cardinal.

— C'est un chaton, monsieur le cardinal, dit la domestique, et c'est un chaton de chaton.

— C'est un chaton de chaton ? dit le cardinal.

— C'est un chaton de chaton, monsieur le cardinal, dit la domestique, et c'est un chaton de chaton.

— C'est un chaton de chaton ? dit le cardinal.

— C'est un chaton de chaton, monsieur le cardinal, dit la domestique, et c'est un chaton de chaton.

— C'est un chaton de chaton ? dit le cardinal.

— C'est un chaton de chaton, monsieur le cardinal, dit la domestique, et c'est un chaton de chaton.

— C'est un chaton de chaton ? dit le cardinal.

— C'est un chaton de chaton, monsieur le cardinal, dit la domestique, et c'est un chaton de chaton.

— C'est un chaton de chaton ? dit le cardinal.

— C'est un chaton de chaton, monsieur le cardinal, dit la domestique, et c'est un chaton de chaton.

— C'est un chaton de chaton ? dit le cardinal.

— C'est un chaton de chaton, monsieur le cardinal, dit la domestique, et c'est un chaton de chaton.

— C'est un chaton de chaton ? dit le cardinal.

— C'est un chaton de chaton, monsieur le cardinal, dit la domestique, et c'est un chaton de chaton.

— C'est un chaton de chaton ? dit le cardinal.

— C'est un chaton de chaton, monsieur le cardinal, dit la domestique, et c'est un chaton de chaton.

— C'est un chaton de chaton ? dit le cardinal.

— C'est un chaton de chaton, monsieur le cardinal, dit la domestique, et c'est un chaton de chaton.

— C'est un chaton de chaton ? dit le cardinal.

— C'est un chaton de chaton, monsieur le cardinal, dit la domestique, et c'est un chaton de chaton.

— C'est un chaton de chaton ? dit le cardinal.

— C'est un chaton de chaton, monsieur le cardinal, dit la domestique, et c'est un chaton de chaton.

— C'est un chaton de chaton ? dit le cardinal.

— C'est un chaton de chaton, monsieur le cardinal, dit la domestique, et c'est un chaton de chaton.

— C'est un chaton de chaton ? dit le cardinal.

— C'est un chaton de chaton, monsieur le cardinal, dit la domestique, et c'est un chaton de chaton.

— C'est un chaton de chaton ? dit le cardinal.

— C'est un chaton de chaton, monsieur le cardinal, dit la domestique, et c'est un chaton de chaton.

— C'est un chaton de chaton ? dit le cardinal.

— C'est un chaton de chaton, monsieur le cardinal, dit la domestique, et c'est un chaton de chaton.

pendant le cardinal, son oncle, devenant de plus en plus puissant, elle commença à laisser passer quelques boucles de cheveux, mit des rubans à sa robe, et, sans en changer la couleur, commença à en changer l'étoffe et à substituer la soie à l'étamine. Enfin, Richelieu ayant été nommé premier ministre, les prétendants se présentèrent pour épouser la belle veuve; mais tous furent refusés, quoique, parmi ces prétendants, on comptât M. de Brezé, M. de Béthune et le comte de Sault, qui fut depuis M. de Lesdiguières. Il est vrai qu'on assurait que c'était le cardinal qui, par jalousie, ne permettait pas qu'elle se remariât. Cependant elle fut bien près d'épouser le comte de Solissons, et, si son premier mari n'eût pas été de si petite condition, probablement la chose se serait faite. On lit même courir le bruit que son mariage avec M. de Combalet n'avait jamais été consommé, et un chercheur d'anagrammes trouva dans son nom la preuve de cette non-consommation. En effet, le nom de famille de madame de Combalet était Marie de Vignerot, dans lequel on trouve lettre pour lettre, vierge de son mari. Malgré cette anagramme, Marie de Vignerot resta veuve.

Mais, s'il faut en croire la chronique scandaleuse du temps, ce veuvage ne lui était pas difficile à porter, et madame de Combalet aurait eu quatre enfants du cardinal. C'était M. de Brezé, qu'elle n'avait pas voulu aimer, et dont elle avait refusé de devenir la femme, qui faisait courir ce méchant bruit. Il disait toutes les circonstances de la naissance et de l'éducation de ces quatre Richelieu. Aussi, un auteur anonyme fit-il l'épigramme suivante, dont nous ne sachions pas qu'il ait jamais réclamé le prix au cardinal, si amateur de vers que fût Son Eminence :

Phillis, pour soulager sa peine,
Hier se plaignait à la reine
Que Brezé disait hautement
Qu'elle avait quatre fils d'Armand
Mais la reine, d'un air fort doux,
Lui dit : « Phillis, consolez-vous ;
Chacun sait que Brezé ne se plait qu'à médire ;
Ceux qui pour vous ont le moins d'amitié
Lui feront trop d'honneur de tout ce qu'il peut dire,
De ne croire que la moitié. »

Tous ces bruits revenaient aux oreilles du cardinal; mais il ne s'en inquiétait guère. A toutes les heures du jour et même de la soirée, madame de Combalet avait ses entrées chez lui; et comme il aimait beaucoup les fleurs, et qu'elle avait fini par quitter sa robe de soie noire, de même qu'elle avait quitté sa robe d'étamine, elle portait toujours quand elle allait chez son oncle, à son corsage, qui était fort décolleté, un bouquet qu'elle n'avait jamais en sortant. Un soir même que le cardinal se retirait assez tard de chez madame de Chevreuse, et que celle-ci voulait le retenir plus longtemps encore :

— Je n'ai garde de rester, dit-il, car que dirait ma nièce si elle ne me voyait pas ce soir ?

En 1633, le cardinal acheta pour elle le duché d'Alguillon. Ce fut alors seulement qu'elle quitta son nom de Combalet. Nous l'avons vue assister son oncle à son lit de mort.

Le cardinal avait, en outre, fort aimé dans sa jeunesse madame de Boutillier, dont le mari était secrétaire d'Etat aux finances, et le bruit public voulait qu'il en eût eu un fils, qui n'était autre que le secrétaire d'Etat Chavigny, dont nous avons déjà prononcé le nom plus d'une fois dans cette histoire. En effet, Chavigny fut toujours particulièrement protégé par le cardinal, et il comptait si bien sur cette protection, que souvent, dans ses relations avec Louis XIII, il menaçait le roi de la colère de Richelieu, menace sous laquelle le roi ne manquait jamais de plier.

Le cardinal était grand travailleur, et comme il dormait mal, il avait toujours, dans la chambre attenante à la sienne, un secrétaire qui se tenait prêt à écrire. Il avait donné cette charge, fort recherchée à cause de l'influence qu'elle permettait de prendre sur lui, à un pauvre petit garçon de Nogent-le-Rotrou, nommé Chéret. Ce garçon qui était discret et assidu, plut fort au ministre, qui le combla de biens; mais, au bout de cinq ou six années qu'il était près de Son Eminence, il arriva qu'un certain homme ayant été mis à la Bastille, M. de Laffemas, commis pour l'interroger, trouva dans ses papiers quatre lettres de Chéret, dans l'une desquelles celui-ci écrivait : « Je ne puis aller vous trouver, car nous vivons ici dans la plus étrange servitude du monde, et nous avons affaire au plus grand tyran qui fut jamais. » Laffemas, qui était l'âme damnée du cardinal, lui envoya aussitôt ces lettres. Chéret, comme d'habitude, était dans la chambre à côté. Le cardinal l'appela.

— Chéret, lui dit-il, qu'avez-vous quand vous êtes entré à mon service ?

— Rien monseigneur, répondit Chéret.

— Ecrivez cela, dit le cardinal.

Chéret obéit.

— C'est un chaton de chaton ? dit le cardinal.

— C'est un chaton de chaton, monsieur le cardinal, dit la domestique, et c'est un chaton de chaton.

— Qu'avez-vous maintenant? continua Richelieu.
— Monseigneur, dit le pauvre garçon assez étonné de la question, avant de répondre à Votre Eminence, il faudrait que je songeasse un peu.

Quelques secondes s'écoulèrent en silence.

— Avez-vous songé? reprit le cardinal.

— Oui, monseigneur.

— Eh bien, qu'avez-vous? Dites.

Chéret fit tous ses calculs. Le cardinal les lui faisait écrire à mesure qu'il les détaillait.

— Vous oubliez une partie de cinquante mille livres, dit le cardinal.

— Monseigneur, répondit Chéret, je ne les ai point encore touchées, car il y a de grandes difficultés, et je ne sais si je les toucherai jamais.

— Je vous les ferai toucher, dit le cardinal; c'est moi qui vous ai procuré cette affaire, et il est juste, puisque je l'ai commencée, que je l'achève. Maintenant, calculez ce que vous possédez en tout.

Chéret calcula, et il se trouva que ce garçon, qui était entré au service du cardinal sans un sou, possédait, au bout de six ans, cent vingt mille livres.

Alors, le cardinal lui montra ses lettres.

— Tenez, lui dit-il, cette écriture est-elle bien la vôtre?

— Oui, monseigneur, répond en tremblant Chéret.

— Alors, lisez.

Chéret, pâle comme la mort, parcourut des yeux les quatre épîtres que M. de Laffemas avait renvoyées au cardinal.

— Avez-vous lu? dit celui-ci.

— Oui, monseigneur, balbutia Chéret.

— Eh bien, vous êtes un coquin, allez-vous-en, et que je ne vous revende jamais!

Le lendemain, madame d'Aiguillon demandait sa grâce, et le cardinal l'accordait. Chéret est mort maître des comptes.

Bois-Robert, une fois brouillé avec lui, eut plus de peine à se remettre en faveur. Il est vrai que l'offense de Bois-Robert était grave.

A la répétition de *Mirame* (nous avons vu quelle importance le cardinal attachait à la représentation de ce chef-d'œuvre), à la répétition de *Mirame*, disons-nous, Bois-Robert avait reçu commission de faire entrer quelques comédiens et quelques comédiennes, pour que le cardinal pût juger des impressions que produirait sa pièce sur les gens du métier. Bois-Robert s'acquitta en conscience de sa charge d'introduit; il fit entrer toute la Comédie, et, parmi les membres de la Comédie, une certaine mignonne nommée Saint-Amour Frelutot, qui avait été longtemps de la troupe de Mondori. Or, comme on allait commencer, M. le duc d'Orléans frappa à l'entrée du théâtre. Il n'était pas convié, c'est vrai; mais le moyen de refuser au premier prince du sang la porte qui venait de s'ouvrir pour une douzaine de comédiens et de comédiennes! M. le duc d'Orléans fut donc introduit.

C'était une bonne fortune pour toutes ces dames que de se trouver en petit comité avec le prince. Aussi chacune fit-elle de son mieux pour attirer ses regards, minaudant de l'œil, risquant des signes, levant sa coiffe, si bien que la répétition se passa en manèges de coquetterie, et que, n'ayant pu entendre, chacun fut bien empêché de donner son avis. On sait l'irritabilité d'un auteur en pareille occasion. Le cardinal n'avait rien perdu de cet impudent manège; mais il n'avait osé souffler mot à cause du duc, qui s'en était divertit à ce point, qu'on l'avait vu sortir, disait-on, avec la petite Saint-Amour.

Le cardinal renferma donc sa colère en lui-même, et l'on sait ce qu'étaient les colères rentrées du cardinal.

Le grand jour de la représentation arriva; Bois-Robert et le chevalier des Roches avaient été chargés des invitations. Les noms des personnes invitées étaient sur une liste. Elles se présentaient avec leurs billets; on comparait les noms des billets aux noms portés sur les listes et on laissait entrer.

Nous avons raconté ailleurs la représentation et l'effet qu'elle produisit. Quelques jours après, le roi, le duc d'Orléans et le cardinal se trouvant ensemble:

— A propos, cardinal, dit le roi, qui aimait fort à harpigner (1) Son Eminence, il y avait bien du gibier l'autre soir à votre comédie.

— Comment cela, sire? demanda le cardinal. Toutes mes précautions ont pourtant été prises pour qu'on n'entrât qu'avec des invitations écrites. Deux gentilshommes gardaient les portes et conduisaient les personnes qui se présentaient au président Viguiet et à M. l'archevêque de Reims.

— Eh bien, cardinal, dit Gaston, votre président et votre archevêque ont laissé entrer bon nombre de coquines;

mais aussi, peut-être ces dames étaient-elles de leur suite.

— Pourriez-vous m'en nommer une? demanda le cardinal en pinçant ses lèvres minces.

— Eh! pardieu! répondit Gaston, je vous nommerai la petite Saint-Amour.

— Celle avec laquelle Votre Altesse a quitté la répétition l'autre jour? dit le cardinal.

— La même justement, reprit Gaston.

— Voilà comme on est servi! reprit le cardinal.

— Il n'en est pas moins vrai, objecta le roi, que la reine s'est trouvée dans la même salle qu'une baladine, et qu'en sortant dans les corridors, il aurait pu arriver qu'elle la coudoyât.

— Je saurai quel est le coupable, sire, continua le cardinal, et je promets à Votre Majesté que justice sera faite.

On parla d'autre chose; puis, dix minutes après, le cardinal salua et se retira.

En rentrant chez lui, son premier soin fut de se faire apporter tous les billets qu'on avait conservés, pour savoir lequel de Bois-Robert ou du chevalier des Roches avait commis la faute.

Le billet de la marquise de Saint-Amour était signé Bois-Robert.

Le cardinal fit venir le coupable et lui ordonna de se retirer à son abbaye de Châtillon ou à Rouen. Bois-Robert voulut s'excuser; mais un froc de sourceils du cardinal lui indiqua que c'était inutile, et que ce qu'il avait de mieux à faire était d'obéir. Bois-Robert, qui pleurait à volonté, s'éloigna avec force larmes. Mais le cardinal ne voulut pas plus voir les larmes qu'il n'avait voulu entendre les prières. C'était une disgrâce complète.

Bois-Robert se retira donc à Rouen, et ce fut de là qu'il adressa au cardinal cette ode, la meilleure peut-être qu'il eût faite de sa vie:

A LA VIERGE

Par vous, de cette mer j'évite les orages;
De ce port, plein d'écueils et fameux en naufrages,
Vous m'avez fait trouver un asile en ce lieu.
Trop heureux si jamais, dans ma sainte retraite,
Je pouvais oublier la perte que j'ai faite
En perdant Richelieu!

Cet esprit sans pareil, ce grand et digne maître
M'a donné tout l'éclat où l'on m'a vu paraître.
Il m'a d'heur et de gloire au monde environné.
C'étaient biens passagers et sujets à l'envie;
Mais, quand il m'a donné l'exemple de sa vie,
M'a-t-il pas tout donné?

C'est lui seul que je pleure en cette solitude,
Où je vivrais sans peine et sans inquiétude,
Si je n'avais point vu ce visage si doux.
Puisque l'on m'a privé de cet honneur insigne,
Vierge, mon seul refuge, enfin rendez-moi digne
De le revoir en vous.

Mais, tout en trouvant les vers fort beaux, le cardinal laissa l'auteur en exil. Ce n'est pas que les amis de Bois-Robert, contre l'habitude, n'eussent fait ce qu'ils pouvaient pour le servir. Citois, le médecin du cardinal, surtout, n'avait pas oublié son ancien ami, qui faisait si fort rire Son Eminence en lui racontant des historiettes du bonhomme Racan et de mademoiselle de Gournay. Une fois entre autres, c'était à l'époque où M. le cardinal était si malade à Narbonne, que, malgré son courage, il se plaignait sans cesse, ne pouvant reprendre un instant de bonne humeur:

— Ma foi, monseigneur, lui dit Citois, ma science est à bout, et je ne sais plus que vous donner, si ce n'est une chose qui vous faisait tant de bien autrefois.

— Laquelle? demanda le cardinal.

— Trois ou quatre grains de Bois-Robert après votre repas.

— Chut, monsieur Citois! dit sévèrement le cardinal, ce n'est pas encore le temps.

Cependant, à son retour à Paris, tout le monde parla au cardinal pour le pauvre Bois-Robert, qui manquait réellement à la cour; et, quoique Richelieu tint bon, Mazarin, qui commençait d'être en grande faveur, écrivit à l'exilé:

« Venez me demander tel jour, et fussé-je dans la chambre de Son Eminence, venez me trouver. »

Bois-Robert ne se le fit pas dire deux fois et accourut. Alors, Mazarin, prévenu qu'on le demandait, sortit, puis rentra tenant par la main Bois-Robert, qui se courbait jusqu'à terre. Mais, contre l'attente de ceux qui se trouvaient là et qui s'attendaient à une grande colère de la part du cardinal, celui-ci ne l'eut pas plus tôt vu, qu'il lui tendit

(1) Nous ignorons si ce mot du temps est autorisé par le dictionnaire de l'Académie, mais nous le trouvons expressif et nous l'employons.

... de la mort de Louis le Grand... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin... le cardinal... le roi... le dauphin...

VIII

ÉPIGRAMME DE MAZARIN AU CONSEIL. — FAVEUR DE M. DES NOYETS. — MASSACRE DE LA BASTILLE. — LES RESTES DE LA REINE MÈRE. — MALADIE DU ROI. — DÉTERMINATION RELATIVE À LA RÉGENCE. — ÉPIGRAMME DE CHIVOT. — DERNIERS MOMENTS DE LA REINE. — SON RÔLE PROPHÉTIQUE. — SA MORT. — JUGEMENT SUR CE ROI. — SON AVARICE, SA CHASTÉ, SA FÉLICITÉ.

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

... Louis le Grand fut mort à la grande satisfaction du peuple... Mazarin... le cardinal... le roi... le dauphin...

répondit qu'à moins d'accidents, sa conviction était que Sa Majesté devait vivre plus longtemps.

Le lendemain, il reçut l'extrême-onction, et, comme, après la cérémonie, le soleil entra dans sa chambre, M. de Pontis se plaça par mégarde devant la fenêtre :

— Eh ! Pontis, lui dit le roi, ne m'ôte pas ce que tu ne saurais me donner.

M. de Pontis ne savait pas ce que voulait dire le roi ; aussi demeurait-il toujours à la même place. Mais M. de Tremes lui fit comprendre que c'était un de ses derniers soleils que le roi réclamait.

Le lendemain, il alla mieux et commanda à M. de Nyert, son premier valet de garde-robe, d'aller prendre son luth et de l'accompagner. Alors, il chanta avec Savi, Martin, Campfort et Fordonant, des airs qu'il avait composés sur des paraphrases de David, par M. Godeau. La reine fut fort surprise d'entendre toute cette musique ; elle accourut, et, comme tout le monde, parut ravie de voir que le roi se portait mieux.

Les jours suivants se passèrent en alternatives de bien et de mal. Enfin, le mercredi 6 mai, le roi retourna tout à fait, et, le 7, il se trouva si bas, qu'il dit à Chicot :

Quand me donnera-t-on cette bonne nouvelle, qu'il me faut partir pour aller à Dieu ?

Le 8 et le 9, la maladie empira encore ; le 9 surtout, le roi fut pris d'un assoupissement qui inquiéta si fort les médecins, qu'ils firent grand bruit pour l'éveiller ; mais, n'en pouvant venir à bout, et craignant que cet assoupissement ne conduisit le roi à la mort, ils chargèrent le père Duuet, son confesseur, de le réveiller. Alors, celui-ci s'approcha de son oreille, et lui cria par trois fois :

Sire, Votre Majesté m'entend-elle bien ? Qu'elle se réveille, s'il lui plaît, car il y a si longtemps qu'elle n'a pris d'aliments, qu'on craint que ce grand sommeil ne l'affaiblisse trop.

Le roi se réveilla, et, d'un esprit fort présent :

— Je vous entends bien, mon père, lui dit-il, et ne trouve point mauvais ce que vous faites ; mais ceux qui vous le font faire savent que je ne repose point les nuits et, maintenant que j'ai un peu de repos, ils me réveillent.

Alors, se retournant vers son premier médecin :

— Auriez-vous voulu voir, par hasard, monsieur, lui dit-il, si c'est que j'appréhende la mort ? Ne le croyez pas ; car, s'il me faut partir à cette heure, je suis prêt.

Puis se retournant vers son confesseur :

— Est-ce qu'il faut m'en aller ? lui dit-il. En ce cas, confessez-moi, et recommandez mon âme à Dieu.

Le lendemain, 10, le roi se trouva plus mal encore et, comme on voulait lui faire prendre malgré lui, un peu de gelée fondue pour le soutenir :

— Eh ! messieurs, dit-il, faites-moi donc la grâce de me laisser mourir en paix.

Le même jour, vers les quatre heures, M. le dauphin vint pour voir son père ; mais le roi dormait : les rideaux du lit étaient tirés et l'on pouvait remarquer que, pendant son sommeil, le mourant avait le visage déjà défiguré. Alors, Dubois, l'un des valets de chambre, s'approcha du jeune prince et lui dit :

— Monseigneur, regardez bien comme le roi dort, afin qu'il vous souvienne de votre père quand vous serez plus grand.

Puis, quand le dauphin eut, avec des yeux bien effrayés, regardé le roi, Dubois le remit à madame de Lonsac, sa gouvernante, qui l'éloigna ; mais, au bout d'un instant, Dubois demanda à l'enfant :

— Avez-vous bien vu votre père, monseigneur, et vous en souviendrez-vous ?

— Oui, répondit l'enfant ; il avait la bouche ouverte et les yeux tout tournés.

— Monseigneur, voudriez-vous bien être roi ? demanda alors Dubois.

— Oh ! non, certainement, répondit le dauphin.

— Et si cependant votre papa mourait ?

— Si papa mourait, je me jetterais dans le fossé.

— Ne lui parlez plus de cela, Dubois, dit madame de Lonsac ; car voilà deux fois déjà qu'il répond la même chose, et, si le malheur que nous prévoyons arrivait, il faudrait fort veiller sur lui et ne pas quitter ses lisières.

Vers les six heures du soir, le roi qui sommeillait, s'éveilla en sursaut :

— Ah ! monsieur, dit-il en s'écriant à M. le Prince, qui se tenait dans la ruelle de son lit, je viens de faire un beau rêve.

— Lequel, sire ? demanda Henri de Bourbon.

— Je rêvais que votre fils, M. le duc d'Enghien, en était venu aux mains avec les ennemis ; que l'affaire avait été longue et opiniâtre, et que la victoire avait longtemps balancé, mais qu'après un rude combat elle était demeurée aux nôtres, qui sont restés maîtres du champ de bataille.

Et c'était un rêve prophétique, car, quelques jours après, M. le duc d'Enghien triomphait à Rocroy.

Le lundi 11, le roi fut dans un état désespéré ; il sentait

de grandes douleurs et ne pouvait rien prendre. Il passa le jour à se plaindre, et les assistants le passèrent à pleurer.

Le mercredi 13 fut très mauvais. Pressé par ceux qui étaient auprès de lui de prendre son petit lait, il s'en défendit un instant, disant qu'il était si mal, que, s'il faisait le moindre effort, il s'en allait mourir. Cependant on insista ; deux valets de chambre le prirent sous les bras pour le soulever ; mais, comme il l'avait prédit, il était trop faible pour supporter cette fatigue, et, perdant haleine, il pensa expirer. On le reposa alors promptement sur ses oreillers, où il fut longtemps sans pouvoir parler ; puis enfin il dit :

— S'ils ne m'eussent remis à l'instant même, tout était fini.

Alors, il appela ses médecins et leur demanda s'ils croyaient qu'il pût aller jusqu'au lendemain, leur disant que le vendredi lui avait toujours été heureux ; qu'il avait triomphé dans toutes les attaques et gagné toutes les batailles qu'il avait entreprises ce jour-là ; qu'il avait, en conséquence, toujours désiré mourir un vendredi, convaincu qu'il ferait une meilleure mort, mourant le jour où était trépassé Notre-Seigneur.

Les médecins, après l'avoir considéré et touché, lui annoncèrent qu'ils ne croyaient pas qu'il pût aller jusqu'au lendemain.

— Dieu soit loué ! dit alors le roi, je crois qu'il est temps de faire mes adieux.

Il commença par la reine, qu'il embrassa tendrement, et à laquelle il dit beaucoup de choses qu'elle seule put entendre ; puis il passa à M. le dauphin, puis à son frère, le duc d'Orléans, les embrassant tous deux à plusieurs reprises. Alors, les évêques de Meaux et de Lisieux, et les pères Ventadour, Dinet et Vincent, entrèrent dans la ruelle du lit qu'ils ne quittèrent plus. Bientôt le roi appela Bourvard :

— Tâtez-moi, dit-il, et dites-moi votre sentiment.

— Sire, répondit celui-ci, je crois que Dieu vous délivrera bientôt car je ne sens plus le pouls.

Le roi leva les yeux au ciel et dit tout haut :

— Mon Dieu ! recevez-moi dans votre miséricorde.

Puis, s'adressant aux assistants :

— Prions Dieu, messieurs, ajouta-t-il.

Et regardant l'évêque de Meaux :

— Vous verrez bien, n'est-ce pas ? quand il faudra lire les prières de l'agonie ; d'ailleurs je les ai toutes marquées d'avance.

Au bout d'un instant, le roi entra dans l'agonie et M. de Meaux lisait les prières. Le roi ne parlait plus, n'entendait plus ; peu à peu les esprits de la vie semblaient se retirer de lui, toutes les parties de son corps mouraient les unes après les autres. Ce furent d'abord les pieds, puis les jambes, puis les bras ; ensuite le râle lui-même devint intermittent, de sorte que, de temps à autre, on le croyait mort, enfin il jeta le dernier soupir à deux heures trois quarts de l'après-midi, le 14 mai 1643, jour de l'Ascension, au bout de trente-trois ans de règne, à une heure près.

Plus facile à mettre à sa place réelle que ne l'avait été le cardinal, il n'y eut pas deux opinions sur Louis XIII et le jugement de la postérité n'est pas venu détruire celui des contemporains.

Louis XIII, qu'on appela le Juste, non point à cause de son équité, mais, suivant les uns, parce qu'il était né sous le signe de la Balance, et, suivant les autres, parce que, comme il était atteint d'un défaut dans la prononciation, le cardinal craignait qu'on ne l'appelât Louis le Bègne ; Louis XIII était, ainsi qu'on a pu le voir, un assez pauvre prince et un assez médiocre souverain, quoique, comme tous les Bourbons, il eût le courage du moment et l'esprit de repartie ; mais aussi, comme tous les Bourbons, il avait au plus haut degré ce vice privé dont la politique avait fait une vertu royale : l'ingratitude.

Il était, en outre, avare, cruel et futile.

On se rappelle qu'il refusa la dédicace de *Polyeucte*, de peur qu'il n'y eût quelque chose à donner à Corneille.

Après la mort de Richelieu, il raya toutes les pensions des gens de lettres, même celles des académiciens, en disant :

— Voici M. le cardinal trépassé, nous n'avons plus besoin de tous ces gens-là, qui n'étaient bons qu'à chanter ses louanges.

Un jour, à Saint-Germain, il voulut voir l'état de sa maison, et retrancha de sa royale main un potage au lait que la générale Coquet mangeait tous les matins ; puis, comme il vit que M. de la Vrillière, qui cependant était en grande faveur, s'était fait servir particulièrement des biscuits :

— Ah ! ah ! la Vrillière, dit-il lorsqu'il le revit pour la première fois, vous aimez fort les biscuits, à ce qu'il paraît. Et il supprima les biscuits de la Vrillière comme il avait supprimé le potage de la générale Coquet.

Il est vrai qu'un autre jour il donna un grand exemple de générosité. Comme on venait d'enterrer un de ses valets de chambre qu'il aimait beaucoup et qu'il revoyait lui-même, selon son habitude, les comptes de dépense, pour

présentation, causa deux heures avec le cardinal de Richelieu, lequel fut si charmé de cette conversation, où l'adroît Itallen avait déployé les ressources de son esprit et la finesse de ses vues, qu'il sortit en disant :

— Je viens de parler au plus grand homme d'Etat que j'aie jamais rencontré.

On comprend que, du moment où Richelieu avait conçu d'un homme une pareille opinion, il fallait que cet homme fût à lui. Mazarin entra en Italie entièrement dévoué aux intérêts de la France.

Cependant tous ses efforts n'avaient pu amener la paix : les Espagnols assiégeaient Casal, et les Français voulaient secourir la place. Mazarin, en passant d'un camp à l'autre, obtint d'abord une trêve de six semaines ; puis, ce temps expiré, comme toutes ses tentatives de pacification avaient

infatigable, avisé, prévoyant, secret, dissimulé, éloquent, persuasif et fécond en expédients. En un mot, il posséda toutes les qualités qui font les habiles négociateurs ; son coup d'essai est vraiment un coup de maître ; celui qui paraît avec tant d'éclat sur le théâtre du monde, y doit faire apparemment une grande et belle figure. Comme il est fort, jeune et d'une complexion robuste, il jouira longtemps, si je ne me trompe, des honneurs qu'on lui prépare, et il ne lui manque que du bien pour aller loin. »

Les Vénitiens étaient grands prophètes en pareille matière. C'était, avec les Florentins, le peuple qui passait pour le plus habile en politique. Louis XI avait fait venir deux Vénitiens pour prendre d'eux des leçons de tyrannie.

La prédiction de l'ambassadeur s'accomplit en 1634. Richelieu, qui voulait avoir Mazarin près de lui, le fit nom-



On apporta le petit dauphin.

été inutiles, et que les Français marchaient au combat, il s'élança au galop dans l'étroit intervalle qui les séparait des Espagnols, afin de tenter un dernier effort sur le maréchal de Schomberg. Mais celui-ci, dans l'espoir de la victoire, propose des conditions presque inacceptables. Mazarin ne se rebute pas : il court aux Espagnols déjà sous les armes, s'adresse à leur général, exagère les forces des Français, lui montre sa position et celle de son armée comme désespérées, obtient de lui les conditions demandées par le maréchal de Schomberg, pousse aussitôt son cheval à toute bride vers notre armée, en criant : *La paix ! la paix !* Mais nos soldats, comme leur général, voulaient une bataille. On répond aux cris de Mazarin par les cris de *Point de paix ! point de paix !* accompagnés d'une vive fusillade. Le négociateur ne se laisse point intimider par le danger, il passe au milieu des balles qui se croisent, son chapeau à la main, et, criant toujours : *La paix ! la paix !* arrive ainsi près de Schomberg, qui, étonné qu'on lui accorde avant la bataille plus qu'il n'aurait osé demander après une victoire, accepte le traité et fait poser les armes à ses troupes. Deux heures après, les préliminaires de la paix, confirmée l'année suivante par le traité de Cherasco, étaient signés sur le champ de bataille.

Veut-on savoir ce que pensait de Mazarin, à cette époque, l'ambassadeur de Venise Sagredo ? Voici l'extrait d'une de ses dépêches au gouvernement vénitien :

« Giulio Mazarini, sérénissime seigneur, est agréable et bien fait de sa personne ; il est civil, adroit, impassible,

mer vice-légat d'Avignon. En 1639, il était envoyé en Savoie avec le titre d'ambassadeur extraordinaire ; enfin, le 10 décembre 1641, il fut nommé cardinal, et, le 25 février de l'année suivante, il reçut la barrette des mains mêmes de Louis XIII.

On se rappelle que le cardinal de Richelieu mourant avait recommandé au roi Louis XIII trois hommes. Ces trois hommes étaient : Chavigny, des Noyers et Mazarin.

Mais, nous l'avons vu, le règne de Louis XIII fut court. Le cardinal mourut le 4 décembre 1642, et, le 19 avril 1643, le roi se couchait sur le lit d'agonie qu'il ne devait plus quitter. Le jour suivant, soumis aux volontés de Richelieu mort, comme il l'avait été à celles de Richelieu vivant, il nommait à la reine régente un conseil dont le chef était le prince de Condé, et dont les membres étaient le cardinal Mazarin, le chancelier Séguier, le surintendant Boutillier et le secrétaire d'Etat Chavigny.

Quant au duc d'Orléans, à qui Louis XIII avait pardonné ses rébellions, mais sans les oublier, il était nommé lieutenant général du roi mineur, sous l'autorité de la régente et du conseil.

Il est vrai que le roi n'était pas trépassé en plus grande confiance de sa femme que de son frère. Sur son lit de mort, Chavigny lui était venu parler de ses anciens soupçons contre Anne d'Autriche, à propos de la conspiration de Chalais, lui affirmant, à cette heure suprême, qu'elle n'avait jamais trempé en rien dans cette affaire, et le roi avait répondu :

toucherait Votre Éminence, et que, comme rien ne liait tant les âmes bien nées que la reconnaissance, il était certain que Sa Majesté pouvait compter sur vous.

— Et qu'a répondu à ceci Sa Majesté?

— Sa Majesté craint que Votre Éminence n'ait des engagements antérieurs.

Mazarin sourit.

— Merci, monsieur de Beringhen, dit-il; et croyez que dans l'occasion je me souviendrai de la peine que vous avez prise pour m'annoncer cette bonne nouvelle.

Et il fit un pas pour rentrer dans la salle de jeu.

— Est-ce tout ce que Son Éminence daigne me dire? demanda Beringhen.

— Que voulez-vous que je vous dise?... Vous m'annoncez que vous avez surpris une conversation dans laquelle la reine a manifesté de bonnes intentions à mon égard. Je n'ai à remercier que vous, et je vous remercie.

Beringhen vit que Mazarin, craignant sans doute un piège, était résolu à jouer serré; il comprit la faveur dont allait jouir le rusé Italien, et pressentit que, le lendemain, il y aurait une foule de gens désireux de s'attacher à sa fortune; il résolut donc de prendre position le jour même.

— Écoutez, monseigneur, dit-il; je serai franc avec Votre Éminence; je ne viens pas de mon propre mouvement.

— Ah! ah! fit Mazarin; et au nom de qui venez-vous?

— Je viens au nom de la reine.

Les yeux du futur ministre rayonnèrent de joie.

— Alors, c'est autre chose, dit-il; parlez, mon cher monsieur de Beringhen, parlez.

Beringhen lui raconta qu'il n'avait rien entendu de la conversation de la reine et de M. de Brienne, conversation qui cependant avait eu lieu, mais qui lui avait été entièrement rapportée par Sa Majesté.

— En ce cas, dit Mazarin, c'est donc Sa Majesté qui vous a chargé de venir me trouver?

— Elle-même, répondit Beringhen.

— Sur votre honneur?

— Foi de gentilhomme! Elle désire savoir si elle peut faire fond sur vous, et si, dans le cas où elle vous soutiendrait, vous la soutiendriez?

Aussitôt, passant de l'extrême défiance à la confiance extrême.

— Monsieur de Beringhen, dit Mazarin, retournez vers la reine, et dites-lui que je remets, sans condition aucune, ma fortune entre ses mains. Tous les avantages que le roi m'avait faits par sa déclaration, j'y renonce. J'ai peine à le faire, il est vrai, sans avertir M. de Chavigny, nos intérêts étant communs; mais j'ose espérer que Sa Majesté me gardera le secret, comme, de mon côté, je le garderai religieusement.

— Monseigneur, dit Beringhen, j'ai bien mauvaise mémoire, et je crains vraiment d'affaiblir les termes dont vous vous servez en les reportant à la reine. Je vais faire demander du papier, une plume et de l'encre, et vous me les donnerez, s'il vous plaît, par écrit.

— Non pas, dit Mazarin; car, si nous demandions toutes ces choses, Chavigny se douterait que nous sommes en conférence et non en causerie.

— Eh bien, dit Beringhen en tirant des tablettes de sa poche et en les présentant avec un crayon au cardinal, écrivez avec ceci.

Il n'y avait pas à reculer: Mazarin prit les tablettes, le crayon et écrivit:

Je n'aurai jamais de volonté que celle de la reine. Je me désiste maintenant, de tout mon cœur, des avantages que me promet la déclaration, et je l'abandonne sans réserve, avec tous mes autres intérêts, à la bonté sans égale de Sa Majesté.

« Écrit et signé de ma main.

« De Sa Majesté,

Le très humble, très obéissant et très fidèle sujet,
et la très reconnaissante créature,

« JULES, cardinal de MAZARIN. »

Et il rendit les tablettes tout ouvertes à Beringhen, qui lui la promesse et qui, après l'avoir lue, secoua la tête.

— Eh quoi! dit le cardinal, trouvez-vous, mon cher monsieur de Beringhen, que ce billet ne dise pas tout ce qu'il doit dire?

— Au contraire, dit Beringhen, je le trouve si bien tourné, que je donnerais beaucoup de choses, et la reine aussi, j'en suis sûr, pour qu'il fût écrit à la plume au lieu de l'être au crayon... Le crayon s'efface vite, monseigneur, vous le savez.

— Dites à la reine, reprit le cardinal, que, plus tard, je l'écouterai à l'encre, sur le papier, sur le parchemin, sur

l'acier, où elle voudra, et que je le signerai de mon sang, s'il le faut.

— Ajoutez cela en post-scriptum, monseigneur, dit Beringhen, qui tenait à faire les affaires en conscience; il y a encore de la place.

Le cardinal écrivit le post-scriptum demandé, et Beringhen tout joyeux du succès de sa négociation, rapporta la promesse au Louvre.

La reine était encore avec le comte de Brienne, lorsque vint Beringhen. Le comte de Brienne, par discrétion, voulut se retirer, mais la reine le retint. Après avoir lu avec une grande joie ce que le cardinal avait écrit, elle donna les tablettes à garder à Brienne, qui, remarquant qu'outre la promesse de Mazarin, il y avait sur ces tablettes plusieurs autres choses écrites encore, voulut les rendre à Beringhen pour qu'il les effaçât, mais Beringhen refusa de les reprendre. Alors, en présence de la reine, le comte les cacheta, et, rentré chez lui, les enferma dans une cassette d'où elles ne sortirent que lorsque la reine les lui demanda, c'est-à-dire lorsqu'eut paru la déclaration du parlement à laquelle Mazarin poussa de toute sa force, sûr de regagner plus qu'il n'avait perdu.

Ce même jour, les tablettes furent apportées au cardinal par M. le Prince, que la reine voulait mettre bien avec lui et qui était chargé de lui donner en même temps le brevet par lequel Anne d'Autriche, non seulement rendait au cardinal la place qu'il avait perdue, mais encore le nommait chef de son conseil.

Alors, à la vue de cette faveur aussi grande qu'inattendue, les anciens bruits, à peu près oubliés, se renouvelèrent. On disait que, depuis 1630, le cardinal était l'amant de la reine.

Ainsi se trouvait expliquée, par ces bruits auxquels la conduite ultérieure d'Anne d'Autriche donna malheureusement une grande consistance, la naissance miraculeuse de Louis XIV, après vingt-deux ans de stérilité.

Ainsi se retrouvera peut-être encore expliqué plus tard le mystère de l'homme au masque de fer.

X

LE DUC D'ENGHEN. — M. LE PRINCE. — CHARLOTTE DE MONTMORENCY. — LE BALLET ET HENRI IV. — DERNIER AMOUR DU BÉARNAIS. — LE ROI POSTILLON. — GASSION. — LA FERTÉ-SENECTÈRE. — DON FRANCESCO DE MELLO. — BATAILLE DE ROCROY.

Tous ces grands changements, si importants qu'ils fussent, prirent cinq jours à peine. Le sixième, on apprit la victoire de Rocroy, prédite sur son lit de mort par Louis XIII, à qui une vision l'avait révélée.

Qu'on nous permette un mot sur le jeune vainqueur qui va jouer un si grand rôle dans les affaires publiques et privées de la régence.

Le duc d'Enghien, qui sera bientôt le grand Condé, était fils de Henri de Bourbon, prince de Condé, qu'on appelait seulement *M. le Prince*, personnage médiocre, et connu surtout pour s'être fait acheter cinq ou six fois sa soumission, sous la régence d'Anne d'Autriche. On lui reprochait deux choses: la première d'être fort avare, la seconde d'être peu brave. A ces deux accusations, il répondait que le marquis de Rostaing était plus avare et le duc de Vendôme plus poltron que lui. C'est la seule excuse qu'il ait jamais cherchée à sa poltronnerie et à son avarice.

M. le Prince était accusé d'un vice assez commun à cette époque: et, au bout de dix ans de mariage avec la belle Charlotte de Montmorency, il n'en avait pas encore d'enfant, lorsque, heureusement pour la France, il fut mis à Vincennes. Nous avons déjà raconté comment sa femme alla s'y enfermer avec lui, et comment, pendant cette reclusion, naquirent la duchesse de Longueville et le duc d'Enghien.

Charlotte de Montmorency était, à l'âge de quinze ans, d'une beauté si ravissante, que Henri IV l'avait aimée jusqu'à la folie, et l'on prétendait même que la guerre qu'il allait faire en Flandre, lorsqu'il fut assassiné, avait lieu à son occasion.

Bassompierre aussi en était fort amoureux. Il dit, en parlant d'elle dans ses Mémoires: « Sous le ciel, il n'y avait alors rien de si beau que mademoiselle de Montmorency, ni de meilleure grâce, ni de plus parlait. » Et il al-

... d'arriver à la fin de son règne...
... de la couronne de France...
... de la couronne de France...

... de la couronne de France...
... de la couronne de France...
... de la couronne de France...

... de la couronne de France...
... de la couronne de France...
... de la couronne de France...

... de la couronne de France...
... de la couronne de France...
... de la couronne de France...

... de la couronne de France...
... de la couronne de France...
... de la couronne de France...

... de la couronne de France...
... de la couronne de France...
... de la couronne de France...

... de la couronne de France...
... de la couronne de France...
... de la couronne de France...

... de la couronne de France...
... de la couronne de France...
... de la couronne de France...

... à la dérobée l'un matin il apprend que M. de Tralgnay,
... de campagne de M. de Condé, a invité le prince et
... la princesse sa femme à venir dîner chez lui. Aussitôt,
... se déguise en postillon se met un emplâtre sur l'œil,
... arrive à franc étrier sur le chemin, juste à temps pour
... passer M. le Prince et pas attention à ce manant ;
... la belle Charlotte reconnut parfaitement ce prétendu
... pour le roi.

... M. le Prince apprit cette nouvelle équipée du
... monarche et redoubla de surveillance. Mais alors madame
... la Princesse, poussée par ses parents et surtout par son
... père le comte de... se laissa entraîner à signer une requête
... par laquelle elle demandait le divorce. Dès que M. le
... Prince connut cette démarche comme il se souciait peu
... de rendre la dot reçue, il se sauva à Bruxelles, emmenant
... sa femme avec lui.

... Alors, le marquis de Courves ambassadeur dans les
... Pays-Bas, reçut l'ordre d'enlever la belle Charlotte, mais,
... prévenu à temps M. le Prince passa avec elle à Milan.

... On sait comment, sur le point d'entrer en campagne,
... Henri IV fut assassiné. Le roi mourut. M. le Prince revint à Paris
... au las de ses révoltes successives, Marie de Médicis le
... fit arrêter un beau matin par M. de Themines et envoyer
... au donjon de Vincennes. Il y resta trois ans, et madame
... la Princesse alla, au grand étonnement de tout le monde,
... s'enfermer avec lui. C'était à cette union, si tourmentée
... dans ses commencements, que M. le duc d'Enghien devait
... la naissance.

... Le jeune prince était brave au fait que son père l'était
... peu, et, quoiqu' âgé de vingt-deux ans à peine, lorsque
... arriva le jour de Ro-ro-y, il avait déjà une grande reputa-
... tion dans l'armée.

... Sous ses ordres servaient les siurs de Gasson, de la
... Ferté-Seneclere, de l'Hôpital, d'Espenan et Sirot.

... Gasson, qui fut depuis maréchal de France et qui mou-
... rut célibataire, sous le prétexte que la vie ne valait pas
... qu'on la donnât à un autre, était un des plus braves officiers
... de fortune qu'il y eût. Aussi le cardinal de Richelieu
... ne l'appelait-il jamais que *la Guerre*. Le général don Fran-
... cesco de Mello l'appelait plus brièvement *le lion de la*
... *France*.

... La Ferté-Seneclere était petit-homme de ce même François
... de Seneclere, ou plutôt de Saint-Nectaire qui défendait
... Metz tandis que Charles-Quint l'attaquait, et sur qui le duc
... de Guise, enfermé avec lui dans cette ville, fit le couplet
... suivant :

Seneclere
Fut en guerre,
Et porta l'épée à Metz ;
Mais
Il ne la tira jamais.

... Le maréchal de l'Hôpital était ce même du Hallier, frère
... de M. de Vitry, qui avait tué le maréchal d'Ancre, et dont
... Lanzières, cadet de Themines, disait tout haut :

~ Ne me donnera-t-on donc jamais quelqu'un à assassiner
... traitreusement pour me faire ensuite maréchal de France,
... comme on a fait de Vitry ?

... d'Espenan et Sirot étaient de braves soldats qui avaient
... fait leurs preuves.

... L'armée ennemie, commandée par don François de Mello,
... qui avait sous ses ordres le general Bek et le comte de
... Fuentes, était forte de vingt-huit mille hommes.

... Le duc d'Enghien n'avait sous ses ordres que quinze mille
... hommes d'infanterie et sept mille chevaux. Aussi, deux jours
... avant la bataille, avait-il reçu en même temps que
... la nouvelle de la mort du roi, l'ordre de ne livrer aucune
... affaire décisive. Mais le jeune general se souciait peu de cet
... ordre. Francesco de Mello avait dit qu'il allait prendre Ro-
... cro-y en trois jours et que huit jours après, il serait sous
... les murs de Paris. Le duc d'Enghien accourut pour lui bar-
... rer la route.

... Ro-cro-y est situé au milieu d'une plaine environnée de
... bois et de marais qu'on ne peut aborder qu'en traversant
... des défilés longs et difficiles, excepté du côté de la Champ-
... gne où il n'y a guère à franchir que l'espace d'un quart
... de lieue en bois et en buissons. Cette plaine, coupée par un
... ruisseau, peut contenir deux armées de vingt-cinq à trente
... mille hommes chacune, mais il fallait arriver à cette plaine,
... et Francesco de Mello non seulement en garda les mille heu-
... res, mais encore était maître de tous les défilés qui y
... conduisaient.

... Le 1^{er} de la bataille il y eut un conseil de guerre.
... Le maréchal de l'Hôpital, qui avait donné à l'armée prince
... comme un général, était le seul avis, ainsi que la Ferté-Seneclere
... et d'Espenan, de se contenter de jeter un renfort dans la
... plaine, sous le commandement de Sirot (poulaient pour qu'on
... ne levât le siège), et le jeune prince en se rangeant à leur
... opinion, se fit prévoir il fut dit qu'on ferait le défilé
... par le Champ-gne.

... M. de la Ferté-Seneclere...
... M. de Gasson...
... M. de l'Hôpital...

Le 18 mai le duc d'Enghien divisa ses troupes en deux lignes précédées d'une avant-garde et soutenues d'une réserve; il prit le commandement de la première ligne, confia la seconde au maréchal de l'Hôpital, donna l'avant-garde à Gassion et la réserve à Sirot.

A la pointe du jour l'armée française se présenta à l'entrée du défilé que Gassion trouva mal gardée, don Francesco de Mello ne s'attendant point à une pareille hardiesse. Le passage fut donc emporté après une résistance moins vive qu'on ne l'avait pensé, et les Français débouchèrent dans la plaine où le duc d'Enghien les forma aussitôt en bataille sur une colline, appuyant sa droite à des bois, sa gauche à un marais, et laissant derrière lui le défilé qu'il venait de traverser. En face était l'armée espagnole, déployée pareillement sur un monticule et séparée seulement de la nôtre par un vallon qui naturellement donnait le désavantage à celle des deux armées qui attaquerait.

En apercevant les Français, don Francesco de Mello envoya l'ordre au général Beck, qui commandait un corps de six mille hommes, détaché à une journée du camp, de venir le rejoindre sans perdre une seconde.

Le général espagnol rangea son armée dans le même ordre que la nôtre, prenant le commandement de la droite, donnant celui de la gauche au duc d'Albuquerque, et mettant sous les ordres du comte de Fuentes, son vieux général, cette vieille infanterie espagnole dont la réputation était européenne et dont il faisait sa réserve. Le comte de Fuentes, octogénaire et goutteux, ne pouvant plus se tenir à cheval, se faisait porter en litière sur le devant de cette réserve.

A six heures du soir, l'armée française achevait son mouvement. Aussitôt, une vive canonnade s'engagea tout à notre désavantage, l'artillerie ennemie étant plus nombreuse et mieux postée que la nôtre. Le duc d'Enghien ordonna alors d'aborder la ligne espagnole; mais, au moment où l'on allait se mettre en mouvement, un incident inattendu le força de porter son attention d'un autre côté.

La Ferté-Senectère, qui commandait l'aile gauche sous les ordres du maréchal de l'Hôpital, voyant que l'affaire allait s'engager, voulut profiter de l'absence de celui-ci, qui avait été appelé près du prince et qui recevait ses ordres, pour avoir la gloire de délivrer à lui tout seul la ville de Rocroy, en face de laquelle il se trouvait. Au lieu donc de rester et d'attendre à son poste les commandements supérieurs, il se mit à la tête de sa cavalerie et de cinq bataillons d'infanterie, traversa le marais et fit une pointe sur la ville, dégarnissant ainsi l'aile gauche, et exposant le reste de l'armée à être tourné par l'ennemi. Don Francesco de Mello était trop habile général pour ne pas profiter d'une pareille faute: il fit avancer toute sa ligne pour séparer la Ferté-Senectère et sa cavalerie du reste de l'armée. Mais le duc d'Enghien avait tout vu et tout jugé d'un coup d'œil; il avait déjà couvert l'espace vide, et le général espagnol vint se heurter contre lui. Aussitôt, il arrêta ses colonnes.

En même temps, la Ferté-Senectère recevait l'ordre de venir reprendre le poste qu'il avait si imprudemment quitté. La Ferté méritait une punition sévère; mais, comme le mal n'était point si grand qu'il aurait pu l'être, il en fut quitte pour une rude remontrance, et après avoir reconnu sa faute et avoué le motif qui la lui avait fait commettre, il jura de la réparer le lendemain, fût-ce aux dépens de sa vie.

La journée, sans avoir été meurtrière, avait été fatigante; les deux armées restèrent dans la position qu'elles avaient prises afin d'être toutes prêtes à combattre le jour suivant. Chacun dormit près de ses armes, et le lendemain matin, on trouva le duc d'Enghien, qui sans doute avait veillé fort tard, pris d'un sommeil si profond, qu'on eut peine à le réveiller.

C'est aussi ce que Plutarque raconte d'Alexandre. Le vainqueur d'Arbelles et celui de Rocroy étaient du même âge: le plus âgé des deux n'avait pas vingt-cinq ans, et, à vingt-cinq ans, le premier besoin est le sommeil.

Le prince monta à cheval. Aucun changement ne s'était opéré dans les positions de la veille. Seulement, on vint lui dire que, pendant la nuit, don Francesco de Mello avait fait embusquer, dans un bois qu'on voyait s'étendre jusqu'au vallon qui séparait les deux armées, un corps de mille mousquetaires. Le prince comprit qu'ils étaient là pour le prendre en flanc lorsqu'il chargerait lui-même. Il résolut de les détruire sans retard.

Il fondit sur le bois, et tout fut dit. Dispersés, taillés en pièces, prisonniers ou morts, en un instant tous ces mousquetaires avaient disparu. Alors, il ordonna à Gassion de traverser le bois à la tête de l'infanterie de l'aile droite, tandis qu'à la tête de sa cavalerie, tout échauffée de cette première victoire, il attaquerait de front ceux que Gassion prendrait en flanc.

C'était, comme nous l'avons dit, le duc d'Albuquerque qui commandait cette aile, et qui, ignorant la destruction de ses mousquetaires, attendait tranquillement leur attaque. Son étonnement fut donc grand, lorsqu'il vit venir à

lui, sans être inquiétée, toute cette cavalerie commandée par le duc d'Enghien; et, en même temps que le prince l'attaquait de front, il remarqua qu'il allait être pris en flanc par Gassion. Il détacha aussitôt huit escadrons pour faire face à ce dernier, et attendit de pied ferme le prince avec le reste de ses troupes; mais, ce double choc fut si violent, que, d'un côté, son infanterie fut enfoncée par la cavalerie du duc, tandis que, de l'autre, sa cavalerie était repoussée par l'infanterie de Gassion. Le duc d'Albuquerque fit tout ce qui était au pouvoir d'un homme pour rallier ses soldats; mais ses encouragements et son exemple furent inutiles: les Espagnols prirent la fuite, hachés par la cavalerie du prince, fusillés par l'infanterie de Gassion.

A l'aile droite, la victoire était décisive; mais il n'en était pas de même à l'aile gauche, où le succès des Espagnols, au contraire, égalait presque le nôtre. Le maréchal de l'Hôpital avait mené sa cavalerie au galop, de sorte qu'au moment de charger l'ennemi, elle se trouva hors d'haleine et tout en désordre. Aussi Mello n'eut-il qu'à faire un pas en avant pour la repousser. La cavalerie, ramenée vigoureusement, se rejeta sur l'infanterie de la Ferté-Senectère, dans les rangs de laquelle elle porta le désordre. Mello profita de ce moment pour ordonner de la charger à son tour, et cette charge, conduite par lui-même, fut si profonde et si meurtrière, que la Ferté, frappé de deux blessures, fut pris avec toute son artillerie. En ce moment, le maréchal de l'Hôpital, en ralliant sa cavalerie, fut blessé lui-même d'une balle qui lui cassa le bras; dès lors, les officiers, qui ignoraient le succès du duc d'Enghien, regardèrent la bataille comme perdue, et, dans cette persuasion, invitèrent Sirot à se mettre en retraite.

Mais celui-ci se contenta de répondre:

— Vous vous trompez, messieurs, la bataille n'est pas perdue, puisque l'ennemi n'a point encore eu affaire à Sirot et à ses compagnons.

Aussitôt, au lieu de battre en retraite, il ordonna la charge à son tour, et vint heurter, avec sa réserve, Mello qui se croyait déjà vainqueur, et qui tout à coup, à son grand étonnement, se vit arrêté par un mur d'airain.

En même temps, le prince, qui avait appris le désastre de l'aile gauche, était accouru avec sa cavalerie, et, aux cris de *France! France!* chargeait Mello par derrière.

Le général espagnol, serré entre deux feux, était victime de sa propre victoire. Attaqué de front par Sirot, qui avait repris l'offensive, en queue par le prince, qui tombait sur lui comme la foudre, en flanc par Gassion, qui, voyant l'aile gauche espagnole entièrement dispersée, venait aider à détruire l'aile droite, il fut forcé non seulement d'abandonner nos prisonniers et notre artillerie, mais encore de laisser entre nos mains une partie de la sienne. Ses troupes s'enfuirent par les intervalles laissés entre cette triple attaque, et lui-même fut forcé de suivre les fuyards.

Restait la réserve espagnole cette vieille et terrible infanterie qui s'ouvrait pour laisser passer le feu de ses canons et se refermaient sur eux. Il y avait là six mille hommes pressés en un seul bloc, et dix-huit pièces de canon réunies en une seule batterie. Il fallait détruire cette réserve avant qu'Albuquerque ralliât l'aile droite, Mello l'aile gauche, et surtout avant que le général Beck arrivât avec son corps d'armée. Aussi le prince, au lieu de poursuivre les fuyards, réunit-il tous ses efforts contre cette infanterie, qui immobile, morne et comme une redoute vivante, n'avait pris encore aucune part au combat.

Gassion fut envoyé, avec une partie de la cavalerie, pour empêcher Beck d'arriver sur le champ de bataille. Puis, avec tout le reste de l'armée, l'épée à la main, marchant à la première ligne, le prince se rua sur l'infanterie espagnole.

Le général Fuentes laissa approcher le prince et sa troupe jusqu'à la distance de cinquante pas. Alors, à son ordre, cette masse immobile s'ouvrit: dix-huit pièces de canon tonnèrent à la fois, faisant une effroyable trouée dans nos rangs, qui reculèrent en désordre. Mais, en un instant, sous le commandement du duc, à la vue de son sang-froid, la colonne d'attaque fut reformée de nouveau et s'avança une seconde fois pour être repoussée encore par cet ouragan de mitraille; trois fois elle recula comme une marée, et trois fois revint à la charge. A la troisième fois, le combat corps à corps s'engagea; mais alors, réduite à sa propre force, privée de secours de son artillerie, attaquée de tous côtés, enveloppée sur toutes ses faces, cette masse, compacte jusque-là, commença de se disjoindre; bientôt elle fut entamée, puis on la vit se fendre, s'écarteler, se dissoudre, laissant deux mille morts sur le champ de bataille, et, au milieu d'eux, le vieux comte de Fuentes, qui précipité de sa litière, avait été criblé de blessures.

En ce moment, Gassion reparut. Le général Beck ne l'avait pas atteint et s'était mis en retraite avec le reste de l'armée. Il revenait à grande course de cheval et à la tête de sa cavalerie, demander au prince s'il n'y avait plus rien à faire.

ses cinquante ans plus qu'accomplis ne rendaient pas indulgente, et qui d'avance avait prévenu Sa Majesté contre son ancienne amie, « laquelle, dit madame de Motteville, était demeurée dans les mêmes sentiments de galanterie et de vanité qui sont de mauvais accompagnemens à l'âge de quarante-cinq ans. »

Puis, comme tous les exilés, madame de Chevreuse n'avait point senti marcher le temps, et croyait retrouver toutes choses en France comme elle les avait laissées. Or, non seulement les sentiments privés de la reine mais encore ses sentimens politiques avaient changé, les premiers subsistant l'influence de ses hommes, les autres celle des événemens. Madame de Chevreuse connaissait l'amour, peut-être un peu intéressé, de la reine pour son frère, et sa grande sympathie pour l'Espagne, à laquelle, plus d'une fois, elle avait été près de sacrifier la France. Mais Anne d'Autriche n'était plus la femme stérile et persécutée, alliée aux complots du duc d'Orléans; c'était la mère du roi, la régente de France. Or, pour être bonne sœur, il fallait qu'elle fût mauvaise mère, et pour continuer d'être bonne Espagnole, il fallait qu'elle devint mauvaise Française.

Madame de Chevreuse ne comprit point tout cela, et se retira médiocrement satisfaite de l'accueil qu'elle venait de recevoir, ne remarquant pas que, par ses liaisons flamandes, lorraines et espagnoles, elle était devenue à son tour une ennemie de l'Etat. Mais, si madame de Chevreuse méritait toute sa politique à découvert et à grand bruit, elle avait affaire à un homme de principes bien opposés. Le même jour qu'elle avait été reçue par la reine, et deux heures après qu'elle l'eut quittée, on vint lui annoncer que le cardinal de Mazarin était là, sollicitant d'elle la faveur d'un entretien. Cette nouvelle rendit à madame de Chevreuse tout son courage: si le ministre faisait les premières avances vis-à-vis d'elle, c'est qu'elle n'avait rien perdu de sa puissance; s'il venait la trouver, c'est qu'il avait besoin de son appui. Madame de Chevreuse prit donc ses airs de reine pour recevoir l'ancien domestique du cardinal Bentivoglio.

Celui-ci se présenta, respectueux, affable, souriant, et la parole plus soyeuse que jamais. Il avait appris l'arrivée de madame de Chevreuse et il venait accomplir un devoir en accourant tout aussitôt lui rendre ses hommages. De plus, comme il savait que les assignations de l'épargne venaient lentement, et qu'il ne doutait point qu'après un si long et si coûteux voyage madame de Chevreuse n'eût besoin d'argent, il lui apportait cinquante mille écus en or, qu'il la pria d'accepter à titre de prêt.

Une plus habile que madame de Chevreuse se fût laissée prendre à tant d'humilité: elle se crut donc une puissance en se voyant courtois ainsi par Mazarin, et, faisant signe à une suivante qui était restée dans la salle de se retirer, elle posa ses conditions pour reconnaître jusqu'où allait son crédit. Le rusé Italien la laissa faire, sûr de l'arrêter toujours quand il le voudrait. Madame de Chevreuse demanda que l'on contentât M. de Vendôme en lui rendant son gouvernement de Bretagne.

Mazarin répondit qu'on ne pouvait l'ôter des mains de M. le maréchal de la Meilleraye, à qui le cardinal de Richelieu l'avait remis; mais, en échange, il lui offrait l'amirauté, que tenait M. de Brézé, qu'il était moins dangereux de mécontenter que le maréchal de la Meilleraye.

Le ministre faisait preuve de bonne volonté; il n'y avait donc rien à dire. Madame de Chevreuse inclina la tête en signe de satisfaction. Alors, elle demanda qu'on rendit au duc d'Epéron sa charge de colonel général d'infanterie et son gouvernement de la Guienne.

La charge était à la disposition de Mazarin; il la rendit aussitôt. Quant au gouvernement de la Guienne, il avait été donné au comte d'Harcourt, et le ministre promit qu'il ferait tout au monde auprès de ce seigneur pour qu'il s'en démit.

Encouragée par ces deux premières concessions, elle aborda la grande affaire, qui était d'ôter les sceaux au chancelier Séguier pour les rendre au marquis de Châteauneuf. Mais là s'arrêta la bonne volonté de Mazarin. Nous avons dit quelle puissance s'opposait à la rentrée du marquis de Châteauneuf à la cour. Le prélat ne promit pas moins à madame de Chevreuse de faire tout ce qu'il pourrait auprès de la reine pour qu'elle lui accordât ce dernier point, comme il lui avait accordé lui-même les deux premiers. Mais, à partir de cette heure, il considéra madame de Chevreuse comme devant un jour devenir son ennemie; ce n'était qu'une affaire de chronologie.

Pendant quelque temps, madame de Chevreuse put croire encore à la bonne foi du ministre; mais, comme, dans son ignorance de l'intimité où vivait Mazarin avec la reine, elle ne manquait jamais, chaque fois qu'elle voyait celle-ci de mêler à la conversation quelque trait piquant contre le cardinal, ce qui faisait que la reine se refroidissait de plus en plus pour elle; comme, d'un autre côté, le duc de Vendôme demandait vainement qu'on laissât à l'amirauté, qu'on lui rendait, le droit d'ancre, qu'on en avait séparé:

comme, ensuite, M. le comte d'Harcourt ne voulait pas s'en défaire, en faveur du duc d'Epéron, de son gouvernement de Guienne; comme, enfin, le ministre avait fini par lui dire tout net que ce qu'elle demandait pour le marquis de Châteauneuf était impossible, madame de Chevreuse se lassa de toutes ces vaines promesses; elle commença par s'assurer l'appui de M. le duc de Beaufort, et, lorsque celui-ci lui eut protesté qu'il demeurerait invariablement attaché à ses intérêts, elle se crut assez puissante pour se faire chef de parti et commença à se déclarer hautement contre Mazarin.

De son côté, madame de Hautefort, celle de ses favorites que la reine avait le plus aimée après madame de Chevreuse, et à qui, le jour même qu'elle avait été nommée régente, elle avait écrit de sa propre main « Venez, ma chère amie! je meurs d'impatience de vous embrasser! » madame de Hautefort, disons-nous, n'était pas plus favorisée que madame de Chevreuse. Elle s'était imaginé qu'elle ne pouvait jamais perdre la faveur d'Anne d'Autriche, faveur qu'elle avait acquise par la perte des bonnes grâces du roi. Elle eut donc assez de confiance ou de présomption pour ne point craindre de se heurter à cet accueil où devaient se briser tant de fortunes; et, blâmant le choix que la reine avait fait, elle dit tout haut ce qu'elle pensait de Mazarin. La régente alors la fit prévenir par Beringhen, son valet de chambre, et par mademoiselle de Beaumont, qui avait été autrefois à la reine d'Angleterre, qu'elle eût à cesser les méchants propos qu'elle tenait sur le cardinal, attendu que mal parler du ministre, c'était mal parler d'elle-même, qui l'avait choisi.

Sur ces entrefaites, arriva à la cour un homme qui croyait avoir droit aussi d'y réclamer quelque faveur par les dangers qu'autrefois il avait courus: c'était l'ami de Cinq Mars, ce même Fontrailles qui avait pris la fuite sous le prétexte qu'il tenait à sa tête, non pas pour sa tête elle-même, mais parce qu'en tombant elle permettrait qu'on vît, en le regardant par devant sa bosse, que, grâce à sa tête, on ne voyait encore qu'en le regardant par derrière. Mais, contre son attente, Fontrailles n'obtint rien qu'un froid accueil, la reine se souvenant, un peu tard peut-être, que c'était lui qui avait été faire signer à Madrid le traité qui livrait la France à l'Espagne. Il avait compté sur l'influence de M. le duc d'Orléans; mais M. le duc d'Orléans, tout meurtri encore de ses luttes contre le cardinal de Richelieu, se tenait à l'écart avec l'abbé de la Rivière, son nouveau favori, et paraissait, momentanément du moins, avoir renoncé à tout projet politique.

D'un autre côté, deux hommes qui avaient joué un grand rôle sous le règne précédent, et à qui les obligations que leur avait laissées le cardinal Mazarin semblaient assurer leurs places, tombaient dans une disgrâce imprévue. Ces hommes étaient M. de Chavigny et M. de Bontillier.

On se souvient de cette soirée où Beringhen avait été annoncer au cardinal Mazarin, qui jouait avec Chavigny chez le commandeur de Souvré, que la reine avait jeté les yeux sur lui pour le faire premier ministre. Mazarin, malgré ses engagements avec Chavigny, avait accepté, comme on l'a vu, sans réserver aucunement les droits de son collègue. Chavigny reprocha au cardinal cet oubli de leur convention, et le ministre se défendit assez mal, de sorte qu'un grand froid s'était glissé entre eux. Bientôt Chavigny apparut encore que, loin de revenir à lui et à sa famille, Mazarin venait de permettre que la charge de M. de Bontillier, son père, qui était surintendant des finances, fût partagée entre MM. Bailleul et d'Avaux; alors, il ne voulut pas rester plus longtemps sous l'influence d'un homme aussi cablieux de leur ancienne amitié, et offrit la démission de sa charge, démission qui fut acceptée. En conséquence il la vendit, avec l'autorisation de la régente, à M. de Brienne, qui lui succéda immédiatement dans le conseil comme secrétaire d'Etat.

Tous ces mécontents se groupaient naturellement autour du duc de Beaufort, qui, le jour où la reine l'avait proclamé le plus honnête homme de France, et lui avait confié la garde de Louis XIV et de son frère, avait rêvé dans l'avenir une influence et une position qui lui étaient échappées au profit de M. le prince de Condé. De plus, M. le duc de Beaufort était l'amant de madame de Montbazou, belle-mère de madame de Chevreuse, beaucoup plus jeune, au reste, et beaucoup plus belle que sa bru; et l'on se rappelle qu'il avait promis à madame de Chevreuse de ne pas séparer ses intérêts des siens.

Nous dirons un mot sur ce chef de parti, qui joua un si grand rôle dans la Fronde, et qui atteignit à une si grande popularité, que l'histoire lui a conservé le surnom de *rot des halles*, que lui avait donné le peuple de Paris.

François de Vendôme, duc de Beaufort, second fils de César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, était alors un beau jeune homme à la mine efféminée qui, avec ses cheveux blonds et droits, ressemblait bien plus à un Anglais qu'à un Français. Brave au delà de toute expression, toujours prêt aux entreprises hasardeuses, mais sans éducation et sans courtoisie dans

de l'écrit, et de la lettre. Elle se pencha vers lui, et lui dit : « Tu es un homme de bien, et tu es un homme de bien. »

« Tu es un homme de bien, et tu es un homme de bien. »

« Tu es un homme de bien, et tu es un homme de bien. »

« Tu es un homme de bien, et tu es un homme de bien. »

Il y a des savants même dans la conversation, le duc de Luyas se pencha vers elle, et lui dit : « Tu es un homme de bien, et tu es un homme de bien. »

« Tu es un homme de bien, et tu es un homme de bien. »

« Tu es un homme de bien, et tu es un homme de bien. »

« Tu es un homme de bien, et tu es un homme de bien. »

« Tu es un homme de bien, et tu es un homme de bien. »

le regret d'être vaincue dans la résolution que j'avais faite de ne plus retourner. Je garderai le logis trois ou quatre jours de suite, et l'on ne m'y verra que le soir; vous en savez la raison. »

Ces deux lettres ne laissaient aucun doute sur la nature des rapports qui avaient existé entre la personne qui les avait écrites et celle à qui elles étaient adressées, seulement, comme nous l'avons dit, elles n'étaient pas signées. Madame de Montbazon trouva de bonne guerre de les attribuer à madame de Longueville, avec qui elle était en grande familiarité, et assura qu'elles étaient tombées de la poche de Coligny qui lui faisait la cour.

Madame de Longueville, dont nous avons déjà parlé, mais que nous mettons pour la première fois en scène, était cette Anne-Geneviève de Bourbon, qui, ainsi que le duc d'Enghien son frère était née au donjon de Vincennes pendant l'emprisonnement du prince de Condé, et qui, succédant à sa mère Charlotte de Montmorency, passait pour une des plus belles et des plus spirituelles femmes de l'époque. Sa maison était le rendez-vous des beaux esprits. Ce fait est consacré par les lettres de Voiture.

Cependant, avec toutes les chances de bonheur, richesses, grandeur, beauté, esprit, flatteries, la duchesse de Longueville était malheureuse, forcée qu'elle avait été par M. le Prince, son père, d'épouser un vieux mari, lequel, par un étrange jeu du hasard, qui augmentait encore l'inimitié des deux rivales, était amoureux fou de madame de Montbazon.

Malgré les hommages dont elle était entourée, et qu'elle devait surtout, disent les mémoires du temps, à ses yeux de turquoise, madame de Longueville passait pour être sage. L'accusation portée par madame de Montbazon fit donc grand bruit, et, comme sa sagesse contestée et son incontestable beauté avaient fait beaucoup d'ennemis et d'envieux à la princesse, ce furent ceux mêmes qui étaient le moins persuadés qu'il crièrent la chose la plus haut et la répandirent le plus loin.

Enfin, après toutes les autres, comme cela arrive ordinairement, la personne intéressée à ce propos apprit ce qu'on disait d'elle : madame de Longueville, forte de son innocence et convaincue que le scandale tomberait de lui-même, ne voulait pas le relever. Mais madame la Princesse, fière et altière, fit de cet événement une affaire d'Etat, courut tout éplorée chez la reine, accusa madame de Montbazon de calomnier sa fille et demanda contre elle justice en princesse du sang offensée.

La reine avait mille raisons pour être du parti de madame la Princesse : elle haïssait madame de Montbazon et commençait à s'impatienter des exigences du duc de Beaufort, son amant; en outre, le cardinal la prévenait tous les jours de plus en plus contre le parti des importants dont M. de Beaufort était le chef. D'un autre côté, madame de Longueville était la sœur du vainqueur de Rocroy; on avait besoin de la parole de M. le Prince et de l'épée de son fils. La reine promit à madame la Princesse une réparation exemplaire.

Ce ne fut pas tout. Comme madame de Longueville, alors au commencement d'une grossesse, s'était retirée, pour laisser passer tout ce bruit, à l'une de ses campagnes nommée la Barre, laquelle était située à quelques lieues de Paris, la reine résolut, pour lui donner une marque publique de sa sympathie, de lui faire une visite, et dans cette visite lui renouvela la promesse qu'elle avait déjà faite à madame la Princesse, d'une éclatante réparation.

Toute la cour, qui n'attendait qu'une occasion pour prendre parti pour ou contre le cardinal Mazarin, avait profité de celle-là, quelque futile qu'elle fut, et s'était divisée en deux camps. Les femmes étaient pour madame la Princesse et sa fille; les hommes étaient pour madame de Montbazon; et, le jour même de la visite de la reine à madame de Longueville, madame de Montbazon, par opposition, reçut celle de quatre princes.

Cependant la reine tenait parole : elle avait ordonné que madame de Montbazon ferait des excuses à madame de Longueville; mais la rédaction de ces excuses n'était pas chose facile. Madame de Motteville raconte dans le plus grand détail toutes les agitations de la soirée où elles se rédigèrent. Ce fut le cardinal qui les écrivit de sa main, et il dit plus d'une fois que le fameux traité de paix de Cherasco lui avait donné moins de mal à conclure. Chaque parole en était discutée par la reine elle-même en faveur de madame de Longueville, et par madame de Chevreuse en faveur de madame de Montbazon. Enfin la rédaction en fut arrêtée.

Mais ce n'était pas le tout que d'avoir trouvé la formule des excuses; lorsqu'on les lut à madame de Montbazon, elle refusa tout net de les prononcer; alors, la reine ordonna, et il fallut se soumettre. Mazarin, pendant ce temps, était sous cape et voyait ses ennemis se perdre dans une lutte particulière; le prétendu médiateur ne manquait pas une occasion de les déprécier de plus en plus dans l'esprit de la reine.

Malgré l'ordre positif d'Anne d'Autriche, les négociations durèrent encore plusieurs jours; enfin il fut arrêté que madame la Princesse donnerait une grande soirée à laquelle se trouverait toute la cour; que madame de Montbazon y viendrait avec tous ses amis et amies, et que là la réparation aurait lieu.

En effet, à l'heure convenue, madame de Montbazon, fort parée et avec une démarche de reine, entra chez madame la Princesse, qui resta debout à l'attendre, mais sans faire un pas au-devant d'elle, pour qu'on vit bien que madame de Montbazon était forcée à cette démarche, et que les excuses qu'elle allait faire étaient des excuses imposées. Arrivée près de la Princesse, elle déploya un petit papier attaché à son éventail et lut ce qui suit :

« Madame, je viens ici pour vous protester que je suis très innocente de la méchanceté dont on a voulu m'accuser. Il n'y a aucune personne d'honneur qui puisse dire une calomnie pareille. Si j'avais fait une faute de cette nature, j'aurais subi les peines que la reine m'aurait imposées; je ne me serais jamais montrée dans le monde et vous en aurais demandé pardon. Je vous supplie de croire que je ne manquerai jamais au respect que je vous dois et à l'opinion que j'ai de la vertu et du mérite de madame de Longueville. »

Madame la Princesse répondit :

« Madame, je crois volontiers à l'assurance que vous me donnez de n'avoir pris aucune part à la méchanceté qu'on a publiée. Je défère trop au commandement que la reine m'en a fait pour conserver le moindre doute à ce sujet (1). »

La satisfaction avait été faite, mais, comme on l'a vu, d'une façon peu satisfaisante. Aussi madame la Princesse demanda-t-elle, le même soir, à la reine la permission de ne plus se trouver aux mêmes lieux où se trouverait madame de Montbazon; ce que la reine lui accorda sans peine. Toutefois, ce n'était pas chose facile à exécuter que ce projet, les deux personnes qui ne devaient plus se rencontrer ensemble appartenant à deux des plus grandes maisons de France et devant naturellement se trouver en rapport presque chaque jour. Aussi une nouvelle collision ne tarda point à avoir lieu; voici à quelle occasion.

Madame de Chevreuse avait engagé la reine à une collation qu'elle donnait en son honneur dans le jardin de Reynard, situé au bout des Tuileries. La reine y voulut mener madame la Princesse, convaincue qu'elle était qu'après ce qui venait de se passer et la remontrance qu'elle avait faite à madame de Montbazon, madame de Chevreuse n'aurait pas la hardiesse de faire asseoir sa belle-mère à la même table où elle faisait asseoir sa souveraine. Madame la Princesse s'en défendit, se doutant de ce qui allait arriver; mais, sur les instances de la reine, elle céda et accompagna Sa Majesté. La première personne qu'aperçut Anne d'Autriche en arrivant fut madame de Montbazon, en grande toilette et se disposant à faire les honneurs de la collation. Alors, madame la Princesse demanda à la reine la permission de se retirer sans bruit pour ne point troubler la fête; mais la reine n'y voulut point consentir, et lui dit que c'était sur son invitation qu'elle était venue, que c'était donc à elle de remédier à la chose. En effet, Anne d'Autriche crut avoir trouvé un accommodement convenable en faisant dire à madame de Montbazon que, ne voulant pas lui faire injure en lui ordonnant tout haut de se retirer, elle l'invitait à feindre de se trouver mal et à quitter la partie sous prétexte de cette indisposition; mais la patience de madame de Montbazon avait sans doute été mise à bout par sa première soumission, et elle refusa d'obéir à l'invitation de la reine. Alors, madame la Princesse fit de nouvelles instances pour se retirer; mais la reine, offensée de cette résistance, ne voulut point permettre que madame la Princesse s'éloignât seule, et, refusant la collation qui lui était offerte, revint au Louvre avec elle. Le lendemain, madame de Montbazon reçut l'ordre de quitter la cour et de se retirer dans une de ses maisons de campagne; et, cette fois, elle ne fit aucune difficulté d'obéir.

Le duc de Beaufort fut très sensible à cet exil. Or, comme il savait bien que le coup venait encore plus de Mazarin que des Condés ce fut à Mazarin qu'il résolut de s'en prendre, et il fut décidé, entre lui et ses amis, qu'on se déferait du cardinal. Mais, brusque et franc comme il était, le duc de Beaufort faisait un mauvais conspirateur. Il bouda publiquement la reine, lui répondant à peine ou lui répondant d'une manière dédaigneuse lorsqu'elle lui adressait la parole, de sorte qu'il démolit pierre à pierre le peu d'amitié qu'elle avait conservée pour lui.

Cependant la conspiration allait son train; le jour de son

exécution était même fixé. M. le cardinal allait dîner à Maisons et devait sortir peu accompagné, des soldats avaient été disposés sur la route et devaient faire le coup. Tout était prêt, assure madame de Motteville, lorsqu'une circonstance imprévue fit manquer l'affaire. M. le duc d'Orléans était arrivé au Louvre au moment où le cardinal montait en voiture, et le prélat avait invité le prince à dîner avec lui; Gaston, ayant accepté, avait passé de sa voiture dans celle de Son Éminence, en sorte que sa présence empêcha l'exécution du complot.

Un autre jour, les mesures avaient été prises, dit-on, de manière à tuer le cardinal en tirant sur lui d'une fenêtre devant laquelle il devait passer pour se rendre au Louvre. Mais, la veille au soir, il fut averti de n'y pas aller, et, cette fois encore, le coup manqua.

Le lendemain, on fit grand bruit au Louvre de cette entreprise vraie ou supposée. La reine, surtout, prenait fort au sérieux le danger qu'avait couru le cardinal, et s'approchant de madame de Motteville, les yeux ardents de colère, elle lui dit d'une voix altérée :

— Avant deux fois vingt-quatre heures, Motteville, vous verrez comment je me vengerai des tours que ces méchants amis me font.

Le même soir, qui était le lendemain du jour où, disait-on, le cardinal avait dû être assassiné, M. de Beaufort, en revenant de la chasse, se rendit au Louvre. Sur l'escalier, il rencontra madame de Guise, mère du jeune duc Henri de Lorraine, et madame de Vendôme, sa mère à lui. Toutes deux descendaient, après avoir passé avec la reine cette journée d'agitation pendant laquelle on n'avait fait que parler de l'assassinat manqué. Ces deux princesses, qui avaient remarqué l'intérêt que la reine avait pris à toute cette affaire, et qui peut-être même avaient entendu les paroles dites à madame de Motteville, voulurent empêcher le duc de Beaufort de monter, l'avertissant qu'il avait été fort question de lui pendant toute la journée au Louvre; qu'on l'avait hautement et publiquement désigné comme le chef du complot, et que l'avis de ses amis était qu'il se retirât pendant quelques jours à Anet. Mais lui ne voulut rien entendre, et, comme ces deux dames insistaient pour qu'il n'avancât pas plus loin, et lui disaient qu'il y allait de ses jours :

— Ils n'oseraient! dit-il.

— Hélas! mon cher fils, répondit sa mère, ce fut en pareille circonstance la réponse de M. de Guise, et, le même soir, il était assassiné.

Mais le duc de Beaufort ne fit que rire de leur terreur et continua son chemin. Trois jours auparavant, la reine avait été se promener au bois de Vincennes, où Chavigny lui avait donné une magnifique collation; et, là, le duc de Beaufort était venu la rejoindre et l'avait trouvée fort gaie et fort gracieuse. La veille encore, il lui avait parlé, et rien dans ses manières n'avait indiqué un changement de dispositions à son égard. Il entra donc chez la reine avec sécurité, et la trouva dans son grand cabinet du Louvre, où elle l'accueillit de son plus gracieux sourire, et lui fit, sur sa chasse de la journée, des questions qui annonçaient l'esprit le plus libre et le plus détaché. Sur ces entrefaites Mazarin entra. La reine lui sourit et lui tendit la main. Puis, comme si elle se rappelait tout à coup qu'elle avait quelque chose d'important à lui dire :

— Ah! venez donc, dit-elle.

Et elle emmena le cardinal dans sa chambre.

La reine sortie, le duc de Beaufort voulut sortir à son tour par la porte du petit cabinet; mais, sur le seuil, il trouva Guittaut, capitaine des gardes de la reine, qui lui barra le chemin.

— Qu'y a-t-il, monsieur de Guittaut? demanda le duc de Beaufort étonné.

— Monseigneur, répondit celui-ci, je vous en demande pardon, mais, au nom du roi et de la reine, j'ai commandement de vous arrêter. Voulez-vous bien me suivre?

— Oui, monsieur, répondit le duc; mais voilà qui est étrange.

Puis, se retournant vers mesdames de Chevreuse et de Hautefort, qui causaient dans le petit cabinet :

— Vous le voyez, mesdames, dit-il, la reine me fait demander mon épée.

Et en même temps un sourire, moitié ironique, moitié menaçant, passa sur ses lèvres, car il se rappelait que, dix-sept ans auparavant, M. de Vendôme, son père, avait été arrêté de la même façon que lui par ordre du roi, et après que le roi lui avait parlé de plaisirs et de chasse comme venait de le faire la reine.

Mais, pour le moment, il n'y avait aucune résistance à tenter. Aussi le duc de Beaufort suivit-il Guittaut dans sa chambre, qui, pour cette nuit, devait lui servir de prison. Arrivé là, il demanda à souper et mangea de grand appétit; puis il se coucha, et, fatigué de la chasse de la journée, il s'endormit sur-le-champ.

Le même soir, le bruit de son arrestation se répandit, et aussitôt madame de Vendôme, sa mère, et madame de Ne-

(1) Voir la note G à la fin du volume.

— Et bien permettez-moi de vous en donner encore un... —

— C'est de vous ressouvenir, madame, des choses arrivées à la pauvre reine Marie de Médicis, qui, ayant fait mal parler d'elle à propos de cet Italien, cause de tous ses malheurs, revint à Paris après un long exil, et abandonna dans la prospérité ceux qui l'avaient servie dans sa première disgrâce, ce qui fut cause qu'à la seconde, elle fut abandonnée de tous, ou assistée si faiblement qu'elle mourut de laim.

— L'avis était dur, aussi la reine prit elle feu là-dessus, et repétant qu'elle était lasse des réprimandes, elle se jeta dans son lit sans consentir à recevoir d'elle d'autres soins, et en lui ordonnant seulement de fermer ses rideaux et de ne plus lui adresser la parole.

— Quant à la marquise de Senecey, dès le premier abord elle sut à quoi s'en tenir; elle avait demandé qu'on la fit duchesse, ce que le cardinal étudia par des promesses qu'il ne tint jamais; puis, enfin, qu'on donnât à ses petits enfants le titre de prince, à cause du nom de Foix, qu'ils portaient; ce qui lui fut refusé. Elle resta cependant à la cour, sans qu'on pût dire qu'elle y fût bien ni qu'elle y fût mal; mais le qu'on pouvait dire à coup sûr et sans crainte de se tromper, c'est qu'elle y était sans crédit.

— Elle fut ainsi que s'évanouit cette fameuse cabale des Importants, qui vit, en quelques jours, toutes ses espérances détruites par l'emprisonnement de son chef et par la dispersion de ses affidés.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Et bien permettez-moi de vous en donner encore un... —

— C'est de vous ressouvenir, madame, des choses arrivées à la pauvre reine Marie de Médicis, qui, ayant fait mal parler d'elle à propos de cet Italien, cause de tous ses malheurs, revint à Paris après un long exil, et abandonna dans la prospérité ceux qui l'avaient servie dans sa première disgrâce, ce qui fut cause qu'à la seconde, elle fut abandonnée de tous, ou assistée si faiblement qu'elle mourut de laim.

— L'avis était dur, aussi la reine prit elle feu là-dessus, et repétant qu'elle était lasse des réprimandes, elle se jeta dans son lit sans consentir à recevoir d'elle d'autres soins, et en lui ordonnant seulement de fermer ses rideaux et de ne plus lui adresser la parole.

— Quant à la marquise de Senecey, dès le premier abord elle sut à quoi s'en tenir; elle avait demandé qu'on la fit duchesse, ce que le cardinal étudia par des promesses qu'il ne tint jamais; puis, enfin, qu'on donnât à ses petits enfants le titre de prince, à cause du nom de Foix, qu'ils portaient; ce qui lui fut refusé. Elle resta cependant à la cour, sans qu'on pût dire qu'elle y fût bien ni qu'elle y fût mal; mais le qu'on pouvait dire à coup sûr et sans crainte de se tromper, c'est qu'elle y était sans crédit.

— Elle fut ainsi que s'évanouit cette fameuse cabale des Importants, qui vit, en quelques jours, toutes ses espérances détruites par l'emprisonnement de son chef et par la dispersion de ses affidés.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

— Mazarin resta seul et tout-puissant sur le roi, sur la reine et sur la France.

RETOUR DU DUC D'ENGHEN A PARIS. — LE DUC DE GUISE. — L'ARCHEVÊQUE DE VINGT ANS. — SES FOLIES. — SON ORGUEIL. — SES MAITRESSES. — LA VISITE PASTORALE. — L'ABBESSE D'AVENAY. — L'ARCHEVÊQUE EN EXIL. — IL DEVIENT SOLDAT. — SES MARIAGES. — SON COMBAT AVEC COLIGNY. — FUREUR DU DUEL A CETTE ÉPOQUE.

Sur ces entrefaites, le vainqueur de Rocroy arriva à Paris.

Le cardinal avait jugé son amitié si importante, que ce fut en dénigant ses propres ressentiments sous la nécessité de conserver cette amitié, qu'il avait obtenu successivement de la reine les réparations publiques de madame de Montbazon à madame la Princesse, puis l'arrestation du duc de Beaufort, puis l'exil de M. le duc, de madame la duchesse de Vendôme et du duc de Mercœur, puis la disgrâce de madame de Chevreuse, puis le renvoi de madame de Hautefort, puis enfin la démission du comte de la Châtre, colonel général des Suisses.

Le duc d'Enghien, selon toute probabilité, avait trouvé que la réparation de madame de Montbazon n'était pas égale à l'offense faite à sa sœur. Mais, sachant que le duc de Beaufort était de moitié dans cette offense, il venait lui en demander raison. Malheureusement pour ses projets, il trouva, en arrivant à Paris, le duc de Beaufort arrêté. Aucun ennemi ne restait donc avec lequel un premier prince du sang put tirer l'épée, et l'on résolut de remettre la querelle à des champions secondaires.

On se rappelle que le nom du comte de Coligny, petit-fils de l'amiral Coligny, tué à la Saint-Barthélemy, avait été mêlé dans toute cette affaire. On avait dit que c'était de sa poche qu'étaient tombées les lettres attribuées à madame de Longueville. Aussi, lorsqu'il sut que le duc d'Enghien faisoit de champion digne de lui, renouçait à une vengeance personnelle. Coligny, poussé par la duchesse de Longueville, vint lui demander la permission de faire appeler en duel le duc de Guise, qui avait pris hautement le parti de madame de Montbazon, et que le bruit public

désignait comme ayant remplacé M. de Beaufort dans ses bonnes grâces.

Ce duc de Guise, dont nous prononçons pour la seconde fois le nom, était, de son côté, petit-fils du grand Henri de Guise, comme le comte de Coligny était petit-fils du grand Coligny; c'était un des seigneurs les plus braves, et surtout, si le mot pouvait être de mise pour cette époque, nous dirions les plus *eccentriques* de la cour. Aussi demandions-nous à nos lecteurs la permission de les entretenir de lui quelques instants, avant de l'introduire sur cette scène où il sera appelé à jouer un rôle si bizarre.

Henri de Lorraine, duc de Guise, comte d'Eu, prince de Joinville, pair et grand chambellan de France, était né à Blois, le 4 avril 1611; ainsi, à l'époque où nous sommes arrivés, il était âgé de vingt-neuf ans.

Destiné dès l'enfance, à être d'Eglise, le jeune prince avait reçu au berceau quatre des premières abbayes de France, et, à quinze ans, il était archevêque de Reims. Mais la possession de tant de richesses et l'espérance de tant de grands biens ne tournaient que bien difficilement son esprit vers les idées religieuses. Tout jeune, il courait déjà les rues de Paris en cavalier, et l'abbé de Gondy disait, en le rencontrant un jour sans tonsure, avec le manteau court et l'épée au côté :

— Voici un petit prélat qui est d'une Eglise bien militante!

En effet, M. de Reims, comme on l'appelait alors, était un charmant cavalier avec le nez un peu aquilin et un peu saillant, le front bien fait, un regard qui prenait toutes les expressions, et une tournure vraiment princière. Il fallait que cela fût ainsi, puisque l'austère madame de Motteville qui blâmait si fort ses amours désordonnées, ne pouvaient s'empêcher de dire :

— On croirait volontiers que cette famille descend de Charlemagne; car celui que nous voyons aujourd'hui a quelque chose qui sent particulièrement le paladin et le héros de chevalerie.

Ce qui contrariait les plaisirs du jeune prince, c'est que le cardinal de Richelieu, qui ne perdait pas de vue les rejets des grandes familles, avait les yeux sur lui, et, toutes les fois qu'il venait à Paris, l'appelait avec tant d'affection M. de Reims, lui demandait avec tant d'insistance des nouvelles de son archevêché, que le pauvre prélat, si bonne envie qu'il eût de demeurer à la cour, était toujours forcé de retourner à sa résidence. Il est vrai qu'il se consolait de cet exil avec madame de Joyeuse, dont le mari, Robert de Joyeuse, seigneur de Saint-Lambert, était lieutenant de roi au gouvernement de Champagne. Ce Joyeuse, qui appartenait à la grande maison de ce nom, était, au reste, un mari de la vieille roche, prenant les choses comme on les prenait sous Henri IV, et se faisant faire par les amants de sa femme des pensions qu'il mangeait publiquement de son côté avec les courtisanes.

Les amours de l'archevêque et de madame de Joyeuse étaient si publics, qu'un jour une suivante de la dame lui ayant demandé pour son frère une prébende de Reims, le prince la lui accorda, mais à la condition que, puisque c'était à elle qu'il avait donné la chanoinie, ce serait elle qui porterait l'habit de chanoine. Ce qui fut fait effectivement, et, pendant près de trois mois, l'archevêché put être édifié par la vue de son archevêque, promenant dans ses carrosses non seulement sa maîtresse, mais encore la suivante de sa maîtresse en costume de chanoine.

Malheureusement pour les maîtresses de M. de Reims, il était d'un cœur non seulement fort inflammable, mais aussi fort changeant. Tout en jurant à madame de Joyeuse qu'il l'adorait, il faisait de temps en temps, et pour chercher aventure, des voyages à Paris. Or, madame de Joyeuse le vit un jour revenir dans son archevêché avec des bas jaunes. Comme ce n'était pas la couleur ordinaire des bas des archevêques et que celui-ci continuait à se chauffer ainsi, elle s'informa des causes de cette singularité et apprit que, pendant son dernier voyage de Paris, il avait vu à l'hôtel de Bourgogne une célèbre actrice du temps, nommée la Villiers, laquelle jouait les grands rôles tragiques, et qu'en étant devenu fort amoureux, il lui avait fait demander quelle était la couleur qu'elle préférait. A quoi elle lui avait répondu *Le jaune*. Le jeune archevêque s'était alors déclaré son cavalier, et lui avait promis de prendre ses couleurs. Comme on l'a vu, il lui tenait parole.

Au milieu de toutes ces folies, il portait haut, quoique cadet, l'orgueil de sa naissance. A son lever, il se faisait donner la chemise par les plus nobles prélats. Huit ou dix évêques se soulevaient, pour ne pas lui déplaire, à ce cérémonial princier; mais, un jour, qu'on présentait la chemise à l'abbé de Retz, celui-ci, sous prétexte de la chauffer, la laissa tomber dans le feu, et elle fut brûlée. On en alla chercher une autre, mais quand on la rapporta, l'abbé de Retz était parti, de sorte qu'il fallut que, ce jour-là, le noble archevêque se contentât d'une chemise passée par son valet de chambre.

Il y avait alors en France trois princesses, filles de Charles

de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue. L'aînée, Marie de Gonzague, avait été élevée au couvent de Lougueville; on l'appelait la princesse Marie. Monsieur Gaston d'Orléans l'avait aimée et avait voulu l'épouser; mais la reine mère s'était opposée formellement au mariage. C'était la même qui devait être aimée plus tard du pauvre Cinq-Mars et finir par épouser, comme nous l'avons dit, bien tôt, Vladislas VII, roi de Pologne.

La seconde était Anne de Gonzague de Clèves, qu'on appela depuis la princesse palatine.

Et enfin la troisième, Bénédicte de Gonzague de Clèves, qu'on appelait madame d'Avenay, parce qu'elle était supérieure de l'abbaye d'Avenay, en Champagne.

Or, M. de Reims devint amoureux de cette dernière sur la seule réputation de ses belles mains.

C'était chose facile pour un prélat de son rang que de pénétrer dans les couvents; c'était même un droit de sa haute position. Il annonça donc, que, plusieurs abus lui ayant été signalés, il allait faire une tournée dans son archevêché. Cette tournée n'avait d'autre but pour le prince que de se rapprocher, sans que personne s'en doutât, de madame d'Avenay, et de s'assurer si effectivement l'abbesse avait les mains aussi parfaites que le disait sa réputation.

M. de Reims, avant de se présenter à Avenay, était venu dans deux ou trois autres couvents, et avait étonné les grands vicaires qui l'accompagnaient par la rigidité des règles qu'il avait prescrites et l'éloquente indignation avec laquelle il avait tonné contre les abus. Il s'était donc vers le couvent d'Avenay, précédé d'une formidable réputation de rigorisme. Aussi, ce fut en tremblant que les religieuses lui ouvrirent leurs portes et que l'abbesse vint au-devant de lui. Mais, en voyant ce bel archevêque de dix huit ans, elles furent instinctivement rassurées.

M. de Reims commença sa visite avec une sévérité qui ne démentait en rien celle qu'il avait déployée dans ses visites aux autres couvents; il s'informa de tout, des heures des offices, de leur durée, des pénitences qui étaient imposées dans les différentes infractions aux règles de l'abbaye; puis, comme il avait, disait-il, quelques questions plus graves à adresser à l'abbesse, il l'invita à le conduire dans un endroit où il pût lui parler sans témoins. La pauvre abbesse, qui avait peut-être quelques petites infractions mondaines à se reprocher, le conduisit à sa chambre. Aussitôt le jeune archevêque referma la porte avec soin, et s'approcha de la jeune épouse du Seigneur.

— Mon Dieu! que me voulez-vous donc? demanda l'abbesse.

— Regardez-moi, madame, dit l'archevêque.

L'abbesse le regarda avec des yeux tout éffarés.

— Voilà d'admirables yeux, dit le prélat, on m'en avait bien prévenu.

— Mais, monseigneur, qu'ont à faire mes yeux?

— Montrez vos mains, continua l'archevêque.

L'abbesse étendit vers lui ses mains tremblantes.

— Voilà d'adorables mains, s'écria-t-il, et l'on ne m'en avait pas trop dit.

— Mais monseigneur, qu'ont à faire mes mains?

Le prélat saisit une de ces deux mains et la baisa.

— Monseigneur, reprit l'abbesse soulevée, que veut dire ceci?

— Ne comprenez-vous pas, ma chère sœur, dit M. de Reims, que, sur la réputation de votre beauté, je suis devenu amoureux de vous; que j'ai quitté mon archevêché pour venir vous le dire; qu'à l'aide d'une petite ruse je me suis ménagé cette entrevue; que cette entrevue n'a fait qu'augmenter ma passion, et que je vous aime comme un fou?...

Et à ces mots, il se jeta aux pieds de l'abbesse qui, un instant auparavant, était prête à tomber aux siens.

Quoique la jeune abbesse, qui n'avait elle-même que dix-neuf ans, ne s'attendit pas à cette déclaration, il paraît qu'elle en fut moins effrayée que de l'interrogatoire dont elle avait été menacée; aussi, séance tenante, fut-il convenu, pour ne pas exciter de soupçons, qu'on ne prolongerait pas davantage la conférence; mais que, dès le lendemain, elle sortirait du couvent par une porte dérobée et déguisée en laitière; de son côté, l'archevêque devait l'attendre avec un costume de paysan.

Ainsi fut-il fait, et, durant quinze jours, tous les matins, les deux amants continuèrent de se voir de la même façon.

Pendant le séjour de M. de Reims dans les environs de l'abbaye d'Avenay, il fit la connaissance d'Anne de Gonzague de Clèves, qui venait voir madame d'Avenay, sa sœur aînée, plus âgée que de deux ans seulement. M. de Guise ne l'eut pas plutôt vue, que, malgré ses nouvelles et romanesques amours, il entra en galanterie avec elle.

Malheureusement, vers ce temps, son père, le duc Charles de Lorraine, s'étant joint aux partisans de Marie de Médicis, qui venait de sortir du royaume, et ayant inutilement essayé de soulever la Provence, fut forcé de se retirer et

... y a se
... l'habitude
... rayonne de

... la vie monotone
... de séjour en
... ca dans les troupes
... l'avouure si ten
... que des chevaliers de
... mis en tête de conquérir
... Henri de Lorraine pour
... pris, mais le jeune prince ne
... affaire, tout cela l'édifiait

... Henri de Lorraine
... la permission
... le maintenant
... Guse à faire tant de
... levait son archer he
... un pareil pro
... il était déjà en
... il l'avait
... car il retrouva la
... qu'avant son
... la pauvre
... morte depuis deux ans.

... les deux jeunes
... M. de Reims,
... la princesse Anne
... dispenses particulières,
... fit semblant
... messe
... de Nevers.

... à la princesse
... union.

... que M. de
... mari?

... je n'en sau
... c'est que les
... l'était

... Notre arche
... pas saisir cette occasion
... après la bataille
... d'une façon si mys
... Sedan passa en Flandre, où il prit
... les troupes de l'empereur

... homme et par
... à la fron
... un
... de Gillmes, fille
... de Grimberg, veuve d'Albert Maximilien

... à Paris
... déclaré criminel de lèse majesté
... la mort du cardinal de
... ordonna la réha
... et le D^e prévêdr qu'il pouvait
... ne se fit pas dire
... par lui cette bonne nouvelle
... de Bossut qu'il
... un feu matin
... l'usage une
... qu'il avait voulu
... mais qu' aussitôt qu'il
... elle, il lui écrirait
... la lettre
... une par la
... qu'il était le vrai qu'il
... depuis son
... le plus de ans lui
... qu'il avait eue

... en vers
... me de Metz n'ave
... n'ava
... fut blâmé l'année
... permit au comte Maurice
... le même qui fut de
... aller parler la

... et qui avait
... relevait d'une

... pour rien dans l'in
... de Longue
... je regarde que vous
... satisfait

... Colligny. J'ai
... de Longueville; va donc dire
... la place Royale.

... et la rencontre eut lieu quelques
... cachée chez la
... donnaient sur
... fenêtre.

... sur le milieu de la
... Colligny, assisté de d'Estrade, Briedieu servant de second au
... duc de Guise.

... Monsieur, dit le duc de Guise à Colligny en l'abordant,
... nous allons décider aujourd'hui les vieilles querelles de nos
... y a entre le
... Colligny.

... Au bout de deux
... et à la poitrine
... tomba. Le duc de Guise lui mit aussitôt
... Colligny tendit
... d'Estrade mettait
... après un
... Colligny mourut des suites de
... devait
... éternellement.

... de Longue
... elle avait
... de Montbazou, et l'on fit
... de retourner à l'armée, son
... put entendre chanter dans les rues
... de Paris:

Essuyez vos beaux yeux,
Madame de Longueville,
Essuyez vos beaux yeux:
Colligny se porte mieux
S'il a demandé la vie,
Ne l'en blâmez nullement,
Car c'est pour être votre amant,
Qu'il veut vivre éternellement.

... cause aussi futile que,
... Boutteville, des Chapelles et la
... Bussy d'Amboise
... Boutteville et des
... aux édit

... et ne fut pas même inquiété, et
... la reprise des duels,
... de Louis XIII.

... d'un calcul fait en
... qu'il avait trouvé que, de
... en 1589, quatre
... de deux cent vingt par an.

XIII

LA COUR QUITTE LE LOUVRE POUR LE PALAIS-ROYAL. —
ENFANCE DE LOUIS XIV. — LES ENFANTS D'HONNEUR.
— ÉDUCATION DU JEUNE ROI. — LEÇONS DE SON VA
LET DE CHAMBRE. — AVERSION DU ROI CONTRE MAZARIN. — TRISTE ÉTAT DE SA GARDE-ROBE. — AVARICE
DU CARDINAL-MINISTRE. — PORTRAIT DE MAZARIN
PAR LA ROCHEFOUCAULD.

Le 7 octobre 1643 la reine quitta le Louvre avec le roi
et le duc d'Anjou et vint habiter le Palais-Cardinal; seu
lement, sur l'observation du marquis de Prouville, alors
grand maître des logis de la maison du roi, qui repré
senta à Anne d'Autriche qu'il n'était pas convenable que
le roi habitât la maison d'un de ses sujets, l'inscription qui
était au dessus de la porte fut ôtée, et l'on y substitua
celle de Palais-Royal. C'était une nouvelle ingratitude en
vers la mémoire de celui qui en avait fait don à son sou
verain, don splendide, s'il faut en croire ces vers de Cor
nelle :

Non, l'univers entier ne peut rien voir d'égal
 Au superbe dehors du Palais-Cardinal.
 Toute une ville entière, avec pompe bâtie,
 Semble d'un vieux fossé par miracle sortie,
 Et nous fait présumer, à ses superbes toits,
 Que tous ses habitants sont des dieux ou des rois.

En effet, le Palais-Cardinal était dans l'origine un simple hôtel situé à l'extrémité de Paris, au pied du mur d'enceinte; il avait été rebâti en 1629 sur l'emplacement des hôtels de Rambouillet et de Mercœur, achetés par le cardinal, et, suivant le cours de sa fortune, il s'était agrandi comme elle. Plus puissant que le roi, le cardinal avait

La reine, touchée de la vérité de cet argument, rétablit l'inscription; mais l'usage l'emporta, et le titre de Palais-Royal, qui avait été donné à ce monument à cause de la présence du jeune roi, l'emporta sur celui de Palais-Cardinal.

Louis XIV, alors âgé de cinq ans, fut installé dans la chambre de Richelieu. Son appartement était petit, mais commodément situé entre la galerie des hommes illustres, qui occupait l'aile gauche de la seconde cour, et la galerie qui régnait le long de l'aile de l'avant-cour, et dans laquelle Philippe de Champagne, peintre favori de Son Excellence, avait peint les plus beaux traits de sa vie.

L'appartement de la reine régente était beaucoup plus



Les quatre adversaires se rencontrèrent sur le milieu de la place Royale

voulu être plus magnifique que son souverain. En conséquence, le mur d'enceinte de Paris avait été abattu, le fossé avait été comblé, le jardin, dégagé de tout ce qui l'empêchait de prendre une forme régulière, s'était étendu jusqu'aux prairies sur lesquelles on a bâti depuis la rue Neuves-Petits-Champs et la rue Vivienne. En outre, Richelieu avait fait percer la rue qui a pris son nom et qui conduisait directement de son palais à sa ferme de la Grange-Batelière, située au pied de Montmartre. Toutes ces acquisitions, y compris le prix de l'hôtel Sillery qu'il avait acheté dans le seul but de l'abattre et d'avoir une place devant son palais, avaient coûté au cardinal huit cent seize mille six cent dix-huit livres, somme énorme pour le temps, puisqu'elle correspond à près de quatre millions de notre monnaie.

Aussi, lorsque madame d'Aiguillon, nièce du cardinal, vit qu'on faisait enlever l'inscription qui constatait que cette huitième merveille du monde avait été bâtie par son oncle, elle écrivit à la reine pour la supplier de rétablir la première inscription. « Il est peu séant, disait-elle dans sa supplique, de faire injure aux morts, car les morts ne peuvent repousser l'injure qu'on leur fait; en remettant à sa place l'inscription que Votre Majesté a ôtée, elle honorerait la mémoire du cardinal de Richelieu et elle immortaliserait son nom. »

vaste et plus élégant. Non contente de ce que Richelieu avait fait, elle ajouta encore au luxe des ornements qu'il avait prodigués, et confia le soin de ces embellissements intérieurs à Jacques Le Mercier, son architecte, et à Vouet, qui se proclamait lui-même le premier peintre de l'Europe.

Son cabinet, qui passait pour la merveille et le miracle de Paris, renfermait un tableau de Léonard de Vinci, la *Parenté de la Vierge*, par Andrea del Sarto, un *Enée sauvant Anchise*, d'Annibal Carrache, une *Fuite en Egypte*, du Guide, un *Saint Jean monté sur un aigle*, de Raphaël, deux tableaux du Poussin, et les *Pèlerins d'Emmaüs*, de Paul Véronèse. Ce cabinet était l'ouvrage du cardinal; mais la reine y ajouta une salle de bains, un oratoire et une galerie. Tout ce que le goût du temps avait pu créer de fleurs, de chiffres et d'allégories était semé sur un fond d'or dans la salle de bains. L'oratoire était orné de tableaux de Philippe de Champagne, de Vouet et de Bourdon Stella, qui représentaient les principales actions de la vie de la Vierge; une seule fenêtre, dont les carreaux étaient montés en argent, l'éclairait.

Quant à la galerie placée à l'endroit le plus retiré, et dont Vouet avait peint le plafond et Macé travaillé le parquet, la régente l'avait destinée à tenir le conseil; c'est dans cette galerie que seront arrêtés, en 1650, les princes

de l'année 1680) et de l'année de l'année 1681. Les 1410 pages de ce livre sont divisées en deux parties. La première partie est consacrée à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV. La seconde partie est consacrée à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XVI et de Louis XVIII.

Le premier tome de ce livre est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Le second tome est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XVI et de Louis XVIII.

Le premier tome de ce livre est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Le second tome est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XVI et de Louis XVIII.

Le premier tome de ce livre est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Le second tome est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XVI et de Louis XVIII.

Le premier tome de ce livre est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Le second tome est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XVI et de Louis XVIII.

Le premier tome de ce livre est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Le second tome est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XVI et de Louis XVIII.

Le premier tome de ce livre est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Le second tome est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XVI et de Louis XVIII.

Le premier tome de ce livre est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Le second tome est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XVI et de Louis XVIII.

Le premier tome de ce livre est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Le second tome est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XVI et de Louis XVIII.

Le premier tome de ce livre est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Le second tome est consacré à l'histoire de la France pendant les règnes de Louis XVI et de Louis XVIII.

A sept ans, c'est à dire en 1687, Louis XIV fut tiré des bras des femmes et eut pour gouverneur le sous-gouverneur des villes de chambre en recevant le jeune roi, qui ne se chargea point de donner le jeune roi, qui ne fut plus ses femmes amies auprès de lui, et qui demura inutilement à la porte des comtes de ces avec lesquels le jeune roi avoit l'habitude de l'endormir.

Le roi dit alors à la reine que si elle l'avoit pour agréable au lieu de ces comtes de Peau-Vert il feroit au roi chaque soir quelque bon livre, que, si le roi s'endormoit la lecture serait perdue, mais que si le roi s'endormoit pas, il lui resterait toujours dans la mémoire quelque chose de ce qu'il auroit entendu. Laporte demanda alors à M. de Beaumont précepteur du roi, l'histoire de France de Mazarin, dont il lui lisait tous les soirs un chapitre. Contre toute attente, le roi prit grand plaisir à cette lecture, et promettant bien de ressembler à Charlemagne, à saint Louis et à François Ier, et entrant dans de grandes colères lorsqu'on lui disoit qu'il seroit un second Louis le Fainéant.

Mais bientôt Laporte put s'apercevoir que ces lectures historiques n'étoient pas du goût du cardinal; car, un soir que le roi étoit couché et que lui-même, deshabilité et en robe de chambre, il lui lisait l'histoire de Hugues Capet, Son Eminence, voulant éviter le monde qui l'attendait, passa dans la chambre du roi, pour, de là, descendre à la conciergerie, où il logeait, Louis XIV, dès qu'il aperçut Son Eminence, fit semblant de dormir, le cardinal alors demanda quel étoit le livre que Laporte lisait, et, sur sa réponse que c'étoit l'histoire de France, il sortit en haussant les épaules et fort brusquement, sans approuver ni blâmer, mais laissant à l'intelligence de Laporte le soin de deviner la cause de ce brusque départ. Le lendemain, il dit tout haut que sans doute le gouvernement du roi lui passait ses chausses, puisque son valet de chambre lui apprenait l'histoire.

Au reste, ce n'étoit pas la seule leçon que Laporte donnoit à son maître, car, un jour, ayant remarqué que, dans tous ses jeux, le roi faisoit le personnage de valet, il se mit dans son fauteuil et se couvrit Louis XIV, tout enfant qu'il étoit, trouva cette action si mauvaise, qu'il alla tout courrant se plaindre à la reine. Aussitôt celle-ci fit venir Laporte, et lui demanda pourquoi il s'asseyait et se couvrait en présence du roi.

— Madame, dit Laporte, puisque Sa Majesté fait mon métier, il est juste que je fasse le sien.

Cette leçon frappa très fort Louis XIV, qui, à partir de ce jour, renonça entièrement à l'emploi des valets.

Nous avons dit que, lorsque Mazarin passa dans la chambre du roi, le roi fit semblant de dormir. Cela tenait à l'étrange aversion qu'il avoit conçue, tout enfant, pour le cardinal. Cette aversion ne s'arrêta pas à Son Eminence seulement, mais s'étendait à sa famille. Tous les soirs, le roi en donnoit une preuve, car, lorsqu'il se couchait, le premier valet de chambre présentait, par ordre de Sa Majesté, un bougeoir avec deux bougies allumées à celui des enfants d'honneur qu'il lui plaisoit de faire rester à son coucher, et chaque soir le roi, défendant à Laporte de donner le bougeoir de M. de Mancini, neveu du cardinal, brave et excellent jeune homme cependant, qui fut bien depuis au combat de la porte Saint Antoine.

Un jour, à Compiègne, le roi, voyant passer Son Eminence avec beaucoup de suite sur la terrasse du château, se détourna en disant assez haut pour que Duplessis, gentilhomme de la manche l'entendit. « Voilà le grand Tare qui passe » Duplessis rapporta ce propos à la reine, qui fit venir l'enfant, le grondait fort et voulut le forcer à dire quel étoit celui de ses serviteurs qui donnoit ce nom au cardinal, pensant bien que ce n'étoit pas de lui-même qu'il l'appelait ainsi, mais le roi tint bon, et quelques menaces que lui fit sa mère, il tint qu'il ne devoit cette suggestion à personne, et que l'imagination lui en étoit venue à lui-même. Un autre jour que le roi étoit à Saint-Germain, dans un petit cabinet du vieux château, assis sur sa chaise d'affaires, comme dit Laporte, M. de Chararamante, second valet de chambre du roi, que le cardinal avoit mis en cette charge, entra dans le cabinet et dit à Sa Majesté que Son Eminence, en sortant de chez la reine, s'étoit arrêtée dans sa chambre pour assister à son coucher, ce qui étoit chose extraordinaire, le cardinal n'ayant pas pour habitude de rendre de pareils hommages au roi. Le roi ne répondit mot. Chararamante, fort étonné de ce silence, regarda successivement pour en chercher l'explication, M. Dumont le sous-gouverneur, Laporte et un garçon de chambre, qui étoient là. Laporte, qui considérait Chararamante comme un espion et qui craignoit qu'il ne crût que c'étoit lui qui montait ainsi le jeune roi contre le cardinal, répéta ce qu'avoit dit Chararamante en entrant, et fit observer à Sa Majesté que, si elle n'avoit plus affaire au roi, elle devoit s'en aller se coucher, pour ne pas faire attendre plus longtemps Son Eminence. Mais le roi fit la sourde oreille demeurant muet et immobile à l'observation de Laporte comme à l'annonce du Chararamante,

si bien que le cardinal, après avoir attendu près d'une demi-heure s'ennuya et descendit par le petit degré qui conduit au corridor. Comme il s'en allait, les éperons et les épées des gens de sa suite firent tant de bruit, que le roi se décida enfin à parler.

— M. le cardinal dit-il, fait grande rumeur par où il passe; il faut qu'il ait bien cinq cents personnes à sa suite.

Quelques jours après, au même lieu et à la même heure, le roi, revenant de ce cabinet pour aller se coucher, et ayant vu un gentilhomme de M. le cardinal, nommé Bois-Fermé, dans ce passage.

— Allons, dit-il à M. de Nyert et à Laporte, M. le cardinal est encore chez maman, car j'ai vu Bois-Fermé dans le passage; l'attend-il donc toujours ainsi?

— Oui, sire, répondit Nyert; mais outre Bois-Fermé, il y a encore un gentilhomme dans le degré et deux dans le corridor.

— Il en a donc d'enjambée en enjambée? dit le jeune roi.

Il est vrai que, quand même eût été aversion n'eût pas été instinctive, comme celle qu'ont d'habitude les enfants pour les amants de leur mère, ou n'eût pas été, ce qui est plus probable encore, inspirée au roi par ceux qui l'entouraient, elle lui serait venue naturellement par le peu de soin que prenait Mazarin de contenter l'enfant royal, qu'il laissait, non seulement manquer des choses qui regardaient ses divertissements, mais encore des objets nécessaires aux premiers besoins de la vie.

Ainsi, la contume était que l'on donnât au roi, tous les ans, douze paires de draps, et deux robes de chambre, une d'été et une d'hiver; mais Mazarin, ne se soumettait pas à cette contume, qu'il regardait sans doute comme trop coûteuse, ne donna que six paires de draps au roi pour trois ans entiers; aussi ces draps étaient-ils si usés, que ses jambes passaient au travers et posaient à cru sur le matelas. Quant aux robes de chambre, le cardinal les avait réglées avec la même économie: au lieu d'en donner deux par an, il se contenta d'en donner une pour deux ans que le jeune roi portait hiver et été; c'était une robe de chambre de velours vert, doublée de petit-gris qui, la dernière année, ne lui venait plus qu'à la moitié des jambes.

Un jour, le roi voulut s'aller baigner à Conflans. Laporte donna aussitôt les ordres nécessaires et l'on fit venir un carrosse pour conduire Sa Majesté avec les hardes de sa chambre et de la garde-robe. Mais, comme Laporte se disposait à y monter le premier, il s'aperçut que tout le cuir des portières qui couvraient les jambes était emporté, et que tout le reste du carrosse était d'ailleurs en si mauvais état, qu'il ne ferait pas, sans se briser, le trajet, si court qu'il fût; alors, Laporte rendit compte au roi de l'état de sa sellerie, lui disant qu'il était impossible d'aller à Conflans comme il le désirait, attendu que, si on les voyait dans une pareille voiture, les plus petits bourgeois se moqueraient d'eux. Le roi crut le récit exagéré et voulut juger lui-même de l'état du carrosse; mais, en voyant le peu de respect qu'on avait pour lui, puisqu'on supposait qu'il pouvait monter dans une pareille voiture, il rougit de colère, et, le soir même, s'en plaignit amèrement à la reine, à Son Eminence et à M. de Maison, alors surintendant des finances. Grâce à cette plainte, le roi eut cinq carrosses neufs.

Au reste cette avarice de Mazarin, dont nous aurons, dans le cours de cette histoire, si souvent occasion de donner de nouvelles preuves, ne s'arrêtait pas aux choses du roi, mais s'étendait à tous les détails d'administration de la cour. Tout se faisait avec un désordre et une parcimonie étranges. Par exemple, tandis que le roi, qui fit bâtir Versailles manquait de draps, de robes de chambre et de carrosses, les dames attachées à la personne d'Anne d'Autriche, sa mère, n'avaient point de table au palais, et fort souvent restaient sur leur faim. Après le souper de la reine, elles en mangeaient les débris sans ordre ni mesure, se servant, pour tout appareil, de sa serviette à laver et des restes de son pain (1).

Les festins publics et de représentation n'étaient pas mieux réglés, tant l'avarice sordide du cardinal étendait sans cesse et partout sa griffe de harpie. En 1645, le jour de la signature du contrat de la princesse Marie de Gonzague, la même dont nous avons parlé à propos des amours et des folies du duc de Guise, lorsque la reine reçut à Fontainebleau les ambassadeurs de Pologne, elle leur donna un grand souper, ou, du moins, son intention fut de le leur donner; mais, le soir, dit madame de Motteville, on raconta à la reine qu'il y avait eu une dispute entre les officiers de la bouche, de sorte que le premier service avait manqué. En outre, l'ordre avait été si mal observé, que, lorsque ces somptueux étrangers, qui s'étaient signalés par leur luxe oriental, voulurent sortir, ils furent forcés

de marcher sans lumière jusqu'au grand escalier de l'appartement du roi. La reine gronda fort en apprenant ce désordre. En effet, de pareils oublis d'étiquette et une semblable pénurie devaient paraître étranges à une princesse élevée au milieu du cérémonial espagnol, et dans une cour alimentée par les ruisseaux d'or et de pierreries qui roulaient vers elle des deux Indes.

Nous nous sommes étendu sur ces détails, parce qu'ils montrent l'état financier du royaume et les mœurs de la cour, et qu'ils font ressortir une haine pour l'obéissance, innée chez Louis XIV, qui, dès son enfance, réagit contre cette tyrannie ministérielle sous laquelle s'était toute sa vie incliné le roi son père.

Quant à Mazarin, que nous allons voir jouer le principal rôle dans la période qui nous reste à parcourir jusqu'à la majorité du roi, nous citerons le portrait qu'en trace le comte de la Rochefoucauld et nous laisserons les événements en faire apprécier la justesse.

« Son esprit était grand laborieux, insinuant et plein d'artifice; son humeur était simple, et l'on peut même dire qu'il n'en avait point, et que, selon l'utilité, il feignait toute sorte de personnages. Il savait éluder les prétentions de ceux qui lui demandaient des grâces, en leur en faisant espérer de plus grandes. Il avait de petites vues, même dans les plus grands projets, et, au contraire du cardinal de Richelieu, qui avait l'esprit hardi et le cœur timide, le cardinal de Mazarin avait plus de hardiesse dans le cœur que dans l'esprit; il cachait son ambition et son avarice sous une modération affectée; il déclarait qu'il ne voulait rien pour lui, et que, toute sa famille étant en Italie, il voulait adopter pour ses parents tous les serviteurs de la reine, et chercher sa grandeur et sa sûreté en les comblant de biens. »

On a vu de quelle façon il pratiquait ces principes.

XIV

RÉVOLTE DU TOISÉ. — NAISSANCE DU JANSÉNISME. —

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE « *RODOGUNE* ». — SECOND MARIAGE DE GASTON. — NOCES DE MARIE DE GONZAGUE. — MAGNIFICENCE DES POLONAIS. — FÊTES A LA COUR. — « LA FOLLE SUPPOSÉE ». — CAMPAGNE DE FLANDRE. — LE DUC DE BELLEGARDE, SA RÉPUTATION. SES AMOURS. — BASSOMPIÈRE. — UN CONTE DE FÉE. — HENRI IV ET BASSOMPIÈRE. — LES DEMIPISTOLES. — ESPRIT DE BASSOMPIÈRE. — ANECDOTES A SON SUJET. — SA MORT, SON PORTRAIT.

L'année qui venait de s'écouler, année de laquelle datait le nouveau règne, avait été féconde en événements: un roi mort, une grande victoire remportée par le fils du premier prince du sang, un nouveau ministre porté au pouvoir, une révolution d'intérieur soulevée et calmée presque aussitôt, un petit-fils de Henri IV arrêté et mis en prison, toute une faction exilée, dispersée, la politique maintenue dans la ligne où, depuis vingt ans, la poussait le cardinal de Richelieu; enfin, deux grands hommes élevés au maréchalat, Turenne et Gassion.

Aussi, les années suivantes semblent-elles se reposer, engourdis dans leur bonheur et leur tranquillité. Les succès guerriers se balancent: contre les impériaux, on gagne, à peu de chose près, la bataille de Fribourg et l'on prend Gravelines; mais, en Espagne, on perd la bataille de Lérica et on lève le siège de Tarragone. A Rome, le pape Urbain VIII meurt et Innocent X le remplace; enfin, la reine d'Angleterre, Henriette de France, tandis que sa sœur Elisabeth meurt sur le trône d'Espagne, abandonne le sien, déjà ébranlé par la révolution puritaine, et se réfugie en France. Les trois grands événements de l'année sont: la révolte du toisé, la naissance du jansénisme et la première représentation de la tragédie de *Rodogune*.

Un mot sur chacun de ces trois grands événements.

Il avait plu au peuple de Paris, dit madame de Motteville, de s'émouvoir au sujet de certains impôts qu'on avait voulu mettre sur les maisons. Or, voici ce qui avait amené cette émotion.

Les anciennes ordonnances défendaient de bâtir dans les faubourgs de Paris; mais on sait en général comment,

1, Madame de Motteville.

...frances... de Louis... Maarin... avec... sous le titre... et les officiers... cette me... fut appo... l'autre resultat que... elle s'amusa fort et... avec eux griez contre le cur... qui a fait tant de bruit... Louis XIV et madame... de reprendre la bas d'un... de la question une idee bien...

...un homme connu à la fois par l'aus... de son esprit c'était... Saint-Cyran... si un fois il se don... un évêché que... l'abbé qui ne voulait ni accepter... le fit conduire à Vin...

...de mademoiselle de... à la grande Made... toute jeune qu'elle... plus importait que celui... en secondes noces... Richelieu contre la... le faire... le despotisme... l'abbé de Saint-Cyran... c'en était... l'abbé qui ne voulait ni accepter... le fit conduire à Vin...

...de mademoiselle de... à la grande Made... toute jeune qu'elle... plus importait que celui... en secondes noces... Richelieu contre la... le faire... le despotisme... l'abbé de Saint-Cyran... c'en était... l'abbé qui ne voulait ni accepter... le fit conduire à Vin...

...de mademoiselle de... à la grande Made... toute jeune qu'elle... plus importait que celui... en secondes noces... Richelieu contre la... le faire... le despotisme... l'abbé de Saint-Cyran... c'en était... l'abbé qui ne voulait ni accepter... le fit conduire à Vin...

...de mademoiselle de... à la grande Made... toute jeune qu'elle... plus importait que celui... en secondes noces... Richelieu contre la... le faire... le despotisme... l'abbé de Saint-Cyran... c'en était... l'abbé qui ne voulait ni accepter... le fit conduire à Vin...

...de mademoiselle de... à la grande Made... toute jeune qu'elle... plus importait que celui... en secondes noces... Richelieu contre la... le faire... le despotisme... l'abbé de Saint-Cyran... c'en était... l'abbé qui ne voulait ni accepter... le fit conduire à Vin...

...de mademoiselle de... à la grande Made... toute jeune qu'elle... plus importait que celui... en secondes noces... Richelieu contre la... le faire... le despotisme... l'abbé de Saint-Cyran... c'en était... l'abbé qui ne voulait ni accepter... le fit conduire à Vin...

...de mademoiselle de... à la grande Made... toute jeune qu'elle... plus importait que celui... en secondes noces... Richelieu contre la... le faire... le despotisme... l'abbé de Saint-Cyran... c'en était... l'abbé qui ne voulait ni accepter... le fit conduire à Vin...

...de mademoiselle de... à la grande Made... toute jeune qu'elle... plus importait que celui... en secondes noces... Richelieu contre la... le faire... le despotisme... l'abbé de Saint-Cyran... c'en était... l'abbé qui ne voulait ni accepter... le fit conduire à Vin...

...de mademoiselle de... à la grande Made... toute jeune qu'elle... plus importait que celui... en secondes noces... Richelieu contre la... le faire... le despotisme... l'abbé de Saint-Cyran... c'en était... l'abbé qui ne voulait ni accepter... le fit conduire à Vin...

...de mademoiselle de... à la grande Made... toute jeune qu'elle... plus importait que celui... en secondes noces... Richelieu contre la... le faire... le despotisme... l'abbé de Saint-Cyran... c'en était... l'abbé qui ne voulait ni accepter... le fit conduire à Vin...

Elle a tout ensemble, dit-il, la beauté du soleil, la nouveauté des flétons, la force des vers, la facilité de l'expression, la solidité du raisonnement, la chaleur des passions, la tendresse de l'amour, et cet heureux assemblage est mélangé de telle sorte, qu'elle s'élève d'acte en acte : le second passe le premier, le troisième est au-dessus du second, et le dernier l'emporte sur tous les autres. L'action y est une, grande, complète, sa durée ne va point au fort lieu au delà de la représentation; le sujet est des plus illustres qu'on puisse imaginer, et l'unité de lieu se rencontre de la manière que je l'indique dans le troisième de mes discours et avec l'indulgence que j'ai demandée pour le théâtre.

Comme les Fréron et les Geoffroy n'avaient point encore été inventés à cette époque, le public fut de l'avis de Corneille.

L'année 1645 s'ouvrit par l'arrestation du président Barillon et par la bataille de Nordlingen, que gagnèrent en communauté le duc d'Enguien et le maréchal de Turenne. Puis vinrent les noces de la princess Marie de Gonzague avec le roi de Pologne, lesquelles noces furent un grand plaisir pour la capitale, à cause du spectacle nouveau qu'elles offrirent. Enfin, l'entrée solennelle des envoyés extraordinaires eut lieu à Paris le 29 octobre.

Le palatin de Posnanie et l'évêque de Warmie avaient été choisis par le roi Vladislas VII pour épouser en son nom la princesse Marie.

Le duc d'Elbeuf fut envoyé par la reine, avec une douzaine de personnes de condition, les carrosses du roi, ceux du duc d'Orléans et ceux du cardinal pour les recevoir à la porte Saint-Antoine.

Le cortège des ambassadeurs se composait d'abord d'une compagnie de gardes à pied, habillées de rouge et de jaune, avec de grandes boutonnières d'orfèvrerie sur leurs habits; ils étaient commandés par deux ou trois officiers richement vêtus et montés sur de magnifiques chevaux. Leurs habits étaient composés d'une veste turque fort belle, sur laquelle ils portaient un grand manteau à manches longues, qu'ils laissaient pendre d'un côté du cheval. Ces vestes et ces manteaux étaient enrichis de boutons de rubis, d'agrafes de diamants et de broderies de perles.

Après cette première compagnie s'avançaient deux autres troupes à cheval, portant les mêmes livrées que celles qui étaient à pied, avec cette seule différence que, quoique les couleurs fussent les mêmes, les étoffes étaient plus riches et les harnais des chevaux couverts de pierreries. A la suite de ces deux compagnies venaient nos académistes (1), qui, dit madame de Motteville, pour faire honneur aux étrangers et déshonorer à la France, étaient allés au-devant d'eux. En effet, leurs chevaux couverts de rubans et de plumes paraurent mesquins et pauvres auprès des chevaux polonais couverts de reparaçons de brocart et chargés de pierreries.

Les voitures du roi ne faisaient pas, du reste, meilleur effet auprès des carrosses des ambassadeurs, lesquels étaient couverts d'argent massif partout où les nôtres avaient du fer.

A la suite de ces trois compagnies marchaient les seigneurs polonais vêtus de brocart d'or et d'argent, chacun avec son train et sa livrée; les étoffes en étaient si riches et si belles, les couleurs si vives et si resplendissantes, une telle pluie de diamants semblait ruisseler sur tous ces habits que les dames de la cour avouèrent qu'elles n'avaient jamais rien vu de plus agréable et de plus riche. Quelques-unes opposèrent il est vrai, à cette entrée la réception du duc de Buckingham; mais vingt ans s'étaient passés depuis cette réception et les nouveaux élégants n'y avaient pas assisté, on ne s'en souvenait plus.

Chacun de ces seigneurs polonais avait près de lui un seigneur français qui l'accompagnait pour lui faire honneur. Mais ce fut un bien autre objet d'admiration, quand parurent enfin les envoyés extraordinaires eux-mêmes, ayant devant eux le sieur de Berlize, introducteur des ambassadeurs; l'évêque de Warmie, vêtu de taffetas violet avec un chapeau d'or pendait un cordon d'or enrichi de diamants, était à sa droite, et à sa gauche le palatin de Posnanie, vêtu de brocart d'or chargé de pierreries, avait son chapeau, son poignard et ses éperons tout couverts de turquoises, de rubis et de diamants, et son cheval selle et harnais de toile d'or et ferré de quatre fers d'or, assez faiblement attachés, pour qu'il s'en déferât pendant le trajet.

Il traversèrent ainsi toute la ville le peuple était dans les rues et les personnes de qualité aux fenêtres; la reine et le roi se tenaient sur le balcon du Palais Cardinal pour les voir passer. Malheureusement, ils ne purent avoir ce plaisir, la nuit étant venue et les rues n'étant à cette époque que faiblement éclairées; le désappointement, au reste

(1) On ne confondra pas les académiciens avec les académies; ces derniers étaient ce que sont de nos jours les directeurs de mariage.

fut aussi grand pour les uns que pour les autres, car, si le roi et la reine étaient contrariés de ne pas voir les ambassadeurs et leur suite, ceux-ci ne l'étaient guère moins de n'être pas vus; aussi se plaignirent-ils beaucoup qu'on ne leur eût donné ni torches ni flambeaux pour éclairer leur marche, et, lorsque M. de Liancourt premier gentilhomme, vint les complimenter, ils firent demander à la reine d'aller à la première audience dans le même ordre qu'ils avaient tenu à leur entrée; et cette faveur on le pense bien, leur fut à l'instant même accordée. Tout le temps qu'ils restèrent à Paris, ils logèrent à l'hôtel de Vendôme, qui était vide par l'exil de ses maîtres.

Le 6 novembre 1645, le mariage eut lieu; l'évêque de Warmie célébra la messe et le comte palatin Opatinisky, épousa la princesse au nom de son souverain.

Le 7 et le 8 novembre furent consacrés au spectacle et à la danse; le premier jour, le roi donna la comédie française et italienne au Palais-Royal, dans cette même salle que le cardinal avait fait bâtir pour insulter Anne d'Autriche avec sa tragédie de *Mirame*.

Le soir du lendemain, il y eut bal. « Le roi, dit une relation du temps, avec la grâce qui reuint dans toutes ses actions, prit par la main la reine de Pologne et la conduisit à l'aide d'un pont, sur le théâtre, où Sa Majesté commença le branle qui fut rempli de la plupart des princes, princesses, seigneurs et dames de la cour. Le branle fini, le roi, avec la même grâce et son port majestueux conduisit cette reine en son siège, et, étant retournée sur le théâtre, Sa Majesté s'assit avec M. le duc d'Anjou pour voir danser les courantes, qui furent commencées par le duc d'Enghien, aussi doux à la danse que rude dans ses combats, et continuées par les autres seigneurs et dames. Le roi y dansa pour la seconde fois, et prit M. le duc d'Anjou avec une telle adresse, que chacun fut ravi de voir tant de gentillesse dans ces deux jeunes princes. »

La reine, au reste, fut parfaite pour la princesse Marie; elle la traita comme sa fille, lui constitua une dot de sept cent mille écus, et, pendant toute la soirée de son mariage, lui céda le pas sur elle.

Cette générosité de la reine était d'autant plus remarquable qu'elle faisait pour ainsi dire la critique du cardinal Mazarin, dont la parcimonie fut cause, comme nous l'avons dit, qu'au repas donné à Fontainebleau aux envoyés polonais, le premier service manqua, et qu'ils se virent obligés de se retirer après le dîner par une galerie non éclairée.

La princesse Marie fut conduite à son royal époux par la maréchale de Guébriant, à qui l'on fit cet honneur de récompense de la mort de son mari, qui avait été tué, deux ans auparavant, à Rottheit.

L'année se termina par l'introduction en France d'un spectacle nouveau. Le cardinal Mazarin invita toute la cour à se trouver, pendant la soirée du 14 décembre 1645, dans la salle du Petit-Bourbon. Là, des comédiens venus d'Italie représentèrent devant le roi et la reine un drame chanté, ayant pour titre *la Folle supposée*, avec décorations, machines et changements de scènes, ballets fort industrieux et récréatifs, jusqu'alors inconnus en France. Les paroles étaient de Giulio Strozzi; les décorations, machines et changements de scènes, de Giacomo Torelli; enfin les ballets, de Giovanni-Batista Balbi.

Ce fut le premier opéra joué en France. Le cardinal de Richelieu nous avait donné la tragédie et la comédie, Mazarin nous donnait l'opéra; chacun restait dans son caractère.

Les commencements de l'année 1646 furent marqués par ce qu'on appela la première campagne du roi. Il s'agissait de venger en Flandre quelques revers éprouvés en Italie. Un conseil fut tenu à Liancourt, où le duc d'Orléans, le cardinal Mazarin et le maréchal de Gassion arrêtèrent le plan de la campagne; puis on annonça que toute la cour allait se porter vers la frontière de Picardie; c'était un moyen de changer les courtisans en soldats.

Louis XIV n'avait pas huit ans encore; aussi la reine ne voulut point le perdre de vue, et ses quartiers de guerre ne furent pas poussés plus loin qu'Amiens. Au moment où l'armée quitta cette ville pour aller assiéger Courtrai, la première campagne du jeune guerrier fut finie, et il revint à Paris pour apprendre la nouvelle de la prise de cette ville, et assister au *Te Deum* qui fut chanté à Notre-Dame à cette occasion.

Cependant, trois hommes restaient encore qui représentaient, dans cette nouvelle cour et dans ce nouveau siècle, le siècle écoulé et la cour disparue. C'étaient le duc de Bellegarde, le maréchal de Bassompierre et le duc d'Angoulême. Les deux premiers moururent cette année. Racan disait qu'on avait cru trois choses de M. de Bellegarde, lesquelles n'étaient pas vraies. La première, c'est qu'il était poltron; la seconde, qu'il était galant; la troisième, qu'il était libéral.

Quant à la première accusation, le duc d'Angoulême, hâtard de Charles IX, s'était chargé d'y répondre dans ses Mémoires; car, à propos du combat d'Arques, il dit :

« Parmi ceux qui donnèrent le plus de marques de leur valeur, il faut nommer M. de Bellegarde, grand écuyer, duquel le courage était accompagné d'une telle modestie, et l'humeur d'une si affable conversation, qu'il n'y en avait point qui, dans les combats, fit paraître plus d'assurance, ni dans la cour plus de gentillesse.

« Il vit un cavalier tout plein de plumes, qui demanda à faire le coup de pistolet pour l'amour des dames, et, comme il en était le plus chéri, il crut que c'était à lui que s'adressait le cartel; de sorte que sans attendre, il part de la main sur un genêt nommé Frégouze, et attaque, avec autant d'adresse que de hardiesse, le cavalier, lequel, tirant M. de Bellegarde d'un peu loin, le manque; mais lui, le serrant de près, lui rompit le bras gauche, si bien que, tournant le dos, le cavalier chercha son salut en faisant retraite dans le premier escadron qu'il trouva des siens. »

Ce qui avait pu faire croire qu'il était peu galant auprès des femmes, ce fut le chemin rapide que sa beauté lui procura à la cour de Henri III. On sait ce que répondait un courtisan de ce temps là à qui l'on reprochait de ne pas faire son chemin aussi vite que Bellegarde :

— Pardieu! dit-il, le beau mérite à lui de ne pas rester en route; on le pousse. Dieu merci, assez pour qu'il avance.

Mais, si, sous Henri III, il eut la réputation de n'être point assez galant, sous Henri IV il se fit celle de l'être trop; car il fut si publiquement le rival du Béarnais près de Gabrielle d'Estrées, que Henri IV n'osa donner à M. de Vendôme, fils de cette maîtresse, le nom d'Alexandre, de peur qu'on ne l'appelât Alexandre le Grand; car, à cause de sa charge de grand écuyer, on appelait M. de Bellegarde M. le Grand.

On sait qu'au moment où Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, fut empoisonnée, Henri IV allait peut-être faire la folie de l'épouser; ce qui était un grand sujet d'inquiétude pour ses amis. Aussi, un jour, M. de Praslin, qui se montrait un des plus opposés à ce mariage, offrit au roi de lui faire surprendre Bellegarde couché avec madame de Beaufort. En effet, une nuit que la cour était à Fontainebleau, il fit lever le roi, lui disant que le moment était venu de s'assurer de la vérité de l'accusation. Henri le suivit sans mot dire, traversa derrière lui un grand corridor; mais, arrivé à la porte :

— Oh! non, dit-il; cette pauvre duchesse, cela lui ferait trop de peine!

Et il s'en retourna se coucher.

Tout vieux qu'il était, le duc de Bellegarde était fort occupé d'Anne d'Autriche, lorsque le duc de Buckingham arriva en France et attira si bien les yeux de la reine de son côté, qu'elle ne vit plus personne autre. A cette occasion, Voiture fit sur le pauvre duc le couplet suivant :

L'astre de Roger
Ne luit plus au Louvre;
Chacun le découvre,
Et dit qu'un berger,
Arrivé de Douvre,
L'a fait déloger.

Le cardinal de Richelieu avait fait exiler M. de Bellegarde à Saint-Fargeau, où il demeura huit ou neuf ans. A la mort du cardinal, il revint à Paris, et y mourut le 13 juillet 1646, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Quant au maréchal de Bassompierre, plus jeune de treize ou quatorze ans que le duc de Bellegarde, c'était le type parfait du gentilhomme au XVII^e siècle. Aussi fut-il au roi Henri IV ce que Luynes fut au roi Louis XIII.

François de Bassompierre était né en Lorraine le 12 avril 1579. Une histoire assez singulière, et qui sentait d'une lieue son origine allemande, courait sur sa famille. La voici, telle que le maréchal la raconte lui-même dans ses Mémoires.

Il y avait un comte d'Orgevilliers qui, en revenant un jour de la chasse, eut la fantaisie d'entrer dans une chambre située au-dessus de la grande porte du château, laquelle était fermée depuis longtemps. Il y trouva une femme couchée sur un lit admirablement travaillé et dont les draps étaient d'une finesse merveilleuse. Cette femme était d'une beauté remarquable, et, comme elle dormait, ou faisait semblant de dormir, il se coucha près d'elle.

Sans doute, la belle inconnue s'attendait au genre de réveil que lui ménageait le comte; car, au lieu de se fâcher, comme c'était un lundi que cette aventure arrivait, elle lui promit de revenir le même jour de chaque semaine, lui recommandant le secret, et le prévenant que, si quelqu'un devenait confident de leurs amours, elle serait à tout jamais perdue pour lui.

Ce commerce dura quinze ans sans que la dame, toujours jeune et belle, parût vieillir d'un seul jour; mais il

de sa femme Henri IV trouvait au jeu et ne pouvait s'empêcher de voir tout ce qu'il trouvait à sa conveance. Votre saint gris, disait-il souvent, quand, dans ses moments de bon humour, il avouait ses deux défauts, il est heureux que je sois roi, sans cela, je serais déjà perdu. Non seulement Bassompierre était beau joueur, mais son bonheur se jouait comme il jouait très gros jeu. Les ans il gagnait cinquante mille écus au jeu de la cour. Le duc de Guise lui offrit une pension viagère de dix mille écus, s'il ne voulait plus jouer contre son roi.

— Pes e malame, dit-il, j'y perdrais trop. — Henri IV, qui, malgré certaines jalouses conjugales passées contre Bassompierre, l'aimait fort, l'avait peut-être tenu à cause de ces jalouses, envoyé en ambassade à Madrid. A son retour, l'ambassadeur raconta qu'il avait fait son entrée solennelle sur un mulet que le roi d'Espagne lui avait envoyé. — Oh! la belle chose que ce devait être, dit le Béarnais, que de voir un ane sur un mulet! — Tant beau sire, dit Bassompierre, vous oubliez que c'était vous que je représentais. La sensibilité n'était pas le côté brillant du comte. Au moment où il s'habillait pour aller au ballet chez le roi, on vint lui annoncer que sa mère était morte. — Vous vous trompez, répondit-il froidement, elle ne sera morte que lorsque le ballet sera dansé. Ce stoïcisme était d'autant plus méritoire que la danse était le seul exercice du corps que Bassompierre n'exécutait point avec une entière perfection. Aussi, un jour, le duc Henri II de Montmorency, le même qui fut décapité à Toulouse, se moqua-t-il de lui à un bal. Il est vrai, dit Bassompierre, que vous avez plus d'esprit que moi aux pieds, mais, en revanche, ailleurs j'en ai plus que vous. — Si je n'ai pas aussi bon bec, j'ai aussi bonne épée, dit le duc. — Oui, je le sais, répondit Bassompierre, vous avez celle du grand Anne de Montmorency.

On les arrêta comme ils sortaient pour aller se battre. Au moment où M. de Guise pensa prendre parti contre la cour, M. de Vendôme disait à Bassompierre: — Vous serez sans doute du parti de M. de Guise, vous qui êtes l'amant de sa sœur de Conti? — Oh! cela n'y fait rien, répondit Bassompierre, j'ai été l'amant de toutes vos tantes et je ne vous aime pas plus pour cela. Bassompierre avait, assurément été aussi heureux pres de la femme de Henri IV que pres de ses maîtresses. Un jour que Henri IV lui demandait quelle charge il ambitionnerait à la cour. — Celle de grand panetier, sire, répondit-il. Et pourquoi cela? demanda Henri IV. — Parce qu'on couvre pour le roi. Quand il acheta Chaillot pour y traiter la cour la reine mère y vint voir avec toutes ses dames d'honneur et vint s'ita l'acquisition du comte dans tous ses détails. — Comte, lui dit-elle ensuite, pourquoi avez vous acheté cette maison? C'est une maison de bousille. — Madame, répondit Bassompierre, je suis Allemand. Ce n'est pas être à la campagne, mais dans un fauxbourg de Paris. — J'aime tant Paris, que je ne voudrais jamais le quitter. — Mais cela n'est bon qu'à mener des filles. — Madame, j'y en mène! mais je gage une chose: c'est que si vous ne faites l'honneur de m'y venir voir, vous en mènerez encore plus que moi. — A vous entendre Bassompierre reprit la reine en riant toutes les femmes seraient donc des coquines? — Madame, il y en a beaucoup. — Mais moi, Bassompierre? — Ah! vous, dit le comte en s'inclinant, c'est autre chose, vous êtes la reine.

La reine mère avait fort de quereller Bassompierre sur sa prédilection pour la capitale, car elle-même disait un jour devant le comte, en parlant de Paris et de Saint Germain. — J'aime tant ces deux villes, que je voudrais avoir un pied à Saint Germain et l'autre à Paris! — Et moi, dit Bassompierre, je voudrais alors demeurer à Nanterre. — On sait que Nanterre est à moitié chemin de ces deux villes. Le comte en fut toujours fort civil et fort galant. Un de ses laquais ayant vu une dame traverser un jour la cour et l'autre sans que personne lui portât la queue de carotte, alla la prendre en disant: — Il ne sera pas dit qu'un laquais de M. de Bassompierre aura vu une dame embarrassée et n'aura pas été à son secours. — Il porta la queue de cette dame jusqu'au haut du grand escalier. C'était madame de la Suze; elle raconta

de sa femme Henri IV trouvait au jeu et ne pouvait s'empêcher de voir tout ce qu'il trouvait à sa conveance. Votre saint gris, disait-il souvent, quand, dans ses moments de bon humour, il avouait ses deux défauts, il est heureux que je sois roi, sans cela, je serais déjà perdu. Non seulement Bassompierre était beau joueur, mais son bonheur se jouait comme il jouait très gros jeu. Les ans il gagnait cinquante mille écus au jeu de la cour. Le duc de Guise lui offrit une pension viagère de dix mille écus, s'il ne voulait plus jouer contre son roi.

— Pes e malame, dit-il, j'y perdrais trop. — Henri IV, qui, malgré certaines jalouses conjugales passées contre Bassompierre, l'aimait fort, l'avait peut-être tenu à cause de ces jalouses, envoyé en ambassade à Madrid. A son retour, l'ambassadeur raconta qu'il avait fait son entrée solennelle sur un mulet que le roi d'Espagne lui avait envoyé. — Oh! la belle chose que ce devait être, dit le Béarnais, que de voir un ane sur un mulet! — Tant beau sire, dit Bassompierre, vous oubliez que c'était vous que je représentais. La sensibilité n'était pas le côté brillant du comte. Au moment où il s'habillait pour aller au ballet chez le roi, on vint lui annoncer que sa mère était morte. — Vous vous trompez, répondit-il froidement, elle ne sera morte que lorsque le ballet sera dansé. Ce stoïcisme était d'autant plus méritoire que la danse était le seul exercice du corps que Bassompierre n'exécutait point avec une entière perfection. Aussi, un jour, le duc Henri II de Montmorency, le même qui fut décapité à Toulouse, se moqua-t-il de lui à un bal. Il est vrai, dit Bassompierre, que vous avez plus d'esprit que moi aux pieds, mais, en revanche, ailleurs j'en ai plus que vous. — Si je n'ai pas aussi bon bec, j'ai aussi bonne épée, dit le duc. — Oui, je le sais, répondit Bassompierre, vous avez celle du grand Anne de Montmorency.

de sa femme Henri IV trouvait au jeu et ne pouvait s'empêcher de voir tout ce qu'il trouvait à sa conveance. Votre saint gris, disait-il souvent, quand, dans ses moments de bon humour, il avouait ses deux défauts, il est heureux que je sois roi, sans cela, je serais déjà perdu. Non seulement Bassompierre était beau joueur, mais son bonheur se jouait comme il jouait très gros jeu. Les ans il gagnait cinquante mille écus au jeu de la cour. Le duc de Guise lui offrit une pension viagère de dix mille écus, s'il ne voulait plus jouer contre son roi.

— Pes e malame, dit-il, j'y perdrais trop. — Henri IV, qui, malgré certaines jalouses conjugales passées contre Bassompierre, l'aimait fort, l'avait peut-être tenu à cause de ces jalouses, envoyé en ambassade à Madrid. A son retour, l'ambassadeur raconta qu'il avait fait son entrée solennelle sur un mulet que le roi d'Espagne lui avait envoyé. — Oh! la belle chose que ce devait être, dit le Béarnais, que de voir un ane sur un mulet! — Tant beau sire, dit Bassompierre, vous oubliez que c'était vous que je représentais. La sensibilité n'était pas le côté brillant du comte. Au moment où il s'habillait pour aller au ballet chez le roi, on vint lui annoncer que sa mère était morte. — Vous vous trompez, répondit-il froidement, elle ne sera morte que lorsque le ballet sera dansé. Ce stoïcisme était d'autant plus méritoire que la danse était le seul exercice du corps que Bassompierre n'exécutait point avec une entière perfection. Aussi, un jour, le duc Henri II de Montmorency, le même qui fut décapité à Toulouse, se moqua-t-il de lui à un bal. Il est vrai, dit Bassompierre, que vous avez plus d'esprit que moi aux pieds, mais, en revanche, ailleurs j'en ai plus que vous. — Si je n'ai pas aussi bon bec, j'ai aussi bonne épée, dit le duc. — Oui, je le sais, répondit Bassompierre, vous avez celle du grand Anne de Montmorency.

On les arrêta comme ils sortaient pour aller se battre. Au moment où M. de Guise pensa prendre parti contre la cour, M. de Vendôme disait à Bassompierre: — Vous serez sans doute du parti de M. de Guise, vous qui êtes l'amant de sa sœur de Conti? — Oh! cela n'y fait rien, répondit Bassompierre, j'ai été l'amant de toutes vos tantes et je ne vous aime pas plus pour cela. Bassompierre avait, assurément été aussi heureux pres de la femme de Henri IV que pres de ses maîtresses. Un jour que Henri IV lui demandait quelle charge il ambitionnerait à la cour. — Celle de grand panetier, sire, répondit-il. Et pourquoi cela? demanda Henri IV. — Parce qu'on couvre pour le roi. Quand il acheta Chaillot pour y traiter la cour la reine mère y vint voir avec toutes ses dames d'honneur et vint s'ita l'acquisition du comte dans tous ses détails. — Comte, lui dit-elle ensuite, pourquoi avez vous acheté cette maison? C'est une maison de bousille. — Madame, répondit Bassompierre, je suis Allemand. Ce n'est pas être à la campagne, mais dans un fauxbourg de Paris. — J'aime tant Paris, que je ne voudrais jamais le quitter. — Mais cela n'est bon qu'à mener des filles. — Madame, j'y en mène! mais je gage une chose: c'est que si vous ne faites l'honneur de m'y venir voir, vous en mènerez encore plus que moi. — A vous entendre Bassompierre reprit la reine en riant toutes les femmes seraient donc des coquines? — Madame, il y en a beaucoup. — Mais moi, Bassompierre? — Ah! vous, dit le comte en s'inclinant, c'est autre chose, vous êtes la reine.

La reine mère avait fort de quereller Bassompierre sur sa prédilection pour la capitale, car elle-même disait un jour devant le comte, en parlant de Paris et de Saint Germain. — J'aime tant ces deux villes, que je voudrais avoir un pied à Saint Germain et l'autre à Paris! — Et moi, dit Bassompierre, je voudrais alors demeurer à Nanterre. — On sait que Nanterre est à moitié chemin de ces deux villes. Le comte en fut toujours fort civil et fort galant. Un de ses laquais ayant vu une dame traverser un jour la cour et l'autre sans que personne lui portât la queue de carotte, alla la prendre en disant: — Il ne sera pas dit qu'un laquais de M. de Bassompierre aura vu une dame embarrassée et n'aura pas été à son secours. — Il porta la queue de cette dame jusqu'au haut du grand escalier. C'était madame de la Suze; elle raconta

de sa femme Henri IV trouvait au jeu et ne pouvait s'empêcher de voir tout ce qu'il trouvait à sa conveance. Votre saint gris, disait-il souvent, quand, dans ses moments de bon humour, il avouait ses deux défauts, il est heureux que je sois roi, sans cela, je serais déjà perdu. Non seulement Bassompierre était beau joueur, mais son bonheur se jouait comme il jouait très gros jeu. Les ans il gagnait cinquante mille écus au jeu de la cour. Le duc de Guise lui offrit une pension viagère de dix mille écus, s'il ne voulait plus jouer contre son roi.

— Pes e malame, dit-il, j'y perdrais trop. — Henri IV, qui, malgré certaines jalouses conjugales passées contre Bassompierre, l'aimait fort, l'avait peut-être tenu à cause de ces jalouses, envoyé en ambassade à Madrid. A son retour, l'ambassadeur raconta qu'il avait fait son entrée solennelle sur un mulet que le roi d'Espagne lui avait envoyé. — Oh! la belle chose que ce devait être, dit le Béarnais, que de voir un ane sur un mulet! — Tant beau sire, dit Bassompierre, vous oubliez que c'était vous que je représentais. La sensibilité n'était pas le côté brillant du comte. Au moment où il s'habillait pour aller au ballet chez le roi, on vint lui annoncer que sa mère était morte. — Vous vous trompez, répondit-il froidement, elle ne sera morte que lorsque le ballet sera dansé. Ce stoïcisme était d'autant plus méritoire que la danse était le seul exercice du corps que Bassompierre n'exécutait point avec une entière perfection. Aussi, un jour, le duc Henri II de Montmorency, le même qui fut décapité à Toulouse, se moqua-t-il de lui à un bal. Il est vrai, dit Bassompierre, que vous avez plus d'esprit que moi aux pieds, mais, en revanche, ailleurs j'en ai plus que vous. — Si je n'ai pas aussi bon bec, j'ai aussi bonne épée, dit le duc. — Oui, je le sais, répondit Bassompierre, vous avez celle du grand Anne de Montmorency.

l'anecdote au maréchal, qui, sur l'heure, fit le laquais valet de chambre.

On croit qu'il était marié avec la princesse de Conti. En tout cas, il en avait eu un fils, ce fils, ce qu'on appelait Latour-Bassompierre, logeait chez lui, et était bien de race. Dans un combat où il servait de second, voyant qu'il avait affaire à un homme qui, estropié depuis quelques années du bras droit, employait le bras gauche, il voulut qu'on lui liât à son tour le bras droit, quoiqu'on lui fit observer que son adversaire avait en le loisir de s'habituer à son infirmité. Tous deux se battirent donc du bras gauche et Latour-Bassompierre blessa son adversaire.

Quelque temps avant d'entrer à la Bastille, Bassompierre rencontra M. de la Rochefoucauld, qui se teignait la barbe et les cheveux.

— Diable! Bassompierre, dit le comte, qui ne l'avait pas vu depuis longtemps, vous voilà gros, gras, gris.

Et vous, répond Bassompierre, vous voilà teint, peint, teint.

En entrant à la Bastille, il avait fait vœu de ne plus se raser qu'il ne fût dehors. Mais, en prison, ayant rencontré madame de Gravelle, il manqua à son vœu après l'avoir tenu un an.

Ce fut à la Bastille qu'il fit la connaissance de l'académicien Esprit.

— Voilà, dit-il en le quittant, un homme qui est bien véritablement seigneur de la terre dont il porte le nom.

Tout autour de lui les prisonniers laissaient leur calcul d'espérance. L'un disait : « Je sortirai à telle époque ; » et l'autre : « En tel temps. » Bassompierre disait :

— Moi, je sortirai quand M. du Tremblay sortira.

M. du Tremblay était le gouverneur. Il tenait sa place du cardinal, et, par conséquent, devait, selon toute probabilité, la perdre quand Richelieu mourrait ou tomberait. Aussi lorsque le cardinal fut bien malade, M. du Tremblay vint trouver Bassompierre.

— Monsieur le comte, dit-il, voici M. le cardinal qui se meurt ; je ne crois pas que vous restiez longtemps ici.

— Ni vous non plus, monsieur du Tremblay, répondit Bassompierre toujours fidèle à son idée.

Cependant, le cardinal mort, M. du Tremblay fut conservé et Bassompierre élargi. Mais alors ce fut lui qui ne voulait plus sortir de prison.

— Je suis officier de la couronne, dit-il, bon serviteur du roi, et l'on m'a traité indignement. Je ne sortirai plus de la Bastille que le roi ne m'en fasse prier lui-même. D'ailleurs, je n'ai plus de quoi vivre.

— Bah! lui dit le marquis de Saint-Luc, sortez toujours d'ici, croyez-moi, et, après, vous y reviendrez si vous avez bonne envie.

Rendu à la liberté, il ne tarda pas à rentrer dans sa charge de colonel des Suisses. Alors, il remit sur pied sa table, qui se retrouva bientôt la meilleure de la cour.

Il était encore agréable et de bonne mine, quoiqu'il eût soixante-quatre ans, et, comme aux jours de sa jeunesse, les bons mots ne lui manquaient pas. Vers cette époque, M. de Marescot, qui avait été envoyé à Rome afin de solliciter le chapeau de cardinal pour M. de Beauvais, aumônier de la reine, après avoir échoué dans son ambassade, reparut à la cour fort enrhumé.

— Cela n'est pas étonnant, dit Bassompierre, il est revenu de Rome sans chapeau.

Comme il avait une excellente santé, et qu'il disait ne pas savoir encore où était son estomac, il arriva qu'après un merveilleux dîner, chez M. d'Emery, il tomba malade; cependant lorsqu'il eut gardé le lit dix jours, il alla mieux et se leva; mais alors Yvelin, médecin de la reine, qui était venu le soigner, ayant affaire à Paris le pressa d'y revenir. Arrivé à Provins, il s'arrêta dans la meilleure hôtellerie et mourut la nuit en dormant, et sans aucune souffrance. Son corps fut transporté dans sa maison de Chaillot, où on l'enterra.

Cependant, s'il faut en croire madame de Motteville, la mort de cet homme, qui avait tenu une si grande place dans le commencement de ce siècle, ne fit pas grand effet à la cour; son esprit et ses manières avaient vieilli, c'est-à-dire que, comme les grands seigneurs s'en allaient, ce grand seigneur encore debout gênait les jeunes gentilshommes dont M. le duc d'Enghien était alors le modèle, et qu'on appelait alors les petits-maîtres. Voici, au reste, ce que madame de Motteville dit de Bassompierre

« Ce seigneur, qui avait été si chéri du roi Henri IV, si favorisé de la reine Marie de Médicis, si admiré et si loué dans tout le temps de sa jeunesse, ne fut point regretté dans le nôtre. Il conservait encore quelques restes de sa beauté passée; il était civil, obligeant et libéral; mais les jeunes gens ne le pouvaient plus souffrir. Ils disaient de lui qu'il n'était plus à la mode qu'il faisait trop souvenir de petits contes, qu'il parlait toujours de lui et de son temps; et j'en ai vu d'assez injustes pour le traduire en

ridicule sur ce qu'il aimait à leur faire faire bonne chère, quand même il n'avait pas de quoi faire pour lui. Outre les défauts qu'ils lui trouvaient, dont je demeure d'accord de quelques-uns, ils l'accusaient, comme d'un grand crime, de ce qu'il aimait à plaire, de ce qu'il était magnifique, et de ce qu'étant d'une cour où la civilité et le respect étaient en règne pour les dames, il continuait à vivre dans les mêmes maximes, dans une cour où, tout au contraire, les hommes tenaient quasi pour honte de leur rendre quelque civilité et où l'ambition déréglée et l'avarice sont les plus belles vertus des plus grands seigneurs et des plus honnêtes gens du siècle.

« Et cependant, ajoute madame de Motteville, les restes du maréchal de Bassompierre valaient mieux que la jeunesse des plus polis de notre temps. »

Vers la même époque, mourut M. le Prince; mais il n'y a rien autre chose à dire de lui, sinon qu'il fut le père de M. le duc d'Enghien, qu'à partir de ce moment on appela à son tour M. le prince de Condé ou simplement M. le Prince.

XV

ÉTAT DES OPÉRATIONS MILITAIRES. — MASANIELLO A NAPLES. — PRÉTENTIONS DU DUC DE GUISE. — SES FOLIES POUR MADEMOISELLE DE PONS. — LE BAS DE SOIE. — LA MÉDECINE. — LE FERROQUET BLANC. — LES CHIENS SAVANTS. — SUCCÈS DU DUC A NAPLES. — SA CHUTE. — CALME A L'INTÉRIEUR. — FAMILLE DE MAZARIN. — SES NIÈCES ET SES NEVEUX. — LEURS ALLIANCES. — PAUL DE GONDY. — SES COMMENCEMENTS. — SES DUELS. — LA NIÈCE DE L'ÉPINGLIÈRE. — SENTIMENTS DE RICHELIEU A L'ÉGARD DE GONDY. — SES VOYAGES EN ITALIE. — LA PARTIE DE BALLON. — IL EST PRÉSENTÉ A LOUIS XIII. — IL DEVIENT COADJUTEUR. — SES LIBÉRALITÉS. — ÉMEUTES A CAUSE DES IMPÔTS. — NOUVEAUX ÉDITS. — LA RÉSISTANCE S'ORGANISE.

Cependant le temps marchait, la guerre continuait à l'étranger, et la haine contre la regente et le parlement s'aggravait de plus en plus. Les Provinces-Unies s'étaient séparées de la France, à l'instigation de l'Espagne, qui avait profité de la folie du prince d'Orange pour arriver à ce résultat. Le prince de Condé avait remplacé le comte d'Harcourt en Espagne; mais, malgré les vingt-quatre violations avec lesquels il était monté à l'assaut, il avait été repoussé de devant Lérida; le maréchal de Gassion avait été blessé devant Lens et était mort de ses blessures; enfin Naples s'était révoltée à la voix de Masaniello, ce pêcheur d'Amalfi qui, après avoir été lazzarone vingt-cinq ans, fut roi trois jours, fou pendant vingt-quatre heures, et assassiné par ceux qui avaient été ses compagnons de pêche, de royauté et de folie. Aussitôt tous les petits princes de l'Italie convoitèrent cette couronne de Naples, qui venait de glisser de la tête du lazzarone et que devait essayer M. de Guise, notre ancienne connaissance, que nous avons un instant perdu de vue, mais auquel nous demandons à nos lecteurs la permission de revenir, pour lui voir accomplir de nouvelles folies, non moins curieuses que celles que nous connaissons déjà.

Après avoir été successivement amoureux de l'abbesse d'Avenay et de sa sœur; après avoir successivement épousé la princesse Anne, à Nevers, et la comtesse de Bossut, à Bruxelles; après s'être déclaré le chevalier de madame de Montbazou, notre ex-archevêque s'était définitivement énamouré de mademoiselle de Pons.

Mademoiselle de Pons était une charmante et spirituelle personne appartenant à la reine, d'une taille admirable et d'une fort gracieuse figure, à laquelle on ne pouvait reprocher que d'être un peu haute en couleur; mais ce qui avait paru un défaut aux femmes à la mode de l'époque, qui ne parvenaient à se donner cette fraîcheur qu'à force de rouge, paraissait une qualité à M. de Guise. Il avait donc déclaré son amour, et l'ambitieux personnage, qui voyait moyen, par cette déclaration, de s'allier au dernier chef restant d'une maison souveraine, avait laissé com-

parlons ici que de ceux qui ont joué un rôle dans notre histoire.

Or, le 11 septembre de l'année 1647, trois de ces jeunes filles et l'un de ces deux neveux arrivèrent à Paris, conduits par madame de Nogent, qui, de la part du cardinal, était allée les recevoir à Fontainebleau. Le soir même de leur arrivée, la reine les voulut voir, et on les amena au Palais-Royal; Mazarin, qui affectait une grande indifférence pour ses nièces, sortit, pour aller se coucher, par une porte, tandis qu'elles entraient par l'autre; mais comme on se doutait bien qu'il ne les avait pas fait venir sans de grandes intentions, les courtisans du cardinal, et il y en avait beaucoup, s'empressèrent tellement autour d'elles, que le duc d'Orléans, s'approchant de madame de Motteville et de l'abbé de la Rivière, qui causaient ensemble, leur dit de ce ton amer qui lui était si habituel :

— Voilà tant de monde autour de ces petites filles, que je doute si leur vie est en sûreté, et si on ne les étouffera pas à force de les regarder.

Le maréchal de Villeroy s'approcha alors du groupe, et, sans savoir ce que venait de dire le duc d'Orléans, il dit à son tour :

— Voilà de petites demoiselles qui présentement ne sont pas riches, mais qui bientôt auront de beaux châteaux, de bonnes rentes, de belles pierreries et de bonne vaisselle d'argent, et peut-être de grandes dignités; quant au garçon, comme il faut du temps pour le faire grand, il pourrait bien ne voir la fortune qu'en peinture.

Le maréchal de Villeroy ne passait pas pour un devin; cependant jamais prophétie ne fut plus complètement accomplie.

Victoire Mancini épousa le duc de Vendôme, petit-fils de Henri IV; Olympe épousa le comte de Soissons; Marie, après avoir manqué de devenir reine de France en épousant Louis XIV, épousa Laurent de Colonne, connétable de Naples; quant au jeune homme, on sait qu'il sera tué au combat de la barrière Saint-Anoine.

Cependant, après avoir été accueillies par la reine, les jeunes filles se rendirent chez leur oncle, qui les reçut à son tour, mais avec froideur. C'est que, six mois auparavant il avait dit à quelques-uns de ses amis, en leur montrant des statues qu'il avait fait venir de Rome :

— Voici les seules parentes à qui je permettrai jamais de venir en France.

Il est vrai que, huit jours après l'arrivée de ses nièces, il disait à la princesse Anna Colonna, en les lui montrant toutes trois :

— Vous voyez bien ces petites filles, l'aînée n'a pas douze ans, les deux autres en ont à peine huit et neuf et déjà les premiers du royaume me les ont demandées en mariage.

Deux autres sœurs devaient les venir rejoindre plus tard, ainsi que leur second frère Julien et Anne Martinozzi leur cousine; c'étaient Hortense Mancini qui venait de naître, et Marie-Anne Mancini qui n'était pas encore née. La première devait épouser le fils du maréchal de la Meilleraie, grand maître de l'artillerie, et la seconde Godefroy de la Tour, duc de Bouillon.

Quant aux deux sœurs Martinozzi, l'aînée, Laure, resta en Italie, et épousa un duc de Modène; la plus jeune, Anne-Marie, épousa le prince de Conti, frère du grand Condé.

La prédiction de Villeroy se trouva donc parfaitement justifiée. Mais ce que le maréchal ne pouvait prévoir, c'est que d'Olympe Mancini devait naître ce fameux prince Eugène qui mit la France à deux doigts de sa perte, et de Victoire Mancini, ce fameux duc de Vendôme qui la sauva et duquel on dit qu'il soutint la couronne de France sur la tête du roi Louis XIV et qu'il mit celle d'Espagne sur la tête du roi Philippe V.

Vers ce même temps, un homme commençait à se faire connaître, qui jouera un rôle trop important par la suite, pour que nous n'esquissions pas son portrait avant de le mettre en scène; c'était le condéjuteur de Paris.

Jean-François-Paul de Gondi était né, en 1614, d'une ancienne famille d'Italie établie en France, et, comme il avait deux frères aînés, il fut destiné à l'église et reçu chanoine de Notre-Dame de Paris, le 31 décembre 1627. Plus tard, on lui donna l'abbaye de Buzay; mais, comme ce nom semblait un peu trop de celui de Buze, il se fit appeler l'abbé de Retz.

Cette détermination de ses parents faisait le désespoir du pauvre abbé, qui était fort enclin, au contraire, à la vie aventureuse; aussi, espérant qu'un bon duel lui ferait tomber la soutane de dessus les épaules, il pria un jour le frère de la comtesse de Maure, qui se nommait Attichi, de se servir de lui comme second la première fois qu'il aurait l'occasion de tirer l'épée; or, comme ce seigneur la tirait souvent, l'abbé de Gondi, n'eut pas longtemps à attendre. Un matin, Attichi vint le trouver et le pria d'aller défier de son port un nommé Melbeville, enseigne colonel

des gardes, lequel de son côté, prit pour second un parent du maréchal de Bassompierre, qui mourut depuis major général dans l'armée de l'empire; les quatre adversaires se rencontrèrent derrière les Minimes du bois de Vincennes, où ils se battirent à la fois à l'épée et au pistolet. L'abbé de Gondi blessa Bassompierre d'un coup d'épée à la cuisse et d'un coup de pistolet au bras; néanmoins, celui-ci qui était plus fort et plus âgé que lui, parvint à le désarmer. Tous deux alors coururent séparer leurs amis, qui s'étaient entre-blessés.

Ce combat fit grand bruit, et cependant ne produisit pas l'effet qu'en attendait le pauvre abbé. Le procureur général commença des poursuites, puis il les discontinua à la prière de ses proches, si bien que l'abbé de Gondi demeura avec sa soutane et son duel. Aussi résolut-il, le premier lui ayant si mal réussi, d'en chercher bien vite un second; l'occasion s'en présenta d'elle-même.

L'abbé faisait la cour à madame du Chastelet; mais cette dame, étant engagée avec le comte d'Harcourt, traita Gondi d'écolier. Ne pouvant pas s'en prendre à la dame, l'abbé s'en prit au comte, et, le rencontrant à la comédie, lui fit un appel : rendez-vous fut donné pour le lendemain matin au delà du faubourg Saint-Marcel. Dans cette seconde rencontre, l'abbé fut moins heureux que dans la première. Après avoir reçu un coup d'épée qui, par bonheur, ne fit que lui effleurer la poitrine, le comte d'Harcourt le jeta par terre et aurait eu infailliblement l'avantage, si, en se colletant avec son adversaire, son épée ne lui eût échappé des mains; Gondi, qui était dessous, voulut alors raccourcir la sienne pour lui en donner dans les reins; mais d'Harcourt, qui était plus âgé et plus vigoureux, lui tint le bras si serré, qu'il ne put exécuter son dessein; ils luttaient donc ainsi sans pouvoir se faire aucun mal, lorsque d'Harcourt dit :

« Levons-nous, il n'est pas honnête de se gourmer comme nous le faisons; vous êtes un joli garçon, je vous estime, et je ne fais pas difficulté de dire que je ne vous ai donné aucun sujet de me quereller. »

Il fallut bien s'en tenir là, et, comme il s'agissait de la réputation de madame du Chastelet, l'affaire non seulement ne put faire scandale, mais encore ne fut pas même connue. L'abbé resta donc avec sa soutane et deux duels.

Gondi fit encore quelques tentatives auprès de son père, l'ancien général de galères, Philippe-Emmanuel de Gondi; mais, comme celui-ci visait pour son fils à l'archevêché de Paris qui était déjà dans la famille, il ne voulut rien entendre; l'abbé en fut donc réduit à son remède ordinaire, et résolut de tâter d'une nouvelle rencontre.

Sans motif raisonnable, il chercha querelle à M. de Praslin. On prit rendez-vous au bois de Boulogne; M. de Meilencourt servait de second à Gondi, et le chevalier du Plessis à M. de Praslin. On se battit à l'épée. L'abbé de Gondi recut un grand coup de pointe à travers la gorge et en rendit un à Praslin à travers le bras; ils allaient continuer comme si de rien n'était, lorsque les seconds vinrent les séparer. L'abbé de Gondi avait amené des témoins espérant qu'il serait intenté un procès; mais on ne peut forcer son destin aucune information ne fut faite, et l'abbé de Gondi resta avec sa soutane et trois duels.

Cependant il crut bien, un jour, avoir trouvé son affaire. Il était allé courre le cerf à Fontainebleau avec la meute de M. de Souvré, et, comme ses chevaux étaient fort las, il prit la poste pour revenir à Paris. Mieux monté que son gouverneur et suivi d'un valet de chambre qui courait avec lui, il arriva le premier à Juvisy et fit mettre sa selle sur le meilleur cheval qui se trouvait dans les écuries du maître de poste. Justement à la même minute, un capitaine de la petite compagnie des cheval-légers du roi, nommé Contenot, venait de Paris aussi en poste et aussi pressé de partir que l'abbé de Gondi; il commanda à un palefrenier d'ôter la selle de celui-ci et d'y mettre la sienne. Ce que voyant, l'abbé s'avança en disant que le cheval était à lui. Contenot, à ce qu'il paraît, n'aimant pas les observations, répondit par un soufflet si bien appliqué, que Gondi eut la figure tout en sang. L'abbé tira aussitôt son épée. Contenot en fit autant, et tous deux se chargèrent; mais, à la deuxième ou troisième passe, Contenot glissa, et, comme, en voulant se soutenir, il donna de la main contre un morceau de bois pointu, la douleur lui fit lâcher son épée. Au lieu de profiter de la circonstance, ce qui eût été de bonne guerre, l'abbé fit deux pas en arrière et invita Contenot à reprendre son arme; ce qu'il fit, mais par la pointe, et en demandant à Gondi un million de pardons, que l'abbé accepta tout en secouant la tête, car il voyait bien que ce ne serait pas encore ce duel-là qui lui enlèverait sa soutane.

Le pauvre abbé, ne sachant plus à quel saint se vouer, résolut de prendre publiquement une maîtresse, et chargea le valet de chambre de son gouverneur de chercher

en demandant justice, et voulaient se mettre à genoux devant elle pour lui faire pitié; mais les gardes les en empêchèrent, et la reine, fière et hautaine, passa devant ces femmes sans les écouter.

Après midi, l'on rassembla de nouveau le conseil: il y fut convenu qu'en tiendrait ferme. On envoya chercher les

minés que la nuit précédente, et qu'à chaque instant on eût pu croire qu'on en venait aux mains.

Le dimanche, le trouble continua. La vue des soldats campés dans les rues avait exaspéré le peuple. Les bourgeois s'étaient emparés des cloches de trois églises de la rue Saint-Nicolas, où les gardes avaient paru. Le prévôt des marchands



Le jour suivant ce fut au tour de Ma'hieu Molé.

gens du roi pour leur ordonner de maintenir l'autorité. Le soir, on fit commandement au régiment des gardes de se tenir sous les armes; on posa des sentinelles et l'on ordonna des postes dans tous les quartiers. Le maréchal de Schomberg, qui venait d'épouser mademoiselle d'Hautefort, cette ancienne amie de la reine, si cruellement disgraciée, depuis que la reine était régente, fut chargé de disposer les Suisses, et Paris, cette nuit, fut changé en un vaste camp: cette ressemblance était d'autant plus grande que les coups de feu retentissaient plus nombreux et plus dissé-

se présenta alois au Palais-Royal et avertit la reine et le ministre que Paris tout entier était sur le point de prendre les armes. On répondit que cet appareil militaire n'avait été déployé que pour mener le roi à Notre-Dame, où il allait rendre grâce au Seigneur de son heureuse convalescence. En effet, aussitôt après son passage, les troupes furent retirées.

Mais, le lendemain, le roi monta au parlement. Averti de la veille seulement, le chancelier fit une longue harangue, représenta les nécessités de l'Etat, le besoin que le

... de la cour... de la cour... de la cour...

... de la cour... de la cour... de la cour... il marqua le point de la nuit...

... de la cour... de la cour... de la cour... le parlement...

... de la cour... de la cour... de la cour... le jour...

... de la cour... de la cour... de la cour... au lieu de les intimider...

XVI

MAISON DE BEAUFORT — MADemoiselle de MONTPEN- TIER ET LE PRINCE DE GALLES. — PROJET DE MARIAGE DE LA PRINCESSE AVEC L'EMPEREUR. — MADemoiselle ET L'ARCHIDUC. — LE COADJUTEUR REPARAIT. — VICTOIRE DE LENS. — LE COADJUTEUR ET MAZARIN. — LES TROIS. — INQUIÉTUDES DU PEUPLE. — ARRÊTATION DE BROUSSIN. — MOUVEMENTS POPULAIRES. — CONDAMNATION DU COADJUTEUR. — COMÉDIE FOLIQUE. — DIMISSION DE LENS. — TERROR EN ANGLETERRE. — COLÈRE DE LA REINE. — ÉPIROI DU COADJUTEUR CIVIL. — MARIAGE DU COADJUTEUR. — DÉPART DE MADemoiselle. — SANCTION DU COURT PARLEMENT. — MARIAGE AVEC LE PRINCE ROYAL. — RÉVOLUTION DE SUÈDE. — LE COADJUTEUR DEVANT LE PEUPLE. — ÉPILOGUE DE LA TRAGÉDIE.

... de la cour... de la cour... de la cour... le parlement...

... de la cour... de la cour... de la cour... le duc et qu'on nom...

... de la cour... de la cour... de la cour... le duc de Beaufort...

... de la cour... de la cour... de la cour... le duc...

... de la cour... de la cour... de la cour... le duc...

... de la cour... de la cour... de la cour... le duc...

... de la cour... de la cour... de la cour... le duc...

... de la cour... de la cour... de la cour... le duc...

... de la cour... de la cour... de la cour... le duc...

... de la cour... de la cour... de la cour... le duc...

... de la cour... de la cour... de la cour... le duc...

... de la cour... de la cour... de la cour... le duc...

et l'on s'élança vers la porte de Nogent qu'on se fit ouvrir. De l'autre côté était une troupe d'une cinquantaine d'hommes à cheval au milieu de laquelle se jeta le duc, tout joyeux d'être libre, et il disparut avec son cortège.

Une femme et un petit garçon, qui cueillaient des herbes dans un petit jardin attendant au fossé, virent toute cette évocation. Mais, les hommes qui attendaient le duc de Beaufort les ayant menacés ils ne firent aucun mouvement et ne poussèrent aucun cri tant que les fugitifs furent à portée de leur vue et eux, par conséquent, de leur vengeance. Mais à peine eurent-ils disparu, que la femme courut tout dire à son mari, lequel se rendit aussitôt au donjon, où il donna l'alarme. On n'y avait aucun soupçon de l'événement, tout y était encore dans la plus grande tranquillité, et les gardes y buvaient toujours l'argent du duc de Beaufort. Aussi nul ne voulait croire à sa fuite : on traitait le pauvre homme de fou ; mais il insista si fort, sa femme qui l'avait accompagné donna tant de détails, que l'on monta enfin chez le duc. On y trouva l'exempt couché par terre, les pieds et les mains garrottés, la poire d'angoisse dans la bouche, un des deux poignards nu près de lui, son épée liée avec un ruban pour qu'il ne la pût tirer du fourreau et son bâton rompu à ses pieds.

La première chose que l'on fit fut de lui ôter la poire de la bouche. Alors, il raconta comment les choses s'étaient passées ; mais d'abord on crut qu'il avait aidé à la fuite du duc et qu'il n'avait été arrangé ainsi que pour ôter tout soupçon. En conséquence, on le mit au cachot jusqu'à plus ample information. Plus tard, son innocence fut reconnue ; mais il n'en reçut pas moins l'ordre de vendre sa charge, sur laquelle il perdit cinq ou six cents écus. Ce que le duc de Beaufort ayant appris à son retour, il les lui fit remettre.

Cette nouvelle parvint, à la cour, bien des offres différentes. Mais il était difficile de juger à l'extérieur des sensations qu'elle avait produites. La reine parut peu inquiéter de cette fuite et le cardinal ne fit qu'en rire, disant que M. de Beaufort avait bien fait, et qu'à sa place il eût agi comme lui, mais seulement qu'il n'eût pas attendu si tard pour le faire. En effet, on pensait que le duc de Beaufort était peu à craindre, n'ayant ni places fortes ni argent et, tout préoccupé qu'on était des querelles que cherchait le parlement et des émeutes qu'essayait le peuple de Paris, on était loin de croire à une guerre. D'ailleurs, un grand événement préoccupait alors la cour de France.

On se rappelle le mariage forcé de Monsieur avec mademoiselle de Guise lors de l'affaire de Chalais, et la mort de la jeune princesse en donnant le jour à une fille que l'on appela mademoiselle de Montpensier. Cette fille avait grandi, d'abord sous la tutelle de la reine bien plus que sous celle de Monsieur ; puis, comme elle était d'un caractère fier et indépendant, en grandissant elle avait fini par échapper peu à peu à la tutelle de tous deux.

Le premier prince qui lui avait fait la cour était le jeune prince de Galles, exilé en France avec sa mère, tandis que son père Charles I^{er} disputait son trône au parlement et sa tête à Cromwell.

Dans les fréquentes occasions que lui donnaient les fêtes, les bals et les comédies de la cour, il s'était constamment occupé d'elle. Quand elle allait voir la reine d'Angleterre, il la venait prendre à la descente de son carrosse et l'y reconduisait, et cela, toujours le chapeau à la main, quelque temps qu'il fit. Il y avait plus : un jour que Mademoiselle devait aller chez madame de Choisy, femme du chancelier de Gaston, la reine d'Angleterre, qui sans doute eût vu avec plaisir le mariage des deux jeunes gens, vint au logis de Mademoiselle et la voulut coiffer elle-même ; ce qu'elle fit, tandis que le jeune prince tenait le flambeau. Ce jour-là, le prince portait un nœud d'épée incarnat, blanc et noir, couleurs des rubans qui attachaient la couronne de la princesse. En descendant de voiture à la porte de madame de Choisy, la princesse retrouva le prince de Galles qui l'attendait, et, après qu'il se fut occupé d'elle toute la soirée, il l'attendit encore à la porte du Luxembourg qu'elle habitait avec Monsieur. Toutes ces assiduités faisaient croire à un futur mariage.

Mais telles n'étaient point les vues de Mazarin. Ces choses se passaient en 1646 et 1647, et les affaires d'Angleterre allaient si mal vers cette époque, que le seul héritage probable du prince de Galles serait bientôt une vengeance à poursuivre et un trône à reconquérir. On parla donc alors, soit que des ouvertures eussent réellement été faites pour cette alliance, soit que cette nouvelle n'eût pour but que d'éloigner le prince de Galles d'une façon convenable, du mariage de Mademoiselle avec l'empereur, qui venait de perdre sa femme.

Mademoiselle était ambitieuse, et, quoique l'empereur eût plus du double de son âge, elle accueillit avec empressement les premiers mots qui lui furent dits de cette union. Le jeune prince, qui comprit qu'un empereur, tout vieux et laid qu'il était, devait l'emporter sur un prince jeune et beau,

mais sans empire, se retira et laissa le champ libre à son illustre rival.

C'était tout ce qu'on voulait à la cour de France ; aussi cessa-t-on bientôt d'entretenir, officiellement du moins, Mademoiselle de ce mariage ; ce qui faisait à peine à mademoiselle de Montpensier, s'il faut en croire ce qu'elle dit elle-même à cette occasion dans ses Mémoires.

« Le cardinal Mazarin, écrit-elle, me parlait souvent de me faire épouser l'empereur, et, quoiqu'il ne fit rien pour cela, il m'assurait fort qu'il y travaillait ; l'abbé de la Rivière s'en faisait aussi de fête pour faire sa cour auprès de moi, et m'assurait qu'il ne négligeait point d'en parler. Monsieur et au cardinal Mais ce qui, depuis, m'a fait juger que tout cela n'était que pour m'amuser, c'est que Monsieur me dit un jour : « J'ai su que la proposition du mariage de l'empereur vous plaît ; si cela est ainsi, j'y contribuerai de tout ce que je pourrai, mais je suis convaincu « que vous ne serez pas heureuse en ce pays-là ; on y vit à « l'espagnole, l'empereur est plus vieux que moi. C'est pour- « quoi je pense que ce n'est point un avantage pour vous et « que vous ne sauriez être heureuse qu'en Angleterre, si « les affaires se remettent, ou en Savoie. » Et lui répondis que je souhaitais l'empereur et que ce choix était pour moi-même ; que je les suppliais d'agréer ce que je désirais, et que j'en parlais ainsi par bienséance ; que ce n'était pas un homme jeune et galant, et que l'on pouvait voir par là, comme c'était la vérité, que je pensais plus à l'établissement qu'à la personne. Mes désirs néanmoins ne purent emouvoir pas un de ceux qui avaient autorité pour faire réussir l'affaire, et je n'eus de tout cela que le déplaisir d'en entendre parler plus longtemps. »

Sur ces entrefaites, et comme Mademoiselle commençait à s'apercevoir qu'il était peut-être de l'intérêt de son père, qui n'ayant pas de fortune par lui-même, gérait les grands biens de sa fille, de ne la point marier, Villarmont, gentilhomme de mérite, capitaine aux gardes et ami d'un de ses serviteurs nommé Saujon, fut fait prisonnier en Flandre par Piccolomini, qui, après quelques mois de captivité, lui permit sur parole de revenir en France. Avant de le laisser partir, le général lui donna un diner, et, comme c'est l'habitude d'entretenir les étrangers de leur pays, il fit tomber la conversation sur la cour de France. Il en vint alors tout naturellement à parler de Mademoiselle, et loua fort son caractère et sa beauté.

— Oui, oui, dit Piccolomini, nous la connaissons, de réputation du moins, et nous serions bien heureux d'avoir ici une personne de son mérite.

Une pareille réflexion d'un homme dans l'intimité de l'archiduc Léopold-Guillaume était plus qu'une ouverture. Aussi ces paroles frappèrent-elles Villarmont, qui les répéta à Saujon, auquel elles tourmentèrent la tête et qui, à partir de ce moment, ne fit plus que rêver le mariage de Mademoiselle avec l'archiduc.

D'abord, ces nouvelles un peu vagues, répétées à Mademoiselle, ne firent pas grande impression sur elle, car elle songeait toujours à l'empire ; mais bientôt le bruit se répandit que l'empereur allait épouser une archiduchesse du Tyrol, et, de dépit, elle commença à donner un peu plus de créance aux projets de Saujon. Jusqu'à quel point cette intrigue eut-elle consistance, c'est ce que l'on ne put savoir, puisque Mademoiselle, qui pouvait seule tout dire, nia tout ; mais, un matin, on arrêta Saujon, et, le soir, on se fit tout bas que Mademoiselle avait failli être enlevée par l'archiduc.

Restait encore à savoir si la princesse devait donner les mains à cet enlèvement. Or, sur ce point, il n'y eut plus de doute, lorsqu'on apprit qu'elle était consignée dans ses appartements et que, le lendemain, elle fut appelée devant la reine, le cardinal et le duc d'Orléans, comme devant un conseil.

On comprend le bruit que dut faire une pareille affaire dans une cour à laquelle la reine donnait l'exemple d'une dévotion si exagérée ; aussi détourna-t-elle un instant la vue de tout ce monde des affaires publiques, et, pendant qu'il en était question, le coadjuteur vint deux fois voir la reine et le cardinal pour les prévenir que les émotions populaires allaient croissant sans que cela parût faire sur le ministre ou sur la régente l'impression que méritait une pareille nouvelle.

Le fait est que la reine et Mazarin, qui ne voyaient point ou s'efforçaient de ne pas voir les choses comme elles étaient, n'attachaient point à la personne de M. le coadjuteur toute l'importance qu'elle commençait à avoir. Il est vrai aussi que sa personne avait, à la première vue, quelque chose de grotesque ; c'était un petit homme noir, mal fait, maladroit de ses mains en toute chose, écrivant d'une manière illisible, sans avoir pu jamais tracer une ligne droite, et ayant, outre cela, la vue si basse, qu'il n'y voyait pas à quatre pas, si bien que lui et M. Duquevilly, son parent, qui avait la vue fort basse aussi, s'étant donné un jour rendez-vous

SA...
 ...
 ...
 ...

...
 ...
 ...
 ...
 ...

...
 ...
 ...
 ...

...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...

...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...

...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...

...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...

...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...

...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...

...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...

...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...

Le 11 Le...
 ...
 ...
 ...

En effet l'ordre...
 ...
 ...
 ...

Alle...
 ...
 ...
 ...

Comminges...
 ...
 ...
 ...

Cela tant...
 ...
 ...
 ...
 ...

Monsieur dit...
 ...
 ...
 ...

Mais, monsieur...
 ...
 ...
 ...

Vous comprenez...
 ...
 ...
 ...

Et à ces mots...
 ...
 ...
 ...

Mais, au même moment...
 ...
 ...
 ...

Non, vous n'entendez pas...
 ...
 ...
 ...

Il courait...
 ...
 ...
 ...

Comminges vit...
 ...
 ...
 ...

bien décidée et le peuple permit que le carrosse gagnât le quai. Mais, là, le combat devint plus sérieux. Les gens qui étaient chez Broussel et qu'on n'avait pu arrêter avec lui, excités par la vieille servante, s'étaient répandus dans les rues et criaient à l'aide, de toutes leurs forces. On commençait à jeter des pierres aux gardes; à tous moments on arrêtait les chevaux. Enfin, une trouée ayant été faite, Comminges ordonna au cocher de prendre le galop. Malheureusement, au moment où il obéissait, un pavé se trouva sous la roue et le carrosse versa. Un grand cri s'éleva aussitôt de tous côtés, et le peuple s'abattit, comme un vol d'oiseaux de proie, sur cette voiture renversée. Comminges crut un instant qu'il était perdu, lorsqu'en s'élançant par la portière, il vit renaître les mousquets d'une compagnie des gardes qui venait au tumulte. Aussitôt il tira son épée, et demeura debout sur la voiture pour être vu de plus loin :

— A moi compagnons ! cria-t-il. Aux armes ! Au secours !

Les gardes, qui reconnuent l'uniforme et la voix de leur chef, s'avancèrent alors au pas de course, écartant le peuple et entourant le carrosse renversé. Mais, outre qu'une roue du carrosse était cassée, les rênes des chevaux étaient déjà coupées. Ce carrosse se trouvait donc hors d'état de continuer la route. En ce moment, Comminges aperçut un autre carrosse dont les propriétaires s'étaient arrêtés pour regarder tout ce tumulte. Il dit un mot au sergent des gardes qui s'élança avec dix hommes vers ce carrosse, en fit, malgré leurs représentations, descendre ceux qui étaient dedans et l'amena à Comminges. Alors, à la vue du peuple qu'on tenait écarté, et dont l'émotion allait toujours augmentant, on fit sortir Broussel du carrosse brisé et on le fit monter dans l'autre, qui se mit immédiatement en route vers le Palais-Royal. Derrière Comminges le carrosse abandonné fut mis en morceaux. Mais, comme s'il y eût eu une fatalité à cette malheureuse arrestation, à peine fut-on dans la rue Saint-Honoré, que le nouveau carrosse se rompit à son tour. Alors, le peuple, voyant que c'était une occasion pour lui de tenter un dernier effort, s'élança de nouveau sur les gardes, de sorte qu'il le fallut repousser cette fois à grands coups de crosse et d'épée, qui firent force blessures. Mais le sang qui coulait déjà, au lieu d'épouvanter les séditeux, ne fit qu'augmenter leur rage. Des cris de menaces et de mort se faisaient entendre de tous côtés ! Les bourgeois commencèrent à sortir des maisons avec leurs halberdes. D'autres apparaissaient aux fenêtres avec des arquebuses. Un coup de fusil fut tiré qui blessa un garde. En ce moment, heureusement pour Comminges, qui ne savait plus comment faire avancer son prisonnier, un autre carrosse apparut envoyé par M. de Guitaut, son oncle. Comminges se jeta dedans, tirant son prisonnier après lui : les chevaux frais et vigoureux qui le conduisaient partirent au galop. On gagna un relais qui attendait derrière les Tuileries, et, débarrassé qu'on était enfin de toute cette populace, on s'élança à fond de train vers Saint-Germain, d'où le prisonnier devait être conduit à Sedan. En même temps, on conduisait Blancmesnil et Novion à Vincennes.

On comprend qu'après le tumulte qu'avait causé l'arrestation du bonhomme Broussel, comme l'appellent les auteurs du temps, le bruit de cet événement se répandit bientôt dans tout Paris. Le premier mouvement du peuple fut à la consternation, mais le second à la colère ; comme si chacun eût perdu un père, un frère, un ami, ou un protecteur, on éclata tout d'un coup et en tout lieu. L'émotion gagnait de rue en rue, et comme une marée qui monte ; on criait, on fermait les boutiques ; les voisins se demandaient les uns aux autres s'ils avaient des armes, et ceux qui en avaient, en prétaient à ceux qui n'en avaient pas, soit piques, soit halberdes, soit arquebuses. Le coadjuteur qui dinait avec trois chanoines de Notre-Dame, nommés Chapelain, Gomberville et Plot, s'informa de la cause de tout ce bruit, et apprit alors qu'en sortant de la messe, la reine venait de faire arrêter Broussel, Blancmesnil et Novion. Cette nouvelle était peu en harmonie avec la promesse qu'on lui avait faite la veille à la cour, mais elle ne l'en toucha que davantage. Il sortit donc aussitôt avec le même costume qu'il avait en pendant la messe, c'est-à-dire en rochet et en camail ; mais il ne fut pas plus tôt arrivé au Marché-Neuf, qu'il se vit entouré d'une foule immense. Le peuple l'avait reconnu et criait on plutôt hurlait autour de lui, demandant à grands cris qu'on lui rendit Broussel. Le coadjuteur se démêla de toute cette populace en montant sur une borne et en disant qu'il allait au Louvre pour demander à la reine qu'elle fit justice. Comme il arrivait sur le pont Neuf, il y trouva le maréchal de la Meilleraie, à la tête des gardes, lequel, bien qu'il n'eût encore en face et pour adversaires que quelques enfants qui insultaient ses soldats et leur jetaient des pierres, ne laissait pas que d'être fort embarrassé ; car non seulement il commençait à entendre sourdement gronder l'orage, mais encore il pouvait déjà le voir venir. Le coadjuteur et lui s'abouchèrent alors : le maréchal lui raconta en détail tout ce qui s'était passé ; de son côté, le coadjuteur lui dit qu'il allait au Palais-Royal parler de cette af-

faire à la reine. Alors, le maréchal s'offrit de l'y accompagner, résolu de ne rien cacher au ministre et à elle de l'état où en étaient les choses. Ils s'avancèrent donc, tous deux vers le Palais-Royal, suivis de plus d'un millier d'hommes et de femmes, qui criaient à tue-tête : « Broussel ! Broussel ! Froussel ! »

Ils trouvèrent la reine dans son grand cabinet ; elle avait près d'elle M. le duc d'Orléans, le cardinal Mazarin, M. de Longueville, le maréchal de Villeroy, l'abbé de la Rivière, Bautru, Nogent et Guitaut, capitaine de ses gardes. Elle ne recut le coadjuteur ni bien ni mal, car elle était trop fière pour se repentir de ce qu'elle avait fait ; quant au cardinal, il parut avoir complètement oublié ce qu'il avait dit la veille.

— Madame, dit le coadjuteur, je viens, comme c'est mon devoir, pour recevoir les commandements de la reine, et contribuer, en tout ce qui sera de mon pouvoir, au repos de Votre Majesté

La reine fit de la tête un petit signe de satisfaction ; mais, comme autour d'elle la Rivière, Nogent et Bautru traitaient l'élémente de bagatelle, elle ne crut pas devoir lui faire un plus long remerciement. Cependant, à toutes ces imprudentes railleries de courtisans, qui ne savaient pas ou qui affectaient de ne pas savoir la gravité de la situation, le maréchal de la Meilleraie s'emporta, en appelant au témoignage du coadjuteur. Celui-ci, qui avait vu les choses de près, et qui n'avait aucun motif de taire la vérité, la dit tout entière, assurant que l'émotion était grave, et prédisant qu'elle deviendrait plus grave encore, mais alors le cardinal sourit malignement, et la reine s'écria tout en colère :

— Monsieur le coadjuteur, il y a de la révolte à s'imaginer qu'on puisse se révolter ; voilà de ces contes ridicules comme en font ceux qui favorisent les rébellions ; mais, soyez tranquille, l'autorité du roi y mettra bon ordre.

Alors, le cardinal, qui vit la reine s'avancer trop, et qui remarqua sur la figure du coadjuteur l'effet produit par les paroles qu'elle avait laissés échapper, dit à son tour, avec ce ton doux et fanx qui lui était habituel :

— Madame, plutôt à Dieu que tout le monde parlât avec la même sincérité que M. le coadjuteur ! il craint pour son troupeau, il craint pour la ville, il craint pour l'autorité de Votre Majesté ; je suis bien persuadé que le péril n'est pas au point qu'il se l' imagine ; mais je crois aussi qu'il l'a vu tel qu'il l'a dit, et qu'il parle dans la religion de sa conscience.

La reine, comprenant ce que lui voulait dire le cardinal, changea à l'instant même de figure et de ton, et fit mille remerciements au coadjuteur, qui, à son tour, faisant semblant d'être sa dupe, s'inclina respectueusement. Ce que voyant, la Rivière haussa les épaules et dit tout bas à Bautru :

— Voyez donc ce que c'est que de n'être pas jour et nuit en ce pays-ci ; voilà M. le coadjuteur, qui n'est pas une bête cependant, et qui prend au sérieux ce que lui dit la reine.

La vérité est que tous ceux qui se trouvaient dans le cabinet jouaient pour le moment la comédie : la reine faisait la douce et était en colère ; le cardinal faisait l'assuré et tremblait fort intérieurement ; M. le coadjuteur faisait le crédule et ne l'était pas ; M. le duc d'Orléans faisait l'émoussé et était aussi insouciant dans cette affaire qu'il l'était dans toutes les autres ; M. de Longueville témoignait beaucoup de tristesse et était joyeux au fond du cœur ; le maréchal de Villeroy faisait le gai et avouait un instant après, les larmes aux yeux, que l'Etat penchait au précipice ; enfin Bautru et Nogent bouffonnaient et représentaient, pour plaire à la reine, la vieille servante de Broussel animant le peuple à la rébellion, quoiqu'ils sussent fort bien, que tout au contraire de la tragédie, qui ordinairement est suivie d'une farce, la farce, cette fois-ci, pourrait bien être suivie de la tragédie. Le seul abbé de la Rivière était convaincu que toute cette émotion n'était que fumée.

Cette dissimulation eut son effet, même sur le maréchal de la Meilleraie, qui était venu avec le coadjuteur pour dire la vérité, mais qui, en voyant sur tous les visages cette assurance vraie ou feinte, eut honte de la crainte qu'il avait éprouvée et prit des airs de capitaine. Juste en ce moment, la porte du cabinet s'ouvrit de nouveau, et le lieutenant-colonel des gardes parut, venant dire à la reine que le peuple s'enhardissait de plus en plus et menaçait de forcer les soldats. Or, comme le maréchal était un homme tout pétri de contre-temps, comme dit le cardinal de Retz, il s'emporta de plus en plus, et, au lieu d'en revenir à son opinion première, il demanda qu'on le laissât se mettre à la tête des quatre compagnies des gardes réunies, prendre avec lui tous les courtisans qu'il trouverait dans les antichambres, et tous les soldats qu'il rencontrerait sur sa route, assurant qu'il se faisait fort de mettre en fuite toute cette canaille. La reine, qui d'instinct adoptait toujours les moyens violents, se rangea aussitôt à son projet ; mais, comme c'était chose grave que de se lancer ainsi en avant, toute comédie cessa, et le maréchal de la Meilleraie et la reine restèrent seuls de leur avis ; ce qui le refroidit quelque peu. D'ail-

... les bras et le... du Palais Royal en étant... vous qui pussiez remédier au mal, mon... leur all'z aller

... comme l'asile sous prétexte non qu'il avait la... mais qu'il pouvait le almer le coadjuteur se le... mais la rue avec son rochet et son camail en... de nou au l'une file de peuple à travers laque... de passer en lui d'ontant sa l'opinion. Mais... autre chose que te peult attendre, ainsi se mit il... Broussel Broussel qu'on nous rende Broussel

... tout ur était l'un de idé à ne l'no proquette de ce... savait qu'on ne tiendrait jés aussi con l'naît il de... le plus maistressement qu'il pouvait lorsque le ma... de la Mail-late, à la tête des cheuau-légers de la... s'av'ca l'épée à la main, en criant :
- Vive le roi et liberté à Broussel !

... on ne vit que son épée nue, et qu'on n'... que la p'mière partie de sa prise son geste et... parole ébranlèrent beaucoup plus de gens qu'ils n'en... On cria aux armes, un cri hétére le sabre à la... s'élança vers le maréchal, qui le tua l'un coup de... pistolet. Alors, les cris redoublèrent ; de tous côtés on courut... aux armes. Le peuple qui avait suivi le coadjuteur jusqu'au... Palais-Royal et qui attendait sa sortie à la porte, le poussa... ou plutôt le porta jusqu'à la Croix-du-Trahoir, où il ren... pouva le maréchal de la Meillerie, qui en était venu aux... mains avec une grosse troupe de bourgeois qui lui avait... fermé le passage et qui reboutait au feu des cheuau-légers... par une fusillade assez bien nourrie, le coadjuteur alors, espérant que les uns et les autres porteraient respect à sa... dignité et à son habit se jeta entre eux pour essayer de les... séparer ; il avait pensé juste, car le maréchal, qui commençait à être fort embarrassé, prit avec joie ce prétexte pour ordonner aux cheuau-légers de cesser le feu. De leur... côté les bourgeois s'arrêtèrent, se contentant de tenir ferme dans le carrefour ; mais vingt ou trente, qui ne savaient rien de cette espèce de trêve sortirent de la rue des Prouvaires avec des pallebardes et des mousquetons et, ne voyant pas le coadjuteur, ou feignant de ne pas le voir, se mirent sur les cheuau-légers, cassèrent d'un coup de pistolet le bras à Fontarilles, qui était près du maréchal, blessèrent un des pages qui portait la soutane du coadjuteur lequel fut lui-même renversé d'un coup de pierre qui l'atteignit au-dessous de l'oreille. Au moment où il se relevait sur un genou un garçon apothicaire qui était un des plus enragés dans la rébellion lui appliqua le canon de son mousquet contre la tête ; mais le prélat, saisissant le canon avec la main, s'écria :

- Al malheureux ! si ton père te voyait !
Le jeune homme se trompa au sens de ces paroles, et crut qu'il allait par mégarde tuer quelque ami de son père ; il en résulta qu'il regarda avec attention l'homme qu'il allait tuer par inadvertance, et que, remarquant seulement alors les habits ecclésiastiques de celui qu'il avait devant les yeux

- O mon Dieu ! ne seriez-vous pas le coadjuteur ?
- Certes que je le suis, répondit celui-ci, et vous allez tuer un ami croyant tuer un ennemi !
Le jeune homme reconnaissant sa méprise, alla le coadjuteur à se relever et se mit à crier :
- Vive le coadjuteur !

Alors, tout le monde fit le même cri ou s'empressa autour de lui, et dans ce mouvement le maréchal, se trouvant dérangé se retira aussitôt vers le Palais Royal. Le coadjuteur se dirigea du côté des halles, traînant toute cette population après lui ; mais, là, il trouva, comme il le dit lui-même toute la fourmillière des fripiers sous les armes. Il fallut s'expliquer. On avait vu entrer le coadjuteur au Palais-Royal, on l'en avait vu sortir, on voulait une réponse de la reine. Le coadjuteur en avait l'habitude, mais il ne s'y fit pas trop lui-même. Il fut en hâte de trouver cette occasion pour en aller chercher une seconde ; il se dirigea pour retourner au Palais Royal. Sa proposition fut accueillie avec de grands cris et sur ce il reprit le chemin qu'il venait de faire à contre-tour le plus de quatre mille personnes.

A la barrière des Sergents, il trouva la Meillerie, qui, craignant du service qu'il lui avait rendu en le tirant d'entre les dents à son cou, et l'embrassa presque à l'étouffé en lui disant :
- Tu vas en ou, un brutal ! j'ai vu l'Etat et vous l'avez sauvé venez parlez à la reine en Français sensible et en bon libres et renous chacun nos notes pour faire le dire à la majorité du roi, ces postes de l'Etat, que nous serons en armes qu'on ordonne à la reine que cette affaire n'est rien.

Puis descendant de cheval il prit le coadjuteur par la main et le conduisit presque dans la chambre grise où était le roi. Le moment de la nuit. Sa Majesté, qui était assise sur un fauteuil, se leva et dit à son fils, et à qui elle avait donné le nom de Louis, et peut-être celui de Palais-Royal.

... le plus maistressement qu'il pouvait lorsque le ma... de la Mail-late, à la tête des cheuau-légers de la... s'av'ca l'épée à la main, en criant :
- Vive le roi et liberté à Broussel !
... on ne vit que son épée nue, et qu'on n'... que la p'mière partie de sa prise son geste et... parole ébranlèrent beaucoup plus de gens qu'ils n'en... On cria aux armes, un cri hétére le sabre à la... s'élança vers le maréchal, qui le tua l'un coup de... pistolet. Alors, les cris redoublèrent ; de tous côtés on courut... aux armes. Le peuple qui avait suivi le coadjuteur jusqu'au... Palais-Royal et qui attendait sa sortie à la porte, le poussa... ou plutôt le porta jusqu'à la Croix-du-Trahoir, où il ren... pouva le maréchal de la Meillerie, qui en était venu aux... mains avec une grosse troupe de bourgeois qui lui avait... fermé le passage et qui reboutait au feu des cheuau-légers... par une fusillade assez bien nourrie, le coadjuteur alors, espérant que les uns et les autres porteraient respect à sa... dignité et à son habit se jeta entre eux pour essayer de les... séparer ; il avait pensé juste, car le maréchal, qui commençait à être fort embarrassé, prit avec joie ce prétexte pour ordonner aux cheuau-légers de cesser le feu. De leur... côté les bourgeois s'arrêtèrent, se contentant de tenir ferme dans le carrefour ; mais vingt ou trente, qui ne savaient rien de cette espèce de trêve sortirent de la rue des Prouvaires avec des pallebardes et des mousquetons et, ne voyant pas le coadjuteur, ou feignant de ne pas le voir, se mirent sur les cheuau-légers, cassèrent d'un coup de pistolet le bras à Fontarilles, qui était près du maréchal, blessèrent un des pages qui portait la soutane du coadjuteur lequel fut lui-même renversé d'un coup de pierre qui l'atteignit au-dessous de l'oreille. Au moment où il se relevait sur un genou un garçon apothicaire qui était un des plus enragés dans la rébellion lui appliqua le canon de son mousquet contre la tête ; mais le prélat, saisissant le canon avec la main, s'écria :

- Al malheureux ! si ton père te voyait !

La reine alors se prit à sourire, mais d'un sourire si ambigu, que le coadjuteur n'en fut pas dupe; toutefois, ne témoignant aucunement combien il était blessé de ce nouveau doute, et interrompant le maréchal de la Meilleraie qui continuait de faire son éloge :

Madame, dit-il, il ne s'agit pas de moi; mais de Paris soumis et désarmé qui vient se jeter aux pieds de Votre Majesté.

— Il est bien coupable et bien peu soumis! répondit la reine le visage tout en feu; mais, d'un autre côté, s'il eût été aussi furieux qu'on a voulu me le faire croire, comment se serait-il adouci en si peu de temps?

A ces mots, le maréchal de la Meilleraie, qui vit le fond de la pensée de la reine, ne put se retenir et, tout en jurant, lui dit :

Pardieu! madame, en voyant comme on vous trompe, un homme de bien doit vous dire toute la vérité. Eh bien, je vous la dis, moi: c'est que, si vous ne mettez aujourd'hui même Broussel en liberté, il n'y aura pas demain pierre sur pierre dans tout Paris.

Le coadjuteur voulut appuyer cette opinion du maréchal; mais la reine lui ferma la bouche avec un rire moqueur et en lui disant :

— Allez vous reposer, monsieur le coadjuteur; vous devez être fatigué d'avoir tant et si bien travaillé aujourd'hui.

A une pareille réponse, il n'y avait rien à dire. Le coadjuteur sortit la rage dans le cœur, se promettant bien de se venger; mais comment? Il n'en savait rien encore, et les choses n'étaient pas assez nettement dessinées pour qu'il pût prendre un parti.

A la porte, une foule innombrable attendait le coadjuteur et le força de monter sur l'impériale de son carrosse, qu'on venait de lui amener, pour qu'il rendit compte de ce qu'il avait fait au Palais-Royal. Alors, il raconta que, sur l'affirmation qu'il avait donnée à la reine, que le peuple était sur le point de poser les armes et de se disperser si on lui rendait Novion, Blanchemesnil et Broussel, la reine avait positivement promis la liberté des prisonniers.

Cette promesse, malgré l'adverbe qui l'accompagnait, parut bien vague au peuple, et peut-être ne s'en fut-il pas contenté deux heures plus tôt; mais l'heure du souper approchait.

« Cette circonstance, dit le cardinal de Retz, pourra paraître ridicule; elle est fondée cependant, et j'ai observé qu'à Paris, dans les émotions populaires, les plus échauffés ne veulent pas se désheurer. »

Grâce à cette circonstance, le peuple de Paris se dispersa donc, et le coadjuteur put rentrer tranquillement chez lui, où il se mit au lit et se fit saigner, pour éviter les suites que pouvait avoir le coup de pierre qu'il avait reçu à la tête.

Ne le quittons pas encore, car c'est lui qui va être le pivot des événements que nous allons raconter.

XVII

LE COADJUTEUR ET SES AMIS. — LEURS CRAINTES ET LEURS CONSEILS. — PENSÉES AMBITIEUSES DE GONDI. — PRÉPARATIFS DE GUERRE CIVILE. — DISPOSITIONS DU COADJUTEUR. — MOUVEMENT DU PEUPLE. — LES BARRICADES. — PROJETS DE LA COUR. — DÉMARCHÉ DU PARLEMENT PRÈS DE LA REINE. — DANGER QUI LE MENACE À SON RETOUR. — SA NOUVELLE DÉMARCHÉ AU PALAIS-ROYAL. — IL OBTIENT LA LIBERTÉ DE BROUSSEL. — INQUIÉTUDES À LA COUR. — TRIOMPHE DE BROUSSEL. — ARRÊT DU PARLEMENT. — DESTRUCTION DES BARRICADES. — COUPLÉT SUR LES « FRONDEURS ».

Cependant le coadjuteur était rentré chez lui, mal satisfait et plus souffrant encore d'esprit que de corps. Il ne se dissimulait pas qu'il avait été le jouet de Mazarin et de la reine, et que tous deux l'avaient poussé en avant avec l'intention de ne pas tenir une seule des promesses qu'ils avaient faites, par sa bouche, au peuple de Paris. Or, si cela était ainsi, le coadjuteur perdait d'un seul coup, près des Parisiens, cette popularité qu'il avait acquise par tant de soins, d'argent et de peine.

Il en fait la de ses réflexions. Lorsque Montrésor en fit Montrésor, cet éternel mécontent qui conspirait avec Cinq Mars contre Richelieu, et avec le cardinal sur contre Mazarin.

— Eh bien, monsieur, lui dit-il tout d'abord, vous avez fait aujourd'hui une belle expédition!

— Comment cela? demanda le coadjuteur.

— Sans doute, reprit Montrésor: que croyez-vous avoir gagné, je vous prie, aux deux visites que vous avez faites au Palais-Royal?

— J'y ai gagné, répondit le coadjuteur, impatient que cette voix de Montrésor répondit si bien à la voix qui murmurait en lui, que je me suis acquitté envers la reine, de qui je tiens ma dignité de coadjuteur.

— Alors, vous croyez que la reine est satisfaite de vous? demanda en raillant Montrésor.

— Je l'espère.

— Eh bien, détronpez-vous, monsieur, car elle vient de dire à madame de Navailles et à madame de Motteville qu'il n'avait pas tenu à vous d'émouvoir le peuple, et que vous aviez, Dieu merci! fait tout ce qui avait dépendu de vous pour cela.

Cette réponse était si bien en harmonie avec ce qui se passait dans l'âme du coadjuteur, que, quoiqu'il hochât la tête en manière de doute, Montrésor vit bien que le coup avait porté. D'ailleurs, un renfort lui arrivait: M. de Laigues, capitaine des gardes de M. le duc d'Orléans, et qui était des plus intimes du coadjuteur, ouvrait la porte en ce moment.

— Ah! vous êtes le bienvenu, monsieur de Laigues, dit le coadjuteur; vous ne savez pas ce que me disait à l'instant même Montrésor?

— Non, répondit de Laigues.

— Il me disait qu'on s'était moqué de moi à la cour et qu'on y prétendait que tout ce que j'ai fait dans la journée n'était qu'une comédie qui avait pour but d'émouvoir le peuple.

— Eh bien, dit froidement de Laigues, Montrésor avait raison.

— Pouvez-vous m'en donner des nouvelles certaines? reprit le coadjuteur, qui sentait que la colère commençait à lui prendre l'esprit.

— Je viens du souper de la reine à l'instant même, répondit de Laigues.

— Eh bien, qu'y avez-vous vu? qu'y avez-vous entendu?

— J'y ai vu des gens fort joyeux sur ce que les choses avaient tourné mieux qu'ils ne l'espéraient, et j'y ai entendu force méchantes plaisanteries sur certain coadjuteur qui avait essayé de soulever le peuple, et qui, n'ayant pas réussi, avait fait semblant d'être blessé quoiqu'il ne le fût pas; et, qui, croyant sortir de chez lui pour être applaudi comme une tragédie de Corneille, était rentré sifflé comme une farce de Bois-Robert. Enfin ce même coadjuteur dont je vous parle, a fait tous les frais de la conversation, et, pendant deux heures entières, a été exposé à la raillerie fine de Baurru, à la bouffonnerie de Nogent, à l'enjouement de la Rivière à la fausse compassion du cardinal, et aux éclats de rire de la reine.

— Mon cher coadjuteur, dit Montrésor, n'avez-vous donc pas lu certaine *Conjuración de Fiesque*, qu'a écrite, voilà tantôt une quinzaine d'années, un certain abbé de Gondi de ma connaissance?

— Si fait, Montrésor, répondit le coadjuteur, si fait, Fiesque est même, vous le savez, mon héros favori; mais je n'ai vu nulle part que Fiesque dût son titre de comte de Lavagna au doge contre lequel il conspirait.

— C'est bien, dit Montrésor en se levant, endormez-vous dans ces beaux sentiments, et vous vous réveillerez demain à la Bastille.

— Qu'en pensez-vous, de Laigues? demanda le coadjuteur.

— Moi, répondit le capitaine des gardes, je suis entièrement de l'avis de Montrésor, et, à votre place, après ce que j'ai entendu, je vous jure que, si je n'étais pas décidé à résister ouvertement, je prendrais la fuite, et cela, non pas demain, non pas cette nuit, mais à l'instant même.

En ce moment la porte s'ouvrit pour la troisième fois, et M. d'Argenteuil, qui avait été autrefois premier gentilhomme du comte de Soissons et qui avait fort connu l'abbé de Gondi chez le comte, entra tout pâle et tout effaré.

— Vous êtes perdu! lui dit-il tout d'abord et sans lui laisser le temps de lui adresser une seule question. Le maréchal de la Meilleraie m'envoie vous dire qu'il ne sait pas quel diable possède le Palais-Royal, et leur a mis dans l'esprit à tous que vous aviez fait ce que vous aviez pu pour exciter la sédition; mais il n'a pas réussi à les faire revenir sur votre compte, et les mesures les plus violentes vont être, dès cette nuit, prises contre vous.

— Lesquelles? demanda le coadjuteur.

— Ecoutez, reprit d'Argenteuil, tout cela n'est encore qu'un projet; mais les projets, d'un moment à l'autre, peuvent être mis en exécution. Voici ce dont il était question

de l'Assemblée nationale. M. le duc d'Angoulême et le duc de Berry...
— Ce n'est pas de la sorte que l'on se livre à la guerre. —
— Mais, monsieur, dit-il, vous n'avez rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

— Le duc de Berry, dit-il, n'a rien dit de la sorte.

Le homme était justement le frère de son cuisinier. Ayant été condamné à être pendu quelque temps auparavant, et s'étant soustrait à son jugement, il n'osait plus sortir que la nuit. Miron, en quittant le coadjuteur, venait de rencontrer cet homme qui, l'ayant reconnu, lui avait dit, justement sur la question qui les occupait en ce moment, des choses si intéressantes qu'il était remonté avec lui.

En effet, cet homme errait la nuit, suivant sa coutume, avait aperçu près de la porte de Miron deux officiers arrêtés et causant de peur d'être reconnus, il s'était caché, et avait alors entendu toute leur conversation. Ces deux officiers étaient Rubentel, lieutenant, et Vaunes, lieutenant colonel des gardes. Ils discutaient sur la manière dont ils devaient entrer chez Miron pour le surprendre comme on avait surpris Broussel, et s'enquerraient des postes où il serait bon de mettre les gardes, les Suisses, les gens d'armes et les chevaux-legers pour s'assurer de tous les quartiers depuis le Pont-Neuf jusqu'au Palais-Royal.

Mais, cet homme, jugeant qu'il n'y avait pas de temps à perdre, était entré chez Miron pour le prévenir de ce qui se tramait contre lui, et avait appris qu'on venait de l'envoyer chercher de la part du coadjuteur. Il était alors venu à l'archevêché dans l'espérance de le rencontrer, et l'avait trouvé comme il sortait.

— Eh bien, dit le coadjuteur, il ne nous manquait que de savoir les endroits où l'on devait mettre des gens de guerre. Nous voilà fixés sur ces endroits ; faites comme nous avons dit, mon cher Miron, mais ne perdez pas un instant.

Miron s'inclina et sortit.

Le coadjuteur commandait comme un chef d'armée.

Resté seul avec ses amis, il leur demanda s'ils voulaient le seconder. Après quelques minutes d'hésitation, ils acceptèrent. Montrésor et de Laugues eurent réunir leurs amis. D'Argenteuil, qui était lié avec le chevalier d'Humières, Louis de Cravant, depuis maréchal de France, lequel était en recrue à Paris, promit de lui emprunter une vingtaine d'hommes. On convint alors des postes où se trouveraient Montrésor et de Laugues. Quant à d'Argenteuil, comme il était aussi brave et aussi déterminé qu'homme du monde, il eut la charge de se tenir à la porte de Nesle ; car l'homme qui avait donné tous les détails que nous avons rapportés, avait deux fois entendu Rubentel et Vaunes prononcer le nom de cette porte, et il croyait qu'on devait enlever quelqu'un de ce côté.

Pendant ce temps, Miron prenait les précautions convenues, plaçant lui-même les bourgeois les plus considérables des quartiers menacés dans tous les lieux où il était question de mettre des gens de guerre. Ces bourgeois étaient en manteau noir et sans armes, et, au bout de deux heures, Miron avait mis une telle activité, que plus de quatre cents hommes étaient disséminés depuis le Pont-Neuf jusqu'au Palais-Royal, avec aussi peu de bruit, dit le coadjuteur dans ses Mémoires, et aussi peu d'émotion qu'il eût pu y en avoir si les novices des Chartreux y fussent venus pour y faire leurs méditations.

Pendant ce temps, Lespinay était venu à son tour. Il eut l'ordre de se tenir prêt à s'emparer, à la première invitation, de la barrière des Sergents, afin d'y élever une barricade contre les gardes du Palais-Royal ; sans doute aussi, il était prévenu d'avance, car il reçut cet ordre comme si c'était la chose la plus facile que de l'exécuter, et il se retira sans faire aucune observation, disant que l'on pouvait compter sur lui, et qu'il serait à son poste.

Alors, le coadjuteur, après avoir donné ses ordres comme M. le duc d'Enguien la veille de la bataille de Rocroy, s'endormit comme lui en attendant qu'on le réveillât.

A six heures du matin, on entra dans sa chambre ; c'était le secrétaire de Miron qui venait lui dire que les gens de guerre n'avaient point paru pendant toute la nuit, et qu'on avait vu seulement quelques cavaliers, qui étaient venus pour reconnaître les pelotons de bourgeois, et qui, après les avoir reconnus pour peu considérables, s'en étaient retournés au galop vers le Palais-Royal.

Mais, si tout était tranquille de ce côté, et si rien ne paraissait menacer sur ce point, il n'en était pas de même en côté de la chancellerie, où il était facile de voir, par les allées et venues des houcquetons qu'il se brassait quelque chose contre la tranquillité du peuple de Paris.

À sept heures, un second messager de Miron vint avertir le coadjuteur que le chancelier s'avancait avec toute la pompe de la magistrature vers le palais ; en même temps, un courrier de d'Argenteuil annonçait que deux compagnies des gardes suisses marchaient vers la porte de Nesle.

Le moment était venu, et le coadjuteur fit dire à chacun d'agir selon ses instructions.

Un quart d'heure après, au bruit qui retentit jusqu'à l'archevêché, le coadjuteur put voir qu'il était fidèlement obéi. Montrésor et de Laugues, qui se trouvaient sur le Pont-Neuf, secondés par les bourgeois de Miron avaient appelé tout le peuple aux armes. De son côté, Lespinay s'était

emparé de la barrière des Sergents, et d'Argenteuil, déguisé en maçon et une règle à la main, avait chargé les Suisses avec ses recrues, leur avait tué vingt ou trente hommes, pris un drapeau et avait dissipé le reste des deux compagnies.

A cette triple attaque, tout avait pris feu dans la ville. La rébellion, comme une trainée de poudre, avait couru du centre de Paris aux quartiers les plus éloignés. On voyait tout le monde sortir en armes, même les femmes et les enfants. En un instant il y eut plus de douze cents barricades de faites. — Le chancelier, poussé de tous côtés, voyant le peuple ému sortir, pour ainsi dire, de dessous les pavés, se sauva à grand-peine, au milieu des cris et des malédictions, dans l'hôtel d'O, qui était au bout du quai des Augustins, du côté du pont Saint-Michel. Mais à peine les portes se furent-elles refermées derrière lui, que le peuple se rua contre elles avec une telle fureur, qu'il les brisa. Le chancelier se sauva avec son frère, l'évêque de Meaux, dans un petit cabinet dont la porte était perdue dans la tapisserie, et qu'il referma derrière lui. Mais, comme il sentait bien que sa vie était en danger, et que, s'il était découvert, il serait mis en pièces, après avoir inutilement cherché une issue à ce cabinet, il se jeta aux genoux de son frère et se confessa, car d'un instant à l'autre il s'attendait à être massacré. Cependant, contre toute espérance, il ne fut pas découvert. Le peuple s'amusa à piller l'hôtel, la cupidité l'emportant sur la vengeance, et, en démeublant les magnifiques chambres, enrichies de splendides tapisseries et de riches garnitures de cheminée, on oubliera le petit cabinet perdu où s'était réfugié le chancelier.

Pendant tout ce temps, on était réuni chez la reine; il y avait à cette réunion toutes les princesses, et, parmi elles, cette pauvre reine d'Angleterre, qui avait quitté un royaume en révolution pour venir demander asile à un autre royaume plein de troubles. Quant au cardinal, il était travaillant dans le petit cabinet de la reine, avait près de lui l'abbé de la Rivière, et quelques-uns des seigneurs de la cour qu'il regardait comme ses plus fidèles. En ce moment arriva un homme que le chancelier Séguier, tout en fuyant, avait envoyé au Palais-Royal pour prévenir la reine et le cardinal de la situation où il se trouvait. La reine fit aussitôt appeler le maréchal de la Meilleraie, lui ordonna d'aller au secours du chancelier. Le maréchal partit avec les gendarmes et les chevan-légers.

Pendant ce temps, on interrogeait le messager. Comme il n'avait aucun motif pour dissimuler, il dit la vérité tout entière, c'est-à-dire que Paris était soulevé, que des chaînes étaient tendues à toutes les extrémités des rues, qu'à chaque pas on rencontrait des barricades gardées par les bourgeois, et que, tout en redemandant Broussel, le peuple criait de toute sa force : « Vive le roi et le coadjuteur ! » La reine aussitôt passa dans le cabinet du cardinal Mazarin avec cet homme, lui fit répéter tout ce qu'il avait dit, et il fut convenu qu'on enverrait quelqu'un à M. de Gondi.

Le maréchal de la Meilleraie était cependant parvenu à grand-peine jusqu'à l'hôtel d'O. Une vieille femme, la seule qui fût restée, le conduisit au cabinet où était caché le chancelier. Il le fit alors entourer par une garde, et l'accompagna à pied au Palais-Royal, lorsque, après quelques pas sur le quai, on rencontra la duchesse de Sully, fille du chancelier, qui, sachant ce qui se passait, venait le chercher en carrosse. Le chancelier et l'évêque de Meaux montèrent dans le carrosse. Le maréchal l'entoura avec les gardes, et l'on prit le plus vite possible le chemin du Palais-Royal. Mais, comme on traversait le Pont-Neuf et qu'on passait devant la place Dauphine, le peuple, qui était embusqué sur cette place, fit un feu assez vif. L'exempt du roi, qui marche toujours à la suite du chancelier, fut tué, ainsi qu'un garde et plusieurs soldats. Madame la duchesse de Sully, en se jetant devant la portière pour couvrir le chancelier de son corps, reçut une balle dans le bras; heureusement, c'était une balle morte qui ne lui fit qu'une forte contusion. On arriva ainsi au Palais-Royal, et, à la vue de madame de Sully blessée, du chancelier presque mort de peur, et de M. l'évêque de Meaux, qui n'en valait guère mieux, la cour comprit que, pour cette fois, c'était une chose sérieuse, et qui valait la peine qu'on y réfléchît.

Un instant après, revint à son tour le messager qu'on avait envoyé au coadjuteur. C'était l'argentier de la reine; il avait trouvé M. de Gondi à l'archevêché; mais celui-ci avait déclaré que, n'ayant aucune influence sur le peuple, il ne pouvait que témoigner à la reine et au cardinal le regret qu'il éprouvait du mépris qu'on faisait de leur autorité. Il était évident que cette réponse était une défaite, car tous les rapports prouvaient, au contraire, que le coadjuteur était alors plus influent que jamais sur le peuple de Paris.

En ce moment, on annonça à la reine que le parlement, qui s'était assemblé ce jour-là de très bon matin, s'avancait en corps et en habits vers le Palais-Royal après avoir

décrété contre Comminges, lieutenant des gardes de la reine, qui avait exécuté les arrestations de la veille, et avoir déclaré qu'il était défendu à tous gens de guerre, sous peine de vie, d'exécuter à l'avenir de pareilles commissions. La marche du parlement, au reste, était un triomphe; on abaissait les chaînes devant lui, on ouvrait les barricades, et tout le peuple suivait en criant :

— Broussel! Broussel!

Bientôt on annonça que le parlement était à la porte du palais. Toute furieuse qu'était la reine, il n'y avait pas moyen de lui en défendre l'entrée; elle ordonna donc qu'il fût introduit.

La députation entra; elle avait à sa tête le premier président et le président de Mesme; les autres membres étaient restés dans la cour.

Le président voulut parler; mais ce fut la reine qui, se levant et marchant à lui, prit la parole :

— N'est-ce pas une chose bien étrange et bien honteuse, messieurs, dit-elle, que, du temps de la feuë reine, ma belle-mère, vous ayez vu arrêter et conduire en prison M. le Prince sans avoir montré aucun ressentiment, et que, pour ce misérable Broussel, vous et votre peuple fasiez tant de choses, que la postérité regardera avec horreur la cause de tant de désordres, et que le roi mon fils aura un jour sujet de se plaindre de votre procédé et de vous en punir?

Le président laissa achever la reine; puis, quand elle eut fini :

— Oserai-je vous faire observer, madame, dit-il, que ce n'est pas l'heure des récriminations et qu'en l'état où est le peuple, il ne faut penser qu'au remède qui le peut calmer? Quant à moi, madame, ajouta-t-il, mon avis est que vous devez vous épargner la douleur de vous voir reprendre votre prisonnier par force, en nous le rendant de votre propre volonté et de votre bonne grâce.

— Il est possible que vous voyiez la chose ainsi, reprit la reine; mais ce que je vois, moi, c'est qu'il est impossible de faire ce tort à l'autorité royale que de laisser impuni un homme qui l'a attaquée avec tant de violence.

— Est-ce donc votre dernier mot, madame, dit le président, et refusez-vous absolument ce qu'on vous demande?

— Oui, répondit la reine, tant qu'on me le demandera comme on le fait. Vous avez dû voir, par la douceur de ma régence, quelles étaient mes intentions; j'ajouterai qu'en mon particulier, je serais peut-être disposée à lui pardonner; mais, vous le savez bien vous-mêmes, messieurs, il y a une certaine sévérité à laquelle les rois sont obligés pour contenir les peuples dans quelque crainte.

Et, sur ce, la reine leur tourna le dos et rentra dans le cabinet où était Mazarin. Le président la fit alors supplier de revenir et de leur accorder encore quelques minutes d'entretien.

Ce ne fut pas la reine qui sortit, ce fut le chancelier; il venait dire à MM. du parlement que, s'ils témoignaient à l'avenir plus de respect aux volontés du roi, la reine, de son côté, leur ferait toutes les grâces qui dépendraient d'elle.

Le président demanda l'explication de cette réponse. Alors, le chancelier dit que, si le parlement voulait s'engager à ne plus discuter sur les affaires d'Etat, et à ne plus contrôler les édits, la reine leur rendrait les prisonniers.

Le parlement se retira en disant qu'il allait délibérer sur cette proposition. Il sortit alors du Palais-Royal dans le même ordre qu'il y était entré. Mais, comme il ne disait rien au peuple de la liberté de Broussel, au lieu des acclamations qui l'avaient accompagné à sa venue, il ne trouva plus qu'un morne silence au retour. A la barrière des Sergents, où était dressée la première barricade, les interpellations, les murmures commencèrent. Mais le premier président les apaisa en disant que la reine avait promis qu'il serait fait satisfaction au peuple. A la seconde barricade, les interpellations, les murmures recommencèrent et furent apaisés par le même moyen; mais, à la Croix-du-Trahoir, le peuple ne voulut plus se payer de cette monnaie; il se fit un grand tumulte, et un garçon rôtisseur, s'avancant à la tête de deux cents hommes, et mettant sa hallebarde contre la poitrine du premier président :

— Ah! traître, lui dit-il, voilà donc comme tu défends nos intérêts! Retourne au Palais-Royal à l'instant, et, si tu ne veux pas être massacré toi-même, ramène-nous Broussel ou le Mazarin en otage.

A cette menace, le désordre se mit dans le parlement; cinq ou six présidents à mortier, une vingtaine de conseillers se jetèrent dans la foule et parvinrent à s'échapper. Seul, et quoiqu'il courût plus grand risque que tous les autres, le premier président ne s'intimida point, et, conservant toujours la dignité de la magistrature, il rallia autour de lui ce qu'il put de sa compagnie et reprit à petits pas le chemin du Palais-Royal.

Quelques jours auparavant Mazarin avait dit que le parlement était comme les coilliers qui froissent dans les bords de Paris et qui se séparent des qu'ils voient le moulinnet civil pour se rassembler de nouveau des qu'il s'est levé.

Cette plaisanterie avait été rapportée au parlement, lequel avait fort blessé le matin des barricades, le conseiller Barillon, voyant comment les choses tournaient, se mit à chanter le couplet suivant, qu'il improvisa sur un air à la mode

En vent de froinde
A souillé ce matin.
Je crois qu'il gronde
Contre le Mazarin
L'en vent de froinde
A souillé ce matin.

Le parlement, voyant que le froinde est et de la reine et de la cour, se mit à chanter le couplet suivant, qu'il improvisa sur un air à la mode

Le couplet fit fortune on appela les partisans de la cour les mazarins, et ceux du parlement les froindeurs. Le coalitionneur et ses amis, qui comme on l'a vu, avaient fait le mouvement, acceptèrent la dénomination et prirent des cordons de chapeau qui avaient la forme d'une froinde. Aussitôt le pain, les gants, les manchoirs, les éventails, les écharpes, fut fut à la Froinde. Maintenant, la Revolution aura venir le nom sous lequel elle devait être inscrite aux registres populaires était trouvé

XVIII

LA COUR SE RETIRE A RUEIL. — VICTOIRES ET BLESSURE DU PRINCE DE CONDÉ. — IL EST RAPPELÉ. — LE PRINCE ET LE POSSÉDÉ. — MOTION ÉNERGIQUE FAITE AU PARLEMENT. — DÉCLARATION DE LA REINE. — PRÉTENDU MARIAGE DE LA REINE AVEC MAZARIN. — INFLUENCE DE CONDÉ. — LA COUR REVIENT A PARIS. — NOUVELLES HOSTILITÉS DU PARLEMENT CONTRE MAZARIN. — CONSEIL ODIEUX DU PRINCE DE CONDÉ. — LA COUR SE PROPOSE DE RETOURNER A SAINT-GERMAIN. — LA REINE LOIT. — DÉPART DE PARIS. — DÉNUCUMENT DE LA COUR A SAINT-GERMAIN. — TERREUR DES PARIISIENS. — LETTRE DU ROI. — ARRÊT DU PARLEMENT. — LA GUERRE CIVILE EST DÉCLARÉE.

Le parlement, voyant que le froinde est et de la reine et de la cour, se mit à chanter le couplet suivant, qu'il improvisa sur un air à la mode

Le parlement, voyant que le froinde est et de la reine et de la cour, se mit à chanter le couplet suivant, qu'il improvisa sur un air à la mode

Le parlement, voyant que le froinde est et de la reine et de la cour, se mit à chanter le couplet suivant, qu'il improvisa sur un air à la mode

Tous ces événements avaient rendu Paris insupportable à la reine; elle saisit donc la première occasion venue de le quitter. On prétextait la nécessité de faire nettoyer le Palais Royal, et le roi, la reine, M. le duc d'Anjou, qui venait d'avoir la petite vérole et le cardinal Mazarin, qui n'était pas bien remis encore de sa frayeur, se retirèrent à Rueil, Saint Germain étant occupé par la reine d'Angleterre.

En une autre circonstance, la chose n'aurait point été extraordinaire. On était au mois de septembre, et un roi, une reine et un prince du sang qui vient d'être malade, peuvent égarer comme de simples particuliers, le désir d'aller passer quelques jours à la campagne. Cependant ce départ eut l'air d'une fuite. Le roi monta en carrosse à six heures du matin et partit avec le cardinal, quant à la reine elle se fit accompagner par le plus vaillant dit madame de Mazarin, le puis alla se confesser aux Cordeliers, dire adieu à ses deux religieuses du Val-de-Grâce, et se retira à Rueil.

M. le duc d'Orléans resta pour s'entendre avec le parlement qui élevait de nouvelles difficultés. Ce prince, auparavant officier depuis longtemps, commençait à ressembler à un homme de guerre et ambitieux comme toujours. Il était lieutenant général du royaume, et par conséquent connaissait de quelque autorité. Il donna des ordres à la reine qui songea à faire venir le prince de Condé pour le lui opposer.

Le prince de Condé poursuivait le cours de ses victoires. Avec deux mille hommes il Lens il venait de prendre Ferras et avait été blessé à la hanche; c'était une occasion pour le prince de Paris.

Le parlement, voyant que le froinde est et de la reine et de la cour, se mit à chanter le couplet suivant, qu'il improvisa sur un air à la mode

Le parlement, voyant que le froinde est et de la reine et de la cour, se mit à chanter le couplet suivant, qu'il improvisa sur un air à la mode

Le parlement, voyant que le froinde est et de la reine et de la cour, se mit à chanter le couplet suivant, qu'il improvisa sur un air à la mode

de nouveau le vieux marquis de Châteaufort et fit arrêter Chavigny. le premier sous le prétexte qu'il avait pris part aux troubles, le second sous celui que, lié avec plusieurs membres du parlement, il les avait fomentés, mais, en réalité, à cause de la vieille haine qui était née entre Mazarin et lui, du jour où Beringhen était venu traiter avec Mazarin au nom de la reine.

matiques, et, de plus, brave, non pas à telle ou telle heure, mais toujours.

Il eut en revenant à Paris, une aventure dont le bruit l'avait précédé et avait fort diverti la cour. En traversant la Bourgogne, il entendit parler d'un possédé qui faisait grand bruit et il avait désiré le voir. Effectivement, on le conduisit près de cet homme, en l'avertissant que s'il



On le conduisit ainsi droit à Notre-Dame.

Ces deux événements étaient la nouvelle du jour, lorsque M. le prince de Condé arriva à Paris.

Le parlement ne le voyait pas venir sans crainte. A vingt-sept ans, M. le Prince avait la réputation du premier général de l'Europe. En outre, il avait un grand parti à la cour : il était à la tête de la faction des petits-maîtres, c'est-à-dire des élégants, qui remplaçaient, sous Louis XIV, les dix-sept gentilshommes de Louis XIII ; de plus, il avait contribué à l'arrestation du duc de Beaufort, auquel le peuple s'était fort attaché, comme cela arrive dans les époques de mécontentement, par la seule raison qu'il était persécuté ; enfin, c'était un homme de cour, de résolution et d'esprit, sachant l'histoire, la philosophie et les mathé-

matiques, il fallait le voir entrer dans une de ses crises, il fallait le toucher avec un chapelet. M. le Prince promit de suivre cette recommandation en disant qu'il avait justement sur lui un reliquaire béni par le pape et qui ne le quittait jamais. Quant au possédé, comme cette nouvelle eût pu l'intimider, on lui laissa ignorer quelle noble visite il recevait.

M. le Prince fut introduit et trouva le possédé assez calme. Mais on souffla aussitôt à l'oreille du visiteur que, s'il voulait voir se changer ce calme en orage, il n'avait qu'à toucher le malade avec son chapelet. Condé fit signe de l'œil qu'il allait suivre l'instruction donnée, et, tirant de sa poche sa main fermée, il la posa sur la tête du pos-

A cette époque, M. de Condé paraissait, en effet, fort attaché au roi. Sa première question, à son retour, avait été pour demander à Laporte si le roi serait honnête homme et aurait de l'esprit, et, sur la réponse affirmative, il s'était écrié :

— Ah ! tant mieux ! vous me ravissez ; car il n'y a pas d'honneur à obéir à un méchant prince, ni de plaisir à obéir à un sot.

C'était aussi l'avis du cardinal Mazarin. Un jour que le maréchal de Grammont flattait le ministre d'une puissance éternelle :

— Ah ! monsieur, lui dit-il, vous ne connaissez pas Sa Majesté ; il y a en elle de l'étoffe pour quatre rois et un honnête homme.

C'était ce même maréchal de Grammont qui, ayant pris part pour les frondeurs, disait plus tard à Louis XIV :

Du temps que nous servions Votre Majesté contre le cardinal Mazarin.

Manière de parler qui faisait beaucoup rire le roi.

Cependant la Saint-Martin était venue, et le parlement avait repris ses délibérations, plus acerbe que jamais contre la cour ; les pamphlets se succédaient avec acharnement contre le cardinal ; chaque jour, il paraissait quelque nouvelle mazarinade. Le ministre en avait ri d'abord, et avait dit ce fameux mot si souvent répété depuis : « Ils chantent, ils payeront. » Mais enfin les chansons avaient fait place à un écrié qui faisait grand bruit et qui se produisait sous le titre de *Requête des trois états du Gouvernement de la Ville-de-France au parlement de Paris*.

C'était une diatribe terrible contre le ministre.

« Il était, disait la requête, Sicilien, sujet du roi d'Espagne et de basse naissance ; il avait été valet à Rome, avait servi dans les plus abominables débauches ; il avait été poussé par les fourberies, les bouffonneries et les intrigues ; il avait été reçu en France comme espion, avait, par son influence sur la reine, gouverné toutes choses depuis six ans, au grand scandale de la maison royale et à la grande dérision des nations étrangères. Il avait disgracié, banni, emprisonné les princes, les officiers de la couronne, les gens du parlement, les grands seigneurs, enfin, les plus fidèles serviteurs du roi. Il s'était environné de traitres, de concussionnaires, d'impies et d'athées ; il s'était attribué la charge de gouverneur du roi pour l'élever à sa mode ; il avait corrompu le peu qui restait de candeur et de bonne foi à la cour, en y mettant à la mode les brelans et les jeux de hasard ; il avait violé et renversé la justice, pillé et ravi toutes les finances, consommé par avance trois années du revenu de l'Etat. Il avait encombré les prisons de vingt-trois mille personnes, dont cinq mille étaient mortes dans une seule année. Quoiqu'il eût dévoré par an près de 120 millions, il n'avait payé ni les gens de guerre, ni les pensions, ni l'entretien des places fortes ; il avait enfin partagé ces grandes sommes avec ses amis, en ayant transporté hors du royaume la plus grande partie tant en lettres de change et en espèces, qu'en pierres.

Dans tout autre temps, ce libelle, quoique vrai dans beaucoup de parties, n'aurait pas eu grande importance ; mais, à cette heure, il correspondait si bien à l'esprit du peuple et aux griefs du parlement, qu'il devenait une chose grave. On fit donc de grandes recherches. L'auteur resta inconnu, mais l'imprimeur fut découvert et condamné au bannissement perpétuel par sentence du Châtelet.

Néanmoins, il était impossible de demeurer dans cette situation, il importait de savoir enfin qui régnait, du parlement ou du roi, et si, comme le disait Anne d'Autriche, son fils n'était qu'un roi de cartes.

On décida de se raccommoder d'abord avec M. le duc d'Orléans : c'était chose facile. On fit l'abbé de la Rivière secrétaire d'Etat ; on lui donna l'entrée au conseil et on lui promit le second chapeau. L'abbé de la Rivière, qui connaissait son maître et qui savait qu'il n'y avait rien à attendre de lui, du moment qu'il fallait déployer un peu d'énergie, se fit lui-même négociateur de la réconciliation qui eut lieu vers les fêtes de Noël.

Aussitôt on s'assembla en conseil et l'on résolut de prendre un parti sur ce qu'il y aurait à faire.

Le prince de Condé avait toute influence ; aussi ce fut son avis qui prévalut : c'était l'avis d'un homme de guerre, plutôt que celui d'un homme d'Etat. Il s'agissait de transporter le roi à Saint-Germain, d'empêcher le pain de Gonesse d'arriver à Paris et d'affamer la capitale. Les Parisiens alors s'en prendraient au parlement, cause de tous ces désordres, et le parlement serait trop heureux de recevoir le pardon et les conditions de la cour.

Peut-être le cardinal ne trouvait-il pas, au fond de l'âme, ce parti le meilleur ; mais il venait de l'homme tout-puissant à cette époque, il plaisait au caractère aventureux de la reine il fut adopté. Seulement, on convint que le silence le plus profond serait gardé, à ce point que le duc d'Orléans promit de n'en point parler à Madame ni à sa fille, et que le prince de Condé s'engagea à n'en pas dire un seul mot ni à sa mère, ni à M. le prince de Conti, son frère, ni à madame de Longueville, sa soeur.

Le moment du départ fut arrêté pour la nuit du 5 au 6 janvier.

On employa les quelques jours qui séparaient encore l'instant fixé à concentrer vers Paris les troupes dont on pouvait disposer : sept ou huit mille hommes, à peu près. Ces mouvements inquiétèrent les Parisiens, et, sans que l'on sût de quoi il était question, on éprouva cette espèce de crainte et de malaise qu'on respire avec l'air, à la veille des grands événements. Les bourgeois semblaient ne pas pouvoir tenir dans leurs maisons, et, lorsque les gens de connaissance se rencontraient dans les rues, ils se demandaient avec inquiétude des nouvelles, comme si à chaque instant quelque chose d'inattendu devait arriver. La cour elle-même était en alarme ; il y eut des ordres donnés, puis des contre-ordres. Mais, comme nous l'avons dit, personne n'avait positivement connaissance du parti pris, que la reine, M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé, M. le cardinal et M. le maréchal de Grammont.

La journée du 5 janvier s'écoula dans des inquiétudes croissantes, mais sans amener aucun événement. Le soir, comme de coutume les princes et les ministres firent leur cour à la reine ; mais ils la quittèrent de bonne heure. Le maréchal de Grammont ayant l'habitude, tous les ans, la veille des Rois, de donner un grand souper, chacun se rendit donc chez lui, et la reine, restée seule, passa dans son cabinet, où étaient le roi et M. le duc d'Anjou, gardés par madame de la Trémouille. Les deux enfants jouaient ensemble ; la reine, prenant une chaise, s'assit devant une table où elle s'appuya pour les regarder. Un instant après, madame de Motteville entra et alla se placer debout derrière la reine, qui lui adressa la parole avec sa tranquillité habituelle et se remit à regarder les enfants. En ce moment, madame de la Trémouille, qui était assise dans un coin et dans l'ombre, fit signe de l'œil à madame de Motteville de venir lui parler ; celle-ci se rendit à l'invitation, et madame de la Trémouille lui dit si bas, que la reine ne put l'entendre :

— Savez-vous le bruit qui court ? C'est que la reine part cette nuit.

C'était le premier mot que madame de Motteville entendait dire de ce projet, et il lui parut si improbable qu'elle se contenta de montrer à madame de la Trémouille, et en haussant les épaules, la tranquillité avec laquelle la reine regardait jouer les deux enfants. Mais, si bas qu'eût parlé madame de la Trémouille, la reine avait entendu qu'elle avait parlé ; elle se retourna, et lui demanda ce qu'elle avait dit : madame de la Trémouille, qui ne croyait pas plus que madame de Motteville à ce prochain départ, lui répéta tout haut ce qu'elle avait dit tout bas. Mais la reine se mit à rire :

— On est vraiment fou dans ce pays, dit-elle, et l'on ne sait quelle chose s'imaginer ; demain, je vais passer la journée au Val-de-Grâce.

M. le duc d'Anjou, qu'on emportait en ce moment pour le coucher, entendit ce que disait la reine et ne voulut pas sortir que sa mère ne lui eût fait la promesse de l'y conduire avec elle ; la reine le lui promit et l'enfant se retira tout joyeux.

— Maintenant que d'Anjou est sorti, mesdames, dit la reine, nous allons, si vous le voulez bien, pour amuser le roi, tirer la fève entre nous ; appelez Brégy et faites apporter le gâteau.

On obéit à la reine. Le gâteau fut apporté, et, madame de Brégy étant venue, on en fit six parts : une pour le roi, une pour la reine, une pour madame de la Trémouille, une pour madame de Motteville, une pour madame de Brégy et une pour la Vierge.

Chacun mangea sa part sans trouver la fève ; elle était dans la part de la Vierge. Alors, le roi prit la fève et la donna à sa mère, la faisant ainsi reine, et elle, de son côté, comme si elle n'eût autre chose dans l'esprit que de se divertir, fit apporter une bouteille d'hypocras, dont les dames burent d'abord ; puis elles la forcèrent à en goûter, afin d'avoir occasion de crier :

— La reine boit !

On parla ensuite d'un repas que devait donner deux jours après Villequier, capitaine des gardes. La reine désigna celles de ses femmes à qui elle permettait d'y aller, et dit qu'il faudrait y faire venir la petite bande de violons de M. le Prince pour s'y mieux divertir. Enfin, ayant fait appeler Laporte, elle lui remit le roi pour qu'on le couchât à son tour. Madame de la Trémouille alors fut la première

à Paris de l'année précédente... (faint text)

été mandé... (faint text)

les portes du Palais Royal... (faint text)

Madame de Villiers... (faint text)

Madame de Villiers... (faint text)

Madame de Villiers... (faint text)

Madame de Villiers... (faint text)

Madame de Villiers... (faint text)

Madame de Villiers... (faint text)

Madame de Villiers... (faint text)

Madame de Villiers... (faint text)

Le duc de L'Escaladieu reçut un coup de halberde... (faint text)

Paris était dans une... (faint text)

Tres chers et bien aimés, étant obligé avec un très possible de passer à partir de notre bonne ville de Paris cette nuit même pour ne pas demeurer exposé aux perilleux leçons d'aucun officier de notre cour du parlement lequel ayant intelligence avec les ennemis de l'Etat après avoir attenté contre notre autorité en plusieurs rencontres et abusé longuement de notre bonté, se soit porté jusques à conspirer de se saisir de notre personne, nous avons bien voulu de l'avis de notre très honoree dame et mere, vous donner part de notre resolution, et vous ordonner, comme nous le faisons très expressément, de vous employer en tout ce qui dependra de vous pour empêcher qu'il n'arrive rien à notre dite ville qui puisse en altérer le repos, ni prejudicier à notre service, vous assurant, comme nous l'esperons, que tous les bons bourgeois et habitants d'icelle continueront avec vous dans les devoirs de bons et fideles sujets, ainsi qu'ils ont fait jusqu'à présent. Nous réservant de vous faire savoir dans peu de jours la suite de notre resolution, et cependant nous coniant en votre fidelité et affection à notre service, nous ne vous ferons la presente plus longue et plus expresse.

Louis.

Donné à Paris, le 5 janvier 1649.

Le 7 de Liste, capitaine des gardes du corps, apporta de la part du roi une interdiction aux cours souveraines de continuer leurs seances et un ordre au parlement de se retirer à Montargis.

Le parlement refusa de prendre connaissance de cet ordre, disant qu'il ne venait pas du roi, mais de ceux qui l'entouraient et lui donnaient de mauvais conseils. Sur cette reponse la reine fit faire defense aux vilaines environnant Paris d'y porter ni pain, ni vin, ni betail; dès lors l'intention de la cour devint visible; on voulut affamer Paris. Le parlement déclara qu'une députation irait porter des remontrances à la reine. La députation se mit en route, vint à Saint-Germain, mais ne fut pas reçue. A son retour, la députation fit son rapport à la compagnie, laquelle, à son tour, et en reponse à la lettre du roi, rendit l'arrêt suivant:

Ce jour, etc.

Attendu que le cardinal Mazarin est notoirement l'auteur de tous les desordres de l'Etat et du mal present, l'a déclaré et le déclare perturbateur du repos public, ennemi du roi et de l'Etat, et lui enjoint de se retirer de la cour dans ce jour, et dans huitaine hors du royaume, et ledit temps passe enjoint à tous les sujets du roi de lui courre sus. Fait defense à toute personne de le recevoir. Ordonne en outre qu'il sera fait levee de gens de guerre en cette ville en nombre suffisant à cette fin, commissions déléguées pour la sûreté de la ville tant au dedans qu'au dehors, et escorter ceux qui ameneront les vivres et faire en sorte qu'ils soient amènes et apportés en toute sûreté et liberté, et sera le présent arrêt lu, publié et affiché partout où il s'appartiendra, et à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, enjoint aux prévôts des marchands et échevins de tenir la main à son exécution.

GILLET.

C'était un nom bien humble et bien inconnu pour répondre au nom de Louis dont était signée la première lettre que nous avons mise sous les yeux de nos lecteurs. Aussi cette déclaration mit-elle les courtisans en grande galeté; mais cette galeté fut bientôt tempérée par une triple nouvelle qu'on apprit à la cour. Le duc d'Elbeuf et le prince de Conti venant de quitter Saint Germain pour retourner à Paris. M. le duc de Bouillon s'était déclaré pour le parlement. Enfin madame de Longueville s'était fait transporter à l'hôtel de ville promettant à la cause populaire l'appui du duc de Longueville, son mari, et du prince de Condé.

Ainsi la guerre civile était déclarée non seulement entre le roi et son peuple, mais encore entre les princes du sang.

XIX

UN MOT SUR LE DUC D'ELBOEUF, LE DUC DE BOUILLON.

LE PRINCE DE CONTI, MADAME DE LONGUEVILLE, LE COADJUTEUR. — POURQUOI ILS ÉTAIENT MÉCONTENTES.

— INTELLIGENCES DE GONDI AVEC MADAME DE LONGUEVILLE. — OVATION DU COADJUTEUR AU MARCHÉ-NEUF. — VISITE DE BRISSAC A M. DE GONDI. — PROJETS DE M. D'ELBOEUF. — IL JOUE AU FIN AVEC LE COADJUTEUR. — ARRIVÉE DU PRINCE DE CONTI. — DÉFIANCE DU PEUPLE CONTRE LA FAMILLE DE CONDÉ.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

— LES PRINCES AU PARLEMENT. — LUTTE ENTRE LE PRINCE DE CONTI ET M. D'ELBOEUF. — INTRIGUES DU COADJUTEUR. — MESDAMES DE LONGUEVILLE ET DE BOUILLON A L'HÔTEL DE VILLE. — CONTI EST DÉCLARÉ GÉNÉRALISSIME DU PARLEMENT.

depuis quelque temps, qui était plus mécontent encore que tous ceux que nous venons de nommer de cette ligue d'adulateurs.

En effet, après cette fameuse journée des barricades qu'il avait faite, son importance s'était en quelque sorte perdue dans le résultat. Broussel et Blancmesnil avaient été mis en liberté; c'était tout ce que voulait le peuple. Le coadjuteur avait bien été mandé à la cour, la reine lui avait bien fait toute sorte de tendresses, le cardinal-ministre l'avait bien embrassé sur les deux joues; mais derrière ces masques il avait vu les visages, et ces visages, le cas échéant d'une revanche, ne lui avaient rien promis de bon. Aussi il était demeuré tranquille, entretenant son influence sur le peuple, ses amitiés avec le parlement, ses relations avec les chefs de quartier, et attendant les événements, sûr qu'il était que les événements ne pouvaient manquer de le venir trouver.

En effet, le jour même que le roi sortit de Paris, ainsi que nous l'avons dit, le coadjuteur fut réveillé à cinq heures du matin par l'argentier de la reine, son messager ordinaire: il apportait une lettre écrite de la main d'Anne d'Autriche elle-même, par laquelle elle priait le coadjuteur de se transporter à Saint-Germain. Le coadjuteur répondit qu'il ne manquerait pas de se rendre aux ordres de Sa Majesté. Un instant après, le président Blancmesnil entra chez le coadjuteur pâle comme un mort. Il venait lui annoncer le bruit courant, qui était que le roi marchait sur le palais avec huit mille chevaux: car, dans le premier moment, les nouvelles les plus étranges et les plus exagérées s'étaient répandues par la ville. Le coadjuteur lui répondit que, loin de marcher sur le palais avec huit mille chevaux, le roi venait de s'enfuir de Paris avec ses gardes. Blancmesnil sortit aussitôt pour faire part de cette nouvelle à ses collègues; et le coadjuteur courut à l'hôtel de Condé, ou était restée madame de Longueville.

Comme il était grand ami de M. de Longueville et que M. de Longueville, dit le coadjuteur lui-même, n'était pas l'homme de la cour qui fût le mieux avec sa femme, il avait été quelque temps sans la voir. Cependant, dans la prévoyance des événements qui allaient arriver et du besoin qu'il pouvait avoir d'elle, il y était retourné depuis quelques jours, et l'avait trouvée fort enragée contre la cour et surtout contre M. de Condé, son frère. Il lui avait alors demandé si elle avait quelque pouvoir sur M. le prince de Conti, et madame de Longueville lui avait répondu que, quant à celui-ci, il était entièrement entre ses mains, et qu'elle en ferait tout ce qu'elle voudrait. C'était tout ce que désirait le coadjuteur, qui, de ce moment, avait quelqu'un à opposer à M. le Prince. Il est vrai que ce quelqu'un n'était que l'ombre d'un chef de parti; mais c'était tant mieux pour le coadjuteur, qui voulait faire agir ce chef de parti à sa volonté. Il avait donc prévenu madame de Longueville de se tenir prête à tout événement; de rappeler son mari à Paris, et de ne point quitter la capitale, sous quelque prétexte que ce fût.

Il trouva madame de Longueville prête à l'envoyer chercher lui-même. Elle était restée, comme elle l'avait promis; mais M. de Condé lui avait enlevé le prince de Conti presque de force. Elle se trouvait donc seule à Paris. M. de la Rochefoucauld venant de partir pour essayer de ramener le prince de Conti, et M. de Longueville étant dans son gouvernement de Normandie, il est vrai qu'on avait reçu la veille une lettre de lui, annonçant que, le 6 au soir, il serait à Paris.

Madame de Longueville était fort inquiète. Elle demanda au coadjuteur ce qui se passait dans les rues, où elle n'osait s'aventurer. Les rues étaient pleines de tumulte et de confusion: les bourgeois, d'eux-mêmes, s'étaient emparés de la porte Saint-Honoré; le coadjuteur avait fait garder celle de la Conférence par un homme à lui; enfin, le parlement s'assemblait.

Il fut convenu alors entre madame de Longueville et le coadjuteur, qu'outre M. de la Rochefoucauld on enverrait encore Saint-Ibal, ami particulier de M. de Gondé, à Saint-Germain, pour qu'il tâchât de voir M. de Conti et de presser son retour.

Saint-Ibal partit déguisé.

Le coadjuteur aurait pu en faire autant et parvenir ainsi près de la reine, qui l'avait fait demander; mais ce n'était pas son affaire: il voulait partir ostensiblement afin d'être empêché de continuer son voyage. Il fit mettre les chevaux à son carrosse, et cria tout haut à son cocher: «A Saint-Germain!» C'était le moyen de ne pas sortir de la ville.

En effet, au bout de la rue Neuve-Notre-Dame, un marchand de bois nommé Dubuisson, qui avait beaucoup de crédit sur les ports, commença à amener le peuple, rossa le postillon, battit le cocher et déclara que le coadjuteur n'irait pas plus loin. En un instant le carrosse fut renversé. On démonta les roues, les femmes du Marché-Neuf formèrent une espèce de litière sur laquelle on fit monter le coadjuteur, que l'on ramena, à sa grande joie, en triomphe chez lui.

Il écrivit aussitôt à la reine et au cardinal pour leur exprimer tous ses regrets et leur dire l'impossibilité dans

Mais l'un ni l'autre n'avaient pu se faire entendre. Mais l'un ni l'autre n'avaient pu se faire entendre. Mais l'un ni l'autre n'avaient pu se faire entendre.

Le prince de Conti... M. de Longueville... M. de Brissac...

M. de Brissac entra chez... M. de Brissac entra chez... M. de Brissac entra chez...

M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville...

M. de Longueville demanda... M. de Longueville demanda... M. de Longueville demanda...

M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville...

M. de Longueville dit M. de Brissac... M. de Longueville dit M. de Brissac... M. de Longueville dit M. de Brissac...

M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville...

M. de Longueville dit M. de Brissac... M. de Longueville dit M. de Brissac... M. de Longueville dit M. de Brissac...

M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville...

M. de Longueville dit M. de Brissac... M. de Longueville dit M. de Brissac... M. de Longueville dit M. de Brissac...

M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville...

M. de Longueville dit M. de Brissac... M. de Longueville dit M. de Brissac... M. de Longueville dit M. de Brissac...

M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville...

M. de Longueville dit M. de Brissac... M. de Longueville dit M. de Brissac... M. de Longueville dit M. de Brissac...

M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville...

M. de Longueville dit M. de Brissac... M. de Longueville dit M. de Brissac... M. de Longueville dit M. de Brissac...

M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville...

M. de Longueville dit M. de Brissac... M. de Longueville dit M. de Brissac... M. de Longueville dit M. de Brissac...

M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville...

M. de Longueville dit M. de Brissac... M. de Longueville dit M. de Brissac... M. de Longueville dit M. de Brissac...

A peine furent-ils sortis que le coadjuteur qui avait cru remarquer certain sourire échangé entre le pape et les autres ordonna à l'un de ses gens de suivre M. d'Elboeuf, et de venir l'informer du lieu où il allait.

Comme l'avis prouva le coadjuteur M. d'Elboeuf allait droit à l'hôtel de ville. Le coadjuteur et lui avaient joué au fin et n'avaient pu se tromper ni l'un ni l'autre. Aussitôt le coadjuteur se mit à la besogne. Il s'agissait d'intrigues, il était dans son élément.

Il écrivit à l'instant même au premier échevin Fournier, qui était un de ses amis, qu'il prit garde que l'hôtel de ville ne renvoyât M. d'Elboeuf au parlement, ce qui aurait fait à celui-ci une recommandation contre laquelle il aurait été difficile de lutter, puis il manda à ceux des curés de Paris qui lui étaient le plus sûrement dévoués de jeter parmi leurs paroissiens des soupçons contre M. d'Elboeuf, en leur rappelant qu'il était capable de faire toute chose pour de l'argent, et en leur remettant en mémoire qu'il était un des intimes amis de l'abbé de la Rivière, favori du duc d'Orléans. Enfin lui-même sortit vers sept heures du soir et courut toute la nuit à pied et déguisé, visitant tous les membres du parlement qu'il connaissait, non point pour leur parler du prince de Conti ni de M. de Longueville, ce qui eût rendu sa tâche plus facile, car il craignait toujours de les compromettre, mais pour leur rappeler combien M. d'Elboeuf était un homme peu sûr et comment le parlement devait être blessé que le prince se fût offert à l'hôtel de ville avant de s'offrir à lui, comme le coadjuteur lui en avait donné le conseil.

Jusqu'à deux heures du matin, le coadjuteur courut ainsi, bien convaincu que, de son côté, M. d'Elboeuf ne perdait pas son temps. Il venait de rentrer, brisé de fatigue, et s'était couché presque décidé à se déclarer ouvertement le matin contre M. d'Elboeuf, lorsqu'il entendit que l'on heurtait à sa porte. Il appela aussitôt son valet de chambre en lui ordonnant d'aller voir qui était là. Un instant après, il entendit des pas qui se rapprochaient vivement, et le chevalier de la Chaise, qui était à M. de Longueville, entra dans sa chambre, sans attendre qu'on l'annonçât, en criant :

— Sus, sus, monsieur, levez-vous ! M. le prince de Conti et M. de Longueville sont à la porte Saint-Honoré ; mais le peuple crie qu'ils viennent trahir la ville et ne veut pas les laisser entrer.

Le coadjuteur poussa un cri de joie et sauta à bas de son lit. C'était la nouvelle que, depuis trois jours, il attendait avec tant d'impatience. En un instant il fut habillé, et, comme, tout en s'habillant, il avait donné l'ordre de mettre les chevaux, son carrosse se trouva prêt en même temps que lui. Il sauta aussitôt dedans avec le chevalier de la Chaise se fit conduire chez le conseiller Broussel, qu'il prit avec lui afin de doubler sa popularité, et, précédé de coureurs portant des flambeaux, il se rendit à la porte Saint-Honoré, où attendaient effectivement M. de Longueville et M. le prince de Conti, qui s'étaient sauvés à cheval de Saint-Germain.

Ce fut alors que le coadjuteur vit qu'en prenant Broussel, il n'y avait pas eu surcroît de précaution. Le peuple avait une si grande crainte du prince de Conti, que tout ce qui lui tenait en quelque chose excitait au plus haut degré sa défiance. Enfin, comme le coadjuteur et Broussel, non seulement réparaient d'eux, mais encore affirmèrent au peuple qu'ils venaient à Paris pour le défendre, les chaînes furent levées. MM. de Conti et de Longueville montèrent dans le carrosse du coadjuteur, et tous ensemble, escortés par les cris de joie du peuple, revinrent à l'hôtel de Longueville où ils rentrèrent au grand jour. Le coadjuteur recommanda à la duchesse de les maintenir dans de bonnes résolutions et courut chez M. d'Elboeuf la defiance qu'inspirait le prince de Conti semblait lui imposer ce rôle démarqué. Il voulait proposer au prince de s'unir à M. de Conti et à M. de Longueville ; mais M. d'Elboeuf était déjà parti pour le palais.

Il n'y avait pas de temps à perdre, ou plutôt il y avait de la trop de temps de perdu. Le coadjuteur revint au grand galop de ses chevaux à l'hôtel de Longueville pour ferrer MM. de Conti et de Longueville de se présenter à l'instant même au parlement. Mais M. de Conti se trouvait si fatigué qu'il s'était mis au lit. Quant à M. de Longueville, comme il ne se pressait jamais, il répondit qu'il avait le temps. Le coadjuteur pénétra alors jusqu'à la chambre du prince pour le faire lever ; mais ce fut bien pis encore, le prince l'accablait, et l'on n'en pouvait rien tirer, si ce n'est qu'il se sentait bien mal. Le coadjuteur était près de devenir fou en voyant que les gens pour lesquels il s'était donné tant de peine, lui manquaient au moment où, après avoir si longue attente, il croyait les tenir enfin. Mais un domestique de Longueville monta à son tour chez son frère. Elboeuf venait annoncer que la séance du parlement était levée et que M. le duc d'Elboeuf marchait à l'hôtel de ville, tout joyeux suivi de ses trois fils, pour y prêter serment.

Il était trop tard, l'occasion était perdue ; il fut convenu que M. le prince de Conti se présenterait au parlement.

M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville... M. de Brissac dit M. de Longueville...

dans la séance de l'après-midi. Le coadjuteur promit de veulr le prendre, et, voulant mettre à profit les quelques heures qui lui restaient, il s'occupait d'envoyer d'avance des gens à lui aux alentours du parlement pour y crier : « Vive Conti ! » Quant à lui, il n'avait pas besoin de cette caution ; si s'était aperçu qu'il était plus populaire que jamais.

Puis il écrivit à tous les capitaines de quartier pour leur annoncer que M. de Conti venait d'arriver et pour leur dire de bien assurer le peuple que celui-là seul était dans ses intérêts. Enfin il chargea son secrétaire, qui à l'occasion était poète, de faire des couplets contre M. d'Elbœuf et ses enfants. Le coadjuteur connaissait ses ouailles et savait combien le ridicule avait de prise sur les Parisiens. Ces différentes occupations le conduisirent jusqu'à une heure de l'après-midi. C'était le moment indiqué pour qu'il revint prendre le prince.

Cette fois, le prince était prêt. Il monta dans le carrosse du coadjuteur sans autre suite que celle du prélat, qui était, au reste, fort grande et se faisait reconnaître de fort loin. Ils arrivèrent les premiers et avant M. d'Elbœuf sur les marches du palais et descendirent de voiture. Les cris de *Vive le coadjuteur!* retentirent alors de tous côtés ; mais ceux de *Vive le prince de Conti!* furent si rares, que M. de Conti vit bien que les gens seuls apostés par lui avaient crié. Au bout d'un instant, d'ailleurs, tous ces cris furent couverts par une clameur immense : c'était le duc d'Elbœuf qui arrivait au milieu des hurlements de joie de la populace. Il était en outre suivi de toutes les gardes de la ville qui l'entouraient depuis le matin comme général.

En entrant, M. d'Elbœuf donna l'ordre aux gardes de se tenir à la porte de la grand-chambre. Le coadjuteur, qui craignait quelque entreprise contre le prince qu'il protégeait, se tint aussi à cette porte avec ses gens à lui. M. de Conti s'avança alors vers le parlement, qui venait de s'asseoir, et d'une voix assez ferme :

— Messieurs, dit-il, ayant connu à Saint-Germain les pernicieux conseils que l'on donnait à la reine, j'ai cru que j'étais obligé, en ma qualité de prince du sang, de m'y opposer, et je suis venu vous offrir mes services.

Mais, alors, M. d'Elbœuf s'avança.

— Messieurs, dit-il à son tour, et avec le ton avantageux d'un joueur qui a la première manche, je sais tout le respect que je dois à M. de Conti, mais il me semble qu'il arrive un peu tard. C'est moi qui ai rompu la glace, c'est moi qui me suis offert le premier à votre compagnie ; vous m'avez remis le bâton de général et je le garde.

Aussitôt le parlement, qui, comme le peuple, était en défiance de M. de Conti, éclata en applaudissements. M. de Conti voulut parler de nouveau, mais un grand tumulte l'en empêcha. Le coadjuteur vit que ce n'était pas le moment d'insister et que l'affaire pouvait devenir mauvaise pour le prince. Il le tira en arrière, lui faisant signe de laisser le champ de bataille à M. d'Elbœuf. Celui-ci profita de la victoire, parla, pérorait, promit monts et merveilles, et le parlement rendit un arrêt par lequel il défendait aux troupes royales d'approcher de Paris à la distance de vingt lieues.

M. d'Elbœuf se retira en grand triomphe. Quant à M. de Conti, il eut peine à sortir, et il fallut que le coadjuteur passât devant lui pour faire ouvrir la foule, qui lui était plutôt hostile que bienveillante.

La partie semblait mal engagée ; mais le coadjuteur ne se laissait point battre facilement.

« La popularité, cultivée et nourrie de longue main, ne manque jamais, dit-il lui-même, pour peu qu'elle ait eu le temps de germer, à étouffer ces fleurs miçées et naissantes de la bienveillance publique que le pur hasard fait quelquefois pousser. »

Il attendit donc avec assez de tranquillité le résultat des mesures qu'il avait prises. D'ailleurs le hasard le servit.

En entrant chez madame de Longueville, le coadjuteur trouva un capitaine du régiment de Navarre, nommé Quincrot, qui l'attendait. Ce capitaine venait de la part de madame de Lesdiguières et apportait la copie d'un billet écrit par M. d'Elbœuf à l'abbé de la Rivière, une heure après l'arrivée de M. le prince de Conti et de M. de Longueville à Paris. Dans les circonstances présentes, ce billet était un trésor. Le voici :

« Dites à la reine et à Monsieur que ce diable de coadjuteur perd tout ici et, que dans deux jours, je n'y aurai aucun pouvoir ; mais que, s'ils veulent me faire un bon parti, je leur témoignerais que je ne suis pas venu à Paris avec une si mauvaise intention qu'ils se le persuadent. »

Le coadjuteur ne prit que le temps de faire lire ce billet à madame de Longueville et au prince de Conti ; puis il courut mystérieusement le montrer à tous ceux qu'il rencontra, en leur demandant le secret, et cependant il lais-

sait chacun en prendre copie, puis recommandait à celui à qui il venait d'accorder cette marque de confiance de n'en pas dire un mot, ce qui lui donnait l'assurance que le soir même tout Paris le connaîtrait.

Il rentra chez lui vers dix heures et trouva plus de cent cinquante lettres des curés et des officiers des quartiers. Les uns avaient opéré sur leurs paroissiens, les autres sur leurs troupes. Les dispositions étaient excellentes pour le prince de Conti. Il ne s'agissait plus que de rendre M. d'Elbœuf ridicule, et il était perdu. C'était l'affaire de Marigny, qu'on avait chargé de composer le triolet. Voici comment il s'en était tiré.

Monsieur d'Elbœuf et ses enfants

Ont fait tous quatre des merveilles ;

Ils sont pompeux et tromphants,

Monsieur d'Elbœuf et ses enfants.

On dira jusqu'à deux mille ans,

Comme une chose sans pareilles,

Monsieur d'Elbœuf et ses enfants

Ont fait tous quatre des merveilles.

C'était tout ce qu'il fallait. En lâchant le couplet par la ville, le coadjuteur était bien sûr que chacun ferait le sien à la suite. Il ne se trompait pas, comme nous le verrons bientôt.

Il fut fait une centaine de copies de ce triolet que l'on éparpilla dans les rues et qu'on colla dans les carrefours.

Dans ce moment, on apprit que les troupes du roi s'étaient emparées de Charenton. M. d'Elbœuf avait été si occupé de se défendre lui-même, qu'il n'avait pas songé à défendre Paris. Cette faute tombait mal au moment où circulaient les copies du billet que le duc avait écrit à la Rivière. Comme on le pense bien, le coadjuteur ne fut pas des derniers à tirer parti de cet événement, et à dire tout bas que, si l'on cherchait une preuve que M. d'Elbœuf était d'accord avec la cour, cette preuve était toute trouvée.

A minuit, M. de Longueville et le maréchal de la Motte-Houdancourt vinrent prendre le coadjuteur, et tous trois se rendirent chez M. de Bouillon, qui n'avait point encore paru en rien, et qui était au lit ayant la goutte. D'abord il hésita ; mais, lorsque le coadjuteur lui eut expliqué son plan, il se rendit. Séance tenante, toute la journée du lendemain fut réglée, et chacun rentra chez soi.

Le lendemain, 11 janvier, à dix heures du matin, le prince de Conti, le duc son beau-frère et le coadjuteur sortirent de l'hôtel Longueville dans le plus beau carrosse de la duchesse, le coadjuteur étant à la portière pour qu'on le pût bien voir, et s'avancèrent vers le palais. Dès les premiers pas, on put reconnaître aux cris du peuple le changement qui, grâce aux soins des curés et des officiers des quartiers, s'était opéré depuis la veille. Les cris de *Vive M. le prince de Conti!* retentissaient de tous côtés, et, comme on avait eu le soin de mettre l'air du triolet au-dessus des vers on chantait déjà non-seulement le couplet qui avait été fait contre M. d'Elbœuf, mais encore les couplets suivants :

Monsieur d'Elbœuf et ses enfants

Font rage à la place Royale ;

Ils vont tous quatre piaffants,

Monsieur d'Elbœuf et ses enfants.

Mais, sitôt qu'il faut battre aux champs,

Adieu leur humeur martiale.

Monsieur d'Elbœuf et ses enfants

Font rage à la place Royale.

Vous et vos enfants, duc d'Elbœuf,

Qui logez près de la Bastille,

Valez tous quatre autant que neuf,

Vous et vos enfants, duc d'Elbœuf,

Le rimeur qui vous mit au bœuf

Mérite quelques coups d'étrille.

Vous et vos enfants, duc d'Elbœuf

Qui logez près de la Bastille.

Il faut bien qu'il soit contenté,

Monsieur d'Elbœuf et sa famille ;

Vraiment il l'a bien mérité ;

Il faut bien qu'il soit contenté,

Il nous a si bien assisté,

Qu'il n'est pas sorti de la ville ;

Il faut bien qu'il soit contenté,

Monsieur d'Elbœuf et sa famille.

Ainsi les poètes de carrefour n'avaient pas perdu de temps pour répondre au poète de l'archevêché, et pour reprocher à M. d'Elbœuf la prise de Charenton.

On arriva donc, au milieu d'un cortège grossissant toujours, jusqu'au palais de justice. Là M. le prince de Conti

se jura de se lever au parlement, et comme la veille, les états assemblés.

Le 15 août, le duc d'Elbeuf, qui était gouverneur de la ville de Paris, fut nommé par le parlement à la place de M. de La Fayette, et le parlement fut installé à l'hôtel de ville. Le duc d'Elbeuf prit les chambres pour s'en aller, et ne voulut bien prendre pour son hôtel de ville la femme et l'enfant qu'on avait mis dans le lit.

Cette proposition qui prouvait que le duc d'Elbeuf n'était pas un homme de bien fut accueillie avec des applaudissements.

Le duc d'Elbeuf entra appuyé sur deux cannes, et se fit place au-dessous du prince de Conti, et se fit annoncer au parlement.

Le duc d'Elbeuf entra dans la chambre de M. de Bouillon, et lui dit qu'il venait de lui offrir la place de premier prince de la ville, et qu'il était prêt à servir avec M. de Bouillon.

Le duc d'Elbeuf dit au prince de Conti, qui au fond ne voulait pas se servir de cette lutte, et qui avait plus longue vue que lui, se pencha vers lui et dit :

« Vous ne pouvez pas vous commoder de la place de premier prince de la ville ; ne voyez-vous pas que le duc d'Elbeuf est pour dupe et que ces gens-là sont les maîtres de Paris ? »

Le duc d'Elbeuf, qui était au comble de la gloire, leva la voix et dit :

« Messieurs, il faut en finir avant de dîner, dussions-nous aller au paradis. Prenez ces messieurs en particulier, et voyez ce qu'ils ont fait de leurs intentions, nous verrons si nous sommes les intentionnés pour l'Etat. »

Le duc d'Elbeuf fut adopté par la chambre, et MM. de Conti et de Longueville dans une chambre, et MM. de Conti et de Longueville dans l'autre. Or, Nonville et de La Fayette, comme le président Le Coigneux, étaient dans la chambre de Conti.

Le duc d'Elbeuf jugea la situation d'un coup d'œil. Il vit qu'il n'avait plus de jeu là, tandis qu'au contraire sa présence était utile ailleurs pour porter le dernier coup. Il se leva, sortit du palais et courut prendre chez elles madame de Longueville et madame de Bouillon avec leurs enfants, et se fit conduire à l'hôtel de ville. Le bruit de l'offre faite par le duc d'Elbeuf se répandit de sorte que cette affaire fut un triomphe. Madame de Longueville, qui était dans la petite verole, était alors dans tout son état, et madame de Bouillon était encore belle ; toutes deux arrivèrent au port de l'hôtel de ville, qu'elles montèrent sur leurs chevaux en leurs bras ; puis, arrivées au port de l'hôtel de ville, elles se retournèrent vers la Grève, où elles virent de peuple, depuis le pavé jusqu'aux toits, sur toutes les toitures étaient assourbées et, montrant leurs enfants.

Madame de Longueville et de Bouillon furent si étonnées de ce qui se passait, qu'elles se mirent à pleurer.

Le duc d'Elbeuf se fit entendre à cette parole. En même temps, il se fit entendre à cette parole. En même temps, il se fit entendre à cette parole. En même temps, il se fit entendre à cette parole.

Le duc d'Elbeuf se fit entendre à cette parole. En même temps, il se fit entendre à cette parole. En même temps, il se fit entendre à cette parole.

sideur. Bellefleur ayant demandé au coadjuteur ce que c'était que tout ce bruit de tambours et de trompettes, celui-ci lui répondit en racontant, avec les embellissements de son imagination et les fleurs de sa rhétorique, ce qui venait de se passer à l'hôtel de ville. Le duc d'Elbeuf comprit qu'il était perdu s'il essayait de résister plus longtemps. Il prit tout à coup et déclara qu'il était prêt, comme MM. de Bouillon et de la Motte-Houdancourt, à servir sous les ordres de M. de Conti. En conséquence, tous trois furent déclarés lieutenants sous M. le prince de Conti, nommé généralissime du parlement.

Seulement, M. de La Fayette sollicita et obtint, en dédommagement des sacrifices qu'il faisait en résignant l'autorité souveraine, l'habitation de sonner la Bastille de se rendre ; ce qui fut fait dans l'après-midi. La Bastille n'avait aucune intention de résister, et M. du Tremblay, son gouverneur, obtint la vie sauve et la permission d'emporter tous ses meubles sous trois jours.

Pendant que M. d'Elbeuf sommait la Bastille qui se rendait, le marquis de Noirmoutier, le marquis de la Boulaye et M. de Laigues faisaient, avec cinq cents cavaliers qui étaient arrivés, le camp de pistolet vers Charenton. Les mazarins avaient voulu tenir, mais on les avait repoussés ; de sorte que, sur les sept heures du soir, tous ces beaux cavaliers se mirent à marcher de la première fumée de la poudre, virent à l'hôtel de ville annoncer eux-mêmes leur avantage. Il y avait grande réunion autour de madame de Longueville et de madame de Bouillon, qui leur permirent d'entrer tout bottes et tout cuirassés. Alors, ce fut un mélange singulier de décharges bleues, d'armes reluisantes, de bruits de violons retentissant dans l'hôtel de ville, et de trompettes sonnait sur la place. Tout cela donnait à cette guerre étrange un air de chevalerie qui n'existe que dans les romans ; aussi Noirmoutier, qui était grand amateur de l'Astree (1), ne put-il s'empêcher de comparer madame de Longueville à Galatée, assiégée dans Marcellus par Lindamor.

Certes, c'était bien là, du moins pour le moment, la véritable cour, et le roi la reine et le cardinal de Mazarin, isolés à Saint-Germain, habitant dans un château sans meubles et couchant sur de la paille, faisaient avec M. de Conti, de Longueville, de Bouillon, le coadjuteur et les deux duchesses, un singulier contraste.

Peut-être nous sommes-nous étendu un peu longuement sur ce mouvement populaire qui nous a paru curieux ; mais, nous aussi, nous avons vu Paris en révolution ; nous aussi, nous avons vu une cour d'un instant à l'hôtel de ville, et nous nous sommes laissé entraîner à peindre un tableau qui, quoique de deux siècles en arrière, nous semblait encore actuel et presque vivant.

XX

CONDÉ SE DÉCLARE POUR LA COUR. — ARRIVÉE DU DUC DE BEAUFORT A PARIS. — HISTOIRE DU JEUNE TANCRÈDE DE ROHAN. — MESURES DES FRONDEURS. — DÉNÈMENT DE LA REINE D'ANGLETERRE. — LE COMTE D'HARCOURT. — MISSION QU'IL REÇUT. — SUCCÈS DES PARIISIENS. — « LA PREMIÈRE AUX CORINTHIENS ». — MORT DU JEUNE TANCRÈDE. — CONDÉ ATTAQUE ET PREND CHARENTON. — AFFAIRE DE VILLEJUIE. — DÉMARCHES PACIFIQUES DE LA COUR. — NÉGOCIATIONS PARTICULIÈRES. — TRAITÉ GÉNÉRAL. — FIN DU PREMIER ACTE DE LA GUERRE CIVILE. — RÉVOLUTION EN ANGLETERRE.

Cependant l'effroi avait été grand à Saint-Germain quand on avait appris toutes ces nouvelles, d'autant plus grand que le prince de Condé étant à Charenton, on eut peur un instant qu'il ne se réunit au prince de Conti et à madame de Longueville. Mais tout au contraire : il accourut, furieux contre son frère et contre sa cour, et, prenant par la main un petit bossu qui menait à la porte du palais :

« Tenez, madame, dit-il à la reine, voici le général des Parisiens. »

Il faisait allusion à son frère le prince de Conti.

Cette saillie fit beaucoup rire la reine, et la gaieté du

(1) Célèbre roman de M. d'Urfé.

prince de Condé, la façon méprisante dont il parlait des rebelles, rassurèrent la cour. De leur côté, les frondeurs répandaient par des couplets. Lorsqu'on sut à Paris cette colère du prince de Condé contre M. de Conti, et ses grands préparatifs de bataille, on fit aussitôt ce couplet :

Condé, quelle sera ta gloire
Quand tu gagneras la victoire
Sur l'officier et le marchand !
Tu vas faire dire à ta mère :
« Ah ! que mon grand fils est méchant !
Il a battu son petit frère. »

Les mazarins aussi n'étaient pas en reste de satires ; c'était une justice à leur rendre. Dans cette singulière guerre, il y eut plus de chansons de faites que de coups de canon de tirés. Ils répondirent au couplet contre M. de Condé par un couplet contre M. de Bouillon :

Le brave monsieur de Bouillon
Est incommodé de la goutte ;
Il est hardi comme un lion,
Le brave monsieur de Bouillon.
Mais, s'il faut rompre un bataillon
Ou mettre le prince en déroute ;
Ce brave monsieur de Bouillon
Est incommodé de la goutte ;

Comme on le voit, l'épigramme était devenue une arme, et ses blessures, pour n'être pas mortelles, n'en étaient pas moins cuisantes. Les femmes surtout eurent fort à en souffrir, et ceux qui sont amateurs de scandales pourront consulter le recueil qui fut fait pour M. de Maurepas et qui ne comprend pas moins de quarante-quatre volumes.

Sur ces entretiens arriva à Paris un nouveau compétiteur au généralat : c'était le duc de Beaufort, qui, depuis sa fuite de Vincennes, était resté errant dans le Vendômois, et qui venait réclamer sa part de rébellion. Il y avait droit : on la lui donna.

Son arrivée, au reste, fit grand bruit à Paris, où nous savons qu'il était adoré. D'ailleurs, le coadjuteur l'avait préparé. M. de Beaufort lui avait à l'avance fait parler par Montrésor et lui avait offert son alliance. Cette alliance devait naturellement être celle du renard et du dogue : la ruse d'un côté, la force de l'autre. Le coadjuteur s'était aperçu que M. de Bouillon était à M. de Conti ce que le maréchal de la Motte était à M. de Longueville, et ce que le duc d'Elbeuf était pour lui-même : il pensa qu'il lui fallait un général à lui, et il produisit le duc de Beaufort.

Le jour de son arrivée, il le promena dans les rues de Paris et ce fut un triomphe. Le coadjuteur le nommait, le montrait et le louait. Dans la rue Saint-Denis et dans la rue Saint-Martin, ce fut comme une émeute. Les hommes criaient *Vive Beaufort !* les femmes se jetaient sur ses mains qu'elles baisaient ; les dames de la halle surtout avaient pour lui un enthousiasme difficile à décrire, et lorsqu'il fut arrivé dans leur quartier, il fallut qu'il descendit de voiture et se laissât embrasser tout à leur loisir. Il y eut plus : l'une d'elles, qui avait une fort belle fille de dix-sept ans, la lui amena, en lui disant que le plus grand honneur qui pût arriver à sa famille serait qu'il daignât lui faire un enfant. Le duc de Beaufort répondit à cette mère complaisante qu'elle n'avait qu'à conduire le soir même la fille à son hôtel, et qu'il ferait ce qu'il pourrait pour accomplir son désir. La mère n'y manqua point, et Rochefort, qui raconte cette anecdote, assure que l'une et l'autre s'en retournèrent, le lendemain matin fort satisfaites.

Lorsqu'on apprit cette réception triomphale à Saint-Germain, on appela M. de Beaufort par dérision *le roi des halles*, et le nom lui en est resté.

Cependant Paris se peuplait de princes qui venaient prendre parti contre la cour, et de seigneurs qui venaient servir sous eux. Le parlement comptait déjà au nombre de ses défenseurs le prince de Conti, le duc de Longueville, le comte d'Elbeuf, le duc de Bouillon, le duc de Chevreuse, le maréchal de la Motte-Houdancourt, le duc de Brissac, le duc de Luynes, le marquis de Vitry, le prince de Marcillac, le marquis de Noirmontier, le marquis de la Boulaie, le comte de Fiesque, le comte de Maure, le marquis de Laigues, le comte de Matha, le marquis de Fosseuse, le comte de Montrésor, le marquis d'Alzire, et le jeune et beau Tancrede de Rohan, qu'un arrêt du parlement avait déclaré ne devoir s'appeler que Tancrede.

C'était une touchante histoire que celle de ce jeune homme, et qui n'a pas fait un des épisodes les moins curieux et les moins poétiques de cette singulière guerre. Disons-en quelques mots.

Sa grand-mère était cette Catherine de Parthenay Souhise, ennemie déclarée de Henri IV, qu'elle a écrit contre lui un des plus curieux pamphlets du temps. Elle ne voulait pas à toute force que son fils fût duc, répétant

sans cesse ce cri de guerre des Rohan *Roi ne puis, prince ne daigne, Rohan suis.*

Quoi qu'elle eût dit et fait, son fils fut duc, et, ce qui était à cette époque bien plus déshonorant encore pour une grande famille, il fut auteur. Il est vrai que, tout en écrivant, il resta ignorant comme un grand seigneur. Dans son voyage d'Italie, publié par Louis Eizevir à Amsterdam en 1649, il attribue les *Pandectes* à Cicéron, ce qui fait dire à Tallemant des Reaux :

« Voi à ce que c'est que de ne pas montrer ses ouvrages à quelque honnête homme. »

Ce duc de Rohan avait épousé Marguerite de Bethune Suliv. Ce fut la mère de Tancrede. Cette duchesse de Rohan était fort galante ; elle avait eu bon nombre d'amants et, entre autres, M. de Candale, qu'elle brouilla successivement avec le duc d'Epéron son père, puis avec Louis XIII, et qu'enfin elle fit faire huguenot. Aussi disait-il :

— Il faut, en vérité, que madame de Rohan m'ait jeté un sort, car elle m'a brouillé avec mon père, avec le roi et avec Dieu ; elle m'a fait mille infidélités, et cependant je ne puis me détacher d'elle.

Madame de Rohan et M. de Candale étaient à Venise quand elle s'aperçut qu'elle était enceinte. Comme il y avait tout lieu de penser que M. de Rohan ne voudrait pas reconnaître un enfant qu'il avait les plus fortes raisons pour ne pas croire le sien, madame de Rohan revint à Paris. Candale l'y suivit quelque temps après, et madame de Rohan étant accouchée d'un garçon, ce garçon fut baptisé sous le nom de Tancrede Lebon et porté chez une madame Millet, sage-femme, Lebon, dont on avait donné le nom à l'enfant, était le valet de chambre favori de M. de Candale.

Madame de Rohan avait une fille, qui, marchant sur les traces de sa mère, était, dès l'âge de douze ans, la maîtresse de M. de Ruvigny. Une femme de chambre lui raconta un jour l'histoire de la duchesse, et comment elle était accouchée du petit Tancrede. Mademoiselle de Rohan rapporte l'affaire à son amant, Ruvigny consulte et s'assure que, né pendant le mariage, l'enfant, s'il peut un jour prouver sa naissance, aura droit au nom et à la fortune de son père. Dès lors tous deux arrêtent qu'ils enlèveront Tancrede et le feront disparaître.

L'enfant n'était plus à Paris chez la sage-femme, mais en Normandie, près de Caudebec, chez un nommé la Mestairie, père du maître d'hôtel de madame de Rohan. On communique le complot à un ami commun, nommé Henri de Taillefer, seigneur de Barrière, qui se charge de l'expédition, part pour la Normandie, enfonce une nuit la porte de la Mestairie, lui enlève le petit Tancrede et le transporte en Hollande, où il le met chez son frère, capitaine d'infanterie au service des états, qui le prend chez lui comme un enfant de basse naissance qu'il élève par charité.

Sept ou huit ans se passèrent pendant lesquels mademoiselle de Rohan se maria avec M. de Chabot, qui prit le nom de Rohan, lequel, sans cette substitution, s'éteignait dans la personne de Henri II, duc de Rohan, tué le 13 avril 1638, à la bataille de Reinfeid.

À la mort de son mari, madame de Rohan avait bien eu envie de faire reparaitre le pauvre Tancrede ; mais elle ne savait ce qu'il était devenu, et elle l'avait inutilement fait chercher. Malheureusement, madame de Chabot-Rohan demanda un jour conseil sur toute cette affaire à M. de Thou. Le même qui fut exécuté avec Cinq-Mars ; elle avait toujours peur de voir revenir Tancrede.

Soit indiscretion, soit affaire de conscience, de Thou vint redire cette confidence à la reine laquelle, à son tour, en parla à madame de Lansac, qui finit par raconter un jour toute cette histoire à madame de Rohan elle-même.

C'était en 1645 seulement que madame de Rohan avait appris que son fils vivait encore et avait su en quel lieu il était. Aussitôt, elle envoya son valet de chambre en Hollande avec ordre de ramener son fils à tout prix. Ce valet de chambre, qui se nommait Jean Rondeau, s'ouvre au jeune homme, qui s'écrie :

— Ah ! je savais bien que j'étais gentilhomme, car je me souviens toujours que, tout enfant, j'ai été plusieurs fois dans un carrosse où il y avait des armoiries.

Rondeau et le jeune Tancrede arrivèrent à Paris.

Madame de Rohan était mal avec sa fille et son gendre. Elle avait donc un double motif pour faire reconnaître Tancrede : l'amour maternel d'abord, cette haine ensuite. Elle prépara un factum pour le parlement, dans lequel elle présentait Tancrede de Rohan comme son fils, disant qu'elle avait été forcée de le cacher, de peur que le cardinal de Richelieu ne poursuivît en lui le dernier rejeton mâle du dernier chef protestant.

Chose étrange ! au milieu de ses cheveux noirs, le jeune homme avait une touffe de cheveux blancs comme celle

... de sa vie... Mais cela se suffisait... et de... et il... le nom de...

... qui avait ses... la majeure... Aussi... que l'affaire se... la chambre... le Rohan, d'avis de... pour réserver à l'ancien... L'avis avait... et défense avait été faite... de Rohan.

... pour le pauvre... dans l'esprit... car... qui ne pouvait manquer d'un auteur... Aussi, des... Tancrede se trouvait... et dans le tumulte... pour qu'il lui demandât de se réclamer... de ses adresses.

... mais que je le rencontrai sur la grande route de... mais deux cadéra le pas à l'autre.

... se fatiguait outre mesure... et se jetant... escarnies.

... il restait détendu de... vous voyez que le monde sera de l'avis du parlement.

... nous avons... son lit de mort, méritait bien... L'historien est si heureux quand il peut... devant lui, ne lui cède que pour un instant, une... figures qui semblent s'appartenir à un roman.

... grâce aux mesures prises par le parlement, on avait pu faire à peu près à tous les dangers. L'armée royale... sept ou huit mille hommes, tandis que les... Paris s'élevaient à plus de... avait bien essayé d'occuper Charenton, La Rochelle, Poissy et l'entouré, mais, avant que ce mouvement... dans l'espérance d'un... tout ce qu'ils avaient de... convols qui passaient entre les... approvisionner la capitale de plus en plus de l'arrêté rendu... avait saisi tous ses biens, meubles et immeubles... et, comme pour prouver à la cour qu'on ne manquait pas... mille livres à la reine d'Angleterre, qui était... depuis six mois la... de fait.

... le départ du roi, le coadjuteur... à la reine d'Angleterre, qui le... et, lui montrant... lui avait dit.

... je suis venu... un peu... faute de lea.

... cette pauvre fille de Henri le Grand, cette pauvre Henriette... sa mère, qui ne pouvait se lever... Mazarin... femme de Monsieur,...

... en Normandie... d'Harcourt, qui avait... à la... l'oreille... qui avait remplacé... Autre... était battu contre... Ces... le car... l'avait fait... qui confiait à la... ordre du ministre... en effet... le plus évincé.

... le roi veut que vous... mais comme com...

En effet, d'Harcourt était sorti de France à la tête des forces navales, qui n'étaient pas grand chose à cette époque, et avait contre toutes les espérances repris les îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite. Après la mort de M. le Grand, ce titre lui avait donné la charge de grand écuyer, dont il avait fort besoin, car, si son frère d'Elbeuf, qui était l'âme manquait toujours d'argent à bien plus forte raison lui, qui était oadet. Aussi disait-il que ses deux fils s'appelleraient l'un la Verdure, et l'autre la Violette. Il indiquait ainsi qu'ils seraient simples soldats. Au reste, avec tout son courage, il se laissait conduire par le premier la quin venu, ce qui faisait dire au cardinal de Richelieu un jour qu'on lui proposait le comte d'Harcourt pour une mission.

— Encore faudrait-il savoir si son apothicaire sera d'avis qu'il s'en charge.

Le comte d'Harcourt, cette fois, avait reçu mission de s'emparer de Rouen au nom du roi et de remplacer le duc de Longueville dans son gouvernement. Mais le parlement de Rouen, travaillé par M. de Longueville, et suivant l'exemple du parlement de Paris, ferma les portes de la ville au comte d'Harcourt; et, comme le comte était venu sans argent et sans soldats, seuls leviers avec lesquels on ouvre ou brise les portes, force lui fut de se retirer.

Tous ces événements donnaient du courage aux Parisiens assiégés, qui commencent à faire des sorties, drapeaux déployés. Sur ces drapeaux, on lisait, *Nous cherchons noire roi*. A la première sortie qu'on fit avec cette devise, on prit un troupeau de cochons qu'on ramena triomphalement dans la ville; il ne faut pas demander si ce singulier succès excita l'hilarité des Parisiens.

Peu à peu, on s'aguerrit et chaque jour amenait une escarmouche. Le duc de Beaufort sortit avec un corps de cavalerie et d'infanterie pour livrer bataille au maréchal de Grammont; mais il rentra en disant que le maréchal avait refusé la bataille, ce qui passa pour un succès.

Il est vrai que ce succès fut bien vite compensé par un échec qu'éprouva le chevalier de Sévigné, qui commandait un régiment levé par l'archevêque de Corinthe. Cette fois, la déroute des nouvelles recrues fut complète, et l'on appela cette affaire *la première aux Corinthiens*.

En échange, le duc d'Elbeuf reprit le poste de Charenton, abandonné par le prince de Condé et y fit conduire du canon. Mais, comme si toute cette guerre, pour ressembler tout à fait à un jeu, ne devait procéder que par partie et par revanche, le marquis de Vitry fut attaqué près de Vincennes par deux escadrons de cavalerie allemande qui lui tuèrent une vingtaine d'hommes, et il se retira en laissant parmi les prisonniers Tancrede de Rohan, blessé à mort.

Alors, le caractère du pauvre jeune homme ne se démentit pas. Se sentant atteint mortellement, il ne voulut jamais dire qu'il était et parla hollandais jusqu'à sa mort. Comme on avait pensé cependant que c'était un gentilhomme de distinction, on exposa le cadavre, qui fut reconnu. C'est ainsi que mourut loin de sa mère, et qui avait vécu loin de sa mère, Madame de Rohan reçut cette nouvelle à Romorantin, où elle s'était retirée.

Une pareille guerre devait paraître au vainqueur de Rocroy et de Lens bien futile et bien fatigante. Aussi résolut-il de donner un jour lui-même et sérieusement. Il laissa fortifier Charenton, donna le temps d'y loger trois mille hommes de garnison, d'y conduire de l'artillerie; puis il se disposa à l'emporter.

Le 7 février, au soir, M. de Chanleu, qui commandait ce poste, eut avis que le duc d'Orléans et M. le Prince marchaient contre lui avec sept ou huit mille hommes de pied, quatre mille chevaux et du canon. Il envoya aussitôt prévenir M. le prince de Conti en lui demandant ce qu'il devait faire.

On tint conseil chez M. de Bouillon, qui avait la goutte, et qui, jugeant la place intenable fut d'avis de retirer Chanleu et ses hommes en laissant seulement un poste pour défendre le pont. Mais M. d'Elbeuf, qui aimait cet officier et qui voulait lui donner l'occasion de se signaler, fut d'un avis contraire, auquel se joignirent le duc de Beaufort et le maréchal de la Motte. On écrivit donc à Chanleu de tenir, en lui disant qu'on viendrait à son secours avec la garnison de Paris. Mais, quoiqu'on eût commencé à faire d'aller les troupes à onze heures du soir, elles ne furent en bataille qu'à huit heures du matin.

C'était trop tard, dès la pointe du jour M. le Prince avait attaqué Charenton. Aux premiers coups de feu, le duc de Châtillon, Gaspard de Coligny, frère de celui qui était mort de la blessure que lui avait faite le duc de Guise au duel de la place Royale, reçut une balle tout au travers du corps et tomba. Le prince de Condé reprit sa place et se précipita avec son ardeur accoutumée dans les retranchements ou Chanleu se fit tuer, mais qui furent pris.

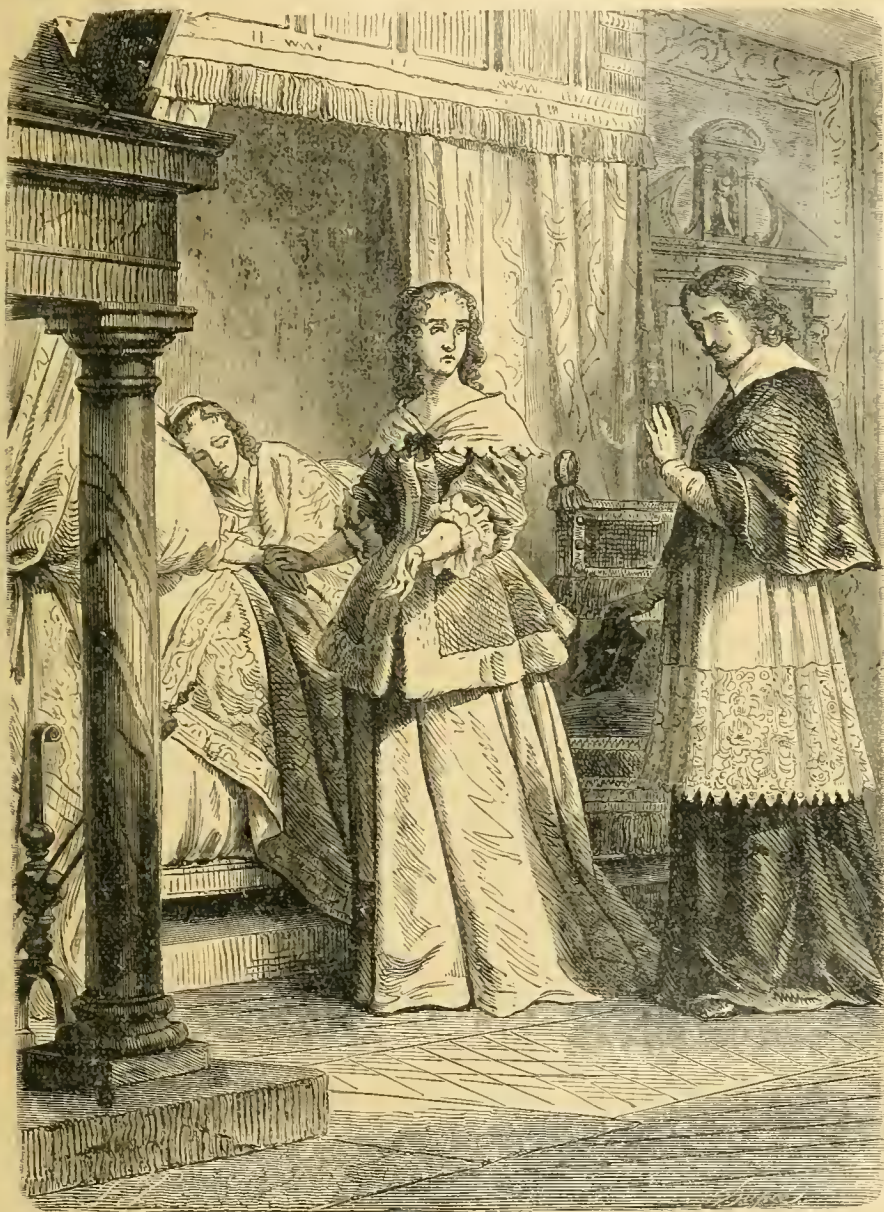
Le lendemain, le duc de Châtillon mourut tenant le bastion de maréchal que la reine lui avait envoyé, et qu'il n'avait tenu qu'une heure.

A la faveur du combat de la veille, le marquis de Nohmoutier avait fait un détachement de mille chevaux et était sorti de Paris sans être aperçu pour aller au-devant d'un convoi qui venait d'Etampes. Comme, le surlendemain, on ne le voyait pas revenir, le 10, M. de Beaufort et M. le maréchal de la Motte sortirent pour favoriser son retour. Mais, dans la plaine de *Villejuif*, on trouva le maréchal de Grammont avec deux mille hommes de pied, des gardes suisses et françaises et deux mille chevaux. Ces derniers

avait couru par la ville que le duc de Beaufort était engagé avec l'ennemi.

Le 12, le commandant de la porte Saint-Honoré vint avertir le parlement qu'un héraut revêtu de sa cotte d'armes et précédé de deux trompettes demandait à être introduit; il était porteur de trois lettres, une pour le parlement, l'autre pour le prince de Conti, la troisième pour l'hôtel de ville.

A cette nouvelle, il y eut grande agitation; mais, poussé



La reine d'Angleterre fit entrer le coadjuteur dans la chambre de sa fille.

étaient commandés par Charles de Beauvau, seigneur de Nerlieu. A peine celui-ci, qui était un des plus braves gentilshommes de l'armée royale, eut-il vu le corps du duc de Beaufort, qu'il fondit dessus. Mais, aux premiers coups portés, Nerlieu tomba mort; ce qui n'empêcha pas le combat de se continuer avec tant d'acharnement que M. de Beaufort s'étant pris corps à corps avec un nommé Briolles, celui-ci lui arracha son épée des mains. Au même instant, M. de la Motte étant venu au secours du duc, les mazarins furent forcés de plier. En ce moment, le convoi parut, et le maréchal ne voulut pas pousser plus loin sa victoire, disant que les ennemis seraient assez battus s'il parvenait à faire entrer le convoi dans Paris.

Il y entra effectivement, escorté de près de cent mille hommes qui étaient sortis en armes au premier bruit qui

par le coadjuteur. le conseiller Broussel se leva et dit qu'on n'envoyait d'ordinaire de héraut qu'à ses égaux ou à ses ennemis. Or, le parlement n'étant ni l'égal ni l'ennemi du roi, ne pouvait recevoir son héraut.

Ce biais, tout subtil qu'il était, fut accueilli avec acclamation. On décida qu'on enverrait une députation au roi pour savoir quelles ouvertures il avait à faire au parlement, et l'on renvoya le héraut en faisant demander un sauf-conduit pour la députation.

Le surlendemain, le sauf-conduit arriva et la députation partit.

Mais ce n'était pas publiquement que les vraies démarches se faisaient pendant que la députation s'acheminait vers Saint-Germain, M. de Flamarens venait faire une visite au prince de Marillac, qui, blessé d'un coup de mous-

Le duc d'Elbeuf, le paiement des sommes dues à sa femme et cent mille livres pour l'afine de ses fils. Le duc de Beaufort, sa rentrée à la cour, la grâce entière de ceux qui l'avaient aidé dans sa fuite le recouvrement des pensions du duc de Vendôme, son père, et une indemnité pour ses maisons et châteaux que le parlement de Bretagne avait fait démolir. Le duc de Bouillon des domaines d'égale valeur à l'extinction qui serait faite de Sedan, une indemnité pour la non-jouissance de sa principauté, et le titre de prince accordé à lui et à ceux de sa maison. Le duc de Longueville, le gouvernement de Pont-de-l'Arche. Le maréchal de la Motte-Houdancourt, deux cent mille livres d'argent, sans préjudice des autres grâces qu'il plairait au roi de lui accorder. Enfin l'armée d'Allemagne devant être supprimée le maréchal de Turenne serait employé selon l'estime due à sa personne et à ses services.

Moyennant ces nouvelles conditions, la paix ne souffrit plus aucune difficulté, et le 5 avril, un Te Deum fut chanté en grande pompe à Notre-Dame, où reparurent, comme représentants de la royauté absente, les gardes françaises et les suisses du roi. Ainsi mit le premier acte de cette guerre burlesque, où chacun resta au-dessous de sa réputation et dont l'événement le plus important fut l'accouchement de la reine de Paris par l'interim, madame de Longueville, laquelle, pendant son séjour à l'hôtel de Baytème par le prévôt des marchands, et qui reçut les noms de Charles-Paris-Orléans.

Singulière confluence de noms, on en conviendra. Il est vrai que, pour faire compensation à toutes ces misères, il venait de s'accomplir, à soixante et dix lieues de Paris, une révolution un peu plus sérieuse. Le 30 janvier 1649 la tête du roi Charles Stuart, tombée sur l'échafaud de White-Hall, avait été ramassée et montrée au peuple anglais comme celle d'un traître, par un bourreau voilé dont on ne sut jamais le nom. Mais à peine trouve-t-on trace de cette grande catastrophe dans nos auteurs contemporains, tant falsaient de bruit les neuf cents pamphlets qui parurent pendant le cours de cette guerre.

Il est vrai que l'exemple perdu pour les contemporains ne l'était pas pour la postérité; cent quarante-quatre ans plus tard, la Convention nationale devait répondre au parlement anglais en montrant à son tour au peuple français la tête de Louis XVI.

XXI

LE DUC D'ORLÉANS RENTRE A PARIS. — PROJET D'ALLIANCE ENTRE LA MAISON DE VENDÔME ET MAZARIN. — SUCCÈS DE L'ENNEMI. — LA REINE PART POUR COMPIÈGNE AVEC SES DEUX FILS, LE CARDINAL ET M. LE PRINCE. — DISPOSITIONS DE CONDÉ. — BROUILLE DE MAZARIN ET LUI. — LES DEUX IMPRIMEURS. — RENÉ DUPLESSIS. — LES MAZARINS ET LES FRONTIÈRES. — LE SOUPER INTERROMPU. — LES VISITES A COMPIÈGNE. — SUCCÈS DU DUC D'HARCOURT. — RENTRÉE DE LA COUR A PARIS. — JOIE DE LA POPULAIRE. — NOUVELLE BROUILLE ENTRE CONDÉ ET MAZARIN. — AFFAIRE DES TABOURETS. — MÉCONTENTEMENT ET VENGEANCE DE M. LE PRINCE. — MADAME DE CHEVREUSE ET MAZARIN. — DÉMARCHES AUPRÈS DU COADJUTEUR. — ENTREVUE DE GONDI AVEC LA REINE. — DÉMONSTRATIONS AMICALES DE MAZARIN. — CONVENTIONS MENAÇANTES POUR CONDÉ. — DÉSESPOIR AMOUREUX DE MONSIEUR. — MADAME DE CHEVREUSE LE CONSOLE. — IL ENTRE DANS LE COMPILOT CONTRE M. LE PRINCE. — VISITE DE CONDÉ A LA REINE. — IL EST ARRÊTÉ AVEC SON FRÈRE. — CONSÉQUENCES DE CETTE ARRÊTATION.

- 1. Le duc d'Elbeuf, le paiement des sommes dues à sa femme et cent mille livres pour l'afine de ses fils.
- 2. Le duc de Beaufort, sa rentrée à la cour, la grâce entière de ceux qui l'avaient aidé dans sa fuite le recouvrement des pensions du duc de Vendôme, son père, et une indemnité pour ses maisons et châteaux que le parlement de Bretagne avait fait démolir.
- 3. Le duc de Bouillon des domaines d'égale valeur à l'extinction qui serait faite de Sedan, une indemnité pour la non-jouissance de sa principauté, et le titre de prince accordé à lui et à ceux de sa maison.
- 4. Le duc de Longueville, le gouvernement de Pont-de-l'Arche.
- 5. Le maréchal de la Motte-Houdancourt, deux cent mille livres d'argent, sans préjudice des autres grâces qu'il plairait au roi de lui accorder.
- 6. Enfin l'armée d'Allemagne devant être supprimée le maréchal de Turenne serait employé selon l'estime due à sa personne et à ses services.

Pendant que ces choses se passaient, la reine, peu pressée de rentrer à Paris, où pleuvaient sur elle et sur son ministre les pamphlets les plus insolents, était restée à Saint-Germain, et le duc d'Orléans seul, de toute la famille royale, était revenu prendre sa résidence habituelle au Luxembourg.

Il n'y avait plus de guerre flagrante, mais tout cependant était à peu près demeuré dans le même état. Le duc de Beaufort était toujours le roi des halles. Le coadjuteur, qui, seul parmi tous les stipulants, n'avait rien demandé pour lui, était resté l'homme populaire par excellence. Madame de Longueville avait transporté sa cour de l'hôtel de ville dans son hôtel. M. de Condé, qui s'était rapproché d'elle, venait la voir de temps en temps, et, à chaque voyage, elle reprenait sur lui un peu de cette influence qu'elle avait eue autrefois. La duchesse de Chevreuse était rentrée à l'hôtel de Luynes, et, suppléant à sa beauté passée par celle de sa fille, qui alors était dans tout son éclat, elle l'avait à peu près donnée pour maîtresse au coadjuteur. On fronçait plus que jamais, car maintenant la fronde était bien plus qu'un parti, c'était une mode.

Au milieu de tout cela courait le bruit que M. de Vendôme, qui, grâce aux traités, était rappelé de son exil, venait d'arrêter un projet d'alliance entre le cardinal et sa maison. On disait que le duc de Mercœur, son fils aîné, allait épouser Victoire Mancini, l'aînée des trois sœurs, et la chose paraissait si incroyable à tout le monde, que tout le monde la croyait. Ainsi commençait à se réaliser la prédiction du duc de Villeroy à propos de ces trois petites filles arrivées un soir d'Italie.

Pendant ce temps, l'ennemi, profitant du rappel des troupes vers Paris, prenait sa revanche de la bataille de Lens en s'emparant d'Ypres et de Saint-Venant.

La reine annonça alors qu'elle quittait Saint-Germain avec ses deux fils pour aller coucher à Chantilly et continuer ensuite son chemin vers la frontière. On sait déjà ce que c'était que la frontière de France pour le roi et la reine. Tous deux s'arrêtèrent à Compiègne. Le cardinal et le prince de Condé poussèrent jusqu'à la Fère pour y passer la revue des troupes que l'on dirigeait vers les Flandres.

Mais, là, les conseils que le prince avait reçus pendant ses visites à madame de Longueville portèrent leurs fruits.

Le prince, nous l'avons dit, était un homme d'esprit et surtout d'imagination, brave mais mobile, avide de toutes les gloires, mais facilement rassasié de celles qu'il avait conquises. Or, à vingt-sept ans, il avait mérité le titre de grand capitaine. Sa réputation dans les armes balançait celle de Turenne. Il voulut conquérir celle de grand politique et lutter avec Mazarin.

C'est que madame de Longueville lui avait montré sa position claire comme le jour. Tous ceux qui avaient servi contre la cour étaient rentrés en faveur, et encore avaient fait leurs conditions pour y rentrer. Lui, l'avait servie et n'avait rien obtenu, pas même ce chapeau de cardinal dont il avait si grande hâte de coiffer son frère.

Il y avait plus : ce frère cadet, mal fait, mal venu, ignorant aux choses de guerre et de politique, avait été, grâce à son nom, nommé généralissime des troupes de Paris. Un instant il avait régné, lui troisième ou quatrième, dans la capitale de la France. Qu'ent donc fait à sa place Condé, homme de guerre, homme de génie ? Il eût régné seul et fût peut-être resté roi.

D'ailleurs, cette alliance des Vendôme avec Mazarin le gênait. M. de Beaufort, moins grand homme de guerre que lui, mais aussi brave et plus populaire, visait à la place qu'il occupait. S'il y avait quelques obstacles pour y atteindre, Victoire Mancini allait les écarter.

Aussi, pendant son séjour à Compiègne, le prince avait-il témoigné beaucoup de mauvaise humeur. A la Fère, cette mauvaise humeur s'augmenta ; Mazarin commençait à s'impatienter des exigences du grand capitaine, il se fâcha. Condé ne cherchait qu'une occasion pour rompre, il rompit.

Le comte d'Harcourt, cadet du duc d'Elbœuf, qui avait déjà, comme nous l'avons dit, succédé à M. de la Motte dans le commandement de l'armée d'Espagne fut choisi pour remplacer Condé à l'armée de Flandre, et le prince se retira dans son gouvernement de Bourgogne, mécontent de tout, des hommes et des choses : des choses qui devenaient trop petites, et des hommes qu'on faisait trop grands.

Pendant ce temps, les pamphlets allaient leur train : de ceux qui étaient faits contre Mazarin, tout le monde riait et nul n'en prenait souci ; mais, de ceux qui étaient faits contre le roi, la reine et la religion, on s'en inquiétait quelquefois.

Deux imprimeurs mirent au jour, vers cette époque, deux ouvrages où la reine était si mal traitée, que la justice s'en émut. L'histoire a conservé le nom d'un de ces imprimeurs et d'un de ces ouvrages : l'imprimeur s'appela Marlot ; l'ouvrage était intitulé : *le Custode du lit de la reine*. La Tournelle, dit le procès aux deux coupables et les condamna à être pendus en Grève. Le jugement était sur le point de s'exécuter. Le peuple entourait la potence ; celui qui devait être pendu le premier avait déjà la corde au cou et le pied sur l'échelle, lorsqu'il s'avisait de crier qu'on le faisait mourir, lui et son compagnon, pour avoir débité des vers contre Mazarin. Le peuple prit les paroles au vol, jeta de grands cris, se rua vers le gibet et emporta en triomphe les deux

condamnés, qui, au coin de la première rue, se débarrassèrent à l'ovation et gagnèrent prudemment au pied.

On voit que le cardinal avait agi sagement en passant par Compiègne pour revenir à Paris.

Cependant toutes ces démonstrations frondeuses vexaient fort les partisans du cardinal, qui, en l'absence de leur patron, étaient rentrés à Paris. Au nombre de ces partisans était René, marquis de Jarzé, seigneur du Plessis-Bourré, nommé capitaine des gardes du corps du roi en 1647. C'était un des hommes les plus spirituels de la cour et le rival, pour les bous mots, du prince de Guénévée et de Bautru. Il se mit dans l'esprit de lutter contre cette tendance rebelle et d'accoumer le peuple de Paris à ce nom de Mazarin, qui lui inspirait une si vive répulsion. Plusieurs jeunes gens appartenant comme lui à la faction des petits-maîtres dont M. le Prin e était le chef, entrèrent avec lui dans le complot. C'étaient M. de Candale, Louis-Charles Gaston de Nogaret, de la Valette, M. de Bouteville, François-Henri de Montmorency, fils du duc de Montmorency, et le comte de Bussy, en duel contre Bussy d'Amboise, Jacques de Suer, marquis de Saint-Mégrin, dont un des ancêtres avait été assassiné autrefois par ordre du duc de Guise, et encore plusieurs autres jeunes fous aux grands noms qui s'appelaient Manicamp, Ruvigny, Souvré, Rochechouart, Vineville, et qui entretenaient en folies de pages le courage dont ils étaient toujours prêts d'ailleurs à faire preuve en face de l'ennemi.

En conséquence de ce plan, tous ceux que nous venons de nommer, fortifiés de leurs amis et des amis de leurs amis, prirent l'habitude de se promener en troupe dans le jardin des Tuileries, qui commençait à être vers le soir le rendez-vous des gens à la mode, parlant haut, vantant Mazarin et raillant les frondeurs.

D'abord, on prit tout ce bruit pour ce qu'il était réellement, c'est-à-dire pour une folle démonstration sans but, comme sans portée. Bien plus, un soir que Jarzé et ses amis venaient par le bout d'une allée et que le duc de Beaufort et les siens venaient par l'autre bout, comme les deux troupes n'étaient plus qu'à vingt pas l'une de l'autre, le duc de Beaufort, soit qu'il voulût éviter de heurter de front tous ces mazarins, soit qu'il eût effectivement besoin de conférer avec un jeune conseiller qu'il avait aperçu dans une allée latérale, le duc de Beaufort, disons-nous, quittant la grande allée, l'alla prendre par-dessous le bras et causa avec lui jusqu'à ce que Jarzé et ses compagnons, qui se trouvaient avoir le chemin libre, car les amis du prince l'avaient suivi, furent passés. Il n'en fallait pas tant pour exalter toutes ces jeunes têtes. Jarzé, qui était fort à la mode parmi les belles dames du temps, s'en alla raconter dans les ruelles que lui et ses amis avaient pris aux Tuileries le haut du pavé et que les frondeurs n'avaient point osé le leur disputer. Ces confidences de ruelles, faites le soir, grossissaient la nuit et avaient presque toujours, le lendemain matin, un grand retentissement. Bientôt M. le coadjuteur apprit l'affaire par mademoiselle de Chevreuse, qui, nous l'avons dit, prenait grand intérêt à tout ce qui touchait à l'honneur du belliqueux prélat.

La dernière chose dont avait besoin Gondi, c'était d'être excité à faire un éclat, disposé qu'il était toujours à le faire même sans excitation. Au coup d'aiguillon, Gondi ne fit qu'un saut de l'hôtel de Luynes à l'archevêché, et manda chez lui pour affaire de la plus haute importance le duc de Beaufort, le maréchal de la Motte, Rais, Vitry et Fonttrailles.

On passa une partie de la nuit en délibération.

Le lendemain, Jarzé et ses compagnons avaient fait le projet d'aller souper chez Renard, restaurateur fort en vogue à cette époque, que nous avons déjà nommé à propos des démêlés de madame la Princesse et de madame de Montbazou, et dont l'établissement faisait suite au jardin des Tuileries. Ils devaient être douze, avoir des violons, boire à la santé de Mazarin et danser après.

On se mit à table : mais alors les convives s'aperçurent qu'ils n'étaient que onze ; on chercha quel était le déserteur qui manquait ainsi à l'appel et l'on reconnut que c'était le commandeur de Souvré. Au moment où l'on se demandait la cause de ce retard, un l'quais arriva et remit une lettre à Jarzé. Cette lettre lui annonçait qu'il eût à lever le siège lui et ses amis attendu qu'il se machinait quelque chose contre eux. En effet, le commandeur de Souvré avait été averti de ne pas se trouver à cette fête par sa nièce, mademoiselle de Tousy, laquelle en avait été avertie elle-même par le maréchal de la Motte, qui l'aimait, et qui, quelque temps après l'épousa.

Cet avis, donné à onze jeunes gens qui ne demandaient que bruit et rumeur, était trop prudent pour être suivi. D'ailleurs, le commandeur de Souvré ne s'attendait point sur la nature du danger qui les menaçait. La petite troupe mazarine se décida donc à l'attendre et à lui faire face quand il se présenterait.

On ne fut pas longtemps dans l'attente : le premier service n'était pas fini, que le duc de Beaufort entra dans le jardin, suivi du duc de Retz, du duc de Brissac, du maréchal de la

... quant
... rage dont
... aux gentils-
... la
... était petit-fils de
... pour lui rendre
... la main à son
... de nier plus
... le nom de comman-
... de J...

Le roi, debout, les regardant avec cet air...
... s'en souvenez de bien bonne heure, ce
... seigneur répondit Ruvigny.

... demanda le prince.
... répondit Rochemorant ils sont
... pas encore venus.
... dit le prince car mon intention était de
... danser.

... la tira avec
... tout ce qui était sur la table ren-
... meublés des mets tomba sur les convives.

Mars se levait furieux et demandant leurs épées.
... le premier courut à l'un de ses pages.
... la main à son
... de nier plus
... le nom de comman-
... de J...
... seigneur répondit Ruvigny.
... demanda le prince.
... répondit Rochemorant ils sont
... pas encore venus.
... dit le prince car mon intention était de
... danser.
... la tira avec
... tout ce qui était sur la table ren-
... meublés des mets tomba sur les convives.
... se levait furieux et demandant leurs épées.
... le premier courut à l'un de ses pages.
... la main à son
... de nier plus
... le nom de comman-
... de J...
... seigneur répondit Ruvigny.
... demanda le prince.
... répondit Rochemorant ils sont
... pas encore venus.
... dit le prince car mon intention était de
... danser.
... la tira avec
... tout ce qui était sur la table ren-
... meublés des mets tomba sur les convives.
... se levait furieux et demandant leurs épées.
... le premier courut à l'un de ses pages.
... la main à son
... de nier plus
... le nom de comman-
... de J...
... seigneur répondit Ruvigny.
... demanda le prince.
... répondit Rochemorant ils sont
... pas encore venus.
... dit le prince car mon intention était de
... danser.
... la tira avec
... tout ce qui était sur la table ren-
... meublés des mets tomba sur les convives.

... le mariage du duc
... Le cardinal, furieux de
... la suite de cette affaire,
... déclara d'abord qu'il
... un frère d'un extravagant qui le
... alliance entre la maison Mazarin
... entre l'ancien d'origine du car-
... Mazarin qui menaçait de retirer sa
... Paris.

... la reine, tout en laissant le prince de Condé,
... pas assez forte en ce moment
... écrit en Bourgogne
... le prince avait
... pour revenir à Compiègne. La
... rentrée
... Paris.

... résolution de
... Compiègne,
... et, sur la
... tout
... dans la main. Sur ce
... mort.
... entra
... et lui fit force
... Mais le
... presque. Le con-
... que, s'il
... rien pour son ser-
... vie.

... madame de Chevreuse
... par ses rela-
... Toutefois,
... pendant
... il fallut que le

premier président lui promit qu'il ne lui adviendrait aucune
chance infortunée. En effet, elle revint à Paris saine et sauve.
Seulement, la reine ne l'avait point embrassée.

Le lendemain, ce fut le tour du prince de Conti. Il vint
à Compiègne, sous prétexte d'y voir son frère; le cardinal
Mazarin, l'ayant rencontré comme par hasard chez M. de
Condé, l'invita à dîner et le prince accepta cette invitation.

Presque en même temps, on reçut la nouvelle que le duc
d'Orléans avait forcé l'Escourt entre Bouchem et Valen-
ciennes, et défait un corps ennemi de huit cents chevaux.
Ce n'était là ni la victoire de Rocroy ni celle de Lens, mais
enfin c'était toujours une victoire, et la reine résolut d'en
profiter pour revenir dans sa capitale. Cette rentrée eut
lieu le 18 du mois d'août 1649, après une absence de six
mois.

« Ce fut un véritable prodige, dit madame de Motteville,
que l'entrée du roi en ce jour, et une grande victoire pour
le ministre. Jamais la foule, ne fut si grande à suivre le
carrosse du roi, et il semblait, par cette allégresse publique,
que le passé fût un songe. Le Mazarin si haï était à la
portière, avec M. le Prince et fut regardé si attentivement
de ceux qui suivaient le roi, qu'on eût dit qu'ils ne l'avaient
jamais vu. Ils se disaient les uns aux autres : « Valez le
« Mazarin. » Les gens du peuple qui arrêtaient les voitures
par la presse bénissaient le roi et la reine, et parlaient à
l'avantage du Mazarin. Les uns disaient qu'il était beau, les
autres lui tendaient la main et l'assuraient qu'ils l'aimaient
bien; les autres disaient qu'ils allaient boire à sa santé.
Enfin, après que la reine fut entrée chez elle, ils se mi-
rent à faire des feux de joie et à bénir le Mazarin qui leur
avait ramené le roi. »

Il est vrai que madame de Motteville ajoute, à la ligne
suivante, que Mazarin avait fait distribuer de l'argent à
cette populace, et quelques auteurs prétendent que, mal-
gré son avarice, le ministre consacra cent mille livres à se
préparer cette triomphale entrée.

Vraie ou fautive, cette démonstration eut cela de fâcheux,
que la reine prit les acclamations qui saluèrent son retour
pour l'approbation de ce qu'elle avait fait.

Le soir, il y eut grande réception au Palais-Royal, et,
tandis que le cardinal se retirait pour se reposer, disait-il,
le duc d'Orléans amenait, par les petits appartements, le
duc de Beaufort chez la reine. Le duc de Beaufort fit force
protestations de dévouement; la reine donna force assu-
rances d'oubli. Et chacun se retira ne croyant pas un mot
de ce que l'autre lui avait dit. Il est vrai que le hasard
avait voulu que l'entrevue eût lieu dans la même chambre
où, sept ans auparavant, Beaufort avait été arrêté.

Le lendemain, on eût pu croire que la reine n'avait jamais
quitté Paris.

Mais, comme on le comprend bien, tous ces raccom-
modements étaient évanoués à la surface, envenimés au
dedans. M. de Condé se montrait plus maussade que jamais.
Il se croyait quitté de tout engagement avec la cour, ayant,
comme il l'avait promis, ramené heureusement le roi à
Paris, et menaçait à tout moment de se retirer. Le mariage
du duc de Mercœur avec Victoire Mancini l'aggravait
d'ailleurs cruellement. Il savait que la reine avait reçu
secrètement le duc de Beaufort; il voyait les faveurs mi-
nistérielles près de pleuvoir sur cette maison de Vendôme
qu'il détestait, tandis que, pressé par sa sœur madame de
Longueville de faire délivrer à son mari le gouvernement de
Loulève qui lui avait été promis, il n'en pouvait venir
à bout. Enfin, un soir qu'il avait insisté près du cardinal
plus que de coutume sur ce sujet, celui-ci, contre son habi-
tude, lui répondit assez brutalement.

« Votre éminence veut-elle la guerre ? dit le prince.

— Je ne la veux pas, répondit le ministre; mais, si vous
me la faites, monsieur le Prince, il faudra bien que je la
soutienne.

M. de Condé prit alors son chapeau, et, regardant le car-
dinal avec ce sourire railleur qui lui était particulier :

— Adieu, Mars, dit-il.

Et, saluant profondément il se retira.

Le mot avait été dit à haute voix et chacun l'avait en-
tendu; le lendemain, on n'appelait plus Mazarin que le
duc de Mars.

Cette fois, on crut M. le Prince définitivement brouillé
avec le ministre, et déjà les frondeurs les plus zélés s'ins-
crivaient chez M. de Condé, lorsque le duc d'Orléans, qui
poursuivait toujours pour son abbé de la Rivière le chapeau
de cardinal, parvint à les raccommoquer, ou à peu près.
Une des clauses de ce traité fut que la princesse de Mareil-
lac et madame de Poos auraient les honneurs du tabouret.
Moyennant cette faveur accordée à l'amie de sa sœur et
à la femme de l'amant de sa sœur, le prince grimaça un sou-
rire auquel personne ne se trompa.

Mais ce fut une grande affaire que l'affaire de ces deux
tabourets accordés à la requête du prince. Toute simple

qu'elle paraît à nos lecteurs, ce n'était pas moins qu'une espèce de révolution de cour. Les règles de l'étiquette voulaient que le tabouret, chez la reine, n'appartint qu'aux duchesses, femmes de ducs et pairs à brevet. La sœur du duc de Rohan l'avait obtenu de Henri IV à titre de parente, et encore la chose avait-elle alors fait grand bruit et excité force mécontentements. De son côté, Louis XIII l'avait accordé aux filles de la maison de Bouillon; mais les filles de la maison de Bouillon descendaient de princes souverains. Enfin la reine, de son côté, au commencement de la régence, avait aussi donné le tabouret à la comtesse de Fleix, fille de la marquise de Senecey; mais la comtesse de Fleix était parente de la reine Anne d'Autriche comme la sœur du duc de Rohan était parente de Henri IV. Or, la femme du prince de Marillac et madame de Pons, veuve de François-Alexandre d'Albret, n'avaient ni l'une ni l'autre aucun droit pareil à faire valoir.

Toute la noblesse se souleva donc contre cette prétention, fit des assemblées dont l'une eut lieu chez le marquis de Monglat, grand maître de la garde-robe et signa une protestation.

Ce fut pour M. de Condé une nouvelle cause d'en vouloir à la reine; car, comme pour faire comprendre qu'elle avait eu la main forcée en cette occasion, elle laissa ses plus intimes serviteurs prendre part à cet acte d'opposition qui acquit bientôt une si grande importance, qu'elle déclara au prince qu'elle était contrainte de céder à une démonstration si générale. En conséquence, quatre maréchaux allèrent annoncer à l'assemblée de la noblesse que la reine retirait à madame de Pons et à la princesse de Marillac la faveur qu'elle venait de leur accorder.

Une occasion de se venger se présenta bientôt à M. le prince de Condé, qui la saisit avec empressement. Le duc de Richelieu, petit-neveu du grand cardinal était devenu amoureux de madame de Pons à qui la reine venait d'ôter, avec tant de facilité, le tabouret qu'elle lui avait donné à si grande peine. Or, cet amour était vu de mauvais œil à la cour, car M. le duc de Richelieu étant gouverneur du Havre, une union entre lui et madame de Pons devenait chose grave. En effet, madame de Pons était l'amie intime de madame de Longueville, et madame de Longueville n'avait déjà, par son mari, que trop d'influence en Normandie. Ce fut une raison pour que M. de Condé pûssât à ce mariage regardé par les plus hardis comme impossible. Il conduisit les deux amants dans la maison de la duchesse de Longueville, à Trie, où ils devaient devenir époux, servit de témoin au duc de Richelieu, et, aussitôt après la cérémonie, le fit partir avec sa femme pour le Havre, afin qu'il prit immédiatement possession de son gouvernement. Puis Condé s'en revint à la cour se vanter tout hui que le duc de Longueville possédait maintenant une place de plus en Normandie.

Ce dernier coup frappa cruellement la reine et le cardinal, qui depuis longtemps déjà supportaient à grand-peine les façons de M. le Prince. Ils en étaient encore tout meurtris quand, le 1^{er} janvier 1650, madame de Chevreuse, qui était rentrée en grâce, ou à peu près, vint faire sa visite du jour de l'an à la reine. Le cardinal était chez Anne d'Autriche et, au moment où la visiteuse allait se retirer, il la prit dans l'embrasure d'une fenêtre.

— Madame, lui dit-il, je vous écoutais tout à l'heure et vous faisiez à Sa Majesté de grandes protestations de dévouement.

— C'est qu'en effet, monsieur le cardinal, répondit madame de Chevreuse, je lui suis tout à fait dévouée.

— Si cela est ainsi, comment donc ne lui donnez-vous point vos amis?

— Le moyen de lui donner mes amis? dit madame de Chevreuse. La reine n'est plus reine.

— Et qu'est-elle donc? demanda le cardinal.

— La très-humble servante de M. le Prince.

— Eh! mon Dieu, madame, dit le cardinal, la reine fait comme elle peut. Si l'on se pouvait assurer de certaines personnes, on ferait bien des choses; mais M. de Beaufort est à madame de Montbazou, madame de Montbazou est à Vigneul (1) et le coadjuteur est à...

— Est à ma fille, n'est-ce pas? dit madame de Chevreuse. Mazarin se mit à rire.

— Eh bien, dit madame de Chevreuse, je vous réponds de lui et d'elle.

— En ce cas, ne dites rien et revenez ce soir.

Madame de Chevreuse ne fut garde d'y manquer. On sait l'ardeur de son caractère pour l'intrigue. Il y avait longtemps que forcément elle se reposait, ou se débattait dans des intrigues inférieures indignes d'elle. Sa joie fut donc grande lorsque la reine s'ouvrit à elle du désir de faire arrêter à la fois M. le Prince, M. de Conti et M. de Longueville. Une seule chose retenait encore la reine, suivant ce

qu'elle dit à madame de Chevreuse, c'était de savoir si le coadjuteur prêterait les mains à cette arrestation, et si M. le duc d'Orléans, sans lequel on n'osa la faire, garderait le silence, non pas vis-à-vis du prince, mais vis-à-vis de son confident l'abbé de la Rivière, lequel avait pris à tâche d'entretenir les bonnes relations entre le prince de Condé et Monsieur.

Madame de Chevreuse réfléchit un instant et répondit de tout.

L'assistance du coadjuteur était la plus difficile à obtenir; c'était donc celle dont il fallait s'occuper d'abord. La reine donna à madame de Chevreuse une lettre conçue en ces termes.

« Je ne puis croire, nonobstant le passé et le présent, que M. le coadjuteur ne soit pas à moi. Je le prie que je puisse le voir sans que personne le sache, que madame et mademoiselle de Chevreuse. Ce nom sera sa sûreté.

« ANNE. »

Madame de Chevreuse revint en toute hâte à l'hôtel avec sa fille, qui l'avait accompagnée au Palais-Royal. Elle trouva le coadjuteur qui les attendait, et elle entama tout de suite la négociation, en lui demandant s'il éprouverait une grande répugnance à entrer en accommodement avec le cardinal Mazarin.

En même temps, mademoiselle de Chevreuse, faisant semblant de laisser tomber son mouchoir, serra la main du prélat, pour lui faire comprendre que ce qu'on lui demandait la avait plus de portée qu'une question ordinaire.

Le coadjuteur réfléchit, et son premier mouvement fut répulsif; car, quelque temps auparavant, il avait rompu une négociation pareille, et, bientôt après, il avait eu avis que ce retour de la reine vers lui n'était qu'un piège. On voulait faire cacher derrière une tapisserie M. le maréchal de Grammont, afin qu'il pût rapporter à M. le Prince que ces fameux frondeurs, sur lesquels il était parfois disposé à s'appuyer, n'étaient dégoûtés des faveurs de la cour que comme le renard de la fable l'est des raisins auxquels il ne peut atteindre.

— Madame, dit le coadjuteur après un instant de silence, je ne répugnerais pas à ce que vous me dites, si vous m'apportiez une parole écrite de la main de la reine, et si vous me répondiez de tout.

— Justement, dit madame de Chevreuse, je réponds de tout, et voici une lettre de Sa Majesté.

Et même temps, elle tendit la lettre au coadjuteur.

De Gondî la lut, prit une plume et répondit :

« Il n'y a jamais eu de moment dans ma vie dans lequel je n'aie été également à Votre Majesté. Je serais trop heureux de mourir pour son service pour songer à ma sûreté. Je me rendrai où elle me commandera.

« GONDÎ. »

Le coadjuteur enveloppa le billet d'Anne d'Autriche dans le sien pour faire preuve à Sa Majesté de sa confiance en elle, et remit le tout à madame de Chevreuse, qui, dès le lendemain, porta cette réponse à la reine.

Dans la journée, le coadjuteur reçut ce petit mot de la main de madame de Chevreuse :

« Trouvez-vous à minuit au cloître Saint-Honoré. »

Le coadjuteur se trouva au rendez-vous à l'heure dite. À minuit et quelques minutes, un homme s'approcha de lui. Il reconnut Gabouri, portemanteau de la reine.

— Suivez-moi, dit celui-ci, on vous attend.

Le coadjuteur suivit son guide, qui le fit entrer par une petite porte, et, prenant un escalier dérobé, le conduisit tout droit à l'oratoire de la reine. C'était là, on se le rappelle, que se prenaient les grands décisions politiques. Quelquefois seulement, par distraction, on y priait Dieu.

La reine reçut le coadjuteur comme on reçoit un homme dont on a besoin, et, aux premiers mots qu'elle prononça, celui-ci put voir qu'elle était de bonne foi. Depuis une demi-heure déjà, il était avec elle lorsque Mazarin parut à son tour.

Le cardinal fut plus démonstratif encore; en entrant, il demanda à la reine la permission de lui manquer de respect en embrassant devant elle un homme qu'il estimait autant qu'il l'aimait, et, à ces paroles, il se jeta dans les bras du coadjuteur.

Puis, après cette accolade, se reculant d'un pas :

— Eh! monsieur, dit Mazarin en regardant tendrement de Gondî, je n'ai qu'un regret en ce moment, c'est de ne pas pouvoir prendre ma calotte rouge et vous la mettre moi-même sur la tête.

— Monseigneur, dit le coadjuteur, il y a quelque chose

(1) Vigneul était un des serviteurs de M. le Prince et appartenait entièrement au duc de Condé.

de l'air... M. de Vendôme... M. de Beaufort...

...vous l'avoué, ...haute position y...

...reputé le... que la surintendant...

...la maison de Vendôme... de niens à M. de Beaufort...

...que la surintendance... et après lui à son fils...

...ou je me rappelle, ou... mieux que toutes les surintendances...

...et regarda la reine...

...dans... ensemble...

...et, ...

...des mers, ... en aurait la surveillance...

...le commandement de Charlevoix... le comte de l'Anjou; ... des gardes de Monsieur;

...vingt-deux... la reine qu'elle avait le...

...M. le prince de Condé, M. le prince de Conti et M. le duc de Longueville...

...Marie de Médicis pour... ses deux fils...

...l'importance de son favori, madame de Chevreuse... Elle alla trouver Monsieur...

...Outre ses fautes... et qu'il avait épousé... Monsieur, de temps en temps...

...nommée Soyon, une... Monsieur en avait quelque...

...la pauvre Soyon avait... de cardinales...

...et au cardinal mais... moment de servir...

...qu'elle avait répondu que la voyante... de l'esprit devant la...

...paraisait avoir une... de cette deso-

...qui avait été dirigée... et s'il...

...le plus grand... de l'Europe...

...le complot... et madame la Princesse...

...de Chevreuse se...

...elle avait embrassé...

...et madame la...

...son but...

...pria Son Altesse royale de lui permettre de mener à-tout cette affaire, et en obtint la promesse de la secret faire et un nouveau serment de garder le secret.

...madame de Chevreuse ne se dissimula pas que d'un serment de Monsieur en valaient à peine un d'un autre.

...Monsieur tint sa parole, il continua de faire bonne mine à M. le Prince, à madame la Princesse et à l'abbé de la Rivière.

...l'arrestation du prince, de son frere et de son beau-frere, fut alors fixée au 15 janvier, à midi; elle devait avoir lieu au moment où tous trois se rendraient au conseil.

...le duc d'Orléans avait donné avis qu'il n'y pourrait pas assister, étant malade.

...le matin de ce jour M. le Prince alla faire une visite au cardinal, il le trouva occupé à parler à Prêdo, domestique de M. de Longueville, qu'il chargeait de mille douceurs pour son maître, le priant de recommander à M. de Longueville de ne pas manquer de se trouver au conseil.

...le cardinal voulut s'interrompre pour le saluer; mais celui-ci lui fit signe de ne pas se déranger pour lui et s'approcha de la cheminée.

...le secrétaire d'état Lyonne écrivait sur une table certains ordres qu'à la vue du prince il glissa sous le tapis; c'étaient les ordres nécessaires à l'arrestation.

...à peu près, à causer avec Mazarin et Lyonne, et prit congé d'eux pour s'en aller dîner chez madame la Princesse, sa mère. Il la trouva inquiète. Madame la Princesse avait été, le matin même, faire une visite à la reine et, selon l'habitude des grandes entrées qu'elle avait à toute heure, elle avait pu pénétrer dans la chambre à coucher de Sa Majesté. La reine était au lit, se disant malade, quoique son visage, qui n'avait subi aucune altération, démentit ouvertement ses paroles. Ce n'est pas le tout, la reine avait paru timide et embarrassée envers son amie, et cette amie, qui se rappelait avoir vu Sa Majesté dans un état à peu près pareil le jour de l'arrestation de M. de Beaufort, invitait son fils à prendre garde à lui.

...M. le Prince sourit et tira de sa poche une lettre qu'il montra à sa mere.

...je crois que vous vous trompez; j'ai vu la reine hier, elle m'a fait mille amities, et voici une lettre qu'avant-hier j'ai reçue de M. le cardinal.

...elle était de nature à rassurer les plus timides, car en voici la reproduction textuelle:

« Je prie de M. le Prince, sous le bon plaisir du roi, par le commandement de la reine régente, sa mere, que je ne me départirai jamais de ses intérêts et y serai attaché envers tous et contre tous, et prie Son Altesse de me tenir pour son très humble serviteur et de me favoriser de sa protection, que je m'honorerai avec toute l'obéissance qu'elle peut désirer de moi. Ce que j'ai signé en presence et par le commandement de la reine.

« Cardinal MAZARIN. »

...le complot... et madame la Princesse...

...elle avait embrassé...

...et madame la...

...son but...

...le complot... et madame la Princesse...

...elle avait embrassé...

...et madame la...

...son but...

...le complot... et madame la Princesse...

...elle avait embrassé...

...et madame la...

...son but...

fut convaincu plus que jamais qu'il était, sinon en grande faveur, du moins en grande nécessité. Après quelques lieux communs, comme l'heure approchait, il quitta donc la reine. Madame la Princesse tendit à son fils une main que le prince baisa. Puis il prit congé d'elle. Ce fut le dernier adieu que la pauvre mère reçut de son fils, car elle devait mourir pendant sa captivité.

Le prince de Condé passa alors dans un petit cabinet d'où l'on entraînait dans un second, lequel donnait à la fois dans l'appartement du cardinal et dans la galerie où se tenait d'ordinaire le conseil.

M. le Prince voulait aller chez le cardinal; mais, dans ce petit passage, il rencontra Son Eminence, qui l'aborda avec son visage le plus souriant.

Comme ils causaient ensemble, M. de Longueville entra et prit part à la conversation jusqu'à ce que M. le prince de Conti arrivât à son tour; ce qui ne tarda point à s'effectuer.

Alors, le cardinal, les voyant tous trois réunis, et pour ainsi dire sous sa griffe, appela un huissier.

— Allez prévenir la reine dit-il, que MM. de Condé, de Conti et de Longueville sont arrivés, que tout est prêt et qu'elle peut venir au conseil.

C'était la formule convenue entre le cardinal et la reine. L'huissier se dirigea vers la chambre de Sa Majesté.

Sur ces entrefaites, entra l'abbé de la Rivière.

— Excusez-moi, messieurs, dit le cardinal, j'ai à causer d'une affaire d'importance avec l'abbé de la Rivière; entrez toujours au conseil et je vous suis.

Les princes entrèrent dans la galerie, le prince de Condé marchant le premier, le prince de Conti venant après lui, et M. de Longueville s'avançant le dernier.

Les ministres venaient ensuite.

Pendant ce temps, on prévenait la reine et le cardinal entraînait l'abbé de la Rivière dans son appartement. En apprenant que les princes étaient réunis, la reine donna congé à madame la Princesse en lui disant qu'il fallait qu'elle se levât pour aller au conseil. Madame la Princesse salua alors la reine et se retira.

De son côté, Mazarin occupait l'abbé de la Rivière d'une singulière façon. Il lui montrait des étoffes rouges de différentes nuances pour savoir de lui quelle nuance irait le mieux à l'air de son visage lorsqu'il serait cardinal. On sait qu'il y avait deux ans que le ministre tenait le favori de Monsieur en laisse avec cette éternelle promesse du cardinalat. L'abbé de la Rivière venait de faire choix d'une charmante nuance, entre la couleur nacarat et la couleur de feu, lorsqu'on entendit quelque bruit dans la galerie. Mazarin sourit, de son sourire de chat, et dit de sa voix la plus soyeuse à l'abbé de la Rivière en lui prenant le bras :

Monsieur l'abbé, savez-vous ce qui se passe à cette heure dans la grande galerie?

— Non, répondit l'abbé de la Rivière.

— Eh bien, je vous vais le dire, moi : on arrête MM. de Condé, de Conti et de Longueville.

L'abbé de la Rivière devint pâle comme son linge, qui était toujours fort blanc, dit Segray, laissa tomber les étoffes et demanda :

— M. le duc d'Orléans sait-il cette arrestation?

— Il la sait depuis quinze jours et y prête les mains.

— Il la sait depuis quinze jours et ne m'en a rien dit? reprit l'abbé. Alors, je suis perdu.

En effet, en ce moment même, les choses se passaient comme venait de le dire le cardinal. Pendant que M. le prince de Condé causait avec M. le comte d'Avaux, les yeux tournés vers la porte par laquelle devait entrer la reine, cette porte s'ouvrit, et le vieux Guitaut parut. Comme le prince aimait fort Guitaut, il crut que celui-ci avait quelque grâce à lui demander, et, quittant M. d'Avaux, il marcha au-devant du capitaine des gardes de la reine.

— Eh bien, mon bon Guitaut, lui dit-il, que me voulez-vous?

— Monseigneur, dit Guitaut, ce que je vous veux, c'est que j'ai l'ordre de vous arrêter, vous, M. le prince de Conti, votre frère, et M. de Longueville, votre beau-frère.

— Moi, Guitaut! s'écria M. le Prince; moi, vous m'arrêtez!

— Oui, monseigneur, répondit Guitaut fort embarrassé, mais étendant la main vers l'épée que M. le Prince portait à son côté.

— Au nom de Dieu! dit le prince en faisant un pas en arrière, Guitaut, retournez vers la reine et dites-lui que je la supplie de permettre que je puisse la voir et lui parler.

— Monseigneur, dit Guitaut, cela ne servira de rien, je vous jure; mais n'importe, pour vous satisfaire, j'y vais.

A ces mots, Guitaut salua le prince et rentra chez la reine.

— Messieurs, dit le prince de Condé revenant vers ceux avec lesquels il causait et qui n'avaient rien entendu, car

tout le dialogue que nous venons de rapporter avait eu lieu à voix basse, messieurs, savez-vous ce qui m'arrive?

— Non, dit M. d'Avaux, mais, à l'émotion de la voix de Votre Altesse, je pense que ce doit être quelque chose d'extraordinaire.

Oui, fort extraordinaire, en effet. La reine me fait arrêter, et vous aussi, mon frère Conti, et vous aussi, monsieur de Longueville.

Tous les assistants poussèrent un cri de surprise.

— Cela vous étonne autant que moi, n'est-ce pas, messieurs? dit le prince; car, ayant toujours si bien servi le roi, je croyais être assuré de la protection de la reine et de l'amitié du cardinal.

Puis, se tournant vers le chancelier Séguier et le comte Servien, qui étaient là :

— Monsieur le chancelier, dit-il, je vous prie d'aller chez la reine lui assurer de ma part qu'elle n'a pas de plus fidèle serviteur que moi; et vous, monsieur le comte Servien, de me rendre le même office près du cardinal.

Tous deux s'inclinèrent et sortirent, enchantés d'avoir cette occasion de s'éloigner du prince; mais aucun d'eux ne revint. Guitaut seul rentra.

— Eh bien? demanda vivement le prince.

— Eh bien, monseigneur, je n'ai rien pu obtenir, et la volonté positive de la reine est que vous soyez arrêté.

— Allons donc, dit le prince; puisqu'il en est ainsi, obéissons.

Et il donna son épée à Guitaut, tandis que le prince de Conti remettait la sienne à Comminges, et M. de Longueville, à Cressy.

— Maintenant, où allez-vous me mener? continua le prince. Surtout que ce soit dans un endroit chaud. J'ai attrapé des fraîcheurs au camp, et le froid me fait grand mal.

— J'ai l'ordre de conduire Votre Altesse à Vincennes.

— Alors, allons-y donc, dit le prince.

Puis, se retournant vers la compagnie :

— Au revoir, messieurs! dit-il; tout prisonnier que je suis, ne m'oubliez pas. Embrassez-moi, Brienne; vous savez que nous sommes cousins.

C'était ce même comte de Brienne dont nous avons déjà parlé lorsque Beringheu vint offrir le ministère à Mazarin de la part d'Anne d'Autriche.

Alors, Guitaut ouvrit une porte, douze gardes qui se tenaient prêts entourèrent les princes, et, tandis que Guitaut allait rendre compte à la reine que ses ordres étaient exécutés, Comminges, prenant le commandement de la petite troupe, conduisit M. de Condé vers la porte d'un escalier dérobé.

— Oh! oh! Comminges, dit le prince en voyant ouvrir cette porte et en sondant des yeux le noir passage sur lequel elle donnait, voici qui sent fort les états de Blois.

— Vous vous trompez, monseigneur, dit Comminges; je suis honnête homme, et, s'il se fût agi d'une pareille commission, on eût choisi un autre que moi.

— Allons donc, dit le prince, je me fie à votre parole.

Et il marcha le premier, donnant l'exemple à ses frères.

M. de Conti, qui, pendant toute la scène de l'arrestation, n'avait pas prononcé une seule parole ni montré un instant de crainte, le suivit, et M. de Longueville passa le dernier; seulement, comme il avait mal à la jambe et qu'il marchait difficilement en cette occasion, Comminges ordonna à deux gardes de le prendre par-dessous les bras et de l'aider à marcher. On arriva ainsi, et sans qu'aucune autre parole fût prononcée, à la porte du jardin du Palais-Royal, qui donnait dans la rue de Richelieu. Là, on retrouva Guitaut. Le prince de Condé était en avant de ses frères d'une dizaine de pas.

— Voyons, Guitaut, dit-il, de gentilhomme à gentilhomme, comprenez-vous quelque chose à ce qui m'arrive?

— Non, monseigneur, répondit Guitaut; mais je vous supplie de considérer qu'ayant reçu l'ordre de vous arrêter de la bouche même de la reine, je ne pouvais me dispenser, comme capitaine de ses gardes, de l'exécuter.

— C'est juste, dit le prince; aussi, je ne vous en veux pas.

Et il lui tendit la main.

Pendant ce temps, les deux autres princes le rejoignirent. Guitaut ouvrit alors la porte. Un carrosse était tout prêt, et, à dix pas de là, Miossens, avec une compagnie de gardes, attendait sans savoir de quels illustres prisonniers il était question; aussi son étonnement fut-il grand lorsqu'il reconnut M. de Condé, M. de Conti et M. de Longueville.

Les trois frères montèrent dans le carrosse. Guitaut remit la garde de ses prisonniers à Comminges et à Miossens. Puis il rentra au Palais-Royal, tandis que le carrosse prenait au galop la route du bois de Vincennes. Mais, comme la route par laquelle on conduisait les princes était détournée et difficile, attendu que, pour qu'ils ne fussent pas

... le car-
... M. le Pr
... adress
... la por-
... et à V. T. S.

... à lui
... et le
... du prince.
... de d
... la fille
... Mosses
... M. esse
... avait toute chose obair

... de l'prin e remontrons ce voiture.
... au moins, reconnidez au o
... à ce qu'il ne vous ve se plus.
... et
... un instant grand jour qu'es
... au p'her

... de le prin e et tel a ce que ch: ne
... persévére le viendra à mon se-
... pas pris je vous jure. Prenez précautions
... je vous supplie dites moi quel

... m'a l'air
... qui levait suspect à l'empereur
... pour être trop aimé, et pour
... grand

... le chemin de Vincennes.
... du prince pour
... le prince parut un
... m

... M. esse le vus remercie de vos
... malgré son
... son humble serviteur.

... Comme on n'attendait point les pri-
... Comminges,
... demanda des cartes, et
... la nuit à jouer.

... Comminges resta constamment
... depuis, que, grâce à
... sa vaste instruction
... les plus agréables
... de la vie.

... le prince de Condé et son frère, C. mminges,
... désiraient quelques livres.
... de Conti je desire l'imitation de
... de

... demanda Comminges.
... de Condé, je desire l'imitation de
... de

... M. de Beaufort
... avec une
... un bonheur miraculeux.

... se separerent les larmes aux
... yeux.

... dit madame de Moltville, ni lui ni ce
... d'une

... furent tenues scrupuleuse-
... de la
... de M. nt.

... M. de V.
... de capitaine des gardes.
... de mille livres.

... Carmélite,
... qui lui per-

... le la Rivière qui s'écoupe point sa
... de la
... de la

MADAME DE LONGUEVILLE EN NORMANDIE. — SA VIE
AVENTUREUSE. ELLE ARRIVE EN HOLLANDE. —
ÉVASION DE MADAME DE BOUILLON. — ELLE EST RE-
PRISE — MADAME DE CONDÉ A BORDEAUX. — DÉ-
MARCHÉ DE MADAME LA PRINCESSE DOUAIRIÈRE. —
CONDUITE DE GASTON. — TURENSE TRAITE AVEC LES
ESPAGNOLS. — INQUIÉTUDE DE LA COUR. — ELLE SE
REND A COMPIÈGNE. — BORDEAUX REÇOIT LES MÉ-
CONTENTS. — LA COUR MARCHE CONTRE CETTE VILLE.

ACTE DE CRUAUTÉ DE LA REINE. — REPRÉSAILLES
DES BORDELAIS. — LE BARON DE CANOLLE. — SON
EXÉCUTION — FIN DE LA GUERRE DU MIDI. — VISITE
DE MADAME DE CONDÉ A LA REINE. — MOT DE LA
ROCHEFOUCAULD. — SUCCÈS DE TURENNE A LA TÊTE
DES ESPAGNOLS — LE COADJUTEUR ENTRE DANS LE
PARTI DES PRINCES. — CONDITIONS DE CETTE AL-
LIANCE. — LE PRINCE DE CONDÉ EST TRANSFÉRÉ DE
VINCENNES A MARCOUSSIS, PUIS AU HAVRE. — CAM-
PAGNE DE MAZARIN. — FIN DE MADAME LA PRINCESSE
DOUAIRIÈRE DE CONDÉ. — ARRÊT DU PARLEMENT. —
LE CARDINAL REVIENT A PARIS. — DÉTAILS SUR LE
DUC D'ANGOULÊME.

Il y a ceci de remarquable en politique, et c'est sans doute
ce qui fait de la politique une science si appréciée, que,
orsqu'un roi, un gouvernement ou un ministre fait une
choses déshonnêtes ou perfides qui perdraient un par-
ticulier de réputation, tous les obstacles s'aplanissent,
toutes les difficultés s'écartent, et qu'à la place du chemin
ardu et raboteux qu'il suivait, se présente tout d'abord une
route facile et souriante. Il est vrai qu'au bout de cette
route est parfois un abîme; mais, disons-le, bien plus sou-
vent encore, c'est là qu'est le but auquel tout roi, tout gou-
vernement veut atteindre, c'est-à-dire la conservation du
pouvoir.

Ainsi, M. le prince de Condé avait sauvé la France à Ro-
croy, à Nordlingue et à Lens; ainsi, M. le prince de Condé
avait soutenu la royauté à Saint-Germain et à Charenton;
ainsi, M. le Prince avait ramené triomphant le roi à Paris;
tant que le cardinal fut reconnu ssant envers M. le Prince,
tout lui fut embarrassé et débile. Un jour, il prend la résolu-
tion de trahir celui auquel il doit tout, et la trahison
s'accomplit à la grande joie du peuple, qui récompense le
ministre de sa mauvaise action en lui rendant à l'instant
même sa popularité perdue. Cela fait comprendre, sinon
excuser, bien des lâchetés et bien des infamies.

Quoi qu'il en soit, ce n'était pas le tout de s'être débar-
rassé des trois princes; restait madame de Longueville.

A la première nouvelle de l'arrestation de son mari et
de ses deux frères, madame de Longueville s'était retirée
dans la Normandie, sur laquelle elle croyait pouvoir com-
pter. La reine annonça qu'elle partait pour Rouen avec ses
deux fils.

La Normandie, qui, un an auparavant, s'était soulevée à
la voix de madame de Longueville, entendit la même voix
cette fois sans la reconnaître et ne bougea point. Madame
de Longueville quitta Rouen, où la reine arriva derrière
elle, et gagna le Havre. Elle comptait sur le duc de Riché-
lieu, qu'elle avait fait nommer gouverneur; mais le duc
de Richelieu lui ferma les portes de la ville, que lui-même
fut bientôt forcé de quitter.

Madame de Longueville se réfugia à Dieppe. Mais la reine
établir le comte d'Harcourt gouverneur de Normandie et
envoya contre madame de Longueville des troupes com-
mandées par Le Plessis Belleve. Madame de Longueville
n'attendit point que le château fut assiégée. Quand elle vit
paraître les premières troupes, craignant d'être livrée par
M. de Montigny, qui en était le gouverneur, elle sortit par
une porte de derrière, et, suivie de quelques femmes qui
avaient eu le courage de ne la point quitter, et de quelques
gentilshommes qui lui étaient restés fidèles, elle fit deux
lieues à pied pour gagner le petit port de Bourville, devant
lequel attendait un bâtiment qu'à tout hasard elle avait
fêté. Lorsqu'elle arriva au bord de la mer, la marée était
si forte et le vent si orageux, que les matelots lui donnèrent
le conseil de ne point s'embarquer par un pareil temps.

Mais ce que madame de Longueville craignait par-dessus la tempête, c'était de tomber aux mains de la reine. Elle donna donc des ordres pour que l'embarquement eût lieu, et, comme à cause des secousses de la marée, la barque ne la pouvait venir chercher jusqu'à terre, un marinier, comme d'habitude, la prit dans ses bras pour la transporter à bord. A peine eut-il fait vingt pas, qu'une vague énorme, venant se briser contre lui, le renversa. En ce moment, on crut madame de Longueville perdue; car, en tombant, cet homme l'avait lâchée et on la vit un instant tourner dans la mer; mais on arriva à temps à son aide et on le tira sur le bord. Elle fut bientôt remise et voulut faire une nouvelle tentative pour gagner le bâtiment; mais, cette fois, les matelots déclarèrent positivement que c'était tenter Dieu et refusèrent d'obéir. Force fut donc d'employer un autre moyen. On envoya chercher des chevaux pour suivre la côte: les gentilshommes se mirent en selle; madame de Longueville, les femmes et les filles de sa suite en firent autant, et l'on marcha toute la nuit. Dans la journée du lendemain, on arriva chez un seigneur du pays de Caux qui la reçut avec beaucoup de respect et la cacha fidèlement.

Là, elle apprit que le patron du bâtiment qu'elle n'avait pas pu joindre était au cardinal, et, que, si elle eût mis le pied à bord, elle était livrée. Enfin elle envoya au Havre, gagna le capitaine d'un vaisseau anglais, se présenta comme un gentilhomme qui venait de se battre en duel et se trouva forcé de quitter la France, et aborda bientôt en Hollande, où elle fut accueillie en reine fugitive par le prince d'Orange et sa femme.

Il y avait loin, de ces soirées orageuses aux bords de la mer, aux brillantes nuits de l'hôtel de ville, et pourtant, un an ne s'était pas écoulé entre ces deux caprices de la destinée.

La campagne de Normandie était terminée; tous les commandants de place, tous les gouverneurs de château s'étaient hâtés de faire leur soumission. La reine se tourna vers la Bourgogne. Même chose y arriva qu'en Normandie. Le château de Dijon se rendit à la première sommation; Bellegarde fit peu de résistance; on établit M. de Vendôme gouverneur de Bourgogne comme on avait établi M. d'Harcourt gouverneur de Normandie; puis la reine, le roi et M. le duc d'Anjou rentrèrent à Paris.

Avant son départ de Paris, la régente avait donné l'ordre d'arrêter dans sa maison la duchesse de Bouillon, dont le mari, ami du prince de Conti et de M. de Longueville, était parti, aussitôt après l'arrestation de M. le Prince, pour aller trouver Turenne, sur lequel il croyait que les princes pouvaient compter, et cet ordre avait été exécuté. Cependant, tout en lui mettant des gardes dans son hôtel, tout en la consignait dans sa chambre, on avait laissé sa jeune fille libre de circuler. Un soir, mademoiselle de Bouillon vint voir sa mère; mais feignant de la trouver couchée et endormie, elle parut vouloir retourner à son appartement, et pria la sentinelle qui était dans l'antichambre de l'éclairer.

La sentinelle, sans défiance, prit la lumière et marcha devant mademoiselle de Bouillon sans s'apercevoir que la duchesse marchait derrière sa fille. Arrivée au corridor, mademoiselle de Bouillon continua son chemin; mais la duchesse prit l'escalier, descendit et s'enferma dans la cave, où dès que la complaisante sentinelle eut repris son poste, sa fille s'empressa de la rejoindre. Alors, avec l'aide de quelques amis qui leur jetèrent des cordes, la mère et la fille se sauvèrent par le soupirail, gagnèrent une maison particulière et s'y cachèrent en attendant qu'elles pussent quitter Paris. Malheureusement, le jour même qui avait été fixé pour leur évasion définitive, mademoiselle de Bouillon tomba malade de la petite vérole. Sa mère alors ne la voulut point quitter, et la police, ayant été avertie, les fit prendre toutes deux et conduire à la Bastille.

Madame la Princesse, femme de M. le Prince, fut plus heureuse. L'ordre avait été donné de l'arrêter à Chantilly et de la garder à vue. Mais elle fut prévenue à temps, mit une de ses femmes dans son lit, et, tandis qu'on s'amusa à arrêter, à interroger et à reconnaître celle qui la remplaçait, elle fuyait avec M. le duc d'Enghien son fils, et gagnait Montrond, ville de seconde force dont s'étaient emparés les partisans de M. de Condé. Montrond n'était cependant qu'une espèce de halte que faisait la fugitive, car cette ville ne pouvait soutenir un siège en règle, et l'on s'occupa de négocier avec Bordeaux, que l'on savait être très mécontent de l'administration du duc d'Épernon, qu'on lui avait donné pour gouverneur, et qui s'était complètement brouillé avec le parlement et les magistrats. En apprenant cette nouvelle, la cour ordonna au maréchal de la Meillerie d'aller prendre le gouvernement des troupes du Poitou.

Cependant, tandis que madame de Longueville fuyait à grand-peine, que madame et mademoiselle de Bouillon étaient prises en fuyant, et que madame la princesse de Condé négociait avec Bordeaux, une autre femme se préparait à résister. Il est vrai que cette femme était une mère à laquelle on avait pris ses deux fils.

Madame la princesse douairière, celle-elle du vieux comte, cette sœur de Montmorency, députée à Toulouse, ce dernier objet des amours romanesques du roi Henri IV, cette mère du grand Condé, que la reine caressait encore dans la ruelle de son lit tandis qu'à dix pas d'elle elle faisait arrêter son fils, résolut de faire ce que personne n'osait, c'est-à-dire de demander justice aux parlements, au nom du vainqueur de Rocroy et de Leus.

Pendant que la reine était encore en Bourgogne, madame la princesse douairière, qui s'était cachée jusque-là dans Paris, se présenta donc sur le passage des conseillers de la grand-chambre, accompagnée de la duchesse de Châtillon. Elle venait demander que ses fils fussent jugés s'ils étaient coupables, mis en liberté s'ils étaient innocents. Le premier président, qu'on soupçonnait d'être de ses amis, laissa le parlement s'assembler et délibérer à ce sujet, et il fut arrêté que la princesse demeurerait en sûreté chez un nommé Lagrange, maître des comptes, tandis qu'on irait prier le duc d'Orléans, qui, en l'absence du roi, de la reine et du cardinal, était le maître des affaires, de venir prendre sa place au palais.

Gaston répondit aux députés que madame la princesse avait ordre du roi d'aller à Bourges, et qu'il croyait qu'elle devait au moins paraître disposée à obéir à cet ordre en se retirant en quelque lieu proche de la capitale, où elle attendrait le retour du roi et de la reine, qui aurait lieu dans deux ou trois jours. Ce terme moyen tira le parlement de son embarras.

Madame la Princesse fut forcée d'obéir. Elle partit le soir même du jour où cette délibération avait été prise, et se retira à Berny, d'où le roi, qui arriva effectivement le lendemain, lui donna ordre de partir pour Valery. Madame la Princesse, n'ayant plus aucune espérance, essaya d'obéir; mais, à Angerville, elle tomba malade de fatigue et de douleur, et fut forcée de s'arrêter.

Pendant ce temps, madame de Longueville et M. de Turenne s'étaient rencontrés à Stenay, et avaient fait un traité avec les Espagnols. M. de Turenne avait aussitôt rejoint les troupes de l'archiduc, qui étaient en Picardie et qui, après avoir pris le Catelet, assiégeaient Guise. Mais Guise se défendit à merveille, et, au bout de dix-huit jours, les Espagnols furent forcés de lever le siège. M. de Turenne alors forma une petite armée avec l'argent de l'Espagne, la grossit des débris des garnisons de Dijon et de Bellegarde, et, rejoint bientôt par MM. de Bouteville, de Coligny, de Duras, de Rochefort, de Tavannes, de Persan, de la Moussaye, de la Suze, de Saint-Ibal, de Mailly, de Foix et de Grammont, il prit une attitude qui ne laissait pas que d'être inquiétante.

Aussi la cour partit-elle pour Compiègne, tandis que le cardinal poussait jusqu'à Saint-Quentin pour conférer avec le maréchal Duplessis sur les moyens de s'opposer à M. de Turenne. Ce fut là qu'on apprit que les choses se brouillaient sérieusement du côté de la Guyenne.

En effet, de Montrond, madame de Condé avait été des intelligences avec le prince de Marillac, devenu duc de la Rochefoucauld par la mort de son père, et avec M. de Bouillon, qui, après avoir entraîné M. de Turenne, était revenu faire un appel à la noblesse d'Auvergne et du Poitou, appel auquel la noblesse avait répondu en formant une petite armée de deux mille cinq cents hommes, à peu près. Rendez-vous fut donné à Mauriac, et madame la Princesse, emportant son fils comme un drapeau, arriva le 14 mai à ce rendez-vous, où elle et le duc d'Enghien furent salués par des acclamations unanimes, et par le serment de ne quitter les armes que lorsque justice serait faite aux princes prisonniers.

On marcha sur Bordeaux en équipages de guerre, trompettes sonnantes, enseignes déployées, descendant la Dordogne, la princesse et son fils en bateau, la petite aimée le long du rivage. A travers quelques escarmouches, on arriva à Coutras, où l'on apprit que, selon l'espérance conçue, la ville de Bordeaux était prête à recevoir la princesse et son fils, mais à la condition que leur escorte, qui paraissait un peu trop nombreuse aux magistrats, resterait en dehors de la ville.

La concession fut faite, et la princesse entra dans Bordeaux aux cris de « Vive M. le prince de Condé! Vive M. le duc d'Enghien! Vive madame la Princesse! »

En même temps qu'elle entra par une porte, un envoyé de la cour entra par l'autre. On vint la prévenir que ce message courait grand danger d'être mis en pièces par le peuple, si elle n'interférait point en sa faveur. On délia un instant s'il ne serait pas bon de laisser écharper ce malheureux pour donner à la cour une idée de l'esprit public en Guyenne; mais la pitié l'emporta, et madame de Condé fit dire qu'elle demandait la grâce de cet homme laquelle grâce lui fut accordée.

Le parlement de Bordeaux décida que madame la Princesse était la bienvenue dans la ville, et qu'elle y pouvait demeurer en sûreté, à la condition qu'elle ne tenterait rien contre le service du roi.

Le premier acte de la régence en vertu de la loi fut un acte de clemence... Le duc d'Orléans... Madame la Princesse... Le cardinal de Richelieu...

Le premier acte de la régence en vertu de la loi fut un acte de clemence... Le duc d'Orléans... Madame la Princesse... Le cardinal de Richelieu...

Le premier acte de la régence en vertu de la loi fut un acte de clemence... Le duc d'Orléans... Madame la Princesse... Le cardinal de Richelieu...

Le premier acte de la régence en vertu de la loi fut un acte de clemence... Le duc d'Orléans... Madame la Princesse... Le cardinal de Richelieu...

Le premier acte de la régence en vertu de la loi fut un acte de clemence... Le duc d'Orléans... Madame la Princesse... Le cardinal de Richelieu...

Le premier acte de la régence en vertu de la loi fut un acte de clemence... Le duc d'Orléans... Madame la Princesse... Le cardinal de Richelieu...

Le premier acte de la régence en vertu de la loi fut un acte de clemence... Le duc d'Orléans... Madame la Princesse... Le cardinal de Richelieu...

Le premier acte de la régence en vertu de la loi fut un acte de clemence... Le duc d'Orléans... Madame la Princesse... Le cardinal de Richelieu...

Le premier acte de la régence en vertu de la loi fut un acte de clemence... Le duc d'Orléans... Madame la Princesse... Le cardinal de Richelieu...

Le premier acte de la régence en vertu de la loi fut un acte de clemence... Le duc d'Orléans... Madame la Princesse... Le cardinal de Richelieu...

« Ce n'est pas de la pitié que je vous fais, mais de la justice... »

« Ces paroles et surtout les sentiments qu'elles exprimaient... »

« Cette petite guerre devait finir, au reste, comme toutes... »

« Le premier prince du sang et le premier corps de l'Etat... »

- 1° Amnistie complète était accordée aux Bordelais; 2° Il était permis à madame la Princesse de se retirer... 3° Les ducs de la Rochefoucauld et de Bouillon... 4° Enfin le duc d'Orléans était rappelé.

« Madame la Princesse devait quitter immédiatement Bordeaux... »

« En effet, madame la Princesse s'embarqua sur sa petite galère... »

« Elle dit au maréchal qu'elle allait à Bourg pour présenter ses respects à la reine... »

« Sur le rivage était un messager d'Anne d'Autriche qui venait annoncer à la suppliante qu'elle était la bienvenue... »

« Pendant ce temps, la reine envoyait en toute hâte un courrier au cardinal... »

« A peine eurent-ils arrêté ensemble le plan qu'il y avait à suivre... »

« En entrant, madame la Princesse se jeta aux genoux de la reine... »

« Cependant, en apparence du moins, la réception fut bonne... »

« — Qu'y a-t-il donc, monsieur? demanda le duc de Bouillon... »

« — Une chose qui me passe en l'esprit à cette heure, dit le ministre... »

« — Hlas! monsieur, répondit le duc de la Rochefoucauld... »

« C'est sans doute cette conviction profonde que tout arrive... »

vait en France, qui a fait écrire au duc de la Rochefoucauld ses désespérantes *Maximes*.

Deux jours après que madame la Princesse eut quitté Bordeaux, où elle avait régné pendant quatre mois, la reine y fit son entrée avec le roi. M. le duc d'Anjou, Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, le cardinal Mazarin, le maréchal de la Meilleraie et toute la cour.

Mais pendant que la royauté ou plutôt le ministre remportait dans Bordeaux ce succès contesté, M. de Turenne, comme on le pense bien, n'était pas demeuré inactif. Malheureusement, une grande contestation s'élevait entre lui et les Espagnols à la solde desquels il s'était mis. M. de Turenne voulait marcher droit sur Paris et, à l'aide de la terreur ou d'un mouvement populaire, enlever M. le prince de Condé. Les Espagnols, qui, au contraire, et cela se comprend, ne portaient pas une profonde affection au prince qui les avait battus, voulaient prendre le plus de places possible en Picardie et en Champagne et laisser Vincennes bien en repos. Enfin le maréchal de Turenne obtint qu'on lui laisserait faire une pointe et prit, en quinze ou vingt jours, la Capelle, Vervins, Château-Porcien, Rethel, Neufchâtel-sur-Aisne et Fismes. Le maréchal Duplessis, qui défendait la France de ce côté, fut forcé de s'enfermer dans la ville de Reims. Alors, Turenne vit son plan audacieux sur le point de s'accomplir, et, un matin, le bruit se répandit que les coureurs espagnols étaient venus faire le coup de pistolet jusqu'à Dammartin, c'est-à-dire à dix lieues à peine de Paris.

La terreur fut si grande dans la capitale, qu'on n'osa laisser les princes à Vincennes, et qu'on les transporta au château de Marcoussis, situé à six lieues de Paris derrière les rivières de Seine et de Marne, lequel appartenait au comte d'Entraigues.

Cette translation terminée, l'affaire la plus importante était de trouver de l'argent. Après de longues délibérations parlementaires, où dit l'avocat général Omer Talon, *il fut avancé bien des sottises*, on proposa une chambre de justice contre les financiers, et l'on fit payer d'avance, par les détenteurs d'offices, une année de leur droit annuel. Cette mesure procura un peu d'argent et en promit beaucoup. M. le duc d'Orléans, d'ailleurs, contribua à la cotisation générale pour une somme de soixante mille livres.

Mais le parlement ne s'était pas imposé à lui-même un si dur sacrifice sans remonter à la cause qui l'y forçait : or, cette cause, c'était le cardinal de Mazarin, qui entraînait le roi, la reine, la cour et l'armée à cent cinquante lieues de Paris pour faire la guerre, à quoi? A une ville parlementaire.

Aussi des relations fréquentes s'étaient-elles établies entre le parlement de Paris et celui de Bordeaux. Le parlement de Bordeaux avait présenté requête pour la mise en liberté des princes, et le parlement de Paris avait pris la demande en considération et en avait délibéré tout haut, malgré l'opposition de M. le duc d'Orléans, que la seule idée de la mise en liberté de M. le Prince faisait mourir de peur.

Un parti de mécontents se reformait, composé des frondeurs qui n'avaient rien ou du moins pas assez obtenu, et les anciens Mazarins, qui avaient été sacrifiés. Le coadjuteur que Mazarin avait blessé dans deux ou trois occasions, s'était refait l'âme de ce parti. M. de Beaufort, tout satisfait qu'il semblait devoir être, par la faveur de la cour et par la nouvelle grâce qu'elle venait de lui accorder, préférait sa royauté populaire au rôle de courisan : peut-être avait-il craint un instant de la voir baisser ; mais un événement qui arriva à point l'avait rassuré à ce sujet. Une nuit, son carrosse, qui courait sans lui les rues de Paris, ayant été arrêté par des hommes armés, un de ses gentils-hommes avait été tué. C'était tout bonnement une de ces attaques de voleurs si fréquentes à cette époque ; mais l'esprit public, qui ne demandait qu'à se venger de son retour momentané vers le Mazarin, ne manqua pas de faire de cet accident nocturne un événement politique. On accusa le ministre d'avoir voulu faire assassiner M. de Beaufort ; on éclata en imprécations contre le cardinal, et, comme pour un pareil crime la poésie était devenue impuissante, la peinture, sa sœur, s'en mêla. Trois jours après cette demi-catastrophe, il n'y avait pas un coin de rue, pas un carrefour, pas une place qui n'eût son Mazarin pendu en effigie à une hauteur plus ou moins haute, selon que le cardinal avait dans le peintre un ennemi plus ou moins acharné. Les murailles étaient encore couvertes de cette manifestation populaire, lorsque, le 15 novembre 1650, la cour reentra dans la capitale.

La presque réconciliation qui avait eu lieu à Bordeaux entre la reine et madame de Condé, entre le cardinal et M. de la Rochefoucauld et de Bouillon, cette paix dans laquelle, moins la mise en liberté des prisonniers, tout était à l'avantage des rebelles, avait quelque peu effrayé les frondeurs qui, en se ralliant à la cour, lui avaient donné la force d'exécuter l'arrestation des princes. Aussi le parti attendait-il le ministre une requête à la main ; après cette

requête, on jugerait de ses intentions et l'on agirait. Cette requête était la demande du chapeau de cardinal pour le coadjuteur. La demande fut présentée à la reine par madame de Chevreuse et vigoureusement repoussée par Sa Majesté.

Le duc d'Orléans, à qui ses instincts craintifs donnaient parfois une apparence de profondeur politique, vint alors appuyer la demande de madame de Chevreuse, et la reine, se rétractant de son premier refus, répondit qu'elle soumettrait la demande à son conseil et qu'il serait fait selon ce que le conseil opinerait.

C'était une autre manière de refuser en mettant à couvert l'autorité royale, le conseil étant composé du comte Servien, du secrétaire d'Etat Le Tellier, et du nouveau chancelier le marquis de Châteauneuf, qui, tous, étaient ennemis jurés du coadjuteur.

Le coadjuteur avait plusieurs motifs d'être mécontent : le premier était que M. le cardinal, après la catastrophe du roi d'Angleterre, Charles I^{er}, avait mal reçu le comte de Montrose, qui avait, pour la cause de son roi, opéré de si merveilleuses choses en Ecosse.

Le second était le refus d'une amnistie demandée par Gondi, en faveur de quelques particuliers emprisonnés à l'époque des premiers troubles, relâchés par le parlement pendant la guerre de la Fronde, et qui craignaient d'être inquiétés. Il avait parlé de cette amnistie au cardinal dans le cabinet de la reine, et le cardinal lui avait répondu, en lui montrant le cordon de son chapeau, qui était à la Fronde :

— Comment donc ! avec d'autant plus de plaisir que je serai compris dans cette amnistie.

Huit jours après, le cardinal avait ôté le cordon de son chapeau, oublié sa promesse et donné des ordres pour que l'on fit enquête contre les agitateurs.

Le troisième motif de mécontentement du coadjuteur fut le refus de cette barrette, que le cardinal se voulait un jour ôter à lui-même de la tête pour la mettre sur celle du coadjuteur.

Cette dernière offense combla la mesure, et le coadjuteur se retrouva ennemi du cardinal comme auparavant. Seulement, cette fois, la haine était bien autrement envenimée et menaçante. Or, le coadjuteur n'était pas un homme à garder longtemps sa haine sans essayer d'en frapper son ennemi. Il se réunit au parti des princes. Les chefs de ce parti étaient trois femmes.

Tout est étrange dans cette époque, et il semble que, pendant cinq ou six ans, le cours ordinaire des choses soit renversé.

Ces trois femmes étaient : madame de Rhodes, veuve du sieur de Rhodes et fille naturelle du cardinal Louis de Lorraine ; la princesse Anne de Gonzague, la même qui, après s'être crue longtemps la femme de notre ancienne connaissance le duc de Guise, s'était décidée enfin à épouser sérieusement un frère de l'électeur palatin et que l'on appelait, en conséquence, la princesse palatine ; enfin mademoiselle de Chevreuse.

Comment mademoiselle de Chevreuse, qui, avec sa mère, avait négocié près du coadjuteur l'arrestation de M. de Condé, de Conti et de Longueville, se trouvait-elle maintenant un des chefs du parti des princes ? On le saura tout à l'heure.

Les autres membres de ce parti étaient le duc de Nemours, le président Viole et Isaac d'Arnaud, mestre de camp des carabins.

M. le duc d'Orléans s'y était tout doucement affilié afin de se faire, de ce côté, une petite porte de salut contre la colère de M. de Condé, lorsque celui-ci sortirait de prison. Ce bon prince était de toutes les cabales et les trahissait toutes ; aussi ne sait-on ce qu'on doit le plus admirer ou de sa facilité à y entrer, ou de la facilité de ceux qui les composaient, à l'y recevoir.

Le coadjuteur fut mis, par madame de Rhodes et par mademoiselle de Chevreuse, en rapport avec la princesse palatine.

Tout fut arrangé en une séance ; on renverserait Mazarin ; les princes sortiraient de prison ; le coadjuteur serait fait cardinal ; enfin, mademoiselle de Chevreuse épouserait le prince de Conti.

On signa un traité contenant ces dispositions, ou à peu près. Mais ce traité n'avait d'importance qu'à la condition qu'à toutes ces signatures se joindrait celle du duc d'Orléans.

Ce fut une chasse en règle. Son Altesse royale, dépitée, lancée, traquée, fut prise entre deux portes. On lui mit la plume entre les mains, on lui présenta l'acte, et Gaston signa, disait mademoiselle de Chevreuse, comme il eût signé la cédule du sabbat, s'il avait eu peur d'y être surpris par son bon ange.

Vers le même temps, le cardinal, pour mettre les princes à l'abri d'un coup de main, avait décidé qu'ils seraient transférés de Marcoussis au Havre. Ce fut le comte d'Har-

l'empereur... Charles IX... Henri III... Louis XIII... Louis XIV...

CHATELAIN... JAMES MAYER...

Le duc d'Angoulême... Henri IV... Louis XIII...

Le duc d'Angoulême... Henri IV... Louis XIII...

Le duc d'Angoulême... Henri IV... Louis XIII...

Le duc d'Angoulême... Henri IV... Louis XIII...

Le duc d'Angoulême... Henri IV... Louis XIII...

Le duc d'Angoulême... Henri IV... Louis XIII...

Le duc d'Angoulême... Henri IV... Louis XIII...

Le duc d'Angoulême... Henri IV... Louis XIII...

Le duc d'Angoulême... Henri IV... Louis XIII...

Le duc d'Angoulême... Henri IV... Louis XIII...

Le duc d'Angoulême... Henri IV... Louis XIII...

suprême regard... Charles IX... Henri III...

Charles IX... Henri III... Louis XIII...

Charles IX... Henri III... Louis XIII...

Charles IX... Henri III... Louis XIII...

Charles IX... Henri III... Louis XIII...

Charles IX... Henri III... Louis XIII...

Charles IX... Henri III... Louis XIII...

Charles IX... Henri III... Louis XIII...

Charles IX... Henri III... Louis XIII...

Charles IX... Henri III... Louis XIII...

Charles IX... Henri III... Louis XIII...

Charles IX... Henri III... Louis XIII...

Charles IX... Henri III... Louis XIII...

Charles IX... Henri III... Louis XIII...

Charles IX... Henri III... Louis XIII...

Charles IX... Henri III... Louis XIII...

Charles IX... Henri III... Louis XIII...

Charles IX... Henri III... Louis XIII...

XXIII

INTRIGUES DE MAZARIN APRÈS SA RENTRÉE A PARIS. — REFUS DE MADEMOISELLE. — FIDÉLITÉ DE GASTON. — PLAINTES DU PARLEMENT. — FACTUM DU GARDE DES SCEAUX CONTRE LE COADJUTEUR. — DISCOURS DE GONDI. — LA CITATION IMPROVISÉE. — NOUVEL ORAGE MENAÇANT POUR LA COUR. — LE DUC D'ORLÉANS ET MAZARIN. — MESURES QUE PREND GASTON. — LA TEMPÊTE ÉCLATE CONTRE LE CARDINAL. — AVIS DE MADAME DE CHEVREUSE. — DÉPART DE MAZARIN. — CONSEIL DU COADJUTEUR. — INDÉCISION DE MONSIEUR. — ÉMOTION DANS PARIS. — LE PEUPLE AU PALAIS-ROYAL. — DÉLIVRANCE DES PRINCES. — ARRIVÉE DE CONDÉ A PARIS. — RETRAITE DU COADJUTEUR. — PRÉTENTIONS DE M. LE PRINCE. — LA REINE SE RAPPROCHE DU COADJUTEUR. — CONVENTIONS. — MAJORITÉ DU ROI.

Il ne fallut au cardinal, en arrivant à Paris, qu'une conversation avec la reine et un coup d'œil jeté sur les choses, pour juger tout le terrain qu'il avait perdu. Les négociations que nous avons rapportées n'avaient pu se faire si secrètement, qu'il n'en eût transpiré quelque bruit. Le cardinal se sentait abandonné de tous ses appuis à la fois. Celui qu'il crut le plus important à reconquérir fut l'appui du duc d'Orléans. Ce fut donc vers ce prince que se dirigèrent les premières démarches du ministre; mais M. le duc d'Orléans, à défaut de toute autre force, avait du moins la force d'inertie. Il fit le malade, il fit le boudeur, il fit le mécontent, et le cardinal vit qu'il fallait frapper un grand coup.

Mademoiselle de Neuillant, fille d'honneur de la reine, la même que nous reverrons à la cour de Louis XIV, sous le nom de duchesse de Navailles, fut chargée d'aller trouver Mademoiselle, fille de Gaston. On se rappelle cette princesse; nous en avons déjà parlé plusieurs fois, et une fois surtout à propos de son mariage projeté avec l'empereur.

Mademoiselle de Neuillant avait mission de lui offrir, de la part de Mazarin, le roi pour mari, à la condition qu'elle empêcherait son père de se réunir au parti des princes.

Mademoiselle d'Orléans, qu'on appelait la grande Mademoiselle parce qu'elle était née du premier mariage de M. le duc d'Orléans avec mademoiselle de Guise, et que, depuis, de son second mariage avec Marguerite de Lorraine, son père avait eu d'autres filles, devait offrir cela de particulier, que, princesse du sang, riche à millions et d'une figure assez agréable, elle passerait sa vie à essayer de se marier, sans jamais pouvoir y réussir. Il est vrai qu'au moment de sa naissance, un devin qui avait tiré son horoscope lui avait prédit qu'elle ne se marierait jamais. Était-ce l'horoscope qui indiquait sur la destinée? est-ce la destinée qui donna raison à l'horoscope?

Soit que Mademoiselle ne fût pas dupe de la promesse et ne crût pas à la sincérité de celui qui la lui faisait, soit que la différence d'âge qu'il y avait entre elle et le roi lui fit regarder, malgré le désir qu'elle en avait, cette union comme impossible, la princesse reçut l'ambassadrice en riant, et en lui disant avec une légèreté incroyable, répète madame de Motteville :

— J'en suis désolée, mademoiselle, mais nos paroles sont données et nous voulons les tenir.

— Eh! mon Dieu! reprit mademoiselle de Neuillant, faites-vous reine d'abord, et ensuite vous tirerez les princes hors de prison.

Ce raisonnement, quelque logique qu'il fût, n'eut aucune influence sur Mademoiselle, et, cette fois encore, elle manqua l'occasion de troquer sa couronne de princesse contre une couronne royale.

Un tel refus inquiéta fort le cardinal. Il fallait que Monsieur fût engagé bien avant pour ne pas se laisser prendre à une pareille proposition. Cela n'empêcha point le cardinal de convier le prince à dîner chez lui avec le roi et la reine, la veille des Rois. Un instant, pendant ce repas, le ministre crut avoir gagné Gaston à son parti; car le duc d'Orléans, avec son esprit mordant et versatile, avait donné l'exemple en raillant lui-même les frondeurs. Le cardinal saisit la balle au bond; quelques courtisans qui étaient là se

laissèrent emporter à de si grandes gaietés, que l'on fit sortir le roi, trop jeune encore, dit madame de Motteville, pour soutenir le bruit de ces chansons libertines.

Le chevalier de Guise, entre autres, fut un des plus bruyants convives, et, buvant à la santé de la reine, qui était encore souffrante, il proposa, pour hâter sa convalescence, de jeter le coadjuteur par les fenêtres la première fois qu'il viendrait au Louvre.

Ce n'étaient que des paroles, mais des paroles qui, reportées à ceux qu'elles menaçaient, amenaient des actions. Le coadjuteur sut ce qui avait été dit devant le roi et la reine, et jugea qu'il n'y avait pas une minute à perdre pour renverser le ministre. Il pressa le parlement de toute l'influence qu'il avait sur lui.

Pour la première fois, M. le duc d'Orléans tenait bon dans le parti qu'il avait adopté. Cette inflexibilité de six semaines fut le plus grand miracle que fit le cardinal de Retz.

Ce qu'il y avait de curieux dans tout cela, c'est que les princes étaient prévenus au Havre de tout ce qui se faisait à Paris, et qu'ils dirigeaient eux-mêmes le mouvement qui devait amener leur liberté. On correspondait avec eux au moyen de doubles louis creux qui se dévissaient, et dont la cavité contenait une lettre.

Cependant, plus d'un mois s'était écoulé, et le parlement ne recevait pas de réponse à sa requête à la reine, lorsque, le 4 décembre, au milieu de la séance, était venu un messager de la régente, priant ces messieurs de lui envoyer une députation au Palais-Royal.

La députation fut envoyée aussitôt.

Le premier président, qui était en tête, porta la parole, et, au lieu de laisser la reine expliquer la cause pour laquelle elle avait fait dire au parlement de la venir trouver, il commença tout d'abord par se plaindre, au nom de la compagnie, de ce qu'aucune réponse n'avait encore été faite à la requête du 30 octobre.

La reine répondit que le maréchal de Grammont était parti pour le Havre, dans le but de tirer MM. les princes de prison quand ils lui auraient donné toute sûreté pour la tranquillité de l'Etat.

C'était une réponse un peu bien évasive. Aussi les députés insisterent-ils pour que la reine se prononçât plus positivement. Mais elle les renvoya à M. le garde des sceaux, qui, au lieu de leur répondre, fit une sortie contre le coadjuteur. Malheureusement, comme le garde des sceaux avait un rhume et parlait avec grande difficulté, M. le président lui demanda de lui donner son factum par écrit: ce que le garde des sceaux fit sans remarquer que la minute était corrigée de la main de la reine.

Cette accusation contenait, entre autres choses :

« Que tous les rapports que le coadjuteur avait faits au parlement étaient faux et controvés par lui; qu'il en avait menti (ces quatre mots étaient de la main de la reine); que c'était un méchant et dangereux esprit qui donnait de funestes conseils à Monsieur; qu'il voulait perdre l'Etat, parce qu'on lui avait refusé le chapeau; qu'il s'était vanté publiquement qu'il mettrait le feu aux quatre coins du royaume, et qu'il se tiendrait auprès, avec cent mille hommes qui s'étaient engagés à lui, pour casser la tête à ceux qui se présenteraient pour l'éteindre. »

La lecture de cet écrit, en pleine séance, produisit, comme on le pense bien, un grand effet. C'était le feu mis aux poudres, et la lutte était devenue une question de vie et de mort entre Mazarin et de Gondî. Celui-ci s'élança à la tribune, piqué par ce pamphlet comme un cheval par l'épéon :

— Messieurs, s'écria-t-il, si le respect que j'ai pour les préopinants ne me fermait la bouche, j'aurais lieu de me plaindre de ce que vous n'avez pas relevé l'indignité de cette paperasse qu'on vient de lire, contre toutes les formes, dans cette compagnie; je m'imagine qu'ils ont cru que ce libelle, qui n'est qu'une saillie de la fureur de M. le cardinal Mazarin, était au dessous d'eux et de moi; ils ne se sont pas trompés, messieurs, et je n'y répondrai que par un passage d'un ancien: *In difficilissimis Reipublicæ temporibus urbem non deserui, in prosperis nihil de publicæ re libari, in desperatis nihil timui* (1). Je demande pardon à la compagnie de sortir, par ce peu de paroles, de la délibération; j'y reviens donc: mon avis est, messieurs, de faire de très humbles remontrances au roi, de le supplier d'envoyer incessamment une lettre de cachet pour la liberté des princes, ainsi qu'une déclaration d'innocence en leur faveur, et d'éloigner de sa personne et de ses conseils M. le cardi-

(1) « Dans les temps les plus difficiles de la République, je n'ai point déserté la ville; dans les temps favorables, je n'ai rien demandé pour moi; dans les désespérés, je n'ai pas eu peur. »

Le coadjuteur eût été fort embarrassé de dire à quel auteur il empruntait cette citation; il avait besoin d'une arme, il la forgeait lui-même et la lançait toute rouge à ses ennemis.

« Monsieur de Bar, je vous fais celle-ci pour vous dire que vous exécutiez ponctuellement tout ce que mon cousin le cardinal de Mazarin vous fera savoir de mon intention, touchant la liberté de mes cousins, le prince de Gondé, le prince de Conti et le duc de Longueville, qui sont en votre garde, sans vous arrêter à quelque autre que vous pourriez recevoir ci-après du roi, monsieur mon fils, et de moi, contraire à celui-ci; priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde »

demanda conseil à tout le monde, on lui demanda conseil comme aux autres. Son avis fut que le cardinal devait s'éloigner de Paris et laisser passer l'orage. Pendant cette absence momentanée, elle travaillera à le raccommoder avec le duc d'Orléans. Une fois les princes sortis de prison, elle se chargerait, disait-elle, de ramener l'esprit de Son Altesse royale à de meilleurs sentiments pour le ministre.

Cet avis, qu'on croyait celui d'une amie, parut le plus raisonnable, quoiqu'il fût le plus perilleux, et prévalut. Le ministre résolut de partir le soir même et d'aller au Havre délivrer les princes. Il prit un ordre secret de la reine adressé à leur gardien, auquel cet ordre enjoignait d'obéir ponctuellement au cardinal (1).

Personne ne fut prévenu de cette fuite. Le 6 février, au soir, le cardinal vint comme d'habitude chez la reine, qui lui parla longtemps devant tout le monde, sans que personne pût apercevoir aucune altération dans la voix ni sur le visage de l'un ou de l'autre. Pendant ce temps, le peuple ému, parcourait les rues, et on entendait retentir de tous côtés le cri : *Aux armes!*

A dix heures, le cardinal Mazarin prit congé de la reine sans plus d'affectation que s'il eût dû la revoir le lendemain, et rentra dans son appartement. Là, il se revêtit d'un justaucorps rouge, passa des chaussettes grises, prit un chapeau à plume, et sortant à pied du Palais-Royal, suivi de deux de ses gentilshommes seulement, il gagna la porte Richelieu, où il trouva quelques-uns de ses gens qui l'attendaient avec des chevaux. Deux heures après, il était à Saint-Germain, où il devait passer la nuit.

Pendant ce temps, la reine tenait conseil avec le même visage et les mêmes manières que d'habitude.

Le coadjuteur apprit la nouvelle par MM. de Guénéville et de Béthune. Il courut aussitôt chez Monsieur, qu'il trouva entouré de courtisans. Seulement, une crainte troublait ce premier moment de triomphe : la reine, qu'on avait vue si calme et si tranquille, n'avait-elle point le projet de rejoindre le cardinal en emmenant le roi? C'était l'opinion du coadjuteur; mais, quoiqu'on fond ce fut peut-être aussi celle de Monsieur, il ne voulut permettre qu'aucune précaution fût prise pour prévenir cet événement. C'est que, le roi et la reine hors de Paris, Monsieur restait le maître, et qui sait alors si les projets de toute sa vie ne se réalisaient pas?

En effet, le surindemain, au moment où le coadjuteur venait de se mettre au lit et commençait à s'endormir, il fut réveillé par un ordinaire de Monsieur, qui lui dit que Son Altesse royale le demandait. Il sauta aussitôt à bas de son lit, et, comme il s'habillait, un page entra apportant un billet de mademoiselle de Chevreuse, qui ne contenait que ces quelques mots : « Venez en toute hâte au Luxembourg, et prenez garde à vous par les chemins. »

Le coadjuteur, montant aussitôt en voiture, ordonna de toucher au palais, et trouva dans l'antichambre mademoiselle de Chevreuse, qui l'attendait assise sur un coffre.

— Ah! c'est vous! s'écria-t-elle en apercevant Gondé; ma mère, qui est souffrante et qui ne peut sortir, m'a envoyée dire à Monsieur que le roi était sur le point de quitter Paris. Il s'est couché comme à l'ordinaire, mais il vient de se relever et il est déjà, dit-on, tout botté.

— Et l'avis vous vient-il de bon lieu? demanda le coadjuteur.

— Du maréchal d'Aumont et du maréchal d'Albret, répondit mademoiselle de Chevreuse. Je suis donc accourue chez Monsieur, que j'ai éveillé, et dont la première parole a été : « Envoyez quérir le coadjuteur. »

— Entrons donc, reprit Gondé, et sans perdre une minute; car, si Monsieur met à se décider sa lenteur ordinaire, nous arriverons trop tard.

Ils rentrèrent, et trouvèrent Monsieur couché avec Madame.

— Ah! mon cher Gondé, s'écria le duc d'Orléans en apercevant le coadjuteur; vous l'avez bien dit! Et maintenant que ferons-nous?

— Il n'y a qu'un parti à prendre, monseigneur, répondit le coadjuteur; c'est de nous emparer des portes de Paris.

Mais c'était une mesure bien vigoureuse pour Monsieur, dont la force s'usait toujours dans les préparatifs de l'exécution. Aussi tout ce que le coadjuteur put tirer de lui, ce fut qu'il enverrait de Souches, capitaine de ses Suisses, chez la reine, pour la supplier de faire réflexion aux suites d'une action de cette nature.

(1) Voici le texte de cet ordre :

« Monsieur de Bar, je vous fais celle-ci pour vous dire que vous exécutiez ponctuellement tout ce que mon cousin le cardinal de Mazarin vous fera savoir de mon intention, touchant la liberté de mes cousins, le prince de Gondé, le prince de Conti et le duc de Longueville, qui sont en votre garde, sans vous arrêter à quelque autre que vous pourriez recevoir ci-après du roi, monsieur mon fils, et de moi, contraire à celui-ci; priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde »

« Écrit à Paris, le 6 février 1654. »

« Monsieur de Bar, je vous fais celle-ci pour vous dire que vous exécutiez ponctuellement tout ce que mon cousin le cardinal de Mazarin vous fera savoir de mon intention, touchant la liberté de mes cousins, le prince de Gondé, le prince de Conti et le duc de Longueville, qui sont en votre garde, sans vous arrêter à quelque autre que vous pourriez recevoir ci-après du roi, monsieur mon fils, et de moi, contraire à celui-ci; priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde »

« Monsieur de Bar, je vous fais celle-ci pour vous dire que vous exécutiez ponctuellement tout ce que mon cousin le cardinal de Mazarin vous fera savoir de mon intention, touchant la liberté de mes cousins, le prince de Gondé, le prince de Conti et le duc de Longueville, qui sont en votre garde, sans vous arrêter à quelque autre que vous pourriez recevoir ci-après du roi, monsieur mon fils, et de moi, contraire à celui-ci; priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde »

« Monsieur de Bar, je vous fais celle-ci pour vous dire que vous exécutiez ponctuellement tout ce que mon cousin le cardinal de Mazarin vous fera savoir de mon intention, touchant la liberté de mes cousins, le prince de Gondé, le prince de Conti et le duc de Longueville, qui sont en votre garde, sans vous arrêter à quelque autre que vous pourriez recevoir ci-après du roi, monsieur mon fils, et de moi, contraire à celui-ci; priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde »

Mazarin, en quer évant le prince, sourit à lui et voulut le rassurer, mais il s'y perdit mal car il attaqua M. de Beaufort et le coadjuteur qui étaient en ce moment les conseils du prince et le parlement, qui faisait sa force, il compara le duc de Beaufort à Cromwell le caducateur à Fairfax, et le parlement à la chambre haute, qui venait de condamner Charles Ier à mort.

Le prince l'arrêta court, et lui dit que MM. de Beaufort et le coadjuteur et ses amis, et lui dit que MM. de Beaufort et le coadjuteur qui étaient en ce moment les conseils du prince et le parlement, qui faisait sa force, il compara le duc de Beaufort à Cromwell le caducateur à Fairfax, et le parlement à la chambre haute, qui venait de condamner Charles Ier à mort.

Sur quoi il se retira.

Le lendemain le duc d'Orléans envoya chercher le maréchal de Villeroi et le secrétaire d'Etat Le Tellier, et leur fit dire de dire de sa part à la reine qu'il était mécontent du cardinal, que celui-ci lui avait parlé insolemment la veille, et qu'il lui en demandait raison, déclarant qu'il exécuterait tout ce qu'il lui ordonnerait de ses conseils, ou il ne reprendrait jamais le plume tant que le cardinal en ferait partie; en suite il somma le maréchal de lui répondre de la personne du roi, lui ordonnant, en sa qualité de lieutenant général du royaume, de ne le voir qu'à lui.

Le secrétaire d'Etat Le Tellier reçut en même temps l'ordre de ne rien expédier sans le communiquer au prince.

Gondé partit aussi aux quarteniers de la ville de tenir leurs armes prêtes pour le service du roi, leur défendant absolument de recevoir d'autres ordres que les siens.

Le lendemain le coadjuteur se présenta de la part du prince au parlement. Il venait instruire la compagnie de la part qu'avait eue Monsieur, la veille, au Palais-Royal. Il raconta, ce contre, à l'assemblée les paroles outrageantes que Mazarin s'était servies en comparant M. de Beaufort à Cromwell le caducateur à Fairfax, et le parlement à la chambre haute d'Angleterre.

Cette histoire en passant par la bouche du coadjuteur, fut prise pour telle, qu'elle souleva toute l'assemblée. Il y eut un moment de rumeur terrible contre le cardinal. Les propositions les plus violentes furent faites. Un conseiller à même temps fut d'avis d'envoyer une députée au cardinal pour qu'elle éloignât le ministre à l'Instant même. Le président Viole proposa de le faire venir au parlement pour répondre de son administration, et d'exécuter tout ce qu'il avait dit contre l'honneur de la couronne, quoiqu'aucun qu'on n'eût même pour qu'il fût arrêté, quoiqu'il n'y eût rien pourtant, par cela même qu'on était en la garde du roi, et l'on se sépara aux cris de *Vive le roi!* et *Vive le cardinal!* Ces cris se répandirent du parlement dans tout le quartier de la ville.

Le lendemain on n'attendait pas attendue à une pareille tempête. Le Palais-Royal fut au trouble. Quelque officiers proposèrent au cardinal de se retirer dans une place forte. Le maréchal de Villeroi, d'Aumont, le marquis d'Hequin-court, le marquis de Ferté-Seneterre et Jacques d'Etampes, le gouverneur de la ville, qui venaient d'être faits prisonniers de guerre, proposèrent au cardinal de se retirer dans une place forte. Le maréchal de Villeroi, d'Aumont, le marquis d'Hequin-court, le marquis de Ferté-Seneterre et Jacques d'Etampes, le gouverneur de la ville, qui venaient d'être faits prisonniers de guerre, proposèrent au cardinal de se retirer dans une place forte.

Sur ces nouvelles, mademoiselle de Chevreuse arriva au Palais-Royal. On cherchait à se retirer avec le coadjuteur. On

— Cela suffira, disait Monsieur dans la crainte qu'il avait de prendre un parti trop décisif; et, quand la reine verra que sa résolution est pénétrée, elle n'aura garde de la suivre.

Alors, Madame, s'impatientant de la faiblesse de son

le froissa et le jeta de côté. Pendant ce temps, Madame se penchait à l'oreille de mademoiselle de Chevreuse et lui disait tout bas :

— Je te prie, ma chère nièce, de pousser le coadjuteur, par toute l'influence que tu as sur sa personne, à faire de



Toute cette procession dura jusqu'à trois heures du matin.

mari, commanda de lui apporter une écriture qui était sur la table de son cabinet, prit une grande feuille de papier, et, toute couchée qu'elle était, écrivit les lignes suivantes :

« Il est ordonné à M. le coadjuteur de faire prendre les armes et d'empêcher que les créatures du cardinal Mazarin ne fassent sortir le roi de Paris.

« MARGUERITE DE LORRAINE. »

Mais, au moment où Madame passait cet ordre au coadjuteur, Monsieur le lui arracha des mains, et, l'ayant lu,

lui-même tout ce qu'il faut qu'il fasse; demain, je lui répons de Monsieur.

Mademoiselle de Chevreuse obéit aussitôt, et le coadjuteur, qui n'avait besoin que de cette promesse, et qui même à la rigueur s'en serait passé, s'élança hors de la chambre. Mais, comme le duc d'Orléans le vit sortir, il s'écria :

— Ah! monsieur le coadjuteur, je vous en supplie, n'oubliez pas que pour rien au monde je ne veux me brouiller avec le parlement.

— Eh! mou cher oncle, dit mademoiselle de Chevreuse en fermant la porte derrière le coadjuteur, je vous défie de vous

... d'aller à la messe... à la messe... à la messe...

Le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain...

Le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain...

Le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain...

Le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain...

Le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain...

Le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain...

Le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain...

Le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain...

Le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain...

Le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain...

Le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain...

Le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain...

Le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain... le lendemain...

vet qu'il n'avait si grande hâte de sortir... lui donna à dîner dans sa prison

Le 16, on sut à Paris que les princes arriveraient dans la journée.

Monsieur alla au devant d'eux jusqu'à mi-chemin de Saint-Denis... Le coadjuteur et M. de Beaufort étaient dans sa voiture...

M. le Prince monta au Palais-Royal et fut, dit la Rochefoucauld dans ses Mémoires, reçu en homme qui était plus en état de faire grâce que de la demander.

Le jour de ce temps, le cardinal sortait du Havre, gagnait le fort de la Noye et se retirait à Brühl, petite ville de l'évêché de Cologne.

Le lendemain du jour où le cardinal avait quitté Paris, le parlement rendait un arrêt, pour remercier la reine de son éloignement, et pour lui demander une déclaration qui excluît de son conseil tout étranger ou toute personne qui aurait fait serment à d'autres princes que le roi.

Un mois après, le président Viole vint dégager la parole de M. le Prince à l'endroit du mariage de mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti.

En même temps, on retirait les sceaux au marquis de Châteauneuf pour les donner au premier président Molé, ennemi déclaré de M. de Gondî.

Il était évident que le coadjuteur, après avoir si puissamment contribué à la paix, était choisi pour faire les frais de la guerre.

Mais le coadjuteur n'était pas homme à rester longtemps dans une position fautive. Il connaissait sa force et se l'exagérait encore. Il résolut de se retirer sous sa tente épiscopale et de punir la cour par son absence.

Si dit-il un jour que fût Monsieur, il ne put empêcher ses yeux de jeter un éclair de joie. En effet, le coadjuteur était, après la victoire, un allié embarrassant.

En sortant de chez Monsieur, le coadjuteur se rendit chez les princes, auxquels il voulait faire ses adieux. Ils étaient tous à l'hôtel de Condé avec madame de Longueville et la princesse palatine.

Mais M. le Prince vit la conséquence de ce pas de ballet, comme dit le coadjuteur dans ses Mémoires, et parut fort surpris.

Le soir même, Gondî, en apparence tout à Dieu, était renfermé dans son cloître Notre-Dame, laissant faire au temps et à deux sentiments qui ne pouvaient manquer de lui ouvrir une porte pour rentrer sur le théâtre du monde.

Cependant, le coadjuteur semblait avoir pris son parti, et ne paraissait plus mêlé à aucune intrigue politique. Il se préoccupait que de ses devoirs religieux, ne voyait que des chanoines et des curés, et n'allait que la nuit à l'hôtel de Chevreuse.

Cependant, M. de Condé, débarrassé du coadjuteur, commençait à formuler ses demandes et à dessiner sa position. On lui avait promis pour lui le gouvernement de Guyenne, qu'on avait ôté au duc d'Épernou, et la lieutenante générale, ainsi que la citadelle de Blaye au duc de la Rochefoucauld. En outre, il réclamait le gouvernement de la Provence pour le prince de Conti. Or, comme il tenait déjà dans l'intérieur Clermont en Argonne, St-nay, Bellegarde, Dijon et Montbrond; que M. de Longueville, l'œil tourné vers la Normandie, ne perdait pas de vue son ancien gouvernement, c'était, si on lui accordait ses demandes, créer à un sujet une position presque royale; c'était donner à un ambitieux les moyens de soutenir une lutte dans laquelle la royauté pouvait succomber.

Aussi, du fond de son exil, d'où il correspondait avec la reine sur toutes les affaires de l'État, Mazarin voyait-il, plein de terreur, ces prétentions de M. le Prince, qui avait d'ailleurs commencé de se saisir de sa part sans s'occuper de ses amis; c'était, du reste, assez son habitude, ce qui lui faisait dire, à chaque promesse d'engagement pris qu'on lui rappelait :

— Ah! M. de Beaufort est bien heureux de n'avoir eu besoin que d'une échelle pour sortir de prison.

Les choses en étaient à ce point, lorsqu'un soir le vicomte d'Autel, frère du maréchal Duplessis, un des plus intimes confidents de la reine et des plus fidèles serviteurs de Mazarin, entra vers une heure du matin dans la chambre du coadjuteur, et se jetant dans ses bras :

— Salut à M. le ministre, dit-il.

Le coadjuteur le regarda en face et lui demanda s'il était fou.

— Je ne suis pas fou le moins du monde, répondit d'Autel, et j'ai à votre porte, au fond de mon carrosse, quelqu'un qui est tout prêt à vous affirmer que je suis dans mon bon sens.

— Et quelle est la personne qui prend une pareille responsabilité? demanda en riant le coadjuteur.

— C'est le maréchal Duplessis, mon frère.

Le coadjuteur commença d'écouter plus attentivement.

— Écoutez, continua d'Autel, et pesez chacune de mes paroles. La reine vient de me commander tout à l'heure de vous dire qu'elle remet entre vos mains sa personne, celle du roi son fils et la couronne.

Alors, il lui dit que le cardinal avait écrit à la reine que, si elle ajoutait le gouvernement de la Provence à celui de la Guyenne dont elle venait déjà de se relâcher, elle se deshonorerait aux yeux du roi son fils, qui, lorsqu'il serait en âge, la considérerait comme ayant perdu son État.

Le coadjuteur écoutait de toutes ses oreilles, lorsque le maréchal Duplessis entra à son tour, et, jetant une lettre sur la table :

— Tenez, dit-il à Gondi, lisez.

Cette lettre était du cardinal; il disait :

« Vous savez, madame, que le plus capital ennemi que j'aie au monde est le coadjuteur; eh bien, servez-vous-en plutôt que de traiter avec M. le Prince aux conditions qu'il propose; faites M. de Gondi cardinal, donnez-lui ma place, mettez-le dans mon appartement: il sera peut-être à Monsieur plus qu'à Votre Majesté; mais Monsieur ne veut point la perte de l'État, ses intentions dans le fond ne sont pas mauvaises: enfin tout, madame, plutôt que d'accorder à M. le Prince ce qu'il demande; car, s'il l'obtenait, il n'y aurait plus qu'à le mener à Reims. »

De cette ouverture le coadjuteur ne se souciait pas du tout de tirer un ministère, mais un chapeau. Il répondit au maréchal, demeurant toujours dans son système de dévouement à ses amis, qu'il était tout prêt à servir la reine sans aucun intérêt, d'autant plus qu'il lui répugnait, disait-il, d'entrer dans une place toute chaude et toute fumante encore. Le maréchal comprit que cette modestie et cette délicatesse venaient sans doute au coadjuteur du défaut de sûreté; il ajouta donc :

— Il faudrait que vous vissiez la reine.

Et, comme le coadjuteur se taisait :

— Que vous la vissiez en personne.

Et, comme il se taisait encore, Duplessis lui présenta une lettre d'Anne d'Autriche.

— Tenez, lui dit-il, lisez; vous fiez-vous à cela?

Cet écrit promettait toute sûreté au coadjuteur s'il venait au Palais-Royal.

Le coadjuteur prit la lettre, la lut, baisa le papier avec l'apparence du plus profond respect; puis, s'approchant de la bougie, le brûla tout entier, et, quand il n'y en eut plus que la cendre sur la table, se retournant vers le maréchal :

— Quand voulez-vous me conduire chez la reine? dit-il. Je suis à ses ordres.

Il fut convenu que le coadjuteur attendrait le lendemain

au soir à minuit dans le cloître Saint-Honoré. Ce fut une seconde répétition de la scène que nous avons déjà racontée. Seulement, au lieu de Gaboury le portemanteau, le coadjuteur vint à lui le maréchal Duplessis. L'introduit avait grandi avec les événements.

Le maréchal conduisit le coadjuteur à l'oratoire de la reine. Une demi-heure après, la reine entra et le maréchal les laissa tête à tête.

De cette entrevue et des deux autres qui suivirent résultèrent certains articles arrêtés entre le cardinal Mazarin, le garde des sceaux de Châteauneuf, le coadjuteur de Paris et madame de Chevreuse, articles dont voici la substance :

« Le coadjuteur, pour se maintenir dans la confiance du peuple, pourra parler, au parlement ou ailleurs, contre le cardinal Mazarin, jusqu'à ce qu'il trouve le moment propice pour se déclarer en sa faveur sans rien hasarder.

« M. de Châteauneuf et madame de Chevreuse feront semblant d'être mal avec le coadjuteur, afin de pouvoir traiter séparément avec le cardinal, posséder les bonnes grâces de la reine et se conserver en même temps dans le public par le moyen du cardinal.

« Madame de Chevreuse, M. de Châteauneuf et le coadjuteur s'efforceront de détacher le duc d'Orléans des intérêts du prince de Condé et d'obtenir que Son Altesse royale ménage le cardinal, sans rompre toutefois avec M. le Prince.

« M. de Châteauneuf sera premier ministre et garde des sceaux.

« M. le marquis de la Vieuville sera surintendant des finances, moyennant 400,000 livres qu'il donnera au cardinal.

« M. de Mazarin obtiendra du roi pour le coadjuteur la promesse formelle du cardinalat, et la charge de ministre d'État, mais cette promesse ne devra se réaliser qu'après la tenue des états généraux, afin que le coadjuteur puisse servir plus utilement le cardinal au sein de ces états, leur bonne intelligence n'étant pas connue.

« Le cardinal récompensera tous ceux qui se sont entrepris pour le succès de la présente négociation.

« Le sieur Mancini recevra le duché de Nevers ou le Rethelois avec le gouvernement de Provence, et épousera mademoiselle de Chevreuse.

« Le cardinal empêchera M. de Beaufort d'avoir aucune part dans la confiance de la reine et du roi, et le traitera toujours comme son ennemi.

« Le cardinal autorisera M. de Châteauneuf et le coadjuteur, ainsi que madame de Chevreuse, à s'approcher de la reine, et aura en eux une entière confiance sur la promesse qu'ils lui font d'être dévoués à ses intérêts.

« Le tout à condition qu'on ne parlera plus de ce qui s'est passé avant, pendant ou depuis la guerre de Paris, et aussi depuis l'emprisonnement de MM. les princes, contre lesquels se fait principalement la présente union, l'intérêt commun des parties contractantes étant fondé sur la ruine de M. le Prince ou du moins sur son éloignement de la cour.

« Le cardinal promet enfin d'empêcher que le duc d'Orléans ait connaissance du présent traité, ainsi que des conférences qui pourront suivre. »

Nous nous sommes étendu sur ces détails pour montrer de quelle étrange façon les affaires publiques se brassaient à cette époque et combien y avait peu de part le peuple, qui cependant y était le plus intéressé.

Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'en même temps, et comme la régence était sur le point de finir, la reine faisait porter au parlement deux déclarations, l'une contenant les causes pour lesquelles le cardinal Mazarin était à tout jamais exclu du royaume, l'autre par laquelle le prince de Condé était reconnu innocent de tout ce qu'on lui avait imputé contre le service du roi.

Ces déclarations furent enregistrées le 5 septembre. Le leuëmain, le roi atteignit sa majorité.

La veille, le sieur de Rhodéz, grand maître des cérémonies, avait fait avertir le parlement que le roi devait se rendre le 7 au palais et y tenir son lit de justice pour la déclaration de sa majorité.

Le 6 au soir, le marquis de Gesvres, capitaine des gardes du corps, les grands maîtres et maîtres des cérémonies, et le sieur de Reaux, lieutenant des gardes, après avoir visité tout le palais, en prirent les clefs et y restèrent pour préparer toutes les choses nécessaires à la séance du lendemain.

Le 7 au matin, toute la cour sortit du Palais-Royal, trompettes en tête; après la compagnie des chevaux-légers, après celle du grand prévôt, après deux cents maîtres représentant la noblesse de France, après les gouverneurs de provinces, les chevaliers de l'Ordre, les premiers gen-

omelette et un sonnet ont rendu célèbre (1). A cette époque où Marion vivait encore chez son père, il resta huit jours caché chez elle, dans un petit cabinet où l'on mettait le bois, et où Marion lui portait à manger. Cette contrainte parut insupportable à la jeune fille, et elle quitta la maison paternelle. A partir de ce jour, Marie fut Marion.

Après Desbarreaux vint Rouville, le beau-frère du comte de Bussy-Rabutin, le même que Brantôme appelle un *homme rude et haut à la main*; ce fut pour elle qu'il se battit avec la Ferté-Senectère, dont nous avons parlé à propos de la bataille de Rocroy et des intrigues de la Fronde.

Puis Mossens, qui conduisit M. le Prince à Vincennes. Mossens, qui ne lui fit pas la cour, mais auquel elle la fit; puis le malheureux Cinq-Mars; puis Arnaud; puis M. de Châtillon; puis M. de Brissac. Ceux-ci furent ses amants de cœur. Elle avait, outre cela, ses amants politiques, puis ses amants d'argent, puis ses cavaliers servants.

Nous avons dit comment elle vint deux fois chez le cardinal de Richelieu, et jeta au nez du valet de chambre je ne sais quelle somme que le ministre lui envoyait. Une autre fois, il lui offrit un diamant qui valait soixante pistoles. Peut-être allait-elle le refuser, comme elle avait fait de l'argent, lorsqu'il l'échappa au cardinal de dire que cette bague venait de madame d'Aiguillon:

— En ce cas, dit Marion, je la garde comme un trophée.

Ses grandes dépenses et le désordre de sa famille, qu'elle nourrissait, la forçaient de temps en temps à prendre des amants d'argent. Ses deux trésoriers étaient le surintendant d'Emery, dont le nom a déjà été prononcé plusieurs fois, et le président de Chevry.

Le seigneur d'Emery, comme on l'appelait depuis qu'il était surintendant des finances, était fils d'un banquier de Lyon, nommé Particelli. « C'était, dit le cardinal de Retz, l'esprit le plus corrompu de son siècle; il ne cherchait que des noms pour trouver des édits, et disait en plein conseil que la bonne foi n'était faite que pour les marchands. »

Il est difficile de faire en quatre lignes, un portrait plus exact.

Son père fit une célèbre banqueroute; ce qui fut cause que le fils changea de nom, et, au lieu de s'appeler Particelli comme son père, s'appela d'Emery.

Richelieu appréciait, à ce qu'il paraît, dans d'Emery, les qualités que critique l'abbé de Gondii, c'est-à-dire cette grande imagination à l'endroit des impôts, car il le présenta à Louis XIII sous son nouveau nom, comme intendant des finances.

— M. d'Emery? M. d'Emery? répéta le roi. Je ne connais pas cela; mais mettez-le bien vite en cette place, monsieur le cardinal, car j'ai entendu dire que ce coquin de Particelli y prétendait, et, comme je le sais très intrigant, j'ai peur qu'il n'y arrive; ce qui nous ferait grand tort à tous deux.

— Oh! sire, dit le cardinal, il n'y a pas de danger. Ce Particelli, dont parle Votre Majesté, a été pendu.

— A la bonne heure! dit le roi. Eh bien, puisque vous répondez de M. d'Emery, mettez-le en cette place.

Et d'Emery fut installé.

Ayant été envoyé aux états de Languedoc comme intendant, il fit retrancher à M. de Montmorency la pension de cent mille livres que les états lui faisaient. Ce retranchement mit le comble aux griefs de ce duc contre la cour, et le détermina à se jeter dans la révolte dont il fut victime. Madame la princesse de Condé, qui regardait d'Emery comme un des assassins de son frère, le haïssait cruellement.

Il ne donnait point d'argent à Marion, car Marion n'en acceptait pas; mais il lui faisait faire des affaires. Or, par amants d'argent, il faut entendre amants à cadeaux. Le plus souvent, dans les conditions qu'on faisait avec elle, on convenait de tant de marcs d'argent. Aussi, à sa mort, dit Tallemant des Réaux, trouva-t-on chez elle pour plus de vingt mille écus de hardes.

(1) Un vendredi qu'il faisait un grand orage, Desbarreaux avait ordonné, dans une auberge, une omelette au lard, impiété qui avait fort scandalisé l'hôte, lequel, sur l'inoctation expresse de Desbarreaux, n'avait pas moins été forcé d'obéir. Il apporta donc le plat défendu; mais, au moment où il allait le poser sur la table, il se fit un si violent coup de tonnerre, que toute la maison en trembla, et que l'hôte tomba à genoux. « Pardieu! dit Desbarreaux prenant pitié de la terreur de cet homme, voilà bien du bruit pour une omelette. » Et, ouvrant la fenêtre, il la jeta dans la rue.

Quant au sonnet qu'il fit dans un mouvement de repentir, tout le monde le connaît; c'est celui qui commence par ce vers:

Grand Dieu! tes jugements sont remplis d'équité.

Il est vrai encore que l'on conteste à Desbarreaux son omelette et son sonnet. Ses amis ont attribué l'omelette à Bachaumont; ses ennemis, le sonnet à l'abbé de Lavan. Il ne resterait donc plus pour illustrer Desbarreaux que d'avoir été le premier amant de Marion de Lorme; maintenant, Marion a-t-elle eu un premier amant?

Quant à Charles Duret, seigneur de Chevry, que l'on appelait tout bonnement le président Chevry, c'était un autre original. Il était neveu du célèbre Duret, qui avait été médecin de Charles IX, de Henri III et de Marie de Médicis, et qui, se figurant que l'air de Paris était mauvais, faisait élever son fils unique sous une cloche de verre où le pauvre enfant mourut.

Le président Duret avait l'habitude de dire:

— Si un homme me trompe une fois, Dieu le maudisse! s'il me trompe deux fois, Dieu le maudisse et moi aussi! mais, s'il me trompe trois fois, Dieu me maudisse tout seul!

L'histoire ne dit pas s'il appliquait cet axiome aux femmes. Ce qui nous ferait croire le contraire, c'est qu'il était, comme nous l'avons dit, un des tenants de la belle Marion.

Par ses bouffonneries et par sa danse, il s'était mis fort bien en cour, et Henri IV et Sully l'aimaient beaucoup. Ce fut lui qui inventa les figures du fameux ballet où le roi prit pour Charlotte de Montmorency ce grand amour que nous avons raconté. Cette faveur le conduisit tout droit à l'intendance des finances que lui accorda le maréchal d'Ancre. Lorsque celui-ci fut tué, il faillit tomber comme créature de Concini; mais il se maintint en donnant dix mille écus à la Clinchamp, que Brantès, frère de Luynes, entretenait. Ce Brantès est le même qui fut depuis duc de Luxembourg.

Le président de Chevry avait de singuliers tics en parlant; il disait à tout propos et au bout de chaque phrase: *Mange mon loup, mange mon chien*; ce qui rendait sa conversation fort intelligible. Cependant, comme il se connaissait cette infirmité, lorsqu'il parlait à de grands personnages, il essayait de se corriger. Un jour, en causant avec Richelieu, il parvint pendant quelque temps à ne pas retomber dans son défaut habituel. Mais néanmoins il ne put s'empêcher de laisser à la fin échapper la moitié de sa phrase.

— Ah! par ma foi, s'écria Chevry, j'en demande pardon à Votre Eminence, voilà mon loup lâché.

— Eh bien, dit le cardinal, ne perdez pas de temps, mettez vite votre chien dessus, et, s'il est de bonne race, il le mènera assez loin peut-être pour que nous ne le voyions ni l'un ni l'autre.

C'était sans doute aussi par un autre tic qu'il n'appelait Marion que *mon petit père*.

Le président de Chevry mourut de la pierre et après avoir subi l'opération de la taille. Aussi fit-on pour lui cette épitaphe:

Ci-gît qui fuyait le repos,
Qui fut nourri, dès la mamelle,
De tributs, de taille, d'impôts,
De subsides et de gabelles;
Qui mettait dans ses aliments
Le jus des dédommagements,
Et l'essence du sou pour livre.
Passant, songe à te mieux nourrir,
Car, si la *taille* l'a fait vivre,
La *taille* aussi l'a fait mourir.

Quant au cavalier servant de Marion de Lorme, au *patito*, comme on disait à cette époque en imitation du langage italien, c'était Claude Quillet, auteur du poème latin *la Callipédie*, lequel, ayant plaisanté sur la possession des religieuses de Loudun, se retira à Rome, où il fut longtemps secrétaire du maréchal d'Estrées puis revint, après la mort du cardinal, à Paris, où il se fit serviteur de la Marion sans en jamais rien obtenir, mais aussi sans jamais perdre l'espérance qu'il en obtiendrait quelque chose. En effet, le pauvre Quillet en obtint à peu près tout, excepté ce qu'il désirait au-dessus de tout.

Malgré la vie que menait la Marion, elle était fort respectée, car elle recevait ce qu'il y avait de mieux à la cour, et, une fois maîtresse de maison, maintenait chacun en son lieu et place. Aussi, un jour qu'elle allait solliciter le président de Mesmes de faire sortir son frère Baye de prison où il avait été mis pour dettes, ce président fut si charmé de ses manières et de son esprit, qu'il lui dit:

— Se peut-il, mademoiselle, que j'aie vécu jusqu'à cette heure sans vous avoir vue?

Après quoi, il la conduisit jusqu'à la porte de la rue et la mit en carrosse le chapeau à la main.

Le jour même, de Baye sortit de prison.

Marion mourut à trente-neuf ans et plus belle que jamais. Sans ses fréquentes grossesses qui, il faut le dire, par les soins mêmes qu'elle avait de sa propre beauté, n'arrivaient jamais à terme, elle eût eu sans doute la longue existence qu'on lui a attribuée; mais, se trouvant enceinte pour la cinquième ou sixième fois, elle prit une si forte dose d'antimoine qu'elle se tua. Quoiqu'elle n'ait été malade

... que dans ce cas, si elle n'est pas...
 ... Mlle de Choisy...
 ... Mlle de Choisy...
 ... Mlle de Choisy...

... quand on grande...
 ... Mlle de Choisy...

La comtesse...
 ... Mlle de Choisy...

Il se passa...
 ... Mlle de Choisy...

Madame de Choisy...
 ... Mlle de Choisy...

Son premier...
 ... Mlle de Choisy...

Après...
 ... Mlle de Choisy...

Ce...
 ... Mlle de Choisy...

Après...
 ... Mlle de Choisy...

Le...
 ... Mlle de Choisy...

Le...
 ... Mlle de Choisy...

Le...
 ... Mlle de Choisy...

Le...
 ... Mlle de Choisy...

Le...
 ... Mlle de Choisy...

Le...
 ... Mlle de Choisy...

Le...
 ... Mlle de Choisy...

... Mlle de Choisy...
 ... Mlle de Choisy...

Voilà...
 ... Mlle de Choisy...

Madame de Choisy...
 ... Mlle de Choisy...

— Quoi...
 ... Mlle de Choisy...

Madame de Choisy...
 ... Mlle de Choisy...

La Choisy fait bien la valise
 Elle croit être la reine,
 Quand elle voit dans son palais
 Tant de seigneurs et de laquais.

En effet...
 ... Mlle de Choisy...

— Sire...
 ... Mlle de Choisy...

Louis XIV...
 ... Mlle de Choisy...

— Ce n'est...
 ... Mlle de Choisy...

Madame de Choisy...
 ... Mlle de Choisy...

Il allait...
 ... Mlle de Choisy...

— Vous ne...
 ... Mlle de Choisy...

— Messieurs...
 ... Mlle de Choisy...

Un jour...
 ... Mlle de Choisy...

— Monsieur...
 ... Mlle de Choisy...

Et, en même...
 ... Mlle de Choisy...

Il est vrai...
 ... Mlle de Choisy...

En voici...
 ... Mlle de Choisy...

Je ne sais si l'on me trompe,
 Mais on dit que l'on vous montre,
 Mademoiselle Rohan,
 A jouer de la prune.
 Qu'ér distu, Jean de Nivelle?
 — C'est la Choisy qui l'apprend.

Madame de Choisy...
 ... Mlle de Choisy...

la fameuse reine Christine de Suède, et avec plusieurs princesses d'Allemagne.

Mademoiselle de Scudéry, comme les autres femmes que nous avons citées, était née presque en même temps que le siècle. Elle était sœur de Georges de Scudéry et née au Havre, en 1607, d'un capitaine sicilien qui avait suivi la fortune des princes de la maison d'Anjou. Aussi, Scudéry dit-il de lui-même :

Moi qui suis fils d'un capitaine
que la France estima jadis,
Je fais des desseins plus hardis,
Et ma manière est plus hautaine.

Quoique le frère et la sœur soient restés ensemble quarante ans sans se quitter, nous les séparons. Occupons-nous d'abord de la sœur; nous retrouverons Scudéry à propos du théâtre.

Mademoiselle de Scudéry était une grande personne qui avait le visage fort long, et qui était maigre et noire; ce qui faisait dire à madame de Cornuel, qu'elle avait désignée dans un de ses romans sous le nom de Zénocrite, et qui était mécontente de la désignation: que la Providence, qui fait toujours bien ce qu'elle fait, sachant que mademoiselle de Scudéry devait écrire, lui avait fait suer de l'encre. Elle racontait elle-même comment le goût de lire des romans lui était venu et l'avait conduite tout naturellement à celui d'en composer. Un jour que, toute petite fille, elle s'était procuré un livre traitant de matières amoureuses, son confesseur, qui était un moine feuillant, nommé dom Gabriel, lui ôta ce livre des mains, en la grondant fort de se livrer à de pareilles lectures, et en lui promettant de lui en donner un autre dont sa moralité pourrait tirer plus de fruit. En effet, dès le lendemain, il lui apporta le volume promis. Mais l'étonnement de mademoiselle de Scudéry fut grand lorsqu'elle vit que son confesseur ne lui avait enlevé le premier roman que pour lui en donner un autre infiniment plus léger, et dont tous les endroits licencieux étaient marqués avec tant de soin, qu'elle n'eût pas la peine de les chercher. Aussi, la première fois que revint le moine, la jeune pénitente le remercia-t-elle sincèrement du cadeau qu'il lui avait fait, disant qu'elle le chargerait désormais du soin de lui choisir sa bibliothèque: et, à ces mots, elle lui présenta le livre tout ouvert à l'un des endroits marqués; mais le moine jura ses grands dieux qu'il s'était trompé en lui donnant ce livre. Mademoiselle de Scudéry, qui tenait son confesseur en faute, fit avec lui ses conditions: ce fut qu'il dirait à madame de Scudéry que sa fille pouvait lire tout ce qu'elle voulait, et qu'elle avait l'esprit trop fort et trop juste pour que les romans pussent le lui gêner. A partir de ce moment, mademoiselle de Scudéry eut la liberté de lire tout ce qu'il lui plut et en profita.

Ce fut M. Surrau, conseiller à Rouen, qui prêta à mademoiselle de Scudéry les autres romans avec lesquels elle acheva son éducation littéraire.

Mademoiselle de Scudéry et son frère avaient été fort persécutés par la fortune. Aussi, disait-elle toujours, comme si elle eût parlé du bouleversement de l'empire grec: « Depuis le renversement de notre maison... » Enfin, un de leurs amis était sur le point de leur faire toucher dix mille écus, résultat d'une créance due autrefois à leur père et dont il n'y avait d'autres preuves que le témoignage même de cet ami; mais le malheur, comme nous l'avons dit, était sur mademoiselle de Scudéry et son frère. Par le plus beau temps du monde, et un jour qu'il n'y avait qu'un seul nuage au ciel, le tonnerre tomba subitement de ce nuage et alla tuer cet ami, qui se promenait à la Tournelle au milieu de cinq cents personnes. Les dix mille écus furent perdus du coup.

Ce fut alors que madame de Rambouillet, prenant pitié d'eux, sollicita pour Georges de Scudéry le gouvernement de Notre-Dame de la Garde de Marseille. Ce gouvernement avait été promis à la marquise par le cardinal Mazarin; mais, au moment d'en délivrer les expéditions, M. de Brienne, dont nous avons déjà parlé, écrivit à madame de Rambouillet qu'il était de dangereuse conséquence de donner un gouvernement à un poète qui avait fait des pièces pour l'hôtel de Bourgogne, ce théâtre s'étant mis bien souvent en opposition avec M. le cardinal. C'était l'époque des citations historiques. Madame de Rambouillet répondit à Brienne qu'elle avait trouvé, dans les livres, que Scipion l'Africain avait, lui aussi, fait des comédies, ce qui ne l'avait pas empêché d'être un fort estimable général. Il paraît que Brienne ne sut que répondre à une si puissante observation: car, sans plus de difficultés, il délivra les expéditions réclamées.

Mademoiselle de Scudéry partit avec son frère pour Marseille, et c'est là qu'elle écrivit ses *Harangues des fem-*

més illustres et l'illustre Bassa. Or, qu'elle eût plus de talent que son frère, comme elle est encore inconnue, ce fut sous le nom de celui-ci qu'elle publia non seulement ses premiers volumes, mais encore le *Grand Cyrus* et la *Cécile*, qui furent signés: Georges Scudéry, gouverneur de Notre-Dame de la Garde.

Ces publications et surtout *Cyrus* eurent le plus grand succès. Ce succès fut dû principalement aux portraits contemporains qui remplissaient les romans de l'auteur, et où chacun, à sa joie ou à son désespoir, se reconnaissait. Ainsi, madame Tallenaut, la maîtresse des requêtes, s'appelle Cléocrite; mademoiselle Robineau, la maîtresse de Chapelain, est Doralise; Conrart est le sage Cléodamas; mademoiselle Conrart, la sage Thérèse; Pélisson est Herminius; quant à mademoiselle de Scudéry, elle s'était modestement appelée Sappho.

Un plumassier prit l'enseigne du *Grand Cyrus* et fit fortune.

Cependant, Scudéry, ayant perdu sa place de gouverneur de Notre-Dame de la Garde, revint à Paris avec sa sœur, et chacun s'empressa de les dédommager de ce petit revers de fortune, en leur envoyant mille présents. L'abbesse de la Trinité de Caen, sœur de madame de Chevreuse, leur donna une montre enrichie de pierreries. Madame Duplessis-Guénégaud, le meuble d'une chambre tout entière, et madame de Longueville, son portrait avec un cercle de diamants qui valait plus de douze cents écus. En outre, les livres rapportaient beaucoup; mais, sous prétexte qu'ils étaient signés de lui, Scudéry en touchait le prix, et l'employait à acheter des tulipes. Heureusement pour sa sœur, il prit parti contre Mazarin et fut exilé en Normandie.

Cet exil ne fit que doubler la réputation et mademoiselle de Scudéry, qui, dès lors, tint maison ouverte, et eut tous les huit jours des réunions de beaux esprits, qui passaient la soirée à faire des vers et de la prose. Pélisson composa un recueil de ce qui se disait et se faisait dans ces soirées, qu'on appela *les Chroniques du Samedi*. Ce recueil, encore manuscrit, est enrichi de notes de la main de Pélisson et de corrections de l'écriture de mademoiselle de Scudéry (1).

Ce fut encore mademoiselle de Scudéry qui inventa cette ingénieuse carte du royaume de Tendre, laquelle eut un si grand succès, non pas seulement à Paris, mais dans toute la France (2).

Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet, qui, sans avoir jamais rien écrit, à un nom des plus illustres dans les lettres, était fille de Jean de Vivonne, marquis de Pisani, et de Julie Savelli, dame romaine, de l'illustre famille Savelli qui a donné deux papes à la chrétienté, Honoré III et Honoré IV.

Sa mère, qui lui avait appris l'italien en même temps que le français, de sorte qu'elle parlait indifféremment les deux langues, était en fort bonne position à la cour de Henri IV. Lorsque la reine Marie de Médicis aborda en France, le roi envoya madame de Pisani avec madame de Guise pour la recevoir à Marseille.

Mademoiselle de Pisani épousa, à douze ans, le marquis de Rambouillet, et, dès l'âge de vingt ans, cessa d'aller aux assemblées du Louvre, disant qu'elle ne trouvait rien d'amusant à ces assemblées, que la façon dont on se pressait pour y entrer. Cependant, lorsque, quelques jours avant sa mort, Henri IV fit couronner la reine Marie de Médicis, madame de Rambouillet fut désignée pour faire partie des dames qui devaient assister à la cérémonie.

M. de Rambouillet avait vendu, dès 1606 l'ancien hôtel de sa famille à Pierre Forget-Dufresne; celui-ci, après l'avoir payé à cette époque trente-quatre mille cinq cents livres tournois, le revendit trente mille écus au cardinal de Richelieu, qui le fit abattre et construisit à sa place le Palais-Cardinal. Ce fut alors et vers 1615 que la marquise de Rambouillet se décida à faire bâtir l'hôtel célèbre auquel les beaux esprits du temps devaient donner une réputation européenne. Elle abattit, à son tour, la maison de son père, qui était située rue Saint-Thomas-du-Louvre, à l'endroit même où a été bâti depuis le Vaudeville, et, comme elle était mécontente des dessins qu'on lui apportait, elle déclara qu'elle en ferait le plan elle-même. Elle chercha longtemps; mais enfin, un soir qu'elle avait beaucoup rêvé à la grande affaire qui la préoccupait :

— Eh vite! eh vite! s'écria-t-elle, du papier! car j'ai trouvé ce que je cherchais.

Et, sur l'heure, elle fit le dessin intérieur et extérieur de son hôtel, et cela, avec un tel goût, que Marie de Mé-

(1) Nous parlons de ce recueil avec connaissance; nous l'avons vu entre les mains l'un de nos amis.

(2) Dans notre édition de *Christine*, nous avons illustré madame de Scudéry de cette carte à la Calprenède.

avec les deux époux et de Paris au Luxembourg et des deux châteaux de Versailles, pour aller au Luxembourg les deux frères d'abord, comme au Luxembourg de Rambouillet et de la de son hôtel.

Le lieu de la réception est de madame de Rambouillet qui a fait faire les escaliers de côté pour aller aux appartements, à exhausser les chambres et à faire des fenestres hautes et basses, et à faire des autres. C'est aussi la première fois que l'on prend une chambre d'au-dessus de la rue, et c'est ce qui a fait donner à son hôtel le nom de chambre haute.

C'est la fameuse chambre bleue, si célèbre par les poésies de Voiture et qui, dit Sauvai, dans son Histoire de Paris était parée d'un ameublement de tapisseries d'or et d'argent. C'était le lieu où madame de Rambouillet recevait ses visites, les fenêtres sans appui, au-dessus de la rue en bas, depuis le plafond jusqu'au ciel, se fermaient très gaie et laissaient jeter sans obstacle la vue, et du plaisir du jardin.

Un jour était le des dix-sept. Madame de Rambouillet avait fait qu'on lui avait permis de planter une allée de strombes sous ses fenêtres et de semer la rue de dessous, aussi se vantait-elle d'être la seule dans Paris qui de la fenêtre de son cabinet vit faucher un pré.

Mais un beau matin, cette charmante vue, qui récréait madame de Rambouillet, lui fut interceptée par M. de Chevreuse, vint de madame de Rambouillet, il fit bâtir une garde-robe qui lui ferma tout son horizon. M. de Rambouillet vint alors chez M. de Chevreuse pour se plaindre de ce procédé.

« Mais non, dit-il, ce que tu vois est vrai, c'est parfaitement vrai. M. de Rambouillet est mon ami, mon bon voisin, et dans une circonstance il m'a sauvé la vie; mais, si tu veux, que je mette mes habits? »

Nous dit M. de Chevreuse, le même qui fit faire quinze ou seize chambres pour choisir parmi eux le plus doux, dans son hôtel quarante chambres parfaitement vides, pour qu'il s'avisa de faire bâtir cette garde-robe.

Après un séjour du temps, un des bons amis de madame de Rambouillet, s'écria-t-il, plein d'indignation: « Au-dessus de la rue, il fut trouvé au monde un chevalier, et comme un chevalier descendant d'un des neuf preux, qui sans parler de la grande Arthénice, ôta à ce cabinet tout son charme et ses beautés. »

Le comte de Chevreuse prétendait descendre de Godefréd de Bouillon qui était compté quelquefois parmi les plus grands hommes qu'on désignait sous le nom de preux.

Le lendemain, sur ce reste, que madame de Rambouillet recevait avec une réputation de bel esprit qu'elle avait acquise par son savoir le point d'apprendre le latin, seulement par la Virgile dans l'original, lorsqu'une malade, qui avait pris au lieu du latin elle étudia l'espagnol, dans une époque où les femmes n'écrivaient que par cœur de madame de Sévigné que date la réputation de madame de Rambouillet, c'était, comme on peut le voir des lettres charmantes; c'était, comme on peut le voir qui n'avait pas de plus grand plaisir que de recevoir dix pauvres toutes les économies qu'elle faisait pour ceux-ci pu ent savoir d'où venait cette belle lettre.

Le lendemain, sur ce reste, que madame de Rambouillet recevait avec une réputation de bel esprit qu'elle avait acquise par son savoir le point d'apprendre le latin, seulement par la Virgile dans l'original, lorsqu'une malade, qui avait pris au lieu du latin elle étudia l'espagnol, dans une époque où les femmes n'écrivaient que par cœur de madame de Sévigné que date la réputation de madame de Rambouillet, c'était, comme on peut le voir des lettres charmantes; c'était, comme on peut le voir qui n'avait pas de plus grand plaisir que de recevoir dix pauvres toutes les économies qu'elle faisait pour ceux-ci pu ent savoir d'où venait cette belle lettre.

Le lendemain, sur ce reste, que madame de Rambouillet recevait avec une réputation de bel esprit qu'elle avait acquise par son savoir le point d'apprendre le latin, seulement par la Virgile dans l'original, lorsqu'une malade, qui avait pris au lieu du latin elle étudia l'espagnol, dans une époque où les femmes n'écrivaient que par cœur de madame de Sévigné que date la réputation de madame de Rambouillet, c'était, comme on peut le voir des lettres charmantes; c'était, comme on peut le voir qui n'avait pas de plus grand plaisir que de recevoir dix pauvres toutes les économies qu'elle faisait pour ceux-ci pu ent savoir d'où venait cette belle lettre.

Le lendemain, sur ce reste, que madame de Rambouillet recevait avec une réputation de bel esprit qu'elle avait acquise par son savoir le point d'apprendre le latin, seulement par la Virgile dans l'original, lorsqu'une malade, qui avait pris au lieu du latin elle étudia l'espagnol, dans une époque où les femmes n'écrivaient que par cœur de madame de Sévigné que date la réputation de madame de Rambouillet, c'était, comme on peut le voir des lettres charmantes; c'était, comme on peut le voir qui n'avait pas de plus grand plaisir que de recevoir dix pauvres toutes les économies qu'elle faisait pour ceux-ci pu ent savoir d'où venait cette belle lettre.

Le lendemain, sur ce reste, que madame de Rambouillet recevait avec une réputation de bel esprit qu'elle avait acquise par son savoir le point d'apprendre le latin, seulement par la Virgile dans l'original, lorsqu'une malade, qui avait pris au lieu du latin elle étudia l'espagnol, dans une époque où les femmes n'écrivaient que par cœur de madame de Sévigné que date la réputation de madame de Rambouillet, c'était, comme on peut le voir des lettres charmantes; c'était, comme on peut le voir qui n'avait pas de plus grand plaisir que de recevoir dix pauvres toutes les économies qu'elle faisait pour ceux-ci pu ent savoir d'où venait cette belle lettre.

Le lendemain, sur ce reste, que madame de Rambouillet recevait avec une réputation de bel esprit qu'elle avait acquise par son savoir le point d'apprendre le latin, seulement par la Virgile dans l'original, lorsqu'une malade, qui avait pris au lieu du latin elle étudia l'espagnol, dans une époque où les femmes n'écrivaient que par cœur de madame de Sévigné que date la réputation de madame de Rambouillet, c'était, comme on peut le voir des lettres charmantes; c'était, comme on peut le voir qui n'avait pas de plus grand plaisir que de recevoir dix pauvres toutes les économies qu'elle faisait pour ceux-ci pu ent savoir d'où venait cette belle lettre.

Le lendemain, sur ce reste, que madame de Rambouillet recevait avec une réputation de bel esprit qu'elle avait acquise par son savoir le point d'apprendre le latin, seulement par la Virgile dans l'original, lorsqu'une malade, qui avait pris au lieu du latin elle étudia l'espagnol, dans une époque où les femmes n'écrivaient que par cœur de madame de Sévigné que date la réputation de madame de Rambouillet, c'était, comme on peut le voir des lettres charmantes; c'était, comme on peut le voir qui n'avait pas de plus grand plaisir que de recevoir dix pauvres toutes les économies qu'elle faisait pour ceux-ci pu ent savoir d'où venait cette belle lettre.

Le lendemain, sur ce reste, que madame de Rambouillet recevait avec une réputation de bel esprit qu'elle avait acquise par son savoir le point d'apprendre le latin, seulement par la Virgile dans l'original, lorsqu'une malade, qui avait pris au lieu du latin elle étudia l'espagnol, dans une époque où les femmes n'écrivaient que par cœur de madame de Sévigné que date la réputation de madame de Rambouillet, c'était, comme on peut le voir des lettres charmantes; c'était, comme on peut le voir qui n'avait pas de plus grand plaisir que de recevoir dix pauvres toutes les économies qu'elle faisait pour ceux-ci pu ent savoir d'où venait cette belle lettre.

Le lendemain, sur ce reste, que madame de Rambouillet recevait avec une réputation de bel esprit qu'elle avait acquise par son savoir le point d'apprendre le latin, seulement par la Virgile dans l'original, lorsqu'une malade, qui avait pris au lieu du latin elle étudia l'espagnol, dans une époque où les femmes n'écrivaient que par cœur de madame de Sévigné que date la réputation de madame de Rambouillet, c'était, comme on peut le voir des lettres charmantes; c'était, comme on peut le voir qui n'avait pas de plus grand plaisir que de recevoir dix pauvres toutes les économies qu'elle faisait pour ceux-ci pu ent savoir d'où venait cette belle lettre.

Le lendemain, sur ce reste, que madame de Rambouillet recevait avec une réputation de bel esprit qu'elle avait acquise par son savoir le point d'apprendre le latin, seulement par la Virgile dans l'original, lorsqu'une malade, qui avait pris au lieu du latin elle étudia l'espagnol, dans une époque où les femmes n'écrivaient que par cœur de madame de Sévigné que date la réputation de madame de Rambouillet, c'était, comme on peut le voir des lettres charmantes; c'était, comme on peut le voir qui n'avait pas de plus grand plaisir que de recevoir dix pauvres toutes les économies qu'elle faisait pour ceux-ci pu ent savoir d'où venait cette belle lettre.

Le lendemain, sur ce reste, que madame de Rambouillet recevait avec une réputation de bel esprit qu'elle avait acquise par son savoir le point d'apprendre le latin, seulement par la Virgile dans l'original, lorsqu'une malade, qui avait pris au lieu du latin elle étudia l'espagnol, dans une époque où les femmes n'écrivaient que par cœur de madame de Sévigné que date la réputation de madame de Rambouillet, c'était, comme on peut le voir des lettres charmantes; c'était, comme on peut le voir qui n'avait pas de plus grand plaisir que de recevoir dix pauvres toutes les économies qu'elle faisait pour ceux-ci pu ent savoir d'où venait cette belle lettre.

homme, fût-il aux Indes, ne l'eussé-je jamais connu et ne dusse-je jamais le connaître.

« Si vous en savez tant que cela, madame, reprit M. d'Andilly, toute leçon est inutile, et je n'ai plus rien à vous apprendre. »

Un jour, madame de Rambouillet trouva l'occasion de joindre l'exemple au précepte, car, comme elle recevait chez elle le cardinal de Lavalette et madame la Princesse, dont Richelieu croyait devoir se délier, celui-ci envoya le père Joseph à la marquise, pour lui offrir son amitié et tous les biens qui l'accompagnaient ordinairement, si elle voulait lui rendre compte des conversations qui se tenaient chez elle.

« Mon père répondit la marquise au capucin, dites à M. le cardinal que l'on connaît trop la considération que m'injure sa personne, pour se permettre de mal parler de lui en ma présence. »

Le père Joseph n'en put tirer d'autre réponse; ce qui était méritoire à une époque où la moitié de Paris mourait de la peste.

« Avec tout cela, personne n'avait jamais tenu le plus petit propos sur madame de Rambouillet; elle disait, sans que nul la démentît, qu'elle détestait les galants et qu'elle serait plutôt morte que d'avoir pour amant un homme d'Eglise. »

Aussi, ajoutait-elle, je suis enchantée de demeurer à Paris, et non à Rome comme a fait longtemps ma mère, car alors on n'eût pas manqué, quelque bien que je me conduisisse, de faire de moi la maîtresse d'un cardinal; ce qui m'aurait désespérée.

Et cependant madame de Rambouillet était liée avec force gens d'Eglise; témoin la galanterie qu'elle fit à l'évêque de Lisieux, un jour qu'il l'alla voir à Rambouillet. Ce jour-là, la marquise proposa à M. de Lisieux de venir promener avec elle dans la prairie qui s'étendait au pied du château, et au bout de laquelle était un cercle de grosses roches, ombragées par de grands arbres verts et touffus. La marquise conduisit son hôte vers cet endroit; celui-ci, de loin, commença à apercevoir quelque chose qui brillait entre les branches; à mesure qu'il avançait, l'évêque remarqua que ce quelque chose ressemblait fort à des femmes, et, quand il fut tout près, il vit ces femmes se changer en nymphes. En effet, c'étaient mademoiselle de Rambouillet et toutes les autres demoiselles de la maison, qui, habillées en ondines, en naïades et en hamadryades, étaient assises sur ces roches, et faisaient, pour un évêque surtout, qui devait être peu habitué à ce charmant spectacle, un des plus agréables groupes qui se pussent voir; aussi le bonhomme en fut-il si charmé, que, chaque fois qu'il voyait la marquise, il s'empressait de lui demander des nouvelles des roches de Rambouillet.

Toutes les surprises que s'amusa à faire la belle Arthénice à ses visiteurs n'étaient pas toujours aussi gracieuses.

Un jour que le comte de Gulche était venu à Rambouillet et qu'il avait mangé force champignons, gourmandise qui l'avait conduit à se coucher de bonne heure, Chaudebonne, qui était un des habitués de la maison, s'en alla dans la garde-robe du comte de Gulche, y prit tous les pourpoints qu'il avait apportés avec lui, y comprit celui qu'il venait de quitter, et les descendit aux dames, qui, restées au salon, se mirent aussitôt à les rétrécir de quatre ou cinq doigts; puis Chaudebonne les alla reporter à leur place.

Le lendemain, le comte, qui s'était couché avant tout le monde, se réveilla de bonne heure, appela son valet, et voulut s'habiller pour aller faire, avant le déjeuner, un tour dans le parc; mais, après avoir eu beaucoup de peine à passer les manches de son habit, il vit avec étonnement qu'il lui était impossible de le boutonner; il en demanda un autre, même difficile; un autre encore, il s'en fallait toujours de quatre doigts qu'il pût le mettre; enfin il en était à son quatrième pourpoint lorsque Chaudebonne entra, venant chercher le comte de la part des dames qui l'attendaient pour déjeuner. Le comte alors exposa à Chaudebonne la singulière position où il se trouvait; Chaudebonne lui donna aussitôt le conseil, au risque de passer pour moins élégant qu'il ne l'était effectivement, de mettre l'habit de la veille. Le comte de Gulche ordonna alors en soupirant à son laquais de le lui apporter; mais celui-ci se trouva encore plus étroit que les autres.

« Pardieu! s'écria Chaudebonne, comme frappé d'une idée subtile ne serai-je point ces champignons que vous mangétes hier qui vous auraient fait enfler? »

« Comment cela? » demanda le comte.

« Eh oui! reprit Chaudebonne, ne savez-vous pas que la forêt de Rambouillet est pleine de champignons vénéneux, et qu'il faut bien les connaître pour les distinguer des bons? Le cuisinier se sera trompé et voilà que vous êtes victime de cette méprise. »

« Hum! fit le comte de Gulche effrayé, cela pourrait bien... »

« Hum! fit le comte de Gulche effrayé, cela pourrait bien... »

« Hum! fit le comte de Gulche effrayé, cela pourrait bien... »

« Hum! fit le comte de Gulche effrayé, cela pourrait bien... »

« Hum! fit le comte de Gulche effrayé, cela pourrait bien... »

« Hum! fit le comte de Gulche effrayé, cela pourrait bien... »

« Hum! fit le comte de Gulche effrayé, cela pourrait bien... »

« Hum! fit le comte de Gulche effrayé, cela pourrait bien... »

être, d'autant plus que je me suis senti mal toute la nuit, et que, ce matin, je ne me sens pas bien encore.

— Peste! s'écria Chaudbonne, il faut appeler du monde et voir à cela bien vite.

Et, en même temps, il ouvre la porte et se met à crier par l'escalier et par les fenêtres, de sorte qu'au bout d'un instant tous les hôtes du château, y compris madame de Rambouillet, étaient réunis dans la chambre du comte de Guiche, lequel, assis dans un grand fauteuil et faisant la plus piteuse mine de la terre, était tout près de se trouver mal. On envoya aussitôt chercher un médecin, qui, étant prévenu, tâta le pouls au malade, hochait la tête, comme s'il n'avait pas grand espoir, et ordonna de le coucher, tandis qu'il allait écrire une ordonnance.

Toutes les femmes se retirèrent. M. de Guiche, soutenu par Chaudbonne et son valet de chambre, se traîna jusqu'à son lit, où il fut à peine couché, que, se sentant plus mal que jamais, il demanda un confesseur. Son valet sortit aussitôt pour l'aller chercher; Chaudbonne voulut le suivre, mais le comte de Guiche l'arrêta en disant qu'il ne voulait pas mourir seul. En ce moment, le valet rentra.

— Eh bien, lui dit le comte de Guiche, le confesseur, où est-il?

— Avant que j'aie le chercher, répondit le valet, madame la marquise m'a ordonné de remettre ce billet à M. le comte.

Et le valet remit à son maître un petit papier plié en quatre.

— Lisez, mon cher ami, disait le comte de Guiche à Chaudbonne, car, pour moi, je n'y vois plus.

Chaudbonne prit le billet et lut :

Ordonnance pour M. le comte de Guiche.

« Prenez de bons ciseaux et découpez vos pourpoints. »

Le comte apprit alors le tour qu'on lui avait joué, et, heureux d'en être quitte pour la peur, il renvoya bien vite confesseur et médecin.

Mais le singulier de l'affaire fut que, quelques jours après, la marquise de Rambouillet, sa fille et Chaudbonne, comme pour venger le comte de Guiche, mangèrent à leur tour et bien réellement de mauvais champignons, en sorte qu'ils allaient mourir empoisonnés tous les trois si l'on n'eût trouvé par hasard de la thériaque dans un cabinet.

Parlons un peu de la famille de madame la marquise de Rambouillet; nous nous occuperons ensuite de ses amis.

Madame de Rambouillet eut sept enfants. Sa fille aînée fut madame de Montausier, la seconde fut madame d'Hyères; puis M. de Pisani, puis un joli petit garçon, qui mourut à l'âge de huit ans, parce que sa gouvernante, ayant été voir un pestiféré, fut assez imprudente pour embrasser cet enfant à son retour de l'hôpital; elle et lui en moururent en deux jours. Les trois derniers enfants de madame de Rambouillet étaient madame de Saint-Etienne et madame de Pisani, qui, comme madame d'Hyères, se firent religieuses, et enfin Claire-Angélique d'Angennes, qui fut la première femme de M. le comte de Grignan.

Nous ne parlerons donc que de madame de Montausier, de M. de Pisani, et de mademoiselle de Rambouillet, les autres, comme nous l'avons dit, étant entrés en religion.

Madame de Montausier s'appela Julie-Lucine d'Angennes; Lucine était le nom d'une sainte de la maison de Savelli, et on avait l'habitude de donner ce nom aux aînées de la famille. Après la fameuse Hélène, il n'y a guère de personnes au monde dont la beauté ait été plus hautement et plus généralement chantée; aussi eut-elle grand nombre d'adorateurs, et, comme tout en leur tenant rigueur, elle ne pouvait les guérir de leur passion, mademoiselle de Rambouillet eut l'honneur d'ajouter un mot à la langue amoureuse: Ninon de Lenclos avait ses martyrs, mademoiselle de Rambouillet eut ses mourants.

Au nombre de ces derniers furent les deux frères, le marquis de Montausier et M. de Salle, son cadet. En arrivant à Paris, M. de Montausier voulut se faire présenter à madame de Rambouillet. Il s'adressa pour cela à la femme du conseiller d'Etat Jean Aubry, qui avait des habitudes d'amitié dans la maison de la marquise; mais, ayant fait, en lui adressant cette demande, je ne sais quelle faute de français:

— Oh! s'écria la dame, qui était précieuse, est-ce que vous croyez qu'on peut mener chez madame de Rambouillet un homme qui s'exprime d'une façon aussi incongrue? Apprenez d'abord à parler, M. le Saintongeois, et, ensuite je vous y mènerai.

En effet, elle ne voulut l'y conduire que trois mois après, et lorsqu'elle eut employé ces trois mois à lui donner des leçons de tout genre.

M. de Montausier se déclara aussitôt l'amant de mademoiselle de Rambouillet, et la demanda en mariage à sa

mère. La marquise, qui avait des prétentions à deviner l'avenir et qui avait prédit le jour de l'accouchement de madame la Princesse et celui de la mort du roi Louis XIII, lui demanda auparavant à voir sa main; mais à peine eut-elle examiné les lignes, qu'elle s'écria:

— Ah! jamais je ne vous donnerai ma fille, car je vois dans votre main que vous tuerez une femme.

Et, quelques instances qu'il fit, il n'en put avoir d'autre réponse.

Mademoiselle de Rambouillet avait, comme sa mère, la manie de deviner. Un jour qu'avec mademoiselle de Bourbon, depuis duchesse de Longueville, elle s'amusait sur le balcon de l'hôtel à deviner le nom des passants:

— Je gage, dit mademoiselle de Rambouillet, que ce paysan qui passe s'appelle Jean.

Aussitôt on fit signe au paysan de venir.

— Compère, disent les deux jeunes filles, n'est-il pas vrai que vous vous appelez Jean?

— Oui, mesdemoiselles... Mais j'ai encore un autre nom... tout à votre service.

Et le paysan s'éloigna sur ces paroles, enchanté d'avoir damé le pion à deux belles dames.

Revenons au marquis de Montausier

C'était un brave officier et un aventureux amant. Il était dans Casal et prit part aux grands exploits qui s'y firent! plus tard, il arrêta toute l'armée du duc de Savoie devant une bicoque que l'on n'avait pas jugée en état de résister un seul jour. Enfin, étant amoureux d'une Piémontaise et apprenant que la ville dans laquelle elle demeurait était assiégée, il se déguisa en capucin, entra dans la ville, se fit reconnaître, et la défendit si bien, que l'ennemi fut forcé de lever le siège.

Lui aussi se mêlait de prophétiser; car, après avoir fait, comme nous l'avons dit, la cour à mademoiselle de Rambouillet pendant un fort long temps, sans en avoir rien pu obtenir à cause des malheureuses lignes de sa main, il partit pour la guerre de la Valteline; et, en prenant congé de celle qu'il avait tant aimée, comme elle lui disait au revoir:

— Non pas au revoir, dit-il, mais adieu.

— Et pourquoi adieu? demanda mademoiselle de Rambouillet.

— Parce que je serai tué dans cette campagne, et que ce sera mon frère, plus heureux que moi, qui vous épousera.

On rit d'abord de la prophétie; puis, trois mois après, on apprit qu'il était mort d'un coup de pierre à la tête. On avait voulu le trépaner, mais il s'y était absolument refusé en disant qu'il y avait dans ce monde assez de fous sans lui.

Mentionnons ici que le marquis de Montausier fut le premier qui porta perruque.

M. de Salle, son cadet, devenu M. de Montausier, faisait effectivement, depuis quatre ans déjà, la cour à mademoiselle de Rambouillet; mais, intimidé par le refus qui avait été fait à son frère aîné, il ne voulut point se déclarer qu'il ne fût maréchal de camp et gouverneur de l'Alsace; aussi fut-il douze ans amoureux de mademoiselle de Rambouillet. Cependant, quatre ans avant son mariage avec elle, il lui avait fait don de cette fameuse *Guirlande de Julie*, qui fit si grand bruit dans le temps. Comme ce bruit s'est éteint peu à peu, disons en deux mots ce que c'était.

La *Guirlande de Julie pour mademoiselle de Rambouillet, Julie-Lucine d'Angennes*, était un magnifique manuscrit, dont chaque page représentait une fleur peinte sur vélin, et au-dessous de cette fleur un madrigal d'un des beaux esprits du temps, en l'honneur de mademoiselle de Rambouillet. Ce manuscrit fut adjudé en 1784, à la vente de la Vallière, à un libraire anglais nommé M. Payne, qui l'acheta au prix énorme de 14,510 francs.

C'était le chef-d'œuvre de Jarry, le plus célèbre calligraphe du temps, et qui faisait force belles Bibles, qui sont encore aujourd'hui l'admiration des bibliomanes. Madame de Rambouillet avait fait quelques prières à son usage et avait chargé Jarry de les lui écrire.

— Madame, dit celui-ci en les lui rapportant, vous devriez me permettre de prendre vos prières, car celles que je copie dans les livres de messe sont quelquefois si sottes, que j'ai honte de les transcrire.

On comprend l'effet que fit dans le monde des précieuses l'apparition de la *Guirlande de Julie*. Le cadeau fut trouvé d'un goût suprême, et cependant ce ne fut que quatre ans après que le marquis, étant devenu, comme nous l'avons dit, maréchal de camp et gouverneur d'Alsace, eut la hardiesse de se déclarer.

Ce fut mademoiselle Paulet, à laquelle nous allons venir tout à l'heure, qui se chargea de l'ambassade; elle fut appuyée par madame de Sablé et madame d'Aiguillon; mais, malgré ce luxe d'instances, mademoiselle de Rambouillet, qui ne voulait pas se marier, allait refuser, lorsque, voyant la peine que ce refus faisait à sa mère, elle se décida tout à coup en disant:

— Eh! non Dieu, madame! pourquoi, M. de Montausier

Combien y a-t-il, mademoiselle, que votre poupée a un service ?

Et vous ? répondit l'enfant.

Comment ! et moi ?

Sans doute, mais moi et vous d'attendre cela, puis me vous n'êtes guère plus grand que elle.

Il ne faut pas se courner si toutes ces belles choses font sauter de fureur, reportées dans le monde par des beaux esprits comme mademoiselle Paulet, M. Godeau et M. Vouture.

Mademoiselle Angélique Paulet, née vers le fin du siècle précédent, et qui était connue dans la société des précieuses sous le nom de Parthenie, était fille de Charles Paulet, seigneur de la chambre du roi, qui avait inventé un impôt sur les offices de judicature et de finance, que, de son nom, on avait appelé *la paulette*. Jolie, pleine de vivacité d'une taille admirable, dansant bien, jouant du luth et chantant si merveilleusement, qu'un jour qu'elle avait chanté près d'une fontaine, on y trouva, disait-on, deux rossignols morts de jalousie. Un seul défaut gâtait tout cet ensemble ; mademoiselle Paulet était de ce blond ardent que nous désignons sous le nom de roux, mais de ce défaut ses flatteurs tiraient une qualité.

— Roussez, dit Saumaise, voici votre consolation, et Parthenie dont je parle, qui a eu les cheveux de cette couleur, est une précieuse dont l'exemple suffit pour faire voir qu'elles sont aussi capables de donner de l'amour que les brunes et les blondes.

Voilà, que, dans le même langage de l'hôtel Rambouillet, on désignait sous le nom de Valère, n'appelaient mademoiselle Paulet, sans doute à cause de la couleur fauve de sa chevelure, que *la lionne*.

Ainsi, quand nous croyions, pour désigner nos femmes à la mode, emprunter un nom fashionable à nos voisins les Anglais, nous ne faisons que leur réciter ce qu'ils nous avaient pris.

Sarrazin a dit d'elle, à propos d'un voyage qu'elle fit à Mezières :

Reine des amoureux, adorable lionne,
 Dont la douce fureur ne fait mourir personne,
 Si ce n'est que l'Amour se serve de vos yeux ;
 Enfin vous éclairez nos vallons à Mezières
 De ces vives lumières
 Que le grand Chapelain a mises dans les cieux.

Mademoiselle Paulet débuta dans le monde par ce fameux ballet dont nous avons parlé, et où Henri IV vit pour la première fois la belle Charlotte de Montmorency ; la petite Paulet représentait Amphion (c'était sans doute Arion que le poète voulait dire), et, montée sur un dauphin, elle chantait, de cette jolie voix qui acquit tant de célébrité dans la suite des vers de Legendre qui commençaient par cet hémistiche

Je suis cet Amphion, etc.

Elle partagea les honneurs du ballet avec la belle Charlotte.

On comprend qu'elle ne manqua pas d'adorateurs. Henri IV, qui ne lui rendit pas hommage lui-même, aurait voulu voir son fils, le duc de Vendôme former des relations avec elle, et renoncer, grâce aux faveurs des jolies femmes, à des goûts d'un autre genre.

Après Henri IV vint M. de Guise, qui fit la cour à mademoiselle Paulet ; puis après M. de Guise, M. de Chevreuse son frère, puis enfin, comme si la lionne eût jeté son dévolu sur toute la famille, après M. de Chevreuse vint le chevalier de Guise. Ce dernier était chez elle lorsqu'on lui rapporta le cartel du baron de Luz, qu'il tua après avoir tué son père.

A ces messieurs succédèrent M. de Bellegarde, M. de Montmorency et M. de Termes ; ce dernier en était si jaloux, qu'un maître des requêtes nommé Pontol, garçon d'assez bon lieu, ayant voulu faire la cour à mademoiselle Paulet, on ne put le faire pour le mariage, il le fit assommer par le duc de Béno. Le pauvre d'assommer fut si malade, qu'il en perdit mourir, quant à mademoiselle Paulet, c'était un secret pour elle de mettre un peu d'ordre dans sa conduite, elle en profita et se retira pour quelque temps à Châtillon.

M. de la Roche-Beaucourt, qui avait vu mademoiselle Paulet au ballet de la cour l'avait prise, de ce jour là, en grande amitié ; mais sachant la légèreté de sa conduite, elle avait refusé à la recevoir chez elle ; enfin, comme au bout de quelque temps que la belle lionne était à Châtillon, on commençait à lui dire contre elle, et que cette retraite ressemblait à un refus, elle se fit voir aux instances de son oncle M. de Termes d'Entragues, son oncle à la voir. Dès

lors, le marquis de Beauvilliers, qui n'était pas, c'est-à-dire, un homme, il s'agit de le dire d'Englignen dans son état de mariage, qu'il fut un homme terrible figure, à l'instar de son père, le marquis de Beauvilliers. On l'appelait le marquis des marquis de M. de L. Il parut quelque temps après le mariage de son fils, et comme si tout le monde de la cour faisait un grand bruit, il dit à son beau-frère

« Sans doute, Monsieur, je vais me faire tuer. »

Il se fit tuer le 15 jour de la bataille de Nordlingen, par M. de L. Prince et le marquis de Grammont, et le roi mourut comme on le dit de la bataille. Le marquis de Grammont mourut en prenant la fuite :

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

« Vous parlez bien sûr, »

lors, elle affecta une si grande prudence, que, s'étant aperçue que sa suivante était grosse, elle l'envoya aux Madelonnettes.

Cela n'empêchait point que mademoiselle Paulet ne continuât d'avoir des adorateurs ; seulement, ce n'étaient point des favoris, mais des martyrs ou des mourants, selon qu'on voudra employer la langue de Ninon de Lenclos ou celle de mademoiselle de Rambouillet. Dans une seule lettre,

plus belle et la plus richement vêtue lui présenta, en outre, les clefs du château, et, lorsqu'elle passa sur le pont, deux petites pièces d'artillerie firent feu en son honneur.

Le fait est que mademoiselle Paulet était l'âme de l'hôtel Rambouillet. L'abbé Arnaud parle de la représentation d'une *Sophonisbe* de Mairet, qui fut donnée chez madame de Rambouillet, et dans laquelle la belle Julie, que, dans le langage des précieuses, on appelait Zirphée, joua le rôle



La réunion de l'hôtel de Rambouillet.

Voiture lui en compte sept : le cardinal de Lavalette, un docteur en théologie, nommé Dubois, un marchand lingeur de la rue Aubry-le-Boucher, nommé Bodeau, le commandeur de Malte Silfery, un poète nommé Bordier, un conseiller de la cour et un prévôt de la ville.

Ce marchand de la rue Aubry-le-Boucher était tellement fou de mademoiselle Paulet, qu'au retour du roi Louis XIII de la Rochelle, il s'avisait, comme capitaine de son quartier, d'habiller tous ses soldats de vert, parce que le vert était la couleur de mademoiselle Paulet.

Bientôt, ni madame de Clermont, ni madame de Rambouillet ne purent plus se passer de la lionne. Madame de Clermont la fit loger chez elle presque de force ; la marquise, la première fois que mademoiselle Paulet la vint visiter à Rambouillet, la fit recevoir, à l'entrée de la ville, par les plus jolies filles qu'elle put trouver, et qui allèrent au-devant d'elle vêtues de blanc et couronnées de fleurs. La

de l'héroïne, tandis que lui faisait Scipion. « A cette représentation, dit-il, mademoiselle Paulet, habillée en nymphe, chantait avec son théorbe entre les actes, et cette voix admirable, dont on a assez oui parler sous le nom de Parthénie, ne nous faisait point regretter la meilleure bande de violons, qu'on emploie d'ordinaire en ces intermèdes. »

Ce furent mademoiselle Paulet et madame de Clermont qui introduisirent M. Godeau chez madame de Rambouillet.

Antoine Godeau, qu'on appelait M. de Grasse, parce qu'il était évêque de cette ville, descendait d'une bonne famille de Dreux. C'était un prélat fort éveillé, de belle humeur, ayant toujours le mot pour rire, buvant sans cesse, rimant sans raison, et, quoique tout petit et extraordinairement laid, fort enclin à l'amour. Ses prières et surtout son *Benedicite* l'avaient mis fort en crédit chez le cardinal de Lavalette, et ses vers chez le cardinal de Richelieu. Il avait fait pour ce grand ministre une ode que celui-ci trouvait

... chose...
... chose...
... chose...

... chose...
... chose...
... chose...

... chose...
... chose...
... chose...

... chose...
... chose...
... chose...

... chose...
... chose...
... chose...

... chose...
... chose...
... chose...

... chose...
... chose...
... chose...

... chose...
... chose...
... chose...

... chose...
... chose...
... chose...

... chose...
... chose...
... chose...

Pardon, Monsieur, lui dit-il en avançant la tête par
... mais j'ai parlé que vous étiez un colporteur à
... des aides et je voudrais avoir si je me suis trompé

Monsieur, répondit froidement l'inconnu, gagez-tou
... que vous êtes un sot, et vous ne perdrez jamais
... Voiture tira sa reverence, et revint tout penaud vers ses
amis

— En bien, lui exhortèrent, as-tu deviné qui c'est ?
Je n'en sais rien, dit Voiture, mais ce que je sais, c'est
qu'il a deviné qui je suis.

Voiture avait les plus singulières imaginations du monde.
Un jour que madame de Rambouillet avait la fièvre ayant
entendu dire au médecin que parlons à fièvre se guérissait
par une grande surprise, il s'en allait songeant quelle sur-
prise il pouvait faire à sa malade, lorsqu'il rencontra deux
moniteurs d'ours avec leurs bêtes.

— Ah! pardon! dit-il, voilà bien mon affaire.
Et il prend avec lui, les Savoyards et les animaux, et con-
duit le tout à l'hôtel Rambouillet.

La marquise était alors assise auprès du feu et envelop-
pée dans un paravent. Voiture entre doucement, approche
deux chaises du paravent, et fait monter dessus ses recames;
madame de Rambouillet entend souffler derrière elle, se
retourne, et aperçoit deux museaux d'ours au-dessus de
sa tête. Elle pensa mourir de frayeur; mais, comme l'avait
prédit le médecin, la fièvre fut coupée. Cependant, elle fut
longtemps à pardonner à Voiture la bonne santé qu'il lui
avait rendue. Quant à lui, il disait partout que c'était la
plus belle cure qu'il eût faite et même qu'il eût vu faire.

Voiture passait pour être marié secrètement. Un jour, le
comte de Gulche, dont nous avons déjà parlé, lui demanda
tout haut si la chose était vraie. Mais Voiture, faisant sem-
blant de ne pas l'entendre, ne répondit point, et, comme
madame de Rambouillet poussa du rouge le comte de Gul-
che, pour lui faire comprendre qu'il commettait une indis-
crétion, il ne renouvela pas sa demande.

Une semaine après, comme Voiture sortait, vers une
heure du matin, de chez madame de Rambouillet, il s'ache-
mina tout droit vers la demeure du comte de Gulche, et
sonna jusqu'à ce que le valet de chambre lui vint ouvrir.
— M. le comte de Gulche? demanda Voiture.
— Mais, dit le valet de chambre, il dort.
— Y a-t-il longtemps?

— Il s'est couché, il y a deux heures, à peu près, et il
est dans son premier sommeil.
N'importe, j'en quelque chose de très pressé à lui dire.
Comme le valet de chambre connaissait Voiture, il le fit
pas d'autres objections et alla réveiller son maître, qui
ouvrit les yeux tout en grognant, et qui, reconnaissant
le visiteur qui s'était approché sur la pointe du pied s'écria :

— Comment, c'est vous, Voiture! Que diable me voulez-
vous à cette heure ?
Monsieur, répondit très sérieusement Voiture, vous me
fîtes l'honneur de me demander, il y a huit jours, si j'étais
marié, je viens vous dire que je le suis.

— Ah! peste! s'écria le comte, quelle méchanceté de
m'empêcher ainsi de dormir!
— Monsieur, reprit Voiture, je ne pouvais pas, à moins
d'être un ingrat, rester plus longtemps marié sans venir
vous le dire, après la bonté que vous avez eue de vous oc-
cuper de mes petites affaires.

On comprend qu'avec ces manières d'agir Voiture devait
avoir de fréquentes querelles; aussi eut-il dans sa vie pres-
que autant de duels que les plus grands duellistes de l'épo-
que. La première fois, ce fut au collège et au lever du jour
qu'il se battit contre le président des Flambeaux; la seconde
fois, ce fut le soir, contre Le Brun de la Côte, à propos
d'une querelle de jeu; la troisième fois, ce fut contre un
Espagnol à Bruxelles, et au clair de lune; enfin la qua-
trième fois, ce fut la nuit, aux flambeaux, dans le jardin
même de l'hôtel Rambouillet, et contre Chavaroche gouver-
neur du marais de Pisani. Le duel fut sérieux, Voiture
reçut un coup d'épée au travers de la cuisse; comme on les
avait vus dégainer on accourut pour les séparer, trop tard
pour empêcher Voiture d'être blessé, mais assez tôt pour
sauver Chavaroche, que le laquais de Voiture allait percer
par derrière. Lorsqu'on racconta la belle équipée à la mar-
quise de Rambouillet, elle se montra furieuse.

— Vraiment, dit-elle, les deux vieux fous feraient bien
 mieux de lire leur bréviaire
En effet Voiture et Chavaroche avaient au moins quar-
ante-cinq ans à cette époque, et étaient tous deux titu-
laires d'abbayes
Voiture et le petit mais bien fait et s'habillait soigneu-
sément, on eût dit qu'il se moquait des gens à
qui il parlait. C'était d'ailleurs le plus coquet des hommes.
Dans sa lettre coiffée et dix huitième adressée à une
maîtresse inconnue, il se peignait lui-même ainsi : « Ma taille
est de deux ou trois doigts au-dessus de la médiocrité, j'ai
la tête assez belle, avec beaucoup de cheveux gris, les yeux
bleus, mais un peu égarés, et le visage assez laid. »

Ses passions dominantes étaient l'amour et le jeu, mais le jeu plus encore que l'amour. Souvent, en jouant, il eût obligé d'aller changer de chemise, tant il mettait d'ardeur à cette occupation; quelquefois même il se fâchait contre les gens qui dérangeaient une partie de jeu arrêtée. Un soir, M. Arnaud amena le petit Bossuet (qui, dit Tallemant des Réaux, *prêchait*, dès l'âge de dix ans) chez madame de Rambouillet pour y faire un sermon. Le talent de cet enfant, qui fut depuis le grand Bossuet, parut si singulier à tout le monde, que la soirée tout entière se passa à l'écouter; ce qui sembla fort amusant à Voiture qui avait compté occuper sa soirée à jouer, et non à entendre un prêche. Aussi lorsqu'on lui demanda son avis sur le petit Bossuet :

— Ma foi, dit-il, je n'ai jamais vu prêcher si tôt ni si tard.

Une fois cependant, après une grave remontrance de madame de Rambouillet sur le jeu, Voiture fit serment de ne plus jouer et tint promesse huit jours durant; mais, au bout de ces huit jours, ne pouvant résister plus longtemps, il s'en alla chez le coadjuteur pour se faire relever de son vœu. Justement, dans la pièce qui précédait celle où se tenait M. de Goudy, il y avait partie engagée, et, comme il manquait un partenaire à table, le marquis de Laigues, capitaine des gardes du duc d'Orléans, l'appela pour venir prendre la place vide.

— Attendez un instant dit Voiture, j'ai fait vœu de ne plus jouer, et je viens prier M. le coadjuteur de me relever de mon serment.

— Bah ! dit le marquis de Laigues, il vous en relèvera aussi bien après qu'avant, et, tandis que vous allez lui parler un autre prendra votre place.

Convaincu par cette dernière raison, Voiture s'assit et perdit trois cents pistoles dans la soirée. Le chagrin qu'il eut de cette perte fit qu'il oublia de demander à M. le coadjuteur de le relever de son serment, et qu'il n'y pensa plus depuis.

Voiture mourut subitement à cinquante ans à peine, pour s'être purgé avant la goutte.

Il était fort sobre et ne buvait jamais que de l'eau; c'est pourquoi, dans une débauche, un gentilhomme de M. le duc d'Orléans, nommé Blot, fit contre lui ce quatrain :

Quoi ! Voiture tu dégénère !...
Sors d'ici ! Maudit rebelle de toi !
Tu ne vaudras jamais ton père
Tu ne vends du vin ni n'en bois.

Quelques jours après sa mort M. de Biérancourt, qui avait attendu ce moment pour dire quelque chose de Voiture, dit d'un air tout étonné à madame de Rambouillet :

— Mais, savez-vous, madame, qu'il avait de l'esprit ?

— Vraiment ! répondit la marquise, vous nous donnez là du nouveau ! Pensez-vous donc que c'était pour sa noblesse et pour sa belle taille qu'il était reçu dans les meilleurs maisons de Paris ?

La vieille marquise mourut en 1665; mais, quoique M. et madame de Montausier lui succédassent, et qu'en vieillissant, ils eussent conquis parmi les précieuses le titre du sage Ménalidas et de la sage Ménalide, l'hôtel Rambouillet, ne survécut que de nom à sa fondatrice.

N'oublions pas de consigner ici que M. de Montausier est l'Alceste du *Misanthrope*.

XXV

COMMENCEMENT DU THÉÂTRE. — L'HÔTEL DE BOURGOGNE. — LE THÉÂTRE DU MARAIS. — ÉTAT PRÉCAIRE DES ACTEURS. — GAULTIER-GARGUILLE. — HENRI LEGRAND. — GROS-GUILLAUME. — BELLEROSÉ. — LA BEAUPRÉ. — LA VALLIOTE. — MONDORY. — BELLE-ROSE. — BARON I^{er}. — D'ORGEMENT. — FLORIDOR. — MADEMOISELLE BARON. — DUEL ENTRE DEUX ACTRICES. — LES BÉJART. — MOLIÈRE. — AUTEURS DRAMATIQUES. — SCUDÉRI. — LA CALPRENÈDE. — TRISTAN L'ERMITE. — LA SERRE. — BOIS-ROBERT. — COLLETET. — SCARRON. — ROTBOU. — CORNELLE.

Ce sont ces cinq femmes que nous venons de passer en revue, qui firent la société du XVII^e siècle à son berceau, et qui en firent la société la plus élégante et la plus spirituelle du monde.

Maintenant, passons, comme nous l'avons promis, de la

société au théâtre, et complétons l'histoire au littéraire de cette époque par le portrait de quelques-uns de ces grands genres du temps, que leur époque a placés trop haut, et que la postérité a mis trop bas.

La comédie ne commença d'être en honneur que sous le cardinal de Richelieu, et par le soin qu'il en prit; avant cela, les honnêtes femmes n'y allaient point. Le théâtre de l'hôtel de Bourgogne et celui du Marais étaient les seuls qui existassent tellement. Les comédiens n'avaient point de costumes à eux, louaient des habits à la friperie, et jouaient sans laisser aucun souvenir ni des ouvrages, ni des acteurs qui les représentaient. Un nommé Agnan fut le premier qui eut quelque réputation à Paris; puis vint Valeran, grand homme de bonne mine, qui était à la fois acteur et directeur. Les artistes n'avaient rien de fixe, et partageaient chaque soir, chacun selon sa position, l'argent que Valeran recevait lui-même à la porte. Il y avait alors deux troupes à Paris: l'une qui jouait à l'hôtel de Bourgogne, l'autre au Marais. Ces comédiens, disent les mémoires du temps, étaient presque tous des fous, et leurs femmes vivaient dans la plus grande licence du monde, chacune étant commune, même à la troupe dont elle n'était pas.

Le premier qui vécut un peu chrétiennement fut Hugues Guérin, dit Gaultier-Garguille, qui débuta dans la troupe du Marais vers 1598. Scapin, célèbre acteur italien, à cette époque où les ultramontains étaient nos maîtres en l'art dramatique disait qu'on n'aurait pu trouver dans toute l'Italie un comédien meilleur que Gaultier-Garguille.

Henri Legrand vint un peu après Gaultier-Garguille; il s'appela Belleville dans le haut comique, et Turlupin dans la farce. La carrière dramatique de cet artiste fut une des plus longues que l'on connaisse au théâtre: elle dura cinquante-cinq ans. Ce fut lui qui, le premier, renchérit sur le luxe de Gaultier, eut une chambre avec des meubles qui lui appartenaient; jusqu'à lui tous les autres comédiens n'avaient jamais eu ni feu ni lieu, vivant épars, çà et là, dans les granges et dans les greniers comme des bohémiens et des mendians.

Presque en même temps qu'il s'enrichissait de Gaultier-Garguille et de Turlupin, le théâtre du Marais recrutait encore Robert Guérin, dit Gros-Guillaume, qui passa ensuite à l'hôtel de Bourgogne. Gros-Guillaume s'appela aussi le Fariné de ce qu'il ne portait pas de masque comme les autres, mais seulement se couvrait le visage de farine.

Voilà où en était le théâtre français, quand le cardinal de Richelieu commença à tourner les yeux vers lui. Il remarqua, à l'hôtel de Bourgogne, Pierre le Messier, dit Bellerose; ce fut lui qui, dit-on créa, en 1639, le rôle de Cinna. Avec Bellerose étaient, au même théâtre, la Beaupré et la Valliote.

La première jouait dans les tragédies de Corneille mais elle n'appréciait pas bien haut l'illustre auteur du *Cid*.

— Corneille nous a fait grand tort, disait-elle, nous avions ci-devant des pièces de théâtre que l'on ne nous vendait que trois écus, et qu'on nous faisait en une nuit; on y était accoutumé et nous gagnions beaucoup. Présentement, les pièces de M. Corneille nous coûtent fort cher et nous rapportent moins que les autres.

Quant à mademoiselle Valliote, qu'on appelait la Valliote, c'était une fort jolie personne, très bien faite et qui inspira de grandes passions et entre autres à l'abbé d'Armentières; celui-ci en fut amoureux à un point si étrange, qu'il acheta sa tête au fossoyeur, et pendant de longues années conserva son crâne dans sa chambre.

Mondory commença à paraître vers ce temps-là; il était fils d'un juge de Thiers, en Auvergne. Son père l'envoya à Paris chez un procureur; mais, comme justement ce procureur aimait beaucoup le spectacle, il lui conseilla d'aller à la comédie les fêtes et les dimanches disant qu'il y dépenserait peu et s'y débaucherait moins que partout ailleurs. Le clerc dépassa les espérances du procureur, car il prit tant de plaisir au spectacle, qu'il se fit comédien, et devint bientôt grâce à ses succès, chef d'une troupe qui se composait de Lenoir et de sa femme, lesquels avaient été au prince d'Orange; de Villiers, auteur médiocre, mais bon acteur, et de sa femme dont nous avons parlé à propos de M. de Guise qui, du temps qu'il était archevêque de Reims, porta des bas jaunes en son honneur. Le comte de Belin, qui était amoureux de la petite Lenoir, faisait faire des pièces à Mairat, à la condition qu'elle y aurait un rôle. Or, comme, à cause de cet amour il protégerait toute la troupe il pria madame de Rambouillet de permettre que Mondory et ses comédiens jouassent chez elle la *Virginie* de Mairat; ce à quoi elle consentit. La représentation eut lieu en 1631 en présence du cardinal de Lavalette, qui fut si satisfait de Mondory, qu'il lui fit une pension.

De ce jour-là Mondory commença à prendre quelque crédit dans le monde et fut remarqué par le cardinal de Richelieu lui-même, qui se mit à protéger le théâtre du Marais, que dirigeait Mondory. Mais, en 1635, le roi, qui, à l'endroit des petites choses était toujours en hostilité avec le cardinal, tira, pour faire pièce à Son Eminence,

... et les t'as
... Molière en
... inventer
... tragédie
... de son
... Le
... Un soir
... prouva une atta-
... un tel embarras.
... essaya de le faire
... mais il ne put ache-
... de son nez. *Henri*
... l'homme est en-
... art

... rendit ch
... son théâtre Balderes dit
... qui ne joua la comé-
... pris de dispute avec
... coup de canif, le comé-
... dont Desmarets
... comme
... fut tué sur le

... de former une
... chez lui
... de Bourgogne, d'Orgemont, et la Beau-
... Cornelle don-

... d'Orgemont va-
... Reaux, lequel dit l'allemand des Reaux,
... regardait où il jetterait son
... quant à Baron, il
... bien les rôles de
... Faisant le personnage
... bout du pied avec son épée.
... mourut de cette égratignure. Il
... seize enfants, au nombre desquels fut
... plus tard avec tant de succès les
... de la tragédie et de la comédie.

... ne donnait le titre de
... était non seulement une
... mais encore une des plus belles femmes
... se présentait pour avoir la faveur
... Anne d'Autriche
... Mesdames volé-
... tant les plus jolies même
... elle. Aussi lorsqu'elle
... la Muse historique de Lorel
... les vers qui commençaient ainsi

Cette actrice de grand renom
Dont le baronnie était le nom
C'est la merveille du théâtre
Dont Paris était maître, etc

... sur le théâtre du Marais un accident
... aussi tragique que celui de
... La Beauté qui commençait à se faire vieille, et
... se prit de dispute
... sa rivale, qui en lui parlant
... pressions

... et je vois, mademoiselle,
... nous devons jouer
... pour nous battre réellement.

... une farce dans laquelle
... avaient un duel. Or, sur les
... allant cher-
... à sa rivale,
... comme d'habitude, se
... Elle rompit alors rap-
... Elle rompit alors rap-
... voulait abso-
... courut, et on la tira
... une telle im-
... ne plus ja-
... la Beauté, et elle
... fut

... de Bourgogne,
... Floridor, qui, comme
... de sa direction
... la première vente de
... fondée sur la subvention
... l'hôtel de Bourgogne.
... médiorre comédien,
... qui lui avait tra-
... halaine. Son
... les mell-
... de Bourgogne

Vers cette époque Madeleine Béjart et Jacques Béjart se

... pour former une troupe ambulante sous
... Molière avait alors une
... venait de quitter
... il était encore in-
... quelques succès les rôles
... Ce ne fut qu'en 1653 qu'il fit représenter *L'Étourdi*
... Béjart, et, en 1654, *le Dépit amoureux* à Beziers. Enfin, le
... épousa Armande Grissuade-Elisabeth Bé-
... avait été si épris
... d'abord

Maintenant, passons du théâtre aux auteurs qui l'alimen-

... à partir du mo-
... se diviser en trois
... périodes

La première d'Étienne Jodelle à Robert Garnier, c'est-à-

... de 1521 à 1573

La seconde, de Robert Garnier à Alexandre Hardy, c'est-à-

... de 1573 à 1630

Enfin la troisième, d'Alexandre Hardy à Pierre Corneille,

... de 1630 à 1670.

C'est cette dernière époque, au milieu de laquelle nous
... nous allons jeter un coup
... de la société française,
... du XVII^e siècle et au commencement du règne
... de Louis XIV

Les hommes compris dans cette période sont Georges de
... Maitret,
... Boyer,
... Coruelli. Nous
... plus marquants.

Nous avons déjà dit quelques mots de Georges de Scudéri
... à propos de sa sœur. Revenons à lui. Il a, sinon tenu assez
... dans la première
... pour que nous lui consacrons un
... article à part

Georges de Scudéri avait vingt-sept ou vingt-huit ans
... sa première tragédie, tirée
... *Lydamon et Lydias*, ou
... suivie, en 1631, d'une autre
... intitulée *le Trompeur puni*, ou *l'Histoire sep-
... tentriionale*. Le succès qu'obtinent ces deux ouvrages lui
... en tailleur, avec cet exergue à l'entour :

Et poète et guerrier,
Il aura du laurier

Un critique, il y en a eu dans tous les temps, effaçait ces
... à la place :

Et poète et Gascon,
Il aura du bâton

On peut s'imaginer la fureur de Scudéri, mais le criti-
... de laisser passer
... sans vengeance.

En effet, Georges de Scudéri avait la prétention de man-
... du moins s'il faut en
... de la préface qu'il fit pour les
... de *Theophile*. Nous les citons comme un modèle de
... caractère, les voici :

Je ne fais pas difficulté de publier hautement que tous
... n'ont rien qui puisse approcher
... et, si parmi les derniers,
... que j'offense
... pour lui montrer que je le crains au-
... que je l'estime, je veux qu'il sache que je m'appelle
... et si t'ÉDIT 2^e »

Lorsque Scudéri obtint à si grand-peine le gouvernement

1. Voir la note I à la fin du volume.
2. Au reste, dès la préface de son *Lydamon*, Scudéri avait donné son prospectus. Voici ce précieux morceau dans toute sa pureté primitive.

S'adressant au lecteur en le tutoyant, comme c'était alors l'ha-

... dit-il, et
... je ne sais que
... car, bien loin d'être mercenaire, l'imprimeur et les comé-
... qu'ils ne pou-
... que je n'ai
... employé
... plus grande
... que j'ai, à voir la plus grande
... plus belle cour de l'Europe et que j'ai passé plus d'années
... que dans mon cabinet et usé beaucoup plus
... de norc que je sais mieux
... les bataillons
... les périodes »

de Notre-Dame de la Garde, madame de Rambouillet, qui le lui avait fait obtenir, disait de lui :

— Cet homme-là n'aurait certes pas voulu d'un gouvernement dans une vallée. Je m'imagine le voir dans son château de Notre-Dame de la Garde, sa tête au milieu des nues, regardant avec mépris tout ce qui est au-dessous de lui.

Scudéri ne resta que peu d'années dans son gouvernement, où, s'il faut en croire Chapelain et Bachaumont, il ne fut point remplacé, d'après ces vers de leur *Voyage* :

Gouvernement facile et beau,
Auquel suffit, pour toute garde,
Un suisse avec sa hallebarde...
Peint sur la porte du château.

Mais, malgré ses fonctions politiques, Scudéri n'avait point cessé de se livrer à la littérature. Il donna successivement au théâtre : *le Vassal généreux*, *la Comédie des comédies*, *Oronte*, *le Fils supposé*, *le Prince déguisé*, *la Mort de César*, *Didon*, *l'Amant libéral*, *l'Amour tyrannique*, *Eudoxe*, *Andromire*, *Ibrahim* et *Arminius*.

Ce fut dans la préface de cette dernière tragédie, qu'ayant éprouvé quelques ennuis avec les comédiens, il dit que, « à moins que les puissances souveraines ne le lui ordonnent, il ne veut plus travailler pour le théâtre. » Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que Scudéri tint presque parole. Il est vrai qu'ayant pris parti pour M. le Prince, il fut forcé de s'exiler en Normandie, lorsque M. le Prince se déclara contre la cour.

En effet, les rodomontades de Scudéri n'étaient pas seulement en paroles, et, tout au contraire des poètes de cette époque, si renommés par leur vanité et leur bassesse, il était gentilhomme dans le cœur. En voici un exemple :

Scudéri devait faire la dédicace d'*Ataric* à la reine Christine, et la reine Christine lui avait promis de lui donner, en reconnaissance de cette dédicace, une chaîne d'or de mille pistoles. Mais, dans l'intervalle qui s'écoula entre l'achèvement et l'impression du poème, le comte de la Gardie, qui avait été le protecteur de Scudéri, étant tombé en disgrâce, la reine exigea que le nom du comte disparût de la préface du poème.

— Dites à la reine, répondit Scudéri au messager que Christine lui avait envoyé pour traiter de cette importante affaire, que, quand même elle me promettrait, au lieu de la chaîne qu'elle devait me donner, une chaîne aussi grosse et aussi pesante que celle dont il est parlé dans *l'Histoire des Incas*, je ne détruirais jamais l'autel où j'ai sacrifié.

La réponse déplut à Christine, qui ne donna point à Scudéri la chaîne qu'elle lui avait promise, et le poète n'obtint pas même un remerciement du comte de la Gardie, celui-ci ayant toujours conservé l'espérance de rentrer en faveur.

On reproche à Scudéri d'avoir, par ordre de Richelieu, critiqué *le Cid*. Quand on lit les œuvres de Scudéri, on l'excuse. Scudéri devait trouver *le Cid* une fort médiocre tragédie.

Il va sans dire que Scudéri fut de l'Académie.

Nous avons trop parlé de Bois-Robert à propos du cardinal de Richelieu pour qu'il nous reste grand-chose à en raconter, sinon un trait qui prouve qu'en changeant de maître, il n'avait pas changé de caractère.

Richelieu mort, Bois-Robert avait essayé de se donner à Mazarin, qui n'avait pas voulu de lui. En conséquence, il s'était déclaré des fidèles de M. le coadjuteur, autour duquel se rangeaient tous les beaux esprits qui haïssaient le ministre. Néanmoins, poussé par la versatilité de son humeur, tout en faisant sa cour au coadjuteur, Bois-Robert avait fait des vers contre lui et ses amis. Ignorant que l'abbé de Gondy connût ces vers, il vint un jour lui demander à dîner : le coadjuteur le reçut avec sa grâce habituelle, et montra à son convive la place qu'il avait coutume d'occuper ; seulement, après le dîner :

— Mon cher Bois-Robert, lui dit-il, faites-moi donc l'amitié de me dire les vers que vous avez faits contre moi et mes amis.

Sans se démonter Bois-Robert se leva, alla regarder dans la rue et vint se rasseoir.

— Ma foi, non, monsieur, dit-il, je n'en ferai rien ; votre fenêtre est trop haute.

Les pièces qu'il fit représenter sont : *les Rivaux*, *les Deux Alcandre*, *les Trois Oronte*, *Palène*, *le Couronnement de Darie*, *Didon la Chaste*, *l'Inconnue* et *les Généreux ennemis*. Aucun de ces ouvrages n'a la moindre valeur.

Bois-Robert était de l'Académie.

Colletet aussi : il était même de ceux qui avaient été nommés par la protection du favori du cardinal, et que, pour cette raison, on appelait les Enfants de la Pitié de Bois-Robert. Au reste il était plein de déférence pour ses confrères, car, un jour que l'on disputait sur l'adoption d'un mot assez peu usité :

— Je ne connais pas ce mot-là, dit-il : mais je le trouve bon, puisque ces messieurs le connaissent.

Colletet était fils d'un procureur au Châtelet ; il épousa la servante de son père, qui n'était ni belle, ni riche ; elle s'appelait Marie Prunelle et habitait Rungis, petit village à trois lieues de Paris. Un jour, on vint dire à Colletet retenu par ses occupations poétiques dans la capitale, que sa femme était fort mal ; il partit aussitôt, et, tout le long du chemin, pour ne pas perdre son temps, s'amusa à faire son épitaphe, et, comme, en arrivant, il n'avait pas encore trouvé le dernier vers il resta à la porte jusqu'à ce qu'il fût fait. Contre son attente, sa femme ne mourut pas de cette maladie. Colletet remit l'épitaphe dans son portefeuille, et elle ne servit que six ans après. La voici :

Quoiqu'un marbre taillé soit riche et précieux,
Un plus riche tombeau Prunelle a pu prétendre :
Sitôt que son esprit s'en alla dans les ciens,
Mon cœur fut son cercueil et l'urne de sa cendre.

Ce fut de cette Prunelle, dont, par circonstance, il avait fait Brunelle, comme Bartholo de Suzonnette avait fait Rosinette, qu'il eut François Colletet, duquel Boileau a dit dans sa première satire :

Tandis que Colletet, crotté jusqu'à l'échine,
S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine.

Brunelle morte, Colletet épousa la servante de la défunte, comme il avait épousé la servante de son père. Quant à celle-ci, elle faillit l'enterrer. En passant par la rue des Bourdonnais, qu'on appelait alors la rue des Carneaux, l'entablement d'une vieille maison tomba sur la tête du poète. Au reste, Colletet était l'homme des précautions par excellence ; on lui trouva, en le ramassant, sa propre épitaphe toute faite dans sa poche ; ce fut par là qu'on sut son nom ; la voici :

Ici gît Colletet : s'il valut quelque chose,
Apprends-le de ses vers, apprends-le de sa prose ;
Ou, si tu donnes plus aux suffrages d'autrui,
Vois ce que mille auteurs ont publié de lui.

Les épitaphes de Colletet étaient des brevets de longue vie ; mais, s'il ne mourut pas de l'accident, il en fut du moins bien malade.

Colletet rétabli, ce fut sa femme qui tomba malade et qui mourut ; mais, comme il avait pris l'habitude des servantes, il épousa celle de son frère. Celle-ci, au moins était jolie et avait de l'esprit : elle s'appelait Claudine Lenain. Colletet se bronilla avec son frère, parce que celui-ci se rappelant que cette fille avait été à son service, ne voulait pas absolument l'appeler sa sœur.

Colletet, pour se faire pardonner ce troisième mariage d'antichambre, voulut absolument immortaliser sa nouvelle femme. Non seulement une partie des vers qu'il fit depuis cette époque lui furent adressés, mais encore il voulut faire croire qu'elle en composait elle-même. A cet effet, il faisait des vers qu'elle signait et qu'il allait montrant partout. Il poussa cette complaisance ou plutôt cette manie si loin, que, se sentant malade de la maladie dont il trépassa enfin, il fit sur son lit d'agonie des vers que sa femme devait publier le lendemain de sa mort, et qui expliquaient le silence forcé qu'elle allait garder, une fois son époux au tombeau. Les voici :

Le cœur gros de soupirs, les yeux noyés de larmes,
Plus triste que la mort dont je sens les alarmes,
Jusque dans le tombeau je vous suis, cher époux !
Comme je vous aimai d'un amour sans seconde,
Et que je vous louai d'un langage assez doux.
Pour ne plus rien aimer ni rien louer au monde,
J'ensevelis mon cœur et ma plume avec vous.

Malheureusement, la Fontaine, dont nous aurons à nous occuper plus tard, révéla la supercherie conjugale du pauvre Colletet dans la strophe suivante :

Les oracles ont cessé,
Colletet est trépassé.
Dès qu'il eut la bouche close
Sa femme ne dit plus rien ;
Elle enterra vers et prose
Avec le pauvre chrétien.

La pauvre femme, quelques années après la mort de son mari, devint si misérable, qu'elle en était réduite à demander l'aumône dans les allées reculées du Luxembourg. Dans cette affreuse misère, causée quelque peu, à ce prétendent les mémoires du temps, par l'ivrognerie, il n'y avait sorte de ruses qu'elle n'employât pour tirer quelques pis-

— Eh bien, mon cher la Calprenède, lui dit-il, vous voyez comme votre pièce réussit.

— Chut ! chut ! dit la Calprenède, ne parlez pas si haut ; si mon père savait que je me suis fait poète, il me déshériterait.

— Vraiment ? dit l'auteur.

— Oh ! mon Dieu, oui, reprit la Calprenède. C'est au point qu'un jour qu'il me surprit riant, il saisit un pot de chambre et me le jeta à la tête. Heureusement, je l'ais saisi le front.

— De sorte, reprit l'interlocuteur, qu'il n'y eut que le pot de chambre de cassé.

— Apprenez, l'auteur dit la Calprenède, qu'au château de Toulu, où tous les pots de chambre sont d'argent.

Un jour qu'il se promenait avec Sarrasin, secrétaire de M. de Linguiville, la Calprenède vit passer un homme auquel il avait quelques motifs d'en vouloir.

— Ah ! malheureux que je suis ! s'écria-t-il, j'avais juré de tuer ce coquin la première fois que je le rencontrerais.

— Tu bien, dit Sarrasin, l'occasion est belle.

— Impossible, mon cher, j'ai été à confesse ce matin, et mon confesseur m'a fait promettre de le laisser vivre encore quelque temps.

Ce qu'il y avait d'étonnant, c'est qu'avec tout cela, la Calprenède était réellement brave. Son beau-frère, M. de Brac, ayant eu procès avec lui pour le douaire de sa femme, le fit appeler comme il était aux Petits-Capucins du Marais, aujourd'hui la paroisse Saint-François. La Calprenède sort aussitôt, mais à la porte il est attaqué par quatre hommes. Au premier pas qu'il fait, il met le pied sur le ruban de ses jarretières et trebuché, mais il se relève aussitôt, et au lieu de fuir, s'adossant au mur, il fait face à ses quatre adversaires. Un gentilhomme limousin nommé Savignac, et un ex-capitaine aux gardes nommé Villiers-Courtin, le regardèrent faire d'abord pour voir comment il s'en tirerait, puis, voyant qu'il tenait ferme, ils vinrent à son secours et mirent en fuite les quatre bravi.

La Calprenède avait fait un mariage d'amour. Une jeune veuve, qui était folle de ses romans, et qui avait quelque fortune, vint lui dire qu'elle était prête à l'épouser, pourvu qu'il consentit à finir la *Cléopâtre* qu'il avait laissée en suspens à cause d'une querelle avec ses libraires. La Calprenède y consentit, et l'obligation de finir la *Cléopâtre* fut un des articles du contrat.

Quelques jours après son mariage, la Calprenède, faisant ses visites de noces, vint chez Scarron. Mais, tout en causant, notre nouveau marié s'inquiétait fort de son laquais qui était resté en bas.

— Je vous prie, disait-il, mon cher Scarron, faites-le monter.

Mais, se reprenant :

— Non, non, c'est inutile.

Puis, revenant à la charge :

— Je ne puis laisser ce garçon dans la rue.

— Bon ! fit Scarron, je vous entends ; vous voulez me faire savoir que vous avez un gentilhomme à votre suite. Non parlons plus, je me le tiens pour dit.

La femme de la Calprenède, comme celle de Colletet, faisait des vers, avec cette différence qu'elle les faisait elle-même. On a d'elle une pièce de poésie, qui est un échantillon remarquable du goût du temps. Un cœur, qui avait pris plus d'engagements qu'il n'en pouvait tenir, est saisi par les huissiers de Cythère, et l'on vend ses meubles au plus offrant et dernier enchérisseur.

— Eh bien, mon cher la Calprenède, lui dit-il, vous voyez comme votre pièce réussit.

— Chut ! chut ! dit la Calprenède, ne parlez pas si haut ; si mon père savait que je me suis fait poète, il me déshériterait.

— Vraiment ? dit l'auteur.

— Oh ! mon Dieu, oui, reprit la Calprenède. C'est au point qu'un jour qu'il me surprit riant, il saisit un pot de chambre et me le jeta à la tête. Heureusement, je l'ais saisi le front.

— De sorte, reprit l'interlocuteur, qu'il n'y eut que le pot de chambre de cassé.

— Apprenez, l'auteur dit la Calprenède, qu'au château de Toulu, où tous les pots de chambre sont d'argent.

Un jour qu'il se promenait avec Sarrasin, secrétaire de M. de Linguiville, la Calprenède vit passer un homme auquel il avait quelques motifs d'en vouloir.

— Ah ! malheureux que je suis ! s'écria-t-il, j'avais juré de tuer ce coquin la première fois que je le rencontrerais.

— Tu bien, dit Sarrasin, l'occasion est belle.

— Impossible, mon cher, j'ai été à confesse ce matin, et mon confesseur m'a fait promettre de le laisser vivre encore quelque temps.

Ce qu'il y avait d'étonnant, c'est qu'avec tout cela, la Calprenède était réellement brave. Son beau-frère, M. de Brac, ayant eu procès avec lui pour le douaire de sa femme, le fit appeler comme il était aux Petits-Capucins du Marais, aujourd'hui la paroisse Saint-François. La Calprenède sort aussitôt, mais à la porte il est attaqué par quatre hommes. Au premier pas qu'il fait, il met le pied sur le ruban de ses jarretières et trebuché, mais il se relève aussitôt, et au lieu de fuir, s'adossant au mur, il fait face à ses quatre adversaires. Un gentilhomme limousin nommé Savignac, et un ex-capitaine aux gardes nommé Villiers-Courtin, le regardèrent faire d'abord pour voir comment il s'en tirerait, puis, voyant qu'il tenait ferme, ils vinrent à son secours et mirent en fuite les quatre bravi.

La Calprenède avait fait un mariage d'amour. Une jeune veuve, qui était folle de ses romans, et qui avait quelque fortune, vint lui dire qu'elle était prête à l'épouser, pourvu qu'il consentit à finir la *Cléopâtre* qu'il avait laissée en suspens à cause d'une querelle avec ses libraires. La Calprenède y consentit, et l'obligation de finir la *Cléopâtre* fut un des articles du contrat.

Quelques jours après son mariage, la Calprenède, faisant ses visites de nocés, vint chez Scarron. Mais, tout en causant, notre nouveau marié s'inquiétait fort de son laquais qui était resté en bas.

— Je vous prie, disait-il, mon cher Scarron, faites-le monter.

Mais, se reprenant :

— Non, non, c'est inutile.

Puis, revenant à la charge :

— Je ne puis laisser ce garçon dans la rue.

— Bon ! fit Scarron, je vous entends ; vous voulez me faire savoir que vous avez un gentilhomme à votre suite. Non parlons plus, je me le tiens pour dit.

La femme de la Calprenède, comme celle de Colletet, faisait des vers, avec cette différence qu'elle les faisait elle-même. On a d'elle une pièce de poésie, qui est un échantillon remarquable du goût du temps. Un cœur, qui avait pris plus d'engagements qu'il n'en pouvait tenir, est saisi par les huissiers de Cythère, et l'on vend ses meubles au plus offrant et dernier enchérisseur.

— Eh bien, mon cher la Calprenède, lui dit-il, vous voyez comme votre pièce réussit.

— Chut ! chut ! dit la Calprenède, ne parlez pas si haut ; si mon père savait que je me suis fait poète, il me déshériterait.

— Vraiment ? dit l'auteur.

— Oh ! mon Dieu, oui, reprit la Calprenède. C'est au point qu'un jour qu'il me surprit riant, il saisit un pot de chambre et me le jeta à la tête. Heureusement, je l'ais saisi le front.

— De sorte, reprit l'interlocuteur, qu'il n'y eut que le pot de chambre de cassé.

— Apprenez, l'auteur dit la Calprenède, qu'au château de Toulu, où tous les pots de chambre sont d'argent.

Un jour qu'il se promenait avec Sarrasin, secrétaire de M. de Linguiville, la Calprenède vit passer un homme auquel il avait quelques motifs d'en vouloir.

— Ah ! malheureux que je suis ! s'écria-t-il, j'avais juré de tuer ce coquin la première fois que je le rencontrerais.

— Tu bien, dit Sarrasin, l'occasion est belle.

— Impossible, mon cher, j'ai été à confesse ce matin, et mon confesseur m'a fait promettre de le laisser vivre encore quelque temps.

Ce qu'il y avait d'étonnant, c'est qu'avec tout cela, la Calprenède était réellement brave. Son beau-frère, M. de Brac, ayant eu procès avec lui pour le douaire de sa femme, le fit appeler comme il était aux Petits-Capucins du Marais, aujourd'hui la paroisse Saint-François. La Calprenède sort aussitôt, mais à la porte il est attaqué par quatre hommes. Au premier pas qu'il fait, il met le pied sur le ruban de ses jarretières et trebuché, mais il se relève aussitôt, et au lieu de fuir, s'adossant au mur, il fait face à ses quatre adversaires. Un gentilhomme limousin nommé Savignac, et un ex-capitaine aux gardes nommé Villiers-Courtin, le regardèrent faire d'abord pour voir comment il s'en tirerait, puis, voyant qu'il tenait ferme, ils vinrent à son secours et mirent en fuite les quatre bravi.

La Calprenède avait fait un mariage d'amour. Une jeune veuve, qui était folle de ses romans, et qui avait quelque fortune, vint lui dire qu'elle était prête à l'épouser, pourvu qu'il consentit à finir la *Cléopâtre* qu'il avait laissée en suspens à cause d'une querelle avec ses libraires. La Calprenède y consentit, et l'obligation de finir la *Cléopâtre* fut un des articles du contrat.

Quelques jours après son mariage, la Calprenède, faisant ses visites de nocés, vint chez Scarron. Mais, tout en causant, notre nouveau marié s'inquiétait fort de son laquais qui était resté en bas.

— Je vous prie, disait-il, mon cher Scarron, faites-le monter.

Mais, se reprenant :

— Non, non, c'est inutile.

Puis, revenant à la charge :

— Je ne puis laisser ce garçon dans la rue.

— Bon ! fit Scarron, je vous entends ; vous voulez me faire savoir que vous avez un gentilhomme à votre suite. Non parlons plus, je me le tiens pour dit.

La femme de la Calprenède, comme celle de Colletet, faisait des vers, avec cette différence qu'elle les faisait elle-même. On a d'elle une pièce de poésie, qui est un échantillon remarquable du goût du temps. Un cœur, qui avait pris plus d'engagements qu'il n'en pouvait tenir, est saisi par les huissiers de Cythère, et l'on vend ses meubles au plus offrant et dernier enchérisseur.

— Eh bien, mon cher la Calprenède, lui dit-il, vous voyez comme votre pièce réussit.

— Chut ! chut ! dit la Calprenède, ne parlez pas si haut ; si mon père savait que je me suis fait poète, il me déshériterait.

— Vraiment ? dit l'auteur.

— Oh ! mon Dieu, oui, reprit la Calprenède. C'est au point qu'un jour qu'il me surprit riant, il saisit un pot de chambre et me le jeta à la tête. Heureusement, je l'ais saisi le front.

— De sorte, reprit l'interlocuteur, qu'il n'y eut que le pot de chambre de cassé.

— Apprenez, l'auteur dit la Calprenède, qu'au château de Toulu, où tous les pots de chambre sont d'argent.

Un jour qu'il se promenait avec Sarrasin, secrétaire de M. de Linguiville, la Calprenède vit passer un homme auquel il avait quelques motifs d'en vouloir.

— Ah ! malheureux que je suis ! s'écria-t-il, j'avais juré de tuer ce coquin la première fois que je le rencontrerais.

— Tu bien, dit Sarrasin, l'occasion est belle.

— Impossible, mon cher, j'ai été à confesse ce matin, et mon confesseur m'a fait promettre de le laisser vivre encore quelque temps.

Ce qu'il y avait d'étonnant, c'est qu'avec tout cela, la Calprenède était réellement brave. Son beau-frère, M. de Brac, ayant eu procès avec lui pour le douaire de sa femme, le fit appeler comme il était aux Petits-Capucins du Marais, aujourd'hui la paroisse Saint-François. La Calprenède sort aussitôt, mais à la porte il est attaqué par quatre hommes. Au premier pas qu'il fait, il met le pied sur le ruban de ses jarretières et trebuché, mais il se relève aussitôt, et au lieu de fuir, s'adossant au mur, il fait face à ses quatre adversaires. Un gentilhomme limousin nommé Savignac, et un ex-capitaine aux gardes nommé Villiers-Courtin, le regardèrent faire d'abord pour voir comment il s'en tirerait, puis, voyant qu'il tenait ferme, ils vinrent à son secours et mirent en fuite les quatre bravi.

— Eh bien, mon cher la Calprenède, lui dit-il, vous voyez comme votre pièce réussit.

— Chut ! chut ! dit la Calprenède, ne parlez pas si haut ; si mon père savait que je me suis fait poète, il me déshériterait.

— Vraiment ? dit l'auteur.

— Oh ! mon Dieu, oui, reprit la Calprenède. C'est au point qu'un jour qu'il me surprit riant, il saisit un pot de chambre et me le jeta à la tête. Heureusement, je l'ais saisi le front.

— De sorte, reprit l'interlocuteur, qu'il n'y eut que le pot de chambre de cassé.

— Apprenez, l'auteur dit la Calprenède, qu'au château de Toulu, où tous les pots de chambre sont d'argent.

Un jour qu'il se promenait avec Sarrasin, secrétaire de M. de Linguiville, la Calprenède vit passer un homme auquel il avait quelques motifs d'en vouloir.

— Ah ! malheureux que je suis ! s'écria-t-il, j'avais juré de tuer ce coquin la première fois que je le rencontrerais.

— Tu bien, dit Sarrasin, l'occasion est belle.

— Impossible, mon cher, j'ai été à confesse ce matin, et mon confesseur m'a fait promettre de le laisser vivre encore quelque temps.

Ce qu'il y avait d'étonnant, c'est qu'avec tout cela, la Calprenède était réellement brave. Son beau-frère, M. de Brac, ayant eu procès avec lui pour le douaire de sa femme, le fit appeler comme il était aux Petits-Capucins du Marais, aujourd'hui la paroisse Saint-François. La Calprenède sort aussitôt, mais à la porte il est attaqué par quatre hommes. Au premier pas qu'il fait, il met le pied sur le ruban de ses jarretières et trebuché, mais il se relève aussitôt, et au lieu de fuir, s'adossant au mur, il fait face à ses quatre adversaires. Un gentilhomme limousin nommé Savignac, et un ex-capitaine aux gardes nommé Villiers-Courtin, le regardèrent faire d'abord pour voir comment il s'en tirerait, puis, voyant qu'il tenait ferme, ils vinrent à son secours et mirent en fuite les quatre bravi.

La Calprenède avait fait un mariage d'amour. Une jeune veuve, qui était folle de ses romans, et qui avait quelque fortune, vint lui dire qu'elle était prête à l'épouser, pourvu qu'il consentit à finir la *Cléopâtre* qu'il avait laissée en suspens à cause d'une querelle avec ses libraires. La Calprenède y consentit, et l'obligation de finir la *Cléopâtre* fut un des articles du contrat.

plus belle humeur du monde, quand tout à coup on vit le pauvre malheureux tout raturé sur lui-même, ne sortant plus qu'en chaise, et n'ayant de mouvement de libre que celui des doigts et de la langue, dont il continua de se servir, au dire de quelques-uns, même avec excès. Comme cette infirmité soudaine lui était-elle venue, c'est ce que personne n'affirme bien précisément. Les uns disent que c'est d'une drogue que lui donna un charlatan; les autres racontent qu'à la suite d'une mascarade au Mans, dont il était chanoine, poursuivi par la populace, il fut forcé, pour lui échapper, de se jeter dans la Sarthe, dont les eaux glacées lui donnèrent cette paralysie. Enfin lui-même dans une épître à madame d'Hautefort, attribue sa maladie à une autre cause; car dit-il,

Car un cheval malicieux,
Qui conçut pour moi de la haine,
Me fit par deux fois dans la plaine
Tomber de mon brancard maudit.
Dont mon pauvre cou se tordit;
Et, depuis cette mâle enorsee,
Ma tête, quoique je m'efforce,
Ne peut plus regarder en haut,
Dont j'enrage, ou bien peu s'en faut.

Malgré cette infirmité, Scarron était toujours de charmante humeur, se faisant porter dans sa chaise, riant et bouffonnant partout où il allait, et disant toujours à l'abbé Giraut, factotum de Ménage, de lui trouver une femme, recommandant par-dessus toutes choses à son fondé de pouvoir que cette femme se fût mal conduite, pour qu'il eût le droit dans ses moments de mauvaise humeur, de jurer contre elle tout à son loisir. L'abbé Giraut présenta à Scarron deux ou trois femmes qui étaient dans les conditions requises. Mais Scarron refusa toujours: il était prédestiné.

En effet, vers le même temps, et tandis que Scarron rimaît ses boutades du *Capitan matamore* en vers de huit syllabes et en rimes en *ment*, grandissait obscure et inconnue celle qui devait être sa femme, et dont nous suivrons plus tard la singulière et magnifique destinée.

Scarron était non seulement la providence de la Comédie, où il faisait jouer *Jodetet* et *L'Héritier ridicule*, non seulement le protégé du coadjuteur, auquel il dédiait son *Roman comique*, mais encore l'ami de M. de Villars, père du maréchal, de M. de Beuvron, père du duc d'Harcourt, des trois Villars, et enfin de tout ce qui était élégant à Paris.

Outre les comédies que nous avons déjà nommées, Scarron donna encore au théâtre *Don Japhet d'Arménie* et le *Gardien de soi-même*.

Nous dirons plus tard comment Scarron mourut, mais nous parlerons de sa veuve.

Rien ne vient par secousse dans ce monde, et toute chose a son précédent. Comme Scarron précéda Molière, Rotrou annonça Corneille.

Rotrou, quoique plus jeune que Corneille de quelques années, l'avait précédé dans la comédie et dans la tragédie: dans la comédie par *la Bague de l'oubli*, dans la tragédie, par *Cléopâtre* et *Doristée*, et dans la tragédie, par *l'Hercule mourant*. Aussi Corneille l'appelait-il son père et son maître. Mais, pour ne pas être détrôné, Rotrou, après la représentation de *la Veuve*, se hâta, un peu prématurément selon nous, de céder le trône à son rival, ce qu'il fit par des vers assez beaux pour qu'ils pussent faire accuser leur auteur de modestie. Les voici:

Pour te rendre justice autant que pour te plaire,
Je veux parler, Corneille, et ne puis plus me taire.
Juge de ton mérite, à qui rien n'est égal.
Par la confession de ton propre rival.
Pour un même sujet même désir nous presse:
Nous poursuivons tous deux une même maîtresse;
Mon espoir toutefois est déçu chaque jour.
Depuis que je t'ai vu prétendre à son amour.

Et c'était l'auteur de *Venceslas* qui donnait cette preuve d'humilité. Mais Rotrou était ainsi fait: c'était un cœur prêt à tous les dévouements; il abdiqua la vie comme il avait abdiqué la gloire, et cela, à la première occasion.

Rotrou était lieutenant particulier et civil, assesseur criminel et examinateur au comté et bailliage de Dreux; car, chose curieuse, ces deux grands poètes nous venaient de Normandie, tandis que leurs deux rivaux, Scudéri et la Calprenède, venaient du Midi. C'était une nouvelle lutte de la langue d'oïl contre la langue d'oc, dans laquelle une seconde fois la langue d'oc devait être vaincue. Rotrou

était à Dreux, quand une maladie épidémique du caractère le plus dangereux se déclara dans cette ville. Trente personnes mouraient par jour. Les habitants les plus nobles s'étaient enfuis; le maire était mort, le lieutenant général était absent: Rotrou les remplaça tous deux. En ce moment, son frère, qui habitait Paris, le supplia par une lettre de venir le rejoindre; mais Rotrou répondit que sa présence était nécessaire à son pays, et qu'il y n'aurait tant qu'il la jugerait utile.

« Ce n'est pas, ajoutait-il avec cette grand ur simplicité qu'il avait si souvent prêtée à ses héros, ce n'est pas que le péril ne soit grand puisqu'à l'heure où je vous écris, la cloche sonne pour la vingt-deuxième personne qui est morte aujourd'hui; elle sonnera pour moi quand il plaira à Dieu. »

Dieu voulut couronner cette belle vie par une belle mort, la gloire par le dévouement. La cloche sonna à son tour pour lui; et Rotrou monta au ciel, sa couronne de poète sur la tête et sa palme de martyr à la main.

Quant à Corneille, que dire de lui, si ce n'est que l'auteur du *Cid*, d'*Horace* et de *Cinna* était un homme heureux? Applaudi de Paris tout entier, il fut censuré par l'Académie; et, après avoir eu Rotrou pour ami, il eut pour ennemis la Calprenède, Bois-Robert et Scudéri. Certes, il eût arrangé sa vie dans la prescience de l'avenir, qu'il ne l'aurait point faite autrement.

Avec la première période théâtrale on avait vu finir la littérature nationale; avec la seconde s'était introduit sur notre scène le génie italien et espagnol. Nous verrons leur succéder bientôt l'imitation grecque et latine, car c'est alors qu'on appela Corneille un vieux Romain: c'était un vieux Castillan, voilà tout. Il y avait en lui beaucoup plus de Lucain que de Virgile. Il aurait pu s'il eût voulu, faire *la Pharsale*, mais jamais *l'Énéide*.

Lucain, on se le rappelle, était de Cordoue.

XXVI

MAJORITÉ DU ROI. — LES BARBONS. — ÉTAT DE LA FRANCE A L'INTÉRIEUR ET A L'EXTÉRIEUR. — MONSIEUR. — LE PRINCE DE CONDÉ. — MAZARIN. — LE COADJUTEUR. — MADEMOISELLE. — LE CARDINAL RENTRE EN FRANCE. — SA TÊTE EST MISE A PRIX. — IL TRAVERSE TRANQUILLEMENT LA FRANCE ET VA REJOINDRE LA REINE A POITIERS. — LE MARÉCHAL DE TURENNE REVIENT OFFRIR SES SERVICES AU ROI. — LA COUR SE DIRIGE VERS ORLÉANS. — MADEMOISELLE SE DÉCLARE ET PREND ORLÉANS.

Louis XIV était majeur. Comme Louis XIII, il passait, en un instant, d'une dépendance complète à une autorité absolue; mais, tout au contraire de son père, qui avait débuté par un acte de vigueur, et qui était retombé presque immédiatement dans une faiblesse dont il ne devait sortir que par boutades, lui devait conserver sa faiblesse au delà de sa minorité, et ne s'élever que par degrés jusqu'à la force, ou plutôt jusqu'au vouloir qui fit le caractère distinctif de son règne. Donc, quoique le roi eût atteint sa majorité, c'était toujours Anne d'Autriche qui régnait, éclairée par l'esprit subtil de Mazarin, tout aussi puissant sur elle, plus puissant même peut-être depuis qu'il était exilé, que lorsqu'il avait son appartement au Louvre ou au Palais-Royal.

Le roi, comme nous l'avons dit, avait sur son lit de justice publié trois déclarations: la première contre les blasphémateurs du saint nom de Dieu, la seconde contre les duels et les rencontres, la troisième pour reconnaître l'innocence du prince de Condé. Or, ce qu'il y avait de remarquable, c'est que le prince de Condé ne s'était pas même donné la peine d'attendre cette déclaration pour se rendre coupable, en projets du moins, d'un second crime pareil à celui qu'on venait de lui pardonner.

Le conseil avait du même coup été remanié, comme on

... et de son père, le marquis de Condé, et d'avoir repris la tête de l'armée... M. le Prince, qui avait été jusqu'alors le plus sage des hommes, se laissa aller à une telle colère que, dans un accès de fureur, il se précipita sur le roi et le frappa de sa main gauche sur le front, et de sa droite sur le nez, et le frappa de telle sorte qu'il se cassa le nez et se cassa le nez... (Text continues with a detailed account of the political and military events of the time, mentioning figures like M. le Prince, the Cardinal, and various military movements.)

La France, par ses assemblées tranquille à l'intérieur, quoique l'Espagne... (Text continues with a detailed account of the political and military events of the time, mentioning figures like M. le Prince, the Cardinal, and various military movements.)

Nous parlons de la Ferté... (Text continues with a detailed account of the political and military events of the time, mentioning figures like M. le Prince, the Cardinal, and various military movements.)

Notre grand Duc... (Text continues with a detailed account of the political and military events of the time, mentioning figures like M. le Prince, the Cardinal, and various military movements.)

L'armée d'Espagne... (Text continues with a detailed account of the political and military events of the time, mentioning figures like M. le Prince, the Cardinal, and various military movements.)

Quand au Midi... (Text continues with a detailed account of the political and military events of the time, mentioning figures like M. le Prince, the Cardinal, and various military movements.)

A cette époque... (Text continues with a detailed account of the political and military events of the time, mentioning figures like M. le Prince, the Cardinal, and various military movements.)

Maintenant... (Text continues with a detailed account of the political and military events of the time, mentioning figures like M. le Prince, the Cardinal, and various military movements.)

Le prince de... (Text continues with a detailed account of the political and military events of the time, mentioning figures like M. le Prince, the Cardinal, and various military movements.)

sa route jusqu'à Bourges, où l'atteignit un conseiller du parlement, qui venait lui proposer de demeurer tranquille dans son gouvernement de Guienne jusqu'à ce qu'on eût assemblé les états généraux. Mais, comme ce que craignait surtout M. le Prince, c'était la tranquillité, il rejeta la proposition avec dédain, poussa jusqu'à Montrond, laissant le prince de Conti et le duc de Nemours dans cette ville, et continua avec Lenet, son conseiller, sa route pour Bordeaux.

Si Bordeaux s'était soulevé pour madame de Condé et pour M. le duc d'Enghien, c'est-à-dire pour une femme et un enfant sans défense, ce devait être, comme on le comprend, bien autre chose encore pour M. le Prince, qui appartenait aux rebelles la réputation du premier capitaine du monde et la garantie de ses victoires passées; aussi, à peine le su-on à Bordeaux, que cette ville devint au centre d'une rébellion. La princesse de Condé et M. le duc d'Enghien vinrent l'y rejoindre. Madame de Longueville, qui était sortie du couvent où elle était en retraite, dès qu'elle avait vu la guerre prête à se rallumer, y arriva derrière elle. Le comte Foucaut du Douignon, gouverneur de Bourges, qui tenait toute la côte depuis la Rochelle jusqu'à Royan, se déclara pour lui. Le vieux macéchal de la Force et ses amis de la Guienne vinrent lui offrir leurs services; le duc de Richelieu amena des levées faites dans la Saintonge et dans le pays d'Aunis; le prince de Tarente, qui tenait Taillebourg sur la Charente, lui avait fait dire qu'il était son serviteur; enfin l'on attendait le comte de Marchain, le même que la reine venait de faire vice-roi de la Catalogne, lequel avait promis d'abandonner sa vice-royauté et de venir rejoindre M. le Prince avec les régiments qu'il parviendrait à débaucher. En outre, Lenet était parti pour Madrid, où il négociait avec la cour d'Espagne.

La position de M. le Prince comme rebelle était donc meilleure qu'elle n'avait jamais été.

Le cardinal Mazarin, contre lequel la haine nationale se maintenait toujours à la même hauteur, était encore à Bruil. C'est là qu'il avait reçu les ordonnances rendues par le parlement, signées par le roi, approuvées par la reine, lesquelles le déclaraient traître et inhabile, excluant à l'avenir tous les étrangers des affaires de l'Etat; mais, lorsqu'il répondit à ces déclarations par une lettre pleine de douleur et de dignité, elles ne l'inquiétaient guère; il continuait d'être en correspondance réglée avec Anne d'Autriche, des bonnes grâces de laquelle il était toujours certain, et qui lui avait fait part du retour du coadjuteur. Il se tenait donc prêt, malgré tous les arrêts intervenus et à intervenir, à rentrer en France, et une petite armée, rassemblée par lui à cet effet, n'attendait que ses ordres pour se mettre en marche. Cette troupe avait été formée dans le pays de Liège et sur les bords du Rhin; pour la lever, il avait vendu tout ce qu'il possédait.

Le coadjuteur quoique s'occupant sans doute de tenir à Anne d'Autriche les promesses qu'il lui avait faites, paraissait à la surface entièrement retiré des affaires. Quelques jours après sa majorité, le roi l'avait fait venir et lui avait remis publiquement l'acte authentique par lequel la France le désignait pour le cardinalat. Mais, comme il ne se fait pas entièrement à la sincérité de la recommandation royale, il envoya lui-même un courrier extraordinaire à Rome, à l'abbé Charrier, chargé de la sollicitation du chapeau. L'attente de ce grand événement tant désiré par lui, et ses relations plus tendres que jamais avec mademoiselle de Chevreuse, semblaient donc entièrement l'absorber, et il paraissait pour l'heure partagé entre sa politique et son amour.

Mademoiselle, à qui on ne faisait pas grande attention parce qu'on sentait instinctivement qu'elle était mal dans l'esprit de la reine, attendait toujours un mari qui ne venait pas. Il avait d'abord été question, on se le rappelle, du jeune prince de Galles, puis de l'empereur, puis de l'archevêque; puis du roi; ce dernier il faut le dire était celui qui aurait flatté le plus ses espérances, et qui caressait le mieux son ambition. Aussi, comme elle voyait qu'on n'arrivait en cette étrange époque que par les craintes qu'on inspirait elle n'avait d'autre préoccupation que de remonter le moral paternel et d'essayer de souffler au duc d'Orléans quelque rébellion bien sérieuse qui le mit en position d'obtenir par la crainte ce qu'on refusait au mépris qu'inspirait son indécision.

Maintenant que nous avons montré au public théâtre et acteurs, passons aux événements.

On avait appris à Paris l'arrivée de M. le Prince à Bordeaux ainsi que la façon dont il y avait été reçu par le parlement et la noblesse. Il fut, en conséquence, arrêté que le roi irait tenter contre le mari une expédition pareille à celle que quelques mois auparavant il avait accomplie contre la femme. On décida donc que le roi marcherait sur

la capitale de la Guienne, s'avancant par le même chemin que M. le Prince avait suivi, pour neutraliser sans doute, par ce second passage, l'impression que le premier ne pouvait manquer d'avoir laissée; et, le 2 octobre, le roi, qui avait déjà quitté, le 27 septembre, Paris pour Fontainebleau, quitta Fontainebleau pour prendre la route du Berry. Ses premiers pas furent faciles et de bon augure: Bourges ouvrit ses portes, et MM. de Conti et de Nemours, n'osant tenir dans Montrond, allèrent rejoindre M. le Prince à Bordeaux.

La cour passa dix-sept jours à Bourges et continua sa route vers Poitiers. Ce fut alors, et tandis que commençaient, devant Cognac, les premières hostilités entre M. le duc d'Harcourt, commandant de l'armée du roi, et MM. de la Rochefoucauld et de Tarente, lieutenants de l'armée de M. le Prince, qu'on apprit la nouvelle que le cardinal de Mazarin venait d'entrer en France avec six mille hommes.

En effet, le cardinal s'était peu à peu rapproché de la France, allant à Huy d'abord, puis à Dinant, puis à Bouillon, puis à Sedan, où M. de Fabert l'avait reçu à merveille car il était porteur d'un passeport de la reine; et, de là, à la tête de six mille hommes, ayant l'écharpe verte, qui était la couleur de sa maison, il avait passé la Meuse, gagné Rethel, et s'avancait à travers la Champagne, escorté par deux maréchaux de France, le marquis d'Hocquincourt et le marquis de la Ferté-Senectère.

On comprend l'effet que produisit dans Paris une pareille nouvelle. On oublia tout, guerre civile et guerre extérieure, condéens et Espagnols. Le parlement se rassembla en toute hâte, et, quoiqu'on y lut une lettre du roi, qui invitait la compagnie à ne prendre aucun souci du voyage de Son Éminence, attendu qu'elle avait suffisamment fait connaître ses intentions à la reine, on se hâta de procéder contre l'exilé qui se faisait rebelle. Il fut, en conséquence, déclaré que le cardinal et ses adhérents, ayant contrevenu aux défenses portées dans la déclaration du roi, étaient, à partir de ce moment, considérés comme perturbateurs du repos public, et qu'il leur serait couru sus par les communes; qu'en outre, la bibliothèque et les meubles du cardinal seraient vendus, et que sur cette vente serait prélevée une somme de cent cinquante mille livres pour qui le livrerait mort ou vif. Le coadjuteur voulut bien défendre son nouvel allié; mais sa popularité faillit sombrer dans cet orage, et tout ce qu'il put faire sans se perdre lui-même, fut de quitter l'assemblée, en déclarant que sa qualité d'ecclésiastique ne lui permettait point d'assister à une délibération où il était question d'appliquer la peine de mort.

Quelques jours auparavant, une déclaration pareille avait été rendue aussi contre M. le Prince, M. le prince de Conti, madame de Longueville et MM. de Nemours et de la Rochefoucauld; mais la seconde fit oublier la première. Il semblait, à l'acharnement que le parlement y mettait, que le cardinal Mazarin fût le seul ennemi à craindre, le seul adversaire qu'il fût important de combattre: sa magnifique bibliothèque fut mise à l'encan, vendue et dispersée, malgré l'offre qu'avait faite un bibliophile de l'époque, nommé Violette, de la prendre en bloc pour quarante-cinq mille livres.

Pendant ce temps, le cardinal continuait sa route. On apprit successivement qu'il avait passé à Epernay, à Arcis-sur-Aube, à Pont-sur-Yonne. Enfin, le 30 janvier, un mois après avoir mis le pied sur la terre de France, sans y avoir, malgré les déclarations furibondes du parlement, rencontré aucun obstacle, il entra à Poitiers dans le carrosse du roi, qui était allé lui-même à sa rencontre.

La nouvelle eut un grand retentissement à Paris; mais celui de tous qu'elle blessa le plus fut M. le duc d'Orléans, qui, une fois du moins, semblait devoir être constant dans ses haines. M. de Condé apprit, de Bordeaux, la grande colère où il était, et, voulant profiter de cette colère, il lui envoya M. de Fiesque pour conclure un traité avec lui. Le comte était, en outre, porteur d'une lettre pour Mademoiselle.

Madame fit tout ce qu'elle put pour empêcher son mari de signer; mais la haine du duc d'Orléans contre le cardinal l'emporta sur l'influence habituelle de sa femme. Ce traité contenait l'assurance que M. le duc d'Orléans joindrait les troupes dont il pouvait disposer à celles que M. de Nemours allait chercher en Flandre, et qu'à partir de ce moment, il servirait, ostensiblement s'il le fallait, la cause de M. le Prince contre celle du cardinal.

Aussitôt qu'il eut fini avec le père, le comte de Fiesque s'occupa de la fille. Il était porteur, nous l'avons dit, d'une lettre du Prince pour Mademoiselle; il lui demanda une audience qu'il obtint, et lui remit cette lettre, qui était conçue en ces termes:

« Mademoiselle,

« J'apprends avec la plus grande joie du monde les bontés que vous avez pour moi. Je souhaiterais avec passion vous pouvoir donner des preuves de ma reconnaissance. J'ai prié M. le comte de Fiesque de vous témoigner l'envie que j'ai, par mes services, de mériter la continuation de vos bonnes grâces. *Je vous supplie d'avoir créance à ce qu'il vous dira de ma part, et d'être persuadée que personne au monde n'est avec plus de passion et de respect, mademoiselle, etc.*

« LOUIS DE BOURBON. »

Or, les choses que le comte de Fiesque avait à dire à Mademoiselle, de la part de M. le Prince, et auxquelles celui-ci la priait d'avoir créance, c'était le désir qu'il avait de la voir reine de France. Mademoiselle reçut le compliment avec grande joie et pria à son tour le comte d'assurer à M. le Prince qu'elle était de ses meilleures amies, et qu'elle ne verrait personne, avec autant de satisfaction que lui, se mêler de ses intérêts.

L'occasion s'offrit bientôt pour Monsieur et Mademoiselle de montrer leur fidélité à ce nouvel engagement. Quelques rencontres de peu d'importance avaient eu lieu entre M. d'Harcourt et les lieutenants de M. le Prince, et même avec M. le Prince lui-même. Le roi en personne avait mis le siège devant Poitiers, défendu par M. de Rohan, et, au moment, où il allait être secouru, M. de Rohan avait rendu la place. C'était donc un succès réel pour le roi, lorsqu'on apprit à la cour la haine toujours croissante du parlement contre Mazarin, et le nouveau traité de l'oncle du roi avec M. le Prince. Ces deux nouvelles étaient inquiétantes. Paris se trouvait abandonné au parlement et à Monsieur; il était important de revenir sur la capitale, et l'on décida que ce retour s'opérerait sans retard. Cette résolution courageuse fut due surtout au concours de M. de Turenne, qui, pour cette seconde révolte, n'ayant pu s'entendre avec Condé, était venu offrir ses services à Mazarin, juste au moment où le roi dinait chez lui.

On se mit en marche; mais, comme le roi atteignait Blois, et, après une station de deux jours dans cette ville, concentrait ses troupes à Beaugency, on apprit que le duc de Nemours, qui entraînait en France à la tête d'un corps espagnol, allait opérer sa jonction avec le duc de Beaufort, et que les deux princes réunis comptaient marcher sur l'armée royale. Il était urgent, en pareille circonstance, de savoir pour qui Orléans se déclarerait. En effet, Louis XIV n'était que le roi de France, tandis que Monsieur était le seigneur particulier d'Orléans. Or, Monsieur avait signé, comme nous l'avons dit, un traité avec les princes. Ce traité était connu. On envoya donc demander aux autorités d'Orléans pour qui elles compaient se prononcer. Les autorités répondirent qu'elles suivraient le parti de Monsieur.

C'était mettre Monsieur dans la nécessité de se déclarer; ce qui était toujours une grande violence faite à son caractère; il eût bien voulu que les autorités fermassent d'elles-mêmes leurs portes au roi, et prissent ainsi pour leur propre compte la responsabilité de leur rébellion. Il avait même envoyé les comtes de Fiesque et de Grammont pour tâcher de les y décider. Mais les bourgeois répondirent qu'ils ne risqueraient aucun acte de vigueur contre Sa Majesté, si leur duc n'était pas là pour les encourager par sa présence, et les messagers, après quatre jours d'absence, vinrent rapporter cette nouvelle à Monsieur.

Cette fois, il n'y avait pas à reculer. Orléans était une place trop forte pour qu'on ne prit point un parti à son égard. Aussi, tous les amis de Monsieur se réunirent-ils pour le déterminer à partir à l'instant même. Il s'y résolut, ou du moins, parut s'y résoudre, le dimanche des Rameaux, et, faisant demander une escorte aux ducs de Beaufort et de Nemours, pour le prendre au sortir d'Etampes et le conduire jusqu'à Orléans, il annonça son départ pour le lendemain.

Ce même jour, Mademoiselle avait fait dessein d'aller coucher aux Carmélites de Saint-Denis, pour y passer la semaine sainte, lorsqu'elle apprit la résolution de son père. Elle alla au Luxembourg afin de prendre congé de lui, et trouva le prince dans un de ces états de malaise où le mettait l'obligation d'arrêter quelque importante résolution. Il se plaignit amèrement de cette nécessité que ses amis lui faisaient de quitter Paris, disant que, s'il abandonnait cette ville, tout était perdu; ajoutant à ces plaintes ses souhaits accoutumés, quand il était forcé d'obéir à quelque engagement pris c'est-à-dire d'être loin des affaires publiques, retiré dans son château de Blois, et enviant la félicité des gens qui avaient le bonheur de vivre sans qu'on eût le droit d'exiger d'eux qu'ils se mêlassent de quelque chose. Mademoiselle était habituée à ces doléances dans lesquelles s'évaporaient d'ordinaire le peu d'énergie qu'avait le prince. Elle comprit qu'il en serait de cette affaire comme des autres, et que M. le duc d'Orléans y laisserait encore, par

... plus... elle le... avait... de Cha... parler... Ma... par sa... avait faite arrêter Made...

... seule la plus belle action du... qui obligerait sensiblement

M... M. de Rohan... M. de Rohan... M. de Rohan... M. de Rohan...

... obtenez-moi le congé de Son Al... même... Chavigny, je vais faire de mon mieux.

... elle se mit à table pour souper. Quoique sa... elle n'en faisait pas... tourmenté... lui dit tout bas.

... M. de Rohan va vous le venir dire...

... M. de Rohan parut. Il appor... la comtesse... M. de Rohan il s'offrit de lui-même. Ensuite... M. de Rohan parut.

... M. de Rohan parut. Il appor...

... M. de Rohan parut. Il appor... M. de Rohan parut.

... M. de Rohan parut. Il appor... M. de Rohan parut.

... M. de Rohan parut. Il appor... M. de Rohan parut.

... M. de Rohan parut. Il appor... M. de Rohan parut.

... M. de Rohan parut. Il appor... M. de Rohan parut.

... de son père que les ennemis ne passassent point la Loire, et toutes les mesures furent prises en conséquence pour s'opposer au passage du fleuve.

Le lendemain, au parti de fort grand matin, et à Ardenay on trouva le marquis de Flamartin, qui venait au-devant de la princesse et qui lui dit qu'il avait de grandes et importantes affaires à lui communiquer. Mademoiselle mit pied à terre en une hôtellerie où elle apprit du marquis de Flamartin que Messieurs de la ville d'Orléans ne la voulaient point recevoir, et lui faisaient dire que le roi d'un côté et elle de l'autre les rendaient fort embarrassés, et que, pour n'être point rebelles au roi ou désobéissants à leur seigneur, ils la priaient de s'arrêter et de faire la malade, qu'aux pendant ce temps, fermentaient leurs portes et laisseraient passer le roi, et que, le roi passé, ils la recevraient avec tous les honneurs qui lui étaient dus. Mais Mademoiselle tenait à prouver qu'autant le duc d'Orléans avait peu de caractère, autant elle était résolue. Elle déclara donc que, sans s'inquiéter de cet avis, elle allait marcher sur Orléans. En effet, elle monta en carrosse, laissa son escorte pour aller plus vite, et ne mena avec elle que les compagnies de Monsieur, et encore parce qu'elles s'engageaient à marcher du même pas qu'elle.

Tout le long de la route, les nouvelles les plus décourageantes arrivaient. Les uns disaient à Mademoiselle que les autorités étaient bien décidées à lui fermer leurs portes, les autres, que le roi était déjà à Orléans, et tenait la ville. Mais Mademoiselle ne voulut rien entendre, et continua sa route, en disant que le pis qui pouvait lui arriver, c'était de tomber entre les mains de gens parlant la même langue qu'elle, qui la connaissaient et qui lui rendraient certainement, dans sa captivité, tout le respect qu'il était dû à sa naissance.

Mademoiselle avait envoyé d'avance à Orléans ce lieutenant des gardes que lui avait donné Monsieur, et qui se nommait Pradine. A une lieue ou deux de la ville, elle le rencontra qui revenait. Il était chargé, par les autorités, de dire à Mademoiselle qu'on la suppliait de ne pas continuer sa route, attendu qu'on serait forcé de lui refuser l'entrée de la ville. Il apportait en toute hâte cette réponse à la princesse, et avait laissé ces messieurs assemblés, parce que M. le garde des sceaux et le conseil du roi étaient à la porte opposée à celle par où venait Mademoiselle, et demandaient à entrer. Cela prouva une seule chose à la princesse, c'est qu'il n'y avait pas de temps à perdre. Elle força donc la marche et arriva à onze heures du matin à la porte Bannière, qui était fermée et barricadée. Mademoiselle fit dire que c'était elle, mais on n'ouvrit point. Elle attendit alors près de trois heures dans une hôtellerie, pendant lesquelles le gouverneur de la ville, M. de Sourdis, qui n'avait aucun pouvoir, lui envoya des confitures pour lui faire prendre patience. Mademoiselle trouva que si gracieuse que fût l'attention, elle n'était point de nature à la détourner de son projet. En conséquence, malgré les avis de son conseil, elle sortit de l'hôtellerie et s'en alla promener sur le bord des fossés. A peine y fut-elle, que les gens du peuple et les bourgeois qui étaient accourus au haut du rempart reconnurent la princesse, et, se la montrant les uns aux autres, se mirent à crier :

— Vive le roi ! vivent les princes ! point de Mazarin !

En voyant ces démonstrations, Mademoiselle s'avança sur le bord du fossé, et, haussant la voix :

— Bonnes gens, cria-t-elle, enurez à l'hôtel de ville, et, si vous avez envie de me voir de plus près, faites-moi ouvrir la porte.

A ces mots, il se fit un grand mouvement sur le rempart ; mais on ne répondit rien, si ce n'est qu'on cria de nouveau et plus fort qu'auparavant :

Vive le roi ! vivent les princes ! à bas Mazarin !

Mademoiselle continua sa promenade, quoique ceux qui l'entouraient insistassent toujours pour la faire rentrer, et elle arriva devant une porte dont la garde prit les armes et, pour lui faire honneur, se mit en bataille sur le rempart. Mademoiselle voulut tirer parti de cette démonstration, et cria au capitaine de lui ouvrir la porte ; mais il fit signe qu'il n'avait pas les clefs.

Alors, il faut la rompre, cria Mademoiselle, car vous me devez plus d'obéissance à moi qu'à Messieurs de la ville, puisque je suis la fille de votre maître.

Cependant, comme ils ne paraissaient prendre aucune résolution, Mademoiselle, qui était peu endurante de sa nature, commença à faire succéder les menaces aux invitations, car de prières il n'en avait pas été question le moins du monde. Ceux qui l'entouraient s'étonnaient d'une pareille conduite qu'ils regardaient comme inconsidérée.

Mais à quel donc pense Votre Altesse, lui disaient-ils de menacer des gens de la bonne disposition desquels elle dépend ?

Bah ! répondit la princesse, c'est un essai, et je veux voir si je ferai plus par les menaces que par la bonne amitié.

Les deux dames qui accompagnaient Mademoiselle, et qui étaient mesdames de Fiesque et de Frontenac, se regardèrent alors avec étonnement ; et la comtesse de Fiesque, se retournant vers la princesse :

— Il faut que Votre Altesse, dit-elle, ait, pour agir ainsi, quelque certitude dont elle n'a point daigné nous faire part ; sans quoi, elle n'aurait pas cette confiance.

— Oui, dit Mademoiselle, et cette certitude la voici avant mon départ de Paris, j'ai fait venir dans mon cabinet le marquis de Vitène, qui est, comme vous le savez, un des plus habiles astrologues du temps, et il m'a dit ces mots : « Tout ce que vous entreprendrez le mercredi 27 mars depuis midi jusqu'au vendredi vous réussira, et même dans ce temps-là vous ferez des affaires extraordinaires. » Or, continua Mademoiselle, j'ai la prédiction dans ma poche, je suis couchée dans la science du marquis de Vitène ; cet extraordinaire que j'attends m'arrivera aujourd'hui, et ce sera que je ferai rompre les portes ou que j'escajaderai les murailles.

Les deux dames se mirent à rire, quoiqu'elles fussent assez effrayées d'une pareille confiance. Mais Mademoiselle continua imperturbablement son chemin, et, à force d'aller, se trouva au bord de la rivière, où les bateliers qui formaient à Orléans une très puissante corporation, lui vinrent offrir leurs services. Elle les accepta, leur fit un beau discours, et lorsqu'elle les vit échauffés par ses paroles, elle leur demanda s'ils ne pouvaient pas la mener jusqu'à la porte de Faux qui donnait sur l'eau.

— Volontiers, dit le patron d'une des barques ; mais il n'est point besoin d'aller jusque-là, et si Son Altesse veut nous en donner la charge, nous nous faisons fort d'en rompre une qui est plus proche.

Mademoiselle leur répondit en leur jetant l'argent à pleines mains et en leur disant de se hâter. Puis, pour les amuser de sa présence, sans regarder aux ronces et aux pierres qui meurtrissaient ses pieds et déchiraient ses mains, elle monta sur un petit tertre ; et, quand elle fut en haut, comme tous ceux qui l'entouraient lui représentaient qu'elle s'exposait trop, et faisaient tout leur possible pour l'obliger à s'en retourner, Mademoiselle leur imposa silence.

La princesse n'avait d'abord voulu envoyer personne des siens pour aider les bateliers à enfoncer la porte Brûlée, à laquelle les braves gens travaillaient, afin de pouvoir désavouer l'entreprise si elle ne réussissait pas. Un seul cheval-léger de Son Altesse, lequel était de la ville, avait demandé la permission de se mêler de l'affaire, et l'avait obtenue, disant que, comme il connaissait tout le monde à Orléans, il pouvait être bon qu'on le vit au nombre des travailleurs ; mais bientôt on vint dire à Mademoiselle que l'affaire avançait. Elle y envoya aussitôt un des exempts qui étaient avec elle, et un de ses écuyers, et elle-même descendit derrière eux pour voir comment les choses se passaient. Mais, comme le quai était interrompu, et qu'il y avait entre Mademoiselle et la porte un endroit où l'eau de la rivière battait la muraille, on fit venir deux bateaux pour servir de pont à la princesse, et, l'autre bord se trouvant tort escarpé, on plaça dans le second bateau une échelle par laquelle la princesse monta à grand-peine. car un des échelons était rompu ; mais rien ne lui coûtait pour arriver à un but qu'elle tenait pour si important. Elle parvint donc au quai, et, dès qu'elle y fut, elle ordonna à ses gardes de retourner aux carrosses pour prouver à Messieurs d'Orléans qu'elle entraient en leur ville avec toute confiance, puisqu'elle y entraient sans aucun gendarme.

Dès que la princesse fut là, ainsi qu'elle l'avait prévu, sa présence redoubla l'ardeur des bateliers qui travaillaient de leur mieux à rompre la porte au dehors, tandis que les bourgeois en faisaient autant au dedans. Quant à la garde de la porte, elle était sous les armes, simple spectatrice de l'effraction, mais sans l'aider ni l'empêcher.

Enfin deux planches du milieu de la porte tombèrent ; on ne pouvait l'ouvrir autrement, car elle était traversée par deux énormes barres de fer. Aussitôt, sur l'ordre qu'elle donna, un valet de chambre prit Mademoiselle, la souleva entre ses bras, et la glissa par le trou, où elle n'eut pas plus tôt la tête passée, qu'on battit le tambour ; de l'autre côté était le capitaine, qui tira la princesse à lui. A peine fut-elle debout, qu'elle lui tendit la main en disant :

— Monsieur le capitaine, vous n'avez point perdu votre journée, et vous serez bien aise de pouvoir vous vanter de m'avoir aidée à entrer.

Au même instant, les cris de « Vive le roi ! vivent les princes ! à bas Mazarin ! » retentirent de nouveau ; deux hommes prirent une chaise de bois, assirent Mademoiselle dessus et se mirent à la porter vers l'hôtel de ville, où l'on délibérait toujours pour savoir à qui, d'elle ou du roi, l'on ouvrirait les portes. Tout le monde se jetait au-devant d'elle, et, comme les actions hardies ont toujours une grande puissance sur les masses, le peuple admirait fort le courage de la princesse, se pressant sur ses pas, essayant de la toucher, et baisant le bas de sa robe. Après cinq ou six cents pas faits ainsi, elle s'ennuya de l'ovation et déclara que, sachant marcher, elle désirait faire usage de ses pieds. A cette de-

mande, le cortège s'arrêta. Les dames de la suite de la princesse profitèrent de cette halte pour la rejoindre. Une compagnie de la ville arriva, tambour battant et prit la tête afin de conduire, avec tous les honneurs possibles, la princesse au palais qu'habitait ordinairement Monsieur. A moitié chemin, on rencontra le gouverneur. Il était fort embarrassé, comprenant que les confitures qu'il avait envoyées n'étaient qu'une bien médiocre preuve de dévouement. Derrière lui venaient Messieurs de la ville, non moins embarrassés que lui, et qui commençaient à balbutier un discours, lorsque Son Altesse, voyant qu'il fallait les mettre à leur aise, les interrompit en disant :

— Messieurs, vous êtes sans doute fort surpris de me voir entier de cette façon ; mais, comme je suis très impatiente de ma nature, je me suis ennuyée d'attendre à la porte Bannière ; j'ai fait alors le tour des murailles, et, ayant trouvé la porte Brûlée ouverte, je suis entrée ; vous devez être bien aises que j'aie pris cette résolution, car elle vous sauve de tout reproche à l'égard du roi pour le passé ; quant à l'avenir, je m'en charge. Lorsque les personnes de ma qualité sont dans un lieu, elles répondent de tout, et, ici, c'est avec d'autant plus de raison que la ville est à Monsieur.

— Mademoiselle, répondit le maire, nous offrons toutes nos excuses à Votre Altesse de l'avoir fait attendre, mais nous nous rendions au-devant d'elle pour lui ouvrir les portes.

— J'en suis convaincue, dit Mademoiselle, et c'est dans cette conviction que, pour vous épargner la moitié du chemin, je me suis décidée à m'introduire par la porte que j'ai trouvée ouverte.

Parvenue à son logis, Mademoiselle écouta les harangues de tous les corps constitués, et, à partir de ce moment, donna des ordres dans la ville sans que personne hésitât un instant à les exécuter.

Le lendemain de l'arrivée de Mademoiselle on la vint éveiller à sept heures du matin pour la prévenir qu'il se serait bon qu'elle se promenât dans les rues, afin de rallier à elle tous les esprits s'il restait encore quelques dissidents. En effet, le roi n'avait point renoncé à entrer à Orléans, et le garde des sceaux voulait faire une nouvelle tentative pour se présenter à la porte de la ville avec le conseil. Mademoiselle, comprenant l'importance de la démarche, se rendit à l'avis qu'on lui donnait, et envoya chercher le maire de la ville et le gouverneur pour l'accompagner. Les chaînes étaient tendues partout, comme c'est l'habitude dans les villes en état de siège ; on offrit de les abaisser, mais Mademoiselle refusa en disant qu'elle irait à pied.

En effet, elle parcourut les rues principales, s'arrêtant à l'hôtel de ville pour faire un discours aux autorités, en face de la prison pour délivrer les prisonniers, au palais de l'évêque pour y dîner. Le soir seulement, elle rentra à son logis.

Une lettre de M. de Beaufort lui fut bientôt remise. Il annonçait à la princesse qu'il n'avait pu la venir trouver comme il le lui avait promis, parce que, dans l'espoir de s'emparer de la personne du roi, qui remontait l'autre rive, il avait tenté de franchir la Loire au pont de Gergau. Mais M. de Turenne l'avait arrêté par une magnifique défense, et, sans utilité aucune, il avait perdu grand nombre de braves gens, et entre autres Sirot, baron de Vitaux, le même dont nous avons déjà parlé à propos de Rocroy, et qui avait, dans le cours de sa longue carrière militaire, reçu cent honneurs dignes de marque, qu'il avait fait le coup de pistolet avec trois rois : le roi de Bohême, le roi de Pologne et le roi de Suède, et qu'il avait même percé d'une balle le chapeau de ce dernier.

Mademoiselle fut fort marrie de cette attaque inutile et qui coûtait si cher. Elle écrivit à MM. de Beaufort et de Nemours de la venir trouver, et, de peur qu'ils ne fissent ombre à MM. de la ville, elle leur donna rendez-vous dans une hôtellerie du faubourg Saint-Vincent ; de son côté comme elle craignait qu'on hésitât à la recevoir, elle laissa ses carrosses sous la porte, ainsi que MM. de Fiesque et de Grammont, qui l'attendirent en causant avec M. le maire et MM. les échevins, et elle s'avança vers le lieu indiqué pour le rendez-vous. A peine y était-elle, que ces messieurs arrivèrent chacun de son côté ; car, quoique beaux-frères, et peut-être même parce qu'ils étaient beaux-frères, ils se tenaient dans d'éternelles et amères discussions. M. de Beaufort salua Mademoiselle assez froidement ; mais, par opposition, M. de Nemours lui fit de grands compliments sur ce qui s'était passé à son entrée, et cet exemple fut suivi par tous les officiers qui se trouvaient là ; mais bientôt, comme on s'était réuni pour tenir conseil, Mademoiselle congédia tous les officiers qui ne devaient point prendre part à la délibération, et elle ne garda que les sommités.

La question était de savoir de quel côté irait l'armée. M. de Nemours fut d'avis qu'elle passât la rivière à Blois, et M. de Beaufort, qu'elle marchât sur Montargis. En effet, de ce lieu, en envoyant un corps à Montereau, on se trouverait maître des rivières de Loire et d'Yonne, et l'on couperait le chemin de Fontainebleau à la cour. Les deux

« Les deux princes se valent, dit M. de Nemours, mais l'avis de M. de Nemours est approuvé, adieu, car ce sont ces deux princes qui ont à celui de M. de Nemours qui mit M. de Nemours en état de lui donner son avis contraire au sein d'un conseil. »

« Mais, dit la princesse, si telle est votre intention, je vous prie de m'en avertir car, dans la situation où nous sommes, il est de votre devoir de savoir distinguer ses amis de ses ennemis. »

« Je vous remercie, Montargis, je m'en irai. »

« Mais, dit la princesse, si telle est votre intention, je vous prie de m'en avertir car, dans la situation où nous sommes, il est de votre devoir de savoir distinguer ses amis de ses ennemis. »

« Je vous remercie pour cela, dit M. de Nemours, que je suis très fâché de démasquer les faux amis qui trompent M. le Prince, et qui veulent faire ce que ne feraient pas les ennemis déclarés. »

« Les deux princes sortirent de M. de Nemours impatienté, et se levèrent du banquet sur lequel il était assis, pour marcher à M. de Nemours. »

« Vous, monsieur, répondit le duc. »

Cette parole n'était point fâchée, que M. de Nemours avait reçu un soufflet M. de Nemours riposta et fit sauter la perruque blanche de M. de Beaufort. Au même instant les deux princes firent un bond en arrière et revinrent l'un sur l'autre l'épée à la main, mais on se jeta entre eux et on les sépara. Il y eut un instant de confusion terrible, car ceux qui étaient dehors entrèrent au bruit. Mademoiselle se levait et avait ordonné au lieutenant de ses gardes de recevoir l'épée des deux princes. Mais M. de Nemours ne la voulut donner qu'à elle-même; quant à M. de Beaufort, il se laissa conduire par la princesse dans le jardin et il se mit à genoux devant elle. Il lui demanda pardon pour lui et son beau-frère. Le voyant assez calme, Mademoiselle le quitta alors pour revenir à celui-ci, qu'elle embrassa sur les joues du monde à apaiser. Il ne voulait rien entendre. Mademoiselle avait beau le prier et lui dire que de semblables querelles étaient ce qu'il pouvait y avoir de plus désavantageux pour le parti, et que les ennemis, s'ils en avaient connaissance, se réjouiraient comme d'une victoire et continueraient à se comporter en menaces. Cependant Mademoiselle insista de telle sorte qu'il fut forcé de céder; il promit de faire des excuses à M. de Beaufort et même de l'embrasser, mais tout cela de très mauvaise façon. Quant à M. de Beaufort, il n'en fut pas de même. Il s'avança les deux yeux et les larmes aux yeux à la rencontre de son beau-frère qui loin de répondre à cette tendresse, l'embrassa dit Mademoiselle comme il aurait fait d'un valet.

Cette dispute apaisée tant bien que mal, Mademoiselle rentra en ville. Les bourgeois avaient été quelque peu inquiétés de sa longue absence, mais aux plus considérables elle en rendit la cause, puis, arrivée à son logis, elle écrivit aux deux princes pour les prier de bien vivre ensemble et ordonna l'arrivée de marcher.

La nuit suivante la princesse reçut cette lettre de Monsieur en réponse à l'avis qu'elle lui avait donné de la prise d'Orléans.

« M. le Prince, »

« Vous pouvez penser la joie que j'ai eue de l'action que vous avez faite, vous m'avez sauvé Orléans et assuré le roi. C'est une joie que je publie, et tout le monde dit que vous n'avez rien fait de plus digne de la petite fille de Henri le Grand. Je ne suis pas de votre cour, mais en cette action, j'ai vu que vous avez eu une grande prudence qui se voit, de ne pas aller plus loin que je suis ravi de ce que vous avez fait pour le roi, car de vous que pour l'amour de moi. Dorenavant, je vous prie de continuer à faire les choses importantes, par lesquelles vous savez. »

« GASTON. »

« Je ne puis vous dire, monsieur, que je me sentais si mal, que je ne pouvais plus continuer à de l'écrire. Les lettres de Monsieur m'ont fait plaisir, et j'ai pu le 11 ou le 12 mars, M. le Cardinal de Richelieu, qui est nommé cardinal, m'a écrit une lettre par laquelle il me fait de tout d'intrigues, et je suis très content de vous en avoir écrit le 18 février 1652. »

LE PRINCE DE CONDÉ ARRIVE A L'ARMÉE REBELLE. — SES LETTRES A MADEMOISELLE. — ÉTAT DE L'ARMÉE ROYALE. — COMBAT SINOULIER ENTRE LE ROI ET SON FRÈRE. — DÉTRESSE DE LA COUR. — QUEL ÉTAIT ALORS LE CRÉDIT DE LOUIS XIV. — LES CENT LOUIS GARDÉS ET PERDUS. — MISÈRE GÉNÉRALE. — RETOUR DE MADEMOISELLE A PARIS. — ELLE CONTINUE DE SE MONTRER CHEF DE PARTI. — UN COMBAT SE PRÉPARE. — MONSIEUR REFUSE D'AGIR. — IL DONNE SES POUVOIRS A MADEMOISELLE. — ELLE SE REND A L'HÔTEL DE VILLE. — PROPOSITIONS QU'ELLE FAIT AUX CONSEILLERS. — COMBAT DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE. — MADEMOISELLE FAIT TIRER LE CANON DE LA BAS-TILLE SUR LES TROUPES ROYALES. — RETRAITE DE L'ARMÉE DU ROI. — MADEMOISELLE EST COMPLIMENTÉE AU LUXEMBOURG.

Le 2 avril suivant, Mademoiselle apprit une nouvelle dont elle douta d'abord, tant elle la désirait; c'était l'arrivée de M. le Prince à l'armée; mais, le lendemain, elle reçut, par le moyen de Guitaut, qui était aussi dévoué au prince de Condé que son oncle l'était à la reine, la lettre suivante, qui ne lui fit pas plus aucune inquiétude à ce sujet :

« Mademoiselle, »

« Aussitôt que j'ai été arrivé ici, j'ai cru être obligé de vous dépêcher Guitaut pour vous témoigner la reconnaissance que j'ai de toutes les bontés que vous faites paraître pour moi, et en même temps pour me réjouir avec vous de l'heureux succès de votre entrée à Orléans; c'est un coup qui n'appartient qu'à vous et qui est de la dernière importance. Faites-moi la grâce d'être persuadée que je serai toujours irrévocablement attaché aux intérêts de Monsieur, et que je vous témoignerai toujours que je suis avec tous les respects et la passion imaginables, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« LOUIS DE BORNON. »

Cependant l'aide qu'apportait M. le Prince aux affaires de la guerre civile était toute personnelle; car il arrivait, lui huitième seulement, laissant sur ses derrières Agen presque révolté contre lui, et sa famille tout entière divisée par de scandaleuses dissensions. Il avait traversé en sept jours tout l'espace qui sépare Bordeaux d'Orléans, et failli être pris à Cosne par un capitaine au service du roi, qui ne le manqua que d'une demi-heure.

Mais M. le Prince était comme César: partout où il allait, il menait sa fortune avec lui. Il arriva donc le 1^{er} avril, et Mademoiselle reçut de lui, le 8 du même mois, la lettre suivante:

« Mademoiselle, »

« Je reçois tant de nouvelles marques de vos bontés, que je n'ai point de paroles pour vous en remercier; seulement vous assurerai-je qu'il n'y a rien au monde que je ne fasse pour votre service; faites-moi l'honneur d'en être persuadée, et de faire un fondement certain là-dessus. J'eus hier avis que l'armée mazarinienne avait passé la rivière et s'était séparée en plusieurs quartiers. Je résolus à l'heure même de l'aller attaquer dans ses quartiers. Cela ne réussit si bien que je tombai dans leurs premiers quartiers avant qu'ils en eussent eu avis; j'enlevai trois régiments de dragons d'abord, et, après, je marchai au quartier général d'Hoquincourt, que j'enlevai aussi. Il y eut un peu de résistance, mais enfin tout fut mis en déroute, nous les suivîmes trois heures, après lesquelles nous allâmes à M. de Turenne, mais nous le trouvâmes posté si avantageusement, et nos gens étaient si las de la grande traite et si chargés du butin qu'ils avaient fait, que nous ne crûmes pas le devoir attaquer dans un poste si avantageux; ce n'est pas en coups de canon. Enfin il se retira. Toutes les

[1] Voir le tome I de l'œuvre.

troupes d'Hocquincourt ont été en déroute, tout le bagage pris, et le butin va à deux ou trois mille chevaux, quantité de prisonniers et leurs munitions de guerre. M. de Nemours y a fait des merveilles et a été blessé d'un coup de pistolet au haut de la hanche, ce qui n'est pas dangereux ; M. de Beaufort y a eu un cheval de tué, et y a fort bien fait ; M. de la Rochefoucauld, très bien ; Clinchamp, Tavannes, Valon, de même, et tous les autres maréchaux de camp ; Maré est blessé d'un coup de canon ; hors cela, nous n'avons pas perdu trente hommes. Je crois que vous serez bien aise de cette nouvelle, et que vous ne douterez pas que je ne sois, mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur.

« LOUIS DE BOURBON. »

A part les pertes de cette journée, qui furent d'autant plus sensibles à Mademoiselle, que les blessés nommés par le Prince dans sa lettre étaient tous de ses amis, elle eut grande joie de cette bonne nouvelle. En effet, la confusion

sans y penser, cracha sur le lit de Monsieur qui cracha aussitôt sur le lit du roi, lequel, un peu en colère, lui cracha au nez. Monsieur aussitôt sauta sur le lit du roi et passa dessus ; le roi en fit autant sur celui de Monsieur ; et, comme ils n'avaient plus de quoi cracher ni passer, ils se mirent à tirer les draps l'un de l'autre dans la place, et, peu après, ils se prirent pour se battre. Pendant ce demêlé, je faisais ce que je pouvais pour arrêter le roi ; mais, n'en pouvant venir à bout, je fis avertir M. de Villeroy, qui vint mettre le holà. Monsieur s'était plus tôt fâché que le roi ; mais le roi fut bien plus difficile à apaiser que Monsieur. »

On avait, par un grand détour, laissé Paris à gauche, et l'on était arrivé à saint-Germain ; là, on apprit que les Parisiens avaient rompu les ponts, ce qui attrista fort tout le monde, attendu que chacun comptait sur Paris pour se ravitailler : personne n'avait d'argent que le cardinal, à ce qu'on disait ; mais il s'en défendait fort et soutenait, au



Peu après, ils se prirent pour se battre.

fut extrême dans l'armée royale. La cour était à Gien, pauvre et misérable, car toutes les villes lui fermaient leurs portes comme avait fait Orléans. Cette défaite du maréchal d'Hocquincourt avait jeté une alarme effroyable dans l'illustre état-major. Aussitôt que la reine avait vu les armées en présence, elle avait donné l'ordre de faire filer sur Saint-Fargeau tous les équipages qui étaient à cinq lieues de Gien, au delà de la Loire. Dès la pointe du jour, tous les carrosses étaient de l'autre côté du pont pleins de dames et de demoiselles ; mais les équipages filèrent avec tant d'embarras et de précipitation, que, si M. le Prince eût forcé M. de Turenne et le peu de gens qu'il avait, il prenait le roi et toute la cour. — « Aussi, dit Laporte, arriva-t-on pour coucher à Saint-Fargeau, si étourdi, que l'on ne savait ni ce qu'on faisait ni ce qu'on devait faire. »

De Saint-Fargeau, la cour alla successivement à Auxerre, à Joigny, à Montereau. Pendant cette retraite, qui ressemblait fort à une déroute, les ordres furent si mal donnés, qu'on se mangeait littéralement les uns les autres. Le roi n'était pas exempt de ce brigandage ; le frère du comte de Broglie pillait sa petite écurie, et, lorsque M. de Beringhen envoya de Givry redemander les chevaux volés, celui qui les détenait lui rit au nez et le mit à la porte.

De Montereau, on vint à Corbeil. Là, après le combat général, eut lieu un combat singulier entre le roi et son frère. Les détails en étant difficiles à raconter, nous laissons ce soin à Laporte.

« Le roi, dit-il, voulut que Monsieur couchât dans sa chambre, qui était si petite, qu'il n'y avait le passage que d'une personne. Le matin, lorsqu'ils furent éveillés, le roi,

contraire, qu'il était plus pauvre que le dernier soldat de l'armée.

Dans la nuit même, on apprit qu'un autre combat s'était donné à Etampes, dans lequel l'armée des princes avait été repoussée. La nouvelle arriva au point du jour ; M. de Villeroy la reçut le premier et courut en avertir le roi, le duc d'Anjou et Laporte. Tous trois se levèrent incontinent et coururent, en mules, en bonnet de nuit et en robe de chambre, porter cette nouvelle au cardinal qui dormait de son côté, et qui se leva en même équipage pour la porter à la reine. Tous ces petits détails prouvent dans quelle inquiétude était la cour, puisque la nouvelle d'un si mince avantage y faisait si grand bruit.

Une anecdote peut faire juger du peu de crédit que, tout majeur qu'il était, le roi avait à cette époque. Birragues, premier valet de la garde-robe du roi, ayant prié M. de Créquy, premier gentilhomme de la chambre en année, de parler au roi pour un de ses cousins, enseigne dans le régiment de Picardie, qui venait d'être blessé au combat d'Etampes et qui demandait la place de son lieutenant qui y avait été tué, le roi trouva cela juste, et promit de bonne grâce d'en parler à la reine et à Son Eminence ; mais, à cinq ou six jours de là, comme le roi n'avait encore donné aucune réponse et que Laporte l'habillait, M. de Créquy, qui assistait à la toilette, lui demanda s'il avait eu la bonté de se souvenir de l'affaire de M. de Birragues. Le roi ne répondit rien et baissa la tête comme s'il n'eût pas entendu.

— Sire, lui dit alors Laporte, qui, bouclant le haut-de-chausses du roi, avait un genou en terre, ceux qui ont l'honneur d'être à Votre Majesté sont bien malheureux puisqu'ils ne peuvent pas même espérer d'obtenir les choses justes.

— Allons, allons, dit Flamarin en quittant la princesse, à demain, et nous verrons qui se trompe.

Et tous deux se quittèrent en riant.

Flamarin était bien tranquille, car on lui avait prédit qu'il ne mourrait que la corde au cou.

Mademoiselle se coucha à près d'une heure; mais à six elle entendit trapper à sa porte. Elle se reveilla en sursaut et appela ses femmes, lesquelles introduisirent le comte de Fiesque. Il était envoyé par M. le Prince à Monsieur, pour lui dire que Son Altesse venait d'être attaquée entre Montmartre et la Chapelle; que, quant à lui, comte de Fiesque, il venait d'être refusé à la porte Saint-Denis, ce qui lui donnait de grandes inquiétudes qu'on n'en fit autant au Prince en cas de retraite. Il avait donc supplié Gaston de monter à cheval et de voir par lui-même où en étaient les choses; mais il était arrivé ce qui arrivait toujours dans les occasions décisives, le courage avait manqué au prince et il avait refusé de se lever, disant qu'il se trouvait fort mal. Alors, n'ayant plus d'espoir que dans la princesse, le comte était venu la trouver, pour la supplier, au nom de M. de Condé, de ne point l'abandonner.

Mademoiselle s'en serait bien gardée: elle avait goûté à Orléans de cette vie animée de la guerre civile qui avait rempli l'existence de madame de Chevreuse et de madame de Longueville, et elle y avait trouvé toutes les émotions d'un jeu où l'on joue sa vie au lieu d'y jouer sa fortune. En outre, madame la Princesse était fort malade à cette époque, et Mademoiselle, dans sa recherche éternelle d'un mari, nourrissait au fond du cœur, sinon le désir, du moins l'espérance d'épouser M. le Prince. Elle promit donc au comte de Fiesque de faire tout ce qui serait en son pouvoir, se leva vivement, s'habilla avec toute la diligence possible, et courut au Luxembourg, où elle trouva Monsieur debout et au haut du degré.

— Ah! monsieur, lui dit la princesse en l'apercevant, ce que je vois me comble de joie; M. de Fiesque, qui me quitte, m'avait dit que vous étiez malade, et au contraire je vous trouve debout.

Le comte de Fiesque ne s'est pas trompé, ma chère fille dit Gaston; je ne suis pas assez malade, c'est vrai, pour garder le lit, mais je le suis trop pour me mêler d'aucune affaire aujourd'hui.

— Il faudrait cependant, s'il était possible, prendre sur vous de monter à cheval, dit la princesse; car, autant que j'oserais donner un conseil à mon père, je lui dirai que l'affaire dont il s'agit en ce jour touche grandement son honneur.

— Ma chère fille, dit le prince, je vous remercie de votre conseil, mais, en vérité, la chose est impossible, je me sens trop faible et ne pourrais faire cent pas.

— Alors, monseigneur, couchez-vous tout à fait, dit Mademoiselle; car mieux vaut qu'aux yeux du monde, vous soyez malade à ne pouvoir vous lever.

Le conseil était bon, mais Gaston ne voulut pas le suivre; au reste il était fort calme, ainsi que tous ses gens, qui allaient et venaient en disant:

— Ma foi, chacun pour soi, sauve qui peut!

— En vérité, monseigneur, dit Mademoiselle emportée par son impatience, tout ceci est étrange, et à moins que vous n'ayez dans votre poche, pour vous et les vôtres, un traité signé Mazarin, je ne comprends point votre tranquillité.

Le prince ne répondit rien à cette accusation, ce qui prouva à Mademoiselle qu'elle pouvait bien avoir dit vrai; mais, comme MM. de Rohan et de Chavigny, qui étaient des meilleurs amis du prince, arrivèrent en ce moment, ils obtinrent enfin de Gaston qu'il enverrait Mademoiselle à sa place à l'hôtel de ville, comme il l'avait envoyée à Orléans, et à cet effet il donna une lettre à M. de Rohan, laquelle accréditait Mademoiselle près de MM. les maires et les échevins.

Maitresse de cette lettre, Mademoiselle partit aussitôt du Luxembourg avec la comtesse de Fiesque, sa maréchale de camp ordinaire. En arrivant à la rue Dauphine, elle trouva Jarzé, le même dont il a été question à propos de la querelle de M. de Beaufort avec les mazarins chez Renard. Jarzé était alors à M. le Prince, et était envoyé par lui afin que Son Altesse royale donnât l'ordre de faire passer par la ville les troupes qui étaient demeurées à Poissy, et dont il avait grand besoin, étant attaqué avec acharnement et se trouvant en nombre trois fois inférieur aux royalistes; ces troupes attendaient à la porte Saint-Honoré.

Jarzé avait quitté la bataille au moment où elle était le plus acharnée; il avait une balle qui lui traversait le bras et comme c'était près du coude et que la balle avait touché l'os, il souffrait beaucoup. Mademoiselle l'emmena avec elle à l'hôtel de ville, en lui disant que ce n'était pas à Monsieur qu'il fallait s'adresser, mais au gouverneur de Paris pour lequel elle avait une lettre; Jarzé la suivit.

Les rues étaient pleines d'atroupements; presque tous les bourgeois avaient des armes, et, comme ils reconnais-

saient Mademoiselle, et que son affaire d'Orléans, qui avait fait si grand bruit, était encore toute chaude, ils lui criaient en passant:

— Nous voici, nous voici, Mademoiselle! que Votre Altesse ordonne et nous ferons tout ce qu'elle dira.

Mademoiselle les remerciait doucement et avec reconnaissance, leur disant que, pour le moment, elle allait prendre l'avis du gouverneur de Paris à l'hôtel de ville, mais les priant de lui conserver leur bon vouloir pour plus tard. En effet, si on refusait à Mademoiselle ce qu'elle allait demander, ce peuple si bien disposé lui était une dernière ressource.

On arriva enfin à l'hôtel de ville: le maréchal de l'Hôpital, qui était alors gouverneur de Paris, et le conseiller Lefèvre, qui était prévôt des marchands, s'avancèrent au-devant de la princesse jusqu'au haut du degré, lui faisant excuse de n'être point venus plus loin, faute d'avoir été avertis; Mademoiselle les remercia, leur dit que Monsieur était souffrant, l'avait envoyée à sa place, et les pria de la suivre dans la salle des délibérations; ce que ces messieurs firent aussitôt. Là, M. de Rohan leur présenta la lettre de Son Altesse royale. Le greffier en fit lecture. La lettre donnait pleins pouvoirs à Mademoiselle.

— Eh bien, demandèrent ces messieurs lorsque la lecture fut achevée, que désire Son Altesse royale?

— Elle désire trois choses, répondit d'une voix ferme Mademoiselle: la première, que l'on fasse prendre les armes dans tous les quartiers de la ville.

— C'est déjà fait, dit le maréchal de l'Hôpital.

— La seconde, qu'on envoie à M. le Prince deux mille hommes détachés de toutes les colonelles du quartier.

— C'est bien difficile, répondit le maréchal; on ne détache point les bourgeois comme on ferait de troupes organisées; mais, soyez tranquille, on enverra à M. le Prince deux mille hommes des troupes qui sont à Son Altesse royale.

— Enfin la troisième, dit Mademoiselle, et elle avait gardé celle-ci pour la dernière comme la plus importante: la troisième, c'est que l'on donne passage à l'armée, de la porte Saint-Honoré à la porte Saint-Denis ou Saint-Antoine.

Cette demande, comme l'avait bien pensé Mademoiselle était la plus grave des trois; aussi, là-dessus, le maréchal de l'Hôpital, le prévôt des marchands et les autres conseillers se regardèrent-ils sans répondre; mais Mademoiselle, comprenant la situation du prince, qui, pendant tout ce temps, combattait à forces bien inférieures, revint à la charge.

— Messieurs, dit-elle, il me semble que vous n'avez guère à délibérer là-dessus. Son Altesse royale a toujours été si parfaite pour la ville de Paris, qu'il est bien juste qu'en cette occasion, où il va de son salut et de celui de M. le Prince, on lui témoigne quelque reconnaissance de tout ce qui a été fait; en outre, il faut que vous soyez persuadés, messieurs, que le cardinal revient avec les plus méchantes intentions du monde, et que, si M. le Prince était défait, il n'y aurait pas de quartier pour ceux qui ont proscrit le ministre et mis sa tête à prix, ni même pour Paris, qui serait sans aucun doute mis à feu et à sang. C'est donc à nous d'éviter ce malheur, et nous ne saurions rendre un plus grand service au roi, que de lui conserver la plus belle ville de son royaume qui est sa capitale, et qui a toujours eu la plus grande fidélité pour son service.

— Mais, Mademoiselle, dit le maréchal, songez que, si nos troupes ne s'étaient pas approchées de cette capitale, celles du roi n'y seraient pas venues.

— Je songe, monsieur, répondit la princesse, que tandis que nous nous amusions à discuter ici sur des choses inutiles, M. le Prince est en péril dans vos faubourgs, et que ce sera une douleur et une honte éternelles pour Paris, s'il y périt faute d'être secouru; vous pouvez le secourir, messieurs, faites-le donc au plus tôt.

La harangue fit son effet. Ces messieurs se levèrent et sortirent pour délibérer. Pendant ce temps, Mademoiselle pria Dieu, agenouillée, à la fenêtre qui donne sur le Saint-Esprit.

La délibération fut longue, et Mademoiselle était dans une grande impatience; mais enfin les conseillers rentrèrent et le maréchal de l'Hôpital lui dit que lui et MM. les conseillers étaient prêts à lui donner tous les ordres qu'elle demandait.

Elle envoya aussitôt Jarzé dire au prince que ses troupes avaient l'entrée de la ville, tandis que, pour ne pas perdre de temps, le marquis de la Boulaie courait faire ouvrir, à celles qui venaient de Poissy, la porte Saint-Honoré.

Cependant on se battait dans les faubourgs, et le bruit du canon retentissait sourdement dans Paris; Mademoiselle voulut aller à ce bruit, pour juger par elle-même à quel point en étaient les choses. Elle sortit de l'hôtel de ville pour se diriger vers la porte Saint-Antoine. La place de Grève était pleine de peuple qui criait qu'on trahissait M. le Prince.

Mademoiselle le laissa tout entier à cette explosion de sensibilité qui était d'autant plus appréciable chez lui qu'elle était rare, puis, lorsqu'elle le sentit un peu calmé :

— Voyons, dit-elle, ne vaudrait-il pas mieux pour vous revenir en ville ?

— Au contraire, dit-il, j'en suis très contente, car il me faut de l'air, et vous le voyez.

— Oh ! non, non, non, dit-il, je m'en donnerai de garde ; le plus chaud de l'affaire est fini, et je tâcherai que le reste de la journée se passe en escarmouches ; ayez seulement bien soin de faire entrer les bagages qui sont hors la porte, et de ne point sortir d'où vous êtes, afin qu'on puisse s'adresser à vous dans tous les besoins.

— Mais, dit-elle, vous n'avez pas dit un mot, et vous ne m'avez rien dit.

— Ainsi, dit encore une fois la princesse, vous ne voulez pas rentrer en ville ?

— Le mari de la princesse ne peut dire deux fois, et rentra.

— Non, dit-il, car je ne veux pas qu'en plein midi on m'accuse d'avoir reculé devant les mazarins. Allons, Goulas, mon épée, et remettons-nous à la besogne.

Alors, Mademoiselle continua son chemin en carrosse. Mais, lorsqu'elle fut de la Tixeranderie, elle aperçut un homme qui se précipitait. C'était le duc de la Rochefoucauld qui venait de recevoir un coup de mousquet, la balle était entrée par l'œil droit et sortie par l'œil gauche, de sorte que ses deux yeux étaient offensés, et qu'ils semblaient se regarder des orbites tant il lui coulait de sang les yeux.

Et à ces mots, ayant salué Mademoiselle, il descendit l'esalier, sauta lestement sur un cheval frais qui l'attendait à la porte, et courut de nouveau à la mêlée.

Le jeune prince de Marsillac et Gourville fondaient en larmes, car, à voir le duc en cet état on ne devait guère penser qu'il en revint jamais. Mademoiselle s'arrêta, et voulut lui parler ; mais le duc n'entendait pas davantage qu'il n'y voyait, et il ne répondit point.

Mademoiselle s'était mise à la fenêtre pour le suivre des yeux. Elle vit alors passer encore un de ses amis, c'était un beau seigneur nommé le marquis de la Roche-Gaillard. Il était blessé à la tête et avait perdu toute connaissance ; on le portait étendu sur une échelle, comme s'il était mort.

Mademoiselle continua donc son chemin ; mais elle n'en était pas quitte avec les Messes. A l'entrée de la rue Saint-Antoine elle rencontra Guitaut qui était pâle, avait son pourpoint tout ouvert, et qu'un soldat soutenait.

Un autre venait, tué sur son cheval, mais cependant demeuré en selle. L'animal suivait les bagages, conduisant son maître mort et tout renversé sur son cou. La princesse se rejeta en arrière. Le spectacle de tous ces blessés était affreux à voir ; d'ailleurs, elle avait des ordres à donner. Elle commanda, comme l'en avait priée M. le Prince, qu'on fit filer tous les bagages, et elle les envoya à la place Royale, où un poste de quatre cents hommes, qui y était établi, eut mission de les garder. Puis elle disposa, sur le boulevard Saint-Antoine et sur celui de l'Arsenal, un autre corps de quatre cents mousquetaires que Messieurs de la ville lui envoyaient comme réserve.

— Ah ! mon pauvre Guitaut, dit la princesse, qu'as-tu donc et que t'est-il arrivé ?

Il était temps que M. le Prince partît. Le combat recommençait avec plus d'acharnement que jamais. L'armée royale attaquait à la fois la barrière Saint-Denis et le faubourg Saint-Antoine. M. le Prince demanda où était le maréchal de Turenne. On lui répondit qu'il dirigeait en personne l'attaque contre le faubourg Saint-Antoine. Il y courut aussitôt, jugeant que c'était là que sa présence était nécessaire, et se contentant d'envoyer quelque cavalerie à la barrière Saint-Denis.

— J'ai que je viens de recevoir une balle au travers du corps, répondit Guitaut.

En effet, M. de Turenne s'avancant avec toute l'armée de ce côté ; l'autre attaque n'était que simulée ; il avait dix ou onze mille hommes, et M. le Prince cinq ou six mille seulement. En reconnaissant son infériorité, M. le Prince se barricada dans la grande rue à la vue des ennemis et le mieux qu'il lui fut possible. Alors, malgré la promesse de M. de Condé de s'en tenir aux escarmouches, commença le combat le plus terrible de toute la journée. M. le Prince était partout et toujours au premier rang, et les royalistes eux-mêmes dirent depuis qu'à moins d'être un archange ou un démon, il avait fait tout ce qu'il était humainement possible de faire. Tout à coup on vint lui dire que les mazarins avaient forcé la grande barricade de l'Écus ; l'infanterie avait fait de son mieux, mais la cavalerie avait été prise d'une panique affreuse, et s'était enfuie avec une telle épouvante, qu'elle avait ramené avec elle tout ce qu'elle avait rencontré sur son chemin. Alors M. le Prince prit cent mousquetaires, rassembla ce qu'il trouva d'officiers d'infanterie ou de cavalerie sous sa main, trente ou quarante peut-être, et l'épée au poing, chargea si résolument, qu'il reprit la barricade défendue par quatre régiments ; le régiment des gardes, celui de la marine, Picardie et Turenne.

— Et mourras-tu ?

Pendant ce temps, Mademoiselle avait envoyé quelqu'un à la Bastille pour savoir si le gouverneur était de ses amis ou de ses ennemis ; s'il se déclarerait pour M. le Prince ou tiendrait pour le roi. C'était justement M. de Louvière, le fils du conseiller Broussel, que nous avons déjà vu apparaître dans les émotions populaires qui eurent lieu à l'occasion de l'arrestation de son père. Il fit répondre que, pourvu qu'il eût un ordre écrit de Monsieur, il ferait tout ce que lui commanderait la Princesse.

— Je crois que non.

Celle-ci résolut aussitôt d'aller porter l'ordre elle-même. Elle se rendit à la Bastille, où elle n'avait jamais été, et monta sur les tours ; de là, avec une lunette, elle aperçut beaucoup de monde sur les hauteurs de Charonne. Au milieu de cette foule étaient des carrosses et des libères, de sorte que Mademoiselle demeura convaincue que là étaient le roi, la reine et toute la cour ; elle ne s'était point trompée.

— Alors, l'un courage !

Vers Bagnolel, dans un fond, se réunissait toute l'armée qui s'appretait à une troisième attaque. On voyait de loin les généraux ou plutôt on les reconnaissait à leur suite ; car, à cette distance, on ne pouvait distinguer les visages. Mademoiselle vit le partage qu'ils firent de leur cavalerie

C'est les plus loins, elle rencontra Valon. C'était encore un des capitaines qui l'avaient accompagnée dans son expédition d'Orléans. Lui n'avait qu'une contusion dans les reins ; mais, comme il était fort gras, il avait besoin d'être pansé promptement.

— Ah ! dit-il aussitôt qu'il aperçut la princesse, nous sommes tous perdus.

— Vers Bagnolel, dans un fond, se réunissait toute l'armée qui s'appretait à une troisième attaque. On voyait de loin les généraux ou plutôt on les reconnaissait à leur suite ; car, à cette distance, on ne pouvait distinguer les visages. Mademoiselle vit le partage qu'ils firent de leur cavalerie

— Au contraire, dit Mademoiselle, nous sommes tous sauvés, car c'est moi qui commande aujourd'hui à Paris, comme j'ai commandé à Orléans.

— Eh bien, dit Valon, voilà qui me rend mon courage ; car si vous êtes la maîtresse, tout ira au mieux.

Mademoiselle s'avancant vers la porte, au milieu des blessés que l'on rapportait de tous côtés. Il n'était question que de M. le Prince. Il n'avait jamais été si brillant ; il était partout à la fois, et partout où il était, il faisait, disait-on, des merveilles.

Mademoiselle envoya au capitaine qui gardait la porte les plus précieux signes de Messieurs de la ville, lui ordonnant de laisser circuler librement les gens de M. le Prince, et elle entra dans la maison d'un maître des comptes, nommé M. de Lacroix, qui était la plus proche de la Bastille et dont les fenêtres donnaient sur la rue.

A peine y était-elle que M. de Condé, qui venait d'apprendre son arrivée, y accourut ; il était dans un état pitoyable ayant deux doigts de poussière sur le visage, ses cheveux mêlés et collés au front, sa chemise et son collet pleins de sang. En outre sa cuirasse était affreusement souillée de coups qu'il avait reçus, et il tenait à la main un épée toute sanglante et tout ébréchée dont il avait percé le fourreau.

— Ah ! mademoiselle, dit-il en jetant son épée qu'un coup de mousquet, vous voyez un homme au désespoir ; j'ai perdu tous mes amis, M. de Nemours, M. de la Rochefoucauld, et M. de Condé sont blessés à mort ; il n'y a que moi qui sois resté en vie, mais j'ai une égratignure, et Dieu merci, cependant le roi ne m'a pas épargné.

— Rassurez-vous, dit Mademoiselle, ils ne sont pas si mal que vous le dites. Chichampt est à deux pas d'ici et le médecin de M. de la Rochefoucauld est dangereusement atteint, mais, quel plaisir à Dieu, il en reviendra aussi, quand à M. de Nemours, sa blessure est la moins dangereuse de toutes.

— Ah ! vous me rendez un peu de force, dit M. de Condé, car en vérité j'avais le cœur lâché ; excusez-moi, mais il faut que je pleure sur tant de braves gens qui se font tuer pour notre querelle particulière.

Et, à ces paroles, le prince se mit à sangloter.

pour venir se camper entre le faubourg et le fossé. Elle envoya aussitôt un page porter à toute bride avis de ce mouvement à M. le Prince, qui, profitant de ce moment de répit, examinait les mêmes mouvements du haut du clocher de l'abbaye Saint-Antoine. Il donna à l'instant même ses ordres pour faire face à cette nouvelle attaque, et le page revint vers Mademoiselle pour lui dire que M. le Prince comptait toujours sur elle. Juste à ce moment, Mademoiselle faisait pointer les canons dans la direction des troupes royales, ordonnant, si la chose devenait nécessaire, que l'on fit feu sans hésitation.

Mademoiselle s'en revint alors à la maison qu'elle avait déjà occupée. Un messenger du prince l'y attendait, qui venait demander qu'elle envoyât du vin à ses braves défenseurs. Elle en fit aussitôt conduire plusieurs pièces.

Le nombre des morts et des blessés devenait effrayant, et à chaque instant quelque nom nouveau s'inscrivait sur la fatale liste : le marquis de Laigues venait d'être dangeusement blessé, le comte de Bassa venait d'être frappé à mort ; Sister, neveu du maréchal de Rantzau, venait d'être tué sur place. On entendait la mousquetade à mille pas à peine de la maison où était Mademoiselle. En effet, M. de Turenne attaquait M. le Prince avec toutes ses troupes, plus celles du maréchal de la Ferté-Senectère qui venaient d'arriver.

Il ne suffisait pas d'être un héros pour tenir contre des forces si supérieures, il eût fallu être un dieu ; aussi M. le Prince, fut-il forcé de reculer. Un instant sa position fut terrible ; acculé contre le fossé, tenant la tête avec les plus braves pour donner le temps à ses soldats de rentrer par la barrière, il allait être écrasé sous le choc d'une armée quatre fois plus nombreuse que la sienne, quand tout à coup le sommet de la Bastille s'enflamma comme un Sinai, le canon tonna à coups pressés, et des rangs entiers de l'armée royale disparurent foudroyés.

C'était Mademoiselle qui, fidèle à sa parole, tuait, comme le dit depuis le cardinal Mazarin, son mari avec le canon de la Bastille.

Ce coup de vigueur sauva M. le Prince. L'armée royale, qui ne s'attendait pas à cette terrible démonstration de l'opinion parisienne, s'arrêta effrayée. Condé rallia ses troupes, chargea, repoussa M. de Turenne, et put dès lors opérer tranquillement sa retraite.

On était tellement sûr de la victoire dans le camp royal, que la reine avait fait partir un carrosse pour ramener M. le Prince prisonnier ; et, comme le cardinal avait des intelligences dans Paris, particulièrement du côté de la porte du Temple, où était M. de Guénégaud, trésorier de l'épargne et colonel du quartier, lorsqu'il entendit le canon de la Bastille, il s'écria :

— Bon ! voici le canon de la Bastille qui tire sur les gens de M. le Prince.

— Monseigneur, dit quelqu'un qui était là, prenons garde bien plutôt que ce ne soit sur nos gens.

— Peut-être que Mademoiselle aura été à la Bastille, et c'est le canon qu'on tire pour son arrivée, dit alors une autre personne.

Mais le maréchal de Villeroy ne s'y trompa point, et, hochant la tête :

— Si c'est Mademoiselle qui est à la Bastille, dit-il, croyez que c'est elle qui tire, et non pas que l'on tire pour elle.

Une heure après, tout était éclairci, et la reine jurait une haine éternelle à la princesse.

Les pertes de l'armée royale furent grandes, surtout par les noms. M. de Saint-Mesgrin, lieutenant général et lieutenant des chevau-légers du roi, fut tué ; M. le marquis de Nantouillet fut tué pareillement ; du Fouilloux, enseigne des gardes et favori du jeune roi, tomba tué de la main même de M. le Prince ; enfin, Paul Mancini, neveu du cardinal, charmant jeune homme de seize ans, qui donnait les plus belles espérances, fut blessé en faisant des merveilles à la tête du régiment de la marine dont il était mestre de camp, et mourut de sa blessure.

Le soir, il y eut réception au Luxembourg ; on y complimenta fort Mademoiselle sur la conduite qu'elle avait tenue dans cette journée ; mais ce fut surtout M. le Prince dont on exalta le prodigieux courage. Lui-même vint recevoir sa part d'éloges, et avoua que ce combat était le plus rude de ceux auxquels il eût encore assisté.

Parmi tous les courtisans, Mademoiselle chercha en vain le marquis de Flamarin ; personne ne l'avait vu, et l'on ignorait complètement son sort. Mademoiselle ordonna que les recherches les plus exactes fussent faites, et l'on retrouva son corps persé d'une balle à l'endroit même où, quelques années auparavant, il avait tué en duel M. de Canillac. Par une circonstance singulière et que personne ne put expliquer, il avait la gorge serrée avec une corde.

Ainsi s'accomplit cette prédiction qui lui avait été faite, qu'il mourrait la corde au cou.

XXVIII

ASSEMBLÉE A L'HÔTEL DE VILLE. — SINGULIER SIGNE DE RALLIEMENT. — NOUVEAUX EMBARRAS DE MONSIEUR. — LE PROJET D'« UNION ». — ATTAQUE A L'HÔTEL DE VILLE. — CONFESSION GÉNÉRALE. — INQUIÉTUDE DES PRINCES. — NOUVELLE MISSION DE MADMOISELLE. — SINISTRES RENCONTRES QU'ELLE FAIT. — COURAGE DE CETTE PRINCESSE. — SON ARRIVÉE A L'HÔTEL DE VILLE. — ELLE SAUVE LE PRÉVÔT DES MARCHANDS. — LA COURSE RETIRE A PONTOISE. — DÉCLARATION DU PARLEMENT EN FAVEUR DE MONSIEUR. — ARRÊT CONTRAIRE DU CONSEIL ROYAL.

Paris était au prince de Condé, quoique, chose étrange, il l'eût pris par une retraite. Mais ce n'était pas le tout que de l'occuper militairement, il fallait encore y exercer le pouvoir administratif, ce qui ne pouvait avoir lieu que par la cession que feraient Messieurs de la ville d'une portion de leur autorité. Une assemblée fut donc provoquée dans laquelle MM. les princes, comptant sur quelques affidés, espéraient que cette cession leur serait faite sous le titre d'*Union* : cette assemblée fut fixée au 4 juillet.

M. le Prince, pour reconnaître ses soldats au milieu de la foule, avait ordonné que chacun d'eux mit quelques brins de paille à son chapeau, et chacun avait obéi, de sorte que le peuple, voyant ce nouveau signe de ralliement l'adopta de son côté. Il en résulta que, le jour de l'assemblée, tous ceux que l'on rencontrait dans Paris sans un bouchon au chapeau, si c'était un homme, ou à l'épaulé, si c'était une femme, étaient poursuivis aux cris de *La paille ! la paille !* jusqu'à ce qu'ils eussent arboré cet étrange étendard. Il n'y eut pas jusqu'aux religieux qui se vissent obligés d'en porter, et un frère carme, ayant voulu faire résistance, fut si cruellement battu, qu'on le tint pour mort.

Mais, au moment de se rendre à l'hôtel de ville, le cœur, comme toujours, faillit à Monsieur ; il hésita, chercha les meilleures des mauvaises raisons qu'il avait l'habitude de donner, et se fit tellement tirailler, que, quoique l'ouverture de la séance fût fixée à deux heures, il n'arriva qu'à quatre.

La chose était cependant de la plus haute importance ; on devait dans cette assemblée reconnaître Monsieur comme lieutenant général de l'Etat, ainsi qu'il avait déjà été fait par le parlement, avec pouvoir de donner ordre à tous, en vertu de l'autorité du roi qu'il garderait entre ses mains, tant que Sa Majesté serait prisonnière du cardinal Mazarin, déclaré ennemi de l'Etat, perturbateur du repos public, etc., etc.

Pendant la route, Monsieur reprit quelque assurance, car il put remarquer que tout le monde portait de la paille, comme autrefois tout le monde portait des frondes. Il trouva sur sa route sa fille qui le salua ; Mademoiselle avait à son éventail un bouquet de paille noué par un ruban bleu, qui était la couleur du parti.

Les rues étaient encombrées de monde, et à peine si Monsieur et M. le Prince purent arriver à la place de Grève, et se faire jour jusqu'à l'hôtel de ville ; le peuple paraissait fort ému, et menaçait surtout le maréchal de l'Hôpital et le prévôt des marchands, qu'il traitait de mazarins, la plus grosse injure et surtout la plus fatale menace de cette époque.

Les deux princes entrèrent, et la séance fut ouverte par la lecture d'une lettre du roi qu'on venait de recevoir ; cette lettre demandait que l'on retardât l'assemblée de huit jours. Elle fut accueillie par des huées et mise à l'instant même de côté.

Alors, Monsieur et M. le Prince, chacun à son tour, remercièrent l'assemblée de ce que la ville de Paris avait fait pour eux le jour du combat de la porte Saint-Antoine ; mais ni l'un ni l'autre ne s'expliqua sur ce qu'il attendait à l'avenir. C'est alors que la proposition devait être faite d'une union par quelques conseillers ; mais personne ne se leva, et l'attente des princes fut trompée sur ce point, le seul cependant pour lequel l'assemblée avait été convoquée. Bientôt, comme s'il n'eût pas dû être question d'autre chose, M. le Prince se leva, fit signe à Monsieur de le suivre, et tous deux, quittant l'assemblée, sortirent par la grande porte qui donne sur la place de Grève.

Or, Monsieur et M. le Prince paraissaient fort mécontents ; quelques gens du peuple remarquèrent ce mécontentement, et, comme ils en demandaient la cause à des officiers du prince, ceux-ci répondirent que cela tenait non seulement à ce que l'acte d'union n'avait pas été signé, mais à ce qu'il n'avait pas même été proposé. A cette nouvelle, le

rechaies de camp, fort effarées. Tandis qu'elles causaient ensemble, une balle de mousquet avait passé entre elles deux, sans toucher ni l'une ni l'autre, il est vrai, et était allée faire son trou dans le mur. Mademoiselle les rassura, et alla frapper à la porte de la chambre où, disait-on, se tenait le maréchal. Mais personne ne répondit ; lasse d'attendre, ou ne voulant rien devoir à ses ennemis, il était parti par une fenêtre, avec l'aide d'un valet, à qui il promit cent pistoles pour ce service et auquel il les envoya effectivement le lendemain.

Le jour commençait à poindre ; le peuple se rassemblait. Mademoiselle n'avait plus rien à faire à l'hôtel de ville, elle rentra donc chez elle : il était quatre heures du matin ; elle se coucha et dormit tout le jour.

Pendant la journée, on alla chez le prévôt des marchands pour y prendre la démission qu'il avait offerte ; le soir même, le conseiller Broussel, sur les sentiments duquel on n'élevait aucun doute, fut nommé à sa place, et, le lendemain, on ordonna, pour le faire reconnaître dans son nouveau poste, une assemblée à l'hôtel de ville, après laquelle il se rendit au Luxembourg, et prêta serment entre les mains de Son Altesse royale, comme on a coutume de le faire entre les mains du roi.

En apprenant ces nouvelles, la cour se retira de Saint-Denis à Pontoise. On avait eu d'abord l'intention de faire filer le roi sur la Normandie ; mais on comprit avec juste raison qu'il serait plus en sûreté au milieu d'une armée ayant M. de Turenne pour général, que partout ailleurs.

Pendant ce temps-là, les princes agissaient sur le parlement, des écrivains anonymes demandaient la régence, et Broussel lui-même proposa en pleine compagnie de rendre au duc d'Orléans le titre de lieutenant général du royaume qu'il portait pendant la minorité, avec tout pouvoir pour la guerre et pour les finances, lequel il emploierait à l'exclusion du cardinal de Mazarin. Enfin le duc d'Orléans obtint à la majorité de soixante-quatorze voix contre soixante-neuf, la déclaration suivante :

« Attendu que la personne du roi n'est point en liberté, mais détenue par le cardinal Mazarin, M. le duc d'Orléans est prie d'employer l'autorité de Sa Majesté et la sienne pour le délivrer, et, à cet effet, de prendre la qualité de lieutenant général du roi dans l'étendue du royaume, et d'en faire toutes les fonctions, tant que ledit cardinal sera en France, comme aussi le prince de Condé d'accéder, sous l'autorité de Son Altesse royale, le commandement et la conduite des armées. »

C'était l'autorité royale ou à peu près. Aussi, après avoir entendu lire cette déclaration :

— Bon ! dit le conseiller Catinat, il ne lui manque plus maintenant que le pouvoir de guérir les écrouelles.

Cette déclaration fut rendue le 20 juillet, et, le 31 du même mois, un arrêt du conseil royal déclara les dernières résolutions prises à l'hôtel du parlement nulles de toute nullité, comme ayant été obtenues de gens sans liberté et sans pouvoir, et transféra le parlement de Paris à Pontoise, ainsi que le roi Henri III l'avait autrefois transféré à Tours.

XXIX

DIVISIONS ENTRE LES PRINCES. — SUITES DE LA QUERELLE DE M. DE NEMOURS AVEC LE DUC DE BEAUFORT. — DUEL A MORT. — LE PRINCE DE CONDÉ REÇOIT UN SOUFFLET. — MOT DU PRÉSIDENT BELLIÈRE. — MONSIEUR PERD SON FILS UNIQUE. — NOUVELLE OPPOSITION DU PARLEMENT. — NOUVEAU DÉPART DE MAZARIN. — LE ROI RENTRE A PARIS. — EMBARRAS DE MADEMOISELLE. — DÉPART DES PRINCES. — ILS SONT DÉCLARÉS CRIMINELS DE LÈSE-MAJESTÉ. — RAPPEL DE MAZARIN. — MOTIF QUI LE DÉTERMINE A REVENIR. — IMPRUDENCE DU COADJUTEUR. — ON SONGE A SE DÉBARRASSER DE LUI. — LA VOLONTÉ ROYALE COMMENCE A SE MANIFESTER. — ARRESTATION DU CARDINAL DE RETZ. — FIN DE LA SECONDE GUERRE DE LA FRONDE. — RETOUR DE MAZARIN.

A peine les princes eurent-ils remporté la victoire politique que nous venons de raconter, que la division se mit entre eux. Il fut décidé qu'à l'avenir il y aurait un conseil plus réglé que par le passé, et non seulement tout le

moude voulut être de ce conseil, mais encore des discussions s'élevèrent entre les princes étrangers et les princes français sur les questions de préséance. Il en résulta une querelle entre M. le duc de Nemours, qui était de la maison de Savoie, et M. de Vendôme, bâtard de la maison de France. Cette querelle inspira d'autant plus de crainte aux amis des deux princes, qu'elle était une recrudescence de la scène d'Orléans, dans laquelle, on s'en souvient, M. de Beaufort avait donné un soufflet à M. de Nemours, et M. de Nemours avait fait sauter la perruque de M. de Beaufort.

Au premier bruit qui se répandit de cette querelle, Monsieur et M. le Prince firent donner parole au duc de Nemours que, de vingt-quatre heures, il ne tenterait rien contre M. de Beaufort. Quant à ce dernier, comme on s'accordait à dire que, dans cette occasion, il avait montré autant de patience que M. de Nemours d'aigreur, on ne s'inquiéta point de lui.

Mais M. de Nemours avait sans doute fait quelque restriction mentale qui lui permettait de manquer à la parole donnée ; car, aussitôt qu'il put être libre, il se mit à la recherche de son beau-frère. Or, celui-ci n'était pas difficile à trouver, vu que c'était l'homme le plus connu et surtout le plus bruyant de Paris, et que, partout où il passait, il laissait trace de son passage. M. de Nemours apprit donc qu'il se promenait aux Tuileries avec quatre ou cinq gentilshommes de ses amis, et il s'y rendit aussitôt pour le rencontrer.

En effet, à peine fut-il dans le jardin qu'il aperçut M. de Beaufort avec ses quatre amis : c'étaient MM. de Bury, le Ris, Brillet et Héricourt. Le duc de Nemours marcha droit à lui et le provoqua.

M. de Beaufort était fort calme et n'en voulait nullement à M. de Nemours ; aussi fit-il tout au monde pour se dispenser de ce duel, alléguant qu'il ne pouvait se défaire de ceux qui étaient avec lui, et que mieux valait remettre la chose à un autre jour. Mais alors M. de Nemours répondit, en haussant la voix, que ce n'était point cela qui empêcherait la rencontre ; qu'il amènerait, au contraire, un nombre égal d'amis et qu'ainsi la partie serait plus complète. Dès lors, il n'y eut plus moyen de rien arranger, car ces messieurs, se voyant appelés ainsi, crurent de leur honneur de répondre, et répondirent en effet que, pour que le combat eut lieu sans retard, ils allaient attendre M. de Nemours et ses seconds au Marché-aux-Chevaux.

M. de Nemours revint à son logis et trouva par malheur le nombre de gentilshommes dont il avait affaire : c'étaient quatre jeunes seigneurs nommés MM. de Yillars, le chevalier de la Chaise, Campan et Luzerche. Ils acceptèrent la partie et s'en vinrent immédiatement où ils étaient attendus.

M. de Nemours avait apporté des épées et des pistolets, et, pour ne point perdre de temps, il avait chargé les pistolets d'avance. Aussi, tandis que les seconds s'accordaient entre eux, chacun choisissant son adversaire, M. de Nemours, venant à M. de Beaufort, voulut commencer à l'instant même ; mais le duc essaya une nouvelle tentative de conciliation.

— Ah ! mon frère, dit-il, quelle honte de nous emporter comme nous le faisons ! soyons bons amis et oublions le passé.

Mais M. de Nemours jeta un pistolet tout chargé aux pieds de M. de Beaufort, et, se reculant pour prendre l'espace nécessaire :

— Non, coquin ! dit-il, il faut que je te tue ou que tu me tues.

Et, à ces mots, il lâcha la détente de son pistolet, et voyant que son adversaire n'était point touché, se rua sur lui l'épée à la main. Il n'y avait pas à reculer : M. de Beaufort ramassa le pistolet, tira presque sans ajuster, et M. de Nemours tomba frappé de trois balles.

Plusieurs personnes qui étaient dans le jardin de l'hôtel de Vendôme, lequel était tout proche, accoururent au bruit, entre autres M. l'abbé de Saint-Spire. Il se précipita sur le blessé ; mais celui-ci n'eut que le temps de murmurer : « Jésus, Maria ! » Après quoi, il lui serra la main, et il expira aussitôt.

En même temps, trois des témoins de M. le duc de Beaufort tombaient grièvement blessés : c'étaient les comtes de Bury, de Ris et Héricourt. Le comte de Bury en revint, mais de Ris et Héricourt moururent de leurs blessures.

Le lendemain, la chose recommença entre le prince de Tarente, fils du duc de la Trémouille, et le comte de Rieux, fils du duc d'Elbeuf : c'était encore pour une question de préséance. M. le Prince, qui se trouvait là, prit alors parti pour le prince de Tarente, qui lui était proche parent. Dans la discussion, le comte de Rieux fit un geste que M. le Prince interpréta à offense et auquel il répondit par un soufflet. Le comte de Rieux risqua aussitôt par un autre. M. le Prince, qui n'avait point d'épée, sauta sur

« Vous n'avez rien de Mignette. M. de Luxembourg sera la sienne. »
 « Mais le roi ne se jeta ni sur elle ni sur le comte de Luxembourg, qui Monsieur était venu voir. M. le Prince ne se levait même pour lui dire un seul mot, mais tous ceux qui se trouvaient dans la salle avaient que c'était un grand d'Espagne, qu'il avait en sa poche un soufflet. M. le Prince se débatta longtemps, sans juger que son courage lui eût servi de rien, et se jeta dessus de toutes les insultes, il se récria sur sa grâce, et, le même soir, entra chez la reine pour se plaindre.

— Monsieur, dit-elle, vous voyez un homme qui vient de me faire injure pour la première fois de sa vie.

Parfois, dans ces moments où il arrivait dans la première chambre, le président l'arrêtait que par une plaisanterie du moment. M. de Beaufort, trouvant quelques embarras dans les projets dans M. le duc d'Elbaul, sembla lui proposer un moyen d'arriver à son but, s'écria :
 — Si vous n'avez pas un soufflet à M. d'Elbaul, ne croyez-vous pas que cela changerait la face des choses ?

— Monsieur, dit le président, je crois que cela ne changerait que la face de M. d'Elbaul.

Quelques jours après toutes ces aventures, le fils unique de Monsieur mourut, c'était un enfant de deux ans, beau de visage, mais qui ne parlait ni ne marchait, ayant une jambe toute cancrée, ce qui venait, disait-on, de ce que Madame s'était tenue continuellement de côté pendant sa grossesse. Monsieur fut extrêmement affligé de cette mort; il en fit part à la cour, en demandant la permission de faire enterrer le petit prince à Saint-Denis, mais cette permission lui fut refusée dans une lettre fort dure, où on lui disait que cette mort venait du ciel, et que c'était une punition de sa rébellion contre son roi.

Monsieur dit que le roi avait rendu une ordonnance qui transférerait le parlement à Pontoise. L'obéissance ou le refus était également embarrassant pour l'honorable compagnie; mais elle s'en tira par son biais ordinaire, en disant qu'elle ne pouvait obéir aux ordres du roi ni même en discuter la légitimité de ces ordres, tant que le cardinal Mazarin serait en France. En outre, la compagnie rendit une déclaration par laquelle il était défendu à chacun de ses membres de s'éloigner de Paris, et enjoint aux absents d'y revenir.

Alors le conseil du roi comprit et Mazarin lui-même contribua à lui faire comprendre que cet état de choses était insupportable. Le ministre offrit sa retraite, et elle fut acceptée. En conséquence, le 12 août, étant à Pontoise, le roi rendit une ordonnance sur l'éloignement du cardinal.

Chaque d'une excellente politique, le coup d'Etat de l'hôtel de ville dans lequel trois ou quatre conseillers, deux échevins et une trentaine de bourgeois furent tués, avait indisposé le parlement contre MM. les princes. La nomination de Monsieur comme lieutenant général n'avait passé qu'à la majorité de cinq voix, ce qui dénotait une opposition de soixante-neuf membres contre soixante et quatre. Le départ de Mazarin enlevait le prétexte des troubles. Au parti, l'opposition parlementaire devenait de la rébellion publique, et il savait trop la grande lassitude que cela en avait de la guerre pour craindre que cette guerre ne continuât quand le prétexte en serait enlevé.

La détermination du roi qui annonçait le départ du cardinal arriva à Paris le 13 et produisit l'effet attendu. Les deux parties se rendirent au parlement et déclarèrent que, le principal motif de la guerre n'existant plus, ils étaient prêts à déposer les armes, pourvu qu'il plût à Sa Majesté de donner une amnistie, d'éloigner les troupes qui étaient dans les environs de Paris, et de retirer celles qui étaient en Guyenne.

La négociation fut longue; les princes voulaient des garanties, le roi faisait ses réserves; les princes voulaient que l'on fut obligé et il y avait des choses dont le roi tenait à se souvenir dans cette circonstance, il arriva ce qui arrive ordinairement, c'est que tout en ayant l'air de négocier la cause générale, chacun traitait pour soi-même par l'intermédiaire du cardinal de Retz. M. le Prince, le duc de Chavigny. Mais ni l'un ni l'autre ne réussirent à obtenir que des réponses vagues, et M. le Prince se décida à partir et qu'il désirait et fut malade qu'il était.

Le duc de Chavigny, qui s'était approché d'une comédienne, il fut obligé de quitter Paris. Mais, comme il crut que son absence ne lui ferait aucun mal, il continua ses intrigues. Il se mit à courir dans une telle colère contre lui, qu'il fut obligé de partir. Monsieur dit qu'il mourut quelque temps après.

MM. de Luxembourg et de Beaufort donnèrent tous deux leur démission. Le roi se rendit de Paris l'autre de prévôt des marchands.

Le 17 octobre, le roi vint à Saint-Germain; les chefs de la faction bourgeoise et les députés de la ville y coururent en masse et se retirèrent dans le théâtre l'ancien gouverneur de Paris, le marquis de l'Hôpital, et l'an-

rien prévôt des marchands, le conseiller Lefevre. Ils annonçaient en outre que, le surlendemain, le roi ferait sa rentrée dans la capitale.

Cette nouvelle produisit une joie générale dont Monsieur put, du Luxembourg, entendre les éclats, et dont il s'apprêtait à prendre sa part, lorsque Mademoiselle reçut du roi une lettre par laquelle Sa Majesté lui faisait savoir que, revenant à Paris et n'ayant d'autre logement à donner à son frère que le palais des Tuilleries, il la pria de quitter ce logis assez promptement pour qu'en arrivant le surlendemain, le duc d'Anjou pût le trouver vide.

Mademoiselle répondit qu'elle obéirait aux ordres du roi, et qu'elle allait prendre ceux de Son Altesse royale.

Avant de se rendre chez son père, Mademoiselle envoya chercher ses deux conseillers ordinaires, le président Viole et le conseiller au parlement Croissy. Tous deux accoururent, et le président Viole lui dit que le bruit se répandait que Monsieur avait traité particulièrement avec la cour; et il montra même les articles du traité en disant :

— Dame! vous connaissez Son Altesse aussi bien que moi, je ne réponds de rien.

En effet, Mademoiselle connaissait Monsieur aussi bien que personne. Elle trouva son père fort inquiet pour lui-même, et, par conséquent, fort insensible à ce qui pouvait arriver aux autres; aussi ne fit-il pas même à sa fille l'offre d'une chambre au Luxembourg; alors, Mademoiselle lui demanda la permission d'aller loger à l'Arsenal, permission que Monsieur accorda avec sa légèreté ordinaire.

Mais, en rentrant chez elle, Mademoiselle y trouva madame d'Epéron et madame de Châtillon, qui venaient se lamenter en sa compagnie de ce qu'elle était forcée de quitter les Tuilleries, qui étaient le plus charmant logement du monde, et qui lui demandèrent où elle comptait aller.

— A l'Arsenal, répondit Mademoiselle.

— Ah! mon Dieu! s'écria madame de Châtillon, qui vous a donc donné un pareil conseil?

— MM. Viole et Croissy.

— Mais ils sont fous! s'écria madame de Châtillon; à quel songez-vous d'aller à l'Arsenal? Pensez-vous faire des barricades? croyez-vous pouvoir tenir contre la cour dans l'état où vous êtes? Ne vous mettez pas cela dans l'esprit et songez seulement à faire votre retraite, car je vous dis que Monsieur a traité pour lui, mais pour lui seul; il a même dit, et je le tiens de source certaine, qu'il ne répondait point de vous, et, tout au contraire, vous abandonnant.

La journée se passa pour Mademoiselle à chercher une retraite. Vingt logis différents furent discutés et écartés. Le soir, Mademoiselle, qui ne s'était encore arrêtée à rien, alla coucher chez madame de Flesque.

Cependant, malgré les bruits qui couraient sur Monsieur, et auxquels de trop nombreux antécédents avaient donné créance, il n'y avait aucun traité de fait; non pas que Monsieur ne l'eût point proposé, mais parce que cette fois le roi, ou plutôt son conseil, n'en avait point voulu signer. En effet, le lundi 21 octobre au matin, Monsieur reçut de Sa Majesté une lettre qui lui enjoignait de quitter Paris.

A peine Monsieur eut-il reçu cette lettre, que, sans en rien dire à personne, il courut au palais assurer le parlement qu'il n'avait fait aucun traité, qu'il ne séparerait jamais ses intérêts de ceux de la compagnie, et qu'il périrait avec elle.

Comme la compagnie ignorait ce qui s'était passé, elle remercia Monsieur, lequel rentra chez lui fort maussade et cherchant quelqu'un à qui s'en prendre de cette disgrâce.

En ce moment, Mademoiselle accourait au Luxembourg. Elle entra dans le cabinet de Madame, où se trouvait Son Altesse royale.

— Oh! mon Dieu! monsieur, lui dit-elle, est-il donc vrai que vous ayez reçu l'ordre de vous en aller?

— Que j'aie reçu ou non cet ordre, répondit Monsieur que vous importe? Je n'ai point de comptes à vous rendre.

— Mais moi, demanda Mademoiselle, vous pouvez bien me dire si je serai chassée.

— Ma foi, répondit Son Altesse, il n'y aurait rien d'étonnant à cela; vous vous êtes assez mal gouvernée vis-à-vis de la cour pour en attendre ce traitement; cela vous apprendra une autre fois à ne pas suivre mes conseils.

Quelle bien que Mademoiselle connût son père, cette réponse la déconcerta un instant. Cependant elle se remit et souriant quelque elle fut fort pâle et fort agitée.

— Monsieur, dit-elle, je ne comprends pas ce que vous me dites, car, lorsque j'ai été à Orléans, ce fut par votre ordre. Je n'ai point cet ordre écrit, c'est vrai, attendez que vous me l'avez donné verbalement; mais j'ai vos lettres, beaucoup trop obligeantes, je l'ayoue par lesquelles vous me touez de la conduite que j'ai tenue.

— Oul, oui, murmura Monsieur; aussi n'est-ce point d'Orléans que je veux parler; mais votre affaire de Saint-Antoine, croyez-vous qu'elle ne vous ait pas nuï à la cour? Vous avez été bien aise de faire l'héroïne et de vous entendre dire deux fois que vous aviez sauvé notre parti; eh bien, maintenant, quoi qu'il vous arrive de mal, vous vous en consolerez en vous rappelant les louanges que vous avez reçues.

Mademoiselle eut certes été démontée si quelque chose eût pu la démonter de la part de son père.

— Je ne crois pas, monsieur, répondit-elle, vous avoir plus mal servi à la porte Saint-Antoine qu'à Orléans; car ces deux actions si reprochables, selon vous, je les ai accomplies par votre ordre, et, si elles étaient à recommencer, je les ferais encore, parce que mon devoir m'y obligerait; je ne pourrais pas, étant votre fille, me dispenser de vous obéir et de vous servir; si vous êtes malheureux, il est juste, par la même raison, que je partage votre disgrâce et votre mauvaise fortune; quand je ne vous aurais pas servi, je ne laisserais pas que d'y participer. Je ne sais ce que c'est que d'être une héroïne, mais je sais ce que c'est que d'être d'une grande naissance, ce qui m'impose l'obligation de ne jamais rien faire que de grand et d'élevé. On appellera cela comme on voudra; quant à moi, j'appelle cela *suivre mon chemin*, étant née à n'en point prendre d'autre.

Mademoiselle voulut sortir, mais sa belle-mère la retint. Alors, se retournant vers Son Altesse royale:

— Maintenant, monsieur, dit-elle, vous savez que je suis chassée des Tuileries; voulez-vous bien me permettre de loger au Luxembourg?

— Ce serait avec grand plaisir, répondit Monsieur, mais je n'ai point de logement.

— Il n'y a personne ici qui ne me cède le sien; autorisez-moi donc seulement à prendre celui qui me conviendra.

— Mais il n'y a personne non plus ici qui ne me soit nécessaire, et ceux qui y sont n'en délogeront point pour vous.

— Alors, dit Mademoiselle, puisque Votre Altesse refuse absolument de me recevoir, je vais aller loger à l'hôtel de Condé, où il n'y a personne.

— Oh! quant à cela, s'écria le Prince, je ne le veux point.

— Mais enfin, où voulez-vous donc, que j'aïlle?

— Où vous voudrez.

Et il sortit.

Mademoiselle coucha, cette nuit là, chez madame de Montmort, sœur de madame de Frontenac espérant toujours qu'elle recevrait quelque lettre de Monsieur, qui lui permettrait de l'accompagner; mais, au contraire, le lendemain, dès le matin, elle reçut un billet qui lui apprenait que Son Altesse royale était partie pour Limours. Mademoiselle expédia aussitôt à son père le comte de Holac, qui était attaché à son service et qui rejoignit Monsieur près de Berny.

— Ah! lui dit Son Altesse en l'apercevant je suis aise de vous voir pour que vous disiez à ma fille qu'elle s'en aille à Bois-le-Vicomte, et qu'elle ne s'amuse pas aux espérances que lui pourrait donner M. de Beaufort ou madame de Montbazon, de servir M. le Prince par quelque action considérable qui remettrait ses affaires en bon état. Il n'y a plus rien à faire, car, moi qui suis plus aimé et plus considérable qu'elle, le peuple de Paris m'a vu partir sans s'émouvoir. C'est pourquoi il faut qu'elle s'en aille et ne s'attende plus à rien.

— C'est bien son intention, monseigneur, répondit le comte de Holac; aussi Mademoiselle, sachant la route que vous prenez, va-t-elle vous suivre à l'instant même.

— Non pas, non pas, dit le prince qu'elle aille à Bois-le-Vicomte, comme je l'ai dit et comme je le dis encore.

— Mais, monseigneur, reprit Holac, j'aurai l'honneur de faire observer à Votre Altesse que la chose est impossible: Bois-le-Vicomte est une maison au milieu de la campagne, les armées sont tout autour et pillent ce qui passe; Mademoiselle, en demeurant à Bois-le-Vicomte, ne pourra s'approvisionner de rien; d'ailleurs, Mademoiselle en a fait un hôpital pour les blessés du combat Saint-Antoine. Il est donc impossible qu'elle se retire dans ce château.

— Eh bien, dit Monsieur, qu'elle aille où elle pourra, pourvu que ce ne soit point avec moi.

— Alors, répliqua Holac, elle ira avec Madame.

— Impossible, dit Gaston. Madame est près d'accoucher et elle l'incommoderait.

— Je dois dire à Votre Altesse, reprit Holac, que, quelque défense qu'elle lui fasse, je crois Mademoiselle disposée à la venir rejoindre.

— Qu'elle fasse ce qu'elle voudra, répondit Monsieur; mais qu'elle sache que, si elle vient, je la chasserai.

Il n'y avait pas à insister davantage. Holac revint rapporter cette conversation à la princesse. Monsieur continua sa route vers Limours, et, le lendemain, Mademoiselle, moins avancée que son père, sortit de Paris sans savoir où elle irait.

Nous avons raconté cette anecdote dans tous ses détails pour excuser Monsieur d'avoir successivement abandonné Chalais, Montmorency et Cinq-Mars. Il pouvait bien abandonner ainsi ses amis, puisqu'en semblable occasion il abandonnait sa propre fille.

La veille au soir, le roi était rentré dans Paris et était descendu au Louvre au milieu des acclamations de la multitude, amenant à sa suite une de nos anciennes connaissances, perdue de vue depuis longtemps, Henri de Guise l'archevêque de Reims, le vainqueur de Coligny, le conquérant de Naples et le prisonnier de l'Espagne. Depuis quinze jours, il était rentré en France, rappelé par les sollicitations de M. le Prince.

Le lendemain, le roi donna une déclaration d'amitié dont étaient exclus les ducs de Beaufort, de la Rochefoucauld, de Rohan, dix conseillers au parlement, le président Pérault, de la chambre des comptes, et tous les serviteurs de la maison de Condé.

Pendant cette seconde guerre, voici, outre les choses que nous avons racontées, ce qu'on avait pu voir encore.

L'archiduc nous avait repris Gravelines et Dunkerque; Cromwell, sans aucune déclaration de guerre, s'était emparé de sept ou huit de nos vaisseaux; nous avions perdu Barcelone et Casal, dont l'une était la clef de l'Espagne, l'autre celle de l'Italie; la Champagne et la Picardie avaient été ravagées par le passage des armées lorraines et espagnoles que les princes avaient appelées à leur secours; le Berry, le Nivernais, la Saintonge, le Poitou, le Périgord, le Limousin, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais et la Beauce étaient ruinés par la guerre civile; enfin, on avait vu les étendards d'Espagne se déployer sur le pont Neuf, en face de la statue de Henri IV, et les écharpes jaunes de Lorraine avaient flotté dans Paris avec la même liberté que les écharpes bleues et isabelle, couleurs des maisons d'Orléans et de Condé.

Si embrouillées que parussent les affaires au premier coup d'œil, en quelques jours on vit clair dans le grand échiquier politique sur lequel veuaient de se passer tant de choses. Le roi et la reine étaient rentrés dans Paris au milieu d'acclamations qui prouvaient que la royauté était encore la seule institution immuable, le seul centre autour duquel se ralliait éternellement le peuple. Le coadjuteur, qui s'était tenu coi et tranquille pendant tous les événements que nous avons racontés, et dans lesquels son nom ne se trouve mêlé que pour annoncer sa promotion au cardinalat, était venu des premiers les féliciter à leur rentrée. Le duc d'Orléans, après avoir fait toute sorte de protestations de fidélité à venir, s'était retiré à Blois avec l'assentiment de la cour. Mademoiselle, après avoir erré à droite et à gauche, avait enfin pris sa demeure à Saint-Fargeau, qui était une de ses maisons. Le duc de Beaufort, la duchesse de Montbazon et la duchesse de Châtillon avaient quitté Paris. Le duc de la Rochefoucauld, blessé grièvement, on se le rappelle, au combat du faubourg Saint-Antoine, s'était fait transporter à Bagneux, à peu près guéri de son double amour pour la guerre de partisan et pour madame de Longueville. Madame la Princesse, M. de Conti et madame de Longueville étaient à Bordeaux, non plus à titre de souverains et de maîtres de la ville, mais comme de simples hôtes.

Enfin le duc de Rohan, que l'on tenait pour un des plus fidèles serviteurs des princes, avait si bien arrangé ses petites affaires, que, huit jours après leur rentrée, le roi et la reine tenaient son fils sur les fonts de baptême.

Restait donc, pour seul et unique ennemi, M. le Prince, qui, tout terrible qu'il était, n'avait pas moins, par son isolement, perdu près des trois quarts de sa force. Le roi n'hésita donc point, dans son lit de justice du 13 novembre, à publier une déclaration portant que les princes de Condé, de Conti, la duchesse de Longueville, le duc de la Rochefoucauld, le prince de Tarente et tous leurs adhérents, ayant rejeté avec mépris et obstination les grâces à eux offertes, et s'étant ainsi rendus indignes de tout pardon, avaient irrévocablement encouru les peines portées contre les rebelles criminels de lèse-majesté, perturbateurs du repos public et traitres à leur patrie.

Le parlement enregistra cette déclaration sans dire mot, et, en voyant cette docilité, le roi regretta sans doute de ne pas y avoir ajouté un paragraphe qui mentionnât le rappel de Mazarin; mais il n'en demeura pas moins si visible pour la cour que ce rappel ne souffrirait désormais aucune difficulté, que la reine lui expédia, dans sa solitude de Bouillon, où il s'était retiré, l'abbé Fouquet, avec mission de lui dire que, tout étant calme et tranquille à Paris, il y pourrait revenir quand il voudrait.

Cependant, chose étrange, quoique le cardinal eût déjà reçu même avis par une lettre particulière de la reine, ce fut lui qui fit l'irrésolu et qui discuta longtemps avec l'ambassadeur pour savoir s'il ne valait pas mieux qu'il préférât les douceurs de sa retraite aux agitations du Palais-Royal; mais, soit bonne foi, soit qu'il eût vu que cette résistance n'était que feinte, l'abbé Fouquet insista de telle façon, que le cardinal parut ébranlé; et, comme ils se promenaient dans la forêt des Ardennes:

c'était un billet anonyme qui lui était adressé pour qu'il prît Gondi de ne point aller à Rambouillet, ou il devait lui arriver malheur.

Cette fois, l'avertissement était positif, et l'aventureux prélat résolut d'en avoir le cœur net : il prit avec lui deux cents gentilshommes, et alla à Rambouillet.

« J'y trouvai, dit-il lui-même dans ses Mémoires, un très grand nombre d'officiers des gardes : je ne sais s'ils avaient osé de m'attaquer ; mais je sais bien que je n'étais pas en état d'être attaqué : ils me saluèrent avec de profondes révérences ; j'entrai en conversation avec quelques-uns d'entre eux que je connaissais, et je revins chez moi, tout aussi satisfait de ma personne que si je n'eusse pas fait une sottise. »

En effet le roi put voir à quel point était dangereux un homme qui trouvait en une demi-journée deux cents gentilshommes prêts pour l'accompagner dans une promenade.

Le cardinal de Retz n'avait donc pas été au Louvre depuis le lendemain de la Toussaint ; car, ayant prêché le jour de cette fête à Saint-Germain, paroisse du roi, Leurs Majestés étaient venues au sermon, et il avait cru devoir aller les en remercier, lorsque, le 18 de décembre, surlendemain du jour où l'ordre avait été donné à Pradelle, madame de Lesdiguières, sa cousine, le vint voir, et lui dit qu'il avait tort de ne plus aller au Louvre, et que cela n'était pas bienséant. Comme le cardinal tenait madame de Lesdiguières pour une de ses fidèles amies, il lui avoua les causes pour lesquelles il n'y allait pas.

— N'y a-t-il que cela qui vous arrête ? dit-elle.

— Certainement, répondit le cardinal, et il me semble que c'est bien assez.

— En ce cas, allez-y donc et en toute sûreté, car nous savons le dessous des cartes : loin qu'il soit question de rien tenter contre votre personne, il a été tenu un conseil dans lequel, après de grandes contestations, il a été convenu qu'on s'accommoderait avec vous et qu'on ferait pour vos amis ce que vous demandez : allez-y donc, et dès demain.

En effet, comme madame de Lesdiguières, ainsi qu'elle l'avait dit, savait ordinairement le dessous des cartes, le cardinal ne fit aucun doute que tous les rapports menaçants qu'on lui avait faits ne fussent des faussetés, et il résolut d'aller au Louvre le lendemain ; ce qu'il fit avec cette imprudence providentielle des hommes que la main du Seigneur pousse à leur perte.

Lorsque le cardinal se présenta au Louvre, il était de si bonne heure, que Leurs Majestés n'étaient point encore visibles. Il passa alors chez M. de Villeroy pour attendre que le moment fût venu. L'abbé Fouquet, le même qui avait été annoncer à Mazarin son appel, courut alors chez le roi, et l'avertit que le cardinal de Retz attendait chez M. de Villeroy le moment de lui présenter ses hommages. Le roi descendit aussitôt chez la reine pour la prévenir de ce qui se passait. Sur l'escalier, il rencontra le cardinal, et dit madame de Motteville, *se servant en cette occasion de cette judicieuse modération qui a paru depuis si excellemment pratiquée par lui dans toutes ses actions*, il lui fit bon visage et lui demanda s'il avait vu la reine. Le cardinal répondit que non. Le roi le convia alors à le suivre chez elle. Il y fut assez bien reçu et y demeura quelque temps, tandis que le roi entendait la messe ; puis, ayant pris congé de la reine, il sortit. Mais dans l'antichambre il rencontra Villequier, qui était capitaine des gardes en quartier, et qui l'arrêta dans l'antichambre même. Le cardinal était si loin, de s'attendre à ce dénouement, qu'il ne fit aucune résistance. Villequier l'emmena dans son appartement, où il le fouilla. Le cardinal n'avait sur lui qu'une lettre du roi d'Angleterre, dans laquelle ce prince le priaît de tenter du côté de Rome, si on ne pourrait pas l'aider en lui envoyant quelque argent, et la moitié d'un sermon qu'il devait prêcher à Notre-Dame le dernier dimanche de l'Avent.

Cette lettre et cette moitié de sermon sont encore aujourd'hui à la Bibliothèque du roi.

Cette inspection faite, les officiers de la bouche apportèrent au cardinal un dîner tout servi, car ce n'était que quelques heures plus tard qu'il devait quitter le Louvre.

Vers les trois heures, on l'avertit de se tenir prêt ; puis on lui fit traverser la grande galerie. Son guide alors le conduisit par le pavillon de Mademoiselle, à la porte duquel il trouva un carrosse du roi. Il monta d'abord, puis Villequier, puis cinq ou six officiers des gardes du corps. Ensuite le carrosse se mit en marche escorté de Mossens à la tête des gendarmes, de M. de Vauguayon à la tête des chevau-légers, et de M. de Vienne lieutenant-colonel du régiment des gardes : il sortit par la porte de la Conférence, fit le tour des boulevards extérieurs, passa devant deux ou trois postes, à chacun desquels se tenait un bataillon de Suisses, les piques tournées vers la ville. Enfin, entre huit et neuf heures du soir, on arriva à Vincennes.

Mossens connaissait le chemin : c'est là qu'il avait mené

tour à tour le duc de Beaufort, le prince de Condé, et qu'il menait enfin le cardinal de Retz.

Cette arrestation fit grand bruit, comme on le pense bien, quoique, par la fatigue de tant d'événements, le peuple ne s'en émut point ; mais les amis du cardinal s'effrayèrent, craignant que, pour s'en débarrasser sans bruit, on ne l'empoisonnât. En conséquence, ils tinrent un conseil pour imaginer un moyen de lui faire parvenir du contre-poison. Ce fut madame de Lesdiguières qui avant à se reprocher d'être la cause de l'arrestation du cardinal, se chargea de la commission. Villequier, celui même qui avait conduit le prisonnier à Vincennes, lui faisant la cour, elle s'adressa à lui, et le pria de faire remettre au cardinal un pot d'opiat. Villequier y consentit ; mais, au moment de remplir la commission, il alla en demander la permission à la reine. Anne d'Autriche voulut voir le pot d'opiat, le fit décomposer par un chimiste, et apprit ainsi qu'il contenait du contre-poison. Elle se mit alors dans une grande colère et s'empressa de raconter le fait aux ministres. Servien proposa d'enlever l'opiat et de mettre en place un poison véritable ; mais Le Tellier s'y refusa formellement, et l'on se contenta de laisser le cardinal sans antidote.

Ainsi finit cette seconde guerre de la Fronde. Le cardinal de Retz en avait été le premier chef, il en fut la dernière victime. Dans le premier acte de cette tragi-comédie, il avait joué un rôle actif et brillant ; dans le second, il fut pâle, indécis, ne donnant que de mauvais conseils, ne faisant que des fautes. Ce rusé politique qui voulait rivaliser de finesse avec Mazarin et d'audace avec Richelieu, se laissa prendre aux paroles d'un enfant qui avait reçu de ses ennemis sa leçon toute faite ; ce galant prélat, si habile aux intrigues amoureuses, se laissa duper par les insidieuses coquetteries d'une vieille reine qui le haïssait ; enfin cet observateur si attentif, qui avait vu arrêter presque devant lui un prince à qui la reine avait confié deux jours ses enfants et qu'elle avait hantement proclamé le plus honnête homme du royaume, qui avait vu conduire en prison le vainqueur de Rocroy auquel elle venait de serrer la main, qui avait noté ces deux événements, pour les consigner plus tard dans ses Mémoires, crut que ceux qui avaient eu la main si légère pour saisir au collet le petit-fils de Henri IV et le premier prince du sang, n'oseraient pas tenter à sa liberté : c'était plus que de l'aveuglement, c'était presque de la folie.

Voilà la nouvelle que le cardinal Mazarin attendait pour rentrer à Paris. En l'attendant, il avait occupé son temps au profit de la France. Le 17 décembre, c'est-à-dire deux jours avant l'arrestation de Gondi, il était parti de Saint-Dizier et était allé rejoindre l'armée qui assiégeait Bar-le-Duc, et, le 22 décembre, il avait assisté à la reprise de cette ville. Après Bar-le-Duc, Ligny s'était rendu ; alors, Mazarin, comme pour faire annoncer son retour par des victoires, avait voulu reprendre encore Sainte-Menehould et Rethel ; mais le grand froid avait empêché de mettre le siège devant ces deux villes, et il avait fallu qu'à leur défaut, il se contentât de Château-Porcien. Enfin, ayant appris que le comte de Fuensaldagne s'était emparé de Vervins, il avait si bien excité l'armée, harassée de cette campagne d'hiver, qu'elle s'était remise en marche, et que, devant elle, les Espagnols avaient abandonné la ville, sans même essayer de nous la disputer. Alors seulement Mazarin avait pensé qu'il lui était permis de revenir à Paris.

Le roi alla au-devant de lui jusqu'à trois lieues pour le recevoir et le ramena dans son carrosse. Les courtisans avaient été jusqu'à Dammartin.

Un grand festin attendait au Louvre le ministre exilé. Son entrée fut un véritable triomphe. Le soir, il y eut devant le logis un feu d'artifice magnifique, et avec sa dernière fleur et sa dernière fumée s'évanouit le souvenir de M. le Prince, de M. de Beaufort et du cardinal de Retz, ces trois héros de la Fronde, dont le courage, la popularité et l'influence avaient été vaincus par la laborieuse patience de l'élève de Richelieu et du maître de Colbert.

Le même soir que Mazarin rentrait ainsi à Paris, y rentrèrent aussi, conduites par la princesse de Carignan, ces trois nièces auxquelles le maréchal de Villeroy avait, on se le rappelle, le jour de leur arrivée, prédit un si magnifique avenir, et qui jusque-là n'y avaient guère présumé que par l'exil et le deuil.

Pendant cette année, si fertile en événements, moururent M. le duc de Bouillon, qui, après avoir fait la guerre au cardinal, était devenu non seulement son ami, mais encore son conseil ; le vieux maréchal Caumont de la Force, qui avait si miraculeusement échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, et cette charmante mademoiselle de Chevreuse, qui dit adieu au monde juste à temps pour ne pas voir la chute de ce cardinal de Retz qu'elle avait tant aimé et qui fut si ingrat envers elle.

Ce fut aussi pendant le cours de cette même année 1652, que le poète Scarron épousa, vers le mois de juin, Françoise d'Aubigné, petite fille d'Agrippa d'Aubigné, ce sévère compagnon de Henri IV, plus fidèle que son roi en ses amitiés et surtout en ses croyances.

CONDUITE DU PRINCE DE CONDÉ. — PREMIÈRES MESURES DE MAZARIN. — DISTRIBUTION DE RÉCOMPENSES. — SIMPLIFICATION DE LA SOCIÉTÉ PARIISIENNE A CETTE ÉPOQUE. — FRANÇOISE D'AUBIGNÉ, DÉPUTÉ MAINTENON. — SES COMMENCEMENTS. — ELLE EST DÉCLARÉE MORTE. — GRANDE MISÈRE. — MÈRE ENTRE AU COUVENT. — SON ARRIVÉE A PARIS. — COMMENT ELLE FAIT LA CONNAISSANCE DE SCARRON. — SON MARIAGE. — SES SUCCÈS DANS LA SOCIÉTÉ. — MADAME DE LONGUEVILLE SE RETIRE DU MONDE. — LE PRINCE DE MARSILLAC FAIT SA PAIX AVEC LA COUR. — MARIAGE DU PRINCE DE CONTI. — SABRASIN NEGOCIATEUR. — SA FIN. — ARRÊT DE MORT CONTRE CONDÉ. — VUES DE MAZARIN A L'ÉGARD DE LOUIS XIV. — FÊTES A LA COUR. — LE ROI ACTEUR ET DANSEUR. — IL EST SACRÉ. — SA PREMIÈRE CAMPAGNE. — MORT DE BROUSSEL.

Le prince de Condé avait dit à ceux qui le poussaient à la guerre : Prenez garde, je suis le dernier à prendre les armes, mais si je serais le dernier à les déposer.

Il avait tenu parole. Certes il pouvait au lieu de quitter Paris faire avec la cour une paix honorable, puisqu'en l'exilant une fois, le cardinal, qui peut être même le l'exila que pour cela, lui en offrait les moyens. Mais Condé était un de ces génies caprioteux qui veulent essayer de tout. Après avoir fait du généralat comme Turenne, il avait tenté de faire de la politique comme madame de Longueville, et en las de la politique il avait voulu tâter de la vie de partisan comme Maza et le duc de Lorraine. En 1649, il était parti de Paris avec son cheval et son épée, avait rassemblé trois ou quatre mille hommes, s'était fait commander général des troupes espagnoles, avait pris en prison les viles que nous avons vu Mazarin lui reprendre, et enfin forcé de rentrer devant Turenne, il avait franchi, vers Luxembourg la frontière de cette France qui, après les victoires de Rocroy, de Nordlingen et de Lens, l'avait nommé son héros.

De retour à Paris, sûr cette fois de ne le plus quitter, le premier soin du cardinal avait été de s'occuper des finances de l'État qui étaient fort délabrées, et des sennes, qui n'étaient guère en meilleure situation. Pour remplacer le duc de la Nouaille, mort au moment où on venait de le faire duc, on avait nommé surintendant en commun le comte Servien et le procureur général Nicolas Fouquet, frère de la petite Floquet, ami de Mazarin, qui l'avait été d'abord à Blois. C'était une façon de récompenser en lui les services de son frère, et le ministre, en travaillant particulièrement le jour avec le comte Servien, prouva qu'il avait voulu lui donner une brillante position : volla tout. Nous verrons plus tard ce que Fouquet fit de cette situation.

Puis on avait récomposé à droite et à gauche, l'ingratitude à la cause des princes ou le dévouement à la cause royale. Le duc de Guise entra au conseil suprême avec le cardinal de Turenne, qui avait servi le roi pour Mazarin, et le marquis de Gramont, qui avait servi le roi contre Mazarin. Le duc de Lorraine fut fait chevalier du Saint-Esprit, et comme maître des cérémonies de l'ordre, le seigneur de Teller obtint la même faveur, en qualité de surintendant de l'artillerie, et fut chargé de trésorier ; enfin le comte de Turenne avait été Montmorin, et Miosens qui avait servi Condé et le prince de Conti, furent faits maréchaux de France. Le duc de Vendôme et le duc de Clérambault, l'autre pour le moment, furent d'abord.

Tout cela ne fut que la tranquillité qu'après avoir puni le duc de Guise, le cardinal se donna à la cour. Le duc de sa famille. Outre les trois comtes qui furent ses frères de lui, il fit encore venir de Rome le marquis de Miosens, toutes deux, avec et un fils de son frère, et une septième niece et un neveu, le duc de Miosens. D'ailleurs, prêts à retourner en France au premier signal, sur ordre

Paris présentait un nouvel aspect. La société de la régence et celle de la Fronde étaient presque dispersées ; Gaston, qui tenait cercle deux fois par semaine, étant à Blois, Mademoiselle en partant pour Saint-Fargeau avait emmené avec elle ses maréchaux de camp et ses dames d'honneur ; Condé avait disparu avec son brillant état-major d'officiers et les ducs de son parti ; mesdames de Châtillon, de Rohan, de Montbazou et de Beaufort avaient quitté Paris ; tous les amis du capitaine le duc de Brissac, Châteaubriand, Renaud de Sévigne, Lameth, d'Argenteuil, Château-Regnault, d'Humières, Caumont et d'Hacqueville, s'étaient exilés ; M de Montausier et sa femme étaient en Guyenne ; le duc de la Rochefoucauld achevait sa convalescence à Damvilliers, mademoiselle de Chevreuse venait de mourir ; madame de Chevreuse faisait pénitence de ses péchés en se remariant ; la princesse de Condé et madame de Longueville étaient toujours à Bordeaux ; M de Conti s'était retiré dans sa terre des Graignes, près Pezenas, Scudéry et sa sœur étaient en Normandie ; madame de Cholsy avait suivi son mari à Blois ; le pauvre d'Albret Scarron était seul resté, et cela peut-être par cette seule raison qu'il lui était impossible de fuir.

Nous avons dit à la fin du chapitre précédent qu'il s'était marié ; tournons un instant les yeux vers sa jeune femme, dans les salons de laquelle va se transformer la société parisienne.

Françoise d'Aubigné était petite-fille de Théodore Agrippa d'Aubigné, et fille de Constant d'Aubigné, baron de Suriméau, le dernier, qui, sans le consentement de son père, s'était marié avec Anne Marchand, veuve de Jean Couraut, baron de Chateaubriand, ayant surpris sa première femme en flagrant délit d'adultère, la tua, elle et son amant, puis se remarria, en 1627, avec Jeanne de Cardillac, fille du gouverneur du Château-Trompette, en eut d'abord un fils, puis une fille qui naquit le 27 novembre 1635, dans les prisons de la Conciergerie de Niort.

Cette fille, dont la destinée commençait d'une façon si sombre, qu'elle avait pour tout horizon les murs d'un cachot, était Françoise d'Aubigné, qui épousa en premières noces le poète Scarron, et en secondes le roi Louis XIV.

Elle fut baptisée par un prêtre catholique. Le duc François de la Rochefoucauld, père de l'auteur des *Maximes*, et Françoise Tiraqueau, comtesse de Neullant, furent ses parrain et marraine. Quelques mois après la naissance de cette petite fille, madame de Villette, sœur de Constant d'Aubigné, ayant visité celui-ci dans sa prison, fut touchée de la misère de toute la pauvre famille, et emmena sa nièce au château de Murcey, où elle passa quelques années. Mais, au bout de ce temps le prisonnier ayant obtenu d'être transféré au Château-Trompette, madame d'Aubigné réclama sa fille.

Elle avait quatre ans lorsque, jouant dans cette prison avec la fille du concierge, qui avait un ménage en argent, celle-ci lui reprocha de ne pas être aussi riche qu'elle.

— C'est vrai, répondit la petite Françoise ; mais, en revanche, je suis demoiselle, et vous ne l'êtes pas.

Enfin, vers 1639, d'Aubigné sortit de prison ; mais, ne voulant pas abjurer le calvinisme, il ne put obtenir du cardinal de Richelieu de demeurer en France, et fut forcé de s'embarquer pour la Martinique. Pendant la traversée, la petite Françoise devint malade, tomba en léthargie et fut déclarée morte par le médecin. On allait la jeter à la mer, selon l'habitude des cérémonies mortuaires à bord des bâtiments, lorsque sa mère, se penchant sur elle pour l'embrasser une dernière fois, sentit une légère haleine sur sa bouche, une légère pulsation à son cœur, et l'emporta toute détraquée dans sa cabine, où l'enfant rouvrit les yeux sur ses genoux. La petite Françoise était sauvée.

Deux ans plus tard, à la Martinique, comme sa mère et elle, assises sur l'herbe, allaient manger une jatte de lait, elles entendirent, à quelques pas d'elles, un léger bruit accompagné d'un sifflement aigu. C'était un serpent qui s'approchait, le corps rampant, la tête haute et les yeux flamboyants, attiré par l'odeur du lait. Madame d'Aubigné prit sa fille par la main et l'emmena avec elle. Mais le serpent au lieu de les poursuivre, s'arrêta à la jatte, but le lait, qui était dedans, et se retira comme il était venu. Décidément la main de Dieu était sur cette enfant.

Cependant, grâce aux soins de madame d'Aubigné, les affaires des pauvres exilés commencent à prospérer à la Martinique, lorsque son mari eut la fatale idée de l'envoyer en France pour voir si elle ne pourrait pas tirer quelque parti de ses biens séquestrés. Madame d'Aubigné partit. En son absence, son mari joua, perdit toute sa nouvelle fortune, et, lorsqu'elle revint sans avoir rien pu terminer, elle le trouva ruiné pour la seconde fois.

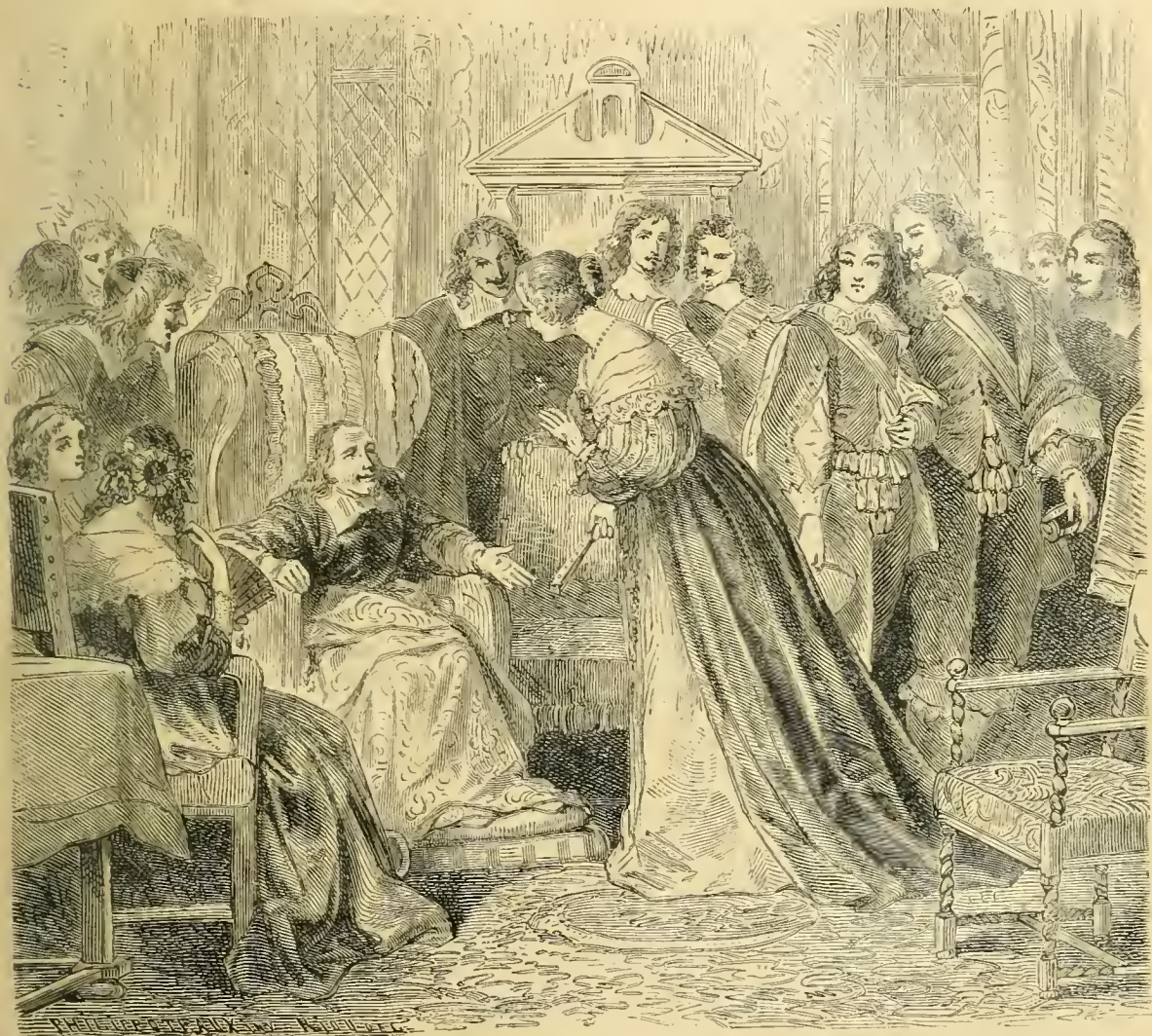
Des lors, il ne leur resta plus pour vivre que les appointements d'une simple lieutenant, encore ces appointements étaient-ils tellement engagés, que, lorsque Constant d'Aubigné mourut, en 1645, et que sa femme voulut revenir en Europe, elle fut obligée de laisser sa petite-fille, comme

une espèce de gage, entre les mains de son principal créancier; mais celui-ci se lassa bientôt de nourrir l'enfant et la renvoya en France. La jeune Françoise aborda à la Rochelle, où sa mère apprit qu'elle était arrivée sans avoir même su son départ. Madame d'Aubigné était plus pauvre que jamais, et madame de Villette, qui déjà s'était chargée de l'enfant, la pria de la lui laisser une seconde fois. Madame d'Aubigné y consentit avec crainte, car madame de Villette était calviniste, et elle tremblait qu'entre ses mains sa fille ne changeât de religion. En effet, au bout de quel-

de Neullant, qu'elle avait quittée, ni madame de Villette, qui craignait de la voir revenir à la religion catholique ne voulurent payer sa pension.

Enfin, vaincue par la nécessité, bien plus que par les instances de sa mère, et sur l'assurance que lui donna son confesseur que, malgré son hérésie, sa tante, qu'elle adorait, ne serait point damnée, elle se fit catholique.

Les Ursulines la gardèrent un an; puis, voyant que, contre leur espoir, madame de Neullant et madame de Villette demeuraient inflexibles, elles la mirent à la porte du



Tout cul-de-jatte qu'il était, Scarron était à la mode.

que temps, ses craintes se réalisèrent; la petite fille se fit calviniste. Mais alors madame de Neullant, sa marraine, qui était près de la reine Anne d'Autriche, obtint un ordre pour retirer la jeune fille de la maison de sa tante, et pour la prendre chez elle, où tout fut mis en œuvre afin de la ramener à la religion catholique. Mais, prières, exhortations, conférences, tout fut inutile; celle qui devait révoquer un jour l'édit de Nantes commençait par être le martyr de la religion qu'elle devait persécuter.

Madame de Neullant résolut de la vaincre par l'humiliation: elle était chargée des soins les plus infimes de la maison; c'était elle qui gardait les clefs, qui faisait mesurer l'avoine des chevaux, qui appelait les domestiques quand on avait besoin d'eux, car les sonnettes n'étaient pas encore en usage. Ce n'est pas tout: la bonne dame était fort avare et la laissait mourir de froid. Un jour, elle manqua d'être asphyxiée par du charbon qu'elle avait porté dans un vase de cuivre pour chauffer sa chambre. Ce dernier accident la fit réclamer par sa mère, qui la mit au couvent des Ursulines de Niort. Mais, là, ni madame

couvent. La pauvre enfant ne revint près de sa mère que pour la voir mourir, entre ses bras, de chagrin et de misère. Alors, écrasée de douleur, elle resta trois mois enfermée dans une petite chambre à Niort, ne sachant pas si mieux ne valait point rejoindre sa mère au tombeau par une mort volontaire, que d'essayer d'aller plus loin dans une vie où tout semblait se changer pour elle en obstacles et en impossibilités. Elle en était à ce point de doute et de désespoir, lorsque madame de Neullant, se laissant toucher par tant de misères, la reprit et la mit au couvent des Ursulines de la rue Saint-Jacques, où elle fit sa première communion. Enfin, madame de Neullant vint demeurer à Paris, et la prit dans sa maison aux mêmes conditions où elle avait déjà été. Parmi les personnes qu'elle recevait, était le marquis de Villarceaux, amant de Ninon de Lenclos: ce dernier fut si frappé de la beauté naissante de la jeune fille, qu'il lui fit une cour assidue, si assidue même, que Bois-Robert, à l'affût de toutes les intrigues politiques et amoureuses du temps, adressa au marquis la lettre suivante:

Tu n'as à te reprocher que
 En ayant trop aimé, trop aimé
 Les Amis, les amis.
 N'importe, c'est ton Malheur.
 Hélas ! que de gens en ont fait
 Leur loi, leur règle, leur religion,
 Et sont allés jusqu'à s'en faire
 Leur Dieu, leur Dieu, leur Dieu.
 Et que de gens en ont fait
 Leur loi, leur règle, leur religion,
 Et sont allés jusqu'à s'en faire
 Leur Dieu, leur Dieu, leur Dieu.
 Mais, comme on ne peut être et belle,
 Et sage, et riche, et vertueuse,
 Et aimée de tous, et en sa vie,
 On ne peut pas trop innocents
 Et innocents à tous sans tomber
 Sur des tourments d'un éclat sombre,
 Qui par un miracle d'air,
 Au travers des cours se fait jour,
 Et fait élire à l'auparavant
 Mieux que la plus forte lumière
 L'air son esprit et dans son corps
 Le double plus de travers.
 Combien, au milieu de la vie,
 Dans le chemin qui se voit entre
 Si c'est cette route, c'est
 Quel front on esprit de l'humanité.
 Mais, je n'ai rien de te plaindre,
 Car son humeur est fort à coudre,
 Et à presque tout de l'été
 Qu'elle a de grâce et de beauté.

Mais il est si se trouvaient pas, et cette beauté était trop
 pour courir au marquis, et pour devenir la rivale de
 Ninon. Sa poursuite fut donc complètement inutile.

Ce fut vers le même temps que mademoiselle d'Aubigné
 se fit connaître aussi la connaissance du chevalier de
 Mair, qui jeta dans la société des précieuses du temps,
 par un deuil en elle pour un homme de goût aussi
 renommé dans la cour, elle autre chose que de la
 beauté. C'était un esprit fin et charmant, d'autant plus
 agréable que personne ne s'était occupé de lui donner une
 éducation, et qu'il se paraitait naturellement comme
 ces fleurs des bois, qui ont de si vives couleurs et de si
 doux parfums.

Mais s'allait à elle qu'il n'appelait que sa jeune In-
 nocence. Il avait le monde et les belles manières, mais
 le père François était si malheureux, qu'à toutes ses
 prières elle laissait la fille en deuil qu'elle ne désirait
 rien que de travailler un bon chrétien qui payât sa dot
 pour elle, elle put courir dans un couvent. Scarron demeura
 avec elle pendant ce temps, et de madame de Neuil-
 lant, leur poète et ceux qu'il était, il se permit de
 temp en temps quelques vers de ses bonnes attitudes qui
 font honneur les épaves aux gens riches. Le chevalier de
 Mair lui parla de sa petite protégée. Scarron promit de
 parler dans la soirée de ses connaissances et dans la
 soirée ce qui était nécessaire pour payer la dot de l'or-
 pheline. Le Mair alla porter cette bonne nouvelle à la
 petite François, qui, toute émue, accourut chez Scar-
 ron pour le remercier; mais en la trouvant si jeune, en
 la voyant si belle, en l'entendant s'exprimer si élégam-
 ment, Scarron changea d'avis.

— Mademoiselle, lui dit-il depuis que vous êtes là, j'ai
 réfléchi et je veux plus rien vous donner pour vous cloître.

Mademoiselle d'Aubigné jeta un cri de douleur.

Attendez donc, dit Scarron, je ne veux pas que vous
 soyez religieuse parce que je veux vous épouser. Mes
 gens me l'ont enragé et je ne puis les battre; mes amis
 me le demandent et je ne puis courir après eux, quand ils
 sont commandés par une jeune maîtresse, mes laquais
 m'ont dit que je ne verrai une jolie femme mes-
 sieur, et j'ai dû me voir dans huit jours pour
 répondre.

Tout cela dit, qu'il était Scarron était à la mode; il
 avait une réputation de bonté et de gaieté qui surpassait
 encore sa réputation de poète. À force de le regarder
 mademoiselle d'Aubigné s'habitua à sa personne; enfin,
 se habituant jour à jour à son consentement, et tout
 fin (1644).

Lorsque l'on parla de mariage, elle arrivait à son
 frère.

Je veux de mariage de la main et le cœur entre

pour peu de chose et où, en vérité, le corps n'entre pour
 rien.

Scarron ne s'était pas trompé sous la direction de
 leur nouvelle maîtresse, les valets obéirent, à l'aspect de
 la jeune femme, les amis revinrent. La maison de Scarron
 fut bientôt le rendez-vous des gens d'esprit de la cour et de
 la ville, et à l'époque où nos sommes arrivées, c'était une
 mode, une fureur d'aller chez lui.

Mais Scarron avait fort marqué dans la Fronde, une
 partie des pièces satiriques qui avaient été lancées contre
 Mazarin étaient sorties de son arsenal, et, d'ailleurs,
 c'était trop juste dans un jour d'économie, le ministre
 avait supprimé la pension que le poète touchait comme
 malade de la reuue, et le poète qui ne pouvait rien suppri-
 mer au ministre, s'était vengé avec les armes que Dieu
 lui avait données.

Malheureusement, le ministre était revenu plus puissant
 que jamais, et la charmante madame Scarron, qui avait
 eu pour première tâche de faire obéir les domestiques ré-
 calcitrants et de ramener les amis déserteurs, eut pour se-
 conde tâche, bien autrement difficile que l'autre, de rac-
 commoder son mari avec la cour.

Cette tâche, la jeune femme l'entreprit. Malgré son lut-
 timité avec Ninon, nul n'avait jamais médit d'elle, et Ninon,
 quarante ans plus tard, disait à propos de madame de
 Maintenon : « Dans sa jeunesse, elle était vertueuse par
 faiblesse d'esprit; j'aurais voulu la guerir de ce travers,
 mais elle craignait trop Dieu. »

Aussi madame Scarron avait-elle deux amies intimes :
 Ninon la courtisane et madame de Sévigné la prude.

Cette réputation de vertu incontestée, cette réputation
 de beauté incontestable ouvrirent à madame Scarron toutes
 les portes. Les sollicitations multipliées qu'elle fut forcée
 d'entreprendre pour que son mari ne fût point exilé de Pa-
 ris, montrèrent tout ce qu'il y avait, dans cette jeune
 femme, qui se révélait ainsi par le dévouement, de charme
 dans la conversation et de délicatesse dans la prière. Les
 marquises de Richelieu, de Villarceaux et d'Abret s'inté-
 ressèrent à elle. Enfin elle obtint ce qu'elle sollicitait,
 c'est-à-dire que son mari resta à Paris. Cette permission
 une fois obtenue, la maison de Scarron redevint, comme
 autrefois et même bien plus qu'autrefois, le rendez-vous
 de toute la société élégante.

D'ailleurs, tout se calma à l'intérieur. Il y avait bien
 du côté des Pays-Bas, où Condé s'était réfugié, un point me-
 naçant à l'horizon; mais le coadjuteur était arrêté et tenu
 sous bonne garde à Vincennes; le parlement était décimé
 et contenu, madame la Princesse et son fils avaient quitté
 Bordeaux et étaient allés rejoindre leur mari et leur père;
 le prince de Conti continuait de résider dans sa terre des
 Granges; enfin madame de Longueville, en revenant re-
 joindre son mari, resté calme et tranquille au milieu des
 dernières émotions s'était arrêtée à Moulins, chez l'abbesse de
 des filles de Sainte-Marie, sa parente. Or, cette abbesse de
 Sainte-Marie n'était autre que la veuve de Montmorency,
 décapité à Toulouse par ordre du cardinal de Richelieu, et
 dont la mort avait autrefois fait répandre tant de larmes
 à madame de Longueville, quand la nouvelle de cette ca-
 tastrophe était venue la frapper au milieu de son insou-
 cieuse jeunesse. Alors, dans ce séjour de calme au pied de
 l'aube ou la veuve en deuil avait tant pleuré, au milieu
 du bruit du monde qu'elle avait peut-être un peu trop oc-
 cupé d'elle-même, madame de Longueville avait commencé
 ce long retour vers Dieu, dont Villefort nous a conservé
 tous les détails dans son *Histoire de la véritable vie d'Anne-
 Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville*.

Pendant ce temps, l'amant de la belle pénitente, M. le
 prince de Marsillac, devenu duc de la Rochefoucauld par
 la mort de son père, guéri de la guerre civile par les deux
 blessures qu'il avait reçues, l'une à Brié-Comte-Robert,
 dans la première Fronde, en se battant contre Condé,
 l'autre dans la seconde, en se battant pour lui, était,
 comme nous l'avons dit, en convalescence à Danville.
 La solitude et la perte du sang avaient produit un salutaire
 effet sur l'auteur des *Maximes*, et, presque aussi repentant
 que madame de Longueville, il n'avait plus qu'un désir,
 c'était de se réconcilier avec la cour, pour conclure le ma-
 riage de son fils, le prince de Marsillac, avec mademoiselle
 de la Roche-Guyon, unique héritière des Duplessis-Lian-
 court.

Dans le but d'arriver à cette union, M. de la Rochefou-
 cauld envoya Gourville, son homme-lige (1), à Bruxelles,
 pour demander au prince de Condé son consentement à ce
 mariage. Or, comme Gourville avait fort marqué dans la

(1) On le croit tout à l'aise, mais c'est en erreur.

(1) Celui-là même qui nous a laissé de curieux Mémoires sur toute cette époque.

Fronde, et récemment encore venait d'enlever le directeur des postes Burin, lequel n'avait racheté sa liberté qu'en payant une rançon de quarante mille écus, Mazarin avait les yeux sur lui, et, ayant appris qu'il était momentanément à Paris, avait juré qu'il n'en sortirait pas. Gourville fut averti qu'il était tombé dans le piège; alors, en homme de ressource qu'il était, il résolut d'aller bravement au-devant du danger; et au moment où Mazarin venait de mettre toute sa police à ses trousses, il lui fit demander une audience. Mazarin l'accorda, et Gourville, au lieu d'être amené devant le ministre comme un coupable, se présenta comme un ambassadeur.

Mazarin était sur toutes ces choses homme d'esprit; il comprit que celui qui avait trouvé un pareil biais pour se tirer d'affaire n'était point à mépriser. Il le reçut, l'écoula, vit tout le parti qu'il pouvait tirer de cet adroit et intrépide agent, lui fit des propositions qui furent acceptées, et, séance tenante, se l'attacha. Cette audience amena la réconciliation du duc avec la cour et la pacification entière de la Guienne. Enfin, le 24 juillet 1653, par l'intermédiaire de Gourville, la paix fut officiellement signée entre Mazarin et la ville de Bordeaux.

Ce fut alors que Mazarin, tranquille à l'intérieur, peu inquiété au dehors, commença à s'occuper sérieusement de l'établissement de sa famille et jeta les yeux sur le prince de Conti pour en faire le mari d'une de ses nièces.

Le moment était bien choisi: le prince de Conti ayant surpris une lettre de son frère, dans laquelle celui-ci ordonnait à ses gens de guerre, tout en ayant l'air d'obéir au prince, de n'obéir effectivement qu'au comte de Marsin, s'était brouillé avec lui, et ne demandait pas mieux que de se raccommoder avec la cour. En conséquence, on chercha un homme qui eût la confiance du prince de Conti et l'on songea à Sarrasin.

Jean-François Sarrasin, connu dans l'histoire littéraire de France comme un des beaux esprits du XVII^e siècle, était d'origine normande. Il vint à Paris à l'époque où brûlaient les précieuses, fut recommandé à mademoiselle Paule, qui le trouva à son gré et le produisit dans les salons comme un homme de bon lieu, quoique son père ne fût rien autre chose que le parasite du trésorier de France Foucault, dont il avait épousé la gouvernante. Bientôt il eut l'occasion d'être présenté au coadjuteur, et, étant devenu un de ses courtisans les plus assidus, il fut par lui recommandé au prince de Conti, qui, sur cette recommandation, le prit pour secrétaire.

Sarrasin, à tort ou à raison, passait pour faire beaucoup de choses pour de l'argent: le cardinal lui fit offrir vingt-cinq mille livres si l'affaire se terminait à sa satisfaction. Sarrasin se mit aussitôt en campagne, et, grâce à la situation d'esprit où le prince était vis-à-vis de son frère, il éprouva moins de difficultés qu'on ne s'y attendait. Le prince de Conti accepta, à la condition qu'on lui laisserait le choix entre toutes les nièces du cardinal; on y consentit, et il choisit Anne-Marie Martinozzi, laquelle était presque fiancée au duc de Candale, qui avait jusque-là répugné à cette mésalliance, et fut fort étonné de voir un prince du sang prendre, de son propre choix, celle qu'il avait presque refusée.

En conséquence de cet arrangement, le prince, ayant résigné tous ses bénéfices à l'abbé de Montreuil, vint à Paris, où Mazarin lui fit force caresses. Quelques jours après, il fut marié dans le cabinet du roi à Fontainebleau.

Sarrasin survécut peu au mariage dont il avait été la cheville ouvrière: d'abord, le bruit du temps veut qu'il n'ait pas touché un denier des vingt-cinq mille livres promises par le cardinal; ensuite, Segrain raconte qu'un jour, dans un de ces fréquents mouvements de mauvaise humeur que le prince de Conti éprouvait à la suite de son mariage et qui étaient causés par la gêne où il se trouvait, ayant résigné quarante mille écus de bénéfices pour n'avoir que vingt-cinq mille écus de rente, il donna au pauvre Sarrasin un coup de pincettes à la tempe. Segrain ajoute que ce mauvais traitement impressionna tellement Sarrasin, qu'il en eut une fièvre chaude dont il mourut au bout de quelques jours.

Il est vrai que Tallemant des Réaux raconte cet accident d'une autre façon. Selon lui, jamais le prince de Conti ne se serait porté sur son secrétaire à une semblable voie de fait, et Sarrasin aurait été empoisonné par un Catalan dont il avait débauché la femme; ce qui donnerait quelque poids à cette dernière assertion, c'est que la femme mourut de la même maladie, le même jour et presque à la même heure que lui.

En même temps que le prince de Conti épousait la nièce du cardinal, le parlement, tous les magistrats étant en robes rouges, rendait un arrêt par lequel Coudé, convaincu des crimes de lèse-majesté et de félonie, et, comme tel, déchu du nom de Bourbon, était condamné à recevoir la mort en telle forme qu'il conviendrait au roi.

Condé répondit à cette condamnation en prenant Ro-

croix, et Turenne, réduit, à cause du peu de soldats qu'il avait, à éviter une action générale, ne put répondre à ce succès que par un succès à peu près pareil: il prit Saute-Menehould.

Cependant Mazarin, voyant grandir Louis XIV et assistant à chaque heure au développement de ce caractère qui devait être si impérieux un jour, avait compris qu'une nouvelle influence allait surgir, et, pour s'attacher le jeune roi, il se détachait peu à peu d'Anne d'Autriche, revenue elle-même à lui par trop de liens pour qu'elle osât jamais se plaindre publiquement de ce qu'elle appelait l'ingratitude italienne. Depuis quinze ans, il régnait par la mère: il vit qu'il était temps de changer de système et de regner à l'avenir par le fils.

Louis XIV était naturellement enclin au plaisir: Mazarin appela les plaisirs à son aide. Malgré la pénurie de la cour, l'hiver se passa en fêtes et en rejoissances: la princesse Louise de Savoie épousa le prince de Bade, et la ville de Paris donna des repas; on célébra la solennité de la Saint-Louis, et ce fut une nouvelle occasion de s'amuser. En outre, les représentations théâtrales allaient leur train. Louis XIV donnait les premiers symptômes de ce goût qu'il eut ensuite pour les lettres, en assistant à la représentation de *Pertharite*, ce qui n'empêcha point l'œuvre du grand Corneille de tomber à plat. En revanche, son frère Thomas donna deux nouvelles pièces qui réussirent, et un jeune homme, nommé Quinault, sa première comédie, qui fit fureur.

Outre la troupe de l'hôtel de Bourgogne et celle du Petit-Bourbon, qui donnaient ses représentations dans une galerie, seul reste de l'hôtel du connétable de Bourbon, qu'on avait démoli, trois autres troupes couraient la province.

Mademoiselle, qui, malgré sa vieille gouvernante, ses deux dames d'honneur, ses perroquets, ses chiens et ses chevaux anglais, s'ennuyait fort à Saint-Fargeau, en entretenait une.

Il y en avait une autre qui était restée avec la cour à Poitiers et qui l'avait suivie à Saumur.

Enfin une troisième troupe donnait à Lyon une comédie en cinq actes dont le retentissement arrivait jusqu'à Paris: c'était *l'Etourdi* de Molière.

Non seulement, comme nous l'avons dit, le roi se plaisait aux représentations théâtrales, mais aussi le goût des ballets commençait à lui venir. Comme l'hôtel du Petit-Bourbon touchait à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, et, par conséquent, se trouvait près du Louvre, où logeait le roi, on choisit ce théâtre pour les fêtes de la cour. Ce fut là que se donnèrent les fameux ballets royaux qui firent tant de bruit, ballets exécutés par le roi, par le duc d'Anjou son frère, par les seigneurs de la cour, par les dames de la suite de la reine, et enfin par les acteurs qui avaient donné des conseils aux illustres débutants et mis en scène les pièces qu'ils jouaient, dansaient et chantaient.

Benserade, qui était fort en honneur à cette époque, eut le privilège exclusif de composer les vers de ces ballets, et, si ce ne fut point la source de sa réputation, ce fut du moins celle de sa fortune.

Cependant le premier de ces ballets où le roi figura fut encore joué au Palais-Royal: il était intitulé *la Mascarade de Cassandre*; ce n'était pour ainsi dire qu'un essai. Le roi en avait été si satisfait, qu'il en demanda promptement un second plus long que le premier. Celui-là fut intitulé *la Nuit*, et joué au théâtre du Petit-Bourbon.

Le roi y remplissait plusieurs rôles: d'abord, il paraissait sous la figure d'un des Jeux qui accompagnaient Vénus, et, à la suite de quelques autres stances, disait celle-ci, qui donne une idée des leçons qu'on offrait au monarque de quinze ans:

La jeunesse a mauvaise grâce,
Quand, trop sérieuse, elle passe
Sans voir le palais de l'Amour;
Il faut qu'elle entre, et, pour le sage,
Si ce n'est point son vrai séjour,
C'est un gîte sur son passage.

Le roi paraissait encore à la fin, mais cette fois sous les traits du soleil levant et il déclamaient ces vers:

Déjà seul je conduis mes chevaux lumineux,
Qui traînent la splendeur et l'éclat après eux.
Une divine main m'en a remis les rênes;
Une grande déesse a soutenu mes droits;
Nous avons même gloire; elle est l'astre des reines,
Je suis l'astre des rois.

Ce fut dans ces ballets, où Louis XIV s'habitua à être regardé comme un dieu, que M. le duc d'Anjou s'habitua à être regardé comme une déesse. Sa jolie figure faisait que presque toujours on lui donnait à remplir des rôles

de l'année, et il faut être les plus... verrons plus... étrangement... de sa vie... les commu... de Paris, on... par la... de l'année.

Les hommes... drues
Aux portes... des rues
... ses laquais,
... paquets,
... heure mettre
... lettre,
... commits pour cela
... et prendre la,
... diligence habite,
... par toute la ville.

... qu'il n'y avait que deux théâtres à Paris... de Bourgogne et celui du Petit-Four... le goût du spectacle se répandit tellement, que ces deux théâtres ne suffirent plus, et qu'il fallut ouvrir celui de... le nom de la troupe italienne, dirigée par... avait parlé de l'acte le plus remarquable de... cardinal de Retz. Une des premières pièces que l'on y joua fut *L'Amour de Sala-anque*... elle eut un prodigieux succès, et le personnage surtout, jusqu'ici inconnu à notre scène, recueillit toutes les sympathies du public... fut celui de Crispin, qui devint un type entre les mains de Molière.

En ce temps les belles-lettres leur train. On en joua successivement trois nouveaux : celui des *Pierrottes*, celui de *Tartuffe*, et celui de *Titus et Pélée*. Les deux premiers qui ne demandent pas grande mise en scène, furent joués dans la salle des gardes, le troisième pour lequel on fit venir des comédiens de Mantoue et qui parut supérieur à tout ce qui avait été joué jusque-là dans ce genre, fut joué sur la scène du Petit-Four. Louis XIV y parut plusieurs fois, et plusieurs différents remplissant successivement les rôles d'Apollon, de Mars, d'une furie, d'une dryade et d'un mortuif, il y eut un tel succès, qu'il le fit jouer tout l'hiver et jusqu'à trois fois la même semaine.

Dependant toutes ces fêtes coûtaient beaucoup d'argent, et l'Etat était pauvre. Mazarin avait, on se le rappelle, au lieu de la place du Duc de la Vieuville mort, nommé deux surintendants, le comte Servien, lequel avait donné l'ordre de substituer du poison à l'opiat que faisait passer madame de Lesdiguières au coaljuteur, et le premier général Fouquet, dans lequel il récompensait l'ambition de son frère et adouçissait le parlement. Mazarin, ayant besoin d'argent, s'adressa à Servien, qui demeurait à Paris (c'était le moment qu'attendait Fouquet; homme de ressources, financier habile, ambitieux de pouvoir et d'argent; parce que l'un donne l'autre, et que tous deux réunis donnent, sinon le bonheur, du moins le plaisir. Il se leva de larant que si l'on voulait son rapporteur à lui, il trouverait de l'argent, non seulement pour les fêtes, non seulement pour la guerre, mais encore pour une cérémonie à laquelle on n'osait penser, vu la pénurie du trésor, à savoir pour le sacre. Mazarin, peut-être même à cause de son caractère timide et retenu, aimait les gens hardis et entreprenants, surtout lorsque ces gens prenaient sur eux une responsabilité; il laissa carte blanche à Fouquet, qui dès lors devint le seul et véritable surintendant des finances.

Au bout de trois mois, Fouquet avait tenu toutes ses promesses, et Mazarin confiait à l'audacieux trouveur d'argent, non seulement les finances de l'Etat, mais encore le soin de sa propre fortune.

Le moment fixé pour le sacre arriva; mais alors on s'éleva de l'insolence dans lequel on allait sacrer le roi de France. M. le duc d'Orléans, exilé à Blois, avait refusé de partir dans bonnes conditions, son exil pour cette cérémonie ne devait pas voulu lui faire ces conditions; il ne faisait pas compter sur lui; Mademoiselle, toujours à Paris, Farjeau ne pouvait assister à une solennité à laquelle elle n'avait point son père. M. le prince de Condé, qui avait été mort, était à la tête des Espagnols; M. le prince de Conti, présentant la difficulté de sa position, avait demandé et obtenu la permission de quitter sa femme pour aller prendre le commandement de l'armée de Flandre; M. le prince de Conti était en prison; dix mille Français, les premiers ennemis de France, avaient suivi Condé pour aller combattre avec le cardinal de Retz; les Montmorency, les Foy, de la Trémouille, les Colligny, brillèrent pendant ces fêtes par leur absence. Mazarin espérait cela de son caractère quand les premiers d'argent lui eurent permis de venir remplir les rôles par des doubles.

La cérémonie ne fut donc plus retardée; car, grâce à Fouquet, la chose principale ne manquait point, l'argent.

Elle s'accomplit à Reims dans les formes ordinaires. Le lendemain, le roi reçut l'ordre du Saint-Esprit, qu'il contera aussitôt à son frère, et, le surlendemain, usant du premier privilège de l'ong du Seigneur, il toucha les malades des épernelles, au nombre de plus de trois mille.

Le jour suivant, le roi partit de Reims pour rejoindre l'armée. On voulait enlever Stenay au prince de Condé, et le roi devait commencer son apprentissage militaire en assistant à la prise de cette place. Il arriva à Rethel le 28 juin, et, de là, gagna Sedan, où il visita les lignes. On croyait à un siège long et meurtrier, car, selon toutes les probabilités, M. le Prince défendrait la ville; mais, au lieu de cela, après avoir jeté quelques secours dans la place, il avait conduit toutes ses forces contre Arras. Stenay fut donc pris et ce fut sans doute ce premier succès qui donna à Louis XIV ce grand amour des sièges qu'il manifesta toujours depuis.

Stenay reconquis, on résolut de marcher aux Espagnols. Une partie de l'armée alla rejoindre le maréchal de Turenne, l'autre, où demeura le roi, s'étant accrue de tous les renforts qu'on avait pu envoyer, forma deux corps sous le commandement du maréchal de la Ferté et du maréchal d'Hocquincourt. On s'étendit alors autour des Espagnols, et quelques combats sans importance furent livrés, préjudicant à une attaque générale que l'on voulait accomplir le jour même de la Saint-Louis, dans l'espérance qu'à son double titre d'aïeul du roi et de patron de la France, le héros de Taillebourg, le pèlerin de Mansourah et le martyr de Tunis veillerait à la gloire de nos armes. Ces pieuses espérances ne furent point trompées; les quartiers des Espagnols et des Lorrains furent enlevés. Mais le prince de Condé, qui s'était réservé pour le moment décisif, vint se jeter avec son impétuosité naturelle au milieu des vainqueurs, fit des merveilles de courage et de chevalerie, qui ne purent toutefois empêcher le canon et les bagages de l'ennemi de tomber entre nos mains, non plus que la levée du siège d'Arras, où le roi entra quelques jours après et félicita ses trois généraux et particulièrement M. de Turenne sur leur victoire.

Puis il revint à Paris et fit chanter un *Te Deum*.

Le lendemain de cette cérémonie, qui rendait grâce à Dieu d'un siège levé et d'une ville prise, mourut dans l'obscurité et le silence le conseiller Broussel, qui, cinq ou six ans auparavant, météore populaire, avait jeté tant d'éclat et fait tant de bruit.

XXXI

GONDI DEVIENT ARCHEVÊQUE DE PARIS. — OPPOSITION DE LA COUR. — INTRIGUES A CE SUJET. — OFFRES BRILLANTES. — REFUS DU CARDINAL DE RETZ. — RAISONS QUI LE DÉTERMINENT A DONNER SA DÉMISSION. — IL EST TRANSFÉRÉ AU CHATEAU DE NANTES. — LE PAPE NE VEUT PAS RATIFIER LA DÉMISSION. — EMBARAS DU CARDINAL. — IL S'ÉCHAPPE DE PRISON. — COMMENT IL ÉVITE D'ÊTRE REPRIS. — LETTRE DU PRINCE DE CONDÉ AU CARDINAL. — FRAYEUR DE LA COUR. — PREMIÈRES AMOURS DE LOUIS XIV. — MADAME DE FRONTENAC. — MADAME DE CHATILLON. — MADENOISELLE D'HEUDECOURT. — MADAME DE BEAUVAIS. — OLYMPE MANCINI. — PASSION SÉRIEUSE. — LE PARLEMENT VEUT FAIRE ACTE D'OPPOSITION. — DÉMARCHE HARDIE DU JEUNE ROI. — GONDI ARRIVE A ROME. — NOUVELLE CAMPAGNE DE LOUIS XIV. — FÊTES ET BALLETS. — PREMIER CARROUSEL. — CHRISTINE EN FRANCE. — PORTRAIT DE CETTE REINE PAR LE DUC DE GUISE. — MORT DE MADAME DE MANCINI ET DE MADAME DE MERCEUR. — MARIAGE D'OLYMPE MANCINI. — FIN DE LA VIE POLITIQUE DE GASTON D'ORLÉANS.

Pendant que Louis XIV accomplissait ses premiers devoirs de roi et obtenait ses premiers succès de soldat, un grave événement, qui ressemblait à un échec, se passait en France.

Le cardinal de Retz, comme nous l'avons vu, avait été conduit à Vincennes. Or, quelques jours après son arrestation, son oncle l'archevêque de Paris étant mort, il se trouva, tout prisonnier qu'il était, parfaitement habile à succéder par son seul titre de coadjuteur.

L'archevêque de Paris était mort le 21 mars 1654, à quatre heures du matin ; à cinq, M. de Caumartin, porteur d'une procuration en bonne forme du cardinal de Retz, prit possession de l'archevêché. M. Le Tellier s'y présenta, de la part du roi, à cinq heures vingt minutes ; mais il était déjà trop tard.

Du fond de sa prison, le coadjuteur était encore à craindre : il avait conservé toutes ses relations avec les curés de Paris, qui dans un moment donné pouvaient encore une fois soulever le peuple, et avec le haut clergé, qui, voyant l'inviolabilité de l'Eglise attaquée dans un de ses membres, pouvait diriger ce soulèvement. En outre, le pape écrivait au roi lettres sur lettres pour demander la mise en liberté du cardinal de Retz.

D'ailleurs, un évènement venait d'arriver à Vincennes, qui avait encore doublé la compassion du peuple en faveur du prisonnier. Le chapitre de Notre-Dame avait demandé et obtenu la permission pour un de ses membres de s'enfermer près du cardinal. Le choix était tombé sur un chanoine qui avait été élevé autrefois avec lui, et auquel il avait donné sa prébende ; mais le digne homme avait plus de dévouement que de force : bientôt la captivité altéra sa santé, Retz s'aperçut des changements que la mélancolie opérât en lui, et voulut le faire sortir ; mais le chanoine se refusa absolument à être mis en liberté. Quelque temps après, il fut pris de la fièvre tierce, et, pendant le quatrième accès, il se coupa la gorge avec un rasoir.

Le bruit de cette mort se répandit dans Paris : le peuple attribua ce suicide aux rigueurs de la prison, et sa pitié pour le cardinal en redoubla.

C'est sur ces entrefaites qu'était mort l'archevêque de Paris.

Aussitôt les deux grands vicaires du cardinal, qui s'appelaient Paul Chevalier et Nicolas Ladvoat, montèrent en chaire et fulminèrent, au nom du prisonnier, les bulles les plus incendiaires. A l'audition de ces bulles, les curés s'échauffèrent ; les amis du cardinal soufflaient le feu, et un petit livre parut, portant invitation à tous les desservants de Paris de fermer les églises.

C'était une espèce d'excommunication d'autant plus terrible, qu'elle venait non seulement du chef de l'Eglise, mais de l'Eglise tout entière.

Le cardinal Mazarin eut peur et négocia : il fallait obtenir du cardinal de Retz sa démission d'archevêque de Paris. On essaya d'abord de la menace.

Ce fut M. de Navailles, capitaine des gardes en quartier, qui vint trouver le prisonnier, et lui adressa, dit celui-ci, un discours qui semblait beaucoup plus venir d'un aga de janissaires que d'un officier du roi très chrétien ; mais le cardinal était aguerri contre les menaces. Il dit à M. de Navailles qu'il ferait sa réponse par écrit. En effet, il la rédigea pendant la nuit même, et, le lendemain, la fit parvenir non seulement au roi, mais à ses amis qui l'imprimèrent et la répandirent dans Paris.

Cette réponse, dont chaque terme était mesuré, produisit le plus grand effet. Alors, tandis qu'on préparait de nouveaux moyens. Pradelle, qui, on s'en souvient, avait reçu l'ordre d'arrêter le cardinal, vint le voir et l'entretint des avantages qu'il y avait pour lui à renoncer à cet archevêché, lui montrant en perspective la liberté et le retour des bonnes grâces du roi. Pradelle n'obtint rien ; mais, en se retirant, il n'ordonna pas moins tous les adoucissements possibles à la captivité du cardinal.

Quelque temps après, celui-ci vit entrer dans sa prison le président Bellière. La veille de cette visite, il en avait été prévenu par ses amis. Or, le cardinal, une fois prévenu, attendait cette visite avec plus d'impatience que de crainte ; car du temps de la Fronde, il avait eu force relations avec le négociateur qu'on lui envoyait, et le savait, au fond, ennemi de Mazarin.

En effet, le président étant entré et ayant salué le cardinal avec la même déférence que si celui-ci eût été en pleine liberté et en plein pouvoir, commença par lui dire :

— Monsieur le cardinal, je suis envoyé par le premier ministre pour vous dire qu'on vous offre les abbayes de Saint-Lucien de Beauvais, de Saint-Médard de Soissons, de Saint-Germain d'Auxerre, de Saint-Martin de Pontoise, de Saint-Aubin d'Auge, de Barbeau et d'Oriani, si vous voulez donner votre démission d'archevêque de Paris.

Puis, voyant que le cardinal le regardait avec surprise, étant loin de s'attendre à un pareil dédommagement :

— Attendez, continua-t-il ; jusqu'ici, je vous ai parlé comme un ambassadeur de bonne foi ; mais, à partir de ce moment, je vais me moquer avec vous du Sicilien assez sot, pour m'employer à une proposition de cette sorte.

— Ah ! oui, je comprends, répondit le cardinal, reste le chapitre des sûretés.

— Justement ! et voilà sur quoi il vous sera impossible de vous entendre avec M. de Mazarin.

— N'importe, voyons toujours ce qu'il demande.

— Il demande que vous donniez douze de vos amis pour caution.

— Et les désigne-t-il ?

— Sans doute : ce sont MM. de Retz, de Brissac, de Montresor, de Caumartin, d'Hacqueville...

Le cardinal fit un mouvement.

— Oui, très bien, continua le président ; mais laissez-moi parler jusqu'au bout, car je ne veux pas que vous m'ayez cru un instant capable de supposer que vous accéderiez à de pareilles propositions.

— Mais, dit le cardinal, pourquoi donc êtes-vous venu, alors ?

— Pour vous dire que vos amis sont convaincus que vous n'avez qu'à tenir ferme et que la cour vous donnera votre liberté ; eh bien, de part et d'autre on se trompe ; Mazarin se trompe en croyant que vous accepterez ce que l'on vous propose ; vos amis se trompent en croyant qu'il vous suffira de tenir ferme, et que vous sortirez sur votre simple démission. Mazarin seul s'en contenterait, mais la reine tombe dans des désespoirs à la seule idée que vous puissiez sortir de prison. Le Tellier dit qu'il faut que le cardinal ait perdu le sens, de songer à vous lâcher lorsqu'il vous tient ; l'abbé Fouquet est furieux ; Servien ne s'est rangé à l'avis du ministre que par cette seule raison que cet avis est opposé à celui de ses confrères. Ainsi donc, résumons-nous : il n'y a que le Mazarin qui veuille votre liberté ; encore la veut-il ? Votre lutte comme archevêque produira un soulèvement, mais voilà tout ; le nonce menacera, mais il s'en tiendra à des menaces ; le chapitre fera des remontrances, mais on ne les écoutera point ; les curés prôneront, mais ils en demeureront là ; enfin le peuple criera peut-être, mais, à coup sûr, il est si las des émotions civiles, qu'il ne prendra point les armes. Or, ce que je vous dis là, la cour le sait aussi bien que moi ; tout ce qu'il résultera donc pour vous de ce tapage sera d'être transféré au Havre ou à Brest, et d'y demeurer à l'entière disposition de vos ennemis, qui useront alors de vous à leur loisir.

— Croyez-vous le cardinal capable de me faire empoisonner ? demanda Retz avec une tranquillité qui indiquait qu'il ne s'arrêtait point pour la première fois à cette supposition.

— Non, répondit le premier président, Mazarin n'est point sanguinaire, je le sais ; seulement, je m'effraye de ce que j'ai appris de vos amis.

— Qu'avez-vous appris ?

— Que Navailles vous avait dit qu'on était résolu d'aller vite à votre égard, et que l'on pourrait bien suivre les voies dont tant de fois les Etats voisins avaient donné l'exemple.

— Mais enfin, dit le cardinal, vous me demandez donc de donner ma démission ?

— Non, je vous demande, à vous, excellent casuiste que vous êtes, si vous vous croiriez enchaîné par une démission datée du donjon de Vincennes.

— Pas le moins du monde, répondit le cardinal ; aussi voyez-vous bien qu'on ne s'en contente point et que l'on me demande des cautions.

— Mais, dit le président, si j'arrivais à ce qu'on ne vous les demandât point ces cautions.

— Oh ! alors, s'écria le cardinal, je signerais tout à l'instant même.

— Bon ! dit le président, le reste me regarde. Tenez ferme vis-à-vis de moi, voilà tout, et refusez toute autre condition que votre démission pure et simple.

Retz s'engagea à suivre ce conseil, et le président sortit de la chambre avec une mine des plus attristées.

A la porte il rencontra Pradelle.

— Eh bien ? lui demanda celui-ci.

— Eh bien, répondit le premier président, vous voyez un homme désespéré.

— Il refuse donc ? dit Pradelle.

— Oui, ce n'est pas l'archevêché qui le tient, il s'en soucie peu, et dans toute autre circonstance en donnerait, je suppose, facilement sa démission ; mais dans celle-ci il croit son honneur blessé par cette proposition qu'on lui fait de fournir des cautions, et n'y consentira jamais ; aussi je ne veux plus me mêler de cela, attendu qu'il n'y a rien à faire.

Et, sur ces paroles, il se rethra.

Le lendemain, le président Bellière revint. Mazarin, qui craignait le retour des émeutes parce qu'il voulait faire sacrer tranquillement le roi et disposer ensuite de toutes ses forces pour repousser Condé qui menaçait, consentit à un terme moyen qui conciliait tout. En échange des sept abbayes offertes, le cardinal de Retz donnerait sa démission ; seulement jusqu'au moment où le pape accepterait

cardinal restait à Nantes, sans le sou, un morceau de pain, un verre d'eau, et il ne pouvait pas se lever et à quel moment le cardinal l'avait vu, il ne sait pas, mais il est sûr qu'il l'avait vu, et qu'il avait été si près de lui qu'il avait pu lui dire des paroles de consolation, et qu'il avait pu lui dire que son Dieu était avec lui, et qu'il avait pu lui dire que son Dieu était avec lui, et qu'il avait pu lui dire que son Dieu était avec lui.

Les ordres du cardinal restèrent avec la restriction que le cardinal de Retz qu'il ne pouvait pas aller à Rome, et qu'il rapportait le négociation de la paix, et qu'il avait promis au maréchal de la Meilleraie de lui donner un certain nombre de mille écus, et qu'il avait promis au maréchal de la Meilleraie de lui donner un certain nombre de mille écus.

M. de la Meilleraie, pair et maréchal de France, et le cardinal de Retz qui en exécution de la promesse qu'il avait faite est ci-dessus transcrit, et qu'il avait promis au maréchal de la Meilleraie de lui donner un certain nombre de mille écus, et qu'il avait promis au maréchal de la Meilleraie de lui donner un certain nombre de mille écus.

Le cardinal de Retz, reconnaissant n'avoir autre chose à dire que le cardinal de la Meilleraie que l'exécution de la promesse qu'il avait faite, et qu'il avait promis au maréchal de la Meilleraie de lui donner un certain nombre de mille écus.

Le cardinal de Retz, en vertu des engagements pris de part et d'autre, le cardinal de Retz de Vincennes, avec une escorte de mousquetaires, de mousquetaires et de gardes de son corps, et qu'il avait promis au maréchal de la Meilleraie de lui donner un certain nombre de mille écus.

Le prisonnier, qui avait promis au maréchal de la Meilleraie de lui donner un certain nombre de mille écus, et qu'il avait promis au maréchal de la Meilleraie de lui donner un certain nombre de mille écus.

Bruxelles, 7 avril 1654

Monsieur, j'ai appris avec toute la joie imaginable la venue de M. le cardinal de Retz du fort de Vincennes; je suis ravi de voir que vous ne manquerez pas de lui donner tout ce qui lui faut, et que vous ne le laisserez pas aller sans un peu de pain, et que vous ne le laisserez pas aller sans un peu de pain, et que vous ne le laisserez pas aller sans un peu de pain.

LOUIS DE BORNES

Le cardinal de Retz, qui avait promis au maréchal de la Meilleraie de lui donner un certain nombre de mille écus, et qu'il avait promis au maréchal de la Meilleraie de lui donner un certain nombre de mille écus.

comédie, les dames de la ville et même celles des environs se trouvaient. D'ailleurs, toutes ces politesses et tous ces soins pour être agréables à l'illustre prisonnier, ne nuisaient en rien aux précautions prises pour le garder; on ne le permettait jamais de vue lorsqu'il sortait. Il avait bien la jouissance d'un petit jardin qui était au haut d'un bastion dont le pied plongeait dans la rivière, mais, lorsqu'il allait dans ce jardin, son gardien se postait sur une terrasse d'où aucun des mouvements du prisonnier ne lui pouvait échapper, et quand il était retiré dans sa chambre, l'unique porte de cette chambre était gardée par six hommes; quant à la fenêtre, ou respire, elle est très haute et grillée, elle donnait sur une cour dans laquelle était un corps de garde.

Bientôt la nouvelle attendue de Rome avec tant d'impatience arriva; le pape refusait d'agréer la démission du cardinal.

Ce refus fut une grande contrariété pour le prisonnier. Toujours en vertu de ses restrictions mentales, il pensait que l'agrément du pape ne validait point une démission surée entre les quatre murs d'une prison; malheureusement pour lui, le pape, à ce qu'il paraît, pensait autrement.

Le cardinal envoya à Rome un de ses affidés nommé Malclair, pour tâcher de déterminer Sa Sainteté à signer en blanc les bulles qui devaient lui donner un successeur.

Cette démarche ne fut pas plus de succès que la première, quoiqu'elle fut faite cette fois par le principal intéressé, et que l'agent qui l'avait envoyé eût expliqué à Sa Sainteté de quelle façon, une fois libre, le prisonnier comptait agir. Quelques instances qui lui furent faites, le pape répondit donc à Malclair, qu'il savait bien que son agrément ne validerait point une démission qui avait été extorquée par force, mais qu'il savait bien aussi que ce serait un déshonneur pour lui quand on dirait qu'il avait ratifié une démission datée d'une prison.

Cette double réponse inquiéta fort le cardinal de Retz. Il connaissait le maréchal de la Meilleraie, c'était un homme élevé à l'école de Richelieu, c'est-à-dire à celle de l'obéissance; il détestait Mazarin, mais il tremblait devant lui. Aussi, les deux nouvelles reçues, le prisonnier s'aperçut-il du changement qui commençait à s'opérer dans les manières de son gardien, lequel vint lui chercher une querelle, prétendant que la demande de ratification qu'il avait faite était une comédie convenue entre lui et le pape, et qu'en dessous main il poussait Sa Sainteté au refus qu'elle avait fait. Le cardinal eut beau protester, le maréchal ne voulut rien entendre, et persista dans sa croyance ou plutôt dans sa volonté de croire que les choses s'étaient passées ainsi.

Dès lors, il fut visible pour le prisonnier que malgré sa promesse écrite, le maréchal ne cherchait qu'un prétexte honnête pour le remettre entre les mains de la cour.

Un voyage que le maréchal fit quelques jours après au fort de Brest, et le départ de sa femme, arrivée depuis huit jours seulement de Paris, et qu'il renvoya du château de Nantes à la Meilleraie, affermirent le prisonnier dans ses soupçons.

Ces soupçons furent encore confirmés par une lettre de Montresor qu'une dame de la ville glissa dans les mains du cardinal en le venant voir, et qui contenait ces mots:

« Vous devez être conduit à Brest à la fin du mois, si vous ne vous sauvez. »

Ce billet n'était point signé; mais le cardinal reconnut l'écriture. Il résolut en conséquence, de profiter de l'avis qu'on lui donnait. Seulement, la chose n'était point facile, attendu que, depuis le refus de Rome, M. de la Meilleraie était devenu plus défiant encore qu'auparavant.

À la descente de son carrosse, au moment de son arrivée, le cardinal avait trouvé son ami Brissac, qui l'attendait. Brissac était resté plusieurs jours, puis était parti, puis était revenu. Le prisonnier pensa tout naturellement à Brissac comme devant l'aider dans son évasion, et à son premier voyage, il s'ouvrit à lui de la nécessité de lui s'il ne voulait retomber entre les mains du roi.

Ainsi que le cardinal l'avait espéré, Brissac consentit à l'aider de tout son pouvoir, et, comme il avait l'habitude, lorsqu'il voyageait, de mener avec lui force mulets pour porter ses bagages, toujours nombreux comme ceux d'un roi, il fut convenu que le cardinal se fourrerait dans un coffre auquel on ferait des trous afin qu'il pût respirer, et qu'au moment où Brissac partirait, on chargerait le coffre avec les autres.

Le coffre fut préparé, le cardinal l'essaya même et selon lui, ce moyen ne présentait aucun danger, lorsqu'à son grand étonnement, Brissac, qui l'avait adopté, refusa tout à coup d'aider son ami à l'employer. Il dit d'abord que le cardinal ne pouvait manquer d'étouffer dans un pareil cahut, et ensuite que, reçu comme il l'était chez M. de la Meilleraie, ce serait violer toutes les lois de l'hospitalité que de lui enlever son prisonnier. Gondl eut beau insister, l'évêque appela la vieille amitié de Brissac, il ne put rien

obtenir, sinon qu'il le seconderait une fois hors du château ; mais, quant à l'aider à en sortir, il s'y refusa complètement.

Il fallut donc chercher un autre moyen, et le cardinal s'y livra avec toute l'ardeur d'un homme emprisonné depuis deux ans.

Nous avons dit que le prisonnier allait se promener parfois dans une manière de jardin placé sur un bastion dont la Loire baignait le pied ; or, on était au mois d'août, et il avait remarqué que la rivière, en baissant, avait laissé au pied du bastion un espace vide ; une seconde remarque qu'il avait faite encore, c'est qu'entre la terrasse où se tenait l'homme qui le gardait à vue et le jardin du bastion, il y avait une porte qu'on avait fait poser pour empêcher les soldats d'aller manger le raisin.

Le cardinal bâtit là-dessus son plan d'évasion ; il avait un chiffre dont il se servait pour correspondre avec le premier président Bellière ; il lui annonça par ce chiffre qu'il se sauverait le 8 août.

Un gentilhomme, qui était au cardinal, devait se trouver à cinq heures du matin au pied du bastion, avec l'écuier du duc de Brissac et deux autres de ses amis : le gentilhomme s'appelait Boisguérin, et l'écuier Le Ralde. Quant au duc de Brissac, il devait, dans un lieu désigné, attendre, avec le chevalier de Sévigné, le fugitif sur un bateau.

Le projet du cardinal, une fois hors de prison, était digne en tout point de son caractère aventureux, quoiqu'il avoue que ce n'est pas lui qui l'a trouvé, mais son ami Caumartin ; il devait profiter de l'absence du roi et de toute la cour, qui étaient à l'armée, pour marcher sur la capitale et s'en emparer. Ce projet, tout audacieux qu'il semble d'abord, n'était point impraticable, à ce qu'il paraît, puisque le premier président Bellière, à qui il fut communiqué, l'approuva entièrement.

Le cardinal, en lui annonçant sa fuite pour le 8, lui avait annoncé, en outre, qu'il serait à Paris pour dire à Notre-Dame la messe de la mi-août.

Le 8, à cinq heures du soir, le cardinal sortit donc pour aller se promener, selon son habitude. Selon son habitude aussi, le gardien, qui ne le perdait pas de vue, alla prendre son poste sur la terrasse.

Le cardinal dépassa la porte à claire-voie qui séparait la terrasse du balcon, et, sans affectation, la tirant après lui, il la ferma adroitement et mit la clef dans sa poche. Personne ne remarqua cet incident ; il est vrai que le valet de chambre du cardinal amusait ses gardes en les faisant boire ; mais restaient deux sentinelles placées sur la muraille, à droite et à gauche du bastion.

Le cardinal commença par jeter les yeux autour de lui : un moine jacobin se baignait dans la Loire ; deux pages se baignaient encore à cent pas plus loin ; il s'approcha du parapet, et vit ses quatre hommes qui, sous prétexte d'abreuver leurs chevaux, se tenaient au pied du bastion.

Dans un massif d'arbres, le médecin avait dû cacher une corde roulée autour d'un bâton ; le prisonnier devait attacher l'extrémité de cette corde à un créneau et enfourcher le bâton ; il descendait alors en tenant des deux mains la corde et en la forçant à se dévider par son propre poids.

Gondi écarta le massif avec les mains : la corde y était. En ce moment, il tressaillit, car de grands cris retentissaient du côté de la rivière ; il se retourna : c'était le jacobin, qui, ne sachant pas nager, avait voulu aller trop loin et se noyait.

Il pensa que le moment était bon, tira sa corde, l'attacha vivement, enfourcha son bâton, et se laissa couler.

La sentinelle l'aperçut et le mit en joue.

— Holà, s'écria le cardinal, si tu tires, je te fais pendre. La sentinelle crut que le prisonnier se sauvait d'accord avec M. de la Meillerie, et ne cria point.

Les deux pages, qui voyaient de leur côté le cardinal se balançant au bout de sa corde, criaient comme des enragés. Mais on crut qu'ils criaient ainsi pour appeler au secours du jacobin qui se noyait et personne ne fit attention au fugitif.

Le cardinal toucha terre sans accident, sauta en selle et partit au galop, accompagné de ses gentilshommes ; il avait quarante relais entre Nantes et Paris, et comptait être dans cette dernière ville le mardi suivant à la pointe du jour. Tous prirent aussitôt au grand galop la route du Mauve.

Il fallait aller ventre à terre pour ne pas donner le temps aux gardes du maréchal de fermer la porte d'une petite rue du faubourg où était leur quartier : le cardinal avait un des meilleurs coureurs du monde qui avait coûté mille écus à M. de Brissac ; mais il ne pouvait lui lâcher la main, le pavé étant fort mauvais. En arrivant à la rue qu'il fallait traverser, on aperçut deux gardes ; mais, quoiqu'ils ne parussent rien savoir encore, Boisguérin cria au cardinal de mettre le pistolet à la main. C'étaient de ces recommandations qu'il n'était point besoin de faire deux

fois au belliqueux prélat. Il tira l'arme des fontes et la dirigea vers celui des deux gardes qui se trouvait le plus proche de lui. En ce moment, un rayon du soleil se refléta sur la platine et éblouit le cheval, comme un éclair ; il fit un écart, manqua des quatre pieds et jeta le cardinal contre la borne d'une porte, où il se brisa l'épaule. On le releva à l'instant même et on le remit à cheval ; il souffrait des douleurs atroces, mais il n'en continua pas moins sa route, se tirant de temps en temps les cheveux pour ne pas s'évanouir. Enfin on arriva au rendez-vous où attendaient M. de Brissac et le chevalier de Sévigné ; mais, en mettant le pied dans le bateau, le cardinal s'évanouit. On le fit revenir en lui jetant de l'eau au visage ; la rivière traversée, il lui fut impossible de remonter à cheval. Ceux qui l'accompagnaient cherchèrent alors un endroit où le cacher ; mais ils ne trouvèrent rien qu'une meule de foin, dans laquelle ils le hisserent et où il resta avec un de ses gentilshommes. MM. de Brissac et de Sévigné partirent alors pour Beaupréau, à dessein d'y assembler la noblesse et de revenir tirer le cardinal de cette meule de foin.

Le cardinal y demeura caché pendant sept heures, souffrant horriblement de son épaule rompue. Vers les neuf heures du soir, la fièvre le prit, et avec elle la soif, cette compagne ardente des blessures. Mais n. l'un ni l'autre des fugitifs n'osaient sortir, car, outre la crainte d'être vus, ils avaient encore celle de ne pouvoir recommander le foin qu'ils eussent dérangé, et, par là, de dénoncer leur retraite. Il fallut donc attendre au milieu des angoisses qu'occasionnait le bruit des pas des nombreux cavaliers qui, à la recherche du cardinal, passaient à gauche et à droite de la meule. Enfin, à deux heures du matin, un gentilhomme envoyé par M. de Brissac le vint prendre, et, après s'être assuré qu'il n'y avait plus d'ennemis dans les environs, le mit sur une civière et le fit porter par deux paysans dans une grange, où de nouveau il fut enseveli dans le foin. Mais, cette fois, comme il avait de l'eau près de lui, il trouva la couche délicieuse.

Au bout de sept ou huit heures, M. et Mme de Brissac vinrent prendre le cardinal avec une vingtaine de chevaux et le menèrent à Beaupréau, où il resta l'espace d'une nuit. Pendant ce temps, la noblesse s'assemblait, et, comme M. de Brissac était fort considéré dans tout le pays, il eut bientôt réuni deux cents gentilshommes, auxquels se joignit Henri de Gondi, duc de Retz, avec trois cents autres.

Malheureusement, il n'était plus temps de marcher sur Paris, où la nouvelle de l'évasion du cardinal ne pouvait tarder à arriver, et que l'on trouverait en mesure. La blessure avait tout perdu : on se dirigea vers Machecoul, qui, étant dans le pays de Retz, mettait le fugitif en toute sûreté, à cette époque où chaque seigneur était roi de sa province.

La nouvelle arriva effectivement à Paris, le 13 août, et à Arras où était le prince de Condé, le 18. En l'apprenant le prince écrivit aussitôt à M. de Noirmoutiers la lettre suivante :

« Monsieur,

« J'ai appris avec la plus grande joie du monde que M. le cardinal de Retz s'est sauvé. J'aurais souhaité de lui être utile dans son malheur. Si cela n'a pas été, il n'a point tenu à moi. Je lui écris pour lui témoigner ma joie ; je vous prie de lui faire tenir ma lettre, si vous le jugez à propos cependant. Je vous prie de croire que personne du monde n'est plus que moi, monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« LOUIS DE BOURBON. »

A Paris, la peur fut grande : le chancelier Séguier et Servien, qui avait proposé l'empoisonnement du cardinal, ne pensaient déjà qu'à se sauver en songeant qu'il allait arriver. Mais presque aussitôt ils apprirent que le fugitif s'était brisé l'épaule, et qu'au lieu de marcher sur Paris, il avait été obligé de se faire transporter à Machecoul ; ils gardèrent donc la place et se contentèrent d'en écrire au roi, qui donna l'ordre d'arrêter le cardinal partout où on le trouverait.

Tout tournait au mieux pour le jeune roi. Il était à l'aurore de sa longue vie et de son grand règne, et le soleil, qui devait prendre pour devise le fameux *nec pluribus impar*, sortait radieux des nuages qui avaient obscurci la splendeur de sa naissance.

A Paris, Louis XIV retrouva les fêtes et les plaisirs qu'il avait un instant quittés pour les pompes du sacre et les hasards de la guerre ; puis les reines de ces fêtes, les Mancini, les Martinuzzi, les Comminges, les Beuvron, les Villeroi, les Mortemart et madame de Sévigné, déjà connue depuis longtemps par sa beauté et qui commençait de se

faire connaître par ses lettres, c'était là que l'attendaient ses premiers amours.

Les six premières et septième fois Louis XIV avait déjà rencontré trois femmes.

La première était madame de Montespan, cette marquise de camp de Mademoiselle de Nemours, fait avec elle la campagne d'Orléans et celle de Fribourg. Mademoiselle conçoit le premier amour de son maître.

Avant le mariage, on fut se promener sept ou huit fois à la Cour avec le roi et madame de Montespan. Le roi paraissait prendre grand plaisir à la voir, et la reine crut qu'il était amoureux de madame de Montespan, et là-dessus rompit les parties de plaisir faites, ce qui fâcha le roi au dernier point. On ne lui disait pas les raisons, il offrit à sa femme de se faire pour les pauvres toutes les fois qu'il traiterait avec elle. Il pensait que ce motif de charité surprendrait la princesse, ce qu'il croyait qu'elle faisait agir. Mais elle refusa ce qu'il offrit, et dit : quand on aime le maître, fâché ou non, et je le serai toujours.

Le second amour fut pour madame la duchesse de Châtillon. Cette fois le roi eut en rivalité avec le duc de Nemours et le grand Condé. Il échoua bien plutôt par sa propre timidité, on le comprend, que par la vertu de la dame. Cet amour n'en fit pas moins grand bruit, et ces vers de Benserade eurent les ruelles :

Châtillon gardez vos appas
Pour une autre conquête
Si vous êtes prête,
Le roi ne l'est pas.
Avez-vous il aise ;
Mais, en vérité,
Pour votre beauté
Il faut bien autre chose
Qu'une minorité.

Le troisième était pour mademoiselle d'Heudecourt. Celui-ci est consigné par Loret, dont la *Musc historique* consacrait jour par jour tous les événements importants de l'époque, depuis l'invention de la petite poste, comme nos leteurs ont pu le voir jusqu'aux passions juvéniles du roi.

Mais dans l'intervalle de ce dernier amour, au retour de l'armée une comparsante institutrice, s'il faut en croire les bruits qui couraient en ce temps, s'était chargée de compléter l'éducation du roi, en ajoutant un peu de pratique à toute la théorie que peut avoir un jeune homme à quinze ou seize ans. Cette institutrice était madame Beauvais, femme de chambre de la reine, laquelle, toute petite et borquoise qu'elle était, dit Saint-Simon, avait eu des preuves plus positives encore de la précocité du jeune roi, que celles qui causèrent la disgrâce de La-Porte II.

Or, bientôt on s'aperçut que toutes les premières amours romantiques et matérielles commençaient à s'effacer devant un nouvel amour plus sérieux et surtout plus inattendu que les précédents.

Le roi était amoureux d'Olympe Mancini, nièce de Mazarin.

Lorsque cette jeune fille était arrivée à la cour et que le maréchal de Villeroi avait fait sur elle, sur sa sœur et sur sa cousine cette prédiction qui était déjà en train de s'accomplir, puisque l'une avait épousé le prince de Conti et l'autre le duc de Mercœur, personne n'aurait pu croire à la beauté future d'Olympe Mancini : elle était maigre, avait le visage long, le teint brun, la bouche grande et les bras flus. Mais, comme dit madame de Motteville, à l'âge de dix-huit ans avait fait en elle son effet elle avait été belle et cet embonpoint inattendu, en blanchissant son teint et arrondissant son visage, avait creusé dans son front et ses joues une charmante fossette. En même temps sa taille était devenue plus petite, et son œil si émeraude qu'il avait toujours eu grand et beau, lançait des regards si doux, qu'il y avait pas jusqu'à son bras et ses mains qui n'eussent devenus assez remarquables pour être cités.

En trois ou quatre ans on fit d'assez grands progrès pour qu'on ne pût plus s'empêcher de louer à Anne d'Autriche. Mais à tout ce qu'on lui dit sur ce sujet la reine ne se réjouit pas, elle se fâcha par une suite de la révélation.

Comme Louis XIV avait pour cette fois, sabardé son cœur à cette jeune fille, la passion de son âge et cette passion de son âge, le roi ne se souciait plus de la Mademoiselle. Toujours en effet et de l'indécence de la cour, on retirait l'attention d'Olympe à la cour. Elle paraissait

donc la première dans toutes les préférences et les dignités que la faveur peut donner. Le roi, tout en ménageant madame de Mercœur, à cause du rang qu'elle tenait à la cour, faisait toujours danser Olympe, quoique d'ordinaire ce fût avec madame de Mercœur qu'il ouvrait le bal. Il avait, au reste, tellement pris l'habitude de rendre tous les honneurs aux nièces du cardinal, qu'un soir que la reine donnait bal dans sa chambre, et avait invité à cette petite réunion de famille la reine d'Angleterre et mademoiselle Henriette, sa fille qui commençait à sortir de l'enfance, le roi, au premier son du violon, quoique les deux princesses fussent là, s'en alla prendre la main de madame de Mercœur pour se mettre en place avec elle. Anne d'Autriche, cette sévère observatrice des lois de l'étiquette, ne pouvant supporter une pareille infraction aux convenances, se leva et, s'en allant arracher la main de madame de Mercœur de la main du roi, lui ordonna, tout bas d'aller prendre Mercœur pour se mettre en place avec elle. Anne d'Autriche, n'ayant point échappé aux yeux de la reine d'Angleterre, qui courut à elle, lui disant que sa fille avait mal au pied et ne danserait point ; mais Anne d'Autriche répondit que, si la princesse ne dansait point, le roi ne danserait pas non plus ; de sorte que, pour ne point faire scandale, la reine d'Angleterre permit que sa fille acceptât la tardive invitation qui lui avait été faite.

Cette fois, Louis ne put danser que la troisième passe avec Olympe.

Après le bal, la reine fit en particulier une sévère réprimande au jeune roi. Mais celui-ci lui répondit fort résolument qu'il était d'âge à s'occuper des grandes filles et non des petites.

C'était pourtant cette petite fille, dont il devait devenir tellement amoureux six ou sept ans plus tard, que mademoiselle de la Vallière seule put le distraire de cet amour, qui, cette fois cependant, était un crime.

Ce fut sur ces entrefaites, et au moment où Louis XIV se faisait homme et essayait de se faire roi, que le parlement voulut donner signe d'existence. Fouquet, qui four-nissait largement au luxe royal de Louis XIV et aux exigences avariéuses du premier ministre, eut besoin de faire enregistrer quelques édits par les cours souveraines. Le roi se rendit lui-même au parlement et enleva l'enregistrement par sa seule présence ; mais à peine était-il hors du palais, qu'il fut question tout bas de revenir sur cet enregistrement. Les partisans du prince de Condé, les amis du cardinal de Retz, tout ce qui restait de vieux frondeurs, et il y en avait beaucoup, las du silence qui leur était imposé depuis le retour du roi, commencèrent à murmurer. Quelques jours s'écoulèrent pendant lesquels les murmures prirent assez de consistance pour qu'un soir Louis XIV les entendit de Vincennes, dont, depuis la fuite du cardinal de Retz, il avait fait son séjour d'été.

Louis XIV envoya au parlement l'ordre de se rassembler le lendemain.

Cet ordre désorganisa une superbe partie de chasse. Aussi fut-il fait au jeune roi une foule de remontrances, qui, cette fois, n'avaient rien de parlementaire. Mais Louis XIV rassura les personnes qui l'entouraient en leur affirmant que sa présence au parlement n'empêcherait point la chasse d'avoir lieu.

En effet, le 10 avril, à neuf heures et demie du matin, les députés de la compagnie envoyés à la rencontre du roi le virent arriver, à leur grand étonnement, en costume de chasse, c'est-à-dire en justaucorps rouge, en chapeau gris et en grosses bottes, suivi de toute la cour en même équipage. « Dans ce costume inusité, dit le marquis de Montelaf, grand maître de la garde-robe, il entendit la messe, prit sa place avec le cérémonial accoutumé, et, un fouet à la main, déclara au parlement qu'il voulait qu'à l'avenir ses discours fussent enregistrés et non discutés, menaçant dans le cas contraire, de revenir y mettre bon ordre. »

Ce coup d'Etat devait amener une révolte générale ou une obéissance passive. Les jours de la révolte étaient passés ; le parlement, fort contre le ministre, comprit sa faiblesse contre le roi, et obéit.

Ce fut le dernier soupir que la Fronde expirante poussa dans le palais. C'est qu'aussi tout continuait de seconder les désirs du roi. Le cardinal de Retz, après avoir, par le fait de sa blessure, manqué son entreprise sur Paris, s'était, comme nous l'avons dit, retiré à Macheuil, chez son frère, et le Macheroul à Belle-Isle. Mais, poursuivi par les troupes de M. de la Meillerie, il s'était embarqué, avait abordé en Espagne, et, après avoir traversé la Péninsule, était arrivé à Rome juste à temps pour assister au conclave d'Innocent X, son protecteur. Il n'y avait donc à craindre de ce côté que les lointaines intrigues qu'il pouvait nouer à la cour de Rome. Or, ces intrigues devaient aboutir à empêcher Mazarin de faire nommer une de ses créatures, et voilà tout.

Mazarin se consola de cet échec en marquant, vers la même époque, une autre de ses nièces, Laura Martinozzi,

II. Voir la suite à la fin de ce volume.

sœur de la princesse de Conti, au fils aîné du duc de Modène.

Enfin, une dernière victoire venait d'être remportée par le maréchal de Turenne : Landrecies avait capitulé.

Le roi, à cette nouvelle, résolut de prendre sa part de la campagne. Il rejoignit l'armée pour faire avec elle son premier pas sur le territoire ennemi. On suivit donc la Sambre jusqu'à Thain, et l'on passa l'Escaut pour aller chercher l'armée espagnole. Puis on mit le siège devant la ville de Condé, celle-là même qui donnait son nom au prince rebelle, et on la prit en trois jours.

Il est vrai que, pendant ce temps, Condé ne s'endormait point : il était tombé sur un parti de fourrageurs, conduit par le comte Bussy-Rabutin, le même qui devait se rendre si célèbre depuis par ses démêlés avec madame de Sévigné et par son *Histoire amoureuse des Gaules*; dans cette rencontre, Bussy avait été battu, et ses hommes, dispersés, avaient abandonné aux Espagnols l'étendard fleurdelisé du roi, que l'on porta au prince de Condé, et que le prince de Condé renvoya galamment au roi. Mais Louis XIV était trop fier pour recevoir de pareils présents de la part d'un ennemi, et surtout d'un ennemi rebelle; il le lui renvoya à son tour, en lui faisant dire que de pareils trophées étaient trop rares en Espagne, pour qu'il privât l'Espagne de celui-là.

Onze jours après, à titre de revanche, le roi prenait Saint-Guilain, et revenait à Paris, laissant ses généraux fortifier les quatre places conquises.

De nouvelles fêtes et de nouveaux ballets attendaient le jeune vainqueur. Jamais on n'avait vu tant de mariages à la fois : Laura Martinozzi épousait, comme nous l'avons dit, le duc de Modène; le marquis de Thiangés, mademoiselle de Mortemart; Loménie de Brienne, fils du ministre d'Etat, une des filles de Chavigny. Nous en citons trois qui tombèrent presque en même temps; un auteur contemporain en compte onze cents dans le courant de l'année.

Il va sans dire qu'Olympe Mancini était toujours la reine de toutes les fêtes, et Loret, dans sa *Muse historique*, enregistre les petits soins de Louis XIV pour elle : « Le roi, dit-il,

Le roi, notre prince chéri,
Menait l'infante Mancini,
Des plus sages et gracieuses,
Et la perle des précieuses. »

Il est inutile de dire que le mot *précieuse*, à cette époque, était pris dans un bon sens, Molière n'ayant pas encore fait ses *Précieuses ridicules*.

Quelques mois après, Loret, le Dangeau poétique de l'époque, constate une nouvelle recrudescence de plaisirs dans les vers suivants :

Paris, de plaisirs inondé,
Est tellement dévergondé,
Qu'on n'y voit que réjouissances,
Que des bals, des festins, des danses,
Que des repas à grands desserts,
Et de mélodieux concerts.

Constatons que ce fut vers cette époque, et en l'honneur d'Olympe Mancini, que le roi donna son premier carrousel.

« Le roi, dit madame de Motteville, continuant d'aimer mademoiselle de Mancini, quelquefois plus, quelquefois moins, voulut, pour se divertir, faire une célèbre course de bagues qui eût rapport à l'ancienne chevalerie. »

En conséquence, il divisa toute sa cour en trois troupes de huit chevaliers chacune, se mit à la tête de la première, nomma le duc de Guise chef de la seconde, et le duc de Candale, de la troisième.

Les couleurs du roi étaient incarnat et blanc;

Celles du duc de Guise étaient bleu et blanc;

Et celles du duc de Candale, vert et blanc.

Chacun des chefs et des chevaliers avait un habit à la romaine avec un petit casque doré couvert d'une quantité de plumes. Leurs chevaux étaient ornés de la même manière et chargés de flots de rubans. Les trois troupes sortirent successivement du jardin, et passèrent dans le meilleur ordre sous les balcons du Palais-Royal, tout chargés des dames de la cour.

La troupe du roi marchait la première. A la tête de cette troupe parurent quatorze pages vêtus de toile d'argent avec des rubans incarnat et argent : ils portaient les lances et les devises des chevaliers. Après eux venaient six trompettes, et après ces six trompettes s'avançait seul le premier écuyer du roi, habillé de la même manière; il

était à son tour suivi de douze pages du roi, richement vêtus et chargés de plumes et de rubans, dont les deux derniers portaient, l'un la lance du roi, l'autre son écu, sur lequel étaient écrits ces mots : *Ne plus ne part* (ni un plus grand ni un pareil); puis venait le maréchal de camp, puis le roi, puis les huit chevaliers, tous parés à merveille et richement vêtus; mais, dit madame de Motteville, aussi surpassés par la bonne mine du roi, par sa grâce et par son adresse, qu'ils l'étaient par sa qualité de souverain et de maître.

Venait ensuite la troupe bleue et blanche commandée par le duc de Guise, dont le génie romanesque s'accommodait admirablement à ces sortes de fêtes. « Il était, dit madame de Motteville, suivi d'un cheval qui paraissait devoir servir à quelque Abencerrage ou à quelque Zégri, car il était mené par deux Mores qui lui faisaient suivre la troupe à pas lents et pompeux. » L'écu du duc avait pour devise un bûcher consumant un phénix, au-dessus duquel brillait le soleil qui venait lui redonner la vie, avec cette devise : *Que importa que maten, si resuscitan?* (Qu'importe qu'il tue, si l'on ressuscite?)

Enfin venait le duc de Candale, que l'on admira fort pour la belle tenue de sa troupe, mais surtout aussi pour sa belle tête blonde. Son écu avait pour devise une massue, avec ces mots, qui sans doute se rapportaient aux exploits qu'Hercule accomplit avec cette arme : *Elle peut me placer parmi les astres.*

On comprend que, soit adresse personnelle, soit complaisance de ses rivaux, tous les honneurs de cette journée, aurore des journées plus splendides qui devaient la suivre, furent pour le roi Louis XIV.

Ce carrousel terminé, le roi et toute la cour s'en allèrent passer l'été à Compiègne.

Ce fut là qu'on apprit que la reine Christine, cette fille de Gustave-Adolphe dont on avait entendu raconter des choses si extraordinaires, se rendait en France, après avoir abjuré à Rome entre les mains du pape. Le roi lui envoya le duc de Guise pour la recevoir à son entrée dans ses Etats, et la reine lui adjoignit Comminges. Tout le monde avait les yeux tournés vers l'Italie, lorsqu'on reçut du duc de Guise cette lettre, qui redoubla encore la curiosité. Elle était adressée à quelques-uns de ses amis :

« Je veux, dans le temps que je m'ennuie cruellement, penser à vous divertir, en vous envoyant le portrait de la reine que j'accompagne. Elle n'est pas grande, mais elle a la taille fournie et la croupe large, le bras beau, la main blanche et bien faite, mais plus d'homme que de femme, une épaule haute dont elle cache si bien le défaut par la bizarrerie de son habit, sa démarche et ses actions, que l'on en pourrait faire des gageures; le visage est grand sans être defectueux, tous les traits sont de même et fort marqués, le nez aquilin, la bouche assez grande mais pas désagréable, ses dents passables, ses yeux fort beaux et pleins de feu, son teint, nonobstant quelques marques de petite vérole, assez vif et assez beau, le tour du visage assez raisonnable, accompagné d'une coiffure assez bizarre : c'est une perruque d'homme fort grosse et fort relevée sur le front, fort épaisse sur les côtés, qui a en bas des pointes fort claires; le dessus de la tête est d'un tissu de cheveux, et le derrière à quelque chose de la coiffure d'une femme; quelquefois elle porte un chapeau. Son corps, lacé par derrière de biais, est quasi fait comme nos pourpoints, sa chemise sortant tout autour au-dessus de sa jupe, qu'elle porte assez mal attachée et par trop droite. Elle est toujours fort poudrée avec force pommade et ne met quasi jamais de gants; elle est chaussée comme un homme dont elle a le ton de voix et quasi toutes les actions; elle affecte fort de faire l'amazone; elle a pour le moins autant de gloire et de fierté qu'en pouvait avoir le grand Gustave son père; elle est fort civile et fort caressante, parle huit langues, et principalement la française, comme si elle était née à Paris; elle sait plus que toute notre Académie jointe à la Sorbonne, se connaît admirablement en peinture comme en toutes les autres choses, sait mieux toutes les intrigues de notre cour que moi. Enfin c'est une personne tout à fait extraordinaire. Je l'accompagnerai à la cour par le chemin de Paris; ainsi vous en pourrez juger vous-même. Je crois n'avoir rien oublié à sa peinture, hormis qu'elle porte quelquefois une épée avec un collet de buffe, et que sa perruque est noire et qu'elle n'a sur la gorge qu'une écharpe de même. »

Ce qu'avait dit le duc de Guise de la reine Christine était exact en tout point, et surtout lorsqu'il avait parlé de sa connaissance de la cour. Aussitôt qu'il s'était nommé Christine lui avait, en riant, demandé des nouvelles de l'abbesse de Beauvais, de madame du Bossut et de mademoiselle de Pons; et aussitôt que Comminges avait dit son nom, elle s'était informée du bonhomme Guitaut, son oncle, et avait demandé si elle ne le verrait point en colère, spectacle qu'elle avait entendu dire être un des plus réjouissants de

... et se précipitant à la voir, elle se précipita... elle vit de la voir... elle prit... elle prit... elle prit...

... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut...

... elle le quitta... elle le quitta... elle le quitta... elle le quitta... elle le quitta... elle le quitta... elle le quitta... elle le quitta... elle le quitta... elle le quitta...

— Je le pressens, répondit Christine, car ils sont nés à Paris, n'est-ce pas ?

— Elle les avait reconnus d'après leurs portraits, quelle chance !

Le lendemain la reine, accompagnée du roi et de toute la cour, vint recevoir la voyageuse au Faget, maison appartenant au maréchal de la Motte-Houancourt, et s'installa dans l'enceinte en avant de Compiègne où ils lui firent un logement.

Christine passa plusieurs jours à Compiègne, causant poliment avec les hommes d'Etat, science avec les savants, et pendant ce temps écrivait les nouvelles. Le jour, elle allait à la messe, le soir elle écrivait la comédie française, se promenant dans les jardins, battant des mains, pleurant, se désolant, et, ce qui scandalisait sur les rangs de la cour autant que cela rejoignait le parti de la reine, elle se levait sur le devant de sa loge, comme si elle eût été dans son cabinet. La reine, voyant son état par le portière, la combla à une tragédie des jésuites dont Christine se moqua cruellement. C'était à cette époque que le roi, l'état de la reine, ne s'occupant plus de rien, se livrait à une tragédie de jésuites, ce qui était un des plus fameux tragiques de cette époque. Il approuva le père Perce.

Le lendemain le roi et la reine Christine alla faire une promenade au Faget et fut la cour. Mue de curiosité par les deux jésuites d'Abri lui avait fait de Ninon, une femme de bien. Le soir resta deux heures avec elle et se précipita à la voir toutes les matins à moitié posée.

... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut...

... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut...

... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut...

... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut...

... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut...

... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut...

... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut...

... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut... elle fut...

XXXII

- INTRIGUES D'AMOUR DE MARIE DE MANCINI. — MADEMOISELLE DE LA MOTTE D'ARGENCOURT. — JALOUSIE. — UNE DISTRACTION ROYALE. — LA JEUNE JARDINIÈRE. — RETOUR A MARIE DE MANCINI. — PROJETS DE MARIAGE. — MESDEMOISELLES D'ORLÉANS. — HENRIETTE D'ANGLETERRE. — LA PRINCESSE DE PORTUGAL. — MARGUERITE DE SAVOIE. — L'INFANTE MARIE-THÉRÈSE. — CHRISTINE A FONTAINEBLEAU. — LETTRE CURIEUSE DE CETTE REINE. — FÊTES A LA COUR. — ESPÉRANCES DE MAZARIN. — OPPOSITION D'ANNE D'AUTRICHE. — TRAHISON ET PUNITION DU MARÉCHAL D'HOCQUINCOURT. — CAMPAGNE DU ROI. — GRAVE MALADIE. — MESURES DE PRÉCAUTION DU CARDINAL MAZARIN. — VOYAGE A LYON. — ENTREVUE DE LA COUR DE FRANCE ET DE CELLE DE SAVOIE. — LA GOUVERNANTE, SOMNAMBULE. — CONDUITE DU ROI D'ESPAGNE. — IL FAIT OFFRIR L'INFANTE A MAZARIN.

Le cardinal Mazarin n'avait point oublié la recommandation de son oncle mourant à l'égard de Marie et à Hortense. Il eut, en bien plus de temps, de s'attacher à elles, et le plus de son possible, il espérait que l'une de

ces deux jeunes filles l'occuperait, comme l'avait occupé Olympia. Le prévoyant ministre ne se trompait pas : il avait compté sur Hortense ; mais, à son grand étonnement, ce fut Marie qui accomplit l'œuvre de sa prévision.

Marie, qui, ainsi que sa sœur, était au couvent, et qui n'en sortit qu'à cette époque, se trouvait être la cadette de la comtesse de Soissons et l'aimée d'Hortense. Elle avait un an ou deux de moins que le roi, et était plutôt laide que belle. Sa taille, qui était grande, pouvait, il est vrai, devenir un jour agréable ; mais, pour le moment, elle était si maigre, ses bras et son cou paraissaient si longs et si dé-

montra bientôt une si violente passion pour elle, que la reine s'en inquiéta, et, un soir que le roi avait causé très longtemps avec mademoiselle d'Argencourt, elle le prit à part et le réprimanda fort sérieusement. Mais, au lieu de se rendre à cette réprimande, le roi, à la première occasion qui se présenta, déclara ses sentiments à mademoiselle de la Motte, et, comme celle-ci objectait la rigidité de la reine, le roi lui rappela qu'il était roi, et lui promit, si elle voulait répondre à son amour, de tenir tête à sa mère dans tout ce qu'elle lui pourrait dire. Mais la jeune demoiselle d'honneur, qui, en ce moment même, avait un



Mazarin presenta à la reine les augustes visiteurs.

charnés, que cette grande taille semblait plutôt chez elle un défaut qu'un agrément. Elle était brune ou plutôt jaune ; ses yeux, grands et noirs, paraissaient rudes, et sa bouche, garnie, il est vrai, de dents magnifiques, était grande et plate. Il en résulta qu'au premier abord les espérances du ministre furent trompées, et qu'à peine si le roi fit quelque attention à Marie et à sa sœur.

D'ailleurs, il se trouvait en ce moment préoccupé d'une autre passion, et c'était cette passion sans doute qui lui avait fait prendre en patience le mariage de la comtesse de Soissons. Ce nouvel amour avait pour objet une fille d'honneur que la reine depuis quelque temps avait prise près d'elle et qu'on appelait mademoiselle de la Motte d'Argencourt ; cette jeune personne n'avait ni une éclatante beauté, ni un esprit fort extraordinaire ; mais toute sa physionomie était aimable et gracieuse : sa peau n'était ni fort délicate, ni fort blanche, mais ses yeux bleus et ses cheveux blonds faisaient, avec la noirceur de ses sourcils et le brun de son teint, un mélange de douceur et de vivacité si étrange, qu'il était fort difficile de se défendre. Comme avec tout cela elle avait un très bon air et une taille charmante, qu'elle avait une manière de parler qui plaisait et qu'elle dansait admirablement bien, dès qu'elle fut admise au petit jeu, où parfois le roi venait le soir, celui-ci la remarqua et

amant que les uns disent être M. de Chamarante, valet de chambre du roi, que l'on n'appelait à la cour que le beau Chamarante, et les autres, M. le marquis de Richelieu, le même qui avait épousé la fille de madame Beauvais, refusa d'entrer dans cette conspiration, soit qu'elle craignit son amant, soit que, par son refus, elle voulût piquer les desirs du roi. Malheureusement, Louis XIV, qui, pour être roi, n'en était guère, à cette époque, plus avancé comme homme, ignorait encore tous les manèges de la comploterie ; il recourut à sa mère comme il faisait dans ses peines enfantines, lui raconta tout, et, dans la candeur d'un premier désappointement, offrit lui-même de s'éloigner de l'objet de son amour. La reine se rendit aussitôt chez Mazarin, qui lui vint en aide, en offrant au roi une retraite. Louis XIV accepta, quitta la cour, s'enfuit à Vincennes, comme plus tard la Vallière devait s'enfuir à Chaillot, pria, se confessa, communia, et reparut après une absence de huit jours, se croyant guéri.

Cette retraite n'était point selon les calculs de la famille d'Argencourt, qui ayant remarqué l'amour de Louis, avait déjà spéculé sur cet amour : bien plus, la mère de la demoiselle avait offert au cardinal et à la reine de se prêter à tous les desirs du roi s'engageant au nom de sa fille, à ce que celle-ci se contentât du titre de maîtresse. Mais ce

tion de s'arrêter. Il est vrai que, pour adoucir cet ordre, on avait mis le château à sa disposition. Tout à coup on apprit que, dans ce château, sans égard pour l'hospitalité royale, sans respect pour les lois françaises, elle avait fait assassiner un de ses serviteurs nommé Monaldeschi. La cause de cette mort, on l'ignorait : elle avait envoyé chercher le supérieur des Trinitaires, lui avait remis un paquet de lettres ; puis, faisant venir Monaldeschi, elle l'accusa de l'avoir trahi. Monaldeschi nia. Alors, elle demanda au moins les lettres qu'elle lui avait remises, et les montra au coupable ; celui-ci pâlit, et, attirant la reine dans un coin, il se jeta à ses pieds. Mais elle, après avoir patiemment écouté tout ce que ce malheureux avait à lui dire, avait envoyé son capitaine des gardes nommé Sentinelli, avec ordre de faire justice du traître.

Alors commença une scène terrible de prières et de supplications, lesquelles ne produisirent que le mépris dans l'esprit de la reine, qui, voyant que le condamné ne voulait pas se confesser, sous le prétexte qu'il ne pouvait croire à sa mort, ordonna à son bourreau de le blesser pour qu'il y crût. Mais ce n'était pas chose facile à exécuter qu'un pareil commandement : Monaldeschi, dans la prévision du danger, s'était couvert d'une cotte de mailles, et les premiers coups s'émoûssèrent sur cette cuirasse. Enfin, après lui avoir coupé trois doigts de la main, après être revenu, sur les instantes supplications de la victime, demander deux fois inutilement sa grâce à la reine, Sentinelli était parvenu, dit madame de Motteville, à lui passer son épée à travers la gorge et la lui avait coupée à force de le chicoter.

On comprend l'effet que produisit une pareille nouvelle à la cour : le sentiment d'horreur qu'elle inspira contre Christine fut universel ; et Louis XIV, trouvant mauvais quo quelque autre que lui prétendit être roi et justicier dans son royaume, lui fit signifier son mécontentement par le cardinal Mazarin. La lettre du ministre parut sans doute inconvenante à la reine ; car elle lui fit à son tour la réponse suivante :

« Mons Mazarin, ceux qui vous ont appris le détail de Monaldeschi, mon écuyer, étaient très mal informés. Je trouve fort étrange que vous commettiez tant de gens pour vous informer de la vérité du fait : votre procédé ne devrait dépendant point m'étonner, tout fou qu'il est, mais je n'aurais jamais cru que ni vous ni votre jeune maître orgueilleux, eussiez osé m'en témoigner le moindre ressentiment. Apprenez, tous tant que vous êtes, valets et maîtres, petits et grands, qu'il m'a plu d'agir ainsi ; que je ne dois ni ne veux rendre compte de mes actions à qui que ce soit au monde, surtout à des fanfarons de votre sorte. Vous jouez un singulier personnage, pour un personnage de votre rang ; mais, quelque raison qui vous ait déterminé à m'écrire, j'en fais trop peu de cas pour m'en intriguer un seul instant : je veux que vous sachiez et disiez à qui voudra l'entendre, que Christine se soucie fort peu de votre cour et encore moins de vous ; que, pour me venger, je n'ai pas besoin d'avoir recours à votre formidable puissance : mon honneur l'a voulu ainsi, ma volonté est une loi que vous devez respecter ; vous taire est votre devoir, et bien des gens que je n'estime pas plus que vous devraient bien apprendre ce qu'ils doivent à leurs égaux, avant de faire plus de bruit qu'il ne convient.

« Sachez enfin, mons cardinal, que Christine est reine partout où elle est, et qu'en quelque lieu qu'il lui plaise d'habiter, les hommes, quelque fourbes qu'ils soient, vaudront encore mieux que vous et vos affidés.

« Le prince de Condé avait bien raison de s'écrier, quand vous le reteniez prisonnier inhumainement à Vincennes : « Le vieux renard ne cessera jamais d'outrager les bons serviteurs de l'Etat, à moins que le parlement ne congédie ou ne punisse sévèrement cet illustrissime « Saint-Aquin de Piscina. »

« Croyez-moi donc, Jules, comportez-vous de manière à mériter ma bienveillance ; c'est à quoi vous ne sauriez trop vous étudier. Dieu vous préserve d'aventurer jamais le moindre propos indiscret sur ma personne ; quoique au bout du monde, je serai instruite de vos menées ; j'ai à mon service des amis et des courtisans qui sont aussi adroits et aussi surveillants que les vôtres, quoique moins bien sou-doyés.

CHRISTINE.

Ce moyen, tout violent qu'il était, réussit à Christine, et, après avoir passé deux autres mois à Fontainebleau sans être davantage inquiétée, elle reçut une invitation pour le ballet que devait danser le roi au carnaval, arriva à Paris le 24 février 1653, et fut logée au Louvre en l'appartement du cardinal Mazarin.

Ce ballet était donné en l'honneur de Marie de Mancini, et avait pour titre *L'Amour malade*. Les ballets de Mars, Benserade en avait fait les paroles ; mais, cette fois, la musique était d'un jeune homme dont le nom commençait à percer, et qui s'appelait Baptiste Lulli. Ce jeune homme était venu d'Italie avec le chevalier de Guise, qui l'avait donné à Mademoiselle, du service de laquelle il était passé à celui du roi. Outre la musique qu'il avait faite, comme nous l'avons déjà dit, il remplissait encore dans ce ballet le rôle de Scaramouche. Il eut donc un double succès, et, à partir de ce jour, le petit Baptiste, comme on l'appelait, fut à la mode.

Mademoiselle assistait à ce ballet ; depuis trois mois à peu près, elle était rentrée en cour. L'entrevue entre elle et la reine avait eu lieu à Sceaux, et, comme, pendant cette entrevue le roi était arrivé, la reine s'était contentée de dire :

— Voici une demoiselle que je vous présente ; elle est bien fâchée d'avoir été méchante et sera sage à l'avenir.

Puis les deux princes s'étaient donnés la main et tout avait repris son train accoutumé, comme si le canon de la Bastille n'était point là grondant toujours dans le passé.

Tout l'hiver se passa en fêtes et en mascarades. Pendant ces mascarades, le roi ne quittait point Marie de Mancini, dont il était amoureux tout de bon. Aussi, cette fois, la reine s'en inquiéta-t-elle.

En effet, le roi n'allait plus nulle part que mademoiselle de Mancini n'y vint, ou plutôt il n'allait que là où elle était. Jamais il ne paraissait plus aux yeux de la reine sans mademoiselle de Mancini, lui parlant tout bas, riant tout haut, sans être le moins du monde retenu par le respect ; aussi la reine lui fit-elle des reproches comme elle avait fait pour mademoiselle d'Argencourt.

Malheureusement, le roi avait un an de plus ; c'était beaucoup qu'un an de plus à l'âge du roi ; il répondit avec aigreur qu'on l'avait assez tenu en chartre privée quand il était enfant, pour qu'il fût libre maintenant qu'il était un homme.

Alors, la reine commença de soupçonner une chose : c'est que Mazarin avait cette sourde espérance de faire épouser sa nièce au roi. Elle oublia ses propres liaisons avec le cardinal, et frêmit à cette audacieuse idée.

En effet, comme nous l'avons dit, depuis quelque temps, le cardinal avait compris que le pouvoir passait insensiblement des mains de la reine entre celles du roi, et tous ses calculs avaient été de se mettre bien dans l'esprit de ce dernier, peu lui importait maintenant d'être mal dans celui de la reine. Aussi ne gardait-il plus de ménagements à son égard, disant tout haut « qu'elle n'avait pas d'esprit ; qu'elle montrait plus d'affection pour la maison d'Autriche que pour celle où elle était entrée ; que le roi son époux avait eu de justes raisons de la haïr et de se défer d'elle ; qu'elle n'était dévote que par nécessité ; qu'enfin elle n'avait de goût que pour la bonne chère, ne se mettant point en peine de tout le reste. »

Toutes ces attaques du cardinal revenaient, on le pense bien, à la reine, et, dans ce moment surtout, l'effrayaient fort ; aussi rassembla-t-elle secrètement ses plus habiles conseillers d'Etat et les avocats les plus célèbres du parlement pour savoir si, au cas où son fils se marierait sans son consentement, le mariage serait valable. Tous, d'une voix, dirent que non, et conseillèrent à la reine de faire d'avance ses protestations contre ce prétendu mariage-Brienne, qui avait toujours conservé la confiance d'Anne d'Autriche fut chargé de faire dresser cet acte important, promit de le faire enregistrer à huis clos par le parlement au cas où le roi épouserait secrètement la nièce du cardinal.

La reine n'avait point ouvert la bouche de toutes ces craintes au ministre. Elle fut donc fort étonnée lorsqu'un jour, abordant lui-même la question, il parla le premier de ce prétendu mariage à la reine, raillant la folie de sa nièce, qui pouvait croire aux promesses que lui faisait un roi de vingt ans, mais raillant de telle façon, qu'il était facile de voir que cette plaisanterie était plutôt une ouverture qu'une désapprobation. La reine saisit à l'instant même l'occasion, et, après avoir écouté froidement le cardinal :

— Monsieur, lui dit-elle, je ne crois pas que le roi soit capable de cette lâcheté ; mais, s'il était possible qu'il en eût la pensée, je vous avertis que toute la France se révolterait contre vous et contre lui, et que, moi-même, je me mettrais à la tête de la révolte et y engagerais mon second fils.

Quelques jours après, la protestation fut dressée et montrée au cardinal. Ce fut alors que Mazarin, renouant aux espérances conçues un instant peut-être, renouvela ses tentatives du côté de l'Espagne, en ayant l'air de continuer ses négociations avec la Savoie. En effet, l'un et l'autre de ces deux mariages étaient avantageux ; l'alliance avec la Savoie était un moyen de continuer la guerre ; l'alliance avec l'Espagne était un moyen d'assurer la paix.

Le duc de Vendôme, les jours de sa vie, le roi et le...

C'est Mazarin qui donna pour son enterrement, par le...

Le 22, le roi, qui ne put cette année se rendre à...

Le 24, le roi, dans la semaine des fêtes de Pâques et...

Le 25, le roi, le 25, le roi ; mais la joie que produi...

Le 26, le roi, le 26, le roi ; qui commença par...

Le 27, le roi, le 27, le roi ; le maréchal de Grammont,

Le 28, le roi, le 28, le roi ; que le malade était hors...

Comme il est dit dans l'histoire...
Le 29, le roi, le 29, le roi ; plus va le roi qu'Alexandre...
ou dit que Dieu lui l'a donné,
Mazarin, qui voulait le roi mourir.

Le 30, le roi, le 30, le roi ; avait fait que le malade était hors...

Le 31, le roi, le 31, le roi ; le malade était hors...

Le 1er, le roi, le 1er, le roi ; le malade était hors...

Le 2, le roi, le 2, le roi ; fut bien aise peut-être d'ouvrir...

Mazarin alla aussitôt complimenter madame de Longueville...

Les quelques mois qui séparèrent le retour du roi dans...

Au jour dit, on partit pour Lyon : le 25 novembre, la...

A la nouvelle que les princesses approchaient, le cardin...

Leurs Majestés étaient en carrosse ; mais, en apercevant...

Mais, dit le roi, elle est agréable et, contre l'habitude...

On comprend quel plaisir ces paroles firent à la reine...

On revint ainsi à Lyon, où les deux cours descendirent...

Ce qu'il y avait d'étrange, c'est que Marie de Mancini...

procha de leur lit pour s'assurer qu'elles étaient dedans. Mais il arriva que, en tâtonnant, elle tourna son doigt dans la bouche de Marie, qui dormait la bouche ouverte. Celle-ci, sentant entre ses mâchoires l'introduction d'un corps étranger, serra machinalement les dents, et, comme elle avait les dents belles et bonnes ainsi que nous l'avons dit, elle faillit couper le doigt à la pauvre madame de Venelle, que la douleur réveilla, et qui se mit à pousser de grands cris. A ces cris, les deux jeunes filles se réveillèrent à leur tour, et, voyant, à la lueur de la lampe de nuit, une espèce de fantôme dans leur chambre, se mirent à crier de leur côté. On accourut au bruit : tout s'éclaircit, et l'aventure, racontée le lendemain au roi, divertit fort toute la cour.

Pendant la nouvelle du voyage que le roi devait faire, ainsi que le motif pour lequel il l'entreprenait, était, selon les desirs de Mazarin, parvenue à Madrid et avait pénétré jusque dans l'Escurial. En apprenant que le roi de France allait épouser la princesse Marguerite, le roi Philippe IV s'était alors écrié : *Esto no puede ser, y no sera* (cela ne peut pas être et ne sera pas).

En conséquence, Philippe IV appela aussitôt Antonio Pimentelli, et, sans même lui donner le temps de demander des passe-ports, de peur qu'il n'arrivât trop tard, il l'envoya en France.

Or, tandis que le roi, la reine, le cardinal, madame de Savoie et les deux princesses entraient par une porte, don Antonio Pimentelli entrait par l'autre, et, le même soir, demandait une audience à Mazarin. En l'apercevant, Mazarin, qui le connaissait de longue main, s'écria :

— Ou vous êtes chassé d'Espagne par le roi votre maître, ou vous venez nous offrir l'infante.

— Je viens vous offrir l'infante, monsieur, dit l'ambassadeur, et voici mes pleins pouvoirs pour traiter avec vous de ce mariage.

A ces mots, il présenta au ministre une lettre de Philippe IV.

C'était ce qu'avait espéré Mazarin dans ses plus beaux rêves ; aussi courut-il incontinent chez la reine, et, comme il la trouva seule, rêveuse et mélancolique :

— Bonnes nouvelles, madame ! lui dit-il en riant, bonnes nouvelles !

— Qu'y a-t-il ? demanda la reine : serait-ce la paix ?

— Mieux que cela, madame, répondit le ministre : car j'apporte à la fois à Votre Majesté et la paix et l'infante !

Cet événement arriva le 29 novembre, et cette grande nouvelle remplit la fin de l'année 1653.

XXXIII

CONCLUSION DU PROJET DE MARIAGE AVEC LA PRINCESSE DE SAVOIE. — JOIE DU ROI. — REPRÉSENTATION D'« ŒDIPÉ ». — LA FONTAINE. — BOSSUET. — RACINE. — BOILEAU. — PROJET DE TRAITÉ ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE. — FIN DES AMOURS DU ROI ET DE MARIE DE MANCINI. — MOT DE MAZARIN. — DÉPART DE MARIE. — LA COUR SE REND DANS LE MIDI. — CONFÉRENCES DE L'ÎLE DES FAISANS. — TRAITÉ DES PYRÉNÉES. — RETOUR DE CONDÉ. — MORT DE GASTON D'ORLÉANS. — ANECDOTES AU SUJET DE CE PRINCE. — FIN DE LA DERNIÈRE FRONDE.

Quinze jours après avoir quitté Lyon, la cour rentrait dans Paris.

De son côté, Madame Royale, avec laquelle la reine s'était expliquée franchement de don Antonio Pimentelli et de la mission dont il était chargé, regagnait la Savoie, avec cette promesse formelle que, si le roi n'épousait pas l'infante, il épouserait la princesse Marguerite.

Quant au roi, il n'avait vu, dans tout cet événement, qu'une chose qui le réjouissait fort, c'est que son mariage

était retardé, et qu'il pouvait se livrer en toute liberté, non seulement aux plaisirs que cet e époque de l'année lui offrait, mais encore à son amour pour Marie de Mancini, qui allait toujours croissant.

A son retour, justement le vieux Corneille venait de donner son *Œdipe*, qui avait été joué par les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, tandis que, sous la protection du duc d'Anjou, Molière s'installait au Petit-Bourbon. D'un autre côté, deux hommes commençaient à percer aussi dans deux genres bien différents : c'étaient Jean de la Fontaine, qui arrivait de Château-Thierry, et Bossuet, qui arrivait de Metz. En outre, on parlait de deux jeunes gens qui donnaient des espérances et qui se nommaient, l'un, Racine, et l'autre, Boileau. Enfin, les deux premières parties du roman de *Cécile* venaient de paraître et avaient un succès prodigieux.

Pendant tout ce temps, don Antonio Pimentelli, caché dans le logis de Mazarin, préparait avec le ministre toutes les clauses du traité qui devait assurer la paix à l'Europe ; car, à cette époque déjà, la France avait pris cette importance, qu'il n'y avait pas de grands mouvements européens si elle ne s'y trouvait mêlée ; mais, comme rien ne pouvait se terminer que par une conférence entre les ministres d'Espagne et de France, une entrevue fut arrêtée entre le cardinal et don Louis de Haro.

Le rendez-vous fut pris sur la frontière des deux royaumes : on devait fixer ultérieurement de quel côté de la rivière si ce serait sur la terre de France ou sur la terre d'Espagne, que l'entrevue aurait lieu.

Mais, avant toutes choses, Mazarin avait un grand devoir à accomplir. Depuis longtemps, on l'accusait, et la reine elle-même, comme nous l'avons vu, n'était point exempte d'inquiétude à ce sujet, de vouloir mettre sa nièce sur le trône de France. Peut-être la chose était-elle vraie, tant que le ministre n'avait calculé que le médiocre avantage qui devait revenir à la France d'une union avec la Savoie ou avec le Portugal ; mais tout était bien changé depuis que le voyage de don Pimentelli avait donné un corps aux espérances que nourrissait le cardinal du côté de l'Espagne.

Aussi, au moment de partir pour les conférences, résolut-il d'attaquer vigoureusement cet amour que le roi, en toute circonstance, manifestait à Marie de Mancini et d'arracher du cœur des deux amants, sinon la passion, du moins l'espérance.

Ce n'était pas chose facile : l'empire qu'avait pris Marie était d'autant plus grand, qu'elle ne le devait pas à sa beauté, mais à son intelligence toute supérieure. Louis était doux, en réalité, aussi amoureux de son esprit que de sa personne. On conçoit dès lors qu'il accueillit fort rudement son ministre lorsque celui-ci parla d'une séparation ; mais le ministre ne se laissa point intimider et tint ferme. Louis XIV alors essaya de le séduire en lui offrant d'épouser sa nièce ; mais cette offre fut sans succès.

— Sire, répondit le cardinal, si Votre Majesté était capable d'une pareille faiblesse, j'aimerais mieux poignarder ma nièce de mes propres mains que de me prêter à un semblable mariage qui ne serait pas moins contraire à la dignité de la couronne que préjudiciable à la France ; et, si Votre Majesté persistait dans ce dessein, je lui déclare que je me mettrais dans un vaisseau avec mes nièces, et que je les emmènerais par delà les mers.

Il fallait résister ouvertement : le roi un instant y parut décidé ; mais enfin les supplications du cardinal l'emportèrent sur les artifices de sa nièce. Le jour du départ des jeunes filles fut fixé au 22 juin. La veille au soir, le roi vint chez la reine, extrêmement triste et tout à fait abattu. La reine alors, prenant un flambeau qui était sur la table, passa avec lui dans le cabinet des bains. Tous deux y restèrent une heure, à peu près ; puis le roi en sortit le premier, les yeux tout rouges de larmes ; la reine vint ensuite, fort affectée elle-même, et, s'adressant à madame de Motteville :

— Le roi me fait pitié, lui dit-elle : il est tendre et raisonnable tout ensemble ; mais je viens de lui dire que je suis assurée qu'il me remerciera un jour du mal que je lui fais.

Ce lendemain tant redouté arriva. L'heure des adieux à son tour ; la voiture qui devait emmener les trois sœurs attendait ; Marie de Mancini entra chez le roi et le trouva pleurant.

— Oh ! sire, s'écria-t-elle, vous êtes roi ! vous pleurez, et je pars !...

Mais Louis XIV ne répondit rien à cet appel énergique et concis, et la jeune fille, sentant tout son espoir s'évanouir, s'éloigna avec orgueil, monta dans la voiture où l'attendaient ses deux sœurs, Hortense et Marie-Anne, et partit pour le Bronage, qui était le lieu choisi pour son exil.

Le roi la suivit, l'accompagnant à son carrosse, et resta à la même place jusqu'à ce que le carrosse eût disparu ; puis il rentra chez la reine et partit un instant après pour Chan-

Le duc de Bourgogne arriva à Saint-Jean le 1^{er} Mars, et le lendemain partit pour se rendre dans le Midi. Le duc de Savoie, à l'occasion de ce départ, c'est-à-dire le 2 Mars, arriva à Paris. Le duc de Savoie, Marie de Manini. La reine s'occupait de sa venue, et elle eut donc lieu sans amener pour elle-même aucune chose que de nouvelles larmes. Elle se rendit au Brusage, et le roi continua sa route sans s'arrêter.

Les dames se firent l'ingues, il y avait surtout un grand air de ne se sentant pas, c'est-à-dire la reine, dans ses larmes et dans ses honneurs. Elle se rendait sur chaque ville qu'il fallait prendre un grand soin avec sa finesse et sa vanité italiennes, faisant tout à son Louis de Haro sur les questions où elle l'attaquait et, qu'elle sentait que les veilles confuses et les après confères il perdrait sa santé, il tint tout espoir que tout fût réglé au plus grand avantage de la France.

Ce traité fut ratifié par quatre articles qui furent imprimés et jetés en l'air sans intervention aucune et sans que les deux ministres en stipulât une paix ferme et perpétuelle, l'égalité des privilèges, la liberté de commerce et des ports commerciaux.

La France garda de ses conquêtes, du côté des Pays-Bas, Arras, Lille, Valenciennes, Bethune, Lens, le comté de Namur, l'Artois, moins Aire et Saint-Omer.

En France, elle eut Graveines, Bourbourg et Saint-Omer.

En Espagne, elle eut le Quesnel, l'Alcazar de Séville, l'Alcazar de Mantédy, Dampville, Yver, Combray et Marville.

En Italie, elle eut Brèves et la Bassée, mais on lui donna aussi Montargis, Polignac et Avène.

En Espagne, elle eut enfin, ce lui céda le Roussillon, le Comté de Barcelonne, ce qui pouvait se trouver de la Cerdagne, et tout le pays de Rousses.

Le roi de France tenait encore à tous ses droits éventuels sur l'Alsace et les autres pays acquis par le traité de Westphalie.

La France, de son côté, restituait :

En Espagne, Audenarde, Ypres, Dixmude, Furnes, Marais, Mous, Combray, Bergues et la Bassée.

En France, le comté de Bourgogne, Bletterans, Saint-Amour et Joux.

En Italie, Valence et Mortara.

En Espagne, Ribes la Trinité, Cadagnes, Toxen, Seurval, la Bastide, Baga Ripol et le comté de Cerdagne.

Quant au prince de Condé, comme il avait témoigné sa douleur de ne pas pouvoir réparer le passé par une entière obéissance à tous ses commandements du roi, il fut convenu qu'après avoir réarmé et licencié ses troupes, il rentrerait en France et serait réintégré en ses charges et dignités. Il lui était accordé deux mois pour ce licenciement.

Enfin le gage de cette union et de la bonne amitié qui devait à l'avenir unir les deux royaumes était l'infante Marie Thérèse, fille aînée du roi.

Les deux cristaux du traité furent signés chacun sur la table de laque ministère, mais le contrat de mariage fut signé par le roi et le duc de Haro, pour faire à la reine et au prince de Condé le contrat de mariage.

Le contrat de mariage stipulait à l'infante une somme de cent mille écus, à payer en trois termes, moyennant caution. Elle fut en bonne et due forme à l'égard de son père, sur les successions de son père et de son frère, et sur les successions de son père et de son frère, et sur les successions de son père et de son frère, et sur les successions de son père et de son frère.

Le contrat de mariage stipulait à l'infante une somme de cent mille écus, à payer en trois termes, moyennant caution.

Le contrat de mariage stipulait à l'infante une somme de cent mille écus, à payer en trois termes, moyennant caution.

La reine se rendit à Toulouse pour y attendre la fin des négociations. Le cardinal Mazarin vint l'y rejoindre fort fatigué et fort souffrant, il avait passé trois mois dans l'île des Faisans, c'est-à-dire dans un endroit mal-sain, travaillant dix ou douze heures par jour, malgré la goutte et il était atteint. Cela n'empêcha point d'après s'être reposé une semaine seulement, il ne partit avec le roi et la reine pour aller passer l'hiver en Provence. On s'arrêta à Aix.

En même temps que la cour partait de Toulouse, M. le Prince partait de Bruxelles avec son fils, sa femme et sa fille; à Coulommiers, il rencontra le duc et la duchesse de Longueville. Le duc de Longueville prit alors les devants pour aller annoncer son arrivée à la cour, où était le prince de Conti. En apprenant que son frère était à Lambese, le prince de Conti, accompagné du maréchal de Grammont, alla le chercher, et le ramena au roi et à la reine, auxquels le cardinal présenta l'illustre rebelle, et sans qu'il y eût aucun témoin de l'entrevue. Mademoiselle voulait rester; mais la reine lui dit :

Ma niece, allez-vous-en faire un tour au logis; M. le Prince m'a fait demander qu'il n'y eût personne à notre première entrevue.

Mademoiselle se retira, et fit faire des compliments à M. le Prince en lui témoignant l'impatience qu'elle avait de le voir. Mais il lui fit répondre qu'il n'osait venir chez elle qu'après avoir été chez le duc d'Anjou; ce qui fit qu'elle n'eut sa visite que le lendemain. M. le Prince était d'ailleurs à la cour comme s'il n'en fût jamais sorti, et le roi lui parlait familièrement de tout ce qu'il avait fait, tant en France qu'en Flandre, et cela avec autant d'agrément que si les choses s'étaient toutes passées pour son service.

Les dames seules trouvaient qu'un grand changement s'était opéré dans M. le Prince, et, comme les dames de cette époque surtout étaient fort curieuses, il fallut leur donner une raison; M. le Prince leur dit que le sang que lui avait tiré Guinaud, dans sa dernière maladie, l'avait si fort affaibli, qu'il ne s'en pouvait remettre.

Il fallut qu'elles se contentassent de cette excuse.

Quelques jours après ce retour du prince, on apprit la mort de Gaston, trépassé à Blois, le 2 février 1660, dans sa cinquante-deuxième année, après une courte maladie.

Nous avons essayé de tracer avec vérité le caractère de Monsieur et nous l'avons suivi dans toutes les tentatives de rébellion et dans toutes les faiblesses qui en furent la suite. Tout ce qui fut confiance en lui souffrit par lui et pour lui. Les uns l'exil, les autres la prison ou la mort. Un jour, il tendit la main au prince de Guémenez qui, dans une fête publique était monté sur des gradins.

— Monseigneur, lui dit le prince, je vous remercie d'autant plus que je suis le premier de vos amis que vous ayez aidé à descendre d'un échafaud.

Gaston d'Orléans était très fier et ne se découvrait que devant les dames. Un jour, étant encore enfant, il fit jeter dans le canal de Fontainebleau un gentilhomme qui, disait-il, lui avait manqué de respect. Mais la reine mère, Marie de Médicis, le força de demander pardon à ce gentilhomme, en le menaçant du fouet.

Monsieur se plaignait toujours du défaut de son éducation, et disait que cela lui venait de ce qu'on ne lui avait donné pour gouverneurs qu'un Turc et un Corse. Le Turc était M. de Brèves, qui était resté si longtemps à Constantinople, qu'il en était devenu tout mahométan; le Corse était M. d'Ornano, petit-fils de San-Piétro, qui tua, à Marseille, sa femme Vanina d'Ornano.

Un jour, à son lever, auquel assistaient bon nombre de courtisans, une montre de grand prix disparut. Il s'en plaignit et quelqu'un s'écria :

— Il faut fermer les portes et fouiller tout le monde.

— Au contraire, dit le prince, et, comme je ne veux pas connaître le voleur, sortez tous, car la montre est à carillon et, si elle venait à sonner, elle dénoncerait celui qui l'a prise.

Monsieur, dans sa jeunesse, avait fort aimé une fille de Tours qu'on appelait Loutson, et lui avait fait de grands cadeaux; mais, un jour, le roi Louis XIII apprit que la demoiselle partageait ses faveurs entre son frère et un gentilhomme breton, favori du prince et nommé René de l'Espine. A peine maître de cette méchante nouvelle, le roi, selon son habitude la communiqua à celui à qui elle pouvait être le plus désagréable, Monsieur, qui jusque-là ne s'était douté de rien, quoiqu'il fût honnêtement soupçonné, comme il est la belle et lui fit tout confesser. Alors, il revint au roi et lui demanda conseil sur cette affaire. Le roi, qui à cette époque était amoureux et jaloux de mademoiselle d'Hautefort, le conseilla de faire tuer son rival.

— Cependant, ajouta-t-il, il fallait bon d'avoir sur ce point l'aveu du cardinal.

Le cardinal, qui n'était pas que les rogneurs s'accoutu-

massent à faire assassiner les gens, heureusement pour René de l'Espine, ne fut point de l'avis du roi. Mais on ne peut pas fuir sa destinée : exilé de France, le gentilhomme se retira en Hollande, où il devint l'amant de la princesse Louise de Bohême. Les Louise portaient malheur au pauvre René de l'Espine. Le plus jeune des frères de la princesse, qu'on appelait Philippe, et qui depuis fut tué à la bataille de Réthel, soudoya huit ou dix Anglais pour l'attaquer au moment où il sortirait de chez l'ambassadeur de France ; ceux-ci, malgré sa résistance, le percèrent de tant de coups, dit Tallemant des Réaux, que les épées se rencontraient dans son corps.

Gaston avait eu de cette Louise ce qu'il avait toute sa vie inutilement désiré obtenir de ses deux femmes légitimes, c'est-à-dire un fils qui vécut ; mais, comme il avait, à cause de l'Espine, des doutes sur sa naissance, il ne le voulut jamais reconnaître. Sa mère, de chagrin, se mit en religion aux filles de la Visitation de Tours, donnant à ses amies tout ce qu'elle avait de fortune, soit personnelle, soit venant de Monsieur, ne laissant à ce fils que vingt mille livres, du revenu desquelles on devait l'entretenir jusqu'à ce qu'il fût reconnu ou en état de s'aller faire tuer à la guerre. En effet, il entra au service des Espagnols sous le nom de comte de Charry, fut fait général des armées de la côte de Grenade en 1634, puis gouverneur d'Oran, et mourut en 1692, laissant à son tour un fils naturel qui, comme lui, fut appelé Louis.

On se rappelle que, veuf en premières nocces de mademoiselle de Guise, Gaston épousa secrètement en exil la princesse Marguerite de Lorraine. C'était non seulement contre l'avis du roi, mais encore contre les désirs de la famille de la princesse, de sorte qu'il l'enleva nuitamment de Nancy, déguisée en page, et suivant une voiture flambeau à la main. Or, il arriva que la princesse, un peu empêchée de ce costume et assez inexpérimentée dans son nouvel office, tenait son flambeau de travers ; ce que voyant M. de Beauvau, qui marchait derrière elle, il lui donna un coup de pied au derrière.

— En vérité, il faut que ce drôle soit ivre ! voyez comme il marche et comme il porte son flambeau.

Il ne revit jamais depuis Madame sans que celle-ci lui rappelât son admonestation et sans qu'il lui en fit ses excuses.

Cette bonne princesse n'avait pas l'esprit fort subtil ; aussi, lorsque, après la mort de Richelieu, Gaston reentra en France avec elle, et qu'on les remarqua à Meudon, elle fondit en larmes, croyant avoir été en péché mortel jusque-là. Pour la consoler Monsieur dit alors à son maître d'hôtel, nommé Saint-Rémy :

— Saviez-vous que je fusse marié avec la princesse de Lorraine ?

— Non, fit celui-ci ; je savais bien que vous couchiez toutes les nuits avec elle, mais je ne savais point que vous l'eussiez épousée.

En commençant à vieillir, elle devint malingre et tout hébété. Elle avait alors contracté une singulière habitude : c'était, dès que le maître d'hôtel apparaissait, sa bague à la main, pour annoncer que le dîner était servi, de faire une de ces sorties pressées qui ont tant fait rire depuis dans le *Malade imaginaire*. Un jour qu'elle s'apprêtait à opérer une de ces fngues, en présence du prince, Saint-Rémy s'arrêta gravement et se mit à examiner avec soin sa bague.

— Que faites-vous donc là, Saint-Rémy ? demanda Gaston.

— Monseigneur, répondit celui-ci, je cherche si mon bâton est de rhubarbe ou de séné ; car, aussitôt qu'il paraît devant Madame, il la purge.

La mort de Gaston d'Orléans fit non seulement peu de bruit, mais encore peu de sensation ; il ne fut point regretté de sa fille, avec laquelle il était en procès ; il ne fut point regretté du roi son neveu, qui, depuis qu'il avait l'âge de raison, voyait en lui un ennemi ; il ne fut point regretté de ses amis, qui avaient tous quelque trahison à lui reprocher.

D'ailleurs, tous les regards comme toutes les espérances étaient tournés vers le grand événement qui devait être la suite du traité que venaient de signer Mazarin et don Louis de Haro.

La Fronde finissait comme les pièces de Molière, qui commençaient à être fort en vogue à cette époque, par un mariage. C'est qu'aussi la Fronde n'était guère autre chose qu'une tragi-comédie.

Ce qui passa aussi sans commentaires, quoique, politiquement, ce fut un fait de grave importance, c'est la soumission de M. le Prince. En lui vivait le dernier type de ces grands seigneurs factieux et turbulents du moyen âge. Le triomphe de Louis XIV sur lui fut le triomphe de la monarchie sur la féodalité. Ce n'étaient point deux hommes qui avaient été en face l'un de l'autre, c'étaient deux principes : l'un des deux était détruit à tout jamais.

XXXIV

MARIAGE DE LOUIS XIV. — PORTRAIT DE LA JEUNE REINE. — RETOUR DE LA FAMILLE ROYALE À PARIS. — RÉTABLISSEMENT DE LA ROYAUTE EN ANGLETERRE. — MALADIE DE MAZARIN. — DÉCLARATION DES MÉDECINS. — REGRETS DU CARDINAL. — GÉNÉROSITÉ EXTRAORDINAIRE DU MORIBOND. — RAILLERIE DE BAUTRU. — DERNIERS MOMENTS DE MAZARIN. — LE CARDINAL ET LE THÉÂTIN. — LA RESTITUTION POUR RIRE. — UNE DETTE DE JEU. — MORT DE MAZARIN. — SON TESTAMENT. — JUGEMENT SUR CE MINISTRE. — SON AMBITION. — SON AVARICE. — SON ÉLOGE.

Le 3 juin 1660, don Louis de Haro épousa, au nom du roi Louis XIV, l'évêque de Fréjus lui servant de témoin, l'infante Marie-Thérèse, fille du roi d'Espagne Philippe IV, dans l'église de Fontarabie.

Le roi allait avoir vingt-deux ans. Sa femme avait, à quelques mois près, le même âge.

Le lendemain, la reine mère, le roi d'Espagne et l'infante reine se rendirent à l'île de la Conférence. On avait, pour cette occasion, orné à grands frais le pavillon qui avait servi aux réunions du cardinal Mazarin et de don Louis de Haro.

La reine arriva la première : elle était seule avec Monsieur, et mesdames de Flex et de Noailles, l'étiquette ne permettant pas au jeune roi de voir l'infante avant le moment fixé.

L'entrevue entre le frère et la sœur fut grave et digne. Anne d'Autriche voulut embrasser le roi d'Espagne ; mais celui-ci rejeta tellement sa tête en arrière, que, quelque effort que fit la reine, elle ne la put atteindre : il y avait cependant un peu plus de quarante-cinq ans qu'ils ne s'étaient vus.

Don Louis apporta une chaise au roi son maître ; madame de Flex en apporta une à la reine. On plaça les deux chaises au milieu de la ligne qu'on avait tracée sur le parquet du pavillon et qui indiquait la séparation des deux royaumes : l'infante s'assit sur deux coussins près de son père.

Après quelques instants d'attente, le cardinal Mazarin interrompit leurs Majestés pour leur dire qu'il y avait à la porte un inconnu qui désirerait fort que la porte au lieu d'être fermée, fût entrouverte. Anne d'Autriche sourit et demanda à son frère s'il permettrait qu'en faveur de cet inconnu cette légère infraction aux lois de l'étiquette fût risquée. Le roi fit gravement signe de la tête qu'il y consentait. Aussitôt les deux ministres allèrent ouvrir la porte.

En dehors et à quelques pas était un jeune, élégant et beau gentilhomme, qui dépassait de la tête les deux ministres et qui, s'il regarda avec curiosité les personnes du pavillon, ne fut point regardé avec moins de curiosité par elles, et surtout par la jeune reine ; celle-ci rougit fort lorsque son père, se penchant à l'oreille d'Anne d'Autriche, lui dit à demi-voix :

— *Lindo yerno* (un beau gendre) !

— Sire, dit la reine mère, me permettez-vous de demander à ma nièce ce qu'elle pense de cet inconnu ?

— Il n'est pas encore temps, répondit le roi.

— Et quand le temps sera-t-il venu ? insista Anne d'Autriche.

— Quand elle sera sortie de ce pavillon.

Cependant le duc d'Anjou se penchait aussi, de son côté à l'oreille de la jeune reine.

— Quel est votre avis, lui demanda-t-il, sur cette porte que vous regardez ?

— Mais, répondit-elle en souriant, mon avis est qu'elle me paraît fort belle et fort bonne à voir.

En ce moment, Louis, qui avait vu ce qu'il voulait, se retira et alla se poster au bord de la rivière pour assister à l'embarquement de l'infante.

— Eh bien, lui demanda M. de Turenne, Votre Majesté est-elle satisfaite ?

— Autant que possible, dit le roi ; d'abord, l'affreuse coiffure et l'habit de l'infante m'ont surpris ; mais, en la regardant avec attention, je l'ai trouvée fort belle, et je crois qu'il me sera facile de l'aimer.

« Au lieu, Monsieur, de se plaindre, vous devriez vous occuper de votre santé... »

« Monsieur le cardinal, je ne suis pas de ceux qui se font des idées... »

« Vous ne pouvez pas savoir ce que j'ai souffert... »

« Je ne suis pas un homme de science, mais... »

« La consultation de nos évêques de la province de Sens... »

« Ce fut tout d'un coup que le duc de Guise... »

« Les préparatifs de la messe s'étaient accomplis... »

« Quant à Mazarin, il avait depuis longtemps... »

« Mazarin se leva et vint vers le cardinal... »

« Le cardinal se pencha vers le duc de Guise... »

« Le cardinal se pencha vers le duc de Guise... »

« Monsieur le cardinal, vous demandez conseil à un... »

« Il se pencha vers le cardinal et dit... »

« Le cardinal se pencha vers le duc de Guise... »

« Monsieur le cardinal, vous demandez conseil à un... »

« Le cardinal se pencha vers le duc de Guise... »

« Il appela onze de ses confrères et, là, eut lieu la consultation... »

« Il ne faut pas, monseigneur, flatter Votre Éminence... »

« Le cardinal reçut cet arrêt avec beaucoup plus de calme... »

« Guénaud, lui dit-il, jusque vous êtes en train de me dire la vérité... »

« Deux mois au moins, répondit Guénaud... »

« Cela suffit dit le cardinal, Adieu! Venez me voir... »

« Cela dit, il s'enferma dans son cabinet... »

« Cependant cette résignation apparente disparaissait... »

« Un jour, Brienne, son secrétaire, fils de Loménie de Brienne... »

« En effet, c'était le cardinal lui-même; le malade entra... »

« Il faut quitter cela, disait-il; et encore cela! et cela!... »

« Cette plainte d'un homme qui avait été si puissant... »

« Qui est la? s'écria-t-il, qui est la? »

« C'est moi, monseigneur, dit Brienne; j'attendais le moment de parler à Votre Éminence... »

« Approchez, Brienne, approchez, dit le cardinal, et donnez-moi la main... »

« Puis, revenant à sa pensée... »

« Voyez-vous mon ami, ce beau tableau du Corrège... »

« Oh! monseigneur, lui dit Brienne, vous vous exagérez votre position... »

« Non, Brienne, non, je suis bien mal; d'ailleurs, pourquoi désérerais-je vivre... »

« Monseigneur se trompe, nous ne sommes plus au temps des passions... »

« Personne? Mazarin essaya de sourire; Vous savez bien cependant qu'il y a un bonhomme qui la souhaite... »

« Personne? Mazarin essaya de sourire; Vous savez bien cependant qu'il y a un bonhomme qui la souhaite... »

« Quelques jours après, une chose arriva, qui fut un sujet de mécontentement pour tout le monde... »

« Quelques jours après, une chose arriva, qui fut un sujet de mécontentement pour tout le monde... »

La joie de Son Altesse royale, qui, grâce à l'avarice du premier ministre, n'avait jamais possédé trois mille livres à la fois, ne saurait trouver d'expression dans notre langue ; le jeune homme sauta au cou du cardinal, l'embrassa d'effusion, et sortit tout courant.

— Ah ! dit en soupirant Mazarin, je voudrais qu'il m'eût coûté quatre millions et avoir encore le cœur assez jeune pour éprouver une joie pareille.

Cependant il allait toujours s'affaiblissant. Cet arrêt de Guénaud, qu'il n'avait plus deux mois à vivre, lui rongea incessamment le cœur : dans sa veille, il y pensait ; dans son sommeil, il en rêvait. Un jour que Brienne entra dans son appartement à pas comptés et suspendus, parce que Bernouin, le valet de chambre du cardinal, l'avait prévenu que Son Eminence sommeillait devant le feu, assis dans son fauteuil, le jeune homme le vit, quoique endormi, dans une surprenante agitation ; son corps, par son propre poids, roulait tantôt en avant, tantôt en arrière ; sa tête allait du dossier de sa chaise à ses genoux ; il se jetait à droite et à gauche sans interruption, et, pendant cinq minutes que Brienne le considéra ainsi, le balancier de la pendule n'allait pas plus vite que son corps ; on eût dit qu'un démon l'agitait ; il parlait, mais ses paroles, sourdes, étouffées et sombres, étaient inintelligibles ; on sentait que la vie physique luttait en lui contre la menace d'une dissolution prochaine. Brienne eut peur que le cardinal ne tombât dans le feu : il appela Bernouin. Le valet de chambre accourut et secoua vivement le malade.

— Qu'y a-t-il ? qu'y a-t-il ? s'écria celui-ci en se réveillant. Guénaud l'a dit !

— Au diable soit Guénaud et son dire ! s'écria Bernouin ; répétez-vous donc toujours la même chose, monseigneur ?

— Oui, Bernouin, oui, reprit le cardinal, oui, il faut mourir, je ne saurais en réchapper ; Guénaud l'a dit ! Guénaud l'a dit !

C'étaient ces paroles terribles que le cardinal répétait en dormant et que Brienne n'avait pas pu entendre.

— Monseigneur, dit Bernouin essayant de distraire le cardinal de l'incessante pensée qui le torturait, M. de Brienne est là.

— M. de Brienne ? dit-il. Faites-le avancer.

Brienne s'avança et lui baisa la main.

— Ah ! mon ami, dit Mazarin, je me meurs ! je me meurs !

— Sans doute, répondit Brienne ; mais c'est vous qui vous tuez : ne vous affligez donc plus par ces cruels discours qui font plus de mal à Votre Eminence que son mal même.

— Il est vrai, mon pauvre Brienne, il est vrai ; mais Guénaud l'a dit, et Guénaud sait bien son métier !

Sept ou huit jours avant sa mort, un caprice singulier passa par l'esprit du cardinal : il fit faire sa barbe, relever sa moustache et couvrir ses joues de blanc et de rouge, de sorte que de sa vie il n'avait été si frais ni si vermeil. Alors, il monta dans sa chaise à porteurs, qui était ouverte par devant, et alla faire un tour dans le jardin, malgré le froid qu'il faisait ; car ce que nous racontons se passait au commencement de mars. Aussi l'étonnement fut-il grand ; chacun croyait rêver en voyant passer le cardinal dans cet équipage, rajourné tout à coup comme Eson.

M. de Condé le vit et dit en le voyant :

— Fourbe il a vécu, fourbe il veut mourir.

Le comte de Nogent-Bautru, ce vieux bouffon de la reine que nous verrons bientôt disparaître de cette cour, où il avait joué les Gantier-Garguille, comme Mazarin y avait joué les Pantalons, le rencontra et, s'approchant de lui :

— Oh ! s'écria-t-il, comme s'il était dupe de la mascarade, oh ! comme l'air est bon à Votre Eminence ! il a fait un grand changement en vous ; Votre Eminence le devrait prendre plus souvent.

Ces mots allèrent au cœur du mourant qui comprit la raillerie.

— Rentrons, dit-il à ses porteurs, rentrons, je me sens mal.

— Cela se voit, reprit l'implacable bouffon, car Votre Eminence est bien rouge.

Le cardinal se laissa tomber sur son oreiller et on l'emporta.

Sur les marches du palais se trouvait par hasard l'ambassadeur d'Espagne, le comte de Fuensaldagne ; la litière passa devant lui ; un instant il arrêta ses yeux sur le moribond ; puis, avec une gravité toute castillane :

— Ce seigneur, dit-il à ceux qui l'accompagnaient, me représente assez bien feu M. le cardinal Mazarin.

En effet, l'ambassadeur ne se trompait que de quelques jours.

Néanmoins, Mazarin se reprit encore à la vie. Le jeu, qui avait été chez lui la passion dominante, survécut à

toutes les autres ; ne pouvant plus jouer lui-même, il faisait jouer autour de son lit ; ne pouvant plus tenir les cartes, il les faisait tenir pour lui.

On joua ainsi jusqu'au moment où le nonce du pape, instruit que le cardinal avait reçu le viatique, vint lui conférer l'indulgence. Un instant avant que le représentant de Sa Sainteté entrât, le commandeur de Souvres tenait son jeu ; il fit un beau coup et s'empressa d'en avvertir Son Eminence.

— Ah ! commandeur, dit le cardinal, vous avez beau faire, je perds plus dans mon lit que vous ne gagnez pour moi à table.

— Bon ! bon ! dit le commandeur, que dit là Votre Eminence ? Il faut ne point avoir de ces pensées-là, et entrer la synagogue avec honneur.

— Soit, dit le cardinal ; mais ce sera vous autres, mes amis, qui l'enterrez ; moi, je payerai les frais de la pompe funèbre.

En ce moment, le nonce entra. A sa vue, les cartes disparurent, et l'on ne joua plus davantage près du lit du moribond.

Le soir, on annonça au cardinal qu'une comète venait de paraître.

— Hélas ! dit-il, la comète, en vérité, me fait trop d'honneur.

Ce nonce du pape était M. Piccolomini ; il donna au cardinal l'indulgence plénière *in articulo mortis*, parlant fort chrétiennement et employant la langue latine.

Le cardinal répondit en italien :

— Je vous prie, monsieur, de mander à Sa Sainteté que je meurs son serviteur et lui suis très obligé de l'indulgence qu'elle m'accorde et dont je sens avoir grand besoin ; recommandez-moi à ses saintes prières.

Et il ajouta tout bas quelques mots que personne n'entendit.

Alors, on lui administra l'extrême-onction.

A partir de ce moment, les courtisans furent exclus de la chambre du mourant, que gardait le curé de Saint-Nicolas-des-Champs. La porte resta ouverte seulement au roi, à la reine et à M. de Colbert.

Le roi vint le voir et demanda ses derniers conseils.

— Sire, répondit Mazarin, sachez vous respecter vous-même et l'on vous respectera ; n'ayez jamais de premier ministre, et employez M. de Colbert dans toutes les choses où vous aurez besoin d'un homme intelligent et dévoué.

Avant sa mort, il résolut d'établir les deux nièces qui lui restaient : l'une, celle que le roi avait aimée, c'est-à-dire Marie de Mancini, fut fiancée à don Lorenzo Colonna, connétable de Naples ; l'autre Hortense Mancini, au fils du maréchal de la Meillerie, qui quitta son nom pour prendre celui de duc de Mazarin. Cette dernière, que son oncle avait toujours laissée dans un état voisin de la misère, raconte elle-même la sensation de bonheur qu'elle éprouva lorsque, son mariage arrêté, son oncle l'invita à passer dans le cabinet où était son trousseau et, en outre, une corbeille contenant dix mille pistoles en or, c'est-à-dire plus de cent mille livres. Elle appela aussitôt son frère et sa sœur et les mit à même du trésor. Chacun en fourra dans ses poches autant qu'elles en pouvaient contenir ; puis, comme au fond de la corbeille, il restait quelque trois cents louis, on ouvrit les fenêtres et on les jeta à poignée dans la cour de l'hôtel Mazarin pour faire battre un monde de laquais qui se trouvait là, en leur criant :

— *Crepa adesso ! crepa !* (Qu'il creve, maintenant ! qu'il creve !)

Le cardinal connut cette prodigalité et peut-être aussi cette ingratitude sur son lit de mort de Vincennes, et en gémit profondément ; car, dans ce moment-là même, il était atteint d'une angoisse presque aussi cruelle que celle de la mort. Voici de quoi il s'agissait :

Mazarin avait des remords d'être si riche.

Le cardinal de Richelieu, homme de haute maison et de grande race, avait compris qu'il avait droit à une fortune princière ; Mazarin fils de pêcheur, homme de rien, parvenu, étonné lui-même de sa fortune, se trouva effrayé d'avoir, au moment de sa mort, plus de quarante millions à léguer à sa famille.

Il est vrai que son confesseur, bou théatin, effrayé du chiffre de cette fortune, que Mazarin, dans sa confession, avait avoué comme un péché, lui avait répondu tout net :

— Monseigneur, vous serez damné, si vous ne restituez le bien mal acquis.

— Hélas ! avait répondu Mazarin, je ne tiens rien, mon père, que des bontés du roi.

— Soit, dit le théatin, qui ne se laissait pas duper par les mots, et qui ne transigeait pas avec sa conscience ; mais il faut distinguer ce que le roi vous a donné de ce que vous vous êtes donné vous-même.

— Ah! monsieur de Bernoulli, si vous ne craignez point de faire de moi un homme riche!

— Vous pouvez avoir encore un fils, dit le cardinal, et vous serez riche avant qu'il soit né. C'est ce que je vous souhaite. Mais si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi. Mais si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Mais, monsieur de Bernoulli, si vous n'avez pas de fils, vous serez riche par votre testament. C'est ce que je vous souhaite aussi.

— Ah! Sainte Vierge, ayez pitié de moi, et recevez mon âme!

Puis il expira entre deux et trois heures du matin, le 9 mars de l'année 1661, dans la cinquante-deuxième année de sa vie ayant vécu dix-sept mois seulement de plus que le cardinal de Richelieu, et après avoir, comme lui, exercé la toute-puissance pendant dix-huit ans.

C'était le jour des ides de mars, fatal aux Jules, dit Priolo dans son histoire Jules César ayant été tué à Rome, et le cardinal de Mazarin étant mort à Vincennes, le même jour, à seize siècles de distance l'un de l'autre.

Le roi, en seveillant, appela sa nourrice, qui couchait toujours dans sa chambre, et lui fit signe de l'œil pour qu'elle allât voir comment se trouvait le cardinal. La nourrice obéit et revint en disant que le cardinal était mort.

Aussitôt, Louis XIV se leva, et, appelant Le Tellier, Fouquet et Lyonne, il leur dit :

— Messieurs, je vous ai fait venir pour vous avertir que, jusqu'à présent, j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par feu M. le cardinal, mais qu'à partir d'aujourd'hui j'entends les gouverner moi-même. Vous m'aidez de vos avis, quand je vous les demanderai.

Puis il congédia le conseil, alla trouver la reine mère dîna avec elle et partit aussitôt pour Paris dans un carrosse fermé.

La reine mère fut portée en chaise; le marquis de Beaufort, son premier écuyer, et Nogent-Bautru, son bouffon, marchèrent constamment à pied chacun à une portière, et égayèrent incessamment le petit voyage par leurs plaisanteries.

La fortune que laissait le cardinal était immense: il disposait par son testament de cinquante millions, et il défendait sur toutes choses, dans ce testament, que l'on fit l'inventaire de ses effets; il craignait que le peuple, qui l'avait tant haï, ne fût scandalisé de pareilles richesses.

Son principal légataire était d'abord Armand-Charles de Laporte, marquis de la Meilleraye, duc de Rethelais-Mazarin, auquel il laissa tout ce qui resterait de ses biens après l'acquittement des legs particuliers, disposition dont le légataire lui-même ne put jamais connaître l'étendue à cause de l'interdiction à lui faite de dresser inventaire. Cette fortune était royale, et, approximativement, devait monter de trente-cinq à quarante millions.

Tous les autres parents eurent part à ces libéralités posthumes.

La princesse de Conti, sa nièce, reçut deux cent mille écus.

La princesse de Modène, la princesse de Vendôme, la comtesse de Soissons et la connétable Colonna, chacune une somme égale à la princesse de Conti.

Son neveu Mancini eut le duché de Nevers, neuf cent mille livres d'argent comptant, des rentes sur Breugnot, la moitié de ses meubles avec tous ses biens de Rome.

Le maréchal de Grammont, cent mille livres.

Madame Martinozzi, sa sœur, dix-huit mille livres de pension viagère.

Les legs spéciaux étaient ceux-ci :

Au roi deux cabinets de pièces de rapport qui n'étaient pas encore achevés.

A la reine mère, un diamant estimé un million.

A la jeune reine, un bouquet de diamants.

A Monsieur, frère du roi, soixante mares d'or, une tenture de tapisserie et trente émeraudes.

A don Louis de Haro, ministre d'Espagne, un très beau tableau du Titien, représentant Flore.

Au comte de Fuensaldagne, une grosse horloge à boîte d'or.

A Sa Santé, six cent mille livres destinées à faire la guerre aux Turcs.

Aux pauvres, six mille francs.

Enfin, à la couronne, dix-huit gros diamants, qui devaient être appelés *les Mazarins*.

C'était un dernier effort pour élever son nom à la hauteur des autres grands noms donnés à certains diamants, légués ou achetés par les rois. En effet, les dix-huit Mazarins, prirent place près des cinq Médicis, des quatre Valois, des seize Bourbons, des deux Navarres, du Richelieu et du Sancy.

Le nom n'est pas la seule chose à laquelle le cardinal eût donné son nom pour perpétuer le souvenir de son passage en ce monde était le plus ardent de ses vœux. Outre ses dix-huit diamants, il avait donné son nom au marquis de la Meilleraye, qui, comme nous l'avons dit, s'appela le duc de Mazarin, au palais qu'il avait fait bâtir et qui s'appela le palais Mazarin; au jeu qu'il avait inventé et qui s'appela le jeu Mazarin, enfin aux piles à la mazarine.

Comme on a pu le voir, si l'on a suivi avec quelque attention cette histoire, l'ambition et l'avarice étaient les passions dominantes du cardinal. Pour satisfaire son ambition, il trahit la France : pour satisfaire son avarice, il la ruina, et cependant, malgré ces deux reproches mérités, nul ministre étranger, ni même national, ne fit pour un pays ce que Mazariu fit pour sa patrie d'adoption.

Nous disons qu'il trahit la France. Voici à quelle occasion il trama cette trahison, qui n'eut pas d'ailleurs grande conséquence. Laissons parler Brienne.

« Sur ces entrefaites (1660), un jour que j'étais seul dans

« Acte par lequel le R. d'E... m'a promis de ne pas s'opposer à ma P... à la P..., en cas que je puisse me faire E... après la mort d'A..., et ce, moyennant que je fusse agréé au R... de se contenter de la ville d'A..., au lieu de celle de C..., dont j'ai demandé de sa part la restitution à la couronne d'E... »

Et plus bas.

« N.-B. — Cet acte est bon, C... étant demeuré aux E... »

L'intelligence de cette note était facile à Brienne, malgré



Ne pouvant plus jouer lui-même, il faisait jouer autour de son lit.

la chambre du cardinal et que j'écrivais sur sa table les dépêches pressantes qu'il venait de me commander, Son Eminence eut besoin de quelques papiers qui étaient dans l'une de ses cassettes. Le cardinal était alors au lit, où la goutte le retenait. Il m'appela, et, me donnant ses clefs, me dit d'ouvrir la cassette marquée XI, et de lui apporter la liasse A, nouée d'un ruban jaune. Les cassettes, qui étaient rangées six à six sur deux différentes tables au pied du lit, avaient été mal placées : à la suite de la cassette X, on avait mis la cassette IX, que j'ouvris sans y faire attention, m'étant contenté de compter les cassettes jusqu'à ce que je fusse venu à celle qui se trouvait la onzième ; je tirai donc la liasse A ; mais ne la trouvant pas liée d'un ruban jaune, je dis à Son Eminence, du lieu où j'étais, qu'elle était nouée d'un ruban bleu. Le cardinal me répondit : « Vous vous êtes mépris au chiffre ; c'est la cassette IX que vous avez ouverte au lieu de la cassette XI. » J'ouvris donc la cassette qu'on m'indiquait, et j'y trouvai, en effet, la liasse A, nouée d'un ruban jaune, que je portai à Son Eminence. Cependant cela ne se put pas faire sans que je lusse la cote du papier volant qui paraissait sur la liasse A renouée d'un ruban bleu, et j'y aperçus ces paroles remarquables :

la précaution qu'avait prise le cardinal de s'arrêter aux initiales ; elle voulait dire :

« Acte par lequel le roi d'Espagne m'a promis de ne point s'opposer à ma promotion à la papauté, en cas que je puisse me faire être après la mort d'Alexandre VII, et ce, sous la condition que je fasse agréer au roi de France de se contenter de la ville d'Avesnes, au lieu de celle de Cambrai, dont j'ai demandé de sa part la restitution à la couronne d'Espagne. »

— Cet acte est bon, Cambrai étant demeuré aux Espagnols. »

Malheureusement, la mort ne laissa point à Mazarin le temps de mettre à exécution cet ambitieux projet, Alexandre VII, qui avait été élu le 7 avril 1655, étant mort seulement le 22 mai 1657, c'est-à-dire un peu plus de six ans après celui qui comptait lui succéder.

Quant à l'avarice du cardinal, elle était passée en proverbe, et c'était le grand reproche que lui faisaient tous ensemble ses amis et ses ennemis ; tout lui était prétexte à argent, tout lui était matière à impôts. *Il chantent ils payeront* est devenu non seulement un proverbe français, mais un axiome européen.

Un jour, le cardinal Mazarin fut surpris par un papelet... il le fit saisir... et le fit saisir... et le fit saisir...

Il y eut pas jusqu'à un suisse, dont le défunt avait légué le régiment qui, passant devant son tombeau à Vincennes ne voulut apporter sa part de l'offrande générale. Il réfléchit un instant, et grava sur le tombeau ce distique qui, à notre avis, en vaut bien un autre :

Ci git l'Éminence deuxième :
Dieu nous garde de la troisième !

Jules le cardinal git dessus ce tombeau :
L'assaut serre la bourse et tiens bien ton manteau.

Ci git un couquin d'Italie,
qui li cassi mon compagne.

Un autre, qui ne put pas sans doute trouver deux rimes, se contenta de confectionner un anagramme, et dans JULES MAZARIN, trouva ANIMAL SI RUZE.

Maintenant, laissons de côté les passions de l'époque et les haines des partis, et jugeons Mazarin au point de vue des résultats et non des moyens.

Mazarin continua au dehors la politique de Henri IV, c'est-à-dire l'abaissement de la maison d'Autriche. Pour arriver à ce but, tous les moyens lui parurent bons : athée en politique, matérialiste en affaires d'État, il n'avait ni haines, ni amours, ni sympathies, ni antipathies, qui pouvait servir ses vues était son allié ; qui s'y opposait, son ennemi. Le bien du pays passait chez lui avant toutes choses même avant les exigences royales : Cromwell peut l'aider à affaiblir la maison d'Autriche, Cromwell peut lui donner six mille hommes pour reprendre Montmedy, Marck et Saint-Venant, il traite avec Cromwell. Pour prix de son alliance, l'usurpateur exige que les princes légitimes soient chassés de France ; Mazarin chasse les princes légitimes, ne maintenant une réserve qu'en faveur de la petite-fille de Henri IV. Il est avare, c'est pour les hommes, mais jamais pour les choses. Faut-il créer des ennemis à ses ennemis, ou plutôt aux ennemis de la France, l'or coule à flots. Pendant tout son ministère, la guerre se poursuit avec activité dans les Pays-Bas, en Italie et en Catalogne, mais, en même temps qu'il a des généraux qui battent les Espagnols et les Impériaux, il a des agents qui négocient à Amsterdam, à Madrid, à Munich et à Bruxelles ; seulement, dans les grandes affaires, il ne s'en rapporte qu'à lui, c'est lui qui traite, qui discute, qui négocie en personne. Aux conférences de l'île des Faisans, don Louis de Haro amène avec lui six des plus fortes têtes de l'Espagne ; Mazarin y va seul, fait face à tout le monde, discute paragraphe à paragraphe, phrase à phrase, mots à mots, un traité de cent vingt articles, demeure trois mois en lutte avec les premiers politiques de l'époque, épuise vingt-quatre entrevues de cinq et six heures, au milieu des brouillards d'une rivière, des masines d'un marais, signe un des traités les plus avantageux que la France ait jamais signés, assure la paix de l'Europe, troublée depuis cinquante ans ; et, comme il a ruiné toutes les forces de son corps et de son esprit dans l'accomplissement de cette grande œuvre sociale, il vient mourir à Paris, juste au moment où le roi peut lui annoncer que le mariage qu'il vient de faire, et qui va porter la France au premier rang des États politiques du monde, est bien du Seigneur et va donner un héritier à l'État.

Au dedans, il continue la politique de Richelieu, c'est-à-dire le triple abaissement de la féodalité, de l'Église et du parlement. La féodalité expire à ses pieds le jour où fondé demande grâce par la voix de l'Espagne ; l'Église reconnaît son impuissance, en faisant le coadjuteur en prison et le cardinal de Retz en exil ; enfin le parlement, rompu, brisé, décapité, voit Louis XIV entrer dans son enclos, le chapeau sur la tête, le fouet à la main, et derrière le jeune roi peut distinguer la tête fine et moqueuse de celui qu'il a condamné deux fois à mort, dont il a mis la tête à prix, dont il a vendu les meubles à l'encan, qu'il a proscrit, inutile, nullé, et qui revient mourir en France, tout puissant, riche de cinquante millions, détesté, il est vrai, du peuple, de la famille et du roi, mais laissant au peuple la paix à sa famille des trésors, au roi un royaume auquel toute opposition parlementaire, ecclésiastique et féodale a disparu.

Maintenant, d'où vient cette exécution, cette haine, cette persécution unanime contre Mazarin ? D'où vient que son nom est méconnu que sa capacité est contestée, que ses intentions et même ses résultats sont niés par ses contemporains ? Le secret est dans ce seul mot : Mazarin était étranger.

Or la main qui tient le sceptre doit, comme celle qui tient le moule, être ferme et ouverte ; Dieu est non seulement libéral il est prodigue.

Il y eut pas jusqu'à un suisse, dont le défunt avait légué le régiment qui, passant devant son tombeau à Vincennes ne voulut apporter sa part de l'offrande générale. Il réfléchit un instant, et grava sur le tombeau ce distique qui, à notre avis, en vaut bien un autre :

Ci git l'Éminence deuxième :
Dieu nous garde de la troisième !

Jules le cardinal git dessus ce tombeau :
L'assaut serre la bourse et tiens bien ton manteau.

Ci git un couquin d'Italie,
qui li cassi mon compagne.

Un autre, qui ne put pas sans doute trouver deux rimes, se contenta de confectionner un anagramme, et dans JULES MAZARIN, trouva ANIMAL SI RUZE.

Maintenant, laissons de côté les passions de l'époque et les haines des partis, et jugeons Mazarin au point de vue des résultats et non des moyens.

Mazarin continua au dehors la politique de Henri IV, c'est-à-dire l'abaissement de la maison d'Autriche. Pour arriver à ce but, tous les moyens lui parurent bons : athée en politique, matérialiste en affaires d'État, il n'avait ni haines, ni amours, ni sympathies, ni antipathies, qui pouvait servir ses vues était son allié ; qui s'y opposait, son ennemi. Le bien du pays passait chez lui avant toutes choses même avant les exigences royales : Cromwell peut l'aider à affaiblir la maison d'Autriche, Cromwell peut lui donner six mille hommes pour reprendre Montmedy, Marck et Saint-Venant, il traite avec Cromwell. Pour prix de son alliance, l'usurpateur exige que les princes légitimes soient chassés de France ; Mazarin chasse les princes légitimes, ne maintenant une réserve qu'en faveur de la petite-fille de Henri IV. Il est avare, c'est pour les hommes, mais jamais pour les choses. Faut-il créer des ennemis à ses ennemis, ou plutôt aux ennemis de la France, l'or coule à flots. Pendant tout son ministère, la guerre se poursuit avec activité dans les Pays-Bas, en Italie et en Catalogne, mais, en même temps qu'il a des généraux qui battent les Espagnols et les Impériaux, il a des agents qui négocient à Amsterdam, à Madrid, à Munich et à Bruxelles ; seulement, dans les grandes affaires, il ne s'en rapporte qu'à lui, c'est lui qui traite, qui discute, qui négocie en personne. Aux conférences de l'île des Faisans, don Louis de Haro amène avec lui six des plus fortes têtes de l'Espagne ; Mazarin y va seul, fait face à tout le monde, discute paragraphe à paragraphe, phrase à phrase, mots à mots, un traité de cent vingt articles, demeure trois mois en lutte avec les premiers politiques de l'époque, épuise vingt-quatre entrevues de cinq et six heures, au milieu des brouillards d'une rivière, des masines d'un marais, signe un des traités les plus avantageux que la France ait jamais signés, assure la paix de l'Europe, troublée depuis cinquante ans ; et, comme il a ruiné toutes les forces de son corps et de son esprit dans l'accomplissement de cette grande œuvre sociale, il vient mourir à Paris, juste au moment où le roi peut lui annoncer que le mariage qu'il vient de faire, et qui va porter la France au premier rang des États politiques du monde, est bien du Seigneur et va donner un héritier à l'État.

Au dedans, il continue la politique de Richelieu, c'est-à-dire le triple abaissement de la féodalité, de l'Église et du parlement. La féodalité expire à ses pieds le jour où fondé demande grâce par la voix de l'Espagne ; l'Église reconnaît son impuissance, en faisant le coadjuteur en prison et le cardinal de Retz en exil ; enfin le parlement, rompu, brisé, décapité, voit Louis XIV entrer dans son enclos, le chapeau sur la tête, le fouet à la main, et derrière le jeune roi peut distinguer la tête fine et moqueuse de celui qu'il a condamné deux fois à mort, dont il a mis la tête à prix, dont il a vendu les meubles à l'encan, qu'il a proscrit, inutile, nullé, et qui revient mourir en France, tout puissant, riche de cinquante millions, détesté, il est vrai, du peuple, de la famille et du roi, mais laissant au peuple la paix à sa famille des trésors, au roi un royaume auquel toute opposition parlementaire, ecclésiastique et féodale a disparu.

Maintenant, d'où vient cette exécution, cette haine, cette persécution unanime contre Mazarin ? D'où vient que son nom est méconnu que sa capacité est contestée, que ses intentions et même ses résultats sont niés par ses contemporains ? Le secret est dans ce seul mot : Mazarin était étranger.

Or la main qui tient le sceptre doit, comme celle qui tient le moule, être ferme et ouverte ; Dieu est non seulement libéral il est prodigue.

Un jour, le cardinal Mazarin fut surpris par un papelet... il le fit saisir... et le fit saisir...

Il y eut pas jusqu'à un suisse, dont le défunt avait légué le régiment qui, passant devant son tombeau à Vincennes ne voulut apporter sa part de l'offrande générale. Il réfléchit un instant, et grava sur le tombeau ce distique qui, à notre avis, en vaut bien un autre :

Ci git l'Éminence deuxième :
Dieu nous garde de la troisième !

Jules le cardinal git dessus ce tombeau :
L'assaut serre la bourse et tiens bien ton manteau.

Ci git un couquin d'Italie,
qui li cassi mon compagne.

Un autre, qui ne put pas sans doute trouver deux rimes, se contenta de confectionner un anagramme, et dans JULES MAZARIN, trouva ANIMAL SI RUZE.

Maintenant, laissons de côté les passions de l'époque et les haines des partis, et jugeons Mazarin au point de vue des résultats et non des moyens.

Mazarin continua au dehors la politique de Henri IV, c'est-à-dire l'abaissement de la maison d'Autriche. Pour arriver à ce but, tous les moyens lui parurent bons : athée en politique, matérialiste en affaires d'État, il n'avait ni haines, ni amours, ni sympathies, ni antipathies, qui pouvait servir ses vues était son allié ; qui s'y opposait, son ennemi. Le bien du pays passait chez lui avant toutes choses même avant les exigences royales : Cromwell peut l'aider à affaiblir la maison d'Autriche, Cromwell peut lui donner six mille hommes pour reprendre Montmedy, Marck et Saint-Venant, il traite avec Cromwell. Pour prix de son alliance, l'usurpateur exige que les princes légitimes soient chassés de France ; Mazarin chasse les princes légitimes, ne maintenant une réserve qu'en faveur de la petite-fille de Henri IV. Il est avare, c'est pour les hommes, mais jamais pour les choses. Faut-il créer des ennemis à ses ennemis, ou plutôt aux ennemis de la France, l'or coule à flots. Pendant tout son ministère, la guerre se poursuit avec activité dans les Pays-Bas, en Italie et en Catalogne, mais, en même temps qu'il a des généraux qui battent les Espagnols et les Impériaux, il a des agents qui négocient à Amsterdam, à Madrid, à Munich et à Bruxelles ; seulement, dans les grandes affaires, il ne s'en rapporte qu'à lui, c'est lui qui traite, qui discute, qui négocie en personne. Aux conférences de l'île des Faisans, don Louis de Haro amène avec lui six des plus fortes têtes de l'Espagne ; Mazarin y va seul, fait face à tout le monde, discute paragraphe à paragraphe, phrase à phrase, mots à mots, un traité de cent vingt articles, demeure trois mois en lutte avec les premiers politiques de l'époque, épuise vingt-quatre entrevues de cinq et six heures, au milieu des brouillards d'une rivière, des masines d'un marais, signe un des traités les plus avantageux que la France ait jamais signés, assure la paix de l'Europe, troublée depuis cinquante ans ; et, comme il a ruiné toutes les forces de son corps et de son esprit dans l'accomplissement de cette grande œuvre sociale, il vient mourir à Paris, juste au moment où le roi peut lui annoncer que le mariage qu'il vient de faire, et qui va porter la France au premier rang des États politiques du monde, est bien du Seigneur et va donner un héritier à l'État.

Au dedans, il continue la politique de Richelieu, c'est-à-dire le triple abaissement de la féodalité, de l'Église et du parlement. La féodalité expire à ses pieds le jour où fondé demande grâce par la voix de l'Espagne ; l'Église reconnaît son impuissance, en faisant le coadjuteur en prison et le cardinal de Retz en exil ; enfin le parlement, rompu, brisé, décapité, voit Louis XIV entrer dans son enclos, le chapeau sur la tête, le fouet à la main, et derrière le jeune roi peut distinguer la tête fine et moqueuse de celui qu'il a condamné deux fois à mort, dont il a mis la tête à prix, dont il a vendu les meubles à l'encan, qu'il a proscrit, inutile, nullé, et qui revient mourir en France, tout puissant, riche de cinquante millions, détesté, il est vrai, du peuple, de la famille et du roi, mais laissant au peuple la paix à sa famille des trésors, au roi un royaume auquel toute opposition parlementaire, ecclésiastique et féodale a disparu.

Maintenant, d'où vient cette exécution, cette haine, cette persécution unanime contre Mazarin ? D'où vient que son nom est méconnu que sa capacité est contestée, que ses intentions et même ses résultats sont niés par ses contemporains ? Le secret est dans ce seul mot : Mazarin était étranger.

Or la main qui tient le sceptre doit, comme celle qui tient le moule, être ferme et ouverte ; Dieu est non seulement libéral il est prodigue.

XXXV

LE TELLIER. — LYONNE. — FOUQUET. — LEUR CARACTÈRE. — COLBERT ET LE TRÉSOR. — LOUIS XIV A VINGT-TROIS ANS. — PHILIPPE D'ANJOU, SON FRÈRE. — RETRAITE D'ANNE D'AUTRICHE. — MANIÈRE DE VIVRE DE LA JEUNE REINE. — LA PRINCESSE HENRIETTE ET LE JEUNE BUCKINGHAM. — LA REINE MÈRE D'ANGLETERRE ET SA FILLE REVIENNENT EN FRANCE. — MOTIFS DE CE RETOUR. — MONSIEUR VA A LEUR RENCONTRE. — LE COMTE DE GUICHE. — VIOLENTE JALOUSIE. — MARIAGE DU DUC D'ANJOU. — IL PREND LE TITRE DE DUC D'ORLÉANS. — PORTRAIT DE MADAME HENRIETTE. — EMPLOI ORDINAIRE D'UNE JOURNÉE DE LOUIS XIV. — LES FRONDEURS DEVIENNENT COURTISANS. — LE ROI AMOUREUX DE MADAME. — COMMENT ON VEUT CACHER CETTE LIAISON. — MADEMOISELLE DE LA VALLIÈRE. — ELLE ATTIRE L'ATTENTION DU ROI. — LOUIS XIV POÈTE. — DANGEAU DOUBLEMENT SECRÉTAIRE. — LA CHUTE DE FOUQUET SE PRÉPARE. — FÊTE DE VAUX. — VOYAGE A NANTES. — ARRESTATION DE FOUQUET. — HAÏNES CONTRE COLBERT.

Nous avons dit qu'aussitôt après la mort de Mazarin, et avant même de quitter Vincennes, Louis XIV avait fait venir Le Tellier, Lyonne et Fouquet, et leur avait déclaré la résolution qu'il avait prise de régner par lui-même.

Disons un peu quels étaient ces trois hommes, que Mazarin légua à Louis XIV. Nous parlerons plus tard de Colbert, qu'il lui avait seulement recommandé.

Michel Le Tellier, petit-fils d'un conseiller à la cour des aides, était un de ces hommes heureusement doués, auxquels la nature a donné en même temps la beauté du corps et la grâce de l'esprit : il avait le visage agréable, les yeux brillants, le teint frais et vif, le sourire fin, et cet air franc et ouvert qui prévient à la première vue en faveur de celui qui le possède. Toutes ses façons étaient celles d'un homme poli ; toutes ses manières, d'un honnête homme, possédant un esprit doux, facile, insinuant, il parlait d'ordinaire avec tant de retenue, qu'on le croyait toujours plus habile qu'il n'était, et que souvent on attribuait à la sagesse une circonspection qui tenait tout simplement à l'ignorance ; courageux et même entreprenant dans les affaires de l'Etat, ferme à suivre un plan quand une fois il l'avait formé, incapable d'en être détourné par ses passions dont il était toujours le maître, régulier dans le commerce de la vie, promettant beaucoup et tenant peu, timide dans les affaires de famille, ne méprisant pas un ennemi, si petit qu'il fût, cherchant toujours à le frapper, mais en secret : tel était l'humble père de l'orgueilleux Louvois ; tel était l'homme qui disait à Louis XIV, à propos du chancelier Séguier, lequel voulait être duc de Villemor : « Sire, toutes ces grandes dignités ne vont point aux gens de robe comme nous, et il est d'une bonne politique de ne les accorder qu'à la vertu militaire. »

Hugues de Lyonne, gentilhomme dauphinois, possédait un génie supérieur à celui de son collègue Le Tellier ; son esprit, aiguë dans les affaires, était vif et perçant. Le cardinal Mazarin l'avait employé de bonne heure aux discussions diplomatiques, où il était devenu si habile négociateur, que sa réputation de finesse lui nuisait, surtout avec les Italiens, qui se défiaient d'eux-mêmes quand ils avaient à traiter avec lui ; au reste, fort désintéressé, ne regardant la fortune que comme un moyen de contribuer à ses plaisirs et de satisfaire ses passions, joueur, dissipateur, sensuel, tantôt paresseux avec délices, tantôt infatigable au travail, homme du moment, se laissant aller à tous les caprices, se pliant à toutes les nécessités, ne comptant que sur lui-même, tirant toutes ses ressources de son propre fonds, écrivant ou dictant toutes ses dépêches, et rattrapant par la vivacité de son esprit tout ce qu'il perdait par l'indolence de son corps ; voilà Lyonne tel qu'il

était, ou, du moins, tel que nous le peint l'abbé de Choisy, auquel nous empruntons son portrait.

Nicolas Fouquet, dont la haute fortune et la chute terrible font un personnage à part dans l'histoire, avait le génie des affaires ; financier audacieux, il creait des ressources dans les situations qui semblaient les plus désespérées ; dans les cas qui semblaient les plus désespérés ; savant en droit, versé dans les lettres, entraînant d'esprit, noble de manières, facile à s'illusionner ; dès qu'il avait rendu le moindre service à un homme, service qu'il rendait d'ailleurs avec grandeur, promptitude et obligeance, il mettait cet homme au nombre de ses amis, comptant sur lui, comme si cette amitié eût été éprouvée par le temps et l'expérience ; au reste, sachant écouter et sachant répondre, ces deux choses si rares dans un ministre ; de plus, répondant toujours agréablement, de sorte que souvent, sans déier sa bourse ni celle de l'Etat, il renvoyait à demi contents les gens qui venaient à son audience ; vivant au jour le jour, prétendant être premier ministre sans perdre un instant des plaisirs auxquels il s'était habitué et que son tempérament lui rendait nécessaires, s'enfermant ostensiblement dans son cabinet, et, tandis que chacun louait le grand travailleur, descendant furtivement dans un petit jardin, où se succédaient tour à tour les plus jolies femmes de Paris, payées au poids de l'or ; généreux avec les gens de lettres, qu'il estimait à leur valeur et récompensait selon leur mérite ; ami de Racine, de la Fontaine et de Molière, Mécène de Le Brun et de Le Notre, il se flattait de conduire le jeune roi en se chargeant tout à la fois de son travail, de ses plaisirs et de ses amours, trois choses que, malheureusement pour l'ambitieux ministre, le roi se chargea de régler lui-même.

C'était à ces trois hommes que, deux heures après la mort de Mazarin, Louis XIV avait dit les paroles que nous avons citées. Le Tellier et Lyonne s'inclinèrent devant la volonté royale ; Fouquet sourit : il tenait les finances, et, habitué à tout mener avec un frein d'or, il crut que le roi ne lui échapperait pas plus qu'un autre.

La première personne qu'en arrivant au Louvre, Louis trouva dans son cabinet fut un jeune homme au visage refrogné, aux yeux creux, aux sourcils épais et noirs, à l'abord sauvage et négatif. Cet homme qui attendait depuis deux heures l'occasion de lui parler seul, était Jean-Baptiste Colbert, celui que Mazarin chargeait, dans les derniers temps, de ses plus intimes affaires, et qu'en mourant il avait recommandé au roi.

Il venait lui dire qu'en différents lieux le cardinal Mazarin avait caché ou enfoui à peu près quinze millions d'argent comptant, et que, ne les voyant pas indiqués sur le testament, lui, Colbert, avait pensé que l'intention du cardinal était que ces sommes remplissent les coffres de l'épargne, qui étaient parfaitement vides. Louis XIV regarda avec étonnement Colbert, lui demanda s'il était sûr de ce qu'il disait, Colbert lui donna les preuves de ce qu'il venait d'avancer.

Rien ne servait mieux les desseins de Louis XIV que la découverte d'un pareil trésor dans un pareil moment. C'était l'indépendance royale vis-à-vis du surintendant des finances. Aussi cette révélation fut-elle le commencement de la fortune de Colbert.

On trouva chez le maréchal de Fabert cinq millions ; deux à Brisach, six à La Fère, cinq ou six à Vincennes : il y avait aussi des sommes considérables au Louvre ; mais, quoique ce fût le lieu où elles étaient cachées que l'on visita d'abord, on trouva l'argent disparu. Alors, on se souvint que Bernouin avait quitté, la veille, pendant deux heures, son maître agonisant : ces deux heures avaient suffi pour la soustraction.

Louis XIV se trouva donc tout à coup un des rois les plus riches de la chrétienté, car il posséda ainsi dans son trésor particulier dix-huit ou vingt millions ; d'autant plus riche, que tout le monde ignorait sa richesse, Fouquet comme les autres.

Le premier soin du roi fut de régler les choses d'étiquette ; car, à cette époque déjà, Louis XIV commençait à manifester ce respect de sa propre personne qu'il exigea plus tard que ses courtisans portassent jusqu'à l'adoration.

A cet âge de vingt-trois ans auquel il était arrivé, c'était, en effet, moins l'éducation première, négligée à dessein peut-être par le cardinal, un gentilhomme accompli : d'une taille peu élevée mais bien prise, il relevait cette taille par de hauts talons qui le mettaient physiquement à la hauteur de tout le monde ; ses cheveux étaient magnifiques et il les portait bouclés comme les rois de la première et de la seconde race ; son nez était grand et bien fait, sa bouche vermeille et agréable, ses yeux bleus renfermaient un regard qu'il s'efforçait à rendre majestueux ; enfin son parler lent et accentué donnait à sa parole une gravité qui n'était pas de son âge.

Tous ces avantages ressortaient d'autant plus que son frère Philippe de France, duc d'Anjou, formait avec lui

Le roi se frotte le front de ses mains et dit tout à coup : « C'est un miracle ! »

Il eût voulu aller à la messe à la cathédrale de Paris, si l'empereur n'eût voulu qu'il restât à la messe à la cathédrale de Paris, si l'empereur n'eût voulu qu'il restât à la messe à la cathédrale de Paris...

Malgré cette beauté de la jeune reine, dont le roi s'était fait une affaire de se marier avec elle, Louis XIV n'avait pas un instant été amoureux de sa femme. Certes il la traitait avec égards, en princesse d'Espagne, et le roi de France mais c'était bien peu pour ce jeune cœur qui avait autre chose, ses seules distractions étaient de parler de son pays, dans la langue ardente et colorée de l'Espagne avec la reine-mère. Espagnole comme elle, les romans lui plaisaient peu, car, dans ces récits, elle voyait son jeune époux galant et empressé, comme dit Bussy-Rabutin, ce buisson de roses qui se levait autour d'elle, comme pour détourner d'elle les regards de son mari.

Une nouvelle cour vint encore se former au Louvre et résulter de l'embrasement de la reine. Du vivant du cardinal, un projet de mariage avait été arrêté entre le duc d'Anjou et cette pauvre Henriette d'Angleterre, que l'avarice de Mazarin avait laissé manquer de bois au Louvre, et que Louis XIV avait si longtemps tenue à l'écart dans son mépris pour les petites filles, mais la petite fille avait grandi, sa forme avait changé, Henriette avait dix-sept ans et était pour le roi Charles II, roi d'Angleterre.

Aussitôt qu'apprenant la restauration de son fils sur le trône d'Espagne, madame Henriette était-elle partie avec elle pour fuir du plaisir de voir Charles II paisible possesseur de son royaume. Elle avait trouvé, en arrivant à Londres, le duc de Buckingham le fils de celui que nous avons vu jeter ses perles aux pieds du roi et de la reine de France, amoureux de la princesse royale, son autre fille; mais d'un amour qui fit du duc de Buckingham ne put voir celle qui arrivait de France avec tous les charmes d'un autre pays, toutes les élégances d'une autre cour sans que sa beauté ne fût son objet; Buckingham, en fait d'amour, n'était que le fils de son père et l'on put dire bientôt que les yeux de Henriette lui avaient enlevé le peu de raison qu'il avait eue en venant en France.

Cependant la reine mère d'Angleterre était tous les jours pressée par le désir de Monsieur de revenir en France. Le prince avait voulu d'achever son mariage qu'il regardait comme un événement qui en lui créant une existence indépendante contre l'étranger, devait le soustraire quelque chose à l'influence de son frère. Elle se donna donc à parler de son mariage avec le roi son fils l'accompagner à la messe de la cathédrale de Paris, mais au lieu de retourner en France, le duc de Buckingham, sous la permission de son père, le roi d'Angleterre, et de sa mère, la reine-mère, se fit enlever par Charles II.

Le mariage de Monsieur le premier jour, mais le lendemain il se trouva en danger et en grand danger de sa vie, car il avait été complètement oublié par le roi, et le roi ne put le faire que par le moyen de son frère, le duc de Buckingham, qui se fit enlever par Charles II.

Le mariage de Monsieur le premier jour, mais le lendemain il se trouva en danger et en grand danger de sa vie, car il avait été complètement oublié par le roi, et le roi ne put le faire que par le moyen de son frère, le duc de Buckingham, qui se fit enlever par Charles II.

Le mariage de Monsieur le premier jour, mais le lendemain il se trouva en danger et en grand danger de sa vie, car il avait été complètement oublié par le roi, et le roi ne put le faire que par le moyen de son frère, le duc de Buckingham, qui se fit enlever par Charles II.

Le mariage de Monsieur le premier jour, mais le lendemain il se trouva en danger et en grand danger de sa vie, car il avait été complètement oublié par le roi, et le roi ne put le faire que par le moyen de son frère, le duc de Buckingham, qui se fit enlever par Charles II.

Le duc de Buckingham partit pour aller annoncer son arrivée à Paris.

Buckingham obéit. La reine Anne d'Autriche put revoir alors le fils de celui qu'elle avait tant aimé.

Quelques jours après, on annonça la venue des deux princesses. Monsieur alla au-devant d'elles avec tous les empressements imaginables, et continua jusqu'à son mariage à lui rendre des devoirs qu'on aurait pu prendre pour de l'amour, si, comme le dit madame de la Fayette, on n'avait bien su que le miracle d'enflammer le cœur de ce prince n'était réservé à aucune femme du monde.

A la suite de Monsieur, et à titre de son plus intime favori, était le comte de Guiche. Le comte de Guiche était le plus beau le plus élégant, le plus galant, le plus brave, le plus hardi des seigneurs de la cour. Un peu trop de vaillance et un certain air méprisant répandu sur toute sa personne ternissaient seuls ces charmantes qualités.

La première chose que fit Buckingham fut de devenir jaloux du comte de Guiche, qui cependant, à cette heure, était occupé de madame de Chalais, fille du duc de Marmoutier.

Buckingham fut jaloux à sa manière, c'est-à-dire si bruyamment, que Monsieur s'en aperçut et qu'il s'en ouvrit à la fois aux deux reines mères. Toutes deux le rassurèrent, la reine d'Angleterre, par ce sentiment naturel à la femme de soutenir sa fille; la reine Anne d'Autriche, parce qu'elle pouvait se souvenir qu'elle transportait du père au fils. Malgré ces protestations, Monsieur, qui, de son côté, était d'un naturel fort jaloux, ne fut rassuré que lorsqu'on lui eut promis qu'après un séjour convenable à la cour de France, le duc de Buckingham retournerait en Angleterre.

Cependant on s'occupait des préparatifs du mariage, qui devait avoir lieu au mois de mars.

Le roi alors donna, comme cadeau de nocces, à son frère l'apanage du feu duc d'Orléans, tel que Gaston l'avait possédé, moins Blois et Chambord. A partir de ce moment, nous donnerons donc indifféremment au duc d'Anjou le nom de Monsieur, ou le titre de duc d'Orléans.

La princesse d'Angleterre, qui joue, dans les premières années de la grandeur de Louis XIV, un si charmant rôle, dénoué par une si terrible catastrophe, était en tout point digne de cette passion et de cette jalousie. C'était une grande et toute gracieuse personne, quoique sa taille fût un peu gâtée; elle avait le teint d'une finesse extrême, blanc et rose; ses yeux étaient petits, mais doux et brillants; son nez était bien fait, sa bouche vermeille, ses dents semblaient deux rangs de perles; seulement, son visage, un peu maigre et un peu long, lui donnait un air de mélancolie qui aurait pu être une beauté de plus, si la mélancolie eût été de mode à cette époque; d'ailleurs, pleine de goût, si habillée et se coiffant d'un air qui convenait à toute sa personne.

Le mariage eut lieu le 31 mars 1661, au Palais-Royal, en présence seulement du roi, de la reine mère, de la reine d'Angleterre, de mesdemoiselles d'Orléans et du prince de Condé. Quelques jours après, ainsi que la promesse en avait été faite à Monsieur, le duc de Buckingham quitta la France avec toutes les démonstrations de douleur imaginables.

Ce fut vers ce temps, comme nous l'avons dit, que le roi commença de prendre pour ses journées ces habitudes de régularité qui devinrent bientôt des règles d'étiquette.

A huit heures, le roi se levait, quoiqu'il se couchât toujours fort tard. En quittant le lit de la reine, il allait se mettre dans le sien, où il priait Dieu; sa prière finie, il s'habillait. Alors commençait le travail des affaires de l'Etat, pendant lequel le maréchal de Villeroi, qui avait été son gouverneur, avait seul le droit d'entrer dans sa chambre. A dix heures le roi passait au conseil et y restait jusqu'à midi; puis il allait à la messe. Le temps qui séparait sa sortie de la chapelle du dîner, il le donnait au public et aux reines. Après le repas, il demeurait encore une heure ou deux en famille; puis il retournait travailler avec l'un ou l'autre de ses ministres, donnait les audiences demandées, écoutant patiemment ceux qui se présentaient pour lui parler et prenant les plaets auxquels on répondait à certains jours fixes. Enfin la soirée s'écoulait occupée à une nouvelle réunion de famille, où assistaient les princesses et leurs dames d'honneur, ou à la représentation d'une comédie, ou à la répétition ou enfin à l'exécution de quelque ballet.

Sur la fin d'avril, la cour partit pour Fontainebleau. Le prince de Condé et le duc de Beaufort la suivirent. Le prince de Condé, après Monsieur, tenait le premier rang, et le roi avait une grande considération pour lui; de son côté le prince, en toute occasion, témoignait être devenu, un des serviteurs non seulement les plus dévoués, mais les plus humbles du roi. Plusieurs fois le roi, le prince, Monsieur et Madame prenaient le frais sur le canal dans un bateau doré en forme de galère. M. le Prince réclamait l'hon-

neur de les servir, et s'acquitta de son service avec tant de grâce, dit madame de Motteville, qu'il était impossible, en le voyant agir de cette manière, de se souvenir des choses passées sans louer Dieu de la paix présente.

Quant à M. de Beaufort, le chef des importants et des frondeurs, ce fameux roi des halles, ce demi-dieu populaire, qui avait tant de fois par un seul de ses mouvements bouleversé la capitale, comme le géant enseveli soulève l'Étna, on le voyait maintenant s'empresse de suivre partout le roi, soit à la chasse, soit aux promenades, et, quand le prince de Condé servait Leurs Majestés, lui, servant M. de Condé, recevait les plats et les assiettes de sa main.

Un mois s'était déjà passé en fêtes, en promenades, en bals et en spectacles, quand tout à coup cette honne harmonie qui, selon les mémoires du temps, faisait croire au retour de l'âge d'or, commença d'être troublée par les soupçons jaloux de la jeune reine. Un jour, elle alla se jeter aux pieds d'Anne d'Autriche et lui dit, dans le désespoir de son cœur, que le roi était amoureux de Madame.

Ce n'était pas la première ouverture qui en avait été faite à Anne d'Autriche. Monsieur, jaloux de son côté, était déjà venu se plaindre à sa mère. Seulement, cette fois, la chose était plus grave : on ne pouvait envoyer le roi de l'autre côté du détroit comme on avait fait de Buckingham.

En effet, cette cour, déjà renommée par sa galanterie et son élégance, avait encore crû en élégance et en galanterie depuis l'arrivée de Madame. Le roi, comme l'avaient remarqué la jeune reine et Monsieur, c'est-à-dire les deux personnes les plus intéressées à suivre le progrès de cet attachement, lui témoignait une complaisance extrême : c'était Madame et sa petite cour, laquelle se composait de mademoiselle de Créquy, de mademoiselle de Châtillon, de mademoiselle de Tonny-Charente, de mademoiselle de la Trémoille, de madame de la Fayette ; c'était, disons-nous, Madame qui dirigeait tous les divertissements, lesquels, d'ailleurs, avaient l'air de ne se faire que pour elle, si bien que le roi paraissait effectivement ne goûter de plaisir à toutes ces parties que celui qu'elle en recevait. Par exemple, on était arrivé au milieu de l'été, et tous les jours Madame s'allait baigner ; elle partait en carrosse à cause de la chaleur et revenait à cheval, suivie de toutes ses dames habillées galamment, faisant flotter au vent les mille plumes qu'elle avait sur la tête, accompagnée du roi et de toute la jeunesse de la cour ; puis, après le souper, on montait dans les calèches, et, au bruit du violon, on s'allait promener une partie de la nuit autour du canal.

Le surintendant ne comprenait pas où le jeune roi puisait l'argent nécessaire à ses dépenses, et attendait toujours, pour prendre sur lui l'ascendant qu'il s'était promis, que Louis XIV eût recours à sa caisse ; mais Louis XIV avait les millions de Mazarin, et, grâce à eux, faisait, comme nous l'avons vu, les honneurs de Fontainebleau à la femme de son frère.

Cette fois, la dénonciation qui arrivait de deux côtés à Anne d'Autriche l'inquiéta plus que la première : elle s'était déjà aperçue de cette passion naissante du roi pour Madame, à l'abandon dans lequel la laissait son fils ; elle promit donc d'en parler à la jeune princesse et tint parole. Mais celle-ci, fatiguée de la longue et sévère tutelle où l'avait gardée sa mère, craignant de n'avoir échappé à cette tutelle que pour passer sous celle de sa belle-mère, reçut assez mal les avis de celle-ci, et, sachant la haine que la jeune reine et la reine mère portaient à madame la comtesse de Soissons, à qui, on se le rappelle, le roi avait fait autrefois la cour, elle se lia avec elle et bientôt en fit sa confidente intime.

Comme on le comprend bien, les choses commençaient à s'aggraver : des propos amers, en circulant des uns aux autres, envenimèrent la situation ; l'aigreur s'augmentait tous les jours entre la reine mère et Madame, et un froid très réel se glissait peu à peu entre le roi et Monsieur. Toutes ces choses allaient finir par une rupture des plus scandaleuses, lorsque l'idée vint au roi et à Madame, suggérée, on le croit, par la comtesse de Soissons, de couvrir leurs amours naissantes d'un autre amour qui se pourrait avouer, et l'on proposa au roi, pour servir de manteau à cette passion illégitime, mademoiselle de la Vallière, fille d'honneur de Madame et jeune personne sans conséquence.

Louise-Françoise de la Baume le Blanc de la Vallière, fille du marquis de la Vallière, était née à Tours le 6 août 1644, et, par conséquent, n'avait point encore dix-sept ans ; c'était une jeune personne aux cheveux blonds, aux yeux bruns et vifs, à la bouche grande et vermeille, aux dents blanches mais larges à la peau marquée de petite vérole : elle n'avait ni gorge ni épaules ; son bras était mince et plat, et elle boitait légèrement d'une foulure mal remise qu'elle s'était faite à l'âge de sept ou huit ans en sautant du haut d'un tas de bois à terre. Au reste, on la disait généreuse et sincère, et, au milieu de cette cour, on ne lui con-

naissait d'autre adorateur que le jeune duc de Guiche, dont nous avons parlé, et qui, d'ailleurs, n'en avait rien obtenu. Il est vrai qu'on parlait aussi d'un vicomte de Bragelonne qui aurait eu à Blois les premiers soupirs de ce jeune cœur ; mais les plus méchantes langues ne citaient cet amour que comme un amour d'enfant, c'est-à-dire sans conséquence aucune.

Telle était la victime que l'on proposait d'immoler aux convenances et sur laquelle on voulait détourner les soupçons de la jeune reine et de Monsieur, soupçons qui, nous l'avons dit, s'étaient portés non sans raison sur Madame.

Seulement, on ignorait une chose : c'est que cette jeune fille, que Louis n'avait pas même remarquée, nourrissait depuis longtemps un amour secret pour le roi, amour qui l'avait rendue insensible aux hommages des jeunes gens de la cour à ceux mêmes du duc de Guiche.

Quelques mots de cette pauvre Louise de la Vallière, la seule qui aime le roi pour lui-même

Madame de la Vallière, la mère, s'était remariée à ce Saint-Remy, qui était majordome de Gaston, celui-là même qui lui demandait, en voyant fur la duchesse douairière d'Orléans, si sa bague blanche était de rhubarbe ou de séné, de sorte que sa femme et sa fille avaient leurs entrées à la petite cour de Blois, où Gaston avait passé, fort retiré, les dernières années de sa vie. Mademoiselle de la Vallière, sans avoir aucun rang à cette petite cour, y vivait donc à peu près sur le même pied que sa belle eût été fille d'honneur en titre. Ce fut là qu'elle se lia avec mademoiselle de Montalais, qui devait plus tard se trouver mêlée à sa vie d'une manière intime et douloureuse.

Sur ces entrefaites, le bruit se répandit que le roi devait venir à Blois en allant chercher l'infante : c'était une grande nouvelle que le passage d'un roi de vingt-deux ans, au milieu de cet essaim de jeunes filles qui s'envenimaient si splendidement à la cour de Monsieur.

Ce bruit qui avait causé un si grand remue-ménage parmi tous ces jeunes cœurs, se confirma bientôt. On apprit que le roi était parti de Paris, puis qu'il était arrivé à Chambord, puis enfin qu'il allait passer par le château.

Autant par étiquette que par coquetterie, toutes les jeunes provinciales revêtirent alors leurs plus riches habits. Leur désappointement fut grand, quand la forme surannée de ces habits et la vue de leurs étoffes passées de mode excitèrent les rires et les moqueries de belles et dédaigneuses Parisiennes qui suivaient le roi : Mademoiselle de la Vallière fut la seule qu'on ne railia point, car elle était en blanc ; mais elle eut un autre malheur presque aussi grand, ce fut de passer inaperçue.

Mais il n'en fut pas de même du roi à l'égard de la jeune fille ; ce monarque si jeune, si beau, si élégant, avait fait une vive impression sur elle, et un souvenir rayonnant de sa personne était resté dans sa mémoire.

Quelque temps après, Monsieur mourut, et Madame annonça qu'elle allait quitter Blois pour se rendre à Versailles.

Cette mort d'abord, puis ce départ désorganisaient toute la maison. M. de Saint-Remy perdait sa place, et la petite Louise perdait ses amies et les espérances qu'elle avait pu fonder sur les bontés à venir de Madame. Ajoutons que ce qu'elle regretta le plus, c'étaient ses amies et surtout cette Montalais, celle de toutes avec qui elle avait fait une plus intime liaison.

On sait à quelles circonstances infimes tiennent parfois tous les événements d'une vie à venir : la jeune fille était chez Madame douairière et se désespérait de quitter sa protectrice, lorsque madame de Choisy, la même dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans le tableau de la société française, que nous avons essayé de tracer dans un chapitre de cette histoire (1), quand madame de Choisy, qui se trouvait là, voyant ce grand désespoir enfantin, dit à la jeune fille :

— Qu'est-ce, mademoiselle ? êtes-vous donc si chagrine de rester à Blois ?

La jeune fille n'eut pas la force de répondre.

— Allons, dit madame de Choisy en lui pressant la main, n'ayez point de honte d'exprimer vos désirs, mon enfant ; seriez-vous heureuse de suivre Montalais et d'entrer avec elle dans la maison de madame Henriette, que l'on est en train de monter ?

— Ah ! madame, s'écria mademoiselle de la Vallière, ce serait tout mon bonheur.

— En ce cas, dit madame de Choisy, ayez bon courage, la maison de Madame n'est pas encore formée, et je parlerai pour vous.

La joie fut grande à cette promesse ; mais, Madame douairière étant partie, Montalais étant partie, madame de Choisy étant partie, quinze jours s'étaient écoulés sans nou-

(1) Voir t. II, chap. XXIV.

reins pendant trois jours les avait servis. Mademoiselle de la Vallière se voyait couronnée et couronnée lorsqu'en regardant le ciel la nuit venait, la lune se levait agrée et que la jeune dame d'honneur avait tout fait seulement pour se rendre à son pas.

Mademoiselle de la Vallière ne revint à Paris quelques jours après le mariage, elle trouva qu'il n'était pas la plus belle personne de cette cour, et tout de suite que son arrivée et par conséquent le duc de Guiche, qui reprit sa cour sur elle. La comtesse de Chalais pour en faire l'honneur se fit sur mademoiselle de la Vallière. Mais nous avons dit qu'elle ne pouvait ce cœur, mademoiselle de la Vallière.

Le mariage fut célébré de manière à être connu à la cour, et parlot de façon à faire douter de elle sur mademoiselle de la Vallière que le duc de Guiche et du roi se fixa.

La comtesse de Chalais fut donc grande lorsqu'elle vit l'attention de Louis se porter sur elle, d'un autre côté il y avait dans ce genre d'air tout innocent dans ce jeune âge, qui ne savait tout de grâce, tant de grâce et tant de beauté que Louis y faire attention cet amour foment de la cour se trouva chargée en un tendre intérêt puis en un amour véritable.

Les personnes perdirent à cette fois inattendue et qui commença à être plus serrée, le duc de Guiche et Madame les deux amants délassés se rapprochèrent pour se plaindre l'un à l'autre sans être, mais de leur côté aussi, ces plaintes se changeront bientôt en expressions plus tendres et de tout rapprochement entre le jeune duc et Madame fut possible qui dira toute leur vie.

Revenons au roi, le sentiment qu'il éprouvait pour mademoiselle de la Vallière présentait tous les caractères d'un véritable amour. Louis XIV et à près d'elle plus timide, plus respectueux et plus respectueux qu'il ne l'eût été près d'une reine, ce qui lui faisait paraître si extraordinaire qu'il avait peine à les croire, et, entre autres, que pendant que le roi qui s'était réfugié avec mademoiselle de la Vallière sous un arbre touffu, était resté, pendant tout le temps qu'avait duré cet orage, c'est-à-dire pendant près de deux heures tête nue et le chapeau à la main.

Le roi s'occupait de tout le coup de créance au bruit de ce amour, c'est que le roi gardait toute sorte de mesure pour mademoiselle de la Vallière: il ne la voyait plus chez Madame ni dans les promenades du jour, mais dans la soirée il se levait seulement, pendant laquelle il sortait de la cour de Madame et s'approchait de la portière de mademoiselle de la Vallière. Pour exprimer toute sa peine, il se fit faire des vers, ceux de Charles IX sont restés imprimés en lettres de charme et de goût; nous laisserons le public juger de ceux de Louis XIV.

Le matin où la favorite reçut un bouquet accompagné de ce madrigal.

Allez voir cet objet si charmant et si doux,
 Amour probe tous mûrir pour cette belle;
 Et si vous n'avez pu bien en faire autant pour elle,
 Quel n'est autre jamais le plaisir comme vous.

Les premiers vers mirent Louis XIV en goût; il pensa, comme de lui-même, qu'il n'avait qu'à le vouloir pour être aimé, et le second madrigal suivit le premier. Le voici.

Avez-vous reconnu l'absence,
 L'absence au rôle au retour,
 De celui que votre présence
 Comme de plaisir et d'amour,
 Et qui se plaint d'impatience
 Avant que vous vous voir il doit passer un jour?

Le roi fut très heureux de ces vers, car il obtint cette réponse pour sa même langue.

Je ne saurais de parler extrême
 De l'absence de vous nuit et jour,
 Et de l'absence de vous qu'en m'absence
 De l'absence de vous fait ma cour;
 Et de l'absence de vous que l'on aime
 De l'absence de vous que l'on fait à l'amour.

Mademoiselle de la Vallière fut arrêtée cette correspondance, elle fut arrêtée par le duc de Guiche, Louis XIV fit faire ses vers et selon toute probabilité, par conséquent, la Vallière était de son avis, mais ce ne fut point ainsi que Louis XIV, le poète royal, le roi, et le duc de Guiche, un nouveau madrigal se fit, et le duc de Guiche, le duc de Guiche, et le tirant avec lui dans le duc de Guiche.

— Maréchal, lui dit-il, il faut que je vous montre des vers.

— Des vers? dit le maréchal, à moi?
 — Oui, à vous; je désire en savoir votre avis.
 — Dites, sire, fit le maréchal.
 Et sa figure se refroigna, car il avait toujours en un goût assez médiocre pour la poésie.

Le roi ne vit point qu'il semblait de ne pas voir ce froncement de sourcils et debita au vieux maréchal les vers suivants:

Qui les saura, mes secrètes amours?...
 Je me ris des soupçons, je me ris des discours.
 Quoique l'on parle et que l'on cause,
 Nul ne saura mes secrètes amours
 que celle qui les cause.

— Quais! dit M. de Grammont, qui a pu faire de pareils vers?

— Vous les trouvez donc mauvais, maréchal?
 — Exécrables, sire.
 — Eh bien, maréchal, dit en riant le roi, c'est moi qui les ai faits; mais, soyez tranquille, votre franchise m'a guéri, et je n'en ferai pas d'autres.

Le maréchal se retira consterné, et, chose extraordinaire, le roi se tint la parole qu'il s'était donnée à lui-même.

Louis XIV en revint donc à la prose; mais la prose non plus n'est pas chose commode à faire. Aussi, un jour qu'il devait écrire à mademoiselle de la Vallière, juste au moment d'entrer au conseil, il chargea Dangeau d'écrire pour lui. En sortant du conseil, le nouveau secrétaire présenta une lettre si bien tournée, que Louis XIV convint lui-même qu'il ne ferait pas mieux. Depuis ce jour, ce fut Dangeau qui servait de secrétaire au roi. Grâce à cette facilité, le roi put alors écrire deux ou trois lettres par jour à sa bien-aimée Louise; mais alors ce fut la pauvre la Vallière qui se trouva à son tour embarrassée de ce grand travail. Heureusement, il lui vint tout à coup une idée lumineuse, ce fut de charger aussi Dangeau d'écrire pour elle au roi. Dangeau accepta et, de ce jour, fit les demandes et les réponses.

La correspondance dura un an. Un jour enfin, dans un moment d'expansion, la Vallière avoua au roi que les lettres si charmantes dont il faisait honneur, moitié à son esprit, moitié à son cœur, étaient écrites par Dangeau. Le roi éclata de rire et lui avoua, de son côté, que ces lettres si passionnées qu'elle avait reçues de lui sortaient de la même plume.

Puis Louis XIV réfléchit à cette parfaite discrétion si rare à la cour, et ce fut le commencement de la fortune de Dangeau.

Pendant le temps qu'une favorite s'élevait, malgré tout le monde, et par la seule force plus encore de l'amour qu'elle portait au roi que de celui que le roi lui portait, une grande catastrophe se tramait: il s'agissait de la chute de Nicolas Fouquet, dont on prétendait que le cardinal avait dit au roi de se méfier en même temps qu'il lui recommandait Colbert.

Nul ne peut dire avec certitude si cet avis du cardinal Mazarin fut ou ne fut point donné par lui au jeune prince; mais ce que chacun peut affirmer, c'est qu'une recommandation de Mazarin était bien inutile à ce sujet et que le ministre faisait tout ce qu'il pouvait pour hâter sa chute.

Où nous avons mal exposé le caractère du surintendant des finances, on notre lecteur doit à présent savoir aussi bien que nous tout ce qu'il y avait d'orgueil, de vanité et de despotisme dans cet homme, qui espérait se soumettre le roi, comme il se soumettait les poètes et les femmes, par la puissance de l'argent.

Un bruit courait, c'est que lui aussi avait été ou même était encore amoureux de mademoiselle de la Vallière, et que, depuis que le roi s'était déclaré, au lieu de se retirer, comme la prudence, sinon le respect, lui commandait de le faire, il avait, par madame Duplessis-Bellievre, fait offrir à la belle Louise vingt mille pistoles, c'est à dire près d'un demi-million, si elle voulait consentir à être sa maîtresse!

Ce bruit était venu jusqu'à Louis XIV, qui s'était enquis de la vérité près de mademoiselle de la Vallière. Celle-ci avait nié, mais une profonde impression de haine n'en était pas moins demeurée contre l'insolent ministre dans le cœur de l'amant couronné.

Malheureusement ce n'était pas le roi seul qui avait à se plaindre de Fouquet. M. de Laignes, qui avait épousé en secret notre vieille connaissance madame de Chevreuse était mécontent du surintendant et pensa la duchesse sa femme à parler contre lui à la reine mère. Madame de Chevreuse invita Anne d'Autriche à la venir voir à Damplière; Le Tellier et Colbert s'y trouverent tous deux, et il fut convenu qu'Anne d'Autriche sonderait son fils à l'égard du surintendant.

Depuis longtemps, le roi refusait à sa mère à peu près tout ce qu'elle lui demandait : il l'avait reçue assez rudement lorsqu'elle était venue lui faire des remontrances sur ses amours avec Madame. Il fut enchanté, tout en cédant à ses propres sentiments, d'avoir l'air de lui accorder quelque chose : ils convinrent ensemble qu'on arrêterait le ministre ; mais, comme il avait grand nombre d'amis à Paris, que d'ailleurs toutes les ressources dont il disposait étaient dans la capitale, on arrangea un voyage à Nantes afin d'arrêter Fouquet dans cette ville et de se rendre du même coup maître de Belle-Isle, que le surintendant venait d'acheter et faisait fortifier, disait-on.

Ce fut sur ces entrefaites que Fouquet, prenant en pitié sans doute les mesquins plaisirs de Fontainebleau, voulut donner un exemple de luxe à Louis XIV. Le roi et toute la cour furent conviés au château de Vaux, le 17 août 1661.

Le château de Vaux avait coûté quinze millions à Fouquet (1).

Le roi arriva au château avec une compagnie de mousquetaires commandée par M. d'Artagnan.

Tout ce qui avait un nom était convoqué à cette fête que la Fontaine devait décrire, que Benserade devait chanter, et pendant laquelle on devait jouer un prologue de Pellisson et une comédie de Molière. Fouquet avait découvert, avant Louis XIV, la Fontaine et Molière.

Le roi fut reçu aux portes du château par son orgueilleux propriétaire : il entra ; toute la cour le suivit. En un instant les magnifiques allées, les gazons, les escaliers, les fenêtres, tout fut plein de jeunes et nobles seigneurs, de blanches et joyeuses femmes ; c'était un panorama délicieux d'arbres, de rayons, de cascades, un horizon charmant de soleil, de fleurs et de vie : et cependant, au sein de toute cette joie, au bruissement du vent tiède et joyeux dans les feuilles des mots d'amour dans les allées, des serremments de mains dans l'ombre, à travers ces jardins rayonnants de fleurs aux feuilles de soie, de femmes aux robes de brocart, à travers cette cour si gaie dans ses propos, si futile dans ses serments, si folle dans son amour, une grande haine méditait une grande vengeance.

Si la perte de Fouquet n'eût pas été déjà arrêtée dans l'esprit de Louis XIV, elle l'eût été à Vaux. Celui qui avait pris pour devise *nec pluribus impar* ne pouvait souffrir qu'un homme obscur par son nom resplendît par son faste ; personne, dans le royaume, ne devait être, en luxe, en gloire et en amour, à la taille du roi. Comme il n'y a qu'un soleil au ciel, il ne pouvait y avoir qu'un roi en France.

Celui qui eût pu lire au fond de la pensée du souverain y eût lu des choses terribles pour le sujet qui recevait si bien le roi, n'aurait pu, dans tout son royaume, recevoir aussi bien son sujet.

Puis à côté de la colère de Louis XIV marchait une haine qui montait au niveau de sa colère : c'était la haine de Colbert, qui était à cette colère du roi ce que le vent est à l'incendie.

Les eaux jouèrent.

Fouquet avait acheté et fait démolir trois villages pour faire venir les eaux de cinq lieues à la ronde dans leurs réservoirs de marbre ; c'était une chose à peu près ignorée en France, où l'on connaissait seulement les essais hydrauliques faits par Henri IV à Saint-Germain, que ces merveilles nées en Italie. Aussi l'on passa de l'étonnement à l'admiration et de l'admiration à l'enthousiasme ; c'était un pas de plus que le surintendant faisait dans sa ruine.

Enfin le soir vint. A la première étoile qui se leva au ciel, une cloche sonna. Toutes les eaux se turent : les tritons, les dauphins, les divinités de l'Olympe, les dieux de la mer, les nymphes des bois, tous les animaux de la Fable, tous les monstres de l'imagination cessèrent leur respiration bruyante et liquide, les dernières gouttes des jets d'eau, en retombant, troublèrent une dernière fois la limpidité des étangs ; puis peu à peu ils reprirent leur calme qui devait durer l'éternité, car le soufflé du roi allait passer dessus.

On marchait d'enchantements en enchantements ; les tables descendaient des plafonds, une musique souterraine et mystérieuse se faisait entendre ; et, quand parut le désert, ce qui frappa le plus Dangeau, ce fut une montagne mouvante de confitures, qui vint se placer d'elle-même parmi les convives, sans qu'on pût voir le mécanisme qui la faisait avancer.

Louis XIV avait causé le matin avec Molière et s'était informé du sujet de la comédie. Cette comédie avait pour titre *les Fâcheux*, et Molière en avait dit le plan au roi. Après le diner, Louis XIV appela l'auteur, le fit cacher derrière une porte ; ensuite il fit venir M. de Soyecourt, le plus grand chasseur et le parleur le plus ridicule de tous les courtisans. Le roi causa dix minutes avec lui ; puis,

quand il fut parti, Molière sortit de sa cachette, et, s'inclinant.

— Sire, dit-il, j'ai compris.

Et il alla crayonner à la hâte la scène du chasseur.

Pendant ce temps, Louis XIV visitait les appartements accompagnés de Fouquet. Rien de pareil n'existait au monde : il vit des tableaux, œuvres d'un peintre de talent qu'il ne connaissait pas ; il vit des jardins, œuvres d'un homme qui dessinait avec des arbres et des fleurs et dont il ne savait pas même le nom ; le surintendant lui faisait remarquer toutes ces choses, croyant exciter son admiration et n'éveillant que son envie.

— Comment se nomme votre architecte ? demanda le roi.

— Le Vau, sire.

— Votre peintre ?

— Le Brun.

— Votre jardinier ?

— Le Nôtre.

Louis plaça ces trois noms dans sa mémoire et continua de marcher. Il rêvait Versailles.

En passant dans une galerie, le roi leva la tête et aperçut les armes de Fouquet reproduites aux quatre angles ; ces armes l'avaient déjà frappé plusieurs fois par leur insolence ; c'était un écuireuil avec cette devise : *Quo non ascendam ?* (Où ne monterai-je pas ?)

Il appela M. d'Artagnan.

En ce moment, on prévint la reine et mademoiselle de la Vallière que, selon toute probabilité, le roi allait faire arrêter Fouquet au milieu même de sa fête. Toutes deux accoururent. On ne s'était pas trompé. C'était effectivement le dessein du monarque ; mais la mère et l'amante supplèrent si bien, firent si bien comprendre l'ingratitude qu'il y aurait à reconnaître une pareille hospitalité par une pareille trahison, que Louis se résolut à attendre quelques jours encore.

La cour se rendit au théâtre, qui avait été dressé au bas de l'allée des Sapins. On joua le prologue de Pellisson et *les Fâcheux* de Molière. Le roi s'amusa fort à la comédie, et la cour admira surtout la scène du chasseur, car déjà le bruit s'était répandu que Louis en avait lui-même donné l'idée et fourni le modèle à l'auteur.

Après le théâtre, il y eut un feu d'artifice ; après le feu d'artifice, un bal. Le roi dansa plusieurs courantes avec mademoiselle de la Vallière, de moitié plus belle à l'idée qu'elle avait empêché son royal amant de commettre une lâche action.

À trois heures du matin, la cour partit. Fouquet, qui était venu recevoir Louis XIV à la porte, le reconduisit jusqu'à la porte.

— Monsieur, dit le roi à son hôte en le quittant, je n'oserai plus désormais vous recevoir chez moi ; vous y seriez trop mal logé.

Et Louis XIV revint à Fontainebleau, ne pouvant se consoler de l'humiliation que lui avait fait subir le surintendant, que par la résolution bien prise de le perdre.

Mais, pour arrêter impunément Fouquet, il fallait qu'il vendît sa charge de procureur général au parlement. A peine sortait-on des guerres civiles où la puissance de ce corps avait plus d'une fois ébranlé le trône : faire faire le procès à un de ses principaux officiers par des commissaires, c'était blesser toute la compagnie ; remettre le procès à la compagnie elle-même, c'était risquer de perdre sa vengeance. Louis XIV employa la ruse.

Il fit à Fouquet non moins bonne mine qu'auparavant, et, comme l'époque des promotions à l'ordre du Saint-Esprit approchait, il répéta plusieurs fois devant le surintendant qu'il ne ferait aucun chevalier de ses ordres qui fût de robe ou de plume, pas même le chancelier de France ; le premier président du parlement de Paris, ni aucun des secrétaires d'Etat. Louis s'adressait à l'orgueil. L'orgueil comprit, et Fouquet, aveuglé par lui, vendit sa charge à M. de Harlay.

Dès lors, il ne fut plus question que du voyage de Nantes, que le roi pressa de tout son pouvoir. Douze jours après la fête de Vaux, c'est-à-dire le 29 août, le roi quitta Fontainebleau.

Rien ne décelait le véritable motif du voyage, qui se fit avec une certaine gaieté, et dont le duc de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre du roi, envoya, par ordre de Louis XIV, une relation en vers aux deux reines. En voici le commencement. Les vers ne sont pas trop mauvais pour des vers de grand seigneur :

Par un soleil ardent et beaucoup de poussière,
Entouré de seigneurs et devant et derrière,
Le plus brave des rois, comme le plus charmant,
Quitta Fontainebleau, piquant très vertement, etc. (1).

(1) Voir la note N à la fin du volume.

(1) Voir la note O à la fin du volume.

monde, mais était plus grave encore que les apparences : ce n'était pas seulement une haine royale qui, longtemps comprimée, se faisait jour ; ce n'était pas seulement une grande fortune qui s'éroulait ; ce n'était pas un homme qui allait mourir inconnu dans quelque cachot obscur et ignoré ; non : c'était la dernière lutte du pouvoir administré contre le pouvoir royal ; c'était plus que la chute d'un ministre, c'était la chute du ministériatisme.

On sait tout le retentissement qu'eurent l'arrestation et le procès de Fouquet. Quoi qu'en dise la morose et méprisante expérience, celui qui sème les bienfaits ne recueille pas toujours l'ingratitude : Fouquet avait grand nombre d'amis ; quelques-uns l'abandonnèrent certainement, mais beaucoup lui restèrent fidèles, et, pour l'honneur des lettres, madame de Sévigné, Molière et la Fontaine furent de ceux-là. Il y eut plus : ses partisans ne se bornèrent point à faire son éloge, ils attaquèrent son ennemi. On n'osait s'en prendre au roi, on s'en prit à Colbert. Colbert avait pour armes une couleuvre, comme Fouquet avait un écuireuil, armes parlantes que le hasard avait données à chacun d'eux. On fit des boîtes à surprise ; elles contenaient un écuireuil, et d'un double fond s'élançait une couleuvre qui le piquait au cœur et le tuait. Ces boîtes, en un instant furent à la mode et l'inventeur fit fortune.

De plus, comme c'était surtout parmi les gens de lettres que Fouquet avait ses amis, ce furent les gens de lettres qui attaquèrent Colbert avec le plus d'acharnement. Voici un des sonnets que l'on composa contre le protégé de Mazarin, lequel, au reste, devait peut-être à cette protection posthume la majeure partie des haines qui le poursuivaient :

Ministre avare et lâche, esclave malheureux.
Qui gémit sous le poids des affaires publiques.
Victime dévouée aux haines politiques,
Fantôme respecté sous un titre onéreux.

Vois combien des grandeurs le comble est dangereux.
Respecte de Fouquet les affreuses reliques ;
Et, tandis qu'à sa perte en secret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un destin plus affreux.

Il sort plus d'un revers des mains de la fortune.
Sa chute quelque jour te peut être commune.
Nul ne part innocent d'où l'on te voit monté.

Garde donc d'animer ton prince à son supplice,
Et, près d'avoir besoin de toute sa bonté,
Ne le fais pas user de toute sa justice.

Puis on fit un léger changement aux armes de Colbert : c'était une couleuvre sortant d'un marais sur lequel un soleil dardait ses rayons avec cette devise : *Ex sole et luto*.

XXXVI

NAISSANCE DU DAUPHIN. — ÉTAT DES ESPRITS A CETTE ÉPOQUE. — PREMIÈRE QUERELLE DU ROI AVEC MADEMOISELLE DE LA VALLIÈRE. — ELIE S'ENFUIT AUX CARMÉLITES DE CHAILLOT. — LA RÉCONCILIATION. — COMMENCEMENTS DE VERSAILLES. — « LA PRINCESSE D'ÉLIDE ». — « TARTUFE ». — CRÉATION DE CHEVALIERS DU SAINT-ESPRIT. — LE JUSTAUCORPS BLEU. — PUISSANCE DE LA FRANCE. — MADEMOISELLE DE LA VALLIÈRE DEVIENT MÈRE D'UNE FILLE, PUIS D'UN FILS. — DÉTAILS SUR LE DUC DE LA MEILLERAIE. — BAUTRU. — ANECDOTE A SON SUJET. — MALADIE DE LA REINE MÈRE. — MADAME ET LE COMTE DE GUICHE. — LA BROUILLE ET LE RACCOMMODEMENT. — FIN D'ANNE D'AUTRICHE. — CONSIDÉRATIONS SUR SON CARACTÈRE ET SA CONDUITE.

Le 1^{er} novembre, à midi moins sept minutes, la reine accoucha, à Fontainebleau, de monseigneur le dauphin. Les courtisans inquiets se promenaient dans la cour de l'Ovale, car, depuis vingt-quatre heures, la reine était en travail, lorsque tout à coup le roi ouvrit la fenêtre et s'écria :

— Messieurs, la reine est accouchée d'un garçon !
Louis XIV était dans une véritable veine royale. Le traité des Pyrénées avait mis fin aux grandes guerres, Mazarin

qui pesait sur lui était mort, Fouquet qui lui faisait ombre était tombé, la reine qu'il n'aimait pas venait de lui donner un fils, et mademoiselle de la Vallière qu'il aimait lui promettait le bonheur.

Le repos était donc partout, et l'on pouvait se livrer à toutes les fêtes que Louis XIV multipliait dans ses résidences.

L'opposition de la noblesse, qui, depuis François II, mettait la France en deuil, était anéantie ; l'opposition du parlement, qui, depuis Mathieu Molé, avait bouleversé Paris, était disparue ; l'opposition populaire, qui, depuis les communes, réagissait tantôt publiquement, tantôt sourdement contre les pouvoirs supérieurs, était endormie. La seule opposition qui restait était l'opposition des lettres.

Il y avait alors, comme aujourd'hui, comme toujours au reste deux écoles littéraires en France. Seulement, cette fois, leur séparation était politique.

Il y avait la vieille école frondeuse, qui se composait de la Rochefoucauld, Bussy-Rabutin, Corneille et la Fontaine. Il y avait la jeune école royaliste, dont étaient Benserade, Boileau, Racine.

La Rochefoucauld faisait de l'opposition dans ses *Maximes*, Bussy-Rabutin dans son *Histoire amoureuse des Gaules*, Corneille dans ses tragédies, la Fontaine dans ses fables.

Benserade, Boileau, Racine louaient quand même.

Puis il y avait encore madame de Sévigné, espèce de juste milieu du temps, qui admire Louis XIV sans l'aimer, qui n'ose point avouer son antipathie pour la nouvelle cour, mais laisse percer sans cesse ses sympathies pour l'ancienne.

Quant à la guerre religieuse, qui devait renaître plus tard avec tant d'amertume d'un côté et tant de cruauté de l'autre, elle était à peu près apaisée : les calvinistes avaient été dépouillés peu à peu des bénéfices de l'édit de Nantes. Depuis la prise de la Rochelle, ils n'avaient plus ni places fortifiées, ni châteaux, ni force organisée. Mais, au lieu de toute cette opposition matérielle et visible, se manifestant par des canons et des remparts, des pierres et du bronze, il existait une action sourde, souterraine, vivante, un progrès de prosélytisme, qui recevait sa vie des vieilles racines calvinistes inhérentes au sol, et sa force des sectes étrangères, alliées naturelles de la religion réformée de France. Seulement, invisible à l'œil, ce danger à venir était perceptible à la pensée ou plutôt à l'instinct, et l'on sentait, à certains tressaillements de la terre, qu'elle servait de tombeau à un géant enterré, mais enterré tout vivant.

Cependant, comme nous l'avons dit, à l'intérieur, tout était calme, et rien ne troublait les amours ni les fêtes de Louis XIV.

Ces fêtes se donnaient toutes en l'honneur de mademoiselle de la Vallière, qui continuait d'être la favorite ; les reines en étaient le prétexte, voilà tout.

Louis XIV avait un double but en donnant ces fêtes, outre celui de glorifier la déesse invisible à laquelle elles étaient consacrées : il grandissait la royauté et abaissait la noblesse. En effet, pour rivaliser de luxe avec lui, la plupart des gentilshommes ou mangeaient leur patrimoine, ou, n'ayant pas de patrimoine, s'endettaient ; alors, un fois ruinés, ils se trouvaient dans son entière dépendance. D'un autre côté, par le grand nombre d'étrangers que ces fêtes attiraient à Paris, le fisc recueillait des sommes doubles de celles que le trésor dépensait : c'était donc tout bénéfice ; sans compter que tout doucement, au milieu de ces fêtes, Louis XIV, après s'être fait roi, se faisait dieu.

Ce fut ainsi qu'eut lieu le fameux carrousel de la place Royale, dont le récit est dans toutes les mémoires du temps, et celui qui donna son nom à la place qui le porte encore aujourd'hui.

La Vallière n'avait qu'une seule confidente, cette demoiselle de Montalais dont nous avons déjà parlé, et qui se trouvait à Blois avec elle. C'était une de ces ames faites pour l'intrigue ; aussi était-elle le centre de trois liaisons amoureuses : celle du roi avec la Vallière, de Madame avec le duc de Guiche, et de mademoiselle de Tonnay-Charente avec le marquis de Marmoutier.

Les premières querelles du roi et de sa nouvelle maîtresse vinrent à propos de Montalais. Louis XIV avait surpris en elle ce génie intrigant ; il savait qu'elle avait été la confidente des premiers amours de la Vallière avec Bragelonne ; il eut quelque soupçon que le sentiment que ce jeune homme avait fait naître autrefois dans le cœur de la Vallière, n'était pas éteint. Il crut que Montalais l'entretenait dans son souvenir et lui défendit de la voir.

La Vallière obéit au roi en apparence, c'est-à-dire que le jour elle n'avait aucune amie ; mais le roi, qui couchait toutes les nuits avec la reine, était à peine sorti, que Montalais accourait, passait une partie de la nuit avec la Vallière, et quelquefois même ne la quittait qu'au jour.

Madame apprit cette intimité. Elle connaissait la défense du roi, et, par conséquent, la désobéissance de la Vallière ; elle avait gardé rancune à celle qui lui avait enlevé le

de sa Majesté et, un jour, en allant à Louis de la Vallière qui se cachait la personne qui lui tenait sa compagnie quand il était seul.

Louis XIV avait tout l'air d'un homme qui aimait en secret l'absolu, sa volonté se faisait tout au cœur, mais il était trop propre à son état, et il n'avait pas le courage de se faire un nom. Il avait dit à la Vallière, qu'elle fit à son mari le jour où elle lui avait dit sa détermination de se retirer, et elle ne s'en était pas aperçue. L'abbé de Saint-Simon, qui fut la personne qui passa les jours de sa vie, fut le crime plus grand que le crime de Louis XIV, le premier fois dans une coiffe de sa femme, et le second fois, laissant la Vallière au désespoir.

Cependant, il restait à la pauvre femme : après ces premiers mariages qui, pareils à un orage d'été, avaient effrayés dans le ciel pur d'un amour d'été, les mariages de la Vallière étaient jurés que toute querelle à venir ne pourrait pas passer la nuit sur elle, et déjà plusieurs fois à la suite d'une petite brouillerie Louis XIV, dans un moment où il était venu chercher un raccommodement avec elle, se faisait avec grande joie. Elle attendait donc avec impatience que, cette fois encore, le roi reviendrait ; mais elle attendit vainement la soirée s'écoula, puis la nuit passa sans que le jour sans aucune nouvelle de son amant. Elle se crut perdue, sacrifiée, oubliée, elle perdit la tête, se fit dans un carrosse, et se fit conduire aux Carmélites de Châtillon.

Le matin, le roi apprit que la Vallière avait disparu et qu'il ignorait ce qu'elle était devenue.

Il courut aux Tuileries, interrogea Madame, qui ne savait rien de ce qui ne voulut rien dire, puis Montalais, qui ne savait pas où elle se situait, puis elle avait rencontré, le matin même, la Vallière courant comme une folle par les corridors et qui lui avait dit : « Je suis perdue, Montalais, et à cause de vous. » Enfin il s'informa tant et si bien, qu'on lui indiqua le couvent où la pauvre affligée s'était fait conduire.

Le roi aussitôt monta à cheval, et, accompagné d'un seul page s'achemina à la recherche de la fugitive, et, comme au bruit de sa voiture n'avait annoncé son arrivée, et qu'on n'avait pas voulu recevoir la pénitente dans le couvent, il la trouva étendue dans le parloir extérieur, la face contre terre, explore et hors d'elle-même.

Les deux amants demeurèrent seuls, et, là, dans une longue explication, la Vallière avoua tout, non seulement ses relations avec Montalais, mais encore les relations de celle-ci avec Madame et mademoiselle de Tonnay-Charente, dont elle était, comme nous l'avons dit, la confidente.

C'était moins que le roi n'avait cru en infidélité, c'était plus qu'il ne permettait en désobéissance. Louis pardonna, mais le roi n'ouïlla point.

Cependant il ramena la Vallière ; mais, en rentrant aux Tuileries, il apprit que Monsieur avait dit :

— Je suis bien aise que cette petite drôlesse de la Vallière soit sortie d'elle-même de chez Madame ; car, après son esclandre, elle n'y rentrera plus.

Le roi prit alors le petit degré et monta dans le cabinet de Madame. Puis il la fit venir pour la prier de reprendre à la Vallière, Madame qui la haïssait, éleva des difficultés qu'elle appuya sur la mauvaise conduite de celle que le roi protégeait. Mais Louis fronça le sourcil et dit à sa belle-sœur tout ce qu'il savait de ses propres amours avec le comte de Guiche. Madame effrayée, promit tout ce que Sa Majesté voulut. Le roi alla chercher la Vallière, la ramena lui-même chez Madame, et dit à sa belle-sœur en la ramenant :

— Ma sœur, je vous prie de considérer à l'avenir mademoiselle comme une personne qui m'est plus chère que sa vie.

— Soyez tranquille, mon frère, répondit la princesse avec ce méchant sourire qui enlaidit parfois les plus charmants traits de femme, je la traiterai désormais mademoiselle comme une fille à vous.

La Vallière reprit sa petite chambre, sans oser pleurer à cette cruelle réponse, car le roi avait fait semblant de ne pas l'entendre.

Cette fois, Louis XIV, qui avait geriné au cœur de Louis XI, et rêvé le château de Fouquet, de faire un palais et les jardins qui surpassassent ceux de Vaux, commençant à parler de l'île de la Vallière, il avait choisi, parmi tous les châteaux de la France, celui qu'il voulait transformer en palais, et il avait fait faire comme une représentation matérielle de ce projet, et le choix était tombé sur Versailles.

1. Il y a une autre histoire de Versailles, nous voyons le terrain sur lequel est bâti le château de Versailles, dans les différents traités de Versailles, qui, à l'époque de Louis XIV, était un royaume de Louis XIV, et un moulin, jusqu'au moment où il est devenu ce qu'il est aujourd'hui un Musée national.

Du temps de Louis XIII, l'ancien manoir avait disparu, mais le moulin existait encore, et, lorsque le monarque, triste et pensif, s'était attardé à quelque chasse, il couchait, dit Saint-Simon, dans une méchante cabane à roulier ou dans ce moulin à vent.

Enfin, il se passa, lui qui passait de si tristes jours, de passer encore de si mauvaises nuits, il fit d'abord bâtir un pavillon qui lui servit de rendez-vous de chasse ; ce pavillon était si peu de chose, que sa suite, qui autrefois couchait à l'air, couchait maintenant au moulin ; c'était, comme on le voit, une petite amélioration pour les courtisans. Ce pavillon fut exécuté en 1621.

Enfin, en 1627, Louis XIII prit la résolution de transformer l'abri en habitation ; il acheta de Jean de Torcy un terrain que la famille de ce seigneur possédait depuis deux siècles, fit venir l'architecte Lemercier et lui fit bâtir le château, dont nul gentilhomme, dit Bassompierre, n'aurait pu tirer vanité, et que Saint-Simon appelle un château de cartes.

Cependant Louis XIII était moins difficile que Bassompierre et Saint-Simon : il faisait de son petit château ses délices. Il y passa l'hiver de 1632, tout le carnaval de 1633 et tout l'automne de la même année. Un soir qu'il faisait le tour de cette propriété qu'il regardait comme la seule qui fût à lui :

— Maréchal, dit-il dans un moment d'enthousiasme, au duc de Grammont, vous rappelez-vous avoir vu là un moulin à vent ?

— Oui, sire, répondit le maréchal ; le moulin à vent n'y est plus, mais le vent y est toujours.

Après la naissance de Louis XIV, Louis XIII revint à Versailles et, en mémoire de ce grand événement, acheta un terrain, recula un mur et enferma dans ce mur ce terrain qu'il nomma bosquet du Dauphin.

C'est le terrain sur lequel se trouve aujourd'hui le quinconce du nord, dit des Marronniers.

Ce fut vers 1663 que Louis XIV arrêta sérieusement de faire de Versailles une résidence royale. Jusque-là, quelques changements avaient été exécutés seulement dans les jardins par le célèbre Le Nôtre.

Le roi fit venir Mansard et Le Brun ; Mansard fit les plans et Le Brun les esquisses. Cependant Louis XIV ne se décida réellement qu'en 1665. Il avait choisi le 7 mai de cette année pour donner, dans les jardins de Versailles, une fête dans le genre de celle que Fouquet lui avait, trois ans auparavant, donnée dans les jardins de Vaux. Le duc de Saint-Aignan était l'ordonnateur de cette fête, dont l'*Orlando furioso* devait faire les frais. Grâce à l'imagination d'un machiniste italien nommé Vigarani, les jardins de Versailles devenaient le palais d'Aleone, et des divertissements, qui s'enchaînaient les uns aux autres, composaient une espèce de poème qui devait durer trois jours, et qui avait reçu pour titre *les Plaisirs de l'île enchantée*.

Ce fut pendant la troisième journée, et dans le palais même d'Aleone, que fut représentée la *Princesse d'Elide*, de Molière. Si l'on doutait que la fête eût été donnée pour mademoiselle de la Vallière, on n'aurait qu'à se rappeler les vers suivants, que dit, dans la première scène, le confident Arbate à son roi Euryale.

Moi, vous blâmer, seigneur, des tendres mouvements
Où je vous qu'aujourd'hui penchent vos sentiments !
Le chagrin des vieux jours ne peut aigrir mon âme
Contre les doux transports de l'amoureuse flamme ;
Et, bien que mon sort touche à ses derniers soleils,
Je dirai que l'amour va bien à vos pareils ;
Que ce tribut qu'on rend aux traits d'un beau visage,
De la beauté d'une âme est un vrai témoignage,
Et qu'il est malaisé que, sans être amoureux,
Un jeune prince soit et grand et généreux.
C'est une qualité que j'aime en un monarque.
La tendresse du cœur est une grande marque
Que d'un prince à votre âge on peut tout présumer,
Dès qu'on voit que son âme est capable d'aimer.
Oui, cette passion, de toutes la plus belle,
Traîne dans son esprit cent vertus après elle ;
Aux nobles actions elle pousse les cœurs,
Et tous les grands héros ont senti ses ardeurs.

Au reste, Molière voulut se représenter aussi dans cette pièce où il avait représenté le roi et son amant ; s'il s'était fait un instant courtisan, il voulut du moins que sa Batterie passât par la bouche railleuse du masque de la comédie.

Il représenta un bouffon et disait de lui-même :

Par son titre de fou, tu crois bien le connaître ;
Mais sache qu'il l'est moins qu'il ne le fait paraître,
Et que, malgré l'emploi qu'il exerce aujourd'hui,
Il a plus de bon sens que tel qui rit de lui.

Le lundi suivant, Molière faisait jouer, toujours à Versailles et toujours devant le roi et la cour, les trois premiers actes de *Tartufe*. Le roi trouva les scènes fort bien conduites et les vers fort beaux ; mais il défendit à Molière d'en donner la représentation au public, attendu la difficulté qu'il y avait de distinguer les vrais des faux dévots.

Pauvre Molière, qui s'était changé en courtisan et déguisé en bouffon, pour préparer la voie à *Tartufe*, et qui voyait la comédie qu'il regardait déjà à cette époque

la gloire du royaume. On reforma les finances, assez arbitrairement tenues jusque-là, comme on a pu le voir par la fortune de Fouquet ; on donna des encouragements réguliers aux hommes de lettres, et Louis XIV plus d'une fois écrivit de sa main, en marge des ordonnances, les causes de ces encouragements. Une nouvelle société, qui devait amener ce qu'on appela la littérature du grand siècle, se créait. Molière, Boileau, Racine, la Fontaine, Bossuet, dont nous avons consigné la naissance à propos



Mademoiselle de La Vallière

comme son chef-d'œuvre, condamnée aux limbes par un seul mot du roi !

Louis XIV avait été content de l'effet des divertissements ; il décida donc l'édification de Versailles. Mansard lui proposa alors d'abattre le petit château de Louis XIII, dont l'architecture mesquine tacherait nécessairement le luxe de la nouvelle demeure. Mais le fils respecta l'asile où son père avait trouvé les seuls moments de repos de son règne, les seules heures de joie de sa vie, et il ordonna que le château de cartes, dût-il nuire à l'ordonnance générale, fût encaissé dans le palais de marbre.

On jeta donc, vers la fin de 1664, les fondations du monument, où devaient s'engloutir cent soixante-cinq millions cent trente et un mille quatre cent quatre-vingt-quatorze livres.

Ce fut l'époque brillante du règne de Louis XIV. C'est de cette période que date l'exécution des plans que, dans le silence du cabinet, Colbert et lui avaient conçus pour

de celle de Louis XIV, grandissaient avec lui ; Corneille, de temps en temps, jetait encore un de ces éclairs dramatiques qui avaient illuminé son époque. Profitant de la réserve que Mazarin avait mise dans la distribution des ordres royaux, Louis XIV, sans violer les statuts, faisait, d'un seul coup, une promotion de soixante et dix chevaliers du Saint-Esprit, et, par une distinction toute particulière, laissait une nomination au prince de Condé, qui présentait Guitaut, son gentilhomme ordinaire, neveu du vieux Guitaut, que nous connaissons. Ce n'est pas tout : outre cette récompense nationale que lui a léguée Henri III pour augmenter le lustre de la naissance ou récompenser les services publics, Louis XIV, pour rémunérer les services personnels qu'on lui rend, et pour illustrer les préférences qu'il accorde, en invente une autre qui n'est soumise à aucune règle, et qui ne relève que de sa volonté, qu'il donne ou qu'il retire à sa fantaisie : c'est la permission de porter un justaucorps bleu pareil au sien. Cette

permanente, s'acorde par un vœu commun. Ici de là, de là, car tout est partant en l'air, et il se agit de suivre le roi à la messe de l'abbaye de Saint-Denis. A l'air de se mouvoir, les Français, dans l'attente que les soldats ont un maître, se regardent à l'air et les envier Comde le vaillant de Bourgogne, de Lais et de Nord. Agen le maître et le vaillant de Bourgogne ont l'air qu'il a gagné quatre ou cinq cents combats et vingt combats particuliers, mais dans le combat de la bataille, il a humenté son cheval et le cheval de l'abbaye de Fontainebleau. Puis, au moment où les Français se font les et qui cependant sont empressés de se rendre à la messe du maître et de la d'abbaye de Fontainebleau, il fonde ces manufactures qui ont été fondées par le commerce de la France. Les vaisseaux seulement de nos ports, qui ne nous connaissons pas, sont envoyés à l'empereur d'Autriche. Le duc de Beaufort est chargé de négocier l'achat de Djidjelli, prélu de celle de Constantinople. Le laurier s'écrit en même temps à Versailles; une compagnie des Indes est créée; la manufacture des Gobelins, dont le duc de Beaufort plus tard la direction est achetée pour le duc de Beaufort. Enfin puissamment dedans, Louis veut être roi d'Espagne et Rome se hasardent jusqu'à contester les regards qu'elles doivent au futur arbitre de l'Europe, mais malgré le pouvoir temporel de l'une, malgré le pouvoir spirituel de l'autre, toutes deux nous font rire.

C'est après son retour de Chailot, mademoiselle de la Vallière se rendit chez Madame, dont elle avait eu s'écrit se plaire. Le roi lui fit meubler le palais de Beaufort avec une élégance et un luxe contre lesquels elle se défendait toujours valement ne demandant, disait-elle, au contraire que le silence obscurité. Malheureusement, comme Jupiter, Louis XIV portait avec lui cette déesse du plaisir et qui devore, d'ailleurs, un autre genre de plaisir, allait s'attacher à l'humble maîtresse du grand roi. Mademoiselle de la Vallière était enceinte, cette nouvelle non seulement se répandit à la cour, mais fut même presque officiellement annoncée.

Le 22 octobre 1666, mademoiselle de la Vallière accoucha au château de Vincennes, d'Anne-Marie de Bourbon, légitime de France comme nous le dirons tout à l'heure, qui épousa en 1750, Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti.

Six mois après environ, toujours malgré elle, la favorite eut de son royal amant le titre de duchesse. La terre de Valenciennes et la baronnie de Saint-Christophe furent données en héritage en faveur de la mère et de la fille qui fut couronnée par les mêmes lettres, lesquelles furent datées de Saint-Germain en Laye, du commencement de mai 1667 et enregistrées au parlement le 13.

Le 15 septembre de la même année, mademoiselle de la Vallière devint mère une seconde fois et mit au jour Louis de Bourbon, légitime de France, et qui fut connu plus tard sous le nom de comte de Vermandois.

Tout le jour se para et se réjouit comme si l'enfant qui venait de voir le jour eût été un héritier légitime et le titre de duchesse parut plus consolidé que jamais.

Après avoir vu les intrigues de cour qui ont pour théâtre le palais de la Vallière ou d'obtenir une distinction de plus en plus ambiguë, mademoiselle de la Vallière se sentit et souffrit de la maladie, et elle mourut, deux de ses vieux amis la pleurant avec douleur. C'est le maréchal de la Meillerie qui fut chargé de jouer un rôle important dans la France de Louis XIV, de son duc de Mazarin, a épousé Hortense de Mazarin, et son bouffon Guillaume de Courville, dit le Scarron, que l'on appelle habituellement le comte de Serran.

Le frère de Marie de la Vallière, le duc de la Meillerie, fut le favori de Richelieu, son cousin, et le favori de Louis XIV, lorsque il était évêque de Luçon. Il fut le favori de Louis XIV, lorsque il était évêque de Luçon. Il fut le favori de Louis XIV, lorsque il était évêque de Luçon.

C'est le duc de la Vallière qui fut le favori de Louis XIV, lorsque il était évêque de Luçon. Il fut le favori de Louis XIV, lorsque il était évêque de Luçon. Il fut le favori de Louis XIV, lorsque il était évêque de Luçon.

du roi, la Meillerie quitte Paris, vend ses biens, réalise une somme de quarante à cinquante mille livres et revient annoncer à son cousin Richelieu qu'il va trouver le roi de Suède pour lui demander du service. Le cardinal le laisse aller jusqu'à la porte; puis, au moment où il va sortir: Allons, dit-il, vous êtes un homme de cœur, cousin; restez et je vous pousserai.

Il fit rompre le contrat de vente. La Meillerie rentra dans la terre dont il portait le nom, et le cardinal le poussa effectivement de telle façon, non seulement lui, mais encore toute sa famille, qu'il plaça sa sœur près de la reine mère, qu'elle ne quitta que pour être abbesse de Chelles, abbaye qui, jusqu'alors, n'avait été tenue que par des princesses.

Quant à lui, la première faveur du cardinal fut de le faire chevalier de l'Ordre et de le marier à la fille du maréchal d'Efflat, que l'on désaccorda d'avec un gentilhomme d'Auvergne, nommé de Beauvais; mais la jeune femme prétendit que ce gentilhomme avait été non seulement son fiancé, mais son époux, si bien qu'elle traita toujours de haut en bas celui qu'elle n'appelait que son second mari; heureusement pour le futur maréchal, elle mourut jeune, après lui avoir donné ce fils qui fut depuis duc de Mazarin et qui avait quelque peu hérité de la folie de sa mère.

En 1637, toujours par l'influence de Richelieu, qui, comme on le voit, lui tenait parole, M de la Meillerie épousa Marie de Cossé-Brissac, et, pour combler, autant qu'il était possible, la distance qui le séparait de la maison à laquelle il s'alliait, il eut la lieutenance du roi en Bretagne; ce qui l'amena plus tard, comme nous l'avons vu à propos du conducteur, à être gouverneur de Nantes.

Le pauvre duc était prédestiné à épouser des extravagantes. Un beau matin, sa nouvelle femme le persuada que les Cossé, dont elle était, descendaient de l'empereur Cœcilius Nerva, lequel mourut sans postérité. En conséquence, comme princesse du sang impérial romain, elle faisait asseoir ses sœurs dans des fauteuils, ne s'asseyant en leur présence que sur une chaise, car elle se regardait comme déchuë, par son mariage avec un homme que l'on tenait de si pauvre maison, qu'on ne l'appelait, lorsqu'il était capitaine des gardes, que le petit la Meillerie, et qu'on lui avait refusé mademoiselle de Villeroy, qui fut depuis madame de Courcelles.

Le duc était brave, et en donna plusieurs preuves. Au siège de Gravelines, où il avait la goutte le jour qu'on ouvrit la tranchée, il assista à cette ouverture sur un petit bidet et se tint fort inutilement à découvert sur le rideau, de sorte qu'on lui tira plus de vingt volées de canon et qu'un boulet passa si près de lui, que son cheval se cabra. Le danger était imminent et les officiers qui l'accompagnaient le prièrent de se retirer.

— Quel! leur dit le maréchal, auriez-vous peur, par hasard, messieurs?

— Pour vous, monseigneur, répondirent-ils, pas pour nous.

Pour moi? reprit la Meillerie. Oh! messieurs, ce n'est point à un général d'armée d'avoir peur, surtout quand il est maréchal de France.

Au blocus de la Rochelle, il avait déjà fait une action qui l'avait fort recommandé parmi cette jeunesse qui portait en elle les dernières flammes de la chevalerie. Un jour, s'ennuyant au quartier, il fit venir un trompette et l'envoya vers la ville pour savoir s'il n'y avait pas quelque gentilhomme qui, s'ennuyant comme lui, voudrait faire le coup de pistolet pour se distraire. Un officier qui se trouvait aux postes avancés, et qui se nommait la Constançère, accepta. Ils tirèrent chacun deux coups de pistolet l'un sur l'autre, mais, au deuxième, la Constançère, toucha, au milieu du front, le cheval du duc, qui s'abatit et donna ainsi l'avantage à son adversaire. La Meillerie, loin de lui garder rancune de cette victoire, lui fit avoir une compagnie dans son régiment.

Le maréchal de la Meillerie mourut le 8 février 1664.

Quant à Guillaume de Baulru, comte de Serran, conseiller d'Etat, membre de l'Académie française, il était d'une bonne famille d'Angers, il avait épousé la fille d'un maître des comptes, qui, lorsqu'elle vint à la cour, ne voulut jamais paraître que sous le nom de madame Nogent et non sous celui de madame de Baulru, afin de ne pas être appelée madame de Baulru par la reine Marie de Médicis, qui n'avait pu se déshabiller de prononcer l'u à l'italienne.

Cette femme passait pour un prodige de vertu, ne quittant jamais sa maison n'allant en aucun lieu du monde; ce qui valait force félicitations à son mari, et le rendait fort heureux lorsqu'il s'aperçut que sa femme n'était si dévotement que parce qu'elle avait un galant chez elle, et que ce galant n'était autre que son valet de chambre à lui. La jeune fut proportionnée au crime le valet fut condamné aux galères, après toutefois que Baulru se fut donné

1 Voir la suite de l'histoire.

lui-même le plaisir d'une vengeance dont on peut voir dans Tallemant des Réaux les étranges détails (1).

Quant à sa femme, il la chassa, et elle accoucha à Montreuil-Bellay, en Anjou, d'un enfant qu'il ne voulut pas reconnaître.

Un jour, il dit en riant à la reine mère que l'évêque d'Angers était un saint, et qu'il faisait des miracles. La reine demanda quels miracles il faisait, et Baurtru répondit qu'entre autres choses miraculeuses, il guérissait d'une maladie dont, à cette époque surtout, on guérissait fort rarement.

L'évêque sut cette plaisanterie et s'en plaignit tout haut — Comment l'aurais-je dit? répondit Baurtru tout haut aussi; il en est encore malade.

Jouant au piquet avec un nommé Goussaut, dont la réputation de bêtise était devenue proverbiale, Baurtru fit une faute, et, s'en apercevant à l'instant même :

— Ah! que je suis Goussaut! s'écria-t-il.

— Monsieur, lui répondit Goussaut, vous êtes un imbécile.

— N'est-ce donc pas cela que j'ai dit? demanda Baurtru.

— Non.

— En ce cas, c'est cela que j'ai voulu dire.

Il s'attaqua au duc d'Épernon et le mordit si bien un jour avec certaine épigramme, que celui-ci lui fit donner des coups de bâton par ses donneurs d'étrivières.

Quelques jours après, Baurtru vint à la cour avec une canne.

— Avez-vous donc la goutte? demanda la reine.

— Non, répondit Baurtru.

— Alors pourquoi portez-vous une canne?

— Ah! dit le prince de Guéméné, je vais expliquer la chose à Votre Majesté: Baurtru porte une canne comme saint Laurent porte son gril; c'est le signe de son martyre.

Baurtru était fort entêté et disait qu'il n'avait trouvé au monde qu'un homme plus entêté que lui: c'était un juge de province. Un matin, ce juge qui l'avait déjà ennuyé plusieurs fois, se présenta chez lui.

— Ah! ma foi, dit Baurtru à son valet, dis que je suis au lit.

— Monsieur, répondit le valet après avoir fait la commission, il dit qu'il attendra que vous soyez levé.

— Alors, dis-lui que je suis fort mal.

— Monsieur, il prétend qu'il connaît d'excellentes recettes.

— Dis-lui que je suis à l'extrémité, et qu'il n'y a plus d'espoir.

— Monsieur, il dit qu'en ce cas, il ne veut pas que vous mouriez sans qu'il vous dise adieu.

— Dis-lui que je suis mort.

— Monsieur, il dit qu'il veut vous jeter de l'eau bénite.

— Allons, dit Baurtru ne trouvant plus rien à objecter, puisqu'il en est ainsi, fais-le entrer.

Baurtru était fort indévot et traitait Rome de chimère apostolique. Un jour, on lui montra une liste de dix cardinaux que venait de faire le pape Urbain, et qui commençait par le cardinal Fachinetti.

— Mais je n'en vols que neuf, dit Baurtru, et vous m'en annoncez cependant dix.

Et il appela les uns après les autres les neuf derniers noms.

— Il y en a bien dix, reprit l'interlocuteur, mais vous oubliez le cardinal Fachinetti.

— Ah! pardon, dit Baurtru, je pensais que c'était le titre général.

Aussi, un de ses amis, qui connaissait son irrégion, fut-il fort étonné de lui voir un jour lever son chapeau au crucifix.

— Ah! ah! dit-il vous êtes donc raccommoqués?

— Nous nous saluons, dit Baurtru, mais nous ne nous parlons pas (2).

Un soir que ses chevaux avaient couru toute la matinée, et qu'une personne qu'il voulait renvoyer en carrosse se défendait de cette politesse, en disant que les malheureuses bêtes, attelées depuis sept ou huit heures, seraient trop fatiguées si elles faisaient encore cette nouvelle course:

— Eh! mordieu! dit Baurtru, si le Seigneur avait créé mes chevaux pour qu'ils se reposassent, ils les eût faits chanoines de la Sainte-Chapelle.

Ses plaisanteries, au reste, n'avaient pas toujours le caractère frivole et bouffon de celles que nous venons de citer. On s'occupait beaucoup à Paris de la révolution d'Angleterre et de la position précaire du roi Charles I^{er}.

— Oui, dit Baurtru, c'est un veau qu'on promène de marché en marché et qu'on finira par mener à la boucherie.

Baurtru mourut en 1655, et dans sa personne s'éteignit un des derniers représentants de cet esprit qui avait si fort

réjoui le bon roi Henri IV et la bonne reine Marie de Médicis, mais qui devait cesser d'être de mode à la cour plus grave et plus prude de Louis XIV.

Pendant une mort bien autrement importante que les deux morts que nous venons de consigner ici, devenait de jour en jour plus certaine et plus inévitable, c'était celle de la reine mère.

Anne d'Autriche avait joui du rare privilège accordé par le ciel à quelques femmes, celui de ne point vieillir. Ses mains et ses bras étaient restés magnifiques, son front demeurait pur de rides et ses yeux, toujours les plus beaux du monde, n'avaient pu renoncer à ces habitudes de coquetterie qui les avaient rendus si dangereux dans leur jeunesse; quand, tout à coup, vers la fin du mois de novembre 1664, les douleurs que, depuis quelques années, elle ressentait dans le sein devinrent plus violentes. Le mal avait été négligé dans son principe; il empira rapidement et l'on commença de comprendre, en voyant passer cette belle peau de la mate blancheur de l'albâtre à la teinte jaunâtre de l'ivoire, que la situation était grave, et que le jour approchait où l'orgueilleuse reine régente dépouillerait la vie avec moins de peine peut-être qu'elle n'avait dépouillé les grandeurs.

Plusieurs médecins furent appelés successivement Valot d'abord, le premier médecin du roi, bien plus chimiste, et surtout bien plus botaniste que médecin, il traita la royale malade par des compresses de ciguë (qui ne firent qu'empirer le mal puis, voyant, au bout de quinze jours, qu'elle ne ressentait aucun adoucissement, elle appela Séguin, son premier médecin à elle, homme savant, mais très absolu, et dont le système était de saigner toujours et pour tout; de grandes discussions s'élevèrent entre les deux docteurs; pendant ces discussions, le mal redoubla, et le 15 du mois de décembre, après une mauvaise nuit passée au Val-de-Grâce, où depuis qu'elle avait quitté le pouvoir, on plutôt que le pouvoir l'avait quittée, elle venait se mettre fréquemment en retraite, son sein se trouva en tel état, qu'elle jugea le mal incurable.

Dieu punissait étrangement la pauvre femme pendant les dix ou quinze années qui venaient de s'écouler, elle avait vu, chez les religieuses dont elle avait fait ses compagnes, plusieurs exemples de ce mal terrible, et sa prière habituelle au Seigneur était qu'il la voulût bien préserver de cette maladie qu'elle redoutait plus que toutes les autres.

Et cependant elle reçut le coup avec résignation.

— Dieu m'assistera, dit elle; et, s'il permet que je sois affligée de ce mal affreux qui semble me menacer, ce que je souffrirai sera sans doute pour mon salut.

Aussitôt que cette nouvelle du danger de la reine se répandit, Monsieur accourut. Le roi, moins pressé, quoique prévenu en même temps que son frère, n'arriva que vers les trois heures: le profond égoïsme, qui était le côté saillant du caractère de Louis XIV, se manifestait surtout dans ces sortes d'occasions.

On fit aussitôt une consultation des plus célèbres médecins et chirurgiens de Paris, et l'avis général fut que c'était un cancer, et que le mal était sans remède.

Alors, plusieurs personnes parlèrent à la malade d'un pauvre prêtre de village nommé Gendron, qui faisait des cures merveilleuses en pansant les pauvres, auxquels il s'était exclusivement consacré, allant chez eux des qu'il les savait souffrants, tandis qu'il n'allait chez les riches et chez les puissants que lorsqu'il y était appelé.

Cet homme examina le sein de la reine, promit qu'il l'endurcirait comme une pierre, et affirma qu'ensuite elle vivrait aussi longtemps que si elle n'avait jamais eu de cancer.

Mais son remède, au lieu d'adoucir les douleurs de la malade, ne fit que les augmenter, et, quoique, dans le jour, la reine s'habillât comme d'habitude et se divertît du mieux qu'elle pût, la nuit, ceux qui couchaient dans sa chambre disaient qu'elle dormait mal et souffrait beaucoup. Enfin, contre toutes les promesses de l'empirique, le cancer s'ouvrit et le mal redoubla d'intensité.

A Gendron succéda alors un Lorrain nommé Alliot: il traitait après lui une femme qui avait eu, disait-il, la même maladie que la reine mère, et qu'il prétendait avoir guérie: cette espèce de preuve vivante de la puissance de son art donna quelques espérances à la cour. Malheureusement, par l'ordre de Dieu, dit madame de Motteville, les remèdes des médecins furent inutiles à la guérison de son corps, mais, par les tourments qu'ils lui firent souffrir servirent à guérir les maladies de son âme.

Pendant le roi s'était habitué aux souffrances de sa mère, et ses plaisirs, interrompus un instant, avaient bientôt repris leur cours habituel. On oublia vite à la cour ceux qu'on n'y voit plus, et même quelquefois ceux qu'on y voit, et l'on oubliait l'ex-régente qui agonisait à l'aurore de Paris.

Les amours du roi avec mademoiselle de la Vallière tenaient toujours, aussi n'en parlait-on plus; mais ceux de

(1) Voir la note Q à la fin du volume.

(2) Cette anecdote fut attribuée à tort à Piron; rendons à César ce qui appartient à César.

Monsieur de M. le comte de Guiche, qui diversés états l'ont vu, mais versants par le monde. Le duc de Grammont, dans sa grande faveur, et qui s'était obtenu de lui, par le crédit de son père, un exil. Il alla trouver le duc de Guiche, le comte de Guiche le reçut comme d'habitude, et lui fit un accueil qui lui témoigna une grande faveur.

Le duc de Grammont, qui était un homme et le bon accueil que le comte de Guiche lui fit, Madame prit peur que son mari ne se fût aperçu de son absence, et pour surprendre les paroles de son mari, elle se hâta d'écrire au duc de Grammont, et lui fit dire qu'elle avait effectivement été à Paris, et qu'elle était revenue.

Aussitôt que le comte de Guiche fut dans une grande colère, et qu'il se mit à douter de se présenter de nouveau à son mari, et de lui même prononcer son nom.

Le comte de Guiche, au désespoir. En véritable chevalier, il se rendit aux ordres de sa dame si elle le voulait, et demanda au roi la permission de retourner en Pologne. Le roi accorda ce qu'il demandait, et le pauvre amant se mit à l'œuvre d'une balle dans une rencontre avec le comte de Guiche, et cette balle ne se fut aplatie contre un front de Monsieur, que Madame se trouva dans une situation fâcheuse qui fut brisée du coup.

Après le départ de Pologne, Madame lui fit redemander par ses amis, ses lettres et le portrait qui gardait la trace de la balle. Le comte de Guiche était son obéissance aux ordres de Monsieur, et à tout à l'instant même.

Comme le comte de Guiche, rendait le comte de Guiche plus amoureux que jamais. Il supplia la comtesse de lui pardonner, et de parler à Monsieur, mais Monsieur refusa constamment de rien entendre.

Le comte de Guiche se désespérait et cherchait tous les moyens de se faire à Madame sans en trouver aucun, lorsque le hasard le poussa dans une situation qui n'avaient pu faire ni sollicitation.

Madame de la Vieuville, on se rappelle que nous avons plus d'une fois mentionné le nom à l'époque de la dernière Pologne. Madame de la Vieuville donnait bal, et Madame de Guiche fut plus d'y aller avec Monsieur. Pour que cette soirée fut plus complète et plus gaie, on décida que l'on se masquerait. Afin de n'être pas reconnue, Madame fit faire en même temps qu'elle trois ou quatre de ses filles, et Monsieur se fit accompagner de cette escorte féminine, par deux enveloppes dans des capes et dans un carrosse d'argent.

A la porte de Madame de la Vieuville, le carrosse de Monsieur rencontra un autre carrosse tout chargé de masques comme le sien. Les deux troupes descendirent, se rencontrèrent dans le vestibule, et là, Monsieur proposa à la comtesse de se mêler avec la sienne. La proposition fut acceptée, chacun prit au hasard la main qu'on lui tendait, mais dans la main qu'elle venait de prendre, Madame reconnut celle du comte de Guiche : une blessure qu'il avait reçue à cette main ne permettait point à Madame de douter que ce fût le comte de Guiche, et de ce singulier jeu du hasard.

De son côté le comte de Guiche, déjà prévenu par l'odeur de son capot que Madame portait dans les cheveux, sentit la main qu'il tenait si tremblante, qu'il se douta de quelque chose. La main voulait lui échapper, il la retint. Cet effort valut à Madame le courage de Madame. Le courant électrique courut dans la main trembla toujours, mais ne tenta plus de se retirer.

Tous deux étaient dans un si grand trouble, qu'ils montrèrent l'écarter sans rien dire. Enfin le comte de Guiche, étant revenu Monsieur parmi les masques, et voyant qu'il ne faisait point attention à sa femme, entraîna celle-ci dans une petite chambre moins pleine de monde que toutes les autres, et là, il dit à Madame de si bonnes raisons pour lui pardonner la faute qu'il avait commise, que la princesse lui pardonna.

Après avoir parlé tant désiré et si longtemps attendu, le comte de Guiche, que l'on entendit la voix de Monsieur qui était dans le carrosse. Madame se sauva par une porte et le comte de Guiche par l'autre. En quittant son amant, Madame fut prise de peur que son mari ne se doutât de quelque chose, et elle resta plus longtemps au bal le comte de Guiche, et se rendit avec son obéissance ordinaire à Monsieur. Le lendemain, il rencontra un ami et s'arrêta à causer avec lui, et à coup le pied manqua à un moment qui venait de monter au haut de l'escalier; le malade jeta un cri, et le comte de Guiche s'élança et resta dans une situation qui son secours inespéré se fût blessé gravement sans doute, étant grosse de plusieurs mois.

Cette circonstance activa encore le raccommodement, et un soir que Monsieur était parti, les deux amants se rencontrèrent chez Madame de Grammont.

Il va sans dire que la rencontre fut usée sur le compte du hasard.

Comme on le voit, et comme nous l'avons dit, la maladie de la reine n'empêchait pas les plaisirs d'aller leur train, et cependant le mal empirait tous les jours.

Le printemps vint; toute la cour alla à Saint-Germain, et la reine mère, malgré les représentations qui lui furent faites, voulut suivre la cour, disant qu'autant valait qu'elle mourût la qu'ailleurs.

Le 27 mai au matin la reine mère, assistant à la messe, eut un grand frisson; elle n'en voulut rien dire pour ne point priver la jeune reine et Madame d'un divertissement qu'elles avaient projeté; mais, après que les deux princes furent parties, elle avoua à ceux qui lui trouvaient mauvais visage qu'elle croyait avoir la fièvre et qu'elle éprouvait un grand froid. En effet, à peine fut-elle couchée, que le frisson la prit, et l'accès dura six heures.

Ces six heures de fièvre menèrent la malade si rapidement, que le médecin déclara qu'il fallait la faire confesser. Le même soir, la reine parla de faire son testament.

Cependant les médecins s'étaient trompés, les douleurs augmentaient sans doute, mais la malade était destinée à souffrir longtemps encore avant de mourir. D'ailleurs, elle ne se faisait aucune illusion, et, s'en fût-elle fait, plus d'une fois les paroles de ceux qui l'entouraient la lui eussent ôtée. Le 3 août, entre autres, jour où elle avait été plus mal et où elle avait souffert davantage, Berlinghen, notre vieille connaissance et un de ses plus anciens serviteurs, vint la voir. A peine l'eût-elle aperçu qu'elle s'écria :

— Ah! monsieur le premier (c'était le titre qu'on donnait à Berlinghen en sa qualité de premier valet de chambre), ah! monsieur le premier, il faut nous quitter!

A une autre époque, cette espèce d'arian, tout égoïste qu'il était, eût peut-être touché celui qui en était l'objet; mais nous l'avons dit, le xviii^e siècle n'était pas celui de la sensibilité.

— Madame, répondit froidement, Berlinghen, vous pouvez penser avec quelle douleur vos serviteurs reçoivent cet arrêt; mais ce qui peut vous consoler, c'est de voir qu'en mourant Votre Majesté échappe à de grands tourments et de plus à une grande incommodité, particulièrement elle qui aime les parfums; car ces maux, vers la fin, sont d'une grande punance.

Cependant l'heure suprême n'était pas encore arrivée; après plusieurs alternatives de bien et de mal, la reine mère se trouva tout à coup infiniment mieux; la Providence semblait vouloir lui rendre quelques forces pour qu'elle pût supporter la triste nouvelle qui l'attendait.

Son frère, le roi d'Espagne Philippe IV, était mort le 17 septembre 1665, et la notification de cette mort arriva à Paris le 27 du même mois.

Cette nouvelle fut accueillie avec des sentiments bien divers à la cour de France. La jeune reine la reçut en fille profondément attachée à son père; la reine mère, en sœur qui voit son frère lui montrer le chemin de la tombe; le roi, en souverain dont le regard profond et politique voit d'un coup d'œil tous les avantages qui peuvent résulter quelquefois pour les uns de la douleur des autres.

En effet, le jeune Charles II, qui devait mourir sans postérité, était malade et souffrant, de sorte que nul ne croyait qu'il pût vivre longtemps.

A partir de ce moment, Louis XIV, selon toute probabilité, rêva la succession d'Espagne.

Le temps s'écoulait; la reine mère vivait au milieu d'atroces souffrances; mais enfin elle vivait. L'hiver était arrivé, et avec lui les plaisirs étaient revenus; car le propre d'une souffrance prolongée comme l'était celle d'Anne d'Autriche, c'est que tout le monde s'y habitue, excepté la personne qui souffre.

Il y eut donc, le 5 janvier, veille des Rois, grand bal chez Monsieur; le roi y assista en habit violet, car il était en deuil de son beau-père; mais cet habit était tellement couvert de perles et de diamants, que sa couleur funèbre disparaissait sous les pierres.

Le lendemain la reine mère se trouva plus mal et les divertissements cessèrent. Le 17, elle communia.

Le mardi 19, les accidents augmentèrent, et l'on prévint le roi qu'il était temps que sa mère reçût le viatique. Comme l'en avait prévenu Berlinghen, la mauvaise odeur qui s'échappait de sa plaie était telle, que, chaque fois qu'on la pansait, il fallait lui tenir à elle-même des flacons d'essence sous le nez.

Ce fut l'archevêque d'Auch qui apporta le corps de Notre-Seigneur; il était assisté de l'évêque de Mende, du curé de Saint-Germain, de l'abbé de Quémadeuc et de quelques autres amoniteurs.

Le soir, la mourante reçut l'extrême onction.

Au milieu de la nuit, elle entra dans l'agonie; cependant, de temps en temps, elle ouvrait les yeux et parlait.

Son médecin lui prit le bras pour lui tâter le pouls; elle le sentit.

— Oh ! c'est inutile, dit-elle, il n'y est plus.

Monsieur sanglotait, à genoux près du lit.

— Mon fils ! murmura-t-elle tendrement.

Puis, sentant que le médecin avait laissé son bras à nu :

— Couvrez mon bras, dit-elle.

Un instant après, son confesseur, qui était un moine espagnol, s'approcha de son lit, elle le reconnut.

— *Padre mio, yo me mucro!* dit-elle.

Mais elle se trompait, car, un quart d'heure après, elle répondit à l'archevêque d'Auch qui l'exhortait

— Ah ! mon Dieu ! je souffre beaucoup ; ne mourrai-je pas bientôt?...
Une heure après, elle ouvrit la bouche et demanda la

croix.

Ce furent les dernières paroles qu'elle prononça. On approcha le crucifix de ses lèvres : elle fit alors, et de temps en temps, pour le baiser, quelques mouvements qui prouvaient qu'elle n'avait pas perdu connaissance.

Enfin, le mercredi 20 janvier 1666, entre quatre et cinq heures du matin, elle expira.

Le roi supporta cette mort comme il devait plus tard et successivement supporter celle de tous ses proches, c'est-à-dire avec un grand égoïsme ou une grande résignation.

Depuis qu'il avait échappé à la tutelle de sa mère, plusieurs altercations avaient eu lieu entre elle et lui ; et, une fois qu'elle avait tenté de lui faire des observations sur le scandale de ses amours avec mademoiselle de la Vallière, s'important vis-à-vis de la reine mère plus qu'il ne l'avait jamais fait pour mademoiselle de la Motte-d'Argencourt et pour Marie de Mancini, il s'était oublié jusqu'à lui dire qu'il n'avait plus besoin des conseils de personne et qu'il était assez grand pour se conduire lui-même.

Anne d'Autriche eut les qualités et les défauts des régentes : entêtement en politique, faiblesse en amour. Après avoir résisté à Buckingham, le plus beau, le plus élégant et le plus magnifique seigneur de l'époque, elle céda à Mazarin, qu'au dire de la princesse palatine, seconde femme de Monsieur, elle finit même par épouser (1). Mais au milieu de tout cela, le cœur de la mère resta inébranlable dans son amour ; son fils fut toujours pour elle le roi, et, pareille à ces belles madones de Beato Angelico et du Pérugin, pour lesquelles leur fils était déjà un Dieu, au milieu des dangers qui menaçaient son enfance, e le veilla sur lui avec une sollicitude qui tenait presque du respect.

Anne d'Autriche avait soixante-quatre ans lorsqu'elle mourut, et elle en paraissait à peine quarante ; ce fut au point que, lorsqu'elle se souleva, les yeux brillants d'espoir, les joues ardentes de fièvre, pour recevoir le saint viatique, Monsieur s'écria :

— Oh ! voyez donc ma mère, elle n'a jamais été si belle. Des sonnets, des vers et des épitaphes furent faits sur l'auguste défunte.

Nous en citerons trois :

*El soror et conjur et mater nataque regum
Nulla unquam tanto sanguine aigna fuit.*

Anne, dont la vertu, l'éclat et la grandeur
Ont rempli l'univers de leur vive splendeur,
Dans la nuit du tombeau conserve encor sa gloire,
Et la France à jamais aimera sa mémoire.

Elle sut mépriser les caprices du sort,
Regarder sans horreur les horreurs de la mort ;
Affermir un grand trône et le quitter sans peine,
Et, pour tout dire enfin, vivre et mourir en reine.

Nous citons ces vers par conscience et parce qu'ils sont de mademoiselle de Scudéry ; mais hâtons-nous de le dire, notre citation ne signifie pas que nous les admirions.

Terminons par ceux-ci, que l'évêque de Comminges fit dans la basilique même de Saint-Denis, au moment où l'on jetait dans la tombe encore ouverte d'Anne d'Autriche les insignes de la royauté.

Superbes ornements d'une grandeur passée,
Vous voilà descendus du trône au monument ;
Que reste-t-il de vous dans ce grand changement ?
Qu'un triste souvenir d'une gloire effacée !

Mortels dont la fortune est toujours balancée,
Et qui des ris aux pleurs passez en un moment,
Si vous voulez sortir de votre égarement,
Que ce terrible objet frappe votre pensée.

Anne vivait hier, et cette Majesté
qui régnait sur les cœurs par sa rare bonté,
Dans ces autres sacrés n'est plus qu'un peu de cendre,

Orateurs, taisez-vous ! cette foule de rois
qui sont ici comme elle et sans force et sans voix,
Font moins de bruit que vous, mais se font mieux entendre.

XXXVII

CONSÉQUENCES DE LA MORT D'ANNE D'AUTRICHE. —
REFROIDISSEMENT DU ROI POUR MADEMOISELLE DE LA
VALLIÈRE. — COMMENCEMENT DE MADAME DE MON-
TESPAN. — LA PRINCESSE DE MONACO. — CARACTÈRE
DE LA NOUVELLE FAVORITE. — PRÉPARATIFS DE
GUERRE. — CAMPAGNE DE FLANDRE — RUDESSE DE
LOUIS XIV. — AMOURS DE LA GRANDE MADEMOISELLE
AVEC LAUZUN. — PORTRAIT DE LAUZUN. — SON ORI-
GINE. — CAUSES DE SON RAPIDE AVANCEMENT. — IL
SE FAIT METTRE A LA BASTILLE. — SA GROSSIÈRETÉ.
— LE ROI CONSENT D'ABORD A SON MARIAGE. — MO-
TIFS QUI DÉTERMINENT LE ROI A DONNER SON CON-
SENTEMENT. — DERNIÈRES ANNÉES DU DUC DE BEAU-
FORT. — SA FIN MYSTÉRIEUSE.

La mort de la reine mère ne fit aucun changement dans les affaires publiques, dont, depuis longtemps, elle ne se mêlait plus ; mais elle laissa un grand vide à la cour. Anne d'Autriche connaissait tout le monde à cette cour ; elle savait la naissance et appréciait le mérite de chacun. Fière comme une Autrichienne, polie comme une Française, régulière comme une Espagnole, elle tenait chacun à la distance qui convenait, et ce que Louis XIV regretta surtout en elle, ce furent ces règles d'étiquette dont Anne d'Autriche savait faire des devoirs, et que Louis XIV fut obligé de convertir en lois (1).

Mademoiselle de la Vallière était toujours la sultane favorite. Cependant, en acquérant des droits sur Louis XIV comme mère, elle avait beaucoup perdu de ses charmes comme maîtresse. Sa fraîcheur, sa principale et l'on pourrait presque dire sa seule beauté, avait disparu, et l'on commençait à s'apercevoir à la cour que le roi ne l'aimait plus que de cet amour languissant et fatigué qui ne demande pas mieux que de changer d'objet. Le moment était bon pour friquer la survivance de cet amour qui s'en allait mourant. Une des plus jolies femmes de la cour le comprit et en profita : c'était madame de Montespan.

Déjà, avant elle, une autre femme avait tenté ce qu'elle allait entreprendre et était parvenue à rendre Louis XIV infidèle, sinon inconstant. Cette femme, c'était la princesse de Monaco, la gracieuse fille du comte de Grammont et, par conséquent la sœur du comte de Guiche. Mais ce caprice n'avait eu que la durée du désir qui l'avait fait naître et du plaisir qui l'avait satisfait.

Soit qu'elle fût plus adroite, soit qu'elle eût plus de charmes réels, il n'en fut pas ainsi de madame de Montespan.

Françoise-Athénaïs de Rochecouart de Mortemart, marquise de Montespan, que nous avons déjà introduite dans les fêtes de Fontainebleau sous le nom de mademoiselle de Tonny-Charente qu'elle portait à cette époque, était née en 1641, et, en 1663, avait épousé Henri-Louis de Pardailan de Gondrin, marquis de Montespan, lequel était d'une illustre famille de Gascogne, mais dont l'antiquité cependant ne pouvait lutter avec celle des Mortemart (2). Il avait obtenu pour elle, par le crédit de Monsieur, une place de dame du palais de la reine, et cette superbe beauté de la race des Mortemart, héréditaire comme l'esprit dans cette illustre famille, avait produit le plus grand effet sur tout le monde. Chacun alors s'était approché d'elle pour lui faire la cour ; mais elle n'avait voulu écouter personne, et le marquis de la Fare, dans ses Mémoires, se cite lui-même comme un des malheureux que les beaux yeux de la marquise de Montespan avaient faits.

Le roi ne fit point d'abord attention à elle, et ce fut peut-

(1) Voir la note S à la fin du volume.

(2) Voir la note T à la fin du volume.

(4) Voir la note R à la fin du volume.

un ami de Colbert. Une si haute charge relevant du département de la guerre, donnée à un homme du caraïre de Lauzun, lui promettait une foule de désagréments. Il embrassa Nyert, l'envoie reprendre avec Lauzun la conversation où il l'a laissée, saisit le premier papier venu pour se faire un prétexte d'entrée près du roi, et pénétra dans la chambre du conseil. Le roi, surpris de le voir, se leva, va à lui, Louvois l'entraîne dans l'embrasure d'une fenêtre, lui dit qu'il sait tout, exagère les défauts de Lauzun et déclare que cette nomination est une source de querelles futures entre lui et le grand maître, querelles qui n'auront non seulement à l'unité du service, mais encore à la tranquillité de Sa Majesté, qui sera constamment prise pour arbitre.

Le roi n'avait eu qu'un but en recommandant le secret à son favori, c'était de cacher ce qu'il voulait faire pour lui à Louvois, dont il avait d'avance deviné l'opposition; aussi rien ne pouvait lui être plus désagréable que l'indis-

femme de chambre. Arrive au point où elle ne lui pouvait plus rien refuser, il exigea d'elle qu'elle le cachât sous le lit de sa maîtresse au moment même où le roi, qui ainsi que nous l'avons vu, passait tous les nuits chez sa femme, viendrait à son heure accoutumée chez madame de Montespan.

C'était vers trois heures de l'après-midi que Louis XIV avait l'habitude de faire ses visites amoureuses. A deux heures et demie Lauzun fut introduit par la camériste dans la chambre à coucher, où il prit son poste.

Il n'attendit pas long-temps. A peine avait-il tiré les courtines, que le roi et madame de Montespan entrèrent et s'approchèrent de Lauzun de telle façon, qu'il lui fut impossible de perdre un seul mot de ce qu'ils disaient.

Le hasard servit l'écouteur à souhait. La conversation tomba sur lui, et, alors il apprit tout, l'indiscrétion de Nyert, la terreur de Louvois, et surtout le peu de zèle que mettait la favorite à servir ses intérêts.



Mademoiselle et le duc de Lauzun.

crétion qu'avait commise Puyguilhem; car de soupçonner un autre, il n'y avait pas moyen. Aussi, lorsque le roi sortit du conseil, au lieu de s'arrêter, passa-t-il devant lui sans rien dire. Puyguilhem demeura étourdi, et tout le reste de la journée prit à tâche de se trouver sur le passage du roi; mais c'était chose inutile: le roi semblait ne l'avoir jamais vu. Enfin, au petit coucher, Lauzun se hasarda de s'avancer vers le roi et de lui demander s'il avait signé son brevet; mais Louis XIV lui répondit de ce ton sec, si alarmant pour un favori:

— Cela ne se peut pas encore; on verra.

Il était clair que quelque chose était survenu qui avait tout bouleversé. Lauzun s'informa, s'inquiéta, s'enquit, nul ne put rien lui dire. Il résolut de s'adresser à madame de Montespan.

Madame de Montespan avait quelques obligations à Lauzun. D'abord, on parlait de relations intimes qui auraient eu lieu entre elle et Puyguilhem; ensuite, on disait que, devant le roi, le complaisant favori s'était non seulement retiré, mais encore qu'il avait aidé à aplanir certaines difficultés avec une adresse et une obligeance qui n'avaient pas peu contribué à lui faire obtenir du roi cette promesse imprudente que le roi venait de retirer.

Puyguilhem, comme nous l'avons dit, s'adressa donc à madame de Montespan. Celle-ci lui promit monts et merveilles; cependant, malgré ces promesses, huit jours s'écoulèrent sans rien amener de satisfaisant pour Lauzun.

Mais ces huit jours n'avaient point été perdus. Lauzun se doutant que madame de Montespan le leurrait de fausses promesses, les avait employés à se faire l'amant de sa

Un mouvement perdait à jamais Lauzun. Il resta immobile et sans haleine pendant tout le temps que le roi et madame de Montespan demeurèrent dans la chambre, c'est-à-dire pendant plus de deux heures; puis, Louis et sa maîtresse étant sortis, il se retira à son tour, alla rajuster sa toilette et revint se coller à la porte de madame de Montespan, qui avait répétition pour un ballet.

Elle sortit et trouva Lauzun qui l'attendait. Le sollicitateur lui offrit la main de la façon la plus galante, et lui demanda si, durant la visite que le roi lui avait faite, elle avait eu l'obligeance de songer à lui.

Madame de Montespan lui fit alors l'énumération de toutes les bonnes paroles qu'elle avait, à ce qu'elle assurait, dites au roi et qui ne pouvaient, à son avis, manquer de produire un excellent effet. Lauzun, la laissa bien s'enfermer; puis, lorsqu'elle eut dit tout ce qu'elle avait à dire il se pencha à son oreille.

— Il n'y a qu'un petit malheur à tout cela, dit-il.

— Et lequel? demanda madame de Montespan.

— C'est que, depuis un bout jusqu'à l'autre, vous en avez menti comme une coquine.

Madame de Montespan jeta un cri et voulut quitter le bras de Lauzun; mais il la retint presque de force.

— Oh! attendez au moins que je vous prouve que je sais ce que j'avance.

Et il lui raconta d'un bout à l'autre tout ce qui s'était dit et fait dans cette chambre où cependant le roi et madame de Montespan croyaient bien n'être ni vus ni écoutés.

Tout ce récit bouleversa tellement madame de Montespan qu'en rentrant dans la salle du ballet, elle s'évanouit.

Le roi avait essayé de lui parler, et Lauzun se retira comme par enchantement. Le soir, dans le château de Montesquiou, Lauzun raconta à son royal oncle.

Le roi était furieux, et dit qu'il ignorait d'où Lauzun avait appris ces choses. Il ne dit rien, et se contenta de tourner les talons. Mais celui-ci n'était pas homme à se laisser ainsi tromper. Il épia le roi, et comme il était en habits de chambre un beau matin, il parvint à se présenter devant lui. Alors s'approchant de Louis XIV.

Sire, dit-il, j'ai vu que tout gentilhomme était digne de vous servir, et que le titre de roi n'était qu'un vain bruit. Plus pour leur cette parole. Il partit sans plus tarder.

— Comment, dit le roi, monsieur demanda Louis XIV. — Je vous prie, sire, votre Majesté m'avait positivement promis de m'être grand maître de l'artillerie, et qu'elle ne me l'aurait jamais enlevé.

— Mais, dit le roi, je vous l'avais promise, mais à condition que vous ne garderiez le secret, et que vous l'avez point gardé.

C'est bien, dit Lauzun; puisqu'il en est ainsi, je n'ai plus qu'une chose à faire, c'est de friser mon épée, afin que l'envie ne me reproche jamais de servir un prince qui ne me paie si vilainement à sa parole.

Et joignant le fait à la menace, Lauzun tira effectivement son épée, la brisa sur son genou et et jeta les deux morceaux aux pieds du roi.

La colère monta au visage de Louis XIV comme une flamme. Il leva, sur lui, sent la main qu'il tenait à la main, mais presque aussitôt, s'élançant vers une fenêtre : — Oh ! non, s'écria-t-il en l'ouvrant, il ne sera pas dit que j'aie frappé un homme de qualité.

Et joignant le fait à la menace, Lauzun tira effectivement son épée, la brisa sur son genou et et jeta les deux morceaux aux pieds du roi.

Mais tout cela finit en un coup de Lauzun sur le roi, qui releva le visage à la Bastille le grand maître de sa garde, pour lui proposer, en échange de la charge qu'il avait perdue, la place de capitaine des gardes du roi.

— Mais, dit le roi, l'abdication qu'en faisait le duc de Gesvres n'est pas en votre honneur, et c'est de la place de premier gentilhomme de la chambre que vous devez être. Enfin pourtant il accepta, sortit de la Bastille, alla saluer le roi, prêta serment de sa nouvelle charge et rendit les dragons.

Quinze jours après, tout était sur le même pied qu'auparavant, et Lauzun obtenait encore la compagnie des cent gentilshommes de la maison du roi au bec de corbin, qu'avait eue son père, et était fait lieutenant général.

On n'est pas tout à fait sans avoir dit que madame de Monaco avait été un instant la maîtresse du roi, mais ce que nous savons pas, c'est que Lauzun avait d'abord eu ses bonnes grâces quand elle était encore mademoiselle de Camille. Or Lauzun, qui l'avait véritablement aimée, ne lui parlait point d'avoir cédé au roi. Aussi, un jour qu'il était à la Saint-Cloud, trouvant Madame assise à table sur le parquet pour se rafraîchir, et près d'elle madame de Monaco, sa surintendante, à demi couchée et une main renversée sur sa tête, qu'en coquetant avec les dames, il poussa la main de sa botte dans la main de madame de Monaco, et, pirouettant sur lui-même, salua la princesse et s'en alla.

De cette œuvre de l'impertinence, il n'était rien résulté. Le roi, qui avait dit à la madame de Monaco qu'il lui avait gardé pour elle la douleur de se marier à l'étranger, fut obligé de préférer son favori à son ancienne maîtresse. Lauzun continua donc avec le roi, grand succès ses excentricités, comme on dira de nos jours, et il poussa l'audace la hardiesse jusqu'à parler non seulement d'amour, ce qui ne lui avait rien été, mais encore de mariage à la grande Mademoiselle, propre cousine du roi.

C'était là une bien autre affaire que celle de l'artillerie. Cependant, au grand étonnement de tout le monde, le mariage fut conclu, et ce mariage, malgré la noblesse de Gasconne, parut bien devant son cousin.

Tout cela fut arrêté, conclu, si Lauzun avec sa vanité exorbitante, ne fut retardé, son mariage pour faire faire un mariage de la nation et n'eut point tenu à ce que le mariage fut retardé à la messe du roi.

Comme on le voit, l'histoire de Lauzun, et Lauzun lui-même, ont été bien amusants. Cette fois, ce ne fut point l'histoire de la cour, mais l'histoire de la représentation au roi, ce furent Monsieur et Madame de France, qui furent si bien, que le roi ne put s'en empêcher.

Monsieur et Madame de France, comme madame Lauzun contre elle-même, et ce mariage fut retardé au roi le sacrifice de cette dernière.

Monsieur et Madame de France, et ce n'était point par amour pour Lauzun, mais par amour pour un comte qui Louis XIV avait épousé, et ce mariage fut retardé à un mariage de la nation, et ce mariage fut retardé à un mariage de la nation, et ce mariage fut retardé à un mariage de la nation.

un moment de franchise politique, avait dit : *L'Etat, c'est moi* n'avait point de ces faiblesses-là; non, ce consentement, jugé de tant de façons différentes, n'était rien autre chose qu'un calcul.

Mademoiselle était la seule opposition qui fut restée à la cour, c'était l'incarnation de la Fronde de parue, ou peu s'en fallait de la société nouvelle. Mademoiselle, épousant un prince du sang, donnait au passé une importance qui pouvait se refléter dans l'avenir; Mademoiselle, épousant Lauzun, restait la plus riche héritière de France, mais des endait de son rang de princesse du sang à celui de femme d'un simple gentilhomme.

Au reste, vers le même temps, disparaissait de la scène du monde un des hommes qui avaient joué l'un des principaux rôles dans cette Fronde déjà oubliée, et dont le hasard vient de nous faire dire un dernier mot.

C'était le grand amiral de France, M. de Beaufort.

M. de Beaufort avait été envoyé par Louis XIV au secours de Candie qu'assiégeaient les Turcs. Seulement, pour ne pas se brouiller avec le Grand Seigneur, le roi de France avait substitué le pavillon de Sa Sainteté au sien.

Sortie de Toulon le 5 juin 1669, la flotte du duc de Beaufort à part une forte rafale du nord-ouest qui avait dématé la *Sirène* à la hauteur des Iles d'Hyères, avait eu un temps magnifique; le 17, vers la pointe de la Morée, on avait rencontré quatorze bâtiments vénitiens chargés de chevaux destinés à la cavalerie française.

On arriva en vue de Candie, et l'escadre mouilla dans une assez mauvaise rade ouverte au nord et située sous les murs de la ville, que l'on appelait la Fosse. Les Turcs étaient maîtres de toute l'île, excepté de la capitale.

En abordant dans l'île, qui appartenait alors aux chrétiens, Achmet-Pacha avait prédit cet envahissement successif par une parabole. Jetant son sabre au milieu d'un large tapis :

— Messieurs, avait-il dit, qui de vous prendra mon cimetière sans marcher sur le tapis?

Comme le cimetière était bien loin de la portée de la main, personne ne songea même à essayer, et tous répondirent que c'était une chose impossible.

Alors, Achmet-Pacha, saisissant le bout du tapis, l'avait roulé petit à petit jusqu'à ce que le cimetière se trouvât à la portée de son bras; puis, prenant le cimetière sans avoir effectivement marché sur le tapis :

— Voilà, dit-il, comment je réduirai Candie, pied à pied avec le temps (1).

La nuit venue, M. de Beaufort se rendit avec ses principaux officiers, chez M. de Saint-André Montbrun, qui commandait la place. La ville n'était plus qu'un monceau de ruines.

L'explication entre le grand amiral et le marquis de Saint-André fut grave. On était loin de se douter en Europe de l'état où les infidèles avaient réduit Candie. L'ambassadeur, qui avait sollicité le secours de la France, avait parlé d'une garnison de 12,000 hommes qui défendait cette ville, quand à peine il en restait 2,500.

Cependant un tel secours, venu avec tant d'appareil, ne pouvait pas se contenter de soutenir le siège, enfermé dans la ville; l'honneur du drapeau français voulait que l'on combattît.

L'attaque fut résolue pour la nuit du 21 au 22 juin.

On employa les nuits du 20 au 23 à débarquer les troupes. Le dernier conseil se tint le 24, à sept heures du soir.

A trois heures du matin, la sortie eut lieu. Elle était commandée par MM. de Beaufort et de Navailles.

La première attaque fut faite par M. de Dampierre; ses soldats trouvèrent les Turcs encore engourdis par le sommeil, de sorte que l'on put croire d'abord à une espèce de victoire.

Mais, en fuyant, ils mirent le feu aux mèches de quelques barils de poudre qui éclatèrent au milieu des vainqueurs.

Tout à coup, le bruit se répandit que le terrain était miné, et une terreur panique succéda à ce premier sentiment d'orgueil qu'avaient éprouvé nos soldats en voyant qu'ils venaient de remporter une si facile victoire. MM. de Beaufort et de Navailles aperçurent les fuyards qui revenaient vers eux en criant : *Sauve qui peut!*

Alors, MM. de Beaufort et de Navailles donnèrent avec tout ce qu'ils avaient d'hommes, criant : *Arrête! arrête!* et frappant les fuyards tantôt du plat, tantôt de la pointe de leur épée.

Mais rien ne fit; la panique était telle, que ce ne furent point les troupes fraîches qui arrêterent les fuyards, mais les fuyards qui entraînaient les troupes fraîches.

M. de Beaufort n'était pas homme à fuir comme les autres. Au milieu de la déroute générale, il rassembla un groupe de gentilshommes, et levant son épée :

— Allons, messieurs, dit-il, montrons à ces chiens de

(1) Eugène Sue, *Histoire de la Marine*.

parpaillots qu'il y a encore des gens en France qui savent mourir quand ils ne savent pas vaincre.

Et il s'enfonça dans les rangs des Turcs, où il disparut. Et tout fut dit. Jamais on ne revit M. de Beaufort; jamais on n'en entendit parler davantage, et jamais on n'en eut de nouvelles, quelque démarche que l'on fit pour y parvenir.

XXXVIII

GRIEFS DE LOUIS XIV CONTRE LES PROVINCES-UNIES. — PROJET D'ALLIANCE DE LA FRANCE AVEC L'ANGLETERRE. — MADAME HENRIETTE NÉGOCIATEUR. — SUCÈS DE SA MISSION. — MÉCONTENTEMENT DE MONSIEUR. — GRIEFS DE MADAME CONTRE SON MARI. — LE CHEVALIER DE LORRAINE. — LE ROI PREND FAIT ET CAUSE POUR MADAME. — COLÈRE DU DUC D'ORLÉANS. — MALADIE DE MADAME. — ELLE SE CROIT EMPISONNÉE. — OPINION DES MÉDECINS. — PROGRÈS DU MAL. — DERNIERS MOMENTS DE LA PRINCESSE. — CONDUITE DE MONSIEUR. — VISITE DU ROI. — MORT DE MADAME HENRIETTE. — LE CRIME EST DÉVOILÉ. — INDULGENCE DU ROI.

Le traité d'Aix-la-Chapelle avait rapproché la France de la Hollande, et la Hollande n'avait pas vu sans inquiétude les progrès d'un voisin aussi dangereux que l'était Louis XIV. Elle avait raison de s'inquiéter, car le roi de France ne cherchait qu'un prétexte pour traiter en ennemis ses anciens alliés. Ce territoire factice conquis sur des marais et des dunes, cette formidable marine, qui faisait entrer dans les ports de l'Inde vingt vaisseaux hollandais contre un vaisseau français, ces arsenaux s'étendant d'un bout à l'autre du Zuiderzée, tout cela tentait trop fortement le roi, pour que Louis XIV, naturellement très faible en pareille matière, ne succombât point à la tentation.

De l'autre côté, l'importance que les Hollandais avaient prise, dans leur intervention entre la France et l'Espagne, leur avait exagéré leurs forces. Leurs presses mettaient au jour cinq ou six pamphlets par mois, dont deux ou trois pour le moins étaient dirigés contre la France. On frappait publiquement à la Haye et à Amsterdam, des médailles où la majesté du roi de France n'était pas toujours respectée. Un de ces pamphlets disait que c'était aux Hollandais que l'Europe devait la paix, et que Louis XIV aurait été vaincu si la Hollande ne lût venue à son aide en provoquant la signature immédiate du traité. Une médaille représentait le soleil pâli et effacé avec cet exergue : *In conspectu meo setit sol* (1). Or, ce soleil *non pluribus impur*, c'est-à-dire qui en valait à lui seul une foule d'autres, ce soleil qui devait acquérir des forces à mesure qu'il s'élevait dans le ciel, ce soleil, c'étaient les armes parlantes, c'était la représentation visible du grand roi. L'insulte était donc non seulement patente, mais encore directe.

Toutes ces causes de guerre étaient bien petites et bien mesquines dans les cas ordinaires; mais c'était tout ce qu'il fallait dans le cas exceptionnel où l'on se trouvait. La guerre, décidée d'avance dans l'esprit de Louis XIV, fut bientôt décidée dans le conseil.

La première précaution à prendre dans une pareille entreprise, c'était de s'assurer de la neutralité de l'Espagne et l'alliance de l'Angleterre. Le marquis de Villars fut envoyé à Madrid pour faire comprendre au cabinet espagnol l'intérêt qu'il avait à l'abaissement des Provinces-Unies, ses ennemies naturelles. Quant au roi d'Angleterre, Charles II, ce fut un tout autre ambassadeur qu'on résolut de lui envoyer.

Louis XIV annonça un voyage à Dunkerque, et les courtisans furent conviés à ce voyage.

Tout ce que le roi savait déployer de grandeur fut mis au jour à propos de cette circonstance : 50.000 hommes précédaient ou suivaient sa marche. Toute sa cour, c'est-à-dire la plus riche et la plus grande noblesse d'Europe, les plus gracieuses et les plus spirituelles femmes du monde, l'accompagnaient. La reine et Madame avaient presque un

rang égal, et derrière elles venaient immédiatement, dans la même voiture, spectacle inouï, les deux maîtresses du roi, madame de la Vallière et madame de Montespan, qui, quelquefois même, montaient avec le roi et la reine dans un grand carrosse anglais.

Madame était, en outre, accompagnée d'une charmante personne qui, elle aussi, avait ses instructions secrètes; c'était Louise-Renée de Panankœt, appelée mademoiselle de Keroualle. Elle avait été nommée par Louis XIV *seducitrice plénipotentiaire*.

Le rôle était important et la mission difficile : il fallait l'emporter sur sept maîtresses connues et qui jouissaient, en ce moment et toutes à la fois, du privilège, fort couru à cette époque en Angleterre, de distraire le monarque des ennuis que lui causaient l'embarras de ses finances, les murmures de son peuple et les remontrances de son parlement.

Ces sept maîtresses étaient : la comtesse de Castelmaine, mademoiselle Stewart, mademoiselle Welles, fille d'honneur de la duchesse d'York, Nelly Gwyn, une des plus folles courtisanes du temps, miss d'Avys, célèbre comédienne, Bell Orkay la danseuse, et enfin une Moresque nommée Zinga.

Toutes ces intrigues politiques et amoureuses se faisaient au grand dépit de Monsieur, qui pestait, jurait, se dépitait, *rabrouait* Madame, comme dit Saint-Simon, mais ne pouvait rien empêcher. Monsieur était d'autant plus furieux, qu'on venait d'exiler son favori, le chevalier de Lorraine. Nous verrons plus tard quelle terrible catastrophe produisit cet exil. Mais le roi fit semblant de ne pas voir la sourde opposition qu'il faisait, ou, s'il la vit, il ne s'en inquiéta point, et Madame n'en partit pas moins le 24 ou le 25 mai pour Douvres, où elle arriva le 26.

La négociation réussit au delà des désirs de Louis XIV : Charles trouva mademoiselle de Keroualle charmante, et, moyennant quelques millions et la promesse faite par sa sœur que mademoiselle de Keroualle resterait en Angleterre, Charles promit tout ce qu'on voulut.

Il est vrai que, de son côté, il détestait fort la Hollande, dont les pratiques calvinistes mettaient éternellement tout son royaume en mouvement.

Mademoiselle de Keroualle resta en Angleterre, où le roi Charles II la fit duchesse de Portsmouth en 1673, et où le roi Louis XIV lui fit, la même année, don de la terre d'Aubigny, cette même terre qui avait été donnée en 1522, par le roi Charles VII, à Jean Stuart, comme une marque des grands et considérables services que celui-ci lui avait rendus dans la guerre contre les Anglais.

Les services de mademoiselle de Keroualle étaient d'une autre nature; mais, comme ils n'étaient pas-moins grands que ceux de Jean Stuart, Louis XIV n'hésita point à leur donner la même récompense.

Un traité d'alliance entre Louis XIV et Charles II fut, en conséquence, préparé. Il contenait onze articles, dont le cinquième, c'est-à-dire le plus important de tous, était conçu en ces termes :

« Lesquels seigneurs rois ayant, chacun en son particulier, beaucoup plus de sujets qu'ils n'en auraient besoin pour justifier dans le monde la résolution qu'ils ont prise de mortifier l'orgueil des états généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, et d'abattre la puissance d'une nation qui s'est si souvent noircie d'une extrême ingratitude envers ses propres fondateurs et créateurs de cette république, et laquelle même a l'audace de se vouloir ériger aujourd'hui en souverain arbitre et juge de tous les autres potentats; il est convenu, arrêté et conclu que Leurs Majestés déclareront et feront la guerre, conjointement avec toutes leurs forces de terre et de mer, auxdits états généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, et qu'aucun desdits seigneurs rois ne pourra faire de traité de paix, de trêve ou de suspension d'armes avec eux, sans l'avis et le consentement de l'autre, etc., etc. »

Les ratifications de ce traité devaient être échangées dans le courant du mois suivant.

On conçoit avec quels bonheurs fut reçue à Calais l'ambassadrice qui apportait de si riches nouvelles.

On revint à Paris tout préparer pour la conquête; mais, avant qu'on se mit en route pour l'accomplir, une catastrophe aussi douloureuse qu'inattendue vint épouvanter la cour de France.

Un cri poussé par Bossuet retentit par toute l'Europe : — *Madame se meurt! Madame est morte!*

Remontons aux antécédents de cette mort si soudaine et si dramatique.

Nous avons dit les jalousies et les plaintes de Monsieur à propos des galanteries de Madame. Il nous reste à dire les griefs de Madame contre Monsieur.

Il était impossible que deux frères se ressemblassent moins au physique et au moral que Louis XIV et son frère.

(1) Le soleil s'est arrêté devant moi.

Le roi était assis, à gauche de la reine, sur un fauteuil à bras, et elle se tenait debout devant lui, à droite, dans une attitude digne et fière. Les deux princesses, Marie-Anne et Marie-Louise, étaient assises à gauche de la reine, et elles se tenaient debout devant elle, à droite, dans une attitude digne et fière. Les deux princesses, Marie-Anne et Marie-Louise, étaient assises à gauche de la reine, et elles se tenaient debout devant elle, à droite, dans une attitude digne et fière.

Madame de la Fayette, à son tour, monta sur le devant de la scène. Elle se tenait debout devant le roi, à gauche de la reine, et elle se tenait debout devant le roi, à gauche de la reine, et elle se tenait debout devant le roi, à gauche de la reine.

Le dîner se passa dans une grande animation. Les convives se tenaient debout devant le roi, à gauche de la reine, et ils se tenaient debout devant le roi, à gauche de la reine, et ils se tenaient debout devant le roi, à gauche de la reine.

Après le dîner, on passa chez Monsieur, dont le même peintre anglais faisait le portrait. Pendant la séance, Madame se coucha sur des carreaux, ce qui lui arrivait souvent, et s'endormit.

Pendant son sommeil, son visage se décomposa si étrangement, que madame de la Fayette, qui était debout près d'elle, s'en effraya au point qu'elle écrivit dans ses Mémoires : « Je fus surprise de ce changement et je pensai qu'il fallait que son esprit contribuât fort à parer son visage, puisqu'il le rendait si agréable quand elle était éveillée, et qu'elle était si peu quand elle était endormie. J'avis tort néanmoins, ajoute-t-elle, de faire cette réflexion, car je l'avais vue dormir plusieurs fois et je ne l'avais pas vue moins aimable ».

Une douleur d'estomac réveilla Madame, et elle se leva avec un visage si défait, que Monsieur lui-même en fut surpris et s'en inquiéta.

Elle passa au salon où elle s'arrêta à parler avec Bois franc, trésorier de monseigneur, tandis que Monsieur descendait pour aller à Paris. Sur l'escalier, Monsieur rencontra madame de Mecklenbourg et remonta avec elle dans le salon, Madame quitta Bois franc et alla au-devant de l'illustre visiteuse. En ce moment, madame de Gamache lui apporta, dans sa tasse particulière, de l'eau de chicorée qu'elle venait de demander pour la seconde fois et que l'on tenait toujours prête dans l'antichambre. Madame de la Fayette en avait de son côté demandé un verre et elle but de cette eau de chicorée en même temps que Madame.

La tasse destinée à Madame et le verre destiné à madame de la Fayette leur furent présentés par madame Gordon, dame d'atours de la princesse; mais, avant même que la princesse eût fini son verre, et le tenant encore d'une main, Madame coté en s'écriant : « Ah ! quel point de côté ! quel mal ! je n'en puis plus ! »

En prononçant ces paroles, elle rougit excessivement; mais presque aussitôt elle pâlit d'une pâleur livide en disant : « Qu'on m'emporte ! qu'on m'emporte ! je ne puis plus me soutenir. »

Madame de la Fayette et madame de Gamache prirent la princesse sous les bras, elle marcha toute courbée et ne pouvait se soutenir. On la déshabilla; pendant qu'on la déshabillait, ses plaintes redoublèrent et ses douleurs étaient si violentes, que, malgré elle, les larmes coulaient de ses yeux. A peine fut-elle au lit, que les douleurs augmentèrent encore; elle se jetait de côté et d'autre, comme une personne près d'entrer en convulsions. On alla en toute hâte chercher son premier médecin M. Esprit; mais il dit que c'était une colique ordinaire et commanda les remèdes pratiques en pareille circonstance, et cependant Madame continuait de crier que c'était un cancer qu'il lui fallait et non un médecin, attendu que la chose était plus grave qu'on ne le croyait.

Monsieur était agenouillé devant le lit de la princesse; la malade le vit dans cette posture et lui jeta les bras au cou en s'écriant : « Hélas ! monsieur, vous ne m'aimez plus, et il y a longtemps; mais cela est injuste, car jamais je ne vous ai traité. Cette voix avait un accent si lamentable, que tous les assistants se mirent à pleurer. Toutes ces différentes phases s'étaient succédées depuis une heure à peine. Tout à coup, Madame s'écria que cette eau qu'elle avait bue était sans doute du poison; qu'on avait peut-être pris une bouteille pour l'autre; qu'elle sentait qu'elle était empoisonnée, et que, si on ne voulait pas qu'elle mourût, il fallait lui donner du contrepoison. Monsieur était près de Madame au moment où ce cri de douleur lui échappa; il ne parut ni ému ni embarrassé, et dit fort tranquillement : « Il faut faire boire de cette eau à un chien. Monsieur était près de Madame au moment où ce cri de douleur lui échappa; il ne parut ni ému ni embarrassé, et qu'il fallait faire cette expérience, car c'était elle qui avait préparé l'eau qu'elle était sûre qu'aucune substance nuisible n'y était mêlée et que c'était à elle de donner la preuve de ce qu'elle avançait. »

En instant après, madame de la Fayette, à son tour, monta sur le devant de la scène.

La matinée se passa comme d'habitude on vint la prévenir que la messe était prête elle alla l'entendre.

Au retour, elle passa chez mademoiselle d'Orléans, sa elle dont un célèbre peintre d'Angleterre était occupé à faire le portrait. La conversation roula sur le voyage d'Angleterre et la princesse fut fort gaie.

En revenant, elle demanda une tasse d'eau de chicorée. On la lui apporta, elle la but et dit comme d'habitude :

Après le dîner, on passa chez Monsieur, dont le même peintre anglais faisait le portrait. Pendant la séance, Madame se coucha sur des carreaux, ce qui lui arrivait souvent, et s'endormit.

Pendant son sommeil, son visage se décomposa si étrangement, que madame de la Fayette, qui était debout près d'elle, s'en effraya au point qu'elle écrivit dans ses Mémoires :

« Je fus surprise de ce changement et je pensai qu'il fallait que son esprit contribuât fort à parer son visage, puisqu'il le rendait si agréable quand elle était éveillée, et qu'elle était si peu quand elle était endormie. J'avis tort néanmoins, ajoute-t-elle, de faire cette réflexion, car je l'avais vue dormir plusieurs fois et je ne l'avais pas vue moins aimable ».

Une douleur d'estomac réveilla Madame, et elle se leva avec un visage si défait, que Monsieur lui-même en fut surpris et s'en inquiéta.

Elle passa au salon où elle s'arrêta à parler avec Bois franc, trésorier de monseigneur, tandis que Monsieur descendait pour aller à Paris. Sur l'escalier, Monsieur rencontra madame de Mecklenbourg et remonta avec elle dans le salon, Madame quitta Bois franc et alla au-devant de l'illustre visiteuse. En ce moment, madame de Gamache lui apporta, dans sa tasse particulière, de l'eau de chicorée qu'elle venait de demander pour la seconde fois et que l'on tenait toujours prête dans l'antichambre. Madame de la Fayette en avait de son côté demandé un verre et elle but de cette eau de chicorée en même temps que Madame.

La tasse destinée à Madame et le verre destiné à madame de la Fayette leur furent présentés par madame Gordon, dame d'atours de la princesse; mais, avant même que la princesse eût fini son verre, et le tenant encore d'une main, Madame coté en s'écriant :

« Ah ! quel point de côté ! quel mal ! je n'en puis plus ! »

En prononçant ces paroles, elle rougit excessivement; mais presque aussitôt elle pâlit d'une pâleur livide en disant :

« Qu'on m'emporte ! qu'on m'emporte ! je ne puis plus me soutenir. »

Madame de la Fayette et madame de Gamache prirent la princesse sous les bras, elle marcha toute courbée et ne pouvait se soutenir. On la déshabilla; pendant qu'on la déshabillait, ses plaintes redoublèrent et ses douleurs étaient si violentes, que, malgré elle, les larmes coulaient de ses yeux.

A peine fut-elle au lit, que les douleurs augmentèrent encore; elle se jetait de côté et d'autre, comme une personne près d'entrer en convulsions. On alla en toute hâte chercher son premier médecin M. Esprit; mais il dit que c'était une colique ordinaire et commanda les remèdes pratiques en pareille circonstance, et cependant Madame continuait de crier que c'était un cancer qu'il lui fallait et non un médecin, attendu que la chose était plus grave qu'on ne le croyait.

Monsieur était agenouillé devant le lit de la princesse; la malade le vit dans cette posture et lui jeta les bras au cou en s'écriant :

« Hélas ! monsieur, vous ne m'aimez plus, et il y a longtemps; mais cela est injuste, car jamais je ne vous ai traité. Cette voix avait un accent si lamentable, que tous les assistants se mirent à pleurer.

Toutes ces différentes phases s'étaient succédées depuis une heure à peine. Tout à coup, Madame s'écria que cette eau qu'elle avait bue était sans doute du poison; qu'on avait peut-être pris une bouteille pour l'autre; qu'elle sentait qu'elle était empoisonnée, et que, si on ne voulait pas qu'elle mourût, il fallait lui donner du contrepoison.

Monsieur était près de Madame au moment où ce cri de douleur lui échappa; il ne parut ni ému ni embarrassé, et dit fort tranquillement :

« Il faut faire boire de cette eau à un chien. Monsieur était près de Madame au moment où ce cri de douleur lui échappa; il ne parut ni ému ni embarrassé, et qu'il fallait faire cette expérience, car c'était elle qui avait préparé l'eau qu'elle était sûre qu'aucune substance nuisible n'y était mêlée et que c'était à elle de donner la preuve de ce qu'elle avançait. »

Le roi était assis, à gauche de la reine, sur un fauteuil à bras, et elle se tenait debout devant lui, à droite, dans une attitude digne et fière. Les deux princesses, Marie-Anne et Marie-Louise, étaient assises à gauche de la reine, et elles se tenaient debout devant elle, à droite, dans une attitude digne et fière.

Elle se versa en conséquence un verre de cette eau et but. On apporta alors de l'huile et du contrepoison.

Sainte-Foy, premier valet de chambre de Monsieur, proposa de la poudre de vipère. Madame accepta, en lui disant :

— J'ai confiance en vous, Sainte-Foy, et de votre main je prendrai tout.

Les drogues qu'elle avait prises provoquèrent des vomissements, mais des vomissements imparfaits, qui ne servirent qu'à la fatiguer, au point qu'elle n'avait plus, disait-elle elle-même, la force de crier.

A partir de ce moment, Madame se regarda comme perdue et ne songea plus qu'à supporter ses douleurs avec patience. Depuis quelques instants déjà, elle avait fait demander un prêtre. Monsieur dit à madame de Gamache de tâter le pouls de la malade ; elle obéit et sortit de la ruelle épouvantée en disant qu'elle n'en trouvait plus et que Madame avait déjà les extrémités froides. Mais le médecin soutint toujours que c'était une colique et déclara qu'il répondait à Madame.

Le cure de Saint-Cloud était arrivé. On prévint la princesse de sa présence ; elle le fit approcher de son lit, et comme une des femmes la soutenait dans ses bras, elle ne voulut point permettre qu'elle s'éloignât, et se confessa devant elle.

On avait déterminé de la saigner. Madame avait demandé que ce fut au pied ; le médecin préféra que ce fût au bras. On craignit que cette détermination ne la contrariât ; mais, sans aucune autre objection, elle dit qu'elle était prête à faire tout ce qu'on exigerait d'elle, que tout lui était indifférent à cette heure, attendu qu'elle se sentait mourir.

Il y avait déjà plus de trois heures qu'elle était dans cet état et que le mal allait toujours empirant lorsque arrivèrent deux médecins. Gueslin, qu'on avait envoyé chercher à Paris, et Vallot, qu'on avait envoyé chercher à Versailles. Aussitôt que la malade les vit, elle leur cria qu'elle était empoisonnée et qu'ils eussent à la traiter en conséquence.

Les nouveaux venus l'examinèrent, puis se réunirent en consultation avec M. Esprit, et tous trois revinrent dire à Monsieur qu'il ne s'inquiétait point de la princesse et qu'ils répondaient d'elle.

Mais Madame continua d'affirmer qu'elle sentait mieux sa souffrance que personne et qu'elle s'en allait mourant.

Il y eut alors un mieux apparent qui n'était rien qu'une plus grande faiblesse. Vallot s'en retourna à Versailles vers les neuf heures et demie, et les femmes demeurèrent à cause autour du lit de la malade. En ce moment, l'une d'elles se hâta de dire qu'elle allait mieux. Alors, avec cette impatience si pardonnable à la personne qui souffre :

— Cela est si peu véritable, dit-elle, que si je n'étais pas chrétienne, je me tuerais. Il ne faut souhaiter de mal à personne, ajouta-t-elle, mais je voudrais bien que quelqu'un pût sentir un moment ce que je souffre, pour connaître de quelle nature sont mes douleurs.

Deux heures s'écoulèrent encore pendant lesquelles les médecins, comme si Dieu les eût frappés d'aveuglement, attendirent un mieux qui ne venait pas, répondant d'elle et lui donnant, au lieu d'antidote, un bouillon, sous prétexte qu'elle n'avait rien pris de la journée. Mais à peine eût-elle avalé le bouillon que les douleurs redoublèrent.

Au milieu de ce redoublement de douleurs, le roi arriva. Il avait plusieurs fois envoyé de Versailles afin de savoir de ses nouvelles ; et, chaque fois, Madame lui avait, sans qu'il en crût rien, fait répondre qu'elle se mourait. Enfin M. de Créqui, qui avait passé à Saint-Cloud en allant à Versailles, avait dit au roi qu'il la croyait réellement en grand danger ; alors, le roi l'avait voulu voir.

Il était onze heures du soir lorsqu'il arriva.

La reine et la comtesse de Soissons étaient venues avec lui ; mesdames de la Vallière et de Montespan étaient venues ensemble.

Le roi fut effrayé des ravages que le mal avait déjà faits, et, comme on venait de changer la malade de lit, les médecins, qui virent alors son visage, commencèrent à douter de leur science. En conséquence, ils examinèrent Madame avec attention, tâtèrent les extrémités et les sentèrent froides, cherchèrent le pouls et ne le trouvèrent plus.

Ils dirent alors au roi que cette froideur et le pouls qui s'était retiré étaient une marque de gangrène, et qu'il fallait envoyer chercher le viatique.

On parla de faire venir un chanoine de grand mérite, nommé le père Feuillet. Madame approuva ce choix et demanda seulement que l'on se hâtât.

Alors, le roi, qui s'était éloigné du lit pour causer avec les médecins, s'en rapprocha.

— Ah ! sire, lui dit madame Henriette, vous perdez la plus véritable servante que vous ayez jamais eue et que vous aurez jamais.

— Rassurez-vous, lui dit le roi, vous vous trompez, vous n'êtes point en si grand péril que vous dites, et cependant

je suis, je l'avoue, étonné de votre fermeté, que je trouve grande.

— Oh ! sire reprit-elle ; c'est que je n'ai jamais craint de mourir, mais seulement de perdre vos bonnes grâces.

Cette terreur-la prouva au roi que l'auguste malade n'avait aucun espoir. Il lui dit alors adieu en pleurant.

— Adieu, sire, dit-elle, la première nouvelle que vous aurez demain sera celle de ma mort.

Le roi sortit ; on reporta Madame dans son grand lit. En ce moment, un hoquet lui prit.

— Ah ! monsieur, dit-elle au médecin, c'est le hoquet de la mort.

Eu effet, les médecins déclarèrent qu'il n'y avait plus d'espérance.

Le chanoine qu'on avait envoyé chercher arriva ; il parla à la malade avec austerité ; mais il la trouva dans des dispositions qui laissaient l'austerité du prêtre loin de celle de la pénitente.

Sur ces entrefaites arriva l'ambassadeur d'Angleterre. A peine Madame l'eut-elle aperçu, qu'elle reprit sa force pour lui dire de s'approcher, et elle lui parla du roi son frère ; la conversation avait lieu en anglais ; mais comme le mot *poison* est le même dans les deux langues, il était facile aux assistants de deviner sur quel sujet roulait la conversation.

Le chanoine craignit que cette conversation, qui pouvait éveiller des haines dans le cœur de la princesse, ne fût dangereuse à son salut.

— Madame, lui dit-il, l'heure est venue de sacrifier votre vie à Dieu et de ne point penser à autre chose.

Madame fit signe qu'elle était prête à recevoir le viatique, qu'elle reçut effectivement avec autant de courage que de religion.

Alors, Monsieur se retira à son tour ; mais Madame le fit rappeler pour l'embrasser une dernière fois ; après quoi, Madame l'invita elle-même à s'en aller, lui disant qu'il l'attendrait.

Les médecins proposèrent un nouveau remède, mais Madame, avant de rien prendre, demanda l'extrême-onction.

M. de Condom (1) arriva comme elle la recevait ; on l'avait envoyé prévenir en même temps que M. Feuillet. Il lui parla de Dieu avec cette éloquence et cette onction qui paraissent dans tous ses discours ; et, comme il lui parlait, la femme de chambre s'étant approchée de Madame pour lui donner quelque chose qu'elle demandait, la princesse dit en anglais à cette femme de chambre :

— Quand je serai morte, donnez à M. de Condom l'émerande que j'avais fait faire pour lui.

Et, comme, après cette interruption, il s'était remis à lui parler de Dieu, la malade se sentit prise d'une envie de dormir qui n'était rien autre chose qu'une défaillance ; mais elle s'y laissa tromper un instant.

— Mon père, dit-elle, ne pourrais-je pas prendre un peu de repos ?

— Prenez, ma fille, répondit-il, et, pendant ce temps, je vais prier Dieu pour vous.

Il fit effectivement quelques pas pour se retirer, mais Madame le rappela, disant qu'à cette fois elle sentait bien qu'elle allait expirer.

A ces mots, M. de Condom se rapprocha et lui donna le crucifix, qu'elle baisa avec ardeur. Le prélat continuait à lui parler, et elle lui répondait toujours avec un jugement aussi sain que si elle n'eût pas été malade, jusqu'à ce que sa voix s'affaiblit. Alors, de ses mains mourantes, elle fixa, pour ainsi dire, le crucifix sur sa bouche ; mais bientôt elle perdit ses forces comme elle avait déjà perdu la voix, et le crucifix, cessant d'être maintenu par ses mains, glissa près d'elle. Elle eut alors dans la bouche deux ou trois petits mouvements convulsifs qui se terminèrent par un soupir. C'était le dernier.

Ainsi expira madame Henriette d'Angleterre, à deux heures et demie du matin, neuf heures après avoir senti les premières atteintes du mal.

A peine Madame fut-elle morte, que cette accusation d'empoisonnement qu'elle avait portée tout haut à plusieurs reprises retentit au milieu du silence funèbre, et que chacun s'enouit des circonstances qui pouvaient amener quelque éclaircissement.

Or, voici les bruits qui se répandirent et auxquels s'attache, il faut l'avouer, une gravité devenue historique.

Nous avons dit que l'eau de chiorée que prenait habituellement Madame se plaçait toujours dans l'armoire d'une des antichambres de son appartement. Cette eau de chiorée était dans un pot de porcelaine ; près de ce pot étaient une tasse et un autre pot dans lequel était de l'eau ordinaire pour le cas où Madame trouverait cette eau de chiorée trop amère.

Le jour même où Madame mourut, un garçon, entrant

(1) Bossuet, qui n'était pas encore évêque de Meaux.

Il se pencha vers elle et murmura à l'oreille de ce qu'il avait dit.

— Mais, dit-il, le marquis d'Effiat, le plus grande tranquillité, je vous en prie, ne vous inquiétez pas, j'avais chaud, j'étais de malade, sa santé n'est pas bonne, de l'eau la de...

Le gendre du marquis d'Effiat, et le marquis d'Effiat lui-même, se tenaient dans les cabinets par les derrières, on il était possible qu'il se fût mêlé avec les autres courtisans, sans...

Cependant, l'homme qui avait été la première nouvelle de la mort de Madame, et qui était allé au matin ce jour-là, dans la chambre de Madame, pour voir si elle était morte, n'avait aperçu, bruits qui, pour...

— Mais, dit-il, lorsque il prit cette résolution, il se pencha vers le M de Brissac, qui était dans les gardes, lui demanda de prendre six hommes sûrs et discrets, d'aller le lendemain matin, enlever Parnon dans sa chambre et de l'amener dans ses cabinets par les derrières.

Cela fut exécuté comme le roi l'avait dit; puis on vint le soir à l'heure indiquée, que l'homme en question attendait.

— Mais se leva et se rendit aussitôt dans la chambre où était cet homme.

— Vers renvoyant M. de Brissac et son valet de chambre afin de rester seul avec l'assassin, et prenant ce ton et ce visage, il s'adressa ainsi à lui :

— Mon ami, lui dit-il en le regardant des pieds à la tête, écoutez-moi bien, si vous m'avouez tout, que vous me répondrez la vérité sur ce que je veux savoir de vous, quoi que vous ayez fait, je vous pardonne et il n'en sera plus question; mais prenez garde à ne me pas déguiser la moindre chose, car si vous le faites, vous êtes mort avant d'être parti d'ici.

— Sire, répondit l'homme tremblant et rassuré à la fois, les yeux tremblant de la menace et rassuré par la promesse que Votre Majesté m'interroge, je suis prêt à répondre.

— Mais Madame n'a-t-elle pas été empoisonnée ?

— Oui, sire.

Le roi se pencha vers lui.

— Par qui ? demanda-t-il.

— Par le chevalier de Lorraine, répondit Parnon.

— Comment cela se peut-il ? Il est hors de France ?

— Il a envoyé le poison de Rome.

— Qui l'a apporté ?

— Le gentilhomme provençal, nommé Morel.

— Et savait-il la commission dont il était chargé ?

— Je ne suis pas sûr.

— A qui a-t-il remis le poison ?

— Au duc de Brissac et au comte de Beuvron.

— Quelles choses a pu les déterminer à ce crime ?

— L'absence du chevalier de Lorraine, leur ami, absence qui causait tort à leurs affaires, et la certitude que, tant qu'il vivrait, le chevalier ne reprendrait pas sa place auprès de Monsieur.

— Est-ce vrai que d'Effiat ait été vu par un garçon de chambre, le même jour, ou il accomplissait le crime ?

— Oui, sire.

— Mais comment, si l'eau de bicoree a été empoisonnée, les autres personnes qui ont bu de cette eau en même temps que Madame, n'ont-elles éprouvé aucune altération ?

— C'est que le neveu de d'Effiat avait prévu ce cas, et avait fait empoisonner le vin de son Altesse, ou personne d'autre.

— Mais comment l'avait-il empoisonné ?

— C'est par le moyen de quelques personnes qui se trouvaient dans la chambre de Madame, et qui avaient été payés pour faire tout ce qu'il fallait.

— A cette réponse, le roi se leva, et dit au grand duc de Brissac, au comte de Beuvron, et au chevalier de Lorraine, qu'ils se retirassent.

— Je suis le roi, dit-il, et j'ai ordonné Parnon.

Alors le roi, presque consolé de la mort de Madame par la mort de Monsieur, n'y avait eu aucun fait, rappel, M. de Brissac, et lui ordonna d'emmener Parnon hors du château, et, une fois là, de le laisser libre.

Il ne lui permit tire d'autre vengeance de la mort de cette infortunée princesse, qui donnait le ton à toute la cour et qui a laissé dans l'histoire de cette époque un souvenir si triste et si douloureux, et même la lettre suivante prouve que Monsieur, usant de son influence sur le roi, obtint l'envoyer non seulement le pardon, mais le retour même de son favori.

Lettre de M. de Montagu à milord Arlington.

— Milord, je ne suis guère en état de vous écrire moi-même, tant tellement incommodé d'une chute que j'ai faite en versant, que j'ai peine à remuer le bras et la main. J'espère pourtant me trouver en état, dans un jour ou deux, de me rendre à Saint-Germain.

Je n'écris présentement que pour rendre compte à Votre Grandeur d'une chose que je crois pourtant que vous savez déjà : c'est que l'on a permis au chevalier de Lorraine de revenir à la cour, et de servir d'armée et qualité de maréchal de camp (1).

— Si Madame a été empoisonnée, comme la plus grande partie du monde le croit, toute la France le regarde comme son empoisonneur et s'étonne avec raison que le roi de France ait si peu de considération pour le roi notre maître que de lui permettre de revenir à la cour, vu la manière insolente dont il a toujours usé envers cette princesse pendant sa vie. Mon devoir m'oblige à vous dire cela, afin que vous le fassiez savoir au roi et qu'il en parle fortement à l'ambassadeur de France, s'il le juge à propos; car je puis vous assurer que c'est une chose qu'il ne saurait souffrir sans se faire tort.

Malgré cette lettre, non seulement le chevalier de Lorraine resta impuni, mais encore, s'il faut en croire Saint-Simon, il fut corrompu de charges et de bénéfices. Pourtant malgré tout cela, il mourut si pauvre, quoiqu'il eût cent mille écus de revenu, à peu près, que ses amis furent forcés de le faire enterrer.

Sa mort, au reste, fut digne de sa vie. — Le 7 décembre 1702, causant debout au Palais-Royal près de madame de Maré, gouvernante des enfants de M. le duc d'Orléans, il lui racontait qu'il s'était livré à la débauche toute la nuit. Mais, au moment où il lui disait les plus grandes horreurs du monde, il fut frappé d'apoplexie, perdit aussitôt la parole, et, peu de temps après, expira.

XXXIX

LOUIS XIV ET MADAME DE MONTESPAN. — ABANDON DE MADEMOISELLE DE LA VALLIÈRE. — PREMIÈRE GROSSESSE DE LA NOUVELLE FAVORITE. — MYSTÈRE DONT ON ENTOURE SON ACCOUCHEMENT. — NAISSANCE DU DUC DU MAINE. — CHUTE DE LAUZUN; IL EST ARRÊTÉ. — IL RETROUVE FOUQUET DANS SA PRISON DE PIGNEROL. — LE JEUNE DUC DE LONGUEVILLE PARAIT À LA COUR. — SES LIAMONS AVEC LA MARÉCHALE DE LA FERTÉ. — MADAME DE LA FERTÉ ET SON MARI. — LA MARÉCHALE ET SON VALET DE CHAMBRE. — VENGANCE DU MARÉCHAL. — LE MARÉCHAL ET LA DAME DE COMPAGNIE. — LE DUC DE LONGUEVILLE ET LE MARQUIS D'EFFIAT. — LE GUY-APENS. — LE COUT DE CANNE. — GUERRE CONTRE LA HOLLANDE. — PASSAGE DU RHIN. — MORT DU DUC DE LONGUEVILLE. — SON TESTAMENT. — ÉTAT DU THÉÂTRE. — TRAITE DE MADEMOISELLE DE LA VALLIÈRE.

Les nouveaux amours de Louis XIV avec madame de Montespan ne continuèrent pas peu à faire prendre au roi la mesure de madame Henriette avec cette indifférence qu'il lui reproche au reste dans toutes les circonstances pareilles à celles que nous venons de raconter.

(1) On a vu que c'est tout en châtiment dans la lettre de Montagu.

Madame de Montespan était plus que jamais la favorite, et la pauvre duchesse de la Vallière n'était plus gardée que comme on garde une esclave destinée à parer le triomphe d'une reine.

Bientôt madame de Montespan se trouva grosse.

Louis XIV n'eut aucun doute sur sa paternité. Depuis longtemps, la marquise avait rompu avec Lauzun, dont elle était devenue l'ennemie mortelle. M. de Montespan, qui avait voulu élever la voix, avait été brutalement exilé et portait dans ses terres le deuil de son honneur. L'enfant de madame de Montespan était donc bien un enfant royal.

Cependant, quoique tout le monde sût ce qui se passait entre elle et le roi, elle eut, ou feignant d'avoir, confusion de l'état où elle se trouvait; si bien qu'elle inventa une nouvelle mode fort avantageuse aux femmes qui voulaient cacher leur grossesse. Cette mode consistait à s'habiller comme les hommes, à la réserve d'une jupe sur laquelle, à l'endroit de la ceinture, on tirait la chemise, que l'on faisait bouffer le plus qu'on pouvait et qui cachait ainsi le ventre.

Dès lors, tous les courtisans abandonnèrent la duchesse de la Vallière pour passer du côté de madame de Montespan, et cela, avec d'autant plus de facilité que, toute préoccupée de plaire au roi, mademoiselle de la Vallière n'avait jamais songé à se faire des amis. Aussi, un jour qu'elle se plaignait au maréchal de Grammont de l'abandon dans lequel elle se trouvait :

— Dame! chère amie, lui répondit celui-ci, pendant que vous avez sujet de rire, il fallait faire rire les autres; maintenant que vous avez sujet de pleurer, les autres pleureront...

Puis, comme c'était un homme fort sceptique que le maréchal de Grammont et qui croyait peu à l'amitié, à la reconnaissance, au dévouement, et enfin à ces vertus bourgeoises que la cour traite de niaiseries, il ajouta tout bas, sans doute par capitulation avec sa propre conscience :

— Peut-être!

Le jour de l'accouchement venu, une femme de chambre de madame de Montespan, dans laquelle le roi et elle avaient toute confiance, monta dans un carrosse sans armoiries et s'en alla rue Saint-Autoine chez un accoucheur fort renommé à cette époque et que l'on appelait Clément, lui demandant s'il voulait venir avec elle pour accoucher une femme qui était en travail; seulement, s'il consentait à la suivre, il fallait qu'il se laissât bander les yeux, afin qu'il ne sût pas où on le conduisait.

Clément, à qui de pareilles propositions étaient faites à chaque instant, et qui s'était toujours bien trouvé de les avoir acceptées, accepta encore celle-ci, se laissa bander les yeux, monta en carrosse avec la femme de chambre, et se trouva dans un appartement superbe lorsqu'on lui permit d'ôter son bandeau.

Mais les remarques qu'il put faire sur la somptuosité de l'appartement ne furent pas longues; car, presque aussitôt, une fille qui était dans la chambre éteignit les bougies, de sorte que l'appartement ne resta plus éclairé que par le feu de la cheminée. Alors, le roi, qui était caché sous un rideau du lit, lui dit de ne rien craindre, qu'il était appelé pour exercer son ministère et que son ministère serait bien récompensé. Clément lui répondit qu'il était fort tranquille et ne craignait absolument rien. Puis, s'étant approché de la malade, l'ayant tâchée, et ayant vu que rien ne pressait encore

— Seulement, ajouta-t-il, je voudrais savoir une chose.

— Laquelle?

— Si je suis dans la maison du bon Dieu où il n'est pas permis de boire ni de manger; on m'a pris au dépourvu, de sorte que je meurs de faim, et on me ferait grand plaisir de me donner quelque chose.

Le roi se mit à rire, et, sans attendre qu'aucune des deux femmes qui se tenaient dans la chambre obéit au désir exprimé par le médecin, il alla lui-même à une armoire où il prit un pot de confitures qu'il lui apporta, puis à une autre armoire où il prit du pain qu'il lui apporta encore.

Clément mangea d'excellent appétit; mais, après avoir mangé, il demanda si on ne lui donnerait pas quelque chose à boire. Aussitôt le roi lui alla encore chercher un verre et une bouteille, dont il lui versa deux ou trois coups tes uns après les autres. Après quoi Clément, se retournant vers le roi :

— Et vous, monsieur, lui dit-il, ne boirez-vous pas bien aussi un verre de vin?

— Non, dit le roi, je n'ai pas soif.

— Tant pis! reprit Clément, tant pis! la malade en accouchera moins bien et, si vous voulez qu'elle soit délivrée promptement, il faut boire à sa santé.

En ce moment, une douleur prit à madame de Montespan, qui interrompit la conversation. Louis XIV et l'accoucheur coururent à elle, le roi lui prit les mains, et le travail commença: il fut rude, quoique court, et madame de Montespan accoucha d'un garçon

Alors, le roi versa de nouveau à boire à Clément; puis, comme il fallait que celui-ci vit l'accouchée pour reconnaître l'état dans lequel elle se trouvait, Louis se recacha sous les rideaux.

Tout allait bien, et Clément, après s'être assuré que la malade ne courait aucun risque, se laissa de nouveau bander les yeux et reconduire à sa voiture. En route, celle qui le conduisait lui mit dans la main une bourse où il y avait cent louis d'or.

Clément ne sut que plus tard à qui il avait en affaire et raconta alors l'aventure telle que nous la consignons ici.

Ce garçon qu'il avait aidé à entrer dans le monde était Louis-Auguste de Bourbon, duc de Maine, qui fut plus tard appelé par Louis XIV à succéder à la couronne.

Il était né le 31 mars 1670.

On se rappelle ce que nous avons dit de Lauzun, de ses amours avec la grande Mademoiselle, et de l'union à laquelle le roi avait donné son consentement, qu'il retra ensuite. Revenons à lui pour un instant, et disons quelques mots de la catastrophe qui le précipita du haut de son étrange fortune.

Rien n'avait paru changé aux manières du roi envers Lauzun depuis l'ordre qu'il lui avait donné de ne plus songer à son mariage; tout au contraire, comme Lauzun, du moins en apparence, s'était résigné, et même assez tranquillement, à renoncer à cette alliance, le roi paraissait lui avoir rendu toute son amitié. Pendant le voyage de Flandre même, qui avait pour but de conduire Madame à Dunkerque, M. de Lauzun avait été chargé du commandement des troupes qui escortaient le roi, et il avait fait les fonctions de major général avec beaucoup de galanterie et de munificence. A son retour, chacun le supposait donc plus en crédit que jamais.

Lauzun, tout le premier, croyait sa fortune parfaitement rétablie, oubliant qu'il avait pour ennemis Louvois et madame de Montespan: la favorite, c'est-à-dire la femme la plus nécessaire aux plaisirs du prince; le ministre de la guerre, c'est-à-dire l'homme le plus nécessaire à l'ambition du roi.

Tous deux se réunirent contre lui; chacun profita de l'occasion qui se présenta: l'une rappela les injures qu'il avait dites, l'autre le souvenir de l'épée brisée; celui-ci l'insolence qu'avait eue le favori embastillé, de refuser pendant quelques jours la charge de capitaine des gardes du corps, que le roi avait la bonté de lui offrir en échange de celle de grand maître de l'artillerie; celle-là fit valoir la spoliation des biens de Mademoiselle. On prétendit que Lauzun, plein de procédés inconvenants pour son illustre maîtresse, avait dit, lorsqu'on lui en avait fait reproche, que les filles de France voulaient être menées le bâton haut. On affirma au roi que ce petit gentilhomme de province avait, un jour, tendu sa jambe toute crottée à la petite-fille de Henri IV, en disant :

— Louise de Bourbon, tire-moi mes bottes.

Enfin, tous deux agirent de telle sorte, qu'ils obtinrent du roi l'autorisation de faire arrêter l'insolent et de le faire conduire dans une prison d'Etat.

Toute l'année 1671 se passa dans les menées que nous venons de dire, sans que Lauzun s'aperçût qu'il y eût rien de changé pour lui dans les manières du roi. Madame de Montespan même semblait complètement revenue à lui, et, comme Lauzun se connaissait fort en pierreries, souvent elle lui donnait commission de faire monter les siennes. Enfin, un soir du mois de novembre, l'ordre fut donné au chevalier de Fourbin, major des gardes du corps, d'arrêter M. de Lauzun. Il se transporta chez le duc; mais, le matin, madame de Montespan avait chargé celui-ci d'aller à Paris pour s'entendre avec son joaillier sur certaine monture, et il n'était pas encore de retour. M. de Fourbin laissa un garde en sentinelle à sa porte, avec ordre de le venir avertir aussitôt que M. de Lauzun serait revenu. Une heure après, le garde vint avertir son major que celui qu'il était chargé d'arrêter arrivait à l'instant même. M. de Fourbin posa aussitôt des sentinelles tout autour de la maison, puis il entra dedans, et trouva, fort tranquille auprès de son feu, M. de Lauzun, qui, du plus loin qu'il le vit, le salua et lui demanda s'il ne venait point le chercher de la part du roi. M. de Fourbin lui dit qu'il venait effectivement de la part du roi, mais pour le prier de lui rendre son épée, commission dont il s'aquittait à son grand regret, mais que sa charge ne lui avait pas permis de refuser.

Il n'y avait pas de résistance à faire. Lauzun demanda s'il ne lui était pas permis de voir le roi, et, sur la réponse négative de M. de Fourbin, il rendit à l'instant même son épée. Cette prompte obéissance aux ordres du roi n'empêcha point qu'il ne fût toute la nuit gardé à vue comme un criminel, et remis le lendemain aux mains de M. d'Arctagnan, capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires, lequel, ayant pris les ordres de M. de Louvois, le conduisit d'abord à Pierre-Encise et de là, à Pigue-

... ou ne
... la chère
... par
... pour qu'on
... car m'aurait
... air des plus respecta
... craignait qu'on ne lui
... ce que fit Lauzun.
... de lui, lui, pour s'assurer
... de lui tirer la barbe
... à jeter les hauts
... se confessa

Lauzun, comme tous les pri-
... de la liberté. Il par
... à chemise. Mais le trou
... l'aire avantage que de le mettre en
... ceux-ci avaient eux-
... et ils étaient
... qui conduisit chez leur
... malheureux Fouquet, qui, arrêté
... avait été conduit de
... la Bastille à Pignerol.

... que le nouveau prison-
... de Lauzun qu'il avait
... la cour sous la protection du maré-
... de la comtesse de
... à cette époque et ou il le
... le désir de lui parler.
... le désir de l'ex-
... par leur trou
... Fouquet. Les deux compagnons,
... de sa fortune, l'autre
... connaissance. La
... de Lauzun connu de toute
... à lui apprendre, mais il
... tout ce qu'il pouvait
... depuis

Lauzun raconta sa fortune rapide et in-
... de Monaco et ma-
... sur Louis XIV, sa scène
... la grande maîtrise de l'artillerie, l'épée brisée,
... de la Bastille comme capitaine des
... de dragons et sa patente de
... avec Mademoiselle,
... par le roi, le mariage secret qui avait
... des biens immenses que
... Fouquet crut que le malheur
... déclara aux prisonniers que
... sorte que peu à peu, de peur
... il ne les compromît ou même ue les
... tout commerce avec lui.

L'homme de Lauzun, au temps de sa gran-
... lui qui avait
... une certaine sensation à
... une jeune et beau ca-
... l'avantage d'être prince.
... Versailles et y avait eu le
... que
... l'hôtel de ville, pendant
... nous avons racontés, et
... 1663, avait hérité de

... et ce titre, qui
... de Longueville était un jeune homme
... avaient une plus belle
... comme lui
... ont même
... pas plus tôt paru à la
... projets sur sa

... et avec le plus de par-
... de la Ferté

... dans le chroni-
... nous n'en disions pas
... de cette lâmeuse com-
... à consacré les dieux
... et qui à l'époque
... du monde
... huit
... un terme moyen d'

... nous en cherchons
... temps
... on dit gé-
... la plus audacieuse de
... qu'à moins que la
... elle était d'un

... pas encore de
... un cavalier re-
... la saint-venit
... propres paroles

... et vous n'
... que ne vous sont un très grand
... si vous ressemblez à vo-
... de vos parente
... que ne valent rien, vous y
... ainsi, réfléchissez à mes paroles é
... vous agréer, j'ajoutai.

Madame de la Ferté et le maréchal, mais le maréchal
... le maréchal.

... et dit absolument à sa femme d'
... craignant qu'une si mauvaise com-
... le corrompre, en outre, il l'entoura d'
... que ce devoue-
... fait passer par
... d'espion qu'ils avaient entrepris.

Madame d'Olonne apprit la défense faite à sa sœur et en
... contre le maréchal de la Ferté
... de la seule vengeance dign
... le frappant du coup qu'il avait tan-
...

... nous avons déjà parlé
... l'amant de la comtesse
... et tous deux pré-
... la vengeance promise.

... de la Ferté avait un
... parfaite tournure, et il semblait
... la comtesse d'Olonne jeta les yeux
... le fit venir.

... elle eut avec ce garçon, il résulte
... d'une bonne famille d'
... véritable nom pour qu'on ignorât
... à entrer en condition.

Un jour que M. de Beauvion causait avec la maréchale
... le garçon qu'
...

Lequel ? demanda la maréchale.
Celui qui se fait appeler Etienne.
Qui se fait appeler ?
Où, je sais ce que je dis ; avez-vous remarqué ?
Non.
Eh bien, remarquez-le et dites-moi ce que vous en
pensez.

Le lendemain, le roi retourna vers la maréchale.
Eh bien ? lui demanda-t-elle.
Eh bien ? dit-elle.
Avez-vous vu le garçon à Etienne ?
Où ?
Et comment le trouvez-vous ?
Fort au dessus de son état, je l'avoue.
Je le crois bien, dit Beauvion ; c'est un gentilhomme.
Un gentilhomme valet de chambre !
L'amour fait faire tant de choses.
Vardis.

C'est comme cela, maréchale. Ce garçon était amoureux
de vous et m'a trouvé que ce moyen de s'approcher de l'objet
de son amour.

La maréchale voulut prendre la confiance en plaisantant
mais Beauvion saperçut, quelque chose qu'elle dit, que si
voix était omise et que, par conséquent le coup avait porté
il retourna donc vers la comtesse, à laquelle il raconta le
succès de son entreprise. Aussitôt, de peur qu'une gaucherie
du valet ne lui fit perdre le fruit d'une ruse qui paraissait
si bien prendre, elle envoya chercher le présumé gentil-
homme et lui confia qu'elle avait découvert que sa sœur n'
le de sesait point, et que même le sentiment qu'elle éprou-
vait pour lui était tel, que, pour l'excuser vis-à-vis d'elle
même et le en fait arrivée à se persuader que ce n'était pas
un simple valet mais un gentilhomme déguisé. Elle lui
montra ensuite tout le bénéfice qu'il pouvait tirer de cette
erreur ; il était ; sez droit pour ne pas contredire celle
qui avait un si vif désir de ne pas être dé trompée.

Le garçon était habile. Le commencement du discours
l'avait effrayé ; mais la suite le rassura ; il se rappela les
manières de la maréchale à son égard, et il lui sembla qu'il
offrait un privilège ; il résolut de redoubler pour se
maître de soins et de prévenances.

Rien ne fut fait pour la maréchale, qui, attribuant à
l'amour les soins et les prévenances de son serviteur se
confirma de jour en jour davantage dans cette idée qu'elle
avait effrayé son femme de naissance et non à un valet, et
le lendemain même le point, qu'il fut par prendre le non
d'un gentilhomme de son pays.

Le bon homme cessa d'avoir aucune honte du sen-
timent qu'il éprouvait, et, comme d'e n'était plus retenu
par ses propres je leur, mais seulement par le manque de

harcé, se dit-on bientôt, elle résolut de lui ôter cette occasion qu'il ne savait pas faire naître ou de le lui ôter par force.

La maréchale le avait remarqué qu'Etienne aimait passionnément à toucher ses cheveux, qu'elle avait les cheveux, et deux ou trois fois elle s'était fait peigner par lui, quoiqu'il fût assez mauvais coiffeur; mais le bonheur qu'elle lui donnait avait fait passer la bonne maréchale sur les douleurs que lui causait son inexpérience. Un jour qu'elle était à se toiletter, elle l'envoya donc chercher sous prétexte de lui faire écrire quelques lettres sous sa dictée. Il vint; mais, au lieu d'une plume, elle lui mit un peigne à la main. Le pauvre secrétaire, devenu coiffeur, comprit enfin la cause réelle qui l'avait fait appeler; il se souvint du rôle qu'il jouait, et pour la première fois devint pressenti comme un gentilhomme. On ne sait ce qui se passa; mais Etienne et la maréchale restèrent une heure en tête-à-tête. Etienne sortit bien triste, les lettres à la main, mais, dans le trousser où il avait écrit, il perdit une de ces lettres; elle fut trouvée et ouverte. L'adresse seule était écrite; l'intérieur était blanc; ce qui fit penser que, le secrétaire ayant eu si peu de besogne, l'ami avait dû en avoir beaucoup.

Le bruit revint à la comtesse d'Olonne qu'elle était parvenue à son but, mais sa vengeance n'était pas satisfaite entièrement tant que le maréchal ignorait son malheur. Une lettre anonyme fut écrite sous sa dictée par une main étrangère, et, comme le maréchal quittait l'armée pour se rendre à Paris, cette lettre lui fut remise sur la route.

D'abord, voyant une lettre sans signature et dont les caractères lui étaient inconnus, le maréchal n'y attacha pas une grande importance; cependant, comme il se sentait tout naturellement de sa femme, à cause du sang dont elle était, il résolut, vrai ou faux, de mettre à profit l'avis qu'il avait reçu.

Pour arriver au but que se proposait le maréchal, la plus profonde dissimulation était nécessaire. Il rentra à Paris, la figure riante, et traita sa femme, qui ne l'avait pas vu revenir sans inquiétude, avec tant de tendresse, qu'elle ne conçut aucun soupçon qu'il pût être instruit de rien, et, comme elle aimait fort son gentilhomme et que, de son côté, celui-ci partageait grandement son amour, ils ne tardèrent pas à commettre quelques petites imprudences qui leur permirent peut-être de douter que l'avis qu'il avait reçu ne fût de la plus exacte vérité.

La première idée fut de faire assassiner son valet par les gens qui se chargent d'ordinaire de ces sortes de commissions, mais ces gens sont parfois fort indiscrets au moment de la mort, et le maréchal résolut de faire sa besogne lui-même, pour quelle fut mieux et plus secrètement faite.

En conséquence, au lieu de témoigner aucun ressentiment à ce valet, il feignit à son tour de lui faire de grandes amitiés, tellement que bientôt, paraissant ne pouvoir plus s'en passer, il pria sa femme de le lui prêter pour aller avec lui en Lorraine. Arrivé à Nancy, il fit, au bout de quelques jours, semblant d'avoir une amourette dans les environs, et se rendit, accompagné d'Etienne, à une maison où il entra seul avec précautions et d'où il ne sortait qu'avec des précautions pareilles. Enfin, une nuit qu'ils revenaient à cheval tous deux, le maréchal laissa tomber sa cravache et pria Etienne de descendre de cheval pour la lui donner; mais, comme le pauvre diable se baissait, obéissant à cet ordre, le maréchal tira un pistolet de ses fontes et lui fit sauter la cervelle. Après quoi, il revint tranquillement à Nancy, demandant à son logis si Etienne, qu'il avait envoyé, disait-il chercher à deux lieues de là quelque argent, qu'il était dû, n'était point de retour; et sur la réponse négative, il se coucha en recommandant qu'on le réveillât s'il rentrait.

Le maréchal dormit jusqu'au lendemain sans que rien troublât son sommeil; Etienne n'était point rentré.

Dans la journée, on retrouva le cadavre, mais on crut qu'il avait été assassiné à cause de l'argent qu'il rapportait, comme son maître l'avait dit, et le crime fut mis sur le compte de la garnison de Luxembourg, qui campait les champs.

Restait la maréchale; mais, pendant l'absence de son mari, le comte de Beuvron craignant que la malveillance de la comtesse d'Olonne n'allât trop loin, l'avait prévenue. La maréchale, qui, dans un pareil moment, avait besoin de se faire des amis, fut si reconnaissante envers Beuvron, qu'il devint le sien et de telle façon, que, lorsqu'en se préparant un allié contre le maréchal, elle accomplissait une vengeance contre sa sœur.

Le résultat de cette liaison de la maréchale avec le comte fut de parer le coup qui, après avoir frappé le pauvre valet de chambre, s'appretait à frapper la maréchale. Or, voici de quelle façon s'y prirent les deux amants.

Beuvron connaissait une fille parfaitement belle et des plus adroites; il la tira de la maison où elle était, lui

donna la mise simple et convenable d'une demoiselle de province, lui donna son rote et la plaça comme dame de compagnie chez la maréchale. Elle avait pour mission de s'interposer entre les deux époux, et de s'occuper par l'amour la colère du mari.

En effet, le maréchal, à son retour, lui tomba d'abord frappe de la beauté de cette fille, il la fit venir pour lui demander qui elle était et comment elle s'appelait; sa femme, celle-ci lui répéta que la maréchale, sa bienfaitrice, l'avait protégée depuis son enfance; et qu'il y avait un mois, à peu près, la maréchale l'avait fait venir pour lui servir de dame de compagnie. Alors et à ce propos la rusée protégée dit tant de bien de la maréchale à M. de la Ferte, et cela d'une voix si douce, accompagnée d'un regard si charmant et si naïf à la fois, que le maréchal, qui, de son côté était de complexion fort amoureuse, sentit sa colère se fondre, et revint à plus tard une vengeance qui pouvait le faire perdre en un instant par une fille qui avait une si profonde reconnaissance pour sa bienfaitrice.

Mais la né se bornait pas le rôle de l'autre personne. Elle devait résister et elle résista. Le maréchal, aux prises avec cette vertu farouche, fit mille folies si puériles, que ce fut la maréchale à son tour qui se scandalisa, qui en appela à sa famille, à l'opinion du monde et presque au roi; puis enfin, un beau matin, la jolie demoiselle de compagnie disparut en disant que, ne se sentant plus la force de résister, elle se retirait dans un couvent.

Le maréchal se mit en quête; mais il n'avait garde de retrouver l'objet de ses amours. Moyennant un bonne somme d'argent, la prétendue dame de compagnie avait consenti à s'expatrier, et était partie en Amérique.

M. de la Ferte, au bout de six mois de recherches, apprit tout: il fit grand bruit de cet enlèvement, qu'il attribua à la jalousie de sa femme. Celle-ci ne s'en défendit aucunement. L'aveu les brouilla; mais la fantaisie du maréchal finit par se passer, et il revint tout naturellement à une femme qui l'aimait à ce point de se porter par jalousie à une pareille extrémité.

Depuis ce temps, le maréchal et sa femme avaient offert le modèle des bons ménages, le mari l'essant toute liberté à sa femme, et la femme profitant de cette liberté.

Or, c'était cette bonne maréchale qui s'y était prise à temps pour avoir près du beau duc de Longueville la primauté sur toutes les femmes de la cour.

Le duc était jeune et ardent, l'air de la cour était aux intrigues amoureuses, et, quoique la maréchale eût près du double de son âge, il ne fit pas le cruel. Seulement, il posa ses conditions, et une de ces conditions fut que tout autre adorateur que lui serait congédié.

Le marquis d'Effiat, le même qui avait reçu le poison des mains du chevalier de Lorraine et qui en avait frotté le verre de Madame, faisait à la maréchale une cour très assidue, et se croyait tout près de réussir lorsqu'il reçut notification de se retirer. C'était un homme brave, quoiqu'il n'aimât point la guerre; abandonné à ses plaisirs, et si têté, à l'endroit de l'amour surtout, que lorsqu'il s'était mis, pour quelque femme que ce fut, un désir en tête, il fallait que ce désir fût accompli. Il trouva de la dureté dans le congé qu'il recevait, se douta qu'il venait de la part de quelque rival et reconnut que ce rival était le duc de Longueville.

Le duc de Longueville était prince, prince de sang de Valois, c'est-à-dire d'un sang qui avait régné sur la France. Il était difficile de tenter une affaire avec lui sans s'exposer à d'étranges suites. D'ailleurs, placé si haut, le duc répondrait-il à la provocation d'un simple gentilhomme? N'importe, le marquis d'Effiat n'en résolut pas moins de tout tenter pour arriver à son but, qui était de croiser l'épée avec l'homme qui lui avait valu cette insulte de lui faire fermer la porte de la maréchale.

Il guetta le duc, mit des espions en campagne, se créa des intelligences dans la maison même, et bientôt fut averti d'un rendez-vous.

D'Effiat s'embusqua en personne pour s'assurer de la vérité du rapport. Il vit entrer d'abord le duc, puis la maréchale, et enfin, pour qu'aucun doute ne lui restât, il les vit sortir ensemble.

Le lendemain, à la promenade d'Effiat s'approcha du duc, et se pencha à son oreille.

— Monseigneur, lui dit-il, je suis fort curieux.

— Dites, et, si c'est en moi pouvoir, je tâcherai de contenter votre curiosité.

— Ce serait de vous voir l'épée à la main.

— Et contre qui?

— Contre moi.

— Ah! pour ceci, monsieur, répondit froidement le duc, je suis fâché de vous dire que c'est impossible, habitué que je suis à n'accorder cette faveur qu'à mes vassaux, ou tout au moins, comme mes égaux sont rares à des gentils-

— Attendez-moi, mon oncle ! attendez-moi ! ou, mordieu ! je passe à la nage.

Condé se retourna et aperçut son neveu, le jeune duc de Longueville, qui accourait ventre à terre. Il était allé en partisan du côté d'Issel ; en arrivant au camp, il avait appris le départ du roi, et, sans prendre d'autre temps que celui de changer de cheval, il arrivait à toute bride.

Le prince, en voyant le cheval de son neveu soufflant et fatigué, eut peur qu'il n'eût point la force de lutter contre le courant, et, revenant au bord, il prit avec lui le jeune homme et son fils le duc d'Enghien. Puis on ordonna aux

Le duc de Longueville tomba raide mort : la balle lui avait traversé la poitrine.

Ainsi périt, au début de sa vie, ce malheureux prince, à qui les destins semblaient cependant promettre une longue carrière de bonheur et de gloire.

En même temps, un capitaine de cavalerie nommé Ossendroek, courait au prince de Condé, qui, sortant de son bateau, mettait le pied à l'étrier, et lui appuyait le pistolet sur la poitrine. Condé écarta vivement le canon avec son bras ; mais, dans le mouvement, le coup partit et lui fracassa le poignet.



Passage du Rhin.

rameurs de faire force de rames, afin d'arriver les premiers.

Quelques cavaliers hollandais seulement étaient venus au-devant de nous jusqu'au tiers du fleuve : mais ils n'échauffèrent même pas un coup de pistolet et se retirèrent afin de tenir sur la rive. En effet, il y eut en abordant une mêlée d'un instant, et presque aussitôt l'infanterie hollandaise mit bas les armes et demanda la vie. Le jeune prince de Longueville, irrité de ce peu de résistance qui lui enlevait l'occasion de se signaler, s'élança sur la ligne hollandaise en s'écriant :

— Non, non, point de quartier pour cette canaille !

Et, en disant cela, il tira un coup de pistolet qui tua un officier.

Aussitôt, l'ennemi, perdant tout espoir, reprit ses armes, et fit sur les troupes du roi une décharge à bout portant qui tua une vingtaine d'hommes.

Alors, les Français, irrités de la blessure du prince et de la mort du duc, firent main basse sur les Hollandais, qui commencèrent à fuir de tous côtés.

Deux heures après, on reporta sur l'autre bord le corps de M. le duc de Longueville. Il était attaché sur un cheval pour que le courant ne le pût point emporter, la tête d'un côté, les jambes de l'autre. Des soldats lui avaient coupé le petit doigt de la main gauche pour lui enlever un diamant.

Sa mort produisit une grande sensation à Paris, et il fut fort regretté de tout le monde, excepté de d'Effiat, qui avait quelques soupçons du sort que le prince lui réservait.

Le roi passa le Rhin sur un pont de bateaux. Laissons Louis poursuivre la folle conquête qu'il avait entreprise par orgueil et qu'il abandonna par ennui, et revenons à Versailles.

En faisant l'inventaire des papiers du duc de Longue-

... d'ailleurs, l'empereur, qui avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, se voyait maintenant obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

... Louis XIV avait été le premier à se déclarer en faveur de la France, et maintenant il se voyait obligé de se retirer, et de laisser à Louis XIV le soin de défendre son droit.

PAIX DE NIMÈGUE, 1678. — COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF. — LOUIS XIV ET LES POÈTES. — LE VIEUX CORNEILLE VENGÉ PAR LE ROI. — VERS À CE SUJET. — CONSPIRATION DU CHEVALIER DE ROHAN. — SA FIN. — LES EMPISONNÉS. — LA POUDRE DE SUCCESSION. — LA VOISIN. — LA VIGOUREUX. — LA CHAMBRE ARDENNE. — CONSULTATION DE MONSIEUR. — LE DIABLE LUI APPARAÎT. — LA VOIE EN ET SES HABITÉS. — CONJURATION DU CARDINAL DE BOUILLON. — LA REYNIE ET LA COMTESSE DE SOISSONS. — EXÉCUTION DE LA VIGOUREUX. — FIN DE LA VOISIN.

Nous ne suivrons pas, dans leurs phases si variées de succès et de revers, ces longues guerres de Flandre et d'Allemagne, dans lesquelles Condé et Turenne soulevèrent leur réputation, et où le prince d'Orange fit la sienne. Nous en consignerons seulement les causes et les résultats.

Louis XIV avait commencé la guerre contre la Hollande avec l'alliance de l'Europe entière; mais, peu à peu, les souverains, ses alliés, s'inquiétant de sa grande puissance, s'étaient éloignés de lui en le voyant à la porte de la Haye et d'Amsterdam. L'Espagne s'était d'abord déclarée contre la France, ensuite, l'Empire, devenu menaçant, avait armé et marché contre nous; enfin l'Angleterre, échappant à notre influence, après avoir proclamé sa neutralité, s'était faite notre ennemie. La guerre déclarée aux Provinces-Unies était devenue européenne. Nous nous étions levés pour écraser une petite république, nous avions affaire maintenant non seulement à cette petite république que nous n'avions point écrasée, mais encore à trois grands royaumes.

La Suède seule nous était restée fidèle. Louis comprit que, si l'on voulait traiter avec tous les coalisés à la fois, les prétentions des uns exciteraient les prétentions des autres, et qu'on n'arriverait jamais ainsi à la fin des exigences et, par conséquent, des négociations. Il recommanda donc à ses plénipotentiaires de traiter séparément avec chaque puissance.

Ce fut d'abord la Hollande, qui avait le plus souffert, qui était la plus fatiguée, et qui se sépara la première. D'ailleurs, elle n'était pas sans inquiétudes sur celui-là même qui l'avait défendue et sauvée. Guillaume d'Orange avait grandi dans la lutte, et avec lui le parti féodal. On parlait de son mariage avec la fille aînée du duc d'York. Des lors, le stathouderat ne devenait-il pas une chose inquiétante pour les Provinces-Unies? La paix était donc également désirée à la Haye et à Versailles; ausi les conditions en furent-elles bientôt arrêtées. Louis s'engageait à évacuer toutes ses conquêtes de Hollande et rendait Maastricht à la République. Le prince d'Orange obtenait la restitution de tous les biens qu'il avait en France par origine de famille, droit de conquête ou d'héritage; enfin, les frais de la guerre restaient de chaque côté au compte de celui qui les avait faits.

L'Espagne vint après; la paix fut moins avantageuse pour elle que pour la Hollande. Elle céda à la France le comté de Bourgogne, Valennois, Bouchain, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Maaubeuge, Dinant et Charlemont.

Le traité avec l'empereur fut le dernier. Louis rendit l'Alsace à l'Empire; l'empereur céda à Louis la Lorraine; enfin, le duc de Lorraine rentra dans son pays, seul, sans la ville de Nancy, réunie au domaine de la couronne.

Ce fut le traité signé le 10 août 1678 avec les Provinces-Unies; le 17 septembre de la même année avec Charles II; le 5 février 1679 avec l'empereur, qu'on appela la paix de Nimègue.

Trois grands événements avaient signalé cette guerre: le Palatinat avait été rétabli, et M. de Turenne coupé en deux par un boulet de canon.

Voyons maintenant ce qui s'était passé à Paris tandis qu'on se bécotait en Hollande et en Allemagne.

La guerre ne nuisait en rien aux progrès des arts. Le roi venait prendre ses quartiers d'hiver à Paris, et madame de Montespan, au plus haut de sa faveur et de sa puissance, s'était fait une cour de plus grand poète et des

grands artistes. La Fontaine faisait ses fables. Boileau chantait Louis sur tous les tons, Molière faisait représenter *le Malade imaginaire*, Racine, *Bajazet*, *Mithridate*, *Iphigénie* et *Phaëdre* et Corneille, *Pulchérie* et *soeur*.

Mais, pour ce dernier, le public devenait injus. Depuis plus de vingt ans, il n'avait pas eu un succès qui ne fût contesté. Louis XIV résolut de le venger, et, pendant l'automne de 1676, il fit représenter les principaux chefs d'œuvre de l'auteur du *cid*.

Rien n'est perdu avec les poètes. Le vieux Corneille, à soixante et quinze ans, retrouva toute la verve de sa jeunesse pour lui adresser les vers suivants :

Est-il vrai, grand monarque, et me puis-je vanter
Que tu prenes plaisir à me ressusciter ?
Qu'au bout de quarante ans, Cinna, Pompée, Horace,
Reviennent à la mode et retrouvent leur place ?
Et que l'heureux brillant de mes jeunes rivaux
N'ose point l'ancien lustre à mes premiers travaux ?...
Achève les derniers n'ont rien qui dégenere,
Rien qui les fasse croire enfants d'un autre père.
Ce sont des malheureux étouffés au berceau
Qu'un seul de tes regards tirerait du tombeau
On voit Scortorius, Œdipe, Rodogune,
Retablis par ton choix dans toute leur fortune.
Et ce choix ferait, voir qu'Œthon et Suréna
Ne sont point des cadets indignes de Cinna.
Le peuple, je l'avoue, et la cour les dégradent
Je vieillis, ou du moins ils se le persuadent ;
Pour bien écrire encor, j'ai trop longtemps écrit,
Et les rides du front passent jusqu'à l'esprit,
Mais contre ces abus que j'aurais de suffrages,
Si tu donnais le tien à mes derniers ouvrages !
Que de cette bonté l'impérieuse loi
Ramenait bientôt et peuple et cour vers moi ?
« Tel Sophocle à cent ans charmait encore Athènes,
Tel bouillonnait encor son vieux sang dans ses veines,
Diraient-ils à l'envi, lorsqu'Œdipe aux abois
De cent peuples pour lui gagna toutes les voix. »
Je n'ai pas si loin, et, si mes quinze lustres
L'ont en or quelque peine aux modernes illustres,
S'il en est de fâcheux jusqu'à s'en chagriner,
Je n'aurai pas longtemps à les importuner.
C'est le dernier état d'un feu prêt à s'éteindre ;
Quoi que je puisse faire, ils n'en ont rien à craindre
Sur le point d'expirer, il tâche d'éblouir,
Et ne frappe les yeux que pour s'évanouir.
Souffrir, quoi qu'il en soit, que mon âme ravie
Te consacre ce peu qui lui reste de vie.
Je sers depuis douze ans, mais c'est par d'autres bras
Que je verse pour toi du sang dans les combats ;
J'en pleure encore un fils et tremblerai pour l'autre
Tant que Mars troublera ton repos et le nôtre.
Mes terreurs cesseront enfin par cette paix
Qui fait de tant d'Etats les plus ardents souhaits.
Cependant, s'il est vrai que mon zèle te plaise,
Sire, un bon mot de grâce au père de la Chaise (2).

Aux tragédies que nous venons de nommer et qui avaient le privilège d'émeuvoir le cœur de nos ancêtres, s'était jointe une tragédie véritable qui avait produit une profonde sensation, non seulement dans Paris, mais par toute la France. Nous voulons parler de l'exécution du chevalier de Rohan.

Le chevalier de Rohan était Breton : c'était un beau jeune homme de vingt-six à vingt-huit ans qui était venu à la cour et qui y avait eu de grands succès près des femmes. On citait même, au nombre des conquêtes qu'il y aurait faites, les deux sœurs, mesdames de Thianges et de Montespan. Bref, pour une cause ou pour une autre, le chevalier s'était retiré mécontent.

L'œil actif de l'Espagne le suivit dans sa retraite et l'atteignit dans son château. Il y avait de grands mécontentements en France pour les impôts qu'à chaque instant créait Colbert. On chansonnait tout haut l'élève comme on avait chansonné le maître : seulement, on payait avec plus de peine encore que du temps de la Fronde.

Les gentilshommes de la Bretagne et de la Guienne, provinces qui s'étaient longtemps regardées comme indépendantes, avaient toujours conservé des relations avec cette Espagne, habituée à infiltrer son or dans nos guerres civiles. Des propositions furent faites au chevalier de Rohan. Il était mécontent, ambitieux de bruit plus encore que de places et d'honneurs, il accepta. La Hollande se joignit à

l'Espagne pour doubler les subsides. Une coupe de philosophie nommée Almus van Enden fin de vaine au chevalier. Tandis que Rohan dressait un plan de révolte, van Enden dressait un plan de république. Il y avait donc non seulement crime de haute trahison contre le roi, mais encore projets de changement des constitutions de l'Etat.

La Normandie devait se soulever. On livrait à la Hollande le Havre et Rouleux. En même temps, les Espagnols entraient dans cette Guienne encore chaude des guerres civiles de la Fronde, encore peuplée de châtellains, laquelle voyait avec peine le niveau de la toute-puissance monarchique s'élever sur les têtes féodales. Mais Louis XIV avait porté loin l'art de la diplomatie et l'investigation des ambassades. La conjuration fut découverte à temps, un seul soulèvement sur rien en Bretagne à propos de l'impôt sur le tabac de la chambre, arrêté fut amené à Paris où son procès s'instruisit criminellement à la Tournelle.

Rohan fut condamné à mort de suite, et Almus van Enden à être pendu. Le supplice eut lieu sur la place de la Bastille.

Ce fut une chose grave que cette mort. Depuis les exécutions de Richelieu, et il y avait de cela plus de trente ans, on n'avait rien vu de pareil. Cette fois, Louis XIV s'était montré inflexible.

Mais les esprits furent détournés de cette grande catastrophe par de singulières inquiétudes qui se regardèrent dans la société. Depuis la mort si tragique de maïam Henriette, amenée, comme nous l'avons dit, par le poison, une foule de morts instantanés, subites, aux causes connues, avaient eu lieu. On parlait d'un bureau de magie et d'incantation, d'une fabrique de poisons terribles que, dans leur manie de tout frivoler, les Parisiens avaient baptisés du nom de *poudre de succession*.

Deux Italiens, l'un nommé Exili, l'autre nommé Destinelli, avaient, disait-on, trouvé, en cherchant la pierre philosophale, le secret de ce poison qui ne laissait aucune trace. La Brinvilliers, la première, en avait fait l'essai sur le lieutenant général d'Aubray, et celui-ci était mort et avait été enterré sans que le moindre soupçon s'élevât contre la coupable.

Bientôt la Voisin, célèbre tireuse de cartes du temps, qui avait sa réputation de devineresse établie dans la plus haute société parisienne, avait vu tout le parti qu'elle pouvait tirer de cette adjonction à son commerce. Des lors, non seulement elle prédisait aux héritiers la mort de leurs riches parents, mais encore elle s'engageait à leur *l'vérer*, pour ainsi dire, l'événement qu'elle avait promis. Elle s'associa la Vigoureux, autre sorcière comme elle, et deux prêtres, nommés Lesage et d'Avaux.

Le résultat de cette association fut ce surcroît de crimes dont nous venons de parler, et qui commença à effrayer tellement Louis XIV, que l'érection d'une CHAMBRE ARDENTE, ayant mission de juger les coupables, fut ordonnée.

L'établissement de cette juridiction exceptionnelle fournit au parlement, depuis si longtemps muet, une occasion de se plaindre ; c'était, en effet, un empiètement sur ses attributions. Mais il lui fut répondu que, pour juger des crimes où peut-être allait se trouver compromis tout ce que la cour avait de plus élevé, il fallait un tribunal secret comme ceux de Venise et de Madrid.

La Reynie, lieutenant de police, fut un des présidents de cette chambre.

La Voisin, la Vigoureux et les deux prêtres furent arrêtés ; les interrogatoires tenus secrets. Mais, à travers le mystère des juges, voici ce qui transpara relativement aux hauts personnages de la cour.

D'abord ce fut Monsieur dont on occupa Monsieur ; était venu deux fois consulter la Voisin, en la compagnie du chevalier de Lorraine, du comte de Beuvron et du marquis d'Effiat.

La première fois qu'il vint, c'était pour savoir ce que serait devenu un enfant mâle dont madame Henriette avait dû accoucher en 1668, et dont il affirmait n'être point le père. Madame, selon lui, aurait été faire ses couches en Angleterre, où le bruit s'était répandu que l'enfant était mort. Il voulait connaître la vérité sur ce point important.

Ceci n'était pas précisément chose de magie. La Voisin proposa donc à Monsieur de s'assurer, de ce fait par des moyens naturels ; et, sur l'autorisation du prince, elle envoya à Londres son cousin Beauvillard, homme très expérimenté et particulièrement habile dans ces sortes d'affaires.

Beauvillard revint au bout d'un mois muni d'une histoire vraie ou fautive. La voici.

Madame avait effectivement, en 1668, passé en Angleterre, où elle était accouchée d'un enfant qui n'était point mort, mais qui, au contraire, avait été mis sous la tutelle de son oncle le roi Charles II, lequel lui faisait les plus grandes amitiés. On avait ribait cet enfant au roi Louis XIV lui-même.

Monsieur paya cette révélation quatre mille pistoles et

1) Le second fils de Corneille était lieutenant de cavalerie lorsqu'il fut tué.

(2) Ce dernier vers est une apostille à la demande qu'il avait faite d'un bénéfice pour son troisième fils, pour lequel il obtint l'abbaye d'Aigevive, près de Tours.

un gros amant à la Voisin et quoique ses dévotions à Beauvard.

Le jour même que Monsieur part à Voisin, ce fut à Beauvard qu'il avait fait l'analyse de la Voisin en face du diable, et qu'il lui avait dit de se tenir à la baguette de Turpin ou à un secret dans le giron de la Voisin pour gouverner le roi.

La Voisin n'apparaît pas, sûre que Monsieur, qui d'ailleurs était fort riche, ne craignait pas celle de Satan. Monsieur lui demanda sa baguette ou le talisman, mais la Voisin refusa de lui en donner, et se contenta de lui offrir un charme qui l'empêcherait d'être jamais par personne.

La Voisin avait voulu voir la femme de l'abbé. La Voisin lui fit les excuses et lui offrit de colporter un peu de son charme, et le roi amoureux d'elle n'y consentit pas. Mais l'abbé, sans même avoir besoin de le lui dire, et sans que Monsieur ne le lui eût dit, comme elle le faisait, les inculpations qu'il avait faites de lui donner un breuvage qui l'empêchait d'être à sa santé.

Le roi ne vit le prisonnier que deux fois. Le roi ne fut pas de même de la comtesse de Soissons. Elle fut à la Bastille. Elle vint plus de trente fois chez la Voisin, mais de l'autre côté, alla aussi plus de trente fois peut-être chez le Roi. Son but était d'acquiescer l'immense héritage du roi, mais sans en faire à l'exclusion des autres parents, ce qui était regardé sur le roi, ce descendant qu'elle avait en vue, que elle n'était pas à l'empêcher. Mais sans rupture, elle se rendit au roi et lui dit à son et à son plaisir qui lui rendit le roi amoureux et soumis et (die avait, dans l'esprit de l'abbé, remis à l'empêchement des deux sexes, plusieurs bas ou un autre dessein, à faire un pupille d'amour pareille à elle que le procès de la Mole il avait cent ans de plus, et elle se rendit si célèbre. Elle avait en outre, remis, d'après ce qu'elle a la Voisin quelques gouttes du sang du roi dans un verre de cristal.

Les interrogatoires avaient été faits sans produire aucun résultat.

La Voisin avait son arrestation avait été plusieurs fois en prison, et la Voisin, usant de sa disgrâce, il lui fut permis de passer que sa famille lui continua.

Un jour la Voisin était venu lui demander un charme qui le lui donner de sa femme, madame de Sévigné, et un talisman qui le rendit tout favori du roi.

Monsieur de Lauzun demanda à être toujours aimé de la malheureuse, et il désira avoir une certitude sur son mariage avec Monsieur de Lauzun, et voulait savoir s'il serait jamais le roi de France.

La Voisin lui donna un talisman, et le dernier article, qu'il possédait le cardinal bleu.

La Voisin ne se rendit, seulement, ce ne fut point l'ordre du roi. L'esprit qui le rendit, mais celui de la Jarretière. La Voisin avait promis de lui donner un talisman bleu. Elle ne lui donna que le talisman bleu.

Monsieur de Bouillon était venu lui demander un charme qui le lui donner de sa femme, madame de Sévigné, et un talisman qui le rendit tout favori du roi.

La Voisin lui donna un talisman, et le dernier article, qu'il possédait le cardinal bleu.

La Voisin ne se rendit, seulement, ce ne fut point l'ordre du roi. L'esprit qui le rendit, mais celui de la Jarretière. La Voisin avait promis de lui donner un talisman bleu. Elle ne lui donna que le talisman bleu.

Monsieur de Bouillon était venu lui demander un charme qui le lui donner de sa femme, madame de Sévigné, et un talisman qui le rendit tout favori du roi.

La Voisin lui donna un talisman, et le dernier article, qu'il possédait le cardinal bleu.

La Voisin ne se rendit, seulement, ce ne fut point l'ordre du roi. L'esprit qui le rendit, mais celui de la Jarretière. La Voisin avait promis de lui donner un talisman bleu. Elle ne lui donna que le talisman bleu.

Monsieur de Bouillon était venu lui demander un charme qui le lui donner de sa femme, madame de Sévigné, et un talisman qui le rendit tout favori du roi.

La Voisin lui donna un talisman, et le dernier article, qu'il possédait le cardinal bleu.

La Voisin ne se rendit, seulement, ce ne fut point l'ordre du roi. L'esprit qui le rendit, mais celui de la Jarretière. La Voisin avait promis de lui donner un talisman bleu. Elle ne lui donna que le talisman bleu.

Monsieur de Bouillon était venu lui demander un charme qui le lui donner de sa femme, madame de Sévigné, et un talisman qui le rendit tout favori du roi.

La Voisin lui donna un talisman, et le dernier article, qu'il possédait le cardinal bleu.

L'autre moitié entre les mains d'une tierce personne qui la lui remettrait après l'évocation.

L'abbé d'Avvergne acquiesça à cette demande.

La Voisin alors demanda quinze jours de délai, elle avait besoin de temps pour préparer la conjuration. L'abbé d'Avvergne se contenta de lui dire que la Voisin déclarait qu'elle ne voulait rien faire.

Abord la cérémonie devait être tenue secrète et ensevelie dans un mystère absolu. Ensuite trois personnes seulement durent assister à cette conjuration, elle, le maître-lesage et l'abbé d'Avvergne. Mais à cette clause, l'abbé d'Avvergne se récria. Il voulait avoir avec lui deux gentilshommes depuis longtemps dévoués à sa maison; l'un était un capitaine au régiment de Champagne, neveu du maréchal de France Gassion, l'autre dont on ne sait pas le nom, rempêché près du grand aumônier l'emploi que remplissait le chevalier de Lorraine freres de Monsieur.

La Voisin céda sur ce point, et il fut arrêté que ces deux gentilshommes assisteraient à l'évocation.

Enfin la cérémonie eut lieu, sur laquelle on ne sait pour quel motif et par quel moyen de lui faire entendre raison, fut le lieu où cette évocation devait se faire. Elle choisit la basilique de sa maison, disant, sans vouloir donner d'autre explication, que la conjuration manquait partout ailleurs.

Cette clause eût été inquiétante pour tout autre que le cardinal grand aumônier, mais, pour un pape, si haut placé, tout était facile. Cent pistoles une fois données et un poste à la grande aumônerie parurent une récompense suffisante à un sacristain qui se chargea, moyennant cette rétribution et cette promesse, d'introduire le cardinal et sa suite dans l'église de l'abbaye où, disait le contrat, il devait faire tout de passer la nuit en prières.

Il fallut attendre un vendredi qui tomba au même temps le 15 d'un mois, mais cela se rencontra plus tôt qu'on ne l'espérait, de sorte que les quinze jours de délai demandés par la Voisin s'étaient écoulés et qu'à la première date indiquée, on put procéder à la conjuration.

Au jour dit, le cardinal, ses deux gentilshommes, les deux prêtres, la Voisin, sa femme de chambre Rose, de laquelle on apprit tous ces détails, et un valet porteur de l'attrail magique, se mirent en route à quatre heures de l'après-midi. Ils devaient arriver à Saint-Deux avant la fermeture des portes. Le sacristain les attendait et les cacha dans le clocher.

À onze heures sonnantes, les sacrilèges sortirent de leur cachette et entrèrent dans l'église. Les deux prêtres devaient dire la messe diabolique, c'est-à-dire la messe au rebours.

On alluma cinq cierges de bougie noire, une manière d'aument fut dressé les livres saints et furent placés contrairement à l'ordre qu'ils occupent dans le sacrilège d'olivier qu'on allait parodier, le crucifix fut renversé la tête en bas. Les deux prêtres passèrent leur rhénus à l'envers.

Le hasard fit que cette nuit-là même, un orge grondant au ciel, on eût dit que cette profanation l'irritait, et que Dieu faisait entendre sa voix courante pour avertir ceux qui l'offensaient qu'il était temps encore de ne point aller plus avant.

La Voisin avait prevenu les assistants que, selon toute probabilité, le fantôme fendrait l'autel par le milieu et disparaîtrait au moment de la consécration.

Cependant l'orage semblait redoubler depuis que la messe sacrilège était commencée. À mesure qu'on avançait vers l'instinct de la consécration, le tonnerre devenait plus fréquent et les éclairs étaient plus livides et plus rapprochés. Enfin, au moment où le prêtre Lessart devait l'hostie, évocation Satan ou lieu d'évoquer Dieu, un cri aigu se fit entendre, une dalle du chœur se souleva et un fantôme apparut se tenant son suaire.

Abords tant se fit messe sacrilège orage venger, les assistants tombèrent la face contre terre, et une voix lui entendit, ces paroles :

Misérable ! ma maison que tant de héros ont illustrée va désormais déchoir et s'avilir, tous ceux qui porteront le nom de Bouillon sont à l'avance déshérités de ma gloire, et avant un siècle ce nom sera éteint; le présent que j'ai laissé d'est ma rétribution, ce sont mes victoires, n'en cherche donc pas d'autre indigne que tu es !

À ces mots, le fantôme disparut.

État ce que comédie préparée par la Voisin, on Dieu permit que l'ordre naturel des choses fut interrompu pour punir les profanateurs? Voilà ce qu'on ne sut jamais, mais tels sont les faits que constate la déposition de la femme de chambre Rose.

Trois personnes de la cour seulement furent appelées devant les Juges, la duchesse de Bouillon, la comtesse de Soissons et le maréchal de Luxembourg.

La duchesse de Bouillon fut accusée que d'un désir qui n'était pas du ressort de la justice, appelée devant

M. de la Reynie, elle ne s'en rendit pas moins à l'assignation.

— Madame la duchesse, demanda la Reynie, avez-vous vu le diable ? Si vous l'avez vu, dites-moi quelle forme il avait.

— Non, monsieur, répondit la duchesse, je ne l'ai pas vu, mais je le vois en ce moment ; il est fort laid, et est déguisé en conseiller d'État.

La Reynie savait tout ce qu'il voulait savoir ; il n'en demanda pas davantage.

Quant à madame la comtesse de Soissons, la chose se passa autrement. Le roi, qui avait toujours conservé une certaine affection pour elle, et la condescendance de lui dire que, si elle se sentait coupable des faits dont elle était accusée, il lui conseillait de quitter la France.

— Sire, répondit la comtesse, je suis innocente ; mais j'ai naturellement une telle horreur de la justice, qu'j'aime mieux m'expatrier que de paraître devant elle.

En conséquence, elle se retira à Bruxelles, où elle mourut vers 1708.

Quant à François-Henri de Montmorency-Bouteville, duc, pair et maréchal de France, lequel n'était le comte de Montmorency au nom de la maison impériale de Luxembourg, il se rendit à la Bastille, ou Louvois, son ennemi, le fit enfermer dans une espèce de cachot de six pas de long.

Appelé devant le juge pour être interrogé, on lui demanda s'il n'avait point fait un pacte avec le diable afin de marier son fils à la fille du marquis de Louvois.

Le maréchal sourit dédaigneusement.

— Monsieur, dit-il, quand Mathieu de Montmorency épousa la veuve de Louis le Gros, il ne s'adressa point au diable, mais aux états généraux, qui déclarèrent que, pour acquiescer au roi mineur l'appui des Montmorency, il fallait faire ce mariage.

Ce fut la seule réponse. Il va sans dire qu'il fut acquitté.

La Voisin et ses complices furent condamnés à mort ; la Vigoureux à être pendue, la Voisin à être brûlée. On avait conservé entre ces deux femmes la hiérarchie du supplice.

On commença par la Vigoureux ; pendant tous les interrogatoires, elle était restée muette, on avait constamment dénié ; cependant, une fois condamnée, elle avait fait dire à M. de Louvois qu'elle révélerait les choses les plus graves s'il lui promettait la vie. Mais Louvois refusa.

— Bah ! dit-il, la question saura bien lui délier la langue. La réponse fut rapportée à la condamnée.

— Bon ! dit-elle alors, il ne saura rien.

En effet, appliquée à la torture, elle subit la question ordinaire et extraordinaire sans dire un seul mot. Cette constance fut d'autant plus étonnante que la rigueur du supplice était horrible ; tellement, que le médecin déclara que, si l'on ne se saut pas les tortures, la patiente allait expirer. Conduite le lendemain matin en place de Croix, elle fit appeler les magistrats. Ceux-ci accoururent, croyant que c'était pour faire que que révélation ; mais la Vigoureux ne leur dit rien que ces mots :

— Messieurs, avez la bonté de dire à M. de Louvois que je suis sa servante, et que je lui ai tenu parole ; peut-être n'en eût-il pas fait autant, lui.

Puis, se tournant vers le bourreau :

— Allons, dit-elle, mon ami, achève ce que te reste à faire.

Et e'e marcha vers la potence, aidant l'exécuteur dans sa dernière œuvre autant que son corps blessé le lui permettait.

On rapporta à la Voisin la mort de la Vigoureux dans tous ses détails.

— Je la rec mais bien ! s'écria-t-elle ; c'est une bonne fille, mais elle a pris le mauvais ; voyez : le dirai tout moi.

Le moyen ne lui réussit pas mieux qu'à sa complice, et, comme la Vigoureux, elle subit son arrêt dans toute sa rigueur, le 2 février 1688.

Une lettre de madame de Sévigné nous donnera sur la mort de cette malheureuse les meilleurs détails que nous puissions mettre sous les yeux de nos lecteurs.

— La Voisin, dit-elle, savait son arrêt dès lundi. chose extraordinaire, le soir, elle dit à ses gardes : « Quoi ! nous ne ferons pas médisance ? » Elle mangea avec eux à minuit par fantaisie, car il n'était pas jour maigre ; elle but beaucoup de vin, elle chanta vingt chansons à boire. Le mardi elle eut la question ordinaire et extraordinaire ; elle avait diné et dormi huit heures. Elle fut confrontée sur le matelas à mesdames de Dreux et de Féron, et à plusieurs autres. On ne parle pas encore de ce qu'elle a dit ; on croit toujours que l'on verra des choses étranges. Elle soupa le soir, et recommença, toute brisée qu'elle était, à faire la débauche avec scandale. Or lui en fit honte, et on lui dit qu'elle ferait bien mieux de penser à Dieu et de chanter un *Ave maris Stella* ou un *Salve* que toutes ces chansons. Elle chanta l'un et l'autre en ridicule et

dormit ensuite. Le mercredi se passa de même en confrontations et débauches ; elle ne voulut point voir le confesseur. Enfin, le jeudi, qui était hier, on ne voulut lui donner qu'un bouillon ; elle en gronda, craignant de n'avoir point la force de parler à ces messieurs. Elle vint en carrosse de Vincennes à Paris, elle étouffa un peu et fut ébahie ; on la voulut faire confesser ; point de nouvelles. A cinq heures, on la lia, et, avec une torche à la main, elle parut dans le tombeau labiliée de blanc : c'est une sorte d'habit pour être brûlée. Elle était fort rouge, et l'on voyait qu'elle repoussait le confesseur et le crucifix avec violence. Nous la vîmes passer à l'hôtel de Sully, madame de Chaulnes, madame de Sully, la comtesse et bien d'autres. A Notre-Dame, elle ne voulut jamais prononcer l'Évangile honorable, et à la Grève, elle se défendit autant qu'elle put de sortir du tombeau. On l'en tira de force, et on la mit sur le bûcher, as-sise et liée avec du fer. On la couvrit de paille, elle jura beaucoup ; elle repoussa la paille cinq ou six fois ; mais enfin le feu augmenta, et on la perdit de vue. Les cendres sont en l'air présentent. Voilà la mort de madame Voisin, ce bon par ses crimes et par son impiété. »

XLI

LA PRINCESSE PALATINE ; SON PORTRAIT. — SON CARACTÈRE. — SA CONDUITE A LA COUR. — ENFANTS NATURELS DE LOUIS XIV. — NOUVELLES AMOURS DU ROI.

— MADAME DE SOUBISE. — MADAME DE LUDRE. —

MADEMOISELLE DE FONTANGES. — MADAME DE MANTENON. — SES PREMIERS RAPPORTS AVEC LOUIS XIV.

— COMMENT LA COUR VOIT SA FAVEUR NAISSANTE. —

LE PÈRE LA CHAISE. — MALADIE DU ROI. — FIN DE

LA REINE MARIE-THÉRÈSE. — RETOUR MOMENTANÉ

DE LAUZUN. — ÉTAT DE LA FRANCE PENDANT CETTE

PÉRIODE.

Pendant la période qui vient de s'écouler, Monsieur s'était remarqué avec la princesse, Elisabeth-Charlotte de Bavière, dont il avait eu, le 2 août 1674, un fils qui fut depuis le régent de France.

La seconde Madame, s'il faut en croire le portrait qu'elle fait de sa personne, était loin de ressembler à la première. Laissons-la parler : cette franchise des femmes envers elles-mêmes est assez rare pour que nous la consignions ici.

« Je suis née à Heidelberg en 1652, dans le septième mois. Il faut bien que je sois laide ; je n'ai point de traits de petits yeux, un nez court et gros, des lèvres longues et plates, tout cela ne peut former une physionomie. J'ai de grandes jupes pendantes et un grand visage ; cependant je suis très petite de taille, courte et grosse ; j'ai le corps et les cuisses courts ; somme toute, je suis vraiment un petit laidron. Si je n'avais pas bon cœur, on ne me supporterait nulle part. Pour avoir si mes yeux annoncent de l'esprit, il faudrait les examiner au microscope ou avec des conserves ; autrement, il serait difficile d'en juger ; on ne trouverait probablement pas sur toute la terre des maus plus vilaines que les miennes, le roi m'en a souvent fait l'observation et m'a fait rire de bon cœur ; car, n'ayant pu me flatter en conscience d'avoir quelque chose de jol, j'ai pris le parti de rire la première de ma laideur. Cela m'a réus et j'ai trouvé souvent de quoi rire. »

On comprend l'effet singulier que produisit à la cour de France, c'est-à-dire au milieu des plus jolies et des plus gracieuses femmes du monde, une princesse qui se traite elle-même de magote. Monsieur, à qui cependant la chose devait être bien égale, la reçut avec répugnance et le roi avec hésitation.

En effet, outre les défauts physiques que la seconde Madame vient de nous détailler avec une naïveté tout allemande, elle possédait dans tout ce qu'elle disait ou faisait une certaine allure tudesque, qui semblait fort étrange à Versailles. Dans son enfance, elle avait toujours eu le regret d'être une fille et le désir de devenir garçon ; ce désir avait même failli lui coûter la vie ; car, ayant vu dans un vieux conte allemand que Marie Germain, qui était une fille comme elle, était devenue garçon à force de sauter, elle commença à faire des sauts si terribles, qu'elle faillit

de tapisseries qui représentaient ses victoires. Ce fut à propos de ces tapisseries que le duc de Saint-Aignan, ce spirituel et complaisant favori qui gardait son influence sur Louis XIV à force de complaisance et d'esprit, lui vers suivants :

Le plus grand des héros paraît dans cette histoire ;
Mais quoi ! je n'y vois point sa dernière victoire !
De tous les coups qu'a faits ce généreux vainqueur,
Soit pour prendre une ville ou pour gagner un cœur,
Le plus beau, le plus grand et le plus difficile,
Fut la prise d'un cœur qui sans doute en vaut mille,
Du cœur d'Iris enfin, qui mille et mille fois
Avait brave l'amour et méprise ses lois.

Les vers n'étaient pas bons ; mais mademoiselle de Fontanges les trouva charmants, et le roi fut de l'avis de mademoiselle de Fontanges. Ils eurent dès lors le plus grand succès. Bientôt un autre événement non moins important que celui-ci arriva.

Un jour, dans une partie de chasse, le vent déranger la coiffure de la favorite. Mademoiselle de Fontanges, avec ce gout particulier aux femmes qui fait que jamais elles ne sont mal coiffées que lors qu'elles s'habillent elles-mêmes, mademoiselle de Fontanges, disons-nous, retint sa coiffure avec un ruban. Ce ruban était si coquettement attaché et allait si bien à l'air de son visage, que le roi la pria de le garder. Le lendemain, toutes les femmes avaient un ruban pareil à celui de la favorite ; la coiffure était consacrée et s'appelait *coiffure à la Fontanges*.

Il y avait de quoi tourner la tête à la pauvre fille, « qui, dit l'abbé de Choisy, était belle comme un ange, mais sottée comme un panier. » Aussi la tête lui tourna-t-elle. Maîtresse dé-larée, elle s'abandonna tout entière à l'orgueil de sa haute fortune, passa devant la reine sans la saluer, et, au lieu de se conserver madame de Montespan pour amie, lui rendit, en échange de ses amitiés, tant de dédains et d'insultes qu'elle s'en fit une ennemie mortelle.

Mademoiselle de Fontanges était arrivée au comble de sa fortune, elle émergeait resplendissante au milieu de cet éclat qui l'avait illuminée dans son rêve ; mais elle devait tomber et elle tomba dans l'obscurité précoce.

La favorite accoucha d'un fils. C'était, on le sait, l'écuell des maîtresses royales. Mademoiselle de Fontanges, s'y brisa comme mademoiselle de la Vallière. La couche fut pénible et eut des suites fâcheuses : mademoiselle de Fontanges y perdit sa fraîcheur, puis son embonpoint, puis sa beauté. Elle vit que le roi, avec son égoïsme ordinaire, s'éloignait d'elle peu à peu. Elle ne put supporter cet abandon et demanda la permission de se retirer au couvent de Port-Royal, dans le faubourg Saint-Jacques. Cette permission lui fut accordée, et, de plus, le duc de la Feuillade reçut mission du roi d'aller prendre de ses nouvelles trois fois la semaine ; mais, comme l'état de la pauvre femme empirait de plus en plus et que les médecins déclaraient qu'ils n'avaient aucun espoir, elle demanda pour dernière grâce de voir une fois encore le roi. Louis s'en défendit longtemps ; mais son confesseur, dans l'espoir sans doute que l'aspect de sa mort serait pour le monarque trop mondain une haute leçon, le détermina à cette visite. Il vint donc au couvent, et trouva la mourante si changée, que, tout sec qu'il était, il ne put retenir ses larmes.

— Oh ! maintenant, s'écria mademoiselle de Fontanges je puis mourir contente, puisque mes derniers regards ont vu pleurer mon roi.

Elle mourut effectivement trois jours après, le 28 juin 1681, à l'âge de vingt ans.

Madame dit dans ses Mémoires : « Il est certain que la Fontanges est morte empoisonnée ; elle a même accusé de sa mort la Montespan. Un laquais que celle-ci avait gagné l'a fait périr avec du lait. » Mais nous l'avons dit, la princesse palatine a toujours détesté madame de Montespan, et il ne faut point la croire sur parole.

Pendant ce temps-là commençait à apparaître dans la demi-teinte la véritable rivale de madame de Montespan : c'était la veuve Scarron, que nous avons vue il y a vingt ans sollicitant la survivance de la pension que la reine accordait à son mari comme son malade.

Scarron était mort en laissant pour tout avenir à sa femme la permission de se remarier. Cette permission, au reste, était une fortune, s'il fallait en croire certaine prédiction. Un jour qu'elle franchissait la porte d'une maison que l'on réparait, un maçon nommé Barbé, qui passait pour prophète, l'arrêta, et, parodiant sans s'en douter la prédiction des sorcières de Macbeth :

— Madame, lui dit-il, vous serez reine !

On comprend que la veuve Scarron n'attacha à cette prédiction que l'importance qu'elle méritait, surtout lorsque, ayant perdu sa pension par la mort de la reine mère, elle se trouva forcée de se contenter d'une petite chambre pour

elle et sa servante, chambre toute à fait démeublée et à laquelle contrastait un escalier très élégamment habillé. Cependant cet escalier, si étroit qu'il ne pouvait passer aux plus grands personnages de la cour, était percé d'un balcon dans la belle veuve chez son mari, et qui, sans être dé son mérite, continuellement, toute pauvre qu'elle était, a lui faire leurs visites ; c'étaient M. de Villars, M. de Bayron et les trois Villars eux-mêmes. Neanmoins, elle allait, et dans sa mauvaise fortune, suivre mademoiselle de Nemours, sœur de la duchesse de Savoie, en Portugal, où celle-ci se rendait pour épouser le prince Alphonse, lorsque en madame de Montespan présenta à Louis XIV une requête tendante à ce que la pension de Scarron fut rendue à sa veuve.

— Ah ! s'écria le roi, encore une requête de cette femme ! c'est la dixième que je reçois.

Sire, répondit madame de Montespan, je n'en suis que plus étonnée que Votre Majesté, dans le cas n'ait pas encore fait justice. Mais je me doutais que les autres se sont ruinés au service des vôtres.

— Eh bien, dame, dit le roi, puisque vous le voulez.

Et il signa.

La veuve Scarron, assurée désormais de vivre, resta en France.

Quand M. le duc du Maine naquit, madame de Montespan se souvint de sa protégée. C'était, disait-on, une femme de mœurs austères, et qui vivait ou se peignait plus riche ; elle avait pour directeur le fameux abbé Gobelin, qui, de capitaine de cavalerie, était devenu docteur en Sorbonne, et exigeait de ses dirigées autant de soumission qu'il en avait demandé autrefois à ses soldats. Tout cela lui donnait, malgré son esprit et ses hautes connaissances, bonne réputation dans le monde.

Il s'agissait de cacher la naissance de M. le duc du Maine et des autres enfants qui nécessairement devaient suivre celui-là. La veuve Scarron fut choisie pour leur gouvernante. On lui donna une maison au Marais et une pension pour les entretenir.

Bientôt la légitimation fit de ces enfants des princes ; la pension s'augmenta, mais aussi les devoirs de leur gouvernante. Ce n'était plus une éducation ordinaire qu'il fallait lui donner, c'était une éducation presque royale. Des discussions à ce sujet commencèrent alors à s'élever entre madame de Montespan et madame Scarron. Cette dernière voulut se retirer. Madame de Montespan, qui ne pouvait vivre avec elle et qui ne pouvait se passer d'elle, la rappela. Elle resta donc, mais elle mit à cette concession une condition absolue : c'était de demeurer indépendante et de ne rendre compte qu'au roi lui seul de l'éducation de ses enfants. Cette communication directe amena des lettres et des entrevues. C'était l'époque où toutes les femmes écrivaient bien, et, à l'exception de madame de Sévigné peut-être, madame de Maintenon écrivait mieux que toutes les femmes. Les lettres de la gouvernante produisirent donc sur le roi une impression que sa présence acheva.

C'était beaucoup, car Louis XIV détestait de lire. Un jour, il disait devant le duc de Vivonne, frère de madame de Montespan :

— Mais à quoi donc sert la lecture ?

Sire, répondit le duc, qui était frais, vermeil et bien portant, la lecture fait à l'esprit ce que les bons dîners que je mange tous les jours font à mes joues.

Pendant une chose déplaisait à Louis XIV, c'était ce nom de Scarron que portait cette gouvernante si intelligente et si spirituelle.

Elle prit donc le nom de madame de Surgères.

Mais ce nom ne put tenir : une plaisanterie de madame de Montmorency le fit tomber ; elle s'avisa un jour de le mal prononcer, et, comme madame Scarron avait toujours fait la prude et avait le défaut de donner des conseils, même quand on ne lui en demandait point ; on l'appela madame *Suggère*.

Le mot fit fortune. Ninon, qui avait remplacé madame de Rambouillet et qui tenait bureau d'esprit, disait en parlant de madame Scarron :

— Ma foi ! le nom est bien trouvé ; en effet, madame de la Sablière lui a *suggéré* d'épouser le cul-de-jatte Scarron ; le maréchal d'Albret, le duc de Richelieu, les trois Villars eux-mêmes ont *suggéré* de faire cocu ; l'abbé Gobelin lui a *suggéré* de faire la prude ; on a *suggéré* à un maçon de lui prédire qu'elle deviendrait grande dame ; enfin l'ambition et l'ingratitude lui ont *suggéré* de retirer dans l'esprit du roi sa bienfaitrice, qui l'avait tirée de la misère pour lui confier ses enfants.

Sans compter, ajouta madame de Montmorency, que c'est le mauvais argot de madame de Montespan qui a *suggéré* au roi de combler de biens la veuve Scarron.

Ce fut alors que la gouvernante acheta la terre de Maintenon ; mais elle n'y gagna rien car Ninon, estropiant le nom à son tour, l'appela madame de *Maintenant*.

Adieu, mes amis, les témoins de nos jours de non tous les jours de la vie, car ils se tint à ce...

Comme l'apparition de madame de Maintenon et l'influence de son pouvoir sur le roi attristèrent...

Un jour, le roi se joindra à celle de madame de Maintenon pour amorcer une réforme dans les mœurs de la cour...

Comme on ne peut se dispenser de prononcer le nom de madame de Maintenon, et qui eut une si grande influence sur nous essayons de faire connaître...

Comme on ne peut se dispenser de prononcer le nom de madame de Maintenon, et qui eut une si grande influence sur nous essayons de faire connaître...

Les deux frères étaient à Lyon l'un remplissant son emploi de provincial l'autre sa charge d'écuyer, lorsque le père de la Chaise fut appelé à Paris pour remplacer, en 1675, le père Lertze, confesseur du roi.

C'était du reste une belle chose, en supposant que les choses se développent toujours dans l'esprit qui a présidé à leur création, que cette coutume du catholicisme qui, dans son absolu ne relevant d'aucun pouvoir, plaçait le ciel visible de Dieu dans la personne d'un homme ne relevait que de Dieu. Le confesseur, en ce cas, s'il remplissait dans cet ordre des jésuites, d'ordinaire beaucoup plus strict que les autres ordres, et dont la constitution leur offrait ce avantage qu'ils faisaient vœu de n'accepter aucune fonction épiscopale, circonstance importante, on en verra l'usage, pour des hommes qui, une fois confesseurs du roi, avaient la feuille des bénéfices entre les mains.

Le père de la Chaise, dit Saint-Simon chez lequel les éloges sont rares, était d'un esprit médioré, mais d'un bon caractère, juste, droit, sensé, sage, doux et modéré, fort opposé à la délation de la violence et des éclats; il était en tout de la probité de l'humanité, de la bonté; il était simple, modeste et même respectueux; et, chose extraordinaire lui et son frère ont toujours publiquement méprisé toute sorte de reconnaissance et même une dépen- sance de poche pour les Villeroi, dont ils avaient été les confesseurs et serviteurs. Fort désintéressé en tout genre, il ne pensait à famille non moins que pour lui. Comme il était pauvre de noblesse il favorisait la noblesse tant qu'il pouvait, mais le roi le choisit pour l'épiscopat, où il fut très estimé tant qu'il eut un entier crédit. Il y avait bien des gens qui, certains calomnies courantes comme contre tout le monde, mais l'austérité de ses mœurs même, et sa pureté de cœur, lui firent des calomnies, et ceux qui le calomniaient n'avaient pas le bon sens de croire qu'il y croyaient pas.

Comme on ne peut se dispenser de prononcer le nom de madame de Maintenon, et qui eut une si grande influence sur nous essayons de faire connaître...

Comme on ne peut se dispenser de prononcer le nom de madame de Maintenon, et qui eut une si grande influence sur nous essayons de faire connaître...

Comme on ne peut se dispenser de prononcer le nom de madame de Maintenon, et qui eut une si grande influence sur nous essayons de faire connaître...

à madame de Montespan que tout était fini entre eux, et qu'il ne voulait plus avoir aucun commerce avec elle. Madame de Maintenon se fit longtemps prier pour accepter cette commission, disant que c'étaient là de graves paroles, et qu'elle ne les voulait pas porter légèrement, attendu que le roi aurait peut être de la peine à les soutenir; mais le roi insista. Madame de Maintenon eut l'adresse de faire convertir la prière en ordre, et alors elle obéit. Le moyen de désobéir à Louis XIV!

Madame de Maintenon avait déjà, depuis un mois ou deux, rempli cette délicate mission lorsqu'il fut décidé que le roi pour sa santé irait prendre les eaux de Bâges. Ces voyages étaient la pierre de touche de la faveur; on attendit donc avec anxiété les nominations que le roi allait faire. Il nomma madame de Maintenon et fit dire en même temps à madame de Montespan qu'elle resterait à Paris.

La favorite sentit le coup il était profond et presque mortel. Elle alla se renfermer dans la maison des Filles-Saint-Joseph, et y fit appeler madame de Miramon, la plus fameuse dévote du temps, pour y prendre d'elle des leçons de résignation et de pitié. Mais, à tout ce que put lui dire la sainte femme, elle ne répondit autre chose que ces mots: « Ah madame, madame, comme il me traite! Il me traite comme la dernière des femmes, il me chasse comme sa maîtresse! Dieu sait que je ne le suis plus, puisque, depuis la naissance du comte de Toulouse, il ne m'a pas même touché le bout du doigt ».

Le lendemain, madame de Montespan, que la violence de ses sentiments forçait au mouvement, quitta Paris pour Rambouillet. Le roi permit à mademoiselle de Blois de la suivre, mais il le défendit au comte de Toulouse.

Au bout de huit jours, Louis XIV se trouva mieux, et le voyage fut contremandé.

Alors, par un dernier mouvement de faiblesse sans doute, il fit dire à madame de Montespan, qui devait le lendemain se retirer à Fontevault, qu'il ne partait pas.

Madame de Montespan prit cette attention pour un retour et accourut à Versailles pleine d'espérance; mais ces espérances furent trompées - ce qu'elle avait attribué à la passion n'était, dit l'abbé de Choisy, que pure politesse. Le roi avait quitté madame de Montespan par lassitude; il continua de passer tous les jours chez elle en allant à la messe; mais, en réalité, il ne faisait qu'y passer, et toujours accompagné de quelques courtisans, de peur qu'on ne l'accusât de vouloir reprendre ses chaînes rompues. D'ailleurs, ces visites d'un instant faisaient tellement contraste avec ses longues assiduités chez madame de Maintenon, que personne ne doutait plus de la disgrâce de l'une et de la faveur de l'autre.

Vers ce temps, la reine fut prise d'une maladie que l'on considéra d'abord comme une indisposition, et qui acquit bientôt la plus grande gravité; c'était un abcès sous le bras. Fagon la fit saigner mal à propos, et lui donna l'éméti- que par-dessus la saignée, si bien que le chirurgien, qui se nommait Gervais, recevant l'ordre du médecin, s'écria: — Y songez vous bien, monsieur Fagon? Saigner la reine, mais c'est sa mort!

Fagon haussa les épaules. — Faites ce que l'ordonne, dit-il.

Alors, le chirurgien se mit à pleurer à chaudes larmes, joignant les mains et disant: — Mais vous voulez donc que se soit moi qui tue la reine, ma bonne maîtresse?

Fagon insista. Il n'y avait point à résister, le roi avait la plus grande confiance en lui. Le 30 juillet 1683, à onze heures du matin, la reine fut saignée; à midi, on lui fit prendre l'éméti- que, à trois heures, elle était morte.

C'était une digne et excellente femme, mais d'une profonde ignorance, et, comme toutes les princesses espagnoles, ayant de la grandeur et sachant bien tenir une cour. Elle croyait aveuglément tout ce que lui disait le roi, le bon comme le mauvais. Elle avait les dents noires et gâtées, et cela venait, disait-on, de ce qu'elle mâchait éternelle- ment du chocolat. Elle était grosse et petite, paraissant plus grande quand elle ne marchait ni ne dansait; car, lorsqu'elle marchait ou dansait, elle pillait sur les genoux, ce qui la rapetissait fort. Comme la reine Anne d'Autri- che sa tante, elle mangeait beaucoup, mais seulement par tous petits morceaux et toute la journée. Elle aimait pas- sionnément le jeu, jouant presque tous les soirs la Lascette le revers et l'ombro, mais ne gagnant jamais, parce qu'elle ne savait bien jouer aucun jeu.

Elle avait une grande affection pour le roi. Quand il était en sa présence, elle ne le quittait pas des yeux, le dévorant du regard et cherchant à deviner ses moindres desirs. Alors, pourvu que le roi la regardât et lui sourît, elle était heureuse et gaie toute la journée. C'était bien autre chose quand le roi qui ainsi que nous l'avons dit, couchait avec elle toutes les nuits, lui donnait quelque preuve d'amitié plus intime encore, alors elle racontait sa bonne fortune à tout le monde riant, clignotant des yeux, et frottant l'une contre l'autre ses deux petites mains.

1. M. de la Chaise, A. L. de la Chaise.
2. M. de la Chaise, A. L. de la Chaise.

Le roi ne l'aimait point d'amour, mais l'estimait sincèrement. Il fut donc, comme le dit madame de Caylus, plus attendri qu'affligé de sa mort. Madame de Maintenon, que la reine avait prise en amitié par haine contre la marquise de Montespan, à qui elle ne pouvait pardonner le mal que cette femme lui avait fait, resta près de la mourante jusqu'à son dernier moment et, la reine expirée, voulut revenir chez elle. Mais M. de la Rochefoucauld la prit par le bras, et la poussa chez le roi en lui disant :

— Ce n'est pas l'heure de quitter le roi, il a besoin de vous.

Elle entra, mais ne resta qu'un moment avec Louis, et revint dans son appartement, conduite par M. de Louvois, qui l'invitait à passer chez la dauphine pour l'empêcher de suivre le roi à Saint-Cloud. Louvois faisait en effet observer que madame la dauphine, étant grosse et venant d'être saignée, se trouvait dans un état qui réclamait des soins. Madame de Maintenon insista, et dit que, si madame la dauphine avait besoin de soins, le roi avait besoin, lui, de consolations. Mais Louvois haussa les épaules, geste qui, d'ailleurs, lui était habituel, en disant :

— Allez, madame, allez ! le roi n'a pas besoin de consolations, et l'Etat a besoin d'un prince.

Effectivement, madame de Maintenon se rendit chez la dauphine, où elle s'installa, tandis que le roi partait pour Saint-Cloud. Il y demeura depuis le vendredi, jour où la reine mourut, jusqu'au lundi, qu'il partit pour Fontainebleau. Madame la dauphine, remise de son indisposition, alla l'y rejoindre, toujours accompagnée de madame de Maintenon. Toutes deux avaient pris le grand deuil et s'étaient munies de figures si affligées, que le roi ne put s'empêcher de leur faire quelques plaisanteries sur cette grande tristesse. « Ce à quoi, dit madame de Caylus, je ne jurerais pas que madame de Maintenon ne répondit comme le maréchal de Grammont à madame Hérault. »

Maintenant, comme notre lecteur, moins versé que madame de Caylus dans les anecdotes du temps, pourrait ignorer comment le maréchal de Grammont répondit à madame Hérault, nous allons le lui dire.

Madame Hérault avait pour charge à la cour d'avoir soin de la ménagerie, et, comme elle perdit son mari, le maréchal de Grammont, toujours bon courtisan, prit son air le plus lugubre pour lui faire son compliment de condoléance, auquel madame Hérault répondit :

— Ah par ma foi ! le pauvre cher homme, il a bien fait de mourir.

— Vraiment, répondit le maréchal, le prenez-vous sur ce ton-là ? Je ne m'en soucie pas plus que vous !

Vers le même temps reparut à Paris, mais non à la cour, notre ancienne connaissance, le duc de Lauzun. Disons quelques mots de lui, car nous aurons encore à le retrouver dans deux ou trois affaires de première importance.

Nous l'avons laissé à Pignerol, où Fouquet, son compagnon de captivité, le tenait pour fou, et où la permission qu'on leur donna de se voir ne put parvenir à ôter cette idée de la tête de l'ex-ministre.

Lauzun avait quatre sœurs qui toutes étaient pauvres : l'aînée était fille d'honneur de la reine mère, qui lui fit épouser en 1663 Nogent, capitaine de la porte et maître de la garde-robe ; il était fils de Nogent-Bautru, dont nous avons parlé souvent comme du bouffon de la reine mère, et fut tué au passage du Rhin. La seconde de ses sœurs avait épousé M. de Belzunce et passa sa vie avec lui en province ; la troisième fut abbesse de Notre-Dame de Saintes, et la quatrième, abbesse du Romeray, à Angers.

Madame de Nogent était la plus habile des quatre : ce fut elle que, pendant sa captivité, Lauzun chargea de la gérance de ses biens. Elle plaça l'argent des brevets de ses places, qu'il avait eues pour rien et qu'il fut autorisé à vendre : elle prit soin du fermage de ses terres et en accumula si bien les revenus, que, même à part les magnifiques donations que Mademoiselle lui avait faites, Lauzun tout prisonnier qu'il était, se trouvait immensément riche.

Mademoiselle cependant était inconsolable de cette longue et dure prison, et faisait toutes les démarches possibles auprès du roi pour obtenir sa liberté. Le roi songea à la lui accorder, mais en enrichissant son fils bien-aimé, le duc du Maine. Il parut céder aux instances de Mademoiselle, mais à condition qu'elle ferait donation au jeune prince et à sa postérité du comté d'Eu, du duché d'Aumale et de la principauté de Dombes. Malheureusement, elle avait déjà fait don des deux premiers à Lauzun, ainsi que du duché de Saint-Fargeau et de la belle terre de Thiers en Auvergne ; c'était donc lui qui devait renoncer à Eu et à Aumale pour que Mademoiselle en disposât. D'ailleurs, c'était une spoliation si patente et surtout si considérable, que Mademoiselle elle-même, quelque désir qu'elle eût de revoir Lauzun, ne pouvait se décider à le revoir à ce prix. D'un autre côté, Louvois et Colbert lui assuraient que, si elle continuait de refuser, Lauzun était prisonnier pour toujours. C'était une vieille vengeance que le roi tirait d'elle ; il puissions autant dans Lauzun l'ancienne expédi-

tion de Mademoiselle à Orléans et le caupon de la Bastille que les impertinences du favori. Mademoiselle comprit donc qu'il n'y avait effectivement rien à espérer, et elle déclara que cette renonciation ne la regardait pas, mais bien M. de Lauzun, et qu'elle ferait, dans ce cas, ce que M. de Lauzun lui-même déciderait de faire.

Or, pour que le duc pût prendre une décision, il fallait qu'il fût libre, ou du moins qu'il parût l'être. On lui accorda donc, en 1679, la permission d'aller prendre les bains à Bourbon-l'Archambault, où il devait rencontrer madame de Montespan, et débattre avec elle les conditions de sa sortie. D'ailleurs, sa liberté n'était que factive, M. de Lauzun étant accompagné et gardé par un détachement de mousquetaires commandé par M. de Maupertuis.

Lauzun vit plusieurs fois madame de Montespan ; mais indigné comme il avait été Mademoiselle de ce grand dépourvement qu'on exigeait de lui, il aimait mieux se faire reconduire à Pignerol que de céder.

Enfin, l'année suivante, Lauzun fut ramené à Bourbon-l'Archambault, et, soit que les conditions, cette fois, fussent meilleures, soit qu'il se lassât de la prison, il tomba d'accord avec madame de Montespan, qui revint triomphante à Paris. La donation demandée fut donc signée, et aussitôt Lauzun, qui ne conservait plus des grands biens de Mademoiselle que Saint-Fargeau et Thiers, fut mis en liberté, à la condition cependant qu'il ne quitterait pas l'Anjou ou la Touraine.

Cet exil dura près de quatre ans ; il succédait à une prison qui en avait duré onze. Mais Mademoiselle se fâcha, cria contre madame de Montespan et contre son fils, se plaignit hautement et publiquement qu'on l'avait effroyablement rançonnée, et cela si haut et si ferme, qu'il fallut bien rompre le ban du proscrire. Lauzun obtint la permission de revenir à Paris et liberté entière, pourvu qu'il se tint à deux lieues de toute résidence où le roi serait.

Il fit sa rentrée comme il convenait à un homme qui avait rempli un si grand rôle à la cour. Il était encore jeune, plus méchant que jamais, et, malgré les spoliations, presque riche comme un prince. Il se mit à jouer un jeu effroyable et gagna, Monsieur lui ouvrit le Palais-Royal et Saint-Cloud ; mais le Palais-Royal et Saint-Cloud n'étaient point Marly ni Versailles, et Monsieur n'était pas le roi. Lauzun, habitué au soleil de la cour, n'y put tenir : il demanda et obtint la permission d'aller en Angleterre, où nous le laissons jouant gros jeu, et où nous le retrouverons remplissant un grand rôle.

L'époque que nous venons de parcourir, et qui embrasse les années comprises entre 1672 et 1684, années pendant lesquelles Louis XIV passe de l'âge de trente-quatre ans à l'âge de quarante-six, est la belle et éclatante époque de son règne, comme c'est la belle et éclatante époque de sa vie. Pendant cette période sur laquelle plane madame de Montespan, et que la favorite semble colorer du reflet de son esprit brillant et de son caractère hautain, le roi fait de la France une puissance maritime ; il tient seul contre toute l'Europe ; il donne à Turenne, qui fait la guerre aux impériaux, une armée de 24.000 hommes ; à Condé, qui fait la guerre au prince d'Orange, une armée de 40.000 ; une flotte chargée de soldats va porter aux Espagnols la guerre à Messine ; il prend pour la seconde fois la Franche-Comté, déjà échappée de ses mains ; Turenne est tué, il oppose Condé à Montecuccoli, et Condé, avec deux campements, arrête les progrès de l'armée allemande ; enfin, par le traité de Nimègue, qu'il impose à quatre puissances ennemies et dont il recueille les bénéfices, il rend à l'Europe la paix qu'il lui a ôtée, faisant dans l'un et l'autre cas de sa volonté l'arbitre du trouble ou du repos du monde.

La paix n'arrête pas l'impulsion donnée : la paix a ses grandeurs comme la guerre a ses gloires. Strasbourg, maîtresse du Rhin, formant à elle seule une puissante république, fameuse par son arsenal qui renferme neuf cents pièces d'artillerie, est prise sans que les quelques coups de canon qu'elle coûte tirent l'Europe de son repos ; Alost, qu'il a oublié dans le traité de Nimègue, est arraché violemment au faisceau de villes que l'Espagne possède encore dans les Pays-Bas ; Casal est acheté au prince de Mantoue, qui mangeait son petit Etat ville à ville ; le port de Toulon est construit ; 60.000 matelots sont organisés ; nos ports renferment cent vaisseaux de ligne, dont quelques-uns portent jusqu'à cent canons ; enfin une invention inconnue, terrible, dont Louis XIV fera le premier l'essai, va lui permettre de bombarder cet imprenable Alger, qu'un de ses petits-fils prendra cependant.

N'oublions pas de consigner une mort qui eut lieu dans cette dernière période, pendant le mois d'août 1677. Le cardinal de Retz qui, pendant son séjour à Rome avait disputé la papauté à Innocent XI et obtenu huit voix, de retour à Paris depuis trois ans, quitta ce monde où il avait fait un instant si grand bruit, et qui, depuis vingt ans, l'avait à peu près oublié.

— Sire, au lieu de débarquer en Angleterre avec ces bateaux plats, si j'étais à la place de Votre Majesté, j'y débarquerais avec des bateaux à vapeur.

Personne ne connaissait ces fameuses bombardières inventées par Renaud et déjà exécutées dans son esprit.

On demanda au jeune homme ce qu'il entendait par bombarder Alger.

Alors, avec sa simplicité habituelle, Renaud développa son plan, expliqua ce que c'était que les bombes, ce que c'était que les mortiers, comment il comptait placer ces mortiers sur les galiotes, et, de cette façon, bombarder Alger par mer.

Le projet avait un grandiose qui frappa tout le monde; mais, justement à cause de ce grandiose, il fut rangé au nombre des projets impraticables.

— Vous avez raison de ne pas me croire, dit Renaud, puisque je n'ai pas encore fait d'épreuves; mais, quand une seule épreuve sera faite, vous me croirez.

répondre, attendu qu'en ce cas la réponse est une preuve.

Les deux galiotes étaient prêtes. Elles avaient leurs équipages et leurs capitaines: l'une se nommait *la Cruelle* et l'autre *la Brûlante*. M. des Herbiers commandait *la Brûlante*, et M. de Combes *la Cruelle*.

M. de Combes était ami de Renaud. Renaud s'embarqua donc naturellement sur *la Cruelle*.

On partit dans les premiers jours du mois de décembre par un temps assez favorable; mais on connut les variations atmosphériques particulières au canal de la Manche. Bientôt, le ciel se couvrit, le vent tomba, et la mer présenta cet aspect effrayant qui ressemble au calme et qui n'est que l'annonce de la tempête.

Ces signes désastreux ne pouvaient échapper à un œil aussi exercé que celui du capitaine. Il s'approcha de son ami, et, avec cette simplicité des hommes habitués au danger, il lui montra du doigt le ciel, puis la mer.

— Oui, dit Renaud; je vois bien.



Bombardement d'Alger.

La discussion fut reprise, plus lumineuse que jamais, sur les anciens moyens à employer; mais on ne décida rien, les deux projets de Duquesne paraissant presque aussi impraticables que celui de Renaud.

Colbert avait un fils qu'on appelait M. de Seignelay. C'était un homme d'une grande intelligence et fort avide de choses nouvelles: il entendit raconter par son père la proposition de Renaud; il avait une grande confiance dans ce jeune homme, qu'il connaissait dès longtemps; il obtint du ministre que Renaud pourrait faire construire une galiote au Havre, et que l'épreuve en serait faite.

Renaud, au comble de la joie, partit pour le Havre, fit construire sa galiote sous ses yeux, et tenta l'épreuve: elle réussit complètement.

Il écrivit aussitôt à son protecteur de venir. Seignelay accourut. L'épreuve fut renouvelée devant lui avec des résultats encore plus satisfaisants que la première fois.

Colbert ordonna alors de faire construire deux autres galiotes pareilles à Dunkerque, et deux autres au Havre.

Mais le jeune ingénieur était déjà assez célèbre pour avoir ses ennemis. Quand on ne put pas nier la projection des bombes, on nia que des bâtiments chargés d'un poids aussi énorme que celui que nécessitait un pareil armement pussent marcher. Le bruit se répandit que les galiotes de Renaud ne tiendraient pas la mer.

— Si l'on veut, dit Renaud, j'irai chercher mes galiotes à Dunkerque et je les amènerai ici. De cette façon, on verra bien si elles tiennent la mer.

— Allez, dit Colbert, qui appréciait fort cette manière de

— Nous allons avoir une tempête.

— C'est inmanquable.

— Veux-tu que nous gagnions quelque baie où nous relâcherons? Nous en avons encore le temps.

— De Combes, dit Renaud, n'as-tu pas entendu dire que mes galiotes ne tiendraient pas la mer?

— Oui, dit le jeune marin.

— Eh bien, tu comprends qu'au lieu de relâcher, il faut profiter de l'occasion de prouver à tous ces gens-là qu'ils se trompent. La tempête vient au-devant de nous, allons au-devant d'elle; la tempête, je l'espère, me donnera raison.

— Va donc pour la tempête! dit de Combes.

On fit aussitôt à *la Brûlante* les signaux de conserve et de sauvetage, et l'on attendit.

La tempête vint: elle dura soixante heures; elle creva les digues de Hollande et fit périr plus de quatre-vingts bâtiments.

On croyait Renaud et ses deux galiotes à jamais perdus, quand tout à coup on vit entrer dans le port du Havre les deux galiotes, qui, séparées d'abord par l'ouragan, s'étaient réunies à la hauteur de Dieppe.

Il n'y avait rien à répondre à une pareille preuve. Renaud demanda à faire partie de l'expédition d'Alger. Colbert se hâta de lui accorder cette demande. Les cinq galiotes se remirent en mer, et, après avoir doublé la pointe du Finistère, cet autre cap des Tempêtes, franchirent le détroit et arrivèrent à Toulon, rendez-vous général de l'armée navale commandée par Duquesne.

On sait les résultats de ce bombardement. La paix était

3° D'avoir refusé le passage par Savoie des sels de France envoyés à Mantoue ;

4° D'avoir dénié à M. le comte de Fiesque une indemnité qu'il réclamait de la République ;

5° D'avoir tenu des propos injurieux à l'honneur du grand roi.

Il y avait là plus de griefs qu'il n'en fallait pour faire déclarer une guerre que Louis XIV désirait. Aussi, pour rendre cette guerre inévitable, à peine fut-elle décidée, que deux lettres de cachet furent expédiées. L'une ordonnait à l'exempt de la prévôté de l'hôtel de se saisir à l'instant même du sieur Marin, envoyé de Gênes, et l'autre à M. de Besemaux, gouverneur de la Bastille, de le recevoir dans cette prison, en lui laissant toutefois la liberté de la promenade.

La flotte qui devait venger l'honneur du roi partit de Toulon le 6 mai 1684 ; elle arriva le 17 mai devant Gênes. Ce fut le second essai de cette terrible invention de Petit-Renaud. Trois mille bombes furent lancées sur la ville superbe, tous ses faubourgs brûlés, et la plus grande partie de ses palais réduits en poussière.

On estima à près de cent millions le dommage causé par le bombardement.

Seignelay, qui avait assisté à l'affaire en personne, fit dire au doge que, s'il ne donnait pas au roi la satisfaction qui lui serait demandée, on reviendrait l'année suivante bombarder Gênes pour la seconde fois.

Puis il se retira.

Un traité de paix fut conclu le deuxième jour de février 1685. Dès le 14 janvier précédent, l'envoyé génois avait été mis hors de la Bastille.

L'article premier de ce traité portait :

« Le doge actuellement en charge et quatre sénateurs aussi en charge se rendront, dans la fin du mois de mars suivant, ou au plus tard le 10 avril, en la ville de Marseille, d'où ils s'achemineront au lieu où sera Sa Majesté. Lors-qu'ils seront admis à son audience, revêtus de leurs habits de cérémonie, ledit doge, portant la parole, témoignera, au nom de la république de Gênes, l'extrême regret qu'elle a d'avoir déplu à Sa Majesté, et se servira dans son discours des expressions les plus soumises, les plus respectueuses et qui marquent le mieux le désir sincère qu'elle a de mériter à l'avenir la bienveillance de Sa Majesté et de la conserver précieusement. »

En vertu de cet article du traité, le doge partit de Gênes le 29 mars 1685, avec quatre sénateurs, pour venir en France faire des soumissions au roi de la part de la République.

Les quatre sénateurs qui l'accompagnaient étaient les seigneurs Garibaldi Paris, Mario Salvago, Agostino Lomellino et Marcello Durazzo.

Le doge descendit à Paris, où il arriva le 15 avril, dans une maison du faubourg Saint-Germain, tout près de la Croix-Rouge.

L'ambassadeur demeura à Paris sans avoir son audience jusqu'au 15 mai, c'est-à-dire près d'un mois.

On avait nommé M. le maréchal d'Humières pour aller chercher le doge ; mais, celui-ci ayant refusé de lui laisser prendre la droite, on lui donna simplement M. de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs ; en outre, on lui fit dire qu'il eût à ôter les clous de son carrosse, cette distinction n'étant réservée qu'aux personnes royales et aux souverains.

C'était à Versailles que Louis XIV devait recevoir le doge. Versailles s'achevait et détrônait déjà Fontainebleau et Saint-Germain. Pour arriver à ce résultat, le roi, invincible jusqu'alors, avait tout vaincu, le site, l'absence d'eau, et jusqu'à la mortalité. Pendant trois mois, on avait emporté du milieu de ces pierres tronquées, comme d'un champ de bataille, des charretées d'ouvriers morts. Un prince du sang, le duc de Chartres, avait failli y laisser la vie pour être venu y passer huit jours ; et le désespoir de la princesse palatine, sa mère, avait été tel, qu'elle avait voulu se tuer, croyant son fils bien-aimé mort. Au milieu des arbres transportés à grands frais des forêts de Fontainebleau, de Marly et de Saint-Germain, se détachaient déjà, sur la verdure des charmilles naissantes, les groupes de Coysevox, de Girardon, de Desjardins, de Masson et du Puget. Aux plafonds commençait à éclore, sous le pinceau de Le Brun et de Mignard, tout ce monde mythologique auquel Louis XIV mêlait sa famille, faisant cet honneur aux dieux d'accepter leur parenté. La chapelle seule n'était point achevée ; mais, dans l'ordre chronologique, l'Olympe avait précédé le ciel, et le Dieu des chrétiens, dieu humble, dieu pauvre, dieu né dans une crèche, pouvait bien attendre son tour : on le logerait quand Louis XIV serait logé ; on penserait à lui quand madame de Maintenon aurait besoin de lui.

Ce fut dans ce palais fait à sa taille, au milieu de toute cette splendeur naissante qui préparait la banqueroute de 1718 et la révolution de 1793, que le grand roi reçut, non pas le doge, car, à ce titre de doge, il eût fallu rendre des honneurs presque souverains, mais l'ambassadeur de la république de Gênes.

Le roi avait fait placer son trône au bout de la galerie, du côté du salon de la Paix. A midi, le grand appartement et la galerie étaient pleins. Le doge arriva dans les carrosses du roi et de madame la dauphine ; les sénateurs le suivaient dans les autres carrosses, et douze pages à cheval et quarante estafiers le précédaient.

Louis XIV avait à ses côtés M. le dauphin, M. le duc de Chartres, M. le Duc, M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse.

A la vue du doge, le roi se couvrit et fit couvrir le doge ; les sénateurs restèrent découverts, et les princes qui avaient le droit de se couvrir mirent leur chapeau sur leur tête.

Le doge fit au roi un discours selon les termes du traité : le discours fut humble ; mais celui qui le prononça fut constamment digne et fier. Quand il eut cessé de parler, il se découvrit, et, pour lui faire honneur, les princes se découvrirent à leur tour.

Pendant l'après-midi, le doge fut introduit chez M. le dauphin et chez les princes. Les princesses le reçurent sur leur lit pour n'avoir pas besoin de le reconduire. Quelques jours après, il fut invité à revenir à Versailles, assista au lever, dîna chez le roi et parut au bal. Puis le roi lui donna une boîte magnifique avec son portrait et des tapisseries des Gobelins.

En sortant, un des sénateurs, émerveillé des richesses qu'il venait de contempler, demanda au doge ce qui l'avait le plus étonné à Versailles.

— C'est de m'y voir, répondit celui-ci.

XLIII

COUP D'ŒIL SUR LA LITTÉRATURE, LES SCIENCES ET LES BEAUX-ARTS À CETTE ÉPOQUE. — MOLIÈRE. — LA FONTAINE. — BOSSUET. — RUSSY-RABUTIN. — MADAME DE SÉVIGNÉ. — FÉNELON. — LA ROCHEFOUCAULD. — PASCAL. — BOILEAU. — MADAME DE LA FAYETTE. — MADAME DESHOULIÈRES. — SAINT-SIMON. — QUINAULT. — LULLI. — LA PEINTURE. — LA SCULPTURE. — L'ARCHITECTURE. — ÉTAT DE LA LITTÉRATURE ET DES SCIENCES EN ANGLETERRE, EN ALLEMAGNE, EN ITALIE ET EN ESPAGNE. — PROGRÈS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE DANS CETTE PÉRIODE. — LES DAMES D'HONNEUR. — EMBELLISSEMENTS DE PARIS. — PROGRÈS DES ARTS MILITAIRES. — ARMÉE DE TERRE. — CAVALERIE. — ARTILLERIE. — MARINE. — FAMILLE DE LOUIS XIV. — LE GRAND DAUPHIN ET SES FILS. — ENFANTS NATURELS. — LE COMTE DE VERMANDOIS. — LE COMTE DU VEXIN. — MADEMOISELLE DE BLOIS. — M. DU MAINE. — MADEMOISELLE DE NANTES. — UNE JOURNÉE DU GRAND ROI. — ÉTIQUETTE DE SA COUR.

Arrêtons-nous un instant sur ce point culminant où Louis XIV a eu tant de peine à monter et du haut duquel, soumis, malgré sa divinité factice, aux lois de la faiblesse humaine, il lui faudra bientôt descendre.

Corneille vient de mourir, et avec lui le dernier reflet de la littérature espagnole en France ; le sceptre de la tragédie est à Racine, c'est-à-dire à l'élégance moderne et à l'imitation grecque ; bien entendu que cette imitation perd sa forme antique pour prendre, non pas même la forme française, mais pour se plier au goût et au caprice du grand roi.

Molière, qui n'a pas eu de prédécesseur, qui n'aura pas d'héritier, et qui restera sans égal, quoique Boileau lui conteste le prix de l'art (1), fait jouer ses chefs-d'œuvre, et se repose de *Tartuffe* et du *Misanthrope* par ces admirables

(1) C'est par là que Molière, illustrant ses écrits. Peut-être de son art eût remporté le prix.

que la France est supérieure à tout ce qui l'entoure, c'est encore par l'industrie. Chaque année du ministère de Colbert est marquée, non seulement par quelque chef-d'œuvre de Corneille, de Molière ou de Racine, par la fondation de quelque académie, par l'ouverture de quelque théâtre, mais aussi par l'établissement de quelque manufacture. Sous Henri IV et sous Louis XIII, on n'avait de draps fins que ceux qui se fabriquaient en Hollande et en Angleterre : en 1659, on compte jusqu'à quarante-quatre mille deux cents métiers dans le royaume, et, en 1680, Louis a si bien encouragé les manufacturiers auxquels il avance, par chaque métier battant, deux mille livres, que les plus beaux draps sont ceux d'Abbeville.

Les soies suivent la même progression : des mûriers sont plantés dans tout le midi de la France ; les fabricants peuvent, au bout de huit ou dix ans de culture, se passer des soies étrangères, et cette seule branche d'industrie opère dans le commerce un mouvement de fonds de cinquante millions de ce temps-là, qui en font près de quatre-vingts de notre époque.

Les seuls tapis dont on se servait pour les palais royaux et pour les grands hôtels étaient, jusque-là, les tapis de Perse et de Turquie. A partir de 1670, les tapis de la Savonnerie luttent avec eux et les détrônent : quiconque a lu les chroniques du XIV^e, du XV^e et du XVI^e siècle, a vu les ducs de Bourgogne faire don de leurs magnifiques tapis de Flandre à tous les princes et à tous les souverains de l'Europe et de l'Asie. Aujourd'hui, c'est le roi Louis XIV qui possède les plus belles tapisseries du monde et qui fait sortir du vaste enclos des Gobelins, où travaillent plus de huit cents ouvriers, ces vastes tableaux imités de Raphaël ou dessinés par Le Brun.

Il faut que nos dentelles ne restent point en arrière de celles d'Italie et de Malines. On fait venir trente ouvrières de Venise, deux cents de Flandre, et on leur donne seize cents filles à diriger.

Dès 1666, on faisait en France des glaces aussi belles qu'à Venise ; mais, pour Louis XIV, ce n'est rien que d'atteindre, il faut surpasser. Dix ans après, nos glaces étaient les plus grandes, les plus belles et les plus pures de l'Europe.

Tous les ans, le roi achetait pour un million d'objets d'art ou d'industrie, dont il composait des loteries : ces loteries étaient un moyen ingénieux de faire des présents aux dames de la cour.

Nous disons les dames, car, depuis 1673, les demoiselles d'honneur avaient été supprimées. Louis XIV savait par lui-même combien ces demoiselles d'honneur méritaient peu leur nom. Une aventure, rendue célèbre par le fameux sonnet de *l'Ivorton*, fit qu'on substitua aux douze filles d'honneur douze dames du palais. On y gagnait non pas un amélioration de mœurs, mais au moins l'absence du scandale, et, en outre, la présence à Paris ou à Versailles des parents et des maris ; ce qui augmentait la splendeur de la cour.

Quand Louis XIV rentra dans Paris après sa fuite à Saint-Germain et son expédition de Bordeaux, il y retrouva le Paris de Henri IV et de Louis XIII, c'est-à-dire la ville mal pavée, mal éclairée, mal régie le jour, mal gouvernée la nuit. La satire de Boileau fait foi qu'à l'époque où elle fut écrite, c'est-à-dire vers l'année 1660, il n'y avait aucune sûreté à se promener dans les rues passé six heures du soir l'hiver et neuf heures l'été. Louis XIV pava et nettoya les rues, alluma cinq mille lanternes, rétablit les anciens ports, en fit construire deux nouveaux, créa une garde à pied et à cheval, et institua un magistrat uniquement chargé de la police.

Sous lui, les armées se forment ou plutôt se créent : avant Louis XIV, il y avait des rassemblements d'hommes, mais pas de soldats. Son établissement de haras, qui date de 1667, donnera des chevaux à la cavalerie, qui en a toujours manqué ; l'adoption de la baïonnette constitue la principale force de l'infanterie : soixante ans plus tard, le fusil, arme principale d'abord, ne sera plus qu'une arme secondaire ; et le maréchal de Saxe, le philosophe le plus militaire et le militaire le plus philosophe qu'il y ait jamais eu, osera mettre en avant cet étrange axiome que le fusil n'est que le manche de la baïonnette.

Avant Louis XIV, l'artillerie n'existe pas ; c'est encore la cavalerie qui décide du gain des batailles comme au temps de l'ancienne chevalerie. Le roi fonde les écoles de Metz, de Douai et de Strasbourg ; il crée un régiment de bombardiers pour mettre à profit une invention nouvelle qui deviendra l'une des plus meurtrières de l'avenir ; il prend ses hussards, dont il crée le premier régiment, à ses ennemis les Autrichiens et les Hongrois ; il constitue un corps d'ingénieurs qui, élèves de Vauban, construiront ou répareront cent cinquante places de guerre, il donne un uniforme aux divers régiments, établit des marques pour les différents grades, institue les brigadiers, met les corps de la maison du roi sur le pied qu'ils ont conservé jusqu'à

la Révolution, fixe à cinq cents hommes les deux compagnies de mousquetaires auxquels il donne l'habit que nous leur avons vu porter de 1715 à 1830, attache une compagnie de grenadiers à chaque régiment d'infanterie, et institue l'ordre de Saint-Louis, pour lequel on n'aura pas besoin de faire ses preuves comme pour ceux du Saint-Esprit et de Saint-Michel.

Aussi son armée, qui, en 1672, étonne l'Europe par son chiffre de 180,000 soldats, est-elle, douze années plus tard, portée au nombre de 450,000 hommes, y compris les troupes de la marine. Ces armées sont successivement commandées par Condé, Turenne et Luxembourg, qui, même après nos guerres de l'Empire, ont conservé la réputation de grands généraux.

Nous avons dit ailleurs à quelles forces étaient arrivées ses flottes commandées par Duquesne, Jean Bart et Tourville, flottes qui lui donnent la supériorité maritime sur toutes les autres nations (lesquelles saluent les premiers le pavillon français) et l'égalité avec l'Angleterre.

Maintenant que nous avons passé en revue les poètes, les savants, les artistes qui font la gloire de Louis XIV, et jeté les yeux sur les armées, les généraux et les amiraux qui font sa puissance, portons nos regards sur ce que le ciel lui avait donné pour faire le bonheur, c'est-à-dire sur sa famille.

Louis XIV, à l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire vers la fin de 1684, a un fils légitime pour lequel il garde cette couronne déjà trop lourde au front d'un homme, et qui tombera sur la tête d'un enfant ; ce fils, c'est monseigneur Louis, qu'on appelle le *grand dauphin*.

Le grand dauphin, élevé par M. de Montausier, l'Alceste de *Misanthropie*, instruit par Bossuet son précepteur, avait reçu de ces deux hommes quelques bonnes qualités et de la nature une foule de vices dont ces quelques bonnes qualités étaient parvenues à ne faire que des défauts. Il n'avait jamais bien aimé ni bien haï personne. Cependant il était méchant : son plus grand plaisir était de faire du chagrin à ceux qui l'aimaient ; mais aussi, sur une simple observation, les principes de ceux qui l'avaient élevé reprénaient le dessus, et il était tout prêt à faire plaisir à cette même personne qu'il avait affligée. C'était, d'ailleurs, en tout point, comme en celui-ci, l'humeur la plus inconcevable qu'il y eût au monde. Quand on le supposait de mauvaise humeur, on le trouvait en bonne disposition. Jamais on ne devinait juste ; aussi personne ne l'a jamais bien connu, pas même ses proches : la princesse palatine, qui vécut vingt-cinq ans avec lui, le voyant tous les jours, disait qu'elle n'avait jamais vu son semblable, et croyait qu'il ne devait pas naître son pareil. On ne pouvait pas dire qu'il fût un sot : son mérite, particulier et incontestable, si toutefois c'était un mérite, était de saisir non seulement les ridicules des autres, mais encore les siens ; il remarquait tout, avec quelque air distraît qu'il regardât passer les choses, et racontait plaisamment ce qu'il avait vu ou remarqué ; sa grande crainte, sa crainte incessante et éternelle, était d'être roi, non point parce qu'il ne pouvait être roi qu'à la mort de son père, mais à cause de la peine qu'il serait obligé de prendre s'il voulait gouverner. En effet, il était d'une paresse extrême qui lui faisait négliger les choses les plus importantes ; aussi préférait-il ses aises à tous les empires et à tous les royaumes. Toute la journée, on le trouvait couché soit sur un canapé, soit sur une chaise à bras, fouettant silencieusement avec sa canne tantôt un soulier, tantôt l'autre. Jamais de sa vie on ne lui entendit donner son opinion sur rien, ni en art, ni en littérature, ni en politique. Cependant, lorsque par hasard il parlait et qu'il était bien disposé, il s'exprimait en termes nobles et élégants ; puis, une autre fois, c'était tout autre chose : on eût dit la plaisanterie même. Un jour, on s'imaginait que c'était le meilleur prince de la terre ; le lendemain, il discourait comme s'il eût été Néron ou Héliogabale. Son principe était de ne point faire plus de cas d'un homme que d'un autre. On eût dit qu'il ne faisait point partie du genre humain, tant l'humanité lui était indifférente ; il avait horreur des favoris et on ne lui en connut pas un seul, ce qui n'empêchait pas qu'il n'ambitionnât la faveur comme le plus avide des courtisans. Son étude particulière était de ne pas laisser deviner sa pensée, et, lorsque par hasard on la devinait, il enrageait de grand cœur. Trop de respect le gênait, trop d'abandon le blessait. Il riait fréquemment et joyeusement. Enfant soumis et surtout craintif, il obéissait au roi, non pas en dauphin, mais en fils de simple particulier. Jamais il n'a haï ou aimé un ministre. La seule personne qu'il n'aimait pas, mais à laquelle il était soumis comme s'il l'eût aimée, c'était madame de Maintenon.

A cette époque, monseigneur le grand dauphin avait déjà de sa femme Marie-Anne de Bavière deux fils : Louis, duc de Bourgogne, qui eut Fénelon pour professeur, et qui épousa Marie-Adélaïde de Savoie, cette charmante duchesse qui fut les premières amours du duc de Richelieu ; et Phi-

personnes qui passaient leur vie avec elle, et qu'elle semblait le plus aimer : c'était la sirène antique avec tous ses charmes et tout les dangers de l'enchanteresse de *Ulysse*.

En ce moment, le roi, qu'elle amusait fort, était un peu enrouillé avec elle. Comme son frère le comte du Vexin, elle était madame de Maintenon et saisissait toutes les occasions de dire de son ancienne gouvernante ce qu'elle en pensait. Un jour, elle se promenait dans le parc de Versailles : surprise par la pluie, elle court à la première porte venue, cette porte, qui s'ouvrait sur la terrasse du nord, était gardée par un Suisse qui avait reçu du roi lui-même la consigne de ne laisser passer personne par la porte qu'il gardait. Le Suisse, fidèle à la consigne, refuse le passage : madame la duchesse insiste, mais l'honnête Helvétien lui répond que c'est le roi lui-même qui a donné l'ordre. En ce moment, madame de Maintenon, pressée, comme madame la duchesse, par la pluie, accourt à la même porte.

— Ah ! bon ! dit madame la duchesse à la sentinelle, oïez la parole du roi ! : comme l'ordre ne la concerne probablement pas, j'entrerai avec elle.

Sur ces entrefaites, madame de Maintenon arrive, même éfus.

— Sentinelle, dit madame de Maintenon, prenez garde ce que vous faites !

— Oh ! je sais bien ce que je fais, dit la sentinelle, j'opéris ma gonzigue.

— Mais savez-vous qui je suis ?

— Foui, matame, on me l'a tit : fous êtes la butain du roi ; mais c'tère égal, fous n'endrezrez pas !

Madame la duchesse fit un grand éclat de rire, salua respectueusement madame de Maintenon et rentra par une autre porte.

Quant à la seconde mademoiselle de Blois et au comte de Toulouse, ils étaient encore trop jeunes à cette époque pour que nous essayions de tracer leur caractère ; l'occasion s'en présentera dans la suite de cette histoire, et nous ne la laisserons pas échapper.

Ce furent toutes les morts que nous avons rapportées, c'est-à-dire celle du comte du Vexin, celle du comte de Fermanois, celle de la reine, et enfin celle de Colbert, arrivée vers la fin de la même année, qui sans doute répondirent dans le cœur du roi cette grande tristesse, qui le firent pencher à la religion et le déterminèrent à établir cette étiquette qui transportait dans sa vie royale quelque chose de la rigueur du cloître.

Empruntons les détails d'une journée du grand roi au *Cérémonial des rois, à l'Etat de France et aux Mémoires de Saint-Simon*.

A huit heures du matin, tandis qu'un officier de fourrière remettait du bois au feu dans la chambre du roi, qui dormait encore, les garçons de chambre ouvraient doucement les fenêtres, enlevaient l'en cas (2), ainsi que le mortier (3) et le lit de veille (4). Alors, le premier valet de chambre en quartier qui avait couché dans la chambre du roi, et qui s'était habillé dans l'antichambre, retraits et attendait que la pendule eût sonné la demie ; puis, et avant que la vibration du timbre se fût éteinte, il éveillait le roi. Aussitôt, le premier chirurgien, le premier médecin et la nourrice du roi, tant qu'elle a vécu, entraient en même temps : la nourrice allait l'embrasser, les deux autres le frottaient, et, s'il avait transpiré, l'aidaient à changer de chemise. A neuf heures un quart, on appelait le grand chambellan, ou, en son absence, le premier gentilhomme de la chambre, et avec eux les grandes entrées. L'un des deux ouvrait le rideau du lit, qui s'était refermé, et présentait l'eau bénite du bénitier placé au chevet du lit. Ces messieurs restaient là un moment, et ils saisissaient ce moment pour parler au roi ou pour lui faire leurs demandes. Quand aucun d'eux n'avait rien à dire ou à demander, celui qui avait ouvert le rideau et offert l'eau bénite présentait le livre de l'office du Saint-Esprit ; puis tous deux passaient dans le cabinet du conseil. Cet office, fort court, achevé, le roi appelait, et ils rentraient ; le même lui donnait sa robe de chambre, et cependant les

secondes entrées ou brevets d'affaires étaient introduits. Peu de moments après ceux-ci, ce qu'on appelait la chambre, après la chambre, tout ce qu'il y avait de la distingué, puis tout le monde, qui trouvait le roi se chaussant avec *quaco* et *adresse*, d't Saint-Simon, des mules, qu'après lui avoir passé ses bas lui présentait le premier valet de chambre. De deux jours l'un, on lui voyait faire sa barbe. Il n'avait point de toilette à sa portée ; on lui présentait seulement un miroir. Il était coiffé d'une petite perruque courte toujours pareille, et qu'on lui voyait sur la tête même au lit, quand il recevait au lit, les jours de médecine.

Dès que le roi était babillé, il allait prier Dieu à la ruelle de son lit ; autour de lui, ce qu'il y avait de clergé se mettait à genoux les cardinaux sans carreaux ; tous les laïques demeuraient debout, et le capitaine des gardes venait au balustre pendant la prière, d'où le roi passait dans son cabinet.

Il y trouvait ou y était suivi de tout ce que l'on appelait l'entrée du cabinet, et cette entrée était fort étendue, car les charges l'avaient toutes ; il y donnait l'ordre à chacun pour la journée ; ainsi, l'on savait dès le matin tout ce que le roi devait faire, et jamais, à moins d'événements graves, cet ordre n'était interverti ou changé. Alors, tout le monde se retirait, et il ne restait près du roi que les bâtards, avec eux MM. de Montchevreuil et d'O, comme ayant été leurs gouverneurs, Mansard et d'Antin, le fils de madame de Montespan ; toutes ces personnes entraient, non par la chambre, mais par les derrières. C'était le bon temps des uns et des autres.

On raisonnait plans, bâtisses, jardins, et cette conversation durait plus ou moins, selon que le roi avait affaire.

Pendant ce temps toute la cour attendait dans la galerie. Le capitaine des gardes était seul dans la chambre, assis à la porte du cabinet : on l'avertissait quand le roi voulait aller à la messe, et alors il entra à son tour. A Marly, la cour attendait dans le salon ; à Tréanton et à Meudon, dans les pièces de devant ; à Fontainebleau, dans la chambre et dans l'antichambre.

Cet *entre-temps* (comme on le voit, chaque minute avait son nom), cet *entre-temps* était celui des audiences, quand le roi en accordait ou qu'il voulait parler à quelqu'un ; c'était l'heure aussi où les ministres étrangers étaient reçus en présence de Torcy. On appelait ces dernières audiences les audiences secrètes, pour les distinguer de celles qui se donnaient sans cérémonie à la ruelle du lit, au sortir de la prière, et qu'on appelait audiences particulières, ou des audiences de cérémonie qui se donnaient en grand apparat aux ambassadeurs.

Le roi allait à la messe, où sa musique particulière chantait un motet. Pendant le trajet, lui parlait qui voulait : il suffisait de dire un mot au capitaine des gardes, préalable dont étaient même dispensés les gens de distinction. Le roi allait et revenait par la porte des cabinets dans la galerie. Cependant les ministres avaient été avertis et s'assemblaient dans la chambre du roi. Le roi s'arrêtait peu au retour de la messe, et demandait presque aussitôt le conseil.

La matinée était finie, car le conseil durait, d'ordinaire, jusqu'à midi et demi ou une heure.

A une heure avait lieu le dîner.

Le dîner était toujours au petit couvert, c'est-à-dire que le roi mangeait seul dans sa chambre (1), sur une table carrée, vis-à-vis la fenêtre du milieu ; ce repas était plus ou moins abondant, car le roi ordonnait le matin son petit couvert ou son très petit couvert ; mais, même dans ce dernier cas, il était encore fort copieux et de trois services, sans le fruit, car Louis XIV mangeait beaucoup. La table dressée, les principaux courtisans entraient, puis tout ce qui était connu. Alors le premier gentilhomme allait avertir Sa Majesté qu'elle était servie ; le roi se mettait à table, et le premier gentilhomme le servait, si le grand chambellan n'y était pas.

Quelquefois, mais fort rarement, Monseigneur, et plus tard Monseigneur et ses fils, assistaient au petit couvert debout, et sans que jamais le roi leur proposât un siège. Il en était de même, on le pense bien, des princes du sang et des cardinaux. Souvent Monsieur y venait, donnait la serviette, et, comme les autres, tout frère du roi qu'il était, demeurait debout. Alors, et quelques minutes après avoir rempli l'office du grand chambellan, le roi lui demandait s'il ne voulait pas s'asseoir ; Monsieur alors faisait la révérence, et le roi ordonnait qu'on lui apportât un siège. Ce siège était un tabouret, qu'on plaçait derrière le roi.

(1) Que l'on ne s'étonne pas de cette manière de parler, elle était fort commune, surtout à la cour.

(2) L'en cas était une collation préparée en cas que le roi eût faim, pendant la nuit. Il se composait, d'ordinaire, d'un bol de bouillon, d'un poulet rôti froid, de pain, de vin et d'eau, avec une tasse de verveine.

(3) Le mortier était un petit vaisseau d'argent de la forme d'un mortier à piler ; on le remplissait d'eau, et sur cette eau surnageait un morceau de cire jaune. C'était, à proprement dire, une veuilleuse plus riche et d'une plus grande dimension que les veuilleuses ordinaires.

(4) Le lit de veille était le lit qu'on préparait tous les soirs pour le premier valet de chambre.

(1) Voir la note BB à la fin du volume.

... de la robe de chambre, et le capitaine des gardes ouvrait la porte et criait :
 - Le roi est servi.
 Un quart d'heure après, le roi venait souper.
 Pendant ce quart d'heure, les officiers avaient fait les plats, c'est-à-dire essayé le pain, le sel, les assiettes, la fourchette, la cuiller, le couteau et les cure-dents du roi. Les viandes avaient été apportées suivant le brevement arrêté par l'ordonnance du 7 janvier 1681, c'est-à-dire qu'elles étaient entrées précédées de deux gardes, d'un huissier de salle, du gentilhomme servant de panetier, du contrôleur général, du contrôleur d'office, de l'écuier de cuisine, et suivies de deux gardes qui empêchaient d'approcher de la viande du roi.

Alors, Louis, précédé du maître d'hôtel et de deux huissiers portant flambeau, venait s'asseoir devant sa nef (1) et son cadenas (2); il regardait autour de lui, et trouvait réunis presque toujours les fils et les filles de France, et, plus tard, les petits-fils et petites-filles de France, et, de plus, un grand nombre de courtisans et de dames. Aussitôt, il ordonnait aux princes et aux princesses de prendre leurs places. Aux extrémités de la table, six gentilshommes restaient devant le roi pour le servir et renouveler l'es sal des viandes. Quand le roi voulait boire, l'échanson d'ait tout haut :

- A boire pour le roi.
 Les chefs d'échansonnerie bouche faisaient la révérence, apportaient une coupe de vermeil et deux carafes, et faisaient l'essai. Après quoi, le roi se servait lui-même à boire, et les chefs d'échansonnerie, après une nouvelle révérence, reportaient les carafes sur le buffet.
 Pendant tout le repas, il y avait une musique douce qui n'empêchait point de parler, et qui semblait, au contraire, un accompagnement aux paroles.

Lorsqu'il avait soupé, le roi se levait et tout le monde avec lui. Deux gardes et un huissier le précédaient; on traversait le salon, et l'on entra dans la chambre à coucher. Arrivé là, le roi se trouvait quelques instants debout adossé au balustre du pied du lit; puis, après des révérences aux dames, passait dans son cabinet, où il donnait l'ordre au capitaine des gardes. Alors entraient dans ce cabinet les fils et filles de France, leurs enfants quand ils en eurent, et les bâtards, leurs femmes et leurs maris. Ils y trouvaient le roi dans un fauteuil et, d'ordinaire, Monseigneur dans un autre, et Monseigneur debout, ainsi que tous les autres princes. Les princesses étaient assises sur des tabourets. Après la mort de la dauphine, la seconde Madame y fut admise. Quant aux dames d'honneur des princesses et aux dames du palais, elles attendaient dans le cabinet du conseil qui précédaient celui où était le roi.

Vers minuit, le roi se retirait, et, en se retirant, allait porter à manger à ses chiens. Au retour, il donnait le bonsoir, puis passait dans la chambre à la ruelle de son lit, où il faisait sa prière comme le matin; alors commençait le petit coucher, où restaient les grandes et secondes entrées ou brevets d'affaires. Cela était court. Les privilégiés en profitaient, et, si l'on voyait le roi causer avec un des assistants, les autres se retiraient pour laisser à celui-là tout le temps d'exposer sa demande.
 D'avance, on avait apporté dans la chambre du roi son en cas de nuit; son fauteuil était placé près de la cheminée ainsi que sa robe de chambre et ses pantoufles. Le barbier avait préparé la toilette et les peignes, et le fameux bougeoir à deux bougies, sur lequel se mesurait la faveur royale, était sur une table près du fauteuil.
 Le roi alors venait à son fauteuil, remettait un valet de chambre sa montre et ses reliques, dégageait son cordon qu'il remettait au gentilhomme de la chambre en service avec sa veste et sa cravate; puis il s'asseyait; le premier valet de chambre, aidé d'un de ses confrères, lui détachait ses deux jarretières, tandis que deux valets de garde-robe retiraient l'un à droite, l'autre à gauche, les souliers, les bas et les hauts-de-chausses. Deux pages alors présentaient les pantoufles.
 En ce moment, M. le dauphin s'approchait et présentait au roi sa chemise de nuit chauffée par un valet de garde-robe. Le premier valet de chambre prenait le bougeoir, le roi indiquait celui des seigneurs qui le devait éteindre jusqu'à son lit; puis, ce choix fait, l'huissier criait :
 - Allons messieurs, passez.
 Et le reste des assistants sortait de la chambre.
 Le roi indiquait alors l'habit qu'il désirait porter le

... fort petite, alors, le capitaine des gardes ouvrait la porte et criait :
 - Le roi est servi.
 Un quart d'heure après, le roi venait souper.
 Pendant ce quart d'heure, les officiers avaient fait les plats, c'est-à-dire essayé le pain, le sel, les assiettes, la fourchette, la cuiller, le couteau et les cure-dents du roi. Les viandes avaient été apportées suivant le brevement arrêté par l'ordonnance du 7 janvier 1681, c'est-à-dire qu'elles étaient entrées précédées de deux gardes, d'un huissier de salle, du gentilhomme servant de panetier, du contrôleur général, du contrôleur d'office, de l'écuier de cuisine, et suivies de deux gardes qui empêchaient d'approcher de la viande du roi.

Alors, Louis, précédé du maître d'hôtel et de deux huissiers portant flambeau, venait s'asseoir devant sa nef (1) et son cadenas (2); il regardait autour de lui, et trouvait réunis presque toujours les fils et les filles de France, et, plus tard, les petits-fils et petites-filles de France, et, de plus, un grand nombre de courtisans et de dames. Aussitôt, il ordonnait aux princes et aux princesses de prendre leurs places. Aux extrémités de la table, six gentilshommes restaient devant le roi pour le servir et renouveler l'es sal des viandes. Quand le roi voulait boire, l'échanson d'ait tout haut :

- A boire pour le roi.
 Les chefs d'échansonnerie bouche faisaient la révérence, apportaient une coupe de vermeil et deux carafes, et faisaient l'essai. Après quoi, le roi se servait lui-même à boire, et les chefs d'échansonnerie, après une nouvelle révérence, reportaient les carafes sur le buffet.
 Pendant tout le repas, il y avait une musique douce qui n'empêchait point de parler, et qui semblait, au contraire, un accompagnement aux paroles.

Lorsqu'il avait soupé, le roi se levait et tout le monde avec lui. Deux gardes et un huissier le précédaient; on traversait le salon, et l'on entra dans la chambre à coucher. Arrivé là, le roi se trouvait quelques instants debout adossé au balustre du pied du lit; puis, après des révérences aux dames, passait dans son cabinet, où il donnait l'ordre au capitaine des gardes. Alors entraient dans ce cabinet les fils et filles de France, leurs enfants quand ils en eurent, et les bâtards, leurs femmes et leurs maris. Ils y trouvaient le roi dans un fauteuil et, d'ordinaire, Monseigneur dans un autre, et Monseigneur debout, ainsi que tous les autres princes. Les princesses étaient assises sur des tabourets. Après la mort de la dauphine, la seconde Madame y fut admise. Quant aux dames d'honneur des princesses et aux dames du palais, elles attendaient dans le cabinet du conseil qui précédaient celui où était le roi.

Vers minuit, le roi se retirait, et, en se retirant, allait porter à manger à ses chiens. Au retour, il donnait le bonsoir, puis passait dans la chambre à la ruelle de son lit, où il faisait sa prière comme le matin; alors commençait le petit coucher, où restaient les grandes et secondes entrées ou brevets d'affaires. Cela était court. Les privilégiés en profitaient, et, si l'on voyait le roi causer avec un des assistants, les autres se retiraient pour laisser à celui-là tout le temps d'exposer sa demande.
 D'avance, on avait apporté dans la chambre du roi son en cas de nuit; son fauteuil était placé près de la cheminée ainsi que sa robe de chambre et ses pantoufles. Le barbier avait préparé la toilette et les peignes, et le fameux bougeoir à deux bougies, sur lequel se mesurait la faveur royale, était sur une table près du fauteuil.
 Le roi alors venait à son fauteuil, remettait un valet de chambre sa montre et ses reliques, dégageait son cordon qu'il remettait au gentilhomme de la chambre en service avec sa veste et sa cravate; puis il s'asseyait; le premier valet de chambre, aidé d'un de ses confrères, lui détachait ses deux jarretières, tandis que deux valets de garde-robe retiraient l'un à droite, l'autre à gauche, les souliers, les bas et les hauts-de-chausses. Deux pages alors présentaient les pantoufles.
 En ce moment, M. le dauphin s'approchait et présentait au roi sa chemise de nuit chauffée par un valet de garde-robe. Le premier valet de chambre prenait le bougeoir, le roi indiquait celui des seigneurs qui le devait éteindre jusqu'à son lit; puis, ce choix fait, l'huissier criait :
 - Allons messieurs, passez.
 Et le reste des assistants sortait de la chambre.
 Le roi indiquait alors l'habit qu'il désirait porter le

1 La nef était une espèce de vaisseau en or ou en vermeil dans lequel on enfermait le lit.
 2 Le cadenas était le coffre qui contenait le porte-fourchette, le couteau, etc.

lendemain, se couchait, et faisait signe au médecin qu'il pouvait approcher de son lit pour étudier sa santé.

Pendant ce temps, le premier valet de chambre allumait ou faisait allumer la bougie du mortier.

Le médecin sortait alors, puis tous les valets le suivaient. Le valet de chambre en quartier restait seul, fermait les rideaux du lit, poussait les verrous, éteignait le bougeoir, et se couchait à son tour sur le lit de veille dressé pour lui et par lui.

Les jours de médecine, qui revenaient tous les mois, l'étiquette changeait. Le roi prenait la médecine dans son lit, puis entendait la messe, où il n'y avait que les aumôniers et les entrées; Monseigneur et la maison royale lui faisaient visite pendant un instant; puis M. le duc du Maine, M. le comte de Toulouse et madame de Maintenon venaient l'entretenir à leur tour. Madame de Maintenon s'asseyait dans le fauteuil près du lit; quant à Monseigneur, il se tenait toujours debout, ainsi que les autres personnes de la maison royale. M. du Maine seul, à cause de son infirmité (il était fort boiteux on se le rappelle), se mettait près du lit sur un tabouret, mais quand il n'y avait personne que madame de Maintenon et son frère. Ces jours-là, le roi dinait dans son lit, et, vers les trois heures, tout le monde entraînait. Alors, le roi se levait, passait dans son cabinet, où il tenait conseil; puis, après, comme à l'ordinaire, il passait chez madame de Maintenon, et soupaît à dix heures au grand couvert.

Au camp, l'étiquette subissait toutes les conséquences des événements, les heures étaient déterminées par les circonstances; le conseil seul était régulier. Le roi ne mangeait qu'avec des gens ayant droit à cet honneur. Ceux qui croyaient pouvoir y prétendre le faisaient demander au roi par le premier gentilhomme de la chambre en service; il rendait la réponse, et, dès le lendemain, on se présentait au roi au moment où il allait dîner. Alors, le roi disait: « Monsieur, mettez-vous à table. » Cette invitation une fois faite, comme celle des chasses, elle était faite à toujours. Au reste, pour cette distinction, la noblesse seule pouvait être invoquée; les grades militaires n'y donnaient aucun droit. Vauban mangea pour la première fois à la table du roi au siège de Namur, et cependant les colonels de qualité y étaient admis sans la moindre difficulté. Un seul abbé eut l'honneur de dîner avec le roi: ce fut l'abbé de Grancey, qui s'exposait sur les champs de bataille pour confesser les blessés et encourager les troupes. Le clergé fut toujours exclu de cet honneur, excepté les cardinaux et les pairs. Ainsi, M. de Coislin, étant évêque d'Orléans et premier aumônier, et suivant, en cette dernière qualité, le roi dans toutes ses campagnes, voyait manger à la table royale le duc et le chevalier de Coislin, ses frères, sans avoir jamais reçu la même faveur qu'eux: il fut nommé cardinal, et le roi l'invita.

A ces repas du camp, par une étiquette particulière, tout le monde était couvert, et c'eût été un manque de respect duquel on vous eût averti sur-le-champ que de ne pas avoir son chapeau sur sa tête; Monseigneur lui-même l'avait, et, par contraste, le roi demeurait tête nue. Quand le roi adressait la parole à un de ses convives, celui auquel il adressait la parole se découvrait; il en était de même pour ceux à qui Monseigneur et Monsieur faisaient cet honneur.

Le roi avait toujours été religieux, même avant de devenir dévot: une seule fois, le roi manqua la messe, et c'était à l'armée, un jour de grande marche. Il manquait rarement un des sermons de l'aveugle et du carême, faisait toutes les dévotions de la semaine sainte et des grandes fêtes, suivait les deux processions du saint sacrement, celles des jours de l'ordre du Saint-Esprit et celle de l'Assomption; à l'église, il se tenait très respectueusement, et, au *sanctus*, chacun se devait mettre à genoux, car, si quelqu'un y eût failli, le roi n'eût pas manqué de s'en apercevoir et de lui en faire reproche; s'il entendait le moindre bruit, s'il surprenait le moindre entretien, il le trouvait fort mauvais. Cinq fois l'année, il communiait, et toujours en collier de l'Ordre, rabat et manteau, le samedi saint à la paroisse et les autres jours à la chapelle: ces autres jours étaient la veille de la Pentecôte, le jour de l'Assomption, la veille de la Toussaint et la veille de Noël. Le jeudi saint, il servait les pauvres à dîner; aux jubilés, il faisait les stations à pied; et, tous les jours de carême, où il mangeait maigre, il faisait seulement collation.

Depuis qu'il avait passé trente-cinq ans, il était toujours vêtu de couleur plus ou moins brune, avec une légère broderie, jamais sur les tailles; quelquefois rien qu'en bouton d'or, quelquefois aussi en velours noir; toujours il avait une veste fort brodée, tantôt rouge, tantôt bleue, tantôt verte; jamais il ne portait de bagues, et il n'avait de pierreries qu'à ses boucles de souliers, de jarretières et de chapeau. Toujours, contre l'habitude des rois ses

prédécesseurs, il portait le cordon bleu dessous, excepté aux noces et aux fêtes; alors, il le portait fort long et tout chargé de pierreries: il y en avait pour huit ou dix millions.

Cette étiquette, une fois adoptée, fut constamment suivie et, excepté pour les jeunes et les maigres, qui lui furent remis lorsqu'il eut atteint soixante-cinq ans, demeura en usage jusqu'au jour où il se mit au lit de la maladie dont il mourut.

LIV

LES CALVINISTES ET LES CATHOLIQUES. — VEXATIONS ANTÉRIEURES A L'ÉDIT DE RÉVOCATION. — QUELLE A ÉTÉ LA PART DE MADAME DE MAINTENON DANS CES PERSÉCUTIONS. — RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES. — L'ABBÉ DU CHAYLA. — SON MARTYRE. — IL EST ENVOYÉ DANS LES CÉVENNES. — SES CRUAUTÉS. — PROJET DE MARIAGE ENTRE LOUIS XIV ET MADAME DE MAINTENON. — RÉSISTANCE DU DAUPHIN. — INOERTITUDE DU ROI. — LE MARIAGE S'ACCOMPLIT. — SONNET DE MADAME LA DUCHESSE. — LETTRE DE CHARLES II. — CARACTÈRE DE CE PRINCE. — AVÈNEMENT DE JACQUES II. — SA CONDUITE IRRÉFLÉCHIE. — LE PRINCE D'ORANGE DÉTRONE SON BEAU-PÈRE. — JACQUES ET SA FAMILLE SE RÉFUGIENT EN FRANCE. — RETOUR DE LAUZUN. — LIGUE D'AUGSBOURG. — MALADIE DE LOUIS XIV. — LA CROISÉE DE TRIANON.

Depuis le commencement de l'année 1685, deux choses importantes marchaient de front dans l'esprit de la nouvelle favorite: l'une était la révocation de l'édit de Nantes, l'autre était son mariage avec le roi.

L'édit de Nantes fut le premier en date; c'est donc de ce fait que nous allons nous occuper d'abord.

Cet acte de révocation, dû sans doute à l'influence de madame de Maintenon et à celle du père la Chaise, semblait, au reste, un projet élaboré de longue main: c'était la terreur de Henri IV, c'était le rêve de Richelieu. Henri IV avait prévu cette révocation; aussi, à la liberté de conscience accordée à ses anciens frères, avait-il ajouté le don de plusieurs places fortes qui devaient, en cas de persécution, servir de lieux de refuge aux calvinistes. Mais les ennemis de la religion réformée procédèrent tout au contraire des prévisions du vainqueur d'Arques; ils commencèrent par prendre les places fortes, puis ils cassèrent l'édit. On se rappelle le siège de la Rochelle et le fameux mot de Bassompierre, huguenot et disant: *Vous verrez que nous serons assez niais pour prendre la Rochelle.*

En effet, les uns après les autres, toutes les places calvinistes avaient été réduites, et, vers l'année 1657, c'est-à-dire sous le cardinal Mazarin, à la suite d'une émeute arrivée à Nîmes, centre éternel de la lutte religieuse, cette persécution, qui éclata plus tard, allait peut-être commencer, lorsque, de l'autre côté du détroit, Cromwell apprit ce qui se passait dans le midi de la France, et au bas d'une dépêche écrivit ces mots:

« J'apprends qu'il y a eu des émotions populaires dans une ville du Languedoc nommée Nîmes; que tout s'y passe, je vous prie, sans qu'on y verse le sang et le plus doucement possible. »

Heureusement pour les huguenots, Mazarin avait en ce moment besoin de Cromwell. En conséquence, on décommanda les supplices et l'on s'en tint aux vexations.

C'est que, dans le Midi, cette guerre, dont les dragonnades allaient être un épisode, datait de loin. Depuis plus de trois cents ans, tout était action et réaction sur cette malheureuse terre toujours imprégnée soit du sang catholique, soit du sang huguenot. Les Albigeois n'étaient, en réalité, que les ancêtres des protestants. Chaque flux et reflux portait

Le 17 août 1685, l'édit de Fontenay-Bretonne, qui abolit l'édit de Nantes, est enregistré au parlement de Paris. Le 22 août, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 24 août, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen.

Le 25 août, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 26 août, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 27 août, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 28 août, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 29 août, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 30 août, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 31 août, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

Le 1^{er} septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 2 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen. Le 3 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 4 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 5 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 6 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 7 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 8 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 9 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

Le 10 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 11 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen. Le 12 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 13 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 14 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 15 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 16 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 17 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 18 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

Le 19 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 20 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen. Le 21 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 22 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 23 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 24 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 25 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 26 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 27 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

Le 28 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 29 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen. Le 30 septembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 1^{er} octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 2 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 3 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 4 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 5 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 6 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

Le 7 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 8 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen. Le 9 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 10 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 11 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 12 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 13 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 14 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 15 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

Le 16 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 17 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen. Le 18 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 19 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 20 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 21 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 22 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 23 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 24 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

Le 25 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 26 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen. Le 27 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 28 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 29 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 30 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 31 octobre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 1^{er} novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 2 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

Le 3 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 4 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen. Le 5 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 6 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 7 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 8 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 9 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 10 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 11 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

Le 12 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 13 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen. Le 14 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 15 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 16 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 17 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 18 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 19 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 20 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

Le 21 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 22 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen. Le 23 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 24 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 25 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 26 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 27 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 28 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 29 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

Le 30 novembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 1^{er} décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen. Le 2 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 3 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 4 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 5 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 6 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 7 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 8 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

Le 9 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 10 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen. Le 11 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 12 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 13 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 14 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 15 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 16 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 17 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

Le 18 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 19 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen. Le 20 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 21 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 22 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 23 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 24 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 25 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 26 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

Le 27 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 28 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen. Le 29 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 30 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 31 décembre, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 1^{er} janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 2 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 3 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 4 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

Le 5 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 6 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen. Le 7 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 8 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 9 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 10 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 11 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 12 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 13 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

Le 14 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 15 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen. Le 16 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 17 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 18 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 19 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 20 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 21 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 22 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

Le 23 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Paris. Le 24 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Rouen. Le 25 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Bourges. Le 26 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Clermont. Le 27 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Dijon. Le 28 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Grenoble. Le 29 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Metz. Le 30 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Nancy. Le 31 janvier, l'édit est lu à la messe de la cathédrale de Orléans.

naï de collège de Rouen et ne colere a ce college que de X medecins de la religion.

En 1671, publication d'un arrêt qui ordonne que les artisans de France seront relevés des temples de la religion prétendue réformée.

En 1680, déclaration du roi qui interdit aux femmes de la religion réformée la profession de sages-femmes.

En 1681, ceux qui abandonnent la religion réformée sont exempts des contributions et du logement des gens de guerre pendant deux ans. Enfin, au mois de juillet de la même année, on fait fermer le collège de Sedan, le seul qui reste aux calvinistes dans tout le royaume pour l'instruction de leurs enfants.

En 1682, le roi ordonne aux notaires, procureurs, huissiers et sergents calvinistes de se démettre de leurs offices, les déclarant inhabiles à ces professions.

En 1684, le conseil d'Etat étend les dispositions précédentes aux titulaires des charges de secrétaires du roi, et au mois d'août, le roi déclare les protestants inhabiles à être nommés experts.

En 1685, le prévôt de Paris enjoint aux marchands privilégiés calvinistes de vendre leurs privilèges dans l'espace d'un mois.

Ainsi grâce à ces ordonnances successives, les persécutions sociales et religieuses prennent le protestant à son berceau et ne le quittent pas même lorsqu'il a été cloué dans son cercueil.

Enfant, il n'a plus de collège où s'instruire. Jeune homme, il n'a plus de carrière à parcourir, puisqu'il ne peut être ni concierge, ni mercier, ni médecin, ni avocat, ni conseiller.

Homme fait, il n'a plus de temple pour prier : à chaque heure sa liberté de conscience est opprimée ; il chante sa prière, une procession passe, il faut qu'il se fasse ; une cérémonie catholique a lieu, il doit dévorer sa haine et laisser tendre sa maison en signe de joie ; il a reçu quel que fortune de ses pères, cette fortune qu'il ne peut entretenir faute d'état, de position sociale et de droit civil, s'échappe peu à peu de ses mains et va entretenir les collèges et les hôpitaux de ses ennemis.

Vieillard, son agonie est tourmentée, car s'il meurt dans la foi de ses pères, il ne pourra reposer près de ses aïeux, et à l'exception d'un nombre fixé à dix, ses amis ne pourront suivre ses funérailles nocturnes et cachées comme celles d'un paria.

Enfin à quelque âge que ce soit, s'il veut fuir cette terre marâtre sur laquelle il ne peut plus ni naître, ni vivre ni mourir, il sera déclaré rebelle, ses biens seront confisqués, et la moindre chose qui pourra lui arriver, si ses ennemis d'une façon ou de l'autre, parviennent à s'emparer de lui, ce sera d'aller passer le reste de sa vie à ramper sur les gradins du roi, entre un incendiaire et un assassin.

On le voit, nous rendons justice à qui de droit ; nous déchargeons madame de Maintenon des persécutions antérieures à l'époque de son influence, mais nous lui laisserons partager avec Louis XIV la responsabilité des bûchers et des dragonnades, et ce sera bien assez, devant Dieu, pour un roi et une favorite.

Les 1682, Louis XIV, qui se préparait à la révocation de l'édit de Nantes, avait rappelé de l'Inde l'abbé du Chayla et l'avait envoyé à Mendé avec le titre d'archidiacre et d'inspecteur des missions dans les Cévennes.

L'abbé du Chayla était un fils pauvre de la maison de Langlade, et, malgré l'instinct courageux qui veillait en lui, éloigné de la carrière des armes, il avait été obligé de se jeter dans celle de l'Eglise ; mais, comme à ce caractère de feu il fallait des dangers à couvrir, des obstacles à vaincre, une religion à imposer, ce fut l'Eglise militante qu'il choisit et ce fut l'Inde qu'il prit pour champ de bataille et ce fut le martyre qu'il alla chercher de l'autre côté des mers. Le jeune missionnaire arriva à Pondichéry au moment même où le roi de Siam, qui plus tard devait envoyer une ambassade à Louis XIV, venait de faire périr dans les tortures plusieurs missionnaires qui, à son avis, avaient porté trop loin dans ses Etats l'exaltation du zèle religieux. Les missionnaires français venaient donc de recevoir l'ordre de pénétrer dans l'Indo-Chine, défense que l'abbé du Chayla se hâta de braver en franchissant les frontières du royaume interdit.

Trois mois après il était pris, conduit devant le gouverneur de Pankan, là il avait été placé entre l'abjuration et le martyre ; mais le vaillant soldat du Christ, au lieu de rétor à la foi avait glorifié le nom du Seigneur, et, livré au bourreau pour être torturé, avait souffert tout ce que le corps de l'homme peut supporter sans mourir ; au lieu que la colère s'était lassée avant la résignation et la patience et que les mains mutilées, la poi-

ine sillonnée de blessures, les jambes brisées par les traverses, il s'était évanoui et on l'avait cru mort. Alors, les bourreaux l'avaient suspendu par les poignets à un tre, le laissant sur la route comme un exemple terrible à la justice de leur roi. Le soir venu, un pauvre parlantoyable comme tout ce qui a souffert, le recueillit et le appela à la vie.

Le martyr avait été éclatant; l'ambassadeur de France, ayant été informé, avait demandé justice de la mort du missionnaire; de sorte que le roi de Siam, trop heureux de les bourreaux se fussent lassés si vite, avait renvoyé l'homme mutilé, mais vivant, à l'ambassadeur qui ne clamait qu'un cadavre.

Ce fut cet homme que Louis XIV, dans la prévision sans doute des rébellions qu'amènerait dans le midi de la France la révocation de l'édit de Nantes, envoya à Mende, avec le titre d'archiprêtre et d'inspecteur des missions dans les Cévennes. Là, de persécuté qu'il avait été, l'abbé devint à son tour persécuteur. Insensible aux douleurs des autres comme il avait été immuable dans les siennes, son apprentissage de supplices n'avait pas été perdu, et, tourneur inventif, il avait élargi la science de la question. Il non seulement l'Inde lui avait offert des machines connues, mais encore il en avait inventé de nouvelles. En effet, on parlait avec terreur de roseaux coupés en fillet que l'impassible missionnaire faisait glisser sous ses ongles; de pinces de fer avec lesquelles il arrachait la barbe, les sourcils et les paupières; de mèches goudronnées qui enveloppaient les doigts des patients et qui, alluées ensuite, faisaient un candélabre à cinq flambeaux; un étui mobile où l'on enfermait le malheureux qui refusait de se convertir, et dans lequel on le faisait tourner si rapidement, qu'il finissait par perdre connaissance; enfin d'enroues perfectionnées grâce auxquelles les prisonniers qu'on transportait d'une ville à l'autre ne pouvaient se tenir assis ni debout, mais seulement courbés. Aussi, les panégyristes les plus ardents de l'abbé n'en vraient-ils qu'avec une espèce de crainte, et lui-même, faut le dire, lorsqu'il descendait dans son propre cœur, qu'il songeait combien de fois il avait appliqué au corps cette faculté de hier et de délier que Dieu lui avait donnée seulement pour les âmes, il se sentait pris de frissonnement, tombait à genoux, et restait quelquefois des heures entières les mains jointes et perdu dans l'abîme de ses pensées, si bien que, moins la sueur d'angoisse qui lui tombait du front, on eût pu le prendre pour une statue de marbre pleurant sur un sépulchre.

C'était là l'homme qui, aidé de M. de Bâville, intendant au Languedoc, et soutenu de M. de Broglie, devait surveiller dans le Midi l'exécution du décret terrible que Louis XIV allait rendre.

Le 18 octobre 1685, le roi signa la révocation de l'édit de Nantes, qui avait été présentée au conseil dès le mois d'avril et arrêtée au mois d'août; ce fut à propos de cet édit que Louis XIV, à ses dévices déjà connues, ajouta cette devise nouvelle: *Lex una sub uno*, une seule loi sous un seul chef.

Nous reviendrons plus tard au résultat de cette loi, et nous verrons ce qu'elle coûtera à établir.

Cette grande œuvre accomplie au profit du ciel, madame de Maintenon pensa qu'elle pouvait bien songer un peu à elle-même.

Après la retraite de madame de Montespan, la cour, comme nous l'avons dit, était devenue triste et monotone, madame de Maintenon commença dès lors à prendre cet ascendant qu'elle conserva toujours depuis sur l'esprit du roi. Peut-être avait-elle dû cet ascendant à la résistance accoutumée que Louis XIV trouva en elle. Au premier mot d'amour, les autres femmes s'étaient abandonnées à cet autre maître du monde qui avait résolu d'imiter le maître des dieux jusque dans ses amours; mais aux plus vives instances madame de Maintenon ne répondit que par ces deux mots avec lesquels on mena Louis XIV pendant le reste de sa vie: *la crainte de Venfer, l'espoir du salut*.

Ce fut alors que le père la Chaise, complètement gagné par les avances de la nouvelle favorite, osa proposer à son auguste pénitent, qui se plaignait à lui de ses désirs qu'il ne pouvait réprimer et de cette résistance qu'il ne pouvait vaincre, un mariage secret qui donnerait à la fois le repos à sa conscience et la liberté à son penchant.

Louis hésita.

Enfin, madame de Maintenon, avouant à son tour à son royal amant les combats qu'elle avait à soutenir contre son propre cœur, lui déclara qu'elle allait, à l'exemple de madame de la Vallière et de madame de Montespan, quoique moins coupable qu'elles, se mettre en retraite et passer le reste de sa vie à prier pour le salut du roi.

Puis vint M. le duc du Maine, tout éploré de cette présumée retraite. Il accourait supplier Louis XIV de ne pas

le séparer de celle qui avait été sa véritable mère et qui l'aimait avec une telle tendresse, qu'il lui serait impossible de supporter son absence.

Toutes ces prières remuaient d'autant plus le cœur du roi qu'elles étaient d'accord avec ses propres desirs. Le confesseur revint à la charge; il lui montra madame de Maintenon ne combattant son amour que par ses éternelles prières. Et cependant, malgré tout cela, le roi voulut prendre un nouvel avis; cet avis était celui de Bossuet.

Bossuet fut favorable à madame de Maintenon, et la nouvelle fut portée à la favorite qu'elle allait être reine. Sa joie fut si grande, qu'elle ne put en garder le secret. Quelques amis intimes en reçurent la confidence, et l'un d'eux, on ne sut jamais lequel, alla prévenir Monseigneur.

Monseigneur, pour la première fois, sortit alors de son indolence et de son apathie. Il quitta Meudon, accourut à Versailles, se présenta au roi à une heure qui n'était point celle où le roi avait coutume de le voir, et, là, commença par parler en fils et finit par parler en héritier de la couronne.

Si peu accoutumé que fût Louis XIV à rencontrer des obstacles à sa volonté, la parole du jeune homme était si grave et touchait à de si hauts intérêts, qu'il promit de consulter encore quelques personnes. Monseigneur lui indiqua comme de dévoués et fidèles serviteurs, deux hommes bien opposés par leurs mœurs et leur état, Fénelon et Louvois. Tous deux, moins complaisants que le père la Chaise et Bossuet, furent contraires à la favorite, et tous deux eurent à s'en repentir: Fénelon y perdit sa faveur, et Louvois, s'il faut en croire Saint-Simon, y perdit la vie.

Cependant Louis XIV, vaincu, promit à Monseigneur que ce mariage tant redouté ne se ferait pas.

Fier de cette promesse du roi et de l'influence qu'il avait eue pour la première fois sur son père, le dauphin retourna à Meudon, et quinze jours se passèrent sans qu'il entendit rien dire qui pût lui faire croire que Louis XIV avait changé de résolution. Quel fut son étonnement lorsqu'un matin, on vint lui proposer de légitimer une fille qu'il avait eue de mademoiselle de la Force, à la condition qu'il ne s'opposerait plus au mariage du roi avec la favorite!

— Dites à ceux qui vous ont envoyé vers moi pour me faire cette bonteuse proposition, répondit le dauphin, que je les regarde et les regarderai toujours comme les plus implacables ennemis de la grandeur de la France et de la gloire du roi. Si jamais j'ai le malheur d'être le maître, je les ferai, je vous le jure, repentir de la hardiesse qu'ils ont eue de me proposer d'accéder à leur complot en légitimant ma fille, et, si la tendresse que je lui porte pouvait m'entraîner à une pareille folie, je tomberais à l'instant même à genoux pour supplier Dieu de me la ravir plutôt que de permettre un pareil scandale. Sortez et ne vous présentez jamais devant moi!

Alors, Louis XIV résolut d'accomplir ce mariage sans en plus parler à personne.

Un soir du mois de janvier 1686, le père la Chaise, le valet de chambre Bontemps, l'archevêque de Paris, M. de Harlay et M. de Montchevreuil furent avertis de se trouver dans un cabinet du palais de Versailles qu'on leur désigna. Louvois consentit lui-même à être témoin, à condition que le mariage ne serait jamais déclaré. Un autel avait été dressé dans ce cabinet. Ils y étaient réunis depuis quelques instants lorsque le roi entra, conduisant par la main madame de Maintenon, et alla s'agenouiller avec elle devant l'autel.

Le père la Chaise dit la messe du mariage; Bontemps la servit, MM. de Louvois et de Montchevreuil furent les témoins, et, le lendemain, Versailles se réveilla à l'écho de cette singulière nouvelle: la veuve Scarron a épousé le roi Louis XIV!

Louis XIV avait quarante-sept ans, un mois et dix-sept jours, et madame de Maintenon cinquante-deux ans, lorsque ce mariage s'accomplit.

Dès lors commencèrent à éclater dans la famille royale les dissensions qui attristèrent la fin du règne de Louis XIV. Monseigneur se confina entièrement à Meudon. A partir de ce moment, il vint rarement à Versailles, et jamais plus il n'y coucha. Vainement le roi affecta de faire ses réceptions chez madame de Maintenon pour y attirer son fils; Monseigneur ne voulut jamais reconnaître cette étrange belle-mère; et une fois, entre autres, qu'au sortir de la messe, le roi avait pris le dauphin par dessous le bras, espérant cette fois vaincre ses résolutions par le respect qu'il était habitué à imposer, le dauphin vint jusqu'au seuil de l'appartement qu'il s'était promis de ne pas franchir, et, s'arrêtant là, il dégagna son bras de l'étreinte paternelle, salua humblement le roi et se retira sans prononcer une parole.

Aussi, à partir de ce moment, madame de Maintenon vovait-elle à Monseigneur une haine qui lui fut franchement et loyalement rendue. Tous les jours, quelque épi-

«... qu'ils s'étaient
... à se faire le roi.
... l'autre
... avec terreur
... la duchesse (1). Il
... ordonner. Voilà
... vers

«... sa main est puissante !
... travaux.
... de devins servante,
... souffris mille maux.

«... et ne fus point ingrâte ;
... premiers transports.
... cul-de-jatte
... de mon corps.

«... et, vieille devenue,
... sans pitié me laissaient toute nue,
... héros me crut encor propre aux plaisirs.

«... la Madeleine ;
... de ses desirs ;
... et je me trouve reine ..

Une lettre qui censurait l'édit de révocation, comme ces vers décriaient le mariage, parut à la même époque. Cette lettre était : madame de Montespan qui l'avait reçue par les mains de la duchesse de Portsmouth, cette maîtresse que Louis XIV avait envoyée au roi Charles II pour le détacher de l'anglais et l'anglais ; elle était tout entière de la main de cet autre petit-fils de Henri IV. La voici reproduite tel quel :

«... du grand Henri dont le
... de respecter les pro-
... enfants. Si, comme on
... religion
... de vos Etats, je leur offre un asile
... d'Angleterre. Je leur prouverai que j'ai
... de grand Henri, par la protec-
... ceux qui si longtemps ont com-
... sous ses drapeaux. Je me persuade
... Les conseillers pervers qui
... proscription. Il y a beaucoup
... leur sang à votre service :
... la misère et la honte
... de leur patrie, de la patrie du grand Henri !
... pas d'être né son
... son trône, son petit-fils,
... tant de peine à
... la vie ! Les rois de
... sur le trône, de ne
... de leur personne et de leur
... d'avoir coopéré à l'as-
... aujourd'hui l'offenser
... son plus cher ouvrage.
... les représentations d'un de
... et vous
... son roi. »

Cette lettre fit beaucoup plus d'effet qu'elle fut rendue pu-
... quelques mois après la
... et qu'elle sembla une voix
... pour tenter un dernier et inutile effort
... calvinistes.

Le roi Charles II était mort le 16 février 1685, et Jac-
... avait remplacé sur le trône

... vers les dernières
... de son indif-
... des disputes qui
... croyances, sa reli-
... pour ceux qui veu-
... de la compléance.

Jacques II, attaché de l'enfance à la com-
... d'un converti. Sur-
... de Mahomet ou secta-
... même athée,
... l'avaient agité avant

la mort de Charles Ier et après celle de Cromwell, les An-
glais l'eussent, selon toute probabilité, laissé dans sa croyance, à la condition qu'il les eût laissés dans la leur. Mais, encouragé par Louis XIV à se faire absolu, pressé par les jésuites de rétablir leur religion et leur crédit, il commença par agir comme si la révolution qu'il désirait faire au profit de la papauté était déjà accomplie, il reçut publiquement à sa cour un nonce de Sa Sainteté, en même temps qu'il faisait mettre en prison sept évêques anglicans qu'il eût pu gagner par la persuasion. Au lieu d'accorder, comme Charles II montant sur le trône, de nouveaux pri- vilèges à la ville de Londres, il lui ôta quelques-uns de ceux qu'elle se croyait bien acquis. Aussi un cardinal, en voyant cette conduite irrégulière, proposait-il à Innocent XI d'excommunier Jacques II, comme l'homme qui allait per- dre le jeu de catholicisme qui restait encore en Angleterre.

Le prince d'Orange tenait, en attendant, les yeux fixés sur le trône de son beau-père, que la privation d'un fils devait lui livrer à la mort de Jacques. Mais, tout à coup le bruit se répandit que la reine était grosse, et la reine ac- coucha d'un fils. À partir de ce moment, toutes les espé- rances du stathouder étaient anéanties, et il lui fallait bien prendre ce qu'on ne voulait pas lui laisser.

Le prince d'Orange équipa une flotte qui devait porter quatorze ou quinze mille hommes. On publia partout que cette flotte était destinée à faire la guerre à la France, et cela n'étonna personne ; car on savait la haine qui animait le stathouder de Hollande contre le roi de France, depuis l'offre que lui avait faite Louis XIV de lui donner pour épouse l'une de ses filles naturelles, et depuis cette réponse de Guillaume, que « les princes de la maison d'Orange étaient habitués à épouser les filles des plus grands rois et non pas leurs bâtarde. » Cependant plus de deux cents personnes avaient la véritable destination de cette flotte, et, chose singulière, le secret fut profondément gardé ; c'est seulement lorsque la flotte arriva en vue des côtes d'Angleterre que le roi Jacques comprit sa véritable desti- nation. Elle avait passé à travers les vaisseaux anglais sans même être signalée.

Jacques II écrivit alors à Louis XIV et à l'empereur.

L'empereur lui répondit : « Il ne vous est arrivé que ce que nous avions prédit. » Louis XIV s'appêta à venir à son aide. Mais, avant que sa flotte fût rassemblée, il reçut un courrier qui lui annonça que la reine d'Angleterre et le prince de Galles venaient d'arriver heureusement à Calais sous la garde de Lauzun. En effet, l'illustre courtisan, repoussé de Versailles s'était réfugié, comme nous l'avons vu, à la cour de Saint-James, et avait bientôt gagné les bonnes grâces du roi Jacques II, comme il avait autrefois gagné celles de Louis XIV. C'était donc à lui, au moment de son malheur, lorsqu'il se vit délaissé par ses deux filles, abandonné par l'un de ses gendres, poursuivi par l'autre, que Jacques remit sa femme et son fils pour les conduire en France. Aussi la princesse, en écrivant à Louis XIV, insi- nuait-elle dans sa lettre qu'une seule chose altérerait la joie qu'elle avait de se confier à la protection d'un si grand roi, c'était de n'oser menacer ses pieds celui auquel elle devait, ainsi que le prince de Galles, non seulement la liberté, mais peut-être même la vie.

La réponse du roi fut que, partageant la haine de la prin- cesse pour ses ennemis, il devait naturellement partager sa reconnaissance pour ses amis ; il avait donc hâte de ré- mouigner sa satisfaction au duc de Lauzun en lui rendant ses bonnes grâces.

En effet, lorsque le roi vint au-devant d'elle jusqu'à Chat- ton, et lui dit : « Je vous rends, madame, un triste service ; mais j'espère vous en rendre bientôt de plus grands et de plus heureux ; » il se retourna vers Lauzun et lui tendit sa main, que celui-ci baisa avec respect, et, dès le même jour, lui rendit les grandes entrées, en lui promettant un loge- ment au château de Versailles.

En entrant au château de Saint-Germain, qui, à partir de ce moment, devait être la résidence des augustes exilés, la reine fut entourée des mêmes serviteurs qu'avait eus de son vivant la reine de France. De plus, elle trouva sur sa toilette une bourse de dix mille louis. Le roi son mari arriva le len- demain, et, le même jour, toute sa maison fut réglée. Il eut les mêmes officiers que le roi, les mêmes gardes et six cent mille livres par an.

Ce n'est pas tout. Louis XIV s'occupait aussitôt de le réta- blir sur son trône. Malheureusement pour le roi Jacques, ce fut au milieu de ces préparatifs de restauration que le roi tomba gravement malade.

Louis XIV, quoique âgé de quarante-neuf ans à peine, commençait à sentir les premières atteintes de la vieillesse. Déjà il avait eu plusieurs attaques de goutte, lorsqu'une in- disposition plus sérieuse vint effrayer la cour. Le roi avait une fièvre. Le mal paraissait d'autant plus grave, que la chirurgie était loin, à cette époque, d'être aussi avancée qu'elle l'est aujourd'hui. Félix, chirurgien du roi, homme habile pour son temps, se renferma à l'Hôtel Dieu, et, pen-

(1) La France, sous le règne de Louis XIV, éprouva le malheur de perdre le duc de Bré- tagne, qui fut le seul prince étranger à composer le conseil de Louis XIV.

ant un mois, fit des essais sur de pauvres malades qu'on avait amenés de tous les hôpitaux de Paris. Quand il crut avoir acquis le degré d'habileté nécessaire, il prévint le roi et se prépara. Au reste, tout le monde ignorait cette maladie; quatre personnes seulement étaient dans la confiance du danger que courait le roi : madame de Maintenon, Louvois, Félix et Mousaigneur.

En effet, au moment où une ligue européenne, la ligue d'Augsbourg, dont le nouveau roi d'Angleterre, Guillaume III, était l'âme, se préparait contre Louis XIV, la nouvelle que le roi était incapable de marcher, comme il le fallait autrefois, à la tête de ses armées, pouvait donner grande confiance à ses ennemis et hâter leurs résolutions. Aussi, au

Le roi avait conservé sa passion pour les bâtiments et le besoin d'en diriger la construction en personne. Un jour qu'il allait voir ces nouvelles constructions, suivi de Louvois qui avait succédé à Colbert dans la surintendance des bâtiments, le roi crut s'apercevoir qu'une des fenêtres n'était point en harmonie avec les autres. Il en fit aussitôt la remarque à Louvois, qui, voulant soutenir sa dignité de surintendant, prétendit au contraire qu'il n'y avait rien à dire à cette fenêtre. Mais Louis XIV n'était pas homme à se laisser battre ainsi : le lendemain, il se rendit à Trianon, et, ayant rencontré Le Nôtre, il le conduisit devant la fenêtre, objet du litige, et le fit juge de sa discussion avec son ministre. Le Nôtre, qui redoutait également de se brouiller avec l'un ou



La loi nouvelle avait été appliquée dans toute l'étendue de sa rigueur.

moment même où ces quatre personnes tremblaient pour la vie de l'auguste malade, madame la dauphine reçut l'ordre de continuer ses réceptions et de danser comme si le roi eût été en parfaite santé.

L'opération se fit en présence des quatre confidentes : madame de Maintenon était debout près de la cheminée ; le marquis de Louvois, à côté du lit, tenait la main du roi ; Mousaigneur était au pied ; Félix allait, venait, préparait tout. L'opération fut des plus heureuses : le roi ne jeta pas un cri, et, dès qu'elle fut terminée, il voulut se montrer à ses courtisans.

La France apprit donc la guérison de son roi en même temps que la maladie et le danger qu'il avait couru. Cependant la paix n'eût peut-être pas été troublée sans une réconscience qui prouve à quel il délie tient le repos des nations. Louis XIV, non content d'avoir fondé Versailles, faisait encore bâtir Trianon. C'était Le Nôtre qui était chargé de disposer les jardins dans un goût tout différent de ceux de l'astre somptueux dont Trianon n'était que le satellite.

avec l'autre, se défendit longtemps d'émettre une opinion positive. Le roi alors lui ordonna de mesurer la fenêtre qu'il soutenait être plus petite que les autres ; Le Nôtre se mit à l'œuvre bien à contre-cœur, tandis que Louvois grondait tout haut, et que le roi se promenait avec impatience ; le résultat de l'opération prouva que Louvois avait tort. Alors le roi, qui jusque-là avait contenu sa colère, s'y abandonna sans réserve, disant à Louvois qu'il commençait à se lasser de ses opiniâtretés, et qu'il était fort heureux qu'il fût venu là, attendu que, si le hasard ne l'y avait pas amené, Trianon aurait été bâti tout de travers.

La scène s'était passée devant les courtisans et devant les ouvriers, de sorte que Louvois, d'autant plus blessé qu'il y avait eu plus de témoins, rentra chez lui furieux en s'écriant :

— Je suis perdu, si je ne donne pas de l'occupation à un homme qui se transporte ainsi pour des misères. Il n'y a que la guerre qui puisse le détourner de ses bâtimeuts ; et, par dieu ! il en aura, puisqu'il lui en faut, à lui et à moi.

avait donné de ne jamais le déranger pendant ses prières, un de ses serviteurs accourut tout effaré, lui annonçant que des fanatiques descendaient de la montagne. L'abbé pensa que c'était un rassemblement sans consistance qui venait pour enlever six prisonniers qu'il tenait dans les ceps. Alors, comme il avait autour de lui une garde de soldats, il fit venir le chef qui la commandait et lui ordonna de marcher aux fanatiques et de les disperser.

Mais, en voyant le nombre inattendu des rebelles, le chef jugea qu'au lieu d'attaquer, il n'avait rien autre chose à faire qu'à se défendre. Il fit fermer les portes de l'abbaye et plaça ses hommes derrière une barricade élevée à la hâte sous une voute qui conduisait aux appartements de l'archiprêtre. Ces préparatifs étaient à peine achevés, que la porte extérieure vola en éclats sous les coups d'une poutre dont les asséséants se servaient comme d'un bélier. Aussitôt ils se répandirent dans la première cour, demandant à grands cris les prisonniers. L'abbé du Chayla répondit à ces menaces par l'ordre de faire feu.

L'ordre fut exécuté : un huguenot tomba mort, deux autres furent blessés. Les assaillants se précipitèrent aussitôt sur la barricade, qu'ils enlevèrent en quelques instants et avec ce courage irrédécible des entousiasmés qui se battent pour une cause qu'ils croient sainte. A leur tête étaient toujours Laporte et Esprit Séguier, qui avaient à venger, l'un la mort de son père, l'autre celle de son fils, exécutés tous deux par les ordres de l'abbé.

Les soldats se réfugièrent dans une salle basse située au-dessous de la chambre où l'abbé était en prières avec ses serviteurs. Dans cette attaque, les fanatiques avaient eu deux hommes tués et cinq autres blessés, de sorte que les deux chefs, craignant une résistance désespérée, ouvrirent l'avis de délivrer d'abord les prisonniers et ensuite de brûler l'abbaye.

Une portion de la troupe se mit en quête, tandis que l'autre veillait à ce que personne ne sortit. Les prisonniers furent bientôt retrouvés, car, se doutant que c'étaient leurs frères qui venaient à leur secours, ils les appelèrent à grands cris. On les tira de leur cachot où depuis huit jours ils demeuraient, les jambes prises entre des poutres fendues. C'étaient trois jeunes garçons et trois jeunes filles qu'on avait surpris au moment où ils allaient fuir de France. On les retrouva entés par tout le corps, ayant les os à demi brisés et ne pouvant plus se soutenir sur leurs jambes.

A la vue de ces martyrs, la colère et la haine des assaillants redoublèrent, si c'était possible. Les cris : « Au feu ! au feu ! » se firent entendre, et en un instant les bancs, les chaises, les meubles entassés dans l'escalier et à la porte de la salle basse, furent enflammés à l'aide d'une paille éteinte sur tout ce bûcher.

Cependant l'abbé, sentant les flammes monter jusqu'à lui, avait, à la prière d'un de ses valets, essayé de fuir par la fenêtre. Mais, les draps dont il se servait pour descendre étant trop courts, il avait été obligé de sauter à terre d'une assez grande hauteur, et, en tombant, s'était cassé la jambe. Il ne put donc que se traîner jusqu'à un angle de muraille où il essaya de se cacher, mais où bientôt la réverbération de l'incendie, en l'éclairant, le dénonça à ses ennemis. Alors, il se vit enveloppé d'un seul élan ; un seul cri retentit :

— *Mort à l'archiprêtre ! mort au bourreau !*

Mais Esprit Séguier accourut, étendant les mains sur lui et s'écria :

— Rappelez-vous les paroles du Seigneur. Il veut, non pas que le pêcheur meure, mais qu'il vive et se convertisse.

— Non, non, s'écrièrent toutes les voix, non ! qu'il meure sans miséricorde, comme il a frappé sans pitié. A mort, le fils de Béthai, à mort !

— Silence ! cria le prophète d'une voix qui dominait les autres ; car voici ce que Dieu vous dit par ma bouche : Si cet homme veut nous suivre et remplir parmi nous les fonctions de pasteur, qu'il lui soit fait grâce de la vie qu'il consacrerait désormais à la propagation de la vraie croyance.

— Plutôt mourir mille fois, dit l'archiprêtre, que de venir en aide à l'hérésie !

— Meurs donc ! s'écria Laporte en le frappant de son poignard ; tiens, voilà pour mon père, que tu as fait brûler à Nîmes.

Il passa le poignard à Esprit Séguier.

L'archiprêtre ne poussa pas un cri ; on eût pu croire que le poignard s'était émoussé sur sa robe, si l'on n'eût vu couler de sa poitrine à terre une traînée de sang. Seulement, il leva les mains et les yeux au ciel en prononçant ces paroles du psaume de la pénitence :

— Des profondeurs de l'abîme, j'ai crié vers vous, Seigneur, écoutez ma voix.

Alors, Esprit Séguier leva le bras et le frappa à son tour en disant :

— Voilà pour mon fils, que tu as fait rouer vif à Montpellier.

Et il passa le poignard à un troisième fanatique.

Mais le coup n'était pas encore mortel. Seulement, un

autre ruisseau de sang se fit jour et l'abbé dit d'une voix plus faible :

— Délivrez-moi, ô mon Sauveur, des peines que méritent mes actions sanglantes, et je publierai avec joie votre justice.

Celui qui tenait le poignard s'approcha et frappa à son tour en disant :

— Voilà pour mon frère, que tu as fait mourir dans les ceps.

Cette fois, le coup avait porté au cœur ; l'abbé tomba en murmurant :

— Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon votre miséricorde. Et il expira.

Mais sa mort ne suffisait pas à la vengeance de ceux qui n'avaient pu l'attendre vivant. Chacun s'approcha donc de lui et le frappa comme avaient fait les trois premiers, au nom de quelque ombre qui lui était chère et en prononçant les mêmes paroles de malédiction. Et l'abbé reçut ainsi cinquante-deux coups de poignard.

Après une pareille vengeance, il n'y avait pas de grâce à espérer, et cette guerre d'extermination, qui fait un si terrible pendant à la Saint-Barthélemy, commença, moins excusable qu'elle, car elle était moins nécessaire. Nous ne la suivrons pas dans ses détails si connus ; mais nous verrons plus tard apparaître un instant à la cour de Louis XIV un de ses chefs les plus redoutés, le fameux Jean Cavalier.

Pendant la période que nous venons de parcourir, deux hommes étaient morts qui avaient largement marqué leur place dans le siècle, l'un comme général, l'autre comme ministre. L'un était M. le prince de Condé, l'autre le marquis de Louvois.

Le grand Condé, que la mort avait tant de fois épargné sur les champs de bataille, mourut à la suite d'une visite qu'il avait faite à sa petite-fille, madame la Duchesse, atteinte de la petite vérole. C'était le dernier représentant de cette grande seigneurie qui avait succédé à la grande vasallité ; c'était le dernier prince qui devait faire, au grand jour, la guerre à son roi. Aussi son talent militaire était-il bien plutôt le talent brutal et instinctif des époques de chevalerie que le talent raisonné et, si l'on peut dire, mathématique des Turenne, des Catinat, et plus tard du maréchal de Saxe. Depuis sept ou huit ans, Condé vivait séparé de la cour. Était-ce lui qui s'était éloigné de Louis XIV, dont la grandeur le blessait ? Était-ce Louis XIV qui l'avait éloigné de lui parce qu'il ne pouvait admettre ce surnom de Grand, donné de son vivant à un homme qui avait été un instant son ennemi ? A son lit de mort, cependant, il y eut retour du prince au roi, et, après sa mort, retour du roi au prince. Le moribond sollicita de Louis XIV la rentrée du prince de Conti, qui était en pleine disgrâce, et, quand le roi reçut la lettre et apprit en même temps que celui qui l'avait écrite n'était plus :

— Je perds là, dit-il, mon meilleur capitaine.

Et il accorda la grâce demandée.

Bossuet fut chargé de l'oraison funèbre : il appartenait au plus grand orateur du temps de louer le plus grand capitaine.

Quant à Louvois, sa mort fut triste et pleine de mystère.

Nous avons dit plus haut qu'à lutter contre madame de Maintenon, Fénelon perdit sa faveur et Louvois *peut-être* la vie. Expliquons ce que nous avons dit.

A peine mariée, la situation de madame de Maintenon éclata de toute sa nouvelle splendeur : elle n'osa porter les armes de son mari, qui étaient les armes de France, mais elle supprima celles de Scarron et ne porta plus que les siennes seules et sans les cordelières qui indiquent le veuvage. Huit jours après la célébration de ce mariage, un appartement lui fut donné à Versailles, en haut du grand escalier, vis-à-vis de celui du roi et de plain-pied avec lui. En quelque lieu qu'elle fût, à partir de ce moment, elle était toujours logée aussi proche et toujours de plain-pied autant que la chose était possible. Il y a plus : le travail, depuis cette époque, se fit habituellement chez elle ; deux fauteuils étaient disposés à côté de la cheminée, l'un pour elle, l'autre pour le roi, et devant la table deux tabourets, l'un pour son sac à ouvrage, l'autre pour le ministre. Pendant le travail, madame de Maintenon lisait et s'occupait de tapisserie. Elle entendait donc tout ce qui se passait entre le roi et le ministre, qui parlaient tout haut ; rarement elle mêlait un mot à la conversation ; plus rarement encore ce mot était de quelque conséquence. Souvent le roi lui demandait son avis. Alors, elle répondait avec de grandes mesures, ne paraissant s'intéresser ni aux choses ni aux personnes dont il était question, mais ayant d'avance tout arrangé chez le ministre. Quant à ses autres relations, les voici : elle allait voir quelquefois la reine d'Angleterre, avec qui elle jouait, et à son tour la recevait aussi de temps en temps chez elle. Jamais elle n'allait chez aucune princesse du sang, pas même chez Madame. Aucune d'elles non plus n'allait jamais chez madame de Maintenon, à moins que ce ne fût par audience ; ce qui

... rare et... mais de faire... Si elle avait... des robes... cherches... pour les grands... toutes trem... larmes il va... M. du Maine... portes s'ouvraient à... toujours reçu à bras... par...

Cependant... leurs secrets et pour ainsi dire... plus, et elle voulut être... déclarée

ce fut... M. de Maille et Bossuet que l'on fit agir... cette déclaration. Le roi céda devant... devant l'éloquence de l'autre et promit... demandait.

... dépensait plus de cent mille francs pour... du château, apprit bien vite et les mar... madame de Maintenon pour se faire déclarer, et... que le roi avait eu la faiblesse de donner. Il... l'archevêque de Paris, M. de Harlay, qui... présent à la célébration du mariage et, au sortir... prend des papiers, se rend avec le prelat chez le... et, comme il faisait toujours, entre droit dans les ca... Le roi qui allait sortir pour la promenade, s'arrêta... et demanda à Louvois ce qui l'amène à une heure... l'habitude de venir.

— Qu'il que chose de presse et d'important, répond Louvois et qui exige que je parle seul à Votre Majesté.

Les courtisans et les valets d'intérieur sortirent aussitôt ; mais ils laissèrent les portes ouvertes de sorte que non seulement ils entendirent tout ce qui se dit, mais encore virent tout ce qui se passa, par le moyen des glaces.

Louvois vint à supplier le roi de se rappeler la promesse qu'il lui avait faite ainsi qu'à M. de Harlay, de ne jamais rompre son mariage. Le roi se voyant pris par son ministre et l'air de dissimulation, balbutia se défendant mal, sembla dans de faibles et transparents... sans défense contre sa parole royale, se mit à... par gagner l'autre cabinet où étaient les valets et les courtisans, et se débarrassa ainsi de celui qui le pressait. Mais Louvois, se jetant entre lui et la porte, et tombant à ses genoux, tira de sa ceinture une courte... qu'il portait d'habitude, et, en présentant la garde au roi :

Sire, lui dit-il tuez-moi afin que je ne voie pas mon roi manquer à la parole qu'il m'a donnée ou plutôt qu'il s'en donne à lui-même.

Le roi, furieux, trepigne, insiste, ordonne à Louvois de le laisser passer. Mais, au lieu d'obéir le ministre le serre davantage et va, de peur qu'il ne lui échappe, jusqu'à le saisir à bras-le-corps, lui représentant l'horrible contraste que fait sa naissance avec celle de madame de Maintenon, l'importance de cette première mesure si humble avec cette seconde si haute dont elle ne sait pas se contenter, et pour la seconde fois obtient de lui sa parole de ne jamais laisser mourir ou vivant, déclarer ce mariage.

Madame de Maintenon attendait, pleine d'espoir, espérant à chaque instant que le roi allait lui annoncer l'heure où elle serait de la partie. Huit jours se passèrent sans qu'il fût venu de rien. Alors, ce fut elle qui se hasarda à lui rappeler la promesse qu'il avait donnée à M. le duc du Maine et à Bonnet. Mais le roi coupa court à cette nouvelle instance, en priant madame de Maintenon de ne lui plus jamais parler de cette affaire. Madame de Maintenon, qui avait au roi sa place, cher ha, s'informa, apprit ce qui s'était passé entre le roi et le ministre, et commença dès lors à se plaindre la perte de ce dernier, qu'elle méprisait depuis long-

... se parlait au milieu de l'incendie du Palatinat ; ... profond respect que Louis XIV avait imposé... et ses actes le méprisement de cette... même à la cour, un fâcheux effet. ... ne sait un de ces moments de doute... en avait grand les mesures ordonnées ne... le réveilla en faveur des Bavaroids ses... adormir à l'endroit des Cèverols, et... dire que quelque la mesure vint du... inspirait retombait sur le roi. ... adhérent à ces mesures, il ne fit... seulement, il commença... Le qu'un coupable res sent...

... au contraire, des terribles... toujours dans la... Le roi se fit brûler Trèves... et fit une place d'ar... à la pro... mais le roi...

Louvois étant parti, madame de Maintenon ne manqua point d'aborder dans le sens de Louis XIV et de faire ressortir tout ce qu'il y avait de froide cruauté dans le conseil du ministre.

Mais, par l'anecdote de la fenêtre de Trianon, on a pu voir que Louvois n'était pas homme à céder facilement, même à celui à qui toutes choses cédaient. En conséquence, à quelques jours de là, étant venu, selon son habitude travailler chez madame de Maintenon, à la fin de la séance

— Sire, dit-il au roi, j'ai bien vu l'autre jour que c'était un scrupule de conscience seul qui vous empêchait de consentir à une mesure aussi nécessaire que l'est l'incendie de Trèves ; j'ai donc pris cet acte sous ma responsabilité comme je le prends sur ma conscience, et je viens de faire partir un courrier avec l'ordre que Trèves soit brûlée.

Sans doute le roi était à bout de sa patience, car à peine ces paroles furent-elles prononcées, que lui, si calme d'ordinaire et si maître de ses sentiments, se jeta sur les pinces de la cheminée et allait en frapper le ministre, si madame de Maintenon ne se fût précipitée entre eux deux en s'écriant :

— Ah ! sire qu'allez-vous faire ?

Cependant Louvois gagnait la porte ; mais, avant qu'il fût sorti, Louis XIV lui cria :

— Faites partir à l'instant même un second courrier, et qu'il ramène le premier ; vous m'en répondez sur votre tête.

Louvois n'eut pas besoin de faire partir un second courrier, car le premier attendait, tout botté, le résultat de la tentative audacieuse qu'il avait résolu de faire et qui venait d'échouer.

Une seconde aventure acheva de perdre Louvois dans l'esprit du roi. Louis XIV avait formé le projet de prendre Mons au commencement du printemps de 1691, et il avait décidé que, comme à Namur, les dames seraient du siège ; mais Louvois s'y opposa formellement, déclarant que l'on n'était plus assez riche pour faire de pareilles folies.

Louis XIV fut profondément blessé de se trouver impuissant pour la première fois. Cependant il céda devant l'inexorable volonté des chiffres, et Mons n'eut pas l'honneur d'être pris en présence des dames.

Enfin, à ce siège arriva un petit événement qui fut la goutte d'eau sous laquelle déborda le vase.

Le roi, se promenant autour de son camp, trouva une garde ordinaire de cavalerie mal placée à son avis, et la remplaça autrement. Le même jour, le hasard ayant fait qu'il repassât devant cette même garde, il la retrouva à l'endroit qu'il lui avait déjà fait abandonner. Il fut surpris et choqué d'une pareille inconvenance et demanda au capitaine qui l'avait mis où il le voyait.

— Sire, répondit celui-ci, c'est M. de Louvois, qui vient de passer le roi et y a une heure.

— Mais, lui demanda le roi, vous n'avez donc pas dit à M. de Louvois que c'était moi qui vous avais placé où vous vous tenez ?

— Si fait, sire, répondit le capitaine.

— Voilà bien Louvois ! dit le roi en se retournant vers sa suite ; ne le reconnaissez-vous pas là, messieurs ?

Et aussitôt il remplaça le capitaine et la garde où il les avait déjà mis le matin.

Aussi, après le retour de Mons, l'éloignement du roi pour Louvois ne fit-il qu'augmenter et devint-il si visible, que lui, qui se croyait l'homme nécessaire, le conseiller indispensable, le ministre suprême, commença à tout appréhender.

Un jour que la maréchale de Rochefort et madame de Blansac, sa fille, étaient allées dîner chez lui à Meudon, il leur proposa, après le dîner, de les mener à la promenade. Elles acceptèrent, et il les fit monter dans une calèche légère qu'il menait lui-même. Alors, elles l'entendirent, oubliant qu'elles étaient là, se parler comme s'il eût été seul, rêvant profondément, et, tout en rêvant, répétant à diverses reprises :

— Le fera-t-il ?... Le lui fera-t-on faire ? Non... Mais cependant... Oh ! non, il n'osera...

Pendant ce monologue, il allait toujours, quittant le chemin, suivant une pelouse, si bien qu'un bout d'un instant, la voiture se trouva au bord d'une pièce d'eau, et que la maréchale n'eut que le temps de se jeter sur les mains de Louvois et de retenir les rênes. Au cri qu'elle poussa, Louvois se réveilla comme d'un profond sommeil ; il recula de quelques pas en disant :

— Ah ! oui, c'est vrai, je songeais à autre chose.

Le 16 juillet 1691, sans aucune maladie qui pût faire prévoir cet accident, le bruit se répandit tout à coup, vers les cinq heures du soir, que Louvois venait de mourir.

La surprise fut grande ; on s'inquiéta, on s'informa. On apprit qu'au travail chez madame de Maintenon, il s'était senti un peu indisposé et que le roi l'avait forcé de s'en

ler, qu'il était retourné à pied chez lui, où le mal avait bientôt augmenté; qu'il avait demandé son fils Barbeaux, et que celui-ci, quoiqu'il fût dans le même hôtel et qu'il n'eût pas perdu une minute pour accourir, avait trouvé son père déjà expiré.

Au moment où il venait de mourir, le roi, au lieu d'aller visiter ses fontaines, suivant son habitude, et de divertir sa promenade comme il le faisait toujours, ne fit qu'aller et venir le long de la balustrade de l'Orangerie, d'où il regardait, en revenant vers le château, le bâtiment où Louvois venait d'expirer et qui était le logement de la surintendance. Pendant qu'il se promenait ainsi, un officier du roi d'Angleterre vint, le visage tout contrit, complimenter, au nom de Leurs Majestés, le roi sur cette mort.

— Monsieur, lui répondit Louis XIV d'un ton plus que dégagé et dans lequel il était impossible que la meilleure olonité vit le moindre regret; monsieur, faites mes compliments au roi et à la reine d'Angleterre, et dites-leur de ma part que mes affaires et les leurs n'en iront pas moins bien.

La soudaineté du mal et la rapidité de la mort de Louvois firent une quantité de discours, d'autant plus que l'ouverture de son corps donna, à ce qu'assure Saint-Simon, à preuve qu'il avait été empoisonné. Le ministre était grand buveur d'eau et en avait toujours un pot sur la cheminée de son cabinet, à même duquel il buvait. Il avait bu de cette eau avant d'aller travailler avec le roi, et cela, un instant après qu'un frotteur du logis était entré dans son cabinet et y était resté quelques moments seul. Le frotteur fut arrêté et mis en prison; mais à peine y était-il demeuré quatre jours, et la procédure commencée, qu'il fut largi par ordre du roi, et ce qui avait été fait, jeté au feu avec défense de continuer aucune recherche (1).

Entre ces deux morts, une autre arriva qui fit non moins de bruit et sur laquelle Louis XIV lui-même eut soin qu'il ne restât pas de doute.

Un jour, à son lever, le roi dit tout haut: — Messieurs, la reine d'Espagne est morte empoisonnée; le poison a été préparé dans une tourte d'anguille; la comtesse de Pernitz et les camaristes Zapata et Mina, qui en ont mangé après elle, sont mortes du même poison.

Cette reine d'Espagne était Marie-Louise d'Orléans, fille de Monsieur et de madame Henriette, et elle fut empoisonnée pour avoir révélé à Louis XIV l'impuissance du roi Charles II, son mari.

On avait été prévenu d'avance de la probabilité de ce malheur, et l'on avait envoyé de Versailles du contre-poison qui arriva malheureusement deux ou trois jours après sa mort.

XLVI

ÉTAT DE L'EUROPE VERS LA FIN DE LA GUERRE. — TRAITÉ AVEC LA SAVOIE. — PAIX DE RYSWICK. — PREMIER TESTAMENT DU ROI D'ESPAGNE. — ÉLECTION DU PRINCE DE CONTI AU TRÔNE DE POLOGNE. — BATAILLE DE ZENTA. — PAIX DE CARLOWITZ. — LE MARÉCHAL FERRANT DE SALON. — SON VOYAGE A VERSAILLES. — IL EST PRÉSENTÉ A LA COUR. — SON ENTREVUE AVEC LOUIS XIV. — SON HISTOIRE. — EXPLICATION DE SES AVENTURES MYSTÉRIEUSES. — LE COMTE D'AUBIGNÉ. — SES DÉSDORDRES. — LA JEUNE DUCHESSE DE BOURGOGNE. — SA RÉCEPTION EN FRANCE. — SON ARRIVÉE A MONTARGIS, A FONTAINEBLEAU ET A VERSAILLES. — CÉLÉBRATION DU MARIAGE. — LA PREMIÈRE NUIT DE NOCES. — PORTRAIT DU DUC DE BOURGOGNE.

Un mot sur la situation de nos armées et sur le besoin général de repos qui se faisait sentir.

Vers le commencement de l'année 1696, nous avions quatre armées sur pied: l'une, forte de 80.000 hommes, était en Flandre avec Villeroy; l'autre, commandée par le maréchal de Choiseul, comptait 40.000 hommes et stationnait sur les rives du Rhin; Catinat, avec 35.000 hommes, tenait le Piémont; le duc de Vendôme, dont nous aurons à parler plus tard, parvenu au généralat comme un simple soldat de fortune, après avoir débuté comme garde du roi, tout petit-fils de Henri IV qu'il était, commandait à Barcelone,

qu'il venait de prendre, avec 35.000 hommes, c'était donc un total de 200.000 hommes que, tout affaiblis que nous étions par trente ans de guerre, nous avions encore à opposer à la ligue d'Augsbourg, contre laquelle nous soutenions la lutte depuis huit années.

Cependant, comme cela arrive après un certain temps de guerre, chaque peuple en armes éprouvait la nécessité de concentrer en lui-même ses forces disséminées sur des champs de bataille où tant de sang avait été répandu.

Guillaume, après avoir conquis l'Angleterre, après y avoir réuni l'Irlande, aspirait à ce calme si nécessaire aux monarchies qui se fondent.

L'empereur avait hâte de rappeler ses soldats de l'Italie et de les opposer, avec son jeune vainqueur, le prince Eugène, aux Turcs, qui faisaient à la fois la guerre à l'Allemagne, à la Pologne, à Venise et à la Russie.

Le duc de Savoie commençait à comprendre que son véritable allié était le roi de France, chez lequel il avait si souvent envoyé ses filles pour en faire des princesses royales.

Enfin, Charles II, qui allait s'alanguissant de jour en jour, aspirait à choisir en paix son successeur parmi les princes de l'Europe.

Il n'y avait pas jusqu'à Louis XIV lui-même qui, déjà refroidi par l'âge, embarrassé dans ses finances mal gérées depuis la mort de Colbert, attristé par ses dissensions de famille, ne désirât une paix ou tout au moins une trêve qui lui permit de poursuivre, du côté de l'Espagne, le plan qu'il avait sans doute formé dans son esprit depuis le jour où une indiscretion de sa nièce lui avait appris d'une manière certaine que le roi Charles II ne pouvait avoir d'héritier.

Ce fut par Victor-Amédée, duc de Savoie, que l'on attaqua la ligue; le comte de Tessé et le maréchal de Catinat furent les négociateurs; au reste, le résultat de la négociation n'était pas douteux: on rendait au duc son pays dans toute son intégralité; on lui donnait de l'argent dont il avait fort besoin, et on lui proposait, chose qu'il ambitionnait depuis longtemps, le mariage de sa fille Marie-Adélaïde avec le duc de Bourgogne, fils de monseigneur le dauphin, et, par conséquent, héritier possible de la couronne de France.

C'était à Notre-Dame de Lorette, en Italie, que devait se conclure le traité. M. de Tessé et le duc de Savoie du sien, s'y rendirent de leur côté, et le duc de Savoie du sien, sous prétexte d'un pèlerinage. Ce fut là que les conventions furent signées sous le patronage direct du pape Innocent XII, qui avait un intérêt puissant à délivrer l'Italie des Autrichiens et des Français, qui la ruinaient également. Le duc de Savoie s'engageait dans le traité à faire reconnaître par l'Empire la neutralité de l'Italie.

L'Empire fit des difficultés; mais alors le duc de Savoie joignit son armée à celles de la France, de sorte qu'en moins d'un mois, après avoir été généralissime de l'empereur Léopold, il se trouva généralissime du roi Louis XIV. Cette conversion détermina l'empereur à entrer en négociation à son tour. Les Hollandais, qui, de leur côté, avaient tout à gagner à la paix, proposèrent le château de Ryswick pour les conférences. Charles XI, roi de Suède, fut nommé médiateur, et, quoiqu'il mourût au milieu des conférences, laissant le trône à son fils Charles XII, la paix ne fut pas moins signée le 30 septembre 1697.

Par cette paix, le roi rendait à l'Espagne tout ce qu'il avait pris vers les Pyrénées, et ce qu'il venait de lui prendre, en Flandre, c'est-à-dire Luxembourg, Mons, Ath et Courtrai; à l'empereur, Kehl, Philipsbourg, Fribourg et Brisach. Les fortifications d'Huningue et de Neuf-Brisach furent rasées. L'électeur de Trèves rentra dans sa ville, le Palatin dans ses terres, le duc de Lorraine dans son duché; le prince d'Orange, qu'on avait traité jusqu'alors d'usurpateur et de tyran, fut reconnu pour roi légitime, et Louis XIV s'engagea à ne donner aucun secours à ses ennemis. Or, les ennemis du roi Guillaume, c'étaient le roi Jacques et son fils, qui habitaient le château de Saint-Germain, et qui en furent réduits à se contenter du titre stérile de majesté.

Quant à nous, on nous rendit Strasbourg, ou plutôt on nous confirma dans sa possession.

Charles II put alors tester tranquillement. Il donnait la couronne à Léopold de Bavière, jeune prince qui n'avait pas plus de cinq ans, mais qui descendait du roi Philippe IV et était petit-neveu du roi régnant.

Au moment même où le roi d'Espagne disposait ainsi de sa couronne en faveur d'un prince qui allait mourir, les Polonais choisissaient, pour porter la leur, un roi qui ne devait pas régner. Le cardinal de Polignac avait dirigé cette élection en faveur du prince de Conti, le même qui s'était distingué à Steinkerque et à Neerwinden. Il est vrai que, deux heures après que la majorité l'avait élu, la minorité élisait à son tour Auguste, électeur de Saxe. Cette fois, ce fut le parti de la minorité qui l'emporta. Auguste était prince souverain; il avait amassé de longue main un tré-

(1) Saint-Simon, tome XXIV, page 104.

... à l'heure où il se trouvait en face de son rival, il se sentit un peu de crainte, mais il se dit que son rival n'était qu'un homme comme lui, et qu'il n'avait rien de plus à lui offrir que ce qu'il avait lui-même. Il se dit encore que son rival n'était qu'un homme comme lui, et qu'il n'avait rien de plus à lui offrir que ce qu'il avait lui-même.

Le lendemain, il se rendit à Aix, alla trouver l'intendant, lui conta tout avec un tel accent de conviction, que celui-ci, sans balancer, l'exhorta à se mettre en route et lui donna de quoi faire son voyage.

Mais quelques instants que fit M. de Pomponne, il ne parvint pas à en savoir davantage et à tout ce que le ministre put dire, cet homme répliqua que c'était au roi seul qu'il pouvait confier le reste.

M. de Pomponne revint au roi et lui raconta ce qui s'était passé. Ce rapport inspira à Louis XIV une telle curiosité, qu'il voulut entretenir lui-même le maréchal. Il ordonna donc qu'on le fit monter dans ses cabinets et qu'on l'introduisit par le petit degré qui donnait sur la cour de marbre.

Cette première conversation sembla à Louis XIV si intéressante, à ce qu'il paraît, que, des le lendemain, il voulut en avoir une seconde. Chacune des conférences dura une heure au moins, et, personne n'y ayant assisté, personne ne sut jamais ce qu'il s'y dit ; seulement, comme à la cour il n'y a point de secret complet, nous allons répéter ce qui transpira de cette étrange entrevue.

Le lendemain du jour où Louis XIV avait vu le paysan pour la seconde fois, comme le roi descendait, pour aller à la chasse, le même escalier par lequel, suivant ses ordres, le maréchal avait été introduit près de lui, M. de Duras, qui était, par son nom et sa position, et surtout par l'amitié que lui portait Louis XIV, sur le pied de dire au roi tout ce qu'il lui plairait, se mit à parler de cet homme avec mépris et à terminer cette attaque par ce proverbe fort commun à cette époque : *Ou cet homme est fou, ou le roi n'est pas noble*. A ce mot, le roi s'arrêta, ce qu'il ne faisait jamais, pour répondre, et, se tournant tout à fait vers M. de Duras :

Si le proverbe est vrai, monsieur le duc, dit-il, ce n'est pas cet homme qui est fou, c'est moi qui ne suis pas noble, car je l'ai entretenu deux fois, fort longtemps chaque fois, et j'ai trouvé tout ce qu'il m'a dit plein de sens et de raison.

Ces derniers mots furent prononcés avec une si grande gravité, qu'ils surprirent toute l'assistance, et, comme M. de Duras, malgré l'affirmation du roi, se permettait de faire un signe de doute :

— Apprenez, reprit Louis XIV, que cet homme m'a parlé d'une chose qui m'est arrivée il y a plus de vingt ans, que personne ne peut savoir, attendu que je n'en ai parlé à personne, et cette chose, c'est qu'un fantôme m'est apparu dans la forêt de Saint-Germain, et qu'il m'a dit une phrase que ce paysan m'a textuellement répétée.

Il en fut de même toutes les fois que Louis XIV parla de cet homme, sur lequel son opinion fut toujours favorable. Tout le temps qu'il demeura à Versailles, il fut défrayé par la maison du roi, et, lorsqu'on le renvoya chez lui, le roi non seulement veilla aux besoins de son voyage, mais encore lui remit une petite somme. En outre, l'intendant de la Provence reçut l'ordre de le protéger particulièrement et, sans le tirer jamais de son état et de son métier, de veiller à ce qu'il ne manquât de rien pendant le reste de sa vie.

On n'en sut pas davantage du roi ni des ministres, qui jamais ne voulurent s'expliquer, soit qu'ils l'ignorassent, soit que le roi leur eût défendu d'en parler, sur la véritable cause du voyage de ce paysan. Quant à lui, il reprit son métier et vécut, comme à l'ordinaire, fort considéré des gens de son village, et sans qu'il ait jamais parlé à aucun d'eux de cet honneur infini pour un homme de sa classe, d'avoir été reçu par le roi.

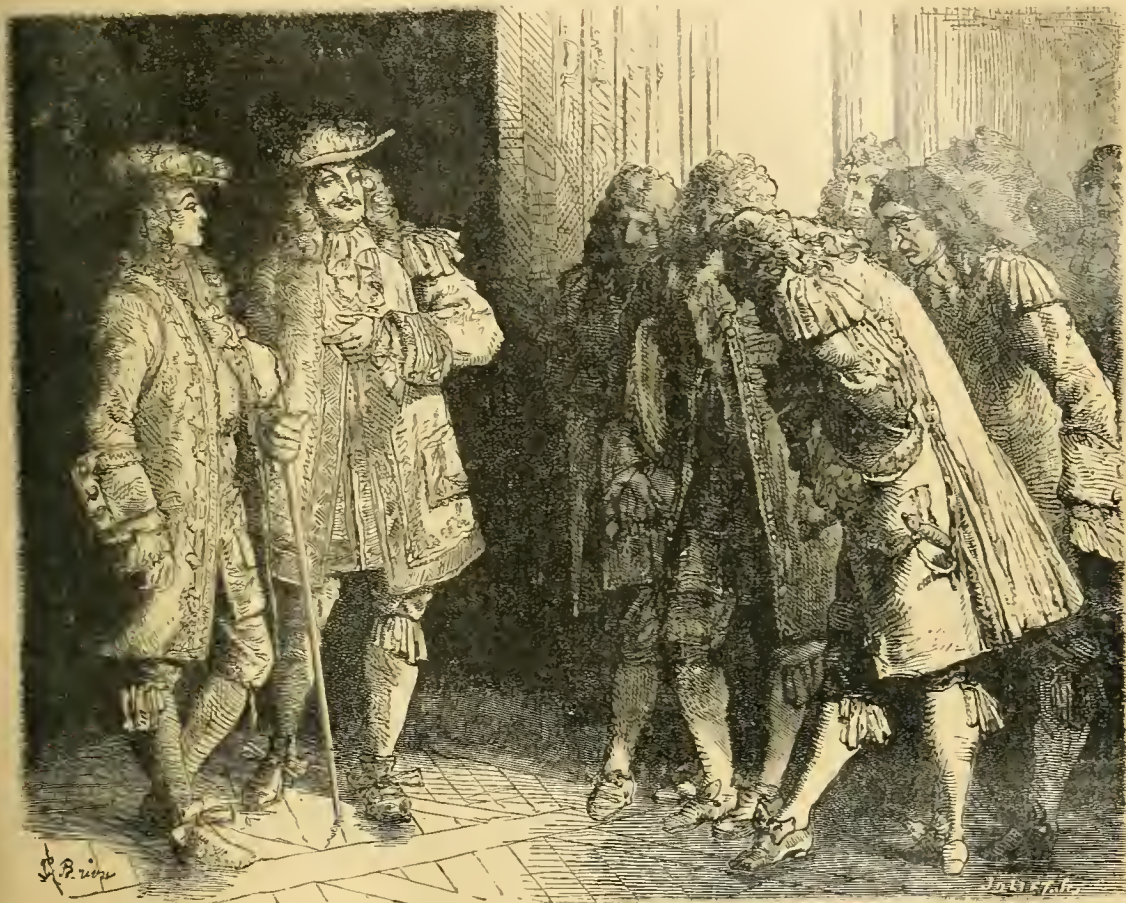
Maintenant, à force de recherches, voici ce qu'apprirent les fureteurs de nouvelles :

Il y avait à Marseille une certaine madame Armond, dont la vie avait été tout un roman, et qui, laide, pauvre et veuve, avait inspiré les plus grandes passions et gouverné les gens les plus considérables de l'endroit, si bien que chacun disait qu'elle était sorcière. Elle s'était fait épouser par M. Armond, intendant de la marine de Marseille, avec les circonstances les plus singulières, à force d'esprit et de manège, comme madame de Maintenon, dont elle avait été l'intime amie, s'était fait épouser par Louis XIV. Or, on suppose que le roi avait avoué à madame de Maintenon

cette apparition de la forêt de Saint-Germain, dont il prétendait n'avoir parlé à personne; que madame de Maintenon avait fait passer ce détail à son amie et que celle-ci en avait fait un passeport au maréchal ferrant, à l'aide duquel il se serait tout d'abord emparé de la confiance du roi. Quant à ce que lui avait recommandé cette femme vêtue de blanc et couverte du manteau royal qui, au dire de l'envoyé, lui était apparue, cette recommandation qu'elle l'aurait chargé de porter au roi, n'eût été autre que celle de reconnaître publiquement madame de Maintenon pour reine. Ce bruit coïncidait, d'ailleurs, avec celui qui avait couru à la mort de Marie-Thérèse : à savoir, que la mourante aurait remis aux mains de madame de Maintenon son anneau nuptial.

plus grand tort du monde en ne lui envoyant pas le bâton de maréchal de France. Il est vrai, ajoutait-il, qu'il avait préféré prendre ce bâton en argent. Ce frère faisait à tout moment des avanies épouvantables à madame de Maintenon sur ce qu'il n'était pas encore duc et pair et ministre des conseils du roi; se plaignant qu'on ne faisait rien pour lui, quoiqu'il fût gouverneur de Belfort, puis d'Argues-Mortes, puis de la province du Berry, et, de plus, chevalier de l'Ordre. C'était d'ailleurs un homme de beaucoup d'esprit et dont on citait les mots à une époque où chacun en faisait.

Un jour, madame de Maintenon se plaignant à lui de la vie malheureuse qu'elle menait et s'écriant : « En vérité, je voudrais être morte », le comte regarda gravement sa



Voici M. le duc d'Anjou, que vous pouvez saluer comme votre roi.

Ces probabilités furent confirmées par la nouvelle qui se répandit bientôt que madame de Maintenon allait être déclarée; déclaration qu'eût seule empêchée une conférence que le roi aurait eue avec Fénelon et Bossuet, et dans laquelle ces deux dignes prélats lui auraient rappelé la parole sacrée qu'il avait donnée à Louvois.

Quoi qu'il en soit, et bien que madame de Maintenon fût publiquement accusée d'avoir fait jouer tous les rouages de cette machine extraordinaire, ce fut la dernière tentative de ce genre qu'elle essaya; « car, dit Saint-Simon, elle comprit qu'il n'y avait plus à revenir sur cette décision du roi, et elle eut assez de force sur elle-même pour couler doucement dessus et ne pas se creuser une disgrâce, pour n'avoir pas été déclarée reine. Le roi, ajouta-t-il, qui se sentit affaibli, lui sut gré de cette conduite qui redoubla son affection pour elle, sa considération, sa confiance. Elle eût peut-être succombé sous le poids de l'éclat de ce qu'elle avait voulu paraître: elle s'établit de plus en plus par la confirmation de sa transparente énigme. »

Au milieu de ce prodige d'élévation où elle était parvenue, madame de Maintenon avait ses chagrins de famille. Ces chagrins lui étaient surtout causés par un frère, le comte d'Aubigné, lequel, n'ayant jamais été capitaine d'infanterie, parlait sans cesse de ses vieilles guerres comme un homme qui méritait tout et à qui l'on faisait le

— Alors, lui dit-il, vous avez donc promesse d'épouser Dieu le père?

Mais justement un homme de cet esprit et de ce caractère était fort embarrassant pour madame de Maintenon; courant après toutes les jolies filles qu'il rencontrait, sortant avec elles, les promenant avec leur famille à Paris et même à Versailles, disant tout ce qui lui passait par la tête, goguenardant sur tout le monde, n'appelant jamais Louis XIV que *le beau-frère*, il causait à la favorite des trances éternelles: aussi résolut-elle de se défaire, d'une façon ou de l'autre, de ce pesant fardeau. Il n'y avait qu'un moyen de prendre le comte d'Aubigné, c'était la famine. Malgré ses gouvernements, malgré ses places, malgré ses bons particuliers sur le trésor, il manquait toujours d'argent, et, dans ces cas-là, il revenait à sa sœur, soumis et câlin comme un écuyer qui veut obtenir une faveur de son maître. Sa sœur lui faisait alors les plus belles promesses du monde; le comte promettait tout ce qu'elle voulait: puis, lorsqu'il avait l'argent, elle n'en entendait plus parler jusqu'à ce qu'il donnât signe d'existence par l'éclat de ses nouvelles folies.

Un jour, le comte d'Aubigné vint trouver sa sœur pour lui faire ses réclamations habituelles; mais, cette fois, madame de Maintenon le reçut d'un air fort sévère en lui disant que le roi avait enfin appris ses fredaines, qu'elle

cent mille en tout, et dès le même soir il envoya par un courrier madame de Maintenon pour lui dire combien il était satisfait de leur petite fille.

Le lendemain à cinq heures du soir, on arriva à Fontainebleau, dans la cour du Cheval Blanc. Tout Versailles était sur les ôtes du Feu à cheval. La foule était en bas. Le roi menait la princesse, qui, suivant l'expression de Saint-Simon, semblait sortir de sa poche, et tout enfant qu'elle était, il la conduisit avec le plus grand respect, lui roi, lui vieillard tant était grande la force de l'étiquette, jusqu'à l'appartement qui lui était destiné. Puis il fut réglé par le roi lui-même qu'on appellerait madame la duchesse de Bourgogne la Princesse tout court; qu'elle mangerait seule, servie par la duchesse du Lude; qu'elle ne verrait que ses dames et celles à qui le roi donnerait expressément la permission de la voir; qu'elle ne tiendrait point de cour, que M. le duc de Bourgogne n'irait chez elle qu'une fois tous les quinze jours, et messieurs ses frères une fois le mois.

Le 5 novembre, toute la cour était de retour à Versailles. La princesse eut l'appartement de la reine défunte. Au bout de huit jours, elle avait, par son esprit, entièrement charmé le roi et ensorcelé madame de Maintenon, qu'à défaut de titres consacrés par l'étiquette, elle eut l'idée d'appeler *ma tante*, conservant vis-à-vis d'elle plus de dépendance et plus de respect qu'elle n'en eût pu faire pour une mère et pour une reine, et usant en même temps à son égard d'une liberté et d'une familiarité apparentes qui ravissaient le roi et la favorite.

Aussi le roi, qui adorait la princesse, songea-t-il à en faire sa petite-fille le plus tôt possible. Le jour où elle eut douze ans, il voulut que le mariage fût célébré. C'était le 7 de septembre, un samedi. Quelques jours auparavant, il avait dit tout haut, et de manière à ce que chacun l'entendit, qu'il désirait que les fêtes du mariage fussent splendides et que la cour y fût magnifique. Et, lui-même qui depuis longtemps ne portait plus que des habits très simples et de couleur sombre, en voulut pour ce jour-là d'éclatants de couleurs et superbes d'ornements. Ce fut assez, comme on le comprend bien, pour que tout ce qui n'était pas d'Eglise ou de robe essayât de se surpasser en richesse. Aussi les broderies d'or et d'argent furent-elles mises au nombre des choses communes. Les perles et les diamants se changèrent en broderies, et le luxe atteignit un tel degré, que le roi se repentit d'avoir donné lieu à ces folles dépenses, et dit tout haut qu'il ne comprenait pas comment il y avait des maris assez fous pour se laisser ruiner par les habits de leur femme.

C'était un sluggular spectacle dans Paris. Chacun courait pour se procurer de l'or et de l'argent. Les marchands de pierreries vidèrent leurs boutiques. Enfin les ouvriers manquèrent pour mettre tant de richesses en œuvre. Madame la Duchesse, que rien n'embarrassait, s'avisa d'en faire enlever huit de chez le duc de Rohan par les hoccoques de la cour. Louis XIV en fut instruit, trouva le procédé fort mauvais et fit reconduire les huit ouvriers à l'hôtel de Rohan. Il avait d'autant mieux le droit d'en agir ainsi qu'ayant choisi un dessin et l'ayant donné au brodeur, celui-ci se proposait de quitter tous les ouvrages commencés pour se mettre à celui-là; mais le roi le lui défendit expressément et lui commanda d'achever d'abord tout ce qu'il avait entrepris et de ne travailler qu'ensuite à celui qu'il avait choisi lui-même, ajoutant que, si cette farure n'était pas faite à temps, on s'en passerait.

Le lendemain matin, deux personnes trouvèrent fort mauvais ce qui avait été fait: le roi, que le marié eût embrassé sa femme, et le petit duc de Berry, que son frère eût quitté le lit, déclarant qu'à sa place il ne se se

cent mille en tout, et dès le même soir il envoya par un courrier madame de Maintenon pour lui dire combien il était satisfait de leur petite fille.

Le lendemain à cinq heures du soir, on arriva à Fontainebleau, dans la cour du Cheval Blanc. Tout Versailles était sur les ôtes du Feu à cheval. La foule était en bas. Le roi menait la princesse, qui, suivant l'expression de Saint-Simon, semblait sortir de sa poche, et tout enfant qu'elle était, il la conduisit avec le plus grand respect, lui roi, lui vieillard tant était grande la force de l'étiquette, jusqu'à l'appartement qui lui était destiné. Puis il fut réglé par le roi lui-même qu'on appellerait madame la duchesse de Bourgogne la Princesse tout court; qu'elle mangerait seule, servie par la duchesse du Lude; qu'elle ne verrait que ses dames et celles à qui le roi donnerait expressément la permission de la voir; qu'elle ne tiendrait point de cour, que M. le duc de Bourgogne n'irait chez elle qu'une fois tous les quinze jours, et messieurs ses frères une fois le mois.

Le 5 novembre, toute la cour était de retour à Versailles. La princesse eut l'appartement de la reine défunte. Au bout de huit jours, elle avait, par son esprit, entièrement charmé le roi et ensorcelé madame de Maintenon, qu'à défaut de titres consacrés par l'étiquette, elle eut l'idée d'appeler *ma tante*, conservant vis-à-vis d'elle plus de dépendance et plus de respect qu'elle n'en eût pu faire pour une mère et pour une reine, et usant en même temps à son égard d'une liberté et d'une familiarité apparentes qui ravissaient le roi et la favorite.

Aussi le roi, qui adorait la princesse, songea-t-il à en faire sa petite-fille le plus tôt possible. Le jour où elle eut douze ans, il voulut que le mariage fût célébré. C'était le 7 de septembre, un samedi. Quelques jours auparavant, il avait dit tout haut, et de manière à ce que chacun l'entendit, qu'il désirait que les fêtes du mariage fussent splendides et que la cour y fût magnifique. Et, lui-même qui depuis longtemps ne portait plus que des habits très simples et de couleur sombre, en voulut pour ce jour-là d'éclatants de couleurs et superbes d'ornements. Ce fut assez, comme on le comprend bien, pour que tout ce qui n'était pas d'Eglise ou de robe essayât de se surpasser en richesse. Aussi les broderies d'or et d'argent furent-elles mises au nombre des choses communes. Les perles et les diamants se changèrent en broderies, et le luxe atteignit un tel degré, que le roi se repentit d'avoir donné lieu à ces folles dépenses, et dit tout haut qu'il ne comprenait pas comment il y avait des maris assez fous pour se laisser ruiner par les habits de leur femme.

C'était un sluggular spectacle dans Paris. Chacun courait pour se procurer de l'or et de l'argent. Les marchands de pierreries vidèrent leurs boutiques. Enfin les ouvriers manquèrent pour mettre tant de richesses en œuvre. Madame la Duchesse, que rien n'embarrassait, s'avisa d'en faire enlever huit de chez le duc de Rohan par les hoccoques de la cour. Louis XIV en fut instruit, trouva le procédé fort mauvais et fit reconduire les huit ouvriers à l'hôtel de Rohan. Il avait d'autant mieux le droit d'en agir ainsi qu'ayant choisi un dessin et l'ayant donné au brodeur, celui-ci se proposait de quitter tous les ouvrages commencés pour se mettre à celui-là; mais le roi le lui défendit expressément et lui commanda d'achever d'abord tout ce qu'il avait entrepris et de ne travailler qu'ensuite à celui qu'il avait choisi lui-même, ajoutant que, si cette farure n'était pas faite à temps, on s'en passerait.

Le lendemain matin, deux personnes trouvèrent fort mauvais ce qui avait été fait: le roi, que le marié eût embrassé sa femme, et le petit duc de Berry, que son frère eût quitté le lit, déclarant qu'à sa place il ne se se

Le lendemain matin, deux personnes trouvèrent fort mauvais ce qui avait été fait: le roi, que le marié eût embrassé sa femme, et le petit duc de Berry, que son frère eût quitté le lit, déclarant qu'à sa place il ne se se

Le lendemain matin, deux personnes trouvèrent fort mauvais ce qui avait été fait: le roi, que le marié eût embrassé sa femme, et le petit duc de Berry, que son frère eût quitté le lit, déclarant qu'à sa place il ne se se

Le lendemain matin, deux personnes trouvèrent fort mauvais ce qui avait été fait: le roi, que le marié eût embrassé sa femme, et le petit duc de Berry, que son frère eût quitté le lit, déclarant qu'à sa place il ne se se

Le lendemain matin, deux personnes trouvèrent fort mauvais ce qui avait été fait: le roi, que le marié eût embrassé sa femme, et le petit duc de Berry, que son frère eût quitté le lit, déclarant qu'à sa place il ne se se

Le lendemain matin, deux personnes trouvèrent fort mauvais ce qui avait été fait: le roi, que le marié eût embrassé sa femme, et le petit duc de Berry, que son frère eût quitté le lit, déclarant qu'à sa place il ne se se

Le lendemain matin, deux personnes trouvèrent fort mauvais ce qui avait été fait: le roi, que le marié eût embrassé sa femme, et le petit duc de Berry, que son frère eût quitté le lit, déclarant qu'à sa place il ne se se

Le lendemain matin, deux personnes trouvèrent fort mauvais ce qui avait été fait: le roi, que le marié eût embrassé sa femme, et le petit duc de Berry, que son frère eût quitté le lit, déclarant qu'à sa place il ne se se

Le lendemain matin, deux personnes trouvèrent fort mauvais ce qui avait été fait: le roi, que le marié eût embrassé sa femme, et le petit duc de Berry, que son frère eût quitté le lit, déclarant qu'à sa place il ne se se

Le lendemain matin, deux personnes trouvèrent fort mauvais ce qui avait été fait: le roi, que le marié eût embrassé sa femme, et le petit duc de Berry, que son frère eût quitté le lit, déclarant qu'à sa place il ne se se

Le lendemain matin, deux personnes trouvèrent fort mauvais ce qui avait été fait: le roi, que le marié eût embrassé sa femme, et le petit duc de Berry, que son frère eût quitté le lit, déclarant qu'à sa place il ne se se

rait pas laissé emmener, ou qu'il aurait pleuré jusqu'à ce qu'on le recouchât auprès de la princesse.

La pauvre petite duchesse était, d'ailleurs, fort mal partagée, car le duc son mari, assez laid de visage, était en outre tout bossu. Cela venait, à ce qu'assurait le duc de Beauvilliers, son gouverneur, d'une barge de fer qu'on lui avait fait porter pour l'habituer à se tenir droit, mais qui fit, au contraire, que le prince, pour éviter la douleur que cela lui causait, se tenait de travers, habitude qui lui déjeta la taille. Du reste, élève de Fénelon, il avait joint à beaucoup d'esprit naturel une excellente éducation. Il était dévot et charitable; beaucoup d'anciens officiers reçurent des secours sans jamais savoir qu'ils venaient de lui. Du premier moment où il vit sa femme, il l'aima, et depuis poussa cet amour jusqu'à l'adoration. Quelques jours après son mariage, pendant une de ces visites qu'il était autorisé par le roi à faire à la princesse, celle-ci lui raconta qu'un célèbre astrologue de Turin, ayant tiré son horoscope, lui avait annoncé tout ce qui lui était arrivé, même qu'elle épouserait un fils de France, et lui avait prédit qu'elle mourrait à l'âge de vingt-sept ans.

— Si ce malheur m'arrive, dit la petite princesse, qui épouserez-vous, monsieur ?

— Il est inutile de songer à cela, répondit le duc de Bourgogne; car, si vous mourez avant moi, huit jours après vous je serai mort.

Le pauvre duc tint sa parole; la duchesse, comme nous le verrons, mourut le 12 février 1712, et le duc le 18 du même mois.

XLVII

TESTAMENTS DU ROI D'ESPAGNE. — INTRIGUES A CE SUJET. — CONSEILS DU PAPE INNOCENT XII. — LA FRANCE EST ENFIN PRÉFÉRÉE A L'AUTRICHE. — MORT DE CHARLES II. — OUVERTURE DU TESTAMENT. — PLAISANTERIE DU DUC D'ABRANTÈS. — CONDUITE PRUDENTE DE LOUIS XIV. — LE DUC D'ANJOU EST RECONNU POUR ROI D'ESPAGNE. — UNE RÉCEPTION A MEUDON. — DERNIÈRE ENTREVUE DE LOUIS XIV ET DE MADAME DE MONTESPAN. — FIN DE RACINE. — CAUSE DE SA MORT. — NAISSANCE DE VOLTAIRE.

Nous avons vu que le roi Charles II avait choisi pour héritier de sa double monarchie le prince Léopold de Bavière. Dès que ce testament eut été fait, le cardinal Porto-Carrero l'avait dit, en grand secret, au marquis d'Harcourt, notre ambassadeur, lequel avait immédiatement dépêché M. d'Arguville au roi de France avec cette nouvelle. Louis XIV, en l'apprenant, ne parut manifester aucun mécontentement; mais il n'en fut pas de même de l'empereur. La cour d'Autriche passait pour s'être déjà défaite, au moyen du poison, de la reine d'Espagne, fille de Monsieur. Tout à coup on apprit la mort du jeune prince de Bavière, et les mêmes accusations se renouvelèrent.

Le jeune prince mort, le roi Charles II tomba dans une perplexité d'autant plus grande que, sans attendre qu'il se fût prononcé, on s'empressa, comme il l'apprit, de faire un nouveau partage qui donnait à l'archiduc toute la monarchie d'Espagne, Porto Carrero, son conseiller, s'était prononcé en faveur de Philippe d'Anjou, petit-fils du roi de France, et il était parvenu à mettre au chevet du moribond un confesseur tout entier dans les mêmes intérêts que lui. Cependant cette double obsession fut insuffisante encore. Le roi n'osait prendre sur lui une telle résolution, de donner son royaume au petit-fils d'une reine et d'un roi qui y avaient publiquement renoncé en se mariant. Il résolut donc de consulter le pape; il lui écrivit fort au long, et lui fit remettre directement la lettre par laquelle il lui demandait son avis. Le pape, qui était Innocent XII, se mourait lui-même à cette époque; aussi ne fit-il point attendre sa décision. Il répondit qu'étant dans un état aussi proche de la mort que l'était Sa Majesté Catholique, il avait un intérêt aussi puissant qu'elle-même à lui donner un conseil dont il n'eût pas à recevoir de reproches quand il irait se présenter devant le trône de Dieu; qu'il pensait donc qu'à l'exclusion de la maison d'Autriche, les enfants du dauphin étaient les vrais, les seuls et les légitimes héritiers de sa monarchie; qu'ils excluaient tous autres, et que, du vivant de leur postérité, l'archiduc, ses enfants et toute la maison d'Autriche n'avaient aucun droit au trône d'Espagne; que plus la succession était immense, plus l'injustice qu'il commettrait en la détournant de l'héritier légitime lui deviendrait terrible au jour du jugement; qu'il l'engageait donc à n'oublier aucune des précautions ou des mesures que toute sagesse pourrait lui inspirer pour faire justice à qui il devait et pour assurer autant qu'il serait possible, la totalité de sa succession et de sa monarchie à un des fils de France.

Tout ceci, comme on le comprend bien, fut fait en secret, et ce secret fut si profondément enseveli, que l'on ne sut qu'après l'avènement de Philippe V la consultation de Charles II et la réponse d'Innocent XII.

Cette réponse reçue, tous les scrupules de Charles II se trouvèrent levés; de nouvelles dispositions furent dressées en faveur du duc d'Anjou et portées à l'auguste moribond avec un autre testament qu'on lui avait fait signer antérieurement en faveur de l'archiduc. Ce dernier fut brûlé en présence du roi d'Espagne et de son confesseur; et quand la flamme qui venait, pour ainsi dire, de lever sur un royaume fut éteinte, le roi signa le second testament qui fut fermé avec toutes les formalités d'usage.

Il était temps que cette précaution fût prise; Charles II près de mourir à chaque instant, n'avait déjà plus l'exercice de ses facultés. Le duc d'Harcourt, sur un ordre du roi de France, quitta Madrid, laissant M. de Blécourt défendre nos intérêts à sa place, et partit le 23 octobre 1700 pour Bayonne, où une armée avait été rassemblée, laquelle avait ordre, en cas de besoin, d'entrer immédiatement en Espagne.

Le 1er novembre, le roi Charles II mourut.

Dès qu'on le sut expiré, il fut question d'ouvrir son testament. Le secret avait été scrupuleusement gardé par tous les confidents, de sorte que la curiosité et la grandeur d'un événement qui intéressait tant de millions de hommes attirèrent tout Madrid au palais et dans ses environs. Chaque ministre étranger avait usé de ses ressources pour pénétrer jusqu'au conseil d'Etat. Toutes les portes, soit publiques, soit secrètes, étaient assiégées par les ambassadeurs et par les courtisans. C'était à qui saurait le premier le choix du roi pour répandre le premier cette grande nouvelle. M. de Blécourt, notre chargé d'affaires, était là comme les autres, ne sachant rien de plus qu'eux, et se trouvant près du comte d'Harach, ambassadeur de l'empereur, qui espérait tout et qui, connaissant le testament fait en faveur de l'archiduc, se tenait vis-à-vis de la porte par laquelle devait sortir ce grand secret, debout, avec l'air hautain qui lui était habituel, l'air triomphant que lui donnait la circonstance. Celui qui sortit le premier de la chambre où le testament venait d'être ouvert fut le duc d'Abbrantès. C'était un homme d'un esprit railleur et qui, depuis longtemps déjà, vivait en assez mauvais termes avec le comte d'Harach. A peine parut-il que chacun se précipita vers lui, et que les questions se multiplièrent. Mais lui, sans rien répondre, jetait les yeux de tous côtés, gardant gravement le silence, il s'avanca lentement. M. de Blécourt se trouva le premier sur son chemin. Le duc d'Abbrantès le regarda un instant, puis détourna la tête; ce qui fut interprété à très mauvais signe pour la France. Alors, faisant semblant de chercher des yeux l'homme qui était devant lui, il aperçut le comte d'Harach, et lui sautant vivement au cou d'un air d'intérêt :

— Ah! monsieur le comte, lui dit-il en espagnol, que je suis heureux de vous voir! Croyez que c'est avec beaucoup de plaisir. Il fit une pause pour l'embrasser mieux, oui, monsieur, croyez que c'est avec une extrême joie que pour toute la vie... et il redoubla d'embrassades, et avec le plus grand contentement, acheva-t-il, que je me sépare à tout jamais de vous et prends congé de la très auguste maison d'Autriche.

Puis laissant le comte d'Harach tout stupéfait du compliment :

— Messieurs, dit-il, vive le duc d'Anjou qui est roi d'Espagne; vive le roi Philippe V.

Et, perçant la foule émerveillée d'une pareille nouvelle, il disparut.

M. de Blécourt n'en demanda pas davantage, il s'élança à son tour hors du palais et courut rédiger sa dépêche. Comme il allait l'achever, un messager du conseil d'Etat lui vint apporter un extrait du testament qu'il mit dans sa lettre. M. d'Harcourt, qui était à Bayonne avait l'autorisation d'ouvrir tous les paquets adressés à Louis XIV, afin d'agir suivant les nouvelles et de ne point perdre de temps à attendre les ordres de la cour, ordres qui, d'ailleurs, lui avaient été donnés d'avance et prévoyaient tous les cas possibles. Le courrier de M. de Blécourt fit une telle diligence, qu'il arriva presque mourant à Bayonne. M. d'Harcourt dépêcha aussitôt pour Fontainebleau où était la cour, un autre envoyé avec quatre mois, qu'il donna à celui-ci de remettre à Barbezieux, son ami, afin de le faire porteur de cette grande nouvelle, et qu'il en retirât toute faveur. Ce fut effectivement chez Barbezieux que descendit le courrier, et le ministre, sans perdre un instant, porta la dépêche au roi, qui était au conseil des finances. C'était le mardi matin, 9 novembre.

Le roi, qui devait chasser au tir en sortant du conseil, contremanda aussitôt la chasse, et dîna comme à l'ordinaire au petit couvert sans rien montrer sur son visage de ce qu'il savait, déclarant seulement la mort du roi d'Espagne et annonçant qu'il n'y aurait de tout l'héritage ni appartement, ni comédie, ni aucun divertissement à la cour. Mais, lorsqu'il fut rentré dans son cabinet, il manda au

le Maine... le Maine... de Torcy et Barbe-

Le... et toujours... que fut la cour... sans quelque éton...

de Fontainebleau entre neuf et... arriva à Versailles vers quatre... l'Espagne fut reçu par le roi, mais...

Monsieur lui dit-il, voici M. le duc d'Anjou, que vous devez saluer comme votre roi... l'ambassadeur se jeta à genoux et fit au jeune prince un long discours en langue espagnole...

Monsieur lui dit-il, mon petit-fils ne parle pas encore en langue qui desormais sera la sienne; c'est donc à moi à vous répondre en son nom... le roi ordonna qu'on ouvrit à deux battants la porte de son cabinet...

Messieurs, dit-il, voici le roi d'Espagne. Sa naissance a été reconnue par la nation le souhaite, et me l'a fait le testament. C'était l'ordre du ciel, et je m'y suis conformé avec plaisir...

Mais se tournant vers son petit-fils... l'Espagnol dit-il; mais cependant, qu'importe ce qui est votre premier devoir, souvenez-vous que vous êtes Français pour entretenir l'union entre les deux royaumes...

De ce jour on fut décidé que le roi d'Espagne partirait le 1er décembre, qu'il serait accompagné de deux princes ses frères, qui demandèrent à aller avec lui jusqu'à la frontière, que M. de Beauvilliers, son grand écuyer, aurait la conduite dans tout le voyage sur les princes et les courtois, et le commandement sur les gardes, les troupes, les officiers et la suite, et qu'il réglerait et disposerait de toutes choses. M. le maréchal duc de Noailles lui fut nommé pour se mêler et ordonner de tout ce qui se passerait en sa présence, bien qu'il fut maréchal de France et capitaine de gardes du corps, mais pour le supplément de sa maladie ou d'absence, ils eurent chacun un commandement à exercer pour leur voyage...

Tout se passa comme Louis XIV l'avait réglé, et la seule différence fut que le 1er décembre, le roi d'Espagne ne partit pas le 1er...

Le roi d'Espagne fut reçu par le roi, mais... de Monsieur... de Monsieur à Meudon le jour... de Monsieur... de Monsieur...

Le... et complètement... de la cour... de Monsieur à Versailles... de Monsieur... de Monsieur...

lui porterait cet ordre? On était assez embarrassé du choix d'un messenger, lorsque M. du Maine sourit encore lui-même pour chasser sa mère. Cette fois, l'ordre était positif, il n'y avait point à eluder, la résistance était impossible. Madame de Montespan partit tout en larmes et se retira dans la communauté de Saint-Joseph, qu'elle avait fait bâtir. Mais elle n'avait point encore assez depouillé les habitudes du monde, moins heureuse et surtout moins résignée que mademoiselle de la Vallière, elle promenait ses inquiétudes de Paris à Bourbon et de Bourbon à Fontevault sans pouvoir parvenir à se rendre à elle-même. Au milieu de cette agitation, elle accomplissant de grands actes de piété, car, même au temps de sa faveur, elle avait toujours été pieuse et bonne, quittant quelquefois le roi pour aller prier dans son oratoire, faisant tous ses carêmes avec austérité, tous ses jeûnes avec rigueur, répandant enfin à droite et à gauche les aumônes, non pas toujours avec une sage distribution, mais toujours au moins à la première demande qui lui était adressée.

Ce fut au milieu de cette vie de regret, de piété, d'espérances mondaines peut-être, que madame de Montespan, qui désirait vivement voir de près madame la duchesse de Bourgogne qu'on lui avait d'écrit charmante, reçut l'invitation de se rendre le 2 décembre chez Monseigneur.

Cependant pour se conformer à l'étiquette, Monseigneur fit passer au roi la liste des personnes qui seraient chez lui pendant l'entrevue. Le roi la lut d'un bout à l'autre, ne fit aucune observation la pria et la mit dans sa poche.

Les gardes qui précédaient toujours le roi annoncèrent son arrivée. A cette annonce, madame de Montespan faillit se trouver mal et voulut se retirer; mais madame de Montmorency, son amie, s'y opposa.

Que craignez-vous de la présence du roi, madame? lui dit-elle. Sa Majesté pense trop bien quand elle pense toute seule pour ne pas être heureuse de vous voir; d'ailleurs, ajouta-t-elle, il serait plaisant qu'il lui prit envie d'être inhôte à sa vieille favorite. Quant à moi, je suis que le plaisir que j'en ressentirais me ferait vivre dix ans de plus. A votre place, je demanderais au roi la permission d'exercer ma charge de surintendante chez sa nouvelle épouse.

En même temps, la petite duchesse de Bourgogne, qui sans doute voulait examiner l'impression que la vue de madame de Montespan ferait sur le roi, s'approcha de madame la Duchesse, qui était assise à côté de sa mère, et la conversation avec elle.

Dans ce moment, le roi entra.

Louis XIV adressa d'abord la parole à l'ambassadeur d'Espagne, qui accompagnait le duc d'Anjou. Puis, se promenant sans affectation autour de l'appartement, il invita les dames, qui se tenaient debout par respect, à s'asseoir; puis, s'arrêtant devant la duchesse de Bourgogne, lui parla un moment. Après elle, il adressa la parole à madame la Duchesse, et enfin il se trouva en face de madame de Montespan, qui, pâle et tremblante, avait grand peine à ne pas s'évanouir. Le roi la regarda un instant, puis, avec un gracieux mouvement de tête...

Je vous fais mon compliment, madame, lui dit-il; vous êtes toujours belle et toujours fraîche; mais ce n'est pas le tout, j'espère encore que vous êtes heureuse.

Je le suis aujourd'hui beaucoup, sire, répondit madame de Montespan, puisque j'ai l'honneur de présenter mon respectueux hommage à Votre Majesté.

Alors, le roi lui prit la main et la lui baisa; puis il passa outre et alla visiter les autres dames.

Quand il fut assez loin pour ne point entendre la conversation, madame la duchesse de Bourgogne demanda à madame de Montespan pourquoi elle avait quitté la cour.

Ce n'est pas moi, madame, répondit l'ancienne favorite, qui ai quitté la cour, c'est la cour qui m'a quittée.

Ce fut la dernière fois que madame de Montespan vit le roi.

Lorsque madame la duchesse de Bourgogne revint à Versailles, madame de Maintenon, qui avait hâte de savoir ce qui s'était passé, la fit appeler et lui demanda si elle s'était bien amusée.

Oh! je vous l'assure, répondit la jeune princesse; la cour était superbe et madame de Montespan s'y trouvait; c'est encore une très belle femme, et le roi lui a dit qu'elle lui paraissait toujours fraîche et folle.

Puis, se tournant vers M. le duc du Maine, qui, selon son habitude, se tenait près de madame de Maintenon:

Pourquoi n'êtes-vous pas venu à Meudon? lui demanda-t-elle; votre frère de Toulouse y était avec madame la duchesse, et tous deux, comme c'était leur devoir, ont constamment fait compagnie à madame de Montespan.

Cependant toutes les puissances de l'Europe accablèrent d'abord au testament et reconnurent Philippe V, qui avait été proclamé à Madrid le 26 novembre, comme roi d'Espagne. L'Autriche seule fit ses réserves.

Pendant la période qui vient de s'écouler, et tandis que

l'accomplissaient les graves événements que nous avons indiqués, Racine, qui avait survécu de vingt-six ans à Molière, venait lui-même de mourir. Après avoir longtemps vécu dans la familiarité des grands et dans la faveur de Louis XIV, dont il écrivait l'histoire, et de madame de Maintenon, pour laquelle il faisait ses tragédies d'*Esther* et d'*Athalie*, il était mort en pleine disgrâce. Plusieurs causes ont été supposées à ce changement de Louis XIV envers son poète; voici la plus probable :

Sa charge d'historiographe du roi qu'il partageait avec son ami Despréaux, les illustres amitiés qu'il avait su se faire, les succès de premier ordre qu'il avait obtenus, lui avaient acquis, comme on disait alors, de grandes *privances* à la cour. Il arrivait même quelquefois que le roi, se trouvant chez madame de Maintenon sans ministre, dans les mauvais temps d'hiver, attristé par le défaut de promenade ou l'absence d'affaires sérieuses, envoyait chercher Racine pour causer avec lui et la favorite en petit comité. Malheureusement pour Racine, il était, comme tout poète, sujet à des distractions fort grandes.

Or, il arriva qu'un soir qu'il se trouvait entre le roi et madame de Maintenon, au coin du feu de cette cheminée, la conversation roula sur les théâtres de Paris, et, après avoir épuisé l'Opéra, tomba sur la Comédie. Le roi, qui depuis longtemps n'allait plus au spectacle, s'informa des pièces que l'on jouait, des acteurs qui les représentaient, et demanda à Racine pourquoi la Comédie était si fort tombée de ce qu'il l'avait vue autrefois. Racine donna plusieurs excellentes raisons, et, entre autres, l'absence d'acteurs vivants :

— Ce qui est cause, dit-il, que, faute de bonnes pièces nouvelles, on est obligé d'en jouer d'anciennes, et surtout les pièces de Scarron, qui ne valent rien et qui rebutent tout le monde.

A ce mot, madame de Maintenon rougit, non pas de ce qu'on attaquait la réputation littéraire de son premier mari, mais de ce que, pour la première fois peut-être depuis quinze ans, ce nom était prononcé devant le second. Le coup était si brutal, que le roi lui-même s'en embarrassa. Il ne répondit rien, et, comme de son côté madame de Maintenon se taisait, il succéda à cette judicieuse observation du poète un silence si glacé, que le malheureux Racine se réveilla en sentant l'abîme où il venait de se précipiter. Aussi demeura-t-il le plus confondu des trois, sans oser lever les yeux ni ouvrir davantage la bouche. Ce silence, tant la surprise avait été profonde, dura quelques minutes. Enfin le roi le rompit le premier, en renvoyant Racine sous prétexte, qu'il allait travailler. Racine sortit tout éperdu et gagna comme il put la chambre de Cavole, son ami, auquel il conta sa sottise. Elle était telle, qu'il n'y avait point à la raccommoder. Aussi, depuis, ni le roi ni madame de Maintenon non seulement n'envoyèrent chercher Racine, mais ne lui parlèrent ni ne le regardèrent plus. Dès ce moment, le grand poète, duquel la faveur royale avait été toute sa vie le seul soleil, conçut un si profond chagrin, qu'il tomba en langueur, et ne songea plus qu'à faire son salut.

Enfin, le 22 avril 1699, il mourut en recommandant qu'on l'enterrât à Port-Royal-des-Champs pour qu'il demeurât, même après sa mort, dans la compagnie des illustres solitaires avec lesquels il avait conservé jusqu'au dernier moment, et malgré sa vie toute mondaine, les relations de sa jeunesse.

Boileau Despréaux demeura le seul de cette grande pléiade qui s'était levée au-dessus du berceau de Louis XIV; car, depuis le 15 avril 1695, la Fontaine aussi était mort.

Il est vrai que le chef de la littérature qui devait succéder à la leur avait déjà vu le jour : le 20 février 1694, François-Marie Arouet de Voltaire était né à Chatenay, près Paris.

XLVIII

BARBEZIEUX, SON PORTRAIT, SON CARACTÈRE, SES DÉBAUCHES, SA MORT. — CHAMILLART, ORIGINE SINGULIÈRE DE SA FORTUNE. — FIN DE JACQUES II. — SES DERNIERS MOMENTS. — JUGEMENT SUR CE ROI. — DÉCLARATION DE LOUIS XIV. — CONDUITE DE GUILLAUME III. — DERNIÈRE MALADIE DE CE PRINCE. — SON CARACTÈRE. — L'HOMME AU MASQUE DE FER. — SON HISTOIRE. — RECHERCHES A SON SUJET. — CONJECTURE DE L'AUTEUR.

L'année 1701 s'ouvrit par la mort de Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbezieux, secrétaire d'Etat de la guerre.

C'était, comme on se le rappelle, le fils de Louvois; mais, tout au contraire de son père, il était soutenu contre la

répugnance du roi par une certaine affection que lui portait madame de Maintenon, pour laquelle il avait toujours eu beaucoup de déférence et de respect.

Barbezieux était un homme de haute mine, d'une physionomie agréable, forte et pleine d'esprit. C'était à la fois un visage mâle et gracieux, une organisation remplie d'activité, de pénétration et de justesse, qui lui donnait pour le travail cette incroyable facilité sur laquelle il se reposait; car, presque toujours occupé de ses collègues plus et mieux en deux heures qu'aucun de ses collègues dans toute sa journée. Sa personne était sympathique à la première vue; il avait le langage facile, les manières courtoises, l'énonciation aisée, juste et choisie, et cependant naturelle, quoique forte et éloquent. Personne n'avait autant l'air du monde et les manières d'un grand seigneur, quoique sa noblesse ne remontât pas bien haut. Quand il voulait plaire, il charmait; quand il obligeait, c'était avec de telles façons, qu'il était impossible d'être ingrat. Nul n'exposait mieux une affaire, n'en possédait plus pleinement tous les détails et ne les rapportait mieux que lui; quand elle sortait de ses mains, elle était complètement épuisée. Il sentait, avec une délicatesse que Louis XIV, mieux que qui que ce fût, était à même d'apprécier, la différence des personnes et les manières différentes dont il fallait leur parler. Mais à côté de ses jours de courtoisie et de bonne santé, si l'on peut le dire, Barbezieux avait ses jours de malaise et d'orgueil. Alors, il devenait hantais à l'excès, hardi, insolent, vindicatif, facile à se blesser des moindres choses, très difficile à revenir sur une aversion. Alors aussi, son humeur était terrible; il la connaissait. Il s'en plaignait et ne la pouvait vaincre. Naturellement brusque et dur, il devenait brutal et capable de toutes les insultes et de tous les emportements. Ces heures de fièvre, dont il n'était pas maître, lui avaient été dans le cours de sa vie beaucoup d'amis, qu'il choisissait mal d'ailleurs, et que, dans ces moments-là, il outrageait, quels qu'ils fussent, petits comme grands, faibles comme forts.

Quand Barbezieux avait trop bu, ce qui lui arrivait quelquefois, ou qu'il projetait quelque partie de plaisir, ce qui lui arrivait souvent, il avait accoutumé le roi à remettre son travail en lui mandant qu'il était pris de la fièvre. Louis XIV ne s'en inquiétait pas, car il savait qu'il rattraperait le temps perdu, et, quoiqu'il ne fût pas dupé de cette fièvre factice, il souffrait tout cela de Barbezieux en faveur de la facilité et de la lucidité de son travail.

Comme il était probable que la succession d'Espagne allait amener une longue et cruelle guerre, Barbezieux avait fait quelques excès de travail qui ne l'avaient pas empêché de se livrer à ses excès habituels. Ainsi, un jour qu'il avait donné, comme il le disait lui-même, un de ces coups de collier à l'aide desquels il terminait avec une incroyable facilité les affaires les plus compliquées, il crut pouvoir prendre quatre ou cinq jours de congé, et, réunissant quelques amis, il alla s'enfermer avec eux dans une maison qu'il avait bâtie en plein champ, entre Versailles et Vaucluse, au bout du parc de Saint-Cloud, et qui, dans la plus triste situation du monde, mais à portée de tout, lui avait coûté des millions. Au bout de quatre jours, il revint à Versailles, mais avec un mal de gorge et une fièvre ardente qui demandait une prompte réulsion. Barbezieux crut ne devoir pas faire attention à ces symptômes, quelques graves qu'ils fussent, et ce ne fut qu'au bout de deux jours qu'il envoya chercher Fagon. Mais celui-ci, avec sa brutalité habituelle, lui dit qu'il n'avait plus qu'une chose à faire pour lui, c'était de l'inviter à s'occuper de son testament et à se confesser.

Barbezieux reçut l'avis avec cette fermeté qu'on avait toujours remarquée en lui, et mourut, pour ainsi dire, tout vivant, au milieu de sa famille, à l'âge de trente-trois ans et dans la même chambre où son père était mort.

Aussitôt que le roi apprit cet événement, il manda M. de Chamillart, qui, huit jours auparavant, avait déjà obtenu la place de contrôleur général des finances. Un valet de chambre de madame de Maintenon l'alla chercher à Mortfermeil, l'invitant à se trouver le lendemain au lever du roi.

Chamillart obéit, et Louis XIV, le faisant entrer dans son cabinet, lui annonça qu'il lui donnait la charge de Barbezieux. Chamillart, étonné de cette faveur croissante dont nous ferons tout à l'heure l'histoire, voulut lui remettre les finances, représentant au roi l'impossibilité où était un seul homme, fût-il d'une capacité supérieure à la sienne, de s'acquitter des deux emplois qui séparément avaient occupé tout entiers Colbert et Louvois.

Mais Louis XIV répondit que c'était précisément le souvenir de ces deux ministres et de leurs éternels débats qui lui faisait réunir ces deux ministères dans une même main.

Cette main, ce n'était pas en réalité celle de Chamillart, c'était celle de Louis XIV.

En effet, Chamillart ne devait point s'attendre à la rapide fortune qu'il avait faite. C'était un homme grand de taille,

serait pas sorti vainqueur, peut-être, s'il n'eût été l'implacable représentant du calvinisme, implacablement poursuivi. Guillaume III, enfin, fut moins le successeur de Jacques II que le continuateur de Cromwell.

Presque au même temps où ces deux morts royales étaient brûlées par l'histoire, le curé de l'église Saint-Paul, à Paris, écrivait sur ses registres cette simple indication du décès d'un des prisonniers de la Bastille :

« L'an 1703, le 19 novembre, Marchiali, âgé de quarante-cinq ans ou environ, est décédé dans la Bastille, duquel le corps a été inhumé dans le cimetière de Saint-Paul, sa paroisse, le 20 dudit mois, en présence de M. Rosarges, major, et de M. Reilhe, chirurgien-major de la Bastille, qui ont signé. »

Ce Marchiali n'était autre, dit-on, que le fameux personnage connu sous le nom d'homme au masque de fer, dont on s'occupa si peu à cette époque et dont on a fait si grand bruit depuis. Ce fut Voltaire qui sonna la cloche d'éveil à propos de ce prisonnier d'Etat, dont, à notre tour, nous allons dire quelques mots.

Commençons par ce qu'il y a de positif, c'est-à-dire par les chiffres et les dates que nous donne l'histoire ; après les certitudes viendront les conjectures.

Ce fut dans l'intervalle du 2 mars 1680 au 1^{er} septembre 1681, sans qu'on puisse indiquer précisément le jour ni le mois de son entrée, que l'homme au masque de fer apparut à Pignerol. Bientôt M. de Saint-Mars, gouverneur de cette forteresse, ayant été nommé gouverneur de celle d'Exiles, emmena son prisonnier avec lui. En 1687, ayant eu le gouvernement des îles Sainte-Marguerite, il s'y fit encore suivre par le malheureux dont il était condamné lui-même à devenir l'ombre. Il existe une lettre de lui, adressée à M. de Louvois, en date du 20 janvier 1687, dans laquelle on trouve ce passage :

Je donnerai si bien mes ordres pour la garde de mon prisonnier, que je puis vous en répondre pour entière sûreté.

M. de Saint-Mars, comme l'indique le fragment de lettre que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, attachait une grande importance à la conservation de son prisonnier. Il fit donc construire, à son intention, une prison modèle. Cette prison, selon Piganiol de la Force, n'était éclairée que par une seule fenêtre, regardant la mer et ouverte à quinze pieds au-dessus du chemin de ronde. Cette fenêtre, outre les premiers barreaux, était défendue par trois grilles de fer.

Rarement M. de Saint-Mars entrait dans la chambre de son prisonnier ; car il lui eût fallu refermer la porte derrière lui, et il craignait que quelque indiscret n'eût contât à cette porte. En conséquence, il se tenait ordinairement sur le seuil. Placé de cette façon, il pouvait, tout en causant avec le prisonnier, voir aux deux côtés du corridor si personne ne s'approchait. Cependant, un jour qu'il causait ainsi, le fils d'un de ses amis, qui était venu passer quelques jours dans l'île, cherchant M. de Saint-Mars pour lui demander l'autorisation de prendre un bateau qui le conduisit à terre, monta, tout en le cherchant, dans le corridor et l'aperçut de loin sur le seuil d'une chambre. En ce moment, sans doute la conversation était des plus animées entre le prisonnier et M. de Saint-Mars, car ce dernier n'entendit les pas du jeune homme que lorsque celui-ci fut tout près de lui. En l'apercevant, il se rejeta vivement en arrière, referma la porte et demanda, tout palissant, à l'indiscret visiteur s'il n'avait rien vu et entendu. Pour toute réponse, le jeune homme lui démontra que, de la place où il se trouvait, c'était chose parfaitement impossible. Alors seulement, le gouverneur se remit ; mais il n'exigea pas moins que, le même jour, le jeune homme quittât les îles Sainte-Marguerite, et il écrivit à son père pour lui raconter la cause du renvoi, en ajoutant ces mots :

« Peu s'en est fallu que cette aventure n'eût coûté cher à votre fils, et je m'empresse de vous le renvoyer, de peur de quelque nouvelle imprudence. »

On comprend que, de la part du prisonnier, le désir de s'échapper devait être au moins égal à la peur qu'avait

M. de Saint-Mars qu'il n'y réussit. Plusieurs tentatives furent essayées ; l'une d'elles nous a été transmise dans tous ses détails.

Un jour, le Masque de fer, qui était servi en vaisselle d'argent, écrivit, au moyen d'un clou, quelques lignes sur un plat et le jeta à travers les grilles de sa fenêtre. Un pêcheur trouva ce plat sur le bord de la mer, et, pensant avec raison qu'il ne pouvait provenir que de l'argenterie du château, il le rapporta au gouverneur. M. de Saint-Mars examina le plat et vit avec terreur l'inscription qui y était gravée.

— Avez-vous lu ce qui est écrit là ? dit le gouverneur en montrant l'inscription au pêcheur.

— Je ne sais pas lire, répondit celui-ci.

— Ce plat a-t-il passé en d'autres mains que les vôtres ? demanda encore M. de Saint-Mars.

— Non ; car je l'ai trouvé à l'instant même, et je l'ai apporté à Votre Excellence en le cachant sous ma veste, de peur qu'on ne me prit pour un voleur.

M. de Saint-Mars demeura un instant pensif ; puis, faisant signe au pêcheur de se retirer :

— Allez, lui dit-il, vous êtes bienheureux de ne savoir pas lire.

Une anecdote à peu près pareille, mais dont le principal acteur eut moins de bonheur, arriva quelque temps après.

Un garçon de chirurgie vit, en se baignant, flotter quelque chose de blanc sur la mer. Il nagea vers cet objet, le ramena à bord et l'examina. C'était une chemise de toile très fine, sur laquelle, à l'aide d'un mélange de suie et d'eau qui remplaçait l'encre, et un os de poulet taillé en manière de plume, le prisonnier avait écrit toute son histoire. Il s'empressa de porter cette chemise au gouverneur. M. de Saint-Mars lui fit alors la même question qu'il avait adressée au pêcheur. L'apprenti chirurgien répondit qu'il savait lire, il est vrai, mais que, pensant que les lignes tracées sur ce linge pouvaient renfermer quelque secret d'Etat, il s'était bien gardé de jeter les yeux dessus. M. de Saint-Mars le renvoya alors sans lui rien recommander ; mais, le lendemain, on le trouva mort dans son lit.

Le Masque de fer avait un domestique qui le servait. Ce domestique était prisonnier comme lui et aussi sévèrement gardé que lui. Il mourut ; une pauvre femme se présenta pour le remplacer. Mais, M. de Saint-Mars l'ayant prévenue que, si elle désirait cette place, il fallait qu'elle partageât éternellement la prison du maître au service de qui elle allait entrer et qu'elle renoncât pour jamais à revoir son mari et ses enfants, elle refusa de souscrire à de si dures conditions et se retira.

En 1698, l'ordre arriva à M. de Saint-Mars de transférer son prisonnier à la Bastille. On comprend que, pour un voyage de deux cent quarante lieues, les précautions durent redoubler. L'homme au masque de fer fut placé dans une litière qui s'avançait précédée de la voiture de M. de Saint-Mars et entourée de plusieurs hommes à cheval qui avaient ordre de tirer sur le prisonnier à la moindre tentative qu'il ferait pour parler ou pour fuir. En passant près d'une terre qui lui appartenait et qu'on appelait Palteau, M. de Saint-Mars s'arrêta un jour et une nuit. Le dîner eut lieu dans une salle basse dont les fenêtres donnaient sur la cour. A travers ces fenêtres, on pouvait voir le gouverneur et le prisonnier prendre leur repas. Seulement, l'homme au masque de fer tournait le dos aux fenêtres. Il était de haute taille, vêtu de brun, et mangeait avec son masque, duquel s'échappaient par derrière quelques mèches de cheveux blancs. M. de Saint-Mars était assis en face de lui et avait un pistolet de chaque côté de son assiette. Un seul valet les servait et fermait la porte à double tour chaque fois qu'il entrait dans la salle ou qu'il en sortait.

La nuit venue, M. de Saint-Mars se fit dresser un lit de camp dans la chambre de son prisonnier et coucha en travers de la porte. Le lendemain, au point du jour, on se remit en route en prenant les mêmes précautions. Enfin les voyageurs arrivèrent à la Bastille le 18 septembre 1698 à trois heures après midi.

L'homme au masque de fer fut conduit aussitôt dans la cour de la Bassinière, où il attendit la nuit. Puis, la nuit venue, M. Dujonca, alors gouverneur de la forteresse, le conduisit lui-même dans la troisième chambre de la tour de la Bertaudière, laquelle chambre, dit le journal de M. Dujonca, avait été meublée de toutes les choses nécessaires à la commodité du prisonnier. Le sieur Rosarges, qui venait des îles Sainte-Marguerite à la suite de M. de Saint-Mars, était chargé de servir et de soigner le prisonnier, qui était nourri de la table du gouverneur.

Néanmoins, en souvenir, sans doute, de la chemise trouvée au bord de la mer, c'était le gouverneur lui-même qui servait le prisonnier à table, et qui, après le repas, lui enlevait son linge. En outre, le malheureux captif avait reçu défense expresse de parler à personne ou d'ouvrir

temps même de regarder du côté de la France ce qui allait y passer.

Outre ces trois alliés, nous comptons encore celui qui, moins considéré de tous, devint bientôt le plus important, c'est-à-dire Maximilien-Emmanuel, de cette noble maison de Bavière, vieille comme Charlemagne, lequel, ayant été gouverneur des Pays-Bas sous Charles II, venait de reconnaître Philippe V, qui l'avait, en retour, confirmé dans son gouvernement de Bruxelles.

Au milieu de ces préparatifs de guerre, de graves accidents avaient agité Versailles : Monseigneur avait failli mourir, Monsieur était mort.

Le samedi 19 mars 1701, veille des Rameaux, le roi, étant à Marly à son prie-Dieu, entendit crier au secours dans sa chambre et appeler avec un grand trouble Fagon et Félix, ses chirurgiens ordinaires : c'était Monseigneur qui se trouvait extrêmement mal. Après avoir passé la journée à feindon, où il avait seulement fait une légère collation, il était venu à Marly pour souper avec le roi son père. Là, grand mangeur comme toutes les personnes de sa famille, il s'était attaqué à un énorme turbot ; puis, sans qu'il parût, après le souper, éprouver aucune indisposition, il venait de descendre chez lui et de faire sa prière pour se coucher, quand tout à coup, en rentrant dans sa chambre, il tomba la face contre terre et perdit connaissance. C'était lors que ses valets éperdus et quelques-uns de ses courtisans avaient fait irruption chez le roi et donné l'alarme en appelant le premier médecin et le premier chirurgien.

Louis XIV aussitôt descendit chez Monseigneur, qu'il trouva à demi nu et que ses gens promenaient et traînaient par la chambre pour le faire revenir à lui. Mais l'attaque était si violente, qu'il ne reconnut ni le roi qui lui parla, ni personne, et qu'il sembla n'avoir conservé de ses forces que pour se défendre contre Félix, qui voulait le saigner : lui-ci, malgré l'opposition du malade, y réussit avec une adresse qui effraya tout le monde. Aussitôt que la saignée commença de couler, Monseigneur revint à lui et demanda un confesseur. On fit entrer un curé que le roi avait déjà, par avance, envoyé chercher ; ce qui n'empêcha pas Fagon et Félix de donner force émétique au malade pendant qu'il se confessait. La saignée et l'émétique firent leur effet : deux heures du matin, Monseigneur était hors de danger, et, sur cette certitude, le roi, qui avait versé beaucoup de larmes, s'alla coucher, laissant l'ordre de venir l'éveiller à quelque nouvel accident survenant. A cinq heures, Monseigneur était endormi, et, le lendemain, se portait aussi bien que si rien ne se fût passé.

Un instant, la nouvelle se répandit à Paris que Monseigneur était mort. Paris aimait le prince, qui était fort simple, fort populaire et allait souvent au spectacle. La joie qui succéda à cette terreur momentanée, quand on apprit que le prince était hors de danger, fut donc grande et universelle. Les dames de la halle surtout résolurent de se signaler à cette occasion. Elles députèrent quatre personnes de leur honorable compagnie pour aller savoir des nouvelles du prince. Monseigneur les fit entrer à l'instant même, et l'une d'elles, dans son enthousiasme, se jeta à son cou, l'embrassa sur les deux joues, tandis que les autres, plus rérérencieuses, se contentaient de lui baiser les mains. L'audience finie, Bontemps reçut l'ordre de les promener dans les appartements et de leur donner à dîner. Au moment où elles allaient quitter Marly, on leur remit une bourse de la part de Monseigneur et une bourse de la part du roi. Cette double libéralité les toucha au point qu'elles firent, le dimanche suivant, chanter un *Te Deum* à Saint-Eustache.

Monsieur, moins heureux que son neveu, succomba, comme nous l'avons dit, à une attaque à peu près pareille, le 8 juin de la même année.

Depuis quelque temps, Monsieur était fort tourmenté et par son confesseur et par ses tracasseries de famille.

Son confesseur était un gentilhomme breton, de bon lieu, appartenant à l'ordre des jésuites et s'appelant le père du Trévoux. A l'inverse des confesseurs des princes, celui-ci était fort rigide. Il débuta par éloigner du duc d'Orléans tous ses favoris, qui lui avaient fait si grand tort à son entrée dans le monde et qu'il avait conservés dans sa vieillesse. Puis, sans doute pour ramener ses pensées au ciel, il lui répétait sans cesse d'avoir à bien prendre garde à lui, qu'il était vieux, usé de débauches, gras, court de con, et que, selon toute probabilité, il mourrait un jour d'apoplexie. C'étaient là de rudes paroles pour le prince le plus voluptueux qu'on eût vu depuis Henri III, et le plus attaché à la vie qu'on eût vu depuis Louis XI. Aussi, essayait-il de réagir contre ces menaces du père du Trévoux : mais celui-ci déclarait tout net qu'il n'avait pas envie de se damner à la place de son noble pénitent, et que, s'il ne lui laissait pas la liberté de la parole, il pouvait bien chercher un autre confesseur. Mais c'eût été une affaire si grave pour Monsieur, qui avait, à ce qu'il paraît, beaucoup

de péchés à dire, que le prince prit patience et garda le père du Trévoux.

Depuis quelque temps aussi, il y avait mésintelligence entre Monsieur et le roi. Cette mésintelligence était venue à propos des déportements du duc de Chartres, fils de Monsieur.

Le duc de Chartres, depuis plusieurs années déjà, avait, on se le rappelle, épousé mademoiselle de Blois, fille naturelle du roi et de madame de Montespan. Ce mariage avait, à cette époque, fort étonné tout le monde, car le duc de Chartres, neveu du roi, petit-fils de Louis XIII, était bien au-dessus des princes du sang, et il n'avait pas fallu moins que les cajoleries dont Louis XIV connaissait l'influence pour déterminer le duc d'Orléans à consentir à ce mariage. Quant à la princesse palatine, seconde femme de Monsieur, princesse bavaroise, orgueilleuse de sa noblesse, et des trente-deux quartiers que n'avait encore souillés aucune tache, on sait qu'elle accueillit par un soufflet la nouvelle que le jeune prince lui apporta de ce prochain mariage.

Cette union forcée n'avait pas été heureuse. Au bout de quelque temps, le prince s'était éloigné de sa femme et avait donné, comme raison singulière de sa répugnance pour elle, le goût un peu trop prononcé que montrait madame de Chartres pour le bon vin, goût que madame la Duchesse, la mordante, avait reproché à la princesse ; à quoi celle-ci avait répondu par les vers suivants :

Pourquoi vous en prendre à moi,
Princesse ?

Pourquoi vous en prendre à moi ?

Vous ai-je ôté la tendresse
De quelque garde du roi ?

Pourquoi vous en prendre à moi,
Princesse ?

Pourquoi vous en prendre à moi ?

De votre goût la bassesse
Vaut-il le vin que je boi ?

Pourquoi vous en prendre à moi,
Princesse ?

Pourquoi vous en prendre à moi ?

Saint-Simon nous apprend que madame la duchesse de Chartres était beaucoup trop grosse ; ce qui faisait que madame la Duchesse avait pris l'habitude de l'appeler *mignonne*. Les vers suivants, qui sont la réponse de madame la Duchesse, nous apprennent qu'elle n'était pas agréable :

Croyez-moi, vous n'êtes point faite.

Chère sœur, pour la chansonnette ;

Reprenez votre air sérieux :

Gardez à votre cour les amours ennuyeux.

Et laissez à votre cadette

Ceux qui sont animés par les ris et les jeux.

Cette fois, à notre avis, madame la Duchesse se faisait battre par ses propres armes.

Tous ces petits défauts, et surtout la façon dont le mariage avait été imposé, avaient rendu Monsieur fort indigne pour les fautes du duc de Chartres ; il en était résulté que le jeune prince s'était jeté dans des écarts qui avaient éveillé la susceptibilité du roi, devenu, comme on le sait, depuis son mariage avec madame de Maintenon, fort chatoilleux sur ces sortes de matières.

En effet, le duc de Chartres, amoureux en ce moment de mademoiselle Séry de la Boissière, fille d'honneur de Madame, venait d'en avoir un fils, le chevalier d'Orléans, qui fut depuis grand prieur de France.

Louis XIV pensa que c'était le moment d'éclater, et, le mercredi 8 juin, Monsieur étant venu de Saint-Cloud pour dîner avec le roi à Marly, et étant, selon son habitude, entré dans le cabinet de son frère au moment où le conseil d'Etat en sortait, le roi, à qui, sans doute, les affaires de l'Europe commençaient à donner de l'inquiétude, aborda sèchement la question en débutant par faire des reproches à Monsieur sur la conduite de son fils. Le duc d'Orléans, qui, le matin même, avait eu précisément une prise avec son confesseur, et arrivait de fort mauvaise humeur, reçut mal le compliment et répondit avec aigreur à Sa Majesté que les pères qui avaient mené une certaine vie avaient peu de grâce et d'autorité à reprendre leurs enfants, surtout quand ces derniers puisaient leurs exemples dans leur propre famille. Le roi sentit le poids de la réplique ; mais, n'osant se fâcher, il se contenta de répondre qu'au moins M. le duc de Chartres ne devait pas, ne fût-ce que par considération pour sa femme, se montrer en public avec sa maîtresse. A quoi Monsieur, qui, dans ses dissen-

sa sœur son frère, et vint à voir le dernier, et...

Le scribe se pencha sur le dossier tout ouvert, et...

Après le dîner se passa comme à l'ordinaire; le...

Le lendemain matin, qui était le vendredi 10 juin...

Après un si triste événement, après tant de larmes...

Et, comme madame de Maintenon n'osait sans doute...

— Voulez-vous jouer au brelan, dit-il? demanda-t-il.

— Pardonnez-moi monsieur répondit le jeune prince...

Le duc de Montfort salua s'assit à la table du prince...

Au reste le roi tint parole au duc de Chartres...

ne donna plus aucune espérance Madame de Maintenon et...

— Eh bien, monsieur Fagon, s'écria le roi, mon frère...

— Oui, sire répondit le medecin, nul remède n'a pu agir...

Le repas fut court Le roi sortit de table pour se reposer...

La foule, qui était accourue avec le roi à Saint-Cloud...

Le lendemain matin, qui était le vendredi 10 juin...

— Monsieur, lui dit-il, il faut que désormais vous me...

M. de Chartres ne put que se jeter aux pieds du roi...

Après un si triste événement, après tant de larmes...

— Qu'a donc la princesse à être si mélancolique au...

Et, comme madame de Maintenon n'osait sans doute...

— Voulez-vous jouer au brelan, dit-il? demanda-t-il.

— Pardonnez-moi monsieur répondit le jeune prince...

Le duc de Montfort salua s'assit à la table du prince...

Au reste le roi tint parole au duc de Chartres...

Après le dîner se passa comme à l'ordinaire; le...

e tous les bénéfices de son apanage, excepté les évêchés ; et plus, il prit le nom du duc d'Orléans gardant, non seulement ses régiments d'infanterie et de cavalerie, mais encore ceux qu'avait Monsieur, ainsi que ses compagnies de gendarmes et de cheval-légers.

Le roi prit le deuil pour six mois, et se chargea de tous les frais de la pompe funèbre, qui fut magnifique.

La cour, en perdant Monsieur, perdit ce qui lui restait de distraction et de plaisir, car déjà, depuis longtemps il en était toute la vie et toute l'action. Il avait conservé le goût des folies qu'avait perdu son frère en devenant dévot ; et, quoiqu'il aimât l'ordre des rangs et des distinctions, et les fit garder tant qu'il pouvait, il savait conserver une si grande affabilité, qu'il était aimé à la fois des grands et des petits. Sa familiarité était calculée de telle façon que, tout en obligeant, il conservait sa grandeur naturelle, si bien que les plus étourdis n'eussent jamais l'idée d'en abuser. Il avait appris de la reine sa mère cet art qu'elle possédait de tenir une cour, de sorte qu'il donnait chez lui une entière liberté, sans que cependant le respect et la dignité en souffrissent aucune altération. Voilà, avec une valeur incontestable, le compte des bonnes qualités de Monsieur ; faisons celui des mauvaises, tout en laissant de côté le plus grave reproche qu'on ait eu à lui faire.

Monsieur avait plus d'élégance que d'esprit : nulle éducation, nulle science, nulle lecture ; la seule chose qu'il sût parfaitement, c'était l'histoire des alliances et les généalogies des principales maisons nobles de France. Personne n'était plus faible de caractère, plus léger d'esprit, plus efféminé de corps. Aucun prince ne fut plus trompé, plus gouverné ni plus méprisé de ses favoris. Tracassier et indiscret comme les femmes au milieu desquelles il passait sa vie à caqueter, semant les noises et les discussions dans sa petite cour, se plaisant à brouiller les gens entre eux, s'amusant des propos qui ressortaient de ces brouilles et les répétant à ceux-là surtout qui eussent dû les ignorer, Monsieur avait toutes les mauvaises qualités des femmes, qui se vengent de la concurrence qu'il leur faisait en le déshonorant.

Cependant tout se préparait pour la guerre. Le maréchal de Boufflers, qui commandait en Flandre, vint à Bruxelles pour se concerter avec l'électeur. Le secret le plus profond fut gardé, et les mouvements des troupes furent ordonnés avec tant de mesure et réglés avec tant d'exactitude, qu'à un jour dit, 30.000 hommes, commandés par M. de Puysegur, se présentèrent simultanément devant les places fortes des Pays-Bas, au moment où elles ouvraient leurs portes, et s'en emparèrent presque sans coup férir. Les garnisons se rendirent ; elles se composaient de Hollandais qui furent renvoyés à La Haye avec armes et bagages, dans l'espérance que cette générosité détacherait les Provinces-Unies de la coalition.

En même temps, une armée passait les Alpes, commandée par le maréchal de Catinat, exigeant du duc de Savoie une route militaire, et s'établissant à Crémone, pivot de nos futures opérations.

Deux généraux ennemis reçurent mission d'arrêter la marche des Français, l'un en Allemagne, l'autre en Italie. Ces deux hommes étaient l'Anglais Churchill, comte et plus tard duc de Marlborough, déclaré général des troupes anglaises et hollandaises en 1702 ; et l'autre le prince Eugène, dont nous avons eu déjà occasion de parler.

Marlborough, le général qui, peut-être, a fait le plus de mal à la France, et dont les Français se sont vengés comme ils se vengent de tout, en le chansonnant, gouvernait alors la reine d'Angleterre, et par le besoin que cette reine avait de lui, et par l'influence que lady Marlborough, sa femme, avait sur l'esprit de cette princesse. Mais pour lui ce n'était point assez que d'envelopper la reine dans une double nécessité, il voulut encore avoir l'appui du parlement, et il y était parvenu en donnant sa fille en mariage au grand trésorier Godolphin. Elève de Turenne, sous lequel il avait fait ses premières campagnes comme volontaire, aussi grand politique que Guillaume, plus brillant capitaine que ce prince, le comte de Marlborough était, de tous les généraux de l'époque, celui qui possédait au plus haut degré la tranquillité dans le courage et la sérénité dans le péril. Soldat infatigable pendant la campagne, infatigable négociateur pendant le repos d'hiver, il parcourait toutes les cours d'Allemagne pour exciter les ressentiments ou pour réveiller les intérêts. Le premier mois, le général hollandais, comte d'Allhone, essaya de lui disputer le commandement ; mais, dès le second, il reconnut son infériorité et se rangea de lui-même à la place qui lui convenait. Le maréchal de Boufflers, comme nous l'avons dit, commandait les troupes françaises qui lui étaient opposées, ayant sous ses ordres le duc de Bourgogne. Mais, dès l'entrée en campagne, la fortune prit parti pour le comte de Marlborough, et, après plusieurs

échees successifs, le duc de Bourgogne, sans doute rappelé par le roi qui ne voulait pas exposer un de ses petits-fils à être battu, quitta l'armée et revint à Versailles. Boufflers continua de lutter contre Marlborough, mais sans pouvoir reprendre l'offensive, et le général anglais, avançant toujours sans perdre un seul instant sa supériorité, conquit sur nous Venlo, Burenne et Liège.

Le prince Eugène, alors âgé de trente-sept ans, dans toute l'activité de la jeunesse et dans toute la force de son génie militaire, vainqueur des Turcs, qu'il venait de forcer à la paix, descendait en Italie par les terres de Venise, avec 30.000 Autrichiens ou Allemands, et la liberté entière de s'en servir à sa volonté.

Les deux généraux ennemis avaient un grand avantage sur les généraux français, c'était celui d'être parfaitement libres de leurs mouvements, et de pouvoir s'inspirer de l'occasion, tandis qu'au contraire Catinat et Boufflers avaient leur plan tout fait envoyé de Versailles, et se trouvaient enchaînés par la prétention qu'avait Louis XIV d'être le premier général de son époque, comme il avait celle d'en être le premier politique, double prétention qui lui avait fait également détester Turenne et Conde, Colber et Louvois.

Catinat ne fut pas plus heureux contre le prince Eugène que Boufflers ne l'avait été contre Marlborough. En effet, le général autrichien força le poste de Carpi, s'empara de tout le pays qui s'étend entre l'Adige et l'Adda, pénétra dans le Bressan et força Catinat de reculer jusque derrière l'Oglio.

Louis XIV pensa alors que c'était le moment d'utiliser les talents de son favori Villeroy, et il l'envoya en Italie avec ordre à Catinat de le reconnaître pour son chef.

Le maréchal duc de Villeroy que l'on donnait comme chef au vainqueur de Staffarde et de Marsailles, était le fils de ce vieux duc de Villeroy que nous avons vu gouverneur de Louis XIV. Elevé avec le roi, il avait été de toutes ses campagnes et de tous ses plaisirs. Il avait une grande réputation de bravoure et d'honnêteté ; il était, disait-on, bon et sincère ami, magnifique en toutes choses ; mais ce n'étaient point là des qualités suffisant à un homme appelé à combattre l'un des premiers généraux de l'époque. Villeroy débuta dans sa campagne par un échec en faisant attaquer le prince Eugène au poste de Chiari, et la termina en se laissant prendre à Crémone avec une partie de son état-major.

Il va sans dire que plus la faveur de Villeroy avait été grande, plus les courtisans s'emportèrent contre lui. Les attaques dont on le poursuivait furent si violentes et si publiques à Versailles, que Louis XIV se crut obligé de les interrompre en disant :

— On se déchaine contre Villeroy parce qu'il est mon favori.

Le mot étonna tout le monde ; c'était la première fois que le roi le prononçait, et il avait attendu l'âge de soixante-quatre ans pour s'en servir.

Cependant l'armée d'Italie ne pouvait rester sans chef ; on lui envoya M. de Vendôme.

Louis-Joseph, duc de Vendôme, était arrière-petit-fils de Henri IV, et fils du duc de Mercœur, qui avait épousé Laure Mancini. Il était d'une taille ordinaire, un peu gros, mais vigoureusement bâti, alerte et adroit ; il avait, avant les accidents qui le défigurèrent, comme on le verra bientôt, le visage noble et l'air royal, beaucoup de grâce dans le maintien, beaucoup de facilité dans la parole, beaucoup d'esprit naturel, qui, soutenu par la hardiesse que lui donnait sa position princière, se tourna depuis en audace. Sa connaissance du monde était parfaite ; il en savait à fond tous les personnages. Sous une apparence insouciance, il avait un soin et une adresse étranges, à profiter de tout. Admirable courtisan, il sut, près de Louis XIV, tirer parti même de ses vices. Poli avec art et surtout avec choix, plein de mesure dans sa politesse, insolent à l'excès dès qu'il croyait devoir en sortir, familier et populaire avec les soldats et les gens du commun, il volait sous cette familiarité et sous cette popularité un orgueil qui voulait tout et qui dévorait tout. A mesure que son rang s'augmenta, sa hauteur, son opiniâtreté, son orgueil grandirent ; enfin, plus tard, il arriva à ne plus écouter aucune espèce d'avis et à n'avoir plus auprès de lui que des valets, n'ayant pas voulu admettre de supérieurs et ne pouvant pas tolérer d'égaux.

Le vice dominant de M. de Vendôme, à part le vice honnête que Saint-Simon s'étonne que Louis XIV lui ait pardonné, était la paresse. Dix fois il manqua d'être enlevé par l'ennemi, parce que, placé dans un logement commode ou trop éloigné, aucun avis, aucun conseil, aucune prière, ne pouvaient lui faire quitter ce logement. Il perdit des batailles et laissa souvent échapper le bénéfice d'une campagne heureuse pour n'avoir pu se résoudre à quitter un

se compromettre, l'accueil du roi devant servir de régula-
teur à tout le monde. Quant à lui, après un instant d'em-
barras en présence de ces regards curieux et de ce si-
lence affecté, il s'appuya contre la rampe de l'escalier,
croisant ses jambes l'une sur l'autre et jouant dédaigneu-
sement avec la plume de son chapeau.

Bientôt une grande rumeur se fit entendre; Cavalier se
retourna et aperçut Louis XIV. C'était la première fois
qu'il voyait le roi; à sa vue, il se sentit faiblir et le sang
lui monta au visage.

Arrivé à la hauteur de Cavalier, le roi s'arrêta, sous
prétexte de faire remarquer à Chamillart un nouveau pla-
fond que venait de terminer Le Brun, mais en effet pour
regarder tout à son aise l'homme singulier qui avait lutté
contre deux maréchaux de France, et traité de pair à pair
avec un troisième; puis, lorsqu'il l'eut examiné tout à
son aise

Quel est ce jeune seigneur? demanda-t-il à Chamillart.
Sire répondit le ministre en faisant un pas pour le
présenter au roi, c'est le colonel Jean Cavalier.

— Ah! oui, dit dédaigneusement le roi, l'ancien boulan-
ger d'Anduze.

Puis, haussant les épaules en signe de mépris, il conti-
nua son chemin.

Cavalier, de son côté, avait fait, comme Chamillart un
pas en avant, croyant que Louis XIV allait s'arrêter, lors-
que cette dédaigneuse réponse du grand roi le changea en
statue. Un instant il demeura immobile et pâlisant, au
point qu'on eût pu croire que la vie l'abandonnait; puis,
instinctivement, il porta la main à son épée; mais aussitôt,
compréhant qu'il était perdu s'il restait un instant de plus
parmi les hommes qui, tout en ayant l'air de trop le mé-
priser pour s'occuper de lui, ne perdaient pas de vue un
de ses mouvements, il s'élança de l'escalier sous le vesti-
bule, se précipita dans le jardin qu'il traversa en courant,
et rentra à son hôtel, maudissant l'heure où, sa fiant aux
promesses de M. de Villars, il avait abandonné ses mon-
tagnes, dans lesquelles il était aussi roi que Louis XIV
l'était à Versailles.

Le soir même, il reçut l'ordre de quitter Paris et de re-
joindre son régiment.

Cavalier partit sans avoir revu M. de Chamillart.
Le jeune Cénéval retrouva ses compagnons à Mâcon, et,
sans leur raconter l'étrange réception que le roi lui avait
faite, il leur laissa soupçonner pourtant qu'il craignait
non seulement qu'on ne tint pas fidèlement les promesses
de Villars, mais encore qu'on ne lui jouât quelque mauvais
tour. Il les engagea, en conséquence, à gagner la frontière
et à le suivre à l'étranger.

Alors, ces hommes, dont il a été si longtemps le chef, et
dont il est encore l'oracle, se mettent en marche sans
savoir où Cavalier les conduira. Arrivés à Dinan, ils font
leur prière, puis, désertant tous ensemble une patrie inhos-
pitable, ils traversent le mont Bellard, se jettent dans le
Porentruy et prennent le chemin de Lausanne.

Cavalier, comprenant que tout était fini pour son parti,
passa en Hollande, puis en Angleterre, où il reçut de la
reine Anne un accueil des plus honorables; il accepta du
service et eut le commandement d'un régiment de réfu-
giés; de sorte qu'il occupa dans la Grande-Bretagne ce
grade de colonel qui lui avait été vainement offert en
France. Cavalier commandait son régiment à la bataille
d'Almanza, et il se trouva, par hasard, opposé à un régi-
ment français. Alors, ces vieux ennemis se reconnurent, et,
rugissant d'une même colère, sans entendre aucun com-
mandement, sans exécuter aucune manœuvre, se ruèrent
les uns sur les autres avec une telle furie, qu'au dire du
maréchal de Berwick, ils se détruisirent presque entière-
ment. Cavalier survécut cependant à cette boucherie, dont
il avait largement pris sa part, et à la suite de laquelle il
fut nommé officier général et gouverneur de l'île de Wight.
Enfin, sa vie se prolongea jusqu'en 1740, qu'il mourut à
Chelsen, âgé de soixante ans.

Vers l'époque où se terminait cette guerre civile des Cé-
vennes, qui avait désolé si longtemps nos provinces du
Midi, une nouvelle arriva à Paris, rapide et inattendue
comme un coup de foudre: on apprit que madame de
Montespan était morte, le vendredi 27 mai 1707, à trois
heures du matin.

Nous avons dit qu'une fois chassée de la cour par l'in-
termédiaire de M. le duc du Maine, son fils, l'ancienne
favorite s'était retirée à la communauté de Saint-Joseph,
mais que, ne pouvant s'accoutumer à la vie du cloître, elle
allait souvent promener à Bourbon-l'Archambault et all
leurs ses remords ou plutôt ses espérances; car madame
de Montespan, plus jeune de cinq ou six ans que madame
de Maintenon, et toujours belle, se flattait, à la mort de
celle-ci, de rentrer à la cour et de reprendre sa puis-
sance sur le roi. Madame de Montespan passait donc sa vie
à aller des eaux de Bourbon aux terres d'Antin, et des
terres d'Antin à Fontevault. Tout ce qu'elle avait pu cor-
riger en elle elle l'avait fait, ou pour mieux dire elle

seigneur de Vendôme passait dans sa garde-
robe les vêtements de son arrière-petit-fils de Henri IV, il
fut introduit par les rois d'avoir deux
lorsqu'il écrivait ses lettres, recevait ses
en dinant à fond. Aussi, madame la
elle que les sirenes étaient amoitié femme
mais que M. de Vendôme était moitié
dans notre histoire de la
quelle influence la chaise
destinées du monde.

seigneur de Vendôme passait dans sa garde-
robe les vêtements de son arrière-petit-fils de Henri IV, il
fut introduit par les rois d'avoir deux
lorsqu'il écrivait ses lettres, recevait ses
en dinant à fond. Aussi, madame la
elle que les sirenes étaient amoitié femme
mais que M. de Vendôme était moitié
dans notre histoire de la
quelle influence la chaise
destinées du monde.

avait gardé ses défauts et acquis des vertus. Devenue pieuse, charitable et laborieuse, elle était restée altière, dominante et résolue. Elle en était venue à donner aux autres, près des trois quarts de ce qu'elle possédait; et, comme si ce n'était point assez de cet abandon de sa fortune, elle faisait aussi le sacrifice de son temps. Huit heures de la journée étaient consacrées par elle à des travaux d'aiguille destinés aux hôpitaux. Sa table — et elle avait aimé la table avec excès — était devenue simple et même frugale; à chaque heure du jour, elle quittait le feu, la compagnie, la conversation, pour aller prier dans son oratoire. Ses draps et ses chemises étaient de grosse toile jaune, cachés, il est vrai, sous des draps et des chemises ordinaires. Elle portait des bracelets, des jarretières et une ceinture à pointe de fer; et cependant, malgré cette austérité qui, dans son esprit, avait pour but de la rapprocher du ciel, elle avait une telle crainte de la mort, qu'elle payait plusieurs femmes dont l'unique emploi était de veiller près de son lit. Elle couchait tous ses rideaux ouverts avec toutes les veilles autour d'elle, beaucoup de

pardonne, et à cette mort elle prit le deuil comme les veuves ordinaires. Mais, ni avant ni après, elle ne reprit jamais ses livrées ni ses armes, qu'elle avait quittées pour prendre les armes de sa famille.

Belle et fraîche jus-qu'au dernier moment de sa vie, elle croyait toujours être malade et près de mourir. Cette inquiétude la poussait sans cesse à voyager, et, dans ses voyages, elle emmenait toujours avec elle une compagnie de sept ou huit personnes, et ces personnes, qui s'étaient frottées à elle et sur lesquelles son esprit s'était répandu comme le parfum de la rose sur le caillou de Saadi, ces personnes qui n'étaient pas elle, mais qui avaient vécu près d'elle, reportaient dans le monde ce dialogue animé, cette vive répartie, ce sel attique, que l'on appelle encore aujourd'hui l'esprit des Mortemart.

La dernière fois qu'elle alla à Bourbon-l'Archambault, quoiqu'elle fût en pleine santé, elle eut un pressentiment de sa mort, et disait qu'elle était à peu près sûre de ne point revenir de ce voyage. Elle paya deux années d'avance des pensions qu'elle faisait en grand nombre, presque



Le roi vit s'avancer un homme d'un extérieur repoussant.

lumière dans la chambre, et, comme elle avait pris soin de faire dormir ses femmes pendant le jour, chaque fois qu'elle se réveillait, elle voulait les trouver causant, riant ou jouant, tant elle craignait que la mort ne profitât de leur assoupissement pour la frapper. Et avec cela, chose étrange, jamais autour d'elle ni médecin ni chirurgien.

Puis, par un autre contraste, l'ancienne favorite avait conservé cette étiquette princière et cet extérieur de reine dont elle avait pris l'habitude au temps de sa faveur. Son fauteuil avait le dos appuyé au pied de son lit, et il n'en fallait pas chercher d'autre dans la chambre, pas même pour ses enfants, madame la duchesse d'Orléans et madame la duchesse de Bourbon. Monsieur l'avait toujours fort aimée, et ainsi faisait la grande Mademoiselle, dont nous avons, en 1693, oublié de consigner la mort; à ceux-là seulement on apportait des fauteuils. On peut juger par là comment elle recevait tout le monde: c'était avec des petites chaises à dos, semées çà et là dans son appartement, et dont ses nièces, pauvres filles sans fortune, faisaient d'ordinaire les honneurs.

Cela n'empêchait pas, dit Saint-Simon, que, par une fantaisie qui s'était tournée au devoir, toute la France n'y allât.

Et cependant, le père Latour, son confesseur, avait tiré d'elle un terrible acte de pénitence: c'était de demander pardon à son mari et de se remettre entre ses mains. Une fois décidée à cette démarche, l'altière favorite l'accomplit de bonne grâce: elle écrivit à M. de Montespan dans les termes les plus soumis et lui offrit de retourner avec lui s'il la daignait recevoir, ou de se rendre en quelque lieu qu'il lui voudrait désigner. Mais M. de Montespan lui fit répondre qu'il ne voulait ni la recevoir, ni lui prescrire rien, ni surtout entendre parler d'elle pendant le reste de sa vie. Effectivement M. de Montespan mourut sans lui

toutes à de pauvres gens de noblesse, et doubla ses aumônes.

En effet, madame de Montespan, quelques jours après son arrivée à Bourbon, se trouva tout à coup si mal dans la nuit du 26 mai, que les veilles, effrayées, envoyèrent éveiller à l'instant même toutes les personnes qui se trouvaient chez elle. Madame de Coëuvres accourut des premières, et, la trouvant près de suffoquer, lui administra à tout hasard l'émétique.

Ce remède rendit à la malade une tranquillité d'un instant dont elle profita pour se confesser. Mais, avant sa confession privée, elle fit sa confession publique, racontant toutes les fautes dont, depuis vingt ans, elle portait la peine; puis elle passa à sa confession privée, et, celle-ci accomplie, elle reçut les sacrements; et, chose singulière, à ce moment suprême, cette terreur de la mort, sa compagnie incessante l'abandonna, comme si son ombre froide et glacée se fût évanouie aux splendeurs célestes qu'elle contemplait déjà.

D'Antin, son fils, qu'elle n'avait jamais aimé, mais qu'elle avait cependant, par repentir bien plus que par tendresse, rapproché d'elle depuis quelque temps, arriva au chevet de son lit comme elle allait expirer; elle le reconnut et put lui dire encore:

— Vous me trouvez, mon fils, dans un état bien différent de celui où j'étais la dernière fois que nous nous sommes vus.

Cinq minutes après, elle expira. Presque aussitôt d'Antin partit, et le corps et les funérailles restèrent à la merci des valets.

Madame de Montespan avait légué son corps au tombeau de sa famille, situé à Poitiers, son cœur au couvent de la Flèche, et ses entrailles au prieuré de Saint-Menoux, peu distant de Bourbon-l'Archambault. Un chirurgien de vil-

l'empereur, et les autres, se contentant de les enlever, et de les porter dans les caves sur la porte de la ville, pour les faire servir à la Sainte-Chapelle, et à la messe de la paroisse, et leur rang, par conséquent, dans les livres de la ville fut exécuté à la lettre. Les autres, qui furent trouvés dans un coffre et dans une cage de fer, furent vendus d'un paysan qui se mit en voyage avec eux, et s'en alla à Meaux. Au milieu de la nuit, l'un d'eux se réveilla, et se mit à crier, et dit : « Sauveur de Dieu, quel genre de fardeau est-ce que j'ai sur les épaules, et comment est-ce que j'ai pu être en vie ! Il crut être le jouet de quelque mauvais sort, et vit ce qu'il contenait sur le revers de son habit, ce qui étoit de pores passait en ce moment par les pieds des animaux devorèrent les statues, et les plus hautes des femmes.

Après la mort de la grande époque de Louis XIV, de Versailles, les souvenirs secondaires, Versailles, le château de Marly, se plaça au goût du jour, et se plaça dans la grotte de Thémis, en une chapelle. Cette chapelle de Thémis dont on voit encore aujourd'hui les restes dans le bosquet des Bains d'Apollon, avait été vers le milieu des années du roi avec la Vallière, et vers le commencement de ses infidèles amours avec madame de Montespan, une des favorites de Louis XIV. Tous ces souvenirs se sont réunis pour en faire un lieu de mystères des délices. Perrault en avait dessiné l'architecture. Le Brun les statues, et, sur les dessins de Le Brun, Girardon avait fait le marbre et, d'un bloc gigantesque, avait fait saillir le groupe principal. Mais dès 1699, Louis XIV avait condamné la grotte aux mondains souvenirs, et sur ses ruines avait commencé de faire bâtir la chapelle que l'on voit encore aujourd'hui.

Se le roi eût la pénitence ne s'éteint pas du plaisir jusqu'à l'orgueil, Louis XIV, comme madame de Montespan, en était au repos, peut-être, mais pas encore à l'humilité. Montespan qui était chargé de l'exécution de la chapelle, lui leva lieu plus à Louis XIV qu'à Dieu. Il mit le talent de son seigneur au rez-de-chaussée, et la tribune royale au premier étage.

Peut-être est-ce ce singulier contraste qui, six ans après, fit passer à Massillon, sur le cercueil de Louis XIV, l'oraison funèbre qui commença par ces paroles, et dont le passé et le présent, mis en face l'un de l'autre, doublement la sublimité :

« Dieu seul est grand, mes frères ! »

Ce fut pendant cette année, où s'acheva la chapelle, qu'eut lieu la terrible famine de 1709. Les oliviers, cette grande ressource du Midi, périrent tous sans exception ; la plupart des arbres fruitiers ne virent point paraître leurs feuilles au printemps, et toute espérance de récolte fut d'avance détruite. Il n'y avait point de magasins en France, on essaya de faire venir du blé du Levant ; mais il fut pris par les vaisseaux ennemis, qui, depuis longtemps, dépassaient les nôtres en nombre. Nos armées moururent de faim, tandis qu'au contraire les Hollandais, ces fauteurs des nations approvisionnaient aux mêmes prix que dans les années d'abondance, les armées étrangères, de blé et de fourrage.

Louis XIV envoya sa vaisselle à la monnaie. Cette opération fut contre l'avis du chancelier et du contrôleur général, qui faisaient observer avec raison que cette ressource trop faible pour apporter un grand secours à l'Etat, manifestait notre détresse à l'ennemi. En effet, le peuple continua d'avoir faim, et, comme la faim étouffait tout autre sentiment pour la première fois Louis XIV vit des placards dans les rues safficher dans les carrefours et jusque sur les piédestaux de ses statues. Le dauphin, que le peuple aimait et auquel il n'avait rien à reprocher, puisqu'il était toujours resté ostensiblement et réellement étranger aux affaires, qui avaient amené la ruine de l'Etat, n'osait plus venir à Paris, car s'il y venait par hasard et que sa vue fut remarquée, il était suivi à l'instant même par le peuple, qui avait le cri de la douleur lui demandait un remède, et qui ne pouvait pas lui donner.

On se demanda, qu'on songea à établir l'impôt du dixième, autre ressource que qu'il se composait du dixième du revenu.

Ce projet fut proposé à Louis XIV, et il résista-t-il. Le roi, qui ne voulait pas de l'établissement de ce nouveau impôt, proposa de l'établir. Alors, son nouveau confesseur, le jésuite Le Tellier (car le père la Chaise était mort le 17 janvier 1709, après trente-deux ans de direction de la conscience royale), voyant Louis XIV triste et avoir l'air de souffrir de la cause de cette préoccupation, le roi répondit, comme la nécessité de l'impôt, si bien sentie, que elle fut, et ne pouvait combattre victorieusement les principes qui s'élevaient dans son esprit ; qu'il avait des raisons, et qu'avant de permettre l'établissement de cet impôt, il eût voulu que ces raisons fussent éclaircies. Le jésuite répondit au roi, que ces raisons étoient d'une

nature délicate, qu'il les approuvait et qu'il consulterait, dans le but de tranquilliser sa conscience, les casuistes les plus éclairés de la compagnie. En effet, après avoir disparu trois jours, le confesseur revint et assura intrepidement à son pénitent royal qu'il n'y avait pas matière à scrupule, attendu qu'étant le seul et véritable maître de tous les biens de son royaume, c'était en quelque sorte sur lui-même qu'il prélevait l'impôt.

« Ah ! dit le roi en respirant, vous me soulagez beaucoup, mon père, et me voilà tranquille désormais. Huit jours après l'édit fut rendu.

Le père la Chaise étant mort à plus de quatre-vingts ans. Plusieurs fois quoique sa tête et sa santé fussent restées assez fermes, il voulut, mais inutilement, se retirer ; c'est que le prêtre, bon homme au fond et assez sage conseiller, sentait venir la décadence prochaine de son corps et de son esprit. En effet, les infirmités et la décrépitude l'assailirent bientôt de concert ; les jésuites, qui le suivaient de l'œil, lui firent comprendre qu'il était temps de songer à la retraite ; c'était le désir qu'il avait déjà manifesté ; il revint donc à la charge auprès du roi, pria, supplanta Sa Majesté de le laisser penser à son propre salut, incapable qu'il se sentait de diriger désormais celui des autres ; mais Louis XIV ne voulut rien entendre. Les jambes tremblantes du bon père, sa mémoire éteinte, son jugement perdu, ses connaissances brouillées, rien ne rebuta le roi : il continua à se faire amener aux jours et aux heures accoutumées ce demi-cadavre et à dépêcher avec lui les affaires de sa conscience. Enfin, le lendemain d'un de ses voyages à Versailles, le père la Chaise s'affaissa si fort, qu'il reçut les sacrements. La sainte cérémonie terminée, il demanda une plume et de l'encre et eut encore le courage d'écrire de sa main au roi une longue lettre, à laquelle ce prince lit de sa main aussi une réponse tendre et prompt. Après quoi, le père la Chaise ne s'appliqua plus qu'à songer à Dieu.

Deux autres jésuites se trouvaient près du moribond ; c'étaient le père Le Tellier, provincial, et le père Daniel, supérieur de la maison professe. Ils lui demandaient deux choses : la première, s'il avait accompli les commandements de sa conscience, et la seconde, s'il avait pensé, dans ses derniers moments d'influence sur le roi, au bien et à l'honneur de la compagnie. Le père la Chaise répondit que, sur le premier point, il était en repos ; que, sur le second point, on s'apercevrait bientôt par les effets qu'il n'avait rien à se reprocher. Après avoir donné aux deux jésuites cette double assurance, le père la Chaise expira paisiblement à cinq heures du matin.

A son lever, Louis XIV vit apparaître les deux jésuites. Ils apportèrent les clefs du cabinet du confesseur, dans lequel il y avait beaucoup de papiers que l'on supposait secrets et que l'on croyait importants. Le roi les reçut devant tout le monde et fit un grand éloge de la bonté du père la Chaise.

« Il était si bon, dit Louis XIV, que je le lui reprochais souvent. Alors, il me répondait : « Ce n'est pas moi qui suis bon, sire, c'est vous qui êtes mauvais. »

Ce propos était si étrange dans la bouche de Louis XIV, que tous ceux qui l'entendirent baissèrent les yeux, ne sachant quelle contenance tenir.

La question faite au père la Chaise par les deux jésuites, et qui avait pour but de savoir si le roi choisirait son nouveau directeur dans leur compagnie, avait plus de portée qu'on ne pourrait le croire au premier abord. En effet, Maréchal, premier chirurgien de Louis XIV, lequel avait succédé à Félix, homme probe et sévère, raconta tout haut qu'un jour, étant dans le cabinet du roi, qui regrettait le père la Chaise et louait l'attachement de son confesseur pour sa personne, le roi lui cita comme une marque de cet attachement que, peu d'années avant sa mort, le père la Chaise lui avait demandé en grâce de choisir un confesseur dans sa compagnie, en ajoutant qu'il connaissait bien cette compagnie, qu'elle était très entendue, qu'elle était composée de bien des sortes de gens dont on ne pouvait répondre et dont l'esprit et le pouvoir s'étendaient partout ; qu'il ne fallait pas pousser ces gens au désespoir en leur ôtant la direction de la conscience du roi et, par conséquent, l'influence qu'ils pouvaient prendre par là aux affaires temporelles, et se mettre ainsi dans un péril dont lui-même ne pourrait répondre ; car, disait-il encore, un mauvais coup est bientôt fait et n'est pas sans exemple.

Le roi se souvint de ce précieux avis ; il voulait vivre, et vivre en sûreté. Les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers furent donc chargés d'aller à Paris et de s'informer lequel d'entre tous les jésuites était le plus digne de l'honneur qu'attendait la société. Les deux ducs choisirent le père Le Tellier.

Le père Le Tellier était entièrement inconnu du roi lorsqu'il obtint cette faveur, et Louis XIV avait vu pour la première fois son nom sur une liste de cinq ou six jésuites que le père la Chaise lui avait présentée, comme des

sujets propres à lui succéder. Il avait passé par tous les degrés de la compagnie; il avait été poète, théologien, recteur, provincial et écrivain ardent sur le molinisme, poursuivant le renversement de toutes les autres sectes ambitieuses d'établir sa compagnie sur les ruines des autres sociétés, nourri dans les principes du prosélytisme le plus violent, admis à tous les secrets de l'Ordre, à cause du génie que la société lui avait reconnu; il n'avait vécu depuis dix ans que d'études, d'intrigues et d'ambition. Son esprit dur, entêté, infatigable, incessamment appliqué aux questions d'influence, dépourvu de tout autre goût, méprisant toute société, ennemi de toute dissipation, ne faisant cas des hommes, même de ceux qui appartenaient au même ordre que lui, qu'en raison de la conformité de leur caractère avec le sien et de leurs passions avec les siennes, exigeant chez les autres un travail pareil à celui auquel il se livrait sans interruption, et ne comprenant pas, avec sa tête et sa santé de fer, qu'on pût jamais avoir besoin de repos, en outre, lâche, trompeur, cachant les plus sous les replis, exigeant tout, ne rendant rien, manquant aux paroles les plus expressément données lorsqu'il ne lui importait pas de les tenir, poursuivant avec fureur ceux qui les avaient reçus et qui pouvaient lui reprocher sa mauvaise foi, ayant conservé toute la rudesse de son extraction, grossier et ignorant à surprendre, insolent et impétueux à effrayer, ne connaissant du monde ni ses mesures, ni ses degrés, ni ses engagements; c'était un homme terrible qui, couvert ou à découvert, ne marchait qu'à un seul but, c'est-à-dire à la destruction de tout ce qui pouvait lui nuire, et qui, parvenu à l'autorité, ne se cacha plus de ce désir et de cette volonté.

La première fois qu'il fut présenté à Louis XIV, le roi vit s'avancer un homme d'un extérieur repoussant, d'une physiologie ténébreuse et fausse avec des yeux louches et méchants. Il n'y avait avec le roi que Blouin le premier valet de chambre, et Fagon le médecin; l'un appuyé sur la cheminée, l'autre courbé sur son bâton, tous deux examinant avec intérêt cette première entrevue.

— Mon père, demanda le roi quand on eut nommé le nouveau confesseur, êtes-vous parent de MM. Le Tellier?

— Moi, sire! répondit le père en s'anéantissant devant le roi, moi, parent de MM. Le Tellier! Je suis bien loin de cela, étant seulement fils d'un pauvre paysan de basse Normandie.

Fagon, qui avait écouté ces paroles et remarqué l'air dont elles avaient été prononcées, s'approcha alors de Blouin, et, lui montrant le jésuite du coin de l'œil :

— Voilà, lui dit-il, un grand hypocrite, ou je me trompe fort.

Tel était l'homme aux mains duquel tombait l'avenir du roi et de l'Etat, puisque Louis XIV avait dit : « L'Etat, c'est moi. »

En arrivant au poste élevé qu'il venait de conquérir, le père Le Tellier songea d'abord à venger ses injures particulières. Les jansénistes avaient fait condamner à Rome un de ses livres traitant des cérémonies chinoises. Il était mal personnellement avec le cardinal de Noailles; il envoya aux évêques des lettres, des mandements et des accusations contre ce cardinal, au bas desquels ils n'avaient plus qu'à mettre leur nom, et vingt dénonciations arrivèrent à la fois à Louis XIV contre ce prélat. Puis il envoya à Rome cent trois propositions presque toutes jansénistes à condamner. Le saint-office en condamna cent une.

Louis XIV oublia ou plutôt se souvint que les solitaires de Port-Royal avaient produit des hommes qui s'étaient appelés Arnauld, Nicole, Le Maistre, Herman et Sacy; que ces hommes avaient jusqu'à l'époque de sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1699, entouré de respect madame de Longueville, sa vieille ennemie, qui ne voulant plus être galante, s'était faite dévote, et qui, ne pouvant plus combattre, voulait intriguer, et les persécutions, à peu près éteintes sous le père La Chaise, recommencèrent avec une nouvelle ardeur sous le père Le Tellier. Cependant le roi avait vendu pour quatre cent mille francs de vaisselle d'or; les plus grands seigneurs, à son exemple, envoyèrent leur vaisselle d'argent à la Monnaie; madame de Maintenon ne mangeait plus que du pain d'avoine; enfin Louis XIV n'hésita pas à faire demander la paix aux Hollandais, autrefois si méprisés par lui.

C'est que, comme nous l'avons dit, Louis XIV avait perdu successivement les batailles de Blenheim, de Ramillies, de Turin, et de Malplaquet.

La bataille de Blenheim nous avait coûté, à nous, une armée superbe, tout le pays situé entre le Danube et le Rhin, et à la maison de Bavière, notre alliée, ses Etats héréditaires.

La défaite de Ramillies nous avait fait perdre toute la Flandre, et nos troupes battues ne s'étaient arrêtées qu'aux portes de Lille.

La déroute de Turin nous avait enlevé la possession de l'Italie. On occupait bien encore quelques places; mais on

proposait à l'empereur de les lui céder, pourvu qu'il laissât se retirer, sans les inquiéter, les quinze mille hommes de troupes qui les occupaient.

Enfin le désastre de Malplaquet repoussa nos armées des bords de la Sambre jusqu'à Valenciennes.

Cette dernière bataille était la plus terrible qu'on eût livrée sous le règne de Louis XIV; on y avait tiré, chose inouïe jusqu'alors, onze mille coups de canon; depuis, à Wagram, on en tira soixante et onze mille, et cent soixante et quinze mille à Leipzig. Jusqu'à présent cette dernière bataille est demeurée comme l'apogée de la destruction.

L

MALADIE DE LA DUCHESSE DE BOURGOGNE. — LE DUC DE FRONSAC. — SON MARIAGE. — AMANTS DE LA JEUNE DUCHESSE. — NANGIS. — MAULEVRIER. — ENFANTS DE MADAME DE BOURGOGNE. — OPÉRATIONS MILITAIRES. — VILLEROY EN FLANDRE. — DÉFAITE DE RAMILLIES. — IL EST REMPLACÉ PAR VENDÔME. — LE DUC D'ORLÉANS EN ITALIE. — DÉROUTE DE TURIN. — LE MÊME PRINCE EN ESPAGNE. — SINGULIERS SCRUPULES DE LOUIS XIV. — AFFAIRE DE LÉRIDA. — INTRIGUES CONTRE LE DUC D'ORLÉANS. — SITUATION CRITIQUE DE PHILIPPE V. — PRISE DE MADRID PAR L'ARCHIDUC CHARLES. — FOLLES ESPÉRANCES DU DUC D'ORLÉANS. — PROPOSITIONS HUMILIANTES DE LOUIS XIV. — DURETÉ DE SES ENNEMIS. — VENDÔME APPELÉ EN ESPAGNE.

Au milieu de toutes ces tristesses, la seule chose qui égayait un instant la cour, c'était la gentillesse et l'esprit de la jeune madame de Bourgogne, dont l'influence sur Louis XIV et sur madame de Maintenon continuait d'être la même. Après la mort de Monsieur, qu'elle aimait fort, elle avait, au grand ennui de Louis XIV, paru trop longtemps chagrine; puis, pour s'être baignée imprudemment après avoir mangé beaucoup de fruits, elle était tombée malade, et, comme c'était au mois d'août, à l'époque des voyages de Marly, le roi, dont l'affection n'allait jamais jusqu'à la contrainte, ne voulut ni retarder son départ ni laisser la malade à Versailles; de sorte que la pauvre princesse, fatiguée du voyage, se trouva bientôt à l'extrémité; elle se confessa deux fois. Le roi, madame de Maintenon et le duc de Bourgogne étaient au désespoir; car la prédiction du prophète de Turin annonçant que la princesse devait mourir jeune leur revenait en mémoire. Enfin, à force de saignées et d'émétique, double traitement dans lequel consistait à peu près toute la médecine du grand siècle, elle se trouva mieux; mais alors Louis XIV voulut retourner à Versailles sans attendre la convalescence, et il ne fallut pas moins que les prières de madame de Maintenon et la déclaration des médecins pour obtenir huit jours de délai. Ces huit jours écoulés, madame la duchesse de Bourgogne se trouvait encore si faible, qu'elle était obligée de se tenir couchée tout le jour dans une chambre où ses dames et quelques privilégiés faisaient le jeu pour l'amuser.

A cette époque apparaissait à la cour François Armand, duc de Fronsac, qui, depuis, sous le nom de duc de Richelieu, devint le type de l'aristocratie du siècle de Louis XV, comme Lauzun l'avait été de la seigneurie du siècle de Louis XIV.

Le jeune duc, âgé de quinze ans à peine, venait d'exécuter, en épousant mademoiselle de Noailles, un traité fait trois ans avant sa naissance entre son père et la marquise de Noailles, lesquels, en se mariant, s'étaient promis d'unir leurs enfants. Cela donnait au jeune Fronsac, qui n'aimait point sa femme et qui avait fait tout son possible pour ne pas l'épouser, un petit air sacrifié qui, joint à la promesse qu'il avait faite publiquement de ne jamais être en réalité son époux, imprimait au commencement de cette carrière un caractère d'originalité qui ne fit que s'accroître par la suite. Au reste, charmant de corps et d'esprit, laissé libre par son père dès sa plus tendre jeunesse, il avait débuté à la cour par un succès universel, et près de madame la duchesse de Bourgogne par un succès tout particulier.

Cette préférence de la princesse pour le petit duc n'était

on insouciance et sa paresse, rétablissait les affaires d'Italie, Villeroy, que, dans l'espérance sans doute des nouvelles tutes qu'il devait faire, le prince Eugène venait de nous envoyer sans rançon, prenait le commandement de 10,000 hommes qui nous restaient en Flandre promettant de s'opérer par de brillants et prompts succès ce qu'il appelait un malheur et que l'histoire a nommé ses fautes. Cet engagement du roi à pousser ce favori sans mérite, n'était pas approuvé quoiqu'il fût applaudi. Chacun s'empressa de complimentier avant son départ le nouveau général, tout en doutant qu'une influence heureuse dût sortir d'un pareil choix, lui, le maréchal de Duras, auquel il reprochait de n'avoir pas joint ses félicitations à celles des autres, lui répondit :

— Mes compliments ne sont que différés, monsieur le maréchal, et je les garde pour votre retour.

Les prévisions ne tardèrent pas à se réaliser ; on en vint aux malins à Ramillies. A Blenheim, on s'était battu huit heures et l'on avait perdu près de 6,000 hommes ; à Ramillies, armée ne résista pas quarante minutes en tout, et les Français perdirent 20,000 soldats. La Bavière et Cologne nous furent enlevées par la bataille de Blenheim ; toute la lande nous le fut par celle de Ramillies, Marlborough, fait en récompense de ses dernières victoires, entra triomphant à Anvers, à Bruxelles, à Ostende et à Menin. Villeroy et cinq jours sans oser écrire au roi cette nouvelle qui déjà avait parvenue à Versailles et n'attendait que sa confirmation, le roi n'osa pas soutenir davantage le maréchal et le rapela. Mais, en le rappelant, il voulut le consoler, et, lorsqu'à son retour, il le vit s'avancer tout honteux, au lieu de lui faire un reproche, le vint au-devant de lui, et lui dit avec un soupir :

— *Monsieur le maréchal, on n'est pas heureux à notre âge.* La voix publique désignait le duc de Vendôme comme pouvant seul réparer ces campagnes de Flandre si courtes et décisives. C'était, en effet, le général le plus populaire de l'époque, et l'on fredonnait jusque dans le Louvre les couplets de cette chanson, qui se chantait tout haut dans les rues :

Savoyards et Allemands,
Qui vous rend si mécontents ?
Vendôme.

Eugène, prince mutin,
Qui te rend donc si chagrin ?
Vendôme.

Tu croyais prendre, en passant,
Après du pont de Cassan,
Vendôme.

Mais qui jeta dans l'Adda,
Tes hommes et tes dada ?
Vendôme.

Qui fit, malgré tes efforts,
Huit mille de tes gens morts ?
Vendôme.

Et vous, pri ce (1) sans pareil,
Qui vous a gobé Verceil ?
Vendôme.

Le duc d'Orléans fut envoyé pour remplacer Vendôme en Italie ; mais le prince ne mit le pied de l'autre côté des Alpes que pour assister à un échec qui lui prouva que, tout à la plaçant à la tête d'une armée, le roi s'en était réservé le commandement. Le duc, en arrivant au camp devant Tullin, se trouva avoir pour lieutenants généraux le duc de la Feuillade, l'un des hommes les plus brillants et les plus aimables du royaume, le même qui érigea de ses propres deniers la statue de Louis XIV sur la place des Victoires, et le maréchal de Marsin, le même qui avait perdu la bataille de Blenheim, et pour ennemis le prince Eugène et le duc de Savoie, qui, après avoir été longtemps allié infidèle, s'était éuni enfin aux impériaux, et faisait la guerre à ses deux frères. Le duc d'Orléans comprit qu'il allait être attaqué et qu'il perdrait tous les avantages que lui avait donnés l'offensive. Il assembla un conseil de guerre, qui se composait du maréchal de Marsin, du duc de la Feuillade, puis d'Alberotti et de Saint-Frémont, qui servaient sous eux.

Il exposa alors la situation avec une grande netteté, et termina son discours en proposant de marcher à l'ennemi. Le plan que proposait le jeune duc était si clair, il présentait de tels avantages, que chacun répéta après lui qu'il fallait marcher ; mais alors le maréchal de Marsin tira de sa poche un ordre signé du roi, qui prescrivait aux deux généraux et au duc lui-même de déférer à son avis en cas d'action, et il déclara que son avis était de rester dans les lignes.

Le duc d'Orléans, indigné qu'on l'eût envoyé à l'armée comme prince du sang et non comme général, attendit le prince Eugène, qui attaqua les retranchements et les força après deux heures de combat. Aussitôt les lignes et les tranchées sont abandonnées, l'armée se disperse et bagages, provisions, munitions, caisse militaire, tombent aux mains de l'ennemi. Le duc d'Orléans et le maréchal de Marsin, qui avaient payé de leur personne comme de simples soldats, étaient blessés tous deux. Un chirurgien du duc de Savoie coupa la cuisse au maréchal, qui mourut quelques instants après l'opération, en avouant qu'il avait reçu l'ordre, en quittant Versailles, d'attendre qu'on vint lui offrir la bataille et non de la présenter.

Cet ordre fut cause qu'après 2,000 hommes tués seulement, 70,000 furent dispersés ; que les fuyards à grand-peine se trouvaient ramenés dans le Dauphiné, et qu'on perdit en quelques mois le Milanais, le Mantouan, le Piémont et enfin le royaume de Naples.

Cependant, après son retour à Paris, le duc d'Orléans reçut le commandement général en Espagne, avec une omnipotence qui eût probablement sauvé l'Italie, s'il l'avait eue au camp de Turin. Il fit aussitôt tous ses préparatifs de départ, composant sa maison et emmenant ceux du conseil ou du courage desquels il croyait être le plus sûr. Au moment de partir, le roi lui demanda la liste des personnes qu'il emmenait. Au nombre de ces personnes était M. de Fontpertuis. Arrivé à ce nom, le roi s'arrêta.

— Comment ! mon neveu, s'écria-t-il, vous emmenez M. de Fontpertuis, le fils d'une femme qui a été amoureuse de M. Arnauld et qui a couru publiquement après lui ! M. de Fontpertuis ! un janséniste ! je ne veux pas de cela avec vous.

— Ma foi ! sire, lui répondit le duc d'Orléans, je ne défends pas la mère ; mais pour le fils, être janséniste ! il ne croit pas même en Dieu.

— M'en donneriez-vous votre parole ? dit le roi.

— Sire, foi de gentilhomme.

— Alors, si en est ainsi, dit Louis XIV, vous pourrez l'emmener.

Le roi en était arrivé, comme on le voit, à préférer un athée à un janséniste.

Le duc d'Orléans partit donc pour l'Espagne avec qui bon lui semblait, et y rejoignit le duc de Berwick quelques jours après la bataille d'Almanza, que celui-ci venait de gagner sur Galloway. Le duc alla mettre le siège devant Lérída, qui passait pour imprenable, et qui fut prise cependant après dix jours de tranchée ouverte.

Le duc d'Orléans voulut à l'instant même aller faire le siège de Tortose ; mais l'année était trop avancée, et force lui fut de remettre à l'année suivante la continuation de ses victoires. Il revint donc à Versailles, où il fut admirablement reçu par le roi, lequel lui dit :

— Ce vous est une grande gloire, mon neveu, d'avoir réussi là où M. le prince de Condé a échoué.

En effet, non seulement le prince de Condé, mais encore le comte d'Harcourt, avaient été obligés de lever le siège de Lérída.

L'année suivante, le duc d'Orléans revint en Espagne, mais tout y était dans une si grande misère au moment où il arriva, que les conseillers d'Aragon, n'étant pas payés de leurs appointements, venaient d'envoyer une requête pour solliciter de Sa Majesté Catholique la permission de demander l'aumône. Il fallut chercher les moyens de suppléer à tout. Cela prit beaucoup de temps, et, comme M. le duc d'Orléans laissait à Paris une foule d'ennemis parmi lesquels il fallait compter toute la famille de Condé, que le mot du roi avait blessée, et madame de Maintenon qui prenait continuellement texte de la conduite du prince pour le dénigrer aux yeux du roi, le bruit se répandit que M. le duc d'Orléans négligeait la guerre et ne restait à Madrid que parce qu'il était amoureux de la reine d'Espagne. Celle qui fit surtout courir ce bruit, ce fut madame la Duchesse, qui, à ce que disaient les chroniques de la cour, haïssait le duc d'Orléans pour l'avoir trop aimé. Tous ces bruits revenaient au prince, qui, en connaissant la source, gardait naturellement rancune aux auteurs, et surtout à madame de Maintenon dont, depuis dix ans, il avait à combattre la haine. Madame de Maintenon avait pour correspondante en Espagne madame des Ursins, qui gouvernait tout auprès du roi Philippe V, guerre et finances, et qui n'avait pris, à ce qu'on assurait, par l'influence de madame de Maintenon, ni fait prendre aucune mesure pour la campagne, si bien que, comme madame de Maintenon dirigeait tout de Versailles, et que madame des Ursins régnait sous ses ordres à l'Escurial, on appelait madame de Maintenon le capitaine et madame des Ursins le lieutenant. Une santé insolemment cynique que porta M. le duc d'Orléans à ces deux chefs en jupon, acheva de gâter ses affaires déjà fort entamées à la cour par les sourdes menées de ses ennemis. Cependant, par sa force de persévérance, il arriva à se mettre en campagne mais sans avoir jamais pour plus de huit jours de subsis-

1) Le duc de Savoie.

dix mille recrues, poursuit à son tour les vainqueurs, qui sentent enfin que l'heure de la défaite est revenue pour eux, ramène le roi dans son palais de Madrid, chasse l'ennemi devant lui, le repousse vers le Portugal, le suit pas à pas, passe le Tage à la nage comme il ferait d'un simple ruisseau, enlève le général Stanhope avec cinq mille Anglais, atteint Staremborg, et remporte sur lui la victoire de Villaviciosa, victoire si glorieuse, si complète, si décisive, qu'elle releva tout ce qui était abattu, retablit tout ce qui était désespéré et raffermi à tout jamais sur le tête de Philippe V la double couronne des Indes et de l'Espagne.

Il avait fallu quatre mois pour faire cette campagne, qui n'a son égale que dans les marches fabuleuses de Napoléon.

Tout à coup on apprit en France la disgrâce de la duchesse et du duc de Marlborough. C'était une grande et incroyable nouvelle, car la duchesse de Marlborough gouvernait la reine Anne, et le duc gouvernait l'Etat; par Godolphin, beau-père d'une de ses filles, il tenait les finances; par le secrétaire Sunderland, son gendre, il tenait le cabinet; toute la maison de la reine était aux ordres de sa femme; toute l'armée, dont il donnait les emplois, était aux siens. A la Haye, il avait plus de crédit que le grand pensionnaire, en Allemagne, il balançait le pouvoir de l'empereur, qui avait besoin de lui. Partage fait entre ses quatre enfants, il lui restait encore, sans les grâces et les faveurs de la cour, un million cinq cent mille livres de rente.

Eh bien, toute cette fortune était tombée, toute cette haute position était perdue; tout cet édifice, lentement et laborieusement construit, s'était écroulé, parce que lady Marlborough, par une méprise affectée et en présence de la reine, avait laissé tomber une jatte d'eau sur la robe de milady Masham, dont le crédit commençait à balancer le sien.

Cette maladresse calculée amena une querelle entre lady Marlborough et la reine. La duchesse se retira dans ses terres. On ôta d'abord le ministère à Sunderland, puis les finances à Godolphin, puis enfin le généralat à Marlborough. Un nouveau ministère fut nommé.

Quelques jours après cette nomination, c'est-à-dire vers la fin de janvier 1711, un prêtre inconnu, nommé l'abbé Gauthier, qui autrefois avait été l'aide de l'aumônier du maréchal de Tallard dans son ambassade auprès du roi Guillaume, et qui, depuis ce temps, était demeuré à Londres, arriva à Versailles, et, se rendant chez le marquis de Torcy, qu'après quelques difficultés il parvint enfin à voir, il lui dit :

— Voulez-vous faire la paix, monsieur? Je viens vous apporter les moyens de la traiter.

Le marquis de Torcy prit d'abord cet homme pour un fou. Mais alors celui-ci raconta au ministre cette révolution inattendue qui s'était accomplie en quelques heures; aussitôt le marquis de Torcy comprit que, non par sympathie pour la France, mais par haine contre Marlborough, le nouveau ministère ne s'opposerait effectivement pas à la paix.

En même temps, on apprit une autre nouvelle non moins inattendue et non moins heureuse: l'empereur Joseph eut de mourir, laissant la couronne d'Autriche, l'empire d'Allemagne et ses prétentions sur l'Espagne et sur l'Amérique à son fils Charles, qui fut élu empereur quelques mois après.

La ligue contre Louis XIV s'était faite pour qu'il ne possédât pas tout à la fois la France, l'Espagne, l'Amérique, la Lombardie, le royaume de Naples et la Sicile. On comprit que ce serait une imprudence non moins fatale que de faire l'empereur d'Allemagne aussi grand qu'on avait craint un instant que le roi de France ne le devint.

Mais alors, pour contre-poids à ces deux nouvelles, qui laissaient quelques espérances, Dieu permit qu'une autre série de malheurs s'abattit autour de Louis XIV. Le dauphin, son fils unique, Monseigneur, meurt le 14 avril 1711; madame la duchesse de Bourgogne meurt le 12 février 1712; le duc de Bourgogne, devenu dauphin, meurt le 18 du même mois et dans la même année; enfin, trois semaines après, le duc de Bretagne, l'aîné de leurs fils, les suit au tombeau, et il ne reste plus, de cette vieille lignée et de cette triple génération, que le duc d'Anjou, faible enfant dont on était si loin de prévoir la fortune à venir, que Dangeau oublie d'inscrire sur son journal le jour de la naissance de celui qui sera, cinq ans plus tard, le roi Louis XV.

Disons quelques mots de toutes ces morts qui furent si rapprochées, et qui produisirent un effet si terrible, qu'on ne les voulut point croire naturelles.

Commençons par Monseigneur, qui était à cette époque âgé de cinquante ans.

Le lendemain des fêtes de Pâques de l'an 1711, Monseigneur, allant à Meudon, rencontra à Chaville un prêtre qui portait le viatique à un malade; il fit aussitôt arrêter

sa voiture, descendit, se mit à genoux avec madame la duchesse de Bourgogne, et, le prêtre étant passé, demanda de quelle maladie était atteint le moribond. On lui répondit que c'était de la petite vérole.

M. le dauphin n'avait en la petite vérole que tout enfant, fort légère et volante seulement. C'était sa terreur continuelle; aussi la réponse lui fit-elle impression, et le soir même, en causant avec son premier médecin, Boudin, il lui dit qu'il se serait nullement étonné d'avoir avant quelques jours la petite vérole.

Le lendemain, jeudi 11 avril, Monseigneur se leva à son heure habituelle, il devait courir le loup dans la matinée; mais, en s'habillant, il se trouva faible et tomba sur une chaise. Son médecin le força aussitôt à se coucher, et à peine fut-il au lit, que la fièvre se déclara. Une heure après, le roi fut averti; mais il crut à une simple indisposition.

Il n'en fut pas ainsi de M. le duc et de madame la duchesse de Bourgogne, qui étaient chez Monseigneur et qui, quoiqu'ils soupçonnassent la gravité de la maladie, lui rendirent, sans permettre que personne les assistât dans ces pieuses fonctions, tous les soins dont le malade avait besoin. Tous deux ne quittèrent Monseigneur que pour le souper du roi, qui, seulement par eux, connut la situation véritable de son fils.

Le lendemain matin, 12, Louis XIV envoya un messager à Meudon et apprit à son réveil que Monseigneur était en grand péril; il déclara aussitôt qu'il partait pour visiter son fils et resterait auprès de lui, quelle que fût la maladie, tout le temps que la maladie durerait.

En même temps, il défendit de le suivre à tous ceux qui n'auraient pas eu la petite vérole, et particulièrement à ses enfants.

La maladie se déclara, et le dauphin parut aller mieux. Alors, on le crut sauvé; le roi continua de présider son conseil et de travailler avec ses ministres comme à l'ordinaire, voyant Monseigneur le matin, le soir, quelquefois même dans l'après-dînée, et toujours dans la ruelle de son lit.

Le mieux se continuait, et les dames de la halle, ces fidèles amies de Monseigneur, revinrent lui faire leurs compliments. Le prince, reconnaissant de cette affection, les voulut voir, les fit entrer dans sa chambre; ce qui excita si fort leur enthousiasme, qu'elles se jetèrent sur son lit pour lui baiser les pieds à travers la couverture. Puis elles se retirèrent en disant qu'elles allaient faire chanter un *Te Deum*, pour réjouir tout Paris de cette convalescence.

Cependant, le 14 avril, Monseigneur se trouva plus mal, son visage eut extraordinairement, la fièvre le reprit plus fort, et un peu de délire accompagna sa fièvre. Madame de Conti se présenta à lui; le prince ne la reconnut point.

Vers quatre heures de l'après-midi, l'état du malade avait tellement empiré, que Boudin proposa à Fagon d'envoyer chercher à Paris quelques médecins des hôpitaux, qui, ayant plus l'habitude d'étudier le fleau qu'eux autres, médecins de la cour, pussent leur donner d'utiles conseils. Mais Fagon refusa positivement et défendit même qu'on prévint le roi de cette rechute, de peur que la nouvelle n'empêchât Sa Majesté de souper.

En effet, pendant que le roi était à table, l'état de l'auguste malade empirait de plus en plus, et la tête commençait à tourner à tous ceux qui l'entouraient. Fagon lui-même, effrayé de la responsabilité qu'il avait prise, se mit à entasser remède sur remède, sans en attendre l'effet. Le curé de Meudon, qui tous les soirs allait prendre des nouvelles de Monseigneur, se présenta comme d'habitude, trouva toutes les portes ouvertes, les valets éperdus, entra dans la chambre, et, courant au malade, lui prit la main et lui parla de Dieu. Le prince était plein de connaissances, mais hors d'état de parler. Le prêtre en tira quelque chose qui ressemblait à une confession, lui dicta des prières que le pauvre prince répéta confusément en se trappant la poitrine et en serrant de temps en temps la main du curé.

Cependant Louis XIV sortait de table lorsque Fagon se présenta à lui tout éperdu en s'écriant :

— Sire, il n'y a plus aucun espoir, et Monseigneur va mourir.

Le roi pensa tomber à la renverse à cette nouvelle. Il prit à l'instant même le chemin de l'appartement de son fils; mais, à la porte de la chambre, il trouva madame de Conti, qui le reboussa des mains, lui disant qu'il ne devait plus maintenant penser qu'à lui-même. Le roi écrasé d'un coup aussi inattendu, tomba en faiblesse sur un canapé qui se trouvait à cette porte, demandant tout faible qu'il était, des nouvelles de Monseigneur à chaque personne qui sortait de la chambre.

Madame de Maintenon accourut à son tour, s'assit sur le même canapé, tâchant de pleurer et essayant d'emmener

chose de contraint, de fixe et de farouche dans le regard. Il avait le visage tout marbré de taches plutôt livides que rougeâtres. Le roi fit aussitôt appeler les médecins, qui lui tâtèrent le pouls, et, l'ayant trouvé mauvais, lui dirent qu'il serait à propos qu'il se mit au lit.

Le lendemain dimanche 14, l'inquiétude augmenta sur le dauphin : lui-même, tout au contraire de la duchesse, ne se dissimulant pas son état, en parla à Boudin comme d'un mal dont il ne croyait pas se relever. Les jours suivants, le mal augmenta sans cesse, jusqu'à ce que, le mercredi 17, les douleurs devinssent si violentes, que le malade déclara qu'il lui semblait que ses entrailles brûlaient. Aussi, le soir, vers onze heures, le dauphin envoya-t-il demander au roi la permission de communier le lendemain. Le roi l'accorda, et, le jeudi 18 février, à sept heures et demie du matin, il communia ; une heure après, il était mort. Ce prince n'avait pas trente ans.

M. le duc de Bourgogne était plutôt petit que grand ; il avait le visage long et brun, le front bien fait, avec de beaux yeux aux regards vifs, tantôt doux, tantôt perçants ; mais là s'arrêtait la libéralité de la nature. Le bas du visage était pointu et allongé comme celui des bossus : il avait le nez long outre mesure, les lèvres et la bouche agréables quand il ne parlait point ; mais, lorsqu'il parlait, comme le râtelier supérieur s'avauçait et emboîtait celui de dessous, sa figure devenait tout à fait disgracieuse. On s'aperçut de bonne heure que la taille lui tournait ; on employa tous les moyens connus pour arrêter cette déviation, mais la nature l'emporta, et il devint si particulièrement bossu d'une épaule, qu'il cessa d'être d'aplomb, pencha d'un côté et devint boiteux. Cependant il n'en marchait pas moins aisément, moins volontiers ni moins vite, et, comme il aimait beaucoup à monter à cheval, il continua de se livrer à cet exercice, quoiqu'il y fût on ne peut plus ridicule. Au reste, humble et patient sur toutes choses, le duc de Bourgogne ne pouvait souffrir aucune allusion, soit volontaire, soit involontaire, à son infirmité.

Ce jeune prince, héritier probable d'abord, puis héritier présomptif de la couronne, était né avec un caractère qui fit trembler tous ceux qui l'entouraient. Dur et colére, se laissant emporter à la plus grande violence, même contre les choses inanimées, impétueux avec fureur, incapable de souffrir la moindre résistance, opiniâtre à l'excès, effrayant dans ses accès d'impatience au point de faire craindre que sa colére ne tournât contre lui-même, passionné pour toutes les voluptés : aimant le vin, la table, la chasse avec fureur, la musique avec un enivrement qui le plongeait dans l'extase, le jeu avec un amour-propre qui ne lui permettait pas d'avouer qu'il eût été vaincu même aux chances du hasard ; souvent farouche, naturellement cruel, barbare en raillerie, impitoyable à reproduire les ridicules des autres avec une justesse qui les assomait ; regardant, du haut de l'Olympe paternel, les hommes comme des êtres avec lesquels il n'avait aucune ressemblance : à peine ses deux frères, élevés dans une égalité parfaite, lui semblaient-ils des intermédiaires entre lui et le genre humain : plein d'esprit, d'une pénétration profonde jusque dans ses emportements, ses réponses étonnaient ; enfin l'étendue et la viracité de son tempérament étaient telles, qu'elles l'empêchaient de s'appliquer à une seule chose, et qu'il fallut toujours lui en enseigner plusieurs à la fois pour qu'il les apprît bien.

Le duc de Beauvilliers, gouverneur du prince, sentit, dès le jour où l'enfant quitta les femmes pour passer entre ses mains, à quelle lutte il devait se préparer. Secondé de Fénelon, de Fleury et de Moreau, son premier valet de chambre, homme fort au-dessus de son état, il se mit à attaquer les uns après les autres tous ces défauts, à les combattre avec persévérance et à les vaincre successivement. Aidé de Dieu, qui fit, dit Saint-Simon, un ouvrage de sa droite, il accomplit victorieusement cette rude mission, et, à vingt ans, le duc de Bourgogne était sorti de l'abîme de sa jeunesse, doux, affable, humain, modéré, patient, humble et austère pour lui, miséricordieux et compatissant pour les autres.

Le prince avait auprès de lui un de ses menins, nommé Gamache, qui lui disait tout, l'ayant mis sur le pied de tout entendre. Lors de la campagne que le duc de Bourgogne, on se le rappelle, fit en Flandre, le prince était accompagné du chevalier de Saint-George, qui servait comme volontaire dans l'armée ; mais, au lieu de lui témoigner le respect dû à un roi détrôné, car, à cette époque, le chevalier de Saint-George était Jacques III, le duc de Bourgogne le traitait avec une légèreté si offensante, qu'un jour Gamache, s'approchant du prince :

— Monseigneur, lui dit-il, votre procédé avec le chevalier de Saint-George est apparemment une gageure ; si cela est, vous l'avez gagnée depuis longtemps ; ainsi donc, je vous le conseille, traitez-le mieux désormais.

Le duc de Bourgogne se le tint pour dit, et, à partir de ce moment, ses manières furent tout autres à l'égard de l'illustre exilé.

Une autre fois, ennuyé des puérilités auxquelles se livrait le prince pendant un conseil de guerre :

— Monseigneur, lui dit Gamache, vous avez leu faire des enfantillages, avec tout le talent et l'esprit dont vous êtes capable, votre fils le duc de Bretagne, sera toujours votre maître sur ce chapitre-là.

Enfin, un autre jour que le duc de Bourgogne restait trop longtemps à l'église, comme l'armée française et l'armée ennemie étaient déjà en bataille, Gamache prit le prince par le bras et lui dit :

— Je ne sais monseigneur, si vous aurez jamais le royaume du ciel ; mais, quant au royaume de la terre, je dois vous déclarer que le prince Eugène et M. de Marlborough s'y prennent mieux que vous pour l'obtenir.

M. de Bourgogne laissa des maximes étranges pour un homme de son âge et pour un prince de son temps. En voici quelques-unes que l'on trouva écrites de sa main :

« Les rois sont faits pour les sujets, et non les sujets pour les rois ; ils doivent punir avec justice, parce qu'ils sont les gardiens des lois, donner des récompenses parce que ce sont des dettes, mais jamais de présents, parce que, n'ayant rien à eux, ils ne peuvent donner qu'aux dépens des peuples. »

Un jour, il eut envie d'un meuble ; mais, le trouvant trop cher, il se le refusa. Un courtisan essaya de le faire passer par-dessus cette retenue.

— Monsieur, lui dit le duc, les peuples ne peuvent être assurés du nécessaire que lorsque les princes s'interdisent le superflu.

Le duc de Bourgogne mort, le titre de dauphin échut à l'aîné de ses fils, M. le duc de Bretagne ; mais le titre portait malheur. Le dimanche 6 mars, les deux enfants de France, le nouveau dauphin et son frère le duc d'Anjou tombèrent malades. Le roi, qui sentait la main de Dieu s'appesantir sur sa maison, ordonna aussitôt qu'ils fussent baptisés tous deux, et tous deux nommés Louis. L'aîné avait cinq ans et le plus jeune deux ans à peine. Le 8 mars, le duc de Bretagne mourut, et l'on vit le même char funèbre conduire à Saint-Denis le père, la mère et l'enfant.

Le petit duc d'Anjou, qui fut depuis Louis XV, tétait encore. La duchesse de Ventadour s'en empara, et, aidée des femmes, prenant tout sous sa responsabilité, méprisant les menaces, elle le défendit contre les médecins et ne le laissa ni saigner, ni traiter par aucun remède ; bien plus, comme des bruits sinistres avaient couru à la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne, madame de Ventadour envoya demander à madame la comtesse de Verrue un contre-poison qu'elle tenait du duc de Savoie, et qui l'avait sauvée elle-même dans un cas désespéré. Ce fut à ce contre-poison, qu'elle fit prendre au jeune prince, qu'on attribua la miraculeuse conservation de celui-ci.

En apprenant la mort du duc de Bretagne, le roi se retourna vers M. le duc de Berry, et, l'embrassant tendrement :

— Hélas ! mon fils, lui dit-il, je n'ai plus maintenant que vous.

Ce dernier appui sur lequel comptait Louis XIV devait encore lui échapper.

Le 4 mai 1614, à quatre heures du matin, après quatre jours d'une maladie dans laquelle les médecins retrouvèrent à peu près les mêmes symptômes que dans celles du duc et de la duchesse de Bourgogne, le duc de Berry mourut à son tour dans sa vingt-huitième année. C'était le plus beau, le plus aimable et le plus accueillant des trois fils de Monseigneur, et, comme il était d'un naturel ouvert, libre et gai, on ne parlait dans sa jeunesse que de ses réparties à madame et à M. de la Rochefoucauld, qui se faisaient un jeu de l'attaquer tous les jours. Mais cet esprit naturel ne l'aida en rien dans son éducation, car ce prince ne sut jamais que lire et écrire. Plus tard, il sentit cette ignorance et elle le rendit d'une timidité si outrée, qu'il en était arrivé à n'oser ouvrir la bouche devant les personnes qui n'étaient pas de son intimité, de peur de dire quelque sottise. Il avait épousé l'aînée des filles de M. le duc d'Orléans, à laquelle nous verrons jouer, sous la Régence, un rôle aussi original qu'important.

Avant cette dernière mort, on en avait eu à déplorer une qui n'avait pas produit moins d'effet que si c'eût été celle d'un fils de France.

Le 11 juin 1712, après avoir obtenu du roi d'Espagne un ordre pour qu'il fût traité d'Altesse, le duc de Vendôme mourut dans un petit bourg de Catalogne, situé au bord de la mer et où il était venu pour manger du pois-

... et les autres... Mais le roi... les quatre valets... le roi... le roi... le roi...

... avait cinquante-huit ans... le roi... le roi... le roi...

... à cette paix... le roi... le roi... le roi...

... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi...

... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi...

... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi...

... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi...

... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi...

... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi...

... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi...

... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi...

... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi...

... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi...

... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi...

... les uns... les autres... le roi... le roi...

... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi...

... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi...

... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi... le roi...

LII

VIETTESSE DE LOUIS XIV. — SA TRISTESSE. — DIVISION DE LA COUR EN DEUX PARTIS. — CALOMNIE CONTRE LE DUC D'ORLÉANS. — CAUSES ET CONSÉQUENCES DE CETTE CALOMNIE. — CONDUITE DU ROI DANS CETTE CIRCONSTANCE. — SA PRÉDILECTION POUR LES PRINCES LÉGITIMÉS. — PROTESTATIONS. — LE DUC DU MAINE EST COMBLÉ DE FAVEURS. — TESTAMENT ARRACHÉ À LOUIS XIV. — L'AMBASSADEUR APOCRYPHE. — UNE ÉCLIPSE. — DERNIÈRE REVUE DE LA MAISON DU ROI. — MALADIE DE LOUIS XIV. — CONFÉRENCE DU ROI AVEC LE DUC D'ORLÉANS. — RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LOUIS XIV. — SES DERNIERS MOMENTS. — SA FIN.

En effet, Louis XIV était vieux. Il avait beau, de temps en temps, relever cette tête fière et haubaine pour laquelle la couronne avait été à la fois si glorieuse et si pesante, il sentait l'âge l'emporter. Triste et morose, devenu, au dire de madame de Maintenon, l'homme le plus inamusable de France, il avait rompu toutes les étiquettes pour prendre les habitudes paresseuses du vieillard. Il se levait tard, il recevait et mangeait au lit, et, une fois levé, demeurait des heures entières absorbé dans son grand fauteuil au coussin de velours. Vainement Maréchal lui répétait-il que le défaut d'exercice, en amenant cette absorption et cette somnolence anémique qu'il ne cessait de reprocher, lui avait-il fait remarquer quelquefois les enflures violées de ses jambes, le roi, tout en reconnaissant la vérité de ses observations, n'avait pas le courage de lutter contre cette indolence presque oligarcale, et l'exercice qu'il consentait à perdre eût de se laisser promener dans ses magnifiques jardins de Versailles, devenu triste comme leur roi sur un petit char traîné à bras, ou ses rai de composés témoignaient des secousses de souffrance que le roi, silencieux et, pour ainsi dire, trop fier pour les avouer, éprouvait dans la fraîche et moquette déguise le se de deux jours.

Ce fut alors qu'arriva la mort du duc de Berry, que nous avons racontée plus haut. Louis XIV supporta cette dernière atteinte avec la fermeté de roi, le cœur d'aïeul, sans tant en être affecté qu'il le paraissait. Il se fit emporter à la messe, et le corps bletâtre de son petit-fils, sans perturbation, fut enterré, et pour qu'on ne remarquât le deuil de ce prince qui devait se porter si bien, par qui la mode de ces robes de deuil, ces costumes noirs, ces tentures funéraires n'entraînât pas trop les courtois, qu'il avait à faire, il approuva le deuil de Versailles.

Il y eut deux évènements de deux parts bien distincts. En fait, celui de Versailles, qui sang, que n'importe talent le lui eût servi, les Cortis, tous ces jeunes gens de sang noble et de bonne race, lors de monter sur les gradins de leur palais, sur les banquettes de leur couronne, au lieu de toute beauté des deux seules, le deuil eût été comblé avec eux, car la reine et les princesses, leur couronne, leurs robes, leurs bijoux, tout était à lui.

des princes légitimés, et se composait du duc du Maine, du comte de Toulouse et des autres enfants naturels de Louis XIV; ils avaient pour eux, balançant toute l'influence de la pairie, madame de Maintenon, qui ne perdait pas l'espérance d'être reconnue, à leur prière, reine de France et de Navarre. Le premier parti avait pour lui son droit; le second, l'intrigue.

Le premier coup que porta le parti des bâtards à celui des princes fut l'accusation d'empoisonnement dont on essaya de souiller la réputation de M. le duc d'Orléans.

Le but principal de cette calomnie était d'enlever la régence au prince à qui elle revenait de droit et de la faire donner à M. le duc du Maine. Le père Le Tellier, qui connaissait la haine du duc d'Orléans pour ceux de son ordre, entra dans la cabale des bâtards; et, tandis qu'on accusait tout haut le prince dans les rues, lui l'accusa surdement au confessionnal, répétant sans cesse au roi que plus il mourait de princes, plus le duc d'Orléans devenait insensiblement l'héritier présomptif de la couronne, lui montrant sans cesse son neveu travaillant avec le chimiste Humbert, non pas dans un but de plaisir ou de science, mais dans un but de criminelle ambition, et forçant son royal pénitent à prêter l'oreille aux clameurs des gens payés qui s'écriaient en voyant passer le prince :

— Voilà l'assassin ! voilà l'empoisonneur !

Le duc d'Orléans alla droit au roi; il venait le prier ou de faire faire les calomniateurs ou de permettre qu'il se rendit à la Bastille pour qu'on lui fit son procès.

Mais le roi le reçut avec un sombre et mystérieux silence, et, comme le duc d'Orléans répétait sa proposition :

— Je ne veux pas d'éclat, dit le roi, et je vous défends d'en faire.

— Mais, si je me rends à la Bastille, demanda le duc, ne m'accorderez-vous pas la grâce de me faire juger ?

— Si vous allez à la Bastille, répondit le roi, je vous y laisserai.

— Mais, sire, insista le duc d'Orléans, faites au moins arrêter Humbert.

Le roi haussa les épaules et sortit sans répondre.

Le duc d'Orléans revint à Paris, et raconta à sa femme, à madame la Duchesse, sœur de sa femme, et aux autres princesses qui l'attendaient, la réception que le roi venait de lui faire. C'était un coup porté à toute la race légitime; aussi madame la Duchesse, quoique appartenant à celle des bâtards, fit-elle cette proposition, que toute la famille se rendit chez le roi pour lui demander justice.

Pendant ce temps, le chimiste Humbert se faisait écrouer à la Bastille.

En ce moment, M. de Pontchartrain, apprenant la démarche qui avait été tentée auprès du roi, fit prier M. le duc d'Orléans de ne rien risquer de pareil, promettant au prince qu'il allait trouver lui-même Sa Majesté et qu'il lui représenterait les maux que pourrait attirer sur l'Etat un procès de cette nature. Le duc d'Orléans accepta l'intermédiaire qui se proposait lui-même, et partit avec tous les princes et princesses pour attendre à Saint-Cloud le résultat de l'entrevue du roi et du chancelier.

Ce cortège presque royal accompagnant le futur régent de France, accusé de meurtre et d'empoisonnement, était si nombreux, si noble et si digne, que, cette fois, la populace le regarda passer sans oser jeter un seul cri de menace ou d'accusation.

M. de Pontchartrain tint parole au duc, et, à la suite d'une conversation dans laquelle le roi avait reconnu la pleine innocence de son neveu, qui était aussi son grand-père, il revint avec l'ordre de rendre la liberté à Humbert.

Mais la défiance n'en était pas moins entrée dans le cœur du roi. Cette défiance rejaillit en faveur sur les princes légitimés. Déjà, en 1675, le roi avait donné au duc du Maine et au comte du Vexin, les seuls qui existassent alors, le nom de *Bourbon*, quoiqu'ils fussent nés pendant le mariage de madame de Montespan et du vivant de son mari, ce qui les rendait, étant nés aussi du vivant de la reine, doublement adultérins; en 1680, des lettres patentes autorisèrent ces enfants à se succéder les uns aux autres, suivant l'ordre des successions légitimes; en 1691, le roi accorda au duc du Maine et au comte de Toulouse le premier rang immédiatement après les princes du sang, et la préséance sur les princes qui seraient en France et auraient des souverainetés hors du royaume; par un édit enregistré au parlement le 2 août 1714, le roi appliqua à la couronne les princes légitimés et leurs descendants, à défaut des princes du sang; enfin, le 23 mai 1715, Louis XIV publia encore une déclaration qui, en confirmant son édit, rendait l'éta des princes légitimés égal en tout à l'état des princes du sang.

Aussi Louis XIV, effrayé lui-même de l'énormité qu'il venait de commettre, dit-il le même jour à ses bâtards :

— Je viens de faire pour vous, non seulement ce que je pouvais, mais plus que je ne pouvais; c'est à vous d'affermir ma décision par votre mérite.

Les courtisans se pressaient autour des deux frères et les félicitaient. Le comte de Toulouse, qui était un prince

fort sensé et peu ambitieux, se contenta de répondre à ce déluge de compliments :

— Cela est fort beau, pourvu que cela dure et nous donne un an de plus.

L'academicien Valaineourt, l'un de ces amis dont le comte de Toulouse voulait voir augmenter le nombre, fut le seul qui laissa percer ses craintes en complimentant le prince.

Monsieur, dit-il, voilà une couronne de roses que je crains bien de voir devenir une couronne d'épines quand les fleurs en seront tombées.

Deux hommes se testèrent contre cet édit du roi, d'Aguesseau, en proclamant hautement que l'édit était contraire à nos lois et à nos mœurs, et en disant que le parlement avait mis le comble à son déshonneur en l'enregistrant; Pontchartrain, en faisant mieux encore: il était chancelier; il déclara au roi qu'il n'avait pas le droit de disposer de la couronne, qui appartenait, par les constitutions du royaume, à ses descendants légitimes, et ajouta, en lui remettant les sceaux, qu'il pouvait sacrifier sa vie à son roi, mais non pas son honneur. Louis XIV insista pour que le chancelier reprît les sceaux, mais, celui-ci ayant refusé avec opiniâtreté, ils furent donnés à Voisin, créature de madame de Maintenon, qui déjà, depuis six ans, avait remplacé Chamillart, tombé dans la disgrâce non pas du roi, mais de la favorite.

Maintenant, M. le duc du Maine jouissant, sous le nom du roi et sous l'influence de madame de Maintenon, de tous les pouvoirs de la royauté, n'avait plus qu'une chose à désirer, c'était que le roi fit un testament qui ôât la régence à M. le duc d'Orléans et la lui donnât, à lui. Depuis long temps, le chancelier Voisin était dans la confiance de ce désir, qui était aussi celui de sa protectrice; mais c'était une chose difficile à prononcer devant un roi qui s'était si longtemps cru un dieu, que le mot de *testament*. Aussi le chancelier Voisin, pressé par la favorite de faire cette ouverture au roi, et n'osant prononcer le mot cruel, se contenta-t-il de parler à Louis XIV de la nécessité de transmettre sa volonté. Mais, à ces mots, si mesurés qu'ils fussent, le roi tressaillit, et, se tournant vers le chancelier :

— La naissance du duc d'Orléans, dit-il, l'appelle à la régence, et je ne veux pas que mon testament éprouve le sort de celui de mon père. Tant que nous sommes vivants, nous pouvons tout ce que nous voulons; mais, après notre mort, nous sommes moins que des particuliers.

Alors commencèrent les persécutions qui attristèrent les dernières années de la vie de Louis XIV. Puis, quand on eut vu qu'insinuations du confesseur, conseils du chancelier, obsessions de la favorite, tout était inutile, on résolut d'abandonner le roi, sans distraction aucune, à la tristesse de ses vieux ans et aux regrets de ses jeunes années; on évoqua de nouveau à ses yeux effrayés les prétendus crimes du duc d'Orléans; on discontinua tout amusement; on cessa toute conversation; on assombrît les jours, on isola les nuits. Puis, quand le vieux roi, accablé d'idées sombres, venait à cette femme qu'il avait faite reine, à ces bâtards qui lui avait faits princes, on se retirait devant lui; ou, s'il exigeait que l'on restât, on le boudait; s'il donnait un ordre, on mettait à l'exécution tout le retard de la mauvaise volonté et toute l'âpreté de la méchante humeur.

Louis XIV, miné par cette guerre sourde, s'avoua enfin vaincu, et, moins heureux avec sa seconde famille qu'il ne l'avait été avec l'Europe, il fut contraint de passer sous les fourches caudines de la veuve Scarron et des enfants adultérins de madame de Montespan. Le testament fut extorqué à la lassitude du roi; mais d'avance il en prévit le sort, et, en le remettant à ceux qui l'avaient tant désiré, il dit :

— Je l'ai fait parce qu'on l'exige; mais je crains bien qu'il n'en soit de celui-ci comme du testament du roi mon père.

Enfin, un matin, le premier président et le procureur général furent mandés au lever du roi. Louis XIV les conduisit dans son cabinet, et, là, tirant de son secrétaire un papier cacheté qu'il remit entre leurs mains :

— Messieurs, dit-il, voici mon testament; nul ne sait ce qu'il contient; je vous le confie pour le déposer au parlement, à qui je ne puis donner une plus grande preuve de mon estime et de ma confiance.

Le roi prononça ces paroles d'un ton si douloureux, qu'elles frappèrent les deux magistrats, et que, dès ce moment, ils furent convaincus que le testament contenait des désirs étranges et peut-être même impossibles.

Le testament fut conservé au fond d'un trou creusé dans l'épaisseur du mur d'une tour du palais, sous une grille de fer et derrière une porte fermée de trois serrures.

Alors, madame de Maintenon et les princes légitimés jugèrent que le roi, ayant fait ce qu'ils voulaient, méritait bien quelque distraction, et le bruit se répandit que Mehmet-Riza-Beg, ambassadeur de Perse, allait arriver à Paris. Chacun vit les préparatifs faits par Louis XIV pour la réception de cet ambassadeur aryenne; il donna à Ver-

qu'on ne les verrait jamais, et y furent jouées à l'ordinaire le plus seul pour les seules heures folles, et qui fut suivie par toute la France.

Le lendemain parut le roi dans sa tristesse et dans l'abattement de l'âme, et ce bruit et cette splendeur d'un festin.

Le 2 août 71, le roi arriva le bonne heure pour observer son état de santé, qui paraissait d'être une des plus extraordinaires, et qui se trouva pendant quinze minutes en état de crise, et se mita enveloppée des plus épais couvertures, et se mit à deux degrés au-dessous de zéro, et le roi manda à Marly avec ses inscriptions, et se voyant voulu suivre l'éclat dans ses sens, et se sentit très fatigué le soir. Il soupa chez la duchesse de Berry, et, s'y trouvant mal à l'aise, il quitta la table, et se coucha vers huit heures. Aussitôt le roi se sentit qu'il était sérieusement malade, et ce jour-là, il se sentit le consistant, que les ambassadeurs envoyèrent des courriers à leurs souverains. Louis XIV le sut par un courrier, et fut un instant fait à son impérieuse volonté, que le croire qu'il allait mourir, il ordonna pour faire cesser ces bruits de maladie, une revue de sa maison, et il annonça qu'il la passerait en personne.

Le 3 août, cette revue fut effectivement lieu. Pour la dernière fois les compagnies de gendarmes et les chevaliers dans leur plus magnifique équipage, se déployèrent devant la terrasse de Marly, et l'on vit descendre du perron avec un os une pareille à celui qui portait dans ses jours de jeunesse et d'activité, ce vieillard qui, malgré l'âge et la couronne porta la tête haute jusqu'au suprême moment. Arrivé au dernier degré, il se mit lentement en selle, et se fit pendant quatre heures à cheval, à la face de ses amis, soldats qui avaient déjà annoncé sa mort à leurs souverains.

La soirée d'été avait le roi avait quitté Marly et était retourné à Versailles. La nuit de cette solennité, le roi fut au grand couvert, mais à la pâleur de ses traits, à la tristesse de son visage, il était facile de voir que la nuit, qu'il soutenait depuis trois mois pour prouver qu'il vivait, et se trouva à son terme. Aussi, vers la fin du grand couvert, le roi se trouva mal et une fièvre ardente se déclara. Cependant le lendemain, jour de sa fête, il se sentit un peu mieux, et déjà les musiciens s'apprétaient pour le concert, et avaient reçu du roi l'ordre de jouer des airs doux et gaies. Lorsque les tapisseries de sa chambre, qu'il avait fait tirer, retombèrent et, au lieu des musiciens, qu'on avait fait sortir, on appela les médecins. Ceux-ci trouvèrent le roi si mauvais qu'ils ne balancèrent pas à quitter le roi, à recevoir les salements. On envoya chercher aussitôt le père Le Tellier et avertir le cardinal de Rohan, qui était lui en grande compagnie et qui ne se doutait de rien fut fort étonné lorsqu'on lui dit qu'on le venait chercher pour donner le viatique au roi. Tous deux coururent, et le danger paraissait tellement pressant, que pour ne point perdre de temps, le père Le Tellier confessa l'auguste malade, tandis que le cardinal allait prendre le saint sacrement à la chapelle et qu'on envoyait chercher le pain et les saintes huiles.

Deux confesseurs du roi mandés par le cardinal sept ou huit flambeaux portés par des garçons du château, deux chaises de bois et un de madame de Maintenon, furent tout l'accompagnement qui monta chez le roi par le petit escalier des secrets. Madame de Maintenon et une douzaine de personnes entourèrent le lit du royal moribond, auprès duquel il y eut deux mots sur cette grande et dernière scène. Le roi se leva d'un air très ferme et commença d'un air très pénètre. Dès qu'il eut reçu l'hostie et qu'il eut dit toutes les saintes huiles, tout ce qui était présent à la cérémonie sortit devant ou derrière le saint sacrement, et il ne resta auprès du roi que madame de Maintenon, le père Le Tellier.

Tout aussitôt on apporta près du lit une petite table et on se pencha sur lequel le roi écrivit quatre ou cinq lignes de son testament en faveur de M. le duc du Maine que le roi avait nommé son héritier.

Après avoir écrit son testament, le roi demanda à boire, puis, lorsqu'il eut bu, il dit à madame de Maintenon et au duc de Villeroy et lui dit :

— Madame de Villeroy, je sens que je vais mourir, que je ne pourrai plus vous conduire votre nouveau maître à Versailles, et vous écouter mes volontés.

Puis, se tournant vers le duc de Villeroy, il fit appeler M. le duc de Berry.

Le prince de Berry, qui était le roi fit signe à tout le monde de se retirer, et il parla à bas au duc que personne n'entendait, et qui pouvait dire. Depuis, le duc d'Orléans prétendit que cette conférence à voix basse le roi lui avait dit les dernières volontés d'estime, et lui avait dit qu'il se conservait par son testament tous les droits de sa couronne, en ajoutant ces propres paroles :

— Si le duc de Berry vient à mourir, vous serez le maître et le maître de vous en occuper. J'ai fait les dispositions

que j'ai crues les plus sages, mais, comme on ne saurait tout prévoir, s'il y a quelque chose qui ne soit pas bien on le changera.

Si telles furent les paroles du roi, il est étrange que l'hostie encore sur les lèvres, il ait osé faire un pareil mensonge.

Dès que le duc d'Orléans fut sorti, le roi appela M. le duc du Maine, lui parla pendant près d'un quart d'heure, et autant fit il pour le comte de Toulouse, puis il appela les princes du sang, qu'il avait aperçus sur la porte du cabinet, mais il ne leur adressa que quelques mots, parlant à tous collectivement, sans rien dire de particulier ni tout bas à aucun d'entre eux.

Pendant ce temps, les médecins s'avancèrent pour panser sa jambe, et les princes sortirent; puis, le pansement achevé, on tira un peu le rideau du lit pour voir si le roi ne pourrait pas se lever, et madame de Maintenon passa dans les arrière-cabinets.

Le lundi 26 août, le roi dina dans son lit en présence de tout ce qui avait les entrées. Comme on desservait, il fit signe aux assistants de s'approcher davantage et leur dit :

Messieurs, je vous demande pardon du mauvais exemple que je vous ai donné; j'ai bien à vous remercier de la manière dont vous m'avez servi, ainsi que de l'attachement et de la fidélité que vous m'avez toujours témoigné. Je vous demande pour mon petit-fils la même application et la même fidélité; que votre exemple en soit un pour tous mes autres sujets. Adieu, messieurs; je sens que je m'attendris et que je vous attendris, et je vous en demande pardon. Je compte que vous vous souviendrez quelquefois de moi.

Puis il appela le maréchal de Villeroy pour lui annoncer qu'il le faisait gouverneur du dauphin. Ensuite il manda à madame de Ventadour de lui amener l'enfant qui allait devenir son successeur, et, l'ayant fait approcher de son lit, il lui dit devant madame de Maintenon et devant quelques valets privilégiés qui les recueillaient, les paroles suivantes :

— Mon enfant, vous allez être un grand roi; ne m'imitiez pas dans le goût que j'ai eu pour les bâtiments, ni dans celui que j'ai eu pour la guerre. Tâchez, au contraire d'avoir la paix avec vos voisins; rendez à Dieu ce que vous lui devez et faites-le honorer par vos sujets. Tâchez de soulager vos peuples, ce que je suis assez malheureux pour n'avoir pu faire, et n'oubliez jamais la reconnaissance que vous devez à madame de Ventadour — Madame, continua-t-il en s'adressant à la gouvernante, souffrez que j'embrasse le prince.

Il l'embrassa effectivement, et, après l'avoir embrassé — Mon cher enfant, lui dit-il, je vous donne ma bénédiction de tout mon cœur.

Alors, on lui ôta le dauphin; mais il le redemanda, l'embrassa de nouveau, et, levant les yeux et les mains au ciel, il le bénit une seconde fois.

Le lendemain 27, il ne se passa rien de particulier, si ce n'est que vers les deux heures, le roi envoya chercher M. le chancelier, et, seul avec lui et madame de Maintenon, il se fit apporter deux cassettes dont il brula presque tous les papiers. Sur le soir, il s'entreteint un instant avec le père Le Tellier, et, aussitôt après cet entretien, il envoya chercher l'ancien garde des sceaux Pontchartrain et lui ordonna d'expédier, aussitôt qu'il serait mort, un ordre pour faire porter son cœur dans l'église de la maison professe des jésuites de Paris, où était déjà celui de son père.

La nuit qui suivit fut très agitée. Ceux qui entouraient le roi lui voyaient à tout moment joindre les mains et l'entendaient dire ses prières habituelles, au *Confiteor*, il se frappait la poitrine avec force.

Le mercredi 28 août, il fit, en s'éveillant, ses adieux à madame de Maintenon, mais d'une façon qui déplut fort à la favorite, plus âgée de trois ans que l'auguste moribond.

Madame, lui dit-il, ce qui me console de mourir, c'est que nous ne pouvons tarder à nous rejoindre.

Madame de Maintenon ne répondit pas; mais, au bout d'un instant, elle se leva et sortit en disant :

— Voyez un peu le rendez-vous qu'il me donne! cet homme-là n'a jamais aimé que lui!

Bols-le-Duc, apothicaire du roi, qui était à la porte, entendit ce propos et le répéta.

Comme elle venait de sortir, le roi vit dans la glace de sa cheminée deux garçons de chambre qui pleuraient, assis près de son lit.

Pourquoi pleurez-vous? leur demanda-t-il; avez-vous donc pensé que j'étais immortel? pour moi, je ne l'ai jamais cru, et vous avez dû, à l'âge où je suis, vous préparer depuis longtemps à me perdre.

En ce moment, une esclave de charlatan provençal, qui avait appris l'extrémité du roi sur le chemin de Marseille à Paris, se présenta à Versailles avec un élixir qui disait-il guérissait la gangrène. Le roi était si mal, les médecins étaient tellement dénués d'espérance, qu'ils consentirent à

tout fagon seulement voulut dire quelques mots; mais ce charlatan, nommé Lebrun, le malmena tellement, lui qui avait l'habitude de malmenner les autres, qu'il en demeura tout étourdi et tout muet.

On donna donc au roi dix gouttes de cet élixir dans du vin d'Alicante. Quelques instants après, il se trouva mieux, regarda autour de lui, s'aperçut de l'absence de madame de Maintenon et demanda ce qu'elle était devenue. Personne ne le savait, excepté le maréchal de Villeroy, qui l'avait aperçue au moment où elle montait dans un carrosse et qui la fit prévenir à Saint-Cyr, où elle s'était retirée.

Le lendemain 30, le roi retomba plus faible que jamais. Voyant que la tête du roi s'embarassait, madame de Maintenon passa dans son appartement, où M. de Cayole la suivit malgré elle. Là, elle voulut enfermer quelques papiers dans une cassette pour les emporter. Mais M. de Cayole s'y opposa, disait qu'il avait ordre de M. le duc d'Orléans de s'emparer de tous les papiers. Cet ordre alterra madame de Maintenon.

— Me sera-t-il permis au moins, monsieur, dit-elle après un instant de silence, de disposer de mes meubles?

— Oui, madame, répondit Cayole, excepté de ceux qui appartiennent à la couronne.



Le roi s'élança sur lui et lui cassa sur le dos un léger bambou qu'il tenait à la main.

A quatre heures, le roi étant retombé dans l'état où l'élixir l'avait tiré momentanément, on lui en donna une seconde dose; et, comme il éprouvait quelque répugnance à la prendre:

— Sire, lui dit-on, c'est pour vous appeler à la vie

— A la vie ou à la mort, dit le roi en prenant le verre, tout comme il plaira à Dieu.

Ce mieux d'un instant avait été si fort exagéré, que le duc d'Orléans, dont le palais s'était déjà rempli de courtisans, le vit à peu près vide en une heure.

Le roi montra beaucoup d'impatience de ce qu'on ne retrouvait pas madame de Maintenon, dont il ne pouvait pas plus se passer pour mourir que pour vivre. Enfin elle arriva, et, aux reproches que lui fit le roi, s'excusa en disant qu'elle était allée unir ses prières à celles de ses filles de Saint-Cyr.

Le jour suivant, le roi alla un peu mieux et mangea même deux petits biscuits dans du vin d'Alicante. Saint-Simon alla faire ce jour-là une visite au duc d'Orléans, et il trouva les appartements parfaitement vides.

— Ces ordres que vous me donnez, monsieur, dit la favorite, sont bien hardis: le roi n'est pas encore mort, et, si Dieu nous le rendait, vous pourriez vous repentir de les avoir exécutés.

— Si Dieu nous rendait le roi, madame, répliqua encore le capitaine des gardes, il faut espérer qu'il reconnaîtrait ses véritables amis, et qu'il approuverait la conduite qu'ils ont tenue.

Puis il ajouta:

— Si vous voulez rentrer chez le roi, vous en êtes la maîtresse; si vous ne le désirez pas, j'ai ordre de vous accompagner à Saint-Cyr.

Madame de Maintenon, sans répondre, partagea aussitôt ses meubles entre ses domestiques et partit accompagnée de Cayole.

Mais, en arrivant, elle put s'apercevoir, quoique le roi ne fût pas encore expiré, que son règne était déjà fini. La supérieure la reçut avec plus de froideur que de respect, et, s'approchant de Cayole:

— Monsieur, lui dit-elle, ne me compromettrai-je point

une circonstance qui, sans la permission de son père, ne pouvait être divulguée.

Le roi Louis XIV se fit un jour un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

CONCLUSION

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

Le roi Louis XIV se fit un jour de sa vie, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français, et il mourut aux vœux des Français.

donc, lorsque marié depuis huit jours, disait-on le duc n'eût pas enlevé le mari de sa femme. Ce singulier bruit avait pris une telle consistance qu'un soir au lieu du roi un curieux en plus lui dit que les autres et parla au duc. Le duc avoua tout, accusant sa femme d'avoir un tort rare et charmant que le bistouri d'un chirurgien pouvait seul faire disparaître. Louis XIV vit un rouge s'approcha et selon son habitude voulut savoir ce dont il était question. Le duc fut assésu d'expliquer au roi la nature de l'obstacle qui s'exposait à son bonheur et de quel façon il pouvait le faire disparaître.

« Petit bon duc, se comprennent dit Louis XIV; mais croyez-moi, choisissez un chirurgien qui ait la main légère.

« Nous avons dit combien Louis était égoïste, nous l'avons entendu châtier un petit air d'opéra à son langage le jour même de la mort de Mousnier, nous l'avons vu se féliciter de ce que malade la duchesse de Bourgogne blessée n'em pêcherait plus ses Marly d'avoir lieu à jour fixe, et cepen dant Louis XIV ne manquait pas d'une certaine bonté ou plutôt d'une certaine justice. En voici quelques preuves.

« Le marquis d'Exelles hésitait à se présenter devant lui, honneur qui lui était, quoiqu'il eût l'un d'excellentes con ditions d'avoir rendu Mayenne après plus de cinquante jours de trêve à l'ennemi.

« Marquis, lui dit le roi en l'apercevant, vous avez défendu la place en homme de cœur, et vous avez capitulé en homme d'esprit.

« Nous avons cité son mot à Villeroy après la bataille de Ramillies: Monsieur le maréchal on n'est plus heureux à notre âge. Il est vrai que l'atta hument de Louis XIV pour le maréchal de Villeroy n'était point de la justice, c'était de la faiblesse.

« Un jour le duc de la Rochefoucauld se plaignait devant le roi du travail que lui donnait le dérangement de ses affaires.

« Eh! dit le roi, ne vous prenez qu'à vous de vos embarras.

« Comment cela, sire? demanda le duc.

« Sans doute, répliqua le roi, que ne vous adressez-vous à vos amis?

« Et le même soir, il lui envoya cinquante mille écus.

« Bontems, son valet de chambre, était fort obligeant et utile à tous pour les autres. Un jour que, selon la coutume, il demandait pour un e ranger la charge de gentilhomme ordinaire qui venait de vaquer.

« Eh! Bontems, lui dit le roi, demanderez-vous donc toujours pour votre prochain et jamais pour vous-même? Je donne la charge à votre fils.

« Un de ses valets inférieurs, moins discret que le bonhomme Bontems, priait un soir le roi de faire recommander à M. le premier président un procès qu'il avait contre son beau-père, et, comme le roi faisait la sourde oreille:

« Hélas! sire, dit le valet, vous n'avez cependant qu'à dire une parole et tout sera fini.

« Je le sais, murmura l'un! dit le roi, et ce n'est pas de quoi je suis en peine; mais si tu étais à la place de ton beau-père, serais-tu content que je te la dise, cette parole?

« Quoique d'un naturel violent, Louis XIV était parvenu à se dompter au point de ne se mettre que bien rarement en colère. Nous l'avons vu briser la canne qu'il avait levée sur Lauzun.

« Un valet que le roi vit un jour me re un biscuit dans sa poche fut moins heureux que le gentilhomme. Le roi s'éleva sur lui et lui cassa sur le dos un léger bambou qu'il tenait à la main. Il est vrai qu'après cette cause apparemment futile était une cause grave et d'oultre, le roi avait appris par Devienne, son baigneur, ce que tout le monde lui avait caché avec le plus grand soin, c'est-à-dire qu'une lacheté du duc de Maline avait empêché le maréchal de Villeroy de battre M. de Valemont. Le biscuit fut qu'un prétexte et ce fut la honte du père qui fit la colère du roi.

« Le coup avait été d'autant plus terrible à Louis XIV que lui-même passait pour un peu trop prudent. La vers de l'oubli, tout chef-d'œuvre de courtoisnerie qu'il était, n'a pas fait que la postérité ait pardonné à Louis XIV d'être resté en deca du Rhin. Le comte de Gulcheine le lui pardonna pas non plus et un jour, il dit tout haut devant le roi de manière à ce que celui-ci l'entendit.

« Ce faux brave nous fait tous les jours briser les bras et les jambes et ne s'est pas en core exposé à recevoir un seul coup de mousquet.

« Louis XIV l'entendit et fut souffrant de se pas l'entendre.

« Le jour où le bruit de Louis XIV était forgé, mais ce jour que lui eût été nul, s'était son caractère moins développé et fait le dire par les dispositions de son caractère que par les préjugés de son temps. A peine Mazarin mort, Louis XIV passa à l'état de demandeur puis de don. Son caractère fut le soleil à droite et le nez plumbé impur et le nez le nez et le nez. Mais il ne son tint pas à l'em ploi de son valet, et le nez le nez. Un billet

fut commandé à Benserade, et, dans ce billet, on disait au roi

Je doute qu'on le prenne avec vous sur le ton
De Daphné ni de Phaëton
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine.
Il n'est point la de piéce où vous puissiez donner.
Le moyen de s'imaginer
Qu'une femme vous faie ou qu'un homme vous mine ?

Bientôt tout le monde a la cour s'aperçut, comme dit Saint-Simon, de son faible plutôt que de son goût pour la gloire. Ministres, généraux, maîtresses, courtisans, le louèrent à l'envi et le gâtèrent. Bientôt, de la louange, on passa à la flatterie, et la flatterie devint un élément nécessaire à la vie du grand roi. Ce n'était que par des flatteries qu'on approchait sûrement de lui ; il ne fallait pas craindre de les outrer, les plus basses et les plus exagérées étaient les mieux reçues. Lui-même, sans avoir aucune voix et sans connaître la musique, chatait incessamment des prologues d'opéra à sa louange. Tout en arriva à être néant autour de lui, et le *j'ai failli attendre* est plus d'un dieu que d'un homme.

Ce fut cet orgueil ou plutôt cette flatterie qui porta Louis XIV à détruire Fouquet, à haïr Colbert et à se réjouir de la mort de Louvois. Ce qu'il lui fallait, à lui, c'étaient des ministres comme Chamillart, comme Pomponne et comme Voisin, c'est-à-dire de simples commis ; c'étaient des généraux comme Villeroy, comme Tallard et comme Marsin, auxquels il envoyait, de Versailles, des plans de campagne tout faits, de sorte qu'il pouvait réclamer leurs victoires en les laissant écrasés sous le poids de leurs défaites. Coudé et Turenne n'étaient point ses hommes ; aussi le premier mourut-il à peu près en disgrâce, et le second ne fut-il jamais en faveur. Monsieur eut aux yeux de son frère le grand tort d'avoir battu le prince d'Orange et pris Cassel ; aussi ne commanda-t-il plus jamais d'armée du jour où il eut donné la preuve qu'il était digne de commander.

L'esprit de Louis XIV était naturellement porté aux petits détails ; il se crut un grand administrateur parce qu'il s'occupait lui-même de l'armement, de l'habillement et de la discipline de ses soldats. Son suprême bonheur sur ce point était d'en remonter aux plus vieux généraux, et ceux-là étaient sûrs de lui plaire qui lui avouaient avec humilité qu'il leur avait appris quelque chose qu'ils ignoraient. Il en était ainsi en poésie, le roi se vantait d'avoirourni à Molière les principales scènes de *Tartuffe*, oubliant sans doute qu'il avait empêché pendant cinq ans l'ouvrage d'être joué. Il croyait être pour beaucoup dans les pièces de Racine, à cause des conseils qu'il lui donnait, et n'aima jamais Corneille, dans lequel vivait incessamment le vieil esprit frondeur. Il en était encore de même dans les différents arts : Louis donnait les sujets à Le Brun, traçait les plans à Mansard et Le Nôtre, et souvent on le voyait, la toise à la main, dirigeant ses maçons et ses terrassiers, tandis que l'architecte et le jardinier se croisaient les bras.

Ainsi que Louis XIV avait fait pour les hommes, abaissant les grands et élevant les petits, il le fit pour ses châteaux et ses résidences. Le Louvre, cet orgueilleux berceau de nos rois, fut abandonné par lui ; Saint-Germain, où son père était mort, dut le céder à Versailles, c'est que Versailles, comme on le disait, était un favori sans mérite ; c'est qu'il avait fait Versailles comme il avait fait Chamillart et Villeroy, qu'il avait improvisé l'un ministre, l'autre général ; c'est qu'il était en quelque sorte reconnaissant à cette nature aride, stérile, ingrate de s'être laissé dompter à force de volontés et de trésors. Saint-Germain, avec son vieux château bâti par Charles V, avec son château neuf bâti par Henri IV, Saint-Germain avec ses traditions de douze règnes, ne devait pas recevoir assez de lustre du sien ; il lui fallait un palais qui, bâti par lui, fut vide sans lui, où tous les souvenirs commençassent à lui et finissent avec lui.

Et cependant cet assemblage de vices et de vertus, de grandeurs et de bassesses, composa ce siècle qui vint prendre sa place dans l'ordre des temps après le siècle de Léon X, après le siècle d'Auguste et après le siècle de Léon X ; c'est qu'il y avait chez Louis XIV un merveilleux instinct pour s'approprier la valeur des autres, pour absorber en lui les rayons divergents autour de lui ; c'est que, tout au contraire du soleil qu'il avait pris pour emblème, ce n'était pas lui qui éclairait, mais qui était éclairé. Les gens à vue faible s'y trompèrent et baissèrent les yeux devant cette lumière de réflexion comme ils le eussent baissés devant une lumière personnelle.

Louis XIV était de petite taille ; il parvint, en inventant

les hauts talons et en adoptant les hautes perruques, à paraître grand. Il en fut de Louis XIV, au moral, comme il en avait été au physique. Turenne, Condé, Luxembourg, Colbert, Le Tellier, Louvois, Corneille, Molière, Racine, Le Brun, Perrault et Puget se haussèrent à la hauteur de leur génie, et l'on appela Louis XIV le grand roi.

Mais ce qu'il y a surtout de remarquable dans ce long règne, c'est la pensée unique qui y présida, et celle le résultat du génie du roi, ou du tempérament de l'homme ? Le maître tout puissant y poursuivait-il un calcul ou obéissait-il à un instinct ? C'est ce que Louis XIV ignorait sans doute lui-même.

Cette pensée unique, c'est l'unité du gouvernement.

On a vu ce qu'était Paris lorsque Louis XIV le prit ; sans police, sans guet, sans réverbères, sans carrosses, avec ses voleurs dans les rues, ses meurtres dans les carrefours, ses duels sur les places publiques ; on sait ce qu'était Paris quand il l'a laissé. Le Paris du commencement du règne de Louis XIV est encore le Paris du moyen âge ; le Paris de la fin du règne de Louis XIV est déjà le Paris moderne.

Eh bien, ce que l'éleve de Mazarin, ou plutôt ce que l'éleve de la Fronde fit pour Paris, il le fit pour la France et pensa le faire pour l'Europe. Cette guerre civile dont les cris l'ont tant de fois éveillé dans son berceau, ce parlement qui rend des arrêts, cette aristocratie qui se révolte, ces bourgeois qui font les grands seigneurs, qui font les petits rois, ces Moïé, ces Blancmesnil, ces Broussel qui traitent d'égal à égal avec la royauté, ces Condé, ces Turenne, ces Conti, ces d'Elbœuf, ces Bonillon, ces Longueville qui la combattent, tout cela a fait fermenter la haine de toute résistance dans le cœur de l'enfant, et toute résistance sera brisée par l'enfant devenu roi.

Mais, avant toutes choses, il faut ôter non seulement toute chance, mais encore tout espoir aux Richelieu et aux Mazarin futurs. Fouquet est là sous la main de Louis XIV et c'est une bonne fortune. Il est fort, il est riche, il est ambitieux, il est populaire, il est puissant ; tant mieux : plus il tombera de haut, plus il fera de bruit en tombant, et plus il fera de bruit en tombant, plus l'écho de sa chute se prolongera dans l'avenir.

Nous l'avons dit, cette chute était plus que la chute d'un ministre, c'était la chute du ministérialisme. Dès lors, Louis XIV travaille à atteindre le but qu'il se propose : l'unité monarchique, la suprématie de la royauté.

Tout le pouvoir des vieux rois de France était provincial, tout le pouvoir de Louis XIV sera administratif. Le pouvoir, autrefois, venait de la province et aboutissait à un centre qui recevait de lui sa force ; le pouvoir, à l'avenir, partira, au contraire, de ce centre, et, au lieu de recevoir la force, c'est lui qui la donnera ; Versailles sera le temple, Louis XIV sera le dieu ; Louis XIV ordonne, et de Versailles part ce système merveilleux de protection pour l'art, d'encouragement pour le commerce, d'impulsion pour l'industrie, qui va se répandre comme ces cercles que fait naître une pierre jetée au milieu d'un bassin et qui vont s'élargissant toujours du centre à la circonférence.

Après avoir obtenu l'unité politique, Louis XIV comprit qu'il lui manquait encore l'unité religieuse. Il y avait en dehors de l'Eglise catholique deux croyances qui étaient devenues des partis, deux opinions qui à chaque crise étaient devenues des faïts : c'étaient le calvinisme et le jansénisme. Les Cévennes et Port-Royal furent traités avec la même rigueur ; c'est le propre de quiconque a obtenu la souveraineté du corps, de réclamer la souveraineté de la pensée.

Alors, l'influence s'étend de la France à l'Europe. Comme Charlemagne, comme Charles-Quint, Louis XIV rêve la monarchie universelle, que, cent ans plus tard, rêvera à son tour Napoléon ; mais alors l'Europe tremble, s'émeut, se souève et, comme une marée immense, vient battre les frontières de la France qu'elle envahit. Un accident plutôt qu'une victoire arrête l'Europe à Denain, et la paix d'Utrecht laisse à la France la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté, qu'elle a mis trente ans à conquérir et qu'elle a failli perdre d'un trait de plume.

Or, du règne de Louis XIV, trois grands résultats demeurèrent accomplis et restèrent debout : l'unité monarchique, la centralisation administrative et l'augmentation territoriale.

Napoléon fut moins heureux ; il ne put rendre à la monarchie les frontières qu'il avait reçues de la République.

Aussi Napoléon disait-il de Louis XIV que c'était le prince qui avait le mieux su son métier de roi.

Napoléon fut plus grand homme que Louis XIV, mais Louis XIV fut plus grand roi que Napoléon.

En effet, pendant soixante et douze ans que Louis XIV a porté la couronne, Louis XIV a véritablement régné.

Pendant dix ans que Napoléon a porté le sceptre, Napoléon n'a fait que du despotisme.

Les ballets n'ont tant de figures,
 Les voyageurs tant d'aventures ;
 L'Anjou n'a point tant de melons,
 Fontainebleau tant de salons ;
 Une hydre n'a point tant de testes ;
 Les poissons n'ont point tant d'arrestes,
 La Bourgogne tant de raisins,
 La noblesse tant de cousins ;
 Estampes n'a tant d'escrevisses,
 Ny les prestres tant de services,
 Saint-Jacques n'a tant de bourdons,
 Les rostisseurs tant de lardons ;
 Les zélés n'ont point tant d'extases ;
 Les pédants n'ont point tant de phrases ;
 Tabarin n'a point tant d'onguents,
 Et Vendosme n'a tant de gants ;
 Saint-Michel n'a tant de coquilles,
 Ny Melun n'a point tant d'anguilles ;
 Breda n'a point tant de chapeaux ;
 Saint-Cloud n'a point tant de gâteaux
 Les marais n'ont tant de grenouilles,
 Et Troyes n'a point tant d'andouilles
 Lyon n'a point tant de macrons ;
 Les forests n'ont tant de larçons ;
 Un courrier n'a tant de dépenses,
 Et Corbeil n'a point tant de pesches ;
 Les Indes tant de tabac,
 Orléans tant de cotignac,
 Pont-Lévesque tant de fromages,
 Ny les églises tant d'ina es,
 Les monarques tant de subjets,
 Et Mazarin tant de projets ;
 Les charlatans n'ont tant de drogues,
 Et l'Angleterre tant de dogues ;
 Maience n'a tant de jambons ;
 Les forges n'ont tant de charbons,
 Les pantalons tant de sonnettes,
 Ny les buffons tant de sonnettes ;
 Un amant n'a tant de soupirs,
 Et l'air n'a point tant de zéphirs,
 Le Pérou n'a point tant de mines,
 L'Orient tant de perles fines ;
 Le printemps n'a point tant de fleurs ;
 L'aurore n'a point tant de pleurs ;
 La nuit n'a point tant de phantosmes ;
 Le soleil n'a point tant d'atomes ;
 Enfin l'eau, la terre et les cieux
 Font moins voir d'objets à nos yeux,
 Que je n'ay d'ennuis que la reine
 Tost à Paris le Roy ramène.

NOTE I

Notons encore ici deux choses que nous lisons dans les auteurs de l'époque :

« Vers ce temps s'établit, pour les jeunes gens, la mode de s'asseoir aux deux côtés du théâtre sur des chaises de paille ; les élégants ne veulent plus aller au parterre ou l'on se tient debout. Quoiqu'il y ait des soldats à la porte pour prévenir ou du moins pour arrêter les rixes, et quoiqu'on ait été l'épée aux pages et aux laquais, les loges sont fort chères et il y faut songer de bonne heure, tandis que, pour un écu d'or ou un demi-louis, on est sur le théâtre ; mais cela gate tout, et il ne faut qu'un insolent pour tout troubler. »

Voilà pour la première ; la seconde n'est pas moins curieuse :

« C'était à une heure précise que les comédiens ouvraient leurs portes, le spectacle commençait à deux et devait être fini à quatre et demie. On avait pris cette mesure à cause de la boue et des filous qui encombraient alors les rues de Paris, fort mal éclairées la nuit. »

Ce mot de *filous* nous conduit droit à un autre détail de mœurs qui n'est point déplacé ici ; et, puisque nous venons de voir ce qui se passait au théâtre, voyons un peu ce qui, une fois que le théâtre était fermé, se passait à la porte. Nous empruntons la citation aux *Mémoires* du comte de Rochefort, le même que nous avons vu jouer un rôle si actif et si terrible dans le procès de Chalais.

« Le hasard, dit Rochefort, ayant voulu que je fisse coterie avec le comte d'Harcourt, cadet du duc d'Elbeuf d'aujourd'hui, je me trouvais un jour engagé dans une débauche, où, après avoir bu jusqu'à l'excès, on proposa d'aller voler sur le pont Neuf. C'était un des plaisirs que M. le duc d'Orléans avait mis à la mode vers ce temps-là. Aussi, j'eus beau dire avec quelques autres que je n'y voulais point aller, les plus forts l'emportèrent, et il me fallut suivre malgré moi. Le chevalier de Rieux, cadet du marquis de Sourdeac, qui avait été de mon sentiment, ne fut pas plus tôt arrivé sur le pont Neuf, qu'il me dit que, pour ne point faire comme les autres, il nous fallait monter sur le cheval de bronze, et que nous verrions, de là, tout à notre aise, ce qui se passerait. Aussitôt dit, aussitôt fait. Nous grimpons du côté de la tête, et nous servant des rênes pour mettre notre pied, nous fimes si bien que nous nous assimes tous deux sur le cou. Les autres étaient cependant à guetter les passants, et prirent quatre à cinq manteaux. Mais, un des vols ayant été se plaindre, les archers vinrent, et nos gens, ne trouvant plus la partie égale, s'enfuirent d'une grande vitesse. Nous en voulûmes faire autant ; mais, les rênes ayant cassé sous le pied du chevalier de Rieux, il tomba sur le pavé, tandis que, moi, je demeurais perché comme un oiseau de proie. Les archers n'eurent pas besoin de lanterne pour nous découvrir : le chevalier de Rieux, qui s'était blessé, se plaignait de toute sa force, et, étant accourus au bruit, ils m'aiderent à descendre malgré moi et nous conduisirent au Châtelet. »

NOTE J

Nous ne parlons ici que du caractère de l'écriture ; quant au style et

à la façon dont Mademoiselle mettait l'orthographe, on en jugera par la lettre suivante ; Mademoiselle avait trente-huit ans quand elle l'écrivit :

« A Choisy, ce 5 août 1665.

« Monsieur, le sieur Segrais qui est de l'academie et qui a bocup travaillé pour la gloire du Roy et pour le public ayant esté oublié lanee passée dans les gratifications que le Roy a faictes aux haus esprit ma prie de vous faire souvenir de luyset un aussi homme de meritte et qui est a moy il y a longtans ; jespere que cela ne nuira pas a vous obliger a avoir de la consideration pour luy, set se que je vous demande et de me croire,

Monsieur Colbert,

« Votre affectionnée amie,

« ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLÉANS. »

NOTE K

La lettre du roi contenant simplement l'autorisation pour la Meilleraie d'agir comme il le fait à l'égard du cardinal de Retz, nous avons cru inutile de la transcrire

NOTE L

Les passages suivants, extraits textuellement des *Mémoires de Laporte*, qui était, comme on le sait, premier valet de chambre du jeune roi Louis XIV, donneront quelques éclaircissements sur le fait auquel nous faisons allusion dans notre texte.

« Vers la fin de juin (1652), le roi fit quelque séjour à Melun, où pour se divertir, il fit faire un petit fort au bord de l'eau, et tous les jours il y allait faire collation. Le jour de la Saint-Jean de la même année, le roi (il avait alors treize ans et neuf mois) ayant dîné chez Son Eminence, et étant demeuré avec lui jusque vers les sept heures du soir, il m'envoya dire qu'il se voulait baigner. Son bain étant prêt, il arriva tout triste, et j'en conous le sujet sans qu'il fût nécessaire qu'il me le dit. La chose était si terrible, qu'elle me mit dans la plus grande peine où j'aie jamais été, et je demeurai cinq jours à balancer si je la dirais à la reine ; mais, considérant qu'il y allait de mon honneur et de ma conscience de ne pas prévenir par un avertissement de semblables accidents, je la lui dis enfin, dont elle fut fort satisfaite, et me dit que je ne lui avais jamais rendu un si grand service ; mais, comme je ne lui nommai pas l'auteur de la chose, n'en ayant pas de certitude, cela fut cause de ma perte. »

En effet, Laporte fut disgracié, mais au bout de quelques mois seulement, et il attribua sa disgrâce au cardinal Mazarin. Dans une lettre à la reine, où il essaye de se justifier, il dit encore :

« Votre Majesté connaîtrait bien la vérité si elle voulait se donner la peine d'examiner la chose à fond ; car voici le sujet de ma disgrâce. Je donnaï avis à Votre Majesté à Melun, en 1652, que, le jour de la Saint-Jean, le roi, dînant chez M. le cardinal, me commanda de lui faire apporter son bain sur les six heures dans la rivière ; ce que je fis, et le roi, en y arrivant, me parut plus triste et plus chagrin qu'à son ordinaire ; et, comme nous le déstabilions, l'attentat manuel qu'on venait de commettre sur sa personne parut si visiblement, que Bontemps le père et Moreau le virent comme moi. Votre Majesté se souvendra, s'il lui plaît, que je lui ai dit que le roi parut fort triste et fort chagrin ; ce qui était une marque qu'il n'avait pas consenti à ce qui s'était passé et qu'il n'en aimait pas l'auteur. Je ne voudrais pas, madame, en accuser qui que ce soit, parce que je craindrais de me tromper ; mais ce qui est certain, c'est que, si je n'eusse point donné cet avis à Votre Majesté, je serais encore près du roi... Je dis encore une fois à Votre Majesté que, si elle voulait prendre la peine d'examiner toutes les circonstances de cette affaire, elle connaîtrait aisément mon innocence, et pourrait aisément se décharger la conscience du mal que je souffre il y a douze années. »

Après la mort du cardinal et de la reine mère, Louis XIV, qui connaissait l'innocence de Laporte, le rappela auprès de sa personne

NOTE M

Voici deux autres épigrammes sur le cardinal Mazarin :

Jules fut rieux, Jules fut riche,
 Jules fut noble et roturier,
 Jules fut prêtre et guerrier,
 Jules fut magnifique et chiche,
 Jules fut Français et Romain,
 Jules fut sujet et souverain,
 Jules fut louable et blâmable,
 Jules fut chrétien et païen,
 Jules fut Dieu, Jules fut diable,
 Jules fut tout et n'est plus rien.

—
 Ci-gît que la goutte fouilla
 Depuis les pieds jusqu'aux épaules,
 Jules, non qui conquit les Gaules,
 Mais Jules qui les dépouilla

NOTE N

VAUX. — Il y a beaucoup de lieux de ce nom dans le département de Seine-et-Marne.

Vaux, aujourd'hui Vaux-Praslin ou simplement Praslin. — Ce château dépend du Maigny, village de 1,400 habitants, à une lieue de Melun. — A l'époque où Fouquet en fit l'acquisition, c'était une demeure seigneuriale assez triste que le nouveau propriétaire remplaça par une magnifique résidence. Peu après la chute de Fouquet, le château de Vaux

2° Selon Sainte-Foix, ce serait le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, roi d'Angleterre, lequel, au lieu d'être exécuté après sa révolte contre Jacques II, aurait été transporté en France et enfermé avec un masque de velours noir sur le visage.

3° Lagrange-Chancel prétend que c'était le fameux duc de Beaufort, le roi des balles, que nous avons vu disparaître au siège de Candie en 1669.

4° Ce serait le comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de mademoiselle de la Vallière, qui n'aurait point été frappé d'une mort prématurée, comme nous l'avons dit, mais qui aurait été enfermé par Louis XIV pour avoir donné un soufflet au dauphin. Ce système paraissait sourire à Voltaire.

5° Suivant une version peu accréditée, il est vrai, ce serait le nommé Mattioli, secrétaire du duc de Mantoue, que Louis XIV aurait fait arrêter et enfermer pour le punir d'avoir détourné son souverain du projet qu'il manifestait de céder sa capitale au roi de France.

6° Suivant une autre version, encore moins accréditée que la précédente, ce serait Henri Cromwell, le second fils du protecteur, lequel disparut subitement de la scène du monde sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'il était devenu.

7° Dufey de l'Yonne soupçonnait que ce pouvait bien être un fils d'Anne d'Autriche et de Buckingham.

8° Le duc de Richelieu, ou du moins Soulavie, son secrétaire, croyait que c'était un frère jumeau de Louis XIV, lequel serait né à Saint-Germain, le 5 septembre 1638, à huit heures du soir, c'est-à-dire huit heures après la naissance de Louis XIV.

9° Notre contemporain le bibliophile Jacob (Paul Lacroix) a émis l'opinion que le Masque de fer pourrait bien être le malheureux Fouquet, qui aurait été puni d'une tentative d'évasion par l'application d'un masque permanent.

10° M. de Taulès, consul général en Syrie, a publié un gros volume pour démontrer que ce personnage n'était autre que le patriarche arménien Arwedicks, que les jésuites auraient fait enlever parce qu'il s'opposait à leurs vues.

11° On a encore prétendu que c'était un malheureux écolier que Louis XIV, à la recommandation des jésuites, punissait ainsi d'un distique latin fait contre l'ordre de ces bons pères.

12° D'autres soupçonnent que c'était un fils de Louis XIV et de sa belle-sœur, madame Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans; mais on n'appuie cette conjecture d'aucune preuve.

13° Suivant la tradition qui s'est perpétuée, assure-t-on, dans la famille royale, relativement à ce personnage, ce serait le premier fruit des relations d'Anne d'Autriche avec Mazarin, lequel aurait vu le jour à l'époque où Louis XIII se tenait éloigné de sa femme; de là la nécessité de l'élever d'abord secrètement, puis de l'enfermer par raison d'Etat. Louis XIV lui-même, suivant cette version, serait le fruit des mêmes relations; mais, les précautions ayant été prises pour que Louis XIII pût s'attribuer cette paternité, la reine s'était trouvée affranchie de tout mystère à l'endroit de son second enfant.

14° Enfin, en présence de tant de systèmes contradictoires, les sceptiques en sont venus à se demander si l'Homme au masque de fer ne serait pas un personnage imaginaire.

Voir, pour de plus amples détails, *une Année à Florence*, par Alexandre Dumas, *l'Homme au masque de fer*, par le chevalier de Taulès; *le Masque de fer*, roman précédé d'une dissertation intéressante, par le bibliophile Jacob, etc., etc.

Nous avons reçu récemment, au sujet du Masque de fer, une lettre qui renferme des détails assez curieux; la voici en partie :

Champault, ancien capitaine d'artillerie,
à M. Alexandre Dumas.

Yssingeaux (Haute-Loire), le 1 mars 1845.

« Monsieur,

« Vous serez passablement surpris de voir arriver une lettre timbrée de la Haute-Loire; mais votre surprise pourra cesser, lorsque je vous a monerai que l'opinion que vous avez émise sur l'Homme au masque de fer se trouve confirmée par le malheureux prisonnier lui-même, par ses gravures sur la pierre, que j'ai vues dans la prison et dont je suis bien aise de vous donner connaissance.

« En 1793 cinquante et un ans, c'est déjà bien vieux j'en suis sûr, j'étais en garnison à Cannes, en face des îles Marguerite; j'allai plusieurs fois faire visite à quelques officiers de la 117^e demi-brigade qui occupaient ce poste et qui étaient mes compatriotes. Ils s'empressèrent de me faire visiter la prison de l'Homme au masque de fer, qui était ordinairement fermée, et j'y entrai plusieurs fois.

« Cette prison est tout à fait sur le bord de la mer, elle est de forme carrée et a environ vingt-quatre pieds sur chaque face. Les murs ont trois pieds d'épaisseur, elle est éclairée par une fenêtre assez grande, à laquelle sont adaptés trois grillages en fer de robuste structure, l'un à l'intérieur, l'autre au milieu du mur et le troisième du côté de la mer.

« Le parement du mur est, à l'intérieur, construit en pierre de taille de couleur jaunâtre et d'un grain un peu gros. Cette pierre me parut moins dure que le granit vrai. La hauteur de la prison est de douze pieds environ; elle est très saute, mais c'est une prison.

« Voici actuellement les remarques que j'y fis, et qui sont le sujet de cette lettre.

« En entrant, on voit tout de suite l'effigie de l'Homme au masque de fer. La tête est à peu près de grandeur naturelle, elle est en profil et présente la joue droite, le cou et la naissance de l'épaule. La couleur noire du masque est extrêmement saillante et fixe l'attention. Elle est gravée sur la pierre, à la profondeur de trois lignes environ.

« Sur le mur à gauche (tant qu'il m'en souvient), on lit cette inscription latine, également gravée sur la pierre :

*Hic dolor.
Hic luctus perpetuus.*

« Les lettres ont à peu près deux pouces de hauteur et sont parfaitement formées.

« Enfin (et c'est ici l'objet principal), sur un troisième mur est gravée une balance dont les bassins peuvent avoir sept à huit pouces de diamètre. Le fleau est presque perpendiculaire et non horizontal, de manière que l'un des bassins est *en bas* et l'autre *en haut*. Le premier est percé par une épée à forte poignée et soulève l'autre bassin, sur lequel on voit une couronne très bien dessinée et gravée. Cette couronne est légère et paraît s'envoler.

« A ma seconde visite dans cette prison, je dis à mes camarades : « Le prisonnier, par ces gravures, nous indique son origine, et la cause de sa disgrâce... C'est un prince auquel la force et la violence ont enlevé une couronne, et il verse des pleurs perpétuels. »

« Cette explication parut assez naturelle à mes amis, et, comme nous n'étions pas très versés en histoire et en littérature, nous en restâmes là. Depuis cette époque, j'ai lu divers articles de littérature et de critique sur cet étrange prisonnier, et notamment en dernier lieu le feuilleton que vous avez fait à son égard, et je demeure convaincu comme vous que ce malheureux prince était un frère aîné de Louis XIV... »





TABLE DES MATIERES

DE

LOUIS XIV ET SON SIÈCLE

	Pages		Pages
I. — Circonstances auxquelles Louis XIV doit la vie. — Anne d'Autriche se déclare enceinte. — Grâce qu'elle demande au roi à cette occasion. — Coup d'œil jeté en arrière. — Louis XIII. — Anne d'Autriche. — Marie de Médicis. — Le cardinal de Richelieu. — Gaston d'Orléans. — Madame de Chevreuse. — Première mesintelligence de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. — Jalousie du roi contre son frère. — Le cardinal de Richelieu amoureux de la reine. — Anecdote au sujet de cet amour.	5	VIII. — Entrée de Mazarin au conseil. — Faveur de M. des Noyers. — Bassompierre sort de la Bastille. — Les restes de la reine mère. — Valadie du roi. — Déclaration relative à la régence. — Baptême du dauphin. — Derniers moments de Louis XIII. — Son rêve prophétique. — Sa mort. — Jugement sur ce roi. — Son avarice, sa cruauté, sa	44
II. — Mission du Comte de Carlisle en France. — Arrivée du duc de Buckingham. — Sa magnificence. — L'histoire prend la forme du roman. — Intrigues de Buckingham pour plaire à la reine. — Les dix-sept. — Le chevalier de Guise et Buckingham au bal de la cour. — Le Grand Mogol. — La Dame blanche. — Aventure des jardins à Amiens. — Séparation. — Nouvelle visite de Buckingham à la reine. — Conséquences de la scène du jardin d'Amiens.	11	IX. — Mazarin. — Son origine. — Ses commencements. — Opinion de Richelieu à son sujet. — Son coup d'essai. — Prédiction d'un ambassadeur. — Faction qui partagent la cour. — Trois partis. — Le plus honnête homme du royaume. — Conduite de la reine. — Déclaration du parlement. — Les rivalités éclatent. — Mazarin et le valet de chambre de la reine. — Les tablettes.	46
III. — M. de Chalais. — Son caractère. — Conspiration du duc d'Anjou révélée par Chalais au cardinal. — Le cardinal et le duc d'Anjou. — Mariage projeté. — Arrestation à Blois de César, duc de Vendôme, et du grand prieur de France, fils naturels de Henri IV. — Le comte de Rochefort. — Le couvent des capucins de Bruxelles. — Le complot est mûr. — Arrestation, procès et exécution de Chalais. — La reine est amenée en plein conseil. — Réponse de la reine.	18	X. — Le duc d'Enghien. — M. le Prince. — Charlotte de Montmorency. — Le ballet et Henri IV. — Dernier amour du Béarnais. — Le roi postillon. — Gassion. — La Ferté-Seneclère. — Don Francesco de Mello. — Bataille de Rocroy.	70
IV. — Ce qu'étaient devenus les ennemis du cardinal. — Projets politiques et amoureux de Buckingham. — Mort de la duchesse d'Orléans. — Nouvelles exécutions. — Milord Montaigu. — Mission de Laporte. — La partie de cartes. — Situation critique de la Rochelle. — Fin tragique de Buckingham. — Regrets de la reine. — Anne d'Autriche et Voiture.	26	XI. — Situation d'Anne d'Autriche. — Retour de ses créatures. — Conduite de madame de Chevreuse. — La princesse de Condé. — Générosité de Mazarin envers madame de Chevreuse. — Madame de Hautefort. — Le mécontentement grossit. — Le roi des halles. — Le parti des importants. — Les deux lettres. — Querelle entre madame de Montbazou et la princesse de Condé. — La réparation. — Disgrâce de madame de Chevreuse. — Conspirations contre Mazarin. — Arrestation du duc de Beaufort. — Fuite de madame de Chevreuse. — Madame de Hautefort et la reine. — Fin de la cabale des importants.	52
V. — Fin et conséquences de la guerre. — Bruits à propos de la grossesse d'Anne d'Autriche. — Premier enfant. — Campanella. — Naissance de Louis XIV. — Joie générale. — Réjouissances. — Horoscope du nouveau-né. — Présents du pape. — Cortège du futur roi.	30	XII. — Retour du duc d'Enghien à Paris. — Le duc de Guise. — L'archevêque de vingt ans. — Ses folies. — Son orgueil. — Ses maîtresses. — La visite pastorale. — L'abbesse d'Avenay. — L'archevêque en exil. — Il devient soldat. — Ses mariages. — Son combat avec Coligny. — Fureur du duel à cette époque.	56
VI. — Naissance du duc d'Anjou. — Remarques curieuses à propos du mois de septembre. — Faveur de Cinq-Mars. — L'Académie française. — <i>Mirame</i> . Première représentation de cette tragédie. — Fontaines. — La Chesnaye. — M. le Grand. — Anecdotes sur Cinq-Mars. — Fabert. — Conspiration terrible. — Voyage du roi dans le Midi. — Maladie du cardinal. — Il abat les conspirateurs. — Derniers moments de Richelieu. — Double jugement sur ce ministre.	33	XIII. — La cour quitte le Louvre pour le Palais-Royal. — Enfance de Louis XIV. — Les enfants d'honneur. — Education du jeune roi. — Leçons de son valet de chambre. — Aversion du roi contre Mazarin. — Triste état de sa garde-robe. — Avarice du cardinal-ministre. — Portrait de Mazarin par La Rochefoucauld.	58
VII. — Anecdotes sur le cardinal de Richelieu. — Le cordon bleu. — <i>La Militaire</i> . — Son favori de campagne. — La Follone. — Rossignol. — Le père Mulot. — Le grand écuyer et l'aumônier. — Le cardinal et l'aumônier. — Bois-Robert et Richelieu. — Récits drolatiques. — Racan en visite. — Les chausses retrouvées. — Les chenets vivants. — Mademoiselle de Gournay. — Les trois Racan. — Les chats pensionnés. — Le cardinal et Mérieux de Lorme. — Madame de Chaulnes. — Madame d'Arguillon. — Ses galanteries. — Epigrammes. — Madame de Boutillier. — Le cardinal et Cheret. — La Saint-Amour. — Disgrâce de Bois-Robert. — Ode à ce sujet. — Ruse de Mazarin. — La saignée.	39	XIV. — Révolte du toisé. — Naissance du jansénisme. — Première représentation de <i>Rodogune</i> . — Second mariage de Gaston. — Noces de Marie de Gonzague. — Magnificence des Polonais. — Fêtes à la cour. — <i>La Folle supposée</i> . — Campagne de Flandre. — Le duc de Bellegarde, sa réputation, ses amours. — Bassompierre. — Un conte de fée. — Henri IV et Bassompierre. — Les demi-pistoles. — Esprit de Bassompierre. — Anecdotes à son sujet. — Sa mort, son portrait.	58
		XV. — État des opérations militaires. — Masaniello à Naples. — Prétentions du duc de Guise. — Ses folies pour mademoiselle de Pons. — Le bas de soie. — La médecine. — Le perroquet blanc. — Les chiens savants. — Succès du duc à Naples. — Sa chute. — Calme à l'intérieur. — Famille de Mazarin. — Ses nièces et ses neveux. — Leurs alliances. — Paul de Gondii. — Ses commencements. — Ses duels. — La nièce de l'épinglière. — Sentiments de Richelieu à l'égard de Gondii. — Ses voyages en Italie. — La	

	Pages
... de la cour, ... à Louis XIII. — L'aveu de la cour. — Les évènements. — Emeutes à cause des impôts. — Nouveaux édits. — La résis- tance se manifeste.	65
XVI. — La cour et le peuple. — Mademoiselle de Mont- pensier. — Le mariage de Gaston. — Projet de mariage de Gaston avec la princesse de Mantoue. — Mademoiselle de Lorraine. — Le mariage de Gaston reparait. — Victoire de Gaston. — Le mariage de Gaston. — Mazarin. — Le <i>Le Dieu</i> . — Le mariage de Gaston. — Arrestation de Broussel. — Le mariage de Gaston. — Conduite du coadju- teur. — Le mariage de Gaston. — Dissimulation des uns, — Le mariage de Gaston. — Colère de la reine. — Effroi de la cour. — Mission du coadjuteur. — Il arrive à Melun. — Danger qu'il court lui-même. — Nouvelle visite au Palais-Royal. — Réponse de la reine. — Le coadjuteur devant la foule. — Le peuple se disperse.	70
XVII. — Le coadjuteur et ses amis. — Leurs craintes et leurs conseils. — Pensées ambitieuses de Gondé. — Préparatifs de guerre civile. — Dispositions du coadjuteur. — Mouvement du peuple. — Les barri- cades. — Projets de la cour. — Demarche du parle- ment près de la reine. — Danger qui le menace à son retour. — Nouvelle demarche au Palais-Royal. — L'incident de la honte de Broussel. — Inquiétudes à la cour. — Triomphe de Broussel. — Arrêt du parle- ment. — Destruction des barricades. — Couplet sur le <i>frondeur</i>	75
XVIII. — La cour se retire à Blois. — Victoires et blessures du prince de Condé. — Il est rappelé. — Le pape et le pèlerinage. — Motion énergique faite au parlement. — Déclaration de la reine. — Pretendu mariage de la reine mère avec Mazarin. — Influence de Condé. — La cour revient à Paris. — Nouvelles hostilités du parlement contre Mazarin. — Conseil où ceux du prince de Condé. — La cour se propose de retourner à Saint-Germain. — <i>La reine boit</i> . — Départ de Paris. — Denûment de la cour à Saint- Germain. — Terreur des Parisiens. — Lettre du roi. — Arrêt du parlement. — La guerre civile est dé- clarée.	78
XIX. — Un mot sur le duc d'Elbeuf, le duc de Bouillon, le prince de Conti, madame de Longueville, le coadjuteur. — Pourquoi ils étaient mécontents. — Intelligence de Gondé avec madame de Longueville. — Ovation du coadjuteur au Marché-Neuf. — Visite de Brissac à M. de Gondé. — Projets de M. d'Elbeuf. — Il joue au fin avec le coadjuteur. — Arrivée du prince de Conti. — Déclaration du peuple contre la famille de Condé. — Les princes au parlement. — Lettre entre le prince de Conti et M. d'Elbeuf. — In- trigue du coadjuteur. — Mesdames de Longueville et de Bouillon à l'hôtel de ville. — Conti est déclaré généralissime du parlement.	83
XX. — Condé se déclare pour la cour. — Arrivée du duc de Beaufort à Paris. — Histoire du jeune Tan- crède de Bohan. — Mesures des frondeurs. — Denû- ment de la reine d'Angleterre. — Le comte d'Harcourt. — Le duc de Nemours. — Succès des Parisiens. <i>La première aux Ceruthiens</i> . — Mort du jeune Fréde. — Condé attaque et prend Charenton. — <i>Chant de Viteval</i> . — Démarches pacifiques de la cour. — Négociations particulières. — Traité gene- ral. — Le premier acte de la guerre civile. — — Le duc de Beaufort.	85
XXI. — Le duc d'Orléans rentre à Paris. — Projet de mariage de Gaston de Vendôme et Mazarin. — Le cardinal de Richelieu. — La reine part pour Com- piègne. — Le cardinal de Richelieu, le cardinal d'Orléans, le prince. — Dissensions de la cour. — Brouille entre Mazarin et Richelieu. — Les frondeurs. — René Duplessis. — Le mariage de Gaston. — Le duc de Beaufort. — Le mariage de Gaston. — Compiègne. — Succès du duc d'Harcourt. — Colère de la cour à Paris. — Jour de la populace. — Nouvelle brouille entre Condé et Mazarin. — Le duc de Tabouré. — Né- gociations de la cour. — Le duc de M. le Prince.	88

	Pages
Madame de Chevreuse et Mazarin. — Démarches auprès du coadjuteur. — Entrevue de Gondé avec la reine. — Démonstrations amicales de Mazarin. — Conventions menaçantes pour Condé. — Désespoir amoureux de Monsieur. — Madame de Chevreuse le console. — Il entre dans le complot contre M. le Prince. — Visite de Condé à la reine. — Il est arrêté avec son frère. — Conséquences de cette arresta- tion.	90
XXII. — Madame de Longueville en Normandie. — Sa vie aventureuse. — Elle arrive en Hollande. — Éva- sion de madame de Bouillon. — Elle est reprise. — Madame de Condé à Bordeaux. — Demarche de madame la princesse douairière. — Conduite de Gaston. — Turenne traite avec les Espagnols. — Inquiétude de la cour. — Elle se rend à Compiègne. — Bordeaux reçoit les mécontents. — La cour marche contre cette ville. — Acte de cruauté de la reine. — Représailles des Bordelais. — Le baron de Canolle. — Son exécution. — Fin de la guerre du Midi. — Visite de madame de Condé à la reine. — Mot de la Rochefoucauld. — Succès de Turenne à la tête des Espagnols. — Le coadjuteur entre dans le parti des princes. — Conditions de cette alliance. — Le prince de Condé est transféré de Vincennes à Mareoussis, puis au Havre. — Campagne de Mazarin. — Fin de madame la princesse douairière de Condé. — Arrêt du parlement. — Le cardinal revient à Paris. — Détails sur le duc d'Angoulême.	95
XXIII. — Intrigues de Mazarin après sa rentrée à Paris. Refus de Mademoiselle. — Fidélité de Gaston. — Plaintes du parlement. — Factum du garde des sceaux contre le coadjuteur. — Discours de Gondé. — La citation improvisée. — Nouvel orage menaçant pour la cour. — Le duc d'Orléans et Mazarin. — Mesures que prend Gaston. — La tempête éclate contre Mazarin. — Avis de madame de Chevreuse. — Départ de Mazarin. — Conseil du coadjuteur. — Ingratitude de Monsieur. — Émotion dans Paris. — Le peuple au Palais-Royal. — Délivrance des princes. — Arrivée de Condé à Paris. — Retraite du coadju- teur. — Préentions de M. le Prince. — La reine se rapproche du coadjuteur. — Conventions. — Majorité du roi.	101
XXIV. — Ce qu'était la société à cette époque. — Quelles femmes ont eu de l'influence sur elle. — Marion de Lorme. — Anecdotes. — Le surintendant d'Éméry. — Le président de Chevre. — Claude Quillet. — Mort de Marion. — Ninon de Lenelos. — Son père. — Saint-Etienne. — Raray. — Coulon. — Les payeurs, les favoris, les martyrs et les caprices. — Navailles. — Madame de Choisy. — Sa société. — Mademoiselle de Scudéry. — Son éducation litté- raire. — Ses embarras d'argent. — Ses premiers ouvrages. — <i>Les Chroniques du Samedi</i> . — La marquise de Rambouillet. — Son hôtel. — La chambre bleue. — Bonte de madame de Rambouillet. — Sa définition de l'amitié. — L'évêque de Lisieux et les roches de Rambouillet. — Les chimpignons du comte de Guiche. — Famille de madame de Rambouillet. — La belle Julie. — M. de Pisani. — Mademoiselle Pualet. — M. de Grasse. — Voiture.	106
XXV. — Commencement du théâtre. — L'hôtel de Bour- gogne. — Le théâtre du Marais. — État précaire des acteurs. — Gaultier-Garguille. — Henri Le- grand. — Gros-Guillaume. — Bellerose. — La Beaupre. — La Vallote. — Mondory. — Bellerose. — Baron 1 ^{er} . — d'Orgement. — Flondor. — Made- moiselle Baron. — Duel entre deux actrices. — Les Bejarl. — Molière. — Auteurs dramatiques. — Scu- dery. — La Calprenède. — Tristan l'Érmitte. — La Serre. — Bois-Robert. — Colletet. — Scarron. — Rotrou. — Cornille.	115
XXVI. — Majorité du roi. — Les Barbons. — État de la France à l'intérieur et à l'extérieur. — Monsieur. — Le prince de Condé. — Mazarin. — Le coadjuteur. — Mademoiselle. — Le cardinal rentre en France. — Sa tête est mise à prix. — Il traverse tranquille-	115

	Pages
ment la France et va rejoindre la reine à Poitiers. — Le maréchal de Turcine revient offrir ses services au roi. — La cour se dirige vers Orléans. — Mademoiselle se déclare et prend Orléans.	119
XXVII. — Le prince de Condé arrive à l'armée rebelle. — Ses lettres à Mademoiselle. — Etat de l'armée royale. — Combat singulier entre le roi et son frère. — Detresse de la cour. — Quel était alors le crédit de Louis XIV. — Les cent louis gardés et perdus. — Misère générale. — Retour de Mademoiselle à Paris. — Elle continue de se montrer chef de parti. — Un combat se prépare. — Monsieur refuse d'agir. — Il donne ses pouvoirs à Mademoiselle. — Elle se rend à l'hôtel de ville. — Propositions qu'elle fait aux conseillers. — Combat du faubourg Saint-Antoine. — Mademoiselle fait tirer le canon de la Bastille sur les troupes royales. — Retraite de l'armée du roi. — Mademoiselle est complimentée au Luxembourg.	124
XXVIII. — Assemblée à l'hôtel de ville. — Singulier signe de ralliement. — Nouveaux embarras de Monsieur. — Le projet d'Union. — Attaque à l'hôtel de ville. — Confession générale. — Inquiétudes des princes. — Nouvelle mission de Mademoiselle. — Sinistres rencontres qu'elle fait. — Courage de cette princesse. — Son arrivée à l'hôtel de ville. — Elle sauve le prévôt des marchands. — La cour se retire à Pontoise. — Déclaration du parlement en faveur de Monsieur. — Arrêt contraire du conseil royal.	129
XXIX. — Divisions entre les princes. — Suite de la querelle de M. de Nemours avec le duc de Beaufort. — Duel à mort. — Le prince de Condé reçoit un soufflet. — Mot du président Bellievre. — Monsieur perd son fils unique. — Nouvelle opposition du parlement. — Nouveau départ de Mazarin. — Le roi rentre à Paris. — Embarras de Mademoiselle. — Départ des princes. — Ils sont déclarés criminels de lèse-majesté. — Rappel de Mazarin. — Motif qui le détermine à revenir. — Imprudence du coadjuteur. — On songe à se débarrasser de lui. — La volonté royale commence à se manifester. — Arrestation du cardinal de Retz. — Fin de la seconde guerre de la Fronde. — Retour de Mazarin.	131
XXX. — Conduite du prince de Condé. — Premières mesures de Mazarin. — Distribution de récompenses. — Simple coup d'œil sur la société parisienne à cette époque. — Françoise d'Aubigne, depuis madame de Maintenon. — Ses commencements. — Elle est déclarée morte. — Grande misère. — Elle entre au couvent. — Son arrivée à Paris. — Comment elle fait la connaissance de Scarrou. — Son mariage. — Ses succès dans la société. — Madame de Longueville se retire du monde. — Le prince de Marsillac fait sa paix avec la cour. — Mariage du prince de Conti. — Sarrasin négociateur. — Sa fin. — Arrêt de mort contre Condé. — Vues de Mazarin à l'égard de Louis XIV. — Fêtes à la cour. — Le roi acteur et danseur. — Il est sacré. — Sa première campagne. — Mort de Broussel.	136
XXXI. — Gondi devient archevêque de Paris. — Opposition de la cour. — Intrigues à ce sujet. — Offres brillantes. — Refus du cardinal de Retz. — Raisons qui le déterminent à donner sa démission. — Il est transféré au château de Nantes. — Le pape ne veut pas ratifier la démission. — Embarras du cardinal. — Il s'échappe de prison. — Comment il évite d'être repris. — Lettre du prince de Condé au cardinal. — Frayeur de la cour. — Premiers amours de Louis XIV. — Madame de Frontenac. — Madame de Châtillon. — Mademoiselle d'Heudecourt. — Madame de Beauvais. — Olympe Mancini. — Passion sérieuse. — Le parlement veut faire acte d'opposition. — Démarche hardie du jeune roi. — Gondi arrive à Rome. — Nouvelle campagne de Louis XIV. — Fêtes et ballets. — Premier carrousel. — Christine en France. — Portrait de cette reine par le duc de Guise. — Mort de madame de Mancini et madame de Mercœur. — Mariage d'Olympe Mancini. — Fin de la vie politique de Gaston d'Orléans.	140

	Pages
XXXII. — Intrigues d'amour de Marie de Mancini. — Mademoiselle de la Motte d'Argencourt. — Jalousie. — Une distraction royale. — La jeune jarinière. — Retour à Marie de Mancini. — Projets de mariage. — Mesdemoiselles d'Orléans. — Henriette d'Angleterre. — La princesse de Portugal. — Marguerite de Savoie. — L'infante Marie-Thérèse. — Christine à Fontainebleau. — Lettre curieuse de cette reine. — Fêtes à la cour. — Espérances de Mazarin. — Opposition d'Anne d'Autriche. — Trahison et punition du maréchal d'Hocquincourt. — Campagne du roi. — Grave maladie. — Mesures de précautions du cardinal Mazarin. — Voyage à Lyon. — Entrevue de la cour de France et de celle de Savoie. — La gouvernante somnambule. — Conduite du roi d'Espagne. — Il fait offrir l'infante à Mazarin.	146
XXXIII. — Conclusion du projet de mariage avec la princesse de Savoie. — Joie du roi. — Représentation d'Edipe. — La Fontaine. — Bossuet. — Racine. — Boileau. — Projet de traité entre la France et l'Espagne. — Fin des amours du roi et de Marie de Mancini. — Mot de Mazarin. — Départ de Marie. — La cour se rend dans le Midi. — Conférences de l'île des Faisans. — Traité des Pyrénées. — Retour de Condé. — Mort de Gaston d'Orléans. — Anecdotes au sujet de ce prince. — Fin de la dernière Fronde.	151
XXXIV. — Mariage de Louis XIV. — Portrait de la jeune reine. — Retour de la famille royale à Paris. — Rétablissement de la royauté en Angleterre. — Maladie de Mazarin. — Déclaration des médecins. — Regrets du cardinal. — Générosité extraordinaire du moribond. — Raillerie de Bautru. — Derniers moments de Mazarin. — Le cardinal et le théâtre. — La restitution pour rire. — Une dette de jeu. — Mort de Mazarin. — Son testament. — Jugement sur ce ministre. — Son ambition. — Son avarice. — Son éloge.	153
XXXV. — Le Tellier. — Lyonne. — Fouquet. — Leur caractère. — Colbert et le trésor. — Louis XIV à vingt-trois ans. — Philippe d'Anjou et son frère. — Retraite d'Anne d'Autriche. — Manière de vivre de la jeune reine. — La princesse Henriette et le jeune Buckingham. — La reine mère d'Angleterre et sa fille reviennent en France. — Motifs de ce retour. — Monsieur va à leur rencontre. — Le comte de Guiche. — Violente jalousie. — Mariage du duc d'Anjou. — Il prend le titre de duc d'Orléans. — Portrait de madame Henriette. — Emploi ordinaire d'une journée de Louis XIV. — Les frondeurs deviennent courtisans. — Le roi amoureux de Madame. — Comment on veut cacher cette liaison. — Mademoiselle de la Vallière. — Elle attire l'attention du roi. — Louis XIV poète. — Dangeau doublement secrétaire. — La chute de Fouquet se prépare. — Fête de Vaux. — Voyage à Nantes. — Arrestation de Fouquet. — Haines contre Colbert.	159
XXXVI. — Naissance du dauphin. — Etat des esprits à cette époque. — Première querelle du roi avec mademoiselle de la Vallière. — Elle s'enfuit aux carmélites de Chaillot. — La réconciliation. — Commencements de Versailles. — La Princesse d'Elide. — Tartuffe. — Création des chevaliers du Saint-Esprit. — Le justaucorps bleu. — Puissance de la France. — Mademoiselle de la Vallière devient mère d'une fille, puis d'un fils. — Détails sur le duc de la Meillerie. — Bautru. — Anecdotes à son sujet. — Maladie de la reine mère. — Madame et le comte de Guiche. — La brouille et le raccommodement. — Fin d'Anne d'Autriche. — Considérations sur son caractère et sa conduite.	165
XXXVII. — Conséquence de la mort d'Anne d'Autriche. — Refroidissement du roi pour mademoiselle de la Vallière. — Commencement de Madame de Montespan. — La princesse de Monaco. — Caractère de la nouvelle favorite. — Préparatifs de guerre. — Campagne de Flandre. — Rudesse de Louis XIV. — Amours de la grande Mademoiselle avec Lauzun. — Portrait de Lauzun. — Son origine. — Causes de	

	Pages
... grande avènement de Louis XIV qui met à la	
... Sa jeunesse et son mariage d'abord	
... son mariage. — Avènement de Louis XIV et le roi à	
... donner son royaume. — Dernières années du	
... de Louis XIV. — Son caractère.	171
XXXVIII — Grand traité de la Grande-Bretagne et des Provinces-Unies	
... traité de commerce de la France avec l'Angleterre.	
... Monsieur premier ministre. — Succès de sa	
... administration de Monsieur. — Griets	
... de Monsieur avec son mari. — Le chevalier de	
... de Monsieur. — Le crime de Monsieur et cause pour Madame	
... de Monsieur. — Maladie de madame	
... de Monsieur. — Opinion des médecins	
... de Monsieur. — Progrès du mal. — Derniers moments de la	
... de Monsieur. — Conduite de Monsieur. — Visite du	
... de Monsieur. — Mort de madame Henriette. — Le crime est	
... de Monsieur. — L'augence du roi	175
XLIX — Louis XIV et madame de Montespan. — Abandon	
... de madame de Montespan. — Première grossesse	
... de la nouvelle favorite. — Mystère dont on entoure son	
... accouchement. — Naissance du duc du Maine. — Chute	
... de Lauzun; il est arrêté. — Il retrouve Fouquet dans	
... sa prison de Pignerol. — Le jeune duc de Longueville	
... paraît à la cour. — Ses liaisons avec la maréchale de	
... la Ferté. — Naissance de la Ferté et son mari. — La	
... maréchale et son viol de chambre. — Vengeance du	
... maréchal. — Le maréchal et la dame de compagnie.	
... Le duc de Longueville et le marquis d'Efflat.	
... Le duc de Noailles. — Le coup de canne. — Guerre contre	
... le Rhin. — Passage du Rhin. — Mort du duc de	
... de Noailles. — Son testament. — Etat du théâtre. —	
... mort de madame de la Vallière.	178
XL — Paix de Nimègue. — Coup d'œil rétrospectif	
... Louis XIV et les poètes. — Le vieux Corneille venge	
... par le roi. — Vers à ce sujet. — Conspiration du	
... duc de Hanau. — Sa fin. — Les empoisonneurs.	
... La poudre de succession. — La Voisin. — La Vi-	
... goureuse. — La <i>Chamère ardente</i> . — Consultation	
... de Monsieur. — Le diable lui apparaît. — La Voisin	
... et ses habits. — Conjuraison du cardinal de	
... de Lion. — La Reynie et la comtesse de Soissons. —	
... l'éclosion de la Vigoureux. — Fin de la Voisin	184
XLI — La princesse palatine; son portrait. — Son caractère	
... — Sa conduite à la cour. — Enfants naturels	
... de Louis XIV. — Nouvelles amours du roi. —	
... la dame de Soubise. — Madame de Ludre. — Made-	
... moise le de Fontange. — Madame de Maintenon. —	
... Ses premiers rapports avec Louis XIV. — Comment	
... la cour voit sa faveur naissante. — Le père La Chaise.	
... — Maladie du roi. — Fin de la reine Marie-Thérèse.	
... — Le plus moment de Lauzun. — Etat de la	
... France pendant cette période.	187
XLII — Guerre contre Alger. — Invention des bombes	
... — Petit-Benaud. — Premier bombardement.	
... Traité de paix. — Mort de Colbert. — Ses épitaphes.	
... — Ses funérailles. — Sa famille. — Guerre contre	
... Gènes. — Deuxième bombardement. — Suspension	
... des hostilités. — Conventions. — Le doge à Ver-	
... sailles. — Etat du nouveau palais. — L'ambassadeur	
... de Louis XIV.	192
XLIII — Coup d'œil sur la littérature, les sciences et les	
... arts à cette époque. — Molière. — La Fontaine.	
... — Boileau. — Bussy-Rabutin. — Madame de	
... de Sévigné. — Fénelon. — La Rochefoucauld.	
... — Beauvilliers. — Madame de La Fayette.	
... — Madame de La Harpe. — Saint-Simon. — Quinault.	
... — La Fontaine. — La sculpture. — L'archi-	
... tecture. — L'état de la littérature et des sciences en	
... France. — L'état de la littérature en Italie et en Espagne.	
... — L'état de la littérature française à cette période.	
... — L'Université de Paris.	
... — L'armée de terre.	
... — L'armée de mer. — Marine. — Famille de	
... Louis XIV. — Le duc de Guyenne et ses fils.	
... — Le comte de Vermandois. — Le	
... duc de Bourgogne. — Le duc de Blons. — M. du	
... Maine. — Madame de Montespan. — Le journa-	
... l'histoire. — L'opinion de la cour.	195

XLIV — Les calvinistes et les catholiques. — vexations	
... antérieures à l'édit de révocation. — Quelle a été la	
... part de Maintenon dans ces persécutions. — Révoca-	
... tion de l'édit de Nantes. — L'abbé du Chayla. — Son	
... martyre. — Il est envoyé dans les Cévennes. — Ses	
... cruautés. — Projet de mariage entre Louis XIV et	
... madame de Maintenon. — Résistance du dauphin.	
... — Incertitude du roi. — Le mariage s'accomplit. —	
... Sonnet de madame la Duchesse. — Lettre de	
... Charles II. — Caractère de ce prince. — Avènement	
... d'Orange détrône son beau-père. — Jacques et sa	
... famille se réfugient en France. — Retour de Lauzun.	
... — Ligue d'Augsbourg. — Maladie de Louis XIV. —	
... La croisée de Trignon.	201
XLV — Guerre générale. — Nouvel incident du Palatinat	
... — Luxembourg. — Le maréchal de Duras. —	
... Le Dauphin. — Cabinet. — Prise de Philipsbourg. —	
... Batailles gagnées et perdues. — Le prince Eugène.	
... — Suite de la guerre civile des Cévennes. — Fin	
... terrible de l'abbé du Chayla. — Mort du prince de	
... Condé. — Lutte entre madame de Maintenon et Lou-	
... vois. — Le roi et le ministre. — Scène des pincettes.	
... — La garde mal placée. — La promenade et le mo-	
... nologue. — Mort de Louvois. — Révélation sur sa	
... mort. — La reine d'Espagne meurt empoisonnée.	205
XLVI — Etat de l'Europe vers la fin de la guerre. —	
... Traité avec la Savoie. — Paix de Ryswick. — Premier	
... testament du roi d'Espagne. — Élection du prince	
... de Conti au trône de Pologne. — Bataille de Zenta.	
... — Paix de Carlowitz. — Le maréchal ferrant de	
... Salon. — Son voyage à Versailles. — Il est présenté	
... à la cour. — Son entrevue avec Louis XIV. — Son	
... histoire. — Explication de ses aventures mysté-	
... rieuses. — Le comte d'Aubigné. — Ses désordres. —	
... La jeune duchesse de Bourgogne. — Sa réception en	
... France. — Son arrivée à Montargis, à Fontainebleau	
... et à Versailles. — Célébration du mariage. — La	
... première nuit des noces. — Portrait du duc de Bour-	
... gogne.	209
XLVII — Testaments du roi d'Espagne. — Intrigues à ce	
... sujet. — Conseil du pape Innocent XII. — La France	
... est enfin préférée à l'Autriche. — Mort de Charles II.	
... Ouverture du testament. — Plaisanterie du duc	
... d'Abrantes. — Conduite prudente de Louis XIV. —	
... Le duc d'Anjou est reconnu pour roi d'Espagne. —	
... Une réception à Meudon. — Dernière entrevue de	
... Louis XIV et de madame de Montespan. — Fin de	
... Racine. — Cause de sa mort. — Naissance de Vol-	
... taire.	212
XLVIII — Barbezieux; son portrait; son caractère; ses dé-	
... bauches; sa mort. — Chamillart; origine singulière	
... de sa fortune. — Fin de Jacques II. — Ses derniers	
... moments. — Jugement sur ce roi. — Déclaration de	
... Louis XIV. — Conduite de Guillaume III. — Der-	
... nière maladie de ce prince. — Son caractère. —	
... L'homme au masque de fer. — Son histoire. —	
... Recherches à son sujet. — Conjectures de l'auteur.	215
XLIX — Les puissances de l'Europe se déclarent contre	
... Louis XIV. — La Grande-Alliance. — Nos ennemis	
... et nos alliés. — Maladie du grand dauphin. — Vistes	
... des dames de la halle. — Fin de Monsieur. — Le	
... duc de Chartres. — Caractère de Monsieur. — Coup	
... d'œil sur les opérations de la guerre. — Faveur de	
... Villeroi. — Vendôme; son portrait. — Ses habitudes	
... singulières. — Jean Cavalier. — Sa visite à Ver-	
... sailles. — Il quitte la France. — Fin de la guerre	
... des Cévennes. — Derniers moments de madame de	
... Montespan. — La grotte de Thélis. — Famine de	
... 1709. — Impôt du <i>xième</i> . — Fin du père La Chaise.	
... — Son successeur le père Le Tellier. — Désastres	
... de la France.	218
L — Maladie de la duchesse de Bourgogne. — Le	
... duc de Fronsac. — Son mariage. — Amants de la	
... jeune duchesse. — Nangis. — Moleville. — Enfants	
... de Madame de Bourgogne. — Opérations militaires.	
... Villeroi en l'Ande. — Début de Bamberg. —	
... Il est remplacé par Vendôme. — Le duc d'Orléans	

	Pages		Pages
en Italie. — Deroute de Turin. — Le même prince en Espagne. — Singuliers scrupules de Louis XIV. — Affaire de Lérida. — Intrigues contre le duc d'Orléans. — Situation critique de Philippe V. — Prise de Madrid par l'archiduc Charles. — Fausses espérances du duc d'Orléans. — Propositions humiliantes de Louis XIV. — Dureté de ses ennemis. — Vendôme appelé en Espagne	225		
LI. — Succès de Vendôme en Espagne. — Chute de Malborough. — La jatte d'eau. — Mort de l'empereur Joseph 1 ^{er} . — Revirement de la politique contraire à Louis XIV. — Désastres dans la famille royale. — Maladie de monseigneur le grand dauphin. — Sa mort. — Son portrait. — Maladie et fin de madame de Bourgogne. — Portrait de cette princesse. — Maladie du duc de Bourgogne. — Sa mort. — Son portrait. — Son caractère. — Franchise de Gamache. — Maladie et mort du duc de Bretagne,		roisième dauphin. — Maladie et mort du duc de Berry. — Fin du duc de Vendôme. — Victoire de Denain. — Paix d'Utrecht	228
		LII. — Vieillesse de Louis XIV. — Sa tristesse. — Division de la cour en deux partis. — Calomnie contre le duc d'Orléans. — Causes et conséquences de cette calomnie. — Conduite du roi dans cette circonstance. — Sa prédilection pour les princes légitimes. — Protestations. — Le duc du Maine est comblé de faveurs. — Testament arraché à Louis XIV. — L'ambassadeur apocryphe. — Une éclipse. — Dernière revue de la maison du roi. — Maladie de Louis XIV. — Conférence du roi avec le duc d'Orléans. — Recommandations suprêmes de Louis XIV. — Ses derniers moments. — Sa fin	232
		CONCLUSION	236
		NOTES	238









ALEXANDRE DUMAS

ILLUSTRÉ



La Régence

ILLUSTRATIONS

DE

CASTELLI, FOULQUIER, PHILIPPOTEAUX, ROUX, ETC.



PARIS

A. LE VASSEUR ET C^{ie}, ÉDITEURS

33, rue de Fleurus, 33



LA RÉGENCE

I

LE CERCUEIL DU ROI. — INSULTES DE LA POPULACE. — LES TROIS POUVOIRS. — MADAME DE MAINTENON.
 LES PRINCES LÉGITIMÉS. — M. LE DUC D'ORLÉANS
 PORTRAITS DU DUC ET DE LA DUCHESSE DU MAINE — PORTRAIT DU COMTE DE TOULOUSE.
 PORTRAIT DE PHILIPPE II D'ORLÉANS. — MADAME LA DUCHESSE D'ORLÉANS.
 ENFANTS LÉGITIMES ET BATARDS DU DUC D'ORLÉANS. — RETOUR AUX ÉVÉNEMENTS DE L'ÉPOQUE.

Le 9 septembre 1715, vers sept heures du soir, un char funéraire, suivi de quelques voitures de deuil, sortait silencieusement de Versailles, traversait le bois de Boulogne, gagnait la plaine Saint-Denis par des chemins détournés, et entrait dans la vieille basilique de Dagobert, portant un cadavre qui venait prendre, sur le premier degré de l'escalier des tombeaux, la place que son prédécesseur, étonné sans doute d'une si longue attente, y tenait depuis soixante et treize ans.

Ce cadavre qui, à son tour, devait attendre son successeur pendant cinquante-neuf ans, était celui du roi Louis XIV.

Pourquoi la dernière dépouille d'un des plus grands rois que la France ait eus, avait-elle suivi cette route détournée ? Pourquoi autour d'elle cette absence de pompe royale ? Pourquoi ce mystérieux acheminement vers la dernière demeure ?

C'est que la majesté de la mort, d'ordinaire la plus puis-

sante de toutes les majestés, était cette fois aussi insuffisante que la majesté du rang pour protéger Louis XIV contre l'outrage.

En effet, quand la nouvelle de la mort du roi se répandit autour de Versailles, Paris tressaillit de joie comme s'il sentait se briser un long esclavage ; le peuple, si longtemps malheureux, opprimé, ruiné, méprisé, presque haï, le peuple battit des mains, dansa, chanta, alluma des feux par la ville ; de sorte que le lieutenant de police, M. d'Argenson, qui avait fait d'inutiles efforts pour s'opposer à ce torrent d'impiétés, déclara qu'il ne répondait de rien si le cortège mortuaire traversait Paris.

Voilà pourquoi le convoi suivait, dans sa course nocturne et mystérieuse la route que nous avons indiquée.

Mais le peuple n'y perdit rien : ce peuple avide de spectacles et qui depuis si longtemps n'avait plus que celui des processions religieuses, ce peuple jura que celui-ci ne lui échapperait point ; et, comme Saint-Denis était le but où

de vant évidemment tendre le cadavre royal, ignorant du jour où Louis XIV se rendrait à sa dernière demeure, il alla vers le 15 septembre, à cheval dans la plaine qui sépare Paris du tombeau de ses rois.

Vers six heures le cortège apparut.

Cette étrange pas un prince de sang pas un des princes les plus pas un des pairs crins par ce roi, pas un des courtisans qui, de génération en génération, s'étaient relayés dans les antichambres de Versailles pour attendre son lever, pas un de ces hommes ne accompagnait ce pauvre cadavre isolé, qu'on semblait bien plutôt traîner à quelque gymnase nocturne que conduire à une sépulture royale.

M. le duc, seul jeune homme de vingt-trois ans, petit-fils du grand Condé, accompagnait le corps.

Etait-ce par pitié ? était-ce pour s'assurer que la porte du caveau funéraire serait bien refermée sur lui ?

Aussi le peuple qui attendait tout le long de cette route, le jour même comme dans un champ de foire, qui, comme sur un grand marché, avait ses restaurants, ses jeux, ses spectacles, aussi le peuple, que la vue d'une certaine pompe, au lieu de lui causer une douleur vraie et sincère, ne lui présentait que le spectacle d'un homme qui, isolément, se voyait abandonner ce cadavre pour qu'il en fût à son plaisir et qu'il se vengât de l'oppression par le résultat.

Aux portes de Saint-Denis, le tumulte qui, pendant toute la route avait accompagné le cortège redoubla encore ; on voulait renverser le char funéraire, on voulait mettre en morceaux et ce veuf et cadavre, la troupe fut obligée d'intervenir. Un homme sortit la tête par un des carrosses de la suite, et cria :

— Je ne croyais pas que le carnaval fût en septembre.

Un autre repoussa deux Parisiens ivres qui roulaient dans un fossé plein de fange, et se éloigna en disant :

— Crapauds ! cela vous apprendra à chanter quand le soleil se couche.

En effet, la foule chantait, elle chantait des noëls en réjouissance des épigrammes contre le roi ; elle chantait des chansons contre les jésuites, or, quand les chants du peuple se firent entendre sur un pareil ton, ils ressemblèrent fort à un rugissement.

Le cadavre, en entrant dans la basilique, n'échappa point aux insultes de ces misérables. Le lendemain, on lut sur les murailles de l'église :

A Saint-Denis comme à Versailles,
Il est sans cœur et sans entrailles.

Les effigies du roi ne pouvaient échapper à une pareille inscription, les statues de pierre et de marbre furent mutilées, la statue de bronze de la place des Victoires, sur laquelle les dents n'avaient pu mordre, reçut cette inscription :

TYRAN DE BRONZE, IL FUT TOUJOURS AINSI

Les saturnales durèrent jusqu'au lendemain matin.

Lorsque le peuple hurler ses imprecations contre le monarque, ou plutôt contre la monarchie, et voyons ce que Louis XIV laissait après lui.

Trois pouvoirs bien distincts, dont deux étaient intimement liés :

Ces trois pouvoirs étaient madame de Maintenon, de favorite, le premier femme de Louis XIV, comme nous l'avons dit MM. du Maine et de Toulouse reconnus par le roi, et devenus princes légitimes, et M. le duc d'Orléans, héritier légitime du trône en cas d'extinction de la branche aînée représentée par le jeune Louis XV arrière-petit-fils de Louis XIV, deuxième fils du duc de Bourgogne, né à Fontenay le 15 février 1700, et dernier débris de cette race descendant que le roi épouvanté avait vu fondre entre les mains de la mort.

Les deux pouvoirs alliés et ayant un même but étaient madame de Maintenon et les princes légitimes.

Ce fut tout de remettre tous les fils de l'Etat aux mains de M. le duc d'Orléans, ainsi que madame de Maintenon continuait d'exercer sur la régence le son élève favori, l'influence que Louis XIV lui avait laissée prendre sur les affaires politiques et militaires pendant les dernières années de son règne.

Le but de M. le duc d'Orléans était, au contraire, de soutenir la prérogative de son sang, de réclamer, avec la régence la direction de l'éducation royale, et en conservant cela jusqu'au jour de sa majorité le jeune prince sain et sauf de rendre par conséquent aux calomnies répandues sur lui par ses ennemis à l'époque désastreuse de la mort du grand dauphin et des princes ses fils et ses petits fils.

La cause de M. le duc d'Orléans était celle de toute la nation de France qui se regardait comme insultée par les

privileges inouis accordés par Louis XIV aux princes légitimes, auxquels il avait donné le pas sur les ducs et pairs, et qu'il appelait à la succession au trône au cas d'extinction de la branche aînée.

Ainsi, dans ce cas, M. du Maine, enfant adultérin, primait M. le duc d'Orléans, héritier légitime dans l'ordre de succession ordinaire.

Disons quelques mots des personnages dont nous venons de prononcer les noms, d'indiquer les prétentions et de dévoiler le but.

Dans notre livre de *Louis XIV et son Siècle*, nous avons dit sur Françoise d'Aubigné tout ce que nous avions à en dire, nous l'avons suivie dans son étrange fortune depuis sa naissance dans les prisons de Mort, le 27 novembre 1635, jusqu'à sa sortie de Versailles et son entrée à Saint-Cyr, le 30 août 1715. Tout ce que nous pourrions écrire ici serait donc une répétition.

Nous avons raconté comment le duc du Maine, né le 31 mars 1670, nommé Bourbon ainsi que son frère en 1673, revêtu du premier rang avec les princes du sang en 1694, et enfin appelé à succéder au trône à défaut de prince du sang en 1714, avait complètement abandonné le parti de sa mère, pour se rallier au parti de sa rivale, madame de Maintenon.

Que l'on ne s'étonne pas de cette ingratitude ; M. le duc du Maine n'avait aucune vertu réelle, et il était prêt à sacrifier à son intérêt, jusqu'à l'apparence des vertus qu'il faisait semblant d'avoir.

C'est dans Saint-Simon, ce grand peintre du dix-huitième siècle, qu'il faut chercher le portrait de M. le duc du Maine.

M. le duc du Maine avait de l'esprit, non pas comme un ange, mais comme un démon auquel il ressemblait en malignité, en noirceur d'âme et en perversité de cœur.

Il avait épousé, le 19 mars 1692, Anne-Louise-Bénédictine de Bourbon, petite-fille du grand Condé. Toute autre femme eût peut-être contenu ce caractère dangereux ; mais l'orgueilleuse princesse tendit, au contraire, éternellement à augmenter l'ambition de son mari.

Avec autant d'esprit au moins que le duc, Louise de Bourbon marchait d'une allure toute différente. Elle avait du courage à l'excès : elle était entreprenante, audacieuse, furieuse, ne connaissant que la passion présente, s'indignant sans cesse des mesures souterraines de son mari, qu'elle appelait *misères et faiblesses*, de son mari à qui elle reprochait l'honneur qu'elle lui avait fait en l'épousant, de son mari qu'à force d'énergie elle rendait petit et souple devant elle et qu'elle poussait en avant, espérant sans cesse communiquer sa volonté à cette pauvre et misérable organisation.

Physiquement, M. du Maine avait la figure agréable, la taille moyenne et assez bien prise ; mais il boitait d'une chute qu'il avait faite dans son enfance.

Madame du Maine était loin d'être jolie ; cependant son esprit donnait du piquant à son visage ; mais elle était si petite, qu'on l'appelait *la naine*.

A peine atteignait-elle à la taille de quatre pieds.

M. le comte de Toulouse, à l'opposé de son frère, était l'honneur, la vertu, la droiture, l'équité même. Il avait l'accueil aussi gracieux que son naturel glacial pouvait le lui permettre, un certain courage et une envie réelle d'être utile au roi ou à la France ; mais cela par les bonnes voies et par les moyens honnêtes. S'il était peu spirituel, un sens droit remplaçait chez lui cette verve dont avait hérité son frère aîné, et qu'on appelait l'esprit des Mortemart. Tout appliqué, d'ailleurs, à savoir sa marine et son commerce, deux choses qu'il entendait très bien.

Il avait épousé une demoiselle Marie de Noailles, dont l'histoire s'est peu occupée, et dont nous n'aurons guère à nous occuper plus que l'histoire.

A ce parti des princes légitimes, se rattachaient naturellement les autres enfants illégitimes du roi, c'est-à-dire la première mademoiselle de Blois, mariée au prince de Conti, mort en 1635, et qu'on appelait la princesse douairière ; mademoiselle de Nantes, mariée au duc de Bourbon, et qu'on appelait madame la duchesse ; et la seconde mademoiselle de Blois, mariée au duc d'Orléans qui fut depuis le régent.

Philippe II, duc d'Orléans, était né à Saint-Cloud le 15 août 1674.

Sa mère, Charlotte-Elisabeth de Havère, connue sous le nom de princesse palatine, disait en parlant de lui :

— Les fées furent conviées à mes couches, et, chacune donnant mon fils d'un talent, il les eut tous. Malheureusement, on avait oublié d'inviter une fée qui, arrivant après les autres, dit : « Il aura tous les talents, excepté celui d'en faire bon usage. »

À l'âge de quarante et un ans auquel il était parvenu au moment où nous ouvrons cette nouvelle période de l'histoire de France, le duc d'Orléans était d'une figure agréable, quoique rougie par le soleil d'Italie et d'Espagne, d'une physionomie attrayante, quoique ses mauvais yeux le fissent

loucher, d'une taille médiocre et cependant aisée, quoique grosse. Ses réparties étaient promptes, justes et gaies. Ses premiers jugements étaient sûrs, la réflexion seule les rendait indécis; sa démonstration était si lucide, qu'il faisait claires les choses les plus abstraites de la science, de la politique, du gouvernement et des finances. Tous les arts lui étaient familiers, il était bon peintre, bon musicien, excellent chimiste, mécanicien habile. A l'entendre parler, on lui eût cru une vaste instruction; on se fût trompé, il n'avait qu'une excellente mémoire. Il avait par son père,

pour se retenir à cet endroit, il lui échappait des impertinences qu'elle eût voulu reprendre aussitôt qu'elles étaient dites, et que cependant elle laissait constamment échapper.

Madame la duchesse d'Orléans était grande sans majesté, elle avait la gorge, les yeux et les bras admirables la bouche assez bien, de belles dents un peu longues, des Jones trop larges et trop pendantes qu'elle fardait outre mesure; ce qui la déparait, c'était la place de ses sourcils, qui était pelée et rouge avec fort peu de poils, quoiqu'elle eût de belles paupières et des cheveux châains bien plantés; elle



Aux portes de Saint-Denis, le tumulte redoubla.

Monsieur, hérité *en plein*, comme dit Saint-Simon, du courage de ses ancêtres; ce qui le rendait, sans qu'il fût méchant de paroles, assez difficile sur la valeur des autres.

Le duc d'Orléans avait dix-sept ans à peine quand le roi le maria avec mademoiselle de Blois, sa fille. Il aimait fort madame de Bourbon, et ne se prêta qu'avec une grande répugnance à ce mariage. On l'avait menacé sur son premier refus, de l'enfermer au château de Villers-Cotterets, et cependant il résistait; ce fut Dubois qui le décida. On sait qu'au moment où il venait d'engager sa parole au roi, la princesse palatine, nourrie dans les traditions de l'aristocratie allemande, accueillit cette déclaration par un souflet.

Cette union ne fut pas heureuse; si le duc d'Orléans s'était marié avec répugnance, mademoiselle de Blois s'était mariée sans affection; elle croyait avoir fort honoré M. le duc d'Orléans en l'épousant. Quelque effort qu'elle fit

avait la tête branlante comme une vieille, ce qui était chez elle la suite de la petite vérole; sans être bossue ni contrefaite, elle avait cependant un côté plus gros que l'autre; elle était horriblement paresseuse, demeurant le plus qu'elle pouvait soit dans son lit, soit sur une chaise longue, mangeant presque toujours couchée, et ayant rarement d'autres convives que Louise-Adélaïde de Damas-Thiange, duchesse de Sforce, nièce de madame de Montespan, et, par conséquent sa cousine germaine à elle. Elle avait commencé à donner quelques sujets de plainte à son mari, en jetant les yeux avec un peu trop de bienveillance sur le chevalier de Roye, qui fut depuis le marquis de la Rochefoucauld; ce qui ne l'empêcha pas d'en vouloir fort à M. le duc d'Orléans, de toutes les infidélités qu'il lui fit en échange de celle qu'elle avait eu l'intention de lui faire, et cela, non par jalousie, mais par dépit de ne pas être adorée et servie par lui comme une divinité

De ce mariage étrange et mal assorti, étaient nés ou devaient naître sept enfants, un garçon et six filles.

Le garçon était Louis d'Orléans.

Les six filles étaient : la première, Marie-Louise, qui avait épousé M. le duc de Berry et qui était veuve depuis trois ans ; la seconde, Louise Angélique de Chartres, qui devait devenir abbesse de Chelles ; la troisième, Charlotte-Aglaé de Valois, qui devait épouser le duc de Modène ; la quatrième, Louise-Élisabeth de Montpensier qui devait épouser don Luis prince des Asturies ; la cinquième, Philippine-Élisabeth d'Orléans, comtesse de Beauvais, fiancée en 1721 au second des princes d'Espagne ; enfin la sixième, Louise-Françoise qui devait épouser le prince de Conti.

Il y avait encore trois bâtards, deux garçons et une fille.

Le premier se nomma le chevalier d'Orléans, fut grand maître des cérémonies et grand prieur de France. Il était fils de mademoiselle de Sèry, qui fut depuis comtesse d'Argenson.

Les deux autres étaient l'un, l'abbé de Saint-Aubin fils de la comtesse de Sèry, et l'autre, une fille née mademoiselle Desmarests, actrice de la Comédie-Française.

Le duc d'Orléans ne croyait à sa paternité qu'à l'égard du chevalier d'Orléans ; aussi le reconnut-il.

Quant aux deux autres, il ne voulut en entendre à rien malgré leurs instances.

Maintenant que nos principaux acteurs sont posés, levons la toile et voyons les jouer chacun son rôle, dans cette grande comédie que l'on appelle la Régence.

11

LES SALONS DE M. LE DUC D'ORLÉANS PENDANT LES TROIS DERNIERS JOURS DE LA MALADIE DE LOUIS XIV.

— M. LE PRINCE DE CONTI. — SA FEMME, MADEMOISELLE DE CONDÉ. — SA MÈRE, MADEMOISELLE DE BLOIS. — PRÉPARATIFS DE M. LE DUC D'ORLÉANS POUR SA SÉANCE DU PARLEMENT. — LORD STAIRS, ANECDOTE. — SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE. — PREMIER DISCOURS DE LOUIS XIV. — ORGANISATION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT. — HONNEURS RENDUS A LA MÉMOIRE DE LOUIS XIV A L'ÉTRANGER. — RÉPONSE DU DUC D'ORLÉANS A M. D'ARGENSON.

Pendant les trois derniers jours de la maladie du roi, les salons du duc d'Orléans s'étaient vides et remplis, selon les alternatives de bien et de mal de l'illustre malade.

Outre la nouvelle de la mort de Louis XIV, la conversation des salons roulait sur une des dernières excentricités du prince de Conti, qui avait épousé une princesse de Condé.

C'était un singulier corps, au physique et au moral, que monsieur Lou s-Armand prince de Conti, et ses excentricités, comme on dirait aujourd'hui, faisaient alternativement les joies et les terreurs de la cour.

C'était un petit homme horriblement contrefait, qui pouvait à peine passer pour la figure, mais repoussant du reste de sa personne et auquel sa distraction continuelle donnait un air étrange, qui, quoiqu'on connût son caractère, n'avait rien de rassurant.

Sa femme était une charmante personne qui jouait à la Loto dans la première palatine.

Le prince de Conti n'avait jamais aimé personne que sa sœur, mademoiselle de Blois, fille de mademoiselle de la Vallière, et celle-ci était la grande princesse de Conti ; et cependant la mère et le fils étaient toujours en dispute. Dans le moment de la querelle, la grande princesse déclara de sa chambre à la boutique du bin de l'hôtel de son fils et y mit le couvert. Conti, tranquillement les foudroyant à pleine voix, elle le remercia de sa bonne volonté, comme elle l'appela, et se fit apporter deux pâtisseries glacées. Mais le beau temps était passé, et le prince de Conti. Une nouvelle brouille survint et avec elle les vivres ; cela était devenu une habitude ; à chaque fois que elle les rappelait, de sorte qu'on pouvait dire que la vie de l'inspection des travaux, comme il le disait, prince de Conti vivait en ombre ; la maison avait l'air d'être comme un chien et chat, la maison d'Orléans était dans une telle confusion que tout allait le mieux du monde dans l'étrange et maternel.

Outre ces défauts, le prince de Conti en avait un bien plus grave, défaut qui eût menacé d'extinction la race des Conti s'il n'y avait eu que lui pour la perpétuer, défaut que nous ne pouvons que laisser deviner, et qui cependant ne l'empêchait pas d'être jaloux de sa femme et de hanter assidûment les mauvais lieux.

C'était avec les suites d'une visite dans une des localités que nous venons de dire qu'on égayait sourdement la visite de condoléances que les courtisans faisaient à Philippe II, pendant la soirée du 1^{er} septembre 1715.

Le lendemain avait lieu la séance du parlement qui devait décider de la validité du testament de Louis XIV.

Le futur regent était en train d'acheter la régence.

Le premier président de Mesmes était une créature de madame de Maintenon, il ne fallait pas songer à l'avoir.

M. de Guiche passait pour être fort attaché aux bâtards.

M. de Guiche était colonel aux gardes françaises ; M. de Guiche était un homme important. M. de Guiche reçut six cent mille livres et répondit de ses hommes.

Les simples gardes françaises devaient occuper sourdement le palais, tandis que les officiers avec les soldats d'élite, mais sans uniforme, se répandraient dans la salle.

Quant aux présidents Maison et Le Peletier, ils étaient au duc d'Orléans, le prince les appelait ses pigeons privés.

D'Aguesseau lui était dévoué ; Joly de Fleury lui avait promis de parler en sa faveur.

Les jeunes conseillers ne devaient pas hésiter entre la vieille — c'est ainsi qu'on nommait madame de Maintenon — et le duc d'Orléans.

Les vieux conseillers ne tiendraient pas devant le droit de remontrances que l'on promettait de leur rendre.

Enfin les ducs et pairs devaient être séduits par la prérogative qui leur serait définitivement accordée de rester couverts pendant que le premier président leur demanderait leur voix.

L'Espagne menaçait bien, à cause de la vieille rancune que le roi gardait au duc d'Orléans, qui avait été un coquet avec sa femme ; l'Espagne, disons-nous, menaçait bien, par l'organe du prince de Cellamare, de ne point reconnaître la régence de M. le duc d'Orléans ; mais lord Stairs, au nom de l'Angleterre, s'était engagé à la reconnaître, et l'ambassadeur, pendant la séance, consentait à se montrer dans une tribune avec l'abbé Dubois.

Lord Stairs était en bonne position à la cour du feu roi, et il devait cette bonne position à un fait très caractéristique pour que nous ne le fassions pas connaître.

Un jour, on disait à Louis XIV que lord Stairs était, de tous les membres du corps diplomatique, celui qui savait peut-être le mieux ce qui était dû de respect aux têtes couronnées.

— Je le verrai bien, dit Louis XIV.

Le soir même, lord Stairs devait monter dans la propre voiture du roi.

Arrivé au marchepleu, et comme lord Stairs attendait humblement, le chapeau à la main, que le roi prit place :

— Montez, monsieur Stairs, dit brusquement le roi.

Lord Stairs passa aussitôt devant le roi et monta le premier.

— On avait raison, monsieur, dit Louis XIV, et vous êtes l'homme le plus poli que je connaisse.

On conçoit que cette politesse consistait à avoir obéi sans aucune observation au roi, quoiqu'il fût inouï qu'un homme passât devant Louis XIV, et montât le premier dans sa voiture.

Lord Stairs savait obéir sans observation, l'ordre fût-il inattendu, étrange, inouï. Lord Stairs fut donc, à partir de ce moment, aux yeux du grand roi, l'homme le plus poli de l'Europe.

Parfois, les anecdotes nous écarteront de notre récit, mais non pas de notre sujet. L'histoire de la Régence n'est, en réalité, qu'un grand recueil d'anecdotes.

Tout en causant à droite et à gauche, tout en achetant M. de Guiche, tout en caressant MM. d'Aguesseau et Joly de Fleury, tout en serrant la main à lord Stairs, tout en rudoyant le prince de Conti, tout en cherchant des yeux le jeune duc de Fronsac, qui était déjà une puissance, tout en échangeant tout bas quelques mots avec M. de Saint-Simon, le duc d'Orléans prenait toutes ses précautions pour le lendemain.

Le duc d'Orléans passa une partie de la nuit dans son cabinet avec le cardinal de Noailles, le même qui avait été chargé de remettre le cœur du feu roi aux jésuites, et qui leur avait dit en le leur remettant :

— Mes pères, vous possédez ce cœur qui vous a honorés constamment de son amitié et de sa confiance, le grand roi dont nous pleurons la mort vous ayant toujours aimés tendrement.

Avec le cardinal, les dernières mesures pour le lendemain avaient été prises.

Ce lendemain tant attendu arriva.

Le jour trouva M. le duc d'Orléans parfaitement préparé à la lutte qui allait avoir lieu.

A huit heures du matin, le parlement était assemblé sous la présidence de Jean-Antoine de Mesmes.

La lettre de cachet, portant l'annonce officielle de la mort de Louis XIV, fut lue.

Puis le duc d'Orléans fut introduit avec tous les honneurs dus à un fils de France.

M. le duc du Maine entra un instant après, suivi de M. le comte de Toulouse.

Le duc d'Orléans à son tour traversa le parquet, et alla se placer au-dessus du duc de Bourbon.

En passant, M. de Guiche lui avait montré ses hommes.

En prenant place au milieu des ducs et pairs, M. de Saint-Simon lui avait fait un signe.

En entrant, lord Stairs l'avait salué respectueusement de la tribune, où derrière lui, dans la pénombre, on pouvait apercevoir la figure grimaçante de l'abbé Dubois.

Chacun, comme on voit, était à son poste.

La bataille s'engagea par un discours de M. le premier président.

On connaît les détails de cette mémorable séance dans laquelle fut détruit en quelques heures, pierre à pierre, l'édifice que madame de Maintenon, le père Le Tellier et les bâtards avaient si laborieusement élevé, pendant dix ans de patience et d'habileté. Comme l'avait prévu Louis XIV, testament et codicille, tout fut détruit.

— Nous sommes tout-puissants tant que nous vivons, avait dit le grand roi; morts, nous sommes moins que de simples particuliers.

Autorité politique, autorité militaire, tout fut remis au duc d'Orléans. Il devait être seulement président du conseil de régence, il fut nommé régent; le commandement des troupes de la maison du roi devait être donné à M. du Maine, il fut donné à Philippe II; M. du Maine devait disposer des emplois, bénéfices et charges de l'Etat, ce fut le duc d'Orléans qui hérita de ce privilège. En outre, le duc d'Orléans eut le droit de former comme il l'entendrait le conseil de régence, et même tous les conseils inférieurs qu'il lui plairait d'établir. M. le duc du Maine conserva seulement la surintendance de l'éducation royale.

Quant à M. le duc de Bourbon, qui ne devait être admis au conseil de régence qu'à l'âge de vingt-quatre ans, M. le duc d'Orléans demanda son admission immédiate, et l'obtint.

Les seuls articles du testament maintenus furent ceux qui donnaient au maréchal de Villeroi le titre de gouverneur du jeune roi Louis XV, et à la duchesse de Ventadour, celui de sa gouvernante.

Au reste, il n'y avait rien d'étonnant dans le maintien de ces dispositions à l'égard de la duchesse de Ventadour; on ne pouvait destituer la gouvernante du roi sans lui faire son procès.

La gouvernante du roi était revêtue d'une charge de la couronne.

Le gouverneur n'avait qu'une commission.

Ce premier arrêt du parlement fut à peine répandu dans Paris, que la joie y éclata. Le duc d'Orléans, c'était l'avenir, c'est-à-dire l'inconnu; or, l'inconnu, Dieu l'a voulu ainsi pour le bonheur de l'humanité, c'est l'espérance. Le duc du Maine, c'était le passé, c'est-à-dire madame de Maintenon, le père Le Tellier; c'étaient les désastres de la guerre de Succession, la sombre famine, la morne tristesse; le passé, enfin, c'était la mort; l'avenir, c'était la vie.

Un second arrêt du parlement, rendu le 12, confirma le premier. A cette seconde séance, le jeune roi assista, dans les bras de sa gouvernante, et prononça un discours de trois lignes:

— Messieurs, dit-il de sa petite voix flûtée, je suis venu ici pour vous assurer de mon affection. Mon chancelier vous dira ma volonté.

Ce furent les premières paroles politiques que prononça Sa Majesté; elles lui furent payées en bonbons par sa gouvernante.

Les dernières lui furent payées en blâme sévère par la France.

Une des particularités de ce lit de justice, dit le *Journal historique du règne de Louis XV*, par M. de Lévi, président de la cour des aides, fut que la duchesse de Ventadour y assista, assise au bas du trône de Sa Majesté; avantage qu'aucune femme, avant elle, n'avait jamais eu, et dont elle aurait été privée s'il y avait eu une reine régente pour conduire elle-même le roi, son fils, à cette auguste fonction.

Ce second arrêt prononcé, aucun espoir ne restait plus aux princes légitimes.

M. de Toulouse, sans ambition avant comme après, s'en retourna chasser dans les bois de Rambouillet, où sa femme, sans ambition comme lui, le reçut avec son sourire habituel.

M. du Maine, faible comme toujours et honteux de sa faiblesse, s'en retourna s'enfermer à Sceaux, pour achever sa traduction de *Lucrèce*.

— Monsieur, lui dit sa femme en le recevant, grâce à

votre lâcheté, M. le duc d'Orléans est maître du royaume, et vous, avec votre *Lucrèce*, vous ne serez pas même de l'Académie.

M. le duc d'Orléans, après avoir reçu les félicitations de ses amis, courut à Saint-Cyr, faire une visite à sa vieille ennemie, madame de Maintenon, qui le reçut avec une feinte humilité. Il venait lui annoncer qu'il lui continuait la pension que lui avait faite le feu roi, et, comme elle le remerciait.

— Je ne fais que mon devoir, répondit M. le duc d'Orléans; vous savez ce qui m'a été prescrit, je n'ai garde d'y manquer par cette raison; je le fais aussi par estime pour vous.

Le lendemain de cette visite, madame de Maintenon écrivait à madame de Caylus.

« Je voudrais de tout mon cœur que votre état fût aussi heureux que le mien. J'ai quitté le monde, que je n'aime pas, et suis dans la plus aimable retraite. »

Ce fut un des derniers soupirs que l'on entendit s'exhaler de Saint-Cyr; madame de Maintenon n'était plus qu'à l'état d'agonisante.

Pendant ce temps, M. le duc d'Orléans organisait son conseil de régence, qui demeurerait tel que l'avait indiqué le feu roi.

Outre le conseil de régence, il créait encore six autres conseils:

Un conseil des affaires étrangères, présidé par le maréchal d'Uxelles.

Un conseil de guerre, présidé par le maréchal de Villars.

Un conseil des finances, présidé par M. le duc de Noailles.

Un conseil de la marine, présidé par M. le maréchal d'Estrees.

Un conseil d'Etat, présidé par M. le duc d'Antin.

Un conseil de conscience, présidé par le cardinal de Noailles.

Ces conseils créés, il s'occupa de tenir les promesses faites, ce qui est chose rare de la part de ceux qui arrivent au pouvoir.

Le parlement eut son droit de remontrances, qui lui avait été enlevé sous Louis XIV.

M. de Mesmes, premier président, qui avait su tourner à temps M. le duc du Maine à M. le duc d'Orléans, fut fait grand maître des ponts et chaussées du royaume, charge qui, créée pour lui, devait mourir avec lui.

Joly de Fleury et d'Aguesseau entrèrent au conseil de conscience.

Le marquis de Ruffé, lieutenant général des armées du roi, fut nommé sous-gouverneur de Sa Majesté.

Le marquis d'Asfeld fut nommé membre du conseil de la guerre et contrôleur général des fortifications.

Le marquis de Simiane fut nommé lieutenant général du roi en Provence.

L'abbé de Fleury, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, fut nommé confesseur du roi.

Cette dernière nomination, quoiqu'elle fût sinécure, l'auguste pénitent ayant cinq ans à peine, n'en était pas moins significative, depuis Henri IV, cette place ayant été constamment tenue par des jésuites.

Le père Le Tellier, se voyant sans fonction, demanda au régent quelle était sa destination présente.

« Cela ne me regarde pas, dit le prince; informez-vous à vos supérieurs. »

Quant à l'ordre qui avait été donné par Louis XIV, à son lit de mort, de conduire le jeune roi à Vincennes, à cause de la salubrité de l'air, le régent, au lieu d'y voir un inconvénient, y voyait une facilité pour lui. Vincennes étant plus près de Paris que Versailles, et Paris étant le centre de ses affaires et surtout de ses plaisirs.

Néanmoins, les médecins de la cour, ayant, sans doute pour des motifs de commodité personnelle, déclaré l'air de Versailles aussi pur que quelque air que ce fût, le régent assembla les médecins de Paris, qui, probablement par le même motif de commodité, se décidèrent pour Vincennes.

En conséquence, le jeune roi fut conduit au donjon, le 9, c'est-à-dire le même jour où le cercueil du roi mort fut conduit à Saint-Denis.

Les cours étrangères vengèrent Louis XIV des insultes qui avaient été faites à son cadavre par la populace de Paris.

A Vienne, l'empereur prit le deuil comme pour un père, et tout divertissement fut défendu pendant le carnaval, qui ne venait cependant que quatre mois après.

A Constantinople, un grand service fut célébré, et le comte des Alleurs, ambassadeur de France près la Porte Ottomane, demanda et obtint une audience du Grand-Seigneur, pour lui notifier la mort de Louis XIV.

Le sultan le reçut aussitôt, et le visir lui dit:

— Vous avez perdu un grand empereur, et nous un grand ami et un bon allié: Sa Hautesse et moi avons pleuré sa mort.

Ce fut pendant qu'on rendait à Louis XIV ces honneurs suprêmes à l'étranger, que d'Argenson vint dire au régent qu'on traitait le roi de banqueroutier.

le roi et Monsieur s'accoutumèrent parce qu'ils y sont accoutumés; pour moi qui arrive d'Allemagne, je n'y suis point faite, et, comme il est probable que je ne m'y ferai pas, comme je me fâche tout rouge quand on se moque de moi, je veux bien vous donner un petit avis. Si vous m'épargnez, nous serons très bien ensemble; mais, si vous me traitez comme les autres, je ne vous dirai rien, mais je me plaindrai à votre mari, et, si votre mari ne vous corrige pas, je le ferai chasser.

Madame de Fiennes comprit parfaitement le danger qu'il y avait à plaisanter sur une pareille femme, et retint sa langue; moyennant quoi, elle demeura au mieux avec la princesse, au grand étonnement de la cour et du roi lui-même, qui se demandait comment madame de Fiennes, qui disait du mal de tout le monde, même lui, pouvait se taire aussi absolument à l'égard de Madame. Ce mutisme l'étonna tellement, qu'un jour il s'informa près de sa belle-sœur, laquelle lui dit tout naïvement son secret.

La princesse passait sa vie à écrire, racontant les affaires les plus secrètes de l'Etat à toutes les amies qu'elle pouvait avoir de par le monde, et surtout à ses amis d'Outre-Rhin (1).

On comprend qu'avec cette rigidité, madame de Berry devait être pour elle ce que Julie était pour Auguste, son ulcère.

Madame de Berry était la fille aînée du duc d'Orléans; à l'âge de sept ans, elle avait été prise d'une maladie que tous les médecins jugèrent mortelle; aussi l'abandonnèrent-ils. Alors, M. le duc d'Orléans fit porter chez lui le berceau de la pauvre petite, la soigna à sa manière et la guérit. Aussi Marie-Louise d'Orléans était-elle la fille bien-aimée de son père; trop aimée, disent certains historiens.

C'est surtout lorsqu'il fut question de marier mademoiselle d'Orléans avec M. le duc de Berry, que les bruits auxquels nous venons de faire allusion se répandirent; mais ils n'eurent point de prise sur Louis XIV, et le mariage eut lieu. Aussitôt le mariage conclu, le duc d'Orléans gagna l'amitié de son gendre, qui le laissa aussi libre avec sa femme que lorsque la princesse était au Palais-Royal. Ils mangeaient souvent tous deux ensemble, servis par mademoiselle de Vienne, confidente de la duchesse, et espèce de dévergondée bonne à toute chose, apte à toute commission.

A peine mariée, madame de Berry entra en galanterie avec La Haye, qui, de page du roi, était devenu écuyer de son mari. C'était, dit Saint-Simon, un grand homme sec, à la taille contrainte, ayant le visage écorché, l'air sot et fat, de peu d'esprit, mais bonhomme. Elle lui proposa de fuir avec lui et de l'emmener en Hollande; mais la proposition épouvanta La Haye, qui alla tout dire au duc d'Orléans.

Il fallut l'influence du père sur la fille pour que celle-ci comprit ce qu'il y avait de différence à être princesse du sang en France, ou maîtresse d'un petit gentilhomme en Hollande.

Enfin, la duchesse de Berry se rendit, et cette petite fantaisie fut oubliée.

Madame de Berry était bien faite avant que les excès gâtassent sa taille, belle avant que sa peau fût marquée de taches rouges; elle manquait de grâce et avait le regard effronté. Comme son père et sa mère, elle possédait une grande facilité de parler, disant tout ce qu'elle voulait, et comme elle le voulait dire, avec une netteté, une précision, une justesse, un choix de termes et une singularité de tour qui surprenaient sans cesse. Timide d'un côté, mais seulement pour les bagatelles, hardie de l'autre à effrayer, hautaine jusqu'à la folie, libre jusqu'au cynisme, elle était, sauf l'avarice, dit Saint-Simon, un modèle de tous les vices, modèle d'autant plus dangereux, qu'il n'en pouvait exister un seul au monde ayant plus d'art et plus d'esprit.

La sœur de madame la duchesse de Berry, la deuxième fille de M. le duc d'Orléans, mademoiselle Louise-Adélaïde de Chartres, était bien faite et la plus belle de toutes ses sœurs. Elle avait un teint superbe, une belle peau, une belle taille, de beaux yeux, des mains délicates, des dents comme un collier de perles, des genives non moins belles, des joues où le blanc et le rouge se mêlaient sans aucun art. Elle dansait bien, chantait mieux, avait une belle voix, lisait sa musique à livre ouvert; seulement, elle bégayait un peu en parlant.

D'ailleurs, ayant les goûts très cavaliers, aimant les épées, les fusils, les pistolets, les chiens et les chevaux, maniant la poudre comme un artiller, faisant des feux d'artifice qu'elle tirait elle-même, n'ayant peur de rien au monde, dédaigneuse de la toilette, des bijoux, des fleurs, détestant enfin tout ce qui d'ordinaire plaît aux femmes.

C'était l'aide-chimiste, l'aide-mécanicien, l'aide-chirurgien de son père.

Sa sœur, mademoiselle de Valois, était moins jolte qu'elle; cependant elle avait ce que les femmes appellent *des jours*; car elle avait de beaux cheveux dorés, les dents blanches, le teint, la peau et les yeux agréables; mais tout cela était gâté par un grand nez et par une dent saillante qui semblait sortir de sa bouche, chaque fois qu'elle riait. Sa taille était ramassée, sa tête dans ses épaules; elle marchait comme une vieille, quoiqu'elle eût quinze ans à peine. Madame la duchesse d'Orléans avait l'habitude de dire:

— Je serais la plus paresseuse personne de la terre, si je n'avais ma fille Charlotte-Aglaé, qui est encore plus paresseuse que moi.

M. de Richelieu était appelé à guérir la princesse de ce dernier défaut.

Les autres enfants du prince n'existaient pas encore au point de vue de l'importance.

Louis d'Orléans, duc de Chartres, né le 2 septembre 1705, n'avait que treize ans, et promettait d'être le prince froid, dévot et insignifiant qu'il fut, comme si ses trois sœurs avaient pris pour elles tout le sang des d'Orléans et des Montemart.

Les deux autres filles, Louise-Elisabeth, mademoiselle de Montpensier, qui devait épouser le prince des Asturies, était née seulement le 11 décembre 1709, et mademoiselle de Beaujolais, le 18 décembre 1714.

Quant à la dernière fille de M. le duc d'Orléans, elle n'était pas encore née.

IV

LA RÉGENCE, SES MINISTRES ET SES CONSEILLERS. —
M. DE VILLEROY, GOUVERNEUR DE SA MAJESTÉ. —
M. DE VILLARS. — M. D'UXELLES. — M. D'HARCOURT.
— M. DE TALLARD. — LE DUC DE NOAILLES. — M. DE
TORCY. — ROCILLÉ DE COUDRAY. — L'ABBÉ DUBOIS.

Fils de gouverneur de roi, gouverneur de roi lui-même, le maréchal de Villeroy était un homme grand, bien fait, de visage agréable, qui semblait bâti exprès pour présider à un bal, ou être juge dans un carrousel, et pour chanter à l'Opéra les rôles de rois et de héros. Au reste, fort et vigoureux, faisant de son grand corps tout ce qu'il voulait sans l'incommoder, ne comptant pas avec les veilles ni avec les fatigues, passant les jours et les nuits à cheval, magnifique en tout, noble dans ses moindres manières, grand et beau joueur, sans se soucier ni de la perte ni du gain, ayant le langage et les façons d'un grand seigneur longtemps pétri à la cour, glorieux à l'excès, mais aussi humble et bas quand il croyait avoir besoin de se courber à genoux devant le roi ou devant madame de Maintenon.

D'ailleurs, pauvre et mauvais général, incapable dans l'action, Feuquières disait de lui et du prince de Vaudemont, à propos du siège de Namur:

— Il semblait que MM. de Villeroy et de Vaudemont disputassent entre eux à qui ferait le plus de fautes; en quoi, pourtant, M. de Villeroy l'emporta sur M. de Vaudemont. Spectateur impassible de la belle défense de M. de Boufflers, il resta l'épée au fourreau pendant un mois, tandis qu'il n'avait qu'un mouvement à faire pour le dégager.

C'est alors, comme dit madame de Coulanges, que Villeroy fut *chamarré* de vaudemont; en voici un des plus piquants:

Quand Charles-Sept contre l'Anglois
N'avait plus d'espérance.
De Jeanne d'Arc Dieu fit le choix,
Pour délivrer la France,
Ne t'embarrasse pas, grand roi:
Cent fois plus sûre qu'elle,
Dans le fourreau de Villeroy
Il est une pucelle.

Pendant toute la campagne suivante il trouva moyen de rester parfaitement inaperçu, quoiqu'il eût le commandement en chef de l'armée des Pays-Bas.

La paix de R'swick avait rendu Villeroy au repos, la guerre de la succession le remit malheureusement en campagne; il entra en Italie, et ce fut pour forcer le prince de Savoie et Catinat à attaquer le prince Eugène à Chiari; la bataille fut perdue et Catinat blessé. Trois mois après,

(1) Voir la note A, à la fin du volume.

tous les goûts des autres ; sans jamais la moindre humeur, ayant le talent de dire tout ce qu'il voulait, la faculté de parler toute une journée sans qu'on pût recueillir rien d'important dans les paroles qu'il avait laissé tomber ; aisé, accueillant, sachant un peu de tout, causant de tout, mais à la superficie, montrant le tuf aussitôt que l'on creusait. Voilà pour celui qui voyait M. de Noailles un instant, une heure, un jour.

Mais pour celui qui, devant lutter contre lui, avait à l'étudier à fond, c'était autre chose. Tout cet art, tout cet esprit, tout ce monde, tout ce commerce de pièges, d'amitié, d'estime, de confiance cachèrent une profondeur d'abîme à donner le vertige ; une fausseté à toute épreuve, une pernie naturelle accoutumée à se jouer de tout, une noirceur d'âme à faire douter qu'il en eût une, un mépris complet de toute vertu, la constante fatigue de l'hypocrisie la plus ouverte et la plus suivie, qui, prise sur le fait, ne rougit point pousse plus vivement sa pointe ; qui, se trouvant à découvert et dans l'impuissance, se replie comme un serpent dont elle conserve le venin ; et tout cela sans humeur, sans laideur, sans colère, à des amis dont il avoue n'avoir jamais eu à se plaindre et envers lesquels il a même contracté les plus grandes obligations.

M. de Torcy venait ensuite. Son beau père, M. de Pomponne, lui facilitait souvent l'entrée du conseil en lui donnant des dépêches à y porter ; il espérait que le feu roi s'habituerait aussi à sa figure ; il s'y habitua eu effet, et, à force de le voir entrer et sortir, il lui dit un jour de s'asseoir et de rester.

À l'époque où nous sommes, M. de Torcy avait quarante ans, à peu près ; il avait voyagé utilement dans toutes les cours de l'Europe. C'était un homme sage, instruit, extrêmement mesuré, aimé de tout le monde et particulièrement du régent.

Après de tous ces hommes, le conseiller Rouillé du Coudray tenait une bien petite place ; ce qui ne l'empêchait pas de lutter avec eux de volonté et même de réparties. C'était un des hommes de confiance du duc de Noailles, qui l'avait recommandé au régent, ce qui l'empêchait pas Rouillé du Coudray d'être aussi ferme avec le duc que s'il ne lui devait absolument rien. Notre conseiller, parfaitement honnête homme, avait beaucoup d'esprit et de littérature ; mais il aimait le vin jusqu'à l'ivresse, était débauché jusqu'au scandale, et ne se retenait sur rien. Un jour, en plein conseil, Rouillé du Coudray s'exprimait avec sa liberté ordinaire, M. de Noailles lui dit :

— Monsieur Rouillé, il y a ici de la bouteille.

— C'est possible, monsieur le duc, répondit Rouillé, mais jamais de pot de vin.

M. de Noailles rougit et se tut ; tout duc et maréchal qu'il était, il n'aurait pu en dire autant.

Au reste, en toute chose, Rouillé avait les mains si nettes, qu'une compagnie de traitants, qui avaient besoin de sa signature, lui ayant présenté une liste de leurs associés, et ayant laissé des noms en blanc, il leur demanda la raison de ces lacunes.

— Ce sont, répondit celui qui portait la parole, les places dont vous pouvez dispenser.

— Ah ça ! dit Rouillé, si je partage avec vous, comment pourrai-je vous faire pendre, au cas que vous soyez des fripons ?

Derrière le conseil de régence, derrière les cinq autres conseils que nous avons dits, il y avait un homme qui seul avait plus d'influence sur le régent que tous ses conseillers.

Cet homme, c'était Guillaume Dubois.

Le duc d'Orléans avait eu successivement quatre gouverneurs : le maréchal de Navailles, le maréchal d'Estrades, le duc de la Vieuville et le marquis d'Arcy ; tous quatre étaient morts avant que l'éducation du prince fût achevée ; ce qui faisait dire à Benserade qu'on ne pouvait pas élever de gouverneur à cet enfant-là.

Saint-Laurent, officier de Monsieur et homme du plus grand mérite, leur succéda ; mais la place portait malheur, car, ayant été pris d'une violente colique, il mourut en quelques heures.

Saint-Laurent avait pris pour copier les thèmes du jeune prince, une espèce d'abbé, moitié scribe, moitié valet du curé de Saint-Eustache, nommé l'abbé Dubois fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde ; on prétendait que sa mère avait oublié de le faire baptiser, et son père de lui faire faire sa première communion. En échange, il avait été mis chez les jésuites, où il avait acquis les défauts qui lui manquaient et appris un peu de latin. Une intrigue avec la femme de chambre de madame de Gourgues, amena un mariage que déterminait une dot de mille écus donnée par le président, et qui décida du voyage des nouveaux mariés à Paris. Au bout de trois mois, ils se séparèrent, le mari pour faire des éducations, la femme pour continuer la sienne. Afin de donner plus de confiance, Dubois revêtit alors le petit collet et prit le titre d'abbé ; c'est sous ce titre qu'il était moitié scribe, moitié valet du curé de Saint-Eustache, lorsqu'il fut présenté à Saint-Laurent, qui l'employa comme nous l'avons dit

Saint-Laurent mort, le prince était assez grand pour avoir un précepteur en titre ; on lui laissa Dubois, qui, par ses bonnes façons et sa piété, avait séduit tout le monde, même Madame.

Souple et insinuant, il s'empara bientôt et complètement de l'esprit de son élève, de sorte que, quand le roi eut l'idée de faire épouser mademoiselle de Blois au duc de Chartres, on ne vit pas d'autre que Dubois qui pût négocier cette affaire et la mener à bien.

Ce fut le père la Chaise qui se chargea de mettre Dubois en communication avec Versailles ; deux ou trois entrevues avec madame de Maintenon lui acquirent le précepteur, qui, ainsi qu'il s'y était engagé, décida le prince à ce mariage, moitié par crainte de la colère du roi, moitié par l'espoir qu'il lui donna de voir son crédit doubler à la cour.

Le mariage fait, le roi demanda à l'abbé ce qu'il désirait pour sa récompense.

— Sire, répondit hardiment Dubois, dans les occasions importantes on ne doit demander, à un aussi grand roi que Votre Majesté, autre chose que des grâces proportionnées à la grandeur du maître ; je prie donc Votre Majesté de me faire cardinal.

Le roi crut avoir mal entendu, il fit répéter à Dubois ce qu'il venait de dire, lui tourna le dos et ne lui reparla jamais.

On comprend qu'après cet *entremetage*, Madame prit Dubois en horreur.

Aussi, comme, au sortir du parlement, le régent se rendait chez Madame, pour lui annoncer l'heureux résultat obtenu Madame, après l'avoir écouté avec une grande joie, lui dit :

— Mon fils, je ne désire rien au monde que le bien de l'Etat et votre gloire ; je n'ai qu'une chose à vous demander pour votre honneur ; mais j'en exige votre parole.

Le duc la donna.

— Eh bien, dit la princesse un peu tranquillisée, ce que je désire de vous, c'est que vous n'employiez jamais ce fripon d'abbé Dubois, le plus grand coquin qu'il y ait au monde, et qui sacrifierait l'Etat et vous au plus léger intérêt.

En rentrant dans son cabinet, la première personne que le régent y trouva fut l'abbé Dubois.

Il tenait à la main des provisions de conseiller d'Etat, qu'il mit sous les yeux de Son Altesse.

— Qu'est-ce que cela ? demanda le régent.

— Vous le voyez bien, monseigneur, répondit Dubois.

— Oui, ce sont des provisions de conseiller d'Etat ; mais qui veux-tu que je nomme ?

— Moi, monseigneur.

— Comment, toi ?

— Oui, monseigneur. Quand j'ai marié Votre Altesse avec la fille du roi, j'ai demandé à Sa Majesté de me faire cardinal ; elle m'a refusé, et elle a eu raison, je n'étais pas fait pour être homme d'Eglise, je suis fait pour être ministre. Signez, monseigneur.

Le régent prit la plume et signa ; puis, jetant les provisions à Dubois :

— Tiens, maraud ! sauve-toi, ou je t'assomme.

Dubois prit les provisions et se sauva.

Voilà comment Dubois était conseiller d'Etat.

Ou plutôt, voilà la cause apparente ; la cause réelle fut la réflexion ; le mot est étrange, et cependant juste.

Le régent avait réfléchi que Dubois, ce compagnon de débauche qui n'avait pas reçu de nom sur les fonts de baptême, et auquel parfois il en donnait un, des plus énergiques et des plus mérités, ce méchant donneur de conseils pour la vie privée, lui avait toujours donné d'excellents conseils pour la vie publique ; que cet athée qui ne croyait en rien, croyait dans la gloire des d'Orléans ; il avait réfléchi enfin qu'aucun prêtre ne lui avait demandé ni ne lui demanderait cette place, ne voulant pas être précédé au conseil par l'abbé Bignon, simple ecclésiastique ; il avait réfléchi enfin que le choix qu'il ferait de l'abbé Dubois était *un des meilleurs choix qu'on pût faire*.

Au physique, l'abbé Dubois était un homme maigre, effilé, chafouin, à perruque blonde, à mine de fouine, à physiognomie spirituelle. « Tous les vices, dit Saint-Simon, combattaient en lui à qui demeurerait le maître de la place. Ils y faisaient entre eux un bruit et un combat continuel. L'avarice, l'ambition et la débauche étaient ses dieux ; la flatterie le servage ses moyens ; l'impunité parfaite, l'opinion que la probité et l'honnêteté sont des chimères, ses qualités. Il excellait en de basses intrigues et en vivant, mais toujours avec son but, où toutes ses démarches tendaient avec une patience qui n'avait de terme que le succès, ou la démonstration répétée et positive de n'y pouvoir arriver, à moins que, cheminant aussi dans la profondeur et les ténèbres, il ne vît jour à mieux, en ouvrant un autre boyau. Il passait ainsi dans les sapes les trois quarts de sa vie ; le mensonge le plus hardi était tourné chez lui en nature, avec un air droit, sincère, souvent honnête. Il eût parlé avec grâce et facilité si dans le dessein de pénétrer les autres en parlant, et dans la crainte de s'avancer plus qu'il ne voulait, il ne s'était accou-

tant un bégayement factice qui le désarçait, et qui, redoublé quand il fut arrivé à se mêler des affaires importantes, avait l'apparence et parfois même celle sans ses défauts et le jeu de naturel qui y perdait malgré ses soins, de la versatilité et de la variété. Il avait de l'esprit assez de livres d'histoire et de littérature. Il avait de l'habitude du monde, force envie de plaire et de s'insinuer. Mais tout cela était gâté par une fâcheuse disposition de tous ses pores, et même de sa gorge, qui se révélait par la Méchante d'ailleurs à Paris. Mais par son caractère et par raisonnement, traître et lâche, mais le avait des dispositions des plus grandes. Mordant, effronté, fier, et étant pris sur le fait; enlaidissant tout, y compris ses propres filles; d'ailleurs, débauché, impudique, débauché, et dans toute affaire, passionné, toujours impudique, toujours et toujours jusqu'à mépriser publiquement les hommes, et les affaires, enfin, pour les sacrifices de sa puissance, à son autorité absolue, à sa supériorité, à son avarice, à sa tyrannie, à ses vengeances.

Un jour, devant des contemporains, seulement la postérité, il dit en parlant, y ajouta une seule ligne de son histoire, un homme de génie.

V

RETOUR DU ROI AUX TUILLERIES. — ÉTAT DES FINANCES.

— MESURES PRISES POUR FAIRE FACE AUX BESOINS DU MOMENT. — REFONTE DES ESPÈCES. — ÉDITS SUR LES TRAITANTS. — RÉDUCTIONS. — VENTE DES RÉDUCTIONS. — LAW, SON ARRIVÉE A PARIS, SA VIE. — CRÉATION DE LA BANQUE D'ESCOMPTE. — DUBOIS PART POUR L'ANGLETERRE. — JACQUES III. — SA FUIITE. — DOUGLAS. — MADAME DE L'HOPITAL.

Maintenant que la plus grande partie des personnages qui doivent jouer un rôle pendant la régence de M. le duc d'Orléans, et pendant les premières années du règne de Louis XV est passée devant nos lecteurs, suivons le fil des événements.

Le 2 janvier 1716, le roi revint aux Tuilleries; il était resté quatre mois à Vincennes.

On se rappelle que M. d'Argens n'avait dit, le jour où le cadavre de Louis XIV était déposé à Saint-Denis, que l'on traitait le feu roi de banqueroutier.

En effet, l'état des finances était déplorable.

Depuis près de quarante ans, c'était un chœur lugubre de misères pour non pas chanté, mais pleuré par le peuple, et dans lequel chaque ministre venait tour à tour jeter un lamentable recitatif.

C'est Colbert qui, en 1681, dit: « On ne peut plus aller. » Et, en effet, comme Colbert ne peut plus aller, Colbert meurt.

En 1695, le duc de Bourgogne demande un rapport aux intendants, et les intendants répondent que la France va se dépeuplant par la misère, qu'un tiers de la population a disparu, et que les paysans n'ont plus de meubles à saisir.

« Ne dirait-on pas un cri d'agonie? » Eh bien, en 1707, Le Normand de Launay regarde cette année de 1695 comme une année heureuse.

— Alors dit-il, il y avait encore de l'huile dans la lampe. A l'heure où tout a pris fin, faute de matières; aujourd'hui, à l'heure où le procès va rouler entre ceux qui payent et ceux qui ne font rien que de recevoir.

« Que dit l'archevêque de Cambrai, le précepteur du petit-fils de Louis XIV? »

— Les Français ne vivent plus en hommes, il n'est plus permis de compter sur leur patience; la vieille machine achevée de rouiller au premier choc, on touche au bout des forces, et tout se réduit, de la part du gouvernement, à fermer les yeux, et à ne plus dire toujours.

Après la régence, comme nous l'avons dit à la mort de Louis XIV, qui appelle le banqueroutier. En effet, au moment où Louis XV monte sur le trône, il est entre les mains de la mort, il doit deux milliards de dettes.

— Si j'étais roi, dit le régent, je me révolterais à ce point.

— Comme on lui parlait de la révolte qui était instante.

— Le peuple a raison, dit-il, il est bien bon de tant souffrir.

C'est qu'au-delà le peuple est bien malheureux; dès 1695, il n'a plus de meubles à saisir; depuis ce temps, on a donc été obligé de saisir ce qui restait, c'est-à-dire le bétail; sans

bétail, plus d'engrais, plus d'agriculture. C'est la terre qui souffre à son tour, c'est la terre qui meurt, et qui, tout en jaunissant, s'épuise. La terre, cette mère nourricière, meurt de faim comme ses enfants.

Et cependant l'homme lutte encore. Heureusement, les anciennes lois défendent le sol comme une chose sacrée. Le fisc n'a pu saisir la charrue, hommes, femmes et enfants s'attellent après la charrue, mais on a beau faire, l'année ne nourrit plus l'année.

À la mort du roi, outre les deux milliards et demi de dettes, il y avait, sur les dépenses courantes, un déficit de soixante-dix-sept millions; en outre, on avait déjà mangé une partie de l'année 1717.

Le dernier contrôleur général, Desmarets, avait fait des merveilles, mais ce gouffre était devenu un abîme, il n'y avait plus moyen de le combler.

Faire face aux besoins pécuniaires, infiltrer un peu d'or dans la grande machine politique, c'était la première nécessité du nouveau règne.

On pourvut au paiement des troupes et des rentiers, en liquidant des receveurs généraux et des fermes générales les sommes nécessaires. On supprima une multitude d'offices ridiculement privilégiés et onéreux au peuple et au roi; la finance en fut liquidée à quatre pour cent d'intérêt, et l'on y trouva un profit des trois cinquièmes; enfin on ordonna la révision des comptes, que des entrepreneurs avides avaient, dit le duc de Noailles, couverts des ténèbres de leur friponnerie.

Une lettre circulaire fut écrite, le 4 octobre, aux Intendants des provinces. On y trouve cette parcelle d'or que rien n'a pu corrompre chez le prince, — un bon cœur.

« Comme il est, disait-il, de la pitié d'empêcher l'oppression des taillables, je crois qu'il n'est point de peine assez forte pour punir ceux qui voudraient s'opposer au dessein de les soulager. Vous tiendrez donc la main à ce que les collecteurs, procédant par voie d'exécution contre les taillables, n'enlèvent point les chevaux et bœufs servant au labourage, ni les lits, habits, ustensiles et outils avec lesquels les artisans gagnent leur vie. »

En outre, on demandait des mémoires exacts qui pussent servir à régler l'imposition de la taille avec toute l'égalité possible; on accorda des remises sur la dixième et la capitation de 1716 de plus de 3,400,000 livres, et l'on défendit de lever aucune imposition, si elle n'était ordonnée par arrêt et en connaissance de cause.

Le premier moyen que l'on employa pour faire face au déficit de l'autre règne et aux réductions de tailles du nouveau, fut une refonte des espèces. Le gouvernement déclara qu'au 1^{er} janvier 1716, les louis d'or vaudraient vingt livres au lieu de quatorze, et les écus, cinq livres au lieu de trois et demi. On reçut à la Monnaie les écus d'or pour seize livres et les écus d'argent pour quatre. Le bénéfice fut d'environ soixante et douze millions.

Puis vint l'édit sur les traitants.

« Le 12 mai, dit le président de Lévi, une chambre de justice fut établie pour la recherche et la punition de ceux qui avaient commis les abus de finances.

« Elle ne corrigea personne, mais elle produisit beaucoup d'argent. »

L'établissement de cette chambre rejouit bien autrement le peuple que les petites diminutions qu'on lui avait faites. Le peuple comprend mieux la justice qui s'exerce sur les autres que la bienfaisance qui se répand sur lui-même.

Il y a une chose curieuse, c'est de suivre des yeux cette liste de gens taxés, de voir d'où ces hommes étaient sortis, et où ils étaient arrivés.

Il y a un Ferlet qui est porté pour 900,000 livres; un François Aubert, ancien intendant du chancelier Philippeaux, pour 700,000; un Jean-Jacques d'Availly, pour 887,000; un Pierre Maringue, pour 1,500,000; un Guillaume Hureau de Bérally, pour 1,125,000; un Romanet pour 453,000; un Gourgon, ex-intendant de Rouen, pour 1,349,572; un Antoine Crozat, pour 6,600,000; un Jean-Pierre Chaillon, pour 1,400,000; un Jean-Kémy Hénauld, petit-fils d'un laboureur et père d'un président au parlement, pour 1,800,000; un Duchaffour, qui fut roué dix ans plus tard en place de Grève, pour 157,000.

Le tout produisit, on dit produire, 347,356,433 livres. Nous disons dit produire, parce qu'en réalité la taxe ne produisit que cent soixante millions dont soixante à peine entrèrent dans les coffres du roi.

En effet, les voleurs étaient rançonnés par d'autres voleurs, et il y avait moyen de s'arranger. Les matresses du régent, les matresses des juges, les juges eux-mêmes vendaient des

réductions. Un traitant, taxé à 1,200,000 francs, fut visité par un seigneur qui lui offrait de le faire décharger pour 300,000 francs.

— Ma foi, monsieur le comte, lui répondit-il, vous arrivez trop tard : je viens de faire mon marché avec Madame pour 150,000 livres.

Chacun tirait à lui pour emporter la plus grosse part possible de cette magnifique curée. M. de Fourqueux, président de la chambre de justice, s'était spécialement approprié la dépouille du fameux Bourvalais ; un jour, on vit apparaître sur sa table les seaux d'argent dans lesquels

Nous voulons parler de l'Écossais Jean Law

La première fois que Law était venu en France, c'était sous le règne du feu roi, qui l'eût volontiers employé s'il eût été catholique.

Law était fils d'orfèvre, mais baron du fait de sa mère, propriétaire de la terre de Lauriston, érigée en baronnie. On ne savait pas exactement son âge, qu'il ne disait jamais Jeune et déjà très fort dans la science des calculs, il vint à Londres, fit de grands bénéfices au jeu, se prit de dispute à propos d'une femme avec M. Wilson, qu'il tua en duel, fut arrêté, s'enfuit de prison, passa en



On pourvut au paiement des troupes.

Bourvalais, au temps de sa splendeur, faisait rafraîchir ses vins ; on les reconnut, et, depuis, on n'appela M. de Fourqueux que le *garde des seaux*. Le marquis de la Fare, gendre de Paparel, condamné à mort, se fit adjuger les biens de son beau-père, les mangea en débauches, sans même songer à envoyer un secours au pauvre diable de condamné, dont le régent avait commué la peine, et qui était aux galères.

La joie était grande parmi le peuple : tous les jours, il y avait amende honorable au parvis Notre-Dame : les traitants condamnés y allaient, conduits par le bourreau, en charrette et la corde au cou. Les gravures du temps les représentent vomissant l'or dont ils s'étaient gorgés.

Les moyens que nous venons d'indiquer, un peu violents, mais très populaires, firent donc face aux premiers besoins. Sur ces entrefaites était arrivé un homme qui devait en peu de temps prendre une immense influence sur les affaires du royaume

France, où il établit une banque de pharaon et réalisa des bénéfices considérables, si considérables même, que la police en prit ombrage et invita Law à quitter Paris.

Law alors visita Genève, Gênes, Venise, jouant et gagnant toujours ; puis, désirant exploiter plus en grand, il alla présenter un système de finance à Victor-Amédée, duc de Savoie, lequel, après l'avoir examiné, se contenta de lui répondre :

— Je ne suis pas assez puissant pour me ruiner.

C'est alors qu'il revint pour la seconde fois en France s'aboucha avec Desmarest, et fut repoussé par la raison que nous avons dite.

Mais ce qui était un empêchement pour Louis XIV n'était pas un pour Philippe d'Orléans. Le régent reçut Law, écouta l'exposé de son système, vit un homme qui promettait de diminuer les impôts et d'augmenter les revenus ; l'esprit du régent était un de ces esprits aventureux qui recherchent l'inconnu, qui désirent l'impossible.

Le projet était extraordinaire à d'ailleurs, et par conséquent avait pour lui une certaine popularité.

On projetait aussi deux autres projets, de la création d'une banque d'escompte, et d'un emprunt d'une compagnie de commerce destinée à mener le commerce des pays annoniés comme le fermement d'industries diverses.

Le 2 mai 1717, un autre projet de grand établissement fut proposé, qui consistait à créer un royaume, sous le nom de Law, dans le sud-ouest de la France.

En fait, Law fut nommé directeur de la Compagnie du commerce de la mer du Sud, parce qu'elle devait faire le commerce de la Nouvelle-Guinée.

Cette compagnie avait la propriété du Sénégal et le privilège exclusif de commercer avec la Chine.

Sous son impulsion, les deux institutions dans leurs progrès furent encouragées.

Quant à Law, on a vu son portrait en quelques mots, et on a vu aussi un peu de ses succès. Arrivé un homme de cinquante ans, de grande taille, de physionomie ouverte et placide, qui parlait sagement le français, qui savait à merveille dans notre langue les problèmes obscurs de son système.

Comme tous les hommes de génie pour qui l'existence n'est pour être autre chose qu'une lutte, il se débarrassait de ses ennemis qu'il avait, les comparant aux mouches qu'il se faisait sur son visage et qu'il chassait avec la main.

Pendant ce temps, le régent, profitant des bonnes dispositions de l'Angleterre à son égard, avait envoyé Dubois à Londres pour y conclure le traité de la triple alliance.

Cette bonne intelligence avait failli être rompue par la fuite de Jacques III, qui avait quitté le duc de Bar, qui avait traversé Paris et qui avait été embarqué en Bretagne.

La fuite du prétendant fit grand bruit. Louis XIV avait toujours soutenu ouvertement les Stuarts, et toujours nourri l'espoir de la France de le voir un jour sur le trône. Mais, la mort du roi, la politique avait changé, et le régent, à qui l'avenir pouvait réserver le sort de Guillaume d'Orange, avait vu dans l'Angleterre son alliée naturelle et dans l'Espagne son ennemi.

Dès du temps de Louis XIV, Bolingbroke et le duc d'Ormonde étaient venus faire leur soumission à Jacques III, qui habitait alors Saint-Germain. Ces deux chefs de la dynastie protestante d'Angleterre proposaient un débarquement en Écosse. Le comte de Marr promettait l'insurrection des trois royaumes, et en effet, le 20 septembre 1715, il avait à Carlisle, à la tête de trois cents de ses vassaux, le comte royal de Jacques III d'Angleterre, qui était Jacques III d'Écosse.

Il était impossible que le jeune prince laissât ses fidèles Écossais se faire tuer pour lui, sans les soutenir par sa présence. Il résolut de se mettre à leur tête, et, comme nous l'avons dit, il partit à Bar pour traverser la France.

Milord Stairs avait su ce départ, il comptait empêcher l'arrivée du prince en Écosse par deux moyens.

Le premier était de priver le régent, en vertu des bonnes relations qui existaient entre lui et le roi d'Angleterre, de faire arrêter le prétendant à son passage en France.

Le régent, mis en demeure par lord Stairs, donna à M. de Contades, major de ses gardes, l'ordre de partir à l'instant pour Château-Thierry, et d'y arrêter Jacques III, à son passage. Mais M. de Contades était un grand seigneur qui comprenait que le régent ne pouvait faire arrêter Jacques III, et qu'un ordre à l'égard du prince lui suffit; il partit au lieu du roi, le 10 novembre, entra à Château-Thierry par une route qui n'était même où le prétendant venait d'en passer, et l'arrêta.

Le 11 au matin, le prétendant arriva à Paris, descendit dans une petite maison que M. de Lauzun avait à Chaillot, et se fit servir le matin et le même soir par la route ordinaire, dans la chaise de poste de M. de Torcy.

Le second moyen employé par lord Stairs, d'empêcher le prétendant d'arriver en Bretagne, était de le faire assassiner, ou de lui enlever quelque chose qui l'arrêterait, et il s'aperçut que M. de Contades n'était pas homme à le faire.

Il s'adressa à Paris, un certain colonel Douglas, qui avait commandé pendant quelque temps à la solde de la France, et qui était un homme de bonne compagnie, et qui avait beaucoup de monde, une réputation de bravoure, et qui avait été très pauvre.

Lord Stairs lui donna de l'argent, et lui fit proposer d'aller en Angleterre, de se joindre au duc de Stuart qui pour la première fois venait de monter sur le trône de son pays.

Comme fait le premier, le colonel Douglas, à quelle condition, et pour le prix de son service. Seul ne le sait Douglas, mais il est certain que le colonel Douglas, et les deux hommes sûrs qui l'accompagnaient, partirent le 11 décembre, et se dirigèrent sur le chemin de la Bretagne.

À Nancy, le colonel Douglas, qui n'avait pas de terre, mangé

un morceau, s'informa avec un soin extrême d'une chaise de poste qu'il dépeignit, et, comme on lui disait qu'elle n'était pas encore passée, il s'emporta en invectives et en menaces, disant qu'on voulait le tromper.

En ce moment, un cavalier arriva, couvert de boue et de sueur. Le cavalier prit Douglas à part et lui parla tout bas; sans doute lui annonçait-il qu'il avait perdu la trace du prince, car la colère de Douglas redoubla.

Le maître de la poste, nommé L'Hôpital, était absent; mais la femme se trouvait à la maison. C'était une brave et honnête femme ayant de l'esprit, de la tête et du courage, elle reconnut dans Douglas un Anglais ou un Écossais, pensa qu'il était question du prétendant, devina que ces hommes avaient de mauvaises intentions contre lui, et résolut de le sauver.

En conséquence elle se mit tout à la disposition de Douglas et de ses sbires, ne leur refusa rien, leur promit de mettre tout le retard possible à livrer les chevaux aux voyageurs, et, s'ils voulaient lui dire où ils seraient, de les prévenir pendant ce temps-là.

Douglas était défilant, il se retira avec un de ses hommes, laissa les deux autres à l'hôtel de la poste et alla s'empresser sur la route; ses deux hommes connaissaient seuls le lieu de l'embuscade, et le cavalier qui était venu le rejoindre un instant auparavant, devait le faire prévenir par le valet qui restait près de lui, aussitôt qu'on apercevrait la chaise.

La pauvre femme se trouva fort embarrassée lorsqu'elle se vit en face de ces deux hommes; heureusement, elle réfléchit que l'un des deux était arrivé au moment où celui qui paraissait être le chef de la troupe se levait de table, et que, par conséquent, le nouveau venu n'avait rien pris; elle lui offrit à déjeuner; mais, au lieu de lui servir du vin ordinaire, elle lui servit du bon vin, le tint à table le plus longtemps qu'elle put, et alla au-devant de tous ses ordres.

Pendant ce temps, un maître valet à elle, dans lequel elle avait toute confiance, était en sentinelle dans la rue; il avait ordre de se montrer sur le seuil de la porte, mais sans rien dire, dès que la chaise apparaîtrait; cependant la chaise tardait, le cavalier s'ennuyait à table; il était fatigué de la course qu'il venait de faire; madame L'Hôpital lui persuada d'entrer dans une chambre, de se jeter sur le lit et de compter sur elle et sur son valet. Le cavalier reconnut à ce dernier de ne pas quitter le seuil de la porte, et de venir l'avertir aussitôt que la chaise paraîtrait.

Son hôte conduit dans la chambre la plus retirée de la maison, madame L'Hôpital sort par une porte de derrière, court chez une de ses amies, qui demeurait dans une rue détournée, lui conte son aventure et ses soupçons, la fait consentir à recevoir chez elle le voyageur, envoie chercher un ecclésiastique, son parent, le dépouille de sa perruque et de sa robe, reprend le chemin de sa maison, trouve le valet sur le seuil, lui persuade de boire un coup avec son postillon, tandis qu'il veillera pour lui; le postillon, prévenu, verse rasade sur rasade, et, à la troisième bouteille, couche le valet ivre-mort sous la table. Aussitôt il appelle sa maîtresse, celle-ci rentre, va écouter à la porte du cavalier, reconnaît à son souffle qu'il dort, donne un tour de clef, et vient se mettre en sentinelle à la porte de la rue.

Au bout d'un quart d'heure, la chaise paraît, madame L'Hôpital court au-devant d'elle, lui fait prendre une rue détournée, conduit le voyageur chez son amie, et, là, elle se jette aux pieds du roi Jacques III, le supplie d'avoir confiance en elle, lui dit qu'au cas contraire il est perdu; lui raconte ce qui s'est passé, et, tandis que le roi se déguise en abbé et s'installe dans cette maison où tout le monde ignore sa présence, elle fait prévenir la justice, lui déclare les soupçons qu'elle a conçus, fait arrêter le valet ivre et le cavalier endormi, et expédie un de ses postillons à M. de Torcy, dont le roi lui a donné le nom et l'adresse, pour faire savoir au ministre ce qui est arrivé.

Pendant ce temps, un grand bruit se fait à l'hôtel de la poste; le cavalier, réveillé en sursaut, crie qu'il appartient à l'ambassade d'Angleterre, et que comme tel, il est inviolable. On lui demande la preuve de ce qu'il avance; il ne veut la donner, nomme Douglas, mais refuse de dire où il est. Enfin, après un long débat, lui et le valet, encore chançants, sont conduits en prison.

Comme devait Douglas, à la suite de cette arrestation, on a pu le voir. Sans doute, le bruit que fit l'arrestation de ces deux comploteurs parvint jusqu'à lui. On le vit sur la route courant en désespéré, mais courant en vain.

Le roi Jacques demeura trois jours caché à Nonancourt, chez l'amie de madame L'Hôpital, puis, en parlant sans son déguisement, il lui remit une lettre pour sa mère, gagna le nord de Bretagne où il devait s'embarquer, et arriva sans accident en Écosse.

Après huit jours de courses inutiles, Douglas revint à

Paris, cria à la violation du droit de gens avec une audace et une impudence extrêmes.

De son côté, lord Stairs alla chez le régent pour se plaindre de cette même violation, mais le régent lui raconta son projet dans tous ses détails l'invita à se taire, consentant à laisser l'instruction commencée, lui rendit ses dix assassins arrêtés à Nonancourt.

Douglas, fort de l'appui de lord Stairs, demeura quelque temps encore à Paris, se montrant avec affectation dans les fêtes et dans les spectacles.

Mais, comme le régent ne le recevait plus, comme les honnêtes gens lui avaient fermé leur porte, il disparut pour ne plus reparaitre.

La reine d'Angleterre fit venir madame L'Hôpital à Saint-Germain, la remercia, et finit par lui donner son portrait, avec la conscience d'avoir rempli son devoir.

Madame L'Hôpital mourut maîtresse de poste à Nonancourt.

VI

LE LUXEMBOURG. — LES GARDES DE MADAME LA DUCHESSE DE BERRY. — M. DE LAUZUN ET SON NEVEU. — LA VIE DE PHILIPPE II DEPUIS QU'IL EST RÉGENT. — MADAME D'AVERNE. — MADAME DE SABRAN. — MADAME DE PHALARIS. — MADAME DE PARABÈRE. — LES ROUÉS. — BRANCAS. — BROGLIE. — CANILLAC. — NOCÉ. — RAVANNES. — BRISSAC. — LES SOUPERS DU PALAIS-ROYAL. — LE CONCIERGE IBAGNET. — CHIRAC. — COUP D'ŒIL SUR LA LITTÉRATURE DE L'ÉPOQUE. — ÉCRIVAINS CONTEMPORAINS. — FONTENELLE. — LES ASPERGES A L'HUILE. — LE SAGE. — CRÉBILLON. — DESTOUCHES. — VOLTAIRE. — LOUIS XV.

Tandis que le jeune roi, revenu de Vincennes aux Tuileries, grandit sous la surveillance de madame la duchesse de Ventadour, tandis que les exécutions se poursuivent contre les traitants, tandis que Law pose les fondements de son système, tandis que Dubois poursuit à Londres la signature du traité de la triple alliance, tandis enfin que Jacques III, échappé au guet-apens de Nonancourt, essaye de reconquérir le triple trône de ses pères, Paris se remet de la secousse éprouvée; le duc d'Orléans, sauf un travail extraordinaire, reprend sa vie habituelle, et madame la duchesse de Berry, sa fille aimée, se jette dans cette folle existence qui, au milieu de cette époque de vertigineuse dissolution, lui a valu, de la part des historiens et des annalistes, une mention toute particulière.

Madame de Berry, à la suite de ses discussions avec madame la duchesse d'Orléans sa mère, et pour être plus libre de ses actions, sans cesse contrôlées au Palais-Royal par la princesse palatine sa grand-mère, avait demandé au régent la permission d'habiter le Luxembourg, permission qu'en bon père le régent s'était hâté de lui accorder.

A peine madame la duchesse de Berry fut-elle au Luxembourg, que tous ces terribles instincts physiques qu'il y avait en elle se développèrent.

Son premier caprice fut d'avoir une compagnie de gardes. Le duc d'Orléans, qui ne savait rien refuser à sa fille bien-aimée, la lui accorda; mais en même temps, il voulut que sa mère, la princesse palatine, en eût une aussi.

C'était une chose sérieuse pour madame la duchesse de Berry que le choix des gentilshommes qui devaient former cette compagnie et qui, attachés à sa personne, seraient continuellement à ses ordres.

C'était surtout une chose importante que le choix de leur capitaine, de leur lieutenant et de leur cornette.

La place de capitaine fut donnée au chevalier de Roye, marquis de la Rochefoucauld, et la place de cornette au chevalier de Courtaumer.

Restait la lieutenance.

Un matin que madame de Pons, dame d'atours de madame la duchesse de Berry, présidait à la toilette de la princesse, elle lui demanda cette lieutenance pour M. de Riom.

— Qu'est-ce que M. de Riom? demanda la princesse en cherchant dans ses souvenirs à quel visage pouvait se rattacher ce nom.

Mais, madame la duchesse eût été un bon gentilhomme cadet de la maison d'Aydie, fille de la sœur de madame de Biron et, par conséquent, parente de M. de Lauzun.

— Je ne vous demande point cela, madame, vous savez que j'aime les figures agréables.

— Je suis obligée d'avouer à Son Altesse que M. de Riom n'est pas précisément ce qu'on appelle un beau garçon, et que je puis dire, c'est ce qu'est un homme laid.

— C'est bien, Pons, faites venir le comte à Paris, je le verrai.

Madame de Pons, comme on le pense bien, se hâta d'écrire à son usurier qui, de son côté, se hâta d'arriver.

Madame de Pons avait bien fait de ne pas vanter par trop le visage de M. de Riom.

C'était le Saint-Simon des vieux garçons et un joufflu, pâle, qui avait l'air bourgeois, ne ressemblait pas mal à un abbé.

Seulement le comte de Riom avait de belles dents, il était doux respectueux, poli et obéissant, et, il n'avait jamais imaginé pouvoir causer à son oncle quelconque; aussi, quand il s'aperçut que la princesse avait du goût pour lui, fut-il tout ébouffé de son bonheur et courut-il trouver son oncle, M. de Lauzun.

Le duc réfléchit un instant, puis se vint revivre dans le fils de sa sœur:

— Tu me demandes conseil? dit-il.

— Oui, mon oncle.

— Eh bien, il faut faire ce que j'ai fait.

— Que faut-il faire?

— Il faut être souple, complaisant, respectueux tant que tu ne seras pas le favori de la princesse, mais, dès que tu le seras, il faut changer de ton et de manières, avoir des volontés comme un maître, des caprices comme une femme.

Riom s'inclina devant cette vieille expérience, et se retira.

Pendant la première année de la Régence, c'est-à-dire pendant l'époque dont nous nous occupons en ce moment, le duc d'Orléans, ardent au travail comme tous les hommes d'imagination et d'énergie, avait, pour chaque sorte de besogne, une heure fixe. Il commençait le travail seul dans son lit, avant de s'habiller; voyait du monde à son lever, qui était court et toujours suivi et précédé d'audiences qui lui faisaient perdre beaucoup de temps; les chefs des conseils le tenaient alors successivement jusqu'à deux heures; à deux heures, au lieu du dîner, auquel il avait complètement renoncé, il prenait le chocolat; puis M. de la Vrillière s'emparait de lui; puis Le Blanc, dont il se servait pour ses espionnages, puis ceux qui venaient lui parler de la Bulle, dont nous parlerons nous-même bientôt, et que l'on appelait *la Constitution*; puis M. de Torcy, avec lequel il décachetait les lettres, et auquel il donna plus tard la direction des postes; puis M. de Villeroi, pour rien pour piaffer, comme dit Saint-Simon; puis, une fois la semaine, les ministres étrangers, et quelquefois les conseils. On gagnait ainsi sept ou huit heures du soir.

Les dimanches et fêtes, le duc d'Orléans entendait la messe dans sa chapelle, en particulier.

Après le chocolat, une demi-heure était donnée à madame la duchesse d'Orléans, sa femme, et une demi-heure à la princesse palatine, quand celle-ci habitait le Palais-Royal, c'est-à-dire à l'Évier, la princesse palatine passant l'hiver à Saint-Cloud.

Quelquefois, le matin avant le travail, et quelquefois le soir quand le travail était fini, le duc d'Orléans allait chez le roi. Alors, c'était fête pour Louis XV, car presque toujours le régent lui apportait quelque charmant joujou, ou lui racontait quelque histoire amusante qui faisait attendre une nouvelle visite avec grande impatience. Jamais le prince, d'ailleurs, ne quittait le roi qu'avec nombre de révérences et les marques du plus profond respect.

Le jour où il n'y avait pas conseil, la journée était finie à cinq heures du soir, et, à partir de ce moment, il n'était plus question d'affaires, mais d'aller à l'Opéra ou à la campagne, et de souper soit au Luxembourg, soit au Palais-Royal.

Ce sont ces fameux soupers dont on a tant parlé avant nous, et dont, à notre tour, nous allons dire quelques mots, après avoir parlé des convives ordinaires qui y assistaient.

C'étaient d'abord la favorite ou les favorites du régent, puis ses compagnons habituels, auxquels il donna le nom de *roués*, nom qui fut accueilli par la chronique scandaleuse du temps, et transmis à la postérité comme faisant honneur à la sagacité de l'illustre barain.

C'était aussi quelquefois l'abbé Dubois, quand sa santé le lui permettait.

— Mon fils, disait la princesse palatine, a beaucoup du

encore enfant. Voltaire, né en 1694, faisait ses premiers vers. Marivaux, né en 1688, ne devait donner sa première comédie qu'en 1721. Crébillon fils, né en 1707, avait dix ans. Piron, né en 1689, ne devait venir à Paris qu'en 1719. Montesquieu, né en 1689, conseiller en 1711, président à mortier au parlement de Bordeaux, ne devait faire paraître ses *Lettres persanes*, son premier ouvrage, qu'en 1720.

Tout se passait donc, on allait se passer entre Chaulieu, qui avait soixante-dix-sept ans; Fontenelle, qui en avait cinquante-neuf; Le Sage, qui en avait quarante-huit; Crébillon, qui en avait quarante-trois; Destouches, qui en avait trente-sept; Marivaux, qui en avait vingt-huit, et Voltaire, qui n'en n'avait pas encore vingt.

Chaulieu, septuagénaire, avait vu se dérouler sous ses yeux tout le siècle passé; il en avait mesuré la grandeur et la misère, les splendeurs et les désastres; presque aveugle, il avait conservé cette gaieté qui est le privilège des aveugles. Hélas! dans ce soleil qui se couchait, il y avait plus de gaieté, plus de foi, plus de croyance que dans tous les astres qui allaient se lever; Chaulieu, un pied dans la tombe, riait d'un rire moins grimaçant que le jeune Arouet dans son berceau.

Fontenelle, qui devait vivre cent ans, était la personification de l'égoïsme, ce fantôme vivant qui passe à travers le temps sans penser à autre chose qu'à soi-même; Fontenelle, homme d'esprit, écrivain charmant, philosophe panthéiste, se vantait de n'avoir jamais ni ri ni pleuré. Fontenelle lia un siècle par ses deux bouts, sans avoir eu une maîtresse ni un ami. Voulez-vous prendre une idée exacte de ce qu'est Fontenelle? Ecoutez :

Fontenelle entre, avec un de ses compatriotes, chez un restaurateur; tous deux demandent des asperges : seulement, Fontenelle les aime mieux à l'huile, l'autre à la sauce. Tandis que le garçon sort pour exécuter les ordres donnés, le convive de Fontenelle est frappé d'une apoplexie foudroyante qui le tue sur place. Fontenelle le secoue, le tâte, s'assure qu'il est bien mort, fait emporter le cadavre; puis, rappelant le garçon :

— Toutes les asperges à l'huile, dit-il.

Une seule anecdote est parfois plus complète qu'une biographie.

Le Sage, comme nous l'avons dit, avait donné, en 1709, *Turcaret*, c'est-à-dire une des plus charmantes comédies qui existent. En outre, il avait fait paraître, en 1707, son roman du *Diable boiteux*, et venait, en 1715, de publier la première partie de *Gil Blas*.

Crébillon arrivait après les grands maîtres : Corneille, Rotrou, Racine. Il avait un reste d'inspiration tragique, quelque chose de sombre et de drapé dans la conception, mais peu d'art dans la composition, pas de style surtout; son *Cattilina* tourmenta si fort Voltaire, que Voltaire n'eut pas de repos qu'il n'en eût fait un autre. On eut deux mauvaises pièces pour une, voilà tout.

Crébillon appelait lui-même son genre le genre terrible. Après la représentation d'*Astrée*, on lui demanda pourquoi il entrait dans cette voie :

— Je n'ai pas eu à choisir, répondit Crébillon; Corneille avait pour lui le ciel, Racine la terre, il ne me restait plus que les enfers; je m'y suis jeté à corps perdu.

Crébillon, à l'époque où nous sommes arrivés, après avoir été en 1711 à l'apogée de sa réputation, commençait à descendre de ce faite glissant, *Xerxès*, en 1714, l'avait poussé sur cette pente rapide de la chute; enfin, il allait donner *Sémiramis*, qui devait lui faire faire un pas de plus vers ce profond abîme d'oubli où il est tombé de nos jours.

Destouches avait débuté par une tragédie des *Macchabées*, dont l'histoire dramatique n'a pas conservé de trace. Puis il avait fait jouer, en 1710, le *Curieux impertinent*, puis, en 1713, *l'Irrésolu*, qui se termine par ce vers charmant :

J'aurais mieux fait, je crois, d'épouser Célième.

Enfin, en 1715, il venait de faire représenter *le Médiant*. Marivaux, nous l'avons dit, n'avait encore rien fait.

Voltaire, qui allait être le poète de l'époque par sa tragédie d'*Œdipe*, n'était encore connu que par les *J'ai tu*. Qui l'avaient fait mettre à la Bastille.

Pendant ce temps, le roi grandissait aux mains de madame de Ventadour, qui essayait de lui donner l'éducation la plus royale qu'elle pouvait, mais qui n'y réussissait pas toujours.

Un jour, l'enfant jouant avec un louis, le laissa échapper; comme il se baissait pour le ramasser, la duchesse de Ventadour le releva :

— Sire, dit-elle, tout ce qui tombe des mains d'un roi ne lui appartient plus.

Et elle donna le louis à un laquais qui passait.

Un autre jour, on présentait au roi M. de Coislin, évêque

de Metz, dont la figure était assez peu avenante; aussi, en apercevant le prélat, Louis XV s'écria :

— Oh! que vous êtes laid!

— En vérité, répondit le prélat en tournant le dos au roi, voici un petit garçon bien mal appris.

Et il sortit sans autrement saluer Sa Majesté.

Sa Majesté avait bonne envie de se fâcher, mais madame de Ventadour intervint et dit au roi que ce qui, de la part d'un autre enfant, n'eût été qu'une naïveté, était de sa part une grossière impolitesse.

Louis XV, homme est assez bien peint dans ces deux traits de Louis XV enfant.

VII

LORD STAIRS. — DUBOIS EN ANGLETERRE. — TRAITÉ DE LA TRIPLE ALLIANCE. — LE ROI REMIS AUX MAINS DU DUC D'ORLÉANS. — M. DE RICHELIEU. — MADemoiselle DE CHAROLAIS. — LES BALS DE L'OPÉRA. — LE TZAR PIERRE LE GRAND A PARIS. — AFFAIRE DES PRINCES LÉGITIMÉS. — M. D'ARGENSON, CHANCELIER.

Nous avons assisté à la première manifestation de l'alliance formée entre lord Stairs et l'abbé Dubois, quand tous deux se montrèrent dans la même tribune, à cette fameuse séance du parlement qui décerna la régence à Philippe II.

Déjà, depuis plus d'une année avant la mort du feu roi, lord Stairs était en France, où, sans avoir la charge d'ambassadeur, sans mission apparente, il représentait les intérêts du roi George. Il avait ses provisions en blanc dans sa poche. C'était à lui de choisir le moment où il prendrait une position officielle.

C'était un très simple gentilhomme écossais, grand, bien fait, maigre, jeune encore, avec la tête haute et l'œil fier. Il était vif, entreprenant, audacieux, hardi par tempérament et par principes. Il avait de l'esprit, de l'adresse, ce qu'enfin on appelait *du tour*. Avec cela, secret, instruit, maître de soi, commandant à son visage, parlant toutes les langues et tous les langages; sous prétexte d'aimer la bonne chère, donnant de grands dîners, où il poussait les autres jusqu'à l'ivresse, sans jamais, lui, perdre la raison; créature de Marlborough, auquel il était profondément attaché, se souvenant que c'était lui qui l'avait tiré de l'obscurité en lui donnant un régiment et l'ordre d'Écosse; wigh, enfin, jusqu'au bout des ongles.

Un pareil homme devait s'entendre admirablement avec Dubois.

D'ailleurs, les intérêts politiques du roi d'Angleterre et du régent de France étaient les mêmes.

Guillaume était mort en 1702, laissant le trône à sa fille Anne, morte elle-même en 1712 sans postérité, mais ayant, depuis 1704, appelé à sa succession éventuelle George, électeur de Hanovre.

George avait donc vu son adoption ratifiée par le parlement français. Chacun d'eux avait un ennemi dangereux : George I^{er}, Jacques III, prétendant au trône d'Angleterre; le régent en cas de mort du jeune Louis XV, Philippe V, prétendant au trône de France. Il était donc tout simple que le régent donnât aide à George I^{er} contre Jacques III, afin qu'en revanche, George I^{er} lui donnât aide contre Philippe V.

Seulement, cette nouvelle combinaison renversait toutes les données de la politique de Louis XIV, qui avait fait de l'Espagne une alliée et de l'Angleterre une ennemie.

Le voyage de Dubois avait donc pour but de serrer cette alliance d'intérêts communs entre George I^{er} et le régent.

Il résulta, des négociations liées par Dubois, le traité signé à la Haye entre la France et l'Angleterre, et qui reçut le nom de *traité de la triple-alliance*, parce que les Provinces-Unies furent par y adhérer.

Ce traité portait que le prétendant sortirait de France, que Dunkerque et Mardick seraient démolies, qu'aucun des contractants ne donnerait asile aux personnes déclarées rebelles par les deux autres parties; moyennant quoi, on se promettait réciproquement le maintien des dispositions du traité d'Utrecht, qui assuraient la succession de la couronne d'Angleterre à la maison de Hanovre, et qui écartaient Philippe V du trône de France.

La signature du traité valut deux lettres à Dubois. L'une du roi George, l'autre du régent.

Vous savez, à la page 100.

... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100.

GEORGE ...

... vous savez, à la page 100.

... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100.

... vous savez, à la page 100.

PHILIPPE D'ORLÈANS

... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100.

... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100.

... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100.

... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100.

... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100.

... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100.

... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100.

... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100.

... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100.

... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100. ... vous savez, à la page 100.

gracieuse, et avait reçu du ciel cette heureuse ou fatale sensibilité qui fait un besoin de l'ameur. Ce besoin, chez elle comme chez M. de Richelieu, se fit sentir avant l'âge de quinze ans, et, arrivée à l'âge de vingt et un ans, mademoiselle de Charolais avait eu à peu près autant d'amans que M. de Richelieu avait eu de maîtresses.

C'était à ce moment heureux de la vie de mademoiselle de Charolais que M. de Richelieu lui était apparu, et que, comme nous l'avons dit, elle se sentit prise d'une folle passion pour lui.

Au reste, ce qui, peut-être, avait déterminé le régent à loger le jeune duc de Fronsac, qui venait de faire une seconde station à la Bastille, la cousine de son duel avec M. de Giac, ce qui, d'sous nous, avait loué le prince à l'aveu de ce cordon bleu au prince des Asturies, c'était moins encore peut-être le désir de lier avec l'Espagne les négociations dont nous avons parlé que celui de rétablir dans sa propre maison, la tranquillité troublée par le jeune duc.

Mademoiselle de Valois, fille du régent, se sentait prise, pour M. de Richelieu d'une passion non moins folle que celle de sa cousine, mademoiselle de Charolais.

Nous en demandons bien pardon à nos lecteurs, mais notre habitude est de peindre les époques, non pas d'après les historiens, mais d'après les annalistes; non pas à la manière de Tacite, mais à celle de Suetone; non pas à la mode de M. Auguier, mais à celle du duc de Saint-Simon.

Nous avons été sombre et triste avec la dernière période du siècle de Louis XIV; qu'on nous permette d'être insensé, bryant, graveleux avec cette époque graveleuse, bruyante et insensée. A notre avis, l'histoire est un miroir sur lequel l'historien n'a pas le droit de jeter un voile.

Revenons aux amours de mademoiselle de Valois.

Mademoiselle de Valois n'avait pas les mêmes facilités, pour voir M. de Richelieu, que sa cousine mademoiselle de Charolais, laquelle logeait au rez-de-chaussée, sur un jardin dont M. de Richelieu avait la clef. Mademoiselle de Valois était severement gardée, par son père surtout; si severement, qu'un jour, au bal de l'Opéra M. de Mauconseil, ami du duc de Richelieu, vêtu d'un domino pareil au sien, causait avec la princesse, lorsque le régent, qui soupçonnait l'amour des jeunes gens, passa près de sa fille, et, s'adressant à Mauconseil, qu'il prenait pour le duc de Richelieu :

- Beau masque, lui dit-il, prenez garde à vous, si vous ne voulez pas retourner une troisième fois à la Bastille.

Mauconseil, effrayé, ôta aussitôt son masque, afin que le régent pût voir qu'il s'était trompé; le régent le reconnut.

- C'est bien, dit-il; mais l'avis n'en est pas moins donné monsieur de Mauconseil; répétez donc à votre ami ce que je viens de dire à son intention.

Le menaçant n'effraya point Richelieu, qui se déguisa en femme et pénétra jusqu'à la princesse.

Le régent fut averti de cette infraction à ses volontés; mais, comme dans son amour pour lui, et de peur que la menace de la Bastille ne fût mise à exécution, mademoiselle de Valois avait fourni à son amant des armes terribles contre son père, le régent dissimula sa colère, et donna au duc une mission en Espagne.

Voilà comment le duc de Richelieu avait été choisi pour porter le cordon bleu au prince des Asturies (1).

Nous avons déjà parlé deux ou trois fois des bals de l'Opéra, c'était, en effet, vers la même époque qu'ils avaient été inventés par le chevalier de Rouillon, qui se falsait, on ne sait pourquoi, appeler le prince d'Auvergne, et qui avait en le premier l'idée d'élever le parquet à la hauteur de la scène, et de faire de la salle de l'Opéra un salon de plain pied. Le régent avait trouvé l'idée si heureuse qu'il avait fait au chevalier de Rouillon une pension de six mille livres. On sait que l'Opéra était à cette époque au Palais-Royal.

Vers ce temps, on apprend la prochaine arrivée du czar Pierre à Paris.

C'était une grande curiosité pour les Parisiens, que ce monarque polaire qui s'était fait charpentier à Saardam, qui était revenu à Pétersbourg apaiser une révolte de brichés sa hache d'équarrissage à la main, et qui avait enfin érasé, à Poutava, Charles XII, le lion du Nord.

Depuis longtemps, Pierre Ier désirait voir la France; il avait témoigné ce désir à Louis XIV, dans les dernières années de son règne, mais le roi, attristé par les mérites de son âge, ruiné par la guerre de la Succession, honteux de ne plus pouvoir étaler le faste des premières années de son règne, le roi le plus pollé que lui avait été possible avait fait d'inviter le czar de son pays.

(1) Voir la note B, à la fin du volume.

Vers le commencement de l'année 1717, Pierre I^{er} résolut donc de mettre à exécution ce projet renvoyé par Louis XIV à une autre époque.

Le prince Kourakine, son ambassadeur, fit part au régent du désir que son maître avait de visiter la France, et, de peur de quelque défaite, en faisant part de ce projet, l'ambassadeur annonça que le prince était parti pour le mettre à exécution.

Le régent ne put donc s'excuser comme avait fait Louis XIV, et, comme l'arrivée était prochaine, il envoya au-devant du tzar, jusqu'à Dunkerque, où devaient l'attendre, avec les équipages du roi, le marquis de Nesle et du Lilbois, son gentilhomme ordinaire.

Ordre était donné de le recevoir au débarquement, de le défrayer sur la route et de lui faire rendre partout les mêmes honneurs qu'au roi.

Le maréchal de Tessé et ses gens couraient comme ils pouvaient après lui.

Enfin, on résolut de lui tenir des carrosses et des chevaux toujours prêts, ce qui fut textuellement exécuté.

Neanmoins, dans d'autres occasions, il donna des preuves d'une certaine connaissance de l'étiquette : ainsi, quand l'empereur qu'il eût de visiter Paris, il déclara qu'il ne s'en irait point de chez lui qu'il n'eût vu en la visite du roi.

Or, comme on ne voulait pas le tenir prisonnier longtemps, dès le lendemain de l'arrivée du tzar à Paris le régent lui fit sa visite.

A peine fut-il annoncé chez le tzar, que celui-ci sortit de son cabinet, et quelques pas au-devant de lui, l'embrassa, puis, lui montrant de la main la porte du cabinet, se tourna aussitôt, et passa le premier, suivi du régent et du prince Kourakine; deux fauteuils étaient préparés, le tzar



Le tzar se leva, prit le roi dans ses bras et l'embrassa à plusieurs reprises.

En outre, le maréchal de Tessé alla au-devant de lui jusqu'à Beaumont et le conduisit à Paris, où il arriva le 7 mai.

Le tzar était grand, bien fait, assez maigre; il avait le teint brun et animé, les yeux grands et vifs, le regard perçant, quelquefois farouche, surtout lorsqu'il lui prenait dans le visage un mouvement convulsif qui détraquait toute sa physionomie, et qui était occasionné par une tentative d'empoisonnement qu'on avait faite sur lui dans son enfance; cependant, lorsqu'il voulait faire accueil à quelqu'un, sa physionomie devenait riante et ne manquait pas de grâce, quoiqu'il conservât toujours un peu de majesté sarmate.

Ses mouvements étaient brusques et précipités, son caractère impétueux, ses passions violentes; l'habitude du despotisme faisait que desirs, volontés, fantaisies se succédaient rapidement chez lui, et ne pouvaient souffrir la moindre contrariété, ni des temps, ni des lieux, ni des circonstances; quelquefois, fatigué de l'affluence des visiteurs qui se présentaient chez lui, il les congédiait d'un mot, d'un geste, ou bien les laissait là, et allait où la curiosité l'appelait; si les carrosses n'étaient pas prêts, il entrait dans la première voiture venue, fût-ce un carrosse de place.

Un jour, n'en trouvant pas d'autre, il prit celui de la maréchale de Malignon, qui était venue le voir, et se fit conduire à Boulogne; dans ce cas, qui se présentait sou-

vent, le régent s'assit sur l'autre; le prince Kourakine, qui leur servait d'interprète, resta debout.

Après une demi-heure d'entretien, le tzar se leva, se retourna au même endroit où il avait reçu le régent, qui, se retirant, fit une profonde révérence, à laquelle le tzar répondit par une inclination de tête.

Le lundi, 10 mai, le roi à son tour fit sa visite à l'empereur; au bruit de la voiture, le tzar s'avança jusque dans le cour, reçut le roi à la descente de son carrosse, et tous deux, marchant sur la même ligne, le roi à droite, entrèrent dans l'appartement où le tzar présenta le premier fauteuil, et le roi prit le second. Après avoir été assis quelques instants, le tzar se leva, prit le roi dans ses bras, l'embrassa à plusieurs reprises, les yeux attendris, et avec l'air des ransons de la terre, la plus marquée.

Au reste, le roi qui n'avait que sept ans eut quelques moments fut nullement étourdi, il fit au tzar un petit compliment, se passa de bonne grâce toutes les caresses de l'empereur; en s'en allant, les deux princes gardèrent le même cérémonial qu'à l'arrivée; le tzar donna la main sur la voiture jusqu'à son carrosse, et conservant toujours le maintien de l'égalité.

Le lendemain 11, le tzar rendit au roi sa visite. Il devait être reçu à la descente de son carrosse par le roi; mais dès qu'il aperçut le jeune prince sous le vestibule des Tuileries, il sauta à bas de sa voiture, courut au-devant du

Le tsar, le 25 août 1716, dans le soir et le porta
 dans son appartement. Il se coucha dans la veille,
 à l'instigation de la reine, qui ne se coucha point chez lui
 le 26, comme se l'avait promis le tsar.

Le lendemain, dans la nuit,
 le tsar se leva et se coucha dans son lit de camp et
 mourut le 27 août 1716.

Le lendemain, le 28 août, le duc de Bourbon son lit de camp et
 mourut le 29 août 1716.

Le lendemain, le 29 août, le duc de Bourbon son lit de camp et
 mourut le 30 août 1716.

Le lendemain, le 30 août, le duc de Bourbon son lit de camp et
 mourut le 31 août 1716.

Le lendemain, le 31 août, le duc de Bourbon son lit de camp et
 mourut le 1er septembre 1716.

Le lendemain, le 1er septembre, le duc de Bourbon son lit de camp et
 mourut le 2 septembre 1716.

Le lendemain, le 2 septembre, le duc de Bourbon son lit de camp et
 mourut le 3 septembre 1716.

Le lendemain, le 3 septembre, le duc de Bourbon son lit de camp et
 mourut le 4 septembre 1716.

Le lendemain, le 4 septembre, le duc de Bourbon son lit de camp et
 mourut le 5 septembre 1716.

Le lendemain, le 5 septembre, le duc de Bourbon son lit de camp et
 mourut le 6 septembre 1716.

Le lendemain, le 6 septembre, le duc de Bourbon son lit de camp et
 mourut le 7 septembre 1716.

Le lendemain, le 7 septembre, le duc de Bourbon son lit de camp et
 mourut le 8 septembre 1716.

Paris, Alexoutch Tzar, Mag. Russ Imp.

Après la mort du tsar, il eut une Renommée avec ces mots :

Plus acquit cando

Cette Renommée lui fut fort agréable, il n'avait jamais
 eu de pareille, car bien frappée que celle-là, ni aussi
 honorable.

Le premier mois, Paris ne s'occupa que du tsar; le
 lendemain, il se fit moins d'effet, le troisième, tout
 le monde s'en va et personne n'y fait plus attention.

Le 20 août, le parti pour les eaux de Spa.
 Cependant le grand procès qui séparait la noblesse de
 France de la couronne, le testament de Louis XIV avait
 été révoqué par son édit du 5 mai 1694, qui avait donné
 rang aux princes légitimes immédiatement après les prin-
 ces du sang royal, et celui du mois de
 juillet 1711, qui déclarait qu'en cas d'extinction des prin-
 ces légitimes de la maison de Bourbon, MM. du Maine
 et de Tennesse seraient eux et leurs enfants légitimes,
 après le roi.

Ces deux princes présentèrent à toute la noblesse de France.
 Les pairs et les pairs légitimes présentèrent leur re-
 quête.

Ce qu'il y avait de plus dans la requête des princes
 de sang royal, c'est qu'ils ont demandé de cette maxime émise
 par Louis XIV que ne l'on voit la couronne que de Dieu,
 il prouva qu'elle appartenait à Dieu, et qu'il voulait, les princes du
 sang royal, que cette disposition n'ait à la nation son
 plus beau droit qui est de se gouverner elle-même au cas où
 la famille royale viendrait à manquer.

Ainsi, voilà l'élection reconnue, voilà le suffrage univer-
 sel reconnu par la noblesse elle-même, par les princes du
 sang eux-mêmes, dans leur requête du 22 août 1716.

A cette requête répondit, le 2 juillet 1717, un édit qui révo-
 quait l'édit de juillet 1711 et la déclaration de 1715, qui
 privait les princes légitimes du droit de se pouvoir dire
 et qualifier princes du sang, mais qui leur conservait les
 honneurs dont ils avaient joui jusque-là au parlement,
 c'est-à-dire la préséance et le rang au-dessus des pairs.

Moins cette dernière prérogative qui leur était conser-
 vée, les princes légitimes se trouvaient complètement dé-
 pouillés des étranges honneurs dont les avait entourés la
 faiblesse du vieux roi.

Pendant qu'on jugeait ce grand procès, un conflit non
 moins grave s'éleva, et qui, ainsi que l'autre, ne put être
 jugé que par le conseil de régence.

Quelques jours après celui où il était passé dans les
 mains des hommes, le roi voulut aller à la foire de Saint-
 Germain qui venait de s'ouvrir.

On crut d'abord que rien n'était plus facile que de lui
 procurer ce divertissement; mais, quand il fallut monter
 en carrosse, M. du Maine et M. de Villeroy ne s'accor-
 dèrent point sur la place qu'ils devaient respectivement
 occuper dans celui du roi, M. de Villeroy, comme son
 gouverneur, prétendant qu'il ne devait céder la première
 place qu'aux princes du sang.

Cette difficulté ne put être réglée sur l'heure; le roi
 remonta en pleurant dans ses appartements, et fut privé
 de voir la foire de Saint-Germain.

Pendant ce temps, la vue du régent devint si mauvaise,
 qu'il fut menacé de complète cécité, et qu'on agita de lui
 ôter la régence et de la donner au duc de Bourbon en
 cas de cécité absolue.

La cause que l'on donna au public de cette maladie, qui
 menaçait la vue du régent d'extinction complète, fut un
 coup de raquette que le régent se serait donné lui-même
 en jouant à la courte-paume.

Mais, si le régent était presque aveugle, il n'était point
 sourd.

Il avait entendu parler vaguement de faire M. le duc de
 Bourbon régent à sa place, il avait pousuivi et atteint
 ce bruit, creusé ce complot et acquis la certitude que ses
 auteurs étaient le chancelier d'Aguesseau et le cardinal
 de Noailles.

Le duc d'Orléans prit, à l'instant même, la résolution de
 punir les coupables; et, comme il s'entretenait un beau
 jour avec le duc de Noailles, président du conseil des
 finances, et MM. Portail et Fourqueux, membres du par-
 lement, le prince amena la conversation sur son chan-
 cellier, se plaignit de son peu de complaisance à ses desirs
 et leur déclara qu'il était presque décidé à le remplacer.

M. de Noailles, qui ne se doutait pas du point où en
 étaient arrivées les choses, défendit le chancelier plus
 chaudement qu'il ne l'eût fait s'il eût été averti.

Les deux conseillers, qui flairèrent une disgrâce, mollirent
 bientôt dans cette même défense qu'ils avaient, comme
 le duc de Noailles, commencé à entreprendre.

D'ailleurs, chacun d'eux avait l'espérance qu'au cas de
 renvoi de d'Aguesseau, ce serait lui qui le remplacerait.

On en était là de la conversation, lorsque l'huissier annonça
 M. d'Argenson, en ouvrant les deux battants de la porte,
 honneur qui, rendu à un simple lieutenant de police,
 étouffa fort les assistants.

Mais, presque aussitôt, le régent leur donna le mot de
 cette énigme.

- Messieurs, leur dit-il, je vous présente le nouveau garde
 des sceaux.

Et, en même temps, tirant de sa poche la commission de
 d'Argenson, le prince y mit le cachet de sa main et la
 lui donna.

- D'après ce qui se passe, dit M. de Noailles tout
 étourdi, il me semble que je n'ai plus rien à faire que
 de me retirer; car je vois que j'ai le malheur d'être en
 pleine disgrâce.

- Faites, monsieur, répondit le régent.
 M. le duc de Noailles se retira.

Alors, le prince, se tournant vers les deux conseillers:
 - Messieurs, dit-il en leur montrant d'Argenson, je vous
 présente non seulement M. le chancelier, mais encore le chef
 du conseil des finances.

Les deux membres du parlement s'inclinèrent et sorti-
 rent pour n'être pas obligés de faire leurs compliments
 à M. d'Argenson.

Quant au cardinal de Noailles, il resta encore quel-
 que temps à la tête du conseil de conscience, mais bien-
 tôt il fut remplacé par les deux chefs du parti moliniste,
 les cardinaux de Rohan et de Bissey.

En peu avant cette petite révolution de cabinet, M. le
 duc d'Orléans avait eu lui-même une discussion de pré-
 séance assez curieuse, en ce qu'elle indiquait l'importance

que chacun attachait, à cette époque, à des honneurs que nous avons vus, nous, tomber en désuétude.

En 1716, le duc d'Orléans n'avait point assisté à la procession solennelle qui se faisait le jour de l'Assomption de la Vierge.

Mais, Saint-Simon lui ayant fait reproche sur ce mauvais exemple, il résolut d'y assister l'année suivante.

Le jour venu, il fit donc demander au parlement quel rang il tiendrait dans cette cérémonie, et à quelle place il devait représenter la personne du roi en qualité de régent.

Les chambres s'assemblèrent deux fois à ce sujet, et le président fit répondre au prince que, comme membre du parlement, il devait, selon l'usage, marcher entre deux présidents.

Sur cette réponse, le duc d'Orléans envoya à MM. du parlement et au chapitre de Notre-Dame, une lettre par laquelle Sa Majesté déclarait qu'elle avait eu grande envie de se trouver à la procession, pour montrer l'exemple à son peuple, et satisfaire sa dévotion à l'égard de la sainte Vierge, mais que, comme on lui avait fait observer que l'excessive chaleur pouvait nuire à sa santé, elle avait prié M. le duc d'Orléans d'assister à cette procession à sa place, pour implorer le secours du ciel en faveur de son royaume; qu'elle ordonnait donc qu'on reçût M. le régent comme elle-même, puisque M. le régent la représentait.

En conséquence, Son Altesse royale marcha seule, en avant du premier président.

VIII

AMOURS DE D'ARGENSON. — REFONTE DES MONNAIES. — REMONTRANCES DU PARLEMENT. — LIT DE JUSTICE. — L'EXIL. — DUBOIS A LONDRES. — INTRIGUES DIPLOMATIQUES. — LE DIAMANT. — CONCLUSION DU TRAITÉ. — ALBERONI ET LE DUC DE VENDOME. — LE MACARONI. — LA PRINCESSE DES URSINS. — LE COM PLOT. — ARRESTATION DE PORTO-CARRERO. — RENVOI DE CELLAMARE. — PRÉSENCE D'ESPRIT DE RICHELIEU. — EMPRISONNEMENT DES CONSPIRATEURS. — MORT DE CHARLES XII.

A l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire au commencement de l'année 1718, M. d'Argenson, le nouveau garde des sceaux, avait environ soixante ans et était lieutenant de police depuis 1697, c'est-à-dire depuis vingt et un ans, à peu près.

Il était grand, et si brun, ou plutôt si noir de visage, que, lorsqu'il prenait son ton de magistrat, il glaçait l'accusé de terreur; au reste, excellent lieutenant de police, instruit de tout ce qui se passait, connaissant les mœurs, les vertus et les vices des Parisiens, qui le craignaient comme le feu, quoiqu'il usât fort discrètement des révélations qui lui étaient faites par ses agents, surtout vis-à-vis des personnes qui étaient d'une qualité distinguée.

Cet homme, si dur, si fier, si terrible comme homme public, était, comme homme privé, un des amis les plus sûrs, un des caractères les plus doux, un des causeurs les plus aimables qui se puissent voir: plein d'esprit, de finesse, d'enjouement, il avait presque toujours, et surtout à table, une de ces gaietés charmantes qui font le plaisir d'un repas.

M. d'Argenson, en sa qualité de lieutenant de police, avait son entrée dans tous les couvents, dont il était naturellement inspecteur; en outre, et toujours en sa qualité de lieutenant de police, il pouvait accorder une foule de faveurs qui, sans lui coûter un sou à lui, enrichissaient les saintes filles.

Ce fut dans une de ces visites qu'il fit connaissance de la supérieure du couvent de la Madeleine-du-Tresnel.

Cette supérieure était jeune encore, encore belle; elle avait des yeux brillants, une peau magnifique, un ensemble de visage agréable, une taille un peu forte. Au bout d'une semaine, le lieutenant de police était reçu fort amicalement à la Madeleine-du-Tresnel.

Au bout de trois mois, la supérieure espérait si bien tenir M. d'Argenson pour le reste de sa vie, qu'elle

faisait bâtir une chapelle à saint Marc. Or, saint Marc était le patron de M. d'Argenson, lequel avait été tenu sur les fonts de baptême par la sermoisienne république de Venise. Dans cette chapelle, s'élevait un tombeau ou devait être déposé son cœur.

Ces deux attentions si délicates touchèrent profondément M. d'Argenson; aussi fit-il l'élection de domicile au couvent, où, tous les soirs, après son travail, il se retirait dans une maison qu'il avait fait bâtir (1).

La première opération financière de M. d'Argenson fut un traité avec les marchands de Saint-Malo, qui s'obligèrent à fournir au roi vingt-deux millions d'argent en barres qui devaient être payés en monnaie à cinquante-cinq livres le marc. En même temps, la Compagnie d'Occident commença ses opérations en faisant partir pour la Louisiane six vaisseaux chargés d'hommes, de femmes et de marchandises.

Vers la fin de mai, le régent rendit, au nom du roi, un édit qui ordonnait une refonte générale, et une augmentation considérable dans les monnaies; il ne fut point présenté au parlement, et fut enregistré seulement à la cour des monnaies; ce qui fit que le parlement s'éleva contre cet édit, et rendit, le 20 juin, un arrêt qui décidait qu'il serait fait au roi d'humbles remontrances, non seulement sur les formes de l'édit non enregistré à la cour, mais aussi sur ses conséquences, jusqu'à ce qu'il eût plu au roi de faire droit aux remontrances.

On voit que le parlement n'avait point tardé à user du droit qui lui avait été rendu.

Au milieu de toutes les dissensions qu'amenaient cette opposition du parlement, le duc d'Orléans se laissait parfois emporter à la fougue de son caractère. Un jour, fatigué de tant de lenteurs et de mauvais vouloir, il répondit au magistrat qui lui faisait des remontrances au nom de la compagnie:

— Allez vous faire f. !

— Votre Altesse ordonne-t-elle qu'on fasse registre de sa réponse? demanda le magistrat en s'inclinant.

Cette gravité rendit son sang-froid au prince, mais n'empêcha pas le régent d'assembler le conseil et de lui faire rendre un arrêt qui cassa celui du parlement, et ordonnait que l'édit serait exécuté selon sa forme et sa teneur.

Nouvelles remontrances du parlement, corroborées de remontrances de la chambre des comptes et de la cour des aides.

Ce conflit amena un lit de justice auquel le parlement se rendit, traversant Paris en robes rouges. La compagnie ne gagna rien autre chose à cette démonstration que d'être suivie tout le long de la route par une centaine de polissons qui criaient:

— A bas les homards!

Pendant ce temps, Dubois était retourné à Londres; il s'agissait, cette fois, de faire accéder l'empereur au traité de la triple alliance, et d'en faire ainsi le traité de la quadruple alliance.

Dubois était parti de Paris avec des notes précieuses, fournies par lord Stairs sans doute, sur toutes les personnes qui pouvaient exercer de l'influence sur le roi George.

Au premier rang de ces personnes était la maîtresse du roi, la duchesse de Kendal. Aussi Dubois arriva-t-il à Londres avec un chargement de modes de Paris, coiffures à l'Adrienne, robes de toute espèce, essences premières, poudres de senteur etc., etc.; il résulta de ces précautions qu'au bout de huit jours de résidence de Dubois à Londres, la duchesse de Kendal fut tout entière à la France.

Restait le premier des Pitt, l'aïeul de cette famille parlementaire qui se trouva pendant trois générations à la tête de la politique anglaise. Pitt était un des antagonistes les plus acharnés de l'alliance française.

Dubois s'informa des moyens à l'aide desquels on pouvait séduire le grand politique, et apprit que Pitt était possesseur d'un diamant du poids de six cents grains et qu'il en voulait deux millions. Dubois avait un crédit illimité; il acheta le diamant et l'envoya au duc d'Orléans, en lui écrivant: « Je vous envoie un diamant auquel vous donnerez certainement votre nom; il ne précède que de quelques jours un traité auquel je donnerai peut-être le mien. »

En effet, le 2 août, le traité était conclu entre l'empereur, le roi d'Angleterre et le roi de France; la quatrième puissance, qui était la Hollande, ne s'y joignit que le 16 février 1719.

Par ce traité, l'empereur consentait enfin à renoncer, tant pour lui que pour ses successeurs, à tous ses titres et droits sur l'Espagne, en faisant renoncer le roi catholique, de son côté, à tous droits et prétentions sur ses États dans l'Italie et les Pays-Bas, ainsi qu'au marquisat

(1) Voir la note E, à la fin du volume.

niste, et tous les docteurs de l'ancien Port-Royal commen-
çaient à élever la voix contre lui.

De son côté, madame du Maine, exilée à Sceaux, s'était
fait une cour de poètes, de publicistes et de savants, qui,
à cette époque de satires, de noëls et de pamphlets, avait
une puissance énorme sur la direction de l'esprit public.

À la tête de cette opposition était le poète Claude de La-
grange, plus habituellement aujourd'hui appelé Lagrange-
Chancel.

Lagrange-Chancel était connu par quelques succès dra-
matiques; depuis son début au théâtre, en 1697, par *Oreste*
et *Phaëte*, il avait fait jouer, en 1701, *Anasis*, en 1703, *Al-
ceste*; en 1713, *la Folie supposée*; en 1716, *Sophonisbe*. Tous
ces pièces avaient eu ou des succès ou de médiocres succès;
mais, dans ce temps de médiocrité, elles n'en avaient pas
moins fait à Lagrange-Chancel une espèce de réputation.

De son côté, Voltaire venait de donner *Œdipe*.

Œdipe était une vengeance contre le régent; Voltaire
avait occupé les loisirs que lui faisait sa détention à la
Bastille à composer *Œdipe*. Les annales incestueuses du
roi théâtral étaient une satire continuelle des incestes que
l'on reprochait au régent. Il y avait plus, la tragédie avait
été mise sous la protection de la duchesse d'Orléans, qui n
accepta la dédicace, et, dans cette dédicace, Voltaire disait
qu'il avait composé *Œdipe* pour lui plaire, et qu'il la
mettait sous sa protection, comme un faible essai de sa
plume.

L'essai était faible, effectivement; mais la critique était
sanglante, elle répondait à l'esprit d'opposition du moment.
La pièce fut jouée, sans interruption, pendant quarante-
cinq représentations.

Le régent fit semblant de ne rien voir de blessant pour
lui dans *Œdipe* et, après la première représentation, il fit
parvenir à son auteur une somme assez considérable.

— Monsieur, dit Voltaire à celui qui la lui remettait,
dites à Son Altesse que je la remercie de se charger de
ma nourriture, mais que je la prie de ne plus se charger de
mon logement.

C'était au milieu de ces préoccupations qu'Alberoni, le
prince de Cellamare et madame du Maine avaient dressé
leur plan.

Or, voici ce qu'Alberoni rêvait. Il voulait faire enlever
Philippe d'Orléans, l'enfermer dans la citadelle de Toëdo
ou de Tarragone; le prince en prison, il faisait recourir
M. du Maine pour régent, enlevait la France à la
quadruple alliance, jetait Jacques III, avec une flotte, sur
les côtes d'Angleterre, mettait la Prusse, la Suède et la
Russie, avec lesquelles, de son côté, il avait signé un traité
d'alliance, aux prises avec la Hollande. L'empire profitait
de la lutte pour reprendre Naples et la Sicile; alors, Alberoni
assurait le grand-duc de Toscane, prêt à rester sans
maître par l'extinction des Médicis, au second fils du roi
d'Espagne, il réunissait les Pays-Bas à la France, il donnait
la Sardaigne au duc de Savoie, Commachio au pape,
Mantoue aux Vénitiens; il se faisait l'âme de la grande
ligue du Midi et de l'Occident, contre l'Orient et le Nord;
et, si Louis XV venait à mourir, couronnait Philippe V
roi de la moitié du monde.

Le plan ne manquait pas d'une certaine grandeur, on en
conviendrait, quoique sorti de la cervelle d'un faiseur de ma-
caroni.

Un de ces événements qui déjoignent par leur infinité
toutes les prévisions humaines, vint renverser cette gigan-
tesque combinaison.

Ceux que la Providence fit, pour cette fois, les agents de
sa volonté, furent un pauvre employé à la Bibliothèque,
et la maîtresse d'une maison de filles.

L'employé se nommait Jean Buvat.

L'appareilleuse se nommait la Fillon.

Tous deux se présentèrent presque en même temps chez
Dubois.

Voici ce qui était arrivé pour Jean Buvat.

Le pauvre employé, avec lequel l'administration de la
Bibliothèque était restée en arrière de cinq ou six mois
vu l'embarras des finances, allait, pour faire face à ses
besoins, demandant des copies de tous côtés; un faux prince
de Listhmay, qui n'était autre qu'un valet de chambre du
prince de Cellamare, l'occupait à faire les choses de se-
conde importance, et jamais Buvat ne s'était préoccupé
de ce qu'il copiait, quand une note, laissée imprudemment
parmi les papiers confiés au pauvre calligraphe, éveilla ses
soupçons.

Voici cette note, textuellement copiée aux archives des
affaires étrangères:

Confidentielle.

« Pour Son Excellence monseigneur Alberoni, en per-
sonne... »

« Rien n'est plus important que de s'assurer des plac-

voisins des Pyrénées et des seigneurs qui font leur rési-
dence dans ces cantons.

Jusqu'ici Buvat n'avait pas trop copié, et, comme il
copiait au fur et à mesure qu'il lisait, il avait continué
à copier et à lire.

« Gagner la garnison de Bayonne ou s'en rendre maî-
tre... »

À partir de là, la chose avait commencé à paraître plus
sérieuse à Buvat, et, cessant d'écrire, il avait lu avec un
attention qui n'avait fait que s'accroître, selon qu'il avan-
çait dans le précieux document.

« Le marquis de T... est gouverneur de D...; on connaît
les intentions de ce seigneur; quand il sera décidé, il doit
trippler sa dépense pour attirer la noblesse; il doit répan-
der des gratifications.

« En Normandie, Carentan est un poste important, se
conduire avec le gouverneur de cette ville, comme avec le
marquis de T...; aller plus loin, et assurer ces officiers les
récompenses qui leur conviennent.

« Agir de même dans toutes les provinces... »

Il n'y avait plus de doute pour Buvat; il était sur les
traces d'une vaste conspiration.

Il continua:

« Pour fournir à cette dépense, on doit compter au moins
sur trois cent mille livres le premier mois, et, dans la
suite, cent mille livres par mois payées exactement. »

Ces cent mille livres par mois, payés exactement, firent
venir l'eau à la bouche du pauvre Buvat; il n'avait, lui,
que neuf cents livres par an, et on ne les lui payait pas.
Aussi reprit-il avec une nouvelle ardeur:

« Cette dépense, qui cessera à la paix, met le roi catho-
lique à même d'agir sûrement en cas de guerre.

« L'Espagne n'est qu'un auxiliaire; la véritable armée de
Philippe V est en France. Dix mille Espagnols sont plus
que suffisants avec la présence du roi.

« Mais il faut compter d'enlever au moins la moitié de
l'armée du duc d'Orléans. C'est ici le point décisif, cela se
peut s'exécuter sans argent. Une gratification de cent mille
livres est nécessaire par bataillon et par escadron. Vingt
bataillons, c'est deux millions. Avec cette somme, on forme
une armée sûre, on détruit celle de l'ennemi.

« Il est presque certain que les sujets les plus dévoués du
roi d'Espagne ne seront pas employés dans l'armée qui
marchera contre lui; qu'ils se dispersent dans les provin-
ces; là, ils agiront; il faut seulement les revêtir d'un
caractère s'ils n'en ont pas; dans ce cas, il est nécessaire
que Sa Majesté Catholique envoie des ordres en blanc, que
son ministre à Paris puisse remplir.

« Attendu la multiplicité des ordres à donner, il convient
que l'ambassadeur ait pouvoir de signer pour le roi d'Es-
pagne.

« Il convient encore que Sa Majesté Catholique signe ces
ordres comme fils de France; c'est là son titre.

« Faire un fonds pour une armée de quatre-vingt-dix
mille hommes que Sa Majesté trouvera ferme, aguerrie, dis-
ciplinée.

« Ce fonds, arrivé en France à la fin de mai ou au com-
mencement de juin, doit être distribué immédiatement dans
les capitales des provinces, telles que Nantes, Bayonne, etc.

« Ne pas laisser sortir d'Espagne l'ambassadeur de
France; sa présence répondra de la sûreté de ceux qui se
déclareront. »

Si copié que fût Buvat, il n'y avait pas de doute à con-
server; il copia la pièce que nous venons de transcrire
comme il avait copié les autres; il la copia même mieux,
car, au lieu d'une, il en fit deux copies; une qu'il remit
au faux prince de Listhmay, l'autre qu'il garda.

Puis, en sortant de chez le prince de Listhmay, il courut
chez Dubois, à qui il remit la copie qu'il avait conservée.

Le lendemain, Dubois reçut une autre visite non moins
importante que celle-ci; c'était celle de la Fillon.

Buvat était venu dénoncer le message; la Fillon venait
dénoncer le message.

Voici ce qui s'était passé la veille dans sa maison:

Un des secrétaires du prince de Cellamare avait un ren-
dez-vous, à huit heures du soir, avec une des pensionnaires
de l'honorable dame.

Il était venu à Paris le 9 décembre, et il était venu à Paris le 9 décembre.

On avait déjà vu, dans le journal, que le prince de Cellamare, madame de Richelieu, le marquis de Pompadour, le comte d'Aydie, Foucault de Magny, l'introduit des ambassadeurs, un abbé Brigaut et un chevalier du Mesnil.

Le chevalier du Mesnil fut arrêté le 9, mais il avait déjà brûlé ses papiers, ce que le régent regretta fort, attendu qu'il était un des confidens intimes de madame du Maine, et passa même pour l'amant de mademoiselle de Lannoy, qui avait, disait-on, toute la confiance de la princesse.

Abbé Brigaut, après trois ou quatre jours de recherches fut arrêté à Montargis, ramené à Paris, et écorché à la Bastille.

Foucault de Magny se sauva. C'était une espèce de fou du du Du los, qui, dans toute sa vie, ne fit qu'une action sage, ce fut de s'enfuir.

Le chevalier d'Aydie, cousin et beau-frère de Riom, se trouvait dans une maison où il devait souper, et était occupé à regarder d'échechs, lorsqu'il apprit que le prince de Cellamare était arrêté. D'Aydie, très attentif à une nouvelle si intéressante, n'en parut pas moins attentif à sa partie. Au bout de dix minutes, un des joueurs s'avoua vaincu. Alors, d'Aydie offrit de prendre la partie la perit et gagna. Après quoi, au moment où l'on annonçait que le souper était servi, il profita du mouvement qui se faisait et sortit. Une fois dehors, il se hâta de descendre chez lui, envoya chercher des chevaux de poste et partit.

Le 10 au matin, le marquis de Pompadour fut arrêté chez lui. C'était le père de la belle madame de Courcillon, l'aïeul de la princesse de Rohan.

Lorsqu'on se présenta chez M. de Richelieu pour l'arrêter, il était encore couché. Il entendit du bruit dans son salon. Mais, avant même qu'il eût eu le temps de demander ce que c'était, Duchevron, prévôt de la couronnétable, était dans sa chambre avec une trentaine d'archers. Le duc avait reçu, la veille au soir, une lettre d'Alberoni et l'avait fourrée sous son traversin. Cette lettre, on ne peut plus compromettante, perdait le duc si elle était saisie. Le duc conserva son sang-froid, et, sautant à bas de son lit,

— Messieurs, dit-il, je suis prêt à vous suivre ; laissez-moi seulement le temps de causer avec ma table de nuit.

En disant ces mots, il ouvrit sa table de nuit, se pencha pour prendre le pot de chambre ; et, tandis que, par un mouvement naturel, les gardes se détournèrent, il saisit la lettre, la porta à sa bouche, et l'avalait sans que personne s'en soit aperçu.

M. le duc du Maine fut arrêté à Sceaux par La Billarderie, lieutenant des gardes du corps, conduit au château de Doullens en Picardie, et laissé sous la garde de Favarcourt, brigadier des mousquetaires.

Quant à la duchesse du Maine, ce fut le duc d'Anceus, capitaine des gardes du corps, qui l'arrêta dans une maison de la rue Saint-Honoré, qu'elle avait prise pour être plus à portée du château des Tuileries. Le duc d'Anceus la conduisit à Lyon, d'où un lieutenant et un exempt des gardes du corps la conduisirent au château de Dijon.

Après la visite faite chez lui, par Le Blanc et Dubois, M. le prince de Cellamare fut acheminé sur l'Espagne. Il voulut réclamer, invoquer le droit des gens ; mais il lui fut répondu que le droit des gens n'existait point pour les conspirateurs. Il partit en conséquence de Paris, accompagné de Dubois et de deux capitaines de cavalerie, qui s'arrêtèrent à Blois avec le prince, en attendant l'arrivée de M. de Saint-Alignan, notre ambassadeur à Madrid ; après quoi, on le laissa continuer librement sa route.

M. de Saint-Alignan arriva plus vite qu'on ne s'y attendait. Juste au moment où on arrêtait le prince de Cellamare, il recevait lui-même l'ordre de quitter Madrid. On ignore toujours la cause de cette brutalité, que quelques personnes attribuent à un propos tenu par M. de Saint-Alignan. — M. de Saint-Alignan aurait dit, à propos d'un testament que venait de faire Philippe V, et dans lequel, en cas de mort, il nommait la reine régente et Alberoni premier ministre :

— Il pourrait bien en être du testament du petits-fils comme il en a été du testament du grand-père.

L'année 1715 se ferma par la nouvelle de la mort de Charles XII, qui, depuis dix ans, occupait l'Europe de ses chevaleresques folies.

Il fut tué d'un coup de fauconneau, tiré de la forteresse de Frédérickshald qu'il assiégeait. Voilà l'opinion commune.

Seulement, sans prendre consistance, le bruit courut qu'il avait eu la tête cassée d'un coup de pistolet tiré par un officier que le service de ce prince à moitié fou avait lassé.

Le soir, le contenu de la valise, ou plutôt ce qui Dubois en avait laissé, fut lu au conseil. On reconnut que les principaux coupables étaient le prince de Cellamare, madame la duchesse et M. le duc du Maine, le duc de Richelieu, le marquis de Pompadour, le comte d'Aydie, Foucault de Magny, l'introduit des ambassadeurs, un abbé Brigaut et un chevalier du Mesnil.

Le chevalier du Mesnil fut arrêté le 9, mais il avait déjà brûlé ses papiers, ce que le régent regretta fort, attendu qu'il était un des confidens intimes de madame du Maine, et passa même pour l'amant de mademoiselle de Lannoy, qui avait, disait-on, toute la confiance de la princesse.

Abbé Brigaut, après trois ou quatre jours de recherches fut arrêté à Montargis, ramené à Paris, et écorché à la Bastille.

Foucault de Magny se sauva. C'était une espèce de fou du du Du los, qui, dans toute sa vie, ne fit qu'une action sage, ce fut de s'enfuir.

Le chevalier d'Aydie, cousin et beau-frère de Riom, se trouvait dans une maison où il devait souper, et était occupé à regarder d'échechs, lorsqu'il apprit que le prince de Cellamare était arrêté. D'Aydie, très attentif à une nouvelle si intéressante, n'en parut pas moins attentif à sa partie. Au bout de dix minutes, un des joueurs s'avoua vaincu. Alors, d'Aydie offrit de prendre la partie la perit et gagna. Après quoi, au moment où l'on annonçait que le souper était servi, il profita du mouvement qui se faisait et sortit. Une fois dehors, il se hâta de descendre chez lui, envoya chercher des chevaux de poste et partit.

Le 10 au matin, le marquis de Pompadour fut arrêté chez lui. C'était le père de la belle madame de Courcillon, l'aïeul de la princesse de Rohan.

Lorsqu'on se présenta chez M. de Richelieu pour l'arrêter, il était encore couché. Il entendit du bruit dans son salon. Mais, avant même qu'il eût eu le temps de demander ce que c'était, Duchevron, prévôt de la couronnétable, était dans sa chambre avec une trentaine d'archers. Le duc avait reçu, la veille au soir, une lettre d'Alberoni et l'avait fourrée sous son traversin. Cette lettre, on ne peut plus compromettante, perdait le duc si elle était saisie. Le duc conserva son sang-froid, et, sautant à bas de son lit,

— Messieurs, dit-il, je suis prêt à vous suivre ; laissez-moi seulement le temps de causer avec ma table de nuit.

En disant ces mots, il ouvrit sa table de nuit, se pencha pour prendre le pot de chambre ; et, tandis que, par un mouvement naturel, les gardes se détournèrent, il saisit la lettre, la porta à sa bouche, et l'avalait sans que personne s'en soit aperçu.

M. le duc du Maine fut arrêté à Sceaux par La Billarderie, lieutenant des gardes du corps, conduit au château de Doullens en Picardie, et laissé sous la garde de Favarcourt, brigadier des mousquetaires.

Quant à la duchesse du Maine, ce fut le duc d'Anceus, capitaine des gardes du corps, qui l'arrêta dans une maison de la rue Saint-Honoré, qu'elle avait prise pour être plus à portée du château des Tuileries. Le duc d'Anceus la conduisit à Lyon, d'où un lieutenant et un exempt des gardes du corps la conduisirent au château de Dijon.

IX

LA FRANCE ET L'ESPAGNE. — AVANTAGES DE LA FRANCE.
— RICHELIEU A LA BASTILLE. — MADAME DE BERRY.
— SES RETRAITES AUX FILLES-DU-CALVAIRE. — GAR-
RUS. — CHIRAC. — DOULEUR DU RÉGENT. — LA FILLE
DE MADAME LA DUCHESSE DE BERRY. — MORT DE MA-
DAME DE MAINTENON. — MORT DU PÈRE LE TELLIER.
— CONTINUATION DE NOS SUCCÈS EN ESPAGNE.

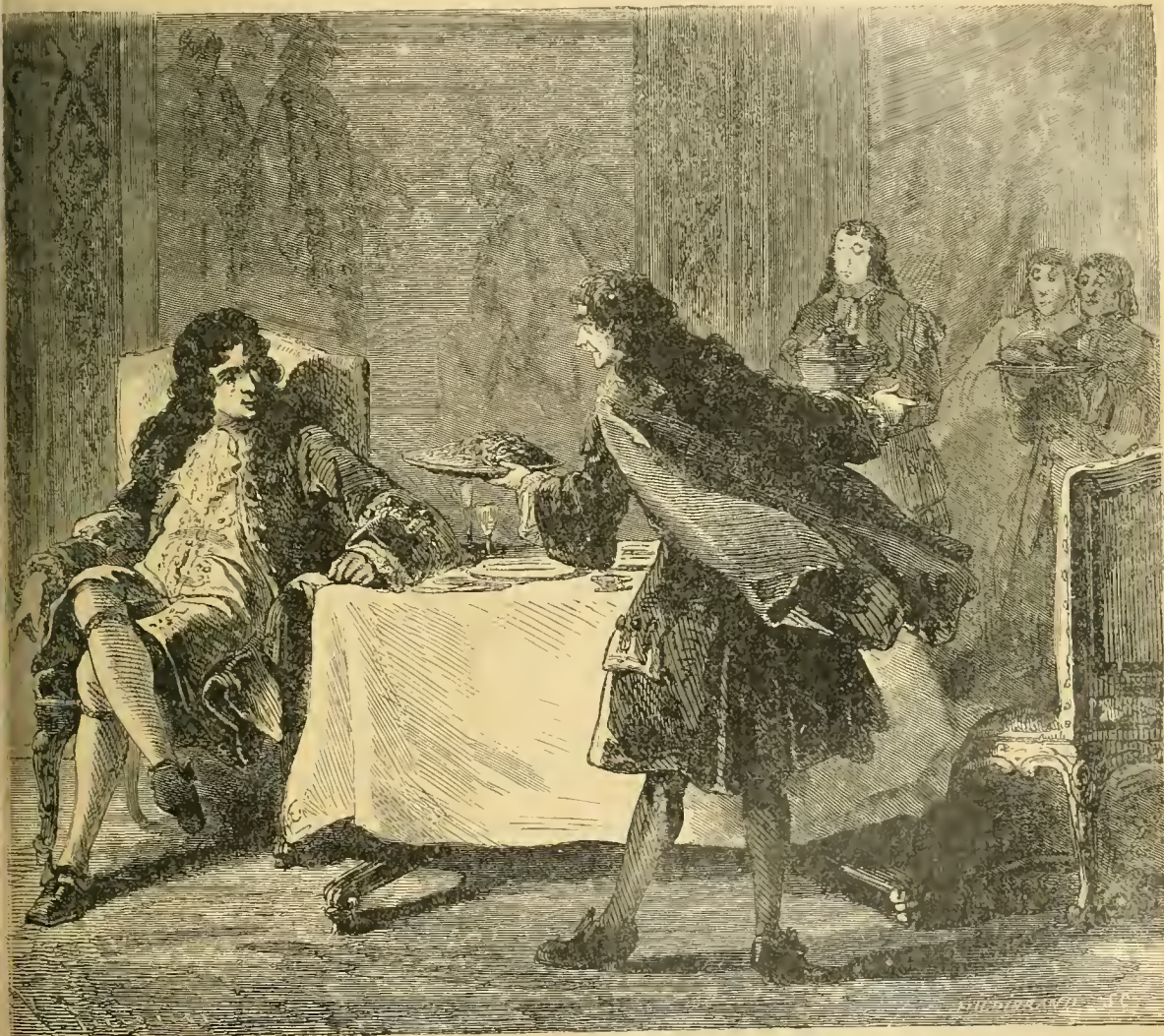
Le résultat naturel de tous ces événements fut la guerre avec l'Espagne.

Le 2 janvier, la France publia son manifeste.

vais procédés des impériaux dans l'exécution des traités lors de l'évacuation des places de la Catalogne et des îles de Majorque et d'Iviça, dans lesquelles ils avaient jeté, en partant, des semences de rébellion, et auxquelles ils avaient fait passer des secours pour les empêcher de se soumettre; de plus, il rappelait l'attentat commis par le gouvernement de Milan sur le grand inquisiteur d'Espagne, arrêté contre le droit des gens lors de son passage dans cette ville; et enfin les négociations qui se faisaient à Londres et à Vienne pour rendre la Sicile à l'empereur et priver la couronne d'Espagne du droit de réversion stipulé par les traités.

Or, comme, d'après les manifestes, chacune des deux puissances avait raison, elles en appelèrent à l'arbitre invoqué en pareil cas, au Dieu des armées.

Le 10 mars, les troupes françaises, commandées par le général de Berwick, campèrent entre Bayonne et Saint-Jean-Pied-de-Port, prêtes à commencer les hostilités contre l'Espagne.



Alberoni lui demanda de lui faire goûter deux plats de sa façon.

Il exposait l'état de la France au moment de la mort de Louis XIV, le besoin qu'elle avait de la paix, la nécessité pour chacun de se réunir contre celui qui la troublait. Il rappelait les avantages faits au roi d'Espagne par le traité de la quadruple alliance: tels que la renonciation absolue de l'empereur au royaume d'Espagne, renonciation qu'il n'avait jamais voulu accorder jusqu'alors: l'assurance et l'investiture des duchés de Toscane, Parme et Plaisance pour les enfants de la reine, et la reversion du royaume de Sardaigne accordée au roi d'Espagne en échange de la cession qu'il faisait de la Sicile.

Le manifeste de la France appela celui de l'Espagne.

Philippe V exposait, de son côté, les motifs qui l'avaient déterminé à faire la guerre à l'empereur; c'étaient les mau-

Le 15 mars, le prétendant arriva en Espagne, disposé à faire, avec l'aide du cabinet de Madrid, une nouvelle tentative sur les côtes d'Angleterre, afin d'y opérer une diversion qui pût empêcher cette puissance de prendre parti pour l'empereur.

Le 21 avril, le marquis de Silly passa la Bidassoa et s'empara du château de Béhobie.

Le 27, Philippe V, qui s'était décidé à quitter la jeune reine pour prendre en personne le commandement de son armée, fit publier une proclamation déclarant que son amitié pour le roi de France et son zèle pour la nation française le déterminaient à prendre lui-même, le commandement des troupes pour les tirer de l'oppression.

Le roi Philippe V croyait voir, à cette déclaration, la

le, chacune avait son faucon. Les jeunes élèves de la maison les servaient, et tout se passait entre elles sur le cad de légalité.

M. du Maine seul pouvait aller la voir sans le lui faire demander. Il lui rendait de fréquents devoirs, et elle, de son côté, le recevait toujours avec une courtoisie de reine. Elle fut plus sensible à la dégradation de son fils adoptif, elle ne l'avait été à la mort du roi. Et, pour mourir et tel qu'elle sortit comme elle avait vécu, elle s'abîma le 1^{er} mai du jour où elle apprit son arrestation ; et après trois jours de fièvre et de langueur, elle mourut le samedi 10 avril 1719, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Cette autre mort, si importante dans une autre époque, ignorée à l'époque où nous sommes arrivés, fut celle du roi Le Tellier, confesseur du roi, qui mourut le 2 septembre de la même année.

Pendant ce temps, la guerre d'Espagne se continuait, et, le 16 juin, nous prenions Fontarabie ; le 11 août, Saint-Sébastien.

Enfin, dans le courant de ce dernier mois, le chevalier de Glvry, avec cent hommes montés sur une escadre anglaise, surprénait la ville de Centena et y brûlait trois vaisseaux espagnols, tandis que le maréchal de Berwick engageait en Catalogne et s'emparait de la ville d'Urgel et de son château.

X

MADEMOISELLE DE CHARTRES. — CAUSES DE SA RETRAITE. — LAW. — APOGÉE DU SYSTÈME. — LE DUC DE BOURBON. — RICHELIEU SORT DE LA BASTILLE. — LES GENTILSHOMMES BRETONS. — CONCENTRATION DES POUVOIRS ENTRE LES MAINS DU DUC D'ORLÉANS. — ALBERONI. — LA REINE D'ESPAGNE. — LAURA PISCATORI. — DISGRACE D'ALBERONI. — LETTRES DU ROI. — EXIL. — PAIX GÉNÉRALE. — LES BRETONS. — M. DE MONTESQUIOU. — PONTCALEC, MONTLOUIS, TALHOUE ET DU COUÉDIC. — EXÉCUTION. — CHUTE DU SYSTÈME DE LAW. — PESTE DE MARSEILLE.

Quelque temps avant que la mort prit au régent une de ses filles, la religion lui enlevait l'autre.

Nous avons dit les bruits qui couraient sur mademoiselle de Chartres ; c'étaient les mêmes qui avaient couru sur madame la duchesse de Berry et sur mademoiselle de Valois. La cause de sa retraite resta un secret. La princesse partit, dans ses Mémoires, avoue elle-même ignorer les motifs qui ont fait désirer à mademoiselle de Chartres d'être religieuse.

Richelieu n'y met pas tant de ménagements, et déclare tout net que c'est à la fois « par jalousie contre mademoiselle de Valois et pour avoir un sérait. »

Il y avait déjà près d'un an que mademoiselle de Chartres vivait au couvent, où elle avait prononcé ses vœux le 3 août 1718, quand elle fut nommée abbesse le 14 septembre 1719.

La place d'abbesse de Chelles avait été achetée par le régent à mademoiselle de Villars, sœur du maréchal, moyennant une rente viagère de douze mille livres par an.

C'était, dit Saint-Simon, une singulière abbesse : tantôt austère à l'excès, tantôt n'ayant de religieuse que l'habit. Musicienne, chirurgienne, théologienne, directrice, et tout cela, par sauts et par bonds toujours dégoutée et fatiguée de ces situations diverses. »

Tandis que madame de Berry mourait, tandis que mademoiselle de Chartres se faisait abbesse, et troquait son nom princier contre l'humile nom de sœur Bathilde, la fortune de Law atteignait à son apogée, et Paris tout entier, se portant à la rue Quincampoix, prenait un aspect étrange causé par les métamorphoses sociales qui s'opéraient.

En effet, toutes les fortunes avaient été atteintes, ébranlées, renversées ou bâties par cet étrange vertige qui venait de s'emparer de toute la France : on arrivait de la province, on arrivait de l'Angleterre, on arrivait d'Amérique même, pour jouer ce singulier jeu des actions qui faisait et défaisait les fortunes entre deux soleils.

Du 3 janvier au 1^{er} avril seulement, Law avait eu vertu d'éditions royales, émises pour soixante-douze millions de billets.

Il était impossible que le régent refusât à son favori les finances à un homme si populaire. Aussi, sur la proposition de le lui donner, la seule cause qui empêcha Law d'être roi, c'est que Law n'était pas catholique.

Par bonheur Law était encore moins scrupuleux que le régent, il abjura entre les mains de l'abbé de Lenoir.

Cette abjuration de Law valut à l'abbé de Lenoir le bâton de comte et le titre de cardinal.

Ce n'était pas trop cher, car Law obtenait chaque jour des édités si étrangers, qu'il était évident que l'orage qui s'annonçait tout à coup sur sa tête, lui devait retomber un jour sur sa tête en fait et en tonnerre.

D'abord, ce fut un arrêt qui vint lui défendre de faire aucun paiement en argent, sous prétexte de la somme de six cents livres. Quelques mois après par un nouvel arrêt, ces paiements ne pouvaient plus s'élever au-dessus de la somme de dix livres en argent et de trois cents livres en or. Enfin un dernier arrêt intervint, qui, en tant que ce fut, sous peine d'amende, de conserver plus de soixante-cinq cents livres en argent monnayé. Les défenses s'étendaient jusqu'aux communautés religieuses et séculières.

Un tiers de la somme trouvée chez le contrevenant était, à titre de prime, accordée aux délateurs.

A l'instant même, tous les dépôts d'argent furent convertis en papier et donnèrent une nouvelle valeur aux actions de la double banque, qui s'éleva en trois jours à six millions, dans sa réponse à l'abbé Morellet, en 1707, montèrent jusqu'à six milliards.

Quant à Law, il troquait son argent non pas contre du papier, mais contre des terres. A son début, il avait acheté du comte d'Evreux, moyennant la somme de 1,800,000 livres, le comté de Tancarville, en Normandie. Il offrait au prince de Carignan 1,500,000 livres de l'hôtel de Soissons ; à la marquise de Beuvron 500,000 livres de sa terre de Lillebonne ; enfin au duc de Savoie, 1,700,000 livres de son marquisat de Rosny.

Quant au régent, tout au contraire de Law, il ne profitait de ses gains à lui que pour les répandre sur tout le monde, non pas en pièces d'or, mais en pluie de papier. Il donna un million à l'Hôtel-Dieu de Paris, un million à l'Hospice général, un million aux Enfants-Trouvés ; quinze cent mille livres furent employées par lui à tirer de captivité des prisonniers pour dettes, enfin le marquis de Nocé, le comte de la Mothe et le comte de Roye reçurent chacun de sa main une gratification de cinquante mille livres.

Le duc de Bourbon ne suivit point cet exemple ; il gagna des sommes immenses, fit rebâtir Chantilly et acheta tous les biens qu'il trouva à sa convenance. Il avait le goût des bêtes féroces, il se fit une ménagerie plus belle que celle du roi ; il aimait le luxe des coureurs, et, d'une seule fois, il en fit venir cent cinquante d'Angleterre, lesquels lui coûtèrent quinze à dix-huit cents livres la pièce. Dans une seule fête qu'il donna au régent et à la pauvre duchesse de Berry, fête qui dura cinq jours et cinq nuits, il dépensa près de deux millions.

Cependant toute l'affaire de la conspiration de Cellamare était tombée dans l'eau, ou à peu près.

Le prince, comme nous l'avons dit, avait été relâché le premier et renvoyé en Espagne.

Le régent avait fait venir Lagrange-Chancel, l'auteur des *Philippiques*, et lui avait demandé s'il était bien vrai qu'il pensât tout ce qu'il avait dit de lui.

— Oui, monseigneur, lui avait répondu effrontément le poète.

— C'est bien heureux pour vous, reprit le régent, si vous en avez écrit de pareilles allumées contre votre conscience, je vous en ferois pendre.

Et il se contenta de l'envoyer aux îles Sainte-Marguerite, où il resta trois ou quatre mois. Mais au bout de ce temps, les ennemis du régent ayant répandu le bruit que le prince l'ayant fait empoisonner le prince ne trouva pas de meilleur moyen de démentir cette nouvelle calomnie que d'ouvrir les portes de sa prison au préte du mort, qui se hâta de revenir à Paris plus gonflé de haine et de fiel que jamais.

Quant au duc de Richelieu, il était tombé malade à la Bastille, on exposa au régent que, si le prisonnier avait le malheur de mourir en prison, ce serait contre sa cruauté un concert de malédictions qui pouvait ternir sa mémoire. Le duc se laissa donc toucher. Il permit d'abord que Richelieu sortît de la Bastille, mais à condition que le cardinal de Noailles et la duchesse de Richelieu, sa belle-mère, iraient le prendre à la Bastille et le garderaient à Conflans jusqu'à ce qu'il fût en état de se rendre à sa terre de Richelieu, où il resterait jusqu'à nouvel ordre.

Il sortit, en conséquence, de prison le 30 août 1719, se rendit à Conflans, dont il escaladait les murailles au bout de

les Bretons adoptèrent le parti de Philippe V contre le régent, et envoyèrent une députation à Madrid.

M. de Mélaç-Hervieux, chef de l'ambassade, était chargé de porter la parole à Philippe V, au nom de la noblesse bretonne.

Philippe V répondit par cette lettre, datée de Saint-Esprit, le 22 juin 1719.

« M. de Mélaç-Hervieux m'a apporté des propositions de la part de la noblesse de Bretagne, concernant les intérêts de deux couronnes. Je m'en remets sur ce que ledit sieur apportera de ma part à ces gentilshommes; mais je leur assure ici, de moi-même, que je leur sais très bon gré du parti qu'ils prennent, et que je les soutiendrai de mon mieux, ravi de pouvoir leur marquer l'estime que je fais de leurs sujets aussi fidèles du roi mon neveu, dont je ne veux que le bien et la gloire.

« MOI LE ROI. »

Le parti glorieux que prenait la noblesse bretonne et dont elle avait fait donner avis à Philippe V, c'était la séparation de la Bretagne de la France.

Le plan était simple: les états se constituaient et prenaient un arrêté disant que, les privilèges de la province tant violés, la province se déclarait indépendante.

Deux femmes avaient donné l'élan à ce grand projet, ceux de la Morbihan et du Finistère, c'étaient les châtelaines du Kanken et de Bonnamour.

Une femme trahit son pays, ce fut la dame d'Egoulas... Le Blanc était tenu au courant, par elle, de tout ce qui se faisait en Bretagne. Le Blanc, nous l'avons dit, c'était un d'Arbois.

M. de Montesquiou reçut l'ordre de sévir.

C'était bien l'homme qu'il fallait pour réprimer une rébellion, fût-ce en Bretagne, ce pays des rébellions éternelles et des répressions impossibles.

Pierre d'Artagnan de Montesquiou, maréchal de France, était le descendant de ces vieux Montesquiou, héritiers de Louis, comme le dit dans une de ses chartes, le sire de Montesquiou, qui devint duc d'Athènes. Sous les drapeaux épulés plus d'un demi-siècle, et s'y était fait un cœur de bronze et un bras de fer.

A la première nouvelle de la révolte, il avait fait demander des troupes, et, comme si à cet homme, dont les yeux remontaient au berceau de la monarchie, on eût voulu donner des soldats qui eussent aussi des ancêtres, on lui avait envoyé les descendants et les restes de ces fameux dragons qui avaient éteint dans le sang la rébellion des Cévennes, cette Bretagne méridionale de la France.

La lutte dura trois mois, et, au bout de trois mois, la Bretagne était soumise, et trois ou quatre cents paysans et une douzaine de gentilshommes bretons étaient prisonniers.

Parmi les prisonniers, on choisit quatre têtes pour l'échafaud, celles de Pontcalec, de Montlouis, de Talhouet et de du Couédic.

Les tribunaux ordinaires eussent fait longueur. Il fallait une pareille révolte une répression prompte et sévère.

La chambre royale de Nantes fut installée et prononça l'arrêt.

Le 26 mars, à dix heures du soir, par une nuit de tempête, l'échafaud, un échafaud tendu de noir, tel qu'il convient à des gentilshommes, fut dressé sur la place publique de Nantes. Le peuple, atterré, ne pouvait pas plus croire à la chute de ces quatre têtes qu'il n'eût cru au renversement de ces vieilles pierres druidiques près desquelles il passe toujours avec un étonnement mêlé de respect.

A dix heures et demie, la place s'illumina; cinquante soldats portant des torches de poix résine, formèrent un cercle autour de l'échafaud.

Presque en même temps, les quatre condamnés parurent: ils étaient quatre beaux jeunes gens, ayant cent quarante ans à eux quatre.

Ils étaient calmes, fermes et doux à la fois.

Cependant, quand on coupa leurs beaux cheveux, cet antique signe de la liberté franque qui, de nos jours, s'est encore conservé intact en Bretagne, ils frémissaient.

Montlouis, le plus jeune de tous, versa une larme; il faisait tout bas au bourreau la prière de porter à sa mère cette crinière fauve comme celle d'un lion.

A minuit, tous quatre avaient reçu en souriant le baiser de la mort.

Beaucoup des conjurés restèrent en prison; les autres gagnèrent l'Espagne, et ceux-là, c'étaient les plus malheureux. Ceux auxquels on avait tranché la tête, dormaient dans la tombe paternelle; ceux qu'on avait faits captifs voyaient, à travers les barreaux de la prison, le ciel de la patrie; — mais les exilés!...

« On les voit, écrit en 1724 le maréchal de Tessé, errer dans les rues de Madrid, avec une figure à faire croire qu'ils ne feront pas révolter la Bretagne. »

Encore aujourd'hui, au fond de cette même Bretagne, à Saint-Malo, cet antre de pirates si fatal à l'Angleterre, à Lorient, à Villeneuve, à Brest, ou finit la terre, *finis terrarum*, lognés par le père aux enfants, on voit, dans les plus pauvres chaumières, les portraits de du Couédic, de Talhouet, de Pontcalec et de Montlouis, et, lorsque vous demandez à vos hôtes, les maîtres de ces chaumières, quels sont ces hommes dont ils conservent si religieusement l'image, dans leur ignorance pleine de foi, les uns vous répondent: « Ce sont des saints; » les autres: « Ce sont des martyrs. »

Cependant, le moment tant prédit de la chute du système était arrivé. Les actions du Mississippi, du Sud et du Sénégal, créées à cinq cents livres, étaient montées jusqu'à quatorze et quinze mille livres; chacun comprenait qu'une nouvelle progression était impossible, que le maintien des actions à ce taux était improbable, et que le discrédit était prochain.

On a vu l'édit prononcé dans le courant de l'année 1719, qui ordonnait à tout propriétaire d'une somme en numéraire dépassant cinq cents livres de porter cette somme à la banque pour la troquer contre du papier.

L'édit avait bien été rendu, mais l'édit avait été mal exécuté. On comptait sur une rentrée d'un milliard: les versements ne monterent pas à vingt millions. Dès lors, non seulement l'argent ne se trouva plus en balance avec l'émission des billets, mais l'émission dépassait des deux tiers les espèces d'or et d'argent qui se trouvaient dans le royaume.

Enfin, le 21 mai, jour mortel, un édit parut qui ordonnait la réduction des billets de banque et des actions de la Compagnie. Cette réduction devait avoir lieu graduellement, mois par mois, jusqu'au 1^{er} janvier 1721, époque à laquelle les billets se trouveraient réduits à la moitié de la valeur qu'ils avaient le jour où l'édit avait été rendu.

A partir de ce moment, le système fut ruiné. On eut beau, le 22, révoquer par un autre édit l'édit du 21, les actions étaient avilies, et leur baisse fut plus rapide encore que ne l'avait été leur élévation.

On comprend la consternation que ces deux édits répandirent dans Paris. Le premier discréditait les actions, le second maintenait dans le commerce un papier discrédité. Ce fut un coup porté à toutes les fortunes; à part quelques hommes sages qui avaient enfoui leur or dans leurs caves, le papier monnaie avait pénétré partout. La valeur fictive de ce papier avait monté par la hausse des actions jusqu'à six milliards; mais le chiffre réel de l'émission avait monté à deux milliards six cents millions, somme énorme! Ce fut par toute la France une de ces secousses comme on en éprouve dans les tremblements de terre. La stupefaction dont chacun avait été frappé se convertit en rage. Partout on afficha des placards séditieux. Paris fut près de se soulever.

Le duc d'Orléans avec ce courage téméraire dont il avait donné tant de preuves dans la vie publique, dans la vie privée et sur les champs de bataille, le duc, disons-nous, riait fort de tous ces mouvements populaires qui épouvantaient Law au dernier point.

Aussi Law, qui s'était réfugié au Palais-Royal, se hâta-t-il de donner sa démission de contrôleur général des finances. Il voulait fuir à l'instant même et, quittant la France, disparaître de l'horizon financier et politique.

Le régent, que ses terreurs amusaient fort, lui donna des gardes qui, tout en ayant mission de le protéger contre le peuple, avaient en même temps l'ordre de s'opposer à sa fuite.

Enfin, le 10 décembre, après avoir continué à prendre part à toutes les opérations financières qui s'exécutèrent entre le mois de mai et la fin de l'année, Law quitta le théâtre de ses exploits et se réfugia dans une de ses terres situées à trois ou quatre lieues de Paris.

Mais, ne se croyant plus en sûreté bientôt dans cette espèce d'exil, après avoir quitté Paris, il voulut quitter la France; par malheur, à Valenciennes, une dernière terreur l'attendait. Le gouverneur de la province, le fils du garde des sceaux, le marquis d'Argenson, le fit arrêter, le retint deux fois vingt-quatre heures, et ne le relâcha que sur un ordre formel du régent.

De Valenciennes, Law se rendit à Bruxelles, puis, de là, à Venise, où il mourut. Il avait laissé à Paris des dettes énormes que sa femme paya (1).

Pendant la première période de l'année, quelques événements que nous avons passés sous silence, pour nous occuper de la chute du système et de son auteur, s'étaient accomplis.

A peine la paix conclue entre la France et l'Espagne, à la suite de la disgrâce d'Alberoni, M. de Maulevrier, nommé ambassadeur par le roi Louis XV, était parti pour se rendre à Madrid, portant le cordon bleu au dernier infant d'Espagne, et chargé de négocier le double mariage

(1) Voir la note G, à la fin du volume.

... le Mont... Aspres... de l'ence... leclara a... plus res...

... au roi si... jamais un dauphin plus... place et se...

... le roi... la vigne de Notre... Grand Saint Antoine...

... avec patience nette le 31 janvier... Cagliari, ay n...

... qu'il n'y avait plus de peste... Le bâtiment entra en quarantaine à Pomègne...

... Le jour de cette singulière mortalité commençait à se... dans la ville et dix ans à ce que valait terreir...

... le chirurgien de la ville vint déclarer qu'il... la place du Linche un marin qui avait tous les...

... Le 10 novembre de la fête de saint Roch sept cents... de la contagion et deux médecins, par...

... Paris... envoyés à la mort étaient les... L...

... un nom pour faire l'éloge de ce... Mais il est d'autres noms aussi que...

... le chevalier Rose, qui... quatre mille personnes...

... Audemar, Diédé, Audemar... Langeron...

... les capucins qui se sacrifièrent pour porter du secours aux malades et pour enlever les morts...

... à Marseille... il y avait à Marseille... de saint François...

... le colonel d'un régiment qui avait... de la Légion d'honneur à...

... six hommes... six hommes...

XI

... DOLLEUR DE... DÉFENSE RELATIVE A LA BULLE... CE QUE C'ÉTAIT QU'ÉTAIT CETTE BULLE... M. DE BRES...

... l'Aglié qui avait... de Berri traversait Mir... de son époux M. le...

... de décider la jeune... elle ad... du duc de Richelieu...

... la France... de Valois, ne voulant pas qu'on pût reprocher d'avoir trompé une amie...

... la grande joie de mademoiselle de Valois à la grande douleur de sa mère... de Modène le 28 novembre 1719...

... la princesse... de Modène était devenu amoureux d'elle... Avant de partir, mademoiselle de Valois voulut aller voir sa sœur à Chelles...

... la princesse palatine fit tout ce qu'elle put pour supposer à cette visite... Tant mieux! répondit mademoiselle de Valois, c'est ce que je cherche...

... la rougeole et fut très malade; mais, si malade qu'elle fut, elle bénissait sa maladie qui retardait son mariage...

... le jour fixé pour le départ arriva, il fallut obéir... C'est dans cette ville que la première entrevue entre les fiancés devait avoir lieu...

... elle envoyait une harangue gratesque que lui avait adressée un curé, et qui réjouit fort toute la cour... Enfin, elle mit tant de lenteur dans son voyage, que le fiancé se plaignait d'attendre et de ne rien voir venir...

... le prince de Modène mieux qu'elle ne s'y attendait... L'embarquement eut lieu à Antibes...

... le prince de Modène mieux qu'elle ne s'y attendait, et qu'elle espérait s'habituer à lui...

... elle avait en effet une grande différence entre ce que quittait mademoiselle de Valois et ce qu'elle allait chercher, comme l'attestent les vers suivants qui coururent au moment de son départ...

J'épouse un des plus petits princes Maître de très petits Etats, Quatre desquels ne vaudraient pas l'un de nos malins provinces, Nul jeu finance très petite, Quelle différence grand Dieu! Entre ce pauvre et triste lieu, Et le riche lieu que je quitte...

Tandis que mademoiselle de Valois tâchait de s'habituer à son mari, le roi signait une déclaration qui faisait grand bruit...

C'était la défense de rien dire, soutenir ou débiter contre la bulle Unigenitus... Nous avons déjà ailleurs parlé de cette bulle Unigenitus...

La bulle Unigenitus datait du règne de Louis XIV; c'était l'œuvre du pape Clément XI, qui lui avait donné naissance en 1705...

Elle prononçait la suprématie du pape sur les évêques, suprématie fondée sur ce que le pape dérivait de Jésus-Christ, et que les autres prélats relevaient du souverain pontife...

Cette bulle avait été rendue en opposition surtout, contre un livre publié un an ou deux auparavant, par le père Quezel, chef du parti janséniste, lequel livre, intitulé Heptameron morale sur le Nouveau Testament, faisait, au contraire, descendre les évêques de Jésus-Christ... M. de Noailles et huit évêques jansénistes et amis du père Quezel, attachèrent la bulle, déclarant que, d'après

le texte clair et formel de l'Évangile, ils tenaient leur autorité, non du souverain pontife, mais de Jésus-Christ.

C'était l'époque à laquelle on ne savait comment amuser Louis XIV; on l'amusa avec cette querelle.

Bientôt toute la France fut divisée en jansénistes et en molinistes. Le mot de jésuite s'était fondu dans ce dernier mot.

Au moment où le roi allait expirer, les persécutions qu'il avait fait subir aux jansénistes lui revinrent à l'esprit. Il refusa au cardinal de Bissy de donner une dernière déclaration contre le jansénisme.

— J'ai fait, dit-il, tout ce que j'ai pu pour mettre la paix entre vous : je n'ai pu en venir à bout. Je prie Dieu qu'il vous la donne.

Quelque temps avant sa mort, Louis XIV avait renvoyé l'affaire au pape, en lui demandant une constitution qui condamnât sévèrement les propositions du père Quesnel, soutenues par M. de Noailles.

Le roi assurait le pape de l'entière obéissance du clergé français à ses décisions. Le pape lança la constitution demandée; mais, loin de trouver dans le clergé français cette obéissance aveugle promise par Louis XIV, Clément XI y trouva une formidable opposition: opposition qui venait, malheureusement pour le pape et pour le roi, des hommes les plus distingués par leurs vertus et leur science.

Le roi mourut, comme nous l'avons dit, sans que cette grande affaire fût terminée, de sorte que, sous la Régence, elle reprit avec plus d'activité que jamais.

Le parti de madame du Maine, le duc de Villeroi, Besons, Bissy, Dubois lui-même, qui visait au cardinalat, se déclarèrent pour le pape.

La Sorbonne et quatre évêques, voyant les libertés de l'Église gallicane menacées, demandèrent un concile général.

Ce fut dans ce moment que le régent défendit de rien dire, écrire ou publier contre la bulle *Unigenitus*.

Tout à coup, au milieu de ces scandales religieux, un scandale bien plus grand éclata.

Dubois visait au cardinalat, M. de Tencin n'avait été envoyé à Rome que pour aplanir les voies. Dès l'année 1718, le Prétendant, exilé à Rome, où il mourait de faim, avait fait offrir à Dubois le chapeau de cardinal s'il lui faisait payer la pension que le régent lui avait ordonnée. Mais Dubois avait compris qu'accepter le chapeau de Jacques III, c'était se discréditer auprès du roi George; il avait donc refusé, tout en gardant la lettre pour s'en servir au besoin.

Sur ces entrefaites, l'archevêché de Cambrai vint à vaquer par la mort de M. le cardinal de la Trémouille. Cet archevêché rapportait cent cinquante mille livres, et c'était, en outre, un grand degré pour la pourpre.

Dubois jugea que c'était le moment d'utiliser la lettre qu'il avait reçue du Prétendant, il l'envoya à Néricault-Destouches, chargé des affaires de France à Londres, en lui ordonnant de montrer cette lettre au roi George et de le prier de le recommander, lui Dubois, auteur de la quadruple alliance, au régent pour le susdit archevêché. Destouches se présenta à l'audience, remit au roi George la lettre du Prétendant et exposa à Sa Majesté la demande de Dubois.

Le roi George se mit à rire.

— Sire, dit Destouches, je sens, comme Votre Majesté, tout ce qu'il y a de singulier dans cette demande; mais il est du plus grand intérêt pour moi qu'elle réussisse, attendu que, si elle réussit, ma fortune est faite, tandis qu'au contraire, si elle échoue, je suis perdu.

— Mais, répondit le roi George, comment veux-tu qu'un prince protestant se mêle de faire un archevêque en France; le régent rira de la recommandation et la mettra de côté.

— Pardonnez-moi, sire, dit Destouches; le régent rira, c'est vrai, mais il accordera: premièrement, par respect pour Votre Majesté; secondement, parce qu'il trouvera la chose plaisante.

— Cela te fera-t-il plaisir? demanda le roi.

— Oui, sire.

— Donne donc.

Et il signa la demande qu'à tout hasard Destouches avait préparée, et qui, le jour même, fut adressée au régent, en même temps que Dubois recevait avis de l'envoi.

Le lendemain du jour où le régent avait dû recevoir la recommandation du roi George, Dubois se présenta souriant au lever du duc d'Orléans.

— Qu'as-tu donc, et qu'il te donne cette joyeuse humeur? demanda le prince.

— Ma foi, monseigneur, un drôle de rêve que j'ai fait.

— Et qu'as-tu rêvé?

— J'ai rêvé que vous m'aviez donné l'archevêché de Cambrai qui est vacant.

— Pardieu! l'abbé, dit le régent en lui tournant le dos, il faut avouer que tu fais des rêves bien ridicules.

— Tiens! et pourquoi donc ne me feriez-vous pas archevêque comme un autre?

— Alors, c'est sérieusement que tu me fais cette demande?

— Très sérieusement, monseigneur.

— Eh bien, l'abbé, voici ma réponse: ce n'est pas cette nuit que tu as rêvé, c'est maintenant que tu rêves.

Et il tourna une seconde fois le dos à l'abbé.

L'abbé s'était tron pressé d'un jour: la dépêche du roi George adressée au régent avait été retardée, et n'arriva que le soir.

Le lendemain, Dubois se présenta comme la veille.

— Eh bien, monseigneur, que concluons nous à l'égard de cet archevêché que je vous ai demandé hier?

— Écoute, dit le régent, tu m'as bien étonné en me le demandant; eh bien, moi, je vais t'étonner davantage encore, je te l'accorde.

Dubois prit la main du régent et la lui baisa.

Cependant, une chose préoccupait Dubois au moment de recevoir les ordres. Dubois était marié. Demander le divorce à Clément XI, à qui l'on comptait demander plus tard un chapeau de cardinal, c'était compliquer la situation; Dubois pensa qu'il serait plus court et plus facile de faire disparaître les preuves de ce mariage.

Dubois confia son embarras à M. de Breteuil, intendant de Limoges, M. de Breteuil, enchanté de rendre service à un homme qui tenait sa fortune entre ses mains, reçut de Dubois tous les renseignements dont il avait besoin, sur le nom de sa femme, sur le nom du village où le mariage avait été contracté; enfin, sur l'année et le jour du susdit mariage.

Bien ferré sur tous les points, M. de Breteuil se mit en tournée, et prit si bien ses mesures, qu'il arriva à une heure fort avancée de la nuit dans le village où le mariage avait été célébré, et descendit chez le curé, successeur de celui qui avait marié Dubois.

Le curé, auquel M. de Breteuil demanda amicalement l'hospitalité, fut enchanté de recevoir chez lui l'intendant de la province, et mit tout sens dessus dessous au presbytère. Il s'ensuivit un souper que M. de Breteuil trouva excellent; à son avis surtout, les vins de son hôte étaient exquis. Il en résulta que les libations se succédèrent assez rapidement, de la part du curé du moins, pour qu'au dessert celui-ci ne vit plus la vue parfaitement nette. En ce moment, M. de Breteuil, revenant aux affaires du bon curé, dit qu'il ne doutait point que ses registres ne fussent en ordre, mais que, cependant, pour la forme, il ne serait point fâché de les voir. Le curé, sûr de son exactitude à tenir ses livres au courant, se leva et posa ses registres près de M. de Breteuil, qui remit la visite après la première bouteille bue; on déboucha donc la bouteille, mais, au moment où elle finissait, les yeux du curé, qui étaient déjà troubles, se fermèrent tout à fait.

Ce que voyant M. de Breteuil, il chercha dans le registre l'année du mariage, trouva l'année, puis l'acte qu'il détacha et mit dans sa poche; puis, comme on était dans les beaux jours de l'été, et que le jour commençait à poindre, M. de Breteuil réveilla la servante, lui donna quelques louis, la chargea de remercier en son nom le curé, et partit.

Le tour était fait quant à l'acte de mariage.

Restait le contrat.

Ce fut encore M. de Breteuil qui fut chargé de cette négociation difficile.

Le tabellion qui avait passé l'acte était mort depuis vingt ans; on fit venir son successeur, on lui laissa l'option entre une somme de cinquante mille livres ou une prison perpétuelle.

Le notaire n'hésita pas, il remit la minute à M. de Breteuil, qui la joignit à l'acte de l'état civil. Les deux pièces furent aussitôt expédiées à Dubois, qui les anéantit.

Enfin, pour ne laisser aucune inquiétude au nouvel archevêque, M. de Breteuil envoya chercher madame Dubois, et, dans les termes qu'il avait employés vis-à-vis du notaire, il lui laissa l'option toujours d'une somme de cinquante mille livres ou d'une prison perpétuelle. Elle prit les cinquante mille livres, et promit de garder, pour l'avenir, le même secret qu'elle avait gardé dans le passé.

Tout était donc arrangé pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, comme devait dire plus tard Voltaire.

L'abbé se occupa de recevoir les ordres.

On s'adressa au cardinal de Noailles. Mais, sans hauteur, sans affectation, sans scandale, le cardinal refusa purement et simplement, sans que ni promesses ni menaces pussent le déterminer à revenir sur ce refus.

On s'adressa alors à M. de Besons, frère du maréchal, qui, de l'archevêché de Bordeaux, avait été transféré à celui de Rouen; celui-ci y mit plus de complaisance que M. le cardinal de Noailles, et donna les permissions nécessaires pour que Dubois reçut les ordres dans le grand vicariat de Pontoise, qui appartient au diocèse de Rouen.

Les deux seules prélevées des affaires impériales dont il était question furent le mariage de Louis et recevoir à la fois les deux couronnes. Il alla à Paris et se maria dans une église paroissiale du grand vicaire de Paris, où M. l'évêque de Narbonne assista qui s'y prit à dire, lui conféra, dans la même messe basse, l'épiscopat. Il d'aconnt et la présence. A cette occasion le pape lui fit cadeau d'un anneau papal qui valait plus de cent mille livres.

Mais il le nomma pape au congrès de Cambrai avec MM. de M. et de S. Contest.

XII

ÉTAT DES FINANCES APRÈS LA CHUTE DU SYSTÈME. — CHAMBRE DE JUSTICE. — VENTE DES RIENS DE LAW. — DISGRACE ET MORT DE D'ARGENSON. — CONTI NOMMÉ PAPE. — DUBOIS NOMMÉ CARDINAL. — MALADIE DU ROI. — HELVÉTIUS. — JOIE DU PEUPLE. — PREMIÈRES TENTATIVES D'INOCULATION. — PROMESSE DE MARIAGE ENTRE LE ROI ET L'INFANTE D'ESPAGNE. — ENTRE MADemoisELLE DE MONTPENSIER ET LE PRINCE DES ASTURIAS. — M. DE SAINT-SIMON AMBASSADEUR EN ESPAGNE. — CARTOUCHE. — SA MORT.

Le système renversé et Law en fuite, il fallait songer à remettre les choses dans l'état où elles étaient auparavant.

La première chose qui fut faite, fut d'ériger une chambre de justice, chargée d'un travail à peu près pareil à celui qui avait déjà été fait sur les traitants, au commencement de la Régence.

L'investigation devait porter sur cinq ou six cents millions d'actions qui, disait-on, avaient été émises sans autorisation royale.

En attendant que cette chambre fonctionnât, une première satisfaction fut donnée au peuple.

Les meubles de Law furent vendus à la criée publique, et ses terres confisquées. Il en avait quatorze de titrées.

Le 20 janvier 1721, parut un arrêté qui ordonnait un visa général de tous les effets de banque émis depuis un an. Les propriétaires de ces effets étaient obligés de déclarer de qui ils les tenaient et à quel prix ils les avaient achetés.

Il se fit alors d'effrayantes découvertes. La fortune de M. Le Blanc montait à dix-sept millions; celle de M. de la Faye à dix-huit; celle de M. de l'Arges à vingt; celle de M. de Verue à vingt-huit; enfin, celle de M. de Chaumont à cent vingt-sept.

Les hommes d'Etat considérables poursuivis à cette occasion furent le secrétaire Le Blanc, le comte et le chevalier de Belle-Isle, fils et petit-fils de Fouquet, et un sieur Moreau de Séhelles.

En outre d'Argenson y avait perdu sa place de chancelier, rendue à d'Aguesseau, homme essentiellement populaire.

Il est vrai que sa disgrâce fut accompagnée de toute sorte de distinctions. On lui conserva le titre de garde des sceaux, il eut la liberté de venir aux conseils quand il voudrait, il resta l'ami et le conseiller du duc d'Orléans.

Mais quelque bon que l'on prit d'adoucir la disgrâce de l'ex-chancelier, ce n'était pas moins une disgrâce; d'Argenson en fut profondément affecté, si profondément, qu'il en tomba malade, traîna pendant un an, et mourut enfin le 10 août 1721.

La mort du pape Clément XI, auteur de la bulle *Unigenitus*, eut lieu de quelques jours celle de M. d'Argenson.

Le 6 mai suivant le cardinal Conti fut élu comme son prédécesseur et prit le nom d'Innocent XIII.

Le pape Clément XI arrêta court les poursuites faites contre les traitants sur les demandes du roi et de la reine d'Espagne et voulait ôter le chapeau. Un tribunal de cardinaux avait été établi pour juger cette affaire; mais le tribunal par écrit de corps, avait résolu de traîner l'affaire en longueur, espérant que Clément XI, qui avait vingt ans de pontificat, mourrait avant que le jugement fût rendu. Il arriva selon les prévisions du tribunal, et non seulement Alberoni se trouva débarrassé d'un procès dont trois ennemis terribles: le roi, la reine d'Espagne et le pape, poursuivraient le résultat, mais encore il fut invité, par ceux qui avaient été ses juges, à aller au conclave, attendu qu'il était toujours cardinal et que son absence pouvait amener

une protestation, et même pouvait invalider la nomination du nouveau pape.

Ce nouveau pape, la France désirait que ce fût le cardinal Conti.

Dubois ne comptait pas s'arrêter à l'archevêché de Cambrai. Il lui fallait le chapeau de cardinal, et, encore, au delà du chapeau de cardinal, entrevoyait-il la tiare.

Deux affidés à lui négociaient le chapeau à Rome; l'un des deux était le jésuite Lafitteau, évêque de Sisteron; l'autre était l'abbé de Tencin.

Mais, quelques instances qu'ils déployassent, on trouvait dans Clément XI une sourde opposition qui faisait croire que la négociation serait plus difficile qu'on ne l'avait jugé d'abord. En conséquence, Dubois proposa au cardinal de Rohan d'aller presser sa promotion à Rome, lui promettant en échange le premier ministère vacant à son retour. Le cardinal de Rohan se disposait à partir quand on apprit la mort de Clément XI. La mission du cardinal de Rohan fut maintenue, seulement, elle doubla d'importance: le cardinal partit dans le but de faire nommer Conti pape et Dubois cardinal.

Le cardinal de Rohan avait un crédit illimité.

Chaque cardinal a le droit de prendre un conclaviste; le cardinal prit Tencin, qui, avant de s'enfermer avec lui, passa un traité avec le cardinal Conti.

Le cardinal serait élu pape, grâce à l'influence de la France, et le pape ferait Dubois cardinal.

Ce traité fait, les lettres échangées, Tencin et le cardinal de Rohan furent enfermés dans le palais de l'élection.

Lafitteau resta dehors pour recevoir les lettres de Dubois.

On sait la rigueur de la captivité pour les membres du conclave; mais cette rigueur s'adoucit devant les millions apportés par le cardinal de Rohan. Le 5 mai, le jésuite Lafitteau écrivit à Dubois que, malgré la prétendue impénétrabilité du conclave, il y entra toutes les nuits au moyen d'une fausse clef et pénétrait jusqu'au cardinal de Rohan et jusqu'à Tencin, quoiqu'il fallût, pour parvenir jusqu'à eux, traverser cinq corps de garde.

Le 8 mai, Conti fut élu pape, et s'imposa le nom d'Innocent XIII.

Le procès d'Alberoni était terminé par cette élection. Innocent XIII n'avait pas, pour poursuivre Alberoni, les mêmes motifs que Clément XI. Alberoni, au lieu d'être dépouillé de la pourpre et de subir l'exil, ce qui lui fut probablement arrivé si Clément XI eût vécu, Alberoni loua dans Rome un magnifique palais, s'y installa avec une dépense et une hauteur que soutenaient les millions qu'il avait mis de côté pendant le temps de sa grandeur en Espagne. Là, il vit mourir, l'un après l'autre, le cardinal del Giudice et la princesse des Ursins, ses ennemis, habitant Rome comme lui. Nommé légat de Ferrare, Alberoni mourut honoré de ce titre à l'âge de quatre-vingt-dix ou de quatre-vingt-douze ans.

Revenons au cardinal de Conti, c'est-à-dire au nouveau pape.

Il avait soixante-six ans, et quatorze ans de cardinalat. Il avait été nonce en Suisse, en Espagne et en Portugal; enfin il était issu d'une des quatre premières maisons de Rome, et marchait de pair avec les Ursins, les Colonna et les Savelli. C'était un homme doux, bon, timide, qui aimait fort la maison dont il était sorti, et chez lequel le rang avait bien fait de suppléer au mérite.

Le doute où il avait été de ce mérite, insuffisant pour le porter au pontificat, lui avait fait passer avec Tencin le marché que nous avons dit, et qui, maintenant, lui était un chaîne.

La lutte fut longue, elle dura du 18 mai au 16 juillet. Conti, élu pape, y regardait à deux fois d'inaugurer son pouvoir pontifical par une pareille simonie; mais, son traité à la main, Tencin le força de tenir sa parole. Une bibliothèque de douze mille écus que désirait le pape, et qui lui fut offerte au nom de Dubois, leva les derniers scrupules de Sa Sainteté.

Le 26 juillet, au grand scandale de la chrétienté, Dubois fut nommé cardinal. Ce fut l'abbé Passerini, aumônier du pape, qui apporta la barrette (1).

On s'occupait fort de cette promotion; les jeux de mots et les quolibets pleuvaient autour du nouveau cardinal, quand un événement inattendu, qui évoquait soudain toutes les vieilles calomnies répandues autrefois contre le régent, fit tressaillir la France.

Le 31 du mois de juillet, le roi, qui s'était endormi jouissant d'une santé parfaite, se réveilla avec un grand mal de tête et de gorge; un frisson survint, et, vers trois heures de l'après-midi, le mal de tête et de gorge ayant augmenté l'enfant, qui s'était levé pendant deux heures, fut obligé de se remettre au lit.

La nuit fut mauvaise: à deux heures du matin, il y eut un redoublement assez fort, la consternation se répandit aussitôt dans le palais, et, du palais, dans la ville.

(1) Voir la note II, à la fin du volume.

Vers midi, M. de Saint-Simon, qui avait ses grandes entrées à la cour, pénétra jusqu'à la chambre du roi; elle était vide, M. le duc d'Orléans seul était assis au coin de la cheminée et fort triste.

En ce moment, Boulduc, un des apothicaires du roi, entra avec un breuvage; madame de la Ferté, sœur de madame la duchesse de Ventadour, gouvernante du roi, le suivait. En apercevant M. de Saint-Simon qui lui cachait le régent :

— Ah! monsieur le duc, s'écria-t-elle, le roi est empoisonné!

— Mais taisez-vous donc, madame, répondit le duc de Saint-Simon.

— Je vous dis qu'il est empoisonné, répliqua-t-elle.

Saint-Simon alla à elle.

— Ce que vous dites là est horrible, madame, dit-il; taisez-vous.

Et, comme dans ce mouvement qu'il avait fait, il avait démasqué le régent elle se tut.

Quant au duc d'Orléans, il se contenta de hausser les épaules en échangeant un regard avec Saint-Simon et Boulduc.

Le troisième jour, la tête du jeune roi commença à s'embarrasser, et les médecins commencèrent à la perdre eux-mêmes. Helvétius, le plus jeune de tous, qui fut depuis le médecin de la reine, et le père du fameux Helvétius, proposa alors une saignée aux pieds; mais tous les médecins se récrièrent, et Maréchal, premier chirurgien du roi, déclara que, s'il ne restait plus qu'une lancette en France, il la briserait pour que le roi ne fût pas saigné.

Le régent, M. le duc de Villeroy, madame de Ventadour et la duchesse de la Ferté, la même dont nous avons parlé tout à l'heure, étaient présents à la consultation, et au désespoir de ne pas voir plus d'unanimité parmi ces hommes qui tenaient dans leurs mains la vie du roi.

On appela des médecins de la ville; c'étaient MM. Dumoulin, Silva, Camille et Falconnet.

Au bout de quelques instants de discussion, ceux-ci furent ramenés à l'avis d'Helvétius.

Mais les médecins du roi tirent bon.

— Messieurs, dit alors Helvétius, qui vit qu'il n'y avait que ce moyen de faire prévaloir son opinion, répondez-vous sur votre tête de la vie du roi si on ne le saigne pas?

— Non, répondirent les médecins, nous ne pouvons prendre sur nous une pareille responsabilité.

— Eh bien, moi, reprit Helvétius, sur ma tête, je réponds de sa vie si on le saigne.

Il y avait une telle conviction dans la voix du célèbre médecin, que M. le régent prit la parole et dit :

— Faites, monsieur Helvétius.

Les autres médecins se retirèrent; Helvétius, resté seul, saigna le roi.

Une heure après, la fièvre diminua; le soir, le danger avait disparu, et, le surlendemain de la saignée, le roi se leva.

Paris, qui était tombé dans la tristesse la plus profonde, éclata en chants et en fêtes. On chanta le *Te Deum* dans toutes les églises de Paris, et le roi, miraculeusement sauvé, alla remercier Dieu de sa guérison à Notre-Dame et à Sainte-Genève.

La Saint-Louis arriva sur ces entrefaites.

Il y avait tous les ans, et nous avons vu cette tradition se conserver encore de nos jours il y avait tous les ans un concert dans le jardin des Tuileries. Cette fois, le concert dégénéra en fête.

Le maréchal de Villeroy, qui avait crié plus haut que personne que le roi était empoisonné, le maréchal s'ébahissait devant cette affluence qui importunait le roi, lequel se cachait à tout moment dans un coin dont le maréchal le tirait par le bras afin de le montrer au peuple. Enfin, voyant le jardin des Tuileries, les cours du Carrousel pleins de monde, les toits jonchés de curieux, le maréchal mena le roi au balcon. Aussitôt, cette innombrable foule poussa le cri de *Vive le roi!* qui s'étendit dans les rues et sur les places en une acclamation universelle.

— Sire, dit alors M. de Villeroy à Louis XV, vous voyez tout ce monde, tout ce peuple, toute cette foule: tout cela vous appartient, tout cela est à vous, vous en êtes le maître, vous pouvez en faire tout ce que vous voulez.

Hélas! ces imprudentes paroles de son gouverneur ne se gravèrent que trop bien dans l'esprit du jeune prince. De ce peuple qui criait *Vive le roi!* en 1721, il avait fait un peuple qui, soixante-douze ans après, criait: « A bas la royauté! »

Pendant ce temps, on faisait à Londres, sur des condamnés à mort, l'expérience de l'inoculation. Cinq furent inoculés et tous les cinq échappèrent à la mort.

De son côté, M. de Maulevrier, envoyé à Madrid pour porter le cordon bleu au dernier Infant d'Espagne, et pour négocier le mariage du roi avec l'infante, et celui du prince des Asturies avec mademoiselle de Montpensier, n'avait pas perdu de temps.

Le 14 septembre, tout était décelé, et une lettre du roi Philippe V au roi Louis XV était arrivée, qui annonçait non seulement le consentement de Sa Majesté catholique à cette alliance, mais encore la joie qu'elle en éprouvait.

Restait à annoncer le mariage du roi, à qui on n'en avait pas encore touché le moindre mot, et qui, malgré ses onze ans, ne serait peut-être pas disposé à épouser une petite fille de trois.

On choisit un jour de conseil de régence, afin que la nouvelle annoncée au roi, le fût presque en même temps au conseil et qu'il n'y eût plus à revenir là-dessus.

Il fallait surtout, dans cette négociation, se défier de M. de Villeroy qui, ennemi déclaré du régent, ferait sans doute son possible pour imprimer au roi de la répugnance contre la petite infante.

Aussi le régent commença-t-il par s'assurer deux auxiliaires: le premier, dans M. le duc, surintendant de l'éducation royale; le second, dans M. de Fréjus, précepteur du roi.

M. le duc reçut la confiance à merveille et approuva fort l'alliance.

L'évêque de Fréjus fut plus froid. Il objecta l'âge de l'infante qui faisait de ce mariage un acte dérisoire. Cependant il dit qu'il ne croyait pas que le roi résistât, promit de se trouver là quand on ferait la proposition à Sa Majesté, et s'engagea à user de toute son influence sur le jeune prince pour le décider à seconder les vues du régent.

La communication fut remise au lendemain.

A l'heure convenue, le régent se présenta chez le roi; mais, dans les antichambres, son premier soin fut de demander si M. de Fréjus était près de son élève.

Contrairement à sa promesse, M. de Fréjus était absent. Le régent l'envoya chercher, bien décidé à n'entrer chez le roi que lorsque le précepteur serait arrivé. Un instant après, il le vit accourir comme un homme qui, s'étant trompé sur l'heure, s'empresse de réparer son erreur. Le régent entra aussitôt avec M. de Fréjus, et trouva près du roi M. le duc, le maréchal de Villeroy et le cardinal Dubois.

Alors, le régent, de l'air le plus gracieux qu'il put prendre, annonça au roi la grande nouvelle, vantant les avantages de l'alliance et suppliant Sa Majesté d'y donner son consentement. Mais le roi, surpris, garda le silence, son cœur se gonfla et ses yeux devinrent humides. Le régent avait les yeux fixés sur l'évêque, car il sentait que c'était de lui que tout allait dépendre. L'évêque tint sa promesse et insista, après le régent, sur la nécessité que le roi tint les engagements pris en son nom; ce que voyant le maréchal, il se mit à presser le roi de son côté, disant :

— Allons, sire, il faut faire la chose de bonne grâce.

Mais aucune instance ne pouvait rompre le silence obstiné du roi. M. de Fréjus lui parla tout bas, l'exhortant avec tendresse à ne point différer de venir au conseil déclarer son consentement. Le roi demeura non seulement silencieux, mais immobile. Cependant, sans doute à la fin, fit-il un geste, un signe, un mouvement, car M. de Fréjus dit :

— Monseigneur, Sa Majesté ira au conseil; mais il lui faut un peu de temps pour s'y disposer.

Le régent s'inclina, répondit qu'il était fait pour attendre le bon plaisir du roi, et fit signe à Dubois et à M. le duc de le suivre.

En effet, une demi-heure après, le roi entra au conseil, et, sur la lecture qui lui fut faite de la lettre de Philippe V, déclara qu'il donnait avec plaisir son consentement à ce mariage.

Il approuvait en même temps le mariage de mademoiselle de Montpensier avec le prince des Asturies.

Les ennemis les plus acharnés du régent furent étourdis de ce coup inattendu. Par un chef-d'œuvre de politique, le duc d'Orléans, non seulement devenait l'allié le plus proche de celui qui, un an auparavant, demandait sa tête, mais encore sa fille mettait le pied sur les marches du trône d'Espagne.

Aussitôt ce double mariage approuvé par le roi, M. le duc de Saint-Simon fut nommé ambassadeur en Espagne pour aller faire la demande officielle de l'infante. Madame de Ventadour fut nommée sa gouvernante et chargée d'aller la prendre à Madrid et de l'amener à Paris. Enfin, le duc d'Osuna et le marquis de la Fare se croisèrent à Bayonne, l'un venant présenter les compliments de Philippe V à Louis XV, l'autre allant présenter les compliments de Louis XV à Philippe V.

Pendant que l'aristocratie était toute à ces événements, le peuple et la bourgeoisie avaient aussi leur spectacle.

On leur roula Cartouche en Grève

Emprisonné au Châtelet d'abord, puis conduit à la Conciergerie, Cartouche fut jugé et condamné le 26 novembre 1721; le 27, on l'appliqua à la question, qu'il souffrit sans rien avouer; le 28, il fut conduit à l'échafaud.

Arrivé sur la place de Grève, Cartouche, qui n'avait

moi, ou plutôt vous et moi, attendu qu'étant votre créature, je n'aurai jamais que votre volonté. Nommez-moi donc premier ministre, ou votre régence tombera dans le mépris.

— Mais, répliquait le régent, ne te laisse-je pas tout pouvoir ?

— Non.

— Que te manque-t-il donc pour agir ?

— Un titre, monseigneur ; le titre fait l'autorité du ministre ; s'il n'a le titre, on se moque de l'homme ; a-t-il le titre, on lui obéit sans murmurer. Le titre est la consécration de la puissance. La puissance sans titre est une usurpation.

sidération dont jouissait Dubois à Rome, et dire deux mots de l'amélioration qui se ferait dans les affaires de la France, si Dubois était premier ministre.

Mais, aux premières paroles que l'évêque de Sisteron hasardait sur cette matière, le régent l'interrompit.

— Eh ! que diable veut donc le cardinal ? s'écria-t-il. Il a toute l'autorité d'un premier ministre et n'est pas content ; il en veut le titre, et qu'en fera-t-il ?

— Monseigneur, il en jouira.

— Combien de temps ? Chirac l'a visité, et m'a dit qu'il n'avait pas six mois à vivre



On l'appliqua à la torture qu'il souffrait sans rien avouer.

Mais à toutes ces demandes poussées plus loin qu'il ne voulait, le duc d'Orléans finissait par répondre en lançant quelque épigramme faite contre le cardinal, ou en chantant quelque Noël fait contre lui-même. Dubois résolut alors de faire dire par quelque autre au régent, ce que lui-même lui disait inutilement, espérant que son éloge aurait plus d'influence sur le prince, fait par une bouche étrangère.

Il jeta les yeux sur son affidé Laffitteau, qu'il avait fait évêque de Sisteron, pour le récompenser de son travail, et qui venait d'arriver de Rome.

Laffitteau était un coquin fleffé, aussi mauvais prêtre que Dubois, ce qui n'était pas peu dire, effronté, libertin, scandaleux au suprême degré ; mais de là venait la confiance que Dubois avait en lui ; car, Dubois seul pouvait soutenir Laffitteau, il était évident que Laffitteau ferait tout ce qu'il pourrait pour grandir la fortune de Dubois.

Laffitteau allait être reçu en audience particulière du régent.

Dans cette audience, Laffitteau devait s'étendre sur la cou-

— Est-ce bien vrai ? demanda Laffitteau.

— Pardieu ! et, si tu en doutes, je te le ferai dire par Chirac lui-même.

— Eh ! monseigneur, cela étant, répondit Laffitteau, je vous conseille de le déclarer premier ministre à l'instant même.

— Comment cela ?

— Sans doute ; comprenez donc, monseigneur : nous approchons de la majorité du roi, n'est-ce pas ?

— Oui.

— Vous conserverez, sans doute, la confiance du roi ?

— Je l'espère.

— Elle est due à vos services, à vos talents supérieurs, je sais cela ; mais enfin vous n'aurez plus d'autorité propre. Un grand prince comme vous êtes a toujours des ennemis et des jaloux ; ils chercheront à vous aliéner le roi ; ceux qui l'approchent de plus près ne vous sont pas les plus attachés : vous ne pouvez pas, à la fin de votre régence, vous faire nommer premier ministre, cela est sans exemple. Eh bien, faites

« Vous avez fait un secrétaire d'Etat, vous avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais vous n'avez rien fait de la réalité de la France. »

Le cardinal de Bissy, le conseil du régent et le duc de Saint-Simon.

Le cardinal de Bissy, le conseil du régent, le duc de Saint-Simon, Dubois, et le duc d'Orléans.

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

« Monsieur, vous en avez fait un secrétaire d'Etat, vous en avez fait un ambassadeur, vous en avez fait un cardinal, vous en avez fait un ministre, mais je vous défie d'en faire un homme ! »

protestations d'un air superbe, et répondant par de légers signes des lèvres, des yeux et de la tête. Après quoi, Dubois s'étant calmé, le maréchal, de ce ton doctoral qui lui était propre, lui donna quelques conseils, puis, se faisant entraîner par son éloquence, passa des conseils aux admonestations, et des admonestations aux reproches.

Dubois était comme le serpent, il voulait bien ramper, mais à la condition qu'on ne marcherait pas sur lui. Au premier contact de ce pied qui profitait de son humilité pour tenter de l'écraser, il se releva. Le cardinal de Bissy vit où tendaient les choses et voulut se mettre en travers; mais il était déjà trop tard, la colère avait déjà gagné le cœur du maréchal et lui montait au cerveau. Il frappait du pied, relevait la tête, piaffait enfin, comme dit Saint-Simon; Dubois, au contraire, palissait, se repliait en lui-même comme pour s'élaner. Au bout d'un instant, étourdi par le bruit de ses propres paroles, le maréchal ne se contentait plus, il menaçait Dubois; enfin il s'emporta jusqu'à lui dire :

« Oui, monsieur, c'est comme cela, il faut que l'un de nous deux tombe, et, si vous voulez recevoir un dernier conseil de moi, faites-moi arrêter. »

Le cardinal de Bissy vit l'œil de Dubois étinceler; il comprit que toute influence personnelle était perdue s'il laissait aller les choses plus loin; il prit le maréchal par le bras, l'entraîna de force et le fit sortir.

Mais le maréchal n'était pas homme à faire une retraite paisible; tout en sortant, il continua de railler, d'injurier et de menacer Dubois. L'audience fut suspendue; et, furieux, essouffé, bégayant de colère Dubois se précipita chez le régent.

Dubois suivait le conseil du maréchal, il venait proposer au régent d'arrêter M. de Villeroi.

Le régent n'avait aucun motif de soutenir le maréchal, le maréchal était un de ses plus acharnés calomnieux. A chaque indisposition du roi, on entendait siffler la voix du maréchal, et cette voix disait : « Poison ! »

Mais, comme il était de sang-froid, il pria Dubois de se calmer, lui dit que, pour ne pas le laisser écraser, lui, Dubois, sous les haïnes qui le menaçaient, et que l'arrestation d'un homme comme le maréchal ne ferait qu'enfler encore, il voulait prendre l'arrestation pour son compte, et que cette arrestation aurait lieu, ce qui ne pourrait tarder, à la première insulte que lui ferait le maréchal.

A tout hasard, on envoya chercher M. de Saint-Simon pour préparer, comme il le dit lui-même, la mécanique où prendre M. de Villeroi.

Le duc de Saint-Simon fut de l'avis du régent, et pensa qu'avec son insolence bien connue le maréchal ne tarderait pas à fournir l'occasion belle, pleine et entière à Son Altesse.

M. le duc, qui assistait à la conférence, fut de l'avis de M. de Saint-Simon; mais il proposa de ne pas s'en rapporter au hasard et de préparer le piège.

Ce piège, ce fut M. de Saint-Simon qui le trouva.

Au prochain conseil, M. le duc d'Orléans parlerait bas au roi, et, si le maréchal, comme c'était son habitude, venait frotter son oreille entre eux deux, M. le duc d'Orléans emmènerait le roi dans son cabinet; alors, sans aucun doute, M. de Villeroi voudrait suivre le roi; le régent le lui défendrait, M. de Villeroi se porterait alors, probablement, à quelque extrémité dont profiterait Son Altesse.

Tout serait, en conséquence, préparé pour l'arrestation du maréchal.

Les choses se passèrent comme l'avait prévu M. de Saint-Simon : le maréchal voulut écouter ce que le régent disait au roi, le maréchal voulut suivre le roi dans le cabinet du régent; alors, le régent dit positivement au maréchal qu'il avait quelque chose de particulier à dire au roi et qu'il devait lui parler seul; ce à quoi le maréchal, prêtant de plus en plus le flanc, répondit que Sa Majesté ne pouvait pas et ne devait pas avoir de secrets pour son gouverneur; mais à cette observation le régent se retourna.

« Monsieur le maréchal, lui dit-il, vous vous oubliez, vous ne sentez pas la force de vos termes, et il n'y a que la présence du roi qui m'empêche de vous traiter comme vous le méritez. »

Et, sur ces paroles, Son Altesse fit une profonde révérence au roi et sortit.

Le maréchal courut après le régent pour s'excuser; mais celui-ci, d'un geste, lui fit comprendre qu'il n'accepterait aucune excuse.

La journée se passa pour le maréchal à se rengorger, disant qu'il avait fait son devoir, et rien que son devoir, mais que cependant, comme la conscience de son droit l'avait peut-être entraîné un peu loin, il se présenterait le lendemain chez le régent pour s'en expliquer avec lui.

Le lendemain, en effet, avec cette superbe épée que le maréchal n'avait jamais, le maréchal traversa la cour et se présenta chez le duc, comme d'habitude, la foule s'ouvrit à son passage, et comme il ne vit rien de changé aux honneurs qu'on lui rendait, il demanda tout haut :

— Où est M. le duc d'Orléans ?

— Il travaille, monsieur le maréchal, répondit l'huissier de service.

— Il faut que je le voie, dit le duc ; qu'on m'annonce.

Et au même instant M. de Villeroy s'avança vers la porte, ne doutant pas qu'elle ne s'ouvrit devant lui.

Elle s'ouvrit en effet ; mais ce fut la Fare, capitaine des gardes de M. le régent, qui en sortit, et qui, s'avançant vers le maréchal, lui demanda son épée.

En même temps, Le Blanc lui présenta l'ordre d'arrestation signé du roi, tandis que le comte d'Artagnan, capitaine des mousquetaires gris, faisait avancer une chaise toute préparée dans un coin.

En un tour de main, le maréchal fut poussé dans la chaise, et la chaise, refermée sur lui, emportée par une fenêtre qui s'ouvrait en porte sur le jardin.

Au bas de l'escalier de l'orangerie, un carrosse, entouré de vingt mousquetaires, attendait le maréchal pour le conduire à Villeroy, lieu de son exil.

Villeroy était à une dizaine de lieues de Versailles.

Restait le roi à instruire de l'exécution. Le roi, comme tous les enfants gâtés, aimait tous ceux qui le louaient : or, nul ne le louait plus que M. de Villeroy. Le roi aimait donc fort le maréchal.

Aussi, à la première nouvelle de son absence, sans vouloir entendre aucune des raisons qui avaient motivé cette arrestation, le roi se prit à pleurer : le régent essaya de le consoler ; mais, à tout ce qu'il put dire, le roi ne répondit point ; ce que voyant le régent, il salua le jeune prince et se retira.

Le roi fut triste toute le reste du jour ; mais, le lendemain, ce fut bien autre chose, lorsqu'il ne vit point paraître l'évêque de Fréjus, et qu'ayant demandé où il était, on lui répondit qu'il n'était plus à Versailles, et qu'on ne savait où il était.

En même temps, le bruit se répandit qu'il s'était fait, entre le maréchal et l'évêque, un pacte par lequel chacun s'était engagé, si l'autre était exilé, à s'exiler volontairement en même temps que lui.

Villeroy avait si bien convaincu le roi qu'il n'était entouré que d'ennemis et que d'empoisonneurs, qu'il ne devait la vie qu'aux soins assidus de son gouverneur et de son précepteur, que, se voyant séparé de l'un et de l'autre en même temps, il entra dans un véritable désespoir.

Le régent n'avait point prévu le coup et était dans le plus mortel embarras. Dubois s'était imaginé, sans raison aucune, que l'évêque était à la Trappe ; et, sur ce simple soupçon, on allait y envoyer un courrier, lorsqu'on apprit que M. de Fréjus s'était tout simplement retiré à Bâville, chez le président de Lamoignon.

Dès que le régent sut à quoi s'en tenir sur la retraite de M. de Fréjus, il courut dire au roi que son précepteur serait de retour dans la journée ; ce qui consola un peu le jeune prince. Le courrier, déjà en selle pour aller à la Trappe, partit pour Bâville, et, comme l'avait promis le régent au roi, le précepteur revint dans la journée.

M. de Fréjus était quitte de son serment. Il s'était, en effet, exilé volontairement le même jour que M. de Villeroy. Ce n'était pas sa faute si le roi lui avait ordonné de revenir ; or, comme le premier devoir d'un sujet est d'obéir, M. de Fréjus avait obéi.

A partir de ce moment, le régent comprit que l'évêque était une puissance. Il lui expliqua longuement le motif qui l'avait fait se porter à cette extrémité vis-à-vis de M. de Villeroy, et finit par la lui faire approuver. Au fond, M. de Fréjus était enchanté d'être débarrassé d'un homme dont plus d'une fois, lui, avait eu aussi à supporter la jactance et l'orgueil.

Il en résulta que lui-même présenta et recommanda au roi le duc de Charost, à qui le régent avait donné la place du maréchal.

Quant à ce dernier, comme on trouvait la terre de Villeroy trop près de Versailles, on l'envoya prisonnier à Lyon.

Dubois se trouva donc non seulement premier ministre, mais encore débarrassé de ses deux ennemis les plus à craindre : Nocé et Villeroy.

L'Académie profita de la circonstance pour nommer Dubois académicien.

Pendant ce temps, un des hommes qui avaient fait le plus de mal à la France sous le règne précédent, mourait à Windsor. Nous voulons parler de Jean Churchill, duc de Marlborough. Une chanson nous vengea de lui, et, d'un nom terrible, fit un nom ridicule.

L'époque fixée pour le sacre arrivée. Le 25 octobre la cérémonie eut lieu.

Les six pairs de France laïques y furent représentés par six princes du sang, ce qui n'avait jamais eu lieu : le duc d'Orléans représenta le duc de Bourgogne, le duc de Chartres y tint la place du duc de Normandie, le duc de Bourbon celle du duc d'Aquitaine, le comte de Charotais celle du comte de Toulouse, le comte de Clermont celle du comte

de Fandre, et le prince de Conti celle du comte de Champagne.

Le maréchal de Villars représenta le comte de France, et le prince de Rohan le grand maître de la maison du roi.

Lorsqu'on mit la couronne sur la tête du roi, au lieu de la garder, il l'ôta et la posa sur l'autel. On lui dit que ce n'était point dans le cérémonial du sacre ; mais le prince répondit qu'il aimait mieux manquer au cérémonial et faire hommage de sa couronne à celui qui la lui avait donnée.

A son retour de Reims, le roi séjourna quelque temps à Villers-Cotterets, où le duc d'Orléans lui donna des fêtes magnifiques ; puis, de là, il fit étape à Chantilly chez M. le duc de Bourbon, qui dépensa un million pour le recevoir.

Aussi, voyant ce luxe, Canillac disait-il :

— On voit bien que le fleuve Mississippi a passé par là.

Ce fut pendant son séjour à Villers-Cotterets et à Chantilly que le roi prit pour la première fois le plaisir de la chasse, plaisir qui devint chez lui une passion.

A son retour à Paris, M. le duc d'Orléans fit partir pour l'Espagne, accompagnée de madame la duchesse de Duras et du chevalier d'Orléans, mademoiselle de Beaujolais, sa fille, dont le contrat de mariage, avec l'infant don Carlos, avait été signé le 26 novembre.

Ce mariage n'eut pas son exécution.

Huit jours après la signature de ce contrat, mourut la princesse palatine, mère du régent.

Les spectacles furent fermés pendant huit jours, le deuil fut de quatre mois.

Peu d'accidents de cette importance s'accomplissaient sans exercer la verve des faiseurs d'épigrammes.

On proposa cette épitaphe pour la défunte :

CI-GIT L'OISIVETÉ.

Un vieux proverbe dit, on se le rappelle, que l'Oisiveté est la mère de tous les vices.

Ce fut, avec le fameux tremblement de terre de Portugal, qui inspira une tragédie à maître André, le dernier événement de l'année 1722.

XIV

MAJORITÉ DU ROI. — MADAME DE PRIE. — MADAME DE PLÉNEUF. — M. DE PRIE AMBASSADEUR A TURIN. — RETOUR. — DISGRACE DE LE BLANC ET DE M. DE BELLE-ISLE. — MALADIE DE DUBOIS. — SA MORT. — MORT DU RÉGENT. — CONCLUSION.

L'année 1723 s'ouvrit, en quelque sorte, par la majorité du roi. Le 16 février, Louis XV entra dans sa quatorzième année.

Le matin même de ce jour, le duc d'Orléans se trouva à son lever, lui rendit ses respects, et lui demanda ses ordres pour le gouvernement de l'Etat.

Le 22 février suivant, le roi tint un lit de justice où il déclara sa majorité et annonça que, selon les lois de l'Etat, il voulait désormais prendre le gouvernement de la France ; puis, se retournant vers le duc d'Orléans, Sa Majesté le remercia des soins qu'il avait donnés aux affaires du royaume, le pria de les continuer, et confirma le cardinal Dubois dans ses fonctions de premier ministre.

Trois ducs et pairs furent faits dans cette séance : Biron, Lévis et la Vallière.

Il y avait, de la part du duc d'Orléans, un grand fait de justice dans cette restitution aux Biron de leur duché-pairie. Cette duché-pairie avait été enlevée à Charles de Biron, coupable de lèse-majesté. Elle était rendue à son descendant innocent ; on avait fait à ce sujet quelques observations au duc, mais il avait répondu :

— Il est juste qu'une famille qui s'est perdue par des fautes puisse se relever par des services.

C'est à ce temps qu'il faut rattacher la disgrâce de Le Blanc et du comte de Belle-Isle, qui signala les commencements de l'influence de madame de Prie.

Madame de Prie était la fille de Bertelot de Pléneuf, riche financier, l'un des premiers commis du chancelier Voisin ; il avait fait une fortune immense, et tenait une

général, à l'instigation de ses officiers, les laqueurs avec des coups de fusil et de pistolet. Les enfants, même les plus chers, furent tués. Le duc de ses plus proches affectueux, le jeune Armand, devait être plus tard assassiné. Pendant ce massacre, à mesure que l'ennemi pressait et s'avançait, on entendit au fur et à mesure mille pas sur les escaliers. Au bout d'un temps, ce profond silence fut interrompu par une note et franche haine de royauté. Le duc fut obligé de marier au plus vite madame de Prie, pour empêcher de ramener, par son absence, la haine nationale. Sa présence chassait de la maison de l'ennemi.

Les invités prirent le présentement, et, entre autres, le marquis de Ventadour.

Le marquis de Ventadour, d'excellente famille, était parvenu à se faire nommer à madame de Ventadour, il est vrai, et à se faire plus de fortune, et que la paix avait arrêté son développement d'officier, mais de la fortune. Pleine de ressources, au lieu de continuer la carrière de l'armée, madame de Prie pouvait se jeter dans les ambassades. Le mariage fut conclu, le mariage eut lieu. Madame de Prie se présenta au roi elle déploya toutes les séductions de son esprit. Ces séductions étaient grandes quand elle voulut. M. de Prie fut nommé à l'ambassade de Turin.

Le malame de Prie vit le grand monde et y prit ces grandes manières qui ont fait d'elle une des femmes les plus dangereuses, mais en même temps, les plus distinguées de l'époque dans laquelle nous venons d'entrer.

En 1719 madame de Prie était revenue à Paris. C'était alors une femme complète, une créature enivrante : elle avait une figure charmante, plus de grâce encore que de beauté, un esprit vif et délié, du génie, de l'ambition, de l'extérieur avec cela, une grande présence d'esprit, et l'extérieur le plus décent du monde.

M. de Prie la vit et en devint amoureux ; madame de Prie comprit l'importance de la conquête et ne le fit pas languir. Leur liaison se établit mystérieusement d'abord : ils eurent une petite maison rue Sainte-Appoline, un carrosse gris de bonne fortune, boudoir au dedans, fiacre au dehors. M. de Bourbon fut jaloux, comme il convient à un amoureux dans la lune de miel, et M. d'Alincourt, fils du maréchal de Villeroy, qui tenait la place avant le prince, fut renvoyé.

Les femmes du genre de madame de Prie ne font rien pour rien ; la marquise avait à se plaindre, ou croyait avoir à se plaindre de Le Blanc et du comte de Belle-Isle, petit fils de l'arque ; elle saisit, pour perdre Le Blanc, l'occasion de la banqueroute de la Jonchère, trésorier de l'armée de la guerre, qui fut mis à la Bastille ; et, comme de la Jonchère était une créature de Le Blanc, elle accusa Le Blanc d'avoir puisé dans sa caisse et d'avoir ainsi déterminé la banqueroute. M. le duc, poussé par madame de Prie, s'adressa au duc d'Orléans, demandant que l'on fit justice de cette concussion. Le duc d'Orléans renvoya à Dubois. Dubois n'avait aucun motif de soutenir Le Blanc, qui n'était pas un homme à lui ; il avait des engagements avec M. de Breteuil, lequel avait si adroitement détaché cette famille des registres paroissiaux qu'en disparaissant, avait fait l'abbé cœlibataire. Le Blanc et M. de Belle-Isle furent envoyés à la Bastille, où la chambre de l'Archevêque eut l'ordre d'instruire leur procès, et le département de la guerre fut donné à Breteuil.

Cette affaire terminée à la satisfaction de madame de Prie et de M. le duc, le cardinal Dubois s'occupa de préparer l'assemblée du clergé qui ne s'était pas réunie depuis 1715.

Ce fut le dernier honneur qui couronna cette vie étrange : la prédiction de Chirac, qui ne donnait pas au premier ministre six mois d'existence, était sur le point de s'accomplir.

Quelques jours, on se doutait que Dubois était malade. Il avait fait transporter la cour de Versailles à Meudon, sous prétexte de procurer au roi le plaisir d'un voyage, mais en réalité, pour diminuer de moitié le nombre de la cour, et il avait à faire, attaqué depuis longtemps d'une fièvre, la venue il ne pouvait plus supporter le mouvement de la cour, et même à peine celui de la chambre.

Le samedi 7 août, il se trouva si mal que les médecins lui déclarèrent qu'il allait subir une opération très grave et très douloureuse, et tellement urgente, que, si on ne la lui faisait pas, il était probable qu'il serait mort avant trois jours. Le duc d'Orléans, en conséquence, à se faire transporter à Versailles, pour que cette opération fût faite le plus vite possible.

À cette nouvelle, le roi se mit en fureur et envoya promener très loin les médecins et les chirurgiens ; l'opération se fit néanmoins, mais le lendemain à cinq heures,

— vingt quatre heures, minute pour minute, après l'opération faite, — Dubois mourut, tempêtant et jurant (1).

Il était temps que Dubois mourut, il avait fait son œuvre, pesé à tout le monde et surtout au régent. Le jour de l'opération l'air, extrêmement chaud, tourna à l'orage. En effet, au bout de quelques instants, le tonnerre éclata.

— Allons, allons, dit le régent en se frottant les mains, voilà, je l'espère, un temps qui fera partir mon drôle ! Le soir même de la mort, il écrivit à Nocé, exilé du fait de Dubois :

« Morte la bête, mort le venin. Je t'attends ce soir au Palais-Royal. »

Ce fut l'oraison funèbre du premier ministre.

Cependant le duc d'Orléans ne devait pas survivre longtemps à celui dont il venait de prendre si légèrement congé. À lui aussi sa tâche était accomplie.

La mort de Dubois, qui devait lui être un enseignement, ne lui fut qu'une occasion de se livrer avec plus de facilité à des plaisirs qui lui étaient devenus indispensables. Cependant la mort lui envoyait, en quelque sorte, tous les avertissements qu'il était en son pouvoir de lui donner : il avait la tête basse, le visage pourpre, l'air hébété, Chirac l'admonestait tous les jours, et, tous les jours, le duc d'Orléans lui répondait :

— Mon cher Chirac, ne meurt pas d'apoplexie qui veut, Courte et bonne !

Tous les jours, Chirac venait chez le prince pour le saigner, et, tous les jours, le prince remettait la saignée au lendemain.

Enfin, le jeudi matin 2 décembre, il l'en pressa si vivement, que le prince, pour se débarrasser de lui, prit heure au lundi suivant.

Ce même jour, il avait travaillé chez le roi. En rentrant dans son cabinet, où son portefeuille était tout préparé, il trouva madame de Phalaris qui l'attendait à la porte.

Cette vue parut lui faire plaisir.

— Entrez donc, lui dit-il. J'ai la tête lourde, vous m'amusez avec vos contes.

Tous deux entrèrent et s'assirent côte à côte près du feu et dans deux fauteuils.

Tout à coup, madame de Phalaris, qui avait commencé une histoire, sentit que le duc se renversait sur elle avec la lourdeur d'un homme qui s'évanouit. Elle le releva. Le duc était sans connaissance, on plutôt il était mort.

Mort douce, comme il l'avait toujours désirée ; mort pareille à sa vie, et qui le frappa dans les bras du sommeil.

Une gazette étrangère annonça que le duc d'Orléans était mort assisté de son confesseur ordinaire.

Le duc d'Orléans était âgé de quarante-neuf ans trois mois et vingt-neuf jours (2).

Jetons un coup d'œil en arrière, et disons un mot sur les événements compris dans la période qui vient de s'écouler, et sur les hommes qui y ont joué un rôle.

La société avait déjà subi une grande transformation depuis la fin du règne de Louis XIV, et cette transformation avait commencé à se faire sentir au commencement du siècle.

Les événements, plus forts que les hommes, avaient brisé la puissance politique aux mains du vieux roi. Les hommes, plus forts que la volonté royale, avaient échappé à la pression de cette volonté.

Charlemagne, à son lit de mort, pleura sur la future invasion des barbares qui venaient détruire l'œuvre de toute sa vie. Louis XIV dut pleurer sur la transformation d'une société qui allait anéantir l'œuvre de tout son règne.

Le but politique de Louis XIV avait été le pouvoir unique, l'autorité royale ; il avait voulu dire et il avait dit : *L'Etat, c'est moi*.

Il eût pu dire la même chose de la société. Un instant, *la société, ce fut lui*.

Mais, de même que les rois se lassèrent de subir sa tutelle, de même la société se lassa de suivre son exemple.

Les rois échappèrent à son influence, par ses défaites.

La société échappa à sa tyrannie, par sa mort.

Pendant les dernières années de son règne, toute une génération grandissait qui, se séparant des mœurs du XVII^e siècle, allait inaugurer les mœurs du XVIII^e. Cette génération, Richelieu fut son héros ; le duc d'Orléans, son apôtre ; Louis XV, son roi ; Nocé, Canillac, Brancas, Fargy, Itavannes, ses modèles.

Le XVII^e siècle est la construction laborieuse de l'autorité politique et religieuse. Henri IV y use son esprit ; Richelieu, son génie ; Louis XIV, sa volonté.

(1) Voir la note J, à la fin du volume.

(2) Voir la note K, à la fin du volume.

Le XVIII^e siècle, c'est la démolition de ce principe, c'est la chute du trône, c'est la profanation de l'autel.

Au XVIII^e siècle, Corneille, Racine, Molière, Montesquieu, Bossuet, Fénelon, Fouquet, Louvois, Colbert.

Au XVIII^e siècle, Voltaire, Rousseau, Grimm, d'Alembert, Beaumarchais, Crébillon fils, le marquis de Sade, Law, Maurepas et Calonne.

Et remarquez que ce fatal XVIII^e siècle n'est pas un accident au milieu de la série des âges ; il est selon les desseins de Dieu, il est préparé par la révocation de l'édit de Nantes, par l'ouverture des écoles de Genève, de Hollande, d'Angleterre, par Newton comme par madame la marquise de Maintenon, par Leibnitz comme par le père Le Tellier.

Qu'est-ce que cet antagonisme du roi contre le duc d'Orléans, cette haine que l'oncle porte au neveu et que le neveu porte à l'oncle ? C'est la lutte du génie du passé contre l'esprit de l'avenir. Pourquoi, de toute cette postérité de Louis XIV, ne reste-t-il que Louis XV ? C'est qu'à cette société qui se corrompt, il faut un roi corrompu, afin que roi et société tombent dans le même abîme, et que tout se ravive et se renouvelle à la fois. C'est l'histoire de toutes les vieilles monarchies.

Aussi, voyez comme Philippe d'Orléans prépare bien Louis XV ; dites, Richelieu a-t-il mieux préparé Louis XIV ? — Non. — Le duc d'Orléans est spirituel, athée, blasphémateur, débauché ; il ne croit à aucun sentiment humain, il ne respecte aucun lien de famille ; mais il a mission de conserver Louis XV, de le faire traverser sain et sauf toutes les maladies de l'enfance, toutes les phases d'une mauvaise

santé ; Dieu, dans ses secrets immuables, a besoin de Louis XV, c'est le dissolvant à l'aide duquel il va ôter l'âme à cette société qu'il veut détruire ; aussi met-il au cœur du duc d'Orléans cette sublime probité de l'homme qui répond de l'enfant, et, quand la santé de cet enfant s'est raffermie, quand, aidé par le ministre que la Providence a fait pour lui, complaisant à la fois de son génie et de ses débauches, quand de l'enfant il a fait un jeune homme, et du jeune homme un roi, il meurt comme s'il n'eût attendu que ce moment pour mourir. Il meurt comme il a vécu, sans avoir le temps de se repentir de toutes ses fautes dont quelques-unes sont presque des crimes, tant il est sûr qu'une seule parole suffira pour désarmer le Seigneur et qu'il n'aura qu'à dire à Dieu :

« Tu m'avais donné le dauphin, je t'ai rendu Louis XV. »

Et, alors, tout lui sera pardonné.

Aussi le duc d'Orléans, malgré tous ses vices, est-il un grand et noble cœur, et l'histoire, oubliant les désordres du père, les orgies du prince, les faiblesses de l'homme, le représentera-t-elle veillant la main étendue sur le berceau de celui qu'on l'accusait de vouloir empoisonner.

Et, maintenant, voyons ce que va devenir cet enfant que la voix du peuple a déjà proclamé le *Bien-Aimé* (1).

(1) Voyez *Louis XV et sa Cour*.

NOTES

NOTE A

Nous extrayons de la correspondance de Madame quelques passages dans lesquels cette princesse peint, avec sa tudesque franchise, la corruption des mœurs à l'époque de la Régence.

22 octobre 1717.

« Mon fils n'est ni joli ni laid, mais il n'a pas du tout les manières propres à se faire aimer ; il est incapable de ressentir une passion, et d'avoir longtemps de l'attachement pour la même personne... Il est fort indiscret et raconte tout ce qui lui est arrivé ; je lui ai dit cent fois que je ne puis assez m'étonner de ce que les femmes lui courent follement après ; elles devraient plutôt le fuir. Il se met à rire et me dit : « Vous ne connaissez pas les femmes débauchées d'à présent. Dire qu'on couche avec elles, c'est leur faire plaisir. »

« 18 novembre.

« Toute la jeunesse de l'un et de l'autre sexe même en France une vie des plus répréhensibles. Plus elle est déréglée, mieux cela vaut. C'est peut-être fort gentil ; mais j'avoue que je ne puis le trouver tel. Ils ne suivent pas mon exemple d'avoir des heures réglées, et je suis très décidée à ne pas prendre pour modèle leur conduite, qui me semble celle des cochons et des truies. »

« 19 décembre.

« Il est bien vrai que les maîtresses de mon fils, si elles l'aimaient véritablement, se préoccuperaient de sa vie et de sa santé ; mais je vois bien, ma chère Louise, que vous ne connaissez pas les Françaises ; rien ne les dirige, si ce n'est l'intérêt et le goût de la débauche ; ces maîtresses ne voient que leur plaisir et l'argent ; de l'individu, elles ne donneraient pas un cheveu. Cela m'inspire un dégoût complet, et, si j'étais à la place de mon fils, je ne trouverais rien de séduisant dans de pareilles liaisons ; mais il y est accoutumé ; tout, de la part de ces femmes, lui est égal, pourvu qu'elles le divertissent. Il y a aussi une chose que je ne puis comprendre : il n'est nullement jaloux ; il souffre que ses propres serviteurs soient en rapport avec ses maîtresses. Cela me semble affreux et prouve bien qu'il n'a pour elles aucun amour. Il est tellement habitué à boire et à manger avec elles, et à mener cette vie crapuleuse, qu'il ne peut plus s'en arracher. »

« 23 décembre.

« Les femmes boivent ici encore plus que les hommes, et, ceci entre nous, mon fils a une maudite maîtresse qui boit comme un trou, et qui lui est infidèle ; mais, comme elle ne lui demande pas un cheveu, il n'en est pas jaloux. Je suis fort tracassée dans la crainte que, de tout ce commerce, il ne gagne quelque chose de pire. Dieu l'en préserve ! Il passe toutes les nuits dans cette maudite société, et reste à table jusqu'à trois ou quatre heures du matin ; c'est assurément fort mauvais pour sa santé. »

« 13 février 1718.

« Nous espérons que, vendredi prochain, ma fille et son mari seront arrivés ici. Je m'en réjouis fort ; mais Dieu veuille que tout cela se

passé sans malencontre ! Je crains la mauvaise compagnie que ma fille sera forcée de voir, et qui fera son possible pour la gâter... Si j'entreprenais de la diriger à cet égard, je passerais pour un trouble-fête, pour une personne de mauvaise humeur, et on ne m'en aurait nulle reconnaissance. C'est ainsi qu'on ne peut jamais éprouver une satisfaction entière et exemple d'inquiétudes. Les débauches de la maison de Condé sont par trop affreuses et publiques. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'ils ont pour grand-mère la femme la plus vertueuse et la plus estimable qu'il y ait dans la chrétienté ; les médisants les plus acharnés n'ont pas trouvé à mordre sur le compte de madame la Princesse ; mais tous ses rejets, mariés ou non, ont la plus terrible réputation du monde. On rougit d'entendre ce qu'on en raconte, et ce qu'en disent les chansons ! »

« 13 mars.

« Ce que l'on voit et ce que l'on entend chaque jour ici, et au sujet des personnages les plus éminents, ne peut se décrire. Du temps de ma fille, ce n'était pas l'usage ; aussi s'est-elle trouvée dans un étonnement qui la mettait tout hors d'elle-même, et qui, plus d'une fois, m'a fait rire. Elle ne peut s'habituer à voir, en plein opéra, les dames qui portent les plus grands noms, traiter les hommes avec une familiarité qui indique tout autre chose que la haine. Elle me dit : « Madame ! madame ! » Je lui réponds : « Que voulez-vous, ma fille, que j'y fasse ? » « Ce sont les manières du temps. — Mais ces manières sont fort « vilaines ! » réplique-t-elle avec raison. En Allemagne, on a la manie d'imiter la France ; et lorsqu'on saura comment vivent les princesses, tout sera gâté et corrompu. »

« 14 septembre 1719.

« Il est déplorable que la débauche se soit développée comme elle l'a fait : autrefois, on n'entendait pas parler d'histoires aussi horribles qu'à présent. J'ai appris la vie scandaleuse du margrave de Dourlach ; c'est vraiment trop fort ! Je crains que ce seigneur ne soit tout à fait devenu fou ; on n'a rien vu de plus insensé, et je n'ai jamais rien appris de pareil, si ce n'est d'un peintre, à Paris, qui s'appelait Sauterre ; il n'avait point de valets ; mais il se faisait servir par des jeunes filles qui l'habillaient et le déshabillaient. »

« 1^{er} octobre.

« Mon fils n'est que trop bon ! Le petit duc de Richelieu lui ayant affirmé que son intention avait été de tout lui révéler, il l'a cru et l'a fait relâcher. Il est vrai que la maîtresse du duc, mademoiselle de Charolais, ne laissait pas, à cet égard, une minute de repos à son père. C'est cependant une chose horrible qu'une princesse du sang déclare, à la face de tout le monde, qu'elle est amoureuse comme une chatte, et que cette passion est pour un drôle qui est d'un rang si au-dessus du sien, qu'elle ne peut l'épouser, et qui, de plus, lui est infidèle ; car il a une demi-douzaine d'autres maîtresses. Quand on lui expose cela, elle « répond : « Bon ! il n'a des maîtresses que pour me les sacrifier, et « pour me conter tout ce qui se passe entre eux. » C'est vraiment une chose affreuse ! »

« 29 novembre.

« Il n'est plus question d'autre chose que de la banque de M. Law. Une dame qui n'avait pu arriver jusqu'à lui s'est servie d'un moyen fort

Montpensier, lui donnoit des principes de famille et lui avait persuadé qu'il perdrait sa maîtresse s'il la gâtait par une tendresse respectueuse, et que les princesses voulaient être gourmandes. Rioum avait profité jusqu'au scandale des leçons de son oncle, et le succès en prouvoit l'efficacité. Cette princesse, si haute avec sa mère, si impérieuse avec son père, si orgueilleuse avec tout l'univers, rampait devant un cadet de Gascogne. Elle eut cependant quelques goûts de traverse, notamment avec le chevalier d'Aïdie, cousin de Rioum, mais ce ne fut que des fantaisies courtes, et la passion triompha jusqu'à la fin.

Les soupers, les bacchanales, les méeurs du Luxembourg étaient les mêmes qu'au Palais-Royal, puisque c'étaient à peu près les mêmes sociétés. La duchesse de Berry, avec qui les seuls princes du sang pouvaient manger, soupaït ouvertement avec des gens obscurs que Rioum lui produisait. Il s'y trouvait même un certain père Reiglet, jésuite complaisant, commensal et soi-disant confesseur. Si elle avait fait usage de son ministère, elle aurait pu se dispenser de lui dire bien des choses dont il était témoin et participe. La marquise de Mouchy, dame d'atours de la princesse, en était la digne confidente. Elle vivait en secret avec Rioum comme la duchesse y vivait publiquement, et cette rivale, cachée et commode, réconciliait les deux amants quant les brouilleries pouvaient aller trop loin.

Ce qu'il y avait de singulier, c'est que la duchesse de Berry croyait réparer ou voiler le scandale de sa vie par une chose qui l'aggravait encore. Elle avait pris un appartement aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, on elle allait, de temps en temps, passer une journée. La veille des grandes fêtes, elle y couchait, mangeait comme les religieuses, assistait aux offices du jour et de la nuit et revenait de là aux orgies du Luxembourg.

(Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV, par Duclos.)

Un des noëls qui coururent alors contenait ce couplet sur la duchesse de Berry :

Grosse à pleine ceinture,
La féconde Berry
Dit en humble posture,
Et le cœur bien marié :
« Seigneur, je n'aurai plus des méurs aussi paillardes ;
Je ne veux plus que Rioum, don don,
Quelquefois le papa, la la,
Par-ci, par-là, mes garles.

Et celui-ci, sur le régent :

Apercevant Marie,
Si gracieuse à voir,
Il lui dit : « Je vous prie
A souper pour ce soir.
Venez chez la Berry, nous ferons bonne chère ;
Nous nous enivrerons, don don ;
Nocé même y sera, la la,
Mais sans la Parabère !

NOTE D

Le duc de Richelieu, en allant faire sa cour au duc de Lorraine, qui logeait au Palais-Royal, s'aperçut que mademoiselle de Valois jetoit souvent sur lui des regards des plus beaux yeux du monde, et d'une manière à le persuader qu'elle l'aimoit et qu'elle désiroit d'être aimée.

Mademoiselle de Valois étoit très-belle et n'avoit que dix-huit ans. Ses yeux étoient charmants ; sa peau étoit blanche comme le lis, très-fraîche et de la plus grande fermeté ; mais elle étoit fille du régent, bien gardée, et, par conséquent, d'un accès difficile. Le prince la vouloit pour lui.

Le duc commença par s'introduire dans les parties qu'elle jouoit, et trouva le moyen de se placer auprès d'elle. La conversation s'établit d'abord entre leurs pieds, et devint d'une telle vivacité que nulle éloquence n'auroit pu mieux l'exprimer. Richelieu ne laissa pas échapper une occasion de lui glisser une lettre, dans laquelle il la supplioit de lui indiquer les moyens de lui mieux exprimer tous les sentiments dont il brûloit pour elle. Le bal de l'Opéra lui procura quelques moments de conversation, et, dans les premiers jours de carême, une confidente, envoyée par la princesse à Saint-Eustache, prenoit les lettres du duc, lui remettait celles de l'amoureuse Valois, qui lui promettoit de saisir le premier moment où elle pourroit le recevoir chez elle sans qu'on s'en aperçût.

Il étoit arrivé à l'un des bals une petite aventure qui obligeoit les jeunes amants de prendre toutes les précautions possibles.

Monsieur, ami particulier du duc, qui le logeoit par amitié, et qui n'avoit rien de caché pour lui, ayant un domino pareil à celui de Richelieu, causoit avec la princesse, probablement pour s'entretenir ensemble de ce qu'ils aimoient tous les deux. Le régent, que la jalousie éclairoit et qui soupçonnoit l'intrigue de sa fille, s'approcha d'elle, et, ayant cru reconnoître le duc de Richelieu, il dit :

— Beau masque ! prenez garde à vous, si vous ne voulez pas encore retourner à la Bastille !

Monsieur, reconnoissant la voix du régent et voulant le détromper, ôta son masque et se fit connoître : mais le duc, d'un ton de colère ajouta :

— Dites donc à votre ami ce que je viens de vous dire à son intention.

Puis, lui tournant le dos, il s'éloigna.

Monsieur ne tarda pas à retrouver Richelieu. Il lui raconta ce qu'il venoit d'arriver ; mais le sort en étoit jeté. Les cœurs enflammés des deux amants, suivant plutôt l'impétuosité de leurs desirs que la froide tranquillité de la raison, eurent recours à l'un des plus hasardeux expédients que l'on puisse imaginer.

Le duc, ayant à peine un peu de barbe au menton, s'habilla en

femme, et, conduit par la confidente de la princesse, traversa tous les appartements, ou étoient plusieurs de ses femmes, qui ne prirent pas garde à lui. Il arriva ainsi heureusement dans un cabinet où elle l'attendoit plus morte que vive. Celle qui l'avoit conduit resta dans la pièce précédente, afin d'être aux aguets si quelque'un avoit pour les surprendre.

Le duc ne perdit pas son temps à de futiles protestations d'amour. Il se hâta de cueillir une fleur si constamment refusée aux vives sollicitations du plus vicieux des pères. Charmes l'un de l'autre, ils se promirent de se revoir le plus souvent qu'ils le pourroient.

La seconde visite, qui ne tarda pas à s'effectuer de la même manière, y mit le sceau ; et cette stance, qui parut si courte aux amants, dura cependant si longtemps, que la duchesse d'Orléans, qui ne voyoit pas sa fille à l'heure accoutumée, et qui étoit instruite des desirs de son mari, soupçonna qu'elle avoit été enfermée avec lui. Elle s'en plaignit au régent, le suppliant d'épargner cette jeune princesse. Le duc lui jura que ses soupçons étoient faux, et souffrit à lui prouver par témoins qu'il avoit été tout ce temps-là fort occupé de sa fille, et tout occupé à des choses très-importantes avec ses ministres.

Cependant l'amoureux père ne laissa pas tomber ce soupçon ; il fit si bien, qu'il découvrit, par la confidence de sa fille, tout ce qui s'étoit passé entre elle et le duc de Richelieu. Cette demoiselle, qui étoit assez jolie, n'avoit pu échapper aux sollicitations du régent, qui avoit obtenu ses faveurs. Elle céda d'autant plus facilement aux promesses et aux menaces de son ancien amant, qu'elle étoit de son naturel fort intéressée.

Le régent, bien instruit et furieux, fit dans une scène terrible à sa fille, lui reprochant de se refuser à ses transports pour se livrer tout entier à l'infidélité d'un trop jeune libertin et d'un enfant qui ne seroit pas longtemps sans l'abandonner. La malheureuse princesse, tremblante de craintes de son père et d'amour pour Richelieu, faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour l'apaiser et lui persuader qu'il ne s'étoit rien passé que d'honnête entre elle et le duc. Elle employa les plus tendres caresses pour le désarmer. Ce père tout-puissant menaçoit de faire périr en secret son rival ; et cependant les caresses de sa fille bien-aimée eurent cette fois l'art d'établir un doute dans son esprit enflammé de jalousie. Il sortit de chez elle sans être assuré qu'elle eût succombé, mais bien certain de l'amour violent qu'elle avoit conçu pour le duc de Richelieu.

Pendant quelque temps, les visites furent donc interrompues. La princesse ayant un jour observé que, dans un mur qui communicoit à une de ses garde-robes, il y avoit, près de la terre, une très-petite ouverture par laquelle il seroit peut-être possible que le duc pût passer, elle l'en fit aussitôt avertir. L'amoureux paladin ne se le fit pas dire deux fois ; et, comme il avoit la taille très-fine de la souris, ayant quitté ses habits, il parvint au but de ses desirs et jouit encore du bonheur ineffable de se trouver avec sa charmante princesse, avec laquelle il passa la nuit.

Cette manière de la visiter ayant été répétée plusieurs fois, le régent, qui en fut encore averti, fit murer la brèche avec de grosses pierres, quoiqu'il lui parût impossible qu'un homme pût passer par une si petite ouverture. Les pauvres amants furent donc bien peinauds, surtout la princesse, qui, par le moyen de cette brèche, avoit goûté des plaisirs dont, avant ce temps, elle ne s'étoit jamais doutée, le ciel ayant accordé à peu de femmes de pouvoir profiter du talent peu commun que possédoit le duc de Richelieu.

La pauvre Valois languissoit d'amour, pendant que son amant ne manquoit pas d'occasions pour se consoler de ne plus la voir ; tandis que, chaque jour, elle avoit à supporter les reproches, les fureurs même de son père, qui ne pouvoit lui pardonner de se refuser à son bonheur, par l'unique raison qu'elle le sacrifioit à l'amour qu'elle éprouvoit pour le duc. Un jour, dominé par sa passion atroce plutôt que d'un véritable amour, et ne pouvant plus résister aux desirs qui le dévorèrent, Philippe en vint au point de lui promettre que, si elle vouloit satisfaire ses transports, il lui donnoit sa parole qu'il lui procureroit tous les moyens de voir Richelieu à son aise, tant qu'elle le voudroit et sans qu'on le sût.

— Faites vos réflexions, lui dit-il, et, demain, vous serez à moi, ou votre amant est mort !

Des qu'il fut sorti, la princesse ne tarda pas à consulter son amant sur le parti qu'elle avoit à prendre. Le duc, peu délicat et fort amoureux, voyant qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de joindre tranquillement de sa maîtresse, l'exhorta d'accepter le marché, mais de ne rien accorder sans le mémoire du prisonnier et que donnant donnant. Cela fut exécuté, et le régent fut fidèle à sa parole.

Il y avoit, dans la cour des cuisines, une chambre dont le mur étoit mitoyen à celui d'une garde-robe de la princesse sa fille. Il en fit déloger le cuisinier, et fit abattre de ce mur ce qu'il en falloit pour construire une porte. Dans cette ouverture, on plaça une armoire dont les battants pouvoient s'ouvrir également du côté de la princesse et dans la petite chambre. Le duc fut possesseur de la chambre, et la princesse eut la possession de l'armoire, avec la faculté d'ouvrir au duc aux heures qu'elle lui indiqueroit. Par cette invention, le régent avoit voulu non-seulement donner à sa fille tous les moyens qu'il lui avoit promis, mais il espérait cacher aux yeux du public l'intrigue qui le déshonorait.

Les clefs étant remises au pouvoir de la princesse, sa reconnaissance n'eut point de bornes ; elle satisfisoit tous les desirs de son coupable père. Le régent, au comble de ses vœux, eut la générosité de ne pas faire attendre son rival, qu'il savoit languir dans la chambre du cuisinier. Il lui avoit permis de joindre tant qu'il voudroit du bonheur de passer la plus grande partie de la nuit avec sa maîtresse, et de souper quelquefois tête à tête avec elle, n'étant servis que par la demoiselle qui avoit été leur première confidente, et dont la trahison les avoit conduits au bonheur.

Presque toutes les fois que le duc venoit, il la quittoit quelques moments avant le jour. Le régent, instruit de son départ, entroit par la même porte dont il avoit la clef, et le remplaçoit.

Un soir, ils arrivèrent tous deux à la fois.

Cependant l'amour de nature du régent pour mademoiselle de Valois avoit beaucoup tempéré celui qu'il avoit eu pour madame de Berry, qu'il continuoit de voir ; mais il lui fournoit de grosses sommes pour lui donner des soupers assésonnés de toutes les débauches imaginables. Ce nouvel amour acheva aussi de déterminer sa seconde fille à prendre le voile. Elle entra cette année dans le couvent de Obelles, dont elle devint abbesse, à la place de madame de Villars, qui se retira dans une autre maison, avec une pension de douze mille livres. Nous laisserons madame l'abbesse voir de jouissances en jouissances et contenter ses penchants

un point d'honneur de médecin, qui sacrifierait plutôt le malade que de laisser la gloire de la guérison à un empirique, fit prendre un purgatif à la malade, et que, aussitôt, elle tourna à la mort, tomba en arôme, et mourut la nuit du 20 au 21 juillet. Garus eut au meurtre contre Chirac, qui ne s'en eut pas davantage, regarda l'empirique avec mépris et sortit de la Muette, où il n'y avait plus rien à faire.

Ainsi finit, à vingt-quatre ans, une princesse également célèbre par l'esprit, la beauté, les grâces, la folie et les vices. Sa mère et son aïeul apprirent cette mort avec plus de bienséance que de douleur. Son père fut dans la plus grande désolation; mais, sans y faire peut-être réflexion, il se sentit bientôt soulagé de ne plus éprouver les caprices, les fureurs d'une folle, et la persécution d'un mariage extravagant...

Le duc de Saint-Simon prétend qu'à l'ouverture du corps de la duchesse de Berry, on trouva qu'elle était déjà redevenue grosse. En tout cas, elle n'avait pas perdu le temps depuis sa couche. Saint-Simon devait pourtant être instruit, puisque sa femme avait assisté à l'ouverture comme dame d'honneur de la princesse.

On porta le cœur au Val-de-Grâce et le corps à Saint-Denis. Il n'y eut point d'eau bénite, de cérémonie, et le convoi fut simple, et, au service, on s'abstint prudemment d'oraison funèbre...

Une bagatelle peut encore fournir un trait de caractère de la princesse. Dans le commencement de sa maladie, elle vint au blanc pour six mois elle et sa maison; et, pour accomplir son vœu, elle ordonna carrosse, harnais et livrées en argent, voulant du moins ennoblir par la faste cette dévotion monacale.

(Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV, par Duclos.)

NOTE G

La Compagnie des Indes avait créé, par la permission du roi, environ le nombre de deux cents millions d'actions, dont chacune devait coûter deux mille livres en argent ou en billets de banque, réputés argent comptant, payables de trois mois en trois mois, et dont cinq cents étaient payés sur-le-champ, et pour lesquels on vous donniait une quittance de cinq cents livres; car on ne devait expédier la paucarte de l'action qu'après le paiement total des deux mille livres, et la quittance était expédiée avec une condition expresse que, si, dans les échéances des quartiers, on ne continuait à payer exactement, ce qu'on avait payé était perdu et acquis à la Compagnie. Tous ceux qui ont été remboursés des routes de la ville ou de leurs créanciers et qui n'avaient que des billets sans revenus, ont été contraints de prendre des actions, et d'autant que le prix de deux mille livres pour chaque action paraissait petit en comparaison des grands profits qu'on en espérait, et du revenu qu'on appelait dividende. On allait à la place qui était à la rue aux Ours pour les acheter plus cher, ne pouvant, d'ailleurs, en faire autre chose, et ne pouvant plus placer sur personne avec profit. Cela fit que les actions commencèrent à se vendre dix, vingt, cinquante, cent, et ensuite deux ou trois cents, et, à la fin de décembre, elles montèrent jusqu'à mille de plus qu'au préalable; et notez que ce mille prenait sa dénomination du premier paiement, qu'on appelait *prime*, c'est-à-dire cinq fois plus que le premier paiement; de manière qu'avant qu'on en eût un second, l'action se vendait deux mille cinq cents livres, lesquelles, avec les premières cinq cents livres qu'on avait déjà déboursées, faisaient la somme de trois mille livres. Un homme donc qui aurait eu dix actions qui lui coûtaient cinq mille livres au mois de décembre, en aurait trouvé trente mille, et celui qui en avait cent, au lieu de cinquante mille, avait cent mille écus.

Il est vrai que ces sommes étaient en billets, mais ils étaient estimés alors argent comptant; et notez que les premières et anciennes actions, qu'on appelait d'*Occident*, qui n'avaient pas coûté deux cents francs, se vendaient plus du double, c'est-à-dire deux et trois mille écus, ce qui était un profit immense, même à ne faire rien autre chose que de laisser couler le temps.

Mais il y avait une autre manière de profiter encore davantage: c'était d'acheter ces actions quand elles se vendaient à bon marché (car le prix changeait toujours, de la manière que la Banque ou les grands commerçants le voulaient), et en les revendait plus cher. Par exemple, j'achetais aujourd'hui dix actions à cent au delà de la prime (c'est-à-dire cinq cents livres); demain, je les revendais cent vingt livres (c'est-à-dire sept cents livres). De manière que, sur dix actions, je gagnais en un instant mille livres; et, comme, dans la journée, ceux qui entendaient ce négoce achetaient et vendaient plusieurs centaines d'actions, ils se trouvaient avoir gagné en un mois plusieurs centaines de millions d'écus; ce qui a fait que l'on a vu en si peu de temps ces grandes fortunes qui ne comptaient que par trente, quarante, soixante, quatre-vingts millions; et, comme ces millions ne coûtaient guère, on en achetait des terres, maisons, pierreries et autres meubles précieux à tout prix, ou bien les plus sages tiraient de l'argent de la Banque et le cachaient sous terre pour le sortir au besoin; mais, comme la bonne fortune dilate le sang et donne de la joie, il y en a très-peu qui n'aient mis au dehors leur bonheur et qui ne se soient fait connaître ou par l'achat des fonds, ou par les libéralités qu'ils ont faites. Le régent donnait à ses maîtresses des tabliers remplis de billets de banque.

Mais les étrangers, les plus sages de tous entendant ce négoce, après avoir bien gagné dans ce change et accroissement de prix des actions, allèrent à la Banque avec leurs billets, en enlevèrent l'argent et retournèrent à leur pays chargés d'espèces, laissant les Français, et les Parisiens en particulier, avec leurs papiers inutiles; ce qui fut un grand malheur pour l'Etat, aussi bien que pour la Banque, qui pensa de nouveau être *débanquée*; ce qui enfin causa sa ruine, car, Law s'en étant aperçu, il ne fut plus temps d'y remédier, ce qui l'obligea de prendre les partis violents qu'il prit en volant tout le monde.

En attendant, Law, profitant de la folie des Parisiens, c'était les merveilles du Mississippi, pays connu sous le nom de la Floride; il la faisait passer pour une nouvelle terre promise, et, l'ayant retirée, comme on l'a dit, des mains de Croisat, à qui le roi l'avait accordée, il en faisait le lieu principal et le siège d'une nouvelle domination, d'où ceux qui s'appliquaient à acheter des terres et à les peupler et cultiver, pourraient tirer des richesses en y possédant de petites provinces. Il mit donc en rentes les terres de ce pays, qu'il disait être trois ou quatre fois plus grand que la France, sous un climat heureux, arrosé d'un grand nombre de grandes et petites rivières, dont la plus renommée et la

plus magnifique est celle de Mississippi, dont on a donné le nom au pays.

Cette rivière, qui vient du nord de la Nouvelle France, et qui, après avoir couru cinq ou six cents lieues, se jette dans le golfe du Mexique, était estimée très-propre à faire un grand commerce et à faire communiquer les terres du nord avec celles du sud, de ces pays que les Français occupaient de ce côté avec les Antilles, Saint-Dominique et autres qui, avec le temps, pourraient faciliter le commerce avec La Havane, avec le Mexique, et les autres terres d'Espagne; et ce, d'autant plus facilement, que le roi d'Espagne était un prince de la maison de Bourbon, qui, un jour, pourrait être de nos amis, quoique le régent lui fit la guerre cette année. Ce projet, aux yeux des clairvoyants, n'était pas sans apparence de raison. Pour venir encore plus facilement à bout de ce dessein, Law et sa compagnie, profitant de l'occasion de la guerre, avaient enlevé aux Espagnols Pensacola, qui est le seul port de la côte de Mississippi; car l'entrée de cette rivière, étant à demi bouchée par les sables, ne permet pas à un gros vaisseau d'y entrer. Ce port de Pensacola devait être comme l'entrepôt desottes et marchandises de la Compagnie française, qui, ayant toujours dans ce lieu un nombre de vaisseaux de guerre, aurait été redoutable aux voisins et aux étrangers. On publiait que ces terres abondaient naturellement en vers à soie, qu'on cultiverait, et que, par ce moyen, on se passerait des soies étrangères; qu'il y avait diverses mines de métaux, particulièrement d'étain et de cuivre, et même d'or et d'argent; et, quoique cela ne fût pas tout à fait véritable, il est pourtant vrai que les peuples du Nouveau-Mexique et autres contigus qui venaient trafiquer chez les Illinois, peuples de la Nouvelle-France, y en apportaient une bonne quantité; ils en auraient porté davantage, si on leur avait donné des marchandises curieuses et de leur goût. Le tabac, le café, le lin et le chanvre pouvaient venir abondamment dans ces terres nouvellement défrichées; les bois immenses devaient fournir la fabrique des vaisseaux dans le pays, et même pour la France; enfin, les propriétés, servies par les sauvages du pays, devaient faire de grands profits. Le Français, avide de gain, n'épargne ni peines ni périls pour réussir; mais il veut trouver sur-le-champ la récompense de sa peine pour en jouir, et s'inquiète rarement de l'avenir et de la postérité. Ces richesses apparentes chatouillant l'avidité de la nation, Law proposa la vente de ces terres, et, pour la rendre plus facile, voici la proposition qu'il faisait. Il vendait une lieue carrée moyennant la somme de trois mille livres, et il s'engageait à fournir la quantité d'esclaves noirs suffisante à la culture; mais c'était au possesseur d'envoyer d'autres habitants pour établir et gouverner la colonie. Quant à la Compagnie, elle fournissait seulement le transport, et se chargeait de la dépense des gens qu'on envoyait, aussi bien que des nègres qu'elle devait fournir.

On mit donc en vente tous ces pays lointains, et nos bons Parisiens, ayant gagné beaucoup de billets ou ne sachant plus que faire du papier qu'ils avaient reçu en remboursement de leurs débiteurs, achetaient par lieues carrées de ces terres inconnues, suivant les meilleures situations qui leur étaient suggérées, se croyant déjà devenus grands princes ou grands seigneurs. C'était une chose curieuse de voir comme on courait se faire inscrire pour ces achats; deux ou trois lieues carrées de terre paraissaient une riche et belle seigneurie; il y eut des acquéreurs qui en achetèrent depuis dix lieues carrées jusqu'à cent, d'où résultait une grande province, et pour une somme peu importante pour ceux qui avaient gagné tant de millions, et qui se croient devenus, pendant un instant, des souverains héréditaires dans l'autre monde, quand ils tombaient dans l'indigence en celui-ci.

Il est connu, maintenant, que les premiers projets de Law pouvaient avoir une fin heureuse et utile, s'il s'était contenté de créer douze cents millions de billets, de ne pas faire un plus grand nombre d'actions, et de ne les pas faire monter si haut. Si cet étranger avait eu de bonnes intentions, il eût donné à son système ses bornes naturelles. Il avait assez d'esprit pour voir que cette abondance immense de papier qu'il jetait dans ce royaume, et que l'on faisait monter à huit ou neuf milliards, ne pouvait manquer d'abîmer enfin l'Etat, qu'il dépouillait d'ailleurs peu à peu, quelque riche qu'il fût. De l'or et argent qu'il avait, parce que *l'étranger ne se payait pas en papier de ce que la France lui devoit ou lui achetait, tandis qu'il nous payoit ou achetait en France avec notre monnaie de papier, que nous ne pouvions refuser par nos lois.*

Ce fait a toujours persuadé que le but de cet Ecossais était de venir déposséder la France, et non de l'enrichir. Ce fait a fait croire que ses promesses relatives aux possessions du Mississippi, qu'il proposait à la manière des charlatans, ne tendaient qu'à éblouir le public, pour le faire tomber plus facilement dans les pièges qu'il nous tendait.

(Pièces inédites sur les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.)

NOTE H

Samedi 26 de ce mois (juillet 1721), est arrivé de Rome le chapeau de cardinal pour M. l'abbé Dubois, archevêque de Cambrai. Le roi lui donna la calotte à la messe, dimanche. On dit que M. le maréchal de Villeroi l'avait demandé pour son fils, archevêque de Lyon. Il y avait bien de la différence entre ces deux sujets: car tout le monde est indigné. Cela fait bien du tort à la religion, de voir placer un homme connu pour être sans foi et sans religion dans une des premières places de l'Eglise. Il doit être content d'être prince de l'Empire par son archevêché, et prince de l'Eglise. On a déjà dit que le pape était le meilleur cuisinier qu'il y eût; qu'il avait fait, d'un *moqueron*, un *rouget*. Et, avant d'avoir entendu cela, j'ai dit, de mon côté, que le pape était bon teinturier d'avoir su mettre un *moqueron* en *écarlate*.

On dit que ce chapeau de cardinal, qui a été demandé par les princes étrangers, c'est-à-dire par l'Empereur et le roi d'Espagne, coûte au régent quatre millions!

CHANSON SUR L'ABBÉ DUBOIS

Revenant d'Angleterre,
L'ambassadeur Dubois,
En mettant pied à terre,
Aperçut les trois rois :

Personne n'a poussé l'extraordinaire dans son genre comme ce capitaine-là.

Le soldat qui l'a trahi et vendu s'appelle Du Châtelet et est fort bon gentilhomme ; mais c'est un scelerat pire que Cartouche. Il était du meurtre de derrière les Chartreux et se lavait les mains dans le sang de l'assassiné, par plaisir. Apparemment qu'on l'enfermera après lui avoir donné sa grâce, qu'il a signée du regent. Il y a quarante-sept prisonniers, tant hommes que femmes, et on prend encore tous les jours de cette éponge.

Le premier président envoya des lettres circulaires à tous ces Messieurs pour se trouver, le lendemain de la messe rouge, au Palais, pour que la Tournelle travaillât au procès. C'est M. de Bouex qui en est le rapporteur.

M. Laurenchet, substitut, a travaillé pour les conclusions, qui sont contre lui à être rompu vilain.

Jeudi 27. — Le fameux Cartouche a été mis à la question, qu'il a eue avec les brodequins, parce qu'il avait une descente. Il n'a rien avoué. L'après-midi, on devait le rouer avec quatre autres et deux pendus tout à la fois. La Grève n'a jamais été si pleine de monde que ce jour-là ! La plupart des chambres étaient louées. Il s'est avisé, à deux heures, de déclarer quelqu'un qu'on a envoyé quérir. Cela a fait passer le temps. Comme la nuit vient de bonne heure, on a été quatre heures et il n'est resté que la sieste. Il est arrivé à la Grève après cinq heures. Cela l'a piqué de ne voir qu'une rue ; il a demandé à parler à M. Arnault de Bouex, son rapporteur, qui était assisté de M. Rougan, conseiller, et qui était dans l'hôtel de ville. On l'y a mené. Comme il fallait de l'extraordinaire dans sa fin, il a déclaré, les uns après les autres, un nombre infini de personnes, et il y est resté jusqu'à vendredi, deux heures après midi, qu'il a été roué vif. Toute la nuit, on ne faisait qu'amener du monde dans des fiacres, et la Grève était toujours pleine de gens qui attendaient. Le courage de cet homme-là est extraordinaire d'avoir tant souffert sans rien avouer. On dit que, comme il était chef d'un grand nombre de voleurs, ils s'étaient promis de se sauver en cas que quelqu'un d'eux fût pris. Cartouche se vit escorté de deux cents archers, arriva à l'échafaud sans voir aucun mouvement.

Pendant le temps qu'il a été à l'hôtel de ville, son sang-froid a surpris, jusqu'à envoyer chercher une fort jolie fille qui était sa maîtresse ; et, quand elle fut venue, dire à son rapporteur qu'il n'avait rien à dire contre elle, que c'était pour la voir, l'embrasser et lui dire adieu. Il soupa le jeudi au soir et le déjeuner le vendredi matin. Son rapporteur lui demanda s'il voulait du café au lait que l'on prenait ; il dit que ce n'était pas sa boisson et qu'il aimerait mieux un verre de vin avec un petit pain. On le lui apporta et il but à la santé de ses deux juges.

Ainsi a fini Cartouche. Son esprit et sa fermeté l'ont fait plaindre.

NOTE J

Dimanche 8 de ce mois (août 1723), M. le cardinal Dubois, premier ministre, se trouva très-mal à Meudon. Les matières passèrent par le... ; cela lui donna des excoécutions douloureuses. Il fut résolu qu'il fallait lui faire l'opération sans perdre de temps. Il voulut retourner à Versailles, disant que l'air de Meudon ne lui valait rien. La question fut pour le transport ; on accommoda, dans un grand carrosse nommé *corbillard*, des matelas qui étaient suspendus par des cordes qui passaient par l'imperiale, car il ne pouvait pas soutenir le mouvement d'aucune voiture. Quand la machine fut accommodée, et bien, comme l'on juge, on ne put jamais le transporter de son lit ; il fallut rester là. Il avait toujours la fièvre. La nuit du dimanche fut un peu meilleure. Hier, lundi, on l'apporta à Versailles, sur le midi, dans une litière du roi, alla très doucement ; et quatre gens de livrée se relayaient pour tenir la litière par les côtés et pour empêcher le mouvement. Je crois qu'un homme de l'esprit et de la vivacité dont est celui-là, et dans la place où il est, enrage bien d'une pareille situation. Suivaient trois carrosses à six chevaux : dans l'un, les annonçiers ; dans l'autre, les médecins, et ensuite les chirurgiens. Belle escorte ! Cela arriva ainsi à Versailles. Quand il fut dans son lit, on alla chercher un père récollet, qui vint le confesser. Le cardinal de Bissy alla à la chapelle prendre le saint ciboire et lui apporta le bon Dieu. On apporta les saintes huiles de la paroisse, et le bonhomme fut obligé d'essuyer toutes ces bordées. Après quoi, M. de la Peyronie, premier chirurgien du roi, fit l'opération à quatre heures, laquelle ne dura que trois minutes. L'opération fut de faire un trou pour donner un écoulement aux matières... C'est être, à mon sens, dans une cruelle extrémité ; car, le travail continué que cet homme-là fait, qui veut faire tout, lui met une inflammation dans le corps, et doit être très-contraindre à son mal.

Je ne sais comment il est aujourd'hui ; car, hier au soir, une heure après son opération, il y eut tonnerre et éclairs ; ce qui ne convient pas aux maladies. On dit qu'à Meudon, dimanche, c'était un mouvement étonnant dans toute la cour ; les uns étaient pâles, les autres étaient plus tranquilles. Il est certain que cette mort ferait du changement dans ce pays-là !...

Aujourd'hui 10, jour de la Saint-Laurent, est mort, à quatre heures après midi, à Versailles, M. le cardinal Dubois. Il est mort archevêque de Cambrai, et il n'y a jamais été ; cela est assez surprenant. Cela fait une vacance de cinq cent mille livres en postes et en bénéfices à donner. Ce premier ministre sera bientôt oublié ; car il n'a laissé ni fondation, ni famille élevée. Il n'a jamais fait grand mal. Il doit être regretté de M. le duc d'Orléans. C'était un homme d'esprit et qui avait entièrement sa confiance. Il était peu aimé, haut, vilain et emporté. On lui a pronostiqué malheur en disant que ce serait... qui l'emporterait et qui le ferait mourir. Cette maladie était, en apparence, la suite et l'effet d'une... invétérée.

Le bruit le plus commun est que le cardinal Dubois n'a point reçu le viatique ; qu'il a dit qu'il ne pouvait le recevoir que de la main d'un cardinal. Il n'y en avait point là. Ce fait s'éclaircira mieux.

Il a été approuvé mercredi, à dix heures du soir, à Saint-Honore, où il avait un neveu clerc, homme sage et dévot, qui n'estimait point son oncle. Il est resté dans l'église Saint-Honore, pour y être exposé huit jours. Le matin, tandis qu'on disait les messes, le petit peuple disait des

sottises infinies de ce pauvre cardinal. On dit que c'est la Furon, fameuse maugrille, qui doit faire son oraison funèbre, comme ayant été, dans son temps, fameux maugrereau.

(Journal de Barbier.)

Le clerge, qui ne s'était point assemblé depuis 1715, fut au mois de mai de cette année 1723, et, d'une voix unanime, élit pour président le cardinal Dubois, afin qu'il ne lui manquât aucun des honneurs qu'il pût prétendre, et qu'il n'y eût pas un corps dans l'Etat qui ne se fût pas prêté. Le cardinal en fut extrêmement flêté, et, pour être plus à portée de jouer quelquefois de sa présidence, transporta la cour de Versailles à Meudon, sous prétexte de procurer au roi les plaisirs d'un nouveau séjour.

La proximité de Meudon, en abrégant la moitié du chemin de la cour à Paris, épargnait au cardinal une partie des douleurs que lui causait le mouvement du carrosse. Attaqué depuis longtemps d'un ulcère dans la vessie, fruit de ses anciennes débauches, il voyait en secret les médecins et les chirurgiens les plus habiles, non qu'il rougît du principe de sa maladie, mais par la honte qu'ont tous les ministres de s'avouer malades.

Le roi faisant la revue de sa maison, le cardinal voulut y joindre des honneurs de premier ministre, qui sont peu près les mêmes qu'on rend à la personne du roi. Il monta à cheval un quart d'heure avant que ce prince arrivât, et passa devant les troupes, qui le saluèrent l'épée à la main.

Le cardinal paya très-cher cette petite satisfaction. Le mouvement du cheval fit crever un abcès, qui fit juger aux médecins que la gangrène serait bientôt dans la vessie. Ils lui déclarèrent qu'à moins d'une opération prompte, il n'avait pas quatre jours à vivre. Il entra dans une fureur horrible contre eux. Le duc d'Orléans, averti de l'état du malade, eut beaucoup de peine à le calmer un peu, et à lui persuader de se laisser transporter à Versailles, où ce fut une nouvelle scène. Quand la Faculté lui proposa de recevoir les sacrements avant l'opération, sa fureur n'est plus de bornes, et il apostrophait en français tous ceux qui l'approchaient. Enfin, succombant de lassitude après tant de fureurs, il envoya chercher un reculet avec qui il fut enfermé un demi-quart d'heure. On parla ensuite de lui apporter le viatique. « Le viatique ! s'écria-t-il, cela est bienôt dit. Il y a un grand cérémonial pour les cardinaux. Qu'on aille à Paris le savoir de Bissy. » Les chirurgiens, voyant le danger du moindre retardement, lui disaient qu'on pouvait, en attendant, faire l'opération. A chaque proposition, nouvelles fureurs. Le duc d'Orléans le détermina à force de prières, et l'opération fut faite par la Peyronie ; mais la nature de la plaie et du pus fit voir que le malade n'était pas loin. Tant qu'il eut de la connaissance, il ne cessa d'invectiver, avec des grimaces de dents, contre la Faculté. Les convulsions de la mort se joignirent à celles du désespoir, et, lorsqu'il fut hors d'état de voir, d'entendre et de blasphémer, on lui administra l'extrême-onction, qui lui tint lieu de viatique. Il mourut le lendemain de l'opération.

Ainsi finit ce phénomène de fortune, comblé d'honneurs et de richesses... L'assemblée du clerge, dont le cardinal était président, lui fit un service solennel. Il y en eut un dans la cathédrale, où les conrs supérieures assistèrent, honneurs qu'on rend aux premiers ministres ; mais on n'osa, en aucun endroit, hasarder une oraison funèbre...

Le cardinal Dubois avait certainement de l'esprit ; mais il était fort inférieur à sa place. Plus propre à l'intrigue qu'à l'administration, il suivait un objet avec activité, sans en embrasser tous les rapports. L'affaire qui l'intéressait dans le moment le rendait incapable d'attention pour toute autre. Il n'avait ni cette étendue, ni cette flexibilité d'esprit nécessaires à un ministre chargé d'opérations différentes, et qui doit souvent concourir ensemble. Voulaient que rien ne lui échappât, et ne pouvait suffire à tout, on l'a vu quelquefois jeter un feu un morceau de lettres toutes cachetées, pour se remettre, disait-il, au courant. Ce qui nuisait le plus à son administration était la défiance qu'il inspirait, l'opinion qu'on avait de son âme. Il méprisait si ingénuement la vertu, qu'il dédaignait l'hypocrisie, quoiqu'il fût plein de fausseté. Il avait plus de vices que de défauts ; assez exempt de petitesse, il ne l'était pas de folie. Il n'a jamais rougi de sa naissance, et ne choisit pas l'habit ecclésiastique comme un voile qui couvre toute origine, mais comme le premier moyen d'élevation pour un ambitieux sans naissance. S'il se faisait rendre tous les honneurs d'étiquette, une vanité puérile n'y avait aucune part ; c'était persuasion que les honneurs dus aux places et aux dignités appartiennent également, sans distinction de naissance, à tous ceux qui s'en emparent, et que c'est autant un devoir qu'un droit de les exiger.

En se faisant rendre ce qui lui était dû, il n'en gardait pas plus de dignité. On n'éprouvait, de sa part, aucune hauteur, mais beaucoup de dureté grossière. La moindre contradiction le mettait en fureur, et, dans sa fougue, on l'a vu courir sur les fauteuils et les tables autour de son appartement.

Le jour de Pâques qui suivit sa promotion au cardinalat, s'étant éveillé un peu plus tard qu'on ordinaire, il s'emporta en jurements contre tous ses valets, sur ce qu'ils l'avaient laissé dormir si tard, un jour où ils devaient savoir qu'il voulait dire la messe. On se pressa de l'hâbler, lui jurant toujours. Il se souvint d'une siffière, fit appeler un secrétaire, et lui donna d'aller dire la messe, même de l'entendre.

Il mangeait habituellement une aile le pen. et tous les soirs. Un jour, à l'heure qu'on allait le servir, un chien eut parta le poulet. Les gens n'y surent autre chose que d'en remettre promptement un autre à la broche. Le cardinal demanda à l'instant son poulet ; le maître d'hôtel, prévoyant la fureur où il le mettrait en lui disant le fait, ou lui proposant d'attendre plus tard que l'heure ordinaire, prend son parti, et lui dit froidement : « Monseigneur, vous n'avez pas soupé. — J'ai soupé ? répondit le cardinal. — Sans doute, monseigneur. Il est vrai que vous avez peu mangé ; vous paraissiez fort occupé d'affaires ; mais, si vous voulez, on vous servira un second poulet ; cela ne tardera pas. » Le médecin Chirac, qui le voyait tous les jours, arriva dans ce moment. Les valets le previennent et le prient de les seconder. « Par bien ! dit-il, voici quelque chose d'étrange ! Mes gens veulent me persuader que j'ai soupé. Je n'en ai pas le moindre souvenir ; et, qui plus est, je me sens beaucoup d'appétit. — Tant mieux ! répond Chirac. Le travail vous a épuisé ; les premiers mercuriaux n'auront que réveillé votre appétit, et vous pourriez sans danger manger encore, mais peu... Faites servir monseigneur, dit-il aux gens ; je le verrai achever son souper. » Le poulet fut apporté. Le cardinal regarda comme une marque évidente de santé de souper deux fois, si l'ordonnance de Chirac, l'apôtre de l'abstinence, et fut, en mangeant, de la meilleure humeur du monde.

Il n'y avait pas de personne... La marquise de Montauban Bautre... en... elle n'eut d'au... de bon...

Il n'y avait pas de personne de... en éprouver des incarta... était allée nuit... dit : « Monsieur... Mais ! mais !... La... que ce n'est pas... La... que c'est rien à lui demander... La marquise, effrayée, le crut dans... tant qu'il fallut le fermer.

Il avait, parmi... un benedictin défrôqué, nommé Venier,... le cardinal, en le faisant travailler avec lui... Le... que qu'avec trente coumils il n'est pas... sans lui répondre, le laisse s'exhaler. Le flegme... augmentent la fureur du cardinal, qui, le pre... et lui crie : « Mais, réponds-moi donc, bours... pas vrai ? — Monsieur, dit Venier sans s'émouvoir... de plus, chargé de porter pour vous ; vous aurez... et tout ira bien. » Le cardinal se calma et finit par...

Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV, par...

Suivant... le détail exact des richesses du cardinal...

Cardinal (arch. vè.)	120,000 livres.
Nantes-s.-Coudy (abbaye)	10,000 —
Saint-Just (id.)	10,000 —
Airvaux (J.)	12,000 —
Bourgu (L.)	12,000 —
Berg-Saint-Vincent (J.)	60,000 —
Saint-Bertin (id.)	80,000 —
Cercamp (id.)	20,000 —
<hr/>	
	324,000 livres.
Premier ministre	150,000 —
Poste	100,000 —
Pensées d'Angleterre (40,000 liv. sterl.)	360,000 —
<hr/>	
Total	1,534,000 livres.

NOTE K

La paresse du regent et sa dissipation lui firent bientôt abandonner les affaires aux secrétaires d'Etat, et il continua de se plonger dans sa chère crapule. Sa santé s'en altéra visiblement, et il était, la plus grande

partie de la matinée, dans un engourdissement qui le rendait incapable de toute application. On voyait que, d'un moment à l'autre, il serait emporté par une apoplexie ; ses vrais serviteurs tâchaient de l'engager à une vie de régime, ou, du moins, à renoncer à des excès qui pourraient le tuer en un instant. Il répondait qu'une vaine crainte ne devait pas le priver de ses plaisirs ; cependant, blasé sur tout, il s'y livrait plus par habitude que par goût. Il ajoutait que, loin de craindre une mort subite, c'était celle qu'il choisirait.

Il y avait déjà quelque temps que Charie, voyant à ce prince un teint enflammé et les yeux chargés de sang, voulait le faire saigner. Le jeudi matin, 2 décembre, il l'en pressa si vivement, que le prince, pour se débarrasser de la persécution de son médecin, dit qu'il avait des affaires urgentes qui ne pouvaient se remettre, mais que, le lundi suivant, il s'abandonnerait totalement à la Faculté, et, jusque-là, vivrait du plus grand régime. Il se souvint si peu de sa promesse, que, ce jour-là même, il dîna contre son ordinaire, qui était de souper, et mangea beaucoup, suivant sa coutume.

L'après-dînée, enfermé seul avec la duchesse de Phalaris ; une de ses complaisantes, il s'amusait en attendant l'heure du travail avec le roi. Assis à côté l'un de l'autre devant le feu, le duc d'Orléans se laisse tout à coup tomber sur le bras de la Phalaris, qui, le voyant sans connaissance, se leve tout effrayée, et appelle du secours, sans trouver qui que ce fût dans l'appartement. Les gens de ce prince, qui savaient qu'il montait toujours chez le roi par un escalier dérobé, et qu'à l'heure de ce travail, il ne venait personne, s'étaient tous écartés.

La Phalaris fut donc obligée de courir jusque dans les cours pour amener quelqu'un. La foule fut bientôt dans l'appartement ; mais il se passa encore une demi-heure avant qu'on trouvât un chirurgien. Il en arriva un enfin, et le prince fut saigné. Il était mort.

Ainsi périt, à quarante-neuf ans et quelques mois, un des hommes les plus aimables dans la société, plein d'esprit, de talents, de courage militaire, de bonté, d'humanité, et un des plus mauvais princes, c'est-à-dire des plus incapables de gouverner.

(Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV, par Ducloux.)

ÉPIGRAMME DE M. LE DUC D'ORLÉANS

L'assaut, ci-gît un esprit fort
 Dont le sort est digne d'envie ;
 Il sut bien jouir de la vie,
 Et jamais n'aperçut la mort.

On dit qu'il ne crut pas à la Divinité ;
 C'est lui faire une injure insigne !
 Plutus, Venus et le dieu de la vigne
 Lui firent bien de Trinité.

Sur l'air du Mirliton.

Dubois, gardé par Cerbère,
 Voyant venir le régent,
 Lui dit : « Que venez-vous faire ?
 Il n'est point ici d'argent,
 Ni de mirliton, mirliton, mirlitoine,
 Ni de mirliton, don, don ! »

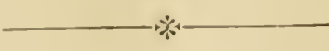


TABLE DES MATIÈRES

DE

LA RÉGENCE

Pages	Pages
I. — Le cercueil du roi. — Insultes de la populace. — Les trois pouvoirs. — Madame de Maintenon. — Les princes légitimés. — M. le duc d'Orléans. — Portraits du duc et de la duchesse du Maine. — Portrait du comte de Toulouse. — Portrait de Philippe II d'Orléans. — Madame la duchesse d'Orléans. — Enfants légitimés et bâtards du duc d'Orléans. — Retour aux événements de l'époque.	5
II. — Les salons de M. le duc d'Orléans pendant les trois derniers jours de la maladie de Louis XIV. — M. le prince de Conti. — Sa femme, mademoiselle de Condé. — Sa mère, mademoiselle de Blois. — Préparatifs de M. le duc d'Orléans pour la séance du parlement. — Lord Stairs, anecdote. — Séance du 2 septembre. — Premier discours de Louis XV. — Organisation du nouveau gouvernement. — Honneurs rendus à la mémoire de Louis XIV à l'étranger. — Réponse du duc d'Orléans à M. d'Argenson.	8
III. — Le régent et sa famille. — Madame la duchesse de Berry. — Mademoiselle de Chartres. — Mademoiselle de Valois. — Louis d'Orléans, duc de Chartres. — Les jeunes princesses.	10
IV. — La régence, ses ministres et ses conseillers. — M. de Villeroy, gouverneur de Sa Majesté. — M. de Villars. — M. d'Uxelles. — M. d'Harcourt. — M. de Tallard. — Le duc de Noailles. — M. de Torcy. — Rouillé de Coudray. — L'abbé Dubois.	11
V. — Retour du roi aux Tuileries. — État des finances. — Mesures prises pour faire face aux besoins du moment. — Refonte des espèces. — Édits sur les traitants. — Réductions. — Vente des réductions. — Law, son arrivée à Paris, sa vie. — Création de la banque d'escompte. — Dubois part pour l'Angleterre. — Jacques III. — Sa fuite. — Douglas. — Madame de l'Hôpital	14
VI. — Le Luxembourg. — Les gardes de madame la duchesse de Berry. — M. de Lauzun et son neveu. — La vie de Philippe II depuis qu'il est régent. — Madame d'Averne. — Madame de Sabran. — Madame de Phalaris. — Madame de Parabère. — Les roués. — Brancas. — Broglie. — Canillac. — Nocé. — Ravannes. — Brissac. — Les soupers du Palais-Royal. — Le concierge d'Uxelles. — Chirac. — Coup d'œil sur la littérature de l'époque. — Écrivains contemporains. — Fontenelle. — Les asperges à l'huile. — Le Sage. — Crébillon. — Destouches. — Voltaire. — Louis XV	17
VII. — Lord Stairs. — Dubois en Angleterre. — Traité de la triple alliance. — Le roi remis aux mains du duc d'Orléans. — M. de Richelieu. — Mademoiselle de Charolais. — Les bals de l'Opéra. — Le tzar Pierre le Grand à Paris. — Affaire des princes légitimés. — M. d'Argenson, chancelier.	19
VIII. — Amours de d'Argenson. — Refonte des monnaies. — Remontrances du parlement. — Lit de justice. — L'exil. — Dubois à Londres. — Intrigues diplomatiques. — Le diamant. — Conclusion du traité. — Alberoni et le duc de Vendôme. — Le macaroni. — La princesse des Ursins. — Le complot. — Arrestation de Porto-Carrero. — Renvoi de Cellamare. — Présence d'esprit de Richelieu. — Emprisonnement des conspirateurs. — Mort de Charles XII.	23
IX. — La France et l'Espagne. — Avantages de la France. — Richelieu à la Bastille. — Madame de Berry. — Ses retraites aux Filles-du-Calvaire. — Garus. — Chirac. — Douleur du régent. — La fille de madame la duchesse de Berry. — Mort de madame de Maintenon. — Mort du Père Le Tellier. — Continuation de nos succès en Espagne.	27
X. — Mademoiselle de Chartres. — Causes de sa retraite. — Law. — Apogée du système. — Le duc de Bourbon. — Richelieu sort de la Bastille. — Les gentilshommes bretons. — Concentration des pouvoirs entre les mains du duc d'Orléans. — Alberoni. — La reine d'Espagne. — Laura Piscatori. — Disgrâce d'Alberoni. — Lettres du roi. — Exil. — Paix générale. — Les Bretons. — M. de Montesquiou. — Pontcalec, Montlouis, Talhouet et du Couëdic. — Exécution. — Chute du système de Law. — Peste de Marseille.	29
XI. — Voyage de mademoiselle de Valois. — Douleur de la princesse. — Défense relative à la bulle <i>Unigenitus</i> . — Ce que c'était que cette bulle. — Dubois archevêque. — Mission de M. de Breteuil. — Sacre de Dubois.	32
XII. — État des finances après la chute du système. — Chambre de justice. — Vente des biens de Law. — Disgrâce et mort de d'Argenson. — Conti nommé pape. — Dubois nommé cardinal. — Maladie du roi. — Helvétius. — Joie du peuple. — Premières tentatives d'inoculation. — Promesse de mariage entre le roi et l'infante d'Espagne, et entre mademoiselle de Montpensier et le prince des Asturies. — M. de Saint-Simon ambassadeur en Espagne. — Cartouche. — Sa mort.	34
XIII. — Échange des princesses. — Les confesseurs. — Entrée du cardinal de Rohan et de Dubois au conseil. — Retraite de d'Agnesseau. — Le roi quitte Paris pour Versailles. — Dubois premier ministre. — Dubois et le maréchal de Villeroy. — Arrestation du maréchal. — Fuite et retour de l'évêque de Fréjus. — Dubois académicien. — Mort de Marlborough. — Sacre du roi. — Mort de la princesse palatine. — Son épitaphe. — Tremblement de terre du Portugal	36
XIV. — Majorité du roi. — Madame de Prie. — Madame de Pléneuf. — M. de Prie ambassadeur à Turin. — Retour. — Disgrâce de Le Blanc et de M. de Belle-Isle. — Maladie de Dubois. — Sa mort. — Mort du régent. — Conclusion	39
NOTES	41



ALEXANDRE DUMAS

ILLUSTRÉ



Louis XV et sa Cour

ILLUSTRATIONS

DE

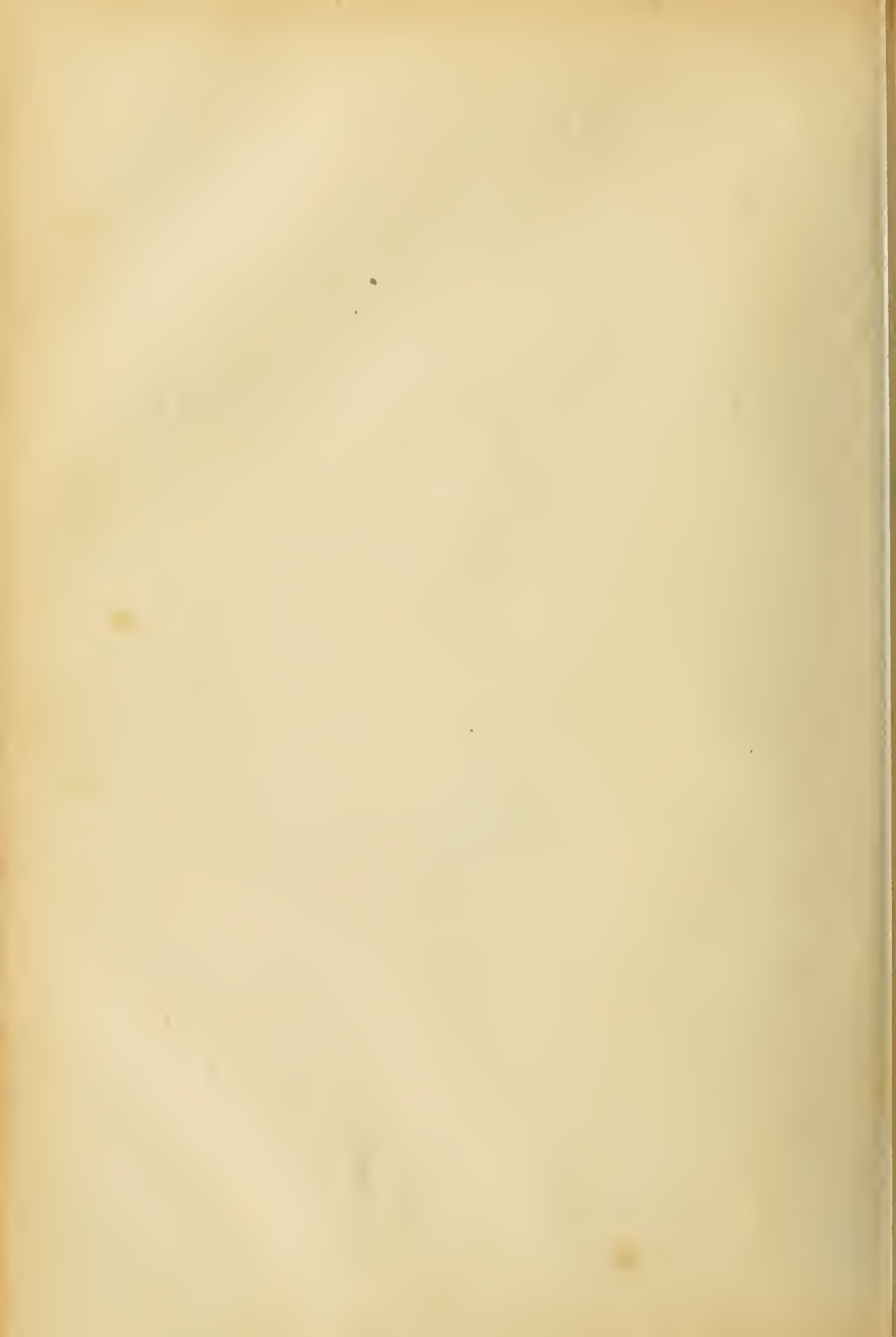
FOULQUIER, GERLIER, PHILIPPOTEAUX, ROUX, ETC.



PARIS

A. LE VASSEUR ET C^{ie}, ÉDITEURS

33, Rue de Fleurus, 33





LOUIS XV ET SA COUR

UN MOT DE RAPPEL SUR LE JEUNE ROI. — CE QUI SE PASSA A LA MORT DE M. LE DUC D'ORLÉANS.
 COMMENT M. DE BOURBON FUT NOMMÉ PREMIER MINISTRE. — SON ORIGINE. — SON PORTRAIT PHYSIQUE ET MORAL.
 MADAME LA DUCHESSE, MÈRE DE M. LE DUC. — SES CHANSONS. — LES PRINCES.
 M. DE CHAROLAIS. — LE ROI. — ÉTIQUETTE DE LOUIS XV. — BRUITS INJURIEUX POUR LE ROI.
 LA FAUSSE MONNAIE DE MADAME DE CONDÉ. — L'ÂME DE DUCHAUFFOUR.

Le samedi 15 février 1710, Louis XIV avait été réveillé à sept heures du matin, c'est-à-dire une heure plus tôt que d'habitude, parce que madame la duchesse de Bourgogne éprouvait les douleurs de l'enfantement.

Le roi s'habilla diligemment et se rendit auprès d'elle. Cette fois encore, Louis XIV n'attendit pas, ou du moins attendit peu.

À huit heures trois minutes trois secondes, la duchesse de Bourgogne mit au monde un prince qui reçut le nom de duc d'Anjou.

Le cardinal de Janson ondoya le nouveau-né. Il fut emporté sur les genoux de madame de Ventadour, dans une chaise à porteurs.

M. de Boufflers et huit gardes du corps escortaient la chaise.

À midi, M. de la Vrillière lui apporta le cordon bleu, et, dans la journée, toute la cour le vint voir.

Cet enfant, qui venait de voir le jour, avait déjà un frère aîné qui portait le titre de dauphin; comme nous l'avons dit, lui, reçut le titre de duc d'Anjou.

Le 6 mars 1711, les deux enfants tombèrent malades de la

rougeole. Louis XIV en fut instruit aussitôt. Les deux petits princes n'étaient qu'ondoyés; le roi ordonna qu'ils fussent baptisés sur-le-champ. Madame de Ventadour eut permission de prendre pour parrains et marraines les premières personnes qui lui tomberaient sous la main. Tous deux devaient recevoir le nom de Louis.

Madame de Ventadour tint le petit dauphin sur les fonts de baptême avec le comte de la Motte.

Le duc d'Anjou eut pour parrain M. le marquis de Brie, et pour marraine madame de la Ferté.

Le 8 mars, l'aîné des deux enfants mourut; alors, le duc d'Anjou succéda à son frère, et prit à son tour le titre de dauphin.

Nous avons vu Louis XV emmené à Vincennes, à la mort du roi Louis XIV; nous l'avons vu revenir à Paris pour tenir le lit de justice qui annulait le testament de son aïeul et faisait M. le duc d'Orléans régent. Nous avons dit les principes que lui donnait M. de Villeroy, son gouverneur, son amitié pour son précepteur, M. de Fleury; son antipathie pour Dubois; nous avons raconté les craintes de la France et l'auxiété de M. le duc d'Orléans, quand

... à la malice le mot aux portes du tombeau. En un instant, les deux cadavres furent livrés à la terre.

Nous avons vu que c'était la proclamation de sa majesté Louis XV, sur le trône de France, le 10 mai 1715, qui fut le premier acte de son règne. M. le duc d'Orléans, comme premier ministre après la mort de Louis XIV, à la mort de ce dernier, frappé d'apoplexie dans les bras de madame de Mazarin, le 2 décembre 1715, la Vrillière fut le premier ministre, secrétaire d'Etat sous Louis XIV, le ministre qui avait tant scandalisé mademoiselle de Mably, sa femme, quand elle avait su qu'elle ne pouvait être le père de ses enfants; la Vrillière, qui était devenu le premier ministre au conseil de régence, quand la régence avait été confiée à la Vrillière fut le premier averti de la mort de Louis XIV, d'Orléans.

Le roi regarda chez le roi, puis chez M. de Fréjus, puis chez M. le duc de Bourbon, et, dans la pensée que ce prince pourrait bien hériter des titres de premier ministre, il se hâta d'en dresser à tout hasard la patente sur le modèle de celle de M. le duc d'Orléans.

L'évêque de Fréjus aurait pu dès lors s'emparer du ministère, ses amis le lui conseillaient et peut-être y songea-t-il un instant. Mais c'était un homme de patience et d'ambition que M. de Fréjus, assemblage rare et qui rend si difficiles à renverser les hommes politiques qui le possèdent. D'ailleurs, il savait se contenter de la réalité du pouvoir, en laissant aux autres les apparences; chose rare encore. Il ne crut pas devoir manifester sitôt le désir qu'il réalisa plus tard, et se déclara le premier pour le duc de Bourbon, dont il connaissait la profonde incapacité.

La mort du prince connue, tous les courtisans se rendirent chez le roi. M. le duc les précédait.

Louis XV était fort triste; à ses yeux rouges et humides on voyait qu'il avait versé des larmes.

A peine la porte fut-elle refermée sur M. le duc et sur les courtisans, que l'évêque de Fréjus dit tout haut au roi que, dans la grande perte qu'il faisait de M. le duc d'Orléans, dont l'éloge se trouva fait en deux mots, Sa Majesté ne pouvait mieux faire que de préférer M. le duc, le plus sage et le plus habile de tous les hommes, et d'accepter la place de premier ministre que venait de laisser vacante M. le duc d'Orléans.

Le roi regarda M. de Fréjus, comme pour lire dans ses yeux, puis, s'apercevant que ses yeux étaient d'accord avec ses paroles, il eut un signe de tête à la proposition.

Tout aussitôt M. le duc fit son remerciement. Quant à la Vrillière transporté d'aise de la promptitude de cette grande affaire, il tira de sa poche le serment de premier ministre, copié sur celui de M. le duc d'Orléans, et proposa tout haut à M. de Fréjus de le lui faire prêter sur-le-champ.

M. de Fréjus se retourna, dit au roi que c'était une chose convenable, et tout aussitôt M. le duc prêta le serment. L'évêque aussitôt le serment prêté, M. le duc sortit du cabinet. La foule le suivit, de sorte qu'une heure après la mort de M. le duc d'Orléans et avant que son fils, qui était chez sa maîtresse à Paris, fût même averti de cette mort, tout était consommé.

Considérons quelques lignes au prince à qui la Vrillière et Henry venaient de donner d'une façon si léste l'héritage de M. le duc d'Orléans.

Il était fils de Louis de Bourbon Condé, au père duquel Louis XIV avait donné, en 1690, le duché de Bourbon, en échange du duché d'Albret.

Sa mère était cette spirituelle mademoiselle de Nantes, fille de Louis XIV et de madame de Montespan. Elle aussi avait hérité de l'esprit des Mortemart. Nous avons déjà dit un mot des chansons ébouriffantes qu'elle improvisait; nous reviendrons sur elle et sur ses chansons.

M. le duc avait donc à l'époque où nous sommes arrivés, trente et un ans sonnés. Il était grand et maigre comme un échalot de bois, il avait le corps voûté comme un bossu, les jambes longues et grêles comme une cigogne, les joues creues, de grosses lèvres et le menton si singulièrement pointu, qu'on eût cru, disait la duchesse sa mère, que la nature l'eût fait ce menton pour qu'on le prit par là.

Or, comme il y a un proverbe qui dit qu'il suffit qu'on ait mal quelque part pour qu'on s'y attrape, M. le duc de Bourbon, qui avait déjà, comme on le verra, grand mal à la figure, y avait attrapé un nouvel accident.

Un jour d'hiver, il avait été invité par M. le dauphin et M. de Berry à faire une battue avec eux. C'était le lundi 30 janvier. Il venait fort. Le hasard voulut que M. de Berry se trouvât au bout d'une mare d'eau assez longue et toute gelée, tandis que M. le duc se trouvait à l'autre extrémité; une paire de gibier parut. M. de Berry tira, un grain de plomb ressailla sur la glace, et, portant jusqu'à M. le duc lui creva un œil.

M. le duc prit la chose avec patience; mais M. de Berry ne pardonna jamais ce malheur involontaire et en demeura constamment aigri.

Quand le prince fut nommé premier ministre, les faiseurs de couplets tirèrent parti de l'incident qui l'avait frappé. On chanta :

Le duc a deux beaux yeux brillant,
L'un borgne, l'autre clairvoyant,
Celui d'émail ou bien de verre;
Cet œil où l'injustice luit,
Cet œil est pour le ministère;
Le clairvoyant pour son profit.

Voilà pour le physique de M. le duc; quant à son moral, c'était un homme poli, sachant bien vivre, ayant de la grandeur, peu d'esprit, peu d'instruction, mais beaucoup de politesse et d'avarice. Il avait gagné de compte à demi avec sa mère, qui vivait publiquement avec Lazzé, plus de deux cent cinquante millions.

Un jour qu'il montrait une liasse d'actions du Mississippi à Brancas, dont il croyait exciter ainsi la cupidité :

— Monseigneur, dit Brancas, une des actions de votre aïeul vaut mieux que toutes celles-ci.

L'aïeul, c'était le grand Condé.

M. le duc était très passionné; il avait été amoureux fou de madame de Nesle, qui l'avait remplacé par le prince de Soubise. M. le duc fut au désespoir; le bruit que faisait ce désespoir arriva jusqu'aux oreilles du nouvel amant.

— De quoi diable se plaint donc M. de Bourbon, dit le prince de Soubise, puisque j'ai permis à madame de Nesle de coucher avec lui quand il voudra? A tout seigneur, tout honneur.

Cette permission ne consola point M. le duc, et il lui fallut tout l'amour que lui inspira madame de Prie pour lui faire oublier celui que lui avait inspiré madame de Nesle.

Le duc de Bourbon était marié du fait de Louis XIV. Un jour, le roi avait prescrit le mariage de M. de Bourbon avec mademoiselle de Conti, et de M. de Conti avec la fille aînée de madame la duchesse. L'opposition fut vive de la part des deux mères; mais, on le sait, quand Louis XIV voulait, il voulait bien. Il commanda en maître. Madame la princesse de Conti et madame la duchesse courbèrent la tête sous la volonté royale. Cependant il en coûta 500,000 livres au roi, 150,000 livres données à chaque prince, 100,000 livres données à chaque princesse.

Les deux princesses avant l'union de leurs enfants se haussaient déjà; après cette union, elles s'exécèrent.

Quelques chansons de madame la duchesse en réponse à quelques insultes de madame la princesse de Conti font foi de cette haine.

Madame la duchesse se grisait; c'était une habitude prise par les princesses de la cour de Louis XIV. Madame de Conti l'appela *Sac à rin*.

Madame la duchesse répondit par sa riposte habituelle, c'est-à-dire par une chanson.

La voici :

Pourquoi
Vous en prendre à moi,
Princesse?
Pourquoi
Vous en prendre à moi?
Vous ai-je ôté la tendresse
De quelque garde du roi?
Pourquoi
Vous en prendre à moi,
Princesse?
Pourquoi
Vous en prendre à moi?
De votre goût la bassesse,
Vaut-il le vin que je bois?
Pourquoi
Vous en prendre à moi,
Princesse?
Pourquoi
Vous en prendre à moi?

En outre, pour rendre à sa cousine la politesse complète, elle l'avait appelée *Sac à quantités*.

Enfin, comme bonne mesure, elle ajouta le couplet suivant à ceux que nous venons de citer :

Princesse, en perdant vos appas,
Votre esprit devient aigre;
Vous voyez qu'on fait peu de cas
D'une gorge trop maigre.
Prenez l'air un peu plus soumis,
Car de Clermont le reste,
Et de Comminge le mépris,
Doivent rendre modeste.

Il est inutile de dire que Comminge avait quitté madame de Conti, laquelle l'avait remplacé par Clermont.

Madame la duchesse était, au reste, connue par sa verve chansonnrière, et cette verve, qui faisait la joie de Louis XIV, était la terreur de tous ceux qui entouraient madame la duchesse. A la cour, chacun avait sa chanson; Dangeau avait la sienne; M. de Beauveau avait la sienne; madame de Montespan elle-même avait la sienne, qui finissait par ce refrain étrange, de la part d'une fille :

Maman-ci,
Maman-là.
Maman la carogue

Celle de Dangeau avait failli faire mourir de chagrin le digne gentilhomme, et sa fille de rage. Il y avait de quoi, on va en juger :

La fille à Dangeau
Ressemble à Dangeau,
Et monsieur Dangeau
Ressemble à mon...

De là, je conclus
Que mademoiselle Dangeau
Ressemble à mon...
Comme deux gouttes d'eau.

Celle de M. de Beauveau n'était pas moins logique; car on doit remarquer que c'est par la logique que brillaient les chansons de madame la duchesse et qu'elle poussait les déductions jusqu'à leurs dernières limites.

Voici celle de M. de Beauveau :

Si monsieur Deveau
Était un peu plus beau.
Que monsieur de Beauveau
Fût un peu moins beau;
Alors, monsieur Deveau
Serait un beau veau,
Et monsieur de Beauveau
Ne serait qu'un veau.

La princesse palatine prétendait toujours que madame la duchesse n'était pas la fille de Louis XIV, mais de M. le maréchal de Noailles, et elle assurait tenir d'un brigadier des gardes du corps, nommé Bettendorf, qu'étant de garde à Versailles, il avait vu entrer M. de Noailles chez madame de Montespan.

Entré le soir, M. de Noailles n'était sorti que le matin, et, neuf mois après, jour pour jour, disait toujours la princesse palatine, madame de Montespan serait accouchée de madame la duchesse.

Au reste, à l'époque où nous sommes, voici où en étaient les amours des princesses.

La duchesse de Bourbon, méprisée par son mari, qui vivait publiquement avec madame de Prié, se consolait de son côté avec Duchayla.

La princesse de Conti, fille du roi, quoique à demi dévote, vivait avec son neveu la Vallière.

La jeune princesse de Conti, malgré les jalousies et les menaces de son mari, se partageait entre la Fare et Clermont.

Mademoiselle de Charolais poursuivait M. le duc de Richelieu jusqu'à la Bastille.

Mademoiselle de Clermont était la maîtresse du duc de Melun; mademoiselle de la Roche-sur-Yon avait une espèce de passion pour M. de Marton.

Enfin, madame du Maine, depuis la conspiration de Cellamare, honorait de ses faveurs le beau cardinal de Polignac.

Maintenant, avant de nous laisser aller au cours des événements, un dernier mot sur les princes, afin que nos lecteurs soient aussi renseignés que possible sur la chronique scandaleuse de l'an de grâce 1724, dans laquelle nous venons d'entrer.

Nous avons dit de M. le duc à peu près tout ce qu'il y avait à en dire, du moins pour le passé.

Au commencement de notre livre de la *Régence*, nous avons consacré tout un chapitre à M. le prince de Conti.

Nous n'avons plus guère à nous occuper que du fameux comte de Charolais, qui faisait poignarder un de ses laquais parce que sa femme ne voulait pas lui céder, et qui tuait les couvreurs à coups d'arquebuse, pour se donner le plaisir de voir dégringoler un homme du haut d'un toit.

On connaît le mot de Louis XV, à propos d'une plaisanterie de ce genre :

— Je vous fais encore grâce cette fois-ci, monsieur, dit-il

au comte de Charolais; mais je vous donne ma parole royale que celui qui vous tuera aura la sienne.

Le dernier méfait de M. le comte de Charolais avait, du reste, eu pour complice ce même M. le duc, qui venait d'être nommé premier ministre. Une femme charmante nommée madame de Saint-Sulpice, en avait été la victime. Un soir, dans une orgie qu'elle avait consenti à partager, ils l'avaient enivrée; et, pour que rien ne manquât à la fête, ils avaient tiré un feu d'artifice dont avait eu fort à souffrir la pauvre femme.

Une chanson du temps, et qui courut dans Paris, dira ce que nous ne voulons pas dire.

La voici :

Le grand portail de Saint-Sulpice;
Où l'on a tant fait de service,
Est brûlé jusqu'aux fondements.
Chacun s'étonne avec justice
Que les Condé, pour passe-temps,
Aient brûlé ce bel édifice.

Au grand Condé, terrible en guerre,
Plus craint cent fois que le tonnerre,
Bourbon, que tu ressembles peu!
A trente ans, tu n'es qu'un novice,
Car tu n'as jamais vu le feu
Qu'à la brèche de Saint-Sulpice.

Un soir, l'aimable Saint-Sulpice,
Qui ne s'engeait point à malice,
Se chauffait en mettant son fard;
Le feu prit à sa cheminée.
Moi, je m'en étonne fort, car
Elle était de frais ramonée.

Le lieu qui faisait le délice
De la charmante Saint-Sulpice
Est brûlé d'un étrange feu.
L'amour est fou, dans ses caprices,
D'avoir laissé détruire un lieu
Destiné pour ses sacrifices.

Quant au jeune roi, qui venait d'atteindre sa majorité, il avait à peine l'air de se douter qu'il fût roi de France. Il était timide au point d'en être gauche, réservé, au point d'en être impoli: le seul plaisir qu'il parût aimer avec passion était la chasse; et, le soir des chasses, il y avait des soupers auxquels assistaient, non pas tous les chasseurs, mais des invités sur liste. Ces listes se lisaient au retour du roi devant tous les courtisans; ceux qui étaient invités restaient, ceux qui ne l'étaient pas se retiraient. C'était, du reste, une des fantaisies de Louis XV que de laisser les gens dans le doute le plus longtemps possible, et de jouir de leur inquiétude et de leur perplexité.

Le roi, à l'étiquette de son aïeul dont il avait hérité, avait ajouté la distinction des différentes entrées dans ses appartements. C'étaient les *entrées familières*, les *grandes entrées*, les *premières entrées*, et les *entrées de la chambre*.

Celui qui avait les *entrées familières* allait jusqu'au lit du roi, éveillé et couché. Tous les princes du sang, excepté M. de Conti, avaient cette prérogative, que partageaient l'évêque de Fréjus, le duc de Charost, madame de Ventadour et la nourrice du roi.

Les premiers gentilshommes avaient les *entrées de la chambre*, lorsque le roi voulait se lever.

Dans les *premières entrées*, on était simplement admis à faire sa cour au roi, levé et revêtu de sa robe de chambre.

Enfin les courtisans présentés avaient l'*entrée de la chambre*, lorsque le roi était assis dans son fauteuil, vis-à-vis sa toilette.

Le soir, ces entrées différentes étaient égales en prérogatives au coucher du roi; seulement, les *entrées de la chambre* sortaient lorsqu'on disait à haute voix: « Passez, messieurs. » Alors, ceux de la chambre sortis, le roi donnait le bougeoir.

C'était une grande faveur, et celui qui l'avait obtenue ne manquait pas de courir la ville le lendemain, en criant sur les toits :

— Savez-vous que le roi m'a donné le bougeoir?

Cette faveur, que recevait plus particulièrement qu'un autre le beau la Trémouille, donna lieu à des bruits auxquels prêtait une certaine consistance sa timidité envers les femmes.

Il n'est question à la cour, dit M. de Villars dans ses Mémoires, que de chasse, de jeu ou de bonne chère; peu ou point de galanterie. Le roi ne tournant pas encore ses beaux et jeunes regards sur aucun objet. Les dames sont toutes prêtes, mais on peut dire: Le roi ne l'est pas.

Ces bruits arrivèrent jusqu'à M. de Fleury, qui, pour sauvegarder la réputation de son élève sous ce rapport, fit

faire des poursuites on ne peut plus au vés contre ceux qui étaient coupables d'être au lit, et à ce vice vers lequel on se souait le roi d'avoir une réaction. Un procès public eut lieu et le couple fut condamné à mort. L'affaire, fut condamnée à être traitée en crève.

On fit grand bruit de l'arrestation de supplice. La police le fit crier à haute voix dans les rues de Paris. Pour punir un scandale on en cassa les autres. Les crieurs entraient jusque dans les maisons pour en entra aussi dans l'hôtel de madame de Prie.

— Ma mère, dit-il, quel est le crime a donc commis est l'homme qui est en crève ?

— Mademoiselle, dit la princesse, il a fait de la faus.

Le soir, le roi se plaignait d'une déma. Il n'était pas d'éti- que, et se disait devant le monde se promettant de dem. ce que cela voulait dire.

— Sa majesté, dit le prince de Conti, c'est l'âme de ce pays. Il faut que vous demandez des prières.

II

LA COUR D'ESPAGNE. — PHILIPPE V ABDIQUE EN FAVEUR DE SON FILS. — MALADIE DE LOUIS XV. — RÉ-SOLUTION QUE PREND M. LE DUC DE LE MARIER — RENVOI DE L'INFANTE. — MADAME DE PRIE. — SON INFLUENCE. — MARIE LEZINSKA. — MARIAGE DU ROI. — PETITE INTRIGUE DE M. DE BOURBON ET DE MADAME DE PRIE CONTRE M. DE FRÉJUS. — CHUTE DE M. DE BOURBON ET DE MADAME DE PRIE. — MADAME DE PRIE EN EXIL. — ELLE Y MEURT.

Pendant que tout le monde s'amusa à qui mieux mieux à la cour de France, on s'ennuyait fort à la cour d'Espagne.

Philippe V, le roi qui il ne fallait, au dire d'Alberoni, qu'un prêtre et une femme, avait fini par se lasser de celui de ces deux objets que nous venons de citer, qui le rattachait au monde sombre, taciturne, faisant pour toute distraction quelques visites aux tombeaux de l'Escurial, il ambitionna, lui qui avait coté à la France vingt-cinq ans de guerre pour le maintenir sur le trône, le calme, le repos et la prière du cloître. Enfin, le 15 janvier 1724, cédant à cette attraction vers la vie religieuse qui le tourmentait depuis longtemps, il résigna sa couronne à don Louis, prince des Asturies, et se retira dans son palais de Saint-Idelfonso, sombre monument qui n'avait rien à envier au cloître le plus sévère.

Pendant que Philippe V se retirait momentanément du monde, le pape Innocent XIII en sortait pour toujours, après trois années de pontificat; c'était un brave et excellent homme qui avait été constamment tourmenté par la simonie dont il s'était rendu coupable au moment de son avènement au trône de saint Pierre; il est vrai que, pour éviter le chapeau de cardinal donné à Dubois, il l'avait constamment refusé à son digne élève Tenchi; mais cette réparation vis-à-vis de la morale religieuse n'avait pu remettre le calme dans sa conscience, et il était fort troublé de cette idée que lui qui ouvrait le ciel aux autres, pourrait peut-être bien rester tristement à la porte du paradis.

Le 25 mai Vincent-Marie Orsini était élu pape, et s'imposait le nom de Benoit XIII.

Dix jours auparavant la fameuse Catherine, cette orpheline qu'un pèlerin italien avait élevée par charité, cette prisonnière que Thérèse avait faite en prenant Marie-Louise, cette femme d'un soldat suédois disparu sans plus de nouvelles que qu'il était devenu cette esclave du fanatisme, cette maîtresse de Pierre I^{er} que nous avons vu aller d'un pays vers les derniers temps de la Régence, était devenue l'impératrice de toutes les Russies.

Tels étaient les principaux événements de l'Europe lorsque le roi de France était d'une faible santé, tomba encore une fois malade.

Comme la maladie, le mal se présenta avec des symptômes dangereux, et des progrès rapides, mais céda à deux heures, le dix-huitième jour, on avait craint pour son existence.

Mal l'homme qui avait eue les plus vives angoisses pendant cette maladie était le duc, non pas qu'il eût à craindre comme le régent l'être accusé d'empoisonnement, et, par conséquent, de voir son honneur périr avec le

roi; mais avec le roi périssait sa puissance et M. le duc tenait fort à être premier ministre.

Aussi, une nuit, — M. le duc couchait au-dessous de la chambre du roi, — une nuit que M. le duc crut entendre chez Sa Majesté plus de bruit et de mouvement qu'à l'ordinaire, il se leva précipitamment en robe de chambre, et monta à l'appartement du roi.

A cette apparition, l'étonnement de Maréchal, premier chirurgien, qui couchait dans l'antichambre, fut grand. Il se leva et courut au-devant du prince lui demandant ce qui l'effarait ainsi, mais il n'en put tirer que des paroles entrecoupées et pareilles à celles qui sortiraient de la bouche d'un fou. *J'ai entendu du bruit. Le roi est malade! Que deviendrais-je? s'écriait le duc tout hors de lui.* Enfin, Maréchal parvint à le rassurer; mais l'impression était si profonde, que, tout en reconduisant M. le duc, Maréchal entendit le prince qui se disait à lui-même: *Je n'y serai pas repris, et, s'il en revient, je le marierai.*

En effet, on se rappelle que la future femme de Louis XV avait huit ans, ce qui remettait le mariage du roi à six ans au moins. Dans sept ou huit ans seulement, le roi pourrait donc avoir un enfant. Or, en cas de mort du roi, il fallait un dauphin pour que la couronne n'allât point au duc d'Orléans et que M. le duc restât au pouvoir.

Dès lors, le renvoi de l'infante fut résolu dans l'esprit de M. le duc, et, le 5 avril 1725, cette grande résolution fut exécutée.

L'infante retrouva Philippe V sur le trône qu'il avait momentanément quitté, mais que la mort du roi son fils, arrivée après huit mois de règne, l'avait forcé de reprendre. Or, comme le mariage de l'infante avec le roi Louis XV avait été un des rêves dont il avait nourri la réalisation avec le plus de joie, Philippe V tint ce renvoi à grande insulte, et à son tour renvoya en France la reine, veuve de Louis I^{er}, et mademoiselle de Beaujolais, sa sœur, destinée à l'infant don Carlos.

Mais ce n'était pas le tout d'avoir fait le roi libre en renvoyant l'infante; il fallait remplacer l'enfant par une jeune fille. M. le duc jeta les yeux sur la France et sur l'Europe, pour chercher une princesse qui pût devenir au plus vite la femme du roi.

Ses yeux se portèrent d'abord sur mademoiselle de Vermandois, sa sœur. Ainsi, il devenait beau-frère du roi, et, en cas de régence, son ambition trouvait dans la veuve du roi un nouvel appui.

M. le duc consulta madame de Prie, sans l'avis de laquelle il ne faisait rien d'important, et madame de Prie fut pour mademoiselle de Vermandois.

Nous venons de dire quelle était l'influence de madame de Prie; disons maintenant comment elle l'avait acquise.

Il y avait, au commencement du siècle dont nous écrivons l'histoire, une auberge au pied des Alpes. Cette auberge était habitée par un hôtelier nommé Paris, et par quatre garçons, grands et bien faits, qui l'aidaient à servir les passants.

En 1710, un munitionnaire, cherchant dans la montagne quelque chemin praticable pour faire passer promptement des vivres en Italie à l'armée du duc de Vendôme, qui en avait grand besoin, s'arrêta à l'hôtellerie de Paris, et confia à son hôte l'embaras dans lequel il se trouvait. Celui-ci offrit de l'en tirer avec l'aide de ses quatre fils, qui connaissaient tous les passages des Alpes.

Grâce à eux, il tint effectivement la promesse qu'il avait faite. Les quatre montagnards arrivèrent sans accident à l'armée d'Italie, avec le convoi qu'ils avaient dirigé, et furent présentés à M. de Vendôme, qui les plaça tous les quatre dans les vivres. A partir de ce moment, ils marchèrent vers la fortune, que leur intelligence, au reste, leur avait toujours montrée en perspective.

Le hasard voulut qu'outre la protection du duc de Vendôme ils conquissent encore celle de madame la duchesse de Bourgogne. Une des femmes de la princesse s'était arrêtée malade à l'hôtel de la montagne; elle y fut admirablement traitée; et, ayant rejoint sa maîtresse à Paris, elle lui raconta les soins dont elle avait été l'objet. Dès lors, madame la duchesse de Bourgogne devint de son côté aussi la protectrice des frères Paris.

En 1722, leur fortune était déjà assez bien établie, pour que l'aîné fût un des gardes du trésor royal.

Depuis quelque temps, au reste, madame de Prie, dans la prévoyance de l'arrivée de M. le duc aux affaires, avait jeté les yeux sur les frères Paris, qu'elle avait reconnus adroits, ambitieux et ardents à arriver, n'importe par quels moyens.

Aussi, dès que M. le duc eut obtenu la succession du duc d'Orléans, elle se fit des quatre frères un conseil, et les produisit chez M. le duc.

M. le duc avait déjà une haute idée de la valeur de sa maîtresse qui, nous l'avons dit ailleurs, était une femme d'un esprit élevé. Le comité des Paris changea l'estime de M. le duc pour madame de Prie en véritable admiration.

Chaque projet, avant d'être présenté au prince, était

concerté avec elle; on avait soin de laisser sur ce projet quelque rectification à faire, qui passât d'assez haut la capacité du prince, pour qu'elle lui échappât. Alors, cette rectification, indiquée d'avance par les quatre frères a madame de Prie, leur protectrice, la faisait ressortir. Les Paris se récriaient sur le génie inné qui faisait de madame de Prie une femme politique, sur le bonheur qu'avait M. le duc d'être conseillé par une semblable Egérie; et M. le duc, de son côté, se félicitait de trouver dans sa maîtresse une supériorité qu'il n'eût pas même soupçonnée dans une autre femme.

C'était ainsi que madame de Prie était parvenue à prendre cette énorme influence qu'elle avait sur M. le duc.

Aussi les faiseurs de couplets satiriques et de noëls n'avaient pas laissé échapper l'occasion de chansonner M. le duc, madame de Prie et le comité des Paris. On colportait dans Paris les vers suivants :

Ainsi qu'un autre Phaéon,
Plein de faiblesse et d'ignorance,
Nous voyons le duc de Bourbon
Gouverner le peuple de France,
Monté sur un grand char de *prie*,
Trainé par les quatre Paris.
Et son cocher très mal habile,
Son postillon, petit, débile,
De cet attelage maudit.
Nous est venu le discrédit
Qui nous jette dans l'indigence.
Quel ténébreux gouvernement !
On dit partout publiquement :
« C'est trop peu d'un œil pour la France. »

La marquise avait donc, comme nous l'avons dit, été consultée à propos du mariage avec la sœur de M. le duc, et elle s'était prononcée pour que mademoiselle de Vermandois fût reine de France.

Madame de Prie, en se déclarant pour mademoiselle de Vermandois, espérait qu'une reine de sa façon n'aurait rien à lui refuser.

Mais, à la première entrevue que la marquise eut avec la princesse, elle vit qu'il ne fallait pas compter acquérir sur la sœur la dixième partie de l'influence qu'elle avait sur le frère. Aussi la quitta-t-elle en se jurant à elle-même que mademoiselle de Vermandois ne serait pas reine de France.

La tâche n'était pas difficile pour madame de Prie. Elle fit remarquer à M. le duc une chose qu'elle n'avait pas, dit-elle, remarquée elle-même d'abord : c'est qu'en mariant sa sœur au roi, il se mettait complètement sous la dépendance de sa sœur et de sa mère. Le caractère absolu des deux femmes était, au reste, bien connu du prince; elle n'eut donc pas de peine, quelque honneur qui dût lui en revenir, à faire renoncer M. le duc à cette illustre alliance.

Un instant les yeux du premier ministre se tournèrent vers la Russie. Au premier bruit du renvoi de l'infante, le prince Kourakine avait écrit cette nouvelle à la tsarine qui venait de succéder à son mari, mort comme meurent les tzars.

Le 8 février 1735, la tsarine offrit sa fille Elisabeth pour remplacer l'infante; mais M. le duc voulut faire une obligation de sa nomination au trône de Pologne à la mort du roi Auguste, et la négociation échoua.

Ce fut alors que madame de Prie jeta les yeux sur Marie Leczinska, fille de Stanislas Leczinsky, roi de Pologne, détroné et retiré à Wissembourg en Alsace.

Comment cette idée de marier Louis XV à la fille d'un roi proscrit était-elle venue à l'esprit de la marquise? Nous allons le dire.

Un an, à peu près, avant l'époque où nous sommes arrivés, M. le duc Louis d'Orléans avait épousé la princesse de Bade; son représentant dans toutes les négociations qui avaient précédé cette union et qui avaient duré assez longtemps, était le comte d'Argenson, second fils de M. d'Argenson qui avait été lieutenant de police et garde des sceaux.

Strasbourg, le comte d'Argenson avait vu le roi Stanislas et sa fille, et, à son retour à Versailles, il avait fait le plus grand éloge de la jeune princesse, dont le nom s'était fait jour ainsi au milieu des graves événements qui occupaient la cour de France.

Sur ces entrefaites, le comte d'Estrées arriva à Versailles. Ce jeune homme était officier dans un des régiments qu'on avait envoyés à Wissembourg pour faire honneur au roi Stanislas. De bonne noblesse, de haute mine, de grand courage, il avait plu à la jeune princesse, qui avait parlé de lui à son père, et avait laissé voir qu'elle serait disposée à accueillir favorablement ses hommages. Alors, le roi Stanislas avait, à la première occasion, pris le comte d'Estrées à part, et lui avait dit que, grâce aux grands biens qui devaient lui revenir un jour de la Pologne, il pouvait

conservé l'espoir de marier sa fille à quelque souverain, mais que, comme il voulait avant toute chose le bonheur de cette fille qu'il adorait, il consentirait à ce mariage s'il pouvait joindre à sa naissance, déjà illustre, quelque dignité marquante comme celle de duc et pair, par exemple. Cette ouverture du père de celle qu'il aimait, presque sans oser avouer son amour à lui-même, combla de joie le comte d'Estrées. Il partit le même jour pour Paris, se présenta chez le régent, lui exposa sa position, lui dit quelle dignité on mettait pour condition à un mariage qui serait son bonheur, et supplia le régent de lui accorder cette dignité. Mais le régent n'aimait point les d'Estrées, et il écarta cette demande en disant que le comte n'était pas assez haut placé pour épouser la fille d'un souverain, quoique ce souverain n'eût dû la couronne qu'à l'élection, et qu'à cette heure il fut détroné.

Le jeune colonel venait de sortir désespéré de chez le régent, lorsque le duc de Bourbon y entra. Le régent, qui ne savait pas refuser, était encore tout brûlant du refus qu'il venait de faire. Il parla à M. le duc de ce mariage pour lui-même, la femme de M. le duc, mademoiselle de Conti, étant morte le 21 mars 1720. Le duc fit observer au régent qu'il serait bon d'attendre, avant de rien faire, pour savoir comment tourneraient les affaires du roi Stanislas; mais la véritable cause de son refus était l'amour du prince pour madame de Prie.

Nous avons vu comment madame de Prie proposa, puis repoussa mademoiselle de Vermandois, bien décidée, en tant qu'il serait en son pouvoir, à faire épouser au roi une princesse qui, tenant d'elle sa fortune, lui fût entièrement reconnaissante.

La fille du roi Stanislas était dans ces conditions; elle proposa donc Marie Leczinska au duc, lequel la proposa au conseil et la fit agréer au roi.

En effet, il était difficile de rencontrer un roi dans une position plus humble que celle où se trouvait Stanislas. Echappé avec sa femme et sa fille aux poursuites du roi Auguste, il avait été proscrit, un décret de la diète de Pologne avait mis sa tête à prix; il s'était réfugié en Suède, en Turquie, puis aux Deux-Ponts. Enfin, Charles XII, son dernier appui, étant mort, toujours menacé, sans argent, sans sécurité, sans espérance, il avait exposé sa malheureuse position au duc d'Orléans régent qui, touché de compassion, lui avait permis de se retirer dans un village près de Landau. Enfin, ayant appris que, même sous la protection de la France, il n'était point en sûreté, et qu'on menaçait de le faire enlever, il se retira à Wissembourg, dans une vieille commanderie dont la moitié des murailles était ruinée.

Stanislas commençait à goûter quelque repos dans cette retraite, quand M. Sum vint porter plainte, au nom du roi Auguste, de l'hospitalité accordée par la France au souverain détroné.

— Monsieur, dit le régent, mandez à votre maître que la France a toujours été l'asile des rois malheureux.

Ce fut là qu'un matin, par une lettre particulière de M. le duc, l'ex-roi apprit le bonheur inouï qui lui arrivait. Il se précipita aussitôt dans la chambre de sa femme et de sa fille en disant :

— Mettons-nous à genoux, et remercions Dieu.

— Oh! mon père, s'écria la princesse Marie, Dieu vous rend-il donc votre trône de Pologne?

— Non, ma fille, il fait mieux que cela, dit le roi: il vous fait reine de France.

On était pressé des deux parts de conclure le mariage. Huit jours après la lettre reçue, le roi de Pologne, sa femme et sa fille étaient à Strasbourg, où la demande en forme devait être faite par les ambassadeurs du roi, le duc d'Antin et le marquis de Beauveau.

M. le duc d'Antin était homme d'esprit, et cependant il lui échappa une étrange faute dans sa harangue.

— Sire, dit-il, M. le duc avait d'abord songé à une de ses sœurs; mais, n'ayant cherché que la vertu, il a jeté ses yeux sur la princesse votre fille.

Malheureusement pour le pauvre ambassadeur, mademoiselle de Clermont, une des sœurs de M. le duc, nommée surintendante de la maison de la reine, était présente au compliment.

— Ah çà! dit-elle assez haut pour être entendue, d'Antin nous prend donc, mes sœurs et moi, pour des catins?

Quinze jours après, Marie Leczinska arrivait à Fontainebleau, et, le 4 septembre, le cardinal de Rohan, en lui donnant la bénédiction nuptiale, la faisait reine de France.

M. le duc de Richelieu ne put assister au mariage; depuis le 8 juillet il était nommé ambassadeur à Vienne.

Nous avons parlé en son temps du procès de Le Blanc, du chevalier et du comte de Belle-Isle; l'instruction ne trouva rien contre eux, et, pleinement justifiés de toute accusation, ils sortirent des châteaux de la Bastille et de Vincennes, où ils avaient été enfermés.

Ce fut le premier coup porté au pouvoir de M. le duc et à l'influence de la marquise de Prie.

Il y avait une assésation par le soleil sur eux. L'année 1721 avait été favorable. Le soleil avait fait de beaux épis de blé, et le soleil avait fait de belles récoltes de froments par des vents en essai et par les moissons noyées n'avaient pu mûrir.

Il était les récoltes meilleures et d'une crainte une femme. Cette année-là, une grasse dans les blés et dans les autres céréales jusqu'aux épis, le pain monta à neuf sous la livre.

Alors, en 1722, arriva madame de Prie d'avoir le projet de l'année.

Il y avait une assésation par le soleil sur les récoltes. Le soleil avait fait de beaux épis de blé, et le soleil avait fait de belles récoltes de froments par des vents en essai et par les moissons noyées n'avaient pu mûrir.

Alors, en 1722, arriva madame de Prie d'avoir le projet de l'année.

Il y avait une assésation par le soleil sur les récoltes. Le soleil avait fait de beaux épis de blé, et le soleil avait fait de belles récoltes de froments par des vents en essai et par les moissons noyées n'avaient pu mûrir.

Alors, en 1722, arriva madame de Prie d'avoir le projet de l'année.

Il y avait une assésation par le soleil sur les récoltes. Le soleil avait fait de beaux épis de blé, et le soleil avait fait de belles récoltes de froments par des vents en essai et par les moissons noyées n'avaient pu mûrir.

Alors, en 1722, arriva madame de Prie d'avoir le projet de l'année.

Il y avait une assésation par le soleil sur les récoltes. Le soleil avait fait de beaux épis de blé, et le soleil avait fait de belles récoltes de froments par des vents en essai et par les moissons noyées n'avaient pu mûrir.

Alors, en 1722, arriva madame de Prie d'avoir le projet de l'année.

Il y avait une assésation par le soleil sur les récoltes. Le soleil avait fait de beaux épis de blé, et le soleil avait fait de belles récoltes de froments par des vents en essai et par les moissons noyées n'avaient pu mûrir.

Alors, en 1722, arriva madame de Prie d'avoir le projet de l'année.

Il y avait une assésation par le soleil sur les récoltes. Le soleil avait fait de beaux épis de blé, et le soleil avait fait de belles récoltes de froments par des vents en essai et par les moissons noyées n'avaient pu mûrir.

Alors, en 1722, arriva madame de Prie d'avoir le projet de l'année.

Il y avait une assésation par le soleil sur les récoltes. Le soleil avait fait de beaux épis de blé, et le soleil avait fait de belles récoltes de froments par des vents en essai et par les moissons noyées n'avaient pu mûrir.

Alors, en 1722, arriva madame de Prie d'avoir le projet de l'année.

Il y avait une assésation par le soleil sur les récoltes. Le soleil avait fait de beaux épis de blé, et le soleil avait fait de belles récoltes de froments par des vents en essai et par les moissons noyées n'avaient pu mûrir.

Alors, en 1722, arriva madame de Prie d'avoir le projet de l'année.

Il y avait une assésation par le soleil sur les récoltes. Le soleil avait fait de beaux épis de blé, et le soleil avait fait de belles récoltes de froments par des vents en essai et par les moissons noyées n'avaient pu mûrir.

Alors, en 1722, arriva madame de Prie d'avoir le projet de l'année.

Il y avait une assésation par le soleil sur les récoltes. Le soleil avait fait de beaux épis de blé, et le soleil avait fait de belles récoltes de froments par des vents en essai et par les moissons noyées n'avaient pu mûrir.

Alors, en 1722, arriva madame de Prie d'avoir le projet de l'année.

c'était de persuader au roi de faire faire le travail chez sa femme, comme Louis XIV le faisait faire chez madame de Maintenon, le précepteur n'ayant point de leçons à donner au mari, mais seulement au jeune prince, ne le suivrait probablement pas chez la reine, et, là, elle, madame de Prie, remplacerait M. de Fréjus.

Le projet une fois arrêté, l'exécution ne se fit point attendre. A la première occasion que M. le duc eut de voir le roi, il l'engagea à venir travailler chez la reine. Le roi accepta, et M. de Bourbon prévint Sa Majesté qu'il se rendrait directement au nouvel endroit assigné pour le travail.

M. de Fréjus, qui ignorait toute cette machination, se rendit à l'heure ordinaire au cabinet du roi. Le roi s'y trouvait encore, mais, au bout de dix minutes, il sortit et passa chez la reine. L'évêque, sans s'inquiéter d'avance de cette sortie, attendit quelque temps; puis, ne voyant pas arriver M. le duc à l'heure accoutumée, il se douta de ce qui se passait, s'informa et apprit que le roi travaillait chez sa femme avec M. le duc. Aussitôt il rentra chez lui, écrivit à son élève une lettre pleine de douleur, et cependant tendre et affectueuse, dans laquelle il lui annonçait qu'il se retirait de la cour et allait finir ses jours dans la retraite.

Niert, premier valet de chambre, fut chargé de remettre cette lettre au roi.

Dix minutes après, M. de Fréjus partait pour Issy, se rendant à la maison des Sulpiciens, dans laquelle il allait quelquefois se délasser.

Le roi, en sortant du travail, rentra chez lui assez inquiet de la façon dont la chose allait se passer avec M. de Fréjus.

Mais, au lieu de l'évêque, il trouva sa lettre.

La retraite avait déjà réussi une première fois à M. de Fréjus, et le succès lui avait indiqué que le moyen était bon. Louis XV ne fut pas moins affligé cette fois que la première; il pleura, et, pour dérober ses larmes et son chagrin à tous les yeux, s'enfuit dans sa garde-robe. Mais Niert, qui avait sans doute ses instructions, courut instruire de ce qui se passait M. le duc de Mortemart, premier gentilhomme. Dix minutes après, M. de Mortemart était près du roi.

Le roi était encore dans sa garde-robe, et continuait de pleurer.

— En vérité, sire, dit Mortemart, j'en demande pardon à Votre Majesté, mais je ne comprends pas qu'un roi pleure; une intrigue éloigne de vous M. de Fréjus; dites tout simplement: « Je veux revoir M. de Fréjus, » et envoyez-le chercher.

— Mais par qui? Qui osera se charger de cet ordre, se broûiller avec M. le duc?

— Qui l'osera? Moi, sire; faites une ligne, et vous verrez!

— Eh bien, va, Mortemart! dit le roi; tout ce que tu feras sera bien, pourvu que M. de Fréjus revienne. Mortemart ne se le fit pas répéter deux fois. Fort des pleins pouvoirs du prince, il alla droit à M. le duc, et lui signifia la volonté du roi, non comme un désir, mais comme un ordre. M. le duc essaya d'abord de résister, mais Mortemart sentit que, s'il ne faisait pas plier cette résistance, il était perdu. Il exigea donc, au nom du roi, que l'express qui devait aller chercher M. de Fréjus à Issy partît devant lui, et il ne sortit de chez M. le duc que lorsqu'il eut vu le courrier s'éloigner au galop.

Dès que Mortemart l'eut quitté, M. le duc appela madame de Prie et assembla son conseil des quatre. La situation était pressante. Un des frères Paris ouvrit l'avis d'enlever l'évêque sur le chemin d'Issy à Versailles, et de l'emporter dans quelque province éloignée, où une lettre de cachet le tiendrait en exil. Quand le roi le demanderait, on lui répondrait que l'évêque avait refusé de revenir. Alors, on emploierait toutes les séductions auprès de la reine, on ferait de grandes chasses, on inventerait s'il était possible, des plaisirs nouveaux pour distraire le roi. Le jeune homme oublierait son vieux précepteur, l'absent aurait tort.

Le projet était audacieux, mais à cause même de son audace, il pouvait réussir. Malheureusement, l'express faisait plus grande diligence qu'on ne s'y était attendu; l'évêque, de son côté, au lieu de se faire prier, partit tout de suite; de sorte que M. de Fréjus était déjà chez le roi que l'on discutait encore sur le meilleur moyen de l'empêcher de revenir.

Pendant sa retraite d'une demi-journée à Issy, Horace Walpole, qui, depuis le 25 mai 1721, résidait à Paris comme ambassadeur de la Grande-Bretagne, était le seul que M. de Fréjus eût vu venir; à peine avait-il su le départ de l'évêque qu'il était parti, et arrivant presque aussitôt que lui lui avait fait ses protestations d'amitié.

M. de Fréjus n'oublia jamais cette visite.

Celui-ci de retour à Versailles, la nuit, on le comprend, était entre lui et le premier ministre; aussi M. le duc eut-il beau marquer au prélat toute sorte d'égards, et madame de Prie se modeler sur M. le duc, le renvoi du premier ministre fut résolu.

Cependant, M. le duc et madame de Prie, tout en se sentant menacés, ne croyaient pas leur chute si proche. M. de Frejus continuait de rendre à M. le duc tous les honneurs dus à son rang. Quant à madame de Prie, il ne la voyait pas plus ni moins qu'auparavant, ne paraissant aucunement s'occuper d'elle, ni avoir garde de ce qui s'était passé le moindre ressentiment.

Le 11 juin, le roi devait partir pour Rambouillet, et M. le duc était nommé pour le suivre. Le roi partit le premier, en recommandant au prince de ne pas se faire attendre.

On le voit, Louis XV ne jouait pas mal non plus son *petit rôlet*.

M. le duc s'appêtait à partir, lorsqu'un capitaine des gardes entra chez lui, et, au nom du roi, lui signifia de se retirer à Chantilly et d'y demeurer jusqu'à ce qu'il plût au roi de lui donner des ordres contraires.

Quant à madame de Prie, une lettre de cachet l'exilait à sa terre de Courbe-Epine.

La pauvre disgraciée crut d'abord à un malheur d'un instant, à un nuage qui devait passer et qui, en passant, voilait momentanément les rayons du soleil; elle fit appeler un de ses amants dont l'histoire ne dit pas le nom, afin sans doute de lui faire à lui les adieux qu'elle ne pouvait faire à M. de Bourbon. Ces adieux furent ou ne peut plus tendres, dirent les voisins qui avaient été initiés à ce secret intime par l'oubli de madame de Prie, laquelle, dans sa préoccupation sans doute, avait oublié de fermer les rideaux de la fenêtre de sa chambre à coucher.

Elle partit souriante et promettant à ses amis un prochain retour, car, effectivement, elle ne croyait pas à la longueur de cet exil.

Mais son espoir ne tint pas contre la nouvelle qu'elle apprit, à peine arrivée dans ses terres, que sa place de dame du palais lui était ôtée et donnée à madame d'Haincourt. Alors, elle vit clairement qu'elle était chassée de Versailles à n'y jamais reparaitre, et toute cette philosophie qu'elle avait affectée disparut avec l'espoir.

Cependant elle essaya de lutter, à l'aide de la distraction, contre le chagrin qui la minait: elle fit des invitations à Courbe-Epine, fit jouer la comédie, la joua elle-même, et récita, dit le marquis d'Argenson, trois cents vers par cœur avec autant de sentiment et de mémoire que si elle eût nagé dans le plus parfait contentement.

Mais, malgré tout, le chagrin la prit si tenace, si obstiné, si violent, qu'elle commença de maigrir à vue d'œil, sans que les médecins pussent attribuer à son mal d'autre cause que les nerfs et les vapeurs. Alors, elle vit bien que tout était fini pour elle, puisque, après la faveur, la beauté la quittait. Elle résolut, en conséquence, de s'empoisonner, et fixa d'avance le jour et l'heure, bien décidée à ne rien changer à cette résolution.

Elle annonça sa mort comme une prophétie, disant que, tel jour, à telle heure, elle aurait cessé de vivre. Mais, comme on le comprend bien, personne ne voulait croire aux paroles de celle qu'on nommait la nouvelle Cassandre.

Elle avait alors un amant, garçon d'esprit et de cœur, possédant une figure charmante et s'appelant d'Amfréville. A lui, comme aux autres, madame de Prie avait annoncé sa mort, en prophétisant, comme nous l'avons dit, la date et l'heure.

Deux jours avant le moment indiqué, elle lui fit cadeau d'un diamant valant à peu près cent louis; mais, en même temps, elle le chargea d'aller porter à Rouen, à l'adresse d'une personne dont elle lui fit promettre de taire le nom, pour plus de cinquante mille écus de diamants.

Lorsqu'il revint de cette mission, madame de Prie n'exista plus: elle était morte à l'heure et au jour dits.

L'inspection du corps ne laissa aucun doute sur le genre de mort: elle s'était empoisonnée, et les douleurs de son agonie avaient été telles, que ses pieds étaient tordus, la pointe du côté des talons.

Il reste un charmant portrait d'elle, peint par Valor et gravé par Chéréaud jeune; le peintre l'a représentée tenant sur son doigt un serin auquel elle apprend à parler.

Quant à M. de Prie, il eut toujours l'air d'ignorer les relations de sa femme avec M. le duc, relations auxquelles, d'ailleurs, il ne gagna rien. Lorsqu'elle fut exilée en même temps que le prince, il arrêta tous ses amis pour leur dire:

— Madame de Prie compromise dans la disgrâce de M. le duc! comprenez-vous cela? Que diable y a-t-il donc de commun, je vous le demande, entre ma femme et M. le duc?

Cependant, si colossale que fût cette ignorance, ou si impudent que fût ce faplomb, le pauvre marquis fut un jour forcé de comprendre, malgré lui, qu'il lui était arrivé quelque chose d'extraordinaire à l'endroit de son honneur conjugal. Etant dans la chambre du roi, appuyé contre une table à laquelle il tournait le dos, il approcha sa perruque si près d'une bougie que la perruque prit feu; heureusement, il était devant une glace, et s'aperçut

un des premiers de l'accident. Il arracha vivement alors sa perruque, et, ayant éteint l'incendie avec ses pieds, il remit sa perruque sur sa tête. Néanmoins, si courte qu'eût été l'invasion de la flamme, une odeur très forte s'était répandue dans la chambre. Juste en ce moment, le roi entra.

— Oh! oh! dit-il, il sent bien mauvais ici; quelle détestable odeur, messieurs! on dirait de la corne brûlée.

Quel que fût le sérieux des auditeurs, il n'y avait pas moyen de tenir à une pareille apostrophe, chacun eût été de rire, et le pauvre marquis ne put se soustraire à cette désespérante hilarité qu'en s'enfuyant à toutes jambes.

III

FLEURY MINISTRE D'ÉTAT. — CALME GÉNÉRAL EN EUROPE. — DÉCÈS. — LE GRAND PRIEUR DE VENDÔME. — VOLTAIRE ET M. DE ROHAN-CHABOT. — LE DOCTEUR ISEZ.

Le cardinal Mazarin avait, en mourant, donné à Louis XIV le conseil de ne jamais avoir de premier ministre; M. de Fleury, sans doute, était de l'avis de Mazarin, car, quoiqu'il lui fût, après la petite révolution que nous venons de raconter, on ne peut plus facile de se faire nommer à la place de M. le duc, il se contenta de l'entrée au conseil et du titre de ministre d'Etat.

Avec l'entrée ostensible de M. de Fleury au pouvoir, commence, pour la France et même pour l'Europe, une période de paix qui ressemble moins au calme qu'à l'atonie; alors, les historiens commencent à enregistrer une série de faits sans importance, qui semblent interrompre la vie de la nation.

C'est un tremblement de terre à Palerme, un incendie dans la forêt de Fontainebleau, une aurore boréale à Paris, une peste à Constantinople; puis des morts.

La duchesse d'Orléans, princesse de Baden-Baden, meurt en couches, à l'âge de vingt et un ans.

Sophie-Dorothée, fille unique de George-Guillaume, duc de Brunswick-Zell, reine de la Grande-Bretagne, meurt au château d'Ahen.

Le duc de Parme, François Farnèse, meurt sans enfants, à l'âge de quarante-neuf ans; son frère lui succède.

Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, dont nous nous sommes plus d'une fois occupé, mort à l'âge de trente et un ans.

Enfin, M. de Vendôme, grand prieur de France, meurt à l'âge de soixante et onze ans.

Disons quelques mots de ce dernier, en qui s'éteignait la race de César de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort.

Le grand prieur était frère de ce fameux duc de Vendôme qui montrait si facilement son visage à ses ennemis et son derrière à ses amis. Il avait fait ses premières armes contre les Turcs à Candie, sous son oncle, ce héros de la régence d'Anne d'Autriche, ce roi des balles de la Fronde, qui se sauva de Vincennes pour faire son inutile expédition de Djidjelli, et s'en aller mourir d'une façon si mystérieuse à Candie.

Le grand prieur n'avait que dix-sept ans lorsqu'il était revenu de cette croisade; puis il s'était distingué dans la conquête de Hollande, avait été blessé à la bataille de Marsaille, et fait lieutenant général en 1693; il avait servi avec son frère, quelquefois sous lui, mais jusqu'à 1705 seulement, aussi brave que lui, moins paresseux que lui, et plus libertain peut-être.

En effet, une femme l'empêcha d'assister à la bataille de Cassano, faute qui lui valut la disgrâce du roi; alors, il se retira à Rome; il passa quelques années à voyager. Le roi, furieux de son insouciance, le menaça de lui retirer ses bénéfices. Aussitôt le grand prieur les renvoya de lui-même, ne gardant qu'une pension. Fait prisonnier par les impériaux comme il traversait les Grisons, il ne rentra en France qu'en 1712, c'est-à-dire la même année où son frère mourait d'indigestion à Vignaros en Espagne.

Le grand prieur, à cette mort, se trouva le dernier de la maison de Vendôme, que son frère, l'illustre duc, ne s'était jamais occupé de perpétuer; quant à lui, il avait, dès sa jeunesse, fait des vœux dans l'ordre de Malte, et, par conséquent, ne pouvait avoir d'enfants.

En 1715, il fut nommé généralissime des forces de son

ordre, au lieu d'aller défendre Voltaire menacé d'un sort par les Turcs. Mais le grand peur fit un voyage à Londres. Mais il fut joint aussitôt et il revint achever tranquillement cette affaire, en sorte qu'il avait mené avec sa délicatesse retirée et sa franchise.

La nuit vivait au milieu de ces gens de lettres dont il avait fait sa société habituelle. Cailletet et Lafare étaient ses favoris de tous les jours. Voltaire l'appelait Altesso charmant et ces deux autres par ces surnoms qu'il échappa à tout moment.

— Sont-ils tous les deux, à tous poètes ?

Le grand peur répondit au milieu de ses lemmptiers, comme à l'habitude, dans le 21 janvier 1727.

Puisqu'ils sont tous les deux le neveu de Voltaire, disons à quel point il aimait à quitter la France et voyageait en Angleterre.

Nous sommes dans la familiarité avec le grand prieur de Vendôme, c'était la même chez M. de Conti, c'était la même chez le duc de Sully, c'était la même partout.

Voltaire étant chez le dernier que Voltaire avait eu avec M. de Rohan-Chabot cette querelle qui le força de quitter la France.

M. de Rohan émettait une opinion que Voltaire combattait avec sa liberté ordinaire ; et même d'être contredit ainsi par quelqu'un qu'il ne connaissait point et qui ne lui semblait pas être de son monde, M. de Rohan demanda d'un ton insolent quel était ce jeune homme qui parlait si haut.

Un jeune homme, répondit le poète, qui est le premier de son nom, tandis que vous êtes le dernier du vôtre.

L'affaire en resta là pour le moment.

Mais huit jours après, comme Voltaire dînait encore chez le duc, on vint lui dire que quelqu'un le demandait à la porte pour une affaire d'importance. Voltaire descendit.

À la porte en effet, il trouva une voiture dont la portière était ouverte et le marchepied abaissé. Il s'appretait à monter dans la voiture, quand un homme qui se trouvait dans le carrosse le saisit au collet et le maintint, empêchant à se défendre tandis qu'un autre homme le frappait avec un bâton.

Pendant ce temps, M. de Rohan-Chabot était à quatre pas, criant à ses gens :

— N'oubliez pas que c'est Voltaire ; ne frappez pas sur la tête, il peut encore en sortir quelque chose de bon.

Cette insulte dura jusqu'à ce que M. de Rohan dit :

— C'est assez.

Voltaire, furieux, remonta chez M. de Sully, le priant de l'aider à se venger d'un outrage qui retombait sur lui-même, puisque Voltaire était son hôte quand on l'avait fait descendre. M. de Sully s'y refusa.

Voltaire s'en vengea en effaçant de la *Henriade* le nom de son aïeul.

En apprenant cette aventure, qui se passait en 1725, M. de Conti dit :

— Voilà des coups de bâton bien reçus, mais mal donnés.

Pendant Voltaire avait résolu de se venger. Il s'enferma pendant trois mois, et, pendant ces trois mois, apprit tout ensemble le rime et l'anglais l'escrima pour se battre avec M. de Rohan, l'anglais pour vivre en Angleterre quand il se serait battu.

Au bout de trois mois, il envoya appeler le chevalier de Rohan-Chabot dans des termes qui ne permettaient pas à celui-ci de refuser.

Le combat fut accepté, et les deux moins prirent jour pour la rencontre, mais dans l'intervalle, la famille de Rohan fit des démarches près de M. le duc ; elle demandait l'incarcération de Voltaire. M. le duc avait refusé d'abord ; mais les sollicitations revinrent à la charge en apportant au prince un quatrain de l'écriture de Voltaire, dans lequel celui-ci attaquait M. le duc, et faisait une déclaration à son profit.

Voltaire arrêté fut pour la seconde fois conduit à la Bastille où il resta six mois.

Après sa mise en liberté, il reçut l'ordre de quitter la France.

Voltaire, qui donc en Angleterre à cette époque, de sorte que les événements ne lui semblaient non moins endormi que la politique, non moins que les événements.

À cette époque, Voltaire se préoccupait-il de deux aventures assez étranges qui devaient d'arriver, l'une à Paris, l'autre à Villers-Cotterêts.

Commençons par Paris, à tout seigneur tout honneur.

Le docteur Isez, tenant de la faculté de médecine, avait reçu un billet par lequel on l'invitait à passer, à six heures du soir, dans la rue du Pavé-de-Fer, près du Luxembourg.

Au milieu de la rue, il vint un homme qui lui fit signe que c'était lui qu'il attendait. Le docteur descendit aussitôt de sa voiture et suivit l'étranger, lequel le conduisit à dix pas de l'endroit où il l'avait arrêté et frappa à une porte.

La porte s'ouvrit, l'inconnu fit signe au docteur de pas-

ser le premier. Le docteur obéit. Mais à peine eut-il franchi le seuil de la porte, que cette porte se referma sur lui.

Le docteur chercha son guide, son guide était resté dehors. Cette étrangeté de manières causa quelque étonnement au docteur. Mais alors le concierge parut et lui dit :

— Montez, monsieur, vous êtes attendu au premier étage. Isez monta.

Arrivé au premier étage, une porte s'était présentée à lui ; le docteur l'ouvrit, et se trouva dans une antichambre toute tendue de blanc. Il n'était pas encore revenu de la surprise que lui avait causée cette singulière tenture, faite de la plus fine laine, lorsqu'un laquais, vêtu de blanc, frisé et poudré à blanc, avec une bourse blanche et deux serviettes à la main, lui dit qu'il fallait qu'il se laissât essayer les souliers.

Isez fut répondit que c'était une précaution tout à fait inutile, puisqu'il sortait de sa chaise et qu'il n'avait pas eu le temps de se salir ; mais le laquais ne tint aucun compte de l'observation, et, répondant qu'on était trop propre dans l'hôtel pour ne pas user de cette précaution, il mit un genou en terre devant le docteur et essuya ses souliers. Les souliers essuyés, le laquais ouvrit une porte et fit entrer le docteur dans une seconde chambre tendue de blanc comme la première. Un autre laquais, vêtu de même que le premier, coiffé et frisé comme lui, attendait le docteur. Il le prit des mains de son compagnon et le conduisit dans une troisième chambre, blanche comme les autres, et où, comme dans les autres, tout était blanc, tapisseries, lits, fauteuils, chaises, canapés, tables et plancher ; pres du feu, couchée sur une chaise longue, se tenait une grande figure blanche, en bonnet de nuit blanc, en robe de chambre blanche, et le visage couvert d'un masque blanc.

La grande figure, en apercevant Isez, fit signe au laquais de se retirer.

Le laquais obéit.

— Docteur, dit la grande figure à Isez, je vous prévient que j'ai le diable au corps.

Et elle se tut.

Isez alors l'interrogea pour savoir comment le diable était entré en possession ; mais, à toutes les demandes du docteur, la grande figure resta muette, et, comme si elle eût été sourde, elle s'occupa, sans faire autrement attention au docteur, à mettre et à ôter, l'une après l'autre, six paires de gants blancs qu'elle avait sur une table à côté d'elle.

La singularité des objets commençait à agir sur le système nerveux du docteur ; le moins qui pût lui être arrivé, c'était d'être en enfermé avec un fou. La peur commença donc à s'emparer de lui, et cette peur augmenta encore, lorsque, ayant jeté les yeux autour de lui, il vit la chambre garnie, en différentes places, de fusils et de pistolets qui, pour être peints de la même couleur que le reste, n'en étaient pas moins de très réelles armes à feu.

L'impression produite par cette remarque fut si vive sur le docteur, qu'il fut obligé de s'asseoir pour ne pas tomber.

Enfin, faisant un effort et s'adressant à la figure blanche :

— J'attends vos ordres, dit-il, et je vous prie de me les donner le plus tôt possible, attendu que mon temps est au public.

— Qu'importe votre temps, répondit la figure blanche, pourvu qu'on vous paye bien ?

Il n'y avait trop rien à répondre à cela. Aussi le docteur ne répondit-il rien, et attendit-il le bon plaisir de la figure blanche.

Un nouveau quart d'heure s'écoula dans un nouveau silence.

Puis le fantôme tira un cordon blanc : une sonnette vibra et les deux laquais blancs reparurent.

— Des bandes, dit la figure blanche aux laquais.

— Il s'agit donc d'une saignée ? demanda le docteur.

— Oui, vous allez me tirer cinq livres de sang.

L'étonnement d'Isez redoubla.

— Qui vous a ordonné une pareille saignée ? demanda-t-il au fantôme.

— Moi. Allez, obéissez.

Les deux laquais étaient là, il n'y avait pas à résister. Isez tira sa trousse et s'appretait à satisfaire l'étrange fantôme du malade. Cependant, comme la main lui tremblait fort, il choisit la saignée au pied plutôt que la saignée au bras, la saignée au pied étant plus facile.

On apporta tout ce qu'il fallait pour l'opération. Le fantôme blanc ôta une paire de bas de fil blanc d'une grande finesse, puis une autre, puis une autre encore, enfin jusqu'à six paires.

La dernière couvrait le plus joli pied du monde, et, en voyant ce pied, le docteur commença à croire qu'il avait affaire à une femme.

Il voulut faire une dernière observation, mais la figure blanche tendit la jambe en disant :

— Saignez !

Cette jambe était aussi fine, aussi délicate, aussi aristocratique que le pied.

Le docteur opéra la saignée; seulement, à la seconde palette, le saigné ou la saignée se trouva mal.

Isez voulut profiter de l'occasion pour lui ôter son masque, sous prétexte de lui donner de l'air, mais les laquais s'y opposèrent.

On étendit le malade à terre, et le docteur lui banda le pied pendant l'évanouissement.

Au bout de quelques secondes, la figure blanche revint à elle, et ordonna qu'on chauffât son lit, ce qu'on fit aussitôt.

Alors, elle se coucha.

Puis les domestiques se retirèrent.

Isez alla près de la cheminée pour nettoyer sa lancette, et il était tout entier à cette opération lorsqu'il vit tout à coup dans la glace la grande figure blanche qui se levait et qui, bondissant à cloche-pied, en deux ou trois sauts fut près de lui.

Cette fois, le docteur crut véritablement avoir affaire au diable, et il essaya de fuir; mais le fantôme ne venait pas pour le poursuivre; il venait pour prendre, sur la table, cinq écus qu'il lui offrit, lui demandant s'il était satisfait.

Isez, qui aspirait à la retraite, répondit qu'il était parfaitement content.

— Eh bien, alors, dit la figure blanche allez-vous-en.

Le docteur ne demandait pas mieux; il prit ses jambes à son cou, et se sauva bien vite.

Dans la chambre contiguë à la chambre à coucher, il trouva les laquais qui l'éclairèrent, et qui, en l'éclairant, se retournaient en riant.

Isez était à bout de patience, et, comme il avait moins peur des laquais que des fantômes, il leur demanda ce que signifiait cette plaisanterie.

— Monsieur, répondirent les laquais, avez-vous à vous plaindre?

— Mais..., dit le docteur.

— Vous a-t-on bien payé?

— Oui.

— Vous a-t-on fait quelque mal?

— Non.

— Eh bien, alors, suivez-nous, et ne dites rien, puisqu'il n'y a rien à dire.

Et les deux laquais reconduisirent le docteur jusqu'à sa chaise, afin qu'il ne fût pas dit qu'on eût manqué vis-à-vis de lui, même de politesse.

Isez en avait assez pour ce soir-là. Il se fit reconduire chez lui, résolu à ne raconter à personne ce qui lui était arrivé. Mais, le lendemain, on vint s'informer comment il se portait de la saignée qu'il avait faite la veille. Alors, il raconta l'aventure, qui, ainsi que nous l'avons dit, se répandit dans le monde, y éveillant force conjectures et y faisant grand bruit.

La seconde histoire avait eu une fin plus tragique, et, comme le *Deus ex machina* de l'antiquité, le roi avait été obligé d'intervenir au dénouement.

Un gentilhomme voyageait dans la forêt de Villers-Cotterets, avec son valet, lorsque tout à coup, à un coude du chemin, il fut arrêté par un jeune homme qui, une paire de pistolets à la main, le menaça de lui brûler la cervelle, s'il ne lui donnait à l'instant même tout ce qu'il avait d'argent et de bijoux. Le gentilhomme donna sa bourse, où il avait cinquante louis, sa montre, qui était d'or, avec une chaîne et un cachet en or comme la montre.

Il croyait en être quitte pour cela; mais le voleur lui prit encore ses deux chevaux, et, l'ayant mis à pied, le laissa libre de continuer sa route ou de retourner à la ville, qu'il avait quittée il y avait une heure et demie, à peu près.

Le gentilhomme et son valet se consultèrent, et alors le gentilhomme se souvint qu'il devait avoir, aux environs, un ami habitant un petit château. Cet ami était un brave officier, avec lequel il avait servi dans les dernières années du règne de Louis XIV.

Il s'orienta, et effectivement, au bout d'un quart de lieue, il trouva la maison qu'il cherchait.

La réception fut franche et cordiale. Le gentilhomme alors raconta son aventure, et, comme il s'y attendait, son ancien compagnon d'armes lui offrit argent et mouture, mais, avant toute chose, à souper.

Au moment où les deux amis allaient se mettre à table, un jeune homme entra.

Le gentilhomme étouffa un cri de surprise. Le jeune homme qui venait d'entrer était son voleur.

Mais le voyageur fut bien plus surpris encore quand son ami lui présenta ce jeune homme comme son fils.

Le jeune homme ne parut pas reconnaître son hôte, le salua avec courtoisie, et soupa sans embarras aucun.

Aussitôt le souper fini, le gentilhomme demanda à se retirer dans sa chambre. Son ami l'y fit conduire, et son laquais resta près de lui, sous prétexte de le déshabiller.

Mais à peine furent-ils seuls, que le laquais dit à son maître :

— Oh! monsieur, nous sommes dans un coupe-gorge; le fils de la maison est notre voleur, et j'ai reconnu nos chevaux dans l'écurie.

Mais il y avait eu dans la réception du gentilhomme campagnard une cordialité qu'on n'imite pas, dans son accueil un loyauté qu'il est impossible de feindre. Le voyageur avait reconnu tout cela. Il n'hésita donc point, et, s'acheminant vers la chambre de son ami, qu'il trouva déjà couché et endormi, il lui dit que l'homme qui l'avait dévalisé quatre heures auparavant n'était autre que son fils, qu'il avait hésité longtemps à lui dire une chose si terrible, mais qu'enfin il avait cru, dans son âme et dans sa conscience qu'il était de son devoir de lui apprendre un secret qui, un jour ou l'autre, lui serait brutalement révélé par la justice.

Comme on le comprend, le désespoir du père fut si grand, qu'il s'évanouit sur le coup; mais bientôt, revenant à la fois à la vie et à la colère, il sauta à bas de son lit et monta à son tour à la chambre de son fils, qu'il trouva dormant ou feignant de dormir.

Sur la table du jeune homme étaient la bourse, la montre et le cachet de son ami.

Et, à côté de la bourse, de la montre et du cachet, les pistolets complices du crime.

En voyant son père mettre la main sur les différents objets que nous venons de désigner, le fils comprit qu'il savait tout, et voulut fuir; mais, au moment où il sautait à bas du lit, le père saisit un pistolet, et, comme le jeune homme passait devant lui pour gagner la porte, il lâcha le coup.

Le fils, frappé à mort, tomba, jeta un cri, et expira.

Le lendemain, le gentilhomme campagnard partit pour Versailles, et vint lui-même tout confesser au roi.

Le roi n'hésita pas un instant, et fit grâce.

Mais l'événement dont la capitale s'occupa bientôt pour ne s'occuper que de lui, ce fut la mort du diacre Paris, et des miracles qui s'opèrent sur sa tombe.

François Paris était un pauvre diacre, fils d'un conseiller au parlement de Paris, où il était né le 30 juin 1690. Comme saint Augustin, il avait assez mal commencé. Confié par sa mère, pieuse femme, aux mains des chanoines réguliers de la congrégation de Sainte-Geneviève, il commença par désapprendre à lire; puis, à l'instigation de ses camarades, il résolut un beau soir de mettre le feu au collège, à l'aide d'un amas de matières combustibles qu'il avait fait à cette intention. Quoique ce crime n'eût point reçu son exécution, le diacre Paris se le reprocha toute sa vie; et ce fut peut-être une des causes de l'austérité dans laquelle sa vie s'écoula. Enfin, rappelé dans la maison paternelle, confié à un instituteur qui lui était sympathique, il prit goût au travail, et répara le temps perdu. Ses humanités et sa philosophie terminées, il rentra chez les bénédictins de Saint-Germain des Prés, dont il aimait à suivre les exercices solitaires et pieux. De là, il entra au séminaire de Saint-Magloire, où il se livra à l'étude de l'hébreu et du grec, voulant lire les livres saints dans les originaux. Dans ses moments perdus, il se livrait à l'enseignement du catéchisme, achetant de ses propres deniers les livres nécessaires à l'éducation chrétienne des enfants. Aussi son père, qui mourut en 1714, le tenant pour fou, ne lui laissa-t-il que le quart de son bien. Mais cet échec n'était pas le seul que dût éprouver le pauvre apôtre. Law le força de recevoir, en papier, un remboursement considérable, sur lequel il perdit plus de moitié. Tous ces malheurs financiers n'empêchaient pas Paris de s'occuper de théologie. On était au fort de la dispute sur la bulle *Unigenitus*. Paris, avec la fougue qui caractérisait ses convictions religieuses, non seulement appela, mais réappela de la bulle. Ce fut alors qu'on le proposa pour la cure de Saint-Côme; mais il fallait transiger avec sa conscience, et signer le formulaire exigé. Il refusa donc, se contentant de la dignité de diacre, qui lui avait été conférée deux ans auparavant. Alors, il résolut de se vouer à la retraite et d'établir un nouveau Port-Royal, si la chose lui était possible. En conséquence, il se mit à la recherche d'une solitude, chose assez difficile à trouver aux environs de Paris. Il visita le Mont-Valérien, la Trappe, un ermitage près de Melun, et finit par se retirer dans une petite maison que l'on montre encore aujourd'hui au commencement du faubourg Saint-Marceau. Ce fut là qu'il établit son Port-Royal, réunissant à lui plusieurs ecclésiastiques encore plus pauvres que lui, qu'il nourrissait du reste de son patrimoine, tandis que lui ne vivait que de son travail. Sa santé avait toujours été faible, et ce travail incessant, accompagné de jeûnes et de macérations, acheva de la ruiner. Sa conviction était qu'il souffrait pour le corps de Notre-Seigneur

Jésus-Christ qui regardait comme un acte par la bulle d'innocentius l'exces d'indigne et indignes de recevoir le corps sacré de Notre-Seigneur. Il resta une fois deux ans sans communier. Il se fit des austérités, il se tint malade avant de recevoir l'Épouse des mains du digne de Saint-Médard et en mourut le 1^{er} mai 1727, âgé de trente-sept ans.

Or la réputation de sainteté du digne Paris était grande. Depuis l'englemps, il se voyait des faits de miracles, et l'on pensa qu'après les jours de convulsion à travers lesquels on venait de passer, de nouveaux miracles ne seraient point mal venus.

Quatre jours après l'inhumation du diacre Paris, les miracles recommencèrent sur sa tombe.

Ce fut d'abord un nommé Leroy qui arriva infirme dans le cimetière de Saint-Médard, ou était enterré le bienheureux Paris, et qui en sortit ingambe laissant ses béquilles sur le tombeau du saint. Ce tombeau, fermé d'une grande pierre liée à un pied de terre, était le théâtre ordinaire des prières et lutions de ses adorateurs. Du matin au soir, la pierre se trouvait assiégée par une foule sans cesse renaissante, qui venait de vingt lieues à la ronde, à la voir, à la toucher, à la baiser. Les malades se couchaient dessus, et ils se sentaient pris aussitôt d'une agitation nerveuse qui commençait souvent en convulsions. De là, le nom de convulsionnaires donné par le peuple aux sectaires du diacre Paris. Les uns se tordaient, se roulaient en tous sens, comme des épileptiques, les autres s'agitait, se remuaient, sautaient et sautillaient comme ceux qu'on disait autrefois atteints du mal ou de la danse de Saint-Guil. Les femmes avaient fourni naturellement les premiers acteurs à cette comédie étrange, qui se joua sans interruption pendant cinq ans et demi dans l'enceinte du petit cimetière de Saint-Médard. Il y avait au début six ou huit filles hystériques, qu'un prêtre de Troyes, nommé Vaillant, excitait par ses prédications mystiques. Quatre mois ne s'étaient pas écoulés, que l'œuvre des convulsions comptait six cents personnes, tant hommes que femmes.

Un miracle fait, dix autres, vingt autres, se produisirent sur la même scène, aux yeux d'un public préparé à tout croire et à le rien soumettre au jugement de la raison. Chaque miracle soulevait un cri de surprise et d'enthousiasme, qui jetait la foi dans tous les cœurs. Les boiteux marchaient, les aveugles voyaient, les sourds entendaient, les marchands revivaient, et il y a là vingt témoins, avocats et médecins, qui dressent procès-verbal de chaque séance miraculeuse. Parmi ces témoins bénévoles ou convulsionnaires, se trouve un conseiller au parlement de Paris, Louis Baple Carré de Montgeron, dont la vie entière va désormais être consacrée à la glorification des miracles du bienheureux diacre. Parmi les coryphées actifs de la secte convulsionnaire, se trouve un illustre tacticien, un homme de guerre éprouvé, le chevalier de Fofard, le savant commentateur de Polybe.

Ce devait être une singulière représentation que celle des mouvements surnaturels causés par la grâce du saint ; aussi, la curiosité parisienne fut-elle piquée au plus haut degré, et on alla en promenade au cimetière de Saint-Médard, qui était trop étroit pour contenir les acteurs et les spectateurs. La foi d'ailleurs faisait des progrès étonnants : on vendait une multitude de croix, de médailles, de sautoires, qui avaient été bénies sur la tombe du saint ; on vendait de la terre recueillie précieusement autour de cette tombe, on vendait aussi des milliers de gravures et de livres jansénistes, qui répandaient jusque dans les provinces et à l'étranger le culte du diacre Paris, en même temps que les doctrines du jansénisme.

Intéressé par les succès des convulsionnaires s'organisa, et prit des partisans inquiétants pour la religion et pour l'État. Le prêtre Vaillant, dont les disciples substituaient eux-mêmes l'abbé Leiz, prétendit qu'il était le prophète. Elle se prétendit redescendu exprès du ciel, où il avait été ravi en esprit vivant, en l'entendant, Jean-Augustin Housset se donna naturellement pour le prophète Elysée, et eut à son tour des disciples qu'on nomma les élyséens ou les auguriers. Le troisième chef de secte, Alexandre Darnaud, se fit aussi prophète, et déclara tout haut qu'il était Enoch. Les trois prophètes furent successivement enfermés à la Bastille, où le premier resta prisonnier vingt-deux ans, avant d'être relâché, toujours captif, au donjon de Vincennes. Malade, comme les autres, il avait porté leur fruit, et leur prédication se fit par les voyageurs les uns sur les autres. Les convulsions se firent à Paris, et se répandirent dans les provinces de la France religieuse. La foule et des professions d'adhésion à la cause se firent au point au point les caprices par la secte de la plus excentrique à subir le martyre. Elle se fit à Paris et à l'étranger par le ciel.

Les convulsions se firent aussi de frères et de sœurs : ils commençaient ensembles, la suite d'une sorte d'initiation qui avait ses rites et ses usages se traînaient. La cause sociale remplie par les mains peignées était

ouverte à tous les fideles. Ceux-ci se partageaient les rôles dans le cérémonial des convulsions. Les discernants étaient les prophètes, les voyants, ils avaient mission d'annoncer les décrets de la Providence en style d'Apocalypse ; les figuristes représentaient, en pantomime, les scènes de la Passion de Jésus-Christ et du martyre des saints ; les secours administrèrent aux convulsionnaires proprement dits les grands et les petits secours : les grands secours ou secours meurtriers consistaient à frapper rudement le patient, à le fouler aux pieds, à le martyriser de toute manière ; les petits, à le recevoir dans sa chute, à le protéger contre les chocs trop rudes, à surveiller la modestie de ses vêtements. Quant aux convulsionnaires, c'étaient les fauteurs et les fauteuses, les aboyeurs et les miaulantes, les extatiques et les illuminés. L'hystérie, le magnétisme, le mal caduc, l'imitation, la fourberie, telles étaient les causes et l'origine des convulsions.

Elles se propagèrent comme une épidémie ; elles durèrent pendant quatre ans, tolérées en quelque sorte par la police, qui leur permettait de se montrer au grand jour dans le cimetière de Saint-Médard ; elles ne cessèrent pas, mais elles changèrent de caractère quand l'archevêque Vintimille eut interdit le culte du diacre Paris, quand le cimetière fut fermé par ordonnance du 7 janvier 1731, quand les convulsionnaires de profession furent emprisonnés. Alors, ce qu'on nommait le culte du bienheureux Paris se réfugia dans les caves, dans les greniers du quartier Saint-Médard ; alors, les épreuves des adeptes devinrent terribles, atroces, sanglantes, hideuses. On contrefit de point en point les derniers épisodes de la Passion : des patients se présentèrent à l'envi pour exécuter ces tours de force et pour expérimenter les souffrances du Christ ; on les clouait sur des croix, on leur enfouissait des fers de lance dans les flancs, on les couronnait d'épines, on les flagellait jusqu'au sang. Ce n'était pour eux que jouissance et volupté qui se manifestaient par des spasmes, des soupirs et des pâmoussons. Les femmes surtout se livraient avec délices à ces tortures. Tantôt on leur distribuait cent coups de bûche sur le crâne, sur le ventre ou sur les reins, et elles demandaient un surcroît de bastonnade en criant : *Du nanan !* tantôt elles se faisaient suspendre la tête en bas ; tantôt on leur tordait les mamelles avec des pinces, on les écorçait entre deux plauches. Toutes ces horreurs avaient lieu en présence d'un cénacle en méditation et en prières.

Le sieur Carré de Montgeron, qui avait été fort édifié par les convulsions et par les miracles qu'on y rapportait, composa un gros volume in-quarto, orné de gravures, sous ce titre : *la Vérité des miracles opérés par l'intercession du bienheureux Paris*. Il racontait dans ce livre les faits les moins malhonnêtes dont il avait été le complice et le témoin ; il joignait à son récit les certificats des docteurs et autres pièces justificatives. Tout fier d'avoir révéilé au monde tant de belles choses, il fit hommage du volume au roi, au duc d'Orléans au premier président, à bien d'autres. La nuit suivante, on l'arrêta, on le mit à la Bastille ; on l'exila ensuite à Avignon et ailleurs. Il n'en continua pas moins à recueillir à enregistrer les faits et gestes des convulsionnaires. Il publia un second volume en 1731, puis un troisième en 1738. La mort ne lui laissa pas le temps de faire paraître le quatrième ; mais, tant qu'il vécut, il ne cessa, dans son zèle fanatique, d'encourager des miaulantes et des fauteuses, qu'il fustigeait et qu'il bâchait de ses propres mains. Le règne des convulsions n'a fait qu'ajouter le mot *bücher* (frapper à coups de bûche au langage populaire). Carré de Montgeron ne devait-il pas resusciter plus tard sous les traits du marquis de Sade ?

Cependant le cimetière de Saint-Médard était fermé et la tombe du diacre ne faisait plus de miracles pour justifier la fameuse inscription affichée sur la porte, le jour de sa fermeture.

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Les assemblées mystérieuses des convulsionnaires persistaient malgré les ordonnances du roi et du parlement, malgré les recherches persévérantes de la police dirigée par Broulet inflexible et formidable agent des jésuites. La persécution entreprenait ce feu couvert au lieu de l'éteindre. On avait beau faire des perquisitions dans les maisons, répandre partout des espions et des surveillants, payer la dénonciation, inquiéter les familles, maltraiter, emprisonner les suspects, on apprenait tous les jours qu'une dévote avait été enlignée avec beaucoup de satisfaction, que les grands et les petits secours avaient fait merveille sur un cœur endurci, que le diacre Paris avait guéri un incurable, redressé

un paralytique, rendu l'ouïe à un sourd, la vue à un aveugle. Grande était l'édification des jansénistes, grande aussi l'indignation des jésuites.

Jansénistes et convulsionnaires avaient un journal officiel intitulé *Nouvelles ecclésiastiques*, qui paraissait toutes les semaines. Il servait d'aiguillon et de trompette aux appelants de la bulle *Unigenitus* ; il donnait asile aux plaintes et aux espérances des persécutés. Dieu sait tout ce que l'on tenta pour supprimer, pour arrêter, pour paralyser ce journal anonyme, que rédigeaient les chefs du jansénisme et du convulsionnarisme. Bien souvent on saisit les presses,

humides de la presse et il ne pouvait découvrir d'où lui venait cette pluie de gazettes jansénistes que le diable semblait avoir fait envoler de l'enfer.

Pendant ce temps-là, le roi, comme le diacre Paris, avait de son côté fait des miracles : la reine était grosse, et la France dans l'anxiété attendait sa délivrance.

Cette fois, les vœux de la France furent trompés ; la reine accoucha de deux princesses.

Une pareille fécondité donnait de l'espoir pour l'avenir ; néanmoins, Louis XV résolut de mettre Dieu dans ses intérêts. Le 8 décembre 1728, tous deux communèrent publique-



Le tombeau se trouvait assiégé par une foule sans cesse renaissante.

les caractères, l'édition entière du numéro ; mais aussitôt, le jour même, ce numéro était réimprimé ailleurs, dans une sacristie, au fond d'un couvent, dans un bateau sur la rivière, dans un galetas du Palais, ou du Louvre, ou au Temple, et jusque dans la maison du commissaire de police qui l'avait saisi. Puis le journal était envoyé, comme à l'ordinaire, à ses souscripteurs, à ses affiliés. Le lieutenant de police redoublait de vigilance et de sévérité ; on guettait le nouveau gîte où s'était réfugié le Proté insaisissable ; on savait bientôt de source certaine que la feuille s'imprimait dans telle rue, dans telle maison. La maison, la rue, étaient cernées, les espions et les sergents déguisés gardaient toutes les issues. le commissaire pénétrait dans la maison, la fouillait de la cave au grenier, et n'y trouvait rien qui ressemblât aux *Nouvelles ecclésiastiques*. Il se retirait confus et désappointé ; mais, au moment où il passait sur le seuil, on lui jetait sur la tête un paquet de feuilles encore

ment à cette intention, et, neuf mois après, la reine mit au monde le premier dauphin.

Alors ce fut un délire non seulement pour toute la France, mais encore pour toute l'Europe, dont cet accouchement assurait la paix. On rendit à Dieu, qui avait d'une façon si incontestable montré son intervention dans les choses humaines, on rendit à Dieu des actions de grâces publiques. Le roi assista au *Te Deum* qui fut chanté à Notre-Dame, et soupa ensuite à l'hôtel de ville avec les princes de son sang et les principaux de la cour. On frappa une médaille sur laquelle étaient représentés le roi et la reine, et au revers la Terre assise sur un globe, tenant le dauphin entre ses bras avec cette légende : *VOTA ORBIS* (les vœux de l'univers).

Vers le commencement de la première grossesse de la reine, Catherine, impératrice de Russie, mourait à Saint-Pétersbourg, et Newton était enterré à Westminster.

RETOUR DU DUC DE RICHELIEU. — MORT DE MADAME DE NESLE, DE MARÉCHAL D'UXELLES, DU DUC DE VILLEROY ET D'ADRIENNE LECOUCREUR. — DÉTAILS SUR CETTE DERNIÈRE MORT. — RÉVOLTE DE LA CORSE. — NAISSANCE DU DUC D'ANJOU. — LES « NOUVELLES ECCLESIASTIQUES ». — ARRÊSTATION ET EXPOSITION DE DEUX RÉDACTEURS. — VICTOR-AMÉDÉE ABDIQUÉ EN FAVEUR DE SON FILS. — HISTOIRE DE MADAME DE VERBEE. — VICTOR-AMÉDÉE CONSPIRE POUR REMONTER SUR LE TRÔNE. — IL EST ARRÊTÉ ET CONDUIT AU CHÂTEAU DE RIVOLI. — LE ROI DE PRUSSE FAIT ARRÊTER SON FILS. — M. LE DUC D'ORLÉANS SE RETIÈRE DES AFFAIRES. — LE ROI SE FAIT JARDINIER.

Le commencement de l'année 1729 fut signalé par un grand événement dont Paris avait bien besoin pour sortir de la torpeur où il se trouvait.

M. le duc de Richelieu revint de son ambassade de Vienne.

Déjà depuis trois mois, en récompense des grands services que le duc avait rendus au roi près de l'empereur, le roi l'avait autorisé à porter le cordon du Saint-Esprit.

Le 1^{er} de janvier, il fut reçu au chapitre, et le roi lui donna la plaque.

En attendant cela, les seuls événements importants continuent à être des morts et des naissances.

Madame la marquise de Nesle meurt, et sa fille, madame la comtesse de Mailly, à laquelle nous allons bientôt voir jouer un rôle important, est nommée dame du palais à sa place.

Le maréchal d'Uxelles meurt, le maréchal de Villeroy meurt, mademoiselle Adrienne Lecouvreur meurt.

Les trois premières morts ne firent pas grande impression ; madame de Nesle était malade depuis longtemps, M. d'Uxelles avait soixante-dix-neuf ans, et M. de Villeroi soixante-seize ou soixante-dix-sept.

Mais mademoiselle Lecouvreur était dans tout l'éclat de sa jeunesse, de sa beauté et de son talent ; puis des circonstances étranges environnaient cette catastrophe.

Voici ce qu'on raconta à cette époque.

Mais, d'abord quelques mots sur sa vie avant d'en arriver à sa mort.

Adrienne Lecouvreur était fille d'un pauvre chapelier de Fismes en Champagne, qui était venu s'établir à Paris. Il avait choisi le lieu de son établissement dans le voisinage du Théâtre-Français, et ce voisinage avait mis dans la tête de la petite Adrienne des idées de comédie qu'elle réalisa, en débutant le 14 mars 1717, dans le rôle de Montme, puis dans ceux d'Electre et de Bérénice. Un mois après ses débuts, elle était reçue comédienne ordinaire du roi pour les rôles tragiques et comiques.

Sa carrière dramatique avait été de treize ans, et ces treize ans elle les avait vus s'écouler au milieu de succès croissants et incessamment encouragés par la faveur du public.

Elle appartenait à cette rare école d'artistes dramatiques qui parle la tragédie, et qui, tout en rompant la mesure du vers, savent conserver à la période son harmonie poétique.

Sans être d'une taille élevée, elle savait si bien se grandir qu'elle semblait toujours dépasser les autres femmes de toute la tête, aussi disait-on d'elle que c'était une reine égarée parmi les comédiennes.

Son répertoire le plus familier, celui qu'elle jouait avec une supériorité marquée, étaient les rôles de Jocaste, de Pauline, d'Antoine de Zénobie, de Roxane, d'Hermione, d'Ériphile, d'Emilie de Marianne, de Cornélie et de Phèdre.

Une des aventures d'Adrienne avait fait grand bruit dans le monde. Lorsque le 2^e juin 1726, le comte de Saxe son amant, d'une voix unanime avait été élu duc de Courlande, elle avait mis, pour l'aider à conquérir son duché que lui disputaient la Pologne et la Russie, sa vaisselle en gage pour une somme de 40,000 livres.

Et le comte de Saxe, qui réunissait en ce moment toutes

ses ressources personnelles et toutes celles de ses amis, non seulement avait accepté, mais encore avait raconté, dans ses meilleures maisons, ce dévouement de sa maîtresse.

Malheureusement pour Adrienne, l'entreprise n'avait pas réussi.

Forcé de quitter la Courlande en 1727, le comte de Saxe était revenu à Paris, et, duc manqué, il avait repris ses relations avec une princesse dont la royauté, quoique plus éphémère, était plus durable que la sienne.

Jusqu'ici voilà les faits ; maintenant, voici les conjectures.

Un ou deux mois avant la mort d'Adrienne Lecouvreur, Louise-Henriette-Françoise de Lorraine, quatrième femme d'Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, s'était éprise du comte de Saxe.

La duchesse de Bouillon, alors âgée de vingt-trois ans, était une femme violente, emportée, capricieuse, et surtout excessivement galante. La chronique scandaleuse prétendait que ses goûts n'avaient point de limites, et s'étendaient des princes aux comédiens.

La duchesse, comme nous l'avons dit, s'était donc prise d'amour pour le comte de Saxe ; mais celui-ci, on ne sait pourquoi, fit Hippolyte, et ne voulut point répondre à cette fantaisie ; non qu'il se pliquât de fidélité envers Adrienne, mais sans doute par un caprice pareil à celui qui attirait à lui madame de Bouillon.

Une femme méprisée cherche toujours, au mépris dont elle est l'objet, la raison la moins humiliante possible ; celle qu'adopta la duchesse de Bouillon fut que les engagements que le comte de Saxe avait pris avec Adrienne ne lui laissaient pas la liberté d'avoir une autre maîtresse.

Elle vit donc dans Adrienne l'obstacle qui empêchait le comte de Saxe de venir à elle, et elle résolut de se venger en se défaisant de sa rivale.

Nous ne sommes pas de ceux qui croient à la culpabilité des princes, par la seule raison qu'étant princes, ils doivent être coupables. Non, nous sommes de ceux qui enregistrent tous les bruits retentissants, et, par conséquent, nous répétons ce qui fut dit à cette époque, non pas à la façon d'un accusateur public, mais à celle d'un simple narrateur.

La Bastille dévoilée signale, au nombre des personnes incarcérées en 1730, le sieur abbé Bouvet, pour l'affaire de la duchesse de Bouillon et de la Lecouvreur, comédienne.

Voici l'affaire pour laquelle était incarcéré l'abbé Bouvet. Nous prenons les détails qu'on va lire dans une lettre de mademoiselle Aussé à madame de Calandrine. Cette lettre est datée de mars 1730. Les nouvelles qu'elle contient avaient donc toute la fraîcheur de la nouveauté, puisque mademoiselle Lecouvreur est morte le 20 de ce mois.

Décidée à supprimer l'obstacle qui la gênait, la duchesse de Bouillon fit faire des pastilles empoisonnées ; puis, comme il fallait trouver un moyen de faire remettre les pastilles à mademoiselle Lecouvreur, elle choisit un jeune abbé, qui avait la réputation de peindre agréablement, pour être l'instrument de sa vengeance.

L'abbé était pauvre, et, un jour qu'il se promenait aux Tuilleries sans savoir comment il dînerait, il fut abordé par deux hommes qui, après une assez longue conversation, lui proposèrent un moyen de le tirer de la misère ; ce moyen était de s'insinuer, à la faveur de son talent de peintre, chez la Lecouvreur et de lui faire manger des pastilles qu'on lui donnerait. Le pauvre abbé refusa, se défendit contre les instances devenues plus pressantes, objecta la grandeur du crime ; mais les deux hommes lui répondirent que, puisqu'il avait reçu la confiance, il n'y avait plus moyen de reculer, et que, s'il n'exécutait point ce que l'on attendait de lui, il était un homme condamné.

L'abbé, effrayé, promit tout.

Alors, on le conduisit chez madame de Bouillon, qui lui répéta promesses et menaces, et lui remit les pastilles ; l'abbé s'engagea, de là à huit jours, à avoir mis son projet à exécution.

Dans l'intervalle, mademoiselle Lecouvreur reçoit une lettre anonyme ; cette lettre la supplie de venir seule, et avec une personne dont elle soit sûre comme d'elle-même, au jardin du Luxembourg. Au cinquième arbre d'une allée qu'on lui désigne, elle trouvera un homme qui a des choses de la dernière conséquence à lui communiquer. Comme la lettre arrivait, ou plutôt était reçue, — car mademoiselle Lecouvreur, sortie depuis le matin, rentrait chez elle avec un ami et mademoiselle Lamothe, sa camarade ; — comme la lettre, disons-nous, arriva à l'heure même du rendez-vous, elle monta en voiture avec les deux personnes qui l'accompagnaient, et ordonna au cocher de toucher au Luxembourg.

Une fois au Luxembourg, elle trouva l'allée indiquée, et, au pied du cinquième arbre, l'abbé Bouvet, qui, s'avançant vers elle, lui raconta la fatale mission qu'il avait reçue, déclarant qu'il était incapable d'un pareil crime, mais ajou-

tant que, ne le commettant pas lui-même, il était certain d'être assassiné.

Adrienne remercia le jeune homme, et lui dit que son avis était, puisqu'il avait choisi le côté honorable de la chose, de pousser l'affaire jusqu'au bout en venant dénoncer à l'instant même le crime au lieutenant de police. L'abbé répondit qu'il avait d'abord en cette intention; seulement, il avait été arrêté par la puissance des ennemis qu'il se faisait; mais, puisqu'elle-même lui donnait un conseil en harmonie avec ses premières inspirations, il était prêt à revenir à elle et à suivre le conseil.

Adrienne profita de cette bonne disposition, donna une place dans sa voiture à l'abbé, et le conduisit chez M. Héroult, alors lieutenant de police.

Le motif de la visite lui est exposé.

M. Héroult demanda à l'abbé s'il a les pastilles qu'on lui a remises; pour toute réponse, l'abbé tira de sa poche et les remit au lieutenant de police.

On appelle un chien, on lui donne une de ces pastilles, et le chien crève au bout d'un quart d'heure.

— Laquelle des deux Bouillon vous a fait remettre ces pastilles? demanda alors le lieutenant de police.

— C'est la duchesse, répondit l'abbé (1).

— Cela ne m'étonne pas... Quand la proposition vous a-t-elle été faite? continua M. Héroult.

— Avant-hier.

— Où cela?

— Aux Tuileries.

— Par qui?

— Par deux hommes que je ne connais pas.

Et ils vous ont dit qu'ils parlaient au nom de madame de Bouillon?

— Ils ont fait mieux que cela, ils m'ont conduit chez elle.

— Et la duchesse vous a confirmé ce que ces deux hommes vous avaient dit?

— De point en point.

— Oseriez-vous soutenir cette affaire?

— Faites-moi mettre en prison, et confrontez-moi avec madame de Bouillon.

Le lieutenant de police réfléchit un instant.

— Non, dit-il, il sera toujours temps d'en venir là.

Puis, lui ayant demandé son adresse, il le renvoya chez lui en disant à mademoiselle Lecouvreur cette phrase sacramentelle de tous les lieutenants de police, passés, présents et à venir :

— Soyez tranquille, je veille sur vous.

A peine mademoiselle Lecouvreur et l'abbé Bouvet furent-ils partis, que le lieutenant de police fit instruire le cardinal de Bouillon de cette aventure. Le cardinal accourut furieux, insista d'abord pour la publicité; mais les amis et les parents de la maison de Bouillon furent d'avis de ne point mettre au jour cette scandaleuse affaire. Mais, au bout de quelque temps, on ne sait par où ni comment, l'affaire devint publique et fit un bruit horrible.

Le beau-frère de madame de Bouillon en parla à son frère, et il dit qu'il fallait absolument que sa femme se lavât d'un pareil soupçon, qu'il devait demander une lettre de cachet pour faire enfermer l'abbé. La lettre de cachet fut facile à obtenir. On arrêta le malheureux et on le conduisit à la Bastille. Là, on le questionna; mais il ne fit que répéter ce qu'il avait déjà dit. On le menaça; mais il persista dans sa déclaration. On lui fit de magnifiques promesses; mais il ne voulut pas se laisser corrompre.

On le garda donc en prison sans que l'affaire fit un pas de plus en avant ou en arrière.

Alors, Adrienne écrivit au père, qui demeurait en province et qui ignorait le malheur arrivé à son fils. Le pauvre homme accourut à Paris, sollicita l'instruction de l'affaire, et demanda comme une grâce qu'on fit le procès de son fils. Voyant que toutes ses réclamations étaient inutiles, il alla droit au cardinal, qui demanda à madame de Bouillon si elle voulait qu'on instruisit cette affaire, attendu que sa conscience lui défendait de laisser un innocent en prison. Madame de Bouillon préféra l'élargissement au procès; l'abbé sortit de la Bastille.

Pendant deux mois encore le père resta à Paris et veilla sur son fils; mais, au bout de deux mois, lui étant parti, et l'abbé ayant eu l'imprudence de rester à son logement, celui-ci disparut tout d'un coup, et l'on n'en entendit plus parler.

En apprenant cette disparition, Adrienne comprit que la vengeance de la duchesse de Bouillon n'avait fait que s'endormir et qu'elle s'éveillait.

Quinze jours s'écoulèrent cependant sans qu'Adrienne entendit parler de rien. Enfin, un soir, après la grande pièce (Adrienne avait joué *Phèdre*) madame de Bouillon

la fit inviter à venir la trouver dans sa loge. Surprise d'une pareille invitation, l'actrice répondit qu'elle était dans un déshabillé qui ne lui permettait pas de paraître devant elle. Mais la duchesse ne se tint point pour battue; elle lui fit dire que, quelle que fût sa toilette, elle lui pardonnait d'avance.

— Madame la duchesse est trop indulgente, dit Adrienne, et si elle me pardonnait de paraître ainsi dans la salle, le public ne me le pardonnerait pas. Cependant, dites-lui que, pour obéir autant qu'il est en moi, à la sortie je me trouverai sur son passage.

Force fut à la duchesse de Bouillon de se contenter de cette réponse, et, à la sortie, elle trouva en effet mademoiselle Lecouvreur qui l'attendait. La duchesse lui fit toute sorte de compliments sur son jeu et de louanges sur sa grâce et sur sa beauté; sans doute voulait-elle par cette marque publique de sympathie, comme il n'était point rare que les grands seigneurs en donnassent aux artistes, faire tomber les bruits qui avaient couru.

Le surlendemain, Adrienne se trouva mal au milieu de la pièce qu'elle jouait, et ne put l'achever. On fut obligé de faire une annonce, et le public, qui n'avait pas été parfaitement rassuré par la gracieuseté que la duchesse de Bouillon avait faite à l'artiste, demanda avec la plus grande anxiété de ses nouvelles à la fin du spectacle. Celles qui lui furent données étaient fâcheuses: on avait été obligé de porter Adrienne jusqu'à sa voiture, tant elle était faible.

A partir de cette soirée, mademoiselle Lecouvreur dépeñit visiblement, et cependant elle essaya de lutter contre le mal, et, le 15 mars, elle reparut dans *Jocaste*.

Alors, le public put juger du changement qui s'était fait en elle; à peine pouvait-elle parler et se soutenir; on crut qu'elle n'acheverait pas la tragédie.

Après *Edipe* venait *le Florentin*. On regardait comme impossible qu'Adrienne remplit son rôle dans cette comédie, quand, au grand étonnement de tous, elle reparut. Là, on la vit lutter et vaincre le mal, elle fut charmante. C'étaient ses adieux au public.

Quatre jours après elle mourut dans des convulsions horribles. On l'ouvrit, elle avait les entrailles gangrenées. Le bruit se répandit qu'elle avait été empoisonnée dans un lavement.

Mais ce n'est pas le tout: la persécution du clergé devait ajouter à cette mort une illustration dont elle n'avait pas besoin après les bruits d'empoisonnement qui avaient couru.

La sépulture ecclésiastique fut refusée à l'artiste, et des portefaix, à une heure du matin, l'enterrèrent clandestinement près des bords de la Seine, au coin de la rue de Bourgogne.

Il existe un très beau portrait d'elle, en Cornélie; le portrait est de Coppel, et gravé par Drevet fils.

M. le duc de Bouillon, mari de la duchesse qu'on accusait hautement d'avoir empoisonné mademoiselle Lecouvreur, ne survécut à l'artiste que de deux mois.

Ce fut vers le même temps que les Corses tentèrent leur première révolte contre les Génois, révolte qui devait aboutir à la réunion de la Corse à la France, deux ans avant la naissance de Napoléon.

Nous avons dit la joie universelle qui avait accueilli la nouvelle de la naissance de M. le dauphin; la joie ne fut pas moins grande quand on annonça la naissance d'un second prince, qui fut appelé M. le duc d'Anjou. Dès lors, à moins d'une de ces fatalités pareilles à celle qui avait poursuivi la postérité de Louis XIV, la branche aimée ne risquait plus de manquer.

Pendant la guerre contre les jansénistes et les molinistes continuait; l'affaire de la bulle *Unigenitus*, dont les convulsionnaires de Saint-Médard n'étaient qu'un épisode, occupait les esprits à défaut d'événements plus importants. Les appelants faisaient rage contre cette bulle et publiaient, comme nous avons dit, contre les acceptants un recueil hebdomadaire, plein d'esprit, de finesse et d'amertume, intitulé *Nouvelles ecclésiastiques*.

Nous avons raconté ce qui arrivait à propos de ce recueil, et comme les agents de police étaient journellement mystifiés par les auteurs et les imprimeurs. On se lassa d'avoir affaire aux agents, et la mystification monta jusqu'au lieutenant de police en personne.

Un jour, un inconnu proposa par lettres à M. Héroult un pari assez singulier: c'était de faire entrer à une heure dite, et par une barrière indiquée, malgré la surveillance des commis, cette surveillance fut-elle doublée, cinquante exemplaires des brochures prohibées. M. Héroult répondit par lettre qu'il acceptait le pari.

Aussitôt, ordre fut donné de déshabiller jusqu'à la peau tous ceux qui entreraient par la barrière indiquée à l'heure dite, qui était trois heures de l'après-midi.

(1) La seconde était Marie-Charlotte Sobiesky, mariée en 1724 à Charles-Godefroy de la Tour d'Auvergne, prince de Bouillon.

échange, jaloux d'elle comme un tigre, et la tenant fort enfermée, comme au reste il se tenait lui-même. Au milieu de tout cela, madame de Verrue tomba malade, elle était empoisonnée. Heureusement, M. de Savoie avait un contre-poison; il le lui donna à tout hasard. Le contre-poison se trouva être l'antidote du poison, et madame de Verrue guérit. Quelque temps après, elle tomba malade de la petite vérole. Le duc ne voulut point qu'elle eût d'autre garde-malade que lui, la veillant toutes les nuits jusqu'à ce qu'elle fût hors de danger. Mais la preuve d'amour que madame de Verrue eût désirée avant toutes celles la eût été un peu de liberté. Or, chaque jour, son illustre amant devenait plus jaloux d'elle, quoiqu'elle ne lui donnât aucun motif de jalousie, et la renfermait davantage. Cette existence finit par devenir insupportable à la pauvre favorite. Elle avait un frère qu'elle aimait fort, le chevalier de Luynes; elle lui écrivit de la venir voir à Turin, lui donnant rendez-vous pour l'époque précise où le roi devait faire un voyage à Chambéry.

M. le chevalier de Luynes fut aussi exact à venir à Turin que son père l'avait été à aller à Bourbon. Comme elle avait fait à son père, sa sœur lui avoua tout. Alors, il fut convenu entre eux que l'on essayerait de fuir et de gagner la France. Madame de Verrue commença à faire sortir du duché son argent et ses bijoux; puis elle réalisa, par la vente de différents biens, des sommes considérables qui prirent le même chemin que les premiers envois qu'elle avait faits. Enfin, elle-même, par une belle nuit, sous la conduite de son frère, elle quitta Turin à cheval, gagna Gènes, s'embarqua pour Marseille et y arriva sans accident.

Le duc fut furieux; mais son pouvoir ne dépassait pas la frontière de son duché; et, tandis qu'il faisait rage contre la fugitive, celle-ci gagnait Paris et s'enfermait dans un couvent.

Mais, comme on le comprend bien, madame de Verrue n'avait pas quitté une prison forcée pour s'imposer une prison volontaire. Elle sortit de son couvent, s'acheta une maison, donna des dîners où l'on faisait grande chère; et comme c'était une femme charmante, pleine d'esprit, rayonnante encore de jeunesse et de beauté, elle eut bientôt une cour au milieu de laquelle elle fut bien autrement reine qu'elle ne l'était en Piémont. Le service qu'elle rendit au roi, en apportant un contre-poison pareil à celui qui l'avait sauvée elle-même, acheva de la poser dans le monde. Cent mille francs qu'elle dépensait par an en tableaux, en curiosités, en gratifications qu'elle donnait aux artistes pauvres ou aux pauvres hommes de lettres, lui valurent les louanges de Lafaye et de Voltaire. Cette vie charmante dura jusqu'en 1736, époque à laquelle elle mourut, laissant pour un demi-million de legs à ses amis, et ayant composé elle-même l'épithaphe qu'elle voulait qu'on mit sur son tombeau.

La voici; elle a le double mérite d'être courte et vraie :

Ci-gît dans une paix profonde
Cette dame de Volupté,
Qui, pour plus grande sûreté,
Fit son paradis en ce monde.

Elle laissait un fils et une fille, tous deux reconnus par M. de Savoie. Le fils mourut jeune et sans alliance; la fille épousa le prince de Carignan, dont la descendance régnait aujourd'hui sur la Sardaigne.

Nous avons dit, à propos de la comtesse de Saint-Sébastien, que son amour devait accompagner le roi Victor-Amédée dans sa retraite, et de sa retraite dans sa prison. Disons comment, régnant encore le 1^{er} septembre 1730, Victor-Amédée était prisonnier le 8 octobre 1731, c'est-à-dire une année après être descendu du trône, et avoir abdiqué volontairement en faveur de son fils Charles-Emmanuel.

C'est que Victor-Amédée, comme Charles-Quint et comme Christine, ne fut pas plus tôt descendu du trône, qu'il regretta ce trône dédaigné et tenta de le reprendre à celui auquel il l'avait donné; mais un trône ne se rend pas ainsi, même à un père. Une nuit, — c'était celle du 28 au 29 septembre, — Victor-Amédée fut arrêté au château de Moncalier, par ordre de son fils, et conduit au château de Rivoli. Quant à sa femme, la comtesse de Saint-Sébastien, elle fut reléguée sur les frontières du Piémont.

Pendant qu'un fils faisait arrêter son père en Sardaigne, en Prusse un père faisait arrêter son fils.

Le 13 septembre 1730, Frédéric-Guillaume II, fils de cet électeur de Brandebourg qui avait fait ériger la Prusse en royaume, et en avait été reconnu roi le 13 janvier 1701, Frédéric-Guillaume II donna l'ordre d'arrêter son fils, qui, de concert avec le comte de Katt, avait voulu sortir des Etats de son père contre le gré de ce dernier.

L'ordre fut exécuté contre le prince et son complice. Ce fut vers cette époque que M. le duc d'Orléans, las de la lutte inutile qu'il soutenait contre M. de Fleury, résolut

de se retirer des affaires pour se donner entièrement à la dévotion.

En conséquence, il donna sa démission de la charge de colonel général de l'infanterie. Le roi accepta la démission, et supprima la charge.

Cette même charge, déjà supprimée en 1699 après la mort du duc d'Epemon, avait été rétablie en 1721 pour M. le duc d'Orléans, alors duc de Chartres.

Quant à Louis XV, pendant tous les événements que nous venons de raconter, son plus grand plaisir après la messe, le cérémonial, les offices d'église et l'étiquette, c'était de planter des lauriers dans un petit jardin que lui avait donné M. de Fleury, et de les regarder pousser.

À propos de M. de Fleury, nous avons oublié de consigner en temps et lieu sa promotion au cardinalat.

Cette promotion date du 1^{er} septembre 1723.

V

ÉTAT DE LA COUR. — LOUIS XV ET LA REINE. — MESDEMOISELLES DE CHAROLAIS, DE CLERMONT, DE SENS. — LA COMTESSE DE TOULOUSE. — LES CHASSES DE RAMBOUILLET ET DE SATORY. — M. DE MELUN. — LIBERTÉS DE LANGAGE. — LA PEYRONIE ET MADEMOISELLE DE CHAROLAIS. — CONDUITE DE FLEURY. — UN CONSPIRE CONTRE LA REINE. — LE TOAST DE LOUIS XV. — ANXIÉTÉ DE FLEURY. — M. DE RICHELIEU. — MADAME PORTAIL. — LUCEAC. — LE BREVET DE PENSION ET LA CABALE DE M. DE FLEURY. — LES VALETS DE CHAMBRE DU ROI. — MADAME DE MAILLY. — LA MAISON DE NESLE. — LE ROI AMOUREUX. — SA TIMIDITÉ. — FAUTE DE LA REINE. — M. DE RICHELIEU. — LA PREMIÈRE ENTREVUE. — M. DE FLEURY EN MÉNAGE UNE SECONDE. — MADAME DE MAILLY VICTORIEUSE. — SON PORTRAIT. — JANSÉNISTES ET JÉSUITES. — SAINT LOUIS DE GONZAGUE. — MARIE ALACOQUE. — LEPÈRE GIRARD. — CATHERINE CADIÈRE. — LE CONCILE ET LE PARLEMENT. — M. HÉRAULT, LIEUTENANT DE POLICE.

Rien, en effet, n'était plus innocent que la cour du roi Louis XV, à l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 1732.

C'était encore au régent qu'était due cette chasteté de la jeunesse de Louis XV. Dissolu pour lui, athée, blasphémateur, il avait préservé le royal enfant que Dieu avait commis à sa garde, de tout contact avec l'orgie universelle dont il était le chef. Louis XV était sorti des mains du moderne Sardanapale avec la robe blanche d'Eliaçin.

Ainsi, quelle heureuse existence eût été celle de cette pauvre princesse qu'on était allé chercher dans une vieille commanderie d'Allemagne, pour en faire la reine de France, si en même temps que la femme, elle eût su être la maîtresse de son royal époux! Aux yeux de Louis XV, Marie Leczinska était la plus belle de toutes les femmes, et la fécondité de la reine faisait foi que le roi ne s'en tenait pas aux simples louanges. D'abord, au bout de dix mois de mariage, elle avait mis au monde une première princesse, puis deux jumelles, puis un fils, ce dauphin dont la naissance avait donné lieu à tant de fêtes, puis le duc d'Anjou, qui était venu consolider le sceptre dans la main de la branche aînée. Cinq enfants en cinq ans! et le père de cette nombreuse famille avait lui-même à peine vingt et un ans!

Et cependant tout autour du roi ce n'étaient que plaisirs. Nous avons dit les amours de toutes les grandes dames de l'époque. Toutes les amours se enflammaient comme un réseau dans lequel tout cœur venait se prendre, excepté celui du roi. Marie Leczinska était son seul amour, la chasse son seul plaisir.

C'était une chose merveilleuse que les chasses de la jeunesse de Louis XV, avec toutes ces galantes amazones qui les suivaient. La belle comtesse de Toulouse, mademoiselle de Charolais, mademoiselle de Clermont, mademoiselle de Sens, toutes ces héroïnes des peintures de Vanloo, qu'il nous a laissées vivantes, après un siècle de cette vie mythologique dont toute l'époque est parfumée; ces chasseresses, non pas chastes comme Diane, mais amou-

... le calyso, qui... les pas de Ram...
 et de Vincennes de la... Versailles et de
 pas en calé he... He riette, de
 span et de la Vallée... de course de che-
 A leurs cheve... par des chaînes de
 et de rubis le... à trois cornes coquet-
 t... sur l... à revers, serrée au
 visage et ral... sans cependant cacher
 petit pied qu... cheval avec un aiguillon

... n'étaient pas sans dangers
 cherement leur vie aux il-
 poursuivait l'épieu à la main.
 M. de Melun fut tué; c'était
 de Clermont; mais la jeune prin-
 que madame la duchesse deman-

... que mademoiselle de Clermont se soit
 n'amant est mort?

... retour, c'étaient de ces joyeux soupers comme
 esprits et des estomacs de vingt-cinq ans, des
 passés au jeu, nuits plus agitées et plus brûlantes
 re que les jours où l'or roulait sur les tables en éti-
 ascades Le roi jouait comme son aieul Henri IV;
 ulument, Henri IV gagnait toujours, et le roi perdait
 elquefois. Alors, il fallait avoir recours à M. de Fleury.
 M. de Fleury grondait et payait, car il songeait que mieux
 valait pour son ambition, que le roi passât ses journées à
 la chasse et ses nuits au jeu, dût-il en coûter quelques
 mille livres au trésor, que de se mêler des affaires d'Etat.

Il régnait une grande liberté d'actions et de paroles dans
 toutes ces réunions; d'ailleurs, c'était la mode à cette
 époque, et la princesse palatine et madame la duchesse
 nous l'ont appris, d'appeler les choses par leur nom.
 Pendant près d'un siècle, la langue française n'eut, sous ce
 rapport, rien à envier à la langue latine.

Voilà un exemple de cette liberté de langage, il
 suffira à nos yeux et, par conséquent, à notre plume; le

Un soir, après une de ces chasses où l'on avait parcouru
 le bois toute la journée, une des dames, qui était enceinte,
 éprouva ces premières douleurs qui indiquent un prochain
 accouchement; on fut effrayé. La chose se passa à la
 Muette, il était impossible de transporter la dame à Paris,
 et peut-être n'aurait-on pas même le temps de faire venir
 un médecin. Le roi était dans la plus grande détresse.

— Oh mon Dieu, s'écria-t-il, mais, si l'opération presse,
 comment on le dit, qui donc s'en chargera?

— Mon sire, répondit le premier chirurgien La Peyronie,
 qui se trouvait là, j'ai couché autrefois.

— Oui, dit mademoiselle de Charolais; mais cet exer-
 cice demande de la pratique, et peut-être n'êtes vous plus
 au fait?

— Oh n'ayez aucune crainte, mademoiselle, dit La Pey-
 ronie blessé qu'on mit sa science en doute, on n'oublie pas
 plus à les ôter qu'à les mettre.

Mademoiselle de Charolais, à qui on en mettait et on en
 fait un tous les ans, prit la chose pour elle et se leva fu-
 rieuse. La Peyronie, assez inquiet, la suivait des yeux,
 quand, la porte fermée derrière la princesse, un éclat de
 rire le rassura.

De lors que le roi avait ri, la colère de mademoiselle de
 Charolais devenait impuissante.

M. de Fleury n'était d'aucune de ces parties; il avait
 pour excuse sa vieillesse, et Louis XV se félicitait d'échap-
 per ainsi à la double surveillance du précepteur et du mi-
 nistre, mais M. de Fleury n'ignorait rien de ce qui se
 passait dans toute cette intimité; chacun s'empressait de
 faire éplon, pour obtenir un sourire du vieux mentor,
 et madame de Toulouse toute la première.

M. de Fleury ne savait-il rien lui refuser.

Les petits conseils de la Muette et de Ram-
 méragea pour le duc de l'enthève, fils du
 et encore enfant, la survivance de la
 amiral et des autres gouvernements de
 ces petits conseils qu'on assura la
 marquis d'Antin, fils du premier lit
 le roi, et qu'on prépara la disgrâce
 M. de Choiseul, ministre des beaux et ministre des af-
 fut la qu'on reconnut et qu'on
 cette tendance vers
 aux de la reine lirent enfin
 dans le

... qui avait... le plus d'impa-
 Charolais; depuis deux ou
 le jeune prince, à
 mais sans aucune
 — la comtesse
 madame de Nole,
 la

Malgré ces quelques bonnes fortunes dont on falsait
 courir le bruit, le roi était d'une timidité que l'entrepre-
 nante princesse résolut de vaincre. Un jour, elle fit ces
 vers, les écrivit de sa main, sans chercher à déguiser son
 écriture, et les glissa dans la poche de Louis XV:

Vous avez l'humeur sauvage
 Et le regard séduisant;
 Se peut-il donc qu'à votre âge
 Vous soyez indifférent?
 Si l'Amour veut vous instruire,
 Cédez, ne disputez rien;
 On a fondé votre empire
 Bien longtemps après le sien.

Les vers n'étaient pas bons, mais ils avaient l'avantage de
 dire clairement ce qu'ils voulaient dire, et la chronique où
 nous les puisons prétend que le temps que mademoiselle de
 Charolais avait mis à les composer ne fut pas du temps
 perdu.

Mais mademoiselle de Charolais était elle-même une
 maîtresse trop légère pour retenir longtemps Louis XV;
 et l'on s'aperçut bientôt que, si elle avait détourné le roi
 de ses amours conjugales, ce n'était que pour un instant.

Marie Leczinska, en effet, tenait toujours le cœur de son
 mari, et avait une puissance absolue en tout ce qui ne
 regardait pas M. de Fleury. Vis-à-vis de M. de Fleury, toute
 influence échouait, même l'influence royale. C'était surtout
 à l'endroit de l'argent que l'avare ministre était intraita-
 ble. Bonne et bienfaisante, la reine dépensait le peu d'ar-
 gent qu'elle avait en œuvres charitables. Une fois, à Com-
 piègne, elle laissa tout ce qu'elle possédait, argent et bi-
 joux, aux commerçants et à l'école d'artillerie; de retour
 à Paris, elle fut obligée d'emprunter de l'argent pour tenir
 le jeu.

Madame de Luynes, témoin de cette gêne, essaya vainement
 de déterminer Marie Leczinska à demander un supplé-
 ment de pension; elle s'y refusa obstinément, répondant
 qu'elle était sûre de n'obtenir du premier ministre qu'un
 humiliant refus. Alors, madame de Luynes résolut de tenter
 la chose elle-même, et, de son propre mouvement, elle alla
 trouver le cardinal et lui exposa la position de la reine.
 Le cardinal se contenta de répondre qu'il arrangerait la
 chose avec le contrôleur général Orry.

Le cardinal, en effet, s'entretint, au premier travail, avec
 le contrôleur général de l'état des finances de la reine, et
 lui ordonna de remettre à Sa Majesté cent louis une fois
 payés. Le contrôleur général, prévenu par madame de
 Luynes, se récria contre la modicité de cette somme, re-
 présentant avec respect au premier ministre, que cent louis,
 c'était ce que lui, simple particulier, donnerait à son fils

— Eh bien, ajoutez cinquante louis, dit M. de Fréjus.
 Orry insista encore, disant que cent cinquante louis ne
 suffiraient pas, et qu'il n'oserait jamais présenter à la
 reine une si misérable somme.

M. de Fleury, pour se débarrasser de l'obsession, aug-
 menta encore l'allocation de vingt-cinq louis; enfin, de
 vingt-cinq en vingt-cinq louis, le contrôleur général poussa
 M. de Fréjus jusqu'à douze mille francs.

Cette ordonnance conquise, Orry alla trouver la reine, et
 la lui remit en lui demandant si elle lui suffirait. Marie ré-
 pondit qu'elle était très satisfaite, et tout fut terminé là,
 si ce n'est que l'évêque trouva le moyen de faire traîner
 l'expédition des douze mille francs pendant plus de trois
 mois, et ce ne fut qu'au retour de ses revenus accoutumés
 que la reine put payer ses dettes et se remettre au jeu.

Malheureusement, la reine, qui avait encore un soutien
 dans son mari, perdit elle-même, par sa faute et gratule-
 ment, ce soutien.

Soit fatigue de ses couches réitérées, soit éloignement
 pour son époux, Marie Leczinska affecta une froideur qui
 blessa Louis XV et l'éloigna de sa femme, qui eût pu, tout
 au contraire, faire de lui, si elle l'eût voulu, ce que la reine
 d'Espagne faisait de Philippe V.

Ainsi donc rien ne transparaît encore sur les amours se-
 crètes de Louis XV, quand, le 24 janvier 1732, le roi, à un
 de ses petits soupers où il avait plus bu que d'habitude,
 leva tout à coup son verre, et, ayant porté un toast à la
 maîtresse inconnue, brisa sa coupe, invita les convives à
 en faire autant que lui et à deviner le nom de cette in-
 connue.

Alors, chacun nomma la dame dont le nom se présentait à
 son esprit. Les convives étaient un nombre de vingt-quatre,
 y compris le roi; sept se prononcèrent pour madame la
 duchesse, sept pour mademoiselle de Beaujolais, et neuf
 pour madame de Lauragnols, petite-fille de Lassay et belle-
 fille du duc de Villars-Branças, qui était à la cour depuis
 un mo

A partir de ce jour, tous les doutes furent levés, on sut

que le roi avait une maîtresse; seulement, on ne sut pas qui elle était.

Cette ignorance tourmenta les courtisans, et surtout le cardinal: une maîtresse, c'était peut-être un maître; chacun voulut être pour quelque chose dans les futurs amours du roi.

Le duc de Richelieu, qui était revenu de Vienne plus en faveur que jamais, et qui avait repris à la cour place au premier rang, produisit la femme du président Portail: c'était une belle personne de vingt-trois ou vingt-quatre ans, malicieuse, coquette et légère jusqu'à la folie.

Les valets de chambre furent chargés des détails de la première entrevue. Le roi passa une nuit avec elle; mais, cette nuit passée, il s'effraya du caractère de cette nouvelle maîtresse; et, ne voulant plus la revoir, quoiqu'il lui eût donné rendez-vous à la prochaine nuit, il chargea un de ses compagnons de table, nommé Lugeac, de prendre sa place. Lugeac ne se le fit pas dire deux fois, il prit la place du roi, trompa à la fois Richelieu et madame Portail, et se retira avant le jour, fort satisfait de l'agréable mission que le roi lui avait donnée en le chargeant de le représenter.

Le lendemain, madame Portail reçut un brevet de pension de deux mille écus. Le brevet était signé du premier ministre.

Ce brevet reçu, la présidente comprit qu'elle n'avait plus rien à attendre du roi, et, comme elle était d'un caractère fort léger, elle résolut de profiter de la mode où la passade royale l'avait mise. Elle commença donc à lier des intrigues amoureuses avec tous les seigneurs du temps. Elle demeurait place Royale: c'était, comme on sait, le quartier du beau monde; chaque maison avait au moins son seigneur, jeune, beau, élégant, allant à la cour. Soit gageure, soit réalité, madame Portail commença ses pérégrinations à droite, alla toujours en avant, et les finit à gauche. Elle avait fait le tour de la place Royale sans oublier un seul hôtel.

Comme madame Portail avait été produite par M. de Richelieu, chacun s'était effrayé de l'influence réunie d'une favorite et d'un favori; chacun, pour fermer la cour à la belle présidente, se hâta donc de publier son aventure avec elle. Toutes ces aventures réunies firent un si grand bruit, que M. de Maurepas, ennemi particulier de M. de Richelieu et détestant toutes les femmes qu'il pouvait croire attachées au duc, surprit un ordre de renfermer madame Portail; seulement, le roi indiqua un couvent au lieu d'une prison.

L'ordre fut exécuté par M. de Maurepas lui-même.

Mais c'était un second avis au premier ministre de prendre ses précautions. Un conseil fut tenu entre l'ex-précepteur, madame la duchesse et les trois valets de chambre, Bontemps, Lebel et Bachelier: l'unanimité des suffrages se porta sur madame de Mailly.

Un mot sur la maison de Nesle, dont le sang était mêlé à celui des Mailly.

C'était une noble et antique maison connue en Europe depuis le XI^e siècle, par la personne d'Anselme de Mailly, tuteur du comte de Flandre, gouverneur de ses Etats et tué au siège de Lille; leur blason avait figuré parmi les plus renommés au temps des croisades, et les nombreuses branches de la famille, qui tenaient le premier rang dans l'Etat, portaient hant et fier leurs armes aux trois maillets et leur superbe devise: *Hogne qui voudra*.

Le marquis Louis III de Nesle, aîné de la race, avait épousé, en 1709, mademoiselle de Laporte-Mazarin, dont la galanterie était devenue proverbiale; Marie Leczinska, dont elle était la dame d'honneur, connaissait toutes ces galanteries, mais elle ne lui en fit jamais aucun reproche; seulement, lorsqu'elle savait ou croyait savoir que madame de Nesle avait quelque rendez-vous, elle la retenait en lui faisant lire ou l'*Imitation de Jésus-Christ* ou l'Écriture sainte.

C'était l'expiation du péché qu'elle avait eu envie de commettre.

C'était cette madame de Nesle, qu'on disait, trois ou quatre ans avant l'époque où nous sommes arrivés, avoir été passagèrement la maîtresse du roi.

Elle était morte en 1729, laissant cinq filles, qui toutes les cinq attirèrent les regards du roi.

La première, Louise-Julie, épousa Louis-Alexandre de Mailly, son cousin.

C'est celle dont il est question ici.

La seconde, Pauline-Félicité, épousa Félix de Vintimille.

La troisième, Diane-Adélaïde, épousa Louis de Brancas, duc de Lauraguais.

La quatrième, Hortense-Félicité, épousa le marquis de Flavacourt.

Enfin, la cinquième, Marianne, épousa le marquis de la Tournelle.

Celle-ci fut la fameuse madame de Châteaunroux.

C'était donc l'aînée des filles de madame de Nesle que M. de Fleury trouvait bon que le roi aimât; mais, nous

l'avons dit, Louis XV, encore très pudique, encore très religieux, encore très soumis aux préjugés de ménage, n'était pas homme à aider son précepteur dans cette grande entreprise. On fit trouver madame de Mailly plusieurs fois avec le roi; mais, comme le roi parla seulement des yeux, il fut décidé que Bachelier et Lebel, les deux valets de chambre, feraient marcher l'intrigue.

Ce Bachelier, qui a joué un rôle dans cette époque où l'histoire n'est rien autre chose qu'une chronique amoureuse, était fils d'un maréchal ferrant qui avait quitté son pays et sa forge pour suivre M. de La Roche-Joucauld, lequel en fit d'abord son valet de chambre, et obtint ensuite pour lui le titre de valet de la garde-robe.

Alors, il se fit avoblir par le roi, et mourut laissant un fils qui, ayant acheté la charge de Blouin, fut un des quatre valets de chambre de Louis XV, et finit à son tour par mourir gouverneur du Louvre, après avoir marié sa fille au marquis de Colbert.

Lebel, dont le fils fut depuis attaché au service particulier du roi, était le petit-fils d'un concierge du grand commun, nommé Dominique; son père avait été concierge du château de Versailles; lui était un des quatre valets de chambre.

Quant à madame de Mailly, la personne chargée de négocier cette affaire était madame de Tencin, notre ancienne connaissance; madame de Tencin, qui, malgré ses amours presque publiques avec son frère malgré ses bruyantes galanteries, avait conservé des relations directes avec M. de Fréjus, près duquel elle remplissait les deux offices qu'elle remplissait autrefois auprès du cardinal Dubois, dont elle faisait la police.

Pendant que madame de Tencin préparait madame de Mailly, les deux valets de chambre sondaient le roi.

Le roi trouvait madame de Mailly charmante; mais c'était toujours à la reine qu'il en revenait. Le résultat de la conversation fut donc qu'il envoya Bachelier prévenir la reine qu'il passerait la nuit avec elle.

La reine répondit qu'elle était désespérée, mais qu'elle ne pouvait recevoir Sa Majesté.

C'est ce que désiraient les deux tentateurs.

Mais Louis XV ne se tint pas pour battu. Il envoya le valet de chambre une seconde fois, puis une troisième fois, et, à chaque fois, le valet revint apporter la même réponse.

Alors, Louis XV, irrité, jura qu'il n'existerait plus rien désormais entre la reine et lui, et que plus jamais *il ne lui demanderait le devoir*. Cette expression peinte à merveille l'aspect sous lequel Marie Leczinska répondait aux avances amoureuses de son époux.

En ce moment, M. de Richelieu entra; il était envoyé par les amis de madame de Mailly, et sans doute avait été prévenu, par quelque message secret de l'un des deux valets de chambre, de l'opportunité de l'occasion.

Il mit le roi sur le compte de la reine. Louis XV était tout bouillant encore; il raconta au duc ce qui venait de se passer. Le duc alors demanda au roi s'il croyait qu'il pût vivre avec un pareil vide dans le cœur, et si en vérité il n'avait pas fait, pour rester fidèle à sa femme, tout ce qu'il était humainement possible de faire. Le roi soupira; le duc prononça le nom de madame de Mailly.

Ce nom éveilla un souvenir agréable dans l'esprit et dans le cœur du roi. Louis XV avoua que c'était une charmante femme, et que ce serait une charmante maîtresse: une entrevue fut arrêtée.

Mais, grâce à la profonde timidité du roi, cette première entrevue fut infructueuse, et quelques paroles échangées, qui ressemblaient à peine à de la galanterie, en furent le seul résultat.

Madame de Mailly sortit furieuse; elle se croyait le jouet et la victime de quelque guet-apens; il semblait impossible qu'un homme jeune, beau, au-devant duquel on venait s'offrir, qui, par conséquent, n'avait qu'à étendre la main et prendre, fût timide à ce point: tant de timidité ressemblait à du mépris.

De son côté, le roi était honteux et mécontent de lui-même. C'était bien réellement une fausse honte qu'il avait retenu, et il se promettait, si pareille occasion se représentait, de ne plus retomber dans une pareille faute.

Cette promesse que le roi s'était faite à lui-même fut reportée à madame de Mailly, et la décida à tenter la fortune d'une seconde entrevue. Seulement, cette fois, ce fut l'évêque de Fréjus, qui, ayant une plus parfaite connaissance du caractère de son élève, la prépara à la lutte, et par ses conseils et par ses encouragements.

Madame de Mailly, décidée à tout risquer, sortit de chez M. de Fréjus pour entrer chez le roi.

Mais, à la vue de la belle tentatrice, la même timidité qui avait déjà tenu Louis XV s'empara de nouveau de lui. Par bonheur, madame de Mailly, comme le roi, s'était juré à elle-même qu'elle ne sortirait pas sans être arrivée à son but: dut-elle prendre le rôle du roi, puisque le roi prenait le sien.

Madame de Mailly se tint parole. Louis XV, attaqué ne fit

... de la chambre de madame de Mally ne sortit point pour se rendre au cabinet de la chambre royale...
 ... Mally était bien la femme qui con-

... Mally était bien la femme qui con-

... Mally était bien la femme qui con-

... Mally était bien la femme qui con-

... Mally était bien la femme qui con-

... Mally était bien la femme qui con-

... Mally était bien la femme qui con-

... Mally était bien la femme qui con-

... Mally était bien la femme qui con-

... Mally était bien la femme qui con-

... Mally était bien la femme qui con-

... Mally était bien la femme qui con-

... Mally était bien la femme qui con-

... Mally était bien la femme qui con-

... Mally était bien la femme qui con-

... Mally était bien la femme qui con-

... Mally était bien la femme qui con-

... Mally était bien la femme qui con-

Le 2 juin le jeune duc de Chartres est baptisé et nommé Louis-Philippe par ses parrains, le roi et la reine.

Le fut ce prince, père de Philippe Égalité et grand-père du roi Louis-Philippe, qui épousa madame de Montesson.

On se rappelle qu'au sujet de la chronologie, nous avons raconté, dans un chapitre précédent, la fermeure du cimetière Saint-Médard, et les troubles qu'avaient occasionnés les miracles du diacre Paris.

L'année 1732 fut, en effet, fort agitée par les dissensions religieuses. Au diacre Paris, ou plutôt à saint Paris qui était janséniste, les jésuites opposèrent deux autres beats, un saint et une sainte, qui avaient fait presque autant de bruit que lui, saint Louis de Gonzague et sainte Marie Alacoque.

Saint Louis de Gonzague était un de ces saints qui doivent ressembler dans le monde; véritable saint de femmes et de jésuites, jeune, charmant, Page de la cour du roi Philippe II, il avait visité celle des grands-ducs de Toscane; il avait goûté toutes les joies de ce monde, et bientôt la sâtété lui était venue au cœur.

Alors, il se fit l'ami de saint François de Sales, passa à méditer la vérité et à prier Dieu le temps que les autres jeunes gens de son âge passaient à faire l'amour, à donner des sérénades et à courir les aventures. Ignace de Loyola était pour lui un saint exemple. Comme lui d'une grande famille, comme lui jeune et beau cavalier, n'avait-il pas commencé par rompre des lances pour les yeux noirs qui brillaient sous les mantilles de Valladolid et de Madrid? Comme saint Ignace, un jour, il déclara ses vêtements d'or et de soie, renonça aux courses de taureaux de Seville et de Burgos, et vint à Rome pour y faire son noviciat. Là, un pape, grand homme, le benit, et Dieu le sanctifia en lui donnant le plus beau martyre, celui de l'humanité.

Ce pape était Sixte Quint; le martyre, ce fut la contagion qui déclina Rome. Gonzague entra dans les hôpitaux, se dévoua au service des pauvres malades, et mourut en 1591, à l'âge de vingt-trois ans.

Beauté par Grégoire, il venait d'être canonisé par Benoît XIII.

Dans toutes les églises des jésuites, saint Louis de Gonzague eut alors sa chapelle et l'on put adorer son visage d'archange, éclairer par mille cierges.

Sainte Marie Alacoque, il faut en convent, prêtait moins à la pésie que saint Louis de Gonzague. Aussi ce fut sur elle surtout que tombèrent les traits satiriques.

D'abord, la digue femme, sa sœur sous le nom de Marie, s'appelait véritablement Marguerite.

Elle était née le 22 juillet 1677, à Lautecourt, diocèse d'Autun, et elle était morte le 16 octobre 1699.

À l'âge de trois ans, dit son historien, elle marquait déjà une grande aversion pour le péché. Sa vie n'a été qu'un long entretien avec Dieu, une perpétuelle communication d'amour avec Jésus-Christ. Elle avait publié un ouvrage mystique, intitulé *la Dévotion au cœur de Jesus*, et qui avait donné naissance à la fête du Sacré-Cœur.

C'était M. Languiet, évêque de Soissons, qui l'avait canonisée. Aussi fut-ce sur lui que tombèrent les premiers brocards.

Voici quelques-unes des épigrammes qui coururent les rues à cette époque.

Pour ressembler à Fénelon,
 Languet a pris une Guyon
 qu'il canonise sans scrupule.
 Languet, tu te tourmentes en vain,
 Tu ne seras que ridicule
 Et point précepteur du dauphin.

AUTRE.

Monsieur de Soissons se moque
 Assurément,
 Avec sa Marie Alacoque,
 Il nous en vend!
 Les propos de son angélique
 Et du bon Dieu
 Sont ceux d'une fille publique
 En mauvais lieu.

Malgré ces épigrammes et bien d'autres encore, sainte Marie Alacoque eut une grande vogue.

Saint Louis de Gonzague avait été l'expression de l'amour de l'humanité; sainte Marie Alacoque fut l'expression de l'amour de Dieu.

En ce moment, le hasard donna aux jansénistes une arme terrible contre les jésuites.

On se rappelle ce procès étrange du père Girard et de la Cadère, procès pareil à ces obscures accusations qui poursuivirent les sorciers et les sacrilèges du moyen âge.

Le père Girard était un homme de cinquante-deux ans, beau encore pour son âge, plein d'éloquence, d'onction et de cette prédication sensuelle qui appartenait à l'école jésuitique.

VI

MORT DE FRÉDÉRIC-AUGUSTE II. — DÉCLARATION DE LA DIÈTE SUR LES CONDITIONS DE L'ÉLECTION. — LE ROI LOUIS XV PROMET STANISLAS. — LA TZARINE ET L'EMPIRE PROMettent LE PRINCE AUGUSTE, FILS DU FEU ROI. — DÉPART DE STANISLAS. — SON DÉGUISEMENT EN VOYAGE. — STANISLAS EST ÉLU. — UNE ARMÉE RUSSE MARCHE SUR VARSOVIE. — STANISLAS SE RETIRE A DANTZIG. — SIÈGE DE DANTZIG. — INTENTIONS DE LA FRANCE A AVOIR DANS LE NORD UN CONTRE-POIDS A L'EMPIRE DE RUSSIE. — EXPÉDITION DE M. DE PLELO. — FUIE DU ROI STANISLAS. — GUERRE CONTRE L'EMPIRE. — PLAN DE CAMPAGNE DES ARMÉES FRANÇAISES. — BERWICK ET VILLARS. — LE COMTE DE BELLE-ISLE. — LE DUC DE NOAILLES. — LE CHEVALIER D'ASFELD. — LE COMTE DE SAXE. — LE ROI CHARLES-EMMANUEL. — LE DUC DE BROGLIE. — LE DUC DE COIGNY. — LE PRINCE EUGÈNE. — LE COMTE DE MERCY. — MORT DU DUC DE BERWICK. — PRISE DE PHILIPSBOURG. — BATAILLE DE PARME. — PROMOTION. — LA CULOTTE DE M. DE BROGLIE. — BATAILLE DE GUSTALLA. — PRISE DE NAPLES ET CONQUÊTE DE LA SICILE PAR DON CARLOS. — SITUATION DES ARMÉES FRANÇAISES A LA FIN DE 1735. — LE JEU DE L'EUROPE — LA PAIX DE VIENNE. — REMANIEMENT EUROPÉEN. — MARIAGE DU DUC DE RICHELIEU. — NAISSANCE DU DUC DE FRONSAC. — « ALZIRE ». — « L'ENFANT PRODIGE ». — « LE LEGS ». — « LES FAUSSES CONFIDENCES ».

Après cette longue période de paix, ou de guerre sans importance, un événement s'accroplissait qui allait remettre en question l'équilibre de l'Europe.

Le 1^{er} février, le roi de Pologne, Frédéric-Auguste, meurt à Varsovie, âgé de soixante-deux ans. Son fils, le prince royal et électoral de Saxe, succédait de droit à son électorat ; mais il ne pouvait succéder au trône de Pologne, le trône de Pologne étant soumis à l'élection.

Ce prince, Frédéric-Auguste II, était le même qui avait détrôné Stanislas, beau-père de Louis XV.

Le 3 mai, la diète s'assembla.

Le résultat de sa délibération fut :

Que les seuls gentilshommes polonais avaient droit à l'éligibilité ;

Qu'il fallait non seulement, pour jouir de ce droit, être gentilhomme polonais, mais encore être né de père et mère catholiques ;

Que personne autre que le primat ne pouvait proclamer le roi, sous peine d'être déclaré ennemi de la patrie ;

Enfin que l'élection était fixée au 25 du mois d'août.

Le 17 mars, le roi Louis XV avait déclaré à tous les ambassadeurs étrangers accrédités près la cour de France qu'il ne souffrirait pas qu'aucune puissance s'opposât à la liberté de l'élection.

Ce qui avait donné lieu à cette déclaration, c'était la démarcation faite par le primat et par un certain nombre de gentilshommes de la diète du roi Stanislas.

Cette démarcation avait pour but d'offrir la couronne de Pologne à Louis XV, roi de France.

Mais, en conséquence de cette proposition, Stanislas avait secoué la tête et dit :

Je ne suis pas roi ; il m'ont nommeront, mais ils ne m'ont pas élu.

— Je ne suis pas roi, dit le roi Louis XV, et je vous sou-

haiterai.

Sur cette promesse de son gendre, Stanislas accueillit l'offre qui lui était faite, et déclara qu'il se mettrait sur les rangs.

Le 25 août, jour naturel de la diète, le prince royal et électoral de Saxe, fils du roi Frédéric,

Naturellement encore, la Prusse et l'Autriche, voyant que

la France s'était déclarée en faveur de Stanislas, se déclarèrent en faveur du prince Auguste.

La Russie fit croiser une flotte dans la Baltique.

L'Autriche donna ses ordres pour empêcher Stanislas de traverser ses Etats.

Le 20 août, c'est-à-dire cinq jours avant le jour fixé pour l'élection, le chevalier de Thlange, qui avait de la ressemblance avec le roi Stanislas, ajouta encore à cette ressemblance en se coiffant comme lui et en revêtant les habits que le roi portait ordinairement.

Ce changement de nom et de costume eut lieu à Berny, près Paris, où Stanislas s'était rendu en quittant Versailles. A Berny, le vrai roi et le faux roi se séparèrent pour se tourner le dos.

Thlange, traité de Majesté, prit la route de Bretagne, arriva à Brest, où il s'embarqua publiquement le 26 à dix heures du soir, au bruit de toute l'artillerie du port.

Quant au roi Stanislas, il devait gagner Varsovie par terre, accompagné du seul chevalier d'Andelot.

En conséquence, le roi se coiffa d'une petite perruque noire et endossa un habit gris de la plus simple apparence ; quant au chevalier d'Andelot, il s'habilla un peu plus somptueusement, car il devait passer pour le maître, tandis que le roi jouait purement et simplement le rôle d'homme de confiance.

Tous deux montèrent dans une voiture en mauvais état et fort crottée, et avec des chevaux de poste gagnèrent la route de Metz. Mais, si pauvre et si délabrée que fut la chaise, ce n'en était pas moins une voiture française, laquelle, en Allemagne, pouvait inspirer des soupçons à la première ville de l'Empire. En conséquence, le chevalier d'Andelot reconnut que la voiture avec laquelle il était venu trait difficilement plus loin. Il invita donc son hôte à s'informer si, dans la ville, il n'y avait pas quelque chaise allemande à vendre. L'hôte chercha, en découvrit une, et vint annoncer la trouvaille au chevalier, qui, trop fatigué, à ce qu'il prétendait, pour sortir lui-même, envoya son compagnon examiner la chaise, le chargeant de conclure le marché, s'il trouvait le véhicule convenable.

Le roi acheta la chaise et paya.

Puis l'on se remit en route.

Jusqu'aux portes de Berlin, tout alla bien ; mais aux portes de la capitale de la Prusse commença un long interrogatoire dont le marchand et son homme de confiance sortirent à leur honneur.

A Francfort-sur-l'Oder, ils trouvèrent le neveu du marquis de Monti, ambassadeur de France ; ils montèrent dans sa voiture, où, pour tromper les espions, le roi ne prit que la quatrième place.

Enfin, le 8 septembre, le roi entra dans Varsovie.

L'élection, qui devait avoir lieu le 25 août, avait été remise au 11 septembre.

Stanislas arrivait donc à temps pour se montrer au peuple et lutter de sa personne.

Le 10, il monta à cheval, parcourut Varsovie dans tous les sens, au bruit des acclamations universelles.

Le 11, on recueillit les suffrages : tous furent pour Stanislas.

Le prince Vieznovicki, chancelier de Lithuanie, protesta seul contre cette unanimité en se retirant de l'assemblée et entraînant avec lui quelques mécontents.

Le même jour, le primat eût pu proclamer Stanislas roi ; mais il avait espéré ramener le chancelier de Lithuanie, qui persista dans sa retraite, ce qui fut cause que Stanislas ne fut proclamé que le surlendemain.

Mais ce qu'avait prévu Stanislas arriva.

Une armée russe marchait contre Varsovie pour annuler l'élection. Les cent mille Polonais qui s'étaient réunis pour faire Stanislas roi s'étaient retirés dans leurs provinces respectives. L'armée polonaise était faible et désorganisée.

Le secours promis par Louis XV n'arrivait pas. Les partisans de Stanislas ne l'invitaient pas moins à tenir bon, lui disant qu'il n'était besoin que d'une chose pour réussir, c'est-à-dire de gagner du temps. On jeta les yeux sur les différentes places fortes qui pouvaient offrir un asile au roi, et le choix s'arrêta sur la ville de Dantzig, cité libre se gouvernant elle-même sous la protection du roi de Pologne.

Le 2 octobre, le roi Stanislas fit, en conséquence, son entrée à Dantzig, accompagné du primat, de l'ambassadeur de France et du comte Poniatowski, que suivaient quelques seigneurs polonais.

Pendant ce temps, les Russes entraient en Pologne ; et dans le faubourg de Praga même, à la suite de la déclaration du général de Lacy, commandant les troupes russes, et réclamant au nom de la tzarine l'élection du prince Auguste, le prince Auguste fut élu.

La nouvelle de cette élection n'étonna pas Stanislas.

— Je l'avais bien dit, murmura-t-il en levant les épaules ;

lui aussi éprouvera bientôt la fidélité de ceux qui l'ont nommé.

Et il proposa aux habitants de Dantzig de quitter leur ville et de leur rendre leur parole.

Mais ceux-ci s'opposèrent au départ du roi.

L'armée russe marcha donc sur Dantzig, et le 20 février 1734, le siège commença.

Une grande question européenne se débattait en dehors de la question privée.

Le roi Stanislas représentait la nationalité polonaise.

Le prince Auguste représentait l'influence russe et allemande.

Mais Stanislas avait plus de cinquante ans; Stanislas n'avait jamais été un homme énergique. Il couvrit sa faiblesse du manteau de la philanthropie, et déclara qu'il ne voulait ni s'assurer une couronne aux dépens de la vie de ses sujets, ni se mettre dans le cas d'avoir marqué son avènement au trône par l'effusion de leur sang.

C'était répondre en prêtre, et non en soldat.

Stanislas s'était donc retiré, comme nous l'avons dit, à Dantzig, pour y attendre les secours de la France.

Le comte de Munich était venu joindre M. de Lacy avec un renfort de dix mille hommes; il prit le commandement du siège.



Plélo et ses quinze cents Français sous les murs de Dantzig.

La nomination du prince Auguste, c'était le futur démembrement de la Pologne.

La France n'avait pas pris à l'aventure et sans réflexion le parti du roi Stanislas.

Il lui fallait, dans ses intérêts communs avec l'Espagne, ruiner la puissance de l'Autriche en Italie.

Il lui fallait opposer une digue à l'empire russe, menaçant, dès cette époque, de déborder sur l'Europe.

Cette digue, c'étaient la Suède, la Pologne et la Prusse. La Suède et la Prusse promirent la neutralité.

Stanislas, roi de Pologne, continuait la politique de Charles IX et de Louis XIV; de Charles IX, soutenant l'élection de Henri III; de Louis XIV, soutenant l'élection du prince de Conti.

Stanislas, à Varsovie, surveillait à la fois Pétersbourg et Vienne.

Voilà quelles considérations avaient entraîné la France dans cette guerre, bien entreprise, mal soutenue; mal soutenue surtout par celui qui avait le principal intérêt à la soutenir, c'est-à-dire par Stanislas.

En se mettant à la tête de l'armée, toute désorganisée qu'elle était, en appelant les Polonais aux armes au nom de la nationalité polonaise, le roi Stanislas pouvait réunir cinquante mille hommes.

Avec ces cinquante mille hommes, il pouvait tenir tête aux Russes, garder sa capitale, attendre le secours de la France, et, s'il tombait, tomber du moins en combattant.

Dantzig fut complètement investi, et le bombardement commença. La famine se fit bientôt sentir.

Mais la France avait promis un secours. La France n'avait pas encore pris l'habitude de manquer à sa parole. Les assiégés attendirent ce secours avec confiance.

Enfin, le drapeau blanc parut à l'horizon; mais toutes les batteries de la côte étaient au pouvoir des Russes. M. de la Motte, qui commandait la flotte, n'osa s'exposer à une destruction à peu près certaine. Le cas qui se présentait était d'ailleurs prévu; dans ce cas, la flotte devait s'arrêter à Copenhague et s'entendre sur ce qu'il y avait à faire avec M. de Plélo, ambassadeur de France en Danemark.

Louis-Robert-Hippolyte de Bréhan, comte de Plélo, était de cette belle et noble race bretonne qui ne marchande jamais avec l'honneur. C'était un jeune homme de trente-quatre ans, poète, savant et diplomate à la fois, qui avait fait imprimer des recherches astronomiques dans le *Recueil de l'Académie royale des sciences* et des poésies légères dans le *Portefeuille d'un homme de goût*.

Il se fit communiquer par M. de la Motte, commandant de l'escadre, les instructions que celui-ci avait reçues de MM. de Fleury et de Maurepas. Il y vit que, s'il y avait moyen de garder Dantzig, il fallait tout faire pour y introduire un premier secours qui serait bientôt suivi d'un second; que si Dantzig était pris, il ne fallait plus s'occuper que d'une chose, c'est-à-dire de sauver le roi Stanislas.

C'était un banqueroutier qui, fuyant les recors, s'était arrangé pour gagner la Prusse à l'aide des dispositions prises en faveur du roi.

Tout cela ne rassurait pas le fugitif. Aussi fut-il toujours profondément serré qu'il entra dans la cabane, et que, couché sur un banc, la tête appuyée au banquier russe, qui, en vertu de l'égalité dans le malheur, partageait ce banc avec lui, il attendit le jour.

Le jour venu, Stanislas sorti de la cabane, il était à une demi-lieue de Dantzig, que l'on continuait le bombarder, et il ne perdait aucun détail du bombardement.

Le roi passa toute la journée dans l'impatience de la voir finir.

Heureusement, la cabane dans laquelle il se trouvait était si misérable et si isolée, que personne n'y vint.

On se remit en chemin avec la nuit; seulement, au fur et à mesure que l'on avançait, le chemin devenait plus pénible. On était arrivé au milieu d'une forêt de roseaux, dans laquelle il fallait se frayer un passage, non seulement en les écartant mais encore en les écrasant sous le fond de la barque; il en résultait que cette courbure faisait, dans le silence de la nuit, un bruit qui pouvait être entendu, et laissait une trace qui donnait toute facilité à poursuivre les fugitifs.

De temps en temps, en outre, il fallait descendre du bateau enfoncé dans la vase, et le tirer à force de bras dans un endroit où il y avait plus d'eau.

Vers minuit, on arrivait à la chaussée d'une rivière que l'on crut être la Vistule. Aussitôt les conducteurs se mirent à tenir conseil entre eux: ni le roi, ni le général Steinficht ne furent admis à ce conseil. Le roi profita de ce moment pour prier le général Steinficht de se charger de l'or qu'il portait sur lui et dont le ballotement le blessait; mais le général lui fit observer qu'ils pouvaient, par un accident quelconque, être séparés et qu'alors la perte de cet or deviendrait on ne peut plus préjudiciable au roi. Le roi insista; mais tout ce à quoi consentit le général fut de partager la somme.

Il prit donc cent ducats et laissa les cent autres au roi.

Le résultat du conseil tenu par l'escorte du roi avait été que, dans le doute où l'on se trouvait des localités, le chef, Steinficht et le banqueroutier remonteraient à pied la chaussée, tandis que le roi et deux sznapans côtoieraient cette même chaussée par le marais.

Ainsi, ce qu'avait prévu Steinficht ne tardait pas à se réaliser: le roi et le général allaient être séparés; il est vrai que ce n'était que momentanément.

Il y avait erreur dans les calculs: on ne se trouvait pas au bord de la Vistule, mais au bord du Néring.

Cependant, au bout de cent pas, les deux petites troupes s'étaient perdues de vue; à chaque instant, le roi s'informait de Steinficht, et, à chaque information, ses compagnons répondaient:

— Soyez tranquille, il est là.

Le jour vint. On était perdu, ou à peu près; il fallait, sans gaspiller le temps, chercher un endroit où passer la journée et attendre la nuit.

Alors, les deux hommes, en s'orientant, reconnurent qu'il levait y avoir dans les environs une cabane appartenant à un paysan de leur connaissance; on aborda chez lui en lui demandant:

— Avez-vous des Moscovites chez vous?

— Je n'en ai pas dans ce moment-ci, dit le paysan; mais, si vous avez affaire à eux, il m'en vient toute la journée.

Le parti du roi était pris: mieux valait encore rester caché dans cette cabane que dans les marais. Les deux sznapans conduisirent le roi dans un petit grenier situé au-dessus de la salle commune, lui offrirent la disposition d'une botte de paille qui se trouvait là par hasard, et l'invitèrent à se reposer tandis que l'un monterait la garde en bas, et que l'autre se mettrait à la recherche du général que le roi ne cessait de demander.

Il y avait deux nuits que le roi n'avait fermé l'œil. Il essaya de dormir; mais ses bottes pleines d'eau et de fange, cette séparation, ce dessein marqué par ses conducteurs de s'éloigner de la route qu'on était convenu de suivre, les lancers qu'il courait dans cette cabane où, au dire des paysans, les Moscovites venaient vingt fois le jour; enfin toutes les idées funestes qui passent à travers l'esprit d'un homme en pareille situation, écartèrent de lui le sommeil.

Ne pouvant dormir, le roi se leva donc, et, mettant la tête à la lucarne de son grenier, il vit un officier russe qui se promenait dans la prairie à cent pas de la cabane, et deux soldats russes qui faisaient paître leurs chevaux.

Ces trois hommes éloignés du camp parurent au roi trois sentinelles placées là pour l'épier, en attendant sans doute qu'on fût allé chercher du renfort, et cette idée fut confirmée dans l'esprit du pauvre prince lorsqu'il vit une douzaine de Cosaques coiffant bride abattue à travers champs et venant droit à la cabane. Ce changement dans

le paysage, assez tranquille jusque-là, fit que le roi se retira de la fenêtre et se rejeta sur sa botte de paille, attendant les événements.

Après de cinq minutes, la bande de Cosaques occupa la salle basse de la cabane.

À l'instant après, le roi entendit craquer la lucarne qui communiquait à son grenier. Il s'attendait à voir paraître quelque figure barbu et menaçante lorsqu'un étranger, dans la personne qui venait le visiter, il reconnut son hôtesse, laquelle lui était expédiée par les deux sznapans pour lui dire de se garder de descendre.

Le roi ne lui avait pas la moindre intention.

Les Cosaques ne coururent aucunement après lui; ils venaient à son gré.

Leur séjour dans la cabane dura une heure. Mais, débarrassé des Cosaques, le roi ne se souvint pas de son hôtesse: la curiosité de cette femme avait été éveillée par le soin avec lequel le voyageur se cachait et par la commission qu'elle venait de remplir près de lui, et elle voulait savoir quel était le grand personnage qui venait si fort les Cosaques, et qu'elle avait l'honneur de recevoir chez elle.

Stanislas eut grand'peine à se tirer de cette épreuve; il invena un roman, que son hôtesse crut ou fit semblant de croire.

Sur la fin du jour, ennuyé de la relation qu'il subissait, le roi descendit pour prendre langue avec ses condottiers. Ceux-ci lui répondirent que le général Steinficht n'était qu'à un quart de lieue, et qu'il se proposait de rejoindre le roi, pendant la nuit, à un endroit de la Vistule dont ils étaient convenus et où se trouverait un bateau tout prêt pour les passer; mais ils doutaient que l'on pût, tant le vent soufflait avec violence, traverser un si grand fleuve dans un si petit bateau.

Le roi ne pouvait plus se défier de l'honneur de ces hommes qui, ayant passé la journée au milieu des Russes, auraient pu le livrer si telle eût été leur intention, mais il craignait leur ignorance. Le soir venu, il se remit donc en route, rassuré sur le premier point, mais fort inquiet sur le second.

À un quart de lieue de la cabane où l'on avait passé la journée, il fallut laisser le bateau, attendu que l'inondation finissait là. On commença donc de marcher à pied dans un sol fangeux, où à chaque instant l'un des trois voyageurs entra jusqu'aux cuisses et avait besoin de l'aide de ses deux compagnons pour ne pas entrer jusqu'au cou.

Enfin, au bout de quatre ou cinq heures, on reconnut qu'on avait atteint la chaussée de la Vistule. Un des sznapans pria alors le roi de demeurer avec son camarade tandis qu'il irait voir si le bateau était à sa place.

Un quart d'heure après, il revint, disant que le bateau n'y était plus, et sans doute avait été enlevé par les Moscovites.

Il fallut rentrer dans le marais et chercher un asile où passer la journée. On aperçut une maison et l'on s'achemina vers elle.

Mais à peine la petite troupe avait-elle mis le pied sur le seuil, que le maître de la maison, se retournant, s'écria en montrant le roi:

— Oh! mon Dieu! quel est cet homme?

— Pardieu! dit un des sznapans, cet homme, c'est notre camarade.

— Cet homme, dit le paysan en ôtant son bonnet et en s'inclinant c'est le roi Stanislas!

Il n'y avait pas à hésiter.

— Oui, mon ami, dit le roi en lui tendant la main; oui, le roi Stanislas fugitif, qui se confie à vous et qui vient vous demander un asile dans votre maison, et le moyen de gagner l'autre bord de la Vistule.

Cet aveu obtint le plus heureux succès. Fier de cette confiance, le paysan n'eut plus qu'un désir, celui de la mériter; il promit au roi de lui faire passer la Vistule, et à l'instant même se mit en mesure de tenir sa promesse.

Pendant que le brave homme était occupé à chercher un bateau et un passage, le roi aperçut le chef de ses conducteurs, dont il était séparé depuis trente-six heures, et qui revenait tout courant vers la maison.

Il le reçut sur le seuil, et son premier mot fut pour lui demander des nouvelles du général Steinficht.

Le chef raconta alors que, la veille, tandis qu'il attendait, avec le général et le banqueroutier, le roi à l'endroit convenu, ils avaient vu accourir vers eux une troupe de Cosaques. Alors, chacun aurait fui de son côté; lorsqu'il avait retourné la tête il n'avait plus revu ni le général ni le banqueroutier, et il ignorait ce qu'ils étaient devenus.

Tous les reproches n'y pouvaient rien: le roi prit patience et attendit.

Vers cinq heures du soir, il vit revenir son hôte, lequel lui annonça qu'il avait trouvé un bateau chez un pêcheur, où logeaient deux Moscovites, mais que son avis était d'at-

pendant plusieurs jours avant de trouver le passage, et cela, à cause du grand nombre de camps retranchés dans les environs, les uns pour empêcher leurs chevaux, les autres pour suivre la trace de la fuite, dont la nouvelle commençait à être connue.

Le roi tint conseil avec ses hommes et le paysan, et il fut décidé qu'il passerait par la maison où il était, la nuit et la jour, sur le fleuve.

Ce furent une bonne nuit et une longue journée.

Le lendemain, vers dix heures, les hésitations commencèrent. Le roi dit alors qu'il fallait appeler à son aide un passant, un batelier. Il fit monter une bouteille d'eau-de-vie et donna aux sznapans et le paysan à boire à sa santé.

À la première bouteille, l'effet était produit, et ces hommes furent prêts à passer pour lui dans l'eau et le feu.

Le roi, par ces dispositions, qui furent encore augmentées par cette bonne nouvelle que les deux soldats avaient été plus chez le batelier, et qu'une barque attendait le voyageur au bord du fleuve.

Le roi et son hôte montèrent à cheval; le paysan marchait à cinquante pas en avant, les trois autres hommes suivaient à pied par derrière. A chaque pas, on traversait de profonds bourbiers où le cheval du roi s'abattait ou s'enfonçait jusqu'au poitrail. De tous côtés brillaient les feux de divers camps volants, semés dans la plaine; mais la clarté de ces feux, circonscrite dans un certain cercle, avait le double avantage de montrer au roi les ennemis et de lui indiquer la ligne de ténèbres qu'il devait suivre pour ne pas être vu.

Tout à coup l'hôte du roi qui marchait en éclaireur s'arrêta et revint dire au roi qu'il craignait que le passage qu'il croyait libre ne fût gardé, qu'il eût donc à se tenir où il était et à attendre.

Le roi s'arrêta; le paysan piqua en avant, et, au bout d'un quart d'heure, revint dire que le passage était en effet gardé, qu'il avait perdu les chevaux dans le pâturage, et qu'il les cherchait sans pouvoir les trouver.

La consternation se mit dans la petite troupe, qui dévint incontinent qu'il fallait revenir sur ses pas. Mais le roi se rappela de toute sa force à cette retraite, et le paysan, voyant combien il répugnait à son illustre compagnon de retourner en arrière, offrit de faire une nouvelle tentative et d'essayer s'il trouverait un autre passage. Mais le chef et les deux sznapans, chez lesquels les fumées de l'eau-de-vie s'étaient dissipées, ne voulaient entendre à rien. Le roi fut obligé de leur rendre la liberté de se retirer seuls si cela leur convenait. Alors, ils se couchèrent à terre, gémissant comme des femmes, en disant qu'on les faisait marcher à une mort certaine.

Sur ces entrefaites, le paysan revint: il avait trouvé un passage.

Le roi se remit en route, et, en effet, au bout d'une demi-heure atteignit la chaussée sans avoir fait de mauvaise rencontre.

Sur cette chaussée, on vit, ou plutôt on entendit venir un chariot moscovite. Le roi se rangea de côté avec sa troupe, et le conducteur du chariot passa sans voir personne.

A cet pas de la, on laissa les chevaux pour faire un quart de lieue à pied; ce quart de lieue fait, on se cacha dans les broussailles tandis que le paysan allait de nouveau à la découverte.

Bientôt on entendit le bruit des rames.

Le batelier vint chercher le roi au bord du fleuve, et les fugitifs s'embarquèrent.

Près d'aborder à l'autre rive, le roi tira son hôte à part, et prenant dans sa poche une poignée de ces ducats qui l'irritaient si fort et dont, par bonheur, Steinfeldt n'avait pas voulu se charger entièrement, il la mit dans la main du brave homme, lequel, secouant la tête commença à refuser toute rétribution, et finit, sur les instances du roi, par prendre respectueusement deux ducats que Steinfeldt lui tendait. Le roi s'étendant vers lui dit tout ce qu'il consentit à recevoir.

Le roi sur l'autre bord de la Vistule, le roi n'avait plus besoin de lui. Aussi, après avoir déposé le roi sur la rive, le batelier respectueusement baisa le pan de son habit gris et se mit à le flouer avec le batelier.

A cent pas de la Vistule, on apercevait un gros village. Le roi y arriva au point du jour. Là, croyant n'avoir plus rien à craindre, le roi et les deux sznapans se jetèrent sur un lit où il dormait dans la plume dont aucune instance ne put les tirer.

Le roi vit alors que le roi devait s'en rapporter qu'à lui-même, du soin de trouver un nouveau moyen de transport. Il donna un paysan à ce point que cet homme consentit à aller chercher une barque, quelle qu'elle fût et à quelque prix que ce pût être.

Seulement le roi fit le roi de payer d'avance son mesager, de sorte que son mesager revint ivre-mort.

Cependant il avait eu, tout ivre qu'il était, l'intelligence de faire, ou à peu près, la commission.

Il ramena un homme qui voulait bien louer un chariot plein de marchandises, mais à la condition qu'on en consignerait le prix.

Le roi offrit de le acheter. Le marché fut passé moyennant vingt-cinq ducats, et le roi se trouva à la tête d'un assortiment de toile de Saxe.

Cependant le marché fait à la hâte dans la rue, en face des passants, avait amené quelques personnes. Il s'agissait donc de partir sans perdre de temps, lorsque l'un des sznapans, voyant sans doute la facilité avec laquelle le roi se défaisait de son argent, sortit de la maison où il venait de reposer une heure ou deux, et commença à vanter tout haut les services que lui et ses compagnons avaient rendus au roi, et à en demander le prix, et ce prix, à son avis devait être d'autant plus élevé et d'autant moins marchandé par le roi, qu'il avait risqué sa liberté et sa vie en conséquence, il prétendait donc, et sur l'heure, recevoir le prix de tout cela.

La situation devenait embarrassante: la foule, comme toujours, paraissait prête à prendre parti pour le réclamant, quand, au grand étonnement du roi, le chef sortit de la maison, reprocha à l'homme son ivrognerie, et, se retournant vers le peuple:

— Ne croyez pas un mot de ce que dit ce drôle-là, ajouta-t-il; c'est son habitude, quand il est ivre, de prendre ses compagnons pour des grands seigneurs et de leur demander le prix de services qu'il ne leur a pas rendus.

Puis, le prenant par le bras, il le fit rentrer dans la maison au milieu des huées des assistants.

Il n'y avait pas de temps à perdre. Le roi renvoya à l'ambassadeur celui de ses deux sznapans qui n'était pas ivre; il fit monter dans la voiture celui qui l'était, se plaça près de lui, et confia au chef la conduite du cheval et de la voiture.

On sortit du village sans demander aucun chemin; car on ne voulait pas, en cas de poursuite, laisser trace du passage royal. Le roi s'orienta conjecturalement, et, comme il s'agissait maintenant de passer le Nogat, le roi essayait de gagner la pointe où il se sépare de la Vistule, laissant sur la gauche Marienbourg, où il y avait garnison ennemie.

La petite caravane traversa plusieurs villages habités par des Saxons ou des Moscovites, sans que ni les uns ni les autres s'opposassent à son passage; et, sur les huit heures du soir on arriva au bord d'une rivière.

Un cabaret était près de cette rivière, et, à quelques pas du cabaret, une vieille nacelle ouverte de toutes parts. Les gens du roi s'écrièrent alors qu'ils étaient au bord du Nogat, et que la Providence elle-même leur envoyait ce bateau pour le traverser.

Déjà ils s'occupaient de pousser le bateau à l'eau, lorsque le roi s'informa à un paysan quelle était cette rivière près de laquelle il était arrêté.

Cette rivière, c'était la Vistule; le Nogat était à une lieue et demie plus loin.

Si le roi ne s'était pas informé, il allait se retrouver sur cet autre bord du fleuve qu'il avait eu tant de peine à quitter.

Il était difficile de gagner le pays avec la voiture; les chevaux étaient éreintés de la marche forcée qu'ils avaient faite. Le roi entra dans le cabaret, se donna pour un boucher de Marienbourg qui désirait passer le Nogat, pour aller au delà faire des achats de bétail, et demanda s'il était possible de se procurer un bateau.

L'hôte secoua la tête: selon lui, tous les bateaux, même les plus petits, avaient été enlevés par les Russes et conduits à Marienbourg, à cause des partis polonais qui bataillaient la campagne de l'autre côté.

Encore un obstacle qui se présentait au moment où l'on touchait au salut!

Le roi passa la nuit dans une grange, nuit d'insomnie comme toutes celles qui s'étaient écoulées depuis qu'il avait quitté Dantzic; une seule nuit il avait reposé, c'était la nuit qu'il avait passée chez le brave paysan qui l'avait reconnu.

Au point du jour, le roi remonta dans son chariot et se mit en route, suivant la chaussée par des chemins affreux. Au bout de deux heures de marche, on rencontra un village. Le roi descendit de son chariot, entra dans une maison, et, comme la veille, se donna pour un garçon boucher de Marienbourg, qui allait acheter du bétail de l'autre côté de Nogat.

— Cela tombe à merveille lui dit l'hôte, et vous n'avez pas besoin de traverser la rivière. J'ai du bétail à vendre, et, comme je suis de bonne composition, nous nous arrangerons, j'en suis sûr.

— Cela est impossible, répondit le roi, attendu que je dois faire mes achats avec de l'argent qui m'est dû de l'autre côté de la rivière. L'argent une fois touché, je ne

dis pas que nous ne ferons pas affaire; mais l'important pour moi dans ce moment, c'est, comme vous voyez, de toucher mon argent.

— Mais comment ferez-vous, puisqu'il n'y a pas un seul bateau?

— Bah! fit le roi, quelque chose me dit que vous m'en trouverez un, vous.

— Tenez, dit-elle, je vois bien que vous êtes un brave homme et que vous avez besoin de passer l'eau. Eh bien, je vais vous donner mon fils. Il y a, sur l'autre bord, un pêcheur de ses amis qui a un bateau amarré à sa maison. A un signal, il viendra vous prendre. Allez, et que Dieu vous conduise hors de l'embarras où je vous vois!

Le roi remercia cette femme. Elle aussi, l'avait-elle reconnu? Il n'en sut jamais rien; mais, montant avec son fils dans le chariot, le roi se rendit au bord du Nogat.

Ici, le jeune homme donna le signal.

A l'instant même, le pêcheur sortit de la maison et traversa la rivière.

Le roi entra dans le bateau avec un de ses hommes, laissant l'autre au chariot, et lui promettant de lui renvoyer son compagnon.

Arrivé sur l'autre bord, le roi leva les mains et les yeux au ciel: il était sauvé.

Alors, il congédia son szipan, lui donna une lettre pour l'ambassadeur, laquelle invitait M. de Monti à donner aux trois hommes la récompense promise, attendu que le roi était arrivé sain et sauf de l'autre côté du Nogat.

Puis, s'avancant vers un village nommé Bialagora, le roi y acheta un autre chariot, avec deux chevaux.

Le soir même, dans cet équipage, Stanislas, désormais hors de tout danger, faisait son entrée à Marienwerder.

Quant aux Français restés à Dantzic, au jour où la ville se rendit, leur courage leur fut compté. Des ordres arrivèrent des cours de Vienne et de Russie pour qu'ils ne fussent pas traités en prisonniers de guerre, mais en étrangers libres et auxiliaires. Soit véritable admiration pour cette splendide folie, soit que la tzarine et l'empereur ne voulaient pas se fâcher avec le cabinet de Versailles, ces deux princes firent une foule de galanteries aux officiers; la tzarine, particulièrement, envoya à chacun d'eux un habit complet de drap russe, manufacturé, brodé et taillé en Russie.

Ainsi finit l'expédition si fatale au roi Stanislas Leczinski. Elle tira le plus pur de ce noble sang polonois, qui semble depuis un siècle ne demander qu'à couler sur tous les champs de bataille de l'Europe.

Stanislas Poniatowski lui porta le dernier coup en se faisant le complice de Catherine et en montant sur le trône à son tour trente ans après.

Le canon de Dantzic avait mis le feu à l'Europe.

Un affront venait d'être fait aux armes françaises par les Russes et les impériaux: on ne pouvait atteindre les Russes retranchés derrière le Volga et le Niémen, mais on pouvait joindre l'Autriche en Allemagne et en Italie.

L'Espagne, notre sœur, nous donnait la main.

Toute trace de dissentiment avait disparu entre Philippe V et Louis XV. La naissance de deux princes avait mis la maison d'Orléans hors de cause et ôté au petit-fils de Louis XIV toute possibilité de rêver plus longtemps la réunion des deux royaumes.

D'ailleurs, comme la France, l'Espagne était intéressée à l'abaissement de la maison d'Autriche. N'avait-elle pas Naples et Parme à réclamer en Italie?

Voici le plan de la campagne arrêté.

Une armée traverserait la Lorraine, les Trois-Evêchés, et irait mettre le siège devant Philipsbourg, cette clef de l'Allemagne.

Philipsbourg pris, on pénétrerait au cœur de la Souabe, et l'on irait, à travers l'Allemagne, donner la main à la Pologne.

Une autre armée franchirait les Alpes avec l'aide des Piémontais, nos alliés, et marcherait sur Milan, tandis qu'un corps de troupes espagnoles, prenant la Péninsule par l'autre extrémité, débarquerait à Naples et marcherait de l'est à l'ouest tandis que nous marcherions, nous, de l'ouest à l'est.

Les deux généraux en chef de ces deux armées étaient, pour l'armée d'Allemagne, le duc de Berwick; pour l'armée d'Italie, le maréchal de Villars.

Le duc de Berwick, Jacques Fitz-James, était fils naturel de Jacques II et d'Arabella Churchill, sœur du duc de Marlborough; il était né le 21 août 1670. Il avait été envoyé en France à l'âge de sept ans, élevé à Juilly, au Plessis et à la Flèche; il avait fait ses premières armes en Hongrie. Il s'était fait naturaliser Français en 1703. Il avait commandé en Espagne en 1704. Il avait été fait maréchal de France en 1706. Il s'était donc battu successivement en Espagne, en Flandre et sur le Rhin. La paix l'avait laissé en 1719, la guerre le venait reprendre en 1734.

Il avait plus de soixante-quatre ans.

C'était un homme infatigable, intrépide et froid.

Nous connaissons le maréchal de Villars, plus qu'octogénaire à l'époque où nous sommes arrivés: c'est toujours le même homme, malgré son grand âge, et le poids de ses quatre-vingt-un ans n'avait rien enlevé à l'exaltation de son orgueil et à la légèreté de son caractère.

Les généraux qui devaient servir sous le duc de Berwick étaient:

Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte de Belle-Isle, petit-fils du fameux surintendant des finances, dont nous avons, dans *Louis XIV et son Siècle*, raconté la haute fortune et la profonde disgrâce.

Lui aussi avait subi ces caprices du sort, familiers à sa race. Nommé général de camp sous la Régence, il avait fait en Espagne la guerre de famille. Enveloppé dans la disgrâce de Le Blanc, il avait été mis à la Bastille avec lui sous le ministère de M. le duc, et n'en était sorti que pour subir un exil dans ses terres. Enfin, en 1732, il avait été fait lieutenant général et promu au commandement d'un des quatre camps de plaisance formés la même année.

Adrien-Maurice de Noailles, né en 1678. Nous l'avons plus d'une fois rencontré déjà sous le nom de duc d'Ayen qu'il portait dans sa jeunesse. Il avait été cornette du régiment de cavalerie du maréchal de Noailles, avait obtenu une compagnie en 1693, commandait en second une brigade de cavalerie en 1695; il avait été créé brigadier des armées du roi en 1702, enfin maréchal de camp en 1704, et bientôt après lieutenant général.

Claude-François Bidal, chevalier d'Asfeld. D'abord mestre de camp d'un régiment de dragons, puis brigadier des armées du roi en 1694, puis maréchal de camp en 1702, puis lieutenant général en 1704.

Enfin, Maurice, comte de Saxe, jeune homme de trente-huit ans, dont nous avons déjà parlé à propos de la mort de mademoiselle Adrienne Lecouvreur; héros de race batarde comme Dunois et Berwick; fils d'Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne qui venait de mourir, et d'Aurore de Kœnismark; Maurice de Saxe, qui, à douze ans, avait eu un cheval tué sous lui, et son chapeau traversé d'une balle à Tournai; qui, à la bataille de Malplaquet, c'est-à-dire à l'âge de treize ans, avait conservé le sang-froid d'un homme au milieu du plus effroyable carnage dont les annales du siècle fassent mention; qui, à seize ans enfin, surpris à l'improviste dans le village de Traknitz, y avait fait, à la tête d'une poignée de soldats, une défense si vigoureuse, que tous les historiens la comparaient à celle de Charles XII à Bender.

Depuis ce temps, le comte de Saxe s'était trouvé partout où l'occasion lui avait été donnée de tirer l'épée: à Stralsund, à Belgrade, à Mittau. Enfin la guerre avait éclaté contre l'Autriche, et le comte de Saxe avait été envoyé à l'armée du Rhin comme maréchal de camp.

Cinq princes du sang y portaient les armes avec lui.

Le comte de Charolais, le prince de Conti, le prince de Dombes, le comte d'Eu et le comte de Clermont.

Les généraux qui devaient servir sous M. de Villars étaient:

Le roi Charles-Emmanuel, né à Turin, le 27 avril 1701, reconnu roi de Sardaigne et duc de Savoie après l'abdication de son père Victor-Amédée II;

François, duc de Broglie, né le 11 janvier 1671, cornette au régiment des cuirassiers en 1687, capitaine en 1690, mestre de camp en 1693, brigadier en 1702, maréchal de camp en 1704, inspecteur général de cavalerie en 1707, enfin lieutenant général en 1710;

Enfin, François de Franquetot, duc de Coigny, qui, né le 16 mars 1670, avait conquis ses grades un à un, depuis celui de cornette jusqu'à celui de lieutenant général.

Les deux généraux impériaux étaient:

Le prince Eugène, général en chef de l'armée d'Allemagne, et le général de Mercy, général en chef de l'armée d'Italie.

Nous connaissons le fameux prince Eugène: c'est toujours le vainqueur de Zante, d'Hochstedt, d'Audenarde, de Malplaquet, de Peterwardein, le fils du comte de Soissons et d'Olympe Mancini.

Quant à Ferdinand-Charles de Mercy, né en 1666 volontaire à la défense de Vienne assiégée par les Turcs, lieutenant dans un régiment de cuirassiers, puis major, puisfeld-major général, et enfin, en 1719, nommé commandant général de la Sicile, c'était, malgré ses soixante-huit ans, un général de surprise, d'apparition subite, de marches et de contre-marches.

Nous ne suivrons pas cette double invasion dans ses détails; nous en signalerons seulement les principaux faits, et nous en consignerons les résultats.

Au nord, la Lorraine est envahie sans coup férir; le duc de Bar reçoit garnison; le siège est mis devant Philipsbourg; le maréchal de Berwick est tué d'un boulet qui lui traverse la poitrine; le siège est continué par d'Asfeld, de Noailles, et surtout par M. de Belle-Isle; après trente-deux jours de tranchée ouverte, la ville est prise à la vue du prince Eugène.

Ainsi le royaume piémontais, qui ne s'agrandit plus tard de Gènes, s'agrandit de deux provinces.

Ainsi, le royaume de Naples et de Sicile, conquis par la branche cadette des Bourbons d'Espagne, est encore aux mains du roi Ferdinand, héritier de cette branche cadette.

Ainsi, malgré la révolution démocratique de Florence, le grand-duc de Toscane, représentant de la maison de Lorraine, vient de rentrer dans ses États.

Enfin, les duchés de Parme et de Plaisance ne sont sortis de la maison de l'empereur que par la mort de la grande-duchesse Marie-Louise.

Il est vrai que nous verrons avant dix ans la fin de toutes ces puissances péninsulaires dont nous n'avons pas vu le commencement.

Tout l'honneur de ces deux campagnes fut à la France; aussi, pendant les années 1734, 1735 et 1736, tous les regards furent-ils tournés vers nos armées, qui accomplirent tout ce qui se fit d'important.

A l'intérieur, M. de Richelieu épouse la princesse Elisabeth-Sophie de Lorraine, fille du prince de Guise, laquelle, neuf mois après le mariage, lui donne un héritier qui prend le nom de duc de Fronsac.

Le comte de Belle-Isle est nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

Le roi fait maréchaux de France M. le duc de Rivas, M. le marquis de Puysegur et le prince de Tingry.

Notre ancienne connaissance, la princesse Charlotte-Aglaé de Valois, princesse héréditaire de Modène, revient à Paris.

Le dauphin passe entre les mains des hommes, à l'âge de six ans et demi.

Enfin, la reine accouche d'une nouvelle princesse.

Pendant ces trois années, le théâtre est entièrement tenu par Voltaire et Marivaux.

Voltaire fait représenter *Alzire* et *l'Enfant prodige*.

Et Marivaux, le *Leys* et *les Fausses Confidences*.

VII

L'EMPEREUR PREND POSSESSION DES DUCHÉS DE PARME ET DE PLAISANCE. — MORT DU DERNIER DES MÉDICIS, DU DUC DE BERWICK, DE M. DE VILLARS, DU DUC DU MAINE ET DU COMTE DE TOULOUSE. — SOCIÉTÉ INTIME DU ROI. — LEMOINE, FIGALLE, BOUCHER EMBELLISSENT LE CHÂTEAU DE CHOISY ACHETÉ PAR LE ROI. — DISGRACE DE M. DE CHAUVÉLIN. — M. DE MAUREPAS. — LES SŒURS DE MADAME DE MAILLY. — MESDAMES DE VINTIMILLE, DE LAURAGUAI. — LA CHARGE DE GENTILHOMME DE M. DE LA TRÉMOUILLE. — MORT DE MADAME DE VINTIMILLE.

Les années qui suivent la signature de la paix sont employées, par les différentes puissances qui y sont intéressées, à l'exécution des articles de cette paix.

Ainsi, le 16 avril, le comte de Traun prend possession, au nom de l'empereur, des duchés de Parme et de Plaisance.

Ainsi, les 18 janvier et 31 mars, M. de la Galazière, maître des requêtes, prend possession du duché de Bar et du duché de Lorraine.

Le 9 juillet, le grand-duc de Toscane, Gaston, qui semble pressé de rendre son duché à l'empire, meurt dans sa soixante-sixième année: c'est le dernier des Médicis, dont la race a régné deux cent trente-sept ans. Aussitôt cette mort signifiée, le prince de Craon fait prêter serment aux sénateurs pour le duc de Lorraine.

Le 3 février 1739, le roi de Sardaigne, et, le 21 avril de la même année, les rois d'Espagne et des Deux-Siciles, accèdent aux traités de Vienne.

Enfin, le 1^{er} juin, la paix est proclamée à Paris: pendant ce temps, le reste de la société de Louis XIV disparaît, et la société de Louis XV se constitue.

Le duc de Berwick meurt à l'âge de soixante-huit ans; le maréchal de Villars meurt à l'âge de quatre-vingt-un ans; M. le duc du Maine meurt à l'âge de soixante-six ans; le cardinal de Bissy meurt à l'âge de quatre-vingt-un ans; le comte de Toulouse meurt à l'âge de soixante-quatre ans; M. le maréchal d'Estrées meurt à l'âge de soixante-seize ans; le duc de Mazarin meurt à l'âge de soixante-dix-neuf ans; le maréchal de Roquelaure meurt à l'âge de quatre-

vingt-deux ans: la princesse de Conti meurt à l'âge de soixante-douze ans; enfin, Samuel Bernard meurt à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Il ne reste d'un autre temps que le cardinal de Fleury, qui, à son tour, va bientôt mourir.

Autour du jeune roi, âgé de vingt-sept ou vingt-huit ans, la jeune génération se presse. Le duc de Richelieu en est l'aîné; mais le duc de Richelieu n'a jamais eu d'ère; Richelieu est tout, auprès du roi, diplomate, ambassadeur, convive à table, compagnon à la chasse, professeur d'amour, professeur de guerre, c'est lui qui donne le ton à toute cette folle jeunesse qui a Marivaux pour poète, Watteau pour peintre, Crébillon fils pour romancier.

Après le duc de Richelieu, vient le beau la Trémouille, dont l'intimité a été si tendre avec le roi, qu'on en a brûlé Duchaffour; la Trémouille, qui, pendant la dernière guerre, est tombé de cheval à la tête de son escadron, et qui ne s'est préoccupé que d'une chose, de cacher son visage entre ses mains, pour ne pas être défiguré; le comte d'Ayen, qui est de cette ambitieuse famille de Noailles, qui, par madame de Maintenon, a eu presque une alliance avec Louis XIV, comme les Mortenart, par madame de Montespan; le marquis de Souvè, élevé près du roi, dans l'intimité du roi, et qui, lors de sa maladie, l'a soigné en excellent cœur, en ami dévoué; le marquis de Gesvres, le marquis de Coigny, le duc de Nivernois, le marquis d'Antin; tous ces jeunes seigneurs enfin, qui viennent de faire le siège de Philipsbourg, de gagner les batailles de Parme et de Guastalla sur les impériaux, et qui s'apprêtent, le chapeau à la main, la manchette plissée, le nœud à l'épaule, à gagner, sans rien chiffonner de tout cela, la bataille de Fontenoy sur les Anglais.

Pour tout ce monde spirituel, railleur, débauché, Versailles, avec ses grands appartements, ses longues galeries, son parc aux allées droites, n'est plus ce qu'il faut. Aux petits soupers, les petits appartements, les salons sans étiquette, où l'on puisse se rouler sur le satin, se voir dans les glaces, s'entendre sans avoir besoin de crier.

Louis XV achète Choisy à M. de la Vallière; Choisy, ce sera le Marly de Louis XV.

Alors, Lemoine, Coysevox, Pigalle, Boucher se mettent à l'ouvrage; les uns taillent le marbre, les autres couvrent la toile. Tout un monde de satyres, de nymphes, de naïades, de bergers et de bergères, couronnés, enrubannés, poudrés, naïf, s'anime, se répand dans les jardins, se colle contre les murailles. Restent les domestiques ces témoins ennuyeux, ces frondeurs indiscrets. Lorient les supprime: Lorient, l'habile mécanicien qui invente ces tables qu'on appelle des *servantes* et des *officieuses*, lesquelles disparaissent à travers le plancher, emportant la carte des vins, des mets, des fruits que les convives désirent, et qui disparaissent toutes chargées, pour disparaître encore et pour reparaître toujours.

Toute cette cour jeune, ardente au plaisir, amoureuse de la guerre, avide encore plus d'amour que d'honneur, était, comme on le comprend bien, l'ennemie du vieux cardinal. On voulut renouveler une tentative du genre de celle qui avait échoué du temps de madame de Prie, sous M. le duc de Bourbon: les conspirateurs furent madame de Mailly, sultane toujours régnante, la Trémouille et de Gesvres; il s'agissait de substituer M. de Chauvelin au cardinal.

Le cardinal sut tout par la société du comte de Toulouse, qui lui était toute dévouée.

Malheureusement pour les conspirateurs, M. de Chauvelin s'était mis en mauvaise posture.

M. de Chauvelin était ministre des affaires étrangères pendant la dernière guerre, et, à tort ou à raison, le bruit avait couru qu'il avait reçu de Vienne des sommes considérables pour que la Savoie fût maltraitée; en effet, on se le rappelle, pour prix de son alliance active, Charles-Emmanuel n'avait reçu que deux petites provinces.

Le cardinal rassembla tous ces bruits vagues, les coordonna pour en faire un acte d'accusation, présenta cet acte d'accusation au conseil du roi, et fit décréter la disgrâce de M. de Chauvelin.

Le 20 février, M. de Maurepas entra chez M. de Chauvelin et lui remit cette lettre du cardinal de Fleury:

« L'amitié que j'ai toujours eue pour vous, monsieur, m'a retenu jusqu'à présent de vous porter le coup que l'honneur, la conscience, la probité et le bien de l'Etat, m'obligent à vous porter aujourd'hui.

« CARDINAL DE FLEURY.

En même temps, M. de Jmmilhac attendait à la porte, avec ordre de conduire M. de Chauvelin à Grosbois.

M. de Chauvelin abattu, le cardinal se retourna contre la Trémouille et de Gesvres. Le roi roulait soutenir ses deux amis, mais il lui fallut céder. Le cardinal exigea l'exil, et l'exil fut accordé.

Le vieux chancre d'âge se prit les sceaux ;
 et tout en attendant des nouvelles, un bon secrétaire
 traitait des affaires étranges et M. de Maurepas, ministre
 d'État.

« Ce jour-là, ce grand conseil fut le volé ! »

Ce fut en l'an du V. Et,
 que d'annonces furent au matin,
 On vint annoncer Maurepas.

Il regarda dans ses yeux ;
 Ah ! les vis malicieux,
 Car le diable venin il entra.
 Alléluia !

« Ce jour-là dit en quatre mots :
 Le roi redemande les sceaux. »
 Ce coup de foudre l'accabla.
 Alléluia !

Lorsque Maurepas fut dehors,
 Jumilhac apparut alors ;
 Ce fut le diable celui-là.
 Alléluia !

Lorsque celui-ci l'aperçut,
 Tout perplexé et tremblant il fut ;
 De son malheur il se douta.
 Alléluia !

Sans répondre ni oui ni non,
 Devenu doux comme un meuton
 Il les prit et les lui donna.
 Alléluia !

« Il faut tout à l'heure avec moi
 Venir lui dit-il, à Grosbois ;
 Mon escorte vous conduira. »
 Alléluia !

Cet événement, dans Paris,
 A réjou grand et petits ;
 A l'enl' chacun y chanta :
 Alléluia !

En effet, Paris chante toujours lorsqu'il y a chute,
 que ce soit quelque chose ou quelqu'un qui tombe.

Madame de Mally était la seule dont le cardinal ne se
 fût pas vengé ; c'est que le cardinal, les yeux fixés sur le
 roi, comprenait que Louis XV allait bientôt le venger de
 reste.

En effet, Louis XV, âgé de trente ans à peine, a déjà usé
 une portion des plaisirs de la vie. Louis XV est blasé sur
 la chasse, Louis XV est blasé sur la table ; Louis XV est
 blasé sur le jeu ; Louis XV s'ennuie au milieu de cette
 cour spirituelle, élégante, sensuelle, parfumée ; Louis XV
 est triste il plaisante sur la mort qu'il craint. Une seule
 chose peut raviver Louis XV, qui a usé de tous les chan-
 gements excepté d'un seul, le changement en amour.

Celui-là, nous allons le voir l'épuiser comme les autres.
 Parmi les quatre sœurs de madame de Mally, il y en
 avait une qui rêvait : une singulière renommée : c'était de
 partager les bonnes grâces du roi avec sa sœur, de s'em-
 parer du cœur de Louis XV, puis de son esprit, d'arriver
 à renverser le premier ministre et à gouverner la France.

Cette sœur qui n'était pas encore mariée, était made-
 moiselle de Nesle ; elle venait d'entrer dans sa vingt-
 troisième année ; elle habitait l'abbaye de Port-Royal.

Et, cependant elle n'était pas jolie ; elle ne s'abusait pas
 sur sa figure, elle savait que le roi ne pouvait souffrir les
 femmes laides ; mais elle avait de l'imagination, un caractè-
 re aventureux et hardi, et, à force de désirer, elle en
 était arrivée à croire.

Elle écrivait-elle à une chanoinesse de ses amies, nom-
 mée madame de Dray :

« Je t'envoie lettre sur lettre à ma sœur de Mally ; elle
 est si bonne qu'elle appellera près d'elle. Je me ferai almer
 au roi, le cardinal Fleury, et je gouvernerai la France. »

Toutes ces choses n'avaient d'abord selon les vœux de
 mademoiselle de Nesle. Madame de Mally se laissa toucher
 par ses lettres, et elle seaignait tout l'ennui du couvent,
 et elle se vint près d'elle la pauvre recluse. Mademoiselle
 de Nesle le dressa à table et à la batterie. Louis XV, qui s'en-
 nuiait à trente ans comme Louis XIV s'était ennuyé à
 quinze et dix, trouva une distraction dans l'esprit de la
 jeune femme, et quand madame de Mally aperçut des
 projets de sa sœur, il était déjà trop tard pour qu'elle pût
 s'y opposer.

Alors, madame de Mally prit le parti d'aider aux amours
 du roi au lieu de les combattre, elle aimait tant le roi,
 qu'elle aimait mieux le posséder à moitié que de le perdre
 tout à fait. Madame de Mally espérait d'ailleurs que
 cette complaisance resterait ignorée ; mais ce n'était point
 le but de mademoiselle de Nesle. Elle fit si bien que
 le roi s'ouvrit de son bonheur à quelques courtisans ; si
 bien qu'au bout de trois mois le secret de la pauvre
 madame de Mally fut celui de toute la cour.

Seulement, la chose connue, il s'agissait de marier made-
 moiselle de Nesle. Le roi était grand faiseur d'enfants, et
 un accident pouvait arriver qui mettrait tout le monde
 dans l'embarras. On chercha donc un mari à la nouvelle
 favorite.

On jeta les yeux sur M. de Vintimille, petit-neveu de
 l'archevêque de Paris, le même qui avait joué un rôle
 important dans l'affaire des convulsionnaires du cimetière
 Saint-Médard ; l'oncle voulait être cardinal. M. de Tencin
 venait d'être nommé, et n'avait guère d'autres droits au
 chapeau que ceux que M. de Vintimille était près d'ac-
 quérir. On promit deux cent mille livres de dot et la place
 de dame du palais pour la future, six mille livres de pen-
 sion, et un logement à Versailles pour le mari. On ne dit
 ni oui ni non à propos du cardinalat, et non seulement
 l'archevêque se laissa faire, mais encore bénit lui-même
 le mariage de son neveu.

Mais ce n'était pas le tout que de donner à made-
 moiselle de Nesle un faux mari, il fallait, le soir même des
 noces, se donner le plaisir de le rempacer. Or, voici com-
 ment les choses se réglèrent. Mademoiselle, princesse de
 facile accommodement, prêta son palais de Madrid aux
 jeunes époux ; de son côté, le roi alla souper à la Muette
 avec mademoiselle de Clermont et mesdames de Charotais
 et de Talleyrand. Puis, quand on présuma que le souper
 des nocés était fini, le roi proposa une visite à Madrid. On
 monta en voiture et l'on arriva à Madrid ; tout s'y passait
 à merveille et semblait devoir s'y passer dans les condi-
 tions nuptiales les plus complètes. Le roi se mit au jeu et
 joua jusqu'à minuit à la *caragnote* ; à minuit, on parla de
 laisser les mariés se mettre au lit, mais le roi déclara vou-
 loir être bon prince jusqu'au bout. En conséquence, il ac-
 compagna les époux dans la chambre à coucher et donna
 la chemise à Vintimille, ce qui était un des plus grands
 honneurs que le roi pût faire. A partir de ce moment, rien
 n'est plus clair. Un homme revint coucher au château de
 la Muette ; mais madame la maréchale d'Estrées qui s'en-
 fut le même soir de Madrid et s'en va coucher à
 Bagatelle, mais madame de Ruffée qui en fait autant et se
 sauve à Paris, prétendent que ce n'est point le roi qui s'en
 va et Vintimille qui reste, mais, bien au contraire, que
 c'est le roi qui reste et Vintimille qui s'en va.

Quoi qu'il en soit, le roi assiste, le lendemain, à la
 toilette de madame de Vintimille, et, l'après-dînée, Made-
 moiselle présente au roi toute la famille de Vintimille.

A partir de ce moment, toute la famille jouit de la fa-
 veur la plus grande ; les trois autres sœurs de madame
 de Mally et de mademoiselle de Nesle, madame de Laura-
 guais, madame de la Tournelle et madame de Flavacourt,
 sont présentées. Le vieux marquis du Luc profite de la
 faveur de sa bru pour monter dans les carrosses du roi,
 honneur, au reste, auquel il a grandement droit. Enfin,
 Vintimille est de toutes les parties, de tous les soupers et
 de tous les Choisy, comme autrefois, sous Louis XIV, on
 était de tous les Marlys.

Alors, madame de Vintimille poursuit son but par sa
 sœur, madame de Mally, qui la sert et qui la complète : elle
 s'empara du roi par l'esprit et par les sens, lui fait oublier
 son long cou sa grosse taille, sa démarche rude et cava-
 lière ; le roi est à elle, bien à elle, et, comme elle l'a
 écrit à son amie la chanoinesse, la religieuse de Port-Royal
 est en mesure déjà de lutter contre le cardinal, et com-
 mence à gouverner la France.

Sur ces entrefaites, un événement arriva, qui donna à
 chacun la mesure de son pouvoir.

Le beau duc de la Trémouille mourut de la petite vérole.
 Le beau duc était fort revenu de ses erreurs de jeunesse,
 si tant est, toutefois, que sa jeunesse eût eu les erreurs
 qu'on lui prête ; il s'était admirablement conduit dans sa
 disgrâce, et, sacrifié par Louis XV au vieux cardinal, il
 avait pris congé du roi en lui disant en face :

— Sire, vous n'êtes plus digne d'être mon ami.

Sa charge de gentilhomme de la chambre était la seule
 qu'il eût conservée.

Il était marié et adorait sa femme ; ils s'étaient mutuelle-
 ment promis de se séparer momentanément si l'un ou
 l'autre était atteint de la petite vérole, que ni l'un ni l'autre
 n'avait eue.

Madame de la Trémouille en fut atteinte ; mais, comme
 elle ignorait elle-même la maladie dont elle souffrait, elle
 ne prévint pas son mari, qui, quoique avisé par le mé-
 decin du danger qu'il courait, voulut rester près d'elle et

continuer de la servir. La duchesse guérit, mais à son tour le duc tomba malade et mourut.

Ce fut un deuil parmi toutes les femmes de Paris; le duc fut pleuré comme le modèle des maris, et presque canonisé comme un martyr de dévouement conjugal. Il fut question de lui élever un temple par souscription.

La Trémouille, en mourant, laissait une fille et un fils de quatre ans.

Les ducs d'Aumont, de Gesvres et de Mortemart, dont la Trémouille était collègue comme gentilhomme de la chambre, demandèrent pour cet enfant la survivance de la charge de son père.

Mesdames de Mailly et de Vintimille sollicitaient pour le duc de Luxembourg.

Le cardinal de Fleury désirait faire nommer son neveu. En conséquence, le vieux ministre avait employé un de ces moyens détournés qui lui étaient habituels.

Il était venu trouver le roi et lui avait dit :

— Sire, tous mes amis me pressent de demander à Votre Majesté la charge pour mon neveu; mais il est déjà si comblé de biens, qu'au lieu de vous recommander quelqu'un de ma famille, comme on m'y pousse, je viens vous demander la survivance du duc de la Trémouille pour son fils.

— Et vous avez raison, monsieur le cardinal, avait répondu le roi; moi-même, j'avais songé à votre neveu, mais j'ai réfléchi qu'une pareille faveur, lui faisant trop d'ennemis, lui serait plus préjudiciable qu'utile.

Le cardinal demeura stupéfait, il ne s'attendait pas à la réponse.

Alors, il comprit la lutte qui allait s'engager: il avait contre lui les deux maîtresses du roi; non pas deux femmes qu'il pouvait désunir par la jalousie, mais, au contraire, deux sœurs qui, du moment qu'elles avaient passé par-dessus la jalousie, n'avaient plus qu'un intérêt pareil: garder à elles deux l'amant royal, que chacune, depuis l'adjonction de l'autre, devait désespérer de garder à elle seule.

Le cardinal, n'osant plus demander pour son neveu, s'entêta donc un petit la Trémouille, déclarait au roi qu'il avait engagé sa parole à la mère, et que, si Sa Majesté le forçait de manquer à sa parole, il n'avait plus qu'à demander son congé au roi, voyant bien qu'il lui devenait inutile.

Au reste, ajoutait-il, son grand âge demandait des ménagements et sa santé du repos.

Sur quoi, le cardinal, selon son habitude, se retira à l'issy.

Le cardinal savait que sa principale force à lui, c'était son absence.

Lui, retiré, les intérêts agirent à l'aise.

Mesdames de Mailly et de Vintimille continuèrent de présenter M. de Luxembourg.

Madame de la Trémouille, secondée par les trois gentilshommes de la chambre, jetait les hauts cris en faveur de son fils.

Le neveu du cardinal n'avait personne pour lui que son oncle absent.

Le premier mouvement de Louis XV fut un mouvement de réaction contre le cardinal.

Dans ce premier mouvement, il prit la plume et lui écrivit qu'il serait désespéré d'exiger de lui un travail qui pourrait porter quelque préjudice à son repos; ajoutant que, si sa santé demandait absolument qu'il se retirât, il lui en donnait la permission.

Puis, la lettre écrite, le roi la mit dans sa poche en se promettant de l'envoyer à son heure.

Cependant le cardinal avait fait faire une ouverture à madame de Vintimille. Comme l'ambassadeur romain, l'envoyé de M. de Fleury avait apporté la paix ou la guerre. Madame de Vintimille avait réfléchi un instant; puis, calculant la faiblesse du roi, se rappelant qu'elle avait, elle, vingt-quatre ans et le cardinal quatre-vingt-dix, elle s'était convaincue que mieux valait temporiser et prendre pour alliée la mort, qui ne pouvait tarder à venir.

Or, comme depuis quelque temps le roi alternait, que la nuit prochaine était réservée à madame de Mailly, elle alla trouver sa sœur.

— Chère sœur, lui dit-elle, nous n'avons pas un instant à perdre pour nous rallier à M. de Fleury; peut-être l'emporterions-nous cette fois sur le cardinal, mais tôt ou tard il reviendra au pouvoir et nous fera chasser. C'est toi qui passes la nuit prochaine avec le roi; arrange-toi donc de façon que, demain matin, le neveu du cardinal soit nommé.

Malheureusement, madame de Mailly n'était pas la femme qu'il fallait pour ces sortes d'intrigues: aimant le roi pour lui-même, comme la Vallière avait aimé Louis XIV, elle ne demandait qu'une chose: c'est que, ne se mêlant point de politique, la politique, de son côté, ne vint pas la trouver.

Aussi après avoir tout promis à sa sœur, n'accomplissant, le soir venu, aucune de ses promesses. Elle s'était faite plus belle encore que d'habitude: elle avait mêlé des fleurs et des diamants à ses cheveux; mais Louis XV avait vu, dans ces fleurs et dans ces diamants, un travail de coquetterie au profit de l'amour et non au profit de la politique.

Madame de Mailly s'endormit sans avoir ouvert la bouche au roi ni du jeune la Trémouille, ni de M. de Luxembourg, ni du neveu du cardinal.

Mais le roi, tourmenté, ne dormait pas, lui; il sentait sa vie troublée par les grondements de son ancien professeur; il voyait ce travail de correspondance européenne dont il ne s'était jamais préoccupé retomber sur lui; il devinait les ambitions princières contre lesquelles il allait falloir lutter, lorsque le vieux ministre ne serait plus là pour dire à l'intrigue comme Dieu à la mer: « Tu n'iras pas plus loin ». Il était donc purement et simplement appuyé sur le lit, à demi couché, et regardant cette tête où les roses aux tons harmonieux se mêlaient avec la poudre, et où, au milieu de la poudre et des fleurs, les diamants tombaient comme des gouttes de rosée.

La respiration s'échappait de la bouche de la belle dormeuse en haleines régulières et aléatoires.

Le roi la réveilla.

La première chose qui frappa madame de Mailly en ouvrant les yeux fut l'aspect mélancolique de Louis XV.

— Oh! mon Dieu! s'écria-t-elle mais qu'a donc Votre Majesté?

Le roi poussa un soupir.

— J'ai, ma chère, dit-il, que je suis fort tourmenté.

— Et à quel propos, sire?

— A propos de tout ce qui se passe.

Madame de Mailly se souvint de l'engagement pris le matin même avec sa sœur; l'ouverture que lui faisait le roi était belle: elle s'y hasarda.

— Que se passe-t-il donc de si grave, sire? demanda madame de Mailly en souriant de son plus charmant sourire.

— Mais vous le savez bien, méchante, dit le roi, puisque vous êtes une des personnes qui me tourmentent.

— Moi, sire? s'écria madame de Mailly.

— Oui, vous; en tout cas, continua le roi en soupirant, nous voilà débarrassés de notre censeur.

— De quel censeur?

— Du cardinal.

— Débarrassé du cardinal, vous, sire? Oh! mon Dieu!

Et, comme effrayée, madame de Mailly se souleva sur le lit.

— Oh! mon Dieu, oui, la lettre est écrite.

— Quelle lettre, sire?

— La lettre dans laquelle je lui donne son congé.

— Oui; mais elle n'est point partie, n'est-ce pas, sire? demanda madame de Mailly.

— Ma foi, c'est tout un, puisque...

— Puisque?

— Puisqu'elle est là sur la cheminée.

Et, en disant ces mots, le roi regardait d'un air presque suppliant madame de Mailly.

— Sire, dit celle-ci, tout le monde sait que Votre Majesté est le maître: tout le monde sait que ce qu'elle veut, elle a le droit de le vouloir; par conséquent, Votre Majesté n'a de compte à rendre à personne.

Madame de Mailly mit un de ses petits pieds sur le parquet.

— Où allez-vous? demanda le roi.

— M. de Fleury est un bon et excellent ministre à qui Dieu accorde de longs jours, parce que Dieu croit que ces jours peuvent être utiles au roi et à la France.

— C'est votre avis, n'est-ce pas, ma chère? dit le roi.

— C'est si bien mon avis, dit madame de Mailly, que...

— Ah! mon Dieu! s'écria le roi, vous brûlez ma lettre au cardinal?

— Oui, sire; mais voilà une plume, de l'encre et du papier, et vous allez lui écrire.

— Quoi? que voulez-vous que je lui écrive?

— Que vous nommez son neveu à la charge de premier gentilhomme.

Le visage du roi rayonna.

— Mais que va dire madame de la Trémouille? que vont dire les autres gentilshommes?

— Je ne sais ce qu'ils diront; mais à ce qu'ils diront vous répondrez que moi seule et moi étions pour M. de Luxembourg, et que la preuve que vous êtes le roi, c'est que vous nous avez repoussés comme les autres, ma sœur et moi; et nous, pour donner tout poids à vos paroles...

— Eh bien? ..

— Nous vous bouderez.

— Vous me bouderez?

— Oh! le jour, bien entendu. Voici des plumes, de l'encre et du papier, écrivez, sire.

... s'assit le roi en se baissant aux pieds de madame de Mailly, vous êtes une femme charmante.

Il écrivit une lettre à son oncle à Issy, et finalement mais à son honneur, le fit dans laquelle il déclarait qu'il était un homme gentilhomme de naissance avec un brevet de noblesse de quatre cent cinquante livres.

Le matin, en recevant le cardinal M. de Fleury, qui ne s'attendait à rien, le roi se fit recevoir son oncle à Issy, lui montrant la lettre et le suppliant d'aller remercier sa Majesté. Le cardinal, qui voulait toujours, quand il se levait, faire honneur à sa famille, avoua l'air d'avoir la main forcée et se contenta de répondre à son neveu.

— Je vous prie de ne rien dire que je n'aie vu le roi et fait mon devoir.

— Monsieur le duc de Fleury, j'ai déjà répondu pour le roi pour le remercier.

— Et! s'écria le cardinal avec un accent de surprise, son neveu lui-même fut dupe.

— Pour accepter, dit le duc; j'aurais été bien obligé de refuser une faveur ambitionnée par tant de personnes.

— Allons dit le cardinal avec un profond soupir, me voilà compromis avec MM. les princes.

Et il leva les yeux et les mains au ciel, tout en demandant son carrosse pour revenir à Paris.

Louis XV, en voyant M. de Fleury, lui raconta tout; et comme il ne voulait pas, faillit qu'il était, avoir en l'air de céder à l'exil dont l'avait menacé le cardinal, il lui dit que c'était aux instances de madame de Mailly et de madame de Vintimille qu'il devait la nomination de son neveu.

Le cardinal en rit et on ne peut plus reconnaissant aux deux sœurs; mais il n'en fut pas moins blessé au fond, à l'idée que son crédit personnel baissait au point qu'il avait besoin du concours des deux maîtresses du roi pour faire obtenir une charge à son neveu.

Maintenant, racontons les faits sans commentaires.

Cette nomination avait eu lieu dans le courant de juin 1741.

Le surlendemain, madame de Vintimille fut prise de la fièvre.

Elle était en cinte de huit mois.

Forcé de revenir à Paris, le roi laissa madame de Vintimille à Choisy avec sa sœur, madame de Mailly, et les dames de leur compagnie habituelle.

Il y avait une habitude, ou plutôt une loi qui défendait aux maris d'a compagner leurs femmes quand le roi les emmenait à Choisy. C'est étrange, mais c'est ainsi.

Il est vrai qu'à défaut de M. de Vintimille, MM. de Grammont, de Cagny d'Ayen et les deux frères Meuse, qui étaient de la petite intimité du roi, étaient là pour faire compagnie à ces dames.

On s'aigna madame de Vintimille deux fois.

Cette maladie sembla rendre le roi plus amoureux de madame de Vintimille qu'il ne l'avait jamais été. La veille des couches il se établit dans sa chambre et y resta jusqu'à deux heures du matin.

À neuf heures du matin, madame de Vintimille accoucha d'un beau et gros garçon qu'il prit dans ses bras et se présenta sur un coussin de velours cramois.

Puis, après l'avoir embrassé et admiré, il le fit envoyer sous le nom de Louis, nom qui plus tard ses camarades désignèrent en celui de *Demi-Louis*.

Le roi eut si heureux, qu'il voulut dîner avec madame de Vintimille. Furent invités au dîner, les ducs d'Aven, de Villeroy et celui des deux Meuse qui était son confident et son intime.

Le soir il recut chez madame de Vintimille, non seulement l'archevêque de Paris, mais encore M. de Vintimille et son père.

M. de Vintimille était censé venir voir sa femme et son neveu.

Madame de Vintimille était accouchée si heureusement, qu'une heure après sa délivrance elle sembla guérie; mais, le lendemain suivant, sans que rien put faire présager le danger, elle fut tout à coup prise de si violents accès de fièvre d'entrailles, qu'elle appela à grands cris, non pour se faire voir, mais un confesseur.

De son lit elle envoyait chercher à Paris ses deux médecins ordinaires.

Mais ni l'un ni l'autre n'arriva à temps, elle mourut entre les bras de son confesseur sans sacrement; à peine le prêtre avait-il eu le temps de l'absoudre.

Dans cette courte période d'une demi-heure qu'elle avait eue avec lui, madame de Vintimille avait chargé le saint sacrement de traitement, ses dernières volontés à madame de Mailly. Il se hâta de remplir cette dernière recommandation de sa part, et, lorsqu'il lui-même, en entrant le 7 madame de Mailly tomba morte sans avoir le temps de prononcer un mot.

Cette terrible épidémie frappa le 10 mai 1742, le roi XV d'un coup si terrible,

qu'il se mit au lit, en faisant défendre sa porte à tout le monde. La reine fit demander à entrer; mais la consigne, maintenue même pour elle, ne fut levée qu'en faveur du comte de Noailles.

Quant à madame de Mailly, elle quitta sa chambre tout éplorée et à demi nue, et alla se jeter dans le lit de madame d'Estrées.

Le roi n'avait donné qu'un seul ordre en se renfermant chez lui, c'était qu'on fit le portrait de madame de Vintimille morte.

Des bruits d'empoisonnement s'étaient répandus à l'instant même, et avaient pris une telle consistance, que le roi voulut que le corps fût ouvert.

Mais il ne transpara rien du procès-verbal d'autopsie; seulement, comme le corps, quoique mort depuis quatre heures à peine, repandait une grande fétidité, on le déposa dans une remise où il resta pendant plus de trois heures exposé à la curiosité des passants.

Singulière destinée que la mort, que l'ouverture, que l'exposition du corps de cette femme qui, la veille, couvert de fleurs, de dentelles, de diamants, était la jalouse de toute la cour!

Le roi était anéanti; madame de Mailly, qui était bonne et qui aimait sa sœur de toute son âme, la redemandait à Dieu à grands cris; une de ses sœurs accourut pour la consoler, c'était la plus jeune de toutes, madame de Lauraguais.

Madame de Mailly, qui croyait ne plus tenir au roi que par madame de Vintimille, avait craint que cette mort n'éloignât le roi d'elle. Mais il n'en fut rien; le roi, au contraire, concentra toutes ses affections sur elle, donna à Meuse un appartement au-dessus du sien, mais à condition que Meuse ne disposerait que de l'antichambre et de la salle à manger, tandis qu'en réalité madame de Mailly disposerait du reste.

Au bout de huit jours, madame de Mailly était installée dans cet appartement avec sa sœur, madame de Lauraguais, et il ne tenait qu'au roi de ne pas s'apercevoir que la pauvre madame de Vintimille était morte.

Mais le roi, distrait un instant, ne pouvait parvenir à éloigner de son esprit le souvenir de cette effroyable catastrophe.

VIII

MORT DE MADAME DE MAZARIN. — MESDAMES DE LA TOURNELLE ET DE FLAVACOURT. — LEUR EXPULSION DE L'HÔTEL MAZARIN. — RÉOLUTION DE MADAME DE FLAVACOURT. — LA CHAISE A PORTEURS. — M. DE GESVRES. — LE ROI DONNE UN APPARTEMENT A MADAME DE FLAVACOURT. — ON CHERCHE MADAME DE LA TOURNELLE. — MADAME DE FLAVACOURT REPOUSE LES HOMMAGES DU ROI. — AMOURS DE M. D'AGENOIS ET DE MADAME DE LA TOURNELLE. — LE DUC DE RICHELIEU FAVORISE LE PENCHANT DU ROI POUR LA MARQUISE. — INTRIGUE CONTRE M. D'AGENOIS. — MADAME DE LA TOURNELLE CAPITULE. — DISGRACE DE MADAME DE MAILLY. — LE SERMON DU PÈRE RENAUD. — HUMILITÉ DE MADAME DE MAILLY. — DERNIERS MOMENTS DE M. DE FLEURY.

Le 12 septembre 1742, madame de Mazarin mourut. C'était la grand-mère de mesdemoiselles de Nesle. Sur les cinq sœurs, une, madame de Mailly, était la maîtresse du roi depuis 1732.

L'autre, madame de Vintimille, était morte, comme nous avons vu.

La troisième, madame de Lauraguais, avait, disait-on, remplacé madame de Vintimille.

Restaient mesdames de la Tournelle et de Flavacourt, qui n'étaient même pas présentées.

Ces deux dames étaient près de leur grand-mère, madame de Mazarin.

Mais, lorsque madame de Mazarin mourut, M. de Maupeou, poussé par sa femme, en sa qualité d'héritier de madame de Mazarin, fit signifier aux deux sœurs qu'elles eussent à sortir à l'instant même de l'hôtel.

Madame de la Tournelle était veuve; le mari de madame de Flavacourt était à l'armée.

Les deux dames se trouvèrent donc sans appui

En recevant cette notification de M. de Maurepas, madame de la Tournelle jeta les hauts cris.

Tout au contraire, madame de Flavacourt répondit :

— Je suis jeune, je suis sans père et sans mère; mon mari est absent, mes parents m'abandonnent; le ciel sans doute ne m'abandonnera point.

Sur ce raisonnement, tout entier à l'honneur de la Pro-

leur charge. Ma sœur la Tournelle est allée je ne sais où; quant à moi, me voilà entre les mains de la Providence.

Le duc de Gesvres, émerveillé de l'aventure, salua madame de Flavacourt, la priant d'attendre quelques instants avec patience, et, courant chez le roi, il le conduisit à la fenêtre, lui montrant dans la cour des ministres cette chaise solitaire

— Eh bien, demanda le roi, que me montrez-vous là?

— Le roi voit cette chaise?

— Sans doute, je la vois.



Le cardinal de Fleury.

vidence, madame de Flavacourt appela une chaise, s'y fit porter à Versailles, et, arrivée dans la cour des ministres, se fit déposer à terre, ordonna d'enlever les brancards, et renvoya ses porteurs.

Beaucoup passèrent sans s'inquiéter de cette chaise; quelques-uns s'en étonnèrent, mais sans oser demander à elle qui l'occupait ce qu'elle faisait là; enfin le duc de Gesvres passa, ouvrit la portière, et, tout émerveillé, s'écria :

— Eh! madame de Flavacourt, par quel aventure vous roulez-vous là? Mais savez-vous bien que madame votre grand'mère vient de mourir?

— Et vous, monsieur le duc, répondit madame de Flavacourt, savez-vous bien que M. de Maurepas et sa femme viennent de nous chasser, ma sœur et moi, comme des aventurières; ils craignaient sans doute que nous ne fussions à

— Eh bien, elle renferme madame de Flavacourt.

— Madame de Flavacourt toute seule dans cette chaise! s'écria le roi.

— Toute seule, sire.

— Mais qui donc l'a placée là?

— Son ingénieux esprit.

— Expliquez-vous, duc.

— Eh bien, sire, elle a été renvoyée par M. de Maurepas, et elle a cru devoir se mettre à la garde de Dieu, etc...

— Et...?

— Et du roi, sire.

Louis XV se mit à rire.

— Courez la chercher, dit-il; qu'on lui donne un logement, et qu'on se mette à l'instant même à la recherche de sa sœur madame de la Tournelle.

de la cour de Versailles et de la cour de Paris, dit deux fois : Il n'y a rien de tel que de se faire aimer par la cour et de se faire craindre par la cour. Le roi se remit à l'œuvre. Madame de Mally dans une conversation avec madame de la Tournelle, qui se trouvait à la place de dame du palais. Quant à madame de la Tournelle, on la conduisit dans l'appartement de son frère, l'évêque de Rennes. Madame de la Tournelle et madame de Flavacourt étaient les plus belles femmes de la cour.

Le roi se remit à l'œuvre de cette beauté. Il donna à madame de la Tournelle, les sœurs de Nesle, et il comença à se faire aimer par la cour et de se faire craindre par la cour. X. Les nouvelles commençaient à se répandre dans la cour.

Madame de la Tournelle voyant l'attention que le roi portait aux deux sœurs, résolut de se faire aimer par la cour, mais ils réussirent seulement près de madame de Flavacourt, bonne femme, esprit charmant, et une jeune fille, laquelle déclara que, de son côté, elle ne se laisserait pas séduire par le roi et madame de Maurepas s'ils faisaient marcher auprès d'elle.

Il en fut tout au remant de madame de la Tournelle, qui leur jura et qui leur tint une belle et bonne parole.

Au reste au moment où le roi tournait à la fois les yeux vers madame de Flavacourt et vers madame de la Tournelle, on en était en écartés ces dames.

Le mari de madame de Flavacourt nous l'avons dit, se trouva à la cour, mais il était, néanmoins, fort aimé de sa femme qui, dès l'abord, fit comprendre au roi qu'elle ne traiterait pas son mari même pour un roi.

Madame de la Tournelle était veuve, mais occupée en ce moment. Elle avait pour amant le comte d'Agenois, fils du duc d'Albion, le neveu de M. de Richelieu.

Ainsi, madame de Richelieu que Louis XV s'adressa, comme il voyait venir en sa qualité de grand parent, toute attention sur le jeune comte.

Mais le duc, au lieu de la persuasion, pensa que mieux valait appuyer la ruse. Il dépêcha au comte d'Agenois une dame de la cour avec mission de séduire le comte.

Le duc de ce temps, madame de la Tournelle, retirée à Versailles ne voyait que les personnes que le roi lui permettait de voir, et le comte d'Agenois n'était pas au nombre de ces personnes.

Mais madame de la Tournelle n'en résistait pas moins à Louis XV, qui eut l'air avoué son amour pour le comte, et la fidélité d'après elle était certaine.

C'est alors que M. de Richelieu commença son œuvre. La sœur eut l'air dépechée à son neveu faisait tous les jours du papier blanc le cœur du comte que son isolement devenait insupportable. Mais alors la dame feignit une absence, on pensa de se retirer, et l'on se revint.

Les lettres et comte d'Agenois étaient remises par la dame de Richelieu par Richelieu au roi, et par le roi à madame de la Tournelle.

Même les preuves écrites, madame de la Tournelle avait tout d'abord prétendu que l'on imitait l'écriture du comte, mais les lettres devinrent si tendres, les marques de l'indignité du comte furent si patentes, que madame de la Tournelle résolut de se venger de son infidèle amant.

Il n'y a qu'une vengeance possible en pareil cas, c'est la vengeance de la mort. Madame de la Tournelle s'arrêta à cette vengeance, et pensa au roi de le prendre pour complice. Elle se fit faire une confession.

Madame de la Tournelle baissa sa sœur de Mally; elle se fit faire une confession, et se fit faire le partage de son bien par le comte de Vintimille et de Lauraguais. Elle donna la moitié de son bien à madame de Mally.

Le roi qui n'aimait plus madame de Mally, promit à madame de la Tournelle tout ce qu'elle voulut.

Le roi Louis XV, qui se trouvait embarrassé de notifier à madame de la Tournelle le mariage de Mally, lorsque celle-ci alla lui faire sa confession, en reprochant au roi sa froideur pour elle.

Le roi se remit à l'œuvre de cette beauté. Il donna à madame de la Tournelle, les sœurs de Nesle, et il comença à se faire aimer par la cour et de se faire craindre par la cour. X. Les nouvelles commençaient à se répandre dans la cour.

Madame de la Tournelle voyant l'attention que le roi portait aux deux sœurs, résolut de se faire aimer par la cour, mais ils réussirent seulement près de madame de Flavacourt, bonne femme, esprit charmant, et une jeune fille, laquelle déclara que, de son côté, elle ne se laisserait pas séduire par le roi et madame de Maurepas s'ils faisaient marcher auprès d'elle.

Il en fut tout au remant de madame de la Tournelle, qui leur jura et qui leur tint une belle et bonne parole.

Au reste au moment où le roi tournait à la fois les yeux vers madame de Flavacourt et vers madame de la Tournelle, on en était en écartés ces dames.

Le mari de madame de Flavacourt nous l'avons dit, se trouva à la cour, mais il était, néanmoins, fort aimé de sa femme qui, dès l'abord, fit comprendre au roi qu'elle ne traiterait pas son mari même pour un roi.

Le renvoi était d'autant plus cruel que madame de Mally, n'ayant ni père ni mère séparée de son mari, ne savait littéralement où aller en sortant de Versailles.

Elle dit tout cela au roi; mais le carrosse qui devait l'emmener n'en fut pas moins à la porte à l'heure annoncée. Heureusement madame la comtesse de Toulouse, qui avait toujours été son amie, la retira chez elle, tandis que madame de la Tournelle, invitée à aller à Choisy, devait y prendre publiquement la place que sa sœur avait tenue.

Ce fut le 12 novembre que le voyage eut lieu. Le roi, donnant la main à madame de la Tournelle, monta dans la gondole avec mademoiselle de la Roche-sur-Yon, madame de Flavacourt, madame de Chevreuse, M. de Villeroy et le prince de Soubise.

Pendant, arrivée à Choisy, madame de la Tournelle eut honte, remplaçant sa sœur, de la remplacer si facilement et si publiquement. Le souper fini, et comme le roi la devorait des yeux, elle s'approcha de madame de Chevreuse.

— Ma chère, lui dit-elle, on m'a donné une chambre trop grande, et j'ai peur; vous qui êtes connue pour votre courage, donnez-moi la vôtre, je vous prie, et prenez la mienne.

Mais madame de Chevreuse n'avait garde d'accepter; elle craignait quelque méprise royale, ou, reconnue, elle pourrait bien jouer un sot rôle.

Chère amie, répondit-elle à madame de la Tournelle, je ne suis pas à Choisy chez moi, mais chez Sa Majesté, je ne puis donc rien faire que par l'ordre et avec l'agrément du roi.

Il en résulta que madame de la Tournelle fut forcée de garder sa chambre, mais, comme elle avait honte d'accepter une si rapide succession, elle s'y barricada, et, malgré les voyages nocturnes du roi malgré ses grattements amoureux à la porte, elle s'y tint enfermée.

Calculée ou réelle, la défense dura près d'un mois; car ce ne fut que le 10 décembre suivant qu'il fut reconnu que, cette nuit-là, la porte plus ployable s'était ouverte.

On trouva, en faisant le lit de madame de la Tournelle, la tabatière du roi, que Sa Majesté avait oubliée sous son chevet.

Cette nouvelle, la représentation de *Mahomet*, et une voiture que venait d'inventer M. de Richelieu, firent les frais du dernier mois de l'année 1742.

M. de Richelieu, fort ennuyé de quitter la cour pour aller tenir les états du Languedoc, avait déclaré au moins qu'il s'en irait, en dormant, jusqu'à Lyon, où il était obligé de s'arrêter.

En conséquence, et pour tenir sa promesse, il inventa une voiture de six pieds de long, bien douce, suspendue à double ressort et contenant un lit complet.

Le 13 décembre au soir, la voiture fut amenée dans la cour de Versailles, où tout le monde descendit pour la voir.

A neuf heures, le duc de Richelieu fit bassiner son lit, se débarrassa on ne peut plus modestement devant les dames, prit congé des spectateurs, cria à son cocher: « A Lyon! » dit à son valet de chambre: « Vous m'éveillerez en arrivant, » tira son bonnet de nuit sur ses oreilles et s'endormit.

Quant à madame de Mally, comme il était arrivé à la Vallière, elle porta au Saigneur la plus sainte offrande qu'une femme puisse faire à Dieu, celle d'un cœur brisé par l'amour. Il y avait alors un prédicateur fort renommé, qui se préparait à prêcher aux nouvelles catholiques le carême de 1743, c'était le père Renaud, de l'Oratoire. Madame de Mally alla le trouver, le pria de la diriger; mais il se défendit sous prétexte de ses grands travaux. Alors, elle alla trouver l'archevêque, M. de Vintimille, auquel elle communiqua son dessein de renoncer au monde et de faire une pénitence austère. Mais le bon prélat, qui, ainsi qu'on le verra à l'époque de sa mort, n'avait pas des principes de religion bien arrêtés, tout en la louant de sa ferveur, lui représenta que la vraie piété excluait tous les excès, et que le silence et la modestie étaient ce qu'il y avait de mieux pour une femme dont la pénitence même était un scandale.

Madame de Mally comprit la sainteté de ce conseil. Elle se retira sans bruit et tout doucement du monde. On vit alors cette femme de luxe, de plaisir et de volupté, devenue modeste dans ses vêtements et rigide dans ses mœurs, supporter avec une pieuse résignation non seulement son malheur, mais encore les injures qu'il lui attirait. Un jour, elle arriva au sermon du père Renaud au moment où l'illustre prédicateur était déjà en chaire et, comme elle avait fait quelque bruit pour gagner sa place, un homme de mauvaise humeur s'écria:

— Volla bien du bruit pour une catin!

— Monsieur, répondit humblement madame de Mally, puisque vous la connaissez, priez Dieu pour elle.

Le roi, touché de la résignation de madame de

Mally, après avoir défendu d'abord qu'on lui parlât d'elle, lui donna trente mille livres de rente, un hôtel rue Salut-Thomas-du-Louvre, et ordonna qu'on payât ses dettes.

Les dettes de madame de Mailly s'élevaient à plus de sept cent mille livres.

Pendant que madame de Mailly faisait si humblement pénitence des charmantes fautes qu'elle avait commises, son protecteur, M. de Fleury, celui qui l'avait si bien jugée comme une femme sans intrigue, comme une maîtresse sans ambition, s'apprêtait à affranchir Louis XV de sa tutelle.

Depuis quelque temps déjà, cette tutelle, saluée d'abord avec joie par tout le monde, s'était appesantie sur le roi et sur la France. Le cardinal, qui d'abord avait pris le pouvoir avec hésitation, à ce qu'il disait du moins, avait fini par s'y cramponner et vivait dans une éternelle crainte de le perdre. Les disgrâces de MM. de Chânelin et de la Trémouille étaient la pour atterrir ses terreurs.

Peu à peu, au reste, le cardinal de Fleury, à force d'usurper l'autorité royale, s'était habitué à en usurper les prérogatives. Il s'était fait un petit coucher qui était la chose la plus ridicule de la terre. Chaque soir, la cour entière, gentilshommes, roturiers, oisifs, attendaient à sa porte l'heure de ce petit coucher. Le cardinal entraînait en son cabinet; puis les portes s'ouvraient pour que les spectateurs pussent assister à sa toilette de nuit tout entière. On lui voyait ainsi passer sa chemise de nuit, puis une assez médiocre robe de chambre, peigner ses cheveux blancs fort éclaircis par l'âge. Alors, on l'entendait, au milieu du plus respectueux silence, raconter les nouvelles du jour, assaisonnées de plaisanteries honnêtes ou mauvaises, presque toujours appartenant à un esprit étroit, mais auquel la courtoisie de l'assistance ne manquait jamais d'applaudir.

Louis XV voyait toutes ces choses avec ennui, mais avec patience. Il avait l'esprit de ces héritiers religieux qui payent à un vieillard, qui ne peut manquer de mourir bientôt, une lourde rente viagère. Il attendait.

La reine était au plus mal, ou s'en souvient, avec le cardinal, qui la laissait manquer de tout et n'avait aucune considération pour ses désirs. Un jour, elle surmonta le dégoût qu'elle avait à demander, et, comme elle désirait fort obtenir une compagnie pour un officier qu'elle protégeait, elle s'adressa d'abord à M. d'Angervilliers, ministre de la guerre, lequel la renvoya à M. de Fleury. Mais M. de Fleury, selon son habitude, éconduisit la reine avec de si mauvaises raisons, que, toute chrétienne qu'était la bonne princesse, elle n'eut point la force de pousser l'humilité jusqu'au bout, et se plaignit au roi.

— Eh! madame, que ne faites-vous comme moi? répondit Louis XV. Moi, je ne demande jamais rien à ces gens-là.

En effet, le roi se regardait comme un prince du sang disgracié, n'ayant aucun crédit à la cour, et se trouvait parfois si désœuvré, qu'un beau matin il exprima ce désir à l'improviste de faire de la tapisserie. M. de Gesvres, qui était là, le saisit au bond. Il envoya à l'instant même à Paris un courrier, qui, de retour au bout de deux heures, apporta métier, laines et aiguilles.

Le roi se mit aussitôt à l'ouvrage, et commença, tant était grande son ardeur! quatre sièges à la fois; ce qui fit dire à M. de Gesvres:

— Sire, votre aïeul, Louis XIV, n'entreprenait jamais deux sièges à la fois, et voilà que vous en commencez quatre. Prenez garde!

La faveur de M. de Gesvres monta à son apogée à propos de la tapisserie et à propos du mot.

Pendant ce temps, quoique l'Europe et la France fussent en pleine paix, quoique aucune raison de malheurs ne se fit visible, la France s'en allait montrant de langueur; on eût dit qu'elle aussi était octogénaire au compte des siècles, comme son ministre l'était au compte des années. Les provinces du Maine, de l'Angoumois, du haut Poitou, du Périgord, de l'Orléanais et du Berry, c'est-à-dire les plus riches de France, étaient atteintes d'une espèce de fièvre lente qui les minait.

Cette fièvre lente, c'était l'impôt, l'impôt qui trait de leurs veines l'or le plus pur, l'or, ce sang des nations, que, sombre vampire, le gouvernement absorbait.

La Normandie elle-même, cet excellent pays, succombait aux vexations des traitants. Tous les métiers étaient ruinés, et l'on n'en trouvait plus. Les grands propriétaires étaient obligés de faire exploiter leurs terres par des valets.

M. Turgot, prévôt des marchands, donna un des premiers l'alarme en élevant la voix pour se plaindre. M. de Harlay, Intendant de Paris, fit suspendre la réparation des chemins par corvée. L'Évêque du Mans vint de son diocèse toucher barres à Versailles, rien que pour dire qu'en son diocèse tout se mourait. Enfin, M. le duc d'Orléans apporta au conseil un morceau de pain de fougère que lui avait procuré le comte d'Argenson, et, le posant sur la table du roi:

— Sire, lui dit-il, voilà de quoi vos sujets se nourrissent.

L'Évêque de Chartres vint aussi à Versailles, ou il tint des discours singulièrement hardis au lever du roi; et, au dîner de la reine, le roi l'ayant interrogé sur l'état de son diocèse, il répondit que la famine et la mortalité y régnaient, que les hommes broutaient l'herbe comme les moutons, et que, après la misère qui n'était que pour le peuple, viendrait la peste qui serait pour tout le monde.

La reine alors lui offrit cent louis pour ses pauvres; mais il refusa.

— Gardez votre argent, madame, dit-il; quand les finances du roi et les miennes seront épuisées, alors Votre Majesté assistera mes pauvres diocésains, s'il lui reste quelque chose.

Pendant une des retraites du cardinal à Issy, le roi alla lui faire une visite, et traversa le faubourg Saint-Victor; le passage du roi fut su d'avance, et alors le peuple s'amassa et cria non plus: « Vive le roi! » mais: « Misère! famine! du pain! »

Le roi fut si attristé de cette démonstration, qu'au lieu d'aller à Issy, il alla à Choisy; qu'en y arrivant, il congédia tous les ouvriers qui travaillaient aux choses de luxe, et qu'il écrivit dès le soir au cardinal ce qu'il venait de faire.

Au milieu de toutes ces lumières, qui parvenaient jusqu'à Versailles, et qui éclairaient les choses de leur véritable jour, arriva M. de la Rochefoucauld, lequel dit au roi qu'il ne connaissait sans doute point l'état de ses provinces, et que ses ministres lui fardaient la vérité; mais le roi secoua la tête.

— Monsieur le duc, répondit-il, je connais cela aussi bien que personne, et je sais que, depuis un an, mon royaume a diminué d'un sixième.

Sur ces entrefaites, des bruits de guerre européenne coururent à propos de la mort de l'empereur Charles VI; et, comme on s'en inquiétait, le cardinal répondit naïvement:

— Rassurez-vous, la guerre est impossible, attendu que nous manquons d'hommes en France.

En effet, on calcula que, pendant les années 1739, 1740 et 1741, il mourut de misère plus d'hommes en France qu'il n'en mourut pendant toutes les guerres de Louis XIV.

Ce fut sur ces entrefaites que la santé du cardinal s'affaiblit au point que l'on jugea sa mort prochaine; lui-même ne se faisait plus illusion, et, malgré les fausses listes de centenaires que publiaient les journaux, il sentait qu'il approchait de sa fin. Cependant, malgré cet affaiblissement, il se cramponnait encore à l'autorité. Chaque jour, les ministres, avec lesquels il ne pouvait plus travailler, venaient lui rendre compte et prendre ses ordres.

Mais on avait si grand soin d'éloigner de lui tout ce qui pouvait le faire songer à la mort, qu'un matin, après avoir travaillé avec lui, le marquis de Breteuil, secrétaire d'Etat au département de la guerre, s'étant trouvé indisposé, les gens du cardinal ne lui portèrent aucun secours, de peur que cet événement ne fit trop d'impression sur leur maître, et se débarrassèrent du moribond en le jetant dans son carrosse, où il mourut en arrivant à Paris.

Enfin, les 27, 28 et 29 janvier, les forces du cardinal diminuaient tellement, qu'il comprit que son heure était arrivée. Pendant ces trois jours, le roi lui rendit deux visites: à la seconde, il avait amené le dauphin avec lui, et, comme on tenait le jeune prince éloigné du lit du moribond:

— Laissez-le s'approcher, dit le cardinal; il est bon qu'il s'habitue à un pareil spectacle.

Ce furent les dernières paroles que prononça le mourant, qui expira le 29 janvier 1743, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Une épigramme fut son oraison funèbre.

« La France est malade depuis cent ans, disait-on; trois médecins vêtus de rouge l'ont soignée successivement. Richelieu l'a saignée, Mazarin l'a purgée, Fleury l'a mise à la diète. »

Plusieurs morts importantes avaient semblé faire cortège à la mort du cardinal.

Le roi de Prusse était mort, et son fils, Charles-Frédéric le même à qui son père avait voulu faire couper la tête, lui avait succédé.

Louis-Henri de Bourbon était mort à Chantilly; c'était ou se le rappelle, le successeur de M. le duc d'Orléans, comme premier ministre, et l'amant de madame de Prie.

La reine Anne de Neubourg, veuve de Charles II, princesse douairière d'Espagne, était morte à Guadalaxara.

Jean-Baptiste Rousseau était mort à Bruxelles, où, depuis trente ans, il s'était retiré.

mais, aussitôt que la possibilité lui en avait été offerte, le cardinal avait éteint cette guerre, close enfin en 1733 par le traité de Vienne.

La maison d'Autriche était désolée par le Turc. Le cardinal se préoccupa de cette situation de l'empereur, et son ambassadeur, le marquis de Villeneuve, força la Porte de conclure avec l'Empire le traité de 1739.

Gènes était agitée par des factions; le cardinal envoya des troupes en Corse pour y comprimer une insurrection qui eût compliqué les affaires des Génois.

Toutes les nations, l'Espagne et la Grande-Bretagne comprises, regardaient donc la France comme une mère commune qui avait mission de maintenir la paix parmi ses enfants, les rois de l'Europe.

Malheureusement, il y avait au milieu de toutes ces têtes couronnées un roi qui avait toujours été fils assez insoumis. C'était Frédéric II, lequel, comme nous l'avons dit, venait d'hériter du trône de son père, et, avec ce trône, de vingt millions d'écus et de quatre-vingt mille soldats admirablement disciplinés.

A cette armée, non pas la plus nombreuse peut-être, mais la plus belle et la plus régulière de toute l'Europe, était adjoind un matériel complet.

Un ordre du roi suffisait pour qu'armée et matériel entrassent à l'instant même en campagne.

Aussi M. de Beauvau, ambassadeur de France près du roi Frédéric, écrivait-il que le roi de Prusse étouffait dans son royaume, et qu'il lui fallait un plus grand lit pour se coucher.

Aux dépens de qui le roi de Prusse pouvait-il se faire un meilleur lit? C'était évidemment aux dépens de l'Autriche.

Sur ce point, le roi Frédéric II avait deux alliées naturelles, l'Espagne et la France.

L'Espagne, dans la guerre de 1733, avait déjà pris le royaume de Naples à l'Autriche, et, à chaque occasion qui se présentait, elle ne manquait pas de réclamer à droite et à gauche quelques bribes de province, ou quelque prérogative honorifique.

Ainsi, à peine Marie-Thérèse sur le trône, elle lui avait demandé de lui céder l'ordre de la Toison d'or. La reine, qui menait tout en Espagne, avait en outre découvert que, selon le droit public de l'Autriche, les femmes héritant des souverainetés de leur père, tout ce que Charles VI avait laissé à Marie-Thérèse appartenait de droit à Philippe V, héritier, par les femmes, d'un héritier de Charles V.

Quant à la France, l'Autriche était sa vieille ennemie; la politique de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV avait constamment été de l'amoindrir; peu à peu elle lui avait enlevé tous les moyens de devenir jamais puissance maritime, l'avait circonscrite dans le continent et reléguée au fond de l'Allemagne, et, de même que, dans la dernière guerre, l'Espagne lui avait pris Naples, la France, elle, lui avait pris la Lorraine.

Ce qui était l'intérêt de la France et de l'Espagne devait naturellement n'être point celui de l'Angleterre: notre alliance avec la Grande-Bretagne fut toujours courte et agitée. Née pour être à la fois puissance maritime et continentale, la France est sans cesse jalouée par l'Angleterre; des intérêts de famille peuvent seuls rapprocher ses gouvernants, mais jamais des intérêts de peuple.

Quant à l'Espagne, l'Angleterre était déjà depuis quelque temps engagée dans une guerre avec elle. Voici à quelle occasion cette guerre avait été déclarée.

Par les traités d'Utrecht et de Séville, les Anglais pouvaient envoyer, tous les ans, un vaisseau de cinq cents tonneaux au plus, chargé de marchandises, dans les possessions d'Espagne en Amérique; mais ce vaisseau, une fois à l'ancre dans une rade, n'était plus un bâtiment de transport, c'était un entrepôt; à mesure qu'il se vidait dans la colonie, de petits navires venaient en contrebande lui apporter de nouvelles marchandises; de sorte que les Espagnols ne voyaient jamais la fin de l'inépuisable cargaison, et que le commerce des colonies espagnoles menaçait de passer tout entier aux mains des Anglais.

Alors, la marine espagnole s'était décidée à faire une guerre acharnée aux contrebandiers.

Un petit bâtiment anglais fut pris en flagrant délit; il était commandé par un Anglais nommé Jenkins. Le capitaine espagnol fit mettre l'équipage aux fers, et coupa le nez et les oreilles au patron.

Revenu en Angleterre, Jenkins se présenta ainsi mutilé au parlement. Un cri d'étonnement l'accueillit, tandis que, hors du parlement, on entendait les cris du peuple anglais qui demandait vengeance.

Interrogé, Jenkins répondit simplement en racontant les détails de la prise de son bâtiment et les détails de son supplice, puis il ajouta :

« Quand on m'eût taillé le nez et coupé les oreilles, on me menaça de la mort, et je l'attendais avec résignation, recommandant mon âme à Dieu et ma vengeance à votre justice.

Cette fois, le parlement n'eut qu'à répondre au cri du peuple, et la guerre fut déclarée à l'Espagne.

Voilà donc quelle était la position de toutes les puissances lorsque Marie-Thérèse fut proclamée impératrice d'Autriche.

Marie-Thérèse avait alors vingt-trois ans : elle était belle de figure, majestueuse de taille; elle conservait toute la tranquillité de son caractère, quoiqu'elle sentit l'Europe menaçante et toute prête à la dépouiller.

En effet, l'Espagne s'appropriait à porter la guerre dans ses possessions d'Italie.

Le roi de Sardaigne dévorait des yeux le Milanais.

Frédéric restait étendu et fortifié dans la Silésie.

La France dirigeait des troupes dans les Flandres et sur le Rhin.

Cette fois encore, M. de Fleury, qui avait prétendu d'abord qu'il n'y avait plus assez d'hommes pour faire la guerre, avait eu la main forcée.

Celui qui la lui avait forcée était M. de Belle-Isle.

Le comte de Belle-Isle, constamment soutenu dans tous ses projets par M. le chevalier de Belle-Isle, homme presque aussi remarquable que lui, improvisa en quelques nuits un plan diplomatique et militaire de la plus haute portée. Le conseil consacra dix séances à l'examiner, et, malgré l'opposition silencieuse du cardinal de Fleury, il prévalut; alors, le cardinal, voyant la tendance générale, non seulement se rallia au mouvement, mais encore voulut le diriger.

Le comte de Belle-Isle demandait cent mille hommes.

Fleury fit des difficultés sur le chiffre; cent mille hommes en campagne allaient lui manger en une année ses économies de dix ans.

Alors, M. de Belle-Isle présenta au roi une statistique dans laquelle quinze cents gentilshommes, de dix-sept à trente ans, demandaient à prendre du service et à sacrifier leur patrimoine à la gloire de la France. On pouvait donc, presque sans autre aide que celle de la noblesse, jeter cent cinquante mille hommes sur les bords du Rhin.

Le roi appuya les idées du comte de Belle-Isle; sa participation à cette guerre, c'était pour la France les frontières du Rhin. Fleury hésitait encore; mais le roi déclara qu'il avait des engagements pris avec le roi de Prusse et l'électeur de Bavière. M. de Belle-Isle reçut en conséquence des instructions pour se rendre à Berlin et à Munich.

Il fut parfaitement reçu par le roi Frédéric et par l'électeur Charles-Albert.

Le roi de Prusse avait cinquante mille hommes en Silésie; l'électeur de Bavière en avait trente mille sur l'Inn et le Danube.

Il demandait quarante mille Français, promettait de s'emparer de la couronne impériale, et, une fois empereur, abandonnait à la France la rive gauche du Rhin.

Quant à Marie-Thérèse, elle resterait reine de Hongrie.

L'électeur Charles-Albert reçut ses quarante mille hommes, et fut nommé généralissime des armées française, navarroise et saxonne.

Une seconde armée de quarante mille hommes, sous les ordres du maréchal de Maillebois, se concentra en Westphalie pour contenir les Hanovriens, le territoire de Brunswick, et surveiller les Etats de Hollande et les Pays-Bas autrichiens. Aussi, le 18 mai 1741, Marie-Thérèse écrivait-elle à la duchesse de Lorraine, sa belle-mère :

« J'ignore aujourd'hui s'il me restera une ville pour y faire mes couchés. »

Entourée de pareils périls, Marie-Thérèse fit un appel à ses fidèles Hongrois. Son enfant dans ses bras, elle se présenta à la diète, où les palatins, d'une seule voix s'écrièrent :

— *Moriamur pro rege nostro Maria-Theresa!* »

Ce fut en échange de ce cri d'enthousiasme que Marie-Thérèse, à son tour, prêta l'ancien serment du roi André II, et qui remontait à l'an 1222.

Voici le texte de ce serment :

« Si moi, ou quelqu'un de mes successeurs, en quelque temps que ce soit, veut enfreindre vos privilèges, qu'il vous soit, en vertu de cette promesse que vous venez de me faire,

— Vous et mes dévoués, en vous le rendre sans
aucun frais de réelles.

— Avant que l'on n'ait pu se rendre compte de
ses forces et de ses intentions, il est bon de se tenir sur ses
gardes. Cette scène de l'Europe, qui se passe en Europe
l'empereur Frédéric II, qui se déclara pour
une part, et pour une autre, comme elle Walpole l'allie
quand Henri, le fils de Henry, vint de tomber en
Angleterre. C'est lui qui succédait à la du-
chesse, et qui se proclamait l'Admiratrice de
Maurice de Saxe, et qui se mit à la tête d'une souscription
de quatre millions de livres sterling. Les états gé-
néraux de France se prêtèrent un emprunt de trois millions
de livres sterling, et se déclarèrent souverain d'avec tous les élé-
ments de la République.

— La France était sous les drapeaux. Le
commodore Broglio, qui commandait l'armée de Bohême
auprès de Maurice de Saxe, d'Autriche, de Bouf-
fard, de Tasse de Clermont I du de Barot, et enfin
de la Roche, qui était en ce que chef de bataillon du régi-
ment de Laune, et qui dans cette campagne, devait con-
quérir le grade de maréchal de camp et le cordon rouge.

Le 25 novembre 1741, Prague fut emportée d'assaut.
Chevert, à la tête des grenadiers s'était lancée sur la muraille. Un instant avant de marcher, il avait appelé un
sergent.

- En vive l'empereur ! dit-il en lui montrant l'angle d'un
bâti tu mourras par là !
- Oui mon colonel
- En approchant du rempart, on te criera une première
fois « Qui vive ? »
- Oui mon colonel
- Tu ne reprendras pas. On te criera une seconde fois
« Qui vive ? »
- Oui mon colonel
- Tu ne reprendras pas encore. On te criera une troisième
fois « Qui vive ? »
- Oui mon colonel
- Tu ne reprendras pas plus cette fois-là que les autres :
en t'en ira sur toi
- Oui mon colonel
- On te manquera
- Oui mon colonel
- Tu t'en ira le fractionnaire
- Oui mon colonel
- Alors j'arrive pour te secourir
- Oui mon colonel

Le sergent partit. Tout se passa ainsi que l'avait dit Che-
vert qui comme il l'avait promis, était arrivé à temps.

Prague prise devient le centre des opérations. Frédéric
est en Moravie. Charles-Albert, élu empereur par la diète
de Francfort est proclamé en Bohême. On touche à Vienne ;
les avant-postes de notre armée dépassent Linz et se
portent sur l'Elbe de Melk. Tout à coup, Marie-Thérèse
reprit l'offensive. On apprend que, par l'intermédiaire de
l'Angleterre, le traité de Breslau est signé entre l'impé-
ratrice et le roi de Prusse.

Dernière cette signature par laquelle Frédéric II, en
échange de la Silesie reconnaît Marie-Thérèse impératrice
d'Autriche. On voit poindre la coalition des peuples du
Nord contre la France.

Angleterre, Danemark, Prusse, Russie, Autriche !

Ainsi les Prussiens et les Saxons nous manquent à la
fois. Six cents mille hommes abandonnent d'un seul coup
le théâtre d'opération, et, du jour au lendemain, les Bava-
riens sont entourés par les Autrichiens, qui n'ont plus besoin
de leur aide à un ennemi devenu leur allié. Passau et
Munich sont aux mains des impériaux, coupent la retraite.

Le comte de Belle-Isle, créé maréchal par le roi, vient
être nommé gouverneur de Prague.

C'est une véritable ressource. Le genre de la guerre est
en lui-même, le des finances était dans son anel.

Alors les Saxons et par les Prussiens, le maré-
chal de Belle-Isle se retire sur Prague, où l'on concentrera
toute la force. On pourra réunir. Alors, on s'en
vraie un jour, et on mettra en retraite sur l'armée
de maréchal de Belle-Isle, qui est en Westphalie.

Le comte de Belle-Isle, dans une grande perte. L'armée fran-
çaise est réduite à trente mille hommes, et l'armée autrichienne
à trente mille hommes.

Sous le nom de Belle-Isle, sous les ordres du prince
Charles de Saxe, on se retire vers Prague.

A peine arrivé à Prague, la nuit, que, la nuit
même de son arrivée, on se donne le temps de se re-

poser, douze mille Français font une sortie, dispersent les
Autrichiens et s'emparent de deux mille prisonniers.

Il est vrai que M. de Fless est tué, et M. de Biron blessé.

Mais des courriers sont arrivés à Paris, annonçant la
défection de Frédéric, les armées du Rhin et de West-
phalie marcheront au secours des trente mille Français
enterrés dans Prague.

En attendant, le conseil propose d'ouvrir des négocia-
tions, on reconnaîtra Marie-Thérèse impératrice, et les
Français enfermés dans Prague seront libérés.

Mais le roi fait observer quel fatal effet produira la capi-
tulation de Prague.

Le contrôleur général Orry déclare qu'il a quatre-vingts
millions à la disposition du roi pour le service de l'Etat et
le bien de la patrie.

On ne négociera point. Mallebois recevra l'ordre de se
porter sur le Danube par une marche rapide, et de tendre
la main à la garnison de Prague.

Français et Autrichiens, assiégés et assiégeants, appren-
nent en même temps la marche de M. de Mallebois.

Après cinquante-six jours de tranchée, le prince Charles
lève le siège et s'éloigne nuitamment pour marcher contre
M. de Mallebois.

Aussitôt le maréchal de Broglio quitte avec son armée
le camp retranché ; Maurice de Saxe, qui connaît la Bohême
village par village, est son guide ; on commence par délivrer
la garnison d'Egra, et, par elle, on se trouve en communi-
cation avec le maréchal de Mallebois.

Alors, le maréchal de Belle-Isle ordonne l'évacuation de
Prague, dans laquelle reste Chevert avec quatre mille
hommes.

Après douze jours de marches admirables, MM. de Belle-
Isle et de Broglio ont rejoint le maréchal de Mallebois.

Reste Chevert, avec ses quatre mille hommes dans Prague,
pour laquelle il obtiendra une capitulation avec tous les
honneurs de la guerre.

De son côté, l'Espagne avait fait invasion en Italie, récla-
mant Parme et le Milanais ; mais, dans cette réclama-
tion, l'Espagne ne pouvait plus avoir, cette fois, le Piémont
pour allié. Parme, et le Milanais, c'est l'objet de l'éternelle
ambition de la maison de Savoie ; aussi la maison de Sa-
voie écoute-t-elle les paroles de l'Autriche, sa vieille enne-
mie. Les Espagnols, secondés par les Napolitains, opèrent
donc seuls en Italie, quand tout à coup Naples voit paraître
dans sa baie une escadre de six vaisseaux de ligne de
soixante canons et six frégates, — le tout sous pavillon
anglais.

Le commodore Martyn commandait cette flotte. Ce qu'il
venait faire dans la mer Tyrrhénienne, il n'en savait
rien ; ses dépêches étaient cachetées, et il avait ordre de
ne les ouvrir que dans le golfe de Naples.

Arrivé à sa destination, il ouvre ses dépêches.

Les dépêches, c'est l'ordre de bombarder Naples, si dans
l'espace d'une heure le roi ne s'est pas engagé à retirer ses
troupes de la basse Italie, et à garder la plus stricte neu-
tralité.

Les troupes de Philippe V vont donc se trouver seules
et isolées devant les troupes autrichiennes, prêtes à dé-
boucher en Italie.

Ainsi, en moins de trois mois, non seulement la maison
d'Autriche, presque abattu, s'est relevée, mais encore
elle a réuni à elle tout ce qu'il y a en Europe de nations
hostiles à la France (1), et le canon va retentir de Naples
à Strasbourg, de l'Océan à la Méditerranée.

C'est dans ces circonstances que le cardinal de Fleury
meurt, et que madame de Châteauroix met, comme Agnès
Sorel, pour condition à son amour, que le roi prendra en
personne le commandement de ses troupes.

Quant à Frédéric II, qui nous a abandonnés, Turgot nous
venge de lui plus tard par ces vers, qui ne sont point par
trop mauvais pour des vers de ministre et de philosophe :

Ce prince profana mille talents divers.
Il charma les mortels dont il fit ses victimes ;
Barbare en actions et philosophe en vers,
Il chante les vertus et commet tous les crimes.
Hail tu dieu d'amour, cher au dieu des combats,
Il inonda de sang l'Europe et sa patrie.
Cent mille hommes par lui reçurent le trépas
Et pas un ne lui dut la vie.

(1) L'empereur Charles VII, fugitif, est obligé de prêter serment à
l'Autriche pour ses Etats de Bavière.

X

LE ROI VEUT ALLER AUX ARMÉES. — MAUREPAS, RICHELIEU ET MADAME DE CHATEAUX ROUX L'Y ENGAGENT. — DÉPART DU ROI. — SON ESCORTE. — MADAME DE CHATEAUX ROUX RESTE A PARIS. — MADAME D'ÉTOILES. — ÉTAPES DU ROI. — DÉPART DE MADAME DE CHATEAUX ROUX ET DE MADAME DE LAURAGUAIS. — MAUVAIS EFFET DE LEUR PRÉSENCE AU SIÈGE D'YPRES. — ELLES VONT A DUNKERQUE. — LE PRINCE CHARLES PASSE LE RHIN. — LE ROI A METZ. — M. DE LA SUZE, GRAND MARÉCHAL DES LOGIS. — MALADIE DU ROI. — M. DE RICHELIEU. — LES TROIS PARTIS. — DOULEUR DU PEUPLE. — LE PÈRE PÉRUSSEAU, CONFESSEUR DU ROI. — BULLETIN DE LA MALADIE DE LOUIS XV. — LE COMTE DE CLERMONT. — M. DE RICHELIEU ET LOUIS XV. — M. DE SOISSONS. — LA PEYRONIE, — M. DE CHAMPENETZ. — M. DE BOUILLON. — TRIOMPHE DES ENNEMIS DE LA DUCHESSE. — ELLE EST ÉLOIGNÉE AINSI QUE SA SŒUR. — LA REINE. — M. DE CHATILLON. — LE DAUPHIN. — DISGRACE DE M. DE CHATILLON.

Une double intrigue poussait le roi à se mettre à la tête de son armée :

M. de Maurepas, qui voulait séparer le roi de sa maîtresse ;

Et M. de Richelieu, qui voulait combattre sous les yeux du roi.

Quant à madame de Châteauroux, comme elle avait la parole du duc de Richelieu que, d'une façon ou de l'autre, il obtiendrait qu'elle rejoignit le roi à l'armée, elle poussait aussi le roi à prendre de son côté le commandement de la guerre.

Quatre armées venaient d'être mises sur pied : une en Provence, deux en Flandre, la quatrième sur le Rhin.

La première était commandée par le prince de Conti ;

La seconde, par le maréchal de Noailles ;

La troisième, par le maréchal de Saxe ;

La quatrième, par le maréchal de Coigny.

Notre flotte, commandée par l'amiral Court, venait de partir, le 22 février 1744, la flotte anglaise en face de Toulon. C'était un beau début de campagne, d'autant plus beau que nous n'avions que vingt-sept vaisseaux, et que les Anglais en avaient quarante.

Le 2 mai, le roi soupa en grand couvert avec la reine. Le souper finit sans qu'il eût été le moins du monde question de voyage. Après le souper, Louis entra chez la reine et causa avec elle de choses indifférentes.

Enfin, en sortant de chez elle, il donna tous les ordres pour son coucher.

En effet, il rentra dans sa chambre, comme pour se mettre au lit ; mais il ne fit que changer d'habit, embrassa tendrement le dauphin, écrivit à la dauphine, laissa quatre lignes à la reine, dans lesquelles il lui disait que les grandes dépenses qu'occasionnerait son voyage le forçaient de la laisser à Paris ; puis il envoya à Plaisance, maison de campagne de Paris-Durernois, madame de Châteauroux et madame de Lauraguais, prit avec lui le père Pérusseau, son confesseur, alla à la tribune de la chapelle faire sa prière, et monta dans son carrosse avec le premier écuyer, avec le duc d'Ayen, avec Meuse, l'évêque de Soissons, son aumônier, et le marquis de Verneuil, ayant la plume, le suivirent dans une autre voiture. De son côté, M. de Maurepas partait pour la Provence, où il allait visiter nos ports ; le cardinal de Tencin partait pour Lyon ; enfin, Orry, Saint-Florentin et le chancelier restaient à Paris pour les affaires de l'Etat.

Le départ du roi eut lieu le 3 mai 1744.

Madame de Châteauroux, quoique certaine de ne point tarder à rejoindre le roi, ne le voyait pas partir sans inquiétude. Il y avait un nom qui avait été prononcé deux ou trois fois auprès d'elle depuis quelque temps, et qui, pareil à un pressentiment, assombrissait déjà ses jeunes amours.

Ce nom c'était celui de madame d'Étoiles, qui devait plus tard jouer un si grand rôle sous le nom de marquise de l'impératrice.

Le bruit courait que madame d'Étoiles était amoureuse du roi. Deux ou trois fois, dans la forêt de Senart, elle avait paru aux chasses, et cela, dans un équipage si brillant et si léger, avec des costumes si coquets, que ces jours-là, aux petits soupers, il n'avait été question que d'elle.

Un jour, la duchesse de Chevreuse avait eu de tant le roi l'imprudence de prononcer le nom de la petite d'Étoiles, et madame de Châteauroux lui avait écrasé le pied de telle façon qu'elle était tombée en syncope.

Le lendemain, madame de Châteauroux était allée voir madame de Chevreuse, malade, au lit, de cet écrasement, et elle lui avait dit :

— Mais vous ne savez donc pas que l'on cherche en ce moment à donner madame d'Étoiles au roi, et que les moyens seuls marquent aux amis de madame d'Étoiles et à mes ennemis ?

Cette crainte de madame de Châteauroux n'était point étrangère à l'insistance qu'elle avait mise à faire prendre au roi le commandement de son armée.

Le 12 mai, le roi arriva à Lille.

Le 15, il passa en revue le camp de Grigny.

Le 17, il commença le siège de Mena.

Le 7 juin, le roi entra en vainqueur à Menin.

Le 8, mesdames de Châteauroux et de Lauraguais partaient pendant la nuit du château de Plaisance et prenaient la route de Lille.

Le 17, le roi alla mettre le siège devant Ypres.

Dans l'intervalle, mesdames de Châteauroux et de Lauraguais avaient rejoint l'armée, où leur présence avait fait le plus mauvais effet. Aussi, après la prise d'Ypres, le roi dut-il, quoi qu'il lui en coûtât, envoyer les deux dames à Dunkerque. Les soldats ne les appelaient que les *coureuses*, et les chansons les plus insultantes se faisaient entendre sous leurs fenêtres, sur leur chemin, et jusqu'en présence du roi.

Ce fut à Dunkerque, où il venait de rejoindre les deux sœurs, que le roi apprit que le prince Charles avait passé le Rhin le 13 juillet, et qu'il se décida à aller en personne secourir l'Alsace. Mesdames de Châteauroux et de Lauraguais l'y suivirent : et, pendant toute la route, M. le comte de la Suze, grand maréchal des logis, eut le soin de ménager dans les logements une communication entre l'appartement du roi et celui de la duchesse.

Le roi devait séjourner à Metz. A Metz, comme dans les autres villes, on s'occupa donc de son logement et des communications nécessaires aux deux amants. L'appartement de la favorite fut préparé à l'abbaye de Saint-Arnould, que l'évêque de Marseille, qui en était abbé, avait loué au premier président, lequel céda le logement à madame de Châteauroux. Mais, comme elle s'y trouvait trop éloignée du roi, on établit des galeries qui conduisaient de l'abbaye à l'appartement du roi. Le prétexte fut que le roi désirait aller à couvert de son appartement à l'église ; mais le peuple n'admit pas le prétexte, et quatre rues barrées et enlevées à la circulation pour l'établissement de cette galerie, parurent aux habitants de la ville un fort scandaleux exemple donné par le roi à ses amis et féaux sujets de la province.

Cependant le roi avait, depuis son départ de Paris senti de grandes fatigues. Dès son arrivée à Metz, il s'était senti indisposé. Un soir, le mal de tête le prit : c'était le 8. Il fut saigné le même jour, purgé le 9 ; mais, dès le 9, Cassera, médecin de Metz, jugeant la maladie des plus graves, déclara qu'il ne répondait pas du roi, à moins que la maladie ne fût bien conduite, et que surtout le roi ne jouît d'une grande tranquillité.

Dès lors, par ordre du duc de Richelieu, toutes les portes furent fermées ; et le roi ne fut plus servi que par ses domestiques les plus intimes, par M. le duc de Richelieu, par madame de Châteauroux et madame de Lauraguais.

Cependant, à l'instant même, trois partis s'étaient formés autour du roi :

Le parti des ministres ;

Le parti des princes ;

Le parti du favori et des favorites.

Le parti des ministres, qui avait le même intérêt que celui des princes, avait M. de Maurepas pour chef.

Le parti des princes était composé de M. de Chartres, de M. de Bouillon, de MM. de la Rochefoucauld et de Villeroi, de M. de Fitz-James, évêque de Soissons, premier aumônier, et du père Pérusseau, jésuite, confesseur du roi.

Les deux maîtresses, le duc de Richelieu, Meuse, les aides de camp et les valets de chambre formaient le troisième parti.

Le parti des princes, réuni à M. de Maurepas, était dé-

— Oh ! dit le roi, il n'est pas encore temps.

M. de Soissons insista.

— Non, dit le roi, j'ai trop grand mal à la tête et trop de choses à retrouver et à dire pour me confesser maintenant.

— Mais, dit l'évêque insistant toujours, Votre Majesté pourrait commencer aujourd'hui et achever demain.

Le roi secoua la tête. M. de Soissons vit que, ce jour-là, il avait obtenu du malade tout ce qu'il en pouvait obtenir, et se retira.

Derrière lui et le comte de Clermont, madame de Châteauroux rentra ; et, pour combattre l'influence que venaient de prendre les princes, elle commença auprès du roi ses caresses accoutumées.

Mais celui-ci la repoussa doucement.

— Non, non, princesse (1), dit-il, je crois que nous faisons mal ; assez donc, assez !

Puis, comme madame de Châteauroux voulait l'embrasser :

— Il faudra peut-être nous séparer, dit-il.

— Fort bien, dit madame de Châteauroux piquée.

Et elle se retira.

Le lendemain, la Peyronie, qu'on avait fait venir de Paris, alla trouver le duc de Bouillon, et lui dire que le roi n'avait plus que deux jours à vivre et que, par conséquent, il était important qu'il se confessât, et que c'était de son devoir, à lui, grand chambellan, d'annoncer au roi que l'heure de cette confession était arrivée.

Le duc de Bouillon, qui comprenait tout le côté désagréable de la commission dont il était chargé, manda M. le Champcenetz, et lui ordonna de faire part au roi des paroles du chirurgien. Champcenetz obéit, s'approcha du lit de Louis XV, et lui fit part de l'urgence de la situation.

— Je ne demande pas mieux, dit le roi ; seulement la Peyronie se trompe, il n'est pas encore temps.

Mais, comme si un avertissement lui était envoyé d'en haut, à peine eut-il prononcé ces paroles, qu'il tomba en faiblesse, criant d'une voix mourante :

— Le père Pérusseau ! vite le père Pérusseau !

Et il s'évanouit.

Le père Pérusseau se tenait prêt, il accourut.

Un instant après que le roi eut rouvert les yeux, le père Pérusseau appela le duc de Bouillon.

— Bouillon, lui dit le roi, reprends ton service, tu n'éprouveras plus d'obstacles de la part de personne ; j'ai sacrifié favoris et favorites à la religion et à ce que veut l'Eglise.

Puis la porte se referma pour laisser le roi seul avec son confesseur.

Le triomphe de M. de Soissons était complet.

Ainsi l'évêque ne perdit-il point de temps. Il courut droit au cabinet où se tenaient madame de Châteauroux et sa sœur, et, les yeux étincelants, la figure animée :

— Le roi, mesdames, vous ordonne de vous retirer de chez lui sur-le-champ, dit-il.

Puis, se retournant vers des gens qui le suivaient :

— Qu'on abatte à l'instant même la galerie qui conduit de l'appartement du roi à l'abbaye de Saint-Arnould, or donna-t-il, afin que le peuple sache qu'un grand scandale est expié.

Les deux femmes étaient consternées et courbaient la tête sous l'anathème.

Alors M. de Richelieu s'avança.

— Mesdames, dit-il en face de l'évêque, si vous avez le courage de rester et de braver des ordres entorqués dans un moment de faiblesse, je prends tout sur moi.

Cette offre de M. de Richelieu porta l'exaltation du prélat à son comble.

— C'est bien ! s'écria-t-il ; puisqu'il en est ainsi, que l'on ferme les saints tabernacles, afin que la disgrâce soit plus éclatante et la réparation au Seigneur plus complète.

Alors, les deux femmes joignirent les mains, se courbèrent, et sortirent la honte sur le front, les yeux baissés et sans oser regarder personne.

Mais cela ne suffisait pas au furieux prélat.

Il rentra près du roi.

— Sire, dit-il, les lois de l'Eglise et nos saints canons nous défendent d'apporter le viatique lorsque la concubine est encore dans la ville. Je prie Votre Majesté de donner de nouveaux ordres pour son départ ; car il n'y a pas de temps à perdre. Votre Majesté va mourir.

Le roi tremblait à la seule idée de la mort et de la damnation : aux cris et aux menaces de M. de Soissons, il accorda tout ce que l'on voulut. Les deux femmes furent non pas conduites hors de la maison, mais chassées aux huées de la populace ; elles coururent aux écuries du roi et ne trouvèrent pas même un officier qui voulût leur donner une voiture pour les aider à traverser la ville. Chacun les renia

à qui mieux mieux. M. de Belle-Isle seul leur offrit son bras et leur fit donner un carrosse ; lui savait ce que c'était que la disgrâce, et combien dans la disgrâce une main amie est la bienvenue.

Mesdames de Bellefonds, du Roure et de Rubempré furent les seules qui accompagnèrent les fugitives, qui, au milieu des injures, des malédictions de la populace, traversèrent la ville, et furent conduites dans une maison de campagne à quelques lieues de Metz ; et encore eut-on grand-peine à en trouver une, chaque propriétaire les repoussant comme des pestiférées.

Les deux fugitives hors de la ville, les galeries abattues, le scandale de la réparation ayant enchéri sur le scandale de la faute, M. l'évêque de Soissons permit que le roi fût administré. Le moribond royal reçut le corps de Notre-Seigneur en disant :

— Monsieur, j'ai fait ma première communion il y a vingt-deux ans ; je désire en faire une bonne et qu'elle soit la dernière.

Le viatique reçu, le roi murmura :

— Qu'un roi qui va paraître devant Dieu a de comptes à rendre ! Oh ! j'ai été bien indigne de la royauté.

Mais le triomphe de M. de Soissons n'était pas encore complet ; madame de Châteauroux avait la surintendance de la dauphine, il la lui fit ôter ; les deux prosrites n'étaient qu'à trois lieues de la cour, le prélat exigea du roi qu'elles s'en éloignassent à cinquante ; enfin, la confession du roi avait été secrète, l'évêque demanda une confession publique.

— On tue notre maître ! murmuraient les valets.

— Pourquoi donc M. de Fitz-James ne lui demande-t-il pas tout de suite son royaume ? dit tout haut Lebel.

Mais tous ces murmures ne firent qu'enhardir le prélat. Au moment d'appliquer les saintes huiles, et comme chacun se renfermait dans un religieux silence :

— Messieurs les princes du sang, dit-il, et vous, grands du royaume, le roi nous charge, monseigneur l'évêque de Metz et moi, de vous dire à haute voix qu'il éprouve un repentir sincère du scandale qu'il a causé dans le royaume en vivant, comme il l'a fait, avec madame de Châteauroux ; il en demande pardon à Dieu, et, ayant appris qu'elle n'est qu'à trois lieues d'ici, il lui ordonne de ne point approcher de la cour de cinquante lieues, et Sa Majesté lui ôte sa charge dans la maison de la dauphine.

— Et à sa sœur aussi, ajouta le roi en soulevant sa tête sur son oreiller par un suprême effort.

Tout était fini pour le parti de M. de Richelieu et des favorites : le parti des princes triomphait, les prélats avaient remporté la victoire, et ils en usaient avec ce raffinement et cette persistance de cruauté toute particulière aux persécutions ecclésiastiques.

Cependant le roi allait de plus en plus mal. La retraite des ministres et des courtisans, symptôme moral bien autrement expressif que les symptômes physiques, annonçait sa fin prochaine. Le 15, à six heures du matin, on appela les princes pour qu'ils assistassent aux prières des agonisants. De six heures à midi, le roi tomba dans une espèce d'agonie ; d'Argenson fit emballer les papiers ; le duc de Chartres fit atteler sa chaise de poste pour se rendre à l'armée du Rhin ; les médecins se retirèrent, et le roi, entre la vie et la mort, fut abandonné aux empiriques.

L'un d'eux, dont on ne sait pas même le nom, lui fit avaler une très forte dose d'émétique.

Cette dose d'émétique amena une effroyable évacuation, et avec cette évacuation un mieux sensible.

Pendant ce temps, les fugitives se hâtaient de regagner Paris. La femme d'un conseiller, que l'on prit pour l'une d'elles, fut insultée publiquement ; elles-mêmes faillirent être mises en pièces à la Ferté-sous-Jouarre, où elles furent reconnues, et ne durent la vie qu'à une personne notable du pays, qui les prit sous sa protection, et ne les quitta que lorsqu'elles furent hors de la ville.

Le roi avait sans cesse demandé le docteur Dumoulin : on avait expédié courrier sur courrier ; le docteur arriva comme un mieux sensible se manifestait ; il constata ce mieux, et annonça au malade, qui n'y pouvait croire, un commencement de convalescence.

Le 17, le docteur Dumoulin répondit du roi.

La reine, qui, le 9 au soir, avait appris la nouvelle de la maladie, recevait chaque jour un bulletin de la Peyronie : n'osant partir pour Metz, regardant comme un supplice de rester à Versailles, elle se laissait aller à un véritable désespoir, se renversant en arrière, se roulant sur les tapis, demandant à Dieu de la frapper elle-même et de conserver la vie au roi. Lorsqu'elle apprit le renvoi de la favorite, au lieu de s'en réjouir, elle s'en épouvanta. La pauvre reine comprenait toutes les douleurs de la femme : elle courut, avec sa maison et le dauphin, s'agenouiller devant le saint sacrement. A chaque porte qui s'ouvrait, elle pâlisait et était prise de convulsions. Un courrier arriva qui lui permit de

(1) Princesse était un nom d'amitié donné par le roi à madame de Châteauroux.

venir à son lit. Lui-même et ses valets, et jusqu'à
Cousins, il se vult parir et... même il vult les
honneurs de l'État à Paris, ayant... la première berline,
et avec elle madame de... de Valars et ma-
dame de Belliers... Madame de Fleury,
madame d'Artois... madame de Saint-
Flour... qui était à Paris, et
qui le lendemain... le roi venait prier la reine
de l'immoler... iste et bonne, lui accorda,
ne voyant... les coupables pesait sur l'in-

A Saverre... des dépêches de d'Argenson
qui l'attendait avec impatience.
Le roi... à fond de train, et, en arri-
vant... se précipita hors de sa voiture, et
... tomber à genoux au chevet du roi
qui... se reveillant, lui dit :

— Mais, madame ! je vous demande pardon du
malheur que j'ai causé, les peines et des chagrins que je
vous ai faits, me pardonnez-vous ?

— Je ne suis en larmes et ne pouvant lui répondre,
le roi répétait :

— Me pardonnez-vous ? me pardonnez-vous ?

Et la pauvre femme n'avait la force de faire autre chose
qu'un signe de la tête qui voulait dire :

— Oui, oui.

Pendant plus d'une heure, elle resta attachée à son cou.
Le roi fit alors approcher le père Pérusse pour qu'il
fut témoin de cette réconciliation conjugale.

Pendant ce temps le dauphin et Madame qui n'avaient
reçu permission de venir que jusqu'à Châlons, dépassaient
cette ville et, à Verdun, re avaient l'ordre de s'arrêter.

Malgré cette défense le duc de Châtillon, gouverneur du
jeune prince, continua sa route, tandis que, de son côté, ma-
dame de Tallard faisait avancer les princesses, qui se désolaient
de se voir éloignées de leur père et surtout, parmi
elles, madame Adélaïde, qui en eut la fièvre.

Malgré tout le monde M. de Châtillon arriva à Metz, entra
chez le roi et présenta le dauphin à son père.

Louis XV reçut son fils aîné avec une froideur qui décon-
certa son gouverneur lequel demanda au roi pardon de sa
liberté qu'il avait prise; mais le roi ne répondit pas,
persuadé qu'il était que ce qui avait amené le dauphin à
Metz, ce n'était point le désir qu'éprouve un fils de revoir
un père, mais la curiosité d'un héritier qui désire savoir
où en est son héritage.

En mai de septembre le roi était entièrement guéri
de sa maladie; mais la maladie avait succédé une tris-
tesse profonde une mélancolie continue. Toutes les scènes
qui s'étaient passées autour de lui pendant sa maladie se
représentaient à ses yeux et ce qui en rejaillissait de honte
sur l'homme faisait monter le rouge au visage du roi. A
chaque instant il regardait autour de lui comme s'il eût
cherché quelqu'un et ce quelqu'un dont il ne pouvait pas
se passer c'était surtout Richelieu Richelieu, de son côté,
sondait le terrain s'adressant pour les renseignements, au
cardinal de Tencin et à M. de Noailles, qui tous deux lui
répondaient qu'ils étaient convaincus qu'il n'avait jamais
été plus aimé dans le cœur de Sa Majesté. Alors, Richelieu
commença par faire remettre directement au roi la relation
de tout ce qui s'était passé pendant sa maladie, conservant
à chaque auteur le rôle qu'il avait joué dans cette tragi-
comédie, n'épargnant personne, ni princes du sang, ni pré-
lat, ni courtisans. L'envoi fut bien reçu. Richelieu comprit
que la porte lui était ouverte, et se glissa par cette porte.
Le roi se mit timidement encore son ancien favori; mais il
était visible qu'il le recevait avec plaisir. Dès lors la réa-
tion opéra, la reine vit peu à peu regagner l'ancienne froi-
deur du roi pour elle et, la veille du départ pour Stras-
bourg, la pauvre femme avait demandé au roi quel serait
son sort à l'avenir et ayant ajouté : « Sire, je serais bien
heureux de vous suivre » le roi se contenta de répondre :

— Ce n'est point la peine.

Plus tard on put lire autre chose.

Le roi, qui s'était dirigé pour Lunéville

Le duc de Lorraine resta à Metz arrêté par la petite
vérole.

Madame la duchesse de Chartres et la princesse de Conti
départirent pour l'Allemagne à la guerre, et se présentaient
à la tranchée de Fribourg.

Enfin M. de Noailles et madame de Modène allèrent à
Strasbourg.

Quant au roi il donna ses prières, manifestant une
humour farouche par une colère concentrée.

A Lunéville il partit vers le roi de Pologne; mais rien
ne put le divertir, et qu'il eût pu faire les dames, pas
un sourire ne passa sur ses lèvres.

Sa destination était si grande qu'il partit de Luné-
ville sans s'arrêter à faire ses adieux à la reine de Pologne,

et qu'il renvoya un courrier de dix lieues pour lui
demander pardon de cet oubli.

Il en avait fait autant pour sa femme, et ce fut un second
courrier qui répara cette inadvertance.

Arrivé à Saverre, où il passait se rendant à l'armée, il
reçut de madame de Châteauroux une lettre d'amour et
avec une coarde et, des ce moment, sa passion reprit tellement
le dessus, que l'on disait tout haut à la cour que l'ancienne
favorite ne tarderait point à reconquérir sa position.

A Fribourg, dont il faisait le siège, le roi apprit que le
duc de Châtillon, voyant madame de Châteauroux disgraciée,
avait écrit en Espagne des lettres peu honorables à
la réputation de sa maîtresse.

Sur le champ il signa une lettre de cachet contre le duc
et la duchesse de Châtillon; et non seulement il signa cette
lettre contre le duc, mais encore il se lui pardonna jamais.

Un an après, M. de Châtillon étant tombé malade, il obtint
à force d'instances de venir faire des remèdes au château
de Lieuville; mais on lui fit défense d'entrer à Paris. Au
mois d'août, le duc ayant besoin d'aller aux eaux de For-
ges, il fit demander au roi la permission de traverser Paris.

— Oui, mais sans y coucher, répondit le roi.

Enfin, en 1734 le duc de Châtillon, mourant, fut repré-
senter par madame de Pompadour, alors favorite, la dou-
leur profonde où il était de mourir dans la disgrâce du roi
mais le roi permit seulement à madame de Pompadour de
répondre que le roi voulait bien oublier le passé, mais à
l'égard de la famille du duc seulement, qui pouvait compter
sur les bontés du roi.

Tel était Louis XV.

XI

CAPITULATION DE FRIBOURG. — RETOUR DU ROI A PA-
RIS. — IVRESSE DES PARISIENS. — MADAME DE CHA-
TEAUROUX ÉCRIT A RICHELIEU. — LE COUCHER DE LA
REINE. — EXCURSION NOCTURNE DE LOUIS XV. — EN-
TREVUE DU ROI ET DE MADAME DE CHATEAUROUX. —
DISGRACE DES ENNEMIS DE LA DUCHESSE. — MALADIE
DE CELLE-CI.

Le 1^{er} novembre, Fribourg capitula; le roi signa la ca-
pitulation, et, laissant à ses généraux le soin de prendre
les châteaux, il partit pour Paris le 8 du même mois, afin
d'y faire son entrée triomphale.

La campagne de 1742, 1743 et 1744 n'avait pas été heu-
reuse.

La retraite de Belle-Isle, si habile qu'elle fût, avait dé-
couragé les esprits. Maillebois, qu'on appelait le général
des Mathurins, avait laissé tout à faire à son collègue, So-
gur, maître de la haute Autriche, l'avait évacuée; Broglio
s'était enfui de Bavière à peu près sans coup férir; l'em-
pereur, que nous avions élu, avait perdu non seulement les
États que nous lui avions promis, mais encore une portion
de ceux qu'il possédait, et était devenu la risée de l'Europe
entière. La garnison d'Egra, dernière place forte qui nous
restait en Bohême, était prisonnière de guerre. Noailles, par
la faute de son neveu Grammont, avait laissé échapper le
roi Georges II à la bataille de Dettingen; depuis deux ans,
de tous côtés nous battions en retraite, et le partisan Mentzel
avait fait plus d'une excursion au delà de nos frontières
en menaçant de venir couper les oreilles aux Parisiens. Le
peuple n'apprenait que des nouvelles de défaites, il ne voyait
que des troupes vaincues; il avait usé ministres et géné-
raux, tout, excepté le roi, dans lequel on espérait encore,
attendu qu'il n'avait rien fait. Sa maladie venait, disail-
on, des fatigues qu'il avait prises à l'armée; on avait cru
qu'il allait mourir, un miracle lui avait conservé la vie;
tout concourait donc, si peu de triomphes qu'il eût accom-
plis, à lui préparer une entrée triomphante.

Aussi est-il difficile de se faire une idée de l'ivresse qui
accompagna l'entrée du roi à Paris: les arbres des boule-
vards ployaient sous les spectateurs, les fenêtres semblaient
murées avec des tôles, les toits en étaient couverts. On sor-
tit les grands carrosses du sacre; des chevaux magnifiques
et la tête empanachée traînaient ce beau et jeune monarque,
qui, lorsqu'il voulait, souriait d'un si gracieux sourire. Tout
cela exaltait le peuple attendri, qui pleurait, courait, ou-
bliant de ramasser l'argent qu'on lui jetait, pour se précipiter
aux portières voir le roi, le revoir encore, et crier :
« Vive Louis le Bien-Aimé ! »

Madame de Châteauroux sortit, elle aussi, de son hôtel, mais cachée, mais voilée à tous les yeux ; car le roi n'avait pas encore répondu à ses lettres, ni à l'étoifi de sa cocarde, de sorte que, malgré les assurances de Richelieu, elle ignorait encore où elle en était avec son royal amant.

Aussi écrivait-elle à Richelieu, qui alors était à Montpellier :

« Il est venu à Paris, et je ne puis vous rendre l'ivresse des bons Parisiens ; tout injustes qu'ils sont pour moi, je ne puis m'empêcher de les aimer à cause de leur amour pour le roi ; ils lui ont donné le nom de BIEN-AIMÉ, et ce titre efface tous leurs torts envers moi.

« ... Mais croyez-vous qu'il m'aimé encore ? Il croit peut-être avoir trop de torts à effacer, et c'est ce qui l'empêche de revenir. Ah ! il ne sait pas qu'ils sont tous oubliés. Je n'ai pu résister au désir de le voir ; je me suis mise de manière à ne pas être reconnue, et, avec mademoiselle Hébert, j'ai été sur son passage.

« Je l'ai vu : il avait l'air joyeux et attendri ; il est donc capable d'un sentiment tendre ; je l'ai fixé longtemps, et voyez ce que c'est que l'imagination, j'ai cru qu'il avait jeté les yeux sur moi et qu'il cherchait à me reconnaître.

« Sa voiture allant si lentement, que j'eus le temps de l'examiner longuement ; je ne puis vous exprimer ce qui se passa en moi. Je me trouvais dans la foule très pressée, et je me reprochais quelquefois cette démarche pour un homme par qui j'avais été traitée si inhumainement ; mais, entraînée par les éloges qu'on faisait de lui, par les cris que l'ivresse de la joie arrachait à tous les spectateurs, je n'avais plus la force de m'occuper de moi.

« Une seule voix, sortie près de moi, me rappela à mes malheurs en me nommant d'une manière injurieuse. »

En effet, un homme, reconnaissant madame de Châteauroux, cria : « Vive le roi ! » et, se retournant vers elle, lui cracha au visage.

Cette entrée avait lieu le 13 novembre.

Le même soir, comme le roi et la reine couchaient aux Tuileries, on entendit gratter trois fois à la porte de communication qui conduisait du roi chez la reine. Alors, les femmes de service éveillèrent Sa Majesté et lui dirent qu'elles pensaient que c'était le roi qui demandait à entrer, mais elle, souriant avec tristesse :

— Ah ! vous vous trompez, leur dit-elle ; recouchez-vous et dormez.

Mais les femmes étaient à peine recouchées, que le bruit recommença.

Cette fois, elles allèrent ouvrir, mais ne trouvèrent personne à la porte ; ce qui fit qu'elles s'informèrent à la porte du roi ; mais on leur répondit que le roi était dans son lit, et n'avait manifesté aucun désir de passer chez la reine.

Il était vrai que le roi n'avait manifesté aucun désir de passer chez la reine, mais il n'était pas vrai que le roi fut dans son lit.

Le roi, au contraire, venait de se lever, et, sortant des Tuileries, avait passé le pont Royal, et s'était fait conduire incognito chez madame de Châteauroux, qui logeait rue du Bac, près des Jacobins.

Il voulait la voir, connaître ses conditions pour rentrer à la cour, et lui faire ses excuses de ce qui s'était passé à Metz.

Dix minutes avant qu'on lui annonçât le roi, lorsqu'elle doutait de son retour, madame de Châteauroux eût été trop heureuse de rentrer à Versailles sans conditions ; mais, à cette heure que le roi venait en quelque sorte se mettre à sa discrétion elle reprenait sa fierté et parlait, non plus en exilée, mais en maîtresse.

Aussi, à sa première demande, le roi n'obtint-il d'autre réponse que celle-ci :

— Sire, je suis satisfaite de ne point aller pourrir dans une prison par les ordres de Votre Majesté ; je suis contente de jouir des avantages de la liberté, et avec elle des plaisirs de la vie privée ; j'aime autant rester comme je suis et ne pas rentrer à la cour ; car je n'y rentrerais qu'à des conditions que vous ne voudriez sans doute pas m'accorder.

— Ecoutez, princesse, répondit le roi, croyez-moi, oubliez tout ce qui s'est passé à Metz ; revenez à la cour comme si rien n'était arrivé ; reprenez votre logement à Versailles dès ce soir, et, avec votre logement, votre emploi chez la dauphine.

Malheureusement, le roi avait donné barres sur lui ; il n'en fut pas quitte à si bon marché.

Madame de Châteauroux demanda que les princes fussent éloignés.

Mais le roi répondit qu'on avait eu les premiers torts envers eux en leur fermant sa porte, qu'il fallait donc renoncer à toute vengeance à l'endroit des princes.

Madame de Châteauroux demanda que M. et madame de Maurepas fussent exilés.

Mais le roi répondit que M. de Maurepas, avec lequel il faisait en dix minutes ce qu'il ne ferait pas avec un autre dans la journée, lui était trop utile dans son travail pour qu'il se décidât à l'exiler.

Au moins, il ferait des excuses ?

Il fut convenu que M. de Maurepas ferait des excuses, et que madame de Châteauroux elle-même indiquerait de quelle façon ces excuses devaient être faites.

Madame de Châteauroux demanda que le duc de Châtillon que M. de Bouillon, que l'évêque de Soissons, que le père Pérusseau que la Rochefoucauld et que Bailletoy fussent exilés.

— Ah ! pour eux là, dit le roi, je vous les livre, et l'affaire de Châtillon est déjà faite.

Il lui montra en effet la lettre de cachet qu'il avait signée il y avait déjà quelques jours, et qu'il avait conservée pour la lui montrer.

Alors, tout fut oublié, et si bien oublié, que ce fut madame de Châteauroux à son tour que le roi laissa avec un mal de tête violent et une forte fièvre, lorsqu'il quitta, le lendemain matin, la rue du Bac pour retourner aux Tuileries.

Le 20 novembre, Châtillon reçut la notification de la lettre de cachet, et l'ordre de quitter Paris sans voir personne. Quant à la Rochefoucauld, une lettre du roi lui enjoignait de rester dans ses terres jusqu'à nouvel ordre ; cette lettre était adressée par le roi à M. de Maurepas.

M. de Bouillon reçut l'ordre de se retirer dans le duché d'Albret, où on lui désignait pour demeure une maison qui n'avait pas été habitée depuis deux cents ans.

Quant à Pérusseau, le roi voulut le punir de la même façon qu'il avait puni la pauvre duchesse ; en sa présence, et, comme s'il eût ignoré qu'il était là, il envoya chercher le supérieur du noviciat des jésuites, et s'entreteint longtemps avec lui. Puis, tout en envoyant chercher de temps en temps le même supérieur, il ne parla d'un mois au confesseur, lequel se crut en pleine disgrâce, et, comme tout le monde le croyait à bas, une partie de ses pénitents l'abandonna dans l'intervalle.

Enfin, après un mois, le roi eut pitié de sa peine, et lui fit dire qu'il n'avait rien perdu de ses bonnes grâces.

M. de Soissons fut exilé dans son diocèse, non point par une lettre de cachet, mais verbalement.

Bailletoy eut ordre de retourner en Normandie.

M. de Maurepas, qui, après avoir été l'exécuteur de toutes ces petites vengeances, sentait son tour venir, reçut l'ordre d'aller chez madame de Châteauroux pour lui faire satisfaction et l'inviter à venir à Versailles.

— Quel discours dois-je tenir à madame de Châteauroux, sire ? demanda le ministre.

— Le voici tout écrit, monsieur, répondit le roi.

M. de Maurepas prit le discours et se présenta chez madame de Châteauroux ; mais l'huissier, prévenu, répondit que la duchesse n'y était pas.

M. de Maurepas demanda alors madame de Lauraguais ; on lui fit la même réponse. Alors, il dit qu'il venait de la part du roi ; on le laissa entrer.

Madame de Châteauroux était au lit ; le roi, comme nous l'avons dit l'avait laissée malade, et elle ne s'était point remise.

— Madame, dit M. de Maurepas en entrant dans la chambre, le roi m'envoie vous dire qu'il n'a aucune connaissance de ce qui s'est passé à votre égard pendant sa maladie ancienne ; il a toujours eu pour vous les mêmes égards, la même estime, la même considération ; il vous prie, en conséquence, de revenir à la cour reprendre votre place, et madame de Lauraguais la sienne.

— Monsieur, répondit la duchesse, j'ai toujours été persuadée que le roi n'avait en aucune part à ce qui s'est passé à mon sujet ; aussi je n'ai jamais cessé d'avoir pour Sa Majesté le même respect et le même attachement. Je suis fâchée de n'être point en état d'aller dès demain, remercier le roi ; mais j'irai samedi prochain, car je serai guérie.

Alors, Maurepas s'approcha avec un geste qui indiquait le désir qu'il avait de baiser la main de la duchesse.

La duchesse étendit la main en disant :

— Cela ne coûte pas grand-chose et c'est sans conséquence.

M. de Maurepas se retira en disant :

— A samedi ?

Et la duchesse répéta :

— A samedi.

Mais la pauvre femme avait promis sans demander la permission à celui qui tient la vie des hommes dans sa main ; ce samedi où elle devait être rétablie, elle se trouva plus mal.

Dès lors la maladie alla toujours empirant ; onze jours se passèrent dans des absences d'esprit et des retours à la raison, qui donnaient un caractère presque fatal à sa situation ; dans ses délires, elle criait qu'elle était empoisonnée,

et qui à Paris n'aurait plus vu de M. de Maurepas dans ses moments lucides et se confessait au père Lamoignon lequel affectait de dire qu'il n'avait vu l'infante plus résignée à mourir.

Le fait est même l'aurait été de Saint-Sulpice, si sévère pour la pauvre duchesse, qui porta le viatique à elle et l'autre Madeleine mourut le 14, l'autre n'exigèrent que la duchesse se confessât et le sacrifice de sa passion, sans doute le porteur souffert à Metz lui était échu.

Sur aux bras de la duchesse on saigna neuf fois la duchesse pendant six semaines, rien ne fit, chaque jour la tête se prit d'avoir des accès de délire fut plus grand. A chaque accès elle se répétait qu'elle mourait empoisonnée par le venin de M. de Maurepas et la duchesse mourut dans des convulsions atroces.

On n'y senta aucune trace d'empoisonnement. Le 10 décembre 1744, elle fut inhumée dans la chapelle Saint-Michel, à Saint-Sulpice.

Le roi vint deux ans, jour pour jour, qu'on avait trouvé le cadavre du roi sous l'oreiller de la pauvre duchesse.

Le roi fut très affligé de cette mort, et alla à la chasse pour se distraire. Le 8, il n'avait pu rester au conseil jusqu'à la nuit et ne voulant voir personne, il alla se renfermer à Trianon avec madame de Boufflers, madame de Madène et madame de Bellefonds, pour y pleurer tout à son aise.

La reine eut le courage d'écrire à son mari pour lui demander de partager sa douleur, mais le roi lui fit répondre par Lebel qu'il ne la verrait qu'à Versailles.

XII

MARIAGE DU DAUPHIN — IL ÉPOUSE LA FILLE DE PHILIPPE V ET D'ÉLISABETH FARNÈSE. — CRAINTES DE M. DE RICHELIEU APRÈS LA MORT DE MADAME DE CHATEAUX — SILENCE DU ROI. — LE DUC CONSERVE LES BONNES GRACES DE LOUIS XV. — MADAME DE FLAVACOURT. — MADAME DE ROCHECHOUART. — FÊTES DONNÉES PAR LA VILLE DE PARIS. — BOURGEOIS ET BOURGEOISES. — LE BAL DE LA VILLE. — LA CHASSERESSE — LES DÉGUISEMENTS. — LE PIED DE MADAME DE CHATEAUX. — LES TALENTS DE MADAME D'ÉTIOLLES. — LE SOUPER DU 22 AVRIL. — M. LENORMAND D'ÉTIOLLES. — LA CORRESPONDANCE DU MARI. — LA CORRESPONDANCE DU ROI. — REPRISE DES HOSTILITÉS. — ANGLAIS ET HOLLANDAIS. — MAURICE DE SAXE. — LA BATAILLE DE FONTENOY.

L'année 1745 s'ouvrit par le mariage du dauphin avec l'infante Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaële, fille de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse.

Paris était tout en fête, mais peut-être le roi, profondément attristé de la mort de madame de Châteaux, ressentant une plus forte atteinte de cet ennui qui était le cancer de sa vie, et que le vide laissé par la belle duchesse rendait plus profond encore; peut-être le roi n'eût-il rien fait à aucune à cette fête, si M. de Richelieu ne fût revenu des États du Languedoc pour lui rendre un peu de gloire.

À la mort de madame de Châteaux, M. de Richelieu avait éprouvé seulement un grand regret, mais encore une grande peur. Madame de Châteaux, amie intime du duc, femme sur l'honneur de laquelle un ami pouvait compter, avait, dans un portefeuille particulier, toute la correspondance du duc et, dans cette correspondance, Richelieu ne néglijait pas les conseils à l'endroit du roi. Or, ces conseils étaient donnés presque tous au défaut de la parole royale. C'était bien plus sur les vices du roi que sur ses vertus que Richelieu comptait pour donner prise à la belle favorite. Le roi n'était donc pas ménagé dans la correspondance, et, par hasard, Sa Majesté trouvait le portefeuille, M. de Richelieu courait grand risque pour sa faveur.

Il faut que M. de Richelieu ait eu grand-peur, puisqu'il avoue qu'à l'annonce de la mort de madame de Châteaux,

il tomba à genoux en disant avec un élan plein de religion et surtout d'égoïsme :

— O mon Dieu ! faites que le roi ne trouve pas certain portefeuille !

Le roi ne trouva rien, ou il semblait de n'avoir rien trouvé. Il en résulta que M. de Richelieu, n'entendant pas parler du portefeuille, ne voyant venir aucune lettre de cachet, se rassura et revint à Paris, où le roi, que son babillage amusait prodigieusement, le reçut plus tendrement encore que d'habitude.

Comme on le comprend bien, le premier soin de Richelieu, en voyant le roi si triste et si essouffé, fut de lui chercher une compagnie. D'abord, il tenta la fortune près de madame de Flavacourt, cela ne sortait pas le roi de sa famille; il avait déjà eu les quatre sœurs, il était tout naturel qu'il eût la cinquième. Il alla donc trouver la belle marquise et la tenta de toutes les manières. Voulait-elle des richesses? Le roi était le prince le plus riche du monde. Était-elle ambitieuse? Elle allait voir les potentats envoyer chez elle leurs ministres pour préparer la paix et la guerre. Voulait-elle avancer sa famille? Elle devenait la source des grâces et des emplois.

La marquise regarda le tentateur en souriant.

— C'est bien beau tout cela, dit-elle, je le sais, mais...

— Mais? répéta le duc.

— Mais je préfère à tout cela l'estime de mes contemporains.

Et ce fut tout ce que le duc put tirer d'elle.

Alors, il se rejeta sur la marquise de Rochechouart; elle était du sang des Mortemart, c'est-à-dire belle et spirituelle; mais, malgré son esprit et sa beauté, la marquise échoua.

Le roi devenait de plus en plus triste, de plus en plus ennuyé.

Le duc se rejeta sur les fêtes.

C'étaient des fêtes toutes bourgeoises données par la ville de Paris, mais qui n'en étaient que plus originales pour un roi habitué aux fêtes princières. Les chefs de métier se réunissaient et élevaient des salles de bal, tantôt à un endroit, tantôt à un autre, aujourd'hui sur la place Vendôme, demain sur la place des Victoires. Chacun apportait son contingent: les charpentiers bâtissaient la salle; les tapissiers la meublaient; les porcelainiers y apportaient leurs plus beaux vases; les marchands de fleurs en faisaient un jardin d'Ispahan ou de Bagdad. On arrivait ainsi, par la réunion des industries, à un luxe que les plus puissantes fortunes royales n'eussent pas pu atteindre. Les marchands de vin faisaient, au milieu de ces fleurs, couler des fontaines de champagne et de bordeaux; les limonadiers allumaient des bassins de punch; les glaciers dressaient des Alpes à la base neigeuse, et aux sommets couronnés de cette teinte rose que le soleil couchant répand au faite des montagnes; c'était quelque chose de merveilleux que ces fêtes!

Mais ce qui distraiyait surtout le roi, c'était la franche gaîté des bourgeoises, intimidées d'abord, mais rassurées bientôt par un compliment, par un mot, par un sourire, et dansant des allemandes et des anglaises avec une gaîté et un entrain qu'il n'avait jamais vus ni à Versailles, ni à Trianon, ni à Choisy.

Puis, au milieu de tout cela, devait surgir ce qu'attendait son cœur désolé: un nouvel amour.

Cette fois, il y avait bal masqué sur la place de Grève. Depuis quelque temps, tout était à l'Orient, et à l'Orient, comme on le comprendait du temps de Louis XV; Galland avait traduit ses *Mille et une Nuits*; Montesquieu avait écrit ses *Lettres persanes*; Voltaire avait fait jouer *Zaire*; il y avait donc à ce bal force houris, force sultanes, force bayadères, quand, au milieu de toutes ces étoffes de brocart d'or et d'argent, le roi vit s'avancer vers lui une simple Diane chasserresse, portant l'arc à la main et le carquois sur l'épaule, montrant un bras rond et blanc, une jambe fine, une main de déesse. La belle Diane était masquée, et cependant, aux effluves sympathiques qu'elle répandait autour d'elle, le roi devina que ce n'était point une étrangère. Elle parla, et, en parlant, montra des dents de perles; puis, à travers ces dents, elle laissa tomber tout un monde de railleries fines, de coquettes surannées, de flatteries ingénieuses. Elle ne s'était pas encore démasquée, que le roi en était déjà fou, et, quand elle se démasqua, ce fut bien pis, car dans la belle Diane chasserresse il reconnut la nymphe des bois de Sénart, celle qui lui était apparue, tantôt emportée par un cheval, tantôt à demi couchée dans une de ces conques de nacre que Houcher donne pour char à ses Vénus et ses Amphitrites; cette belle madame d'Étiolles enfin, pour laquelle un soir la pauvre duchesse de Châteaux avait égrasé le pied de madame de Chevreuse.

Les femmes ont de ces pressentiments là

Celle-ci n'est pas une grande dame comme les Vintimille et les Mailly, dont nous avons déjà parlé ; ce n'est pas non plus une fille du peuple comme Jeanne Vaubernier, dont nous parlerons plus tard. C'était Antoinette Poisson ; les uns la disent fille d'un riche fermier de la Ferté-sous-

Binet, parent de la belle Diane et valet de chambre du dauphin, fut l'intermédiaire de ces nouvelles amours. Ce souper eut lieu le 22 avril 1745 ; M. de Luxembourg et M. de Richelieu y assistèrent.

Ce tact parfait du courtisan, qui n'avait jamais trahi



Bataille de Fontenoy.

Jouarre, les autres prétendent qu'un boucher des Invalides est son père ; quoi qu'il en soit, elle a épousé M. Le Normand d'Étioles, le plus riche des fermiers généraux ; elle a vingt-deux ans, elle est musicienne parfaite ; elle jette sur la toile de charmants paysages, sur le carton d'adorables pastels ; elle aime la chasse, le plaisir, la dépense, les arts ; elle a eu elle de la Vénus et de la Madeleine ; c'est enfin la femme qu'avait inutilement cherchée M. de Richelieu, et qui vient s'offrir d'elle-même.

Un souper fut arrangé entre le roi et madame d'Étioles.

Richelieu, lui manqua cette fois. Il ne vit dans madame d'Étioles ni ce qu'il y avait, ni ce qu'il y aurait ; il fut froid pour elle, dédaigneux de son esprit, insensible à sa beauté ; elle ne le lui pardonna jamais.

Le souper fut fort gai, et la nuit fort longue. Le roi ne quitta madame d'Étioles que le lendemain à onze heures ; elle occupait l'ancien appartement de madame de Mailly.

Quels mélancoliques mémoires écriraient les murailles de certaines chambres, si les murailles pouvaient écrire !

A partir de ce moment, deux partis bien distincts se

... quant à l'extrême droite du bois de Barry, elle était protégée par deux redoutes assez rapprochées de Fontenoy, pour que leurs feux se croisassent avec ceux du village. Or, comme Antoinc ne pouvait être attaqué que par la plaine de Péronne, comme on ne pouvait attendre l'armée française qu'en traversant le défilé de Fontenoy, de quelque côté que se présentât l'ennemi, il fallait qu'il s'exposât, pour une victoire douteuse, à une défaite.

En outre, et en ce cas de revers, le maréchal de Saxe avait établi en avant du pont de Calonne, le seul sur lequel on put traverser l'Escaut, une tête de pont en double couronne ou il avait laissé six mille hommes de troupes fraîches. Du moment que le danger deviendrait trop imminent, le roi et le dauphin devaient donc se retirer par le pont, sous les retranchements duquel l'armée, de si près qu'elle fût poursuivie, pouvait parfaitement se rallier.

De leur côté, les alliés étaient divisés en deux corps, pour faire face à la fois aux deux points d'attaque arrêtés d'avance. Le jeune prince de Waldeck avec les Hollandais menaçait Antoinc; les Anglo-Hanovriens, sous les ordres du duc de Cumberland, s'apprétaient à forcer le défilé de Fontenoy, et formaient un vaste demi-cercle autour de notre armée, appuyant leur gauche à Péronne et leur droite à Barry. Les deux armées employèrent la journée du 10 et la nuit du 11 à faire leurs dispositions.

Le roi passa la journée du 10 chez le maréchal de Saxe, qui, sur son ordre exprès, était resté couché. Le maréchal était atteint d'une hydropisie parvenue au troisième degré, et s'était refusé à la ponction, de peur que l'opération, tournant mal, ne l'empêchât d'assister à la bataille. Cependant, comme il avait grand espoir dans le succès de la journée du lendemain, il fut très gal. De son côté, le roi était plein de confiance et de sérénité. La conversation tomba sur les batailles où les rois de France s'étaient trouvés en personne. Le roi rappela alors aux assistants que depuis la bataille de Poitiers, aucun roi de France n'avait combattu avec son fils, et que, depuis celle de Taillebourg, gagnée par saint Louis, aucun de ses descendants n'avait remporté de victoire importante sur les Anglais.

Louis XV quitta le maréchal de Saxe sur les onze heures, et revint chez lui avec le dauphin. Les deux princes passèrent la nuit dans la même chambre. A quatre heures, le roi se leva, et alla réveiller lui-même le comte d'Argenson, ministre de la guerre, qu'il dépêcha aussitôt au maréchal pour recueillir ses derniers ordres. Il trouva le comte de Saxe couché dans une voiture d'osier où il pouvait s'étendre comme dans son lit, afin de ne point trop se fatiguer d'avance et inutilement; il ne comptait monter à cheval qu'au moment même de l'action. Le maréchal fit dire au roi qu'il avait pourvu à tout, et qu'il pouvait venir. Le roi, qui avait couché à Calonne, monta à cheval avec le dauphin, passa le pont en avant de la Justice-de-Notre-Dame-aux-Bois, à trois quarts de lieue environ du pont de Calonne, et à cinquante pas en arrière de notre troisième ligne de bataille.

A cinq heures, on annonça au maréchal que l'ennemi se mettait en mouvement. Alors, il se fit conduire sur la première ligne, qui était disposée ainsi: neuf bataillons gardaient Antoinc, à gauche, jusqu'au ravin de Fontenoy; quinze bataillons formaient la gauche et s'étendaient, derrière le bois de Barry, jusqu'à Gauvin; toute la cavalerie occupait en arrière un front égal à celui de l'infanterie, sur deux lignes, derrière le centre et la gauche, et sur une ligne derrière la droite, un bataillon de partisans, appelé des *grasins*, était jeté en tirailleurs dans le bois de Barry.

Le maréchal de Saxe s'approcha jusqu'à portée de canon de l'ennemi, pour étudier sa position. Le maréchal de Noailles vint alors à lui pour lui rendre compte d'un ouvrage qu'il avait fait exécuter pendant la nuit, dans le but de joindre la première redoute de droite au village de Fontenoy. Le duc de Grammont, neveu du maréchal de Noailles, était derrière lui à cheval. Le maréchal de Saxe écouta le rapport, approuva tout, et, voyant que l'action allait s'engager, invita M. de Noailles à se rendre à son poste. Celui-ci, se tournant alors vers son neveu, lui dit :

— Monsieur de Grammont, votre place est auprès du roi ! Allez lui dire que je serai heureux aujourd'hui de valuer en de mourir pour son service.

L'onde et le neveu embrassèrent. Tout à coup le bruit du canon se fit entendre, et le duc de Grammont, qui se trouvait entre le maréchal de Noailles et le maréchal de Saxe, tomba coupé en deux par le premier boulet.

M. de Noailles fit un mouvement pour le secourir; mais tout était inutile; la mort avait déjà commencé sa triste œuvre. Le maréchal secoua tristement la tête et mit son cheval au galop. Au même moment, toute la ligne française s'enflamma et répondit par une décharge générale.

quant à l'extrême droite du bois de Barry, elle était protégée par deux redoutes assez rapprochées de Fontenoy, pour que leurs feux se croisassent avec ceux du village. Or, comme Antoinc ne pouvait être attaqué que par la plaine de Péronne, comme on ne pouvait attendre l'armée française qu'en traversant le défilé de Fontenoy, de quelque côté que se présentât l'ennemi, il fallait qu'il s'exposât, pour une victoire douteuse, à une défaite.

En outre, et en ce cas de revers, le maréchal de Saxe avait établi en avant du pont de Calonne, le seul sur lequel on put traverser l'Escaut, une tête de pont en double couronne ou il avait laissé six mille hommes de troupes fraîches. Du moment que le danger deviendrait trop imminent, le roi et le dauphin devaient donc se retirer par le pont, sous les retranchements duquel l'armée, de si près qu'elle fût poursuivie, pouvait parfaitement se rallier.

De leur côté, les alliés étaient divisés en deux corps, pour faire face à la fois aux deux points d'attaque arrêtés d'avance. Le jeune prince de Waldeck avec les Hollandais menaçait Antoinc; les Anglo-Hanovriens, sous les ordres du duc de Cumberland, s'apprétaient à forcer le défilé de Fontenoy, et formaient un vaste demi-cercle autour de notre armée, appuyant leur gauche à Péronne et leur droite à Barry. Les deux armées employèrent la journée du 10 et la nuit du 11 à faire leurs dispositions.

Le roi passa la journée du 10 chez le maréchal de Saxe, qui, sur son ordre exprès, était resté couché. Le maréchal était atteint d'une hydropisie parvenue au troisième degré, et s'était refusé à la ponction, de peur que l'opération, tournant mal, ne l'empêchât d'assister à la bataille. Cependant, comme il avait grand espoir dans le succès de la journée du lendemain, il fut très gal. De son côté, le roi était plein de confiance et de sérénité. La conversation tomba sur les batailles où les rois de France s'étaient trouvés en personne. Le roi rappela alors aux assistants que depuis la bataille de Poitiers, aucun roi de France n'avait combattu avec son fils, et que, depuis celle de Taillebourg, gagnée par saint Louis, aucun de ses descendants n'avait remporté de victoire importante sur les Anglais.

Louis XV quitta le maréchal de Saxe sur les onze heures, et revint chez lui avec le dauphin. Les deux princes passèrent la nuit dans la même chambre. A quatre heures, le roi se leva, et alla réveiller lui-même le comte d'Argenson, ministre de la guerre, qu'il dépêcha aussitôt au maréchal pour recueillir ses derniers ordres. Il trouva le comte de Saxe couché dans une voiture d'osier où il pouvait s'étendre comme dans son lit, afin de ne point trop se fatiguer d'avance et inutilement; il ne comptait monter à cheval qu'au moment même de l'action. Le maréchal fit dire au roi qu'il avait pourvu à tout, et qu'il pouvait venir. Le roi, qui avait couché à Calonne, monta à cheval avec le dauphin, passa le pont en avant de la Justice-de-Notre-Dame-aux-Bois, à trois quarts de lieue environ du pont de Calonne, et à cinquante pas en arrière de notre troisième ligne de bataille.

A cinq heures, on annonça au maréchal que l'ennemi se mettait en mouvement. Alors, il se fit conduire sur la première ligne, qui était disposée ainsi: neuf bataillons gardaient Antoinc, à gauche, jusqu'au ravin de Fontenoy; quinze bataillons formaient la gauche et s'étendaient, derrière le bois de Barry, jusqu'à Gauvin; toute la cavalerie occupait en arrière un front égal à celui de l'infanterie, sur deux lignes, derrière le centre et la gauche, et sur une ligne derrière la droite, un bataillon de partisans, appelé des *grasins*, était jeté en tirailleurs dans le bois de Barry.

Le maréchal de Saxe s'approcha jusqu'à portée de canon de l'ennemi, pour étudier sa position. Le maréchal de Noailles vint alors à lui pour lui rendre compte d'un ouvrage qu'il avait fait exécuter pendant la nuit, dans le but de joindre la première redoute de droite au village de Fontenoy. Le duc de Grammont, neveu du maréchal de Noailles, était derrière lui à cheval. Le maréchal de Saxe écouta le rapport, approuva tout, et, voyant que l'action allait s'engager, invita M. de Noailles à se rendre à son poste. Celui-ci, se tournant alors vers son neveu, lui dit :

— Monsieur de Grammont, votre place est auprès du roi ! Allez lui dire que je serai heureux aujourd'hui de valuer en de mourir pour son service.

L'onde et le neveu embrassèrent. Tout à coup le bruit du canon se fit entendre, et le duc de Grammont, qui se trouvait entre le maréchal de Noailles et le maréchal de Saxe, tomba coupé en deux par le premier boulet.

M. de Noailles fit un mouvement pour le secourir; mais tout était inutile; la mort avait déjà commencé sa triste œuvre. Le maréchal secoua tristement la tête et mit son cheval au galop. Au même moment, toute la ligne française s'enflamma et répondit par une décharge générale.

Bientôt on ne s'en tint plus à la bataille : on s'orda corps à corps. Les Hollandais dirigèrent tout à tous sur Antoing, et deux fois ils furent repoussés. A la seconde attaque, un escadron presque entier fut emporté par une bordée croisée de la batterie placée derrière l'Escout et d'une autre batterie placée en avant d'Antoing, il n'en resta que douze hommes.

Quant aux Anglais, repoussés trois fois de Fontenoy, ils étaient revenus trois fois à la charge, et se reformaient pour tenter une nouvelle attaque.

Le duc de Cumberland avait remarqué que les Français devaient leur avantage au feu croisé de leur artillerie. En conséquence, il ordonna à un major général, nommé Ingolsby, de s'emparer du bois de Barry, et d'enlever les deux redoutes. Le major vint se heurter au bataillon des grassins; il crut avoir affaire à une brigade tout entière, battit en retraite, et vint demander du renfort au duc, qui le fit arrêter.

Les coups de feu partis du bois avaient déterminé le maréchal de Saxe à y envoyer deux bataillons. Résolu à forcer le ravin, M. de Cumberland forma une colonne d'infanterie de vingt mille Anglo-Hanovriens, plaça six pièces à la tête et au centre de sa colonne, qu'il porta en avant.

Les gardes françaises et suisses, protégées par un ravin, crurent n'avoir affaire qu'à une batterie soutenue par un bataillon : elles résolurent de l'enlever; mais, arrivées sur la crête, elles trouvèrent une armée; soixante grenadiers et six officiers furent couchés à terre. Elles reprirent leurs rangs, et la colonne ennemie apparut en haut du ravin.

Elle s'approcha lentement, l'arme au bras, la mèche allumée, sans que les gardes françaises et les gardes suisses, qui n'étaient pas un contre dix, fissent un pas pour reculer.

Arrivés à cinquante pas, les officiers anglais à la tête desquels se tenaient MM. de Campbell, d'Albermale, de Churchill, saluèrent du chapeau. Le comte de Chabannes, le duc de Biron, qui étaient sortis des rangs pour aller au-devant d'eux, et tous les officiers, rendirent le salut.

Alors, milord Charles Hay, capitaine aux gardes anglaises, fit quatre pas en avant et cria :

— Messieurs des gardes françaises, tirez !

A ces mots, M. le comte de Hauteroche, lieutenant des grenadiers, fit également quatre pas en avant, et répondit à voix haute :

— Messieurs, nous ne tirons jamais les premiers. Tirez vous-mêmes, s'il vous plaît.

Et il remit sur sa tête son chapeau, que jusque-là il avait tenu à la main.

Aussitôt les six pièces de canon tonnèrent, et la fusillade commença par division. Dix-neuf officiers des gardes et trois cent quatre-vingt soldats, le colonel des Suisses, M. de Courten, son lieutenant-colonel, quatorze officiers et deux cent soixante et quinze soldats tombèrent tués ou blessés à cette première décharge. MM. de Clisson, de Lauze et de Peyre étaient morts.

La colonne anglaise avança alors au pas de course.

Le régiment Royal protégea la retraite des gardes, qui vinrent se reformer derrière lui, et vint lui-même se réunir sous une redoute défendue par le régiment du roi.

La colonne avançait toujours du même pas, tirant en marchant, et cela, avec un tel ordre, qu'on voyait les majors, appuyer leur canue sur les fusils des soldats, afin qu'ils tirassent bien à hauteur d'homme.

Les redoutes des bois de Barry et de Fontenoy foudroyaient toujours la colonne marchante : mais elle brisait tout ce qui se présentait à son front. Le désordre s'était mis dans l'armée française. Le maréchal oublia ses douleurs : il se fit amener un cheval et le monta. Comme il n'avait pas la force de porter une cuirasse, il prit à son bras un petit bouclier de taffetas piqué qu'il jeta aussitôt, ce poids, quelque léger qu'il fût, étant encore trop lourd pour lui.

L'ennemi avait dépassé les batteries de Fontenoy, qui manquaient de boulets et tiraient à poudre pour ne pas laisser voir aux alliés qu'on manquait de projectiles.

Le maréchal envoya le marquis de Meuse au roi pour lui dire de repasser le pont. M. de Meuse trouva le roi immobile au milieu des fuyards.

— Je suis sûr que le maréchal fera ce qu'il faudra, répondit Louis XV au marquis : mais je resterai où je suis.

La colonne avançait toujours.

Les fuyards séparèrent un moment le roi du dauphin.

Le comte d'Aché vint supplier le roi de s'éloigner. M. d'Aché avait le pied brisé par une balle, et s'avouait de douleur devant le roi.

— Comment est-il possible que de pareilles troupes ne soient pas victorieuses? dit Maurice de Saxe en voyant

M. de Tilly, et le régiment de Normandie au duc de Cumberland anglaise à la bataille.

La colonne n'était plus qu'à six cents pas du roi, qui déclara au duc d'Harcourt qu'il était décidé à mourir où il était.

En ce moment, le duc de Richelieu, aide de camp de Louis XV, accourait.

— Qu'y a-t-il? s'écria en l'apercevant le duc de Noailles, et quelle nouvelle apportez-vous?

— J'apporte la nouvelle que la bataille est gagnée. Il n'y a rien de plus à dire, dit le duc, l'ennemi même est étonné de sa victoire; il ne sait plus s'il doit aller en avant, car il n'est pas soutenu par sa cavalerie. Qu'on fasse avancer une batterie contre lui, que les restes de Barry et de Fontenoy, qui maintenant ont des boulets, redoublent leur feu, et tombons tous ensemble sur lui en furieux.

— Très bien, dit le roi. Monsieur de Richelieu, mettez-vous à la tête de ma maison, et donnez l'exemple.

M. de Richelieu part au galop. M. de Péruigny rencontre quatre pièces qu'on ramenait; le duc de Chaulnes rassemble ses chevaliers, M. de Suisse ses gendarmes, M. de Grille ses grenadiers à cheval, M. de Jumilhac ses mousquetaires; M. de Biron conserve Antoing avec le régiment de Piémont.

La colonne n'est plus qu'à cent pas de la batterie, qu'on vient d'établir par le conseil de M. de Richelieu. Tout à coup elle se démasque et fait feu. Fontenoy et Barry tombent à la fois; l'infanterie française foudroyée sur la colonne que la maison du roi, la gendarmerie et les carabiniers attaquent de front.

Un instant encore le succès fut douteux; la colonne gigantesque faisait face de tous côtés.

Enfin le régiment de Normandie commença à l'entourer, puis les Irlandais, puis Royal. Bientôt on vit le serpent se tordre, se débattre coupé en trois tronçons, et la colonne fit son premier pas en arrière.

Alors, chacun redoubla de courage; l'armée tout entière avait à venger huit heures de défaite. La colonne, harcelée, finit par changer sa retraite en déroute.

Tout était détruit ou prisonnier; pas un de ces quinze ou dix-huit mille hommes n'échappait, si la cavalerie ne fût venue les soutenir.

Louis XV avait lancé son cheval au galop et allait de régiment en régiment. Partout on entendait des cris de victoire, là où, un quart d'heure auparavant, on entendait des hurlements de rage et des râles d'agonie; les soldats faisaient sauter leur chapeau en l'air; les drapeaux, criblés de balles, s'inclinaient, les blessés se soulevaient pour faire encore un geste de la main; c'était un délire général.

Le maréchal de Saxe se laissa glisser aux pieds de son cheval et tomba aux genoux du roi.

— Sire, dit-il, je puis mourir à cette heure; je ne désirais vivre que pour voir Votre Majesté victorieuse. Maintenant, vous savez à quoi tiennent les batailles.

Le roi releva le maréchal et l'embrassa à la vue de toute l'armée.

La bataille de Fontenoy ouvrit une série de victoires, qui finirent par amener la paix d'Aix-la-Chapelle.

Le 26 mai, le roi prend Tournay, et, dix jours après, la citadelle.

Le 18 juillet, le comte de Lowendahl prend Gand par escalade.

Le 22, Bruges ouvre ses portes au marquis de Souvre.

Le 1^{er} août, le roi se rend maître d'Audenarde; Termonde se rend au duc d'Harcourt; Ostende et Nieuport au comte de Lowendahl, et Abost au marquis de Clermont-Gallerande.

Par la prise de cette dernière ville, la campagne de 1745 est close; celle de 1746 s'ouvre, le 20 février, par la prise de Bruxelles, dans laquelle le roi fait son entrée le 4 mai.

Le roi se met à la tête de son armée et marche sur Louvain, Liège, Arschot, Herenthals et le fort Sainte-Marguerite, qui sont abandonnés sans coup férir.

Le 20 mai, la ville d'Anvers est prise; le 30, la citadelle. Le 20 juillet, Mons se rend; le 2 août, Charleroi, le 19 septembre, Namur.

Enfin pour terminer la campagne de 1746 par un coup de lat, le maréchal de Saxe gagne, le 11 octobre, la bataille de Raucoux, tue à l'ennemi douze mille hommes, lui fait trois mille prisonniers et ne perd pas onze cents hommes.

La campagne de 1747 s'ouvre par l'entrée des troupes en Zélande et par la prise des forts de l'Ecluse et de Disjendick par le comte de Lowendahl.

Le 21 avril ceux de la Perle et de Liefkenshoek sont emportés par M. de Contades.

Le 1^{er} mai, M. de Montmarin s'empare du fort Philipine et le 5 septembre, le comte de Lowendahl prend Berg-op-Zoom imprenable.

Avant pour l'année 1747.
 Le 13 avril 1748. M. de... investit, et se rend
 ... mal
 Le roi avait dit au mar...
 — Pourquoi les alliés... défaites, ne font-ils
 pas la paix, mar...
 Le maréchal avait... avec le lâchetisme qui le ca-
 ractérisait

Sire dans...
 En effet... rendue aux Français, les
 hostilités cessent... entre le duc de Richelieu et le
 comte de...
 La reine... le roi d'Espagne et la république
 de Gènes... préliminaires de paix convenus,
 après la prise de la Maestricht, entre le roi de France,
 l'Autriche et la Hollande, et qui amènent le traité d'Aix-
 la-Chapelle le 18 octobre 1748.

Les changements que le traité d'Aix-la-Chapelle ap-
 portait à l'équilibre européen

Le roi Charles recevait la confirmation du royaume des
 Deux-Siciles; le duc de Modène, qui avait épousé mada-
 me de Valois, fille du régent, était remis en posses-
 sion de ses Etats; enfin, l'infant don Philippe obtenait les
 ducs de Parme, de Plaisance et de Guastalla

Le roi de Prusse qui avait commencé la guerre, fut ce-
 lui qui en tira le plus d'avantages. Il conserva la Silésie
 qu'il avait conquise, et se trouva tout à coup, par cette
 augmentation de territoire et aussi par les sévères écono-
 mies de Frédéric I^{er} son père, à la tête d'une puissante
 nation. Enfin le duc de Savoie, pour prix de son alliance
 avec l'impératrice, obtint une partie du Milanais

Comme on le voit le marquis de Saint-Séverin, envoyé
 de la France au congrès d'Aix-la-Chapelle, avait bien suivi
 les recommandations de son maître

Louis XV avait voulu traiter, non en marchand, mais en

peu près certains de l'ingratitude des rois, ils avaient en-
 core à craindre l'oubli de l'historien.

Ces sept hommes étaient: le marquis de Tullibardine,
 présent pour la part qu'il avait déjà prise à l'insurrection
 de 1715; sir Thomas Sheridan, ancien gouverneur du prince;
 sir John Macdonald, officier au service d'Espagne; sir
 Francis Strickland, gentilhomme anglais; ce même Kelly
 impliqué dans l'affaire appelée le complot de l'évêque de
 Rochester; Éneas Macdonald, banquier de Paris; enfin,
 Buchanan, qui avait été chargé par le cardinal de Tencin
 d'aller porter, à Rome, au prince Charles l'invitation de
 se rendre en France

Un huitième serviteur le joignit presque aussitôt son dé-
 barquement. Celui-là s'appelait aussi Macdonald; seulement,
 il a, pour nous autres surtout, un titre particulier à l'il-
 lustration

C'était le père de notre célèbre maréchal Macdonald.
 Un des sept gentilshommes qui se réunirent les premiers
 au prince Charles, et que l'on appela les sept hommes du
 Moidart, a laissé une si charmante et si naïve description
 de ce débarquement, que nous nous contenterons de la
 traduire:

« Notre curiosité, dit-il, avait été excitée par la vue de
 la *Doutelle*, qui venait d'entrer dans le port; nous courûmes
 donc sur le rivage pour apprendre des nouvelles. La cha-
 loupe du vaisseau, voyant que nous faisons des signes, vint
 à nous. Nous fûmes sur-le-champ conduits à bord, et nos
 cœurs nagèrent dans la joie en nous voyant si près de
 ce prince, dont la présence était si désirée en Écosse. Ar-
 rives à bord, nous trouvâmes sur le pont une grande tente
 soutenue par des perches, et sous laquelle étaient des vins
 et des liqueurs. Là, nous fûmes reçus avec enjouement par
 le marquis de Tullibardine, que quelques-uns d'entre nous
 avaient connu lors de la première expédition de 1715.

« Pendant que le marquis nous parlait, Clanranald dis-
 parut, ayant été appelé, comme nous le comprîmes, dans
 la cabine du prince, où il resta trois heures, à peu près.
 Nous ne nous attendions pas à voir Son Altesse ce soir-là,
 quand, une demi-heure après le retour de Clanranald parmi
 nous, nous vîmes entrer sous la tente un jeune homme de
 l'aspect le plus agréable, en habit noir tout uni, avec une
 chemise sans manchettes et sans jabot, laquelle chemise
 n'était pas même très propre, un col de chemise attaché
 par une boucle d'argent une perruque blonde, un chapeau
 sans galon avec un ruban de lil, dont un bout était attaché
 au bouton de son habit, des bas noirs et des boucles de
 cuivre à ses souliers. Dès que je l'aperçus, un pressenti-
 ment fit gonfler mon cœur; ce que voyant un ecclésiast-
 que nommé O'Brian, il nous dit sur-le-champ que le jeune
 homme était un autre ecclésiastique anglais, qui depuis
 longtemps désirait voir les montagnards et causer avec eux.

« Quand ce jeune homme entra, O'Brian, sans doute pour
 donner plus grande créance à ses paroles, défendit qu'au-
 cun de nous se levât. Le jeune ecclésiastique ne salua per-
 sonne en entrant, et nous-mêmes ne le saluâmes que de
 loin. Le hasard voulut que je fusse debout au moment où
 il arriva. Alors, soit hasard, soit sympathie, il vint tout
 droit à moi et me fit asseoir près de lui sur une caisse.
 Ne le prenant alors que pour un étranger ou un simple
 ecclésiastique, quoiqu'au fond du cœur quelque chose con-
 tinuât de me souffler que c'était quelqu'un de plus d'im-
 portance qu'on le disait, je lui parlai avec plus de fami-
 liarité que je ne l'eusse dû. Sa première question fut
 pour me demander si je n'avais pas froid sous mon cos-
 tume de montagnard. Je lui répondis que j'y étais telle-
 ment habitué, que j'aurais certes plus froid si je le chan-
 geais contre un costume même plus coulé. Il rit de bon
 cœur en entendant cette réponse, et s'informa comment je
 faisais pour me coucher avec cet habit. Je le lui expliquai;
 mais il me fit observer qu'en m'enveloppant aussi complète-
 ment de mon plaid, je ne devais pas être prêt à me dé-
 fendre en cas de surprise. Je lui répondis alors qu'en cas
 de danger personnel ou en cas de guerre, nous avions une
 autre manière d'arranger nos plaids, de sorte qu'en un seul
 bond un montagnard pouvait se trouver sur ses jambes
 l'épée nue dans une main et un pistolet armé dans l'autre,
 sans être le moins du monde gêné par ses couvertures. Il
 me fit ensuite plusieurs autres questions semblables; puis,
 se levant avec vivacité, il demanda un verre de vin, et
 O'Brian me dit à l'oreille de faire raison à l'étranger, mais
 de ne pas boire à sa santé, ce qui me confirma dans mes
 soupçons. Ayant alors pris un verre de vin, il but à notre
 santé à la ronde, et se retira un instant après. »

On connaît les différentes chances de cette folle expé-
 dition du prince Charles-Édouard qui faillit réussir à cause
 de sa folie même. Entouré de ces quelques hommes, secondé
 par lord Lovat, renforcé par une centaine de claymores
 du clan du Grants de Glenmeriston, après avoir fait brûler
 et détruire tout ce qui gênait sa marche, il franchit l'es-
 calier du Diable, prend le fort William, surprend Perth

XIII

EXPÉDITION DE CHARLES-ÉDOUARD EN ÉCOSSE. — LES
 SEPT HOMMES DU MOIDART. — VICTOIRE DE PRESTON-
 PAUS ET DE FALKICK. — DÉROUTE DE CULLODEN. —
 FUITE DU PRÉTENDANT. — FLORA MACDONALD. — LE
 PRINCE ET LES BRIGANDS. — DÉVOUEMENT DE RODE-
 RIC MACKENSIL. — CHARLES-ÉDOUARD PARVIENT À
 REGAGNER LA FRANCE. — IL EN EST EXPULSÉ. — IL
 SE RÉFUGIE À ROME. — SA LIAISON AVEC LA COMTESSE
 D'ALBANY. — DERNIÈRES ANNÉES DE SA VIE. — LE
 COMTE DE BONNEVAL. — SES AVENTURES. — LE CHE-
 VALIER DE BELLE-ISLE. — MONSIEUR DE VINTI-
 MILLE. — MOT DE LUI À SON LIT DE MORT.

Pendant le temps avaient lieu l'expédition du prince
 Charles-Édouard en Écosse, la mort du roi Philippe V d'Es-
 pagne au Buen-Retiro, la mort du comte de Bonneval à
 Constantinople; la mort du chevalier de Belle-Isle, tué en
 un quart de rempart à Lilles; enfin celle de M. de Vinti-
 mille, archevêque de Paris, dont nous avons eu l'occasion
 de nous occuper plusieurs fois et dont nous allons nous
 occuper une dernière

Lorsqu'il vit le prince Charles-Édouard, se rattachant à
 son parti avec l'Angleterre, était encouragé par la
 France. C'était une diversion puissante que tentait le gou-
 vernement de Louis XV

Le prétendant part de sainte sur le bâtiment la *Dou-
 telle*, et arrive à son d'abord à l'île de Barra, l'une de
 celles de la côte d'Écosse, sous le nom, sans
 doute, d'un de ces chefs de bandes apportés de France.
 Il a avec lui sept officiers, sans autre matériel
 que ce qui est dans le vaisseau, et débarque le 25
 août 1745. Par là il est

Ces hommes... méritent que leur
 nom soit conservé à jamais. Le souvenir que la
 France a eu de ces événements est souvent leur
 seule récompense. Il est si vrai que nous voyons par l'es-
 pace de temps que nous avons pas le dévouement du prix qui
 lui est dû. Certains jours, ils ont été très malheureux si, à

entre dans Edimbourg, court à Prestor Pans où sir John Cowe réunit une armée, met cette armée en fuite, pénètre en Angleterre avec six mille fantassins et deux cents soixante chevaux; s'empare de Carlisle, s'enfonce au cœur du royaume, traverse Manchester atteint Derby. Arrivé là, il est à trente lieues de Londres; mais on lui avait promis de grands mouvements en sa faveur, et ces mouvements ne se font pas; mais il a dû compter sur des hommes et de l'argent, l'argent et les hommes manquent; alors, la division se met dans son conseil, ses soldats commencent à murmurer; seul, il garde, à défaut d'espoir, une inébranlable volonté. Il veut marcher sur Londres, lutte contre la volonté unanime de son armée: enfin, comprenant l'impossibilité d'aller plus avant, il tourne subitement vers l'Ecosse, l'atteint sans être entamé, traverse Dumphryes et Glasgow, joint quelques renforts français et écossais, et va mettre le siège devant Strirling, dont la défense donne le temps au général Lawlay d'assembler une armée. Charles quitte le siège, marche à l'ennemi, le rencontre à Falkirk, arrache un dernier sourire à la fortune; puis, apprenant l'approche du duc de Cumberland et de son armée, se retire à Inverness, et, de plus en plus serré par les troupes royales, est forcé d'accepter la fameuse bataille de Culloden.

On sait quel en fut le résultat: des cinq mille hommes qui composaient l'armée du prétendant, quinze cents à peu près furent tués.

Charles quitta le champ de bataille avec assez bon nombre de cavaliers; mais, comme il avait compris que tout était fini pour lui, il se débarrassa peu à peu de toute cette suite. Sa tête avait été mise à prix à trente mille livres sterling, et peut-être ne croyait-il pas pouvoir compter sur une fidélité pareille à celle qui lui fut gardée.

Le souvenir de Charles 1^{er}, vendu par les Ecossais à Cromwell, lui revenait à l'esprit.

Alors commença, cette fuite miraculeuse dans laquelle John Hume, dans son *Histoire de la Rébellion*, et James Roswell, dans son *Histoire* et dans son *Voyage aux îles de l'ouest de l'Ecosse*, ont suivi le prince pas à pas: cette fuite peut faire pendant à celle du roi Stanislas.

Du champ de bataille, et presque sans s'arrêter, le prince gagna Gortuleg, qui appartenait à lord Lovat. Soit qu'il se trouvât encore trop près de l'armée anglaise, soit que la fidélité de son hôte lui parut douteuse, il se hâta de gagner le château d'Inverrary, où il arriva mourant de faim, et où deux saumons qu'un pêcheur venait de prendre lui fournirent son repas.

Le château fut sévèrement puni de cette hospitalité d'un jour donnée au prince fugitif: il fut saccagé par les soldats anglais; on fit sauter, avec de la poudre à canon, les deux châtaigniers qui ombrageaient son entrée. L'un fut totalement déraciné, l'autre survécut à l'explosion; une moitié continua à donner des feuilles et végéta tant que vécut ou plutôt végéta elle-même la malheureuse race des Stuarts. Quant à l'argenterie du château, une partie en fut laissée aux mains des soldats; de l'autre, on fondit une coupe qui fut longtemps la propriété de sir Adolphe Oughton, commandant en chef en Ecosse: elle portait cette inscription: *Ex præda prædatoris*.

D'Inverrary, Charles passa dans le Long-Island, où il espérait trouver un bâtiment français; mais tout, même les éléments prenait parti contre ce prince. Il y a des moments de la vie où les choses inertes et immobiles semblent recevoir, pour augmenter une grande infortune, l'intelligence et le mouvement. La tempête chassa le fugitif d'île en île; enfin il arriva dans South-Uist, où il fut accueilli par Clanranald, un des sept hommes du Moidart, le premier qui l'eût accueilli. Là, il fut logé, au centre de la montagne, chez un bûcheron nommé Corradale.

Mais, là même, presque sur les frontières du monde habitable, il s'aperçut qu'il n'était plus en sûreté; le général Campbell débarqua à South-Uist, rallia les Macdonalds de Skye et les Macleods de Macleod, ennemis du prince, et, à la tête de deux mille hommes, commença les plus minutieuses recherches.

Ce fut alors qu'une femme entreprit et accomplit un projet de réussite duquel commençait à douter les hommes les plus braves et les plus entreprenants.

Cette femme était la célèbre Flora Macdonald, parente de la famille Clanranald laquelle était en visite dans le South-Uist à l'époque dont nous parlons; son beau-père, comme son nom l'indique, était membre du clan de sir Alexandre Macdonald, par conséquent ennemi du prince; en outre, il commandait la milice du nom de Macdonald, qui se trouvait alors dans South-Uist.

Malgré les dispositions hostiles de son beau-père Flora n'hésita point; elle se procura près de lui-même un passeport pour elle, un domestique et une jeune servante qu'elle ajoutait, disait-elle, à sa maison.

Cette jeune servante, au passe-port, fut désignée sous le nom de Betty Burke.

Cette Betty Burke ne devait être autre que le prince Charles-Edouard.

Sous ce nom et sous ce déguisement, Charles arriva à Kibridg dans l'île de Skye; mais, là, il était encore au milieu du pays soumis à sir Alexandre Macdonald. Flora redoubla de courage et de ruse; cependant, se trouvant trop faible pour soutenir seule son projet, elle résolut de s'adjoindre un auxiliaire; cet auxiliaire, c'était la femme de sir Alexandre même, lady Marguerite Macdonald.

Le premier mouvement de lady Marguerite, en apprenant l'entreprise où sa belle-fille était engagée, fut un sentiment de profonde terreur; mais cette générosité du cœur, si naturelle à la femme, l'emporta sur les craintes de son esprit. Son mari était absent, mais la maison était pleine de soldats anglais; elle confia, en conséquence, le prince à Macdonald de Kingsbourg, intendant de sir Alexandre. Alors, il fallut conduire le prince chez cet intendant; ce fut encore Flora qui se chargea de lever cette dernière difficulté; elle partit pour Kingsbourg, où elle déposa le prince.

Alors commença pour le pauvre Charles-Edouard une autre série d'aventures; de Kingsbourg, il passa à Rasa, se donnant pour le domestique de son guide; de Rasa, il gagna le pays du laird de Mackinnon. Mais, malgré les efforts de ce chef, il fut obligé de rentrer encore une fois en Ecosse; on le descendit sur le bord au lac de Nevis.

Là, les dangers du prince redoublèrent. Un grand nombre de soldats étaient occupés à parcourir ce district; le prince et ses guides se trouvèrent donc enfermés dans un réseau de sentinelles, qui, se croisant les unes les autres dans leurs factions, lui étaient tout moyen de s'avancer dans l'intérieur du pays. Enfin, après deux jours ainsi passés, sans avoir osé une seule fois allumer du feu pour faire cuire ses aliments, il se décida à tenter le passage entre deux postes ennemis.

Pendant une heure, le prince et ses compagnons furent obligés de ramper comme des couleuvres dans un défilé étroit et obscur; puis, après une heure de trances, on se trouva avoir passé la première ligne.

Vivant de ce que le hasard lui faisait rencontrer, et restant quelquefois vingt-quatre heures sans nourriture, sans feu, sans abri, à peine couvert de vêtements tombant en lambeaux, le malheureux prince atteignit enfin les montagnes de Strath-Glass, et avec le dernier compagnon qui lui restait. Alors, ne sachant que devenir, ignorant où aller, il se jeta dans une caverne qu'il savait être le refuge d'une bande de brigands.

Ces brigands étaient au nombre de sept; c'étaient presque tous d'anciens partisans du prince; il se fit reconnaître à eux, et ils tombèrent à genoux.

Là se fit pour Charles-Edouard une trêve momentanée de souffrances. Jamais roi, jamais chef de clan, jamais propriétaire de château, ne fut servi avec un zèle et un respect pareil à ceux que le fugitif trouva dans ses nouveaux compagnons.

Seulement, ils le servaient à leur manière, et ne comprenait pas les réprimandes du prince, quand leur zèle pour lui allait trop loin.

Le prince manquait de deux choses, pour lesquelles il éprouvait un besoin presque égal.

Des habits et des nouvelles.

Ces bandits pourvurent aux habits en s'embaissant sur la route que devait parcourir le domestique d'un officier qui se rendait au fort Auguste, avec le bagage de son maître, et en tuant le domestique. Et, comme le prince Charles exprimait son regret de devoir ses vêtements à une pareille action.

— Mon prince, répondirent-ils, c'est bien de l'honneur, pour un misérable comme celui-là, que de mourir pour une pareille cause.

Quant aux nouvelles, un d'eux se déguisa et pénétra dans l'intérieur du fort Auguste; là, il obtint des renseignements précis sur les mouvements des troupes, et, pour régaler le prince, il lui rapporta, en revenant, un morceau de pain d'épice d'un son.

Charles-Edouard demeura avec eux trois semaines; le seul vœu de ces braves gens était qu'il y demeurât toujours; et toujours, sans aucun doute leur dévouement fut resté ce qu'il était pendant ces trois semaines.

Mais un étrange exemple de dévouement arriva qui ouvrit à la fuite du prince une voie moins périlleuse.

Le fils d'un orfèvre d'Edimbourg, nommé Roderic Mackenzie, qui avait été officier dans l'armée de Charles-Edouard, et qui savait tous les dangers qui enlouraient le prince fugitif, était caché dans les *braes* de Glenmoriston; c'était un jeune homme de l'âge du prince de la taille du prince, et, par un singulier hasard, ressemblant au prince à s'y méprendre. Un parti de soldats découvrit un jour Roderic Mackenzie, et l'attaqua; alors, il vint au jeune homme une idée sublime de dévouement, c'était de rendre sa mort utile au parti auquel il avait dévoué sa vie. Après

... jusqu'à la dernière... il présenta la... France... les sol... et la tête de... sterling, le faux... envoyée à...

... découverte;... mort, et, par consé... Charles-Edouard profita de... ses fidèles bandits, et pour... fidèles partisans à lui...

... l'année 1746, Charles ap... deux frégates françaises étaient arrivées... dans le but de le recueillir, lui et les...

... et Lochiel s'embarquèrent sur les... par une centaine de partisans qui... un refuge sur leur bord.

... le prince débarqua près de... treize mois s'étaient écoulés depuis... et sur ces treize mois, il en avait... la vie et la mort.

... qui avaient suivi le prince, de la... un refuge jusqu'au Badenoch, ou l'avant... fut pendu plus tard à... une vache.

... avait quinze francs, avait... les trente mille... de sa hôte.

... fut chassé par le... au moment où il se rendait... devait être... à Bouillon, où il s'attaqua à la comtesse d'Albany, par ses amours avec le poète Alfieri... descendant des Stuarts.

... souffert, et, par consé... pour cela, ou est-ce pour faire un exemple sur les dernières races royales que Dieu veut que, pendant les dernières années de sa vie, il s'adonne à une constante ivrognerie?

... mourut le 31 janvier 1788. Le duc de la vicie est fatal aux Bourbons et aux Stuarts. Le cardinal d'York, mourut dans...

... les cendres des deux frères... de poussière illustre qu'on appelle... La mort de Philippe V, que nous avons annoncée dans le courant du chapitre, ne produisit aucun changement en Europe...

... le comte de Bonneval, c'était le complément de l'exilence la plus aventureuse peut-être que l'histoire ait jamais empruntée aux caprices du roman.

... Claude-Alexandre, comte de Bonneval, faillit être réformé par le marquis de... la revue des... en lui qu'un enfant.

... le ministre dit fièrement le jeune homme. Le ministre comprit à qui il avait affaire.

... les sont simples gardes de marine, répondit-il, mais pour en faire des... Le comte de D'Orry, de la Hogue et de Cadix, prononça que ni le comte de Bonneval ni M. de Selgnelay ne...

... le comte de Bonneval de... en 1698, dans le régiment... obtint le régiment de la Tour...

... au duc de Vendôme, employa... voyageur en Italie, se lia avec le marquis... qui, du service de France, était...

... Longtemps il hésita à suivre... qui l'avait remarqué... la bataille de Luzzara, ayant... le grade de général...

... fut mis au service de l'étran... à la suite de... la vie à son frère. Il... tout à coup au milieu des... qu'il sût combattre... M. de Bon-

neval partout le premier à la prise d'Alexandrie, un des premiers à l'assaut du château de Fortone, dans les Etats pontificaux, ou il a le bras cassé, en Savoie, en Dauphiné. En Flandre, en 1714, il assiste à l'entrevue du prince Eugène et du maréchal de Villars; à Rastadt, en 1715, il se tourne contre la Turquie, concourt au gain de la bataille de Peterwarden, où il reçoit dans le bas-ventre un coup de lance qui le force à porter un bandage de fer pendant tout le cours de sa vie. En 1720, il se brouille avec le prince Eugène, comme il s'est brouillé avec M. Chamillard, passe en Turquie, où il prend le turban, dresse l'artillerie turque, devient pacha, se signale, en 1739, dans la guerre contre les impériaux; enfin, meurt à Constantinople, le 22 mars 1747, à l'âge de soixante et douze ans, et est enterré dans le cimetière de Péra, où, aujourd'hui encore, on peut reconnaître son tombeau à cette inscription turque:

« Dieu est permanent que Dieu glorieux et grand auprès des vrais croyants donne paix au défunt Achmet-Pacha, chef des bombardiers, l'an de l'hégire 1160. »

L'an de l'hégire 1160 correspond à l'an 1747 de l'ère chrétienne.

Restent deux mots à dire, sur la mort du chevalier de Belle-Isle et sur celle de M. de Vintimille, archevêque de Paris.

Le chevalier de Belle-Isle, né en 1739, et qui constamment avait employé à l'illustration de son frère, le maréchal de Belle-Isle, tout ce qu'il possédait de talent et d'intelligence, l'emportait sur lui, au dire de beaucoup de gens, par la largeur de ses vues et la solidité de ses projets; c'était lui qui travaillait au mémoire du comte, qui préparait les plans, et qui veillait à l'économie des affaires domestiques.

Il se fit tuer bravement à l'attaque des retranchements d'Exilles, et tua en bonne compagnie: MM. Darnant, de Goas, de Grille, de Bonne et de Danges, tombèrent autour de lui.

Quant à M. de Vintimille, que nous avons vu jouer un rôle politico-religieux dans l'affaire des jansénistes et des molinistes, et un rôle privé dans les amours de sa nièce avec Louis XV, il mourut, non pas sans religion, mais dans le doute, ce qui fut d'un assez triste exemple pour ses ouailles; aussi, l'abbé d'Harcourt, qui l'exhortait à la mort, voulut-il lui prouver les vérités de la religion. M. de Vintimille l'écouta d'abord avec beaucoup de patience; mais, voyant à la fin que le discours traînait en longueur:

— Monsieur l'abbé, dit-il en l'interrompant, je crois qu'en voilà assez; mais ce qu'il y a de plus certain dans tout cela, voyez-vous, c'est que je meurs votre serviteur et votre ami.

XIV

- FAMILLE ROYALE. — LES SURNOMS DE MESDAMES, FILLES DU ROI. — CHOISY ET TRIANON. — ÉTIQUETTE. — L'ESSAI DES METS. — LES ENTRÉES. — LES FONCTIONS. — LA FRUITIÈRE DU CHATEAU ET LE GOUVERNEUR. — LA SOCIÉTÉ DE LA REINE. — LE JEU DU ROI. — LE SOUFLE. — LE CUISINIER DU ROI. — M. LE DAUPHIN. — SON ENFANCE. — FLATTERIES QU'ON LUI PRODIGE. — ORGUEIL DU JEUNE PRINCE. — MOT DU DAUPHIN A LA REINE. — CHANGEMENT DANS SON CARACTÈRE. — COURAGE. — M. DE FLEURY. — MARIAGE DU DAUPHIN. — MADAME DE POMPADOUR. — M. POISSON. — RENVOI D'ORRY. — FORTUNE DE LA MARQUISE. — LES PARISIENS. — LES FÊTES DE MADAME DE POMPADOUR.

A l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire vers la moitié à peu près du règne de Louis XV, il a huit enfants de la reine de ses maîtresses, excepté le *demi-Louis*, il n'en eut jamais, et surtout n'en voulut jamais avoir, les enfants de Louis XIV ayant été une haute instruction pour sa jeunesse.

Ces enfants étaient: Le dauphin, né le 4 septembre 1729; Le duc d'Anjou, né à Versailles le 30 août 1730, et mort en 1733; Louise-Elisabeth de France, mariée à don Philippe, né le 14 août 1727.

Anne-Henriette, sœur jumelle de Louise-Elisabeth ; Marie-Adélaïde, connue sous le nom de madame Adélaïde, née le 23 mars 1732.

Victoire-Louise-Marie-Thérèse, née le 11 mai 1733

Sophie-Philippine-Elisabeth, née le 27 juillet 1731

Louise-Marie, née le 15 juillet 1737.

Donc, en supposant que nous en soyons arrivés au commencement de l'année 1750, le roi a quarante ans, la reine en a quarante-sept, le dauphin en a vingt et un, les princesses jumelles en ont vingt-trois, madame Adélaïde en a dix-huit, la princesse Victoire en a dix-sept, la princesse Sophie en a seize ; enfin la princesse Louise en a treize.

Les princesses, à part madame Louise-Elisabeth, mariée à don Philippe, vivent sous la tutelle de leur mère.

Les caractères de toutes ces princesses étaient fort différents : quelques-uns étaient assez étranges.

Madame était bonne, sans passion, réfléchie, timide et sage. Elle se plaisait fort dans la société de madame de Vantadour, presque centenaire, à laquelle elle faisait raconter toutes les anecdotes de la cour de Louis XIV.

Madame Adélaïde, au contraire, était fort décidée ; elle avait toutes les allures d'un garçon, jouait du violon, montait à cheval, aimait la chasse. Son ambition avait toujours été d'être homme et de faire la guerre. Toute petite, elle disait :

— Je ne sais pas pourquoi on désire tant un duc d'Anjou ; il n'y a qu'à me faire duc d'Anjou, moi, on verra ce dont je suis capable.

A l'âge de treize ans, elle était parvenue, en jouant au cavagoule avec la reine, à lui voler quatorze louis. Le lendemain, on la rencontra ouvrant les portes et essayant de sortir de Versailles pour aller acheter son équipage de guerre.

— Où allez-vous, princesse ? lui demanda une de ses femmes en l'arrêtant.

— Où je vais ? répondit madame Adélaïde. Je vais me mettre à la tête de l'armée de papa-roi. Je battraï les ennemis, et j'amènerai le roi d'Angleterre prisonnier à Versailles.

— Et comment exécuterez-vous seule un pareil projet, princesse ?

— Je ne suis pas seule ; j'ai pour allié un homme à qui j'ai fait obtenir une place à la cour, et qui m'a promis de venir avec moi.

Cet homme, qui était l'allié de madame Adélaïde, était un gamin de quinze ans qu'elle voyait souvent dans les bois de Lagny.

Cette place qu'elle avait obtenue pour lui à la cour, c'était celle de gardien des ânes des princesses.

Retenue de force dans un appartement, madame Adélaïde avait trouvé un autre moyen de détruire l'Angleterre. Le soir même, elle exposa ce moyen au cercle de la cour.

— Je ferai venir, dit-elle, les uns après les autres, les principaux Anglais pour coucher avec moi ; ils s'en croiront fort honorés ; et, quand ils seront endormis, je les tueraï tous successivement.

Le moyen proposé par la jeune princesse eut, comme on le comprend bien, un grand succès ; seulement, madame de Tallard fit observer à madame Adélaïde qu'il y aurait lâcheté à faire mourir tous ces messieurs de la sorte.

— Dame ! répondit madame Adélaïde, comment voulez-vous que je fasse, puisque papa défend les duels ?

Quant à madame Victoire, qui avait des inclinations plus pacifiques, sinon moins amoureuses, c'était une fort belle personne avec une physionomie charmante, un teint de brune, des yeux beaux et grands, et ressemblant à la fois au roi, au dauphin et à madame infantine. Le roi l'aimait mieux que ses autres sœurs ; le roi l'aimait, disait-on, plus qu'un père ne doit aimer sa fille, et, de ce sentiment exagéré, la chronique scandaleuse fait naître M. de Narbonne.

Madame Sophie, qui venait après madame Victoire, était très blanche, et avait la partie supérieure du visage parfaitement ressemblant au roi.

Madame Louise, la dernière, était fort petite ; mais elle avait beaucoup de physionomie, était vive et gaie, et ne laissait en aucune façon supposer qu'elle dût être un jour religieuse.

Madame infantine devait mourir en 1759 ;

Madame Anne, en 1752.

Enfin, mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie devaient rester filles.

Ce sont ces trois princesses que le roi leur père avait, dans l'intimité, baptisées des trois noms peu poétiques de *Loque*, *Chiffe* et *Graille*.

Toute cette cour du roi, du dauphin et de la reine, était soumise, lorsqu'on était à Versailles, à une assommante étiquette. Voilà pourquoi le roi aimait tant Choisy et la reine Trianon.

Une des choses les plus sérieuses de cette étiquette était *l'essai des mets*. Il y avait, en 1750, cinq gentilshommes

servant à chaque grand couvert, dont l'un se plaçait debout près de la table, et ordonnait en sa présence l'essai par un officier de la bouche. Cet essai portait sur le pain, le vin, les rôtis, ragouts, pain et fruits.

Il y avait loin de ces diners d'apparat à faire un volt, aux petits repas de Choisy, avec les tables surmontées toutes dressées du parquet, et le service fait par des pages des petites écuries.

Une autre étiquette, gardée non moins secrète, non que celle de l'essai, était celle des entrées. La grande porte était réservée aux gentilshommes. Ce qu'on appelait un homme du commun, fut-il Chevert ou Voltaire, fut obligé d'entrer par les petites portes.

Nous verrons comment Voltaire entra par les grandes. La répartition des fonctions, qui faisait que nul ne pouvait faire que ce qu'il était strictement imposé par les statuts de sa charge, était quelquefois une étrange gêne.

Ainsi, un jour, la reine, en se promenant dans la chambre d'apparat, aperçut un jeu de poussière sur son lit, et la montra à madame de Luyne.

Madame de Luyne envoya chercher le valet de chambre tapissier de la reine, pour qu'il montrât cette poussière au valet de chambre tapissier du roi.

Le valet de chambre tapissier du roi prétendit que cette poussière ne le regardait pas, attendu que les tapissiers du roi font effectivement le lit ordinaire de la reine, mais qu'ils ne peuvent toucher au lit de parade, qui est réputé meuble quand la reine n'y couche pas. Or, comme la reine ne couchait pas dans son lit de parade, le poussière regardait MM. les officiers du garde-meuble.

On fut deux mois sans trouver celui qui avait la charge d'épousseter la poussière ; enfin, au bout de deux mois, la reine l'épousseta elle-même avec un éventail de plumes.

Ces ennuis poursuivaient la pauvre reine jusqu'à Trianon, où elle allait souvent dîner avec ses dames, et passait les soirées en petit comité. Un jour, une grave querelle qui s'éleva entre la fruitière et le gouverneur du château, interrompit ses fêtes, et empêcha pendant deux ans la reine d'y souper. La fruitière prétendait, contre l'avis du gouverneur, que c'était à elle de fournir les bougies ; le gouverneur, de son côté, voulut jouer de ce droit ; et, en attendant, la reine, pour n'offenser personne, n'allait plus à Trianon, ou n'y allait plus que dans le jour et n'y soupaït pas.

Rien de plus triste, au reste, que cet intérieur de la pauvre reine. Sa société habituelle était le cardinal et la duchesse de Luyne, puis le président Hénault et le père Griffet. Là, plus d'étiquette ; tout le monde s'asseyait ; et souvent, comme la conversation était en général peu animée, la moitié de la société dormait pendant que l'autre la regardait dormir.

Le duc de Luyne était le plus grand dormeur et le muet le plus absolu de la société ; aussi, par antiphrase, la reine l'appelait-elle M. Tintamarre.

De son côté le roi menait toute autre existence. A mesure qu'il entraït dans la vie, ses penchants libertins se développaient ; peu de jours se passaient d'abord sans que l'on jouât très gros jeu, le roi jouant de manière à perdre ou à faire perdre à ses adversaires trois ou quatre mille louis dans la soirée.

Quand le roi les gagnait, il les mettait dans sa caisse secrète ; quand le roi les perdait, on les prenait dans la caisse de l'Etat. Ce goût du jeu s'étendit plus tard du tapis vert aux spéculations commerciales.

Le jeu fini, on soupaït ; le roi buvait beaucoup, et surtout du vin de Champagne ; puis, une fois gris, il restait aux mains de madame de Pompadour, qui en faisait jusqu'au lendemain ce qu'elle pouvait.

Le roi avait un excellent cuisinier qui avait appris toutes les règles de son art, non seulement dans les meilleurs livres gastronomiques et chez les meilleurs maîtres en gastronomie, mais encore chez les médecins les plus expérimentés, l'art non moins important de préparer les mets réparateurs, à l'aide desquels le roi parvenait à perpétuer ces folles nuits dont le duc d'Orléans avait donné l'exemple.

En outre, souvent pendant le carnaval, le roi, les princes et leurs favoris contraïent non seulement les bals masqués, mais encore les rues de Paris et de Versailles.

Quant au dauphin âgé de vingt et un ans, comme nous l'avons dit, il avait été élevé au milieu de l'adulation la plus étrange et parfois la plus ridicule. Comme sainte Alacoque, qui à l'âge de quatorze mois au lit de son historien, manifestait la plus grande horreur pour le péché, à l'âge de six ans, M. le dauphin donnait les plus grandes espérances.

— Monseigneur, lui disait en 1735 M. l'archevêque de Crillon le clergé respecte en vous le sang le plus auguste qui fut jamais et dans lequel vous avez puisé les meilleures vertus que vous ferez éclater un jour.

Ainsi, comme on disait au jeune prince que le duc d'Orléans

... pour le servir, et les grandes cè-

... le jeune prince
... par augmenter ce
... que l'Éti-
... toutes par l'absence
... que grande faute, on
... valet de pied, la faute
... à la garde de prendre les
armes sur

Aussi, dans les ans M le dauphin fut l'un
des plus agréables que l'on pût voir
M le dauphin dit sa mère, vous ne donnerez
jamais à votre fils de chagrin
vers elle

Madame, convenez que vous seriez bien
à plaindre, sans avoir, surtout depuis la mort de M le

... n'était pas d'un bon esprit; mais elle était,
un esprit pénétrant

... son caractère commença de devenir plus
et l'on put distinguer dans le jeune prince une
me force à laquelle la volonté donnait sa plus grande

... comme il était tourmenté d'une tumeur à la joue
... n'aurait pas osé proposer de l'ouvrir, et la Peyronnie fit une
... du milieu de la joue au menton. Le roi se trouva
mal, et l'en fut obligé de lui faire respirer des sels; mais
le dauphin resta imperturbable et souffrit l'opération sans
une plainte et un soupir. Quelques jours après, son den-
tiste prévint M de Châtillon qu'il fallait arracher au prince
une grosse dent du côté de la plaie. Le prince demanda
quelque temps pour se décider, et, une fois décidé, appela
lui-même l'opérateur et souffrit l'opération sans sourciller.

Quelques jours après, on lui en arracha une seconde, puis
un troisième, et il supporta la douleur avec la même im-
possibilité.

Un jour le cardinal de Fleury jouait avec lui comme il
avait joué avec Louis XV enfant, et lui disait :

— Peut-on bien compter, monseigneur, sur cette amitié
que vous me témoignez maintenant? Les amitiés des princes
à ce que l'on assure, ne sont pas de longue durée.

— Vous avez cependant, répondit le dauphin en se tournant
vers le cardinal, conservé une assez bonne fenêtre
dans le cœur du roi pour n'avoir pas à vous plaindre.

À l'âge de treize ans, le dauphin étant à Versailles, et
le duc de Châtillon à Paris, le dauphin s'amusa à inventer
la mort de lazarine par empoisonnement. Il avait détaillé
les causes de cet empoisonnement, l'intérêt que les ser-
gents russes qu'il en a causait, avaient eu à le faire, et
les changements que cette mort pouvait amener en Europe;
de telle façon que cette nouvelle fausseté fut tenue pour
vraie, tant les détails historiques lui donnaient de proba-
bilité. M de Châtillon envoya la lettre du dauphin au Ca-
veau comme nouvelle officielle. Le lendemain, on fut mis
au courant de la plaisanterie.

À quinze ans, sachant qu'une dame de la cour n'avait
pas fait ses pâques, il s'approcha d'elle :

— Vous vous êtes confessée, madame? lui demanda-t-il.

— Oui, monseigneur.

— Vous êtes une tude catholique, madame. Quel est le
directeur de votre conscience?

— C'est un réuellet, dit la dame toute troublée.

— Vous feriez bien mieux d'avoir un missionnaire de la
chapelle, répliqua le prince; il serait plus sévère.

Et il s'éloigna du même air qu'eût fait Louis XIV en
pareille circonstance.

Lorsqu'il fut question de lui faire épouser l'infante Marie-
Thérèse d'Espagne, le dauphin avait quatorze ans et
n'avait encore connu aucune femme; aussi, parlait-il sans
crainte de ses projets de courses et de voyages avec madame
la dauphine.

— Belle, lui dit madame Adélaïde, parlez de votre femme,
de son beau teint, son air noble, sa peau blanche. Elle
est d'un rouge

— Belle, répondit-elle qu'elle avait le caractère bon, répon-
dit-il, et cela me suffit.

Il dit encore à un de ses amis

— Si le roi, le roi Saint-Germain, et j'y
ferai bien, sachant d'utiliser les bâtiments qui y
sont déjà

— Mais, répondit celui auquel il s'adressait,
ce projet a-t-il un autre projet que votre
à la cour, d'ouïler ses peuples.

— C'est bon dit-il, je réfléchirai à ce que vous
me venez de me dire.

Le lendemain, il revint à son ami

— Vous savez bien que l'on ne bâtit toujours plus qu'on
ne veut le plus cher qu'on le peut. J'ai réfléchi à ce que
vous m'avez dit hier, et je vous prie ma parole de ne bâ-
tir jamais.

Le dauphin aimait beaucoup la chasse à tir, mais il eut
le malheur de tuer M. de Chambon, et ne s'en consola ja-
mais.

La femme de M. de Chambon était restée grosse. Il tint
l'enfant sur les fonts baptismaux, et pendant la cérémonie,
entraîné par l'élan de son cœur, il viola, vis-à-vis de l'en-
fant, je ne sais quel cérémonial que l'on voulut rétablir en
lui disant :

— Monseigneur, ce n'est pas l'usage.

— Mais il me semble, répondit amèrement le dauphin,
qu'il n'est pas non plus d'usage de tuer le père d'un en-
fant et le mari d'une femme.

Marié depuis cinq ans, le dauphin avait constamment
vécu en bon et honnête mari. Aussi, comme nous l'avons
dit, madame de Pompadour craignait-elle infiniment plus
le dauphin que la reine.

Madame de Pompadour avait été présentée en 1745, ainsi
que nous l'avons dit, et, comme elle n'avait pu être pré-
sentée sous son nom de madame Lenormand d'Étielles;
comme, d'ailleurs, elle avait quelques raisons de rompre
avec ce nom-là, qu'elle avait assez mal porté, elle pria le
roi de faire pour elle ce qu'il avait fait pour madame de
Châteauroux. Le roi y consentit, et lui donna le marquisat
de Pompadour.

La maison de Pompadour, qui remontait au XIII^e siècle,
s'était éteinte, en 1722, dans la personne du marquis de
Pompadour, qui avait joué un rôle dans la conspiration de
Cellamare.

Madame de Pompadour n'avait pas fait ses conditions
d'avance, comme madame de Châteauroux; mais elle ne
perdit rien à les faire après.

D'abord elle commença par renvoyer le contrôleur gé-
néral Orry, lequel avait refusé de se faire son serviteur
très humble, pour y mettre une créature à elle.

Outre les deux versions qui couraient sur M. Poisson
père, l'une faisant de lui un marchand de bestiaux de la
Ferté-sous-Jouarre, l'autre un fournisseur des invalides, il
y en avait une troisième; c'était celle qui faisait de lui un
cazotier condamné autrefois au gibet.

M. Poisson, disait-on, avait été un des commis prin-
cipaux des frères Paris. On se rappelle ces protecteurs pro-
tégés de madame de Prie; poursuivi par Fagon, qui, à
cause de la protection de M. le duc, n'osait s'en prendre à
eux, Poisson fut condamné à être pendu; mais, comme on
n'était jamais pendu, disait-on, quand on était assez riche
pour acheter la corde cent mille livres, Poisson échappa
au gibet et se réfugia à Hambourg.

Nous avons raconté comment le commandeur de Thiangens
joua le rôle de Stanislas en 1733. Poisson le rencontra à
Hambourg, lui raconta son aventure, et le pria de s'in-
térresser pour lui près du contrôleur, afin qu'il pût appeler
de la sentence. On avait bien souvent parlé de cette affaire
au cardinal de Fleury, sans avoir rien pu obtenir de lui,
mais, enfin, une dame de Salssac, son amie, persécuta tel-
lement le cardinal, qu'il permit que cette affaire fût re-
visée.

En 1741, la sentence de 1726 fut cassée.

Les frères Paris aldèrent beaucoup M. Poisson.

Le contrôleur général était ennemi des frères Paris. Le
premier travail de madame de Pompadour, arrivée au pou-
voir, fut donc le renversement d'Orry.

Orry, renversé, se retira à Berzy, où tout ce qu'il y eut
d'honnêtes gens en France alla s'inscrire chez lui.

Il fut remplacé par M. de Machault, intendant de Valen-
ciennes.

Au reste, M. de Machault, honnête homme et homme intel-
ligent, commença par sauver la France d'une grande fa-
mine en 1749, en faisant venir des blés de Barbarie.

Madame de Pompadour avait été trompée à moitié dans
son attente; elle avait bien eu le pouvoir de renverser un en-
nemi, mais elle n'avait pas le pouvoir de placer un ami.

Pour la dédommager, le roi lui proposa une place de direc-
teur général des bâtiments; cette place était à sa nomina-
tion.

Elle y nomma son frère, que l'on fit marquis de Vandières,
et que la cour s'empressa d'appeler le marquis d'ayant-hier.

Quant à sa fortune personnelle, en voici la progression :

Six mois après la déclaration des amours du roi, elle avait
déjà cent dix mille livres de rente, un logement à la cour,
et était dans les maisons royales et le marquisat de Pompa-
dour.

En 1746, elle acheta de Roussel, le fermier général, la terre
de la Selle, pour la somme de cinquante-cinq mille livres, et
y dépensa soixante mille livres, rien qu'au château.

La même année, le roi lui donna sept cent cinquante mille
livres pour acheter la terre et le château de Crécy.

La même année, le roi lui donna cinq cent mille livres de
la charge de trésorier des écuries.

Enfin, cette même année, il créa une seconde charge de
cinq cent mille livres à son profit.

C'était ostensiblement près de deux millions donnés à la favorite en moins d'une année.

Le 1^{er} janvier 1747, Louis XV lui donna pour étrennes des tablettes garnies de diamants, avec les armes de France en diamants au milieu, et, aux quatre coins, les tours en diamants que madame de Pompadour avait prises pour ses armes.

Elles contenaient un billet de cent cinquante mille livres payable au porteur

petit cadeau, y ajouta-t-il trois cent mille livres pour un hôtel à Compiègne.

En 1753, le superbe hôtel du comte d'Evreux, plait à madame la marquise ; elle en parle à Louis XV, qui lui donne, à l'instant même, cinq cent mille livres pour l'a hater. Une fois entrée dedans, madame de Pompadour ne le trouve point digne d'elle, et dépense cinq cent mille autres livres pour le rendre habitable.

Cette fois, les Parisiens n'y purent tenir. Ils écartèrent



Au milieu de tout cela Louis XV avait conservé ses heures de mélancolie.

Le 3 mars suivant, le marquis de Vandières obtint du roi la capitainerie de Grenelle et les cent mille livres de brevet de retenue qu'il y avait sur cette charge.

En 1749, madame de Pompadour demanda un hôtel à Fontainebleau ; le roi lui donna trois cent mille livres à cet effet.

La même année, elle demanda au roi le château d'Aulnay, pour augmenter les agréments de Crécy ; le roi le lui donna en y ajoutant quatre cent mille livres.

En 1750, elle voulut acquérir Brimborion, au-dessus de Bellevue ; le roi en fit l'acquisition, et le paya six cent mille livres.

En 1751, madame de Pompadour pensa qu'il était temps de faire quelque chose pour son père ; le roi acheta la terre de Marigny, et se hâta de l'offrir à M. Poisson.

En 1752, madame de Pompadour désira la terre de Saint-Rémy, attenante à celle de Crécy ; c'était peu de chose, douze mille livres de rente ; aussi le roi, honteux de lui faire un si

contre la courtisane, couvrirent les murs de l'hôtel de pasquinades, et, comme pour l'agrandissement du jardin, elle venait de s'emparer, sans dire gare, d'une portion de cet espace qu'on appelait alors le *Cours*, et que l'on appelle aujourd'hui les Champs-Élysées, le peuple s'attroupa, tomba sur les ouvriers et les dispersa à coups de pierre.

Vers le même temps, il y eut des pourparlers échangés entre madame de Pompadour et le roi de Prusse pour l'achat de la principauté de Neuchâtel. En cas de rupture avec son royal amant, ou en cas de mort, elle voulait se réserver à l'étranger, contre les ennemis qu'elle se faisait en France, un refuge où elle put vivre tranquille, non seulement de sa fortune réelle, mais de cette fortune invisible que personne ne connaissait et qu'elle avait disséminée sur les banques de Gènes, de Venise, de Londres et d'Amsterdam ; la négociation n'eut pas de suite.

De tous ces achats, de cette fortune royale et dont elle ne

... pour les artistes...
... le roi...
... Pompadour...

... la première fleur qu'il voulut rompre...
... le roi revenait pas de cette féerie...
... cependant au milieu de tout cela...

... les représentations objet de toutes les intrigues...
... les acteurs assistants...
... le roi, la reine, madame de Maintenon...

... le comte de Maillebois, Meuse d'Ayen...
... le marquis de Pompadour de Brancas...
... le duc de Choiseul, Meuse d'Ayen...

... le duc de Choiseul, Meuse d'Ayen...
... le duc de Choiseul, Meuse d'Ayen...
... le duc de Choiseul, Meuse d'Ayen...

... le marquis de Voyer, Croissy, Clermont d'Amboise...
... En 1752, on joua Venus et Adonis...
... Plusieurs de ces messieurs et de ces dames se firent de véritables réputations d'artistes...

... En 1752 on avait fait bâtir une salle pour les plaisirs privés de Louis XV...
... Pendant ce temps, le peuple que l'on oublie...
... Nous entrons dans la période de la décadence monarchique...

XV

EMBARRAS DES FINANCES. — M. DE ROULLÉ SUCCÈDE A M. DE MAUREPAS. — M. DE MACHAULT. — ÉDIT DU VINGTIÈME. — RÉPONSE DE LOUIS XV AUX REMONTRANCES DU PARLEMENT. — PLAINTES DE LA NOBLESSE, DU CLERGÉ ET DES ÉTATS DES PROVINCES. — EXIL DES GENTILSHOMMES. — M. DE BEAUMONT A L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS. — ÉCOLE PHILOSOPHIQUE. — LE REFUS DES SACREMENTS. — MURMURES DU PEUPLE. — M. BEREYEL, LIEUTENANT DE POLICE. — ORDONNANCES CONTRE LES MENDIANTS ET LES VAQUEBONDS. — LES ENLÈVEMENTS. — ÉMEUTES. — RÉORGANISATION DU GUET. — PLAN DE FORTIFICATIONS ET CASERNES AUTOUR DE PARIS. — LE CHEMIN DE « LA RÉVOLTE ». — LE KNINS RUSSE. — LES BAINS DE SANG. — M. DE CHAROLAIS. — MARIAGE DE MADAME DE BOUFFLERS ET DE M. DE LUXEMBOURG. — NOBLESSE MILITAIRE. — MORT DE MAURICE DE SAXE. — CRÉATION DE L'ÉCOLE MILITAIRE. — NAISSANCE DU DUC DE BOURGOGNE. — LE MARQUIS DE MARIGNY. — LE PARC-AUX-CERES.

Les brouilles entre les meilleurs amis, entre maris et femmes, entre amants et maîtresses, viennent souvent lorsque l'argent manque ; hélas ! la rupture entre les peuples et les rois a rarement d'autres causes.

A propos de l'état des finances sous le régent, nous avons déjà dit la pénurie où se trouvait la France ; après toutes les folles que nous venons de raconter, ce fut bien pis encore, et, comme des pionniers arrivés à la fin d'une mine épuisée, les ministres sentirent que les filons allaient manquer.

Ce genre de malaise se manifeste ordinairement par des changements de ministères.

Les résultats maritimes de la dernière guerre avaient clairement démontré dans quel état déplorable était tombée notre marine, si florissante sous Colbert, si abandonnée par Fleury. M. de Maurepas, rendu responsable de cette détresse ou plutôt reconnu coupable d'un quai-train contre la favorite, avait quitté le ministère de la marine pour faire place à M. de Rouillé, tandis que, ainsi que nous l'avons raconté, le brave Orry, qui avait été paré au cardinal de

(1) Voici ce qu'écrivait, qu'un jour madame de Pompadour, à Choisy, avait écrit sur un serviette :
La marquise a bien des appétits
Son trait tout vif, son grain franc,
Et de fleur, mal en son pays
Mais, l'écrit ce point de fleurs blanche !

Fleury les douze mille livres qu'il donnait à la reine pour payer ses pieuses dettes, qui offrait au commencement de la guerre de Flandre quatre-vingt mille ns pour son honneur de la France à bout de ressources, et d'ailleurs ébranlé par la favorite, se retirait pour faire place à M. de Machault d'Arnouville.

Arrivé au ministère, M. de Machault se trouva dans les mêmes embarras que M. Orry ; les embarras étaient même plus grands, car chaque jour les ressources étaient moindres, et les besoins plus désordonnés. Il fallait combler la dette de l'Etat, éteindre un déficit ; seulement, le peuple était tellement ruiné, qu'aucun des moyens connus n'était capable de rétablir l'ordre dans les finances. M. de Machault prit donc la résolution de recourir au clergé, à la noblesse et aux pays d'états, dont les véritables richesses étaient inconnues.

Ces corps avaient conservé l'ancien droit de s'imposer eux-mêmes, et de ne payer au roi, sous le titre de don gratuit qu'une somme dont ils avaient encore le privilège de faire la répartition comme ils l'entendaient.

C'était, du reste, chose établie depuis le commencement de notre monarchie nationale, que les rois ne sont pas maîtres absolus, et qu'en argent surtout, la nation ne leur doit que ce qu'elle veut bien payer ; seulement, à cette époque, la nation n'était représentée que par la noblesse, le clergé et les pays d'états ; le reste du peuple était compté pour rien, et c'était sur lui que pesaient toutes les charges.

Ce grand principe a été depuis la base de la Révolution. Ce fut dans cette circonstance embarrassante que M. de Machault envoya à l'enregistrement le fameux édit du vingtième.

M. le duc, dans une circonstance pareille, avait succombé avec son édit du cinquantième, qui le fit exiler. Caillonne devait succomber aussi, en proposant le même tribut, sous le titre d'impôt territorial.

Le parlement n'eut pas plus tôt reçu l'édit, qu'il envoya trois présidents au roi pour lui faire des remontrances. Le roi, pour toute réponse, donna l'ordre au parlement d'enregistrer l'édit le lendemain. Les trois présidents, de retour au sein de la compagnie, lui firent part de la décision du roi, lequel avait déclaré vouloir, avant deux heures, une réponse positive. Le parlement était las de la lutte. Exilé par Louis XIV, exilé par le régent, il ne se souciait plus d'être exilé par Louis XV. Il décida que le premier président retournerait près du roi, le priant d'avoir compassion de son peuple ; puis que, si le roi persistait, s'étant lavé les mains comme Pilate, il procéderait à l'enregistrement.

Le roi refusa, et le parlement enregistra.

Cet édit enregistré, le roi demanda un emprunt de cinquante millions.

C'était une occasion pour le parlement de faire de nouvelles remontrances, quoique, ainsi qu'on vient de le voir, le roi n'y fit pas grande attention.

Aussi, lorsqu'il se présenta devant le roi, le roi se contenta-t-il de dire :

— Messieurs, je trouve que vous avez déjà beaucoup tardé à m'obéir, et vous prévient qu'un plus long délai ne pourrait que me déplaire.

Cependant, plus courageux cette fois, le parlement fit observer qu'il ne savait comment concilier cette nouvelle augmentation de la dette de l'Etat avec l'édit du vingtième destiné à l'éteindre ; mais le roi, environné de son conseil de dépeches, répondit d'un ton de maître, et de maître mécontent :

— Messieurs, je trouve que j'ai eu assez de bonté et veux être obéi dans le jour.

Le parlement, déconcerté par cette réponse, demanda qu'au moins le roi voulût bien fixer la durée du vingtième.

Mais, se fâchant de plus en plus :

— Messieurs, dit le roi, je suis bien étonné de ne pas être obéi encore ; vous enregistrez mon édit demain matin. Allez !

Et le parlement enregistra l'édit.

Les deux édits, cette fois, mécontentaient tout le monde.

L'édit du vingtième mécontentait la noblesse, le clergé et les états.

L'édit de l'emprunt de cinquante millions mécontentait le peuple.

La noblesse, le clergé, les états d'Artois, de Bourgogne, de Bretagne et de Languedoc, se plaignirent très hautement de ce que la cour, par l'établissement du vingtième sur tous les biens, tendait à abolir le droit de consentir les dons gratuits qu'ils accordaient au prince ; en se soumettant à cet impôt, non seulement ils se trouvaient grevés d'un nouveau tribut, mais encore, n'ayant plus l'air de faire un don, les formes de la liberté étaient abolies ; c'était un tribut militaire que le roi faisait lever par ses officiers au préjudice des droits des corps de la noblesse, du clergé et des états qui avaient le privilège d'en faire eux-mêmes la perception ; ainsi, les restes de l'ancienne liberté des Français disparaissaient entièrement.

De là, insurrection de tous les corps de l'Etat contre le ministère.

Les états de Bretagne s'assembleront extraordinairement. Leveque de Rennes présentant le clergé, M. de Rohan président la noblesse.

Les commissaires du roi transmettent les vœux du roi à l'assemblée laquelle délibéra, et déclara qu'il y aurait pas de vingtième levé en Bretagne.

On se rappelle que quelque chose de pareil s'était déjà passé en Bretagne sous l'administration de M. le régent.

Trois délibérations séparées eurent lieu à la suite de celle là, délibération de la noblesse, délibération du clergé, délibération des états, toutes trois, malgré la défense faite par le roi aux députés - et cela sous peine de déchéance - le quartier Rennes, toutes trois déclarèrent que personne ne donnerait la déclaration de ses biens.

De leur côté, les commissaires reçurent l'ordre de refuser tout abandonnement volontaire.

Voilà pour les états de Bretagne.

La déclaration du vingtième ayant été signifiée aux états d'Artois, ils répondirent d'abord qu'ils s'y soumettaient pour tout ce qui regardait le secours dont le roi avait besoin ; mais ils demandaient d'abolir leurs impositions selon l'ancienne coutume du pays ce qui leur fut refusé.

Alors, ils offrirent de doubler leurs impositions précédentes, à la condition que la perception de l'impôt conserverait la même forme.

Mais la cour leur répondit que ce n'était pas une augmentation qu'on leur demandait, que c'était la connaissance par des déclarations, du bien de chaque particulier pour en faire une répartition égale en proportion afin que la justice fût exacte.

La cour ordonna donc à l'intendant de demander ces déclarations, quelques-unes alors furent données tant bien que mal, et la cour, éclairée par la révolte de la Bretagne et craignant que la révolte ne s'étendit à toute la France, déclara qu'elle était satisfaite de ces déclarations, si insuffisantes qu'elles fussent en réalité.

Les nouvelles des états de Languedoc furent plus embarrassantes. L'usage de cette assemblée voulant que les commissaires communiquassent d'abord les instructions dont ils étaient chargés ; or, comme par les instructions le roi ne demandait plus le don gratuit ordinaire, mais la capitation et le vingtième, répartis dans le Languedoc, comme c'était l'impôt ordinaire dans les provinces administrées par les intendants, comme d'ailleurs c'était l'usage encore que les commissaires de la cour allassent faire visite à chaque membre des états pour solliciter le don gratuit, comme enfin les nouvelles instructions du roi abolissaient ces prérogatives, ces usages et ces droits de la province, les états refusèrent l'établissement du vingtième, et la Rochefoucauld, président de l'assemblée, déclara que non seulement les états repoussaient le vingtième, mais encore qu'ils ne pourraient accorder le don gratuit que le roi n'eût renoncé à des prétentions en opposition avec les vieux privilèges des états.

Cette fois, c'était plus qu'un refus, c'était un défi ; M. de Richelieu fut chargé d'aller dire, de la part du roi, aux états du Languedoc, qu'ils eussent d'abord à obéir et qu'ensuite il écouterait leurs représentations ; en cas de refus, le roi ordonnait au maréchal de dissoudre les états.

Les états refusèrent, et furent dissous.

Ce coup d'Etat, qui semblait dangereux en apparence, ne l'était pas en réalité.

Les états de Languedoc étaient loin d'être aussi dangereux que les états de Bretagne constitués de façon que tous les gentilshommes avaient le droit de voter ; or, ce qui faisait la majorité de ces états, c'étaient plusieurs centaines de gentilshommes, inconnus à la cour, qu'en temps de calme, et pour des délibérations ordinaires, on pouvait encore influencer, tandis que, lorsqu'il s'agissait du danger de la constitution bretonne, qui était la garantie de tous, chacun se liguaient contre le despotisme royal et formaient, en se réunissant aux autres, un faisceau que nulle force ne pouvait rompre, que nulle corruption ne pouvait diviser.

Il n'en était pas ainsi en Languedoc.

En Languedoc, tout au contraire, les états étaient représentés par un petit nombre d'évêques et par une vingtaine de barons héréditaires, qu'il était facile au ministère de soumettre ou de corrompre. Aussi en fut-il ainsi : la cour les divisa, traita avec eux en détail, et ne leur permit de se rassembler à l'avenir qu'à la condition qu'ils demanderaient pardon au roi de leur désobéissance. On vit donc, le 3 septembre 1755, la majorité des états du Languedoc venir à Versailles, et déclarer au roi qu'ils se repentaient d'avoir eu le malheur de lui déplaire.

Moyennant cette soumission, permission de se rassembler leur fut rendue ; mais les évêques et les barons perdirent cette prérogative, à laquelle ils tenaient tant, de recevoir la visite ordinaire des commissaires de la cour lorsqu'il était question du don gratuit.

En échange ils obtinrent, tout en payant le vingtième, de le faire percevoir par leurs officiers.

Quant aux états de Bretagne, ils tinrent bon, refusant

avait un antécédent pour appuyer sa conduite. Il s'empressa donc, lui, archevêque moliniste, d'exiger les mêmes certificats qu'avait exigés un cardinal janséniste; nul ne pouvait le blâmer de cela.

Bien plus, la cour, contre laquelle il lutta, politiquement, ne pouvait l'abandonner dans cette lutte religieuse; sans quoi, la cour abandonnait le parti de l'Église.

D'ailleurs, le roi voulût-il rester neutre dans cette nouvelle querelle, M. de Beaumont était bien sûr de l'appui du dauphin.

M. de Beaumont attaqua, comme on dit, le taureau par les cornes.

Son premier refus de sacrements, à défaut de certificat de confession, fut à un conseiller au Châtelet.

Celui qui refusait les sacrements, et se faisait l'homme de l'archevêque dans cette occasion, était un chanoine régulier de Sainte-Genève, nommé Bonetin.

Les sommations légales, ni les supplications des parents ne purent rien obtenir de lui. Le parlement le manda; mais Bonetin, à l'abri de toute poursuite, refusa à la magistrature de lui rendre compte de son refus, déclarant qu'il ne devait d'explication qu'à l'archevêque. Le parlement décréta le chanoine de prise de corps, et somma M. de Beaumont de faire administrer, non seulement le conseiller au Châtelet, qui allait de plus mal en plus mal et qui était menacé de mourir sans sacrements, mais encore les autres jansénistes qui se trouvaient en pareille situation.

Le prélat répondit qu'il était prêt à administrer tous les conseillers de la terre et tous les jansénistes du monde, pourvu qu'ils présentassent leur billet de confession.

En attendant, les malades mouraient, et l'Église, après avoir refusé les sacrements, refusait la sépulture.

Le parlement renouvela le décret de prise de corps contre Bonetin et envoya de nouveau sommer l'archevêque de faire administrer les mourants.

La guerre était déclarée.

Le roi essaya de demeurer appuyé aux deux partis.

Il approuva la demande du parlement à l'archevêque, et blâma le décret de prise de corps lancé contre le curé.

Pendant ce temps, le conseiller au Châtelet, voyant la mort s'approcher, se décida à se confesser au curé de Saint-Paul, lequel lui donna un billet de confession. Le vicaire alors se décida à lui administrer les sacrements mais si malproprement, disent les mémoires auxquels nous empruntons ces détails, que le mourant ne put pas même en tirer une exhortation.

Mais, pour quiconque ne suivait pas l'exemple du malheureux conseiller au Châtelet, il n'y avait ni sacrements, ni inhumation en terre sainte.

Les refus de sacrements s'étendirent jusque dans les provinces et dans les campagnes; les archevêques de Sens et de Tours, les évêques d'Amiens, d'Orléans, de Langres et de Troyes, se signalèrent dans le ressort du parlement de Paris.

Le peuple se plaignait hautement d'un gouvernement sous lequel il ne pouvait pas gagner son pain, obtenir la justice, ni avoir un tombeau.

De leur côté, les philosophes en riaient et chansonnaient M. de Beaumont dans des vers impies.

En voici quelques-uns :

Pauvre sot que vous êtes !
Croyez-moi, monsieur de Beaumont,
Laissez paître vos bêtes
Autant qu'elles voudront.

Ces bonnes gens
Sont peu friands ;
Avec de petits croquets blancs
Vous les renverrez tous contents.

De tels repas
Ne coûtent pas ;
C'est pourtant ce qui rend si gras
Moinillons, prêtres et prélats.

On est touché
Du bon marché ;
Mais on en sera rebuté
Si vous y mettez la cherté.

Pauvre sot que vous êtes !
Croyez-moi, monsieur de Beaumont,
Laissez paître vos bêtes
Autant qu'elles voudront.

Il en résultait que le peuple prenait au sérieux le refus des sacrements ou en riait.

S'il le prenait au sérieux, c'était la monarchie qui ressentait la secousse.

S'il en riait, c'était la religion qui était ébranlée.

Ce fut sur ces entrefaites que M. Berryer, nouveau préfet de police, publia ses ordonnances, qui soulevèrent dans Paris des troubles plus graves.

M. Berryer était en tous points l'homme de malame de Pompadour.

Placé par elle à la lieutenance de police, il était tout à sa levotion, c'était lui qui dirigeait ces rapports scandaleux sur les couvents, sur les salons et sur les maisons de filles, qui amusèrent tant Louis XV à son petit lever.

M. Berryer avait fait quelques bonnes ordonnances mais son caractère inflexible, ses manières brutales l'avaient fait prendre en haine par le peuple.

Ces ordonnances, dont la première portait la date du 8 juin 1747, renouvellent les défenses d'introduction, d'impression et le débit de livres contraires à la religion et aux bonnes mœurs.

Une autre, du 9 mai 1749, était relative aux nourrices de campagne qui viennent à Paris prendre des nourrissons ;

Une autre sur la propreté des rues, du 8 novembre 1750 ;

Une autre, du 16 janvier 1751 sur les saltimbanques ;

Enfin une du 6 janvier 1752, sur la conduite des chevaux dans Paris.

Au milieu de toutes ces ordonnances, il y en avait une extraordinairement sévère contre les vagabonds et les mendiants.

Nous avons dit quelle fermentation avait soulevée le refus des sacrements, et cependant ce refus n'atteignait pas précisément le peuple. Le peuple n'entraît guère dans toutes ces questions de jansénistes et de molinistes, questions reposant presque toujours sur des mots; seulement, il sentait qu'il y avait au fond de toutes ces disputes une profanation des choses saintes, et comprenait que, dès qu'un mourant demandait les sacrements, il y avait sacrilège à les lui refuser. Or, toutes les fois que le viatique sortait, il y avait des attroupements autour de lui, et, comme nous l'avons dit, quelque scandale avait lieu.

Mais le peuple allait lui-même être atteint directement.

Cette ordonnance contre les mendiants et les vagabonds était on ne peut plus sévère : on les enlevait partout où l'on les pouvait saisir, et on en faisait, comme en Angleterre, des matelots ou des colons.

C'était la régence qui avait donné l'exemple de ces enlèvements, lorsqu'il s'était agi, à l'époque du système de Law, de peupler le Canada et la Louisiane.

Comme on le comprend, la justice la plus exacte ne présidait pas toujours à ces enlèvements : une madame Coniau, par exemple, avait fait enlever son mari pour avoir pris de liberté à l'endroit de son amant. Cette aventure avait fait grand bruit; mais, prise du côté ridicule, elle avait fort réjoui Louis XV et toute la cour lorsque arriva une aventure plus grave, et que la cour fut forcée de prendre plus gravement.

Au mois de mai 1750, un agent de police, dans le but de rançonner la mère, enleva un enfant. Celle-ci, au désespoir, et le croyant perdu, fit entendre des gémissements par tout le quartier Saint-Antoine. A ces gémissements le peuple s'attroupe; les mères prennent parti pour la mère désolée; le bruit se répand que, dans d'autres quartiers, d'autres enfants ont été enlevés et n'ont pas reparu. Tout à coup, au milieu du bruit, du trouble, des cris, une voix se fait entendre, qui dit que les médecins ont ordonné au roi des bains de sang pour rétablir sa santé usée par la débauche.

De pareilles accusations n'ont pas besoin d'être approfondies pour porter coup. Au moment même, et à cent pas de l'endroit où le propos a été tenu, un exempt de police veut enlever un enfant qui mendie; l'enfant crie, la mère appelle au secours. Ce n'est plus pour le mettre dans un hôpital qu'on veut enlever son enfant, c'est pour l'égorger, c'est pour en faire quelque chose d'odieux, comme les festins des Pélopidés. Le peuple prend fait et cause pour la mère, l'exempt est égorgé, et la foule, émue, furieuse, menaçante, descend des faubourgs et se porte en masse à l'hôtel de M. Berryer, demandant justice devant le parlement, des agents de police qui ont enlevé des enfants pour en vendre le sang aux valets de chambre du roi.

M. Berryer, averti à temps, avait pris la fuite par les jardins.

Le peuple voulait escalader les murailles et menaçait de tout briser dans l'hôtel, lorsque les portes s'ouvrirent toutes seules; les uns disent par ordre d'un officier de police; les autres, par la main de madame Berryer elle-même. Du moment que tout lui était facile, le peuple hésita à rien entreprendre. Les uns dirent que, si l'on ouvrait les portes ainsi, c'était pour faire tomber dans un piège ceux qui entreraient; les autres dirent comme chose certaine que l'hôtel de la police était miné. Ces bruits avaient une espèce de raison, chacun recula.

Bientôt plusieurs détachements de la maison du roi, les

onces de sang ; puis, au moyen d'une machine, à la place de ces huit onces de sang corrompu, il lui injectait dans la veine ouverte une égale quantité de sang humain ; ce sang devait être extrait du corps d'un enfant n'ayant pas encore atteint l'âge de puberté, et dont le corps avait été soumis à des pratiques mystérieuses qui demeurèrent inconnues au comte ; enfin, le dernier vendredi du mois, le docteur ordonnait un bain composé aux trois quarts de sang de taureau, et pour sa quatrième partie de sang humain.

Tout cela devait être répété quatre fois, de manière à ce qu'il y eût en tout l'équivalent entier d'un bain de sang humain.

Au bout de ce traitement, qui aurait duré deux mois, le comte de Charolais devait être guéri.

Inutile de dire que c'était pendant ces deux mois qu'avaient eu lieu les disparitions d'enfants dont nous avons parlé, et qui avaient causé l'émeute que nous avons racontée.

Au dire du chroniqueur archiviste auquel nous empruntons ces détails, Louis XV, accusé de ce crime dont Louis XI avait déjà été accusé, aurait forcé la police de remonter à la source de tous ces bruits, et la police aurait été forcée de dénoncer à Louis XV le véritable coupable, qui n'eût été autre qu'un prince de sa maison.

Quoique le comte de Charolais fût un de ces hommes qu'il soit difficile de calomnier, il va sans dire que ce n'est pas nous, qui n'avons jamais accusé sans preuve, qui regardons cette accusation comme sérieusement historique, et, nous l'avouons, la copie de la lettre qu'on cite, et dans laquelle le comte narre l'événement et demande pardon du crime dont on l'accuse et qu'il avoue, nous a paru d'un style si peu princier, que, loin d'avoir amené chez nous une conviction, elle nous eût ôtée cette conviction si elle avait existé.

Mais, fausse ou réelle, la copie de cette lettre, retrouvée aux archives de la police, n'en est pas moins une chose remarquable : réelle, elle constate à quel point de perversité la nature humaine peut arriver chez ceux à qui l'impunité est assurée ; fausse, elle indique à quelle hauteur la haine populaire, inondation partielle qui, en 1793, devint une inondation générale, avait déjà monté, en 1750, contre les princes et contre les rois.

Comme les grands événements que nous venons de raconter embrassent les années 1750, 1751, 1752, 1753, 1754, 1755 et 1756, joignons-y les quelques détails particuliers qui compléteront l'histoire de ces six années, pendant lesquelles naquit en outre la guerre du Canada, à laquelle nous consacrerons un chapitre à part.

Un de ces détails particuliers, et qui réjouit le plus le cœur par son originalité, fut le mariage improvisé de madame la duchesse de Boufflers avec M. le duc de Luxembourg.

Le 28 juin, Louis XV était à Bellevue chez madame de Pompadour, quand le duc de Luxembourg vint le prier d'honorer de sa signature le contrat qu'il venait de faire dresser et qui contenait les clauses de son mariage avec madame la duchesse de Boufflers.

Madame de Boufflers, veuve depuis trois ans, avait débuté à la cour en 1734 ; elle était dame du palais vers le même temps où Louis XV abandonnait la réine ; aimable, séduisante, pleine de grâces, elle prit bientôt un rang distingué dans la société licencieuse de Choisy.

M. de Tressan avait ajouté par une chanson une célébrité nouvelle à cette célébrité déjà fort remarquable.

La chanson de M. de Tressan commençait par ce couplet :

Quand Boufflers parut à la cour,
On crut voir la mère d'Amour ;
Chacun s'empressait de lui plaire,
Et chacun l'avait à son tour.

Madame de Boufflers chantait cette chanson comme les autres ; seulement, arrivée au dernier vers, elle disait :

— Ma foi ! j'ai oublié le reste.

Voici comment ce mariage, qui devait avoir lieu le lendemain, avait été arrêté :

Quelques jours auparavant, madame de Boufflers, fatiguée de l'existence de veuve, dont moins que personne cependant elle devait s'apercevoir, madame de Boufflers vint trouver M. de Luxembourg, qui était son amant le longue date.

— Monsieur le maréchal, dit-elle en entrant, il m'est passé cette nuit une idée par l'esprit.

— Laquelle, madame la duchesse ?

— C'est qu'il fallait que vous m'épousassiez.

— A quoi bon ? Dans la situation où nous sommes, il me semble que nous sommes mariés, ou à peu près.

— C'est vrai ; aussi n'est-ce point à cause de cela, c'est pour m'appeler madame la maréchale ; le père a bon air et me plaît ; d'ailleurs, si vous m'apportez en titre je vous en apporte un autre ; si vous me faites madame la maréchale, je vous fais M. le capitaine des gardes.

— Eh parbleu que ne disiez-vous donc cela tout de suite, chère duchesse ! A quand le contrat ?

— Je viendrai ce soir chez vous avec mon notaire.

— A ce soir donc.

— A ce soir.

C'est ce contrat que Louis XV était invité à signer par M. de Luxembourg, et qu'il signa.

Huit jours après, M. le Luxembourg reçut, en effet, la charge de capitaine des gardes, laissée vacante par la mort du maréchal d'Ércourt.

Le 1^{er} novembre suivant le roi fonda une noblesse militaire, acquise de droit non seulement à ceux qui seront parvenus au grade d'officier général dans ses troupes, mais encore à ceux qui le serviront, au moins en qualité de capitaine, et dont le père et l'aïeul l'auront servi en même qualité : *Patre et avo multibus*.

C'était une compensation glorieuse accordée à ce droit honteux qu'avait le premier publican venu d'acheter la noblesse à prix d'argent.

Le 10 décembre, le maréchal de Saxe mourut à Chambord, que le roi lui avait donné ; il avait introduit dans l'armée une théorie nouvelle et qui reposait sur le caractère guerrier de la nation française ; c'était de remettre presque toujours le succès des batailles aux soins de l'infanterie.

— Entre les mains des Français, disait le maréchal de Saxe, le fusil n'est que le manche de la baïonnette.

Comme le roi ne pouvait, à cause de la religion professée par M. le maréchal de Saxe, lui accorder les mêmes honneurs funèbres qui avaient été accordés à M. de Turenne, il ordonna qu'il serait enterré à Strasbourg, et que les frais de transport, d'inhumation et de mausolée seraient pris sur le trésor royal.

Pigalle fut chargé d'exécuter et exécuta le monument du vainqueur de Fontenoy et de Rocoux.

Le maréchal de Saxe était mort à l'âge de cinquante-quatre ans.

Le 22 janvier 1751, le roi fonda l'École militaire, où devaient trouver le logement, la nourriture et l'éducation gratuite cinq cents gentilshommes français, préférence accordée à ceux dont les pères seraient morts au service du roi, ou serviraient encore dans ses armées ; c'était le complément de l'idée des Invalides ; seulement, Louis XIV avait commencé par la fin.

Le 12 septembre, madame la dauphine accouche de M. le duc de Bourgogne.

A propos de cette naissance, le roi remet quatre millions sur les tailles, et la ville de Paris marie six cents filles.

Cet exemple donné est suivi par madame de Pompadour, qui marie d'un même coup toutes les filles nubiles de ses terres, ce qui donne un total de plus de sept cents mariages ; ce que voyant M. de Montmarlet, garde du trésor royal, il en fit autant pour trois cents autres.

Autant en firent, de leur côté, les corps et communautés de province, ainsi que les personnes qui voulurent faire leur cour au roi et à madame de Pompadour, de sorte que deux mille mariages furent le fruit de cet heureux accouchement de madame la dauphine.

M. le président de Lévy, auteur du *Journal historique de Louis XVI*, calcula que ces deux mille mariages firent, en quatorze ans, profit à l'Etat de quinze mille hommes.

On comprend qu'à propos de ces six cents mariages, dotés par la ville à six cents livres chacun, les chansons ne manqueraient pas.

Comme d'habitude, nous en donnerons un échantillon ; on y verra que ce n'est point Béranger qui a inventé le refrain de *Vivent les gueux* !

Deux cents écus sont les dotes
De ces tendrons.
Y compris habits et cottes,
Et vit-toas.
Sans pâtes de Périgueux,
Vivent les gueux !

Qu'il soit beau, ce me semble,
Voir en un jour,
Tant d'amants unis ensemble
Faire à l'Amour
Un sacrifice joyeux !
Vivent les gueux !

Pour compléter cette :
De l'Opéra
Notre prévôt
R galera
Ce bataillon
Vive et le

Le 4 février 1753, Louis d'Orléans meurt à Sainte-Georges, et son corps est inhumé, après quelques années, après avoir traité les plus beaux tableaux de sa galerie, parce qu'ils représentent ses vertus.

Le 20 février 1753, le cardinal Albéroni meurt à Rome. C'est le premier des grands seigneurs qui ont été victimes de la conspiration de 1753, et qui mit l'Europe en feu pour faire de l'Espagne la puissance qu'elle devint depuis; en effet, c'est par sa mort, l'Espagne possède ce royaume qu'elle avait envahi, et ces duchés de Parme et de Modène qu'il réclamait.

Le 20 février 1753 meurt à son tour madame du Maine, et le 20 mars 1753 madame la dauphine accouche d'un prince qui prend le nom de duc de Berry, et qui sera plus tard le roi Louis XVI.

La mort de Montesquieu, de M. de Lowendahl et du prince de Dombes, sont les événements importants du reste de l'année 1753.

L'année 1750, pendant laquelle, sous la protection de M. le duc d'Orléans, l'inoculation se répand en France, est surtout remplie par les événements de la guerre du Canada.

Au reste, pendant ces six années, la puissance de madame de Pompadour, au lieu de diminuer, s'est accrue. C'est qu'à cette avidité d'argent et de propriétés que l'on peut reprocher à la favorite, de grandes qualités sont jointes. Ces sentiments généreux et artistiques, qui manquent complètement au roi, elle les possède. Quand le roi cède lâchement à l'Angleterre en lui promettant l'exil du prétendant; quand obéissant à l'ordre du cabinet de Londres, il fait arrêter en pleine rue et conduire à la frontière de France, où il arrive montrant à ses poignets la marque des cordes avec lesquelles on l'a garrotté, le prince Charles-Edouard, elle s'oppose de tout son pouvoir à cet exil et à cette arrestation. Elle expose son crédit et sa fortune dans une lutte où elle ne ménage pas les vérités à son royal amant. Puis enfin quand l'œuvre est accomplie, par elle seule dans toute la cour, ce mot que l'Europe prononce tout bas est prononcé tout haut.

— Sire, c'est une lâcheté!

De même que le malheur, l'art a un puissant soutien en elle. Par elle Voltaire entre à la cour, obtient une charge de gentilhomme qui lui vend six cent mille livres. Par elle, il se maintient malgré ses incartades et ses familiarités. De temps en temps il est obligé de s'enfuir, de se cacher, tantôt chez madame du Châtelet, tantôt chez madame du Maine, mais au premier retour du beau temps, au premier sourire royal glissant comme un rayon de soleil, elle rappelle le fugitif qui revient timidement, fait quelques vers en faveur du roi, qu'il déteste, et de la favorite, qu'il aime. Elle donne *Sémiramis*, qui tombe, se sauve en Prusse, donne *Catiline* qui réussit, et toujours avide de renommée, elle plutôt de bruit, fait dire à d'Alembert en le montrant : — Voyez cet homme! il a de la gloire pour un million, il en veut encore pour un sou.

C'est que l'art est une grande ressource pour conserver à madame de Pompadour son pouvoir sur Louis XV, qui s'ennuie de plus en plus.

Louis XV est atteint de la seule maladie qui n'ait pas de remède du désenchantement. Voyez le portrait en pied de Louis XV fait par Vanloo, il est juste de l'époque où nous sommes arrivés; le roi y donne encore la main à sa reine de jeune homme qui fuit; mais, arrivé aux deux tiers de sa vie, il commence à apercevoir la vieillesse qui l'attend. C'est encore ce front si large du moins noble, ces yeux qui ont encore ces yeux bleus, si clairs sous leurs paupières, si bien fermés sous leurs sourcils irréguliers, ce nez auquel on reconnaît les Bourbons, cette bouche spirituelle qui vient de la maison de Savoie, ce nez qui se hérissé ce front, ces yeux, cette bouche, tout cela qui est la peinture l'expression qu'il a voulu donner de sa jeunesse, de la fatigue du tout. Il ne manque plus que de le faire marcher, et la coupe vide pour en faire un portrait de Louis XV.

Il n'en est rien, il faut s'amuser à tout prix. C'est bien pour cela que pendant le règne de Pompadour que Bellevue se bâtit sur le projet de l'abbé de La Motte, les jardins de Marly de l'abbé de La Motte, dit madame de Pompadour, et Boucher et Boucher ont mis à l'œuvre. Madame de Pompadour a fourni l'argent, le marbre et le porphyre; Leconte a fait tout cela, et Leconte et Boucher ont fait à eux deux la demeure de Louis XV.

Aussi, quand Louis XV voit tous les efforts faits pour lui plaire, il sourit, donne le tabouret à madame de Pompadour, la fait asséoir près de la reine, la fait baiser au front par les princesses, elle, la fille de la maîtresse du fermier Tournemont, de cette femme à laquelle on a fait cette épitaphe quand elle est morte :

C'est qui sortit du fumier,
Et, pour faire fortune entière,
Vendit son honneur au fermier
Et sa fille au propriétaire.

Elle, la fille du Poisson qui a été condamné à être pendu, et qui, un soir, dans un souper de financiers, la tête chaude de vin, l'esprit débordant de vérité, se renversait sur son fauteuil en disant :

— Savez-vous ce qui me fait rire? C'est de nous voir tous avec ce train et cette magnificence qui nous entourent; un étranger qui entrerait ici nous prendrait pour une assemblée de princes; et vous, monsieur de Montmartel, vous êtes le fils d'un cabaretier; vous, monsieur de Lavalette, le fils d'un vinaigrier; toi, Bouret, le fils d'un laquais; et moi, ma foi, tout le monde sait de qui je suis fils.

Ce n'est point pour elle seule que Louis XV oublie les lois de l'étiquette; son frère qu'il a appelé marquis de Vandière, et que M. de Maurepas a appelé, lui, marquis d'Avant-hier, il faut lui changer ce nom qui prête au ridicule; ou l'appellera marquis de Marigny, et, pour que le charmant petit beau-frère ait tout à fait l'air d'un marquis, on le fait secrétaire de l'Ordre. Il y aura un cordon bleu exceptionnel, qui dispense des preuves. Au moins sur lui la faveur ne s'est point égarée tout à fait. Il s'est occupé de dessin, de géométrie et d'architecture. A dix-neuf ans, il avait eu la surintendance des bâtiments; eh bien, à l'âge où un autre n'aurait songé qu'à jouir de sa faveur, il comprit, lui, qu'il fallait la mériter. Il partit pour l'Italie avec Soufflot, Cochin et Leblanc, y resta deux ans, et, quand il revint, s'il n'était pas un artiste de première force, c'était au moins un appréciateur de premier ordre. On le fit marquis de Marigny au moment de partir.

— Bon! dit-il, les Français m'ont appelé marquis d'Avant-hier, les Italiens vont m'appeler marquis des Mariniers; c'est naturel, je suis né Poisson... Sire, disait-il au roi, je ne saurais comprendre ce qui m'arrive, je ne puis laisser tomber mon mouchoir, que vingt cordons bleus ne se balaient pour le ramasser.

A son retour d'Italie, il est tout art; il fait donner à l'Académie d'architecture des lettres patentes; c'est lui qui crée l'école d'architecture de Rome. Il veut achever le Louvre, y placer la bibliothèque, la collection des médailles, le musée, les antiques; il veut surtout y loger les artistes pour que les artistes aient un palais.

Que sa sœur vive, il fera tout cela.

En attendant, c'est lui qui fonde l'exposition publique des tableaux dans la grande galerie du Louvre; c'est lui qui réunit la grande collection de Rubens; c'est lui qui achète, moyennant une pension de dix mille livres de rente, le secret de Picot, qui consiste à transporter la peinture, sans l'altérer, d'une toile sur une autre. C'est ainsi qu'il sauvera de la destruction le chef-d'œuvre d'André del Sarte et le *Saint Michel* de Raphaël.

1789 a jeté l'anathème sur les favoris et les favorites; grâce pour le marquis de Marigny!

Pendant ce temps, il est vrai, sa sœur faisait des fondations moins honorables.

Elle avait compris, la pauvre femme, que cette mission, regardée comme impossible par madame de Maintenon, c'est-à-dire celle d'amuser un homme inamusable, méritait bien quelque indulgence pontificale.

Elle avait, en conséquence, inventé le Parc-aux-Cerfs.

C'était la première fois qu'une favorite avait eu l'idée de donner un sérail à son amant.

Mais elle avait compris, l'intelligente duchesse, que son royal amant était surtout un homme d'habitude, et que la variété était une distraction sans être un danger.

Or, qu'était ce que le Parc-aux-Cerfs? Un harem de Bagdad ou de Samarcande, où chaque esclave était exilée après avoir eu l'honneur de la couche du maître. Celles qui n'y avaient laissé que leur honneur en recevaient le prix, ou les dotait; et, grâce à cette dot, on les mariait dans la bourgeoisie ou dans les fermes; celles qui y avaient pulsé la maternité, voyaient leur enfant poussé dans le clergé ou dans l'armée.

Peu important donc à madame de Pompadour toutes ces esclaves d'un instant, pourvu qu'elle fût la sultane favorite, ou tout au moins la Scheherazade qui devait, par son esprit par son art et par ses contes, amuser le sultan pendant mille et une nuits.

XVI

L'ANGLETERRE ET LA FRANCE EN PRÉSENCE. — RUPTURE. — M. DE JUMONVILLE. — WASHINGTON. — MM. DE VILLIERS ET DE CONTRECEUR. — ATTAQUE DES VAISSEAUX FRANÇAIS PAR L'ESCADRE ANGLAISE. — DÉCLARATION DE GUERRE. — PROJETS DE L'ANGLETERRE. — M. DE DIESKAU. — M. DE MONTCALM. — PRISE DE MINORQUE PAR RICHELIEU. — SA RENTRÉE TRIOMPHALE A PARIS. — PROJET DE HENRI IV D'ÉTABLIR UNE RÉPUBLIQUE CHRÉTIENNE. — MARIE-THÉRÈSE ET MADAME DE POMPADOUR. — L'ABBÉ DE BERNIS. — IMPROVISATION. — IL REMPLACE M. DE ROUILLÉ. — TRAITÉ ENTRE L'ANGLETERRE ET LA PRUSSE. — ALLIANCE DE LA FRANCE AVEC L'AUTRICHE.

Il y a juste cent ans aujourd'hui, à l'époque où nous écrivons ces lignes, que l'Angleterre et la France, ces vieilles ennemies de Crécy, de Politiers et d'Azincourt, s'apprétaient à poursuivre sur l'Océan la lutte continentale qu'elles soutenaient depuis cinq siècles, et que nous avons vue se clore, en 1745, par la bataille de Fontenoy.

Jetons les yeux sur la carte du monde en 1750, et disons quelle était leur puissance respective.

L'Angleterre, il y a cent ans, ne possédait que cinq comptoirs dans l'Inde : Bombay, Bêjapour, Madras, Calcutta et Chandernagor.

Elle n'avait, dans l'Amérique du Nord, que Terre-Neuve, et cette bande du littoral qui s'étend, comme une frange, de l'Acadie aux Florides.

Sa seule possession, au hanc de Bahama, était les îles Lucayes ; aux Petites-Antilles, Barboude ; dans le golfe américain, la Jamaïque.

Enfin l'Angleterre n'avait, pour toute station, dans l'Océan Equinocial, que Sainte-Hélène, de meurtrière mémoire.

La France, au contraire, avait la double suprématie continentale et coloniale.

Elle possédait toute cette ligne de forteresses bâties par Vauban, qui sont les clefs des Pays-Bas, et qui s'étendent de Philipsbourg à Dunkerque. Ses armées occupaient la Corse, et, par le traité de 1748, elle venait d'acquérir une influence protectrice sur Gênes, Modène, Parme, Plaisance et Guastalla.

Comme puissance coloniale, elle tenait presque toutes les Antilles. Ses colonies d'Acadie, du Canada et de la Louisiane, prenaient de jour en jour plus d'étendue. Elle avait Québec, Montréal, Mobile et la Nouvelle-Orléans ; les forts de Fontenai, de Saint-Charles, de Pierre et de Maurepas s'élevaient à l'envi sur les lacs du Canada. Le fort la Reine dominait la rivière des Assiniboins. Elle tenait, sur les lacs Quinipeg, les forts Dauphin et Bourbon. En Afrique, le Sénégal et Gorée lui appartenaient. Elles colonisaient Madagascar, et elle avait pour relais l'Inde, où sa puissance dominait les îles de France, de Bourbon, de Sainte-Marie et de Rodrigue.

Quand nous en serons à l'année 1848, nous ferons un tableau comparatif de ce qu'elle a gagné et de ce que nous avons perdu.

Revenons aux causes de notre nouvelle rupture avec l'Angleterre.

L'Angleterre, par le traité d'Utrecht, avait reçu une portion de l'Acadie. Les limites des terres cédées à l'Angleterre et des terres retenues par nous étaient mal fixées et laissaient en litige une espèce de terrain vague.

Sur ce terrain, dont la propriété était plus que contestable, les Anglais avaient bâti le fort de la Nécessité, y avaient mis une garnison assez forte, et en avaient confié le commandement au major Washington. Le commandant des troupes françaises sur l'Ohio, M. de Contrecoeur, ordonna alors à M. de Jumonville, un de ses officiers, de se rendre au fort de la Nécessité, porteur d'une lettre, dans laquelle le commandant français priait le major Washington de ne pas troubler, par une possession illégale la paix qui régnait entre les deux puissances, et de se retirer sur la portion des terres anglaises qui n'était susceptible d'au-

cune discussion. M. de Jumonville prit trente hommes et se mit en chemin ; mais, à une petite distance du port, tout à coup une fusillade éclata, et M. de Jumonville s'aperçut qu'il est complètement entouré. Alors, il s'avance seul entre ceux qui l'attaquent et sa petite troupe, à laquelle il ordonne de s'arrêter, fait un signe de la main, et, reconnu pour parlementaire, commence la lecture de sa lettre. Mais, aux premiers mots, une seconde fusillade recommence, et le renverse mort avec huit de ses soldats, et les vingt-deux autres sont faits prisonniers ; un seul Canadien se sauve, et va porter au commandant la nouvelle de cette violation du droit des gens.

Pendant que le Canadien portait cette nouvelle au commandant Contrecoeur, le major Washington donnait les mêmes ordres qu'il eût donnés en temps de guerre déclarée, et, se mettant à la tête de quatre cents hommes, marchait contre les avant-postes français ; mais à peine avait-il fait quelques lieues qu'il fut averti par les sauvages qu'une troupe nombreuse marchait à sa rencontre dans le but de venger l'assassinat de Jumonville.

En effet, c'était M. de Villiers, frère de la victime, qui avait reçu du commandant mission de punir les meurtriers de son frère et de faire rendre les prisonniers. Le major Washington se retira dans le fort, et y attendit les Français.

M. de Villiers y mit le siège ; mais, après une énergique défense, pressé plus énergiquement encore, Washington fut forcé de se rendre. La capitulation, plus favorable aux Anglais que ceux-ci ne devaient s'y attendre, portait que la garnison se retirerait sur son territoire sans être inquiétée et avec armes et bagages.

Mais la mort de Jumonville était qualifiée d'assassinat. De son côté, le major Washington s'engageait à renvoyer les Français prisonniers et qui avaient été transférés à Boston ; mais, chose étrange, ces vingt-deux hommes se trouvèrent réduits à sept, et l'on ne put savoir ce que les quinze autres étaient devenus.

Le major Washington était le même auquel la France, toujours oublieuse, devait plus tard offrir son aide dans la guerre de l'indépendance.

L'assassinat eut lieu le 24 mai 1754, et la prise du fort le 3 juillet de la même année.

La France fit ses réclamations au cabinet de Londres mais, comme toujours, le cabinet de Londres fit une réponse évasive ; puis tout à coup, sans déclaration de guerre aucune, précipitant le dénouement d'une situation douteuse, il fait sur mer ce que Frédéric allait faire sur le continent, et l'on apprend à Paris que des navires marchands et même des vaisseaux de guerre ont été capturés par des escadres britanniques.

Les hostilités commencèrent au banc de Terre-Neuve, c'est-à-dire dans les mêmes régions où venait de se passer l'événement que nous avons raconté.

Le 3 juin 1755, un an après l'aventure de Jumonville, l'amiral Boscawen, à la tête d'une escadre anglaise de treize vaisseaux de guerre, rencontre les vaisseaux du roi *l'Alcide* et *le Lis*, s'approche d'eux sous des apparences amies, et tout à coup les enveloppe et les attaque.

l'Alcide était commandé par M. Moquart ; *le Lis*, par M. de Lorgénil.

Ces deux bâtiments faisaient partie de l'escadre de M. Dubois de la Motte.

Le prétexte de l'attaque fut la prétention émise par l'amiral Boscawen, et à laquelle les deux capitaines se refusèrent, de faire saluer aux Français le pavillon de l'Angleterre.

Après une défense héroïque, les deux vaisseaux furent pris.

Quelques jours après, le vaisseau *l'Espérance*, naviguant sous pavillon blanc, fut surpris à son tour. M. de Douville, qui le commandait, se battit comme un lion, et, conduit à Londres, déclara qu'il ne se regardait pas comme prisonnier d'une nation civilisée, mais comme esclave d'une bande de pirates.

Ces deux bâtiments faisaient partie de l'escadre de celui que les Anglais avaient appelé la surprise de Jumonville, mais que la capitulation du fort de la Nécessité reconnaissait être un assassinat.

Cependant on espérait encore avoir justice, par la voie des négociations, de cette double violation du droit des gens, lorsqu'on apprend à Versailles que, pendant le mois qui vient de s'écouler, soixante et quatorze bâtiments venant de nos îles ; cinq négriers, chargés de deux mille nègres ; vingt-six bâtiments portant des marchandises et des provisions à nos îles ; un bâtiment allant en Crimée ; deux navires de la Compagnie des Indes, un allant au Sénégal et l'autre en revenant ; soixante-six terre-neuviens ; deux bâtiments revenant de la pêche de la baleine ; vingt-deux bâtiments portant des provisions au Canada ou revenant d'en porter ; vingt-sept bâtiments faisait le grand

... les Anglais... l'Angleterre...

... l'Angleterre... Londres... l'Angleterre...

... l'Angleterre... le cabinet... l'Angleterre...

... l'Angleterre... le cabinet... l'Angleterre...

... l'Angleterre... le cabinet... l'Angleterre...

... l'Angleterre... le cabinet... l'Angleterre...

... l'Angleterre... le cabinet... l'Angleterre...

... l'Angleterre... le cabinet... l'Angleterre...

... l'Angleterre... le cabinet... l'Angleterre...

... l'Angleterre... le cabinet... l'Angleterre...

... l'Angleterre... le cabinet... l'Angleterre...

... l'Angleterre... le cabinet... l'Angleterre...

... l'Angleterre... le cabinet... l'Angleterre...

en France ce soup de main qu'ils voulaient tenter en Amérique. Les Anglais ont, dans la Méditerranée, une station où ils se font un égal de Gibraltar, qu'ils lui préfèrent peut-être. Philippe V, au temps de ses malheurs, a laissé rouler cette perle de ses mains. Les Anglais l'ont ramassée et en ont fait un des joyaux de leur couronne.

Cette station, c'est l'île de Minorque.

En prenant Minorque, nous coupons les communications des Anglais avec le royaume de Sardaigne, leur allié, nous troublons leur navigation au levant et en Italie. Le port de Mahon, l'un des plus beaux de l'Europe, donne un asile sur à leurs flottes égarées dans la Méditerranée, ce grand lac dont ils gardent l'entrée, mais dont nous sommes les véritables maîtres.

En cas de guerre malheureuse, la reddition de Mahon lèvera bien des difficultés pour le rétablissement de la paix, dans le cas contraire, Mahon devenu notre propriété, on en traitera avec l'Espagne, qui nous donnera en échange tout ce que nous voudrions dans le golfe du Mexique.

Il est vrai que le fort Saint-Philippe passe pour imprenable, en bien on y enverra Richelieu, c'est le général des brusques attaques et des coups de main insensés. La colonne de l'ennemi, elle aussi, n'était-elle pas inébranlable? Richelieu la brisera!

Richelieu aura un commandement absolu sur mer et sur terre; on lui fournira cinquante mille louis dans ses coffres, on lui donne la flotte d'Hyères, sous les ordres de M. de la Galissonnière, douze vaisseaux de ligne; on y joint dix-huit bâtiments de transport. Cette magnifique escadre met à la voile, où va-t-elle?

On le saura quand le fort Saint-Philippe sera pris.

La mer est fallée des Anglais. Le lendemain du départ, une tempête sève qui rompt l'ordre de marche de la flotte, trois jours les vaisseaux errent dispersés; le 19 avril, ils se rallient en vue de Minorque.

Le 23 avril, le maréchal va reconnaître la place de son camp, et il jette en même temps un coup d'œil sur le fort Saint-Philippe.

C'est partout un roc uni, des bosses de trente pieds de profondeur, failles dans le granit, impossible d'ouvrir la tranchée, le roc est impénétrable, même au canon. C'est une citadelle à prendre par escalade; le tout sera de trouver des échelles assez hautes.

En attendant, Richelieu fait ses compliments aux dames minorquines, leur fait porter des fruits, leur envoie des bonbons, et s'informe s'il y a, dans les productions de la France, quelque objet qui leur fasse plaisir.

Puis, comme il craint pour ses soldats le bon vin d'Espagne qui encombre les caves de la ville

— Enfants, dit le maréchal à ses soldats, celui de vous qui se grèsera n'aura pas l'honneur de paraître à la tranchée.

On signale une flotte, c'est celle de l'amiral Byng qui vient en aide à Minorque; le maréchal cède un millier d'hommes à la Galissonnière, pour renforcer ses soldats de marine. On donnera l'assaut, et l'on se battra sur mer à la fois. Les Minorcains auront double spectacle.

L'amiral anglais est battu à plate couture, et le même jour, Richelieu s'empare des ouvrages avancés.

Enfin, dans la nuit du 27 au 28 juin, trois forts sont pris sur cinq, et le 28, à midi, trois députés apportent un projet de capitulation qui, discuté pendant le reste de la journée, est signé le même soir.

Le 29, tous les forts étaient rendus, et M. de Fronsac, fils du duc de Richelieu, en allait porter la nouvelle à Compiègne.

M. de Richelieu n'avait plus rien à faire à Minorque; mais il lui fallait l'agrément du roi pour quitter sa conquête. Malheureusement, il avait à la cour moins d'amis que de ennemis, et madame de Pompadour était un nombre de ces derniers.

Madame de Pompadour avait eu l'heureuse idée de marier sa fille Alexandrine au duc de Fronsac; elle en avait dit deux mots à M. de Richelieu lequel avait répondu qu'il était or ne peut plus honoré de l'alliance, mais que, comme M. de Fronsac avait l'honneur, par sa mère d'appartenir à la maison impériale de Lorraine, il ne pouvait prendre l'engagement que du consentement de l'impératrice.

Madame de Pompadour avait compris la réponse et s'en était tenue là, mais, de cette réponse et du peu d'effet qu'elle avait produit sur le duc à la première vue, elle avait grande honte au vainqueur de Mahon.

Pendant ce temps, on menait M. de Richelieu près du roi.

Enfin, le duc fut obligé de faire une maladie pour obtenir un congé qui, grâce aux certificats de ses médecins et à la menace qu'il faisait de le prendre, on le lui donna; puis on n'osa plus lui refuser.

La rentrée du maréchal à Paris, fut un véritable triomphe; mais Louis XV le reçut froidement.

— Ah! vous voilà, monsieur le duc, dit-il. Eh bien, comment avez-vous trouvé les figues de Minorque? On les dit fort bonnes.

— Excellentes, sire, répondit Richelieu; seulement, il faut de longues échelles pour les aller chercher.

Et, le premier, il tourna le dos au roi.

Au moment du départ de M. de Richelieu, on flottait encore pour une alliance continentale entre Frédéric et Marie-Thérèse.

Au retour de Richelieu, on était à peu près décidé pour l'Autriche.

Quoique son fils eût l'honneur, comme il le disait, d'appartenir à la maison impériale de Lorraine, M. de Richelieu n'était point pour l'alliance autrichienne.

Toutes les traditions des grands hommes du dernier siècle avaient été pour l'abaissement de la puissance impériale.

Henri IV, Richelieu et Louis XIV avaient poursuivi cet abaissement.

Au moment où le couteau de Ravaillac fit manquer l'expédition de Juliers, Henri IV venait d'arrêter avec Sully un immense projet, dont cette expédition de Juliers n'était que le prologue.

Ce projet changeait la face de l'Europe, qui devenait, sous le nom de république chrétienne, une confédération universelle. Messieurs les jacobins de 1793, et messieurs les montagnards de 1848, écoutez ceci.

C'est un projet de Henri IV.

Puis vous nous direz si, depuis que vous faites des théories, vous avez trouvé quelque chose de plus libéral, comme on disait sous Charles X, de plus radical, comme on disait sous Louis-Philippe, de plus démocratique, comme on dit aujourd'hui.

Il s'emparait de l'Autriche, qui lui avait fait tant de mal, et qui depuis cent ans, ne lût-ce que par sa devise *a, e, t, o, u, Austria est imperanda orbi universo*, tend à l'empire universel.

Une fois à Vienne, il prêchait une croisade et chassait les Turcs de l'Europe.

Puis il fondait une confédération chrétienne, formée de quinze Etats :

Six monarchies héréditaires,

Cinq monarchies électives,

Quatre républiques.

Les six monarchies héréditaires étaient le Danemark, la Suède, l'Angleterre, la France, l'Espagne et la Lombardie.

Cette dernière, érigée en royaume en faveur du duc de Savoie, se composait de la Savoie, du Montferrat, du Milanais et du Mantouan.

Les cinq monarchies électives étaient :

Rome, augmentée de Naples et de la Calabre ;

L'empire germanique ;

La Bohême, à laquelle il ajoutait la Lusace, la Silésie et la Moravie ;

La Pologne, augmentée des conquêtes à faire sur les Russes ;

La Hongrie, augmentée d'une portion de l'Autriche, du Tyrol, de la Carinthie, et des conquêtes à faire sur les Turcs.

Les quatre républiques étaient :

La république italienne, composée de tout le nord de l'Italie, entre le royaume de Lombardie, le pape et Venise ;

La république de Venise, augmentée de la Sicile ;

La république helvétique, augmentée de la Franche-Comté ;

Enfin, la république belge.

Tous ces Etats devaient avoir un conseil suprême, chargé de maintenir la paix universelle, de prévenir les querelles, de prononcer sur les différends, de défendre les frontières, de diriger les attaques contre celui qui serait déclaré ennemi commun ; enfin, de veiller à la sûreté, au bien-être et à la prospérité de cette harmonie générale.

Ravaillac savait-il ce qu'il y avait de profond amour pour l'humanité dans ce cœur qu'il perçait, au coin de la rue de la Ferronnerie, le 14 mai 1610 ?

Eh bien, ce rêve de l'abaissement de l'Autriche, fait par Henri IV, et devenu projet, parfois même réalité, entre les mains de Richelieu et de Louis XIV, allait être abandonné par Louis XV, grâce à l'influence fatale de madame de Pompadour.

Cette maison d'Autriche, en effet, obscure et presque inconnue il y avait trois siècles et demi, ne s'était élevée à la monarchie de Charles-Quint qu'en combattant perpétuellement contre tout principe de liberté. Dans ce combat, elle avait perdu la Suisse, la Hollande, l'Espagne et Naples ; mais il lui restait encore les Hongrois, les Bohèmes,

les Brabançons, les Toscans et les Autrichiens. Sa domination s'étendait encore de la Turquie à Philipsbourg, et de l'Océan à la Méditerranée.

C'était loin de ce qu'elle était il y avait deux cents ans, mais c'était encore plus qu'elle ne devait être.

Un instant, en 1738, tout cet empire avait été réduit à la seule Hongrie, et l'Allemagne avait respiré.

Marie-Thérèse avait vu l'abîme, elle l'avait mesuré, et, redevenue puissante, elle avait compris qu'elle ne pouvait conserver cette puissance qu'avec l'aide de la France.

Mais quelle probabilité de vaincre cette répugnance instinctive, et de donner tort à la politique de trois hommes de la taille de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV ?

N'avait-elle pas, d'ailleurs, contre elle, le roi, le dauphin, les ministres, la nation entière ?

Quelle serait son alliance, dans une pareille lutte ?

Madame de Pompadour.

Madame de Pompadour, la fille de M. Poisson, ce commis à moitié pendu, cette grisette trop heureuse d'épouser en premières noces un maître, l'alliée de Marie-Thérèse, la fille de l'héritière des Césars ?

L'admirable chose que la politique, et comme son égoïsme nivelait les conditions !

Quoique madame de Pompadour fût montée presque jusqu'à Louis XV, combien fallait-il encore que Marie-Thérèse descendit de degrés pour arriver à madame de Pompadour !

Marie-Thérèse lui écrivait cependant, à cette femme, et l'appelait *ma cousine*.

Cette alliance de la France avec l'Autriche était si étrange, si inouïe, si peu probable, que, lorsque M. de Kaunitz, ministre autrichien à Aix-la-Chapelle, en parla pour la première fois à M. de Saint-Séverin, que madame de Pompadour avait envoyé, en 1747, dans cette ville, pour conclure la paix à quelque prix que ce fût, M. de Saint-Séverin refusa de s'occuper de ce projet.

Mais, à la première ouverture que Marie-Thérèse avait faite à sa *cousine* de ce projet d'alliance, madame de Pompadour, moins forte en politique que Henri IV, Richelieu et Louis XIV, madame de Pompadour avait été séduite d'être appelée *cousine* par Marie-Thérèse, elle qui n'était appelée que *Cotillon II* par Frédéric.

Or, pour arriver à cette alliance de la France et de l'Autriche, que fallait-il ?

Une misère, pour la favorite : renvoyer les vieilles têtes ministérielles qui avaient encore, sur l'Autriche, les préjugés de Louis XIV, de Richelieu et de Henri IV ; placer à la tête des affaires étrangères des ministres nuls ou à sa dévotion.

Des Paulmy, des Rouillé, des Moras ou des Berryer.

M. de Maurepas était le plus redoutable ; il avait des idées arrêtées, et, dans ses idées, l'Autriche était l'ennemie-née de la France. Il était amusant, le roi l'aimait ; le voyant à toute heure du jour, il avait une grande influence sur le roi. En outre, le dauphin l'aimait fort : le dauphin, — c'était chose connue — le dauphin, qui mourut peut-être de cette inimitié-là, était l'ennemi de l'Autriche.

M. de Maurepas a l'imprudence de faire une épigramme, et M. de Maurepas est exilé.

Nous avons dit encore comment M. d'Argenson avait été exilé. M. de Machault avait été invité à donner sa démission.

A part l'opposition que d'Argenson pouvait faire à la politique de la favorite, d'où venait la haine de celle-ci ?

Nous allons le dire.

Un jour, un ami de madame de Pompadour entre chez le ministre, jette les yeux sur une lettre qu'il écrit, et s'aperçoit qu'il est question d'une caricature qui paraît en ce moment.

Cette caricature représente M. d'Argenson dans un carrosse, Machault sur le siège, en cocher, et le roi derrière, eu laquais.

La lettre commençait par ces mots :

« Mon laquais vient enfin de renvoyer mon cocher. »

En effet, le matin même, le roi avait écrit à M. de Machault, en lui redemandant son portefeuille, la lettre dont nous donnons copie plus loin.

L'ami de M. d'Argenson va rapporter la chose à madame de Pompadour, qui la rapporte au roi, lequel, dans son indignation, écrit à M. d'Argenson, à son tour, la lettre que nous avons vue, et dont cette anecdote peut, à la rigueur, excuser la dureté.

Nous avons dit comment MM. de Paulmy et de Moras avaient remplacé MM. d'Argenson et de Machault.

Et comment, enfin, l'abbé de Bernis avait été appelé au conseil d'Etat.

C'était d'ailleurs un aimable homme, et de plus un honnête homme, que cet abbé de Bernis. Il possédait l'esprit français dans toute sa fleur, et faisait de charmants vers

qu'ils s'abaissent enfin plus la tête sur la sacristie. Aussi l'abbé Bernis, le professeur du d'up, se détachait-il, éloigné par quelque chose de toute faveur monarchique. Bernis résolut d'élever autel contre autel, et se détacha à la fin.

Un jour qu'il soupa avec elle, et comme elle venait de déboucher un flacon de vin de Champagne, dont le contenu se trouvait moussé dans les verres, moitié sur la table il murmura :

Le champagne est près de partir,
 Impatient de te couvrir
 De sa bouillante écume
 Pour fonder son empire.

Viens réveiller, sous ce berceau,
 L'Esprit et la Saillie;
 Ils t'attendent sous un tonneau
 Qu'a percé la Folie
 Le champagne est près de partir,
 Dans sa prison il fume,
 Impatient de te couvrir
 De sa bouillante écume

Sais-tu pourquoi ce vin brillant,
 Dès que ta main l'agite,
 Comme un éclair étincelant
 Vole et se précipite?
 En vain, Bacchus, dans le flacon
 Retient l'Amour rebelle,
 L'Amour sort toujours de prison
 Sous la main d'une belle.

Un homme qui faisait de si charmants vers devait être un grand politique; aussi remplaça-t-il, en juillet 1757, M. de Rouillé aux affaires étrangères.

Toute cette alliance avec Marie-Thérèse se nouait donc doucement dans l'ombre. Les trois complices étaient M. de Naremburg, ministre de la reine de Hongrie, l'abbé de Bernis et madame de Pompadour.

Voilà ce que proposait Marie-Thérèse :

L'impératrice donnait les Pays Bas au duc de Parme, et séparait ainsi, par un prince de la maison de Bourbon, les Anglais de la Hollande, Luxembourg, le Gibraltar de l'Autriche, était rasé. Nous prenons Mons; la Pologne était déclarée libre, et la couronne héréditaire; la Suède gagnait la Poméranie, et le Danemark était invité à l'union. La Russie était partie contractante, et, comme la France était en guerre avec l'Angleterre, quoique cette guerre ne fût point de fait encore déclarée, cette ligue des grandes puissances du continent abaissait la puissance maritime de l'Angleterre à l'union de laquelle l'Autriche déclarait renoncer à jamais.

Ce plan était, selon l'esprit de Marie-Thérèse, vaste et hardi. Louis XV ne voyait ni si loin ni si haut; aussi le repoussa-t-il. Marie-Thérèse pria Louis XV de présenter le sien. Louis XV recourut à M. de Bernis, lequel proposa un projet en deux lignes :

Garantie respective des États des deux maisons la Prusse exceptée. Angleterre exceptée.

Ce fut ainsi qu'on apprit qu'au commencement de 1750, il y avait un traité entre l'Angleterre et la Prusse. La Prusse fut partie du plan, qui se trouva encore simplifié et se borna à cette seule ligne :

Garantie respective des États des deux maisons.

Le traité fut signé le 1^{er} mai 1756, entre la France et l'Autriche.

ENCORE LE PARLEMENT DE PARIS ET LE REFUS DES SACREMENTS. — LE CONSEIL. — COMMISSION MIXTE. — CONDAMNATION DE L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS. — CASSATION. — LETTRES PATENTES DU ROI. — LE PARLEMENT SE REFUSE A RENDRE JUSTICE. — EXIL ET PRISON. — M. DE FOUGÈRES A ROUEN. — LE ROI SE FAIT JUGE. — OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ. — NAISSANCE DU COMTE DE PROVENCE. — L'ÉVÊQUE DE TROYES. — M. DE BOURBON. — DÉMISSION DE CONSEILLERS. — CRAINTES DE TROUBLES. — LETTRES INSULTANTES A MADAME DE POMPADOUR. — MENACES CONTRE LA FAMILLE ROYALE. — DAMIENS. — LE ROI FRAPPÉ. — ARRESTATION DE DAMIENS. — LES GARDES DU ROI. — LETTRE DE DAMIENS A LOUIS XV. — LE PRÉVOT DE L'HOTEL. — DAMIENS A PARIS. — LE SUPPLICE. — DISGRACE DE MM. D'ARGENSON ET DE MACHAULT. — M. DE ROUILLÉ REMPLACÉ PAR M. DE BERNIS. — MORT DE FONTENELLE.

Pendant tout ce temps, les querelles religieuses et politiques, soulevées par l'impôt du vingtième, allaient leur train.

Le parlement comme nous l'avons dit, avait décrété d'accusation le curé de Saint-Etienne-du-Mont; mais le roi avait cassé le décret par arrêt du conseil.

Le parlement ne s'était pas tenu pour battu; le 18 avril 1752, il avait rendu arrêt en forme de règlement, portant défense de faire aucun refus public de sacrements, sous prétexte de non présentation de billets de confession ou de non acceptation de la bulle *Unigenitus*.

Le roi établit alors une commission, prise moitié dans l'Eglise, moitié dans la magistrature. Dans l'Eglise, il nomme les cardinaux de la Rochefoucauld et de Soubise, l'archevêque de Rouen et l'évêque de Lyon;

Dans la magistrature, MM. Trudaine de la Granville et d'Auriac, conseillers d'Etat, et M. Joly de Fleury, ancien procureur général du parlement.

En 1753, la commission a fait son office de commission, c'est-à-dire qu'elle n'a rien fait; aussi la querelle va-t-elle s'évenant de plus en plus.

On dénonce, le 18 janvier, au parlement de Paris, divers refus de sacrements faits à Orléans, aux religieuses de Saint-Loup, de l'Hôtel-Dieu et autres.

Le parlement ordonne qu'il sera informé. Le 23, le parlement condamne l'évêque d'Orléans en six mille livres d'amende, payables sans déport.

Le 24, un arrêt du conseil évoque la connaissance de l'affaire, et casse l'arrêt du parlement.

Le parlement arrête qu'il sera fait des remontrances au roi sur l'arrêt du conseil.

Sur quoi, le 22 février suivant, la contradiction parlementaire augmentant le nombre de refus de sacrements au lieu de les diminuer, et la compétence des magistrats étant contestée par le clergé, le roi, par lettres patentes envoyées au parlement lui enjoint, sous peine de désobéissance de surseoir à toute poursuite et procédure concernant la matière du refus de sacrements, jusqu'à ce qu'il en ait autrement ordonné.

Le 23 février, le parlement arrête qu'il sera fait remontrances sur ces lettres.

Le 4 mai, ces remontrances sont portées au roi, qui refuse de les recevoir, et ordonne l'enregistrement de ses lettres patentes du 22 février.

Le 7 mai, le parlement arrête qu'il ne peut obtempérer aux volontés du roi sans manquer à son devoir et à son serment.

Le parlement cesse de rendre la justice.

Les présidents et conseillers des requêtes sont exilés; quatre d'entre eux sont arrêtés et conduits en prison.

La grand'chambre, en corps, est transférée à Pontoise.

Les parlements d'Aix, de Toulouse et de Rouen avaient suivi l'exemple du parlement de Paris; celui de Rouen, particulièrement, avait poursuivi l'évêque d'Evreux. La procédure parait trop vive à la cour, qui la casse au 1^{er} août, par la voix du conseil; puis, pour qu'il n'en reste pas trace,

le marquis de Fougères se transporte, par ordre du roi, à Rouen, se fait représenter les registres du parlement, et y fait rayer et biffer, en sa présence, les arrêts et arrêtés de cette cour.

Sur quoi, le parlement de Rouen arrête qu'il sera fait des remontrances au roi.

Le parlement de Rennes, sans s'inquiéter des exécutions royales, entre à son tour en lice; le 19 août 1754, il rend un arrêt qui condamne l'évêque de Vannes à six mille livres d'amende, payables sans déport, pour son refus de faire un service pour le repos de l'âme du curé de Karnac, lui enjoignant de faire ce service dans les huit jours, sous peine d'être traité comme infracteur aux lois du royaume et fauteur de schisme.

Le 4 septembre, le roi supprime la chambre royale qu'il avait établie pour juger en l'absence du parlement, et rétablit dans ses fonctions le parlement de Paris, lequel se décide à enregistrer l'arrêt du 2 septembre, qui impose un silence absolu sur les disputes de religion, et charge le parlement d'y tenir la main. A défaut du parlement, le roi s'est fait juge.

Le 2 janvier 1755, il exile, pour autorisation de refus de sacrements, l'évêque de Troyes à Méry-sur-Seine.

Le 15 janvier, le curé de Sainte-Marguerite de Paris est décrété de prise de corps par arrêt du parlement, pour refus de sacrements fait à la dame de Perth.

Le 8 mai suivant, il est condamné à un bannissement perpétuel.

Le 18 mars, arrêt du parlement qu'il y a abus dans les délibérations du chapitre d'Orléans, pour refus de sacrements fait au sieur Cogniou, membre de ce chapitre, et qui reçoit le procureur général appelant, comme d'abus, de l'exécution de la bulle *Unigenitus*.

Le 4 avril, arrêt du conseil qui casse l'arrêt du parlement, attendu que, par plusieurs décisions du roi, la bulle *Unigenitus* est déclarée règle de l'Eglise et de l'Etat.

Le 23 mai, l'assemblée s'ouvre aux Augustins et donne au roi seize millions; elle termine ses séances par une lettre-circulaire qu'elle écrit aux archevêques et évêques du royaume, dans laquelle elle expose les sentiments des prélats de l'assemblée sur le degré de respect dû à la bulle *Unigenitus*.

Le parlement s'empare de cette infraction à la déclaration du 2 septembre, qui ordonne le silence à l'endroit de la bulle; en conséquence, la compagnie fait de nouvelles représentations à Sa Majesté, et les parlements de Rouen, d'Aix et de Bordeaux ordonnent la suppression de cette circulaire comme contraire aux lois et aux usages du royaume.

Le 17 novembre 1755, naissance de M. le comte de Provence, qui sera plus tard Louis XVIII.

Le 12 avril, le parlement fait lacérer et brûler par la main du bourreau une instruction pastorale de l'évêque de Troyes sur le schisme.

Le 6 juin, à son tour, ce prélat publie un mandement par lequel il condamne et casse l'arrêt du parlement, défendant de le lire et de le garder sous peine d'excommunication.

Mais, à son tour, le roi l'exile au fond de l'Alsace, à l'abbaye de Meurbach.

Le 13, naît M. le duc de Bourbon, père du duc d'Enghien fusillé dans les fossés de Vincennes, et que nous verrons mourir lui-même pendu à l'espagnole d'une fenêtre de son château de Chantilly.

Le 21 août, le roi tient son lit de justice à Versailles et y fait enregistrer trois déclarations:

La première, concernant l'établissement d'un second vingtième pareil à celui qui subsiste depuis 1749;

La seconde, pour la continuation, pendant dix ans, des taxes sous pour la levée du dixième;

La troisième, pour la prorogation de quelques droits d'enrêe dans la ville de Paris.

Le 17 décembre, arrêt du parlement portant suppression du bref du pape en date du 16 octobre.

Enfin, le 23 décembre, lit de justice au parlement, dans lequel le roi fait publier et enregistrer en sa présence:

1^o Une déclaration par laquelle il renouvelle l'ordre de l'observation du silence prescrit sur les matières de la bulle; ordonne que les actions civiles, concernant l'administration et le refus des sacrements, seront portées devant les juges royaux pour les cas privilégiés, et, au surplus, ordonne une amnistie générale pour le passé;

2^o Un édit portant suppression de deux chambres des requêtes et de tous les présidents des cinq chambres des requêtes;

3^o Une déclaration contenant règlement pour la discipline au parlement.

Le même jour, les présidents et conseillers des enquêtes et requêtes et quelques conseillers de la grand'chambre,

croyant leur état changé par cette triple déclaration, remettent la démission de leurs offices aux mains du chancelier.

Cette déclaration terminait la querelle, mais n'étouffait pas les haines. Tous ces refus de sacrements et de sépulture, tous ces arrêts du parlement, tous ces contre-arrêts du conseil, l'exil des conseillers et des présidents, cette absence de la justice, tous ces impôts si durs, si lourds, faisaient courir comme un frisson de tempête dans les flots de ce peuple qui, depuis six ans, a cessé de voir son roi, et qui, n'entendant plus parler de lui que par les percepteurs, les huissiers et les exempts, a désappris d'abord à l'aimer, et apprend peu à peu à le haïr. Aussi, depuis deux ou trois ans, les rapports du lieutenant de police sont-ils sombres et menaçants; il ne dissimule pas au roi les menaces qu'il entend tous les jours proférer contre lui; il engage madame de Pompadour à se méfier de quelque crime. De son côté, la marquise reçoit lettres sur lettres; presque toutes sont insultantes; quelques-unes indiquent des complots: un jour, c'est contre le roi; un autre jour, c'est contre elle; un autre jour enfin, c'est contre le duc de Bourgogne, pauvre enfant auquel on promet la mort de cet autre prince dont il porte le nom, et qui mourra bientôt effectivement.

Il y a dans l'air le poignard de Macbeth.

Le 5 janvier 1757, vers cinq heures du soir, Louis XV qui, dans l'après-midi est revenu de Trélanon pour voir mesdames ses filles, se disposait à y retourner. Sorti de leur appartement avec M. le dauphin et une partie de la cour, il se dirige vers l'escalier, au bas duquel une voiture l'attend. Il fait nuit, il fait froid; chacun est enveloppé dans sa redingote; le roi en a deux, dont une en fourrure.

Tout à coup, au moment où il met le pied sur le degré de velours, un homme s'élançant d'un enfoncement, et le roi s'écrie:

— Oh! l'on m'a donné un furieux coup de poing.

Puis, passant la main sous sa veste et la retirant toute sanglante.

— Je suis blessé! dit-il.

Alors, se retournant et apercevant près de lui un homme qui a son chapeau sur la tête.

— C'est cet homme, dit-il, qui m'a frappé; arrêtez-le, mais ne lui faites pas de mal.

Un des valets de pied s'était élancé sur l'assassin et l'avait arrêté. Remis entre les mains des gardes du corps, cet homme fut conduit dans leur salle, où on le fouilla.

Il avait encoché sur lui l'arme avec laquelle il venait de frapper le roi.

C'était un couteau à deux lames. L'une ayant la forme des lames de couteaux ordinaires, large et pointue, l'autre en forme de lame de canif; seulement, cette lame de canif avait cinq pouces de long.

C'était de cette dernière qu'il s'était servi pour frapper; mais il avait eu le temps et la présence d'esprit de l'essuyer. De plus, il avait sur lui trente-sept louis d'or, quelque peu d'argent blanc et un livre intitulé: *Instructions et prières chrétiennes*.

Il n'essaya point de se sauver ni de cacher son nom, et déclara se nommer François Damiens.

C'était le même prénom que Ravailac.

Puis, comme pressé par un remords, il s'écria:

— Qu'on prenne garde à M. le dauphin! que M. le dauphin ne sorte pas aujourd'hui!

Cette exclamation fait croire que Damiens a des complices. Cette croyance s'augmente de la déclaration d'un garde de la porte, qui vient déclarer qu'un quart d'heure avant l'assassinat, il avait entendu un individu dire à Damiens:

— Es-tu prêt?

Et Damiens lui répondre:

— J'attends.

Ce fut alors, et pour donner suite à cet interrogatoire extra-judiciaire, que les gardes, afin d'obtenir de l'assassin une révélation plus complète, commencèrent à lui donner la torture.

On approcha Damiens du feu et on lui tenaïlla les chevilles des pieds avec des pinces rouges. Mais, quelle que fut la douleur qu'il ressentit, à peine jeta-t-il quelques cris; d'ailleurs, il était tombé entre les mains de soldats gentilshommes, qui se lassèrent bientôt de cette besogne de bourreaux.

Le prévôt de l'hôtel, qui était compétent à instruire les procès concernant les crimes de lèse-majesté, arriva sur ces entrefaites, s'empara de Damiens et le fit conduire à la geôle.

Là, il fut interrogé par M. Leclerc du Brillet, l'un des lieutenants du prévôt de l'hôtel.

Voici ce qui résulta du premier interrogatoire:

Damiens était né dans le diocèse d'Arras.

Ouvrier d'abord, il s'enrôla dans un régiment provincial, déserta bientôt, se fit aide de cuisine, valet de pied dans

... pour ...

... l'avait ...

A six heures ...

... il demanda la permis ...

... le milieu de vous ap ...

DAMIENS

Damiens était mérité. Il avait une femme et une fille ...

... qui avait mérité d'abord un si grand sang ...

Tout à coup une crainte le prit, c'est que le couteau ne fut empoisonné.

Cette crainte fut si grande, que le roi délégua ses pou ...

Le cri général courut de Versailles à Paris

... les cloches de toutes ...

... que la blessure était sans gravité, on ne fut ...

... le champ des confes ...

... quelle était la cause de l'assassinat? L'assassin avait ...

... le grand-chambre du parlement de Paris ...

... il sortit de la geol ...

... à quatre chevrons ...

... les trois carrons emport ...

... par un lieutenant, un sous-lieutenant et deux ...

Le procès de Damiens, comme celui de Ravallac, fut sombre et mystérieux ...

Dur de corps, dur d'âme, non plus que Ravallac, Damiens ne fit pas de révélations ...

Comme Ravallac, Damiens fut condamné au supplice des régicides.

Le 28 mars 1757, on vint prendre, à trois heures de l'après-midi, Damiens à sa prison, afin de le conduire à la place de Grève ...

Vers cinq heures du soir, Damiens fut placé sur l'échafaud où le bourreau le deshabilla; pendant un instant, il put regarder ses membres que la torture avait meurtris ...

Le condamné y fut assujéti, d'abord par des cordes ensuite par des chaînes de fer qui le retenaient au-dessous des bras et au-dessous des cuisses.

La main qui avait frappé devait être punie la première. On la lui brûla avec un feu de souffre; au moment où ce feu s'alluma, il jeta un cri terrible, mais ce fut tout.

La main brûlée le fenaillement commença avec sa mâchoire de fer, l'horrible instrument lui arracha les chairs des bras, des mamelles, des cuisses; puis partout où heurtait une plaie sanglante, on versa du plomb fondu, de l'huile bouillante et de la poix résine.

A chaque blessure nouvelle, à chaque nouvelle brûlure, on entendait un cri, et puis c'était tout.

Ce n'étaient là que les préliminaires du supplice.

Ces préliminaires accomplis, Damiens fut couché sur une petite charpente à la hauteur des traits de chevaux, et assez étroite pour que l'extrémité des pieds et des mains la dépassât.

Alors, la foule put jouir d'un spectacle odieux et inat tendu; si forts que fussent ces chevaux, les muscles et les nerfs de la machine humaine lutèrent une heure contre eux, trois fois emportés sous le fouet, Damiens les ramena trois fois. Enfin le bourreau coupa à coups de hache les muscles principaux; une jambe fut emportée, puis l'autre, puis un bras, le patient vivait toujours; ce ne fut qu'au démembrement du dernier bras que ce trouc informe consentit enfin à mourir.

Et le mourut emportant son secret dans la tombe, comme l'avait emporté Ravallac, comme devait l'emporter Louvel. Aussi chacun fut-il accusé de complicité avec l'assassin, les jansénistes, les jésuites, les parlements, l'archevêque de Paris, le dauphin lui-même.

A la suite de cette exécution, le roi envoya une lettre de cachet à M. d'Argenson, ministre de la guerre, et une autre à M. de Machault, ministre de la marine.

La lettre à M. d'Argenson était conçue en ces termes

« Votre service ne m'est plus nécessaire; je vous ordonne de m'envoyer votre démission de secrétaire d'Etat du ministère de la guerre et de tout ce qui concerne les emplois y joints.

« Apres quoi vous vous retirerez dans votre terre des Ormes »

Voici celle de M. de Machault:

Les circonstances présentes m'obligent à vous demander les sceaux et la démission de votre charge de secrétaire d'Etat de la marine. Sôyez toujours certain de ma protection et de mon estime. Si vous avez des grâces à demander pour vos enfants, vous pouvez le faire en tout temps. Il convient que vous restiez quelque temps à Arnonville. Je vous conserve votre pension de trente mille livres et les honneurs de garde des sceaux »

Quelle fut la cause de cette disgrâce? Tout le monde ignore, seulement, MM. d'Argenson et de Machault

étaient de race parlementaire, et, comme nous l'avons dit, Daumiers avait manifesté un grand fanatisme pour les parlements.

Peut-être aussi, comme M. de Maurepas autrefois, lors du renvoi de madame de Châteauroux, crurent-ils la blessure du roi plus dangereuse qu'elle ne l'était en effet, et, en allant prendre des nouvelles de la santé de sa Majesté oublièrent-ils de demander de celles de la favorite.

Une troisième démission fut, vers le même temps, demandée par le roi à M. de Rouillé, mais cette chute du ministre des affaires étrangères eut un autre motif.

Le marquis de Paulmy, neveu de M. d'Argenson, eut la place de son oncle.

M. de Moras eut celle de M. de Machault ;

Et l'abbé comte de Bernis, celle de M. de Rouillé.

N'oublions pas, au milieu de tout cela, de mentionner la mort de Fontenelle, le doyen des hommes de lettres de l'époque, et le type des égoïstes de tous les temps.

Il était âgé de cent ans moins un mois.

VIII

POLITIQUE DE L'ANGLETERRE. — TRAITÉ AVEC LA RUSSIE. — M. DE L'HOPITAL. — M. DE VALORY. — LES QUATRE GRANDES PUISSANCES. — GUERRE CONTRE LE ROI DE PRUSSE. — MARCHÉ DE FRÉDÉRIC. — LES SAXONS DÉFAITS. — CHANSONS. — LEVÉE DE TROUPES. — MM. DE ROHAN, DE BROGLIE, DE MAILLEBOIS. — LES ALLIÉS DE LA FRANCE. — LA SUÈDE DANS LA COALITION. — LETTRE DE VOLTAIRE. — LE DUC DE CUMBERLAND. — NAPLES ET L'ESPAGNE. — LE CANADA. — M. DE RICHELIEU. — CONVENTION DE CLOSTER-SEVEN. — LETTRES DE FRÉDÉRIC AU ROI D'ANGLETERRE ET AU DUC DE RICHELIEU. — RÉPONSE DE CELUI-CI. — VOLTAIRE À FRÉDÉRIC. — RÉSUMÉ DE LA GUERRE GÉNÉRALE. — TRAITÉ DE PARIS. — COUP D'ŒIL SUR LA PUISSANCE ANGLAISE.

A peine l'Angleterre vit-elle la guerre engagée dans le Canada et dans l'Inde, qu'elle songea à nous susciter une guerre européenne.

Un traité existait entre elle et la Russie, au cas où la France envahirait le Hanovre, cette possession chérie de George II. Un corps de cinquante mille Moscovites devait être prêt à agir pour le service de l'Angleterre ; en échange de cette dépense d'hommes, l'Angleterre, comme toujours, faisait une dépense d'argent et payait cent mille livres sterling, et d'avance, à l'impératrice de Russie.

L'habileté de M. le marquis de l'Hôpital, notre ambassadeur extraordinaire à la cour de Russie, annula le traité.

L'Angleterre, trompée dans ses espérances de ce côté, se tourna vers la Prusse.

Un traité fut signé entre les deux puissances, le 16 janvier 1756, et M. le marquis de Valory, ambassadeur à Berlin, donna bientôt avis au roi que Frédéric allait marcher sur la Saxe comme auxiliaire du cabinet de Londres.

Une réunion, où quatre grandes puissances devaient avoir leurs représentants, venait justement d'être décidée à Vienne. Ces représentants étaient le maréchal d'Estrées pour la France, le comte Apraxine pour la Russie, le comte Daun pour l'Autriche, et le comte de Rosen pour la Suède.

Le but de cette réunion était un plan de campagne commun contre le roi de Prusse ; si son insatiable ambition et sa soif éternelle de conquêtes, au mépris du traité de Westphalie, troublaient encore la paix de l'Allemagne, les quatre puissances se réunissaient contre lui, l'écraseraient sous un effort commun, et réduisaient la Prusse aux vieilles proportions de l'électorat de Brandebourg.

Mais, pendant qu'on délibère, Frédéric prend son parti : il a quatre-vingt mille hommes sous les armes, tandis que la coalition n'a pas une seule armée en ligne ; soixante mille hommes, conduits par le prince Ferdinand de Brunswick, marchent sur Leipzig.

L'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste II, jette à la fois un cri de surprise et de détresse. Il se plaint à la diète et à l'empereur ; il demande ce que signifie cette effroyable violation du droit germanique, et dans quel dessein la Prusse s'empare de la Saxe sans déclaration de guerre

Mais Frédéric répond, avec la bouffonne qu'on lui connaît, que, s'il envahit la Saxe, c'est de peur que l'empereur d'Autriche ne le devance. Il connaît les projets des quatre puissances, c'est contre lui que leurs plénipotentiaires sont assemblés à Vienne. Les États dont il veut s'emparer, c'est un dépôt qui lui répond de l'intégrité de la Prusse.

En attendant, il entoure l'armée saxonne, la fait prisonnière, la dépouille de ses équipements, de ses munitions, de ses armes, afin qu'ils ne tombent pas aux mains de l'ennemi qui pourrait s'en servir contre lui. Il les rendra à la fin de la campagne, si, comme il l'espère, les conditions sont aimables pour lui.

En attendant il occupe Dresde et Leipzig. Peut-être les choses se passeront-elles de manière à ce qu'il puisse les garder.

C'est la chanson qui, chez nous, entre la première en campagne, et qui prend le parti de l'électeur de Saxe. Chez nous, la chanson est toujours prête ; elle dort sur son arc et ses flèches, et, en s'éveillant, elle frappe.

On vient d'exécuter Mandrin à Valence. Au mépris du droit des gens, des volontaires de Flandre, déguisés en paysans, l'ont été prendre à Saint-Genis-Dost, c'est-à-dire dans un bourg de Savoie.

C'est Louis XV qui a fait cela, sans se donner qu'un jour aussi, Napoléon violera un territoire pour s'emparer d'un prince de sa race, comme il en a violé un pour s'emparer d'un brigand.

La chanson prend son arme où elle peut, sa comparaiso, son où elle la trouve. Ce qui vient de faire Frédéric, ce n'est pas l'action d'un roi, c'est l'œuvre d'un bandit ; qu'il ne se fâche donc pas qu'on le compare à un bandit, à chacun selon ses œuvres.

Faire, pour ses sujets,
Un admirable code,
Mais suivre, en ses projets,
Toute une autre méthode ;
Voilà d'un mandarin
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train

Lever force soldats,
Les mener au pillage,
Les payer en ducats
Qu'on prend sur son passage ;
Voilà d'un mandarin
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train.

D'un ton doux et flatteur
Dire aux gens que l'on pille
Qu'on est leur protecteur,
La tournure est gentille !
Voilà d'un mandarin
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train.

Sans droit et sans raison,
Tenir en esclavage
D'une anguste maison
Le plus précieux gage ;
Voilà d'un mandarin
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train.

A tout le genre humain
Devenu méprisable,
Au seul Anglais, enfin,
Se rendre comparable ;
Voilà d'un mandarin
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train.

Il n'y avait plus à reculer pour la France : les engagements avec la Saxe et avec l'Empire étaient positifs. On leva une armée de cent mille hommes ; on prévint les Provinces-Unies pour conserver leur neutralité, que les frontières de la Hollande seraient scrupuleusement respectées ; on divisa l'armée en trois corps ; on donna le commandement de l'un à Charles de Rohan, prince de Soubise, le commandement de l'autre à Victor-François, comte de Broglie, fils du vieux maréchal ; enfin, celui du troisième à Yves-François Desmarets, comte de Maillebois.

Ce n'était point ce qu'il eût fallu pour lutter avec au

La bataille de Freyburg, le 14 octobre, le maréchal de Saxe fut vaincu, mais le maréchal de Daun, qui venait d'être nommé, le 15, à la tête de l'armée du grand Frédéric, fut vainqueur. Le 17, le roi de Prusse, Frédéric-Mahon, avait pris Mahon comme il avait pris le coup de main; il avait le courage de l'attaque, la charge brillante et non le froid génie de la conduite de campagne. C'était un colosse de géant, et non un général d'armée. On fut obligé de le remplacer par le général Daun.

Le succès de la bataille de Freyburg, avec laquelle nous allons nous occuper, eut pour résultat d'entraîner en ligne avec nous, d'offrir à nos troupes des supérieures auxquelles on put avec confiance confier la conduite de la campagne. Le général Daun avait remplacé l'école alémanique par l'école savoyarde et italienne.

La Prusse avait une armée médiocre, quoiqu'elle eût conquis une grande partie de la Russie dans la guerre contre les Turcs, et qui n'avait pas de troupes de premier ordre que les grenadiers hongrois, l'infanterie bohémienne, les Croates, les cosaques et les pandours, c'est-à-dire tout ce qui n'était pas autrichien.

Les Russes s'avancèrent avec quatre-vingt mille hommes commandés par le telé-marchal comte Apraxine, qui avait fait sous le maréchal Münnich le même que nous avons vu poursuivre le siège de Dantzig ses premières campagnes contre les Turcs.

L'armée russe, commandée par Pierre I^{er}, était, à cette époque, ce qu'elle est encore aujourd'hui, une immense machine impassible sur laquelle un machiniste habile peut manœuvrer à l'avance et ne recule qu'à l'ordre de ses chefs, rien peut détruire, mais qui est impossible à vaincre.

« Ce n'est pas le tout que de tuer un Russe, disait Napoléon, il faut encore le pousser pour qu'il tombe. »

La Saxe avait, comme nous l'avons dit, trente-cinq mille hommes, mais ces trente-cinq mille hommes, comme nous l'avons dit encore, avaient été, dès le début de la campagne, entièrement marqués, désarmés. L'avant-garde de la coalition avait donc disparu laissant à Frédéric le cours de l'Elbe, sur lequel il pouvait opérer à sa guise, et les admirables positions stratégiques de Pyrna, de Dresde et de Leipzig.

De son côté la Suède venait de publier un manifeste dans lequel elle annonçait qu'en qualité de garantie du traité de Westphalie elle ne pouvait s'empêcher de faire entrer ses troupes dans les domaines du roi de Prusse et dans la province du duché de Poméranie, pour venger les constitutions de l'Empire violées, et pour forcer ce prince à donner les satisfactions demandées.

En conséquence, grâce à deux millions de subsides envoyés au roi de Suède, celui-ci avait mis sur pied trente mille hommes destinés à opérer en Poméranie; vieilles et excellentes troupes, chez lesquelles les traditions de Gustave-Adolphe et de Charles XII étaient encore vivantes.

Aussi, contre lui et ses quatre-vingt mille Français, Frédéric voyait s'avancer cent quatre-vingt mille Français, divisés en trois armées, l'armée de Hanovre, marchant tout droit aux possessions anglaises sur le continent; l'armée de Westphalie menaçant la Prusse sur son flanc, et l'armée de Silésie devant agir de concert avec les Autrichiens contre la Silésie et la Saxe.

Quatre-vingt mille Russes d'élite, qui devaient l'attaquer de front et en flanc, cent quarante mille Autrichiens et trente mille Suédois, c'est-à-dire quatre cent trente mille hommes.

Une telle était d'avance la conviction de tout le monde, que Frédéric pouvait, avec son génie et son armée si bien organisée, résister à cette tactique héréditaire, non seulement résister à ses ennemis, mais encore les vaincre, que Voltaire lui écrivait, en lui adressant cette lettre, qui était celle d'un assez mauvais écrivain, mais aussi celle d'un bon prophète.

« Sire, j'ai l'honneur de vous adresser avec des bontés sans nombre les lettres qui vous appartiennent et mon cœur vous appartient de tout cœur. Ma vieillesse m'a laissé toute ma vivacité pour ce qui vous regarde, en la diminuant pour tout le reste. Je suis passionné pour des affaires, mais je vois seulement qu'avec la mort de Charles XII et avec un esprit bien supérieur au mien, vous trouvez avoir plus d'ennemis à combattre que moi, et quand il revint à Stralsund. Mais il y a une chose qui me console, c'est que vous aurez plus de réputation que moi, et plus de gloire parce que vous aurez vaincu autant de Français sur des ennemis plus aguerris que les siens, et par vous avez fait à vos sujets tous les biens qu'il n'a pas fait, en ranimant les arts, en

fondant des colonies, en embellissant les villes. Je mets à part d'autres talents aussi supérieurs que rares, qui auraient suffi à vous immortaliser. Vos plus grands ennemis ne peuvent vous ôter aucun de ces mérites, votre gloire est donc hors d'atteinte. »

Il est vrai que Frédéric avait pour allié ce terrible duc de Cumberland, qui, après avoir perdu la bataille de Fontenoy, était allé, comme Autée, reprendre des forces en touchant la terre natale. Là, nous l'avons vu briser comme verre la fortune de Stuart; puis, le prétendant parti, il avait écrasé l'Ecosse, et cela, d'une si dure façon, qu'il repassait sur le continent avec le surnom de *boucher*.

Son armée se composait de Hanovriens et de Hessois, quinze ou vingt mille hommes tout au plus.

Comme on le voit, ni Naples ni l'Espagne n'étaient mêlées à la question; Naples et l'Espagne n'avaient rien à faire dans cette querelle toute maritime entre la France et l'Angleterre, mais, à part ces deux puissances, la moitié du monde était en feu, puis on se battait déjà sur le Saint-Laurent, dans le golfe du Mexique, à Madagascar, dans l'Inde et au Sénégal, et qu'on allait se battre sur l'Elbe, sur le Rhin et sur la Meuse.

Le 6 avril 1757, les hostilités commencent; le prince de Soubise envoie un détachement de troupes autrichiennes s'emparer de Clèves.

Le 8, un autre s'empare de Wesel; en huit jours, tout l'Etat de Clèves et de Gueldres, à l'exception de la ville de Gueldres, est occupé. Gueldres, bloquée, se rend quelques jours plus tard sans coup férir, et, le 23 août, les troupes prussiennes qui défendaient le duché, forcées de se retirer d'abord à Hupstadt, sont contraintes de l'abandonner encore, et vont joindre à Bielefeld les troupes hanovriennes et hessoises commandées par le duc de Cumberland.

Sur ces entrefaites, le maréchal d'Estrées arrive à Wesel, et prend le commandement de l'armée.

Les premières opérations du maréchal se tournent vers le duc de Cumberland, campe à Bielefeld; par ses marches et ses contre-marches, l'inquiétude de façon qu'il craint d'être enfermé, repasse le Weser pour défendre l'électorat de Hanovre, et est forcé d'accepter la bataille d'Hastembek, qui le contraint d'abandonner aux Français la ville, l'électorat de Hanovre et les Etats de Brunswick.

Le 28 juillet, le maréchal d'Estrées prend la ville de Hameln, où il trouve soixante-trois pièces de canon, et où il est rejoint par l'armée de Westphalie, conduite par le duc de Richelieu, lequel, comme étant le plus vieux maréchal, prend le commandement des deux corps.

Le maréchal a trouvé l'armée du duc de Cumberland en pleine retraite. Il laisse reposer un instant ses troupes, puis se met à la poursuite du général anglais, le pousse dans le duché de Verden, entre à Verden le 28 août, mène les Hanovriens et les Hessois toujours fuyant devant lui, s'empare de Bremen, oblige l'ennemi à se retirer auprès de Stade, et l'accule à la mer.

Là, quand le duc de Richelieu peut tout noyer, prince anglais, troupes hanovriennes, soldats hessois, quand vingt-cinq mille hommes peuvent disparaître dans l'Océan, il signe, le 10 septembre, la convention de Closter-Seven, par laquelle, sous la garantie de Sa Majesté Danoise, le prince anglais s'engage à renvoyer ses troupes auxiliaires, à passer l'Elbe avec la partie de son armée qu'il ne pourra placer dans la ville de Stade et aux environs, à ne permettre à la garnison de cette ville de faire aucun acte d'hostilité, et à laisser enfin, jusqu'à la paix, les troupes françaises en possession de Bremen et de Verden.

Sur de pareils actes, l'histoire hésite à porter un jugement, mais le peuple qui n'hésite pas, lui, appello le pavillon que fait bâtir M. de Richelieu au coin du boulevard et de la rue de Choiseul, et dans lequel il dépense deux millions, le pavillon de Hanovre.

Mais, tel qu'il était enfin, et en supposant son exécution, ce traité nous rendait maîtres absolus de tous les Etats du roi d'Angleterre en Allemagne, ainsi que de ceux de ses alliés, et nous donnait la facilité de conduire de nouveaux secours à l'impératrice et à l'électeur de Saxe, nous ouvrant en même temps un chemin pour porter la guerre dans le duché de Magdebourg. Aussi, malgré la bataille de Prague, qui l'a gagnée le 6 mai sur les Autrichiens, commandés par le prince Charles de Lorraine et le maréchal Daun, le roi de Prusse comprend la situation précaire dans laquelle il se trouve, et il écrit au roi d'Angleterre :

« Sire, je viens d'apprendre qu'il est question d'un traité de neutralité pour l'électorat de Hanovre; Votre Majesté aurait-elle assez peu de fermeté et de constance pour se laisser abattre par quelques revers de fortune? Les affaires sont-elles si délabrées qu'on ne puisse les rétablir? »

« Que Votre Majesté fasse attention à la démarche qu'elle a l'intention de faire et à celle qu'elle m'a fait faire. Elle est cause des malheurs prêts à fondre sur moi. Je n'aurais

jamais renonce à l'alliance de la France sans les belles promesses que Votre Majesté m'a faites. Je ne me repens point du traité que j'ai fait avec Votre Majesté; mais qu'elle ne m'abandonne point lâchement à la merci de mes ennemis, après avoir attiré toutes les forces de l'Europe contre moi. Je compte que Votre Majesté se ressouviendra de ses engagements réitérés encore le 26 du mois passé, et qu'elle n'entendra à aucun accommodement que je n'y sois compris. »

En effet, la position de Frédéric était grave. Après avoir gagné la bataille de Prague le 6 mai, il avait perdu, le 18 juin, celle de Chozemitz, qui l'avait forcé de lever, le 20, le siège de Prague. Aussitôt, le prince Charles de Lorraine, saisissant l'occasion, avait fait une sortie sur l'arrière-garde prussienne et lui avait tué deux mille hommes. Tout le long de sa route, Frédéric avait été en outre harcelé par les hussards autrichiens, meute toujours prête à fondre sur l'ennemi qui recule. Enfin, le prince Charles et le maréchal Daun réunis l'avaient forcé, au bout de deux mois, d'évacuer la Bohême, tandis que l'armée russe, après avoir pris, le 5 juillet, la ville de Memel, entrait dans la Prusse ducale, que l'armée du prince de Soubise marchait sur la Saxe, et que les Suédois se préparaient à attaquer la Poméranie.

La défaite du duc de Cumberland était donc le dernier coup porté aux espérances de Frédéric; aussi, en même temps qu'il écrit au roi d'Angleterre, écrit-il au duc de Richelieu :

« Je sens, monsieur le duc, qu'on ne vous a pas mis dans le poste où vous êtes pour négocier. Je suis cependant très persuadé que le neveu du grand cardinal de Richelieu est fait pour signer des traités comme pour gagner des batailles. Je m'adresse à vous par un effet de l'estime que vous inspirez, même à ceux qui ne vous connaissent pas particulièrement. Il s'agit d'une bagatelle, monsieur, de faire la paix si on le veut bien. J'ignore quelles sont vos instructions; mais, dans la supposition qu'assuré de la rapidité de vos progrès, le roi votre maître vous aura mis en état de travailler à la pacification de l'Allemagne, je vous envoie M. Delchelet, dans lequel vous pourrez prendre une confiance entière. Celui qui a mérité des statues à Gênes, celui qui a conquis l'île de Minorque, malgré des obstacles immenses, celui qui est sur le point de subjuguier la basse Saxe, ne peut rien faire de plus glorieux que de travailler à rendre la paix à l'Europe. Ce sera, sans contredit, le plus beau de vos lauriers. Travaillez-y, monsieur, avec cette activité qui vous fait faire des progrès si rapides, et soyez persuadé que personne ne vous en aura plus de reconnaissance, monsieur le duc, que votre fidèle ami,

« FRÉDÉRIC. »

M. le duc de Richelieu répondit courrier par courrier :

« sire, quelque supériorité que Votre Majesté ait en tout genre, il y aurait peut-être beaucoup à gagner pour moi de négocier plutôt que de combattre vis-à-vis d'un héros tel que vous. Je crois d'ailleurs, que je servirais le roi mon maître d'une façon qu'il préférerait à des victoires, si je pouvais contribuer au bien d'une paix générale; mais j'assure Votre Majesté que je n'ai ni instructions ni notions sur les moyens d'y parvenir. Je vais envoyer un courrier pour rendre compte des ouvertures que Votre Majesté veut bien me faire, et j'aurai l'honneur de lui rendre la réponse de l'affaire dont je suis convenu avec M. Delchelet.

« Je sens, comme je le dois, le prix des choses flatteuses que je reçois d'un prince qui fait l'admiration de l'Europe, et qui, j'ose le dire, a fait encore plus la mienne particulière; je voudrais bien, au moins, pouvoir mériter ses bontés en le servant dans le grand ouvrage qu'il paraît désirer, et auquel il croit que je peux contribuer.

« Je voudrais surtout lui donner des preuves du profond respect avec lequel je suis, etc.

« RICHELIEU. »

Cependant, tout cela est loin de rassurer Frédéric. Le roi d'Angleterre ne lui répond pas, et la réponse de Richelieu est évasive. Avant que les instructions qu'attend M. de Richelieu lui arrivent de Versailles, le cercle qui étroit Frédéric se sera resserré au point de l'étouffer, peut-être. Aussi, comme Annibal à Zama, comme Caton à Utique, comme Brutus à Philippes, l'idée qui se dresse devant lui est-elle celle du suicide. Comme Hamlet, il disserte sur la mort et la vie, et, dans ce funèbre dialogue, c'est Voltaire qu'il prend pour son Horatio.

Voltaire lui répond :

« sire, vous voulez mourir! Je ne parle pas de l'horreur douloureuse que ce dessein m'inspire. Je vous conjure de

souçonner du moins que, du haut rang où vous êtes, vous ne pouvez guère voir quelle est l'opinion des hommes et quel est l'esprit du temps. Comme roi, on ne vous le dit pas; comme philosophe et comme grand homme, vous ne voyez que les exemples des grands hommes de l'antiquité. Vous aimez la gloire, et vous la mettez aujourd'hui à mourir d'une manière que les autres hommes choisissent rarement et qu'aucun des souverains de l'Europe n'a jamais imaginée depuis la chute de l'empire romain. J'ajoute, car voici le temps de tout dire, que personne ne vous regardera comme le martyr de la liberté. Il faut se rendre justice, sire; vous savez dans combien de cours on regarde votre entrée en Saxe comme une infraction du droit des gens. Que dira-t-on dans ces cours? Que vous avez vengé sur vous-même cette invasion. Ce que je représente à Votre Majesté est la vérité même. Celui que j'ai appelé le Salomon du Nord en dit davantage dans le fond de son cœur. Un homme, qui n'est que roi, peut se croire très infortuné quand il perd des Etats; mais un philosophe peut se passer d'Etats. Encore, sans que je me mêle en aucune façon de politique, je ne puis croire qu'il ne vous restera point assez pour être toujours un souverain considérable. Serait-ce la peine d'être philosophe si vous ne savez pas vivre en homme privé, ou si, en demeurant souverain, vous ne savez pas supporter l'adversité?

« Croyez-moi, sire, etc.

« VOLTAIRE. »

Voilà les bonnes raisons que donnait Voltaire; mais ce qui déterminait surtout Frédéric à vivre, ce sont les mauvaises manœuvres que fit M. de Soubise.

Frédéric, nous l'avons dit, par les manœuvres des armées combinées, formait le point central d'un grand cercle qui allait toujours se rétrécissant comme dans ces battues de l'Inde où le roi des animaux se trouve de plus en plus resserré, et, dans un moment donné, n'a plus d'autre ressource que de chercher un passage à l'endroit le moins bien garni d'éléphants et de chasseurs. Frédéric regarde autour de lui, calcule que le point fermé par le prince de Soubise et les auxiliaires français sous ses ordres est le plus facile, qu'il y a là des soldats de toutes les provinces de l'Allemagne, wurtembergeois, bavarois, badois; que les soldats français se délient de leurs alliés, que les alliés détestent les Français, que le prince de Soubise et le prince de Saxe-Hildburghausen se jalourent l'un l'autre; qu'il y a là soixante mille hommes, mais divers; qu'il en a trente cinq mille, mais unis et fermes. C'est à travers les Français, les Wurtembergeois, les Badois et les Bavarois que Frédéric fera sa trouée; c'est sur le corps du prince de Soubise et du prince de Saxe-Hildburghausen qu'il passera; la bataille qu'il livrera s'appellera la bataille de Rosbach, et, comme Malplaquet, Ramillies, Hochstett, comptera au nombre de nos grandes défaites.

La cour était en fête lorsqu'on reçut la nouvelle de la défaite de Rosbach; la dauphine venait de mettre au monde M. le comte d'Artois.

Les deux derniers princes étaient nés sous de tristes auspices. Le duc de Berry, qui devait être Louis XVI, avait vu le jour au milieu des querelles du parlement et des émeutes populaires qui, quarante ans plus tard, devaient se changer en révolution.

Le comte d'Artois, qui devait être Charles X, était né la veille d'une défaite.

Le prince de Soubise s'était personnellement conduit en brave soldat, s'il avait fait les fautes d'un mauvais général. Reste le dernier sur le champ de bataille, il avait chargé trois fois l'épée au poing; enfin, n'ayant plus autour de lui que deux régiments suisses formés en carré, il avait essayé, mais inutilement, de contenir une retraite que la fuite des Allemands changea bientôt en déroute complète.

Son courage ne l'empêcha pas d'être chansonné à outrance; voici deux épigrammes entre mille :

Soubise dit, la lanterne à la main :

« J'ai beau chercher, où diable est mon armée?

Elle était là pourtant hier matin;

S'est-elle donc en allée en fumée?

Je l'ai perdue et suis un étourdi.

Mais attendons au grand jour, à midi.

Que vois-je? ô ciel! ah! mon âme est ravie,

Prodige heureux, la voilà, la voilà!

Oh! ventrebleu! qu'est-ce donc que cela?

Je me trompais, c'est l'armée ennemie. »

AUTRE

En vain vous vous flattez, obligeante marquise,
De mettre en beaux draps blancs le général Soubise.

Le 11 mars 1756, M. Duchaffau, avec l'*Atalante* de 34 canons, s'empare du *Warwick*, vaisseau anglais de 65. Le commandant d'Aubigny reste spectateur du combat avec un vaisseau de 56 canons, ne voulant rien enlever à la gloire de M. Duchaffau.

Le 27 mars 1756, les Français prennent le fort de Bull, et les Anglais ont rasé les approvisionnements considérables.

Le 13 avril 1756, une escadre française, commandée par M. de Peussier, part pour le Canada, elle y porte M. de Montcalm qui va prendre le commandement des troupes.

Le 17 avril 1756, l'*Aiguillon* de 40 canons et la *Fidèle* de 25 mettent hors de combat, à la hauteur de Rochefort, un vaisseau anglais de 56 et une frégate de 30.

Le 20 juin 1756, les indigènes se soulèvent contre les Anglais et les chassent du fort Guillaume à Collicotta, et de tous les établissements qu'ils possèdent sur la côte du Bengale, la perte de l'Angleterre est évaluée à cinquante millions.

Le 12 juillet 1756, prise du vaisseau français *L'arc-en-ciel*, à la hauteur de Louisbourg, par une escadre anglaise.

Le 14 août 1756, M. de Montcalm s'empare des forts Oswego, Ontario et George; la perte des Anglais est de seize cents prisonniers, sept vaisseaux de guerre, deux de transport, cent cinquante pièces de canon, un parc immense de munitions de guerre et de vivres. Cet heureux résultat est dû surtout au courage de M. Rigaut de Vandreuil, qui, en traversant à la nage le Chouagan avec ses Canadiens, a coupé la communication des forts George et Oswego. M. de Montcalm, dans toute cette expédition, ne perd que six hommes.

Deux jours après, M. de Villiers, frère de M. de Jumonville, dont l'assassinat a ouvert la porte à cette sanglante guerre, tue aux Anglais quatre cents hommes et leur fait quatre-vingt prisonniers.

Le 19 janvier 1757, l'amiral Bing, qui a été envoyé pour secourir Minorque, et qui, ainsi que nous l'avons vu, échoue dans sa mission, est mis en jugement, condamné à mort et exécuté.

Le 11 février 1757, M. de Kersaint ruine plusieurs établissements anglais sur la côte d'Afrique.

Le 21 mai 1757, M. de Vaudreuil brûle les magasins anglais sur le lac du Saint-Sacrement, et détruit quatre brigantins de dix canons, deux galères et trois cent cinquante bâtiments de transport.

Le 10 mai 1757, arrivée au Canada de M. Dubois de la Motte, avec cinq cents hommes de troupes; il ravitailla Québec et Louisbourg.

Le 9 août 1757, M. de Montcalm prend le fort de William-Denis, qui avait deux mille cinq cents hommes de garnison.

Le 21 octobre 1757, M. de Lersaint défait à Saint-Domingue cinq vaisseaux et quarante corsaires anglais, et envoie en France une flotte marchande que ceux-ci voulaient prendre.

Le 11 février 1758, M. Duquesne, chef de l'escadre, tombe au milieu de la flotte anglaise, qui se compose de seize vaisseaux et de cinq frégates; il est fait prisonnier.

Du 1^{er} mai au 4 juin 1758, M. de Lally, lieutenant général dans l'Inde, s'empare des forts de Gondelour, de Saint-David et de Devotta.

Le 5 juillet 1758, M. de Montcalm, retranché avec six mille Français à Ticondérago, défait vingt huit mille Anglais, leur tue quatre mille hommes, et le général Howe.

Le 1^{er} septembre 1758, descente des Anglais sur les côtes de Bretagne. M. d'Arguillon les force à se rembarquer et leur prend sept cents hommes.

Le 16 janvier 1759, les Anglais attaquent la Martinique, et sont repoussés.

Le 17 août 1759, combat naval de Lagos; quatorze vaisseaux anglais contre sept vaisseaux français. *Le Centaure*, *le Teméraire* et *la Modeste* sont pris; *l'Océan* et *le Redoubtable* sont brûlés.

... l'empereur l'avait...
 ... que...
 ... dit...
 ...

A Paris, le Prusse ne parle plus...
 ... aide inattendu. Le roi...
 ... mais il a refusé de ratifier...
 ... l'article de...
 ... la paix, les Hanovriens...
 ... campagne; ce...
 ... du duc de Brunswick une magnifique...
 ... la faute qu'il a faite, et...
 ... prince allemand.

• Allasse,

« Quelque temps quelques jours, je me suis aperçu des mouvements des troupes hanovriennes et qu'elles se formaient en corps je n'ai jamais pu imaginer que l'objet de ces mouvements fut de rompre la convention de neutralité signée les 5 et 10 septembre entre Son Altesse royale le duc de Cumberland et moi. Les avis répétés qui me sont arrivés de chaque quartier de la mauvaise intention des Hanovriens m'auraient ouvert les yeux, et à présent on peut voir clairement qu'il y a un plan formé de rompre la convention signée par sa royauté et moi. Mais si Votre Altesse royale comme tout acte d'hostilité, je pousserai les choses à la dernière extrémité, me regardant comme autorisé à agir ainsi par les lois de la guerre. Je me résout en cendres tous les palais, les maisons royales et les églises. Je saignerai les villes et les villages sans épargner les plus petites cabanes; en un mot, ce pays deviendra toutes les horreurs de la guerre. Je conseille à Votre Altesse royale d'y réfléchir, et à ne pas me forcer de prendre une vengeance si contraire à l'humanité de la nation française et à mon caractère personnel. »

Comme il nous est impossible de suivre dans tous les détails la guerre continentale et la guerre maritime, nous nous bornerons à donner les dates et les résultats des principaux combats sur terre et sur mer, et qui forment les épisodes de cette lutte, que termina le traité signé à Paris entre le roi de France, le roi d'Espagne et le roi d'Angleterre, le 10 février 1763, et qui fut suivi du traité signé entre l'empereur et le roi de Prusse à Hubertsbourg en Saxe le 1^{er} février de la même année.

GUERRE CONTINENTALE ET GUERRE DE SEPT ANS

1756. Bataille de Lissa ou de Lenshen, où Frédéric bat les Russes de double plus forts que lui, leur tue ou leur enlève mille hommes, et à la suite de laquelle il prend Breslau et dix huit mille hommes de garnison que la ville renferme.

1756. Bataille de Zerndorf, où Frédéric perd dix mille hommes de son flanc ou treize vingt deux mille aux Russes.

1756. La bataille de Hochkirch, où Daun, à son tour, bat Frédéric, lui tue dix mille hommes et lui prend cent canons.

1756. La bataille de Kottbus, où les Prussiens combattent pendant sept jours, et finissent par perdre cent cinquante canons. Chacun des adversaires y perdit vingt mille hommes, et se vint à de l'avoir gagnée.

1756. Le comte de Sacken ou Daun fait mettre bas les armes à quarante mille Prussiens.

1756. Le comte de Sacken découvre de tactique et de stratégie, et bat Frédéric entouré par quatre canons qui, tous ensemble, se jette sur l'une d'elles, et prend le fort.

1756. La bataille de Mollwitz, la dernière où Frédéric commanda en personne, tue sept vingt mille hommes.

1756. La bataille de Prague, livrée par le prince Henri de Prusse, et qui termina la campagne de 1756.

Le 10 septembre, M. d'Aché défait l'escadre anglaise de l'amiral Pocock, et ravitaille Pondichéry. Onze cents hommes du régiment de Lally battent dix-sept cents Anglais et quatre mille indigènes, prennent quatre pièces de canon et deux chariots d'artillerie.

Le 17 février 1760, le capitaine Thurot, corsaire français, fait une descente en Irlande, prend Carrick, qu'il met à contribution. Il est défait et tue au retour de l'expédition.

Le 17 septembre 1760, un an et deux jours après la mort de Montcalm, la ville de Montréal et tout le Canada se rendent aux Anglais.

Le 10 février 1751, les Anglais nous prennent Mahé sur la côte de Malabar; puis, le 7 juin, Belle-Isle en mer.

Le 3 novembre 1762, les hostilités cessent, et les préliminaires de la paix sont signés à Fontainebleau, entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal.

Paix bonteuse pour la France où elle cède et garantit à l'Angleterre l'Acadie, le Canada, l'île du Cap-Breton et toutes les autres îles et côtes dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, quinze cents lieues d'un trait de plume!

En retour, l'Angleterre cède à la France les îles de Saint-Pierre et de Miquelon. Le Mississipi servira de limite aux deux nations dans l'Amérique, à l'exception de la ville de la Nouvelle-Orléans.

En outre, le roi d'Angleterre rend au roi de France Belle-Isle, la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante et la Désirade, dans l'état où ces îles étaient avant la conquête. A son tour, la France cède à l'Angleterre l'île de Grenade et les Grenadines.

Les îles neutres, Saint-Vincent, la Dominique et Tabago resteront à l'Angleterre.

L'île de Sainte-Lucie et l'île de Gorée sont rendues à la France, qui cède et garantit à la Grande-Bretagne la rivière du Sénégal avec les forts et comptoirs de Louis, Podor et Galam.

Dans les Indes orientales, l'Angleterre restitue à la France tous les forts et comptoirs qu'elle y possédait en 1759. En échange, la France restitue les acquisitions faites depuis cette époque.

L'île de Minorque et le fort Saint-Philippe sont rendus à la Grande-Bretagne.

La France restitue tout le pays qui appartenait à l'électeur de Hanovre et aux autres princes de l'Empire.

L'Angleterre restitue à l'Espagne l'île de Cuba avec la place de la Havane.

Enfin, les Espagnols cèdent aux Anglais la Floride, le fort Saint-Augustin et la baie de Pensacola.

De ce traité datent la décadence de la France et l'acrobatement de l'Angleterre. A partir du traité de Paris, celle-ci ne s'arrêtera plus dans son ambition qu'elle poursuivra au milieu des troubles européens; chaque guerre que soulèvera le cabinet de Saint-James lui coûtera un milliard; mais il lui rapportera un port, une île, un continent; non seulement le monde connu lui appartient, mais le monde inconnu sera à elle, et, dans cent ans, vaste araignée de mer, elle aura accroché sa toile aux cinq parties du monde.

En Europe, elle possédera :

Héligoland;

En Asie, la ville d'Aden, qui commande à la mer Rouge comme Gibraltar à la Méditerranée;

Dans la mer des Indes, Ceylan, la grande presqu'île de l'Indoustan, le Népal, Lahore, le Sind, le Bélouchistan et le Caboul;

Dans le golfe du Bengale, les îles Singapore, Sinaag et Sumatra, cent cinquante mille lieues de territoire nourrissant cent cinquante millions d'hommes;

Dans l'Océanie, la moitié de l'Australie, la terre de Van Diemen, la Nouvelle-Zélande, Norfolk, Hawaï et le protectorat général de la Polynésie;

En Afrique, Bathurst, les îles de Léon, Sierra-Leone, une portion de la côte de Guinée, Fernando-Po, les îles de l'Ascension et de Sainte-Hélène, la colonie du Cap, le port Natal, Maurice, Rodrigue, les Séchelles, Socotora;

En Amérique, le Canada, le continent septentrional, depuis le banc de Terre-Neuve jusqu'à l'embouchure du fleuve Mackenzie, presque toutes les Antilles, la Trinité, une partie de la Guyane, les Malouines, Balise et les Bermudes.

Aujourd'hui, elle a tout prévu et elle est prête à tout.

Peut-être, un jour, percera-t-on l'isthme de Panama;

Elle a Balise, sentinelle qui attend.

Peut-être ouvrira-t-on l'isthme de Suez;

Elle a Aden, factionnaire qui veille.

Le passage de la Méditerranée à la mer des Indes sera à elle.

Ce sera à elle le passage du Mexique au grand océan Boreal.

Alors, elle aura dans une armoire de l'Amirauté la clef de l'Inde et la clef de l'Océanie, comme elle a déjà celle de la Méditerranée.

Ce n'est pas tout par son titre de protectrice des îles boumennes elle jette l'ancre à la sortie de l'Adriatique et à l'entrée de la mer Égée; elle pose un pied sur la terre des anciens Épirotes et des modernes Albanais, quand l'Irlande lui refusera ses paysans, l'Écosse ses montagnards, quand les marches d'hommes que tiennent les princes allemands se fermeront pour elle, parce qu'il n'y aura plus de princes en Allemagne, elle recrutera parmi ces peuplades guerrières de la vieille Épire et de l'antique Péloponèse; elle aura une escadre à Corfou, qui, en quelques jours, pourra arriver aux Dardanelles, elle aura une armée à Céphalonie, qui sera, en une semaine, au sommet de l'Hémus; de là, elle balancera en Grèce l'influence de la Russie, et il lui suffira de quelques bateaux armés pour détruire le commerce de tout le littoral autrichien.

Ainsi, l'alliance avec Marie-Thérèse, en nous jetant dans la guerre du Canada, avait non seulement compromis le présent, mais encore engagé l'avenir.

On y avait dépensé en argent :

L'Autriche, trois cents millions;

La France, sept cents;

L'Angleterre, six cents;

La Prusse, quatre cents;

La Russie, trois cent cinquante;

La Saxe, dix-huit;

En tout, deux milliards six cents millions.

On avait perdu en soldats :

La France, deux cent cinquante mille hommes;

La Prusse, deux cent mille;

La Russie, cent vingt mille;

L'Angleterre, soixante mille;

Le corps germanique, trente mille.

La guerre de 1741, qui avait duré neuf ans, et qui s'était élevée, parce que Frédéric avait voulu prendre la Silésie à Marie-Thérèse, avait déjà coûté le double d'argent et fait périr le double d'hommes.

Ainsi, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Méditerranée, le Canada, l'Inde, l'Europe, l'Amérique, l'Asie, s'étaient entr'égorgés pendant seize ans, parce qu'il y avait en Allemagne un homme nommé Frédéric, qui voulait avoir la Silésie et une femme nommée Marie-Thérèse, qui ne voulait pas qu'il l'eût; parce qu'il y avait en France un roi faible qui se laissait entraîner à leurs querelles; enfin, parce qu'il y avait auprès de ce roi une dame de Pompadour qui, de concert avec une impératrice qui l'appelait sa cousine, avait promis un chapeau rouge à un abbé nommé de Bernis, et un duché-pairie à un homme nommé le comte de Stainville.

Voyons, en effet, ce qui s'était passé en France pendant cette guerre qui vient d'égarer nos yeux sur les trois parties du monde.

NIX

M. DE BERNIS. — SA FORTUNE. — IL VEUT ABANDONNER

L'ALLIANCE AUTRICHIENNE. — MADAME DE POMPA-

DOUR MÉCONTENTE. — M. DE STAINVILLE-CHOISEUL

— SA CONDUITE VIS-A-VIS DU CARDINAL DE BERNIS.

— RETRAITE DU CARDINAL. — FAVEUR DE M. DE

CHOISEUL. — IL EST CRÉÉ DUC. — MOT DE FRÉDÉRIC

— M. DE BERNIS EXILÉ. — CONDUITE DE M. DE CHOI-

SEUL. — MADAME DE POMPADOUR ET LA REINE. —

LA MARQUISE FAIT SES PAQUES. — SCISSION ENTRE

LES JÉSUITES. — LE DAUPHIN. — SON EXIL A MEUDON.

— LE PARLEMENT. — PRATIQUES RELIGIEUSES DU

DAUPHIN. — LA FAMILLE DES CHOISEUL. — AVÈNE-

MENT DE PIERRE III. — CATHERINE II. — PUISSANCE

RUSSE.

L'abbé de Bernis qui avait, du boudoir de madame de

Pompadour, négocié et conclu avec le ministère autrichien

le traité du 1^{er} mai 1756, avait été nommé ambassadeur à

Vienne, le 11 janvier suivant, pour le cimenter; puis, toute

Le cardinal de Bernis n'était revêtu de son pouvoir qu'après avoir été admis à la cour le 12 janvier 1757. Le cardinal de Bernis, ministre des affaires étrangères, fut esquisse au mois de juin. Le cardinal de Bernis avait été lauréat de l'Académie de la langue française. Le cardinal de Bernis devait en outre à sa renommée et à son caractère difficile à obtenir pour deux puissances rivales comme la France et l'Autriche qu'une place importante au cardinalat.

En outre, l'abbé de Bernis, qui était ennemi des jésuites, et tant qu'il fut ministre, n'avait pas été étranger à l'exaltation de Voltaire, qui, en arrivant au pontificat sous le nom de Clément XIII.

Après avoir été ministre des affaires étrangères, en 1755, il fut nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 1758, et, vers la fin de la même année, il fut élevé au chapeau de cardinal.

Pour obtenir ces nouvelles dignités et le titre de cardinal, après le roi, il avait fallu créer une forte somme d'argent. En conséquence, le roi lui avait donné une pension sur sa cassette, un appartement au Palais national, une place au chapitre noble de Lyon; il y avait été élu abbé de Saint-Arnould en 1755, l'abbaye de Saint-Hippolyte de Suisse en 1756, le prieuré de la Charité en 1757, et l'abbaye de Trois-Fontaines en 1758.

Mais aussi une fois comte, une fois ministre, une fois cardinal, une fois riche, l'abbé commença à s'apercevoir que cette alliance avec l'Autriche était une chose fatale, et que cette guerre de Sept ans, qui en avait été la suite, était ruineuse non seulement pour la France, mais encore pour sa popularité. Il tenta donc de négocier la paix, dût-on, pour arriver là, abandonner l'alliance autrichienne.

Ce projet eut pour la France le résultat de madame de Pompadour; aussi du moment qu'elle ne vit plus dans le cardinal son premier homme, elle vit en lui un homme qu'il fallait renverser.

Or le troisième ambassadeur à Vienne était M. de Stainville-Choiseul. M. de Stainville, envoyé du grand-duc de Toscane, il avait servi dans l'armée de M. de Noailles, où il remplissait la fonction d'aide-major général de l'infanterie. C'était un homme d'une figure peu agréable, mais spirituelle, d'une ambition démesurée et d'un caractère assez zélé pour soutenir son ambition. Il affectait peu de rigueur pour ces principes que la politique et la diplomatie rabaissent au nombre des vertus vulgaires, et paraissait plus apte à inspirer la crainte que l'estime.

L'abbé de Bernis s'adressa à lui pour arriver au but qu'il se proposait, et il venait de substituer à sa politique première.

M. de Choiseul n'hésita pas entre le cardinal de Bernis et madame de Pompadour, avec laquelle il était en correspondance. Il communiqua les dépêches du cardinal de Bernis à Marie-Thérèse, lui représentant le ministre des affaires étrangères comme un homme dangereux et dérangé, comme un homme par conséquent qu'il fallait chasser de sa place. Marie-Thérèse, trouvant un si bon Autrichien dans M. de Choiseul, n'hésita point à lui promettre le ministère du cardinal de Bernis, dont le renvoi était résolu à Vienne, avant même que Louis XV se doutât que le crédit de son ministre était ébranlé.

Le cardinal de Bernis vit bientôt ce qui se tramait contre lui. C'était un homme de beaucoup d'esprit, lequel comprit qu'il ne pouvait tenir contre madame de Pompadour, Marie-Thérèse, et M. de Stainville-Choiseul; il offrit, en conséquence, sa démission en faveur de ce dernier. La démission fut acceptée. M. de Choiseul rappela de Vienne et fait duc, comme l'abbé de Bernis avait été fait cardinal.

C'est pourquoi Frédéric disait :

On a fait l'abbé de Bernis cardinal pour avoir commis une faute et on lui a ôté son ministère pour avoir voulu la répéter.

Mais on n'était point assez, car le cardinal était resté au pouvoir et continuait d'y appuyer la paix comme le seul moyen possible de tirer la France de la situation où elle se trouvait. Marie-Thérèse continuait-elle de réclamer la paix. Le duc de Choiseul et madame de Pompadour furent obligés de quitter l'exil, qu'ils mirent sous les yeux de Louis XV, qui leur signa.

Faible et malade, le cardinal de Bernis, M. de Choiseul, déjà ministre de la guerre, et M. de Choiseul, déjà ministre de la marine, se réunirent à la famille et assurèrent à madame de Pompadour une pension de 100,000 livres de Neuchâtel, vers laquelle elle n'avait pu jusqu'alors tourner ses yeux, et dans laquelle elle se voyait, par sa retraite assurée contre l'inimitié du dauphin, en sécurité et en repos.

La pauvre femme, âgée de trente-huit à trente-neuf ans, ne se doutait pas que c'était elle qui le précéderait dans la tombe. Au XVIII^e siècle, les maîtresses des rois mouraient jeunes.

M. de Choiseul et M. de Bernis, avec M. de Choiseul, Lorrain d'origine, furent de bons amis. Le fils d'un père qui avait été ambassadeur de l'Empire et qui, en cette qualité, était parvenu par l'Autriche, M. de Choiseul demeura complètement Autrichien et se maria de France.

Arrivé au pouvoir, M. de Choiseul comprit qu'il lui fallait, comme il venait d'opter entre madame de Pompadour et le dauphin, opter entre les jésuites et le parlement.

Entre la favorite et le dauphin, M. de Choiseul avait opté pour la favorite.

Afin d'être conséquent, il lui fallait opter pour le parlement contre les jésuites.

Expliquer cette nécessité où il se trouvait, et comment madame de Pompadour fut amenée à regarder cet ordre comme son ennemi, et par conséquent à lui faire la guerre, ce sera encore un exemple des petites causes amenant les grands effets.

En 1745, madame de Pompadour avait été présentée; devenue marquise, elle voulut, en 1746, être dame du palais de la reine.

Il était difficile, on le comprend, que la reine accueillît cette présentation; cependant elle était si bonne, si parfaitement dévouée aux caprices de son royal époux, que la duchesse de Luynes voulut bien se charger de mettre la demande de madame de Pompadour aux pieds de la reine.

La reine répondit que les places de dames du palais étaient toutes occupées ou promises.

— Eh bien, insista madame de Pompadour, faites savoir à Sa Majesté que je me croirais très honorée d'être surnuméraire.

Madame de Luynes alla présenter cette nouvelle requête à la reine; puis elle revint près de la favorite.

— Eh bien? demanda encore celle-ci.

— Eh bien, répondit madame de Luynes, Sa Majesté désire conserver dans sa maison la règle établie.

— Quelle est cette règle? demanda madame de Pompadour.

— C'est que les dames fréquentent les sacrements, et que toutes au moins fassent leurs pâques, règle observée aussi dans la maison de madame la dauphine.

Mais, dit madame de Pompadour, je fais mes pâques, moi.

— La reine le croit, répondit madame de Luynes; mais, comme le public n'en est pas persuadé, il serait nécessaire que le public le crût comme la reine; alors, la reine donnerait volontiers son consentement.

Henri IV avait dit :

— Paris vaut bien une messe.

Madame de Pompadour dit :

— La place de dame du palais vaut bien la confession et la communion.

Seulement, madame de Pompadour committit une grande faute. Tout étonnée qu'elle avait dû être par l'affaire du père Pêrusseau et de madame de Châteauroux, elle s'adressa aux jésuites pour en obtenir la confession et la communion.

C'était une grande affaire pour l'ordre de confesser madame de Pompadour; aussi y eut-il scission chez les bons pères, qui se divisèrent en deux partis.

Un parti tolérant, qui voulait que l'on confessât et que l'on fit communier madame de Pompadour, purement et simplement, sans conditions.

Mais l'autre parti, celui des vrais jésuites, qui n'aimait pas madame de Pompadour, qui n'aimait pas ses principes, qui n'aimait pas ses philosophes, qui n'aimait pas l'abbé de Bernis, résolut de lui refuser toute absolution, tant qu'elle resterait à la cour et près du roi.

Les jésuites, adoptant le second parti, refusèrent en conséquence l'absolution et la communion à madame de Pompadour.

De là, haine de la favorite contre l'ordre, qui, voyant en 1755 sa puissance parfaitement consolidée, décida dès ce moment, avec l'abbé de Bernis, l'expulsion de l'ordre.

Presque aussitôt cette résolution prise, les jésuites, qui avaient des espions partout, en furent avertis; un copiste, de qui on ne se méfiait pas, rendait compte au recteur de la maison Saint-Antoine de Paris de tout ce qu'il apprenait à ce sujet.

En attendant, confessée ou non confessée, la reine avait été obligée de céder, et, sur l'ordre de Louis XV, madame de Pompadour avait été présentée, le 8 février 1756, en qualité de dame surnuméraire.

Une des conditions de cette présentation était d'être embrassée par le dauphin. Le dauphin, forcé par son père, embrassa la favorite; mais, en se retournant après l'avoir embrassée, il lui tira la langue.

Une bonne âme, qui avait surpris dans une glace l'action du dauphin, vint la rapporter à madame de Pompadour, qui, à l'instant même, alla se plaindre au roi de cette affaire, lui persuadant qu'en manquant de respect à sa maîtresse, le dauphin lui en avait manqué à lui-même.

Séance tenante, le roi ordonna au dauphin de se rendre à Meudon et d'y rester. La reine et les ministres tentèrent alors d'apaiser le roi, mais il fut inflexible.

La nouvelle de cet exil et le motif qui l'avait causé par-

vinrent au parlement : le parlement, irrité, ne demandait qu'une occasion pour faire entendre un de ces sours grognements qui éveillent toujours le peuple, si bien endormi qu'il fût. M. de Maupeou vint trouver le roi, et lui fit des représentations sur l'exil d'un prince qui appar-

Quant à la sympathie du dauphin à l'ordre, il n'y avait pas de doute à en faire.

Le roi avait été prévenu que, non seulement le dauphin remplissait avec une grande exactitude ses devoirs de chrétien, — et, comme, au fond du cœur, Louis XV avait



Madame de Pompadour.

tenait moins au roi qu'à l'Etat dont il devait être un jour souverain. Le roi consentit au retour de son fils, mais à la condition qu'il désavouerait d'avoir tiré la langue à madame de Pompadour. Le dauphin désavoua avoir tiré la langue, rentra en cour, mais n'en fut que l'ennemi plus acharné de la favorite.

Voilà pourquoi M. de Choiseul, en se déclarant pour la favorite, se déclarait contre le dauphin, et, en prenant le parti du parlement, déclarait la guerre aux jésuites.

de la religion. il trouvait bon que le prince agit ainsi, — mais il lui avait été dit encore que, chaque jour, son fils disait *Matines* et *Laudes* comme un curé de village, et il lui avait fait des reproches de cet excès de dévotion.

Le dauphin avait respectueusement reçu les reproches de son père, mais il avait continué comme auparavant à dire *Laudes* et *Matines*.

Un jour, on rapporta au roi que le dauphin faisait bien autre chose que de dire l'office, et qu'il passait une partie

... et de je
... une apo-
... lui vers trois
... de Pompadour
... du genre d'oe-
...
... et il le conduisit
... porte avait
... au roi le quel parvenu
... la chambre de son fils un
... immobile et en habit
de l'usage.

... et le roi ne put voir sa
... que le dauphin pouvait être, à
... dans la chambre du dauphin.
... pas à croire le prince coupable de
...
... être un crime aux yeux d'un roi
... le matin de que que on a la lan-
... les jambes tremblantes de débauche, que
... une jeune prima de vingt-cinq ans priant et
... non pas pour ses fautes à lui à qui on
... reprocher que de vivre trop saintement, mais
... ses fautes de son père.

... nous l'avons dit le dauphin se mit pronon-
... autrichienne, ce qui était une nouvelle
... de se défendre contre lui.

... M. de Choiseul comprit que, dans cette lutte,
... le premier prince de
... l'héritier de la couronne, ce n'était
... madame de Pom-
... qu'il lui fallait encore toute sa
... mais ses parents au pouvoir afin que
... son autorité lui fût dénoncée comme
... le moindre souffle qui fait trem-
...
... dans ses vues et mettre au
... sa sœur, femme d'es-
... d'Irrigue.

... de Choiseul-Stainville, était chanoinesse
... de Tenin, et l'on assurait qu'elle avait
... Tenin cette ressemblance d'ai-
... d'un amour trop vif pour n'être que tra-
... de ces accusations sont fréquentes
... nous essayons de peindre, et il faut
... de confiance qu'on accorde
... d'our.

... Choiseul-Stainville fut appelée à Paris
... mais sans y réussir, de la marier
... d'Albance qui éluda l'alliance, peu après
... elle épousa le duc de Grammont,
... sur la promesse que lui fit
... de ses biens.

... du duc de Grammont eut une
... pour faire fronder le sourcil à
... de Pompadour.

... le comte de Choiseul ministre le comte de Choiseul
... de la terre
... de s'appeler Choiseul et
... pour avoir des places.

... de Choiseul, créé par le 10 décembre 1758,
... dans son ambassade à Vienne par le comte
de Choiseul.

... de Choiseul-Stainville es- fait
... de Cambrai,
... promis.

... de Choiseul ambassadeur à Vienne est
... de Choiseul,
... de Saint-Pierre de
...

... de Choiseul se donna à lui-
... de la Touraine, la charge de surin-
... et remplit le ministère des affai-
... de la guerre.

... pour faire M. de Choiseul
... de la Beaume
... de ses ans
... de l'infanterie.

... dans la diplomatie et
... dans le ministère.

... de Choiseul, chevalier
... de l'armée est
... d'Angoulême
... des affaires

étrangères le 13 octobre suivant, s'empare de la marine
le 13, devient pair de France, prend le titre de duc de
Draslin, reçoit la charge de lieutenant général de Bretagne,
tandis que sa femme obtient le tabouret chez la reine.

Madame de Choiseul-Beaupré devient abbesse de Glos-
sande ;

M. Clésia, duc de Choiseul, est fait cardinal ;

M. de Choiseul Beauvillé, lieutenant général ;

Le vicomte de Choiseul, brigadier d'infanterie ;

M. de Choiseul de la Beaume, maréchal de camp ;

Enfin, le baron de Choiseul, ambassadeur près le roi de
Sardaigne.

Tous les Choiseul, hommes et femmes, que nous venons
de nommer, officiers, ambassadeurs, ministres, cardinaux,
gouverneurs de province, brigadiers, lieutenants généraux,
maréchaux de camp, formaient ce qu'on appelle la dynas-
tie des Choiseul, dynastie obéissant au duc de Choiseul,
son chef, sur un geste sur un signe, sur un mot.

Un seul Choiseul fit de l'opposition : c'était un Choiseul
qu'on appelait Choiseul-Romanet, parce qu'il avait épousé
la fille de Romanet, président au grand conseil, il avait
été favori du dauphin, et sa femme passait pour avoir été
un instant la maîtresse du roi.

Il fut mis à la Bastille.

M. de Choiseul, qui n'avait pas quatre mille livres de
rente bien nettes quand il avait été nommé ministre, avait
épousé, le 13 décembre 1750, mademoiselle Crozat, petite-
fille du fameux millionnaire de ce nom, qui avait été taxé,
en 1716, au quatrième rôle et sous le numéro 221, à six
cent mille livres, et dont le père avait acheté le titre de
marquis du Chatel et de Carman, ce fut un ange pen-
dant la vie de son mari, ce fut une sainte après sa mort.

M. de Choiseul soutenait donc Marie-Thérèse de tout
son pouvoir, lorsqu'un évènement inattendu vint contrain-
dre celle-ci à faire la paix.

L'impératrice Elisabeth mourut, et laissa le trône à
Pierre III.

Pierre III était l'ami personnel de Frédéric.

A peine sur le trône de Russie, Pierre III se retira de la
coalition et ordonna à ses troupes de se joindre à celles de
Frédéric; il n'y avait pas moyen de tenir contre ce revite-
ment.

De là, le traité de Paris, si désastreux pour nous, et
dans lequel Frédéric ne perdit pas un pouce de terrain.

Il est vrai que Pierre III ne resta pas longtemps sur le
trône; la même année on il l'avait faite impératrice, Catherine II le fit prisonnier.

Sept jours après Pierre III mourut dans sa prison et
Voltaire, qui avait appelé Frédéric II le Salomon du Nord,
eut une amie de plus parmi les têtes couronnées.

Catherine y gagna le nom de Sémiramis du Nord, que
la postérité changea en celui de Messaline.

C'est du règne de Catherine II que date réellement l'ac-
croissement de la Russie. Nous ne pouvons résister, puis-
que nous en sommes là, à mettre sous les yeux de nos
lecteurs le tableau de l'accroissement continental de cette
puissance, comme nous y avons mis le tableau de l'ac-
croissement colonial de l'Angleterre.

La Russie, il y a cent ans, s'étendait de Kiev à l'île Saint
Laurent, et des grands monts Altai au golfe de l'Yénisséï,
et peut-être avait-on le droit de croire que c'était pour lui
marquer une limite que Bering avait découvert le détroit
auquel en mourant, il laissa son nom.

La Russie ne s'est point arrêtée là.

Elle a rampé cette vieille limite de Kiev

Le serpent Scandinave, qui enveloppe de ses replis la
septième partie du globe, a déroulé les anneaux de sa
queue entr'ouverte pour dévorer la Prusse d'une de ses
mâchoires, il touche aujourd'hui à l'occident la Vistule,
et de l'autre le golfe de Bohême; à l'orient, il a franchi en
s'allongeant, le détroit de Bering, et ne s'est arrêté qu'en
retrouvant l'Angleterre au pied du mont Saint-Elie et des
monts Hübcklands; comme une arête derrière son dos,
il porte aujourd'hui une place dentelée qui, dernière limite
du monde, se découpe sur l'océan Glacé depuis le fleuve
Piarina jusqu'aux îles des Ours, et depuis le lac Pra-
niskoué jusqu'au cap Sasse.

Ainsi, depuis cent ans, la Russie a gagné

Sur la Suède

La Finlande, Abo l'Esthonia la Livonie, Riga, Revel et
une partie de la Laponie

Sur l'Allemagne

La Courlande et la Samogitie.

Sur la Pologne

La Lithuanie, la Volhynie, une partie de la Galicie,
Mohilev, Vitepsk, Polotsk, Minsk, Bialystok, Kamlniec,
Tarnopol, Vilna, Grodno, Varsovie.

Sur la Turquie

Une partie de la petite Tartarie, la Crimée, la Bessarabie

nable le littoral de la mer Noire, le reste terai de la Serbie, de la Moldavie et de la Valachie.

Sur la Perse.

La George, Tiflis, Erivan, une partie de la Circassie.

Sur l'Amérique.

Les îles Aléoutiennes et la partie nord-est du continent septentrional de l'archipel de Saint-Lazare.

Sa plus grande longueur est de trois mille huit cents lieues.

Sa plus grande largeur est de quatorze cents.

Elle compte soixante et dix millions d'habitants.

De l'autre côté de la mer Noire, elle regarde la Turquie, qu'elle s'apprête à envahir.

Puis, si un jour elle s'adjoint la Suède elle ferme le détroit du Sund à l'occident, le détroit des Dardanelles à l'orient, et nul ne pénétrera plus qu'à son plaisir dans la mer Noire et dans la Baltique, les deux grands miroirs qui réfléchissent déjà, l'un Saint-Petersbourg et l'autre Odessa.

Comparez, en face de ces deux puissances gigantesques, ce que les hommes, bien plus encore que les événements, ont fait de la France.

XX

AFFAIRE DE L'EXPULSION DES JÉSUITES. — CRAINTES DE MADAME DE POMPADOUR ET DE M. DE CHOISEUL. — LES PHILOSOPHES. — LE PARLEMENT. — LE PEUPLE CONTRE LA COMPAGNIE DE JÉSUS. — CRAINTES DE LOUIS XV. — TRAVAUX DES PHILOSOPHES ET DES COMPILATEURS. — MM. BOUCHER, PINOT ET LEPAGE COMMENCENT L'ATTAQUE — REPRISE DU PROCÈS DU COMMERCE DANS L'INDE. — EXAMEN DE LA CONSTITUTION DE L'ORDRE. — LIVRES BRULÉS PAR LA MAIN DU BOURREAU. — HÉSITATIONS DE LOUIS XV. — IL ÉCRIT AU GÉNÉRAL. — RÉPONSE DE CELUI-CI. — ARRÊTS DES PARLEMENTS DE PROVINCE. — BANNISSEMENT DES JÉSUITES. — DISSOLUTION. — MOT DE VOLTAIRE. — SON JUGEMENT SUR « LE CONTRAT SOCIAL ». — PUBLICATIONS LITTÉRAIRES. — MORTS. — LES PRINCES. — MADAME DE POMPADOUR.

Les Choiseul placés, le traité de Paris signé, Marie-Thérèse satisfaite ou à peu près, on eut le loisir de s'occuper de cette grande affaire qui depuis longtemps préoccupait madame de Pompadour, M. de Choiseul et les philosophes.

Nous voulons parler de l'expulsion des jésuites.

En laissant vivre le dauphin et en laissant les jésuites dominer, madame de Pompadour et le duc de Choiseul se voyaient perdus à la mort du roi, âge alors de cinquante-trois ans.

En anéantissant au contraire leur compagnie, non seulement ils se popularisaient, mais encore ils étaient au roi futur, fils ou petit-fils de Louis XV, un des moyens de leur nuire.

Les philosophes étaient les ennemis déclarés des jésuites. Voltaire, quoique élevé par un jésuite, d'Alembert, Diderot et cet autre philosophe couronné qui aida à les chasser des Etats des autres rois, mais qui ne les chassa point de ses Etats, Frédéric, les poursuivaient depuis longtemps.

Les parlements ne leur en voulaient pas moins que les philosophes. La Compagnie de Jésus, grâce à ses influences, était toujours parvenue à se soustraire à l'influence parlementaire en obtenant des rois, qu'ils dirigeaient, que leurs affaires fussent portées au grand conseil, corps judiciaire, instrument ministériel, mais non véritable magistrature. De là la haine.

De son côté, le peuple, qui attribuait aux religieux l'assassinat de Henri IV, l'assassinat de Louis XV et le refus de sépulture qui scandalisait Paris depuis dix ans, n'était pas disposé le moins du monde à soutenir les jésuites.

Les deux grandes oppositions à ce projet de destruction pouvaient venir, l'une du roi Louis XV, l'autre de la cour de Rome, entièrement gouvernée par les jésuites sous Clément XIII.

Quant à Louis XV, il n'y avait rien de bien arrêté en lui ni pour ni contre la compagnie de Jésus; il en avait peur instinctivement, voilà tout.

On commença par lui rappeler comment les jésuites s'étaient conduits envers lui lors de son exil de Metz. Louis XV, à cette époque, avait été traité par la lâcheté, et ne leur avait jamais pardonné ce traitement.

Depuis, leur influence sur le dauphin, refusé qui éloignait le jeune prince de lui, et qui le poussait au mépris incessant de la favorite, avait encore augmenté le sentiment d'antipathie qu'il ressentait au fond du cœur.

L'attentat de 1757, dont le parlement avait accusé les jésuites sans plus de fondement peut-être que les jésuites n'en avaient accusé le parlement, avait achevé de jeter, à l'endroit de la compagnie de Jésus, du trouble dans l'esprit du roi.

On sentait d'instinct qu'il n'y avait qu'un dernier coup à frapper, non pas pour se faire un allié du roi, mais tout au moins pour que le roi restât neutre.

On encouragea alors les philosophes à attaquer les jésuites, tandis que des compilateurs recueillaient tout ce qu'ils avaient pu mettre au jour de maximes tyrannicides les écrivains et les prédicateurs de l'ordre.

Le tableau de toutes ces théories mis sous les yeux de Louis XV, l'épouvanta; et, ne voulant n'oser peut-être pas prendre parti dans cette grande lutte, il laissa agir madame de Pompadour et M. de Choiseul.

Bouchet, fameux janséniste du temps; Pinot, avocat, et Lepage, bailli du Temple, familier de M. le prince de Conti, ennemi déclaré de la société, publièrent, les uns des pamphlets, les autres des faits sérieux, dans le but de préparer la France à cette grande catastrophe.

Enfin, Berthier et Berrier furent les agents de madame de Pompadour, près du parlement de Paris et des parlements de province.

Les choses ainsi préparées, on se tint sur le qui-vive, décidé qu'on était à saisir la première occasion qui se présenterait d'attaquer l'ordre ouvertement.

Depuis longtemps, on savait que les jésuites faisaient dans l'Inde un commerce scandaleux; mais le crédit de la société était si grand, qu'il étouffait réclamations et plaintes. Le père Lavalette et le père Sacy, jésuites, avaient été jugés banqueroutiers de trois millions, le 19 novembre 1759; mais le procès s'était arrêté là.

M. le duc de Choiseul reprit ce procès; et, par arrêt du 8 mai 1761, il rendit les maisons établies en France et le général des jésuites solidaires des pères Lavalette et Sacy.

Les créanciers jetèrent une grande clameur, et l'on put voir alors ce que la compagnie de Jésus avait d'ennemis en France.

Après avoir attaqué les jésuites dans leur commerce, le ministère les attaqua dans leur constitution.

L'ordre avait été fondé par Ignace de Loyola, noble espagnol, né en 1491, et qui, atteint d'une maladie grave, avait fait vœu, en 1534, si Dieu lui rendait la santé, de renoncer à tous les biens de la terre, et de travailler à la conversion des infidèles. Dieu l'exauça. Il revint à la vie, jeta à Paris les fondements de son ordre, se rendit à Rome, le fit approuver en 1540 par le pape Paul III, et en fut élu général en 1541.

La société se répandit rapidement, non seulement en Italie, non seulement en France, mais encore par toute l'Europe, mais dans l'Inde, mais dans l'Asie, mais dans le monde entier. Etablis en France en 1551, sous le roi Henri II, l'éducation de la jeunesse leur avait été confiée. Bannis de France en 1596, ils y avaient été rappelés, en 1603, par le roi Henri IV; depuis ce temps, ils y avaient acquis l'influence dont nous les avons vus jouir sous Louis XIV, la Régence et Louis XV.

Cet ordre donné par le ministère d'examiner la constitution de l'ordre, épouvanta fort les jésuites. Rédigée par des chefs qui avaient en besoin des papes et des rois pour l'établissement et la dotation de leur compagnie, il était évident que l'arbitraire avait beaucoup fait dans cette constitution.

Cette constitution, discutée et mise au jour au moment de la plus grande efflorescence des idées philosophiques, ne pouvait donc qu'être fatale à l'ordre; aussi le dauphin archevêque de Paris, M. de la Vauguyon, tout ce qu'il protégeait et soutenait les jésuites en France, supplèrent-ils le roi de ne point faire cet examen public et de s'en réserver la connaissance. Louis XV, ébranlé, attribua à son conseil la connaissance des règles des jésuites. Mais le parlement qui voyait lui échapper l'enquête, le parlement, soutenu par M. de Choiseul, déclara abusifs les bulles, brefs et constitutions papales; et, ne pouvant examiner la constitution des jésuites, il examina leurs ouvrages.

Ce fut une nouvelle compilation de maximes régicides telles, que le parlement put faire brûler par la main du

une collection de livres... du cœur même...
Louis XVI ne vit pas les jésuites que des
assassins d'assassinat et de...
au fond de l'État... reconnu que
jésuites n'étaient pas... France et que pas un
acte legal n'y... pour établissement, les
souveraines... à enregistrer leurs
titres, et les rois... toujours obligés de
composer sur ce...
Enfin Louis X... évoqué leur affaire à
son conseil... voyant que la cause lui
échappait... après une séance de quinze heures,
un appel... l'abbé Terray était d'avis d'adop-
ter... constitution au conseil. L'abbé de Chau-
veau... haineux et méchant comme un bossu,
fut chargé de... ce renvoi. Lavardy soutint l'abbé de
C... avait fait les deux rapports sur la constitu-

teur dudit quatrain faisait des jésuites et du parlement :

C'est le corps le plus savant,
Le plus soumis, le plus fidèle,
Détruit par le plus ignorant,
Le plus tongueux, le plus rebelle.

Mais alors ce ne sont plus les parlements de province, seulement, qui imitent celui de Paris; c'est l'Espagne, c'est Naples, c'est Parme, qui imitent la France.

— *Bien, bien*, disait Voltaire avec son rire destructeur, en voyant cette battue générale contre les jésuites. *Maintenant, après avoir chassé les renards, il faut chasser les loups.*

Ce fut 1789 qui se chargea de cette dernière chasse.

A l'heure qu'il est, et quoique quatre-vingt-huit ans se soient écoulés depuis cette époque, ce grand acte de souveraineté parlementaire et de despotisme royal n'est pas encore jugé froidement; à l'heure qu'il est, le mot *jésuite*, mal compris, mal appliqué, mal défini, est encore une injure. Pourquoi? C'est qu'arrivée presque la dernière dans la chronologie des ordres religieux, la compagnie de Jésus s'est mise à la tête de toutes les congrégations religieuses, et marcha vers la suprématie absolue. Sans aucun moyen de contrainte, sans aucun privilège universitaire, les jésuites s'étaient emparés peu à peu de l'éducation publique; leurs collèges regorgaient d'écoliers, et, une fois sortis du collège, les écoliers, devenus hommes, conservaient avec leurs anciens maîtres une relation sympathique qui, jusqu'au tombeau, liait l'abbé à la ruche dont elle était sortie, sans autre puissance que l'enseignement, sans autre domination que la parole; ils en étaient arrivés à joindre entre leurs mains les deux bouts de la société, en développant l'intelligence du peuple, en dirigeant la conscience des rois. Leurs racines étaient si profondément entrées dans le sol, que, malgré l'arrêt de 1764, qui les dissout, que malgré l'édit de 1767, qui les bannit, que malgré le bref de 1773, qui les supprime, à peine rétablis par le bref de 1801, ils étaient déjà reconstitués trois ans après en France, sous le nom de *Pères de la Foi*, et, en 1816, ils y avaient repris, sous le nom de *Société de Jésus*, toute la puissance que la révolution de 1830, seule, put leur faire perdre.

Nous reviendrons, à propos de Louis XVI, de la révolution de 1789, sur l'expulsion des jésuites et sur l'influence que cette expulsion a eue sur la destruction de la religion et l'abolition de la royauté.

C'est pendant la période que nous venons de décrire que Jean-Jacques Rousseau publia successivement: *la Nouvelle Héloïse*, *Emile* et *le Contrat social*, ouvrages qui furent loin de produire, à leur apparition, l'impression qu'ils produisirent plus tard.

La Nouvelle Héloïse parut en 1759, *l'Emile* et *le Contrat social*, en 1762.

Au moment de la publication de ce dernier livre, voici ce que Voltaire en écrivait :

« *Le Contrat social* ou *l'insocial* n'est remarquable que par quelques injures dites grossièrement au roi par le citoyen du bourg de Genève, et par quatre pages insipides contre la religion chrétienne; ces quatre pages sont de Bayle; ce n'était pas la peine d'être plagiaire. L'orgueilleux Jean-Jacques est à Amsterdam, où l'on fait plus de cas d'une cargaison de poudre que de ses paradoxes. »

C'est aussi vers cette époque que Diderot fait représenter son *Fils naturel*, et publie les *Bijoux indiscrets*, *Jacques le Fatologiste* et *la Religieuse*. Le baron d'Holbach donne les *Lettres à Eugène* ou *le Préservatif contre les préjugés*, et le *Système de la nature*; Helvétius, son livre de *l'Esprit*; puis enfin, des hommes sans nom, des livres infâmes, comme *le Compère Mathieu*, *le Bon sens du curé Mestier*, *Thérèse philosophe*, littérature de boudoir d'abord, et qui descend jusqu'au lupanar, qui commence à Crébillon fils, et qui s'arrête à M. de Sade.

Au reste, au même moment où la corruption se mettait dans la société, la mort se mettait à la cour. La belle Madame Royale, qui avait épousé l'infant duc de Parme, avait quitté l'Italie pour venir voir son frère à Versailles. Louis XV n'avait pas osé faire sur ses enfants l'expérience que le duc d'Orléans avait faite sur les siens. La petite reine était toujours là, comme le lion de l'Écriture, *quarrens quem devoret*. La jeune princesse se présentait sous sa main furluse, et, en moins de huit jours, Madame Royale était morte, le visage déchiré par ses ongles de feu.

Le 5 mars 1760, mourait à son tour madame de Condé, vieille amie du roi, qu'il avait fait peindre quarante ans

Administrats seulement eurent le courage de se prononcer en faveur de la société

Armand Terray, Maynon, Tuder, Laguillaumie, Lezouart, Sahuguet, Farjou, Barillon et les présidents Maupeou, d'Ormesson, d'Aligre, Sarron et Molé.

Dépendant le roi sentait instinctivement que détruire l'ordre des jésuites, poursuivi par les parlementaires, les philosophes et les courtisanes et soutenu au contraire par le dauphin, c'était porter un coup terrible à la religion, et par suite à la monarchie. Il lui eût été impossible de se rendre compte de ce sentiment qui mettait la résistance au fond de son cœur, comme un pressentiment de son propre danger, mais enfin ce sentiment, il l'éprouva.

Comme les esprits faibles, il s'arrêta à un terme moyen, et fit écrire à Rome pour demander au général s'il consentait à quelques modifications de l'ordre; mais celui-ci répondit avec la résignation et la fermeté des anciens martyrs

Stant ut sunt, aut non stant.

« Qu'ils soient tels qu'ils sont, ou qu'ils ne soient pas. »

Le général préférait que l'édifice tout entier croulât plutôt que d'en voir détacher une seule pierre.

L'édifice croula donc.

Le 6 août 1762 le parlement rendit un arrêt. Cet arrêt dissout la société, fait défense aux jésuites de porter l'habit de l'ordre, de vivre sous l'obéissance du général et autres supérieurs de la société, d'entretenir aucune correspondance avec eux directement ou indirectement; leur ordonne de vider les maisons qui en dépendent, et leur fait défense de vivre en commun, se réservant d'accorder à chacun d'eux, sur leur requête, les pensions alimentaires nécessaires, et leur interdisant le pouvoir de posséder aucun canonicat, bénéfice, chaire ou emploi.

Cet arrêt devint un modèle pour tous les parlements de province, qui, tour à tour, expulsèrent les jésuites de leur ressort.

Puis un arrêt, du 9 mars 1764, bannit de France les jésuites qui avaient refusé de prêter le serment prescrit dans l'arrêt.

Enfin un édit du roi, en date de novembre 1764, prononça la dissolution de la société.

Ce fut, comme on le comprend bien, une ample matière à épigrammes et à chansons, que ce renvoi :

Que fragile est ton sort, société perverse!
L'n boîteux te fonda, un bossu te renverse.

Ignace de Loyola, fondateur de la société, blessé par un boulet au siège de Pampelune, était boîteux

Le général, l'abbé Terray, l'auteur des deux rapports d'après lesquels la société fut dissoute était bossu

Les jésuites furent renvoyés aux pauvres capitaines de l'armée, qui leur assignaient d'être réformés.

Qu'on réforme,
Et qu'on publiez
Que les jésuites énormes
Qui sont ainsi rayés,
A tort, comme de vous crie;
Un coup de feu attendu
N'est pas...
Jésus lui-même le verra
Sa compagnie...

Un quatrain... le cas que l'au-

auparavant, courant la chasse avec lui, coiffée en Diane chasseresse et montant un cheval alezan.

Le 23 juillet suivant, c'était le comte de Chavotais qui payait son tribut; celui-là, le roi ne le regretta point; c'était ce cruel chasseur d'hommes qui héritier de l'arquebuse de Charles IX, tirait les couvreurs sur les toits, et faisait, *in anima vili*, l'expérience de l'agonie. Il avait fini par vivre dans les forêts et ne paraissait plus à la cour.

C'était, le 22 mars 1761, M. le duc de Bourgogne (ce nom fut fatal aux dauphins qui le portèrent); c'était le duc de Bourgogne, pauvre enfant de dix ans, qui mourait, laissant son frère, le duc de Berry, héritier de l'échafaud, c'était un charmant enfant aimant et aimé. En jouant avec un de ses camarades, il tomba poussé par lui et se blessa. Ne voulant rien dire, de peur de faire gronder celui qui avait été cause de l'accident, il mourut d'un dépôt. La perte fut cruelle à Louis XV; le roi l'aimait comme l'aïeul aime son petit-fils.

Le roi croyait en être quitte avec la mort, quand, tout à coup, on vint lui dire, chose étrange, pour lui surtout qui la voyait tous les jours :

— Madame de Pompadour se meurt!

C'est que madame de Pompadour, pour qui plaire au roi était la première obligation, et je dirais presque le suprême devoir, ne s'occupait que d'une chose, cacher au roi sa souffrance.

Maintenant, de quoi souffrait madame de Pompadour? Était-ce une de ces maladies de femme, douloureuses, inflexibles? Était-ce, comme le crut madame de Vintimille, comme le crut madame de Châteauroux, comme elle le crut elle-même, un poison non moins sûr et plus rapide?

Voici ce qu'on raconta, ou plutôt ce qu'elle raconta elle-même :

Bertin, créature de madame de Pompadour, était ministre des finances, et M. de Choiseul, ambitieux de tous les pouvoirs, voulait réunir les finances aux ministères qu'il avait déjà accaparés pour lui et pour les siens.

Au reste, les finances étaient dans le plus étrange désordre, et, le 1^{er} décembre, le parlement avait obtenu une commission pour en examiner la réforme. Madame de Pompadour se ressouvint alors de ce que lui avait dit à ce propos le cardinal de Bernis; elle crut se ressouvenir que son ancien protégé lui avait, à une certaine époque, exposé des plans excellents; elle crut surtout remarquer que madame de Grammont venait bien souvent à la cour, que son frère la plaçait le plus qu'il pouvait à portée de la main et du regard du roi. Elle reconnut un double danger pour la France et pour elle à laisser M. de Choiseul à la tête du gouvernement; elle reçut le cardinal de Bernis, qui lui-même revint trois fois le roi, et, à cette troisième entrevue, le renvoi de M. de Choiseul fut arrêté.

M. de Choiseul sut toute cette petite conspiration ourdie contre lui, et, le lendemain, madame de Pompadour tomba malade.

Nous n'appuierons pas plus l'accusation de madame de Pompadour contre M. de Choiseul, que nous n'avons appuyé celle de madame de Châteauroux contre M. de Maurepas; toutes les fois qu'à la cour meurt d'une façon inattendue et prompte quelque grand personnage, on est certain d'entendre à l'instant même bruir une accusation d'empoisonnement.

Quoi qu'il en soit, madame de Pompadour se trouva atteinte tout à coup, à Choisy, au milieu d'une partie de plaisir, d'une maladie qu'on ne crut d'abord que douloureuse et qui prit bientôt une gravité mortelle.

On la transporta de Choisy à Versailles.

Louis XV vit les progrès de la maladie de la marquise sans la moindre émotion; le sentiment qu'il avait éprouvé pour elle, et qui du désir avait passé à l'habitude, ce sentiment semblait avoir subi une nouvelle transformation et se résumer en un sentiment de pure convenance. Le roi fut attentif et assidu pour la malade, comme il l'eût été pour une amie. Tous les jours, le duc de Fleury apportait au roi un bulletin de santé. Le 15 avril 1764, il entra comme d'habitude, mais sans bulletin.

Madame de Pompadour était morte.

Elle s'était vue mourir et avait été, en face de la mort, plus courageuse qu'on ne l'aurait cru. Au commencement de sa dernière journée, le curé de la Madeleine était venu la voir; vers onze heures, il prit congé d'elle.

— Attendez encore un moment, monsieur le curé, lui dit-elle, et nous nous en irons ensemble.

Avec la vie de la marquise s'éteignit la sollicitude du roi.

Le cadavre de la favorite fut mis sur une civière et emporté par deux hommes de peine. Le roi était à sa fenêtre quand l'ignoble cortège passa. Il tombait quelques gouttes d'eau d'un ciel chargé de nuages. Le roi étendit la main et dit :

— Pauvre marquise! je crois qu'elle aura mauvais temps pour faire son dernier voyage.

Madame de Pompadour fut inhumée au couvent des Capucines de Paris, dans la chapelle de la maison de Créqui, qu'elle avait achetée un an auparavant pour sa sépulture.

On lui fit trois épitaphes.

Les voici :

Ci-gît d'Etioles-Pompadour,
Qui charma la ville et la cour;
Femme infidèle et maîtresse accomplie; ;
L'Hymen et l'Amour n'ont pas tort,
Le premier de pleurer sa vie,
Le second de pleurer sa mort.

La seconde est plus concise et surtout plus énergique :

Ci-gît qui fut quinze ans pucelle,
Vingt ans catin et sept ars maquerelle.

La troisième est en latin, et a toute la fermeté d'une épigramme de Martial :

*Hic piscis regina jacet quae illa succit
Per nimis. An mirum si floribus occubat abis?*

Il ne faudrait rien moins que M. de Maurepas pour traduire galamment ce dernier distique; mais, M. de Maurepas ayant oublié de nous en donner la traduction, nous laisserons chacun faire la sienne.

XXI

M. LE DAUPHIN. — SES DERNIERS MOMENTS. — MARIE-JOSÈPHE DE SAXE, DAUPHINE. — SES DEMANDES A LOUIS XV. — M. DE CHOISEUL. — SES CRAINTES. — SA HAINE POUR LA PRINCESSE. — LES PROMESSES DE LOUIS XV. — ARMAND ET PELLETIER. — M. LECHEVIN, PREMIER COMMISS. — BOISCAILLAU ET L'ABBÉ TERRAY. — MADAME LA DAUPHINE FAVORISE M. D'AIGUILLON. — LA TASSE DE CHOCOLAT DU 1^{er} FÉVRIER. — LA DAUPHINE DIT AU ROI QU'ELLE EST EMPOISONNÉE. — LE CONTRE-POISON. — MORT DE LA DAUPHINE. — BRUITS ET CLAMEURS DANS VERSAILLES. — L'AUTOPSIE. — DÉCLARATIONS DE QUATORZE MÉDECINS. — TROUBLE DE LOUIS XV. — IL SE RAPPROCHE DE LA REINE. — DOULEUR DE CETTE PRINCESSE. — STANISLAS MEURT BRULÉ. — LA LORRAINE RÉUNIE A LA FRANCE. — MORT DE LA REINE. — LES MORTS. — LES DEUX PARTIS. — MM. DE CHOISEUL ET D'AIGUILLON.

Nous l'avons dit, la mort de madame de Pompadour n'avait pas profondément affecté Louis XV. Si bien que l'habitude soit prise d'un joug, il y a des moments où ce joug nous pèse. Louis XV se regarda donc comme rendu à la liberté. D'ailleurs, depuis quelque temps, en politique et en religion, madame de Pompadour avait pris plus d'influence qu'il ne convenait à Louis XV de lui en laisser prendre. En politique, elle l'avait lié à l'Autriche, objet de ses premières aversions, et, en religion, elle lui avait fait renvoyer les jésuites, objets de ses premières sympathies. Et puis, madame de Pompadour, en opposition ouverte avec le dauphin et avec Mesdames, était une éternelle cause de discorde intérieure. Sa mort privait donc Louis XV d'habitudes prises qui lui étaient agréables, mais aussi sa vie troublait un repos qui lui était nécessaire.

A tout prendre et au fond du cœur, Louis XV, selon toute probabilité, ne fut point fâché d'être débarrassé de madame de Pompadour.

Malheureusement, la mort était entrée à la cour de France, et ne comptait pas en sortir ainsi; il lui fallait de plus nombreuses et surtout de plus illustres victimes.

Depuis le fin de 1760, M. le dauphin voyait sa santé s'altérer; souvent ses confidents intimes, M. de Richelieu, M. de

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

— Mais, dit-il, si le dauphin n'est pas mort, il se trouve plus mal, et il faut aller chercher son médecin. — C'est le médecin qui a fait le fauteuil du prince. — Le dauphin n'est pas mort, dit-il, mais il est si malade, que si on ne le soigne pas, il mourra.

Le roi fut cependant plus sensible à cette mort qu'on ne l'aurait cru. Cinq minutes après que son fils eut expiré, on fit entrer son petit-fils dans sa chambre en annonçant :

— M. le dauphin.

Pauvre France ! s'écria Louis XV, un roi de cinquante-cinq ans et un dauphin de onze !

Presque en même temps, la veuve tout éplorée, entra à son tour dans la chambre du roi, et vint se jeter à ses pieds, le priant de lui servir à elle, pauvre étrangère, de père et de protecteur. Elle désirait élever elle-même ses enfants, obtenir la qualité de surintendante, conserver son rang à la cour et s'approcher le plus possible de la personne du roi.

Pauvre femme qui s'inquiétait de l'avenir, quand son avenir à elle était une place prochaine dans le tombeau de son époux ! Le roi se retira immédiatement à Choisy, où il passa huit jours loin de tout cérémonial.

Vendant ce temps, le peuple se désolait de la mort du dauphin comme d'un malheur. Des passants s'arrêtaient sur le pont Neuf, sagenouillaient devant la statue de Henri IV, et faisaient la leur prière. On sentait que le crépe de la veuve et des orphelins s'étendait sur la France tout entière.

Le corps du dauphin fut transporté à Sens, où il repose dans le souterrain de la cathédrale. Le cœur seul fut conduit à Saint-Denis.

Le roi avait promis à madame la dauphine tout ce qu'elle avait demandé ; mais ce n'était pas l'affaire du ministère Choiseul que la veuve approchât ainsi le roi, et s'emparât peut-être de son esprit. La princesse était née Saxonne ; comme les princesses allemandes, elle avait reçu une grande éducation. Elle parlait toutes les langues, et même le latin. En cas de mort du roi Louis XV, elle était appelée naturellement à la régence ; or, la maison de Saxe connaissait à fond les intérêts du corps germanique dont elle est une des parties constituantes. La maison de Saxe savait mieux qu'aucune autre maison ce que la France avait perdu à l'alliance autrichienne. Il était donc important d'empêcher la princesse, qui, ainsi que nous l'avons dit, était de la maison de Saxe, d'entrer trop avant dans l'intimité du roi.

Et d'abord, pour mettre un obstacle à cette intimité, l'appartement que réclamait madame la dauphine, et qui était auprès de celui du roi, fut déclaré inhabitable par Gabriel, l'architecte de M. de Choiseul. Le roi voulut s'en assurer par lui-même, et on lui fit voir, en effet, des poutres qu'il trouva si peu solides, qu'au lieu du logement qu'elle demandait, il donna à la princesse tous les petits appartements.

Quelque temps après, la dauphine sollicita une place pour un favori de son mari ; mais le duc de Choiseul, qui voulait que toutes faveurs dérivassent de lui, et qui surtout tenait à exclure des emplois les clients de la dauphine, fit déclarer et signer par le roi que toutes les charges de nouvelle création s'achèteraient.

Laverdy, créature de M. de Choiseul, était alors aux finances. Il taxa la charge à cent cinquante mille livres, pour que le protégé de madame la dauphine, qui était pauvre, n'y pût atteindre. Mais madame la dauphine obtint la promesse du gratis du roi, ce qui augmenta encore la haine de M. de Choiseul pour elle. Aussi le ministre fit-il tout ce qu'il put pour que le roi retirât la parole donnée ; mais, contre son habitude, il la maintint.

Nous disons contre son habitude, attendu que rarement Louis XV tenait les promesses qu'il faisait, du moment que ces promesses soulevaient quelques difficultés de la part du ministre ou même des commis.

Citons un ou deux exemples.

Il y avait à la Comédie-Française un acteur d'un grand mérite, nommé Armand, qui avait si souvent amusé le roi, qu'un soir, en sortant du spectacle, le roi, le rencontrant sur son passage, à Choisy, lui dit :

— Armand, je vous fais cent pistoles de pension.

Le comédien s'inclina et rentra chez lui enchanté.

Mais, plus au fait de la mise en scène des pièces que de la mise en pratique des bureaux, Armand crut que la parole du roi suffisait pour aller toucher un Trésor royal. En conséquence, l'année révolue, il s'y présenta, sa valise à la main. Connu de tous les commis, il est reçu par eux à merveille ; seulement, on lui dit qu'on ne peut le payer, attendu qu'il n'est point sur l'état. Étonné de cette difficulté, Armand va chez le duc d'Aumont, qui était présent quand le roi lui avait accordé cette grâce, et lui raconte ce qui vient de lui arriver.

M. le premier gentilhomme l'écoute gravement ; puis, quand il a fini :

— Vous êtes un faquin ! lui dit-il.

— Comment, un faquin, monseigneur ? s'écria Armand.

— Oui, monseigneur ; apprenez que c'est moi seul qui, en ma qualité de premier gentilhomme de la chambre, dois vous faire avoir une pension, et que ce que le roi vous a dit ou rien, c'est la même chose.

Armand s'inclina, sortit et courut chez ses camarades, afin de leur demander conseil. Leur avis fut qu'Armand devait faire instruire le roi de ce qui venait de lui arriver. Ar-

mandé sur cette instruction, et Louis XV apprend ce qui s'est passé.

— Eh ! mon Dieu, oui, pauvre garçon, dit le roi ; tout cela est vrai comme l'Évangile ; je lui ai donné une pension, mais cela ne me regarde plus maintenant ; qu'il s'arrange avec d'Aumont.

D'après cette réponse, Armand vit bien qu'il fallait dire adieu à sa pension de cent pistoles. En effet, pendant plusieurs années, tout resta dans le *statu quo*, et ce ne fut que par l'intermédiaire de mademoiselle Clairon, qui, en accordant ses bonnes grâces à M. le gentilhomme de la chambre, exigea la ratification de la parole du roi, que le pauvre Armand vit son nom inscrit sur la bienheureuse liste des faveurs royales, ou plutôt, comme on le voit, sur celle de M. le premier gentilhomme.

Le roi avait plusieurs valets de chambre horlogers, et il était d'usage que le doyen de ces serviteurs eût une pension de six cents livres.

Ce doyen meurt, et Louis XV dit à un nommé Pelletier, qui devenait l'ancien.

— Mon cher Pelletier, vous avez la pension.

Celui-ci, instruit des usages, et éclairé par l'exemple d'Armand dont l'aventure a fait du bruit, ne se le tient pas pour dit, et va chez son supérieur, le premier gentilhomme de la chambre, lui demander son agrément pour cette pension qui lui est déjà donnée. Ce supérieur fait écrire au ministre, M. Amelot, lequel répond qu'il va mettre cette demande sous les yeux du roi, et faire expédier le brevet.

Pelletier a pour lui le ministre, le roi et le premier gentilhomme ; avec ce triple appui, il croit qu'il n'y a qu'à étendre la main pour toucher sa pension.

Pelletier se trompe ; il a oublié de solliciter une puissance ; cette puissance, c'est M. Lechevin, premier commis de la maison du roi, et le brevet n'est point expédié. Un an s'écoule sans que le pauvre Pelletier voie arriver le premier écu des six cents livres. Il va trouver de nouveau le premier gentilhomme, lequel écrit de nouveau au ministre, lequel n'ose contrarier son premier commis, qu'il a sans doute des motifs de ménager. Enfin la chose dure encore un an, lorsque Pelletier se résigne et finit par où il eût dû commencer, c'est-à-dire par faire sa visite au premier commis, Lechevin, touché de cette démarche, fait une morale à Pelletier sur la hiérarchie du pouvoir, et finit par expédier le brevet, vingt-sept mois après la parole du roi donnée.

Boiscaillan, chirurgien des armées du roi, adresse à Sa Majesté un mémoire dans lequel il réclame le paiement de quelques sommes qui lui sont anciennement et légitimement dues. Le roi, surpris que ces sommes n'aient point été encore acquittées, met au bas du mémoire, et, cela, de sa propre main :

« Mon contrôleur fera payer, sous un mois, le montant du mémoire ci-dessus à Boiscaillan, à qui il est bien dû et qui en a besoin.

« LOUIS. »

Le chirurgien, muni de ce mandat, court au contrôle général et parvient à grand-peine jusqu'à l'abbé Terray, lui présente son mémoire apostillé de la main du roi, et, plein de confiance, attend le résultat de l'apostille.

— Qu'est-ce que cela ? demande l'abbé.

— Vous le voyez, monsieur, répond le chirurgien, c'est l'ordre de me payer une somme qui m'est due.

— Ah ! quelle plaisanterie ! dit l'abbé.

Et il jette le mémoire de Boiscaillan, qui le ramasse stupéfait.

— Mais monsieur, c'est le bon du roi !

— Oui, mais ce n'est pas le mien.

— Cependant Sa Majesté...

— Qu'elle vous paye, puisque vous vous adressez à elle.

— Mais !...

— Sortez, monsieur, je n'ai pas le temps d'être étourdi d'attente.

Et l'abbé Terray met à la porte Boiscaillan, qui, abasourdi, étonné, ne sachant à quel saint se vouer, s'adresse au capitaine des gardes, lequel s'empresse de l'éconduire ; il a alors recours au duc de Richelieu, près duquel il ne peut parvenir ; mais il trouve un nouveau secrétaire que le maréchal vient de prendre, et montre à ce secrétaire l'ordre du roi, celui-ci, neuf encore au métier, et qui croit que le roi est quelque chose dans l'Etat, prend le mémoire, entre chez le maréchal, et, tout ébouriffé de l'audace du contrôleur général, dit au duc que l'abbé Terray vient de faire un énorme qui, si elle était sue du roi, exposerait ce ministre aux plus grands désagréments.

Puis il lui conte de point en point l'affaire comme elle est passée.

— Mon cher ami, dit le duc de Richelieu à son secrétaire, vous êtes un imbécille de ne pas savoir que la plus mauvaise protection de tout le royaume, c'est la protection du duc ; puisque l'abbé a dit à Boiscaillan qu'il n'aurait rien,

dites à Boiscaillan qu'il n'aura rien ; quant à vous, mon cher, tâchez d'apprendre ces choses-là, qui sont l'A B C de notre langue, ou, sans cela, quelque bien que je vous veuille, je ne pourrai vous garder à mon service ; allez.

Et, selon la prédiction de M. de Richelieu, Boiscaillan n'eut jamais rien.

Revenons à la pauvre dauphine, qui, pendant la maladie de son mari, avait été prévenue, par quelques évanouissements, que sa santé, à elle aussi, était profondément atteinte ; bientôt sa faiblesse devint telle, et son état parut si grave aux médecins, qu'ils la réduisirent au laitage pour toute nourriture. Le régime parut apporter quelque amélioration dans son état ; cette amélioration se soutint, et, au mois de janvier 1766, les médecins déclarèrent qu'ils regardaient la princesse comme sauvée. Malheureusement, dit la sombre chronique qui enregistre le trépas des reines qui meurent jeunes, malheureusement, la princesse voulut se mêler de politique. Elle favorisait le duc d'Aiguillon, dont elle parla plusieurs fois au roi à cet égard. C'était tout un ministère nouveau qu'elle proposait, et qui se composait de M. le duc d'Aiguillon d'abord, de M. de Mury, de l'évêque de Verdun et du président de Nicolaï.

S'il faut toujours en croire cette même chronique, une simple tasse de chocolat détruisit tout ce beau projet. Cette tasse de chocolat la princesse le prit le 1^{er} février 1767. Le même jour, la dauphine déclara au roi qu'elle était empoisonnée. Vainement madame Adélaïde lui donna-t-elle trois doses de ce fameux contre-poison dont nous avons déjà parlé, et que madame de Verrue avait apporté de la cour de Savoie, la princesse mourut le vendredi 13, à l'âge de trente-cinq ans.

Ce qu'avait dit madame la dauphine avant de mourir eut un écho terrible à Versailles. A peine eut-elle fermé les yeux, que l'évêque de Verdun, M. de Mury, la duchesse de Caumont, le maréchal de Richelieu, M. de la Vauguyon crurent à l'empoisonnement. L'accusation fut si patente, que l'ouverture du corps de l'auguste défunte fut faite en présence de quatorze médecins, lesquels déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient aucune trace de poison.

Toutes ces morts successives, toutes les accusations qui accompagnaient ces morts, augmentèrent la tristesse du roi, et parurent un instant avoir sur lui cette influence de le faire changer de vie. On remarqua avec inquiétude qu'il se rapprochait de sa femme, sage et pieuse princesse qui vivait en sainte au milieu des courtisanes, des prostituées et des empoisonneurs.

La reine était elle-même plongée dans une affreuse tristesse ; elle venait de perdre par accident le roi Stanislas, son père. Vers le milieu de février, le vieillard s'étant endormi dans son fauteuil au coin du feu, la flamme prit à ses habits et le brûla cruellement.

Le 23 février 1766, il mourut, âgé de quatre-vingt-huit ans, et, par cette mort, la Lorraine revint à la France.

Sa fille ne lui survécut que deux ans. Après une longue et cruelle maladie, elle mourut à son tour le 24 juin 1768.

Pauvre princesse, qui n'était plus, depuis vingt-cinq ans, que l'ombre d'une reine, qui avait vu les maîtresses de son époux prendre sa place dans le lit et sur le trône, et qui disparut à son tour comme une ombre.

La terreur qui s'était répandue à Versailles lors de la mort du grand dauphin, du duc de Bourgogne, de madame la duchesse de Bourgogne, du duc de Berry et du duc de Bretagne, cette terreur reparaisait aux mêmes lieux et dans la même famille un demi-siècle après.

En effet, la mort venait de frapper cruellement et rapidement au milieu de la cour de France.

Récapitulons les victimes :

Madame infante, duchesse de Parme ; madame la duchesse d'Orléans ; madame la princesse de Condé ; M. le dauphin de France ; son fils aîné, M. le duc de Bourgogne ; la dauphine ; la comtesse de Toulouse ; le roi Stanislas ; la reine.

Au milieu de tous ces cadavres, la terreur prit à madame Louise. Elle se sauva de Versailles, se réfugia aux Carmélites, y prit le voile, et ne s'occupa plus que de Dieu.

Les accusations d'empoisonnement ne furent pas épargnées ; toute la France murmura d'une seule voix : le cardinal de Luynes, les Nicolaï, le comte de Mury, le duc d'Aiguillon, le maréchal de Richelieu, l'archevêque de Paris, tous les seigneurs, tous les prélats qui formaient le parti du dauphin, et leur nombre était grand ; tous ceux qui attendaient un règne honnête et paternel à la suite de ce règne despotique et dissolu sous lequel on vivait depuis plus de cinquante ans, toutes les voix enfin intéressées à la vie de ceux qui venaient de mourir, s'élevèrent hautement que toutes ces morts n'étaient pas naturelles et en accusèrent M. de Choiseul.

On fit plus ; après avoir désigné l'esprit fatal qui avait nûri le projet, on indiqua la main régicide qui l'avait exécuté. Lientaud, médecin des enfants de France, fut accusé d'avoir préparé les remèdes empoisonnés. Pour toute réponse, il se contenta de faire graver à la tête de son ouvrage *la Médecine pratique*, la maladie d'Alexandre. Dans cette gravure, le vainqueur de Porus est entre son médecin et ses dé-

... au lieu d'ajouter... on d'empoisonner... la vile la coupe qui... empoisonnée.

... le reste vraie ou non... eut un retentissement terrible. De cette... de Mesdames; de cette accusation la... de Berry contre M. de Choiseul.

Louis XVI eut... fut toujours obscur sur... seul... s'écroula... qu'il éprouvait, malgré... choiseul, indiquaient, sans qu'il se... qu'il voyait en lui l'empereur.

Le vieux... et plus dévot à mesure qu'il avançait... parut un instant revenir à Dieu... de la mort de son fils. En voyant... il pensa qu'il n'y avait pas de temps à perdre... d'un jour à l'autre, être appelé à l'échafaud.

... moment, la cour se divisa plus profondément... partis. A la tête de l'un se trouvait M. de Choiseul, qui accusait hautement M. de Choiseul de... et d'empoisonnement.

M. d'Alguillon avait pour lui le dauphin, les seigneurs que Louis XV avait nommés tout à l'heure, l'archevêque de Paris, le duc de France et les jésuites.

M. de Choiseul avait pour lui l'impératrice Marie-Thérèse, les parlements, les jansénistes, les poètes, les économistes et les philosophes.

Nous verrons plus tard quel grain de sable jeté dans la balance la fit pencher en faveur du duc d'Alguillon.

XXII

L'ÉCHAFAUD — LOUIS XV. — UN MOT DE MADAME DE POMPADOUR. — LE COMTE DE LALLY-TOLLENDAL. — SON ORIGINE. — SES PREMIÈRES ARMES. — IL EST NOMMÉ COLONEL. — IL SE DISTINGUE A FONTENOY. — IL EST NOMMÉ GOUVERNEUR DE NOS POSSESSIONS DANS L'INDE — SES DÉBUTS. — SES SUCCÈS. — IL S'EMPARA DE GONDELOUR ET DE SAINT-DAVID — SA MARCHÉ EN AVANT. — IL PREND MADRAS — PILLAGE. — LES MERCENAIRES TRAHISSENT. — RETRAITE DE LALLY. — PONDICHÉRY. — DÉSASTRE. — LA FLOTTE FRANÇAISE BATTUE. — RÉVOLTE DES TROUPES — PRISE DE PONDICHÉRY. — LALLY PRISONNIER A LONDRES. — LES ENNEMIS DE LALLY A VERSAILLES. — LALLY BENTRE EN FRANCE SUR PAROLE. — ON LE MET A LA BASTILLE SUR SA DEMANDE. — REQUÊTE DES GOUVERNEURS ET DES COLONS — LALLY DISTRAIT DE SES JUGES NATURELS. — LES CHAMBRES DU PARLEMENT ÉVOQUENT L'AFFAIRE — LE SECRÉTAIRE DE M. DE LALLY. — COMMENCEMENT DU PROCÈS. — ATTITUDE DE L'ACCUSÉ. — SA CONFIANCE DANS LA BONTÉ DU ROI. — LE RASOIR. — LE MAJOR DE LA BASTILLE. — LALLY DÉPOUILLÉ DE SES ORDRES. — LALLY CONDAMNÉ. — SES DERNIERS MOMENTS A LA BASTILLE. — LE CONSEILLER PASQUIER — « PASQUIER-BAILLON ». — LA GRÈVE. — SANSON LE BOURREAU. — UN SOUVENIR DE LA JEUNESSE DE LALLY. — L'EXÉCUTION. — LE FILS DU MAJOR DE LALLY. — MADAME DE HEUZÉ ET MADAME DE DILLON. — MOT DE LOUIS XV A M. DE CHOISEUL.

Nous avons vu en arrière un événement qui produisit grand bruit... une mort qui ne fit point en France une sensation... la plus illustre des morts que nous venons de raconter.

Depuis longtemps l'échafaud était resté inactif, théâtre désert où la noblesse ne faisait plus jouer son dernier rôle. Les derniers... avaient été ces malheureux... dont nous avons raconté l'histoire... de Pontcalee, du Comédien et de Talhouet.

Le numéro du cardinal de Fleury avait été tout pacifique. Louis XV, d'ailleurs, n'était pas cruel; il était em-

porté, seulement. Plus d'une fois, dans les querelles parlementaires, il eut des velléités sanglantes. Madame de Pompadour disait

— Je m'étudie à tempérer la colère du roi; car, si une fois il commence à répandre le sang, je le connais, la cour en sera mondée.

Celui qui devait relever cet échafaud de la noblesse, inactif depuis trente-sept ans, c'était le comte Thomas-Arthur de Lally-Tollendal, beau nom, nom sonore qui avait retenti à la cour des Stuarts avec un égal dévouement, soit que les Stuarts fussent rois, soit que les Stuarts fussent prisonniers, soit qu'ils habitassent Windsor, soit qu'ils habitassent Saint-Germain.

Depuis que les Stuarts étaient en France, le comte de Lally était devenu Français. A huit ans, il entra au service, et fut conduit par son père, second colonel du régiment irlandais de Dillon, au camp de Gironne, où il reçut le baptême du feu. Quatre ans après, c'est-à-dire à douze ans et demi, il était de garde à la tranchée devant Barcelone.

Bientôt Lally fut colonel du régiment qui portait son nom. Puis, en 1750, à l'âge de trente-huit ans, il fut nommé lieutenant général; en 1755, il se distinguait à Fontenoy; enfin, en 1756, le roi le nommait gouverneur de nos possessions dans l'Inde.

Lally était brave et instruit; il arrivait dans ce vieux monde avec la haine des Anglais et l'ambition d'une renommée. Son début fut une victoire. Trente-huit jours après son arrivée, il ne restait plus un uniforme rouge sur toute la côte de Coromandel. La prise de Gondelour et de Saint-David l'enivra; il voulut pousser plus avant malgré l'opinion de ses généraux. La témérité était sa force. Il se fia en elle, marcha sur le Tanjaour. Les Anglais le laissèrent avancer, revinrent sur leurs pas, gagnèrent sur un de ses lieutenants la bataille d'Orissa, et s'emparèrent de la ville de Masulpatnam.

Pendant ce temps, Lally investissait Madras et l'empoyait d'assaut.

Depuis longtemps, les troupes n'étaient pas payées et manquaient de tout. Forcé fut donc au général de laisser ses soldats se ruer sur les pagodes et les ruelles indiennes. Les maisons particulières, les édifices publics, les temples furent pillés. D'horribles excès furent commis; mais le soldat gorgé de débauches et de butin, mais l'officier parti pauvre et devenu riche, se turent, momentanément du moins.

Malheureusement, la ville de Madras seule était tombée au pouvoir des Français. Les forts appartenaient toujours aux Anglais. Lally fit ouvrir la tranchée, poussa vigoureusement l'attaque du fort Saint-George. Les moyens d'attaque manquaient. Lally, qui croyait que tout devait céder devant l'angle de fer d'une volonté énergique, employait à tout moment la violence au lieu de la persuasion.

Peu à peu les Français se lassèrent d'être commandés par cet Irlandais hautain. Les mercenaires — et leur nombre comptait pour moitié dans l'armée — écoutèrent les propositions des Anglais, et passèrent au service de l'ennemi. Il en résulta qu'au bout d'un mois d'occupation de la ville de Madras, Lally, furieux, vit qu'il était impossible de la garder, leva le siège du fort Saint-George et se mit en retraite sur Pondichéry, qu'il trouva dénué de toutes ces ressources qui, en ce moment, lui devenaient de la plus grande importance, c'est-à-dire de vivres, d'hommes et d'argent.

Notre escadre elle-même, qui avait sauvé la place depuis le commencement de la guerre, avait été attaquée par la flotte anglaise, bien supérieure en nombre, et, après un combat glorieux mais inutile, avait fait voile pour Bourbon; de sorte qu'en entrant à Pondichéry, le gouverneur se trouva réduit à ses propres ressources.

Encore ses propres ressources furent-elles bientôt réduites elles-mêmes à néant par la révolte des soldats qui, n'ayant eu pour toute solde que le pillage de Madras, réclamèrent leur arriéré. Il leur était dû six mois.

Lally fut, en face de la révolte, ce qu'il était toujours, violent et hautain. Partout où il marchait sur elle et l'attaquait de face, il la comprimait; mais derrière lui la flamme éteinte flambait de nouveau plus ardente que jamais.

C'est au milieu de ces divisions intérieures que les Anglais bloquèrent Pondichéry, refusèrent à un général irlandais une capitulation qu'ils eussent accordée peut-être à un général français, entrèrent de vive force dans Pondichéry, et, maîtres de la ville, vengèrent par de terribles représailles le sac de Madras. Lally, fait prisonnier avec son état-major, fut envoyé à Londres.

On comprend le bruit que fit à Paris une défaite aussi complète. La capitale des possessions françaises prise, le gouverneur et son état-major prisonniers, il était impossible d'apprendre à la fois et tout d'un coup, après la série des victoires dont on s'entretenait encore, défaite plus complète et plus désastreuse.

Lally avait bon nombre d'ennemis à la cour de Versailles. le malheur du général irlandais leur donnait raison. Ils attaquèrent non seulement la capacité du gouverneur, non seulement son courage, mais encore sa probité.

Selon eux, les malheurs de l'expédition venaient de la dilapidation des deniers de l'Etat, qui avait empêché de payer les troupes.

De Londres où il était, Lally-Tollendal entendit ces accusations. Son orgueil ne put les supporter. Il demanda à venir en France sur parole; sa demande lui fut accordée.

avaient été écrasés depuis le commencement jusqu'à la fin sous l'autorité d'un maître despotique, qui n'avait jamais connu les règles de l'honneur, de la prudence et même de l'humanité; que le comte de Lally était seul comptable de toute la régie et de l'administration tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la compagnie, ainsi que de tous les revenus des terres et dépendances qu'elle possédait; qu'il était coupable de la perte de Pondichéry, puisque la ville n'avait été rendue que faute de vivres, et que lui seul avait en mains les moyens qui pouvaient en procurer;



Le duc d'Aiguillon.

Il arriva, croyant que haines et calomnies, tout s'évanouiraient devant sa face de lion; mais, en général d'armée, il aperçut bien vite qu'il avait laissé prendre à l'ennemi une trop bonne position pour qu'il pût l'en débusquer.

Alors, Lally voulut en appeler à la justice du roi de la justice des courtisans. Il demanda à Louis XV la faveur de se rendre à la Bastille; et, cette faveur accordée immédiatement, il y fut écroué le 1^{er} novembre 1762.

Dès le 3 août de la même année, une requête avait été présentée au roi par le gouvernement et le conseil supérieur de Pondichéry, lesquels disaient « qu'ayant été offensés jusqu'à l'excès dans leur honneur et dans leur réputation par les imputations du sieur de Lally, ils demandaient justice à Sa Majesté, et un tribunal pour la leur faire rendre. »

Cette requête était appuyée d'un mémoire, tendant à prouver « que le conseil et la malheureuse colonie de l'Inde

savoient l'argent pour les acheter. Les fruits des terres, le produit des récoltes et les troupes pour les protéger. »

Si l'instruction de l'affaire avait été portée devant un conseil de guerre, Lally eût bien certainement été acquitté; mais on voulait la mort de Lally, et l'instruction de l'affaire fut déferée aux chambres du parlement, réunies en cour de justice.

Nous avons dit qu'on voulait la mort de M. de Lally.

Voici pourquoi on la voulait; nous donnerons trois raisons pour une :

On la voulait :

1^o Pour faire croire à l'étranger que l'Irlandais nous avait trahis (une trahison sauvait l'honneur du drapeau);

2^o Pour venger une vieille haine qui existait entre M. de Choiseul et M. de Lally-Tollendal, nommé, malgré le ministre, au gouvernement de l'Inde;

— Mais, monsieur, dit Pasquier, réfléchissez, la passion vous emporte.

— Oh ! tu le sais bien que la passion n'emporte, toi qui as spéculé sur cette passion pour me faire condamner ; mais le sang tache qui le verse, et mon sang verse te fera une tache éternelle.

Et, comme Lally faisait un pas vers lui :

— A l'aide ! cria Pasquier.

Les géoliers entrèrent.

— Qu'on le bâillonne ! dit Pasquier ; il a outragé le roi. A ces mots. *Qu'on le bâillonne !* la rage s'empara du prisonnier ; il s'élança sur le président ; mais les géoliers l'arrêtrèrent, et, ayant appelé deux soldats à leur aide, ils terrassèrent le vieillard ; puis, obéissant à l'ordre de Pasquier, ils lui mirent le bâillon.

Le peuple apprit cette infamie, et le peuple n'appela plus Pasquier que *Pasquier-Bâillon*.

Derrière le rapporteur, le confesseur fut introduit. Aux saintes exhortations du prêtre, Lally parut se calmer, mais ce calme était factice ; le prisonnier s'était procuré un pointe de compas, et, au milieu de son discours, l'aumonier le vit palir.

Lally venait de s'enfoncer cette pointe de compas à quelques lignes du cœur.

L'aumonier appela au secours : on s'empara du condamné, qui l'on garrotta.

— J'ai manqué mon coup, dit Lally ; maintenant, c'est le tour du bourreau.

Le condamné n'eut pas longtemps à attendre. Le premier président, averti par Pasquier de la résistance du général, et par les géoliers de sa tentative de suicide, le premier président ordonna que l'exécution serait avancée.

On annonça cette nouvelle à Lally.

— Tant mieux ! dit-il ! Ah ! ils m'ont bâillonné en prison ; mais peut-être n'oseront-ils pas le faire quand ils me conduiront à l'échafaud, et alors, oh ! alors je parlerai.

Ces mots furent encore répétés aux juges. Le peuple avait manifesté sa sympathie pour Lally. Lally, en parlant, pouvait soulever le peuple ; le parlement n'était pas populaire. Alors, sous prétexte que, pour se dérober au supplice, le condamné, selon les habitudes orientales, *pourrait avaler sa langue*, on se jeta sur le général, on le bâillonna de nouveau, et, lié, garrotté, bâillonné, on le porta, écumant de rage mais muet, dans un tombereau entouré d'archers, qui suivit la charrette de Sanson.

A l'aspect de ce patient bâillonné, de ce vieillard dont le visage portait les traces de violences de ses bourreaux, le peuple murmura hautement. Mais toutes les précautions étaient prises ; des forces imposantes étaient disposées tout le long du chemin que le condamné devait parcourir ; il n'y avait donc pas moyen pour les spectateurs de manifester leur sympathie autrement que par des murmures.

Les spectateurs étaient nombreux, et, depuis le supplice du comte de Horn, la Grève n'avait pas vu si splendide société. Presque toute la noblesse était là dans des voitures, non point amenée par une curiosité cruelle, mais pour faire honneur au condamné.

A cette vue, le vieux général reprit le calme et la sérénité du champ de bataille. C'était un dernier combat à livrer ; seulement, celui-là, il était sûr de ne point y survivre, puisque la lutte était avec la mort même.

Il l'aborda la tête haute.

Arrivé sur la plate-forme de l'échafaud, dont il avait courageusement monté les degrés, il étend sur la foule un long et tranquille regard ; sa bouche était muette, mais l'air avait dans ce dernier appel des yeux plus d'éloquence qu'il n'eût pu en mettre dans le plus eloquent discours.

C'était Sanson le père qui devait exécuter M. de Lally ; mais il avait abandonné cet honneur à son fils, malgré un étrange engagement pris trente-cinq ans auparavant avec le patient lui-même. Un soir, M. de Lally revenait avec quelques jeunes fous d'une petite maison qu'il avait dans le faubourg Saint-Antoine ; les jeunes gens étaient gais et même à demi ivres, comme il convenait à des seigneurs qui avaient fait leur éducation sous la Régence ; ils aperçurent une maison isolée au milieu d'un charmant jardin, et ardemment éclairée. En effet, la maison était en joie, et, derrière les vitres, on voyait passer, comme de folles ombres, danseurs et danseuses. Une idée germa dans la tête des écervelés : c'était de prendre part à la fête. Lally frappa à la grille ; mais on était si bien et si agréablement occupé dans la maison, que ce ne fut que lorsque nos fâcheux eurent fait rage, qu'un domestique vint leur ouvrir et leur demanda ce qu'ils voulaient.

— Ce que nous voulons ? dirent les jeunes gens. C'est que tu ailles informer ton maître que quatre jeunes seigneurs, qui passent et qui ne savent que faire du reste de leur nuit, lui font demander s'il veut permettre qu'ils prennent part à son bal.

Le domestique hésite ; on lui met un louis dans la main. On le pousse, il rentre dans la maison, et nos quatre jeunes

gens, convenables jusque dans leur inconvenance, attendent sur le seuil que permission leur soit donnée d'entrer.

Cinq minutes après, le domestique re fit, accompagné de son maître.

C'était un homme de trente ans, au regard triste, au visage sévère.

— Messieurs, dit-il, mon domestique vient de m'exprimer, en votre nom, un désir qui ne peut que m'honorer : c'est celui de prendre part à notre bal, qui est celui de mon mariage.

— Ah ! dirent les jeunes gens, vous vous mariez ? Bon ! rien n'est gai comme les bals de noces. Ainsi, c'est dit, nous voilà dans au nombre de vos danseurs ?

— Je vous ai déjà dit, messieurs, que c'était avec le plus grand plaisir ; mais encore faut-il que vous sachiez quel est l'homme qui va avoir l'honneur d'être votre hôte.

— C'est un homme qui se marie, voilà tout ce que nous avons besoin de savoir.

— Si fait, messieurs, vous avez besoin de savoir autre chose ; car cet homme qui se marie, c'est...

Et l'homme hésita un instant.

C'est... répéterait en chœur les jeunes gens.

— C'est le bourreau !

La réponse refroidit un peu les jeunes gens. Cependant M. de Lally, le plus échauffé des quatre, ne voulut point avoir le dernier.

— Ah ! ah ! dit-il en regardant le mari avec curiosité, ah ! c'est donc vous, mon cher ami, qui décapitez, qui pendez, qui brûlez, qui rouez, qui écartez ? Enchanté d'avoir fait votre connaissance !

Le bourreau salua.

— Monsieur, dit-il pour le commun des martyrs, pour les voleurs, pour les blasphémateurs, pour les sorciers, pour les empoisonneurs, je laisse la besogne à mes aides : des valets sont assez bons pour de pareils drôles ; mais, quand, par hasard, j'ai affaire à des jeunes gens de famille, comme était M. le comte de Horn, à de jeunes seigneurs comme vous êtes, je ne laisse à personne l'honneur de leur trancher la tête ou de leur rompre les os, et je me charge moi-même de la besogne. Ainsi, si jamais les jours de MM. de Montmorency, de Cinq-Mars ou de Rohan reviennent, messieurs, vous pouvez compter sur moi.

— C'est parole donnée, monsieur de Paris ? dit Lally-Tollendal.

— C'est parole donnée, messieurs ! Maintenant, entrez-vous toujours ?

— Pourquoi pas ?

— Alors, venez.

Les quatre jeunes gens entrèrent. On les présenta à la mariée ; ils dansèrent toute la nuit, et, le lendemain, raconteront leur aventure à Versailles, où elle eut le plus grand succès.

Au bout de trente-cinq ans, le général Lally, les cheveux blancs, bâillonné, condamné à mort, se retrouvait face à face avec le sombre marié dont il avait été l'hôte la première nuit de ses noces.

Seulement, c'était le fils du bourreau, le premier-né de ce mariage, qui devait exécuter le vieillard.

Lally sagenouilla. Sanson fils, celui-là même qui, vingt-sept ans plus tard, devait faire tomber une tête bien autrement illustre. Sanson fils leva l'épée de justice ; mais, comme la main lui tremblait, il ne frappa qu'un coup mal assuré qui ouvrit le crâne de la victime.

Lally tomba la face contre terre, mais presque aussitôt se releva.

Aussitôt un affroyable cri de malédictions, poussé par cent mille hommes, s'éleva de la foule. Sanson père ne fit qu'un bond, et, à l'aspect de l'âme ensanglantée des mains du jeune homme, pres de tomber lui-même, et, avec la rapidité de l'éclair, fit sauter la tête de Lally de dessus ses épaules.

Au milieu de tous ces cris d'effroi, on avait pu distinguer un cri de douleur.

Cet cri était poussé par un enfant de quatorze à quinze ans.

Voici ce que c'était que ce enfant.

Le veille, après la concession faite et avant l'absolution reçue, M. de Lally avait avoué au prêtre que la seule chose qui lui fit regretter la vie, c'était de laisser seul et perdu dans ce monde un fils qui ignorait sa naissance, et qu'il faisait secrètement élever au collège d'Harcourt, sous le nom de Trophime.

Il désirait, avant de mourir, voir cet enfant, le serrer sur son cœur, l'appeler *Mon fils !*

Le confesseur accomplit le vœu du général ; mais c'était jour de fête ; l'enfant, qui était fort aimé d'un des professeurs, était sorti avec lui et ne revenait que le lendemain matin.

Le confesseur attendit l'enfant, et, à son retour, lui apprit à la fois sa naissance et son malheur. Le vœu du général pouvait être encore accompli : sur le chemin de la Grève, l'enfant pouvait voir le général une dernière fois.

Le professeur et le jeune homme se débattent. La toule est douloureuse et courbe en deux. Cette grande affaiblissement retarda les pas de l'enfant, l'enfant le quitta et se hasarda seul.

Mais, quelque hâte qu'il eût, il arriva sur la place de Grève que pour voir tomber et se relever et retomber son père.

Ce fut à la malheureuse épreuve, qu'il trouva cette tête dont les premiers regards l'avaient peut-être cherché dans la foule, et qu'il trouva inutilement.

Cet enfant, ce fils de la Lally-Tollendal, que quelques hommes de sa race n'ont pu voir encore, et que j'ai vu moi-même.

Ce jeune homme, qui me l'a raconté lui-même. Or, sans doute, son premier et unique soin fut de se consacrer à la réhabilitation de son père, qu'il obtint enfin en 1792.

En 1793, il fut député aux états généraux, et s'y distingua par ses discours du côté droit.

En 1794, l'émigré, revint en 1795, fut arrêté, parvint à s'échapper, rentra en France en 1801, entra à la chambre des députés en 1815, et à l'Académie en 1816.

Les amis du malheureux Lally avaient fait tout au monde de près de Louis XV pour obtenir une commutation de peine.

Madame de Heuze se jeta aux pieds du roi, Mademoiselle de Dillon, sa parente, ne put parvenir jusqu'à Louis XV, mais lui écrivit, en le suppliant d'écouter les dépositions de MM. de Montmorency et de Crillon, bons juges en matière de courage et d'honneur, que le parlement, lui, avait refusé d'entendre.

Tout fut inutile. Le roi ou plutôt le ministre, fut inflexible. Plus tard, Louis XV se repentit de cette rigueur, qui touchait à la cruauté.

L'enfant fut rendu à mademoiselle de Dillon, avec des lettres patentes qui justifiaient de son extraction.

Puis enfin, après les doutes vinrent les remords, et, un jour, on entendit Louis XV dire à M. de Choiseul :

— Heureusement, ce n'est pas moi qui répondrai du sang répandu, car vous m'avez trompé.

Le comte de Lally-Tollendal, dernier du nom, mourut en 1830.

XXIII

GÈNES ET LA CORSE. — TRAITÉ DE COMPIÈGNE. —

M. DE MARBEUF. — LES PAOLI. — LUTTE CONTRE LA

FRANCE. — M. DE CHAUVELIN EN CORSE. — IL EST

BATTU. — LE COMTE DE VAUX. — FUITE DE PAOLI.

— NAISSANCE DE NAPOLÉON BONAPARTE A AJACCIO.

— MADAME DU BARRY. — SES COMMENCEMENTS.

— M. DE LAUZUN. — LE COMTE JEAN DU BARRY. — LE

TRIPOT. — LES YEUX DU COMTE JEAN. — M. DE FITZ-

JAMES. — ÉLOIGNEMENT ET RETOUR DE LAUZUN. —

LE PACTE ENTRE LAUZUN ET MADMOISELLE LANGE.

— LÉBEL, VALET DE CHAMBRE DU ROI. — M. DE

CHOISEUL ET MADMOISELLE LANGE. — MM. DE RI-

CHÉLIEU ET D'ANGILLON. — HISTOIRE DE JEANNE.

— PROPHÉTIE DU DUC DE RICHLIEU. — LANGE PLAINT

AU ROI. — ELLE ÉPOUSE LE COMTE DU BARRY. —

ELLE EST PRÉSENTÉE A LA COUR. — LE ROI DE DANEMARK A PARIS ET LES DEMOISELLES DE L'OPÉRA. —

ASSOCIATIONS POUR LE MARIAGE DU DAUPHIN. — LA

MAISON D'AUTRICHE. — MARIE-ANTOINETTE. — L'ABBÉ

DE VERNON. — ÉDUCATION DE L'ARCHIDUCHESSÉ.

— LES INSTRUCTIONS DE L'IMPÉRATRICE. — CELLES

DU DAUPHIN. — ARRIVÉE DE LA DAUPHINE EN

FRANCE. — LES PRÉSAGES.

Pendant que les événements que nous venons de raconter se déroulaient à Paris et à Versailles, il se faisait dans une île de la Méditerranée un changement de domination qui devait dans l'avenir avoir une étrange influence sur la France et sur l'Europe.

Le 15 août 1764, la république de Gènes fatiguée de la lutte que depuis dix ans elle soutient contre la

Corse, s'adresse à la France pour lui demander son secours, et signe avec nous le traité de Compiègne, traité par lequel le roi s'engage à leur garnison pendant quatre ans dans les places d'Ajaccio, de Calvi, d'Alajola et de Saint-Florent.

Le commandement de cette expédition fut confié au comte de Marbeuf, et les troupes françaises débarquèrent en Corse au mois de décembre 1764.

Pascal Paoli était le héros de la Corse; depuis dix ans, il combattait contre Gènes pour la liberté de sa patrie. En voyant arriver les Français, il comprend que de la France lui arrivent les véritables meurtriers de l'indépendance corse. Aussitôt il écrit à M. de Choiseul, et, tandis qu'une correspondance, qui laisse quelque espoir au général Paoli, s'établit entre lui et le premier ministre, Louis XV signe avec Gènes le traité du 15 janvier 1768, qui établit le principe de réunion de la Corse à la France.

A peine le traité est-il connu en Corse, que Paoli réclame contre un pacte qui, sans la consulter, donne une nation à une autre nation. Puis, voyant que ses réclamations sont vaines, il se prépare à continuer contre la France la lutte que lui et son père ont si glorieusement soutenue contre Gènes.

Et d'abord la fortune sembla sourire à l'obstiné défenseur de la liberté de son pays. Louis XV envoie en Corse son vieil ami Chauvelin, courtisan habile, mais général inexpérimenté, qui, présentant à son ennemi des lignes trop étendues, se fait battre en détail par des forces d'un tiers moins nombreuses que les siennes. Le camp français de San-Nicolao est forcé. Borgo est enlevé sous les yeux même du général en chef; enfin, la terreur est portée à un tel point chez les Français, que cinquante Corses hâtent huit compagnies de grenadiers.

Il n'y avait pas de temps à perdre. Louis XV rappelle M. de Chauvelin, et le remplace par le comte de Vaux, qui, à la tête de vingt-deux mille hommes, prend les Corses entre deux feux, et, le 9 août 1769, les écrase à la bataille de Ponte-Nuovo.

Cette bataille fit évanouir toutes les espérances de Paoli; il s'embarqua précipitamment pour Livourne, et, de là, passa en Angleterre avec son frère et ses neveux.

De ce moment, l'île fut véritablement à nous.

Trois mois après la fuite de Paoli, c'est-à-dire le 15 août 1769, naissait à Ajaccio un enfant nommé Napoléon Bonaparte, qui devait au traité du 15 janvier 1768 la qualité de Français.

Il est assez étrange que cette expédition de Corse nous amène à mettre sous les yeux du lecteur une femme encore bien inconnue au commencement de janvier 1769, et qui devait cependant jouer, dans les cinq années suivantes, un si grand rôle à la cour de France.

Nous voulons parler de la comtesse du Barry, qui, à cette époque, ne s'appelait pas encore la comtesse du Barry, mais ne s'appelait déjà plus Jeanne Vaubernier; elle s'appelait mademoiselle Lange.

Comment le souvenir de mademoiselle Lange se rattache-t-il à l'expédition de Corse? M. de Lauzun va nous le dire.

Lauzun avait vingt et un ans alors; il était aide de camp de M. de Chauvelin et amant de cette fameuse princesse Czartoriska qui fit avec lui, sous des habits d'homme, la campagne de Corse.

Il avait fait, au bal de l'Opéra, connaissance avec un charmant domino, qui lui avait donné son nom et son adresse, c'est-à-dire le nom et l'adresse de son amant, le comte Jean du Barry.

Cette adresse donnée à de jeunes et beaux seigneurs, par sa maîtresse, était une des spéculations de M. le comte Jean du Barry. Le comte Jean du Barry réunissait une société folle de jeunes gens et de jeunes femmes, et donnait à jouer.

Trop peu scrupuleux pour s'occuper de ce que faisaient les autres femmes, trop peu jaloux pour s'inquiéter de ce que faisait sa maîtresse, il apportait toute son attention au jeu, et sans doute ce fut lui qui donna naissance au contre-proverbe: « Malheureux en amour, heureux au jeu. »

A peine Lauzun fut-il chez le comte Jean, qu'il s'aperçut qu'il était dans un affreux tripot; mais la mauvaise compagnie n'effrayait pas les jeunes seigneurs de la cour de Louis XV, et, tandis que son ami Fitz-James répondait aux agaceries de mademoiselle Lange, il tenait, lui, les cartes à la main, tête au comte du Barry, lequel, raconte Lauzun, faisait la partie en robe de chambre et le chapeau sur la tête, attendu que ce chapeau, tant soit peu inconvenant en face de gens de la naissance de Lauzun et de Fitz-James, avait pour but de maintenir deux pommes cuites, appliquées sur les yeux du comte par mesure sanitaire.

Ent-ce la vue de ces deux pommes cuites, fut-ce le souvenir de sa princesse polonaise qui amena Lauzun à ne pas disputer à son ami la possession de la belle Lange? C'est ce que Lauzun ne nous dit pas; mais ce qu'il nous dit, c'est que, quelques jours avant son départ, il apprit

que celle qu'il avait dédaignée avait été présentée au roi, et avait produit une profonde impression sur Sa Majesté.

Sans doute par une intuition de l'avenir, Lauzun ne voulut point quitter Paris sans faire ses adieux à la maîtresse du comte, qui l'avait si gracieusement reçu, qu'il était visible qu'elle ne s'était donnée à Fitz-James qu'en désespoir de cause.

Il la trouva plus gracieuse et plus souriante que jamais; et, comme celle-ci lui disait que, malgré son absence, elle ne l'oublierait pas :

— Eh bien, lui répondit Lauzun, souvenez-vous donc que, si vous êtes la maîtresse du roi, je veux commander une armée.

— Et moi, dit-elle, je ne vous trouve point assez ambitieux; si je suis la maîtresse du roi, je vous fais ministre.

— Bah! et M. de Choiseul? dit Lauzun.

— M. de Choiseul, je le déteste, répondit Lange.

— Ah! voyons à quel propos? Dites-moi cela, demanda Lauzun.

Lange était bonne fille, et ne se fit pas prier; c'étaient encore les malheureuses pommes cuites de Jean du Barry qui avaient produit leur effet.

Pour arriver au roi, on avait indiqué à Lange la voie de M. de Choiseul. M. de Choiseul avait trouvé la jeune femme charmante; mais il avait vu les fatales pommes cuites, et les inquiétudes qu'elles lui avaient fait éprouver avaient été cause, pour Lange, d'une humiliation qu'elle pardonnait à Lauzun, mais qu'elle ne pardonnait point à M. de Choiseul.

Lauzun partit donc, emportant le double engagement de mademoiselle Lange, que, si elle était jamais la maîtresse du roi, elle serait une amie à lui, et l'ennemie de M. de Choiseul.

Maintenant, comment, malgré les scrupules égoïstes de M. de Choiseul, mademoiselle Lange avait-elle vu le roi? Nous allons le dire.

C'est qu'on avait pris la véritable voie dont d'abord on s'était écarté.

On s'était adressé à Lebel.

Lebel, que nous avons déjà eu l'occasion de nommer en circonstance pareille, était le valet de chambre du roi et l'inventeur de la fameuse institution du Parc-aux-Cerfs, tolérée si philosophiquement par madame de Pompadour. L'étiquette voulait qu'aucun roi ne mangéât d'aucun plat qu'après que l'essai en avait été fait. Longtemps M. de Richelieu avait rempli, à l'endroit des amours du roi, cet emploi d'essayeur de plats; puis enfin, arrivé à un âge où une sinécure lui paraissait préférable à une place si active, il avait chargé Lebel de remplir les fonctions auxquelles il était forcé de renoncer.

Lebel vit mademoiselle Lange, fut charmé de sa beauté, ne s'effraya aucunement des deux pommes du comte Jean, et rendit au duc de Richelieu un compte si détaillé du trésor qu'il venait de rencontrer, que le duc voulut juger, par les yeux du moins, qu'il n'y avait rien d'exagéré dans le récit de Lebel.

Le duc jugea, et fut satisfait.

Alors, on s'adjoignit le duc d'Aiguillon, et l'on rédigea, en cas de réussite, les conditions d'un traité avec la nouvelle favorite. Seulement, on lui demanda un aveu complet du passé, pour être prêt à faire face aux médisances comme aux calomnies.

La belle Madeleine ne cacha aucun de ses péchés, et voici ce qu'elle raconta.

Elle était née à Vaucouleurs, patrie de Jeanne Darc, en 1744 : elle avait donc vingt-quatre ans; elle était fille d'une cuisinière et d'un moine; elle s'était appelée d'abord Jeanne Vaubernier, et, sous ce nom, avait commencé son éducation chez une marchande de modes. Du magasin de la marchande de modes, elle était passée dans une autre maison, beaucoup moins honnête encore, mais beaucoup plus connue, chez madame Gourdan. Là, elle avait quitté son nom pour prendre celui de Lançon. Un soir, le comte Jean du Barry, à moitié ivre, la rencontra au coin d'une rue, monta chez elle, et, le lendemain, l'emmena chez lui; puis, dans un moment de gêne, il la vendit à Radix de Sainte-Foy, chef de bureau aux affaires étrangères, qui la rendit plus tard au comte du Barry, lequel la mit, cette fois, sous le nom de Lange, à la tête du tripot où l'avait vue Lauzun et où la connut Lebel.

Une pareille confession donnait à penser. Aussi Lebel et le duc d'Aiguillon s'effrayèrent-ils d'abord de pareils antécédents. Richelieu seul tint ferme, et déclara que les talents qu'avait, dans une vie aventureuse et agitée, dû acquérir Jeanne Vaubernier, seraient les bienvenus du roi, dont la débilité allait croissant. Richelieu conseilla donc à Jeanne de procéder tout au contraire des autres femmes qui jusque-là avaient joué des faveurs royales, c'est-à-dire, au lieu de faire la novice comme elles, de ne rien cacher du talent qu'elle possédait.

Richelieu était un grand prophète : les choses tournèrent comme il l'avait prévu, et mieux encore. Dans les bras de mademoiselle Lange, Louis XV rêva les plus beaux jours de sa jeunesse, et l'on put voir bientôt tout l'empire qu'allait prendre sur lui sa nouvelle maîtresse.

Seulement, il lui fallait une espèce de nom; trop de personnes l'avaient connue sous celui de Jeanne Vaubernier, sous celui de mademoiselle Lançon, ou sous celui de mademoiselle Lange, pour qu'elle gardât l'un ou l'autre. Jean avait un frère nommé Guillaume du Barry; on le fit venir, on le maria à Jeanne Vaubernier, on lui donna une centaine de mille livres en échange de son nom, on le renvoya en province, et la comtesse du Barry fut présentée à la cour comme l'avait été madame d'Etioles, marquise de Pompadour.

Ce fut alors que M. de Choiseul comprit la faute qu'il avait faite en attachant trop d'importance aux pommes cuites du comte Jean.

Ce fut alors aussi que parut la fameuse chanson de la Belle Bourbonnaise qui eut tout outrageante qu'elle était, d'autre résultat que de répandre Louis XV et madame du Barry, qui se fredonnèrent eux-mêmes aux oreilles de M. de Choiseul, afin que le ministre n'ignorât point qu'ils la connaissaient.

Sur ces entretiens, on annonça l'arrivée à Paris du roi de Danemark, Christian VII. C'était un jeune et beau prince; aussi cette annonce mit-elle en émoi la cour, la ville et surtout les théâtres.

Lorsqu'on sut dans quel hôtel il devait loger, les maisons environnantes furent encombrées des plus jolies femmes de Paris. Quelques-unes s'entendirent avec le tapissier, qui mit leurs portraits dans sa chambre à coucher et dans son cabinet de toilette. Mademoiselle Grandi, de l'Opéra, prit les devants, et lui envoya le sien dans le costume de Vénus sollicitant la pomme du beau Paris.

Le roi de Danemark vint à Paris, où il ne vit guère que les encyclopédistes, et où l'on prétend que toutes les avances féminines furent perdues.

Cependant M. de Choiseul négociait une affaire qui devait neutraliser l'influence de madame du Barry; c'était le mariage du dauphin avec une archiduchesse d'Autriche.

La lignée impériale était riche en princesses. Dès longtemps le projet était fait d'allier par les nœuds du sang les Bourbons aux Césars; on avait parlé de remarier le roi, mais le roi se sentait trop vieux pour un mariage. On résolut de marier le dauphin à la place du roi, et M. de Breteuil fut chargé d'étudier, parmi les jeunes archiduchesses, celle qui paraissait le mieux convenir à la couronne de France.

Au palais de Versailles, on peut voir encore aujourd'hui le tableau qui fut fait à cette occasion. Il représente Marie-Thérèse à Schoenbrunn; l'illustre impératrice-reine y est épanouie, fraîche encore au milieu d'un groupe de jeunes filles en bouton; au milieu de ces jeunes filles, à ses cheveux blond cendré, à ses yeux bleus et doux, à sa peau si mate et si éclatante à la fois, enfin à cette lèvre autrichienne, mélange du sang de Lorraine et de Castille, on reconnaît Marie-Antoinette à l'âge de treize ans.

Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne d'Autriche était née à Vienne le 2 novembre 1755.

Deux ans avant qu'elle quittât Schoenbrunn, Marie-Antoinette savait déjà qu'elle était destinée au trône de France. M. de Choiseul lui avait choisi un précepteur de sa main, l'abbé de Vermont, de sorte qu'elle parlait parfaitement notre langue, et avec la même facilité l'anglais, l'italien et le latin.

C'était par reconnaissance que Marie-Thérèse avait fait apprendre le latin à sa fille. N'était-ce pas dans cette langue qu'elle avait harangué ses fidèles Hongrois, et que ses fidèles Hongrois avaient fait le serment de mourir pour elle?

L'éducation de la jeune archiduchesse n'avait pas été moins soignée sous le rapport des arts d'agrément que sous celui de la philologie; Gardel avait été son maître de danse; Gluck lui avait donné les leçons de musique qui firent d'elle une enthousiaste dans cet art; enfin elle dessinait d'une façon charmante.

Quant au côté politique de l'éducation, Marie-Thérèse ne l'avait confié à personne, et elle avait pris soin que, devenant Française par la forme et les manières, Marie-Antoinette demeurât Autrichienne par le cœur.

Le mariage, comme nous l'avons dit, était déjà arrêté depuis deux ans dans la politique des deux royaumes, quand le prince de Lorraine fut désigné pour aller à Vienne demander officiellement la main de Marie-Antoinette. La main fut accordée.

L'Europe tout entière tressaillit à cette nouvelle, qui semblait pour longtemps consolider l'alliance austro-française, et qui, par conséquent changeait toute la politique du Nord. Quant à la France, elle se prépara à ces fêtes

« M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS (BEAUMONT). Doit être considéré comme une des colonnes de la religion que la famille est obligée en conscience et par intérêt de maintenir, *combien qu'il en coûte!* La tendre mère de mes enfants en dira bien davantage; elle saura bien distinguer ce qui est bien d'avec ce qui est mal, et il n'est pas nécessaire de démontrer ici combien elle est digne du plus tendre dévouement. »

La jeune princesse partit avec ses instructions, toute joyeuse de venir en France, pleine d'espoir dans l'avenir, pleine de confiance dans le présent.

Cependant un présage l'effraya.

Dans la première maison où elle s'arrêta sur le sol de France, la chambre qu'on lui donna était couverte d'une tapisserie représentant le *Massacre des innocents*; il y avait tant de sang répandu, tant de cadavres épars, tant de vérité et d'expression dans les physionomies, que la jeune princesse demanda une autre chambre, n'osant coucher dans celle-là.

C'est à Compiègne que se fit l'entrevue, cérémonial renouvelé plus tard pour Marie-Louise, et qui, dans l'un et l'autre cas, n'a pas porté bonheur à la France.

Marie-Antoinette, conformément aux règles de l'étiquette, se précipita aux pieds de Louis XV, qui la releva, la baisa sur les deux joues, puis, en attendant la bénédiction conjugale, la conduisit à la Muette, où la comtesse du Barry lui fut présentée.

Madame du Barry, elle aussi, se trouvait sur le programme de Marie-Thérèse: l'impératrice se rappelait les services rendus à l'Autriche par madame de Pompadour, et, on l'a vu, Marie-Thérèse était reconnaissante à ses souveins.

Marie-Antoinette, au grand désespoir des Choiseul, fut donc parfaite pour madame du Barry.

Versailles avait ses habits de brocart et d'or, et cependant un nouvel augure poursuivait la jeune dauphine jusque dans la cour de marbre.

Au moment où elle mettait le pied sur le seuil du palais, un violent orage éclata sur le château, et un coup de tonnerre, long et prolongé, sembla envelopper tout l'horizon d'un cercle menaçant.

Elle regarda avec inquiétude le maréchal de Richelieu, qui se trouvait près d'elle.

— Triste présage! dit celui-ci en secouant la tête.

En effet, le maréchal n'était point pour l'alliance autrichienne.

Le lendemain, la dauphine vint à Paris, et le spectacle qui l'y attendait la rassura sur les pressentiments de la veille. Tout Paris était debout pour la recevoir; elle traversa la capitale au milieu des cris de *Vive le dauphin!* et de *Vive la dauphine!* Cette joie était si vive, que Marie-Antoinette en éprouva une espèce d'ivresse.

— Vous voyez autour de vous, madame, dit de M. de Brisac, deux cent mille amoureux de votre personne.

Mais, à chaque joie, le destin venait mêler son avertissement: sur chaque fête, la mort prenait sa ôme.

On sait combien fut nombreuse celle qu'elle préleva sur la place Louis XV, où un feu d'artifice, dont le bouquet seul coûtait soixante mille livres, devait être tiré. On bâtit alors la rue Royale-Saint-Honoré et le faubourg. Des filous organisèrent une poussée; on s'effraya de cette houle inconnue qui, tout à coup, agitait cet océan d'hommes. Chacun voulut fuir; on se précipita dans les fossés, on s'étouffa dans la presse, on s'écrasa contre les murailles.

La police avoua deux cents cadavres.

Les Parisiens dirent tout bas qu'on en avait jeté douze cents dans la Seine.

C'était le troisième présage en moins d'un mois, et comme on le voit, ce n'était pas le moins terrible.

L'événement fit une grande impression sur le dauphin.

Il venait de recevoir deux mille écus que le roi lui donnait tous les mois; il les envoya à M. de Sartines, avec cette lettre:

« J'ai appris le malheur arrivé à mon occasion, j'en suis pénétré. On m'a apporté ce que le roi m'envoie tous les mois pour mes menus plaisirs; je ne puis disposer que de cela, je vous l'envoie; secourez les plus malheureux. »

« J'ai, monsieur, beaucoup d'estime pour vous. »

« A Versailles, le 1^{er} juin 1770. »

Au milieu de tout cela, la dauphine avait produit un grand effet. Voici le portrait que donnent d'elle les *Nouvelles à la main*:

« Madame la dauphine, d'une taille grande pour son âge,

et maigre sans être décharnée, telle qu'une jeune personne non encore formée, elle est très bien faite, bien proportionnée dans tous ses membres. Ses cheveux sont d'un beau blond; on juge qu'ils seront dans la suite d'un châtain cendré. La forme de son visage est d'un bel ovale, mais un peu allongé; elle a ses sourcils aussi bien fournis qu'une blonde peut les avoir; ses yeux sont bleus sans être fades, et jouent avec une vivacité pleine de esprit. Son nez est aquilin, un peu effilé du bout. Madame la dauphine a la bouche petite, quoique ayant les lèvres épaisses, sur tout l'intérieur, qu'on sait être la levre autrichienne. L'éclat de son teint est éblouissant, et elle a des couleurs qui pourraient la dispenser de recourir au rouge: son port est celui d'une archiduchesse, mais sa figure est tempérée par la douceur, et il est difficile, en contemplant cette princesse, de se refuser à un respect mêlé de tendresse. »

Il ne fallait pas moins que cette beauté pour rassurer Louis XV.

Il était médiocrement convaincu de la virilité de son petit-fils, le duc de Berry, lequel n'avait jamais montré le moindre désir de se rapprocher de lui. Aussi, la veille des noces, fit-il venir M. de la Vauguyon, précepteur du dauphin, et s'informa-t-il de lui si le dauphin de Louis-Auguste était aussi complet que son valet. Elle dit d'un homme qui se mariait le lendemain M. de la Vauguyon, qui n'avait pas cru que les devoirs de sa charge aillent jusque-là, regarda le roi avec étonnement habituel, et finit par avouer qu'il n'avait pas dit un mot au dauphin des choses que le roi désirait qu'il sût. Alors, Louis XV, voyant qu'en tout cas M. de la Vauguyon serait un mauvais précepteur en leçons conjugales, inventa un ingénieux moyen de parler aux yeux de l'adepte. Il fit coller, le long des murs du corridor qui conduisait de sa chambre chez la dauphine, les gravures de *L'Art de la modernité* que l'abbé Dulaurens venait de publier en 1763, et qui ne laissaient rien à désirer sur les points les plus obscurs de la science pour laquelle le comte de la Vauguyon avouait lui-même être un si pauvre professeur; et il chargea le valet de chambre du dauphin de recommander à son maître, au moment où il lui remettrait le bougeoir, de regarder avec attention, à la lueur de ce bougeoir, les gravures collées sur la muraille.

La chose fut faite comme elle avait été recommandée; mais, malgré cette précaution, un bruit étrange se répandit le lendemain, qui fit dire à Louis XV:

— En vérité, si ma bru n'avait pas été si honnête femme, je dirais que le pauvre garçon n'est pas mon petit-fils.

N'oublions pas de consigner ici une grave discussion s'éleva au bal de la cour. Le soir même de ce mariage, qui devait avoir un si singulier résultat, les princes de la maison de Lorraine, et même les simples collatéraux, tels que le prince de Lambesc, par exemple, eurent la prétention de tenir le pas après les princes du sang et avant les pairs. Le roi, pour faire preuve de courtoisie envers Marie-Thérèse, qui avait demandé cet honneur pour les princes et princesses ses alliés, consentit à cette infraction au droit de la pairie. Aussi y eut-il près de lui de la part des ducs et pairs, sous la présidence de M. de Broglie, évêque et comte de Noyon.

Voici la lettre:

« L'ambassadeur de l'empereur et de l'impératrice-reine, dans une audience qu'il a eue de moi, m'a demandé, de la part de son maître, — et je suis obligé d'acquiescer foi à tout ce qu'il dit, — de vouloir bien marquer quelque distinction à mademoiselle de Lorraine, à l'occasion présente du mariage de mon petit-fils avec l'archiduchesse Antoinette.

« La danse au bal étant la seule chose qui ne puisse tirer à conséquence, puisque le choix des danseurs ne dépend que de ma volonté, sans distinction des places ou rangs ou dignités, excepté les princes et les princesses de mon sang, qui ne peuvent être comparés ni mis en rang avec aucun autre Français; et, ne voulant d'ailleurs innover à ce qui se pratique à ma cour, je compte que les grands et la noblesse de mon royaume, en vertu de la fidélité, soumission, attachement et même amitié qu'ils m'ont toujours marqués, et à mes prédécesseurs, n'occasionneront jamais rien qui puisse me déplaire, surtout dans cette occurrence, où je désire marquer à l'impératrice ma reconnaissance du présent qu'elle me fait, qui, ainsi que j'espère, fera le bonheur du reste de mes jours.

« LOUIS. »

Malgré cette invitation qui ressemblait fort à une prière, la majorité des ducs et pairs s'abstint et ne parut point au bal.

XXV

MARIE-ANTOINETTE ET LE DUC D'ORLÉANS. — MADAME DU BARRY. — COURSES À ANNE. — LE PARTI PIQUANTE DE LA DAUPHINE. — LE COMTE DE LÉONARD. — COIFFURES FANTASTIQUES. — MARIAGE DU DUC D'ORLÉANS AVEC MADAME DE MONTESSON. — LE DUC D'AIGUILLON. — IL BAT SON VAIS A SAINT-CAST. — RÉPLIQUE DE LÉONARD. — SON EMPRISONNEMENT. — INFLUENCE DE MADAME DU BARRY. — LE COMTE DE JUSTICE. — M. DE MAUPEOU FILS. — SOBRIÉTÉ QUE L'UI DONNE LE MARÉCHAL DE BRISSAC. — FIGURE CONTRE M. DE CHOISEUL. — LE PORTRAIT DE CHARLES I^{er}. — LA CUISINE DE MADAME DU BARRY. — « LE ROI CHOISEUL ». — LA FAVORITE ET LES ORANGES. — LA LETTRE DE MADAME DE GRAMMONT. — EXIL DE MM. DE CHOISEUL ET DE PRASLIN. — MARQUES DE SYMPATHIE QUE REÇOIT LE PREMIER. — L'ABBÉ TERRAY. — SA RÉPONSE AU ROI. — PORTRAIT DE CHOISEUL PAR LOUIS XVI.

Pendant quelque temps, tous les yeux furent tournés, en France, sur madame la dauphine, et l'on ne s'inquiéta plus que de ce qu'elle disait ou faisait.

Marie-Antoinette était facile à juger, et l'on sut bientôt à quel s'en tenir sur son compte.

Comme Louis XVI paraissait avoir eu, dès les premiers jours, ou plutôt dès les premières nuits, des torts graves à lui faire oublier, il lui donna toute liberté pour ses caprices et ses fantaisies.

Marie-Antoinette avait été élevée, à Schönbrunn, avec toute la liberté allemande; de sorte que la chose qui lui coûta le plus fut de se plier au cérémonial français. Madame de Noailles, qui était chargée de rappeler la jeune princesse à l'ordre lorsqu'elle s'en écartait, reçut de la dauphine le surnom de *madame l'Étiquette*, surnom qui lui resta.

Au reste, Marie-Antoinette avait compris que, pour faire à sa guise et se conduire à sa façon, il fallait d'abord se faire aimer du vieux roi. Ce lui fut chose facile d'y réussir; la princesse prit Louis XV par le côté sensible: elle fut gracieuse pour sa maîtresse.

— Quelle charge occupe madame du Barry à la cour? avait demandé un jour Marie-Antoinette à madame de Noailles.

— Mais, répondit celle-ci assez embarrassée, elle est chargée de plaire au roi, et de l'amuser.

— En ce cas, répondit la dauphine, prévenez madame du Barry qu'elle a en moi une rivale.

Effectivement, Marie-Antoinette plaisait au roi et l'amusa. Belle vive, noble, enjouée, spirituelle, décidée, elle fut à peine à la cour, qu'elle y répandit un parfum de jeunesse et de liberté qui récréait le vieux roi. Elle était à Louis XV ce qu'avait été madame la duchesse de Bourgogne à Louis XIV. Aussi le grand-papa idolâtrait-il sa petite fille qui venait en déshabillé, et le matin ou le soir, sans nul respect pour l'Étiquette, lui donner son front à baiser, au lieu duquel lui passait-il bien des choses, et dans ces moments-là des folies.

C'était surtout les jardins de Trianon qui étaient le théâtre de ces folles parties. Les jeunes princes et les jeunes princesses y faisaient des courses à âne, à l'instar des courses anglaises, que l'anglomane duc de Chartres venait d'introduire à Londres à Paris.

Dans une de ces courses, Marie-Antoinette tomba. On voulut l'aider à se relever.

— Non, non, ne venez pas chercher madame l'Étiquette; elle vous gênerait. Le cérémonial en usage pour relever une dauphine qui tombe à bas de son âne.

Le mot était d'usage, et c'est tout, que madame la dauphine est tombée de la façon la plus indiscrete du monde, mais elle est aussi jeune et si elle n'a pas assez bien fait pour n'être que naturellement affligée de l'accident. Aussi, comme le comte d'Artois, en l'absence de son frère, lui faisait des compliments que le dauphin en lui en avait certes pas faits.

— Ah! comme dit Marie-Antoinette, quand on monte à l'âne, il faut être en état de se relever.

Marie-Antoinette était coquette, et la toilette tenait une grande place dans sa journée. Marie-Antoinette avait de magnifiques cheveux, et elle poussa aux dernières limites l'art de la coiffure.

Le premier artiste auquel elle confia sa tête fut un nommé Larseneur; longtemps les femmes s'étaient fait coiffer par des femmes. Marie-Antoinette contribua à mettre les coiffeurs à la mode.

Léonard a obtenu une certaine célébrité; c'est que Léonard était une véritable puissance. Il est vrai que c'était bien l'imagination qu'il fallait pour seconder Marie-Antoinette. C'est à lui que l'on doit les coiffures fantastiques qui étourdissent Paris pendant cinq ou six ans, les coiffures les plus hardies et les plus aventureuses: coiffures hérissées, coiffures jardin, coiffures à l'anglaise, coiffures montagne, coiffures forêt, coiffure parterre, dont chacune représentait au naturel l'objet dont elle portait le nom.

Lors du combat de M. de la Clochetterie, il y eut des coiffures à la Belle-Poule. Les femmes portaient une frégate dans leurs cheveux!

Cela valait bien, on en conviendra, le titre que prenait Léonard: *académicien de coiffures*.

Il est vrai que mademoiselle Bertin s'intitulait *ministre des modes*.

En 1817 ou 1818, on m'a montré Léonard, qui vivait encore. Il était inspecteur général des pompes funèbres, emploi qui lui avait été accordé au moment où il sollicitait un privilège d'opéra-comique.

La cour fut un peu distraite de cette attention accordée à la dauphine, par le mariage de M. le duc d'Orléans avec madame de Montesson, femme charmante avec laquelle il vivait depuis longtemps, les uns disaient maritalement, les autres affirmant, au contraire, sans qu'il en eût rien obtenu. Le désir de se faire un appui près du roi avait rapproché le duc d'Orléans de madame du Barry; car c'était sur elle qu'il comptait pour obtenir de Louis XV la permission de contracter cette mésalliance. Il s'était donc ouvert de ce projet à la favorite, qui lui avait dit, avec ce ton qui lui était particulier:

— Allons, gros père, épousez-la toujours, et nous verrons.

Sur cette promesse, qui lui assurait l'appui de madame du Barry, le *gros père* avait été de l'avant et avait épousé.

Le mariage se fit ou plutôt se consumma secrètement à Villers-Cotterets, où le duc d'Orléans avait réuni toute sa cour, qui ignorait ou paraissait ignorer le but de cette réunion.

Le matin du jour fixé pour la cérémonie, et si longtemps attendu par lui, le duc d'Orléans régla lui-même les amusements de la journée pour tous ses convives: chasses, promenade en calèche, etc., etc., et monta en voiture pour venir à Paris chercher la bénédiction nuptiale. En mettant le pied sur le degré de la voiture, il dit à plusieurs de ses intimes:

— Au revoir, messieurs! Je touche au moment d'un bonheur dont le seul désagrément sera de ne pas être connu; je laisse la compagnie, je reviendrai tard, et ne reviendrai pas seul, mais bien avec quelqu'un qui partagera l'attachement que vous portez à mes intérêts et à ma personne.

En effet, le soir, à six heures, une voiture s'arrêta sous le grand vestibule; elle ramenait M. le duc d'Orléans, qui rentra au salon, tenant par la main madame de Montesson. Aussitôt le marquis de Valençay, un des plus intimes du prince, s'avança vers madame de Montesson, et lui donna de l'attesse, exemple qui fut suivi par toute la société.

Le moment de se mettre au lit arrivé, M. de Valençay présenta la chemise au duc et remarqua que, selon les règles de la plus exacte courtoisie matrimoniale, le prince s'était fait complètement épiler.

Louis XV reconnut le mariage, mais refusa toujours le titre d'attesse à madame de Montesson.

Pendant ce temps, la lutte continuait entre M. de Choiseul et M. le duc d'Aiguillon.

Il eut un mot d'Armand Vignerod-Duplessis, duc d'Aiguillon, qui joua un si grand rôle pendant les dernières années de Louis XV, et dont le fils joua un si triste rôle pendant les premières années de la Révolution.

Le duc d'Aiguillon était né en 1720; il était venu jeune à la cour, où il avait été présenté sous le nom de duc d'Agénois. C'est ce même duc d'Agénois dont était amoureuse madame de Châteauroux, laquelle s'évanouit, malgré la présence de Louis XV, en apprenant sa blessure à l'attaque de Château-Dauphin, où le roi l'avait envoyé pour l'éloigner de sa favorite.

On se le rappelle, madame de Châteauroux, tout au contraire de madame de Pompadour, était autrichienne. Le duc d'Aiguillon partageait ses principes, qui étaient aussi ceux de son oncle, le duc de Richelieu; de sorte qu'il se trouva naturellement du parti de M. le dauphin et antagoniste de M. de Choiseul et des parlements.

Lorsque le parlement de Bretagne commença à se rebeller contre le roi en résistant à quelques édits ruraux, le duc

d'Aiguillon, commandant militaire de la province, y déploya une vigueur et une sévérité qui lui aliénèrent l'esprit naturellement indépendant des Bretons, lesquels devinrent injustes à son égard. Quand, en 1758, les Anglais firent une descente sur les côtes de Bretagne, le duc d'Aiguillon les battit à Saint-Cast et les força de se rembarquer, mais les Bretons prétendirent que le duc d'Aiguillon n'avait pas pris à la victoire toute la part qu'il pouvait personnellement y prendre, et l'accusèrent d'être resté dans un moulin pendant le combat.

— M. d'Aiguillon s'est couvert de gloire au combat de Saint-Cast, disait-on devant M. de la Chalotais.

— Vous voulez dire de farine, répondit le procureur général du parlement de Bretagne.

Le mot était dur, il resta dans la gorge du duc d'Aiguillon, qui redoubla de sévérité.

Alors, les Bretons s'acharnèrent contre lui, et, de leur côté, l'accusèrent d'exactions et d'infidélité, sollicitant sa disgrâce et venant ainsi en aide à M. de Choiseul, qui instinctivement, sentait le besoin d'écraser le duc d'Aiguillon et faisait de son mieux pour arriver à ce but. Forcé de lutter à la fois contre le premier ministre et contre le parlement, le duc d'Aiguillon usa de tous ses moyens, et accusa à son tour la Chalotais d'un complot tendant au renversement de la monarchie. La Chalotais fut emprisonné, et devint du coup l'idole du parlement. Le tumulte redoubla en Bretagne. Le duc d'Aiguillon établit un simulacre de parlement qui fut insulté. Enfin le gouvernement, lassé, remplaça en Bretagne le duc d'Aiguillon par le duc de Duras. Le remplacement, qui était un échec pour le duc, donna de nouvelles forces aux parlements, qui renouvelèrent leurs plaintes contre d'Aiguillon. Le procès de concussion fut évoqué au parlement de Paris, qui se déclara contre l'accusé et menaça de frapper, judiciairement. Ce fut alors que le duc d'Aiguillon et son oncle le duc de Richelieu reconnurent l'urgence qu'il y avait pour eux de se créer un appui près de Louis XV, et produisirent madame du Barry.

On voit que l'intrigue avait réussi à merveille. Par madame du Barry, M. d'Aiguillon obtint du roi un ordre qui supprimait la procédure; de son côté, le parlement, anticipant sur le jugement qu'il eût dû rendre, promulgua un décret qui déclarait le duc d'Aiguillon prévenu d'un fait qui entachait son honneur et le suspendait des fonctions de la pairie jusqu'à son jugement.

Pour toute réponse à cet édit, le roi tint à Versailles un lit de justice où M. d'Aiguillon siégea parmi les pairs.

Voilà où en étaient les choses au moment où nous sommes arrivés.

C'était, à cette heure, Maupeou fils qui dirigeait le parlement de Paris, dont il était premier président; mais Maupeou visait plus haut.

Il voulait être chancelier de France.

Afin que les sceaux ne lui échappassent point, il promit à M. de Choiseul son appui contre le duc d'Aiguillon; le duc d'Aiguillon, son appui contre M. de Choiseul, et, appuyé par les deux partis contraires, il obtint les sceaux sur la démission de son père, qui les tenait.

C'était un homme de cinquante-six ans, d'une taille moyenne, que ses ennemis trouvaient affreux, malgré de beaux yeux vifs pleins de feu et d'esprit. Il avait quelque chose de sévère dans la physionomie, était d'un tempérament bilieux qui lui faisait le teint jaune et vert, en vertu de quoi le maréchal de Brissac l'appelait le président *la Bigarade*. Ce surnom, qui eut un grand succès, déterminait le président à faire ce que font les acteurs le soir au théâtre, c'est-à-dire à se couvrir le visage de blanc et de rouge. Ainsi son extérieur était moins sombre, et sa langue dorée se chargeait de ramener à lui ceux que cet extérieur amélioré n'avait pu lui conquérir. Il était insinuant, souple, jaloux des suffrages, de quelque part qu'ils vinssent. Nommé premier président, il avait demandé à un homme de confiance ce qu'on pensait de lui au palais. Celui-ci s'était d'abord excusé de lui répondre; mais, forcé de s'expliquer, il lui avait avoué que chacun le trouvait d'un hautain inabordable.

— N'est-ce que cela? avait répondu le premier président. Eh bien, ils changeront bientôt à mon égard.

Et, en effet, à partir de cette heure, il devint doux, affable, prévenant; le moindre clerc qu'il rencontrait lui trouvait l'œil bénin et la physionomie riante. Homme de pénétration, il avait jeté les yeux sur l'avenir et avait calculé qu'un vieux ministre ne pouvait l'emporter sur une jeune maîtresse. Du moment qu'il eut les sceaux, il tourna donc visiblement à madame du Barry. Pour ne pas effaroucher la favorite, il avait quitté la longue simarre et le carrosse d'ébène des chanceliers. Enfin, il jouait, comme un simple mortel, avec le nègre et le singe de la comtesse, avec Zamore et Mistigri, avec Zamore qui lui mangeait ses bonbons et Mistigri qui lui enlevait sa grosse perruque.

Enfin, il appelait madame du Barry *ma cousine*, alliance moins disproportionnée au moins que ne l'était celle de Marie-Thérèse avec madame de Pompadour.

Pendant ce temps, on faisait tout au monde pour désaffectionner Louis XV de M. de Choiseul.

L'abbé de Broglie, chargé de la correspondance des affaires étrangères, entretenue par des agents secrets qui étaient à la fois les cours alliées et les ambassadeurs accrédités près d'elles, démontra au roi que M. de Choiseul était plus dévoué à l'Autriche qu'à la France. Madame du Barry s'était procuré le beau portrait de Van Dyck, représentant Charles 1^{er}, qui aujourd'hui est un des principaux ornements de notre Musée, et elle l'avait mis en face du canapé où avait l'habitude de s'asseoir le roi.

— Qu'est-ce que ce portrait? avait demandé Louis XV.

— Celui de Charles 1^{er}, sire.

— Pourquoi est-il là?

— Pour vous rappeler le sort de ce malheureux roi.

— Et à quel propos voulez-vous me rappeler ce sort?

— Parce que ce sort sera le vôtre, sire, si vous ne détruisez pas votre parlement.

Un jour, le roi trouva meilleure cuisine chez madame du Barry.

— Pourquoi cet heureux changement? demanda Louis XV.

— Parce que j'ai renvoyé mon Choiseul; quand renverrez-vous le vôtre?

Une note avait été remise au roi, qui prouvait, autant que pareilles choses peuvent être prouvées, que M. de Choiseul avait de Marie-Thérèse promesse d'une petite souveraineté, avec toute garantie d'hérédité, s'il parvenait à dédommager la maison d'Autriche de la perte de la Silésie.

Le duc de Richelieu, le duc d'Aiguillon et la favorite n'appelaient plus M. de Choiseul que le roi *Choiseul* ou le petit roi.

Enfin la duchesse de Grammont, qui parcourait la province et soulevait les parlements, laissa surprendre une lettre qui fut remise à madame du Barry.

Le roi trouva, un matin, la favorite jonglant avec deux oranges.

— Saute, Choiseul! saute Praslin! disait-elle.

Le roi lui demanda ce que c'était que ce nouveau jeu.

— Jeu de bascule, dit-elle.

Et elle lui remit la lettre de madame de Grammont: c'était le 2^e décembre 1770.

Fatigué depuis longtemps de toutes ces plaintes qui s'élevaient autour de lui, le roi ne demandait qu'une occasion, et profita de celle qui lui était offerte.

Il prit une plume et écrivit:

« Mon cousin,

« Le mécontentement que me causent vos services me force à vous exiler à Chanteloup, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures; je vous aurais envoyé beaucoup plus loin si ce n'était l'estime particulière que j'ai pour madame de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante. Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre parti. — Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde.

« LOUIS. »

Puis, sur un autre papier, il écrivit pour M. de Praslin ces seules lignes:

« Je n'ai plus besoin de vos services; je vous envoie à Praslin, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. »

M. de Choiseul avait pour lui poètes, encyclopédistes, philosophes, gazetiers. Tout cela, au mot d'ordre donné, jeta les hauts cris, de sorte que l'on eût cru la France perdue à propos de la disgrâce d'un des hommes les plus antifrçais qui existassent. Il en résulta que le *donc cris felix* d'Ovide devint, pour le moment, le proverbe le plus faux de la terre, et que, tout au contraire des autres, ce fut dans le temps orageux que M. de Choiseul compta le plus grand nombre d'amis.

Il y a plus pour M. de Choiseul, la fidélité au malheur, qui n'était rien autre chose que de l'opposition contre madame du Barry, devint une mode. M. de Choiseul, la veille de sa chute, n'était qu'un ministre; le lendemain de sa chute, il se trouva chef de parti, et acquit la puissance d'un homme qui représente une idée. Les parlements sentirent l'ébranlement de sa disgrâce, et comprirent que, pour eux la persécution allait devenir sérieuse; d'ailleurs, le renversement de M. de Choiseul, c'était l'élévation de M. d'Aiguillon, et l'élévation de M. d'Aiguillon, c'était la ruine des parlements.

Aussi, disent les mémoires contemporains:

« Jamais ministre ne sortit de place avec plus de reten-

... et il lui fut... Paris, ...

... et sans lésier, le fardeau... affaires étrangères, il résolut...

... le duc de Choiseul... M. de Choiseul nous...

... un grand homme degingande sans... avec les yeux en dessous, ...

... Versailles? demanda...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

... dit-il, M. de Choiseul...

l'esprit, permettent rarement d'avoir et étouffent presque généralement le goût d'un caractère.

Hardi, entreprenant, décidé, il avait un fonds d'énergie dans l'âme qui le rendait capable d'orgueil, il avait assez de moyens pour se en faire son poser davantage.

Il avait de la force dans l'âme, de l'amour de la gloire, et une telle fermeté en se décidant, qu'il bravait les obstacles et franchissait les ennuis, croyant les affaires possibles parce qu'il les avait conçues.

Le duc de Choiseul avait un caractère atroce, rien ne lui coûtait pour réussir dans les plans qu'il s'était proposés; il avait aussi le caractère des gens faibles, lorsqu'il employait un mal à autrui pour se cacher et pour agir.

Il avait un caractère à lui seul, et que je n'ai pas encore discerné dans le monde, lorsqu'il prodiguait les grâces de l'État au profit seul d'un gouvernement étranger, et lorsqu'il préférait des récompenses éventuelles aux récompenses assurées qu'il avait dans ses propres mains.

Le duc de Choiseul, dans un pays où l'on craint les revenants, s'était fait des amis enthousiastes, des créatures ardentes qui le rendaient dangereux; il comprérait la majesté royale.

Avant de s'élever, le duc de Choiseul ne négligea aucun des moyens de plaire à la favorite du feu roi. Arrivé au point où il avait voulu, il ne fit aucune démarche près d'une autre favorite pour se soutenir. Il y a quelque chose d'introuvable et d'inflexible dans le caractère de cet homme, qui ne peut le rendre propre que pour certaines affaires.

Aussi n'est-il resté de monument de sa périlleuse administration que ce rocher dans la Méditerranée, ensanglanté pendant deux meurtrières campagnes, et conquis enfin à très grands frais pour ne rien nous produire, et pour entraîner à des dépenses continuelles.

La destruction des jésuites n'a produit qu'un vide qu'un autre corps n'a pu remplir encore, au grand détriment de l'éducation de la jeunesse et de la belle littérature.

La ligue avec les parlements a détruit beaucoup des biens qui attachaient les sujets à leur souverain. Il a fallu dissoudre ces cours de justice; il a fallu les rétablir. Cette plaie ne sera sondée qu'avec beaucoup de prudence et de temps.

Son alliance avec la maison d'Autriche est bonne autant qu'elle a fait cesser le fléau de la guerre avec cette puissance, ce qui nous permet de poursuivre aujourd'hui les Anglais sans danger de diversions; mais cette alliance est contraire à nos intérêts par sa grande nouveauté et parce qu'elle permet aux empereurs de faire en Europe impunément tout le mal qu'ils ont intérêt de faire à nos anciennes amitiés du Nord.

Le mariage de la reine est entièrement son ouvrage; il le négocia et le conclut dans l'intention de fortifier cette alliance; mais il est essentiel d'observer si l'influence de cette union n'augmentera par les désavantages particuliers que nous avons trouvés dans ce traité.

La guerre de Sept ans, que le duc de Choiseul a conduite, est, à la honte de la France, sur terre et sur mer, un autre fléau.

Une seconde guerre est devenue nécessaire pour réparer les maux de l'empire qui en sont résultés pour la France.

La philosophie a été soutenue et protégée par M. le duc de Choiseul. Les motifs de cette conduite ne sont point pénétrables comme ceux des autres grandes opérations de son règne; le résultat est la création en France d'un parti et d'un quel il est devenu nécessaire de traiter quelque chose d'usage de managements. Il a inoculé la philosophie dans quelques-uns des membres du clergé de France; ce qui est, en politique, un phénomène nouveau.

On reproche au duc de Choiseul des opérations d'une autre nature, on les lui reproche même assez publiquement. Lorsqu'un ou plusieurs crimes énormes sont problématiques pour la multitude, la nature de ces forfaits défend elle seule d'en parler; il faut se contenter de gémir en se récrivant sur la perversité du temps et des hommes.

Le duc de Choiseul a porté son règne à l'état de M. de Choiseul et aux opérations funestes qui lui ont été dictées quelquefois, en fait de politique, par des puissances, ou par une puissance étrangère avec laquelle nous devons bien vivre, mais que nous devons sans cesse observer.

M. de Choiseul était ministre aujourd'hui et s'il mag nait des opérations du genre de celle qu'on vient de voir la France pourrait elle résister encore? Pour jouir en paix de nos richesses territoriales, de notre industrie, de notre force relative, nous n'avons besoin que de repos et de calme, et d'une sage direction dans le gouvernement. Un ministre remuant, vain et ambitieux, tourmentant aux affaires de politique spéculative, fera toujours le malheur de la France; et M. de Choiseul, depuis le commencement de son ministère jusqu'à son exil, s'est occupé sans cesse, et à détruire ce que la sagesse, l'expérience et les principes des temps passés avaient établi, et à établir ce que

les principes, l'expérience et la sagesse avaient tenu à l'écart ou circonscrit.

« Le gouvernement avait sans cesse travaillé à maintenir les parlements dans la soumission, et M. de Choiseul n'a cessé de soulever les parlements contre l'administration.

« Le gouvernement, depuis des siècles, était en Europe le protecteur des puissances secondaires; et M. de Choiseul a conclu une alliance avec l'Autriche, qui envahit ces puissances, dont l'amitié et l'appui nous étaient si nécessaires.

« Le gouvernement, dans tous les temps, avait accordé sa protection spéciale à cette compagnie célèbre qui élevait la jeunesse dans la soumission et dans la connaissance des arts, des sciences et d'une littérature brillante; et M. de Choiseul a livré cette compagnie célèbre à la poursuite des parlements, ses ennemis, et a abandonné la jeunesse au système de la philosophie ou à l'influence des opinions dangereuses des parlements.

« Le gouvernement avait tout fait pour soutenir au Nord la monarchie prussienne, comme pour y balancer par ce nouvel Etat la prépondérance des ennemis naturels de la France; et M. de Choiseul a prodigué nos trésors et notre population militaire pour détruire cette monarchie au profit de notre ennemi naturel.

« Le gouvernement n'a jamais permis aux écrivains de donner au peuple des idées contraires à la forme heureuse et paisible de la monarchie telle qu'elle existait en France; et M. de Choiseul a évidemment soulevé les philosophes modernes, les jansénistes, les parlements, contre la constitution actuelle de l'Etat, contre l'Eglise, contre l'autorité royale.

« Ainsi M. de Choiseul a constamment travaillé, dans tous les départements qui lui ont été confiés, à détruire ce qu'il a trouvé de plus sagement établi, et M. de Choiseul n'est jamais parvenu à rien édifier, sinon :

« *L'insurrection des philosophes et du parlement* : il faut donc tempérer cette émotion dangereuse ;

« *L'insurrection de notre ennemie naturelle contre notre ancien ami* le roi de Prusse et autres Etats du second ordre : il faut donc chercher les rapprochements avec le roi de Prusse.

« *La prépondérance maritime* des Anglais est le résultat de la désastreuse guerre que M. de Choiseul a soutenue contre eux. Il faut donc nous rétablir avec la dignité dont nous sommes susceptibles dans cet état de prospérité et de commerce maritime dont nous avons joui sous le règne du roi Louis XIV, et dont la décadence commence à l'époque de cette malheureuse guerre de Sept ans.

« Ainsi M. de Choiseul n'a été en France qu'un étranger, dont le cœur a été constamment hors du département dont il avait la direction; d'où l'on a déduit la question de savoir si M. de Choiseul peut, avec sûreté pour la France, rentrer dans le ministère. Les profusions ont mis le désordre dans les finances, notre marine a été détruite sous son administration.

« Nos troupes ont été constamment vaincues sur le continent; nos affaires ont été influencées par une ancienne rivale. M. de Choiseul a donc été le fléau de la France et de ses différentes administrations. »

Au reste, dans son exil de Chanteloup, M. de Choiseul rendait à Louis XV le mépris pour l'exil, et au dauphin, l'injure pour la haine.

Voici ce qu'il dit de Louis XV :

« Le roi était très bardi pour faire le mal, il n'avait de courage que dans ce cas; le mal qu'il pouvait faire lui procurait le sentiment de l'existence et une sorte d'effervescence qui ressemblait à de la colère. Alors, le roi sentait qu'il avait une âme; mais il n'en avait pas pour faire le bien. »

Quant au dauphin, le ministre disgracié ne le ménage guère davantage; selon lui, M. de la Vauguyon ne lui a parlé que de sa naissance et de la toute-puissance royale, à laquelle rien ne doit résister. Le royal élève du duc a mauvaise grâce, il est grossier, n'a aucun goût pour les femmes, et répète à tout propos, inutilement et par tic, ces trois mots :

Ba. — Beca. — Bacata.

Aussi, jugeant l'avenir d'après la frasse éducation reçue par le dauphin, et d'après les mauvais exemples donnés par le roi :

« Si ce prince reste tel qu'il est, dit le duc de Choiseul, il est à craindre que son imbécillité, le mépris et le ridicule qui en sont la suite, ne produisent naturellement dans

cet empire une décadence, laquelle enleverait le trône au roi Louis XVI. »

M. de Choiseul pouvait être mauvais ministre; mais, comme on le voit, il était assez bon prophète.

Mais ce n'était pas le tout que d'avoir ruversé M. de Choiseul, restaient les parlements.

Le duc de Choiseul avait soulevé la magistrature contre l'autorité absolue du roi; l'abolition de cette magistrature fut résolue.

Le contre-pied de la politique suivie par M. de Choiseul, à l'endroit de l'Europe, fut pris à l'instant même.

Le roi d'Espagne était poussé, par M. de Choiseul, à rompre avec l'Autriche; mais, aussitôt la disgrâce de M. de Choiseul connue à Madrid, le roi d'Espagne donna aux Anglais satisfaction relative sur les îles Falkland et le port d'Egmont qui étaient des prétextes de querelle, et ne veut plus même examiner la nature de ses droits.

M. de Choiseul, selon le système autrichien, traitait les puissances secondaires avec un mépris qui jurait singulièrement avec la protection que la France avait constamment accordée à ces puissances; mais, aussitôt M. de Choiseul tombe, Ibrahim-Effendi envoyé du bey de Tunis, est admis à l'audience du roi, Gustave, prince héréditaire de Suède, reçoit un accueil digne de l'ancienne alliance qui a toujours uni la Suède à la France. Enfin, une alliance toute particulière est conclue avec le roi de Sardaigne, par le mariage de Monsieur, frère cadet du dauphin, avec une princesse de la maison de Savoie.

Nous avons dit que l'abolition de la magistrature avait été résolue; c'était chose plus facile à résoudre qu'à exécuter.

La magistrature était toute-puissante, et le roi, que, par dérision, on appelait Louis le Débonnaire, était faible.

Les parlements avaient pour eux la majorité des pairs, que le duc de Choiseul leur avait attachés; ils avaient l'appui de la maison d'Autriche, qui répandait obscurément quelques centaines de mille livres parmi les conseillers. Ils avaient pour eux, enfin, les jansénistes, qui les avaient, en tout temps et en toute occasion, soutenus contre la cour de France et contre la cour de Rome.

Le duc d'Aiguillon, chef du parti antiparlementaire, était soutenu :

Par madame du Barry, dont il partageait les faveurs avec le roi;

Par le chancelier Maupeou, qui représentait sans cesse à Louis XV les parlements comme capables de renouveler la tragédie de Charles I^{er};

Par l'abbé Terray, fatigué des cris et des plaintes que ces parlements poussaient sans cesse contre lui;

Par l'archevêque de Paris, M. de Beaumont, qui, depuis dix ans, appelait de leurs arrêts;

Enfin, par les jésuites, qui pleuraient sur les ruines de leurs établissements détruits.

Les parties étaient en présence, les dispositions prises pour l'attaque et pour la défense; la bataille ne pouvait tarder à être livrée.

Seize jours avant l'exil de M. de Choiseul, le parlement de Paris avait cessé ses fonctions, et tous les parlements des provinces, insurgés contre le roi, avaient multiplié des remontrances, à chacune desquelles madame du Barry disait :

— Encore un pas de fait pour vous détrôner, sire.

Le chancelier Maupeou donna l'ordre au parlement de reprendre ses fonctions, s'il ne voulait encourir la colère du roi.

Le parlement répondit qu'il attendait avec soumission, mais sans fonctionner, les événements dont il était menacé.

Le gant était jeté à l'autorité royale; M. le duc d'Aiguillon le ramassa.

La nuit du 19 au 20 janvier fut fixée pour l'exécution du projet arrêté.

A minuit, tous les magistrats furent réveillés au nom du roi. Des mousquetaires entrent dans leurs chambres, leur présentent l'ordre de reprendre leurs fonctions, et réclament cette seule réponse sans périphrasie aucune : *Oui* ou *non*.

Quelques-uns obéissent; mais, réunis le lendemain, ils se rassurent, se raffermissent et refusent à l'unanimité.

Ce refus est immédiatement suivi de la notification de l'arrêt du conseil, qui déclare leurs charges confisquées. Les mousquetaires, qui s'étaient déjà présentés chez eux, s'y présentent de nouveau avec des ordres d'exil, auxquels il faut obéir sans retard à la place du parlement, on installe le grand conseil, qui doit le remplacer.

L'archevêque de Paris, dans toute l'exaltation du triomphe, célèbre ce que l'on appelait la messe rouge, et le nouveau parlement est baptisé, séance tenante, du nom de parlement Maupeou.

Mais alors une grande division s'opéra jusque dans les

près de la famille royale. Le comte de la Marche, fils de Louis de Conti et le comte d'Artois, duc de Maupeou, furent près la nuit de M. de Choiseul, reconnurent le nouveau parlement. M. de Choiseul, pressé par madame de Maffesson et par le duc de Choiseul, mais M. de Choiseul ne voulut entendre de rien, sans un accommodement avec la nouvelle maison de Clermont, suivant l'exemple de M. de Choiseul, qui venait de se faire et mourut sans que le roi qui lui avait donné une pour son opposition, envoyât demander le compte de ses nouvelles.

La jacobinisme contre la ruine de l'ancienne magistrature, sous la forme seulement

Qu'ils furent cassés sans aucun motif.

C'est ainsi que para ce grand événement dont madame de Choiseul fut le principal levier et dont le duc d'Anguillon fut le principal fruit.

Madame de Choiseul disait madame du Barry à Louis XV, ton

Il y avait bien des choses, comme on le voit, qui / avec le café de la France.

XXV

POLITIQUE DU DUC D'ANGUILLO — LE MÉMOIRE DU DAUPHIN, FILS DE LOUIS XV, LUI SERT DE GUIDE. — DIFFICULTÉ DE SUIVRE CE PLAN VIS-A-VIS DE L'AUTRICHE. — CONDUITE DU DUC D'ANGUILLO VIS-A-VIS DES PUISSANCES SECONDAIRES. — M DE VERGENNES A STOCKHOLM — PARTAGE DE LA POLOGNE. — MÉMOIRE DU DUC D'ANGUILLO AU ROI.

Nous avons déjà dit que la politique du duc d'Anguillon avait pris le contre-pied de celle de M. de Choiseul. Appuyé sur un troisième du dauphin, père de Louis XVI il continua hardiment.

Voici la partie de ce mémoire sur laquelle s'appuya la politique du duc d'Anguillon :

« Je dois me souvenir sans cesse, disait le dauphin, que mille gouvernements ont été anéantis, que plusieurs familles royales se sont éteintes en Europe, et que les principaux Etats qui m'entourent sont les rivaux de la maison de Bourbon.

« L'histoire en connaît deux principaux, l'Angleterre et l'Autriche.

« L'Angleterre est, des deux rivales, la moins redoutable.

« La France doit se souvenir qu'elle peut être sans ou avec une marine; car les puissances qui n'en ont pas existent bien par leur agriculture, leur commerce et leur industrie naturelle. Nous avons été fort considérés et redoutables, même sans marine, pendant le ministère du cardinal de Fleury, à qui mon père avait remis en totalité le soin du gouvernement.

« Que l'Angleterre ait donc une plus grande ou moindre prépondérance sur mer, cela ne fait qu'augmenter ou diminuer le bien-être de la France, sans lui porter un préjudice essentiel. L'Angleterre seule doit compléter son commerce comme essentiel au maintien de sa situation actuelle; l'Angleterre n'est donc pas une rivale bien à craindre.

« Mais l'Autriche a bien d'autres titres et des moyens militaires et dangereux par rapport à nous; il est de nos intérêts de la surveiller de l'environner et de l'empêcher de nous nuire, car sa politique va plus loin que ne veut sa réputation. C'est une puissance moderne en Europe, que nous avons vu naître du néant et qui s'éleva jusqu'à la monarchie universelle de Louis Charles-Quint, aux dépens de ses voisins et à son grand péril.

« Je dois donc chercher de trouver dans l'histoire de mes aïeux par quel moyen ils ont repris à cette maison l'Espagne, Naples, la Sicile, les Pays-Bas en partie, l'Alsace, la Franche-Comté, le Roussillon, et ne pas oublier que je ne maîtrise pas cette politique observatrice. L'Autriche me répondra de ce qu'elle a pris sur mes ancêtres depuis le commencement de son existence, ce qui n'est pas fait à l'en et on se souvient de ce qu'était la France sous Charlemagne.

« Mes aïeux, ceux au moins de ma branche, avaient été

constamment attachés aux principes énoncés ci-dessus, lorsqu'il est arrivé en France un homme, Lortain de Cour et d'origine, qui fait en ce moment le malheur de ce pays-ci.

« M. le duc de Choiseul, pensionnaire de la maison d'Autriche, a imaginé de renforcer les premières idées de l'abbé de Bernis, qui avait intérêt de plaire à l'Autriche; l'un et l'autre ont jeté les premiers fondements des plus grands malheurs qui menacent ma maison, si jamais les principes autrichiens viennent à y prévaloir. M. le duc de Saint-Simon m'a fait passer, il y a dix ans, un mémoire fort bien fait à ce sujet, où il prouve que la France ne peut se soutenir sans combattre perpétuellement contre la maison d'Autriche ou la trouvera dans mes papiers; il prouve qu'on ne peut s'arrêter qu'après l'avoir réduite à la situation d'un électoral actuel.

« Mon père, toutefois, par des principes que je ne puis me permettre de censurer, a fait alliance avec la maison d'Autriche, au préjudice des intérêts des petites puissances que mes aïeux se sont fait une gloire de soutenir et de protéger; il n'a jamais voulu approfondir la coupable témérité de M. de Choiseul, qui vient de renverser un édifice affermi par les siècles et par les hommes d'Etat les plus réfléchis et les plus attachés à notre maison.

« On doit sans doute observer très religieusement les traités; mais la délicatesse a des bornes, et, lorsque l'Etat a reconnu par l'expérience combien est onéreux aux sujets un traité qui lie les mains à la France, qui n'a de vie que par la faculté de l'exercice de la puissance militaire, sans doute qu'il sera donné des limites, sans déclaration de guerre à l'empereur, à un traité qui nous circonscrivent de toutes parts, et qui nous empêche d'être Français. »

Malheureusement, vis-à-vis de l'Autriche, le plan était difficile à suivre. L'alliance de 1756 existait toujours, et il n'y avait aucun motif plausible pour la rompre. En outre, Marie-Antoinette avait déjà sur le dauphin un empire décidé, et, s'il avait montré une si grande haine contre M. de Choiseul, ce n'était point parce que M. de Choiseul était l'agent de l'Autriche, c'était parce que le dauphin soupçonnait que M. de Choiseul avait été la cause de la mort de son père. D'ailleurs, le roi pouvait mourir, le roi qui ne se privait d'aucun plaisir, malgré son âge avancé; alors tout se retrouvait dans le même état, et M. d'Anguillon pouvait dire, comme l'instituteur du corbeau romain: *Opera et Impensa perit*.

Il se mit donc à préparer tout doucement l'Europe à voir, un jour ou l'autre, annuler ce fatal traité de 1756.

Les puissances subalternes, surtout, étaient, comme nous l'avons dit, effrayées de la grande alliance austro-française. Le duc d'Anguillon s'occupa de les calmer, de les écouter, de les accueillir.

Il commença par raccommoier la Suède et le Danemark, nos deux alliés naturels au Nord, depuis que la Pologne existait encore comme royaume, mais n'existait plus comme puissance.

Le duc de Choiseul avait constamment molesté les Suisses, nos anciens alliés. Il disait d'habitude: « Vil comme un Suisse! » Puis, les blessant dans leurs intérêts, il ouvrait le port de Versoix sur le lac de Genève.

Le duc d'Anguillon interrompit ces travaux.

Le duc de Choiseul avait enlevé au pape le comtat Venaisin et la ville d'Avignon; c'était pour compenser, disait-il, la perte des colonies, mais, en réalité, pour réjouir les philosophes qui attaquaient la religion.

Le duc d'Anguillon fit amende honorable à Ganganelli, et lui rendit la ville et le comtat.

L'Angleterre, nous ayant attachés à la maison d'Autriche, avait pris parti pour Frédéric II. Cette alliance de l'Angleterre avec Frédéric, c'était la guerre contre nous. Le duc d'Anguillon jeta les bases d'un traité de paix et d'un contrat de commerce, lesquels devaient renouer toutes les relations amicales qui avaient existé pendant les trente ans qui avaient suivi la paix d'Utrecht.

Depuis les fameuses expéditions de Charles XII, qui avaient épuisé le pays d'hommes et d'argent, la Suède, effrayée de cette omnipotence royale qui entraînait un peuple à sa suite dans l'abîme, la Suède avait tout fait pour réprimer l'autorité de ses rois; elle était divisée en factions qui écoutaient l'Autriche, le Danemark et le roi de Prusse. L'autorité de la France, si réelle en Suède sous Gustave-Adolphe, avait fait place à l'autorité autrichienne; c'était toute une position perdue à reconquérir. Gustave III était désireux de sortir de cette tutelle qui lui était imposée par le peuple et par la noblesse. N'étant que prince héréditaire, il avait écrit à M. de Choiseul de ce désir; mais M. de Choiseul se serait bien gardé de faire droit aux demandes du jeune prince; c'était désobliger trop directement l'Autriche. Le duc d'Anguillon, au contraire, ne garda pas ces ménagements. Il tira de l'exil, ou l'avait envoyé

M. de Choiseul, M. de Vergennes, notre ancien ambassadeur à Constantinople, lui donna ses instructions et l'envoya en Suède, revenant ainsi aux plans de la vieille diplomatie française : *Relever les faibles, humilier les forts*.

La présence de M. de Vergennes à Stockholm porta ses fruits : une révolution éclata en Suède, qui rendit au roi Gustave la puissance que la noblesse partageait avec lui, et le délivra de l'influence russe, autrichienne et prussienne. Cette révolution s'accomplit en cinquante-quatre heures et sans effusion de sang, le 10 août 1772.

En cas de victoire des armées turques, la puissance et surtout le prestige de l'empire russe s'affaiblissaient ; en cas de défaite, la Russie rapprochait ses possessions, des possessions autrichiennes, et inquiétait l'Empire, qui se trouvait avoir d'autant plus besoin de nous. M. de Vergennes avait donc eu beau représenter à M. de Choiseul l'inutilité de cette guerre et lui prédire son désastreux résultat ; il avait ordonné à notre ambassadeur d'aller de l'avant, et, sur de nouvelles observations de M. de Vergennes, il lui avait envoyé sa démission et l'ordre de venir en Bourgogne,



Louis XV.

Il est vrai que, vingt ans après, le comte de Horn, le comte de Ribing et Ankaström, prirent sur Gustave III une sanglante revanche.

Nous avons exposé l'état de faiblesse où était, au milieu des conflits européens, tombée la Pologne, du moment que la main puissante de la France s'était retirée d'elle. Catherine II, qui avait des vues sur cette malheureuse nation, lui avait donné un roi, et, bien certain de la nullité de ce roi, elle se préparait à l'envahissement de son royaume.

Le duc de Choiseul n'avait vu, dans l'alliance des cours de Berlin et de Saint-Petersbourg, qu'une simple défection à l'alliance de Vienne et de Versailles ; mais la cour de Vienne voyait plus loin, elle ; elle voyait la cour de France ruinée en hommes et en argent, et, par conséquent, médiocre auxiliaire, du moment que la Russie s'éloignait d'elle ; c'était alors que M. de Choiseul avait donné l'ordre à M. de Vergennes de soulever la Turquie contre la Russie.

où, depuis cette époque, il était resté sans crédit et sans emploi.

Ce qu'avait prédit M. de Vergennes arriva : la Turquie fut battue, comme nous l'avons dit à propos des fêtes données par Potemkine à Catherine II ; les armées russes envahirent la Moldavie, et les chevaux des Cosaques du Don se désaltèrent au Danube. Alors, l'Autriche, effrayée du contact qui s'opérait entre les conquêtes russes et ses possessions territoriales, se rapprocha du roi de Prusse, sollicitant la neutralité en cas de guerre. Ainsi, le vieux Frédéric, presque intrus à son arrivée au trône dans la grande famille des rois européens, ce petit électeur de Brandebourg, comme on l'appelait encore au commencement de son règne, se trouvait, dans sa vieillesse, courtisé par les deux grandes puissances du Nord, et l'arbitre des destinées européennes, tandis que M. de Choiseul, qui avait voulu le détrôner, était, lui, exilé à Chanteloup.

qui planait sur son front dès sa jeunesse avait fondu sur le vieillard, s'acharnait à lui et le devorait. Autour de lui, d'ailleurs, s'accomplissait le fatal spectacle qui accompagne les hommes en train de faire leurs derniers pas dans la vie. Autour de lui, tout ce qu'il avait aimé d'amour était tombé. Madame de Vintimille, madame de Chateauroux, madame de Pompadour; tout ce qu'il avait aimé par les liens de la famille: fils, petit-fils, bru, femme, amis, tout tombait. Le maréchal d'Armentières, son menu ne la même année que lui, venait de mourir. Restaient M. de Chauvelin et M. de Richelieu.

M. de Chauvelin, surtout, était de la part du roi l'objet d'une attention particulière. Le roi s'intéressait singulièrement à sa santé. A lui et aux autres, Louis XV s'informait, à chaque instant, comment allait M. de Chauvelin; cette grande amitié étonnait tout le monde, dans ce cœur dont l'égoïsme était connu. On en sut un jour la cause.

A une fête des Loges, M. de Chauvelin s'était fait dire la bonne aventure par un sorcier à tréteaux, et celui-ci avait prédit que M. de Chauvelin mourrait six mois avant le roi.

Cette prédiction était venue aux oreilles de Louis XV; de là cette sollicitude pour la santé de M. de Chauvelin.

Or, cette dernière épouvante ou ce dernier avertissement devait lui venir à son tour.

Le 23 novembre 1773, le roi avait soupé dans les petits appartements, chez madame la comtesse du Barry, et, de la part de la comtesse, avait invité M. de Chauvelin à partager le souper. M. de Chauvelin avait accepté, mais tout en priant le roi de ne point exiger qu'il mangéât, attendu qu'il se sentait légèrement indisposé. En effet, au souper, M. de Chauvelin, qui avait commencé un whist avec Sa Majesté, ne mangea que deux pommes cuites; puis, après le souper, il reprit son jeu. La partie terminée, M. de Chauvelin se leva et alla s'adosser à la chaise de madame de Mirepoix, qui jouait à une autre table. Au moment où il plaisantait avec cette dame, le roi, qui était en face du marquis, remarqua l'altération de son visage.

— Qu'avez-vous donc, Chauvelin? demanda le roi.

Et, comme le roi achevait, M. de Chauvelin ouvrit la bouche, pour répondre sans doute; mais il ne put articuler un son et tomba à la renverse.

On appela les médecins, mais, lorsqu'ils arrivèrent, le marquis était mort.

Depuis cette mort, on vit rarement sourire le roi. Dans tous les pas qu'il faisait, on eût dit que le spectre du marquis marchait à ses côtés. La voiture seule le distrayait un peu: on multiplia les voyages. Le roi allait de Rambouillet à Compiègne, de Compiègne à Fontainebleau, de Fontainebleau à Versailles; à Paris, jamais: Paris était en horreur au roi depuis sa révolte à propos des bains de sang.

Mais toutes ces belles résidences, au lieu de le distraire, le ramenèrent au passé, le passé aux souvenirs, les souvenirs à la réflexion. Ces réflexions tristes, amères, profondes, madame du Barry seule pouvait l'en tirer, et c'était vraiment pitié à voir la peine que prenait cette jeune et jolie créature à réchauffer non plus le corps, mais le cœur du vieillard.

Pendant ce temps, la société se décomposait comme la monarchie. Aux infiltrations philosophiques de Voltaire, de d'Alembert et de Diderot, succédaient les averse scandaleuses de Beaumarchais. Beaumarchais publiait son fameux mémoire contre le conseiller Goëzman; et ce magistrat, membre du tribunal Maupeou, n'osait plus reparaitre sur son siège. Beaumarchais faisait répéter le *Barbier de Séville*, et l'on parlait déjà des hardiesses qu'allait débiter sur la scène le philosophe Figaro.

Une aventure de M. le duc de Fronsac avait fait scandale.

Deux aventures de M. le marquis de Sade avaient fait horreur.

M. de Fronsac, qui n'avait ni la séduction qui fait aimer, ni l'esprit qui enchaîne l'amour, M. de Fronsac, libertin brutal et pressé, avait avantageusement succédé à ce comte de Charolais, à l'assassin duquel Louis XV, jeune, avait d'avance promis sa grâce. Des laquais recrutaient pour lui, enlevaient les jolies filles, les jetaient dans la couche de leur maître, et, de cette couche, M. de Fronsac les faisait passer à l'Opéra.

C'est que l'Opéra émancipait, et que les parents n'avaient plus le droit de réclamer leurs filles, une fois qu'elles justifiaient d'un engagement à l'Académie de musique.

Uno résista. Elle était de naissance obscure; peut-être aimait-elle, et de là lui venait sa force. Devenu furieux par cette résistance, le duc de Fronsac commit, la même nuit, trois crimes pour la posséder; trois crimes dont chacun, à cette époque, était puni de mort: l'incendie, le rapt et le viol.

Une nuit, il fit mettre le feu à la maison de la jeune fille. La Gourdan était prévenue. Nous avons déjà à propos de madame du Barry parlé de cette illustre appareilleuse. Une femme, envoyée par elle recueillir la victime évanouie, l'emporte sous prétexte de lui porter secours, et l'amène dans la maison infâme. Arrivée là, Fronsac paraît. La jeune fille appelle, crie, se défend, se débat; Fronsac la pousse dans un fauteuil; ses membres sont comprimés, où toute défense devient impossible, et où le crime s'accomplit.

Une information fut commencée, mais assoupie. Tout se fut, hors le poète qui jeta son cri d'indignation: « *Mum!* il avait déjà fait à propos de Lally-Tollendal.

Écoutez Gilbert: c'est lui qui fera justice et du coupable et de la justice qui laisse le crime impuni:

La fille d'un bourgeois a frappé Sa Grandeur,

Il jette le mouchoir à sa jeune pudeur.

« Volez et que cet or, de mes yeux interprète,

Courez avec ces bijoux m'obliger sa défaite;

Qu'on la séduise! » Il dit: les eunuques discrets

Philosophes abbés, philosophes valets,

Intriguent, sèment l'or, trompent les yeux d'un père;

Elle cède. — On l'enlève. En vain gémit sa mère

Echue à l'Opéra par un rapt solennel.

La honte la dérobe au pouvoir paternel.

Cependant une vierge aussi sage que belle

Un jour, à ce sultan se montra plus rebelle

Tout l'art des corrupteurs, auprès d'elle assidus,

Avait pour le servir fait des crimes perdus.

Pour ses plaisirs d'un soir, que tout Paris périsse!

Voilà que, dans la nuit, de ses fureurs complice,

Tandis que la beauté victime de son choix

Goûte un chaste sommeil sous la garde des lois,

Il arme d'un flambeau ses mains incendiaires,

Il court, il livre au feu les toits héréditaires

Qui la voyaient braver son amour oppresseur.

Et l'emporte mourant en son char ravisseur.

Obscur, on l'eût flétri d'une mort légitime;

Il est puissant, les lois ont oublié son crime.

Ainsi M. de Richelieu était dépassé par son fils, et bien au delà. Quand le duc manquait d'argent, il se contentait de mettre en gage sa plaque du Saint-Esprit, et il en était quitte pour ce couplet:

Judas vendit Jésus-Christ,

Et s'en pendit de rage;

Richelieu, plus fin que lui,

N'a mis que le Saint-Esprit

En gage, en gage, en gage!

Il y avait bien certaines pastilles aphrodisiaques qui portaient le nom de *pastilles à la Richelieu*; mais de ces pastilles aux mouches cantharides du marquis de Sade, il y avait loin.

Disons un mot du marquis de Sade: une des personnalités les plus curieuses de la fin du siècle de Louis XV. C'était un beau seigneur, déjà âgé à cette époque, de trente-cinq ans, qui était né dans l'hôtel de madame la princesse de Condé, dont sa mère était dame d'honneur. Il descendait de la belle Laure, disait-il. Rien de plus possible: malgré son amour platonique pour Pétrarque, la belle Laure avait eu douze enfants. Elevé au collège Louis-le-Grand, il était, à l'âge de treize ans, entré aux chevaux-légers. Il avait fait la guerre de Sept ans, puis il avait, malgré lui, épousé mademoiselle de Montreuil.

Le marquis de Sade était riche, il était jeune, il était beau, il portait un nom honorable; pourquoi cet esprit fasciné? pourquoi ce cœur pervers? pourquoi ces désirs immondes? pourquoi cette rage de sang?

Un soir, un samedi saint, il passe sur la place des Victoires, il y est accosté par une femme qui lui demande l'aumône. Il s'arrête, il la regarde, elle est jeune et jolie; il s'informe à elle pour savoir si elle ne fait pas un autre métier plus agréable et plus lucratif. Elle est honnête, cette honnêteté semble le toucher; il plaint sa misère, il lui propose de la prendre comme gouvernante, de la mettre à la tête de sa maison. Elle y consent; il lui met une bourse dans la main, et lui donne rendez-vous pour le lendemain à sa maison d'Arcueil. La malheureuse

En général avant d'arriver au roi les jeunes filles que Louis XV devait honorer de ses bontés royales passaient à la visite des médecins puis par les mains de Label, puis enfin arrivaient au roi.

Cette fois, la jeune fille était si fraîche et si jolie que toutes précautions furent négligées, et eussent-elles été prises il eût certes été difficile au plus habile médecin de reconnaître que, depuis quelques heures, elle avait la petite vérole.

Le roi avait déjà eu cette maladie dans sa jeunesse; mais deux jours après elle se manifesta une seconde fois.

Une autre maladie, mal guérie, reparut en même temps ce qui fit dire aux Parisiens, quand on leur annonça que Louis était mort de la *petite vérole* :

— Chez les grands, il n'y a rien de petit

On fit aussi cette épigramme :

La vérole, par un bienfait,

A mis enfin Louis-Quinze en terre;

En dix jours, la *petite* a fait

Ce que, pendant vingt ans, la grosse n'a pu faire.

Enfin, une fièvre maligne brocha sur le tout et vint compliquer la situation.

Le 29 avril la première éruption se manifesta, et l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, accourut à Versailles.

Cette fois, la situation était étrange; l'administration des sacrements, si la nécessité s'en faisait sentir, ne pouvait avoir lieu *qu'après l'expulsion de la concubine*, et cette concubine qui appartenait au parti jésuitique dont Christophe de Beaumont était le chef, cette concubine, au dire même de l'archevêque, avait rendu, par le renversement du ministère Choiseul et par le renversement du parlement, de si grands services à la religion, qu'il était impossible de la déshonorer canoniquement.

Les chefs de ce parti étaient, avec M. de Beaumont et madame du Barry, le duc d'Aiguillon, le duc de Richelieu, le duc de Fronsac, Maupeou et Terray.

Tous étaient renversés du même coup qui renversait madame du Barry; ils n'avaient donc aucun motif de se déclarer contre elle.

Le parti de M. de Choiseul, au contraire, qui était partout, jusque dans la rue, du roi, demandait l'expulsion de la favorite et une confession prompte; ce qui était curieux à voir, puisque c'était le parti des philosophes des jansénistes et des athées, qui poussait le roi à la confession, tandis que c'étaient l'archevêque de Paris, les religieux et les dévots qui désiraient que le roi refusât de se confesser.

Telle était la singulière situation des esprits lorsque, le 1^{er} mai, à onze heures et demie du matin, l'archevêque se présenta pour voir le roi malade.

À tout hasard, en apprenant que l'archevêque était arrivé, la pauvre madame du Barry se sauva.

Ce fut le duc de Richelieu qui vint à la rencontre du prélat, dont il ignorait encore les intentions.

— Monseigneur, dit le duc, je vous conjure de ne pas effrayer le roi par cette *proposition théologique* qui a fait mourir tant de malades; mais, si vous êtes curieux d'entendre des péchés jolis et mignons, mettez-vous là, je me confesserai à la place du roi, et je vous en dirai de tels, que vous n'en avez pas entendu de pareils depuis que vous êtes archevêque de Paris. Maintenant si ma proposition ne vous agréé point, si vous voulez absolument confesser le roi, et renouveler à Versailles les scènes de M. l'évêque de Soissons à Metz; si vous voulez congédier madame du Barry avec éclat, réfléchissez sur les suites et sur vos propres intérêts — vous opérez le triomphe du duc de Choiseul, votre plus cruel ennemi, dont madame du Barry a tant contribué à vous délivrer, et vous persécutez votre amie au profit de votre ennemi. Oui, monseigneur, votre amie et si bien votre amie, qu'hier elle me disait encore: « Que M. l'archevêque nous laisse tranquilles, et il aura sa collation de cardinal; c'est moi qui m'en charge et qui vous en réponds. »

L'archevêque de Paris avait laissé dire M. de Richelieu; car, quoique du même avis que lui au fond il fallait qu'il eût l'air d'être persuadé. Heureusement, le duc d'Aumont, madame Adélaïde et l'évêque de Senlis vinrent se joindre au maréchal et lui donner des armes contre lui-même. Il eut l'air de céder, promit de ne rien dire, entra chez le roi, auquel il ne parla nullement de confession ce qui satisfait si fort l'auguste malade, qu'il fit rappeler aussitôt madame du Barry, dont il brisa les belles mains en pleurant de joie.

Le lendemain, 2 mai, le roi se trouva un peu mieux au lieu de la Martinière, son médecin habituel, madame du Barry lui avait donné ses deux médecins, Lorry et Borden. Les deux docteurs avaient reçu recommandation première de cacher au roi la nature de sa maladie, de lui taire la situation dans laquelle il se trouvait, et surtout d'éloigner de lui l'idée qu'il fût assez malade pour avoir besoin de recourir aux prêtres.

Cette amélioration dans la santé du roi permit à la comtesse de reprendre un instant ses airs libres, ses propos habituels, ses gentillesse accoutumées; mais, au moment même où, à force de verve et d'esprit, elle parvenait à faire sourire le malade la Martinière a qui l'on n'avait pas de ses entrées, parut sur le seuil de la porte, et, offensé de la préférence que l'on donnait sur lui à Lorry et à Borden, marcha droit au roi lui traita le pouls et seroua la tête.

Le roi l'avait vu faire en le regardant avec terreur, cette terreur augmenta encore lorsqu'il vit le signe décourageant que faisait la Martinière.

— Eh bien, la Martinière? demanda le roi.

— Eh bien, sire, si mes confrères ne vous ont pas dit que le cas était des plus graves ce sont des ânes ou des menteurs.

— Que pensez-vous que j'aie, la Martinière? demanda le roi.

— Pardieu! sire, ce n'est pas difficile à voir. Votre Majesté a la petite vérole.

— Et tu dis que tu n'as pas d'espoir, mon ami?

— Je ne dis pas cela, sire, un médecin ne désespère jamais. Je dis seulement que, si Votre Majesté n'est pas roi très-chrétien de nom seulement, elle doit aviser.

— C'est bien, dit le roi.

Puis, appelant madame du Barry :

— Ma mie, lui dit-il vous entendez? J'ai la petite vérole, et mon mal est des plus dangereux, d'abord à cause de mon âge, et ensuite de mes autres maladies. La Martinière vient de me rappeler que je suis le roi très-chrétien, et le fils aîné de l'Eglise; ma mie, peut-être va-t-il falloir nous séparer. Je veux prévenir une scène semblable à celle de Metz; avertissez le duc d'Aiguillon de ce que je vous dis, afin qu'il s'arrange avec vous, si ma maladie empire, pour nous séparer sans éclat.

Au moment où le roi disait cela, tout le parti du duc de Choiseul commençait déjà à murmurer, accusant tout haut l'archevêque de complaisance, et disant que, pour ne pas déranger madame du Barry, il laisserait mourir le roi sans sacrements.

Ces accusations arrivèrent aux oreilles de M. de Beaumont, qui, pour les faire cesser prit le parti d'aller s'établir à Versailles, dans la maison des Lazaristes, pour imposer au public, et profiter du moment favorable où placer ses cérémonies religieuses, afin de ne sacrifier madame du Barry que lorsque le roi serait dans un état tout à fait désespéré.

Ce fut le 3 mai que l'archevêque arriva à Versailles. Arrivé là, il attendit.

Pendant ce temps, des scènes scandaleuses se passaient autour du roi.

Le cardinal de la Roche-Aymon était de l'avis de l'archevêque de Paris, et désirait que tout se passât sans bruit. Mais il n'en était pas ainsi de l'évêque de Carcassonne, qui faisait le zèle, renouvelant les scènes de Metz, et criant tout haut qu'il fallait que le roi fût administré, que la concubine fût exécutée que les canons de l'Eglise fussent exécutés et que le roi donnât un exemple de repentir à l'Europe et à la France chrétienne, qu'il avait scandalisées.

— Et de quel droit me donnez-vous des avis? s'écria M. de la Roche-Aymon impatienté.

L'évêque détacha la croix pastorale de son cou, et la mit presque sous le nez du prélat.

— Du droit que me donne cette croix, dit-il; apprenez, monseigneur, à respecter ce droit, et ne laissez pas mourir votre roi sans les sacrements de l'Eglise, dont il est le fils aîné.

Tout cela se passait devant M. d'Aiguillon. Il comprit tout le scandale qui allait résulter d'une pareille désunion, si elle devenait publique.

Il retourna chez le roi.

— Eh bien, sire, lui dit le roi, avez-vous exécuté mes ordres?

— A l'égard de madame du Barry, sire?

— Oui.

J'ai voulu attendre qu'ils me fussent renouvelés par Votre Majesté; je ne mettrai jamais d'empressement à séparer le roi des personnes qui l'aiment.

— Merci, sire; mais il le faut. Prenez la pauvre comtesse et menez-la sans bruit dans votre campagne de Raucourt; je

XXVII

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF. — ÉTAT DE L'EUROPE A LA MORT DE LOUIS XV. — AVÈNEMENT DE GAGNANELLI. — LE BRIF D'EXTINCTION. — LA FAMILLE DE MARIE-THÉRÈSE. — GEORGE III. — SA FOLIE. — CATHERINE II. — ELLE FAIT ÉTRANGLER SON MARI PAR GRÉGOIRE ORLOF. — RÉCOMPENSES. — VASILITCHIKOF, DEUXIÈME CÉSAR. — LA SÉMIRAMIS DU NORD. — SES CONQUÊTES. — SES VOYAGES. — POTEMKINE. — SES IMPROVISATIONS FÉÉRIQUES. — L'ARC DE TRIOMPHE. — FLATTERIE DES PHILOSOPHES FRANÇAIS. — FRÉDÉRIC II. — SA POLITIQUE. — SA MORT. — GUSTAVE III. — SES PROJETS. — EXÉCUTION DE STRUENSÉE. — MUSTAPHA III PARVIENT AU TRÔNE PAR UNE RÉVOLUTION DE SÉRAIL. — DÉCADENCE DE L'EMPIRE OTTOMAN. — LES PETITS-FILS DE LOUIS XIV.

Arrivés à la fin d'un des plus longs règnes de la monarchie, et près d'entrer dans un règne où la monarchie doit périr, il est indispensable que nous jetions un regard en arrière, et que nous récapitulions les événements que nous venons de raconter.

A la mort de Louis XIV, la monarchie française est encore, sinon resplendissante de toute sa gloire, du moins forte de tout son prestige. Tout en devenant faible, Louis XIV, chose singulière, avait eu le privilège de demeurer grand. Mais, à partir de Louis XIV, la race des grands hommes semble commencer à s'éteindre : plus de Turenne, plus de Berwick, plus de Condé, plus de Vauban, plus de Fouquet, plus de Racine, plus de Corneille, plus de Molière, plus de Bossuet, plus de Fénelon ; du talent au lieu de génie, de la pratique au lieu de science, de la manière au lieu de style.

Louis XIV meurt, et, comme si l'on n'attendait que le jour de sa mort pour bouleverser l'édifice d'unité monarchique préparé avec tant de labeur par Richelieu, maintenu avec tant d'adresse par Mazarin, achevé avec tant de peine par lui, le régent éparpille l'autorité en créant les conseils. Louis XIV faisait tout par lui-même, même ce que lui faisait faire madame de Maintenon ; le régent laisse tout faire à Dubois. Louis XIV prêchait la rigidité des mœurs, poussait la dévotion jusqu'à la bigoterie ; le régent pousse la débauche jusqu'au cynisme, l'indifférence religieuse jusqu'à l'impiété. Louis XIV, ruiné, hésite à tenter la moindre opération financière, caresse les traitants, fait voir Versailles à Samuel Bernard ; le régent permet à Law de renverser toutes les théories financières connues, de substituer le papier à l'argent, serre le cou aux financiers jusqu'à ce qu'ils dégorgent trois cents millions, et envoie Bourvallet en Grève. Puis, comme Richelieu est mort tirant Louis XIII après lui, Dubois meurt entraînant le régent dans une tombe voisine de la sienne.

Nous avons vu le ministère de M. le duc, l'influence des frères Paris, l'influence de madame de Prie ; sous son ministère comme sous celui de l'abbé Dubois, les dilapidations continuent, la débauche augmente ; les roués sont les princes de la génération. Enfin, M. le duc propose, sous le titre de cinquantième, un impôt qui pèsera sur la noblesse et le clergé, et une insurrection de la noblesse et du clergé le fait exiler à Chantilly.

Alors vient le pacifique cardinal de Fleury, homme timide, mais prêtre fanatique, faible en politique, rude en religion ; qui s'empare de l'autorité pied à pied, et, comme malgré lui, rétablit les finances, non pas en créant des ressources nouvelles, mais en grillant ; qui tremble dès qu'on lui parle de guerre, et qui, cependant, continuateur de la politique antiautrichienne de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, établit un Bourbon sur le trône de Naples, aide la Prusse à conquérir la Silésie, s'empare des Pays-

Bas, réunit le duché de Bar à la France, prépare la réunion de la Lorraine.

Alors commence à reparaître une génération non pas d'hommes de génie, mais d'hommes de talent : Belle-Isle, Lowenklahl, le maréchal de Saxe et Chevert aux armées ; Rousseau, Voltaire, d'Alembert, Diderot, Boulanger, Raynal, des philosophes au lieu de poètes.

Enfin, après quinze ans de gouvernement, Fleury meurt, laissant la place à M. de Choiseul.

Alors, encore une fois tout change, mœurs et politique. Le ministère de M. de Choiseul est le règne des philosophes persécutés par Fleury ; et nous nous alliions avec l'Autriche, écartée par Louis XIV, qui lui a pris l'Espagne, les deux Indes et la Franche-Comté. Le résultat de cette alliance est la désastreuse guerre de Sept ans, nos colonies du Canada perdues, nos colonies de l'Inde enlevées. Comme M. le duc a voulu établir la cinquantième sur la noblesse et le clergé, Machault veut établir le vingtième, et défendre au clergé, dont l'accroissement l'empêche d'acquiescer de nouveaux biens. Le clergé, alors, déclare cette fameuse guerre de diversion que nous avons racontée et dans laquelle ses armes sont les refus de sacrements. La guerre finit par la tentative d'assassinat de Damiens, dont le parlement accuse les jésuites, dont les jésuites accusent les jansénistes, dont les jansénistes accusent le dauphin.

Les jésuites portent la peine du crime qu'ils n'ont pas commis, et sont chassés.

C'est vers ce temps que Louis XV songe à cette fatalité qui s'attache à nous depuis que nous donnons la main à l'Autriche, et qu'il tente d'échapper à l'influence de Marie-Thérèse et de M. de Choiseul. Mais la mortalité se met à Versailles, madame de Pompadour meurt, le dauphin meurt, la dauphine meurt, le duc de Berry meurt, la reine meurt. Une nouvelle favorite est présentée, qui finit par renverser M. de Choiseul et établir M. d'Aiguillon. Alors, une troisième fois, la république européenne change. Nous nous rattachons aux petits Etats de l'Europe que nous avions complètement négligés ; et, malgré le mariage du dauphin avec la fille de Marie-Thérèse, l'alliance avec la maison d'Autriche va chaque jour se relâchant.

A l'intérieur, les parlements sont anéantis, et l'on est en plein contre-pied de la politique Choiseul, quand le roi Louis XV meurt, laissant le trône à Louis XVI et à Marie-Antoinette.

Depuis soixante-cinq ans, au reste, il n'y a pas eu de véritable roi de France.

De 1719 à 1745, c'est madame de Maintenon, le confesseur et les bâtards qui ont gouverné le roi.

De 1745 à 1725, c'est Dubois, c'est Law, c'est d'Argenson, ce sont les roués qui ont gouverné le régent.

De 1725 à 1727, c'est madame de Prie et M. le duc qui gouvernent l'Etat.

De 1727 à 1742, c'est M. de Fleury qui gouverne le roi.

De 1742 à 1771, c'est M. de Choiseul et madame de Grammont.

Enfin, de 1771 à 1774, c'est Maupeou, d'Aiguillon et Terray.

Maintenant, au-dessus de toutes ces puissances masculines voyons s'élever l'influence des femmes. Depuis cent ans, c'est aux femmes qu'appartient l'Europe ; six femmes, depuis cent ans, ont véritablement régné sur le monde.

On a vu, dans notre livre de *Louis XIV et son Siècle*, l'influence de madame de Maintenon sur les trente dernières années du roi.

On a vu quelle était sur Philippe V l'influence de la princesse des Ursins.

On a vu que Philippe V n'avait échappé à l'influence de la princesse des Ursins que pour tomber entre les mains de la princesse de Parme, sa seconde femme.

C'est elle qui hérite à Madrid de l'autorité de Louis XIV. Pendant près de trente ans, elle agit tout le midi de l'Europe, afin d'arriver à ce but que les enfants de son lit règnent à Parme et à Naples. Pendant son règne actif, pendant ses ambitieuses intrigues, le reste de l'Europe demeure dans l'inaction. La France est son instrument ; l'Italie est son théâtre. C'est à son profit que coulent des flots de sang en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas. Frédéric II a la Silésie, mais la reine d'Espagne à Naples.

En 1740, Marie-Thérèse apparaît. Pendant vingt-trois ans, elle est reine, par la renommée, de l'Europe centrale.

Pendant quelle règne à Vienne, madame de Pompadour règne en France. C'est madame de Pompadour et non pas le roi qui tient à Marie-Thérèse ; c'est madame de Pompadour qui vend le royaume et qui en touche le prix.

En 1763, c'est Catherine II qui apparaît à son tour. Irrillante comme l'étoile polaire qui s'élève au-dessus de sa tête. C'est elle qui hérite de l'influence de madame de Pompadour ; c'est elle qui se ligue avec Marie-Thérèse, et deux femmes commandent à l'Europe.

avec cette inscription : *Moscou detruite de la contagion par Orlof*, elle donne place dans son cœur et dans son lit à un nouvel amant, Vasilitchkof. C'est lui, qui, successeur de Poniatowski et de Grégoire Orlof, continuera cette série de Césars, comme on les appelle, qui, au nombre de douze, doivent, sans compter les usurpateurs inconnus, régner sur la Russie et sur Catherine; ce qui n'empêche pas le roi de Prusse de la placer, dans ses lettres, entre Lycurgue et Solon, et Voltaire, de l'appeler la Sémiramis du Nord; sans doute parce que Sémiramis, elle aussi, avait un peu étranglé Ninus, son époux. Au reste, il y a une tête puissante sur les épaules de cette femme, une âme ambitieuse près de ce cœur corrompu. A l'heure où nous sommes, elle est en train de conduire la Russie au rang des premières puissances, après avoir soumis la Pologne et avoir laissé tomber sur le trône des Jagellons, un roi qu'elle a repoussé de son lit; elle a marché contre les Turcs, à qui elle a pris Azof, Taganrog et Kinbourn. Par la Crimée indépendante, ses flottes nouvelles règnent dans la mer Noire et se joindront à ces anciennes flottes qui, par le détroit de Gibraltar, envahissent la Méditerranée et visitent, pour la première fois, l'archipel de la Grèce. A l'heure qu'il est, elle recule les frontières de son immense empire par delà le Caucase, qu'elle aura conquis sans le soumettre. A l'heure qu'il est, elle voyage avec un monde de courtisans sur le Volga et sur le Borysthène, dont elle raille les tempêtes comme César railait celles de l'Anio, distribuée aux seigneurs les plus policés de sa cour les différents chapitres de *Bélisaire*, de Marmontel, les lui ayant fait traduire en russe, et s'en réservant un qu'elle traduit elle-même. Puis, apprenant que l'archevêque de Paris a lancé un mandement contre l'ouvrage original, elle dédie la traduction à l'archevêque de Saint-Petersbourg. A l'heure qu'il est, sur une route de mille lieues, Potemkine, le favori du jour, le petit lieutenant aux gardes, qui, le 9 juillet 1762, a fait connaissance avec sa souveraine en lui donnant la dragonne de son sabre sur la place de Saint-Petersbourg; Potemkine, lieutenant de Poniatowski, d'Orlof, de Vasilitchkof, et de tant d'autres dont il n'a pas même demandé les noms, insouciant qu'il est des caprices de cette Messaline; Potemkine lui improvise, sur une route de mille lieues, tout un monde qui n'existe pas. Décorations, préséances, illuminations, villes qui vivront un jour, palais qui danseront une nuit, villages possédés en vingt-quatre heures dans des steppes où la veille, les Tatars conduisaient leurs troupeaux, paysans qui, pendant que dormira l'impératrice, partiront en poste pour lui faire demain une population aussi factice que celle qu'elle aura vue aujourd'hui, et qui la conduiront au terme de ce voyage miraculeux, féerique, inouï, à un arc de triomphe portant cette inscription :

C'est ici le chemin de Byzance.

Car ce doux rêve de la conquête de Constantinople, Catherine II le caresse comme l'a caressé Pierre I^{er}, son prédécesseur, comme le caresseront ses successeurs Alexandre et Nicolas.

Et, pendant ce temps Diderot la flatte, d'Alembert la flatte, Voltaire la flatte. Que leur importe, à ces philosophes haineux, cette antique politique de la France, qui a chargé la Turquie son alliée, d'arrêter le mouvement russe en Orient? Que leur importe le commerce de la Méditerranée perdu? Catherine les venge des dédains de Louis XV; crâné tout ce que demande l'égoïsme orgueilleux des ouvriers de cette autre Babel qu'on nomme l'*Encyclopédie*.

PRUSSE

Là, c'est toujours Frédéric II, Frédéric II vieilli, incliné vers la tombe, à la démarche branlante, au dos arondi; lui aussi, il a accaparé les philosophes français; à Voltaire qui le flatte, il rend la flatterie avec intérêt; seulement, cet intérêt qu'il lui paye, c'est le mépris; il se sert de tous ces hommes dans son calcul royal, mais il comprend bien au fond du cœur que tous ces hommes avilissent leur plume, immolent l'honneur de la France à la plus grande gloire de Genève, de la Hollande, de la Prusse. Lui, il a ce qu'il veut, la Silésie, le seul oreiller sur lequel il ait jamais dormi tranquille; mais, après avoir conquis la Silésie, il lui faut conquérir l'opinion. Voilà ce à quoi lui servent tous ces philosophes qui vendent la flatterie, non pas pour de l'argent, mais pour la louange; c'est un échange de compliments entre le maître et les adeptes, c'est la réciprocity d'une douce friction entre l'épiderme royal et la main philosophique, entre l'épiderme philosophique et la

main royale. De Potsdam, et de Sanssouci, Frédéric regarde Versailles, et sourit. Versailles ne peut plus rien contre lui, non pas depuis qu'il gagne des batailles, mais depuis qu'il fait des vers. Les adversaires qu'il opposera désormais au roi de France ce ne sont plus les vieux vainqueurs de Lowositz et de Rosbach, ce sont ses allies les philosophes; il est tranquille, quelque mal qu'ait fait à la France la guerre de Sept ans. *Le système de la nature*, le *Contract social* et le *Dictonnaire philosophique* lui feront plus de mal encore, quelle tristesse pour lui de mourir en 1760, et de ne pas voir de ses yeux chignons, le 10 août le 21 janvier et le 16 octobre.

SUEDE

En Suède règne Gustave III, il a vingt-huit ans; depuis trois ans, il est monté sur le trône, et lutte contre les oppositions politiques venues aux partis russe et anglais; c'est un fidèle allié de la France, qui remplace avec le Danemark le contre-poids de la puissance russe et qui remplace pour nous la Pologne passée aux mains de Catherine; il vient d'étouffer les troubles de 1772 et prépare contre le Danemark une guerre qui n'aura pas lieu.

DANEMARK

A Copenhague, Christian VII vient de s'emparer du pouvoir absolu que va bientôt lui reprendre la folie. Est-ce une première attaque de la maladie dont il mourra, comme George III, qui lui a fait rendre contre Struensee la terrible sentence dont le malheureux ministre vient d'être la victime? Quel qu'il en soit le 28 avril 1772, celui qui, trois mois auparavant, exerçait un pouvoir sans bornes sur le roi, sur la reine et sur la noblesse, a été dégradé de ses dignités et de ses titres, a eu la main coupée, la tête tranchée, le corps écartelé et rompu. C'était un rude justicier, comme on voit, que Christian VII.

TURQUIE

A Constantinople, sur la route de laquelle Potemkine promène Catherine, et qu'il lui montre de loin, sous les voûtes de ses arcs de triomphe, une révolution de sérail vient de s'opérer dans la mosquée d'Ayoub. Abd-el-Hamid, tiré de prison, a été proclamé successeur de Moustapha III, son frère, dans la mosquée d'Ayoub. Agé de cinquante ans, il en avait passé quarante-quatre dans le vieux sérail à faire des arcs et des fleches. Faible et vieux, il arrive au moment où la Turquie, pour se relever, n'aurait pas trop de la main et du génie de Mahomet II. Hélas! il assistera à la décadence de l'empire d'Orient, sans pouvoir l'arrêter. Prisonnier, il a vu les Turcs battus par Soltikof, Kaminski et Souvorof, le vizir Musseim-Oglou enermé dans son camp de Schumla, sans pouvoir ni se retirer, ni combattre, ni recevoir de secours, et forcé de demander une paix honteuse. Empereur, il verra toutes les provinces turques, au delà du Danube, conquises par cette Catherine qui les convoit et par ce Potemkine qui les promet à sa souveraine; il verra Choczim, la clef du Dniester, passer aux mains de ces éternels envahisseurs qui s'avancent pas à pas vers le Bosphore, que la chute de la Hongrie vient de leur livrer aujourd'hui. Enfin, il mourra au milieu des préparatifs d'une nouvelle guerre, laissant le trône à son neveu Selim qui sera étranglé vingt ans après.

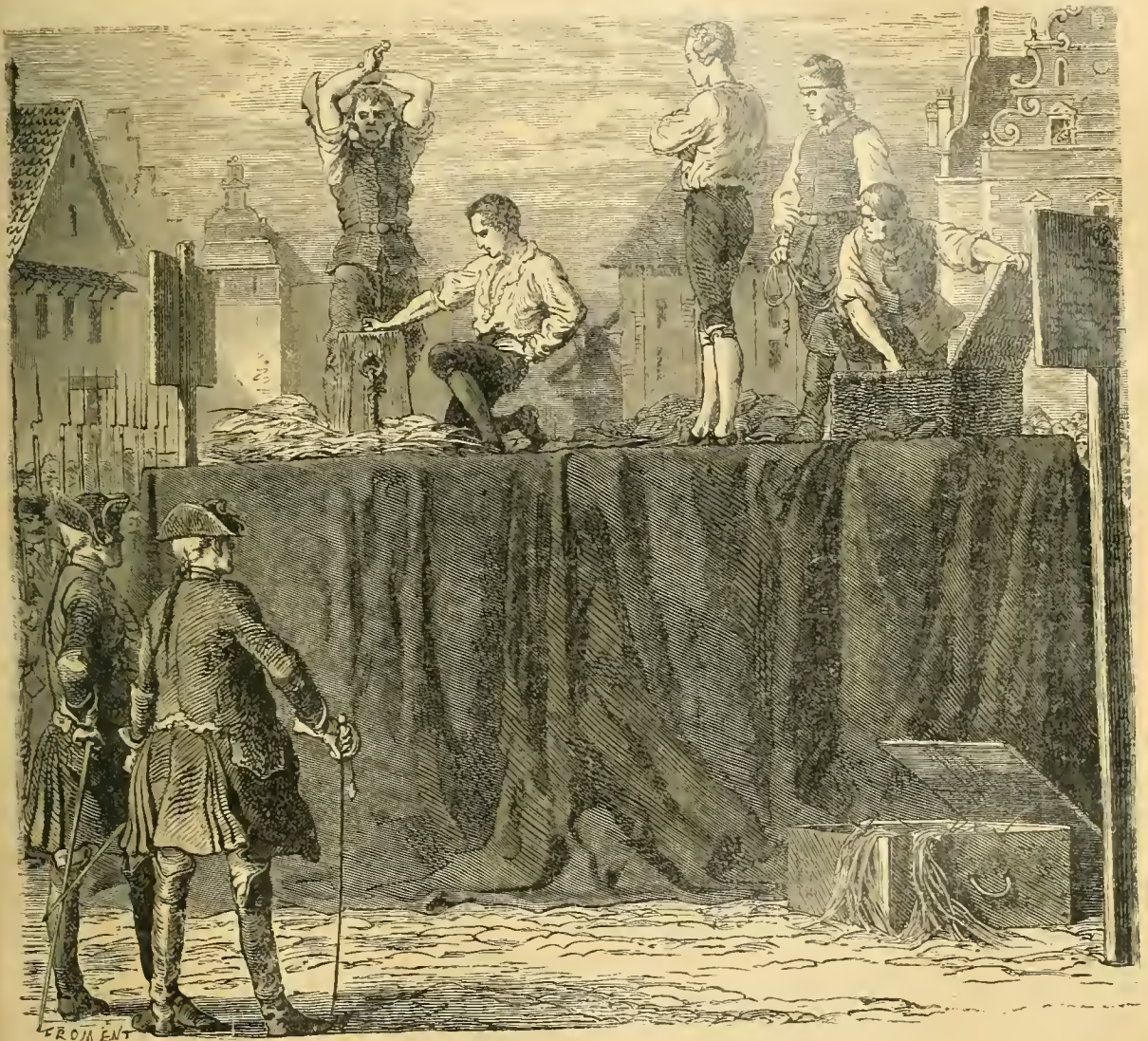
Maintenant, le reste du monde européen est à la maison de Bourbon. Le parti de famille a donné un trône à chacun des petits-fils de Louis XIV; c'est un petit-fils de Louis XIV que Charles III roi d'Espagne; c'est un petit-fils de Louis XIV, que Ferdinand IV qui règne à Naples, et qui, avec Louis XVI son beau-frère, est le plus jeune des princes régnants, enfin, c'est encore un petit-fils de Louis XIV que cet infant d'Espagne, duc de Parme, né la même année que Ferdinand, et beau-frère comme lui de Louis XVI.

Ainsi, au 11 mai 1774, un Bourbon règne en France, un Bourbon règne en Espagne, un Bourbon règne à Naples, un Bourbon règne à Parme.

Laissez s'écouler trente-six ans, et cette riche postérité de Louis XIV, qui tient la moitié de l'Europe, ira mendier et de ville en ville, faisant devant un homme qui, à cette heure, enfant de six ans, joue avec les cailloux du port d'Ajaccio.

Ma foi ! vive un chambellan
 Qui s'en va toujours disant :
 Moi, j'aime la Guerre,
 O gué !
 Moi j'aime la Guerre !
 Au sortir de l'Opéra,
 Voler à la Guerre,
 Des Bouillon, qui le croira ?
 C'est le caractère.

et même parmi les filles publiques, ce fut de ne pas les avoir prises dans les familles de la noblesse et de la priver ainsi d'une prérogative qu'elle se croyait acquise.
 Aussi, quand on sut la fondation du Par. aux Cerfs, les demandes plurent-elles de tous côtés, de la part des mères, des pères, des frères ; ils recommandaient leurs sœurs, ils recommandaient leurs filles. Vous doutez, n'est-ce pas ?
 Lisez cette lettre d'un chevalier de Saint-Louis : elle nous est conservée par les archives mêmes de la police. C'est une pièce curieuse, et qui donnera, mieux que tout ce



Struensée eut la main coupée, la tête tranchée, le corps écartelé et rompu.

Elle a pour lui des appas
 Que d'autres n'y trouvent pas.
 Enfin c'est la Guerre,
 O gué !
 Enfin c'est la Guerre.

A Durfort il faut Duthé,
 C'est sa fantaisie :
 Soubise moins dégoûté
 Aime la Prairie ;
 Mais Bouillon, qui pour son roi,
 Mettrait tout en désarroi,
 Aime mieux la Guerre,
 O gué !
 Aime mieux la Guerre.

Il y a plus : le grand reproche que la noblesse fit à Louis XV, ce ne fut point d'avoir pris ses maîtresses parmi les femmes de la bourgeoisie, parmi les filles du peuple,

que nous pourrions dire, la mesure de la démoralisation du temps.

Elle est adressée à M. Berryer lui-même : vous vous rappelez M. Berryer, ex-ministre ?

« Monseigneur,

« Un père de famille, gentilhomme depuis deux cents ans par anoblissement dans l'échevinage parisien, dont les ancêtres n'ont jamais dérogé, vient à vous, animé d'un ardent amour de la personne sacrée du roi, afin de vous prévenir qu'il a le bonheur d'être père d'une fille, véritable miracle de beauté, de fraîcheur, de jeunesse et de santé. Les certificats ci-joints des docteurs, chirurgiens et médecins, vous prouveront ce point-ci ; d'autres attestations de deux sages-femmes certifient l'exacte virginité de cette chère enfant.

« Serait-ce trop espérer, monseigneur, que de solliciter d'obtenir pour ma troisième fille, Anne-Marie de Mar***, âgée de quinze ans révolus, l'entrée de la bienheureuse

... qui sont les...
... sur une telle...
... de service en...
... M*** pour ceux...
... un officier...
... conseil supérieur...
... elle a épousé le...
... du roi. Ma cadette est...

... avancée de la jeune per...
... ans elle possède l'im...
... pas encore la diffé...
... par une mère digne...
... et qui a toujours tra...
... à notre roi rien a me...
... trésors inestimables qui lui sont...

... avec une vive impatience...
... elle regarda les le...
... sur une famille qui vous sera toujours...
... dévouée

J'ai l'honneur d'être, avec respect,
Monsieur

Votre très humble et très obéissant
serviteur,

CH. DE MAR***

Le brave homme n'aurait-il pas offert sa fille?
... Louis XV

... le roi en veut à ma bru. Si la...
... ne me ferait pas l'affront de pren...
... que moi

... venait cette grande haine de ma...
... du Barry par M. de Choiseul?

... M. de Choiseul après avoir été l'amant de sa...
... de Grammont, voulait faire de madame de...
... du roi

... le héros de l'Encyclopedie, trouvé sur les...
... de l'église de Saint-Jean-le-Rond, n'était-il pas...
... de Tenin chanoinesse, et probablement...
... cardinal de Tencin?

... le roi ou d'Alembert naquit, le 16 no...
... 1717. M. de Lechen ne fut encore qu'abbé, et que...
... dans plus chanoinesse

... pas de par le monde, dans la maison...
... d'un comte Louis de Narbonne, qui...
... Louis XV son père et...
... son oncle

... de la fondation du Par- aux-Cerfs...
... mille jeunes filles à peu...
... de tout rang, y ont été enfermées...
... dix ans

... nous le verrons au cha...
... commis

An malin de cette sorte n'est pas, quel homme restait
... valeur ?

... compter

... la galanterie a...
... à la démolition du...
... de

... par esprit de chevalerie...
... qui prétend...
... M. de Beauvais ;

... qui avait le privilège de dire au feu...
... dures

... de Beauvais qui ven...
... de leur gouvernement un système...
... contre le lit de justice

... du reste des courtisans qui

... les métiers

... repartir en poste à Paris

... bien entendu la...
... les gardes chargés de la...
... à la création du...
... les robes,

... manger avec le pince du...
... être présenté

... du moment qu'il...
... de France

... de baron, de...
... ne l'ai pu...
... impudemment

... et enter

... dans ELISABETH...
... NICOLAS BEAUCON, conseiller d'Etat, secrétaire du roi, maître...
... de la Rochelle...
... Nicolas Beaucon? Un financier...
... trouvait il...
... moyen d'utiliser cette vanité

Toujours préoccupé d'accroître les impôts et de forcer la...
... aux receveurs de taxer...
... les titres. Tous les marquis, comtes, vicomtes et barons de...
... de véritables barons, vicomtes, comtes et marquis. Trois jours après les bureaux...
... remplis que de gens qui venaient...
... mais inutilement; ils furent...
... mettre leurs con...
... tributions parmi leurs preuves

Nous avons dit le mot de la marquise de Chaulnes à son...
... homme de rien mais puissamment riche.

Vous avez fait, mon fils, les terres ruinées s'engraissent avec du fumier

Aussi à l'heure où nous sommes arrivés, c'est-à-dire en 1774, pas une maison, peut-être, ne peut faire des chevaliers de Malte sans dispense.

Le duc de Nevers avait épousé mademoiselle Lolotte, maîtresse de l'ambassadeur d'Angleterre, le comte d'Albemarle.

Le marquis de Montiers avait épousé mademoiselle de Varennes, élève de madame Paris, une des premières entremetteuses de France.

Un gentilhomme, un vrai, représentant de la meilleure et de la plus antique noblesse, M. le marquis de Langeac, avait épousé madame Sabbatin, maîtresse du duc de la Vrillière, à la condition expresse qu'il n'y toucherait pas.

Enfin, nous avons vu Guillaume du Barry épouser mademoiselle Lange, pour faire une maîtresse (titrée à Louis XV).

L'honneur militaire est tombé dans le même discrédit. M. le comte de Luzerne, M. de la Mangerie s'accusent d'avoir voulu réciproquement s'assassiner; mais ils se gardent bien de se battre.

Le comte de Maillebois est créé directeur général de la guerre, en récompense de ce qu'un procès scandaleux, dont on peut voir les détails dans toutes les gazettes du temps, prouve qu'il a trahi l'Etat.

Le comte de Langeac est nommé chevalier de Saint-Louis, quoiqu'il ait à peine les années de services nécessaires à cette récompense, parce que le sieur Guérin, chirurgien du prince de Conti l'a insulté en sortant de l'Opéra, et qu'il a gardé l'insulte.

Un autre chevalier de Saint-Louis porte la queue du cardinal de Luynes.

L'histoire ne nous garde pas son nom, mais elle nous conserve le mot du marquis de Conflans. Un jour, le marquis se récrie contre cet usage qu'un cardinal puisse faire porter la queue de sa robe par un gentilhomme.

Vous devriez pourtant savoir que cet usage existe, marquis, répond l'Éminence, puisque j'ai eu autrefois un Conflans pour gentilhomme cadavérique.

Cela se peut, répondit le marquis; il y a toujours eu dans notre famille de pauvres hères qui, pour vivre, ont été forcés de virer le diable par la queue.

Quant au clergé, il tenait école d'athéisme et de débauche. Comme les hautes prélatures étaient réservées à la noblesse, le clergé suivait la dissolution de la noblesse. L'évêque de Beauvais, qui fut depuis évêque de Sens, et qui avait prêché d'une manière si distinguée et si courageuse le carême devant le roi, l'évêque de Beauvais se trouvait exclu de l'épiscopat, tandis qu'il était fils de chapelier; tandis que M. de la Roche-Aymon avait été fait cardinal sans difficulté, quel qu'il eût avec une femme qui l'avait fait père de sept enfants. Le cardinal de Bernis avait commencé par être un abbé fort mondain et un poète fort léger. On sait comment il était arrivé en se faisant le complaisant de madame de Pompadour. M. de Montazet, archevêque de Lyon, qui, en sa qualité de primat des Gaules, avait réformé l'archevêque de Paris, avait vécu publiquement avec madame la duchesse de Mazarin. M. l'archevêque de Toulouse, Brienne, que nous retrouverons plus tard, était athée ou à peu près. M. l'évêque de Sens, académicien, quoiqu'il n'eût jamais écrit ni lu, même ses mandements, était parvenu par madame du Barry, comme M. de Bernis par madame de Pompadour. M. le prince Louis, coadjuteur de Strasbourg, futur acteur principal dans le drame du collier, avait été éloigné de Paris, parce qu'il avait formé ce louable projet, sans doute dans le but de leur conversion, de coucher avec toutes les filles de Paris projet déjà plus qu'à moitié accompli quand il fut interrompu. Les uns disent au tiers de la route, les autres à la moitié. M. de Sens, évêque de Verdun, et devant évêque

de Rennes, se vantait d'avoir eu, rien que pendant les états de Nantes, cent cinquante jeunes filles possédant le rare talisman à l'aide duquel Jeanne Darc avait chassé les Anglais. En outre, il se vantait d'avoir fait coucous tous les membres du parlement de Rennes dont les femmes étaient jolies, seule manière, disait-il, dont un homme de sa robe pouvait se venger des magistrats.

M. l'évêque d'Orléans était célèbre, on se le rappelle, par cette fameuse feuille des bénéfices, qui était à la disposition de mademoiselle Guimard, ce qui faisait dire à mademoiselle Sophie Arnould :

— Comment ce ver à soie de Guimard est-il si maigre, vivant sur une aussi bonne feuille ?

En outre, il avait pour maîtresse sa propre nièce. Aussi chantait-on à pleine bouche le Noël de 1764 :

Il vint une grisette
Avec ce prestolet,
Portant une galette
Et des œufs et du lait.

Disant : « De vous, seigneur, le présent n'est pas digne ;
Mais nous vivons comme au vieux temps ;
Nous couchons avec nos parents ;
A Paris comme à Digne. »

Enfin, l'évêque de Vannes, M. Amelot, avait tous les goûts possibles.

De leur côté, les grandes dames ne restaient point en arrière. Les unes, comme madame de Richelieu, trouvant que les grands seigneurs manquaient d'énergie, prenaient pour amant un écuyer ou quelque autre domestique de leur mari. D'autres recrutaient au théâtre, et se faisaient amener les acteurs, sans leur donner le temps de dévêtir leur costume et d'ôter leur rouge.

— Que penseraient mes aïeux, s'ils me voyaient dans les bras d'un histrion ? s'écriait une dame de qualité en reprenant ses sens dans les bras du comédien Baron.

— Oh ! c'est bien simple à deviner, répondait celui-ci : ils penseraient que vous êtes une catin.

On disait généralement : « Voleur comme une duchesse. »

Les courtisanes qui défrayaient de plaisirs toute cette abominable société étaient d'abord, par importance et par lettre alphabétique, mademoiselle Arnould, pour laquelle le comte de Lauraguais avait fait tant de folies. Figure longue et maigre, vulgaire bouche, dents larges et déchaussées, peau noire et huileuse, mais deux beaux yeux ; peu de voix comme actrice, mais beaucoup d'âme, un jeu charmant, de l'esprit comme un démon, disant de ses trois amies, mesdemoiselles de Châteauvieux, de Châteaufort et de Châteaufort : « Tous ces châteaux-là sont des châteaux branlants ; » disant à sa camarade mademoiselle Vestris, Italienne à toute main, qui, jamais enceinte, lui reprochait à elle de l'être toujours : « Que voulez-vous, ma mie ! une souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise ; » disant à son amie, mademoiselle Duplant, entretenue par un boucher, au moment où l'on chassait un gros chien entré, on ne savait comment, dans le foyer de l'Opéra : « Mais, prends donc garde, Duplant ! il me semble qu'on maltraite le coureur de ton amant ; » ayant, à l'époque où nous écrivons, pour amant de cœur un jeune architecte, et répondant à celles de ses compagnes qui lui reprochaient un goût si modeste : « Que voulez-vous ! tant de gens cherchent à ruiner ma réputation, qu'il faut bien que je prenne quelque chose pour la rétablir ; » ayant pour amant de fantaisie mademoiselle Virginie, jeune chanteuse qui débutait alors à l'Opéra...

Vous doutez ? Bon ! Lisez. Nous avons prêté de tout. La chose est tirée des Mémoires de Bachaumont, tome VII, page 188.

« 11 juillet 1774. — Le vice des tribades devient fort à la mode parmi nos demoiselles d'Opéra. Elles n'en font aucun mystère et traitent de gentillesse cette pécadie ; la demoiselle Arnould, quoique ayant fait ses preuves dans un autre genre, puisqu'elle a plusieurs enfants, donne dans ce plaisir ; elle avait une autre fille, nommée Virginie, dont elle se servait pour cet usage. Celle-ci a changé de condition et est passée à mademoiselle Raucourt, de la Comédie-Française, qui raffole de son sexe, et a renoncé au mariage de Bièvre pour s'y livrer tout à son aise. Dernièrement, au Palais-Royal, pendant la nuit, le sieur Ventas, ayant turlupiné la demoiselle Virginie sur sa rupture avec mademoiselle Arnould, qu'on nomme Sophie dans ses parties de débauche, celle-ci, témoin des propos, a donné au cavalier un soufflet très bien conditionné, dont il a été obligé de rire en demandant des excuses à l'aimable tribade. »

Mademoiselle Arnould s'attaquait parfois à plus hant que ses camarades. Le 4 janvier 1774, elle avait écrit cette lettre à l'abbé Terray :

Lettre de mademoiselle Arnould, de l'Opéra, à M. l'abbé Terray.

rag, contrôleur général des finances, à l'occasion du bruit qui courait qu'elle avait une croupe dans la ferrière générale, par le nouveau bail signé le 1^{er} janvier

« Monseigneur,

J'avais toujours osé dire que vous faisiez peu de cas des arts et des talents agréables, on attribuait cette indifférence à la dureté de votre caractère. Je vous ai souvent défendu du premier reproche ; quant au second, il m'aurait été difficile de m'élever contre le cri général de la France entière. Cependant, je ne pouvais me persuader qu'un homme aussi sensible que vous aux charmes de notre sexe pût avoir un cœur de bronze. Vous venez bien de prouver le contraire. Vous vous êtes occupé de nous au milieu de l'affaire la plus importante de votre ministère. Forcé de grever la nation d'un impôt de cent soixante-deux millions, vous avez cru devoir en réserver une légère partie pour le théâtre lyrique et pour les autres spectacles. Vous savez qu'une dose d'Allard (1), de Caillaud (2), de Raucourt (3), est un narcotique sûr pour calmer les opérations douloureuses que vous lui faites à regret. Véritable homme d'Etat, vous en prizez les membres suivant l'utilité dont ils sont à vos vues. Le gouvernement fait sans doute, en temps de guerre, grand cas d'un guerrier qui verse son sang pour la patrie ; mais en temps de paix, le coup d'œil d'un militaire mutilé ne sert qu'à affliger, qu'à exciter les plaintes et les murmures du Français, déjà trop disposé à geindre. Il faut des gens, au contraire, qui le distraient et l'amuse. Un chanteur, une danseuse sont alors des personnages essentiels, et la distinction que l'on établit dans les récompenses des deux espèces de citoyens est proportionnée à l'idée qu'on en a. L'officier estropié arrache avec peine, et après beaucoup de sollicitations et de courbettes, une pension modique ; elle est assignée sur le trésor royal, espèce de crible sous lequel il faut tendre longtemps la main avant de recueillir quelque goutte d'eau. L'acteur est traité plus magnifiquement ; il est accablé à une sangsue publique, animal nécessaire, qu'on fait ainsi dégorger en notre faveur de la substance la plus pure dont il se repait. C'est à pareil titre, sans doute, monseigneur, c'est à la profondeur de votre politique que je dois attribuer le prix flatteur dont vous honorez mon faible talent. Vous m'accordez, dit-on, une croupe ; ce mot m'effraierait de toute autre part, mais c'est une croupe d'or. Vous me faites chevaucher derrière Plutus. Je ne doute pas que, dressé par vous, il n'ait les allures douces et engageantes. Je m'y comme sous vos auspices, et conts avec lui les grandes aventures. Puissiez-vous, en revanche, monseigneur, ne jamais trouver de croupe rebelle ; puissent toutes celles que vous voudrez caresser s'abaisser sous votre main chatouilleuse et puisse la plus orgueilleuse se laisser dompter par vous et recevoir Votre Grandeur avec ce frémissement délicieux, présage du plus heureux voyage, toutes les fois que vous galoperez dans les champs fortunés d'Italie !

« Je suis, avec un profond respect,

« Monseigneur, etc. »

L'abbé Terray lui répondit :

« On vous a mal informée, mademoiselle, vous n'avez point de croupe dans le nouveau bail ; ainsi vous ne chevaucherez derrière aucun fermier général ; mais il vous est très permis d'en faire chevaucher quelqu'un devant ou derrière vous. Cet accomplissement ne vous sera pas moins utile ; il est même plus commode en ce que, pour la mise, il n'exige qu'un très petit fonds d'avance.

« Je suis, mademoiselle, tout à vous, etc. »

Mademoiselle Raucourt faisait de la débauche saphique plus publiquement encore que mademoiselle Sophie Arnould. Elle avait fondé un ordre de Festa, dont elle était grande prêtresse. Cet ordre, composé de femmes, jurait, dans une cérémonie, une haine éternelle aux hommes. Il est vrai que le serment n'était pas toujours fidèlement tenu même par la grande prêtresse, témoin ce nouveau paragraphe des Mémoires de Bachaumont :

« 15 octobre 1774. — La querelle survenue entre mademoiselle Arnould et mademoiselle Raucourt a dégénéré en une guerre ouverte. Le sieur Bellanger, dessinateur des Menus et amant de la première, a pris fait et cause pour elle contre le marquis de Villette, chevalier de la seconde, et les propos ont été si vifs de la part du premier, que celui-ci a voulu en venir aux voies de fait, et éraiser le polisson qui

(1) Dansense de l'Opéra.

(2) Chanteur retiré de la Comédie-Italienne.

(3) Nouvelle actrice de la Comédie-Française.

... la présence de...
... le ressentiment...
... par un...
... les deux ri...
... à la main

Mademoiselle Granville...
... un premier mariage un...
... sur papa

Il est question dans la chan-
... franche du collier...
... une rose avec la...
... l'un et l'autre peuvent ou peut se...
... mourant M le duc de...
... en trois mois

... grand renom vers l'an...
... elle ne sera probable-
... dans les turio-
... *Mademoiselle Granville*

— Un très bel homme curieux, chez la...
... une belle creature qui fait...
... chante et agit...
... comme un oiseau...
... On...
... ont ren-
... le faire mouvoir

... la vue par la chanson, était l'ama-
... avait le droit de faire mouvoir la...
... *Mademoiselle Granville*

Mademoiselle Duhé avait été simple espaller d'Opéra,
... elle dut sa fortune à la chance...
... M. le duc d'Orléans pour donner des leçons de mariage à son...
... le Philippe-Égalité de la Ré-
... M. le duc d'Orléans, satisfait de la façon dont...
... d'instructeur conjugal...
... mit à la...
... M. le comte d'Ar-
... ce qui fit dire qu'ayant eu...
... il était venu prendre...
... princesse du...
... présentée au dernier Long-
... de six chevaux; mais le public...
... que non seule-
... mais encore qu'il avait...
... la fille.

Quant à la Prairie, c'était dit la chronique scandaleuse
... aussi marécageuse que...
... M. le prince de Sou-
... le temps de faire...
... autres.

L'une des plus connues de ces dames allait être momen-
... donner au roi Louis XVI...
... Salomon.

Comte mademoiselle Granville

Mademoiselle Granville était entretenue par M. Chaillon
... dont le...
... réclamé le sacrifi-
... mais...
... arrive à une heure...
... surprise, réu-
... dans...
... lui laissent...
... l'affaire poussée...
... le pauvre maître des requêtes...
... indigne de...

... quelques jours, voyant se tarir les...
... elle est accoutumée de...
... la courtoise fait...
... lui demande pardon...
... elle craignait...
... quelque méchante aed n

contre un rival sans arme et sans défense. Cela n'arrivera
plus. Elle est éclairée sur les mérites du conseiller et sur
les demerites du soldat. Ses bras sont ouverts au conseiller,
sa porte est fermée au soldat.

La chose tombait à merveille. le maître des requêtes avait
depuis longtemps médité une vengeance, et, convaincu qu'au
milieu de ses protestations la belle Granville le trompait en-
core, il résolut de mettre sa vengeance à exécution. C'était
un homme fort lettré que maître Chaillon de Joinville, et il
avait lu quelque part qu'un robin comme lui, maître Féron,
avait quelques trois cent vingt ans auparavant puni cruel-
lement François Ier d'une injure pareille à la sienne. Il
alla à la même source que l'avocat Féron se pourvoit de la
même marchandise, et s'appêta à en céder tout ou partie à
mademoiselle Granville.

Malheureusement pour le pauvre maître des requêtes, la
belle impure fut prévenue à temps, et, lorsqu'il se présenta
chez elle pour mettre sa vengeance à exécution, elle le reçut
en lui racontant son projet dans tous les détails, et en le
prévenant que Paris tout entier savait déjà quel abominable
homme il était.

Mais mademoiselle Granville, quoiqu'elle les eût pratiqués,
ne connaissait pas encore les gens de robe. Le conseiller, fu-
rieux, se rend chez le lieutenant de police, dénonce la de-
moiselle comme lui ayant donné ce que lui-même comptait
lui offrir, et reclame vingt mille francs de billets qu'il a, un
mois auparavant, signés à la courtoise.

Le magistrat n'ose prendre sur lui de juger un pareil dé-
lit. Il en réfère au roi, lequel déclare les billets bien acquis,
mais fait enfermer à Sainte-Pélagie, la demoiselle Granville.

Les autres courtoises en renom étaient

Mademoiselle Dubois, de la Comédie-Française, qui, au
12 septembre 1775, comptait, tant elle tenait ses livres avec
régularité, selze mille cinq cent vingt-sept amants (1),
Fanny, Hocquart, Urbain, Felme, Fanfan, Renard, Julie,
Lolotte, de Quincy, Lilia et Miré, charmante chanteuse, qui
avait tant fait chanter son dernier amant, qu'il en était
mort, et qu'on avait écrit sur son tombeau en phrase musi-
cale: *Miré-la-mi-la*.

Tout cela détruisait la société à l'envi, comme les vers
détruisent la carène d'un bâtiment, mordant, rongant, per-
çant, jusqu'à ce qu'ils aient fait chacun son trou, et que le
bâtiment, prenant l'eau, sombre et s'engloutisse.

Au reste, la dissolution de la royauté, des princes, des
nobles, du clergé et de la robe, était descendue aux basses
classes; elles avaient, elles aussi, dans le Palais-Royal
leurs petits appartements; elles lisaient le *Sottisier*, recueil
de sales chansons du XVIII^e siècle; elles achetaient les bro-
chures des sommateurs écrivains, dont le métier consistait à
rançonner les grands sous peine de divulguer leur conduite;
enfin, elles feuilletaient les livres obscènes, et leur nombre
était grand, étalés chez les bouquinistes.

En effet, de 1760 à 1771, seulement, avaient paru *Salurnin*
ou le *Portier des Chartreux*, sans nom d'auteur, publié
en 1760;

L'Arélin moderne, par l'abbé DuLaurens, qui, tout en
publiant *L'Arélin moderne*, en 1763, sous la rubrique de
Rome, travaillait déjà au *Compère Mathieu*;

Félicia ou Mes Fredaines publié vers 1770, par le che-
lier de Nerciat, sous la rubrique d'Amsterdam.

Vénus en rut ou la Vie d'une célèbre libertine publié
en 1771.

L'Académie des Dames, imitation de l'Alouïa, de Meur-
slus, trois réimpressions;

Le Sofa, de Crébillon fils;

Les Bijoux Indiscrets et la Bellijieuse, de Diderot.

Disons, à notre gloire, que, depuis le commencement du
siècle, pas un livre pareil à ces livres n'a été publié.

Mais alors on les publiait, mais alors le peuple les lisait,
et le peuple, copiste des grands, en attendant qu'il fût
leur ennemi, faisait parade de débauche, d'athéisme et
d'incréduité riât de tout, des choses saintes, du patro-
nage des nobles, débâtait de gros lazzi sur les monastères
et les couvents, poursuivait de ses railleries un ecclési-
astique qui passait dans la rue fréquemment peu les églises,
mais fort les maisons de jeu, les restaurateurs, les guin-
guettes et les billards; enfin, commença à débaptiser ses
enfants de noms de saints, pour leur donner les noms des
héros de la Grèce et de Rome.

En outre, on venait d'établir pour lui la loterie et le
mont-de-piété, ces deux abîmes ou plutôt ces deux égouts
dans lesquels peuvent s'engloutir à la fois l'argent et la
moralité d'un peuple.

Nous venons de voir ce que le roi, les princes, les nobles,
le clergé et les magistrats avaient fait des mœurs. Nous
allons voir ce que les philosophes avaient fait de la religion.

(1) Le *Compère Mathieu* remonta à son tour à mademoiselle Marie-Thérèse de
Lorraine, morte en 1762.

(1) *L'Espion anglais*, édition de Leopold Collin, 1809, in-19, p. 164.

XIX

LES PHILOSOPHES.

Vers le milieu du siècle, trois hommes s'étaient rencontrés, trois hommes pénétrés d'une profonde haine contre le christianisme.

Ces trois hommes étaient Voltaire, d'Alembert et Diderot. Voltaire haïssait la religion, parce qu'il haïssait tout ce qui était pur, jalousait tout ce qui était grand. Pourquoi eût-il respecté le Christ des Juifs ? il avait bien souillé Jeanne Darc, le Christ de la France.

D'Alembert haïssait la religion, parce que, fils d'une chanoinesse et d'un abbé, il avait poussé, pauvre enfant perdu, ses premiers vagissements sur les marches d'une église ; et, parce que l'église avait été inhospitalière, que la chanoinesse et l'abbé avaient été coupables, il avait rendu la religion responsable du crime de sa naissance et de son abandon.

Diderot haïssait la religion, parce qu'il avait été fou de sa nature, et que, dans son enthousiasme pour le chaos de ses propres idées, il aimait mieux se forger à lui-même des mystères que d'adopter ceux de l'Évangile.

Au reste, les jours de destruction étaient venus. Quand le destin vent brûler le temple de Diane, il fait naître Erostrate.

Diderot est alternativement athée, matérialiste, déiste, sceptique, mais toujours impie.

Nous exceptons cependant ses premières publications. Il débute dans le monde philosophique par son *Essai sur le mérite de la vertu*.

Dans ce livre, il est non seulement déiste, mais encore religieux ; pardonnons-lui, il n'a que trente ans.

« Il n'y a pas de vertu sans religion, dit-il : l'athéisme laisse la probité sans appui et pousse indirectement à la dépravation. »

Un an après, paraissaient les *Pensées philosophiques*. Il y a déjà progrès ; quoique le vieil homme paraisse encore. Le chrétien n'a pas encore fait peu de philosophe.

« Il y a trois sortes d'athées, dit-il : les vrais, les sceptiques et ceux qui voudraient qu'il n'y eût pas de Dieu, qui font semblant d'en être persuadés, et qui vivent comme s'ils l'étaient. Ceux-là, ce sont les fanfarons du parti. Je déteste ceux-là, parce qu'ils sont faux. Quant aux vrais athées, je les plains, toute consolation est morte pour eux... Restent les sceptiques ; je prie Dieu pour eux, car ils manquent de lumières. »

Mais bientôt il publie sa *Lettre sur les aveugles, à l'usage de ceux qui voient*.

Là, son héros est un aveugle-né, qui, à son lit de mort, pressé, par le ministre qui l'assiste, de reconnaître un Dieu créateur, s'y refuse, donnant pour raison qu'il n'a jamais rien vu de ce qu'on veut lui faire admirer dans la nature.

Pour ce livre, Diderot est envoyé à Vincennes, où il reste trois mois.

C'est pendant ces trois mois de captivité qu'il rêve l'*Encyclopédie*, dont, à sa sortie, il parlera à d'Alembert.

D'Alembert accepte. On jette sur le papier le plan du grand œuvre, et, presque aussitôt ce plan arrêté, Diderot publie le *Prospectus* et le *Système des connaissances humaines*.

En 1760, Diderot est complètement converti. Il écrit à son frère et l'invite à abdiquer un système atroce.

Ce système atroce, c'est le christianisme. Attendez, le voilà lancé. Dans la *Vie de Sénèque*, il va publier « qu'entre lui et son chien, il n'y a que la différence de l'habit, »

Le voilà qui ne croit pas à l'âme.

Voici venir maintenant les *Principes philosophiques sur la matière et le mouvement*.

« Le mouvement, dit Diderot en débutant, est inhérent à la matière. »

Il n'y a pas besoin d'aller plus loin : Diderot ne croit pas en Dieu.

Maintenant qu'il poursuit le christianisme, maintenant qu'il ne croit plus à l'âme, maintenant qu'il ne croit plus en Dieu, il va attaquer la société, qui croit encore à tout cela.

Lisez le *Supplément au Voyage de Bougainville ou Dialogue entre A et B sur l'inconvénient d'attacher des idées morales à des actions qui n'en comportent pas*.

L'auteur suit Bougainville à Otaïti, et il est au comble de la joie ; il a enfin trouvé un pays dont les mœurs sont dans la nature. En effet, la retenue et la pudeur, chimère ; la fidélité conjugale, entêtement et supplice ; dans une société bien organisée, c'est-à-dire naturelle, les femmes, comme dans la République de Platon, sont libres, et toutes les législations qui ont ordonné la monogamie ont violenté et outragé la nature.

Soit, ceci est la divagation du rêveur ; mais voilà qui est plus grave.

Ecoutez les *Entretiens d'un père avec ses enfants, ou Danger de se mettre au dessus des lois*.

Certes, ce titre a été mis là pour faire passer le livre, pour escamoter le privilège du roi à quelque censeur endormi.

Lisons : *Il n'y a point de lois pour le sage. Toutes étant sujettes à des exceptions, c'est à lui qu'il appartient de juger des cas où il faut s'y soumettre ou s'en affranchir*.

Il y a, dans ces conditions-là, cinq cents sages en France que l'on envoie tous les ans au baigne.

Puis il publie les *Bijoux indiscrets, Jacques le Fataliste et la Religieuse*.

Prenez l'édition de Naigeon, et vous y lirez des passages que nous n'osons transcrire ici ; un endroit où Diderot parle tour à tour latin, anglais et italien, parce que lui, le cynique par excellence, n'ose parler français.

Enfin vient le fameux dithyrambe intitulé : *les Eleuthéromanes ou les Furieux de la liberté*, où se trouvent ces deux fameux vers :

Et ses mains ourdissaient les entrailles d'un prêtre.
A défaut de cordon pour étrangler les rois.

Que l'on parle maintenant de la compression de la pensée sous le règne de Louis XV !

D'Alembert n'a pas cette verve ; d'Alembert n'a pas cet emportement : il procède avec le calme de la vraie philosophie ; c'est presque toujours le mineur obstiné, silencieux et souterrain, dont chaque coup de pioche résonne sourdement, ébranlant l'édifice qu'il veut renverser. D'Alembert est froid, prudent, astucieux, se cache presque toujours, et, lorsqu'il se montre, ne se montre que juste ce qu'il faut pour être aperçu. Il dissimule par instinct, la guerre qu'il fait n'est pas celle d'un chef de parti, il laisse le commandement à Voltaire. Non, c'est la guerre d'un capitaine de tirailleurs qui rit derrière un buisson, qui s'applaudit à l'abri d'un rocher, de voir tomber l'ennemi sur lequel il tire à couvert. Toujours sur ses gardes, il prévient la réplique qui pourrait le compromettre, la riposte qui le pourrait atteindre. Il marche d'habitude enveloppé de nuages, comme ces combattants d'Homère que quelque dieu ami voudrait soustraire au danger. L'hommage d'une coterie lui suffit ; quarante mains, qui applaudissent à un discours prononcé par lui, lui font un jour de triomphe. C'est le recruteur de l'impiété ; il racole, il forme, il initie les adeptes secondaires, dirige les missions, entretient les petites correspondances. Ainsi, pauvre écrivain, maigre, précieux, entortillé, bas, ignoble, c'est un prosateur de troisième classe, mais un mathématicien de premier ordre.

Aussi, voyez comme cette prudence philosophique se fait jour, même avec ses meilleurs amis, je dirais presque ses complices ! voyez comme il a peu besoin d'être convaincu, et combien le compas algébrique lui semble peu nécessaire à la mesure exacte de la pensée !

Voltaire, qui, en prêchant l'impiété, se débat éternellement dans le doute, Voltaire lui écrit, à lui et à Frédéric :

« Tout ce qui nous environne est l'empire du doute, et le doute est un état désagréable.

« Y a-t-il un Dieu tel qu'on le dit, une âme telle qu'on l'imagine, des relations telles qu'on les établit ? Y a-t-il quelque chose à espérer après le moment de la vie ? Gélimer, dépouillé de ses États, avait-il raison de se mettre à rire

« O mes philosophes ! il faut marcher serrés comme la phalange macédonienne. Elle ne fut vaincue que pour avoir été dispersée que les philosophes véritables fassent une confrérie comme les francs-maçons ; qu'ils s'assemblent, qu'ils se soutiennent, qu'ils soient fidèles ! Cette académie vaudra bien mieux que celle d'Athènes et que toutes celles de Paris. »

Aussi, quelle est la joie du philosophe de Ferney quand il voit que la semence germe et que la croisade porte ses fruits !

« La victoire se déclare pour nous, écrit-il à Damilaville, qui fait tout haut profession d'athéisme. Je vous assure que, dans peu, il n'y aura plus que la canaille sous les étendards de nos ennemis, et nous ne voulons plus de cette canaille, ni pour partisans, ni pour adversaires. Nous sommes un corps de braves chevaliers défenseurs de la vérité, qui n'admettons parmi nous que des gens bien élevés. Allons, brave Diderot ! allons, intrépide d'Alembert ! joignez-vous à mon cher Damilaville. Courez sus aux fanatiques et aux fripons. Plaignez Blaise Pascal et méprisez Houteville et Abadie *autant que s'ils étaient Pères de l'Eglise.* »

Cette joie est bien autrement grande quand il rencontre Frédéric. Quel triomphe de compter parmi ses disciples le vainqueur de Rosbach ! de donner à sa parole le poids des applaudissements d'un auditeur couronné ! un écolier qui répond de telles paroles aux paroles du maître :

« Pour vous parler avec ma franchise ordinaire, je vous avouerai naïvement que tout ce qui regarde l'*Honneur-Dieu* ne me plaît pas dans la bouche d'un philosophe qui doit être au-dessus des erreurs populaires. Laissez au grand Corneille, vieux radoteur tombé dans l'enfance, le travail insipide de rimer l'*Imitation de Jésus Christ*, et ne tirez que de votre propre fonds ce que vous avez à nous dire. On peut parler de la Fable, mais seulement comme fable, et je crois qu'il vaut mieux garder un silence profond sur les fables chrétiennes canonisées par leur ancienneté et par la crédulité des gens absurdes et stupides. »

Voici ce que pense Frédéric de la religion. Maintenant, voulez-vous savoir ce qu'il pense de l'immortalité de l'âme ?

« Un philosophe de ma connaissance, homme déterminé dans ses sentiments, croit que nous avons assez de degrés de probabilité pour arriver à la certitude que *post mortem nihil est* ou bien que la mort est un sommeil éternel. Il prétend que l'homme n'est pas double, et que nous ne sommes que la matière animée par le mouvement. Cet homme étrange, dit en outre qu'il n'y a aucune relation entre les animaux et l'intelligence suprême. »

Cinq ans après, Frédéric s'enhardit et avoue que cet homme étrange, c'est lui.

« Je suis très certain, dit-il, que je ne suis pas double ; de là, je ne me considère que comme un être unique (pour parler franchement, dits simple). Je sais que je suis un animal organisé et qui pense ; d'où je conclus que la matière peut penser, ainsi qu'elle a la propriété d'être électrique. »

Rien n'est contagieux comme l'exemple, rien n'est doux comme la louange. Aussi, voilà tous les souverains qui, voyant leur compère le roi de Prusse loué par les philosophes, les voilà qui veulent être loués aussi.

C'est d'abord Joseph II qui se fait philosophe à son tour. Il a été admis et initié, par Frédéric, aux mystères de la conspiration antichrétienne.

Ces deux vieux antagonistes ont oublié douze ans de guerre et se sont ligüés contre l'ennemi commun : le Christ.

Aussi Voltaire s'empresse-t-il d'annoncer à d'Alembert la conquête impériale que vient de faire la philosophie :

« Vous m'avez fait un vrai plaisir, lui écrit-il le 28 octobre 1769, en réduisant l'infini à sa juste valeur. Mais voici une chose plus intéressante : Grimm assure que l'empereur est des nôtres ; cela est heureux, car la duchesse de Parme, sa sœur, est contre nous. »

Maintenant, il s'agit de remercier Frédéric ; c'est le chef de la secte qui s'en charge encore :

« Un Bohémien, qui a beaucoup d'esprit et de philosophie, nommé Grimm, m'a mandé que vous aviez initié l'empereur à nos saints mystères ; voilà une bonne récolte pour la philosophie. »

La récolte était vraie, et peu après commence la guerre. Joseph II supprime les trois quarts des monastères, s'empare des biens ecclésiastiques, chasse de leurs cellules jusqu'à ces carmélites que la pauvreté de leur ordre et la pureté de leur règle paraissaient devoir protéger contre l'avarice du prince ou la réformation du philosophe.

Le progrès continue, la récolte augmente. Le 25 novembre 1770 d'Alembert écrit :

« Nous avons pour nous l'impératrice Catherine, le roi de Prusse le roi de Danemark, la reine de Suède, son fils beaucoup de princes de l'Empire, et toute l'Allemagne. »

Aussi, de son côté, Voltaire écrit-il à Frédéric, le même mois et presque le même jour :

« Je ne sais pas ce que pense Musapha sur l'immortalité de l'âme. Je pense qu'il ne pense pas. Pour l'impératrice de Russie, la reine votre sœur, le roi de Pologne le prince Gustave, fils de la reine de Suède j'imagine que je sais ce qu'ils pensent. »

Ainsi voilà, de compte fait, un empereur, une impératrice, une reine et quatre rois qui aident Voltaire à écraser l'*infâme*.

Au XII^e et au XIII^e siècle on se croisait pour le Christ ; au XVIII^e, on se croise contre lui.

Aussi, l'admiration que les philosophes ont pour Catherine dépasse-t-elle encore celle qu'ils ont pour Frédéric.

Nous sommes trois, lui écrit Voltaire : Diderot, d'Alembert et moi, qui vous dressons des autels. »

Ce à quoi Catherine répondait :

Laissez-moi sur la terre ; je serai plus à même d'y recevoir vos lettres et celles de vos amis. »

Bientôt le roi de Danemark, qui ne veut pas être en retard, se joint à la ligue. Tout jeune, le bureau de son médecin et de son favori Struensee, a eu des tendances philosophiques ; à dix-sept ans, il est venu en France et il a dit, à Fontainebleau :

— C'est M. de Voltaire qui m'a fait homme et qui m'a appris à penser.

Maintenant que les philosophes se sont assurés les princes ; maintenant comme le dit Voltaire, que le triomphe est complet et qu'il a écrasé l'*infâme*, il passe tout doucement, insensiblement, de la religion à la royauté, de l'autel au trône.

Et ce qu'il y a de étrange, ce qui prouve que c'est une fatalité qui le pousse ; ce qu'on a vu que c'est une mission qu'il accomplit, c'est que Voltaire aime les rois ; c'est que Voltaire aime la monarchie ; c'est qu'il aime surtout ces faveurs aristocratiques qui émanent du trône ; c'est qu'un titre de gentilhomme le rend heureux en France ; c'est qu'une place de chambellan le comble de joie en Prusse ; c'est qu'il passe la première partie de sa vie à célébrer Louis XIV, Henri IV, Charles XII, Pierre I^{er}, Catherine II et Frédéric ; c'est qu'il écrit à Marmontel des lettres comme celle-ci :

« Vit la protection de M. de Choiseul et de madame de Pompadour, vous pouvez tout m'envoyer sans risques. On sait que nous aimons le roi et l'Etat ; ce n'est pas chez nous que les Damien ont entendu des discours séditieux. Je dessèche des marais, je bâtis une église, je fais des vœux pour le roi. Nous défions tous les jansénistes et tous les molinistes d'être plus attachés au roi que nous ne le sommes. Il faut donc, mon cher ami, que le roi sache que les philosophes lui sont plus attachés que les fanatiques et les hypocrites de son royaume. » (13 août 1760.)

Ce n'est point à Marmontel seul que Voltaire adresse ses professions de foi royalistes. Voyez ce fragment de lettre à Helvétius (il est du 27 octobre 1760) :

« C'est l'intérêt du roi que le nombre des philosophes augmente et que celui des fanatiques diminue. Nous sommes tranquilles, et tous ces gens-là sont des perturbateurs.

Nous sommes d'accord sur les deux points. Les bons ser-
vants de Dieu (l'empereur et le roi) n'ont rien de même aux
deux.

Tout le philosophe est dans ce livre la *Theorie de*
1751.

J'ai reçu votre lettre, répond Voltairé, théo-
rétique. Les philosophes ont toutes ces théories vien-
nues d'ailleurs. Je ne les apporte aux étrangers que
pour leur en faire voir l'usage et qu'on peut nous outrager
et nous mépriser impunément. Voilà de plaisants citoyens
et de plus intéressants hommes qu'ils viennent comme
par enchantement. Ils changeront bien d'avis. Ils ven-
ront à nous pour la mesure de faire respecter le roi et
l'Etat, et nous en ferons tout de travers à Paris.

Vous avez dans vos affirmations au lieu d'une. Nous en
avons trois, mais ces trois suffisent, à ce qu'il nous
importe.

Aujourd'hui le jour d'attaquer la royauté est venu. Vol-
taire, malgré toutes les protestations qu'il vient de faire,
ne manquera pas à l'appel. Il viendra un des premiers
dans la lice depuis longtemps d'ailleurs il y déjà atta-
qué la royauté en vers, tant au théâtre que dans ses épî-
tres, mais la poésie a ses licences, la rime a ses besoins.

Un académicien de Marseille lui écrit pour l'inviter à
visiter la ville de la vieille Phocéé.

Je me rendrais à votre invitation, répond Voltairé, si
Marseille était encore une république grecque; car j'aime
beaucoup les académies, mais j'aime encore mieux les ré-
publiques. Il n'y a pas de pays où nos maîtres viennent chez
nous en si basse façon point si nous n'allons pas chez eux.

Vous le voyez Voltairé suit les avis de d'Alembert; il
procède peu à peu il avance peu à peu. Il ne déteste pas
encore les monarchies, mais il aime déjà les républiques.
Nous allons le suivre dans son progrès républicain.

Maintenant une lettre de d'Alembert qui prouve qu'il
marche à la même pas que le maître; elle est du 19 jan-
vier 1752 et adressée à Voltairé.

Vous aimez la liberté et la raison mon cher et illustre
frère, et l'on ne peut guère aimer l'une sans l'autre.
En bien voilà un digne philosophe républicain que je
vous présente et qui vous parlera philosophie et liberté.
C'est M. Jennings, chambellan du roi de Suède, homme
du plus grand mérite et de la plus grande réputation dans
sa patrie. Il est digne de vous connaître, et par lui-même,
et par le cas qu'il fait de vos ouvrages, qui ont tant con-
tribué à répandre ces deux sentiments parmi ceux qui
sont dignes de les éprouver.

Que dites-vous de ce philosophe républicain qui est en
même temps chambellan du roi de Suède?

Et ne croyez pas que Voltairé se trompe sur le sort que
le travail philosophique réserve à l'éventr.

Lisez ce paragraphe d'une lettre à M. le marquis de
Chauvelin, et dites-moi si le prophète de malheur s'est
trompé.

Tout ce que le vols jette les semences d'une révolution
qui arrivera inévitablement et dont je n'aurai pas le
plaisir de voir le dénoûment. Les Français arrivent tard à tout,
mais ils arrivent. La lumière est tellement répandue de
partout qu'il n'y a plus de qu'on éclatera à la première occasion et
sera en son beau tapage.

Les bons gens sont bien heureux. Ils verront de bels
jours.

Le lundi 22 mars 1751

Après ces cinquante ans avant que ce beau tapage se
fît par Voltaire, il précédoit, c'est vingt-six ans avant que ce
fût les cinquante ans que Voltairé les précédoit.

Vous voyez ce que de vingt-six ans après c'est adieu
l'Etat, et c'est adieu le 7 août 1790 le *Mercur de*
France, en rendant compte de la *Vie de Voltairé* par Con-
damine.

Il est évident qu'il était possible de développer davantage
les connaissances de ce genre littéraire dont il y a
été. Les connaissances actuelles fournissent une belle

occasion. Il n'a point vu tout ce qu'il a fait, mais il a fait
tout ce que nous voyons. Les observateurs éclairés, ceux
qui savent écrire l'histoire, prouveront à ceux qui savent
réfléchir que le premier auteur de cette grande révolution
qui étonne l'Europe, et qui repand de tous côtés l'espé-
rance chez les peuples et l'inquiétude dans les cours, c'est
sans contredit Voltairé. C'est lui qui a fait tomber le pre-
mier la plus formidable barrière du despotisme le pou-
voir religieux et sacerdotal. S'il n'eût pas brisé le joug des
prêtres, jamais on n'eût brisé celui des tyrans. L'un
et l'autre pesant ensemble sur nos têtes, le premier une
fois secoué, le second devait l'être bientôt après.

Maintenant à ce travail de la puissante trinité encyclo-
pédique, à ce travail quotidien, incessant, combiné dans sa
progression, et pareil à celui de l'ingénieur qui peut dire
quel jour la ville qu'il assiège sera forcée de se rendre,
joignez le travail partiel de Rousseau, de Bayle de Raynal,
d'Helvétius, de Grimm, du baron d'Holbach, et vous aurez
une idée exacte de la part que les philosophes auront eue
à cette révolution dont nous allons écrire l'histoire.

Aussi ne croyez pas que ce travail, moitié souterrain,
moitié extérieur, s'accomplisse sans jeter l'épouvante parmi
les ordres de l'Etat, chargés, depuis des siècles, de défen-
dre la forme monarchique comme conservatrice de la so-
ciété. Le clergé surtout, le clergé, tout en manquant de
religion et de mœurs, le clergé ne manque pas de pré-
voyance. Ses remontrances, ses observations, ses prophéties
se succèdent.

Voyez d'abord les *doléances* suivantes. Il est vrai qu'elles
sont adressées à M. de Lomenie, archevêque de Toulouse,
auquel il ne manque, pour faire un excellent archevêque,
qu'une seule chose, c'est de croire en Dieu:

« Nous n'insisterons pas, disaient les évêques à Louis XV,
dans l'assemblée de 1765, sur l'intérêt pressant qu'à Votre
Majesté d'arrêter les progrès de la nouvelle philosophie,
dont les ouvrages que nous venons de flétrir sont les fruits
malheureux et qui renchérisent sur la philosophie que
l'Evangile avait ensevelie, et qui renait de ses cendres,
non pour rétablir le culte et les sacrifices, ni même pour
s'en tenir à la fausse sagesse de Rome païenne et
d'Athènes, mais pour détruire et avilir tout ce qu'il y a de
sacré parmi les hommes.

« Votre Majesté est trop instruite des avantages que la
religion apporte aux nations, et surtout du tout-puissant
appui qu'elle prête à l'autorité des rois, pour ne pas regar-
der l'impiété, qui cherche à la détruire, comme le plus
grand fléau dont son règne puisse être affligé.

« Ce fléau, dont nous nous plaignons, ne cessera d'affli-
ger ses Etats que lorsque la librairie sera assujettie à des
réglements fidèlement exécutés.

« Ainsi pensèrent et agirent vos illustres prédécesseurs
lorsque le luthéranisme, après avoir désolé l'Allemagne,
cherchait à s'introduire en France. La piété de ces grands
rois, et des magistrats dépositaires de leur autorité, prit
des mesures rigoureuses pour repousser les livres pern-
cieux. Ces mesures sont dans les lois de 1542, 1547 et 1551.

« Nous vous supplions, sire, de vous faire représenter ces
lois et règlements. Votre Majesté y verra des exemples
de sagesse et de sévérité dignes d'être imités. Elle y verra
les auteurs, les libraires et ceux qui achètent ces livres,
condamnés à des peines sévères; la voie du *moniteur* em-
ployée contre ceux qui les recèlent et s'abstiennent à les
garder.

« Nous sommes bien éloignés, sire, de vouloir donner
des entraves au génie, et arrêter les progrès des connais-
sances humaines; mais, nous devons représenter à Votre
Majesté que la contagion dont vos Etats sont menacés est
comparable à celle du luthéranisme, contre laquelle vos
illustres prédécesseurs prirent tant de mesures.

« Nous touchons au moment fatal où LA LIBRAIRIE PER-
DRA L'EGLISE ET L'ETAT.

Le clergé est, de tous les ordres de l'Etat, le premier et
celui à qui il importe le plus de maintenir les mœurs, la
religion et même LES LOIS FONDAMENTALES DE LA MONAR-
CHIE. Il serait juste et sage que la librairie fût soumise
à notre inspection, et que nous fussions appelés à une
administration où nous avons tant d'intérêt à prévenir les
abus.

« Nous ne sollicitons pas une nouvelle loi, nous nous
bornons à demander à Votre Majesté de remettre en vi-
gueur les lois anciennes.

« Les malheurs dont nous sommes menacés rendent leur
exécution encore plus nécessaire.

« Votre clergé, sire, n'ignore pas que Votre Majesté a
donné souvent des ordres pour qu'on réprimât cette licence
qui répand parmi vos peuples tant de mauvais livres. Mais
il tous ceux à qui l'exécution de vos ordres est confiée
ne daignent pas ouvrir les yeux sur les contraventions, ou

si, par permission tacite, ils semblent vouloir établir une intelligence entre l'impiété et le gouvernement, il faut que, malgré les intentions pures de Votre Majesté, la religion s'affaiblisse parmi nous et que la France se précipite tôt ou tard dans la nuit de l'erreur.

Voilà pour les mauvais livres, pour ces livres infâmes dont nous avons parlé. Maintenant, voici pour les livres philosophiques : c'est cinq ans après que le clergé se soulève et écrit au roi :

« L'Impiété en veut tout à la fois à Dieu et aux hommes.

lorsqu'elles auront forcé les souverains à n'être que les représentants du peuple et les EXÉCUTEURS DE SA VOLONTÉ. »

Aussi Louis XV, alarmé, répondit :

J'applaudis aux instances du clergé. Je regarde l'impie comme un fléau d'autant plus dangereux, qu'elle sait eluder les soins qu'on prend pour en arrêter le cours. Mon amour pour la religion et son rapport avec le bien de mon Etat doivent répondre à l'assemblée de ma vigilance. Les ordres nouveaux que je vais donner seront une preuve de l'attention particulière que j'aurai toujours à ses représentations.



Voltaire chez le roi de Prusse, Frédéric.

Elle ne sera satisfaite que lorsqu'elle aura anéanti toute puissance divine et humaine.

« Si Votre Majesté révoquait en doute cette triste vérité, nous sommes en état de vous en montrer la preuve dans un livre irréligieux, récemment répandu parmi vos peuples sous le nom spécieux de **SYSTÈME DE LA NATURE**.

« L'athéisme y est enseigné à découvert. L'auteur de cette production, la plus criminelle que l'esprit humain ait osé enfanter, ne croit pas encore avoir fait assez de mal aux hommes, en leur enseignant qu'il n'y a dans le monde ni liberté, ni Providence, ni Être spirituel, ni vie à venir. Il porte ses regards sur les sociétés et sur les chefs qui les gouvernent, il n'y trouve qu'un vil assemblage d'hommes ignorants, corrompus et prosternés devant des prêtres qui les trompent et des princes qui les oppriment. Il ne voit dans l'heureux accord entre l'empire et le sacerdoce qu'une ligue contre la vertu et le genre humain. Il apprend aux nations que les rois n'ont et ne peuvent avoir sur elles d'autre autorité que celle qu'il leur a plu de leur confier ; qu'elles sont en droit de la BALANCER, MODÉRER, RESTREINDRE, DE LEUR EN DEMANDER COMPTE, ET MÊME DE LES EN DÉPOUILLER, si elles le jugent convenable à leurs intérêts.

« Il les invite à user avec courage de ce droit ; il leur annonce qu'il n'y aura de véritable bonheur pour elles que

De son côté, le parlement agit. Le 18 août 1770, il condamne au feu le *Christianisme dévoilé ; Dieu et les hommes ; le Système de la nature ; la Contagion sacrée ; L'Enfer débruit*, etc., etc.

Enfin, en 1772, les évêques et les prélats renouvellent leurs remontrances.

« L'impie, disent-ils, abuse, cette fois trop audacieusement de l'art d'écrire pour rompre les liens du christianisme et de la dépeudance. Les livres sont devenus une peste générale qui désole la nation. De là l'effervescence des esprits et cette affligeante révolution qui s'achève tous les jours sous nos yeux dans les mœurs publiques. Nous ne pouvons nous dispenser, sire, de représenter à Votre Majesté que, dans plusieurs provinces, les protestants tiennent des assemblées pour l'exercice de leur religion. Elles ne sont plus voilées du secret et de l'obscurité dont elles cherchaient auparavant à se couvrir pour échapper aux magistrats. Nous n'insisterons pas, sire, sur les dangers de ces associations.

Au nombre de ces sociétés, dont parlent les évêques, il en est une dont, de son côté, Voltaire a dit deux mots.

C'est celle des francs-maçons, laquelle a produit les temples au XIII^e siècle et les illuminés au XVIII^e.

FRANCS-MAÇONS — CHEVALIERS DU TEMPLE.
CÉPHIENS.

... se fit le dans un but politique ou ... des grades qui ont été sus ... et des aveugles.

... qui se contentent du but apparent ; ... qui approfondissent le but caché.

... de la société des francs-maçons, qui ... remonte au XIII^e siècle, pour les Allemands au XV^e pour les Français, au XVIII^e et qui, pour ... les tous les pays qui veulent étudier sa marche ... les siècles, se perd dans la sombre nuit des premiers temps.

... maçonniques commencèrent à éveiller l'inquiétude des gouvernements vers le milieu du dernier siècle.

... sont les états de Hollande qui les premiers se préoccupent de cette société mystérieuse, qui ne vient en ne sait de quel pays qui marche vers on ne sait quel but, qui a un secret qu'elle ne révèle qu'aux forts, après que ces forts ont subi de terribles épreuves.

Le 1^{er} septembre 1735 des francs-maçons venus d'Angleterre s'assemblèrent à Amsterdam, dans une maison du Steeeg, puis on les fit pour y tenir loge, quand une foule furieuse excitée par le clergé, envahit le lieu des séances, les membres et se livre aux actes de la plus brutale violence, sur les membres de la société qui n'ont point voulu le loge.

Les francs-maçons portent plainte; mais, loin qu'il soit fait droit à leur demande, les états généraux déclarent, le 10 du même mois de la même année 1735, que, quoique la société des membres de cette société ne présente rien de dangereux pour la tranquillité publique, les assemblées ne sont pas moins interdites pour prévenir les mauvaises conséquences qui pourraient en résulter.

Le 1^{er} septembre 1737 la France suit l'exemple de la Hollande. Un commissaire de police nommé Jean de l'Espinau, convoque une assemblée de francs-maçons doit se tenir à l'église de *saint-Bonnet*, à la Râpée. Il s'y transporte de force à ceux qu'il y trouve que de telles assemblées sont défendues par les dispositions générales des ordonnances du royaume et par les arrêtés du parlement, et les francs-maçons se retirent malgré les protestations du duc d'Angoulême qui survient pendant la harangue de Jean de l'Espinau, qui le ruote vertement.

Le lendemain c'est le lieutenant de police Hérauld lui-même qui procède contre les délinquants. Il se rend de sa maison le 27 décembre 1738, à l'hôtel de Soissons, rue de la Harpe, arrête plusieurs frères et les fait enfermer au Fort-Léopold.

Le 15 août 1739 une sentence du Châtelet fait défense aux francs-maçons de se former en loge, et aux propriétaires de maisons ou appartements de les recevoir, sous peine de confiscation et de la moitié de la somme de la démolition.

De même en 1738 Clément XII lance contre les francs-maçons une bulle d'excommunication, renouvelée par Clément XIV.

C'est le duc de Galles, dernier grand-duc de la maison de Médicis, qui prend en 1737 l'ombrage des réunions maçonniques qui commencent à s'élever en Toscane, et qui le 27 août 1738, par Clément XII, comme propageant des hérésies communnables.

En 1739 le pape Clément XII, par un édit apostolique de la franc-maçonnerie, est publié en France par le roi Louis XV.

En 1739 le pape Clément XII, par un édit apostolique de la franc-maçonnerie, est publié en France par le roi Louis XV.

En 1739 le pape Clément XII, par un édit apostolique de la franc-maçonnerie, est publié en France par le roi Louis XV.

En 1739 le pape Clément XII, par un édit apostolique de la franc-maçonnerie, est publié en France par le roi Louis XV.

En 1739 le pape Clément XII, par un édit apostolique de la franc-maçonnerie, est publié en France par le roi Louis XV.

napoléon, Nabonassar, d'Alexandre, d'Annibal et de Jules César.

Chez les Egyptiens chaque initiation était soumise à un noviciat ou à des épreuves, afin que l'initiateur ou le maître fut bien assuré de la vocation de l'adepte ou de l'élève.

Il en fut de l'architecture et surtout de l'architecture sacrée, comme des autres branches de l'éducation. Les jeunes gens qui se faisaient instruire dans cet art étaient en même temps initiés aux mystères de la religion et formaient en dehors du sacerdoce, une caste ou une corporation qui, sur les dessins tracés par les prêtres, édifiait les temples et autres monuments consacrés au culte des dieux. Ces architectes étaient tenus en grand honneur parmi les Egyptiens, et dans les ruines de la ville de Syène au milieu des tombeaux des premiers pharaons, le dix huitième dynasty, on distingue quelques sarcophages appartenant à des chefs de travaux ou à des inspecteurs de carrière de Salsilis (1).

Les Egyptiens envoyèrent des colonies en Grèce. Ces colonies y portèrent avec elles leurs mystères et leurs institutions. Seulement, les dieux primitifs nommés dans une autre langue, prirent d'autres noms. Osiris s'appela Bacchus ou Dionysius; Isis s'appela Cérès; la Pamiéa égyptienne ne fut plus que la Dionysia grecque. Rien d'important, par conséquent, que la secte des architectes sacrés se retrouve en Grèce comme en Egypte.

Les prêtres de Dionysius ou de Bacchus élevèrent les premiers théâtres, instituent les premières représentations dramatiques. Thespis, le créateur de la tragédie avait vu dans un petit bourg de l'Attique, aux fêtes de Bacchus un chanteur monté sur une table former une espèce de dialogue avec le chœur. Or, ces représentations primitives, que Thespis avait vues et qu'il perfectionna, étaient liées au culte du dieu, et les architectes chargés de la construction de ces édifices tenaient au sacerdoce par l'initiation.

On les appelait ouvriers dionysiens ou dionysistes, c'était environ mille ans avant notre ère. Ces ouvriers avaient le privilège exclusif de construire les temples, les théâtres, les édifices publics dans toute la contrée. Les ruines de ces édifices attestent encore aujourd'hui la subtilité de leur art. Leur nombre alla augmentant et se répandant sur les contrées voisines de la Grèce. On les retrouve dans la Syrie, dans l'Inde et dans la Perse.

Trois cents ans avant Jésus-Christ, les rois de Pergame leur donnent Théos pour demeure. Alors, ils s'organisent, et leur organisation offre une ressemblance parfaite avec celle des francs-maçons du XVII^e siècle.

Ils ont une initiation particulière, ils ont des mots et des signes de reconnaissance; ils sont séparés en communautés, en collèges, en synodes, en sociétés, en loges enfin.

Ces loges portent des titres spéciaux. L'une s'appelle la communauté d'Allah, l'autre la communauté des compagnons d'Eschine. Chacune de ces tribus est dirigée par un maître, surveillée par des présidents élus chaque année. Ils s'appellent frères, et, dans leurs cérémonies mystérieuses, les frères se servent des ouïe de leur profession. Ils ont, à certaines époques, des banquets et des assemblées générales. A ces banquets, ils portent des toasts symboliques; à ces assemblées générales ils écartent des prix aux plus habiles ouvriers. Parmi eux, point d'indigents, les plus riches leur doivent se servir. Si un ouvrier est malade, l'un est obligé de venir à son aide. Si le maître meurt et qu'il ait bien mérité de la confraternité, on lui élève un monument funéraire dans le cimetière de Seberhosar ou d'Esaki, comme aux architectes ses aïeux. On en a, deux mille ans auparavant, élevé dans la ville de Syène.

Attalus, roi de Pergame, était affilié à cette société.

Cette société était donc répandue, comme nous l'avons dit en Egypte, en Grèce et en Asie Mineure, en Syrie dans la Perse et dans l'Inde; la Phénicie englobée dans la Syrie, la Phénicie qui consistait en une langue de terre s'étendant le long des côtes de la Méditerranée, depuis Arados jusqu'à Tyr, avait des établissements pareils.

De leur côté, les Juifs qui venaient d'Egypte comme les Phéniciens, avaient fait en Egypte le métier de maçons.

De là, malgré la répugnance des Juifs pour se mêler à une autre nation, de là le mélange de maçons Juifs et de maçons phéniciens pour la construction du temple de Jérusalem construit dit Joseph, sur le même plan que celui d'Hercule et d'Astarté à Tyr.

Or, ces ouvriers, qui bâtissent le temple et qui ne parlent pas leur même langue, puisque les uns étaient Egyptiens, les autres Juifs et les autres Phéniciens, ce travail se reconnaît avec une précision de mots et de signes et est qui était le même pour les maçons de toute les contrées.

1) Cuvél, Histoire de la Franc-Maçonnerie.

De là, cette communication facile établie entre la Judée et la Phénicie. Voilà pourquoi le roi de Tyr autorise Salomon à couper les plus beaux cèdres du mont Liban; voilà pourquoi, sur sa demande, il lui envoie Hiram, son architecte, homme très habile, et qui est comme son père; voilà pourquoi il fait mettre sur des radeaux des bois coupés, et, par ces radeaux, les fait transporter à Joppé, d'où Salomon les fera facilement transporter à Jérusalem.

« Et Salomon fit le dénombrement de tous les prosélytes qui se trouvaient dans la terre d'Israël, depuis le dénombrement qu'en avait fait David, son père; et il s'en trouva cent cinquante-trois mille six cents.

« Il en choisit soixante et dix mille pour porter les fardoux, quatre-vingt mille pour tailler les pierres, et trois mille six cents pour diriger les travaux (1). »

Hiram dirigea toute cette œuvre.

Nous verrons plus tard ce que la tradition maçonnique emprunte à ces deux chapitres de la Bible, relativement à la construction et à la description du temple.

« Alors, dit Scaliger, se forma une société qui se chargea d'entretenir le temple et d'en orner les portiques. Elle eut pour membres prêtres le nom de chevaliers du temple de Jérusalem. »

Du sein de cette société des chevaliers du temple de Jérusalem sort la secte des esséniens, à laquelle, dit Eusèbe, Jésus fut initié.

Les ouvriers du temple apparaissent à Rome sous Numa, sept cent quatorze ans avant notre ère. Il s'établit à Rome des collèges d'architectes (*collegia fabrorum*); les organisateurs furent des Grecs que Numa fit venir de l'Attique. Ces sociétés portent aussi le nom de *fraternitates*.

Ces sociétés, ces fraternités, ces collèges d'architectes, avaient des franchises particulières, une juridiction et des juges distincts. Elles jouissaient de l'immunité des contributions, immunité qui leur fut continuée à travers l'empire et dans le moyen âge, et d'où elles prirent leurs noms de maçons libres et de francs-maçons.

La plus fameuse communauté de maçons libres était celle de la ville de Côme, que l'on nommait *magistri comacini*, c'est-à-dire maîtres de Côme.

Ce sont ces communautés qui couvrent l'Italie d'édifices religieux, tandis que quelques-unes d'entre elles se constituent en une grande association, passent les Alpes d'un côté, les Apennins de l'autre, et se répandent dans tous les pays où le catholicisme manque d'églises et de monastères.

Alors, ces communautés de maçons libres ne se composent pas seulement d'Italiens, mais de Grecs, d'Espagnols, de Français, de Portugais, de Belges, d'Anglais et d'Allemands.

Vers la fin du x^v siècle, des personnes admises dans ces sociétés industrielles et artistiques, en qualité de membres d'honneur et de patrons, commencent à former des sociétés particulières qui abandonnent le côté matériel et commencent à fonder le côté mystique. En 1512, Florence nous offre l'exemple d'une de ces sociétés de savants et de personnages politiques. Ses symboles sont la truelle, le marteau et l'équerre; son patron est celui des maçons d'Ecosse, saint André.

En attendant, les sociétés purement artistiques accomplissent leur grande œuvre. Ce sont elles qui sèment par l'Europe ces gigantesques efflorescences de granit qui font encore aujourd'hui l'admiration des poètes et le désespoir des architectes. Au xiii^e et au xiv^e siècle, elles élèvent les cathédrales de Cologne et de Meissen; en 1440, celle de Valenciennes; en 1385, le couvent de Balatha en Portugal, le monastère du Mont-Cassin en Italie. Ainsi, dans le dôme de Wurzburg, devant la porte de la chambre des morts, deux colonnes s'élèvent, portant l'une sur son chapiteau le mot *Jachin*, et l'autre sur son fût le mot *Boos*, qui appartiennent tous deux au répertoire maçonnique. Ainsi, enfin, la figure du Christ qui occupe le faite du portail de droite de l'église Saint-Denis a la main gauche en équerre sur la poitrine, à hauteur du menton, position familière encore à nos francs-maçons actuels.

Les renseignements les plus exacts que nous possédions sur les sociétés maçonniques de cette époque sont ceux qui nous sont conservés par l'abbé Grandidier. Ces renseignements, il les a puisés dans un vieux registre de la compagnie des maçons de Strasbourg qui ont bâti la cathédrale. L'œuvre merveilleuse a été commencée en 1277, sous la direction de Hervyn de Steinbach, et a été achevée en 1439 seulement. Les maçons qui élevaient le monument étaient

divisés en trois catégories maîtres, maçons et apprentis. Ils s'assemblaient dans une *hutte* (MACEREA); ils prenaient pour emblèmes les outils de leur profession: l'équerre, le compas et le niveau. Ils se reconnaissaient à des signes particuliers; ils admettaient comme associés libres des personnes qui n'exerçaient point la profession de maçons. Enfin, ce signe bien connu, l'équerre et le compas entourant un G, servait de marque à Jean Greeninger, éditeur à Strasbourg en 1525.

À Strasbourg, comme partout, ces corporations avaient un chef qui gouvernait la troupe, et, sur dix hommes, un maître qui dirigeait les neuf autres.

Mais c'est en Angleterre surtout que les mystères maçonniques légués par les Romains, un instant non pas perdus, mais effrayés pour ainsi dire par les guerres des Pictes, des Scots et des Saxons, reparaissent dès que ces derniers sont les paisibles dominateurs de l'île. Aussitôt aux débris des traditions nationales, ils adjoignent les puissances extérieures. Ils appellent en Angleterre les architectes de France, d'Italie, d'Espagne, de Constantinople, qui se retirent, c'est vrai, devant les invasions des Danois, mais dont le contact a suffi pour raviver tous les vieux instincts maçonniques auxquels Athelstan, petit-fils d'Alfred le Grand, donne une nouvelle vie, en faisant bâtir plusieurs églises et plusieurs palais. En outre, dans une assemblée générale de la confraternité, qui se tint à York au mois de juin 926, et que préside Corvin, le plus jeune des fils du roi, un code à l'usage des maçons d'Angleterre est colligé, débattu, arrêté.

Bientôt l'agrégation aux sociétés maçonniques devient une mode; des princes, des rois se font recevoir et s'honorent du titre de grands maîtres. C'est alors que l'ordre du Temple apparaît, et, avec son esprit d'ambition, comprend ce que l'on peut faire de ce réseau d'associations qui couvre le monde; il s'empare des loges maçonniques en Allemagne, en France, en Italie; voit ses projets politiques sous la philanthropie de ses travaux; jette des ponts, bâtit des hospices, trace des chemins qui portent encore son nom, entretient les trois routes romaines d'Espagne, élève avec la rapidité de la féerie ces mille églises à clochers de pierre que la tradition populaire lui attribue encore aujourd'hui, et qui dressent leur arête de granit en France, en Espagne et en Italie; en Italie surtout, où elles s'appellent encore églises *della Massone* ou *della Maccone*, c'est-à-dire de la Maçonnerie.

Pour acquérir plus de force, la maçonnerie anglaise avait besoin de la persécution. Cette persécution ne lui manqua point: à l'instigation de l'évêque de Winchester, tuteur de Henri VI, alors mineur, un édit fut porté contre elle en 1425, et, le 27 décembre 1564, la confraternité tenant son assemblée annuelle à York, la reine Elisabeth envoya un détachement d'hommes d'armes pour la dissoudre. Mais les hommes d'armes, au lieu de procéder à la dissolution de l'assemblée et à l'évacuation de la loge, furent introduits dans le temple, convaincus qu'il ne s'y passait rien de contraire au respect dû à la reine et à l'obéissance due aux lois du royaume, et reçus maçons eux-mêmes, après avoir été soumis aux épreuves.

Dès lors, Elisabeth renonce à persécuter les maçons, et rend un édit qui abroge celui de Henri VI.

En Ecosse, la maçonnerie prend les mêmes proportions; seulement, en 1427, Jacques II retire aux maçons l'élection du grand maître, et confère cette charge à William Saint-Claire, baron de Rosslyn, et à ses héritiers en ligne directe, hérédité confirmée, en 1650, par les maçons écossais.

Enfin, en 1702, la loge de Saint-Paul, à Londres, aujourd'hui l'*Antiquité* n° 2, prit une décision qui changea entièrement la face de la confrérie.

Cette décision arrête « que les privilèges de la maçonnerie ne seront plus désormais le privilège exclusif des maçons constructeurs, et que les hommes des différentes professions seront appelés à en jouir, pourvu qu'ils soient régulièrement approuvés et initiés dans l'ordre. »

Du jour de cette décision, rendue au commencement du siècle philosophique qui devait produire les Voltaire, les Rousseau, les Montesquieu, les Diderot, les d'Alembert, les Raynal, les Helvétius et les d'Holbach, date l'ère nouvelle de la maçonnerie.

De cette époque aussi, selon toute probabilité, date sa transformation: d'artistique, elle devient politique et va accomplir au profit de la liberté, l'œuvre que les chevaliers du temple avaient voulu lui mettre entre les mains au profit de leur ambition, et qui, si largement commencée, avait été tout à coup interrompue par le procès des chevaliers du temple et par le supplice de leur grand maître.

Maintenant, passons de l'*Histoire de la Maçonnerie* de M. Clavel à l'*Histoire du Jacobinisme* du père Barruel, et au procès de Cagliostro.

Il s'en faut de beaucoup que l'abbé Barruel envisage la franc-maçonnerie sous cet aspect innocent que lui accorde

(1) *Les Parolipomènes*, chap. II.

Maintenant, selon le père Barruel, ce sont les disciples de Manès, ce sont les malheureux manichéens échappés à la persécution de Behram, qui, réfugiés en Afrique, en Asie et en Europe, ont été la source de toutes ces sectes d'hérétiques connues en Occident, et principalement en France, sous le nom d'Albigéois, de Cathars, de Patarins et de Bulgares. Ce serait enfin aux manichéens que les templiers auraient emprunté leurs principaux mystères, et, comme les moines-soldats étaient, en même temps, affiliés à la maçonnerie et maîtres de toutes les loges de l'Europe, ce serait dans leurs réceptions, et surtout dans celles qui auraient suivi leur destruction, que le secret politique se serait substitué au secret artistique, et que l'histoire d'Hiram-Abi, conservée pour les grades inférieurs, aurait, dans les grades supérieurs, fait place à celle de Manès.

Ainsi, selon le père Barruel, l'ancienne cérémonie des manichéens, intitulée *Bema*, est la même que celle des francs-maçons dans la réception des hauts grades. Les manichéens s'assemblaient autour d'un catafalque, élevé sur le même nombre de gradins que celui des francs-maçons, rendant de grands honneurs à celui qui était couché sous ce catafalque, et qui était non plus Hiram-Abi, dont on cherchait à retrouver le secret perdu, mais Manès, dont on jurait de venger la mort.

Or, sur qui pouvait-on venger la mort de Manès, supplié vers la fin du III^e siècle, et de Jacques de Molay, exécuté au commencement du XIV^e?

Sur les rois.

L'association maçonnique était donc, selon le père Barruel, une association toute républicaine, dans laquelle étaient venues se fondre trois sectes : celle des maçons, celle des manichéens, celle des templiers, pour en faire sortir, au XVIII^e siècle, la secte des illuminés, dont les maîtres portaient le titre de rose-croix, et le chef suprême celui de *hadock* (templier), et qui prenait le titre de la maçonnerie rectifiée, de la haute et de la stricte observance.

Voici le serment des illuminés :

« Au nom du Fils crucifié, jurez de briser les liens charnels qui vous attachent encore à père, mère, frères, sœurs, époux, parents, amis, maîtresses, rois, chefs, bienfaiteurs et tout être quelconque à qui vous avez promis foi, obéissance, gratitude ou service.

« Nommez le Dieu qui vous vit naître, pour exister dans une autre sphère, où vous n'arriverez qu'après avoir abjuré ce globe empesté, vil rebut des cieux. »

« De ce moment, vous êtes affranchi du prétendu serment fait à la patrie et aux lois.

« Jurez de révéler au nouveau chef que vous reconnaissez ce que vous avez vu ou fait, pris, lu ou entendu, appris ou deviné, et même de rechercher et épier ce qui ne s'offrirait pas à vos yeux.

« Honorez et respectez l'*aqua-tofana* (1), comme un moyen sûr, prompt et nécessaire pour purger le globe par la mort ou par l'hébétation de ceux qui cherchent à avilir la vérité ou à l'arracher de nos mains.

« Fuyez l'Espagne, fuyez Naples, fuyez toute terre maudite, fuyez enfin la tentation de révéler ce que vous entendrez, car le tonnerre n'est pas plus prompt que le couteau qui vous atteindra dans quelque lieu que vous soyez.

« Vivez au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit. »

Voici ce que Cagliostro raconte lui-même d'une société d'illuminés dans laquelle il fut reçu.

Nous ne changeons pas un mot à son récit.

« Je m'en allai à Francfort-sur-le-Mein, où je trouvai MM. NN*** et NN***, qui sont chefs et archiducs de la maçonnerie de la stricte observance, appelée des *illuminés*. Ils m'invitèrent à aller prendre le café avec eux. Je montai dans leur carrosse, sans avoir avec moi ni ma femme ni personne de ma maison, ainsi qu'ils m'en avaient prié. Ils me menèrent à la campagne, à distance de trois milles de la ville. Nous entrâmes dans la maison, et, après avoir pris le café, nous nous transportâmes dans le jardin, où je vis une grotte artificielle. A la faveur d'une lumière dont ils se munirent, nous descendîmes quatorze ou quinze marches dans un souterrain, et nous entrâmes dans une chambre ronde, au milieu de laquelle je vis une table. On l'ouvrit, et dessous était une caisse de fer que l'on ouvrit encore et dans laquelle j'aperçus une quantité de papiers. Ces deux personnes y prirent un livre manuscrit, fait dans la forme d'un missel, au commencement duquel était :

NOUS, GRAND MAITRE DES TEMPLIERS.

« Ces mots étaient suivis d'une formule de serment con-

que dans les expressions les plus horribles que je ne puis me rappeler, mais qui contenaient l'engagement de détruire tous les souverains despotiques. Cette formule était écrite avec du sang et portait onze signatures, outre mon chiffre qui était le premier, le tout écrit encore avec du sang. Je ne puis me rappeler tous les noms de ces signatures, à la réserve des nommés***. Ces signatures étaient celles des douze grands maîtres des illuminés ; mais, dans la vérité, mon chiffre n'avait pas été fait par moi, et je ne sais comment il se trouvait là. Ce qu'on me dit sur le contenu de ce livre, qui était écrit en français, et le peu que j'en lus, me confirma encore que cette secte avait déterminé de porter ses premiers coups sur la France, et qu'après la chute de cette monarchie, elle devait frapper l'Italie et Rome en particulier ; que Ximenès dont on a déjà parlé, était un des principaux chefs de l'intrigue, et que la société a une grande quantité d'argent dispersée dans les banques d'Amsterdam, de Rotterdam, de Londres, de Gènes et de Venise. Ils me dirent que cet argent provenait des contributions que payaient chaque année cent quatre-vingt mille maçons à raison de cinq louis par personne, qu'il servait d'abord à l'entretien des chefs, en second lieu à celui des émissaires qu'ils ont dans toutes les cours, et enfin à entretenir des vaisseaux, à récompenser tous ceux qui font quelque entreprise contre les souverains et à tous les autres besoins de la secte. J'appris encore que les loges, tant de l'Amérique que de l'Afrique, montaient au nombre de vingt mille, qui, chaque année, au jour de la Saint-Jean, sont obligées d'envoyer chacune au trésor commun vingt-cinq louis d'or. Enfin ils m'offrirent des secours en argent, me disant qu'ils étaient prêts à me donner jusqu'à leur sang, et je reçus six cents louis comptant.

« Nous retournâmes ensuite à Francfort, d'où je partis le lendemain avec ma femme, pour me rendre à Strasbourg. »

On comprend les dénégations de Cagliostro à l'endroit de son chiffre : c'était à des juges qu'il répondait, et c'est de son interrogatoire qu'est tiré le fragment qu'on vient de lire.

Lui-même était inventeur d'une nouvelle maçonnerie, comme le prouve la formule de la patente suivante, donnée par lui à la loge qu'il fonda à Lyon.

GLIOIRE. UNION. SAGESSE.

BIENFAISANCE. PROSPÉRITÉ.

Nous, grand cophite, fondateur et grand maître de la haute maçonnerie égyptienne, dans toutes les parties orientales et occidentales du globe ; faisons savoir à tous ceux qui verront ces présentes que, dans le séjour que nous avons fait à Lyon, beaucoup de membres de cet Orient, suivant le rit ordinaire, et qui porte le titre de *Sagesse*, nous ayant manifesté l'ardent désir qu'ils avaient de se soumettre à notre gouvernement, et de recevoir de nous les lumières et le pouvoir nécessaires pour connaître et propager la maçonnerie dans sa vraie forme et dans sa primitive pureté, nous nous sommes rendu à leurs vœux, persuadé qu'en leur donnant des signes de notre bienveillance, nous aurons la douce satisfaction d'avoir travaillé pour la gloire de l'Éternel, et pour le bien de l'humanité.

« Sur ces motifs, après avoir suffisamment établi et vérifié, auprès du vénérable et de beaucoup de membres de ladite loge, le pouvoir et l'autorité que nous avons à cet effet, avec le secours de ces mêmes frères, nous créons, et fondons à perpétuité, à l'Orient de Lyon, la présente loge égyptienne, et nous la constituons *loge mère* par tout l'Orient et l'Occident, lui attribuant pour toujours le titre distinctif de *Sagesse triomphante*, et nommant pour ses officiers perpétuels, inamovibles, etc., etc. »

Cette patente, entre autres emblèmes, portait une croix avec ces trois lettres L. P. D. Ces trois lettres étaient les initiales de ces trois mots :

LILIA PEDIBUS DESTRUE ! (Foulez aux pieds les Us !!)

Maintenant, que l'on se souvienne qu'entre autres célèbres philosophes agrégés aux loges maçonniques du XVIII^e siècle, on compte : Condorcet, Voltaire, Dupuis, Lande, Bonneville, Volney, Pauchet, Bailly, Guillotin, la Fayette, Menou, Chapellier, Mirabeau, Sieyès, d'Holbach, et le duc d'Orléans (Philippe-Egalité), et l'on sera tenté de croire que l'opinion du père Barruel, sur l'alliance des francs-maçons et des philosophes, n'est pas tout à fait dénuée de raison et de vérité.

C'était donc dans les circonstances politiques, philosophiques et sociales que nous venons d'exposer, que Louis XVI, l'homme le plus faible de sa race, allait monter sur le trône.

(1) Poison en usage à Pérouse.

« Pour ce qui est de l'enfance du second prince, la dame Peronnette en fit comme d'un enfant sien d'abord, mais qui passa pour le fils bastard d'un grand seigneur du temps, parce qu'on reconnut, aux sous qu'elle en prenoit et aux dépenses qu'elle faisoit, que c'étoit un fils riche et cheri, encore qu'il fust desavoué.

« Quand le prince fut un peu grand, M. le cardinal de Mazarin, qui fut chargé de son éducation après monseigneur le cardinal de Richelieu, me le fit bailler pour l'instruire et l'élever comme l'enfant d'un roy, mais en secret. Dame Peronnette lui continua ses offices, jusqu'à la mort, avec attachement d'elle à luy et de luy à elle encore davantage. Le prince a été instruit en ma maison, en Bourgogne, avec tout le soin qui est dû à un fils de roy et frère de roy.

« J'ai eu de fréquentes conversations avec la reine mère, pendant les troubles de la France, et Sa Majesté me parut craindre que, si jamais la naissance de cet enfant étoit connue du vivant de son frère, le jeune roy, quelques mécontents n'en prissent raison de se révolter, parce que plusieurs médecins pensent que, de deux enfants jumeaux, le dernier né est le premier conçu, et, par conséquent, qu'il est roy de droit; tandis que ce sentiment n'est pas reconnu par d'autres de cet estat.

« Cette crainte néanmoins ne put jamais engager la reine à détruire les preuves par écrit de sa naissance, parce qu'en cas d'événement et de mort du jeune roy, elle entendoit faire reconnoître son frère, quoiqu'elle eust un autre enfant. Elle m'a souvent dit qu'elle conservoit avec soin ces preuves, par écrit, dans une cassette.

« J'ai donné un prince infortuné toute l'éducation que je voudrois qu'on me donnât à moy-même, et les fils de princes avoués n'en ont pas eu une meilleure. Tout ce que j'ai à me reprocher, c'est d'avoir fait le malheur de ce prince, quoique sans le vouloir. Car, comme il avoit, à dix-neuf ans, une envie estrange de sçavoir qui il étoit, et comme il voyoit en moy la résolution de le lui taire, me montrant à luy plus ferme quand il m'accabloit de prières, il résolut alors de me cacher sa curiosité et de me faire accroire qu'il pensoit qu'il étoit mon fils, né d'amour illégitime.

« Je luy dis souvent là-dessus, quand il m'appeloit son père, quand nous étions seuls, qu'il se trompoit; mais je ne luy combattois plus ce sentiment, qu'il affectoit peut-être pour me faire parler, le laissant accroire, moy, qu'il étoit mon fils, sans combattre en luy ce sentiment, et luy se reposant là-dessus, mais cherchant des moyens de reconnoître qui il étoit. Deux ans s'étoient écoulés, quand une malheureuse imprudence, de ma part, de quoy j'ai bien à me reprocher, luy fit connoître qui il étoit. Il sçavoit que le roy m'envoyoit souvent des messagers, et j'eus le malheur de laisser ma cassette des lettres de la reine et des cardinaux. Il lut une partie, et devina l'autre par sa pénétration ordinaire, et il m'a avoué, dans la suite, qu'il avoit enlevé la lettre la plus expressive et la plus marquante sur sa naissance.

« Je me ressouviens qu'une habitude hargneuse et brutale succéda à son amitié et à son respect pour moy, dans lequel je l'avois eslevé; mais je ne pus d'abord reconnoître la source de ce changement, car je ne me suis avisé jamais comment il l'avoit fouillé dans ma cassette, et jamais il n'a voulu m'en avouer les moyens, soit qu'il y ait été aidé par quelques ouvriers qu'il n'a pas voulu faire connoître, ou qu'il ait eu d'autres moyens.

« Il commit un jour, cependant, l'imprudence de me demander les portraits du feu roy Louis XIII et du roy régnant. Je lui répondis qu'on en avoit de si mauvais, que j'attendois qu'un ouvrier en eust fait de meilleurs pour les avoir chez moy.

« Cette réponse ne le satisfît pas, et fut suivie de la demande d'aller à Dijon... J'ai sçu, dans la suite, que c'étoit pour aller voir un portrait du roy, et partir pour la cour, qui étoit à Saint-Jean-de-Luz, à cause du mariage avec l'infante, et pour s'y mettre en parallèle avec son frère, et voir s'il en avoit la ressemblance. J'eus connoissance d'un projet de voyage, de sa part et je ne le quittai plus.

« Le jeune prince étoit alors beau comme l'Amour, et l'Amour l'avoit aussi très bien servi pour avoir un portrait de son frère; car, depuis quelques mois, une jeune gouvernante de la maison estoit de son goût, et il la caressa si bien et contenta de même, que, malgré la défense à tous les domestiques de rien luy donner sans ma permission, elle lui donna un portrait du roy. Le malheureux prince se reconnut, et il le pouvoit bien, puisqu'un portrait pouvoit servir à l'un et l'autre, et cette vue le mit dans une telle fureur, qu'il vint à moy, en me disant: *Voilà mon frère, et voilà qui je suis!* et me montrant une lettre du

cardinal Mazarin qu'il m'avoit volée. La scène fut telle dans la maison.

« La crainte de voir le prince s'échapper et accourir au mariage du roy me fit craindre un pareil événement. Je dépêchai un messenger au roy, pour l'informer de l'ouverture de ma cassette et du besoin de nouvelles instructions. Le roy fit envoyer ses ordres par le cardinal qui furent de nous enfermer tous les deux, jusqu'à des ordres nouveaux, et lui faire entendre que sa prétention étoit notre malheur commun. J'ai souffert avec luy, dans notre prison, jusqu'au moment que je crois que l'arrêt de payer de ce monde est prononcé par mon juge d'en haut, et je ne puis refuser à la tranquillité de mon ame, ni à mon eslevé, une espee de declaration qui lui indiqueroit les moyens de sortir de l'es-tat ignominieux où il est, si le roy venoit à mourir sans enfants. Un serment forcé peut-il obliger au secret sur des anecdotes incroyables, qu'il est nécessaire de laisser à la postérité? »

Voilà le mémoire historique que delivra le régent à la princesse, et qui doit occasionner une foule de questions de la part des curieux d'anecdotes piquantes. Était-il Bourguignon, ou simplement propriétaire d'un château ou d'une maison en Bourgogne? A quelle distance de Dijon étoit sa possession? C'étoit sans doute un homme remarquable, puisqu'il étoit, à la cour de Louis XIII, jouissant de l'intime confiance, par charge ou en qualité de favori du roi, de la reine et du cardinal de Richelieu. Le noble de Bourgogne pourroit-il nous dire quel personnage de cette province disparut de la société, après le mariage de Louis XIV, avec un jeune élève d'environ vingt ans, inconnu, et dont il avoit soin dans sa maison ou dans son château? Pourquoi ce mémoire, qui paraît avoir près d'un siècle de vétusté, est-il anonyme? A-t-il été dicté par le moribond, sans pouvoir être signé par lui? Comment ce mémoire est-il sorti de prison? Voilà les idées que ce mémoire suggérera. Il ne nous certifie pas que ce jeune prince soit le même prisonnier que celui connu sous le nom de *prisonnier au masque*. Mais tous ces faits conviennent si bien à ce personnage mystérieux, dont nous savons quelques anecdotes, qu'ils semblent remplir la grande lacune de ses mémoires et nous en faire connaître le commencement. Je vais y joindre ici les anecdotes authentiques que nous avons, depuis qu'il fut livré à Saint-Mars, comme le complément ou la continuation de son histoire, sans parler des débats littéraires qu'il excita.

En effet, les *Mémoires de la cour de Perse* avaient été à peine publiés, qu'une foule de gens de lettres se disputèrent sur le fond du secret. Voltaire, qui rapporta des faits et qui ne les dévoila pas, quoiqu'il fût plus strict que personne; Sainte-Foix, le père Griffet, Larivière, Linguet, Lagrange-Chancel, l'abbé Papon, Paléon, M. Delaborde, plusieurs auteurs dans divers journaux, et notamment dans le *Journal de Paris* ont publié diverses anecdotes. Je vais rapporter celles qui paraissent authentiques, me contentant d'écrire en lettres italiques les expressions qui m'ont paru caractériser dans ce prisonnier un très grand personnage, et indiquer davantage ce qu'il étoit.

Le premier auteur qui ait parlé du personnage est l'anonyme des *Mémoires secrets de la cour de Perse*. Il cite quelques faits certains, qu'on a toujours pris pour tels; mais il se trompe sur le fond du secret, croyant que ce prisonnier masqué étoit le comte de Vermandois.

« Ce prisonnier, dit-il, fut remis au commandant des îles Sainte-Marguerite, qui avait reçu d'avance l'ordre, de Louis XIV, de ne le laisser voir à personne. Le commandant traitait son prisonnier avec le plus grand respect. Il le servait lui-même et prenait les plats, à la porte de l'appartement, de la main des cuisiniers, dont aucun n'a jamais vu le visage du prisonnier. Ce prince s'avisait un jour de graver son nom, sur le dos d'une assiette, avec la pointe d'un couteau: un esclave, entre les mains de qui elle tomba, crut faire sa cour en la portant au commandant, et se flatta d'être récompensé. Mais ce malheureux fut trompé; on s'en défit sur-le-champ, afin d'ensevelir, avec cet homme, un secret de la plus grande importance. Le Masque de fer resta plusieurs années dans le château de l'île Sainte-Marguerite. On ne l'en ôta que pour le transférer à la Bastille, lorsque Louis XIV, en reconnaissance de la fidélité de ce commandant, lui en donna le gouvernement. Il étoit, en effet, de sa prudence de faire suivre au Masque le sort de celui auquel on l'avait confié, et c'eût été agir contre toutes les règles que de se donner un nouveau confident, qui aurait pu être moins fidèle et moins exact. On prenait la précaution, aux îles Sainte-

Mars qui le vit mourir. Le père Griffet, jésuite, qui a communiqué au public le *Journal de la Bastille*, fait fol des dates. Il a eu facilement ce journal, puisqu'il a eu l'emploi délicat de confesser les prisonniers de la Bastille.

L'homme au masque de fer est une énigme dont chacun peut deviner le mot. Les uns ont dit que c'était le duc de Beaufort, mais le duc de Beaufort a été tué par les Turcs à la défense de Candie en 1699, et l'homme au masque de fer était à Pignerol en 1662. D'ailleurs, comment aurait-on attaqué le duc de Beaufort au milieu de son armée? comment l'aurait-on transféré en France sans que personne en sût rien? et pourquoi l'eut-on mis en prison? et pourquoi ce masque?

« Quelqu'un m'a dit que le cardinal Mazarin dit Voltaire dans ses mémoires de Louis XIV, qui est le second volume de son histoire, qu'un jour, du prisonnier, il arriva un dimanche à la messe dans le temple, et ce qui est non moins intéressant, qu'un des historiens l'ont ignoré complètement, et qu'il garda le secret au château de Sainte-Marguerite, dans le comté de Provence, un prisonnier inconnu, et qui se trouvait dans la médiocre jeune et de la plus noble. Ce prisonnier dans le masque de fer, le masque dit la mentonnière avait des yeux qui se voyaient au lieu de laissent la liberté de manger et de respirer sur le visage. On avait ordre de le tuer si on ne le voyait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de la marine, nommé Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille en 1660, fut allé prêcher à Sainte-Marguerite et le conduisit à la Bastille. Toujours masqué, *Le masque de Louis alla le jour de cette le avant sa translation et lui parla debout, et que par une considération qu'il lui fit du respect*. Cet inconnu fut porté à la Bastille et logé aussi bien qu'on peut l'être dans le château, où il ne lui faisait rien de tout ce qu'il demandait, si ce n'est pour le ling d'une finesse extraordinaire et pour les dentelles.

Les autres ont rêvé le comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV, mort publiquement de la petite vérole en 1683, à l'armée, et enterré dans la petite ville d'Aire, non loin d'Arras, en quoi le père Griffet s'est trompé, et en quoi il n'y a pas grand mal.

On a ensuite imaginé le duc de Monmouth, à qui le roi Jacques fit couper la tête publiquement en 1675. On lisait que c'était lui l'homme au masque de fer. Il aurait fallu qu'il eût ressuscité et qu'ensuite il eût changé l'ordre du temps, et qu'il eût mis l'année 1662 à la place de l'année 1685; que le roi Jacques, qui ne pardonna jamais à personne, et qui par la mérita tous ses malheurs, eût pardonné au duc de Monmouth, et eût fait mourir à sa place un homme qui lui ressemblait parfaitement. Il aurait fallu trouver ce Sosie qui aurait eu la bonté de se faire couper le cou en public pour sauver le duc de Monmouth. Il aurait fallu que toute l'Angleterre s'y fût méprise, et qu'ensuite le roi Jacques eût pris instamment Louis XIV de lui servir de sergent et de geôlier. Ensuite Louis XIV, ayant fait ce petit plaisir au roi Jacques, n'aurait pas manqué d'avoir les mêmes égards pour le roi Guillaume, et pour la reine Anne, avec lesquels il fut en guerre, et il aurait soigneusement conservé auprès de ces deux monarques sa dignité de geôlier, dont le roi Jacques l'avait honoré.

« Les autres ont rêvé le comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV, mort publiquement de la petite vérole en 1683, à l'armée, et enterré dans la petite ville d'Aire, non loin d'Arras, en quoi le père Griffet s'est trompé, et en quoi il n'y a pas grand mal.

Toutes ces illusions étant dissipées il reste à savoir qui était ce prisonnier toujours masqué, à quel âge il mourut, et sous quel nom il fut enterré.

« Il est clair que, si on le laissait passer dans la cour de la Bastille que toujours couvert d'un masque; si en présence du médecin il conservait ce même déguisement, c'était de peur qu'on ne reconnût dans ses traits quelque ressemblance trop frappante. Il pouvait montrer sa langue et jamais son visage. Pour son âge, il dit lui-même à son apothicaire, peu de jours avant sa mort, qu'il croyait avoir soixante ans; et le sieur Marsdan, chirurgien du maréchal de Richelieu, et ensuite du duc d'Orléans, régent, genre de cet apothicaire, me l'a redit plusieurs fois. Enfin, pourquoi lui donner un nom italien? On le nomma toujours *Marchiali*. Celui qui écrit cet article en sait peut-être plus que le père Griffet, il n'en dira pas davantage. »

« Toutes ces illusions étant dissipées il reste à savoir qui était ce prisonnier toujours masqué, à quel âge il mourut, et sous quel nom il fut enterré.

Lagrange-Chancel est le troisième historien qui ait parlé du prisonnier enfermé aux îles Sainte-Marguerite, quelque temps après la translation du Masque à la Bastille, et il a pu s'instruire de quelques faits.

« Le séjour que j'ai fait, dit Lagrange-Chancel, aux îles Sainte-Marguerite, où la détention du Masque de fer n'était plus un secret d'Etat dans le temps que j'y arrivai, m'en a appris des particularités qu'un historien plus exact que M. de Voltaire dans ses recherches aurait pu savoir comme moi. Cet événement extraordinaire, qu'il place en 1661, quelque temps après la mort du cardinal Mazarin, n'est arrivé qu'en 1669, huit ans après la mort de cette Eminence. M. de la Mothe-Guérin qui commandait dans ces îles du temps que j'y étais détenu, m'assura que ce prisonnier était le duc de Beaufort qu'on disait tué au siège de Candie, mais dont on ne put retrouver le corps, suivant toutes les relations de ce temps-là. Il me dit aussi que le sieur de Saint-Mars, qui obtint le commandement de ces îles après celui de Pignerol, avait de grands égards pour ce prisonnier, qu'il le servait toujours lui-même en vaisselle d'argent, et lui fournissait souvent des habits aussi chers qu'il paraissait le désirer; que dans les maladies où il avait besoin de médecin ou de chirurgien, il était obligé, sous peine de la vie, de ne paraître en leur présence qu'avec son masque de fer, et que, lorsqu'il était seul, il pouvait s'amuser à s'arracher le poil de sa barbe avec des pincettes d'acier très fines et très jolies. J'en vis une de celles qui lui servaient à cet usage dans les mains du sieur de Beauvernois, neveu de Saint-Mars et lieutenant d'une compagnie franche, préposée pour la garde des prisonniers.

« Le séjour que j'ai fait, dit Lagrange-Chancel, aux îles Sainte-Marguerite, où la détention du Masque de fer n'était plus un secret d'Etat dans le temps que j'y arrivai, m'en a appris des particularités qu'un historien plus exact que M. de Voltaire dans ses recherches aurait pu savoir comme moi. Cet événement extraordinaire, qu'il place en 1661, quelque temps après la mort du cardinal Mazarin, n'est arrivé qu'en 1669, huit ans après la mort de cette Eminence. M. de la Mothe-Guérin qui commandait dans ces îles du temps que j'y étais détenu, m'assura que ce prisonnier était le duc de Beaufort qu'on disait tué au siège de Candie, mais dont on ne put retrouver le corps, suivant toutes les relations de ce temps-là. Il me dit aussi que le sieur de Saint-Mars, qui obtint le commandement de ces îles après celui de Pignerol, avait de grands égards pour ce prisonnier, qu'il le servait toujours lui-même en vaisselle d'argent, et lui fournissait souvent des habits aussi chers qu'il paraissait le désirer; que dans les maladies où il avait besoin de médecin ou de chirurgien, il était obligé, sous peine de la vie, de ne paraître en leur présence qu'avec son masque de fer, et que, lorsqu'il était seul, il pouvait s'amuser à s'arracher le poil de sa barbe avec des pincettes d'acier très fines et très jolies. J'en vis une de celles qui lui servaient à cet usage dans les mains du sieur de Beauvernois, neveu de Saint-Mars et lieutenant d'une compagnie franche, préposée pour la garde des prisonniers.

« Je ne lui pas lire, répondit le père Griffet, je viens de la Bastille, je ne me la vue.

« Plusieurs personnes m'ont raconté que, lorsque Saint-Mars alla prendre possession de la Bastille, où il condui-

« Je ne lui pas lire, répondit le père Griffet, je viens de la Bastille, je ne me la vue.

« Je ne lui pas lire, répondit le père Griffet, je viens de la Bastille, je ne me la vue.

« Je ne lui pas lire, répondit le père Griffet, je viens de la Bastille, je ne me la vue.

« Je ne lui pas lire, répondit le père Griffet, je viens de la Bastille, je ne me la vue.

sait son prisonnier, on entendit ce dernier, qui portait son masque de fer, dire à son conducteur :

« Est-ce que le roi en veut à ma vie ? »

« Non, mon prince, répondit Saint-Mars, votre vie est en sûreté, vous n'avez qu'à vous laisser conduire. »

« J'ai su, de plus, d'un homme nommé Dubulson, caissier du fameux Samuel Bernard, qui, après avoir été quelques années à la Bastille, fut conduit aux îles Sainte-Marguerite, qu'il était dans une chambre avec d'autres prisonniers, précisément au-dessus de celle qui était occupée par cet inconnu ; que, par le tuyau de la cheminée, ils pouvaient s'entretenir et se communiquer leurs pensées ; mais que, ceux-ci lui ayant demandé pourquoi il s'obstinait à leur taire son nom et ses aventures, il leur avait répondu que cet aveu LUI COÛTERAIT LA VIE, aussi bien qu'à ceux auxquels il aurait révélé ce secret. »

« Quoi qu'il en soit, aujourd'hui que le nom et la qualité de cette victime politique ne sont plus des secrets où l'Etat soit intéressé, j'ai cru qu'en instruisant le public de ce qui est venu à ma connaissance, je devais arrêter le cours des idées que chacun s'est forgées à sa fantaisie sur la foi d'un auteur qui s'est fait une grande réputation par le merveilleux, joint à l'air de vérité qu'on admire dans ses écrits, même dans la *Vie de Charles XII*. »

L'abbé Papon, en allant parcourir la Provence, parle aussi du Masque de fer, dont il visita la prison.

« C'est à l'île Sainte-Marguerite que fut transféré, vers la fin du dernier siècle, le fameux prisonnier au masque de fer, dont on ne saura jamais peut-être le nom. Il n'y avait que peu de personnes attachées à son service qui eussent la liberté de lui parler. Un jour que M. de Saint-Mars s'entretenait avec lui, en se tenant hors de la chambre, dans une espèce de corridor, pour voir de loin ceux qui viendraient, le fils d'un de ses amis arrive et s'avance vers l'endroit où il entend du bruit. Le gouverneur, qui l'aperçoit, ferme aussitôt la porte de la chambre, court précipitamment au-devant du jeune homme, et, d'un air troublé, il lui demande s'il a entendu quelque chose. Dès qu'il fut assuré du contraire, il le fit repartir le jour même, et il écrivit à son ami que peu s'en était fallu que cette aventure n'eût coûté cher à son fils, et qu'il le lui renvoyait de peur d'une quelconque autre imprudence. »

« J'eus la curiosité, le 2 février 1778, d'entrer dans la chambre de cet infortuné prisonnier ; elle n'est éclairée que par une fenêtre, du côté nord, percée dans un mur fort épais et fermée par trois grilles de fer placées à une distance égale ; cette fenêtre donne sur la mer. Je trouvai dans la citadelle un officier de la compagnie franche, âgé de soixante et dix-neuf ans. Il me dit que son père, qui servait dans la même compagnie, lui avait plusieurs fois raconté qu'un frater aperçut un jour, sous la fenêtre du prisonnier, quelque chose de blanc qui flottait sur l'eau, il l'alla prendre et l'apporta à M. de Saint-Mars. C'était une chemise très fine, pliée avec assez de négligence, et sur laquelle le prisonnier avait écrit d'un bout à l'autre. »

« M. de Saint-Mars, après l'avoir dépliée, et avoir lu quelques lignes, demanda au frater, d'un air fort embarrassé, s'il n'avait pas eu la curiosité de lire le contenu ; celui-ci protesta plusieurs fois qu'il n'avait rien lu ; mais, deux jours après, il fut trouvé mort dans son lit. »

« C'est un fait que l'officier a entendu raconter tant de fois à son père, et à l'aumônier du fort de ce temps-là, qu'il le regarde comme incontestable. Le suivant me paraît également certain, d'après tous les témoignages que j'ai recueillis sur les lieux, et dans le monastère de Lérins, où la tradition s'en est conservée. »

« On cherchait une personne du sexe pour servir le prisonnier. Une femme du village de Mongin vint s'offrir, dans la persuasion que ce serait un moyen de faire la fortune de ses enfants ; mais, quand on lui dit qu'il fallait renoncer à les voir, et même à conserver aucune liaison avec le reste des hommes, elle refusa de s'enfermer avec un prisonnier dont la connaissance coûtait si cher. Je dois dire encore qu'on avait mis aux deux extrémités du fort, du côté de la mer, deux sentinelles qui avaient ordre de tirer sur les bateaux qui s'approcheraient à une certaine distance. »

« La personne qui servait le prisonnier mourut à l'île Sainte-Marguerite. Le père de l'officier dont je viens de parler, qui était, pour certaines choses, l'homme de confiance de M. de Saint-Mars, a souvent dit à son fils qu'il avait été prendre le mort à l'heure de minuit, dans la prison, et qu'il l'avait porté sur ses épaules dans le lieu de sa sépulture ; il croyait que c'était le prisonnier lui-même qui était mort ; mais c'était, comme je viens de le

dire, la personne qui le servait, et ce fut alors qu'on chercha une femme pour remplacer cette personne. »

On savait en 1693 que Saint-Mars, conduisant le prisonnier à la Bastille, s'arrêta avec lui dans sa terre de Palteau Fréron, en conséquence, pour contredire Voltaire, qui avait écrit sur le prisonnier, demanda des anecdotes au seigneur de Palteau, qui répondit la lettre suivante, insérée dans l'*Année Littéraire* du mois de juin 1768.

« Comme il paraît, par la lettre de M. de Sainte-Foix dont vous venez de donner un extrait, que l'Homme au masque de fer exerçait toujours l'imagination de nos écrivains, je vais vous faire part de ce que je sais de ce prisonnier. Il n'était connu aux îles Sainte-Marguerite et à la Bastille que sous le nom de la Tour. Le gouverneur et les autres officiers avaient des égards pour lui ; il obtenait tout ce qu'ils pouvaient accorder à un prisonnier. Il se promenait souvent, ayant toujours un masque sur le visage. Ce n'est que depuis que le *Sicéle de Louis XIV* de M. de Voltaire a paru, que j'ai ouï dire que ce masque était de fer et à ressorts ; peut-être a-t-on oublié de me parler de cette circonstance ; mais il n'avait ce masque que lorsqu'il sortait pour prendre l'air, ou qu'il était obligé de paraître devant quelque étranger. »

« Le sieur de Blainvilliers, officier d'infanterie, qui avait accès chez M. de Saint-Mars, gouverneur des îles Sainte-Marguerite, et depuis de la Bastille, m'a dit plusieurs fois que le sort du prisonnier de la Tour, ayant beaucoup excité sa curiosité, pour la satisfaire il avait pris l'habit et les armes d'un soldat qui devait être en sentinelle dans une galerie, sous les fenêtres de la chambre qu'occupait ce prisonnier aux îles Sainte-Marguerite ; que, de là, il l'avait très bien vu, qu'il n'avait point son masque, qu'il était blanc de visage, grand et bien fait de corps, ayant la jambe un peu trop fournie par le bas et les cheveux blancs, quoiqu'il ne fût que dans la force de l'âge. Il avait passé cette nuit-là presque entière à se promener dans sa chambre, Blainvilliers ajoutait qu'il était toujours vêtu de brun, qu'on lui donnait de beau linge et des livres ; que le gouverneur et les officiers restaient devant lui debout et découverts jusqu'à ce qu'il les fit couvrir et asseoir ; qu'ils allaient souvent lui tenir compagnie et manger avec lui. »

« En 1698, M. de Saint-Mars passa du gouvernement des îles Sainte-Marguerite à celui de la Bastille. En venant en prendre possession, il séjourna avec son prisonnier à sa terre de Palteau. L'Homme au masque de fer arriva dans une litière qui précédait celle de M. de Saint-Mars. Ils étaient accompagnés de plusieurs gens à cheval. Les paysans allèrent au-devant de leur seigneur. M. de Saint-Mars mangea avec son prisonnier, qui avait le dos opposé aux croisées de la salle à manger qui donnent sur la cour. Les paysans, que j'ai interrogés, ne purent voir s'il mangeait avec son masque ; mais ils observèrent très bien que M. de Saint-Mars, qui était à table vis-à-vis de lui, avait deux pistolets à côté de son assiette. Ils n'avaient, pour être servis, qu'un seul valet de chambre qui allait chercher les plats qu'on lui apportait dans l'antichambre, fermant soigneusement sur lui la porte de la salle à manger. Lorsque le prisonnier traversait la cour, il avait toujours son masque noir sur le visage. Les paysans remarquèrent qu'on lui voyait les dents et les lèvres ; qu'il était grand, et avait les cheveux blancs. M. de Saint-Mars coucha dans un lit qu'on lui avait dressé auprès de celui de l'Homme au masque de fer. »

« M. de Blainvilliers m'a dit que, lors de sa mort, arrivée en 1704, on l'enterra secrètement à Saint-Paul, et que l'ont mit dans le cercueil des drogues pour consumer le corps. Je n'ai point ouï dire qu'il eût aucun accent étranger. »

« Arrivé à la Bastille, de Jonca, lieutenant du roi, enregistra en ces termes, dans le livre de la Bastille, l'arrivée du prisonnier ; et c'est le père Griffet, jésuite, qui, le premier, a publié ces deux curieux lambeaux tirés des archives du château d'où jamais aucun papier ne sortait ; mais il était confesseur de la Bastille, et les jésuites et le gouverneur de ce fort, dans ce temps-là, avaient bien, sans doute, leurs raisons en pulliant ces anecdotes. »

« Jeudi, 18 septembre 1698, » dit de Jonca, « à trois heures après midi, M. de Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, est arrivé, pour sa première entrée, venant des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, ayant amené avec lui, dans sa litière, un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol, dont le nom ne se dit pas, lequel on fait tenir toujours masqué, et qui fut d'abord mis dans la tour de la Basinière, en attendant la nuit, et que je conduisis moi-même, sur les neuf heures du soir, dans la troisième chambre de la tour de la Bertaudière, laquelle chambre j'avais eu soin de faire meubler de

corps dans les habitudes de la société, l'exercice de tous les sens, n'avaient point ôté de ses organes cette excessive sensibilité qui appartient aux religieuses, aux jeunes gens élevés mollement, et aux femmes trop délicates; le sang pendant l'inaction se jette dans toutes les extrémités du corps; l'épiderme qui le couvre est vivifié; le tact y est parfait, la sensibilité exquise, et l'action des objets extérieurs se fait sentir avec plus de force à travers un sens aussi délicat: les personnes, au contraire, accoutumées à voyager ou à faire un grand exercice, les gens de la campagne et ceux qui s'occupent de travaux pénibles, sont moins sensibles à l'impression des objets extérieurs. On ne doit donc pas être surpris que ce prince renfermé depuis son jeune âge, et qui ne connaissait ni l'usage des pieds, ni l'action du grand air sur ses sens, ni les mouvements d'un homme libre, eût la peau d'une délicatesse extrême il

n'avait point le goût, mais un vrai besoin d'un linge très fin.

Voilà tous les faits que j'ai pu recueillir sur cet étonnant personnage. Je désire qu'on fasse toutes les recherches possibles pour découvrir le nom de son instituteur; qu'on visite les dépôts qui peuvent conserver les procédés verbaux de la naissance de Louis XIV. Il est bon qu'on fouille dans la chambre des comptes et dans la bibliothèque du roi, car ces nouvelles anecdotes méritent l'attention des critiques et des érudits. Si leurs découvertes confirment que ce prisonnier était réellement un frère jumeau de Louis XIV, elles rendront plus chère encore à tous les Français la mémoire de cet intéressant prisonnier, qui fut pendant si longtemps l'objet d'une curiosité générale, et dishonoreront davantage les ordres arbitraires des ministres et des tyrans.





TABLE DES MATIÈRES

DE

LOUIS XV ET SA COUR

	Pages		Pages
I. — Un mot de rappel sur le jeune roi. — Ce qui se passa à la mort de M. le duc d'Orléans. — Comment M. de Bourbon fut nommé premier ministre. — Son origine. — Son portrait physique et moral. — Madame la duchesse, mère de M. le duc. — Ses chansons. — Les princes. — M. de Charolais. — Le roi. — Étiquette de Louis XV. — Bruits injurieux pour le roi. — La fausse monnaie de madame de Condé. — L'âme de Duchaufour.	3	un contrepois à l'empire de Russie. — Expédition de M. de Plélo. — Fuite du roi Stanislas. — Guerre contre l'Empire. — Plan de campagne d'armées françaises. — Berwick et Villars. — Le comte de Belle-Isle. — Le duc de Noailles. — Le chevalier d'Asfeld. — Le comte de Saxe. — Le roi Charles-Emmanuel. — Le duc de Broglie. — Le duc de Coigny. — Le prince Eugène. — Le comte de Mercy. — Mort du duc de Berwick. — Prise de Philipsbourg. — Bataille de Parme. — Promotion. — La culotte de M. de Broglie. — Bataille de Guastalla. — Prise de Naples et conquête de la Sicile par Don Carlos. — Situation des armées françaises à la fin de 1735. — Le jeu de l'Europe. — La paix de Vienne. — Remaniement européen. — Mariage du duc de Richelieu. — Naissance du duc de Fronsac. — <i>Alzire</i> . — <i>L'Enfant prodigue</i> . — <i>Le Legs</i> . — <i>Les Fausses Confidences</i>	22
II. — La cour d'Espagne. — Philippe V abdique en faveur de son fils. — Maladie de Louis XV. — Résolution que prend M. le duc de le marier. — Renvoi de l'infante. — Madame de Prie. — Son influence. — Marie Leczinska. — Mariage du roi. — Petite intrigue de M. de Bourbon et de madame de Prie contre M. de Fréjus. — Chute de M. de Bourbon et de madame de Prie. — Madame de Prie en exil. — Elle y meurt.	6	VII. — L'empereur prend possession des duchés de Parme et de Plaisance. — Mort du dernier des Médicis, du duc de Berwick, de M. de Villars, du duc du Maine et du comte de Toulouse. — Société intime du roi. — Lemoine, Pigalle, Boucher embellissent le château de Choisy, acheté par le roi. — Disgrâce de M. de Chauvelin. — M. de Maurepas. — Les sœurs de madame de Mailly. — Mesdames de Vintimille, de Lauraguais. — La charge de gentilhomme de M. de la Trémouille. — Mort de madame de Vintimille.	29
III. — Fleury, ministre d'État. — Calme général en Europe. — Décès. — Le grand prieur de Vendôme. — Voltaire et M. de Rohan-Chabot. — Le docteur Isez.	9	VIII. — Mort de madame de Mazarin. — Mesdames de la Tournelle et de Flavacourt. — Leur expulsion de l'hôtel Mazarin. — Résolution de madame de Flavacourt. — La chaise à porteurs. — M. de Gesvres. — Le roi donne un appartement à madame de Flavacourt. — On cherche madame de la Tournelle. — Madame de Flavacourt repousse les hommages du roi. — Amours de M. d'Agenois et de madame de la Tournelle. — Le duc de Richelieu favorise le penchant du roi pour la marquise. — Intrigue contre M. d'Agenois. — Madame de la Tournelle capitule. — Disgrâce de madame de Mailly. — Le sermon du père Renaud. — Humilité de madame de Mailly. — Derniers moments de M. de Fleury.	32
IV. — Retour du duc de Richelieu. — Mort de madame de Nesle, du maréchal d'Uxelles, du duc de Villeroi et d'Adrienne Lecouvreur. — Détails sur cette dernière mort. — Révolte de la Corse. — Naissance du duc d'Anjou. — Les <i>Nouvelles ecclésiastiques</i> . — Arrestation et exposition de trois rédacteurs. — Victor-Amédée abdique en faveur de son fils. — Histoire de madame de Verrue. — Victor-Amédée conspire pour remonter sur le trône. — Il est arrêté et conduit au château de Rivoli. — Le roi de Prusse fait arrêter son fils. — M. le duc d'Orléans se retire des affaires. — Le roi se fait jardinier.	14	IX. — Louis XV déclare qu'il veut régner par lui-même. — Honneurs funèbres rendus à Fleury. — Portrait du roi — La petite cour. — Les seigneurs et les dames. — Madame de Maurepas la <i>dame de pique</i> . — Les conditions de madame de la Tournelle. — Vers de M. de Maurepas. — État de l'Europe. — M. de Belle-Isle. — La guerre éclate. — Marie-Thérèse. — Frédéric II. — L'électeur de Bavière. — Maurice de Saxe. — M. de Broglie. — Chevert à Prague. — M. de Maillebois. — La retraite de M. de Belle-Isle. — Guerre en Italie. — Les Espagnols. — Les Anglais. — Vers de M. Turgot.	36
V. — État de la cour. — Louis XV et la reine. — Mesdemoiselles de Charolais, de Clermont, de Sens. — La comtesse de Toulouse. — Les chasses de Rambouillet et de Satory. — M. de Melun. — Libertés de langage. — La Peyronie et mademoiselle de Charolais. — Conduite de Fleury. — On conspire contre la reine. — Le toast de Louis XV. — Anxiété de Fleury. — M. de Richelieu. — Madame Portail. — Lugeac. — Le brevet de pension et la cabale de M. de Fleury. — Les valets de chambre du roi. — Madame de Mailly. — La maison de Nesle. — Le roi amoureux. — Sa timidité. — Faute de la reine. — M. de Richelieu. — La première entrevue. — M. de Fleury en ménage une seconde. — Madame de Mailly victorieuse. — Son portrait. — Jansénistes et jésuites. — Saint Louis de Gonzague. — Marie Alacoque. — Le père Girard. — Catherine Cadière. — Le concile et le parlement. — M. Hérault, lieutenant de police.	17	X. — Le roi veut aller aux armées. — Maurepas, Richelieu et madame de Châteauroux l'y engagent. — Départ du roi. — Son escorte. — Madame de Châteauroux reste à Paris. — Madame d'Étiolles. — Étapes du roi. — Départ de madame de Châteauroux et de madame de Lauraguais. — Mauvais effet de leur présence au siège d'Ypres. — Elles vont à Dunkerque. —	
VI. — Mort de Frédéric-Auguste II. — Déclaration de la diète sur les conditions de l'élection. — Le roi Louis XV soutient Stanislas. — La tsarine et l'Empire présentent le prince Auguste, fils du feu roi. — Départ de Stanislas. — Son déguisement, son voyage. — Stanislas est élu. — Une armée russe marche sur Varsovie. — Stanislas se retire à Dantzig. — Siège de Dantzig. — Intérêt de la France à avoir dans le Nord			

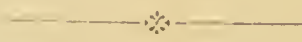
	Pages		Pages
premier commis. — Boiscaillau et l'abbé Terray. — Madame la dauphine favorise M. d'Aiguillon. La tasse de chocolat du 1 ^{er} février — La dauphine dit au roi qu'elle est empoisonnée. — Le contre-poison — Mort de la dauphine. — Bruit et clameurs dans Versailles. — L'autopsie. — Déclaration de quatorze médecins. — Trouble de Louis XV. — Il se rapproche de la reine. — Douleur de cette princesse. — Stanislas meurt brûlé. — La Lorraine réunie à la France. — Mort de la reine. — Les morts — Les deux partis. — MM. de Choiseul et d'Aiguillon.	77	MM. de Choiseul et de Praslin. — Marques de sympathie que reçoit le premier. — L'abbé Terray. — Sa réponse au roi. — Portrait de Choiseul par Louis XVI.	88
XXII. — L'échafaud. — Louis XV. — Un mot de madame de Pompadour. — Le comte de Lally-Tollendal. — Son origine. — Ses premières armes. — Il est nommé colonel. — Il se distingue à Fontenoy. — Il est nommé gouverneur de nos possessions dans l'Inde. — Ses débuts. — Ses succès. — Il s'empare de Gondolour et de Saint-David. — Sa marche en avant. — Il prend Madras. — Pillage. — Les mercenaires trahissent. — Retraite de Lally. — Pondichéry. — Désastre — La flotte française battue. — Révolte des troupes. — Prise de Pondichéry. — Lally prisonnier à Londres. — Les ennemis de Lally à Versailles. — Lally rentre en France sur parole. — On le met à la Bastille sur sa demande. — Requête des gouverneurs et des colons. — Lally distrait de ses juges naturels. — Les chambres du parlement évoquent l'affaire. — Le secrétaire de M. de Lally. — Commencement du procès. — Attitude de l'accusé. — Sa confiance dans la bonté du roi. — Le rasoir. — Le major de la Bastille. — Lally dépouillé de ses ordres. — Lally condamné. — Ses derniers moments à la Bastille. — Le conseiller Pasquier. — <i>Pasquier-Baillon</i> . — La Greve. — Sanson le bourreau. — Un souvenir de la jeunesse de Lally. — L'exécution. — Le fils du comte de Lally. — Madame de Heuzé et mademoiselle de Dillon. — Mot de Louis XV à M. de Choiseul.	80	XXV. — Politique du duc d'Aiguillon. — Le mémoire du dauphin, fils de Louis XV, lui sert de guide. — Difficulté de suivre ce plan vis-à-vis de l'Autriche. — Conduite du duc d'Aiguillon vis-à-vis des puissances secondaires. — M. de Vergennes à Stockholm. — Partage de la Pologne. — Mémoire du duc d'Aiguillon au roi.	92
XXIII. — Gènes et la Corse. — Traite de Compiègne. — M. de Marbeuf. — Les Paoli. — Lutte contre la France. — M. de Chauvelin en Corse. — Il est battu. — Le comte de Vaux. — Fuite de Paoli — Naissance de Napoléon Bonaparte à Ajaccio. — Madame du Barry. — Ses commencements. — M. de Lauzun. — Le comte Jean du Barry. — Le trépot. — Les yeux du comte Jean. — M. de Fitz-James. — Eloignement et retour de Lauzun. — Le pacte entre Lauzun et mademoiselle Lange. — Lebel, valet de chambre du roi. — M. de Choiseul et mademoiselle Lange. — MM. de Richelieu et d'Aiguillon. — Histoire de Jeanne. — Prophétie du duc de Richelieu. — Lange plaie au roi. — Elle épouse le comte de Barry. — Elle est présentée à la cour. — Le roi de Danemark à Paris et les demoiselles de l'Opéra. — Négociations pour le mariage du dauphin. — La maison d'Autriche. — Marie-Antoinette. — L'abbé de Vermontr. — Éducation de l'archiduchesse. — Les instructions de l'impératrice. — Celles du dauphin. — Arrivée de la dauphine en France. — Les présages.	84	XXVI. — Vieillesse de Louis XV. — Sa tristesse. — La mort plane et moissonne autour de lui. — Le maréchal d'Armentières. — M. de Chauvelin. — La prédiction de la fête des Loges. — M. de Chauvelin au souper des petits appartements. — Le whist du roi. — Mort de M. de Chauvelin. — Tristesse de Louis XV. — Les voyages. — Madame du Barry. — Beaumarchais. — Gozman — <i>Le Barbier de Séville</i> . — M. de Fronsac. — Rapt, incendie et viol. — Le poète Gilbert. — Le marquis de Sade. — L'évêque de Tarbes et la Gourdan. — Gluck et Piccini. — Les deux camps. — Les joies nouvelles. — Les courses. — Les jockeys. — Les courtisanes. — Louis XV. — Souvenir de M. de Chauvelin. — L'abbé de Beauvais. — Craintes du roi — Les présages du mois d'avril. — Mortis subites. — Lebel et la fille du meunier. — La visite préparatoire négligée. — La petite vérole. — L'archevêque. — Les Choiseul. — La du Barry. — Le duc de Richelieu. — Lorri et Borden. — La Martinière. — Terreur du roi — Madame du Barry s'éloigne. — Les évêques. — Le duc d'Aiguillon. — Retour de madame du Barry. — La dernière entrevue. — M. de la Vrillière. — Le duc de Fronsac. — Le curé de Versailles. — La déclaration du roi. — Ses derniers moments. — Son déile. — Mesdames de France. — Mort du roi. — Sophie Arnould et madame du Barry.	94
XXIV. — Marie-Antoinette rivale de madame du Barry — Courses à âne. — Repartie piquante de la dauphine. — Le coiffeur Léonard. — Coiffures fantastiques. — Mariage du duc d'Orléans avec madame de Montesson. — Le duc d'Aiguillon. — Il bat les Anglais à Saint-Cast. — Replique de la Chalotais. — Son emprisonnement. — Intrigues. — Influence de madame du Barry. — Le lit de justice. — M. de Maupeou fils. — Sobriquet que lui donne le maréchal de Brissac. — Ligue contre M. de Choiseul. — Le portrait de Charles I ^{er} . — La cuisine de madame du Barry. — <i>Le roi Choiseul</i> . — La favorite et les oranges. — La lettre de madame de Grammont. — Exil de		XXVII. — Coup d'œil retrospectif. — État de l'Europe à la mort de Louis XV. — Avenement de Ganganelli. — Le bref d'extinction. — La famille de Marie-Thérèse. — George III. — Sa folie. — Catherine II. — Elle fait étrangler son mari par Grégoire Orlof. — Récompenses. — Vasilitchikof, deuxième César. — La Sémiramis du Nord. — Ses conquêtes — Ses voyages. — Potemkine. — Ses improvisations féeriques. — L'arc de triomphe. — Flatteries des philosophes français. — Frédéric II. — Sa politique — Sa mort. — Gustave III. — Ses projets. — Exécution de Strömssee. — Mustajah III parvient au trône par une révolution de sérail. — Décadence de l'empire ottoman. — Les petits-fils de Louis XIV.	99
		XXVIII. — Politique de la France de 1610 à 1754. — Pertes de la maison d'Autriche. — Projets de Philippe II. — Ils échouent en Angleterre et en France. — Henri III. — Henri IV. — Conduite de Marie de Médicis. — Son exil. — Sa mort. — Louis XIV. — L'impératrice Marie-Thérèse. — Alliance autrichienne. — M. de Bernis. — Le roi. — Le grand dauphin — M. de Choiseul. — Marie-Antoinette. — Napoléon. — État moral de la France. — La royauté. — La noblesse. — Les courtisanes. — Le Parc-aux-Ceris. — Lettre d'un chevalier de Saint-Louis. — Le mot de M. d'Estrées. — Madame de Grammont. — Madame de Tencin. — Madame Adélaïde. — MM. de Richelieu, de Brissac, de Noailles. — Lestires. — Madame Beaujeu. — Madame de Chaulnes. — Les mariages des nobles. — Le genti homme caennais. — Le clerge. — Mœurs des courtisanes. — Mademoiselle Sophie Arnould et M. Terray. — Mesdemoiselles Beauvour, Duthe, la Guerre, Granville — La littérature.	102
		XXIX. — Les philosophes.	107
		XXX. — Francs-maçons. — Chevaliers du temple. — Illuminés.	112
		Pièces justificatives.	116



TABLE DU VOLUME

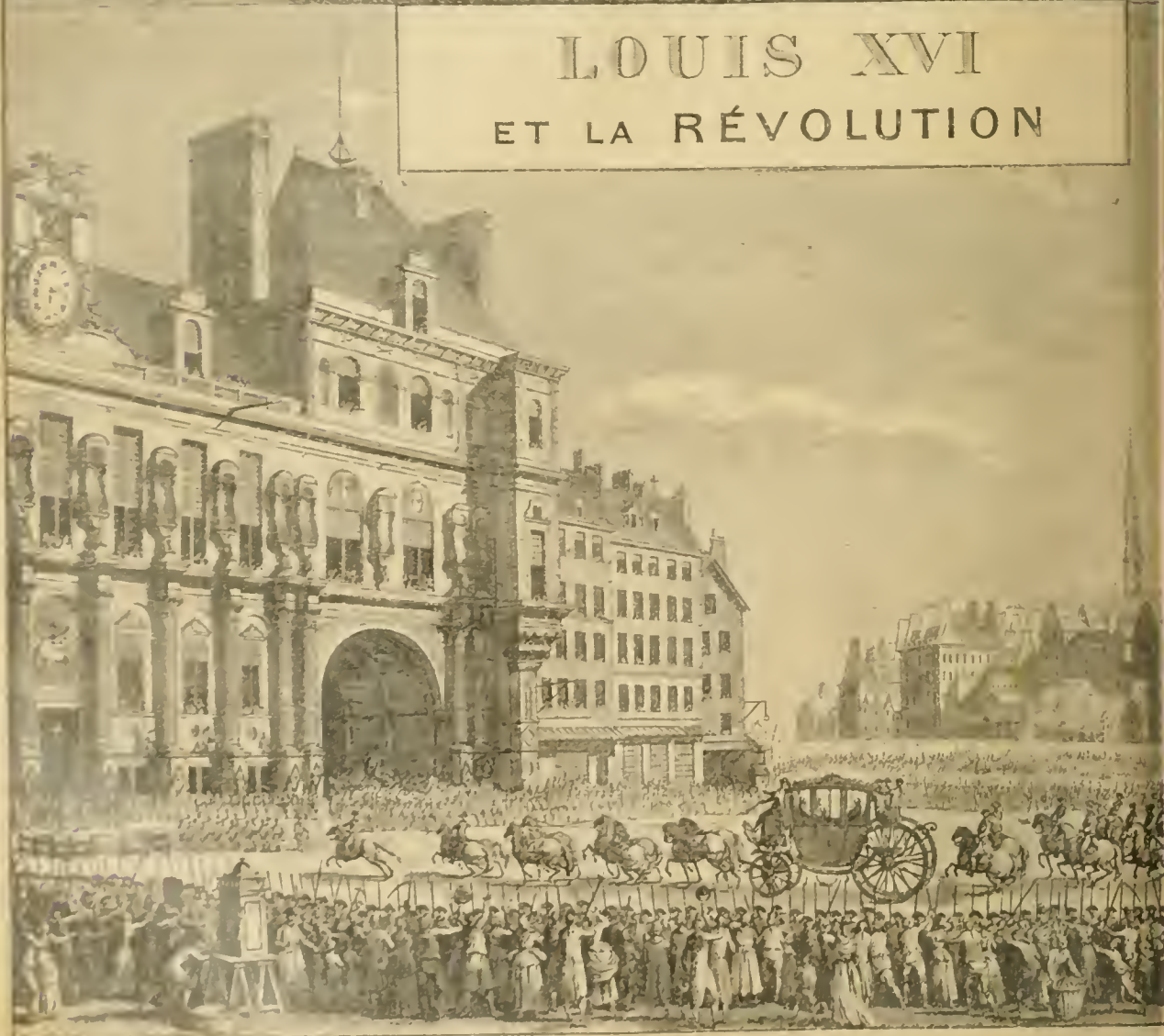
I. — LA RÉGENCE

II. — LOUIS XV ET SA CCUR





LOUIS XVI
ET LA RÉVOLUTION



ALEXANDRE DUMAS

ILLUSTRE



Louis XVI et la Révolution

ILLUSTRATIONS

DE

DAUBIGNY, PHILIPPOTEAUX, ETC.



PARIS

A. LE VASSEUR ET C^{ie}, EDITEURS

33, rue de Fleurus, 33





LOUIS XVI ET LA RÉVOLUTION

I

LOUIS XVI. — SA NAISSANCE. — IL DEVIENT DAUPHIN EN 1763. — SON CARACTÈRE. — SES GOÛTS.
 UN MOT DE MADAME ADÉLAÏDE — SON PRÉCEPTEUR. — SON GOUVERNEUR. — MOT DE LOUIS XV.
 LOUIS LE SÉVÈRE. — PASSION DU DAUPHIN POUR LA CHASSE. — LES PETITS APPARTEMENTS.
 MÉMOIRE DE LOUIS XVI. — JUSTICE ET HONNÊTÉTÉ. — ÉCONOMIE. — MODÉRATION AU JEU.
 LE COMTE D'ARTOIS ET LE PETIT ÉCU. — « RESURREXIT ». — LA DAUPHINE MARIE-ANTOINETTE. — SON ÉDUCATION.
 M. DE ROHAN. — LES FÊTES DU MARIAGE. — QUESTION D'ÉTIQUETTE.
 CONDUITE DE LOUIS XV DANS L'AFFAIRE DE MADEMOISELLE DE LORRAINE. — « JE M'EN SOUVIENDRAI ».
 MADAME DE NOAILLES. — « MADAME L'ÉTIQUETTE ». — LES CHOISEUL. — LES TROIS PORTRAITS.
 MORT DE LOUIS XV. — RÉPONSES DE LOUIS XVI AUX ANCIENS MINISTRES. — LES TROIS PARTIS.
 MM. DE MACHAULT ET DE MAUREPAS. — MESDAMES, TANTES DU ROI. — LE PAGE DE LA GRANDE ÉCURIE.
 M. DE MAUREPAS. — LE PARLEMENT MAUPEOU. — LES MINISTRES. — TURGOT. — NOELS POPULAIRES.
 RETOUR DES EXILÉS.

Louis XVI était né à Versailles, le 23 août 1754. C'était le second fils de Louis, dauphin, fils de Louis XV, dont nous avons raconté la mort, ainsi que celle de Marie-Josèphe de Saxe, sa femme (1).

En 1763, son frère aîné étant mort, le jeune duc de Berry devint dauphin de France.

Ses deux frères cadets étaient le comte de Provence, qui prenait dès lors le titre de Monsieur, et le comte d'Artois. Occupons-nous d'abord du dauphin. Nous reviendrons plus tard sur les deux jeunes princes.

Tout jeune, le dauphin avait déjà un maintien austère, un caractère sérieux, réservé, parfois brusque; il n'aimait ni le jeu ni les spectacles, ni les plaisirs bruyants. Sa

seule distraction était de limer du fer et de copier des cartes de géographie.

Du temps qu'il n'était encore que duc de Berry, son père avait déjà pour lui un sentiment de prédilection qui excitait la jalousie de ses frères. De son côté aussi, madame Adélaïde l'aimait tendrement, et ne cessait de lui dire, attristée qu'elle était de le voir si taciturne et si timide.

— Mais parle donc à ton aise, Berry; crie, gronde, fais du tintamarre comme ton frère d'Artois. Voyons, casse mes porcelaines, brise mes chinoïseries, et fût-ce en mal fais parler de toi!

Malgré toutes ces exhortations, le dauphin devenait de jour en jour plus grave et plus silencieux.

Il avait pour précepteur M. de Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges, homme probe, intègre, simple, mais faible jusqu'à la pusillanimité.

(1) Louis XV et sa cour.

On avait donc... Vauguyon... le duc de la Vauguyon... l'naissance du vieux...

Louis XV... l'union sévère... le duc de la Vauguyon... l'naissance du vieux...

la demande de cette place... Louis XV...

vous ai bien renseigné... le gouvernement est...

le jeune prince... le roi... d'après Berry... madame Aléaïde... Louis XV...

le roi... le duc de Berry... les trois sentiments... le caractère de Louis XVI... la modestie... le caractère de Louis XVI...

le roi... le duc de Berry... le roi...

le roi... le duc de Berry... le roi... le duc de Berry...

le roi... le duc de Berry... le roi... le duc de Berry...

le roi... le duc de Berry... le roi... le duc de Berry...

de François Ier, de Charles IX de Henri III, de Louis XIV et du d... la grande bibliothèque... les orignels du pauvre roi...

Aussi une des armoires de ce cabinet... la maison d'Autriche...

PAPIERS SECRETS DE MA FAMILLE SUR LA MAISON D'AUTRICHE

PAPIERS SECRETS DE MA FAMILLE SUR LES MAISONS DE STUART ET DE HANOVRE.

Dans une autre armoire voisine de celle-ci étaient renfermés les papiers relatifs à la Russie. Au nombre de ces papiers était un paquet cacheté du petit sceau de Louis XVI...

Au-dessus de la bibliothèque particulière était placé son rétroit de prédilection comme eût dit Louis XI. C'était un atelier où se trouvaient une forge, deux enclumes, toute sorte d'outils en fer, différents genres de serrures, toutes parfaitement achevées. C'est là que Gamain, le même qui, plus tard, accusa Louis XVI de l'avoir empoisonné, donnait au roi ces leçons de serrurerie dont l'héritier de Louis XIV profita si bien...

Enfin, au-dessus des enclumes du roi et de Gamain était un belvédère établi sur une plate-forme couverte de plomb. C'est de ce belvédère qu'assis dans un bon fauteuil, et l'œil fixé au verre d'un immense télescope, le roi observait ce qui se passait dans les cours de Versailles, dans l'avenue qui conduisait à Paris, et dans les jardins de la ville que ce belvédère dominait. Un domestique nommé Duret faisait, d'habitude à lui seul tout le service particulier du roi. C'était lui qui l'aïdait à nettoyer la chambre du tour; c'était lui qui affilait ses outils qui nettoyaient l'enclume, collait les cartes, c'était lui enfin qui, connaissant le point de vue du roi, qui était myope, préparait les lunettes et les télescopes lesquels livrait parfois à Louis XVI des secrets non moins curieux que ceux qu'Asmodée révélait à son jeune compagnon.

Né avec une santé faible, les travaux manuels et les exercices de corps auxquels le roi se livrait assidûment fortifièrent sa santé au point qu'il était devenu d'un tempérament très robuste, et qu'on était de lui des traits de force qui eussent fait honneur aux princes de la maison de Saxe, dont il descendait par sa mère.

Le roi avait une mémoire merveilleuse. Dans cette mémoire était classée une infinité de noms et de localités. Les chiffres sur tout et leur emploi demeuraient fixés dans son cerveau d'une manière remarquable. Un jour, on lui présenta un compte rendu dans lequel se trouvait à l'article dépense un objet porté dans le compte de l'autre année.

— Voici un double emploi dit le roi. Apportez-moi le compte de l'année dernière, et je vous montrerai qu'il s'y trouve.

On lui apporta le compte et, en effet, le double emploi fut constaté.

Louis XVI avait des notions très exactes de justice et d'honnêteté quand il avait affaire à un prévaricateur ou à un malhonnête homme. Il devenait dur jusqu'à la brutalité. Aiors il voulait être obéi sur-le-champ, élever la voix, frappait du pied et entraînait dans une colère toute bourgeoise.

Le roi avait certains registres de dépenses écrits tout entiers de sa main et dans lesquels étaient insérés des articles de dix et de quinze sous; ses chiffres et ses caractères étaient d'ordinaire lisibles; les lettres de cette écriture étaient même parfois mignonnes et bien formées. Mais parfois aussi quand le roi était pressé ou impatient cette écriture devenait indéchiffrable. Une de ses économies favorites était celle du papier. Suivant la longueur de ce qu'il avait à écrire, il en subdivisait une feuille en quatre, six, huit, dix morceaux. Sa préoccupation pendant qu'il écrivait semblait être de perdre le moins de papier pos...

sible. Au fur et à mesure qu'il avançait vers la fin de la page, il serrait les lettres, supprimait les interlignes, gagnait sur les marges; les derniers mots s'écroulaient d'eux-mêmes à la coupure du papier, et, comme s'il avait eu regret de commencer une page il ne retournait celle qu'il avait sous la plume que lorsqu'il lui était matériellement impossible d'y trouver le moindre point blanc. Son esprit était plein de méthode et d'analyse. Il écrivait parfois, et, lorsqu'il écrivait, il divisait ses compositions en sections, en paragraphes, en chapitres. Des œuvres de Fénelon et de Nicole, ses auteurs de prédilection, il avait tiré trois ou quatre cents phrases concises et sentencieuses, qu'il avait classées par ordre de matières, et auxquelles il avait donné le titre de *Monarchie tempérée*, avec des chapitres intitulés: *de la Personne du prince; de l'autorité des corps dans l'Etat; du Caractère de l'exécution dans la monarchie*. Son intention bien positive était d'appliquer à la réalité tout ce qu'il avait remarqué de bon dans les utopistes, mais il n'était pas en harmonie avec son époque. Il eut contre lui les événements et les hommes. Dieu ne l'avait pas fait pour la lutte, il succomba.

Rien ne lui était douloureux comme une fausse accusation qu'elle portât sur un vivant ou sur un mort. Il crut que la postérité avait été injuste pour Richard III, et traduisit lui-même, de Walpole, la défense de Richard III.

Nous avons parlé de l'économie de Louis XVI. Ses projets sur ce point étaient superbes. Il comprenait que le grand malheur de l'époque, c'était la pauvreté du peuple et les besoins de la royauté. Aussi, dans ses dépenses sur le château de Rambouillet, qu'il avait acheté du duc de Penthièvre, liaison de ces articles comme celui-ci :

« Je retirerai tant de la vente du bois de charpente devenu inutile. »

Et plus bas :

« Les décombres doivent être vendus telle somme, à peu près. »

Le prix de ces décombres et de ces bois montait à un total de cent louis, que le roi destinait à ouvrir une avenue.

Le comte d'Artois était joueur et jouait gros jeu. Souvent il essayait de tenter son frère.

— Voulez-vous parier mille doubles louis? lui demandait-il un jour.

— Un écu, si vous voulez, répondit le roi; je ne joue pas davantage.

Et, comme le comte d'Artois souriait de la parcimonie royale.

— Mon frère, ajouta Louis XVI, vous êtes trop riche pour jouer avec moi.

Un jour, M. d'Angevilliers, pendant un voyage du roi, fit réparer une des pièces obscures des petits appartements. La réparation coûta trente mille francs. Lorsqu'on mit sous les yeux du roi cette dépense inattendue, il poussa de grands cris, parcourant ses galeries, disant à chacun :

— Comprenez-vous d'Angevilliers, qui me dépense inutilement trente mille livres? Avec cette somme, j'aurais fait trente familles heureuses.

Louis XVI ne faisait aucune attention aux femmes; non seulement son tempérament, mais encore une infirmité naturelle, qui ne disparut qu'à la suite d'une opération à laquelle il se décida en 1777. L'éloignait de tous rapports physiques avec elles. S'il en aimait une entre toutes, ce fut la sienne. Cependant l'influence que prit Marie-Antoinette sur lui fut toute morale.

Le désir de connaître la vérité était si grand chez Louis XVI, que, le lendemain de la mort de son aïeul, il fit mettre à la porte du château une boîte où chaque passant pouvait déposer sa prière ou consigner ses réclamations. Mais ce n'était point là l'affaire des ministres; ils encombrèrent la boîte d'épigrammes et de libelles; de sorte qu'au bout d'un mois, Louis XVI ne retirant que dégoût de cette correspondance anonyme, la boîte fut supprimée.

Nous avons dit que le titre qu'entendit le roi était celui de *Louis le Sévère*; mais le peuple ne fit pas droit à son vœu, et dans son impatience d'être débarrassé de Louis XV l'appela *Louis le Désiré*. Aussi, à la mort du roi, le peuple crut-il avoir tout gagné, et entre autres expressions de son contentement, grava-t-il le mot *RESURREXIT* sur le piédestal de la statue de Henri IV.

La chose fut rapportée au jeune roi, qu'elle rendit fort joyeux.

— Oh! s'écria-t-il, le beau mot que celui-là, s'il était vrai! Tacite n'eût rien écrit de plus faconique et de si beau.

Malheureusement, quinze jours après la mort du roi, on lisait ce distique :

Resurrexit! j'approuve fort ce mot.

Mais, pour y croire, il faut la poule d'Inde.

L'année suivante, comme la fameuse poule au pot ne venait pas le mot latin changea de place, et passa du piédestal de Henri IV à celui de Louis XV. Louis XVI ne sut, la révolution était navrée. Le roi se retira dans ses appartements, tout en larmes et en pleurs, et, ce jour-là, on ne put le déterminer ni à *dîner* ni à se promener ni à *souper*.

Ce n'est pas sans raison que nous soulignons les mots *dîner* et *souper*, comme tous les Bourbons, Louis XVI mangeait énormément, et d'ordinaire, les plus grandes douleurs n'avaient au sein du roi sur son appétit. Au 10 août, conduit à l'Assemblée nationale, où il allait chercher protection contre la colère du peuple, il demanda quelque chose à manger; on lui apporta du pain, un poulet et une bouteille de vin; il dévora le poulet jusqu'à la carcasse, mangea le pain jusqu'à la dernière miette et but le vin jusqu'à la dernière goutte.

Le roi, nous l'avons dit, haïssait l'Autriche et M. de Choiseul l'Autriche qu'il regardait comme la cause de nos désastres politiques; M. de Choiseul, qui regardait comme l'empoisonneur de son père; son mariage avec Marie-Antoinette se présenta donc à lui accompagné d'un certain sentiment de répugnance.

De son côté, la jeune princesse, dès son entrée en France, fut frappée de pressentiments fatals, qui furent suivis de cruelles contrariétés, que les femmes oublient moins facilement que de véritables malheurs.

La dauphine avait été élevée par sa mère pour être un jour reine de France. Un instant, on avait eu l'idée de la faire épouser à Louis XV, lequel avait eu la sagesse de la laisser à son petit-fils. A Vienne, elle avait d'avance connu nos modes, notre étiquette, notre cérémonial. C'était, à l'époque où elle apparut au peuple français, une charmante enfant de treize à quatorze ans, ayant une physiologie gracieuse, un teint éclatant, des couleurs vives, fraîches, solides, des traits réguliers et la taille svelte; seulement, ses yeux, très beaux, qui lançaient selon l'état de son âme, ou les plus doux rayons ou les plus terribles éclairs, étaient sujets à des fluxions; sa bouche aussi avait une légère déféctuosité qui, d'ailleurs, chez les princes de la maison d'Autriche était un titre de noblesse, la levre inférieure avançant, et faisait ce que les enfants appellent *la lippe*; au reste d'un caractère caressant et enjoué; instruite, parlant le latin, l'allemand, le français et l'italien; ce qui n'avait pas empêché le prince Louis de Rohan, depuis cardinal, pendant son ambassade à Vienne, d'envoyer, dans une dépêche en chiffres adressée à Louis XV, un *compte rendu* de la jeune princesse peu agréable pour son *double amour-propre* physique et moral. Une indiscretion mit une copie de cette lettre *déchiffrée* sous les yeux de la dauphine, qui ne la pardonna jamais à M. de Rohan, et qui dut à cette rancune une des aventures les plus désagréables de son règne: l'aventure du collier.

Marie-Thérèse, en envoyant sa fille en France, croyait avoir tout prévu, grandes et petites choses; et cependant, malgré sa connaissance de la cour de Versailles, elle commet la faute de *faire demander diplomatiquement*, par M. de Mercy, son ambassadeur, que mademoiselle de Lorraine, sa parente et M. le prince de Lambesc présent rang immédiatement après les princes du sang de la maison de Bourbon, dans les fêtes du mariage de la jeune archiduchesse avec le dauphin de France.

C'était une grande affaire que cette prétention; aussi Louis XV qui ne se dissimulait pas la difficulté de la mener à bien, et qui cependant voulait plaire à sa bonne amie Marie-Thérèse et à sa petite-fille Marie-Antoinette, écrivit-il aux princes du sang une lettre dans laquelle il pria au lieu de *commander*.

Les princes, qui n'eussent pas obéi au commandement, obéirent bien moins encore à la prière, et, opposant une résistance invincible au désir de Louis XV, se refusèrent à laisser danser mademoiselle de Lorraine immédiatement après les princesses.

Il résulta de cette demi-mesure du roi que tout le monde fut mécontent; princes français, princes étrangers; la dauphine surtout fut profondément blessée de ce qu'elle regardait comme une offense personnelle à sa maison.

Elle prit cette lettre du roi, qui se bornait à la prière et qui n'avait obtenu qu'un refus, écrivit au-dessous: *Je m'en souviendrai*, et l'enferma dans sa cassette particulière.

De pareils détails peuvent paraître puérils; mais, quand les trônes penchent sur la pente rapide des révolutions les moindres impulsions qui précipitent leur course doivent

pour leur es par l'historien, afin d'être reudues visibles
de la voir en ensemble.

Le 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

Ce 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

Ce 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

Ce 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

Ce 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

Ce 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

Ce 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

Ce 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

Ce 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

Ce 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

Ce 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

Ce 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

Ce 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

Ce 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

Ce 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

Ce 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

Ce 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

Ce 24^e le premier est à ses prétentions impériales
de Marie-Anne, de Marie-Anne, de Marie-Anne pour les princes de la
de France. La fille de la surs ne put pardonner à
de l'essence de l'essence de l'essence le jour même
de l'essence de l'essence de l'essence parints à elle Madame de
de l'essence de l'essence de l'essence vingt fois avec la plus res-
de l'essence de l'essence de l'essence est l'étiquette. » madame de
de l'essence de l'essence de l'essence de madame l'Étiquette,
de la de l'essence de l'essence de l'essence que lui maintint la cour

envoyé celui de quelque comédienne, je vous le retourne
par le même courrier. »

Cette réponse fit réfléchir la reine. Elle abandonna les
plumes, mais pour adopter à leur place ces fameuses col-
fures qui représentaient des parterres, des forêts, des mon-
tagnes, des jardins anglais, et que le coiffeur ne pouvait
dresser littéralement qu'à l'aide d'une échelle.

Ce fut un nouveau désespoir pour Louis XVI, qui prit le
parti de faire cadeau à la reine des diamants qu'il avait
comme dauphin, en lui disant qu'il désirait qu'elle s'en
tint à cette parure-là, qui, du moins, était tout achetée,
ne coûterait plus rien.

Au reste, il existe à Versailles trois portraits de Marie-An-
tonette : portraits curieux à étudier non seulement sous le
point de vue de l'art, mais encore sous l'aspect physiolo-
gique.

Le premier appartient à l'époque où nous sommes arri-
vés, c'est-à-dire à son avènement au trône. La reine est
vêtue de satin blanc ; son visage est doux et charmant avec
une légère teinte de coquetterie.

C'est l'époque où elle est aimée.

Le second est un peu postérieur au collier. La reine est
vêtue d'une robe de velours rouge ornée de fourrures ; ses
enfants l'entourent ; sa fille, madame Royale, s'appuie sur
elle ; le visage est dédaigneux, hautain, presque menaçant.

C'est l'époque où on la raille.

Le troisième est de 1788. La reine est vêtue de bleu ; elle
est seule, elle tient un livre à la main, elle ne lit pas,
elle pense : le regard est sombre, fixe, plein de terreur.

C'est l'époque où on la hait.

Le 11 mai 1774 Louis XVI se réveilla roi de France et de
Navarre, c'est-à-dire ayant au front la plus belle et la
plus lourde couronne du monde.

Vers l'heure où le roi se réveillait, les ministres s'assem-
blaient. Les ministres qui sentaient leur disgrâce pro-
clamaient, résolurent de s'assurer immédiatement des dispo-
sitions du roi à leur égard en lui adressant une série de
questions auxquelles il était supplié de répondre.

Ce travail existe encore aujourd'hui aux archives du
royaume ; il est écrit par le roi, à Versailles le 11 mai 1774.
Il a pour pendant le testament du captif, écrit au Temple
le 25 décembre 1792.

Voici les questions et les réponses. Les réponses sont tra-
cées de la main du roi.

D. 1^o L'Intention de Sa Majesté est-elle qu'on se conforme
à ce qui s'est pratiqué à la mort de Louis XIV, par rap-
port aux cours souveraines, à la ville de Paris, aux gouver-
neurs des provinces, aux évêques et aux intendants, pour
leur donner avis de la mort du feu roi, et leur ordonner de
continuer leurs fonctions ?

R. Oui.

D. 2^o La volonté du roi est-elle que l'on commande aux
évêques, aux gouverneurs de province et aux intendants de
se rendre chacun au lieu de leur résidence ?

R. Après que je les aurai vus.

D. 3^o Les ministres, ayant vu le feu roi, peuvent-ils se
présenter devant Sa Majesté avant les quatre jours ? Il pa-
raitrait nécessaire qu'en prenant les plus grandes précau-
tions, et après avoir changé toute espèce de vêtements, ils
pussent approcher de la personne de Sa Majesté.

R. Après les neuf jours.

D. 4^o Tous les grands officiers et les chefs du corps de
la maison du roi, étant dans le même cas, pourront-ils re-
cevoir les ordres de Sa Majesté ou les leur fera-t-elle passer ?

R. De même.

D. 5^o Tous les ministres ayant vu le feu roi, Sa Majesté
assemblera-t-elle son conseil ?

R. Quand j'aurai vu les ministres.

D. 6^o Sa Majesté ordonne-t-elle de prendre les clefs, les
bureaux, cassètes et armoires qui sont dans l'intérieur de
l'appartement du roi, où il peut y avoir des papiers impor-
tants pour l'Etat et des effets précieux.

R. Je crois que ma tante m'a fait demander si je voulais
qu'elle les prit, et j'ai répondu oui ; mais, s'il en restait
encore, oui, il faudrait mettre les scellés.

D. 7^o La famille royale quittera Versailles ; en ce cas, où
Sa Majesté jugera-t-elle à propos d'aller ?

R. Je vais à Choisy.

D. 8^o Mesdames, ayant été chez le roi pendant toute sa
maladie, iront-elles dans le même endroit que Sa Majesté ?

R. Au petit château.

D. 9^o Les expéditions ou commandements seront-ils signés
Louis seulement, ou Louis Auguste ?

R. Louis.

« Je me bien volontiers accepté le portrait de la reine
de France, mais comme vous vous êtes trompée et m'avez

D. 10^e Si Sa Majesté ne voit pas ses ministres, comme il y a lieu de le supposer, ne jugerait-elle pas à propos d'ordonner qu'ils s'assemblent, soit pour les affaires du dehors, soit pour celles de l'intérieur du royaume. On cachetterait ensuite les délibérations, qui seraient remises aux mains de Sa Majesté.

R. S'il y avait quelque affaire importante, on cachetterait les délibérations et j'y répondrais.

Il était impossible de formuler des réponses plus nettes, plus précises et présageant mieux un changement de ministère.

Comme le roi l'avait dit, il se retira à l'instant même à Choisy, et les princesses ses tantes au petit château.

Il y avait trois partis à la cour :

Le parti de Mesdames, tantes du roi : elles étaient pour M. de Maurepas ;

Le parti de la reine : elle était pour M. de Choiseul ;

Enfin le parti du roi : il était pour M. de Machault.

Le roi, arrivé à Choisy, écrivit aussitôt à M. de Machault la lettre suivante :

« Choisy, 11 mai 1774.

« Dans la juste douleur qui m'accable, et que je partage avec tout le royaume, j'ai de grands devoirs à remplir : je suis roi, et ce mot renferme toutes mes obligations ; mais je n'ai que vingt ans, et je n'ai pas toutes les connaissances qui me sont nécessaires. De plus, je ne puis voir aucun ministre, tous ayant vu le roi dans sa dernière maladie. La certitude que j'ai de votre probité et de votre connaissance profonde des affaires m'engage à vous prier de m'aider de vos conseils ; venez donc le plus tôt qu'il vous sera possible, et vous me ferez le plus grand plaisir.

« LOUIS. »

La lettre écrite, le roi mit l'adresse : *A Monsieur de Machault, en sa terre d'Arnouville*, appela un page de la petite écurie, et lui ordonna de porter la lettre.

M. de Machault était un homme grave, intègre, sévère ; tout le monde le craignait à la cour, surtout Mesdames, qui protégeaient M. de Maurepas. M. de Maurepas, en effet, était bien autrement amusant que M. de Machault ; il avait, pendant son exil, fait un recueil de tous les noëls scandaleux du règne de Louis XV ; il appelait cela ses mémoires.

Si M. de Maurepas rentrait à la cour, la gaieté y rentrerait avec lui. Quoi de plus charmant qu'un ministre qui, au lieu d'un sombre portefeuille, apporte un gai recueil de chansons ?

Mesdames étaient donc à l'affût ; il y avait défense pour elles d'entrer chez le roi ; mais, par tous les moyens, depuis son entrée à Choisy, où elles l'avaient devancé, elles le circonvenaient.

Le roi n'entendait que ces paroles : « M. de Maurepas ! M. de Maurepas ! rendez-nous M. de Maurepas ! »

Les vieilles princesses étaient bonnes filles ; le roi ne voulait pas trop les mécontenter. Il y avait une demi-heure qu'il avait dit au page de partir à l'instant même : son ordre avait été exécuté sans doute, et le page était déjà loin.

— Eh bien, dit le roi fatigué des sollicitations dont on l'accablait, c'est bon : si le page n'est point parti, ou si vous le rattrapez, changez l'adresse ; mettez : « M. de Maurepas à Pontchartrain, » au lieu de : « M. de Machault à Arnouville, » et soyez satisfaites.

Le messager se précipita par les degrés et courut porter cette bonne nouvelle à Mesdames, qui ordonnèrent qu'un courrier partît après le page et le rattrapât, dût-il crever dix chevaux.

Le hasard avait décidé qu'on ne creverait rien du tout.

En descendant l'escalier du perron, le page avait accroché son éperon à une marche, et avait brisé son éperon.

Le moyen d'aller ventre à terre avec un seul éperon !

D'ailleurs le chevalier d'Abzac est chef de la grande écurie ; c'est lui qui passe l'inspection des courriers, et il ne laissera pas monter un courrier à cheval, si le courrier doit partir d'une manière qui ne fasse pas honneur aux écuries de Sa Majesté.

Le page ne partira donc qu'avec deux éperons.

Il en résulta que le messager de Mesdames, au lieu de prendre la peine de rattraper le page du roi courant à franc étrier sur la route d'Arnouville, le rejoignit dans la grande cour, rattachant son éperon, un pied à terre, l'autre sur une borne.

Mesdames se firent rendre le pli, laissèrent le texte, tout aussi bon pour l'un que pour l'autre, puisque le nom de l'un ni de l'autre ne se trouvait dans le corps de la lettre.

Seulement, au lieu de laisser l'adresse qui portait :

*A Monsieur de Machault,
en sa terre d'Arnouville.*

elles en mirent une autre qui portait :

*A Monsieur le comte de Maurepas,
à Pontchartrain.*

L'honneur de l'écurie royale était sauvé, mais la monarchie était bien malade.

Quant à M. de Choiseul, au premier mot qu'en avait dit la reine, elle avait été repoussée avec perte.

C'était M. de Richelieu et M. d'Aiguillon qui avaient mené toute cette négociation.

M. d'Aiguillon était neveu de M. de Maurepas.

Le plus chétif des trois candidats était celui qui avait obtenu la place.

Les antécédents de M. de Maurepas n'étaient pas heureux, quoique, au lieu d'un ministère tout entier qu'il allait avoir à conduire, il n'eût jamais eu qu'une section de ministère.

Cette section de ministère qu'il avait conduite, c'était la marine, et justement, pendant qu'il conduisait cette marine, les Anglais l'avaient détruite. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis seize ans, M. de Maurepas était passé de la vieillesse à la décrépitude. C'était, comme le disait madame du Barry, « un... triste commencement de règne ».

Nous verrons, à la mort de M. de Maurepas, c'est-à-dire en 1781, quelle fut son influence sur les affaires publiques.

En effet, au moment où il fut nommé premier ministre, M. de Maurepas avait près de quatre-vingts ans, et, à cet âge, il avait conservé cette même frivolité qu'il avait fait renvoyer par Louis XV. Ce n'était pas que ce fût un homme sans valeur ; il avait même de l'expérience, du discernement et une certaine habileté dans les affaires. Ce qui lui manquait, c'était moins le talent que le cœur et le caractère ; la chose fatale était surtout qu'il fut soumis à madame de Maurepas, femme raine et ambitieuse qui disposait de lui comme les femmes adroites font des enfants et des vieillards. Au reste, pourvu que son crédit ne souffrit point d'atteinte, pourvu que sa place, à laquelle il tenait plus qu'à la vie, lui restât, il était prêt à faire tout ce qu'on demandait de lui. Plutôt passer le nouveau règne, il devait se laisser aller au gré des événements et de l'opinion, qu'il était de son devoir de diriger.

Pendant qu'on allait lui chercher un ministre, Louis XVI résolut d'utiliser son temps en se faisant inoculer, ainsi que la reine. L'opération réussit complètement, et, tandis que Mesdames tombaient malades de la petite vérole qu'elles avaient gagnée par dévouement, Louis XVI guérissait de la petite vérole qu'il s'était fait communiquer par précaution.

M. de Maurepas arriva. Le roi, quoiqu'il eût mieux aimé M. de Machault, ne laissa pas de lui faire bon accueil. Maurepas était homme de cour avant tout, ayant commencé sa carrière à seize ans sous le régent : un coup d'œil lui suffit pour comprendre le nouveau roi. Il le reconnut d'un caractère timide, réservé, secret, tel enfin qu'il convient à un premier ministre qui désire régner. Il aimait les sciences et les arts : il captiva l'esprit du roi par ce côté qui était sympathique à Louis XVI ; puis, avec des anecdotes sentimentales sur le grand dauphin son père, pour lequel le roi était pénétré d'admiration, il gagna son cœur. Pris à la fois par le cœur et par l'esprit, le roi appartint complètement à M. de Maurepas.

Il en résulta pour M. de Maurepas une si grande faveur, que le roi donna au ministre un appartement porté à porte avec le sien, afin de l'avoir sans cesse sous la main.

La première chose que M. de Maurepas comprit, ce fut qu'il fallait achever d'écraser M. de Choiseul. Il continua, donc de maintenir le roi dans cette croyance, que c'était M. de Choiseul qui avait empoisonné le grand dauphin. En outre, pour le tenir par un autre sentiment qui avait aussi de profondes racines dans le cœur du roi, c'est-à-dire par l'économie, il dressa un état des grâces accordées à toutes les maisons qui portaient le nom de Choiseul, et démontra qu'aucune autre famille en France, si illustre qu'elle fût, ne coûtait le quart de ce que coûtait la famille Choiseul. De cette façon, la reine avait beau miner de son côté : partout où son désir attaquait le roi sur ce point, qui était pour elle un point de conscience, elle trouvait le roi de granit.

De là les premières animosités de Marie-Antoinette contre M. de Maurepas.

Cependant, à part la reine et la faction Choiseul, M. de Maurepas avait bien pris en cour. Il était d'un accès facile, disait des bons mots à chacune des personnes qui étaient près de lui en intimité. Avec les autres sa parole était cauteleuse, mais toujours polie. Son exil l'avait habitué à la simplicité et surtout à la retraite. Cette retraite et cette simplicité l'accompagnaient à la cour. La faveur ne changea rien à ses manières. Il se contenta d'honoraires fort modestes, ce qui ravit le roi ; se livra à l'étude de son caractère, et, lorsqu'il eut reconnu que le fond en était une profonde faiblesse, s'attacha à cacher cette faiblesse à tous les yeux ; puis, entendant crier au rappel des parlements ; voulant se délivrer de Maupeou, homme ferme, esprit vigoureux, qui pouvait le renverser ; désirant finir en paix sa longue car-

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime... Le parti de l'ancien régime avait pris le parti de l'ancien régime...

Cela tomba à merveille M. de Mui, homme intègre, qui n'avait rien voulu accepter sous les favorites du dernier règne...

Par ces deux nominations, le cabinet du duc d'Aligillon se trouvait entamé dans sa base. Le duc comprit l'impossibilité de sa position et donna sa démission.

Restaient M. de Boynes à la marine, L'abbé Terray aux finances, M. de Maupeou aux sceaux.

Voici quelques épigrammes qui font foi de l'estime où on les tenait. Commençons par une épigramme collective, puis nous passerons aux autres.

Amis, connaissez-vous l'enseigne ridicule Qui n'est peinte de Saint-Luc fait pour les parfumeurs...

Maintenant, passons au détail. Voici pour M. Bourgeois de Boynes. Pour toi, Bourgeois, fameux par cent traits de démente...

Voici pour l'abbé Terray. Pour vous, monsieur l'abbé, digne de plus d'éclat, Entre tous ces messieurs si chers à la patrie...

Voici pour le duc de la Vrillière. Maître sans talent et sujet sans vertu, Homme plus avili qu'un mortel ne peut être...

Au reste, on regardait si bien M. de la Vrillière comme jeté par la fenêtre et tué du coup, qu'on avait fait son épitaphe la voici.

Ci-gît, dans ce petit tombeau, Le petit monsieur Phelippeau, Qui fut, malgré sa taille ronde,

Puis, comme on ne voyait pas encore venir cette fameuse poule au pot, promise par Henri IV, on ajoutait:

Enfin la poule au pot sera donc bientôt mise! On don du moins, le présumer; Car, depuis deux cents ans qu'on nous l'avait promise...

Au reste, au milieu de tout cela, en attendant la chute des anciens ministres et le retour des anciens parlements, on espérait dans le nouveau roi.

Voici une chanson de Collé, qui fait foi de cette espérance. Elle se chantait sur l'air des Pendus:

Or, écoutez, petits et grands, L'histoire d'un roi de vingt ans, Qui va nous ramener en France...

S'il veut de l'honneur et des mœurs, Que deviendront nos grands seigneurs? S'il aime les honnêtes femmes...

S'il bannit les gens déréglés, Que feront nos riches abbés? S'il dédaigne un frivole encens...

Que deviendront les courtisans? Que feront les amis du prince, Autrement nommés en province?

Que deviendront les partisans Si ses sujets sont ses enfants?

S'il veut qu'un prelat soit chrétien
Un magistrat homme de bien,
Combien de juges mercenaires,
D'évêques et de grands vicaires
Vont changer de conduite? Amen.
Domine, saluum fac regem!

Le roi et M. de Maurepas se sentaient donc soutenus par l'opinion publique, laquelle, on voit, se manifestait hautement.

La question n'était donc pas de renvoyer Boynes, Terray et Maupeou, le renvoi est toujours chose facile, mais de savoir qui l'on mettrait en leur place.

M. de Boynes donna sa démission de ministre de la marine.

Il fallait pourvoir à son remplacement.

On jeta les yeux sur M. Turgot.

Turgot était déjà une réputation, et même une réputation que nul ne contestait. C'était à la fois un économiste, un écrivain et presque un poète. Enfant, il avait été très timide et très gauche, et avait beaucoup conservé de cette gaucherie et de cette timidité. Jamais il n'avait pu faire la révérence de bonne grâce, et quand il arrivait une visite chez ses parents, il se fourrait où il pouvait, souvent derrière un rideau, parfois sous un canapé, et restait là, si mal à l'aise qu'il fût, tout le temps que durait la visite.

Destiné à l'Eglise, sa première éducation fut toute théologique; mais, peu porté vers les idées religieuses, il avait déclaré, vers l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans, qu'il lui était impossible de se vouer toute sa vie à porter un masque sur le visage; ce qui lui avait valu de très grands éloges des encyclopédistes, dont alors il était devenu l'enfant chéri.

A dix-huit ans, il avait écrit une lettre à Buffon sur les erreurs que celui-ci avait faites dans sa théorie de la terre; à vingt-deux ans, il avait adressé à l'abbé de Ciry une dissertation sur les inconvénients du papier-monnaie; puis il se mit à étudier la chimie avec Ruelle, à traduire, de l'hébreu, le Cantique des cantiques; du grec, les commencements de l'Illiade; du latin, une multitude de fragments de Sénèque, de Virgile, d'Ovide; de l'anglais, des morceaux de Shakspeare, de Pope et d'Addison; de l'italien, plusieurs scènes du *Pastor fido*; de l'allemand, les idylles de Gessner et la *Messin* de Klopstok; tout cela avec un mot à mot qu'on lui reprochait à cette époque, laquelle cherchait toujours à effacer le caractère original des choses pour substituer à son originalité la facture française du XVIII^e siècle.

C'est de Turgot ces deux vers sur le conseiller Pasquier, le même que nous avons pu poursuivre le comte de Lally:

Ces yeux où la férocité
Prêtent de l'âme à la stupidité.

C'est de lui l'épigramme du portrait de Franklin:

Eripuit cœlo fulmen sceptumque tyrannis.

C'est de lui les vers sur Frédéric le Grand, que nous avons déjà cités ailleurs:

Haï du dieu d'amour, cher au dieu des combats,
Il inonda de sang l'Europe et sa patrie:
Cent mille hommes par lui reçurent le trépas.
Et pas un n'en reçut la vie.

C'est de lui enfin cet axiome sur les colonies, axiome qui contient en même temps une prédiction qu'il vit se réaliser:

« Les colonies sont comme les fruits qui ne tiennent à l'arbre que jusqu'à leur maturité. Devenues suffisantes, elles font ce que fit autrefois Carthage et ce que fera un jour l'Amérique. »

Plus tard, il s'était livré presque exclusivement à l'économie politique. Ami des deux plus grands économistes du temps, Quesnay, qui plaçait dans les produits agricoles la source de toutes les richesses, et qui bornait la science gouvernementale à favoriser l'agriculture, et de Gournay, qui voyait dans le travail manufacturier la seule richesse de l'Etat, il avait entrepris de concilier les deux systèmes. Aussi, entré le 20 juillet 1774 à la marine, n'y resta-t-il qu'un mois; mais, pendant ce mois, il eut le temps de laisser deux bons souvenirs. Il fit payer aux ouvriers de Brest une année et demie d'arrérages qui leur étaient dus, et donner une gratification de cinq mille livres à Euler, pour le récompenser de son excellent ouvrage sur la construction et la manœuvre des vaisseaux.

Aussi, la nomination de Turgot au contrôle des finances, nomination qui eut lieu le 24 août 1774, fut-elle parfaitement accueillie; toute l'Encyclopédie battit des mains, et Voltaire

se en emut au point de faire ce quatrain, qui, comme la plupart des choses que faisait Voltaire, peut être aussi bien une épigramme qu'une louange:

Je crois en Turgot fermement
Je ne sais pas ce qu'il veut faire,
Mais je sais que c'est le contraire
De ce qu'on fit jusqu'à présent

Après le remplacement de M. d'Aiguillon, de M. de Bagny et de M. Terray, il était difficile que le chancelier Maupeou restât en place. M. de Maurepas fit venir M. Huc de Miromesnil, magistrat distingué qu'on rappelait comme les autres de L'Exil, et, en attendant l'assurance de sa coopération, il lui donna les sceaux.

Ce fut M. de la Vrillière, l'éternel chasseur de ministres, qui fut chargé d'aller porter à M. de Maupeou la lettre de cachet qui lui enlevait les sceaux. Maupeou s'attendait de minute en minute à cette disgrâce. Aussi reçut-il le message du haut de sa demeure:

Voilà les sceaux, dit-il au petit duc. Un roi me les a données, un roi peut me les ôter. Quant à ma dignité de chancelier de France, je la garde, attendu qu'elle ne peut m'être retirée que par un procès, suivant les lois constitutives de l'Etat.

Puis il congédia la Vrillière en observant vis-à-vis de lui le cérémonial d'un chancelier de France en place ou en crédit, qui ne se levait pas de son bureau, même quand arrivait un ministre de la part du roi.

La disgrâce du chancelier causa une joie universelle et mit en verve les vaudevillistes. Le soir même où elle fut connue, on brûla le chancelier en effigie, avec le contrôleur général, sur la plupart des places de Paris, et, le lendemain, comme il se retirait à sa maison de campagne de Chatou, il entendit, tout le long du chemin, chanter ce couplet sur l'air de l'*Amitié*:

Sur la route de Chatou
Le peuple s'achemine,
Pour voir la f... mine
Du chancelier Maupeou;
Sur la rou
Sur la rou
Sur la route de Chatou.

De son côté, M. de Miromesnil ne fut pas épargné. Le lendemain du jour où il entra en fonctions, il reçut les vers suivants, dans lesquels on reconnaît une légère allusion à sa femme, qu'il avait été forcé de faire enfermer à cause de ses dérèglements:

COMMANDEMENTS DE LOUIS XVI

A M. DE MIROMESNIL, GARDE DES SCEAUX

Ton seul prince tu serviras
Après les lois premièrement.
Jamais ne te parjureras
Comme Maupeou vilainement.
Les sceaux de ton mieux garderas
En les appliquant justement.
Le parlement rétabliras
Pour exister plus longuement.
Charges point ne supprimeras
Qu'en remboursant loyalement.
Toujours la vérité diras
Sans crainte aucune absolument.
Paillard honteux toujours seras,
Puisque tu ne peux autrement.
Mais avec ta femme vivras,
Pour bon exemple seulement.
Tous ses travers excuseras,
Pour qu'on t'excuse également.
Ainsi glorieux tu seras
Dans l'histoire éternellement.

M. de Sartines, en prenant la marine que venait d'abandonner M. Turgot, compléta le nouveau cabinet, qui conserva le duc de la Vrillière, seul débris échappé à ce grand naufrage.

Comme cette révolution ministérielle s'accomplit le 24 août, on appela ce cataclysme politique la Saint-Barthélemy des ministres.

— En tout cas, dit le comte d'Aranda, ce n'est point le Massacre des innocents.

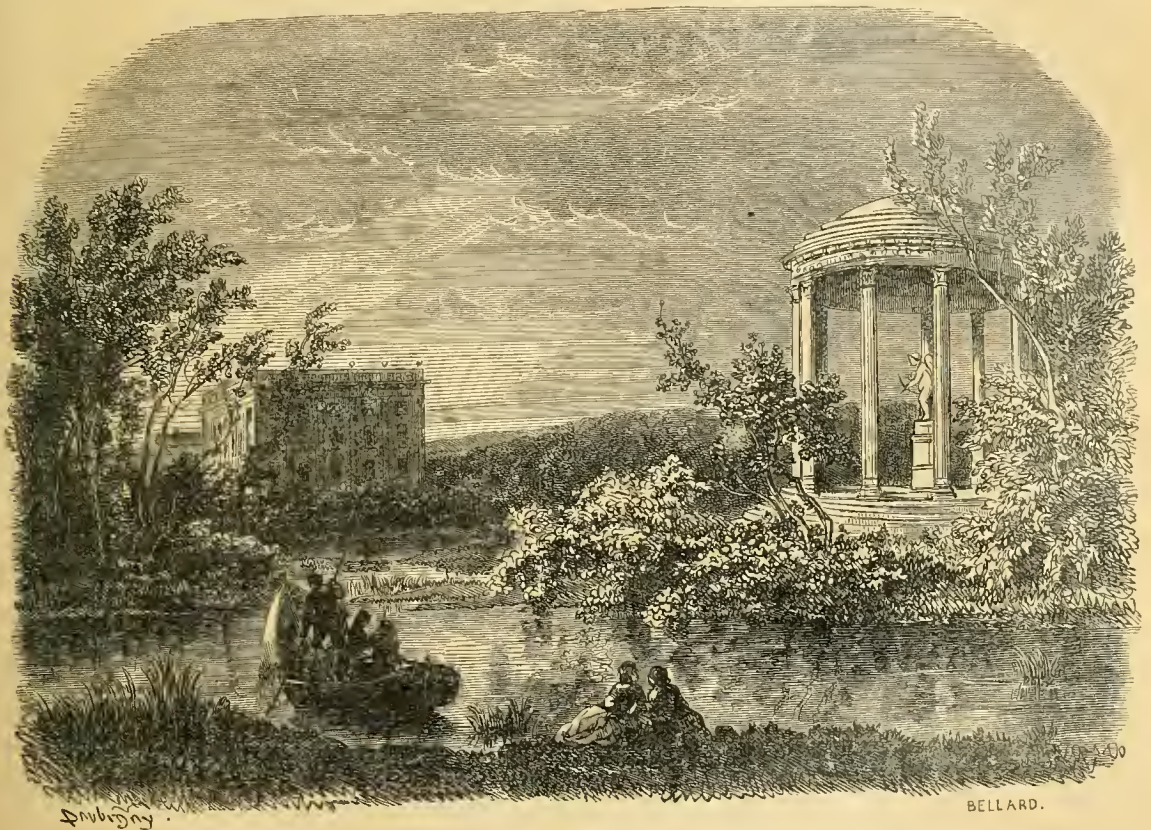
C'était sur ces Amours, qui d'eux-mêmes devaient faire cortège à la reine, que M. de Provence comptait pour la déshonorer.

Quand la reine recevait à Trianon, quand le comte d'Artois et le duc de Chartres couraient, déguisés, les bals et les tripots de Paris, cherchant aventure, bonne ou mauvaise, M. de Provence, les pieds sur les chenets, près de Marie-Louise-Joséphine de Savoie, sa femme, princesse maigre, noire et envieuse, M. de Provence récitait des odes d'Horace, composait madrigaux, épigrammes, petits articles pour le *Mercur de France*, sortant de ses traductions ou de ses compositions pour chicaner sur des mots avec sa femme, laquelle n'avait jamais pu pardonner à Louis XVI d'avoir dit qu'il ne la trouvait pas jolie, et qui répondait, quand on lui parlait de madame du Terrage et de

froidement débauchée. Elle est plutôt laide que belle; son long nez offre un trait ridicule aux caricatures, qu'on ne lui épargne pas; son mari lui-même rit des légèretés de sa femme, et va s'en consoler au Palais-Royal avec mademoiselle Duthé; ce qui fait dire aux plaisants de la galerie que M. le comte d'Artois, ayant eu une indigestion de gâteau de Savoie à Versailles, est venu prendre Duthé à Paris.

Après ces deux princes, venaient le duc d'Orléans et le duc de Chartres.

Le duc d'Orléans, petit-fils du régent, prince sérieux, ayant dans le sang ces principes d'opposition naturels de la famille, mais ne les ayant jamais mis en dehors. D'abord marié à Louise-Henriette de Conti, et éperdument amoureux de sa femme, il avait vu celle-ci se livrer à tous les



Le petit Trianon (le petit Vienne)

madame de Balbi, qui furent tour à tour, et avec grande affectation, les maîtresses déclarées de M. de Provence.

— Oh! mon Dieu! ne lui reprochons pas ces dames, ce sont les seuls objets de luxe que se permette mon mari.

Tout au contraire de son frère aîné, le comte d'Artois était un charmant prince, vif, étourdi, bruyant, dépensier, galant, indiscret, compromettant au possible, gracieux de mouvements, agréable de figure, quoique sa lèvre inférieure, tombant sur le menton, lui donnât souvent un air niais, qui faisait d'autant mieux ressortir les mots spirituels, et surtout éminemment français, qui sortaient souvent de sa bouche. Aimant les femmes autant que son frère les haïssait, toute autre société que la leur lui était insupportable. Parcourant comme une échelle tous les degrés de la société, il passait de Trianon à l'Opéra, et de l'Opéra dans les plus mauvais lieux de Paris. Aussi, le prince d'Hévin, son capitaine des gardes, surintendant en même temps des maisons et finances de mademoiselle Sophie Arnould, remplissait-il auprès de lui toute sorte d'emplois, parmi lesquels il en était un que les gens du peuple et même les gens de la cour désignent par un mot assez grossier. Malgré tout cela, et peut-être même à cause de tout cela, le comte d'Artois jouissait d'une certaine popularité que n'avait jamais pu conquérir et que ne conquit jamais M. de Provence.

Sa femme est, comme madame de Provence, une fille de Savoie; envieuse comme elle, mais basement bête, mais

désordres de la vie la plus scandaleuse, cherchant des plaisirs partout, et jusque dans les bras de son cocher Lefranc; elle avait réalisé ces rêves que la satire de Juvenal semble avoir attribués à la femme de Claude, et, comme celle-ci, plus d'une fois. Lysisca moderne, elle avait été accusée d'avoir été dans les jardins du Palais-Royal demander aux premiers venus des jouissances anonymes qui pouvaient, comme la Messaline antique, la fatiguer, mais ne la rassasiaient pas. Maintenant, tout entier plongé dans les douceurs de la vie privée, laissant madame de Montesson, aux mains de laquelle il avait remis son bonheur, s'acquitter de cette douce tâche, le duc vivait en particulier dans sa maison du Raincy ou dans son château de Villers-Cotterets, riche de quatre millions de revenu, sur lesquels, sans économie outrée, il en mettait à part un ou deux par an, tout en subvenant aux dépenses de son fils le duc de Chartres.

Quant à celui-ci, qui osa un jour, pour nier sa qualité de prince, invoquer l'authentique impudicité de sa mère, c'était à cette époque déjà un homme dont la débauche faisait éclat. Il était entré dans le monde à seize ans, sous les auspices de son gouverneur, M. Pons de Saint-Maurice, homme d'un génie commun, mais honnête homme et bien loin d'être à la fois corrompu et corrupteur, comme était l'abbé Dubois. Une femme, nommée la Deschamps, avait été sa première maîtresse. Le compagnon de ses plaisirs était à cette époque le prince de Lamballe, dont la santé,

lorsque quelqu'un et surtout une personne de considération entre, que ceux qui sont dans la chambre se lèvent.

— Cela existe peut-être en France, répondit Gluck d'une voix parfaitement calme ; mais, en Allemagne, on n'a l'habitude de se lever que pour les gens qu'on estime.

Puis, se retournant vers mademoiselle Arnould :

— Mademoiselle, lui dit-il, puisque vous n'êtes pas maîtresse chez vous, je vous quitte et ne reviendrai plus.

Le prince d'Hénin sortit furieux derrière Gluck ; mais, nous l'avons dit, la main de la reine s'étendit sur l'homme de génie et le protégea.

Vers ce temps, la Comédie-Italienne fit un relâche qui préoccupa singulièrement le public.

Il était motivé par la mort de Clément XIV.

Quel rapport Clément XIV avait-il avec la Comédie-Italienne ?

Le voici :

Carlin et Clément XIV étaient camarades de collège et amis. Seulement, ils avaient suivi une carrière différente. Charles-Antoine Bertinazzi, surnommé Carlin, était devenu arlequin, et Laurent Ganganelli, surnommé Clément XIV, était devenu pape.

Si loin l'un de l'autre qu'ils fussent par la position sociale que chacun d'eux occupait, ils avaient conservé, l'un sur le Théâtre-Italien, l'autre sur le trône pontifical, les relations de leur jeunesse. L'acteur écrivait chaque semaine au pape pour lui faire part de ses joies de famille et de ses chagrins de coulisses. Le pape écrivait chaque semaine à l'acteur pour lui faire part de ses soucis politiques ou de ses tribulations religieuses. Cette correspondance, charmante des deux parts, a été publiée par un troisième homme d'esprit qu'on appelait M. de Stendhal.

Voilà pourquoi la Comédie-Italienne avait fait relâche, c'est que Clément XIV était mort.

Le bruit courut qu'il était mort d'une maladie étrange : d'avoir supprimé les jésuites.

Cette mort avait eu lieu le 22 septembre 1774.

Nous avons dit que Carlin était un homme d'esprit ; prouvons-le.

Un jour, le Théâtre-Italien, assez peu couru malgré le talent de Bertinazzi, fut forcé de jouer pour deux spectateurs ; encore l'un de ces deux spectateurs sortit-il du théâtre avant la fin de la soirée.

La pièce achevée, comme il était d'habitude à cette époque d'annoncer au théâtre même la pièce que l'on jouerait le lendemain, Carlin, faisait signe au seul spectateur qui était resté de s'approcher :

— Monsieur, lui dit-il, une grâce, s'il vous plaît !

— Laquelle, monsieur ? répondit le spectateur en se rapprochant du théâtre.

— Monsieur, reprit Carlin, si vous rencontrez par hasard quelqu'un en sortant de notre salle, faites-moi le plaisir de dire à ce quelqu'un-là que nous jouons demain *les Vingt-Six Infortunes d'Arlequin*.

Pendant que la reine s'amuse à Trianon, tandis que le roi renouvelle ses ministres à Versailles, tandis que Paris attend la poule au pot et se console de ne pas la voir venir en écrivant sur les murailles :

Grâce au bon roi qui règne en France,
Nous allons voir la poule au pot ;
Cette poule, c'est la finance,
Que plumera le bon Turgot.
Pour cuire cette chair maudite
Il faut la Grève pour marmite,
Et l'abbé Terray pour fagot.

pendant tout cela, la province s'émeut et se soulève.

A quel propos ? Nous allons le dire.

Le 17 septembre 1774, le roi, comprenant tout ce qu'avait perdu de dignité et gagné de haine, en faisant le commerce des grains, le gouvernement auquel il succédait, avait proclamé la liberté de ce commerce. Or, cette liberté, c'était la ruine du monopole, et rien n'a la vie dure et la défense terrible comme le monopole.

Les monopoleurs se défendirent. Les partisans de M. Turgot dont la devise était liberté, liberté tout entière, crièrent haro sur eux.

L'émeute commença le 20 avril 1775 et se manifesta dans les environs de Dijon. Les paysans débutèrent par abattre un moulin qui appartenait à un monopoleur, et s'en allèrent de là chez un autre monopoleur, conseiller au parlement Manpeou, où ils brisèrent et saccagèrent tout.

Tout ce grand bruit avait commencé par ces humbles plaintes comme en pousse le peuple quand il ne connaît pas encore sa force ; mais à ces plaintes M. de la Tour du Pin, commandant de la ville, avait répondu :

— Allez brouter l'herbe, elle commence à pousser.

En effet, comme nous l'avons dit, on était aux premiers jours d'avril.

De Dijon, l'émeute gagna Pontoise, et, de Pontoise, où elle éclata le 1^{er} mai, elle gagna Versailles.

Le roi parut à son balcon, mais ne put se faire écouter. Aussitôt le prince de Beauvau, capitaine des gardes, et le prince de Poix, gouverneur, montèrent à cheval avec les gardes du corps, et proposèrent de faire partir le roi pour Chambord.

Mais le roi refusa, déclarant qu'il avait un moyen plus sûr que la fuite : c'était de publier le pain à deux sous.

Cette publication fut faite, à Versailles, du moins, l'émeute se calma.

Les agitateurs, car il était bien évident que tout ce bruit n'était pas produit par le véritable peuple, les agitateurs menaçants Paris, et, en effet, malgré les gardes suisses, les gardes françaises et les mousquetaires, malgré le guet lui-même, ils entrèrent à Paris par différentes portes, où ils se présentèrent à la même heure, et se mirent incontinent à piller les boutiques des boulangers.

Il est vrai que le roi avait défendu de faire feu sur ces hommes ; aussi, les mousquetaires et les autres troupes, ne sachant quels moyens de répression employer, ausaient-ils avec eux au lieu de les sabrer, ce qui leur donnait grande confiance. M. Turgot écrivait au roi que l'intendant, au lieu de chercher à pacifier ces troubles, les animait, et à cette dépêche il joignait une lettre de M. de Saint-Sauveur, son ami, laquelle disait que MM. Lenoir et de Sartines préparaient pour le lendemain des troubles à Paris.

En effet, le 3, dès sept heures du matin, le pillage des boulangers recommença ; à onze heures, le pillage fut achevé ; à midi, M. de Biron s'empara des carrefours et des différents postes à l'aide desquels on pouvait combattre l'émeute ; à une heure, on la chercha partout sans pouvoir la rencontrer.

Le 4, le prix du pain fut rétabli comme il était avant la diminution royale. On rassura les boulangers, et on leur donna des factionnaires pour garder leurs boutiques.

Puis les mousquetaires furent envoyés pour couvrir la route de Versailles. Les émeutiers reçurent les soldats du roi à coups de pierre ; ceux-ci répondirent à coups de fusil : vingt-trois paysans restèrent sur le champ de bataille.

Les bourgeois de Paris, qui ne savaient pas encore ce que c'était qu'une véritable émeute, ne prirent pas celle-là au sérieux et en plaisantèrent. La mode s'empara de la circonstance, on porta des bonnets à la révolte.

Disparue à Paris, où elle ne laissait d'autres souvenirs que les bonnets portant son nom, l'émeute continua dans les provinces, à Lille, à Amiens, à Auxerre ; puis, ainsi qu'un orage qui gronde, elle s'éloignit dans l'éloignement.

L'avis qu'on avait donné à M. Turgot à l'endroit de M. Lenoir ne fut pas perdu. Le ministre déclara à Louis XVI qu'il ne répondait de rien si on laissait M. Lenoir à la police, et l'ordonnance que ce lieutenant fit afficher le 3 mai, et qui laissait aux boulangers la faculté de vendre selon le taux du blé, fut le dernier acte signé de ce fonctionnaire.

Le fameux économiste Albert lui succéda.

M. de Biron, qui avait été chargé de disperser les émeutiers, y atrapa un pont-neuf.

Le voici :

Biron, tes glorieux travaux,
En dépit des cabales,
Te font passer pour un héros
Sous le pilier des halles.
De rue en rue, au petit trot,
Tu chasses la famine ;
Général digne de Turgot,
Tu n'es qu'un Jean Farine.

Ce fut à propos de cette émeute que le nom de Necker apparut pour la première fois dans les affaires politiques de la France. M. Necker, dont nous parlerons plus longuement ailleurs, fit paraître, en opposition avec le système de M. Turgot, un livre sur le commerce des blés. Ce livre, écrit avec la touche sentimentale et les ornements de style familiers à son auteur et surtout à sa célèbre fille, fut énormément lu par la cour et par la ville, et même par les femmes de la ville et de la cour. M. Turgot avait voulu s'opposer à la publication de ce livre, et le livre n'en avait paru qu'avec plus d'éclat.

A dater de ce jour, M. Turgot et M. Necker furent ennemis jurés.

Une commission prévôtale avait été instituée pour juger les pillards. Deux payèrent pour tous, un perruquier et un

goues les firent pendus à une poutre de quarante pieds

Le comte écarté, Biren et son fils le perruquier et le nouveau roi dit sacré.

C'était une grande affaire que le sacre, dans la situation où l'on se trouvait, et qui avait avec un ministère philoso-

phie et économe. En attendant que les rois tenaient leurs droits de la nation, on ne pouvait dire qu'ils les tenaient d'eux-mêmes, et s'ils les tenaient d'eux-mêmes, à quel bon cet honneur tenait-il ? Puis, après la question philosophique, venait la question économique, à savoir si les rois des dépenses énormes et inutiles qu'ils faisaient à la cérémonie allait occasionner ; d'ailleurs, il y avait dans cette cérémonie du sacre, disaient toujours les conseillers, beaucoup de choses odieuses ou ridicules.

Une de ces choses odieuses, était le serment d'extermination que le roi faisait, parmi les choses ridicules, était le roi posant les mains à la couronne du roi, comme si les pairs étaient assez puissants en 1775 pour soutenir cette couronne. On l'avait donnée à Hugues Capet en 987.

Mais heureusement dans certaines circonstances, le roi avait été autement sourd contre lequel il n'y a point à se révolter, le roi déclara qu'il ne se croirait véritablement roi que lorsqu'il serait sacré.

Alors M. Turgot battait la pour qu'au moins la cérémonie se fit à Paris. La cérémonie n'offrait-elle pas une majesté plus grande accomplie dans la capitale que dans un coin de la France, et même éloigné ? Mais ici Louis XVI fit encore une nouvelle objection : depuis Philippe-Auguste, tous les rois excepté Henri IV avaient été sacrés à Reims ; il désirait donc à cet endroit encore, ne faire aucune innovation.

Il fut donc décidé que le roi serait sacré, et que ce sacre se ferait à Reims.

La dépense fut énorme : tous les travaux faits à Reims furent exécutés sous les ordres des intendans des menus, qui firent venir de Paris non seulement les ouvriers, mais encore les matériaux.

Le roi avait décidé qu'elle assisterait à la cérémonie, et comme la cérémonie devait être longue, il lui fut construit un appartement complet ; si complet, dit l'*Esplan anglais* dans sa correspondance, qu'il y avait jusqu'à une salle des gardes, un boudoir et des lieux à l'anglaise.

Sur toute la route ponts et chaussées avaient été réparés à neuf. Il est vrai que cette réparation s'était faite par corvées. Or dans quel moment exigeait-on ces corvées du peuple ? Au moment où ses travaux l'appelaient aux champs ; au moment où les malheureux travailleurs, qui mouraient de faim, demandaient-ils l'aumône à tous les voyageurs qui passaient.

A Reims, on fut obligé d'abattre une porte et d'en construire une autre : celle qui existait était trop basse pour le carrosse royal qui avait dix-huit pieds de haut.

La couronne que l'archevêque de Reims devait poser sur la tête du roi avait été faite par le bijoutier Aubert, où l'on pouvait la voir exposée : elle portait le *Régent* et le *Sancy*, et était évaluée à dix-huit millions.

Ce fut cette couronne qui, par sa lourdeur sans doute, blessa le roi au moment où l'archevêque la lui posa sur la tête.

Voici la proclamation que la police fit crier dans les rues à ce sujet :

« La cérémonie étant censée commencer au départ de Versailles, Sa Majesté en partira en grand appareil avec la reine, les princes ses frères, les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les seigneurs et les dames de la cour, et les ministres.

« Sa Majesté sera reçue dans tous les lieux où elle passera, au son des cloches, au bruit de l'artillerie, aux acclamations du peuple, et sera complimentée par les magistrats.

« M. le duc de Bourbon, gouverneur de Champagne, présentera à Sa Majesté les clefs de la ville à son arrivée à Reims.

« Sa Majesté après tout le cérémonial de son entrée et de sa marche, se mettra à genoux à la porte de l'église métropolitaine, et y baisera le livre de l'Évangile ; elle offrira à Dieu un calice d'or dont elle fera présent à l'église de Reims et qu'elle posera sur l'autel.

« Il n'y a, de toute la magistrature, que les conseillers d'État et maîtres des requêtes, invités à la fête qui s'y trouveront, et six secrétaires du roi députés de leur compagnie.

« Au sacre, Monseigneur, frère du roi, représentera le duc de Bourgogne, M. le comte d'Artois, le duc de Normandie, le duc d'Orléans, le duc d'Aquitaine ; le duc de Chartres,

le comte de Toulouse ; le prince de Condé, le comte de Flandre, et le duc de Bourbon, le comte de Champagné.

« Les pairs ecclésiastiques ont tous les honneurs ; ils sont assis à la droite de l'autel. Ce sont deux d'entre eux qui vont chercher le monarque et qui, après avoir vainement demandé deux fois le prince à la porte, disent pour la troisième : « Nous demandons Louis XVI, que Dieu nous a donné pour roi. »

« L'archevêque de Reims commence par faire une requête pour toutes les Églises de France sujettes du roi, qui fait alors ce qu'on nomme le *serment du royaume*, qu'il prête entre les mains dudit prélat ; après celui-ci, il prête le troisième comme chef et souverain et grand maître de l'ordre du Saint-Esprit. »

Du reste, le jour du sacre avait, même pour les philosophes, son beau côté.

C'était le jour de la clémence.

Presque toujours un condamné à mort était gracié, trois ou quatre forçats sortaient du bagne, et tous les prisonniers pour dettes étaient libres sous la caution du roi.

Au sacre de Louis XV, il n'y avait eu que cinq cents placets de demande en grâce.

Au sacre de Louis XVI, il y en eut quinze cents. Mais, comme toute chose devait tourner à mal au pauvre roi, une des grâces qu'il accorda produisit l'effet le plus fatal.

Ce fut la grâce accordée à un sieur de Villeraze dit *Castellau* qui, à la table de M. de Goyon, commandant à Beziers, avait assassiné d'un coup de couteau M. de France, son ennemi.

En effet, on trouva mauvais — et c'était chose concevable, on le comprend, — que Louis XVI, au moment où il faisait serment de ne pas déroger à l'édit rendu par Louis XIV à l'égard des duels, permit à un homme condamné à être rompu vif pour un crime atroce de rentrer en France, à l'heure justement où la femme de sa victime, qui jusqu'à ce moment avait vécu dans le deuil et les larmes, partait pour Toulouse à l'effet d'empêcher l'enterrement de ces lettres de grâce, qui furent entérinées malgré ses prières.

Le roi partit le 5 juin pour Compiègne, et y séjourna jusqu'au 8 ; il alla coucher à Fismes, et, le 9, il arriva à Reims.

Le programme des jours suivants était réglé ainsi qu'il suit :

- « Le 10, les premières vêpres ;
- « Le 11, le sacre ;
- « Le 12, la cérémonie de réception du roi comme grand maître de l'ordre du Saint-Esprit ;
- « Le 13, repos ;
- « Le 14, cavalcade à l'abbaye de Saint-Rémy ;
- « Le même jour, le roi touchera les écrouelles ;
- « Le 15, procession de la Fête-Dieu ;
- « Le 16, retour à Compiègne ;
- « Le 19, retour à Versailles. »

M. de Choiseul, invité comme les autres ducs et pairs, se trouvait à la cérémonie. Il était le même qu'au pouvoir : spirituel, l'air ouvert et audacieux, et le nez au vent, comme au temps où les chansonniers de la cour faisaient contre lui ce Noël :

Rempli de son mérite,
Entrant le nez au vent,
Choiseul parut ensuite,
Et, d'un ton turbulent,
Dit sans aucun égard : « Changeons cette cabane,
Je veux culbuter tout ce qui ;
Je réforme le bœuf aussi,
Et ne garde que l'âne. »

L'habitude était, lorsqu'on recevait les rois à Reims, de tapisser les portes comme au jour de la Fête-Dieu. Ce fut la seule coutume à laquelle le roi porta atteinte.

« Je ne veux rien, dit-il, qui m'empêche de voir mon peuple, et qui empêche mon peuple de me voir.

En conséquence, les rues ne furent point tapissées.

Lorsque au moment du sacre on fit, comme d'habitude, pleuvoir des pièces d'or, on put voir une chose remarquable : c'est que pas un soldat ne se baissa pour les ramasser, et que ceux sur les vêtements desquels des pièces d'or s'étaient arrêtées secouèrent leurs vêtements.

« On remarqua encore ceci : c'est qu'au moment où l'archevêque posa la couronne sur la tête du roi, celui-ci porta vivement la main à sa tête en disant :

— Elle me blesse !

Au même instant, la reine se trouva mal, et l'on fut obligé de la faire sortir pour qu'elle pût reprendre connaissance.

Le surlendemain, le roi toucha deux mille quatre cents malades des écrouelles, qui cependant, dit la narration, ne furent pas tous guéris.

Aussitôt le sacre terminé, aussitôt le roi de retour, on s'occupa d'une affaire non moins importante que celle qui venait de s'accomplir : c'était de faire entrer M. de Malesherbes au ministère et d'en faire sortir M. de la Vrillière, le seul qui fût resté après la dissolution de l'ancienne combinaison.

Il est vrai que, par sa femme, M. de Maurepas était beau-frère du duc de la Vrillière, et que, soutenu par cette sœur, qui avait le plus grand empire sur le premier ministre, M. de la Vrillière était resté non pas en faveur, mais en place. Il est vrai encore que, M. de la Vrillière ayant cinquante-cinq ans de ministère, quatre ans de moins seulement que Louis XV avait de royaume, il y avait pitié de ne pas laisser mourir le pauvre duc à son poste. Du reste, c'était moins lui qui s'y cramponnait qu sa maîtresse, la marquise de Langeac, femme aîtière et affamée d'or, principale cause de l'exécution dans laquelle était tombé le duc. Néanmoins Louis XVI et Turgot s'étaient prononcés, et tout ce qu'avait pu obtenir le duc, c'était de rester jusqu'au sacre ; et encore, de tout son ministère, ne lui avait-on conservé que les lettres de cachet ; ce qui était égal au roi, avait-il dit, attendu qu'il comptait bien n'en pas signer.

Cette marquise de Langeac, dont nous venons de prononcer le nom, a fait tant de bruit pendant la seconde moitié du siècle dernier, et a été pour une si généreuse part dans les lettres de cachet qui ont été distribuées, qu'il faut bien que nous en disions quelque chose.

C'était la femme ou la maîtresse de l'envoyé de Modène ; le fait n'a jamais été parfaitement éclairci ; et, comme cet envoyé s'appelait Sabbatini, les mauvais plaisants avaient jugé à propos de franciser son nom et de l'appeler madame Sabbatin. C'était une femme d'une grande taille, au port majestueux, au regard dur qu'elle adoucissait sans doute pour celui qu'elle voulait séduire, et qu'elle adoucissait pour M. Pbelippeaux Saint-Florentin de la Vrillière ; le duc portait ces trois noms, ainsi que le constate cette seconde épithaphe ; car on avait, comme nous l'avons dit, si grande hâte de voir le duc mort, que les épithaphe pleuraient sur lui comme grêle :

Ci-gît un petit homme à l'air assez commun,
Ayant porté trois noms et n'en laissant aucun.

Ainsi donc, madame Sabbatin avait séduit le petit saint ; c'était ainsi qu'on appelait M. de la Vrillière à la cour, non pas à cause de sa sainteté, mais parce qu'on trouvait plus court et plus drôle de l'appeler *le petit saint*, que de l'appeler M. de Saint-Florentin.

Malheureusement pour les deux amants, mariés déjà chacun de son côté, madame Sabbatin était très féconde et le duc de la Vrillière très prolifique : il résulta donc de cette union une foule d'enfants auxquels leur qualité d'enfants doublement adultérins ne promettait pas un avenir facile. Il fallait être Louis XIV pour légitimer les enfants de madame de Montespan, et encore on a vu que cette légitimation eut pour M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse sa couronne d'épines.

Il fallut donc chercher un terme moyen. On obtint du mari qu'il ne réclamerait pas sa femme, qu'il ne se souciait du reste nullement de réclamer, et, comme le premier mariage s'était fait à l'étranger, on déclara qu'il ne compterait pas, et l'on procéda à un second.

Il se trouva un gentilhomme nommé M. de Langeac, ou plutôt de Lespinasse, car la famille de Langeac le renia : il se trouva un gentilhomme, disons-nous, qui consentit à épouser la femme de M. Sabbatini et à reconnaître les enfants de la maîtresse de M. de la Vrillière.

Aussi y eut-il procès, comme nous l'avons dit, entre la famille de Langeac et cette greffe impure qui voulait s'enter sur son arbre généalogique. Il fut reconnu que la marquise pouvait porter le nom de Langeac, possédant la terre de ce nom, mais qu'elle avait la terre sans être de la maison.

Trois enfants étaient issus de cette combinaison : un marquis de Langeac, colonel et chevalier de Saint-Louis sans avoir vu le feu, et connu seulement dans le monde par une querelle assez peu honorable, et dont nous avons déjà dit un mot, avec M. Guérin, chirurgien en remetteur du prince de Conti.

Le second était entré dans l'Eglise, et, tout en aspirant aux dignités de l'ordre, cultivait les Muses, comme on disait agréablement à cette époque ; avait même été cou-

ronné par l'Académie, ce qui avait paru si scandaleux, que l'on avait fait ce distique :

De par le roi, qu'on trouve ces vers beaux !
Signe Louis, et plus bas Phelippeaux.

L'Académie, qui a toujours été fort complaisante sur ces sortes de choix, alla tout même faire M. l'abbé de Langeac immortel, quand la défaveur de son père lui ferma les portes de l'illustre cénacle.

Enfin il y avait une fille qui, mariée depuis un an à un homme de qualité, M. le marquis de Chambonnas, plaidait, à l'époque où nous sommes arrivés, en séparation.

Au reste, le mépris de la haute noblesse pour tout ce *phelippotage* était si grand, que, madame la marquise de Chambonnas et son fils étant allés annoncer cette alliance au maréchal de Biron, qui les avait parfaitement reçus jusque-là, celui-ci les laissa aller jusqu'au bout, et, quand ils eurent fini, appela son suisse :

— Vous voyez bien monsieur et madame ? dit-il

Le suisse regarda les visiteurs.

— Oui, monseigneur, répondit-il.

— Eh bien, continua le maréchal, désormais, quand ils se présenteront pour me voir, vous leur direz que je n'y suis pas.

En 1770, le bruit avait couru que M. de Saint-Florentin, devenu veuf et fait duc de la Vrillière, avait voulu épouser mademoiselle de Polignac, afin d'avoir des descendants auxquels il pût transmettre cette dignité.

Alors, une épigramme avait couru :

Des cafés de Paris l'engeance fablière,
Qui raisonne de tout et *ad hoc* et *à bâc*,
Sur ses prédictions rédigeant l'amanach,
Donne pour femme à la Vrillière
La fille du beau Polignac.
« Ah ! si l'ingrat avait eu cette idée,
S'écria Sabbatin, se frappant l'estomac,
J'étrangerais, comme une autre Médée,
Tous ces Phelippotins se disant des Langeac. »

En somme, c'était, comme on voit, plus qu'il n'en fallait pour qu'un homme aussi sévère que l'était sur les mœurs le roi Louis XVI se débarrassât d'un ministre, eût-il cinquante-cinq ans de ministère, et fût-il cousin et beau-frère de M. de Maurepas.

L'exécution eut lieu le 18 juillet 1775 et, le 20, les provisions de M. de Lamoignon de Malesherbes furent signées comme ministre du département de Paris.

Disons quelques mots du physique et du moral de M. de Malesherbes.

Au physique, c'était un homme d'un aspect vulgaire, trapu et rondet. Heureusement, ce feu qui brûle toujours au fond d'un grand cœur jaillissait par ses yeux et rehaussait sa physionomie, sur laquelle la bonté était peinte ; tout cela, joint à un vêtement noir uni et accompagné d'une perruque magistrale, eut constamment le privilège de faire rire les courtisans ; ce qui, au reste, en sa qualité de philosophe, était bien égal à M. de Malesherbes.

En outre, M. de Malesherbes avait une fantaisie qui indiquait la naïveté de ses mœurs : il avait l'habitude de faire des camoufflets et y prenait un grand plaisir. Or, comme tout le monde ne sait pas ce que c'est qu'un camoufflet, expliquons ce grand plaisir de M. de Malesherbes.

« On entend dans ce pays-ci par un *camoufflet*, dit un auteur contemporain, une plaisanterie innocente. Elle consiste à allumer un morceau de papier et à le présenter légèrement sous le nez de quelqu'un qui dort ou qui est préoccupé sérieusement de quelque chose au point de ne pas faire attention à ce qui se passe. »

Or, ce bon M. de Malesherbes, que l'histoire, cette étrange prude que depuis vingt ans nous essayons d'humaniser, nous a présenté comme un magistrat grave et sévère, M. de Malesherbes était si loin d'être tel que nous l'a représenté l'histoire qu'il ne pouvait rester deux heures sans faire un camoufflet ; ce qui l'entraînait parfois à d'étranges inconvenances.

Nous n'en citerons qu'une seule.

Un jour, un plaideur vint solliciter M. de Malesherbes, alors premier président de la cour des aides. Il l'instruisait de son procès, long, compliqué, délicat, et M. de Malesherbes l'écoutait ou paraissait l'écouter avec la plus grande attention quand tout à coup ledit M. de Malesherbes fouilla à sa poche, en tira un chiffon, l'alluma à la bougie, et le met tout fumant sous le nez du narrateur, qui s'arrête court et le regarde.

— Eh ! monsieur, lui dit alors le juge, je vous demande mille pardons ; mais je n'ai pas pu y résister. Croyez que je n'en ai pas moins écouté tout ce que vous m'avez dit, et, pour preuve, vous allez voir.

Aussitôt que M. de Malesherbes eut fini de lire ce que lui avait dit le parlement, il se leva avec une parfaite courtoisie et dit à l'assemblée : « Le jeu est fini. »

Un grand bruit et une commotion se firent dans le M. de Malesherbes interrompant l'assemblée, qui avait au milieu de son parlement.

« Est-ce que vous ne savez pas, dit-il, je voudrais

vous savoir une chose.

Laquelle, dit-on, monsieur le ministre.

C'est que si je ne suis pas en train de m'ennuyer.

M. de Malesherbes se leva et dit : « Monsieur le ministre, j'en

suis sûr, dans ce moment, mon ministère. Remplissez le

votre ministère, et vous n'êtes pas impatient, dussiez-vous

me dire que je suis un homme comme un homme qui recon-

naît à la fois le physique, et se tut.

« Vous ne comprend bien, n'était pas amble

de la cour de la cour, aussi ce ne fut pas chose facile

de faire entrer au ministère. Il comprenait lui-

même qu'il allait faire à la cour une singulière figure. Il

comprit d'une sincérité et d'une naïveté étrangères à

son siècle. Dans ses discours il n'avait pas même la nuance

des fautes de la cour, on voyait, pour ainsi

dire, sa pensée se développer, comme à travers un cristal

pur. Il verrait se développer le travail simple et ingénieux

d'une mécanique, mais il faut le dire, cette naïveté

se chargeait en énergie puissante et passionnée, et cette

énergie éclatait surtout quand il était question de bienfai-

sance de la patrie et de progrès.

C'est pour le progrès, M. de Malesherbes le poussait si

loin, qu'il voulait monter avec Montgolfier dans un des

premiers ballons que lança le célèbre aéronaute.

Aussi à la cour l'appelaient *le bonhomme*, et le titre

était si répété qu'il était incapable d'aucune des méchan-

cités à laquelle on se livre dans ce pays-là. Il disait la vérité

à tout le monde et aux grands avec plus de conscience

qu'à ses amis. Il avait surtout un demi-sourire

avec lequel il répondait aux demandes des personnes qui

lui adressaient quelque chose d'injuste, lequel demi-sourire

était fort connu de ses amis et des personnes de considé-

ration qu'il fréquentait comme la seule malice dont il fut

capable envers les hommes dont les principes étaient op-

posés aux siens, et même qui méprisait. Son visage dif-

férait alors de celui de son ami Turgot, qui prenait, en

pareille circonstance, une expression dédaigneuse; de

celui de l'abbé Terray, qui dissimulait si profondément,

qu'il était impossible de rien voir de ce qui se passait dans

son cœur, de celui de M. de Calonne, qui faisait semblant

de ne pas comprendre, de celui de M. Necker, qui se red-

ressait et se frottait les sourcils, enfin, de celui de M. d'A-

ranza, cet homme d'esprit qui avait dit que la Saint-

Barthélemy des ministres n'était pas le massacre des inno-

cents, et qui alors entamait d'un ton persuasif un long

discours dont il terminait toutes les périodes par ces mots :

« Vous comprenez bien, vous entendez bien.

Sous le règne de Louis XV, M. de Malesherbes avait été

directeur de la librairie; comme tel, il avait protégé la

philosophie, et on ne se le pardonnait pas, comme c'était

peut-être son devoir, il avait encouragé les gens de lettres qui

étaient rivaux contre la royauté et la religion, tandis qu'à

l'égard des écrivains religieux, il observait à la rigueur

les lois sévères et ordonnances. Ce fut donc grâce à M. de

Malesherbes que Turgot appelait au pouvoir comme son

ministre auxiliaire, que parut, avec permission tacite

ou véritable, cette nuée d'ouvrages qui donnerent à sa

jeune titre au clergé ces vives inquiétudes que nous avons

déjà et qui lui mandes à par ses remontrances.

En entrant au ministère, M. de Malesherbes ne changea

point d'avis. C'est une chose rare chez un haut fonctionnaire à l'en-

droit de gens de lettres. Son intention était de faire de

Paris la capitale de l'intelligence. Il y attirerait les étran-

gers, les étrangers de tous les pays, et ceux-ci, comme dans une

grande capitale, apporteraient par ses cent portes le tri-

umphes de la civilisation, et qui devait être la source ou tous les autres

puissants de la civilisation.

La première visite de M. de Malesherbes, une fois au

ministère, fut pour la Bastille. « On il fit sortir sept pri-

sonniers, comme par inadvertance. » Hélas ! il le dit lui-même

à son roi.

« Les prisons de tous les ministères de tous les temps,

phalanges de tous les siècles, les prisons cellulaires, qui ton-

nent contre les prisonniers, qui portent pendues à votre ceinture,

les chaînes de leur corps, et le bouillens.

« J'ai trouvé à la Bastille, à Vincennes plus de la mol-

te de ceux qui sont en prison depuis plus de quinze

ans. Ils étaient tous en détresse et dans un tel degré

de détresse qu'il n'était pas possible de leur rendre la

liberté.

« Aussitôt que le roi eut vu l'homme qui avait fait

tous ces mensonges, j'ai frémi lorsqu'à mon avenement au ministère je me suis trouvé assis dans mon bureau, vis-à-vis d'un seul commis, et lorsque j'ai été le maître absolu de prononcer arbitrairement de terribles condamnations. »

Malesherbes, effrayé, comme il le dit lui-même, du mal qu'il pouvait faire dans un moment de distraction, de surprise ou de folie, supplia le roi de trouver bon qu'il ne se chargeât des lettres de cachet qu'à la condition qu'il n'en donnerait aucune que les motifs de la demande n'eussent été portés, agités, discutés et jugés valables en plein conseil.

Louis XVI comprit cette défiance, et accorda.

Le ministre demanda, en outre, que personne autre que lui dans son département ne pût en délivrer, pas même le lieutenant général de police, sauf à permettre à celui-ci, dans les cas extrêmement urgents, de faire arrêter l'accusé sur un ordre de sa main, mais à la charge que cet accusé serait interrogé dans les vingt-quatre heures, et que le lieutenant de police en rendrait compte sur-le-champ.

De même que M. Turgot était entré d'abord à la marine, puis était passé de la au contrôle général, de même M. de Malesherbes entra d'abord au ministère de Paris, avec promesse de passer à la justice.

La marine avait été donnée à M. de Sartines.

Ainsi le nouveau ministère se trouva momentanément au complet.

- M. de Maurepas, premier ministre;
- M. de Vergennes, aux affaires étrangères;
- M. Hue de Miromesnil, aux sceaux;
- M. de Mury, à la guerre;
- M. Turgot, aux finances;
- M. de Sartines, à la marine;
- Et M. de Malesherbes, au département de Paris.

Cette union fut bientôt rompue, au reste, par la mort de M. de Mury.

M. de Mury était une des personnes que M. le dauphin avait recommandées à son père.

M. le dauphin aimait fort M. de Mury, qui avait été son mentor. On avait trouvé dans ses papiers après sa mort, une longue prière à Dieu, dans laquelle il demandait au Seigneur de longs jours pour M. de Mury, afin que M. de Mury pût l'aider de ses conseils, si jamais lui, M. le dauphin, montait sur le trône. M. de Mury, de son côté, dans cette conviction où il était d'être appelé un jour à jouer un grand rôle, s'y était préparé par des voyages et des études. Ainsi avait-il visité les différentes provinces, avait-il étudié les besoins locaux et les différents modes d'administration qui pouvaient être appliqués à ces besoins. En outre, comme officier général, il était fort respecté dans l'armée. Le seul reproche que l'on pût faire à M. de Mury était de suivre d'une façon un peu trop puérile les pratiques les plus outrées de la religion. Avec tout cela, M. de Mury était un homme extrêmement sévère en matière de discipline. Il avait présidé le fameux conseil tenu à Lille le 12 juillet 1772, ou trente-trois officiers du régiment Royal-Comtois avaient été cassés et condamnés à des détentions plus ou moins longues, pour cause d'insubordination envers deux chefs, MM. de la Motte-Geffard, lieutenant-colonel, et M. de Chesnault, major; et, au moment même où nous sommes arrivés, un déserteur ayant été condamné à mort à Cambrai, M. de Mury poursuivait l'exécution de la sentence, malgré les prières de l'archevêque et la bonne volonté que paraissait avoir le roi de faire grâce.

M. de Mury était menacé de la pierre. Sentant depuis plusieurs mois les douleurs devenir plus fréquentes, il consulta un feuillement très renommé pour la taille, nommé frère Côme, et se fit sonder par lui.

Il fut reconnu qu'effectivement M. de Mury avait une pierre, mais non adhérente, et, quoique cette pierre n'empêchât point et ne pût point encore empêcher ce long-temps le ministre de monter à cheval et surtout d'aller en voiture, M. de Mury, en véritable général d'armée, ne voulut pas permettre à un ennemi, si tolérant qu'il fût, de prendre chez lui une semblable position. Il déclara donc à frère Côme qu'il voulait se faire opérer sur-le-champ. En effet, le voyage de Fontainebleau approchait, et, voulant suivre le roi et demeurer journellement à ses ordres, M. de Mury n'avait pas de temps à perdre.

En conséquence, sa résolution prise, le maréchal écrivit au roi qu'il allait se faire opérer, et que, dans trois semaines, il serait à son service ou dans le tombeau.

Quant à frère Côme, le maréchal prit rendez-vous avec lui pour le 9 du mois d'octobre, jour de la Saint-Denis.

Le matin du jour indiqué, frère Côme se rendit chez le maréchal avec un médecin de ses amis, qui d'habitude l'assistait dans ses opérations. A son grand étonnement, il

rencontra dans le corridor M. le maréchal de MUY en grand costume de cour et cordon bleu en sautoir.

— Pardon, monseigneur, dit frère Côme mais vous avez donc changé d'avis ?

— Non, mon père, répondit le maréchal ; mais je vais à la messe ; après la messe, je suis à vos ordres. Attendez-moi au lieu que je vous ai indiqué. Prenez garde que madame la maréchale ne vous voie, et, dans une heure, je suis à vous.

En effet, au retour de la messe, M. de MUY se déshabilla, et, se couchant, s'appreta à subir l'opération.

Elle fut cruelle, et dura sept minutes, la pierre était friable et s'étant brisée en huit morceaux. Pendant ce temps inoui, le maréchal ne jeta pas un cri, ne poussa pas même une plainte ; ne parlant que pour dire à l'opérateur : — Courage ! ne vous laissez pas ; je sais souffrir.

Pendant ce temps, une scène terrible se passait dans les anti-chambres. Madame de MUY, qui n'était point instruite de la résolution de son mari, et que celui-ci avait même visitée en allant à l'église, madame de MUY, sachant qu'il était rentré, avait, mue par un de ces pressentiments du cœur dont on ne peut se rendre compte, demandé à le voir ; puis, dans la réponse qui lui avait été faite, croyant remarquer quelque hésitation, elle s'était acheminée vers la chambre de son mari. Mais, dans le salon qui séparait ses appartements de ceux du maréchal, elle avait trouvé deux domestiques de garde qui l'avaient arrêtée ; le hasard avait justement voulu que, dans ce salon même, l'opérateur laissât son manteau de moine. Par ce manteau, madame de MUY reconnut que frère Côme était là ; elle devina le but dans lequel le feuillant avait été appelé, et poussa de tels cris, qu'ils furent entendus de la chambre où se faisait l'opération. Le maréchal, le pansement achevé, la fit entrer aussitôt, et alors, avec la fermeté qu'il avait constamment montrée, il lui annonça l'état dangereux où il se trouvait, et l'urgence qu'il y avait en tout cas pour lui à recevoir les sacrements.

Le maréchal fut donc administré le même soir ; le lendemain, il était mort.

C'était une grande affaire que le remplacement de M. de MUY au département de la guerre ; nul ne savait qui on allait nommer, et le roi disait lui-même :

— Cette nomination surprendra beaucoup de monde, car le futur ministre sera un homme auquel on ne songe nullement.

Ce qu'il y avait de curieux, c'est que ce futur ministre non seulement n'avait pas sollicité le ministère, mais ignorait parfaitement lui-même la faveur qui l'attendait ; ainsi presque à la même époque écrivait-il à l'abbé Du Bois, aumônier du cardinal de Rohan :

« Cernay, en Alsace, 24 décembre 1774.

« J'ai l'honneur de vous écrire sur du mauvais papier, parce que la pauvreté m'accable et qu'il ne me reste pas de quoi en avoir de meilleur. J'ai essayé une banqueroute de plus de cent mille écus, et je me vois, dans toute l'étendue du terme, le plus pauvre des ermites. M. de Blouet, ministre du roi à Copenhague, m'a jeté dans cet abîme. J'ai malheureusement pris confiance dans un homme qu'il m'avait très singulièrement recommandé, et au frère duquel j'avais fait la fortune. Enfin, la Providence l'a voulu : ses jugements sont justes, et je mets toute ma confiance en elle. J'ai commencé par acquitter tout ce que je dois ; tout sera payé dans le courant de janvier ou au commencement de février. Ensuite j'ai payé et renvoyé mes domestiques ; mais alors quel spectacle douloureux et respectable ! tous voulaient rester à mon service pour rien : ça a été la mon plus grand déchirement de cœur. Heureusement, ma pauvre femme supporte ce désastre avec une patience et une résignation héroïques ; et qu'elle est respectable à mes yeux et devant Dieu ! Le digne major me propose de prier M. le cardinal de Bernis d'écrire au cardinal de Rohan. Vous connaissez les grands et les gens en place... Je réfléchirai sur tout cela quand ma tête sera un peu tranquille. Vous voyez que j'aurais bien des raisons de ne pas aller à Saverne ; mon malheur s'annonçait depuis l'évé, il doit m'exeufer auprès du cardinal. Je lui écris une lettre de nouvelle année, et j'y touche légèrement cet article ; mais faites-le valoir convenablement. Mille compliments à votre frère. Je lui écrirai dès que je pourrai. Je vous souhaite à l'un et à l'autre mille bonheurs et ce que vous pouvez désirer. Qu'est-ce que la vie de l'homme sur cette malheureuse terre. Peines et malheurs ! La religion seule et la vertu peuvent y adoucir nos maux. Vous connaissez la sincérité de tous les sentiments tendres et distingués que je vous ai voués pour la vie.

Pourrez-vous procurer une bonne condition à la femme de chambre de ma femme ? Elle a un petit garçon de sept à huit ans qu'il faudrait aussi nourrir. C'est une très digne femme ; je lui donnais par année deux cent vingt livres

et je nourrissais son enfant. Si vous pouvez l'aider, vous ferez une grande charité et la obligerez infiniment.

Le comte DE SAINT-GERMAIN.

Le nouveau ministre de la guerre, le successeur de M. de MUY, cet homme auquel on ne songeait nullement, comme disait Louis XVI, était donc le comte de Saint-Germain.

En effet, comment le roi avait-il pu songer à cet ancien militaire presque oublié, retiré à Cernay en Alsace, n'ayant pas un écu en sa poche ?

Nous allons vous le dire.

Comme il l'espérait dans sa lettre le comte de Saint-Germain, après avoir quitté le service du Danemark, qu'il avait pris de 1775 à la France, après avoir converti les bienfaits de Sa Majesté danoise en une somme de cent mille écus, le comte de Saint-Germain avait placé cette somme sur le papier de Hambourg, lequel semblait n'avoir attendu que le premier versement que pour faire banqueroute. Le banquier avait donc failli et laisse le comte de Saint-Germain dans l'état où sa lettre nous le montre. Alors, il était arrivé une de ces choses qui ne se retrouvent que dans la fraternité des camps : les officiers du régiment Royal-Alsace, compatriotes de M. de Saint-Germain s'étaient réunis pour lui faire un sort ; mais alors le ministre de la guerre, ce même M. de MUY qui venait de mourir, prétendit qu'il ne pouvait permettre l'effet d'une pareille générosité, attendu qu'elle était injurieuse au roi, qui aurait l'air, en la tolérant, de laisser mourir de faim ses anciens serviteurs ; ce qui était vrai mais ne devait pas être constaté. Il réprimanda donc ces braves gens d'une action qui eût certes mérité les éloges d'un homme moins sévère que M. de MUY, et leur annonça que M. le comte de Saint-Germain n'avait plus besoin de rien, jouissant désormais et à toujours d'une pension de dix mille livres que venait de lui accorder Sa Majesté. Mais Sa Majesté, tout au contraire de son ministre, avait le cœur bon et facile : cette action de vieux soldats l'avait profondément touchée ; elle avait jugé que l'homme qui en était l'objet était digne, non seulement des dix mille francs qu'elle lui avait accordés, mais encore d'une attention toute particulière ; et, comme, dans sa reconnaissance, le comte de Saint-Germain avait adressé au maréchal de MUY des mémoires sur la guerre, que celui-ci avait mis sous les yeux de Sa Majesté, Sa Majesté avait, dans l'honnêteté de son cœur et dans la droiture de son esprit, songé à M. le comte de Saint-Germain, et en avait écrit à M. de Maurepas, qui se trouvait à Fontainebleau. M. de Maurepas était arrivé à Paris ; il avait pensé que l'affaire ferait du bruit d'un bon côté. On en avait délibéré en conseil ; l'unanimité des voix ministérielles s'était rangée à l'avis du roi, et M. de Saint-Germain, dans sa retraite, avait reçu tout à coup, au moment où il se doutait le moins, l'avis qu'il était ministre au département de la guerre.

Ce choix, qui eut des suites assez graves par les réformes que le comte de Saint-Germain tenta d'introduire, et qui n'étaient pas toutes d'un philanthrope, témoin l'adoption de la schlague dans l'armée, et la suppression des invalides, causa en effet l'étonnement promis par le roi, et le bruit attendu par M. de Maurepas.

Au reste, voici en deux mots ce qu'était M. le comte de Saint-Germain.

Né à Salins, en Franche-Comté, homme de condition, mais de simple famille, noble sans illustration historique aucune, le comte de Saint-Germain était ce que l'on appelait, dans ce temps de pittoresques expressions, un gentilhomme à simple tenure. Dans sa jeunesse, il avait professé, de sorte qu'il ne manquait pas de littérature, surtout pour un homme de guerre. Vers 1733, il quitta l'ordre pour être lieutenant, puis capitaine dans un bataillon de milices que son père commandait alors. La difficulté de l'avancement avec la discipline française le fit passer au service de l'électeur palatin, et, de là, à celui de l'empereur Charles VI, qu'il quitta aussi à son tour pour prendre du service chez l'électeur de Bavière où le maréchal de Saxe le recruta en 1755.

Ce fut sous l'illustre capitaine dont nous venons de rappeler le nom si souvent ressuscité par notre plume, que M. le comte de Saint-Germain conquit ses différents grades, devint lieutenant général à la promotion de 1761, puis grand cordon de Saint-Louis.

En 1750 il était en Allemagne, employé aux armées des maréchaux d'Estrées et de Richelieu. En 1757, il était à Rosbach, et, par une manœuvre hardie, avait sauvé l'arrière-garde.

Enfin, en 1758, il était à Crevelot, servant sous le comte de Clermont qu'on appelait le général des bénédictins, parce qu'en même temps que général il était abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés ; et, chargé de l'arrière-garde, après la bataille de Minden, il renouvela avec autant de bonheur qu'à Rosbach les manœuvres d'une retraite qui lui fit le plus grand honneur.

... d'un autre... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour...

... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour...

... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour...

... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour...

... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour...

... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour...

... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour...

... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour...

... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour...

... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour...

Il dit de vers et le dit de la guerre :
Il réclame le prix de ses vaillants exploits
Et de son savoir littéraire
Tout honneur par un suffrage oral
Que méritent sa noble vieillesse
L'abbé de Saint-Flour, le célèbre évêque de
Monsieur de Montmayel place à l'abbé de Saint-Flour.

... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour...

... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour...

... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour...

... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour...

... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour...

... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour...

... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour... de l'abbé de Saint-Flour...

III

LE MINISTÈRE TURGOT. — LES PARLEMENTS. — LE MO-
NOPOLE. — ABOLITION DES CORVÉES. — LES SIX
ACTES DE LÉGISLATION. — ITT DE JUSTICE. — CO-
PIETS. — CHUTE DE TURGOT. — LOUIS XVI. — MA-
DAME DE CAN SI. — M. DE PEZAY. — SON MOT A DO-
RAT. — LES CAMPAGNES DE MAILLEBOIS. — LA
PREMIÈRE LETTRE A LOUIS XVI. — LE MOUCHOIR A
L'ÉLÉVATION. — M. DE PEZAY COMTE DU ROI. — LA
PRÉSENTATION A M. DE MAUREPAS. — LE RENVOI DE
L'ABBÉ TERRAY — M. NECKER. — EFFET DE LA CHUTE
DE TURGOT. — LES RÊVES BICOIQUES. — M. BERTIN.
— LETTRE DE MAUREPAS. — RÉPONSE DE TURGOT. —
MOT DE LOUIS XVI. — PORTRAIT DE NECKER. — MA-
DAME NECKER. — SA FILLE. — M. COGNÉ DE NUIS.
— L'ANAGRAMME. — LE CURGÉ ET M. DE MAUREPAS.
— LA COUR DE LOUIS XVI. — LA REINE. — SON EN-
TOURAGE. — MOT DU ROI. — LE BAL DE L'OPÉRA. —
LE MASQUE ET LA REINE. — MESDAMES DE POLIGNAC
ET DE LAMBALE. — LE ROI ÉPOUX SANS ÊTRE MARI.
— LA GRILLE DU CHATEAU. — LA GROSSESSE DE LA
REINE. — EFFET QU'ELLE PRODUIT A LA COUR. — LES
PAMPHLETS. — LES COIGNY. — LOUIS XVI. — LES MAU-
REPAS. — LA REINE. — MADAME CAMPAN ET LA
REINE DE FRANCE. — INFLUENCE DE MARI AN-
TOINETTE — LE MOT DE MONSIEUR FRÈRE DU ROI.
— LES GOÛTS CHAMPÉTRÉS. — LES SATURNALES. —
LE DEUX MILLIONS AU COMTE D'ARTOIS. — LES CA-
DEAUX FAITS A LA REINE. — LE COMTE D'ARTOIS ET
LE DUC DE BOURBON. — LE DUC. — LES VAUDEVILLE.
— LES POLIGNAC. — DEUXIÈME GROSSESSE DE LA
REINE. — NAISANCE D'ARPAIGN. — LE COMTE DE
PROVENCE PAMPHLÉTAIRE.

Cependant, le ministère Turgot dura depuis deux ans
et l'on était loin de s'apercevoir la mors du monde de
ces améliorations tant promises par les économistes et les
philosophes. Au lieu d'embrasser d'un coup d'œil quelque
grand projet financier, M. Turgot s'était arrêté à de ex-
périences de détail et à des réformes minutieuses qui
avaient jeté le ridicule à pleines mains sur son adminis-
tration. Au lieu de profiter de l'enthousiasme que le roi
manifestait hautement et à l'aide de cet enthousiasme
d'opérer sur les grands corps de l'Etat, il avait fait des ex-
pose de plans qu'on avait combattus et fondés des vues
publiques qu'on avait appelées des turgotines.

Mais les principaux ennemis de M. Turgot furent les parlements.

M. Turgot avait été de la chambre royale, en 1753, en qualité de maître des requêtes ; ce dont le parlement se souvint, quand son frère le président à mortier voulut lui céder sa charge ; le parlement alors s'opposa à cette cession et M. Turgot ne put obtenir d'être nommé. A son tour, il garda rancune au parlement de cette exclusion, et, ayant à son avènement au ministère trouvé dans les papiers secrets du contrôleur général les notes des sommes et grâces répandues dans le parlement par ses prédécesseurs pour faire passer divers édits, il avait mis ces notes sous les yeux du roi, et lui avait indiqué aussi à l'aide de quels moyens ingénieux on faisait taire les chefs d'émeute.

Nous avons vu le bruit qu'avait fait l'abolition du monopole. Ce bruit redoubla lorsque le contrôleur général, sans chercher par quel impôt il remplacerait celui qu'il allait abolir, supprima les corvées. A peine cette suppression fut-elle annoncée, en effet, que les ingénieurs des ponts et chaussées représentèrent que les chemins privés de réparations allaient dépérir, et, pour être remis en état plus tard, exigeraient une dépense énorme. Or, comme les parlements gardaient rancune à M. Turgot sur les six actes de législation proposés par lui :

1^o Edit de suppression des corvées et remplacement d'elles ;

2^o Suppression de la caisse de Poissy, conversion et modération des droits ;

3^o Suppression des jurandes et des communautés des arts et métiers ;

4^o Suppression des offices sur les ports, quais, halles, marchés et chantiers de la ville de Paris ;

5^o Déclaration qui supprime tous les droits établis dans la ville de Paris sur les blés, méteils, seigles, farines, pois, fèves, lentilles, riz, etc., etc., et modère les droits qui subsistent sur les autres grains et grenailles ;

6^o Lettres patentes, enfin, portant conversion et modération des droits sur les suifs.

Or, comme, disons-nous, les parlements gardant rancune à M. Turgot, n'avaient, de tous ces édits, laissé passer, et cela encore avec beaucoup de difficultés, que celui qui ordonnait la suppression de la caisse de Poissy, enregistré le 9 février 1776, M. Turgot avait eu recours à un lit de justice, ce moyen extrême qui, d'ordinaire, conciliait tout quand il ne brouillait pas tout.

Le lit de justice avait eu lieu le 12 mars 1776.

Au reste, s'il avait brouillé le parlement avec le roi, il n'en avait pas été de même du peuple.

Ces couplets, qui coururent la ville, en font foi :

Enfin j'ons vu les edits
Du roi Louis seize ;
En les lisant à Paris,
J'ons cru mourir d'aise.
Nos malheurs sont à leur fin,
Ça, chantons, le verre en main :
Vive Louis seize !
O gué !
Vive Louis seize !

Je n'irons plus au chemin,
Comme à la galère,
Travailler soir et matin
Sans aucun salaire.
Le roi, je ne vous mens pas,
A mis la corvée à bas.
Oh ! la bonne affaire,
O gué !
Oh ! la bonne affaire !

On dit que le parlement,
D'un avis contraire,
Au vœu d'un roi bienfaisant
Était réfractaire.
Du peuple pauvre et souffrant
Il se dire père pourtant.
Le beau fichu père !
O gué !
Le beau fichu père.

Du très roturier vassal
Le très noble gendre
En vain a fait bacchanal
Pour se faire entendre

A son substitut Moreau
Il reste à peine un cortica
Pour se faire pendre !
O gué !
Pour se faire pendre.

Qu'à son âge notre roi
Parait déjà brave !
Il veut que chacun chez soi
Vive sans entrave,
Et que, ayons tous bientôt
Lard et poule à notre pot,
Et du vin en cave !
O gué !
Et du vin en cave.

Il te faut jus nous demain,
En toute franchise,
D'ôter vendre bière et vin
Tout à notre guise
Chacun peut, de son métier,
Vivre aujourd'hui sans payer
Juré ni maîtrise,
O gué !
Juré ni maîtrise !

Je suis tout émerveillé
De cet compère ;
C'est un double jubilé
Que nous allons faire
Mais celui que notre roi
Nous donne vaut bien, ma foi !
Celui du saint-père,
O gué !
Celui du saint-père !

Le ministère de M. Turgot paraissait donc des miens assurés lorsque tout à coup ce ministère tomba.

Disons un mot des causes de cette chute, qui parut incompréhensible à la faveur et même l'engouement où M. Turgot avait été un instant près du jeune roi.

Louis XVI avait toujours, dès sa plus grande jeunesse, cherché deux choses : la solitude et la vérité. Dauphin, la solitude lui fut permise et même quelquefois imposée ; roi, nous avons vu ce qu'il fit, ayant perdu la solitude, pour conserver la vérité.

Pour arriver à ce but, nous avons vu l'invention de la boîte aux lettres, supprimée depuis, le rapprochement du roi vers les philosophes, sa curiosité pour les journaux étrangers et son apâté à la langue anglaise pour lire immédiatement tout ce qui venait d'Angleterre.

En outre, Louis XVI avait des correspondances particulières.

Il y avait à Paris une madame de Canini, qui, outre le nom honorable qu'elle portait, passait pour avoir et avait, en effet, beaucoup d'esprit ; tous les genres d'esprit même et surtout l'esprit d'intrigue. Elle voyait la meilleure société de Paris, et avait voulu être présentée à la cour vers la fin du règne de Louis XV ; mais le vieux roi avait secoué la tête et avait dit :

— Nous n'avons déjà ici que trop d'intrigants ; madame de Canini ne sera pas présentée.

Madame de Canini avait un frère plus jeune qu'elle, connu dans le monde sous le nom de marquis de Pezay ; c'était un homme de bonne éducation, nourri du monde comme sa sœur, spirituel et intrigant comme elle. Il faisait des vers, que lui corrigeait Dorat, des épîtres, des héroïdes, des madrigaux écrits du ton dont, à cette époque, on écrivait toutes ces choses, et, de temps en temps, il disait à Dorat, lorsque celui-ci lui rendait quelque nouveau chef-d'œuvre corrigé de sa main :

— Je parie, Dorat, que, si tu le veux, tout en faisant des vers, nous gouvernerons un jour la France et l'Europe.

En attendant, tourmenté par son ambition, le jeune homme — c'était la mode à cette époque — écrivait à tous les rois de l'Europe sur la constitution, l'administration, l'industrie et le commerce de leurs Etats.

Aussi Frédéric, qui était devenu vieux et rageur, Frédéric lui répondit-il :

« Il sied bien à un jeune homme comme vous de vouloir donner des leçons à un vieux roi ! »

Les autres souverains ne firent pas même au marquis de Pezay l'honneur de lui répondre.

Tout cela ne rebuta point notre ambitieux M. de Maillebois était l'ami de sa sœur ; il eut recours à lui. M. de Maillebois lui ouvrit ses portefeuilles. Dans ces portefeuilles, il trouva les mémoires de la guerre de 1741 en Italie, les plans et les dessins des sièges, des campements et des marches de l'armée autrichienne, et de tous ces documents,

utile, et qu'on n'a à se reprocher ni faiblesse, ni fausseté, ni dissimulation, on se retire sans honte, sans crainte et sans remords.

« J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments que je vous dois, etc., etc. »

M. Turgot se retira donc, entraînant avec lui M. de Mallesherbes : c'était l'élément profondément honnête du ministère. En recevant son portefeuille que lui rapportait M. Bertin, le roi murmura :

— Et cependant il n'y a que Turgot et moi qui aimions véritablement le peuple.

Le nouveau ministre, M. Necker, était envoyé de la république de Genève près Louis XVI. C'était un gros homme, dont la physionomie toute patricienne et sans analogie dans les autres physionomies était plus singulière que spirituelle ; sa coiffure elle-même ajoutait encore à l'originalité de la tête qu'elle était chargée de faire valoir : elle se composait d'un toupet fort relevé et de deux grosses boucles qui se dirigeaient de haut en bas. Comme les traits de sa figure, l'ensemble général du visage accusait l'orgueil, et ses moindres paroles étaient en harmonie avec le reste ; ses manières étaient plus graves que nobles, plus magistrales qu'imposantes ; l'emphase ruisselait de son style, la phrase de ses lèvres ; c'était, sous ce rapport, une espèce de calque affaibli de M. de Buffon. En somme, esprit étendu, mais ambition plus vaste encore, prétendant non seulement gouverner la France, mais encore la réformer, l'éclairer. Comme tous les hommes véritablement spéciaux, c'était sa spécialité, c'est-à-dire ses connaissances en finances, qu'il dédaignait le plus. D'ailleurs, homme moral, honnête dans ses relations privées, mais que l'on eût été disposé à croire plus vertueux, s'il n'avait constamment vanté la vertu.

Madame Necker, qui, de son côté, n'a pas été sans influence sur les affaires du temps, et qui, par conséquent, mérite une mention historique, madame Necker était une grande femme qui avait eu de la beauté, beauté qu'elle commençait à perdre à l'époque où nous arrivons. Elle était maigre et ressentait les premières atteintes d'une maladie nerveuse qui la conduisit à un si triste état, qu'au bout de quelques années, elle en arriva à ne plus pouvoir rester cinq minutes dans la même position ; aussi, au théâtre, par exemple, était-elle forcée de se tenir au fond de la loge, se balançant d'une jambe sur l'autre. Elle avait beaucoup de littérature et d'esprit, des manières réservées plutôt que nobles, une vertu sans conteste, une bienfaisance inépuisable qui dépensait en bonnes œuvres une partie des sommes immenses que son mari gagnait dans sa banque. Dans la société intime, elle était aimable et gaie, disait-on ; mais, dans le monde, elle était si préoccupée des succès de M. Necker, que toutes ses facultés en étaient absorbées.

Au reste, plus vive que tendre, plus exaltée que passionnée, plus enthousiaste que sensible, son goût était presque toujours gâté par sa disposition à l'engouement.

Sa fille, âgée de dix ans à cette époque, devait être, dix ans plus tard, la fameuse madame de Staël.

Mais, entre M. Turgot et M. Necker, un ministre intérimaire passa, dont il est bon que nous disions un mot ; car ce ne fut point d'emblée que M. Necker entra au contrôle des finances.

Ce ministre était M. Clugny de Nuis, dans le nom duquel les Brestoises, dont il avait été l'intendant de marine, avaient découvert cette anagramme :

Indignus tuce.

Si ce n'était pas un homme indigne de la lumière que M. Clugny de Nuis, comme disaient MM. les Brestoises, c'était au moins un homme fort dissolu, comme disait tout le monde à Bordeaux, où il avait été intendant. Il avait vécu publiquement avec les trois sœurs. Cela, pouvait-on dire, était arrivé au roi avec les trois demoiselles de Mally. « Ma, si veut le roi, si veut la loi. » Ce qui était une excuse d'omnipotence pour Louis XV n'en était donc pas une pour M. Clugny. Aussi, quand il s'était agi de se mettre bien avec le roi, dont la moralité répugnait aux alliances avec les hommes dissolus, M. de Clugny avait pensé qu'il serait bon de flatter une des manies du roi. Le roi avait, comme nous l'avons dit, un serrurier ; M. de Clugny en fit venir deux d'Allemagne, et parut se livrer avec passion à l'art de la serrurerie.

M. de Clugny fut donc d'abord nommé contrôleur général, et M. Necker appelé à la direction du trésor. M. Necker était chargé, en outre, de la partie importante, c'est-à-dire du crédit et des emprunts par la Banque.

Mais M. Necker nagea bientôt en plein pouvoir : M. Clugny mourut d'un excès de femmes, le 18 octobre 1770.

Alors, M. Necker n'eut plus de compétiteur : le contrôle

général lui fut assuré. Il s'entendit avec les banquiers ses confrères, fit par lui-même une trentaine de millions, et en un instant, magicien à la baguette d'or, il sembla avoir retrouvé et faire couler par mille sources les trésors enfouis au fond de la terre, et que gardent les gnomes et les salamandres.

Le clergé, il est vrai, protesta contre ce ministre calviniste qui succédait à un ministre philosophe ; mais, tout ébloui des millions qu'on venait de lui faire voir, M. de Maupeou répondit au clergé :

— Donnez-nous l'argent que nous donne M. Necker, et les évêques nommeront eux-mêmes un contrôleur des finances.

En effet, on avait besoin d'argent. Il est vrai que le système de M. Necker était effrayant pour les yeux qui voyaient au delà de l'horizon. Le système de M. Necker, c'était quelque chose comme le système de Law, c'était la fondation d'une grande banque, c'était l'annihilation de la richesse foncière. M. Turgot prédisait la ruine ; Condorcet, plus clairvoyant, entrevoyait la république. En tout cas, c'était la vieille lutte sourde des masses contre les propriétaires changée en guerre ouverte ; c'était le peuple disant pour la première fois : « Prenez garde, il y a ici quelqu'un, et, ce quelqu'un, c'est moi. »

On avait besoin d'argent, avons-nous dit. Oui, et plus que jamais ; car on allait faire la guerre à l'Angleterre, et la guerre à l'Angleterre se fait encore plus avec de l'intrigue et de l'or qu'avec des hommes et du fer.

Disons un peu ce que c'était que la cour de Louis XVI, au moment où on allait faire cette guerre. C'est le dernier coup d'œil joyeux que nous aurons à jeter sur elle.

La cour de Louis XVI, à la fin de 1777, c'était d'abord et avant tout la reine, la reine radieuse de jeunesse, de puissance et de beauté.

Autour d'elle, pléiade charmante, radieux cortège d'étoiles resplendissantes, la princesse de Poix, la marquise de Coigny, la comtesse de Châlons, la princesse d'Hénin, la comtesse de Blot, la comtesse de Tessé, la comtesse de Montesson, la princesse de Beauvau, la comtesse de Brienne, la duchesse de Grammont, la duchesse de Polignac, la comtesse de Vaudreuil et la princesse de Lamballe.

En hommes, c'était M. le comte d'Artois, M. de Coigny, M. de Vaudreuil, M. de Dillon, M. de La Fayette, M. de Biron, les Lameth, les Grammont, les Polignac, tout ce qui restait encore en France de grands noms, sinon de grands esprits. Tout cela, à part quelques idées philosophiques qui germaient déjà dans les cœurs et raidissaient les visages, tout cela était jeune, aimait le plaisir. Les promenades, la chasse, l'été ; les bals, les traîneaux, l'Opéra, l'hiver.

Le roi seul bâillait à toutes ces distractions qu'il ne comprenait pas. Un soir, aux Bouffes, il bâilla si fort, que la reine lui demanda s'il n'était point malade.

— Non, pas le moins du monde, répondit naïvement le roi ; mais je ne me suis jamais tant ennuyé.

Quant à la reine, oh ! c'était autre chose, et elle s'amusa, elle, sans s'inquiéter ni des accidents, ni même du scandale ! Un jour, l'écuyer qui conduisait son traîneau tomba, et les chevaux s'emportèrent ; mais, elle, habile comme l'Aurore qui conduit ses coursiers au Soleil, elle ressaisit les rênes, et, comme ils commençaient à l'emporter, elle les comprima, de ses mains blanches mais nerveuses, comme eût fait le plus habile cocher. On eut grand-peur autour de la reine ; elle seule ne crut pas à son danger et demeura tranquille et le visage souriant.

Une autre fois, au bal de l'Opéra, elle fut apostrophée par un masque déguisé en poissarde, qui l'entreprit, l'appelant *Antoinette* tout court, lui reprochant de courir les redoutes au lieu d'être près de son mari, couché et ronflant. Malgré cette familiarité, ce masque eut le don de plaire à la reine, qui, pour mieux entendre ce qu'il lui disait et pour mieux y répondre, se pencha vers lui au point de lui faire presque toucher sa gorge. Après une demi-heure de propos, dont quelques-uns étaient plus que légers, la reine quitta ce masque, avouant qu'elle ne s'était jamais tant amusée. Lui s'amusa aussi, car il lui reprocha de s'en aller, et elle lui promit de revenir.

En effet, c'est ce que fit la reine, au grand étonnement de tout le monde. Au prochain bal, elle revint ; le second entretien fut aussi long et aussi animé que le premier, plus animé même, car, cette fois, la reine, en quittant le masque inconnu, lui donna sa main à baiser.

Et tout cela était répandu, colporté dans les journaux à la main tout cela devenait des sources de calomnie ; car, tandis que la reine passait ces longues nuits baïgnée dans le plaisir, le roi demeurait à Versailles, se couchait à onze heures, se levait à cinq, travaillait même l'hiver sans feu jusqu'à sept heures, heure à laquelle son valet de chambre entraînait dans la balustrade de son lit, de son lit qu'il trouvait toujours vide.

Il y avait comme on voit, une grande différence entre la vie de la reine et la vie du roi. Aussi, continuait-on

... à l'instigation des médecins, de se faire emme et de se faire emme... ses lamina... modes... travail avec le... J'ai... lui re... de la Comédie... de théâtre, car la... mesdames Marfan... et R... spectacles. On lui... il est vrai, pous... tantôt pour l'autre, et... Jules de Polignac avec la... des journées tou... pour aller voir et dont elle prit... sous se plaindre, mais même... tandis que madame de Lamballe... c'est à-dire chargée d'un... prenait à elle seule toute... qui appartenait pas à madame... de la reine qui eu... appartenir

... que le reine se souciait point de se lammer ses... Il était époux depuis sept ans sans être encore... que la reine s'était plainte à sa mère de... voyage et que celle-ci lui avait fait une... Marie-Antoinette suivait à la lettre.

A tous les rapports qu'on lui faisait, le roi qui sentait... le premier les plus grands vœux, le roi n'osa... grandir mais il bondait. Voyant la reine ne rentrer que... même au jour que l'Es, le roi ordonna... après quinze minutes aucun carrosse... dans la cour de l'heure que le jour... le réveillant, lui... heures du matin. La consigne fut sur... La reine... se fâma... resta à la grille, et... un long détour, gagner une autre... et furtive, comme une aduletere,

... tout à coup, et dans les premiers mois de... le bruit de la grossesse de la reine se ré... Madame Campan comprit ce qu'avait voulu lui... elle l'avait saluée de ces

— Embarras ma chère; je suis enfin reine de France.

Certes, rien que cette grossesse surprit le plus, ce fut

Il nous faut pourtant aborder ce sujet délicat de la grossesse de la reine et de ce que l'on dit à cette époque... le peuple, qui se rejouissait de voir cesser... stérilité, mais dans la propre famille de... Marie-Antoinette.

Et il faut aborder ce sujet, si scandaleux qu'il soit, parce... les calomnies qui ont argués pour Marie-Antoinette le couteau de la guillotine. Il faut l'aborder... et abandon de la noblesse, cette... de la postérité.

Il faut aborder ce sujet, et cependant nous aimons mieux... N'ont plume se refuse à se faire l'interprète de toutes ces fatales accusations. Nous prenons au hasard un des ouvrages du temps retrouvé à la Bastille... les livres saisis et confisqués. C'est un des moins... pour la femme et pour la reine. Il est inutile.

ESSAI HISTORIQUE

sur

LA VIE DE MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE

Reine de France

... couronna les vœux d'Antoinette. Elle... de ce change sur ses goûts et sur ses... elle croyait par ce moyen avoir masqué la do... grosse, matière aux observations... à cet événement. M... Madame de Provençe M... et madame la comtesse d'Artois ne... Chacun eut donc son cer... de l'ira à belles dents, la pauvre An-

... avait pu l'époque pendant les bals et... à son frère l'archiduc, qui fit... pour autant de sottises que de... haut sans déceance il montra... Puis tout son jour. Il n'est pas... de son impolitesse et de ses pré... princes. Il parut à la cour... et le... le petit prince il eût passé... qui ne sont remarqué... faire.

... les femme qu'elle... attachée à son... un amant, dont... On chercha le héros

Il fut aisé à trouver. On nomma le duc de Coligny, et... conjectures se réunirent en sa faveur. Ce seigneur aimable, d'une belle figure, ayant les manières les plus douces et la tournure la plus intéressante des yeux... beaucoup, et une santé en tout point différente de l'extrême Dillon, avait depuis quelque temps fixé les regards de la reine. Il se tint conduit avec la plus grande... et l'aurait mangée si elle n'eût pas elle-même cherché la publicité par ses impudences. On calcula l'heure le moment et le lieu où la grossesse s'était opérée, on rappela un bal de l'Opéra où la reine s'était masquée en capote grise et avait fait masquer de même plusieurs femmes de sa suite. Le duc était seul dans une loge aux secondes. A la faveur du déguisement, Antoinette se perdit parmi ses compagnons se glissa dans la foule et vint à la loge quelques minutes après, la suite s'inquiète, cherche la princesse, on la trouve sortant de la loge, et si agitée de l'acte qu'elle venait de faire qu'elle tomba presque évanouie sur l'escalier. Une femme marqua cet instant sur ses tablettes, elles circulèrent, et presque toutes les femmes de la cour l'eurent sur les leurs écrit en lettres d'or. Madame de Guéméné, dont l'outrage était le plus récent, fut celle qui se contint le moins dans ses propos elle fut disgraciée avec dureté, renvoyée de la cour et remplacée dans sa charge de gouvernante par madame de Marsan, malgré son sermon si infructueusement et si maladroitement fait.

La reine regarda sans doute ses intrigues avec les femmes ou comme une nécessité ou comme un goût de passage que les filles appellent des caprices. Elle ne pouvait, d'ailleurs, étouffer ses bouillants desirs dans les suites d'une intrigue qui ne lui fournissait pas des moyens d'être sans cesse avec l'objet qui les inspirait. C'est ce qui la détermina à conserver toujours une femme avec laquelle elle était dans la plus étroite liaison. Madame la princesse de Lamballe, depuis longtemps l'amie d'Antoinette, ne fut initiée dans les grands mystères de l'intimité qu'après madame de Guéméné. On avait tout fait pour madame de Lamballe, madame de Noailles avait commencé son service auprès de la dauphine par lui déplaire souverainement, et cela n'est pas difficile à présumer. Elle éprouva de la part de sa maîtresse tous les désagréments et toutes les rebuffades imaginables; mais les Noailles se rebuèrent-ils? Rien ne leur coûta, rien ne les mortifia, rien ne les arrêta quand leur intérêt y est pour quelque chose. Madame de Noailles, en suivant ce système, ne voulait pas se retirer, et n'était pas décent de la chasser sans qu'elle le méritât positivement. Un ami des Noailles conseilla à la reine de créer dans sa maison une charge qui réduisait à rien celle de madame de Noailles, tant par rapport aux émoluments qu'aux prérogatives. On imagina la charge de surintendante de la maison, et, pour écraser davantage la première dame d'honneur, il fut question de donner cette charge à une personne dont le rang et la naissance l'élèveraient. La princesse de Lamballe fut choisie. Jeune, aimable, séduisante par sa taille et sa figure, tendre et sans passions, elle en avait inspiré, ce moyen la rapprocha, elle était la favorite par excellence. Il fallait tout faire pour elle.

La reine proposa cette augmentation de dépense dans sa maison à M. Turgot, qui eut la maladresse de la refuser, et ce fut sa perte; les mécontents de la souveraine se sentirent autoriser les plaintes de toutes les femmes de la cour, même des femmes de chambre, qui formèrent un parti nombreux, contre un ministre qui joignait à beaucoup d'autres défauts celui de ne pas aimer le beau sexe. Les autres ennemis de M. Turgot et les gens qui par essence autant que par intérêt ne peuvent souffrir les ministres trop longtemps en place se joignirent à cette cabale. La reine se servit de l'autorité qu'elle avait sur son auguste époux, M. Turgot fut renvoyé, et madame la princesse de Lamballe fut nommée surintendante de la maison de la reine, avec quatre cent mille livres d'appointements. Le régime de cette favorite dura jusqu'après les couches de la reine, pendant lesquelles elle ne la quitta pas. La faveur des Coligny effaçait celle de la princesse, qui se retira prudemment de cette grande intimité. Elle n'en fut pas moins humiliée, surtout quand elle se vit sur le point d'être éclipsée par un Polastron. Comptant un peu trop sur son crédit, elle porta ses plaintes au roi sur le mépris que la reine lui faisait éprouver; le roi ne fit qu'en rire, ne répondit rien, et courut en se dandinant à sa forge huir un enclume qu'il avait commencé la veille et qui était très pressé. La fièvre Savoyarde ne s'en tint pas là; elle s'adressa à son beau-père, ce cadard, sensible comme un dévot, courut au curé de Saint-Eustache, le pasteur promit de lui parler au roi à la première confession et, en attendant, on résolut de tenir ferme. Comme le secret de la concession du roi au curé n'est qu'enfer trois, on l'ignore; mais on a vu le froid de la reine persister contre madame de Lamballe, qui, sans y avoir égard, a continué l'exercice de son emploi avec autant de fermeté que d'audace et de dignité.

« La grossesse de la reine avançait ; malgré la certitude que l'on avait sur le faiseur, on donnait encore plusieurs autres pères à cet enfant si désiré. Le roi seul de sa cour était dans l'erreur et se l'attribuait. Le plus doux des maris, le seigneur du château de Versailles se complaisait dans sa progéniture prochaine, et tous les courtisans au fait du secret applaudissaient à la sottise du prétendu papa. Madame, experte en intrigues, et qui connaissait à fond celle de sa belle-sœur, n'était pas dupe du fait. Elle en avait instruit son mari, qui avait inscrit ces détails curieux dans la collection qu'il fait des annales savantes du règne de son illustre frère, de ce qui se passe dans son intérieur, même dans sa forge, qui n'est pas celle de Vulcain, car il n'y fabrique pas des liens pour y enfermer les amants de sa femme et les prendre sur le fait. Cet ouvrage érudit, du plus érudit des princes de son siècle, sera un jour l'ornement de sa bibliothèque, comme il fait actuellement l'éloge de son esprit et de ses connaissances.

« L'accouchement de la reine fut long et pénible ; elle fut même quelques moments en danger. Vermont, son accoucheur, qui passe pour ignorant, la sauva par une saignée qu'il ordonna contre l'opinion de la Faculté. Les amants et les maîtresses pendant ce moment étaient déconcertés. Le Dillon était loin ; Coigny ne se montrait qu'à peine ; Laval avait été éconduit. Ces trois courtisans étaient même excédés d'un bonheur qui pouvait avoir pour eux les suites les plus funestes. Le duc de Coigny surtout, à qui le public accordait l'honneur de la paternité, avait plus d'une fois pâli à la vue des élanements de joie ridicules que le roi avait montrés en prenant des mains de Vermont et tenant dans ses bras l'enfant qui venait de naître ; puis, voulant imiter Henri IV, ce héros a jamais chéri, qu'il croit son patron et auquel il dit qu'il ressemble, parce que le sot public qui gâte tout, dans un moment de dévotion et d'adulation, a fait une aussi étrange comparaison, il le montrait à l'assemblée avec l'air de la plus grande satisfaction ; et, adressant la parole à M. d'Aligre, premier président du parlement :

— Voyez-moi, monsieur, et dites bien que cette fille est de moi »

Maintenant, on se demandera sans doute comment le roi, qui n'avait aucune relation avec sa femme, fut si joyeux de cette paternité.

Le même libelle se charge de nous le dire.

Lorsque la reine s'aperçut qu'elle était enceinte (et que l'on remarque bien que c'est le libelle qui parle et non pas nous), lorsque la reine s'aperçut qu'elle était enceinte, elle courut chez M. de Maurepas, quoique depuis longtemps M. de Maurepas et sa femme fussent déclarés contre elle ; mais elle avait compris qu'elle avait moins à craindre de ses ennemis déclarés que de certains faux amis qui l'entouraient.

En voyant entrer sa souveraine, madame de Maurepas voulut se retirer ; mais la reine, comprenant combien en pareille occasion le secours d'une femme était efficace, ne voulut point permettre qu'elle sortit. Ce fut donc en présence de M. de Maurepas et de sa femme qu'elle avoua tout.

En effet, M. de Maurepas était le seul qui pût la tirer d'embaras. Le roi, nous l'avons dit, n'était impuissant qu'accidentellement (1). Une légère et courte opération chirurgicale pouvait lui rendre des facultés qu'un tempérament froid ne le pressait pas de conquérir. M. de Maurepas pouvait faire valoir aux yeux du roi la raison d'Etat, et obtenir de lui que, pour assurer la couronne non pas seulement dans sa famille, mais dans sa postérité, il se fit faire cette opération. C'était ce que la reine voulait de lui ; c'était cette démarche près du roi qu'elle demanda et qu'elle obtint.

Le vieux ministre devait triompher dans une pareille négociation ; aussi son éloquence près de Louis XVI eut-elle un succès complet : le roi se décida à se faire couper le frein.

L'opération faite, dit toujours le libelle, tout se serait passé selon les désirs de Marie-Antoinette, et la reine aurait pu bientôt publier comme une gloire cette grossesse qui, sans l'intervention de M. de Maurepas, devenait sa honte.

Ce serait quelques jours après cette opération que la reine aurait pu dire à madame Campan entrant chez elle : « Embrassez-moi, ma chère, je suis enfin reine de France ! »

Et, en effet, à partir de ce moment date l'influence prise par la reine sur son époux. Ainsi le siècle des femmes s'accomplissait : Louis XIV était mort miné depuis trente ans par madame de Maintenon ; Louis XV avait vu s'écouler

cinquante-cinq ans de règne sous la triple domination de madame de Châteauroux, de madame de Pompadour et de madame du Barry ; enfin Louis XVI, après avoir, pendant quatre ans, échappé à l'influence des femmes pour subir celle de M. de Maurepas, Louis XVI venait de tomber sous celle de Marie-Antoinette, qu'il ne devait plus secourir, et qui, pareille à un guide fatal, devait le conduire à l'échafaud.

Au reste, tout ce que nous venons de rapporter de la grossesse de la reine, calomnie ou médisance, était tellement répandu dans le public, que, dans une église et face des fonts baptismaux, M. de Provence, frère du roi, eut pu voir faire allusion à la douteuse paternité du roi.

M. de Provence tenait madame Royale sur les fonts de baptême ; il représentait le roi d'Espagne. Le grand aumônier lui demanda alors quel nom il voulait donner à la petite princesse.

— Mais monsieur l'aumônier, dit le comte de Provence, il me semble que vous intervertissez les articles du rituel, et que vous devez demander d'abord si l'enfant que nous présentons est *filie legitime* du roi et de la reine.

L'aumônier se rendit à l'observation, fit la question qu'il avait cru pouvoir se dispenser de faire ; et M. de Provence, avec ce sourire qui n'appartenait qu'à lui, et par un léger signe de tête, répondit :

— Oui.

Que n'était-il pas permis au public de dire quand le beau-frère de la reine risquait, en présence de tous, une pareille infamie !

Oh ! c'est qu'aussi, pauvre reine, elle continuait à tout faire pour donner des armes à ses ennemis. La naissance de madame Royale avait attristé la France, qui attendait un garçon ; mais elle n'attrista point la cour. Un second enfant était certes d'un espoir plus facile que le premier ; et à peine la reine fut-elle sur pied que Versailles et Trianon reprirent toute leur folle joie interrompue un instant ; seulement, ce ne furent plus le jeu et les bals qui occupèrent les soirées et les nuits ; non : nous l'avons dit les goûts avaient tourné au champêtre. Ce furent les soirées sur la terrasse et les promenades nocturnes. La reine était accouchée au mois de décembre, et sa convalescence avait duré jusqu'à la fin de janvier ; mais, dès les premiers jours, on s'assembla le soir, à l'entrée de la nuit, sur la terrasse du château, au parterre du midi. Du reste, rien de caché ; au contraire. Tout Versailles s'y rendait ; là, on causait, on riait, on se promenait. Bientôt, pour plus grande liberté on se déguisa : M. le comte d'Artois, M. de Coigny, M. de Vaudreuil, MM. de Fitz-James, de Liron, de Polignac, s'enveloppaient d'immenses pardessus ; les femmes mettaient des capotes. Alors, toute liberté était donnée ; on se perdait, on se retrouvait. C'était un grand bal masqué sans masques.

Pendant ce temps, la musique des gardes françaises jouait sous les fenêtres du château.

Tant que dura l'été ces *saturnales*, comme on les appelait alors, durèrent, et avec elles les calomnies continuèrent de se répandre ; puis l'hiver vint, et avec l'hiver le jeu, les spectacles et les bals. Ce fut un hiver brillant que celui de 1779. M. Necker fournissait tant d'argent, que l'on pouvait croire qu'il avait retrouvé la source inconnue du Pactole. Louis XVI, dans l'enivrement d'un amour inconnu et d'une possession si longtemps retardée accordait à Marie-Antoinette tout ce qu'elle demandait. Ce fut pendant cet hiver qu'il racheta les bijoux de madame Henriette d'Angleterre, joyaux précieux que Van Dyck avait répandus en rivière autour de son cou, noués en bracelets autour de ses mains, tordus en spirales autour de ses cheveux. Mais, économe au fond de sa prodigalité, Louis XVI achetait à terme et prenait sept ans pour payer ; puis, s'affectionnant au comte d'Artois de toute la répulsion que lui inspirait M. de Provence, il donnait au jeune prince deux millions pour payer ses dettes. Seulement, le prince gardait ses dettes et employait ses deux millions à embellir Bagatelle, cette bonbonnière d'or, de nacre et d'ivoire, où il donnait une fête au roi, fête où le roi, chose miraculeuse ! avoua s'être amusé.

Il est vrai qu'un milieu de tons ces plaisirs, arrivait bien de temps en temps quelque aventure grave qui faisait le désespoir du roi et la joie de la cour.

Un soir, au bal masqué de l'Opéra, M. le comte d'Artois donnait le bras à une femme charmante, un peu légère, comme l'étaient les dames de cette époque. On l'appelait madame de Canillac. D'abord attachée à madame de Bourbon, certaine liaison dont le bruit avait été jusqu'à un scandale l'avait forcée de quitter la maison de la princesse. Ce soir-là, madame de Canillac avait soupé avec le comte d'Artois, et le comte d'Artois, dans un moment d'enthousiasme pour les beaux yeux de madame de Canillac, que le champagne rendait plus pétillants encore ce soir-là, le comte d'Artois, abrité lui-même sous le masque, avait promis à sa belle convive de la venger des mauvais propos tenus contre elle par madame la duchesse de Bourbon ; l'occasion de tenir sa parole ne tarda pas à se présenter. A peine en-

(1) Pièces justificatives. Anecdote racontée devant l'auteur par le roi Louis-Philippe.

Ces événements sont la mort de Voltaire, la mort de Rousseau, la déclaration d'indépendance de l'Amérique et la retraite de M. Necker.

Il y a deux hommes qui passèrent sur le XVIII^e siècle, unis pour le but, désunis dans les moyens. Flambeaux ou torches, l'avenir en décidera : l'un avait pour mission de renverser le trône, l'autre avait pour mission de renverser l'autel. L'un écrivait l'*Émile*, le *Contrat social*, l'*Origine de l'inégalité parmi les hommes*, la *Profession de foi*

timide, il eût, certes, reculé devant la mise en pratique de ses utopies, surtout s'il eût été forcé de les appliquer lui-même. Robespierre et Saint-Just, ces deux vivantes personifications de ses rêves, l'eussent à coup sûr épouventé, s'il eût pu les voir apparaissant au seuil de cette terrible année 1793, que la main du Dieu vengeur avait d'avance écrite à l'encre rouge sur le livre fatal du destin.

Voltaire, au contraire, avait tout prévu, tout deviné. Voltaire avait mesuré la profondeur de chaque coup qu'il



Voltaire.

du *Vicaire savoyard* ; l'autre écrivait le *Dictionnaire philosophique*, la *Fucelle*, les *Lettres sur les miracles* et le *Testament du curé Mestier*. Tous deux minaient la vieille société : l'un avec la douce conviction qu'il était un architecte, l'autre avec la satisfaction satanique de savoir qu'il était un destructeur. Ces deux hommes qui s'étaient haïs toute leur vie, peut-être parce qu'ils avaient la conviction que la postérité ne séparerait ni leurs œuvres ni leurs noms ; ces deux hommes enfin, qui devaient mourir à trois mois de distance l'un de l'autre, ces deux hommes étaient Jean-Jacques Rousseau et Arouet de Voltaire.

Jean-Jacques, homme d'instinct plutôt que de prévoyance, n'avait pas deviné toute l'influence que son œuvre devait avoir sur l'avenir. Hardi théoricien, mais âme tendre et

avait porté, et, le coup porté, il avait longuement prêté l'oreille au retentissement qu'il produisait ; de sorte que, dans son ardent amour de la destruction, il n'avait qu'un regret : c'était de ne pas pouvoir assister, comme Samson, à la chute du temple, dût-il, comme Samson, être écrasé sous ses débris.

Voltaire, le premier, alla rendre compte de sa mission à Dieu. Depuis quelque temps, si l'on peut s'exprimer ainsi, il avait l'inquiétude de la mort. Il y avait quarante ans déjà que Voltaire parlait de son agonie, et plaisantait agréablement en vers et en prose sur son trépas prochain. Cette fois, la sommation du destin se faisait instante et périlleuse. Absent depuis vingt ans de Paris, il touchait à sa quatre-vingtième année. Sa décrépitude était complète, et

Il y avait... depuis quel... le beau côté de... Ce me... du général La y... en creve... toutes les jeunes filles... venait... mademoiselle... il avait donné le nom de... lui conserva et sous lequel... sous le nom de marquise de... son mari

ses œuvres philanthropiques et pa... de Ferney cet écrivain... son a eul avai reçu... pu adu n r l'ambassade... de Ferney Joseph II e an venu... à un quart de lieue du philo... était dir d au... Voltaire s'élait au rfois l'avait de... avait essayé de la faire relever... à tort ou à raison, d'avoir... gages

pour Voltaire était partie gagnée

de rage il se... son historien un acte... de l'ironie. La vengeance était d'au... sur l'empereur qu'elle

Paris avec une autre... un peu plus qu'elle aujourd'hui,

différents vix qui l'ap... de Ferney peut être, à... partit pour Paris, au... ce reste de vie qui... s'entendre non... dans le tumulte et

pour que Voltaire mourût à sa

Voltaire court à pied chez M. d'Ar... pas vu depuis quarante ans. Il pouvait... le grand homme était petri de... qui pré... jeunes gens. Il courut donc... le temps... un mot

embras...

Paris.

les comédiens français alle...

par vous

l'auteur d'Irene et... mademoiselle Clairon se mit

de gorge, perclus de goutte et de rhuma... qui l'aidait à marcher, se précipita chez Voltaire. En l'apercevant Voltaire courut... par la main

que je base cette main... vos pieds sont d'ar...

le tour de Vernet le peintre... Il voulait absolument

Si vous me... je serai forte de vous laisser

le fondateur de la liberté... paternels

Et vous vous êtes vouté à genoux devant

le benédiction.

Voltaire abaisa la main sur

Franklin parle français.

à la fin nous pûl tons pren...

ex-novo. Je n'ai pu... de la liberté à l'homme

et suivit en corps... de Beauvan

de la nouvele de

Paris, on ne parlait partout que de cette arrivée... dans les cafés, dans les promenades, dans les spectacles, les hommes s'abordaient et se demandaient : Savez-vous où l'on peut le voir? Comment se porte-t-il?

Hélas! le grand homme se portait assez mal.

Les répétitions d'Irene qu'il suivait avec une assez grande exactitude attendu que la première représentation de ce drame devait être pour lui un prétexte de triomphe, le fatiguaient horriblement pendant une des répétitions, Voltaire se brisa un vaisseau dans la poitrine.

Et d'abondants crachements de sang se firent jour aussitôt, et l'on rapporta le poète chez lui.

Une demi-heure après l'accident, le curé de Saint-Sulpice, jeune homme nommé Tessac, se présenta chez Voltaire demandant à le catéchiser.

On annonça la visite à Voltaire, qui ordonna de faire entrer.

Monseigneur le curé, dit-il en apercevant l'ecclésiastique, vous me faites honneur. J'ai du plaisir à voir un prêtre qui instruit ses paroissiens en apôtre, qui soulage ses pauvres en père, et qui sait les occuper en homme d'Etat.

Puis il lui donna cinquante louis pour les pauvres.

Le curé Tessac se retira en annonçant la visite de l'abbé Gauthier.

C'était autre chose cette fois : l'abbé Gauthier venait pour confesser Voltaire, et Voltaire n'était point facile à confesser.

L'abbé commença par se mettre à genoux et en prière devant le lit de son pénitent. Mais Voltaire le releva aussitôt.

Vous venez, dit-il pour que je me confesse, n'est-ce pas?

Oui.

Je ne demande pas mieux, mais je veux me confesser publiquement.

Ce n'était point l'affaire de l'abbé Gauthier, qui aurait quelque scandale, votre même quelque sacrilège sous cette confession publique. Il refusa, etendant ce refus même à la confession particulière, si elle n'était précédée d'une déclaration de sentiments religieux.

Voltaire qui par hasard était de bonne foi, lit cette déclaration.

Bien, dit l'abbé Gauthier, possesseur du précieux billet; maintenant, il faut que j'en confesse avec l'archevêque.

Allez, dit Voltaire, et je desire que la conférence vous vaille un bon bénéfice.

L'abbé Gauthier courut à l'archevêché. L'archevêque assembla son conseil, et la déclaration de Voltaire fut trouvée insuffisante.

L'archevêque exigeait une déclaration devant notaire et formulait lui-même les termes de cette déclaration qui commença par ces mots :

Nous confessons avoir malicieusement blasphémé la divinité de Jésus-Christ.

En lisant ce début, qui était celui que la sainte inquisition dictait aux hérétiques repentants, Voltaire bondit de terreur.

Ah ça! dit-il, mais votre archevêque veut donc ne faire brûler?

Eh, comme l'abbé insistait.

Assez pour aujourd'hui, dit Voltaire, assez, n'ensanguinons pas la scène.

Il faisait allusion à ses crachements de sang qui avaient cessé, et que pouvait lui rendre une émotion trop forte.

L'abbé Gauthier revint le lendemain, reçut la déclaration demandée et confessa Voltaire.

Cette résignation du patriarche de Ferney étonna fort tout le monde. Toute la secte philosophique fut en émoi; quelques murmures se firent même entendre contre le grand prêtre de l'impéité.

Ces murmures furent rapportés à Voltaire.

Qu'ils aillent se promener, dit-il; si j'étais au bord du Gange, je mourrais une queue de vache à la main.

Pendant quelques jours, on ne parla à Paris que du confesseur et du confessé, et force chansons furent faites sur cette confession inattendue.

Le lendemain, on reprit les répétitions d'Irene.

Une grande solennité se préparait d'un autre côté : il s'agissait de recevoir Voltaire maçon à la loge des Neuf-Sœurs.

Voltaire se prépara à cette double apothéose littéraire et maçonnique, en s'habillant en grand costume de cour, ce qu'il n'avait pas fait depuis longtemps, ne quittant sa robe de chambre que le plus rarement possible. Enfin, le jeudi 23 mars, il fit toilette entière.

M. de Voltaire était un si grand événement pour Paris, que Bachaumont nous a conservé tous les détails de cette toilette.

M. de Voltaire dit-il s'est habillé jeudi pour la première fois depuis son séjour ici. Il avait un habit rouge

doublé d'hermine, une grande perruque à la Louis XIV, noire, sans poudre, et dans laquelle sa grande figure amaigrée était tellement enterrée, qu'on ne découvrait que ses deux yeux brillants comme des escarboucles.

« Sa tête était surmontée d'un bonnet carré rouge en forme de couronne, qui ne semblait que poser; il avait à la main une petite canne à bec de corbin, et le public de Paris, qui n'est pas accoutumé à le voir dans cet accoutrement, a beaucoup ri. Ce personnage singulier ne vent sans doute rien avoir de commun avec la société ordinaire. »

Cependant la représentation d'*Irène* approchait, et les exigences de l'auteur commençaient à se manifester d'une façon étrange. Furieux, contre le roi, le seul homme en France qui ne se fût pas ému le moins du monde de l'arrivée de Voltaire dans la capitale, il voulait, au lieu de la formule d'usage: *Les comédiens français ordinaires du roi donneront aujourd'hui*, etc., que l'on mit simplement: *Le Théâtre-Français donnera...*

Molé vint, de la part de la troupe, représenter au moribond que le changement ne dépendait pas d'elle. Mais Voltaire, sachant le but de sa visite, ne voulut pas même le recevoir.

Il n'y eut que sa nièce, madame Denis, qui put lui faire entendre raison à ce sujet.

Voltaire, nous l'avons dit, était l'objet de toutes les conversations. Les journaux consignaient les plus petits détails ayant rapport au grand homme. Le 15 mars, on s'occupait d'une discussion qu'il avait eue avec son marchand de l'Érerie, qu'il avait fait venir l'une lieue afin de lui acheter une couverture pour sa garde; mais le marchand et le poète ne purent s'entendre: le marchand voulait dix-sept francs de sa couverture, et Voltaire s'était butté à n'en donner que quinze. Il en résulta que le marchand sortit furieux et ameuté, par ses cris à la ladrerie, tout le quai à sa porte.

Voltaire, on le sait, était millionnaire.

Le lendemain, c'était une aventure plus gaie et surtout plus graveleuse qui faisait les frais de la conversation parisienne.

Madame de Villeménil, vieille amie de M. de Voltaire, était venue le voir, et, comme il était déjà en pleine convalescence, elle avait obtenu la faveur de pénétrer jusqu'à lui. Demeurée coquette malgré ses cinquante ans, madame de Villeménil, qui même à Voltaire n'en avait que trente-neuf, s'était vêtue d'une robe fort décolletée, et qui laissait sa gorge tellement à découvert, que cette nudité attira, peut-être malgré lui, le regard de Voltaire. Madame de Villeménil saisit le regard au passage, et, essayant de rougir:

— Oh! monsieur le philosophe, dit-elle, est-ce que vous songeriez encore à ces petits coquins-là?

— Ah! madame fit Voltaire avec un soupir auquel toute autre qu'une coquette ne se fût point trompée.

— Eh bien, qu'en dites-vous?

— Hélas! madame, je dis que ces petits coquins-là sont devenus de bien grands lendards.

V

PREMIÈRE REPRÉSENTATION D' *IRÈNE*. — LA DÉCLARATION DE FOI. — L'ÉPIGRAMME. — L'ACADÉMIE ET LE THÉÂTRE. — LE COUPLET. — COMPTE RENDU. — LA LOGE MAÇONNIQUE. — VOLTAIRE, SON CONFESSEUR ET SON CURÉ. — QUELQUES ANECDOTES SUR VOLTAIRE. — VOLTAIRE AMOUREUX. — ÉMILIE DE BRÉTEUIL, MARQUISE DU CHATELET. — MADAME DU MAINE. — MADAME DU CHATELET A LA COUR. — LA PERTE AU JEU. — LE PROPOS. — VOLTAIRE A SCEAUX. — LA COMÉDIE ET LA SCIENCE. — LE ROI STANISLAS. — SAINT-LAMBERT. — MADAME DE BOUFFLERS, ÉMILIE ET SAINT-LAMBERT. — MADAME DU CHATELET DEVIENT MÈRE. — LE MOT DE MADAME DE BOUFFLERS. — MORT D'ÉMILIE. — DOULEUR DE VOLTAIRE. — LE SECRÉTAIRE DU SEIGNEUR DE FERNEY.

Au milieu de tous ces honneurs, au milieu de toutes ces disputes, au milieu de tous ces bons mots, la représentation d'*Irène* arriva. Huit jours avant la représentation,

il n'y avait plus dans la salle une seule place à louer. On s'attendait à ce que l'auteur assisterait à sa représentation; seulement, on ignorait quelle place il choisirait. Les uns lui voyaient un trône sur le théâtre même, les autres le voyaient dans un fauteuil à l'orchestre, ceux qui se croyaient le mieux informés disaient tout bas qu'il serait dans la propre loge de la reine.

Sans doute Voltaire était-il trop malade, car il ne fut nulle part, ou fut-il désappointé par l'événement du jour qui occupait Paris presque autant que la représentation d'*Irène*?

Cet événement, c'était la rencontre de M. le comte d'Artois et de M. le duc de Bourbon, qui avait eu lieu justement ce même lundi, et dont tout Paris s'occupait.

La sympathie générale était pour madame de Bourbon, si singulièrement insultée par M. le comte d'Artois. Depuis cette insulte, elle avait fermé sa porte, ne voulant voir personne, et avait registre chez son suisse. Sa porte ne se rouvrit que pour les excès qu'allait lui faire M. le comte d'Artois; et comme on savait qu'en demandant justice au roi, elle l'avait demandé non pas comme princesse, mais comme femme et comme citoyenne, ce mot *citoyenne* avait fait à l'auguste insultée une popularité universelle. Aussi, à peine eut-elle paru dans sa loge qu'elle fut accueillie de battements de mains si bruyants et si prolongés qu'à cette marque de sympathie générale elle fondit en larmes.

Quelques minutes après, la reine entra avec Madame. Mais, comme on savait que son amitié pour M. le comte d'Artois l'avait empêchée de prendre le parti de madame de Bourbon et qu'elle avait déclaré vouloir rester neutre dans cette grande querelle, à peine fut-elle applaudie.

Le duc de Bourbon et le prince de Condé arrivèrent à leur tour; et à peine eurent-ils paru derrière la loge de madame la duchesse de Bourbon, que les braves éclatèrent de nouveau, et comblèrent le père et le fils.

Puis vint Monsieur, qui fit peu de sensation.

Puis enfin le comte d'Artois, qui, dit Bachaumont, ne recueillit que des battements de mains de déceance et dont le plus grand nombre, ne provenant que du parterre, semblait mendier.

La reine parut de fort mauvaise humeur pendant toute la représentation.

Tous les petits détails que nous venons de rapporter avaient occupé le public avant le lever du rideau; mais, le rideau levé, il fallut bien en revenir à la pièce.

Les deux premiers actes furent reçus à grand renfort d'applaudissements; mais, au troisième acte, les plus fanatiques se lassèrent, et les deux derniers ne durent leur succès qu'au respect profond qu'inspirait l'auteur.

Dès le second acte, un courrier avait été envoyé à M. de Voltaire, lui annonçant que les choses allaient à merveille. Après le quatrième, vint un second message; celui-là avait pour mission de pallier le froid qui s'était abaissé dans la salle depuis la moitié du troisième acte. A la fin du cinquième, M. Dupuy, le mari de mademoiselle Cornélie que Voltaire avait adoptée, accourut à son tour et annonça un succès complet.

Voltaire était dans le délire.

Quelqu'un entra après M. Dupuy, et trouva Voltaire tout enflé des éloges qu'il venait de recevoir, et mettant en ordre *Agathocle*, pour le faire jouer tout de suite. Le philosophe affecta un grand calme au milieu du triomphe.

— Hélas! répondit-il à ceux qui le félicitaient, ce que vous me dites là me console, mais ne me guérit pas.

Ce ne fut pas tout, il voulut savoir quels endroits et quelles tirades avaient été applaudis plus particulièrement, et lorsqu'on lui cita comme ayant été reçu plus favorablement encore que les autres ses morceaux contre le clergé, il fut enchanté; car il espérait que ces vers compenseraient le mauvais effet qu'avait produit sa confession dans le monde philosophique.

En effet, deux pièces qui faisaient le plus grand tort à M. de Voltaire couraient le monde à la fois. L'une était sa *déclaration de bon catholique*, signée et déposée par lui entre les mains de l'abbé Gauthier. L'autre était une épi-gramme contre lui et contre l'abbé de Lataignant dont nous avons raconté la mort anacréontique.

Voici la déclaration de foi de Voltaire:

Je soussigné déclare qu'étant attaqué depuis quatre jours d'un vomissement, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, et n'ayant pu me traîner jusqu'à l'église, M. le curé de Saint-Sulpice ayant bien voulu ajouter à ses bonnes œuvres celle de m'envoyer M. l'abbé Gauthier, prêtre, je me suis confessé à lui, et que, si Dieu dispose de moi, je meurs dans la sainte religion catholique où je suis né, espérant de la miséricorde divine qu'elle daignera pardonner toutes mes fautes; et si j'ai scandalisé l'Église, j'en demande pardon à Dieu.

« VOLTAIRE.

Fanier, dans une extase fanatique, la baise, et tous les autres comédiens ont suivi.

« Cette cérémonie, fort longue, était accompagnée de vivats qui ne cessaient point; la toile s'est encore baissée, et, quand on l'a relevée pour jouer *Naïme*, comédie de M. de Voltaire, on a vu son buste à la droite du théâtre, qui est resté durant toute la représentation.

« M. le comte d'Artois n'a pas osé se montrer trop ouvertement; mais, instruit, suivant l'ordre qu'il en avait donné, dès que M. de Voltaire serait à la Comédie, il s'y est rendu incognito, et l'on croit que, dans un moment où le vieillard est sorti et a passé quelque part, sous prétexte d'un besoin, il a eu l'honneur de voir de plus près cette Altesse royale et de lui faire sa cour.

« *Naïme* jouée, nouveau brouhaha, autre embarras pour la modestie du philosophe; il était déjà dans son carrosse, et l'on ne voulait pas le laisser partir; on se jeta sur les chevaux, on les baisait; on a entendu même de jeunes poètes s'écrier qu'il fallait les dételier et se mettre à leur place pour reconduire l'Apollon moderne. Malheureusement, il ne s'est pas trouvé assez d'enthousiastes de bonne volonté, et il a enfin eu la liberté de partir, non sans des vivats qu'il a pu entendre encore du pont Royal et même de son hôtel.

« Telle a été l'apothéose de M. de Voltaire, dont mademoiselle Clairon avait donné chez elle un échantillon il y a quelques années, mais devenue un délire plus violent et plus général.

« M. de Voltaire, rentré chez lui, a pleuré de nouveau et a protesté modestement que, s'il avait prévu qu'on eût fait tant de folies, il n'aurait pas été à la Comédie.

« Le lendemain, ç'a été chez lui une procession de monde qui est venu successivement lui renouveler en détail les éloges et les faveurs qu'il avait reçus en chorus la veille. Il n'a pu résister à tant d'empressement, de bienveillance et de gloire, et il s'est décidé sur-le-champ à acheter une maison. »

Il restait pour Voltaire à acquitter une autre promesse: c'était celle qu'il avait faite à la loge des *Neuf-Sœurs*.

Le lundi 10 avril, le convalescent, ravi par l'élixir de la louange, s'était senti assez vigoureux pour aller à pied de chez lui à l'Académie; ce qui avait fait courir six cents personnes après lui.

Le lendemain mardi 11, il se rendit à la loge des *Neuf-Sœurs*, et il fut procédé à la réception comme si le néophyte n'était point déjà maçon depuis longtemps.

Seulement, au lieu de lui bander les yeux, on étendit deux rideaux entre lui et le vénérable; mais, après quelques questions faites par celui-ci et auxquelles répondit le récipiendaire, on se hâta de tirer les rideaux, attendu que la nuit dans laquelle il se trouvait attristait le malade, auquel elle semblait donner un avant-goût du tombeau; les rideaux tirés, au contraire, le nouveau frère se trouva tout à coup inondé d'une si splendide lumière, qu'il en demeura comme aveuglé. Alors commencèrent non pas les épreuves, mais le triomphe, qui fut tel que Voltaire, perdant la tête, s'écria :

— Ah! je crois que ce triomphe-là vaut bien celui du Nazaréen.

Cependant, lors de sa visite à l'Académie, Voltaire avait proposé un nouveau travail qui avait été accepté avec enthousiasme malgré la réputation que les illustres membres avaient dès cette époque de ne point être des travailleurs. C'était la confection d'un dictionnaire, et, pour donner le bon exemple, lui-même s'était chargé de la lettre A.

A peine de retour chez lui, avec cette hâte d'exécution qui formait le caractère particulier de son génie, Voltaire se mit à la besogne, et, selon son habitude, pour se donner la force de la fièvre au lieu de la force de la santé, il prit une telle quantité de café, qu'il en arriva non seulement à ressentir de nouveau les accidents d'une vieille maladie qui ne l'avait jamais quitté entièrement, mais encore à être affecté d'une insomnie complète. Sur ces entrefaites, M. de Richelieu, son vieil ami, vint lui faire une visite, et, comme Voltaire se plaignait de cette absence de sommeil, il lui offrit des pilules dont il usait lui-même et dont, assurait-il, il se trouvait à merveille. Il y avait deux ans de différence entre les deux vieillards; l'un était de 1694, l'autre de 1696; ce qui était bon pour l'un devait être bon pour l'autre. Voltaire accepta les pilules du duc; mais, toujours impatient, au lieu de suivre la progression recommandée par l'ordonnance, il en prit deux au lieu d'une, quatre au lieu de deux, six au lieu de trois; l'opium dont elles se composaient en grande partie agit violemment sur le corps décrépit du vieillard; l'insomnie fit place à la somnolence, et la somnolence à la léthargie.

A partir de ce moment, on n'eut plus aucun espoir de le conserver.

Il était déjà mourant lorsqu'on lui apprit que M. de Lally-Tollendal, pour la réhabilitation duquel il s'était employé,

venait d'obtenir cette réhabilitation. Cette nouvelle l'arracha un instant à sa léthargie, et se soulevant à demi, il s'écria :

— Le règne de la justice commence, je meurs content.

Puis il retomba et se rendormit.

L'assoupissement était entier et continu. Le moribond ne parlait plus et semblait ne plus entendre. Tessac, son curé, et Gauthier, son confesseur, demandèrent à le voir. Ils furent admis dans sa chambre en présence de madame Denis, sa nièce, de ses neveux et de ses amis.

Le curé de Tessac s'approcha du chevet de Voltaire, et se penchant vers lui, lui demanda s'il croyait à la divinité de Jésus-Christ.

Soit qu'il n'eût pas entendu ou qu'il fit la sourde oreille, Voltaire ne bougea point.

Alors, M. de Villeveuille s'approcha à son tour, et, croyant à une surdité complète

— Mon ami, lui cria-t-il à l'oreille, c'est l'abbé Gauthier, votre confesseur.

— Mon confesseur? répondit Voltaire sans se retourner. Faites-lui mes compliments.

Alors, voyant qu'il entendait, on lui annonça à son tour M. Tessac.

— Mon curé? dit-il. Honneur à mon curé.

Ces mots étaient accentués d'un ton qui voulait dire : « Vous me rendez bien service en me laissant tranquille. »

Mais le curé Tessac, qu'il eût compris ou non, emporté par son zèle, ne tint aucun compte de l'accent, et, s'approchant du lit :

— Monsieur, demanda-t-il, reconnaissez-vous la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ?

— Laissez-moi mourir en paix, monsieur, répondit Voltaire.

Mais le curé ne se tint pas pour battu, et, malgré la fermeté de la voix du mourant, il renouvela sa question.

Alors, le philosophe rassembla toutes ses forces, et, se redressant l'œil ardent, la bouche écumante, le poing levé :

— Au nom de Dieu, s'écria-t-il, ne me parlez jamais de cet homme-là!

Puis, d'un coup de poing, il repoussa le curé.

Ce furent ses dernières paroles, ce fut son dernier geste : il retomba et mourut.

Toute la philosophie fut enchantée cette fois; elle n'en avait pas eu le démenti, et Voltaire, ce roi du néant, était bien mort comme il devait mourir.

Quant au curé, il sortit avec son coup de poing, suivi par l'abbé Gauthier, et criant tout haut qu'il n'enterrerait pas Voltaire.

La plupart des curés de Paris blâmèrent leur confrère de s'être laissé aller à cet excès de zèle.

— Ce n'était pas une conversion à faire, dit le curé de Saint-Roch, c'était une conversion à escamoter.

Les curés de Saint-Roch ont toujours eu de l'esprit.

Quoi qu'il en soit et quoique la famille pût forcer le curé à inhumer l'illustre mort, aucune censure ne le séparant du giron de l'Eglise, on craignait le scandale que demandait le clergé, et l'on prévint le zèle des prêtres. On embaumait donc le corps, on le fit sortir à la dérobée, et on alla l'enterrer à Sellières, dont le neveu de Voltaire était abbé.

Nous verrons un arrêté de l'Assemblée nationale aller chercher ce pauvre cadavre exilé pour lui faire, douze ans plus tard, les honneurs du Panthéon.

Un instant il avait été question de brûler le corps de Voltaire, et de conserver ses cendres dans une urne à la manière antique. Cette urne eût été pour toute la secte une manière d'étendard éternellement déployé contre le fanatisme.

L'avis fut rejeté, et Voltaire, comme nous l'avons dit, fut enterré à Sellières.

Maintenant que nous avons vu vivre et mourir le philosophe et le poète, disons un mot de l'homme privé. Après le dieu, l'idole; après la statue, la momie.

Voltaire conserva jusqu'à la fin de sa vie cette pétulance de jeune homme qui, chez le vieillard, fut plus d'une fois une ridicule excentricité, même à l'endroit des rois et des reines. Si tout hommage ne lui était pas rendu, Voltaire s'irritait comme un enfant.

— Pardonnez-moi, disait-il en revenant d'une de ses colères; ce n'est pas du sang qui coule dans mes veines, c'est du vitriol; mes entrailles sont des serpents.

C'était en ces moments-là que le philosophe descendait au-dessous de l'homme, prenait le journal de Fréron, et le déchirait à belles dents; prenait le portrait de Richelieu, et le brisait en mille pièces; prenait la réputation de Frédéric, et la foulait sous ses pieds.

Cependant au milieu de ces folies de l'homme inusé, il avait de ces retours d'homme d'esprit qui n'appartenaient qu'à lui.

Il s'emporte contre un domestique et lui jette un encrier de plomb à la tête; il le manque, saisit sa canne et court après lui.

... elle au corps... calme presque

... que le d'alle au... appele Poly... princesse tres

... le poignarder et... en tueur... lettre

... par lui... et fins... pour alonger la Mort

... de vouloir... de ces fers republicains... leur ferait

... comme ces drosses-la de vouloir... de ces fers republicains... leur ferait

... vingt ans... de lettres malheureux... tout cela est fait pour qu'on le

... l'acton est bonne... de M d'Estaing font... non seulement refuse de

... toutes les creances... un seul crean... pour paisiblement de vos biens, et je

... ne sait comment rejoindre son regiment... un cheval... Faites-moi le plaisir

... une bourse dans la main... je vous charge de sa... Chacun

... le plus etranger... l'amour... l'extension du mot, Emille avait

... l'extension du mot, Emille avait... l'extension du mot, Emille avait

... l'extension du mot, Emille avait... l'extension du mot, Emille avait

... l'extension du mot, Emille avait... l'extension du mot, Emille avait

... l'extension du mot, Emille avait... l'extension du mot, Emille avait

... l'extension du mot, Emille avait... l'extension du mot, Emille avait

... l'extension du mot, Emille avait... l'extension du mot, Emille avait

joua encore et perdit quatre-vingt mille francs. Voltaire arriva sur la fin de la partie, apprit ce qui se passait, observa les joueurs et, se penchant vers Emille, il lui dit à l'oreille, et en anglais

Vous êtes si distraite, que vous ne vous apercevez point que vous jouez avec des trions. Si bas qu'il eût été tenu et quoiqu'il eût été tenu en anglais, le propos fut entendu et compris, grand tumulte aussitôt dans la société qui se lève menaçante, Emille en traîne Voltaire, lui mettre les chevaux à sa voiture et, tous deux quittent Fontainebleau à l'instant même

A la hauteur de Sceaux, la voiture s'arrête pour laisser descendre Voltaire, qui gagne à pied le village, tandis que la voiture continue sa route vers Paris.

Arrivé à Sceaux, Voltaire fait passer par un commissionnaire une lettre à madame la duchesse du Maine, qui lui ouvre à l'instant les portes du château, où il le reçoit caché deux mois.

Seul et enfermé tout le jour, Voltaire travaillait; mais, chaque nuit à deux heures, la princesse retirée et ses femmes couchées, la princesse, qui ne dormait presque pas, faisait venir Voltaire qui soufrait dans sa ruelle et qui lui lisait ce qu'il avait écrit pendant la journée.

De son côté, Emille, rentrée à Paris prenait des arrangements avec ses créanciers, et apaisait les ressentiments grondant contre Voltaire. Ces arrangements pris et ces ressentiments apaisés elle vint le rejoindre à Sceaux, et alors commencent des fêtes et des divertissements dont Voltaire fut l'âme.

Il y eut comédie, tragédie, opéra. Hélas! dans la plupart des pièces que faisait représenter la gentille duchesse, Emille jouait les rôles d'amoureuse et s'en acquittait avec une rare intelligence. Or, c'était surtout lorsque la pièce représentée lui donnait pour amant le comte de Chabot, que cette intelligence se développait. Voltaire s'en aperçut et, ramenant Emille à Paris, il lui donna le conseil, pour calmer cette ardeur de la comédie qui était passée en elle, de mettre la dernière main à un commentaire sur Newton. Emille lui donna cette satisfaction, et Clairaut, un des hommes les plus savants qu'il y eût en astronomie, fut invité à revoir l'ouvrage.

Si forte que fût Uranie en astronomie, il y avait en effet bien des choses à revoir dans son ouvrage. Clairaut s'y donna de cœur et d'âme; Voltaire travaillait de son côté; Emille et Clairaut travaillaient et dinait ensemble, Voltaire ne dinant jamais; puis tous trois soupaient le soir et trouvaient cette vie divrée ainsi on ne peut plus agréable.

Un jour que Voltaire était souffrant, il fit prévenir nos deux géomètres qu'il désirait souper une heure plus tôt; mais, plongés dans leurs calculs, ils oublièrent le changement d'heure. Ils oublièrent même qu'ils étaient servis. Ce que Voltaire n'oublant pas, lui, il monta, et trouvant la porte fermée, il l'enfanga d'un coup de pied. Aux cris de fureur que pousse Voltaire on put croire que ce qu'il avait vu ressemblait beaucoup à une conjonction inattendue dans le genre de celle de Mars et de Vénus par exemple, mais tout resta à l'état de conjecture; seulement, Emille finit seule, et momentanément sans autres conseils que ceux de Voltaire, son commentaire sur Newton.

Sur ces entrefaites, Voltaire et Emille furent invités par le roi Stanislas à la venir voir à Commercy. C'était là qu'il tenait sa petite cour, présidée par madame de Boufflers, sa maîtresse en titre qui elle-même avait pour amant de cœur Saint Lambert, capitaine au régiment des gardes du roi, et auteur du poème des Saisons.

Saint Lambert n'était point invité, lui, à venir à la cour, attendu que Stanislas se doutait de quelque chose à l'encontre de madame de Boufflers, et en était jaloux. Mais lui, s'agitant peu de l'invitation était venu incognito à Commercy, et logeait chez le curé dont le presbytère communiquait par une petite porte avec l'orangerie du château. C'était par cette porte, dont madame de Boufflers lui avait fait passer la clef, que, sans être vu, il entrait dans les appartements, où il ne se montrait au reste qu'après la retraite du roi. Avant de s'y rendre, il pressait d'habitude la solree chez Voltaire qui l'appelait son B's. Les jours où Voltaire travaillait et Voltaire travaillait souvent c'était Emille qui recevait Saint Lambert; puis à l'heure du souper Voltaire de conduit emmenait Emille avec lui au château et laissait Saint Lambert seul, en attendant que son tour à lui vint d'y aller.

Un soir Voltaire descend plus tôt que d'habitude; encore plus imprudente que du temps de Clairaut, cette fois-là Emille, avait laissé la porte ouverte, de sorte que Voltaire n'eut pas même besoin de l'enfoncer.

Il y a des choses que l'on voit et que l'on ne voit pas savoir s'y habituer Voltaire lui ou plutôt voyait que de ces choses-là, et, se faisant insulte Saint Lambert, lequel impose silence au philosophe, et lui déclare que, le lende-

... qu'il avait écrit pendant la journée... l'extension du mot, Emille avait... l'extension du mot, Emille avait

main, il aura lui-même à lui rendre raison de sa grossièreté.

Voltaire, furieux, mais craignant au fond Saint-Lambert, monte chez lui, appelle son secrétaire, lui ordonne d'aller acheter une voiture, d'y faire mettre des chevaux de poste, et de la lui amener.

Mais au lieu d'obéir ponctuellement à Voltaire, le secrétaire descend chez madame du Châtelet, et lui demande ce qu'il doit faire.

— Restez tranquillement ici, dit Emilie, et remontez dans une heure auprès de lui en lui disant qu'il vous a été impossible de trouver une seule voiture.

A une heure du matin, le secrétaire, avec l'apparence d'un homme éreinté par les courses qu'il veut de faire, rentre chez son maître, qu'il trouve plus furieux que lorsqu'il l'a quitté, et que la nouvelle qu'il apporte exaspère encore.

— Point de voiture? s'écrie Voltaire. Prenez la poste, courez à Nancy, achetez-en une, ne marchandez pas; servez votre maître, monsieur; c'est votre ami, et cet ami est outragé.

Le secrétaire sort de chez Voltaire et rentre chez Emilie, que Saint-Lambert continuait de consoler.

— Eh bien? demande celle-ci.

— Il veut partir.

— Encore?

— Oui.

— Absolument?

— Absolument.

— Alors, j'y vais moi-même.

Et madame du Châtelet entre à son tour chez Voltaire, apparaît au milieu d'un geste frénétique qu'elle suspend par son apparition, appelle en anglais le philosophe d'un doux nom qu'elle lui donnait d'habitude, et cherche à s'excuser.

— Eh quoi! s'écrie Voltaire l'interrompant, vous voulez que je doute, après ce que j'ai vu

— Vraiment, vous avez vu? dit Emilie.

— Vu, de mes deux yeux vu!

— Alors, c'est autre chose.

— Vous avouez donc?

— J'avoue.

— Après tout ce que j'ai fait pour vous! après vous avoir tant aimée, me tromper!

— Je ne vous trompe pas, mon ami, et je vous aime plus que jamais.

— Oh! par exemple!

— Et la preuve, c'est que vous êtes souffrant, et que je ménage votre santé. Voyons, dans ce cas, ne vaut-il pas mieux que j'aie affaire à un ami qu'à un étranger?

Voltaire réfléchit un instant; puis, avec un soupir:

— Ah! madame, dit-il, puisqu'il faut que les choses soient ainsi, faites au moins que je ne les voie pas.

Le lendemain, Saint-Lambert entre chez Voltaire à son tour. Il vient pour s'excuser de sa vivacité de la veille, et trouve le philosophe résigné: Voltaire l'embrasse avec un soupir.

— Mon fils, dit-il, j'ai tout oublié, c'est moi qui ai tort. Vous êtes dans l'âge heureux où l'on plaît, jouissez de ces instants. Un vieillard, un malade comme je suis, n'est plus propre aux plaisirs.

Cependant, au milieu de tous ces démêlés, la belle Emilie se trouva grosse. Quatre personnes devaient être affectées de cet événement, et surtout madame de Boufflers, maîtresse de Saint-Lambert, et Voltaire, amant d'Emilie. Mais, entre gens d'esprit, tout s'arrange. Voltaire avait déjà pris son parti, madame de Boufflers prit le sien; le seul embarras qui restait était de donner un père à l'enfant.

— Bon! fit Voltaire, nous le mettrons parmi les œuvres mêlées de madame du Châtelet.

Au nombre des personnes que devait préoccuper cet événement, il en est une que nous avons oubliée: c'est le mari d'Emilie, M. du Châtelet, qui, depuis quinze ans, n'avait plus aucune relation avec sa femme. Emilie se chargea de l'affaire, attira son mari à Cirey, et trouva moyen de le forcer à partager son lit.

— Quelle singulière envie a donc eu Emilie de coucher avec son mari après quinze ans de séparation? dit-on à la cour du roi Stanislas.

— Envie de femme grosse, répondit madame de Boufflers.

En somme, la pauvre Emilie devait être punie par où elle avait péché. Six jours après son accouchement, Emilie était morte.

Voltaire fut au désespoir. Il s'élança hors de sa chambre et, arrivé au bas de l'escalier, il se laissa choir tout de son long, frappant les dalles avec sa tête. Saint-Lambert vint à son secours.

— Ah! mon ami, c'est vous qui l'avez tuée! s'écria Voltaire en continuant de se cogner le front contre la pierre.

Puis, se relevant tout à coup:

— Mordieu! monsieur, s'écria-t-il, de quoi vous avisez vous aussi de lui faire un enfant!

M. du Châtelet arriva sur ces entrefaites et se désola avec les autres. De toute la succession, Voltaire ne réclamait qu'une bague à secret dans laquelle devait être enfermé son portrait. M. du Châtelet connaissait cette bague: c'était lui qui l'avait donnée à sa femme, le jour de ses noces, avec un portrait qui le représentait lui-même. Enfin on retrouva la bague, on l'ouvrit avec empressement et on y trouva... le portrait de Saint-Lambert.

— Hélas! s'écria notre philosophe, ainsi vont les choses de ce monde. Richelieu vous en avait chassé, j'en avais chassé Richelieu, et Saint-Lambert m'en chasse.

Et, comme M. du Châtelet voulait faire du bruit:

— Croyez-moi, lui dit Voltaire, c'est une affaire dont nous n'avons à nous vanter ni vous ni moi.

Voltaire pensa mourir de cette mort d'Emilie. Il voulait d'abord se retirer à Senones et y vivre dans une cellule de moine; puis, aller retrouver son ami Bolingbroke, retiré à quarante lieues de Paris. En attendant, c'est à Paris qu'il revient, c'est à Paris qu'il se lamente, qu'il pleure, qu'il maigrit, ce que l'on croyait chose impossible et dont il fait une chose patente et reconnue.

Une nuit qu'il courait, selon son habitude, en chemise, et par un froid de quatre ou cinq degrés au-dessous de zéro par les différentes chambres de son appartement, appelant Emilie d'une voix aussi lamentable qu'Orphée appelait Eurydice, il rencontre dans sa salle à manger une pile d'infelios contre laquelle il trébuche, et tombe. Ne pouvant se relever, il appelle; mais d'abord son secrétaire ne l'entend point: ce n'est qu'après une heure de plaintes et de gémissements qu'il paraît enfin, vient lui-même s'embarrasser dans les jambes de Voltaire, puis trébuche et tombe à son tour. Alors, il se relève, relève Voltaire et l'emporte tout gelé dans son lit, où on ne le ranime qu'à grand renfort de serviettes chaudes. Mais à peine la voix est-elle revenue à Voltaire, qu'il continue de se lamenter et de se plaindre.

— Ah! ma foi, s'écrie le secrétaire impatienté, vous êtes bien bon de vous désespérer ainsi pour une femme qui ne vous aimait pas!

— Comment, monsieur! s'écrie Voltaire en faisant un bond sur son lit; elle ne m'aimait pas?

— Eh non, parbleu!

— Vous me prouvez ce que vous venez d'avancer là, monsieur, ou vous sortirez de chez moi.

— Oh! bien facilement. Tenez.

Et le secrétaire lui donne trois lettres de la belle Emilie que lui aussi avait trouvées en cherchant la fameuse bague, lettres dans lesquelles Emilie se moquait singulièrement du philosophe.

La lecture de ces lettres plongea Voltaire dans une stupeur profonde; mais elle le guérit et de son amour pour la belle Emilie, et de tous les autres amours.

Nous venons de voir Voltaire dans la vie privée; nous avons vu Voltaire à son lit de mort, nous verrons plus tard Voltaire au Panthéon.

Passons à la seconde colonne du temple, à Jean-Jacques Rousseau.

VI

JEAN-JACQUES ROUSSEAU A ERMENONVILLE. — SA LETTRE A UN AMI. — VIE DE ROUSSEAU CHEZ M. DE GIRARDIN. — MORT DE ROUSSEAU. — DEUX VERSIONS SUR SA MORT. — SON ENTRETEN AVEC SA FEMME. — THÉRÈSE CHEZ M. DE GIRARDIN. — PAROLES DE ROUSSEAU A MADAME DE GIRARDIN ET A SA FEMME. — PROCÈS-VERBAL DES DEUX CHIRURGIENS. — LE CORPS DE ROUSSEAU EMBAUMÉ. — SON TOMBEAU DANS L'ÎLE. — SON ÉPITAPHE.

Ce fut à Ermenonville que mourut Jean-Jacques. Déjà depuis quelques années, il vivait dans une détresse profonde: il faisait une auréole à son orgueil. Ne pouvant plus copier de musique, à cause de l'affaiblissement de sa vue, il avait été forcé, au mois de février 1777, de remettre un mémoire entièrement écrit de sa main à un horloger qui avait sa confiance intime. C'était une plainte profonde et continue tirée du plus profond du cœur, et dont, comme un

ces affaires nous nous contentons de répéter quelques gémissements.

— Ma femme, dit-elle, est malade depuis longtemps et le progrès de sa maladie, qui la met hors d'état de s'occuper de son ménage, me fait les soins d'autrui nécessaires à elle-même. Elle est si faible qu'elle ne peut plus se faire de garder son lit.

— La vieillesse la rend plus le même service. Je l'ai jusqu'ici soignée moi-même dans toutes ses maladies. Le ménage, tout en travaillant, ne se fait pas tout seul; il faut se procurer les objets de choses nécessaires à la subsistance et il faut aussi maintenir la propreté dans la maison. Ne pouvant remplir seul tous ces soins, j'ai été forcé, par nécessité, d'essayer de donner une servante à ma femme. Les dix ans d'expérience m'ont fait sentir l'insuffisance et les inconvénients inévitables, intolérables, de cette ressource dans une position semblable à la nôtre. Il faut vivre absolument seuls, et néanmoins hors d'état de passer du service d'autrui, si ce n'est dans les hôpitaux, dans les infirmités et l'abandon, qu'un seul moyen de soutenir ces vieux jours: c'est de trouver quelque asile où nous puissions subsister à nos frais, mais exempts d'un travail qui désormais passe nos forces, et de détails et de soins dont nous ne sommes plus capables. Du reste, de quelque façon que l'on me traite, que l'on me tienne en clôture formelle ou en apparente liberté, dans un hôpital ou dans un désert avec des gens doux ou durs, franx ou francs, si de ceux-ci il en est encore, je consens à tout, pourvu que l'on rende à ma femme les soins que son état exige, et qu'on me donne le couvert, le vêtement le plus simple et la nourriture la plus saine jusqu'à la fin de mes jours, sans que je sois plus obligé de me mêler de rien, nous donnerons pour cela tout ce que nous pouvons avoir d'argent, d'effets et de rentes, et j'ai bien d'espérer que cela pourra suffire dans les provinces où les denrées sont à bon marché, et dans des maisons destinées à cet usage et où les ressources de l'économie sont connues et pratiquées, surtout en me soumettant, comme je fais de bon cœur, à un régime proportionné à mes moyens.

Remarquez que, quinze mois avant qu'il écrivit cette lettre, Rousseau refusait dans tous les journaux les droits d'auteur de son drame lyrique de *Pygmalion*.

Rousseau, comme Voltaire, avait besoin du bruit qu'il se faisait autour de lui. Rousseau se plaignait de ne pouvoir sortir sans être suivi, et il s'habillait en Arménien pour se faire un cortège double de celui qu'il eût eu en adoptant un costume ordinaire.

Quoi qu'il en soit, orgueil ou pauvreté réelle, cynisme ou humilité, Rousseau se trouvait dans la plus profonde misère quand il écrivit cette lettre. La position était difficile. Bon nombre de gens distingués et de seigneurs de la cour offraient un asile à Rousseau, mais Rousseau ne voulait pas être à leur charge. D'un autre côté, les gens qui eussent vu une affaire dans l'introduction de Rousseau chez eux trouvaient l'affaire médiocre et ne se pressaient pas de se mettre en avant; de sorte que Rousseau attendait toujours et attendait l'effet de son prospectus.

Sur ces entrefaites, Voltaire arriva à Paris. Le bruit que fit le philosophe de Ferney en arrivant dans la capitale fut le dernier coup porté à l'orgueil du citoyen de Genève. Rousseau eut beau fermer les yeux, Rousseau eut beau se boucher les oreilles, il vit et entendit; et dès lors, Rousseau, sacrifiant toutes ses susceptibilités au désir de quitter la capitale, Rousseau accepta l'asile que lui offrait M. de Girardin dans sa belle retraite d'Ermenonville.

Rousseau s'installa donc au désert, juste au moment où, en France, le 30 mai 1778, à onze heures un quart du soir, Voltaire faisait son dernier bruit.

La vie de Rousseau à Ermenonville était fort simple. Il habitait une petite maison séparée du château par de grands arbres et entourée d'un bosquet dans lequel Rousseau allait cueillir des plantes dont il composait un herbier.

Au reste, mieux que tout autre, M. de Girardin, grand seigneur philosophe, convenait à Rousseau par la simplicité de ses manières. Aussi Rousseau s'apprivoisa-t-il jusqu'à aller faire de la musique dans sa famille, et, choisissant dans cette famille un enfant de dix ans, déclara-t-il vouloir se charger de son éducation et en faire son élève.

Malheureusement, le 2 juillet 1778, le bruit se répandit tout à coup que Rousseau était mort subitement.

Le bruit était vrai. Rousseau était mort à l'âge de soixante-trois ans moins quelques jours, étant né le 28 juillet 1712.

Seulement comment Rousseau était-il mort?

Les uns disent que Rousseau était mort d'une attaque

d'apoplexie foudroyante; les autres, qu'il s'était tué d'un coup de pistolet.

Exposons les deux versions.

Les partisans de la mort naturelle racontent cette mort ainsi, et dans tous ses détails. Pas une des dernières paroles du célèbre philosophe n'y manque.

Récitons :

Rousseau se leva le jeudi 2 juillet (1) à cinq heures du matin: c'était l'heure de son lever ordinaire en été. Il jouissait en apparence de la santé la plus parfaite, et alla se promener avec son élève, qu'il pria plusieurs fois de s'asseoir dans le cours de cette promenade. Il revint seul à la maison vers sept heures, et demanda à Thérèse si le déjeuner était préparé.

— Non, mon bon ami, répondit madame Rousseau, il ne l'est pas encore.

— Eh bien, répondit Rousseau, je vais dans ce bosquet; je ne m'éloignerai pas, appelez-moi quand il faudra déjeuner.

L'heure venue, madame Rousseau l'appela.

Rousseau revint, prit une tasse de café au lait, sortit de nouveau, et rentra peu de moments après.

Iluit heures sonnaient.

— Pourquoi n'avez-vous pas payé le compte du serrurier? demanda Rousseau.

— C'est, répondit Thérèse, que j'ai voulu vous le faire voir, attendu que je crois qu'il y a quelque chose à y rabattre.

— Non, fit Rousseau, je crois ce serrurier honnête homme; son compte doit donc être juste; prenez de l'argent et payez-le.

Thérèse prit aussitôt de l'argent et descendit; mais à peine fut-elle au bas de l'escalier, qu'elle entendit Rousseau se plaindre. Elle remonta aussitôt: elle le trouva assis sur une chaise de paille, ayant le visage défilé, et tenant son coude appuyé sur une commode.

Le changement qui s'était opéré dans celui qu'elle venait de quitter cinq minutes auparavant était si grand, qu'elle recula effrayée.

— Qu'avez-vous, mon ami s'écria-t-elle; vous trouvez-vous incommodé?

— Oui, dit Rousseau.

— Qu'éprouvez-vous donc?

— Une grande anxiété, et des douleurs d'entrailles.

Aussitôt Thérèse, feignant d'aller chercher un médicament quelconque, courut chez le concierge, qu'elle pria d'aller dire au château que M. Rousseau se trouvait mal.

Madame de Girardin, à peine prévenue accourut elle-même, et, prenant un prétexte pour ne pas effrayer Rousseau, dont le visage allait toujours se décomposant, elle lui demanda si lui et sa femme n'avaient point été incommodés la nuit précédente par le bruit de la musique que l'on avait faite au château.

Rousseau comprit la délicatesse du procédé.

— Madame, dit-il en faisant un effort sur lui-même pour cacher la violence de sa douleur, vous ne venez pas pour la musique. Je suis très sensible à vos bontés mais je me sens très mal et vous prie de m'accorder la grâce de me laisser seul avec ma femme à qui j'ai beaucoup de choses à dire.

Madame de Girardin, à peine prévenue accourut elle-même n'y avait point à insister, et se retira à l'instant même.

Alors, Rousseau dit à sa femme de fermer la porte à clef, et de venir s'asseoir près de lui.

Thérèse fit selon la recommandation de son mari; puis, lui prenant la main :

— Vous êtes obéi, mon bon ami, lui dit-elle; me voilà. Comment vous trouvez-vous?

— J'ai un frisson par tout le corps; donnez-moi votre autre main, et tâchez de me réchauffer.

Thérèse fit ce que demandait son mari.

— Oh! dit-il comme cette chaleur m'est agréable.

— Eh bien, mon ami?

— Vous me réchauffez, mais je sens augmenter mes douleurs d'entrailles; elles sont bien vives.

— Voulez-vous prendre quelque chose?

— Ma chère femme, faites-moi le plaisir d'ouvrir les fenêtres, que je vole une dernière fois la verdure. Oh! comme elle est fraîche, comme elle est belle! Que ce jour est pur! Que la nature est grande!

— Mon Dieu! pourquoi donc me dites-vous tout cela? répliqua Thérèse.

— Ma chère femme, répondit tranquillement Rousseau, j'avais toujours demandé à Dieu de me faire mourir avant vous; mes vœux sont exaucés.

— Que voulez-vous dire?

— Voyez le soleil, dont il me semble que les rayons m'at-

(1) On n'est pas même d'accord sur le jour de la mort de Rousseau. Les uns disent qu'il mourut le 1^{er}; les autres, le 2; les autres, le 3.

tirent, voyez cette lumière immense, voilà Dieu ! voilà Dieu lui-même, Dieu qui m'ouvre son sein, Dieu qui m'in-vite à goûter cette paix éternelle et inaltérable que j'avais tant désirée !... Ma chère femme, ne pleurez pas, vous avez toujours désiré de me voir heureux : je vais l'être !

Thérèse fit un mouvement pour se lever.

— Oh ! ne me quittez pas, continua Rousseau ; je veux que vous restiez avec moi ; je veux que seule vous me fermiez les yeux.

Mais Rousseau ne l'écoutait plus ; il était tout entier à un autre ordre d'idées.

— Oh ! Thérèse, murmura-t-il qu'on est heureux de mourir quand on n'a rien à se reprocher ! Etre éternel, l'âme que je vais te rendre en ce moment est aussi pure qu'elle l'était lorsqu'elle sortit de ton sein ! Mon Dieu ! fais-la jouir de ta félicité.

Puis, redescendant aux choses de la terre :

— Ma femme, ajouta-t-il, j'avais trouvé en M. et madame



Jean-Jacques Rousseau.

— Mon ami, mon bon ami ! s'écria Thérèse, laissez-moi vous donner quelque chose. J'espère que ceci ne sera qu'une indisposition.

Mais Rousseau la retint.

— Non, non, dit-il, je sens dans ma poitrine des épines aiguës qui me causent des douleurs très violentes. Chère Thérèse, si jamais je vous causai quelque chagrin, si en vous attachant à moi je vous exposai à des malheurs que vous n'eussiez jamais connus sans cela, je vous en demande bien sincèrement pardon.

— C'est moi, mon bon ami, c'est moi, au contraire, s'écria celle-ci, qui dois vous demander pardon des moments d'ennui que je vous ai causés.

de Girardin un père et une mère des plus tendres ; dites-leur que j'honorais leurs vertus, et que je les remercie de toutes les bontés dont ils m'ont comblé. Vous ferez ouvrir mon corps après ma mort par les gens de l'art, et vous ferez dresser un procès-verbal de l'état dans lequel on le trouvera. Dites à M. et à madame de Girardin que je les prie de permettre que l'on m'enterre dans leur jardin, et que je n'ai point de choix pour la place.

— En vérité, je suis désolée, s'écria madame Rousseau, que vous ne vouliez rien faire. Mon bon ami, au nom de l'amitié que vous avez pour moi, prenez quelque chose.

— Ce que vous voudrez, Thérèse, pour vous faire plaisir. Puis tout à coup :

due, ou cent vingt milles carrés, c'est-à-dire quinze mille de plus que la surface réunie des trois royaumes.

Ces cent vingt mille milles carrés, qui s'étendaient du 30^e au 40^e degré de latitude à peu près, étaient occupés par trois millions deux cent cinquante mille blancs et par sept cent cinquante mille noirs ce qui faisait pour chaque blanc une moyenne de douze acres, à peu près.

Le froid que l'on éprouvait généralement l'hiver à Boston était de dix degrés plus élevé que celui que l'on éprouvait à Londres; aussi une partie des habitants de la haute Amérique du Nord, au lieu de s'adonner à l'agriculture, s'adonnaient-elle à la pêche, laquelle rapportait annuellement deux cent cinquante mille livres sterling.

Le commerce des pelleteries, autrefois si productif, était considérablement tombé et ne rapportait plus guère que trente-cinq mille livres, exercé qu'il était par cinq mille chasseurs indiens seulement.

Le produit des colonies, sans y comprendre leur consommation, était, pour la Grande-Bretagne, d'un million cinq cent mille livres.

Comment et en combien de temps l'Amérique était-elle devenue une colonie de cette importance?

Nous allons le dire.

L'Angleterre a toujours eu une idée qu'elle a poursuivie avec une implacable persévérance, celle de son accroissement colonial.

Il y a cent ans, la Grande-Bretagne ne comptait que cinq comptoirs dans l'Inde: Bombay, Bêjapour, Madras, Calcutta et Chandernagor;

Dans l'Amérique du Nord, que Terre-Neuve et cette bande de littoral qui s'étend comme une frange de l'Acadie aux Florides;

Au banc de Bahama, que les îles Lucayes;

Aux petites Antilles, que la Barbade;

Dans le golfe américain, que la Jamaïque;

Et dans l'océan Atlantique équinoxial, qu'un seul point de station, Sainte-Hélène, de meurtrière mémoire.

Après le traité de Paris, de 1763, que Louis XV signa en disant: « Quand on ne sait pas faire la guerre, il faut en savoir payer les frais. » L'Angleterre, comme une gigantesque araignée des mers, a accroché sa toile aux cinq parties du monde.

Elle a enlevé à la France l'Acadie, le Canada, le cap Breton, les rives du Saint-Laurent, la Louisiane, et pas un peuple du continent ne l'a eue pour alliée ou pour ennemie sans qu'il lui en coûtât, soit comme frais de guerre, soit comme acte d'alliance, une de ses colonies, ou un point important sur la carte du monde.

Le système colonial suivi jusqu'au moment où l'on signa le traité de Paris avait obtenu de magnifiques résultats. La métropole agissait en mère prudente, en tutrice pleine d'amour et de bienveillance; franchise des ports, impôts faciles à payer et levés avec douceur et modération, tout contribuait à favoriser le développement de l'industrie coloniale. La Grande-Bretagne, momentanément heureuse dans ses guerres continentales, n'avait pas eu besoin de recourir à ses colonies, ou plutôt n'avait pas voulu s'engager dans cette voie, qu'elle redoutait instinctivement. Jusqu'au moment de la rupture, la mère patrie s'était imposé des sacrifices d'argent et de soldats. Les colonies semblaient aux yeux des hommes politiques de l'Angleterre, une sorte d'arche sainte à laquelle il était dangereux de toucher; aussi, quand la maison de Hanovre voulut les soumettre au régime commun de l'impôt et leur retirer leurs privilèges, les habitants des possessions anglaises de l'Amérique du Nord rompirent-ils violemment avec la métropole.

Les possessions anglaises de l'Amérique du Nord s'étendaient donc du Saint-Laurent au Mississippi dans leur largeur, et, dans leur profondeur, de la mer aux monts Alleghany; le Canada au nord et les Florides au sud venaient d'être ajoutés par l'Angleterre à cette puissance naissante destinée à devenir sa rivale, comme si, au moment de la guerre, elle avait voulu lui fournir contre elle-même de nouvelles forces et de nouvelles armes.

Turgot avait prédit l'émancipation de l'Amérique, et sans doute cette émancipation couvrait déjà dans le cœur des Américains, lorsque la Grande-Bretagne, épuisée par la guerre de Sept ans, après avoir mis, à la suite du traité de 1763, des taxes sur les maisons, les fenêtres, l'argenterie, le vin, la bière et toutes les boissons dont le peuple anglais fait usage, eut recours à ses colonies, et rendit un bill qui défendait d'admettre en justice tout titre qui ne serait pas écrit sur papier timbré et vendu au profit du fisc. Cet acte portait la plus grave atteinte aux lois coloniales; aussi souleva-t-il de nombreuses réclamations, et devint-il le prétexte de la révolte connue sous le nom d'insurrection de Boston. Cette insurrection se répandit bientôt de la capitale dans les provinces; les villes de second ordre envoyèrent à Boston des députés qui compo-

sèrent une assemblée générale, laquelle, malgré le bill parlementaire, déclara que tout Américain avait le droit de contracter sur papier timbré et non timbré. Cette décision amena, l'année suivante, la révocation de l'édit du timbre. Mais, moitié vengeance, moitié nécessité, le parlement, voulant faire peser sur le budget des colonies une partie des dépenses que les troupes occasionnaient, le parlement ditons-nous, enjoignit aux Américains non seulement de recevoir les soldats qui leur seraient envoyés par la métropole mais encore de leur donner gratuitement le logement, le chauffage, la bière, et d'autres menues nourritures.

New-York protesta, et Boston courut aux armes. Au double appel des deux villes, toute l'Amérique se souleva, déclara qu'il fallait opposer à la métropole une résistance acharnée et convoquer un congrès général.

Cette décision fut prise avec une unanimité, une énergie et un calme qui effrayèrent l'Angleterre; il s'agissait de reculer une seconde fois, ou de commencer une guerre civile.

Dans cette alternative, le gouvernement anglais proposa un bill de transaction qui accordait aux Américains le droit de s'imposer eux-mêmes, à la condition de reconnaître la suprématie du parlement.

Cet acte ne produisit aucun résultat.

Cependant un des plus illustres Américains était arrivé en France, et y avait excité une curiosité qui avait tourné en sympathie pour l'Amérique.

Voici ce qu'écrivait sur lui Bachaumont, le 4 février 1777:

« Le docteur Franklin, arrivé depuis peu des colonies anglaises dans ce pays est très couru et très fêté des savants. Il a une belle physiologie, peu de cheveux et un bonnet de peau qu'il porte constamment sur la tête. Il est fort réservé en public sur les nouvelles de son pays, qu'il vante beaucoup. Il dit que le ciel, jaloux de sa beauté, lui a envoyé le fléau de la guerre. Nos esprits forts l'ont adroitement sondé sur sa religion, et ils ont cru entrevoir qu'il était de la leur, c'est-à-dire qu'il n'en avait point. »

Maintenant, écoutons le duc de Lévis:

« J'étais bien jeune lorsque je vis l'illustre Franklin; mais sa figure pleine de candeur et de noblesse, ainsi que ses beaux cheveux blancs, ne sortirent jamais de ma mémoire. Je ne puis rien citer de remarquable que j'aie entendu de sa bouche; mais je raconterai un trait que je tiens du célèbre docteur Priestley, qui avait été fort lié avec lui.

« Nous étions, » me dit-il, « ensemble à une réunion où se trouvaient plusieurs membres de la Société royale de Londres; la conversation s'établit sur le progrès des arts et sur les découvertes utiles à l'humanité qui restaient à faire. Franklin regretta que l'on n'eût pas encore trouvé le moyen de filer deux fils de coton ou de laine à la fois. Chacun de nous se récria, regardant ce projet ou plutôt ce désir comme inexécutable; mais Franklin insista, et dit que non seulement la chose était possible, mais qu'elle se ferait incessamment. Il a vécu assez longtemps, » ajouta Priestley, « non seulement pour voir réaliser cette espérance, mais pour voir filer jusqu'à quarante fils à la fois. Aujourd'hui, une femme, aidée d'un enfant, en file jusqu'à cent. »

« En se rappelant tout ce que Franklin a fait dans les sciences, dans les arts et dans la politique, on demeure convaincu qu'il n'a jamais existé un génie plus universel, plus capable de grandes conceptions et d'applications ingénieuses. Il descendait de ces hautes pensées qui lui avaient soumis la foudre, pour s'occuper des détails de l'économie domestique et pour perfectionner les chemises, comme il passait de la conduite de son imprimerie à celle des négociations avec la France et l'Espagne, qui devaient amener la liberté de sa patrie. »

Tout le monde, en France, avait donc été de l'avis de Bachaumont et de M. le duc de Lévis, et un engouement égal s'était élevé en faveur de l'illustre Américain et de l'Amérique.

D'ailleurs, la France avait tout à gagner à l'émancipation du nouveau monde, et, depuis l'insurrection, elle avait déjà réalisé de grands bénéfices, l'abolition des actes prohibitifs qui entravaient son commerce, et que devait amener le triomphe de la liberté américaine, promettant une nouvelle ère commerciale. La guerre ne l'inquiétait pas, protégée qu'elle était ses riches cargaisons par la réunion de ses forces navales à celles d'Espagne. Le roi lui-même, ennemi presque public des Anglais, voyait avec un sentiment de joie, bien naturel à un prince né au milieu de la guerre qui avait amené le fatal traité de 1763, la position critique où se trouvait la Grande-Bretagne; mais il en

compte à la prudence de se jeter dans les hasards d'une guerre possible. Tout ce que parut donc obtenir de la part des uns de cette guerre, se fit sans consentement des autres, d'Albanie et de Constantinople. On jassa le 6 février des traités entre les insurgés et le gouvernement qui au moins ne devait avoir de succès que dans le cas de victoire de la France contre l'Angleterre.

La connaissance de la conclusion de ce traité causa des transports de joie en France. La guerre civile en cours avait toute l'impression d'un coup de la France était trébuché à moitié du côté de l'ennemi.

De son côté l'Angleterre ne s'y trompa point, et résolut de continuer la guerre, sans que Louis XVI donnât par l'édit de 1793, et à notre marine l'inquiétude de la révolte, sans déclaration de guerre elle s'était mise à commencer la lutte. Depuis quelque temps les navires de France ne pouvaient apercevoir que les bâtimens anglais ne laissaient pas échapper une occasion de troubler notre commerce. Leurs capitaines venaient à leur armée les navires marchands, les saisissant à leur profit, jetaient leurs commandants en prison, et les marchandises malgré la régularité des papiers, étaient pillées et vendues au profit des officiers anglais. Ces actes très vives avaient été, à la suite de ces procédés, changés entre les deux nations, et déjà l'irritation était grande entre les deux puissances lorsque l'on apprit que l'Angleterre avait ordonné aux gouverneurs de l'Irlande d'attaquer les établissements français, et à ses officiers de courir sus au commerce, et, par suite de cet ordre, deux frégates et une vingtaine de navires marchands tombèrent en son pouvoir.

De ce moment, la guerre était inévitable. La France prépara deux expéditions importantes. Nous avions deux escadres que l'on mit au complet l'une à Toulon, l'autre à Brest. Celle de Toulon avait ordre de partir immédiatement pour l'Amérique d'entrer à l'improviste dans les eaux de la Delaware et d'y surprendre l'escadre de l'amiral Howe très inférieure à la nôtre.

C'était un coup de partie pour l'Amérique; car, cette escadre prise ou détruite, l'armée anglaise, pressée d'un côté par Washington, de l'autre par notre flotte, mettait bas les armes ou en était réduite à une retraite désespérée. Ce projet, s'il eût réussi, terminait probablement la guerre d'un seul coup.

Pendant que l'escadre de Toulon marchait à pleines voiles vers l'Amérique, l'escadre de Brest, beaucoup plus considérable, voguait vers les côtes d'Angleterre, sur lesquelles elle était en mesure de jeter quatre-vingt mille hommes. Cinq ou six frégates détachées de la flotte devaient, en outre, intercepter, en croisant dans l'Atlantique, les convois venant des deux Indes.

Tout s'achevait donc vers une rupture ouverte. Elle eut lieu le 24 mars 1778.

Le comte d'Estaing commandait la flotte de Toulon. Il avait à son bord le représentant américain et le chargé d'affaires français en Amérique.

Il partit le 13 avril avec douze vaisseaux, quatre frégates et plusieurs transports. La flotte traversa le détroit et se trouva dans l'Atlantique avec un vent favorable, tandis que quoique prévenu, l'amiral Byron, notre ennemi, ne put appareiller que le 1er juin.

À Brest, la flotte française faisait ses apprêts. Elle était commandée par le comte d'Orvilliers, marin brave, expérimenté et brûlant du désir de venger les derniers désastres de la France. Il allait avoir à combattre l'amiral anglais Keppel tandis que Byron, de son côté, hâtait l'armement de douze vaisseaux pour aller traverser les projets de d'Estaing en Amérique.

Keppel était une vieille réputation. Plein d'expérience comme marin, il entourait sa vieille gloire des gloires plus modernes de Hartland, de Palliser et de Campbell, lesquels commandaient les trois divisions de son armée.

Le 13 juin la flotte anglaise, sortie la veille de ses ports, avait deux frégates françaises, la *Licorne* et la *Belle-Poule*. Elle ordonna aussitôt la chasse. Entre quatre et cinq heures du soir, le *Millfort* atteignit la *Licorne* et la *Belle-Poule* et se porta à la poupe de l'amiral anglais. Le premier mouvement du commandant français fut de refuser, mais un coup de canon tiré de l'*Hector* lui montra qu'elle était prise entre deux feux, et que toute résistance était impossible. En conséquence, le commandant de la *Licorne* alla son javali.

La *Belle-Poule* de son côté, était chassée par le capitaine Marshall de l'*Aréthuse*. Les deux bâtimens, vers six heures du soir, se trouverent à portée de commencer le feu. L'*Aréthuse* donna la *Belle-Poule* le signal de se rendre; mais le commandant de celle-ci, M. de la Clochette, ne répondit qu'en

ordonnant le branle-bas de combat. En entendant la réponse énergique du tambour français, l'*Aréthuse* fit feu sur la frégate française. La frégate française répondit par toute sa volée. Cette fois, les hostilités étaient bien commencées, et les deux vieilles rivales allaient de nouveau se déchirer à belles dents.

C'était dans les longs jours de l'année. Le combat avait commencé à six heures, on y voyait clair jusqu'à neuf. C'était autant de temps qu'il en fallait pour que plus d'un brave allât, comme dit Léonidas, souper chez Pluton. À huit heures, l'*Aréthuse*, dégrée, ralentit son feu. Pendant deux heures, la lutte avait été acharnée des deux parts; mais, à cette marque de faiblesse de son ennemi, la *Belle-Poule* reprit toute sa vigueur d'assailie qu'elle était, elle devient assaillante. Tout ce qui reste debout sur la frégate française pousse d'une seule voix un même cri: « À l'abordage! » Le capitaine Marshall comprend qu'il va être enlevé. Il gouverne sur la flotte anglaise, qui est sous le vent. Les vaisseaux le *Faillant* et le *Monarch*, voyant l'*Aréthuse* se mettre en retraite, accourent pour la protéger. Poursuivre un succès si inespéré était une imprudence impardonnable; M. de la Clochette serre le vent, et env. le une dernière bordée à l'ennemi, qui fuit et s'éloigne.

En même temps, le lougre français le *Coureur*, capitaine Rouly, était contraint de se rendre, mais ne se rendit qu'après une merveilleuse résistance.

Presque tous les officiers de la *Belle-Poule* furent blessés, et, entre autres, MM. de la Clochette, de Saint-Marcou, de la Roche-Kervandron et Bouvet; mais qu'importe ce sang, si brave et si noble qu'il fût! La victoire était au pavillon blanc.

Cette nouvelle fut une joie pour toute la France, ou les souvenirs de la dernière guerre étaient encore saignants. La reine surtout se montra Française, et bonne Française: la mode, dirigée par elle, s'empara de l'événement; tout fut à la *Belle-Poule*, même les coiffures: on vit des femmes avec une frégate dans leurs cheveux.

M. de la Clochette, reçu à Versailles, complimenté par le roi, fut nommé capitaine du vaisseau, et des pensions furent accordées aux veuves et aux enfants des morts.

Cependant, l'amiral Keppel, en explorant les papiers trouvés à bord de la *Licorne*, venait d'apprendre que trente frégates se trouvaient dans le port de Brest. La flotte française allait évidemment venir à sa rencontre. Un seul jour pouvait voir détruire toutes les forces navales de l'Angleterre. Une immense responsabilité pesait donc sur lui s'il acceptait le combat.

Mais aussi refuser le combat au début de la guerre, fuir devant les Français, quelle honte pour l'Angleterre! N'importe. Pour l'amiral anglais, dix vaisseaux de plus dans l'escadre du comte d'Orvilliers, les côtes de France en vue, les côtes de l'Angleterre trop éloignées, furent des motifs supérieurs au désir qu'il avait d'en venir aux mains. Il mit le cap sur l'Angleterre et entra à Portsmouth le 27 juin.

Une véritable tempête d'outrages s'éleva de toute l'Angleterre contre le prudent amiral. Keppel la laissa passer comme il eût laissé passer un grain; puis, secondé par l'Amiralauté, qui approuva sa retraite, fort de dix nouveaux vaisseaux, il reprit la mer le 9 juillet, et se dirige sur les côtes de France.

De son côté, le comte d'Orvilliers achevait son appareillage dans le port de Brest, et, sans instructions précises, mal appuyé sur un ministère encore effrayé de nos derniers désastres, voulant habituer ses hommes à la mer avant d'en arriver à une action décisive, il vogua vers les parages d'Ouessant. Mais Keppel, cette fois, était aussi téméraire à l'attaque qu'il avait été prudent à la retraite. Il se met à la recherche de la flotte française. Le *Lively*, frégate anglaise capturée par nous, donna à notre flotte cette nouvelle que les Anglais nous cherchent. D'Orvilliers prend à l'instant même la résolution de risquer le combat; il met à l'ordre du jour la nouvelle importante qu'il vient d'apprendre; des cris de joie s'élèvent de tous les vaisseaux, l'enthousiasme est au comble; on attendra l'ennemi.

Le 23 juillet, par un temps brumeux, à la suite d'un vent d'ouest-nord-ouest très frais, vers trois heures de l'après-midi, dans une éclaircie qui semble se faire exprès, on aperçoit un grand nombre de voiles qui restent dans le sud-ouest. En ce moment, à la suite de divers grains qui s'étaient succédé avec rapidité, l'armée française était à la cape, à l'ouest-nord-ouest d'Ouessant, à trente lieues env. des cris de joie s'élèvent de tous les vaisseaux, l'enthousiasme est au comble; on attendra l'ennemi.

L'ordre du combat est signalé à l'instant même, tribord-amures dans l'ordre de bataille naturel, le comte Duchafault, à l'avant-garde, commande l'escadre blanche et bleue; le comte d'Orvilliers, corps de bataille, commande l'escadre blanche; le duc de Charité, arrière-garde, ayant pour second la Motte-Piquet, chef d'escadre, commande l'escadre bleue.

(1) Ces détails et les faits qui s'en sont empruntés à l'excellent ouvrage de M. de la Motte-Piquet sur la marine française.

La flotte française se compose en tout de trente-six vaisseaux, portant mille neuf cent quarante canons.

Ces voiles signalées, c'était la flotte anglaise, forte de son côté, comme la nôtre, de trente vaisseaux, dont six à trois ponts, armés de deux mille cent quatre-vingt-huit canons.

Le vice-amiral Hartland tient l'avant-garde, Keppel le corps de bataille, et le contre-amiral Palliser l'arrière-garde.

C'est vers quatre heures du soir que, les vents ayant fraîchi de l'ouest, et l'amiral d'Orvilliers ayant fait signe à sa flotte de revirer le bord par la contre-marche, on put voir distinctement les vaisseaux anglais manœuvrer et prendre l'ordre de bataille que nous venons de décrire.

En apercevant de son côté la flotte française, l'armée navale d'Angleterre vira de bord pour lui gagner au vent; mais l'amiral d'Orvilliers avait prévu la manœuvre. Il fit prendre les ris aux huniers et ordonna à son armée de revirer et de courir en échiquier avec les basses voiles.

La nuit promettait d'être orageuse. Les vaisseaux, en effet, eurent grand-peine à tenir leur poste sous les grains qui se succédaient sans relâche.

A travers la brume du matin, les deux armées, qui s'étaient tenues à égale distance, se retrouvèrent et se reconnuèrent. Seulement, chacune était dans le plus grand désordre. Deux vaisseaux français étaient hors de vue, et on les cherchait inutilement; c'étaient la *Bourgogne* et l'*Alexandre*.

Le vent avait beaucoup calmé. L'amiral d'Orvilliers fit gouverner sur l'ennemi.

En ce moment, le duc de Chartres, commandant le *Saint-Esprit*, et le comte Duchaffault, commandant la *Couronne*, se transportèrent à bord du vaisseau amiral la *Bretagne*. Le but de cette visite était de supplier le comte d'Orvilliers de se rendre aux vœux de l'armée en engageant le combat.

L'amiral répondit en montrant ses instructions, qui lui prescrivaient la plus grande réserve. Alors, le duc de Chartres, assure-t-on, insista de toutes ses forces, disant que c'en était fait de l'honneur de la marine française si, au commencement de la guerre, on évitait un combat qui se présentait dans des conditions qui le rendaient presque nécessaire.

C'était aussi l'avis de l'amiral d'en venir aux mains; le prince n'eut donc pas de peine à le convaincre; mais, dans la crainte que le vent ne variât, il fit faire double signal de virer par la contre-marche, et de ranger l'armée en bataille tribord-amures.

Les manœuvres usèrent trois journées entières, chaque amiral voulant avoir l'avantage du vent. Mais le comte d'Orvilliers l'avait et le conserva.

Le 27, à quatre heures du matin, le vent se fixa.

Les deux armées se tenaient à deux lieues de distance à peu près; à neuf heures, l'amiral Keppel éleva son arrière-garde au vent. Aussi le comte d'Orvilliers fit revirer lof pour lof par la contre-marche.

Presque en même temps, l'amiral anglais, qui devinait la manœuvre, vira de son côté vent devant, par la contre-marche. Visiblement l'intention de l'amiral anglais était d'envelopper notre arrière-garde en combattant au même bord.

Aussitôt, un signal partit du vaisseau amiral pour que toute la flotte virât à la fois dans l'ordre renversé, l'arrière-garde formant avant-garde.

Par cette manœuvre, l'amiral d'Orvilliers prenait sur son ennemi l'avantage que celui-ci avait cru prendre sur lui.

La brise était uniforme, et s'était franchement décidée; elle venait de l'ouest.

Grâce à l'habile manœuvre que venait d'exécuter l'amiral français, Keppel ne pouvait plus espérer de couper on de traverser notre flotte; il se résigna donc à la protéger sous le vent pour la combattre.

La canonnade commença vers dix heures du matin, et grandissant à mesure que les deux lignes se rapprochaient, fut dans toute sa force vers midi. A trois heures, l'arrière-garde ennemie, que les divers mouvements ordonnés par Keppel avaient séparée de son corps de bataille, étant demeurée plus d'une heure et demie exposée au feu d'une quinzaine de vaisseaux, se trouva désarmée et tomba sous le vent.

Alors, le comte d'Orvilliers, d'un coup d'œil rapide, jugea la position, fit signal à l'arrière-garde, devenue l'avant-garde, d'avancer, et à toute l'armée de se former en ordre en bataille tribord-amures.

Cette arrière-garde, devenue avant-garde par la dernière manœuvre, était, on se le rappelle, commandée par M. le duc de Chartres, qui montait le *Saint-Esprit*, vaisseau de 80.

Si ce signal eût été exécuté, il faisait tomber l'arrière-garde anglaise au milieu de notre armée, et permettait à nos vaisseaux, qui, dès lors, continuaient le combat sous le vent, de se servir de leur batterie basse, que la mer grossissante les forçait parfois de fermer.

Mais, quoique ces signaux flottassent au haut des mâts de

la *Bretagne*, ces signaux n'étaient point exécutés, et l'avant-garde, comme si elle n'eût rien vu, restait immobile.

Que faisait le *Saint-Esprit*? A quoi songeait le duc de Chartres? Nous verrons quelle terrible influence la non-exécution de ce signal eut sur la vie du prince.

La Motte-Piquet et le duc prirent pour excuse la fumée qui couvrait comme un vaste dais les vaisseaux anglais et français, et qui les avait empêchés de distinguer les signaux.

D'Orvilliers, dans sa colère de voir la victoire lui échapper, prononça le mot *indiscipliné*.

La reine, dans sa haine naissante pour le duc de Chartres, laissa tomber l'accusation de *tâcheté*.

Cette immobilité de l'avant-garde fut longue. Enfin, après une heure d'indécision, elle arriva; mais, par malheur, il n'était plus temps de couper la ligne anglaise. La division Palliser avait compris le danger que courait la division Hartland, avait viré de bord et était venue à son secours.

Alors, le comte d'Orvilliers perdit l'espoir d'envelopper une portion de la ligne ennemie; prolongeant donc sous le vent la flotte anglaise, il se rangea en bataille tribord-amures.

Keppel accepta le défi, et ordonna aussitôt à ses vaisseaux de reformer leurs rangs tribord-amures aussi; mais alors ce fut au tour de Palliser de mal comprendre ou même de ne pas comprendre du tout; car il ne répéta point le signal, et les autres bâtiments, l'ayant mal interprété, manœuvrèrent pour prendre poste près de leurs chefs respectifs; ce qui les mit dans un état de désordre tel, qu'ils ne purent accepter le combat que nous leur offrons.

Enfin, à cinq heures du soir, quand il restait encore à peine quatre heures de jour, Keppel, voyant que, malgré ses signaux répétés, ses vaisseaux ne se rangeaient point en ligne, envoya la frégate le *Fox* répéter ses ordres à la voix; mais pas plus à la voix qu'aux signaux les vaisseaux n'obéirent.

Alors, désespéré, pleurant de rage, ayant onze vaisseaux horriblement maltraités, il abandonna le champ de bataille à l'amiral français, qui, tout victorieux qu'il était, déplorait de son côté sa victoire incomplète.

La nouvelle de ce combat fit une impression bien différente en France et en Angleterre. En France, ce fut une joie universelle: on exalta la victoire du comte d'Orvilliers; tandis qu'en Angleterre, on faisait le procès de Keppel et de Palliser, qui, au reste, furent acquittés.

Après le combat que nous venons de décrire, et sur lequel nous nous sommes étendu, à cause de l'influence qu'il eut, comme nous l'avons dit, sur la vie de Philippe-Egalité, les deux armées rentrèrent dans les ports de leurs nations respectives, et n'en sortirent pour reprendre la mer que le mois suivant. Seulement, la flotte anglaise resta sur la défensive, tandis que le comte d'Orvilliers, maître de la Manche, a'la jusque'en vue des terres anglaises.

Quoi qu'il en soit, le retour de M. le duc de Chartres à Paris fut un triomphe. Il arriva à Versailles le 2 août, à cinq heures. Tout le palais était rempli de courtisans qui l'attendaient. Le prince eut peine à monter, à cause de la foule, et, le même soir, il se rendit à l'Opéra. Mais, avant que de s'y rendre, il fut forcé de se montrer à son balcon avec la duchesse.

A son entrée au spectacle tout le monde se leva, et, pendant plus de vingt minutes, il fut applaudi. L'orchestre alors se joignit aux clameurs de l'assemblée et exécuta une fanfare triomphale. Quelques fanatiques voulaient lui offrir une couronne, mais l'on n'osa pas, et l'on se contenta d'un laurier.

L'acteur qui l'offrait au prince se tourna de son côté, et dit ces vers:

Jeune et brave guerrier, c'est à votre valeur
Que nous devons cet avantage.
Recevez ce laurier, il est votre partage:
Ce fut toujours le prix qu'on accorde au vainqueur.

Un vaudeville, auquel on soupçonna M. de Maurepas de n'être point étranger, répondit à ce quatrain.

Il était sur l'air des *Revenants*:
Le voici:

Vous faites rentrer notre armée;
L'Angleterre, très alarmée,
Vous en loua;
Et vous joindrez à ce suffrage
Les lauriers et le digne hommage
De l'Opéra.

Quoi! vous avez vu la fumée,
Quel prodige! la renommée
Le publiera.

Il ordonne que les projets de dépenses des ministres lui seront soumis, et il inspecte les trésoriers des départements.

Opposition des ministres.

Il publie le compte rendu en opposition aux pamphlets favorisés par M. de Maurepas.

Opposition de M. de Maurepas.

Enfin il laisse faire par M. de Vergennes à Louis XVI deux rapports sur le compte rendu et sur les principes.

Opposition du roi.

Au mois de mai 1781, M. Necker avait donc perdu à peu près tous les appuis qui peuvent soutenir un ministre.

Que lui restait-il ?

Deux mots qui commençaient à être presque aussi puissants que toutes ces puissances liguées contre lui ; deux mots qui le ramenèrent au pouvoir sept ans après qu'il en fut descendu :

L'opinion publique.

En attendant, des mesures contre M. Necker, on passait aux menaces ; les pamphlets se multipliaient, et chaque jour redoublaient d'acharnement et d'aigreur. Enfin, dans les cercles de la haute finance, on ne parlait de rien de moins que de le mettre en jugement.

Dans cette circonstance, M. Necker résolut de sonder la situation d'un seul coup ; il demanda au roi d'être fait *ministre d'Etat*.

Cette position de ministre d'Etat lui donnait le droit d'assister au conseil, et la faculté de combattre en face ses ennemis.

Sur cette demande, M. de Maurepas déclara au roi que tous les ministres, M. de Castries excepté, tenaient leur démission prête, s'il leur donnait M. Necker pour collègue.

La guerre ainsi déclarée, et M. de Maurepas ayant dit tout haut : « On verra, si cette fois, *l'opinion publique triomphera*, » les suppositions de part et d'autre n'avaient plus de terme et allaient jusqu'à la folie.

On répétait tout bas que M. Necker voulait se retirer en Suisse, mais que M. de Maurepas avait pris toute précaution contre une évasion nocturne et était résolu à mettre en vigueur une ancienne mesure qui voulait que l'on n'accordât de chevaux de poste aux étrangers, administrateurs des finances, que sur un ordre du roi.

De son côté, M. de Sartines reprochait tout haut à M. Necker ses liaisons avec l'ambassadeur anglais, M. Sthormond et la façon dont le directeur des finances déclamaient contre l'indépendance américaine.

Il allait jusqu'à dire que M. Necker n'était autre chose, en France, que l'agent de la cour de Londres.

Le roi, effrayé de cette opposition qui gagne toutes les classes de la société, moins le peuple, lion encore endormi et qu'on n'entend pas rugir, le roi déclare au conseil qu'il est décidé à ne pas faire droit à la demande de M. Necker.

Le même jour ou le roi fait cette déclaration, M. de Maurepas se donne le plaisir de raconter lui-même à M. Necker l'échec qu'il vient d'éprouver.

Ce refus d'admission au conseil est pour M. Necker un affront qu'il ne peut subir impunément, et le 19 mai 1781 Louis XVI reçoit de son directeur des finances le billet suivant, sans titre ni vedette, écrit sur un papier de trois pouces et demi de haut sur deux et demi de large :

« La conversation que j'ai eue avec M. de Maurepas ne me permet plus de différer de remettre entre les mains du roi ma démission. J'en ai l'âme navrée. J'ose espérer que Sa Majesté gardera quelque souvenir des années de travaux heureux mais pénibles, et surtout du zèle sans bornes avec lequel je m'étais voué à la servir.

« NECKER.

« 19 mai »

Le roi fut très piqué de cette cavalière épître, et accepta la démission.

Au reste, M. Necker quittait le ministère au moment où les fonds étaient assurés pour une année entière ; il le quittait au moment où il y avait au trésor royal plus d'argent comptant et plus d'effets exigibles qu'il n'y en avait eu depuis quatre-vingts ans, au moment enfin où la confiance publique, entièrement ranimée, s'était relevée et atteignait le plus haut degré.

« En travaillant pour le bonheur de la France, dit Sonlavie, M. Necker nous précipita dans un gouffre de maux. Son premier ministère prépara la Révolution, le second la consommée. »

M. Necker se retira dans sa maison de Saint-Ouen.

Six mois après la retraite de M. Necker, le conseil perdait son chef, M. de Maurepas.

Jusqu'au dernier moment, il conseilla le roi, dans les bras duquel il mourut, pour ainsi dire.

Le roi l'aimait fort, et, la veille de sa mort, étant venu le voir, il était resté un quart d'heure avec lui.

Le lendemain, M. de Maurepas mourut. C'était le 14 novembre 1781.

Turgot était mort dès le 20 mars de la même année.

VIII

VOYAGE DE JOSEPH II EN FRANCE. — L'EMPEREUR EST PEU COUTÉ. — MORT DE L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE. — PROJETS DE L'EMPEREUR. — CRAINTE DES PUISSANCES DE L'EUROPE. — LE ROI DE PRUSSE. — TRAITÉ ENTRE LA PRUSSE ET L'EMPEREUR, CONCLU A TESCHEN. — L'ARCHIDUC MAXIMILIEN INSTALLÉ A COLOGNE. — LA CONDUITE DE JOSEPH II VIS-A-VIS DE LA FRANCE EXCITE LA HAINE CONTRE SA SEUR MARIE-ANTOINETTE. — PAIX DE VERSAILLES. — STATUE DE LOUIS XVI A PHILADELPHIE.

Tandis que la France, sur les côtes de Bretagne, sur le littoral de l'Amérique et dans l'Inde, élevait, grâce aux victoires de d'Orvilliers, de d'Estaing et du bailli de Suffren, sa marine à la hauteur de la marine anglaise, ce qui était chose nouvelle et inattendue pour toute l'Europe, l'Autriche, *notre amie*, essayait de gagner quelque chose à cette guerre maritime qui laissait entre ses mains, ou à peu près, la puissance continentale. Joseph II commença par venir sonder le terrain lui-même en 1777. Il vint faire une visite à sa sœur Marie-Antoinette. On le voit, l'amour de la famille, et surtout l'amour de la patrie, avaient toujours été choses puissantes sur le cœur de la reine, dans lequel, au reste, ces deux sentiments avaient constamment été froissés par Louis XVI, qui haïssait M. de Choiseul et se défiait de Marie-Thérèse. Dès le jour de son mariage, la dauphine avait pu voir que la noblesse française avait des prérogatives qu'essayeraient en vain de briser les prétentions autrichiennes.

C'était une leçon pour Joseph II. Il en profita, et résolut de visiter la cour de France avec une humilité toute philosophique. En conséquence, il traversa nos provinces et arriva à Paris sous le nom de comte de Falkenstein. Mais, si rapide qu'eût été sa course, si inattendue que fût sa visite, il trouva Louis XVI préparé par M. de Vergennes et prêt à répondre sur tous les points.

Jamais, au reste, une clarté bien réelle ne pénétra jusqu'au fond des conférences que Louis XVI eut avec son beau-frère Joseph II. On prétendit que le roi de France lui laissa voir le prix qu'il mettait à son amitié, pendant la guerre qu'il allait faire à l'Angleterre, et que ce prix était l'ouverture de l'Escaut et l'établissement d'un archiduc à Cologne. De son côté, l'archiduc abattrait les fortresses des Pays-Bas, Ostende et quelques autres exceptées.

Mais c'était autre chose encore que convoitait l'empereur : c'était la Bavière, dont l'électeur s'en allait mourant. En effet, le voyage de l'empereur en France, en éveillant sa vieille jalousie, lui avait fait faire une triste comparaison entre les matières hétérogènes qui composaient son empire et l'homogénéité de la France.

Comment, en effet, non seulement ses regrets, mais encore son ressentiment, n'eussent-ils point été excités par la vue, au midi, de l'Espagne, un des plus beaux royaumes du monde, et du Roussillon, une des plus belles provinces de l'Autriche, enlevés par nous à l'Empire ? En venant de Vienne à Paris, n'avait-il pas laissé presque sur son passage les Pays-Bas, les deux Bourgognes, l'Alsace, la Lorraine, tous membres arrachés au vieux corps impérial, et soudés à la monarchie française ? Au lieu de ses Etats à lui, composés de lambeaux et de pièces rapportées, n'avait-il pas sous les yeux la France tout arrondie, sans solution de continuité aucune, et dont les esprits provinciaux eux-mêmes commençaient à se fondre dans la centralisation parisienne ?

Aussi le peuple, avec ce profond instinct qui fait ses sympathies et ses antipathies, le peuple qui avait si bien

peut-être par Pierre, le peuple fut il en et presque hostile

Il avait pas s'écouler sans que l'on appelât l'Autrichien, et se charman-
te qui, le jour de son couronnement, tel de ville, avait
d'elle, au dire de son su deux cent mille

Entré en France, Joseph II en sortit
peine d'être et leur ambition.

Sur ces étranges événements, la Bavière mourut. C'était
le moment où l'Autriche, sachant la France occu-
pée avec l'Angleterre, envahit l'électorat que sa
lignée avait possédé pendant longtemps.

En 1791, le roi de Prusse le pan qui manquait au man-
de la France, la Bavière était à Joseph II des commu-
nautés des possessions du midi et du couchant.
Une fois que l'on avait cousue à l'Empire, le Danube, de
sa source à son embouchure ne cessait pas d'arroser les
provinces archiennes; puis c'était un premier pas de
s'occuper de lui, il en tentait un second, non
moins utile à sa politique et à sa puissance que le premier.
C'est sur il avait d'une bouchée le duché de Wurtemberg,
et arrivant jusqu'au Rhin il remettait, en cas de guerre, la
main sur l'Alsace et sur la Lorraine, antiques possessions
de ses aïeux.

Mais ce projet profitable à l'Empire, blessait trop de
sensibilités et surtout trop d'intérêts pour que les autres
puissances continentales le lui laissassent tranquillement
accomplir. Son vieil ennemi, Frédéric II, veillait; il dé-
nonça à l'Europe les projets ambitieux de l'empereur. Il
montra Joseph II maître de la Bavière, et tombant d'un
côté sur Turin, de l'autre sur la France; et, à cette dé-
monstration, toutes les puissances s'émurent.

La Russie ne voyait pas sans inquiétude l'accroissement
des forces de l'Empire; malheureusement, la Russie n'était
pas en mesure de parler haut; ses finances étaient dérangées
à la fois par le faste de Catherine et par la guerre contre
les Turcs, guerre suscitée par l'Autriche, qui voulait l'em-
pêcher de s'occuper des affaires de Bavière.

Le roi de Sardaigne de son côté, s'effrayait de voir l'Aut-
riche s'approcher de ses frontières du nord, embarrassé
qu'il était déjà à l'orient et au midi, il poussait donc de
grands cris d'appel pour faire tourner la tête à la France,
à la Prusse et à la Russie.

La Saxe, inquiète également, comme la Sardaigne, l'in-
tervention des grandes puissances.

Le duc des Deux-Ponts, successeur légitime de l'électeur
palatin réclamait de son côté la Bavière, qui lui avait été
enlevée par le traité de Munich.

Ainsi l'Europe, qui, sans dire un mot, parce que l'in-
térêt et l'honneur de la France étaient seuls compromis
dans ce partage, l'Europe qui n'avait pas dit un mot du
partage de la Pologne, l'Europe se soulevait à l'idée de
l'envahissement de la Bavière.

Il n'y avait pas jusqu'à Marie-Thérèse qui ne s'effrayât
de cette disposition envahissante de son fils, quoiqu'elle
fût trop bon politique pour ne pas reconnaître les avan-
tages qui en résulteraient pour l'Autriche. Mais Marie-Thé-
rèse était bien changée de ce qu'elle était autrefois; elle
vieillissait aux maux d'un confesseur, et entourée de casu-
istes et de prêtres. Ces prêtres et ces casuistes parlaient
au nom de l'humanité. Pour arrondir ses Etats, l'empereur
allait certainement soulever une guerre générale; et, au
milieu de cette guerre générale, il faut le dire, son ennemi
particulier, Frédéric, celui dont elle avait pu, en d'autres
temps, apprécier la ténacité et la force, Frédéric l'inquié-
ta; tout particulièrement.

Et elle avait raison; car Frédéric, après s'être assuré de
la neutralité de la Russie et de la France, jeta cent soixante
mille hommes en Bohême, au nom de la liberté et de l'in-
dépendance du corps germanique.

Le baron de Thugut fut alors envoyé par l'empereur
auprès de Frédéric II, pour lui offrir des principautés in-
signifiantes et des dédommagements qui ne furent pas
acceptés. Pendant ce temps, M. de Vergennes, si puissant
à Constantinople, négociait la paix entre la Porte et la Rus-
sie, et, au moment où Frédéric consentait à l'in-
dépendance de l'empire de Tartares, la Russie, délivrée de son
ennemi, se précipita en mesure d'élever la voix et signifiait
à Marie-Thérèse à l'empereur de donner satisfaction aux
princes de l'Empire. Fière de quoi, elle se réunirait au roi
de Prusse.

Tous ces grands événements et toutes ces pompes
menées eurent le dénouement qu'elles devaient avoir. Le
baron de Breteuil, Marie-Thérèse et Catherine intervinrent,
et un traité fut signé entre la Prusse et l'empereur.

On le nomma traité de Teschen.

Ce traité statuait
Que l'impératrice reine ne s'opposerait jamais à ce que
les principautés d'Anspach et de Bayreuth, en cas d'extinc-

tion de la maison de Brandebourg, fussent réunies à la
Prusse;

Que l'électeur palatin rentrerait dans tous les districts
que la maison d'Autriche avait occupés, tant en Bavière que
dans le haut Palatinat;

Enfin, que l'impératrice renoncerait à toutes les préten-
tions qu'elle pouvait avoir sur la succession de feu l'élec-
teur de Bavière.

Battu sur ce point, l'empereur tenta une autre conquête,
qui lui réussit mieux.

Profitant du moment où la France réunissait toutes ses
forces contre l'Angleterre, il éleva l'archiduc Maximilien à
l'électorat de Cologne.

Tous les intérêts de la France s'opposaient à cette élec-
tion, qui établissait en toute souveraineté un frère de l'em-
pereur à nos portes, à côté du territoire français, dans un
poste qui permettait à l'empereur de faire camper une
armée dans une position à la fois excellente pour l'attaque
et pour la défense. Enfin, c'était un vicaire-roi riche, armé,
et tout dévoué à l'Empire, que l'on substituait à un prince
ecclésiastique, naturellement neutre.

Aussi, en peu de temps, l'archiduc Maximilien se trouva-
t-il grand maître de l'ordre Teutonique, archevêque élec-
teur de Cologne, évêque de Munster, etc., etc.

Le roi de Prusse, moins intéressé dans cette question que
dans celle de la Bavière, laissa faire l'empereur.

Catherine II se contenta de menacer de sa colère quelques
chapitres électeurs, s'ils continuaient à être si prodigues de
mitres en faveur de l'archiduc Maximilien.

Quant à la France, force lui fut de laisser faire, tout
occupée qu'elle était de sa guerre avec l'Angleterre.

C'était un prince fort remuant que l'empereur Joseph II.
Il avait tenté d'envahir la Bavière. Il avait réussi à in-
staller son frère à Cologne, il voulait essayer d'enlever le
Frioul aux Vénitiens. Il avait étendu ses domaines au nord
au préjudice de Stanislas I^{er}. Il avait offert au roi don
Carlos, pour le détacher de notre alliance, de lui faire ren-
dre Gibraltar par l'Angleterre. Enfin, il recherchait l'union
de Catherine pour démembrer avec elle l'empire ottoman.

Or, non seulement Louis XVI, mais encore la France re-
marquaient une chose: c'est que cet allié, qui, à tout pro-
pos, nous vantait son alliance, embrassait tous les partis
qui se manifestaient en Europe contre nous.

Les Turcs étaient nos alliés naturels, il était de notre
intérêt de les soutenir, et Joseph concourait à démembrer
l'empire ottoman.

Nous étions en guerre avec les Anglais. L'alliance de l'Es-
pagne nous était plus précieuse que jamais, et l'empereur
essayait de nous enlever l'alliance de l'Espagne. Enfin, nous
avions toujours maintenu l'indépendance de la Bavière, et
Joseph avait commencé par mordre à belles dents dans
l'électorat, et il est probable que, sans Frédéric II, il em-
portait le morceau.

De là cet accroissement journalier de haine de la France
contre l'Autriche, représentée en France par la pauvre
Marie-Antoinette.

Pendant tout ce temps, l'Amérique, comme nous l'avons
dit, avait marché à son indépendance, et la capitulation de
Cornwallis et de ses sept mille hommes avait rendu impos-
sible pour l'Angleterre un plus long refus de reconnaître
cette indépendance.

Le traité qui faisait de l'Amérique une nation libre fut
signé le 3 septembre 1783, et reçut le nom de paix de Ver-
sailles.

Il contenait non seulement le traité de paix entre l'Angle-
terre et les Etats-Unis, mais encore le traité de paix entre
la France et l'Angleterre, entre l'Espagne et l'Angleterre
et entre l'Angleterre et la Hollande.

L'Amérique se souvint éternellement de ce qu'elle devait
à Louis XVI, son noble et généreux allié; et le Congrès déci-
da qu'une statue serait élevée au roi de France sur la
grande place de Philadelphie.

Cette statue fut, en effet, élevée avec l'inscription suivante:

Post Deum
Diligenda et servanda est libertas
Maximis empti laboribus
Humanique sanguinis flumine irrigata,
Per imminentia belli pericula
Juvante
Optimo Gallorum principe Rege
Ludovico XVI
Hanc statuum Principi augustissimo
Consecravit
Et æternam pretiosamque beneficii
Memoriam
Grata Reipublice veneratio
Ultimis tradit nepotibus.

Ainsi, chose étrange, l'établissement de la république américaine hissa la statue de Louis XVI sur un piédestal, et l'établissement de la république en France le fit monter sur un échafaud.

IX

LA SOCIÉTÉ EN SOUFFRANCE. — ASPIRATIONS VERS L'INCONNU. — LES MYSTÉRIEUSES DÉCOUVERTES. — LES MIRACLES NÉGLIGÉS POUR LES SORTILÈGES. — DOUBLE EXISTENCE DE LA SOCIÉTÉ EN FRANCE. — PRESENTIMENTS D'UNE RÉVOLUTION. — LE DUC D'ORLÉANS. — LAVATER. — SON ÉCOLE. — SUCCÈS QU'ELLE OBTIENT. — CAZOTTE. — SON ORIGINE, SES DÉBUTS DANS LE MONDE. — SES GRANDES TRISTESSES. — UNE SOIRÉE CHEZ MADAME DE VAUDREUIL. — MESMER — LE MAGNÉTISME ANIMAL. — LES CURES DE MESMER. — MM. BERGASSE, D'ESPRÉMENIL, DE LA PAYETTE, LE MARQUIS DE PUYSGUR. — UN EXTRAIT DES « NOUVELLES A LA MAIN ». — LE PÈRE HERVIER A BORDEAUX. — CAGLIOSTRO. — LA PIERRE PHILOSOPHALE. — LA MAISON DE LA RUE SAINT-CLAUDE. — ALTHOTAS. — LORENZA FELICIANI. — LES SOCIÉTÉS SECRÈTES. — L. P. D. — MONTGOLFIER. — ANCIENNES RECHERCHES SUR LES AÉROSTATS. — EXPÉRIENCES. — LE CHEVALIER D'ÉON. — SA DISPUTE AVEC BEAUMARCHAIS SUR « LE MARIAGE DE FIGARO ».

Il y a dans la vie des peuples certains moments de découragement et de lassitude où la société tout entière éprouve le besoin de se jeter d'un monde réel où elle est mal à l'aise, dans un monde imaginaire, qui sourit d'autant plus à son imagination fatiguée qu'il lui est inconnu. Alors, il semble à cette société que l'atmosphère qu'elle respire jusqu'au jour où l'on est arrivé commence à devenir trop pesante pour ses poumons ; elle aspire au surnaturel, à l'inouï, à l'impossible. Alors viennent les hommes mystérieux et les découvertes étranges. Alors viennent Lavater, Cazotte, Mesmer, Cagliostro, Montgolfier, la chevalière d'Éon, c'est-à-dire la divination par la physionomie, les relations mystérieuses avec le monde des génies, le magnétisme, les aérostats, l'élixir de vie, l'hermaphrodisme ; comme on a perdu la foi, on se rattache à l'espérance ; comme on a oublié la religion, on tombe dans le mysticisme. Alors, tout est renversé dans l'ordre humain et céleste ; on ne croit plus aux miracles de Dieu, mais on croit aux sortilèges des hommes, comme à cette époque où Rome allait se transformer, et, en se transformant, transformer le monde. Il y a deux existences bien réelles en France : l'existence des salons, des bals, des promenades, des spectacles ; puis, au-dessous de celle-là, qui est la surface visible à l'œil insouciant et affaibli, il y a la vie mystérieuse, la vie des clubs, de la franc-maçonnerie, des sociétés secrètes, des apparitions et des prophéties. Au milieu de ce monde étrange, les hommes positifs et qui doivent avoir l'influence positive sur l'avenir commencent à poindre, ou demeurent à leur place. Beaumarchais, après avoir fait jouer *le Barbier de Séville*, fait jouer *le Mariage de Figaro*. Mirabeau, après avoir été mis au château d'If, est emprisonné au château de Vincennes. Condorcet, après avoir refusé à M. de Maurepas de faire, à l'Académie, l'éloge du duc de la Vrillière, fait ceux de d'Alembert, de Buffon, d'Enfer, de Franklin, de Linné et de Vaucanson. Tout marche vers une révolution que chacun devine, que chacun prédit, mais que l'anglomanie qui s'empare de tous les esprits indique d'avance comme devant être calquée sur la révolution anglaise de 1688, révolution dont le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans par la mort de son père, sera le Guillaume III.

Un mot sur chacun de ceux que nous avons nommés. Un mot sur les changements et les innovations qu'ils appelaient dans la société.

Jean-Gaspard Lavater était né à Zurich le 15 novembre 1741. A vingt-six ans, il fit paraître ses *Chansons helvétiques* ; à vingt-sept ans, ses *Vues sur l'éternité, ou Considérations sur l'état de la vie future*. Un profond instinct d'observation créa pour lui une science particulière dans

l'étude des signes de la physionomie. Le visage fut pour lui la carte du cœur ; les yeux, le miroir de l'âme ; lui-même dessinait les types sur lesquels reposait la science de son art.

Bientôt, sans que Lavater eût fait un pas pour la répandre, eût élevé la voix pour la publier, la réputation du pasteur de Zurich devint européenne : c'est qu'à la bonhomie apparente, Lavater joignait une grande finesse réelle. Chez les hommes distingués et considérables, il exaltait les lignes merveilleuses de la physionomie ; chez les philosophes, il trouvait ce pli profond, sillon que trace aux fronts sublimes le soc de la pensée ; pour les hommes médiocres eux-mêmes, il avait quelque insignifiante flatterie, qui faisait que même cet homme médiocre proclamait sa supériorité. Aussi tout le monde était-il de l'école de Lavater : chacun s'était fait physionomiste ; toutes les relations de la vie à venir semblaient devoir être soumises aux lignes du visage.

Jacques Cazotte était né au commencement du siècle, sous la Régence, en 1720, à Dijon, où son père était greffier des états de Bourgogne ; une partie de sa jeunesse s'était passée aux colonies, sous le ciel bleu et pur des tropiques. Poète facile, il avait commencé à chanter comme les oiseaux, sans travail, sans efforts, sans études ; ses chansons étaient un ramage, ses contes des rêves. De retour des colonies, il s'était établi à Pierry, près d'Épernay, dans une campagne que son frère lui avait laissée. Son esprit conteur, sa verve charmante, firent de Cazotte, venant passer six mois à Paris, l'âme des meilleurs salons. Religieux jusqu'à un mysticisme, l'Évangile était sa règle, même dans les détails les plus minutieux de sa vie. Arête à saisir tous les présages, l'œil habitué à prédire et à suivre les grandes tempêtes, il voyait poindre et grossir la Révolution. Aussi de grandes tristesses le prenaient-elles parfois, dont lui seul savait la cause et qui, pour les autres, étaient sans motif. Un soir, ou plutôt une nuit, Cazotte était chez madame de Vaudreuil ; on avait dansé, et l'on en était à ce moment de bien-être et de joie qui suit un bon repas dans des appartements bien chauffés et bien éclairés. Tout ce qui portait un beau nom était là : fleurs de noblesse, de jeunesse et de beauté ; les Rohan, les Montmorency, les Polignac étaient là ; chaque visage était épanoui, chaque bouche souriait, chaque œil lançait une flamme. Seul, assis dans un coin, Cazotte était sombre, immobile, muet. On entourait le vieillard

— Qu'avez-vous, Cazotte, que voyez-vous ?

— Hélas ! répondit Cazotte, ne me demandez pas ce que je vois.

— Ce sont donc des choses bien tristes.

— Ce sont des événements lugubres.

— Auxquels nous prendrons part ?

— Qui vous entraîneront avec eux.

— Moi ? s'écria madame de Montmorency.

— Vous.

— Moi aussi ? s'écria madame de Chevreuse.

— Vous aussi.

— Moi aussi ? répéta madame de Chabot.

— Vous aussi.

— Que nous arrivera-t-il donc ? firent les trois femmes à la fois.

— Ne me le demandez pas.

— Nous voulons le savoir.

— Je vois une prison, une charrette, une grande place, une machine étrange qui ressemble à un échafaud.

— Mais cette prison, cette charrette, cette machine, ce n'est pas pour nous ?

— C'est pour vous.

— Pour nous l'échafaud ?

— Pour vous l'échafaud.

— Vous êtes fou Cazotte !

— Je le désire.

— Alors, nous mourrons de la main du bourreau ?

— Oui.

Les femmes frissonnèrent.

Si peu probable que fût une pareille prophétie, elle n'en était pas moins effrayante.

Madame de Polignac s'approcha.

— Mais le roi ? dit-elle.

Cazotte hocha la tête de haut en bas avec une fixité de regard effrayante.

— Le roi aussi.

— Mais la reine ? répéta madame de Polignac.

— La reine aussi.

— Oh ! dit madame de Montmorency, vous avez parlé de charrette, mon cher monsieur Cazotte. On nous permettra bien d'aller à l'échafaud en carrosse ?

Cazotte fit une espèce d'effort pour voir à travers la voile de l'avenir.

— Le roi, dit-il, sera le dernier auquel cette faveur sera accordée.

laquelle il donne le nom de vaisseau volant, mais dont il n'ose pas même se servir.

C'est à Montgolfier qu'est réservé l'honneur de l'invention des aérostats. Architecte et fabricant de papier en grand, il a lu le livre de Priestley sur les différentes espèces d'air, et il est à son tour frappé de la possibilité de rendre l'air navigable à l'aide d'un gaz plus léger que l'air atmosphérique. Montgolfier a un frère : les deux frères se réunissent en novembre 1782 ; ils font leur première expérience à Avignon : elle est simple et sans frais. Ils brûlent des allumettes soufrées à l'orifice d'une calotte sphérique en papier, et la calotte monte à l'instant : le secret est découvert, le mystère approfondi. Le 5 juin 1783, ils feront un essai public de leur découverte en présence des députés des états du Vivarais et de toute la ville d'Annonay.

ou qu'elle eut sous ce costume à l'Opéra le fit envoyer au château de Dijon, qu'il ne quitta que pour retourner à Londres. C'est là qu'il est à l'époque où nous sommes arrivés, et sa dispute avec Beaumarchais occupe Paris.

C'est que Beaumarchais va faire jouer le *Mariage de Figaro*, qui doit être un nouveau scandale ajouté aux scandales nombreux dont s'émaille la vie de l'auteur.

Voulez-vous savoir comment on parle de l'auteur et de la pièce dans Paris ?

Ecoutez ce qu'on en dit avant la représentation :

« 12 juin 1783. — Depuis qu'on a parlé du projet de Beaumarchais, de faire jouer à la cour la farce du *Mariage de Figaro*, suite du *Barbier de Séville*, il s'en est fait dix ou douze répétitions aux Menus, et c'est sur le



Helas ! répondit Cazotte, ne me demandez pas ce que je vois.

Cette fois, ce n'est plus une calotte en papier, c'est un appareil en toile, monté sur bois et sur fil de fer, ayant trente-cinq pieds de diamètre et pesant cinq cents livres. En dix minutes, à l'aide d'une douzaine de bottes de paille mouillée que l'on brûle sous l'orifice du ballon, il monte, aux applaudissements et aux bravos des assistants, à la hauteur de mille toises. Maintenant, c'est à Paris, c'est en présence du roi et de la reine qu'il faut que l'expérience se renouvelle. Un ballon de la taille du premier est lancé, emportant un mouton, un canard et un coq ; il monte à deux cents toises, s'y soutient vingt-sept secondes, et va tomber dans le bois de Vauresson.

L'expérience a si bien réussi et a produit une telle impression, qu'une médaille est frappée à l'effigie des deux frères.

Enfin, en 1784, ce n'est plus un mouton, un canard et un coq qui sont exposés dans le voyage aérien, c'est Montgolfier lui-même qui se hasarde dans un aérostat de cent deux pieds de diamètre sur cent vingt-six de hauteur.

Le troisième élément est soumis ; quarante ans plus tard, la vapeur domptera le quatrième.

Que dirons-nous du chevalier ou de la chevalière d'Eon ? Rien, sinon qu'après avoir servi le roi et la France comme ambassadeur et comme capitaine, un secret d'Etat qui ne fut jamais approfondi donna l'ordre à un des plus habiles diplomates et des plus hardis chevaliers du temps de se métamorphoser en femme. Dès ce moment, le chevalier devint la chevalière d'Eon et se montra partout, à la ville et à la cour, avec des habits de femme ; une querelle qu'il

théâtre de cet hôtel que la représentation doit en avoir lieu demain par les comédiens français. Tous les grands, tous les princes, tous les ministres, toutes les jolies femmes, sont averties par des billets avec une figure gravée de Figaro dans son costume, et l'auteur se flatte que la reine même honorerait le spectacle de sa présence. Du reste, il est si attaché à son ouvrage, qu'il n'en veut rien retrancher, qu'il veut y conserver toutes les ordures les plus grossières dont il est rempli ; elles doivent, à son gré, en faire le succès, et, au jugement des connaisseurs impartiaux, elles fatigueront enfin par la longueur excessive de la pièce, dont la représentation sera de trois heures au moins. »

« 13 juin. — Ce matin, jour auquel on devait exécuter le *Mariage de Figaro*, M. le duc de Villequier a fait signifier à tous les acteurs de la pièce qu'ils eussent à s'abs tenir d'y jouer, conformément à un ordre du roi, qui défend à tous les comédiens, soit français, soit italiens, d'exécuter cette pièce en aucun lieu, et pour qui ce soit, à peine d'encourir l'indignation de Sa Majesté. »

« 14 juin. — Le sieur de Beaumarchais est d'autant plus sot de se voir frustré des applaudissements qu'il attendait, que le roi paraît s'être fait un plaisir de ne faire connaître ses intentions qu'au moment même où la pièce allait être jouée. Sa Majesté s'en était réservé le secret, au point que M. le comte d'Artois s'était mis en route pour voir le *Mariage de Figaro*, dans la plus parfaite confiance, et n'a appris la défense qu'à son arrivée à Paris.

X

MIRABEAU.

Nous avons nommé Mirabeau comme un des hommes dont s'occupe cette époque si occupée.

Mirabeau est en prison à Vincennes. C'est déjà une célébrité que Mirabeau, — célébrité étrange, scandaleuse, — dans lequel nul n'entrevoit encore le tribun de 1789, le législateur de 1791, mais dans lequel tout le monde devine quelque chose d'immense qui éclatera un jour.

Arrêtons-nous donc un instant à Mirabeau. Cinq ans écoulés, nous les retrouverons, et ce que nous aurons dit ici sera besogne faite.

Honoré-Gabriel-Riquetti, comte de Mirabeau, est né le 9 mars 1749.

Il a trente-cinq ans.

Pour bien connaître cet homme étrange, ce n'est pas Mirabeau lui-même qu'il faut lire, ce sont les lettres merveilleuses de son père et de son oncle. C'est un beau travail publié sur le grand orateur par un grand poète.

La mère de Mirabeau manque de perdre la vie en le mettant au monde.

Pourquoi ?

Demandez au médecin. La tête de l'enfant était trop grosse; d'ailleurs, il naît avec un pied tordu, cet homme qui du pied ébranlera le trône.

Il naît avec le filet, cet orateur qui remuera tout un peuple avec sa parole.

Il faut lui remettre le pied, il faut lui couper le filet; il naît, non comme Henri IV avec deux incisives, mais avec deux molaires.

On lui donne pour nourrice une maîtresse femme, une verte et robuste maréchale qui a essayé de deux maris, mais dont les maris n'ont pu durer, dit le marquis de Mirabeau, et qui, malgré sa viduité, continue de tenir sa forge et bat l'enclume par passe-temps et pour s'allonger les bras.

Le 10 février 1750, le marquis de Mirabeau, père de notre bambin, écrit au bailli, son frère :

« Je n'ai rien à te dire de mon énorme fils, sinon qu'il bat sa nourrice, qui le lui rend bien; ils se gourment à qui mieux mieux, ce sont deux bonnes têtes ensemble. »

A l'âge de trois ans, Gabriel — c'est le nom que lui donne son père — a la petite vérole confluente maligne, aussi désastreuse qu'elle peut être : elle labouré, troue, creuse la figure de l'enfant; sa mère étend sur tout ce ravage un collyre de son invention, qui stéréotype la laideur sur ses joues sillonnées, cicatrisées et comme brûlées par la foudre.

Il descend de cette race de titans qui a essayé d'escalader l'Olympe.

Aussi le père écrit-il à l'oncle :

« Ton neveu est laid comme Satan. »

Tout hideux qu'il est, on lui donne un précepteur, comme on doit faire pour un fils de bonne maison. Un jour, le professeur, avec l'impertinente confiance d'un pédagogue, dit à son élève, âgé de cinq ans, d'écrire ce qui lui passera par la tête.

L'enfant prend un papier, trempe la plume dans l'encre, et écrit ces préceptes à son propre usage :

« Monsieur moi,

« Je vous prie de prendre attention à votre écriture et de ne pas faire de pâtés sur votre exemple, d'être attentif à ce qu'on fait, obéir à son père, à son maître et à sa mère, ne point contrarier. Point de détours, de l'honneur surtout. N'attaquez personne hors qu'on ne vous attaque, défendez votre patrie, ne soyez point méchant avec les domestiques, ne familiarisez pas avec eux; cachez les défauts de son prochain, parce que cela peut arriver à soi-même. »

Le père fait mettre l'exemple dans un cadre, afin, dit-il, que le petit, devenu grand, se souvienne qu'à l'âge de cinq ans il ne savait que de bonnes choses.

A sept ans, il reçoit la confirmation.

Au repas qui suit la cérémonie, on lui explique que Dieu ne peut pas faire les contradictoires, c'est-à-dire un bâton qui n'ait pas deux bouts.

Le nouveau confirmé réfléchit un instant.

— Qu'est-ce donc qu'un miracle, alors? répondit-il.

— Comment, qu'est-ce qu'un miracle?

— Oui, si ce n'est un bâton qui n'a qu'un bout?

Sa grand'mère ne lui pardonna jamais cette réponse, et, des lors, prédit qu'il finirait mal.

Ce n'était point chose facile à faire que l'éducation d'un enfant qui jetait au nez de ses rhéteurs de pareilles réparties.

Aussi, maître Poisson, gouverneur du jeune Gabriel, tombait-il malade à la peine.

Cette maladie désespère le marquis.

— Poisson mourra, dit-il, et je n'acheminerais, traînant mon fils à la ceinture, sans savoir à quelle rivière je le jeterai.

Poisson ne meurt pas. Un an après, M. le comte, à qui on n'ose plus donner le nom de Gabriel, le nom d'un ange, M. le comte continue à croître, à enlaidir et à riposter.

Le 21 septembre 1758, le marquis de Mirabeau écrit à la comtesse de Rochefort :

« Mon fils, dont le corps croît, dont le babil s'accroît et dont la figure s'enlaidit à merveille, est de plus laid en plus laid, avec recherche et prédilection, et, en outre, pérorant à perte de vue. Sa mère lui faisait avant-hier quelque antédéclaration de la part de sa femme future. Il lui répondit qu'il espérait qu'elle ne le considérerait pas au visage.

« — Et où veux-tu donc qu'elle te regarde? demanda ingénument sa mère

« Et tous de rire.

« — Le dessous aidera le dessus, répondit le bambin.

« Et nous de rire de plus belle. »

Sa mère est battue; elle lui reproche de faire de l'esprit.

— Maman, dit l'enfant, l'esprit est comme la main : qu'elle soit belle ou laide, elle est faite pour s'en servir et non pour la montrer.

Au reste, il est doux et facile, mais ne dévie pas de son chemin; on dirait qu'à son âge, il s'est tracé un plan. Sa devise est celle du philosophe grec : *Frappe, mais écoute.*

« Quoique turbulent, dit le marquis, qui semble deviner, par tous les détails qu'il nous donne sur lui, que son fils sera un jour un grand homme, quoique turbulent, il est doux et facile, mais d'une facilité qui verse à l'ignorance. Comme il ne ressemble pas mal à Polichinelle, étant tout ventre et tout dos, il me paraît très apte à faire la manœuvre de la tortue : il présente l'écaille et se laisse frapper. »

A onze ans, le petit, devenu plus grand et plus fort, mais toujours demeuré aussi laid, prend part à une course que donne le duc de Nivernais, et gagne le prix de la course.

Ce prix est un chapeau. Mirabeau prend le chapeau d'une main, ôte son bonnet de l'autre, et, coiffant de ce bonnet presque neuf un enfant qui se trouve près de lui et qui n'a ni bonnet ni chapeau :

— Tiens, dit-il, je n'ai pas deux têtes.

Résumons dix lettres du marquis, et voyons ce que devient Mirabeau en grandissant.

« Cet enfant promet, en vérité, un fort joli sujet; cela ne fait que de naître, et l'extravasement est déjà marqué. C'est un esprit de travers, fantasque, fougueux, incommode, penchant vers le mal avant de le connaître et d'en être capable.

« C'est un cœur haut, sous une jaquette de bambin; cela a un étrange instinct d'orgueil, noble pourtant; c'est un embryon de matamore ébrouillé qui veut avaler tout le monde avant d'avoir douze ans.

« C'est un type profondément inouï de bassesse, de platitude, d'absolu, avec la qualité de chenille raboteuse et crotée qui ne se déchenillera pas.

« C'est une intelligence, une mémoire, une capacité qui saisissent, ébahissent, épouvantent.

« Puis, avec cela, un rien enjolivé de fadaïses qui donnera de la poudre aux yeux des caillettes, mais ne sera jamais un quart d'homme, si par aventure il est quelque chose.

« En somme, cela peut s'appeler en bon français un enfant mal né, qui me paraît, du moins jusqu'à ce temps, ne devoir être qu'un fou presque invinciblement maniaque, en sus de toutes les qualités viles de sa souche maternelle. Comme il va maintenant chez nombre de maîtres choisis et que, depuis le confesseur jusqu'au camarade, tout est autant de correspondants qui m'informent, je vois le naturel de la bête, et je ne crois pas qu'on en fasse jamais rien de bon. »

Ceci est écrit de 1761 à 1763. Mirabeau a quatorze ans.

Il a eu contre lui, jusque-là, son professeur Poisson, sa

— « Tu vois, mon fils, j'ai voulu que tu fusses un homme d'Etat, et non un homme de bien. Tu es devenu un homme de bien, et non un homme d'Etat. Tu es devenu un homme de bien, et non un homme d'Etat. Tu es devenu un homme de bien, et non un homme d'Etat. »

— « Tu vois, mon fils, j'ai voulu que tu fusses un homme d'Etat, et non un homme de bien. Tu es devenu un homme de bien, et non un homme d'Etat. Tu es devenu un homme de bien, et non un homme d'Etat. »

— « Tu vois, mon fils, j'ai voulu que tu fusses un homme d'Etat, et non un homme de bien. Tu es devenu un homme de bien, et non un homme d'Etat. Tu es devenu un homme de bien, et non un homme d'Etat. »

— « Tu vois, mon fils, j'ai voulu que tu fusses un homme d'Etat, et non un homme de bien. Tu es devenu un homme de bien, et non un homme d'Etat. Tu es devenu un homme de bien, et non un homme d'Etat. »

— « Tu vois, mon fils, j'ai voulu que tu fusses un homme d'Etat, et non un homme de bien. Tu es devenu un homme de bien, et non un homme d'Etat. Tu es devenu un homme de bien, et non un homme d'Etat. »

— « Tu vois, mon fils, j'ai voulu que tu fusses un homme d'Etat, et non un homme de bien. Tu es devenu un homme de bien, et non un homme d'Etat. Tu es devenu un homme de bien, et non un homme d'Etat. »

Le 2 juin 1764, le père écrit à l'oncle :

« Tu connais l'âme noble et presque romanesque de Sigraux. Il se laisse prendre au naturel entrant et dévorant de ce maraud, il vante cette mémoire qui absorbe tout, sans vouloir comprendre aussi que le sable reçoit toutes les empreintes, et qu'il ne s'agit point de recevoir, mais de retenir et garder. Il me gâche sa bonté de cœur, il loue son esprit de ferre-just, enfin il me l'acheve, et j'y vais pourvoir. »

Quelques semaines après, le marquis est débarrassé du comte. Il respire :

« Ah ! mon rude fils est enfin en résidence bien appropriée à ses mérites. J'ai voulu lui donner la dernière façon par l'éducation publique. Je l'ai mis chez l'abbé Choquart (pension militaire). »

« Cet homme est roide, et force les puillions dans le besoin. Je lui ai dit de ne pas les épargner. Ce dernier essai fait et rempli, s'il n'y a pas d'amendement, comme je n'en espère point, je le dépayserai à forfait. »

« Au reste, je n'ai pas voulu qu'un nom habillé de quelque lustre fût traité sur les bancs d'une école de correction ; j'ai fait inscrire l'insensé sous le nom de Pierre Buffière ; ce monsieur a recalculé, pleuré, ratiociné en pure perte : je lui ai dit de gagner mon nom, que je ne lui rendrai qu'à bon entendeur. »

Voilà M. le comte de Mirabeau qui n'est plus que Pierre Buffière. On a forcé l'aristocrate de donner sa démission de noble, on le fait peuple, soit ; en temps utile, il se souviendra qu'il l'a été.

Le prince de Conti va visiter la pension militaire où se trouve Mirabeau. On lui présente Pierre Buffière ; il l'interroge, lui trouve à son égard une hauteur qui l'étonne.

— Mais que ferais-tu donc, si je te donnais un soufflet ? dit le prince au jeune homme.

— Cette question eût été embarrassante avant l'invention des platitudes à deux coups, répondit le jeune homme au prince.

Mirabeau grandit, il va avoir dix-huit ans. Le marquis décide qu'il en fera un homme d'épée, et il écrit au comte du Salliant :

— Votre beau frère va changer de histoire ; il va entrer dans une école un peu rude que le marquis de Benvron m'a indiquée.

— Ceci sera Berry cavalerie, sous le jeune marquis de Lambert, qui est un homme rare, redouté pour son exactitude, et qui prend comme volontaires et les met sous main-forte.

En effet, le 19 juillet 1767, Mirabeau est incorporé dans le régiment du marquis de Lambert, il va sans dire que c'est toujours sous le nom de Pierre Buffière.

« Au reste, cet état lui plaît ; il écrit à madame du Salliant, sa sœur :

« Ce que je suis né, ou je me trompe fort, c'est homme de guerre, parce que la parole est je suis froid, calme, gai, sans affectation, et je suis moi-même que je grandis beaucoup. »

Tout va bien. Mirabeau, l'homme de guerre joue et perd pendant trois ans au jeu.

« Ah ! le voilà bien moulé sur le type de sa race maternelle et scélère son père, qui mangerait vingt héritages et douze royaumes si on les lui mettait sous la main ! Mais je n'endurerai qu'autant que je voudrai, et une godé bien fraîche et bien cise va modérer son appétit et amincir sa toilette. »

« Voyez vous se dessiner à l'horizon la silhouette du château d'Ile. »

En attendant, c'est à l'Ile de Rhé qu'on l'envoie. On proposait bien les colonies hollandaises, Surinam, d'où l'on ne revient pas, et « où l'on a du moins la sûreté de ne jamais voir reparaitre sur l'horizon un malheureux né pour faire le charin de ses parents et la honte de sa race, » dit le marquis.

M. de Choiseul s'oppose à cet exil, qui lui paraît bien grave pour un jeune homme. Il propose de charger Pierre Buffière de porter un ordre au maréchal de Senneterre, à la Rochelle, lequel maréchal de Senneterre le fera arrêter et conduire à l'Ile de Rhé.

Cromwell aussi voulait un soir partir pour la Jamaïque. Le roi Charles 1^{er} s'y opposa.

Laissez partir Cromwell pour la Jamaïque, et Mirabeau pour Surinam, et tâchez de nous dire ce que leur absence du long parlement et de la Constituante amènera de changements dans l'histoire d'Angleterre et dans celle de la France ! Qu'a-t-il donc fait pour être enfermé à l'Ile de Rhé ?

Il a perdu quarante louis au jeu.

Il a été le rival d'amour de son colonel, qui a refusé de lui rendre raison.

Enfin, poussé à bout par une caricature grossière que le marquis de Lambert a faite ou fait faire contre lui, il a quitté son poste, étant de garde, et est revenu à Paris.

— Au reste, c'est le sang des Mirabeau, dit le père, qui de temps en temps se sent repris pour ce jeune débauché de ce qu'il appelle une faiblesse.

« Je connais ma tempestive race, écrit-il au comte du Salliant ; j'ai vu en quelque sorte la jeunesse du bailli, qui, pendant trois ou quatre ans, ne passait pas quatre jours de l'année hors de sa prison, et qui, sitôt qu'il voyait le jour, courait se perdre d'eau-de-vie, et, de là, tomber sur le corps de tout ce qu'il trouvait en son chemin, jusqu'à ce qu'on l'abaissait et le portât en prison. Mais, avec cela, il avait de l'honneur à l'excès, et ses chefs, gens expérimentés alors, promettaient toujours à la mère qu'il serait un jour excellent. »

Mais, une fois en prison, tout le monde subit l'influence de Mirabeau, le bailli d'Aulon lui-même. Il donne à Pierre Buffière la permission de se promener dans la citadelle, et à cette époque Mirabeau écrit à sa mère :

« Mes affaires ont pris un tour plus favorable ; le bailli d'Aulon, gouverneur de l'Ile, sollicite la révocation de ma lettre de cachet ; il paraît décidé que je passerai sous peu de temps en Corse. »

Il sort effectivement et rencontre un officier qui s'est fait casser pour cause arriissant. L'officier qui l'avait connu avant son procès, lui tend la main ; Mirabeau retire la sienne. Il s'ensuit un duel et un coup d'épée pour l'officier.

Cette nouvelle exaspère le marquis. Il écrit, selon son habitude, au bailli :

« Le misérable Pierre Buffière est sorti du château de Rhé pire qu'il n'y était entré. Il s'est battu à la Rochelle, où il n'a été que deux heures, et il va sacrant, blessant, battant, et vomissant une telle scélérate, qu'il ne s'est jamais rien vu de semblable. Ce misérable échapperait au diable. Il en a douze dans le corps. »

Enfin il arrive à Toulon.

« Il s'embarquera, dit son père, le 16 avril sur la plaine qui se sillonne d'elle-même. Dieu veuille qu'il n'y rame pas quelque jour ! »

La campagne lui profite cependant dans l'esprit du marquis. Le 12 avril 1770, il écrit à son frère :

« Il a montré une valeur et une intelligence distinguées. Il aime son corps, ses chefs, et a beaucoup d'amis. Quant au talent et à l'esprit, une tête active et huit heures de cabinet par jour ; mais Dieu sait quelle tête nous verrons ! »

Ainsi, de temps en temps, des lucurs à l'aide desquelles le marquis entrevoyait l'avenir.

Au milieu de tout cela, Mirabeau, enragé de cette manie

d'écrire qui tient sa famille, lance les premières pages qui soient sorties de sa plume, un *Eloge du grand Condé*, comparé à Scipion l'Africain.

Puis il est en train d'écrire sur les lieux un ouvrage sur la *Domination génoise et les malheurs de la Corse*.

Pendant ce temps, la mère de Bonaparte berce sur ses genoux le futur conquérant du monde, qui vient de naître le 15 août 1769.

Le 8 mai, Mirabeau est de retour à Toulon. Son père ne veut pas le voir, mais lui permet d'aller baiser la main de son oncle.

Le bailli, qui ignore la permission, refuse d'abord : mais Mirabeau insiste.

« Hier au soir, 14 mai 1770, écrit le bailli, je fus tout surpris. Un soldat m'apporta un billet de M. Pierre Buffière, qui me demandait une heure pour me voir. Je lui fis réponse de venir. J'ai été enchanté de le voir, mon cœur s'élargit beaucoup en le voyant. Je le trouvai laid, mais point mauvaise physionomie. Il a, derrière ses coutures de petite vérole et des traits qui se sont beau coup changés, du fin, du gracieux et du noble. S'il n'est pas pire que Néron, il sera meilleur que Marc-Aurèle. »

En somme, au lieu d'une heure, il passe trois mois chez son oncle, qu'il regagne entièrement.

Le marquis est tout dépité.

« Le bon bailli l'a gardé plusieurs jours, écrit-il, et le romanesque qui parfume ce vaurien du haut en bas a monté à la tête pourtant bonne et forte de son oncle. Il en a été absorbé, ce sont ses termes, il en est enchanté ; le drôle a joué ses grandes marionnettes. Qu'il gagne son oncle, soit, il ne regagnera pas son père à si bon marché. »

Le vieux gentilhomme mit son honneur à tenir parole.

Un an après, M. de Monteynard écrivait au marquis le Mirabeau :

« Je viens de mettre sous les yeux du roi les représentations faites au sujet de monsieur votre fils, qui a rang de sous-lieutenant dans la légion de Lorraine. Sa Majesté a bien voulu écouter favorablement le compte que je lui ai rendu de son zèle, de sa bravoure et de son application, et elle lui a accordé le grade de capitaine. Il sera attaché, en cette qualité, au corps de dragons. »

Mais le marquis s'effraye de cette sinécure. Depuis la paix de 1763, il n'y a pas de guerre.

— Contre qui se battra-t-il ? demande le marquis. Qu'il me dise où sont les armées de merluches et de harengs contre lesquelles il va tirer l'épée. Croit-il que j'aie assez de fonds pour lui donner des batailles comme Arlequin et Scaramouche ?

Le marquis ne veut donc pas d'un général dans sa famille. Il veut un économiste.

« Dis à ton neveu *l'Ouragan*, écrit le marquis, que je ne veux pas de rêveries romanesques, de voyages dans les planètes et d'amusements infructueux ; c'est le travail et son succès qui font plaisir. Les cinq sens de nature nous furent donnés pour aider au travail : la vue, le tact et le goût, pour discerner les objets ; l'ouïe, pour correspondre ; et le plaisir, qui n'est qu'une virgule dans toute cette phrase-là, ne peut aller qu'après le besoin.

« Au reste, prends-y garde. Une bouteille ficelée depuis vingt ans ne peut pas être tout à coup et pleinement débouchée, car tout s'en irait. »

Le premier travail que le marquis indique à son fils, c'est un travail sur la terre de Mirabeau. Le jeune homme obéissant se met à la besogne.

« M. le comte *la Bourrasque*, répond le bailli, travaille comme un forçat à se mettre la terre de Mirabeau dans la tête ; le drôle y mord bien, il fait des plans de campagne contre la Durance ; c'est l'écrivain le plus abondant, le plus rapide ; il m'a usé en huit jours ma provision de papier de huit mois. »

Au bout de trois mois de séjour chez son oncle le père de Mirabeau consent enfin à le voir.

« Je l'ai reçu, dit le père, avec bonté et même avec attendrissement ; je l'ai averti qu'il était temps de détendre ses veines enflées de bien-être et de bonne chère, quoique sa mine grotesque émoussât souvent mon éloquence. Je l'ai

fait pérorer sur toute chose en sérieux tantôt doux tantôt sévère. Je fais succéder l'un à l'autre pour manier la bouche de cet animal fougueux ; je ne connais que l'impératrice de Russie avec laquelle cet homme peut être bon encore à manier. »

En effet il s'apprivoise, et, le 8 octobre 1770, il autorise Pierre Buffière à reprendre son nom de Mirabeau.

Après une pareille faveur, Mirabeau n'a plus rien à refuser à son père : il se livre à l'étude des lois, à l'administration rurale.

« C'est le démon de la chose impossible, dit son père ; il est à quatre heures du matin à cheval, sur les montagnes, dans les fondrières ; il est penché à minuit sur des réglemens inextricables de comptes ; il réduirait le diable, et fait au bout du compte de la bonne besogne. »

Il fait si bien sa besogne que le marquis se décide à le conduire à Paris et à le présenter à la cour.

« Le voilà lancé dans les présentations, écrit le père : Dieu sait comme il s'y démène ; il est trois jours par semaine à Versailles ; il n'usurpe rien et atteint tout. Au fond puisque c'est un homme à qui l'action est nécessaire, autant qu'il se remue là-bas qu'ici ; il est très propre son allure (tant respectueuse et point familière, on l'a prévenu pour la chasse, les carrosses, le souper ; tout le monde est son parent : les Guennerie, les Carignan, les Noailles ; ils trouvent qu'il a plus d'esprit qu'eux tous, ce qui n'est pas habile de sa part. Je n'ai pas du tout l'intention qu'il aille à la cour, qu'il y fasse comme les autres le métier d'arracher ou de dérober sa substance au roi, de patrouiller dans les fanges de l'intrigue, de patiner sur les glaces de la faveur ; mais il faut pour mon but même qu'il voie ce dont il s'agit. Du reste, quand on me dit, à moi qui n'ai jamais voulu m'enservir, pourquoi je l'y laisse aller si jeune, je réponds qu'il est d'une autre argile que moi, oiseau ha gard dont le nid fut entre quatre tourelles ; que, là, il n'extravaguera qu'en bonne compagnie. Soit-disant, tant que je l'ai vu à gauche, je l'ai caché, sitôt que je l'ai trouvé à droite, il a son droit ; qu'au reste, comme depuis cinq cents ans on a toujours souffert de Mirabeau qui n'ont jamais été faits comme les autres, on souffrira encore celui-ci, qui, je le promets, ne descendra pas le nom. »

Mirabeau revient en province après trois ou quatre mois de séjour à Versailles ; son père est convalescent d'une dangereuse maladie ; cette convalescence mérite bien une fête : cette fête, il la conçoit et la dirige. Son père l'en remercie dans une lettre au bailli :

« La Providence s'est moquée de moi, dit-il, en me faisant progéniteur d'un poussin d'abord et longtemps oiseau de proie, qui à présent se fait canard privé de basse-cour, qui barbote, jabote, crie et nage après les mouches. Cet animal s'est institué artisan de fêtes ; aujourd'hui même, il m'amène à une grand'messe à travers les escopetades ; et, au moment où je vous écris toute la paroisse mange dans la cour sans fourchette. »

Un an après, il est question de marier le neveu *l'Ouragan*. Son père écrit :

« L'incrusté museau de mon fils, avec toutes ses grâces (tant naturelles qu'acquises), a trouvé en province, où je l'avais envoyé pour faire peur à des vassaux insolents, à se faire accepter, désirer, et enfin rechercher en mariage. »

Le 22 juin 1772, il épouse Marie-Emilie de Coact de Navignane.

« Brun et même un peu moricaude, dit le marquis ce grand faiseur de portraits ; de beaux yeux, de beaux cheveux, des dents pas belles, mais un joli rire continu. »

La femme avait cinq mille livres de rente, le mari trois mille : ces deux revenus réunis firent cent mille francs de dettes au bout d'un an ; alors, la haine un instant amortie de son père aiguise de nouveau ses dents et mord de plus belle.

Mirabeau est interdit et envoyé en exil à Manosque. Là, il se prend de jalousie, et cela, non sans quelque raison, pour le chevalier de Gassaud. La jalousie de Mirabeau comprenez-vous ce que c'est ? C'est un duel à mort. L'épée de Mirabeau avait une certaine réputation en province. Le

... M. de Beau... il lui... avait... sur... Caussand et la... est l'honneur de... mais... La Tour... il ou... en l'ég... le retir... en quatre heures... tennu de... il ret... à baron... se trouve... n'obtient qu'un refus... avec un pareil boumé...

... S'y est... les témoins de... Mirabeau battant M. de Ville... Mirabeau a battu M. de Ville... c'est qu'il a quitté Manosque ou il... son but il mérite punition...

... ne se put attendre Mirabeau pour ces... extraordinaire... le 23 août il est arrêté et conduit...

... Mirabeau trouve un défendeur... son...

... le bailli que le... de nos oncles et le petit-fils de nos pères se... avec un bâton l'habit d'un... le dit... MM. les maréchaux de France... par M. le comte de...

... au moins pour mettre dans... contre-cœur... qu'il s'en... pour son fils la privation de... la rupture de toute communication lu...

... Mirabeau a reçu des lettres: le marquis... à ses ordres; il cherche à... comment ces lettres... il l'apprend enfin...

... écrit-il au... toute correspondance... resserré sur sa... dans les grâtes... les lettres et les réponses... le janbe...

... Mirabeau ne reçoit plus... le 13 septembre 1774.

... voulu exiger ma parole que... lettre Je l'ai refusée net... ne pouvais pas la tenir ne pouvant ni... le refuser...

... l'ascendant le... Le commandant du château d'If... comme le... Cet homme prend tous les... à l'exception du cœur de son père... pour rendre la liberté... dépend du rap... Mirabeau écrit...

... le plus... que... de... au château d'If... le moindre sujet de... conduit qu'il... toutes les... pour exciter sa... l'amitié et...

... sort du château d'If... son exil de Manosque... de l'achever... dans ce nid de... dont... qui aux plus beaux... par les nuages lesquels...

... se déchurer dans les aiguilles des rochers qui l'en-tourent

... XVI est sacré un solennise par toute la France ce grand événement Le gouverneur de Pontarlier apprend, du commandant du château qu'il possède un prisonnier qui passe sa journée à barbouiller du papier. Il lui fait... de la fête locale cela lui donnera de l'importance à Versailles Mirabeau sortira sûr parole et verra la fête de Pontarlier

... une mauvaise brochure en quatorze pages imprimée à Genève en 1776

... difficile de faire à la fois l'Essai sur le despotisme et la Description du sacré.

... à vu, à cette fête du sacré, une appartion qui doit bruler le reste de sa vie

... Marie Thérèse Richard de Ruffey marquise de Montier celle qui l'immortalisera sous le nom de Sophie, en la désignant sous le nom de sa maîtresse

... comprend tout ce qu'il va y avoir de malheur pour lui et pour cette femme dans l'amour qui bouillonne déjà au fond de son cœur. Il demande madame de Mira beau il l'appelle, sinon de tous ses vœux du moins de sous ses cris, on la lui refuse et il se livre à sa passion pour Sophie par impuissance de s'y dérober

... de Saint-Mauris qui aime madame Monnier, s'aperçoit de cet amour de Mirabeau M. de Saint-Mauris, qui a quarante ans de plus que son rival et qui sent qu'il ne peut lutter avec lui, donne l'ordre de ramener Mirabeau au fort de Joux

... se laisse reconduire pour se dégager de sa parole, et le 10 janvier, il s'évade

... pour déjouer ceux qui le poursulvent, il gagne la Suisse puis revient se cacher à Pontarlier Sa vie, depuis le 13 décembre est attachée à celle de Sophie il ne sait plus la quitter

... persécutée par son mari à qui toute révélation en a été faite Sophie est forcée de fuir Le 25 janvier 1776, elle arrive à Dijon et redemande sa place au foyer de sa famille

... mais, à peine arrivé il est dénoncé par la mère de Sophie arrêtée et conduit au château de Dijon

... le 25 mai il se sauve du château de Dijon comme il s'est sauvé du château de Joux et regagne la Suisse pour la seconde fois.

... pendant son emprisonnement Sophie avait été reconduite à Pontarlier.

... c'est à Sophie de suivre Mirabeau, comme Mirabeau l'a suivie la nuit du 23 août 1776; elle escalade les murs du jardin à l'aide d'une échelle et va rejoindre Mirabeau aux Verrières.

... le 17 septembre suivant ils partent pour la Hollande, car le marquis a obtenu un ordre d'incarcération au fort saint Michel qui lui paraît assez sûr, quoique Montgomery s'en soit sauvé.

... le 26, ils arrivent à Rotterdam. Le 7 octobre, ils s'arrêtent à Amsterdam et descendent chez un tailleur.

... il faut vivre, et vivre de cette plume qui, au dire du bailli devore le papier Heureusement l'Essai sur le despotisme a été imprimé à Nenchâtel Mirabeau n'est pas tout à fait inconnu en Hollande.

... En travaillant depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, Mirabeau arrive enfin à gagner un louis par jour

... pendant ce temps, une procédure s'instruisait contre Mirabeau et contre madame de Monnier

... le 10 mai 1777, un jugement du bailliage de Pontarlier déclare Mirabeau atteint et convaincu de rapt et de séduction, le condamne à avoir la tête tranchée, ce qui sera exécuté par effigie sur un tableau. le condamne en outre à cinq livres d'amende envers le roi et à quarante mille livres pour réparations civiles, dommages et intérêts envers le marquis de Montier

... Sophie elle est condamnée à être enfermée sa vie durant dans la maison de refuge de Besançon, et à y être traitée et blâmée comme les filles de la communauté

... le 14 mai 1777 Mirabeau et Sophie sont arrêtés. C'est la troisième personne de sa famille qu'on capture le marquis, les recherches de la police il le dit lui-même lui ont coûté vingt mille livres

... il est content, heureux, satisfait Il écrit au bailli

Tant que santé et volonté me diront, je serai Bha d'arriver par ce que bien m'y a condamné Il y a quatre jours que je reconstruis Montecat que je n'avais pas vu depuis vingt ans

... votre procès avec madame la marquise me de mandait il, etal lui? Je l'ai gagné

« — Et où est-elle ?
 « — Au couvent.
 « — Et mademoiselle votre fille, où est-elle ?
 « — Au couvent.
 « — Et monsieur votre fils, où est-il ?
 « — Au couvent.
 « — Vous avez donc entrepris de peupler les couvents ?
 « — Oui, monsieur ; et si vous étiez mon fils, il y a longtemps que vous y seriez. »

Sophie est conduite à Paris dans une maison de discipline, rue de Charonne.
 Mirabeau est enfermé au donjon de Vincennes.
 Le 18 novembre 1778, il demande à M. de Maurepas d'aller faire la guerre en Amérique.

Cette demande n'obtient pas même de réponse.
 Pendant sa captivité, Mirabeau perd à la fois le fils qu'il a de sa femme, et la fille qu'il a de Sophie.
 Enfin, le 13 décembre 1780, après trois ans de captivité, Mirabeau, sur les instances de sa mère, sur les démarches de sa sœur, sort de Vincennes. Dans cet intervalle, il a écrit et publié : les *Lettres à Sophie* ; *L'Érolica* ; *Bibliothèque* ; *Ma Conversion* ; le *Rubicon* ; le *Libertin de qualité* ; les *Lettres de cachet* ; les *Prisons d'État*.

Reste à solliciter les *Lettres d'abolition*.
 — Ce sera chose facile, dit le marquis. Tous les cabinets sont de beurre, et les puissances de carton.
 Malheureusement, pour l'obtention de ces lettres, il faut le concours de Mirabeau, et Mirabeau s'y refuse absolument. Sophie sera absoute avec lui, ou il restera sous le coup du jugement.

Cela était d'autant plus beau de la part de l'ex-prisonnier, qu'il croyait avoir quelques reproches à faire à Sophie après ses deux premières années de reclusion au couvent de Sainte-Claire à Gien.

Madame de Monnier avait été autorisée à recevoir quelques personnes ; elle avait alors reçu un M. de Raucourt, qui avait singulièrement éveillé la jalousie de Mirabeau.
 Mirabeau avait eu, conséquence, fort insisté pour que les visites cessassent, et les visites n'avaient pas cessé.

Aussi, une fois sorti de Vincennes, Mirabeau veut une explication. Il arrive à franc étrier à Nogent-sur-Vernisson, y prend les vêtements et la boîte d'un colporteur, et, sous ce déguisement, entre dans le pavillon d'un jardin isolé, où l'attend Sophie.

La, une explication à lieu, explication orageuse à la suite de laquelle les deux amants, qui doivent tant de malheurs à leur amour, s'aperçoivent que leur amour est éteint.

Au mois de mars suivant, M. de Monnier meurt, et Sophie est libre.

Pendant ce temps, Mirabeau est à Londres, où il publie ses *Considérations sur l'Ordre de Cincinnati* et ses *Doutes sur la Liberté de l'Escaut*.

Mirabeau avait quitté Paris, plein de griefs contre sa femme et contre le gouvernement.

Ses griefs contre sa femme, nous les trouvons consignés dans cet article des *Mémoires secrets*.

« 20 avril. — On ne peut se dissimuler que le mémoire de madame de Mirabeau, signé d'elle seulement, et auquel était jointe la consultation de six avocats, publié à Aix le 6 avril 1783, ne contienne des griefs puissants s'ils étaient prouvés.

Elle y propose la vie entière de son mari comme un moyen de séparation.

Il n'a jamais connu de devoirs, s'est joué de la bonne foi de l'honneur, de la vertu ; il n'a respecté ni les liens du sang ni ceux de la nature.

Il a attenté à la propriété d'autrui, et son caractère féroce a menacé la société.

Flétri par des décrets, par des procédures, par des sentences infamantes, il a toujours été dans des maisons de force ou sous la main de la justice ; il a souscrit une transaction flétrissante qui exclut toute idée d'absolution.

Il a été mauvais fils, mauvais époux, mauvais père, mauvais citoyen, sujet dangereux.

Mauvais fils, il a attenté à l'honneur de son père par d'infâmes libelles.

Mauvais mari, il a accablé sa femme de soupçons et de coups et profané la sainteté du mariage par des crimes.

Mauvais père, des exemples funestes, un nom vil et dégradé, voilà ce qu'il préparait à son fils.

Mauvais citoyen, sujet dangereux, il est infâme et flétri. »

Enfin la consultation dit qu'un homme qui rassemble en lui tous les vices qui ne respectent rien, et qui couvert d'opprobre et d'infamie, les ferait partager à sa femme, n'a pas le droit de la réclamer.

Le mémoire n'est pas doux, on le voit

Il est vrai, comme le dit la note que six avocats se sont réunis pour le rédiger.

O sombre, sombre avenir que nul œil humain ne peut sonder ! Il eût bien étonné ces six avocats du barreau d'Aix, un des barreaux les plus renommés de la France, il eût bien étonné ces six avocats, celui qui leur en dit que, huit ans plus tard, l'enthousiasme de la France l'entraînera t le Panthéon comme le seul sépulchre digne de recevoir le cadavre de ce mauvais fils, de ce mauvais père, de ce mauvais père de ce sujet dangereux.

Maintenant, voyez où Mirabeau en était avec le gouvernement.

13 mai. — M. le comte de Mirabeau, n'ayant pu obtenir la permission de garder son mémoire, mémoire dont plus de deux mille exemplaires ont été saisis, en a porté ses plaintes à M. le garde des sceaux, avec lequel il a eu une conversation très vive ; de suite, n'ayant pu faire revenir ce chef de la justice, M. le comte de Mirabeau a pris le parti d'écrire une lettre très forte au roi, ou il se plaignait du déni de justice de M. de Miramont. Il est en même temps parti pour le pays étranger où il va faire réimprimer son mémoire précédé de sa conversation avec le garde des sceaux, et auquel il joindra sans doute d'autres anecdotes. »

Soyez tranquille, Mirabeau n'est pas pour longtemps en pays étranger, et, à la première lueur des éclairs révolutionnaires, nous le verrons reparaitre.

XI

FROID TERRIBLE. — FEUX ALLUMÉS DEVANT LES HOTELS.

— M. LENOIR, LIEUTENANT DE POLICE. — DISTRIBUTIONS DE SECOURS. — LE ROI ET LA REINE. — LE COMTE DE SANOIS. — CRAINTES DE DISETTE. — M. DE CAUMARTIN. — OBÉLISQUES ET COLONNES ÉLEVÉES AVEC DE LA NEIGE. — M. DE BOUFFLERS ET DUCIS. — MISE EN LIBERTÉ DE LATUDE. — UN MOT DU DOCTEUR QUESNAY. — LATUDE À PARIS. — MADAME DE POMPADOUR. — LA LETTRE À LA FAVORITE. — ENTRE-VUE. — EFFET DE LA LETTRE. — LATUDE ARRÊTÉ. — M. BERRYER. — LATUDE À VINCENNES. — PREMIÈRE ÉVASION. — MÉMOIRE AU ROI. — LATUDE REPRIS. — UN QUATRAIN. — COCHAR. — D'ALÈGRE. — TENTATIVE D'ÉVASION. — RÉCIT DE LATUDE. — LE DICTIONNAIRE. — QUATORZE CENTS PIEDS DE CORDE. — L'ÉVASION. — LE OSSÉ DE LA BASTILLE. — M. SILHOUETTE. — VOYAGE DE D'ALÈGRE ET DE LATUDE.

Un grand ennem public, d'autant plus terrible qu'il était inattendu, avait ouvert les portes de cette fameuse année 1784, où nous venons de constater tant d'apparitions nouvelles et inattendues.

C'était le froid.

Le 5 décembre 1783, cet immense vautour aux ailes blanches s'abattit sur la France et se cramponna à Paris.

Du 5 décembre au 20 janvier, on s'ennoie : la rivière est prise, les charrettes les plus lourdement chargées y passent, la glace s'amoncele dans les ruisseaux, la neige encombre les rues ; mais on a déjà vu tout cela. Il y a des souvenirs de vieillards qui racontent des calamités semblables.

À la fin de janvier, on cesse de s'étonner, on s'inquiète. À la date du 31 janvier, les *Mémoires secrets* sement l'alarme.

Depuis longtemps, disent-ils, on n'avait eu à Paris un hiver aussi rigoureux, si ce n'est par la durée, il gèle depuis deux mois presque consécutivement, et une neige abondante couvre les toits et les rues. Il est d'usage que les princes, devant les palais, et les grands seigneurs, devant leurs hôtels, passent allumer des feux pour chauffer les portefaix, les Savoyards, les financiers, tous les malheureux qui, par leur état ou les circonstances, sont obligés de rester dehors. À ces secours trop faibles, M. Lenoir en a sollicité d'autres, et il a sollicités du ministère

... les habitants des départements qui sont... du salaire... des grands Auguste-empereur à des... les vieillards...

... cures et commissaires... pour fournir du bois, du... et autres qui se...

... l'excellence du cœur du roi... au contrôleur général lui expo... de police autorisait le...

... pour secourir les pauvres, et lui a dit de... aucune dépense qui ne dut être...

... à M. Lenoir cinq cents... en déclarant que... plus agréable à son cœur...

Le 18 février, il fut redoublé et nous lisons ce l

Le froid et la neige continuent, ce qui redouble les... M. le lieutenant général de... au six heures de som... avoir vu un hiver... craludre que le bois ne vienne... il n'y en avait plus que... six mille ont été... dans les chantiers pour... levés à la fois. Beaucoup de... au...

Le projeté des votes publiques est regardée aujour... on calcule qu'il y a sur la sur... quarante-huit lieues de rues à nettoyer... une multitude de bras et de... pour l'imagination, et une... plus pressants... M. Lenoir et rendent... la plus difficile qui eût... sans aucun de ses prédécesseurs, et sans doute... il aura bien... autre département...

Dans les campagnes les seigneurs de paroisse ont été... en eux la bienfai... n'ont pas attendu cette... M. le comte de... afficher que tous les... leur adm... le boucher, le boulan... etc.

M. les bénédictins de Saint-Denis, renommés pour la... de légumes et de... à secourir les mal... .

Le froid paraît-on croire, en voyant le sacrifice de... vers le 8 février, une... d'intensité... n'avait pas duré... les rues et les... les rues et rem... l'intérieur et à l'extérieur. Dans les... ne pouvaient... les légumes et les... ne pouvaient plus être... le bois surtout devenait telle... à chaque acheteur; les bou... de cette législation...

... au charbon de terre, mais... à son tour...

... M. de Caumar... de ne s'être... qui avait déjà un lieu... rappelant... lui reprochait de n'avoir... que le parlement voulait...

se rendre compte de l'état des choses; il apprit alors que... arrêtées à dix lieues... du mandat... le prévôt pour le repréhender de son impru... de sorte que la moitié des... de Caumartin retomba sur le parlement...

M. Lenoir, tout au contraire, déployait une grande ac... s'inquiétant auprès de... il y aurait de... pour la dis... avec les hom... de chaque quartier...

Le 18 février, la disette de bois devint telle, que le roi... l'avis de ren... les évêques, les moines... mais le moyen parut trop insuffisant... faire venir par terre trente mille voles de bois qui étaient... de Paris. Deux cent mille francs étaient nécessaires à l'accomplissement de cette mesure; le roi en... par un impôt de six livres mis sur chaque vole de bois qui se délivrerait pendant la quinzaine...

Enfin, le 21 février après soixante et seize jours d'une... se manifester, et cette fois sérieusement. Au reste, le caractère parisien, qui tourne tout en spectacle, n'avait pas failli à son habitude en cette occasion; dans presque tous les carrefours, on avait utilité la neige, et on en avait fait des obélisques chargés d'inscriptions à la louange du roi et de la reine, qui, en cette occasion, avaient pris une part réelle à une misère qu'ils avaient fait tout au monde pour soulager...

Voici une de ces inscriptions:

AU ROI.

Ce faible monument aura faible existence, Tes bontés, ô mon roi! dans ces temps de rigueur, Bien mieux que sur l'alra n ont mis au fond du cœur Un monument certain c'est la reconnaissance.

A LA REINE.

Reine, dont la bonté surpasse les appas, Près d'un roi bienfaissant occupe ici la place. Si ce monument frère est de neige et de glace, Nos cœurs, pour toi, ne le sont pas.

A TOUS DEUX.

De ce monument sans exemple, Couple auguste, l'aspect, bien doux pour votre cœur, Sans doute vous plaira plus qu'un palais, qu'un temple Que vous élèverait un peuple adulateur.

Au milieu de ces glaçons fermant les maisons, malgré cette température qui descendit jusqu'à 12 degrés au-dessous de zéro, on s'occupait de littérature et on allait au spectacle. M. de Boufflers, qui représentait la poésie légère de l'époque, faisait des chansons qui avaient un succès immense et Duc s donnait des tragédies qui tombaient.

Voici comment les critiques du temps faisaient la part de chacun

Commentons par la tragédie. On doit des égards au malheur:

« 13 janvier. — Le *Ma beth* de M. Ducis attendu depuis deux mois a enfin été joué hier. Cet auteur, encouragé par ses succès inouïs, a cru pouvoir faire passer désormais toutes les folles, toutes les absurdités, toutes les barbaries du poète anglais qui paraît avoir entrepris de transporter successivement sur notre scène tant qu'on voudra bien l'y souffrir. On sait que cet étranger est Shakspeare, c'est-à-dire le plus sublime, le plus bas, le plus hardi, le plus extravagant de tous les tragiques. A en juger par le peu d'accueil que *Macbeth* a reçu hier, on serait tenté de croire que l'on commence à se lasser de tant d'horreurs puériles et dégoûtantes. On assure qu'à la répétition du dimanche M. Ducis, effrayé lui-même de l'amas de monstruosités et de platitudes dont son ouvrage est rempli, avait en quelque sorte perdu la tête, et était devenu fou, avec son héros, de remords d'avoir si cruellement outragé le goût, la raison et le bon sens; cependant, comme certains morceaux ont été fort applaudis et que le parterre n'a pas témoigné son indignation d'une façon marquée, qu'il n'y a eu que de la froideur de sa part, son amour...

propre lui a persuadé qu'avec des corrections, des retranchements et des mutilations, et surtout à l'aide d'une forte cabale, il pourrait faire aller la pièce et peut-être lui procurer le triomphe.

« En conséquence, la seconde représentation est remise à samedi.

« Il faut voir ce qui en résultera. »

Maintenant, voyez comme le critique s'adoucit et comme il est tout miel pour M. de Boufflers. Il est vrai que M. de Boufflers n'a pas commis une tragédie en cinq actes, imitée de ce barbare Shakspeare.

« 22 février. — Il court une très singulière chanson intitulée *Rêve de M. de Boufflers*, sur l'air *Jeune Iris, pourriez-vous le croire?*... On connaît l'originalité de ce poète charmant, et cette production est plus qu'aucune autre marquée à son coin :

Pourquoi ne puis-je pas le croire ?
Oh ! que n'est-ce la vérité,
Ce que tous deux, dans l'ombre noire,
Tour à tour nous avons été !
Morphée, en fermant ma paupière,
Fit de moi l'acier le plus doux ;
D'amant vous étiez une pierre,
Et vous m'entraîniez près de vous.

Ce dieu, par un beau stratagème.
De cet aimant fit un écho ;
J'étais complet, je disais : « J'aime !
Et vous me répétiez ce mot.
Par un caprice plus insigne,
Je me trouvais petit poisson ;
A mes yeux vous parûtes ligne,
Et je mordis à l'hameçon.

Le bon Morphée, à ma prière,
M'ayant fait voyager par eau,
Vous devîntes une rivière,
Et je vous fis porter bateau.
Le froid prit : vous voilà de glace.
Pour tirer parti de ce tour,
Sur deux semelles je pris place,
Et je patinai jusqu'au jour.

Pour dernière métamorphose,
Devenu nectar le plus doux,
J'étais dans un vase de rose,
Iris, et je coulais pour vous.
Une goutte sur vous s'attacha ;
Vous étiez alors tout satin.
A mon réveil, j'ai vu la tache ;
Mais j'ai cherché l'étoffe en vain.

Il va sans dire que Shakspeare et Ducis restèrent écrasés sous cette nouvelle production de M. de Boufflers.

Mais, vers le même temps une tragédie vivante, presque aussi terrible que la plus terrible invention du poète anglais, attirait l'attention des Parisiens.

Nous voulons parler de la mise en liberté de Latude, après trente ans de captivité.

Nous avons parlé de l'illustre économiste Quesnay : il était le médecin de Louis XV et de madame de Pompadour. Un jour, le roi entra chez la favorite pendant qu'il y était. Quesnay chancelle, se trouble et sort.

— Qu'avez-vous donc ? lui demanda madame Duhaussset, cette spirituelle femme de chambre qui a laissé des Mémoires de grande dame.

— J'ai, dit Quesnay, j'ai que, quand je vois le roi, je me dis : « Voilà un homme qui peut me faire couper la tête si c'est son bon plaisir. »

— Oh ! répond madame Duhaussset, il n'y a rien à craindre, le roi est trop bon.

Oui certainement, le roi était trop bon pour faire couper par plaisir la tête d'un homme qui n'avait rien fait ; mais, par fantaisie, il pouvait l'envoyer à la Bastille.

Et il l'y envoyait. — Témoin Latude.

Nous avons passé rapidement sur cette entrée de Latude à la Bastille. Nous savions le retrouver à la sortie de Bicêtre.

C'était, quand il vint à Paris, en 1749, un beau jeune homme de vingt-quatre ans, plein d'avenir et surtout d'ambition. Il espérait aller loin. Mais, pour faire route sûre, il lui fallait des protecteurs.

Ces protecteurs, un jour, Latude se promenait aux Tuileries, cherchant où il les pourrait trouver, quand, en passant derrière un banc, il entendit deux hommes se livrer contre madame de Pompadour aux plus vives attaques. Latude était homme d'imagination. Cette haine contre la favorite, dont ces deux hommes, au reste, n'étaient qua-

l'écho, lui inspira une idée, idée fatale. C'était de se faire une protectrice de la favorite elle-même en lui faisant croire qu'il lui avait rendu un grand service.

Il prit une pincée de sel blanc, la mit dans une lettre mit sur cette lettre l'adresse de madame de Pompadour, et jeta cette lettre à la poste.

Puis il courut à Versailles afin de devancer son envoi : il fit demander, pour affaires de la plus haute importance, dit-il, une audience à madame de Pompadour. L'audience lui fut accordée, et, admis en sa présence, il lui raconta avec une émotion qu'il n'avait pas besoin de feindre, qu'il avait entendu à la Tuilerie deux hommes menaçant sa vie, qu'un de ces hommes avait dit à l'autre qu'il était possesseur d'une poudre si subtile, que le moindre atome de cette poudre qui volerait sur les lèvres, qui serait respiré par le nez ou qui entrerait dans l'œil, pourrait donner la mort, qu'à la suite de cette conversation, cet homme, avec toutes les précautions que pouvait inspirer la crainte d'un si terrible poison, avait mis une pincée de cette poudre dans une lettre, et avait jeté cette lettre à la poste après y avoir mis l'adresse de la marquise.

Madame de Pompadour savait à quel point elle était exécrée ; le fait ne lui parut donc pas impossible. Elle remercia Latude avec beaucoup d'expansion, lui offrit une bourse pleine d'or, qu'il refusa, et, dans le but de lui faire accorder une récompense plus digne d'un gentilhomme, elle lui demanda son adresse.

Latude enchanté, car toute chose lui paraissait se dérouler selon ses désirs, Latude prit une plume et écrivit d'une main tremblante sur une feuille de papier parfumé ces quelques mots :

« Henri Mazers de Latude, hôtel garni du cul-de-sac du Coq. »

Puis il prit congé de la marquise et revint chez lui, rêvant la plus haute destinée.

La lettre arriva. La marquise la décacheta avec toute sorte de précaution. Elle contenait, en effet, une pincée de poudre blanche ayant l'aspect d'une pincée d'arsenic.

Le premier sentiment de la marquise fut celui d'une profonde terreur.

Puis elle ordonna que l'on fit l'essai de cette poudre sur différents animaux.

La pincée de matière blanche fut divisée en trois parts, enfermée dans des boulettes de mie de pain, lesquelles furent données à un chien, à un chat et à une poule.

Les trois animaux n'en éprouvèrent aucun malaise. Nous avons dit que cette poudre n'était autre chose que du sel.

Madame de Pompadour crut à une mystification ; mais elle ne soupçonnait pas encore la œuvre Latude d'être le mystificateur, quand, près de l'adresse de la lettre qui contenait cette poudre inoffensive, elle aperçut l'adresse de Latude. La similitude des deux écritures la frappa. Elle devina, sans comprendre le motif qui l'avait fait agir, que c'était ce jeune homme qui avait envoyé la lettre que lui-même venait dénoncer. Elle donna des ordres en conséquence, et le 1^{er} mai suivant, tandis que Latude se livrait aux rêves les plus brillants, un exempt nommé Saint-Marc entra chez lui et l'invita à le suivre à la Bastille.

C'était M. Berryer qui était alors lieutenant de police. Il vint interroger le prisonnier le lendemain de son entrée.

Ce que Latude avait de mieux à faire, c'était de tout raconter. Ce fut ce qu'il fit. La naïveté de l'aven toucha M. Berryer. Il part pour Versailles, ne doutant pas que madame de Pompadour ne fasse grâce en apprenant la vérité ; mais, à son grand étonnement, madame de Pompadour fut inexorable.

C'était une triste nouvelle à reporter au prisonnier, auquel M. Berryer n'ôtâ pas toute espérance.

Trois mois après, Latude fut transporté à Vincennes.

Ce fut là que Latude commença à croire à la gravité de sa situation, et que cet homme, dans lequel Dieu avait mis le génie des évasions, eut la première idée de se procurer par ruse ou par force cette liberté qu'on ne voulait pas lui rendre.

Puis il faut dire une chose, si étrange qu'elle soit, c'est que, dans la solitude de sa prison, cet homme était devenu amoureux de celle qui le persécutait, et que son désir d'être libre, était encore aiguillonné par son désir de la revoir.

Il se mit donc à songer à son évasion. Il voyait tous les jours un ecclésiastique de cinquante-cinq à soixante ans se promener dans un jardin qui faisait partie du donjon. Il s'informa, et apprit qu'il était enfermé depuis quinze ans pour crime de jansénisme.

Comme le crime n'était pas capital, l'abbé de Saint-Sauveur, fils d'un ancien lieutenant du roi à Vincennes, avait la liberté de venir causer avec lui dans le jardin, et il en profitait souvent. Le janséniste, d'ailleurs, enseignait à lire et à écrire aux enfants du porte-clefs, de sorte que l'abbé et les enfants allaient et venaient sans qu'on fit grande attention à eux. L'heure à laquelle ils faisaient ces prome-

... au prisonnier de l'encre des plumes, des livres et du papier
 Latude y trouva d'abord une distraction, mais, au bout de six mots, il éprouva ce qu'il avait déjà ressenti lors de sa première captivité : les atteintes du désespoir.
 Dans un moment de rage, il écrivit, sur la marge d'un des livres qui lui étaient accordés pour sa distraction, le quatrain suivant

Sans esprit et sans agréments,
 Sans être ni belle ni neuve
 En France on peut avoir le premier des amants
 Et Pompadour en est la preuve

Un porte-clés trouva le livre, lut le quatrain, et le fit passer à madame de Pompadour
 Madame de Pompadour envoya chercher M Berryer, lui montra le livre et, begayant de colère :
 — Connaissez-vous votre protégé, dit-elle, et osez encore solliciter ma clémence !
 Condamné dès lors à une reclusion dont M Berryer lui-même n'entrevoit plus la fin, Latude sollicita un compagnon M Berryer invia le gouverneur de la Bastille à se rendre à ce désir ; et, un matin, un prisonnier entra dans la chambre de Latude

C'était un homme Cochar, natif de Rosny.

Un instant, Latude eut trouver une distraction dans cette société. Mais le pauvre diable était encore plus inconsolable de la perte de sa liberté que n'était Latude ; il pleurait et se désespérait jour et nuit ; bientôt il tomba malade et mourut

A son dernier soupir seulement, on l'enleva de la chambre de Latude

Cette situation que Cochar n'avait pu soutenir trois mois Latude la supporta trente-cinq ans

Après Cochar vint d'Alegrie.

C'était un jeune homme natif de Carpentras, et qui, de puis trois ans, était à la Bastille.

D'Alegrie ainsi que Cochar, était abattu par la douleur ; mais en voyant cette douleur se laissant écraser près de lui Latude reprit des forces, et demanda à son désespoir même le courage et l'énergie dont il avait besoin pour fixer son esprit sur un mode d'évasion.

S'évader de la Bastille : comprenez-vous cela ? C'était presque une folie que d'y songer.

Latude y songea pourtant.

Laissons raconter à Latude lui-même cette périlleuse entreprise, dont la réussite lui vaudra parmi les prisonniers tuturs une éternelle renommée

« Il ne fallait pas songer à s'évader de la Bastille par les portes, comme j'avais fait au donjon de Vincennes ; toutes les impossibilités physiques se réunissant pour rendre cette voie impraticable restait donc la ressource des airs.

« Nous avions bien dans notre chambre une cheminée dont le tuyau aboutissait au haut de la tour ; mais, comme toutes celles de la Bastille elle était pleine de grilles, de barreaux, qui en plusieurs endroits, laissaient à peine un passage à la fumée.

« Fussions-nous arrivés au sommet de la tour, nous avions sous les pas un abîme de près de deux cents pieds de hauteur, au bas, un fossé domine par un mur très élevé, qu'il fallait encore franchir ; nous étions seuls, sans outils, sans matériaux, espés à chaque instant du jour et de la nuit, surveillés d'ailleurs par une multitude de sentinelles qui entouraient la Bastille et qui semblaient l'investir.

Tant d'obstacles, tant de dangers ne me rebutèrent pas. Je voulus communiquer mon projet à mon camarade ; il me regarda comme un insensé, et retomba dans son engourdissement. Il fallut donc m'occuper seul de ce dessein, le méditer, prévoir la foule épouvantable d'inconvénients qui s'opposaient à son exécution et trouver les moyens de les lever tous. Pour y parvenir, il fallait grimper au haut de la cheminée malgré les grilles de fer qui nous en empêchaient. Il fallait pour descendre de la tour dans le fossé, une échelle de deux cents pieds au moins ; une seconde, nécessairement de bois, pour en sortir. Il fallait dans le cas où je me procurerais des matériaux, les dérober à tous les regards, travailler sans bruit, tromper la foule de mes surveillants, en balmer tous leurs sens, et pendant plusieurs mois entiers, le empêcher de voir et d'entendre que sais-je ? Il fallait prévoir et arrêter la foule d'obstacles sans cesse renaissants qui devaient tous les jours et à chaque instant du jour se succéder, naître les uns des autres, arrêter et traverser l'exécution de ce plan un des plus hardis peut-être que l'imagination ait pu concevoir, et l'industrie humaine conduire à sa fin. Lecteurs, voilà ce que j'ai fait, encore une fois, je le jure, je ne vous dis que la plus exacte vérité. Entrons dans le détail de toutes mes opérations

— Arrivez au l'abbé de Saint-Sauveur, demande l'abbé de Saint-Sauveur.
 — Non, répond l'abbé de Saint-Sauveur.
 — Quel jour, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

— Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.
 — Où, dit-il, répond Latude, à deux heures.

« Le premier objet dont il fallait s'occuper était de découvrir un lieu où nous puissions soustraire à tous les regards nos outils et nos matériaux, dans le cas où nous serions assez adroits pour nous en procurer. A force de rêver, je m'arrêtai à une idée qui me parut fort heureuse.

J'avais habité plusieurs chambres à la Bastille, et toutes les fois que celles qui se trouvaient au-dessus ou au-dessous de moi étaient occupées, j'avais parfaitement distingué le bruit que l'on faisait dans l'une ou dans l'autre. Pour cette fois, j'entendais tous les mouvements du prisonnier qui était au-dessus, et rien absolument de celui qui était au-dessous; j'étais sûr cependant qu'il y en avait un.

« A force de calculs, je crus entrevoir qu'il pouvait bien y avoir un second plancher, séparé peut-être par quelque intervalle; voici le moyen dont j'usai pour m'en convaincre :

« Il y avait à la Bastille une chapelle où tous les jours on disait une messe, et le dimanche trois. Dans cette chapelle étaient situés quatre petits cabinets disposés de manière que le prêtre ne pouvait jamais voir aucun prisonnier, et ceux-ci, à leur tour, au moyen d'un rideau qu'on n'ouvrait qu'à l'élevation, ne voyaient jamais le prêtre en face. La permission d'assister à la messe était une faveur spéciale que l'on n'accordait que très difficilement.

« M. Berryer nous en faisait jouir, ainsi que le prisonnier qui occupait la chambre n° 3, c'est-à-dire celle au-dessous de la nôtre.

« Je résolus de profiter, au sortir de la messe, d'un moment où celui-ci ne serait pas encore renfermé, pour jeter un coup d'œil sur sa chambre. J'indiquai à d'Alègre un moyen de me faciliter cette visite. Je lui dis de mettre son étui dans son mouchoir, et, quand nous serions au second étage, de tirer son mouchoir, de faire en sorte que l'étui tombât le long des degrés et de dire au porte-clefs d'aller le ramasser. Cet homme se nomme *Daragon*, et il vit encore. Tout ce petit manège se pratiqua à merveille. Pendant que Daragon court après son étui, je monte vite au n° 3, je tire le verrou de la porte, je regarde la hauteur du plancher, je remarque qu'il n'avait pas plus de dix pieds de hauteur, je referme la porte, et, de cette chambre à la nôtre, je compte trente-deux degrés; je mesure la hauteur de l'un d'eux, et, par le résultat de mon calcul, je trouve qu'il y avait, entre le plancher de notre chambre et le plafond de celle au-dessous un intervalle de cinq pieds et demi. Il ne pouvait être comblé ni par des pierres ni par du bois, le poids aurait été énorme; j'en conclus qu'il devait y avoir un tambour, c'est-à-dire un vide de quatre pieds entre les deux planchers.

« On nous renferme, on tire les verrous, je saute au cou de d'Alègre, ivre de confiance et d'espoir, je l'embrasse avec transport.

« — Mon ami lui dis-je, de la patience et du courage et nous sommes sauvés!

« Je lui fais part de mes calculs et de mes observations.

« — Nous pouvons cacher nos cordes et nos matériaux; c'est tout ce qu'il me fallait, continuai-je, nous sommes sauvés!

« — Quoi! me dit-il, vous n'avez donc pas encore abandonné vos rêveries? Des cordes, des matériaux, où sont-ils? Où nous en procurerons-nous?

« — Des cordes! nous en avons plus qu'il ne nous en faut. Cette malle en lui montrant la miennel en contient plus de mille pieds.

« Je lui parlais avec feu; plein de mon idée, du transport que me donnaient mes nouvelles espérances, je lui paraissais inspiré; il me regarda fixement, et, avec le ton du plus touchant et du plus tendre intérêt, il me dit :

« — Rappelez vos sens, tâchez de calmer le délire qui vous agite. Votre malle, dites-vous, renferme plus de mille pieds de corde? Je sais, comme vous, qu'il n'y en a pas un seul pouce.

« — Eh quoi! n'ai-je pas une grande quantité de linge? Treize douzaines et demie de chemises, beaucoup de serviettes, de bas, de coiffes et autres choses, ne pourront-elles pas nous en fournir? Nous les effilerons, et nous aurons des cordes.

D'Alègre, frappé comme d'un coup de foudre, saisit sur-le-champ l'ensemble de mon plan et de mes idées; l'espérance et l'amour de la liberté ne meurent jamais dans le cœur d'un homme, et ils n'étaient qu'engourdis dans le sien. Bientôt je l'échauffai, je l'embrasai du même feu; mais il n'était pas si avancé que moi; il fallut combattre la foule de ses objections et guérir toutes ses craintes.

« — Avec quoi, se disait-il, arracherons-nous toutes ces grilles de fer qui garnissent nos cheminées? Où prendrons-nous des matériaux pour l'échelle de bois qui nous sera nécessaire? Où prendrons-nous des outils pour faire toutes ces opérations? Nous ne possédons pas l'art heureux de créer.

« — Mon ami, lui dis-je, c'est le génie qui crée et nous

avons celui que donne la vengeance; il dirigera nos mains; encore une fois, nous serons sauvés!

« Nous avions une table plantée, soutenu par deux filices de fer. Nous leur fimes un tablat et les repassant sur un carreau du plancher; d'un briquet, nous fabriquâmes, en moins de deux heures, un bon cañon, avec lequel nous fimes deux manches à ces fiches, dont le principal usage devait être d'arracher toutes les grilles du fer de notre cheminée.

« Le soir, après que toutes les visites de la journée furent faites, nous levâmes, au moyen de nos fiches, un carreau du plancher et nous nous mîmes à creuser de telle sorte, qu'en moins de six heures de temps, nous l'eûmes percé; nous vîmes alors que toutes mes conjectures étaient fondées, et nous trouvâmes entre les deux planchers un vide de quatre pieds, nous remîmes le carreau, qui ne paraissait pas avoir été levé.

« Ces premières opérations faites, nous découvrîmes deux chemises et leurs ourlets, et nous en tirâmes les fils; les uns après les autres; nous les nouâmes toutes, et nous en fimes un certain nombre de pelotons que nous remîmes ensuite de deux grosses pelotes; chacune avait cinquante fils de soixante pieds de longueur; nous les tressâmes ce qui nous donna une corde de cinquante-cinq pieds environ, avec laquelle nous fimes une échelle de vingt pieds, qui devait nous servir à nous soutenir en l'air pendant que nous arracherions dans la cheminée toutes les barres et les pointes de fer dont elle était armée. Ce travail était la plus pénible et la plus embarrassante. Elle nous demanda six mois d'un travail dont l'été fait trembler.

« Nous ne pouvions y travailler qu'en plantant le corps en en le torturant par les postures les plus gênantes; nous ne pouvions résister plus d'une heure à cette situation, et nous ne descendions jamais que les mains ensanglantées.

« Ces barres de fer étaient clouées dans un ciment extrêmement dur, que nous ne pouvions amolir qu'en soufflant de l'eau avec notre bouche dans les trous que nous avions pratiqués.

« Qu'on juge de tout ce que cette besogne avait de pénible en apprenant que nous étions satisfaits quand, dans une nuit entière, nous avions enlevé l'épaisseur d'une ligne de ciment. A mesure que nous arrachions une barre de fer, il fallait la replacer dans son trou, pour que, dans les fréquentes visites que nous essayâmes, on ne s'aperçût de rien, et de manière à pouvoir les enlever toutes au moment où nous serions dans le cas de sortir.

« Après six mois de ce travail opiniâtre et cruel, nous nous occupâmes de l'échelle de bois qui nous était nécessaire pour monter du fossé sur le parapet, et, de ce parapet, dans le jardin du gouverneur. Il lui fallait vingt à vingt-cinq pieds de longueur. Nous y consacraâmes le bois qu'on nous donnait pour nous chauffer. C'étaient des bûches de dix-huit à vingt pouces. Il nous fallait aussi des mouffes et beaucoup d'autres choses pour lesquelles il était indispensable de nous procurer une scie; j'en fis une avec un chandelier de fer, au moyen de la seconde partie du briquet dont j'avais transformé la première en canif ou petit couteau.

Avec ce morceau de briquet, cette scie et ces fiches, nous dégrossissions nos bûches; nous leur faisions des charnières et des tiroirs pour les emboîter les unes dans les autres, avec deux trous à chaque charnière et a son tenon pour y passer un échelon, et deux chevilles pour les empêcher de vaciller.

« Nous ne fimes à cette échelle qu'un bras, et nous n'y fimes que vingt échelons de quinze pouces chacun. Le bras avait trois pouces de diamètre, par conséquent chaque échelon excédait un bras de six pouces de chaque côté.

« A chaque morceau de cette échelle nous avions attaché son échelon et sa cheville avec une ficelle, de manière à pouvoir la monter facilement pendant la nuit.

A mesure que nous avions achevé et perfectionné un de ces morceaux, nous le cachions entre les deux planchers.

C'est avec ces outils que nous gardâmes notre atelier; nous nous procurâmes compas, équerre, règles, dividers, mouffes, échelons, etc., etc.; tout cela, comme on le connaît, toujours soigneusement caché dans notre magasin.

« Il y avait un danger qu'il avait fallu prévoir, auquel nous ne pouvions nous soustraire et qu'avec les précautions les plus attentives j'ai déjà prévenu qu'indépendamment des visites très fréquentes que faisaient les porte-clefs et les officiers de la Bastille au moment où on s'y attendait le moins, un des usages des leurs était d'épier les actions et les discours des prisonniers.

« Nous ne pouvions nous soustraire aux regards qu'en ne faisant que la nuit nos principaux ouvrages, et en évitant avec soin d'en laisser apercevoir la moindre trace; car un peu de moindre débris pouvait nous trahir. Mais il fallait tromper aussi les oreilles de nos espions. Nous nous entretenions sans cesse nécessairement de notre objet; il fallait donc éviter de donner des soupçons, ou les détourner du moins, en confondant les idées de ceux qui

jours, en sorte que l'eau était encore pleine de glaçons ; nous y restâmes pendant neuf heures entières, le corps épuisé par un travail excessivement difficile et les membres engourdis par le froid.

« A peine avions-nous commencé que je vis venir, à douze pieds au-dessus de nos têtes, une ronde-major dont le falot éclairait parfaitement le lieu où nous étions ; nous

avoir arraché les pierres les unes après les autres avec une peine que l'on ne peut concevoir, nous parvînmes à faire, dans une muraille de quatre pieds et dem. d'épaisseur, un trou assez large pour pouvoir passer ; nous nous trouvâmes tous deux à travers. Déjà notre âme commençait à s'ouvrir à la joie, lorsque nous eûrâmes un danger que nous n'avions pas prévu, et auquel nous faillîmes succomber



Suffren.

n'eûmes pas d'autre ressource, pour éviter d'être découverts, que de faire le plongeon. Il fallut recommencer cette manœuvre toutes les fois que nous reçûmes cette visite ; ce qui arriva à plusieurs reprises pendant la nuit.

« Une sentinelle qui se promenait à très peu de distance de nous sur le parapet vint jusqu'à l'endroit où nous étions, et s'arrêta tout court au-dessus de ma tête ; je crus que nous étions découverts et j'éprouvai un saisissement affreux ; mais bientôt j'entendis qu'elle ne s'était arrêtée que pour lâcher de l'eau, ou plutôt je le sentis, car je n'en perdis pas une goutte sur la tête et sur le visage.

« Enfin, après neuf heures de travail et d'effroi, après

Nous traversons le fossé Saint-Antoine pour gagner le chemin de Bercy : à peine eûmes-nous fait vingt-cinq pas, que nous tombâmes dans l'aqueduc qui est au milieu, ayant dix pieds d'eau au-dessus de nos têtes et deux pieds de vase qui nous empêchaient de marcher pour gagner le bord.

« D'Alègre se jeta sur moi, et faillit me faire tomber.

« Me sentant saisi, je lui donnai un coup de poing violent qui lui fit lâcher prise. Je me lançai et parvins à sortir de l'aqueduc. Je saisis alors d'Alègre par les cheveux et le tirai à moi. Bientôt nous fûmes hors du fossé, et, au moment où cinq heures sonnaient, nous nous trouvâmes sur le grand chemin.

... dans les bois j'aimais... je ne craignais pas... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence.

... Nous nous rendîmes... dans un hâcra... à la recherche d'un charbonnier... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence.

... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence.

... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence.

... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence.

... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence.

... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence.

... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence.

... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence.

... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence... je n'aurais pu exprimer... de peur que l'on ne se fût aperçu de mon absence.

guis d'avoir à toucher une lettre de change à Berg-op-Zoom, où notre barque ne passait pas. Arrivé à Anvers, je pris le code de mon compagnon de route qui pour reconnaître le cadeau que je lui faisais de mes provisions de pain, de jambon et d'eau-de-vie voulut en attendant qu'on se rembarquât, me mettre dans le *chomijn* de Berg-op-Zoom.

XII

LATUDE DÉCOUVERT A AMSTERDAM. — IL EST ARRÊTÉ. — RETOUR A LA BASTILLE. — RAPPORT DU CHIRURGIEN A M. DE SARTINES. — LATUDE CHANGÉ DE CACHOT. — MÉMOIRE DE LATUDE A LOUIS XV. — SES PROJETS. — SON INDUSTRIE. — IL FAIT DE L'ENCRE. — LES BLANCHISSEUSES. — L'ÉCRITEAU. — MADAME DE POMPADOUR EST MORTE. — JOIE DE LATUDE. — LATUDE TRANSFÈRE A VINCENTES. — SECONDE ÉVASION DE VINCENTES. — IL EST REPRIS. — IL VA DE CHARENTON A BIGÈTRE. — LE MÉMOIRE. — LE CONCIERGE IVRE. — MADAME LEGROS TROUVE LE MÉMOIRE. — DÉVOUEMENT DE MADAME LEGROS. — SES DÉMARCHES. — L'ENTREVUE AVEC M. LENOIR. — LE PRIX DE VERTU. — LATUDE EST LIBRE. — LE BAILLI DE SUFFREN. — INSTRUCTIONS DONNÉES PAR LOUIS XVI. — PORTRAIT DE BAILLI. — SES VICTOIRES. — SON RETOUR. — LA MÉDAILLE DES ÉTATS DE VENNES.

Le pauvre Latude se croyait bien en sûreté à Amsterdam, quand il y fut découvert par les agents du gouvernement français.

Il avait écrit à son père pour lui demander de l'argent. Une lettre à l'adresse de M. Mazers de Latude père semblait une chose trop curieuse à M. de Sartines pour que cette lettre ne fût pas ouverte. On l'ouvrit donc ; puis, après l'avoir ouverte, on la recacheta et on la fit parvenir à son adresse.

Latude donnait dans cette lettre son adresse à Amsterdam. On attendait la réponse du père, tout en sollicitant du gouvernement hollandais un ordre d'extradition ; motivé par intimidation moitié par menace, l'ambassadeur français obtint cet ordre.

Aussi, lorsque Mazers, possesseur de la lettre de son père, laquelle contenait un effet payable chez M. Marc Fraissinet, banquier à Amsterdam, se présenta le 1^{er} juin 1753 chez ce banquier il fut arrêté, garrotté traîné au milieu de la populace qui voulait prendre sa défense, et à laquelle on cria qu'il était un voleur et un assassin jusqu'à l'hôtel de ville, où l'un des hommes qui l'avaient arrêté lui donna un si violent coup de bâton sur la tête qu'il tomba sans connaissance.

Lorsqu'il revint à lui, il était sur un peu de paille dans un cachot obscur.

Ce fut la première fois, au dire de Latude, qu'il éprouva un véritable désespoir.

Vers neuf heures du soir il reçut la visite de celui qui l'avait arrêté ; c'était ce même Saint-Marc, qui semblait, comme un démon, être attaché à sa personne.

Latude fut ramené par lui à la Bastille, retidré par lui, non dans son ancien cachot, mais dans le cachot le plus profond et le plus sourd que l'on pût trouver. Là, on lui donna pour gardes ceux dont il avait trompé la surveillance et qui avaient été punis de trois mois de cachot pour n'avoir pas empêché son évasion. Ce cachot ne avait d'air et de jour que par deux meurtrières pratiquées dans l'épaisseur du mur et qui allaient toujours se rétrécissant de l'intérieur à l'extérieur, de sorte qu'à leur orifice, elles n'avaient que quatre ou cinq pouces de largeur pour tout meuble et pour tout lit il eut quelques poignées de paille, sa nourriture fut au-dessous de celle qu'on eût donnée à un porc ou à un chien, enfin, au bout de quarante mois qu'il habita cet affreux cloaque, l'état auquel l'avait réduit cette captivité était tel, que M. de Sartines prévenu par les géoliers qui le prisonnier leur donnait de vives inquiétudes envoya son propre chirurgien pour constater la situation dans laquelle il se trouvait.

On craint de ne pas laisser mourir Latude, il conta assez cher pour cela.

Deux cent dix-sept mille francs avaient été dépensés par l'État pour donner à madame de Pompadour le petit plaisir de savoir que l'homme qui avait fait un quatrain contre elle buvait goutte à goutte cet infernal poison de la captivité, d'autant plus terrible qu'il n'est pas mortel.

Cependant, si Latude n'était pas mort, il ne s'en fallait guère, témoin ce procès-verbal du chirurgien de M. de Sartines.

Nous citons textuellement; nous raconterions, que l'on ne nous croirait pas.

Le rapport est, comme nous l'avons dit, adressé à M. de Sartines.

Le voici :

« Monsieur,

« Par vos ordres, j'ai été voir plusieurs fois un prisonnier à la Bastille. Après avoir examiné ses yeux et bien réfléchi sur ce que le prisonnier m'a dit, je ne trouve pas extraordinaire qu'il ait perdu la vue. Il a été, quarante mois, les fers aux pieds et aux mains dans un cachot. Il est impossible de pouvoir éviter de pleurer dans de si grands maux. Si une trop grande salivation altère la poitrine et même tout le corps, il n'est pas douteux qu'une si grande abondance de larmes n'ait contribué à épuiser la vue de ce prisonnier.

« L'hiver de 1756 à 1757 fut extrêmement rude. La Seine fut gelée comme l'hiver dernier; précisément, dans ce temps-là, ce prisonnier était au cachot, les fers aux pieds et aux mains, couché sur de la paille, sans couverture. Dans son cachot, il y avait deux meurtrières sans vitres ni panneaux pour les fermer. Jour et nuit, le froid et le vent lui donnaient sur le visage; il n'y a rien de si nuisible à la vue qu'un vent glacé, surtout quand on dort. La roupie lui fit fendre la lèvre supérieure jusqu'au-dessous du nez; alors, ses dents se trouvèrent découvertes; le froid les lui fit fendre toutes, la racine des poils de sa monstache fut brûlée, il devint tout chauve. Or, il n'est pas douteux que ses yeux, qui sont encore plus sensibles que les quatre parties dont j'ai parlé, n'aient souffert de plus grands maux. A la fenêtre de ce prisonnier, il y a quatre grilles de fer; les barreaux en sont fort épais, croisés de manière que, quand on veut regarder un seul objet, on en voit trente de même; à la longue, cela divise les rayons visuels et perd la vue.

« Ce prisonnier, ne pouvant supporter ses maux, résolut de mourir; pour cet effet, il resta cent trente-trois heures sans manger ni boire; on lui ouvrit la bouche avec des clefs, et on lui fit avaler la nourriture de force. Se voyant rappeler à la vie malgré lui, il prit un morceau de verre et se coupa les quatre veines; pendant la nuit, il perdit tout son sang; il n'en resta peut-être pas six onces dans tout son corps. Il demeura plusieurs jours sans connaissance.

« Ce prisonnier se plaint encore des rhumatismes qu'il a contractés dans le cachot, et d'autres infirmités. Il se plaint que sa vue est fort trouble et diminue toujours. Cet homme n'est plus jeune, il a passé plus de la moitié de l'âge, quarante-deux ans; il a passé par de rudes étamines; voilà quinze années qu'il souffre sans relâche, sept ans qu'il est privé de feu, de lumière, d'air et de soleil. En outre, il a été cinquante-huit mois au cachot, et, comme je l'ai dit, quarante mois les fers aux pieds et aux mains, couché sur de la paille, sans couverture.

« Ce sont des positions où la nature s'épuise à force de pleurer et de souffrir. Quand ce prisonnier baisse la tête sur le devant, ou qu'il est à lire ou à écrire, il sent des secousses à la partie supérieure du cerveau, comme si on lui donnait de grands coups de poing, et, en même temps, il perd la vue pendant une ou deux minutes.

« J'ai cru, monsieur, qu'il était nécessaire de vous donner cette relation, parce qu'il est inutile de faire dépenser de l'argent au roi pour des remèdes et pour mes visites, attendu qu'il n'y a uniquement que la cessation des maux, le plein air, et un grand exercice qui puissent conserver le peu de vie qui reste à ce prisonnier.

« DEJEAN. »

Y a-t-il croyance qu'un homme ait supporté de pareilles douleurs?

Latude fut changé de cachot. On le tira de son sépulchre et on le transporta dans la première comté, chambre sans cheminée.

Et pourquoi fut-il transporté là? Devinez! Est-ce parce que la gelée lui avait ouvert la lèvre supérieure? Est-ce parce que le froid lui avait fait fendre les dents? Est-ce parce que la main glacée de l'humidité lui avait arraché

les cheveux? Est-ce parce qu'il avait perdu la vue à regarder ses barreaux? Est-ce parce que, résolu à mourir de faim, il était resté cent trente-trois heures sans manger ni boire? Est-ce parce qu'avec un morceau de verre il s'était coupé les quatre veines dans une nuit? Est-ce parce qu'il avait souffert quinze années sans relâche? Est-ce parce qu'il avait été sept ans privé d'air, de feu, de lumière et de soleil? Est-ce parce qu'il était demeuré cinquante-huit mois au cachot? Est-ce parce qu'il était resté quarante mois avec les fers aux pieds et aux mains, couché sur la paille et sans couverture?

Non. C'est parce que, la rivière ayant débordé et empli d'eau son cachot, le géôlier s'est plaint de marcher dans l'eau chaque fois qu'il apportait sa nourriture au prisonnier.

O madame de Pompadour! quel terrible compte vous avez dû avoir à rendre à Dieu!

O monsieur Dabadie et monsieur de Sartines! quel terrible compte vous aurez un jour à rendre aux hommes!

Monsieur le gouverneur de la Bastille, dites à M. de Launay, votre successeur, qui payera pour vous, de prendre garde au 15 juillet 1789!

Monsieur le lieutenant général de police, dites à votre fils, qui payera pour vous, de prendre garde au 17 juin 1794!

Eh bien, c'est dans cet état que, cadavre vivant, Latude travaille et invente quelque chose de nouveau de quoi croyez-vous que va s'occuper le malheureux, couronné, percus, exténué? Il s'occupe à rédiger un projet qui donnera vingt mille soldats de plus aux armées françaises, et vingt mille soldats qui, un jour de bataille, décrocheront peut-être de la victoire. Comment cela? C'est chose bien simple, en mettant, au lieu d'une pique parfaitement inutile, un mousquet aux mains des vingt mille sous-officiers que l'on compte dans les rangs de notre armée. Malheureusement, pour mettre ce projet sous les yeux du roi, Latude n'a ni plume, ni encre, ni papier. Mais qu'est-ce que cela pour un homme qui s'est fait une échelle avec des chemises, une scie avec un chandelier, un canif avec un briquet et des ciseaux avec les fiches d'une table?

Latude se remit à l'œuvre: il fit des tablettes avec de la mie de pain, une plume avec l'arête du ventre d'une carpe, de l'encre avec son sang, et, par l'entremise du père Grifet, confesseur de la Bastille, Louis XV reçut le mémoire de Latude le 14 avril 1758.

A l'instant même, le projet fut mis à exécution.

Latude attendit trois mois le prix de son bon conseil; car, sachant que son conseil avait été suivi, il ne doutait pas d'en recevoir le prix. Mais, au bout de trois mois, ne voyant rien venir, il se remet à l'œuvre et invente un projet destiné à produire des pensions pour les veuves des soldats ou des officiers tués sur les champs de bataille.

C'était un impôt de trois deniers de plus à percevoir sur les ports de lettres.

Ce projet, comme l'autre, fut adopté par le gouvernement, mais il fut adopté au seul profit du gouvernement: les ports de lettres furent augmentés de trois deniers mais aucune pension ne fut accordée ni aux veuves ni aux orphelins.

Faut-il continuer? Oui, car l'histoire de ces hommes, c'est la condamnation de la monarchie, c'est le jugement du siècle. Pourquoi ne mettrait-on pas toute une époque au pilori comme on y met un homme?

Continuons donc.

Latude voit qu'on adopte tous ses projets et qu'aucune récompense n'arrive. Latude juge qu'il est inutile de travailler pour des ingrats. Mais, si aucune récompense n'arrive, c'est sans doute parce que la favorite, cette femme infernale, se met entre lui et la clémence du roi.

Alors, sa haine pour madame de Pompadour renaît plus terrible et plus envenimée; il lui écrit une dernière lettre dans laquelle il calcule que, depuis cent mille heures, il languit et meurt dans une effroyable captivité. Si à cette lettre suppliante, douloureuse, pleine de déchirements, la favorite ne répond pas, eh bien, Latude écrira tout ce qu'il sait sur la favorite et il sait des choses terribles, atroces, inouïes, des choses qui ruineront l'amour du roi pour elle, des choses qui la fiétriront dans l'opinion publique.

Seulement, ces choses, il faut les écrire, et les doigts du malheureux, presque gangrenés à force de piqûres, ne fournissent plus de sang; mais il a jeté de dépit cette plume faite avec une arête de carpe, et, depuis qu'on sait l'usage qu'il fait des arêtes, on ne lui sert plus de poisson.

Latude escamote un peu d'amadou au sergent qui le garde dans ses promenades sur la plate-forme.

Latude feint d'avoir des coliques, et demande de l'huile; Latude fait une mèche avec les fils de ses draps; Latude arrache deux morceaux de bois sec à l'affût d'un canon; puis il frotte ces deux morceaux de bois et les allume, verse son huile dans un pot à pommade, place dans ce pot la mèche qu'il a préparée, met le feu à son lampion, fixe

... produit
... avec une
... dans
... cette plume,
... mémoire sur les

... de deux jeunes
... que maison voisine de
... qu'il a quelque chose à
... au pied des murailles, et
... quatre pas d'elle un
... aller porter à M. de la Bau

... de Latude contre madame de
... Latude voit un écriteau à la fe
... sa vue est bien affaiblie, mais n'im
... de Latude, il lit ces mots :

« La marquise de Pompadour est morte hier 17 avril 1765 »

... la marquise est morte Latude va donc
... c'est à en devenir fou de joie

... chaque jour qui se lève est bien certain
... le dernier jour que Latude passera en prison.

Le terme s'écoule et aucun ordre ne vient d'élargir le
... C'est qu'en mourant madame de
... sa haine à son bon ami M. de Sartines.

Au lieu de recevoir l'ordre de mettre en liberté Latude,
... ministre de Paris, reçut la lettre
... de M. de Sartines.

Plus Latude continue d'être prisonnier, plus il augmente
... en méchanceté et en ferocité

Il dit à son voisin qu'il est capable de se porter aux
... et à faire un mauvais coup si on le
... rendait libre

Cet homme, qui est entreprenant plus qu'on ne saurait
... le service de la Bastille. Il serait à
... de le transférer au donjon de Vincennes, et de l'y
... cacher.

Damy, c'était Latude. Une habitude de la Bastille était
... de changer les noms des prisonniers, ou de donner aux
... et de leur cachot.

En conséquence de la lettre de M. de Sartines, Damy
... transféré à Vincennes.

Le mouvement avait réanimé Latude, l'air lui avait rendu
... A peine à Vincennes, Latude songe à sa première
... il savait comment on sortait de Vincennes
... par les portes ; il résolut cette fois, de ne pas faire de frais
... d'imagination

Le 23 novembre 1765, à quatre heures du soir, en revenant
... et par un brouillard très épais, il
... passe près des deux sentinelles
... qui lui crient bruyamment : Arrête ! Latude, à chaque cri
... plus fort, l'arvenu au pont-levis, il se trouve en face
... qui croise la baïonnette sur lui.
... Latude le connaissait, il s'arrête, puis, s'approchant doucement

— Ah ! Chenu, lui dit-il, votre consigne est de m'arrêter,
... mais non de me tuer.

Et comme en disant ces mots il se trouve près de
... le fusil, le lui arrache des mains, le jette à
... et tandis que la sentinelle court après son fusil, il
... Deux heures après il allait trouver les deux jeunes
... de la Bastille qui avaient eu si grande pitié
... et qui le cachèrent au risque de ce qui pouvait
... arriver

Malheureusement, Latude qui savait si bien fuir, une
... prison, semblait avoir hâte d'y rentrer. Il
... le Choiseul, se fit à la parole du ministre,
... de sa cachette et fut reconduit à Vincennes.

... y connut le comte Tiercelin
... c'était un vieillard pauvre et de
... à qui l'on avait pris sa fille,
... pour la prostituer à Louis XV. Le
... mais mademoiselle de la
... du Parc-aux-Cerfs
... demanda au duc de la Vrillière
... que vous connaissez une lettre
... son père dans les prisons
... en faveur d'une éminente de
... en liberté et se
... elle obtint une se
... à Saint-Lazare, d'où
... à Vincennes.

... avait un amant ; cet amant
... de quel objet la

brouille se mit entre eux ; mais ce jésuite dénonça la jeune
... avec la Prusse
... fut mise à son tour à
... elle prouva son innocence et la fausse accu
... du prêtre.

Le prêtre se sauva Mademoiselle de la Roche du Maine
... sortit de la Bastille ; mais le père resta à Vincennes.

Détournons-nous de ce cloaque d'iniquités ; mieux vaut
... la boue de la monarchie.

On craignait de laisser Latude à Vincennes, d'où il s'était
... On le transporta à Charenton, puis
... à Bicêtre

On l'installa dans des cachots où il regretta son cachot
... celui où sa lèvre s'était ouverte, où ses dents
... fendues, où sa vue s'était éteinte, où ses cheveux
... étaient tombés.

Il était donc là, couché demi-nu, hurlant la faim sur
... rongée de vermine et d'humidité, lors
... avec quoi ? Dieu le sait, à corrompre un
... guichetier.

Latude écrit alors un mémoire, et le guichetier se charge
... lui désigne. Malheureusement,
... pour se donner du courage, le guichet
... mort d'ivresse, il laisse tomber le
... en cherchant à le ramasser,
... tombe à côté du mémoire.

Une pauvre femme passe, voit un papier, croit distinguer
... le paquet et lit.

Latude va être sauvé par cette pauvre femme.

C'était pourtant l'époque des philosophes et des philan
... de M. Turgot, de M. de Malesherbes,
... de M. de Mirabeau, l'ami des hommes.

Madame de Pompadour était morte ; Louis XV était mort.

Louis XVI régnait, et Latude n'en continuait pas moins
... de mourir sur son fumier.

Tout ce monde-là avait entendu parler de Latude et avait
... été sollicité pour lui.

Il n'y avait pas jusqu'au cardinal de Rohan, brave
... qui n'eût
... versé des larmes sur le sort du prisonnier.

Rousseau avait mis les larmes à la mode. Tout le monde
... dans cette belle époque de philanthropie.

La pauvre femme qui avait trouvé le mémoire de Latude
... mais elle fit mieux : elle agit.

Elle s'appelait madame Legros ; c'était une petite mercière
... dans sa boutique ; son
... et courait le cachet. Elle lit à
... son mari, en rentrant chez elle, le mémoire du malheu
... Latude ; le mari s'apitôla comme la femme, et voilà
... que Dieu va donner au monde le plus beau spectacle qu'il
... de contempler ; celui de deux
... contre une société tout entière,
... de sa base à son sommet.

Mais d'abord il faut que madame Legros vole Latude ;
... se le fait montrer, ne se dégoûte ni de
... ni de sa saleté, ni de sa maigreur ; elle a vu,
... elle pourra dire ce qu'elle a vu.

D'abord, ce qu'elle a d'argent, ce qu'elle a de linge, elle
... son protégé.

Puis elle s'occupe de lui obtenir sa grâce

Trois ans elle poursuit son but ; il semble que cette route
... son père meurt, son
... souffre des démarches qu'elle
... elle perd son commerce ; elle passe
... la maîtresse du prisonnier, la
... de ce cadavre, de cette proie
... que Dieu a envoyés
... à l'humanité

Peu lui importe, à la noble créature ! C'est son Calvaire
... elle frappe à la
... elle supplie les valets, ne pouvant
... jusqu'aux maîtres ; elle va à Versailles et en revient à pied

Une fois, elle fait le voyage en plein hiver et enceinte de
... sept mois.

Dieu lui donne la force, Dieu lui envoie la Charité, qui
... la soutient par-dessous les bras

Que va-t-elle faire à Versailles, pauvre fille du peuple
... qu'elle est ?

Elle va chercher madame Duchesne, une des femmes de
... en allant la chercher
... et continue son chemin en holt
... Pleurer comme a
... M. de Rohan, comme a pleuré M. de Malesherbes,
... comme a pleuré M. Turgot.

Pendant, elle se risque. Elle fait passer le mémoire à
... la reine commence à le lire, elle
... En courtisan passe,
... Il raille le mé
... est un tissu de mensonges,
... et un scélérat

digne des galères. Le mémotre tombe des mains de la reine, et il n'en est plus question.

Ce n'est pas le tout. Qu'est-ce donc que cette femme qui s'intéresse à un homme condamné par la vengeance des grands? Quel intérêt a-t-elle à ce que Latude sorte de prison?

Quel intérêt? Demandez à Dieu qui l'inspire et qui la soutient!

La police, qui n'a rien de commun avec les vertus théologiques, s'inquiète de cette insistance. M. Lenoir mande chez lui madame Legros.

La pauvre femme, toute tremblante, entre dans la salle d'audience. M. Lenoir l'aperçoit, va droit à elle, lui donne la main et la conduit dans son cabinet.

Écoutez l'interrogatoire:

M. LENOIR. — L'homme auquel vous vous intéressez, madame, est fou, et vous courez de grands risques en cherchant à lui faire rendre la liberté.

MADAME LEGROS. — Non, monsieur, il n'est pas fou, et je ne dois courir aucun risque en cherchant à délivrer un honnête homme.

M. LENOIR. — Le connaissez-vous?

MADAME LEGROS. — Depuis deux ans, monsieur, je m'occupe du soin de briser ses fers. Je n'ai entrepris de le défendre qu'après m'être convaincue, par toute sorte d'informations, qu'il n'était coupable d'aucun crime; je ne crois pas en commettre un en protégeant un innocent.

M. LENOIR. — Mais, madame, la preuve qu'il est fou c'est qu'il s'est échappé de Vincennes.

MADAME LEGROS. — Deux fois, il est vrai; mais je n'aurais pas cru que ce fussent là des traits de folie.

M. LENOIR. — On ne doit jamais s'échapper d'une prison.

MADAME LEGROS. — Je crois cependant qu'à sa place, monsieur, vous vous seriez cru heureux de l'imiter.

M. LENOIR. — Cet homme n'avait rien quand on l'a pris.

MADAME LEGROS. — Je ne croyais pas que ce fût un crime. Pauvreté n'est pas vice. Mais, au surplus, son évasion de la Bastille ne prouve pas qu'il fût dénué de tout. A coup sûr, on ne lui a pas fourni dans cette prison le linge avec lequel il a fait les quinze cents pieds de corde dont il s'est servi pour s'échapper. Je ne pense pas que ce travail soit une preuve de folie bien convaincante.

M. LENOIR. — Il est faux qu'il se soit jamais échappé de la Bastille.

MADAME LEGROS. — Il s'en est échappé, monsieur; daignez faire visiter les registres de la Bastille, et vous verrez que je ne vous en impose pas.

M. LENOIR. — Je vous dis, madame, qu'il ne s'est pas échappé de la Bastille.

MADAME LEGROS. — J'ai l'honneur de vous assurer, monsieur, qu'il s'en est échappé. Cet homme ne m'a jamais dit un mot qui ne fût exact et n'a pu me tromper sur ce fait.

M. LENOIR. — Eh bien, madame, puisque vous êtes si obstinée, il faut vous prouver qu'il ne s'est pas échappé de la Bastille.

MADAME LEGROS. — Volontiers, monsieur.

Il sonne, et se fait apporter par un secrétaire le paquet de pièces; il lit; la dame Legros s'approche pour lire aussi. La première qui lui tombe sous la main porte: *Notes de ses évasions*; et plus bas: *Evasions de Vincennes*; au-dessous: *Evasion de la Bastille*. Il n'alla pas plus loin. Il se tourna vers madame Legros, et, d'un ton très radouci, il lui dit:

M. LENOIR. — Madame, vous avez raison: mais que ferez-vous de cet homme si je lui accorde sa liberté? Il n'a point de fortune.

MADAME LEGROS. — Je n'avais qu'un fils tendrement chéri; j'ai eu la douleur de le voir mourir il y a peu de temps. Il me consolera de sa perte, il le remplacera.

M. LENOIR. — Vous avez donc une fortune, pour prendre une charge aussi considérable?

MADAME LEGROS. — Non, monsieur, je ne possède rien.

M. LENOIR. — Quel est votre état?

MADAME LEGROS. — Mon mari fait des éducations particulières. Nous vivons deux; si vous m'accordez ce que je vous demande, nous vivrons trois.

M. LENOIR. — Mais l'état de votre mari n'est pas assez lucratif pour soutenir ce, homme-là.

MADAME LEGROS. — Il est vrai, monsieur, que l'état de mon mari est borné; mais je n'ai jamais rien demandé à personne, et j'espère faire toujours de même.

M. LENOIR. — Je lui ai fait rendre sa liberté en 1777, et, à vingt-deux lieues de ici, on a été obligé de le faire arrêter: il n'avait cessé de faire des extravagances le long du chemin.

MADAME LEGROS. — Vous êtes mal instruit, monsieur; il a été arrêté à quarante-trois lieues de Paris, en sortant du coche d'Auxerre. Et sans doute on avait deviné qu'il ferait des extravagances car, pendant qu'il voyageait sur l'eau, on envoyait de Paris, en poste, l'exempt qui l'arrêta à l'arrivée du coche et le conduisit à Bicêtre, où il est au cachot, au pain et à l'eau, sans que jamais on lui ait appris les motifs d'un traitement si rigoureux. S'il est fou, un cachot n'est pas sa place, il y a des maisons destinées à servir d'asile aux malheureux qui sont dans cet état.

M. LENOIR. — Comment avez-vous pu lui procurer tous ces protecteurs?

MADAME LEGROS. — Avec du courage et de la fermeté, monsieur, on vient à bout de tout.

M. LENOIR. — Comment l'avez-vous connu? comment avez-vous eu ses papiers?

MADAME LEGROS. — Vous me permettrez, monsieur, de garder le silence sur ces objets; ils sont étrangers à celui qui m'amène vers vous.

M. LENOIR. — Je vous le dis encore, prenez garde, si je lui rends sa liberté, il fera des extravagances. Vous courez de gros risques.

MADAME LEGROS. — Je vous demande en grâce, monsieur, de me les laisser courir.

M. LENOIR. — Pourquoi a-t-on toujours craint de venir ici? C'était à moi qu'il fallait s'adresser.

MADAME LEGROS. — C'est aussi, monsieur, la première chose que j'ai faite: je n'ai pas eu de crainte; on ne doit pas en avoir quand on fait le bien. M. le vicomte de la Tour-du-Pin a eu la bonté de vous en parler deux fois, et vous avez répondu qu'il y avait un ordre du roi et que vous ne pouviez rien faire.

M. LENOIR. — M. de la Tour-du-Pin ne m'en a jamais parlé.

MADAME LEGROS. — Il me l'avait annoncé, et je l'ai cru. M. de Lamoignon, au moins, est venu une multitude de fois vous demander la liberté de ce malheureux, que vous avez eu la bonté de lui promettre.

M. LENOIR. — Je n'ai jamais vu M. de Lamoignon.

MADAME LEGROS. — Il est bien étonnant qu'un président à mortier en ait imposé ainsi à une femme sans fortune et sans nom. S'il n'eût pas voulu secourir cet infortuné, il pouvait d'un mot se délivrer de mes longues importunités. Sûrement, monsieur, vous avez oublié ses pressantes sollicitations.

M. LENOIR. — Enfin, madame, vous voulez la liberté de cet homme; prenez garde!

MADAME LEGROS. — Monsieur, c'est la plus grande faveur que vous puissiez me faire.

M. LENOIR. — Puisque vous le voulez, il faut vous satisfaire; mais il faut que j'en parle à M. Amelot.

MADAME LEGROS. — M. Amelot ne s'y opposera pas, si on ne le prévient contre ce prisonnier. Je sais que, dès l'année dernière, il consentait à ce qu'on lui rendit sa liberté.

M. LENOIR. — Revenez la semaine prochaine, je vous ferai part de sa réponse.

Avez-vous vu un interrogatoire plus simple et plus ferme à la fois? C'est quelque chose comme celui de Jeanne Darc.

On finit par arriver jusqu'au roi. M. de Rohan, qui n'est pas encore tout à fait dépopularisé, lui parle trois fois de Latude. Trois fois, Louis XVI refuse de se mêler de cette affaire. N'est-ce pas déshonorer M. de Sartines? n'est-ce pas le livrer à ses ennemis? Louis XVI est si bon, qu'il aimera mieux laisser mourir Latude sur la paille que de désobliger un ancien ministre auquel il a déjà oté, son ministère.

Puis la Bastille! Il était important pour la monarchie de ne point trop dépopulariser la Bastille.

Mais madame Legros n'a pas toutes ces craintes, elle; elle s'est fait recommander à M. de Villette, à Dupaty, à Condorcet, à madame Necker, à la duchesse d'Orléans, aux Condé, toujours prêts à faire de l'opposition; quelque chose la soulève jusqu'à tous ces grands noms qui lui furent si longtemps inconnus. Ce quelque chose, c'est l'opinion.

Le gouvernement, comprend tout cela sourdement; il y

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« C'est étrange, dit-il, de voir un homme s'opposer à ce que son pays soit gouverné par un roi... »

« Ses quatre autres vaisseaux, l'Annibal, capitaine de Cuverville, l'Artésien, capitaine de Cardillac, le Sphinx, capitaine Duchâteau, et le Vengeur, capitaine de Forbin, bouillirent près de lui et dans l'endroit où chacun d'eux pourra faire feu avec plus d'avantage. »

« Cet ordre de bataille indiqué, le bailli de Suffren s'avance à portée de pistolet des vaisseaux anglais l'Annonciateur et le Jupiter, le Héros passe devant la fregate la Diane, la comète la Ferrer et le brûlot l'Infernal arboré le pavillon blanc civoire deux boules à l'his, puis marchant par le travers du Monmouth il fit feu sur les vaisseaux anglais dont les batteries commencent à jouer de leur côté. »

« Les autres bâtiments manœuvraient pour prendre leur poste de combat, mais avec moins de bonheur, l'Annibal alla jeter l'ancre par le travers du vaisseau le Héros, l'Artésien essaya de prendre poste auprès de l'Annibal, comme d'habitude il tira lui-même le Jupiter, mais, juste au moment où le capitaine criait à ses hommes : « Allons, enfants, à l'abordage ! » un biscanon lui trouva la poitrine, et le cou lui tomba sur son banc de quart Aussitôt le timonier, effrayé, change sans ordre la barre du gouvernail, l'Artésien prolonge le Jupiter et, bientôt pris par les courants, il dérive au large avec un navire de la Compagnie anglaise qui l'abandonne. »

« De leur côté, le Vengeur et le Sphinx ont mal calculé la force des courants, sont entraînés sous le vent et se trouvent de voiles pour se recueillir leur poste de combat. »

« Voyons par ces diverses circonstances, les vaisseaux anglais attaquent par le travers, par l'arrière et par l'avant le Héros et l'Annibal, qui étaient entièrement enveloppés par eux. Pour comble de malheur, M. de Cuverville, capitaine de l'Annibal qui ne s'attendait point à cette attaque, avait fait monter sur le pont et dans ses batteries les pièces à eau et les palans destinés à mettre les embarcations à la mer. Ses canons étaient donc à la serre quand retentirent les premières volées de M. de Suffren. C'était une faute, mais qui fut réparée par une effrayante bravoure. Quelque ne pouvant répondre au feu des ennemis avant que son pont et ses batteries fussent dégagés, M. de Cuverville vint prendre son poste de combat, et, comme nous l'avons dit, pendant un quart d'heure essaya le feu sans pouvoir y répondre. Quant à Suffren, voyant un de ses vaisseaux si malheureusement engagé et les autres allant à la dérive, il voulut se faire couler ; mais, chef de commandement, il ne pouvait agir en simple capitaine. Après s'être assuré que l'Annibal couvrait ses cables, il ordonna donc la même manœuvre et s'éloigna pour rallier ses vaisseaux, qui, de leur côté, faisaient les plus grands efforts pour se rapprocher de lui. A peine les deux bâtiments étaient-ils hors de portée du canon anglais, que l'Annibal dégrâta de tous ses mâts et resta rasé comme un ponton. »

« Le Sphinx vint le prendre à la remorque, la division française se rallia et gouverna sous ses petites voiles pour prendre le large. »

« En même temps le commodore Johnston appareilla et se mit à la poursuite du bailli de Suffren. Mais au lieu de prendre chasse, celui-ci signala à sa division la ligne de bataille bâbord-amures, ce que voyant l'amiral anglais, il n'osa attaquer, serra le vent et courut des bordées toute la nuit. »

« — Quel Johnston me laisse ainsi ! s'écria le bailli étonné. Eh bien, profitons de sa complaisance. En route ! et qu'on allume les feux de pompe pour qu'il me voie plus longtemps. »

« On alluma les feux de pompe. Mais Johnston, au lieu de suivre la division française retourna à Praya, tandis que celui-ci continuait sa navigation vers le Cap, où elle arriva le 21 juin, ayant deux capitaines MM. de Trémignon et de Cardillac, et quatre-vingt-dix-sept matelots et soldats tués. »

« Le bailli de Suffren se ravitailla au Cap, mit à la voile le 21 août 1781 et fit route pour l'île de France, où, vers la fin de novembre, il rejoignit le comte d'Orvès avec que ses vaisseaux. »

« Comme le plus ancien, le comte d'Orvès prit le commandement de toutes les forces françaises dans les mers de l'Inde. Mais à peine l'eut-il pris, qu'il mourut, et que le bailli de Suffren se trouva seul à l'autre non seulement de la division mais encore de celle de son collègue. »

« C'est avec cette unité de forces qu'il attaque les Anglais et bat l'amiral Hughes le 17 février. L'attaque de nouveau le 12 avril et l'Indimide au point que, sans le battre, il s'enpêcha d'accepter la bataille le lendemain. Le retrouve Néapatinam où le succès de la journée nous reste incertainement. prend l'Iniquemale. Il va en vue de la cote au combat à l'amiral Hughes, et cette fois encore, cette victoire du champ de bataille, le joint une quatrième fois le 10 juin et le bat encore. conduit le 4 juillet, le 17 août, l'attaque du camp anglais devant Gondelour et s'empêcha de continuer sur la terre ferme les victoires de »

l'Océan, lorsque la *Surveillante*, arrivant d'Europe, annonça la cessation des hostilités entre la France et l'Angleterre.

Le retour de M. de Suffren en France fut un véritable triomphe.

Les états de Provence lui remirent une médaille qu'ils lui avaient décernée. D'un côté, elle représentait son portrait avec ses noms et ses titres :

*Pierre-André de Suffren Saint-Tropez
Chevalier des ordres du roi,
Grand-croix de Saint-Jean de Jérusalem,
Vice-amiral de France.*

Au revers, elle offrait une couronne de laurier fermée avec les armes de la Provence et contenant cette inscription

*Le Cap protégé. — Trinquemal pris.
Gondelour délivré.
L'Inde défendue. — six combats glorieux.
Les états de Provence ont décerné cette médaille.
M. D. CC. LXXXIV.*

XIII

ÉTAT DE LA COUR DE FRANCE EN 1785. — PHASES DE LA VIE DE LA REINE. — M. DE MAUREPAS. — COALITION CONTRE LA REINE. — MM. DE DILLON ET DE COIGNY. — MESDEMOISELLES BERTIN, GUIMARD, RENAUDET ET GENTIL. — LES POLIGNAC. — LEUR FAVEUR. — MESDAMES JULES ET DIANE. — LE GARDE DU CORPS A TRIANON. — LE DUC DE CHARTRES. — OUESSANT. — « LE FILS DE COIGNY ». — LES FRANCS-MaçONS. — M. DE CALONNE AUX FINANCES. — LES ABUS. — LES ACHATS. — LE COLLIER. — BÖHMER ET BASSANGE. — JEANNE DE SAINT-REMY-VALOIS, COMTESSE DE LA MOTTE. — LE CARDINAL DE ROHAN. — LA COMTESSE CHEZ LES JOAILLIERS. — M. DE ROHAN TROMPÉ. — IL ACHÈTE LE COLLIER A CONDITION. — LA REINE. — M. DE ROHAN RENTRE EN GRACE. — M. DE CALONNE. — ÉCONOMIE DU ROI. — LE COLLIER RENDU. — JEANNE DE LA MOTTE GARDE LE COLLIER. — LE CARDINAL COMPROMIS. — MADEMOISELLE OLIVA. — LE RENDEZ-VOUS AUX BAINS D'APOLLON. — M. DE BRETEUIL. — LE ROI. — LA REINE. — LE JOUR DE L'ASSOMPTION. — L'ENTREVUE A VERSAILLES. — LE CARDINAL ARRÊTÉ. — M. DE CROSNE. — ARRESTATION DE MADAME DE LA MOTTE. — CAGLIOSTRO. — LETTRES PATENTES DU ROI. — LE JUGEMENT.

Faisons une halte au seuil de l'année 1785, qui va en quelque sorte ouvrir une nouvelle période, et constatons où en sont le roi, la reine, les ministres, les grands et le peuple.

M. de Maurepas vient de mourir après un ministère de sept ans, et, sous ce ministère, il a vu s'accomplir trois grands événements : le rappel du parlement, l'établissement de la philosophie au pouvoir dans la personne de Turgot et de Malherbes, et la reconnaissance de l'indépendance américaine.

D'un autre côté, en mourant, M. de Maurepas, ce vieil ennemi de la reine, qui, dans les derniers temps, semble cependant s'être rapproché d'elle, M. de Maurepas a laissé le champ libre à l'épouse devenue femme et à la femme devenue mère.

La vie de Marie-Antoinette peut se diviser en quatre époques bien différentes.

La première appartient à la dauphine, et embrasse les années 1770 à 1774.

Pendant tout ce temps, elle est sans influence et sans crédit. C'est une enfant capricieuse, à qui on passe ses fantaisies, mais dont on ne fait pas les volontés. Sa conduite est sage, presque timide; elle dissimule avec madame du Barry, dont elle supporte le faste presque royal, et s'efface même chaque fois qu'elle se trouve en contact avec la favorite

La seconde période commence à son avènement au trône, et finit à la naissance du premier dauphin, c'est celle que nous venons de décrire. A peine au pouvoir, Marie-Antoinette cesse de dissimuler; elle chassé madame du Barry; elle insiste pour le rappel de M. de Choiseul. Ne pouvant obtenir sa rentrée, elle obtient du moins l'exil de M. d'Arquillon, le rappel de madame de Grammont, la révocation de la lettre de cachet de MM. de Choiseul et de Praslin.

Avec le retour de ces illustres personnages commence la formation de deux partis, aussi contraires, aussi opposés qu'on les a vus sous Louis XV, lorsque, d'un côté, M. le dauphin souffrait la vénération et, de l'autre, madame de Pompadour au serail de la France.

C'est alors que le vieux Maurepas appelle à son aide toute sa ruse de courtisan pour faire face à l'influence de cette reine jeune et jolie; c'est alors qu'il ligue contre elle madame Louise, que les modes et souses de la reine scandalisent; Mesdames, sœurs du roi, mécontentes que leur influence diminue; madame de Provence, qui en veut à la reine par ambition; madame d'Artois, qui la hait par bêtise.

La reine sent la coalition; elle veut se faire une force de résistance supérieure, s'il est possible, à la force d'agression. C'est alors qu'elle attire à elle le comte d'Artois, dont on suspecte l'amitié; le duc de Chartres qui dit tout haut que, sans être un Joseph, il a trouvé une madame Putiphar, et qui explique à qui veut l'entendre que s'il a l'air son manteau entre ses mains, c'est qu'il a craint que les preuves de son amour ne se tradussent par un héritier dont la venue l'éloignerait du trône. C'est alors que le beau Dillon et M. de Coigny passent pour être ses amants; c'est alors que mesdemoiselles Bertin, Guimard, Renaudet, Gentil, passent pour être ses maîtresses; c'est alors qu'éclatent cette merveilleuse amitié pour les Polignac et pour les Vaudreuil; pour les Polignac surtout, ou plutôt pour les Chalançon, car il n'y a plus de Polignac; pour les Polignac, qui, en 1774, gémissent encore dans une médiocrité de fortune qui s'élève à peine à sept ou huit mille livres de rente; pour madame Jules de Polignac, qui sort tout à coup de cette ombre pour s'éclairer aux rayons de l'amitié de la reine. Presque aussitôt, le comte Jules, son mari, est fait premier écuyer de la reine en survivance de M. de Tessé, et duc héréditaire en 1780. Le comte de Grammont demande en mariage mademoiselle Jules de Polignac; en faveur de ce mariage, il est créé duc de Guiche à brevet, et capitaine des gardes. Autre chose; madame de Rohan-Guénéon à la charge de gouvernante des enfants de France, qui, jusqu'en juin 1778, est une sinécure; la reine la lui ôte, et la donne à sa chère duchesse. La place de directeur des postes et des haras vient à vaquer; c'est pour le duc.

Ce n'est pas le tout; la duchesse Jules gouverne la reine, mais la duchesse Jules est gouvernée elle-même par la comtesse Diane. La comtesse Diane, c'est la sœur de M. de Polignac; elle est aussi laide que sa sœur est jolie; elle est aussi méchante que laide. Malgré cette laideur, elle donne chaque année un nouveau citoyen ou une citoyenne à l'Etat, aussi obtient-elle un brevet de chanoinesse, de dame de compagnie chez la comtesse d'Artois. Madame Diane est devenue dame d'honneur chez madame Elisabeth; bientôt elle est la maîtresse de la maison; madame Elisabeth s'enfuit à Saint-Cyr. Le roi, qui lui-même a peur de madame Elisabeth, court après elle, et la prie de revenir, de patienter, de souffrir la comtesse Diane, attendu que la reine ne peut se passer de ses services. Ce pauvre roi, il a peur de tout le monde! A la moindre velléité d'économie qu'il a, — et ces sortes de velléités, il faut l'avouer, le prennent souvent, — à la moindre velléité d'économie qu'il a, tout le monde le boude. On supprime à M. de Coigny un de ses quatre ou cinq traitements, il fait une scène à Louis XVI et s'emporte. Le roi fait le gros dos et ne dit rien; ce n'est que le soir qu'il parle mais pour avouer qu'il est dans son tort.

— Vraiment, dit-il, il m'aurait battu, que je l'eusse laissé faire.

Nous avons dit l'histoire des collets, des layettes, des duchés; nous avons tout dit, hors l'impudence de ce garde du corps qui sur la terrasse de Trianon, suit la reine et lui dit :

— Ou vous aviez, madame, ou mourir!

— Ni l'un ni l'autre, monsieur, répond la reine.

Et elle le fait envoyer à l'armée, où la protection du roi le suit.

C'est dans cette période que commence son inimitié pour le duc de Chartres, qui y devient duc d'Orléans. D'où vient cette inimitié pour le prince? A-t-il eu cette ambitieuse prudence de repousser la reine? A-t-il manqué, quand il a dit que la reine le reherlait? En tout cas, à l'amitié que lui portait Marie-Antoinette succède une haine bien cordiale, bien franche, bien publique. Le duc de Chartres arrive d'Ouessant à Versailles. La reine, au lieu de faire chanter le *Te Deum* pour la victoire, le fait chanter pour

avait été question du mariage du vieux roi avec une archiduchesse, le cardinal avait raconté sur Marie-Thérèse des anecdotes, et avait donné sur Marie-Antoinette des détails qui n'étaient à la louange ni de la moralité de l'une ni de la beauté de l'autre. Louis XV avait eu l'imprudencé de montrer ces lettres à madame du Barry, qui ne s'était aucunement gênée pour raconter les anecdotes sur la mère et donner les détails sur la fille. Le tout avait été rapporté à Marie-Antoinette, laquelle avait partagé sa haine entre madame du Barry, qui, à l'avènement au trône de

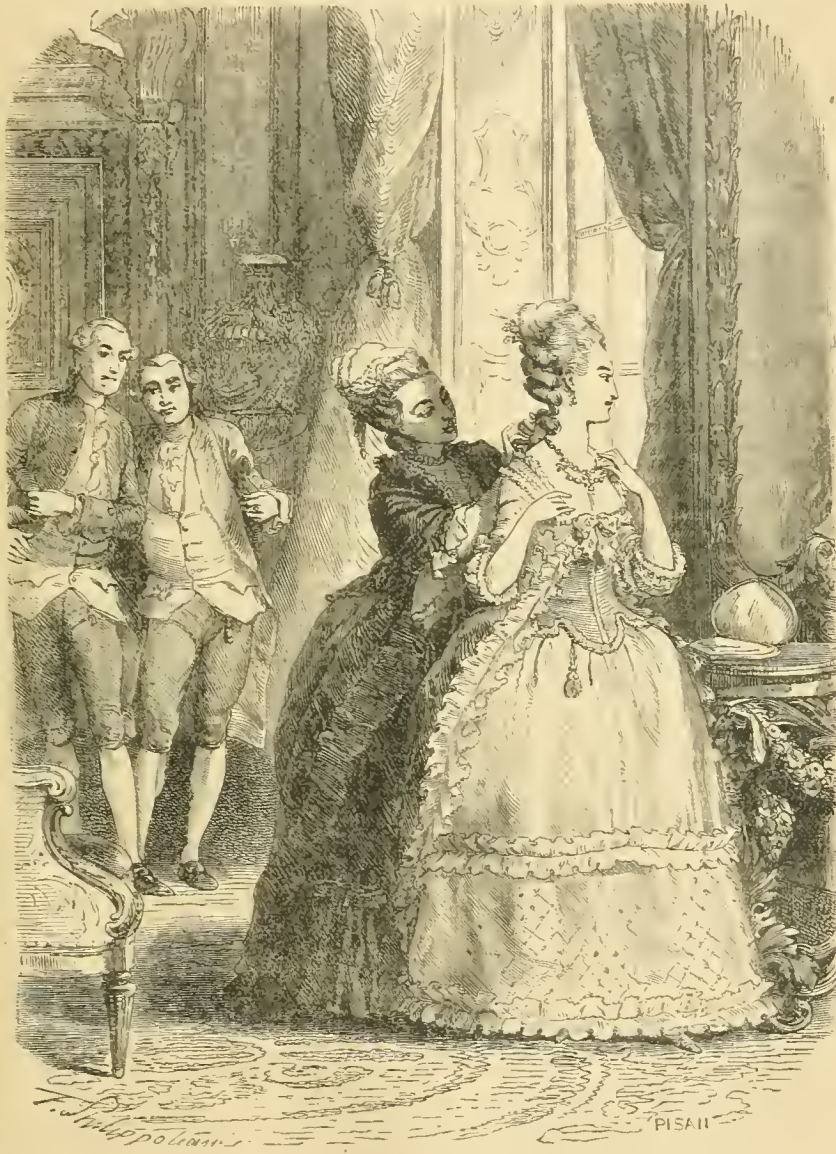
le titre de *Grand Cophte*, avait pris pour devise ces trois initiales *L. P. D.*, des trois mots : *L'Éta pedibus destruc.*

La reine exprima un jour le regret de n'avoir pu acheter le collier de MM. Böhmer et Bassange, et, cela, devant sa favorite Jeanne de la Motte.

Depuis longtemps, Jeanne avait formé la résolution de rapprocher de Marie-Antoinette son protecteur, le cardinal de Rohan.

Elle crut le moment arrivé.

Depuis que Jeanne de la Motte avait été présentée à la



On fit voir le collier à la reine qui le roula autour de son cou.

Marie-Antoinette, fut, comme nous l'avons dit, envoyée en exil, et le cardinal de Rohan, qui, comme nous le disons, tomba en disgrâce.

M. de Rohan déclara donc à madame de la Motte que, sous ce rapport, il ne pouvait rien pour elle, et il laissa même entrevoir, sur cette disgrâce où il était tombé, des regrets dont la violence semblait venir autant d'un amour malheureux que d'une ambition déçue.

Comment madame de la Motte parvint-elle auprès de la reine? C'est ce qui ne fut jamais bien éclairci. A quel titre devint-elle une de ses familières? C'est ce que tous les pamphlets du temps se chargeraient de nous apprendre, si nous n'étions prémuni nous-même et si nous n'avions prémuni nos lecteurs contre les haines qui commençaient à entourer la pauvre femme.

Qu'on se souvienne seulement que madame de la Motte logeait rue Saint-Claude au Marais, chez ce même comte de Cagliostro, qui, chef d'une secte d'illuminés, adoré sous

reine, elle avait souvent prononcé devant Marie-Antoinette le nom de M. de Rohan, comme celui non seulement d'un homme repentant, mais de l'adorateur le plus soumis et le plus respectueux. La reine avait commencé par écouter ce nom avec dédain, puis avec indifférence; puis, à ce nom, enfin elle avait souri, tant est puissante sur la femme, fût-elle princesse ou reine, la flatterie contenue dans ces trois mots : *Il vous aime.*

Il va sans dire qu'à chaque progrès que Jeanne de Valois faisait ou croyait faire dans l'esprit de la reine à l'endroit du cardinal de Rohan, elle venait en rendre compte au prince, qui, tout rempli d'ailleurs de son propre mérite, se laissait aller doucement à cette idée de jouer un jour le rôle qu'avaient joué près de Louis XIII et d'Anne d'Autriche les cardinaux de Richelieu et Mazarin.

A cette ouverture des regrets de la reine elle forma un plan.

L'esprit d'intrigue qui était dans cette femme dévoila-

seigneur de la Motte, à l'instar d'hommes de faux jusqu'au bout du bout, à tout hasard se précipita dans le champ d'argent, voyant seulement l'éclat des billes de caisse à y pousser. C'est ce que Jeanne de Valois eût pu dire, et c'est ce qu'elle ne dit pas.

Maintenant, voilà ce qui fut dit.

La comtesse de la Motte se présenta un matin chez les joailliers Böhmer et Bassange, leur annonçant que la reine était ravagée et épuisée, mais à condition qu'elle le payerait à des conditions, en même temps, elle demandait le plus grand secret possible.

Les joailliers reportèrent à madame de la Motte qu'ils étaient tout prêts à l'opération qui s'était opérée dans l'atelier de la reine et qu'ils étaient prêts à livrer le collier contre le paiement de Sa Majesté, qui fixerait elle-même les époques de paiement, ou sur la caution de quelque grand seigneur de la cour.

Madame de la Motte désira madame de la Motte.

Elle vint chez M. le cardinal de Rohan, et lui annonça qu'elle avait un grand bonheur qu'il pouvait rendre un ombre à la reine.

M. de Rohan se mit corps et âme à la disposition de Sa Majesté.

Madame de la Motte fit alors comprendre au cardinal dans quelle excellente position il se mettrait s'il arrivait à être créancier de la reine.

Pour un homme ambitieux ou amoureux comme était le prélat, cette position était en effet, la meilleure que l'on put lui faire. Il accepta donc, se rendit à l'instant même chez les joailliers et déclara acheter pour son compte le collier de diamants.

Deux cent cinquante mille francs devaient être payés comptant et les autres quatorze cent mille francs réglés par des billets de trois cent cinquante mille francs chacun, payables en quatre paiements égaux, séparés de trois mois en trois mois.

Les cinquante mille francs étaient destinés à faire le compte des intérêts.

Seulement le cardinal demanda huit jours pour réunir les premiers deux cent cinquante mille francs.

On savait le cardinal ruiné, mais on lui savait aussi un revenu inaliénable de six ou huit cent mille livres; de plus on le connaissait honnête homme, les joailliers acceptèrent.

Jeanne courut aussitôt chez la reine; elle lui renouvela la protestation de M. de Rohan, et lui annonça que, sur la seule transmission du désir de Sa Majesté de devenir propriétaire du collier, M. de Rohan l'avait acheté, avait donné deux cent cinquante mille francs comptant, et s'était engagé pour les quatre cent mille francs restant à la reine à le lui rendre en quatre paiements.

De cette façon, tout devenait facile, la reine remboursait à son plaisir les deux cent cinquante mille francs avancés par le cardinal, puis, tous les trois mois, sur ses économies, elle payait les trois cent cinquante mille francs. La reine désirait ardemment ce collier; elle désirait à la fois comme être une femme, comme desirer une reine.

Elle accepta.

Voilà selon toute probabilité, et d'après ma conviction personnelle comment s'emmancha cette fatale affaire du collier.

La reine avait deux cent cinquante mille francs; elle les envoya à M. de Rohan, en le remerciant et lui disant de ne point s'inquiéter des autres paiements, attendu qu'elle y pourvoierait.

En même temps, elle autorisait M. de Rohan à se présenter devant elle.

M. de Rohan ivre de joie, et trop grand seigneur d'ailleurs pour avoir jamais eu l'impertinence de vouloir faire un cadeau à la reine, M. de Rohan courut chez les joailliers, leur donna les deux cent cinquante mille francs et leur fit ses papiers.

Les joailliers remirent le collier à M. de Rohan, qui le remit à la reine.

Le lendemain, Versailles et remit à son tour le collier à la reine, en lui annonçant la visite du cardinal pour le lendemain.

Le lendemain, le cardinal vint en effet; tout se passa avec une discrétion parfaite. Le collier était en évidence sur un bureau, et le cardinal quelques remerciements, dit à la reine qu'il put comprendre, et Jeanne remercia le cardinal. L'acte de cette conviction qu'il était le véritable créancier fut signé.

Tout bien s'accomplissant, la reine jouissant de son magnifique collier, M. de Rohan, en attendant de la présence de la reine, fut obligé de payer à la reine sa part de la somme, et ce fut le jour fixe de cinq cent mille francs pour M. de Rohan, c'était un véritable paiement. Il fut payé.

Il ne s'agissait que de faire ordonnancer ces cinq cent mille francs au roi.

Malheureusement, Louis XVI, ce jour-là, arriva au conseil de mauvaise humeur, il éprouva les comptes les uns après les autres, et, trouvant ce paiement trop rapproché du dernier qu'il avait fait, il le biffa.

M. de Calonne, désespéré, annonça ce mauvais résultat à Marie-Antoinette.

La reine se résolut à un grand sacrifice.

Elle rendit le collier à Jeanne en lui disant de le porter aux joailliers, attendu qu'elle ne pouvait faire honneur aux engagements. Ils devaient garder les deux cent cinquante mille livres reçues, à titre de dédommagement.

Jeanne avait-elle prévu ce résultat, ou l'idée fatale lui vint-elle seulement lorsqu'elle eut le collier entre les mains? Quoi qu'il en soit, voilà où l'œuvre infernale commença.

Cette fois encore, nous sommes obligé de procéder par induction, de nous appuyer sur des probabilités.

Madame de la Motte résolut de s'approprier le collier.

En conséquence, elle alla chez un ancien gendarme espèce de pamphlétaire, nommé Marc-Antoine Reteaux de Villette, et elle le détermina à écrire, au nom de la reine, à MM. Böhmer et Bassange une reconnaissance dans laquelle la reine leur disait que, n'ayant point d'argent, elle leur demandait du temps, mais que, pour leur ôter toute crainte, elle prenait la dette en son nom personnel.

Cette reconnaissance était signée Marie-Antoinette de France.

Les joailliers, ignorant que la reine de France signe simplement, soit la Reine, soit son nom de baptême, ayant d'ailleurs vu M. de Rohan se présenter chez eux, ne firent aucune difficulté, contre l'engagement de la reine, de rendre à madame de la Motte les billets de M. de Rohan.

Madame de la Motte reporta, en conséquence, les billets au cardinal, en lui disant que la reine s'était engagée personnellement.

De cette façon, elle gardait le collier.

Mais ce n'était pas le tout de garder le collier, il fallait compromettre le cardinal de telle façon, que, le jour où l'un ou l'autre s'apercevrait du vol, ni l'un ni l'autre n'osassent s'en plaindre.

Elle fabriqua de fausses lettres de la reine, dans lesquelles celle-ci disait au cardinal qu'on avait remarqué ses assiduités à Versailles, et qu'elle le priait, en conséquence, d'interrompre ses visites. La reine laissait soupçonner que, si le cardinal obéissait comme doit faire un sujet à sa reine, et surtout un chevalier à sa dame, il n'aurait point à se repentir de cette circonspection.

Le cardinal obéit en demandant quel serait ce dédommagement que lui promettait la reine.

Ce dédommagement, madame de la Motte était en train de le préparer comme elle avait préparé le reste.

Voilà ce qui arriva:

Madame de la Motte avait rencontré au Palais-Royal une esclave de fille assise sur un banc, et ayant près d'elle un enfant de quatre à cinq ans. Elle s'était arrêtée stupéfaite en face de cette fille, tant sa ressemblance avec la reine l'avait frappée.

A partir de ce moment, son plan fut fait.

Elle préparait petit à petit le cardinal à recevoir un rendez-vous de la reine.

A ce rendez-vous, ce ne fut pas la reine, ce fut mademoiselle Oliva qui se trouva.

Il faisait nuit, c'était dans les bains d'Apollon. La femme était voilée, le cardinal s'y trompa.

Cette femme lui donna une rose. Le cardinal la reçut à genoux, et se crut le plus heureux des hommes.

Pendant ce temps, le mari de madame de la Motte partait pour l'Angleterre, et y vendait le collier.

Cependant ce premier rendez-vous ne suffisait point aux désirs de l'ambitieux prélat; il tourmentait madame de la Motte pour en obtenir un autre; madame de la Motte gagnait du temps en mettant en œuvre toutes les ressources. Enfin, poussée à bout, elle dit au cardinal que la reine, inquiète pour sa santé qui s'altérait, venait de lui envoyer dans une petite boîte trois mille livres en billets de la caisse d'escompte et cent louis en or, en l'invitant à aller passer quelques jours à la campagne.

Le même soir, elle partit.

C'était le 10 ou le 11 du mois d'août.

Cependant un homme veillait, qui suivait tous les détails de cette affaire comme un lièvre suit une piste; cet homme, c'était M. le baron de Breteuil.

Louis-Auguste Letonnelle de Breteuil était l'homme de la reine, Ambassadeur à Vienne, il avait figuré au congrès de Teschen en 1777. Revenu en France en 1783 il avait été fait ministre d'Etat et enfin, au mois d'octobre de la même année il avait été, en remplacement de M. Amelot, appelé au département de la maison du roi et de Paris. Comme ministre au département de Paris, M. de Breteuil

avait ses espions, et ses espions, tout en lui faisant une vérité à leur manière, ne lui avaient pas laissé ignorer l'affaire du collier.

Un jour, M. de Breteuil s'ouvrit à la reine des bruits qui couraient; la reine, forte de son innocence, la reine qui avait renvoyé le collier et qui avait, en renvoyant ce collier, donné ou plutôt cru donner un large dédommagement, la reine nia tout, même avoir eu un instant le collier en sa possession.

Ce fut là sa faute.

Quant au rendez-vous nocturne que M. de Rohan aurait, disait-on, obtenu d'elle, la dénegation de ce dernier fait fut bien autrement ferme encore que celle du collier.

Dès lors, M. de Breteuil, ennemi public du cardinal, ayant contre lui depuis dix ans une inimitié politique parfaitement affichée, dès lors M. de Breteuil résolut de perdre le cardinal.

Pour y parvenir, il eut d'abord avec la reine un entretien secret, dans lequel il lui révéla tous les bruits qui couraient sur elle, sur le cardinal et sur madame de la Motte, et dans lequel il la supplia de lui dire franchement si elle avait quelque chose à craindre à un éclat.

La reine, forte de son innocence, répondit en appelant le grand jour sur son innocence, et comme reine, et comme femme.

C'était tout ce que demandait M. de Breteuil.

De son côté, le roi, instruit à demi, interrogea M. de Breteuil. M. de Breteuil répéta au roi les paroles de Marie-Antoinette. Louis XVI alors fit appeler la reine et lui demanda s'il était vrai qu'elle fût hors de cause.

— Je n'ai rien à démêler dans cette sale intrigue, répondit la reine, et j'accepte d'avance toutes les conséquences de la publicité.

Toutes les mesures furent donc prises par M. de Breteuil pour que cette publicité demandée ne manquât point.

Le 15 août, jour de l'Assomption, le cardinal, comme grand aumônier, arriva à Versailles pour dire la messe. Il était revêtu de la pourpre romaine; il portait le cordon du Saint-Esprit.

A midi, un huissier s'approcha de lui.

— Monsieur, lui dit l'huissier, le roi vous fait appeler dans son cabinet.

Le cardinal s'empressa de se rendre à cette invitation.

Il y trouva la reine, le roi et M. de Breteuil.

Leurs Majestés semblaient fort irritées.

— Monsieur, lui dit le roi sans préparation aucune, vous avez acheté des diamants à Bœhmer?

— Oui, sire, répondit le cardinal.

— Qu'en avez-vous fait?

— Moi?

— Oui, vous.

— Je croyais, sire, que les diamants avaient été remis à la reine.

La reine voulut répondre, mais Louis XVI fit un signe de commandement et continua:

— Qui vous avait chargé de cet achat?

— Une dame de condition, madame la comtesse de la Motte-Valois, qui est venue chez moi de la part de la reine.

— De la reine?

— Oui, et j'avais cru faire ma cour à Sa Majesté en me chargeant de cette négociation.

— Oh! s'écria la reine, comment avez-vous pu croire, monsieur, vous que j'ai vu à peine depuis huit jours, que je vous eusse choisi pour conduire cette négociation, comme vous dites, et par l'entremise d'une femme d'un pareil ordre!

Le cardinal comprit tout: ou la reine était innocente, ou à tout prix elle voulait le paraître.

Il n'y avait pas à lutter contre elle.

— Je vois bien, lui répondit le cardinal en courbant la tête, que j'ai été cruellement trompé. Le désir que j'avais de plaire à Sa Majesté m'a fasciné les yeux; je n'ai vu nulle supercherie dans ce que l'on me proposait, et je suis fâché d'avoir été si aveugle.

— Soit, dit le roi; mais, en attendant, expliquez-moi ce que signifient toutes ces démarches auprès de Bœhmer, ces assurances et ces billets.

Le cardinal pâlisait visiblement, et, comme il sentait ses genoux fléchir, il fit trois pas en arrière et s'appuya contre une table.

— Sire, dit-il sentant ses forces l'abandonner, je suis en vérité trop troublé en ce moment pour répondre à Votre Majesté d'une manière convenable.

— Remettez-vous, monsieur le cardinal, reprenez vos sens, dit le roi, et, si notre présence vous trouble, passez dans ce cabinet; vous y trouverez du papier, des plumes et de l'encre. Ecrivez ce que vous avez à me dire pour votre justification.

Le cardinal passa dans le cabinet, et, un quart d'heure après, il présenta ce qu'il avait écrit.

C'étaient quelques lignes aussi embrouillées et aussi confuses que possible.

Le roi essaya de les lire; mais, n'y comprenant rien, et voyant dans ces lignes, moins une preuve de dévouement qu'une preuve de culpabilité:

— Retirez-vous, monsieur, lui dit Louis XVI, et que l'on avertisse M. de Villeroy.

M. de Villeroy n'y était pas; ce fut M. de Jouffroy, lieutenant aux gardes, qui exécuta l'ordre du roi.

Mais, dans l'intervalle, M. de Rohan avait eu le temps d'expédier son valet de chambre à son secrétaire, en lui donnant l'ordre de brûler tous ses papiers, et particulièrement ceux où se trouverait le nom de la reine.

Deux gardes du corps étaient assis sur le siège de la voiture qui ramena M. de Rohan à Paris.

Ceux qui le faisaient arrêter et ramener ainsi devaient un jour, eux aussi, rentrer à Paris avec deux gardes du corps sur le siège de leur voiture.

Une fois arrivé à Paris, M. d'Agoult, chef de brigade, reçut l'ordre de ne plus quitter M. de Rohan, et de coucher dans sa chambre.

M. de Crosne, lieutenant de police, vint le même jour mettre les scellés sur les papiers de M. de Rohan; mais, nous l'avons dit, il était trop tard. Les scellés furent mis en même temps à la maison du cardinal à Couvray, et l'ordre fut donné de les mettre à Strasbourg, et dans le palais épiscopal et dans le palais de Saverne.

Le soir, M. le cardinal de Rohan, prisonnier chez lui, fit demander au roi la permission de voir M. le prince de Soubise et M. de Maisan.

Le cardinal coucha chez lui les deux nuits suivantes; dans l'après-dînée du second jour, il affecta de se montrer à ses fenêtres donnant sur le jardin de Soubise, et de jouer avec son singe.

Le soir, M. le marquis de Launay, capitaine et gouverneur de la Bastille, vint prendre Son Eminence pour la constituer prisonnière à la Bastille. Le cardinal désira s'y rendre à pied, ce qui lui fut accordé.

Le lendemain de l'arrestation du cardinal à Paris, madame de la Motte fut arrêtée à Bar-sur-Aube. Elle nia d'abord hardiment s'être mêlée de l'affaire pour laquelle on l'arrêtait; mais elle déclara que l'on pouvait tirer de grandes lumières du comte de Cagliostro, sans l'avis duquel le cardinal n'entreprendrait jamais rien.

Le comte fut arrêté au moment où il s'apprêtait à partir pour aller établir à Lyon une légé égyptienne.

Dans le mois de septembre suivant, le roi envoya des lettres patentes pour instruire l'affaire du cardinal; ces lettres respiraient le plus profond mécontentement.

On comprend le bruit que fit un pareil procès; toute la noblesse y était intéressée; c'était le pendant du procès du comte de Horn.

Les lettres patentes seules étaient déjà une accusation terrible.

Les voici:

« Louis XVI, etc., ayant été informé que les nommés Bœhmer et Bassange auraient vendu au cardinal de Rohan un collier en brillants; que ledit cardinal, à l'insu de la reine, notre très chère épouse et compagne, leur aurait dit être autorisé par elle à en faire l'acquisition moyennant le prix de seize cent mille livres, payables en différents temps; qu'il leur aurait fait voir à cet effet de prétendues propositions qu'il leur aurait exhibées comme approuvées et signées par la reine; que, ledit collier ayant été livré par lesdits Bœhmer et Bassange audit cardinal, et le premier payement convenu entre eux n'ayant pas été effectué, ils auraient eu recours à la reine; nous n'avons pas pu voir sans une juste indignation que l'on ait osé emprunter un nom auguste et qui nous est cher à tant de titres, et violer, avec une témérité aussi inouïe, le respect dû à la majesté royale. Nous avons pensé qu'il était de notre justice de mander devant nous ledit cardinal, et, sur la déclaration qu'il nous a faite qu'il avait été trompé par une femme nommée la Motte de Valois, nous avons jugé qu'il était indispensable de nous assurer de sa personne et de ladite la Motte de Valois, et de prendre les mesures que notre sagesse nous a suggérées pour découvrir tous ceux qui auraient pu être auteurs ou complices d'un attentat de cette nature, et nous avons jugé à propos de vous en attribuer la connaissance, pour être le procès par vous instruit et jugé, la grand'chambre assemblée.

« A ces causes, etc., etc., attendu que la matière requiert célérité pour ne pas laisser perdre les preuves qui pourraient dépendre du retardement, nous vous mandons et ordonnons d'informer desdits faits ci-dessus, circonstances et dépendances, à la requête de notre procureur gé-

... et dans l'effet de commander les d'ordre vous que... pour procéder à... des témoins qui... à nous par... général et faire... autres ac... les faits et délits... nous avons... aux dites instructions... même le temps de... par, les dites informa... et autres... devant la grand... assise... de notre parlement... par vous... appartient.

Ce jour-là les *Nouveaux* de la nuit le procès-verbal de ce... rapport du procès du cardinal de...

Le 20 au matin — On a commencé la lecture de... du procès, et l'on a suivi cette lecture... durant toute la semaine, matin et soir.

Le 20 — Il ne restait plus que la lecture du... des experts qui a été faite le matin. La nuit du 20 au mardi 30, le sieur Sergent, huissier du parlement, a transféré tous les prisonniers de la Bastille à la Conciergerie : madame de la Motte, mademoiselle Oliva, son pignon qu'elle nourrit, et sa remueuse à la cour des femmes, dans deux chambres séparées, les sieurs Villette et Cagliostro à la cour des hommes, le cardinal, dans le cabinet du greffier en chef, sous la garde du lieutenant du roi de la Bastille.

Les conclusions du procureur général ont été ouvertes au commencement de la séance : elles étaient sévères contre le cardinal, elles portaient, en général, qu'il serait tenu de déclarer à la chambre en présence du procureur général que témérairement, il s'est mêlé de la négociation du *collier* sous le nom de la reine, que, plus témérairement, il a été à un rendez-vous nocturne à lui donner par la reine; qu'il demande pardon au roi et à la reine en présence de la justice.

Tenu de donner sous un temps déterminé la démission de sa charge de grand aumônier.

Tenu de s'abstenir d'approcher à une certaine distance de maisons royales et des lieux où serait la cour.

Tenu de garder prison jusqu'à l'exécution pleine et entière de l'arrêt. *Nota* — C'est ce qu'on appelle une amende de he, c'est-à-dire qui n'emporte aucune infamie.)

Les interrogatoires ont duré depuis six heures du matin jusqu'à quatre heures et demie du soir.

Tous les accusés ont été interrogés durant cet intervalle à l'exception du sieur comte de Cagliostro.

Le soir on a vu repartir le cardinal avec le gouverneur de la Bastille et un autre officier. C'est M. de Lamoignon qui a donné l'ordre du départ, et qui a dit : *L'hôtel!* au lieu du mot *Bastille*, ce qui a fait croire au peuple que le cardinal rentrerait chez lui, on a beaucoup applaudi. Mais le cardinal a baissé le store en saluant tout le monde, on a remarqué qu'il avait les larmes aux yeux. Il était revêtu de son cordon bleu, il avait sa cadotte rouge; on a jugé par là qu'il n'avait point été mis sur la sellette.

En effet, on a su qu'il n'avait été interrogé que derrière le barreau et que les juges mêmes l'avaient fait passer par honnêteté.

Le sieur Cagliostro est aussi retourné séparément à la Bastille.

Les autres coaccusés ont couché à la Conciergerie.

Le mercredi 31, Messieurs étaient en place à cinq heures trois quarts du matin.

M. le premier président s'étant plaint que la famille de Rohan ne se soit pas présentée, suivant l'usage, pour voir les juges à leur passage, elle s'est rendue au Palais ce même matin, à cinq heures, et a satisfait au cérémonial. Elle était au nombre de dix-neuf personnes, dans lesquelles plusieurs dames, le prince de Soubise, son nom dé à cause de l'heure, n'a pu s'y rendre.

La grande salle a été inondée de curieux de bonne heure. Le bruit des conclusions s'est répandu, ce qui a alarmé les partisans du cardinal; mais on a dit que M. Séguier en avait fait de vifs reproches au procureur général, et lui avait ajouté qu'il se déshonorait sur le bord de sa chaise, sur quoi les malins ont observé que M. Séguier n'avait pu s'en rendre si tard.

Le sieur Cagliostro ayant été interrogé, on a recueilli les plaintes sur les différents objets, et, à dix heures et demie du matin, les *abbés* ont quitté, attendu qu'il s'est ouvert une question à peine afflictive. *Nota* — Les deux juges sur quel treize abbés retirés résistèrent à la rançonne.

À deux heures, Messieurs ont interrompu le travail pour donner une table de cinquante couverts, que M. le premier président avait fait mettre dans la salle Saint

Louis; plusieurs des convives ont mangé debout, et l'on était remis en place et la besogne reprise à trois heures et demie.

Enfin, à neuf heures et demie du soir, est sorti le dispositif de l'arrêt, tel qu'il suit :

1^o La pièce base du procès, les approuvés et signatures en marge de l'écrit en question, déclarés frauduleusement apposés sur celui, et fausement attribués à la reine;

2^o La Motte, contumace, condamné aux galères à perpétuité;

3^o Madame de la Motte, fouettée, marquée sur les deux épaules de la lettre V, la corde au cou, et enfermée à l'hôpital à perpétuité;

4^o Villette (Retaux de Villette), banni à perpétuité, sans fouet ni marque;

5^o La demoiselle Oliva, hors de cour;

6^o Le sieur de Cagliostro, déchargé de l'accusation;

7^o Le cardinal déchargé de toute espèce d'accusation;

Les termes injurieux contre lui répandus dans les mémoires de la dame de la Motte, supprimés;

Permis au cardinal de faire imprimer l'arrêt.

À six heures du soir, le sieur de Cagliostro a été reconduit à la Bastille.

On présume que le cardinal y a été reconduit sur les dix heures.

Mademoiselle Oliva, sortie de la Conciergerie, passa quelques jours à Paris chez un tuteur, puis elle se retira à Passy, sous prétexte d'y rétablir sa santé.

Retaux de Villette, toujours à la Conciergerie et au secret, y jouant du violon toute la journée.

Quant à madame de la Motte, elle ignore son jugement jusqu'au 22 juin.

Le mardi soir, on la prévint qu'elle sortirait le lendemain, et qu'elle eût à se tenir prête et habillée pour six heures.

Comment dois-je être habillée? demanda-t-elle.

Simplement, lui répondit-on.

Le lendemain à l'heure dite, elle était prête; mais à peine eut-elle mis le pied dans la cour de la Conciergerie, qu'elle se vit entourée de gardes qui la conduisirent au pied du grand escalier, où on lui fit la lecture de son arrêt.

En apprenant la peine à laquelle elle était condamnée, elle jeta des hurlements de rage, criant qu'on la mettrait plutôt en morceaux que de la fouetter et de la marquer; mais cinq ou six bourreaux se tenaient prêts, et, s'élançant sur elle, la renversèrent. Cinq la maintinrent tandis que le bourreau de Paris la fouettait, puis, après l'avoir fouettée, la marquait sur les deux épaules. Après quoi, on la jeta dans un fiacre et on la conduisit à l'hôpital.

L'exécution eut lieu dans la cour de la Conciergerie, parce que l'on craignait ses cris, et surtout ses accusations contre la reine, accusations auxquelles le peuple n'était que trop disposé à croire.

Le lendemain de l'arrêt rendu, ces vers avaient couru à Paris.

A la moderne Valois

Qui contestera ses drolls?

La cour des pairs elle-même,

quoique en termes peu polis,

Lui fait, par arrêt suprême,

Endosser les fleurs de lis.

L'endroit où l'on avait conduit madame de la Motte était la Salpêtrière.

Quelque temps après, un soldat placé en sentinelle devant la croisée de madame de la Motte, lui ayant fait passer, de la part d'une personne qui s'intéressait à elle, une redingote en tulle bien de roi, un gilet et des culottes noires, des brodequins un chapeau rond à haute forme, une badine et des gants de peau, elle parvint à l'aide de ce déguisement à sortir de la Salpêtrière et à rejoindre son mari à Londres, où elle mourut le 23 août 1791, les uns disent à la suite d'une fièvre bilieuse, les autres disent d'une chute qu'elle avait faite en se jetant du haut d'une fenêtre sur le pavé.

Il y a une troisième version qui, faisant de Jeanne de Valois une autre Marlon de Lorme, affirme qu'elle n'est

morte qu'en 1838, en France, dans une petite ville d'Auvergne.

Les curieux qui avaient été désappointés de ne pas voir son exécution furent dédommagés par celle du fameux voleur Poulaillet, qui fut pendu le 3 juillet à la porte Saint-Antoine.

XIV

INFLUENCE DU PROCÈS DU COLLIER SUR L'EXISTENCE DE LA REINE. — PROGRÈS DE L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE. — THÉORIE DE M. DE CALONNE. — IL DEMANDE LA CONVOCATION DES NOTABLES. — MORT DE M. DE VERGENNES, DE FRÉDÉRIC II ET DE MARIE-THÉRÈSE. — MOT DE LOUIS XVI. — LES NOTABLES CONVOQUÉS. — CARICATURES ET CHANSONS. — M. DE CALONNE RECONNAIT SON ERREUR. — SA CHUTE. — COUPLETS. — M. LOMÉON DE BRIENNE. — TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE. — EXIL DU PARLEMENT. — COUR PLÉNIÈRE. — TROUBLES. — CHUTE DE BRIENNE. — JOIE DANS PARIS. — LES DEUX MANNEQUINS. — LUTTE ARMÉE CONTRE LE GUET. — LA PESTE « BRIENNE ». — RÉSUMÉ DE LA SITUATION. — LES GILETS ET LES CHAPEAUX. — LE COMTE D'ALBON. — NECKER. — LA GRÈLE. — LE FROID. — DONS DU ROI ET DES PRINCES. — LES « FOLIES ». — LE COMTE D'ENTRAIGUES. — M. DE KERSAINT. — LE DOCTEUR GUILLOTIN. — PREMIER CLUB. — LES ÉTATS GÉNÉRAUX. — LES TROIS ORDRES. — AFFAIRE RÉVEILLON. — ENQUÊTE. — LA VOIX DE DIEU.

Nous avons raconté les différentes condamnations énoncées au jugement du collier ; mais la personne vraiment condamnée, la femme véritablement flétrie, ce fut la reine.

La reine, tout absente qu'elle était aux débats, était réellement présente au procès ; son nom planait sur toute cette fatale affaire ; sa réputation était assise au banc des accusés, au milieu des femmes galantes et des escrocs, entre mademoiselle Oliva, fille publique, et madame de la Motte, intrigante et voleuse.

Quant à Louis XVI, jamais l'impuissance de son autorité n'avait été plus patente : il avait voulu un arrêt contre le cardinal, et le cardinal était acquitté ; il avait voulu un arrêt contre Cagliostro, et Cagliostro était acquitté ; il avait voulu un arrêt contre mademoiselle Oliva, et mademoiselle Oliva était acquittée.

Bien plus, on avait fait à M. de Rohan et à Cagliostro une ovation telle, que la police avait été obligée de faire éteindre ces mêmes lampions qu'elle était forcée de faire allumer à la fête du roi et surtout à celle de la reine.

M. Retaux de Vilette, il est vrai, avait été condamné au bannissement, et madame de la Motte à la fétivissime.

Etrange peine que celle du bannissement pour un faussaire ayant contrefait la signature de la reine de France !

Quant à madame de la Motte, elle avait été flétrie, c'est vrai ; mais où ? mais comment ? Dans une cour fermée, au pied d'un escalier, à huis clos. Pourquoi cette faveur, ou plutôt ce surcroît de peine ? Sans doute, on avait craint ses cris, ses dénonciations, ses aveux.

Il est vrai que le cardinal, acquitté par le parlement, était exilé dans son abbaye.

Il est vrai que Cagliostro, mis hors de cause, était chassé de France.

Mais ces deux exécutions étaient des vengeances du roi, des actes émanant de l'autorité royale.

Ses actes popularisaient d'autant plus ces innocents, dont le roi faisait deux victimes.

A la suite de ce procès, l'esprit révolutionnaire fit un pas immense. Les ennemis des trônes, — et nous l'avons dit, leur nombre était grand, — les ennemis des trônes rugirent de joie : la moitié de la France croyait que la reine, que la fille d'un César, que l'épouse d'un Bourbon, avait volé un collier comme eût fait une chambrière !

C'était un abîme creusé tout à coup aux pieds de la reine, un abîme à donner le vertige.

Au milieu de tout cela, les dépenses continuaient. M. de Calonne avait avancé ce paradoxe que *l'immensité des dé-*

penses animant la circulation était le véritable principe du crédit.

En conséquence, outre Rambouillet acheté quatorze millions, outre Saint-Cloud acheté quinze, outre l'acquisition de Fenestrange, du Chaumoulin, du comté de Sancerre, outre l'entreprise du port de Cherbourg, qui au moins était une œuvre d'une grande utilité, on bâtissait ces loges de commis à l'architecture étrange que nous voyons aujourd'hui à chaque barrière, et qui coûtèrent plus de douze millions.

Il est vrai que, pour faire face à ces dépenses, on avait la refonte des monnaies et l'extension frauduleuse des emprunts, qui s'élevèrent à plus de sept cents millions. On avait surtout l'imperturbable aplomb de M. de Calonne, qui, tout en avouant un déficit de cent millions tous les ans, promettait dans six mois un plan qui devait combler ce déficit et ramener l'abondance en France.

Voici ce mémoire :

Je ne retracerai pas, sire, l'affreuse situation où étaient les finances quand Votre Majesté a daigné me les confier. On ne peut se rappeler sans frémir qu'il n'y avait alors ni argent ni crédit ; que les dettes exigibles étaient immenses ; les revenus mangés d'avance, les ressources anéanties, les effets publics sans valeur, le numéraire appauvri et sans circulation, la caisse d'escompte en faillite, la ferme générale prête à manquer au paiement de ses billets, et le trésor royal réduit à deux sacs de douze cents livres.

« Je suis bien éloigné de me prévaloir du succès des opérations qui, par le soutien suivi que Votre Majesté leur a donné, ont rétabli rapidement l'abondance du numéraire, l'exactitude des paiements, la confiance du public prouvée par la hausse de tous les effets, et le plus haut degré de crédit tant au dehors qu'au dedans. Je ne dirai pas combien d'obstacles physiques et moraux j'ai eu à vaincre, combien l'intempérie des saisons a augmenté les dépenses, combien de secours et de soulagements Votre Majesté a accordés à ses peuples, combien la prodigieuse activité qui se manifeste dans toutes les branches du commerce donne d'espérance pour l'avenir ; mais je dois rappeler vivement à Votre Majesté l'importance du moment actuel : c'est le terrible embarras qu'il cache sous l'apparence de la plus heureuse tranquillité, c'est la nécessité de prendre bientôt un parti qui fixe le sort de l'Etat.

Il faut avouer, sire, que la France ne se soutient en ce moment que par une espèce d'artifice. Si l'illusion qui supplée à la réalité était détruite, si la confiance, inséparable, quant à présent, du personnel, venait tout à coup à manquer, que deviendrait-on avec un déficit de cent millions tous les ans ? Sans doute, il faut se hâter de combler, s'il est possible, un vide aussi énorme : ce ne peut être que par de grands moyens ; et, pour qu'ils ne répugnent pas au cœur de Votre Majesté, il faut qu'ils n'augmentent pas le fardeau des impositions. Il est même nécessaire de les diminuer, et le plan que j'ai formé me paraît être le seul qui puisse résoudre un problème aussi difficile. J'ose croire qu'on n'en a pas conçu de plus vaste, de plus digne d'illustrer le règne de Votre Majesté, et d'assurer le bonheur de sa vie entière, en même temps que la prospérité de son empire. Uniquement occupé de ce grand objet qui exige un travail énorme, et pour l'exécution duquel je sacrifierais mon existence, je ne demande à Votre Majesté que de m'accorder, jusqu'à ce que je l'aie conduit à son terme, autant d'appui et d'apparence de faveur que j'en ai besoin pour avoir la force d'y parvenir. Ce sera peut-être l'affaire de six mois ou d'un an tout au plus ; après cela, Votre Majesté fera de moi ce qu'elle voudra. J'aurai suivi les mouvements du zèle le plus animé pour sa gloire ; je pourrai dire :

« *Nunc dimittis servum tuum, Domine !* »

Ce grand objet dont était préoccupé M. de Calonne, et pour lequel il demandait l'appui du roi, c'était la convocation des notables.

L'assemblée des notables avait pour but d'obtenir, sous le nom d'impôt territorial, un impôt payable sans distinction par tous les propriétaires des terres privilégiées du clergé et de la noblesse comme par les roturiers.

C'était cette même proposition qui avait renversé M. le duc, qui avait animé les deux ordres supérieurs contre tout ministre ayant voulu la renouveler depuis, qui avait enfin perdu M. Turgot, et qui devait à son tour perdre M. de Calonne.

Sur ces entrefaites, M. de Vergennes mourut, dévoré de la crainte du présent et du chagrin de l'avenir.

Le roi de Prusse était mort, — ce vieux Frédéric II qui

... et le nouveau ... et le nouveau ...

... et le nouveau ... et le nouveau ...

Le duc ... qui montait à vingt-cinq millions à la fin de 1777, s'était élevé, depuis cette époque à cinquante-cinq millions.

Les esprits se ... pour rentrer au ministère et ... la prévision d'une ... tout cela ... M. de Vergennes, qui, quelque temps avant le ... à propos de dévoiler à Louis XVI le ...

Le ... la plus grande confiance dans M. de Vergennes ... personnellement, et sans doute il croyait ... prédictions, car on l'entendit en pleurant sur sa tombe.

- O mon ami, que je serais heureux de reposer près de vous.

L'assemblée des notables fut convoquée. Elle se composait en tout de cent trente-quatre personnes.

Voici la liste proposée par M. de Calonne :

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

LE ROI

Monsieur
 Monseigneur le comte d'Artois
 M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon, M. le prince de Conti, M. le duc de Penthièvre
 M. le garde des sceaux, M. le maréchal de Castries, M. le maréchal de Ségur, M. le comte de Vergennes, M. le baron de Breteuil, M. le contrôleur général

CLERGÉ

Les archevêques de Paris, de Reims, de Narbonne, de Toulouse, d'Aix, de Bordeaux; les évêques du Puy, de Langres, de Blois, de Nevers, de Rodez, d'Alais.

NOBLESSE

Les maréchaux d'Anbeterre, de Vaux, de Mouchy, de Broglie de Stainville, de Mailly, le comte d'Egmont; les ducs d'Harcourt, de la Rochefoucauld, de Charost de Nivernois, de Croi, de Clermont-Tonnerre, du Châtelet, d'Havré, de Montmorency, les comtes de Périgord, de Montmorin; le prince de Robecq, le comte de Thilard, le marquis de Mirepoix, le comte d'Estaing, les marquis de la Fayette et de Vintimille, les comtes de Puységur et de Durfort, les marquis de Navailles et de Barbançon, le comte de Grave; les marquis de Vogué, de Croi et de Yaudreuil.

CONSEIL

Les conseillers d'Etat, MM. de Sauvigny, de Fourqueux, Boutin, Lenoir, Vidault de Latour, Lambert, de Baquen-court, la Galaisière; les maîtres de requêtes intendants, Berthier, Esmangart, de Villedeuil, de Neuville.

MAGISTRATS DES COURS

Les présidents et quelques autres des plus anciens du parlement de Paris et le procureur général.

Les présidents et le procureur général de chacun des douze autres parlements.

Le président et le procureur général de la chambre des comptes de Paris.

Le premier président et le procureur général des conseils souverains de Provence et de Roussillon (en tout trente-six magistrats).

ÉTATS DES PAYS D'ÉTATS

Qui ont le droit exclusif de présenter des cahiers de doléances au roi. Les députés des états du Languedoc, de l'estagae, de Bretagne, d'Artois et de Cambrésis.

TROIS ÉTAT

Représenté par le chef municipal de chacune des grandes villes de France: Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Lille, Nantes, Metz, Nancy, Lille, Bourges, Limoges, Orléans, Tours, Montpellier, Moulins, Clermont, Amiens, Bayonne, Châlons, Valenciennes, Clermont.

Cette ouverture amena tout d'abord une caricature et deux chansons.

La caricature représentait M. de Calonne à un comptoir, placé à la porte d'un restaurant. Le ministre était vêtu en cuisinier.

Au dessus de sa tête flottait une enseigne portant ces mots :

BUFFET DE LA COUR — CALONNE, CUISINIER

Devant lui, de l'autre côté du buffet, étaient groupés des oies, des dindons, des poulets et des canards.

Il s'établissait un dialogue entre le cuisinier et la volaille.

Nous copions ce dialogue :

« LE CUISINIER — Mes chers administrés, je vous ai réunis pour savoir à quelle sauce vous voulez être mangés.

« LA VOLAILLE. — Mais nous ne voulons pas être mangés du tout.

« LE CUISINIER — Vous sortez de la question. »

Calonne avait proposé les notables, à cause de la haine que la cour avait contre le parlement, haine qui s'était encore augmentée depuis l'affaire du collier, et par la peur qu'elle avait des états généraux.

On ne se dissimulait pas que les états généraux, c'était le peuple.

Aussi, tandis que les notables se réunissaient, chantait-on publiquement cette chanson dans les rues de Paris :

Un grand veut prouver que
 La France est à Versailles;
 Qu'il faut faire la banque-
 Route, et que le tiers n'est que
 Canaille,
 Canaille,
 Canaille.

Monsieur rit, et répliqua :
 « Si le tiers est canaille,
 Par fierté nous n'avons qu'à
 Payer tout pour lui jusqu'à
 La taille,
 La taille,
 La taille.

— Oui, ménageons ce tiers-là,
 Répond un des notables;
 Sinon, chez nous il viendra
 Se chauffer et dîner à
 Nos tables,
 Nos tables,
 Nos tables. »

Les notables se rassemblèrent, mais Calonne s'aperçut qu'il avait eu tort de compter sur eux. Une assemblée de privilégiés est mal disposée aux sacrifices.

Il fallut lever devant elle le voile qui couvrait ce tonneau des Danaïdes.

L'abîme était sans fond.

Les emprunts s'élevaient, en réalité, élevés à un milliard six cent quarante-six millions, au lieu d'un milliard deux cents millions.

Le déficit annuel était de cent quarante millions, au lieu de cent.

Le vertige prit à Calonne; il tomba dans le gouffre.

Sa chute donna naissance à une autre chanson: on chantait presque autant que du temps de la Fronde; seulement, on ne payait pas.

Voici cette chanson :

A monseigneur
 Le contrôleur,
 Salut, paix et retraite!
 Quand on le prit
 Pour son esprit,
 Bien chère en fut l'empiette.
 On sait qu'il n'aime pas pour peu
 La table, le lit et le jeu.
 Un jour viendra
 Qu'il variera
 Ses passe-temps aimables,
 Et l'on verra
 Qu'il sautera
 Pour messieurs les notables.

Pour d'Artois il a financé,
 Pour Lebrun il s'est tremoussé
 Gorgé d'écus,
 Il n'aura plus
 L'attitude de pénurie
 Qu'il va laisser à la patrie.

Ce fut son épitaphe.

Loménie de Brienne lui succéda; il avait été, dans l'assemblée l'adversaire acharné de M. de Calonne; il se crut plus fort que lui pour l'avoir renversé; d'ailleurs, les Brienne étaient famille de ministres.

Celui-là était archevêque de Toulouse, protégé de l'abbé de Vermond, lecteur de la reine: c'était le grand homme d'une petite coterie.

Ce fut dans l'assemblée même qu'il comptait diriger que Brienne trouva sa première résistance.

Le 25 mai 1787, l'assemblée se sépara.

Elle avait approuvé l'établissement des assemblées provinciales.

Elle avait fait un règlement sur le commerce des blés.

Elle avait aboli les corvées.

Elle avait mis un nouvel impôt sur le timbre.

C'était, comme on voit, un assez maigre résultat pour un si grand bruit.

Mais ce qu'elle fit et en conscience, ou plutôt ce que firent ses membres une fois séparés, ce fut de dire ce qu'ils avaient vu:

Les besoins du trône;

Une misère sans ressources;

Une banqueroute imminente.

Ce n'était pas le tout que d'avoir l'édit, il fallait que le parlement l'enregistrât.

Le parlement résista, et fut exilé.

Brienne fit enregistrer, dans un lit de justice, l'édit dont il avait besoin pour obtenir quatre cent quarante millions.

Brienne, à partir de ce moment, comprit que c'était une guerre à mort entre lui et le parlement, et qu'il serait tué par lui s'il ne le tuait pas; il s'adjoignit son garde des sceaux, M. de Lamoignon, pour frapper un grand coup.

Le garde des sceaux, par une ordonnance, dépouilla le parlement de Paris de ses attributions politiques.

Il en investit une cour plénière.

Mais le Châtelet protesta.

Mais les provinces protestèrent.

Mais la cour plénière ne put ni se constituer ni agir.

Mais des troubles s'élevèrent de la Bretagne au Dauphiné, du Béarn à la Flandre.

Le 25 août 1788, Brienne succomba sous ce *tollé* général, entraînant avec lui son garde des sceaux, M. de Lamoignon.

Il ne laissait en tombant d'autre ressource à la cour que les états généraux.

Sa chute causa une grande joie; si grande, que la jeunesse de Paris demanda au lieutenant de police la permission de s'amuser un peu à ce propos.

Le lieutenant de police, qui détestait M. de Brienne, n'y vit aucun inconvénient et accorda la permission.

La députation, voyant le lieutenant de police de si bonne humeur, lui demanda la faculté de comprendre M. de Lamoignon dans le même divertissement.

La chose allait de source; il n'en coûtait pas plus au lieutenant de police pour un que pour deux.

Le chef de la députation était un ouvrier bijoutier nommé Charles; il se chargea de M. de Brienne.

Un de ses amis, espèce de géant de six pieds de haut, se chargea de M. de Lamoignon.

Un mannequin fut fait, revêtu d'une robe épiscopale; moitié satin, moitié papier; c'était l'effigie du pauvre archevêque.

Le mannequin fut conduit, au bruit des casseroles et des chaudrons, sur la place Dauphine.

Là, il fut jugé et condamné au feu.

Au moment où l'on achevait de lire la sentence, un abbé passa.

— Ah! crièrent plusieurs voix, il ne faut qu'un archevêque meure sans confession.

On prit l'abbé; on le baptisa du nom de Vermond, pour que rien ne manquât à la fête, et on voulut lui faire confesser le mannequin.

L'abbé était homme d'esprit.

— Si je le confesse, répondit-il, il aura tant de péchés à me dire, que vous ne pourrez pas le brûler ce soir.

La raison parut péremptoire. On cria: « Vive l'abbé! »

Peu s'en fallut qu'on ne le nommât archevêque à la place de celui qu'on allait brûler.

Il se déroba à grand-peine à son triomphe, et Brienne fut brûlé sans confession.

Pendant ce temps-là, le procès de M. de Lamoignon s'inscrivait à peu près de la même façon.

Le géant, toujours précédé d'un grand remue-ménage de pelles, de pincettes et d'instruments de cuivre, prit un enfant à califourchon sur ses épaules.

L'enfant tenait un placard.

La procession s'arrêta sur la place de Grève.

Là, l'enfant lut à haute et intelligible voix:

« Arrêt de la Cour qui condamne M. de Lamoignon à faire amende honorable, à avoir les poings coupés et à être traîné dans le ruisseau. »

Ce qui fut exécuté sur un mannequin, aux cris de « Vive Henri IV! Au diable Lamoignon! »

Ce qu'il y eut de curieux, c'est qu'un instant la plate-forme de la Bastille fut illuminée.

Le lendemain, on voulut recommencer; mais probablement le lieutenant de police avait reçu ses instructions. Le commandant du guet, qui se nommait Dubois, chargea la foule sur les quais et dans les rues adjacentes; mais le peuple commençait déjà à ne plus se laisser charger impunément. Le poste du pont Neuf fut surpris, désarmé et brûlé; on se porta chez le commandant, qui s'enfuit par une porte de derrière après avoir tenu un instant.

La victoire resta donc au peuple, qui, le soir, se promena dans les rues en criant:

— Dubois! nous voulons Dubois! Qui nous donne Dubois pour brûler ceux qui trahissent notre bon roi!

Ajoutons ceci, que, sur ces entrefaites, une maladie épidémique se déclara; on reconnut que c'était une espèce de peste; seulement, elle n'appartenait à aucune espèce.

Les médecins ne savaient quel nom lui donner. Le peuple l'appela *la brienne*.

Ainsi voilà où étaient les choses en 1788.

Le peuple nu, affamé, mourant de la peste; le clergé gros, gras, n'ayant d'autres impositions que le don gratuit; la noblesse ruinée et à la charge de la royauté; la reine dépopularisée, accusée de vol dans l'affaire du collier, de trahison dans les affaires de l'Etat, appelée *madame Déficit*; le roi encore plaint, encore aimé, encore estimé surtout, mais adonné à tout propos; les ministres brûlés en effigie.

Les héros du jour sont:

La Fayette, le libérateur du nouveau monde; d'Estaing, le vainqueur de Grenade.

Les élégants portent des gilets avec les portraits de la Fayette et de d'Estaing, semés sans nombre sur l'étoffe, comme les fleurs de lis sur l'écu de Chateaubriand. Cela s'appelle des gilets aux grands hommes du jour.

Les élégantes portent des chapeaux de gaze noire sans fond. Cela s'appelle des chapeaux à la caisse d'escompte.

Il y a six ans que le comte Camille d'Albon a planté à Franconville les arbres de la liberté en l'honneur de la révolution américaine. L'arbre pousse ce qu'est merveille.

L'Etat est sans ministre. La voix publique rappelle M. Necker.

La reine, qui ne l'appelle d'ordinaire que le Genevois ou le Charlatan, se charge de lui apprendre elle-même son rapport.

Jamais triomphateur ne fut reçu comme Necker. Quatorze médailles sont frappées en son honneur; son portrait est à toutes les devantures de marchands d'estampes, on l'encadre sur les tabatières, on le moule sur les boutons, on baptise une rue qui s'appelle la rue Necker; on crie: « Vive le roi! vive le parlement! vive Necker! »

Toute cette joie est d'autant plus remarquable qu'elle arrive au milieu d'affreux malheurs. A la peste dont nous avons parlé, et qui s'appelle *la brienne*, succède, le 13 juillet 1788, une grêle affreuse qui ruine la France. Le *Journal de Paris* annonce que la Touraine, la Picardie, le Valois et le Forez meurent de faim; que les semences manqueront pour l'année suivante; que les théâtres jouent à bénéfice. Ce fut bien pis quand vint l'hiver; l'hiver continuait les désastres de l'été; le thermomètre marqua dix-sept degrés de froid! En avant de Calais, la mer gela sur une superficie de deux lieues. Des enfants et des vieillards furent trouvés morts de froid dans leur lit; on invoqua sur le pont Neuf la statue de Henri IV, comme on invoque celle d'un saint. On força ceux qui passaient à se découvrir, les princes comme les autres.

Le roi fit abattre les bois qu'il avait autour de Paris et en fit faire des distributions au peuple. Il portait des souliers percés, dit Proyart, et ne jouait plus qu'un écu au trictrac.

De son côté, le duc d'Orléans augmentait sa popularité, —

et sa nourriture venait surtout de la table que lui portait Marie-Antoinette — le dîner d'or et d'argent fait sa population de Paris distribuer de pain et des viandes aux pauvres et se faisant servir du feu sur les places publiques. Ses restes du Palais-Royal transformés en cuisines, étaient portés à quinzaine à la fois, et distribués à quinze cents livres le pain et à cinquante livres le viande ses distributeurs qu'édifient.

Après le dîner, les hommes et des grands seigneurs dansent un quadrille avec le peuple. C'était l'époque où l'état de guerre de Louis des maîtres de caprice, les maîtres s'apprêtent dans La folie Beaujon, la folie d'Armes, la folie de la folie Saint-James et la folie de la folie de la folie. Cette gloire, cette neige qui tombe sur le paysans fournissent des parties de plaisir à la noblesse, on faisait des courses en traîneau sur le tapis des bois verts, tandis qu'aux deux côtés les élégants se balançaient dans des houppelandes fourrées, les dames se penchaient dans d'immenses manchons regardaient d'un air les res machinés au cou d'oiseau qui emportaient, avec la vitesse des visons, des volées de jolies femmes.

Sur la noblesse qui s'amusait, entre le peuple qui agonisait les plus sages continuaient leur œuvre révolutionnaire.

Leurs, c'était une maladie, tout le monde avait contribué au mouvement. Chacun voulait de la Révolution, plus ou moins le roi la veut jusqu'aux plans de Pétion, la reine et le comte d'Artois la veulent jusqu'à *Figaro*, M. Necker la veut jusqu'aux états, la Fayette la veut jusqu'à une constitution, le comte d'Entraigues la veut jusqu'à une république.

Ce dernier publie un mémoire. Il y prend l'homme depuis l'état de nature jusqu'à l'anée 1788. Son épigraphe est l'ancien appel des cortès aux rois d'Espagne.

« Nous n'ai valus autant qu vous, et qui tous ensemble sommes plus puissans que vous nous promettons de leur à votre gouvernement, si vous maintenez nos droits et nos privilèges. NON, NON.

Vous vous avoir une idée de l'esprit dans lequel était écrit ce livre lisez en la première phrase
La voici :

« Ce fut sans doute pour donner aux plus belles vertus une patrie digne d'elles, que le ciel voulut qu'il existât des rois. Il y eut, et peut-être pour punir l'ambition des hommes, il permit qu'il existât de grands empereurs, des rois et des princes ».

Nous citons cette brochure, pour prouver en citer cinquante.

M. de Kersaint publie le *Bon sens*, — Mably les *Observations sur l'histoire de France*; — Condorcet, les *Fonctions des états généraux* — le docteur Guillotin, la *Pétition des citoyens domiciliés à Paris*.

Le premier club s'est ouvert en se déguisant sous un autre nom.

C'est au cirque du Palais Royal que le cercle social tient ses séances. Ses habitués s'appellent les *Francs Frères*. Son journal se nomme *la Bouche de Fer*.

Tout cela n'empêche pas le carnaval d'être superbe et le carnaval magnifique. On y porte les hommes des redingotes à deux collets, des habits à doublure de couleur; les femmes des caracos de satin ou des souliers à la chinoise, des colifours immenses. Les voitures à la mode sont des *walks*.

La famille, de son côté, va son train. Quand le bruit des rois ne suffit pas le tonner de Dieu siffle dans l'air et fait marcher les peuples.

Les gens croyants comprennent que cela ne pouvait aller tout, que cette insolence et cette prodigalité en haut, en bas et cette disette en bas.

Tout le monde, sans savoir pourquoi, espérait dans les états généraux. La réunion était fixée au 27 avril.

Quelques mois sur la façon dont ils devaient être composés.

La séance ouverte des notables, en se séparant, avait décidé que le nombre des membres serait au moins de mille.

Le 27 d'octobre, sur la proposition que Monsieur en avait faite quinze jours auparavant, il fut décidé que le nombre des députés du tiers état serait en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis.

Le 27 avril, le roi adresse des lettres aux bailliages, et leur parle de la réunion des états généraux pour le 27 avril, comme sous la date de 1788.

Seulement, ces lettres furent envoyées sur une base plus élevée, promise au roi le 27 avril, mais ée.

Tous les imposés, âgés de plus de vingt-cinq ans, devaient nommer des électeurs, qui, eux-mêmes, nommeraient les députés.

C'était un appel à toute la nation, moins l'armée et les domestiques.

Ainsi, ce fut quelque chose d'inouï, quelque chose comme une commotion qui ébranla la société de son faite à sa base, quand on sut que, pour la première fois, tous les Français étaient appelés à jour de leurs droits politiques.

Cinq millions d'hommes prirent part à l'élection.

Cependant cette élection des membres du tiers état, à un nombre égal aux membres de la noblesse et du clergé réunis, tout en paraissant au premier coup d'œil leur donner l'avantage, était illusoire au fond. On n'admettait pas le vote par tête, qui eût, selon toute probabilité, donné la majorité au tiers attendu qu'une centaine de cures, le tiers état de l'église, eussent voté avec la bourgeoisie, et, secondés par quelques nobles d'une opinion avancée, eussent certainement donné la majorité au tiers.

On n'admettait donc le vote que par ordre.

Or, comme les deux ordres privilégiés avaient des intérêts opposés à ceux du peuple, ils maintenaient la majorité de leur côté.

Tout cela était calculé par le roi, par la reine, par M. Necker lui-même, qui ne comprit jamais bien la gravité de la mesure qu'il avait conseillée. Necker, homme de banque bien plutôt qu'homme politique, voyait dans tout une question de finances ou de chiffres; du peuple, il ne s'en défie nullement, rassure au contraire ceux qui s'en défient. Il est d'une petite république où l'aristocratie fait faire au peuple tout ce qu'elle veut. Le peuple est brave homme; avec de belles paroles et un bout de concession, on le mènera où on voudra.

D'ailleurs, à part les cures, comme nous l'avons dit, dont l'esprit démocratique troublait le clergé, à part quelques nobles on était sûr de l'esprit des deux ordres. On était donc convaincu que le tiers serait érasé comme toujours, et une caricature le représentait érasé de fatigue, sous le poids d'un œuf énorme qu'il porte sur son dos, et dans lequel le clergé et la noblesse trempent chacun une mouillette.

Qu'est-ce que le peuple, disait-on, privé depuis si longtemps de la nourriture de l'âme et du corps? Une sorte de mannequin idéal et mourant de faim.

C'était mieux que cela, c'était un cadavre; mais vient un temps où Dieu dit à Lazare: « Lève-toi et marche. »

Aussi, contre l'attente de la cour, le résultat des élections fut:

Pour le clergé, quarante-quatre prélats, cinquante-deux abbés, chanoines, vicaires généraux, professeurs, deux cent cinq curés, sept moines ou chanoines réguliers. Total: trois cent huit.

La noblesse donna deux cent soixante-six gentilshommes d'épée; dix-neuf magistrats de cours supérieures. Total: deux cent quatre-vingt-cinq.

Enfin, le tiers état envoya quatre prêtres, quinze nobles ou administrateurs militaires, vingt-neuf maires ou magistrats municipaux, deux magistrats de cours supérieures, deux cent quatorze hommes de loi ou notaires, cent soixante-dix-neuf propriétaires, négociants, bourgeois, cultivateurs, douze médecins, cinq hommes de finance, et quatre hommes de lettres. Total, égal à celui des deux autres ordres: cinq cent quatre-vingt-treize.

Pendant tout ce temps, un comité contre-révolutionnaire se tenait chez M. de Polignac; c'est là qu'étaient discutées et adoptées toutes les mesures qui pouvaient annihiler la puissance du tiers. Là, le costume et l'étiquette furent discutés; là, d'Espremeuil, qui avait vingt ans d'opposition; là, d'Entraigues, l'auteur de la fameuse brochure dont nous avons parlé, furent gagnés, séduits, acquis à la cour; là enfin, plus tard, furent, à la suite des mesures de corruption, prises toutes les résolutions de force.

Le clergé, premier ordre, avait son costume ordinaire.

La noblesse, qui venait ensuite, portait la culotte courte, les bas de soie, le soulier à boucles, la veste de satin, l'habit à la Louis XV, le manteau à la Louis XIII, et le chapeau à la Henri IV.

Enfin, le tiers état portait le costume noir, costume sombre et sévère comme le rôle qui lui était confié.

Au milieu de ces onze cent quatre-vingt-six députés, un seul fit disparate. Ce fut un cultivateur, député de Saint-Marthy de Rennes, qui garda les cheveux longs et sans poudre, l'habit, le gilet, la ceinture et les guêtres du bas Breton. Il se nommait Michel Girard.

Toutes ces élections avaient pris plus de temps que l'on ne croyait.

Le 27 avril, jour où l'assemblée devait s'ouvrir, l'élection se fit, à Paris, au milieu des patrouilles qui sillonnaient les rues, et des soldats qui stationnaient à la porte de tous les lieux d'élection, et qui chargeaient leurs fusils à la vue de la foule.

Même ce déploiement de forces, et peut-être même à

cause de lui, les élections furent, dès le premier moment, d'une apreté populaire qui indiqua leur résultat avant même qu'on pût le connaître officiellement.

Sur soixante districts, cinquante-sept substituèrent un président de leur choix à celui qui avait été nommé par le roi.

Les trois autres districts renommèrent les mêmes présidents, à la condition, cependant, qu'ils déclareraient qu'ils tenaient leurs pouvoirs, non du roi, mais du peuple.

Au milieu de l'agitation qu'occasionnaient et les élections et le déploiement de forces dont on avait cru devoir les accompagner, on apprit tout à coup qu'un groupe considérable d'ouvriers se portait vers la manufacture du papetier Réveillon, qui avait dit, à ce qu'on assurait, qu'il fallait abaisser la journée des ouvriers à quinze sous. Un bruit absurde s'était en outre répandu : c'est que, pour le récompenser sans doute de cette motion, la cour lui avait envoyé le cordon de Saint-Michel.

Cette foule portait un mannequin décoré du susdit cordon et marchait en criant : « A mort, Réveillon ! A la corde, à la corde ! »

M. du Châtelet, colonel des gardes françaises, qui venait d'être nommé huit jours auparavant à cet emploi, fut averti de ce qui se passait.

Il envoya un sergent et trente hommes pour garder la maison. Ce détachement ne put rien contre la foule immense qui assiégeait le magasin ; il fut obligé d'assister, l'arme au pied, au pillage de la maison. Tout fut brisé, tout fut jeté par les fenêtres : meubles, glaces, papiers.

Un abbé, disait-on, avait excité toute cette foule.

Cinq cents louis furent volés dans une caisse ; les caves furent vidées ; quelques-uns des pillards moururent pour avoir bu des couleurs de la fabrique, qu'ils prenaient pour du vin.

Tout le monde paraissait endormi, le lieutenant de police, le prévôt des marchands Flesselles, l'intendant Berthier, tout, jusqu'aux canons de la Bastille, qui semblaient passer leur long cou à travers les embrasures pour mieux regarder dans le faubourg.

La foule, qui avait pris grand plaisir à tout ce tapage, se promit de revenir le lendemain, et tint parole.

Aux premières nouvelles de cette seconde attaque, M. du Châtelet courut chez le baron de Bezenval, lieutenant-colonel des gardes suisses, mais faisant pour le moment l'intérim du colonel, M. d'Affry. On n'avait aucun ordre de la cour. Tous deux coururent à la police.

La police ne put rien leur dire, sinon que, de minute en minute, le tumulte augmentait, et que la foule était si considérable, que les agents de police ne pouvaient pénétrer jusqu'à la maison attaquée.

M. du Châtelet vit alors que la chose était plus grave qu'il ne l'avait cru au premier abord. Il fit marcher plusieurs compagnies avec ordre de faire feu. Ces compagnies arrivèrent au pas de charge et exécutèrent fidèlement leur consigne ; mais elles ne purent disperser les pillards, qui montèrent sur les toits et firent pleuvoir sur les soldats une grêle de tuiles.

Les gens de police qui revenaient annonçaient que le tumulte, au lieu de se calmer, augmentait. La résistance, contre toute attente, semblait s'organiser ; des hommes, disaient-ils, distribuaient publiquement de l'argent pour exciter le tumulte et augmenter le désordre.

La nuit s'avancait, on craignait le feu. Le baron de Bezenval prit sur lui d'envoyer sur le champ de bataille — le faubourg Saint-Antoine pouvait s'appeler ainsi — un bataillon des gardes suisses, auquel il joignit deux pièces de canon ; les instructions des canonniers étaient de charger les pièces à la vue de la multitude, et, si elle ne se dispersait pas, de faire feu.

La seule vue du canon fit ce que n'avait pu faire la fusillade. Toute cette bande de pillards battit en retraite et disparut.

Il fut impossible de connaître jamais la cause réelle de ces deux journées de trouble, toujours désavouées par le peuple. Bezenval l'attribuait à l'Angleterre ; M. de Coigny au duc d'Orléans.

Le parlement ouvrit une enquête, mais l'enquête n'eut pas de suite. Le roi, dit-on, fit défense au parlement d'aller plus loin.

Le 29 avril, tout était tranquille et les élections parisiennes avaient repris leur cours ; elles durèrent jusqu'au 20 mai, c'est-à-dire seize jours au delà des états généraux.

Le dernier député nommé fut Siéyès, qui devait ouvrir et fermer la Révolution.

L'attention publique, un moment détournée par ces scènes du faubourg Saint-Antoine, ces scènes apaisées, revint tout entière aux états.

On commençait à comprendre leur importance en les voyant monter comme une marée. On sentait, comme nous l'avons dit, que le peuple était un océan, et qu'il fallait la voix de Dieu pour lui dire : « Tu n'iras pas plus loin. »

XV

OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX. — PROCESSION. — SENTIMENT QUI AGITAIT LES MASSES. — ORDRE DE MARCHÉ. — MIRABEAU. — LA NOBLESSE DE PROVENCE. — MIRABEAU « MARCHAND DE DRAP ». — VIVE LE ROI ! — VIVE LE DUC D'ORLÉANS ! — BAILLY. — LE TIERS SE COUVRE. — LES TROIS DISCOURS. — LES CURÉS. — VÉRIFICATION DES POUVOIRS. — LE COMTE D'ARTOIS. — MONSIEUR. — LA NOBLESSE — FAMINE. — ROBESPIERRE. — LES MOTIONS. — ASSEMBLÉE NATIONALE. — LA SALLE DU TIERS. — BAILLY. — LE JEU DE PAUME. — LE CLERGÉ. — DISCOURS DU ROI. — LE TIERS NE VEUT PAS SE SÉPARER. — M. DE DREUX-BRÉZÉ. — L'INVOLABILITÉ DES DÉPUTÉS. — MORT DU DAUPHIN. — SES FUNÉRAILLES.

L'ouverture des états était fixée au 4 mai. Le 3, le roi, la reine, et les onze cent quatre-vingt-six députés, entendirent à Versailles la messe du Saint-Esprit.

De l'église de Notre-Dame, où se disait la messe, on devait se rendre à l'église Saint-Louis. C'était toute la ville à traverser.

Versailles semble une ville faite pour les cérémonies de ce genre. Le jour de ces fêtes, elle s'éveille, se met à la fenêtre, regarde passer ce qui passe, referme sa fenêtre et se rendort.

Ce jour-là, ses immenses rues étaient garnies, sur toute la route que devait suivre le cortège, de gardes françaises et de gardes suisses ; derrière cette baie de gardes françaises et de gardes suisses, pendaient, comme au jour de la Fête-Dieu, et les tapisseries de la couronne, et les plus belles tapisseries particulières que l'on avait pu trouver. A toutes les fenêtres se tenaient les femmes de la cour : entre les tapisseries et les gardes françaises, le peuple de Paris.

Tout cela était agité, tumultueux, bouillant et pourtant plein de respect.

On sentait que quelque chose d'inconnu, d'inouï, d'étrange, quelque chose venant du passé et allant vers l'avenir, s'approchait : c'était la Révolution.

Et cependant, il faut le dire : pour tous les cœurs, elle s'approchait douce, fraternelle et sainte. Tous rêvaient un embrassement universel ; aucun, excepté Siéyès, le dernier nommé des députés de Paris, ne songeait peut-être à une guerre générale.

« Trois ordres, avait-il dit, non trois nations ! »

Le cortège s'ouvrait par le tiers, nombreux à lui seul autant que les deux autres ordres par la pensée et par les désirs comme il l'était par le fait.

Puis venait la noblesse, contrastant avec le nuage sombre qui la précédait, la noblesse, avec ses parements d'or, ses culottes de soie, ses chapeaux tout chatoyants de plumes.

Enfin, s'avancait le clergé, ses prélats en tête avec leurs rochets, leurs robes violettes, leurs figures sereines ; puis, séparés en deux par des musiciens, les deux cent cinq curés en robes noires qui eussent semblé bien mieux placés avec l'humble tiers état qu'avec les princes de l'Eglise.

Il est vrai qu'ils marchaient derrière ces derniers.

Ce tiers état était tout entier inconnu, à l'exception d'un seul homme.

Cet homme, nous l'avons déjà nommé, nous nous sommes déjà arrêté à lui : cet homme, c'est Mirabeau.

Nous l'avons vu se retirer en Angleterre pour y publier ses Mémoires ; à son retour, il demanda de l'emploi, et M. de Calonne l'envoya à Berlin : il y prépare son ouvrage *De la monarchie prussienne* ; puis, à son retour, il fait paraître ses *Conseils à un jeune prince qui veut refaire son éducation* ; sa *Dénonciation sur l'agiotage*, ses *Observations sur Bicêtre* ; son *Avis aux Bataaves*, et son *Histoire secrète de la cour de Berlin*.

Enfin, en 1788, il se présente à l'assemblée de la noblesse de Provence, pour y délibérer avec ses pairs. Il est

Paris, le 15 mai 1789. Par un magistrat et écrit sur
à Paris.

MIRABEAU VAPORANT DE DRAP

Paris, Aix et Narbonne se le disputent, et le nomment le même jour.

Voilà pour un moment, mais n'appelle plus que le comte pleure et se voit le tiers, voilà pourquoi tous les regards se tournent vers le titre de lion à l'épaisse crinière et sur sa queue d'écaille d'une si puissante latéreur. O sont qu'il a dit un avenir de paroles tonnantes dans ce moment où la vie n'a été qu'un éternel orage.

Cet homme en effet, ce n'est point un individu c'est une nation tout entière, c'est une armée, c'est un chiffre. La Cour s'effraie se résuamera en lui, et il remplira l'année 1792, comme Robespierre l'année 1793.

Un jour, pourquoi, un instant nous avons arrêté cette proposition des trois ordres, pour faire encore une fois le tour du colosse.

Au moment venu, nous examinerons de la même façon l'anton et Robespierre.

Le cortège se rendait à Saint-Louis pour y entendre la messe d'ouverture. Quand on aperçut le roi, on cria : vive le roi ! Quand on vit la reine, on cria : vive le duc d'Orléans !

On savait que c'était la frapper au cœur ; elle chancela et pensa s'évanouir.

C'est qu'on imputait à la reine le maintien de toutes ces distinctions de costume qui rendaient les états de 1788 pareils à ceux de 1614, c'est qu'on l'accusait d'avoir exhumé le détail humiliant du cérémonial gothique auquel on avait essayé de soumettre les députés, la veille.

En effet, quand, la veille, les députés s'étaient présentés chez le roi, au lieu de les recevoir par provinces, il les avait fait entrer par ordres, le clergé d'abord, puis la noblesse puis enfin, à trois heures de distance, le tiers.

Autrefois, dans le vieux cérémonial, le président haranguait à genoux, on parla de faire revivre cette coutume, Bailly s'éleva contre cette prétention.

— Cependant si le roi le veut ? dit le maître des cérémonies.

— Que m'importe que le roi le veuille, dit Bailly, si cinq millions d'hommes ne le veulent pas !

On trancha la difficulté en décidant que le président du tiers ne ferait point de harangue.

La séance du 5 devait avoir lieu, non pas au château, mais aux Menus. C'était un immense bâtiment qui pouvait contenir les douze cents députés, plus quatre mille auditeurs.

Au moment de l'ouverture de la séance, le roi se couvrit le clergé et la noblesse se couvrirent : c'était leur droit.

Ce n'était pas celui du tiers mais il le prit.

Ce que voyant le roi, il ôta son chapeau ; de sorte que tout le monde fut obligé de se découvrir.

C'était, dans un si grand moment, une bien petite, bien pauvre, bien misérable lutte ; d'autant plus triste pour la royauté que la royauté y succombait sans cesse.

On attendit alors les paroles du roi.

Trois discours furent prononcés, qui ne satisfirent personne, pas même celui de M. Necker.

Les trois discours prononcés, on se sépara.

L'attitude du tiers, son refus de parler à genoux, son unanimité à se couvrir devant le roi quand les deux autres corps s'étaient couverts, avaient étonné tout le monde. On commençait à comprendre que là serait la force.

Aussi la caricature de l'œuf reparait, mais modifiée. L'œuf est sur un coquetier clergé, noblesse et tiers y trempent leurs mouillettes en frères ; seulement, la mouillette du tiers est bien plus grosse que celle des deux autres ordres.

Le 6 mai chacun des trois ordres prend possession du lieu qui lui était destiné le tiers, de son immense salle, la noblesse et le clergé, de leurs deux chambres.

Aussitôt la noblesse et le clergé prennent les devants pour résoudre la question capitale. Tous deux décident que les pouvoirs de chaque ordre seront vérifiés par l'ordre lui-même.

La noblesse le fit par une majorité imposante. Le clergé n'a qu'une majorité faible et incertaine. Les curés s'attachent au tiers. On sent qu'à la première occasion ils se détacheront des prélats et iront selon leurs sympathies.

Or fils du peuple, leurs sympathies sont toutes populaires.

Le tiers au contraire en opposition avec les deux autres ordres dès la première question qui se présente. Le tiers décide que la vérification des pouvoirs doit se faire en commun et qu'il attend les deux autres ordres pour procéder à cette vérification.

Sans cette vérification préalable, les représentants de la nation n'auront aucun caractère reconnu.

L'intelligence publique comprend à l'instant même que la question de l'aventur est la Triomphe pour le tiers, c'est-à-dire pour le peuple, s'il y a une réunion ; triomphe pour la noblesse, c'est-à-dire pour la cour, s'il y a une séparation.

Puis, comme si ce n'était point assez de la raison, le tiers s'appuie sur des exemples.

Depuis la première convocation des états généraux, qui avait eu lieu en 1302, à propos des prétentions temporelles de Bouffice VIII sur la France, et dans laquelle le tiers état parut pour la première fois, jusqu'aux états tenus à Orléans, en octobre 1560, et qui rendirent l'ordonnance servant de base jusqu'à la révolution de 1789 à la jurisprudence commerciale, les trois ordres avaient toujours voté réunis, avaient toujours présenté un seul cahier, avaient toujours nommé un seul président, avaient toujours parlé par la voix d'un seul orateur.

En 1560 seulement, les ordres avaient voté séparément, et cela, sur la demande du tiers. Alors, le clergé avait fortement réclamé ; mais un grand intérêt avait prévalu : 1560 était l'époque des guerres de religion, l'époque du fanatisme, l'époque de l'intolérance ; il pouvait y avoir séparation entre les mandataires de France, puisqu'il y avait séparation entre les Français.

Le tiers décide donc qu'il attendra patiemment la réunion à lui de la noblesse et du clergé.

En attendant, ses salles sont ouvertes, aucune barrière ne le sépare du peuple de la campagne, de Versailles et de Paris. Mirabeau explique comment la cour a suspendu son *Journal des Etats généraux*, mais comment il n'en a pas tenu compte, et y supplée avec les *Lettres d ses commentants*. A chaque instant on fraternise, à chaque instant on encourage le tiers à tenir bon ; il a contre lui le roi, la reine, la noblesse et une partie du clergé, mais il a derrière lui toute la France.

Le 15 mai, le comte d'Artois fait prévenir la noblesse que les ordres du roi lui interdisent de siéger sur les bancs de la noblesse, sans doute parce qu'il doit y rencontrer le duc d'Orléans et la Fayette, les deux seuls hommes populaires de cet ordre privilégié ; mais il donne la pleine et entière assurance que le sang de son aïeul Henri IV lui a été transmis dans toute sa pureté, et que, tant qu'il lui en restera une goutte dans les veines, il saura prouver à l'univers entier qu'il est digne d'être gentilhomme français.

M. le comte de Provence reste muet. On se rappelle que seul, à la cour, il a émis le vœu que le tiers ait des représentants en nombre égal à celui des deux autres ordres. M. de Provence commence à jouer ce jeu de bascule qui l'illustrera.

Pendant ce temps, un événement, qui semble sans importance au milieu des grands événements dont le bruit retentit de tout côté, prend modestement sa date au 7 mai.

L'assemblée des électeurs de Paris apprend qu'un arrêt du conseil a supprimé le journal de Mirabeau. Elle s'arrête au milieu de la rédaction de ses cahiers pour protester unanimement contre l'arrêt du conseil.

La cour s'effraie, et permet la continuation du journal.

La grande question de la liberté de la presse est jugée en faveur du peuple. A partir du 7 mai, le peuple aura l'arme de la pensée à opposer aux canons, l'arme du roi.

Trois tentatives de rapprochement avaient été faites par le tiers.

Le 7 mai, sur la proposition de Malouet et de Mounier, le tiers avait fait inviter les deux autres ordres à venir à lui.

Le 12, Rabaut Saint-Etienne propose une conférence entre le tiers et les deux autres ordres. Le désir du tiers est transmis à la noblesse et au clergé. Le tiers propose la tenue de ces conférences sur un terrain neutre. Les conférences ont lieu, mais ne font qu'envenimer les choses.

Le 27 mai, Mirabeau propose une dernière adjuration au nom du *Dieu de palz*. C'était un appel aux curés, et, on le sait, les curés avaient l'oreille ouverte.

L'adjuration fut puissante ; elle ébranla toute la partie populaire du clergé ; il fallut l'influence des prélats pour arrêter une défection qui paraissait instante le jour même.

Le soir, la nouvelle en est portée au comité Polignac. Necker propose un avis. L'avis de Necker va peut-être tout concilier. Chaque ordre s'en remettra aux autres ordres pour vérifier ses pouvoirs. Le peuple et le clergé vérifieront les pouvoirs de la noblesse ; la noblesse et le tiers vérifieront les pouvoirs du clergé ; enfin, la noblesse et le clergé vérifieront les pouvoirs du tiers.

En cas de discussion, le roi jugera.

Le tiers frissonna de crainte ; si les deux autres ordres acceptaient, son refus était de la rébellion.

La noblesse, folle et insensée, la noblesse, qui subissait Dieu, refusa.

Ce refus eut lieu le 6 juin.

Il y avait eu un mois tout entier perdu à ces débats, depuis l'ouverture des états généraux ; un mois perdu, en

pleine famine, en plein discrédit! un mois pendant lequel les travailleurs, de qui le travail se retire, n'ont d'autres ressources que la mendicité ou le vol!

On parlait de bandes, de gens armés courant les campagnes, tuant, pillant, brûlant.

Les uns accusaient l'Angleterre, les autres le duc d'Orléans de pousser ces bandes.

Un jour, un prélat tire de sa robe violette un morceau de pain noir.

— Voilà, dit-il, le pain du paysan.

A l'instant même, le clergé s'émeut et propose de former une commission pour venir en aide au peuple.

On rapporte au tiers l'effet produit par la vue de ce pain noir et la décision qui a clos la séance. Les membres du



Mirabeau sortit des rangs et fit trois pas vers M. de Brezé.

Ce qui les poussait, en réalité, c'était la pâle, la mauvaise conseillère du peuple : la faim!

Pendant ce temps, les élections de Paris se sont achevées, et les députés de la capitale sont venus rejoindre leurs frères.

C'est un renfort qui leur arrive dans la lutte, car la position du tiers est terrible. Cette ouverture des états tant attendue, c'est lui qui la retarde par son implacable patience; pour faire la France heureuse dans l'avenir, il faut qu'il prolonge sa misère dans le présent; il faut qu'il ferme ses yeux aux angoisses, ses oreilles aux cris.

Du côté de la noblesse et du clergé, les discussions sont orageuses.

tiers se regardent les uns les autres; ils commencent à chanceler dans leur foi. Ils se demandent s'ils n'auront pas un jour à rendre compte de ce retard affamant.

Alors, du milieu de l'assemblée, une voix aigre s'éleva : — Les anciens canons, dit-elle, autorisent, pour soulager le pauvre, à vendre jusqu'aux vases sacrés.

On cherche qui a prononcé ces paroles qui sont à la fois pour le clergé un conseil et une menace.

C'est un homme de trente ans, petit, grêle, pâle, aux yeux couverts, au front fuyant, poudré avec recherche; il se nomme Maximilien Robespierre, et est député d'Arras.

L'assemblée est raffermie par cette voix, elle attendra. Le 10, Siéyès entre.

— Mais à une grande majorité de l'Assemblée il a tout prévu, c'est un décret, c'est à Dieu à tout faire.

— C'est pas le ciel qui t'ôse temps, ça tu demande de s'expliquer.

— Je propose d'être le dernier à parler une dernière fois de la messe et le clergé. Je propose de les avertir que l'appel se fera dans une heure, et qu'ils se donnent défaut comme les protestants.

— Ça avait été convenu, par le clergé pres, le 12 mai, par le tiers. Ça avait été refusé le 12 mai, il n'était pas temps.

Le 13 mai, le ciel n'en était terrible, parce qu'elle venait d'être votée.

— Elle s'appelle ça dans sa brochure.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

— Ça veut dire l'Assemblée ne peut pas former les états généraux pour eux? Elle composera une assemblée nationale.

reto! vous méprisez le reto! Mais je le crois tellement nécessaire, que j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France si le roi n'avait pas le reto.

Pourquoi cela? écrie-t-on de toutes parts.

— Parce que je ne connais rien de plus terrible que l'aristocratie souveraine de six cents personnes, qui de main peut se faire immuable, après demain héréditaire, et qui, comme toutes les aristocraties du monde, finira par tout envahir.

Cette réponse souleva une tempête. Mirabeau débata par l'impopularité.

Les trois questions furent posées à l'Assemblée.

Le tiers, comme le proposait Mounier, prendrait-il le titre de *représentant de la majeure partie de la nation*?

Le tiers deviendrait-il, comme insistait Siéyès, la *représentation connue et vérifiée* de la nation française?

La proposition de Siéyès l'emporta.

Le 17 arriva. La séance se prolongea dans la nuit, sombre et solennelle. Une nouvelle motion de Siéyès occupait encore les esprits.

Il proposait de décréter que le tiers prendrait le titre d'*Assemblée nationale*, et que cette assemblée était la seule réunion légitime, attendu qu'il ne pouvait exister entre le trône et elle aucun pouvoir négatif.

La motion passa à la majorité de quatre cent quatre-vingts voix contre soixante et dix-neuf.

C'était un homme d'une logique terrible que ce Siéyès.

Le 10, il propose de donner défaut à la noblesse; le 15, il propose de prendre le titre de *deputés vérifiés*; le 17, il propose de se constituer en *assemblée nationale*.

Chaque pas qu'il fait est un degré qu'il monte. Le premier acte de l'Assemblée nationale fut de déclarer, séance tenante, que les contributions, telles qu'elles se percevaient dans le royaume, étaient illégalement perçues et établies, n'ayant point été consenties par la nation. Néanmoins, on les autorise provisoirement, mais seulement jusqu'au jour de la séparation de l'Assemblée, de quelque cause que cette séparation puisse provenir.

Ainsi, que le roi y prenne garde! Si il dissout l'Assemblée, le peuple est relevé de ses impôts.

Le décret fit grand bruit; il se répandit par toute la France, aux applaudissements de la nation.

La cour était furieuse: le roi et la reine ne pouvaient pas revenir de l'audace de ce tiers, qui non seulement faisait des lois, mais qui encore employait la formule royale.

ENTEND ET DÉCRÈTE.

Necker était furieux; il avait en quelque sorte garanti l'Assemblée; il avait répondu qu'elle serait bonne fille; et voilà l'Assemblée qui, tout à coup, brisait les lois par lesquelles il croyait la tenir. C'était à renverser tous les calculs, à dérouter toutes les probabilités. L'Assemblée, qu'on avait crue une simple machine à faire des lois, avait pris ame, exprimait sa pensée, imposait sa volonté.

Le cardinal de la Rochefoucauld et l'archevêque de Paris apprirent la décision au moment même où elle venait d'être prise. Ils n'attendaient pas au lendemain, ils coururent sur l'heure même à Marly.

Un décret royal pouvait encore paraître le lendemain en même temps que le décret national; ce décret casserait celui de l'Assemblée, lui enlèverait son nom d'*Assemblée nationale* et proclamerait le roi législateur provisoire de la France.

La journée se passa en fluctuations, le roi ne pouvant se décider à prendre un parti.

Le 19, le duc d'Orléans propose à la noblesse de se réunir au tiers; M. de Montesquieu propose de se réunir au clergé.

Les deux motions sont repoussées.

Le soir, le cardinal de la Rochefoucauld et l'archevêque de Paris retournerent au roi, se jetèrent à ses pieds et, pour la seconde fois, le supplèrent de dissoudre les états.

Même hésitation. Le roi s'arrête à un demi-moyen. Il ordonne que la salle du tiers sera fermée sous prétexte de préparatifs à faire pour la séance royale qui doit avoir lieu le 23.

L'arrêté pris dans la nuit est affiché dans la nuit. En outre, le matin à sept heures un quart, c'est-à-dire trois quarts d'heure avant l'ouverture de la séance, un billet de M. de Brezé prévient Bailly de l'accident qui prive les membres du tiers de leur salle.

Bailly lit et relit le billet. Ce n'est pas même au président du tiers qu'il est adressé, c'est à M. Bailly.

Rien d'officiel par conséquent à l'heure marquée, Bailly, qui possède au plus haut degré le courage civil, qu'on peut appeler le courage du devoir, Bailly se rend à la salle des états comme s'il n'avait reçu aucun avis. Beaucoup de députés attendent déjà à la porte.

La salle est envahie par la force armée.

Bailly, en face de la sentinelle qui croise la baïonnette, s'écrie que la séance tient. Le local seul manque, à défaut

de la salle des états, toute autre salle assez grande pour contenir douze cents députés sera bonne.

Les uns crièrent : « A la salle d'armes ! » Les autres : « A Marly, sous les yeux du roi ! » Les autres : « A Paris, sous la protection du peuple ! »

Le docteur Guillotin propose le jeu de paume : sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Là, entre quatre murailles, ayant pour tous meubles une table, des bancs et quelques chaises, l'Assemblée nationale, que le peuple a suivie, que quelques soldats ont escortée, l'Assemblée nationale, les yeux au ciel, la main sur le cœur, avec cette voix frémissante qui est l'harmonie de toutes les fibres du corps, l'Assemblée nationale jure qu'elle ne se séparera pas sans avoir achevé la constitution.

Le lendemain était un dimanche. Les fêtes du dimanche étaient encore fort respectées à cette époque : il n'y eut donc pas séance.

Les princes, profitant de ce jour de relâche, annoncèrent une partie de paume, et firent fermer le jeu pour le lendemain 22

L'Assemblée se rendit à l'église Saint-Louis.

A peine y était-elle, que cent quarante-huit membres du clergé se détachent de leur ordre et viennent se réunir au tiers.

Paris apprend la nouvelle en frémissant de joie ; la noblesse reste seule comme dernier rempart de la cour. On bat des mains aux prêtres que l'on voit paraître dans les rues on illumine les fenêtres et l'on chante sur l'air de Calpigi :

Vive le tiers état de France !
Il aura la prépondérance
Sur le prince et sur le prêtre,
Ahi ! povera nobiltà
Je vois s'agiter sa bannière,
J'entends partout son cri de guerre :
Vive l'ordre du tiers état !
Ahi ! povera nobiltà

Ce n'est pas le tout, on frappe des médailles en l'honneur du tiers.

Dans quels ateliers monétaires frappe-t-on ces médailles ? On l'ignore. Qui les frappe ? C'est un mystère.

L'une d'elles, en plomb, trahit son origine, encore plus par la défectuosité de l'orthographe, que par l'humilité de la matière.

Elle représente d'un côté le portrait du roi, jeune, et beau même, plus beau que ne l'était Louis XVI, avec cet exergue :

LES ÉTATS ON COMMENCÉ LE 3 MAY

De l'autre, c'est un bras qui soutient une couronne avec cette légende :

LE TIR ÉTA LA SOUTIENDRA. — VIVE LE ROI POUR LE
BONHEUR DU PEUPLE. 1789

Il y a ceci de remarquable, c'est qu'à cette époque encore, 17 juin 1789, tout est royaliste en France, noblesse, clergé et peuple.

Quelques représentants obscurs et inconnus, élèves de Rousseau, sectateurs de Weishaupt, disciples de Swedenborg, affiliés aux sociétés d'Allemagne ou de France, rêvent peut-être autre chose ; mais aucun signe ne trahit leur espérance.

En attendant, l'Assemblée nationale, chassée de la salle du tiers, chassée du jeu de paume, est réunie dans l'église Saint-Louis, où viennent de se joindre à elle cent quarante-huit membres du clergé... Voici comment la chose s'accomplit :

C'est l'évêque de Chartres qui porte la parole.

« Messieurs, dit-il, la majorité de l'ordre du clergé ayant pris la délibération de se réunir pour la vérification des pouvoirs, nous venons vous en prévenir et vous demander sa place dans l'assemblée. »

Cette majorité se composait de cent trente-cinq curés, cinq évêques ou archevêques, deux grands vicaires, six chanoines, et un abbé commendataire.

Derrière l'évêque de Chartres, annonçant sa venue, s'avancait cette majorité du clergé.

L'évêque de Vienne la précède, et prononce le discours suivant :

« Messieurs, nous venons avec joie exécuter l'arrêté pris par la majorité de l'ordre du clergé aux états généraux. Cette réunion, qui n'a aujourd'hui pour objet que la vérification des pouvoirs, est le signal, et je puis le dire, le prélude de l'union constante qu'il désire avec tous les ordres et particulièrement avec celui des communes. »

On vérifia les pouvoirs de seize députés du clergé, et la séance fut levée.

La séance royale était fixée au 23 juin. Le soir de cette réunion du clergé au tiers, qui avait eu lieu le 22, les députés convinrent que, l'Assemblée n'ayant rien à dire au roi dans la séance du lendemain, le président ne ferait aucun discours.

A peine cette résolution fut-elle prise, que Bailly recevait un message du garde des sceaux, lui annonçant que le roi désirait que l'Assemblée ne fit aucune réponse au discours royal.

Cela, comme on le voit, tombait à merveille.

La séance du 23 était le va tout de la royauté. Louis XVI espérait que l'appareil de la majesté et de la puissance monarchiques mettrait fin à toute discussion, arrêterait les empiètements du tiers état, et amènerait la clôture de la session des états généraux.

Jusqu'au dernier moment, au reste, des distinctions avaient été établies : la noblesse et le clergé devaient entrer par la porte de l'avenue ; le tiers devait entrer par la porte de la rue du Chantier.

La cour se fit attendre ; c'était le seul moyen qui lui restât de faire sentir au tiers son infériorité. Il était entassé dans une étroite galerie, communiquant par une porte à la salle des séances royales, dans laquelle on entendait bourdonner la noblesse et la prélature ; seulement, cette porte était fermée, et la galerie, trop exigüe, ne pouvait contenir que les trois cinquièmes des députés ; les autres étaient obligés de se tenir dehors, exposés à une pluie d'orage.

Bailly, impatienté, frappa à la porte ; les gardes du corps entre-bâillèrent cette porte.

— Prenez patience, dirent-ils, vous allez bientôt entrer.

La réponse fut communiquée par Bailly à ses voisins, et, de proche en proche, elle alla jusqu'à la rue. La majeure partie des députés la trouva peu polie, quelques murmures s'élevèrent ; on parlait même de se retirer.

Bailly frappa de nouveau. On ouvrit une seconde fois. Il demanda le maître des cérémonies. On répondit qu'on ignorait où il était.

Alors, la manifestation hostile devint plus grande ; ce ne furent plus quelques députés seulement qui parlèrent de se retirer, ce furent presque tous les députés.

Aux cris qui s'élevaient de tous côtés, Bailly frappa de nouveau, et, cette fois, demanda l'officier commandant.

M. le duc de Guiche parut.

On le sait, c'était un duc de nouvelle création.

— Monsieur, lui dit Bailly, vous avez la faculté de circuler dans l'intérieur ; joignez M. de Brezé, je vous prie, et prévenez-le que les députés des communes ne peuvent rester plus longtemps où ils sont, et vont se retirer si l'on n'entre à l'instant même.

C'était plus qu'un avis, c'était une menace.

M. de Guiche se retira, promettant de prévenir M. de Brezé.

Sur cette promesse, le tiers prit patience.

Cinq minutes après, la porte s'ouvrit. Le tiers entra.

Bailly passa le premier, marchant entre le grand maître et le maître des cérémonies. Il était suivi de tous les membres de l'Assemblée, rangés deux par deux, sombres et silencieux, mais grondant intérieurement, comme cet orage dont les éclairs illuminaient les vitraux de la salle des séances.

Bailly se plaignit, tout en marchant, à M. de Brezé, de cet inconvenant retard. Mais M. de Brezé donna une raison : M. Paporet, l'un des secrétaires du roi, venait de mourir subitement, et, dans la confusion qu'avait occasionnée cette mort, on avait un peu oublié messieurs du tiers. Bailly voulut transmettre cette raison à ceux qui le suivaient, mais ils lui firent observer qu'on avait bien eu le temps de faire entrer la noblesse et le haut clergé. On eût donc fait entrer le tiers si l'on n'eût craint qu'entrant le premier, il ne prit la première place.

L'aigreur demeura dans les esprits et la menace sur les visages.

Bientôt le roi entra à son tour, prit place, ôta son chapeau, et dit :

« Messieurs, je croyais avoir assez fait tout ce qui était en mon pouvoir pour le bien de mes peuples, lorsque j'avais pris la résolution de vous rassembler, lorsque j'avais surmonté toutes les difficultés dont votre convocation était entourée, lorsque j'étais allé pour ainsi dire au-devant des

« Je ne fais rien en matière de religion, j'avance ce que je vous fais faire pour son bonheur »

Il semblait que vous n'attendiez pas à voir mon ouvrage et que l'attention attendait avec impatience le moment où, par le discours des vœux bienfaisants du souverain et du zèle éclairé de ses représentants, on allait pour des prospérités que cette réunion devait procurer.

« Les états généraux ont duré depuis près de deux mois et ils n'ont pu jusqu'à présent se sentir sur les préliminaires de leurs opérations. Une parfaite intelligence aurait dû naître de son amour de la patrie, et une funeste division n'aurait pu naître de tous les esprits ! Je veux le croire et j'espère que le penser les Français ne sont point dans une telle erreur de faire à aucun de vous des reproches, mais je crains que le renouvellement des états généraux après un si long terme, l'agitation qui l'a précédé, la convocation, si différente de celle qui rassemble vos collègues, les restrictions dans les pouvoirs, et les autres circonstances, ont dû nécessairement amener de nouveaux débats et des prétentions exagérées au bien commun de mon royaume, je me dois à moi-même de faire cesser ces funestes divisions. C'est dans cette résolution, messieurs, que je vous rassemble de nouveau autour de moi, c'est comme le père commun de tous mes sujets, c'est comme le défenseur des lois de mon royaume, que je viens en retracer le véritable esprit et réprimer les attitudes qui ont pu y être portées.

« Mais, messieurs, après avoir établi clairement les droits respectifs des différents ordres, j'attends du zèle pour la patrie des deux premiers ordres, j'attends de leur attachement pour ma personne, j'attends de la connaissance qu'ils ont des maux urgents de l'Etat, que, dans les affaires qui regardent le bien général, ils seront les premiers à proposer une réunion d'avis et de sentiments, que je regarde comme nécessaire dans la crise actuelle, qui doit opérer le salut de l'Etat »

Ce discours prononcé, le roi fit lire une première déclaration, trop longue pour que nous la reproduisions ici. Mais, avant de faire lire cette déclaration, le garde des sceaux était monté sur les marches du trône, et, ayant, selon l'usage, parlé au roi à genoux, se retourna vers les députés et dit :

— Le roi ordonne qu'on se couvre.

Aussitôt Bailly mit son chapeau, ainsi qu'un grand nombre de membres des communes, mais la noblesse et le clergé, voyant le tiers couvert, pour établir une distinction entre eux et les gens des communes, ne se couvrirent pas.

En mettant son chapeau, Bailly avait voulu consacrer un droit dénié jusqu'alors au tiers.

Voyant la majorité découverte, il se découvrit à son tour.

Cette déclaration, que venait de faire lire le roi, cassait les arrêtés de cette prétendue Assemblée nationale comme illégaux et inconstitutionnels. Elle cassait les mandats impératifs, elle exhortait les ordres à se réunir dans cette tenue d'états seulement pour délibérer en commun, réglait les cas où cela devait être ainsi et les cas qui devaient être exceptés. Elle déterminait, en outre, plusieurs autres formes à observer dans cette même tenue des états.

Puis le roi reprit la parole :

« J'ai voulu aussi, messieurs, dit-il, vous faire remettre sous les yeux les différents bienfaits que j'accorde à mes peuples. Ce n'est pas pour circonscrive votre zèle dans le cercle que je vais tracer, car j'adopterai avec plaisir toute autre vue de bien public qui sera proposée par les états généraux. Je puis dire, sans me faire illusion, que jamais nation n'en a autant fait pour aucune nation. Mais quelle utilité peut l'avoir mieux mérité que la nation française ? Je n'aurais pas dû l'exprimer, ceux qui par des prétentions exagérées, ou par des difficultés hors de propos, se refusent à l'exécution de mes intentions paternelles, se refusent à en être regardés comme Français »

Après le discours, le roi fit lire une seconde déclaration, connue sous le nom de *Manifeste des intentions du roi*. Cette déclaration contenait la liste des bienfaits qu'il accordait à ses peuples :

« Je vous offre un plan de réforme des abus ; enfin un plan de réunion de la nation et de la nation des droits accordés à la nation »

« Je vous offre le plan de Mirabeau des bienfaits accordés à nos peuples et les droits accordés à la nation »

« Je vous offre dans ce troisième lettre, adressée à mes collègues, le plan de l'Assemblée nationale, dans lequel on a remarqué une grande sagesse. J'ai voulu aussi, messieurs, vous faire remettre sous les yeux les différents

« bienfaits que j'accorde à mes peuples... » Comme si les droits des peuples étaient des bienfaits des rois ! »

Cette déclaration des intentions du roi fut suivie d'un troisième discours, qui fut écouté avec plus d'impatience encore que les deux premiers.

Le voici :

« Vous venez, messieurs, d'entendre le résultat de mes dispositions et de mes vœux, elles sont conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien public ; et si, par une fatalité loin de ma pensée, vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, seul je ferais le bien de mes peuples ; seul je me considérerais comme leur véritable représentant et, connaissant vos cahiers, connaissant l'accord parfait qui existe entre le vœu le plus général de la nation et mes intentions bienfaisantes, j'aurais toute la confiance que doit inspirer une si rare harmonie ; je marcherais vers le but auquel je veux atteindre, avec tout le courage et la fermeté qu'il doit m'inspirer

« Réfléchissez, messieurs, qu'aucun de vos projets, aucune de vos dispositions ne peut avoir force de loi sans mon approbation spéciale. Ainsi, je suis le garant naturel de vos droits respectifs, et tous les ordres de l'Etat peuvent se reposer sur mon équitable impartialité. Toute défiance de votre part serait une grande injustice. C'est moi jusqu'à présent qui fais tout pour le bonheur de mes peuples, et il est rare peut-être que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits

« Je vous ordonne, messieurs, de vous séparer tout de suite et de vous rendre demain matin dans la chambre affectée à votre ordre, pour y reprendre vos séances. J'ordonne, en conséquence, au grand maître des cérémonies de faire préparer les salles »

Et le roi s'est retiré.

« Malheureux prince ! s'écrie Bailly, où vous engagez-t-on ? Et combien on vous a trompé !

« Ainsi, dit Mirabeau après avoir entendu ce troisième discours ; ainsi, le roi, non content de prescrire des lois aux états généraux et même leur police, soit intérieure, soit extérieure, le roi ne parle que par cette formule : *Je veux ! je défends ! j'ordonne !* De sorte qu'un monarque ne s'est jamais plus formellement arrogé tous les pouvoirs sans limites et sans partage »

On le voit, l'impression produite par les discours du roi était la même sur le calme Bailly et sur l'impétueux Mirabeau

Aussi, quand, sur l'ordre du roi, la noblesse et une partie du clergé se furent retirés, s'aperçut-on avec étonnement que les communes demeuraient à leurs places, muettes et silencieuses.

Alors, le grand maître des cérémonies, voyant cette immobilité, s'approcha de Bailly.

— Monsieur, dit-il, vous avez entendu l'ordre du roi ?

— Oui, monsieur, répondit Bailly. Mais l'Assemblée s'est ajournée après la séance royale, et je ne puis la séparer sans qu'elle en ait délibéré.

— Est-ce la votre réponse ? continua M. de Brezé, et dois-je en faire part au roi ?

— Oui, monsieur.

Puis, se retournant vers les députés ses collègues :

— N'est-ce pas, messieurs, dit Bailly, que votre avis, comme le mien, est que la nation assemblée ne peut pas recevoir d'ordre ?

Alors, Mirabeau sortit des rangs, et, faisant trois pas vers M. de Brezé :

— Allez dire à ceux qui vous envoient, s'écria-t-il, que la force des baïonnettes ne peut rien contre la volonté de la nation !

Nous en sommes fâché pour les rhéteurs qui ont arrangé cette phrase et qui l'ont arrondie par une antithèse ; mais nous la rapportons telle qu'elle sortit de la bouche de Mirabeau

Telle qu'elle était, la réponse ébouriffa le maître des cérémonies, peu habitué à en entendre de pareilles. Il sortit à reculons, comme il fut sorti devant le roi.

C'était la première fois que le peuple était traité à l'égal de la royauté par un grand maître des cérémonies.

Derrière M. de Brezé entrèrent trente ou quarante ouvriers, qui armés de leurs outils, se mirent en devoir de démolir la salle. Les députés se regardaient ; on voyait qu'ils étaient eux-mêmes étonnés de leur audace. C'était la première fois que le peuple jouait avec ce lion, tant de fois muselé depuis qu'on appelait la royauté.

Cependant tous les yeux se tournaient vers le président.

Mirabeau pénétrait au milieu d'un groupe, Sièyès se faisait remarquer au milieu d'un autre; la démolition des estrades allait son train.

— Citoyens, dit Bailly aux ouvriers, je vous prie, et, au besoin, je vous ordonne de vous arrêter.

Les ouvriers relevèrent la tête à cette voix douce et ferme à la fois; ils regardèrent Bailly, qui leur fit un signe impératif de la main, ils obéirent.

Alors, un député proposa de remettre au lendemain de discuter sur les délibérations du roi.

Il y eut un instant d'hésitation.

Une voix s'éleva, c'était celle de Camus.

— Renvoyons la séance à demain, soit, dit-il; mais, avant tout, déclarons que l'Assemblée persiste dans ses précédents arrêtés.

On hésitait encore.

— Messieurs, dit Sièyès, n'êtes-vous donc pas aujourd'hui ce que vous étiez hier?

— Messieurs, s'écria un jeune député encore inconnu, les arrêtés de l'Assemblée ne dépendent que d'elle: le premier de nos arrêtés a déclaré ce que nous sommes; le second statue sur les impôts, que vous seuls pouvez consentir; le troisième est un serment qui dicte votre devoir. Ce n'est point là le cas de la sanction, le roi ne peut anéantir ce qu'il ne peut sanctionner.

Ce jeune député, c'était Barnave.

Alors, toute discussion fut terminée.

L'Assemblée, dans un ordre admirable, en présence de ces mêmes ouvriers qui étaient venus pour interrompre la délibération et qui écoutaient saisis de respect, l'Assemblée, adoptant la motion du député Camus, déclara à l'unanimité qu'elle persistait dans ses précédents arrêtés.

La nation venait véritablement de faire son premier acte de souveraineté.

Aussi Mirabeau s'effraya lui-même de ce qui venait d'arriver.

Il fit la motion de déclarer l'inviolabilité des députés.

— Gardons-nous-en bien! s'écria Bailly.

— Et pourquoi cela?

— Parce qu'en nous déclarant inviolables, nous aurions l'air d'avoir mis aux voix si nous l'étions.

— Vous ne savez pas ce que vous faites, dit Mirabeau; vous ne vous doutez pas du péril auquel vous vous exposez. Si vous ne rendez pas ce décret, soixante députés, et vous tout le premier, serez arrêtés cette nuit.

En effet, pendant que Mirabeau prononçait ces paroles, les gardes du corps avaient reçu l'ordre de marcher et de se former dans l'avenue de la salle.

Cette nouvelle fut-elle connue, ne le fut-elle pas? En tout cas, les députés adoptèrent la motion de Mirabeau et prirent l'arrêté suivant:

* L'Assemblée nationale déclare que la personne de chacun de ses membres est inviolable; que tous particuliers, toutes corporations, tribunal, cour ou commission qui oseraient, pendant ou après la présente session, poursuivre, rechercher ou faire arrêter, détenir ou faire détenir un député pour raison d'aucunes propositions, avis, opinions ou discours par lui faits aux états généraux; de même que toutes personnes qui prêteraient leur ministère à aucun desdits attentats, de quelque part qu'ils fussent donnés, sont infâmes et traîtres envers la nation et coupables de crime capital; l'Assemblée nationale arrête que, dans les cas susdits elle prendra toutes les mesures nécessaires pour faire rechercher, poursuivre et punir ceux qui en seront les auteurs, instigateurs ou exécuteurs. *

Puis, cette décision prise, l'Assemblée s'ajourna au lendemain, et le président leva la séance.

Pendant les graves événements que nous venons de raconter, la reine a perdu son premier-né: ce pauvre enfant royal, dont la naissance a été une calomnie pour sa mère, ce dauphin tant désiré, et auquel le duc d'Orléans refuse son obéissance, sous prétexte qu'il ne veut pas reconnaître pour maître l'enfant de Coigny.

Mélas! sa vie a été assez oubliée pour que nous donnions quelques détails sur sa mort!

Le jeudi 29 mai, jour de la Fête-Dieu, à l'une des portes ouvrant sur l'esplanade, on voyait un enfant de huit ans assis, dont la tête affaissée retombait sur la poitrine; une robe de chambre de basin enveloppait ses membres endoloris; cet enfant prêt à remonter vers Dieu, dont son agonie venait célébrer la fête, attendait la procession qui sortait de l'église paroissiale de Meudon et qui venait faire sa station à un magnifique reposoir élevé sous le vestibule du château neuf.

Lorsque la procession passa devant lui, deux valets de pied à la livrée du roi soulevèrent l'enfant, qui reçut debout la bénédiction du prêtre; après quoi, on le reporta

dans ses appartements, où, six heures après, la mort venait le chercher.

Cet enfant, c'était Louis-Joseph-Xavier de France, depuis trois ans miné par une maladie de langueur qui en avait fait un squelette.

Le surlendemain, son cadavre fut exposé en chapelle ardente; mais à peine si quelques serviteurs vinrent remplir près de lui ces devoirs qu'on rend aux dépouilles mortelles des enfants de France.

Après trois jours d'exposition, c'est-à-dire le 9 juin, les obsèques eurent lieu; le tiers envoya une députation à Meudon, pour jeter de l'eau bénite sur le corps du jeune prince.

Sièyès et Mirabeau étaient de cette députation.

On en conviendra, l'héritier de la couronne ne pouvait mourir plus à propos qu'il ne venait de le faire.

Ce fut le soir que les funérailles eurent lieu, vers huit heures et demie: le corps fut placé dans un corbillard aux armes de France, mais très simple d'ailleurs, il était accompagné de dix ou douze hommes à cheval, gardes du corps, piqueurs, valets de pied, voilà tout.

A neuf heures moins un quart, on partit au grand galop; le clergé se dirigea vers la porte Dauphine afin d'éviter Bellevue, où Mesdames étaient venues se fixer depuis l'ouverture des états généraux, pour veiller de plus près sur le roi et sur la reine. Toujours au grand galop, comme si l'on craignait de n'avoir pas le temps d'arriver à Saint-Denis, on traversa le village de Sèvres, le bois de Boulogne, le chemin de la Révolte, et, trois quarts d'heure après, les portes de la vieille basilique de Saint-Denis s'ouvraient pour recevoir le nouveau dépôt que lui confiait la mort.

Ainsi fut enterré le dauphin de France, la nuit, sans pompe, presque en cachette; on eût dit un simple courrier annonçant aux rois ses ancêtres la mort prochaine de la monarchie; seulement, une chose étrange arriva: quand le cadavre de l'enfant royal fut couché à la place qui lui avait été préparée, on s'aperçut que cette place était la dernière qui fût vide. Comme s'il eût fermé la série des rois de France, le dauphin s'emparaît du sépulcre qui restait encore à prendre, de même que le dernier empereur élu avait rempli de son buste la dernière niche vide de la salle des empereurs à Aix-la-Chapelle; de même que Grégoire XVI devait remplir le dernier tombeau de pape vacant dans l'église de Saint-Pierre de Rome.

Quand cette observation fut faite à la cour, le roi et la reine se regardèrent en frissonnant; ils étaient cependant loin de deviner encore en perdant le premier dauphin, mort au moins sous les voûtes d'un château royal, que le second mourrait sous la voûte d'une prison.

XVI

M. NECKER. — LES VISITES DE LA NOBLESSE. — CRAINTES DE LA REINE. — LES GARDES À L'ASSEMBLÉE. — LA LETTRE DU ROI. — M. DE LUXEMBOURG. — LA CAUSE DE LA COURONNE. — LA FOULE AU CHÂTEAU. — CHEZ NECKER ET CHEZ BAILLY. — LES TROUPES ÉTRANGÈRES. — LE MARÉCHAL DE BROGLIE. — UN MOT DU ROI. — LES GARDES FRANÇAISES. — LE PALAIS-ROYAL. — « VIVE LE TIERS ÉTAT! » — LES GARDES À L'ABBAYE. — LA DÉPUTATION À L'ASSEMBLÉE. — LA RÉPONSE. — CONDUITE DU ROI. — PARIS EST CALME.

Au milieu des graves événements qui s'étaient passés dans la journée du 23 juin, on avait remarqué une chose: c'est que M. Necker n'avait point assisté à la séance. On présuma que, sachant ce qui allait s'y passer, il n'avait pas voulu que sa présence consacrait les empiètements que la royauté se proposait de faire sur les droits du peuple. On parlait même de disgrâce arrêtée, de départ prochain; la moitié de Versailles assiégeait déjà sa porte en criant: *Vive Necker!* quand les députés du tiers vinrent en corps chez lui. Il recevait des félicitations populaires, quand on vint lui dire que le roi le demandait. Il se rendit aussitôt au château accompagné de plus de deux mille personnes, qui s'arrêtèrent aux grilles.

La noblesse avait précédé M. Necker au château; elle

avec les vôtres à faire d'abord une visite à M. de Provençay, et ensuite, si possible, en se trouva pas chez lui ; puis à M. le comte d'Artois, qui, son chevalier mit la main à son épée et dit à la noble dame qu'elle pouvait compter sur lui, puis à la reine, qui, comme à la fois sa douleur et son inquiétude pour son second dauphin à la noblesse en lui dit :

— Messieurs, comment allez-vous ?

Le premier des événements fut venant d'être confié au timbreau.

Mais une fois qu'on eut vu sceller cet enthousiasme ; c'est que le bruit s'était répandu dans la salle et délibérait.

— Ce vote concerne la cause au roi, qui regarda le messager d'un air inquiet.

— Puis, le comte de Brezé, qui confirma la nouvelle.

— Comment, madame Votre Majesté ? demanda le malade.

— Ne faites rien, qu'on les laisse.

— Il y avait à chercher M. Necker.

— Mais comment on entendit un grand bruit, pareil à celui d'une bombe qui serait venue battre les murs du château de Versailles. La reine se mit à la fenêtre et vit tout ce qui se passait.

— Elle vit un homme qui venait à elle, mais qui cette fois-ci ne voulait bien s'arrêter aux grilles, qu'il devait bien franchir.

— Alors elle courut chez le roi.

— Sir, lui dit-elle, au nom du ciel, rappelez M. Necker ; il n'y a que lui qui puisse arrêter tout cela.

— Cela tombe à merveille, répondit le roi, je viens de l'envoyer chercher.

Le roi lui annonça que c'était à tort qu'il avait pu croire que l'opposition qu'il avait faite était une cause de défaveur, que, tout au contraire, il venait de le faire appeler pour le prier de vive voix de demeurer au ministère.

Necker était trop content pour faire le difficile vis-à-vis du roi, son triomphe l'avait tant soit peu enivré ; il ne demanda donc au roi aucune garantie, ne fit aucune condition.

— Oui, oui mes enfants, cria-t-il en sortant du château, oui tranquillisez-vous, je reste.

Et il alla se jeter en fondant en larmes dans les bras de sa femme et de sa fille.

Il y avait un fonds de sentimentalisme étrange, presque allemand, dans le cœur de ce banquier genevois.

La situation était étrange.

L'Assemblée n'avait pas obéi mais le roi n'avait rien cédé ; seulement, il s'était accommodé avec M. Necker ; c'était une concession.

Le lendemain 21 juin, l'Assemblée entra dans la salle des séances. L'intérieur était retabi dans son premier état ; seulement une véritable armée campait à l'extérieur de la salle.

Bailly demanda à M. de Rennecourt, officier des gardes de la prévôté de l'hôtel, ce que signifiait ce déploiement de forces.

M. de Rennecourt rapporta que c'était pour empêcher les étrangers d'entrer dans la salle des séances.

L'Assemblée ne se contenta point de cette réponse ; elle envoya trois de ses membres MM. de Rostaing, de Clercy et Planin de Grand, pour lui faire un rapport exact des faits.

— Ils furent reçus par M. de Bellay, officier aux gardes, qui leur fit la même réponse que M. de Rennecourt ; il ajouta que les gardes postés aux différentes avenues n'étaient là que pour indiquer les divers accès des salles particulières.

Bailly se contenta de cette réponse, quoiqu'il fût convaincu que ces soldats, au contraire étaient placés là de peur que les étrangers ne pénétrassent dans la salle des délibérations et qu'il ne s'établît une trop facile communication entre le peuple et les députés.

Ce fut le jour 26 que les cent quarante-huit membres du clergé auxquels étaient joints trois ecclésiastiques, qui portaient le nombre à cent cinquante et un, se présentèrent à l'Assemblée nationale.

— Ils furent reçus et comparurent leur réunion à la jonction de deux grands fleuves qui mêlent leurs eaux pour aller ensemble verser les campagnes.

— Le jour 27, l'Assemblée du clergé fut en dissidence avec l'Assemblée nationale à la suite de la sortie de la salle de ses séances, et la séance de la levée que de Paris fut assemblée à coups de canon.

— Le lendemain 28, l'Assemblée nationale était encore assise dans la salle des séances, et le bruit d'un rapport bien fait se répandit dans la salle.

— Ce rapport se termina par le fait de quarante-huit membres du clergé, parmi lesquels se trouvait M. de Brezé.

— Le lendemain 29, le roi vint au serment aux députés.

— Le lendemain 30, le roi vint au serment aux députés.

— Le lendemain 31, le roi vint au serment aux députés.

— Le lendemain 1^{er} juillet, le roi vint au serment aux députés.

— Le lendemain 2^e juillet, le roi vint au serment aux députés.

— Le lendemain 3^e juillet, le roi vint au serment aux députés.

— Le lendemain 4^e juillet, le roi vint au serment aux députés.

— Le lendemain 5^e juillet, le roi vint au serment aux députés.

— Le lendemain 6^e juillet, le roi vint au serment aux députés.

— Le lendemain 7^e juillet, le roi vint au serment aux députés.

— Le lendemain 8^e juillet, le roi vint au serment aux députés.

— Le lendemain 9^e juillet, le roi vint au serment aux députés.

Elle fut remise à M. le cardinal de la Rochefoucauld. En voici copie.

Mon cousin,

« L'iniquement occupé de faire le bien général de mon royaume, desirant par-dessus tout que l'Assemblée des états généraux s'occupe des objets qui intéressent la nation d'après l'acceptation volontaire de ma déclaration du 23 de ce mois, j'engage mon fidèle clergé à se réunir sans délai aux deux autres ordres, pour hâter l'accomplissement de mes vœux paternelles. Ceux qui sont liés par leurs pouvoirs peuvent y aller sans donner de voix jus qu'à ce qu'ils en aient de nouveaux. Ce sera une nouvelle marque que mon clergé me donnera.

« Sur ce je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. »

Quant à la noblesse, ce fut non pas à la suite d'une lettre du roi, mais d'une conversation entre Louis XVI et M. de Luxembourg, que sa réunion eut lieu à l'Assemblée nationale.

Ce fut le vendredi 26 juin que cette conversation eut lieu, dès sept heures du matin. Monsieur et le comte d'Artois avaient été mandés par le roi, peu après, M. de Luxembourg arriva, et le roi le fit entrer dans son cabinet.

Nous rapporterons toute la conversation, qui peint admirablement les bonnes intentions de Louis XVI, bonnes intentions avec lesquelles ceux qui l'entouraient le conduisirent à l'échafaud.

— Monsieur de Luxembourg, dit le roi à peine entré, j'attends de la fidélité et de l'affection de ma noblesse que vous pressiez sa réunion aux deux autres ordres.

— Sire, répondit M. de Luxembourg, l'ordre de la noblesse sera toujours empressé de donner à Votre Majesté des preuves de son dévouement pour elle ; mais j'ose dire que, si elle obéit, elle ne lui en aura jamais donné de plus éclatante qu'en cette occasion ; car ce n'est point sa cause, c'est celle de la couronne qu'elle défend aujourd'hui.

— La cause de la couronne ? s'écria le roi.

— Oui, sire ! la cause de la couronne. La noblesse n'a rien à perdre, elle, à la réunion que Votre Majesté désire ; une considération établie par des siècles de gloire et transmise de génération en génération, d'immenses richesses et aussi les talents et les vertus de plusieurs de ses membres, lui assurent dans l'Assemblée nationale toute l'influence dont elle peut être jalouse, et je suis certain qu'elle y sera reçue avec transport. Mais a-t-on fait observer à Votre Majesté les suites que cette réunion peut avoir pour elle ? La noblesse obéira, sire, si vous l'ordonnez ; mais, comme son président, comme fidèle serviteur de Votre Majesté, j'ose la supplier de me permettre de lui présenter quelques réflexions sur une démarche aussi décisive.

Le roi lui ayant témoigné qu'il l'écouterait avec plaisir, il continua ainsi :

— Votre Majesté n'ignore pas quel degré de puissance le peuple public et les droits de la nation décernent à ses représentants ; elle est telle, cette puissance, que l'autorité souveraine elle-même dont vous êtes revêtu demeure comme muette en sa présence. Ce pouvoir sans bornes existe avec toute sa plénitude dans les états généraux, de quelque manière qu'ils soient composés ; mais leur division en trois chambres enchaîne leur action et conserve la vôtre. Réunis, ils ne connaissent point de maître ; divisés, ils sont vos sujets. Le déficit de vos finances et l'esprit d'insubordination qui a infesté l'armée arrêtent, je le sais, les délibérations de vos conseils ; mais il vous reste, sire, votre fidèle noblesse. Elle a, dans ce moment, le choix d'aller, comme Votre Majesté l'y invite, partager avec ses députés l'exercice de la puissance législative, ou de mourir pour défendre la prérogative du trône. Son choix n'est pas douteux, elle mourra, et elle n'en demande aucune reconnaissance, c'est son devoir. Mais, en mourant, elle sauvera l'indépendance de la couronne et frappera de nullité les opérations de l'Assemblée nationale, qui certainement ne pourra être réputée compétente lorsqu'un tiers de ses membres aura été livré à la fureur de la populace et au fer des assassins. Je conjure Votre Majesté de daigner réfléchir sur les considérations que j'ai l'honneur de lui présenter.

Monsieur de Luxembourg, reprit le roi avec fermeté mes réflexions sont faites ; je suis déterminé à tous les sacrifices. Je ne veux pas qu'il périsse un seul homme pour une querelle. Dites donc à l'ordre de la noblesse que je le prie de se réunir aux deux autres. Si ce n'est pas assez, je lui ordonne comme son roi, je le veux ! que, s'il est un seul de ses membres qui se croie lié par son mandat, son serment et son honneur à rester dans la chambre, qu'on

vienne me le dire, j'irai m'asseoir à ses côtés, et je mourrai avec lui s'il le faut !

Ainsi, tout se faisait, mais ne se faisait pas à son heure, mais se faisait mal. Le roi gardait Necker, parce qu'il ne pouvait faire autrement; le roi permettait la réunion à l'Assemblée, quand deux cents membres, tant du clergé et de la noblesse, étaient déjà réunis.

Tout le peuple, au reste, à cette nouvelle, se porta en force au château, et demanda à grands cris le roi et la reine. Tout était confondu dans les cours: femmes, prélats, officiers, soldats, députés, peuple. Le roi et la reine parurent; mais ce n'était point assez: on demanda le dauphin, pauvre enfant de quatre ans, qu'épouvanta fort tout ce tumulte et qui se prit à pleurer. Puis la foule se porta chez M. Necker et chez Bailly.

De tous ceux que la foule demanda ce soir-là et applaudit, un seul échappa à la foule, et encore parce qu'il se sauva.

Qui dira jamais le caprice du flux et du reflux de ces flots qu'on appelle une révolution? qui décrira les tempêtes de cet océan qu'on appelle le peuple?

Tout paraissait donc calmé à Versailles, quand Paris se sentit remué par une nouvelle secousse. Dans les circonstances où l'on se trouvait, et au milieu de la fermentation qui allumait tous les esprits, les moindres événements faisaient sensation, comme cette parcelle de neige, détachée du sommet d'un mont par l'aile d'un aigle, fait une avalanche.

Voici cet événement qui causa l'orage qui éclatait à Paris et qui retentit jusqu'à Versailles.

Tout en autorisant la réunion des trois ordres, le roi sans cesse tiraillé par la camarilla de Marie-Antoinette, toujours flottant entre son amour pour son peuple et sa faiblesse pour les courtisans, le roi avait donné ou laissé donner l'ordre à un certain nombre de régiments de se concentrer sur Versailles. Soit hasard, soit calcul, on remarqua que ces régiments étaient, pour la plupart, suisses, allemands ou irlandais. Il résulta que cette concentration, préparée dès les premiers troubles que nous avons racontés, amena trente mille hommes et des trains d'artillerie considérables entre Paris et Versailles.

Vingt autres mille hommes, disait-on encore, étaient attendus; de plus, le maréchal de Broglie avait été mané de la Lorraine, et l'on racontait qu'à son arrivée à Versailles le roi s'était jeté tout en pleurs dans ses bras en s'écriant:

— Oh! maréchal, que je suis malheureux! J'ai tout perdu. Je n'ai plus le cœur de mes sujets, et je suis à la fois sans finances et sans armée.

Le pauvre roi disait la vérité: il était sans finances; le cœur de ses sujets n'était pas perdu, mais il s'éloignait peu à peu de lui; et, quant aux soldats, le contact de Paris devait faire un renfort au peuple de la plupart de ceux que la royauté avait appelés pour la défendre.

Le régiment des gardes-françaises, tenant de plus près que les autres, sinon au peuple, du moins à la bourgeoisie parisienne, le régiment des gardes-françaises fut le premier à donner des preuves de son patriotisme. Dès le 23 juin deux compagnies de grenadiers, à qui l'ordre avait, assure-t-on, été donné de tirer sur leurs concitoyens, refusaient d'obéir à cet ordre, et, depuis ce jour, un de leurs officiers, nommé Valadi allait de caserne en caserne pour éclairer les soldats et sur les intentions réelles de la cour et sur l'intérêt qu'ils avaient, étant sortis du peuple, à se réunir au peuple.

Les chefs s'aperçurent de cette propagande et en prévirent le gouvernement. Ils en reçurent l'ordre de consigner les troupes dans les casernes, dès le samedi 20 juin; mais, les 25 et 26 du même mois, les soldats consignés s'échappèrent des casernes et accoururent au Palais-Royal en criant: « Vive le tiers état! »

Le Palais-Royal était le centre, comme nous l'avons dit, de l'opposition parisienne; c'était le palais du duc d'Orléans. On venait d'y ouvrir le Cirque; le Cercle social y tenait ses séances et s'y occupait de l'avenir du genre humain; la *Bouche de Fer* y était rédigée par les *francs frères*; enfin le jardin était toujours plein de *motionnaires* prêts à amener le public à la moindre occasion.

On juge donc que les gardes-françaises furent bien reçus en se présentant au Palais-Royal aux cris de « Vive le tiers état! »

L'exemple était contagieux: les *motionnaires* du Palais-Royal avaient, dans leur enthousiasme, fouillé jusqu'au plus profond de leur gousset, et le vin et les rafraîchissements de toute espèce avaient été, aux cris de: « Vive la nation! » cris encore bien nouveaux et bien inaccoutumés en France, distribués aux soldats patriotes. Il en résulta que des dragons que des Suisses, que des Hussards, que des compagnies d'artillerie tout entières, attirés par ces largesses, prirent part à l'enthousiasme public, et présentè-

rent bientôt un mélange d'uniformes et un assortiment de couleurs on ne peut plus agréable à la vue.

Cette matinée de joie et cette soirée de délire s'écoulèrent sans que rien vint troubler l'épanchement fraternel qui se faisait du peuple à l'armée et de l'armée au peuple.

Mais, le 30 juin, vers les sept heures du soir, un commissionnaire entra tout courant par la grille du Palais-Royal, traversa le jardin, et, entrant au café de Foy, remit collectivement à tous ceux qui se trouvaient dans ce café une lettre par laquelle on donnait avis aux *citoyens de la liberté* que onze soldats aux gardes-françaises, détenus à l'Abbaye Saint-Germain pour avoir refusé de tirer sur le peuple, allaient, à la faveur de la nuit, être transférés à Bicêtre, *Heu*, ajoutait la correspondance anonyme, *destiné à de vils scélérats et non à de braves gens comme eux*.

Aussitôt, celui qui a pris la lettre des mains du commissionnaire sort du café, monte sur une chaise et relit à haute voix dans le jardin la lettre déjà lue au café: quelques jeunes gens élèvent leur chapeau au bout de leur canne, en criant:

— A l'Abbaye! à l'Abbaye!

Un cri unanime répond à ces cris isolés: un groupe, composé de plus de six cents personnes, se dirige vers les ponts, se grossit en chemin, s'arrête chez un ferrailleur des quais, dont on pille la boutique, et se présente aux portes de la prison.

Arrivé là, le groupe s'était armé: six mille personnes criaient: *Liberté!* en agitant des fusils, des halberdes et des épées.

A sept heures et demie, la première porte était enfoncée. De la rue, ceux qui ne pouvaient entrer et agir entendaient le bruit des leviers et des marteaux, et répondaient à ce bruit par des cris d'encouragement. A huit heures, neuf soldats aux gardes, six soldats de la garde de Paris et deux ou trois officiers enfermés pour divers motifs, étaient mis en liberté. A huit heures et demie, l'expédition était achevée; mais une compagnie de dragons, suivie d'un détachement de hussards, se présentait le sabre à la main. Aussitôt que le peuple aperçoit les premiers cavaliers, au lieu de fuir, il va droit à eux, saisit les chevaux à la bride, en appelle à la fraternité qui doit unir le peuple et les soldats. Les gardes-françaises s'élançant, appellent les dragons et les hussards leurs camarades; ceux-ci ne peuvent résister aux interpellations qui leur sont faites: ils remettent leur sabre au fourreau; quelques-uns ôtent leur casque en signe de paix; les embrassements et les poignées de mains s'échangent; on apporte du vin, et chacun boit à la santé du roi et de la nation.

Presque jusqu'au dernier moment, nous verrons ces deux mots accolés l'un à l'autre.

Alors, les prisonniers délivrés sont conduits en triomphe par les bourgeois, leurs libérateurs, dans le Palais-Royal. Des tables sont dressées dans le jardin; on soupe à la lueur des flambeaux, et, tandis que, fatigués de tant d'émotions, ils vont dormir dans la salle des Variétés, les citoyens veilleront sur leur repos.

En même temps, on reconduisait à la prison un soldat prévenu de vol, le peuple n'ayant pas voulu que la même part fût faite au crime honteux qu'à la désobéissance patriotique.

Le lendemain, les prisonniers furent conduits à l'hôtel de Genève, et des papiers suspendus aux fenêtres à l'aide de rubans sollicitaient les offrandes des patriotes.

Le lendemain de ce lendemain, une députation fut envoyée à l'Assemblée; elle avait pour mission de solliciter sa recommandation près du roi, en faveur des prisonniers délivrés.

L'Assemblée nationale rendit l'arrêté suivant:

« Il sera répondu aux personnes venues de Paris qu'elles doivent rapporter dans cette ville le vœu de la paix et de l'union, seul capable de seconder les intentions de l'Assemblée nationale et les travaux auxquels elle se consacre pour la félicité publique.

« L'Assemblée nationale gémît des troubles qui agitent en ce moment la ville de Paris; et ses membres, en invoquant la clémence du roi pour les personnes qui pourraient être coupables, donneront toujours l'exemple du plus profond respect pour l'autorité royale, de laquelle dépend la sécurité de l'empire. Elle conjure donc les habitants de la capitale de rentrer sur-le-champ dans l'ordre, et de se pénétrer de sentiments de paix qui peuvent seuls assurer les biens infinis que la France est près de recueillir de la réunion volontaire de tous les représentants de la nation.

« Il sera fait au roi une députation, pour l'instruire du parti pris par l'Assemblée nationale, et pour le supplier de vouloir bien employer pour le rétablissement de l'ordre les moyens infaillibles de la clémence et de la bonté qui

... les troupes à son cœur... que son...

Le soir même le roi... le 23... le 24...

Paris et environs... le 23... le 24...

XVII

LES TROUPES AUTOUR DE PARIS. — INQUIÉTUDES QU'ELLES DONNENT. — LEURS SUJETS DE MÉCONTENTEMENT. — KLÉBER. — JOURDAN. — VICTOR. JOUBERT. — AUGÉREAU. — ROCHE. — SOULT. — MARCEAU. — ALEXANDRE DUMAS. — LA DISSOLUTION DES ÉTATS PROMÉTÉE. — MIRABEAU. — LE DUC D'ORLÉANS. — ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE. — RÉPONSE DU ROI. — FOULON. — MM. DE BROGLIE ET DE BEZÉVAL. — DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME. — LA FAYETTE. — LE DOCTEUR GUILLOTIN. — M. NECKER. — MARAT. — CAMILLE DESMOLINS. — "AUX ARMES!" — M. DE LAMBESC. — LES TUILERIES. — LE VIEILLARD. — LES GARDES-FRANÇAISES. — LES DRAGONS. — RETRAITE DE ROYAL-ALLEMAND. — AUX INVALIDES. — LE DUC D'AUMONT. — M. DE FLESSELLES. — M. DE CROSNE. — LES ÉLECTEURS. — L'ABBÉ D'ORMISSON ET LES BARILS DE POWDRE. — LES FEUX DÉPUTATIONS DE L'ASSEMBLÉE. — RÉPONSE DU ROI. — LES SUISSES AU PONT DE SÈVRES. — LA CARABDE VERTE. — ENCORE M. DE FLESSELLES ET LES CAISSES D'ARMES. — MM. DE CORNY ET DE SOMBREUIL. — RÉGIMENT DE HUMBERT. HORLOGER. — A LA PASTILLERIE.

... les troupes aux environs de la capitale... que la cour ne pouvait guère compter sur ses soldats inquiétés.

... la cour ne pouvait-elle pas compter sur eux? ... cette fraternité qui commença à setablir entre eux et le peuple...

... que la noblesse continuerait d'avoir tous les grades, et que le soldat mourrait comme par le passé, que quarante-quatre millions continueraient à être répartis parmi les officiers...

... quels noms avaient quitté la carrière militaire? ... Kléber, Jourdan, Victor, Joubert, Augereau, Roche, Soult, Marceau...

... ceux qui, ainsi que nous l'avons vu, croyaient le régime établi qu'à tous ces mouvements...

... l'aspiration d'une nation vers la liberté, c'étaient les mouvements partiels de cet...

... les troubles de l'Abbaye... le même vent qui soufflait, faisant un orage partout où il rencontra la résistance.

... la résistance en ce moment là, la cause ou plutôt l'origine de l'orage qui allait éclater...

... trente régiments marchèrent sur Paris, dit le marquis de Ferrieres dans ses Mémoires. Le prétexte était la tranquillité publique, l'objet réel, la dissolution des états généraux.

... l'Assemblée nationale sentait instinctivement que tout ce grand déplacement de forces se faisait contre elle. Le 27 juin, Mirabeau avait lu, au milieu du tumulte et sans être écouté, une adresse en faveur de la paix...

... le duc d'Orléans, dit-on; selon M. Troz, du commencement de juillet 1790 daterait le premier argent que Mirabeau aurait reçu de La Fayette, l'homme du prince.

... le prince voyait avec effroi le peu qu'il était devenu depuis quelque temps; le prince était à peine un homme un chiffre, une unité au milieu de cette assemblée où commençaient à s'inscrire les génes révolutionnaires de 1791, 1792 et 1793.

... Je donnerais l'opinion publique pour un écu, avait-il dit. Pour un écu de six livres, bien entendu, ajouta-t-il. On sait qu'il y en avait de trois; aussi pour faire face à tout l'or qu'il devait dépenser, des charlatans essayaient-ils de lui faire de l'or dans ses greniers; on a déjà vu qu'aucun moyen d'arriver à son but ne régnait au prince, même la magie. Eh bien, pour faire de l'or, il lui fallait un squelette humain; non seulement un squelette humain, mais nominativement celui de Pascal les gardiens de Saint-Etienne-du-Mont avaient été gagnés, et les os calcinés de l'auteur des Provinciales servaient de poudre magique pour convertir le vil-argent en or.

... le duc d'Orléans avait donc compris que ce n'était pas le moment de les ner, et il achetait Mirabeau, en attendant qu'il achetât Danton.

... l'Assemblée, qui demandait l'éloignement des troupes. Elle fut présentée au roi le 10 juillet, et lue par M. de Clermont-Tonnerre.

... le roi était trop puissamment circonvenu pour céder, il répondit:

« Personne n'ignore les désordres et les scènes scandaleuses qui se sont passées et renouvelées à Paris et à Versailles, sous mes yeux et sous ceux des états généraux. Il est nécessaire que je fasse usage de moyens qui sont en ma puissance pour remettre et maintenir l'ordre dans la capitale et les environs, c'est un de mes devoirs principaux de veiller à la sûreté publique. Ce sont ces motifs qui m'ont engagé à faire un rassemblement de troupes autour de Paris. Vous pouvez assurer à l'assemblée des états généraux que elles ne sont destinées qu'à réprimer ou plutôt à prévenir de nouveaux désordres, à maintenir le bon ordre et l'exercice des lois, à assurer et à protéger même la liberté qui doit régner dans vos délibérations; toute espèce de contrainte doit en être bannie, de même que toute appréhension de tumulte et de violence doit en être écartée. Ce ne pourraient être que des gens mal intentionnés qui pourraient égarer mes peuples sur les vrais motifs des mesures de précaution que je prends; j'ai constamment cherché à faire tout ce qui pourrait tendre à leur bonheur, et j'ai toujours eu lieu d'être assuré de leur amour et de leur fidélité.

« Si pourtant la présence nécessaire des troupes dans les environs de Paris causait encore de l'ombrage, je me porterais, sur la demande de l'Assemblée, à transférer les états généraux à Noyon ou à Soissons, et, alors, je me rendrais à Compiègne, pour maintenir la communication qui doit avoir lieu entre l'Assemblée et moi. »

... C'était une triste réponse pour l'Assemblée. La proposition faite par le roi de la transporter à Noyon ou à Sois-

sons rappelait les anciens exils des parlements. Où voulait-on en venir? Jusqu'où se proposait-on d'aller?

Écoutez M. Necker, alors ministre. Il n'en savait rien lui-même et peut-être le roi n'en savait-il pas plus que lui.

« Je n'ai jamais connu d'une manière certaine, dit-il dans son ouvrage sur la Révolution, le but où l'on voulait aller. Il y eut des secrets et des arrière-secrets, et je crois que le roi lui-même n'était pas de tous. On se proposait peut-être, selon les circonstances, d'entraîner le monarque à des mesures dont on n'osait lui parler. »

Foulon, dont le nom allait bientôt recevoir la consécration d'une sanglante célébrité, Foulon proposait deux plans au roi: le premier était de diriger la Révolution en la secondant; le roi se faisait le premier Révolutionnaire de son époque; il prenait communication des cahiers afin de connaître les vœux du peuple, et sacrifiait tout pour y satisfaire.

L'autre moyen, au contraire, donnait tout à la violence: on arrêta le duc d'Orléans, à qui l'on faisait son procès; on chassait Necker, on renversait l'Assemblée, on envoyait à la Bastille les quarante-sept députés de la noblesse qui avaient passé dans le camp ennemi; on leur adjoignait Mirabeau, Target, une centaine de députés du tiers, les plus entreprenants, bien entendu, et l'on faisait entrer dans Paris le maréchal de Broglie avec trente mille hommes.

Plusieurs députés connaissaient le complot, ils le disaient tout haut; mais l'Assemblée semblait s'être épuisée dans ses délibérations précédentes.

Dependant les préparatifs étaient patents. Il y avait dissidence entre les deux chefs: Broglie et Bezenval, Broglie feignait de ne pas savoir contre qui il était appelé.

— Je vois bien mon armée, disait-il, mais je ne vois pas mes ennemis.

Bezenval est plus franc, lui; ouvrez ses *Mémoires* et lisez:

« Mes arrangements tendaient à garnir le pont de Neuilly, Saint-Cloud, les Moulineaux, d'infanterie et de canon, et à porter le régiment des chasseurs de Lorraine sur les hauteurs de Clamart, afin de barrer la plaine d'en haut. »

M. de Broglie prit un système différent, en accumulant les troupes autour de Versailles et à Versailles même; l'opération bien mal calculée.

Que faisait l'Assemblée pendant ce temps-là? Elle discutait la Déclaration des droits de l'homme que lui présentait la Fayette, ce grand endosseur de révolutions.

Ce n'est pas le tout. Elle était si tranquille, qu'elle s'occupait à tranquilliser les autres. Le docteur Guillotin, le même qui avait proposé le Jeu de paume, le docteur Guillotin venait exprès à Paris pour assurer aux électeurs que tout allait bien, et que M. Necker, ce palladium de la liberté, était plus solide que jamais.

Ce jour-là même, et tandis que le docteur Guillotin faisait sur M. Necker un discours fort applaudi, M. Necker venait de recevoir son congé et était déjà à vingt lieues sur le chemin de Bruxelles.

Tout cela se faisait contre l'avis des véritables amis de la monarchie, contre l'avis du maréchal de Broglie, qui ne voulait point qu'on renvoyât Necker; contre l'avis de Breteuil, qui voulait bien qu'on le renvoyât, mais qui demandait alors cent mille hommes et cent millions.

— Eh bien, soit, avait répondu la reine, qui ne doutait de rien: vous les aurez.

Et, attendu que la cour n'avait point, comme M. le duc d'Orléans, la prétention de faire de l'or, elle se mit à faire du papier.

« Plusieurs de mes collègues m'ont affirmé avoir vu de ce papier imprimé, » dit Bailly.

Pauvre M. Necker! on avait de lui une idée terrible, et qu'il était bien loin de mériter: on craignait qu'il ne se jetât dans Paris, et ne renouvelât les scènes du coadjuteur. Il était à table quand on lui signifia l'ordre du roi; il se contraignit devant ses convives; mais, tout pleurant son ministère, il partit après le dîner, tout seul avec sa femme, et sans même avertir sa fille.

Au reste, qu'avait-on à craindre? N'était-ce pas une espèce d'invasion autrichienne, et Marie-Antoinette n'était-elle point parfaitement tranquille quand elle savait que Royal-Cravate était à Charenton, Reinach et Diesbach à Sèvres, Nassau à Versailles, Salis-Chamade à Issy, les hussards de Berchiny à l'École-Militaire, Esterhazy et Rehmer aux environs?

Ce n'était pas le tout: la Bastille, cette reine de Paris, venait de recevoir un renfort de Suisses; elle avait de la

poudre à faire sauter la moitié de la ville, et, depuis le 30 juin, les canons allongeaient le cou entre les créneaux pour regarder ce qui se passait sur les boulevards et dans le faubourg.

Le 12 juillet au matin, tout le monde ignorait encore à Paris le renvoi de Necker; seulement, on eût dit que le temps était à l'orage: on respirait un air lourd et tout chargé d'électricité. Des cris d'alarme retentissaient tout à coup. Aujourd'hui, c'était Bonneville qui criait: *Aux armes!* demain, c'était un jeune médecin philanthrope, nommé Marat, qui écrivait: *Prenez garde!*

Aux armes... contre qui? Prenez garde... à quoi?

Aux armes contre une armée!... Prenez garde à la cour!

Dès le matin, on avait affiché au coin de chaque rue de grands placards avec ces mots: *De par le roi, en grosses lettres, pour exhorter les citoyens à rester chez eux et à ne point se rassembler.*

Les placards avaient produit l'effet ordinaire à ces sortes de défenses: tout le monde était dans les rues.

Vers midi, un homme entre tout effaré dans le jardin du Palais-Royal et annonce le renvoi de Necker. C'était une nouvelle si inattendue, si insensée, qu'on le traite d'*émissaire des ennemis de la chose publique*, — il n'y avait pas loin de la chose publique à la république, — et qu'on veut le jeter dans les bassins du Cirque. Mais bientôt arrivent un second, un troisième messager. Il n'y a plus de doute, le roi fait un coup d'Etat, et la première explosion de ce coup d'Etat est le renvoi de Necker.

Alors, du Palais-Royal, comme d'un centre révolutionnaire organisé, partent à l'instant même des ordres qui vont sillonner tout Paris. Qui donnait ces ordres auxquels chacun s'empressait d'obéir? Nul ne le savait: cet être de raison qu'on appelle *l'opinion publique*... A ces ordres, les spectacles se ferment, les jeux sont suspendus, les citoyens s'ameutent et accourent, le Palais-Royal s'encombre. Tout à coup, au milieu des cris et des menaces, un jeune homme s'élançant du café de Poy, monte sur une table, tire son épée d'une main, montre un pistolet de l'autre, et crie: *Aux armes!*

— Aux armes! aux armes! répètent vingt mille voix.

Mais comment se reconnaître tous? comment distinguera-t-on les amis des ennemis? A une cocarde verte. Le vert est la couleur de l'espérance; seulement, où se procurer vingt mille, trente mille, cinquante mille cocardes? Les arbres du Palais-Royal les fourniront. Le jeune homme arrache une feuille et la met à son chapeau. Chacun en fait autant, les arbres sont dépouillés au bruit du tocsin qui sonne. On se demande quel est ce jeune homme qui s'est fait tout à coup chef d'insurrection, et un nom inconnu circule de bouche en bouche.

Ce jeune homme, c'est Camille Desmoulins.

Le cri qu'il a poussé: *Aux armes!* chacun le répète.

Mais, en le poussant, on se demande:

— Pourquoi aux armes?

— Parce que les Allemands entrèrent ce soir dans Paris! s'écrie Camille Desmoulins en s'élançant hors du Palais-Royal pour suivre lui-même dans les quartiers de Paris la traînée de poudre qu'il a allumée.

Alors, une idée passe dans l'esprit de la foule et l'illumine.

Un groupe de citoyens se précipite chez le sculpteur Curtius, et, de son consentement y prend les bustes de Necker et du duc d'Orléans.

On couvre ces bustes d'un crêpe, on les porte à travers Paris. Dix mille, puis quinze mille, puis vingt mille hommes suivent les bustes en criant: *Vive d'Orléans! vive Necker!*

La nuit vient; on allume des torches, et le cortège prend un aspect plus terrible et surtout plus fantastique.

A la leur des torches on voit reluire aux mains des hommes du cortège la lame des épées, le canon des pistolets, le fer des haches.

Le cortège prend la rue de Richelieu, puis remonte les boulevards, puis descend la rue Saint-Martin, puis enfila la rue Saint-Honoré, et arrive enfin à la place Vendôme.

C'est là que devait s'arrêter le triomphe et commencer la déroute.

Là, devant l'hôtel du fermier général Stahosment, on trouve un détachement de Royal-Allemand et un piquet de dragons de Noailles.

Royal-Allemand est en tête; les dragons, auxquels on se fie un peu moins depuis qu'ils ont fraternisé avec le peuple à l'Abbaye, les dragons sont en arrière.

L'ordre de la charge est donné, et, tandis que les gardes suisses accourent du jardin des Tuileries, traînant leurs lourds canons, les cavaliers chargent le sabre haut sur toute cette foule.

Au milieu de la bagarre, le buste de Necker tombe et est mis en morceaux. Un garde-français sans armes est tué plusieurs citoyens sont blessés par les sabres des dragons ou foulés aux pieds de leurs chevaux.

... n'ont pas vu les Cosaques et les Tulle-
... semblait de... qui avaient profité
... mag... que jour... pour... soit au bels, soit à la
... guette

... passant, chacun... n'apprend le coup d'Etat,
... le révolté de Necker... les charges de la place Vendôme,
... M. de Lambesc et les restes de Royal-Allemand station-
... sur la place Louis XV

... on se mettra du... les soldats étrangers qui vien-
... de rager leurs... du sang de ceux qui les payent.
... Les journaux... les insultes suivent, les me-
... naces éclatent

... Les... à la fin du XVIII^e siècle n'étaient pas habi-
... comme ceux du XIX^e, à la guerre des rues; ils étaient,
... bien autrement susceptibles

... M. de Lambesc était prince
... patience se mit à la tête du régiment et

... par la colère, le prince entre dans les Tuilleries
... queques cavaliers.

... un homme qui ne peut fuir à cause de son âge, M. Chau-
... maître de pension, âgé de soixante-quatre ans, se
... jette sur son cheval

... il le blesse d'un coup de sabre et le renverse avec le por-
... trait de son cheval.

... Au même moment, quelques coups de fusil pétillent; puis,
... dominant tout ce tumulte, un coup de canon retentit.

... Alors, hommes, femmes, enfants se précipitent par toutes
... les issues du jardin: ceux qui ne peuvent pas sortir par
... les portes escaladent les grilles.

... Les uns crient *Aux armes!* les autres: *Au meurtre!*
... Tous crient: *Vengeance!*

... La ville déjà chaude, bouillonne; le tocsin éparpillé ses
... plaintes du haut de tous les clochers de Paris. Ces cris de
... la haine sont ceux qui émeuvent le plus violemment le
... peuple

... Les gardes françaises commandées par M. le duc du Châ-
...elet, mais de la fidélité desquels leur colonel ne pouvait
... pas répondre, sont consignés; mais ils s'échappent de leur
... caserne et commencent à se mêler aux citoyens.

... Leur uniforme populaire est salué d'acclamations partout
... où il paraît.

... Tout en courant, les soldats, habitués à la discipline, se
... donnent à eux-mêmes un point de ralliement.

... Ce point de ralliement, c'est le Dépôt, sur le vieux bou-
... levard.

... Armés de fusils pris chez les armuriers, les gardes fran-
... çaises se reconnaissent, s'assurent, se rangent et marchent
... au pas de charge sur Royal-Allemand.

... A la première décharge, trois cavaliers tombent.

... Cette fois les soldats de M. de Lambesc gardent tout leur
... sang-froid. Ils reculent pas à pas, sans riposter, bravement,
... comme reculent des hommes de cœur qui ne veulent pas
... combattre, et vont se rallier, sur le boulevard, au reste
... de leur régiment

... Les gardes françaises, vainqueurs, accourent de leur côté
... au Palais Royal.

... C'est là, nous l'avons dit, le centre de l'opposition.

... Le Palais Royal, ardemment illuminé, jette la lumière
... par toutes ses fenêtres.

... Les gardes françaises sont reçus avec enthousiasme.

... Sur les onze heures du soir on vient leur dire qu'Alle-
... mand et dragons s'entassent sur la place Louis XV.

... Les gardes françaises se comptent: ils sont douze cents,
... à peu près.

... — Aux dragons! aux Allemands! crient deux ou trois
... voix

... Aux dragons! aux Allemands! crient toutes les voix.
... Et, sans officiers, sans artillerie, par la rue Saint-Honoré,
... les gardes françaises s'élancent vers la place Louis XV.

... Bon nombre de citoyens, armés à la hâte, les accompa-
... gnent ou les suivent.

... L'esprit de tout un peuple est en eux, c'est la Révolu-
... tion qui se réveille, qui se lève, qui marche armée et le
... peuple est dans les rues de Paris

... M. de Lambesc apprend que deux mille hommes mar-
... chent sur lui. Il fait sa retraite par le Cours-la-Reine.

... Citoyens et soldats arrivent à la place Louis XV, qu'ils
... traversent vite

... Là on voit les gardes françaises du cri de *soldats de*
... la patrie

... Minuit sonne à l'horloge des Tuilleries. Le dimanche
... 12 juillet, à ce point son œuvre

... Chaque jour de malais va faire la sieste

... Dans la nuit on apprend que ce n'est point le prince de
... Lambesc qui s'est retiré, mais bien ses soldats, qui se sont
... opposés contre lui et qui ont refusé d'obéir

... Dès lors, le prince est parti au point du jour pour
... Versailles

... La nuit se passe pleine de trouble et d'agitation à Paris;
... à chaque instant des coups de fusil isolés éclatent et

s'éteignent après avoir fait croire à quelque engagement
... Le jour arrive

« Dans cette nuit, disent les deux amis de la liberté, au-
... teurs anonymes de la *Révolution française*, dans cette nuit
... désastreuse, le sommeil ne descendit que sur les yeux des
... enfants seuls, ils reposèrent en paix, tandis que leurs
... pères pleins d'alarmes et leurs mères éplorées veillaient
... auprès de leurs berceaux. »

De son côté, Versailles n'était que trouble d'un côté, que
... colère de l'autre. Necker, disparu, semblait l'âme enlevée
... de ce grand corps. MM. de Breteuil, de Broghe, de Laporte
... et Poulon étaient bien là, pauvres et mauvais conseillers
... qu'on avait trop écoutés la veille et qu'on n'écoutait pas
... assez le lendemain. Le bruit leur arriva de la charge des
... dragons et de Royal-Allemand sur la place Vendôme; puis
... ils apprirent que M. de Lambesc était entré, avec ses cav-
... aliers tout ensellés, aux Tuilleries, et que tout avait fui de-
... vant eux. C'était un triomphe: aussi se réjouit-on. Cette
... joie fut doublée par la présence du duc d'Orléans au châ-
... eau. Il venait faire amende honorable pour son buste. On
... l'invita à coucher à Versailles; ce n'était pas un honneur,
... c'était une précaution: à Versailles, on l'avait sous la main.

Pour donner du courage aux cœurs affaiblis, on ordonna
... aux musiques des régiments allemands de jouer sous les
... fenêtres du château; on fit distribuer du vin aux musi-
... ciens. La reine et les dames de sa suite descendirent, par-
... lèrent aux officiers, même aux soldats; on comprenait que
... le moment de faire sa cour, même aux plus petits, était
... venu

Une seule chose troubla un peu cette joie générale et
... momentanée: M. le comte d'Artois fit la plaisanterie d'en-
... lever le portrait de Louis XV et d'y substituer celui de
... Charles 1^{er}.

Mais tout à coup des bruits sinistres se répandent à Ver-
... sailles. On dit que les barrières de Paris sont brûlées, et
... puis le faubourg Saint-Antoine jusqu'au faubourg Saint-
... Honoré.

On dit que M. de Bezenval a été obligé d'évacuer Paris
... et s'est retiré aux Invalides.

Bientôt ce bruit devint une certitude. Une lettre arrive
... de M. de Bezenval lui-même. Il demande des ordres, un
... plan de conduite, un fil qui le guide dans ce labyrinthe
... encore inconnu des révolutions.

Il annonce qu'une députation de deux districts est venue
... demander trente mille fusils qu'on sait être en dépôt aux
... Invalides. Il a éludé, en disant qu'il allait en écrire à Ver-
... sailles.

Les députés éloignés, il est descendu dans les caves et
... s'est fait montrer ce dépôt. Alors, le gouverneur, M. de
... Sombreuil, lui dit que, effrayé dès la veille de l'usage
... qu'on pouvait faire des armes qui lui étaient confiées, il
... avait imaginé d'en faire dévisser les chiens et enlever les
... baguettes, mais qu'en six heures, vingt invalides qu'il a
... employés à cette besogne n'ont désarmé que vingt fusils.

C'est qu'un esprit d'insubordination inconnu a pénétré
... dans l'hôtel. Depuis six jours, on sème l'argent devant les
... soldats. Un cul-de-jatte, agent déguisé sans doute de quel-
... que comité révolutionnaire, a été surpris introduisant dans
... l'hôtel des paquets de chansons mufines; enfin, quelques ar-
... tilleurs auraient dit que, plutôt que de faire feu sur le
... peuple, ils tourneraient leurs canons contre le gouverneur

Deux heures après l'arrivée du courrier de M. de Be-
... zenal, on apprend que les communications sont interrom-
... pées entre Versailles et Paris; que les voitures ne peuvent
... franchir les barrières; que les gens de pied eux-mêmes
... n'en sortent qu'à grand-peine. Aussitôt le chemin de Ver-
... sailles est couvert de troupes; les gardes du corps passent
... la nuit en bataille; le pont de Sèvres est gardé avec du
... canon, et l'ordre est donné de le rompre si l'on s'aperçoit
... qu'on ne peut le défendre.

A trois heures du matin, une fausse alerte se répand
... on dit le pont attaqué. A six heures, on s'assure que cent
... mille citoyens armés marchent sur Versailles.

Il n'était rien de tout cela. Paris, loin de songer à atta-
... quer, ne s'occupait que de sa défense. Ce ne sont pas
... seulement ses ennemis dont la Révolution qui se dresse
... doit repousser les coups, ce sont ses amis qu'il faut qu'elle
... désarme. Un tas d'hommes inconnus, sans avertissement,
... sans but déterminé, sont apparus tout à coup. D'où sortent-ils? On
... n'en sait rien. D'où sort l'écumé que la tempête pousse
... au rivage? Ils invoquent la Liberté et sont tout prêts à
... déshonorer la déesse qu'ils proclament. A la vue de ces
... hommes passant dans les rues avec les flambeaux dont ils
... ont incendié les barrières, avec les haches dont ils vien-
... nent d'enfoncer Saint-Lazare et la Force, à leurs cris mille
... fois répétés: *De la farine et du pain!* les citoyens répon-
... dirent par ce seul cri: *De la poudre et des armes!*

Vers onze heures du matin, le comité des électeurs décrète l'établissement d'une garde bourgeoise pour maintenir l'ordre dans la ville.

En effet, de minute en minute, le péril devient plus imminent. Non seulement cette troupe de bandits qui s'intitule le peuple a enfoncé les portes des Lazaristes, accusés de cacher du blé, mais on a tout pillé; on a jeté par les fenêtres meubles, livres, tableaux; le vin a coulé des tonneaux défoncés à profusion dans les caves; une trentaine d'hommes et de femmes ont été noyés dans cette inondation souterraine.

Alors, toutes les boutiques se ferment avec ce bruit et cette rapidité qui n'apparaissent qu'aux jours d'émeute. Ce vent, qui fait courir les populations effrayées comme des tourbillons de feuilles mortes, souffle dans les rues de Paris. Les tocsins sonnent dans tous les clochers de la capitale, comme si les cloches se balançaient d'elles-mêmes.

En attendant qu'il y ait un commandant en premier, on nomme un commandant en second: c'est le marquis de la Salle, écrivain patriote.

Ainsi, on le voit, la noblesse jouit encore du privilège de commander, même quand le commandement découle de l'élection. On parle de trois chefs pour la milice parisienne; ces trois chefs sont le duc d'Aumont, le marquis de la Fayette, le marquis de la Salle.

Pendant ce temps, les bandits, comme on les appelait, enlevaient les armes du garde-meuble.

C'était M. de Flesselles qui était prévôt des marchands; il reçut à la fois, du roi, l'ordre de se rendre à Versailles; du peuple, l'ordre de se rendre à l'hôtel de ville.

Il obéit au peuple, vint à l'hôtel de ville, et fut fort applaudi, en traversant la Grève, surtout lorsqu'il eut dit qu'il ne voulait présider que par élection du peuple.

Cependant, les vivres et les armes manquaient.



Tout à coup, un jeune homme monte sur une table et crie : « Aux armes ! »

On comprend qu'un danger immense plane sur l'existence commune. Tout le monde s'aborde, qu'on se connaisse ou qu'on ne se connaisse pas; on se devine, c'est tout ce qu'il faut. Paris se divise en amis de l'ordre et en fauteurs de désordre, en honnêtes gens et en bandits. On apprend que le comité des électeurs a décrété la formation d'une milice bourgeoise, et l'on court se faire inscrire à l'hôtel de ville. Les citoyens de tout rang et de tout âge demandent à être reçus soldats de la patrie; une femme, envoyée on ne sait par qui, distribue des milliers de cocardes vertes, souvenir de la feuille de tilleul arborée au chapeau de Camille Desmoulins. D'où vient cette femme? Qui lui a donné un millier de cocardes vertes, ou l'argent pour les acheter? On l'ignore. Les clercs du Palais, les clercs de la basoche, les clercs du Châtelet et les élèves en chirurgie viennent offrir leurs services; ces services sont acceptés, et ces volontaires sont inscrits, classés, organisés à l'instant même.

Il ne manque plus qu'un chef et des armes: on a une armée; ce chef, c'est le principal; c'est de ce chef que viendra l'impulsion. On offre le commandement au duc d'Aumont, qui demande vingt-quatre heures pour se décider, ou plutôt pour prendre les ordres de la cour. L'Américain Moreau de Saint-Méry, président des électeurs, montre alors un buste de La Fayette: le buste est fort applaudi, mais la multitude n'en flotte pas moins entre lui et le duc d'Aumont.

M. le Crosne, lieutenant de police, vint à l'hôtel de ville pour offrir aux électeurs tous les renseignements que sa position lui permettait de leur donner.

Un instant après l'arrivée de M. de Crosne, le commandant du guet, M. de Rulhières, vint se mettre, lui et sa troupe, sous les ordres de l'Assemblée.

D'abord les électeurs, qui ne savent où trouver des armes, décident et votent: que chacun des soixante districts élise deux cents hommes: ces deux cents hommes seront armés.

Le reste de la milice bourgeoise sera désarmé.

C'est une armée de notables, une armée de douze mille hommes, voilà tout.

On sent qu'une pareille force ne répond pas aux besoins du moment; aussi, le même jour, dès l'après-midi, l'effectif de la milice parisienne est porté à quarante-huit mille hommes, et, sur l'observation d'un citoyen, que la livrée de M. le comte d'Artois est verte, la cocarde verte est abolie, et la cocarde rouge et bleue, qui, plus tard, sur la proposition de la Fayette, sera changée en cocarde tricolore, est adoptée.

Alors, le prévôt hasarde une grave question.

— A qui prêterait-on serment? demande-t-il.

— A l'assemblée des citoyens répond un électeur.

Dans ce moment, on annonce à l'hôtel de ville que deux citoyens viennent de découvrir, sur le port Saint-Nicolas, un bateau chargé de cinq mille livres de poudre. Le bateau

ques. Des voitures, prises sur ce qu'on appelait déjà *l'ennemi*, étaient conduites sur la place de l'Hotel-de-Ville et brûlées; à travers les soupiraux des caves où il gardait ses poudres, le brave abbé d'Ormesson voyait voler les flammèches. L'auto-da-fé dura une partie de la nuit; la voiture de M. de Lambesc fut une de celles qui alimentèrent le bûcher. La malle normannoise fut sauvée, et l'on porta sur le bureau des électeurs les effets qu'elle contenait.

Paris présentait un merveilleux spectacle. C'était un immense cratère où bouillonnait la lave des révolutions. Sur la place de Grève, un bûcher gigantesque éclairait de ses lueurs tremblantes les sombres tours de Notre-Dame, qui semblaient vaciller sur leur base. Partout le bruit des marteaux, les fers rouges passant des forges aux enclumes, les étincelles jaillissant jusque sur les quais par les portes et par les fenêtres; dans les rues, des promenades étranges, monotones, terribles, d'hommes armés de piques, de faux; de temps en temps, de grandes clameurs s'élevant du Palais-Royal, ce centre révolutionnaire, et se répandant sur Paris comme des volées d'oiseaux de tempête; puis, dominant tout cela, la voix lugubre, lamentable, incessante du tocsin, résonnant avec son monotone tintement aux cris mille fois répétés: *Aux armes!*

À deux heures du matin, on vient donner l'alarme à l'hôtel de ville; quinze mille hommes, dit-on, descendent du faubourg Saint-Antoine et marchent sur l'hôtel de ville, qui ne peut manquer d'être forcé.

— Il ne le sera pas, répond aux messagers de mauvaises nouvelles M. Legrand de Saint-René.

— Et comment l'empêcherez-vous?

— En le faisant sauter à temps. Faites demander à l'abbé d'Ormesson cinq barils de poudre et faites-les placer dans le cabinet contigu à la salle.

L'ordre est exécuté, les barils arrivent, et, au premier bruit qui paraît, les malintentionnés pâlisent et se retirent.

Le jour se lève sur ce désordre vivifiant, sur ce tumulte organisateur.

M. de Bezenval est toujours aux Invalides.

À cinq heures du matin, un homme entre chez lui, les yeux enflammés, la parole brève et rapide, la tête splendide d'audace.

— Monsieur le baron, dit-il, il faut que vous soyez averti que toute résistance est inutile: les barrières de Paris sont brûlées à cette heure ou vont l'être; je n'y puis rien, ni vous non plus. N'essayez pas de l'empêcher: vous sacrifieriez des milliers d'hommes sans éteindre un seul flambeau.

« Je ne me rappelle point ce que je répondis à cet homme, ajoute M. de Bezenval; mais il pâlit de rage et sortit précipitamment. J'aurais dû le faire arrêter, je n'en fis rien. »

Cependant, les compagnies se forment; on dirait qu'il flotte dans l'air une puissance d'agglomération qui presse les hommes les uns contre les autres. On a les volontaires de l'artillerie, les volontaires de la basoche, les volontaires de l'arquebuse; on a de la poudre, on a du salpêtre, on a même de l'artillerie, celle des gardes-françaises; mais on manque de fusils.

M. Ethis de Corny, procureur de la ville, est chargé par le comité de demander à M. de Sombreuil les fusils en dépôt aux Invalides.

Il part, suivi de plus de trente mille citoyens.

Arrivé aux grilles, il est introduit; les citoyens restent en dehors.

Il s'acquitte de sa mission; mais M. de Sombreuil nie avoir des armes. M. de Corny n'insiste pas, se laisse reconduire; mais, au moment où on lui ouvre la porte et où le peuple devine ce qui vient de se passer, la porte est repoussée, trente ou quarante mille hommes se précipitent, les fossés sont franchis, les sentinelles désarmées, et l'on procède à la recherche des armes.

Écoutez le récit de l'horloger Humbert, acteur et témoin de cette scène incroyable:

J'appris dans la matinée qu'on délivrait aux Invalides des armes pour les districts. Je retournai aussitôt en avertir les bourgeois de Saint-André-des-Arts, qui étaient assemblés vers midi et demi. M. Poirier, commandant, sentit la conséquence de cette nouvelle et se disposait à y conduire des citoyens. Je l'amenai comme de force avec cinq ou six bourgeois.

Nous arrivâmes aux Invalides environ à deux heures, et nous y trouvâmes une grande foule qui nous obligea de nous séparer. Je ne sais ce que devint le commandant ni sa troupe. Je suivis la foule pour parvenir au dépôt où étaient les armes.

Sur l'escalier du caveau, ayant trouvé un homme muni de deux fusils, je lui en pris un et remontai. Mais, au haut de l'escalier, la foule était si grande, que tous ceux qui remontaient furent forcés de se laisser tomber à la

renverse jusqu'au fond du caveau. Ne me sentant que froissé et non blessé par cette chute, je ramassai mon fusil qui était à mes pieds, et je le donnai à l'instant à une personne qui n'en avait point.

Malgré cette horrible culbute, la foule s'obstinait à descendre. Comme personne ne pouvait remonter, on se pressait tant dans le caveau, que chacun poussa les cris affreux de gens qu'on étouffe.

« Beaucoup de personnes étaient déjà sans connaissance. Alors, tous ceux qui, dans le caveau, étaient armés, profitèrent d'un avis donné, de forcer la foule non armée à faire volte-face, en lui présentant la baïonnette dans l'estomac. L'avis réussit: alors, nous profitâmes d'un moment de terreur et de reculée pour nous mettre en ligne et forcer la foule de remonter.

« La foule remonta, et l'on parvint à transporter les personnes étouffées sur un gazon, près du dôme et des fossés. Après avoir aidé et protégé le transport de ces personnes, voyant l'inutilité de ma présence, armé de mon fusil, je cherchai, mais vainement mon commandant. Alors, je pris le chemin de mon district. J'appris en route qu'on délivrait de la poudre à l'hôtel de ville; j'y portai mes pas: on m'en donna en effet un quarteron, sans me donner de balles, n'y en ayant point, disait-on. »

À peine canons et fusils sont-ils aux mains du peuple, que l'on songe à les utiliser.

Vingt-six mille fusils sont répartis dans le peuple: des canons sont traînés à chaque poste; quatre sont conduits à la Bastille.

Au milieu de tout ce tumulte, les bruits les plus étranges, annonçant les nouvelles les plus impossibles, continuent de circuler.

On dit que le régiment Royal-Allemand est rangé en bataille à la barrière du Trône.

On dit que les régiments placés à Saint-Denis se sont avancés jusqu'à la Chapelle et menacent le faubourg.

On dit que *l'ennemi* est dans le faubourg; qu'il y massacre tout, femmes et enfants, et que le sang coule à ruisseaux dans la rue de Charonne.

On dit enfin que le gouverneur de la Bastille, M. de Launay, vient de mettre ses canons en batterie, et que l'on voit leurs gueules béantes menacer à la fois le faubourg Saint-Antoine, le faubourg Saint-Marcel et les boulevards.

Alors, un cri retentit, qui, pareil à une trainée de poudre, court d'une extrémité à l'autre de Paris:

— *À la Bastille! à la Bastille!*

Qui donc, ô mon Dieu! quand l'heure des révolutions a sonné, qui donc porte ces nouvelles insensées qui donnent le frissonnement à tout un peuple?

Qui donc pousse le premier un de ces grands cris répétés par toute une nation?

Vous seul le savez, mon Dieu!

Tout Paris, d'une seule voix, cria donc:

— *À la Bastille! à la Bastille!*

XVII

LA BASTILLE. — UN MOT DE MADAME DUHAUSSET. — LES PRISONNIERS. — LES PRISONS. — CHATEAUNEUF. — SAINT-FLORENTIN. — LES LETTRES DE CACHET. — LE TRAFIC DES LETTRES. — LES JÉSUITES. — MARCHIALLI. — LAUZUN. — LATUDE. — HAINE POPULAIRE. — M. DE LAUNAY. — M. DE BEZENVAL. — LE TOCSIN. — LES COUPS DE FUSIL. — DE LAUNAY. — LES DÉPUTÉS. — THURIOT DE LA ROZIERE. — « LE PEUPLE LE VEUT ». — LES CANONS RETIRÉS. — LE FACTIONNAIRE. — L'ERREUR DU PEUPLE. — L'ARRÊT DU COMTÉ. — M. CLOUET. — LETTRES DE M. DE BEZENVAL. — M. DE FLESSELLES; SA MORT. — PRÉPARATIFS DU GOUVERNEMENT. — L'ATTAQUE. — DE LAUNAY AUX POUDRES; IL CAPITULE. — LES VAINQUEURS. — LES VICTIMES. — ÉLIE. — LES PRISONNIERS.

Il y avait depuis plus de cinq siècles un monument qui pesait à la poitrine de la France, comme le rocher infernal aux épaules de Sisyphus.

Seulement, moins confiante que le titan, la France n'avait jamais essayé de le soulever.

cachet de la Bastille, il primé sur le plan de Paris, c'était la Bastille.

C'est ce qui était trop bon, mais disait madame Dubouché, pour faire couper la tête, mais le roi faisait passer à la Bastille.

Une fois qu'on était à la Bastille par ordre du roi, on était un homme tué, enterré, anéanti. On y restait jusqu'à ce que le souvenir de vous et les rois ont toujours été de la Bastille, nouvelles auxquelles il faut que les prisonniers aient de penser aux vieilles choses.

Dans le monde, il n'y avait pas en France qu'une seule Bastille. Il y avait aussi les Bastilles, qu'on appelait le Fort-l'Évêque, Saint-Lazare, le Châtelet, la Conciergerie, Vincennes, la Bastille de la Roche, le château d'If, les Îles Saint-Martin, Lignerol, etc., etc., etc.

Seulement la forteresse de la porte Saint-Antoine s'appelait *la Bastille*; le comme Rome s'appelait LA VILLE.

C'est la Bastille par excellence, elle valait à elle seule toutes les autres bastilles.

Pendant près d'un siècle, le gouvernement de la Bastille demeura dans une seule et même famille.

Cette famille régna presque aussi longtemps qu'une dynastie.

A Châteauneuf succéda son petit-fils Saint-Florentin.

La dynastie s'était éteinte en 1777.

Pendant ce triple règne, nul ne peut dire le nombre de lettres de cachet qui furent signées.

Saint-Florentin en signa, à lui seul, cinquante mille.

Ce fut un grand revenu aboli, que la suppression des lettres de cachet.

On en vendait aux pères qui voulaient se débarrasser de leurs fils; on en vendait aux femmes qui voulaient se débarrasser de leurs maris.

Plus les femmes étaient jolies moins les lettres de cachet se vendaient cher.

Depuis la fin du règne de Louis XIV, toutes ces prisons d'État, et surtout la Bastille, étaient aux mains des jésuites.

En 1774, six de ces prisons seulement renfermaient trois cents prisonniers.

On se rappelle les principaux parmi ces prisonniers: le Masque de fer, Lauzun, Latude.

Les jésuites étaient confesseurs; ils confessaient les prisonniers pour plus grande sûreté.

Pour plus grande sûreté encore, une fois morts, on les enterrait sous de faux noms.

Le Masque de fer, on se le rappelle, fut enterré sous le nom de Marchiall. Il y était resté quarante-cinq ans.

Lauzun y resta quatorze ans, lui; Latude, trente-quatre. Mais au moins, le Masque de fer et Lauzun avaient commis de grands crimes, eux.

Le Masque de fer, frère ou non du roi Louis XIV, ressemblait assurément, au roi Louis XIV de façon à s'y tromper.

C'est bien imprudent d'oser ressembler à un roi!

Lauzun avait failli ébourser ou peut-être même avoir ébouré le grand Mademoiselle.

C'est bien hardi d'épouser une princesse!

Mais Latude, pauvre diable, qu'avait-il fait?

On se n'estait donc pas pour rien que la Bastille était haine.

Le peuple en avait fait comme une chose vivante, comme une de ces bêtes masques bizarres, comme une de ces bêtes du Gévaudan, des bêtes qui dévorent impitoyablement les hommes.

Aussi, à ce cri: *A la Bastille! à la Bastille!* un frisson courait-il par le corps de tout le monde.

C'est la préjugé vers le géant de pierre.

Il y avait une chose insensée que d'avoir cette idée de prendre la Bastille.

La Bastille avait des vivres, une garnison, de l'artillerie. La Bastille avait des murs de quinze pieds d'épaisseur à son base, de quarante pieds d'épaisseur à sa base. La Bastille avait un gouverneur exécuté pour ses exactions; un gouverneur qui vendait au poids de l'or aux prisonniers le pain, le vin, et jusqu'à l'air.

Ce gouverneur était prévenu qu'un jour ou l'autre il serait fait quelque tentative sur la Bastille, prévenu par le roi, le 3 juillet.

Le gouverneur de la Bastille, M. Berthier, officier de l'état-major, prit à l'égard des prisonniers sur la Bastille, une attitude qui ne permettait pas qu'il y ait à prendre tant de précautions pour la Bastille de garnison dont vous savez, pour l'honneur de M. Berthier, que vous n'avez pas de lui donner l'ordre de se retirer de la Bastille. J'ai été tranquille sur ce point, et j'ai dit que vous n'avez donné aucun ordre de se retirer de la Bastille, et vous voyez, en

effet, qu'il ne vous est rien arrivé; mais l'avenir est différent, et c'est pour cela que je cherche à être instruit du poste.

• Baron de BREZEVALL •

M. Berthier avait donc visité la Bastille avec le gouverneur, et toutes les précautions avaient été prises.

On a vu qu'à huit heures du matin, le bruit s'était répandu que les canons de la Bastille étaient braqués sur le faubourg Saint-Antoine, sur le faubourg Saint-Marcel et sur les boulevards.

En apprenant cette nouvelle, le comte, à qui n'était point venue et à qui ne vint jamais cette idée, que la Bastille pouvait être prise; le comte, disons-nous, envoya, au gouverneur M. de Launay, M. Bellon, officier de l'arquebuse, Billéfod, sergent-major d'artillerie, et Chaton, ancien sergent des gardes-françaises, afin de l'engager à retirer ses canons et à ne commettre aucune hostilité.

Ainsi l'hôtel de ville ne pensait pas à prendre la Bastille.

Le Palais-Royal, ce grand centre d'initiative, n'y pensait pas non plus; il pensait à dresser une liste de proscription; il condamnait à mort la reine, madame de Polignac, le comte d'Artois, le prévôt des marchands; mais à prendre la Bastille, il n'y songeait pas.

Qui pouvait songer à prendre la Bastille? Une seule puissance, le peuple, c'est-à-dire un élément.

Il n'y eut point de plan, il y eut un cri; ce ne fut point une action de guerre, ce fut une action de foi.

A peine une voix eut-elle crié: *A la Bastille!* que toutes les voix crièrent: *A la Bastille!* A peine une voix eut-elle dit: *Prenez la Bastille!* que tous les cœurs répondirent: *Nous la prendrons!*

Aussi, par les quais, par les rues, par les boulevards, par les faubourgs, tout le monde se rua-t-il sur la Bastille. On courait là comme à un cirque où chacun devait être acteur et spectateur; on courait là comme à une fête terrible, et chacun criait en traînant après soi tous ceux qui entendaient ce cri: *A la Bastille!*

Et, au-dessus de toutes ces voix humaines, vibrait la voix de bronze du tocsin; elle planait sur tout ce peuple, prêt à combattre, prêt à vaincre, prêt à mourir, et elle criait à elle seule plus haut que tout le monde: *A la Bastille!... A la Bastille!...*

Déjà, vers minuit, première déclaration de guerre: sept coups de fusil avaient été tirés sur la Bastille.

Le gouverneur, alors, était monté sur la plate-forme avec son état-major. Il n'avait rien vu de bien menaçant, sinon cet incendie de barrières, et encore allait-il s'éteignant.

Il écouta longtemps, la tête penchée en dehors des créneaux, et il lui sembla que la ville s'endormait comme d'habitude; alors, il redescendit.

A huit heures un quart, les députés de l'hôtel de ville lui arrivèrent; ils viennent le prier humblement de retirer ses canons, et ils promettent qu'on n'attaquera pas.

Dans un autre moment, cette promesse que faisaient les électeurs à la Bastille de ne point attaquer eût bien fait rire le gouverneur.

Mais, cette fois, il y avait un pressentiment fatal dans le cœur de M. de Launay; il ne rit pas; il promit de tirer ses canons en arrière, et retint les députés à déjeuner avec lui. Tant qu'ils étaient là, il se sentait tranquille.

Au moment où ils sortaient, un homme entra. Cet homme était envoyé par son district, le district Saint-Louis-la-Culture. Cet homme se nommait Thurlot de la Rozière. Il ne venait déjà plus traiter avec la Bastille; il venait le sommer de se rendre.

C'était, dit Michelet, le poétique chroniqueur, le profond historien, c'était un dogue de la race de Danton, qui portait en lui le génie colérique de la Révolution. Aussi le retrouvons nous deux fois: une fois au commencement, une fois à la fin; et, à ces deux fois, sa parole est mortelle. A la première fois, il tue la Bastille; à la seconde fois, il tue Robespierre.

Le gouverneur est prévenu: il ordonne que Thurlot ne passe pas le pont; mais Thurlot l'a passé.

Il ordonne que Thurlot ne franchisse pas la seconde cour; mais Thurlot l'a franchie.

À la seconde cour, on va l'arrêter: Thurlot passe. Restent les fossés. On lèvera le pont-levis; le pont-levis se lève trop tard. Thurlot est de l'autre côté du pont-levis.

Là, il se trouve en face de la grille qui donne dans la dernière cour, dans la cour intérieure, dans celle qui sert de promenade aux prisonniers.

Elle est gardée par ses huit tours, c'est-à-dire par huit géants.

Derrière la grille est le gouverneur.

Sur un mot du gouverneur, quatre pièces de canon en batterie peuvent vomir la mitraille.

Monsieur, dit Thurlot en montrant cette artillerie

comme il eût fait de jonets d'enfant, retirez vos canons, et rendez la Bastille; le peuple le veut!

C'était la première fois que la volonté du peuple pénétrait, même par ambassadeur, dans la forteresse royale.

Aussi ces paroles: *Le peuple le veut!* furent-elles bien étonner les échos de la sombre prison.

Les de Launay étaient comme les Châteauneuf, les la Vrillière et les Saint-Florentin: ils avaient la Bastille de père en fils. Ce de Launay-là ne devait pas être un vrai soldat, car, s'il eût été un vrai soldat, il eût mis lui-même le feu à un canon et eût foudroyé Thuriot.

D'ailleurs, les places de la Bastille s'achetaient: ce n'était pas le ministre de la guerre qui nommait; c'était le lieutenant de police. Le gouverneur de la Bastille était un condeger en grand, un gargonier à épaulettes, qui ajoutait à ses soixante mille francs d'appointements soixante mille francs d'extorsions et de rapines. C'était, en somme, un misérable qui méritait d'être pendu par un jugement, et non d'être décapité par la foule.

A l'abri de ses murailles, entouré de sa garnison, il eut peur d'un homme seul; il est vrai que cet homme n'avait pas peur, lui, et le regardait en face.

Il obéit. Il fit reculer les canons, jura et fit jurer à la garnison qu'elle n'attaquerait point si elle n'était point attaquée.

Ce serment fait, il croit être débarrassé de Thuriot. Erreur! il y a des canons sur les tours; Thuriot veut s'assurer que, comme ceux d'en bas, ils sont retirés.

Le gouverneur monte avec lui; on dirait un hôte complaisant, qui fait à un illustre visiteur les honneurs de son château.

Arrivés sur les tours, Thuriot et le gouverneur dominent tout Paris, Paris plein d'hommes armés.

Vu ainsi de haut en bas, Paris était effrayant à voir, surtout lorsqu'on regardait du côté du faubourg Saint-Antoine.

De ce côté s'avançaient dix mille ouvriers, aux intentions desquels il n'y avait point à se tromper; autant du côté du faubourg Saint-Marcel; le double du côté des boulevards.

Le gouverneur pâlit et s'appuie au bras de Thuriot.

— Vous avez cru que j'étais seul, lui dit Thuriot en riant; vous voyez maintenant que vous vous étiez trompé.

Le gouverneur pouvait passer son épée au travers du corps de Thuriot, qui était sans armes; il pouvait, en descendant, le pousser dans quelque oubliette.

Il en eut l'idée.

Thuriot lut son intention sur son visage, et, comme le gouverneur ouvrait la bouche pour parler à la sentinelle:

— Un mot, un seul, lui dit Thuriot en lui saisissant le bras, et je vous jure qu'un de nous deux tombera dans le fossé.

Mais le gouverneur avait eu tort de compter sur la sentinelle.

Tout le monde tremblait, à la Bastille, excepté celui qui eût dû trembler.

La sentinelle posa son fusil sur le parapet et s'approcha de Thuriot.

— Que me voulez-vous? demanda celui-ci.

— De grâce, monsieur, montrez-vous! dit la sentinelle.

— Et pourquoi me montrerez-vous?

— Parce que, ne vous voyant pas, ils vous croiront prisonnier, et que, vous croyant prisonnier, ils nous attaqueront.

Thuriot se montra.

Cent mille mains applaudirent. C'était Thuriot qui était le véritable gouverneur de la Bastille.

Thuriot descendit traversa les fossés, la seconde cour, puis la première, puis le pont.

Il ne se doutait pas qu'il venait de faire une chose inouïe. Il est vrai qu'en sortant il faillit être tué: le peuple se figurait, après avoir vu Thuriot avec le gouverneur, que Thuriot allait lui ouvrir les portes de la Bastille.

Voyant que les portes demeuraient fermées, il prit Thuriot pour un traître.

— Puisque le gouverneur n'ouvre pas les portes, disait le peuple, pourquoi n'a-t-il pas fait fusiller Thuriot?

Et ce raisonnement était parfaitement logique.

Thuriot, pendant ce temps, s'acheminait vers l'hôtel de ville, où il allait faire son rapport.

En écoutant le récit du terrible ambassadeur, en apprenant que le peuple, de tous côtés, marche sur la forteresse, en entendant retentir les premiers coups de canon, le comité s'épouvante des malheurs qui peuvent arriver, et rend l'arrêté suivant:

« Le comité permanent de la milice parisienne, considérant qu'il ne doit y avoir à Paris aucune force militaire qui ne soit sous la main de la ville, charge les députés qu'il envoie à M. le marquis de Launay, gouverneur de la Bastille, de lui demander s'il est disposé à recevoir dans cette place les troupes de la milice parisienne, qui la garderont

de concert avec les troupes qui s'y trouvent actuellement et qui seront aux ordres de la ville.

« DE FLESSELLES,

« Prévôt des marchands et président du comité.

« DELAVIGNE,

« Président des électeurs.

« Fait à l'hôtel de ville, ce 14 juillet 1789. »

L'arrêté fut remis à l'abbé Fauchet, et à MM. Delavigne et Chignard.

Au moment où ils allaient partir, on amena trois invalides pris en dehors de la Bastille, et accusés d'avoir tiré sur le peuple; l'un d'eux haussait dédaigneusement et froide-ment les épaules.

— Comment puis-je avoir tiré sur vous, demandait-il, puisque je n'ai point d'armes?

Le peuple les poursuivait et demandait leur mort: les électeurs s'en emparèrent, affectant de les traiter en coupables; mais à peine furent-ils hors de la vue du peuple, qu'on leur expliqua que la prison où on les conduisait n'était qu'un abri.

Un instant après, on entendit crier que le gouverneur de la Bastille était pris, et l'on vit aux mains de la foule un homme au visage ensanglanté et aux vêtements en désordre. Il avait été battu, maltraité; il était couvert de contusions. M. de Saudray et M. de la Salle, au péril de leur vie, sauvèrent la sienne.

Cet homme, c'était non pas M. de Launay, commandant de la Bastille; c'était M. Clouet, régisseur des poudres.

Au milieu de ce tumulte, la seconde députation s'était éloignée, mais laissant derrière elle les germes d'un tumulte plus grand que celui qu'elle venait de voir s'apaiser.

Deux lettres avaient été saisies, toutes deux signées Bezenval, adressées, l'une à M. du Puget, major de la Bastille, l'autre à M. de Launay.

Voici ces deux lettres, ou plutôt ces deux billets:

« Je vous envoie, mon cher monsieur du Puget, l'ordre que vous croyez nécessaire: vous le remettrez.

« BEZENVAL.

« Paris, ce 14 juillet 1789. »

« M. de Launay tiendra jusqu'à la dernière extrémité. Je lui ai envoyé des forces suffisantes.

« BEZENVAL.

« Ce 14 juillet 1789. »

Déjà deux fois la vengeance populaire avait été trompée. Les trois invalides avaient été sauvés.

Le régisseur des poudres avait été sauvé.

La Bastille allait tenir, les lettres de Bezenval en faisaient foi.

Si M. de Launay tenait, c'est qu'il était sûr d'avoir des appuis au dehors.

Quel devait être un de ces appuis, et même des plus puissants?

Le prévôt des marchands Flesselles, qui tant de fois avait trompé le peuple: tantôt en lui faisant ouvrir pour des caisses d'artillerie des caisses contenant de vieux linges; tantôt en l'envoyant, avec un ordre de lui, prendre aux célestins et aux chartreux des armes qui n'y existaient pas.

Une sourde colère s'amassait donc contre lui, et, à son aspect, le mot trahison circulait dans les groupes.

Aux premières rumeurs que Flesselles entendit autour de lui, il voulut quitter la place: on sait qu'il était président du comité.

— Que faites-vous? lui demanda-t-on.

— Puisque je suis suspect à mes concitoyens, répondit-il, il est indispensable que je me retire.

A ces mots, il voulut descendre de son estrade; mais on l'en empêcha.

A ce premier obstacle opposé à sa volonté, le prévôt pâlit et comprit qu'il y avait un danger sur lui.

Au même instant, un homme s'approcha, qui lui redemanda impérieusement les clefs du magasin de la ville. Quelques voix alors proposèrent de le conduire au Châtelet; mais la majorité s'y opposa, et proposa de le mener au Palais-Royal, pour y être jugé. Cet avis étant devenu général, le prévôt n'essaya pas même de faire résistance.

— Soit, messieurs, dit-il d'une voix assez calme. J'y consens. Allons au Palais-Royal.

Et, à ces mots, il descendit de l'estrade et traversa la salle. A la porte de l'hôtel de ville, la foule, le reconnaissant, se précipita sur lui mais par curiosité plutôt que par menace. Il traversa la place, suivi, entouré même par cette multitude. Mais, en arrivant au coin du quai Pelletier, un inconnu s'élança et lui tira à bout portant un coup de pistolet qui lui fit sauter la cervelle.

des-françaises qui le suivent, et qui accourent armées de trois pièces de canon, qu'ils renforcent bientôt de deux autres rencontrées près de l' Arsenal; deux pièces de quatre, un canon plaqué en argent venant du Garde-Meuble et un mortier, sont alors dressés en batterie et dirigés sur les embrasures de la forteresse, d'où les amusettes du comte de Saxe font un tel carnage, qu'un seul homme tombe criblé de trente-deux balles.

Deux autres pièces sont placées près de la pompe et du passage de Lesdiguières. Peu à peu on les pousse jusqu'à la porte qui communique au jardin de l' Arsenal, et, une fois là, malgré le feu des assiégés, on pénètre dans la dernière cour.

C'est alors que les charrettes dans lesquelles on a amené la paille se trouvent fermer l'entrée du tort et couper le passage aux assiégeants, et qu'Elie, dont ce grand jour devait illustrer le nom, s'avance résolument avec deux ou trois hommes, et, au milieu d'une grêle de balles, parvient à en écarter une; la seconde, plus lourde, résiste; mais un vigoureux marchand mercier nommé Réole, s'attelle à cette voiture tout enflammée, et parvient à la tirer à l'écart, après avoir vu tomber à sa droite et à sa gauche ceux qui l'aident dans cette périlleuse besogne. Aussitôt la place libre, deux canons sont braqués en face du grand pont, et l'attaque recommence plus ardente que jamais; en même temps, une autre colonne force l'hôtel de la régie des poudres et salpêtres, et s'empare d'une jeune fille que l'on prend pour la fille du gouverneur. Or, la rage contre M. de Launay est telle, qu'on propose de brûler cette enfant, si le commandant ne rend pas la place. Vainement elle crie qu'on se trompe, qu'elle est la fille de M. de Montigny, et non celle du gouverneur. On apporte une paille enflammée, on va l'y jeter vivante, quand Aubin Bonnemère, ce brave escaladeur de toits que nous avons déjà nommé, s'élançe sur elle, l'arrache des mains de ses bourreaux, tandis que son père, qui voit du haut de la plate-forme le danger qu'elle court, tend les bras, prêt à se précipiter du haut des tours, où deux balles l'atteignent en même temps, et le renversent deux fois blessé. La jeune fille voit tomber son père, jette un cri et s'évanouit dans les bras d'Aubin, qui l'emporte.

Quelle chose de plus terrible encore se passe à l' Arsenal; un perruquier y a pénétré armé de deux tisons. L'arme est singulière, on en conviendra, pour prendre un magasin à poudre. Un homme nommé Humbert, qui, deux heures plus tard, devait avoir la gloire de monter le premier sur les tours de la Bastille, aperçoit l'insensé, le renverse d'un coup de crosse au milieu de la poitrine, au moment où il vient de jeter un de ses tisons dans un tonneau de salpêtre, qu'il éparille à terre et qu'il éteint; puis, laissant la garde de l' Arsenal à quelques citoyens plus calmes, il s'élançe parmi les assiégeants, et disparaît dans leur foule.

Cependant, il régnait un grand trouble dans la forteresse. M. de Launay, qui comprenait qu'il n'y avait point de quartier pour lui, poussait la garnison à une défense désespérée. L'officier des Suisses, Louis de Flue, était décidé à le seconder de son mieux dans cette résolution.

— Ferez-vous feu sur les invalides, demanda-t-il à ses soldats, si les invalides refusent d'exécuter les ordres du gouvernement?

— Oui, répondirent laconiquement ceux-ci.

En effet, les invalides chancelaient. Ne pouvant, à cause de la herse, faire passer les canons par le grand pont-levis, les assiégés les avaient démontés et portés à bras par le petit. On était arrivé ainsi dans la cour du Gouvernement; on avait remonté les deux canons et on les avait traînés jusqu'au pont dormant de la forteresse. A quatre heures, cette manœuvre qui devait livrer la Bastille aux assiégeants était achevée.

Ce fut alors que ce qu'avait prévu M. de Flue arriva, et que les invalides, sans refuser encore d'obéir, firent obéir au gouverneur, par l'intermédiaire de leurs bas officiers, que toute résistance était inutile. Alors, M. de Launay ordonne une distribution de vin aux soldats, et, tandis qu'ils boivent, il saisit une meche d'un canon et s'élançe vers la sainte-barbe.

Heureusement, un caporal nommé Ferrand était de garde à la porte; il croise la baïonnette sur lui et le repousse.

Alors, il descend vers les caves de la tour de la Liberté, où a été déposée une partie des poudres apportées dans la nuit du 12 au 13 juin; là encore, il rencontre un invalide nommé Béquart, qui le force à se retirer.

Il demande par grâce un baril de poudre, qui lui est refusé.

Désespéré, M. de Launay remonte sur les remparts, convoque la garnison, lui déclare que rien ne peut la sauver, et que, pour lui et pour elle, mieux vaut mourir en combattant que de se rendre et d'être égorgé sans se défendre.

Mais les soldats répondirent qu'ils étaient décidés à tout risquer plutôt que de prolonger une défense qui, légitime

et glorieuse devant l'ennemi, devenait sacrilège du moment que Français se battaient contre Français.

— (Que voulez-vous donc que je fasse, alors? s'écria M. de Launay.

— Faites monter un tambour sur la plate-forme et arborer le drapeau blanc.

— Le drapeau blanc n'existe plus, répondit M. de Launay; il a déjà été arboré une fois, j'ai trouvé que c'était trop, et je l'ai brûlé.

— Eh bien, votre mouchoir, dit l'invalidé Rouillard.

Sur quoi, leur jetant son mouchoir, M. de Launay alla s'asseoir sur une borne dans un angle de la cour.

Les soldats appelèrent aussitôt un tambour que l'on monta sur la plate-forme pour battre la chamade; un soldat l'accompagnait, faisant flotter le mouchoir blanc à la baïonnette de son fusil.

Quand on vit flotter le mouchoir, quand on entendit le roulement du tambour, un grand cri de joie s'éleva de la foule.

Mais restait l'officier suisse avec ses trente hommes, et qui ne voulait pas, lui, se rendre ainsi sans condition; aussi, voyant à la tête des assaillants un officier en uniforme, s'adressa-t-il directement à lui pour lui proposer une capitulation. Cet officier, c'était Elie.

La négociation s'entama à travers une espèce de créneau placé près du pont-levis.

M. Louis de Flue demanda que lui et ses hommes pussent sortir avec les honneurs de la guerre.

Mais, à cette proposition, les assiégeants se révoltèrent et répondirent négativement. Ils voulaient la victoire complète, le triomphe tout entier.

Alors, M. de Flue écrivit quelques mots sur un papier qu'il passa par la même ouverture.

Ce n'était pas chose commode que de venir prendre ce papier d'un côté à l'autre du fossé.

Réole se dévoua.

Il fit jeter une longue planche d'un côté à l'autre du fossé, et se hasarda sur le pont tremblant.

Un homme qui le suivit tomba dans le fossé et se tua.

Mais Réole atteignit sans accident le pied des murailles; il prit le papier et le rapporta à Elie, qui le lut tout haut.

Voici ce qu'il contenait.

« Nous avons vingt milliers de poudre; nous ferons sauter la garnison et tout le quartier si vous nous refusez la capitulation que nous vous avons demandée. »

Elie montra le billet à ses voisins, et, de proche en proche, on se dit l'un à l'autre ce qu'il contenait.

Puis, on se mit à crier de toutes parts:

— Abaissez vos ponts, et il ne vous arrivera rien.

— Acceptez-vous? répondit la voix du capitaine suisse, de l'intérieur de la forteresse.

— Oui, dit Elie, foi d'officier, nous acceptons.

Alors, le gouverneur, sommé de donner la clef du petit pont-levis, la tira de sa poche, et la donna.

Cinq minutes après, le pont s'abaissait.

La porte ne fut pas plus tôt ouverte que la foule se précipita.

Les premiers qui entrèrent furent Elie, cet officier au régiment de la Reine qui avait reçu et lu la capitulation; Hulin, qui fut depuis lieutenant général et gouverneur de Paris, lors de la conspiration Malet; Maillard, fils d'un huissier à cheval, huissier ou procureur lui-même; Maillard, à qui les journées des 5 et 6 octobre, et celles des 2 et 3 septembre ont fait une si terrible célébrité, sur laquelle l'impartiale histoire commence à revenir; Tournay, qui avait enfoncé le toit du corps de garde; Réole, qui avait été chercher la capitulation, à l'aide de cette planche tremblante jetée sur les fossés; Louis Morin, garçon boulanger; Humbert, horloger; un nommé François; puis quelques gardes-françaises, puis un flot de bourgeois.

Les premiers qui entrèrent songeaient bien à tenir la capitulation; ils entraient bien plus en frères qu'en ennemis. Ils sautèrent au cou des officiers et de l'état-major en signe de paix et de réconciliation, et firent tout ce qui dépendait d'eux pour faire tenir les articles de la capitulation.

Mais il n'en fut pas de même de ceux qui suivirent.

Ceux qui entrèrent les premiers dans un retranchement, dans une ville, dans une forteresse, ce sont les plus braves et, par conséquent, les plus généreux; on peut toujours compter sur ceux-là.

Les premiers entrés voulaient tout sauver, les autres voulaient tout tuer.

Ils se jetèrent sur les invalides, reconnaissables à leurs uniformes, et qui avaient déposé leurs armes le long du mur, à droite, en entrant.

C'est aux Suisses, ils en apprit, au premier mouvement, que nous qu'ils étaient de serrés de telle grise on les prit pour des prisonniers, et ils s'en allaient ou ne les avait pas vus n'étaient pas vus sur les tours ils étaient restés dans les cours de la ville, ils avaient fait un feu continu, ils tiraient par les créneaux, ils tiraient par les trous qu'ils avaient percés dans les parois.

Il y en avait trente d'assassinés, ne fut tué pendant le combat, un seul le français. Le hasard voulut que ce fût ce même homme qui avait tiré et pointé le fusil de rempart qui avait fait tant de mal parmi les assiégeants. Il avait été étonné de voir un homme parmi les canons sur les volées, plus courageux que ses camarades, et qu'il ne put fuir, il voulut fuir, mais il fut blessé, et il mourut au passage d'un coup de baïonnette et le cadavre se trouva inutile.

Outre cela, un seul homme avait été tué pendant le combat, un invalide nommé Fortuné; trois ou quatre d'autres prisonniers avaient été légèrement blessés.

Tout un grand flot de peuple qui arrivait était tellement furieux, qu'il se rua dans le logement des officiers de l'état-major, en brisa les meubles, les portes, les croisées. Pendant ce temps, ceux qui étaient dans les cours se hâtaient de tirer, par amusements, par forfanterie, par leur même Réole raconte que, rencontrant un de ses amis au haut des tours, il se jeta dans ses bras. Au moment où cet ami plein de joie et d'enthousiasme, ouvrait la bouche pour crier : *« Vive la liberté ! »* une balle venant d'en bas lui entra dans la bouche, lui traversa le palais, et lui fit sauter la cervelle.

La méprise était dure, aussi fit-on monter un garde-français sur un canon, afin que l'on reconnût les vainqueurs, et que l'on cessât le feu.

Quant aux invalides, ils furent moins heureux que les Suisses, la foule les maltraita, en blessa plusieurs. La foule était ivre, elle s'en prenait à tout ce qu'elle trouvait; elle brisa les deux enclaves qui soutenaient le cadran.

On emmena les invalides comme un trophée vivant; le principal groupe composé de vingt-deux, fut conduit à l'hôtel de ville. Ce ne fut pas dans ce trajet que les vainqueurs s'occupèrent du moindre péril, nous avons vu ceux qui arrivaient les premiers bons et généreux; ceux qui arrivaient les seconds, déjà plus portés à la destruction et au meurtre, restaient ceux qui n'étaient pas arrivés du tout, ceux-là voulaient absolument avoir part à la victoire, ne fut-ce que par l'assassinat. Un des prisonniers fut tué vis-à-vis la rue de la Tournelle, un autre sur les quais. Des femmes déchevelées, pleurant, venaient chercher leurs fils ou leurs maris parmi les morts et, quand elles les avaient reconnus, elles quittaient les cadavres pour se retourner contre ceux qui les avaient faits, une femme folle de colère suivait l'escorte en criant :
« Un couteau, un couteau ! »

Arrivés à l'hôtel de ville, la première chose qu'aperçurent les invalides furent deux de leurs camarades que l'on venait de pendre. L'un d'eux était pendu à une branche de reverbera au-dessus duquel était le buste de Louis XIV. Etrange spectacle pour le résolvateur de l'édit de Nantes, si par hasard il a pu voir ce qui se passait par les yeux de son buste.

En les apercevant, la rage de la foule redoubla. La pendaison de ces deux malheureux leur avait fait venir l'eau à la bouche et le sang aux yeux. Quand la foule voit rouge, malheur à tout ce qu'elle voit. C'est comme le taureau, il faut qu'elle déchire et tue.

C'était une jolie tuerie, vingt-deux invalides et onze petits Suisses.

Aussi la foule criait-elle à tue-tête aux gardes-françaises :
« Baissez les yeux, baissez les yeux que nous les toulons ! »

Les gardes-françaises braves gens s'il en fut, étaient commandés par un brave homme nommé Marqué; il fit tout ce qu'il put et ses compagnons, pérorèrent si bien au nom de l'humanité et de la nation qu'il obtint la grâce de ses vingt-deux ou trente-deux prisonniers.

A peine la foule entendit-elle fait grâce, qu'elle battit des mains. C'est remarquable que la foule.

Seulement elle voulait qu'on promenât les invalides et les Suisses par les rues de Paris, et qu'on les conduisit au Palais National, pour être pendus à la lanterne et jetés au vent, et pour donner à la couronne de la Nouvelle France, un air de gloire et de puissance, et qu'ils pussent la nuit transpirer.

Le lendemain matin, on les reconduisit à l'hôtel.

Le lendemain, M. de Launay, ainsi que nous l'avons vu, fut pendu à la lanterne, la tête de la Bastille vêtue d'un ruban rouge, et ses compagnons, pérorèrent si bien au nom de l'humanité et de la nation qu'il obtint la grâce de ses vingt-deux ou trente-deux prisonniers.

Il y avait un peu pour le lieutenant du roi, du Puget, qui était un brave homme, et qui jetait sur le malheureux prisonnier, l'habit de maître et prisonnier.

Du Puget, pour se débarrasser de ceux qui l'entouraient, se hâta d'indiquer le gouverneur. Aussitôt un nommé Cholat, natif de Grenoble, marchand de vin, rue des Noyers-Saint-Jacques, se jeta sur lui. Deux gardes-françaises suivirent cet exemple, mais eux dans le but de le sauver.

Hullin vit ce groupe bouillant, il entendit les cris : « A mort le gouverneur de la Bastille ! à mort ! » et il s'élança pour prêter à de Launay sa force d'Hercule. Un autre homme dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous, avait aussi entrepris de conduire de Launay sain et sauf jusqu'à l'hôtel de ville, où l'on conduisait les prisonniers; mais, au Petit-Saint-Antoine, un tourbillonnement de la foule l'emporta. Hullin resta donc seul, luttant contre tous, tournant autour de de Launay, écartant, au risque d'en être frappé, sabres, épées, baïonnettes. De Launay avait la tête nue, ce qui le désignait aux coups; Hullin prit son propre chapeau et le mit sur la tête du prisonnier afin que les coups tombassent sur lui, Hullin.

On arriva ainsi à l'arcade Saint-Jean; si de Launay franchissait l'arcade, s'il montait les degrés, si Hullin parvenait à le pousser sous la voûte béante, il était sauvé. Il le savait, et il redoubla d'efforts; mais le peuple s'en aperçut de son côté, ce peuple qui avait déjà dévoré Flesselles et les deux malheureux invalides, aussi donna-t-il un de ces furieux coups de queue de balaine à l'agonie qui renversent les vaisseaux. Hullin, comme Antée, perdit terre fut lancé à quatre ou cinq pas de distance, tomba, se sentit perdu lui-même s'il restait sous les pieds de cette foule, se releva; mais il était déjà trop tard pour celui qu'il protégeait. Pendant cette demi-minute où il l'avait quitté, le meurtre s'était accompli; vingt sabres, vingt baïonnettes s'étaient plongés, altérés, dans la poitrine du gouverneur, et sa tête coupée s'élevait déjà au bout d'une pique.

De massacre ne s'arrêta point là; de pareilles journées seraient trop resplendissantes dans l'histoire des peuples, si elles n'étaient pas souillées de quelques taches de sang.

Outre Flesselles, assassiné sur le quai; outre les deux invalides Asselin et Béquart, pris pour des canonniers et pendus au réverbère; outre M. de Launay, décapité à l'arcade Saint-Jean, le major M. Sorblay de Losmes fut tué à la Grève; M. de Miray, alde-major, fut tué rue des Tournelles; M. Person, lieutenant de la compagnie, fut tué sur le port aux blés; le nommé Dumour, invalide, fut massacré dans le château; enfin M. Caron, lieutenant, fut blessé en quatre endroits et conduit à l'Hôtel-Dieu, où il guérit de ses blessures.

Au milieu des noms de tous les morts, on a remarqué celui de Béquard Béquard, était l'invalide qui avait arraché la mèche des mains de M. Launay, et empêché de sauter.

Pendant ce temps, l'intérieur de l'hôtel de ville n'était guère moins agité, moins tumultueux que ne l'était la place de Grève. Les électeurs, qui apprenaient à chaque instant quelque nouvel assassinat, demeuraient dans la salle Saint-Jean, ne sachant eux-mêmes ce qui allait advenir d'eux; chacun criait, hurlait, proposait un avis, demandait une chose, menaçait si elle n'était point accordée; puis, de temps en temps par les fenêtres, non pas ouvertes, mais brisées, on voyait tourbillonner un grand flot, puis du centre jaillir des cris et du sang, puis monter une tête pâle, sanglante, empée, qui dominait toute cette multitude et à laquelle cette multitude battait des mains.

Tout à coup le cri retentit : *« La Bastille est prise ! »* La dernière tête que l'on venait de voir apparaître était celle de de Launay.

Au même moment, dans cette salle où l'on aurait cru impossible de faire entrer dix personnes, mille personnes entrèrent poussées par dix mille; les barrières craquaient et se jetées sur le bureau, le bureau est poussé sur les électeurs, on se retourne, on regarde; on eut dit, aux armes de tous ces hommes empruntés aux divers musées de Paris, une invasion des siècles passés.

Un homme était porté sur les épaules, couronné de laurier, applaudi, triomphant, sans esclave derrière lui qui criait : *« Souviens-toi que tu es mortel ! »* C'était Elle le vainqueur celui qui, avec Hullin, méritait les honneurs de la journée. Quant à Hullin, on sait où il était maltraité, broyé, foulé aux pieds pour avoir tenté de sauver son ennemi.

Devant Elle marchait un homme portant les clefs de la Bastille, ces clefs forgées en 1383, clefs grassières, informes, rougies par la rouille, comme si les larmes des prisonniers avaient coulé sur elles pendant cinq siècles. C'était un prisonnier qui les portait, il les remit à l'Assemblée nationale, qui les plaça dans l'armoire de fer des archives de France, où elles sont encore.

À côté de celui qui portait les clefs marchait un jeune homme portant au bout de sa baïonnette le règlement de la Bastille. Celui-là aussi, on le conserve comme une chose très-voisine. Il avait été trouvé dans le corps de garde intérieur du château, avait été en partie rédigé par le comte

Phéippeaux de Saint Florentin, et avait été imprimé en 1761, pendant qu'il était ministre de Paris 1).

En ce moment même, et au milieu de l'enthousiasme produit par cette nouvelle, on amène ou plutôt on apporte, car leurs pieds ne touchent pas la terre, M. de Montbarrey et sa femme. Ils ont été arrêtés à la barrière : on le croit encore ministre, tandis que depuis longtemps il ne l'est plus ; c'est ce qu'il explique, courbé sur le bureau essayant de résister à l'effort de douze hommes qui le tiennent plié en deux.

Quant à sa femme, elle est évanouie.

Le commandant de la Salle parle pour lui, le prend sous sa protection, explique son innocence ; puis, saisissant un instant où un incident nouveau attire les regards de la foule, il enlève M. de Montbarrey dans ses bras, et l'emporte dans une autre chambre.

Au même moment, Elie, debout sur une table, la tête couverte d'un casque du moyen âge, tenant à la main son épée faussée en trois endroits, tout entouré d'ennemis qu'il a vaincus, pour lesquels il implore, Elie aperçoit au milieu des prisonniers les enfants de service à la Bastille.

— Grâce, crie-t-il, grâce pour les enfants !

Ce cri partit du cœur eut un écho dans tous les cœurs ; le cri de grâce, répété par mille voix à l'intérieur, fut répété

par dix mille à l'extérieur, et, pour ce jour-là du moins, le massacre cessa.

On avait trouvé en tout sept prisonniers à la Bastille. C'étaient les nommés Béchade, Lacaurège, Laroche et Pujade ; le comte de Solages ; Tavernier ; un Irlandais, nommé de Wythe.

Les quatre premiers étaient des faussaires qui avaient contrefait les signatures de MM. Tourton et Ravel, et Gallet de Santerre, banquiers à Paris.

Le comte de Solages avait été arrêté en 1782, à Toulouse, sa patrie, d'après un ordre du ministre Amelot, et à la réquisition de son père, pour dérangement, pour égarement de jeunesse, comme il le dit lui-même ; il avait d'abord été conduit à Vincennes, et, de là, transféré à la Bastille, lorsqu'en 1784 on évacua le donjon. Pendant les sept ans de captivité qu'il venait de subir, M. de Solages n'avait été soumis à aucun interrogatoire, n'avait pas reçu une seule lettre de sa famille et de ses amis. Il ignorait que M. Le noir ne fût plus lieutenant de police, qu'il y eût une assemblée de notables, que les états généraux se tinssent à Versailles. Il ignorait tout, jusqu'à la mort de son père, qui avait oublié de le réclamer avant de mourir, et il fut probablement resté jusqu'à sa propre mort sans l'événement qui le mit en liberté.

Aux premiers coups de fusil qu'il entendit, il demanda ce que c'était, et on lui dit que le peuple était révolté à cause de la cherté du pain. Lorsqu'on entra à la Bastille, sa chambre était ouverte, et son porte-clefs Guyon s'était réfugié chez lui sous prétexte de lui porter son dîner, mais en réalité pour lui demander sa protection contre le peuple.

Tavernier était un fils naturel de Paris-Duverney et frère de Paris-Montmartel ; nous avons parlé de tous ces Paris dans notre histoire de *la Régence*. Celui-là était fou et ne voulait pas sortir de son cachot ; les électeurs furent obligés de le faire conduire à Charenton.

De Wythe, celui-là était plus fou encore que le précédent, et il fut impossible d'en rien tirer. On le promena pendant plusieurs jours dans Paris, où on le montra comme une bête curieuse. Malgré toutes les recherches que l'on fit sur son origine, il fut impossible de rien découvrir de positif ; chaque semaine, il racontait une histoire nouvelle, cette histoire variait. Il parlait parfaitement anglais ; seulement, à un léger accent, on pouvait croire qu'il était né en Irlande. Le porte-clefs Guyon prétendit qu'il était parent de M. de Sartines.

La Bastille prise, ce n'était pas le tout : il fallait réaliser la prophétie de Cagliostro, qui, en 1786, avait prédit qu'avant cinq ans on danserait sur l'emplacement de la forteresse.

Or, pour qu'on y dansât, il fallait la démolir. La démolition fut décrétée et confiée à l'architecte Palloy, l'un des vainqueurs du 14 juillet. Le pauvre Palloy avait la tête déjà un peu échauffée par sa victoire ; elle lui tourna tout à fait quand il sut la mission dont il était chargé. A partir de ce moment, cette mission fut convertie en sacerdoce. La Révolution, comme les anciens mélodrames, a son niais, son queue rouge : c'est Palloy. Palloy se fait faire un cachet avec les tours de la Bastille ; Palloy se fait faire une voiture avec les tours de la Bastille ; Palloy fait faire, en plâtre, un bon creux d'une petite Bastille, et il vend des Bastilles sur le boulevard : il fait tailler les pierres de la forteresse, et il en fait des Bastilles qu'il envoie dans chaque département ; il envoie des pierres aux frontières, et il en marque les limites du territoire de la liberté ; il en sculpte des bustes de Mirabeau et de Rousseau. Enfin, du fer, du plomb, du cuivre, il fait frapper des médailles, quatre mille de fer seulement ; du reste de la démolition, il voulait faire un pont de la Liberté. Il proposa d'élever une colonne de la Liberté, de planter un jardin de la Liberté sur l'emplacement de la Bastille ; il fit même le plan de la colonne, qui, il faut le dire à sa louange, était aussi laide au moins que celle que nous y avons élevée après la révolution de 1830.

La démolition dura un an, c'est-à-dire du 15 juillet 1789, jour auquel elle commença, jusqu'au 21 mai 1790. Palloy fit établir des cartes particulières pour les entrepreneurs, pour les employés. Les cartes des entrepreneurs étaient rouges, celles des inspecteurs étaient bleues, et celles des employés étaient blanches ; les trois cartes réunies correspondaient, comme on le voit, aux trois couleurs nationales : Palloy était homme d'imagination.

A chaque fête populaire, Palloy plaçait à ses fenêtres un transparent éclairé avec les fourneaux de la Bastille, et sur lequel était écrit en découpures : *Réveil de la liberté !*

Nous retrouverons Palloy rimeur, soldat, motionnaire, prisonnier lui-même, sous le poids de certaines accusations qui indiqueraient qu'il n'avait pas employé à faire des médailles tout le fer, tout le cuivre et tout le plomb de la Bastille, — mais toujours patriote.

Palloy mourut à Sceaux-Penthièvre, le 19 janvier 1835.

(1) Voici ce règlement :

CONSIGNE DU CORPS DE GARDE AU CHATEAU

I. — Le commandant du poste ne laissera entrer l'épée au côté que le roi, monseigneur le dauphin, les princes du sang et légitimés, les ministres de Sa Majesté qui sont secrétaires d'Etat, MM. les maréchaux de France, les capitaines des gardes du corps, les ducs, l'état-major, le directeur du génie ou ingénieur, l'officier d'artillerie et les gardes des archives.

II. — On aura soin de faire entrer sans retard M. le commissaire de Rochebrune toutes les fois qu'il se présentera.

III. — Les bas officiers doivent s'appliquer à connaître la figure et le nom de tous les domestiques et autres personnes qui entrent et sortent journellement dans le château.

IV. — Ils doivent aussi savoir le nom des tours, pour pouvoir, quand ils sont de faction dans la nuit, dire ponctuellement dans laquelle ils auront remarqué quelque chose de nouveau.

V. — La sentinelle de la porte de la cage du corps de garde ouvre et ferme la porte. Elle ne doit laisser entrer ni sortir personne qu'elle ne connaisse parfaitement ; elle arrêtera tous ceux et celles qu'elle ne connaîtra pas.

VI. — La sentinelle de dedans la cage qui est dans la cour intérieure doit en user de même et surtout bien s'assurer des personnes qui sortent de l'intérieur, et, au moindre doute, arrêter ceux qui se présenteront et faire venir un officier de l'état-major pour lever la difficulté ; de plus, elle sonnera l'heure à tous les quarts pendant la nuit, depuis dix heures du soir jusqu'à six heures du matin, et trois coups de cloche à chaque heure du jour depuis sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. De plus, la sentinelle sonnera pour la messe, et, après avoir sonné la messe, elle se retirera au corps de garde, en fermera la fenêtre et attendra qu'on l'avertisse pour aller en faction à la porte du cabinet de la chapelle, où elle demeurera jusqu'à ce que la messe soit finie.

VII. — Après la messe, elle entrera dans le corps de garde jusqu'à ce qu'on l'avertisse, pour retourner en faction à la porte du devant de ladite cage.

VIII. — Elle ne doit point perdre de vue les prisonniers qui se promènent dans la cour. Il faut qu'elle ait une attention continuelle à remarquer s'ils jettent ou laissent tomber papier, billet ou autres choses quelconques ; elle empêchera qu'ils n'écrivent sur les murailles et rendra compte de tout ce qu'elle aura remarqué pendant sa faction.

IX. — Il est expressément défendu aux sentinelles et à tous autres, quels qu'ils puissent être, excepté les officiers de l'état-major et les porte-clefs, d'adresser la parole ni même de répondre aux prisonniers, sous quelque prétexte que ce soit.

X. — Les corps de garde fourniront quatre fusiliers pour poser au bas des escaliers lorsqu'on servira les prisonniers à dîner à onze heures du matin et à souper à six heures du soir, de même que dans d'autres cas si on en a besoin.

XI. — Les sentinelles, lorsque la nuit sera fermée, crieront : *Qui va là ?* à tous ceux qui se présenteront, et ne laisseront passer personne sans l'avoir bien reconnu.

XII. — Avant de faire lever les ponts pour la fermeture des portes, le commandant du poste fera avertir, dans le gouvernement, tous ceux qui doivent coucher dans l'intérieur ; les ponts levés, il remettra les clefs à M. le lieutenant du roi et reviendra les chercher à l'arrivée des ordres du roi ou à l'ouverture des portes.

XIII. — A l'arrivée d'un prisonnier, soit de jour, soit de nuit, le commandant du poste fera entrer toute sa troupe dans le corps de garde et aura attention qu'il ne soit vu de personne.

XIV. — L'ouverture des portes aura lieu le matin à cinq heures en été et à six heures en hiver, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement.

XV. — Lorsqu'il y aura des ouvriers qui travailleront dans l'intérieur, il faudra une sentinelle, et quelquefois plusieurs pour veiller sur ces personnes avec la même attention et vigilance que si on leur avait confié un prisonnier, pour qu'il ne puisse, contre le service du roi, approcher d'intelligence avec aucun prisonnier.

XVI. — Lorsque le caporal de garde ou autre bas officier sera commandé pour aller au jardin ou sur les tours avec un prisonnier, il n'aura aucun entretien avec lui ; il le fera rentrer à l'heure ordonnée, le remettra à l'officier d'état-major ou à un porte-clefs.

XVII. — Lorsqu'il arrivera des ordres du roi pour la liberté d'un prisonnier, la sentinelle ne le laissera sortir qu'avec un officier de l'état-major ; il en sera de même pour les prisonniers qui auront la promenade du jardin, et s'il ne se trouve pas d'officier de l'état-major au château, les prisonniers ne se promèneront pas.

TRAVAIL DE L'ASSEMBLÉE. — DÉCRET DU RENVOI DE NECKER. — LA REINE. — LE ROI. — DÉLIBÉRATION DE PÉREMANENCE. — RESPONSABILITÉ DES MINISTRES. — DEMANDE DE L'ÉLOIGNEMENT DES ÉTRANGERS. — NOUVELLE DE LA PRISE DE LA BASTILLE. — IGNORANCE DU ROI. — « C'EST DONC UNE RÉVOLUTION ». — M. LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD. — BAILLY. — LE COMTE D'ARTOIS ET LE DUC D'ORLÉANS. — MIRABEAU. — LA DÉPUTATION. — LE ROI À L'ASSEMBLÉE. — UNE FEMME DU PEUPLE. — LA MUSIQUE DES SUISSES. — LE ROI À LA CHAPELLE. — UNE ALARME À PARIS. — BAILLY MAIRE DE PARIS. — RETRAITE DES TROUPES. — M. DE LALLY-TOLLENDAL. — MOREAU DE SAINT-MÉRY. — SUITE DU COMTE D'ARTOIS ET DE SES FILS. — COMMENCEMENT DE L'ÉMIGRATION. — MADAME DE POLIGNAC. — LES ADIEUX. — LE ROI À PARIS. — LES CANONS ET LES BOUQUETS. — LA NOUVELLE COCARDE. — RAPPEL DE NECKER. — RETOUR À VERSAILLES.

Retour dans l'Assemblée nationale, que nous avons perdu de vue et disons ce qu'elle a fait pendant les trois jours qui viennent de s'écouler.

Le dimanche 12 l'Assemblée nationale n'a pas tenu séance; ses membres étaient dispersés dans Paris, Versailles et les environs. On courait dans les grandes journées, allant comme le vent qui souffle au vent, cherchant des nouvelles de ce qui se passait à Paris et à Versailles, et à celles qui se trouvaient pour ainsi dire dans l'air.

Vers le soir sur la nuit du renvoi des ministres, et particulièrement de M. Necker, tous les députés qui se trouvaient à Versailles se rassemblèrent spontanément; mais comme la séance n'était point régulière, tout se passa le dimanche en causeries ou en délibérations.

Tous les vœux étaient sombres, tous les esprits étaient inquiets, et c'est de ce que le sort de la France entière reposait sur l'exil ou le rappel de M. Necker. Mirabeau lui-même — et l'on sait qu'il était loin d'être l'ami de ce ministre — Mirabeau lui-même disait tout haut qu'il ne craignait qu'avec terreur l'abîme ou le changement de ministère en un pareil moment pouvait entraîner la royauté.

En effet le renvoi du ministre de M. Necker prouvait que la royauté était décidée à risquer un coup d'Etat; le roi, du reste, ne se cachait guère de cette intention. M. de Brégle avait dit à la reine :

— Donnez-moi cent mille hommes et cent millions, et je réponds de tout.

— Vous les aurez, avait répondu la reine. Et, de fait, il les avait : cent mille hommes par la concentration des troupes sur Paris, cent millions par les billets d'Etat que l'on venait de fabriquer.

Le 10, le roi avait dit :

— Il ne me reste que je fasse usage des moyens qui sont en ma puissance pour remettre et maintenir l'ordre dans la capitale et les environs.

Le 13, il avait ajouté :

« Je vous ai déjà fait connaître mes intentions sur les mesures que les députés de Paris m'ont forcé de prendre. C'est à moi seul à apprécier de leur nécessité, et je ne puis à cet égard apporter aucun changement ».

Le roi persistait donc dans son dessein de compression. Le 12 au soir le bruit courait qu'une séance royale devait avoir lieu le 13 et que l'intention bien arrêtée de la cour était de s'emparer de Paris dans la nuit du 14 au 15. À ce moment Paris occupé on est dans l'Assemblée.

Le 13 l'Assemblée ouvrit sa séance sans se douter que cette séance durerait trente heures consécutives. Ce

quand, à tout hasard, elle commença par se déclarer en permanence ce qui était une mesure toute révolutionnaire que l'on adoptait pour la première fois et qui fut depuis adoptée à chaque révolution qui s'opéra.

Après une longue discussion sur le droit qu'avait le roi de garder ou de renvoyer ses ministres, l'Assemblée décida qu'il serait envoyé une députation au roi pour lui représenter tous les dangers qui menaçaient la capitale et le royaume, la nécessité de renvoyer les troupes, dont la présence irritait le désespoir du peuple, et celle de confier la garde de la ville à la milice bourgeoise.

Nous avons vu quelle avait été la réponse du roi : il persistait dans ses projets d'hostilité et refusait de donner son consentement à la formation de la garde nationale.

Alors, M. de la Fayette, qui, le 11, avait proclamé que l'insurrection était le plus saint des devoirs, proposa de décréter la responsabilité des ministres, et, sur la conclusion des discours prononcés au commencement de la séance par MM. Morissot, Target et Lally-Tollendal, l'Assemblée, unanime, vota la déclaration que nous avons rapportée ci-dessus.

Puis elle nomma la Fayette président pour la nuit en l'absence de M. l'archevêque de Vienne, à qui son grand âge ne permettait point de supporter une pareille fatigue.

Une centaine de députés gardèrent la salle des séances, et passèrent la nuit étendus sur les tables ou couchés sur les banquettes.

Le lendemain, l'archevêque de Vienne, qui, la veille, avait communiqué au roi la délibération de l'Assemblée passa au château; mais, avec quelque insistance qu'il pressât le roi, il n'en put obtenir que ce mot :

— J'examinerai.

Il rapporta vers neuf heures du matin cette réponse à l'Assemblée; elle était loin de la satisfaire, comme on le pense bien. Alors, on passa à autre chose : on s'occupa de la suite de la vérification des pouvoirs et de la formation d'un comité chargé de présenter les bases d'une constitution nouvelle.

Mais Mirabeau rappela l'Assemblée à l'ardente question qui la tenait en ce moment; il avait proposé le mot du renvoi des troupes, il revint sur cette motion et demanda qu'elle fut adoptée. La proposition fut repoussée, tant était grand encore le respect à la royauté; mais, pour la seconde fois, on envoya au château le président et les membres qui avaient composé la députation du matin.

Sur ces entrefaites, le vicomte de Noailles, le baron de Wimpfen et deux électeurs de l'hôtel de ville informèrent l'Assemblée du pillage de l'hôtel des Invalides, et lui apprirent cette grande et terrible nouvelle si inattendue : la prise de la Bastille!

Quant au roi, on lui cachait tout. À neuf heures du soir M. Berthier, intendant de Paris, se présenta au château; il était impossible qu'il ne fût point informé de ce qui s'était passé, et cependant, lorsque le roi, allant au-devant de lui, lui demanda :

— Eh bien, monsieur Berthier, quelle nouvelle? Que fait-on à Paris? Ou en sont les troubles?

— Mais, sire, répondit-il, tout va assez bien. Il s'est manifesté quelques légers mouvements qu'on est bien vite parvenu à réprimer et qui n'ont pas eu de suites.

On sait quels étaient ces légers mouvements sans suites : la prise de la Bastille et l'assassinat d'une dizaine d'individus.

Celui qui cachait ainsi la vérité au roi était loin de se douter que lui aussi, comme Flesselles et comme de Launay, devait, avant huit jours, tomber assassiné.

Ce soin de tout cacher au roi était si bien un parti pris, que, quoique les spectacles fussent fermés, on lui en envoyait tous les jours la feuille. Il avait, en conséquence, reçu la liste des pièces jouées le dimanche, le lundi et le mardi, bien que les pièces n'eussent point été jouées. En outre, on faisait imprimer un cours des effets publics, où le roi pouvait, quoiqu'ils baïssaient effroyablement, les voir augmenter tous les jours.

La première nouvelle de la prise de la Bastille fut regardée à Versailles comme une imposture. La Bastille prise, c'était chose impossible! Et c'était vrai, la Bastille était véritablement imprenable; aussi la Bastille s'était-elle rendue comme un criminel troublé par sa mauvaise conscience et qui se livre lui-même. Il fallut plusieurs courriers dépêchés les uns après les autres pour que l'Assemblée se décidât à croire.

Et cependant, M. de Noailles était venu dire :

— La Bastille est prise, je l'ai vu prendre.

M. de Wimpfen était venu dire :

— Le gouverneur est mort, je l'ai vu tuer.

À dix heures du soir, on ignorait encore au château tous

les événements de la journée; le roi s'était couché de bonne heure, selon son habitude.

M. de Liancourt arriva à Versailles.

En charge de grand maître de la garde-robe lui donna accès à toute heure auprès de la personne du roi, il exigea que le roi fût éveillé.

Le roi se souleva sur son coude et attendit.

M. de la Rochefoucauld entra, raconta au roi la défection totale de ses gardes, la prise de la Bastille, les massacres qui avaient eu lieu et le soulèvement de Paris tout entier, qui venait de jeter deux cent mille hommes armés dans ses rues et sur ses places.

— Mais, s'écria le roi après quelques instants d'un silence causé par la stupefaction, c'est donc une révolte!

— Non, sire, répondit le duc, c'est une révolution.

Le roi donna l'ordre de la retraite des troupes.

Il y avait à Versailles deux princes qui tremblaient fort: l'un était le comte d'Artois, l'autre le duc d'Orléans.

Le premier tremblait à cause de son impopularité; le second, au contraire, à cause de sa popularité.

Un député alla trouver le premier: c'était un de ses familiers, un de ses menins presque. Bailly, qui raconte l'anecdote, ne le nomme point; nous le nommerons, nous: c'était M. de la Rochefoucauld-Liancourt. Il alla donc le trouver, et lui dit:

— Monseigneur, vous êtes inculpé, et fortement, dans le public: innocent comme je vous crois, vous devez vous justifier; coupable, il est digne de vous de tout réparer. Un moyen remplit ces deux objets et rétablit la paix dans le royaume: c'est d'engager le roi à aller demain à l'Assemblée nationale et à se réunir à elle.

Le comte d'Artois accueillit l'avis, et courut chez le roi, promettant de l'amener à cette démarche.

Pendant ce temps, M. de la Rochefoucauld se rendit à l'Assemblée nationale; il y cherchait et y trouva le bonhomme Bailly, son ami, qui, lui aussi, avait bien quelque peur, et qui se serait bien gardé dans de telles circonstances, de se coucher et de dormir comme le roi.

Il lui raconta ce qu'il venait de faire, et l'engagement pris par le comte d'Artois et dont il devait le lendemain avoir la solution à sept heures et demie, c'est-à-dire au lever du prince. Puis

— Ecoutez, dit-il à Bailly, je voudrais demain, en allant chez le prince, lui indiquer quelles sont les choses qu'il conviendrait que le roi dit à l'Assemblée; et, comme vous connaissez mieux que personne, continua-t-il, l'état des esprits, puisque vous avez présidé cette assemblée devant laquelle le roi va se présenter, je voudrais que vous arrêtasiez d'avance ce que le roi aura à lui dire.

— Alors, fit Bailly, c'est un projet de discours que vous me demandez?

— Oui.

— Eh bien, venez.

Ils passèrent dans un cabinet, et, dix minutes après, M. de la Rochefoucauld s'en alla avec son projet de discours.

Bailly ne nous dit pas si ce fut celui que le roi prononça effectivement le lendemain.

Quant au duc d'Orléans, nous l'avons dit, il tremblait par la raison opposée à celle du comte d'Artois. Le comte d'Artois craignait le peuple, le duc d'Orléans craignait la cour. Deux jours auparavant, son buste, on se le rappelle, avait été triomphalement porté dans les rues de Paris avec celui de Necker. Le lendemain, on avait parlé de la lieutenant-générale; la proposition était morte sans échec; mais il n'en est pas moins vrai qu'il se regardait, et à juste raison, comme véritablement compromis. Aussi, après s'être engagé le 14 avec Mirabeau et quelques autres à s'offrir comme médiateur entre le roi et le peuple, se présenta-t-il, le 15, non pour réclamer cette médiation, mais pour assurer le roi qu'il n'avait pas de plus loyal sujet que lui, et pour lui offrir de passer en Angleterre si les temps devenaient plus fâcheux. Mirabeau apprit cette démarche, et, furieux, lança contre lui cette fameuse boutade si sublime qu'elle cesse d'être obscène.

On sait que le comte d'Artois s'était engagé à faire venir le roi à l'Assemblée. C'était une bonne démarche, et qui pouvait rallier à lui beaucoup de malveillants. Un homme songea à lui ôter ce mérite en faisant adopter un projet d'adresse, dans lequel le roi était prié de venir à l'Assemblée.

Cet homme, c'était l'âme damnée du duc d'Orléans, Silvery-Genlis, lequel secondait de son mieux sa femme, qui envoyait, avec sa *Paméla*, un laquais rongé au milieu de l'émeute.

* Venez, lui disait-il, venez... Votre Majesté verra la coaction de l'Assemblée, mais, en même temps, elle sera peut-être étonnée de son calme.

Le même projet d'adresse annonçant que les farines qui remontaient vers Paris avaient été arrêtées à Sèvres.

Le discours insidieux exaspéra Mirabeau.

— Eh bien, s'écria-t-il, s'adressant aux députés que l'on envoyait au château, dites au roi que ces hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princesses et des princesses, des favoris et des favorites, et leurs caresses, et leurs exhortations, et leurs présents; dites-lui que toute la nuit ces satellites étrangers, gorges de vin et d'or, ont pûdit dans leurs chants impies l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée nationale; dites-lui que, dans son palais même, les courtisans ont mêlé leur danse au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy; dites-lui, enfin, que ce Henri dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il affectait de vouloir prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris revolté qu'il assiégeait en personne, et que ses féroces conseillers font rebrousser les farines que le commerce apportait dans Paris affamé et fidèle.

Au moment où la députation sortait, le roi arriva comme l'avait promis le comte d'Artois, sans gardes, et accompagné seulement de ses frères. Là, au nom de la monarchie forcée d'abaisser son front, après seize siècles de puissance, devant cette autorité d'un jour formée par l'autorité du prince, mais constituée d'elle-même, debout, découvert, sans cérémonial, sans faire usage même d'un fauteuil élevé sur une estrade, et qui à ses yeux peut-être figurait trop mal le trône pour qu'il daignât s'en servir, il prononça le discours suivant:

« Messieurs, je vous ai assemblés pour vous consulter sur les affaires les plus importantes de l'Etat. Il n'en est pas de plus instante et qui affecte le plus spécialement mon cœur que les désordres affreux qui régissent dans la capitale. Le chef de la nation vient avec confiance au milieu de ses représentants leur témoigner sa peine, et les invite à trouver les moyens de ramener l'ordre et le calme. Je sais qu'on vous a donné d'injustes préventions; je sais qu'on a publié que vos personnes n'étaient point en sûreté. Serait-il donc nécessaire de vous rassurer sur des bruits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère connu? Eh bien, c'est moi, qui ne suis qu'un avec la nation, c'est moi qui me fie à vous: aidez-moi dans cette circonstance à amener le bien de l'Etat. Je l'attends de l'Assemblée nationale. Le zèle des représentants de mon peuple réunis pour le salut commun m'en est un sûr garant. Comptant sur l'amour et la fidélité de mes sujets, j'ai donné l'ordre aux troupes de s'éloigner de Versailles. Je vous autorise, je vous invite même à faire connaître mes dispositions à la capitale. »

L'Assemblée, qui, de son côté, craignait peut-être tout autant que la cour, accueillit le discours du roi avec enthousiasme. D'ailleurs, le discours du roi, c'était la reconnaissance du droit national, c'était le premier triomphe moral du peuple sur la royauté; aussi chacun se précipita-t-il sur les pas de Louis XVI, et tous le reconduisirent-ils à pied jusqu'au château.

Au milieu du chemin, une femme se fait jour à travers les députés, dérange brusquement le comte d'Artois qui marchait devant le roi, et, se jetant aux pieds de Louis XVI:

— Ah! sire, s'écria-t-elle, ah! mon roi, ce que vous venez de faire est-il bien sincère, et n'en sera-t-il point comme de ce que vous avez fait il y a quinze jours?

— Oui, ma bonne, répondit le roi, oui, cela durera toujours, et jamais je ne changerai plus d'avis jusqu'à mon dernier soupir.

En traversant la place d'armes, la musique des Suisses joua l'air: *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* cet air qui commence les révolutions avec celui qui va s'en aller, et qui les achève avec celui qui arrive.

Dès qu'il fut rentré au château, les serviteurs empoussièrent les portes sur lui; il y a toujours, derrière les rois qui font une bonne chose, des laquais qui en font une mauvaise. Le roi daigna s'apercevoir qu'on laissait l'Assemblée dehors; il fit ouvrir les portes: seulement, il s'excusa de ne pas recevoir.

Il devait aller à la chapelle avec sa famille remercier Dieu de ce qui venait d'arriver.

Voyez-vous Louis XVI remerciant Dieu de ce que le peuple a pris la Bastille, et de ce qu'il a été obligé de retirer ses troupes des environs de Paris!

Quant à la reine, elle parut au balcon avec ses enfants et ceux du comte d'Artois; seulement, elle n'osa ou ne voulut point dire, elle, qu'elle rendit grâce à Dieu de ce qui venait de se passer.

Le peuple avait vu l'Assemblée faire connaître ses intentions à Paris et il avait eu peur. Paris avait grand besoin de la connaître. Le soir même de la prise de la barrière, Paris avait très grand besoin d'alarme. A l'entrée de la nuit, le bruit s'était répandu que les soldats — c'est ainsi qu'on appelait les soldats de la cour — se préparaient à aller à la barrière d'Enfer. Aussitôt les citoyens accoururent aussitôt à cette barrière et d'autres citoyens français et précédés de drapeaux nationaux. Aussitôt tous les premiers étages des maisons, les femmes, les enfants et les vieillards se précipitèrent sur les toits, les balcons et les corniches, et se répandirent sur les places publiques.

Tout à coup vint sur son enfant d'un jour, sur sa tête, un grand cri retentit par toute la ville. Qui est-ce ? Demandez aux matelots d'où viennent les coups qui hurlent dans les tempêtes. Aux armes ! l'ennemi est aux faubourgs ! criait-on. En une demi-heure, tout le monde se leva sans interruption dans toutes les parishes et n'est interrompu que par le roulement lugubre de l'artillerie qui passe et par le cri : — Ne vous couchez pas ! illuminez vos fenêtres ! nous avons en la nuit de voir clair cette nuit.

En une heure, les rues sont barricadées, des fossés profonds coupent les rues et les pavés sont transportés aux quatre coins de la ville. L'ennemi entre, sa tombe est prête : on le poussera dans ces fossés profonds et on le couvrira de pavés. Grâce à toutes ces précautions, à tout ce bruit qui témoignait que le géant veillait, les troupes n'osèrent attaquer Paris.

Le matin arriva brillant comme la veille ; un véritable soleil de victoire se leva tout étonné de voir Paris levé devant lui. Par un reste de frénésie, de vengeance, ivres de sang, quelques misérables promenaient encore aux premières lueurs de l'aube ces têtes coupées de la veille. On en fit justice, on leur arracha ces débris humains et on les jeta dans la Seine.

Les électeurs étaient assemblés à l'hôtel de ville, une chose était née, une chose était morte. Cette chose qui était née, c'était la milice bourgeoise ; cette chose qui était morte, c'était la prévôté des marchands. Il fallut enterrer l'une et consacrer l'autre. Bailly fut élu maire de Paris ; la Fayette, commandant en chef de la garde nationale.

Il y avait beaucoup de joie, mais en même temps beaucoup de deuil sur la ville. On criait victoire, mais on enlaidissait les morts. Presque tous ces martyrs appartenaient à des familles pauvres qu'ils laissaient sans ressources ; les camarades mettaient un chapeau près du cadavre, et à ceux qui passaient :

— Monsieur, disaient-ils, quelque chose pour la famille de ce pauvre diable qui s'est fait tuer pour la nation. — Madame, quelque chose pour ce pauvre diable qui s'est fait tuer pour la nation.

Et chacun donnait une humble et simple offrande à cette humble et simple oraison.

Il va sans dire que personne ne travaillait plus ; Paris se gardait et n'avait pas le temps de s'occuper d'autre chose. L'hôtel de ville disait hardiment qu'on avait des vivres pour quinze jours, et on n'en avait point pour trois. A chaque instant, la nouvelle qu'on attaquerait Paris courait par les rues, le bruit s'était répandu qu'on avait voulu, pendant la nuit qui venait de s'écouler, reprendre Paris par surprise. Deux régiments de hussards étaient venus reconnaître les barrières. A deux heures de l'après-midi, les électeurs autorisèrent le peuple à dépaver Paris.

Tout à coup, un homme arrive haletant, épuisé, en sueur. C'est le Grec de Marathon, il a couru depuis Sévres, où les troupes ont inutilement voulu l'arrêter. Peut-être mourra-t-il de cette course insensée, mais n'importe, le premier il annonce à Paris la grande nouvelle.

Tout est fini, la révolution est terminée, l'avenir est sûr, mais que s'ensuit-il, le roi est venu trouver les députés et leur a dit : Je me fie à vous.

On ne veut pas le croire, c'était trop de joie, trop de bonheur, trop de triomphe. Deux autres nouvelles succédèrent à celle-ci qui la confirmait.

Les troupes campées au Champ de Mars se sont retirées pendant la nuit, laissant leurs tentes et la plus grande partie de leurs bagages.

Quatre-vingt députés s'avancèrent vers Paris au milieu de la nuit de citoyen en citoyen. L'Assemblée de Paris à Versailles fut informée par des députés de députations envoyées par les députés de Paris. Ils sont venus en toute hâte ; Bailly leur a dit dans ses Mémoires : « J'ai pas pris le temps de parler.

Les électeurs courent au-devant d'eux comme ils sont, c'est à dire tout en désordre, tout débraillés de trois nuits passées à l'hôtel de ville, sans repos, sans sommeil. Ils les rencontrent à la barrière, ils vont leur faire les honneurs de Paris.

Paris est bien beau, bien étrange, bien grandiose dans les jours de fêtes révolutionnaires : nous l'avons vu le 29 juillet ; ce devait être quelque chose de pareil, tout un peuple armé de faux, de piques, de haches, de croissants, de sabres, de fusils à peine, avec ses bras et ses lèvres encore noirs de poudre ; toutes les fenêtres vivantes, laissant passer des têtes joyeuses, des bras agités, des cris, des rumeurs, des applaudissements, la vie, la liberté !

Aussi ces députés précédés des gardes-français, des gardes nationales, des Suisses, accompagnés des électeurs, tous ces députés pleuraient de joie, de bonheur, d'espérance ; ils baisaient les drapeaux des gardes-français.

— Drapeaux de la patrie, drapeaux de la liberté, s'écriaient-ils, soyez bénis !

On ne sait trop ce qu'on dit dans de pareils moments ; mais aussi, dans de pareils moments, le désordre, c'est l'éloquence.

On descendit la barrière de la Conférence ; on arriva, à pied, à l'hôtel de ville ; on fit des discours, et l'on décerna des couronnes. La Fayette discourt, et fut couronné. Bailly, l'archevêque de Paris et M. de la Rochefoucauld discoururent et furent aussi couronnés. Clermont-Tonnerre et Lally-Tollendal eurent des palmes.

Voyez cette révolution qui commence ; et remarquez comme la noblesse y joue le rôle principal. De toutes ces couronnes, de toutes ces palmes, il n'y a que celle donnée à Bailly qui soit donnée au tiers état.

Vient-on un échantillon de cette éloquence qui soulevait des cris, des pleurs, des applaudissements, qui faisait décerner des couronnes et des palmes ? Voici le discours de la Fayette :

« Messieurs, voici enfin le moment le plus désiré par l'Assemblée nationale. Le roi était trompé, et il ne l'est plus. Il est venu aujourd'hui au milieu de nous, sans cet appareil imposant dont les princes s'environnent, et qui est si inutile aux bons rois. Il nous a dit qu'il avait donné ordre aux troupes de se retirer ; oublions nos malheurs, ou plutôt ne nous les rappelons que pour en éviter à jamais de pareils. »

Puis voici le discours de Lally-Tollendal. Nous l'avons connu personnellement : c'était un gros homme, gros outre mesure, toujours prêt à pleurer. Madame de Staël l'appela le plus gras des hommes sensibles.

« Messieurs, ce sont vos concitoyens, vos amis, vos frères, vos représentants qui viennent vous donner la paix. Dans les circonstances désastreuses qui viennent de s'effacer, nous n'avons pas cessé de partager vos douleurs ; mais nous avons partagé votre ressentiment ; il était juste. Si quelque chose nous console au milieu de l'affliction publique, c'est l'espérance de vous préserver des malheurs qui nous menacent.

« On avait séduit notre bon roi, on avait empoisonné son cœur du venin de la calomnie ; on lui avait fait redouter cette nation qu'il a l'honneur et le bonheur de commander.

« Nous sommes allés lui dévoiler la vérité, son cœur a gémi ; il est venu se jeter au milieu de nous, il s'est fié à nous, c'est à dire à vous. Il nous a demandé des conseils, c'est à dire les vôtres ; nous l'avons porté en triomphe, et il le méritait. Il nous a dit que les troupes étrangères allaient se retirer, et nous avons eu le plaisir inexprimable de les voir s'éloigner. Le peuple a fait entendre sa voix pour comble le roi de bénédictions ; toutes les rues retentissent de cris d'allégresse. Il nous reste une prière à vous adresser : nous venons vous apporter la paix de la part du roi et de l'Assemblée nationale. Vous êtes généreux, vous êtes Français ; vous aimez vos femmes, vos enfants, la patrie ; il n'y a plus de mauvais citoyen parmi vous ; tout est calme, tout est paisible. Nous avons admiré l'ordre de votre police, de vos distributions, le plan de votre défense ; mais, maintenant, la paix doit renaitre parmi vous, et je finis en vous adressant, au nom de l'Assemblée nationale, les paroles de confiance que le souverain a déposées dans le sein de l'Assemblée. Je me fie à vous ! C'est là notre vœu ; il exprime tout ce que nous sentons. »

Moreau de Saint-Méry, un des électeurs qui, depuis trois jours, avaient eu le plus de part aux délibérations prises, répondit :

— Dites au roi, au nom de la ville, qu'il acquiert au jourd'hui le titre de père de ses sujets ; que ceux qui lui ont inspiré des terreurs l'ont trompé ; dites-lui que nous sommes prêts à tomber à ses pieds ; enfin, que le premier

roi du monde est celui qui a l'honneur de régner sur des Français.

Puis on se rendit à Notre-Dame, où l'archevêque de Paris chanta un *Te Deum*.

L'archevêque de Paris chantant un *Te Deum* pour la prise de la Bastille. Ne vous semblent-ils pas bien peu sincères, ces remerciements à Dieu de la monarchie et du clergé ?

C'était déjà beaucoup que cette démarche du roi à l'Assemblée nationale ; mais on en promettait une autre bien plus importante, bien plus décisive : c'était une visite du roi à Paris. Le peuple ne pouvait croire à cette visite ; il supposait à la cour quelque mauvais dessein, quelque noir complot ; il ne pouvait comprendre que, vaincue, elle acceptât cette défaite, et en l'honneur de cette défaite fit chanter des *Te Deum*. Ce qui n'était qu'un bruit à l'en-



Necker.

Et la preuve, c'est que, dans son discours à l'hôtel de ville, un mot naïf avait échappé à M. de Liaucourt.

— Le roi *pardonne* volontiers, avait-il dit aux gardes-françaises.

Alors, ceux-ci, qui n'avaient que faire du pardon du roi, comme Valère de la bénédiction d'Harpagon, ceux-ci, ceux du moins qui étaient présents, s'étaient avancés, et avaient dit :

— Nous n'avons pas besoin de ce pardon que le roi nous offre si généreusement. En servant la nation, nous servons le roi ; les intentions qu'il manifeste aujourd'hui prouvent assez que nous seuls peut-être avons été fidèles au roi et à la patrie.

droit de la Bastille s'était confirmé. Un sergent des gardes, à la tête de deux compagnies, s'était présenté à la porte de la forteresse, présumant qu'il n'y avait qu'à se présenter pour entrer, et qu'à entrer pour la reprendre. Mais l'officier bourgeois qui commandait le château avait fait croiser la baïonnette sur lui et ses hommes, et il avait été forcé de se retirer. Des lors, sous le nom de volontaires de la Bastille, un corps de citoyens se voua à la garde de cette forteresse.

L'ordre avait été donné aux troupes de se retirer. Elles s'étaient retirées, en effet, mais ne s'éloignaient pas. M. de Falkenheim commandait à Saint-Denis, et ne quittait pas Saint-Denis, disant qu'il n'avait pas d'ordres. On avait ar-

... à Paris...
... à Paris...
... à Paris...

Le 10 août, le roi...
... à Paris...
... à Paris...

Le lieutenant...
... à Paris...
... à Paris...

Le 10 août, le roi...
... à Paris...
... à Paris...

Le lieutenant...
... à Paris...
... à Paris...

Les événements...
... à Paris...
... à Paris...

Le 10 août, le roi...
... à Paris...
... à Paris...

Le lieutenant...
... à Paris...
... à Paris...

Le 10 août, le roi...
... à Paris...
... à Paris...

Le lieutenant...
... à Paris...
... à Paris...

Le 10 août, le roi...
... à Paris...
... à Paris...

Le lieutenant...
... à Paris...
... à Paris...

Le 10 août, le roi...
... à Paris...
... à Paris...

Le lieutenant...
... à Paris...
... à Paris...

Le 10 août, le roi...
... à Paris...
... à Paris...

Le lieutenant...
... à Paris...
... à Paris...

Le 10 août, le roi...
... à Paris...
... à Paris...

Le lieutenant...
... à Paris...
... à Paris...

Le 10 août, le roi...
... à Paris...
... à Paris...

Le lieutenant...
... à Paris...
... à Paris...

dnes d'Angouleme et de Berry, ses deux fils M. le duc de Bourbon M. le duc d'Enghien et M. le prince de Conti...

Ce n'était déjà plus chose facile l'éveil était donné aux populations par l'instinct du danger il fallut prendre les plus minutieuses précautions pour que le comte d'Artois pût sortir de Versailles on craignait quelque assassinat ce ne fut qu'au point du jour qu'il y parvint, lorsque la ville, fatiguée commença de s'endormir un régiment tout entier escorta ses voitures, qui furent, en outre, accompagnées de deux pièces de canon.

Quint au point de Condé, il partit de Chantilly; mais, son départ ayant été connu les paysans se précipitèrent vers Pont sainte Maxence, avec l'intention bien arrêtée de le jeter à la Seine Heureusement, lorsqu'ils arrivèrent, les voitures du prince étaient déjà passées depuis dix minutes.

Le même soir jartèrent aussi le maréchal de Broglie et le maréchal de Castries.

Mais la fuite qui fit le plus d'effet lorsqu'elle fut connue fut celle de la du hesse de Polignac. Instruite de toutes les motions qui avaient été faites contre elle, le 16 juillet, à huit heures du soir la reine l'avait envoyé chercher, ainsi que le duc son mari.

Elle les conjura de partir dans la nuit même. Madame de Polignac, il faut lui rendre cette justice, refusa d'abord elle ne voulait abandonner ni la reine ni les enfants royaux, dont elle avait l'éducation; mais la reine fut inébranlable dans son insistance.

Le roi, lui dit-elle, va demain à Paris; peut-être lui demandera-t-on votre exil n'attendez pas; je crains tout. Au nom de notre amitié, partez!

— Venez, sire, lui dit la reine, venez persuader à ces honnêtes gens, à ces fidèles amis, qu'ils doivent nous quitter.

Alors, le roi s'approcha du duc et de la duchesse de Polignac.

— Mon cruel destin, leur dit-il me force d'abandonner de moi tous ceux que j'estime et que j'aime Je viens d'ordonner au comte d'Artois de partir; je vous donne le même ordre plaignez-moi; mais ne perdez pas un seul moment. Emmenez votre famille; chargez sur moi dans tous les temps je vous conserve vos charges.

On se sépara en pleurant, et, à minuit, la duchesse de Polignac reçut ce dernier billet de la reine:

— Adieu, la plus tendre des amies! adieu! Que ce mot est affreux! mais il est nécessaire. Adieu! Je n'ai que la force de vous embrasser.

Ce billet reçu, M. et madame de Polignac, la comtesse Diane de Polignac, et madame la duchesse de Gulche, leur fille, prièrent la route de Bale, où ils arrivèrent au bout de trois jours. Ils y trouverent M. Necker, qui s'y était rendu de Bruxelles, et qui ignorait encore les événements de Paris. Ce fut par eux que l'ex-ministre en connut la première nouvelle.

Vers huit heures du matin, le roi partit pour Paris. Ses gardes du corps l'accompagnaient, ainsi que MM. de Beauveau, de Villeroy, de Villequier et d'Estaing. A la barrière de la Conférence, il fut forcé de renvoyer son escorte, et se sépara aux gardes-françaises et aux gardes nationales. Le corps électoral, représenté par une nombreuse députation attendait le roi à la barrière; et, comme les habitants de Versailles qui l'avaient accompagné ne le voyaient se livrer qu'avec crainte à une nouvelle escorte, cette députation, dit l'Autrichien Weber, qu'une telle proposition indigna, cette députation eut l'insolence de faire proposer aux habitants de Versailles de leur donner huit bourgeois de Paris pour otages, comme si, ajoute-t-il, le roi n'avait appartenu qu'à Versailles, et comme si huit bourgeois inconnus pouvaient représenter le chef de la nation.

Les gardes français pas plus que le cortège furent signalés par un douloureux accident un fusil partit on ne sait comment, et tua une femme.

Le roi avait mis près de dix-sept heures à venir de Versailles à Paris. C'était être maladroit jusqu'au bout que de montrer si peu d'empressement aussi les soupçons commençaient-ils à renaitre et les mauvais bruits à circuler, lorsqu'un cavalier vint au grand galop, annonçant que le roi était au Point du Jour, qu'il l'avait vu.

À trois heures, un tourbillon de poussière annonçait son arrivée.

Nous avons dit ce qui s'était passé à la barrière. À la barrière le roi fut reçu par le corps municipal, ayant à sa tête le bonhomme Bally, qui, pour cette circonstance, avait trouvé dans son cœur une phrase d'une éloquence suprême.

Sire dit-il en présentant à Louis XVI les clefs de Paris sur un plat d'argent, j'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris; ce sont les mêmes que

ont été présentées à Henri IV; il avait reconquis son peuple. Ici, c'est le peuple qui a reconquis son roi.

Bailly eût dû se borner là, car c'est tout ce qui reste de son discours. Faisons comme l'histoire, rendons-lui le service d'en supprimer ce qui était inutile.

Après ce discours on se mit en marche.

La garde à cheval marchait la première, trois mille cavaliers à peu près, Parisiens, jeunes gens de la bourgeoisie, noyau de ce qui fut depuis la garde nationale à cheval; puis venaient les gardes-françaises, précédées des drapeteux et des canons pris à la Bastille, c'est-à-dire des troupes conquises sur la royauté; puis les députés défilant deux à deux sur une double colonne; puis un corps nombreux d'infanterie bourgeoise marchant après les députés; puis venait M. de la Fayette, à qui tout obéissait, vrai roi de Paris depuis deux jours, s'avancant à cheval, l'épée nue à la main, puis la garde de Paris; puis les dames de la Halle, vêtues de blanc, couvertes de rubans tricolores, et portant dans leurs mains des fleurs et des branches de laurier.

Le roi venait après; il n'avait que deux voitures à huit chevaux y compris la sienne, qui marchait la première. Les quatre cents gardes du corps qu'il avait amenés de Versailles avaient, comme nous l'avons dit, été consignés à la barrière.

Le roi était pâle, triste, presque sombre; il répugnait fort à ce commencement de fourches caudines. La musique avait beau jouer à tout rompre le fameux air *Où peut-on être méfiant*, il sentait au fond du cœur que, ennemi à toute cette population, cette population lui deviendrait un jour ennemie.

En traversant le pont Neuf, le roi trouva sur son passage une nombreuse artillerie; seulement, chaque canon tenait à sa gueule un bouquet de fleurs; mais on sentait que les fleurs étaient là pour la décoration seulement, qu'un jour les fleurs seraient fanées, et que les canons resteraient.

Le roi parcourait une haie de cent cinquante mille citoyens armés. C'était la première fois qu'un roi de France voyait un pareil spectacle; tout cela avait des armes différentes, des habits divers, mais avec le même cœur, mais poussaient le même cri: *Vive la nation!*

Tous les honneurs de la journée étaient à la Fayette et à Bailly; seulement, la Fayette, jeune, et beau, caracolait sur le fameux cheval blanc déjà sorti de ses écuries; tandis que Bailly, vieux et pâle, marchait à pied au milieu des gardes et, avec son sourire triste, disait:

— En vérité, je me fais l'effet d'un criminel que l'on mène en prison.

À l'hôtel de ville, le roi descendit. Bailly lui présenta la nouvelle cocarde nationale, devenue celle de la France.

Le roi la prit et la mit à son chapeau.

Puis il s'engouffra seul, séparé de sa suite, sous la sombre voûte de l'hôtel de ville, où les épées croisées au-dessus de sa tête lui firent un berceau d'acier.

Au reste, rien de tout cela n'était fait à mauvaise intention; tout au contraire, chacun pleurait d'attendrissement. Quand le roi entra dans la grande salle et monta sur le trône qui lui était préparé, tous ceux qui, dans la foule, avaient eu la chance de tenir les premiers rangs, se mirent à genoux pour ne point empêcher ceux qui étaient derrière eux de voir.

Seulement, ce n'était point abaissement devant le roi, c'était complaisance pour leurs concitoyens.

Lorsque le roi fut monté sur le trône, de grandes acclamations se firent entendre.

Puis on fit lecture du procès-verbal des délibérations de la ville, contenant la création de la garde bourgeoise de Paris, la nomination de La Fayette au commandement général, et celle de Bailly comme maire.

Puis vinrent les discours, auxquels le roi ne répondit rien ou peu de chose. Après celui de Lally-Tollendal, il s'attendrit cependant et laissa tomber ces mots:

— Mon peuple peut toujours compter sur mon amour.

Le roi confirma la création de la garde nationale, la nomination de La Fayette et de Bailly, promit de rappeler la *virtu exilée*, comme avait dit M. Moreau de Saint-Méry, et qui n'était autre que Necker.

Puis il sortit de l'hôtel de ville.

Mais, cette fois, tant il fallait peu de chose à ce bon peuple pour revenir à lui, son départ fut un véritable triomphe; les Parisiens étaient ivres d'amour. Il trouva sa voiture entourée de citoyens; ils avaient profité de l'absence des gardes pour se rapprocher de lui autant qu'il avait été possible, il y en avait derrière, sur l'impériale sur le siège du cocher, et jusque sur les marchepieds. Les députés de l'Assemblée nationale l'accompagnaient, disant au peuple:

— Chérissez-le, ce bon roi, qui a dit que ses sujets pouvaient toujours compter sur son amour.

D'autres venaient et disaient:

— Prenez confiance dans notre bon prince, qui nous

rend M. Necker nous avons vu nous mêmes la lettre qu'il lui écrit.

Et le peuple répondait en criant de toutes ses forces: « Vive le roi! Vive la nation! Vive la liberté! Vive M. Necker! Vive Louis, notre ami, notre père! »

Et lui souriait à tout le monde, car peut-être un instant son cœur prit-il part à cette fête générale.

Et cependant ce cœur, pressé de craintes, ne se dilata que lorsqu'il retrouva à Sèvres ses gardes du corps bien-aimés, dont quelques-uns se détachèrent aussitôt pour aller porter à Versailles la nouvelle du retour du roi.

Il était tard. Ce n'était qu'à neuf heures du soir que le roi était parvenu à se débarrasser de Paris. D'heure en heure, des courriers avaient été envoyés à Marie-Antoinette qui s'obstina à croire que son mari courait le plus grand danger.

Sur l'escalier, le roi trouva la reine et ses enfants tout en larmes, qui vinrent se jeter dans ses bras.

Nous l'avons dit, le roi, se sentant l'ennemi de ce peuple, comprenait que ce peuple devait devenir son ennemi.

XX

FOULON ET BERTHIER. — HAINE DU PEUPLE CONTRE FOULON. — MOTIFS DE CETTE HAINE. — CRAINTES DE FOULON. — SA FUIE. — SA MORT SIMULÉE. — IL EST ARRÊTÉ PAR SES DOMESTIQUES. — SON ARRIVÉE À L'HOTEL DE VILLE. — ON DEMANDE SA TÊTE. — BAILLY. — LE PEUPLE DANS LA SALLE. — LA FAYETTE. — SUPPLICE DE FOULON. — LA CORDE CASSE DEUX FOIS. — UN HOMME LA COUPE. — DÉCHIREMENT DES MEMBRES. — LA TÊTE AU BOUT D'UNE PIQUE. — BERTHIER ARRÊTÉ À COMPIÈGNE. LA BARRIÈRE. — LES ÉCRITEAUX. — SANG-FROID DE BERTHIER. — LA TÊTE DE FOULON. — L'INTERROGATOIRE. — BAILLY ET LA FAYETTE. — UN MOT DE BERTHIER; SA RÉOLUTION. — LE CŒUR. — LE DRAGON. — PROPOSITIONS FAITES À L'ASSEMBLÉE. — LA BASTILLE. — LES CRAINTES DU PEUPLE. — LES ANGLAIS ET BREST. — « AUX ARMES! » — UNE LETTRE DE NECKER. — SON ARRIVÉE. — VERSAILLES. — PAROLES DE NECKER À L'ASSEMBLÉE. — M. DE LIANCOURT. — LA VISITE À L'HOTEL DE VILLE. — LES DISCOURS. — L'ÉCOLE DES LARMES. — M. DE BEZENVAL. — LETTRE DE LOUIS XVI À M. NECKER. — NOUVEAU MINISTÈRE. — ON NÉGLIGE MIRABEAU. — DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME. — LE 4 AOUT. — EFFET DE CETTE DÉCLARATION. — LE DUC D'AIGUILLON. — LE VICOMTE DE NOAILLES. — LE QUEN DE KERENGAL. — BEAUHARNAIS. — MONTMORENCY. — MORTEMART. — LE CLERGÉ. — LE REFUS DE L'ASSEMBLÉE. — RÉSUMÉ DES SACRIFICES DE LA NUIT DU 4 AOUT. — LA FRANCE NOUVELLE.

Au nombre des personnes qui avaient fui dans la nuit du 15 au 16, il en était deux que nous avons oublié de nommer, c'étaient le ministre Foulon et l'intendant Berthier, le beau-père et le gendre.

Le peuple haïssait Foulon de longue main. Intendant de l'armée durant les guerres de 1755, il avait déshonoré le nom français dans la Hesse et dans la Westphalie. On citait de lui des mots terribles: « Un royaume bien administré, avait-il dit, est celui dont le peuple broute l'herbe. » Puis un autre jour: « Je veux faucher Paris comme un pré, » avait-il dit encore.

À chaque changement de ministère, le peuple demandait avec terreur: « Foulon est-il ministre? » On lui disait: « Non, » et il conservait quelque espoir.

Lorsqu'il fut adjoint à M. de Broglie, le peuple trembla, il crut que le jour des calamités était venu.

Aussi, la Bastille prise, Foulon comprit qu'il était perdu. Il abandonna l'hôtel sur l'emplacement duquel fut bâti plus tard le Théâtre-Historique, fit répandre le bruit de sa mort, et s'enterra magnifiquement lui-même dans la personne d'un de ses laquais nommé Picard, trépassé peu

du 11 au 15 juillet. Foulon voyageant dans les provinces il partit pour Vevey, en Suisse, à la suite de sa femme. Mais comme il était soupçonné de s'être tenu caché, sa poursuite le força de se rendre à Paris par la route de la Savoie, et cette escorte de la Gendarmerie, accompagnée avec un collier d'orties au cou, un bâton de fer au côté et une botte de poudre derrière le dos, dans cet état que le 22 il arriva à l'hôtel de la Fayette.

Le lendemain commença l'interrogatoire. Le bruit de l'arrestation de Foulon commença à se répandre dans la foule, et la foule commença de s'agiter. Cette foule, les électeurs et le peuple, se rassemblèrent en sa présence par les rumeurs terribles qui se répandaient jusqu'à eux. Bientôt ces rumeurs se changèrent en cris, et les cris demandaient la tête de Foulon. On se pressa à l'hôtel de ville, ces cris et ces rumeurs se répandirent, et les mêmes qui avaient accompagné le massacre de Foulon, se mirent à dire que Foulon était perdu si on le faisait mourir, et qu'il en arriverait de lui comme du prévôt des marchands, ou le garda toute la nuit et une partie de la journée, mais la colère de la foule, au lieu de se calmer allait s'irriter. On comptait qu'il fallait aborder cette foule et plusieurs membres du comité descendirent et essayèrent de calmer ces furieux, mais tout fut inutile. Bally descendit alors sur le perron, et harangua le peuple, sa harangue fut perdue. Le peuple demandait Foulon, le peuple voulait Foulon. Foulon était condamné, il n'y avait plus pour lui de grâce à attendre.

Vint à la suite d'une de ces rumeurs terribles comme il s'en élève au-dessus de l'océan et de la foule un flot le peuple monta jusqu'à l'Assemblée et brisa les portes, vint à prendre et emporter Foulon au milieu de ses gardes, en face de ses juges.

On fit alors le tour de la Fayette de prier, de supplier; mais sa voix fut aussi impuissante que celle de Bally.

— Ils sont de connivence! cria la foule. Ils veulent le sauver.

Et personne n'écouta plus la Fayette.

D'ailleurs tout le monde était occupé de Foulon, que l'on entraînait pâle et éperdu sous le fameux réverbère, l'argé depuis en potence permanente.

Arrivé là on lui ordonna de se mettre à genoux, et de demander pardon à Dieu, au peuple et au roi. Il n'y avait pas moyen de résister, il obéit. Un homme du peuple lui donna sa main à baiser, et il la baisa. Alors, au milieu de ses supplications, au milieu de ses prières, qui demandaient une réclusion éternelle, mais grâce pour la vie, on commença d'apprêter sa corde, et le força de regarder tous les détails de son supplice.

Enfin il crut le moment suprême arrivé. On lui passa la corde autour du cou, mais la corde était vieille, elle cassa, et Foulon tomba sur les genoux. Alors il put encore supplier encore, tandis qu'on raccommode la corde, et qu'on l'attachait une seconde fois, mais comme la première, la corde cassa.

Un quart d'heure se passa. On prolongeait le temps à dessein pour doubler le supplice, un quart d'heure se passa pendant lequel on se procura une corde neuve. Celle-ci cassa, et son office, et Foulon apparut au-dessus de la foule, dans les convulsions de l'agonie.

Mais la foule était bien impatiente, ce n'était pas une mort qu'il lui fallait, c'étaient mille morts; ce n'était point un supplice qu'elle voulait déchirer, c'était un corps tout palpitant, on n'attendait pas que l'agonie fût terminée, un homme cupa la corde avec un croissant, et Foulon, vivant encore, retomba sur les sables, sur les haionnettes, sur les piques tendues vers lui.

Quelques minutes après on traîna dans la boue ses membres de bois, tandis qu'on portait au bout d'une pique sa tête qui marqua une poignée de foin.

A peine cette terrible exécution était-elle achevée que les rumeurs que le gendre de Foulon, l'intendant Berthier, venait d'être arrêté à Compiègne, c'étaient des gens de Compiègne même qui accouraient à Paris et venaient annoncer ces nouvelles au comité.

Bally et la Fayette répondirent qu'il n'y avait aucune raison de s'inquiéter. Berthier, que leur avis était donc qu'on le laissât continuer tranquillement sa route. Mais les rumeurs se répandirent qu'il serait certainement tué à Compiègne, et qu'on ne pouvait le sauver qu'en l'amenant à Paris.

On envoya à Compiègne un électeur M. Rivière, et quatre autres pour le sauver.

On se rassura beaucoup de choses à Berthier. Il est vrai qu'il n'avait rien de ces choses venues comme on en reprochait au comité, et qu'on avait vu qu'on veut perdre. On se rassura, mais on dit qu'un des principaux agents des conspirateurs, par ses espions, en sait que l'on entendait la

course. Son portefeuille avait été surpris, disait-on, et l'on y avait trouvé le signalement des citoyens les plus zélés à la cause publique. On lui reprochait d'avoir en la direction du camp de Saint-Denis, et d'avoir fait distribuer à ses agents huit mille cartouches et douze cents livres de poudre. Quelques-uns ajoutaient même qu'il avait fait couper les files verts pour attamer la France, et faire hausser le prix du grain, hausse à laquelle il était intéressé comme accapareur. Quand un homme est arrivé à voir planer de pareilles accusations sur sa tête, il est jugé et condamné d'avance.

Berthier arriva à la barrière à quatre heures de l'après-midi, au moment même où, sur la place de Grève, le peuple écartelait son beau père. Les outrages, les menaces, les imprecations l'avaient accompagné tout le long de la route. A chaque ville, à chaque village, on le faisait descendre de sa voiture pour que le peuple pût le voir, le toucher, lui faire sentir sa griffe. En approchant de Paris, on trouva une charrette qui barrait le chemin. Cette charrette était chargée de perches portant des écriteaux, sur ces écriteaux étaient consignés les faits principaux de la vie de Berthier.

« Il a volé le roi et la France — Il a dévoré la substance des peuples. — Il a été l'esclave des Suisses et le tyran des pauvres. — Il a bu le sang de la veuve et de l'orphelin — Il a trompé le roi. — Il a trahi sa patrie. »

Chacun s'empara d'un de ces étendards infâmes et la voiture continua son chemin vers la barrière, précédée suivie, entourée d'hommes portant ces écriteaux.

Au milieu de toutes ces tortures, Berthier était fort calme, conservait ce sang-froid qui exaspère les bourreaux, et causait avec M. de Rivière; et cependant c'était une chose effrayante pour tout cœur, fut-il de bronze, que ce cortège de cavaliers et d'hommes aux bras nus, de femmes chantant qui l'entourait.

Lui s'avancait tranquille dans sa voiture, dont on avait enlevé le dessus, entre deux hommes armés de fusils, dont chacun lui tenait la baionnette sur la poitrine.

En arrivant à Saint-Méry, Berthier aperçut une grande foule qui venait au-devant de lui. Une tête coupée et placée au bout d'une pique dominait cette foule. Cette tête, c'était celle de son beau-père, on voulait la lui faire baiser; mais M. Rivière l'écarta de la main.

Berthier lui sourit en signe de remerciement, et la tête, passant derrière la voiture, suivit le malheureux intendant, elle faisait désormais partie de son cortège.

Arrivé à la place de Grève, Berthier put croire un instant qu'il était arrivé à l'endroit de son supplice; mais, grâce à un effort de son escorte, il fut conduit à l'hôtel de ville.

Alors commença l'interrogatoire, alors se renouvela la scène du matin; seulement, pas un seul instant son sang-froid n'abandonna le prisonnier.

— J'ai obéi à des ordres supérieurs, se contentait-il de répondre, vous avez mes papiers, vous avez ma correspondance, par conséquent vous en savez autant que moi.

Puis comme on insistait.

— Ecoutez, messieurs, répondit-il, je suis très fatigué, depuis deux jours, je n'ai pas fermé l'œil; faites-moi mettre dans un endroit où je puisse dormir.

En ce moment, les clameurs redoublent, et le comité décide qu'en va le conduire à l'Abbaye.

— Conduisez-moi où vous voudrez, dit Berthier; mais d'une façon ou de l'autre, finissons-en.

Conduire Berthier à l'Abbaye, c'était le conduire à la mort. Cependant Bally renouvelle ses tentatives du matin; mais la voix de Bally est couverte par les clameurs de la multitude. La Fayette arrive à son tour; et, comme sa voix est impuissante, il sagenouille, prie, conjure. C'était pour la foudre, c'était conjurer la tempête. Les rumeurs deviennent des imprecations, Bally et la Fayette eux-mêmes sont menacés.

Sur ces entrefaites, Berthier descend au milieu de son escorte. Du haut du perron, il plane sur cette foule; puis, haussant les épaules.

— Que ce peuple est bizarre avec ses cris! dit-il.

A peine achevait-il, que la foule se rue, enveloppe, étouffe, disperse l'escorte, et emporte Berthier dans ses mille bras.

Le chemin est tracé désormais. On va droit au réverbère ou se balance une corde neuve. A cette vue, Berthier arrache un fusil des mains d'un homme du peuple et attaque ses bourreaux. En un instant, son corps n'est qu'une blessure, c'est ce qu'il voulait. Il n'a été que tué et n'a pas été pendu.

Mais ce n'est point ce qu'a voulu la foule, qui se venge sur son cadavre. Un homme lui ouvre la poitrine et plonge la main, lui arrache le cœur, et apporte tout battant

tout frissonnant encore, le hideux trophée sur la table du comité.

Celui qui avait commis cette abominable action était un soldat, un dragon. Il donna pour excuse que Berthier avait causé la mort de son père ; mais l'excuse parut insuffisante à ses camarades, qui décidèrent qu'on se battrait avec lui jusqu'à ce qu'il succombât : au troisième duel, il fut tué.

La Fayette et Bailly étaient désespérés. Au pouvoir depuis huit jours, l'un comme maire de Paris l'autre comme commandant de la garde nationale, c'était la seconde fois que ce pouvoir devenait impuissant entre leurs mains, et que, sous leurs yeux, deux assassinats terribles étaient commis.

La Fayette voulait donner sa démission ; il fallut toutes les supplications de Bailly pour le décider à garder le commandement général de la garde nationale. Les mauvaises langues du temps dirent que ce qu'il avait refusé au mari, il l'accorda à la femme.

C'était un bien mauvais programme à la Révolution que tous ces massacres. Ces hommes, ces Flesselles, ces de Launay, ces Foulon, ces Berthier, qui avaient fait tant de mal à la France pendant leur vie, lui en faisaient encore davantage après leur mort. Ces coupables dont on faisait des martyrs, ces infâmes qu'on réhabilitait par leur supplice, ce rebu du mépris public, comme les appelait Mirabeau, redevenaient non seulement des hommes, mais des victimes intéressantes et dignes de pitié.

Aussi, le lendemain de ce terrible 22 juillet, que proposaient Lally-Tollendal, Mounier, Malouet ? De rendre le pouvoir au roi, de rendre l'armée au roi, d'ôter la garde nationale au peuple.

Mounier n'avait-il pas proposé déjà d'élever une statue au roi sur l'emplacement de la Bastille ? Une statue élevée par les vainqueurs aux vaincus ! cela fit beaucoup rire l'Assemblée, et surtout la France.

En attendant, on l'éventrait, cette terrible Bastille ; chacun y pouvait entrer maintenant : on voyait ces cachots au niveau du sol, ces caves au-dessous du niveau de la rivière, où l'eau s'amassait goutte à goutte pour ne se vider que tous les mois ; où les prisonniers étaient forcés de disputer leur pain noir aux reptiles qui les assiégeaient, où se montrait cette gigantesque échelle de Latude, chef-d'œuvre d'audace et de patience. On cherchait ces inscriptions à demi-effacées, tracées sur la muraille avec la pointe d'un clou, et que le temps, jaloux et complice, rongait de ses dents humides. Un jour, pendant que Mirabeau se promenait là, on effondra une espèce de tombe placée sous un escalier, et l'on y trouva deux squelettes liés avec une chaîne et un boulet.

— Tiens ! dit Mirabeau, ils n'ont pas mangé les os.

Qu'étaient-ce que ces prisonniers ? On ne le sut jamais. Les jésuites étaient à la fois les confesseurs de la Bastille et de la royauté. Quand un prisonnier mourait, on l'emportait au cimetière Saint-Paul, et on l'enterrait sous le nom d'un domestique. Ces deux squelettes n'avaient donc pas été enterrés, mais probablement murés vivants.

Les ouvriers qui les découvrirent leur firent un pieux cortège : douze d'entre eux les conduisirent et les inhumèrent à la paroisse.

Cette découverte donna le désir de creuser plus profondément. On croyait que cette terrible Bastille pénétrait, par ses souterrains, jusqu'aux entrailles de la terre. Les ouvriers s'arrêtaient de temps en temps, cessaient leurs travaux, appliquaient leur oreille au sol, car ils prétendaient entendre des plaintes et des gémissements.

Puis, on disait aussi que la Bastille était minée, qu'on y pénétrait par une voûte partant de Vincennes, et qui passait sous le faubourg. Cette menace, jetée par de Launay, de faire sauter la moitié de Paris, on s'attendait d'un moment à l'autre à ce qu'une vengeance de la cour en fit une terrible réalité.

Puis cette menace de Foulon s'était réalisée, si ne s'était pas réalisée celle de de Launay. Ces quarante mille cavaliers appelés autour de Paris avaient en réalité fauché les blés verts. Après une mauvaise année, allait venir une année plus mauvaise encore. On parlait de brigands détruisant les moissons, apparaissant tantôt sur un point, tantôt sur un autre : on ne les voyait pas quand on les cherchait, quand on voulait les combattre ; mais un tel les avait vus ; mais une telle les avait vus. Les villes, et surtout les villages, demandaient des secours contre ces fantastiques apparitions, contre ces combattants qui se heurtaient dans les nuages comme au temps de César.

Tout à coup on parla d'une chose bien autrement réelle, d'un fait et non d'une hypothèse. D'un bel et bon complot qui consistait à livrer Brest aux Anglais ; complot qui échoua cette fois, et qui, quatre ans plus tard, se réalisa à Toulon.

Cette fois, pourquoi en fut-il ainsi ? L'Angleterre se lit elle-même la dénonciatrice : elle révéla le complot aux ministres de Louis XVI, c'est-à-dire, selon toute probabilité, à ceux qui l'avaient tramé. Selon toute probabilité, Louis XVI en était innocent, lui. Il avait dans ce côté du cœur du moins un sentiment bien national : il ne pouvait souffrir les Anglais.

Tout cela faisait grande émotion en France. Ce qu'avait fait Paris, la province commença de le faire, elle s'arma. L'Assemblée nationale, qui n'avait pas mille hommes à ses ordres quinze jours auparavant, recevait courrier sur courrier. Un jour, elle avait deux cent mille hommes ; le lendemain, cinq cent mille ; une semaine après, un million ; à la fin de juillet, trois millions ; tout cela plein de force, de vigueur, de jeunesse et d'enthousiasme, demandant :

« Que faut-il faire ? » et tout prêt à obéir, quel qu'il fût, à l'ordre qui lui serait donné.

Sur ces entrefaites arriva, le jour même où venait d'entrer en fonctions le comité de constitution, une lettre de M. Necker, qui annonçait son prochain retour.

Voici cette lettre :

« Messieurs, terriblement ému par de longues agitations, et considérant déjà de près le moment où il est temps de songer à la refraite du monde et des affaires, je me préparais à ne suivre plus que de mes vœux ardents le destin de la France et le bonheur d'une nation à laquelle je suis attaché par tant de liens, lorsque j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré. Il est hors de mon pouvoir, messieurs, il est au-dessus de mes faibles moyens de répondre dignement à cette marque si précieuse de votre estime et de votre bienveillance. Mais je dois au moins, messieurs, vous aller porter l'hommage de ma respectueuse reconnaissance. Mon dévouement ne vous est pas nécessaire ; mais il importe à mon bonheur de prouver au roi et à la nation française que rien ne peut ralentir un zèle qui fait depuis longtemps l'intérêt de ma vie.

« NECKER.

« Bâle, le 23 juillet 1789. »

M. Necker avait hésité un instant, ou plutôt ses amis avaient hésité pour lui ; on lui faisait observer le péril qu'il y avait à venir reprendre le ministère dans un pareil moment ; mais M. Necker avait répondu :

— Mieux vaut s'exposer au péril qu'aux remords.

Et il partit.

Le surlendemain de l'arrivée de son courrier à Paris, il y arrivait lui-même.

Le voyage avait été une marche triomphale : l'arrivée à Paris fut le triomphe. En effet, c'était pour la nation une victoire éclatante remportée sur ses ennemis ; en faisant triompher Necker, elle triomphait elle-même.

Une seule chose attrista ce voyage : ce furent ces dévastations causées par des agents inconnus, ces incendies anonymes qui se commettaient en Bourgogne et en Franche-Comté.

Enfin, il arriva à Versailles, et se présenta à l'Assemblée nationale, où il fut introduit par quatre huissiers comme les présidents de cour souveraine, et où on le força de s'asseoir sur un fauteuil au milieu du parquet.

Dès que les applaudissements lui permirent de se faire entendre :

« Monsieur le président, dit-il, je viens avec empressement témoigner à cette auguste assemblée ma respectueuse reconnaissance des marques d'intérêt et de bonté qu'elle a bien voulu me donner. Elle m'a imposé ainsi de grands devoirs ; et c'est en me pénétrant de ses sentiments et en profitant de ses lumières, qu'au milieu de circonstances si difficiles je puis conserver un peu de courage. »

M. de Liancourt, chargé de répondre à Necker, s'acquitta de sa mission en ces termes :

« Monsieur, vous aviez, en vous retirant des affaires, emporté l'estime et les regrets de l'Assemblée nationale.

« Elle l'a consigné dans ses arrêtés ; et, en exprimant ainsi les sentiments dont elle était pénétrée, elle n'a été que l'interprète de la nation.

« Le moment de votre retraite a été celui d'un deuil général dans le royaume.

« Le roi, dont le cœur généreux et bon vous est connu plus qu'à qui que ce soit, est venu dans cette Assemblée s'unir à nous. Il a daigné nous demander nos conseils ; nos conseils devaient être ceux de la nation ; ils étaient de rappeler à lui le ministre qui l'avait servi avec tant de dévouement, de fidélité et de patriotisme.

« Mais déjà le cœur du roi avait pris de lui-même ce con-

ses sentiments et qu'au milieu de ses à lui exprimer nos vœux, le plus heureux était la lettre qui vous invitait à reprendre vos travaux.

• Vous voyez que l'Assemblée nationale y joignit ses instances et ses vœux pour que vous ne vous en fussiez point dérobés. C'est à la France celui qui en est le plus fier et le plus fier de l'Assemblée nationale.

• Vous voyez aussi que vous ne vous en fussiez point dérobés. C'est à la France celui qui en est le plus fier et le plus fier de l'Assemblée nationale.

• Vous voyez aussi que vous ne vous en fussiez point dérobés. C'est à la France celui qui en est le plus fier et le plus fier de l'Assemblée nationale.

• Vous voyez aussi que vous ne vous en fussiez point dérobés. C'est à la France celui qui en est le plus fier et le plus fier de l'Assemblée nationale.

• Vous voyez aussi que vous ne vous en fussiez point dérobés. C'est à la France celui qui en est le plus fier et le plus fier de l'Assemblée nationale.

• Vous voyez aussi que vous ne vous en fussiez point dérobés. C'est à la France celui qui en est le plus fier et le plus fier de l'Assemblée nationale.

• Vous voyez aussi que vous ne vous en fussiez point dérobés. C'est à la France celui qui en est le plus fier et le plus fier de l'Assemblée nationale.

• Vous voyez aussi que vous ne vous en fussiez point dérobés. C'est à la France celui qui en est le plus fier et le plus fier de l'Assemblée nationale.

• Vous voyez aussi que vous ne vous en fussiez point dérobés. C'est à la France celui qui en est le plus fier et le plus fier de l'Assemblée nationale.

• Vous voyez aussi que vous ne vous en fussiez point dérobés. C'est à la France celui qui en est le plus fier et le plus fier de l'Assemblée nationale.

• Vous voyez aussi que vous ne vous en fussiez point dérobés. C'est à la France celui qui en est le plus fier et le plus fier de l'Assemblée nationale.

• Vous voyez aussi que vous ne vous en fussiez point dérobés. C'est à la France celui qui en est le plus fier et le plus fier de l'Assemblée nationale.

• Vous voyez aussi que vous ne vous en fussiez point dérobés. C'est à la France celui qui en est le plus fier et le plus fier de l'Assemblée nationale.

• Vous voyez aussi que vous ne vous en fussiez point dérobés. C'est à la France celui qui en est le plus fier et le plus fier de l'Assemblée nationale.

• Vous voyez aussi que vous ne vous en fussiez point dérobés. C'est à la France celui qui en est le plus fier et le plus fier de l'Assemblée nationale.

site, ne fût ce que pour avoir fait fermer les spectacles à la nouvelle de son exil. Il annonça donc pour le 30 juillet sa visite à l'hôtel de ville.

Le ministre traversa Paris aux cris de Vive la nation ! Vive M. Necker ! et arriva vers une heure de l'après-midi dans la grande salle de l'hôtel de ville, où il fut reçu par Bully et la Kayette.

La les discours recommencèrent interrompus par les applaudissements de l'Assemblée, on s'attendrit on pleura. Il y avait à cette époque, toute une école d'hommes d'Etat sentimentaux qui versaient des larmes avec une étonnante facilité et Necker méritait à bon droit le titre de chef de cette école.

Néanmoins, cette fois, les larmes de l'Assemblée eurent un bon résultat. Encore ému des assassinats de Foulon et de Berthier tremblant qu'il n'en arrivât autant à M. de Bezenval, qui, malgré la permission qu'il avait reçue du roi de quitter la France et de se retirer en Suisse, sa patrie, avait été arrêté à Villeneuve, le ministre profita d'un des moments les plus pathétiques de cette réception pour crier : « Grâce et pardon ! amnistie générale ! »

A peine ces mots eurent-ils été prononcés au dedans, qu'ils retentirent au dehors. Le peuple est ainsi fait : c'est un champ d'épis qui se courbe sous le souffle du vent ; tantôt il incline à la vengeance, tantôt à la miséricorde : ce jour-là, il fut pour le pardon.

A l'instant même, l'ordre fut envoyé à Villeneuve de mettre M. de Bezenval en liberté, et de le reconduire jusqu'aux frontières de Suisse, sa patrie.

Le roi avait écrit à M. Necker :

« J'ai été trompé sur votre compte. On a fait violence à mon caractère, me voilà enfin en lair. Venez, Monsieur, reprendre sans délai vos droits à ma confiance, qui vous est acquise à jamais. Mon cœur vous est connu : je vous attends avec toute ma nation, et je partage bien sincèrement son impatience. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur, jusqu'à votre retour qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« LOUIS. »

Après une pareille lettre, il n'y avait pas de discussion à avoir sur la formation d'un ministère. M. Necker eut toute liberté de composer le sien. M. de Montmorin fut replacé aux affaires étrangères ; M. de la Luzerne reprit le ministère de la marine ; M. de Saint-Priest eut le ministère de l'intérieur, qu'on appela alors le ministère de Paris ; l'archevêque de Bordeaux fut nommé garde des sceaux ; le comte de la Tour-du-Pin fut nommé ministre de la guerre.

Mirabeau fut oublié, soit que M. Necker ne le jugeât point utile, soit même, ce qui est plus probable, qu'il le crût dangereux. De ce jour data la haine du député pour le ministre.

Cependant on était arrivé à la journée du 5 août. Dans sa séance du matin, l'Assemblée nationale avait décrété que la constitution serait précédée de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*.

Voici cette déclaration :

• Les hommes naissent et demeurent libres et égaux. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

• Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression.

• Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut conserver d'autorité qui n'en émane directement.

• La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice du droit naturel de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent à chaque autre membre de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées par la loi.

• La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

• La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

• Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et dans les formes qu'elle prescrit. Ceux qui sollicitent, déclinent, déclinent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis, mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant. Il se rend coupable par la résistance.

« La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires ; et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

« Tout homme étant supposé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être severement réprimée par la loi.

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

« La libre communication des pensées et des opinions est un droit des plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, imprimer librement, sauf à répondre ultérieurement de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la loi.

« La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité de ceux à qui elle est confiée.

« Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

« Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

« La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

« Toute société dans laquelle la garantie du droit n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

« La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

Cette déclaration avait fort monté tous les esprits ; on en était au degré suprême du sacrifice et du dévouement dans le club Breton, un des premiers qui eût été fondé. Le jeune duc d'Aiguillon, un des plus riches seigneurs après le roi, avait fait la proposition d'offrir aux paysans de racheter les droits féodaux à des conditions modérées.

La nouvelle de cette proposition arriva au vicomte de Noailles. Le vicomte de Noailles était un cadet de famille, et, par conséquent, n'avait rien à perdre ; aussi proposait-il non seulement l'autorisation du rachat des droits, mais encore l'abolition sans rachat.

C'était trop, le but était dépassé : il fallut y revenir. Ce fut un député inconnu, qui n'avait jamais parlé, qui parla cette fois, puis se tut, qui tira à lui la clef de la voûte féodale, et qui fit écrouler l'édifice.

Il se nommait le Quen de Kerengal. Il demandait qu'on dressât un bûcher et qu'on y brûlât les infâmes parchemins, monuments de la barbarie, qui par la corvée ravaient l'homme à la hauteur de la bête, et qui attelaient à la même charrette le paysan et le bœuf.

On cita tous ces droits étranges : droit de corvée et droit de cuisson. Un seigneur breton, entre autres, avait celui, au retour de la chasse, d'ouvrir le ventre à deux de ses vassaux et de s'y réchauffer les pieds.

Alors M. de Foucault se lève. C'est un gentilhomme de province presque aussi inconnu que M. le Quen de Kerengal. Il demande qu'on frappe sans ménagement sur les pensions et les places de la cour, presque toujours accordées aux basses intrigues.

M. de Beauharnais propose qu'à l'avenir, non seulement tout Français, tout citoyen puisse arriver aux emplois, mais encore que les peines soient pareilles pour tous les coupables, quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent.

M. de Montmorency demande que l'on arrête sur-le-champ toutes ces dispositions, afin qu'elles aient force de loi.

M. de Mortemart s'écrie qu'il n'y a qu'un vœu de la part de la noblesse : c'est de bâter le décret qui consomme tous les sacrifices.

Alors, le dévouement devient de l'enthousiasme, l'enthousiasme devient presque de la folie. Comme les joueurs jetteraient leur or dans un gouffre, chacun s'avance à son tour et jette dans l'abîme révolutionnaire, qu'il croit fermer par ce sacrifice, rang, parchemins, droits, privilèges. M. de Vierville, député de la noblesse du Dauphiné, est ruiné ; il n'a rien que son colombier dont les pigeons vivent aux dépens des terres des paysans : il offre le *moinrau de Catulle*, et demande la destruction du colombier féodal.

On pressait le président Chapelier de faire voter l'Assemblée, tant chacun semblait craindre que son voisin ou lui-même ne revint sur ses pas.

— Pardon, répondit le malicieux président, mais aucun de

ces messieurs du clergé n'a encore pu se faire entendre, et je me reprocherais de leur fermer la tribune.

En effet, au milieu de cet abandon des prérogatives, des droits de la fortune, le clergé reste égoïste. L'évêque de Nancy, par exemple, demande que le prix du rachat du droit ne revienne point au propriétaire, mais profite au bénéficiaire.

L'évêque de Chartres fait mieux, il demande l'abolition du droit de chasse.

— Ah ! s'écrie le duc du Châtelet, l'évêque nous ôte nos chasses ; eh bien, moi, je vais lui ôter ses dîmes.

Et il propose que les dîmes en nature soient converties en redevances pécuniaires, rachetables à volonté.

Puis, après les évêques, vint le tour des pauvres ecclésiastiques ; ils furent généreux comme tout ce qui est pauvre. Les uns déclarèrent que leur conscience leur défendait d'avoir plus d'un bénéfice. Les autres offrirent leur casuel.

Pour le coup, l'Assemblée refusa.

Ce fut peut-être le spectacle le plus curieux qu'offrit pendant toute sa durée l'Assemblée nationale. La séance, commencée à huit heures du soir, ne fut close qu'à une heure du matin. Mille ans de féodalité avaient disparu en cinq heures.

Les étrangers qui assistaient à la séance n'y comprenaient rien, et demandaient à leurs voisins ce que cela voulait dire ; et leurs voisins répondaient :

— Regardez et écoutez : vous verrez ce que c'est qu'un peuple qui se fait libre.

Voici le sommaire des sacrifices faits par la noblesse et le clergé, pendant la nuit du 4 août, depuis huit heures du soir jusqu'à une heure après minuit.

1^o Suppression de tous les droits féodaux, consentie unanimement ;

2^o Renonciation par les privilégiés à tous leurs droits et privilèges pécuniaires ;

3^o Acquiescement par le clergé et la noblesse de supporter tous les impôts généralement quelconques, chacun suivant sa fortune ;

4^o Suppression des justices seigneuriales, etc. : la justice sera rendue gratuitement dans tout le royaume ;

5^o Renonciation générale et suppression de toutes les capitaineries et droits de chasse ;

6^o Abolition des droits de francs-fiefs et de mainmorte ;

7^o Suppression du cens et des rentes féodales, de quelque nature qu'elles soient, garennes ou colombiers ;

8^o Abolition des droits d'annate en cour de Rome et près les évêchés pour les curés ;

9^o Chaque ecclésiastique ne pourra posséder qu'un seul bénéfice ou rente sur icelui ;

10^o Suppression du cumul des curés ;

11^o Suppression des jurats et maîtrises des villes ;

12^o Renonciation faite par Lyon, Bordeaux, Marseille, Paris et autres, à leurs droits et privilèges pécuniaires ;

13^o La vénalité des charges supprimée ;

14^o Les citoyens de tous les ordres admis dans tous les emplois civils ou militaires ;

15^o Le parlement de Besançon supprimé ;

16^o Renonciation faite par les grands seigneurs à leurs titres de premiers barons et autres ; ils en font hommage à la nation, ainsi que d'une partie de leurs pensions ;

17^o Pour manifester un si grand bienfait pour la France, l'Assemblée a permis à M. le duc de Noailles de faire frapper une médaille qui représentera la destruction de la féodalité et la réunion de toute la France ;

18^o L'Assemblée va annoncer au roi qu'elle lui a donné le titre de *Restaurateur de la liberté en France* ;

19^o Le *Te Deum* sera chanté à Versailles, en présence du roi, de tous les députés, au son de toutes les cloches et de tout l'artillerie.

Cette nuit fut jugée fort différemment, selon les intérêts qu'elle lésait ou favorisait. A la cour, on l'appela la nuit des dupes, la Saint-Barthélemy des propriétés, chez le peuple, on l'appela la nuit du dévouement et de la délivrance.

A partir de ce moment, la vieille France a disparu et l'on entre dans une France nouvelle. Necker, parti le 11 juillet, ne reconnaît plus la France le 6 août, et Dussault, le vieux Dussault, écrit : « Tout est changé : la démarche, le costume, l'aspect des rues, les enseignes. Les bouvets sont pleins de soldats, les échoppes sont des corps de garde ; partout des jeunes gens qui s'exercent aux armes ; les enfants tâchent d'imiter, ils suivent et se mettent au pas ; des octogénaires montent la garde avec leurs petits-fils : « Qui l'aurait cru, disent-ils, que nous aurions le bonheur de mourir libres ! »

XXI

M. DE BELZUNCE A CAEN — A PARIS — MM. DE KERSALUN ET DE QUINCEY — AU TIERCEMIN. — POISSY. — LES BEPOTES — QUIMPER — SON PATRIOTISME EXALTE — ARRIVE AU PALAIS ROYAL AU 12 JUILLET. — A L'ASSEMBLEE — VISENEMENTS DE PARIS. — SA MANIERE D'OPINER. — LE PARLEMENT DE ROUEN. — BORDIER ARRETE. — DISPOSITIONS DU PEUPLE EN FAVEUR DE BORDIER. — TRIOMPHE DE BORDIER. — SUISSES — LES SUISSES. — BORDIER ARRETE. — IL EST PARDONNE. — TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE. — EFFETS DE LA NUIT DU 14 AOUT. — LES DEUX CAMPS. — LES CORDONS. — LES ARISTOCRATES. — LA CONSTITUTION. — LA DISCUSSION INDIVIDUELLE DES ARTICLES DEMANDEE PAR PETION. — MM. WIMPFEN ET ROUVIER — LA SANCTION ROYALE. — DEBATS. — DISCOURS. — L'INVOLABILITE DU ROI. — LETTRE DE LOUIS XVI. — SON MAUVAIS EFFET. — OPPOSITION. — SANCTION PURE ET SIMPLE.

Les troubles qui se manifesterent par toute la France à cette époque ont encore au jour d'hui un mystère, non seulement pour l'historien, mais encore pour les rares contemporains qui ont survécu.

A plusieurs des hommes de cette époque nous avons demandé : Qu'étaient ces brigands ? D'où venaient-ils ? Pour qui agissaient-ils ? Détruisaient-ils pour leur propre compte ? Était-ils des agents de la vengeance populaire ? Était-ce un moyen providentiel de mettre à chacun les armes à la main au moment où il fallait que tout le monde fût armé ?

Nul n'a pu répondre.

Disons donc le fait purement et simplement, et les malheurs qui en furent la suite.

Nous l'avons dit, il y avait une grande défiance du peuple contre le roi, nous disons contre la cour, parce que celle-ci ne existait moins contre le roi que contre ses ministres, ses anciens ministres, la reine surtout.

Dans la nuit du 12 au 13 juillet, dans la nuit du 13 au 14, le prétexte fut la cherté du pain, la cause réelle une de ces émeutes aux sources inconnues. M. Chatelet était lieutenant de maire, soit qu'il fût trompé, soit qu'il trompât, il assura que depuis deux jours, le blé manquait à Paris et que l'on y mangait du pain semblable à celui que les boulangers allaient cuire. Ce pain, fait avec un mélange de farine d'orge de seigle et de froment, se trouvait assez mal confectionné, cette négligence des boulangers excita quelques murmures. Néanmoins, dans sa conscience, la diétète était générale, le peuple parut prendre assez facilement son parti sur un malheur qui atteignait les Parisiens tout les premiers ; mais, le soir même où le pain fut distribué, plusieurs habitants de Saint-Denis en apparence de Paris de très bon et de très blanc annonçant que cette prétendue diétète affirmée par le lieutenant de maire était un mensonge et que Paris était dans une parfaite abondance.

A l'instant même, et comme si un seul cri avait fait sortir de chez eux trois mille ouvriers de leurs maisons, un roulement général opérant une troupe armée entoura la maison de Chatelet, le maire et le fureur à mettre à huit sous le pain de quatre livres. Ce n'est pas le tout, comme il vient de passer, les soldats de Provence enfoncent la porte de sa maison, le peuple les suit en criant : A la lanterne ! Il y a un bruit de feu du matin. D'abord M. Chatelet résiste, et va se réfugier, enfin voyant qu'il va être forcé, il fuit par une porte derrière et se réfugie dans un clocher. Un instant il déserte, le dénonce, et il est égorgé.

De ce côté Caen a fait la révolution et avait pris à l'insu de la cour. Les habitants exigèrent le prix de la vie et avait formé une garde bourgeoise. Peu de jours après le mouvement accompli de soldats du régiment d'Artois, garnison à Caen, se rendit en permission à Caen. Ils furent des premiers à se joindre, comme ils faisaient à cette époque les militaires, qui avaient adopté la cause du peuple, à la défilé à quelques dragons du régiment de Bourbonnais, portant de ce côté les soldats du régiment d'Artois, ils se joignirent à eux et leur arrachèrent les armes. Les soldats d'Artois se plaignirent hautement, et l'on accusa M. de Belzunce, major en second

des dragons d'avoir, à prix d'or, provoqué cette insulte. M. de Belzunce était un bel officier, mais hautain, mais violent, il avait beaucoup d'ennemis. Son nom retentit avec des menaces, les soldats se renfermèrent dans leurs casernes, tandis qu'un piquet de grenadiers tenta de s'emparer d'un pont, mais ce pont est gardé par une sentinelle bourgeoise qui fut tué et qui se repêcha en criant : *Mur armes !* A l'instant, le tocsin s'éleva, éveillant de proche en proche les villages voisins. Les paysans s'informent ; on leur dit que les soldats de la garnison égorgent les habitants. A la nuit, vingt mille hommes sont arrivés de tous côtés, encombrèrent la ville, et investissent le quartier avec du canon.

Enfin, un peu de calme se fait, des pourparlers s'échangent entre les officiers municipaux et les officiers du régiment M. de Belzunce, ignorant tout ce qui s'est passé, proteste de son innocence et offre de descendre à l'hôtel de la ville pour en donner des preuves. Le régiment demande des otages, on les donne, et, à l'instant même, Belzunce se livre à la garde nationale, qui le conduit à la citadelle comme au lieu le plus sûr. Au même temps, M. d'Haucourt, commandant de la province, envoie ordre au régiment de sortir de la ville, espérant que son départ ramènera le calme. Le régiment, en quittant la ville, rend ses otages, mais néglige de se faire rendre le major. Alors, rien ne garantissant plus le malheureux Belzunce, et la sédition éclate plus violente que jamais. Une troupe de furieux se porte à la citadelle, s'en empare malgré la résistance de la garde nationale, traîne Belzunce sur la place, le tue à coups de fusil, puis le déchire, s'en dispute les morceaux. Une femme s'empara de son cœur, et le mange.

Il faut dire aussi que, de leur côté, les ennemis du peuple montraient une grande audace. A Quimper, un M. de Kersalun, royaliste ardent, aristocrate furieux, se promenant aux endroits les plus peuplés, au milieu des ouvriers qui le hurent, mais qui n'osaient le toucher, et, nommant tout haut ses ennemis, c'est-à-dire les partisans de la Révolution, il disait :

— Je les jugerai sous peu, et je laverai mes mains dans leur sang.

M. Mesmay de Quincey était conseiller au parlement de Besançon, seigneur de Quincey près Vesoul. Il invita tous les patriotes demeurant dans son voisinage à une fête qu'il voulait donner, disait-il, en l'honneur de la réunion des trois ordres. Paysans, bourgeois, citadins, officiers, soldats accoururent à cette bonne nouvelle ; ils trouvent des tables dressées et une musique qui les attend dans un bosquet voisin. Ils se mettent à table tout joyeux, boivent, mangent, portent la santé de leur amphitryon. Tout à coup, la terre tremble, une mine éclate, un cratère s'ouvre, tue, brise, blesse au hasard, et jonche tout le parc de membres sanglants.

Le 25 juillet la connaissance de ce crime, attesté par le curé qui a confessé les moribonds, arrive à l'Assemblée nationale ; et l'Assemblée obtient du roi qu'on fera à l'instant même écrire aux puissances étrangères pour obtenir l'extradition.

On écrit ; mais les puissances se gardèrent bien de livrer M. de Mesmay, qui n'avait fait d'ailleurs que ce que de Lannay avait menacé de faire, et qui fut réhabilité depuis.

Quelques jours plus tard, des députés de Saint-Germain se présentèrent à l'Assemblée nationale humbles et la honte au front. Saint-Germain avait eu aussi son massacre. Un malheureux, nommé Sauvage, était tombé dans une émeute sous les coups de meurtriers inconnus.

A Poissy, il y a aussi émeute. Cette émeute est dirigée contre un nommé Thomassin. A la nouvelle du danger que court ce citoyen, que l'on conduit à la prison comme au lieu le plus sûr, l'Assemblée demanda qu'une députation se rende à Poissy et le protège. Aussitôt tous les députés se lèvent. Cinq cents s'offrent à la fois pour cette dangereuse mission. MM. de Lubersac, évêque de Chartres, Massieu, Lhopplier, de la Touche, de Mamelle, de Vécher, Perrier, Camus, Millen de Montherlaud, Bell, Smith et Uri, réunissent les suffrages, partent sur-le-champ, et pénètrent dans la prison à travers une foule d'hommes et de femmes qui demandent la tête du prisonnier.

Un instant la présence des députés calme la sédition ; ils se font amener l'accusé dans la salle d'audience. L'interrogent, s'assurent de son innocence, demandent et obtiennent de la multitude un sur-sis de deux jours ; pendant ces deux jours, le prisonnier s'évadait.

La députation, tranquille sur son sort, se remet en route ; mais à peine a-t-elle franchi les portes de la ville, qu'elle apprend que l'opinion est pour que l'on traîne au gibet celui qu'elle a cru sauver. Elle rentre aussitôt dans la ville, se précipite vers l'endroit qu'on lui désigne, et voit la victime les mains liées à vingt pas déjà de la potence.

Cette fois, l'insistance des députés est vaine. Malgré la sainteté de leur mission, malgré leur titre de représentants de la France, ils sont honnis, hués, repoussés. Le patient est traîné jusqu'au gibet, on lui passe la corde au cou, et,

sur sa prière, on suspend l'exécution pour aller chercher un curé.

C'est dans cet intervalle, pendant ce sursis accordé que les députés parviennent, en se glissant au milieu des furieux, à envelopper le condamné. Une fois près de lui, ils lui font un rempart de leur corps, prient, supplient, demandent à mourir avec lui, finissent enfin par le délier et par le ramener à la prison, à la porte de laquelle ils s'établissent en déclarant que, cette fois, les meneurs n'arriveront à leur victime qu'en leur marchant sur le corps.

Enfin, l'évêque de Chartres obtient que l'accusé sera remis entre ses mains pour être conduit par lui à Versailles, où son procès lui sera fait.

Le procès est fait, et Thomassin est reconnu innocent.

Bordier n'eut pas le même bonheur. Le pauvre Bordier était un acteur du théâtre des Variétés de bois. Ce théâtre était situé où est aujourd'hui le Théâtre-Français. C'était un garçon de talent, qui faisait courir tout Paris, vers cette époque, dans une farce intitulée *Arlequin, empereur dans la lune*, et où il disait de la façon la plus pitoyablement comique, et sans se douter le moins du monde que c'était la fin qui lui était réservée.

— Vous verrez qu'avec tout cela, je finirai, moi, par être pendu !

Bordier était fort patriote, homme à tête exaltée. En outre, comme tous les vrais artistes, il s'était, dès 1788, mêlé à tous les mouvements qui avaient signalé la chute du ministère Brienne, s'était signalé au premier rang de ceux qui avaient, à défaut d'autre chose, jeté des pierres au chevalier du guet, et marché à l'assaut du corps de garde du pont Neuf, où il avait reçu un coup de baïonnette. En avril 1789, il avait été reconnu, rue de Montreuil, regardant le pillage de la maison Réveillon, en homme qui trouve que la chose va peut-être un peu loin, mais qui n'est pas le moins du monde disposé à l'arrêter; enfin, au Palais-Royal, — le Palais-Royal, c'étaient les foyers de Bordier, — enfin, au Palais-Royal, le 12 juillet, il avait lors de l'insurrection, donné un vigoureux coup d'épaupe à Camille Desmoulins. Aussi, la commission d'approvisionnement de Paris n'hésitait-elle pas à l'envoyer à Rouen, comme agent chargé de veiller aux approvisionnements de la capitale.

Or, Paris s'approvisionnait mal, et Bordier, en vertu de ses pouvoirs, se croyait permis, pour approvisionner Paris, d'employer certains moyens extra-légaux, qui consistaient à prendre à ceux qui avaient, pour envoyer à ceux qui n'avaient pas. En conséquence, à la tête d'une bande de gens armés, il avait parcouru les campagnes, avait pris le grain et les farines où il les avait trouvés, et envoyait le tout à Paris.

Un tel état de choses ne pouvait durer avec un parlement aussi méticuleux que celui de Rouen. Il fit arrêter Bordier sans s'inquiéter ni de ses pouvoirs ni de qui il les avait reçus, et le fit conduire à la prison, où on le mit à la geôle.

Il devait être jugé séance tenante, et la sentence rendue pour le lendemain. C'était donc en tout une affaire de vingt-quatre heures.

Mais vingt-quatre heures, c'est bien long quand on attend, et le peuple attendait; il attendait cette fois, comprenons-nous bien, non pas la condamnation de Bordier, mais son acquittement. Le peuple avait bien senti que Bordier, en prenant les grains où il les trouvait, faisait l'affaire des pauvres; et, par la même raison qu'il avait voulu pendre Flesselles, de Lannay, Foulon et Berthier, il ne voulait pas qu'on pendît Bordier.

Aussi, dans la soirée, la prison fut-elle enfoncée, et Bordier délivré avec son agent, — son confident, comme on dit au théâtre, — confident dont l'histoire injuste n'a pas conservé le nom.

Tous deux furent portés en triomphe.

Ils auraient bien voulu se soustraire à cet honneur; ils connaissaient le parlement de Rouen comme un des plus entêtés de la France, et ils se doutaient bien qu'il ne laisserait pas s'accomplir ainsi le triomphe sous ses yeux. Mais, comme toute force armée manquait aux magistrats, comme toute la ville était soulevée en faveur de Bordier, le parlement, momentanément du moins, se vit réduit à l'impuissance, et, vers minuit, Bordier et son compagnon parvinrent à quitter la ville.

Malheureusement pour les deux fugitifs, le hasard voulut que le régiment de Salis-Samadé, un des plus dévoués à la cour, renvoyé du Champ de Mars où il avait campé pendant les journées des 12, 13 et 14 juillet, entrât à Rouen deux heures après qu'ils en étaient sortis.

On savait quelle route avaient prise Bordier et son compagnon: c'était celle de Fleury. A la vue de Salis-Samadé, les magistrats reprennent courage, font courir après eux et les atteignent à Maguy, à l'hôtel de la diligence, au moment où ils vont monter en voiture.

Une fois pris, Bordier et son compagnon étaient condamnés d'avance. Aussi, la sentence ne se fit-elle point attendre:

elle fut rendue le même jour; et, le lendemain, les deux malheureux furent pendus à deux potences dressées à l'entrée du pont de bateaux, du côté du quai du Havre.

Pendant ce temps, l'Assemblée continuait son œuvre et abordait les unes après les autres les grandes questions sociales qu'elle était appelée à résoudre, c'est-à-dire la définition des pouvoirs, leur action réciproque, l'organisation du corps législatif, la sanction royale.

Mais les besoins de l'Etat, le vœu du peuple, l'instinct politique de l'Assemblée, tout portait les députés à s'occuper sans relâche de la constitution. Seulement, l'Assemblée commençait à se partager en deux camps.

La nuit du 4 août avait fait faire un grand pas à la France. Mais, comme tous les mouvements accomplis d'enthousiasme, celui-là n'avait point tardé à avoir sa réaction. Quelques membres de la noblesse, beaucoup de membres du clergé, n'avaient pas adopté ce grand désintéressement qui ruinait les deux ordres de l'Etat dans lesquels, depuis six cents ans, se concentraient toutes les richesses: ceux-là admettaient le droit que les députés avaient personnellement de se dépouiller de leurs richesses et de leurs privilèges; mais ils niaient qu'ils eussent reçu de la nation le droit d'en dépouiller les autres.

Un dernier espoir restait à ceux-là: c'est que le roi refuserait sa sanction aux actes accomplis pendant cette nuit.

Dès la réunion des ordres, on avait remarqué que les membres de l'Assemblée, même ceux qui composaient le tiers, étaient divisés en deux sections, entre lesquelles s'élevait, comme pour les séparer, le bureau du président. On remarqua aussi que les patriotes avaient adopté le côté gauche de la salle, tandis que les réactionnaires s'étaient retirés du côté droit. Dès lors, comme c'était du Palais-Royal qu'était sortie la Révolution, le côté gauche fut appelé le coin du *Palais-Royal*; et, comme parmi les patriotes, les Bretons surtout se faisaient remarquer par leurs idées avancées, on appela les arrêtés républicains *arrêtés bretons*.

Les patriotes rendirent la pareille à leurs ennemis en les appelant *aristocrates*.

Telle, d'après la situation des esprits, se présentait la Chambre, à l'ouverture des débats sur la constitution.

Ce fut une raison de plus pour que l'on arrêtât bien positivement les bases sur lesquelles on allait discuter. Ces bases furent six articles primordiaux. Littéralement extraits de tous les cahiers, hommage rendu à la sagesse des provinces, témoignage de respect pour la volonté du pouvoir constituant.

Voici ces articles tels qu'ils furent présentés à la rédaction du comité:

« ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement français est monarchique. Il n'y a point en France d'autorité supérieure à la loi. Le roi ne règne que par elle; et, quand il le commande pas au nom de la loi, il ne peut exiger l'obéissance.

« ART. II. — Aucun acte de législation ne pourra être considéré comme loi, s'il n'a été fait par les députés de la nation, et sanctionné par le monarque.

« ART. III. — Le pouvoir exécutif réside exclusivement dans les mains du roi.

« ART. IV. — Le pouvoir judiciaire ne doit jamais être exercé par le roi, et les juges auxquels il est confié ne peuvent être dépossédés de leur office pendant le temps fixé par la loi, autrement que par les voies légales.

« ART. V. — La couronne est indivisible et héréditaire de branche en branche et de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Les femmes et leurs descendants en sont exclus.

« ART. VI. — La personne du roi est inviolable et sacrée; mais les ministres et autres agents de l'autorité sont responsables de toutes les infractions qu'ils commettent envers les lois, quels que soient les ordres qu'ils aient reçus. »

Ces différents articles semblaient parfaitement correspondre au vœu de la nation: aussi, au premier abord, quelques membres proposèrent-ils de les présenter en masse à la discussion. Mais Pétion se leva contre cette motion. Il fit remarquer l'importance de chacun de ces articles, et réclama la discussion individuelle.

Le fait vint en preuve à l'avis de Pétion.

Au premier article, la discussion s'engagea sur le mot *monarchique*.

« Le gouvernement français est monarchique, » disait ce premier article.

L'Assemblée ne crut pas devoir laisser passer ce mot, dont on avait si souvent abusé pour couvrir tous les excès du despotisme.

... se souleva et se précipita sur le roi, s'efforçant de lui ôter la couronne. Mais le roi, se voyant entouré de ses gardes, se précipita vers la porte et s'enfuit. Le peuple, voyant le roi s'enfuir, se précipita sur le roi et le couronna de nouveau. Le roi, voyant le peuple se précipiter sur lui, se précipita vers la porte et s'enfuit. Le peuple, voyant le roi s'enfuir, se précipita sur le roi et le couronna de nouveau.

La loi est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation. Elle est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation.

La loi est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation. Elle est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation.

La loi est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation. Elle est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation.

La loi est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation. Elle est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation.

La loi est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation. Elle est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation.

La loi est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation. Elle est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation.

La loi est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation. Elle est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation.

La loi est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation. Elle est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation.

La loi est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation. Elle est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation.

La loi est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation. Elle est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation.

La loi est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation. Elle est un acte de la puissance législative, dans lequel la nation se prononce sur les intérêts généraux de la nation.

... de la nation d'examiner les actes de la puissance législative et de leur donner ou de leur refuser le caractère sacré de la loi.

Si le peuple réuni exerçait sa volonté, il serait absurde de penser que cette volonté doit être subordonnée à une sanction royale.

Mais, dans un Etat où, par la nature des choses, il est forcé de confier ses pouvoirs à des repré- sentants sur lesquels des circonstances particulières de fortune et de position personnelle, plutôt que la prééminence des vertus et des talents, peuvent réagir, cette prérogative du monarque est absolument essentielle pour combattre une espèce d'aristocratie de fait qui, tendant sans cesse à ac- quérir une consistance légale deviendrait également hostile au prince auquel elle voudrait séduire, et pour le peuple qu'elle chercherait à tenir dans l'abaissement.

De là cette alliance naturelle et nécessaire entre le peuple, alliance fondée sur ce que, ayant les mêmes intérêts et les mêmes craintes, ils doivent avoir un même but, et, par conséquent, une même volonté.

Ce n'est donc point pour son avantage particulier que le monarque intervient dans la législation, c'est pour l'intérêt même du peuple et c'est dans ce sens que l'on peut et doit dire que la sanction royale n'est point la prérogative du monarque, mais bien la propriété et le domaine de la nation.

En effet, supposons le prince dépouillé du droit de veto sur toutes les propositions que lui fasse l'Assemblée, n'est-il pas évident qu'il est possible que, par une erreur fustée ou une coalition criminelle de représentants ambitieux ou peu éclairés, il soit forcé d'exécuter des volontés contraires à la volonté générale, et même de déployer la force publique contre la nation elle-même?

Si le prince n'a pas le veto, qui empêchera les repré- sentants de prolonger à éterniser leur députation et de renverser la liberté politique, comme le long parlement le fit autrefois dans la Grande-Bretagne? qui les empêchera d'envahir peu à peu toutes les branches de la puissance exé- cutive, de réunir en eux tous les pouvoirs, de réduire l'au- torité royale à n'être qu'un instrument passif de leurs vo- lontés et de replonger le peuple dans la servitude?

Si le prince est forcé de sanctionner une mauvaise loi, il ne restera au peuple que la terrible ressource de l'insurrec- tion, aussi funeste pour lui que pour ses indignes repré- sentants, et qui ouvrirait une nouvelle carrière au despotisme des ministres et aux ennemis de la paix publique, surtout dans un Etat où une révolution si nécessaire, si rapide, a laissé des germes de division et de haine que l'affermisse- ment de la constitution par les travaux successifs et impor- tants de l'Assemblée peut seul étouffer.

On ne peut supposer que deux cas où le prince pourrait refuser la sanction :

1° Celui où trompé par ses ministres, il résisterait à des lois contraires à ses vues personnelles;

2° Celui où il jugerait que la loi proposée blesse les in- térêts de la nation.

Dans le premier cas, ce serait assurément un bien pour l'Etat. Dans le second, l'effet de la loi ne serait que sus- pendu car il est impossible que le roi résiste à la volonté générale de la nation, et son veto, quelque absolu qu'il soit, n'est de fait qu'une suspension d'un acte du corps législatif et un appel porté par le prince de la législature au peuple.

En effet, la puissance législative peut refuser l'impôt, peut refuser l'armée, et frapper de paralysie le pouvoir exé- cutif à qui il ne reste d'autre moyen que celui de la dis- solution.

Mais si le retour annuel de l'Assemblée nationale est aussi solidement assuré que la couronne sur la tête du prince qui la porte, c'est-à-dire par une loi constitution- nelle qui défende sous peine de conviction d'imbécillité, de proposer ni la concession d'aucune espèce d'impôt, ni l'établissement de la force armée pour plus d'une année, si le peuple renvoie à l'Assemblée les mêmes députés, ne faudra-t-il pas que le prince obéisse? Car c'est le vrai mot, quelque blâmé qu'on lui ait donné jusqu' alors de sa pré- tendue souveraineté. Lorsqu'il cesse d'être un d'opinion avec son peuple, et que ce peuple est éclairé, la liberté de la presse et l'opinion publique élèveront contre le despotisme des barrières insurmontables.

Le veto royal est donc nécessairement limité dans le fait, mais il y a les plus grands inconvénients à ce qu'il soit également limité dans le droit. Assigner un terme au veto, c'est laisser le chef de la puissance exécutive à prendre l'engage- ment annuel de faire exécuter une loi qui l' désap- prouvé, c'est de lui donner qu'une autorité dégradée qui s'accroît avec la grande puissance dont l'intérêt public force à le révoquer et adopter avec la différence des lois qui ne seraient nuisibles qu'un peuple.

« Par suite de ces considérations pénétrées dans le cœur humain et dans l'expérience, le roi doit avoir le pouvoir d'agir sur l'Assemblée nationale en la faisant réélire. Cette sorte d'action est nécessaire pour laisser au roi un moyen paisible et légal de faire agréer à son tour les lois qu'il jugerait utiles à la nation, à laquelle l'Assemblée nationale résisterait. Rien ne serait moins dangereux, car il faudrait bien que le roi comptât sur le vœu de la nation si, pour faire agréer une loi, il avait recours à une élection de nouveaux membres; et, quand la nation et le roi se réunissent à désirer une loi, la résistance du corps législatif ne peut plus avoir que deux causes : ou la corruption de ses membres, et alors leur remplacement est un bien, ou un doute sur l'opinion publique, et alors le meilleur moyen de l'éclaircir est assurément une élection de nouveaux membres.

« En un mot, annualité de l'Assemblée nationale, annualité de l'armée, annualité de l'impôt, responsabilité des ministres, sanction royale sans restriction écrite, mais parfaitement limitée de fait, voilà le palladium de la liberté française et le plus précieux exercice de la liberté du peuple. »

Mirabeau fut un des défenseurs les plus éloquents de ce système du *veto* absolu. Il s'éleva, dans la discussion, à une telle hauteur, qu'il arracha des applaudissements à ses ennemis mêmes. Mais alors se levèrent Garat jeune, Landine, Sales, Beaumetz qui répondirent avec non moins d'ardeur et peut-être avec plus de logique :

« Il est faux de dire que le roi est le représentant continu de la nation. La réunion de ces deux idées implique contradiction, car tout représentant est révocable, et, s'il n'est pas révocable, il n'est pas représentant. Comment donc le droit de représenter la nation pourrait-il être héréditaire? En accumulant sur la tête du roi des titres contradictoires, on s'expose à les affaiblir et l'on nuit à sa légitime autorité. Il ne peut à la fois être chef et représentant, législateur et exécutif; car, s'il est représentant, il n'est pas chef; s'il est chef, il n'est pas représentant; s'il est législateur, il ne doit pas être exécutif. Puisqu'il est contre les principes que ces deux pouvoirs soient réunis, s'il est exécutif, il n'est pas représentant. Il répugne qu'un mandataire soit exécutif de la loi qu'il a faite.

« Le pouvoir législatif est essentiellement un et doit être exercé tout entier par tous et au nom de tous. Il doit donc toujours être républicain, lors même que le pouvoir exécutif ou le gouvernement est monarchique. Une seule différence distingue un chef d'un maître, et un monarque d'un despote : c'est que le chef et le monarque dirigent les volontés particulières par la volonté générale, et que les maîtres et les despotes veulent soumettre la volonté de tous à leur volonté personnelle.

« C'est donc faire du chef des Français leur maître, de leur monarque un despote, que de leur accorder le droit de faire intervenir sa volonté personnelle pour arrêter, anéantir, ou même suspendre la volonté de la nation, exprimée par ses représentants.

« Et qu'on ne se laisse pas abuser ici par les termes : le droit d'empêcher n'est pas différent du droit de faire. Dans cette assemblée même, ce n'est pas autre chose que fait la majorité, à qui le droit de faire n'est pas contesté. Lorsqu'une motion est soutenue seulement par la minorité, la majorité exprime le vœu national en la refusant; elle exerce son pouvoir législatif sans limites.

« Le droit d'empêcher, dans les mains du pouvoir exécutif, serait bien plus pressant encore, car la majorité du corps législatif n'arrête que la minorité, au lieu que le ministre arrêterait la majorité elle-même, c'est-à-dire le vœu national que rien ne doit arrêter; et le *veto* entre ses mains deviendrait une lettre de cachet lancée contre la volonté nationale tout entière.

« Le *veto* suspensif ou l'appel à la nation serait encore plus funeste que le *veto* absolu. Celui-ci arrête tout, au lieu que l'autre peut tout ébranler. Il change entièrement le principe du gouvernement et substitue la démocratie pure au gouvernement représentatif. La France n'est point et ne peut être une démocratie. Vingt-six millions d'hommes, dont les neuf dixièmes sont privés d'instruction et réduits par les besoins qui les pressent à n'être que des machines de travail, ne peuvent concourir immédiatement à la formation des lois.

« Six millions de citoyens actifs, dispersés sur une surface de vingt-cinq mille lieues carrées, ne peuvent se réunir en une seule assemblée. Or, l'appel au peuple renvoie le pouvoir législatif du représentant à la nation, c'est-à-dire de l'assemblée législative, où l'on discute et où l'on délibère, à deux ou trois cents législatures où, dans l'état actuel des choses, on ne peut ni délibérer ni discuter; il met la nation aux prises avec ses représentants, avec son roi, avec elle-

même. C'est donc pour la sûreté du roi autant que pour la liberté du peuple qu'il faut proscrire tout *veto* royal.

« Mais on affecte de craindre que le pouvoir législatif ne parvienne un jour à envahir la puissance exécutive, comme s'il était si facile à un pouvoir sans armes de renverser un pouvoir toujours armé; comme si une armée de douze cents hommes, toujours rivaux d'influence, lors même qu'ils peuvent ne pas l'être de talent, et revêtus, pour un temps très court, d'une portion de l'autorité nationale, mais sans aucune puissance individuelle, pouvait avoir assez de moyens pour concevoir et exécuter dans un petit nombre d'années des plans d'invasion contre le dépositaire perpétuel et héréditaire de la force publique! Ouvrez l'histoire, et partout vous verrez les représentants des peuples sans cesse occupés à contenir le pouvoir exécutif et jamais à l'usurper. Le long parlement lui-même a été injustement accusé des violences de Fairfax et des crimes de Cromwell. Si le garda trop longtemps son pouvoir, c'est que jamais en Angleterre la constitution n'a protégé ni partagé le pouvoir constituant du peuple; c'est que la loi y accorde au prince le droit absurde de dissoudre le parlement à sa fantaisie, ce funeste *veto* royal qui fit couler le sang des Anglais sur les champs de bataille, et celui de leur roi sur l'échafaud.

« Ce n'est pas dans les ressources désespérées du licenciement de l'armée et du refus de l'impôt qu'il faut chercher une barrière contre l'ambition du monarque, c'est dans la constitution elle-même; c'est dans votre prudence à ne l'armer que du degré de puissance nécessaire pour le maintien des lois et de la tranquillité publique. Une assemblée permanente ne peut nous rassurer contre un *veto* qui peut être aussi permanent. Sans doute qu'un bon roi se rendra au vœu de la nation; mais un roi violent et opiniâtre exposera, s'il le faut, pour défendre cette prérogative, et sa couronne et sa vie.

« Si vous devez chercher un frein contre les manœuvres impétueuses d'une assemblée législative très nombreuse, réunie en une seule chambre, ce n'est pas dans le *veto* royal. Lorsque le mal est dans l'assemblée, ce n'est pas hors de l'assemblée qu'il faut chercher le remède. Quand un habile mécanicien veut imprimer un mouvement régulier aux roues de sa machine, c'est dans sa machine elle-même qu'il place son régulateur. Or, le *veto* ne sera pas dans l'assemblée législative, mais au dehors. Il ne ralentira pas la fougue des délibérations, il anéantira arbitrairement celles qui seront prises avec lenteur, comme celles qui seront prises avec précipitation.

« C'est encore moins dans l'insurrection.

« Ces secousses violentes, souvent répétées, frapperaient de mort le corps politique.

« C'est dans la séparation des pouvoirs c'est dans le renouvellement fréquent des membres de l'Assemblée nationale, c'est dans l'exercice souvent répété du pouvoir constituant du peuple, que vous pourrez placer un rempart que ne pourra renverser ni l'audace des despotes, ni l'esprit ambitieux de représentants indignes de leurs augustes fonctions. »

Tous ces discours, fort éloquents de part et d'autre, embrouillaient encore la question qu'ils devaient éclairer.

Enfin, pour embrasser la question dans toute son étendue et se diriger dans son travail, l'Assemblée, sur la proposition de Guillotin, adopta la série de questions suivantes :

1^o Le roi peut-il refuser son consentement à la constitution?

2^o Le roi peut-il refuser son consentement aux actes du corps législatif?

3^o Dans le cas où le roi refuserait son consentement, ce consentement sera-t-il suspensif ou indéfini?

4^o Dans le cas où le refus du roi aurait lieu comme suspensif, pendant combien de temps ce refus pourrait-il durer? Serait-ce pendant une ou plusieurs législatures?

Une longue discussion s'ouvrit sur cette nouvelle proposition; puis, comme dans toutes les situations graves et compliquées, on s'en tira par un ajournement.

On résolut d'éviter toute discussion sur la prérogative royale, jusqu'à ce que le roi eût sanctionné les décrets du 4 août.

Cela ressemblait beaucoup à un sentiment de défiance qu'il fallait maintenir en l'adoucissant; aussi, M. de Guigné ayant demandé que, d'abord, on reconnût l'inviolabilité de la personne du roi, l'indivisibilité du trône et l'hérédité de la couronne, toute l'assemblée se leva et rendit par acclamation le décret suivant :

« L'Assemblée nationale a déclaré par acclamation et reconnu à l'unanimité des voix, comme points fondamen-

habitants des villes, les commerçants, les manufacturiers, ceux qui sont adonnés aux arts et aux sciences, et tous les citoyens rentiers ou autres qui n'auraient pas la double qualité de citadins et de propriétaires de terres enfin, ce qui est plus important, les nombreux habitants du royaume dénués de toute propriété n'auraient aucune part à cet immense libéralité; que, si l'Etat avait un grand superflu, et qu'une faveur importante envers les uns n'ait été pas le sort des autres, la munificence projetée, de-

venu de dix, vingt et jusqu'à trente mille livres par an quel droit lui verrait-on une concession si grande et si mattendue?

« L'arrêté de l'Assemblée nationale ne dit pas que l'abolition des dîmes sera remplacée par un autre impôt à la charge des terres soumises à cette redevance. Mais, en supposant que ce fut votre dessein, je ne pourrais avoir une opinion éclairée à cet égard sans connaître la nature du nouvel impôt qu'on voudrait établir en échange. Il en est



Louis XVI.

venant un simple objet de la jalousie, serait moins susceptible d'objection.

« Mais, lorsque les finances sont dans une situation qui exige toute l'étendue des ressources de l'Etat, il conviendrait d'examiner sérieusement si, au moment où les représentants de la nation disposent d'une grande partie des revenus du clergé, ce n'est pas au soulagement de la nation tout entière que ces revenus doivent être appliqués. Que, dans une distribution faite avec soin et maturité, les cultivateurs les moins aisés profitassent en grande partie des sacrifices du clergé, je ne pourrais qu'applaudir à cette disposition, et je jouirais pleinement de l'amélioration de leur sort. Mais il est tel propriétaire à qui l'affranchissement des dîmes vaudrait peut-être un accroissement de re-

tels, même parmi ceux existants, qui sont beaucoup plus onéreux au peuple que la dime. Il serait encore important de connaître si, le produit des dîmes mis à part, le reste des biens du clergé suffirait aux dépenses de l'Eglise et d'autres dédommagements indispensables, et si quelque supplément à charge aux peuples ne deviendrait pas alors nécessaire.

Il me paraît donc que plusieurs motifs de sagesse invitent à prendre en nouvelle considération l'arrêté de l'Assemblée relatif à la disposition des dîmes ecclésiastiques, et que cet examen pourrait s'unir raisonnablement à la discussion prochaine des besoins et des ressources de l'Etat.

Les réflexions que je viens de faire sur les dîmes en

... mais on ne peut pas considérer l'impôt... l'ordre et la... l'Assemblée nationale... les ressources d'une... le royaume doit...

ART VI. *Concernant les vœux rachetables.* — J'approuve les dispositions contenues dans cet article.

ART VII. *Concernant la rétribution des offices.* — Je ne puis que louer la sagesse de cette partie des délibérations de l'Assemblée nationale. Je désire seulement qu'on ne se contente pas de proposer les moyens propres à la suppression des offices, mais qu'on s'occupe aussi de ceux qui seraient exercés par des hommes capables de remplir avec honneur et dignité les fonctions de ces offices.

La suppression des charges des magistrats était une proposition qui méritait au moins une éducation honorable. L'Assemblée nationale a pris toutes les précautions. Il est regrettable que l'Assemblée n'ait pas eu connaissance de l'état du capital des charges de judicature. Il est concevable et ne coûte à l'Etat qu'un modique intérêt, aussi, de le payer par un grand sacrifice.

Il ne faudrait pas être également importants, si les émoluments des juges doivent être payés par des contributions générales. Les divers sacrifices ne doivent pas l'emporter sur les sacrifices d'ordre public, qui seraient universellement supportés par la nation. Mais la sagesse de l'Assemblée législative sans doute a examiné mûrement et discuté ces divers objets d'une importance si importante.

La suppression des offices n'est pas suffisante pour rendre la justice gratuite. Il faudrait encore supprimer tous les droits relatifs à son exercice, et qui forment aujourd'hui une partie importante de l'Etat.

ART VIII. *Concernant les droits casuels des curés.* — J'approuve les dispositions déterminées par cet article. Tous les peuples français contrastent avec la décence qui doit servir à honorer aux yeux du peuple les respectables fonctions des ministres des autels.

ART IX. *Concernant les privilèges en matière de subvention.* — J'approuve en entier cet article, et je loue le clergé de la manière dont le royaume de l'honorable empressément pour les deux ordres de l'Etat ont apporté à l'établissement de la contribution conforme à la justice et à la sagesse.

ART X. *Concernant les privilèges des provinces.* — J'approuve en entier cet article, et je désire infiniment qu'il soit mis à exécution sans opposition. J'aspire à voir toutes mes provinces se rapprocher dans leurs intérêts, comme elles l'ont faites dans mon amour, et je seconderais de tout mon pouvoir un si généreux dessein.

ART XI. *Concernant l'admission de tous les citoyens aux emplois militaires, civils et militaires.* — J'approuve toutes les dispositions de cet article, et je désire que mes sujets indistinctement de tous les ordres de l'Etat puissent servir l'Etat avec plaisir rapprochés de mes regards.

ART XII. *Concernant le don de la dîme.* — Cette rétribution appartient à l'Etat, et se fonde sur le concordat de 1516, qui a été ratifié par le saint-siège et les parties contractantes. Elle ne peut être supprimée sans le vœu de l'Assemblée nationale, qui ne peut que modifier cette affaire en regardant avec tous les égards dus aux princes souverains, et au culte de l'église en particulier.

ART XIII. *Concernant les prétentions des bénéficiaires à l'indemnité.* — La députation arrêtée par l'Assemblée ne souffre pas d'opposition de ma part, mais elle doit observer que l'indemnité n'est pas de ce genre obligerait à des indemnités pour avoir formellement le revenu principal de l'indemnité. Elle ne peut pas en dédommager en conséquence, car elle ne peut pas supprimer les dîmes.

ART XIV. *Concernant la rétribution des pensions et autres gratifications.* — Je ne puis que louer la sagesse de l'Assemblée nationale de ne pas se laisser entraîner par des exemples de faire, elle tont d'abord à établir une commission en détail d'une parolle pour qu'elle ne soit pas un travail sans fin, ne repandra plus d'indemnité sur la réduction fondée sur d'être... Je veux te m'expliquer mes vœux, sur les divers ar-

rêts que vous m'avez fait remettre. Vous voyez que j'approuve en entier le plus grand nombre, et que j'y donne ratification sanction des qu'ils seront rédigés en lois. J'invite l'Assemblée nationale à prendre en considération les réflexions que j'ai faites sur deux ou trois articles importants. C'est par une communication franche et ouverte de mes sentiments et de mes opinions que, animés du même amour du bien, nous parviendrons au but qui nous intéresse également. Le bonheur de mon peuple, si constamment cher à mon cœur, et la protection que je dois au principe de justice détermineront toujours mes démarches, et, puisque des motifs semblables doivent servir de guide à l'Assemblée nationale, il est impossible qu'en nous éclairant mutuellement, nous ne nous rapprochions pas en toutes choses. C'est l'objet de mes vœux, celui de mes espérances.

« LOUIS. »

La lecture de cette lettre fit le plus mauvais effet à l'Assemblée. Plusieurs réclamations l'interrompirent, et elle fut suivie de signes visibles de mécontentement. Puis, comme si l'Assemblée semblait craindre de s'être trompée ou croyait avoir mal entendu, elle demanda sur-le-champ une seconde lecture, qui ne fit qu'augmenter les mauvaises dispositions dans lesquelles on se trouvait.

En effet, les députés qui étaient contre le veto disaient, avec raison qu'en supposant même que le veto fût admis, il ne pouvait s'exercer sur des arrêtés qui contenaient bien plutôt des principes que des lois; que les réflexions de Sa Majesté ne portaient pas et ne pouvaient pas porter sur le fond, mais seulement sur les détails de la législation; et que l'Assemblée aurait tous les égards qui étaient dus à ces réflexions, au moment où elle transformerait ces décrets en lois inutilement, MM. Goupil et Lally-Tollendal demandèrent-ils un comité de soixante membres pour examiner la réponse de Sa Majesté et proposer-ils qu'il fut suris à toute délibération ultérieure sur cet objet jusqu'au moment où les commissaires auraient fait leur rapport; l'Assemblée arrêta, sur la motion de Chapellier, appuyée par Mirabeau et la Rochefoucauld, que le président se rendrait à l'instant même près du roi pour le supplier d'ordonner incessamment la promulgation des arrêtés du 4 août et des jours suivants, assurant à Sa Majesté que l'Assemblée nationale prendrait dans la plus grande et la plus respectueuse considération les réflexions et observations que le roi avait bien voulu lui communiquer.

Trois jours après, le roi envoya à l'Assemblée nationale sa sanction pure et simple.

Quant à l'affaire du veto, elle ne fut résolue qu'à la proclamation de la constitution.

XXII

L'EMPRUNT. — LES DIX-HUIT FRANCS. — LA MISÈRE. — M. DE SAINT-PIERRE. — LES DONS PATRIOTIQUES. — L'ARGENTERIE DU ROI. — BAILLY. — LES RASSEMBLEMENTS DES CORPS D'ÉTAT. — LES SOIXANTE MILLE PASSEPORTS. — MADAME DE BIRON. — LES MOTS. — LA GARDE NATIONALE. — LES OFFICERS. — « PATROUILLOTISME ». — LE « VETO ». — MIRABEAU. — LE PALAIS-ROYAL. — M. DE SAINT-HURUGE. — MADemoiselle LEMERCIER. — LA DÉPUTATION. — SES VOYAGES. — UN DISCOURS A LA COMMUNE. — LES CONCLUSIONS. — A VERSAILLES. — M. DE LALLY. — LES LETTRES ANONYMES. — MIRABEAU. — M. DE CHANET. — ÉTAT DE PARIS. — LE « VETO » DÉFINI PAR SIEYÈS. — LA RÉVOLTE DE LIÈGE. — NECKER. — LOUSTALOT. — LA PRESSE. — LA FAYETTE ET L'AMIRAL D'ESTAING. — LE PROJET DE FUITE. — METZ. — L'ARGENT DU CLERGÉ. — LE PROJET DE NECKER. — MIRABEAU. — M. DE JESSÉ. — PAROLES DE MIRABEAU. — LA BANQUEROUTE. — LE RÉGIMENT DE FLANDRE. — SON ARRIVÉE. — LE BANQUET DES GARDIES. — LA REINE. — LE ROI. — PAUVRE REINE!

Pendant ce temps, d'autres actes s'accomplissaient. L'Assemblée nationale décrétait un emprunt de trente millions, à quatre et demi pour cent, sans retenue. Elle lançait une proclamation pour rétablir la tranquillité publique. Elle

arrêtait que chacun de ses membres recevrait une indemnité de dix huit francs par jour.

La misère était toujours profonde, et la jour ne faisait rien pour la combattre. A un homme qui lui demandait du pain, M. de Saint-Priest répondait :

— Sous un roi, vous aviez du pain ; maintenant que vous avez douze cents voix, allez leur en demander.

Comment payer un impôt de trente millions au sein d'une pareille misère ? Aussi, cet impôt, qui, au dire de M. Necker lui-même, devait faire aller la France un mois, ne fut-il pas payé. On eut recours aux dons patriotiques, et les grands cours donnèrent. Mais, d'ordinaire, les grands cours sont les cours pauvres, les artistes et leurs femmes donnaient tout ce qu'ils avaient ; un jeune homme envoyait cent livres d'économie, sa seule fortune ; une jeune femme, sa parure de mariage ; un écolier, deux louis qu'il avait reçus de ses parents pour ses menus plaisirs ; une fille publique déposa cette lettre dans le tronc consacré à recevoir les offrandes :

« Messieurs, j'ai un cœur pour aimer ; j'ai amassé quelque chose en aimant ; j'en fais offrande à la patrie. Puisse mon exemple être imité par mes compagnes de tous les rangs ! »

Le roi et la reine envoyèrent leur argenterie à la Monnaie. Tout cela fit deux millions, à peu près.

Quant à la proclamation, elle eut le résultat de ces sortes de choses, c'est-à-dire qu'elle ne calma rien du tout.

D'abord, il n'y avait plus de police : la police était aux mains du bonhomme Bailly, mais impuissantes s'il en fut. Comme nous l'avons dit, le lieutenant de police avait donné sa démission, et n'avait pas été remplacé.

Tous les jours, il y avait de grands rassemblements au Louvre et aux Champs-Élysées ; c'étaient, en général, les cours de métiers dont l'industrie était en souffrance qui composaient ces rassemblements : les perruquiers, les cordonniers, les tailleurs, tous gens vivant de ce luxe qui disparaît aux révolutions.

En trois mois, soixante mille passeports avaient été signés à l'hôtel de ville ; c'était évidemment soixante mille pratiques que la fuite enlevait à ces trois corps d'état.

Il y avait donc tous les jours, comme nous le disons, des rassemblements au Louvre et aux Champs-Élysées ; la garde nationale les dissipait, mais ce n'était pas sans collision, sans désaffection, sans impopularité. C'était surtout dans ces occasions que la Fayette était admirable, et qu'il trouvait dans son cœur de merveilleuses conjurations : eh bien, la Fayette échouait. La Fayette se mettait à genoux sur les marches de l'hôtel de ville pour supplier que l'on épargnât Berthier, et l'on égorgait Berthier sous les yeux de La Fayette.

Puis l'impopularité venant d'en bas était arrosée par celle qui tombait d'en haut.

La duchesse de Biron, étant au spectacle, dans un de ces combats si fréquents entre le parterre et les galeries, avait reçu une pomme.

Le lendemain, elle l'envoya à la Fayette, avec ce petit billet :

« Permettez, monsieur, que je vous offre le premier fruit de la Révolution qui soit venu jusqu'à moi. »

L'ambassadrice de Suède, qui traitait la popularité de la Fayette de *populacerie*, avait dit de lui :

« La réputation du grand général ressemble à une chandelle qui ne brille que chez le peuple, et qui pue en s'éteignant. »

Une autre femme, je ne sais laquelle, fit l'anagramme de son nom. On y trouva ces deux mots : *Déité fatale*.

Il faut dire aussi que cette grande institution de la garde nationale, rêve de la Fayette, avait eu, dès cette époque, tous les inconvénients et tous les ridicules qui ont été signalés à chacune de ses réorganisations. D'abord, tout le monde voulait être officier, et personne ne voulait être soldat. Un certain district était composé rien que d'officiers, et fut obligé un jour d'emprunter des soldats aux districts voisins. Il y avait certains abus qui ressemblaient fort à celui du cordon du Saint-Esprit déposé dans le berceau des princes au moment de leur naissance. Un district avait nommé sous-lieutenant le fils aîné de la Fayette, âgé de

dix ans. Celui de Saint-Roch avait nommé le duc de Chartres capitaine d'honneur. Nul ne quittait plus l'uniforme, qu'il fût de service ou non. Tout le temps s'écoulait en parades et en exercices. A toutes les échoppes de librairie étaient établis par milliers des manuels pour l'instruction de l'infanterie nationale parisienne, l'exercice à son surplus. Ce amusement, qui simulait la guerre, était devenu une grande distraction de la milice bourgeoise. A une bénédiction de drapeaux, un feu de peloton fut exécuté. Notre-Dame au grand effroi de sept ou huit mille spectateurs. La patrouille surtout, se croyait investie d'un pouvoir sans bornes et son commandant tranchait parfois du dictateur. Un jour, un officier voulut faire entrer sa patrouille au café Procope ; un autre officier arrêta de son autorité privée, sans réquisition, sans mandat d'amener, un jeune homme qui lisait tout haut le *Courrier de Versailles*, au café de Foy. Cette arrestation donna naissance à une caricature, qui eut le plus grand succès, et qui avait pour titre : *Le patrouillotisme chassant le patriotisme du Palais-Royal*.

Toute cette question du veto absolu vint jeter une irritation nouvelle dans les esprits. On craignait, grâce à ce veto absolu accordé au roi, de retomber comme par le passé, sous le joug des prêtres et de la noblesse. On disait qu'il y avait coalition entre quatre cents membres de l'Assemblée nationale pour rétablir le despotisme. On disait que la vie des représentants patriotes était menacée. Mirabeau venait, disait-on, de recevoir un coup d'épée ; on assurait qu'il avait, dans une lettre, déclaré la patrie en danger, et dénoncé quatorze personnes coupables de lèse-nation. On veut lui donner une garde de deux cents hommes, et cela, chose étrange, incompréhensible, semble une conspiration contre sa popularité, qui, comme celle de la Fayette, de Bailly, de Necker, commence, à s'entamer parce qu'il vient de se déclarer pour le veto absolu, parce qu'il vient de dire à la tribune :

« Messieurs, je crois le veto tellement nécessaire, que j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France, si le roi ne l'avait pas. Oui, je le déclare, je ne connais rien de plus terrible que l'aristocratie souveraine de six cents personnes, qui demain, pourraient se rendre immovibles, après-demain héréditaires, et qui finiraient, comme les aristocrates de tous les pays du monde, par tout envahir. »

C'est inutilement qu'au milieu de cette multitude effarée, moûtait de faim, qui, dès le matin, fait queue à la porte des boulangers, on essaye, non pas de rétablir la paix mais de faire entendre la raison : on ne voit que trahison, on ne rêve que perfidie. Les uns veulent qu'on rassemble les districts, les autres que l'on marche sur Versailles. Le café de Foy, ce centre du cratère, bouillonne incessamment, on y rédige arrêts sur arrêts ; un, entre autres, porte en substance qu'il sera envoyé à l'instant même une députation à Versailles, à l'effet de déclarer que l'on n'ignore pas quelles sont les menées de l'aristocratie pour faire passer le veto absolu ; que l'on connaît tous les complices de cet odieux complot ; que, s'ils ne renoncent dès cet instant à leur ligue criminelle, quinze mille hommes sont prêts à marcher ; que la nation sera suppliée de révoquer les représentants infidèles et de les remplacer par de bons citoyens ; qu'enfin le roi et son fils seront également suppliés de se rendre au Louvre, pour y demeurer en sûreté au milieu des fidèles Parisiens.

Le marquis de Saint-Huruge est nommé avec plusieurs autres citoyens pour aller porter à Versailles cette singulière adresse.

Le marquis de Saint-Huruge ! le choix est significatif. Voici ce que c'est que le marquis de Saint-Huruge, dont nous prononçons pour la première fois le nom.

Il est né dans le Mâconnais, est entré au service à l'âge de treize ans, a voyagé en France et dans les différents cours de l'Europe, a dissipé sa fortune, s'est fait des ennemis par la violence de son caractère, a été enfermé au château de Dijon par décision du tribunal des maréchaux de France, Bachaumont, dans ses *Mémoires secrets*, le cite, en 1778, comme l'amant d'une actrice, mademoiselle Lemerrier qu'il épouse ensuite, qui obtient contre lui une lettre de cachet, le fait arrêter et enfermer à Charenton, d'où il ne sort qu'en 1784 ; de là, il se rend en Angleterre, y attaque de sa plume et de ses propos l'ancien régime, auquel en 1789, il revient par sa présence à Paris, faire une guerre plus efficace. Sa taille élevée, sa voix puissante lui ont valu une certaine considération au milieu des émeutes populaires, quoiqu'on dise qu'en plein jardin du Palais-Royal, un jour, en présence de tous, il a reçu une volée de coups de cravache sans en demander raison.

M. de Saint-Huruge fut donc nommé, comme nous l'avons dit, pour porter à Versailles la motion du Palais-Royal.

« Messieurs, l'Assemblée nationale a annoncé par des placards l'intention irrévocable de ne point recevoir de députation qui ne viendrait d'un corps légalement constitué. Nous ne vous avons admis que parce que l'on nous avait assuré de votre part que vous veniez proposer des moyens de rétablir la paix et le calme au Palais-Royal. Nous n'avons rien de plus à vous répondre. »

La députation, à son retour, trouva le Palais-Royal plein de groupes bruyants et animés. Le marquis de Saint-Huruge y maintenait la tranquillité — quelle tranquillité! — à la tête d'une patrouille. Mais, quel que fût le degré d'émotion de toute cette foule, à la réponse calme et ferme de l'hôtel de ville, cette émotion se calma, et il ne fut plus question du voyage de Versailles.

Ce voyage devait avoir lieu un mois après, lors des fameuses journées des 5 et 6 octobre.

En attendant, un vigoureux arrêté de la Commune parut le lendemain, qui, pour un instant, bâillonna les motionnaires et suspendit tout mouvement : le commandant général de la garde nationale avait pouvoir de réunir toutes les forces de la cité contre les perturbateurs du repos public, de les faire arrêter et conduire aux prisons, dans lesquelles leur procès serait instruit.

Le lendemain de cette proclamation, le marquis de Saint-Huruge et plusieurs autres citoyens qui, comme lui, s'étaient fait remarquer par la violence de leurs opinions, étaient arrêtés et conduits au Châtelet.

Cependant tout n'était pas fini encore. On se rappelle les deux envoyés du Palais-Royal qui, ne se croyant point battus par un premier refus, étaient retournés à Versailles. Ces deux envoyés s'étaient présentés chez M. de Lally-Tollendal, et lui avaient exposé l'objet de leur mission.

— Monsieur, lui avaient-ils dit, Paris ne veut plus de veto, et regarde comme traîtres ceux qui en veulent ; or, qu'on y fasse attention. Paris punit les traîtres.

C'était là une menace que la mort de Flesselles, de de Launay, de Berthier et de Foulon, rendait sérieuse.

Aussi, M. de Lally-Tollendal ne dédaigna-t-il point de leur répondre :

— Les véritables traîtres sont ceux qui remplissent le peuple de terreurs aussi injustes que fausses ; qui lui font regarder comme ses ennemis ses plus zélés défenseurs. Pour moi, que vous venez d'appeler bon citoyen, et qui crois en avoir mérité le titre, je m'estimerais heureux d'égaliser en lumières et en vertus les pros crits que vous m'avez nommés. Au surplus, je vous déclare que je regarde moi-même la sanction royale comme un des premiers remparts de la liberté nationale, et que, si vous voulez aller m'entendre à la salle de l'Assemblée, vous serez témoins de mes efforts pour faire triompher cette sanction, et du compte fidèle que je vais rendre de votre message.

Le moment était mal choisi pour les députés du Palais-Royal. Plusieurs membres avaient déjà reçu des menaces anonymes du genre de la menace publique qu'ils venaient faire. Le président lisait, ce jour-là même, un billet ainsi conçu :

« Les perfides auteurs d'une cabale criminelle doivent s'attendre, aussitôt qu'ils ne seront plus garantis par l'inviolabilité de leur caractère, à toutes les vengeances nationales. Deux cents torches iront éclairer leurs châteaux, et feront foi des intentions de ceux qui s'apprêtent à les punir. »

Deux autres membres de l'Assemblée avaient, de leur côté, reçu des lettres anonymes.

C'étaient MM. de Mirabeau et de Chanet.

Voici la première, adressée à M. de Mirabeau :

« Mirabeau, infâme scélérat, ton projet ne réussira point ; nous aurons toujours un roi et même une monarchie ; nous aurons toujours une religion catholique, et tu seras puni des crimes que tu ne cesses d'accumuler. Je te déclare que, si ton ambition infernale réussit, je vengerai moi-même la patrie, le roi, la religion et la nature. Ta conspiration est connue, et elle le sera bientôt assez pour ne plus la craindre, et pour te punir de tes forfaits. »

Au bas de cette lettre, à défaut de signature, étaient dessinés une coupe et un poignard, un pistolet, une potence.

Voici la seconde, adressée à M. de Chanet :

« J'avais canonicat, prieuré, bénéfice, etc. ; tout le revenu que me produisaient mes places était en dîmes. Tu m'as tout enlevé ; tu ne m'as laissé que le désespoir ; tremble ! Je t'attends au moment où tu décideras de mon sort ; et, s'il n'est pas tel que j'ai le droit de le demander, tu me connaîtras à ma vengeance, car tu périras de ma main. »

On le voit, l'Assemblée nationale était menacée à la fois par les révolutionnaires, qui la trouvaient trop royaliste, et par les royalistes, qui la trouvaient trop révolutionnaire.

Toute menace est mauvaise, sans doute ; mais, il faut cependant le dire, cette fois, c'était Paris qui avait raison contre Versailles. Paris vivait au hasard ; son existence prolongée était un problème : de bons marchands, des industriels, des merciers, des orfèvres sollicitaient des cartes de médians pour aller remuer la terre à Montmartre. Tous les jours, l'approvisionnement de Paris, si mal approvisionné, s'ouvrait et se fermait par quelque lutte ; on achetait et l'on vendait à main armée ; les fermiers ne voulaient plus battre le grain, les meuniers ne voulaient plus mouline, les boulangers ne voulaient plus cuire ; des hommes honorables se faisaient dénonciateurs ; Camille Desmoulins désignait les frères Leleu, qui avaient le monopole des moulins royaux de Corbeil, à la vengeance publique.

Et c'était quand le peuple attendait un changement favorable de la seule abolition des abus, de la seule suppression des privilèges, que l'on voulait mettre aux mains du roi, sinon le chef de ses ennemis du moins l'instrument de ses ennemis, le veto absolu ou même suspensif ; car quelle différence y avait-il pour ce malheureux peuple — qui mourait d'inanition, qui ne savait pas s'il vivrait le lendemain — entre ces deux mots ? Et n'était-ce pas pour lui un veto absolu, c'est-à-dire éternel, que celui qui, tout suspensif qu'il était, avait droit d'ajournement pour deux ans, trois ans, quatre ans peut-être ?

Les députés, eux, pouvaient attendre, avec leurs terres, leurs rentes, leurs pensions, ne fût-ce même qu'avec les dix-huit francs qu'ils venaient de se voter par jour ; mais le peuple ?

Le peuple sentait bien cela, lui, que tout était changé à Paris, mais que rien n'était changé à Versailles : et nous le verrons tout à l'heure. Le vrai ministre était toujours M. de Breteuil ; le vrai roi, c'était toujours la reine. Louis XVI et M. Necker n'étaient là que pour l'apparence, que pour la montre. M. Necker masquait le roi, le roi masquait la reine.

Aussi Sieyès, l'implacable logicien qui votait contre le veto, le définissait-il de la façon la plus claire par ces quelques mots :

— Le veto, c'est une lettre de cachet lancée par un individu contre la volonté générale.

Sur ces entrefaites arriva la discussion sur les deux chambres.

Il y eut cinq cents voix pour une chambre unique.

C'était un nouveau coup porté à la cour.

Aussi la reine, les yeux tournés du côté de Metz, n'attendait-elle que le moment de la fuite, et elle aurait lui effectivement, selon toute probabilité, si Liège, en se révoltant le 18 août, n'eût donné de la besogne à l'empereur son frère.

Il y a des événements providentiels ; Liège se révolta donc, se donna pour souverain le prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Cambrai, qui accepta, au grand étonnement de l'Europe.

Cette insurrection dura jusqu'au 12 janvier 1791, époque à laquelle les troupes autrichiennes occupèrent Liège, y rétablirent le prince-évêque, et en chassèrent le prince Ferdinand de Rohan, qui sera plus tard aumônier de Napoléon.

Revenons au veto. La question est si ardente, qu'au milieu des hésitations de l'Assemblée nationale, Necker croit devoir se prononcer. Il assembla le conseil, et le conseil déclara que le roi se contenterait du veto suspensif ; mais, comme l'arrêté avait été pris en dehors des influences de la cour, Mounier, membre du comité de constitution, empêcha la lecture de cette décision devant l'Assemblée.

Sur quoi, M. Necker, le lendemain, fit imprimer un mémoire dans lequel il se prononça pour le veto suspensif.

Ce fut une action que ne lui pardonna jamais la cour.

Nous avons parlé d'un citoyen qui avait harangué au Palais-Royal, à propos des gardes-françaises détenus à l'abbaye, puis à propos de cette députation à l'hôtel de ville ; ce citoyen, c'était Loustalot.

Loustalot, l'auteur des *Révolutions de Paris*, dont Prudhomme n'était que l'imprimeur ; seulement, comme imprimeur Prudhomme signait ; aussi Prudhomme est-il connu et Loustalot inconnu ou à peu près.

C'est cependant Loustalot qui a écrit :

« Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux. »

« Levons-nous ! »

Nous verrons Loustalot, le plus honnête, le plus ferme, le plus consciencieux des journalistes qui aient jamais existé, mourir de douleur lors des massacres de Nancy,

... les postes du château qui occupaient autrefois les quatre compagnies de service des gardes françaises, chargée de fournir des sentinelles aux portes de l'Assemblée et dans les nombreux postes de Versailles, réduite à acheter, disputer, escorter les approvisionnements de la ville la baïonnette à la main, la garde nationale, dis-je, était écarquée de fatigue, et avait besoin d'être soulagée par un régiment de ligne.

On le voit, les mesures étaient bien prises. Qui pouvait soupçonner la garde nationale et la municipalité de Versailles de donner la main aux complots de la cour? Personne, bien certainement; aussi, ne furent-elles point soupçonnées; et le régiment de Flandre, dont les officiers n'avaient pas prêté serment, fut-il appelé à Versailles. Tandis qu'il se met en marche pour s'y rendre, jetons encore un coup d'œil sur la misère publique.

L'emprunt de trente millions en avait produit deux; l'emprunt de quatre-vingts millions en avait produit dix. M. Necker, l'habile financier, sur lequel reposaient toutes les espérances du peuple, était au bout de ses ressources, alors, il se jeta, non plus comme un praticien, mais comme un utopiste, dans les choses impossibles.

M. Necker proposa une contribution extraordinaire en raison du revenu annuel, et qui devait être portée au quart de ce revenu.

Un délai de quinze à dix-huit mois était accordé pour le paiement de cette taxe. Ce projet fut vivement approuvé par le comité des finances, et surtout par Mirabeau. Quant à l'Assemblée, elle n'avait aucune des connaissances financières nécessaires pour se faire une idée exacte et des besoins et des ressources de l'Etat. Examiner le projet de M. Necker, c'était chose impraticable la seule vérification de ses chiffres eût consumé des mois entiers, et c'était demain, c'était aujourd'hui, c'était à l'instant même qu'on avait besoin d'argent. Alors, on demanda un vote de confiance.

L'Assemblée tout entière fut debout à l'instant même, et, dans le premier moment d'enthousiasme, le décret faillit passer par acclamation.

Mais le président ayant demandé qu'on allât aux voix dans la forme ordinaire, et Mirabeau s'étant retiré pour rédiger le projet d'acceptation qu'il avait proposé, M. de Jessé monta à la tribune, et, réclamant pour un instant l'attention de l'Assemblée:

« Messieurs, dit-il, l'enthousiasme est un des plus beaux mouvements du cœur humain; mais la justice doit passer avant lui, et ce n'est point par ses mouvements, mais par ses réflexions que doit se conduire une assemblée de législateurs. »

Puis, ayant attiédi par ces paroles le bouillonnement de l'Assemblée, il exposa que c'était un mauvais moyen de sauver l'Etat que d'écraser les citoyens. Il prouva que la contribution au quart du revenu ne pouvait être exigée du peuple, plongé presque partout dans la misère, et que, si l'on en arrivait là, fallait-il au moins n'y arriver qu'après avoir épuisé toutes les ressources imaginables.

Alors, il osa porter la main sur une arche sainte, et un instant, à l'étonnement de l'Assemblée, on put croire qu'il allait être frappé de mort.

Il proposa que toute l'argenterie des églises et des couvents, peu nécessaire à une religion qui n'a pas besoin de luxe pour être toute divine, fût convertie en numéraire, et employée au soulagement des pauvres.

« Un habile calculateur, dit-il, fait monter à un milliard l'argent orfèvré du royaume, ce qui est assurément le calcul le plus modéré. Evaluons l'argenterie des églises au septième de cette somme, et nous aurons plus de cent quarante millions. »

Il y eut, comme nous l'avons dit, un instant de silence et de doute. Chacun se regardait, comme si les paroles prononcées renfermaient un sacrilège. Tous les yeux se fixaient sur l'archevêque de Paris. Il se leva, et déclara qu'en son nom et en celui du clergé, il adhérait à la motion de M. de Jessé, et demandait que les églises ne réservassent des vases sacrés que ce qui était absolument nécessaire à la décence du culte.

Il se fit alors un revirement si rapide, que le retour de Mirabeau, rapportant sa rédaction, fut accueilli avec un murmure. Mirabeau regarda autour de lui, s'informa, et apprit ce qui s'était passé en son absence.

Aussitôt il monta à la tribune:

« Je n'ai pas l'honneur, dit-il, d'être l'ami du premier ministre des finances; mais je serais son ami le plus ten-

« Dans l'état de fermentation et d'inquiétude où l'on était, chaque parti cherchait à s'assurer la victoire. Les membres du comité de constitution, M. de Malouet, et tout ce qui plus tard forma le parti des modérés, désiraient que le roi et l'Assemblée nationale se transportassent à Tours, afin d'y être à l'abri de l'influence désastreuse à laquelle le voisinage de Paris les soumettait. Les révolutionnaires, au contraire, de leur côté, le projet de transférer l'Assemblée nationale à Paris au milieu de l'agitation populaire. Le roi, que le royaume n'avait pas de véritables amis de sa cause, se refusa à la proposition. M. Necker, qui lui fut faite par M. Necker et M. de Montmorin, consentit de faire assurer ces prétendus amis qu'il avait pris des mesures pour mettre la famille royale et l'Assemblée nationale à l'abri de toute entreprise. Ces mesures consistaient à faire venir à Versailles un régiment de ligne, afin de ne pas exciter les soupçons, on fit venir du régiment de Flandre dont le colonel, M. de Lu-

... un singulier spectacle, celui d'une

... contre le roi

... les dix républicains en France, dit Ca-

... il n'y avait alors en France que deux répu-

... et Brissot

... cette conspiration permanente de la

... ce qui manquera cette fois s'effectuera

... il est vrai que les fugitifs n'ont que jusqu'à

... augmentait encore l'émotion

... le projet de la cour.

(1) Mirabeau.

dre que, citoyen avant tout, et représentant de la nation, je n'hésiterais pas un moment à le compromettre plutôt que l'Assemblée nationale. On m'a deviné, ou plutôt on m'a entendu, car jamais je n'ai prétendu me cacher; je ne crois pas, en effet, que le crédit de l'Assemblée nationale doive être mis en balance avec celui du premier ministre des finances. Je ne crois pas que le salut de la monarchie doive être attaché à la tête d'un mortel quelconque. Je ne crois pas que le royaume fût en péril quand M. Necker se serait trompé; et je crois, au contraire, que le salut public serait très compromis si une ressource vraiment nationale avait avorté, si l'Assemblée avait perdu son crédit et manqué une opération vraiment décisive.

« Il faut donc, à mon avis, que nous autorisions une mesure profondément nécessaire à laquelle nous n'avons, quant à présent, rien à substituer. Il ne faut pas que nous l'épousions, que nous en fassions notre œuvre propre, quand nous n'avons pas le temps de la juger. Mais de ce qu'il me paraît profondément impolitique de nous rendre les garants du succès de M. Necker, il ne s'ensuit pas qu'il ne faille, à mon sens, seconder son projet de toutes nos forces et tâcher de lui rallier tous les esprits et tous les cœurs. Malheur à qui ne souhaite pas au premier ministre des finances tous les succès dont la France a un besoin si éminent! Malheur à qui pourrait émettre des opinions et des préjugés en balance avec la patrie! Malheur à qui n'abjurerait pas toute rancune, toute méfiance, toute haine sur l'autel du bien public! Malheur à qui ne seconderait pas de son influence les propositions et les projets de l'homme que la nation elle-même semble avoir appelé à la dictature!

« Et vous, messieurs, qui, plus que tous les autres, avez et devez avoir la confiance des peuples, vous devez plus particulièrement, sans doute, au ministre des finances votre concours et vos recommandations patriotiques. Écrivez une adresse à vos commentateurs, où vous leur montreriez ce qu'ils doivent à la chose publique, l'évidente nécessité de leurs secours et leur irrésistible efficacité, la superbe perspective de la France, l'ensemble de ses besoins, de ses ressources, de ses droits, de ses espérances, ce que vous avez fait, ce qui vous reste à faire, et la certitude où vous êtes que tout est possible, que tout est facile à l'enthousiasme français. Composez, messieurs, publiez cette adresse, j'en fais la motion spéciale; c'est, j'en suis sûr, un grand ressort, un grand mobile de succès pour le chef de vos finances; mais, avant tout, donnez-lui des bases positives, donnez-lui celle qu'il vous demande par une adhésion de confiance à ses propositions, et que, par votre fait, du moins, il ne rencontre plus d'obstacles à ses plans de liquidation et de prospérité. »

Ce discours de Mirabeau raviva la discussion que l'on croyait éteinte; M. de Lally se réunit à lui et proposa d'accepter à l'instant même, sans discussion, le plan de M. Necker, et, quant à la rédaction, de le renvoyer au comité des finances.

Alors s'éleva une de ces discussions qui deviennent un véritable combat. Cette discussion dura huit heures. Chacun des deux partis, harassé, semblait demander une trêve; on croyait avoir épuisé toutes les armes, on croyait qu'il n'y avait plus rien à dire sur le sujet qui occupait l'Assemblée, on en était enfin à ce moment de lassitude où, d'un accord unanime, deux armées campent sur le champ de bataille, et se donnent une nuit de repos, avec cette convention tacite de reprendre le lendemain le combat avec plus d'acharnement que la veille, lorsque Mirabeau, saisissant ce moment suprême, s'élança à la tribune, aussi frais, aussi reposé que s'il n'avait pas été un des plus ardents soldats de ces huit heures.

On fit silence, et sa voix tonna comme un de ces orages qui s'amassent le soir et qui doivent durer une partie de la nuit.

« Messieurs, dit-il, au milieu de tant de débats tumultueux, ne pourrai-je donc pas ramener à la délibération du jour par un petit nombre de questions bien simples? Daignez, messieurs, daignez me répondre: le premier ministre des finances ne vous a-t-il pas offert le tableau le plus effrayant de votre situation actuelle? Ne vous a-t-il pas dit que tout délai aggravait le péril, qu'un jour, une heure, un moment pouvaient le rendre mortel?

« Avons-nous un plan à substituer à celui qu'il nous propose?

« Oui, a crié quelqu'un dans l'assemblée.

« Je conjure celui qui répond oui de considérer que son plan n'est pas connu, qu'il faut du temps pour le développer, le démontrer, l'examiner; que, fût-il immédiatement soumis à notre délibération, son auteur a pu se tromper; que, fût-il exempt de toute erreur, on peut croire qu'il

s'est trompé; que, quand tout le monde a tort, tout le monde a raison; qu'il se pourrait donc que l'auteur de cet autre projet, même en ayant raison, eût tort contre tout le monde, puisque, sans l'assentiment de l'opinion publique, le plus grand talent ne saurait triompher des circonstances.

« Et moi aussi, je ne crois pas les moyens de M. Necker les meilleurs possibles; mais le ciel me préserve, dans une situation si critique, d'opposer les miens aux siens! Vainement je les tiendrais pour préférables. On ne rivalise pas en un instant une popularité prodigieuse, conquise par des services éclatants, une longue expérience, la réputation du premier talent de financier connu, et, s'il faut tout dire, des hasards, une destinée telle, qu'elle n'échut en partage à aucun autre mortel.

« Il faut donc en revenir au plan de M. Necker. Mais avons-nous le temps de l'examiner, de sonder ses bases, de vérifier ses calculs? Non! non! mille fois non! D'insignifiantes questions, des conjectures hasardées, des tâtonnements infidèles, voilà tout ce qui, dans ce moment, est en notre pouvoir. Qu'allons-nous donc faire par le renvoi de la délibération? Manquer le moment décisif, acharner notre amour-propre à changer quelque chose à un ensemble que nous n'avons pas même conçu, et diminuer, par notre intervention indiscrete, l'influence d'un ministre dont le crédit financier est et doit être plus grand que le nôtre.

« Messieurs, certainement il n'y a là ni sagesse ni prévoyance; mais du moins y a-t-il de la bonne foi?

« Oh! si des déclarations moins solennelles ne garantissent pas notre respect pour la foi publique, notre horreur pour l'infâme mot de *banqueroute*, j'oserais scruter les motifs secrets, et peut-être, hélas! ignorés de nous-mêmes, qui nous font si imprudemment reculer au moment de proclamer l'acte d'un grand dévouement, certainement inefficace s'il n'est pas rapide et vraiment abandonné. Je dirais à ceux qui se familiarisent peut-être avec l'idée de manquer aux engagements publics par la crainte de l'excès des sacrifices, par la terreur de l'impôt: Qu'est-ce donc que la banqueroute, si ce n'est le plus cruel, le plus inique, le plus inégal, le plus désastreux des impôts? Mes amis, écoutez un mot, un seul mot.

« Deux siècles de déprédations et de brigandages ont creusé le gouffre où le royaume est près de s'engloutir. Il faut combler ce gouffre effroyable. Eh bien, voici la liste des propriétaires français. Choisissez parmi les plus riches, afin de sacrifier le moins de citoyens; mais choisissez, car ne faut-il pas qu'un petit nombre périsse pour sauver la masse du peuple? Allons, ces deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit. Ramenez l'ordre dans vos finances, la paix et la prospérité dans le royaume; frappez, imsolez sans pitié ces tristes victimes; précipitez-les dans l'abîme: il va se refermer. Vous reculez d'horreur... hommes inconséquents, hommes pusillanimes; eh! ne voyez-vous pas qu'en décrétant la banqueroute, ou, ce qui est plus odieux encore, en la rendant inévitable sans la décréter, vous vous souillez d'un acte mille fois plus criminel? car, enfin, cet horrible sacrifice ferait au moins disparaître le déficit.

« Mais croiriez-vous, parce que vous n'aurez pas payé, que vous ne devriez plus rien? Croyez-vous que les millions d'hommes qui perdraient en un instant, par cette explosion terrible ou par ses contre-coups, tout ce qui faisait la consolation de leur vie, et peut-être leur unique moyen de la sustenter, vous laisseront paisiblement jouir de votre crime? Contempleteurs stotoques des maux incalculables que cette catastrophe vomira sur la France, impassibles égoïstes qui pensez que les convulsions du désespoir et de la misère passeront comme tant d'autres, et d'autant plus rapidement qu'elles seront plus violentes, êtes-vous bien sûrs que tant d'hommes sans pain vous laisseront tranquillement savourer les mets dont vous n'aurez voulu diminuer ni le nombre ni la délicatesse. Non, vous périrez; et, dans la conflagration universelle que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances.

« Voilà où nous marchons. J'entends parler de patriotisme. Ah! ne prostituez pas ces mots de patrie et de patriotisme. Il est donc bien magnanime l'effort de donner une partie de son revenu pour sauver ce que l'on possède! Eh! messieurs, ce n'est là que de la simple arithmétique, et celui qui hésitera ne peut désarmer l'indignation que par le mépris que doit inspirer sa stupidité. Oui, messieurs, c'est la prudence la plus ordinaire, la sagesse la plus triviale, c'est votre intérêt le plus grossier que j'invoque.

« Je ne vous dis plus, comme autrefois: Donnez-vous les premiers aux nations le spectacle d'un peuple assemblé pour manquer à la foi publique? Je ne vous dis plus: Et quels titres avez-vous à la liberté? quels moyens vous resterez pour la maintenir si, dès le premier pas, vous surpassez les turpitudes des gouvernements les plus corrompus? Je vous dis: Vous serez tous entraînés dans la

et court aux appartements de la reine pour la supplier de venir voir le banquet. Cette dame trouve Marie-Antoinette triste, préoccupée, la presse, la supplie de venir. Cette joie de ses fidèles serviteurs lui fera du bien. Elle amènera avec elle M. le dauphin, cela le divertira. Sur ces entrefaites, le roi arrive de la chasse. Rien ne distrait Louis XVI de la chasse, et la chasse le distrait de tout. La reine lui propose de l'accompagner tel qu'il est; un chœur de prières et de flatteries le pousse; il cède. La reine apparaît à la porte, tenant par la main M. le dauphin.

Un cri universel, une acclamation unanime salue cette apparition. Alors, la reine prend feu à cette flamme; elle soulève l'enfant dans ses bras, et fait le tour de la table au milieu des applaudissements frénétiques. C'est Marie-Thérèse elle-même, Marie-Thérèse proscrire, errante, montrant son fils à ses fidèles Hongrois. — *Moriamur pro nostro rege Maria-Theresa!* crièrent les Hongrois. — « Mourons pour notre reine Marie-Antoinette! » crièrent les gardes du corps, les officiers du régiment de Flandre, les dragons, les Suisses et les chasours.

En ce moment, le roi paraît à la porte, et la musique, d'un seul accord, commence l'air si national et si populaire de

O Richard, ô mon roi!
L'univers t'abandonne!

Alors, ce n'est plus de l'enthousiasme, c'est de l'ivresse, c'est de la folie.

Un jour, la reine avait mis dans sa coiffure une plume du casque de Lauzun; ce n'était qu'une imprudence de femme. Ce jour-là, elle met à son bonnet la cocarde noire, la cocarde noire de l'Autriche; ce jour-là, c'était une trahison de reine.

Un officier des gardes demande cette cocarde, la reine la lui donne; il la lève comme une hostie sainte.

— Messieurs, dit-il, voilà la vraie cocarde française; c'est celle que porte notre reine. A bas la cocarde tricolore! Et la cocarde tricolore est foulée aux pieds.

A l'air de *Richard* succède la marche des *Uhtans*.

Après la marche des *Uhtans*, on sonne la charge. La charge contre qui? Contre l'ennemi absent, contre le peuple.

Alors, on escalade les loges que les dames se gardaient bien de défendre, on s'élançait dans la cour de marbre et l'on prend d'assaut les balcons: M. de Perseval, aide de camp de M. d'Estaing, a escaladé celui de l'appartement de Louis XVI; puis on s'empare des postes intérieurs des gardes du corps, en criant: « Ils sont à nous, qu'on nous appelle désormais *gardes royaux*. »

Un grenadier de Flandre a suivi M. de Perseval, et est arrivé après lui sur le même balcon. M. de Perseval décroche une croix de sa boutonnière et le décore. Il est vrai que c'est une croix du Limbourg, presque pas une croix.

Un dragon ivre veut les suivre; mais la tête lui tourne et les pieds lui manquent: il tombe, et, désespéré d'être moins adroit que son compagnon, il tire son sabre et essaye de se tuer. On lui arrache son sabre des mains, et on l'envoie cuver son vin sur une botte de paille.

Un autre aussi, plus ivre encore que le premier, veut se tuer, disant qu'il est un émissaire du duc d'Orléans, et qu'on l'a chargé d'assassiner le roi.

Celui-là, on ne se contente pas de le jeter sur une botte de paille, on l'assomme à coups de pied.

C'est la fin de la fête. Le 3, elle recommencera, et les mêmes désordres s'y renouvelleront.

La reine vient d'inoculer la guerre civile à la France: une des dames présentes à cette fête, celle qui est assise près des tantes du roi, cette jolie blonde, ce sera madame de Lescure et madame de la Rochejacquelein.

Puis, comme si la Providence, qui devait si cruellement punir la pauvre Marie-Antoinette de ses fatales légèretés, craignait qu'on doutât de sa présence à cette orgie, elle aura soin que la reine consacre elle-même cette présence dans un discours à la garde nationale.

Le lendemain du repas, la garde nationale va remercier la reine des drapeaux qu'elle lui a donnés.

— Messieurs, dit la reine, je suis fort aise d'avoir donné des drapeaux à la garde nationale de Versailles. La nation et l'armée doivent être attachées au roi comme nous leur sommes attachés nous-mêmes. *J'ai été enchantée de la journée d'hier.*

Ainsi, malheureuse femme! ainsi, pauvre reine! la journée d'hier, ce n'était point une surprise. Vous ne regrettez pas la journée d'hier, vous ne vous en repentez pas; non, bien loin de vous en repentir, au contraire, *vous en êtes enchantée.*

O malheureuse femme, pauvre reine! il y a plus près que vous ne croyez du 2 aux 5 et 6 octobre.

XXIII

PARIS APPREND LES NOUVELLES DE VERSAILLES. — LA COCARDE NOIRE. — LES DAMES. — LECOINTRE. — M. DE CARTOUZIÈRE. — M. METTREAU. — DANTON. — DISETTE. — FROID. — PLUIE. — UNE FEMME AU CAFÉ DE FOY. — LE TAMBOUR BATTU PAR UNE JEUNE FILLE. — LA COCARDE ARRACHÉE. — LES MENACES. — LES « TROIS CENTS ». — LA FEMME ET LE SOUFFLET. — LOUISON CHABRY. — THÉROIGNE DE MÉRICOURT. — A VERSAILLES! — LE TAMBOUR. — HULLIN. — LES ARMES. — LA GRÈVE. — L'HOTEL DE VILLE. — L'ABBÉ LEFÈVRE ET LA POTENCE. — MAILLARD. — LE SUISSE DES TUILERIES. — CHAPPELLIER. — LA FAYETTE. — LES DISTRICTS. — LES GRENADIERS. — LE DISCOURS. — BAILLY. — LA DÉCISION. — « VIVE HENRI IV! ». — MIRABEAU. — M. DE CUBIÈRES. — RETOUR DU ROI. — MAILLARD A L'ASSEMBLÉE. — LA CHARGE DES GARDES. — LES FEMMES ET LOUIS XVI. — ON VEUT QUITTER LE CHATEAU. — INCERTITUDE DU ROI. — LES VOITURES. — CROMWELL. — LE CHEVAL MANGÉ. — DEUX VERS DE DELILLE. — M. D'AIGUILLON. — L'ABBÉ MAURY. — LA SECONDE TROUPE. — LES GARDES. — LA FAMILLE ROYALE. — LE CALME. — LE ROI AU BALCON. — LE ROI A PARIS. — LA REINE. — LE GARDE DU CORPS ET LA FAYETTE. — LA ROYAUTE VAINCUE.

Ce fut le 3 au soir et le 4 au matin seulement que l'on sut à Paris ce qui s'était passé à Versailles.

On ne se cachait plus dans les corridors du château, ni à l'œil-de-bœuf; les dames de la cour y attendaient les officiers pour leur demander le sacrifice de la cocarde tricolore, et pour y attacher, au lieu et place de celle-ci, avec leurs belles mains blanches qu'elles donnaient à baiser, la cocarde noire, car la cocarde noire l'emportait sur toutes les autres.

En effet, elle était plus significative; c'était la cocarde de l'étranger. Or, dès cette époque, pour la cour, l'Autriche, c'était l'amie, la France, c'était l'ennemie.

On racontait des faits.

Des dames, en décorant leurs chevaliers de la cocarde blanche ou noire, leur avaient dit:

— Gardez-la bien, c'est la seule bonne, la seule triomphante.

Un jour, une scène de ce genre se passe devant le colonel de la garde nationale de Versailles, un brave marchand de toiles, nommé Lecointre; il en est indigné.

— Il est bien étonnant, s'écrie-t-il, qu'on ose permettre une telle conduite chez le roi: ou ces deux cocardes disparaîtront dans huit jours (et il montrait la cocarde blanche et la cocarde noire) ou tout est perdu.

Alors, M. de Cartouzière, chevalier de Saint-Louis, gendre de la bouquetière de la reine, avait pris fait et cause et avait menacé Lecointre.

Lecointre avait quitté le château, où il se sentait déplacé.

Une insulte à peu près pareille avait été faite à M. Mettreau, aide de camp de M. d'Estaing: il entre au château pour y chercher son commandant; mais à peine y est-il entré, qu'un officier des gardes du corps examine par-dessus son épaule la cocarde tricolore et, dédaigneusement:

— C'est donc là, lui dit-il, la cocarde que vous adoptez?

— Sans doute.

— Croyez-vous que cette cocarde soit celle de la majeure partie de votre régiment?

— Oui, je le crois, répond M. Mettreau, et je suis étonné que vous me fassiez cette question et teniez une pareille conduite chez le roi.

Et, chaque jour, à chaque heure, ces provocations s'échangeaient, soit hors du château, soit dans l'intérieur du château.

Le 3 au soir, comme nous l'avons dit, ces nouvelles se répandaient dans Paris. Danton parle aux Cordeliers, s'en indignent et tonne contre la cour.

Le premier mouvement des Parisiens fut la surprise, le

Le 1^{er} octobre. Les fruits (pains) acheminés à Versailles sur le départ de roi la disette, en l'Assemblée, commencent à se faire à Paris. Jugez de ce que les faibles de Corbeil qui arrivait par ce chemin-là, les plumes de la ville qui tombent dans les églises, et qui, disposés à cœur et main, ont l'esprit à la violence; les hommes qui souffrent de faim, pour leurs enfants d'abord, pour leurs femmes et suite, puis pour elles en dernier.

Les femmes avaient fait le 1^{er} et 3 octobre à Versailles les femmes (pains) acheminés à Paris.

Une femme (pains) acheminés de Fay, centre des motions, comme on voit, elle y donne les cocardes blanche et noire et le danger public.

Comme on s'en va.

Le 1^{er} octobre, une jeune fille prend un tambour, bat la générale dans les halles au bruit de ce tambour battu par une femme et toutes les femmes se rassemblent et la suivent en chantant où elle va; ou elle va elles vont.

Les femmes (pains) acheminés, désespérées, il y en avait qui n'avaient pas mangé depuis trente heures! — Ce n'est pas une femme d'ironie — Mon Dieu! lisez au *Monteur* la description des témoins. On mangeait peu à cette époque et au mauvais pain et encore ce mauvais pain manquait-il les quatre heures du matin, la foule assiégeait les boutiques des boulangers, hommes, femmes, vieillards, enfants, tous devançaient le jour pour s'armer contre la famine. Ce matin du temps vous le trouverez dans *Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté*. Un pain acheté à prix d'argent était une victoire. Le malheureux journalier blême de combattre de quatre heures du matin à quatre heures du soir, douze heures, comprenez-vous l'effort pour obtenir ce pain après lequel attendait sa famille, par le prix de sa journée, et, le lendemain, sans travail et sans force, tombait sous les pieds de ceux qui juraient en se tenant debout. Nos mères nous ont raconté à nous autres hommes de cette génération, que l'espérance allait d'un en ville à cette époque, il était sous-entendu qu'on apporterait son pain, celui ou celle qui eût négligé cette précaution eût rogné la portion de tout le monde.

Jugé un peu l'effet que produisit sur cette foule affamée le récit de cette double orgie. Il y avait donc des riches qui avaient trop quand le pauvre n'avait pas assez, et encore ce riche insultait le pauvre; il voulait lui reprendre tout ce qu'il possédait, ce peu de liberté qu'il avait conquis, cette cocarde qu'on arbore effrontément devant le peuple la hache, c'est l'absolutisme; la noire, c'est l'étranger. Avec Champs-Élysées un volontaire sort des rangs va arracher la cocarde à celui qui la porte et la jette au puits, au Luxembourg et au Palais-Royal, on en arrache non pas une, mais dix. Un homme qui ramasse et qui dans une cocarde noire qu'on vient de lui arracher marque de partir sous le bâton.

Cette haine contre une cocarde, on la comprend bien. Cette cocarde, c'est un principe. Le parti patriote a été perdu en l'arrachant par qui, et par quoi? Par une femme et par une cocarde.

Les gens qui portent cette cocarde, ce sont ceux qui affament Paris, ce sont ceux qui veulent la mort des patriotes.

— Eh bien, soit, s'écrient les motionnaires, la guerre! puisque vous voulez la guerre, messieurs de la cour; on pendra tous ceux qui portent une cocarde autre que la cocarde nationale, à moins qu'ils ne soient au service de l'étranger.

L'orateur qui a fait cette motion terrible l'a achevée à peine qu'un jeune homme est arrêté avec la cocarde noire, conduit au corps de garde de Saint-Germain-l'Auxerrois, en face de Louvre. On veut commencer par lui les exécutions. Le commandant de la patrouille le sauve à force de courage et de sang-froid.

Les trois cents se rassemblent à l'hôtel de ville et défendent de porter une autre cocarde que la cocarde aux trois couleurs, de vive, disent-ils, un signe de fraternité pour tous les Français.

An malheureux étonné, de ces souffrances, de ces motions, les femmes commencent à faire leur œuvre; car cette œuvre est si instructive presque incompréhensible de la part de ceux qui font les femmes qui la hrent.

Le dimanche au soir, une femme, qui apporte son pain, et l'argent elle représente la souffrance, voilà tout, le dimanche au soir une femme court du quartier de la Cour au Palais-Royal, c'est une femme de trente ans, elle coupe la tête et la barre, elle veut que les femmes aillent à Versailles, elle marchera en tête des femmes.

— Elle est la générale, dit un plébein.

Elle lui donne un vigoureux soufflet, et l'on cesse de plaisanter.

Le lendemain, elle allait à Versailles, à cheval sur un cheval, à la barre à la main.

Ce jour-là nous l'avons dit, ce furent les femmes qui donnèrent l'élan.

Il y avait d'abord celle que nous venons de dire, et dont nous ne savons pas le nom.

Puis il y avait Louison Chabry, celle qui sera l'orateur de la troupe, belle fille qui sculptait en bois pour les églises et les appartements, mais que les émeutes ont ruinée, et qui s'est faite bouquetière au Palais-Royal. Celle-là est trop jolie pour mourir de faim; aussi ne parlera-t-elle point pour elle, mais pour les autres.

Puis il y avait encore la terrible amazone Hégeoise, à la robe rouge, et au sabre rouge aussi plus d'une fois, la belle Théroigne de Méricourt, si diversement jugée, si cruellement punie. Elle a été trompée, dit-on, par un beau gent-homme qui, après l'avoir faite mère, a refusé de la faire épouse, et elle a juré de verser tant de sang qu'elle y laverait sa honte.

Ce jour-là, rien ne prouve, malgré la gravure qui la représente caracolant à cheval près d'une pièce de canon, rien ne prouve qu'elle soit partie en même temps que les autres; peut-être, et c'est probable, n'est-elle arrivée que le soir à Versailles, où, d'ailleurs, nous la trouverons.

Les autres étaient des portières, des femmes de la halle, des filles publiques; la plupart étaient royalistes, et n'avaient, bien au contraire, l'intention de faire du mal ni au roi ni à la reine.

— Pauvre cher homme! dirent-elles au roi quand elles furent en face de lui. Bon gros papa, va!

Et à la reine, plus tristement.

— Allons, madame, ouvrons-nous, ouvrons nos entrailles!

Ce qui signifiait: « Est-ce bien vrai, ce qu'on nous rapporte? On nous rapporte que vous ne voulez pas absolument être Française, mais demeurer Autrichienne. »

Comment partirent ces femmes? Comme part la troupe. Qui les poussa? Le vent!

Le lundi 5 octobre, à sept heures du matin, elles entendirent battre la caisse; elles coururent au bruit; c'était, nous l'avons dit, une jeune fille qui s'était emparée d'un tambour.

— A Versailles! criait-elle.

Et toutes répétaient:

— Oui, à Versailles, à Versailles! Nous en ramènerons le *boulangier* et la *boulangère*, et nous aurons l'agrément d'entendre notre petite mère Mirabeau.

Cependant elles ne veulent point partir seules; elles vont chercher les volontaires de la Bastille: Hulin, qui est sergent-major, qui deviendra général, et qui, né d'une émeute, manquera périr dans une émeute. Puis on essaye de se mettre en route; mais les canons, sans lesquels les femmes ne veulent point marcher, sont des canons de marine et roulent mal; alors, elles arrêtent les voitures qui passent, les chargent de leurs canons, qu'elles assurent avec des câbles; les unes traînent des boulets, les autres portent de la poudre; celles-ci brandissent des fusils, des sabres, des pistolets; celles-là, des mèches allumées. Une étincelle peut tout faire sauter; mais Dieu est grand, et veille, à tout prendre, sur ce peuple français qui porte en lui la pensée providentielle, c'est-à-dire la liberté du monde.

Mais, avant de partir, avant de se mettre en route, si l'on brûlait l'hôtel de ville? C'est une idée, cela. On s'avance vers la Grève en criant: « Du pain! du pain! » On veut parler aux représentants de la Commune.

— Puisque les hommes n'ont pas assez de courage et de force pour nous nourrir, disent-elles, c'est à nous de faire nos affaires nous-mêmes.

Il était huit heures du matin, la garde était faible à l'hôtel de ville. Ce qu'il y en avait était occupé à sauver de la corde un boulangier convaincu d'avoir vendu pour un pain de deux livres un qui ne pesait qu'une livre et demie. Les assaillantes forcent donc facilement les portes; elles veulent que tout brûle, les représentants et les arrêtés qu'ils ont pris. — Mais la Fayette? mais Bailly? — La Fayette et Bailly tout les premiers! Les portes sont brisées. On s'empare de sept à huit cents fusils; on pille les faisceaux d'armes; on pénètre dans le dépôt des balances, jauges et mesures; sur trois sacs d'argent qui s'y trouvent, on en prend un. L'abbé Lefèvre, ce brave patriote qui, dans la nuit du 13 au 14 juillet, au péril de sa vie, a distribué les poudres, l'abbé Lefèvre veut faire quelque remontrance.

— A la lanterne, l'abbé Lefèvre! — On lui passe la corde au cou; on le pend à un morceau de bois. Heureusement une femme coupe la corde et le sauve. On est dans la salle des délibérations; tous les papiers condamnés à être brûlés sont là; il ne manque que du feu pour que l'auto-dafé sacrilège commence. Deux femmes accourent avec des torches; un homme les arrête, et leur arrache les torches des mains. « A mort cet homme! à mort, le traître! » Ce traître, c'est un des vainqueurs de la Bastille, c'est Stanislas Maillard.

Il se nomme, il est reconnu; on crie : *Vive Maillard !* car on se souvient que cet huissier à l'habit noir, à la mine froide et sévère, est entré l'un des premiers dans la forteresse. Dès lors, il a compris tout le bien qu'il peut faire, ou plutôt tout le mal qu'il peut empêcher. Les vrais initiés à la Révolution savent que Maillard n'est pas ce scélérat, n'est pas ce buveur de sang que disent ceux qui répètent sans savoir, qui jugent sans approfondir. Nous le retrouverons aux massacres de septembre, président d'un de ces tribunaux de sang, où il sauvera plus de quarante personnes.

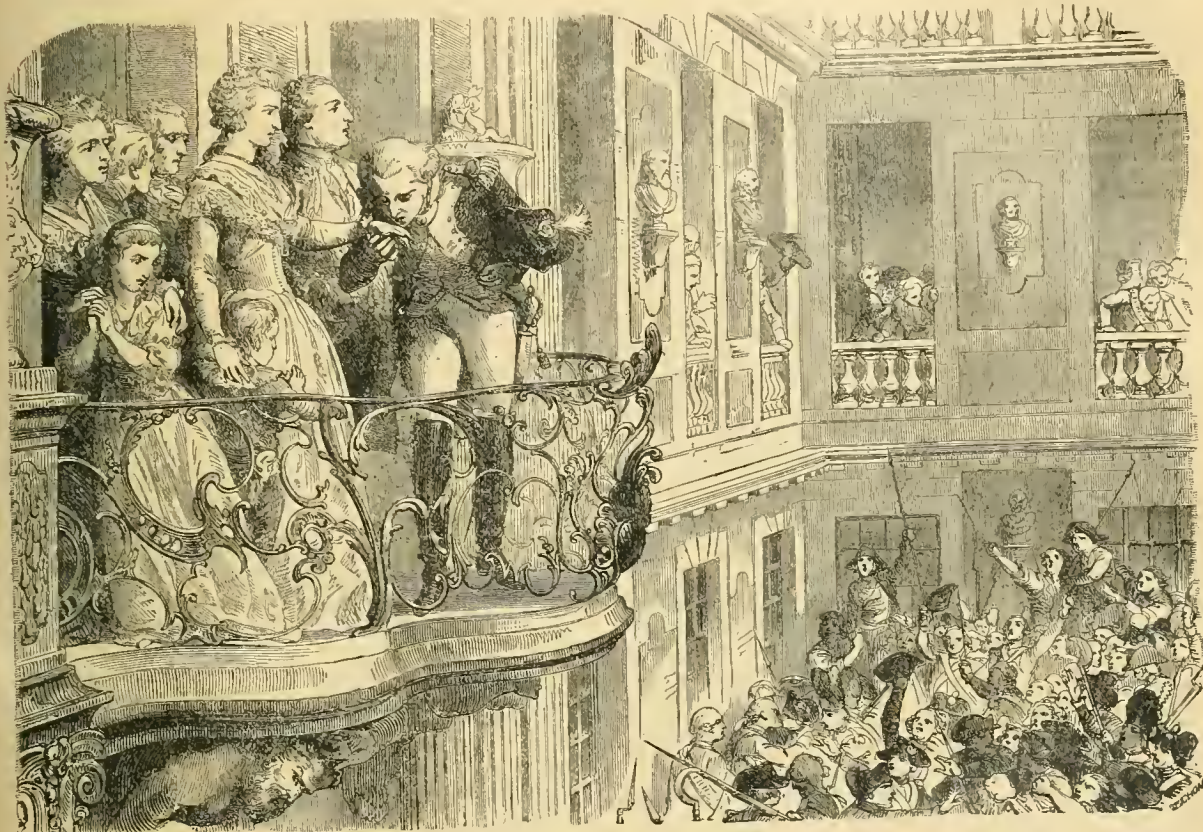
Il va trouver le major général. Notez bien que, pendant tout ce tumulte, la Fayette et Bailly sont absents; il va trouver le major général, M. d'Erminy; il lui propose de

Le suisse tombe; un homme va lui crever la poitrine d'un coup de baïonnette. Maillard désarme l'homme de son fusil, le suisse de son épée, et continue tranquillement son chemin.

Au Cours-la-Reine, on rencontre une voiture, on l'entoure; elle renferme un homme en noir qu'est-ce que peut être un homme en noir dans une voiture au Cours-la-Reine? Un espion des royalistes, qui va rendre compte à Versailles de ce qui se passe à Paris? Il faut le tuer. On ouvre la portière, et on le fait descendre.

— Morbleu! prenez garde à ce que vous allez faire! s'écrie un patriote; c'est un de nos meilleurs députés, c'est M. Chapellier.

Le nom de Chapellier est connu, et est populaire. On



La reine lui tendit sa main et il la baisa.

conduire toutes ces femmes à Versailles: il répond d'elles ou à peu près. M. d'Erminy n'ose prendre cette responsabilité sur lui, et lui dit de faire ce qu'il voudra. Maillard hausse les épaules; il sera fort pour les faibles. Il descend, prend un tambour, bat le rappel; toutes les femmes l'entendent, l'acceptent pour conducteur, pour guide: il se met à leur tête, et sort avec elles de Paris.

Elles sont sept mille, à peu près.

Tout ce qu'elles rencontrent de femmes sur leur route, elles les emmènent avec elles. Plusieurs passaient dans leurs voitures, qu'elles font descendre, et qu'elles forcent à les suivre à pied.

Et cependant elles obéissent à Maillard: voyez plutôt les dépositions.

Seulement, arrivées aux Tuileries, malgré Maillard, qui veut suivre le quai, elles veulent, elles, traverser les Tuileries.

— Impossible! leur crie Maillard; les Tuileries, c'est la maison du roi, c'est le jardin du roi; les traverser sans la permission du roi, c'est insulter le roi; c'est plus que cela, c'est attenter à la liberté.

— Eh bien, demande la permission au suisse.

Maillard s'approche du suisse:

— Les citoyens désirent traverser les Tuileries, lui dit-il. Le suisse tire son épée, et court sur Maillard.

Maillard tire la sienne, et croise le fer.

Heureusement, une portière de l'escorte de Maillard est armée d'un balai; elle frappa le suisse avec le manche.

crie: *Vive Chapellier!* et on lui donne toute liberté de continuer sa route.

A Chaillot, à Auteuil, à Sèvres, on a grand'faim. Les maisons sont belles sur cette route de Versailles: pourquoi ne pillerait-on pas un peu?

Mais Maillard est là qui le défend: la sombre et grave figure est obéie. On a faim, c'est vrai; mais Maillard ne veut pas que l'on pille: on ne pillera pas.

Voyons, pendant ce temps, ce qui se passe à Paris.

Ces sept mille femmes n'avaient pas failli brûler l'hôtel de ville et pendre deux hommes sans faire un certain bruit.

A ce bruit était arrivé la Fayette; il n'avait plus trouvé de femmes sur la place de l'Hôtel-de-Ville, mais bon nombre d'hommes; ces hommes faisaient partie de la garde nationale soldée ou non soldée: des anciens gardes-français qui avaient cédé à regret aux gardes du corps et aux Suisses leur privilège de garder le roi.

D'ailleurs, au bruit que faisaient les femmes avait succédé celui du tocsin et de la générale.

Les compagnies du centre s'étaient mises en bataille, et marchaient vers l'hôtel de ville: partout sur leur passage, et surtout à leur arrivée, on battait des mains.

— Ce ne sont point des applaudissements que nous demandons, disent ces compagnies; la nation est insultée; prenez les armes, et venez avec nous recevoir les ordres des chefs.

Et, sur cette invitation, des détachements de tous les districts les suivirent.

... les applaudissements de ces richesses, la... du roi et de l'Assemblée nationale s'est fait... il avait eu lieu le

... la Fayette... de grenadiers... prise de

... de porter la pa... Nous ne... pas un traître, mais nous... vous trahit, il est temps que... nos baionnettes... Le comité... incapable d'administrer... il faut le changer... la source du mal est à Versailles... à Paris... régiment de Flandre et les gardes... la cocarde nationale... qu'il la... on nommera un conseil

... la Fayette! C'est la première... se manifeste aussi clairement... de la Revolution qui le frappe au visage... à comprendre qu'en s'en pris d'abord aux... ensuite aux principes, et qu'enfin on s'en prendra aux hommes.

— Eh quoi! s'écrie-t-il, avez-vous le projet de faire la guerre au roi, et de le forcer à nous abandonner?

— Mon général, répond l'orateur avec une fermeté qui prouve qu'il a reçu un mandat impératif, nous serions bien fâchés que le roi nous quittât, car nous l'aimons beaucoup; mais, enfin, s'il nous quittait, nous avons le dauphin.

La Fayette insiste, mais l'orateur s'incline, et, avec une fermeté que rien ne peut démentir.

— Mon général, dit-il, nous donnerions pour vous jusqu'à la dernière goutte de notre sang; mais le peuple est malheureux, la source du mal est à Versailles: il faut aller chercher le roi, et l'amener à Paris; tout le peuple le veut.

La Fayette voit qu'il n'y a rien à obtenir des individus; il veut essayer de son influence sur les masses. Il descend au milieu de la place de l'Hôtel-de-Ville; il harangue les grenadiers, mais sa voix est couverte par les cris sans cesse renaissants: *A Versailles! à Versailles!* En ce moment, Bailly traverse de son côté la foule; il se rend à l'hôtel de ville. Un cortège immense de misère et de famine le suit en criant: *Du pain!* et: *à Versailles!* La Fayette, à pied et perdu dans la foule, se fait amener son cheval, monte dessus. De cette position, qui lui permet de dominer toute cette foule, il voit arriver des torrents d'hommes armés de bâches et de piques, que lancent les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Les murmures augmentent, les cris redoublent; la vague menaçante vient battre le poltrai du cheval blanc.

— Mes amis, dit la Fayette, les membres de la Commune délibèrent; je vais remonter près d'eux pour presser la délibération.

Et il fait tourner son cheval du côté du perron.

Mais le chemin s'est refermé derrière lui.

— Mortien! mon général, crient les grenadiers du centre, vous resterez avec nous!

C'était le moment suprême. La Fayette commence à sentir que la terre lui manque sous les pieds, lorsqu'un homme perça la foule: une lettre lui arrive de la Commune; cinquante mille voix crient: *La lettre! la lettre!* La Fayette la lit à haute voix, c'est une décision des trois cents, ordonnant que, vu les circonstances et le désir du peuple, et sur la représentation de M. le commandant général qu'il est impossible de s'y refuser, elle autorise M. le commandant général et même lui ordonne de se transporter à Versailles. Quatre commissaires de la Commune l'accompagnèrent.

Le commandant général, n'ayant rien représenté, s'il eût représenté quelque chose, c'est qu'il désirait ne pas aller à Versailles; mais il est trop tard, l'ordre est donné, la lettre est lue, et tout pâli, la Fayette redit comme les autres.

— A Versailles!

Quatre mille hommes le suivirent! Sur son passage retentissent les vivats et les applaudissements; les hommes falotaient autour de lui, cherchaient les femmes agitaient leurs manchons. *Hail! hail!* Les deux amis de la liberté, dans leur habit de la Revolution, des qu'on eut cessé de voir flotter le drapeau, et d'entendre le son des tambours, un cortège immense se forma aux lanternes et une sombre troupe de chevaliers de la Jéte.

Pendant que la Fayette partait de Paris, les femmes arrivaient à Meudon.

A Meudon, comme elles étaient séparées, les unes avaient pris pour destination Meudon, les autres pour Sevres.

Avant de se séparer, on avait partagé huit pains; c'était tout ce qu'on avait trouvé à Sevres. Trente-deux livres de pain pour sept mille personnes! Aussi, en arrivant à Versailles, à peine si les malheureuses créatures pouvaient se traîner; les plus fatiguées avaient jeté leurs armes en route; Maillard obtint des autres qu'elles laissassent les leurs à un quart de lieue de Versailles.

— Vous voulez, leur disait-il, faire une visite pacifique au roi et à l'Assemblée; vous voulez les toucher, les attendrir, il ne faut donc pas arriver avec cet appareil menaçant.

Les armes légères furent jetées, et les canons mis à la queue.

Puis, à l'entrée de Versailles, aux premières maisons:

— Allons, dit-il à toutes ces femmes qui se traînaient à peine, et qui d'une voix mourante demandaient du pain; allons, pour qu'on ne doute pas que nous sommes des amis de la royauté, chantons *Vive Henri IV!*

Et elles entrèrent à Versailles en chantant *Vive Henri IV!*

L'Assemblée n'avait aucune idée de ce qui se passait; les femmes avaient arrêté tous les courriers de Paris qui eussent pu porter la nouvelle de leur marche à Versailles. Elle discutait fort orageusement; le roi ne voulait sanctionner ni la déclaration des droits de l'homme, ni les décrets de la nuit du 4 août, pendant laquelle avait eu lieu cette fameuse Saint-Barthélemy des privilèges.

Tout à coup, on vint dire à Mirabeau qu'une foule immense apparaît au bout de l'avenue.

Mirabeau devint tout, se penche à l'oreille du président Mounier, et lui dit:

— Paris marche vers nous; il n'y a qu'un parti à prendre: faites semblant de vous trouver mal, sortez, et courez au château les prévenir.

Mounier regarde Mirabeau, le soupçonne d'être l'auteur du mouvement qu'il lui annonce, et, sèchement:

— Paris marche vers nous, dit-il, tant mieux! nous serons plus tôt en république.

Pendant ce temps, l'Assemblée décidait qu'on enverrait vers le roi pour demander l'acceptation pure et simple de la déclaration des droits.

Trois heures sonnent; Target entre, et annonce qu'une grande foule se présente par l'avenue de Paris.

A la vue de cette armée de femmes et malgré les intentions pacifiques manifestées par elles, on bat la générale, la municipalité s'assemble, les gardes du corps montent à cheval, au nombre de trois cents vingt, et se forment en escadrons sur la place d'armes; enfin tous les ministres se rendent chez M. Necker, tous les chefs de corps y sont mandés, et M. d'Estaing se présente muni d'une délibération de la municipalité qui l'autorise à accompagner le roi dans sa retraite, en lui enjoignant cependant de ne rien négliger pour le ramener le plus tôt possible.

Seulement, où est le roi?

A la chasse au tir dans les bols de Meudon.

On lui dépêche M. de Cubières, qui le rejoint et lui remet une lettre.

Le roi ouvre la lettre et la lit.

Cette lettre lui annonce l'arrivée à Versailles d'une foule de femmes qui demandent du pain.

— Hélas! si j'en avais, du pain, dit le roi, je n'attendrais pas qu'elles vissent à Versailles pour m'en demander.

Alors, il remonte à cheval, arrive au château et court aux fenêtres.

Des fenêtres, il voit la place encombrée. Les femmes se cramponnent à la grille et demandent qu'on ouvre.

— Que voulez-vous? leur fait demander M. de Saint-Priest, ministre de Paris.

— Du pain, et parler au roi.

— Du pain! du pain! s'écrie M. de Saint-Priest avec impatience; quand vous n'avez qu'un maître, vous n'en manquez pas, de pain; à présent, vous en avez douze cents, et vous voyez où vous en êtes!

Et la grille reste fermée.

Mais une députation s'avance, devant laquelle il faudra bien que la grille s'ouvre.

Les femmes se sont présentées avec Maillard à l'Assemblée nationale; Maillard a été introduit avec douze d'entre elles. L'entrevue a été orageuse; mais enfin il a obtenu que le président de l'Assemblée se rendrait au château avec les femmes, et que cinq d'entre elles seraient introduites avec lui près du roi.

C'est ce cortège qui s'avance, le président de l'Assemblée nationale en tête.

Pendant un détachement de gardes qui arrivait de Meudon, où il servait d'escorte au roi, voit ce cortège, qu'il prend pour un rassemblement, et, sans crier gare, charge tout au travers; Mounier, près d'être écrasé, tout président de l'Assemblée nationale qu'il est, échappe par

la fuite ; le cortège s'éparpille dans la boue, deux femmes sont blessées.

Les gardes reconnaissent leur méprise, mais trop tard : la députation se reforme, et Mounier est introduit près du roi, accompagné, les uns disent de cinq, les autres de douze femmes.

Louison Chabry devait porter la parole. Après une courte harangue de Mounier au roi, elle s'approcha de Louis XVI ; mais, en ouvrant la bouche, elle ne peut dire que ces mots : *Du pain !* Et elle tombe évanouie.

A cette vue, le roi parut réellement ému ; il fit secourir la pauvre enfant, qui revint à elle et voulut lui baiser la main.

Mais le roi l'embrassa en lui disant :

— Ma belle enfant, laissez-moi vous embrasser, vous en valez bien la peine.

Ce peu de mots l'avaient gagnée ; elle sortit en criant : *Vive le roi !* Les femmes qui attendaient à la porte crurent qu'on l'avait achetée, et voulurent l'étrangler avec leurs jarretières.

On la tira de leurs mains, mais à grand-peine ; alors, elle remonta au château et obtint du roi un ordre écrit de faire venir les blés.

Ce même ordre levait tous les obstacles à l'approvisionnement de Paris.

Si le roi levait les obstacles, c'était donc lui qui les y avait mis.

Abîme que toute cette révolution !

Presque au même moment, une nouvelle charge s'exécute sur la place d'Armes.

Un second groupe de femmes s'avancait, conduit par un jeune soldat de la garde parisienne nommé Brunout : les gardes du corps, se lancent au galop, et, tandis que les uns dispersent les femmes, M. de Savonnières, lieutenant, et deux autres officiers s'acharnent après Brunout. Assailli par trois hommes, il est obligé de fuir ; il se réfugie contre une baraque ; acculé, il tire son épée pour se défendre ; mais le sabre de M. de Savonnières est levé sur lui : tout à coup le bras qui le menace retombe sans force, une balle vient de briser ce bras.

C'est le signal d'un combat ; quelques coups de carabine partent du côté des gardes ; deux ou trois femmes sont blessées ; on riposte des rangs du peuple : deux gardes du corps tombent de leurs chevaux. Alors arrive une centaine d'hommes du faubourg Saint-Antoine, traînant leurs pièces ; elles sont mises en batterie et pointées ; la mèche s'approche inutilement de la lumière, la pluie empêche la poudre de prendre.

Mais, pour ces sorties des gardes, les grilles ont été ouvertes ; les femmes pénètrent dans les cours, se jettent au milieu des rangs : elles menacent, elles prient, elles caressent, elles redeviennent femmes, enfin : Théroigne, surtout ; elle séduit à elle seule tout le régiment de Flandre. Des fenêtres du château, la cour voit cette défection de ses défenseurs. La reine se décide à partir pour Rambouillet ; mais elle exige que le roi la suive ; elle le connaît faible, incertain, elle ne veut pas le laisser derrière elle. M. Necker ne le pousse-t-il pas à aller à Paris, à se confier au peuple, à se livrer à la Révolution !

Sur ces entrefaites, on apprend l'arrivée de la Fayette à la tête de la garde nationale.

M. de Saint-Priest vient au roi :

— Sire, lui dit-il, il faut partir sans attendre l'arrivée des Parisiens ; à la tête des soldats, vous passerez partout.

Le roi secoua la tête. Il reste, non point parce qu'il a le courage de rester, mais parce qu'il n'a pas la force de partir.

Il croit que, lui parti, l'Assemblée fera le duc d'Orléans roi : il se promène à grands pas ; il perd un temps précieux et se contente de répéter :

— Un roi fugitif ! un roi fugitif !

Deux fois, pendant ce temps, des voitures de la cour essayèrent de sortir du parc de Versailles, deux fois elles furent arrêtées aux grilles.

Une fois, on dit à ceux qui gardaient la grille que c'était la reine qui allait à Trianon.

— La reine est plus en sûreté à Versailles qu'à Trianon, dirent-ils ; que la reine rentre.

Les voitures rentrèrent.

A onze heures du soir, un messenger de la Fayette vint avertir le roi de son arrivée. Jamais le roi n'eut un instant de confiance en la Fayette : il se disait que la Fayette, enchanté au fond et près de profiter des circonstances, faisait hypocritement le désolé.

La Fayette entra seul au château ; au moment où il mettait le pied dans l'Œil-de-Bœuf, un courtisan, dit assez haut pour être entendu :

— Voilà Cromwell !

La Fayette se retourna de son côté.

— Cromwell ne fût pas venu seul ici, dit-il.

En ce moment, une grande lueur se répandit dans les cours,

— Est-ce un incendie ? demanda le roi.

Ou s'informa.

C'était le peuple, à moitié mort de faim, qui faisait rôti le cheval d'un garde tué dans la bagarre. Seulement, la faim était si atroce, que les affamés ne prirent pas le temps d'attendre.

Le cheval fut mangé à peu près cru.

Le roi donna à la garde nationale les postes extérieurs, laissant les postes intérieurs aux gardes du corps. Jusqu'à une heure du matin, tout le parc fut occupé par les troupes : elles croyaient toujours que le roi allait fuir, et l'attendaient. A deux heures du matin seulement, le roi prit une résolution ferme, celle de rester. Il fit alors dire aux troupes de se retirer sur Rambouillet.

A trois heures seulement, l'Assemblée leva sa séance.

Maillard, Louison Chabry et une partie des femmes, sept à huit cents peut-être, étaient partis pour Paris à l'arrivée de la Fayette ; elles apportaient le décret sur les grains et la nouvelle que la déclaration des droits de l'homme était acceptée par le roi.

Tout paraissait tranquille : les postes extérieurs étaient aux mains de la garde nationale, les postes intérieurs aux mains des gardes du corps. La Fayette se retira à l'hôtel de Noailles, se coucha et s'endormit.

C'est ce sommeil qu'on a tant calomnié, et dont l'abbé Delille, doucereux accusateur, a dit :

Veille pour les brigands et dort contre son roi.

A ceci la Fayette se contenta de répondre :

« Tout était tranquille, j'étais à cheval depuis douze heures, et il y en avait vingt que je n'avais dormi. »

Malheureusement, beaucoup ne dormaient pas.

Il y avait Marat ; il y avait un méchant avocat bossu, nommé Verrière, qui montait à la surface de la société dès qu'on en troublait le fond ; il y avait M. d'Aiguillon, déguisé en femme, disait-on.

Qui disait cela ? Tout le monde.

Quinze jours après, sur la terrasse des Feuillants, il voulut accoster l'abbé Maury.

— Passe ton chemin, salope ! lui dit celui-ci.

Un vers terrible courut sur lui : était-ce aussi du bon abbé Delille ? C'est bien possible :

En homme, c'est un lâche ; en femme, un assassin.

Il y avait dans la seconde troupe survenue un orage plus réel, plus menaçant, plus terrible que dans la première. Les femmes avaient tout simplement faim, et elles venaient demander du pain.

La seconde troupe venait par haine, et elle demandait vengeance.

Puis il y avait autre chose que les gens haineux, il y avait les pillards et les voleurs, ceux qui n'avaient fait aucun profit à la Bastille, et qui comptaient se rattraper à Versailles.

Vers cinq heures et demie du matin, tout ce qui est malintentionné se groupe, se réunit, s'excite ; cinq ou six cents hommes à la fois, d'un seul effort, escaladent ou forcent les grilles ; un coup de fusil part, un de ces assaillants tombe mort. C'est une excitation de plus ; maintenant, ces hommes ont un prétexte pour tuer à leur tour.

Ils se divisent en deux flots, en deux torrents, l'un qui va battre l'appartement de la reine, l'autre qui monte vers l'escalier de la chapelle, c'est-à-dire vers l'appartement du roi. Un Parisien qui courait en tête, sans armes, mais criant comme crient les Parisiens en pareille occasion, reçoit un coup de couteau d'un garde du corps et tombe en criant : *Au meurtre !* Le garde du corps est tué sur-le-champ. La foule se presse autour du blessé et du mort. Elle s'irrite à la vue du sang. Enfin les deux torrents reprennent leur cours. La foule monte le grand escalier, hurlant d'affreuses menaces contre la reine. Les gardes du corps se présentent pour lui faire face. Un d'eux, M. de Sainte-Marie, descend quatre marches.

— Mes amis, dit-il, vous êtes tous ici, et cependant vous venez d'assassiner un roi dans ce palais.

— Pour toute réponse, les assassins, les yeux enfoncés et machant les peaux de bœuf sur la tête, les mains crispées par la douleur, se précipitent et appartenant à la garde de Versailles, le roi, par son baudrier, le tire à lui, veut le presser à son ventre, vient derrière. M. de Sainte-Marie se dégage, et se précipite d'un de ses camarades, en laissant le roi prisonnier aux mains de son antagoniste. Les assassins se précipitent dans la salle du roi, partie de la grande salle. On essaye d'en briser les portes. Les gardes de la grande salle est enfoncée par les assassins, mais les gardes ne peuvent plus résister aux coups de pique, des coups de pique, des coups de baïonnette, mais les assiégés poussent un cri et tirent un coffre de bois. La résistance s'accroît, et repousse de l'attaque.

Les assassins assaillent par la porte de la reine qui se trouve dans la grande salle, et chargent ceux qui se défendent. Mais les gardes se retirent et se retranchent dans l'œil-de-bœuf. M. Tardenet-Lurepaire comprend que c'est à la reine qu'on en veut, et que c'est cet appartement qu'il faut défendre. Il s'élançe; mais il trouve toute une masse sur son passage. Vingt coups le frappent à la fois, et il tombe presque assommé. Un homme, armé d'une pique, va lui en percer la poitrine. Il rassemble ses forces, saisit la pique à deux mains, se relève par l'effort même que fait son adversaire, lui arrache son arme qui devient la sienne, pare avec cette pique les coups de baïonnette qu'on lui jette; mais il est acculé à la salle du roi contre une porte, cette porte s'ouvre, deux de ses camarades le saisissent par l'habit, l'attirent à eux, et referment la porte sur lui. En même temps, entre un garde de la reine qu'on entraîne, et M. Durepaire qui se défend, passe M. de Sainte-Marie, frappant, frappé, tout sanglant; il arrive jusqu'à l'appartement de Marie-Antoinette, en entr'ouvrant la porte, aperçoit une femme de la reine, et lui crie :

— Madame, sauvez Sa Majesté! C'est à sa vie qu'on en veut. Je suis ici seul contre mille; mais n'importe, je tiendrai le plus longtemps possible. Hâtez-vous! hâtez-vous!

Puis, comme ceux qui le poursuivaient l'ont rejoint, il tire la porte à lui, en criant :

— Fermez le verrou en dedans!

Ainsi qu'il l'a promis, il défend seul le passage, reçoit un coup de pique, est terrassé d'un coup de crosse de fusil sur la tête, et roule à terre évanoui. En voyant le sang qui coule de sa poitrine et de son front, les assaillants le croient mort, le fouillent, le volent, et retournent à la grande salle, lui pendant ce temps, revient à lui, voit qu'il n'a plus affaire qu'à quatre assassins, rassemble toutes ses forces, se relève, passe au milieu d'eux, traverse la salle du roi, la salle des gardes, l'œil-de-bœuf, et s'échappe.

M. de la Roque de Saint-Virieu était en sentinelle dans la salle de la reine. Au lieu de songer à lui, il réunit quatre ou cinq de ses camarades, se jette dans les appartements, et parvient jusqu'aux antichambres; là, on hésite à ouvrir, car on ignore si ce ne sont point des assassins déguisés en gardes du corps. Enfin, ils se font reconnaître; une femme ouvre, tombe à genoux, les supplie de sauver la reine.

— Nous verserons jusqu'à la dernière goutte de notre sang, répond M. de Saint-Virieu, et nous sommes en état de faire assez de résistance à nous six pour donner le temps à la reine de se lever et de fuir.

— Alors, entrez chez la reine et rassurez-la.

M. de Virieu entre, renouvelle à Marie-Antoinette son serment de mourir pour elle, sort pour lui donner le temps de s'habiller, et rejoint ses camarades.

La reine s'ôte à bas de son lit, s'habille, aidée par madame Ilgès et par madame Thibaut. Les deux femmes la pressent à toute vitesse chez le roi, par un corridor derrière lequel elles traversent l'œil-de-bœuf, elles entendent les voix qui crient :

A mort! Me salinez! Elle a trahi l'Etat! elle a juré la perte de la France! Il faut la pendre! il faut l'étrangler!

En même temps un coup de fusil et un coup de pistolet dont les bruits traversent les portes se font entendre. Marie-Antoinette arrive enfin dans l'appartement du roi, elle y trouve en l'âme de Tourzel le dauphin et quelques gardes.

— Mes amis, mes amis, s'écrie-t-elle tout éperdue, sauvez-moi, sauvez mes enfants!

Puis elle demande où est le roi. Le roi est sorti et la cherche; le roi est allé, elle le cherche tandis qu'elle venait chez lui.

Il voit M. de Virieu et les Compagnons, se rassure au nouveau serment qu'ils lui font, et revient près de la reine.

La famille royale se réunie. On se réfugie dans l'œil-

de-bœuf; on y fait entrer tous ceux qu'on trouve; on se fortifie à l'aide de meubles, on se retranche à l'aide de bancs, de tabourets, de chaises. A pelue ces mesures sont-elles prises, qu'une effroyable rumeur se fait entendre. Les assassins ont éventé la retraite; ils frappent à coups redoublés. Un panneau de la porte craque, s'enfonce, laisse apercevoir des bras nus et sanglants.

A moins d'un miracle, le roi, la reine, les enfants royaux, tout est perdu.

Tout à coup, le calme succède au tumulte. On ne comprend rien au silence qui se fait. Puis on entend les pas d'une troupe nombreuse qui s'approche; c'est la garde parisienne qui envahit les appartements à son tour. Un officier se présente, et, sans savoir précisément à qui il parle :

— Messieurs, dit-il à travers la porte, bas les armes! Nous venons ici pour sauver le roi, soyons frères, et, en sauvant le roi, nous vous sauverons aussi.

Toutes les poitrines se desserrent; on respire.

— Oui! oui! crient toutes les voix.

On renverse chaises, tables, bancs, tabourets, fauteuils, on ouvre la porte, et l'on se trouve sous la protection du capitaine Gondrau, commandant la compagnie du centre de Saint-Philippe du Roule.

En même temps, la voix bien connue de la Fayette retentit dans les appartements.

— Messieurs, crie-t-il à la garde nationale parisienne, j'ai donné ma parole d'honneur au roi qu'il ne serait fait aucun tort à tout ce qui appartient à Sa Majesté. Si vous laissez égorger ses gardes, vous me ferez manquer à ma parole d'honneur, et je ne serai plus digne d'être votre chef.

Et, à ces mots, les Parisiens chassent les derniers assassins encore épars dans les appartements, enveloppent les gardes du corps, et les placent sous les drapeaux de la nation comme sous une égide.

Le danger a été grand, terrible, presque mortel; mais, enfin, il est passé.

Seulement, dans la cour, quelque chose d'horrible continue à s'accomplir.

Un homme à longue barbe, un modèle, nommé Nicolas, — rendons à César ce qui appartient à César, et lavons Jourdan de cette atrocité, — un modèle, qui pour cette circonstance avait pris le costume d'un esclave antique, coupait à coups de hache les têtes de deux gardes du corps, MM. Deshutes et Varicourt, tués à la porte de la reine.

Puis ces têtes sanglantes furent mises au bout de deux piques, et firent les étendards du cortège sanglant qui précède le roi à son retour à Paris.

En ce moment-là, la famille royale n'accusait pas la Fayette. Lorsqu'il parut à la porte de l'œil-de-bœuf, madame Adélaïde, tante du roi, lui jeta les bras au cou en s'écriant :

— Ah! vous nous avez sauvés!

La Fayette cherchait des yeux quelqu'un.

— Qui cherchez-vous? lui demanda-t-on.

— Le roi.

— Il est dans son cabinet.

La Fayette s'avança vers ce cabinet. Un officier l'arrêta.

— Avez-vous vos grandes entrées, monsieur? lui demanda-t-il.

— Oui! cria madame Adélaïde, et, s'il ne les a pas, le roi les lui accorde.

Les premiers rayons du jour commençaient à paraître; vingt-cinq mille Parisiens et Parisiennes et toute la population de Versailles se pressaient dans les cours.

— Sire, dit respectueusement la Fayette, je crois qu'il serait bon que Votre Majesté se montrât au balcon.

— Vous croyez, monsieur?

La Fayette s'inclina.

Le roi ouvrit la fenêtre, et se montra au peuple.

Un grand cri, un cri unanime retentit :

— Vive le roi!

Puis, un second cri le suivit immédiatement :

— LE ROI A PARIS!

Puis plusieurs voix formidables crièrent :

— La reine! la reine!

La reine, pâle, les lèvres serrées, les sourcils froncés, était debout près d'une fenêtre. Madame Royale était contre elle; devant elle était le dauphin, sur la tête duquel elle appuyait sa main blanche et polie comme un marbre.

— La reine! la reine! continuait-on de crier.

— Le peuple désire vous voir, madame, lui dit la Fayette.

— Eh quoi! toute seule? dit-elle en frissonnant.

— Oh! ne craignez rien.

Et il poussa doucement au balcon la reine et ses deux enfants.

C'était un terrible spectacle, propre à donner le vertige.

que cette cour de marbre transformée comme elle l'était en une mer houleuse pleine de vagues hurlantes.

Mais la Fayette était là ; il répondait de tout, excepté de lui-même, car il risquait sa popularité, c'est-à-dire une balle ou la lanterne à la première émeute.

La reine lui tendit sa main, et il la baisa.

La chose pouvait mal tourner : elle réussit. Quarante mille spectateurs éclatèrent en applaudissements.

— Et mes gardes, dit timidement la reine, mes gardes qui m'ont sauvé la vie, ne pouvez-vous rien faire pour eux ?

— Donnez-m'en un, dit la Fayette.

Et il prend le premier garde qui se présente, l'amène au balcon, lui fait prêter serment, met sa propre cocarde tricolore au chapeau du garde, et l'embrasse.

— Vive la Fayette ! vivent les gardes du corps ! crient toutes les voix.

— Sire, dit la Fayette en rentrant, il vous reste une dernière chose à faire.

— Oui, dit le roi pensif ; quitter Versailles, n'est-ce pas ?

— Venir à Paris, oui, sire.

C'était la chose terrible pour le roi : quitter Versailles, c'était rompre avec la monarchie ; venir à Paris, c'était pactiser avec la Révolution.

Ce ne fut qu'à onze heures du matin que le roi se décida et que l'on annonça au peuple, résolu à ne pas se retirer sans la réponse qu'il voulait avoir, qu'à une heure le roi et la famille royale partiraient pour Paris.

La royauté était vaincue ; et, bon gré, mal gré, il lui fallait passer sous les fourches caudines du peuple (1).

(1) Voir le *Drame de 93*.





TABLE DES MATIÈRES

DE

LOUIS XVI ET LA RÉVOLUTION

I. — Louis XVI. — Sa naissance. — Il devient dauphin en 1763. — Son caractère. — Ses goûts. — Un mot de madame Adélaïde. — Son précepteur. — Son gouverneur. — Mot de Louis XV. — Louis le Sévère. — Passion du dauphin pour la chasse. — Les petits appartements. — Mémoire de Louis XVI. — Justice et honnêteté. — Économie. — Modération au jeu. — Le comte d'Artois et le petit écu. — *Resurrexit*. — La dauphine Marie-Antoinette. — Son éducation. — M. de Rohan. — Les fêtes du mariage. — Question d'étiquette. — Conduite de Louis XV dans l'affaire de mademoiselle de Lorraine. — *Je m'en souviendrai*. — Madame de Noailles. — *Madame l'Étiquette*. — Les Choiseul. — Les trois portraits. — Mort de Louis XV. — Réponses de Louis XVI aux anciens ministres. — Les trois partus. — MM. de Machault et de Maurepas. — Mesdames, tantes du roi. — Le page de la grande écurie. — M. de Maurepas. — Le parlement Maupeou. — Les ministres. — Turgot. — Noël populaires. — Retour des exilés.

II. — La cour et la ville. — Levée des scellés chez Louis XV. — Testament du feu roi. — Le grand Trianon. — *Le petit Vienne*. — L'Autrichienne. — Haines contre la reine. — Mesdames, tantes du roi. — Les deux belles-sœurs. — M. le comte de Provence. — Portrait de ce prince. — L'éventail. — Le comte d'Artois et le duc de Chartres. — Le luxe de M. de Provence. — Portrait et mœurs du comte d'Artois. — Le duc d'Orléans et son fils. — La duchesse d'Orléans. — Madame de Montesson. — M. de Lamballe. — Les orgies de Monceaux. — L'anglomanie. — Les clubs. — Le jardin du Palais-Royal. — *J'aime mieux un écu que l'estime publique*. — Mademoiselle de Penthièvre. — Position de la jeune reine. — Ses favorites. — Mesdames de Pecquigny, de Saint-Megrin, de Cossé, de Mailly; le beau Dillon. — Gluck. — Mademoiselle Arnould. — Le prince d'Hénin. — Clément XIV et Carlo Bertinazzi. — Le pape et Arlequin. — Carlin et son spectateur. — Soulèvements dans les provinces. — Dijon, Pontoise, Versailles. — Le roi au balcon. — Le pain à deux sous. — Pillage des boulangeries de Paris. — Lille, Amiens, Auxerre. — Le sacre de Louis XVI. — Les pièces d'or et les soldats. — M. de Malesherbes. — M. de la Vrillière. — MM. de Moy et de Saint-Germain.

III. — Le ministère Turgot. — Les parlements. — Le monopole. — Abolition des corvées. — Les six actes de législation. — Lit de justice. — Couplets. — Chute de Turgot. — Louis XVI. — Madame de Canini. — M. de Pezay. — Son mot à Dorat. — Les campagnes de Maillebois. — La première lettre à Louis XVI. — Le mouchoir à l'élevation. — M. de Pezay connu du roi. — La présentation à M. de Maurepas. — Le renvoi de l'abbé Terray. — M. Necker. — Effet de la chute de Turgot. — Les rêves bucoliques. — M. Bertin. — Lettre de Maurepas. — Réponse de Turgot. — Mot de Louis XVI. — Portrait de Necker. — Madame Necker. — Sa fille. — M. Clugny de Nuis. — L'anagramme. — Le clergé et M. de Maurepas. — La cour de Louis XVI. — La reine. — Son entourage. — Mot du roi. — Le bal de l'Opéra. — Le masque et la reine. — Mesdames de Polignac et de Lamballe. — Le roi époux sans être mari. — La grille du château. — La grossesse de la reine. —

Effet qu'elle produit à la cour. — Les pamphlets. — Les Coigny. — Louis XVI. — Les Maurepas. — La reine. — Madame Campan et la reine de France. — Influence de Marie-Antoinette. — Le mot de Monsieur, frère du roi. — Les goûts champêtres. — Les *saturnales*. — Les deux millions au comte d'Artois. — Les cadeaux faits à la reine. — Le comte d'Artois et le duc de Bourbon. — Le duel. — Les Vaudreuil. — Les Polignac. — Deuxième grossesse de la reine. — Naissance du dauphin. — Le comte de Provence pamphlétaire.

IV. — Coup d'œil en arrière. — Voltaire. — Rousseau. — Les derniers travaux de Voltaire. — L'avocat des morts. — La marquise de Villette. — Joseph II et le seigneur de Ferney. — *Irène*. — Voltaire à Paris. — M. d'Argental. — La visite des comédiens. — Turgot chez Voltaire. — Vernet le peintre. — Franklin et son fils. — *God and Liberty*. — Madame Denis. — L'Académie. — Répétitions d'*Irène*. — Le curé de Saint-Sulpice. — La visite de l'abbé Gauthier. — La confession publique. — L'archevêque de Paris. — La confession. — Murmures des philosophes. — Voltaire maçon à la loge des *Neuf-Sœurs*. — Le journal de Bachaumont. — L'acteur Molé. — Les princes au théâtre. — Madame de Villemerne.

V. — Première représentation d'*Irène*. — La déclaration de foi. — L'épigramme. — L'Académie et le théâtre. — Le couplet. — Compte rendu. — La loge maçonnique. — Voltaire, son confesseur et son curé. — Quelques anecdotes sur Voltaire. — Voltaire amoureux. — Emilie de Breteuil, marquise du Châtelet. — Madame du Maine. — Madame du Châtelet à la cour. — La perte au jeu. — Le propos. — Voltaire à Sceux. — La comédie et la science. — Le roi Stanislas. — Saint-Lambert. — Madame de Boufflers, Emilie et Saint-Lambert. — Madame du Châtelet devient mère. — Le mot de madame de Boufflers. — Mort d'Emilie. — Douleur de Voltaire. — Le secrétaire du seigneur de Ferney.

VI. — Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville. — Sa lettre à un ami. — Vie de Rousseau chez M. de Girardin. — Mort de Rousseau. — Deux versions sur sa mort. — Son entretien avec sa femme. — Thérèse chez M. de Girardin. — Paroles de Rousseau à madame de Girardin et à sa femme. — Procès-verbal des deux chirurgiens. — Le corps de Rousseau embaumé. — Son tombeau dans l'île. — Son épitaphe.

VII. — Rupture entre l'Angleterre et l'Amérique. — Situation de cette dernière. — Étendue; population blanche et noire. — Industrie des habitants de l'Amérique du Nord. — Commerce. — Anciennes possessions transatlantiques de l'Angleterre. — Accroissement de puissance coloniale. — L'impôt du timbre. — *Insurrection de Boston*. — Retrait de l'impôt. — Les garaisaires. — New-York. — Boston. — Soulèvement général. — Congrès. — Craintes de l'Angleterre. — Transaction proposée. — Franklin. — Son portrait. — Bachaumont et le duc de Lévis. — Encouragement de la France. — Intérêts du commerce. — Opinion du roi. — Traité d'alliance. — Joie en Amérique. — L'Angleterre attaque nos navires et nos possessions dans l'Inde. — Escadres françaises; le comte d'Estaing, M. d'Orvilliers. — Les amiraux anglais Byron, Howe et Keppel. — Combat de

ages

20

26

5

12

33

... — M. de Calonne — Fête de K... — C... d'O... — Le d... de Ch... res. — Le... — Paris — L'O... — Q... — Vau... — Lettre de L... XV... Washington — Howe — B... — ... — La France — La Fayette — L... — K... — Rochim... — De... — M. Necker. — M. de Ma... — M. de Necker — Mort de M. de M... M. T... 36

VIII — Voyage de Louis I en France. — L'empereur est... — M... de l'electeur de Baviere — Projets... — Craintes des puissances de l'Europe. — L... de Prusse — Traite entre la Prusse et l'emp... — L'archiduc Teschen. — L'archiduc Maximilien ins... — La conduite de Joseph II vis-à-vis... — La France excite la haine contre sa sœur Marie-An... — Paix de Versailles. — Statue de Louis XVI... delphie... 41

IX — La société en souffrance — Aspirations vers l'in... — Les mystérieuses découvertes. — Les miracles negligés pour les sortilèges. — Double existence de la société en France. — Pressentiments d'une révolution. — Le duc d'Orléans — Laver — Son école. — Succès qu'elle obtient — Cazotte. — Son origine, ses débuts dans le monde. — Ses grandes tristesses. — Une soirée chez madame de Vaudreuil — Mesmer — Le magnétisme animal — Les cures de Mesmer. — MM. Bergasse, — d'Esprement, — de la Fayette. — le marquis de Puységur. — Un extrait des *Nouvelles à la main* — Le père Hervier à Bordeaux. — Cagliostro, — La pierre philosophale. — La maison de la rue Saint-Claude — Alhotas. — Lorenza Felciani. — Les sociétés secrètes. — L. P. D. — Montgolfier. — Anciennes recherches sur les aérostats — Expériences. — Le chevalier d'Eon. — Sa dispute avec Beaumarchais sur le *Mariage de Figaro*... 43

X — Mirabeau... 47

XI — Froid terrible. — Feux allumés devant les hôtels. — M. Lenoir, lieutenant de police. — Distributions de secours. — Le roi et la reine. — Le comte de Sanois. — Craintes de disette. — M. de Caumartin — Obélisques et colonnes élevés avec de la neige. — MM. de Boufflers et Ducs. — Mise en liberté de Latude. — Un mot du docteur Quénou. — Latude à Paris. — Madame de Pompadour. — La lettre à la favorite. — Entrevue. — Effet de la lettre — Latude arrêté. — M. Berryer. — Latude à Vincennes. — Première évasion. — Mémoire au roi. — Latude repris. — Un quatrain. — Cochar. — D'Alegré. — Tentative d'évasion. — Récit de Latude. — Le dictionnaire. — Quatorze cents pieds de corde. — L'évasion. — Le fossé de la Bastille — M. Silhouette. — Voyage de d'Alegré et de Latude... 51

XII — Latude découvert à Amsterdam. — Il est arrêté. — Retour à la Bastille. — Rapport du chirurgien à M. de Sartines. — Latude changé de cachot. — Mémoire de Latude à Louis XV. — Ses projets. — Son industrie. — Il fait de l'encre — Les blanchisseuses. — L'écricleau. — « Madame de Pompadour est morte ». — Joie de Latude — Latude transféré à Vincennes. — Seconde évasion de Vincennes. — Il est repris — Il va de Charente à Bretagne — Le mémoire. — Le concierge ivre. — Madame Le roi trouve le mémoire. — Dévouement de madame Leg... — Ses démarches. — L'entrevue avec M. Lenoir. — Le prix de vertu. — Latude est libre. — Le duc de Saxe. — Instructions données par Louis XVI — Portrait du bailli. — Ses victoires. — Son retour. — La médaille des états de Ravenne... 57

XIII — Etat de la cour de France en 1785. — Phases de la vie de la reine. — M. de Naurepas. — Coalition contre la reine. — MM. de Dillon et de Coigny. — Mesdemoiselle Berin, Guilnard, Renaudet et Gentil. — Les Polignac. — Leur faveur. — Mesdames Jules et Diane. —

Le garde du corps à Trianon. — Le duc de Chartres — Ouessant. — *Le fils de Coigny* — Les francs-maçons. — M. de Calonne aux finances. — Les abus. — Les achats. — Le collier. — Bohmer et Bassange. — Jeanne de Saint-Remy-Valois, comtesse de la Motte. — Le cardinal de Rohan. — La comtesse chez les joailliers. — M. de Rohan trompe. — Il achète le collier à condition. — La reine. — M. de Rohan rentre en grâce. — M. de Calonne. — Economie du roi. — Le collier rendu. — Jeanne de la Motte garde le collier. — Le cardinal compromis. — Mademoiselle Oliva. — Le rendez-vous aux bords d'Apollon. — M. de Breteuil. — Le roi. — La reine. — Le jour de l'Assomption. — L'entrevue à Versailles. — Le cardinal arrêté. — M. de Crosne. — Arrestation de madame de la Motte. — Cagliostro. — Lettres patentes du roi. — Le jugement... 63

XIV — Influence du procès du collier sur l'existence de la reine. — Progrès de l'esprit révolutionnaire. — Théorie de M. de Calonne. — Il demande la convocation des notables — Mort de M. de Vergennes, de Frédéric II et de Marie-Thérèse. — Mot de Louis XVI. — Les notables convoqués. — Caricatures et chansons. — M. de Calonne reconnaît son erreur. — Sa chute. — Couplets. — M. de Loménie de Brienne. — Travaux de l'Assemblée. — Exil du parlement. — Cour plénière. — Troubles. — Chute de Brienne. — Joie dans Paris. — Les deux mannequins. — Lutte armée contre le guet. — La peste Brienne. — Résumé de la situation. — Les gilets et les chapeaux. — Le comte d'Albon. — Necker. — La grêle. — Le froid. — Dons du roi et des princes. — Les folies. — Le comte d'Entraignes. — M. de Kersaint. — Le docteur Guillotin. — Premier club. — Les états généraux. — Les trois ordres. — Affaire Réveillon. — Enquête. — La voix de Dieu... 69

XV — Ouverture des états généraux. — Procession. — Sentiment qui agitait les masses. — Ordre de marche. — Mirabeau. — La noblesse de Provence. — Mirabeau marchand de drap. — Vive le roi! — Vive le duc d'Orléans! — Bailly. — Le tiers se couvre. — Les trois discours. — Les curés. — Vérification des pouvoirs. — Le comte d'Artois. — Monsieur. — La noblesse. — Famine. — Robespierre. — Les motions. — Assemblée nationale. — La salle du tiers. — Bailly. — Le jeu de paume. — Le clergé. — Discours du roi. — Le tiers ne veut pas se séparer. — M. de Dreux-Brezé. — L'inviolabilité des députés. — Mort du dauphin. — Ses funérailles... 73

XVI — M. Necker. — Les visites de la noblesse. — Craintes de la reine. — Les gardes à l'Assemblée. — La lettre du roi. — M. de Luxembourg. — La cause de la couronne — La foule au château. — Chez Necker et chez Bailly. — Les troupes étrangères. — Le maréchal de Broglie. — Un mot du roi. — Les gardes françaises. — Le Palais-Royal. — *Vive le tiers état!* — Les gardes à l'Abbaye. — La députation à l'Assemblée. — La réponse. — Conduite du roi. — Paris est calme... 79

XVII — Les troupes autour de Paris. — Inquiétudes qu'elles donnent. — Leurs sujets de mécontentement. — Kléber. — Jourdan. — Victor. — Joubert. — Augereau. — Hoche. — Soult. — Marceau. — Alexandre Dumas. — La dissolution des états projetée. — Mirabeau. — Le duc d'Orléans. — Adresse de l'Assemblée. — Réponse du roi. — Foulon. — MM. de Broglie et de Bezenval. — Déclaration des droits de l'homme. — La Fayette. — Le docteur Guillotin. — M. Necker. — Marat. — Camille Desmoulins. — *Aux armes!* — M. de Lambese. — Les Tuilleries. — Le vieillard. — Les gardes françaises. — Les dragons. — Retraite de Royal-Allemand. — Aux Invalides. — Le duc d'Aumont. — M. de Flesselles. — M. de Crosne. — Les électeurs. — L'abbé d'Ormesson et les barils de poudre. — Les deux députations de l'Assemblée. — Réponse du roi. — Les Suisses au pont de Sévres. — La cocarde verte. — Encore M. de Flesselles et les caisses d'armes. — MM. de Coligny et de Sombreuil. — Récit de Humbert, horloger. — *A la Bastille!*... 82

	Pages	Pages
XVIII. — La Bastille. — Un mot de madame Duhaussset. — Les prisonniers. — Les prisons. — Châteauneuf. — Saint-Florentin. — Les lettres de cachet. — Le trafic des lettres. — Les jésuites. — Marchiali. — Lauzun. — Latude. — Haine populaire. — M. de Launay. — M. de Bezenval. — Le tocsin. — Les coups de fusil. — De Launay. — Les députés. — Thuriot de la Rozière. — <i>Le peuple le veut.</i> — Les canons retirés. — Le factionnaire. — L'erreur du peuple. — L'arrêt du comité. — M. Clouet. — Lettres de M. de Bezenval. — M. de Flesselles; sa mort — Préparatifs du gouverneur. — L'attaque. — De Launay aux poudres; il capitule. — Les vainqueurs. — Les victimes. — Élie. — Les prisonniers.	87	
XIX. — Travaux de l'Assemblée. — Effet du renvoi de Necker. — M. de Broglie. — La reine. — Le roi — Déclaration de permanence. — Responsabilité des ministres. — Demande de l'éloignement des troupes. — Nouvelle prise de la Bastille. — Ignorance du roi. — <i>C'est donc une révolte?</i> — Non, sire, c'est une révolution. — M. le duc de la Rochefoucauld. — Bailly. — Le comte d'Artois et le duc d'Orléans. — Mirabeau. — La députation. — Le roi à l'Assemblée. — Une femme du peuple. — La musique des Suisses. — Le roi à la chapelle. — Une alarme à Paris. — Bailly, maire de Paris. — Retraite des troupes. — M. de Lally-Tollendal. — Moreau de Saint-Méry. — Fuite du comte d'Artois et de ses fils. — Commencement de l'émigration. — Madame de Polignac. — Les adieux. — Le roi à Paris. — Les canons et les bouquets. — La nouvelle cocarde. — Rappel de Necker. — Retour à Versailles.	94	
XX. — Foulon et Berthier. — Haine du peuple contre Foulon. — Motifs de cette haine. — Craintes de Foulon. — Sa fuite. — Sa mort simulée. — Il est arrêté par ses domestiques. — Son arrivée à l'hôtel de ville. — On demande sa tête. — Bailly. — Le peuple dans la salle. — La Fayette. — Supplice de Foulon. — La corde casse deux fois. — Un homme la coupe. — Déchirement des membres. — La tête au bouf d'une pique. — Berthier arrêté à Compiègne. — La barrière. — Les écriteaux. — Sang-froid de Berthier. — La tête de Foulon. — L'interrogatoire. — Bailly et la Fayette. — Un mot de Berthier; sa résolution. — Le cœur. — Le dragon. — Propositions faites à l'Assemblée. — La Bastille. — Les craintes du peuple. — Les Anglais de Brest. — Aux armes! — Une lettre de Necker. — Son arrivée. — Versailles. — Paroles de Necker à l'Assemblée. — M. de Liancourt. — La visite de l'hôtel de ville. — Les discours. — L'école des larmes. — M. de Bezenval. — Lettre de Louis XVI à Necker. — Nouveau ministère. — On néglige Mirabeau. — <i>Déclaration des droits de l'homme.</i> — Le 4 août. — Effet de cette déclaration. — Le duc d'Aiguillon. — Le vicomte de Noailles. — Le Quen de Kerengal. — Beauharnais. — Montmorency. — Mortemart. — Le clergé — Le refus de l'Assemblée. — Résumé des sacrifices de la nuit du 4 août. — La France nouvelle.	99	
XI. — M. de Belzunce à Caen. — Sa mort. — MM. de Kersalun et de Quincey. — Saint-Germain. — Poissy. — Les députés. — Bordier; son patriotisme exalté. — Il est au Palais-Royal au 12 juillet. — Agent des approvisionnements de Paris. — Sa manière d'opérer. — Le parlement de Rouen. — Bordier arrêté. — Dispositions du peuple en faveur de Bordier. — Triomphe de Bordier. — Sa fuite. — Les Suisses. — Bordier arrêté. — Il est pendu. — Travaux de l'Assemblée. — Effets de la nuit du 4 août. — Les deux camps. — Les Bretons. — Les aristocrates. — La constitution. — La discussion individuelle des articles demandée par Pétion. — MM. Wimpfen et Rounier. — La sanction royale. — Débats. — Discours. — L'inviolabilité du roi. — Lettre de Louis XVI. — Son mauvais effet. — Opposition. — Sanction pure et simple.		104
XXII. — L'emprunt. — Les dix-huit francs. — La misère. — M. de Saint-Priest. — Les dons patriotiques. — L'argenterie du roi. — Bailly. — Les rassemblements des corps d'états. — Les soixante mille passeports. — Madame de Biron. — Les mots. — La garde nationale. — Les officiers. — <i>Patrouillotisme.</i> — Le veto. — Mirabeau. — Le Palais-Royal. — M. de Saint-Huruge. — Mademoiselle Lemercier. — La députation. — Ses voyages. — Un discours à la commune. — Les conclusions. — A Versailles. — M. de Lally. — Les lettres anonymes. — Mirabeau. — M. de Chanet. — État de Paris. — Le veto défini par Sieyès. — La révolte de Liège. — Necker. — Loustalot. — La presse. — La Fayette et l'amiral d'Estaing. — Le projet de fuite. — Metz. — L'argent du clergé. — Le projet de Necker. — Mirabeau. — M. de Jesse. — Mirabeau. — Ses paroles. — La banqueroute. — Le régiment de Flandre. — Son arrivée. — Le banquet des gardes. — La reine. — Le roi. — Pauvre reine!		110
XXIII. — Paris apprend les nouvelles de Versailles. — La cocarde noire. — Les dames. — Lecointre. — M. de Cartouzière. — M. Mettreau. — Danton. — Disette. — Froid. — Pluie. — Une femme au café de Foy. — Le tambour battu par une jeune fille. — La cocarde arrachée. — Les menaces. — <i>Les trois cents.</i> — La femme et le soufflet. — Louison Chabry. — Théroigne de Méricourt. — A Versailles! — Le tambour. — Hullin. — Les armes. — La Grève. — L'hôtel de ville. — L'abbé Lefèvre et la potence. — Maillard. — Le suisse des Tuileries. — Chapellier. — La Fayette. — Les districts. — Les grenadiers. — Le discours. — Bailly. — La décision. — <i>Vive Henri IV!</i> — Mirabeau. — M. de Cubières. — Retour du roi. — Maillard à l'Assemblée. — La charge des gardes. — Les femmes et Louis XVI. — On veut quitter le château. — Incertitude du roi. — Les voitures. — Cromwell. — Le cheval mangé. — Deux vers de Delille. — M. d'Aiguillon. — L'abbé Maury. — La seconde troupe. — Les gardes. — La famille royale. — Le calme. — Le roi au balcon. — Le roi à Paris. — La reine. — Le garde du corps et La Fayette. — La royauté vaincue.		117



ALEXANDRE DUMAS

ILLUSTRÉ



Le Drame
de Quatre-vingt-treize

ILLUSTRATIONS

DE

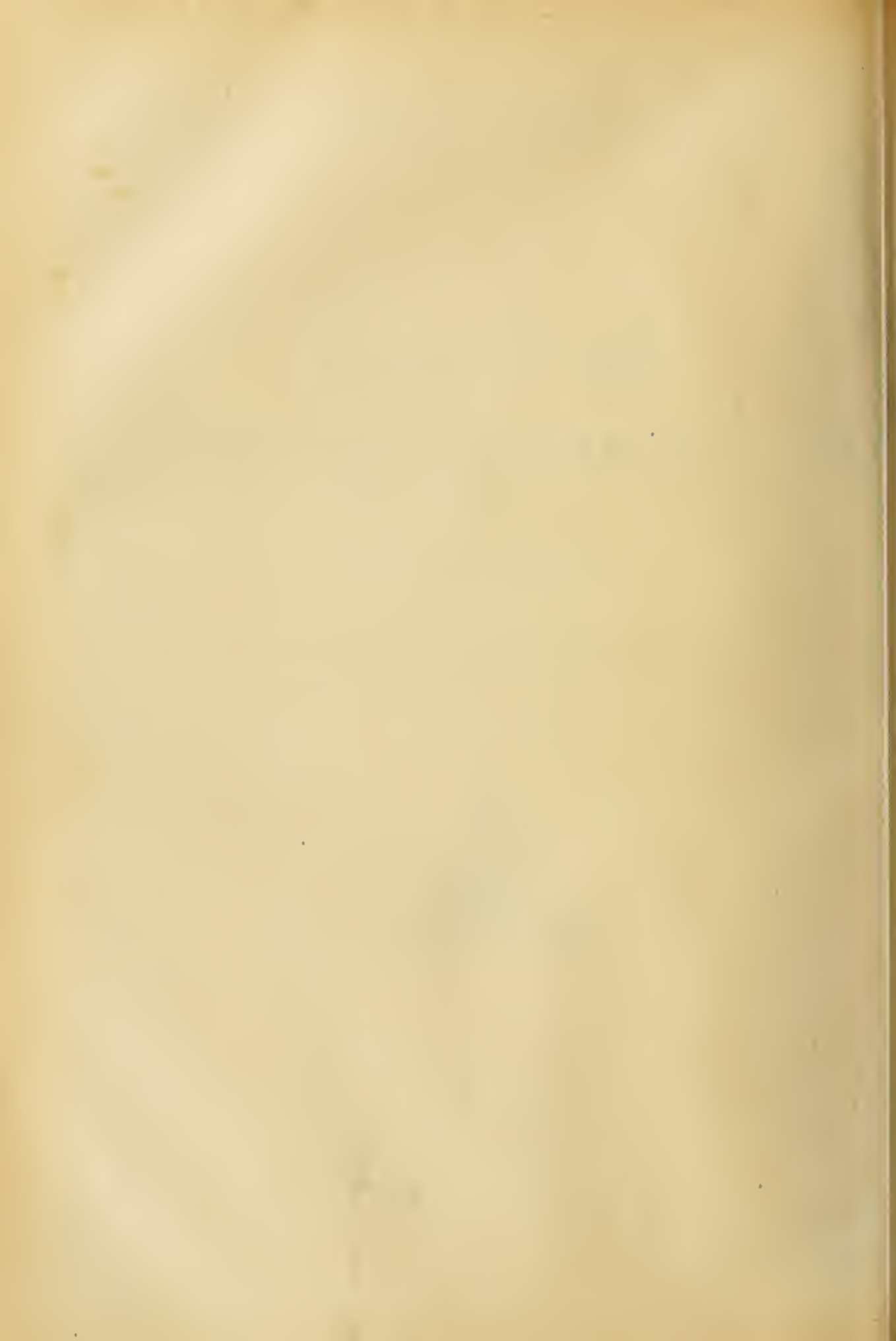
DE LA CHARLERIE. PHILIPPOTEAUX, ETC.

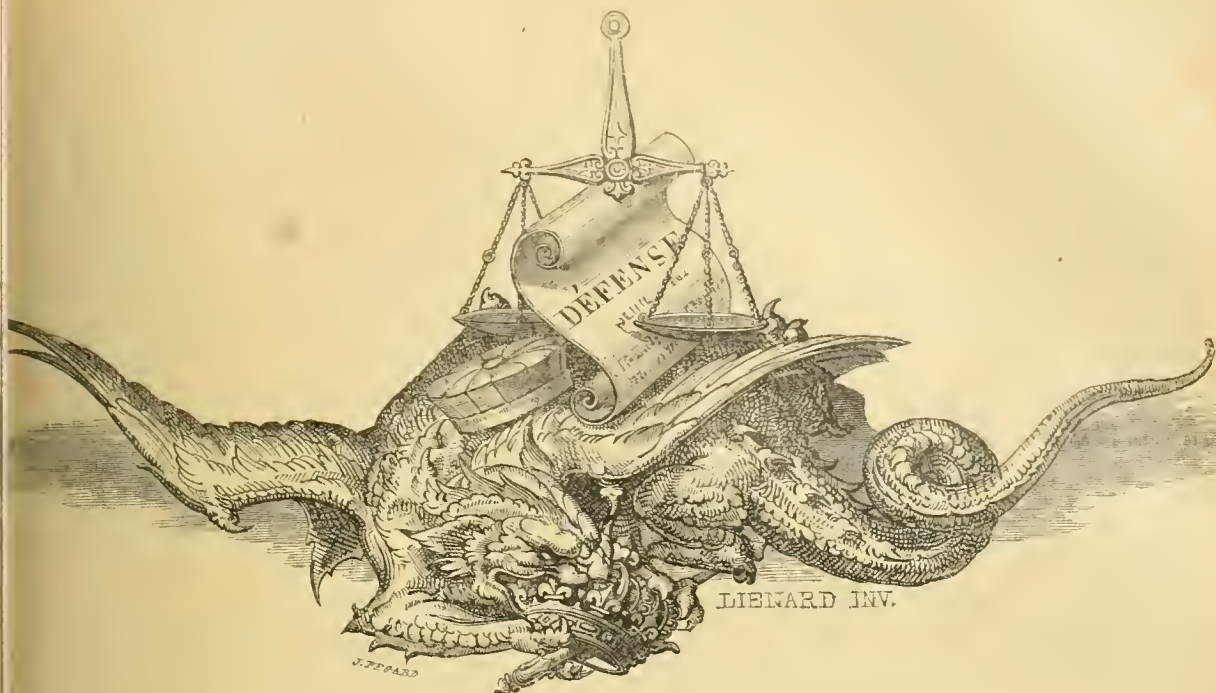


PARIS

A. LE VASSEUR ET C^{ie}, ÉDITEURS

33, rue de Fleurus, 33





LE DRAME DE QUATRE-VINGT-TREIZE

1

LE ROI A PARIS. — LA COCARDE NATIONALE. — LA NATION. — LE LION ET LE CHIEN. — MARAT.
 L'ASSEMBLÉE SUIVIT LE ROI. — L'ARCHEVÊCHÉ. — LA GUERRE AUX MOTS. — ABANDON DE VERSAILLES.
 MADemoiselle MONTANSIER. — MIRABEAU. — LA LOI MARTIALE. — LE BOULANGER FRANÇOIS.
 SES DÉFENSEURS. — SA MORT. — SA FEMME ET SON ENFANT.
 LA LOI MARTIALE DEMANDÉE, DISCUTÉE ET DÉCRÉTÉE. — FLEUR-D'ÉPINE. — SECOURS A LA VEUVE FRANÇOIS.
 TEXTE DE LA LOI MARTIALE. — LOUSTALOT ET MARAT. — MIRABEAU. — SA CRAINTE. — LA FAYETTE.
 LE DUC D'ORLÉANS EXILÉ. — LE SERF DU JURA. — SA RÉCEPTION A L'ASSEMBLÉE.
 VISITE AUX PRISONS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES. — LES VŒUX. — LES JUIFS. — LES COMÉDIENS.
 LES PROTESTANTS. — RABAUT SAINT-ÉTIENNE. — ERREURS DE L'ASSEMBLÉE. — ÉLECTORAT. — ÉLIGIBILITÉ.
 CITOYENS ACTIFS ET PASSIFS. — ROBESPIERRE ET GRÉGOIRE. — PRIEUR (DE LA MARNE).
 CAMILLE DESMOULINS. — LES CARICATURES. — LES BIENS DU CLERGÉ. — L'ÉVÊQUE D'AUTUN.
 VACANCE DES PARLEMENTS. — LES LETTRES DE MORT. — LE MANÈGE. — LES CHEVAUX.
 L'AFFICHE DE THÉÂTRE. — LES ACTEURS. — LES BAIS. — LES NOIRS. — LES IMPARTIAUX.

A partir du moment où commence notre récit, — 6 octobre 1789, — Louis XVI et la Révolution sont définitivement en présence l'un de l'autre.

En effet, le retour du roi à Paris, au milieu de ce peuple qui l'a reconquis, comme dit Bailly, est le complément logique du mouvement insurrectionnel qui a pris la Bastille et forcé le roi à quitter momentanément Versailles, pour venir à l'hôtel de ville reconnaître la cocarde tricolore comme cocarde de la nation.

Remarquez la valeur que prennent les mots. La cocarde tricolore n'est pas la cocarde de la France, c'est la cocarde nationale, c'est-à-dire la cocarde de la nation.

Il commence donc à exister en France quelque chose de plus avancé que la France, quelque chose qui existait et dont on ignorait l'existence, quelque chose qui point, qui sort de terre, qui apparaît et dont on salue l'apparition.

Ce quelque chose, c'est la nation.

Puis, au sein de la nation, autre chose encore : un pou-

voir qui grandit en un instant, qui, inconnu la veille, sera le lendemain l'égal de la royauté, qui, le surlendemain, sera son maître.

Ce pouvoir, c'est l'Assemblée nationale.

Aussi, quand le roi quitte Versailles, vous allez voir l'Assemblée suivre le roi.

Ce terrible pouvoir qui grandit ne quittera plus ce faible pouvoir qui tombe.

Assemblée nationale elle le protège.

Assemblée législative, elle lutte contre lui.

Convention nationale, elle l'étouffe.

Tant que la royauté avait séjourné à Versailles avec les Broglie, les Bezanval et les Lambesc, la royauté était re-tranchée contre le peuple.

Et le peuple était le serf de la royauté.

Mais le peuple a pris Versailles, comme il a pris la Bastille, comme il prendra les Tuileries.

Le roi est le mandataire du peuple

une députation pour lui apprendre qu'elle et son fils étaient sous la sauvegarde de la Commune, et qu'il serait pourvu à tous leurs besoins.

Cependant on proclamait la loi martiale. Elle disait :

« Lorsque la tranquillité publique sera en péril, les officiers municipaux seront tenus de déclarer que la force militaire va être déployée pour rétablir l'ordre.

« Cette déclaration se fera en arborant un drapeau rouge dans les rues, et, à partir de ce moment, tout attroupelement sera criminel; faute par les personnes attroupées de se retirer, il leur sera fait par les officiers municipaux trois sommations en ces termes :

« *On va faire feu, que les bons citoyens se retirent.*

« Après la troisième sommation, la force des armes sera déployée sans que personne soit responsable de ce qui pourra en résulter.

« Après le feu, toutes les personnes attroupées seront punies d'emprisonnement, et celles qui auront commis quelque violence seront punies de mort. »

Deux journalistes seulement protestèrent contre cette loi : Loustalot, dans *les Révolutions de Paris*, et Marat, dans *l'Ami du Peuple*.

En même temps qu'elle décrétait la loi martiale, l'Assemblée nationale renvoyait les crimes de lèse-nation au tribunal royal du Châtelet.

Nous allons voir tout à l'heure comment ce tribunal devait s'acquitter de sa mission.

Buzot et Robespierre le savaient d'avance : aussi demandaient-ils qu'on créât une haute cour nationale.

Mirabeau, qui s'enhardissait dans son royalisme, alla jusqu'à dire que toutes ces mesures étaient impuissantes, et qu'il fallait rendre sa force au pouvoir exécutif.

Qu'on jette les yeux sur les quinze jours qui viennent de s'écouler, et qu'on voie le chemin que le roi a fait du 6 au 21 octobre.

Il est vrai que la conquête n'est que factice. Toutes les fois qu'un peuple recule, c'est qu'il prend son élan.

La peur de voir se renouveler les scènes du 6 octobre avait fait une foule de royalistes ardents de ceux qui n'étaient que royalistes modérés.

Cent cinquante députés prirent des passeports.

Lally et Mounier se sauvèrent.

La Fayette s'en prit à Marat. La Fayette était furieux d'avoir été trop royaliste pour les uns et pas assez pour les autres.

Un instant il fut près d'écouter une proposition de Mirabeau.

Mirabeau avait perdu son patron. Le duc d'Orléans était parti pour Londres : il allait en ambassade. Lisez : en exil. Mirabeau se tourna du côté de la cour.

— Voulez-vous renverser Necker et gouverner à nous deux ? écrivait-il à la Fayette.

Malheureusement pour le roi, la Fayette méprisait Mirabeau.

Il refusa

Qui sait ce qu'eussent fait le génie et la popularité réunis ?

Nous disions que la mort du boulanger François avait eu le privilège d'occuper Paris pendant près de huit jours.

Nous nous trompions. Un paysan arrivé du Jura vint faire diversion à cette sanglante affaire.

C'était un serf mainmortable du Jura. Il avait cent vingt ans. Il était né en 1668, pendant la jeunesse de Louis XIV : il était amené par ses enfants, et venait remercier l'Assemblée de son décret du 4 août.

On se rappelle cette nuit où chacun brûla ses titres de noblesse et renonça à ses droits féodaux.

Ce vieillard était probablement le doyen de l'humanité. Il venait en députation au nom de l'humanité.

L'Assemblée tout entière se leva devant ce vieillard, le fit asseoir et se couvrit. Il avait été serf, un demi-siècle sous Louis XIV, un autre demi-siècle sous Louis XV, vingt ans sous Louis XVI. Il l'était encore, car le serfage ne fut aboli de fait qu'en mars 1790.

Il mourut deux mois après sa présentation à l'Assemblée, le pauvre vieillard. Il mourut donc serf comme il avait vécu.

Mais, en mourant, il avait vu la lumière, et, de sa main glacée, il avait touché la liberté.

Il se nommait Jean Jacob.

C'était le 23 octobre que cet hommage était rendu par la vieillesse à l'Assemblée, et par l'Assemblée à la vieillesse. Un de ses membres, M. de Castellane, demanda, puisque la Bastille était détruite, que l'on visitât les trente-cinq pri-

sous de Paris, et surtout les cachots ecclésiastiques, les plus profonds de tous les cachots.

Le 25, une religieuse écrivit, priant l'Assemblée de statuer sur les vœux ecclésiastiques.

L'Assemblée tressaillit, presque de crainte. Ne touchait-on point là quelque marbre sacré, quelque arche sainte ?

L'Assemblée suspendit l'émission des vœux, mais n'osa les rompre.

Comme Hercule enfant, elle s'essayait à étouffer des serpents, sans savoir encore qu'elle était de force à étouffer des lions.

Puis vinrent les réclamations des juifs, des comédiens et des protestants.

Les juifs étaient encore souffletés annuellement à Toulouse, et, quand on pendait un juif, il en coûtait la vie à deux chiens, qu'on pendait en même temps que lui, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche.

Ils venaient demander s'ils étaient hommes.

Après eux, les comédiens, les comédiens excommuniés, privés de droits civils, enterrés sans cierges ni prêtres.

Ils venaient demander au nom des deux grands esprits de l'Angleterre et de la France, ils venaient demander au nom de Shakspeare et de Molière, s'ils étaient citoyens.

L'Assemblée n'osa leur répondre.

A propos des protestants, elle rendit aux non catholiques l'accès des emplois civils.

Les protestants rentrèrent après plus d'un siècle d'exil.

Rabaut Saint-Etienne, fils du vieux docteur des Cévennes, de ce martyr de la foi qui passa cinquante ans à errer proscrit dans les bois, sans autre toit que la pierre des cavernes ou les feuilles des arbres, rentra lors de ce rappel.

Elu membre de l'Assemblée nationale, puis nommé président de cette même assemblée, il écrivit à son père, octogénaire : « Mon père, le président de l'Assemblée nationale est à vos pieds. »

Ainsi tout reprenait sa place ou allait la reprendre ; ainsi les injustices s'effaçaient peu à peu ; ainsi l'aube du XIX^e siècle commençait à luire.

Cependant, trébuchant à ces premiers pas qu'elle faisait dans le crépuscule, de temps en temps l'Assemblée tombait dans quelque grave erreur.

Ainsi elle fixe des conditions à l'électorat et à l'éligibilité. Elle décrète que, pour voter aux assemblées primaires et de canton, il faudra être âgé de vingt-cinq ans accomplis, domicilié dans le canton au moins depuis un an, payer une contribution directe de la valeur de trois journées de travail, n'être pas en état de domesticité et être inscrit au rôle de la garde nationale.

Ceux qui réuniront toutes ces conditions seront appelés *citoyens actifs*.

Ceux qui ne les réuniront pas seront appelés *citoyens passifs*.

Ce n'est pas tout.

Pour être éligible, il faut d'autres conditions encore qu'il faut être électeur.

Pour être éligible aux assemblées électorales et aux administrations du département et du district, il faut payer une contribution directe de la valeur de dix journées de travail.

Pour être éligible à l'Assemblée nationale, il faut payer un marc d'argent, et, de plus, être propriétaire foncier.

C'était encore de la réaction.

A l'Assemblée nationale, Robespierre et Grégoire soutinrent avec chaleur la cause du peuple.

Les hommes, et non la propriété, sont l'objet de la représentation nationale, dit Robespierre : il ne faut pas considérer les biens, mais les qualités personnelles ; la confiance du peuple doit être le seul, le véritable titre à consulter.

Substituez la confiance au marc d'argent ! ajouta Prieur (de la Marne).

Et, comme le clergé avait appuyé la loi, Camille Desmou-lins s'écria :

« O prêtres misérables ! ô bonzes fourbes et stupides ! ne voyez-vous pas que votre Dieu n'était pas éligible, et que vous venez de reléguer Jésus-Christ parmi la canaille ? »

Le marc d'argent fut attaqué non seulement à la tribune, non seulement par les journalistes, mais encore par des caricatures et par des chansons. On fit le portrait d'un futur député, dont un marc d'argent remplaçait la tête, et au-dessous l'on écrivit les deux vers de Boileau :

Et souvent tel y vient qui sait pour tout secret :
Cinq et quatre font neuf ; ôtez deux, reste sept.

Or, pour le moment, trois hommes étaient accusés de ce crime :

Le fermier général Angeard, le baron de Bezenval et le marquis de Favras.

Le Châtelet débutait aristocratiquement, comme on voit.

Le fermier général était accusé d'avoir fourni à la cour les fonds avec lesquels la camarilla de la reine payait les troupes rassemblées au Champ-de-Mars. Angeard était peu connu ; la populace ne lui en voulait aucunement ; les juges furent indulgents, et Angeard, qui devait plus tard payer son tribut à la guillotine, fut acquitté.

Bezenval venait après lui.

Il n'en était point de Bezenval comme d'Angeard. Bezenval était connu, lui. Il était colonel général des Suisses et avait commandé au Champ de Mars en juillet 1789 ; le peuple se souvenait qu'il l'avait chargé, et le peuple n'était pas fâché de prendre sa revanche.

Aussi, au moment où Bezenval parut devant ses yeux, des cris s'élevèrent de tous les coins de la salle :

— A la lanterne, Bezenval ! Bezenval, à la potence !

Puis, comme le tribunal avait réclamé un instant de silence, profitant de cette trêve, un assistant s'écria :

— Je demande qu'on le coupe en treize morceaux et qu'on en envoie un à chaque canton !

Malgré la culpabilité bien constante de Bezenval, au point de vue du peuple, devenu son juge, bien entendu, malgré les vociférations des assistants, Bezenval fut acquitté.

Aussi Camille Desmoulins, indigné de ce double acquittement, envoya-t-il aux juges ce flamboyant quatrain :

Magistrats, qui lavez Angeard,
Qui lavez Bezenval, qui lavez la peste.

Vous êtes le papier brouillard ;
Vous enlevez la tache, et la tache vous reste.

C'est dans ces fâcheuses circonstances que se présenta le procès Favras.

Après les deux impopulaires acquittements qui venaient d'avoir lieu, le troisième accusé devait nécessairement être un coupable.

Ce troisième accusé était Thomas Mahi, marquis de Favras. Le marquis de Favras était un homme de quarante-cinq ans, véritable type de l'ancien gentilhomme et réunissant à la fois en lui noblesse, élégance, dignité.

Il était entré au service dans les mousquetaires. Il avait fait la campagne de 1761, était devenu capitaine aide-major dans le régiment de Belzunce, puis lieutenant des Suisses de la garde de Monsieur, frère du roi ; mais il s'était, en 1775, démis de cette charge pour se rendre à Vienne, où il avait fait reconnaître sa femme comme fille légitime du prince d'Anhalt-Schauenbourg.

En 1787, après avoir pris part à l'insurrection de Hollande, il revint à Paris, et, vers la fin de 1789, fut accusé d'avoir tramé contre la Révolution en essayant d'introduire, la nuit, dans Paris, des gens armés, afin de se défaire des trois chefs principaux de l'administration, d'attaquer la garde du roi, d'enlever le sceau de l'Etat et d'entraîner le roi et sa famille à Péronne.

Favras était accusé par trois misérables racleurs nommés Morel, Turcati et Marquies.

La dénonciation portait que le marquis avait proposé à la cour de lever sur les frontières de France une armée de cent cinquante mille hommes pour renverser la nouvelle constitution.

Favras s'y prenait à l'avance, comme on voit : la nouvelle constitution n'était pas encore faite.

Mais ce n'était point là le crime principal. Le crime principal, c'était la tentative sur le roi, sur la reine et sur les enfants de France.

Cette tentative consistait à entrer dans Paris avec douze cents cavaliers portant chacun un fantassin en croupe. Ces deux mille quatre cents hommes, bien armés, bien résolus, prêts à tout, devaient assassiner le général la Fayette, le maire Bailly ; enlever, comme nous avons dit, le roi et sa famille, et les conduire à Péronne, où une armée de cent vingt mille hommes les attendait.

Toute cette conspiration avait été tramée disait-on, entre Monsieur et son ancien lieutenant des gardes.

Monsieur répondit donc que, depuis quinze ans, il avait qui atteignaient la noblesse commençaient à monter jusqu'au peuple.

Monsieur répondit donc que, depuis quinze ans, il avait absolument perdu de vue le marquis de Favras, qu'il n'avait retrouvé que dans une circonstance absolument étrangère à la politique : c'est-à-dire à propos d'un emprunt qu'il désirait contracter et en faveur duquel il aliénait pour deux millions de contrats de rente.

La dénégation de Monsieur n'empêcha point que, le len-

demain du jour où le marquis de Favras fut arrêté avec sa femme, on ne fit courir dans Paris cette circulaire :

« M. le marquis de Favras a été arrêté avec madame son épouse, pour un plan qu'il avait formé de soulever trente mille hommes, chargés d'assassiner M. de la Fayette et le maire de Paris, et ensuite de nous couper les vivres. Monsieur, frère du roi, était à la tête. »

« BARREAU X. »

Barreaux n'existait pas, selon toute probabilité ; mais le moyen de prouver la non-existence de Barreaux ? Il eut résulta que l'accusation dirigée contre Monsieur pria dans les vingt-quatre heures une telle importance, que Monsieur crut devoir se rendre à l'hôtel de ville, où il désavoua publiquement le marquis de Favras, et ce, dans les mêmes termes, à peu près, qu'il l'avait déjà désavoué devant ses amis et ses familiers.

Cette humilité de Monsieur désarma le peuple, qui accueillit sa dénégation par des applaudissements frénétiques.

C'était déjà beaucoup qu'on lui livrait la noblesse, il ne demandait pas encore les princes du sang.

Monsieur, sain et sauf, et ne craignant plus pour lui, essaya alors de faire de la générosité ; il demanda la grâce de ceux qui l'avaient offensé. Mais, avec la même unanimité qu'on l'avait applaudi, on cria :

— Pas de grâce ! pas de grâce !

Monsieur fut reconduit en triomphe au Luxembourg ; le triomphe de Monsieur, c'était la condamnation de Favras.

Le procès, un moment interrompu, fut repris avec une activité sans égale, et, le 19^e février 1790, Favras comparut devant ses juges.

En entrant, M. de Favras dut comprendre, à la contenance du tribunal et surtout à celle des assistants, qu'il était condamné d'avance ; et cependant il est impossible de demeurer plus calme et plus assuré que ne demeura M. de Favras. Il répondit avec précision et courtoisie aux questions qui lui étaient adressées, demandant avec instance qu'on le confrontât avec ses accusateurs ; ce qui était son droit, et ce qui, cependant, lui fut constamment refusé.

Ce n'est pas tout ; après avoir entendu les témoins à charge, le tribunal refusa d'entendre les témoins à décharge.

Ce refus n'éveilla qu'un sourire de mépris sur les lèvres dédaigneuses de l'accusé.

— Je croyais être jugé par le Châtelet de Paris, dit-il, je me trompais ; je suis jugé, à ce qu'il paraît, par l'inquisition d'Espagne.

La seule accusation qui se produisit contre lui fut une lettre d'un M. de Foucault qui lui demandait :

« Où sont vos troupes ? par quel côté entreront-elles à Paris ? Je désirerais y être employé. »

Une seule séance suffit pour mener l'affaire à bout. Introduit devant ses juges à neuf heures du matin, le lendemain, à dix heures du matin, Favras entendit la lecture de son arrêt.

Il devait faire amende honorable devant Notre-Dame, et ensuite être pendu en Grève.

Le marquis écouta cet arrêt avec le plus grand calme, quoiqu'il y eût, pour un homme de noblesse, un mot terrible dans l'arrêt : *Pendu !*

— Oh ! monsieur, dit-il, je vous plains d'être obligé de condamner un homme sur de pareilles preuves.

Le rapporteur lui ayant dit alors :

— Monsieur, vous savez qu'il ne vous reste plus d'autres consolations que celles de la religion ?

— Vous vous trompez, monsieur, répondit le condamné, il me reste encore celle que je puis dans ma conscience.

Au surplus, le temps qui devait s'écouler entre l'arrêt et son exécution était court. Il s'agissait pour messieurs du Châtelet de reconquérir leur popularité perdue, et, puisque Favras était condamné, autant valait l'exécuter tout de suite.

D'ailleurs, le peuple n'était pas disposé à laisser passer la nuit sur le jugement ; il savait trop ce qu'on peut faire pendant une nuit.

L'exécution fut donc annoncée pour le jour même.

La nouvelle, il faut l'avouer, répandit une grande joie dans Paris. On eût dit d'un triomphe.

Il y avait dans les rues des gens qui demandaient des pourboires aux passants.

— A quel propos ? répondaient les passants.

— A propos de l'exécution de M. de Favras.

A trois heures de l'après-midi, la potence était dressée, et le tombereau attendait le condamné à la porte du Châtelet.

Le marquis y monta en chemise, tête et pieds nus. Il portait à la main un cierge de cire jaune et avait déjà accroché la corde avec laquelle il devait être pendu.

Et, chose étrange ! Guillotin, savant praticien, était médecin par quartier de la cour.

Il y avait longtemps que Guillotin travaillait à sa machine : c'était son idée fixe que d'ôter à l'homme la vie sans douleur.

Aussi était-il convaincu qu'il avait réussi.

Il avait dans sa poche un assortiment de ces petites machines de diverses grandeurs, avec lesquelles, chez ses amis, il décapitait des poupées de différentes tailles.

Du zèle, il avait passé à l'enthousiasme.

— Avec ma machine, s'écriait-il dans la séance du 1er décembre ; avec ma machine, je fais sauter votre tête en un clin d'œil, et vous ne souffrez point ; à peine sentez-vous une légère fraîcheur sur le cou.

On comprend qu'une pareille assertion trouva bon nombre d'incrédules.

L'Assemblée se prit à rire.

Combien de ceux qui nrent alors devaient à leur tour essayer la machine du docteur Guillotin, et sentir cette légère fraîcheur qu'elle imprimait sur le cou !

Du moment que l'Assemblée, grave aréopage, avait ri de la motion du docteur Guillotin, — tout en l'adoptant, notez cela, — rien d'étonnant à ce que les plaisants chansonnassent le docteur et sa machine.

Il y avait alors deux journaux qui chansonnaient tout à Paris : l'un s'appelait le *Nouveau Journal* ; et l'autre, les *Actes des Apôtres*.

Ils chansonnèrent la guillotine.

Voici la chanson que nous copions dans les *Actes des Apôtres*, on la chantait sur l'air du *Menuet d'Exaudet* :

Guillotin,
Médecin
Politique,
Imagine un beau matin
Que pendre est inhumain
Et peu patriotique ;
Aussitôt
Il lui faut
Un supplice
Qui, sans corde ni poteau,
Supprime du bourreau
L'office.
C'est en vain que l'on publie
Que c'est pure jalousie
D'un suppot
Du tripot
D'Hippocrate,
Qui d'occire impunément,
Même exclusivement,
Se flatte.
Le Romain
Guillotin,
Qui s'apprête,
Consulte gens du métier.
Barnave et Chapelier,
Même le coupe-tête,
Et sa main
Fait soudain
La machine,
Qui simplement nous tuera,
Et que l'on nommera
Guillotine.

Maintenant, voici celle du *Nouveau Journal*. Elle se chantait en pot-pourri :

AIR : *Paris est au roi.*

Monsieur Guillotin,
Ce grand médecin.
Que l'amour du prochain
Occupe sans fin,
S'avance soudain,
Prend la parole enfin,
Et, d'un air bénin.
Il propose,
Peu de chose,
Qu'il expose
En peu de mots ;
Mais l'emphase
De sa phrase
Obtient les braves
De cinq ou six sots.

AIR : *En amour, c'est au village.*

Messieurs, dans votre sagesse,
Si vous avez décrété
Pour toute humaine faiblesse
La loi de l'égalité,

Pour peu qu'on daigne m'entendre.
On sera bien convaincu,
Que, s'il est cruel de pendre,
Il est dur d'être pendu.

AIR : de la *Baronne*.

Comment donc faire,
Quand un honnête citoyen,
Dans un moment de colère,
Assassinera son prochain,
Comment donc faire ?
En rêvant à la sourdine,
Pour vous tirer d'embarras,
J'ai fait une machine,
Qui met les têtes à bas.

AIR : *Quand la mer Rouge apparut.*

C'est un coup que l'on reçoit,
Avant qu'on s'en doute ;
A peine un s'en aperçoit,
Car on n'y voit goutte ;
Un certain ressort caché,
Tout à coup étant lâché,
Fait tomber
Ber ber,
Fait sauter,
Ter ter,
Fait tomber,
Fait sauter,
Fait voler la tête.
C'est bien plus honnête.

On voit que c'était bien malheureux pour le pauvre marquis de Favras que cette machine philanthropique, adoptée par l'Assemblée, ne fût pas encore en usage.

Suivons un peu l'histoire de la guillotine. Comme toutes les découvertes nouvelles, il lui restait, avant de triompher de ses antagonistes, bien des difficultés à surmonter.

La guillotine, car le nom que lui avait donné dans sa chanson le pauvre Suleau, directeur du journal *les Actes des Apôtres*, lui resta ; la guillotine, disons-nous, n'était pas précisément une invention de M. Guillotin ; et, si l'histoire du moyen âge eût été aussi présente à l'esprit des critiques de 1790 qu'elle l'est à ceux de 1850, M. Guillotin eût été accusé de plagiat.

Que voulez-vous ! il est difficile à une imagination, si riche qu'elle soit, de ne pas emprunter quelque chose aux imaginations ses devancières ; l'homme a toujours été jusqu'à la prodigalité riche d'inventions mortelles.

On retrouve quelque chose de pareil à la guillotine en Ecosse, en Allemagne et surtout en Italie, où l'usage de la *mannaia* se perd dans la nuit des temps.

Le maréchal de Montmorency lui-même, cet illustre rebelle qui fut reconnu par les ennemis parce que, ayant renversé six de leurs rangs, il avait encore eu la force de tuer un homme au septième. Le maréchal de Montmorency fut décapité à Toulouse à l'aide d'une machine qui, si nous en croyons Puységur, avait de grandes ressemblances avec l'invention du docteur Guillotin.

« En ce pays-là, dit l'historien, on se sert d'une doloire qui est entre deux morceaux de bois ; quand on a la tête posée sur le bloc, quelqu'un lâche la corde, et cela descend et sépare la tête du corps. »

Ce ne fut que le 3 juin 1791, c'est-à-dire dix-huit jours avant la fuite du roi, que la machine de M. Guillotin fut définitivement adoptée par l'Assemblée nationale. Voici le texte du décret :

ARTICLE PREMIER. — Les peines qui seront prononcées contre les accusés trouvés coupables par le jury sont :

La peine de mort ;
La chaîne ;
La reclusion dans une maison de force.
La gêne ;
La détention ;
La déportation ;
La dégradation civique ;
Le carcan.

ART. 2. — La peine de mort consistera dans la simple privation de la vie, sans qu'il puisse jamais être exercé aucune torture envers les condamnés.

ART. 3. — Tout condamné aura la tête tranchée.

Le premier de l'Assemblée... tout con-
 struite... de la machine
 LA machine... le dit le

Le jeune de mort était
 cette machine du doc-
 teur Guilloin.

La machine
 si confiant qu'il
 le phlan-
 essayer sa machine sur lui

La machine fut essayée.
 V.
 Il faut que nous intro-
 ducions une des cours de Bicêtre
 le 17 avril 1792 que nous

Une petite pluie tomba fine
 tandis que cinq ou six ouvriers char-
 gés de la direction d'un maître, s'occupent à dress-
 ser une machine d'une forme inconnue et

Cette machine en bois surmontée de deux po-
 tences à quatre pieds de hauteur

Ces deux potences ornées d'une ramure dans a-
 vant de se lever d'un ressort qui en s'ouvrant,
 les faisait tomber de se précipiter avec la force de
 sa chute, multipliée par un poids étranger, une
 espèce de coup de forme de croissant

La machine était pratiquée en ce que ces deux po-
 tences se levèrent de cette ouverture à travers la-
 quelle on pouvait passer sa tête se rejoignaient
 de façon à se perdre le cou comme dans un collier.

Cette machine était faite de façon à se redresser tout à
 coup et se passer horizontalement à la hauteur de
 cette ouverture.

Les ouvertures grillées pratiquées dans les
 murs qui formaient cette cour, on pouvait voir
 en ces lieux, et de là, les regards plongés sur la machine qui allait s'élever toujours.

Ces machines étaient revêtues par les coups
 de mortel ou à la sommeil léger en prison, et ils re-
 gardaient quel événement allait se passer dans
 cette cour.

Une fois passées les unes après les autres,
 et même le pied qui continuait à tomber, elles exami-
 naient cette machine avec curiosité.

C'est ainsi que le docteur Philippe Pinel, puis le cé-
 lèbre Cabanis, dans les bras duquel Mirabeau vint de
 temps en temps, pendant quinze jours.

On demandait naturellement des explications au maître
 Guilloin, qui s'appelait Guidon, et qui, il faut le dire,
 se refusait à donner ces explications avec une complai-
 sance parfaite.

Il maître Guidon expliquait de son mieux les vertus de
 la machine, pour laquelle il paraissait avoir une prédilec-
 tion toute particulière, et qu'il appelait en riant sa de-
 votion, disant-il, qu'elle était vierge.

Dans la cour se tenait un autre groupe de
 quatre personnes.

Celles-ci étaient vêtues fort simplement et portaient des
 vêtements simples.

Le premier de ces hommes était un homme de cin-
 quante ans, dont la taille était haute,
 la physionomie ouverte.

Cet homme s'appelait Charles-Louis Sanson, il était né
 le 17 février 1725, et exerçait depuis vingt ans, sous la
 direction de son père, les fonctions de bourreau de Paris.

Les autres hommes étaient son fils et ses deux aides,
 tous trois de M. de Paris, comme on appelait alors
 les hommes de la cour, ou du département de la
 Seine, et qui, à cette terrible époque, à la machine en
 question, ne parlaient toute seule.

Le bourreau, son fils et ses deux aides
 se tenaient à part, qui ne se mêlait
 à aucun des autres.

Le premier de ces hommes appartenait à la grille,
 et se tenait à part.

Le second de ces hommes et des uns pâle souffrant de la
 fièvre, et qui, à cette époque, était le docteur
 Guilloin, qui se fit expliquer par lui le mécanisme
 de la machine.

Le docteur Louis prit une plume, et, tant bien que mal,
 fit un dessin de l'instrument.

Le roi examina le dessin avec attention, et, arrivé au
 couperet.

Tous deux s'approchèrent, Louis lentement, Guilloin avec
 ce vivacité qui faisait le côté remarquable de sa per-
 sonne.

Ce dernier parut enchanté de la manière dont maître
 Guidon avait traduit sa pensée, aussi lui demanda-t-il com-
 bien l'instrument pouvait coûter.

— Fol d'homme dit Guidon, dont c'était le serment ha-
 bituel, je ne puis pas le livrer à moins de cinq mille cinq
 cents francs.

— Oh! oh! fit Guilloin un peu étourdi du chiffre, cela
 me paraît bien cher.

— Ah! répondit Guidon, c'est que ce n'est point du ou-
 vrage comme les autres ouvrages, celui-là.

— Quelle différence y a-t-il donc entre cet ouvrage et
 un autre?

— Il y a que les ouvriers répuçnant à exécuter ces sor-
 tes de travaux, fol d'homme!

Ah bah! dit en s'approchant du docteur Louis un
 des assistants; il y a un ouvrier qui m'a offert, il y a
 huit jours, de me confectionner la même machine pour
 six cents francs.

La guillotine était un rabais, un homme avait trouvé
 une guillotine à quatre mille neuf cents francs de moins
 que maître Guidon, ce n'était pas la peine de s'en priver.

Cet homme, c'était le citoyen Giraut, architecte de la
 ville de Paris.

Une discussion très vive s'éleva, on le comprend bien,
 entre maître Guidon et le citoyen Giraut.

On frappa à la grille, et une petite voiture traînée à bras
 fut introduite dans la cour.

— Ah! voilà ce que nous attendons! s'écria le docteur
 Guilloin tout joyeux.

Cette voiture contenait trois sacs, et les trois sacs trois
 cadavres envoyés par la direction des hospices.

Le bourreau, son fils et les deux valets s'emparèrent d'un
 des cadavres et le couchèrent sur la bascule.

Puis on fit jouer le ressort.

Le ressort se détendit, le couperet se précipita avec la
 rapidité de la foudre, et la tête du cadavre, séparée du
 corps, roula sur le pavé de la cour.

Guilloin poussa un cri de joie.

Quant à la guillotine, elle pouvait être appelée *madame*,
 car elle venait de perdre sa virginité.

Quelques applaudissements se firent entendre.

Le docteur salua.

Un second essai fut tenté avec un succès égal.

Mais, au troisième, le couperet glissa mal ou tomba à
 faux. La tête ne fut tranchée qu'aux trois quarts, et il fal-
 lut achever de la détacher avec un couteau.

Ce petit accident, que l'on attribua à une cause indé-
 pendante de l'homme et de la machine, ne nuisit heuren-
 sement ni à l'un ni à l'autre. Cabanis, enchanté, fit son
 rapport, et écrivit au général la Fayette, l'invitant à pren-
 dre des mesures pour que les curieux ne dégradassent point
 la machine.

De son côté, le capitaine de la gendarmerie nationale,
 qui n'avait pu assister à l'expérience que nous venons de
 raconter, écrivit pour demander si, vu l'impatience du
 peuple, on ne pourrait pas arranger une exécution capi-
 tale pour le lundi suivant.

Il fut fait droit à la requête de ce digne fonctionnaire,
 et, le 25 avril 1792, la tête de Jacques-Nicolas Pelletier, con-
 damné comme voleur et comme assassin, tomba en place
 de Grève.

Nous enregistrons ici le nom du premier supplicié; es-
 pérons que nous vivrons assez pour enregistrer dans cette
 même histoire le nom du dernier.

Maintenant, nous avons dit comment, au troisième essai,
 le fer de la guillotine tailla en croissant n'avait fait que
 les trois quarts de la besogne.

Disons comment se fit la modification qui conduisit l'in-
 strument de mort à la perfection qui le distingue au-
 jourd'hui.

Le roi Louis XVI entendit parler de l'essai qui avait été
 fait dans la cour de Bicêtre, et l'on n'avait pu lui cacher
 le désagrément qu'avait éprouvé le docteur Guilloin.

Le roi, nous l'avons dit, était assez bon mécanicien et
 surtout assez habile serrurier.

Le premier fois qu'il eut occasion de se trouver avec
 le docteur Louis, il se fit expliquer par lui le mécanisme
 de la machine.

Le docteur Louis prit une plume, et, tant bien que mal,
 fit un dessin de l'instrument.

Le roi examina le dessin avec attention, et, arrivé au
 couperet.

Le défaut est là, dit-il: le couperet, au lieu d'être fa-

Le 17 février 1792, le 16 février

conné en croissant, devrait être de forme triangulaire et taillé en biais comme une scie.

Et, joignant l'exemple à la démonstration, Louis XVI prit à son tour une plume et dessina l'instrument comme il l'entendait.

Neuf mois après, la tête du malheureux Louis XVI tombait sous l'instrument que lui-même avait dessiné.

IV

COUP D'ŒIL EN ARRIÈRE. — MORT DE JOSEPH II. — LÉOPOLD II, EMPEREUR. — LE « LIVRE ROUGE ». — BRUITS POPULAIRES. — LES COURTISANS CHERCHENT A GARDER LEURS RICHESSES. — INSISTANCE DE L'ASSEMBLÉE. — LE ROI CÈDE. — RESTRICTIONS. — MM. NECKER, DE MONTMORIN ET LES COMMISSAIRES. — TOTAL DES SOMMES INSCRITES AU « LIVRE ROUGE » DEPUIS L'AVÈNEMENT DE LOUIS XVI. — LES DETTES DU COMTE D'ARTOIS. — LES BIENS DU CLERGÉ. — LES ÉMIGRATIONS. — MIRABEAU JEUNE. — L'ÉTOILE DU MATIN. — RETOUR DU DUC D'ORLÉANS. — BAILLY. — LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE. — LA REINE. — CRAINTES DE MIRABEAU. — DISCUSSION SUR L'INITIATIVE DE LA GUERRE. — LA DÉFECTION. — « LA GRANDE CONSPIRATION ». — BARNAVE.

Nous nous sommes laissé entraîner à la suite de la terrible machine, et nous avons fait avec elle une pointe dans l'avenir. Laissons son voile retomber devant nous et revenons au 19 février, c'est-à-dire à la date de l'exécution du pauvre Favras.

Le lendemain mourut l'empereur Joseph II, frère de la reine. Il laissait le trône impérial à Léopold II.

Le 5 mars suivant, l'Assemblée, qui commence à s'immiscer dans les affaires du roi, demande la communication du *Livre rouge*.

Nous avons dit dans quel déplorable état financier se trouvait la France. Nous avons dit ce qu'avaient coûté madame de Châteauroux, madame de Pompadour, madame du Barry, le Parc-aux-Cerfs, mesdames Jules et Diane de Polignac, M. de Coigny, M. de Vaudreuil et tous les courtisans vivant de la royauté.

Nous l'avons dit justement parce que le fameux *Livre rouge* a été publié, et que nous l'avons vu dans le *Livre rouge*. Mais, à l'époque où nous sommes arrivés, époque à laquelle aucun œil profane n'avait encore osé sonder les pièces officielles de ce terrible déficit, on ne savait rien de positif.

On se disait seulement que, depuis vingt ans, les ministres exploitaient la France comme une mine impéuisable; que les favoris, convaincus que tant de prodigalités ne pouvaient durer en craignant que quelque ministre honnête homme ne les forçât un jour à dégorger l'or reçu, se mettaient, par tous les moyens possibles, à couvert d'une restitution.

En effet, les uns faisaient convertir leurs pensions en un capital payé par le trésor royal; d'autres les faisaient recevoir comme argent comptant dans les nombreux emprunts qui se négociaient à cette époque; d'autres enfin poussaient l'impudence jusqu'à faire des soumissions pour ces emprunts, et, quoiqu'ils n'eussent rien payé, se faire servir l'intérêt des sommes qu'ils avaient promises. Mais voilà tout. On ne savait où chercher les traces de toutes ces déprédations, lorsqu'on apprit enfin qu'il existait un registre particulier sur lequel étaient consignées toutes ces impuretés, et que ce registre s'appelait le *Livre rouge*.

Les premières instances de l'Assemblée furent inutiles; cependant, comme l'Assemblée insistait d'autant plus qu'elle sentait une résistance, le roi finit par céder.

Il fut convenu qu'il donnerait connaissance du *Livre rouge* aux commissaires que lui enverrait l'Assemblée, mais à cette condition qu'ils ne rechercheraient pas les dépenses du règne précédent.

Petit-fils pieux, il ne voulait pas laisser lever le linceul qui mettrait à nu les ulcères de Louis XV.

La première communication de ce fameux registre fut faite aux commissaires, le 15 mars, après midi, chez M. Necker, en présence de M. de Montmorin.

Mais, ainsi que la chose avait été convenu, on se borna à évaluer les dépenses de Louis XVI; tout la portion qui avait rapport au règne de Louis XV fut scellée d'une bande de papier.

Le livre était composé de cent vingt-deux feuillets, et était relié en maroquin rouge; on avait, pour sa confection, employé du papier de Hollande, de la belle fabrique de D. et C. Blaeuw Et, à travers le papier exposé à la lumière, on pouvait lire la devise, étrangement souillée par ce qui avait été écrit aux deux surfaces:

Pro patria et libertate.

Les dix premières feuilles renfermaient les dépenses relatives au règne de Louis XV, et celles-là, comme nous l'avons dit, étaient sous les scelles; les trente-deux suivantes appartenaient au règne de Louis XVI; les autres étaient encore en blanc.

Le premier article, en date du 19 mai 1774, portait deux cent mille livres pour une distribution faite aux pauvres à l'occasion de la mort du feu roi.

Le dernier article, à la date du 10 août 1789, énonçait la somme de sept mille cinq cents livres, pour un quart de la pension de madame d'Ossun.

Le total des sommes portées sur le *Livre rouge*, sommes puisées en dehors des pensions et des arangés du roi et des princes sur le trésor royal, montaient, du 19 mai 1774 au 16 août 1789, au chiffre effrayant de deux cent vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent dix-sept livres.

Sur cette somme, les dettes de Monsieur et de M. le comte d'Artois, payées deux fois par le roi, avaient enlevé celle de vingt-huit millions trois cent soixante-quatre mille deux cent onze livres.

En même temps qu'on creusait cet abîme, on mettait en vente les biens du clergé, évalués à quatre cents millions de livres; la seule ville de Paris en acheta pour deux cents millions.

Ces biens servirent d'hypothèques à l'émission du papier-monnaie créé par l'Assemblée.

Comme si l'on eût compris déjà que l'avenir s'obscurcissait, les députés continuaient à émigrer de leur côté, comme de leur côté faisaient aussi les nobles. Nous avons signalé la fuite de Lally et de Mounier; Mirabeau jeune les rejoignit bientôt; il avait eu si grande hâte de partir, et était parti avec tant de trouble, qu'il avait emporté les cravates du régiment qu'il commandait; aussi l'appela-t-on Riquetti-Cravate.

Aussi, un journal se fit; c'est *l'Etoile du matin*, ou *les Petits Mots de madame Verte-Verte*.

Chaque jour, dit l'ex-religieuse, quelque membre de l'Assemblée, soit sous prétexte de maladie, soit en alléguant des affaires, demande un congé, mille noms d'un amour, si les femmes se conduisaient ainsi, on les traiterait d'inconséquentes! Une femme sera déshonorée pour, au bout de dix mois et souvent davantage, donner une légère atteinte au serment conjugal; et des députés de la nation, des législateurs français ne rougissent pas d'oublier le fameux serment du Jeu de Paume.

Il est vrai que, si les députés s'en vont, le 5 juin, le duc d'Orléans revient. Le jour où il paraît à l'Assemblée, Bailly propose le plan d'une grande fédération générale, laquelle fédération est votée d'enthousiasme.

Est-ce pour combattre le retour du prince, son ennemi, que la dédaigneuse Marie-Antoinette fait un pas vers cet homme qu'elle méprise et qu'elle hait si fort, et qui s'appelle Mirabeau?

Pauvre reine! c'est que le peuple a été toujours se désaffectionnant; c'est qu'elle a su que l'Assemblée nationale avait discuté, lorsqu'il avait été question de lui faire la visite du jour de l'an, si on l'appellerait majesté, reine, ou tout simplement madame; c'est qu'elle a compris que l'insurrection du *Livre rouge* a brisé les derniers liens des derniers cœurs qui tenaient encore à elle.

Pauvre femme! il faut qu'elle soit bien désespérée pour tourner à Mirabeau.

Mais, quelle que fût la sympathie de Mirabeau pour la royauté, car, au fond, Mirabeau était un aristocrate, Mirabeau n'était pas très rassuré; Mirabeau, très bien payé par le duc d'Orléans, s'il se vendait au roi, voulait se bien vendre. Mirabeau réfléchissait; qu'en même temps que la cour lui faisait des ouvertures, elle livrait à l'Assemblée le fameux *Livre rouge*.

Quelle assurance avait-il que quelque *Livre noir* où serait inscrit son contrat avec la royauté ne serait pas, un jour, confié à trois commissaires, comme il venait d'être fait pour le *Livre rouge*?

Au lieu de se vendre au roi... il fut presque au-
 ... Mirabeau... l'Assemblée, il lui
 ... les coups de... seul en savait
 ... La... Paris. La
 ... ou plutôt la
 ... l'Angleterre
 ... élève des jésuites de
 ... anglaises une ter-
 ...
 ... Belgique à Léopold et s'en
 ... Espagne
 ... qu'il armait quatorze
 ...
 ... appartenait désormais
 ...
 ... l'Assemblée. La discussion
 ...
 ... quatre jours avant de parler
 ... le jour il soutint les prétentions de la cour
 ...
 ... on traita ainsi le discours de Mirabeau,
 ... souleva un effroyable orage contre lui.
 ... hommes qui l'attendaient à sa sortie de l'Assemblée
 ... lui montrèrent l'un une corde, l'autre deux pistolets
 ... Mirabeau laissa les épaules
 ... Le lendemain, en se rendant à la séance, Mirabeau en-
 tendit crier partout sur son chemin
 — La grande trahison déçue du comte de Mirabeau !
 Barnave l'avocat des avocats monta à la tribune et
 l'attaqua corps à corps. Mirabeau trouva le discours long,
 et s'en alla aux Tuileries faire sa cour à madame
 de Staël.
 Puis il reentra et inspire comme toujours par le danger.
 Il fut sublime
 — Oh ! je le savais bien dit-il qu'il n'y avait pas loin
 du Capitole à la roche Tarpéienne !
 Il était au bord de cette roche, il suffisait de le pousser
 pour qu'il tombât. Nul, après son magnifique discours,
 n'osa plus porter la main sur lui, et le colosse resta debout
 Ce fut après ce sacrifice de sa popularité fait à la cour,
 que la reine se déclara à le voir.
 La reine était à Saint-Cloud observée moins étroitement
 la bas qu'elle ne l'était aux Tuileries. Le roi et elle s'aven-
 turaient parfois en voiture, jusqu'à trois ou quatre lieues
 du château. Sessayaient-ils déjà à la fuite de Varennes ?
 C'est probable
 Ce n'était pas au château comme on le comprend bien,
 que la reine pouvait recevoir Mirabeau elle le fit prévenir
 que le lendemain au point le plus élevé du parc réservé,
 dans le kiosque qui couronne le jardin d'Armide
 Mirabeau vint à cheval c'était vers la fin de mai. Mira-
 beau était déjà malade de la maladie dont il devait mourir,
 de la désaffection du peuple ; et puis tant de tempêtes
 d'amour avaient passé dans ce cœur gonflé, tant d'orages
 politiques avaient grondé dans ce cerveau brûlant, qu'il
 était bien permis au colosse de se courber au double ouragan
 Et la reine, la reine encore belle, encore hautaine, encore
 fière à l'extérieur mais toute brisée au dedans ; la reine,
 dont les jours violents ne peuvent effacer, le jour, la trace
 des larmes de la nuit, la reine malade aussi, d'au-
 tant plus malade qu'elle doit vivre elle ; la reine qui a
 tant souffert déjà et qui va plus souffrir encore qu'elle n'a
 jamais souffert car elle va sourire à Mirabeau !
 Il y eut un moment de surprise pour elle, cependant,
 quand elle se trouva en face de ce terrible ami. Elle s'at-
 tendait à voir non pas un vain elle ne faisait pas au dé-
 but de sa vie le honneur de le comparer au roi des aut-
 res, mais quelque chose de pareil à un ours, à un
 lion, à un dieu, elle trouva un gentilhomme par-
 faitement et parfaitement courtois, elle ne pouvait com-
 prendre comment l'énergie alliée à une telle délicatesse,
 lui était venue toute ensemble
 Ce fut pendant ce tête-à-tête, nul ne peut le ré-
 pérer, mais on dit que se disputent la vie et la mort
 de la reine. Elle qui était en tiers dans cette sombre
 conversation, elle, madame Campan en apprit de la
 bouche de la reine, que celle-ci voulait en perdre.
 Seulement ce qui se fit de desirer, c'est que l'en-
 tendement de la reine ne se séparât à rien. Chacun parlait sa
 langue, qui n'était pas celle de l'autre et le moment de
 la séparation arriva, chacun dans le cercle qu'il
 lui fallait faire traîner de lui.
 Tout ce que l'on put en dire fut la reine qui le répéta,
 c'est ainsi qu'il me semblait se séparer, Mirabeau
 s'adressa au roi et la femme de la reine lui dit
 Madame, laissez votre pauvre mère admettre un

de ses sujets à l'honneur de sa présence, jamais elle ne le
 congédiait sans lui donner sa main à baiser.
 La reine présenta à Mirabeau sa main froide et blanche
 comme de l'ivoire, et Mirabeau de ses lèvres toucha la
 main royale
 C'en fut assez pour cette tête pleine de flamme, pour
 ce cœur plein de poésie, il crut avoir reçu une grande fa-
 veur de celle qui eût dû, si elle eût su plier le genou, tom-
 ber à ses pieds et demander grâce. Il releva le front, et,
 d'une voix pleine de la confiance de sa force
 — Il suffit, madame dit-il, la monarchie est sauvée !
 Hélas ! il se trompait la monarchie était déjà sur une
 pente si rapide, que lui-même, tout géant qu'il était, ne
 pouvait l'arrêter dans sa course
 Et puis cette femme, qui l'avait reçu sur les obsessions
 de Lameth, cette femme qui, sur sa demande, venait de
 lui donner sa main à baiser ; cette femme de la même
 main que venaient de toucher les lèvres de Mirabeau, cette
 femme, rentrée au château de Saint-Cloud, écrivait en
 Allemagne à M. de Flachslanden :
 « Je me sers de Mirabeau ; mais il n'y a rien de sérieux
 dans les rapports que je noue avec lui »
 On se rappelle que la Fédération avait été votée.
 La cérémonie fut fixée au 14 juillet, jour anniversaire
 de la prise de la Bastille. Le lieu désigné fut le Champ-de-
 Mars
 Le 19 juin, Anacharsis Clootz, ce baron prussien qui de-
 vait prendre plus tard le titre d'orateur du genre humain,
 vint demander que les patriotes de toutes les nations pus-
 sent assister à la solennité. La chose, bien entendu, fut
 accordée ; non seulement accordée, comme nous le disons,
 mais ce singulier patriote qu'on appelait Alexandre La-
 meth, s'écria :
 — Eh quoi ! citoyens, vous allez recevoir des députés
 de l'Alsace et de la Franche-Comté ! Souffrirez-vous qu'ils
 voient dans nos places publiques les figures de leurs ancê-
 tres enchaînées aux pieds de nos rois ? Je demande que
 ces symboles de la servitude soient enlevés, et que les
 inscriptions de la vanité qui les accompagnent soient effa-
 cées.
 Il va sans dire que la motion fut adoptée.
 L'exemple était entraînant. Aussi, sur le même mode
 que son ami Alexandre Lameth, le marquis de Lambel
 s'écria-t-il à son tour :
 — C'est aujourd'hui le tombeau de la vanité ; je demande
 la suppression de tous les titres de duc, comte, vicomte,
 marquis.
 La phrase n'était pas très française, mais elle était de
 mise ce jour-là, elle eut le plus grand succès. Barnave et
 la Fayette appuyèrent la motion ; Noailles et Lepelletier
 parlèrent dans le même sens ; le duc de Montmorency
 s'aperçut qu'on avait oublié les armoiries et sacrifia ses
 armes d'or à la croix de queues cantonnée de seize alé-
 rions d'azur.
 Alors, au milieu de cris d'enthousiasme, l'Assemblée rendit
 un décret qui abolissait pour toujours en France la
 noblesse héréditaire et les titres de *monseigneur* et d'*ex-
 cellence*
 Il était, en outre, par le même décret, défendu aux ci-
 toyens de prendre d'autres noms que leurs noms de fa-
 mille.
 Ainsi, plus de comte de Mirabeau, plus de marquis de
 la Fayette, M. Riquetti et M. Moller, voilà tout
 Ce fut alors que Camille Desmoullins, ranceant le roi
 dans la catégorie commune, l'appela M. Capet.
 Une chose curieuse, c'est que la cause de cette noblesse
 qui se dépothait ainsi elle-même ne fut guère soutenue
 que par l'abbé Maury, fils d'un cordonnier.
 On remarquera que l'Assemblée, en même temps qu'elle
 abolissait la transmission de l'honneur, du même coup
 abolissait la transmission de la honte ; la noblesse du
 père n'honorait plus le fils, le supplice du coupable ne
 tachait plus la famille.
 Cependant le mouvement fédéral s'opérait.
 Jamais peut-être rien n'avait plus profondément pénétré
 dans les entrailles de la France, que cet appel de Paris à
 la province. Les jacobins, les premiers du nom, — nous
 dirons plus tard, quand nous ouvrirons la porte des clubs
 pour y faire entrer nos lecteurs, nous dirons quelle diffé-
 rence il y eut entre les premiers et les seconds ; les Jaco-
 bins disaient
 La Fédération va royaliser la France.
 Les royalistes disaient
 — C'est une haute imprudence d'amener ces masses bru-
 tales à Paris. C'est risquer une épouvantable mêlée ; le
 pillage, le massacre, l'incendie.
 Aveugles qu'étaient royalistes et jacobins... Ils ne

voaient rien de ce qui était réellement ; à plus forte raison, de ce qui devait être.

D'autres espéraient que l'affluence serait moins grande qu'on ne le disait : l'époque était bien rapprochée et certains départements étaient bien loin. Comment feraient ces pauvres gens pour franchir une pareille distance ?

Ceux-là comptaient sans l'enthousiasme, sans l'enthou-

Le peuple en ce jour sans cesse répète :

Ah ! ça ira ! ça ira ! ça ira !
 Suivant la maxime de l'Évangile,
 Ah ! ça ira ! ça ira ! ça ira !
 Du législateur tout s'accomplira.
 Celui qui s'élève on l'abaissera.
 Celui qui s'abaisse on l'élèvera.



La reine présenta à Mirabeau sa main froide et blanche.

siasme qui, pareil à la foi, transporte les montagnes. La dépense fut mise à la charge des localités : on se cotisa : les riches payèrent pour les pauvres ; on donna ce qu'on avait : du pain, de l'argent, des habits ; toutes les portes étaient ouvertes, l'hospitalité faisait de chaque maison de la route une hôtellerie gratuite ; toute la France ne faisait plus qu'une seule famille ; jamais croisade du XI^e ou du XII^e siècle ne présenta un pareil spectacle, même quand la princesse Comnène disait :

— Est-ce que l'Occident s'arrache à sa base pour se ruer sur l'Orient ?

Et sous ce beau ciel d'été marchaient, marchaient sans relâche les hommes portant les enfants, les jeunes gens soutenant les vieillards, chacun faisant sa partie dans un immense chœur, à l'aide duquel on bravait la fatigue de la route ; on chantait :

Les premières vagues de cette immense marée commençaient à battre les murailles de Paris, lorsqu'on s'aperçut que l'emplacement qui devait les recevoir n'était encore aucunement préparé.

On envoya douze cents ouvriers pour y travailler. C'était le 7 juillet : la réunion avait lieu le 14 ; à ces douze cents ouvriers, il fallait plus de trois ans pour accomplir leur tâche.

C'était chose impossible que cela fût ; mais Paris, ce grand faiseur de lumière, dit : « Je veux que cela soit, » et cela fut.

En sept jours, le Champ de Mars, tel qu'il est aujourd'hui, avec son terrain nivelé et ses talus qui l'encadrent, en sept jours, le Champ de Mars fut prêt et offert à la Fédération.

Toute la population de Paris s'était mise à la besogne.

Après une minute d'attente, le com-
mandant... les yeux... dans une immense
salle... d'un air de souli-

Les deux... F... s'écroula sur un roya-
lisme... Paris nation-
aux... son unité en
la... les plus craintifs

Le... veut plus encore dans et
la... protestation
de tous les peuples... juillet par un proselit et
les... les plus craintifs
de nous faire la guerre

Le... Le... En conférence directe
le... et la
diplomatie, l'empereur
à Reichenbach.

Au... nous l'avons vu la cour corrempait Mira-
beau... le club de 89. Après la lecture du
... le roi obtenait une liste
de quatre

Le... tout le monde était arrivé avant lui

La... avait répondu à l'appel.
Après quinze jours, le temps était mauvais, des tor-
rents... pendant
le 13 juillet, le ciel fut
aussi pluvieux que le 13; à chaque instant passaient de
verdilles torrents de pluie; on eût dit que Dieu voulait
voir jusqu'où pouvait aller la patience, ou plutôt l'entéte-
ment du peuple

Le... aristocrate disait-on galement.
Et... soutenue, bravait tout, même la
pluie... aux Français, qu'elle
faisait dire à Pétion

Il pleut il n'y aura rien.
Il est incroyable ce que les Français peuvent faire avec
de la graine.

Cent cinquante mille personnes purent s'asseoir sur les
tribunes du Champ-de-Mars; cent cinquante mille restèrent
debout... dans le champ
national, deux cent mille regardant des amphithéâtres de
Chaillot et de Passy

Le rendez-vous des fédérés était à la Bastille; la pluie
... nous l'avons dit, par torrents... tous étaient
trempés... de faim.

On cria
— Du pain et du vin.
Après... pour laisser passer
les... on descendit
des cortès, des bouteilles et des
jambes

On se mit... pour le Champ-de-Mars
Au... s'élevait l'au-
tel de la Patrie

Des... étaient dressés les gradins, où de-
vaient... le roi et l'Assemblée.

Le... arriva avant le roi, la pluie
... cette pluie désorga-
nisée... sans cesse
se... arrivaient, venaient
se jeter... anneaux

Chaque... et chaque cercle
de province.
Tous... grand silence et les danses res-
sèrent... d'arriver

Le... gradins élevés pour ces
...
... les quel-
... leurs passions et qui
... à l'œuvre

Le... avançaient jusqu'au pied
de... et prend les ordres
du roi

Table... son pied et son pied bot

teux véritable représentant d'une fête où, de la part du
peuple... de la part de la cour
tout est tristesse et teinte, Talleyrand monte à l'autel au
milieu de deux cents prêtres ceints de ceintures tricolores
et vêtus d'habits blancs.

Mais le ciel est implacable; jamais l'eau n'est tombée si
pressée

Plus de cent mille femmes vêtues de robes blanches sont
trempées de pluie. La pluie detourne tout chapeaux, plu-
mes... pas une ne se retire.

Ce jour-là, les femmes consentent à être moins jolies,
pourvu qu'elles voient et qu'elles écoutent ce qui va se
passer

D'ailleurs, les parapluies sont là; des fenêtres de l'École
militaire on ne voit qu'un immense dôme de sorte de tou-
tes couleurs aussitôt que la pluie cesse pendant une se-
conde, les parapluies se referment.

Douze cents musiciens jouent, mais on ne les entend
pas, le canon tonne, et l'on écoute.

Il donne le signal du service divin.

La messe commence et s'achève au milieu du silence d'un
demi-million d'hommes.

C'est la Fayette qui, le premier, doit prononcer le ser-
ment.

Il monte les marches de l'autel l'épée à la main, en ap-
pule la pointe contre le tabernacle, et, à haute voix :

- Nous jurons, dit-il, d'être à jamais fidèles à la na-
tion, à la loi et au roi;
- De maintenir de tout notre pouvoir la constitution dé-
crétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi;
- De protéger, conformément aux lois, la sûreté des per-
sonnes et des propriétés, la circulation des grains et des
substances dans l'intérieur du royaume, la perception des
contributions publiques, sous quelque forme qu'elles exis-
tent;
- De demeurer unis à tous les Français par les liens
indissolubles de la fraternité.

A ces dernières paroles, le drapeau tricolore est agité
sur l'autel; les salves d'artillerie éclatent, les cris prolongés
de « Vive le roi! vive la nation! » leur répondent; le
signal de la confédération universelle est donné.

Alors, le président de l'Assemblée nationale se lève à son
tour.

— Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi;
de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée
par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.

Le bruit du canon et les acclamations de la foule accueil-
lent ce second serment à l'égal du premier, tout ce qu'il
y a de vieux soldats parmi les fédérés, tire l'épée, et vient,
par un seul mouvement, répéter le serment l'épée étendue
vers l'autel de la Patrie.

C'est le tour du roi. Il jurera de sa place, il ne jurera
pas sur l'autel de la Patrie. C'est un chemin de traverse
qui lui est ouvert au cas où il voudrait manquer à son
serment.

Jurez haut, bien haut, sire! Au moins que tout le
monde vous entende!

Sire, prenez garde, les nuages viennent de s'ouvrir, un
rayon de soleil a passé par cette déchirure, Dieu vous re-
garde, Dieu vous écoute; il vous en coûtera cher si vous
manquez à votre serment quelque part que vous ayez
juré, son autel a lui est partout.

Le roi étend la main et dit

— Moi, roi des Français, je jure d'employer tout le pou-
voir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de
l'Etat à maintenir la constitution décrétée par l'Assem-
blée nationale et acceptée par moi, à faire exécuter les
lois

Cette fois tout le monde se penche on dirait un vaste
champ de blé courbé par le vent, cette fois, tout le monde
écoute, cette fois, tous les cœurs battent.

Puis quand la voix a cessé, une immense acclamation
se fait entendre; le drapeau tricolore s'agite de nouveau,
le canon retentit, les tambours battent, des cris s'élan-
cent de toutes les bouches, les épées s'agitent, les bon-
nets des grenadiers se lèvent au bout des baïonnettes; tou-
tes les mains se cherchent, se serrent.

Il y a là un demi-million d'hommes en ce moment,
pas un ne refuserait de mourir pour le roi qui vient de
jurer la constitution

O roi de ton côté, la main sur le cœur, es-tu prêt à
mourir pour ton peuple?

A ce spectacle une heure fauve passa dans les beaux
yeux de la reine

— Voyez-vous la magicienne; s'écrie le comte de Virieu,
député de la noblesse du Dauphiné en la montrant du doigt.

De toute cette grande époque de la Révolution, un seul monument est resté.

Le Champ-de-Mars.

Ces grands niveleurs qui, pendant six ans, ont été à l'œuvre, n'ont rien bâti de visible. Leur monument à eux devait grandir tout seul et dans l'avenir.

Le Champ-de-Mars seul est visible : souvenir gigantesque de ce que peuvent, lorsqu'ils sont réunis, les bras et le cœur d'un peuple.

V

FUITE DE NECKER. — M. DE MONTMORIN. — NOUVEAU MINISTÈRE. — AFFAIRE DE NANCY. — L'ÉTAT-MAJOR ET LES SOLDATS. — L'AUGMENTATION DE SOLDE. — M. DE BOUILLÉ. — RÉCLAMATIONS DES SOLDATS. — « ELLES SONT JUSTES ». — LES BOURGEOIS. — LES QUERELLES. — LES RENCONTRES. — LE MAÎTRE D'ARMES. — JUDAS. — ÉMIGRATION. — LÉOPOLD II. — LE PASSAGE. — FERMENTATION. — LES RÉGIMENTS DU ROI. DE MESTRE-DE-CAMP ET DE CHATEAUVIEUX. — LE DÉCOMPTÉ. — LES SUISSES. — LE FOUET. — LA DÉPUTATION. — RÉBELLION. — L'ASSEMBLÉE. — LE DÉCRET. — M. DE NOË. — POMMIER. — LES DEUX SUISSES. — LA RÉPARATION. — LES CONGÉS. — LES OFFICIERS PRISONNIERS. — DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE. — LA FAYETTE. — CRAINTES DES SOLDATS. — LE VOYAGE. — L'ARRÊSTATION. — BAILLY. — MM. DE MALSAINIE ET CERISIER. — RUMEURS PUBLIQUES. — ÉVÉNEMENTS. — M. DE BOUILLÉ. — LE JEUNE DÉSILLES. — LA DÉFAITE. — LE SUPPLICE. — CONDUITE DE L'ASSEMBLÉE ET DU ROI. — LOÛSTALOT. — ROUTE DE NECKER.

Passons par-dessus les événements secondaires, et, parmi ces événements secondaires, chose étrange ! nous rangeons la retraite ou plutôt la fuite de M. Necker.

M. Necker, dont la retraite a fait une révolution en 1789, il y a un an à peine, M. Necker, que tout un peuple a redemandé à grands cris, M. Necker s'est usé, annihilé, perdu au milieu des grands événements qui se succèdent tous les jours : le banquier, l'agiotier, l'homme de bourse est resté, mais l'homme politique a disparu.

Il donne sa démission, et sa démission est reçue avec froideur par l'Assemblée, avec insouciance par le public, avec joie par le parti patriote et par le parti de la cour.

De tout son ministère, un seul ministre reste debout : M. de Montmorin.

M. de la Luzerne est remplacé par Flenriau ;

M. de Champion de Cicé par Duport du Tertre ;

M. de la Tour du Pin, par Duportal ;

M. de Saint-Priest, par Delessart.

Arrêtons-nous un instant à l'affaire de Nancy et aux troubles du Midi.

Ils ont leur signification.

Voici l'affaire de Nancy :

Nous avons dit quelque part que les officiers de l'armée absorbaient quarante-quatre millions, et l'armée entière quarante-deux. Étrange répartition, comme on voit.

En février, l'Assemblée s'aperçut de cette injustice, et, timide encore, se contenta d'augmenter la solde du soldat de quelques deniers.

En mai, les soldats n'avaient rien reçu de cette augmentation.

En effet, on l'avait fait passer dans une prétendue amélioration du pain ; les soldats avaient mangé le pain et ne s'étaient pas aperçus de l'amélioration.

Les soldats crièrent qu'ils étaient volés ; il y avait longtemps qu'ils s'en apercevaient ; seulement, c'était la première fois qu'ils osaient le dire tout haut.

* Voyant qu'on ne s'inquiétait point de leurs réclamations, les soldats, dit M. de Bouillé, — retenez bien ce nom que nous avons déjà écrit une ou deux fois, et qui va grandir en fatale célébrité, — les soldats, dit M. de Bouillé, formèrent des comités, choisirent des députés qui réclamèrent

auprès de leurs supérieurs, d'insister assez de modération des prétentions qui avaient été faites. Leurs réclamations étaient justes, on y fit droit.

M. de Bouillé n'est pas partial en pareille matière, on peut donc croire M. de Bouillé. Les soldats réclamèrent donc du moment que les soldats réclamèrent ils accusèrent. Et qui accusaient-ils ? Leurs officiers.

Nancy fut le principal théâtre de cet étrange procès, où la ville eut sa part.

Naturellement, dans du soldat, les bourgeois donnèrent raison au soldat contre l'officier, qui les vexa avec ses plumets flottants, qui les étourdissait avec ses éperons, et qui se fait des maîtresses avec leurs femmes et leurs filles.

Les officiers trouvaient mauvais qu'on voulût leur contester ce qu'ils regardaient comme d'impérissables privilèges.

Ils cherchèrent querelle aux bourgeois ne négligeant aucune occasion d'insulter ou de battre.

Les soldats, à leur tour, prirent parti pour leurs amis les bourgeois.

Les officiers ne pouvaient tirer l'épée contre leurs soldats ; mais il y avait de par la ville et dans les environs des maîtres d'armes qui pouvaient même les droles à la raison.

A Metz, par exemple, il y en eut un qui, payé par les officiers, déguisé par eux, tantôt en bourgeois, tantôt en garde national, amassait chaque soir deux ou trois querelles, qu'il vidait le lendemain ; trois ou quatre soldats furent tués ou blessés dans ces duels inégaux. Et cependant, tout homme portant uniforme était forcé de demander satisfaction de l'insulte reçue, ou il y avait, le lendemain, les railleries du corps de garde, pires que la mort.

Heureusement, les soldats reconnurent le piège, ils prirent le soldat et le forcèrent d'avouer sa mission.

Ils pouvaient le tuer à leur tour ; les représailles eussent été justes. Ils se contentèrent de lui attacher les mains derrière le dos, et de le promener par la ville avec un bonnet de papier sur lequel était écrit le nom de Judas.

Puis ils le conduisirent hors des portes et le lâchèrent dans les champs, en l'invitant à aller se faire pendre où bon lui semblerait.

Les officiers dénoncés émigrèrent, et s'engagèrent dans les troupes que l'Autriche dirigeait sur le Brabant.

L'empereur Léopold, sur ces entrefaites, avait demandé le passage pour une armée autrichienne qui allait soumettre les Pays-Bas.

Il y avait un précédent : Charles-Quint n'avait-il pas demandé passage à François I^{er} pour le même motif, et François I^{er} ne lui avait-il pas accordé ce passage ?

Il est vrai que c'était le passage d'un homme et non celui d'une armée.

Louis XVI ne vit point la différence on la vit trop : il accorda le passage à l'armée autrichienne.

De là, comme on le comprend bien, grande fermentation dans tous les départements de l'Est et du Nord. Les Autrichiens, entrés à Mézières ou à Givet, en sortaient, ils, une fois entrés ?

N'était-ce pas le cas de dire à l'oreille du roi la fable de *la Lice et sa compagne*, du bon la Fontaine ?

Le roi fit le sourd. Heureusement, l'Assemblée avait l'oreille fine. Au moment où la population des Ardennes mettait trente mille hommes sur pied pour marcher contre les Autrichiens, si les Autrichiens, sous un prétexte quelconque, entraient en France, l'Assemblée nationale leur refusa le passage.

Les paysans avaient bien raison de ne s'en rapporter qu'à eux de repousser l'ennemi. L'armée, par la division qui s'était introduite entre les soldats et leurs chefs était complètement désorganisée. Les duels continuaient ou plutôt augmentaient dans une proportion effrayante à Nancy : les soldats allaient se battre quinze cents contre quinze cents. Lorsque l'éloquence fraternelle d'un soldat parvint à faire remettre tous ces sabres au fourreau, une autre tactique avait en outre été employée à l'approche des Autrichiens ; on croyait encore au passage de l'empereur Léopold, on donna tous les congés qui furent demandés.

Il est vrai que beaucoup de ces congés n'étaient autre qu'une cartouche jaune, c'est-à-dire une note infamante.

Sur ces entrefaites, un des trois régiments qui se trouvaient à Nancy, le régiment du Roi, — les deux autres étaient Mestre-de-camp et Châteaueux, ce dernier suisse ; — sur ces entrefaites, disons-nous, le régiment du Roi demanda ses comptes à ses officiers.

Les officiers rendirent les comptes, et payèrent : chaque homme eut soixante et treize livres quatre sous.

L'eau en vint à la bouche de Châteaueux, qui avait des comptes très embrouillés ; le pauvre régiment suisse se crut français, et, fils d'une république, il crut qu'il pouvait prendre exemple sur les fils de la monarchie.

Il envoya deux députés pour apprendre du régiment du

Le commandant de Sy et de ses gens se faire rendre ses

... ces deux régiments dans leurs casernes, reçurent les

... invités à la fête et bat-

... les soldats ils comptent

... motif de sympathie entre

... il avait refusé

... il eût obéi

... Châteaueux

... à Vaud, à Lausanne, à Genève,

... la France qui nous a donné

... deux Français que l'on venait de fouetter

... les officiers furent

... le régiment du Roi envoyèrent une

... les soldats se soulèvent

... les deux Suisses sont

... un souffle sur la flamme qui

... elle débardera

... apprenant à la fois et

... dans ce règlement,

... aux soldats

... avec la discipline militaire et la sûreté de l'Etat; elle ordonnait

... la promulgation du

... incompatible avec

... elle introduisait

... rassurer les soldats sur

... c'est

... ne laissait

... elle était à toutes

... elles imprimèrent à leurs

... ce décret serait lu, le 12,

... le régiment du Roi se met

... tambours

... les deux autres

... au bout de dix minutes

... dans les rangs

... ceux du régiment du

... ceux de Mestre-de-camp.

... aux ordres

... écrite

... et tombée

... entre les murs des soldats

... l'Assemblée

... pour réprimer les brigandages des trou-

... pour demander

... se ré-

... se met sous sa sauvegarde

... les soldats dé-

... mais qu'ils exigent

... sur sa lettre

... avec les administrateurs

... en écharpe

... l'appelait Pommer,

... la lettre de M. de Noue

... lieutenant dans

... ne peut plus

... qu'il est impossible qu'on lui

... l'expression

... regardé et

... du régiment du Roi comme

... d'honneur

... comme

... lorsque l'un des

... ne salfont ni celui qui les

... reçoit

Aussi cette explication donnée et reçue, aussi la loi

proclamée, tous les esprits demeurèrent-ils dans le même état

Les rangs rompus on prononça dans les rues de Nancy

les deux Suisses condamnés, on force le lieutenant-colonel

le Châteaueux à délivrer à chacun six louis pour son

déroute et cent louis d'indemnité pour les coups reçus,

puis on les incorpore successivement dans le régiment du

Roi dans Mestre-de-camp, dans la garde nationale, et ils

partent munis des congés des trois corps

Le même soir les officiers de Châteaueux sont consignés

au quartier et gardés par leurs propres soldats; le

lendemain, on les force à délivrer provisoirement une

somme de vingt-sept mille francs, qu'ils cautionnent et

que prête M. de Vaubecourt; enfin, le même jour, les cava-

liers de Mestre-de-camp demandent de l'argent, se saisissent

du quartier-maître, mettent une garde à la caisse et

tiennent leurs officiers prisonniers jusqu'au 15.

Le 15 les officiers se lassent et consentent à payer une

somme de vingt quatre mille livres qui leur est avancée par

la municipalité

De son côté, le régiment du Roi continue à demander

son compte. Le commandant, effrayé, réclame un poste de

gendarmes pour garder la caisse; c'était traiter les soldats

en voleurs. Ceux-ci ne gardent plus de mesure: ils déclarent

que si leurs officiers se défont, ils se défont bien

autrement; que les officiers ne gardent les caisses avec

tant de soin que pour passer avec elles à l'ennemi, mais

qu'il n'en sera pas ainsi de la leur. En conséquence deux

cents soldats vont prendre cette caisse, la trouvent presque

vide, et, après en avoir constaté l'état par un procès-verbal,

après l'avoir scellée, la portent chez le major, qui

la refuse, et, de là, au quartier, où elle reste en dépôt.

La crise prenait une effrayante gravité au dehors,

l'ennemi; au dedans, l'indiscipline et l'insurrection. On

envoie un courrier à l'Assemblée nationale, qui rend, le

16 au soir, un décret dont voici la substance:

« A décrété et décrète d'une voix unanime que la viola-

tion à main armée, par les troupes, des décrets de l'As-

semblée nationale, sanctionnés par le roi, étant un crime

de lèse-nation au premier chef, ceux qui ont excité la ré-

bellion de la garnison de Nancy doivent être poursuivis

et punis comme coupables de ce crime, à la requête du

ministère public, devant les tribunaux chargés par les dé-

crets de la poursuite, instruction et punition de semblables

crimes et délits;

« Que ceux qui, ayant pris part à la rébellion de quelque

manière que ce soit, n'auront pas dans vingt-quatre heu-

res, à compter de la publication du présent décret, déclaré

à leurs chefs respectifs, même par écrit si les chefs l'exigent

qu'ils reconnaissent leurs erreurs et s'en repentent, seront

également, après ce délai écoulé, poursuivis et punis

comme auteurs et participants d'un crime de lèse-nation. »

Ce fut la Fayette qui poussa l'Assemblée à cette mesure

violente. Il y avait dans l'ex-marquis beaucoup plus de

l'officier que du soldat.

Mirabeau, au contraire, proposait la seule chose pratique

dissoudre l'armée et la reconstruire.

On était donc arivé d'un second décret, celui qu'on vient

de lire.

Des l'apparition du premier, deux jours après, la Fayette

écrit au marquis de Bouillé qu'il faut frapper le coup.

C'est donc une détermination prise; quelque chose qui

arrive, on frappera le coup.

Les pauvres diables qui s'étaient laissé entraîner à ce

mouvement d'erreur, et qui l'avaient poussé bien autrement

loin qu'ils n'avaient jamais cru aller, au moment où ils

l'avaient entrepris, avaient jugé eux-mêmes la position dans

laquelle ils venaient de se mettre. La population, qui les

avait encouragés tant qu'un mouvement généreux en faveur

de leurs camarades les avait poussés en avant, la popula-

tion avait été frappée de leur dernier acte; elle avait vu

passer avec étonnement, presque avec terreur, cette caisse

enlevée par les soldats des bureaux du quartier-maître,

et le silence qui avait accompagné l'escorte avait été si

éloquant pour les mutins, que, le lendemain, ils avaient

rapporté chez le quartier-maître la caisse intacte; les officiers

eux-mêmes l'avaient.

De leur côté, les Suisses de Châteaueux témoignent leur

repentir. Ils vont trouver les officiers, les supplient de leur

Le ministre de la guerre, apprenant que des envoyés des régiments révoltés sont arrivés à Paris, demande à Bailly l'ordre de les arrêter, Bailly cède comme toujours, et, au moment où les envoyés franchissent la barrière, leur arrestation s'opère.

Cette arrestation fit grand bruit. La garde nationale parisienne était prête à prendre parti pour les régiments. Elle s'interpose, engage les trois régiments à signer un acte de repentir et de soumission qui implore l'indulgence de l'Assemblée, et qui sera porté à Nancy par une députation de la garde parisienne.

En conséquence, le 21, M. Pécheloche, aide-major de la garde parisienne, arrive à Nancy avec deux des soldats arrêtés à Paris.

On attendait donc avec calme le retour des envoyés de la garde nationale, et l'on espérait que, grâce à leur intervention, tout allait s'arrêter là.

Point du tout. Le 21, un officier arrive, il se nomme M. de Malsaigne. C'est un homme brave jusqu'à la témérité, violent jusqu'à la folie; c'est un homme d'action et non de médiation.

A peine arrivé, il se rend tout droit au quartier des Suisses, travaille avec leurs députés, accorde quelques articles de leurs réclamations, mais chicane sur les autres. Pas moyen de s'entendre.

M. de Malsaigne fera son mémoire, M. Cerisier, celui des soldats. On se quitte plus mal qu'on ne s'était joint.

Le lendemain, la fermentation de Châteaueux est telle, qu'on invite M. de Malsaigne à tenir sa séance à l'hôtel de ville; il y a danger, et danger réel; raison, puisqu'il y a danger, et danger réel, pour que M. de Malsaigne le brave.

Il se rend au quartier, apprend que le mémoire n'est pas fait, s'emporte, et dit aux soldats qu'ils ne sont pas dignes de porter l'uniforme et de manger le pain du roi.

La rumeur devient générale; le régiment tout entier est insulté. M. de Malsaigne se dirige vers la porte: cette porte est barrée par quatre soldats qui croisent la baïonnette sur leur général. Celui-ci tire son épée, en blesse deux. Son épée se brise entre ses mains, il s'empare de celle du prévôt, et, avec cette épée, il se fraye un passage et se trouve dans la rue.

Soixante hommes sortent du quartier et se précipitent derrière lui. M. de Malsaigne, toujours l'épée nue, toujours en défense sans faire un pas plus vite que l'autre, arrive chez M. de Noue, dans l'escalier duquel M. Pécheloche, le député parisien, et des officiers du régiment du Roi arrêtent ceux qui poursuivent M. de Malsaigne.

La garde nationale commandée accourt à la défense du général, et, sous son escorte, M. de Malsaigne se rend à la municipalité.

Le régiment, de son côté, députe un homme par compagnie. Ces députés exposent leurs réclamations; ces réclamations sont repoussées.

L'exaspération est telle, qu'on est obligé de donner une garde à M. de Malsaigne, pour qu'il ne soit pas enlevé pendant la nuit. Cette garde se compose mi-partie de bourgeois et de soldats du régiment du Roi.

Le lendemain, M. de Malsaigne donne aux Suisses l'ordre de partir pour Sarrelouis; les Suisses refusent.

Acte de ce refus est dressé, et M. Desmortes, aide de camp de la Fayette, envoie dans la nuit aux gardes nationaux de Nancy plusieurs courriers, porteurs d'une dépêche signée de la Fayette. Cette dépêche est une invitation aux gardes nationaux de prêter force à l'autorité.

Le 27 se passe en négociations inutiles; la fermentation continue de croître; Malsaigne renouvelle l'ordre de partir le lendemain pour Sarrelouis.

Pendant ce temps, la nouvelle qu'on arme les gardes nationaux des environs et que ces gardes nationaux ont l'ordre de marcher sur la ville se répand. Malsaigne est un faux général qui conspire avec les ennemis de la nation; il veut éloigner Châteaueux pour que le passage des Autrichiens soit plus facile. Des attroupements forcent la municipalité à publier une défense de s'attrouper. Alors, des soldats de Châteaueux et du régiment du Roi montent dans deux fiacres et déchirent deux stores rouges qu'ils font flotter par la portière.

Le 28 au matin, le lieutenant-colonel et le major de Châteaueux se rendent au quartier pour exécuter l'ordre de départ qu'ils ont reçu de M. de Malsaigne.

— Payez-nous, répondent les soldats, et nous vous suivrons au bout du monde.

A midi, un caporal de la garde nationale s'approche de M. de Malsaigne et lui dit tout has :

— Général, cela va mal, on complete de vous arrêter, le régiment du Roi prend ou va prendre les armes.

Ce premier avis impressionne peu M. de Malsaigne; mais le caporal revient à la charge d'une façon plus positive. M. de Malsaigne prétexte une course, prend quatre cavaliers, sort de la ville, en laisse trois à distance, et, accom-

pagné d'un seul, nommé Canone, il prend le chemin de Lunéville.

A peine cette nouvelle circule-t-elle dans la ville, que le cri de trahison retentit plus ouvertement que jamais: M. de Malsaigne est un agent de l'Autriche! Cent cavaliers de Mestre-de-camp montent à cheval et se lancent à sa poursuite.

En ce moment, on reçoit dans la ville le n° 327 des *Annales patriotiques*, qui annonce que le gouvernement envoie des agents patentés dans les départements pour corrompre les municipalités, dissoudre l'armée, et livrer le royaume aux brigands des forêts de Sarrebruck et des bruyères de Treves.

Plus de doute, M. de Malsaigne était un de ces envoyés.

On se porte chez M. de Noue, qui l'a reçu, qui sans doute est son complice; on se rend maître de lui après une espèce de combat dans lequel quelques hommes sont tués ou blessés; on le dépouille de son uniforme, on le couvre d'un sarrau de toile, et on le met au cachot.

Un nouveau grief vient se mêler à tous ceux que l'on a déjà ou que l'on croit avoir.

Deux cavaliers du régiment du Roi ont arrêté à la porte Notre-Dame un cavalier de maréchaussée, porteur de trois lettres écrites par M. Mueis, prévôt général, l'une à M. de Bouillé, les deux autres au prévôt général de Toul et à celui de Pont-à-Mousson; ces lettres, portées à l'hôtel de ville, sont ouvertes: elles contiennent des ordres donnés à la maréchaussée pour conduire hors du royaume les soldats de Châteaueux. Ces lettres tombent comme de l'huile sur la flamme: les Suisses sont vendus, Malsaigne est un traître, il a fui quand il s'est vu découvert; le projet de contre-révolution est certain.

Au milieu de ce tumulte, deux cavaliers de Mestre-de-camp rentrent poudreux, ensanglantés; ils reviennent seuls: M. de Malsaigne les a fait écharper par les carabiniers de Lunéville.

Les autres sont blessés ou prisonniers.

En moins de dix minutes, trois mille hommes sont sous les armes, et, à onze heures du soir, ils campent, à une lieue de Lunéville, sur les hauteurs de Fleitval.

Le lendemain, à la pointe du jour, ils entrèrent dans la ville, et n'en sortiront que quand Malsaigne leur sera livré.

La nuit se passe en négociations, et, le matin, il est convenu :

Que M. de Malsaigne se rendra à Nancy dès qu'il en sera requis par la municipalité;

Qu'il s'y rendra escorté par douze carabiniers et douze fusiliers, choisis dans chacun des trois régiments de Nancy;

Que, trois heures après son départ, l'armée de Nancy se mettra en marche pour y retourner, et qu'il ne sera attenté ni à la personne ni à la liberté de M. de Malsaigne, jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait statué sur les griefs respectifs qui ont amené le conflit.

M. de Malsaigne se met en route.

Au premier pont, un officier qui commande une compagnie de carabiniers, laquelle est restée en arrière, demanda à M. de Malsaigne :

— Général, est-ce de votre bonne volonté que vous retournez à Nancy?

M. de Malsaigne répond un *oui* qui ressemble fort à un *non*.

L'officier retourne à sa compagnie.

Un peu plus loin, un carabinier se détache de cette compagnie et passe près de M. de Malsaigne.

— Il est temps, lui dit-il tout bas.

— Ne me perds pas de vue, répond celui-ci.

Quelques pas plus loin, au tournant d'une route, M. de Malsaigne fait un signe à M. de Beaurepaire, met le sabre à la main, baisse la tête sur le cou de son cheval, lui enfonce les éperons dans le ventre et s'élance à travers la campagne.

M. de Beaurepaire détache quatre carabiniers qui l'escorteront, et, avec le reste de ses hommes, il soutiendra la retraite du général.

Une décharge furieuse se fait sur lui; vingt-cinq carabiniers sont tués ou blessés; M. de Malsaigne lui-même reçoit une balle dans son buffie, passe la rivière, rentre à Lunéville, et se replace au milieu des carabiniers.

On comprend à l'instant même quels dangers ce retour amasse sur la tête du régiment; ses chefs le divisent et laissent cinquante hommes de garde avec lui au château.

Mais là circulent, se propagent, grossissent les bruits de trahison qui ont déjà poursuivi Malsaigne; il est entouré par vingt carabiniers, pris, placé sous la garde de quatre sentinelles, mis dans une voiture et envoyé à Nancy.

Un détachement de carabiniers l'accompagne; mais, cette fois, non comme général, comme prisonnier.

Les carabiniers sont reçus à bras ouverts par les trois régiments; M. de Malsaigne est conduit au quartier, puis, du quartier, à la Conclergerie.

« ... après de tous ces ... M. de Bouillé était ... »

« M. de Bouillé ces ... la cour il a deux fils, le comte et le vicomte de ... les trois se feront tuer ... du roi ... réagion, la royauté ... »

« ... Varennes Pour le moment la Fayette lui a dit qu'il fallait *frapper le coup*; ce coup il est en mesure de le frapper. »

« Il a rassemble ... d'infanterie, quatorze cents ... presque tous Allemands; en outre ... comme nous avons dit à fait ... »

« ... est le 29 à Toul; le 31, près de Nancy. »

« ... de la ville viennent, à différentes heures ... demander ses conditions. »

« ... des soldats et des gardes nationaux, ... des municipaux de venir avec eux, mais tout ... la vue de cette armée qui apporte la foudre ... municipaux passent dans le camp de Bouillé et ... sous sa protection. »

« ... les conditions du marquis Malabard les régiments, sortiront, remettront leur otage Malabigne, livreront chacun quatre des leurs, qui seront jugés par l'Assemblée. »

« ... était dur, on en conviendra, demander à des soldats français de tuer leurs compagnons. »

« N'importe, Mestre-de-camp et le régiment du Roi acceptèrent. »

« ... Chateaufieux, avec ses deux bataillons. Puis quelques braves de ces hommes de cœur, qui se font tuer pour une mauvaise cause pensant qu'ils doivent le soutenir du moment qu'ils l'ont embrassée. »

« ... il y avait beaucoup de gardes nationaux de la banlieue de Nancy. »

« Les Suisses étaient dans une telle extrémité qu'il leur fallait absolument se défendre. Un peu de miséricorde de la part de Bouillé, et tout s'arrangeait encore. Il préféra la discipline peut-être encore plus militaire, mais, à coup sûr, ce n'était pas si chrétien. »

« Comme toujours, il y a doute sur le parti qui a commandé. Ici Bouillé dit que ce fut Chateaufieux; Chateaufieux dit que ce fut Bouillé. »

« ... dans une position si grave pouvaient-ils l'aggraver en ore en provoquant l'attaque? »

« Tout ce qu'on sait c'est qu'ils voulaient tirer un canon, et que cette menace donna lieu à un fait héroïque. Un jeune officier breton s'élança sur la pièce, l'embrasse, s'y attache pendant que les soldats de M. Bouillé s'avancent, et n'abandonne la pièce que criblé de coups de baionnettes; son nom est devenu historique, on l'appelle Désilles. »

« Le combat fut long. Chateaufieux, qui savait ce qui l'attendait, lutta avec le courage du désespoir; d'ailleurs, on l'aiderait bien un peu de la ville en tirant par les fenêtres. A tout cette fusillade, les deux régiments français faisaient rage, voulant sortir, enfoncer les portes de la caserne, venir au secours de leurs malheureux camarades. Mais les officiers eurent la puissance de les maintenir. »

« Le soir, tout était fini. Chateaufieux avait perdu cent hommes, le reste était prisonnier. »

« Vingt-deux furent condamnés à mort. Vingt et un furent pendus, le vingt-deuxième fut roué. Il fallait bien varier un peu le spectacle. »

« ... cinquante autres condamnés aux galères. On les envoya à Brest, ils traversèrent la France, Paris, le Champ-Mars peut-être, ou ils avaient refusé de tirer sur nous. »

« L'Assemblée vota des remerciements solennels à M. le marquis de Bouillé lui donnant le commandement de l'armée du Nord. Et Louis XVI eut, comme il le dit lui-même, *une affaire si grande, mais nécessaire affaire, une extrême affaire.* »

« Cette décision de l'Assemblée fut mal reçue des patriotes, cela leur produisit un mauvais effet dans le peuple. »

« ... de Loustalot à propos des récompenses accordées à Bouillé. Aujourd'hui, l'Assemblée nationale lui donne des récompenses, et la cour lui donne le commandement de l'armée de terre à protéger les frontières de l'Alsace. *O liberté, ô constitution, qu'avez-vous devenir sous un maître de vous plus cruel ennemi? »* »

« ... de la lettre du roi, qui a une extrême importance, cette affaire, *mais nécessaire affaire.* »

« ... de la lettre du roi, qui a une extrême importance, cette affaire, *mais nécessaire affaire.* »

« ... de la lettre du roi, qui a une extrême importance, cette affaire, *mais nécessaire affaire.* »

« ... de la lettre du roi, qui a une extrême importance, cette affaire, *mais nécessaire affaire.* »

« ... de la lettre du roi, qui a une extrême importance, cette affaire, *mais nécessaire affaire.* »

« ... de la lettre du roi, qui a une extrême importance, cette affaire, *mais nécessaire affaire.* »

« ... de la lettre du roi, qui a une extrême importance, cette affaire, *mais nécessaire affaire.* »

« ... de la lettre du roi, qui a une extrême importance, cette affaire, *mais nécessaire affaire.* »

« ... de la lettre du roi, qui a une extrême importance, cette affaire, *mais nécessaire affaire.* »

« ... de la lettre du roi, qui a une extrême importance, cette affaire, *mais nécessaire affaire.* »

« ... de la lettre du roi, qui a une extrême importance, cette affaire, *mais nécessaire affaire.* »

« ... de la lettre du roi, qui a une extrême importance, cette affaire, *mais nécessaire affaire.* »

« ... de la lettre du roi, qui a une extrême importance, cette affaire, *mais nécessaire affaire.* »

« ... de la lettre du roi, qui a une extrême importance, cette affaire, *mais nécessaire affaire.* »

« ... au récit du sang versé, il se battait la tête aux murs, et disait: »

« — Varnus, rends-moi mes légions! »

« ... Quinze jours après, on lisait dans les *Revolutions de Paris*, dont Loustalot était le principal rédacteur: »

« M. Loustalot, notre ami, et l'un de nos plus estimables collaborateurs, vient de terminer sa carrière. Il a été enlevé à la patrie et aux lettres, à l'âge de vingt-huit ans, emportant les regrets de tous les véritables amis de la liberté. »

« ... Peut-être, demandera-t-on quel rapport cette mort de Loustalot peut avoir avec l'affaire de Nancy. »

« Ces mots prononcés sur sa tombe nous le diront: »

« Ombre chère à tous les cœurs patriotes, en quittant cette vallée de misère pour te rendre dans le sein de l'Eternel, va dire à nos frères des régiments du Roi et de Chateaufieux qu'il leur reste encore ici bas des amis qui pleurent sur leur sort, et que leur sang sera vengé. »

« Loustalot était mort le cœur brisé! l'affaire de Nancy venait de rendre suspects les deux forces nées de la Révolution, et qui, par conséquent, devaient soutenir la Révolution, la garde nationale et les municipalités. »

« La garde nationale avait marché sous les ordres de Bouillé. »

« La municipalité de Nancy s'était mise sous sa protection. »

« Dès lors, le roi douta de la force de la Révolution. »

« Nous allons voir le résultat de ses doutes dans le chapitre suivant. »

« Mais d'abord consignons un fait, c'est qu'à la nouvelle de cette malheureuse affaire de Nancy, plus de quarante mille citoyens coururent aux Tuileries et à l'Assemblée nationale, demandant d'un seul et même cri le renvoi des ministres. »

« Les ministres avaient, dès cette époque, la bonne habitude de faire la sourde oreille à de pareils cris. M. Necker, seul, les entendit, et, las d'une longue administration sans résultats satisfaisants, attristé de voir cette immense popularité, qui avait fait faire une révolution en sa faveur, envolée en moins de dix-huit mois, il partit le 4 septembre sans rendre ses comptes, mais laissant pour caution de sa gérance deux millions prêtés par lui au Trésor, sa maison et son mobilier, qui valaient un autre million. »

« Maintenant, veut-on voir où en était la popularité de M. Necker un an après la prise de la Bastille? »

« Tout alla bien jusqu'à Arcis-sur-Aube. arrivé là, il avait fait halte et se reposait dans la maison de poste en attendant que l'on changeât ses chevaux; tout à coup des hommes armés entrent dans sa chambre et lui demandent ses passeports. »

« Il en avait trois, et un billet particulier du roi. Il les fit voir à la municipalité et au directoire, qui les trouverent en règle. »

« Mais, là aussi, la municipalité et le directoire n'étaient pas toujours les maîtres; la volonté populaire l'emporta, et M. Necker et ses gens sont conduits à travers une hale de fusiliers à une auberge qu'on leur assigne. »

« Là, M. Necker comprend qu'il est prisonnier; il demande à écrire à l'Assemblée nationale. La demande est accordée à la condition qu'aucun de ses gens ne portera la lettre, mais qu'elle sera portée par deux citoyens de la ville. »

« M. Necker écrit, et les deux messagers partent. »

« L'Assemblée décida que M. Necker avait le droit de continuer sa route, ce qui ne l'empêcha pas d'être arrêté de nouveau à Vesoul. »

« Là, c'est plus encore qu'à Arcis-sur-Aube, le peuple entoure la voiture, coupe les traits des chevaux, et fait entendre les plus effrayantes menaces. »

« Cependant, là, comme à Arcis-sur-Aube, le passeport de l'Assemblée nationale finit par lui ouvrir un chemin. »

« Le soir, les gens de sa suite furent pendant cinq heures entre la vie et la mort. »

« Ce fut ainsi que s'éteignit cet astre, que s'éffaça cette étoile. Il retourna à Genève plus pauvre qu'il n'en était venu, nous laissant mieux que ses deux millions du Trésor, mieux que sa maison, mieux que son mobilier, nous laissant sa fille, un des grands hommes de notre époque. »

VI

LE ROI. — LETTRE AU ROI D'ESPAGNE. — LE PROJET DE FUITE. — LA QUESTION RELIGIEUSE. — M. VETO. — L'ÉVÊQUE DE CLERMONT. — LE PAPE. — LE COMTE DE FERSEN. — TRAITÉS AVEC LES AUTRES PUISSANCES. — L'ASSEMBLÉE. — ACCEPTATION DU ROI. — LE SERMENT EN SÉANCE PUBLIQUE. — LES REFUS. — LUTTE DES PRÊTRES. — LEUR INFLUENCE. — LE MAIRE LEPERDIT. — FUITE DE MESDAMES. — M. DE NARBONNE. — LA « CHRONIQUE DE PARIS ». — LETTRE DU ROI. — DISCUSSION DANS L'ASSEMBLÉE. — MORET. — LETTRE DE MONTMORIN. — ARNAY-LE-DUC. — M. DE MENOU. — MIRABEAU. — PROJET DE LOI SUR L'ÉMIGRATION.

Revenons au roi.

En octobre, il sort de son irrésolution habituelle et fait deux démarches décisives.

Il écrit au roi d'Espagne et lui envoie d'avance sa protestation contre tout ce qu'il pourrait être forcé de sanctionner.

Puis il s'arrête à un projet de fuite, que lui présente à nouveau l'évêque de Pamiers, qui obtient du roi plein pouvoir pour M. de Breteuil de traiter avec les puissances étrangères.

On devait s'entendre de cette fuite avec M. de Bouillé.

M. de Bouillé venait de faire ses preuves, et l'on se fiait à lui.

Ce qui tourmentait le roi, ce qui le tourmenta toujours, ce qui fut cause de sa fuite au 21 juin, de sa chute au 10 août, ce fut non pas la question politique, mais la question religieuse.

Louis XVI fit serment à la constitution, et ne voulut pas ratifier le décret contre les prêtres assermentés.

Aussi ne cessa-t-on d'appeler le roi sire, que pour l'appeler M. Veto.

En juillet, le roi avait consulté l'évêque de Clermont, s'informant à lui pour savoir s'il pouvait, sans mettre son âme en péril, sanctionner la constitution du clergé.

Vers la fin du mois d'août, il avait envoyé quelqu'un à Rome pour faire la même question au pape.

Le pape craignait fort que l'on ne réunît à la France son comtat d'Avignon, qui était non seulement un bon revenu, mais qui était, en outre, un pied posé au milieu de la Provence, c'est-à-dire sur la terre la plus catholique de toutes les terres que possédait la fille aînée de l'Eglise.

Aussi le pape ne répondit-il rien de bien positif, et se contenta-t-il de blâmer vivement les actes de l'Assemblée nationale.

Pour un homme qui ne demandait pas mieux que de comprendre à demi-mot, c'était une réponse plus que suffisante.

Il s'agissait de préparer l'Europe à la résistance du roi aux volontés de son peuple, et à la fuite que cette résistance devait amener, lorsqu'on serait arrivé au terme de cette résistance.

Depuis quelque temps était revenu de la cour de Stockholm un Suédois, nommé le comte de Fersen. C'était un homme de trente-huit à quarante ans, de belle taille, de manières parfaites, d'un courage éprouvé; il avait l'esprit et le cœur aux aventures, et l'on disait qu'à son premier voyage en France, il avait emporté de Marie-Antoinette un souvenir qui n'était pas étranger à son retour.

On le chargea de toute cette négociation près des puissances étrangères, conjointement avec M. de Breteuil.

L'Espagne et l'Angleterre étaient brouillées; mais, en face d'événements comme celui que leur préparait la France, elles oublièrent les causes de leur inimitié et traitèrent le 27 octobre.

De son côté, l'Autriche était en querelle avec la Turquie; mais, à la première lettre qu'il reçut de France, l'empereur, comme on le comprend bien, arrangea les affaires.

Enfin, la Suède et la Russie guerroyaient au grand détriment de la Suède; mais l'affaire s'arrangea comme s'étaient arrangées les affaires de l'Angleterre avec l'Espagne, de l'Autriche avec la Turquie.

Grâce à nous, toute l'Europe fut en paix, et prête à nous faire la guerre.

C'était assez important; les rois comprenaient que les guerres de rois à rois avaient fait leur temps.

La France ouvrait le champ des guerres de rois à peuples. Si les rois avaient eu l'intelligence d'envelopper la France d'une espèce de cordon sanitaire, et de la laisser à ses propres divisions, à sa guerre des rues, à ses exécutions, à ses massacres, peut-être comme le scorpion, enfermée dans un cercle de feu, la France se serait-elle tuée elle-même.

Mais on l'attaqua: à cette vapeur bouillonnante à l'intérieur on ouvrit une voie; la vapeur s'étendit sur le monde, et devint cet orage de vingt ans, aux éclairs duquel les peuples lurent sur nos drapeaux le mot *liberté*.

De quel assemblage de lettres ce mot est-il fait qu'il apparaisse flamboyant aux peuples, qu'il soit le labarum des nations, et qu'elles y lisent comme Constantin: PAR CE SIGNE, TU VAINCRAS!

Malheureusement, les choses n'étaient pas encore arrangées au gré de la cour, lorsque l'Assemblée, prévenue que le roi avait demandé au saint-père une autorisation qu'il n'avait pas encore reçue, fit signifier à Louis XVI que ce n'était pas une sanction qu'elle demandait, mais une acceptation pure et simple des décrets des 14 juillet et 27 novembre, qui astreignaient les prêtres à prêter serment à la Constitution.

Le 16 décembre, le roi envoya son acceptation.

Une heure après, il rencontra M. de Fersen.

— Ah! lui dit-il, j'aimerais mieux être roi de Metz; heureusement que cela finira bientôt.

Et qu'on remarque bien ceci en passant; ce serment que l'Assemblée avait décidé qu'on exigerait des prêtres, les hommes avancés, les hommes de la Révolution ne le voulaient point; Marat ne le voulait point; Robespierre ne le voulait point. Camille Desmoulins disait:

— S'ils se cramponnent à leur chaire, ne nous exposons pas même à déchirer leur robe de lin pour les en arracher. Cette sorte de démon, qu'on appelle pharisien, calotin ou prince des prêtres, n'est chassée que par le jeûne. *Non cjiicitur nisi per jejunium.*

Et il demandait seulement que l'on refusât le traitement à ceux qui refuseraient le serment à la constitution.

Malheureusement, l'Assemblée fit une grande maladresse: elle décréta que les membres de la Chambre appartenant au clergé prêteraient serment en séance publique.

En particulier, beaucoup eussent consenti, et la preuve, c'est que cinquante-huit ecclésiastiques prêtèrent serment à la tribune; mais, en public, c'était une trop belle occasion de faire du martyr à bon marché.

Les prêtres ne la laissèrent pas échapper.

Pas un évêque, excepté l'évêque d'Autun, ne prêta serment.

Il est vrai que l'évêque d'Autun s'appelait Talleyrand.

On commença l'appel nominal par l'évêque d'Agen.

L'évêque d'Agen demande la parole.

— Point de parole! Prêtez-vous serment, oui ou non? crie la gauche.

— Vous avez dit, répond l'évêque d'Agen, que les refusants seraient déçus de leurs offices. Je ne donne aucun regret à ma place, j'en donnerais à la perte de votre estime; je vous prie d'agréer le témoignage de la peine que je ressens de ne pouvoir prêter le serment.

L'abbé Fournès se lève.

— Vous voulez, dit-il, nous ramener à la simplicité des premiers chrétiens, je m'y conforme; je me fais gloire de suivre mon évêque comme Laurent suivit son patron.

— Et moi, s'écrie l'évêque de Poitiers, à soixante et dix ans, je ne déshonorerai pas ma vieillesse par un serment que réprouve ma conscience! je ne veux pas prêter serment.

Puis, comme on murmure:

— Je prendrai, dit-il, mon sort en esprit de pénitence.

— Et cependant, disait sous l'Empire l'évêque de Narbonne, ce que nous en faisons là, c'était la plupart de nous par pure gentillesse, car on ne peut pas dire, *Dieu merci*, que ce fût par religion.

Et cependant, à partir de cette heure commença cette longue guerre, tantôt souterraine, tantôt à ciel ouvert, que les prêtres déclarèrent à la Révolution, et qui mit trois fois en feu l'est et le midi de la France.

Ce fut alors seulement que l'on put mesurer la place que tenait le prêtre dans la famille; il appela à lui les femmes et les filles, c'est-à-dire cette partie faible qui relève de lui, et qu'il s'est inféodée.

Il amena un divorce bien autrement terrible que ce divorce de corps qu'il combattait: il amena le divorce de l'âme entre le mari et la femme, entre le père et son enfant.

Il leur fit croire que la Révolution, pour n'être pas catholique, n'était pas chrétienne; cette révolution qui réalisait la parole du Christ, cette révolution qui créa la pro-

... à la liberté et le serf à ce serf à qui son
... pris sa terre et sa cour.
... le qu'il y avait de vérité, c'est que
... était le f...
... les armes, d'aller un lieu à un Vendéen
...
... R... m... I... mourant à son
...
... A... le... pour son Dieu c'est le sol-
...
... d'un coup de sabre au mi-
...

... de la liberté, dit le patriote en
...
... la plus belle? Dites-
... le perdit, ce maître républicain de

... dans la ville on veut le lapider, et, en
... de pierres tomba sur lui; une pierre lui
... la ramasse toute sanglante, et la mon-
... assis.

... puis charger les pierres en pain, dit-il; mais, si
... peut vous nuir, il est à vous jusqu'à la der-
... le.

... maintenant qu'une révolution qui inspirait
... par les n'était pas chrétienne!

... qu'il y a bien souvent de l'autel à
...
... des premiers effets des décrets de l'Assemblée, à l'en-
... du serment à la Constitution, fut la fuite de Mes-
... tantes du roi.

... les journées des 5 et 6 octobre, depuis le départ
... Versailles pour revenir à Paris, les pauvres crea-
... leur château de Bellevue, où elles es-
... de se faire oublier.

... avec l'année nouvelle qui venait de
... c'était le 4 janvier 1791 que le serment avait été
... aux prêtres, et que les évêques l'avaient refusé; —
... avec cette année nouvelle, disons-nous,
... l'Araque.

... vers la fin de février, le bruit se répandit-il que
... sœurs du roi allaient partir pour Rome.

... autre temps, nul en France n'eût fait attention
... de trois vieilles filles; d'ailleurs, quelle loi em-
... les tantes du roi de voyager? Aucune.

... dans cette circonstance, la France tout entière
... chacun craignait que, par la porte mal fermée,
... soit sorti à son tour.

... raison, car d'abord le roi avait dû partir
... tantes.

... le bruit de ce futur départ se répandit.
... le roi essaya lui-même de retenir ses tantes; mais
... elles lui déclarèrent qu'elles ne sauraient plus vivre dans
... la religion de leurs pères était proscrite, et
... étaient décidées à aller chercher près du souve-
... pontife des consolations pour elles et des indulgences
... la nation.

... encore, mais enfin céda.
... au 19 février 1791.

... fort garder Mesdames en France; elles y
... assez populaires et la guerre de médisance et
... même de calomnie qu'elles avaient faite contre la reine
... pas peu contribué à maintenir cette popularité.

... députations de dames de la halle
... à plusieurs reprises aux châteaux
... de Choisy, pour supplier Mesdames de ne
... le roi leur neveu.

... d'amour populaire, Mesdames, per-
... de frayeur, et dont la décision était bien arrêtée,
... par des paroles si vagues, que, malgré leurs
... de leur prochain départ.

... le 19 février, le service fut ordonné comme de
... A neuf heures le souper de tout le château fut
... et l'on fit donner l'ordre au chevalier de
... un beau jeune homme élevé sur les genoux de
... Adélaïde, d'amener les voitures de Meudon à
...

... conduire les voitures à Meudon pour que
... du départ n'éveillassent point les soupçons
... de Bellevue.

... et d'aller à M. de Narbonne de
... de leur côté, dans une demi-heure,
... le point.

... M. de Narbonne; M. de Nar-
... point.

... grave que Mesdames avaient
... un gentilhomme arrivant
... une bande d'hommes
... Paris et

était en route pour venir à Bellevue, dans l'intention de
s'opposer par la force, s'il le fallait, au départ de Mes-
dames.

L'inquiétude fut grande chez les pauvres vieilles; elles
envoyèrent à Meudon courrier sur courrier recommandant,
si l'on ne pouvait trouver M. de Narbonne, d'amener au
moins les voitures. Mais M. de Narbonne, sans doute dans
l'intérêt même de la fuite, avait pris ses précautions, et
avait défendu que les voitures bougeassent sans un ordre
spécial de lui.

Cependant le temps s'écoulait. Madame Adélaïde envoya
une de ses femmes sur la terrasse du château; de cette
terrasse, on découvrait toute la route de Paris. Au bout
d'un instant, cette femme se sentit fort effrayée, disant
qu'à une heure, à peu près, elle avait entendu un grand
bruit et vu de grandes lueurs.

Il n'y avait plus de doute, la nouvelle donnée était cer-
taine.

Mesdames ne savaient que faire; personne n'avait une
volonté bien ferme dans cette petite cour de vieilles filles;
chacun s'effarait, courait à droite, à gauche; personne
n'avancait à rien.

Tout à coup, on entend le galop d'un cheval, on court
au perron, à la première marche duquel un cheval s'abat
tout sanglant; le cavalier se dégage des criées et s'ap-
proche. On le reconnaît; c'est M. de Virieu, député de la
noblesse du Dauphiné, le même qui, le jour de la Fédéra-
tion, a surpris cet éclair fauve dans la prunelle de la
reine, éclair qui a fait visible pour lui une partie de
cette âme profonde.

Il a appris le danger que couraient Mesdames, il est
parti à fond de train. Au Point-du-Jour, il a rencontré
toute la bande; on s'est douté où il allait, on a voulu lui
faire résistance, mais il a lancé son cheval. Un homme a
voulu arrêter le pauvre animal en lui enfouissant son sabre
jusqu'à la garde dans le poitrail; malgré sa blessure, sou-
tenu par son cavalier, le cheval a franchi la distance, et,
comme s'il eût senti qu'il n'avait pas besoin d'aller plus
loin, il a roulé sur la première marche du perron.

On voudrait douter encore du récit de M. de Virieu;
mais, des fenêtres, on voit les lueurs des premières tor-
ches; toute la bande apparaît fantastique dans la nuit, se
déroulant sur la moitié de Bellevue; ses cris, ses chants,
plus terribles encore que ses cris peut-être, se font en-
tendre; il n'y a pas de temps à perdre, il faut fuir, gagner
Meudon à pied, aller chercher les voitures puisque les
voitures ne viennent pas.

Ce dut être un terrible moment pour ces pauvres fem-
mes, lorsqu'elles franchirent, par une nuit froide et plu-
vieuse de février, le seuil de leur belle villa pour faire
leur premier pas sur le chemin de l'exil!

Mais il n'y avait pas à hésiter, l'avant-garde faubou-
rienne frappait à la grille de Sèvres.

Pendant que le concierge parlementait essayant de ga-
gner du temps, Mesdames fuyaient, traversant le parc à
pied et arrivant à la grille de Meudon.

Par une fatalité singulière, la grille était fermée, le
concierge absent, les clefs étaient égarées, Mesdames se
crurent perdues.

Une personne de la suite songea à faire appeler le ser-
urier du château. On se mit en quête; par bonheur, on le
trouva; il vint avec ses instruments, et ouvrit la grille.

A moitié du chemin de Meudon, on rencontra les voi-
tures qui venaient; on monta dedans, et l'on partit.

Mesdames avaient voulu emmener avec elles madame
Elisabeth; mais madame Elisabeth refusa constamment de
quitter le roi.

Elle eut sa récompense: de sainte qu'elle était, on la fit
martyre.

On devine que toute cette troupe, venue inutilement à
Bellevue, fit grand bruit lorsqu'elle rentra à Paris, annon-
çant le départ de Mesdames; l'inquiétude était d'autant
plus grande que l'on croyait qu'elles avaient été chargées
par la reine d'emmener le dauphin.

Ce n'était pas le tout, assurait-on: Monsieur et Madame
devaient les suivre.

Aussi, à dix heures du soir, une grande affluence de
peuple se porta au Luxembourg, qu'habitait Monsieur, et
demanda à le voir ainsi que Madame.

Monsieur parut seul au balcon, affirma qu'il n'avait au-
cune envie de partir, déclara qu'il ne voulait pas quitter
ses concitoyens, et jura qu'il ne se séparerait jamais de
la personne du roi.

Ce qu'il voulait dire: « Sois parfaitement tranquille, bon
peuple, si le roi part, je partirai avec lui. »

Le peuple prit le serment du côté royal, fit de grands
applaudissements à Monsieur, qui, en récompense, fit ca-
deau à la section du Luxembourg d'un beau drapeau tri-
icolore.

Le jour où Monsieur, fidèle à son serment, parlait en
même temps que le roi Monsieur pour Bruxelles, le roi

pour Montmédy, les patriotes firent du drapeau de Monsieur une bourre et en chargèrent un canon.

Les uns prirent la chose au sérieux comme on le voit; les autres la prirent en plaisanterie, comme on va voir.

La *Chronique de Paris*, journal écrit sous l'influence du parti constitutionnel, fit paraître au sujet du départ de Mesdames l'article suivant :

« Deux princesses, sédentaires par état, par âge et par

Elles brûlent de voyager. Désir de fille est un feu qui dévore; *c'est encore l'usage.*

« On brûle de les retenir; *c'est toujours l'usage.*

« Mesdames soutiennent qu'elles sont libres d'aller où bon leur semble, *c'est juste; elles sont majeures.* »

La rumeur, menaçante ou railleuse, fut telle, en tout cas, que le roi ne put se dispenser de prévenir l'Assemblée. Il écrivit, en conséquence, la lettre suivante :



Un jeune officier breton s'élance sur la pièce.

goût, se trouvent tout à coup possédées de la manie de courir le monde; *c'est singulier, mais c'est possible.*

« Elles vont, dit-on, à Rome; pourquoi faire? Pour y baiser la mule du pape; *c'est drôle, mais c'est édifiant.*

« Trente-deux sections et tous les bons citoyens se mettent entre elles et Rome; *c'est tout simple.*

« Mesdames, et surtout madame Adélaïde, veulent user des droits de l'homme; *c'est bien naturel.*

« Elles ne partent point, disent-elles, avec des sentiments opposés à la Révolution; *c'est possible, mais difficile à croire.*

« Ces belles voyageuses traînent à leur suite quatre-vingts personnes qu'elles défrayent de tout; *c'est beau.*

« Mais elles emportent douze millions; *c'est laid.*

« Elles ont besoin de changer d'air; *c'est l'usage.*

« Mais ce déplacement inquiète leurs créanciers; *c'est aussi l'usage.*

« Monsieur le président,

« Ayant appris que l'Assemblée nationale avait donné à examiner au comité de constitution une question qui s'est élevée à l'occasion d'un voyage projeté par mes tantes, je crois à propos d'informer l'Assemblée que j'ai appris, ce matin, qu'elles étaient parties hier au soir à dix heures; comme je suis persuadé qu'elles ne pouvaient être privées de la liberté, et qu'il appartient à chacun d'aller où il veut, j'ai cru ne devoir ni ne pouvoir mettre obstacle à leur départ, quoique je vole avec beaucoup de répugnance leur séparation d'avec moi.

« LOUIS. »

La nouvelle était sue, mais cette lettre la fit officielle. Aussitôt une grande discussion s'éleva dans l'Assemblée, et l'on était encore au plus fort de cette discussion, lorsque vingt-quatre heures eussent passé dessus, quand l'As-

... le procès-verbal de la municipalité de Moret, le procès-verbal

« Le 2 février 1793, au jour, au lieu d'une séance, les députés de la municipalité se présentent à Moret, les citoyens de la ville, avec l'indignation parvenue au point de les injurier, et les injustices qu'il avait commises dans l'exécution des lois, et se voient exhiber leurs passeports, sans qu'ils puissent aller à Paris... »

« Mais une déclaration de la municipalité de Moret, qui reconnaît n'avoir pas le droit de donner des passeports, se promettent dans les journaux de la ville, qui leur paraissent le plus agréables... »

La lecture de ce procès-verbal fit explosion : explosion contre M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, dont le dévouement au roi était connu.

Ce fut Rewbell qui l'attaqua, en manifestant sa surprise que le ministre des affaires étrangères eût osé contresigner un passeport, quand il était instruit, et bien instruit, sur le fruit du départ prochain de Mesdames, un décret en avait été réclamé, dont le comité de constitution s'occupait à rédiger le projet.

« Sans doute, dit-il, M. de Montmorin ne jugea point à propos de se justifier autrement que par une lettre. Il l'adressa au président de l'Assemblée. La voici. »

« Monsieur le président, »

« Je viens d'apprendre que, sur la lecture de quel procès-verbal envoyé par la municipalité de Moret, quelques membres de l'Assemblée ont paru étonnés que j'eusse contresigné le passeport donné à Mesdames par le roi. »

« Si ce fait a besoin d'être expliqué, je prie l'Assemblée de considérer que l'opinion du roi et de ses ministres est connue sur cela. Ce passeport sera une permission de sortir du royaume, quand une loi aura défendu d'en passer les limites, mais cette loi n'a jamais existé. Jusqu'à ce moment, un passeport ne pourra être regardé que comme une attestation de la qualité des personnes. »

« Dans ce sens, il était impossible d'en refuser un à Mesdames, il fallait ou s'opposer à ce voyage, ou en prévenir les inconvénients, au nombre desquels il était impossible de ne pas compter leur arrestation par une municipalité qui ne les aurait pas connues. »

« Il existe d'anciennes lois contre les émigrations; elles ont été abolies, et les principes de la liberté, décrétés par l'Assemblée, les avaient entièrement abrogées. »

« Refuser un passeport à Mesdames, si cette pièce eût été regardée comme une véritable permission, aurait été non seulement déraisonnable, mais faire une loi; accorder ce passeport lorsque, sans donner aucun droit de plus, il pouvait prévenir des troubles, ne pouvait être regardé que comme un acte de prudence. »

« Voilà, monsieur, les motifs qui m'ont déterminé à contresigner le passeport de Mesdames; je vous prie de vouloir bien les communiquer à l'Assemblée. Je saisirai toutes les occasions de vous expliquer ma conduite et je compterai toujours avec la plus grande confiance sur la justice de l'Assemblée. »

« En effet, quelque chose que l'on pût dire contre le départ de Mesdames, on ne pouvait pas dire qu'il existât une loi qui leur défendait de partir. En somme, elles étaient parties, et par conséquent inutile de discuter, lorsqu'on apprend qu'après avoir été à Moret avec l'aide des chasseurs de Lorraine, elles ont définitivement arrêtées à Arnay le Duc. »

« On reprit la discussion recommença des lors... »

« Or, le jour de l'arrivée de l'armée d'Arnay-le-Duc, qui avait arrêté Mesdames sans pouvoir s'appuyer sur aucune loi... »

« Vous voyez, dit-il, que vous n'avez pu dire, vous prétendez qu'il n'y a pas de loi contre cette fuite; moi, je vous en cite une... »

« Laquelle, dit-il, de vos lois? »

« La loi qui défend de quitter le royaume... »

« Le peuple répondit la loi... »

« On ne sait combien de temps ce débat aurait duré, si le

général Menou ne l'avait tranché avec une arme tout aussi coupante que l'épée d'Alexandre, avec l'arme du ridicule.

« L'Europe sera étonnée, dit-il, lorsqu'elle apprendra que l'Assemblée nationale a passé quatre heures entières à délibérer sur le départ de deux dames qui aiment mieux entendre la messe à Rome qu'à Paris. »

Les débats furent terminés par ces seules paroles. Mirabeau, qui avait soutenu le droit que Mesdames avaient de quitter la France, et qui avait ainsi pris date pour parler sur la prochaine loi d'émigration, Mirabeau lit encore adopter la rédaction du décret.

Il fut conçu en ces termes :

« L'Assemblée nationale, attendu qu'il n'existe aucune loi du royaume qui s'oppose au libre voyage de Mesdames, tantes du roi, déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer et renvoie l'affaire au pouvoir exécutif. »

Or, comme le pouvoir exécutif, c'était le roi, Mesdames reçurent l'autorisation de continuer leur voyage.

Seulement, l'Assemblée nationale chargea son comité de constitution de lui présenter le projet d'une loi sur l'émigration.

VII

- LES « CHEVALIERS DU POIGNARD ». — LE 28 FÉVRIER. — VINCENNES. — LES QUINZE CENTS PATRIOTES. — LA GÉNÉRALE BATTUE. — LA FAYETTE. — L'HOMME AU POIGNARD. — LE MAIRE DE VINCENNES. — LA CAVALERIE. — LE PEUPLE. — LES PRISONNIERS. — LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE. — LA FAYETTE TRIOMPHANT. — SA DÉCONVENU. — M. DE VILLEQUIER. — LES SIX CENTS. — M. DE GOUVION. — LE ROI. — LES CONJURÉS. — MIRABEAU A LA TRIBUNE. — LES SIX BILLETS. — LE DÉPART DU ROI. — MIRABEAU A L'ASSEMBLÉE. — CE QUI TUE MIRABEAU. — AOUSTE. — « PLAUDITE, CIVIS ». — MIRABEAU SONGE A MOURIR.

Le 28 février suivant fut signalé par deux événements de la plus haute importance : ce que l'on appela la conspiration des chevaliers du poignard, aux Tuileries, et la discussion de la loi sur l'émigration à l'Assemblée nationale.

Comme cette discussion devait nécessairement attirer une grande partie de l'intérêt public, la journée du 28 fut choisie par le roi pour une tentative de fuite.

Il s'agissait seulement de faire entrer cinq ou six conjurés au château, et d'attirer l'attention de la Fayette et la présence de la garde nationale sur un autre point.

On choisit Vincennes.

Vincennes, donjon royal, prison d'Etat, rivale de la Bastille, fut présentée au peuple du faubourg comme une relique du despotisme qui n'avait pas le droit de rester debout, quand sa sœur la Bastille était rasée.

En conséquence, une troupe de douze ou quinze cents hommes se transporta à Vincennes le 28 février, et, montant sur la plate-forme, commença de démolir le donjon. Sur les deux heures de l'après-midi, elle en avait déjà fait avec les parapets, lorsqu'on s'avisa enfin de battre la générale.

Trois ou quatre mille personnes remplissaient les cours. La garde nationale de la localité n'avait point reçu d'ordre, et, d'ailleurs, n'était point en force. Le général la Fayette, prévenu, arriva avec des détachements de cavalerie et de l'infanterie.

Le général arrivait assez inquiet, et il fallait une aussi grande circonstance pour lui faire quitter les Tuileries. Le matin même, on avait arrêté, sortant de chez le roi, un individu qu'on avait trouvé muni d'un poignard.

Cet individu avait été conduit au comité de la section des Feuillants, où le maire l'avait interrogé : là il avait déclaré que, les temps de trouble dans lesquels on vivait forçant souvent l'homme le plus inoffensif à repousser la force par la force, il était armé pour sa défense personnelle et pour sa propre sûreté.

Réclamé par des personnes connues, et qui même appartenaient au château, l'inconnu avait été remis en liberté.

C'était, au reste, un chevalier de Saint-Louis : il se nommait Decourt-Latombelle.

Néanmoins cet événement avait éveillé quelques inquiétudes ; la garde descendante ne voulut pas quitter les Tuileries, et obtint de M. de la Fayette de rester avec la garde montante.

Ce fut sur ces entrefaites que le général reçut la nouvelle de l'expédition de Vincennes, et se rendit au donjon.

Une partie des troupes commandées par le général y était déjà arrivée, et s'y tenait en bataille.

Seulement, il y avait dissidence : beaucoup trouvaient que les citoyens qui démoulaient le château étaient tout aussi bien dans leur droit que ceux qui avaient démoli la Bastille, et ils disaient tout haut qu'ils trouvaient fort étonnant que ce qui avait été permis hier ne le fût pas aujourd'hui.

Mais à la voix de la Fayette, les beaux parleurs se taisent, et ceux qui sont hors des rangs reprennent leur place.

Seulement, la Fayette ne peut agir qu'en vertu d'un ordre du maire, et le maire est d'avis, à ce qu'il paraît, que le peuple a le droit de démolir le donjon.

La Fayette alors, s'avançant vers le fonctionnaire public :

— Monsieur, lui dit-il, en qualité de commandant de la garde nationale, je suis venu ici pour prendre vos ordres ; et j'y obéirai ; mais je vous avertis que, si vous manquez de fermeté, je vous prévins que, si vous ne faites pas respecter la loi, demain je vous dénonce à l'Assemblée nationale.

L'injonction était précise ; le maire donna l'ordre de faire cesser la démolition, et d'arrêter les démolisseurs.

Aussitôt le général ordonne à la cavalerie d'entrer le sabre en main dans les cours.

Le peuple crie : *A bas les sabres !*

Une partie des cavaliers les remet au fourreau, mais le reste jure de ne les y remettre que lorsqu'ils auront servi, et tombe sur la foule, qui en quelques minutes est dispersée.

Soixante démolisseurs sont aux mains de la garde nationale.

Les autres s'enfuient et rentrent au faubourg Saint-Antoine, qu'ils essayent de soulever, sous le prétexte de délivrer les prisonniers.

Mais, comme le mouvement était un mouvement *arrangé*, et, par conséquent, n'avait pas grande racine dans la population, il souleva tout juste assez de monde pour que l'on vint dire à la Fayette qu'il y avait quelque danger pour lui à traverser le faubourg avec les prisonniers.

C'était une raison pour que le général prit la résolution de le suivre dans toute sa longueur ; il forma une forte colonne, plaça les prisonniers au centre, et fit marcher une avant-garde avec du canon.

Le trajet se fit, comme il l'avait prévu, sans résistance sérieuse. Deux hommes seulement s'étant écartés, l'un fut blessé d'un coup de pistolet, l'autre reçut trois coups de pierre.

On gagna, toujours dans le même ordre, l'hôtel de ville, puis la Conciergerie, où les prisonniers furent déposés.

La Fayette, triomphant, moitié hné, moitié applaudi, comme il arrive aux popularités flottantes, était loin de se douter qu'il avait été dupe d'une fausse attaque, lorsqu'en revenant aux Tuileries, il trouva tout en fermentation.

Sur les trois heures, le château, sans qu'on sût comment, s'était empli de gens inconnus ; ces gens étaient entrés, à l'insu de la garde nationale, par une porte qu'avait ouverte M. de Villequier, premier gentilhomme de la chambre.

Ils étaient six cents, disaient-on, et étaient tous armés de cannes à épée et de poignards.

Mais déjà M. de Gouviou, aide de camp du général, avait pris ses mesures ; il était monté chez le roi pour lui dire ce qui se passait.

Le roi fit semblant de tout ignorer, et s'informa de ce que désiraient ces six cents personnes.

M. de Villequier répondit au roi que sa noblesse, inquiète de l'événement de Vincennes, s'était en hâte rendue aux Tuileries pour le défendre en cas de besoin.

Le roi alors désapprouva fort le zèle indiscret de ces messieurs, et déclara qu'il se croyait en pleine sûreté au milieu de la garde nationale.

La garde nationale, enchantée de cette déclaration du roi, commença par s'emparer de toutes les issues, et opéra le désarmement.

La Fayette arriva comme elle était occupée à cette besogne ; parmi les conjurés, la Fayette reconnut MM. d'Agoust, d'Eprémessil, de Sauvigny, de Fonteille, de la Bourdonnaie, de Lillers, de Fauget, de Douville ; et dès lors sa conviction fut acquise. Aucun, du reste, ne fit résistance ; épées et poignards, tout fut déposé sur les tapis ; après quoi, chacun se retira en liberté.

Mais il fallait un exemple, et, ne pouvant s'en prendre au roi, M. de la Fayette s'en prit à M. de Villequier ; il

marcha droit à celui-ci, et, avec cet air qui n'appartenait qu'à lui et que nous lui avons encore connu :

— Je trouve bien étrange, monsieur, lui dit-il, qu'après être convenu avec M. de Gouviou que vous ne laisseriez entrer que les gens de service, vous remplissiez les appartements d'hommes armés, étrangers à la garde nationale. Si ce sont de bons citoyens, que n'ont-ils pris l'uniforme pour avoir l'honneur de servir avec nous ? S'ils ne le sont pas, je ne les souffrirai pas ici. Je réponds à la nation de la sûreté du roi, et je ne le croirai pas en sûreté tant que je le verrai entouré de gens de cette espèce.

— Mais, general, balbutia M. de Villequier, je vous assure que ces messieurs méritent toute confiance.

— C'est possible qu'ils aient la vôtre, reprit la Fayette ; mais, en tout cas, ils n'ont point la mienne. Au reste, monsieur, réfléchissez-y bien continua le général, si pareille chose vous arrive à l'avenir, je déclare à l'Assemblée que je ne réponds plus de la sûreté du roi.

— Cependant, monsieur, reprit M. de Villequier, le premier gentilhomme étant responsable...

— Responsable ! interrompit la Fayette ; mais, mon cher monsieur, s'il arrivait quelque chose au roi, la nation ne s'en prendrait pas à vous, attendu qu'elle ne sait pas même que vous existez. En tout cas, si les officiers de l'intérieur sont responsables, il faut vous chasser, vous et tous les aristocrates, et mettre en votre lieu et place des amis de la liberté.

Le lendemain, le général publia l'ordre du jour suivant :

« Le commandant général croit devoir prévenir l'armée qu'il a pris les ordres du roi, pour que les appartements du château ne se remplissent plus de ces hommes dont quelques-uns sans doute par un zèle très justement suspect, ont osé hier se placer entre la garde nationale et le roi. Le commandant général, d'après les ordres du roi, a intimé aux chefs de la domesticité du château qu'ils eussent à prendre des mesures pour prévenir pareille indécence. Le roi de la Constitution doit et ne veut être entouré que de soldats de la liberté. Les personnes qui auraient dans leurs mains les armes dont on a dépouillé ceux qui s'étaient glissés hier dans le château sont priées de les rapporter au procureur syndic de la commune. »

Cette conspiration fit grand bruit, beaucoup plus de bruit sans doute qu'elle ne méritait d'en faire. Elle reçut le nom de conspiration *des chevaliers du poignard*, parce que, assure-t-on, on trouva sur les conjurés des poignards de forme pareille.

Prudhomme, dans son livre des *Révolutions*, donne un dessin de cette arme avec une légende placée alentour.

L'Assemblée était occupée à discuter la loi sur l'émigration, lorsqu'elle entendit battre le rappel. Mais c'était chose si habituelle, qu'elle ne s'en inquiéta point autrement et continua la discussion.

Mirabeau, nous le savons déjà, s'était inscrit d'avance contre la loi en défendant le départ de Mesdames. Amis et ennemis le poussaient donc, ce jour-là, à monter à la tribune : les uns voulaient sa gloire, les autres sa perte.

Il reçut, en moins d'une demi-heure, six billets dans lesquels on le sommait de proclamer une fois pour toutes ses principes. On disait que Mirabeau était pour le départ du roi, que lui-même en avait fait le plan.

Ce plan, on le lui mettait sous les yeux à chaque instant. D'après ce plan, le roi, sorti de Paris et rendu vers la frontière, y aurait trouvé une armée française rassemblée par les soins de M. de Bonillé. Après avoir annulé la constitution de 1791, Louis XVI en eût accordé une autre, dont Mirabeau eût posé les bases. De nouveaux états généraux eussent été convoqués, et Mirabeau était proclamé premier ministre.

On citait même les propres paroles de Mirabeau.

— Qu'ils partent, avait-il dit ; moi, je reste à Paris pour leur en ouvrir le chemin, s'ils tiennent leur serment.

— Mais, s'ils y manquent ? lui avait répondu un de ses amis.

— Alors, je les f... en république !

Mirabeau vit qu'en effet le moment était venu ; il monta à la tribune, et lut une page d'une lettre que, huit ans auparavant, il écrivait au roi de Prusse sur la liberté d'émigrer.

Puis il demanda que l'Assemblée déclarât ne pas vouloir entendre le projet, et passa à l'ordre du jour.

« L'Assemblée d'Athènes, dit-il, ne voulut pas même entendre le projet dont Aristide avait dit : « Il est utile, mais « injuste ; » vous, vous avez entendu. Mais le frémissement qu'il s'est élevé à montré que vous étiez aussi bons juges qu'Aristide.

« La barbarie du projet prouve qu'une loi sur l'émigra-

... de d'usage que n...
 ... est des... les mesures de
 ... indispensables... les lois reçues
 ... le droit de la nécessité... y a une différence
 ... entre une mes re... une loi
 ... ne me que le pr... lire mis en délibéra-
 ... d'être p... de tout serment
 ... fidélité envers ce... l'infamie de nommer
 ... commis... d'assessments

• La popularité... Murrures d'extrême
 Lache

• La popularité... l'honneur de jouir comme
 un autre... la terre
 ne je... sur l'imperturbable base
 de la... d'Applaudissements. Si vous
 faite... les émigrants, je jure de n'y obéir
 amis.

... comme nous l'avons dit, Mirabeau pour-
 ... quelque temps, d'injures, de menaces, de pro-
 ... Mirabeau qui, lorsqu'il mettait maintenant
 la main sur son cœur, au lieu d'y trouver sa conscience,
 ... avait une bourse, Mirabeau était rentré brisé.

Et, en effet, ce qu'il avait dit à sa sœur *J'ai prononcé
 l'arrêt de mort, ils me tueront*, n'était pas tout à fait
 l'expression d'une crainte vaine : ceux qui l'almaient sen-
 taient vaguement sa vie en danger ; lorsqu'il sortait de
 Paris pour aller à la campagne, ou lorsqu'il s'aventurait
 multamment dans les rues, son neveu le suivait armé.

Deux ou trois fois on crut son café empoisonné, au goût
 qu'il lui trouvait ; enfin il reçut une lettre précise dans
 laquelle on le menaçait d'assassinat.

La question du poison est toujours restée indécise, et
 nous dirons ce qu'il y a à dire pour ou contre.

Mais à notre avis, ce qui tua Mirabeau, c'est Mirabeau
 lui-même ; ce qui tua Mirabeau, ce fut le dégoût.

Comme Enée, il voulut sauver ses dieux, la royauté et
 la liberté, ce fut chose impossible. la royauté était un
 trop lourd fardeau dans un pareil moment ; il succomba
 sous le poids.

Ainsi, dès qu'il fut convaincu de l'impossibilité d'accom-
 plir sa tâche comprit-il que ce qu'il y avait de mieux à
 faire pour lui, c'était de mourir à la pelle.

Ce n'est pas tout pour les hommes politiques que de
 bien vivre, il faut savoir bien mourir, mourir à temps, ne
 pas manquer sa mort.

Le meilleur acteur est sifflé, s'il manque sa sortie.

Voyez Auguste, un des plus grands hommes politiques,
 et, par conséquent, un des plus grands acteurs qui aient
 existé.

— Al je bien joué mon rôle dans la comédie de ce monde ?
 demande-t-il, couché sur son lit d'agonie.

— Oui, répondent les assistants.

— Alors, battez des mains et criez bravo ! *Plaudite, civés !*
 Ce fut une belle sortie que la sortie d'Auguste, aussi on
 l'applaudit encore.

Il est rare qu'un homme de génie ou un homme d'esprit
 meure mal ; sa mort, c'est l'affaire de toute sa vie.

D'ailleurs, Mirabeau se croyait empoisonné ; or, comme
 l'époque était bonne pour mourir, c'était déjà moitié che-
 min de fait, il ne s'agissait plus que de venir en aide au
 poison.

Il y songea sérieusement.

VIII

LE 15 MARS. — L'AVEUGLE QUI VEUT MENER LE MONDE
 — MIRABEAU ET CABANIS. — LA FOULE. — M. FRO-
 CHOT. — SUR PITT. — LA MARK. — TEISCH. — LE
 RAYON DE SOLEIL. — LE DERNIER ENTRETIEN. —
 HUIT HEURES ET DEMIE DU SOIR. — MOT DE ROBES-
 PIERRE. — MARAT. — AUX GRANDS HOMMES, LA
 PATRIE RECONNAISSANTE. — MIRABEAU JUGÉ PAR
 SES CONTEMPORAINS.

Mirabeau avait deux passions, les femmes et les fleurs.
 Le 15 mars à Paris, au milieu des femmes et des fleurs,
 une nuit de Lacheze, une de ces nuits de jeune homme,
 déteintes aux femmes de l'âge de Mirabeau, une de ces

nuits qui brisent les santés les plus robustes et qui dou-
 blent les maladies.

Or, Mirabeau avait déjà, en 1788, été atteint d'une ter-
 rible maladie ; il l'appelle un choléra-morbus. On tira
 au malade vingt-deux palettes de sang en l'espace de deux
 jours.

— Cette maladie fut pour moi le passage de l'été à l'au-
 tonne, dit lui-même Mirabeau.

En 1789, sa santé souffrit encore ; à l'ouverture de l'As-
 semblée, il était atteint d'un lefière qui disparut, mais que
 suivirent plusieurs indispositions toujours négligées.

Souvent on le vit séger avec un bandeau sur les yeux ;
 il était affligé de tenaces ophtalmies.

— Voyez-vous cet aveugle qui veut mener le monde !
 disaient ses ennemis.

En outre, ses entrailles s'étaient affaiblies, il y éprouvait
 des douleurs sourdes ; tout à coup ses jambes s'engor-
 geaient, les bras et la poitrine étaient attaqués d'un rhu-
 matisme vague ; il était devenu sur tous les points d'une
 sensibilité ou plutôt d'une irritabilité exagérée : « Ses
 muscles, dit Cabanis étaient ceux d'un hercule, ses nerfs
 ceux d'une femme. »

Il y avait encore chez lui un symptôme étrange : ses
 cheveux frisés presque crépus en état de bonne santé,
 tombaient en état de maladie ; alors, toutes ondulations
 cessaient de la racine à la pointe ; lorsque Cabanis venait
 voir Mirabeau, la première question de Cabanis au valet
 de chambre n'était point : « Comment va Mirabeau ? » mais :
 « Comment vont ses cheveux ? »

Il avait toujours eu le pressentiment d'une vie courte.
 « J'ai déjà franchi plus de la moitié de ma carrière, » écri-
 vait-il de Vincennes à Sophie.

En même temps que son corps déperissait, son âme pre-
 nait l'empreinte de cette souffrante mélancolie qui affecte
 les forts lorsqu'ils se sentent faiblir ; il demandait des épi-
 taphes à tous ses amis.

— C'est la Mort qui embrasse le Printemps, disait-il un
 jour en embrassant la troisième fille de madame du Sall-
 ant.

Le 27 mars, étant à sa maison d'Argenteuil, il fut saisi
 de coliques, de sueurs froides, d'angoisses, que redoubla
 l'éloignement de tout secours.

Le 28, la mort sur le visage, il rentra dans l'Assemblée ;
 tout le monde découvrit sur ses traits ce coup de griffe du
 tigre, qui marque d'avance l'homme pour le tombeau.

On s'occupait de mines, et, dans cette question de mines
 qu'il avait déjà défendue le 21 mars, il parla, ou plutôt
 chargea cinq fois.

La dernière charge décida de la victoire, mais il tomba
 sur le champ de bataille.

En sortant de l'Assemblée, il rencontra sur la terrasse
 des Feuillants un jeune médecin, ami de Cabanis, et qui
 se nommait Lacheze.

En apercevant Mirabeau, Lacheze alla à lui, et, voyant
 le ravage qu'une nuit de douleur et une journée de lutte
 avaient produit sur son visage :

— Vous vous tuez, dit-il.

— Eh ! mon cher, répondit Mirabeau, me tuer tous les
 jours un peu, c'est ma vie. D'ailleurs, pouvais-je faire
 moins dans cette cause, qui est celle de la justice et de
 l'amitié ?

En effet, son ami le comte de la Mark, celui qui avait
 servi d'intermédiaire entre Mirabeau et la royauté, le
 comte de la Mark avait de grands intérêts dans les mines
 d'Anzin.

La foule s'amassa autour de Mirabeau ; c'était ce qui ar-
 rivait toujours lorsqu'il paraissait en public ; les uns lui
 présentaient des mémoires, les autres lui demandaient
 quelques minutes d'entretien.

— Arrachez-moi d'ici, dit-il à Lacheze, et, si vous n'avez
 pas d'engagement, venez passer la journée avec moi à
 Argenteuil.

Mirabeau passa à Argenteuil le reste du dimanche, et,
 dans la matinée du lundi, son état paraissant empirer, il
 revint à Paris, se croisant sur la route avec Cabanis.

Un bain qu'il prit en arrivant à son hôtel de la Chaus-
 sée-d'Antin, qu'il venait d'acheter de Talma, apporta quel-
 que soulagement dans toute cette machine fatiguée ; alors,
 il lui fallut aussitôt sortir ; il alla passer la soirée à la
 Comédie-Italienne.

La, les angoisses et les douleurs redoublèrent. Il descendit,
 appuyé au bras de Lacheze ; mais son cocher, prévenu
 par dix heures seulement, n'était pas à la sortie.

Il lui fallut se traîner à pied jusque chez lui.

A chaque pas, il s'arrêtait ; la respiration était courte,
 haletante, on craignait la suffocation.

On prévint Cabanis, il accourut aussitôt et trouva le
 malade pres d'étouffer le visage gonflé par la stagnation
 du sang dans les poumons.

Mirabeau sentait parfaitement son état.

— Mon ami, dit-il à Cabanis, hâtez-vous. Je sens qu'il me serait impossible de vivre plusieurs heures dans une pareille anxiété.

A la suite d'un traitement énergique, un mieux sensible se manifesta ; mais, dans la matinée du 30, les symptômes reparurent avec plus de violence, et, sauf quelques légers répit vers un bien qui ne se soutenait pas, le conduisirent à la mort.

Le 29 mars, on avait su dans Paris que Mirabeau était malade.

Le 30, on sut que la maladie était mortelle.

Le 3 avril, on sut qu'il était mort.

Du moment où l'on sut que Mirabeau courait un danger réel, la foule entoura sa maison.

A chaque fois que la porte s'ouvrait, la foule interrogeait ; trois bulletins distribués par jour étaient d'abord lus à haute voix à la porte de Mirabeau ; puis, copiés au crayon, couraient tout Paris, colportés par des messagers volontaires.

Lui cependant, de ce lit d'agonie où le clouait la douleur, souriait à cette démonstration ; il avait cru à sa *dépopulabilité*, — qu'on nous permette de faire le mot, — parce qu'il sentait l'avoir méritée ; que sa popularité eût survécu à sa liaison avec la cour, c'était un triomphe.

Cabanis s'épuisait en combinaisons médicales, et Mirabeau le regardait faire comme un homme qui étudie l'impuissance du génie en face de la mort.

— Tu es un grand médecin, lui dit-il ; mais il est plus grand médecin que toi, l'auteur du vent qui renverse tout, de l'eau qui péuètre tout et féconde tout, du feu qui vivifie et qui décompose tout.

Ses amis étaient autour de lui ; il demanda à M. Frochot de lui soulever la tête.

— Je voudrais te la laisser en héritage, dit-il au moment où il lui rendait ce service.

Les affaires publiques le poursuivaient sans cesse : comme Charlemagne pleurait en prophétisant les Normands, Mirabeau gémissait en devinant l'Angleterre.

— Ce Pitt, disait-il, c'est le ministre des préparatifs ; il gouverne avec ce dont il menace plutôt qu'avec ce qu'il fait. Oh ! si j'eusse vécu, je crois que je lui aurais donné du châgrin.

Pendant l'après-midi du 1^{er} avril, il songea à faire son testament.

— J'ai beaucoup de dettes, dit-il ; tant de dettes, que je n'en connais pas la moitié ! Cependant, ajouta-t-il, j'ai quelques obligations impérieuses à ma conscience ou chères à mon cœur.

M. Frochot, à qui il disait ces paroles, les reportait, dix minutes après, au comte de la Mark, qui était arrivé sur ces entrefaites.

— Si sa succession ne suffit pas, répondit celui-ci, dites-lui de tirer sur moi. Tous les legs dont il voudra bien me charger seront fidèlement adoptés.

Et, comme M. Frochot lui serrait les mains :

— Pardieu ! ajouta-t-il, c'est bien le moins qu'il ait encore un bon moment !

Aussitôt que l'aube du 2 avril parut, Mirabeau fit ouvrir sa fenêtré, et, comme Cabanis hasardait quelques observations :

— Mon ami, dit-il, je mourrai aujourd'hui ; quand on en est là, il ne reste plus qu'une chose à faire : c'est de se parfumer, de se couronner de fleurs et de s'environner de musique, afin d'entrer agréablement dans ce sommeil dont on ne se réveille plus.

Et, en disant ces mots, il appela son valet de chambre qui, lui aussi, venait d'être assez gravement indisposé.

— Eh bien, mon pauvre Teisch, lui demanda Mirabeau, comment cela va-t-il aujourd'hui ?

— Ah ! monsieur, répondit le valet de chambre, je voudrais bien que vous fussiez à ma place.

— Et moi, Teisch, dit le malade après un instant de réflexion, je ne voudrais pas décidément que tu fusses à la mienne. Allons, fais-moi la barbe, mon ami.

En ce moment, un rayon du soleil levant vint se jouer sur son oreiller.

— Si tu n'es pas Dieu lui-même, dit-il à l'hôte céleste, tu es au moins son cousin germain.

Alors commença son dernier entretien avec la Mark et Cabanis, ses deux amis ; il fut divisé en trois points et dura près de trois quarts d'heure.

La première partie comportait les affaires particulières.

La seconde partie, les affaires des personnes qui lui étaient chères ;

La troisième partie, les affaires publiques.

Un homme qui ne gâtait pas Mirabeau, un homme qui re-

présente le parti populaire dans son expression la plus démocratique, avoue que cette dernière conversation fut une merveille de calme, de simplicité et de grandeur.

« Chaque phrase tombée de ses lèvres expirantes, dit-il, décelait une âme pour ainsi dire étrangère aux atteintes mortelles de son corps ; on eût dit que cet homme extraordinaire assistait à sa propre dissolution et n'était que le témoin de son trépas. »

Prudhomme avoue encore une chose, avou précieux dans sa bouche :

« Un page de la cour vint, dit-on, demander des nouvelles de Mirabeau ; il n'y avait qu'une chose à craindre, c'est que le roi ne vint le visiter lui-même ; s'il eût fait cela, il reconquerrait pour plus d'un an de popularité. »

Le roi n'avait garde de le faire, et celui qui lui eût donné ce conseil eût probablement été mal venu à le lui donner.

Bientôt Mirabeau perdit la parole et ne répondit plus que par signes ; cependant la connaissance survivait intacte ; il remerciait des yeux et des lèvres aux soins qu'on lui donnait. Quand ses amis jenaient leur visage vers le sien, il faisait de son côté un effort pour les embrasser.

Pendant tout ce temps, son agonie était calme.

Vers huit heures, les douleurs se réveillèrent.

Il fit signe qu'il voulait écrire.

On lui apporta de l'encre et du papier.

Il écrivit : *Dormir*.

Que voulait dire ce mot ? Interrogeait-il l'éternité, comme Hamlet ? ou bien plutôt ne rappelait-il pas à Cabanis cette promesse qu'il avait exigée de lui, de lui donner de l'opium s'il souffrait trop ?

Oui ; car, voyant qu'on faisait semblant de ne pas comprendre, il continua :

« Tant qu'on a pu croire que l'opium fixerait l'humeur, on a bien fait de ne pas m'en donner ; mais, maintenant qu'il n'y a plus de ressource que dans un phénomène inconnu, pourquoi ne pas tenter ce phénomène ? Peut-on laisser mourir son ami sur la roue pendant plusieurs jours peut-être ? »

En effet, les douleurs devenaient si violentes, que Cabanis répondit au malade :

— Soit, votre vœu va être accompli.

Il formula aussitôt un calmant, et, comme M. Petit, qu'on avait appelé en second, entra à ce moment, il lui montra l'ordonnance, c'était du sirop diacode dans de l'eau distillée. M. Petit substitua à l'eau distillée de l'eau simple.

On envoya chez le pharmacien ; il y avait trois minutes à attendre. Mais le temps ne se mesure pas à sa durée, il se mesure aux douleurs ; celles de Mirabeau étaient si atroces, qu'elles lui rendirent la parole.

— Oh ! s'écria-t-il, on me trompe, on me trompe !

— Non, répondit le comte de la Mark, on ne vous trompe point ; le remède arrive, je l'ai vu ordonner.

— Ah ! les médecins, les médecins ! reprit-il.

Puis, se tournant vers Cabanis :

— N'êtes-vous pas mon médecin et mon ami ? lui dit-il. Ne m'aviez-vous pas promis de m'épargner les douleurs d'une pareille mort ? Voulez-vous que j'emporte le regret de vous avoir donné ma confiance ?

Ce furent les dernières paroles qu'il prononça. Puis, se retournant par un mouvement convulsif sur le côté droit, il leva les yeux au ciel et expira.

— Il ne souffre plus, dit alors M. Petit, qui, debout et pensif, considérait cette lutte terrible de la nature avec le néant.

La pendule sonna huit heures et demie du soir.

C'était la même heure où, la veille, se réveillant au bruit du canon, il avait dit :

— Sont-ce déjà les funérailles d'Achille ?

Le mot avait été rapporté à Robespierre.

Et, quand il apprit la mort de Mirabeau :

— Bon ! dit-il avec ce sourire de... de Robespierre, Achille est mort ; Troie ne sera pas prise.

Mirabeau mourut, l'air triste et la douleur n'éteinte avec la vie. Cependant de son visage qui prit un éternel aspect de calme et de tranquillité.

« J'ai vu son portrait à la messe ».

Cependant Mirabeau eut une lettre un juste pendant son absence. Eustache avait reçu cette lettre :

« M. DE... »

« J'ai vu son portrait à la messe, que la transfusion du sang avec un succès en Angleterre, dans les hôpitaux militaires, pour sauver M. de Mirabeau, les médecins ont pu sauver votre jeffre une partie de mou sang et je suis en grand danger. L'un et l'autre sont purs ».

« MARAIS »

« Rue Neuve-Saint-Eustache, 52 »

Le jour de la mort de Mirabeau le peuple fit fermer les spectacles.

Il y avait un bal dans la maison voisine : il fit cesser le bal.

Le lendemain, on discuta où l'on enterrerait Mirabeau.

Les uns proposaient l'église Sainte-Geneviève, les autres le Champ-de-Mars, avec l'autel de la Patrie pour monument.

On choisit l'église Sainte-Geneviève; on déclara qu'elle serait appelée le Panthéon, que Mirabeau y serait enterré le premier, et que l'on sculpterait cette phrase sur le fronton :

AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE !

C'est en vérité une étrange chose que le jugement des contemporains.

En 1781, il y a une dispute, comme nous l'avons dit, entre le père et l'oncle de Mirabeau.

A cette époque, Mirabeau est perdu de dettes, condamné à mort, exécuté en effugie, que sais-je moi ?

Il a quitté sa femme et enlevé la femme d'un autre.

Le père ne veut plus de lui, l'oncle n'en veut plus; tous deux le renient.

« Cet homme-là n'est rien, dit le père, mais rien du tout; il a le goût du charlatanisme, l'air d'un laquais, de l'action, de la turbulence, de l'audace, du boule-en-train, de la dignité parfois, c'est un enfant perroquet, un homme avorté, qui ne connaît ni le possible, ni l'impossible, ni le malaise, ni la commodité, ni le plaisir, ni la peine, ni l'action, ni le repos, qui s'abandonne des que les choses résistent mais dont on peut faire un excellent outil en l'empoignant par le manche de la vanité. »

Voilà l'opinion du père, elle n'est pas fardée, comme on s'il.

« C'est un caractère qui n'est qu'un hérisson tout en pointe avec très peu de corps, se colleter avec lui, c'est se colleter avec l'impossible; c'est un esprit turbulent, orgueilleux, arrogant, insubordonné; un tempérament méchant et vicieux; il faut l'envoyer aux colonies se faire casser la tête. »

Voilà l'opinion de l'oncle; elle n'est pas meilleure que l'opinion du père.

Voilà maintenant celle des étrangers.

« Nous nous après que le père et l'oncle ont écrit cela sur leur nez, le neveu, Rivarol dit de Mirabeau : « Ce n'est qu'un mens rieux basard ! »

Mably : « C'est un gueux ! »

Laplace : « C'est un extravagant ! »

De Guillemy : « C'est un scélérat, un assassin ! »

Target : « C'est un homme mort ! »

Daront : « C'est un homme enterré. »

Pelletier : « C'est un orateur plus bué, plus stillé qu'ap... »

« ...penz » Il a sa petite vérole à l'âme ! »

« ... » Il faut l'envoyer aux galères ! »

« ... » Il faut le pendre ! »

Le comte de Mirabeau meurt.

Le 30... de... pour lui le Panthéon ! »

LOUIS XVI SONGE A FUIR. — LE DÉCRET SUR LE SERMENT DES PRÊTRES. — LES CHEVAUX BLANCS. — LE PORTRAIT DE CHARLES 1^{er}. — LE ROI SE REGARDE COMME PRISONNIER. — DEUX PARTIS VOULAIENT LA FUITE DU ROI. — LE ROI DÉCIDE SON DÉPART. — OPINION DE LA SÉMIRAMIS DU NORD. — LE ROI S'ENGAGE A SUIVRE LA PROCESSION. — SIX CENT MILLE LIVRES A MIRABEAU. — LA MARK ET BOUILLÉ. — MIRABEAU ET LA FAYETTE. — LES RELAIS DE POSTE. — LA BERLINE DE VOYAGE. — UN MILLION EN ASSIGNATS A M. DE BOUILLÉ. — LE DÉPART EST FIXÉ AU 19 JUIN. — M. DE CHOISEUL REÇOIT LES ORDRES DU ROI. — LE DÉPART EST RETARDÉ DE VINGT-QUATRE HEURES. — FUNESTES CONSÉQUENCES DE CE RETARD.

« J'emporte avec moi le deuil de la monarchie, » avait dit Mirabeau en mourant.

Mirabeau avait dit vrai.

Aussi, Mirabeau mort, Louis XVI comprit que son dernier appel venait de descendre au tombeau, comme, Mirabeau mort, l'Assemblée nationale comprit qu'elle était vide, et qu'il lui fallait se réorganiser.

Louis XVI songea à fuir; l'Assemblée, à se dissoudre.

D'ailleurs, l'horizon royal se rembrunissait de jour en jour. Par sa déclaration en date du 18 avril, l'empereur Léopold jette le masque et manifeste le projet d'amener, de concert avec les autres puissances, une contre-révolution en France.

Le 3 juin, se produit le décret déjà cité par nous, et qui adopte la guillotine;

Le 5 juin, le décret qui retire au roi sa plus belle prérogative, celle de faire grâce;

Le 11 juin, le décret qui enjoint au prince de Condé de rentrer en France, sous peine d'être mis hors la loi et de voir ses propriétés confisquées.

Le 19 juin, Robespierre est élu accusateur public du tribunal criminel de Paris; Pétion et Buzot sont élus vice-présidents.

Un autre phénomène se produisait, non moins effrayant pour cette cour profondément religieuse.

Elle sentait pousser l'impunité par toutes les gerçures de la société, comme les pavés doivent sentir pousser entre eux l'herbe qui les disjoint.

Ainsi le décret sur le serment des prêtres avait passé.

Ainsi le décret statuant que le comtat Venaisin et la ville d'Avignon avec leur territoire et dépendances devaient être réunis à l'empire français, avait passé.

Ainsi le décret décidant que la dépouille mortelle de Voltaire enlevée furtivement de Paris, où on lui refusait la sépulture, rentrerait triomphalement et sera déposée au Panthéon à Paris, avait passé.

Il y a même plus; la reine a offert les chevaux blancs qui doivent traîner le char funéraire du dieu de l'athéisme.

Ajoutez à cela ce malheureux portrait de Charles 1^{er}, qui, après avoir séjourné trois ans dans le boudoir de madame du Barry, avait été donné par elle à Louis XVI, afin qu'il eût sans cesse sous les yeux un roi à qui son parlement avait fait couper le cou, et qui devait naturellement lui inspirer une assez médiocre sympathie pour son parlement à lui, c'est-à-dire pour l'Assemblée nationale.

Eh bien, ce splendide portrait de Charles 1^{er}, cette merveilleuse toile de Van Dyck, où, avec cette prescience du génie, le peintre a placé le roi, seul, isolé, près de la mer comme s'il essayait déjà de fuir, cette image au mélancolique regard, elle avait suivi Louis XVI à Paris avec le mobilier de Versailles, et, chaque fois qu'il passait devant elle, il essayait avec son mouchoir son front ruisselant de sueur, il en revenait à cette idée, si souvent émise, si souvent repoussée, de quitter la France.

Un événement, d'ailleurs, avait fait une grande impression sur lui; c'était ce qui s'était passé le 18 avril.

Le roi avait voulu aller à Saint-Cloud, et le peuple, entourant les voitures, l'en avait empêché. Ce bon peuple, il n'avait qu'une idée, et le fait prouva que son idée était juste, c'est que le roi voulait fuir.

De ce moment, Louis XVI s'était regardé comme prisonnier dans son propre palais.

Puis il apprenait de l'étranger des choses qui n'étaient guère plus rassurantes que celles qui se passaient en France, et, entre autres choses, que les émigrés agitaient la question de le déposer et de nommer un régent.

En outre, deux partis voulaient la fuite du roi : le parti

royaliste, pour que le roi en liberté pût profiter des offres de la Prusse et de l'Autriche et rentrer avec deux cent mille étrangers ; le parti républicain, pour consigner à la frontière la dynastie régnante et abolir entièrement la royauté.

Comment croire qu'un projet sympathique à Louis XVI, favorisé tout haut par les royalistes, tout bas par les républicains, ne réussira pas ?

Le roi eût pu partir seul et à cheval ; de cette façon, la fuite était facile, et sans doute il eût atteint une escorte assez puissante pour qu'elle le conduisit à la frontière ; mais, le 6 octobre, au milieu des événements de Versailles, la reine,

gneur le dauphin ; et, en disant cela, il n'avait fait que résumer le bruit public.

Mais, des 1789, la Prusse avait offert cent mille hommes.

Mais Catherine II, la grande Catherine, la Sémiramis du Nord, comme disait Voltaire, écrivait à Marie-Antoinette : « Les rois doivent suivre leur marche sans s'inquiéter des cris du peuple, comme la lune suit son cours sans être arrêtée par l'aboiement des chiens. »

Mais Gustave III, ce roitelet de Suède, qui avait transporté sur le trône de Gustave-Adolphe les vices du dernier Valois, offrait à la reine de l'attendre à Aix, où il demeure-



Il écrivit : « Dormir ».

profitant du trouble où il était, avait fait jurer à son mari qu'il ne partirait jamais seul, mais avec elle, avec ses enfants, et qu'ainsi ils se sauveraient ou périraient ensemble ; elle alla jusqu'à exiger du roi qu'il lui promit qu'au moment de ce départ, elle ne le quitterait pas un instant, dût-elle le rejoindre à la barrière.

Le roi résolut donc de partir avec la reine, Madame et les deux enfants royaux.

Louis XVI était à peu près sûr des rois étrangers. Le souverain sur lequel il eût dû compter le plus, et sur lequel cependant il comptait le moins, c'était son beau-frère Léopold, espèce de Janus à deux faces, souriant d'un côté et prêt à mordre de l'autre ; puis la maison de Saxe, dont était sa mère, était payée pour ne pas aimer la maison d'Autriche ; lui-même avait hautement accusé M. de Choiseul, ce grand ami de Marie-Thérèse, d'avoir empoisonné son père, monsei-

gnant sous prétexte de prendre les eaux, et de lui tendre, à elle et au roi, la main de l'autre côté de la frontière.

Mais M. de Fersen, que le plus tendre intérêt liait à la reine, était là près d'elle, la poussant, l'excitant, l'entraînant à fuir, elle qui n'était déjà que trop disposée à cette fuite.

Ce fut alors que la reine offrit les chevaux qui devaient traîner le char de Voltaire, et que le roi notifia aux souverains étrangers son adhésion à la révolution française.

En outre, le roi s'était engagé à suivre la procession de la Fête-Dieu, et cependant la fuite était résolue, et devait avoir lieu avant cette fête.

Dès le mois de février 1791, le roi avait écrit à M. de Bouillé qu'il avait des ouvertures à lui faire, de concert avec M. de Mirabeau.

vingt-quatre escadrons; les legis du roi étaient préparés dans un château situé derrière le camp.

Les chevaux de Royal-Allemand devaient passer la nuit tout sellés; à la pointe du jour, les hommes monteraient à cheval; le soir, un détachement de cinquante cavaliers se porterait entre Stenay et Dun.

Il y attendrait le roi et l'escorterait jusqu'à Stenay.

A la nuit, M. de Choiseul partit lui-même de Stenay, et s'avança jusqu'aux portes de Dun.

Là, si se cacha: entrer dans la ville eût été dangereux. Il attendit, dans le silence le plus absolu, et dans l'ombre la plus épaisse, l'arrivée de ce courrier qui devait toujours se tenir une heure en avant du roi.

Jamais nuit d'attente ne dut être plus longue et plus anxieuse, car jamais pareil jeu ne se joua entre un peuple et son souverain.

Ce courrier ne passa point!

Qu'était-il arrivé? Nous allons le dire.

X

DISPOSITION DES POSTES AUX TUILERIES. — DISSIMULATION DU ROI ET DE LA REINE. — MOYENS DE SORTIR DU CHATEAU. — L'APPARTEMENT DE M. DE VILLEQUIER. — M. DE FERSEN. — M. DE MOUSTIER. — SON ENTREVUE AVEC LE ROI. — MM. DE MALDEN ET DE VALORY. — DIFFICULTÉ DES PASSEPORTS. — MADAME DE KORFF. — LE ROI PASSE POUR M. DE COIGNY. — LA SENTINELLE. — LES DEUX COCHERS. — FACHEUX CONTRETEMPS. — LA REINE S'ÉGARE. — LA RUE DE L'ÉCHELLE. — LA VOITURE AU COMPLET. — LA BARRIÈRE FRANCHIE. — M. DE FERSEN PREND LA ROUTE DE FLANDRE.

Sortir de Paris par la force était un projet absurde et auquel il n'eût point fallu songer un instant; depuis que le roi avait été ramené de Versailles aux Tuileries par quinze mille baïonnettes et vingt pièces de canon, Louis XVI et sa famille étaient bien réellement prisonniers, et ils regardaient comme leur geôlier la Fayette, que l'Assemblée leur avait donné pour protecteur.

D'ailleurs, à Versailles, le 6 octobre, la Fayette avait montré de quelle étrange façon il protégeait.

Quant aux dispositions prises par le protecteur de la famille royale, les voici:

Six cent gardes nationaux tirés des sections de Paris montaient chaque jour la garde aux Tuileries.

Deux gardes à cheval se tenaient constamment devant la porte extérieure.

Tous les postes du dehors étaient partagés entre les Suisses et la garde nationale, dont deux corps de garde étaient placés au pont tournant; en outre, des sentinelles étaient postées à toutes les portes du jardin, et la terrasse de la rivière était garnie de sentinelles échelonnées à cent pas l'une de l'autre.

A l'intérieur, c'était bien autre chose: gardes et sentinelles étaient multipliés à l'infini; on en trouvait jusque dans les issues qui conduisaient au cabinet du roi et de la reine, jusque dans un petit corridor noir pratiqué dans les combles et auquel aboutissaient les escaliers dérobés consacrés au service de la famille royale. Les officiers de la garde nationale avaient remplacé les gardes du corps, et ni le roi ni la reine ne pouvaient sortir qu'ils ne fussent accompagnés de plusieurs d'entre eux.

Outre cette surveillance, il y en avait une autre plus terrible encore peut-être: c'était celle des valets de l'intérieur, qui presque tous étaient des espions.

La reine particulièrement était convaincue que, parmi toutes les personnes qui l'entouraient, elle ne pouvait compter que sur ses premières femmes de chambre, et, parmi ses gens, que sur un ou deux valets de pied.

Quant au roi, ses quatre premiers valets de chambre étaient les seuls auxquels il pût se fier.

Heureusement, le roi, élevé à l'école de M. de la Vauguyon, savait dissimuler dans l'occasion. Cette fois même, il dissimula trop, et l'inquiétude était née de cet excès de précaution qui lui faisait écrire aux princes étrangers que la Constitution faisait son bonheur.

D'ailleurs, la reine lui donnait l'exemple.

Le 19, elle avait été se promener avec le dauphin et avait suivi les boulevards extérieurs.

Le 20, elle avait dit à M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères:

— Avez-vous vu madame Elisabeth! Elle m'afflige beau-

coup. Je sors de chez elle, où j'ai fait tout au monde pour la décider à suivre avec nous la procession de la Fête-Dieu; elle s'y refuse absolument; elle devrait cependant faire à son frère le sacrifice de ses préjugés.

Le même jour, elle avait demandé en riant à un commandant de la garde nationale, si l'on parlait encore à Paris de la fuite du roi.

— Non, madame, avait répondu le commandant; on est trop convaincu maintenant de l'attachement du roi à la Constitution et de son amour pour le peuple.

— On a bien raison, avait répondu la reine.

Et elle avait passé en souriant.

C'était, au reste, la reine qui s'était entièrement chargée de la sortie de Paris et de l'arrivée à Châlons.

Nous allons dire comment elle espérait arriver à ce double but.

A force de chercher par où l'on pourrait, avec le moins de risque possible, sortir du château, la reine découvrit qu'une de ses femmes, madame de Rochereul, occupait une petite chambre où il y avait une porte qui donnait dans l'appartement de M. de Villequier, situé au rez-de-chaussée et ayant une issue sur la cour des Princes et l'autre sur la cour Royale. L'appartement de M. de Villequier était libre, M. de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, ayant été forcé comme tous les grands officiers, de cesser ses fonctions, et ayant émigré.

La chambre de madame de Rochereul était attenante à celle de Madame; le roi et la reine la visiterent le 11 juin, et, sous prétexte d'agrandir le logement de sa fille, la reine s'empara de cette pièce en faisant placer ailleurs madame de Rochereul. Pour détourner les soupçons, la première femme de chambre fut déplacée de la même manière et mise au rez-de-chaussée, dans l'appartement de madame de Chigny, dame d'honneur.

Quant à l'appartement de M. de Villequier, comme cet appartement n'était pas habité depuis plus de trois mois, il fut facile à la reine de s'en procurer la clef. Cette clef fut remise au roi le 13 juin, par M. Renard, inspecteur des bâtiments.

Une fois dans l'appartement de M. de Villequier, il n'y avait plus grande difficulté à sortir du château; si nombreuses que fussent les sentinelles, on avait négligé d'en mettre une à la porte de cet appartement désert. En outre, les sentinelles des cours, onze heures sonnées, et lorsque le service du château finissait, étaient habituées à voir sortir beaucoup de monde à la fois.

Il fallait, pour organiser le service des chevaux et des voitures, un homme dans lequel la reine pût avoir toute confiance: elle choisit M. de Fersen, dont le dévouement pour elle touchait à l'idolâtrie, et M. de Fersen se chargea de faire trouver près de la barrière Saint-Martin une voiture à six chevaux et à six places pour aller jusqu'à Claye, qui est la deuxième poste sur la route de Châlons. Ce n'est pas le tout: déguisé en cocher, il devait sortir du château avec les fugitifs et conduire lui-même la voiture des Tuileries à la barrière Saint-Martin.

Quant à la date du départ, nous savons déjà quel changement y survint.

Le 17, M. de Moustier, ex-garde du corps, se promenant au jardin des Tuileries, fut abordé par un inconnu.

Cet inconnu l'invita à le suivre, lui disant que le roi avait des ordres à lui donner.

M. de Moustier obéit et fut introduit dans la chambre à coucher du roi.

Là, le roi, le saluant par son nom, lui ordonna de dire à MM. de Malden et de Valory, deux de ses anciens camarades, de faire confectionner, pour eux et pour lui, des vestes de courrier; les vestes devaient être de couleur jaune.

De plus, il lui ordonna de se promener le soir sur le quai du pont Royal, où une personne qui se ferait connaître lui porterait ses dernières instructions.

Dans la soirée du 20, une personne se fit effectivement reconnaître de M. de Moustier et lui donna l'ordre suivant:

« M. de Moustier et ses compagnons devront se trouver dans la cour du château demain à neuf heures du soir: ils y apprendront ce qu'ils auront à faire. »

Restait l'affaire des passeports, qui n'était pas facile à arranger. la reine ne voulant point mettre dans le secret M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères.

Ce fut encore M. de Fersen qui se chargea de lever cette difficulté. Une femme de qualité, madame la baronne de Korff, était sur le point de quitter Paris: elle avait avec elle deux enfants, un garçon et une fille, un valet de chambre et deux femmes de chambre. Elle avait son passeport tout prêt, tout signé, devant partir le soir même. M. de Fersen le lui prit et le donna à la reine. Pour s'en procurer un autre, madame de Korff feignit que celui-là avait été jeté au feu par mégarde avec des papiers destinés à être brûlés.

Comme on n'avait pas de passeport, le passeport fut donné à un nommé de Korff, et le valet de M. de Simonin, valet de chambre de Russie à Paris.

Le roi et la reine, avec leurs deux gardes, se dirigèrent vers le pont Royal, et se firent reconnaître des Corps Maitres.

Madame de Fersen, qui n'avait que cinq minutes à peine en sa faveur, fut rejointe par aucun des trois gardes ne comme son valet, pas un d'uy et aut nè et tous trois se lavèrent les yeux pendant ce temps. On passa par-dessus cet incident sans s'arrêter trop tard pour s'adresser à d'autres.

A leur retour, les valets de chambre et ses compagnons étaient à leur poste, de nuit introduits dans les appartements du roi et de la reine par un petit cabinet.

Le roi se coucha au service du château. Les ordres furent donnés pour le lendemain. Le roi et la reine se couchèrent comme à l'ordinaire, et, ayant accompagné le roi vers dix heures et demie, comme pour se coucher.

A onze heures ils passèrent dans l'appartement de madame Royale où madame de Fourzel apporta le dauphin.

Le roi qui devait passer pour le valet de chambre de madame de Korff, avait un habit gris et une perruque qui le déguisaient assez bien.

Les autres personnes étaient mises avec la plus grande simplicité.

Depuis quelques jours au reste, on faisait sortir M. de Coigny tous les soirs par la porte de la cour qui donnait près de l'appartement de M. de Villequier. Il avait la même perruque et la même habit que devait porter Louis XVI, et, assis à table avec deux ou trois personnes, il était probable que ce soir-là le roi se fit reconnaître par M. de Coigny.

Madame Elisabeth sortit la première avec madame Royale elle-même suivie de près par les autres, par madame de Fourzel emmenant le dauphin.

Les autres personnes du corps accompagnèrent l'enfant royal et sa gouvernante.

Une des sentinelles des tours croisait le chemin par lequel les deux princesses devaient passer. En les voyant venir, la sentinelle s'arrêta.

— Ah ! madame, dit-elle à madame Royale, nous sommes perdus, cet homme nous arrête !

Mais madame Royale ne fut pas moins d'avancer. Ce qu'il y avait de plus remarquable dans ce cas c'était l'hésitation.

Tout à coup la sentinelle tourna le dos, et les princesses purent passer.

Cet homme avait-il des motifs particuliers de laisser se glisser les deux princesses fugitives ? Il laissait se glisser les deux princesses, et ne voyaient, en fuyant, rien de remarquable, et n'avaient rien vu.

Après de quelques minutes, les deux princesses, madame de Tourzel et le dauphin, furent au coin de la rue de l'Échelle, où M. de Fersen les attendait avec une voiture.

Cette voiture était une espèce de carrosse de remise ressemblant assez à un fiacre, il l'avait louée dans un quartier et l'avait ainsi que l'homme du cocher qu'il avait revêtu la métamorphose de la perruque qu'au moment où il venait de faire monter dans sa voiture madame Royale, madame Elisabeth, madame de Fourzel et M. le dauphin, un fiacre vint par derrière et un cocher arrêté, s'arrêta en attendant sur les arrières de la conversation avec M. de Fersen, qui arriva par derrière. M. de Fersen homme d'intérieur et de près, avait pu entendre la conversation ; puis comme si M. de Fersen avait détruite à un tête-à-tête, il poussa son cocher vers la porte et le congédia en lui donnant une prise de tabac dans une tabatière de carton.

— Fuyez vite, dit-il au cocher nouveau venu, je compte sur vous.

Et il se mit à courir.

Comme le cocher commençait à longer le roi arriva avec le premier garde du corps.

Le cocher s'arrêta.

On se mit à faire le même garde du corps pour l'accueillir, et lui donner le bras. Mais au moment même où il commençait à se lever, M. de la Fayette avec des lambeaux de sa chemise, qui quittait le château pour rentrer à Paris, arriva à l'hôtel pour gagner le pont Royal. Il se précipita vers le roi, et lui dit que le roi avait un chapeau qui lui avait été volé, et qu'il avait vu le roi et la reine dans un lieu suspect.

Le roi et la reine, qui étaient dans le jardin, se précipitèrent vers le pont Royal, et furent arrêtés par les gardes.

On se rappelle que c'est juste en ce moment que la reine en sortait, et que la voiture du commandant général de la garde nationale la força de se coller contre le mur.

Cependant, de graves incidents avaient soulevé quelques inquiétudes.

quelque danger qu'il y eût à demander son chemin, il fallut s'y décider. Ils s'adressèrent à la sentinelle du pont, qui leur indiqua. C'était le même chemin à faire. Il leur fallut revenir sur leurs pas, longer les cours des Tuileries pour arriver rue de l'Échelle. Enfin on aperçut, dans l'obscurité, la voiture. On s'en approcha. M. de Fersen reconnut la reine plutôt avec les yeux de l'âme qu'avec ceux du corps. Il courut à elle, la fit monter près du roi, ou elle s'assit toute tremblante.

En attendant, elle marcha sur le dauphin, qui eut la force de ne pas crier.

Toute l'illustre caravane était donc réunie sans autre accident que le temps perdu. Mais ce temps perdu, c'était plus qu'un accident, c'était un malheur.

Chaque minute avait la valeur d'un jour.

Pendant ce temps, mesdames de Neuville et Brennier gagnèrent la voiture à deux chevaux qui stationnait au bout du pont Royal, et partaient pour Claye, où l'ordre leur avait été donné d'attendre la reine.

Quant à la voiture de la rue de l'Échelle, elle était au complet, et même au grand complet.

Dans l'intérieur, le roi, la reine, madame Elisabeth, madame Royale, le dauphin et madame de Tourzel ;

Sur le siège, M. de Fersen et M. de Moustier.

Derrière, MM. de Valory et de Malden.

M. de Fersen avait bien acheté le costume, mais n'avait pas acheté la science topographique du cocher. Il n'osa s'aventurer dans les rues qu'il eussent conduit à la barrière Saint-Martin par le trajet le plus court. Il craignait, par une pareille nuit, de se perdre dans ces petites rues détournées, ou si rarement il avait passé le jour. Il descendit par la rue Saint-Honoré, fit le tour par les vieux boulevards, et arriva heureusement au rendez-vous.

La berline de voyage était à son poste.

La transvasion s'opéra aussitôt dans le même ordre : la famille royale à l'intérieur, les gardes du corps sur le siège ou derrière. Seulement, un véritable cocher remplaça M. de Fersen.

Cinq minutes après, les fugitifs avaient franchi la barrière.

À la première poste, un des trois gardes devait partir en courrier.

Quant au carrosse de remise, il fut laissé tout attelé dans la grand-rue, sans personne pour le garder ou le ramener chez son maître.

Tous les préparatifs de M. de Fersen étaient faits pour partir en rentrant chez lui et gagner Bruxelles par une autre route ; mais, comme il y rentra au grand jour, il eut l'idée de s'assurer, avant son départ, si rien n'avait transpiré de la fuite du roi.

En conséquence, il alla d'abord à l'hôtel de ville, puis à la mairie où logeait Bailly, puis à l'hôtel de M. de la Fayette. Tout était parfaitement tranquille dans ces trois endroits. En conséquence, M. de Fersen monta en voiture et prit la route de Flandre.

XI

SOUÇONS DE FRÉRON. — LES FIACRES. — LE MINISTRE EST ATTERRÉ. — LES LETTRES DU ROI. — LES PRÉCAUTIONS ET LES FAUTES. — TRAIT ROMPU. — COURSE À PIED. — PONT-DE-SOMMEVELLE. — LE RETARD DE VINGT-QUATRE HEURES. — SES SUITES. — SAINTÉ-MENEHOULD. — INQUIÉTUDES DES POPULATIONS DE LA ROUTE. — ON VEUT SONNER LE TOCSIN. — LA DILIGENCE. — M. DE GOGUËLAT ET SES HUSARDS.

La soirée avait été très calme. Camille Desmoulins raconte dans son journal qu'il revenait, à onze heures, du club des Jacobins avec Danton, Fréron et d'autres patriotes, et qu'il ne vit dans tout le chemin qu'une seule patrouille. Paris lui paraissait abandonné, qu'il ne put s'empêcher de faire la remarque. Fréron avait dans sa poche une lettre par laquelle on le prévenait que le roi partait cette nuit-là. Il résolut d'observer le château, et vit M. de la Fayette en sortir à onze heures.

On se rappelle que c'est juste en ce moment que la reine en sortait, et que la voiture du commandant général de la garde nationale la força de se coller contre le mur.

Cependant, de graves incidents avaient soulevé quelques inquiétudes.

Cette femme dont la reine se défait, s'était aperçue de cette préoccupation qui environne les grandes entreprises, quelle que soit la fermeté du cœur qui les exécute. Elle était la maîtresse de M. de Gouvion, aide de camp de la Fayette : elle lui fit part de ses pressentiments. M. de Gouvion, qui savait que l'on pouvait se fier à la perspicacité et au patriotisme de cette femme, prévint le maire de Paris et son général de se tenir sur leurs gardes. Mais les dénonciations étaient si fréquentes, que l'on n'y faisait plus la moindre attention.

Ce n'était pas de ce seul point que les autorités reçurent des avis : le sieur Buseby, perruquier rue de Bourbon, se transporta chez le sieur Hucher, boulanger et sapeur du bataillon des Théâtres, pour lui annoncer qu'on venait de lui dire que le roi parlait cette nuit même.

Le sieur Hucher ne fut pas aussi incrédule que la Fayette et Bailly : il réveilla tous les voisins, et bientôt, assemblés au nombre d'une trentaine, ils se rendirent chez M. de la Fayette, lui annonçant que le roi s'appretait à partir, et le sommant de prendre immédiatement des mesures pour s'y opposer.

M. de la Fayette se mit à rire, et leur recommanda de retourner tranquillement chez eux. Pour n'être pas arrêtés en se retirant, ils lui demandèrent le mot d'ordre. M. de la Fayette le leur donna ; mais, dès qu'ils l'eurent, ils se portèrent aux Tuileries, où ils n'aperçurent aucun mouvement, si ce n'est un grand nombre de cochers de fiacre qui buvaient autour de ces petites boutiques ambulantes qui se trouvaient à cette époque près du guichet du Carrousel. Ils firent alors le tour des cours jusqu'à la porte du manège où se tenait l'Assemblée, et n'aperçurent rien de suspect ; mais, à leur retour, ils furent surpris de ne plus apercevoir un seul fiacre sur la place (1).

Cependant cette absence des fiacres ne fit naître dans leur esprit aucun nouveau soupçon, et ils rentrèrent chez eux, persuadés qu'on les avait trompés.

Nous avons vu qu'à sept heures du matin, lorsque M. de Fersen se présenta à l'hôtel de ville, chez Bailly et chez M. de la Fayette, cette fuite était encore ignorée.

Le premier qui fut instruit de l'événement (par qui ? on n'en sait rien) fut M. d'André, qui avait alors une position dans l'Assemblée nationale ; depuis quelque temps, il était au roi, qui, par les mains de M. de Montmorin, lui faisait une pension de mille écus par mois. Il courut chez le ministre et lui annonça la nouvelle. Le ministre fut atterré. Louis XVI, qui avait ou plutôt qui paraissait avoir la plus grande confiance en lui, ne lui avait pas même laissé entrevoir ce projet.

Mais, pendant que M. d'André était encore chez lui, on apporta une lettre que le roi avait laissée à son adresse.

Cette lettre lui annonçait simplement le départ du roi et lui disait d'attendre ses ordres.

Le premier mouvement du ministre, qui aimait sincèrement le roi, fut un mouvement de joyeuse satisfaction. — Ah ! s'écria-t-il, le voilà donc échappé aux dangers qui le menaçaient !

Outre cette première lettre, le roi en avait laissé une seconde pour les autres ministres, dans laquelle il leur enjoignait de ne rien signer ni rien expédier sans de nouveaux ordres de sa part.

Outre cette seconde lettre, et y annexée, il y avait une déclaration des motifs de son départ, écrite tout entière de la main du roi.

Ces lettres et cet écrit avaient été remis tout cachetés à M. de Laporte, intendant de la liste civile, avec ordre d'envoyer ces lettres à leur adresse dans la matinée du 21, et de faire lire la déclaration à l'Assemblée.

Cette déclaration était datée de la veille. Monsieur était parti la même nuit pour la Flandre avec M. le duc d'Avaray. Lui-même nous a laissé une relation de son voyage ou plutôt de sa fuite.

Ainsi il avait tenu son serment de ne pas quitter le roi, puisqu'il était parti avec lui.

Quant aux précautions prises par le roi et par la reine, elles consistaient à avoir brûlé leurs papiers les plus compromettants. Une somme de six cent mille francs en assignats et une centaine de mille francs en or, c'était tout ce qu'ils emportaient.

Voilà les précautions ; voyons maintenant quelles étaient les fautes.

D'abord, la reine, en exigeant que la fuite de toute la famille eût lieu ensemble et dans la même voiture, avait rendu cette fuite à peu près impossible.

Puis, trois mois d'avance, elle avait fait faire un trousseau complet aux enfants, comme si, hors de France, elle n'eût point trouvé ce qui leur était nécessaire ; de plus, un nécessaire de voyage, un nécessaire princier, tout en vermeil.

Puis on fait faire une grande voiture toute neuve que l'on charge de malles, de valises, de cartons.

Puis on prend une voiture de suite qui emmènera les femmes de la reine, comme si, pendant deux jours, la reine ne pouvait se passer de ses femmes.

Puis trois courriers galopent devant ou derrière la voiture, vestes jaunes, vous vous rappelez, presque la livrée du prince de Coadé, contre lequel l'Assemblée est occupée à rendre un décret.

Puis le roi, dont la figure est partout, jusque sur les écus de six livres, qui, il est vrai, commencent à devenir rares ; le roi, qu'on habille en laquais avec un habit gris et une petite perruque ; le roi, qui s'appelle M. Dnraud et qui voyage avec sa maîtresse, madame de Korff, face à face avec elle, genoux à genoux !

Seulement, le roi a donné l'ordre que l'on mette dans la caisse de la voiture l'habit rouge brodé qu'il portait à Cherbourg.

Enfin, là où l'on a tant besoin d'un homme, et d'un homme résolu, madame de Tourzel restera, parce que c'est son droit, comme gouvernante des enfants de France de rester près du dauphin.

Cet homme qui devait monter à la place de madame de Tourzel, c'était M. d'Agoult, homme de tête, homme de cœur, et désigné par M. de Bouillé ; il eût dirigé toute cette folle expédition, qui, sans lui, s'en allait au hasard ; mais l'étiquette était là : madame de Tourzel réclama son droit, et il fut fait justice à sa réclamation.

Tout cela était insensé.

Et cependant tout cela commença par marcher à merveille. On partit grand train. Un garde, M. de Malden, courait à la portière ; M. de Moustier était assis sur le siège ; M. de Valory courait devant, donnant un écu de guides aux postillons.

A Montmirail, un trait se rompt ; c'est une réparation à faire ; c'est une demi-heure perdue.

A une montée, le roi veut descendre et marcher un peu à pied. On descend : roi, reine, enfants royaux, tout, jusqu'à la gouvernante, et l'on perd une autre demi-heure dans cette promenade.

Cette promenade, sire, vous, la reine et votre sœur, la payerez de votre tête !

Ce bel enfant rose que madame de Tourzel porte endormi dans ses bras, il la payera par une captivité de quatre ans au Temple, par la mort dans un cachot.

— François, tout va bien, disait la reine à M. de Valory en arrivant à Châlons ; si nous devons être arrêtés, nous le serions déjà.

Oui, tout avait bien été jusque-là ; on n'avait point été obligé de s'arrêter pour manger, la voiture contenant des provisions ; nulle part on n'avait demandé de passeport, nulle part on n'avait fait de difficultés pour fournir les chevaux.

Mais, à Châlons, où tout allait bien, comme disait la reine, devait s'éveiller le premier soupçon : un homme de la ville, qui se trouvait par hasard à la poste au moment où le roi relaya, crut reconnaître le roi et courut aussitôt chez le maire. Heureusement, le maire était peu républicain ; il eut l'air de croire à la possibilité de la fuite du roi, à la vérité de la relation ; mais il effraya l'homme par les conséquences que pourrait avoir une pareille arrestation pour ceux qui arrêteraient.

L'homme finit par avouer avec le maire que le mieux était de se tenir tranquille, et tous deux fermèrent les yeux.

A une demi-lieue de Châlons, un inconnu, ce maire peut-être, arrête la voiture, passe sa tête à la portière qui est du côté de madame de Tourzel et dit :

— Vos mesures sont mal prises, vous serez arrêtés !

Puis il fit un signe, et la voiture continua sa route. Jusque-là, on se le rappelle, toutes les dispositions de la route avaient été soumises à la sagesse de la reine, et, malgré les imprudences que nous avons signalées, tout avait réussi.

Les précautions prises pour le reste de la route appartenant à M. de Bouillé.

C'était à Pont-de-Sommeville qu'on rencontrerait la première escorte. C'était là, on se le rappelle, que devait se trouver MM. de Choiseul et de Goguelat : l'un l'homme de la reine, l'autre l'homme de M. de Bouillé.

Le roi y arriva vers six heures du soir : pas d'escorte, aussi loin que la vue peut s'étendre.

— Oh ! dit la reine à madame Elisabeth, cet inconnu avait raison, et nous sommes perdus ma sœur !

C'est ici que chaque détail devient important, car chaque détail est un chapitre d'une grande et terrible histoire.

(1) Camille Desmoulins.

Comment avait-il pu être première es-

le Goguelat instruit par M. de Bouillé de ce retard de quatre heures ? La faute du roi pour avoir fait le service de la poste suspecte, — et aussi le roi se charge de la responsabilité, et aussi le roi eût le loisir de visiter son quartier de la poste ne trouvait pas une somme de sept cent mille francs fut assez forte. Goguelat avait quitté M. de Bouillé à Steasay, le 17, pour aller prendre le commandement des dragons commandés par M. Boudet.

Il vint à Pont-de-Sommeville, être à Pont-de-Sommeville le lendemain M. de Choiseul et eût le loisir de visiter le roi.

Le 18, il vint avec ses hommes à Sainte-Menehould. À cette époque, le commandant de la municipalité de Sainte-Menehould, M. de Goguelat, d'instinct, que l'arrivée inattendue du détachement de dragons, à l'instinct, à exciter la fermentation dans la ville. Au milieu de cette fermentation que M. de Goguelat quitta la ville vers cinq heures du matin pour se rendre à Pont-de-Sommeville, où il fut rejoint, une heure après son arrivée par M. de Choiseul.

Tout avait été réglé minute par minute, et le passage du roi devait avoir lieu à Pont-de-Sommeville vers trois heures de l'après-midi, non seulement cette heure était passée de très longtemps et le roi ne paraissait point, mais encore le courrier qui devait toujours le précéder de deux heures n'était point arrivé.

Or, comme il était quatre heures, que le courrier ne s'était pas montré qu'il devait toujours marcher deux heures avant le roi ; le roi le courrier se montrât-il, ne pouvait être à Pont-de-Sommeville que dans deux heures.

Il y avait une chose plus probable encore : c'est qu'il y avait eu dans le départ de Sa Majesté un second retard dont M. de Bouillé sans doute avait été averti, mais dont il n'avait pu avertir tout le monde.

A six heures, pas de courrier ; on était en retard de cinq heures et le roi ne pouvait plus arriver qu'à huit heures.

Ce n'était rien que d'attendre ; mais attendre au milieu des attroupements qui se formaient, au milieu de doutes naissants, au milieu des menaces qui accompagnaient ces doutes, là était le terrible de l'attente !

On commençait à dire tout haut que le prétendu trésor que les hussards devaient escorter n'était qu'un prétexte.

Malheureusement, ce n'était pas Pont-de-Sommeville seul qui était en fermentation ; c'étaient les villes environnantes.

Châlons qui était au-dessus de Pont-de-Sommeville, et que le roi avait si heureusement traversé quoiqu'il eût été reconnu. Châlons venait d'envoyer une partie de sa garde nationale pour s'enquérir des causes qui amenaient ces quarante hussards à Pont-de-Sommeville.

Sainte-Menehould qui est au-dessous, subissant la même inquiétude en faisait autant.

L'arrivée successive de ces envoyés augmentait l'agitation ; chacun faisait ses commentaires, tous criaient à la trahison. On parlait de sonner le tocsin dans les campagnes, et déjà M. de Choiseul et de Goguelat avaient tressailli au son lointain de quelque cloche plus pressée que les autres et qui donnait le signal de l'alarme.

Enfin vers huit heures, et au moment où la nuit s'avance, au moment où l'attroupement devient plus nombreux, au moment où l'obscurité va le rendre plus menaçant, au milieu de la foule qui presse les chevaux du détachement, un homme s'avisa de dire :

— Si c'est un trésor que vous attendez, il a, ma foi, passé ce matin une diligence qui pouvait bien être cela, car elle était lourde à faire trembler le pavé.

C'était une merveilleuse réplique donnée à M. de Choiseul, il s'en empara.

— Et vous sûr de ce que vous dites, mon ami ? demanda-t-il.

— Plus sûr ! j'en suis sûr ! Je l'ai vu comme je vous vois M. de Choiseul échanger un regard avec M. de Goguelat.

— Qui est-ce qui dirait plusieurs voix nous l'avons vu nous !

— Par les saints ! Il y a toujours dix, vingt, cent personnes qui ont vu ce qu'une personne a vu ou même n'a pas vu.

— Mais s'écria M. de Choiseul, que ne distiez-vous cela ?

— Vous auriez été chargé quatre heures de faction.

— Vous ne retourniez voir M. de Goguelat ?

— Mais d'ici, il est clair que la diligence nous a de

— C'est clair que nous devons en parler et passé et nous

— Rien à faire !

— Les mots est magique les esprits s'apaisent, le

— L'attroupement se dissipe et MM. de Choiseul et

LE ROI NE TROUVE PLUS SON ESCORTE. — ERREURS DE M. DE VALORY. — LES DRAGONS. — LE ROI MET LA TÊTE A LA PORTIÈRE — FATALES CONSÉQUENCES. — DROUET. — SA CONVICTION. — IL SUIT LE ROI. — M. DE DAMAS A CLERMONT. — L'HEURE DE LA RETRAITE. — LES DRAGONS REFUSENT DE PARTIR. — TROIS SUIVENT M. DE DAMAS. — DROUET SUIT TOUJOURS. — ROUTE DE VERDUN, ROUTE DE VARENNES. — UN POSTILLON. — M. DE ROHRIG, COMMANDANT DES HUSSARDS. — PAS DE RELAIS A VARENNES. — LA VILLE HAUTE. — SAUSSE. — ON BAT LE RAPPEL ET ON SONNE LE TOCSIN. — BILLAUD-VARENNES. — ON BARRICADE LE PONT.

Une demi-heure après, la voiture du roi arrive : les fugitifs cherchent des yeux leur escorte et ne la trouvent pas ; nous venons de dire comment elle avait été forcée de se retirer.

Pendant ce temps, M. de Choiseul et M. de Goguelat s'éloignent, d'abord au petit pas, espérant toujours être rejoints par le courrier.

Enfin, ne voyant et n'entendant rien, ils s'arrêtaient de plus en plus à cette probabilité que le départ du roi a été retardé. Ils mettent leurs chevaux au trot, évitent Sainte-Menehould, qu'ils savent suffisamment gardé et où, d'ailleurs, leur présence a produit, la veille, un si mauvais effet, et gagnent Varennes par le plus court chemin, c'est-à-dire par les bois du Clermontois.

Les esprits étaient tellement rassurés par le départ du détachement, que le roi relaya sans trouble à Pont-de-Sommeville, et, sans obstacle aucun, partit immédiatement pour Sainte-Menehould.

M. de Valory, qui servait de courrier au roi, et qui, au lieu de galoper deux heures en avance sur la voiture, ne la précéda jamais de plus de dix minutes ; M. de Valory, qui ne connaissait pas plus Sainte-Menehould que Paris, se trompa, passa devant la poste sans la reconnaître, revint sur ses pas, questionna pour apprendre son chemin, et, par ses questions, éveilla l'attention publique.

L'esprit des habitants de Sainte-Menehould était éminemment révolutionnaire. Un détachement de dragons, commandé par M. Dandoins, avait succédé aux hussards de M. de Goguelat et avait donné un nouvel aliment aux conjectures et à l'exaltation de cet esprit. Malgré l'heure avancée, on ne perdait de vue, ni lui ni ses hommes, et des groupes presque menaçants stationnaient sur la place où les dragons étaient campés et dans les rues adjacentes. M. Dandoins, qui avait vu tous ces symptômes de trouble, avait fait mettre pied à terre à ses soldats et causait en se promenant avec quelques-uns d'entre eux.

Tout à coup le roulement d'une voiture se fait entendre, la voiture paraît. Le roi et la famille royale passent.

En voyant l'escorte promise, les coeurs se desserrent. M. Dandoins instinctivement porte la main à son casque. Les dragons, voyant leur capitaine qui salue, en font autant ; le peuple remarque ces signes de respect, il se regarde et s'interroge. La voiture du roi arrive à la poste, suivie par bon nombre de curieux ; elle s'arrête et relaye.

Ce fut pendant cette halte que le roi commit l'imprudence de mettre trois ou quatre fois la tête à la portière.

Au milieu de la foule, placé au plus près de la voiture, était un de ces hommes que, pendant tout un temps, rien ne désigne à l'attention de ses contemporains, et que tout à coup l'histoire tire de la foule, pour en faire un de ces personnages terribles dont le nom restera écrit sur les tables d'alarme des révolutions.

Cet homme, c'était Jean-Baptiste Drouet, fils du maître de poste, très chaud patriote, qui l'année précédente, avait, le jour de la Fédération, vu le roi au Champ-de-Mars. Craignant de se tromper, quoiqu'il se crût bien sûr de reconnaître Louis XVI il tira un assignat de sa poche, compara le portrait à l'original et, comparaison faite, demeura convaincu.

Le roi remarqua toute cette scène.

Il vit l'attention qui était l'objet, toucha le genou de Marie-Antoinette, qui, préoccupée de la même pensée, leva les yeux au ciel.

Quoique à peu près certain que c'était le roi qui relayait, Drouet n'osa point donner l'alarme. Les dragons n'étaient qu'à cent pas; ils étaient armés, la lutte pouvait mal tourner pour lui et pour ceux de ses amis qui tenteraient d'arrêter les fugitifs. D'ailleurs, ses amis n'étaient pas prévenus et la voiture partait. Il était huit heures et demie du soir.

Il la laissa partir, sella, brida lui-même un cheval, et s'élança au galop derrière la voiture.

Mais la voiture du roi avait des ailes. Nous avons vu comment, depuis Pont-de-Sommeville, l'inquiétude avait gagné les fugitifs. Drouet n'arriva à Clermont qu'au moment où la voiture en partait.

Voici ce qui s'était passé à Clermont :

C'était M. de Damas qui était à Clermont.

Il avait reçu de M. de Bouillé l'ordre de monter à cheval une heure après le passage des voitures et de se rendre à Montmédy en passant par Varennes.

Il avait su par Léonard, valet de chambre que la reine avait donné à M. de Choiseul, et que, dans son impatience, M. de Choiseul lui avait expédié à quatre heures et demie de Pont-de-Sommeville, le retard inouï qui s'était opéré dans le passage du roi, et qui mettait en danger les deux chefs et leur troupe. Il voyait, de son côté, avec inquiétude approcher l'heure de la retraite; il comprenait que cette heure passée, il lui serait impossible de tenir ses hommes sous les armes et ses chevaux sellés, tant les mauvaises dispositions devenaient manifestes autour de lui.

C'est sur ces entrefaites qu'il voit arriver la voiture, qu'il reconnaît le roi, qu'il s'élança à la portière, fait part aux fugitifs de la situation et demande au roi ses ordres.

— Laisser partir sans rien manifester, dit le roi, et suivre avec vos dragons.

La voiture relaya rapidement et partit.

M. de Damas courut aussitôt à ses cavaliers, et leur donna l'ordre de monter à cheval et de se mettre en bataille.

L'ordre fut exécuté. Mais, quelle que fût la rapidité du mouvement, quoique la voiture fût déjà loin et que l'ordre donné pût paraître n'avoir aucun rapport avec elle, le peuple, en voyant ces préparatifs de départ, commença à murmurer.

M. de Damas comprend à ces murmures qu'il n'y a pas un instant à perdre; il ordonne à ses cavaliers de mettre le sabre à la main.

Au lieu d'obéir, ceux-ci font un mouvement pour l'enfoncer dans le fourreau, et restent à leur place.

En ce moment, Drouet arrive, donne l'alarme; les officiers municipaux paraissent, et somment le commandant de faire rentrer ses hommes dans la caserne, attendu que l'heure de la retraite est passée.

M. de Damas, voyant son impuissance, enfonce ses éperons dans le ventre de son cheval en criant :

— Qui m'aime me suive !

Trois hommes seulement répondent à cet appel et s'élancent avec lui sur la route par laquelle vient de s'éloigner la voiture.

Pendant ce temps, Drouet, qui s'est juré à lui-même d'arrêter le roi, change son cheval contre un cheval frais et s'élança aussi sur le même chemin.

Mais il a été observé et il est suivi.

Un maréchal des logis de Royal-Dragons devine que dans cet homme est la perte du roi, auquel il a fait serment de fidélité.

Drouet a fait serment de le perdre; lui, fait serment de le sauver.

A une certaine distance de Clermont, le chemin bifurque: une des routes conduit à Verdun, l'autre à Varennes.

L'itinéraire, on se le rappelle, est tracé par le roi lui-même, qui craint Reims où il a été sacré, où il a dit que sa couronne le blessait, où il peut être reconnu. Il donne l'ordre de prendre la route de Varennes.

Un quart d'heure après, Drouet arrive au même endroit; il a un instant d'embarras à l'angle des deux chemins; enfin il présume que le roi a pris la route de Verdun et il la prend.

Le roi est sauvé !

Oui, mais les mystères de Dieu sont infinis. Un grain de sable va se trouver sous la roue de cette voiture et la faire verser.

Un postillon revenait de Verdun.

— As-tu vu passer une berline attelée de six chevaux, courrier en avant? lui crie Drouet.

— Non, répond le postillon, je n'ai pas vu cela.

— A Varennes! murmure Drouet, à Varennes, alors!

Il fait sauter le fossé à son cheval, et court, à travers champs, d'une route à l'autre.

Le maréchal des logis ne l'a pas perdu de vue. Plusieurs fois, Drouet s'est retourné, et a remarqué cet homme qui le suit à travers champs, comme il l'a suivi sur la grande route. C'est donc à lui que cet homme en veut.

Drouet ne se trompait pas, c'était bien à lui que cet homme en voulait, et, s'il l'eût rejoint, probablement l'eût-il tué. Il se jeta à gauche de la route dans la traverse, et gagna les bois.

Plus moyen de le poursuivre, surtout pour un homme qui ne connaît pas le pays.

D'ailleurs, il s'agissait pour Drouet d'arriver à Varennes avant la voiture royale, et, en suivant tout simplement la grande route, c'était impossible.

A Varennes, le roi devait trouver un relais tout préparé et une escorte de soixante hussards à cheval et sous les armes.

Le relais était arrivé le 20, il appartenait à M. de Choiseul. Les hussards y étaient arrivés le 21, toujours sous le prétexte du convoi qu'ils devaient escorter.

La municipalité qui avait déjà pris des soupçons à l'arrivée du relais en prit de plus réels encore à l'arrivée des hussards, les hussards furent à l'instant même casernés à l'ancien couvent des Cordeliers, en deça du pont.

Son commandant, M. de Rohrig, jeune homme de dix-huit ans, fut logé chez un bourgeois, du même côté de la ville.

Quant au relais qui devait être placé dans une espèce de ferme à l'entrée de Varennes, du côté de Clermont, par une erreur étrange, par une de ces erreurs qui marquent de leur sésau qui serait puéril, s'il n'était fatal, les grands événements, le relais fut placé de l'autre côté du pont, c'est-à-dire à l'extrémité opposée à celle où le roi comptait le trouver.

Dès le 21 au matin, M. de Bouillé avait envoyé son second fils et M. de Raigecourt, dont les uniformes ressemblaient à ceux du régiment de Lauzun, avec instruction positive de faire placer le relais en avant de la ville, c'est-à-dire à l'endroit où il était convenu que le roi devait le rencontrer.

Ils devaient, en tout cas, le tenir au courant des événements.

Les deux jeunes gens arrivèrent à Varennes, et furent témoins de la fermentation qui y régnait. Ils tinrent pour prudent de ne faire aucun mouvement, surveillés qu'ils étaient, avant l'arrivée du courrier; puisque le courrier devait précéder le roi de deux heures, ils auraient bien le temps, pendant les deux heures de faire faire un demi-quart de lieue au relais.

Quant à M. de Rohrig, comme ses dix-huit ans n'inspiraient pas grande confiance à leurs vingt-cinq ans, ils ne crurent pas devoir le mettre dans la confidence, lui donnant seulement l'ordre de tenir ses gens prêts à premier signal.

Le jeune commandant ne vit dans cette injonction qu'un ordre ordinaire, et n'y attacha point d'autre importance.

Les hommes sont bien réellement égaux devant Dieu, puisque les destinées royales tiennent à si peu de chose.

Le roi arriva vers onze heures du soir.

Le roi, excellent ingénieur, le roi qui avait relevé la route ville par ville, village par village, reconnut parfaitement la maison désignée. Il fit arrêter les voitures, et demanda son relais.

Le maître de la maison ne l'avait pas vu, et ne pouvait lui en donner aucune nouvelle.

Alors, le postillon de continuer et d'entrer dans la ville haute.

Il était onze heures du soir. Le roi mit pied à terre avec la reine; ils espéraient interroger quelque passant.

Personne ne passait.

La reine se hasarda de frapper à deux ou trois portes, et demanda des nouvelles du relais. Personne ne put lui répondre.

C'était tout simple.

La ville haute n'était pas le chemin que devait suivre le roi; par conséquent, s'il avait chance de rencontrer quelque serviteur ou quelque ami, c'était dans la ville basse et sur la route qui menait de Paris à la frontière.

Pendant que le roi perdait ce temps précieux, Drouet arrivait, pénétrait dans la ville basse, et respirait en apprenant qu'aucune voiture n'avait passé.

Il ne perdit pas un instant: l'activité des hommes de destruction est terrible.

Il courut d'abord chez le procureur de la commune.

Ce procureur de la commune se nommait Sausse. C'était un patriote fanatique de la Révolution. Drouet le connaissait comme tel.

Il fut décidé que le roi serait arrêté, et que la ville de Varennes aurait sa part dans les célébrités fatales de l'histoire.

Le procureur de la commune donna aussitôt ses ordres. La garde nationale de Varennes devait se réunir et entourer le couvent des Cordeliers, où étaient casernés les soixante hussards.

... toutes les direc-
 ... le 1. su-
 ... marcheraient
 ... à Verdun et Sedan
 ... un ami aussi ar-
 ... Billaud-Varennés
 ... se mirent à
 ... trois grosses voitures firent
 ... Billaud et leurs compagnons
 ... devait nécessaire-
 ... de pistolets
 ... un si grand silence et avec
 ... ni les officiers ni les hussards, ni
 ... envoyées par M. de Bouille n'en su-
 ... attendent

INQUIETUDES DE LA REINE. — LES PASSEPORTS. —
 REPOS CHEZ LE PROCUREUR. — LA BOUTIQUE D'ÉPI-
 CIERIE. — RAPEL ET TOUSIN. — INTERROGATOIRE.
 — LE SILENCE DU ROI. — M. DE GOGUELAT PRÈS DU ROI.
 — VIVE LA NATION! — COUP DE PISTOLET. — HARDIE
 PROPOSITION POUR S'ÉCARTER. — RÉFLEXIONS DE
 LA REINE. — INDÉCISION. — COURRIER À L'ASSEM-
 BLÉE. — GOGUELAT ET DROUET. — TRISTE SITUÁ-
 TION DU ROI. — FIERTÉ DE LA REINE. — LA MARÉE
 MONTRE. — M. DESLONS. — LE ROI SE MONTRE AU
 PEUPLE. — LA MÈRE DE M. SAUSSE. — LES CHE-
 VEUX BLANCS. — CE QUI SE PASSE À PARIS.

... depuis dix minutes à peine, lorsque
 ... la voiture. Pas un
 ... elle s'engagea sous la voûte.
 ... ils se leverent.
 ... des chevaux et du postillon était fait
 ... la reine; elle sortit la tête hors de la por-
 ... demanda pourquoi l'on arrêtait la voiture.
 ... dit Brunet.
 ... demanda la reine
 ... y a beaucoup de mauvais Fran-
 ... la France dans ce moment-ci; il faut au
 ... sont en règle.
 ... pas davantage, mais c'était bien assez
 ... la crainte dans l'âme des voyageurs.
 ... assez brutale, comme on voit; et, en
 ... armés et menaçants se croisaient dans la
 ...
 ... des illustres voyageurs un moment
 ... pendant ce moment porta dit Weber.
 ...
 ... dit Brunet
 ... tout cela était l'effet du hasard, et qu'il
 ...
 ... furent conduits chez Sausse.
 ... d'abord le roi dans ses espérances. Il
 ... chacun pour ce qu'il vou-
 ... leurs passeports, eut l'air de les
 ... en règle. Seulement, il leur fit ob-
 ... n'était pas une ville de poste, que
 ... de Clermont ne pouvaient dou-
 ... repérer, et comme le repos ne pou-
 ... d'entrer
 ... dans sa maison, ou, sans être
 ... dans leur voiture
 ... Toute la famille royale
 ... le procureur de la commune
 ... une salle dont la porte res-
 ... qui se passait dans
 ... pouvait voir tout ce qui se
 ...
 ... une boutique d'épicerie.

Sausse quitta alors la maison, recom-
 mandant les voya-
 geurs à sa femme.
 Il sortait, disait-il pour hâter les chevaux, mais, en réa-
 lité, pour voir si la garde nationale était en nombre suffi-
 sant.
 En son absence, retentirent les premiers roulements du
 tambour et vibrèrent les premiers frémissements, du tocsin.
 Ce fut une traînée de poudre, chacun s'éveilla à ce bruit,
 bondit hors de sa maison et accourut.
 Le procureur rentra. Il était sûr maintenant d'avoir
 main forte.
 — Monsieur, dit-il en s'adressant au roi, le conseil muni-
 cipal délibère pour savoir si l'on doit vous permettre de
 continuer votre route; mais, à tort ou à raison, le bruit
 se répand que c'est notre roi et son auguste famille que
 nous avons l'honneur de posséder dans nos murs.
 Et Sausse attendit une réponse.
 Vous vous trompez mon ami, répondit le roi; ma-
 dame est madame la baronne de Korff, comme a dû vous
 l'apprendre son passeport. Ces deux enfants sont les siens,
 ces dames sont les dames de sa suite.
 — Et vous, alors, monsieur, qui êtes-vous?
 Le roi hésita de répondre; sans doute il lui répugnait de
 dire lui-même: Je suis un valet.
 Le mensonge était deux fois bas.
 — Eh bien, moi, dit l'épicier d'un ton gouguenard, je
 crois que vous vous trompez, que madame est la reine,
 que ces deux enfants sont monseigneur le dauphin et ma-
 dame Royale, que madame est la sœur du roi, et que vous,
 vous êtes le roi!
 La reine alors s'avança, cet interrogatoire pesait comme
 un monde à l'orgueil de la fière Autrichienne.
 — Eh bien, dit-elle, vous reconnaissez monsieur pour
 votre roi, parlez-lui donc alors avec le respect que vous lui
 devez.
 Alors, le roi fait un effort, soutient qu'il est le valet de
 madame de Korff, et que son nom est Durand.
 Mais, à cette assurance, chacun secoue la tête.
 — Assez, assez! dit la reine, qui ne peut supporter da-
 vantage la honteuse dénégation.
 À ce coup d'épéron, l'orgueil du roi se réveille; il relève
 la tête.
 — Eh bien, oui, dit-il, je suis le roi, voici la reine et
 mes enfants. Nous vous conjurons de nous traiter avec les
 égards que les Français ont toujours eus pour leurs rois.
 À ces paroles et malgré le contraste étrange que for-
 mait avec elles cet habit gris et cette petite perruque,
 plusieurs des assistants se prirent à pleurer.
 Pendant ce temps, le détachement de Pont-de-Sommeville,
 les quarante hussards placés sous le commandement de
 MM. de Choiseul et de Goguelat étaient arrivés à Varennes,
 où ils avaient trouvé M. de Damas et ses deux ou trois
 dragons; là, ils avaient appris qu'on venait d'arrêter une
 voiture, et que les voyageurs renfermés dans cette voiture
 avaient été conduits chez le procureur de la commune.
 Ils se firent indiquer la maison; mais la maison était
 déjà gardée, plus de trois cents hommes armés station-
 naient devant et à tout moment, au bruit du tambour et
 du tocsin, de nouveaux adversaires, — car il était évident
 qu'à un moment donné ces hommes deviendraient des adver-
 saires — de nouveaux adversaires, disons-nous, arrivaient
 de tous côtés.
 M. de Damas fit ranger les hussards de l'autre côté de la
 rue, et entra dans la maison avec MM. de Choiseul et de
 Goguelat.
 Un instant après, pendant que MM. de Choiseul et de Da-
 mas demouraient près du roi, M. de Goguelat sortit et dit
 à haute voix, de façon à être entendu à la fois des hussards
 et du peuple:
 Messieurs, c'est le roi et la reine qui sont arrêtés.
 Les hussards accueillirent la nouvelle assez froidement;
 de la part du peuple, elle fut reçue avec des cris qui res-
 semblaient fort à des cris de colère.
 M. de Goguelat ne tenta pas moins de dégager la maison.
 — Hussards! cria-t-il, sabre en main.
 Les hussards ne bougerent pas.
 — Hussards! cria M. de Goguelat, pas de demi-parti!
 êtes-vous pour le roi! êtes-vous pour la nation?
 — Vive la nation! répondirent les hussards, nous tenons
 et nous tiendrons toujours pour elle.
 — Eh bien, soit, dit M. de Goguelat, espérant qu'il gagne-
 rait ainsi du temps et que, pendant ce temps, un renfort
 lui arriverait. Eh bien, soit; vive la nation!
 Mais le peuple ne fut pas dupe, il s'approcha grondant;
 Goguelat sentit l'orage, il s'élança pour rentrer dans la
 maison; mais il n'en franchit le seuil que blessé d'un coup
 de pistolet.
 Pendant ce temps, on avait, par un escalier tournant,
 fait monter la famille royale au premier étage.

Quand M. de Goguelat entra dans ce nouveau local, que gardaient à la porte des hommes armés de fourches et de fusils, il vit le dauphin dormant sur un lit défait, les gardes du corps assis sur des chaises, les femmes, la gouvernante, madame Royale et madame Elisabeth assises sur des banes; le roi et la reine debout, causant avec M. Sausse.

Sur une table étaient du pain et du vin.

De temps en temps, la porte s'ouvre et des regards curieux, attendris ou flamboyants pénètrent dans cette chambre.

— Eh bien, monsieur, dit le roi à Goguelat, quand par-tous-nous?

M. de Goguelat montre tout un côté de son uniforme couvert de sang.

— Emploierait-on la force pour nous retenir? dit le roi se tournant du côté de Sausse.

Sausse allait probablement répondre que oui, quand la porte s'ouvre. C'est le conseil municipal tout entier, accompagné des officiers de la garde nationale.

Ils s'avancent vers le roi tête découverte; plusieurs tombent à genoux à moitié chemin.

— Sire, s'écrient-ils, sire, au nom de Dieu, ne nous abandonnez pas, ne quittez pas le royaume!

— Ce n'est pas mon intention, messieurs, dit le roi. Je ne quitte point la France; seulement, les outrages qu'on me fait chaque jour me forcent à quitter Paris. Je vais à Montmédy; venez avec moi; faites seulement que mes voitures soient attelées.

La municipalité sortit avec Sausse; les officiers de la garde nationale les suivirent.

Le roi, la reine, la famille royale, les trois gardes du corps et les trois officiers restèrent seuls.

C'était un de ces moments suprêmes qui décident de la vie des rois et de la destinée des empires.

Les trois officiers regardèrent se fermer la porte; et, la porte fermée, s'approchèrent du roi.

— Sire, dit M. de Goguelat, il est deux heures du matin; la foule qui entoure la maison est confuse, mal armée, mal organisée. Voulez-vous que je prenne dix chevaux à mes husards? Nous monterons tous à cheval, vous portant le dauphin, la reine portant madame Royale. Le pont est barré, je le sais; mais je connais un endroit de la rivière qui est guéable. Ces hommes, si égarés qu'ils soient, n'osent tirer sur vous; peut-être nous tueront-ils, mais, la rivière franchie, vous serez sauvés.

Le roi ne répondit point; ces moyens extrêmes n'étaient pas dans sa nature.

Les officiers insistèrent, les gardes se tenaient debout; on sentait qu'une seule et même pensée, toute de dévouement, animait ces six corps, remplissait ces six âmes.

— La reine! la reine! murmura le roi.

Oui, en effet, c'était surtout la reine que devait effrayer une pareille entreprise; aussi, elle, la femme résolue par excellence, manqua-t-elle de résolution.

— Je ne veux rien prendre sur moi, répondit-elle; c'est le roi qui s'est décidé à cette démarche; c'est au roi d'ordonner, mon devoir sera de le suivre. En tout cas, M. de Bouillé ne peut tarder.

— En effet, reprit le roi, pouvez-vous bien m'assurer que, dans une pareille bagarre, un coup de fusil ne tuera pas la reine, ou ma sœur, ou mes enfants? Raisonnons froidement, d'ailleurs; la municipalité ne refuse pas de me laisser passer; le pis est que nous soyons forcés d'attendre ici le jour. D'ici au jour, M. de Bouillé ne peut manquer d'être averti de la situation où nous sommes; il est à Stenay. Stenay est à huit lieues, deux heures suffisent pour y aller, deux heures pour en revenir; Bouillé ne peut donc manquer d'arriver au matin. Alors, sans danger et sans violence, nous partirons.

Pendant ce temps, les husards fraternisaient avec le peuple, trinquant ensemble, buvant à la même bouteille. Il était bientôt trois heures.

Les officiers, renvoyés du roi à la reine, n'osaient insister. Ce fut en ce moment que les municipaux rentrèrent avec ces paroles terribles:

« Le peuple s'oppose absolument à ce que le roi se remette en route. On a résolu de dépêcher un courrier à l'Assemblée nationale pour connaître ses instructions. »

Ainsi, le procès était jugé entre la monarchie et le peuple, jugé dans une petite ville de province, dans une méchante boutique d'épicier.

Les instructions de l'Assemblée nationale devaient l'emporter sur les offres du roi.

M. de Goguelat espère encore; peut-être ce peuple, au nom duquel on parle, est-il moins exigeant qu'on ne le dit; peut-être les husards sont-ils revenus à de meilleurs sen-

timents. Que leur importe la nation, à eux? Ne sont-ils point Allemands?

C'était un cœur de bronze que ce jeune homme; il sort seul, Drouet marche à lui:

Vous voulez enlever le roi, lui dit, Drouet; mais, je vous le jure, vous ne l'aurez que mort.

Deux cœurs de la même trempe s'étaient rencontrés dans deux partis opposés.

Goguelat, sans répondre, monte à cheval et s'approche de la voiture.

La voiture est au milieu d'un détachement de la garde nationale, commandée par un major.

— N'approchez pas, dit le major à Goguelat, ou vous êtes mort.

Goguelat enfonce les épées dans le ventre de son cheval et charge sur la voiture.

Plusieurs coups de fusil partent; deux balles l'atteignent: ce sont deux nouvelles blessures à joindre à la première.

Par bonheur, elles sont légères; cependant l'une des balles s'est aplatie sur la clavicle; celle-ci lui a fait lâcher les rênes et perdre l'équilibre. Il tombe de son cheval, on le croit mort et on s'écarte. Goguelat se relève, jette un dernier regard sur ses husards qui détournent les yeux, et rentre dans la chambre du roi sans dire un seul mot de ce qu'il vient de tenter.

Le spectacle de cette chambre était navrant; le roi écoutait les municipaux; la reine, brisée, était assise sur un escabeau entre deux caisses de chandelles. Elle priait la femme de l'épicier, elle, la fière Autrichienne, la haute-taine Marie-Antoinette!

Elle priait.

— Vous êtes mère, madame, lui disait-elle, vous êtes femme; ne voyez plus en moi la reine, voyez la femme, voyez la mère; songez à ce que je dois éprouver à cette heure pour mes enfants, pour mon mari.

Et celle qu'elle priait répondait ainsi, avec cet égoïsme bourgeois et brutal, qui montait pour la première fois jusqu'à une reine:

— Je voudrais vous être utile, mais, dame! si vous pensez au roi, moi, je pense à M. Sausse. Chaque femme pour son mari.

Et, en effet, quelle effroyable responsabilité pesait sur l'épicier de Varennes s'il laissait partir le roi!

Il l'eût voulu, d'ailleurs, qu'il était trop tard; il ne le pouvait plus.

La marée avait monté; pendant tout ce temps, le peuple, plein de sombres rumeurs, battait les murailles comme un océan.

Le roi était comme un insensé.

L'officier qui commandait le premier poste après Varennes, M. Deslons, à ce bruit du tocsin, était accouru, s'était informé, et avait obtenu de pénétrer jusqu'au roi. Il lui disait que M. de Bouillé, prévenu, allait sans doute arriver. Le roi n'entendait pas; il répéta trois fois la même phrase sans obtenir de réponse. Enfin, avec une fiévreuse insistance:

— Sire, s'écria-t-il, ne m'entendez-vous point? Je prie le roi de me donner ses ordres pour M. de Bouillé.

Le roi, secouant la tête comme un homme qui s'éveille, regarda M. Deslons.

— Je n'ai plus d'ordres à donner, dit-il; je suis prisonnier. Dites à M. de Bouillé que je le prie de faire ce qu'il pourra pour moi.

Cependant le jour venait; on entendait dans la rue les cris: « A Paris! à Paris! » On engagea le roi à se montrer pour calmer la foule.

Le roi s'avança vers la fenêtre, l'ouvrit et se montra; tout cela machinalement comme un automate, sans une pensée, sans un mot.

La surprise de cette foule fut grande quand elle vit qu'un roi pouvait être un gros homme, pâle, gras, muet, à l'œil terne, coiffé d'une pauvre perruque et vêtu d'un habit gris.

— Ah! mon Dieu! dit-elle en se détournant.

Alors, la pitié prit toute cette multitude, les larmes se firent jour, les cœurs débordèrent.

— Vive le roi! cria-t-elle.

Oh! le roi... oui, c'était encore le roi. Mais la royauté où était-elle?

Sausse avait une vieille mère, une femme de quatre-vingts ans, née sous la royauté de Louis XIV; elle avait la foi. Elle entra dans la chambre, et, voyant les deux enfants qui dormaient ensemble sur le même lit, sur le lit de famille qui n'avait jamais été destiné à ce triste honneur, elle tomba à genoux, pauvre vieille! et, sanglotant, elle demanda à la reine la permission de baiser les mains des deux innocents.

Oui, c'étaient deux innocents, qui devaient, la fille dans la vie, le fils dans la mort, porter ensemble la peine des coupables.

« L'objet qui doit nous occuper, s'écrie-t-il, est de rattacher la confiance du peuple à qui elle appartient. Il nous faut une force centrale, un seul bras pour agir puisque nous n'avons qu'une tête pour penser. M. de la Fayette, depuis le commencement de la Révolution, a montré les vœux et la conduite d'un bon citoyen. Il importe qu'il conserve son crédit sur la nation : il faut de la force à Paris, mais il y faut de la tranquillité. Cette force, ajoute-t-il en se tournant vers la Fayette, c'est vous qui devez la diriger. »

La Fayette conserve donc son grade de commandant général de la garde nationale, tandis que l'Assemblée retire à elle tous les pouvoirs, s'empare de la dictature et se déclare en permanence.

C'est dans ce moment qu'on apporte à l'Assemblée la lettre du roi laissée aux mains de M. de Laporte.

Le président la prend des mains du messager, et la lit tout haut au milieu du plus morne silence.

Puis l'Assemblée ordonne l'impression de cette pièce et y répond par l'adresse suivante :

« L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX FRANÇAIS.

« Un grand attentat vient de se commettre ; l'Assemblée nationale touchait au terme de ses longs travaux, la Constitution était finie, les orages de la Révolution allaient cesser ; et les ennemis du bien public ont voulu, par un seul forfait, immoler la nation entière à leur vengeance. Le roi et la famille royale ont été enlevés dans la nuit du 20 au 21 de ce mois.

« Vos représentants triompheront de cet obstacle ; ils mesurent l'étendue des devoirs qui leur sont imposés. La liberté publique sera maintenue, les conspirateurs et les esclaves apprendront à connaître l'intrépidité des fondateurs de la liberté française ; et nous prenons à la face de la nation l'engagement solennel de venger la loi ou de mourir.

« La France veut être libre, et elle sera libre ; on cherche à faire rétrograder la Révolution, la Révolution ne rétrogradera point ; Français, telle est votre volonté, elle sera accomplie.

« Il s'agissait d'abord d'appliquer la loi à la position momentanée où se trouvait le royaume. Le roi, dans la Constitution, exerce les fonctions royales du refus ou de la sanction sur les décrets du corps législatif ; il est, en outre, chef du pouvoir exécutif, et, en cette dernière qualité, il fait exécuter la loi par des ministres responsables.

« Si le premier des fonctionnaires publics déserte son poste ou est enlevé malgré lui, les représentants de la nation, revêtus de tous les pouvoirs nécessaires au salut de l'Etat et à l'activité du gouvernement, ont le droit d'y suppléer. En prononçant que l'apposition du sceau de l'Etat et la signature du ministre de la justice donneront aux décrets le caractère et l'autorité de la loi, l'Assemblée nationale constituante a exercé un droit incontestable. Sous le second rapport, il n'était pas moins facile de trouver un suppléant. En effet, aucun ordre du roi ne pouvant être exécuté s'il n'est contresigné par les ministres, qui demeurent responsables, il a suffi d'une simple déclaration qui ordonnât provisoirement aux ministres d'agir sans la responsabilité, sans la signature du roi.

« Après avoir pourvu aux moyens de compléter et de faire exécuter la loi, les dangers de la crise actuelle sont écartés de l'intérieur du royaume. Contre les attaques du dehors, on vient de donner à l'armée un renfort de quatre cent mille gardes nationaux.

« Au dedans et au dehors, la France a donc tout motif de sécurité, si les esprits ne se laissent point frapper d'étonnement, s'ils gardent la modération ; l'Assemblée nationale est en place, tous les pouvoirs établis par la Constitution sont en activité ; le patriotisme des citoyens de Paris, sa garde nationale, dont le zèle est au-dessus de tout éloge, veille autour de vos représentants.

« Les citoyens actifs du royaume sont enrôlés et la France peut attendre ses ennemis.

« Faut-il craindre les suites d'un écrit arraché avant le départ de ce roi séduit, que nous ne croirions inexcusable qu'à la dernière extrémité ? On conçoit à peine l'ignorance et les prétentions de ceux qui l'ont dicté. Il sera discuté par la suite avec plus d'étendue, si vos intérêts l'exigent ; mais il est de notre devoir d'en donner ici une idée.

« L'Assemblée nationale a fait une proclamation solennelle des vérités politiques ; elle a retrouvée ou plutôt elle a rétabli les droits sacrés du genre humain ; cet écrit présente de nouveau la théorie de l'esclavage.

« Français, on y rappelle la journée du 23 juin, où le chef du pouvoir exécutif, où le premier des fonctionnaires publics osa dicter ses volontés absolues à vos mandataires chargés par vos ordres de refaire la constitution du royaume.

« On ne craint pas d'y parler de cette armée qui mena-

çait l'Assemblée nationale, au mois de juillet ; on ose se faire un mérite de l'avoir éloignée des délibérations de vos représentants.

« L'Assemblée nationale a gémi des événements du 6 octobre ; elle a ordonné la poursuite des coupables, et, parce qu'il est difficile de retrouver quelques brigands au milieu de l'insurrection de tout un peuple, on lui reproche de les laisser impunis ; on se garde bien de raconter les outrages qui provoquèrent ces désordres. La nation était plus juste et plus généreuse. Elle ne reprochait plus au roi les violences exercées sous son règne et sous le règne de ses aïeux.

« On ose y rappeler la Fédération du 14 juillet de l'année dernière ; quen est-il resté dans la mémoire des auteurs de cet écrit ? C'est que le premier des fonctionnaires publics n'était placé qu'à la tête des représentants de la nation, au milieu de tous les députés, des gardes nationales et des troupes de ligne du royaume. Il y prononça un serment solennel, et c'est là ce qu'on oublie. Le serment du roi fut libre, car il dit lui-même que :

« C'est pendant la Fédération qu'il a passé les moments les plus doux de son séjour à Paris ; qu'il s'arrêta avec complaisance sur les témoignages d'attachement et d'amour que lui ont donnés tous les gardes nationaux du royaume. Si un jour le roi déclarait que des factieux l'ont entraîné, on aurait dénoncé son parjure au monde entier.

« Est-il besoin de parcourir tant d'autres reproches si mal fondés ? On dirait que les peuples sont faits pour les rois, et que la clémence est l'unique devoir de ceux-ci, qu'une grande nation doit se régénérer sans aucune agitation, sans troubler un moment les plaisirs des rois et de leur cour. Quelques désordres ont accompagné la Révolution ; mais l'ancien despotisme doit-il se plaindre des maux qu'il avait faits ? Et convient-il de s'étonner que le peuple n'ait pas toujours gardé la mesure en dissipant cet amas de corruption formé pendant des siècles par les crimes du pouvoir absolu ?

« Des adresses de félicitations et de remerciements sont arrivées de toutes les parties du royaume : on dit que c'est l'ouvrage des factieux. Oui, sans doute, de vingt-quatre millions de factieux.

« Il fallait reconstituer tous les pouvoirs, parce que tout était corrompu ; parce qu'une dette effrayante, accumulée par l'impéritie et les désordres du gouvernement, allait précipiter la nation dans un abîme. On nous reproche de n'avoir pas soumis la Constitution au refus du roi. Mais la royauté n'est établie que pour le peuple ; et, si les grandes nations sont obligées de la maintenir, c'est parce qu'elle est la sauvegarde de leur bonheur. La Constitution leur laisse sa prérogative et son véritable caractère. Vos représentants seraient criminels s'ils avaient sacrifié vingt-quatre millions de citoyens à l'intérêt d'un seul homme.

« Le travail de ses peuples alimente le trésor de l'Etat, c'est un dépôt sacré ; le premier symptôme de l'esclavage est de ne voir dans les contributions publiques qu'une dette envers le despotisme. La France devait être sur ce point plus sévère que les autres nations. On a réglé l'emploi des contributions d'après la stricte justice, on a pourvu aux magnificences, aux dépenses du roi, par une condescendance de l'Assemblée nationale. Il en a lui-même fixé la somme ; et près de trente millions accordés à la liste civile sont présentés comme une somme trop modique.

« Le décret sur la guerre et la paix ôte au roi et à ses ministres le droit de dévouer les peuples au carnage selon le caprice ou les calculs de la cour, et l'on paraît le regretter. Des traités désastreux ont tour à tour sacrifié le territoire de l'empire français, le trésor de l'Etat et l'industrie des citoyens. Le corps législatif connaîtra mieux les intérêts de la nation, et l'on nous reproche de lui avoir conservé la révision et la confirmation des traités. Quel donc ! n'avez-vous pas fait une assez longue expérience des erreurs du gouvernement ?

« Sous l'ancien régime, l'avancement et la discipline des soldats et des officiers de terre et de mer étaient abandonnés au caprice des ministres. L'Assemblée nationale, occupée de leur bonheur, leur a restitué des droits qui leur appartenaient. L'autorité royale n'aura plus que le tiers ou le quart des places à donner, et l'on ne trouve point cette part suffisante !

« On attaque votre ordre judiciaire sans songer que le roi d'un grand peuple ne doit se mêler de l'administration de la justice que pour faire exécuter les jugements. On veut exciter des regrets sur le droit de faire grâce et de commuer les peines, et cependant tout le monde sait comment ce droit est exercé, et sur qui les monarques répandent de pareilles faveurs.

« Se plaindre de ne pouvoir plus ordonner toutes les parties de l'administration, c'est revendiquer le despotisme ministériel. Certes, le roi ne pouvait l'exercer lui-même. On a laissé au peuple le choix de ses administrateurs ; mais ces mêmes administrateurs sont sous l'autorité du roi, en tout ce qui ne concerne pas la répartition de l'impôt. Il

En effet, le départ devenait instant. M. de Rœuf, en arrivant, avait vu la voiture tout attelée, et déjà deux fois on avait invité le roi à descendre de l'appartement.

Enfin il fallut se décider; le roi se cramponnait à chaque obstacle, il comptait par minutes. Maintenant, que faisait M. de Bouillé? Certes, il devait être en campagne; et chaque minute de retard donnait une chance de délivrance au roi.

Au moment de descendre l'escalier, comme il était impossible de tarder plus longtemps, une des dames de la reine fut semblant de se trouver mal; la reine alors déclara qu'elle au monde ne la forcerait de partir sans elle; il fallut les cris et les menaces du peuple pour la décider.

— Eh bien, qu'elle reste si elle veut, dit un homme; moi, j'emporte le dauphin.

La reine s'avança, prit son enfant dans ses bras et descendit.

Toute la famille était au bout de ses forces, car elle était au bout de ses espérances.

On monta en voiture; les trois gardes du corps étaient sur le siège, mais non pas liés et garrottés, comme on l'a dit, c'était chose inutile; quatre mille hommes les escortaient à leur sortie de Varennes.

Pendant le tumulte du départ, on avait trouvé moyen de faire fuir M. de Goguelat.

MM. de Choiseul et de Damas furent conduits dans les prisons de la ville.

Pendant que le roi suait sa n agonie, comme un autre Christ, tandis que la reine passait de la prière à l'emportement, tandis que madame Elisabeth recevait toute chose comme venant de Dieu, c'est-à-dire avec la résignation d'une sainte, tandis que les enfants dormaient sur le lit d'un épicier et y étaient bénis par une pauvre vieille que faisait donc ce M. de Bouillé, attendu avec tant d'impatience, pendant une longue nuit par le petit-fils de celui qui disait: « J'ai failli attendre? »

Il était à Dun, où il avait passé la nuit dans de martelles inquiétudes; vers trois heures du matin, il quitta son poste et se porta sur Stenay; Stenay, c'était le centre de ses quartiers; de là, il pouvait faire rayonner ses ordres sur tous les points de la circonférence. De quatre à cinq heures, il vit accourir successivement à lui, son fils M. de Raigeourt et M. de Rohrig, ce jeune officier de hussards qui était parvenu à s'échapper.

Alors, il sut tout.
Aussitôt il donna l'ordre à Royal-Allemand de le rejoindre; à M. Klinglin, de marcher sur Stenay avec deux escadrons pour contenir la ville, et d'envoyer un bataillon de Nassau à Dun pour garder le passage de la Meuse; au régiment de Castella de se porter à toute vitesse sur Montmédy; enfin, aux détachements qui se trouvaient à Mouzon et à Dun, d'avancer sur Varennes et d'attaquer en arrivant.
Ces dispositions prises, il attendit Royal-Allemand.

Il attendit une heure; une heure en pareille circonstance, c'est-à-dire la durée d'une vie.

Enfin le régiment arriva.

M. de Bouillé s'élança à sa rencontre.
— Le roi est arrêté par les patriotes, cria-t-il; soldats, je compte sur vous pour le tirer de leurs mains.

Un cri de « Vive le roi! » répondit à cette courte allocution. M. de Bouillé distribua trois ou quatre cents louis qu'il avait sur lui, et l'on partit au galop.

Ce régiment-là, on pouvait compter sur lui. Il fit huit lieues au galop en plein jour, au milieu des populations armées et menaçantes.

On rencontre un hussard revenant de Varennes.

— Où est le roi?
— Il part.
— Comment, il part?
— On l'emène.
— Où?
— A Paris.
— En avant!

Et tout le régiment passe comme une trombe.
On se rappelle M. Deslons. M. Deslons qu'on avait introduit près du roi, et qui l'avait trouvé si fort abattu. M. Deslons avait, selon la promesse qui lui avait été faite par M. de Sigismond, commandant de la garde nationale, rejoint son régiment sans être inquiété.

M. Deslons, juste au moment où le marquis de Bouillé s'avancait sur Varennes, tentait un dernier effort; il faisait rentrer dans la ville un brigadier avec ordre aux hussards qu'il serait restés fidèles d'attaquer au dedans tandis qu'il attaquerait au dehors.

L'ordre était adressé à M. Bondet. Le brigadier ne peut parvenir jusqu'à lui, et, par conséquent, l'ordre n'est pas exécuté.

Huit heures sonnent; c'est en ce moment que le roi et la famille royale sortent de Varennes avec une grosse

escorte et que le comte Louis de Bouillé, l'aîné des fils du marquis, rejoint M. Deslons.

Il n'y a pas de temps à perdre, il faut risquer le tout pour le tout. On passe la rivière à gué, on croit être de l'autre côté de l'obstacle; les hussards lancent leurs chevaux à fond de train; au bout de cent pas, on rencontre un canal profond, infranchissable!

Il faut s'arrêter; bien plus, il faut revenir sur ses pas, il faut rejoindre M. de Bouillé.

On entend des coups de fusil, on marche au bruit; c'est le marquis de Bouillé qui, à la tête du régiment parti de Mouzon, se fusille dans un bois avec la garde nationale.

Les patriotes, à la vue de ce renfort, battent en retraite.
— A Varennes! Varennes! crie M. de Bouillé aux nouveaux arrivants.

— Le roi en est parti, il y a une heure, répondent-ils.

En effet, leur tentative inutile et désespérée a pris une heure.

— N'importe, passons par Varennes, puisque c'est le seul passage, et, à tout prix, rejoignons le roi!

On se réunit à Royal-Allemand, que commande M. Hoffelise, et l'on ordonne de marcher sur Varennes.

— Mais, dit M. Deslons, Varennes est combrée par des barricades, le pont est rompu en deux endroits.

— Mais, disent les dragons, nos chevaux sont épuisés, nous ne les soutenons plus qu'avec les genoux et avec la bride.

— Pied à terre alors, dit M. de Bouillé, et emportons les barricades à pied.

Les dragons étaient chauffés à blanc; ils mirent pied à terre. En ce moment, on annonce que l'on va être coupé par la garnison de Verdun, qui s'avance avec du canon.

Ce fut le dernier coup; le marquis de Bouillé, en pleurant de rage, remit son épée au fourreau. Il avait espéré écrire sur le livre de l'histoire:

— Le marquis de Bouillé a délivré son roi. »

La main de la fatalité écrivait au contraire:

Le marquis de Bouillé n'a pu sauver son roi. »

Et tout cela, sans compter ces accusations d'ineptie, ou ces soupçons de trahison qui se traînent toujours dans la fange sanglante des conspirations avortées.

Enfin, il fallait fuir ou tomber aux mains de l'ennemi. L'ennemi, c'était la France.

Terrible logique des guerres civiles.

— Nous nous enfoncions avec notre petite troupe dans la France armée contre nous », dit Louis de Bouillé dans la narration qu'il fait de cet événement.

Le marquis ramena son régiment à Stenay, puis il sortit de la ville comme la municipalité délibérait de le faire arrêter.

L'ordre en était parvenu à la frontière, qu'il fut obligé de franchir le sabre à la main.

Avec le marquis de Bouillé, le dernier, le suprême espoir du roi quittait la France.

C'était le 22 juin au matin que cela se passait.
Le 22, à neuf heures du soir, un grand bruit, pareil à un éclat de foudre, retentit dans l'Assemblée.

Ce bruit se composait de l'assemblage ou plutôt du choc de trois mots: « Il est arrêté! » Jusque-là, ce n'était, que l'orage; ces trois mots, c'était la foudre.

Le roi arrêté, qu'allait-on faire du roi?
Qu'allait-on faire surtout de la reine, qui buvait le sang comme une Médicis et se prostituait comme une Messaline?

avait dit Fréron.

Quelle liste civile donnerait-on à cet homme qui, en se sauvant, avait fait (c'était la Fayette qui l'avait dit au peuple pour se tirer de ses mains) vingt sous de rente à chaque citoyen?

En effet, il y avait vingt-cinq millions de Français et le roi recevait juste vingt-cinq millions de liste civile.

Le premier sentiment de l'Assemblée fut certainement le désir de sauver la royauté; on y croyait encore; c'était la veille que Robespierre avait demandé à Brissot, qui lui annonçait qu'il allait travailler dans un nouveau journal, *le Républicain*:

— Qu'est-ce que la république?
La scène se passait chez Pétion.
Aussitôt l'Assemblée décrète:

L'Assemblée nationale, ouï la lecture des lettres et autres pièces à elle adressées par les municipalités de Varennes, Sainte-Menehould et Châlons, décrète que les mes-

Elle baissa son voile, et parut décidée à ne pas prononcer une parole.

Mais, en supposant que ce sourire fût une inconvenance, ce fut la seule que laissa échapper Barnave.

Beau, jeune, poli, de manières ouvertes, plein de respect pour le malheur suprême en face duquel il se trouvait, Barnave ne pouvait manquer d'effacer cette première et mauvaise impression.

Aussi le roi lui adressa-t-il bientôt la parole.

On s'entretint des événements politiques; le roi fit sa

Elisabeth un verre et une carafe, il prit le verre, et, sans s'excuser, sans demander de permission aucune, il le tendit à madame Elisabeth pour qu'elle lui versât à boire.

Pour une nature aussi aristocratique que l'était celle de la reine, Pétion était un homme jugé.

En ce moment, le hasard allait offrir aux deux commissaires une occasion de faire éclater la différence qu'il y avait entre eux.

Un ecclésiastique s'approcha de la voiture, comme avait fait M. Duval de Dampierre, pour offrir aux prisonniers



Barnave.

profession de foi comme roi; Barnave, comme patriote, et Pétion, comme républicain.

Pétion était tout le contraire de Barnave; quoique né avec un caractère assez doux et qui ne manquait même pas d'une certaine sensibilité, assez de mise à cette époque, il se crut obligé d'appeler à lui, dans la circonstance où il se trouvait, tout ce qu'il avait de dureté dans le caractère.

A toutes les questions que lui faisait le roi.

— Moi, répondait-il, je suis pour la république.

Puis, pendant que Barnave, avec une politesse admirable de langage, avec un esprit de convenance remarquable, discutait avec le roi les questions les plus ardentes du moment, Pétion faisait à madame Elisabeth quelque plaisanterie triviale, que la vierge feignait de ne pas comprendre, ou quelque plaisanterie anti-religieuse, que la sainte repoussait.

Ayant soif et s'étant aperçu qu'il y avait près de madame

l'hommage de son respect; comme le vieux gentilhomme, le vieux prêtre allait payer du martyre sa religion à la royauté; déjà les crosses se levaient, déjà les sabres étaient tirés.

Barnave s'élança à la portière.

— Français! s'écria-t-il avec un de ces élans qu'il rencontra parfois, non pas dans son talent, mais dans son cœur; Français! nation de braves! allez-vous donc devenir un peuple d'assassins?

Le mouvement de Barnave avait été si rapide, si véhément, si passionné, que madame Elisabeth le retint par la basque de son habit, et que la reine poussa un cri de terreur.

Pétion ne fit pas un mouvement, ne prononça point une parole.

Dès lors, la reine fit à chacun, dans son estime de femme et de reine, la part qu'il méritait; elle leva son voile.

D'ailleurs, la rue Saint-Martin était célèbre depuis le terrible assassinat de Berthier.

Chacun avait gardé sa place : le roi et la reine dans les bûches ; en se renfonçant, ils pouvaient encore à la rigueur dérober aux regards.

M. Mathieu Dumas, commandant de l'escorte, avait tiré parti de tout pour diminuer le danger. C'étaient les grenadiers qui avaient la garde de la voiture, et leurs bonnets à poil couvraient presque les portières : deux grenadiers furent placés, comme nous l'avons dit, à la droite et à la gauche des gardes du corps ; enfin une ligne de grenadiers à cheval enveloppa le tout d'une seconde ceinture. La chaleur était dévorante ; la lourde berline se traitait toute et lugubre comme un char funéraire ; l'escorte ouvrait un nuage de poussière qui rendait l'air presque impossible à respirer. Plusieurs fois, la reine se renversa en arrière en criant qu'elle étouffait. Le roi demanda du vin, et but. Le soleil, répercuté par des milliers de baïonnettes, éblouissait et brûlait à la fois. La foule couvrait le pavé, les arbres, les toits ; elle était partout, suivant le cortège de son oeil de flamme, grondant sourdement comme au large de la mer qui s'apprête à l'orage, et chose plus effrayante que ce grondement, c'était cette foule gardant son chapeau sur la tête, tandis que la double haie de la garde nationale qui s'étendait de la barrière de l'Étoile aux Tuileries tenait les fusils renversés comme en un jour de deuil.

Où, deuil en effet, deuil immense, deuil d'une monarchie de sept siècles.

On avait bandé les yeux de la statue de la place Louis XV.

— Qu'ont-ils voulu exprimer par là?... demanda Louis XVI.

— L'aveuglement de la monarchie, répondit Pétion.

Pendant la route, malgré l'escorte et malgré son commandant, malgré les placards qui défendaient d'insulter le roi sous peine d'être pendu, le peuple rompit deux ou trois fois cette haie de grenadiers, faible et impuissante protection contre cet élément qui ne connaît pas de digue et qu'on appelle la foule ; quand ce brisement arrivait, la reine voyait tout à coup apparaître à la portière des hommes aux figures hideuses, aux paroles implacables ; une fois, elle fut tellement épouvantée de l'apparition, qu'elle baisa les stores de la voiture.

— Pourquoi baisser les glaces? crièrent dix frénétiques.

— Voyez, messieurs, dit la reine, voyez mes pauvres enfants dans quel état ils sont ; — et elle essayait la sueur ruisselante sur leurs joues ; — nous étouffons !

— Bah ! répondit une voix, ce n'est rien ; nous t'étouffons bien tranquillement, sois tranquille !

Au milieu de ce spectacle terrible, quelques épisodes consolèrent l'humanité, en mettant la religion à la hauteur de l'infortune.

Malgré le placard, M. Guilhermy, membre de l'Assemblée, resta découvert au moment où le roi passait ; on voulut le forcer de mettre son chapeau sur sa tête, il le jeta loin de lui.

— Qu'on ose me le rapporter ! dit-il.

La Fayette, à cheval avec son état-major, avait été au-devant de la famille royale, et avait pris la tête du cortège.

Aussitôt qu'elle l'aperçut :

— Monsieur de la Fayette, lui cria la reine, avant tout, sauvez les gardes du corps !

Le cri n'était pas inutile, car le danger était grand.

La voiture s'arrêta aux marches de la grande terrasse : c'est là qu'on allait rencontrer le véritable danger, le danger réel : la reine le comprenait bien. Aussi recommanda-t-elle de nouveau les gardes du corps à Barnave, comme elle les avait recommandés à M. de la Fayette.

Aussi la Fayette et toute sa garde n'étaient-ils préoccupés que d'une chose : c'était de protéger le court mais effrayant trajet qui s'étendait des trois marches par lesquelles on montait sur la terrasse jusqu'au château.

La reine exigea que le roi et ses enfants sortissent les premiers ; on les laissa faire : c'était aux trois gardes du corps qu'on en voulait, c'était autour d'eux qu'allait se livrer la lutte.

Le roi et les enfants sortirent donc de la voiture sans trop de danger.

La reine voulut descendre à son tour ; mais elle se jeta en arrière : elle trouvait à la portière, pour lui donner la main, MM. de Noailles et d'Aiguillon, ce même d'Aiguillon des 5 et 6 octobre, ses ennemis personnels. Ils étaient là à bonne intention cependant ; mais ils comprirent que la moindre hésitation pouvait la perdre : ils la prirent donc ou plutôt l'emportèrent.

Ce fut un des moments les plus terribles que la reine eut à passer ; car, pendant quelques minutes, elle fut convaincue qu'on allait la livrer au peuple ou l'enfermer dans quelque prison.

Il n'en était rien ; en quelques secondes, elle se trouva dans le grand escalier des Tuileries.

Mais, alors, une autre angoisse la prit, angoisse de mère, bien plus terrible encore que les angoisses de la reine ; son fils avait disparu ! Qu'avait-on fait du dauphin ? L'avait-on enlevé ? Était-il étouffé ?

On se mit en quête de l'enfant, et on le trouva ; il dormait dans son lit, où on l'avait transporté.

Venaient les gardes.

Barnave voulut être fidèle à ses promesses jusqu'à la fin ; il appela la garde nationale à lui et fit croiser la baïonnette sur la tête de ces malheureux, qui eussent dû, tant l'exaspération était effroyable, être déchirés, et qui en furent quittes pour quelques blessures.

Une consolation, sur laquelle elle ne comptait pas, attendait la reine en rentrant aux Tuileries. Elle trouva cinq ou six de ses femmes à la porte du château : la sentinelle avait refusé de les laisser passer, et les poissardes les avaient insultées.

L'une de ces femmes, la sœur de madame Campan, demanda le silence.

Où se tut.

— Ecoutez, dit-elle, je suis attachée à la reine depuis l'âge de quinze ans ; elle m'a dotée et mariée ; je l'ai servie puissamment et riche ; dois-je l'abandonner maintenant qu'elle est malheureuse ?

— Elle a raison, s'écrièrent les poissardes, c'est sa malheureuse, et elle ne doit pas l'abandonner.

Les portes furent forcées et les femmes de la reine introduites aux Tuileries, purent la recevoir à son arrivée.

La vie du roi et celle de la famille royale étaient sauvées momentanément, et c'était un miracle, car il y avait une terrible haine contre eux.

Il faut, en effet, que la haine soit bien grande pour qu'un journaliste se décide à écrire une chose du genre de celle-ci :

« Quelques bons patriotes, en qui le sentiment de la royauté n'a pas éteint celui de la compassion ont paru inquiets de l'état moral et physique de Louis XVI et de sa famille, après un voyage aussi malencontreux que celui de Sainte-Menehould.

« Qu'ils se rassurent ! notre ci-devant, samedi soir, en rentrant dans ses appartements, ne se trouva pas plus mal à son aise qu'au retour d'une chasse fatigante et à peu près nulle ; il dévora son poulet comme à l'ordinaire. Le lendemain, à la fin de son dîner, il joua avec son fils.

« Quant à la mère, elle prit un bain en arrivant ; ses premiers ordres furent de demander des chaussures en montrant avec soin que celles de son voyage étaient percées ; elle se couvrit fort lestement avec les officiers préposés à sa garde particulière ; trouva ridicule et indécent de se voir contrainte à laisser ouvertes la porte de sa salle de bain et celle de sa chambre à coucher (1). »

Voyez-vous le monstre qui a l'infamie de jouer avec son fils ! cette Sybarite qui prend un bain en arrivant, après cinq jours de voiture et trois nuits d'amberge ! cette prodigue qui demande des chaussures parce que celles de son voyage sont percées ! cette Messaline enfin qui se conduit lestement avec les officiers préposés à sa garde particulière, et qui trouve indécent et ridicule de se voir contrainte à laisser ouvertes la porte de sa salle de bain et celle de sa chambre à coucher !

L'antiquité avait aussi ses insultes publiques, mais elle les prenait parmi les esclaves, ne pensant pas que jamais des hommes libres consentissent à remplir un si infâme métier.

On voit bien que le pauvre Loustalot est mort.

Du 27 au 28 juin, l'Assemblée rend les décrets suivants :

« Les gardes du corps sont licenciés.

« Il sera donné au roi une garde qui, sous les ordres du commandant général de la garde nationale parisienne, veillera à sa sûreté et répondra de sa personne.

« Il sera donné une garde particulière à la reine.

« Il sera informé sur l'événement du 21 juin. L'Assemblée nationale nommera trois commissaires pris dans son sein pour recevoir les déclarations du roi et de la reine. »

Ces trois commissaires sont MM. Tronchet, d'André et Duport.

La sanction, l'acceptation du roi et toutes ses fonctions législatives ou exécutives sont suspendues.

Enfin, les ministres sont autorisés à continuer de faire, chacun dans leur département et sous leur responsabilité, les fonctions du pouvoir exécutif.

Le 11 juillet, comme pour faire pendant à l'enterrement de la monarchie, eut lieu l'apothéose de Voltaire.

(1) Prudhomme, *Révolutions de Paris*.

BARNAVE ET BRISSOT. — TRISTES PRESENTIMENTS DE LA REINE. — LE MASSACRE DES INNOCENTS.

— LE 10 AOÛT. — LE COUP DE TONNERRE. — LA FUGUE. — LE GOUVERNEMENT NATIONAL. — LA PRINCESSE DE LAMBALLE. — LA BAGUE DE CHEVET. — LES JACOBINS. — LES MONARCHIQUES. — LE VÊTO DE BRISSOT. — LA PÉTITION. — L'ASSEMBLÉE IMPOPULAIRE. — LES JACOBINS. — SUSPENSION DU POUVOIR EXÉCUTIF. — 17 JUILLET. — LES PERRUQUIERS. — LE MARIN. — LE DESSOUS DE L'HOTEL DE LA PATRIE. — LES DROLES. — LE BARIL D'EAU. — TERRIBLES SCÈNES D'UNE PLAISANTERIE. — D'UPTON. — LE CHAMP DE MARS. — VERRIÈRES, LE NAIN. — FOURNIER L'AMÉRICAIN. — L'AIDE DE CAMP TUÉ. — ON TIRE SUR LA FAYETTE. — ROBERT. — BARRICADES ENLEVÉES. — MM. JACQUES, RENAUD ET HARDI, MUNICIPALS, AU CHAMP DE LA FÉDÉRATION.

L'extraordinaire que nous avons donné du journal de Prudhomme nous a montré en état d'esprit démocratique en France. La reine elle-même avait été frappée au cœur et à la tête en lisant le dit journal.

Il est vrai que Barnave était pour quelque chose dans ce doute.

Pauvre reine ! elle si femme, femme avant toute chose, c'est ce qui fit sa perte, c'est ce qui sera son excuse.

La première fois qu'elle voit madame Campan, elle s'empresse de lui dire :

— J'exuse Barnave ; un sentiment d'orgueil que je ne saurais blâmer lui a fait applaudir à tout ce qui aplanissait la route des honneurs et de la gloire pour la classe dans laquelle il est né, point de pardon pour les nobles qui se sont opposés dans la Révolution. Mais, si la puissance nous revient, le pardon de Barnave est d'avance écrit dans l'air.

Mais, Barnave a réussi ; s'il n'est pas aussi avant que Mirabeau dans l'estime de l'Assemblée, il est plus avant qu'elle dans le cœur de la reine.

L'une s'empresse l'autre.

D'ailleurs il a un grand suet d'orgueil.

Mirabeau s'est vendu, Barnave s'est donné.

Ainsi Mirabeau n'a vu la reine qu'une fois ; lui, Barnave la reverra souvent, c'est convenu. Reste à trouver les moyens, voilà tout.

Pendant ainsi ce qu'il a fait une si vive impression sur la reine, que momentanément la brutale fille de Marie-Thérèse en est arrivée à excuser Barnave de ce qu'un sentiment qu'elle ne saurait blâmer, lui a fait applaudir à tout ce qui aplanissait la route des honneurs, ce sont ces pressentiments d'un destin fatal qui l'ont prise à sa naissance, qui l'ont accompagnée en France qui viennent de faire tout allier aux Tuileries, et qui l'accompagneront jusqu'à sa mort.

Heureuse elle n'y est point fait attention ou les est bravés, malheureuse ils l'épouvantent.

Elle se rappelle qu'elle était née le 2 novembre 1755, le jour du tremblement de terre de Lisbonne.

Elle se rappelle qu'en entrant en France, la tapisserie de la chambre où par la première fois elle s'était arrêtée représentait le Massacre des Innocents.

Elle se rappelle que lorsque madame Lebrun avait fait son portrait, elle lui avait donné la même pose que madame Henriette d'Angleterre, femme de Charles I^{er}.

Elle se rappelle qu'en mettant le pied sur la première marche de la tour de marbre de Versailles, elle avait ressenti un coup de tonnerre tel, que M. de Ruffin lui avait dit en agitant ses yeux la tête en disant :

— Madame, prenez garde !

Enfin elle se rappelle que quelques jours avant la fuite du 21 juin, elle s'était levée, éclairée par quatre bougies, la première à se lever toute seule, puis la seconde, puis la troisième.

— Elle avait dit tout haut et comme pour se rassurer :

— Dieu me pardonne !

— Elle se rappelle que ce qui vient d'arriver à ces trois moments, l'éclaircit, mais si la quatrième bougie s'éteint, elle se rassure.

Et la quatrième bougie s'était éteinte.

Elle était bien malheureuse dans ce château des Tuileries où la garde nationale, effrayée de sa responsabilité, la gardait à vue ; où elle était obligée de tenir ouvertes sa salle de bain et sa chambre à coucher ; où, une fois qu'elle avait fermé les rideaux de son lit, un garde national vint lui tirer, de peur qu'elle ne s'enfuit par la rue ; où enfin, le roi étant venu la visiter une nuit à une heure du matin et ayant fermé la porte, non pas de la reine, mais de la femme, la sentinelle la rouvrit trois fois en lui disant :

— Fermez-la tant que vous voudrez, je la rouvrirai au tant de fois que vous la fermerez.

Elle était bien malheureuse, et pourtant elle pouvait de venir plus malheureuse encore.

Heureusement, au moins, avait-elle retrouvé une amie la princesse de Lamballe, envers laquelle elle avait été si ingrate. La pauvre petite Savoyarde avait si grand besoin d'aimer, elle qui n'avait pas pu aimer son mari, qu'elle pardonnait tout à la reine. En voyant ses beaux cheveux blancs, elle pleura.

La reine en coupa une boucle en fit faire une baguette qu'elle lui donna avec ces mots écrits dessus : *Blanchis pour le malheur.*

Cependant la reine avait eu un moment d'espoir en voyant les dispositions monarchiques de l'Assemblée.

La reine comptait, sans soumettre ses calculs ou plutôt ses espérances à l'inévitable logique des événements et la marche fatale des choses.

D'abord la lutte s'était engagée entre l'Assemblée et le roi.

Et l'Assemblée avait vaincu.

Puis, entre les constitutionnels et les aristocrates.

Et les constitutionnels avaient vaincu.

Maintenant, elle allait s'engager entre les constitutionnels et les républicains.

Entre les républicains qui commencent à apparaître et qui Hercules au formulaire dans leurs premiers vagissements ce terrible principe : PLUS DE MONARCHIE.

C'était ce qu'avait dit, ou à peu près, Pétion dans le chariot même du roi.

Les trois commissaires nommés par l'Assemblée pour interroger Louis XVI eurent beau déclarer, au nom de sept comités, qu'il n'y avait lieu ni de mettre Louis XVI en jugement, ni de déclarer la déchéance ; la question ne fut pas jugée.

L'Assemblée adopta, mais le club des Jacobins refusé sa sanction à l'Assemblée.

On avait retiré le veto au roi Brissot, l'auteur du *Parti triote français*, le prit.

Il rédigea une pétition dans laquelle il déclina, au nom du peuple, la compétence de l'Assemblée et en appelait la souveraineté de la nation, considérant Louis XVI comme déchu par sa tentative d'évasion, et demandant son remplacement.

On annonça que, le 17 juillet, cette pétition serait déposée au Champ de Mars sur l'autel de la Patrie, et que, là, chacun serait libre de la signer.

Il n'y avait rien que de logique et presque de légal dans tout cela.

Mais ce n'était pas l'affaire de l'Assemblée.

Le propre des assemblées est, en général, de se croire toujours au moment où elles ont été élues, de ne point marcher avec les événements et de se prétendre à leur hauteur, de ne point suivre le peuple et de prétendre qu'elles représentent toujours le peuple.

L'Assemblée était devenue bien impopulaire depuis quel que temps ; elle ne se faisait pas illusion, mais il était trop tard maintenant pour marcher dans une autre voie. D'ailleurs, si elle marchait dans cette voie-là, c'est qu'elle le croyait la bonne.

Mais cette malheureuse affaire du Champ de Mars allait lui tailler une rude besogne. Pour mettre la légallité de leur côté, quelques Jacobins qui avaient bien pensé qu'une proposition un peu vive — *de ne plus reconnaître Louis XVI ni aucun roi* — ne passerait pas sans orage s'étaient rendus à l'hôtel de ville, prenant Camille Desmoulin en route pour se faire autoriser ; tout le monde était absent de l'hôtel de ville, excepté le premier syndic ; les Jacobins prétendirent avoir reçu de lui la promesse de faire signer la pétition ; lui prétendit ne pas l'avoir donnée.

Cependant, comme dans le doute, au lieu de s'abstenir les républicains bien certainement agitaient, il n'y avait pas de temps à perdre.

L'Assemblée nationale déclara donc, à neuf heures du soir on se rappelle que l'Assemblée nationale avait suspendu le roi, l'Assemblée nationale déclara donc que la suspension du pouvoir exécutif durerait jusqu'à ce que l'acte constitutionnel fût présenté au roi et accepté par lui.

Le roi était donc toujours roi, puisque la suspension de son pouvoir cesserait quand il aura voté l'acte constitutionnel.

C'était tout simplement une affaire de chronologie. Ceux qui faisaient, après ce décret, signer une pétition pour ne plus reconnaître Louis XVI ni aucun roi, étaient donc, ce décret voté, des factieux et des perturbateurs du repos public.

Et, afin qu'ils n'ignorassent de la position que leur faisait ce décret, il fut arrêté qu'on l'afficherait le lendemain, 17 juillet, à huit heures précises du matin, avec proclamation à son de trompe. Une plaisanterie obscène, et qui n'a peut-être son antécédent mêlé à aucune date sâristre, fit de cette journée du 17 juillet une des journées sanglantes de la Révolution; il est vrai de dire que, selon toute probabilité, elle l'eût été sans cela.

Entrons dans les détails: si misérables qu'ils soient, ils grandiront par les événements qu'ils ont amenés.

Une des corporations qui avaient le plus souffert à la Révolution était celle des perruquiers; les perruquiers, sous les Pompadour, sous les du Barry et même sous Marie-Antoinette, étaient une puissance. Ils avaient une aristocratie, des privilèges; ils portaient l'épée.

Il est vrai que cette épée était souvent un simulacre. La lame était de bois, ou il n'y avait pas de lame du tout, et la poignée tenait au fourreau.

Léonard, le coiffeur de la reine, avait conquis une véritable importance; c'est à lui que la reine avait confié ses diamants lors de sa fuite de Varennes; et il a laissé des Mémoires, ni plus ni moins que Saint-Simon et M. de Bezenval.

Mais, depuis quelque temps, tout allait de mal en pis pour la corporation des perruquiers. On marchait vers une simplicité effrayante; et Talma venait de leur porter le dernier coup par la création de son rôle de Titus, qui avait donné son nom à une mode.

Aussi les plus cruels ennemis du nouveau régime, c'est-à-dire du régime révolutionnaire, c'étaient bien certainement les perruquiers.

Ce n'est pas le tout: en fréquentant la haute aristocratie, en tenant entre ses mains pendant des heures entières les têtes des plus jolies femmes de la cour, en causant, avec les petits-mâtres qu'il coiffait, des bonnes fortunes auxquelles concourait puissamment le coup de réigne donné d'une certaine façon, le perruquier était devenu libertain pour son propre compte.

Or, il arriva que, le samedi soir, un perruquier qui pensait bien n'avoir pas grand'chose à faire le lendemain, eut l'idée, pour occuper son temps d'une façon agréable, d'aller s'établir sous l'autel de la Patrie.

Dans cette époque où Olympe de Gouges commençait à proclamer les droits de la femme, beaucoup de belles patriotes devaient venir avec leurs frères, leurs maris ou leurs amants, signer la pétition sur l'autel de la Patrie. Grâce à une vrille avec laquelle il ferait des trous dans les planches, notre observateur arriverait à son but; et, s'il ne voyait pas les visages des belles patriotes, au moins il verrait autre chose.

Seulement, notre perruquier n'était pas égoïste, il voulait qu'un autre profitât de son idée et participât à son plaisir. Il alla proposer la partie à un vieil invalide qui était de ses amis, et dont il connaissait l'opinion et les mœurs. La chose lui agréa; seulement, l'invalide est homme de précaution: son avis est qu'on ne se nourrit pas avec les yeux, et il propose à son tour de prendre des vivres: deux bouteilles de vin et un baril d'eau.

Il va sans dire que la proposition est acceptée. Tous deux partent une demi-heure avant le jour, lèvent une planche, s'introduisent sous l'autel de la Patrie, replacent adroitement la planche, et commencent leur travail.

Malheureusement, la fête n'avait point attiré qu'eux seuls. Dès le point du jour, le Champ de Mars s'était vivifié. Les marchandes de gâteaux et de limonade, qui espéraient que le patriotisme affamerait et altérerait les signataires, commençaient à affluer. Une marchande, lasse de se promener sur le terre-plein, monta sur l'autel de la Patrie pour regarder le tableau du Triomphe de Voltaire: tout à coup elle sent un instrument qui pénètre dans la semelle de son soulier; elle crie, appelle à son secours, affirme qu'il y a des malfaiteurs sous l'autel; un apprenti court chercher la garde au Gros-Caillou, mais la garde ne bouge point; à défaut de soldats, il revient avec des ouvriers armés de leurs outils. On pratique une ouverture, et l'on trouve mes deux drôles qui font semblant de dormir.

On les tire de leur cachette; si profondément qu'ils dorment, il leur faut se réveiller, expliquer leur présence, justifier leurs intentions.

Ils avouent la vérité; mais cette vérité blesse la pudeur des dames du Gros-Caillou: ce sont pour la plupart des blanchisseuses habituées à manier le battoir, et qui tapent rudement; elles prennent la plaisanterie à l'envers. Dans ce moment-là, un amateur qui s'est glissé à son tour sous l'autel de la Patrie, pour voir comment on est là-dessous, découvre le baril d'eau; il crie que c'est un baril de poudre,

que les misérables devaient y mettre le feu et faire sauter les patriotes; le perruquier et l'invalide crient de toutes leurs forces que le baril contient de l'eau et non de la poudre. Il était bien simple de le démontrer aux yeux de tous et d'agir selon ce qu'il contiendrait; on trouva plus court de tuer les deux malheureux, de leur couper la tête, et de promener ces têtes au bout d'une pique.

Ces événements se passent juste au moment où l'on proclamait au grand pompe le décret de l'Assemblée qui maintenait le roi au sommet du pouvoir exécutif.

L'Assemblée avait un grand intérêt à faire un coup d'Etat contre les jacobins; aussi, lorsqu'elle apprend le meurtre du perruquier et de l'invalide, comme elle est servie à souhait par le hasard, elle aide encore au hasard.

— Messieurs, dit son président, il vient de nous être assuré que deux citoyens, deux bons citoyens, ont péri tout à l'heure au Champ de Mars, pour avoir dit à une troupe amenée qu'il fallait se conformer à la loi; ils ont été pendus sur-le-champ.

Ce président, c'était Dupont; Dupont, un des premiers jacobins, dépassé maintenant par les autres, par Robespierre, Brissot, Santerre.

Regnaud de Saint-Jean d'Angely confirme cette nouvelle et y ajoute des détails.

— Ce sont deux gardes nationaux qui ont réclamé l'exécution de la loi, dit-il. Je demande la loi martiale; il faut que l'Assemblée déclare criminels de lèse-nation ceux qui, par écrits individuels ou collectifs, porteront le peuple à résister.

Aussitôt l'Assemblée, sous l'impression de cette nouvelle faussée, décrète que M. le président et M. le maire, Dupont et Bailly, s'assureront de la vérité des faits pour prendre des mesures rigoureuses, si elle est reconnue telle.

La vérité ne peut pas être reconnue telle, puisque telle elle n'est point; et cependant les mesures rigoureuses seront prises.

Robespierre était à l'Assemblée, il sort et court avertir les jacobins de ce qui se trame contre eux. Au club, il trouve trente personnes à peine. On expédie Santerre pour retirer la pétition.

Vers midi, l'on commence à venir au Champ de Mars. Madame Roland y arrive vers cette heure; on y trouve de forts détachements de troupes avec des canons; ces troupes et ces canons sont là à propos de l'assassinat du matin.

Comme les nouveaux venus n'ont aucun rapport avec les assassins du Gros-Caillou, ils ne s'inquiètent ni de ces canons, ni de ces troupes, qui, d'ailleurs, vers midi, n'ayant rien à faire là, se retirent, laissant deux ou trois cents personnes à peine autour de l'autel de la Patrie.

Au nombre de ces trois cents personnes se trouvaient Robert et sa femme, mademoiselle de Kéralio, dont nous parlerons quand nous passerons en revue les femmes de la Révolution; Brune, futur général, présentement ouvrier typographe; Hébert, Chaumette; Weber, le valet de chambre de la reine.

Sans doute, Marie-Antoinette l'avait envoyé là, lui, son homme de confiance, pour lui rendre compte de ce qui allait se passer. La chose lui importait, c'était pour elle une question de vie et de mort.

Puis erraient çà et là ces hommes terribles, ces inconnus au visage sinistre, qu'on ne voit qu'aux jours de révolution, dont on apprend tout à coup les noms quand il y a eu quelque massacre:

Un nain qui a disparu depuis le 6 octobre, gnome bossu qui sera rentré dans les entrailles de la terre, qu'on en a vu sortir la veille et qui a traversé Paris à cheval, comme une vision fantastique.

Celui-là on le connaît déjà: il se nomme Verrières.

Puis Fournier, Fournier qu'on appelle l'Américain, non pas qu'il soit né de l'autre côté de la mer, il est Auvergnat, mais il a été commandeur de nègres à Saint-Domingue, puis négociant, puis marchand de vin; aujourd'hui, il est ruiné; il réclame, il pétitionne, demande; l'Assemblée renvoie ses pétitions; et, dans son irritation malade et affamée, il tue.

Il est armé pour l'occasion, et ne tardera pas à se servir de son arme.

C'est à midi que, sur l'ordre de l'Assemblée, transmis à la Fayette, arrivent les premières troupes, conduites par un de ses aides de camp. Lequel? On ne le nomme pas; la Fayette a toujours eu tant d'aides de camp, que l'on s'y perd.

Un coup de feu part des glacis, et l'aide de camp est blessé.

Un quart d'heure après, arrive la Fayette; à son tour, il traverse le Gros-Caillou; il a avec lui deux ou trois mille hommes et des canons. Il trouve les coquins que j'ai dits occupés à faire une barricade. Il marche dessus avec ses hommes et la démolit; à travers les roues d'une charrette, Fournier tire à bout portant un coup de fusil sur la Fayette: le fusil rate.

... L'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale...

... l'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale...

... l'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale...

... l'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale...

... l'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale...

... l'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale...

... l'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale...

... l'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale...

XVIII

ALLOCATION DES MUNICIPAUX. — DOUZE COMMISSAIRES. — LE CHEVALIER DE SAINT-LOUIS. — BAILLY. — LE RUBAN ROUGE. — AU CHAMP DE MARS! — LA PÉTITION SE SENS. — LA PYRAMIDE VIVANTE. — LE VERROUR. — DOUZE MILLE CHEVALIERS DE SAINT-LOUIS. — LE COUP DE FUSIL. — LE RÉGIMENT DE BRAGOGNE. — LA TROISIÈME DÉCHARGE. — LES CANNONIERS. — DEUIL IMMENSE. — M. PROVANT. — FEMME ET LE LA REINE. — PUSILLANIMITÉ DES JACOBINS. — MADAME ROLAND.

Les signatures de la pétition qui dominent le terrain, quand qu'il est sur l'autel de la Patrie voient un cortège municipal pale et envoient une députation au devant de lui.

Les municipaux marchent droit à l'autel; au milieu d'une multitude effarée et en tumulte, ils voient des citoyens arrivant en ordre avec leurs femmes et leurs enfants. Ces citoyens appartiennent pour la plupart à la bourgeoisie; ils signent sans bruit, sans éclat, la pétition, sur pas la pétition même, mais sur des feuilles volantes; on en a sauté cinquante, toutes chargées de signatures. Ils demandent à connaître cette pétition, et la leur lit.

— Messieurs, disent ils après cette lecture, nous sommes curieux de connaître vos dispositions; on nous avait dit que vous étiez... c'était une erreur, la pétition n'est telle que nous l'avons rédigée nous-mêmes, nous la signons... Nous sommes contents de ce que nous avons vu, de la tranquillité qui règne au Champ de Mars, et loin de nous inquiéter de votre pétition si l'on vous trouvaient... de la force publique, et, si vous ne voulez pas rester parmi des signatures solent apposées.

— Messieurs, dit le maire, de pareils hommes, aussi non... mais encore on les charge...

— L'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale... l'Assemblée nationale...

présente aux municipaux que les deux prisonniers sont complètement innocents du fait dont on les accuse, ces prisonniers répondent pour eux il faut donc qu'ils soient mis en liberté.

C'est bien, répondent les municipaux, nommez une députation, elle viendra avec nous à l'hôtel de ville, et justice sera faite.

On nomme douze commissaires, qui partent avec les municipaux.

Ce n'est pas tout, ceux-ci, en s'en allant, promettent de faire retirer les troupes, et, en effet, ils exécutent leur promesse et le Champ de Mars est libre une seconde fois.

L'Assemblée apprend ces événements au fur et à mesure qu'ils se passent. Ce n'est point là ce qu'il lui faut. A la fin de la journée, la pétition sera couverte de cinquante mille signatures, et il sera évident que son esprit est en désaccord avec l'esprit du peuple. Elle envoie message au message à Bailly.

Il faut absolument que les signatures du Champ de Mars soient des factieux; il faut surtout que la pétition disparaisse.

Aussi, quand les commissaires du Champ de Mars arrivent, leurs trois municipaux en tête, trouvent-ils l'hôtel de ville entouré d'une foule de baïonnettes.

Les trois municipaux prient les commissaires d'attendre un instant ils entrent; on ne les revoit plus.

En ce moment, le corps municipal sort. Un des délégués, chevalier de Saint-Louis, portant sa croix avec un ruban tricolore au lieu de la porter avec un ruban rouge s'adresse alors à Bailly, et lui expose l'objet de sa mission.

Bailly était fort pâle; il avait un sentiment réel du juste et de l'injuste, et il sentait qu'on l'entraînait à une mauvaise action.

Cependant il tient ferme.

— Messieurs, dit il, vous avez promis la liberté des prisonniers, c'est bien; mais, moi, je n'entre pas dans toutes ces promesses-là. Je vais marcher sur le champ de la Fédération et y mettre la paix.

— La paix! répond l'officier de Saint-Louis; mais tout est calme sur le Champ de Mars, plus calme certainement qu'ici.

Alors, un municipal l'interrompt.

— Qu'est-ce que cette croix! dit-il au chevalier, et quel ordre, je vous prie, appartient le ruban qui la supporte?

Cette croix, monsieur, c'est la croix de Saint-Louis, quant au ruban qui la supporte, c'est un ruban tricolore, on m'a décoré de cette croix, et je l'ai décorée du ruban national. Si vous doutez que j'aie le droit de la porter allons au pouvoir exécutif, et vous verrez si je l'ai gagnée.

C'est bon, interrompit Bailly, je connais monsieur, c'est un honnête citoyen; c'est pour cela que je le prie ainsi que ceux qui l'accompagnent, de se retirer.

Sur ces entrefaites, le capitaine de la troupe du centre du bataillon Bonne-Nouvelle pénètre jusqu'à Bailly.

Monsieur le maire, s'écrie-t-il, ne croyez rien de ce que l'on vous dira sur la prétendue tranquillité du Champ de Mars; le Champ de Mars est plein de brigands!

Vous le voyez, messieurs, dit le maire aux délégués, puis se retournant vers ceux qui l'accompagnent.

— Marchons! dit-il.

Les délégués sont alors refoulés sur l'hôtel de ville, à l'une des fenêtres duquel ils voient flotter le drapeau rouge, signal auquel on reconnaît qu'on est sous l'empire de la loi martiale.

En ce moment, un dernier message arrive de l'Assemblée, et cette nouvelle se répand dans les groupes, que cinquante mille brigands sont réunis au Champ de Mars, et vont marcher sur l'Assemblée.

Alors, tout ce qu'il y a de gardes soldés sur la place de Grève, c'est-à-dire d'hommes à Bailly et à la Fayette, salue le drapeau rouge d'acclamations frénétiques et crie:

— Au Champ de Mars! au Champ de Mars!

Ce n'est plus Bailly, le pauvre astronome, l'homme de cabinet, qui conduit toute cette multitude armée, c'est elle qui l'entraîne. Déjà une première fois, le jour de la prise de la Bastille, le jour où on le nomma maire, comme Mullin, le même qui commande encore aujourd'hui la garde solenne de la cathédrale de Notre-Dame, il disait avec un sombre pressentiment:

— N'ai je pas l'air d'un prisonnier qu'on mène à la mort? Cette fois, la ressemblance est bien plus frappante encore.

Cette fois, c'est bien véritablement à la mort qu'on le mène et cette journée du 17 juillet, ce sera sa mort.

— Ce jour vous versera un poison lent jusqu'au dernier de vos jours, » lui disait le lendemain un journaliste du temps.

Cependant en attendant le retour des commissaires, on

continue de signer la pétition du Champ de Mars; seulement, au fur et à mesure que la journée s'écoule, les signatures arrivent plus pressées, ce n'est plus trois cents personnes, ce n'est plus mille, c'est vingt mille personnes qui se promènent au Champ de Mars, et qui signent à l'envi sur les quatre côtés de l'autel, tandis que tout alentour on forme des rondes et l'on chante.

Ces chants et ces danses ne manquent ni d'auditeurs ni de spectateurs. Les quatre angles de l'autel de la Patrie

Marais n'est pas sûre, au point de vue de l'opinion de la Fayette et de Bailly, bien entendu.

Presque en même temps, entre la garde soldée tout entière, celle-ci, elle marche droit vers le centre et se range à deux cents pas de l'autel de la Patrie.

Il y a une chose à remarquer dans ce corps, c'est qu'il y a plus d'officiers que de soldats.

Presque tous ces officiers sont ou nobles ou chevaliers de Saint-Louis.



Madame Roland.

présentaient quatre massifs gigantesques reliés entre eux par des escaliers si larges, que quatre bataillons eussent pu monter à la fois, chacun par une de ses faces.

Tous ces escaliers étaient chargés de curieux auxquels chaque marche offrait quarante à cinquante sièges.

L'autel de la Patrie ressemblait donc de loin à une montagne animée, à une pyramide vivante, à une pacifique tour de Babel.

Tout à coup, on entend le tambour; la garde nationale du faubourg Saint-Antoine et du Marais débouche par le Gros-Caillou, et vient se mettre en ligne, en face des hauteurs de Chaillot, ayant derrière elle le bâtiment de l'École militaire.

Elle est renforcée d'un bataillon de garde soldée; en effet, cette garde nationale du faubourg Saint-Antoine et du

« Il y a douze mille chevaliers de Saint-Louis à Paris; » dit un journal. « On en a fait trente mille depuis deux ans, » dit un autre.

On exagère toujours, mettons moitié, comme faisait M. de Longueville pour les amants de sa femme.

Le troisième corps arrivait par le pont de bois, situé où est aujourd'hui le pont d'Iéna; il accompagnait Bailly et portait le drapeau rouge.

La loi veut que l'on fasse les sommations préparatoires le maire s'avance; mais, aux premiers mots qu'il prononce, une grêle de pierres part d'un groupe de gamins, en même temps qu'un coup de fusil, qui va blesser un dragon à dix pas de Bailly.

énormément grandi en province. En juillet, la province comptait quatre cents sociétés; sur ces quatre cents, trois cents correspondaient également avec les Feuillants et les Jacobins, cent avec les Jacobins seuls.

De juillet à septembre, il se crea six cents autres sociétés, dont pas une seule ne correspondit avec les Feuillants.

Il est vrai de dire que la société des Jacobins de Paris, mal étouffée sous le pied de Lameth et de Dupont, s'était reconstituée sous l'influence de Robespierre, et que Robespierre commençait à être l'homme le plus populaire de France.

D'ailleurs, il est là, chez son menuisier, en face de l'Assomption; et, comme un soldat toujours à son poste, il veille à la fois sur l'Assemblée, sur les Feuillants et sur les Jacobins.

Enfin, au milieu du club républicain qui se reconstitue pour paraître tout à coup plus grand qu'il n'aura jamais été, chaque jour ajoutant un rayon à la popularité croissante de Robespierre, ou atteint le 1^{er} septembre; la révision de la Constitution est terminée, l'œuvre de l'Assemblée nationale est finie.

Robespierre attendait avec impatience cette dernière séance; il savait que le triomphe est à celui qui frappe le dernier coup; comme Dav-d, depuis longtemps il balançait sa fronde, il avait depuis longtemps choisi la pierre et le but.

Il s'agissait de tuer du même coup Barnave, Dupont et Lameth.

Le moment est opportun, l'heure est venue, il monte à la tribune.

« Nous voilà donc, dit-il, arrivés à la fin de notre longue et pénible carrière; il ne nous reste plus qu'à lui donner la stabilité et la durée. Que nous parlet-on de subordonner la Constitution à l'acceptation du roi? Le sort de la Constitution est indépendant du vœu de Louis XVI; je ne doute pas qu'il ne l'accepte avec transport: un empire pour patrimoine, toutes les attributions du pouvoir exécutif, quarante millions pour ses plaisirs personnels, voilà ce que nous lui offrons. N'attendons pas, pour le lui offrir, qu'il soit éloigné de la capitale et entouré de funestes conseils; offrons-le-lui dans Paris, disons-lui: « Voilà le trône le plus puissant de l'univers, voulez-vous l'accepter? » Ces rassemblements suspects, ce plan de dégarnir les frontières, les menaces de vos ennemis extérieurs, les manœuvres de vos ennemis du dedans, tout cela vous avertit de presser l'établissement d'un ordre de choses qui rassure et fortifie les citoyens; si on délibère quand il faut jurer, si on peut attaquer encore notre Constitution, après l'avoir attaquée deux fois, que nous resté-t-il à faire? Reprendre nos armes ou nos fers. (*Les tribunes applaudissent, la gauche s'agite et murmure.*) Monsieur le président, continue Robespierre, je vous prie de dire à M. Dupont de ne pas m'insulter. »

Dupont ne disait pas un mot, mais il fallait bien lancer cette pierre qu'il faisait siffler autour de sa tête; il reprit, les yeux fixés sur Dupont:

« Je ne présume pas qu'il existe dans cette assemblée un homme assez lâche pour transiger avec la cour sur un article de la Constitution, assez perfide pour vous faire proposer par la cour des changements nouveaux que la pudeur ne lui permettrait pas de proposer lui-même (et tous les yeux suivaient la direction des yeux de Robespierre); assez ennemi de la patrie, continua-t-il, pour discréditer la Constitution, parce qu'elle bornerait sa cupidité (*applaudissements frénétiques*); assez impudent pour avouer qu'il n'a cherché dans la Révolution qu'un moyen de se grandir. Non, ajouta-t-il en regardant alternativement Barnave et Lameth, comme il avait regardé Dupont; non, nous avons été envoyés pour constituer la nation, et non pour élever la fortune de quelques individus, non pour favoriser la coalition des intrigants avec la cour, pour leur assurer le prix de leur complaisance et de leur trahison. »

Chaque mot de ce discours était une goutte de plomb fondu tombant sur la tête du triumvirat.

De Barnave sur tout.

Pauvre Barnave! C'était bien sérieusement, c'était bien profondément qu'il voulait sauver la reine.

Il la voyait de temps en temps, pendant quelques minutes, la nuit. La femme de chambre de confiance de la reine l'attendait la main sur le bouton d'une porte entr'ouverte. C'était par les entresols qu'il entra. Un jour, la reine réfléchit que Barnave, peut-être, ne se croirait pas obligé à un secret qu'il partagerait avec une femme de chambre, et elle renvoya la femme de chambre; et ce fut elle-même, la reine de France, la fière Marie-Antoinette, qui attendit Barnave; Barnave, hélas! qui bientôt devait

être aussi impuissant qu'elle! Barnave, dont Robespierre, dans cette dernière séance de l'Assemblée nationale, devait achever de tuer la popularité.

L'Assemblée nationale mourut comme toute assemblée législative, on se débattait misérablement contre la mort; tout le monde désirait qu'elle finit, et l'on peut croire, malgré l'horreur instinctive que toute chose animée a du néant, on peut croire qu'elle le désirait elle-même.

C'est qu'elle sentait instinctivement que, tombée aux yeux des contemporains, elle se releverait dans l'estime de la postérité, cette grande Constituante qui avait voté trois mille lois.

Mais elle avait accompli son œuvre; elle devait céder la place à la Législative, cette mère de la Convention pour lutter contre la grande conspiration des rois et des prêtres, il fallait la conjuration des dieux et des régicides, c'est-à-dire des Jacobins.

La Constitution, présentée au roi le 3 septembre, fut acceptée par lui le 13.

Il y avait eu de grandes luttes pour arriver à cette acceptation.

« Refusez et périssez s'il le faut, » écrivait Burke à la reine.

« Acceptez, » écrivaient Léopold et le prince de Kaunitz.

« Acceptez, » disaient Barnave et les constitutionnels.

Le roi se débattit longtemps.

— Je ne vois pas, disait-il, dans cette constitution, des moyens suffisants d'action et d'unité.

On le pressait cependant.

— Puisque les opinions sont divisées sur cet objet, dit-il, je consens que l'expérience en tienne seule juge.

C'était là une singulière acceptation. On fit semblant de ne pas l'avoir entendue. On s'en contenta.

La Fayette leva les consignes, le roi cessa d'être le prisonnier de Paris, pour redevenir le chef de la nation. Une amnistie générale, demandée par le roi, fut acceptée par les représentants. Le lendemain, le roi parut à l'Assemblée avec la seule croix de Saint-Louis.

Les autres ordres avaient été abolis.

Le roi se plaça près du président et dit:

« Je viens vous dire ici solennellement l'acceptation que j'ai donnée à l'acte constitutionnel: je jure d'être fidèle à la nation et d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué à maintenir la Constitution et à faire exécuter les décrets. Puisse cette grande et mémorable époque être celle du rétablissement de la paix et devenir le gage du bonheur du peuple et de la prospérité de l'empire. »

A ces paroles, les applaudissements éclatèrent de tous côtés dans la salle et dans les tribunes. On lisait la même pensée sur tous les visages.

— Ah! si la Révolution pouvait être finie!

La Révolution commençait.

La reine avait assisté à la séance dans une loge particulière: à son retour, madame Campan remarqua son silence absolu et son air profondément triste. Le roi arriva chez elle par l'intérieur: il était pâle et avait le visage si fort bouleversé, qu'en l'apercevant ainsi défilé, la reine jeta un cri d'étonnement. Il se jeta sur un fauteuil, et, mettant son mouchoir sur ses yeux:

Oh! madame, s'écria-t-il, tout est perdu. Vous avez été témoin de cette humiliation. Oh! êtes-vous donc venue en France pour voir la royauté foulée aux pieds.

La reine se jeta à genoux devant lui et le serra dans ses bras en éclatant en sanglots.

Voilà ce qui se passait à l'intérieur des Tuileries, tandis qu'à l'extérieur le peuple criait « Vive le roi! vive la Constitution! » réunissant dans un seul vœu deux puissances dont l'une devait nécessairement étouffer l'autre.

Aussi les royalistes chantaient-ils tout haut:

Avec la Constitution

Louis vient de faire union,

Par contrainte et par force;

Je suis loin d'être satisfait,

Et je me console en secret,

Attendant le divorce.

Une chose remarquable, c'est que l'Assemblée nationale n'habita jamais que des locaux provisoires; à Versailles, elle eut tour à tour Saint-Louis, la salle des Menus-Plaisirs et le Jeu de Paume; à Paris, l'archevêché et le manège.

Le texte de la Constitution, qui fut son œuvre principale, compte deux cent huit articles. Le royaume est indivisible, le territoire est taillé en départements; le gouvernement est représentatif et monarchique; des assem-

mécanicien, l'avait dès lors rejeté loin de lui et loin de la reine comme un outil brisé. Son règne avait dure deux mois et demi peut-être, de juin à septembre, et ce règne éphémère, il devait le payer de sa tête.

Tant il y a, disons-nous, que le roi avait été mal conseillé. Quand on alla lui demander l'heure à laquelle il recevrait la députation de la nouvelle assemblée, il répondit, par l'organe de son ministre, qu'il ne pouvait pas avant trois heures.

Quand il reçut la députation qui l'invitait à venir à l'Assemblée, il répondit qu'il ne pouvait pas y aller avant trois jours.

Aussi, lorsqu'il y vint, trouva-t-il le fameux décret qui supprimait les mots *sire* et *majesté*; et, quand il y chercha son trône, trouva-t-il un simple fauteuil à la gauche du président.

A la gauche, comprenez-vous bien? pas même à la droite. Une baisse énorme de fonds signala la terreur qu'une pareille mesure répandit parmi les constitutionnels, presque tous gens riches en propriétés foncières ou en rentes sur l'Etat. Beaucoup aussi étaient des agioteurs, des agioteurs de bourse et de tribune, qui spéculaient à la fois sur les fonds publics de la nation et sur les fonds privés du roi.

Et puis tous ces beaux officiers de la garde nationale, tous ces jeunes nobles aux épaulettes neuves et aux uniformes brillants, ils venaient de perdre leur chef. Le beau La Fayette, Blondinet, comme l'appelaient la reine et Marat; le beau La Fayette et son entourage venaient d'être forcés de donner leur démission.

Il n'y avait plus de commandant général: chacun des six chefs de division allait commander à son tour.

Il en était de même de Bailly, le maire des constitutionnels, comme La Fayette était le général des aristocrates; il avait donné sa démission.

Santerre avait succédé à La Fayette, Pétion à Bailly.

Ces deux substitutions parlaient haut et clair: on entraînait en plein dans la Révolution.

Attendez, ce n'est pas tout.

Manuel était procureur-syndic de la Commune; Danton, substitut; Tallien et Billaud-Varenes siégeaient au conseil général; Robespierre était accusateur public.

Aussi chansonna-t-on le départ de Bailly. C'était sa femme qui était censée chanter la chanson suivante:

Coco, prends ta lunette.
Ne vois-tu pas, dis-moi,
L'orage qui s'apprête
Et qui gronde sur toi ?
Abandonnons Paris
Et gagnons le pays;
Mettons notre ménage
A l'abri de l'orage,
Dans un petit village
Ou dans quelque hameau
Coco, coco,

Sauvons-nous, sauvons-nous au plus tôt:

Je vais serrer les nippes;
Toi, serre le magot.
Des charges municipales
Laissons la le tripot.
Quittons notre palais,
Et tous nos grands laquais;
Abandonnons encore
L'écharpe tricolore,
Qui si bien te décore,
Et ton petit manteau.
Coco, coco,

Sauvons-nous, sauvons-nous au plus tôt:

Et cependant, malgré tous ces éléments contraires, la puissance de la royauté était si grande en France, que, lorsque Louis XVI entra dans l'Assemblée qu'il avait fait attendre trois jours, d'unanimes applaudissements s'élevèrent, et que toutes les bouches crièrent: « Vive le roi! »

— J'ai besoin d'être aimé, avait dit Louis XVI

Et toute l'Assemblée avait répondu d'un seul cri:

— Et nous aussi, nous avons besoin, *sire*, d'être aimés par vous.

Elle avait oublié qu'elle venait de voter qu'on n'appellerait plus le roi *sire*.

Mais les événements qui se préparaient à l'extérieur détournèrent d'abord les yeux de la nouvelle assemblée, et tous les regards se portèrent à l'extérieur.

C'est qu'à l'extérieur il se faisait un grand travail, il se produisait un grand trouble.

La France sentait cela d'instinct: depuis 1789, elle demandait des armes, prenait des fusils partout où elle en pouvait trouver, et, quand elle n'en trouvait pas, forgeait des piques.

La Constitution jurée, le roi aux Tuileries un peu de calme rétabli à l'intérieur permit à l'esprit révolutionnaire de se bien rendre compte de la situation.

Elle était compliquée, surtout de la présence du roi à Paris.

Si l'on eût laissé fuir Louis XVI, la situation s'éclaircissait singulièrement.

Le parti royaliste vaincu, ou plutôt abandonné, s'élançait hors de la frontière à la suite de son roi. Louis XVI se réunissait à Monsieur, au comte d'Artois, au prince de Condé, aux émigrés, la coalition se formait, on avait la guerre étrangère, mais probablement n'avait-on pas la guerre civile.

Cette guerre civile, celui qui, par sa présence, la fit cruelle, acharnée, implacable, ce fut le roi.

Sans le roi, nous n'avions ni 10 août, ni 2 et 3 septembre, ni 21 janvier.

Puis on sentait instinctivement une chose, c'est que les rois étaient tous insultés dans la personne de Louis XVI. Le peuple, en mettant la main sur le roi à Varennes, avait mis la main sur toutes les royautés européennes. Les rois étaient captifs dans la personne de Louis XVI. Partout les peuples étaient serfs de leurs rois. Comment penser que les rois permettraient qu'un des leurs fût prisonnier de son peuple?

Une caricature représentait l'empereur faisant une visite à son beau-frère, qu'il trouvait dans une cage, ayant une plume à la main et une table devant lui.

— Que faites-vous donc là, beau-frère? demandait l'empereur.

— Je sanctionne, répondait le roi.

Aussi, quand, après le retour du roi, arriva la lettre de M. de Bouillé, qui non seulement prenait sur lui la fuite du roi, ce qui était d'un homme dévoué, mais encore menaçait la France menaçait l'Assemblée, menaçait Paris, ou il promettait de ne pas laisser pierre sur pierre, après le rire inextinguible que souleva cette menace, vint la réaction contre l'esprit étranger, et le mot *guerre* s'élança de toutes les bouches.

Guerre à l'Europe!

Guerre au monde, s'il le faut!

A la lecture de cette lettre, tout s'ébranle, s'agite, s'arme.

Marseille demande à marcher sur le Rhin; le Nord et l'Est, de Grenoble à Givet, se hérissent de fer. A Arcis, sur dix mille hommes, trois mille partent, et, à Argenteuil, par exemple, tous partent sans exception; à Bordeaux, l'enthousiasme n'est pas moins grand, et la Gironde écrit:

« Je n'enverrai pas, j'irai. »

Enfin le décret sur les gardes nationales s'organise en décembre 1791; il engage une garde volontaire pour un an, et porte cette menace:

« Ceux qui quitteront avant l'année seront pendant dix ans privés de l'honneur d'être soldats. »

Qu'est donc devenue cette grande terreur que nos paysans avaient pour le service militaire?

Elle s'est changée en enthousiasme.

C'est que le serf était devenu homme; c'est que le paysan était devenu propriétaire; c'est qu'il sentait qu'il avait quelque chose à défendre; c'est que cette terre, dont, courbé sur le sol, il fouillait les entrailles, allait, de marâtre qu'elle était, devenir une véritable mère.

Nous voilà donc arrivés au commencement de l'année 1792, nous voilà arrivés, levant aux yeux des rois et des peuples le voile virginal qui couvrait notre liberté: comme la Pallas antique, c'est une vierge au regard serein, mais au bras armé.

Son regard serein, c'est pour les peuples; son bras armé, c'est pour les rois.

A cette déesse qui, pareille à Minerve, sort du cerveau de la France, car cette vierge, c'est Rousseau, c'est Voltaire, c'est Montesquieu, qui l'ont faite, il n'y a encore aucun excès à reprocher. Les meurtres du 19 juillet, les meurtres du 6 octobre, les meurtres du 17 juillet, sont des faits particuliers, dont elle n'est point responsable; le sang qui a jailli jusque-là n'a point souillé sa robe virginale.

C'est que jusqu'aujourd'hui, ce n'est encore que la justice; plus tard, ce sera la vengeance.

Oh! c'eût été trop beau si elle fût restée ainsi blanche et pure! Qu'eût dit, dans sa robe sanglante, sa sœur aînée la révolution d'Angleterre?

Mais, belle aux peuples, elle était terrible aux rois.

Qu'étaient ces rois? Disons-en un mot: leurs intérêts res sortiront de leur situation.

Les uns et les autres ont fait de la religion une chose profane, les uns et les autres ont transformé la chaire en tribune, le sacrement en dévouement royaliste ou en obéissance révolutionnaire.

On a trouvé dans les papiers de M. Palloy, ce fameux démolisseur de la Bastille dont nous avons parlé, la lettre suivante, qui fut publiée dans la *Chronique de Paris* avec le plus grand succès :

« Je reçois votre lettre, cher frère et brave citoyen, et je m'empresse d'y répondre. Oui, j'ai braie à la pointe de mon sabre, le dimanche 6 du courant, au prône de ma grand-messe paroissiale, le saint sacrement exposé et en présence de tout le peuple, la lettre du ci-devant archevêque de Paris, qu'il m'a écrite de Chambéry par la poste, en date du 7 février dernier, dans laquelle il nous traite de sacrilèges, d'intrus, de schismatiques, d'hérétiques, de protestants et de calvinistes, moi et tous les prêtres de son diocèse qui préteront le serment de fidélité à la nation, annulant de son prétendu plein droit toutes les fonctions sacerdotales, mariages et absolutions faits et donnés en son absence. J'ai aussi prêté mon serment civique mon sabre à la main, au prône de ma grand-messe. Je ne me repens pas, brave frère et citoyen, d'avoir brûlé ladite lettre pastorale, en disant de tout mon cœur et de toute mon âme, pendant qu'elle brûlait au bout de mon sabre : « Vive la nation ! vive la loi ! vive le roi ! vive à jamais la constitution civile décrétée par l'auguste Assemblée nationale, dictée par le Saint-Esprit et acceptée par le roi ! »

« C'est la pure vérité dont j'ai l'honneur de vous informer. Au reste, si vous en doutez, tous mes paroissiens en sont témoins. J'ai, cher frère, versé mon sang pour la nation dans les guerres de Hanovre et d'Allemagne, en qualité de grenadier, où j'ai reçu quatre blessures dans différents combats ; et, pour prix de mes blessures, le roi Louis XVI m'a fait une pension de cinquante livres sur son trésor royal. Voilà seize ou dix-sept ans que je suis curé à Vauderlan. J'ai resté à Gonesse, en qualité de vicaire, pendant plusieurs années ; enfin, cher et brave citoyen, je serai toute la vie à vous, au roi et à la nation, avec mon sabre à la main et avec l'attachement sincère et fraternel.

« PONTIAN-GILLET,
Curé titulaire de Vauderlan
et pensionnaire du roi. »

Quel était le meilleur citoyen, dites, de ce curé constitutionnel qui brûlait au bout de son sabre la lettre pastorale de son archevêque, ou de cet archevêque réfractaire qui émigrerait pour aller chercher l'ennemi ?

Ce rapport de Gallois et de Gensonné, qui montrait dans l'avenir la guerre de la Vendée, était admirablement fait, calme et sans passion, plutôt indulgent que sévère. C'était Dumouriez commandant alors dans l'Ouest, qui avait donné les notes d'après lesquelles il avait été rédigé.

La discussion fut parfaitement libre. Fauchet demanda que, pour toute punition, on cessât de payer les prêtres qui n'obéiraient pas à la loi de l'Etat.

Ducos réclama, au nom de la tolérance, contre cette proposition.

Après cette discussion sur les prêtres, vint celle sur les émigrés.

Les émigrés, ce second parti hostile à la nation, faisaient grand bruit à cette époque. Malgré la circulaire du roi qui leur enjoignait de revenir en France, leur nombre s'augmentait d'une façon effrayante. Deux cent mille avaient déjà passé la frontière, et non seulement ils ne rentraient pas, mais encore ils envoyaient, en signe de mépris, des quenouilles à ceux qui restaient en France.

Quelques-uns même reçurent la circulaire suivante :

« Monsieur,

« Il vous est enjoint, de la part de Monsieur, régent du royaume, de vous rendre à *** pour le 30 de ce mois. Si vous n'avez pas les fonds nécessaires pour entreprendre ce voyage, vous vous présenterez chez M***, qui vous délivrera cent livres. Je vous prévins que, si vous n'êtes pas rendu à l'endroit indiqué à l'époque susdite, vous serez déchu de tous les privilèges que la noblesse française va conquérir. »

Le 20 octobre, Pétion aborda la question des émigrés, comme Fauchet avait abordé celle des prêtres. Il l'aborda même de plus haut qu'on n'eût dû l'attendre de sa part : il demanda qu'on fit une différence entre l'émigration de la haine et l'émigration de la peur. Il demanda comme Mirabeau, dont il invoqua la mémoire, qu'on ne fermât

pas les portes d'un royaume, et surtout qu'il serait tyrannique d'empêcher d'en sortir les citoyens qui ne voudraient pas y rester. Seulement, il demanda aussi qu'on cessât de payer les pensions à ceux qui s'étaient armés contre nous comme Fauchet avait demandé qu'on cessât de payer les prêtres qui renverseraient le serment. Il proposa d'exécuter le décret de l'Assemblée qui frappait les biens d'émigrés d'une triple imposition. Enfin il réclama la sévérité de l'Assemblée contre les émigrés fonctionnaires les chefs et les grands coupables.

Ce dernier article désignait véritablement M. de Lambesc, M. de Condé, M. de Lorraine, M. le comte d'Artois et M. de Provence.

D'ailleurs, M. de Provence eut son paragraphe particulier. Le 30 octobre, l'Assemblée rendit contre lui ce décret :

« Louis-Joseph-Stanislas Xavier, prince français ;
« L'Assemblée nationale vous requiert, au nom de la Constitution, titre III, chapitre II, section 3, article 2, de rentrer dans le royaume dans le délai de deux mois ; faute de quoi, et après l'expiration dudit délai, vous perdrez votre droit éventuel à la régence. »

En échange, les émigrés répondirent :

« Gens de l'assemblée française se disant nationale :
« La saine raison vous requiert, en vertu du titre Ier, chap. Ier, section Ire, art. Ier, des lois imprescriptibles du sens commun, de rentrer en vous-mêmes dans le délai de deux mois, à compter de ce jour ; faute de quoi, et après l'expiration dudit délai, vous serez censés avoir abdiqué votre droit à la qualité d'être raisonnables, et vous ne serez plus considérés que comme des fous enragés, dignes des Petites-Maisons. »

En outre, on trouva un matin le placard suivant affiché dans toutes les rues de Paris :

« De par les princes du sang royal de France, à présent à Coblence et à Worms :
« On fait savoir que les princes, indignés de l'audace criminelle des gens siégeant au Manège de Paris, appellent à Dieu, au roi et à leurs épées, du décret rendu contre eux le 8 du présent mois, bien certains que les bons citoyens de cette ville ne sont pas complices de cet attentat. »

De leur côté, les patriotes chansonniers et caricaturiers avaient les émigrés. Ce couplet, qui se chantaient au théâtre Molière, dans le vaudeville du *Retour du père Gérard à sa ferme*, était bissé tous les soirs.

C'est l'aïeul des couplets patriotiques de la Restauration

Que font ces héros si terribles
Cantonnés sur les bords du Rhin ?
Ils seront longtemps invincibles
S'ils ne font pas plus de chemin.
Mais c'est leur parti le plus sage,
Car ils n'auront de leur côté,
Que les soldats de l'esclavage,
Contre ceux de la liberté.

La caricature la plus remarquable faite contre eux à cette époque est le pèlerinage de Saint-Jacques.

De même que, derrière les prêtres réfractaires, Gallois et Gensonné avaient laissé voir la Vendée ; derrière les émigrés menaçants, Pétion laissa voir les rois de l'Europe, montra la Prusse et la Russie réunis dans leur haine contre nous ; Catherine défendant à notre ambassadeur de se promener ouvertement dans les rues de Pétersbourg, et envoyant un ministre à Coblence, comme si à Coblence était la seule nation française ; l'Angleterre applaudissant au livre de Burke ; Berne punissant une ville suisse qui a chanté nos chants révolutionnaires ; l'évêque de Liège refusant de recevoir un ambassadeur français ; Venise étrangeant un franc-maçon par l'ordre du conseil des Dix ; l'inquisition espagnole forçant un émigré français de se tuer pour ne pas être brûlé vivant.

Et Brissot s'écria, en parlant des rois qui voulaient étouffer la république par une médiation armée :

— Eh bien, si les choses en viennent là, vous n'avez pas à balancer : il faut attaquer vous-mêmes.

Un immense applaudissement parti des tribunes et de la majorité de l'Assemblée, prouva que l'esprit de la France était tout à la guerre.

On s'en doutait, on en fut convaincu.

... Bessis se sentit malade à l'égard des
 ... le roi ... toutes les puis-
 ... l'avis ... toute cachetée
 ... L'Espagne
 ... l'empereur et la Prusse
 ... s'érigèrent en

XXII

MASSACRE DE SAINT-DOMINGUE ET DE LA GLACIÈRE.

— LE DÉCRET DE SANCTIONNE LE DÉCRET CONTRE MONSIEUR
 — MENACES CONTRE LES ÉMIGRÉS ET LES PRÊTRES
 — VÉTO DU ROI. — ALLOCUTION DE
 LOUIS XVI. — M. DE NARBONNE MINISTRE DE LA
 GUERRE — IL CRÉE TROIS ARMÉES. — LES PRINCES
 DÉCRÉTÉS D'ACCUSATION. — M. DE NARBONNE REN-
 VERSE. — BRISSOT ACCUSÉ DELESSART. — MENACES
 DE VERGNAUD. — CLAVIÈRE, DUMOURIEZ ET
 ROLAND. — DUMOURIEZ JUGÉ PAR UN REGARD. —
 PORTRAIT DE MADAME ROLAND.

Tout à coup, l'Assemblée apprit deux nouvelles terribles. L'une avait traversé les mers; l'autre venait de l'intérieur de la France, l'une était le massacre de Saint-Domingue; l'autre le massacre de la Glacière.

Un jeune militaire nommé Ogé, député des hommes de couleur de Saint-Domingue, avait emporté de France les premiers décrets qui semblaient assurer la liberté des noirs. De retour à Saint-Domingue, il somma le gouverneur de rendre la liberté aux esclaves, et, livré par la partie espagnole de Saint-Domingue où il s'est réfugié, il est rompu. Une nuit, soixante mille nègres se revoltent, massacrent tous les blancs, brûlent deux cents manufactures de sucre, six cents de café, et détruisent la plaine du cap Léopold, merveille d'art et de nature qui, pendant quinze jours, devint un lac de feu.

Valla pour le massacre de Saint-Domingue, passons à celui de la Glacière.

Le 17 octobre 1791, un Français, nommé Lescurier, chef de parti français qui s'est soulevé contre les papistes dont le crime est, comme magistrat, d'avoir commencé la vente de biens nationaux, et d'avoir demandé aux prêtres le serment à la Constitution, est assommé par la populace au pied de l'autel. Les hommes lui avaient érasé l'estomac à coups de pied et à coups de masse; les femmes lui avaient, avec leurs ciseaux, découpé les lèvres en manière de lettres. Pendant au jour les papistes furent maîtres de la ville. Mais le soir, les révolutionnaires ont repris le dessus. Sixante papistes sont égorgés et l'expulsion du martyr de Lescurier et jetés dans la tour de la Glacière.

Ce fut la seconde tache de sang qui souilla la robe blanche de la Liberté; la première avait rejaité du Champ de Mars.

Nous avons sanctionné le premier décret de l'Assemblée à propos de Monsieur. Le roi le sanctionna.

Le 11 novembre, l'Assemblée décida que les Français rassemblés au delà de la frontière étaient suspects de conspiration contre la patrie; que si, au 1er janvier 1792, ils étaient en état de rassemblement, ils seraient traités en ennemis; que les punissables de mort, et qu'après leur condamnation par contumace, les revenus de leurs biens seraient perçus au profit de la nation, sans préjudice tout au plus des droits de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs créanciers.

Le 12 au même mois, elle prit cette décision contre les émigrés: qu'ils seraient tenus de prêter le serment d'être toujours prêts à être privés de leurs personnes et d'être punis de mort, et qu'après leur condamnation par contumace, s'ils survivaient des troupeaux, ils seraient vendus au profit de la nation, sans préjudice tout au plus des droits de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs créanciers.

Le roi le 13 novembre, et refusa de sanctionner ces deux décrets. C'est le départ de l'Assemblée Men Ate et sur-tout de l'Assemblée.

Le 14 novembre, le roi fit cette déclaration: que si l'Assemblée n'avait point préparé de décret au roi que le roi n'aurait point signé, il se retirerait à la résidence de Tèves et

de Mayence ainsi que l'évêque de Spire, de disperser, dans les trois semaines qui suivraient l'invitation qui leur en serait faite, les atroupements militaires des émigrés.

Sur un discours d'Isard, l'Assemblée décréta avec transport et à l'unanimité la mesure proposée; en conséquence, elle envoya, le 21 novembre, un message au roi, dans le but de lui exposer son desir.

Louis XVI répondit qu'il allait prendre en grande considération le message de l'Assemblée.

En effet, quelques jours après, il se présenta en personne devant elle.

« Messieurs, dit-il, je vais faire déclarer à l'électeur de Trèves et aux autres électeurs que si, avant le 15 janvier, tous atroupements et toutes dispositions hostiles de la part des Français réfugiés ne cessent pas dans leurs Etats, je ne verrai plus en eux que des ennemis; en outre, j'écrirai à l'empereur afin de l'engager, comme chef de l'Empire, à interposer son autorité pour éloigner les malheurs qu'en traînerait une plus longue obstination de quelques membres du corps germanique. Si ces déclarations ne sont point écoutées alors, messieurs, continua le roi, il ne me restera plus qu'à proposer la guerre, la guerre qu'un peuple, qui a solennellement renoncé aux conquêtes, ne fait jamais sans nécessité, mais qu'une nation généreuse et libre sait entreprendre lorsqu'il sa propre sûreté, lorsque son honneur le commandent. »

Le 6 décembre, le ministre de la guerre fut changé et fit place à M. de Narbonne.

Nous avons déjà dit un mot de ce jeune général à la naissance illustre, trop illustre même, qui était à la fois porté par la tendresse de Mesdames, lantes du roi, et par l'enthousiasme de madame de Staël. Si la rapidité de notre récit nous permettait de faire une halte d'un instant, nous dirions l'influence étrange des femmes sur cette époque fiévreuse, nous essayerions de faire revivre les salons de madame de Condorcet, de madame de Staël, de madame Roland; nous passerions, du cabinet où Olympe de Gouges dictait ses comédies, au boudoir où Théroigne de Méricourt suspendait son sabre et ses pistolets; mais nous sommes forcé d'indiquer plutôt que de peindre, nous gravons à l'eau-forte et non au burin.

Le jeune ministre, tiré du club des Feuillants, se rendit à l'instant même à la frontière; cent cinquante mille hommes furent mis en réquisition; l'Assemblée vota vingt millions de fonds extraordinaires; trois armées furent formées ou plutôt improvisées. On donna le commandement de la première à La Fayette, de la seconde à Rochambeau, les deux héros américains, et celui de la troisième à Luckner. Enfin on décréta d'accusation M. le comte d'Artois, M. le prince de Condé, comme prévenus d'attentat et de conspiration contre la sûreté de l'Etat et la Constitution; leurs biens furent confisqués, et, en outre, Monsieur, n'étant pas rentré en France dans le délai fixé par le décret, fut déclaré de son droit à la régence.

La lettre royale fut écrite à l'électeur de Trèves, qui s'engagea à dissiper les rassemblements; mais tous ses efforts se bornèrent à quelques ordres donnés tout haut, avec autorisation tout bas de ne point s'y conformer. L'électeur de Trèves était fort, l'Autriche avait donné ordre au maréchal de Bender de le défendre s'il était attaqué. Cet ordre était d'autant plus rassurant pour le prince allemand que l'Autriche avait cinquante mille hommes dans les Pays-Bas, qu'elle en tenait six mille dans le Brisgau, et qu'elle en faisait venir trente mille de Bohême.

Le comte de Narbonne, constitutionnel de bonne foi, qui voulait faire de l'Assemblée le piédestal de la saine de la royauté, était le seul qui désistât franchement la guerre; il avait contre lui Delessart et Ferland de Molleville, c'est-à-dire l'incapacité et l'intrigue; pour lui, Cahier de Guerville Bertrand de Molleville et Delessart appartenaient au parti aristocratique pur. Ils suscitèrent tant d'ennemis au comte de Narbonne qu'ils le forcèrent à donner sa démission, sa démission amena la désorganisation du ministère. Madame de Staël avec tout son talent, le roi avec toute son amitié ne purent le maintenir; quelque chose venait derrière lui, de puissant comme une trombe; il fallait livrer la place ou voir le passage, — c'était la Gironde.

Que pouvaient contre cette file de la Révolution les débris de la Constituante, le club des Feuillants, pris entre les Jacobins et les Cordeliers? que pouvaient Jen Bailly et feu La Fayette? Plus rien! Aussi M. de Narbonne tomba-t-il. Il tomba sous une accusation de Brissot, et sous un discours de Vergnaud.

Léopold était mort subitement le 1er mars. Le 18 mars, pièces en main Brissot accusa le ministre Delessart de n'avoir point suivi les instructions de l'Assemblée, d'avoir humblement et basement demandé la paix à l'empereur. Or, l'accusation portée sur Delessart atteignait plus haut

que Delessart. Si Delessart avait désobéi à l'Assemblée, c'était par l'ordre du roi.

L'accusation de Brissot atteignait donc le roi Vergniaud la prit de ses mains.

« Je vois d'ici le balcon d'où Charles IX, d'exécrable mémoire, a tiré sur son peuple, » s'écriait Mirabeau.

Vergniaud se rappela ce mouvement oratoire qui avait fait tant d'effet.

« Et moi aussi, s'écria-t-il, je puis dire de cette tribune : Je vois le palais où se trame la contre-révolution, où l'on prépare les manœuvres qui doivent nous livrer à l'Autriche ; le jour est venu où vous pouvez mettre un terme à tant d'audace et confondre les conspirateurs ; l'épouvante et la terreur sont souvent sorties de ce palais dans les temps antiques au nom du despotisme : qu'elles y rentrent aujourd'hui au nom de la loi ! Qu'elles y pénètrent les cœurs, qu'ils sachent bien, ceux qui l'habitent, que la Constitution ne rend inviolable que le roi. La loi atteindra les coupables sans faire aucune distinction : point de tête criminelle que son glaive ne puisse toucher ! »

La menace était directe ; comme l'archer qui envoyait une flèche à l'œil gauche de Philippe, il y avait sur le discours de Vergniaud : « Au cœur de la reine ! »

Aussi la reine se laissa-t-elle imposer un ministère de la Gironde.

Mais, lorsque la cour eut fait cette concession de recevoir son ministère, la Gironde fut singulièrement embarrassée ; comme Dante qui disait à propos d'une ambassade : « Si je reste, qui ira ? Si je pars, qui restera ? » la Gironde comprenait qu'à cette époque d'esclaves et d'assauts journaliers, la tribune était un poste plus important que le ministère ; aussi voulait-elle garder ses principaux orateurs à la tribune, afin qu'ils y défendissent son ministère. Après quelques discussions, on s'arrêta à un ministère mixte : Clavière eut les finances ; Dumouriez, les affaires étrangères, et Roland l'intérieur.

Disons un mot de ces trois hommes.

Les autres : Duranton à la justice, de Grave à la guerre, et Lacoste à la marine, sont sans importance.

Clavière était Genevois ; c'était un homme capable, un hardi faiseur de projets, déjà avancé dans la vie, seulement retardé dans sa carrière par les préjugés de l'ancien régime, qui tirait en arrière ceux que leur génie poussait en avant.

Dumouriez avait cinquante-six ans ; mais une grande activité, un geste nerveux, une parole rapide, lui étaient dix ans à la première vue. Il avait toujours vécu dans l'intrigue, et, homme d'esprit plutôt que de génie, il avait vu dans les petits moyens des ressources contre les grandes catastrophes. Au reste, brave de sa personne jusqu'à la témérité, soldat depuis l'âge de dix-neuf ans, haché de coups de sabre pour n'avoir pas voulu se rendre, un jour qu'il s'était trouvé entouré par six cavaliers ennemis. Gentilhomme, mais de cette noblesse de province qui arrivait si difficilement à la cour, il passa la première partie politique de sa vie, moitié caché sous les armes, moitié caché dans l'ombre de cette diplomatie occulte que Louis XV entretenait aux côtés de la diplomatie au grand jour. Puis, sous Louis XVI, il s'était relevé et avait grandi en se consacrant tout entier à une des œuvres les plus nationales qui aient été accomplies sous ce règne, au port de Cherbourg. Enfin, il était arrivé ; mais, une fois arrivé, il lui manquait pour se maintenir, qu'on nous pardonne cette naïveté, il lui manquait la conscience.

Courtisan avant 1789, constitutionnel avec Mirabeau et La Fayette, girondin avec Brissot et Vergniaud, il avait passé à travers les couleurs en adoptant des nuances, et, en somme, malgré tous ces changements, il n'en était pas moins resté le Provençal Dumouriez, né en Picardie, c'est vrai, mais révélant son origine méridionale par son léger accent et son regard de feu.

Roland, c'était tout le contraire ; Roland, c'était l'homme antique. La liberté ne l'avait point façonné ; elle l'avait trouvé tout fait. C'était un vieillard grave, assez grand, et à l'air austère en même temps que passionné.

Depuis deux ans, il était arrivé de Lyon à Paris avec sa femme. Qui les y avait amenés ? Cette fatalité qui voulait qu'ils y apportassent leurs deux têtes. Ils avaient entendu le canon de la Bastille et ils étaient venus comme à un appel. Ils avaient pris, dans le petit hôtel *Britannique* de la rue Guénégaud, près du pont Neuf, un logement étroit : une salle à manger, une chambre à coucher. Dans le salon, une seule table ; dans la chambre à coucher deux lits.

Les deux époux écrivaient à la même table ; le vieux mari gravement, la jeune femme ardemment ; elle copiait, traduisait, annotait pour lui, et quels livres ! *L'Art du Tour-*

lier, L'Art du Fabricant de laine rase et sèche, le Dictionnaire des manufactures. A ce travail nul repos, nulle distraction. Si faut : les soins à donner à un enfant, et aussi au vieillard, père de cet enfant ; car souvent madame Roland préparait elle-même les repas de son mari, moitié par économie et défaut de fortune, moitié parce que l'estomac de Roland, affaibli par le travail, avait besoin qu'une main intelligente et amie lui fit la mesure de ce qu'il pouvait supporter.

Avec cette étrange naïveté de Rousseau parlant de lui-même, madame Roland parle d'elle-même au moment de sa mort ; et, d'elle, la femme active, laborieuse, la femme chez qui la vertu fut soutenue par le travail, elle dit :

« J'ai toujours commandé à mes sens, et personne moins que moi n'a connu la volupté. »

Madame Roland lut un fruit qui n'eut point de fleurs. Le 21 mars au soir, Brissot vint trouver Roland et lui proposa le ministère. Roland accepta simplement, comme il faisait tout. Sa femme n'eut pas un moment d'orgueil ; peut-être aussi ne devinait-elle pas que ce ministère l'immortaliserait en la conduisant à l'échafaud.

Le 23, à onze heures du soir, Brissot revient chez eux en leur annonçant Dumouriez. Dumouriez sortait du conseil et venait annoncer à Roland sa nomination.

— Le roi, dit Dumouriez, est sérieusement disposé à soutenir la Constitution.

Roland secoua la tête ; il n'en croyait rien.

Sa femme regarda Dumouriez en femme ; elle lui trouva l'œil faux ; elle l'écouta parler, elle lui trouva le ton léger ; elle sonda ses paroles, et, dans ses paroles, elle trouva l'immoralité politique la pire de tous les vices, attendu que les hommes d'Etat en ont fait une vertu.

En effet, dans le coup d'œil qu'il avait jeté à la dérobée sur son futur collègue et sur sa femme, Dumouriez avait tout d'abord remarqué la vieillesse du mari, — Roland avait dix ans de plus que lui, mais Dumouriez en paraissait vingt de moins, — puis la richesse de formes de sa femme. Madame Roland, d'origine piébéenne, Manon Phippon, fille d'un graveur, avait, tout enfant travaillé dans l'atelier de son père, comme, plus tard, elle travailla dans le cabinet de son mari. Le travail, ce rude protecteur, avait sauvé la vierge, comme il devait sauvegarder l'épouse.

Or, voici ce que Dumouriez avait remarqué : une main un peu forte mais belle, une bouche un peu grande mais montrant de belles dents, un menton retourné, un éclat de sang rare chez les femmes de noblesse, et quelque chose de plus rare encore, une taille élégante avec une cambrure fortement prononcée, une grande richesse de hanches, une gorge belle jusqu'au luxe.

Dumouriez était de cette race d'hommes qui ne peuvent pas voir un vieux mari sans rire, une jeune femme sans désirer. Aussi déplut-il à la fois au mari et à la femme.

La cour, comme le disait Dumouriez, avait nommé ce ministère ; mais, en le nommant, elle l'avait baptisé.

C'était pour la reine le ministère sans-culotte. Aussi débuta-t-il par une grave inconvenance, par une impardonnable faute d'étiquette.

Roland portait des souliers à cordons, probablement faite d'argent pour acheter des boucles ; il portait un chapeau rond, n'en ayant jamais eu d'autre ; il se présenta donc, avec Dumouriez et ses autres confrères, aux Tuileries, en chapeau rond et sans boucles.

Le maître des cérémonies refusa de l'admettre ; Roland ignorait pourquoi. Dumouriez intervint.

— Et pourquoi, demanda-t-il, refusez-vous l'entrée à M. Roland ?

— Eh ! monsieur, un chapeau rond et pas de boucles !

— Ah ! monsieur, tout est perdu ! s'écria Dumouriez avec le plus grand sang-froid.

Et il poussa Roland dans le cabinet du roi.

Nous avons dit que Dumouriez avait été aristocrate sous l'ancien régime, constitutionnel sous l'Assemblée nationale ; il avait, jusqu'au jour où il fut porté par elle, été de la Gironde ; une fois au ministère, il vit s'élargir l'horizon, et à l'horizon poindre les jacobins. Au si, trois jours après son entrée au ministère, était-il aux Jacobins. Le bonnet rouge sur la tête, et, malgré les répugnances de l'aigre tribun, serrant Robespierre dans ses bras.

C'est que Robespierre était, après le roi, peut-être avant le roi, l'homme que blessait le plus le ministère girondin.

En quittant la Constituante, qu'il avait écrasée de ses dernières paroles, Robespierre s'était cru l'homme nécessaire à la France. Un voyage qu'il avait fait à Arras, — c'était la première fois que l'infatigable travailleur, au travail difficile, se reposait depuis qu'il avait l'âge et la connaissance : c'était la dernière fois qu'il devait se reposer avant sa mort. — un voyage qu'il avait fait à Arras, et dans lequel les populations l'avaient porté, de bras en

...œuvre peinte... passée... plus de plus... ces... tout... législative de... dans cette... le sénat et... comme disait le...

...la Constituante... Robespierre avait tué... Sèyes avaient... il n'y avait plus que...

...grand événement du roi... cette... première mission... seconde. Après Mirabeau, Vergniaud;... Lameth, Cazales et Sèyes. Ce... après les constitution... c'est à dire toute une jeunesse ardente... l'impression forte sur un d'une arme... la constitution.

...Robespierre regarda un instant ce long et laborieux travail qu'il allait avoir à faire, puis, sentant qu'il était perdu s'il se perdait, il se dit tout bas et avec sa voix surde : « A l'œuvre ! »

Et le même jour il se mit à cette œuvre, qu'il ne quitta plus, ce triste bâtard de Rousseau venu au monde dans un mauvais jour.

XXIII

LA GUERRE A L'AUTRICHE. — OPPOSITION DE ROBESPIERRE. — LES PARTIS EN FRANCE. — LEURS CHEFS. — LES SUISSES DE CHATEAU-VIEUX RÉHABILITÉS. — LA FÊTE DE LA LIBERTÉ. — LES HOSTILITÉS COMMencent. — SAUVE QUI PEUT ! — LE GÉNÉRAL DILLON TUÉ A LILLE. — UN COUP D'ÉTAT POPULAIRE EST DÉCIDÉ. — LA GARDE DU ROI. — RAPPORT DE BAZÈRE SUR LES ÉVÉNEMENTS. — JOACHIM MURAT. — LE 29 MAI. — SERVAN, MINISTRE DE LA GUERRE. — LE CAMP PROJETÉ. — ROBESPIERRE, LOUVET. — LUTTE ENTRE LA RÉVOLUTION ET LA ROYAULTÉ. — LE ROI TRAISE TROIS JOURS.

Le premier acte important du nouveau ministère fut de déclarer la guerre à l'Autriche.

Le 20 avril, Louis XVI se présenta à l'Assemblée, accompagné de tous ses ministres.

« Je viens, messieurs, dit-il au milieu de l'Assemblée nationale pour un des objets les plus importants qui doivent occuper l'attention de vos représentants de la nation. Mon missionnaire d'Autriche étrangers va vous lire le rapport qu'il a fait dans mon conseil sur notre situation politique. »

Le rapport tendait à une déclaration de guerre au roi de Sardaigne et de Hollande. François II, notre contemporain, nous en aura connu et qui succédait à Léopold, n'était pas encore empereur.

La motion de cette déclaration de guerre fut reçue avec joie par l'Assemblée, avec enthousiasme par la France.

L'Assemblée vota presque à l'unanimité.

En consultant les registres des départements, on trouva que dans tout le royaume mille citoyens s'étaient fait inscrire pour marcher à l'ennemi.

C'est à ce moment que Robespierre Robespierre n'était pas pour la guerre, il était pour la popularité. On ne le voit d'ailleurs, comparant l'Italie, on ignore les motifs de ce refus, qui lui refusait les moyens d'achever son œuvre. « S'il est vainqueur, il n'a pas besoin de gloire, et si vaincu, qu'il revienne. »

« Robespierre était un homme de cette division de piques dans les camps, de cette égalité dans l'armée. Il avait été contre le libéralisme adopté par tous, et qui constituait l'unité dans le système.

Robespierre était lui, tout l'esprit public d'un côté,

la France, par le ministère girondin, le traité de l'autre. La France l'emporta.

Ce fut une grande époque que cette époque d'entrainements volontaires. Le frère aîné partait; les plus jeunes s'attachaient à la basque de son habit et voulaient partir avec lui. La femme disait à son mari : « Pars! au retour le bon lieu. » La fiancée disait à son fiancé : « Pars! après la victoire, l'amour! »

La France, en 1792, n'était plus seulement la France, elle avait par ses principes attiré à elle la sympathie des autres peuples.

La France, c'était le cœur de l'Europe.

Aussi, à partir de ce moment les événements vont ils se succéder avec rapidité; nous sommes sur la pente qui conduit au 10 août, et chaque jour qui va s'écouler la rendra plus rapide.

Le 1er mars, comme nous l'avons dit, Léopold meurt et son fils François II lui succède, c'est à lui que nous venons de déclarer la guerre.

Le 16, Gustave III est assassiné dans un bal. Son fils Gustave IV lui succède.

Le 20 avril nous déclarons la guerre à l'Autriche.

Alors, quatre partis principaux existent en France, les royalistes absolus, les royalistes constitutionnels, les républicains, les anarchistes.

Les royalistes absolus n'ont point de chefs patents en France; leurs chefs sont Monsieur, le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc Charles de Lorraine.

Les chefs du parti constitutionnel sont La Fayette, Bally, Barbave, Lameth, Duport.

Les chefs du parti républicain sont Brissot, Vergniaud, Gaudet, Petion, Roland, Isnard, Ducos, Condorcet, Couthon.

Les chefs des anarchistes sont Marat, Danton, Camille Desmoulins, Hebert, Legendre, Santerre, Fabre d'Églantine, Goulet d'Herbois.

Robespierre est rentré dans l'ombre, il attend.

Au milieu de tout cela, et comme pour envenimer encore la haine des partis, l'Assemblée fait une justice qui va mettre bien des plumes à la besogne et bien des sabres au jour.

Elle réhabilite ces malheureux soldats vaudois du régiment de Châteauneuf qui s'est insurgé à Nancy, et les tire des galères.

Ils viennent à Paris, se présentent à l'Assemblée, qui hésite pour savoir si elle les recevra.

Un jeune député, nommé Genlon, se lève et dit :

« On ne peut pas me forcer de voir en face les meurtriers de mon frère.

Son frère, garde national, avait été tué à Nancy. Il se lève et sort.

L'Assemblée, après deux épreuves douteuses, déclare qu'ils sont admis. Les tribunes les applaudissent à tout rompre; on se partage comme des reliques les fers qu'ils ont portés, on boules qu'ils ont traînés et Genlon le Démistocle, déclare que le faubourg d'où Santerre était le Themistocle, déclare que, puisque l'Assemblée fait si bonne justice, elle aura le concours du faubourg Saint Antoine, et que les dix mille piques qu'on y fabrique seront consacrées à sa défense et à celle des lois.

Puis on décrète une fête de la Liberté, dont les Suisses seront les héros.

« Que dit la cour, pendant tout cela? »

La cour attend avec anxiété, elle sent qu'une défaite, qui fait faire vers la France un seul pas aux émigrés, lance l'émeute sur elle.

Ce fut dans cette situation que commencèrent les hostilités.

Cent vingt bataillons et soixante escadrons, formés du mélange d'anciennes troupes de ligne, d'entrés volontaires et de gardes nationaux, présentent, de Besançon à Dunkerque, en Alsace, sur la Moselle et sur la Sambre, trois armées mobiles que commandent Luckner, Rochambeau et La Fayette.

Nous avons dit par quel et comment Rochambeau et La Fayette étaient illustrés.

Luckner n'est connu que par le mal qu'il nous a fait comme partisan pendant la guerre de Sept ans.

Le 25 avril, au soir, Blron s'empare de Quévrain et marche sur Mons.

Le 29, au matin, Théobald Dillon se porte de Lille à Tournay.

A Tournay, devant l'ennemi, à Mons sans même voir l'ennemi, le même cri se fait entendre.

« Nous sommes trahis! sauve qui peut! »

Il n'en part ce cri? Du corps des dragons, corps aristocratique s'il en fut.

Les dragons fuient et passent sur le corps des fantassins. Ils ont fait la même chose à Malplaquet.

Les fantassins, écrasés, non pas par l'ennemi, mais par nos propres troupes, se mettent non pas en retraite, mais en déroute.

Tous ces fayards rentrent à Lille furieux : il faut que cette fureur qui devait tomber sur l'ennemi, tombe sur quelqu'un.

Elle tombe sur leur général Théobald Dillon, qu'ils egorgent dans une grange.

On apprend à la fois aux Tuileries la déroute de Quévrain et la mort de Théobald Dillon.

Cette mort a une terrible signification : Théobald est le frère du bel Arthur Dillon qui a passé pour l'amant de la reine. Un jour, après une danse rapide, Marie-Automette a voulu poser la main de ce beau danseur sur sa poitrine afin qu'il vit combien son cœur battait vite.

Le roi a écarté la main d'Arthur.

— Monsieur vous croira sur parole, a-t-il dit.

C'est Arthur qu'on a poursuivi dans Théobald, c'est la reine qu'on a frappée dans le malheureux Dillon.

La Gironde aussi a reçu le contre-coup ; c'est elle qui a voulu cette guerre, et cette guerre, votée avec enthousiasme, commence par une défaite.

Il fallait se relever de cet échec, se relever par quelque chose de terrible, qui anéantit la cour ; il fallait que la foudre, longtemps aux mains des Jupiters du château, passât aux mains des Titans de l'Assemblée.

Un coup d'Etat populaire fut décidé.

En échange de ses gardes du corps et de sa garde suisse, une garde constitutionnelle avait été donnée au roi.

Cette garde s'était augmentée peu à peu, et de constitutionnelle qu'elle était de nom, s'était faite royaliste de fait ; peu à peu elle s'était recrutée des anciens chevaliers du poignard, des verdetts du Midi, de cette faction connue à Arles sous le nom de la Chiffonne ; elle se composait de six mille hommes, elle obéissait au roi. Dans un moment donné, en supposant à Louis XVI l'énergie de Marie-Antoinette, cette garde pouvait marcher sur l'Assemblée, envelopper le manège, faire prisonniers ou tuer les députés depuis le premier jusqu'au dernier.

A la nouvelle de la défaite de Quévrain, cette garde constitutionnelle s'était fort réjouie.

Aussi, le 22 mai, c'est-à-dire trois semaines après la nouvelle de notre défaite, Pétion, le nouveau maire de Paris, l'homme des résolutions rapides et parfois extrêmes, écrit-il au commandant de la garde nationale, exprimant tout haut ses craintes sur le départ du roi, l'invitant à *observer*, à *surveiller*, à multiplier les *patrouilles aux environs*. Aux environs de quoi ? Il ne le dit pas, mais cela se comprend tout seul. Aux environs de quoi multiplie-t-on les patrouilles ? Aux environs d'un camp ennemi. Où est le camp ennemi ? Aux Tuileries. Quel est l'ennemi ? Le roi.

Ah ! enfin, voilà donc la grande question posée !

C'est Pétion, le petit avocat de Chartres, le fils d'un procureur, qui la pose au fils de saint Louis, roi de France.

Et le roi de France comprend si bien que cette voix parle plus haut que la sienne, qu'il y répond, qu'il s'en plaint dans une lettre que le directeur du département fait afficher dans Paris.

Pétion ne répond pas, lui ; il maintient son ordre.

Pétion est le vrai roi.

Les accusations contre les Tuileries pleuvent à l'Assemblée.

On a brûlé une masse de papiers à Sèvres.

Le gouverneur des Invalides, M. de Sombreuil, a ordonné à ses vieux soldats de céder la nuit leurs postes aux troupes de la garde nationale ou de la garde du roi.

Le 28 mai, Carnot propose de rester en permanence, vu le danger public.

Le 29, Pétion déclare à l'Assemblée que la tranquillité de Paris ressemble au silence qui précède les coups de foudre. Le même jour enfin, l'Assemblée se fait faire par Bazire un rapport plein de faits terribles.

La garde du roi annonce tout haut qu'elle conspire.

La garde du roi s'est réjouie à l'annonce de la défaite de Quévrain.

La garde du roi a annoncé la prise de Valenciennes, et a dit que, dans quinze jours, l'étranger serait à Paris.

Ce rapport contient, en outre, la déposition d'un cavalier patriote qui sort de cette garde ; il déclare qu'on a voulu le gagner à prix d'argent et l'envoyer à Coblenz ; lui, bon patriote, non seulement a refusé, mais encore a donné sa démission.

— Son nom ? son nom ? crie l'Assemblée, le nom de ce brave citoyen ?

— Joachim Murat, répond Bazire.

C'est la première fois que, d'une façon publique et éclatante, le nom du futur roi de Naples est prononcé.

Le fer était chaud, les girondins le battirent comme de rudes forgerons. Vergniaud et Guadet se tenaient de chaque côté de l'enclume législative ; le même jour, la garde constitutionnelle fut licenciée, les postes des Tuileries fu-

rent remis à la garde nationale, et le duc de Brissac, le chef des modernes prétoriens, fut décrié d'accusation.

C'était bien là le coup de foudre.

Aussi le ciel s'éclaircit, et la Gironde se retrouva en plein soleil de popularité.

Il était temps. Robespierre lui avait porté, il y avait deux jours, aux Jacobins, une botte italienne qu'une pareille mesure pouvait seule parer.

Il l'avait accusée d'être d'accord avec La Fayette, Narbonne et la cour ; il l'avait accusée d'abandonner la cause des patriotes ; il l'avait accusée de donner les pièces à des hommes suspects, et il lui avait demandé pourquoi elle avait fait donner un million aux généraux et six millions à Dumouriez, avec dispense d'en rendre compte.

L'accusation se perdit dans le bruit que fit la journée du 29.

Cependant l'échec de Flandre avait porté un coup terrible à Dumouriez et un contre-coup au ministre de la guerre, de Grave, qui était son homme ; il fallut l'abandonner, gâteau jeté à Cerbere pour assourdir ses aboiements. Madame Roland proposa Servan, un homme à elle, si bien à elle, qu'on disait qu'il était son amant ; il n'en était rien, mais les hommes sont ainsi faits : Roland était vieux, sa femme encore jeune, il lui fallait un amant. La vertu humble tant de gens !

Servan entra au ministère.

Trois jours après, il débutait, sans en rien dire à ses collègues, par proposer à l'Assemblée de réunir, à propos du 14 juillet qui approchait, un camp sous Paris. Ce camp devait être composé de vingt mille volontaires.

C'est madame Roland, c'est le génie de la Gironde, qui a soufflé, écrit, dicté peut-être la proposition à Servan.

En apprenant cet écart de Servan, Dumouriez fut furieux ; plus de réaction militaire ou royaliste possible. Dumouriez avait été jusqu'au bonnet rouge ; mais il se promettait bien, le cas échéant, de revenir jusqu'à la cocarde blanche.

Aussi la querelle fut vive au premier conseil ; voyez dans ses Mémoires ce qu'il en dit lui-même. Servan et lui avaient chacun une épée au côté, et, sans la présence du roi, il est probable que, le colonel oubliant la distance, et le général lui permettant de la franchir, les épées eussent vu le jour. Clavière, un vrai girondin celui-là, proposait bien de retirer la motion ; il espérait que Dumouriez, qu'il n'estimait pas, tomberait dans le piège ; mais Dumouriez le vit, et recula.

« Retirer la motion, s'écria-t-il, c'est vouloir que l'Assemblée décrète un camp de quarante mille hommes au lieu de vingt mille. »

Robespierre attaque le camp de vingt mille hommes ; il comprenait que toute cette jeunesse aux instincts nobles et prime-sautiers, serait une garde pour la Gironde ; mais la Gironde, elle aussi, avait ses enfants perdus, qui, de temps en temps, et au moment où on s'y attendait le moins, chargeaient à fond. Cette fois, ce fut Louvet qui riposta, et victorieusement.

Il fit observer que, depuis quelque temps, les opinions de Robespierre s'accordaient singulièrement avec les opinions de la cour : Robespierre avait été contre la guerre, et la cour évidemment était contre la guerre ; Robespierre était contre le camp de vingt mille hommes, et la cour était contre le camp de vingt mille hommes. N'était-ce pas Robespierre, qui était de l'avis de la cour, bien plutôt que la Gironde, qui démantelait la cour pierre à pierre, n'était-ce pas lui qui devait être entaché de royalisme, si les apparences et les probabilités suffisent en ce monde pour porter un jugement ?

Oh ! un jour, Louvet, ce parallèle entre Robespierre et la cour, Couthon vous le rendra d'une façon terrible !

Cependant la cour n'était pas aussi complètement battue qu'on le croyait ; la cour avait son armée royaliste disséminée dans Paris, ses douze mille chevaliers de Saint-Louis signalés à la municipalité et n'attendant qu'une heure favorable pour se former en bataillon sacré ; elle avait ses feuillants répandus dans la garde nationale ; elle avait les aides de camp de La Fayette allant insulter Roland ; elle avait enfin La Fayette répondant au ministre, qui se plaignait à lui :

— Je ne vous connais pas ; je n'ai su votre nom que lorsque je l'ai vu imprimé dans la gazette. Je ne crois pas un mot de votre récit ; je hais les factions, et je méprise leurs chefs.

En même temps, le juge de paix de la section de Bondy annonçait à Pétion qu'il venait de saisir une commande de six mille sabres ou poignards faite par les royalistes.

Nos lecteurs sentent la lutte entre la Révolution et la royauté. Ils l'ont suivie avec nous, et, ou nous l'avons rendue visible, palpable, matérielle, ou nous nous sommes bien trompé.

... des deux athlètes... Ces deux... se ne... par l'emp... à enlever la... les laiss... dans une pareille

... Gironde n'avait pas... d'atteindre... elle... bien loin. Ce ter... révolution dans les... nous avons déjà indiqué,

... nous avons déjà indiqué, le parti... Les prêtres au... Credo: Et ceux qui... Dans le... un prêtre s'était marié... adressa à l'Assemblée nationale, et l'Assemblée... qu'aucune loi ne s'opposait à ce... et poursuivi par les autorités

... Dans le... un prêtre s'était marié... adressa à l'Assemblée nationale, et l'Assemblée... qu'aucune loi ne s'opposait à ce... et poursuivi par les autorités

... le nombre des prêtres constitutionnels qui... de n'avoir prêté le serment, et l'on trouva... avaiet été égorgés, leurs maisons sacagées... dévastés. Dès le mois d'avril, quarante-deux... des prêtres rebelles; enfin, le... décret est porté d'urgence contre eux, et passe

... La déportation aura lieu dans un mois hors du royaume, si elle est demandée par vingt citoyens actifs, approuvée par le district, prononcée par le département le déporté recevra trois livres par jour, comme frais de route, jusqu'à la frontière.

Maintenant, selon ce que fera le roi, on agira avec le roi. Si le saint nre le décret, il est décidément l'homme de la Gironde le roi constitutionnel, tel que la France le veut. Si il y met son veto il déchire le voile, il est le roi des royalistes et du clergé, mais il n'est pas le roi de la nation. Et qu'on ne se trompe pas, ceci est un acte public et non une affaire privée, non pas une affaire de conscience, mais une affaire de loyauté.

Si le roi et la Révolution ne peuvent marcher côte à côte, que le roi abdique et laisse la Révolution continuer son chemin toute seule.

Non pas: le roi est toujours l'élève de M. de la Vauguyon, le pupille de l'Autriche il biaise.

Il s'agit de se débarrasser de ces girondins maudits, de se passer de l'Assemblée, de gouverner avec la cour et les feuillants avec Dumouriez et La Fayette.

L'honnête Roland va lui en fournir le moyen.

XXIV

ROLAND ET LE ROI. — LA LETTRE AU ROI. — ROLAND DONNE SA DÉMISSION. — DUMOURIEZ, GUADET. — LE ROI SANCTIONNE LE DÉCRET DES VINGT MILLE HOMMES ET MET SON VÉTO AU DÉCRET DES PRÊTRES. — ENTREVUE DE LOUIS XVI ET DE DUMOURIEZ. — SCÈNE PATHÉTIQUE. — RÉFLEXIONS.

Quand Dumouriez est venu chez Roland, conduit par Brissot, Roland a compris que, si la cour vient à lui, ce n'est pas sans arrière-pensée, aussi fait-il des conditions.

Ces conditions, c'est qu'un secrétaire, qui aura cette lettre toute spéciale, assistera aux délibérations et tiendra compte exact, non seulement de tout ce qui aura été dit, mais de tout ce qui aura été fait, afin qu'au jour de la perfidie, on puisse en appeler à son acte authentique qui fera à chacun la responsabilité de ses œuvres, de ses opinions et de ses paroles.

Le roi prit d'abord, puis écrivit sa promesse. Aucun état ne fut fait, car ce au conseil Roland sentit qu'on le trahait au milieu.

Après il commença à critiquer cette chambre obscure en publiant tous les jours dans le journal le Thermomètre, ce qui pouvait servir à faciliter les délibérations du conseil.

Le jour où Louis XVI fut à Vincennes, Roland s'en aperçut et écrivit à Brissot de lui adresser une lettre au roi, cette lettre fut envoyée par Brissot.

Le roi ne put pas le roi, l'aurait été pour le public, car il n'était pas obligé d'en appeler un jour à la nation, mais il avait à venir du roi à l'endroit de la Révolution.

Roland la remit le 10 juin; puis il attendit deux jours; enfin comme, le 12, le roi n'avait pas encore rompu le silence à l'égard de la lettre, Roland, en plein conseil, tira la lettre de sa poche et la lut tout haut.

Comme elle exprime parfaitement les inquiétudes, les embarras et les dangers de la situation, comme elle avertit les événements que nous allons dire; comme elle pesa d'un poids terrible dans la balance ou tomba la tête de Louis XVI, nous la rapporterons textuellement; la voici:

« Sire,

« L'état actuel de la France ne peut subsister longtemps; c'est un état de crise dont la violence atteint le plus haut degré. Il faut qu'il se termine par un élat qui doit intéresser Votre Majesté, autant qu'il importe à tout l'empire. Honoré de votre confiance et placé dans un poste où je vous dois dire la vérité, j'oserai vous la dire tout entière; c'est une obligation qui m'est imposée par vous-même. Les Français se sont donné une constitution; elle a fait des mécontents et des rebelles; la majorité de la nation la veut maintenir, elle a juré de la défendre au prix de son sang, et elle d'vu avec jote la guerre, qui lui offrait un grand moyen de l'assurer. Cependant la minorité, soutenue par des espérances, a réuni tous ses efforts pour emporter l'avantage. De là cette lutte intestine contre les lois, cette anarchie dont gémissent les bons citoyens et dont les malveillants ont bien soin de se prévaloir pour calomnier le nouveau régime. De là cette division partout répandue et partout excitée, car nulle part il n'existe d'indifférent. On veut ou le triomphe ou le changement de la Constitution; on agit pour la soutenir ou pour l'altérer. Je m'abstiendrai d'examiner ce qu'elle est en elle-même pour considérer seulement ce que les circonstances exigent; et, me rendant étranger à la chose, autant qu'il est possible, je chercherai ce que l'on peut attendre et ce qu'il convient de favoriser.

« Votre Majesté jouissait de grandes prérogatives qu'elle croyait appartenir à la royauté. Elevée dans l'idée de les conserver, elle n'a pas pu se les voir enlever avec plaisir; le désir de se les faire rendre était aussi naturel que le regret de les voir anéantir. Ces sentiments, qui tiennent à la nature du cœur humain, ont dû entrer dans le calcul des ennemis de la Révolution. Ils ont donc compté sur une faveur secrète, jusqu'à ce que les circonstances permissent une protection déclarée. Ces dispositions ne pouvaient échapper à la nation elle-même, et elles ont dû la tenir en défiance. Votre Majesté a donc été constamment dans l'alternative de céder à ses premières habitudes, à ses affections particulières, ou de faire des sacrifices dictés par la philosophie, exigés par la nécessité; par conséquent, d'enhardir les rebelles en inquiétant la nation, ou d'apaiser celle-ci en vous unissant avec elle. Tout à son terme, et celui de l'incertitude est enfin arrivé. Votre Majesté peut-elle ouvertement s'allier aujourd'hui avec ceux qui prétendent réformer la Constitution, ou doit-elle généralement se dévouer sans réserve à la faire triompher? Telle est la véritable question dont l'état actuel des choses rend la solution inévitable. Quant à celle, très métaphysique, de savoir si les Français sont mûrs pour la liberté, sa discussion ne fait rien ici; car il ne s'agit point de juger ce que nous serons devenus dans un siècle, mais de voir ce dont est capable la génération présente.

« Au milieu des agitations dans lesquelles nous vivons depuis quatre ans, qu'est-il arrivé? Des privilèges onéreux pour le peuple ont été abolis; les idées de justice et d'égalité sont universellement répandues, elles ont pénétré partout; l'opinion des droits du peuple a justifié le sentiment de ces droits; la reconnaissance de ceux-ci, faite solennellement, est devenue une doctrine sacrée; la haine de la noblesse inspirée depuis longtemps par la féodalité, s'est invétérée, exaspérée par l'opposition manifeste de la plupart des nobles à la Constitution qui la détruit. Durant la première année de la Révolution, le peuple voyait, dans ces nobles, des hommes odieux par les privilèges oppressifs dont ils avaient joui, mais qu'ils auraient cessé de haïr, après la destruction de ces privilèges, si la conduite de la noblesse, depuis cette époque, n'avait fortifié toutes les raisons possibles de la méconter et de la combattre comme une irréconciliable ennemie. L'attachement pour la Constitution s'est accru dans la même proportion; non seulement le peuple lui devait des bienfaits sensibles, mais il a jugé qu'elle lui en préparait de plus grands, puisque ceux qui étaient habitués à lui faire porter toutes les charges cherchaient si puissamment à la détruire ou à la modifier. La Déclaration des droits est devenue un Évangile politique, et la Constitution française une religion pour laquelle le peuple est prêt à périr; ainsi le zèle a-t-il été déjà quelquefois jusqu'à supplier à la loi, et, lorsque celle-ci n'était pas assez réprimante pour contenir tous les per-

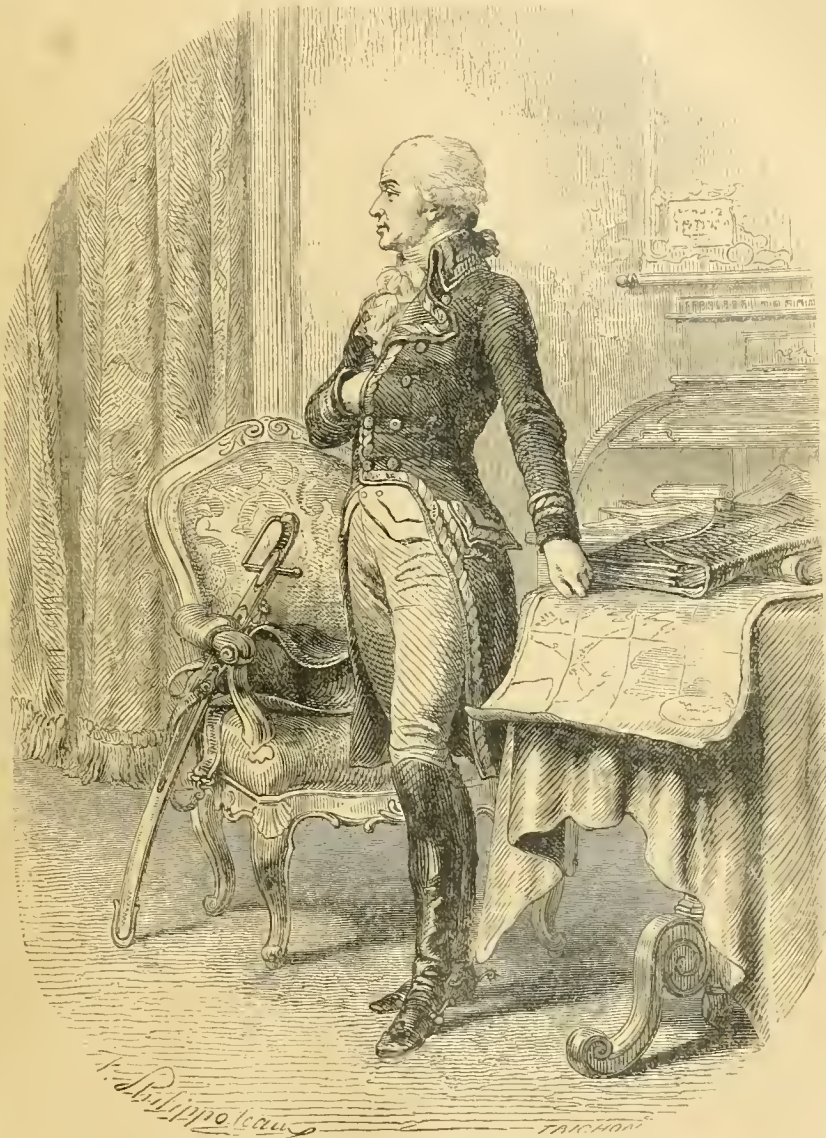
turbateurs, les citoyens se sont permis de les punir eux-mêmes.

« C'est ainsi que des propriétés d'émigrés ou de personnes reconnues pour être de leur parti, ont été exposées aux ravages qu'inspirait la vengeance; c'est pourquoi tant de départements ont été forcés de sévir contre les prêtres que l'opinion avait proscrits, et dont elle aurait fait des victimes.

« Dans ce choc des intérêts, tous les sentiments ont pris l'accent de la passion. La patrie n'est point un mot que l'imagination se soit complu d'embellir; c'est un être au-

nement aura toute la force qui lui est nécessaire, du moment où Sa Majesté, voulant absolument le triomphe de cette constitution, soutiendra le corps législatif de toute la puissance de l'exécution, ôtera tout prétexte aux inquiétudes du peuple, et tout espoir aux mécontents.

« Par exemple, deux décrets importants ont été rendus; tous deux intéressent essentiellement la tranquillité publique et le salut de l'Etat. Le retard de leur sanction inspire des défiances; s'il est prolongé, il causera des mécontentements, et, je dois le dire, dans l'effervescence actuelle des esprits, les mécontents peuvent mener à tout.



Dumouriez.

quel on fait des sacrifices, à qui l'on s'attache chaque jour davantage par les sollicitudes qu'il cause, qu'on a créé par de grands efforts, qui s'élève au milieu des inquiétudes, et qu'on aime par ce qu'il coûte, autant que par ce qu'on en espère. Toutes les attentes qu'on lui porte sont des moyens d'enflammer l'enthousiasme pour elle.

« A quel point l'enthousiasme va-t-il monter, à l'instant où les forces ennemies, réunies au dehors, se concertent avec les intrigues intérieures, pour porter les coups les plus funestes?

« La fermentation est extrême dans toutes les parties de l'empire; elle éclatera d'une manière unanime, à moins qu'une confiance raisonnée dans les intentions de Votre Majesté ne puisse enfin la calmer. Mais cette confiance ne s'établira pas sur des protestations, elle ne saurait plus avoir pour base que des faits. Il est évident pour la nation française que sa constitution peut marcher, que le gouver-

« Il n'est plus temps de reculer, il n'y a même plus moyen de temporiser. La révolution est faite dans les esprits; elle s'achèvera au prix du sang et sera cimentée par lui, si la sagesse ne prévient pas ces malheurs qu'il est encore possible d'éviter.

« Je sais qu'on peut imaginer tout opérer et tout contenir par des mesures extrêmes; mais, quand on aurait déployé la force pour contraindre l'Assemblée, quand on aurait répandu l'effroi dans Paris, la division et la stupeur dans les environs, toute la France se lèverait avec indignation, et, se déchirant elle-même dans les horreurs d'une guerre, développerait cette sombre énergie, mère des vertus et des crimes, toujours funeste à ceux qui l'ont provoquée.

« Le salut de l'Etat et le bonheur de Votre Majesté sont intimement liés; aucune puissance n'est capable de les séparer; de cruelles angoisses et des malheurs certains environnent votre trône, s'il n'est appuyé par vous-même

Dumouriez resta un instant les yeux fixés sur lui ; puis il sortit précipitamment, comme s'il se fût debile de lui-même, et comme s'il eût craint de revenir vers cet homme, marqué du sceau fatal, qui devait inévitablement tomber dans l'abîme, et, en y tombant, entraîner ses amis.

Dumouriez demeura encore quelques jours caché à Paris puis il partit pour Douai, quartier de Luckner.

Deux mois après, il sauvait la France à Valmy, et Louis XVI entraît au Temple.

Si nous nous sommes arrêté sur les événements que nous venons de raconter, plus longtemps que peut-être nous n'aveus fait sur d'autres, c'est qu'au point de la Révolution où nous en sommes arrivé, chacun de ces événements a son importance, et grandit de la grandeur de ceux qui vont suivre et qu'il a préparés.

En effet, nous venons de gravir au plus haut sommet de la montagne terrible. Comme le peuple suivait Jésus au Calvaire, nous avons suivi Louis XVI sur ce Golgotha politique où l'a conduit, non pas son dévouement pour les hommes, mais son fatal attachement aux principes. Roi, il a eu la religion de la royauté, et, après l'avoir, dans ses moments de faiblesse, reniée trois fois comme saint Pierre, comme saint Pierre, et malgré lui, il mourra son martyr.

Et que l'on ne vienne pas nous dire que ce faible roi ne sache point où il va. Dès le premier pas qu'on le force à faire dans la route de la Révolution, il entrevoit le but ; aussi lutte-t-il contre tout le monde, car il subit Dieu, et sent que nul bras en ce monde n'est assez puissant pour lui offrir un appui. En effet, tout bras plie aussitôt qu'il s'y appuie. Calonne, Necker, Mirabeau, Barnave, Dumouriez sentent successivement, à ce souffle de la royauté haletante, se dessécher leur popularité. La Fayette va accourir des bords du Rhin, et il en sera de La Fayette comme de ses prédécesseurs ; et, lorsque, fatigué de la lutte, il tombera enfin pour ne plus se relever, tous auront part à son testament de mort. A ceux-ci, il léguera l'exil ; à ceux-là, l'échafaud.

Et maintenant, il n'y a plus à vous dire : « Prenez garde, sire ! » Et rompant avec les girondins, nous ne dirons pas vos derniers amis, mais vos derniers soutiens, vous venez de rompre avec le trône, avec la liberté, avec la vie.

Voyez-vous ce jeune homme qui entre à Paris par une porte, tandis que Dumouriez sort de Paris par une autre ? Ce jeune homme, sire, c'est le 10 août qui vous arrive de Marseille sous le nom de Barbaroux.

Mais avant le 10 août, sire, il nous reste à raconter le 20 juin. Avant le coup au cœur, le soufflet sur le visage

XXV

LE MINISTÈRE FEUILLANT. — LETTRE DE LA FAYETTE. — SES CONSEILS. — EFFET SUR L'ASSEMBLÉE. — GUADDET. — L'ORAGE A DURÉ UNE HEURE. — LE 20 JUIN EST DÉCIDÉ. — LETTRE DE LA FAYETTE AU ROI. — ATONIE DU ROI. — LA COMMUNE ET LES FAUBOURGS. — 20 JUIN. 10 AOUT. 2 SEPTEMBRE. — L'ÉTINCELLE ÉLECTRIQUE. — MOT DE VERGNAUD. — DANTON. — LA GAMME. — LEGENDRE. — SANTEBRE, SES HABITUDES. SES FORMES DE LANGAGE. — PORTRAITS. — L'ARBRE DE LA LIBERTÉ AUX FEUILLANTS.

Il n'y avait plus à reculer. Les deux forces ennemies étaient en face l'une de l'autre : le roi et l'Assemblée ; le taureau et le toréador.

Cette fois, le roi acceptait franchement le combat ; armé de son veto, il avait frappé dans la mesure de sa force et de son pouvoir. Son nouveau ministère : M. de Chambonnas aux affaires étrangères, M. Lajard à la guerre, M. de Moncel à l'intérieur, enfin MM. Lacoste et Duranton, restant, l'un à la justice, et l'autre à la marine, n'appartenaient point à l'Assemblée, mais étaient un ministère feuillant.

La chose était évidente. La cour préparait soit une nouvelle fuite, comme l'avait conseillé Barnave, soit un coup comme celui de Nancy, soit une échauffourée comme celle du Champ de Mars.

La Gironde résolut de prévenir la cour.

Mais ce qui décida surtout le coup d'Etat du 20 juin, car

ce fut un coup d'Etat et non pas une capricieuse déviation de la population, ce qui décida le coup d'Etat, ce fut la lettre de La Fayette à l'Assemblée.

Cette lettre était écrite du camp de Maulbourg, et nous avons la belle d'usage plume qu'avec la pointe d'une épée.

C'est un des conseils donnés à l'Assemblée, mais donnés avec ce ton qui n'admet point la discussion.

« Que le pouvoir royal, disait l'ex-commandant en chef de la garde nationale, que le pouvoir royal soit aboli, qu'il soit indépendant, car cette indépendance est un des ressorts de notre liberté ; que le roi soit revêtu, car il est investi de la mission nationale ; qu'il puisse choisir un ministère qui ne porte les chaînes d'aucune faction, et que s'il existe des conspirateurs, ils ne périssent que sous le glaive de la loi.

« Enfin, que le royaume, les clubs anéanti par vous, fasse place au règne de la loi, leurs usurpations à l'exercice ferme et indépendant des autorités constituées, leurs maximes désorganisatrices aux vrais principes de la liberté, leur fureur délirante au courage calme d'une nation qui connaît ses droits et qui les défend ; enfin, leurs combinaisons sectaires aux véritables intérêts de la patrie, qui, dans ce moment de danger, doit recourir tous ceux pour qui son asservissement et sa ruine ne sont pas les objets d'une atroce jouissance et d'une infame spéculation.

Cette lettre, remise, le 15 au matin, à un huissier de l'Assemblée nationale par un domestique de M. de La Rochefoucauld, tomba comme un coup de foudre au milieu de l'Assemblée. Après un moment de silence, les deux cent cinquante feuillants qui siègent sur les bancs de la Legislative éclatent en un seul applaudissement ; tous ces modérés, ou plutôt ces indécis qui cherchent partout une force pour y appuyer leur faiblesse, se rallient à eux. Une immense majorité, majorité inconnue, majorité fayettiste se déclare, et ordonne l'impression.

Puis on met la seconde question aux voix.

La lettre sera-t-elle envoyée aux départements ?

La Gironde tressaille jusqu'au fond du cœur ; si la seconde motion passe, elle est perdue ; la majorité change de parti et se fait constitutionnelle et feuillantiste.

Guadet s'élançe à la tribune.

« Vous avez ordonné l'impression, s'écrie-t-il, vous allez ordonner l'envoi aux départements ; mais la lettre est-elle bien de M. de La Fayette ? Je n'en crois rien ; n'est-ce pas plutôt une signature laissée en blanc et remplie ici ? Cela, je le crois ; il parle le 16 juin de la démission de M. Dumouriez, qui a eu lieu le 17 et qu'il ne pouvait connaître.

La lettre ne disait pas un mot de la démission de Dumouriez, mais l'observation est faite, elle frappe ; la discussion s'engage, l'enthousiasme tombe ; c'était tout ce que demandait Guadet.

Au bout d'une demi-heure, un revirement étrange s'était opéré. La Gironde est redevenue la majorité, et, sous l'influence de la Gironde, la majorité vote que la lettre sera renvoyée à la commission des Douze, et, sur la question de l'envoi aux départements, décide qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

L'orage n'a duré qu'une heure, l'éclair n'a duré qu'une seconde, mais à la lueur de cet éclair, la Gironde a vu l'abîme.

Si elle n'y veut pas tomber, il faut qu'elle y pousse la royauté.

Le 20 juin est décidé.

En même temps qu'à l'Assemblée, La Fayette écrivait au roi.

Nous citerons cette lettre en entier. C'est le pendant de la lettre de Roland.

Les deux hommes ne sont que les secrétaires des deux principes.

La Révolution a dicté l'une ; la réaction a dicté l'autre.

Sire,

« J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté la copie d'une lettre à l'Assemblée nationale, où elle retrouvera l'expression des sentiments qui ont animé ma vie entière. Le roi sait avec quelle ardeur, avec quelle constance, j'ai de tout temps été dévoué à la cause de la liberté, aux principes sacrés de l'humanité, de l'égalité, de la justice. Il sait que toujours je fus l'adversaire des factions, l'ennemi de la licence, et que jamais aucune puissance, que je pensais être illégitime, ne fut reconnue par moi ; il connaît mon dévouement à son autorité constitutionnelle et mon attachement à sa personne. Voilà, sire, quelles ont été les

... l'ASS... Voilà qu'ils... avec un... votre... les conditions... sur tous

... mes opinions... que ne doi... croyon, mais l'ex... un droit et dans... et quoique je l'euss... se faire entendre... du fond de la retraite... je ne... aucune conside... d'exercer ce devoir d'un c...

... la volonté na... la généreuse résolution de défendre... contre tous les ennemis, qui... par tous les actes de votre vie... un exercice ferme et complet du pou... l'âge de l'harmonie qui, sur tout dans... ne peut manquer de s'établir entre... le peuple et son représentant héréditaire est dans cette résolution, sire, que sont pour la... la gloire et le salut. La vous trouverez... Français rangés autour... pour le défendre contre les complots des rebelles et les entreprises des factieux. Et moi, sire, qui... haine au trouble la récompense de ma... je la mériterais toujours par mon... laquelle ma vie entière est dévouée... au serment que j'ai prêté à la nation, à la loi, et au roi.

... sentiments inaltérables dont je suis... à celui de mon respect

« LA FAYETTE »

... le roi s'il faut en croire madame Campan, avait bon besoin des encouragements de La Fayette.

Depuis que ces deux malheureux décrets du camp de vingt mille hommes et de la déportation des prêtres avaient été rendus le roi était tombé dans un découragement si profond qu'il allait jusqu'à la prostration physique. Il fut plusieurs jours sans prononcer un seul mot, même au milieu de sa famille, seulement tous les jours après son dîner, comme il était habitué à faire avec madame Elisabeth sa partie de trictrac, il prononçait pendant cette partie les mots insupportables à ce jeu. La reine était plus impitoyable de remémorer qu'elle ne l'eut été des plus effroyables crises révolutionnaires et elle alla jusqu'à se jeter à ses pieds pour le supplier de ne point se laisser aller ainsi à un morne délire.

Sur les sollicitations en abonance au conseil de la Commune par vingt mille hommes des faubourgs viendraient planter le drapeau de la liberté sur la terrasse des Feuillants au moment du feu de la Paume et du 20 juin 1793; le conseil de la Commune refusa la permission demandée, les faubourgs répandirent qu'ils se passeraient de la permission.

Nous le savons par expérience, nous qui avons vu le 20 juin et le 15 mai de pareils mouvements ne se font pas sans que le peuple, quoi qu'on en dise, ait un coup de main arrêté sur une pente. Il faut presque toujours que le mot en mouvement pour qu'il roule. Quel était ce mot en mouvement tout ce peuple?

Il le fut et ce fut Danton, nous aimons fort à le dire, car c'est Michellet d'abord, parce que nous ne sommes pas assez profondément et aussi savamment que lui dans les alambics du passé, on cite parce que ses croyances ne sont appuyées sur des preuves. Michellet dit même que l'impulsion vint de Danton. L'apparition de Danton le 15 septembre d'abord sur la scène du mouvement est ce qui est digne de lui.

Sur les sollicitations en abonance nous allons voir l'orage de Danton se lever.

En effet le 15 septembre le 16 et le 2 septembre son le 17 le peuple d'abord d'abord.

Le 20 juin est un terrible avertissement. L'ancien roi, le roi du droit divin qui n'a voulu se faire ni naitre à son gré, ni mourir ni se faire avec Barbevoise, ni gronder avec Robespierre.

Le 20 juin est le réveil de la puissance antifrançaise qui correspond avec l'empire qui arbore le drapeau de la liberté sur le palais des Tuilleries.

Enfin le 20 septembre est la réaction de Paris lui-même, c'est elle qui a fait de la France entière contre est étranger qui marche sur le territoire du pays et dont il faut à tout prix arrêter le cours. Le 20 juin le roi barrière le passage avec un mouvement.

On accusa le duc d'Orléans d'avoir fait le 20 juin; d'abord en accusant le duc d'Orléans de tout faire, à cet égard, et de l'être, et on suivait à la mode.

M. le duc d'Orléans était un remueur d'argent et non un remueur d'hommes.

Il y a un levier qui soulève les masques plus rapidement et plus violemment que l'or, c'est à parole.

On a parlé de Marat et de Robespierre on ne voit dans tout cela ni l'ongle sanglant du tigre, ni la griffe veloutée du chat. D'ailleurs, Marat, Robespierre, ces deux noms hurlent d'antipathie aussitôt qu'on les force de se rapprocher. Une seule fois, ils se touchèrent, ce fut au 3 mai; et de leur choc sortit l'étincelle électrique qui foudroya la Gironde.

Une fois, Vergniaud se leva, en se le rappelle, au milieu des applaudissements frénétiques de l'Assemblée et en montrant les Tuilleries:

« La terreur est souvent sortie de ce palais funeste au nom de la royauté, qu'elle y retrace au nom de la liberté. »

La belle image de Vergniaud allait se traduire par un acte matériel, et la terreur, descendant du faubourg, allait entrer dans le vieux palais de Catherine de Médicis.

Si ce fut Danton, ce puissant magicien, qui l'évoqua, voici comment elle sortit de terre et grandit.

Danton avait les bras larges, la main puissante; Danton, c'était l'écho de toutes les vibrations humaines; ce qu'il ressentait, il le faisait éprouver; Danton touchait d'un côté au peuple par Hébert, de l'autre côté au trône par le duc d'Orléans; Danton, entre le marchand de contremarques et le prince royal, avait tout un évier intermédiaire, une touche correspondant à chaque fibre sociale; il pressait ces touches, et comme sous une pile de Volta, il les faisait bouillir.

Voyez cette gamme, est-elle étendue, et en harmonie avec sa forte voix?

Hébert, Legendre, Gouffon, Fabre d'Églantier, Camille Desmoulins, Genlis, Sillery, le duc d'Orléans.

Puis nous ne possédons que des limites visibles: qui sait jusqu'où cette puissance s'étendait au delà de la ligne où notre œil la perd?

Chose étrange! la source de la fortune politique de Danton, c'est la reine.

La reine ne vint pas de La Fayette à la mairie de Paris.

Cette haine de la reine pour La Fayette lui a déjà bien fait du mal, et lui en fera encore. Elle fait voter six mille royalistes pour Pétion, et Pétion est nommé maire.

Pétion maire, Danton devint substitué du procureur de la Commune.

Danton tient la masse municipale, il luttera main en haut quand il voudra, avec l'épée de la royauté.

Eh bien, dès le 14, un jour après le renvoi de Robespierre, trois jours avant la démission de Dumouriez, dès le 14 Legendre, un des fondateurs de Danton, le boucher du faubourg Saint-Germain, qui parle et qui frappe en même temps, et qui assomme quand il ne convainc pas, Legendre s'abouche avec le brasseur Santerre.

Celui-ci, vous le connaissez, n'est-ce pas? Vous l'avez entendu, à la prise de la Bastille, proposant de prendre la forteresse avec des pompes et de l'huile d'aspic. Depuis qu'il a déjà hérité des épaulettes de La Fayette et qu'il commande un des six bataillons de la garde nationale, vous le voyez passer dans le faubourg sur son grand cheval, flambant comme lui, donnant des poignées de main à tout le monde, embrassant les belles-filles, payant à boire aux garçons avec ses deniers, et peut-être bien un peu à ses aveux de M. le duc d'Orléans; ce n'est pas un homme méchant. Il s'en faut Montjoie, le parégyriste de Marie-Antoinette n'est pas suspect de partialité envers l'homme qui a fait exécuter le fameux mouvement de l'Amour. En bien, voilà ce que Montjoie en dit.

Les formes épaisse de sa tulle élevée, le son rauque de sa voix, ses manières brutales, son éloquence facile et grossière en faisaient naturellement le héros de la petite populace; aussi s'était-il acquis sur la tête du faubourg un empire despotique. Il la faisait mouvoir à son gré; mais c'est aussi tout ce qu'il savait et pouvait faire; car, du reste, il n'était ni méchant ni cruel. Il en fait en aveugle dans toutes les conspirations; mais jamais il ne se rendait coupable de l'exécution, ni par lui-même, ni par ceux qui lui obéissaient. Un malheureux, de quelque parti qu'il fût, intéressait toujours son cœur. L'affliction et les larmes d'arrachaient ses mains.

Volla Santerre jugé par un ennemi. Legendre s'abouche donc avec Santerre. Sans doute dans cette entrevue, on décide qu'il se fera un mouvement.

On s'adjointra Saint-Huruge, Mouchet, Rolando, Verrière, Fournier l'Américain, Lazowski.

Saint-Huruge, un mari d'avant qui trompe par sa femme, incarcéré sur les amants de celle-ci, vengeur de ses malheurs conjugaux sur la noblesse et la royauté; toujours armé d'un énorme bâton, toujours menaçant de frapper et frappant toujours.

Mouchet, un petit homme tordu, boiteux, bancal, affublé d'une énorme écharpe tricolore qui lui couvre le tiers du corps; il était juge de paix, officier municipal au Marais, que sais-je?

Rolando, un Italien baragouinant à peine le français remuant, brouillon, se fourrant partout, bâtonné en 1791, bâtonnant en 1792.

Verrière, ce bossu que vous avez vu traversant Paris sur le cheval de l'Apocalypse, la veille de la tuerie du Champ de Mars; ce vampire grotesque qu'on reproche partout ou il y a trouble à exciter, bruit à faire, venu d'en haut et descendant plus à craindre qu'il descend plus bas.

Fournier l'Américain, le côté terrible de l'émotion, le côté Verrière est le côté grotesque.

Lazowski, un Polonais, membre du conseil général de la Commune, capitaine des canonniers de Saint-Marc, homme de naissance, élégant et vantard, venu d'en haut et descendant plus à craindre qu'il descend plus bas.

N'est-ce pas là tout ce qu'il faut pour faire un 20 juin, dites?

Il était donc convenu que l'on planterait un arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillants, et que, de là, on ira présenter une pétition au roi pour qu'il retirât son veto.

Voilà ce qui était convenu; comme il était convenu, au 15 mai 1848, que l'on présenterait en faveur de la République une pétition à l'Assemblée nationale.

Dans ce cas-là, il n'y a jamais que des choses innocentes, convenues d'avance. On se met en route avec les meilleures intentions du monde, et ma foi, au bout du chemin, l'occasion fait le larron!

XXVI

LE ROI PROMET DE RECEVOIR LA PÉTITION. — LES MASSES. — LA FOULE QUI ÉTOUFFE. — M. VÉTO. — LE MUNICIPAL ET LE PEUPLE. — LA PIÈCE D'ARTILLERIE A LA GRILLE. — PRÉCAUTION DE M. DE BOUGAINVILLE. — VOULAIT-ON TUER LE ROI? — MADAME ÉLISABETH. — L'ENFANT ET LA MÈRE SE PROTÈGENT. — LA COCARDE, LE BONNET ROUGE. — LA FEMME DU PEUPLE. — LES DEUX COUPS D'ÉPÉE. — LA SANCTION OU LA MORT. — LA BAIONNETTE ET LA PIQUE. — « CAPET, METS CE BONNET ROUGE! ». — LE BOUCHER LEGENDRE. — RÉPONSE DE MERLIN DE THIONVILLE. — LE JEUNE OFFICIER D'ARTILLERIE

Le roi était prévenu.

Il fit répondre aux envoyés des faubourgs qu'il recevrait la pétition, présentée par vingt personnes.

Chacun se faisait une fête de cette fête.

C'était le titre qu'on donnait à cette promenade. Quel ques-uns avaient bien des craintes.

— Si l'on tire sur nous! disaient-ils.

— Bon! répondaient d'autres plus courageux ou mieux instruits, ce n'est plus Bailly qui est maire, c'est Pétion.

La garde constitutionnelle du château avait été remplacée par la garde nationale. Or, un tiers du rassemblement devait être composé de gardes nationaux; la chose s'arrangerait donc en famille.

De la part du roi, quelles précautions à prendre?

Il n'avait à sa disposition aucun moyen répressif; il ne pouvait donc qu'attendre, et il attendit.

Ceux qui n'eussent regardé qu'à la surface n'eussent vu, au passage de cette foule, que ce que l'on voit toujours dans les masses, un rassemblement d'individus, les uns joyeux, les autres tristes; les uns ivres de ce vin frelaté de Paris, les autres à jeun, pâles, décharnés, véritable programme de la misère du peuple, enseigne vivante de la soif et de la faim.

Mais il faisait, ce jour-là, un beau soleil, et malgré la proverbe: « On ne se nourrit pas d'air. Dieu jette toujours quelques atomes de maue dans un beau rayon de soleil.

Tout cela défila devant l'Assemblée.

Quand l'Assemblée aurait reçu la députation, le moyen que le roi ne la reçût pas? Le roi ne devait pas être plus

grand seigneur que le président, puis que, quand le roi venant le voir, il n'avait qu'un fauteur pareil, et encore placé à sa gauche.

On savait bien par où entreraient ces vingt mille hommes, mais on ne s'était pas inquiété par où ils sortiraient; aussi, en dehors, du côté de la sortie, y avait-il étouffement. Vous savez ce que c'est que la foule qui étouffe, c'est une vapeur qui brise! la grille des Tuileries, celle de la terrasse des Feuillants craqua comme une claque d'osier; la foule respira et se repandit dans le jardin.

Sans doute, le roi voyait tout cela de ses fenêtres.

La foule suivit la terrasse des Feuillants.

Au bout de la terrasse, elle trouve l'autre grille fermée, et ne peut pas sortir. Alors, elle se tient devant les gardes nationaux rangés en haie devant le château, puis elle sort par les quais; mais, comme il faut qu'elle retourne à son faubourg, elle rentre par le Carrousel.

Les guichets sont gardés, c'est vrai; mais la foule, brisée, meurtrie, bousculée, commence à s'irriter. Les guichets s'ouvrent, et la foule se repand sur l'immense place.

On n'a pas oublié la seconde partie du projet, l'affaire principale de la journée, la pétition au roi pour qu'il lève son veto. En conséquence, au lieu de continuer son chemin, la foule attend dans le Carrousel.

Elle attend une heure et s'impatience.

Les cris commencent par des plaintes; ils finissent par des menaces.

— Ah ça! mais on est très mal ici! On étouffe!... J'ai faim! j'ai soif! Ouvrira-t-on ou n'ouvrira-t-on pas? Il est donc bien grand seigneur, M. Vêto, qu'il fait faire anti-chambre au peuple? Eh bien, si on ne nous annonce pas, entrons sans être annoncés.

Un municipal descend des Tuileries.

— Messieurs, dit-il, vous ne pouvez entrer aux Tuileries; les Tuileries c'est le domicile du roi.

— Comment, le domicile du roi? Le roi ne veut donc pas nous recevoir quand nous nous sommes dérangés pour lui? Eh bien, c'est ce qu'il faudra voir.

— Messieurs, le roi veut bien recevoir votre pétition, mais comme il a été convenu, par l'intermédiaire de vingt députés.

— C'est juste, il a raison, crient ceux qui peuvent entendre.

Mais, pour cinquante qui entendent, dix mille n'entendent pas, et comme ils veulent entendre, ils poussent.

D'ailleurs, ce n'était point l'affaire des meneurs, ces meneurs, ceux qui étaient visibles du moins, c'étaient Santerre, Saint-Huruge, Lazowski, Legendre. — Legendre poussait Santerre.

Ils étaient sortis les derniers de l'Assemblée nationale.

Santerre arriva jusqu'à la porte où l'on parlait.

— Pourquoi n'entrez-vous pas? demanda-t-il.

— La porte est fermée.

— Eh! morbleu! si la porte est fermée, nous avons du canon. Ouvrons la porte.

Et une pièce d'artillerie est amenée devant la grille.

À la vue de cette pièce, les municipaux comprennent que toute résistance serait inutile; ils lèvent la bascule, la porte tourne sur ses gonds, la foule se précipite.

Voulez-vous savoir ce que c'est que la foule, et quel torrent terrible elle est?

Le canon, entraîné, roule dans ses flots, entre avec elle aux Tuileries, et en même temps qu'elle se trouve au haut de l'escalier.

Les valets de pied avaient fermé au verrou les portes intérieures, barrière de bois qu'on essaye d'opposer à des hommes qui viennent de forcer des barrières de fer.

À l'instant même, les coups de hache et de levier retentissent; la porte cède. Le roi ordonne qu'on l'ouvre.

MM. de Bougainville, d'Hervilly, de Parois, d'Aubier, Gentil et Aclouque se présentent pour soutenir le premier choc. Ils étaient chez M. de Septeuil, valet de chambre du roi, et accouraient faire une barrière de leurs corps à leur souverain.

Nobles cœurs qui ne pouvaient plus offrir que le sang qui les faisait battre, et qui l'offraient.

Le flot déborda; le roi se trouvait sur sa route.

— Poussez Sa Majesté dans l'embrasement d'une fenêtre, cria M. de Bougainville, et mettez des banquettes devant lui.

La manœuvre fut exécutée avec une précision qui sauva le roi du premier choc.

Voulaient-ils tuer le roi dans la bagarre? Je ne dirai pas non. Madame Campan accuse Lazowski d'être à la tête du complot.

Un homme tenait une épée nue à la main, il essaya d'en porter un coup au roi. M. Vanot, commandant de bataillon, détourna l'arme.

Un autre coup d'épée fut pointé dans même direction, et paré par un grenadier des Filles-Saint-Thomas.

— Sire, ne craignez rien! lui cria M. d'Hervilly.

— Tu es un homme sans loi, dit le roi, et tu es un lâche !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

— Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !
 — Vous êtes un lâche, dit le roi, et vous êtes un homme sans loi !

Un homme du peuple perça la foule, et, présentant son bonnet rouge au roi.

— Eh bien, dit-il, si cela est vrai, Capet, mets ce bonnet rouge.

J'y consens, dit le roi.

Aussitôt deux hommes le lui posèrent sur la tête.

On cria bravo, et ceux qui entouraient le roi profitèrent de cela pour le faire monter sur une banquette et le garantir avec une table comme on avait fait pour la reine.

En ce moment, le boucher Legendre entra. Il cherchait le roi. Pour quoi faire ? Nous n'en savons rien, seulement, il dit plus tard à Boissy-d'Anglas qu'il eût bien voulu le tuer ce jour-là, c'est-à-dire le 9 juin. Il entra donc, et, n'apercevant le roi au milieu de ses grenadiers et de ses serviteurs, parmi lesquels était M. de Mouchy, qui se tint constamment ce jour-là près de lui.

Monsieur ! lui cria-t-il.

Le roi se retourna vers ce nouvel interlocuteur.

— Oui, monsieur ! reprit Legendre, écoutez-moi ; vous êtes fait pour m'écouter. Vous êtes un perdé, vous nous avez toujours trompés, vous nous trompez encore ; mais prenez garde à vous ! la mesure est à son comble et le pe pe pe, las de se voir votre jouet.

Puis, de ce même ton furieux et saccadé, il lut au roi une pétition au nom du peuple souverain.

— Monsieur, répondit Louis, vous aurez beau dire et beau faire, je suis votre roi, je ferai ce que m'ordonnent de faire les lois et la Constitution.

Il faut dire que, pendant tout ce temps, le roi fut admirable de noblesse et de résignation. Le sacrifice de sa vie était fait : il était convaincu que s'il mourait, il mourait martyr ; et, le matin, dans cette crainte, ou plutôt dans cette espérance, il s'était rousé et avait communiqué.

Il n'y avait que ce malheureux bonnet rouge qui jurait sur cette tête royale. Mais, au milieu du tumulte qui se faisait autour de lui, préocuppé des dangers que couraient ses défenseurs, plutôt que de ceux qu'il courait lui-même, il l'avait gardé sans y faire attention, et ce ne fut qu'en rentrant dans sa chambre qu'il s'aperçut qu'il avait conservé cette coiffure jacobine, et encore s'en aperçut-il parce qu'on le lui dit. Quoi qu'il en soit, le roi maintint son veto, et rien ne put, pas même le 20 juin, lui faire mettre la sanction au bas du décret de déportation des prêtres.

Enfin, vers les sept heures du soir, la foule s'écoula. A huit heures, le palais était complètement évacué.

L'Assemblée, dès cinq heures, avait appris la position du roi, mais s'en était légèrement émue ; que qu's députés seulement, conduits par leur attachement à la personne du roi, étaient venus se ranger près de lui dès le commencement de l'insurrection, mais la députation officielle n'arriva aux Tuileries qu'à sept heures du soir.

La reine leur montra les traces terribles laissées par cette inondation populaire, les portes brisées, les porcelaines en morceaux, les rideaux déchirés. Puis elle leur raconta les dangers personnels, les dangers, ce n'était rien encore, mais les insultes.

Il y avait un tel accent dans ce récit fait par elle, toute tremblante de douleur et d'indignation, qu'à ce récit Merlin de Thionville, qui était de la députation, se mit à pleurer.

Ah ! vous pleurez, monsieur Merlin, s'écria la reine, vous pleurez de voir le roi et la reine traités si cruellement par un peuple qu'ils ont toujours voulu rendre heureux.

— Vous vous trompez, madame, répondit Merlin ; je pleure, c'est vrai, je pleure sur les infortunes d'une femme belle, sensible et mère de famille ; mais, ne vous y méprenez point, il n'y a pas une de ces larmes pour le roi ni pour la reine. Je hais les rois et les reines : c'est le seul sentiment qu'ils m'inspirent, c'est ma religion.

La reine baisa la tête, et, le soir, elle raconta l'aventure à madame Campan en lui disant :

— Comprenez-vous quelque chose à une pareille fraternité ?

La reine, de son côté, avait été admirable de calme et de résignation. A toutes les injures, à toutes les menaces, elle se contentait de lever les yeux au ciel en murmurant :

Bonté divine !

Un jeune officier d'artillerie, âgé de vingt-deux ans à peine, avait assisté à toute cette scène, appuyé contre un arbre de la terrasse du bord de l'eau ; pendant plus d'une heure, il était resté là immobile, mais pâissant et rougissant à mesure que les outrages que le roi avait à subir se présentaient à ses yeux. Enfin, à l'épisode du bonnet rouge, il n'y put tenir plus longtemps.

— Oh ! murmura-t-il, si j'avais douze cents hommes et deux pièces de canon, comme j'aurais vite débarrassé ce pauvre roi de toute cette canaille !

Et comme il n'avait pas douze cents hommes et ses deux pièces de canon, et qu'il ne pouvait supporter plus longtemps ce hideux spectacle, il se retira.

Ce jeune officier, c'était Napoléon Bonaparte.

XXVII

LE PORTRAIT DE CHARLES I^{er}. — BERTRAND DE MOLLEVILLE. — SA CONVERSATION AVEC LE ROI. — PROPOSITION DE SORTIR DE PARIS. — LE PLASTRON. — MADAME CAMPAN. — LES MAUX DE NERFS. — CRAINTES ET PRESENTIMENTS DE LA REINE. — LE GARÇON DE TOILETTE. — LES SERRURES CHANGÉES. — LA FAMEUSE ARMOIRE DE FER. — LE SERRURIER GAMAIN. — LE COULOIR. — LE TROU ROND. — LA CLEF DANS LA CASSETTE. — RÉCIT DE GAMAIN. — LE GATEAU A L'ARSENIC. — MADAME CAMPAN, SES EXPLICATIONS. — LE PORTEFEUILLE ET SON CONTENU. — FATALES PRÉVISIONS. — LE ROYAL « ECCE HOMO ».

A partir de ce moment, le roi perdit tout espoir de secours intérieur et extérieur. Depuis quelque temps déjà, nous l'avons dit, il ne pouvait passer devant le portrait de Charles I^{er} de Van Dyck sans s'y arrêter, sombre et réfléchissant.

Puis, du portrait, il avait passé à l'histoire.

Cette histoire de Charles I^{er}, il la relisait sans cesse; sa principale attention était d'éviter dans ses actes tout ce qui pouvait servir de prétexte contre lui à une accusation judiciaire.

Le 21 juin, à neuf heures du soir, il laissait voir, dans une conversation qu'il avait avec Bertrand de Molleville, combien il était préoccupé de ces funestes pressentiments. Aux félicitations que lui adressait Bertrand sur les dangers auxquels il avait eu le bonheur d'échapper pendant la journée précédente, il répondait :

— Eh ! mon Dieu ! toutes mes inquiétudes ont été pour la reine, pour ma sœur et pour mon fils ; car, pour moi...

— Mais, reprit Bertrand de Molleville, il me semble cependant, sire, que c'était surtout contre Votre Majesté que le complot était dirigé.

— Je le sais bien, répondit le roi ; j'ai bien vu qu'ils voulaient m'assassiner, je ne sais pas comment ils ne l'ont pas fait ; si je leur ai échappé cette fois, je ne leur échapperai pas un autre jour ; aussi, je n'en suis pas plus avancé, et il m'est indifférent, vous le comprenez bien d'être assassiné deux mois plus tôt ou deux mois plus tard.

— Mon Dieu ! sire, Votre Majesté peut-elle croire si fermement qu'elle doit être assassinée ?

— Oui, j'en suis sûr ; je m'y attends depuis longtemps, et j'en ai pris mon parti. Est-ce que vous croyez que je crains la mort ?

— Non, certainement ; mais je voudrais voir Votre Majesté moins disposée à l'attendre, et plus disposée à adopter les mesures vigoureuses qui sont les seules dont le roi puisse espérer aujourd'hui son salut.

— Je crois, comme vous, que les mesures vigoureuses sont les seules à employer ; mais il y a beaucoup de chance contre ces mesures, et je ne suis pas heureux. Oh ! si je n'avais point avec moi ma femme et mes enfants, peut-être m'en tirerais-je encore. Mais, si je tentais quelque chose et que je ne réussisse pas, que deviendraient-ils ?

— Mais Votre Majesté pense-t-elle que, si elle était assassinée, sa famille serait plus en sûreté ?

— Oui, je le crois, je l'espère au moins ; d'ailleurs, que puis-je faire ?

— Je crois que Votre Majesté pourrait sortir de Paris plus aisément aujourd'hui que jamais, attendu que la journée d'hier n'a que trop prouvé que ses jours ne sont point en sûreté dans la capitale.

— Oh ! s'écria le roi, en tout cas, je ne veux pas fuir une seconde fois ; je m'en suis trop mal trouvé.

— Je crois aussi que Votre Majesté ne doit point y penser, et surtout en ce moment-ci ; mais pourquoi fuir ? Il me semble que l'indignation générale que la journée d'hier a excitée offre au roi l'occasion la plus favorable qui puisse se présenter pour sortir de Paris publiquement et sans obstacle. Je demande à Votre Majesté la permission de réfléchir sur cette mesure et de lui faire part de mes idées sur le mode et les moyens d'exécution.

— A la bonne heure ! dit le roi ; mais c'est plus difficile que vous ne croyez.

Cette conviction que le roi serait assassiné était si profonde, non seulement chez lui, mais encore chez la reine, que cette dernière eut l'idée de faire porter à Louis XVI un plastron. Madame de Campan eut l'ordre de le faire faire chez elle ; il consistait en un gilet et une large ceinture, et fut composé de quinze épaisseurs de taffetas d'Italie. L'essai en fut fait : il résista aux coups de stylet et plusieurs balles s'y amortirent.

L'ouvrage terminé, la difficulté fut de le faire essayer au roi. Pendant trois jours, madame Campan porta ce gilet en jupe de dessous, sans pouvoir rencontrer un moment favorable. Enfin, chez la reine, un matin, le roi eut le temps d'ôter son habit et d'essayer le plastron.

Il le portait à la cérémonie du 14 juillet.

Un soir, tandis que la reine était couchée, le roi tira doucement madame Campan par sa robe, l'éloignant le plus qu'il pouvait du lit de la reine ; enfin, lorsqu'il la jugea assez éloignée :

— C'est pour la satisfaire, lui dit-il tout bas en lui montrant le plastron, que je consens à cette importunité. Non, ils ne m'assassineront pas ; leur plan est changé ; c'est autrement qu'ils me feront mourir.

Puis, poussant un soupir, il se leva et sortit.

La reine avait tout vu, quoiqu'elle ne pût entendre ; mais, quand Louis XVI fut sorti :

— Que vous disait donc le roi ? demanda-t-elle.

Madame Campan hésitait à répondre.

— Oh ! dites, s'écria la reine, ne me cachez rien. Je suis résignée à tout.

Madame Campan ne crut pas devoir faire plus longtemps à sa maîtresse un secret de ce qu'elle désirait savoir, et lui dit tout.

— Oui, oui ! murmura la reine, ce sera une contrefaçon de la révolution d'Angleterre ; oui, il a raison, le roi. Je commence à redouter un procès pour lui ; quant à moi, je suis étrangère, ils me tueront. Mais, alors, mon Dieu ! mon Dieu ; que deviendront mes pauvres enfants ?

La reine se renversa en arrière, et les larmes et les sanglots s'échappèrent à la fois de ses yeux et de sa poitrine.

Madame Campan voulut alors lui donner un antispasmodique ; mais la reine repoussa sa main.

— Les maux de nerfs, dit-elle, c'est la maladie des femmes heureuses. J'en ai eu parfois, du temps de mon bonheur ; mais, depuis que je suis malheureuse, je me porte bien.

Madame Campan, à son insu, lui avait fait faire un corset plastronné dans le genre du gilet du roi ; mais, quelque prière qu'on lui adressât, elle ne voulait point en faire usage.

— Si les factieux m'assassinent, dit-elle, ce sera un grand bonheur pour moi : ils me délivreront d'une existence bien douloureuse.

Ces craintes d'assassinat n'étaient point dénuées de raison. Pendant toute la fin du mois de juin et une partie du mois de juillet, madame Campan ne se coucha pas. Une nuit, vers deux heures du matin, les deux femmes étant seules, madame Campan assise près du lit de la reine, elles entendirent marcher doucement dans le corridor qui régnait le long de l'appartement et qui était fermé à clef aux deux extrémités. Madame Campan sortit alors pour appeler le valet de chambre ; il entra aussitôt dans le corridor, et la reine et madame Campan entendirent le bruit de deux hommes qui se battaient.

Alors, la reine se jeta dans les bras de sa fidèle amie.

— Oh ! quelle existence ! s'écria-t-elle ; des outrages le jour ! des assassins la nuit !

— Qu'est-ce que c'est ? Qui y a-t-il ? demanda madame Campan au valet, qui était d'une force athlétique.

— C'est un scélérat que je connais et que je tiens, madame, répondit celui-ci.

— Lâchez-le ! cria la reine, ouvrez-lui la porte ; il venait pour m'assassiner, il sera porté en triomphe demain par les jacobins.

Sur cet ordre réitéré deux fois, le valet de chambre jeta cet homme dehors.

C'était un garçon de toilette du roi, qui avait pris la clef du corridor dans la poche de Sa Majesté, et qui, sans doute, essayait de pénétrer chez la reine pour l'assassiner.

Le lendemain, M. de Septeuil fit changer toutes les serrures de l'appartement du roi ; madame Campan en fit autant pour celui de la reine.

Ce fut vers cette époque que madame Campan eut connaissance de l'armoire de fer.

Voici quelques détails sur le fait assez ténébreux de cette fameuse armoire :

On se rappelle ce serrurier, compagnon de forge de Louis XVI, et que l'on nommait Gamain.

Depuis l'invasion du 6 octobre, époque à laquelle le roi avait quitté Versailles, Gamain était resté dans cette ville et n'était point venu le voir aux Tuileries, où il pen-

sur son bras, et avait guère le temps de soulever de ser-

« Comment se trouvaient-elles ? » dit-il.
 — Les deux, 1792, tandis que l'autre, dans sa boutique, un
 serrurier avait serré la porte sur elle et l'appela par
 son nom. Le déguisement de son homme il était vêtu en
 manière de l'empereur, mais le personnage c'était un
 nommé Durey qui le serrurier prit pour aide de forge.
 Il vint, à la prière de Gamain de passer aux
 Tuileries. Il devint pour lui ne fut point vu, le faire
 passer par les corridors.

Mais Gamain, le même jour, chez lequel l'ingra-

« Le roi, dit-il, le pauvre Durey, avait peur de se compro-

« Dans la soirée, la dame Durey revint. Même insistance

« Le lendemain, Durey reparut ; il apportait un billet de la

« Mais pas l'air un-propre du maître serrurier fut flatté ;

Durey conduisit Gamain aux Tuileries. C'était chose

Durey laissa Gamain seul et alla annoncer son arrivée à

Pendant ce moment de solitude, Gamain remarqua une

« Eh bien, mon pauvre Gamain, dit Louis XVI frappant

« — Oh! s'il, répondit Gamain ; j'en suis fâché, certaine-

« — Hélas ! oui, dit le roi, les temps sont bien mauvais,

« Puis reprenant sa gilette et montrant au maître serru-

« — Que dis-tu de mon talent ? ajouta-t-il. C'est moi seul

Gamain remercia le roi, qui, le regardant en face, lui

« Gamain j'al toujours en confiance en toi, et la preuve,

« Le serrurier regarda Louis XVI d'un air étonné.

« — Viens, continua le roi.

Et, sur cette invitation, marchant devant, il le conduisit

« Puis, comme Louis XVI remarquait l'étonnement de

« — J'ai fait, dit-il, cette cachette pour y serrer de l'ar-

Gamain se fit conduire à l'œuvre. Il repassa toutes les

frapper plus doucement et surtout de se dépêcher, ayant

« On n'avait point besoin de clef pour fermer la serrure

Laissons maintenant parler Gamain lui-même ; nous re-

« J'avais travaillé sans relâche pendant huit heures, la

« Le roi me proposa de souper au château avant de

« Lorsque j'allais me retirer, la reine entra tout à coup

« — Mon cher Gamain, me dit-elle avec la voix la plus

« Je la remerciai, tout confus de cette prévoyance pour

« — Je rapporterai au moins cette brioche à mes enfants,

« Je sortis des Tuileries à la nuit close ; il était environ

« Voilà ce que raconte Gamain, voilà la portion de son

« Ce fut de cette armoire de fer, découverte après le 10 août

« — Oh ! pauvre femme, oh ! malheureuse reine, tu vois bien

« Ce fut de cette armoire de fer, découverte après le 10 août

« — Sa Majesté avait encore, sans compter l'argent cou-

« — Sa Majesté avait encore, sans compter l'argent cou-

« — Sa Majesté avait encore, sans compter l'argent cou-

peintes; mais, avant même que le serrurier eût dénoncé à l'Assemblée ce que l'on a appelé depuis l'armoire de fer, la reine avait su qu'il en avait parlé à quelques gens de ses amis, et que cet homme, auquel le roi, par habitude, accordait une trop grande confiance, était un jacobin. Elle en avertit le roi et l'invita à remplir un grand portefeuille de tous les papiers qu'il avait le plus d'intérêt à conserver, et à me le confier; elle l'engagea en ma présence à ne rien laisser dans cette armoire, et le roi, pour la tranquilliser, lui répondit qu'il n'y avait rien laissé. Je voulus prendre le portefeuille et l'emporter dans mon appartement; il était trop lourd pour que je pusse le soulever. Le roi me dit qu'il allait le porter lui-même; je le précédai pour lui ouvrir les portes. Quand il eut déposé le portefeuille dans son cabinet intérieur, il me dit seulement :

« La reine vous dira ce que cela contient.

« Rentrée chez la reine, je le lui demandai, jugeant par les paroles du roi qu'il était nécessaire que je fusse instruite.

« — Ce sont, me répondit la reine, des pièces qui seraient des plus funestes pour le roi si on allait jusqu'à lui faire son procès; mais ce qu'il veut sûrement que je vous dise, c'est qu'il y a dans ce même portefeuille un procès-verbal d'un conseil d'Etat, dans lequel le roi a donné son avis contre la guerre. Il l'a fait signer par tous les ministres, et, dans le cas même de ce procès, il compte que cette pièce serait très utile.

« Je demandai à qui la reine croyait que je dusse confier ce portefeuille.

« — A qui vous voudrez, me répondit-elle, vous êtes seule responsable; ne vous éloignez pas du palais, même dans vos mois de repos. Il y a des circonstances où il serait très utile de le trouver à l'instant même. »

En effet, ce portefeuille était précieux. Voici ce qu'il contenait :

Vingt lettres de Monsieur; dix-neuf, de M. le comte d'Artois; dix-sept, de madame Adélaïde; dix-huit, de madame Victoire; une correspondance tout entière de Mirabeau, réunie à un plan de départ; enfin, ce procès-verbal signé par tous les ministres.

Il y a quelque chose de profondément triste à voir cette malheureuse famille royale faire ainsi la nuit, au milieu de ses intimes, ses dispositions de mort, prévoir l'émeute, le procès, l'assassinat; et, quelque chose qu'elle prévoie, prévoir moins que ce qui est arrivé.

De son côté, le peuple se prépare aussi, car il est mécontent. Le 20 juin a humilié la royauté sans rien rapporter à la nation. Le roi est resté plus roi sous les outrages qu'il ne l'a jamais été aux jours de sa toute-puissance; il a eu sa passion comme le Christ. On le montre au peuple comme le divin condamné, et le bonnet rouge a été la couronne d'épines du royal *Ecce Homo*.

On le sentait bien : après cette exposition, il ne manquait plus que le Calvaire.

XXVIII

SIX CENT MILLE VOLONTAIRES. — « LA MARSEILLAISE ».

— LE ROI DE PARIS. — RETOUR DE LA FAYETTE. —

IL A LES HONNEURS DE LA SÉANCE. — IL PROPOSE UN PROJET QUI EST REFUSÉ. — IL REPART.

— LA FÊTE AU CHAMP DE MARS. — DEMANDE DES

FÉDÉRÉS. — SITUATION EXTÉRIEURE. — LUCK-

NER. — JEAN CHOUAN. — « DORMEZ-VOUS, MADAME

CAMPAN ? » — CARICATURES. — LE RUBAN TRICOLORE.

— ANECDOTE. — VERGNAUD ET BRISSOT A LA TRI-

BUNE. — LA PATRIE EN DANGER. — LA PROCLAMA-

TION.

Mais, pendant qu'à Paris luttent deux principes, la France, abandonnée à un seul, à celui de la Révolution, se réveille, se lève et marche à la frontière. Six cent mille volontaires sont inscrits, nous l'avons dit. Nous avons les hommes; il ne manque plus que le pain, les souliers, les armes.

Mais ils vont avoir mieux que tout cela; ils vont avoir la *Marseillaise*.

Rouget de l'Isle, officier à vingt-deux ans, est en train de la composer à Strasbourg. Paroles et musique, un beau ma-

tin, éclateront ensemble. Soyez tranquille, tout cela sera prêt pour le 10 août.

Le 10 août, voyez-le venir. Le roi le prépare lui-même.

Le 21 juin, le château et les jardins furent fermés de manière à ce que personne n'y pénétrât.

Le 22, le roi fait venir Pétion, et, en présence de Marie-Antoinette :

— Eh bien, monsieur, lui dit-il, Paris est-il tranquille?

— Sire, répondit le maire, tous mes renseignements annoncent le calme, et mes soins l'obtiendront.

— Cependant, monsieur, on m'a traité avec indignité. Le château n'a pas été respecté mercredi.

— Sire, les magistrats ont fait leur devoir. La foule des citoyens qui s'était empressée autour de votre personne pour lui exprimer son vœu a défilé sans se permettre aucun acte de violence.

— Taisez-vous!

— Sire, le silence que vous m'imposez ne m'empêchera point de vous répéter que les magistrats ont fait leur devoir, que j'ai fait le mien, et que je continuerai de le faire au péril de ma vie.

— Au reste, monsieur, je vous prévien que le calme de Paris est sous votre responsabilité. Retirez-vous.

C'était bien mal traiter l'homme le plus populaire de l'époque, on en conviendra; l'homme qu'on appelle le roi de Paris, le roi Pétion, quand on n'appelle plus le roi de France que M. Veto.

Le 22 au matin, paraît une proclamation. Le roi y parle en roi, comme il eût pu parler en 1789. Lisez-la dans Prudhomme, cette proclamation, et vous verrez comme elle est disséquée, analysée, rétorquée. Ce n'est pas le tout, le roi veut savoir qui a mené toute cette terrible affaire.

Gonchon, l'homme du faubourg Saint-Antoine, va le lui dire; où cela et comment? Pas tout bas, pas à l'oreille, soyez tranquille; on ne prend plus de ces précautions-là avec *Sa Majesté*, comme on appelle le pauvre roi par raillerie; non, tout haut, au sein de l'Assemblée, à la face de la France, à la barbe de l'Europe.

« Législateurs, dit Gonchon, on menace de poursuivre les auteurs du rassemblement qui a eu lieu mercredi. Nous venons les dénoncer et les offrir à la vengeance de la cour: c'est nous! »

Punis donc, frappe donc, pauvre roi! Ils sont là vingt mille qui attendent et qui te défient.

Il est vrai qu'il va te venir un renfort sur lequel tu ne comptes pas.

Le 27 au soir, la Fayette arrive et descend chez M. de la Rochefoucauld.

Le 28, il se présente à l'Assemblée; que vient-il faire? pourquoi a-t-il quitté son armée? qui lui a donné congé de revenir?

Ce qu'il vient faire? Il vient régenter l'Assemblée nationale.

Pourquoi il a quitté son armée? Pour inviter l'Assemblée à poursuivre les auteurs du 20 juin.

Qui lui a donné congé de revenir? Lui, parbleu! N'est-il pas général de droit divin, tout comme Louis XVI est roi?

Aussi Guadet se lève; il demande si la guerre est finie, qu'un général quitte ainsi son poste.

Cent voix, trois cent trente-neuf contre deux cent trente-quatre, donnent raison à la Fayette.

Et le général déserteur est admis aux honneurs de la séance.

Que serait-il arrivé si, cette fois encore, l'antipathie personnelle du roi et de la reine n'avait neutralisé la bonne volonté de la Fayette?

A son arrivée, il s'était, comme toujours, adressé à la reine; on dirait d'une passion malheureuse, toujours s'offrant et toujours repoussée. Il arrivait cependant avec un plan tout à fait praticable, la réunion de l'armée de la Fayette aux royalistes et aux constitutionnels; puis on emmenait le roi à Rouen.

— Mieux vaut périr que de traiter avec l'homme qui nous a fait tant de mal! dit la reine.

Et l'appui de la Fayette, de la Fayette si fort encore au 23 juin, qu'il a cent voix dans l'Assemblée de plus que n'en a la Gironde, l'appui de la Fayette est repoussé.

Ce n'est pas tout. Une revue est demandée par la Fayette; dans cette revue, il haranguera la garde nationale, il remontera les esprits. La garde nationale est toujours fort altérée de ces harangues à l'eau tiède, comme sait si bien les faire le héros franco-américain.

La reine fait avertir Santerre et Pétion. Comprend-on Pétion et Santerre préférés par la reine à la Fayette?

Quem vult perdere Jupiter dementat!

« Jupiter aveugle celui qu'il veut perdre, » a dit l'antiquité, cette grande bavarde qui a tout dit.

Le Fayette... il recuit chez... influents de la... sur les Jacobins... on se rentra... Le soir, on n'était... coup au lendemain ;... on agira si l'on est... était pas trente.

La Fayette partit... en à son aise. Cela mettait le... D'ailleurs, les... marseillais arrivaient à marches forcées... Prusse fait paraître son manifeste. Les ministres du roi donnent leur démission.

Le 11, l'Assemblée nationale décrète que la patrie est en danger. Le 12 a lieu la fête au Champ de Mars ; c'est pour cette fête que le roi a fait faire son plastron. Pétion est le héros de la fête, Pétion, à qui le roi a trois semaines auparavant, imposé silence et qu'il a chassé des Tuileries. Vive Pétion ! Pétion ou la mort ! c'est le cri de la journée, la journée a été faite à la plus grande gloire de Pétion.

Le 17, les fédérés viennent demander à la barre de l'Assemblée nationale la suspension du pouvoir exécutif dans la personne du roi et la mise en accusation de la Fayette. Cette première fois, le président Vaublanc se borne à leur répondre qu'il ne faut pas désespérer du salut public. Aussi reviennent-ils le 23.

Cette fois comme la première, ils demandent la suspension du pouvoir exécutif et, en outre, la convocation d'une convention nationale. Il leur est répondu que l'Assemblée applaudit à leur dévouement et à leur civisme.

Que sont donc devenues les cent voix de majorité de la Fayette, pendant les trois semaines qui viennent de s'écouler ?

Le 25 paraît le fameux manifeste du duc de Brunswick : c'est le pendant de la lettre de M. de Boullié.

Où, la patrie est en danger, comme l'a déclaré l'Assemblée. Car voici ce qui se passe : A Ratisbonne, le conseil des ambassadeurs a refusé d'admettre le ministre de France.

L'Angleterre prépare un grand armement. Les Princes de l'Empire, tout en prétendant qu'ils sont neutres, reçoivent l'ennemi dans leurs places ; ce qui met l'ennemi à la portée de nos frontières.

Le duc de Bade introduit les Autrichiens dans Kehl. Strasbourg se réveille en sursaut. Un complot a été découvert, qui a voulu livrer à l'ennemi notre meilleure, notre plus forte, notre plus vigilante sentinelle.

L'Alsace tout entière demande des armes et n'en reçoit pas.

Luckner, le vieux partisan, s'est avancé dans les Flandres avec quarante mille hommes de volontaires ; il a pris Courtrai, beau début, puis deux autres places encore, assez enfin pour que les partisans de la France se montrent et soient étonnés ; deux cent mille hommes marchent contre lui ; il se retire en brûlant les faubourgs de Courtrai, ce qui était bien inutile.

Joignez à cela la guerre civile apparaissant dans le Midi et dans l'Ouest.

Dussallant qui se proclame lieutenant général des princes gouverneur du bas Languedoc et des Cévennes, qui arme les paysans et qui assiège Jalès ; Jean Chauvin qui commence à siffler ses oiseaux de nuit ; la Vendée s'éveille et ne se rendormira qu'en 1832 ;

Puis plus terrible que tout cela, le château des Tuileries, qui attend, l'œil inquiet et l'oreille tendue, l'homme pour qui l'armée d'Angleterre, menace la Prusse, marche l'Australie, s'enflamme le Midi et se soulève l'Ouest.

Et ceci n'est point une accusation vaine et sans fondement : non ; du rez-de-chaussée où l'émeute peut l'atteindre trop facilement, la reine est montée au premier étage dans une pièce située entre l'appartement du roi et celui de M. le dauphin, c'est là qu'elle exige qu'on ne ferme ni volets ni persiennes, afin que soient moins longues ses longues nuits sans sommeil. Vers le milieu d'une de ces nuits, la lune, cette mélancolique visiteuse, éclaire sa chambre.

Dormez-vous madame Campan ? dit elle. Non Votre Majesté. Eh bien, dans un mois quand je reverrai cette même lune je serai dégagée de mes chaînes et le roi sera libre. Vous n'avez pas peur, madame ? Non ; j'ai tout sagement à la fois pour nous délivrer : j'ai l'armée qui marche des princes et du roi de Prusse ; tel jour il sera à Lille ; tel jour, à Verdun ; tel jour, à Paris. Oh si seulement le roi avait plus d'énergie !

C'est ce qui désespère l'ardente Marie-Antoinette, elle qui en a trop.

— Et cependant le roi n'est pas poltron, dit-elle ; il a un très grand courage passif ; mais il est écrasé par une mauvaise honte, par une défiance de lui-même qui vient de son éducation autant que de son caractère. Pour moi, je pourrais bien agir et monter à cheval ; mais, si j'agissais, ce serait donner des armes aux ennemis du roi ; le cri contre l'Autrichienne serait général en France, j'anéantirais le roi en me montrant.

Aussi le peuple qui avec son instinct merveilleux devine tout, le peuple qui voyait se mouvoir cet éternel foyer de conspirations, faisait-il sa guerre à lui, guerre d'insultes, de caricatures, de libelles, d'injures criées à haute voix, tracées sur les murs avec du charbon, sur les chapeaux avec de la craie. La reine ne peut plus descendre au jardin, elle est huée, il faut fermer les Tuileries ; mais l'Assemblée se révolte à cette mesure : elle en a sa part, du jardin des Tuileries ; la terrasse des Feuillants est à elle, la terrasse des Feuillants restera libre : seulement, on tendra un ruban tricolore d'un bout à l'autre de la terrasse.

En deçà du ruban, ce sera la terre nationale. Au delà, ce sera Coblenze.

Quiconque mettra le pied sur la terre de Coblenze sera réputé mauvais citoyen et traité comme Foulon et Berthier. Vous vous rappelez comme on les a traités tous deux.

Un jeune homme qui n'a pas lu la consigne, un provincial sans doute, qui ne sait pas que ce ruban tricolore est une frontière, passe en pays ennemi.

A l'instant, un flot de peuple s'amonasse, et une tempête de cris le prévient de son imprudence et du danger qu'il court.

Aussitôt il ôte ses souliers, tire son mouchoir et essuie le sable des semelles.

On crie : « Bravo ! Vive le bon citoyen ! » et il est porté en triomphe.

L'esprit de tout un peuple est là, dans une simple anecdote comme celle que nous venons de raconter.

Tout cela indique à la Gironde que l'heure est venue et qu'elle peut demander à son tour cette déchéance dont elle a besoin.

Aussi, dès le 20 juin, Jean de Bry, au nom de la commission des Douze, fait-il un rapport sur les mesures à prendre en cas de danger de la patrie, et pose-t-il le cas où ce danger viendrait de la part du pouvoir exécutif, dont la mission est de le repousser.

C'est qu'il y a dans cette constitution qu'invoque toujours Louis XVI un article terrible.

« Si le roi se mettait à la tête d'une armée et en dirigeait les forces contre la nation, ou s'il ne s'opposait pas, par un acte formel, à une pareille entreprise qui s'exécuterait en son nom, il serait censé avoir abdiqué la royauté. »

Vergniaud a-t-il surpris les espérances, pauvre reine ? Sait-il qu'au retour de la lune tu dois être libre ? Connaît-il ces étapes marquées aux armées de la coalition de la frontière à Paris, lorsqu'il s'écrie :

« O roi ! qui sans doute avez cru, avec le tyran Lysandre, que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge, et qu'il fallait amuser les hommes par des serments, comme on amuse les enfants avec des osselets ; qui n'avez feint d'aimer les lois que pour conserver la puissance qu'ils vous servirait à les braver, la Constitution, que pour qu'elle ne vous précipitât pas du trône, où vous aviez besoin de rester pour la détruire ; pensez-vous nous abuser par d'hy-pocrites protestations ? Pensez-vous nous donner le change sur nos malheurs par l'artifice de vos excuses ? Était-ce nous défendre que d'opposer aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite ? Était-ce nous défendre que d'écarter les projets tendant à fortifier l'intérieur ? Était-ce nous défendre que de ne pas réprimer un général qui violait la Constitution, et d'enchaîner le courage de ceux qui la servaient ? La Constitution vous laissait-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou notre ruine ? Vous fit-elle chef de l'armée pour notre gloire ou notre honte ? Vous donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile et tant de prérogatives, pour perdre constitutionnellement l'empire ? Non ! non ! homme que la générosité des Français n'a pu rendre sensible, que le seul amour du despotisme a pu toucher, vous n'êtes plus rien pour cette Constitution que vous avez si indignement violée, pour le peuple que vous avez si indignement trahi ! »

Mais tout cela n'est pas encore assez clair. Le discours de Vergniaud est hypothétique.

Attendez, voici celui de Brissot ; il ne laissera rien à désirer.

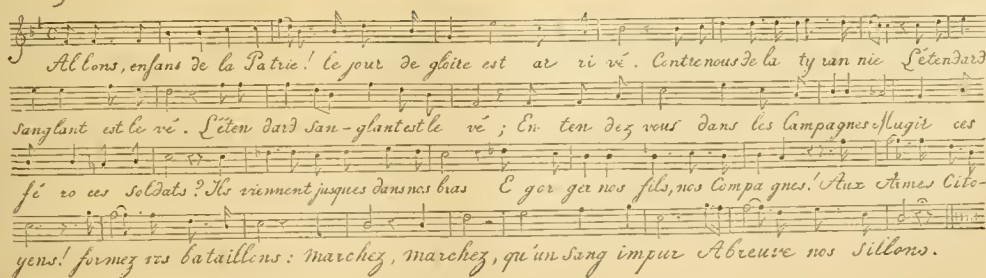
« Le péril où nous sommes est le plus extraordinaire qu'on ait encore vu dans les siècles passés ; la patrie est

en danger, non pas qu'elle manque de troupes, non pas que ses troupes soient peu courageuses, ses frontières peu fortifiées, ses ressources peu abondantes, non. Elle est en danger, parce qu'on a paralysé ses forces. Et qui les paralyse ? Un seul homme ; celui-là même que la Constitution a fait son chef, et que des conseillers perfides faisaient son ennemi. On vous dit de craindre les rois de Hon-

tent toutes les impulsions. La nation est le jouet de ce cabinet.

« Voilà le secret de notre position, voilà la source du mal, voilà où il faut porter le remède. »

Le 22 juillet, on proclame la patrie en danger



Rouget de l'Isle.

grie et de Prusse : et, moi, je dis que la force principale de ces rois est à la cour, et que c'est là qu'il faut les vaincre d'abord. On vous a dit de frapper sur des prêtres réfractaires par tout le royaume : et moi, je dis que frapper sur la cour des Tuileries, c'est frapper ces prêtres d'un seul coup. On vous dit de poursuivre tous les intrigants, tous les factieux, tous les conspirateurs : et, moi, je dis que tous disparaissent si vous frappez sur le cabinet des Tuileries ; car ce cabinet, c'est le point où tous les fils aboutissent, où se trament toutes les manœuvres, d'où par-

C'est la Commune qui est chargée de la proclamation ; la Commune qui se révèle comme une cinquième puissance qui, un jour, dévorera les quatre autres.

Les quatre autres, les voici dans leur ordre :

Les girondins ;

Les jacobins ;

Les cordeliers ;

La cour.

C'est Sergent, le futur beau-frère de Marceau, qui donne le programme de ces fêtes ; artiste médiocre, la situation

Le tambour à leurs drapeaux et à leurs bannières émue, en se soulevant, lui que le soufflet de son est une des fouilles de ce grand chœur, où se rêve l'art, sous la main du maître, le procureur de la Cour, les bonnes et les mauvaises passions.

Le dimanche 22 juillet, à six heures du matin, les canons commencent à tirer à l'heure en heure. Ils tonnent; les coups d'Arles ont retenti et plutôt fait écho.

Les six légions de la garde nationale se rassemblent au fort de l'Éclair.

Deux régiments partent dans Paris la proclamation. C'est un régiment de cavalerie avec trompettes, tambours, musiques et six pièces de canon.

Quatre régiments marchant en tête porteront quatre enseignes sur lesquelles sera écrit un mot sacré. Ces mots sacrés sont :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, CONSTITUTION, PATRIE.

Il y a devant douze officiers municipaux en écharpe. Derrière ces municipaux, un garde national à cheval sur une grande bannière tricolore où seront écrits ces mots :

CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER.

Enfin suivront six autres pièces de canon et un détachement de la garde nationale.

La marche sera fermée par la cavalerie.

Le génie de la Révolution lui-même aurait écrit ce programme qu'il ne serait pas plus sombre et plus terrible.

Ce n'est pas le tout : sur chaque grande place, un amphithéâtre est élevé pour recevoir les enrôlements; des tentes sont dressées livrant au vent leurs flammes tricolores; quatre planches couvertes d'un tapis sont posées sur des tabourets, un cercle de factionnaires et deux pièces de canon protègent cette espèce d'autel du patriotisme; enfin, des municipaux et six notables siègent pour écrire et donner aux enrôlés leurs certificats.

Les enrôlements se font aux chants patriotiques; la musique joue le *Ca ira* et la *Marseillaise*; les enrôlés montent et descendent les gradins de l'amphithéâtre, en criant : — Vive la nation !

Chacun est ému, chacun trouve cela grand comme la nation elle-même.

Seulement, un journaliste se plaint de n'avoir pas vu plus de piques.

Voyez-vous, par le grand chemin de l'esprit populaire, venir le 10 août ?

Maintenant, je vais vous le montrer dans son chemin de traverse

XXIX

CHARLES BARBAROUX. — IL EST PRÉSENTÉ ET REÇU CHEZ MADAME ROLAND. — CINQ CENTS HOMMES QUI SACHENT MOURIR. — PROJET DE BARBAROUX. — SANTERIE S'Y OPPOSE. — RIXE AUX CHAMPS-ÉLYSÉES. — ADRESSE DES FÉDÉRÉS. — LE MONT AVENTIN. — DIRECTOIRE D'INSURRECTION. — DIFFICULTÉ D'UNE ATTAQUE DES TUILERIES. — LE FAUBOURG SAINT-MARCEAU AU FAUBOURG SAINT-ANTOINE. — ON DÉLIVRE DES CARTOUCHES. — NOUVEAU PROJET DE FUGITE. — IDÉE DE GRANGENEUVE. — CHABOT ÉCARTÉ. — LA VILLE DU 16 AOÛT. — LA VILLE ET LA COUR. — LUCILE ET MADAME DANTON. — TERRIBLES PRÉPARATIFS. — LA NUIT. — LA MAISON DES TRIBUS ET LE PALAIS DES ROIS. — LA DÉFENSE. — LA CORNALIÈRE. — LE PREMIER COUP DE FEU. — LES MILLE LOUIS. — LES QUARANTE-HUIT SECTIONS. — PÉTITION AUX TUILERIES.

Vous rappelez-vous ce jeune homme que je vous ai fait connaître, entrant par une porte de Paris, tandis que l'ennemi sort par l'autre ?

C'est un bon, c'est un poste, un tribun, un orateur, c'est un homme de tête et d'érection.

C'est Charles Barbaroux, cette douce et charmante figure qui fait peur à Hérault de Séchelles; Barbaroux, dont

madame Roland commencera par se délier, attendu qu'il est trop beau.

Écoutez-la, la sévère patriote qui, comme elle le dit elle-même, a toujours commandé à ses sens, et qui moins que personne a connu la volupté :

« Barbaroux est léger; les adorations que les femmes sans mœurs lui prodiguent nuisent au sérieux de ses sentiments. Quand je vois ces beaux jeunes hommes trop envivés de l'impression qu'ils produisent, comme Barbaroux et Hérault de Séchelles, je ne puis m'empêcher de penser qu'ils s'adorent trop eux-mêmes pour adorer assez la patrie. »

Elle se trompait, la sévère Pallas; ce fut la patrie, non pas l'unique, mais la première maîtresse de Barbaroux; ce fut celle qu'il aima le mieux, puisqu'il mourut pour elle. Barbaroux avait vingt-six ans; né à Marseille, d'une famille de ces hardis navigateurs qui ont fait du commerce une poésie, il semblait descendre pour la grâce, l'idéalité, la forme, pour le profil grec surtout, de quelqu'un de ces navigateurs phocéens, qui transporterent leurs dieux des bords du Caïque aux rives du Rhône.

De bonne heure il s'était exercé à la parole, cet art dont les hommes du Midi savent se faire à la fois une arme et une parure; puis, à la poésie, cette fleur qu'ils cueillent en se baissant; dans ses loisirs, il s'était occupé de physique, il était en correspondance avec Saussure et Marat.

Au milieu des agitations qui suivirent l'élection de Mirabeau, il fut nommé secrétaire de la municipalité de Marseille.

Aux troubles d'Arles, il prit les armes.

Député à Paris pour y rendre compte à l'Assemblée nationale des massacres d'Avignon, il ne justifia ni les bourreaux ni les victimes; il dit la vérité, simple, terrible, cruelle comme elle était. Les girondins le remarquèrent; c'étaient de véritables artistes que les girondins: ils aimèrent le beau et le grand: ils attirèrent Barbaroux à eux et le présentèrent à madame Roland, c'était présenter l'imagination à la Sagesse.

Roland était encore au ministère, pauvre comme auparavant, plus pauvre, peut-être; il demeurait rue Saint-Jacques, sous les toits. Roland était en correspondance avec Barbaroux, il le connaissait par lettres avant de le connaître personnellement.

Madame Roland le reçut, et elle n'en revenait point en comparant ce beau jeune homme, en apparence si léger, à ces lettres si pleines de sagesse.

« Il s'attacha à mon mari, dit elle; nous le vîmes davantage après notre sortie du ministère. Ce fut alors que, raisonnant du mauvais état des choses et de la crainte du triomphe du despotisme dans le Nord de la France, nous formâmes le projet d'une république dans le Midi.

« — Ce sera notre pis aller, me répondit en souriant Barbaroux. Mais les Marseillais arrivés ici me dispenseront d'y recourir. »

Il connaissait bien ses compatriotes, ce jeune envoyé de Marseille.

Il était en route, en effet, marchant sur Paris, ayant entrepris comme une simple étape cette route de deux cent vingt lieues.

N'avait-il pas écrit tout simplement de Paris avec un laconisme antique :

« Envoyez-moi cinq cents hommes qui sachent mourir ! »

Rebecqui, son compatriote, les avait choisis lui-même alors, et les lui avait envoyés.

C'étaient de vieux soldats que ces jeunes gens; ils étaient du parti français d'Avignon, et ils s'étaient battus à Toulouse, à Nîmes, à Arles; par conséquent, ils étaient faits déjà à la fatigue et au sang.

Rebecqui avait profité de la permission de les choisir et les avait pris partout. Après marins, durs paysans, mains noircies par le godron ou durcies par le travail, visages brûlés par le sirocco d'Afrique ou par le mistral. On les appelait des brigands; et, en effet, au fur et à mesure qu'ils avançaient dans le Nord avec leurs yeux flamboyants, leur barbe noire, leur ceinture rouge, leur langage étrange et qu'on ne comprenait pas, on dut s'épouvanter à leur aspect. Ceux-là, certes, n'arrivaient pas laves refroidies au grand cratère de la Révolution; Paris n'en était qu'à l'enthousiasme: ils en étaient, eux, au vertige.

Ce qui les soutenait surtout dans leur route, ce qui faisait plus que de les soutenir, ce qui les grisait, c'était cette *Marseillaise*, cet hymne né dans le Nord, qui, d'un coup de ses larges ailes, avait traversé la France, et était allé s'abattre dans le Midi.

Dans leur bouche, la *Marseillaise* avait changé d'esprit, comme les mots avaient changé d'accent; composée pour être un chant de fraternité, elle était devenue un chant d'extermination et de mort.

Qui a fait de la *Marseillaise* l'épouvante de nos mères? Les Marseillais.

Barbaroux, qui les attendait, comme il avait dit à madame Roland, Barbaroux alla au-devant d'eux à Charenton. Il fondait de grandes espérances sur ces cinq cents hommes, l'enthousiaste envoyé des Bouches-du-Rhône; il voulait les faire recevoir par quarante mille Parisiens; ces quarante mille Parisiens marcheraient à l'hôtel de ville, entraîneraient l'Assemblée, passeraient sur les Tuileries comme une trombe, comme un ouragan, comme une faux; sous leurs pieds disparaîtrait la dernière trace du despotisme, et, sur cette place battue comme une aire, on fonderait la république.

Rêve d'enfant, d'enthousiaste, de poète, pour la réalisation duquel on comptait sur Santerre!

Santerre promet, mais Santerre se garda bien de tenir. Dès le lendemain de leur arrivée, les Marseillais se heurtèrent à un obstacle, plus qu'à un obstacle, à une rixe. Il y avait festin patriotique aux Champs-Élysées; à deux pas du festin se tenaient les grenadiers des Filles-Saint-Thomas, cette garde royaliste de Louis XVI qui l'avait constamment défendu, et notamment au 20 juin. On commença par s'injurier; des injures, on passa aux coups. Les Marseillais avaient l'avantage d'être une nation, ils foucèrent sur leurs ennemis comme des sangliers. Au premier coup de boutoir, les grenadiers furent culbutés; ils avaient heureusement pour eux une retraite. Les Tuileries; le pont tournant s'abaissa devant eux, se releva devant les Marseillais; les fuyards trouvèrent un asile dans les appartements du roi, les blessés furent soignés par les blanches mains des femmes de la cour.

Les fédérés, Marseillais, Bretons, Dauphinois, etc., formaient un corps de cinq mille hommes; c'était beaucoup, non point à cause du nombre, mais à cause de l'esprit, esprit unique, esprit révolutionnaire en avant même de l'esprit parisien.

Dès le 17 juillet, ils avaient envoyé une adresse à l'Assemblée; ils lui parlaient comme on ne lui avait point parlé encore.

« Vous avez déclaré la patrie en danger, mais ne la mettez-vous pas en danger vous-mêmes en prolongeant l'impunité des traîtres? Poursuivez la Fayette; suspendez le pouvoir exécutif; destituez les directeurs de département; renouvelez le pouvoir judiciaire. »

C'était bien hardi à cinq mille provinciaux de venir ainsi dicter leurs conditions à l'Assemblée nationale.

Ainsi passa-t-elle à l'ordre du jour.

Sept jours après, un festin leur est donné sur l'emplacement de la Bastille, encore tout couvert de ruines. Remarquez que c'est toujours là que le peuple de Paris se rassemble: la Bastille, c'est le mont Aventin de la moderne Rome.

Là, on décrète un directoire d'insurrection.

Voyez si les hommes sont bien choisis: Santerre, Alexandre, Fournier l'Américain, Westermann et Lazowski.

Le comité décide qu'on s'emparera de l'hôtel de ville, ce qui ne sera pas difficile, attendu que Pétion en ouvrira les portes, et Manuel et Danton les fenêtres; on marchera sur les Tuileries, on enlèvera le roi sans lui faire de mal, et on le mettra à Vincennes.

Mais le comité avait trop compté sur Pétion; arrivé à trois heures du matin, il disperse les convives. Il n'est pas temps.

On parlait beaucoup de l'attaque des Tuileries; mais, à tout prendre, ce n'était pas chose si facile qu'on se le figurait, que d'attaquer et de prendre les Tuileries. Le 20 juin avait été une surprise, une escalade, un coup de main; mais, depuis ce jour-là, les Tuileries avaient été fortifiées et avaient reçu garnison.

Si nos lecteurs veulent jeter les yeux sur un plan topographique du temps, ils se rendront compte de la difficulté.

Au lieu de la cour immense où parade aujourd'hui la garde nationale, le terrain qu'elle occupe présentait trois petites cours divisées d'une façon à peu près égale. Ces trois cours s'appelaient, celle du pavillon de Flore, la cour des Princes, celle du milieu, la cour des Tuileries, celle qui confine de nos jours à la rue de Rivoli, la cour des Suisses.

Ces trois cours étaient fermées de murs et non de grilles. Ces murs, percés de jours qu'il était facile de transformer en meurtrières, offraient un premier rempart à la garnison. Si ce premier rempart était forcé, la garnison se retirait, non seulement dans la portion des Tuileries qui faisait face, mais encore dans les bâtiments latéraux.

Les patriotes engagés dans ces cours étaient pris alors entre trois feux.

Quant à la garnison elle était nombreuse et aguerrie. Jamais le roi n'avait été si bien gardé, car jamais il n'avait été si hautement prévenu.

D'abord il avait les gardes nationales royalistes qui étaient en bon nombre et fort ardents, — on l'a vu par la rixe des Champs-Élysées; — puis les restes de la garde constitutionnelle, puis les chevaliers de Saint-Louis, la noblesse française, ainsi qu'ils s'intitulaient; puis les Suisses, milice fidèle, qui vendait son sang, mais qui livrait loyalement sa marchandise.

Or, un échec devant les Tuileries, c'était le triomphe de la royauté sur le peuple; c'était l'abaissement de l'Assemblée nationale devant la cour.

Aussi, tout en marchant en avant, tout en demandant la déchéance, tout en proclamant la patrie en danger, la Gironde hésitait-elle parfois.

C'était lors de ces hésitations, c'était pendant le silence qu'elles amenaient qu'on entendait le bruit sourd des sapes souterraines.

Le 3 août, le faubourg Saint-Marceau envoie à la section des Quinze-Vingts.

— Frères du faubourg Saint-Antoine, marcherez-vous avec nous, si nous marchons? demandet-il.

— Nous marcherons, répond le faubourg Saint-Antoine.

Le 4 août, Carra réunit le directoire insurrectionnel au *Cadran-Bleu*, et écrit le plan de l'insurrection.

Le 4, Barbaroux fait, de son côté, un plan avec ses Marseillais; seulement, il l'oublie dans sa veste d'été, et l'envoie à la blanchisseuse avec cette veste.

Ce plan fait, deux Marseillais vont à la mairie; ils y trouvent Sergent et Panis, deux vigoureux patriotes aussi, mais pas de la taille de ceux qui leur arrivent. Que demandent ces deux jeunes gens? De la poudre et des balles.

Sergent et Panis commencent par refuser.

— Des cartouches, ou je me brûle la cervelle, dit l'un d'eux.

Et il tire un pistolet de sa poche, l'arme et l'approche de son front.

Il allait se tner, le fou, quand Sergent l'arrête d'une main, et de l'autre signe l'ordre de délivrer les cartouches.

Panis et Sergent ont joué leurs têtes, mais voilà les Marseillais armés.

Le 5, on apprend que la cour a fait venir les Suisses de Courbevoie, et que, pendant la nuit, ils sont entrés au château avec un billet de Pétion.

Dans la soirée, le bruit d'un projet de fuite se répand. En effet, rien de plus facile que de fuir. Qui empêche le roi de sortir la nuit par le pont tournant avec ses Suisses et ses gentilshommes? Il montait à cheval et gagnait Rouen; n'était-il pas attendu en Normandie depuis le 27 juin?

Les six mille fédérés déclarèrent qu'ils allaient cerner le château.

Le 8, on propose l'accusation de la Fayette, et l'Assemblée déclare qu'il n'y a pas lieu.

Ainsi, l'Assemblée recule.

C'est alors que Grangeneuve a une idée: il va trouver Chabot.

— Je me promènerai ce soir tout seul sur le quai des Tuileries, lui dit-il; tu me rencontreras, et tu me brûleras la cervelle; demain, on accusera la cour, on marchera sur les Tuileries, et la révolution sera faite, ayant coûté le sang d'un seul homme.

Chabot accepte, engage sa parole à Grangeneuve; mais, le soir, le cœur lui manque. Grangeneuve se trouve seul au rendez-vous: il se promène toute la nuit, attendant son meurtrier, et rentre chez lui le matin, désespérant du salut de la patrie.

Le 9 est une journée de doute et d'hésitation.

Marat est convenu avec les Marseillais qu'en cas de non-réussite, ils l'emmèneront avec eux, déguisé en charbonnier.

Barbaroux, lui, ne se sauvera pas: si le coup manque, il a du poison sur lui et il s'empoisonnera.

Robespierre n'était pas mêlé au mouvement; seulement, il se tenait prêt à en profiter; il demanda une entrevue à Barbaroux et à Rebecqui.

— En cas de réussite, hasarda-t-il, ne serait-il pas bon de jeter d'avance les yeux sur un homme populaire qui pût diriger la Révolution?

Rebecqui comprend.

— Pas plus de dictateur que de roi! s'écrie-t-il.

Et il sort avec Barbaroux, laissant Robespierre, qui va se cacher immédiatement pour ne reparaitre que le 16.

La cour, de son côté, continue de prendre ses mesures pour la défense: dans la journée du 9, la galerie du Louvre est coupée, des madriers de chêne entrent publiquement par le pont tournant et sont employés à blinder les fenêtres.

Une dernière proposition de fuite est faite à la famille

royales de la journée du 9. Mais la reine refuse obstinément de courir les chances d'un combat.

Les Suisses sont renoués à trois chefs éprouvés : les Suisses sont commandés par M. Maillardoz ; les gardes nationales, par M. d'Illevoy ; les gardes nationales, par M. Mandat.

Le corps de garde national se poste à l'hôtel de ville, un autre au pont Neuf, mais on ne passe les factieux ; puis, tandis que les Suisses les avertissent de face, ils leur couperont la retraite, et les écraseront par derrière.

On n'était pas sûr du même, on avait cru que ce serait pour le dimanche 5, le dimanche 5 passé, on crut que ce serait pour le dimanche 6.

Cependant on se rendit prêt. Le S, Lucille, la femme de Camille Desmoullins, revenue de la campagne ; c'est par elle que les Suisses se firent Camille, Danton et Fréron, dans la nuit du 4 au 5, et une de ses lettres donne la mesure du trouble que causent ces grands meneurs, qui, la chose terminée, se valent tant tous de l'avoir faite.

Cette nuit sa femme avaient eu des Marseillais à dîner. Après le dîner, ils allèrent chez Danton.

La jeune femme pleurait, l'enfant était hébété ; Danton était résolu, Lucille était prise d'un accès nerveux et riait malgré elle.

— Mon Dieu ! ma chère, lui dit madame Danton, est-il possible que vous riez ainsi en pareille circonstance ?

— Hélas ! répondit la jeune femme, il en est toujours ainsi de moi quand je dois beaucoup pleurer le soir.

Il faisait un temps magnifique ; on se promena dans la rue ; des sans-culottes passèrent en criant :

— Vivé la nation !

Puis, des troupes à cheval, silencieuses, menaçantes.

Lucille eut peur.

— Allons-nous-en, dit-elle à madame Danton.

Et ce fut au tour de celle-ci de rire.

Cependant, à force d'insister sur le danger qu'elle craignait, Lucille finit par faire partager sa crainte à son amie.

En rentrant, les deux femmes rencontrèrent madame Danton la mère.

— Vous ne tarderez pas à entendre sonner le tocsin, lui dit Lucille.

Revenue chez elle, elle vit que chacun s'armait. Camille avait son fusil de garde national ; alors, la prophète de la pauvre Lucille se réalisa. Elle s'enfonça dans l'alcôve et se mit à pleurer. Cependant elle n'osait réprimander tout haut son mari, à cause de ceux qui étaient là, et qui l'eussent appelée mauvaise patriote. Enfin, elle saisit un moment où Camille était seul, se jeta à son cou et le supplia de ne point sortir.

— Sois tranquille, lui dit Camille, je ne quitterai pas Danton.

Fréron entra, il était très déterminé.

— Ma foi, dit-il, les choses vont si mal, que je suis las de la vie, et que je suis décidé à me faire tuer.

Alors, on apporta des cartouches ; Lucille se sauva dans le salon, qui était sans lumière, afin de ne point voir tous ces apprêts.

Camille Desmoullins, Danton et Fréron partirent. Lucille resta seule et alla s'asseoir près d'un lit, anéantie, écrasée, mourante.

Bientôt Danton rentra et se jeta sur ce lit : il n'avait pas l'air fort empressé et ne paraissait pas beaucoup compter sur la journée du lendemain. Trois fois on vint le chercher ; il sortait, mais il rentrait presque aussitôt. Enfin, comme le bruit approchait, il partit pour la Commune. Lucille resta de nouveau seule, à genoux près de la fenêtre ; elle était tout en larmes et cachée dans son mouchoir. Le tocsin sonnait aux Cordeliers, et elle se balançait machinalement aux vibrations monotones de la cloche. Danton revint ; les nouvelles se succédaient tantôt bonnes, tantôt mauvaises, plutôt mauvaises que bonnes ; le tocsin ne rendait pas.

Ce fut alors que Lucille comprit qu'il était question de marcher sur les Tuileries, elle faillit s'évanouir. Heureusement Camille rentra, et s'endormit sur son épau. Madame Danton semblait se préparer à la mort de son mari. Le matin, on tira le canon, elle jeta un cri, pâlit, se laissa aller et s'évanouit.

Le 2 septembre devait la tuer tout à fait.

La nuit était belle et doucement éclairée.

Nous avons dit que le 2 septembre passait dans la maison des tribuns, voyons maintenant ce qui se passait à cent pas de là, dans le palais des rois.

La nuit, des femmes pleuraient et pleuraient, plus abondamment peut-être qu'ailleurs, car les yeux des princesses ont été faits pour contenir une plus grande quantité de larmes.

Les femmes étaient la reine et madame Elisabeth.

Elles étaient au balcon, et chaque vibration de ce tocsin résonnait dans leur âme, mais ce que l'on avait dit chez Camille, on le disait aux Tuileries aussi ; les rassemblements se formaient dans les faubourgs, les faubourgs semblaient engourdis.

Les Suisses, silencieux, se rangeaient dans les cours

comme des murailles d'hommes, elles allèrent se reposer toutes vêtues dans un cabinet des entresols ; sur la route, elles rencontrèrent le roi. La reine voulut alors l'entraîner avec elle pour le revêtir du gilet plastronné que lui avait fait faire madame Campan, mais il refusa.

— Cela est bon, dit-il, pour me préserver de la balle ou du poignard d'un assassin un jour de cérémonie ; mais, dans un jour de combat, où tous mes amis s'exposent pour moi, ce serait une lâcheté que de ne pas m'exposer autant que mes amis.

Sur ces mots, le roi quitta les deux femmes, pour rentrer dans son appartement et s'enfermer avec son confesseur.

Un officier de l'état-major venait de lui communiquer le plan de défense que le général Vismesnil avait préparé. Ce même officier s'approcha des femmes de la reine, et, s'adressant à madame Campan :

— Mettez dans vos poches, dit-il, vos bijoux et votre argent ; nos dangers sont inévitables, nos moyens de défense nuls ; ils ne pourraient se trouver que dans la vigueur du roi, et c'est la seule vertu qui lui manque.

Pendant ce temps, madame Elisabeth se dégageait de quelques vêtements afin de se coucher un peu plus à son aise sur un canapé ; elle ôta de son fichu une épingle de coralline et la montra à madame Campan. C'était une pierre gravée ; la gravure représentait une touffe de fils avec une légende.

— Lisez, dit madame Elisabeth.

Madame Campan s'approcha d'une lumière et lut :

Oubli des offenses, pardon des injures.

— Je crains bien, dit la princesse, que cette maxime n'ait peu d'influence parmi nos ennemis ; mais elle ne doit pas nous en être moins chère.

Les deux princesses essayèrent d'abord de dormir ; mais, comme elles ne pouvaient en venir à bout, elles appelèrent près d'elles madame Campan.

A peine madame Campan était-elle assise à leurs pieds, qu'un coup de fusil retentit dans les cours et les fit bondir toutes trois.

— Hélas ! dit la reine en se levant ; voilà le premier coup de feu, et ce ne sera malheureusement pas le dernier !... Montons chez le roi.

Elles trouvèrent le roi assez tranquille ; la reine s'étonnait de cette tranquillité ; voici à quoi elle tenait :

Dans les premiers jours d'août, grand nombre de royalistes avaient fait offrir de l'argent à la famille royale. M. de la Ferté, intendant des Menus, avait apporté mille louis. M. Augier, beau-frère de madame Campan, avait fait offrir par sa femme un portefeuille contenant pour cent mille écus d'effets. Ces deux offres et beaucoup d'autres plus ou moins considérables, avaient été refusées. Cependant la reine revint sur les mille louis de M. de la Ferté, et les lui fit prendre par madame Campan pour compléter une somme que le roi devait donner.

Cette somme que le roi devait donner fut donnée en effet, et voici comment :

Madame Elisabeth avait trouvé un homme qui se chargeait, disait-il, de gagner Pétion pour une somme de deux cent mille livres. Pétion, gagné, devait venir au château, et, en parlant au roi, tenir pendant deux secondes au moins son index posé sur son œil droit.

Le roi avait fait donner l'ordre à Pétion de se rendre au château, et le roi l'attendait.

De deux choses l'une ; ou Pétion était acheté, et on l'avait pour ami, au lieu de l'avoir pour ennemi, et alors le mouvement était moins à craindre ; ou Pétion n'était point acheté, et on le gardait pour otage ; dans l'un ou l'autre cas, comme on voit, tout espoir n'était pas perdu.

Et puis on avait négocié avec Danton ; Danton avait reçu, disait-on, cinquante mille francs d'acompte. Ce bruit était tellement répandu, qu'on lui attribua son inaction pendant la nuit du 10 août, inaction que nous avons consignée en rendant compte de ce qui s'était passé chez la femme de Camille Desmoullins.

Il est vrai que nulle part on ne trouve la preuve que l'inaction de Danton ait tenu à cette cause.

Cependant une nouvelle arriva sur ces entrefaites, qui n'était pas de nature à rassurer le roi. La question de la déchéance avait été portée devant les sections ; et quarante-sept sur quarante-huit avaient voté la déchéance.

En outre, ne trouvant point, à ce qu'il paraît, la Commune assez patriote, elles avaient nommé chacune trois commissaires pour se réunir à elles et sauver la patrie.

Tel était le mandat que les commissaires avaient reçu : des moyens qu'ils devaient employer, il n'en était pas question. Le mandat était d'autant plus limité.

Différents commissaires, comme on le comprend bien, avaient

été envoyés dans les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine : ils revenaient et rapportaient des nouvelles.

Celui qui rentra vers minuit et demi annonça qu'il avait vu le faubourg Saint-Antoine désert, et cependant illuminé ; les quelques individus que l'on apercevait dans les rues se glissaient sans bruit de maison en maison ; c'étaient évidemment des meneurs qui s'assuraient par eux-mêmes si les soldats du peuple étaient prêts.

En tout cas, les espions annonçaient l'attaque pour la nuit, ou, tout au moins, pour le point du jour.

A minuit et demi, on annonça M. Pétion.

On avait bon espoir que l'affaire des deux cent mille francs était faite ; Pétion, la veille, avait demandé vingt mille francs au département pour renvoyer les Marseillais.

Or, les Marseillais, c'était l'avant-garde des masses qui devaient se porter sur le château.

Cependant les Marseillais n'étaient point partis.

Cette fois, on ne fit point faire antichambre à Pétion ; au contraire, on lui dit que le roi l'attendait.

Mais, pour arriver jusqu'au roi, il lui fallut traverser les rangs de la garde nationale, des Suisses, et de ce qu'on appelait les chevaliers du poignard.

Néanmoins, on savait que le roi attendait le maire de Paris, et, à part les noms de traître et de Judas qui lui furent un peu crachés à la figure tandis qu'il montait les escaliers, tout se passa assez bien.

XXX

PLAINTES DE MANDAT À PÉTION. — LE ROI ATTEND. — IL EST LA VICTIME D'UN ESCROC. — PÉTION PRISONNIER. — MOT D'UN OFFICIER SUISSE. — MANDAT À L'HOTEL DE VILLE. — LES SECTIONNAIRES À LA COMMUNE. — LE COUP DE PISTOLET. — LA COMMUNE BRULE SES VAISSEAUX. — SANTEPPE, COMMANDANT DE LA GARDE NATIONALE. — LE ROI SE MONTRE À SES DÉFENSEURS. — RIDICULE. — M. DE MAILLY. — VIVE LE ROI ! VIVE LA NATION ! — REVUE MANQUÉE. — OUVREZ À LA NOBLESSE DE FRANCE ! — RÖDERER ET BOISSIEUX. — MANDAT FILS REPOUSSE L'INSULTE FAITE À SON PÈRE. — RIXE SANGLANTE. — RÖDERER EN PRÉSENCE DE LA REINE.

Le roi attendait Pétion dans cette même chambre où le roi, comme il l'avait dit lui-même, lui avait si vertement lavé la tête le 21 juin ; ce soir-là, une sortie pareille de la part de Louis XVI eût été plus grave.

A la porte, Mandat arrêta Pétion ; Mandat était commandant de la garde nationale, comme nous l'avons dit ; c'était lui qui l'avait disposée en deux grands corps qui devaient fermer la retraite aux faubourgs, tandis que les Suisses feraient leur sortie.

— Ah ! c'est vous, monsieur Pétion ? lui dit-il. Pourquoi donc les administrateurs de la police de la ville ont-ils distribué des cartouches aux Marseillais ? Pourquoi, moi, Mandat, pour chacun de mes hommes, n'ai-je reçu que trois cartouches ?

Pétion était d'une nature fort flegmatique ; il regarda Mandat avec son calme habituel.

— D'abord, dit-il, on n'en a pas fait demander davantage des Tuileries.

C'était vrai ; le roi, qui se défiait fort de la garde nationale, avait fait distribuer quarante cartouches à chaque Suisse, et trois seulement à chaque garde national.

— Mais, moi, dit Mandat, moi, je vous ai fait demander de la poudre !

— Vous avez demandé de la poudre, c'est vrai ; mais vous n'êtes pas en règle pour en avoir.

— C'était à vous à m'y mettre, en règle, dit Mandat, puisque l'ordre doit émaner de vous.

Heureusement pour Pétion, une voix dit en ce moment :

— Le roi attend.

On s'ouvrit, et Pétion passa.

Il causa avec le roi, et ne comprit pas grand-chose à sa conversation ; le roi, en effet, parlait comme il devait parler

à un homme qui avait reçu deux cent mille francs. Pétion ouvrait de grands yeux, mais ne portait pas le moins du monde son index à son œil ; on se rappelle que c'était le signe par lequel il devait indiquer au roi qu'il pouvait compter sur lui.

Le roi avait donc été trompé ; un habile escroc avait empoché les deux cent mille francs.

Restait le second moyen : retenir Pétion en otage.

Le roi n'osa point faire une violence directe au maire de Paris ; mais, en le conduisant jusqu'à la porte de son cabinet :

— Ne vous éloignez pas, monsieur, lui dit-il ; j'aurai encore à causer avec vous.

C'était dire à ceux qui étaient là : « Je vous confie M. Pétion, ne le laissez pas partir. »

Ceux qui étaient là comprirent parfaitement, et enveloppèrent Pétion.

Heureusement pour lui, Mandat n'y était plus ; appelé à l'hôtel de ville pour rendre compte des mesures prises par lui pour la sûreté de Paris, il n'avait pu désobéir à cet ordre.

Mais les visages de ceux qui restaient n'étaient pas rassurants ; en outre, on était fort serré dans ces chambres, on étouffait.

Pétion écarta tout ce monde en disant :

— Pardon, messieurs, il est impossible de rester ici, je voudrais prendre l'air.

On avait bonne envie de le retenir dans cette chambre, cependant on ne l'osa point. Il prit le premier escalier venu ; cet escalier le conduisit au jardin.

C'était une prison plus grande et plus aérée, voilà tout, mais aussi exactement fermée que la première.

Un homme l'avait suivi, c'était Rœderer, le procureur-syndic du département ; il lui donna le bras, et tous deux se promènèrent sur la terrasse qui longeait le palais.

Cette terrasse était éclairée par une ligne de lampions.

Des gardes nationaux, — dans quelle intention ? elle était mauvaise, à coup sûr ! — des gardes nationaux vinrent et éteignirent les lampions, particulièrement ceux qui étaient dans le voisinage de Rœderer et de Pétion.

Cette fois, Pétion ne put s'empêcher de manifester son inquiétude. Il avait près de lui un officier suisse, M. de Salis-Lizers ; sans doute, ce brave homme avait l'ordre de le surveiller, car, s'approchant de lui et lui touchant le bras :

— Soyez tranquille, monsieur Pétion, lui dit-il, je vous promets que celui qui vous tuera mourra un instant après, et de ma main.

Pétion aurait pu répondre comme Triboulet : « S'il vous était égal que ce fût un instant auparavant » ; mais l'air du temps n'était point à la plaisanterie.

Pétion ne répondit rien et gagna une autre partie du jardin éclairée par la lune : c'était celle de la terrasse des Feuillants, alors bornée, non point comme aujourd'hui, par une grille, mais par un mur de huit pieds de haut percé de trois portes, deux petites et une grande.

Ces trois portes étaient non seulement fermées, mais encore barricadées ; c'étaient particulièrement les grenadiers des Filles-Saint-Thomas et de la Butte-des-Moulins qui les gardaient.

Pendant que Pétion faisait cette sombre promenade, s'asseyant de temps en temps, causant avec le même calme, en apparence du moins, que s'il ne courait aucun danger, le ministre de la justice, M. Dejoly, descendit deux ou trois fois, lui disant :

— Monsieur, le roi vous demande.

— Dites au roi que je vais avoir l'honneur de me rendre à ses ordres, répondait Pétion.

Et Pétion ne bougeait pas.

Cette chambre où l'on étouffait lui avait causé de trop vives inquiétudes pour qu'il s'y hasardât de nouveau.

Cependant, soit qu'on se doutât que Pétion était prisonnier, soit qu'il eût trouvé moyen de le faire dire à l'hôtel de ville, on fit prévenir l'Assemblée de la situation du maire, et, n'ayant point d'autre moyen de le tirer des Tuileries, les quelques membres qui s'étaient rassemblés au bruit du tocsin décrétèrent que Pétion paraîtrait à la barre.

Un huissier vint le prévenir qu'il était attendu à l'Assemblée.

Pétion, demandé par le roi, demandé par l'Assemblée, se hâta, comme on le comprend bien, d'opter pour l'Assemblée. Précédé d'un huissier, personne n'osa lui fermer le passage.

Sa voiture resta dans la cour pour le représenter.

La seule autorité populaire demeurée au château était Rœderer.

Mandat, nous l'avons dit, était parti pour l'hôtel de ville.

Le malheureux commandant avait eu autant de peine à se décider à quitter des Tuileries que Pétion en avait eu à se

de l'air à y venir. Tous deux s'arrêtèrent et abandonnèrent le centre qui leur était propre, qu'ils avaient en un danger.

Mandat ne devait pas s'en aller aussi le treizième jour de la terrible nuit. Il était comme de vagues prévisions de mort, son fils avait seize ans, les sentit aussi, car il ne voulut pas qu'il se fût perdu. Sans doute, si Mandat eût su la terrible nuit, son fils eût été à la Commune, si l'adjoint qui que les six mois avant de lui faire eût été connu de Mandat, il se serait rendu à la municipalité, mais il l'ignorait, c'était Mandat. Les hommes, d'ailleurs, ont leur destinée.

Mandat, qui était allé par les quais, il n'avait près de lui, comme nous l'avons dit, que son fils et un seul aide de camp.

Au point où il chercha en vain son artillerie, il s'informa de l'ordre du procureur de la Commune, Mandat, avait l'habitude.

Il se retourna aux Tuileries; un mauvais esprit lui souffla de continuer son chemin; il entra à l'hôtel de ville. Comme toute l'ancienne Commune avait disparu pour faire place à la nouvelle, c'est-à-dire aux commissaires des sections. Ce sont des figures inconnues et sévères qui attendent Mandat.

Aux Tuileries, il interrogeait; ici, il va être interrogé.

A peine est-il entré, que les questions se pressent.

— Par quel ordre as-tu doublé la garde du château?

— Par l'ordre du maire.

— Où est cet ordre?

— Aux Tuileries, où je l'ai laissé.

— Pourquoi as-tu fait marcher les canons?

— Parce que j'ai fait marcher le bataillon, et que, quand le bataillon marche, les canons le suivent.

— Où est Petion?

— Il était au château quand je l'ai quitté.

— Prisonnier?

— Non, car il causait avec le roi.

En ce moment, on apporte une lettre que l'on dépose sur la table du conseil général.

Mandat voit cette lettre et la reconnaît pour être de lui.

Cette lettre ordonnait au bataillon de service, poste par poste à la place de Grève, d'attaquer en flanc et par derrière l'attouppement qui se porterait au château.

Dès lors, Mandat est un ennemi déclaré pour tous ces hommes qui ont préparé ce mouvement que Mandat a donné ordre de combattre.

Le conseil décide que Mandat sera conduit à l'Abbaye.

En signifiant ce jugement à Mandat, on dit que le président fit de la main à la foule un de ces signes que la foule sait malheureusement trop bien interpréter.

Sur la première marche du perron de l'hôtel de ville, un coup de pistolet casse la tête à Mandat.

Cependant il n'est pas mort et essaye de se relever; vingt coups de sabre et de baïonnette donnés à la fois en finissent avec lui.

Des lors, la Commune a brûlé ses vaisseaux; ce que n'a pas osé faire la cour, elle l'a fait, elle.

Santerre est nommé commandant général à la place de Mandat.

Son premier ordre est de battre la générale.

Il était quatre heures du matin quand Mandat fut assassiné. Son fils, qui se jeta sur son corps, fut foulé aux pieds, mais épargné. Cependant l'alde de camp qui attendait au coin du quai, partit au galop, et, sans s'arrêter, vint, avec la précision et le trouble d'un témoin oculaire, annoncer aux Tuileries cette mauvaise nouvelle.

Le roi et la reine la surent des premiers.

La reine sortit alors de la chambre du roi, pâle, défaite, les yeux rouges jusqu'à la moelle des joues, et, s'adressant aux quelques intimes qui étaient là.

— Voilà de bien tristes nouvelles, dit-elle. M. Mandat, qu'on avait mandé à l'hôtel de ville, sous prétexte de lui donner des ordres, vient d'être assassiné, et l'on promène sa tête au bout d'une pique!

Ces promesses de tous étaient fort à la mode à cette époque, et précédées toujours, terribles, de plus terribles événements.

On apprit bientôt la nomination de Santerre. En même temps, et sur tous les points, le tocsin redoubla; c'était la fièvre universelle qui se traduisait par ce battement de bronze.

Ces nouvelles, en pénétrant dans la chambre du roi, le virent surpris dans un assoupissement où sans doute il avait cherché quelque force contre la fatigue qu'il allait avoir à supporter et les dangers qu'il allait courir.

Un lieutenant sur lesquels reposait la défense du château était absent. On remplaça Mandat par M. de la Chesnaye. Mais justement cette mort nécessitait de

promptes mesures. La garde nationale et les Suisses furent appelés à leur poste, et chacun s'y rendit avec le plus grand ordre. L'intérieur, les escaliers et les vestibules furent garnis, les postes des cours furent divisés, les canons furent mis en batterie.

On donna alors au roi le conseil de se montrer à ses défenseurs tant du dedans que du dehors.

Il y a des hommes qui réussissent mal à tout ce qu'ils font dans les grandes circonstances: c'était le malheur de Louis XVI. Il était, cette nuit-là, vêtu d'un habit violet, habit de deuil pour les rois, et avait conservé sa coiffure de la veille; seulement, il s'était couché, comme nous l'avons dit, et un côté de sa frisure était complètement aplati. Joignez à cela des yeux gros, rouges, presque hébétés, les muscles de sa bouche distendus et palpitant de mouvements involontaires, et vous jugerez du pauvre effet que dut produire le malheureux roi.

Joignez à cela encore M. de Mailly, qui croit le moment venu de relever la situation par un effet pathétique et qui vient se jeter aux pieds du roi, agitant son épée et jurant d'une voix tremblante de mourir, lui et les gentilshommes qui le représentent, pour le petit-fils de Henri IV.

Il se trompait, le moment était mal choisi pour en appeler aux souvenirs monarchiques; ce n'était pas le petit-fils de Henri IV que la garde nationale venait défendre, c'était le roi qui avait fait serment à la Constitution.

Aussi, en réponse aux quelques cris de *Vive le roi!* qui répondirent à la harangue de M. de Mailly, entendit-on éclater comme un tonnerre le cri de *Vive la nation!*

A cinq heures du matin, le roi ayant traversé ses appartements, comme nous venons de le dire, l'effet fut le même, peu pittoresque; aussi excita-t-il un médiocre enthousiasme; quelques cris de *Vive le roi!* retentirent, mais produisirent un effet plus fatal que si le silence avait été gardé; car de tous côtés les gardes nationaux, et surtout les canoniers, répondirent à ce cri par celui de *Vive la nation!*

Alors on poussa le roi à descendre dans la cour royale, le roi sembla n'avoir pas de volonté à lui, mais, comme un automate, recevoit l'impulsion d'une volonté étrangère; cette impulsion, qui la donnait? La reine, la reine toujours forte et qui n'avait pas dormi, elle!

Mais, au lieu d'entraîner à lui les dissidents, le pauvre roi, en s'approchant, sembla venir exprès pour leur montrer combien peu de prestige la royauté qui tombe laisse au front de l'homme, quand cet homme n'a pour lui ni le génie ni la force. Les cris de *Vive le roi!* furent bientôt étouffés par le cri de *Vive la nation!* Puis, comme les royalistes insistent:

— Non! non! crièrent les patriotes, non, nous ne reconnaissons pas d'autre maître que la nation.

Et le roi, presque suppliant, leur répondait:

— Oui, mes enfants, la nation et votre roi, qui ne font et ne feront jamais qu'un.

C'était tout ce que pouvait supporter le roi; il s'attendait à un triomphe, c'était presque une défaite anticipée. Il remonta chez lui tout essoufflé, rentra dans sa chambre et se jeta dans un fauteuil. La reine était restée debout, elle regardait son mari et pleurait en silence, de colère sans doute, car ses larmes séchèrent vite, et elle détourna la tête.

En rentrant, le roi avait été presque insulté; des canoniers avaient quitté leur poste, et étaient venus lui mettre le poing sous le nez; ils avaient été écartés par MM. de Salvert et de Brigs; mais, en rentrant, madame Campan le dit elle-même, le roi était pâle comme s'il avait cessé d'exister.

— Tout est perdu! avait dit tout bas la reine à madame Campan; le roi n'a montré aucune énergie, et la revue a fait plus de mal que de bien.

Est-il nécessaire de dire maintenant de quel pleurait la reine? Oui, car nous nous trompons peut-être en disant que c'est de colère qu'elle pleurait.

Il fallait remonter le moral de toute cette garnison abattue par cette revue, qui, comme la reine le disait, avait fait plus de mal que de bien.

Ce fut M. d'Hervilly qui tenta d'opérer cette résurrection par un coup de théâtre.

Les principales personnes du château étaient alors réunies dans la salle de billard, qui attenait à la chambre où était la famille royale.

Tout à coup M. d'Hervilly cria:

— Huissier, ouvrez à la noblesse de France!

Ceux qui se trouvaient dans la salle de billard, il y avait beaucoup de femmes, monterent sur les banquettes les plus élevées pour voir passer cette troupe si pompeusement annoncée.

M. d'Hervilly, un brave gentilhomme qui se fit tuer plus tard à Quiberon, et qui fit tout ce qu'il put pour se faire tuer aux Tuileries, M. d'Hervilly marchait le premier, l'épée à la main.

Mais il était arrêté que, ce jour-là, toutes les choses sur lesquelles on comptait devaient manquer leur effet. Ce défilé de la noblesse fut grotesque; la plupart des gentilshommes étaient non seulement mal armés, mais encore armés d'une façon ridicule. M. de Saint-Souplet, par exemple, l'écuyer du roi, s'était partagé avec un page les deux fragments d'une paire de pincettes rompues, et chacun d'eux portait sur son épaule ce fragment avec la même gravité qu'il eût porté un fusil; un autre page, un pistolet de poche à la main, en appuyait le bout sur l'épaule de celui qui le précédait, lequel le pria avec instance de vouloir bien chercher à son arme un autre point d'appui; d'autres, enfin, avaient des épées et des poignards, quelques-uns des espingoles.

L'apparition de cette troupe, qu'on avait tenue cachée jusque-là, produisit le plus mauvais effet et sur les Suisses, et sur la garde nationale; sur les Suisses, parce que M. Pfyffer lui-même, dans son récit des actes du régiment de la garde suisse au 10 août, dit qu'ils ne pouvaient, armés comme ils l'étaient, qu'embarrasser la défense; sur la garde nationale, parce qu'elle crut, après ce qui venait de se passer dans la cour, que cette petite troupe de gentilshommes était appelée en défiance d'elle.

Aussi, M. de Røderer et M. de Boissieux, voyant ce mauvais résultat, résolurent-ils d'essayer d'arrêter la désertion qui commençait à se mettre dans les rangs de la garde nationale, en la rappelant à ce qu'ils croyaient son devoir. Ils ceignirent leur écharpe tricolore et visitèrent les postes, lisant la proclamation qui était conçue en ces termes :

« Soldats, un attroupement va se présenter; il est enjoint à nous, officiers de la loi, par le décret du 3 octobre, de requérir la garde nationale, et à vous, troupe de ligne, de vous opposer à cet attroupement et de repousser la force par la force. »

Cette proclamation produisit quelque effet: des gardes nationaux qui n'avaient pas encore chargé leur fusil le chargèrent; quelques canonniers en firent autant de leurs pièces, mais un grand nombre s'y refusa en disant :

— Oseriez-vous bien nous commander de tirer sur nos frères ?

Alors, un officier suisse, l'aide-major Glutz, proposa de s'emparer de ces canons, en faisant observer qu'un canon n'est pas un observateur qui reste neutre dans une bataille, mais, au contraire, un acieur qui, s'il n'est pas ami, devient ennemi; il proposa donc d'enlever les pièces à des canonniers qui venaient de refuser de les charger.

On crut impolitique de suivre ce conseil.

Cependant des hommes aussi opposés d'opinion ne pouvaient rester impassibles en face les uns des autres: les gendarmes, les gardes nationaux et les canonniers patriotes commencèrent à provoquer les royalistes, les appelant: « Messieurs les grenadiers royaux, » disant qu'il n'y avait, parmi les grenadiers des Filles-Saint-Thomas, que des hommes vendus à la cour, et ajoutant :

— Décidément, cette canaille de Mandat n'a envoyé au château que des aristocrates.

On ignorait encore dans les rangs de la garde nationale que Mandat fût mort.

Son fils aîné, — nous avons vu que le plus jeune l'avait suivi à l'hôtel de ville, — son fils aîné, qui avait servi dans la garde constitutionnelle, était parmi les royalistes; il ne put entendre maltraiter ainsi son père; il s'élança vers celui qui avait tenu le propos; une rixe s'ensuivit, et peut-être allait-il en être du fils comme du père, lorsque Weber, le valet de chambre de la reine, secondé par quelques grenadiers de Saint-Roch, s'élança au secours du jeune homme, qu'ils tirèrent des mains de ses adversaires et qu'ils firent entrer sous le vestibule.

Cette querelle, en dessinant plus sincèrement les deux partis, amena la défection d'une portion de la garde nationale, et surtout des canonniers, qui, ne pouvant emporter leurs pièces, pour les rendre inutiles du moins, y enfoncèrent de force des boulets sans poudre, opération qui les mettait momentanément hors de service.

Cette désertion ne tarda point à être reportée à la reine, qui, ayant vu les efforts tentés par Røderer pour maintenir les soldats à leur poste, crut avec justice qu'elle pouvait se fier à lui et le fit appeler.

Røderer monta.

La reine avait voulu lui parler seul et en tête à tête; en conséquence, elle l'attendait dans l'appartement d'un valet de chambre du roi, nommé Thierry; elle était seule, assise près de la cheminée et le dos tourné à la fenêtre.

M. Dubouchage, ministre de la marine, entra avec lui et se tint à l'écart.

XXXI

LA REINE PRÉVOIT SA CHUTE. — OPINION DE RØDERER POUR LA SURETÉ DU ROI. — M. DUBOUCHAGE. — LA REINE DISCUTE LES MOYENS DE DÉFENSE. — LES MINISTRES DEJOLY ET CHAMPION DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE. — ILS REVIENNENT LA MORT DANS LE CŒUR. — LE CHATEAU IMPRENABLE. — BELLE RÉPONSE DE RØDERER. — LES CANONNIERS REFUSENT DE MARCHER. — ON DEMANDE LA DÉCHÉANCE DU ROI. — LA REINE PROVOQUE LA RÉSISTANCE DE LOUIS XVI. — LES DEUX PISTOLETS. — « ALLONS À L'ASSEMBLÉE ! » — HALTE DANGEREUSE. — « À BAS VETO ! À BAS L'AUTRICHIENNE ! » — L'HOMME À LA PERCHE. — ENTRÉE DANS LA SALLE DE L'ASSEMBLÉE. — DISCOURS DU ROI. — ON ENTEND LE BRUIT DU CANON ET DE LA FUSILLADE.

La reine commençait à passer de l'exaltation au découragement: pour la première fois, peut-être, au murmure lointain des masses marchant sur les Tuileries, elle mesurait la force du peuple et la faiblesse de la royauté, et, encore sur le faite vacillant de la colonne du haut de laquelle elle allait tomber, elle comprenait la hauteur de sa chute.

C'était enfin le moment terrible où l'homme passe du songe, encore plein de vagues espérances, à la réalité sombre et désespérée.

— Eh bien, monsieur?... dit-elle en s'adressant à Røderer, interrogeant sans donner un but positif à son interrogation.

— La reine m'a fait l'honneur de m'appeler? répondit Røderer.

— Oui, monsieur; vous êtes un des premiers magistrats de la ville, et je voulais avoir votre avis en cette circonstance.

— Mon avis, madame, et je vais vous le dire avec la franchise d'un homme convaincu, est que le roi est perdu s'il reste aux Tuileries.

— Qu'en voulez-vous donc faire? demanda la reine effrayée.

— Le conduire dans le seul asile qui, aujourd'hui, soit pour lui inviolable: dans le sein de l'Assemblée nationale.

Malgré le respect que lui inspirait la présence de la reine et quoiqu'il ne fût point interrogé, Dubouchage, loyal comme un gentilhomme et franc comme un marin, s'avança.

— Mais, monsieur, dit-il, vous proposez de mener le roi à son ennemi.

— L'Assemblée est moins l'ennemie du roi que vous ne le pensez, répondit Røderer; et la preuve, c'est que, dans son dernier vote monarchique à propos de la Fayette, quatre cents de ses membres ont voté contre l'accusation, et deux cents seulement pour. D'ailleurs, je ne choisis point parmi les partis à prendre: un seul reste, et je le propose.

La reine hésitait: son orgueil s'était flatté d'un combat dans lequel la cour aurait été victorieuse.

— Mais, monsieur, dit-elle, nous ne sommes pas encore tout à fait dépourvus de défenseurs.

— Voulez-vous, avant de prendre une résolution, connaître les forces dont vous pouvez disposer?

— Oui, tentons un dernier effort de ce côté.

— Eh bien, faites appeler M. de la Chesnaye.

M. de la Chesnaye, on se le rappelle, était le successeur du malheureux Mandat.

M. de la Chesnaye, appelé, fut introduit.

— Monsieur, lui demanda la reine, tous vos hommes sont-ils à leur poste, et vous croyez-vous des forces suffisantes pour soutenir le siège du château?

— Oui, madame; car, heureusement, par sa disposition naturelle, le château se défend lui-même d'un coup de main; le Carrousel est même suffisamment gardé. Mais, ajouta-t-il d'un ton de mauvaise humeur, je ne vous cacherais pas que les appartements sont pleins de gens inconnus qui circonviennent le roi, et dont la présence offusque et aigrit la garde nationale.

— La garde nationale a tiré sur la reine d'un ton fier. Ces hommes sont des amis.

— Eh bien, madame, dit Røderer, sauf à en revenir l'après-midi à ma première proposition, essayez d'un terme convenable que le roi écrive à l'Assemblée et lui demande l'assistance.

— Le roi écrit à ces hommes : Jamais ! dit la reine.

— Eh bien alors que vos ministres se rendent à l'Assemblée, et la prient au nom du roi, d'envoyer des commissaires au château.

Ce dernier parti fut adopté. On envoya MM. Dejoly et Champion qui s'occupèrent à l'instant même pour accomplir leur mission.

Ils trouvèrent l'Assemblée délibérant sur la traite des nègres.

Ils espèrent l'objet de leur ambassade; l'Assemblée se leva et ballant elle venait de passer la nuit et avait envie de dormir; puis elle passa à l'ordre du jour.

Les membres délibérants étaient soixante à peine.

Pendant le danger croissait, et MM. Champion et Dejoly tardaient à revenir.

Røderer et les membres du Département qui se trouvaient avec lui près du roi résolurent d'aller eux-mêmes à l'Assemblée, mais, dans la cour du manège, ils rencontrèrent les deux ministres qui revenaient la mort dans le cœur.

Il n'y avait pas à espérer que Røderer et ses collègues obtinssent de l'Assemblée plus que n'avaient obtenu les deux ministres; un seul événement pouvait tirer les représentants de leur torpeur : c'était la présence du roi lui-même, et le roi ne voulait pas venir, ou plutôt la reine ne voulait pas que le roi vint.

Røderer et ses collègues résolurent de tenter un nouvel effort sur la garnison; ils descendirent dans les cours qu'ils avaient déjà visitées; mais, dès le pied du grand escalier, les canonnières les arrêtèrent.

— Messieurs, dirent-ils aux membres du Département, nous venons de recevoir l'ordre positif de tirer; mais sur qui tirerons-nous? est-ce sur nos frères?

— Messieurs, répondit Røderer, vous êtes ici pour défendre la demeure du roi et pour repousser la force par la force; rappelez-vous vous-mêmes la proclamation que je vous ai lue. Eh bien, ceux qui tireraient sur vous ne seraient plus vos frères, et il me semble que vous pourriez bien tirer sur ceux-là.

La réponse était un peu subtile; aussi les canonnières invitèrent-ils Røderer à aller la redire aux autres gardes nationaux pour savoir s'ils s'en contenteraient.

Les membres du gouvernement entrèrent dans la cour du milieu, c'est-à-dire dans ce qu'on appelait la cour Royale.

L'aspect en était formidable.

Sur toute la largeur de la cour, des marches du vestibule, devant lequel étaient rangées cinq pièces de canon, jusqu'à la porte du Carrousel, que ces cinq pièces de canon menaçaient, s'étendaient deux lignes de soldats: l'une composée de gardes nationaux; l'autre, de Suisses. Ces deux lignes, soutenues par une garnison mise dans chacun des petits bâtiments auxquels elles s'adossaient, devaient prendre les agresseurs entre deux feux; et il était évident que si rien n'était changé à ces dispositions, que si l'état moral des troupes se soutenait, le château était imprenable.

Mais cet état moral était loin de répondre à l'aspect physique. Au moment où Røderer commençait d'exhorter la garde nationale, les canonnières s'éloignèrent pour ne pas entendre ce qu'il disait. Un d'eux cependant resta à sa place, et, lorsque Røderer eut fini:

— Mais, si l'on tire sur nous, demanda-t-il, vous qui parlez, serez-vous là?

— Oui, messieurs, répondit Røderer, j'y serai, et non pas derrière vos pièces mais devant, afin que, si quelqu'un doit périr dans la journée, je périsse le premier pour la défense des lois.

— Nous y serons tous ! s'écrièrent d'un seul élan tous les membres du Département.

Aussitôt le canonnier déchargea sa pièce, en répandit la poudre à terre, et éteignit la meche en mettant le pied dessus.

Si belle que fût la harangue de Røderer, elle pâlit devant cette action muette mais expressive.

Le roi brava son armée pour ne pas en frapper le peuple; mais le temps pressait et il fallait frapper à coups redoublés à la porte de la cour Royale.

Il fallait vaincre cette porte et ordonner d'ouvrir.

Le roi et le peuple n'avaient pas besoin de cet ordre. Pressés de tous côtés, qui les empêchaient le Carrousel de leur côté, les gardes nationaux de l'intérieur de la cour Royale, et de là, falsaient de leur côté, les gardes nationaux de l'intérieur.

Sur l'ordre de Røderer, la porte s'ouvrit.

Ce fut un bruit immense. Le roi, le peuple, l'Assemblée, les

rioux, qui se présenta. Il était officier des canonnières de l'insurrection.

— Que demandez-vous? s'informe Røderer.

— Je demande passage pour moi et les miens.

— Pourquoi voulez-vous passer?

— Pour aller bloquer l'Assemblée. Nous avons douze pièces de canon. Pas une ne tirera si l'on fait ce que nous voulons.

— Et que voulez-vous?

— La déchéance du roi.

— La chose est grave, répond Røderer, et mérite qu'on délibère sur elle. Retirez-vous. Je vous ferai part de la délibération.

Et la porte se referma sur la multitude, dont les yeux, plongeant par l'ouverture, ont pu, pendant un instant, examiner les préparatifs formidables faits pour la recevoir.

L'heure est suprême. Quelques minutes vont décider des destins du royaume et peut-être de la vie du roi.

Aussi la reine l'a compris. Le dauphin et madame Royale, éveillés et habillés dès six heures du matin, sont près d'elle avec madame Elisabeth et la princesse de Lamballe; le dauphin est insouciant et gai comme un enfant; madame Royale, qui a déjà quatorze ans, verse ses premières larmes, qui devaient être suivies de tant de larmes.

La reine, le roi, les enfants royaux et les deux princesses étaient dans la galerie des Carraches quand Røderer remonta.

Røderer raconta ce qu'il avait vu.

Alors, la reine jeta un long regard sur cette foule qui l'entourait; regard qui allait jusqu'au fond des cœurs chercher tout ce qui pouvait y rester de dévouement. Puis, muette pauvre femme, elle ne sait plus que dire; elle lève son enfant dans ses bras, elle le montre aux officiers de la garde nationale, aux officiers suisses, aux gentilshommes. Ce n'est plus la reine qui demande un trône pour son héritier, c'est la mère en détresse qui, au milieu des débris du navire qui sombre, demande la vie pour son enfant, et qui, par un dernier effort, le soulève au-dessus des flots.

Aussi, à cette vue, des cris, non plus d'enthousiasme, mais de douleur, partent de tous côtés. Ceux qui sont là se précipitent aux pieds de la reine, baisent le bas de sa robe, lui demandent de bénir leurs armes, et jurent de mourir pour elle. Elle se retourne vers le roi. Au milieu de toute cette foule qui a sa passion, et qui exprime cette passion par un cri, par un geste, par une larme, le roi est le seul impassible; peut-être cette impassibilité est-elle du courage. C'est un dernier espoir qui passe par le cœur de la reine; elle saisit deux pistolets à la ceinture de M. Maillardoz, le commandant des Suisses.

— Allons, sire, dit-elle en les présentant au roi, voici l'instant de vous montrer ou de périr au milieu de vos amis.

Ce mouvement de reine avait porté l'exaltation à son comble. Chacun, bouche béante, haleine suspendue, attendait la réponse du roi. — Un roi beau, jeune, brave, qui, l'œil ardent, la lèvre frémissante, se fût jeté, l'épée à la main, au milieu du combat, pouvait tout changer, peut-être.

On attendait, on espérait!

Le roi prit les pistolets des mains de la reine et les redit à M. Maillardoz.

Puis, se retournant vers M. Røderer:

— Vous dites donc, monsieur, que je dois me rendre à l'Assemblée? dit-il.

— Sire, répondit Røderer en s'inclinant, c'est mon avis.

— Allons, messieurs, dit le roi, il n'y a plus rien à faire ici.

Ces mots tranchèrent cette grande filière si puissamment tendue par l'aspect de la reine.

L'enthousiasme redevint purement et simplement du dévouement.

Seulement, une grave question se présentait. Cette reine, si adorée des royalistes, était d'autant plus impopulaire partout ailleurs qu'au château.

Allait-elle suivre le roi à l'Assemblée?

Le roi avait tranché la question en disant: *Allons!* et en faisant signe à la reine de venir.

Røderer ne osa séparer ces deux conjoints du malheur; mais il se refusa à emmener toute autre personne.

Alors, la reine prit le dauphin dans ses bras, et, usant de son dernier pouvoir pour donner un dernier ordre:

— Venez, dit-elle à madame de Lamballe et à madame de Tourzel.

C'était dire à tous les autres: « Je vous abandonne ».

Madame Campan attendait à la sortie du cabinet du roi par lequel la reine devait passer; la reine l'aperçut.

— Attendez-moi dans mon appartement, dit-elle, je vien-

drai vous rejoindre, ou je vous enverrai chercher pour aller... je ne sais où.

Puis, s'inclinant vers elle, la reine murmura ces paroles, que bien souvent déjà elle lui avait dites :

— Oh ! une tour au bord de la mer !

Les femmes, abandonnées ainsi, restèrent terrifiées.

Au bas de l'escalier, le roi s'arrêta.

— Mais, dit-il, que vont devenir toutes les personnes qui sont restées là-haut ?

— Sire, rien ne sera plus facile pour elles que de nous

En ce moment, la porte qui donnait sur les Tuileries près du café de Fiore fut forcée. C'était une masse de peuple qui, sachant que la famille royale se rendait à l'Assemblée, se précipitait dans le jardin.

Un homme, auquel se ralliait toute cette bande, portait, sanglante bannière, la tête de Mandat au bout d'une pique.

M. de Salis fit faire halte et apprêter les armes ; la multitude n'était pas en force.

D'ailleurs, ceux qui venaient là, c'étaient les assassins, et, on le sait, les assassins ne sont pas braves.



Allons, sire, voici l'instant de vous montrer ou de périr au milieu de vos amis.

suivre, répondit Roederer ; elles sont en habit de ville, et passeront dans le jardin.

— C'est vrai, dit le roi.

Puis, s'arrêtant :

— Cependant, monsieur, il me semble qu'il n'y a pas grand monde au Carrousel.

— Sire, douze pièces de canon et l'avant-garde ; dans une heure, tout Paris sera descendu.

— Allons, répéta pour la seconde fois le roi.

Aussitôt, M. de Salis-Lizers fit former les troupes en bataillon carré autour de la famille royale, et l'on traversa diagonalement le jardin.

Ce premier obstacle repoussé, le roi et la famille royale continuèrent leur chemin. Cependant le roi ôta son chapeau, qui était orné d'un plumet blanc, et mit le chapeau d'un garde national.

En arrivant sous les marronniers, les pieds du roi commencèrent à fouler les feuilles jaunies tombées des arbres cette année, avant l'époque ordinaire ; le roi, au bruit du froissement de ces feuilles, poussa un soupir.

Manuel avait écrit : « La royauté n'ira pas jusqu'à la chute des feuilles. » Et, pour donner raison au prophète de malheur, voilà que les feuilles tombaient deux mois avant l'époque ordinaire de leur chute.

Le roi, sans doute se ramenant à cette prédiction. Quand le drapeau d'acier des tentes mortes et jaunies vint à parer la queue du drapeau qui se roula sous ses pieds, les hommes se précipitèrent vers la porte de la cour. C'était à ce moment que le roi se présenta à la tête de sa famille royale, et fut un groupe considérable d'hommes et de femmes qui, prévenus que le roi se rendait à l'Assemblée, se précipitèrent sur l'escalier et sur la terrasse, qu'il fallut traverser et traverser pour se rendre à l'Assemblée.

Le roi y eut : mais sur les Suisses de garder leurs rangs, et de ne pas se laisser aller, mais il se manifesta une telle fureur que le roi attendait, que Rödeler s'écria : — « Arrêtez, vous, garde, vous allez faire tuer le roi ! » — C'est à ce moment et l'on envoya un messager prévenir l'Assemblée que le roi venait lui demander asile.

L'Assemblée envoya une députation ; mais cette députation fut accueillie avec la fureur de la foule ; du milieu de ses rangs on entendait sortir ces cris :

Non, non plus de trahison ! plus de faux serments ! plus de trahison ! A bas Veto ! à bas l'Autrichienne ! La mort à la mort !

Au milieu de toute cette foule, un homme d'une stature élevée se tenait plus haut que les autres : « A bas Veto ! à bas l'Autrichienne ! » et cela en brandissant une longue perche dont il tâchait d'atteindre le roi.

Rödeler harangua la foule, mais inutilement ; il saisit dans la perche, l'arracha des mains de son propriétaire, la brisa en deux et la jeta dans le jardin.

L'homme fut étourdi de cet acte de vigueur, ne dit plus rien.

Il fallait franchir le passage ; la reine fut tellement pressée qu'elle perdit sa montre et sa bourse.

Madame Campan dit qu'on les lui vola, ce qui est bien possible.

Un homme s'approcha du roi ; le roi craignait qu'il n'en vint à sa vie, et il essaya de le repousser ; alors, avec l'accent du Midi, cet homme s'écria :

— Eh ! ne craignez rien, sire, nous sommes de braves gens, seulement, nous ne voulons pas qu'on nous trahisse davantage, soyez donc bon citoyen et chassez vos calotins du château !

Pendant ce temps, le dauphin, presque étouffé, pleurait et tendait ses petits bras comme pour appeler au secours. L'homme à la perche s'élança, la reine poussa un cri : elle croyait que cet homme en voulait à la vie de l'enfant royal.

— N'ayez pas peur, dit l'homme en l'élevant au-dessus de sa tête, il ne lui sera point fait de mal.

Et effectivement, il le porta jusque dans l'Assemblée et le déposa sur le bureau des secrétaires en disant :

— Je viens de porter le fils de mes maîtres dans mes bras, vive monseigneur le dauphin !

À ce moment, la famille royale, longtemps pressée dans le corridor étroit qu'il fallait traverser pour arriver dans la salle, entra protégée par les membres de l'Assemblée.

La reine, qui avait perdu de vue son fils, jeta un cri de joie en le retrouvant sain et sauf.

Les ministres conduisirent la reine, madame Elisabeth, madame de Lamballe et madame Royale aux sièges qu'ils occupaient dans l'Assemblée ; quant au roi, il monta au siège qui lui était préparé près du président.

Messieurs, dit le roi avant de s'asseoir et en portant ses regards un peu indécis des tribunes à l'Assemblée, je suis venu ici pour épargner un grand crime à la France ; j'ai cru ne pouvoir être plus en sûreté avec ma famille qu'au milieu des représentants de la nation ; je me propose de passer la journée avec vous.

Vergniaud était président.

— Sire, répondit-il, l'Assemblée a juré de mourir en maintenant les droits du peuple et les autorités constituées. Un membre se leva.

— Messieurs, dit-il, vous savez qu'un article de la Constitution veut de celui qui a le droit de voter.

L'observateur était juste ; l'Assemblée, après une délibération d'un instant, éluda la défense. Elle désigna au roi la loge du loggion, qui était séparée de la salle par une grille de fer.

Le roi y passa avec sa famille.

C'était toujours sa même figure indifférente, impassible, froide.

Cependant, comme il s'asseyait, le bruit du canon se fit entendre.

Un éclair passa dans les yeux de la reine.

Tout à l'heure, dit-elle, le château obéissait aux ordres de nos ennemis.

Il se demandait, que s'il n'eût plus rien à défendre,

M. DE BEAUMETZ. — ORDRE DE RESTER DANS LE CHATEAU. — M. DE MAILLY, COMMANDANT. — EXPLICATION DU MOT « MARSEILLAIS ». — LA PORTE DU CHATEAU EST LIVRÉE. — TÊMÉRITÉ. — LES DEUX SUISSES. — LES SUISSES PÉCHÉS A LA LIGNE. — UN COUP DE PISTOLET. — FEU ! — QUATRE CENTS HOMMES RESTENT SUR LA PLACE. — LES CANONS PRIS PAR LES SUISSES. — ARRIVÉE DE L'ARMÉE PAR LES QUAIS. — « BRAVES SUISSES, A L'ASSEMBLÉE ! » — L'OCCASION MANQUÉE. — LES DEUX FAUBOURGS FONT LEUR JONCTION AU PONT-NEUF. — DISPOSITIONS DE L'ATTAQUE. — ON CRIE A LA TRAHISON. — LES COURS SONT FORCÉES. — SANG-FROID DES SUISSES. — LE FEU EST MIS AUX BARAQUES. — LES GENTILSHOMMES SE SAUVENT, LES SUISSES RÉSISTENT. — BELLE ET SANGLANTE RETRAITE.

Voyons ce qui s'était passé au château après le départ du roi, ce qui s'y passait en ce moment et ce qui allait s'y passer.

Le départ du roi avait été décisif : une partie de la garde nationale avait abandonné le château, une autre partie s'était réunie aux Suisses.

Parmi ces derniers, il faut compter presque tous les grenadiers des Filles-Saint-Thomas.

Au moment où Rödeler sollicitait le roi de se rendre à l'Assemblée, M. de Gubelin, s'adressant à M. de Beaumetz, qui se joignait à Rödeler pour décider le roi, lui dit :

— Monsieur, croyez-vous donc sauver les jours du roi en le conduisant à l'Assemblée ?

— Si je croyais Sa Majesté plus en sûreté ici qu'où je veux la conduire, répondit M. de Beaumetz, je me mettrais dans vos rangs afin de mourir pour elle.

Alors, un officier suisse, M. de Bachmann, secouant tristement la tête, répondit :

— Si le roi va à l'Assemblée, il est perdu !

Pendant, malgré cet avertissement, le roi était parti, laissant derrière lui neuf cent trente Suisses à peu près, trois cents gentilshommes, et autant de gardes nationaux restés fidèles.

Seulement, tout ce monde, se sentant abandonné, cherchait un chef, un centre, une voix à qui demander des ordres.

M. le capitaine Durler cherchait comme les autres ; en montant le grand escalier, il trouva sur la dernière marche M. le maréchal de Mailly, qui lui annonça qu'en partant le roi lui avait laissé le commandement du château.

— Alors, demanda M. Durler, puis-je vous dire le commandement du château, quels sont les ordres ?

— Ne pas vous laisser forcer, répondit le maréchal.

— Vous pouvez y compter, répondit simplement M. Durler. Et il alla porter à ses compagnons cet ordre qui était leur arrêt de mort.

En effet, l'armée de Santerre, c'est-à-dire celle de la nouvelle Commune, s'était mise en mouvement ; l'avant-garde, comme l'avait dit Rödeler au roi, l'avant-garde était déjà sur la place du Carrousel.

Quand la garnison se sentit seule, abandonnée, il se produisit trois effets bien différents parmi les individus ou plutôt les corps composant cette garnison.

Les Suisses se rangèrent froidement à leur poste, en hommes qui ont un devoir à accomplir.

Les gardes nationaux, plus bruyants, mirent à la fois dans leurs dispositions plus de bruit et plus de désordre, mais une égale résolution.

Les gentilshommes, sachant qu'il s'agissait pour eux d'un combat à mort, puisqu'il y avait récidive, mirent une espèce de ivresse fiévreuse à se trouver en contact avec le peuple, ce vieux ennemi, ce lutteur toujours vaillant, et cependant toujours grandissant depuis huit siècles.

Pendant que Durler causait avec M. de Mailly, il avait vu le portier ouvrir aux Marseillais et se sauver à toutes jambes.

Un mot à propos de ce nom de *Marseillais*.

Au 10 août, on appela Marseillais tous les fédérés ; on se trompa : sur trois mille, à peu près, qui se mêlèrent à

cette sanglante journée, on doit compter cinq cents Marseillais au plus.

C'étaient les cinq cents hommes sachant mourir que Barbaroux avait demandés à Rebecqui, et que Rebecqui lui avait envoyés.

Les Marseillais, voyant la porte ouverte, entrèrent donc comme entrent des hommes qui ont longtemps attendu et que de puissantes mains poussent par derrière; ils entrèrent en foule, en désordre, avec de grands cris, appelant les Suisses à eux, mettant leurs chapeaux au bout de leurs baïonnettes ou de leurs piques, et, sans faire attention à cette double hale de soldats s'étendant à leur droite et à leur gauche, sans remarquer les fenêtres des baraques latérales et celles du château, toutes scintillantes de fusils, ils coururent jusqu'au vestibule, devant lequel s'étendait cette ligne de cinq canons dont nous avons parlé.

A la bouche de ces canons, ils s'arrêtèrent et regardèrent enfin devant eux.

Tout le vestibule était plein de Suisses, placés sur trois de hauteur; un rang de Suisses se tenait, en outre, sur chaque marche de l'escalier, position qui donnait la facilité à six rangs de faire feu à la fois.

Il était un peu tard pour réfléchir. C'est ce qui arrive toujours à ce brave peuple français, dont le principal caractère est d'être enfant, c'est-à-dire tantôt cruel, tantôt bon comme sont les enfants.

En voyant le danger, il se mit à rire et à plaisanter avec les Suisses. Si nous n'écrivions pas de l'histoire, chose qui exige, s'il faut en croire les historiens, une certaine bégueulerie de style, nous dirions à gaminier.

Mais les Suisses ne riaient pas, eux.

Un moment avant l'irruption, lorsque les patriotes s'étaient séparés des royalistes, ils avaient, en se retirant, fait appel aux malheureux soldats désignés d'avance pour la mort, numérotés pour la boucherie.

Deux Suisses, deux Vaudois, deux Français presque, avaient alors abandonné leurs rangs et étaient passés dans ceux des patriotes; mais, alors, deux coups de fusil étaient partis de deux fenêtres, et, avec une justesse incroyable, étaient venus, sans toucher personne, chercher les deux Suisses au milieu de nos rangs.

L'un d'eux avait été tué sur le coup, l'autre était blessé à mort.

Ceux qui entraient connaissaient ce détail: armés de quelques vieux fusils, de quelques mauvais pistolets et de piques, ils ne venaient pas pour attaquer: ils venaient comme viennent dans les émeutes tous ces étranges précurseurs de révolution, qui ouvrent en riant l'abîme ou va parfois s'engloutir un trône, une monarchie!

Ils riaient donc et plaisantaient les premiers qui entrèrent, et qui, pour la plupart, chevauchaient depuis une demi-heure sur la muraille, causant avec la garde nationale, avec les canonniers, avec les Suisses.

Ils avaient vu une partie de la garde nationale et pressentirent tous les canonniers venir à eux; ils commencèrent à encourager les Suisses à en faire autant.

Les Suisses étaient immobiles; peut-être n'était-ce point le désir qui leur manquait; mais la discipline les faisait à la fois immobiles et muets.

Alors, quelques-uns des assaillants, qui n'assaillaient pas encore, eurent une singulière idée: ce fut de faire une pèche aux Suisses.

Un d'eux mit un crochet au bout d'une perche, accrocha un Suisse par son uniforme et tira à lui.

Le Suisse vint.

Il en accrocha un autre, le Suisse vint encore.

Cinq, les uns après les autres, furent arrachés de leur rang et passèrent ainsi dans les rangs du peuple.

On ne sait où la chose se serait arrêtée si les officiers n'avaient donné l'ordre de mettre en joue.

En voyant les fusils s'abaïsser avec ce bruit régulier et cette précision mécanique qui distingueront toujours les vrais soldats de l'irrégulière garde nationale, un des assaillants, — il y a toujours en pareille circonstance un insensé qui donne le signal du massacre, — un des assaillants tira un coup de pistolet sur une fenêtre.

En réponse à cette provocation, un sergent suisse, nommé Lendi, cria:

— Feu!

Ce cri, parti de la fenêtre, fut-il entendu du vestibule, ou l'ordre fut-il donné sous le vestibule en même temps que de la fenêtre? On ne sait. Mais à l'instant même le vestibule s'emplit de bruit et de fumée, et une décharge terrible plongea sur cette masse compacte, qui chancela tout entière et s'affaissa sur elle-même comme un rayon d'épis coupés par la faucille.

Le tiers, à peu près, était resté vivant. Ce tiers s'enfuit, passant sous le feu des deux lignes et sous celui des baraques.

Lignes et baraques tiraient à bout portant.

Quatre cents hommes, dont les trois quarts étaient tués raide, furent couchés à terre à cette première décharge. Les malheureux blessés se plaignaient, et, es ayant de se relever, donnaient à certaines portions de ce champ de cadavres une apparence de vie effroyable à voir.

Puis, peu à peu, tout s'affaissa, et, à part quelques entêtés qui s'obstinaient à vivre, tout rentra dans l'immobilité.

C'était cette première décharge que le roi avait entendue à l'Assemblée, au moment où il s'asseyait dans la loge du logographe.

A l'instant même, deux sorties s'opèrent: une, des Suisses, qui balayerent tout le Carrousel; l'autre, des gentilshommes, qui s'élançèrent du pavillon de Flore, et pousèrent toute cette déroute dans les petites rues du Louvre et de la rue Saint-Honoré, où elle disparut.

De leur côté, tant bien que mal, les fuyards avaient fait une décharge moitié fusillade, moitié artillerie; mais elle avait produit peu d'effet. Quelques grenadiers des Filles-Saint-Thomas avaient été tués; M. Philippe de Glutz, lieutenant des Suisses, avait été blessé mortellement; M. de Castelberg, qui devait être achevé plus tard, avait eu la cheville du pied fracassée.

Les Suisses, à cette sortie, tuèrent beaucoup de monde, et prirent, MM. Durler et Pfyffer quatre pièces de canon, et M. Henri de Salis, trois.

Le Carrousel et la cour Royale étaient complètement évacués; mais les Suisses ne purent parvenir à faire taire une petite batterie isolée qui, de la terrasse d'une maison placée vis-à-vis le corps de garde des Suisses, faisait un feu aussi continu que meurtrier sur la cour Royale.

Cependant, comme on se croyait maître de l'insurrection, on avait résolu d'enlever cette batterie, coûte que coûte, quand on entendit venir du côté des quais le roulement des tambours, et le roulement bien autrement sombre et retentissant de l'artillerie.

C'était la véritable armée parisienne qui approchait: on n'avait eu affaire qu'à l'avant-garde.

M. d'Hervilly le comprit bien, lui; car, voyant les dispositions qu'on faisait pour enlever cette petite batterie dont j'ai parlé, il s'élança hors des appartements sans chapeau, l'épée nue, s'écriant:

— Il ne s'agit point de cela, braves Suisses; il faut vous porter à l'Assemblée!

Et le général Viomesnil en faisait autant, criant de toutes ses forces:

— Oui, braves Suisses, oui, faites ce que plus d'une fois ont fait vos ancêtres. Allez sauver le roi, allez!

Le fait est qu'au point de vue royaliste, c'était tout ce qu'il y avait à faire: se porter sur l'Assemblée, envahir la salle, proclamer la Législative dissoute; mettre le roi, la reine et le dauphin sur de bons chevaux et gagner Rouen.

Si ce n'était point la Fayette qui eût conseillé ce plan, peut-être l'eût-on suivi.

Mais, pour accomplir ce grand dessein, il y avait, comme toujours, le moment suprême. Ces cinq minutes qu'il faut savoir employer, cette occasion qui passe rapide comme l'éclair, le pied sur une roue, et qu'il faut saisir aux cheveux.

M. de Mailly avait reçu l'ordre de ne pas laisser forcer le château; c'était la perte de tout le moude, mais l'ordre avait été donné, la discipline voulait qu'il s'exécutât.

De loin, on voyait venir, par les fenêtres élevées et du haut des terrasses du château, la terrible armée révolutionnaire: ces héroïques faubourgs à qui aucune troupe n'a jamais résisté.

Saint-Antoine et Saint-Marceau faisaient leur jonction au Pont-Neuf, et marchaient fraternellement aux cris de *Vive la nation!* l'un par la rive droite de la Seine, l'autre par la rive gauche.

En voyant ces masses formidables, le colonel comprit qu'il n'y avait pas moyen de défendre les cours.

— Messieurs les Suisses! cria-t-il, au château!

On garnit alors le vestibule, l'escalier, les fenêtres; on mit trois ou quatre pièces en batterie; mais on fut forcé d'abandonner six canons.

On laissa seulement un avant-poste sur la place du Carrousel.

Les assaillants, eux aussi, avaient leur plan: ils ignoraient que le roi eût quitté le château et comptaient l'envelopper de tous côtés.

Les Marseillais menaient la tête du corps d'armée comme ils avaient mené la tête de l'avant-garde; eux devaient entrer au Carrousel par les premiers guichets qu'ils rencontreraient sur leur chemin; le faubourg Saint-Antoine, les sections de la rive droite devaient pénétrer par le Louvre; Saint-Marceau s'allongeait sur la place Louis-XV et sur le quai des Tuileries.

Saint-Antoine et Saint-Marceau avaient chacun deux petits canons.

Tout cela arrivait la tête haute; les débris de l'avant-garde avaient été chassés dans la rue Saint-Honoré, et

... par conséquent, par les funestes nouvelles de la population, et se disait, dans les rangs, les premiers arrivés avec les autres dans un guet-apens et ma sacrés, mais j'aurais rien vu, et l'on arriva sans que rien eût altéré l'ardeur du combat et le désir de la vengeance.

À l'extrémité des rues menant sur le Louvre on trouva les blessés, qui n'avaient pu aller plus loin; ils criaient à l'abandon avec les blessures sanglantes, et surtout avec leurs blessures couvertes.

Il est vrai que, au pied du château, on criait aussi à la trahison.

— Oh ! à nous ! à nous ! frères ! disaient les blessés ; ces Français sont en train d'avoir encore la bouche à leur joue quand ils ont fait feu sur nous.

Voilà ce que disaient les blessés, et qu'on juge de l'effet que pouvaient faire de semblables paroles sur toute une troupe se sentant sa force, pleine de colère concentrée, et se battant sous le feu de ses balonnettes qui le renvoyaient en arrière par un ardent soleil d'août.

Les premiers qui apparurent traversèrent les guichets, entrèrent dans le Carrousel, marchèrent droit à l'avant-poste suisse, s'ouvrirent et démasquèrent leurs deux canons qui firent feu à bout portant.

Les Suisses rentrèrent sans prendre le temps de refermer la porte ; deux cours furent donc forcés presque en même temps : la cour des Princes et la cour du centre.

Dans la cour du centre, on trouva cette masse de cadavres qui appartenait à l'avant-garde de l'armée parisienne ; l'odeur du sang était telle, que, dit un témoin oculaire, on se serait cru dans un abattoir.

Cette vue, cette odeur, ce sang répandu, et dans lequel on marchait jusqu'à la cheville, exaspérèrent les assaillants.

Ils se ruèrent contre le château.

Mais le château était vigoureusement défendu ; le feu du vestibule était servi avec une merveilleuse régularité, et les Suisses, ces Ecossais du continent, tiraient avec autant de sang-froid et de justesse qu'à une parade ; puis chaque fenêtre, meurtrière gigantesque, toute hérissée de fusils secondant le vestibule, ce cratère principal, envoyait la mort.

Il faisait chaud et lourd ; la fumée de tous ces coups de fusil enveloppait les combattants ; nulle brise ne la chassait ni à droite ni à gauche ; on tirait, comme dans un brouillard, presque dans la nuit. Seulement, les assaillants qui ne pouvaient distinguer les fenêtres tiraient au hasard, et criblaient de balles les murailles insensibles, tandis que les défenseurs du château n'avaient pas besoin de viser. Ils pouvaient tirer devant eux, soit dans les cours, soit dans le Carrousel ; partout se pressaient des masses vivantes et profondes ; chaque coup portait.

Pendant ce temps, les baraques qui, lors de la première attaque, avaient fait si grand mal aux assaillants, continuaient leur feu ; comme leur feu portait particulièrement sur les fédérés, ceux-ci avaient essayé de les prendre ; mais les hommes qui s'y étaient enfermés s'y étaient si bien barricadés, que ce fut chose impossible. Alors, les Marseillais revinrent une troisième fois à la charge, et, par les ouvertures qui érachaient la mort, ils jetèrent des gargousses d'artillerie avec des mèches ; ces gargousses firent l'effet de bombes, elles éclatèrent et mirent le feu.

En un instant, toute cette ligne de baraques fut en flammes.

Ce fut alors que les Suisses commencèrent à battre en retraite : retraite héroïque qui ne céda chaque six pieds de terrain que couvert de son cadavre.

Pour eux, soldats en uniforme, et combattant en troupe, la fuite, ou plutôt le salut par la fuite, était chose impossible, plus heureux qu'eux, les gentilshommes, avec leurs habits ordinaires, avec leur grande galerie du Louvre pour retraite, avec leur escalier de Catherine de Médicis pour fuite, n'eurent qu'à jeter leurs armes, et à suivre le cercle d'une fois dehors, ils faisaient partie de la foule ; rien ne les désignait comme ayant combattu contre les patriotes. Au lieu presque tous parvinrent-ils à se sauver.

En se retirant M Durler avait laissé sous le vestibule deux pièces de canon chargées à mitraille, et, près de ces deux pièces, deux hommes qui devaient y mettre le feu avec les mèches de leurs fusils.

L'ordre fut exécuté ponctuellement ; au moment où les assaillants, croyant le vestibule désarmé, s'y précipitaient, deux coups retentirent, et firent une double trouée dans la foule, qui recula.

Les Suisses profitèrent de ce moment d'hésitation pour faire une troisième pièce sous le vestibule. MM. de Reding, Gross et de Gibelin aidèrent les soldats ; en exécutant cette manœuvre, M. de Reding eut le bras cassé.

Les Suisses défendaient le terrain pied à pied, mais étaient forcés partout ; on songea à battre en retraite à travers le jardin.

Cette traversée était des plus meurtrières ; un feu vif de mitraille et de mousqueterie partait de trois points différents et venait balayer le même centre ; de la porte du pont Royal, de la porte du Manège et de la terrasse des Feuillants ; n'importe, on essaya de se rendre, on n'en avait pas même eu l'idée.

On battit la générale, le capitaine Pfyffer rangea ses soldats comme à l'exercice ; on couvrit la retraite en portant contre eux deux pièces enlevées aux assaillants, et qui se trouvèrent toutes chargées, et l'on recula au pas, rendant feu pour feu, coup pour coup, mort pour mort.

Ce fut là que plusieurs officiers tombèrent ; M. Gross, un des plus braves, eut la cuisse cassée d'une balle, et se coucha près du bassin, au pied du groupe d'Arla et de l'Arès.

XXXIII

CE QUI SE PASSAIT À L'ASSEMBLÉE. — « LES SUISSES ! NOUS SOMMES FORCÉS ! » — BEAU MOUVEMENT. — BELLE RÉOLUTION. — M. DURLER ET LE ROI. — ORDRE ÉCRIT DU ROI. — L'ORIGINAL À ZURICH. — LE MASSIF DES MARRONNIERS. — LE PONT Tournant. — LES SUISSES SE DÉBANDENT. — ILS SONT JETÉS À LA SEINE PAR LES GENDARMES. — LES CAVES DE LA RUE ROYALE. — L'AMBASSADEUR DE VENISE. — M. DESAULT. — DÉVOUEMENT DU DÉPUTÉ BRUAT. — ÉPISODES SUBLIMES ET HIDEUX. — LE PAGE DE LA REINE À L'HOTEL DE LA MARINE. — M. FORESTIER DE SAINT-VENANT ET SES TRENTE HOMMES. — M. DE MONTMOLIN ET SON DRAPEAU. — M. D'AUTICHAMPS SAUVÉ PAR SON SANG-FROID. — LA FAUSSE PATROUILLE. — THÉROIGNE DE MÉRICOURT. — LE DÉPUTÉ « POPULAIRE ». — ON DEMANDE LA TÊTE DE SULEAU. — L'ABBÉ BOUGON. — LES DOUZE HOMMES DE LA PATROUILLE SONT ÉGORGÉS. — LA TÊTE DE SULEAU RACHETÉE À PRIX D'OR. — THÉROIGNE FOUETTÉE EN PUBLIC. — SA TERRIBLE PUNITION DE 1793 À 1819.

En ce moment, une scène des plus dramatiques se passait à l'Assemblée.

On avait entendu depuis le premier jusqu'au dernier coup de feu tiré à l'attaque du château ; mais, depuis quelques instants, comme on le comprend bien, à cause de la retraite des Suisses, la fusillade allait se rapprochant ; le manège, bâtiment provisoire aux murs légers, n'éteignait aucun bruit ; on entendait passer les boulets sur la toiture, on entendait cliqueter les balles sur la muraille. Un moment le bruit se répandit que les Suisses vainqueurs marchaient sur l'Assemblée. Un officier de la garde nationale qui avait perdu la tête entra tout effaré, ne s'arrêta qu'à la barre en criant : « Les Suisses ! les Suisses ! nous sommes forcés ! » Tous les yeux alors se portèrent sur cette loge du roi, grillée comme une de ces loges où l'on enferme les animaux féroces. Le roi, dans ce moment-là, c'était bien plus le roi des Suisses que le roi des Français ; aussi, d'un mouvement unanime, l'Assemblée tout entière se leva-t-elle, et, étendant la main, représentants du peuple, tribunes, gardes nationaux, secrétaires, huissiers, chacun cria-t-il :

— (quelque chose qui arrive, nous jurons de vivre et de mourir libres)

L'erreur ne fut pas longue, mais le moment n'en fut pas moins sublime.

Bientôt, au contraire, on sut que c'étaient les Suisses qui avaient été battus, et qui, forcés de quitter le château, se replaçaient sur l'Assemblée. Alors, une autre crainte s'empara des députés : c'est que, dans la furie de leur triomphe, les vainqueurs ne vissent égorger le roi au milieu d'eux.

Alors, ces mêmes hommes qui, en haine de la royauté, venaient de jurer de mourir libres, se levèrent de nouveau, et avec le même élan, la même unanimité, jurèrent de mourir en défendant le roi.

En attendant, et pour arrêter le massacre, un député, au nom de l'Assemblée, vint ordonner au commandant, M. Durler, de mettre bas les armes ; mais, quelque entouré

de tous côtés, quoique perdu, lui et les Suisses, il refusa d'obéir.

— Je tiens mon commandement du roi, dit-il; je ne le remettrai qu'au roi.

On fut forcé de l'amener à l'Assemblée. Il était tout noir de poudre, tout rouge de sang.

— Sire, dit le brave capitaine, on veut que je mette bas les armes; est-ce l'ordre du roi?

— Oui, dit le roi, rendez vos armes à la garde nationale; je ne veux pas que de braves gens comme vous périssent.

M. Durler courba la tête, poussa un soupir et sortit. Mais, un instant après, il fit dire qu'il ne ferait rien sans un ordre par écrit.

Alors, le roi prit un morceau de papier et écrivit :

« Le roi ordonne aux Suisses de poser les armes et de se retirer aux casernes. »

Ce fut un coup de foudre pour ces braves gens que cet ordre écrit. Plusieurs criaient :

— Nous n'avons plus de munitions, c'est vrai; mais nous pouvons encore nous défendre avec nos baïonnettes.

Ils pleurèrent, mais obéirent.

Toute cette portion de la garnison fut triée à l'instant même. On sépara les soldats des officiers. Les soldats furent conduits à l'église des Feuillants, les officiers dans la salle des inspecteurs.

J'ai vu à Zurich l'original de cet ordre, qui se trouvait, à l'époque où j'y passai, entre les mains de la veuve de M. Durler. L'écriture, fort tremblée, témoigne d'une vive agitation. La signature surtout, tracée en lettres longues de six lignes, semble festonnée à plaisir.

Cette colonne, qui venait de mettre bas les armes, était d'environ deux cents hommes.

Sept ou huit cents Suisses résistaient encore, et opéraient, comme nous l'avons dit, leur retraite à travers le jardin; deux cents, à peu près, tombèrent en allant du château au grand bois de marronniers. Pendant cinquante pas, ils se tinrent encore assez bien ralliés; mais, arrivés au grand bassin, près la place de Louis XV, leurs rangs s'ébranlèrent sous une décharge terrible qui leur arrivait du pont tournant. Ce fut alors que cette chance presque toujours funeste du salut individuel vint les tenter. Soixante Suisses et quinze gentilshommes sont tombés sous cette dernière décharge. Ceux qui restent regardèrent un instant leurs rangs éclaircis; puis, désobéissant cette fois à l'ordre des chefs, ils s'élançèrent sous le couvert des arbres, se faisant de chaque tronç un rempart, se divisant en deux groupes: l'un qui essaya de gagner l'Assemblée, l'autre qui se décida à forcer le passage du pont tournant.

Ceux qui se dirigeaient vers le manège purent d'abord croire qu'ils avaient pris le meilleur parti. Reçus et déarmés, ils furent mis sous la sauvegarde de l'Assemblée, qui les envoya, de là, dans les prisons de Paris, où nous les retrouverons le 2 septembre.

Ceux qui essayèrent de forcer le pont tournant furent déterminés à cette entreprise par la vue d'un bataillon de gendarmes. Dans ces gendarmes, ils crurent trouver un secours; mais, au moment où les deux canons du faubourg Saint-Marceau en couchaient une trentaine sur le pavé, la colonne de gendarmerie s'ébranla, venant au galop sur eux. Les malheureux crurent au secours attendu; ils coururent au-devant de ces cavaliers les bras ouverts et l'espérance dans le cœur. M. de Villiers, qui sortait de cette arme et qui y avait été major, guidait ses compagnons, courant le premier, criant: *A nous, mes amis! à nous!* Un officier, son ancien camarade, le reconnut et piqua effectivement à lui, mais pour lui brûler, à bout portant, la cervelle d'un coup de pistolet. L'exemple fut suivi par les gendarmes, qui chargèrent les fugitifs et qui jetèrent à la Seine ceux qui ne tombèrent pas sous leurs sabres.

Cependant quelques-uns se sauvèrent et trouvèrent des lieux compatissants et des asiles sûrs. Les caves de la rue Saint-Florentin et de la rue Royale s'ouvrirent et se refermèrent sur une vingtaine de fugitifs, au nombre desquels se trouva M. de Viomesnil.

L'ambassadeur de Venise fit mieux encore: il ouvrit les portes de son hôtel et reçut lui-même les fuyards. Trois ou quatre fois il fut en danger de mort; mais, devant ce courage étranger, qui se dévouait au salut d'hommes inconnus, la mort recula.

M. Desault, le célèbre chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, reçut non seulement dans les salles un grand nombre de blessés, mais encore des fugitifs sains et saufs, qu'il éshabilla à l'instant et qu'on coucha dans les lits vacants. Ceux qui les poursuivaient entrèrent à l'Hôtel-Dieu et réclamèrent leurs victimes; mais M. Desault alla au-devant de ces hommes.

— Mes amis, dit-il, croyez bien que je suis trop bon pa-

triot pour donner asile à ces brigands de Suisses. Il s'en est présenté une demi-douzaine à l'Hôtel-Dieu, c'est vrai; mais je les ai fait jeter par les fenêtres, et autant se présenteront, autant prendront le même chemin.

Le fait fut affirmé par les aides-chirurgiens qui se trouvaient là, et les assaillins se retirèrent en battant des mains.

Vers le soir, un député nommé Bruat, appartenant à un des départements français où l'on parle allemand, vint trouver les officiers enfermés dans une salle des inspecteurs, et leur promit, en allemand, de faire personnellement tout ce qu'il pourrait pour les sauver. En effet dès la même nuit il leur procura des vêtements bourgeois et les fit sortir. Une fois sorti, chacun isolément se tira d'affaire comme il put.

Ce serait une histoire sans fin que celle de toutes ces tortures diverses, que le récit de tous ces massacres isolés, avec leurs épisodes hideux ou sublimes. Consignons les principaux et abandonnons les autres à l'oubli que roule le temps, et qui les a déjà couverts de son linceul.

Sous la charge de la gendarmerie, sous la mitraille des deux canons du faubourg Saint-Marceau, les deux ou trois cents hommes qui avaient forcé le pont tournant se trouvèrent divisés en plusieurs groupes.

Soixante, à peu près, essayaient de se retirer en bon ordre, se prêtant l'appui d'une défense mutuelle, et commandés par quatre officiers. Leur espoir était de regagner cette caserne de Courbevoie, d'où les avait tirés l'ordre de Pétiou; mais, enveloppés par la gendarmerie ils furent conduits sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et massacrés depuis le premier jusqu'au dernier.

Trente hommes, au nombre desquels se trouvait un jeune page de la reine, se retiraient par la rue Royale. Ils voient sur leur route la porte de l'Hôtel de la Marine ouverte, et se jettent dans la cour, malgré les représentations de leur jeune guide, qui ne voit dans cette cour qu'une prison, mais qui, ne pouvant les en faire sortir, confiants qu'ils sont dans la clémence du peuple, s'y enferme avec eux. Un premier groupe de huit fédérés se présente à la porte et les somme de se rendre. Ils acceptent sans condition et commencent à sortir les uns après les autres en jetant leurs armes. Mais à mesure qu'ils jettent leurs armes, les trois premiers sont massacrés; ceux qui allaient sortir se replient aussitôt en arrière, ressaisissent leurs fusils, font une décharge sur leurs ennemis et en tuent sept sur huit. Mais derrière ceux-là venait un groupe plus considérable, traînant une pièce de canon chargée à mitraille. La pièce, braquée de la rue, fait feu dans la cour à travers la porte, et sur les vingt-sept soldats qui restent vingt-trois tombent. Quatre hommes restent, dont le jeune page.

Pendant que la fumée se dissipe, ils ont le temps de se laisser glisser par un soupirail ouvert dans une cave de l'hôtel: la fumée dissipée, les fédérés, en voyant la cour jonchée de cadavres, croient avoir tout tué et se retirent.

La nuit venue, le concierge du ministère descend, leur procure de pauvres habits qu'il prend dans sa garde-robe et dans celle de ses voisins, leur coupe les cheveux et les moustaches et les met dehors un à un.

Un autre groupe de trente à quarante hommes, commandé par un jeune officier suisse de vingt-cinq ans à peine, nommé M. Forestier de Saint-Venant, se trouve enveloppé sur la place Louis XV. Pas de salut possible; il s'agit de bien mourir. D'ailleurs, en essayant de bien mourir, parfois on arrive à se sauver. Trois fois ils chargent à la baïonnette sur le poste de gendarmes et de canonniers qui les cernent: trois fois ils se font jour, mais pour retrouver de nouvelles murailles plus fortes que les premières. Au bout d'un quart d'heure de combat ils sont réduits à dix. Ces dix hommes font un dernier, un suprême effort, et parviennent à briser l'anneau de fer qui les lie. Devant eux sont les Champs-Élysées; ils se jettent sous le couvert, se défendent d'arbre en arbre, et tombent les uns après les autres. M. Forestier reste seul; il s'élançait, il atteint de la main la muraille d'un jardin; sain et sauf par miracle, plein de force et de légèreté, il s'élève à la force des bras; une seconde encore et il sera de l'autre côté du mur. Un gendarme met son cheval au galop, franchit le fossé qui sépare la promenade de la muraille, et, à bout portant, lui casse les reins d'un coup de carabine.

M. de Montmolin, qui venait d'entrer au régiment avec le grade d'enseigne de bataillon, et qui pour assister au combat, avait été obligé d'emprunter un uniforme à M. de Forestier, son ami, était parvenu, à la tête de quelques hommes, à sortir des Tuileries et à se faire voir jusqu'au pied de la statue de la place Vendôme; là, ne pouvant plus avancer, il s'arrête, continue de combattre, tué ou blessé plusieurs de ses adversaires, et enfin, frappé dans le dos d'un coup mortel, tombe dans les bras d'un caporal qui essaye de le sauver.

au lieu de le tuer, et le coupe pas de
 son bras, et du coup il

Les coups de son offi
 d'un coup mortel

Mais le vaillant homme, toutes les forces qui
 les est se velopie, et se jette, creise les bras

Il se précipite pour arriver au cadavre
 et l'aut h'imp, ortait

Il était sur le rue de l'échelle il était
 Deux autres hommes l'arrêta. Il avait deux pisto-

les deux coups à la fois et
 tue ses deux adversaires mais aussitôt il est pris par un

l'unité qui le traîne jusqu'à la
 les sixante Suisses qui y

avec un me de a plac
 pas ainsi soixante hommes, sans

la terre quelque rayments
 d'hommes vient rouet sur le

de ses conducteurs, ceux-ci éter
 pour le ressaur ils crient, le noncent

et lui se met à la poursuite du
 en ayant, et lui ramasse une baïon-

par le garde national, il la lui en-
 une porte ouverte, s'élance

il e aller sor par une fenêtre
 et dans une autre maison,

ses mains dans ses
 et sort par une porte donnant

qui personne
 le Charrier

A huit heures du matin c'est-à-dire une heure à peu
 en avant amène sur la terrasse des

une fausse patrie que con veut de saisir.
 se composent de onze royalistes armés

se trouvant l'abbé Bougen,
 et le publiciste Suleau, rédacteur en

les *Apôtres*

était un homme de tête et d'action, un
 de plume et d'épée, ami des intrigues sou-

au grand jour. La Fayette ra-
 le trouva déguise et sortant

de l'évêque de Bordeaux; Camille Desmou-
 de collègue à Louis-le-

le 9 août, et, devant le
 bien connue, lui faisait courir

chez lui; mais, comme
 Suleau comptait sur la victoire, et

le jour du combat croyant que
 Suleau avait voulu que

même pas une heure
 Suleau, comme nous

On conduisit la patrouille à un poste de la garde na-
 de la garde nationale.

Suleau n'était pas encore
 d'arriver au poste.

Il ne peut plus que vingt pas, faire peut-être lorsqu'une
 femme vint d'un milieu d'arriver, le sabre au côté des

de la ceinture, et se cabrant avec un garde-
 de la tête et jette un cri de joie

Cette femme était Théroigne de Méricourt, la terrible
 de la révolution.

Le sanglant météore des
 premiers jours révolutionnaires. Au cri de Liège, sa patrie,

elle fut mise en route elle
 de la pique le soldat conduite à

incarcérée, puis relâchée après six mois de capti-
 elle revint furieuse, elle promettant la mort,

elle était pas liée à ses ennemis,
 et des plus acharnés, c'était Suleau.

Il avait donné à la sang-
 le député Populaire pour amant, jouant

le nombre dans l'unité
 Théroigne cria, poué un cri de joie en

et le nom
 de Suleau avait été dans la foule.

Cette fois, c'était un homme sans le com-
 de la foule, au temps l'avaient tant de

le nom de patriotes que son seul nom
 de la multitude.

mais bientôt la popu-
 que ce n'était pas la peine de demander pour

elle demanda celles de ses
 et

la nuit que le matin vingti-
 de garde. Aux premiers

de la garde par une fenêtre de derrière;

au douzème, le peuple s'aperçut que ses victimes allaient
 lui manquer, s'il n'y faisait attention. Il mit un poste sous

la fenêtre.

Le commissaire du quartier se trouvait là, il voulut es-
 sayer de sauver les prisonniers en parlant de jugement,

mais ce n'était point la multitude, et surtout de Théroigne. Il lui fallait Suleau à elle seule, pour

le déchirer, le mettre en morceaux, et le tuer enfin quand
 elle serait lasse de le faire souffrir.

Elle tira le commissaire du tréteau où il se trouvait et
 monta à sa place. Théroigne était belle, elle avait l'élo-

quence de la colère, on la connaissait comme une ardente
 patriote, elle demandait une chose accordée d'avance, la

mort des onze prisonniers restants, elle s'était informée
 et savait que Suleau était parmi eux, elle n'eut pas de

peine à faire nommer cinq délégués qui modéraient à la
 section conduits par elle, et qui obtiendraient que les

traîtres fussent remis au peuple pour en faire justice.
 Le président de la section se nommait Boujour. C'était

un premier commis du ministère de la marine qui n'était
 point fâché de donner une occasion publique de patriotisme

et qui, sur la demande des délégués, défendit à la garde
 nationale de s'opposer à la volonté du peuple.

Il fut donc décidé qu'on appellerait les prisonniers un à
 un et qu'on les égorgerait dans la cour à mesure qu'ils

sortiraient.

C'était une préface au registre des massacres de l'Ab-
 baye.

Suleau comprit que c'était pour arriver à lui que l'on
 condamnait tout le monde.

Messieurs, dit-il à ses compagnons, comme c'est à moi
 particulièrement que l'on en veut, laissez-moi aller au-de-
 vant du désir des meurtriers. Ma mort vous sauvera peut-

être la vie.

Et il ouvrit la fenêtre du corps de garde pour se précipiter
 sur le pavé la tête la première; mais ses compagnons

le retinrent.

On commença le funebre appel.

L'abbé Bougen lui appelé le premier, il s'élança hors
 du corps de garde comme fait le sanglier sur les chasseurs.

C'était un homme d'une taille colossale et d'une force her-
 culéenne; il lutta corps à corps avec les égorgeurs, en

renversa deux ou trois qu'il essaya d'étouffer sous lui. On
 le tua pendant qu'il s'acharnait à cette besogne.

Un ancien soldat de la garde constitutionnelle du roi
 sortit le second, et fut aussitôt massacré.

Puis deux autres après lui, qui eurent le même sort.

Le tour de Suleau arriva.

C'était un beau et vigoureux jeune homme, adroit, comme
 tous l'avaient dit à tous les exercices, il n'avait point

d'armes, mais il avait les mains libres. D'un bond, il se
 trouva au milieu de la cour. Un assassin armé d'un sabre,

était près de lui. En un instant, l'assassin, est désarmé.
 Alors commence un duel terrible d'un homme contre

deux cents; la lutte fut courte mais sanglante. Suleau
 ne voulait pas échapper à la mort; Suleau voulait mourir

vite. Renversa par derrière vingt lames de sabre lui tra-
 versèrent à la fois la poitrine; mais Théroigne obtint que

l'on s'écartât et que le dernier coup fut porté par elle.
 On lui devait bien cette faveur, on la lui accorda. Suleau

expira sous le pied de la sanglante comitasse, mais le mot de
 sourire du sarcasme sur le visage, mais le mot de

Populus sur les lèvres.

On coupa sa tête et on la mit au bout d'une pique avec
 celle d'un nommé Vigler, Weber, qui, avec une partie des

commencés au château, était reste à la porte du manège
 quand le roi y était entré, vit venir ces deux têtes au mi-
 lieu d'un flot de peuple.

Cette tête fut rachetée le soir à prix d'or, par un domes-
 tique dévoué, et rendue avec le corps à la jeune femme de

Suleau.

Elle était mariée depuis deux mois seulement.

Les crimes de Théroigne au milieu de la Révolution
 avaient eu un caractère particulier. La Providence lui choisit

un châtiment remarquable parmi les châtiments.

Un jour qu'elle se promenait seule sur la terrasse des
 Feuillants, elle ne s'aperçut pas qu'un groupe d'hommes,

qu'elle suivait depuis quelque temps l'enveloppait peu à
 peu. Tout à coup, quand elle se trouva bien isolée, les

plus rapprochés se jetèrent sur elle levèrent sa robe, et,
 aux lueurs de la foule, la fouettèrent cruellement. C'était la

pire injure que l'on pût faire à une femme de cette trempe.
 Elle en devint folle.

De 1793 à 1819, on put voir à la Salpêtrière cette mal-
 heureuse créature, rugissant derrière les barreaux de sa

loge, se roulant une par les plus rudes hivers sur le car-
 reau glacé, se déchirant elle-même les membres, et ha-

vant son propre sang par les plates qu'elle s'était faittes.
 Au bout de vingt-six ans d'expiation, elle mourut, objet

de pitié pour ses plus acharnés ennemis.
 Revenons à notre récit.

XXXIV

LE BRASSEUR SANTERRE GÉNÉRAL EN CHEF. — L'ALSACIEN WESTERMANN. — IL SORTAIT DE SAINT-LAZARE. — DANTON FAIT LA TEMPÊTE. — WESTERMANN AU 10 AOUT. — LE PEUPLE MONTE L'ESCALIER DES TUILERIES. — LE LOUP, LA LOUVE ET LE LOUVETEAU. — ON BRISE ET ON TUE TOUT AUX TUILERIES. — DÉVASTATION N'EST PAS PILLAGE. — GRACE AUX FEMMES ! — MADAME CAMPAN ET L'HEIDUQUE. — QUE FAITES-VOUS LÀ-HAUT ? — LA NATION TE FAIT GRACE. — VIVE LA NATION ! — PAUVRES SERVANTES ! — LEMONNIER, MÉDECIN DU ROI, SAUVÉ PAR SON COURAGE. — LE MANCHE DE LA HACHE. — LA COMMUNE MÈNE L'INSURRECTION. — L'ASSEMBLÉE ÉBRANLÉE. LA ROYAUTE DÉTRUITE. — LA DÉCHÉANCE ! — ON DÉLIBÈRE SOUS LE CANON. — VERGNAUD. — DÉCRET. — MOT DU ROI. — SON DÉJEUNER. — LES YEUX DE LA REINE. — ASPECT DE LA FAMILLE ROYALE. — L'ANGE PROTECTEUR.

Nous avons laissé le roi au milieu de l'Assemblée, pour suivre la marche des événements, pour voir se disperser, s'anéantir, disparaître comme une vapeur de sang ce magnifique régiment des gardes suisses, qui fut écrasé par un de ces coups de tonnerre qui ont seuls la puissance de déraciner les chênes et de faire éclater les rochers.

Suivons ses traces héroïques en entrant dans l'intérieur du château, et voyons ce qui s'y passa quand il fut abandonné de ses défenseurs.

Nous avons nommé, comme général en chef des troupes parisiennes au 10 août, Santerre, le brasseur du faubourg Saint-Antoine. Maintenant que la journée est finie, que le vent a soufflé sur la fumée de la fusillade et de l'incendie qui a enveloppé le Louvre et les Tuileries ; maintenant que les hommes et les choses se sont faits visibles pour nous qui sommes déjà la postérité, il est temps d'écrire près de ce nom, et même avant lui, un autre nom, le nom de l'homme qui dirigea tout le mouvement militaire, le nom de l'Alsacien Westermann.

Cet homme, d'où sortait-il ? Qui l'avait inventé ou plutôt deviné ? Qui avait compris qu'à ce géant taillé dans la matière, auquel le peuple obéissait si résolument, il fallait une âme, et que dans cette lutte où les titans devaient détrôner le dieu, il fallait Prométhée pour parfaire Geryon, Westermann pour compléter Santerre ?

Cet homme, d'où il sortait ? Je vais vous le dire. Il sortait de Saint-Lazare où il avait été enfermé, plutôt comme accusé que, comme convaincu d'avoir fait de faux billets de la caisse d'escompte. Qui l'avait fait sortir de Saint-Lazare ? Danton.

Danton l'avait fait mettre en liberté au jour et à l'heure où il avait pensé qu'il pouvait lui être utile, au 9 août.

Peut-être est-ce pour cela que Danton parut si engourdi pendant ces fiévreuses ténèbres qui précéderent la terrible journée. Il était de ces faiseurs de tempêtes qui savent que lorsqu'on a lâché le vent sur la mer, il n'y a plus à s'occuper de rien, et que la tempête se fera toute seule.

Le vent, c'était Westermann ; l'océan, c'était Santerre, cette gigantesque personnification du peuple.

Ce jour-là, à peine vit-on Santerre. Westermann fit tout, fut partout.

Ce fut Westermann qui dirigea le mouvement de jonction du faubourg Saint-Marceau et du faubourg Saint-Antoine au Pont-Neuf. Ce fut Westermann qui, monté sur un petit cheval noir, apparut le premier sur la place du Carrousel. Ce fut Westermann enfin qui, comme s'il s'agissait de faire ouvrir une simple porte à quelque peloton achevant son étape, alla frapper avec la poignée de son sabre à la porte principale des Tuileries.

Nous avons vu comment cette porte s'était ouverte, comment les Suisses avaient fait héroïquement leur devoir, comment ils avaient battu en retraite sans fuir, comment ils avaient été détruits sans être vaincus.

Pendant que l'horrible boucherie s'exécutait aux Tuileries, à la place Louis XV, aux Champs-Élysées, à l'hôtel de la Marine, sur les quais et jusque sous les fenêtres de l'hôtel de ville, le peuple montait les escaliers des Tuile-

ries, sur lesquels étaient couchés, côté à côté comme des frères, vainqueurs et vaincus Suisses et Marseillais.

Le peuple entraît, il faut le dire comme on entre dans le repaire d'une bête féroce, il était fermement résolu à ne faire grâce à personne ; il croyait le roi, la reine et le dauphin aux Tuileries, et il criait :

— Mort au loup, à la louve et au louveteau !

S'il eut rencontré ces trois têtes déclarées augustes il y a trois mois à peine par la Constitution, il les eût abattues d'un même coup, et certes mieux eût valu pour elles.

Mais, en l'absence de ceux qu'ils cherchaient, les vainqueurs durent se venger sur tout, sur les choses comme sur les hommes, sur les meubles comme sur les serviteurs. On cassait avec tant de colère une statue ou une glace, que l'on tuait MM. Pailas et Marchais, deux huissiers de la chambre du roi, qu'on trouva à leur poste c'est-à-dire à la porte de la chambre du conseil. Les murs inspiraient la même haine et appelaient les mêmes vengeances qui s'étaient soulevées de Charles IX à Louis XVI, contre ceux qui les avaient habités.

Et, hâtons-nous de le consigner ici au 10 août comme au 29 juillet, comme au 24 février, comme toutes les fois que le château des rois tomba aux mains du peuple, il y eut dévastation et non pillage. Le peuple en sortit les mains rouges, mais les mains vides.

Or, ce jour-là — il faut dire ses crimes comme ses vertus — ce jour-là, le peuple se rougissait les mains avec délices. Gentilshommes jetés vivants par les fenêtres, Suisses morts ou mourants éventrés sur les escaliers, cours pressés dans les mains comme des éponges, têtes portées au bout des piques comme trophées : ce jour-là, le peuple eut toutes les sombres délices de la vengeance et de la cruauté.

Cependant au milieu de ce massacre des vivants et de cette profanation des cadavres, parfois comme le lion repu, il fit grâce. Les femmes de la reine étaient restées dans l'appartement où elles avaient été laissées. D'abord, par un instinct naturel à la faiblesse qui essaye de mettre entre elle et le danger tous les obstacles, si impuissants qu'ils soient, l'une d'elles avait fermé la porte ; mais madame de Tarente, pensant que cette porte fermée pourrait faire croire à la présence de la reine, alla l'ouvrir elle-même, afin que la rage qui viendrait s'y heurter ne fût point augmentée encore par la résistance. Elles n'alliaient pas moins périr, car on les désignait déjà comme *les confidentes* et *les conseillères* de l'Autrichienne lorsqu'un homme à longue barbe, un homme envoyé par Pétion, cria du seuil de la porte :

— Faites grâce aux femmes, ne déshonorez pas la nation !

Madame Campan, qui a laissé sur la cour de Marie-Antoinette les plus précieux Mémoires qui existent peut-être, raconte cette scène, où elle fut actrice et pensa être victime, avec ce frissonnement de terreur que le souvenir fait revivre chaque fois qu'il vous ramène, non pas même en face de ce danger, mais en face de son spectre, apparaissant dans la nuit lointaine du passé.

Ayant perdu complètement la tête et ne voyant plus sa sœur, cachée derrière quelque meuble ou accroupie sous quelque meuble, elle crut la trouver dans un entre-sol. Elle monta rapidement à cette pièce imaginant, illusion toute féminine, que leur salut commun tenait à ce qu'elles ne fussent pas séparées ; mais, dans cet entre-sol, elle ne vit que deux femmes de chambre leur appartenant et une espèce de géant qui était heiduque de la reine.

À la vue de cet homme, la fugitive, toute folle que l'avait rendue la terreur, comprit que le vrai danger était pour lui et non pour elle.

— Fuyez ! mais fuyez donc, malheureux ! lui criait-elle. Les valets de pied et nos gens sont déjà loin ; fuyez ! il est temps encore.

Mais lui répondait, en essayant de se lever et en retombant sur le lit où il était assis :

— Hélas ! je ne le puis ; je suis mort de peur !

Comme il disait ces mots, une troupe d'hommes furieux, ivres, ensanglantés, parut sur le seuil et se jeta sur le malheureux heiduque, qui en un instant ne fut plus qu'une plaie. À cette vue, madame Campan s'élança pour fuir vers un petit escalier de service, suivie des deux femmes de chambre. Une partie des assaillants, voyant ces femmes qui fuyaient, se lança à leur poursuite et les eut bientôt atteintes. Les deux femmes de chambre, tombées à genoux saisissaient la lame des sabres entre leurs mains, tout en suppliant les meurtriers. Madame Campan, arrêtée dans sa course, avait senti une main furieuse s'enfoncer dans son dos pour la saisir par ses vêtements ; elle voyait comme un éclair morte ! la lame d'un sabre briller au-dessus de sa tête ; elle mesurait enfin ce court instant qui sépare la vie de l'éternité et, qui, si court qu'il soit, contient cependant tout un monde de souvenirs, lorsque, du bas de l'escalier dont elle avait déjà descendu la première marche, une voix monta avec l'accent du commandement :

— Que faites-vous là-haut ? demanda cette voix.

— Jamais, répondit le meurtrier, arrêté tout à coup au milieu de son geste. —
— Vous ne craignez pas les Français, comme de vous ? reprit la jeune fille.
— Cette campagnole était à cheval sur le sabre, comme nous les Français et était de la même espèce. Sa tête elle pressentait la victoire et la défaite. Elle avait prouvé.
— Lève-toi, soldat, et fais ton devoir, la nation te le fait grâce.
— Madame avait sa tête pâle et vacillante, comme si elle avait été frappée. Elle avait peur pour toute vengeance — il est vrai que les Français avaient prouvé toute vengeance était à la fois pour toute vengeance, les vainqueurs les Français avaient saisi les lanquettes et crier : *Ôte la nation !*

— Les femmes qui venaient de quitter madame Coustard se mirent à la recherche de sa sœur, elles furent toutes de même grâce à la précaution qu'avait prise le duc de Tarente d'ouvrir la porte.

— Messieurs, dit l'une d'elles, allant au-devant des égorgeés au lieu de les fuir, messieurs, n'aurez-vous point pitié de ces pauvres servantes ?

— Ces femmes tout sanglants se regardèrent ; puis l'un d'elles dit :

— Eh, marbrun ! dit-il, elle a raison cette femme : il faut sauver elle et ses compagnes.

— Les uns jurèrent de les ramener saines et sauvées chez elles et firent parole.

— Ce fut ainsi encore qu'échappa M. Lemonnier, médecin du roi.

Pendant l'attaque du château, il n'était pas sorti de son cabinet, le château pris, il n'avait essayé ni de fuir ni même de changer de costume. Des hommes, les bras nus jusqu'au cou, vinrent heurter à sa porte. Il alla ouvrir tranquillement.

— Que fais-tu là ? dirent-ils, tu es bien tranquille !

— Je suis tranquille parce que je suis à mon poste et que je fais mon devoir, répondit le vieillard.

— Et quelle charge occupes-tu au château ?

— Je suis médecin du roi.

— Et tu n'as pas peur ?

— De quoi ? Je n'ai jamais fait que du bien dans ma vie, pourquoi me ferait-on du mal ?

— Allons allons, tu es un bon homme ; mais tu es malade d'autres que nous pourraient te confondre avec les aristocrates que nous sommes en train d'expédier ; il faut quitter le château.

— Je ne demande pas mieux.

— Où vas-tu aller ?

— Au Luxembourg.

— Viens avec nous et ne crains rien.

— On lui fit alors traverser les haies de piques et de baïonnettes, les unes portant des cœurs sanglants, les autres des fleurs coupées.

— Camarades, cria-t-on devant lui, laissez passer cet homme, c'est le médecin du roi, un gaillard qui n'a pas peur.

— Et ils le conduisirent ainsi au faubourg Saint-Germain, où il arriva sain et sauf.

— C'était vers ce moment-là, à peu près, que le roi, assis avec la famille royale dans la loge du logographe, signala à M. Durier l'ordre que nous avons rapporté, et qui enjoignait aux Suisses de mettre bas les armes et de se retirer dans leurs casernes.

— L'Assemblée, où le roi était venu chercher un appui, ne se dissimula pas sa position : c'était la faiblesse simulante la force et protégeant la royauté plus faible encore qu'elle ; elle avait tenté d'établir un autre pouvoir qu'elle et ce pouvoir c'était la Commune. La Commune avait pris en vain l'insurrection comme un vigoureux ouvrier prend le manche d'une hache, elle en avait frappé à la fois le pouvoir exécutif et, du coup, l'Assemblée était ébranlée, la royauté détruite.

— La Commune était ébranlée, car deux fois elle avait essayé de protéger les victimes de cette sanglante journée, deux fois elle avait été impuissante. Le matin, elle avait essayé de protéger Suleau dans le corps de garde des Feuillants ; le soir, elle avait essayé de sauver les Suisses sur la place Louis XV et Suleau et les Suisses avaient été massacrés malgré sa protection.

— Maintenant elle était menacée elle-même, toute une foule de coups de main l'entouraient en criant :

— La déchéance ! la déchéance !

— Elle glissait sur sa pente, il y avait deux partis à prendre : crayer ou continuer la route.

— Elle se laissa aller au mouvement.

— Une commission s'assembla séance tenante. Les girondins furent en majorité. On délibéra sous le canon, ce qui est à dire que la délibération fut courte.

— Ce fut Vergniaud qui, en quittant un instant l'Assemblée, avait pris la présidence à Guadet pour que le parti girondin fut toujours à peu près maître de la situation, —

ce fut Vergniaud, disons nous, qui prit la plume et rédigea l'acte de suspension provisoire de la royauté.

Vergniaud entra dans l'Assemblée il était morne et abattu ; l'honnête homme ne voulait cacher ni sa tristesse ni son abattement, car c'était un dernier gage qu'il donnait au roi, de son respect pour la royauté ; à l'hôte, de son respect pour l'hospitalité.

— Je viens, dit-il, au nom de la commission extraordinaire, vous présenter une mesure bien rigoureuse ; mais je m'en rapporte à la douleur dont vous êtes pénétrés, pour juger combien il importe au salut de la patrie que vous l'adoptiez sur l'heure.

— L'Assemblée nationale, considérant que les dangers de la patrie sont arrivés à leur comble, que les maux dont gémit l'empire dérivent principalement des déliances qu'inspire la conduite du chef du pouvoir exécutif dans une guerre entreprise en son nom contre la Constitution et contre l'indépendance nationale, que ces déliances ont provoqué de toutes les parties de l'empire le vœu de la révocation de l'autorité confiée à Louis XVI ; considérant, néanmoins, que le corps législatif ne veut agrandir, par aucune usurpation, sa propre autorité, et qu'il ne peut concilier son serment à la Constitution et sa ferme volonté de sauver la liberté qu'en faisant appel à la souveraineté du peuple, décrète ce qui suit :

« Le peuple français est invité à former une convention nationale.

« Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions. Un décret sera proposé dans la journée pour la nomination d'un gouverneur du prince royal.

« Le payement de la liste civile sera suspendu.

« Le roi et la famille royale demeureront dans l'enceinte du corps législatif, jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris.

« Le département fera préparer le Luxembourg pour sa résidence, sous la garde des citoyens. »

Ce décret, dicté par la nécessité, fut adopté sans discussion par la Chambre, écouté sans étonnement par le roi.

Seulement, se penchant vers le député Coustard qui, placé sous la loge du logographe, avait plusieurs fois causé avec lui pendant la séance :

— Savez-vous que ce n'est pas très constitutionnel ce que vous faites-là ? lui dit-il en souriant.

— C'est vrai, sire, répondit Coustard ; mais c'est le seul moyen de sauver votre vie. Si nous n'accordons pas la déchéance, ils prendront la tête.

Le roi fit un mouvement et reprit sa place.

Puis il parla bas à un huissier.

Beaucoup eurent que c'était quelque ordre donné, et s'en inquiétèrent.

On sortit, et l'on s'informa de ce qu'avait demandé le roi.

Le roi avait faim et avait demandé son déjeuner.

On lui apporta du pain, du vin, un poulet, des viandes froides et des fruits.

C'était, comme tous les princes de la maison de Bourbon, comme Henri IV, comme Louis XIV, c'était un grand mangeur que le roi ; l'heure de ses repas était, sinon aussi solennelle que celle de ses ancêtres, au moins aussi absolue. Chez lui, les émotions de l'âme n'avaient aucune influence sur les besoins du corps ; et, comme, dans la balance la matière l'emportait, la matière régnait sur lui en maîtresse absolue.

On lui servit son déjeuner.

Il mangea comme à un rendez-vous de chasse, sans s'inquiéter des yeux qui le regardaient. Les rois ne sont-ils pas habitués à manger en public ?

Parmi ces yeux, il y en avait deux qui brûlaient, toute de pouvoir pleurer : c'était ceux de la reine.

Elle avait beaucoup souffert au retour de Varennes ; elle avait beaucoup souffert dans sa captivité des Tuileries ; elle avait beaucoup souffert pendant cette terrible nuit du 9 au 10 août.

Pent-être avait-elle moins souffert qu'en ce moment où elle regardait manger le roi.

Elle ne voulait rien prendre, pas un verre d'eau. Ses lèvres, desséchées, la brûlaient. Peu importe ! elle eût voulu être en proie à d'horribles douleurs physiques ; c'eût été un contre-poids à ses douleurs morales.

Madame Royale, la tête appuyée au sein de sa mère, pleurait sans sanglots, sans soupirs, comme pleurent ceux qui ont la source des larmes du plus profond de leur cœur.

Le jeune dauphin regardait curieusement autour de lui : il était encore à cet âge où tout est spectacle, même la douleur d'une mère ; il demandait de temps en temps au roi le nom d'un député, et le roi lui disait ce nom avec la même tranquillité que, d'une loge de spectacle, il lui eût dit le nom d'un acteur.

Madame Elisabeth, debout derrière le roi, semblait l'ange qui, dans les tableaux des premiers maîtres italiens, veille sur la famille. A défaut de ces ailes visibles que les peintres attachent aux épaules des divins messagers, elle couvrait le roi, la reine et leurs enfants du doux regard de ses yeux ; et ce regard, qui montait parfois suppliant au ciel et redescendait calme et confiant sur la terre, semblait s'être rasséréné par la contemplation momentanée des beautés célestes.

XXXV

LA SÉANCE DE VINGT-SEPT HEURES. — LES MINISTRES RÉINTÉGRÉS. — MOT DE DANTON. — DÉCRETS PUBLIÉS AUX FLAMBEAUX. — MM. MAILLARDOZ, D'AUBIGNY ET CARL ASSASSINÉS. — LES QUATRE CELLULES DES FEUILLANTS. — LES VINGT-CINQ LOUIS. — L'ASSEMBLÉE CHOISIT LE LUXEMBOURG ; LA COMMUNE, LE TEMPLE. — LE BUCHER ET LA GUILLOTINE. — LA FAMILLE ROYALE AU TEMPLE. — LOGEMENT DU ROI LE 13 AOUT. — LES SERVITEURS ESCLAVES. — NUIT DE DOULEUR. — TISON ET SA FEMME. — L'ARCHITECTE PALLOY. — EMPLOI DES JOURNÉES. — SURVEILLANCE AFFREUSE. — L'ÉPÉE DU ROI. — CLÉRY AU TEMPLE. — LE SAPEUR ROCHER. — LE CARTON : « VERDUN EST PRIS ». — L'EX-CAPUCIN. — L'ABBÉ DE SIX PIEDS. — LA TÊTE DE MADAME DE LAMBALLE. — LE RUBAN TRICOLORE ARRÊTANT LA FOULE. — LA REINE BRISÉE PAR LES ÉMOTIONS.

La séance de l'Assemblée continuait, elle dura vingt-sept heures.

Le député Chaudieu fit voter d'urgence la présence d'un camp sous Paris, et la permanence de l'Assemblée.

Il était impossible de proclamer la déchéance de la royauté et de garder les ministres du roi ; les trois ministres renvoyés, Roland, Clavière et Servan furent réintégrés sans scrutin, comme une chose toute naturelle, sur la proposition de Brissot.

Puis on nomma Danton ministre de la justice, Monge ministre de la marine, Lebrun ministre des affaires étrangères, Grouvelle secrétaire du conseil des ministres.

Danton, nous le connaissons, nous avons dit sur lui tout ce qu'il y avait à en dire.

— J'ai été porté au ministère par un boulet de canon, fit-il en annonçant cette nouvelle à ses intimes, Camille Desmoulins et Fabre d'Églantine. Je veux que la Révolution entre avec moi au pouvoir, je ne suis fort que par elle et je périrais en m'en séparant.

Monge était un savant illustre déjà, que la campagne d'Égypte devait faire plus illustre encore.

Lebrun était un homme de chancellerie.

Grouvelle, une espèce d'homme de lettres, médiocre et ambitieux.

Danton, Monge et Lebrun furent nommés sur l'appel nominal.

On fit une analyse des décrets de la journée, et, le soir, cette analyse fut publiée aux flambeaux.

L'Assemblée suspendit sa séance à une heure du matin.

Le roi et la famille royale étaient restés quatorze heures dans la loge du logographe.

Le roi seul avait mangé.

Avec le roi et la famille royale, quelques amis dévoués. — nous nous trompons ; aux yeux des rois, il n'y a pas d'amis, il n'y a que des serviteurs. — quelques serviteurs fidèles étaient entrés dans l'Assemblée ; à ces privilégiés du malheur qui venaient lui apporter des nouvelles, le roi donnait des ordres, et sur ces ordres, ils sortaient de la salle.

Trois sortirent qui ne rentrèrent pas. M. Maillardoz, commandant des Suisses, qui fut traîné à l'Abbaye.

M. Daubigny, qui fut assassiné sur la place Louis XV, au pied de la statue que l'on abattait.

M. Carl, le commandant de la gendarmerie de Paris, qui, entendant une grande rumeur, s'élança pour connaître la cause de cette rumeur, et fut tué sur le seuil même de la porte.

L'émigration avait fait un premier vide près de la royauté. La mort frappait à son tour et en faisait un second.

A une heure du matin, les inspecteurs de la salle vinrent chercher le roi et la famille royale pour les conduire au logement provisoire qu'ils devaient occuper, halte préparée à la hâte entre le palais et la prison.

Cet appartement était situé à l'étage supérieur du vieux monastère des Feuillants, il servait de demeure à l'archiviste Camus et se composait de quatre chambres.

C'est encore ici qu'il faut que nous empruntons ces détails que méprise l'historien, mais que recherche avec tant de soin le chroniqueur, à ces curieux Mémoires de madame Campan auxquels nous avons déjà tant emprunté.

Ces quatre chambres, ou plutôt ces quatre cellules, étaient divisées entre le roi, la reine, la famille royale et les personnes de la suite qui avaient obtenu la permission de rester près de leurs Majestés.

Dans la première étaient les hommes, M. le prince de Poix, le baron d'Aubier, M. de Salut-Pardon, écuyer de madame Elisabeth M. de Goguelat, M. de Chamilly et M. Hue.

Dans la seconde était le roi ; il se faisait rafraîchir les cheveux lorsque entra madame Campan, mandée par la reine. Il en prit deux mèches qu'il donna, l'une à sa sœur, l'autre à madame Campan, toutes deux voulurent lui baiser la main, mais lui les embrassa toutes deux sans rien dire.

La troisième chambre, qui était décorée d'un pauvre petit papier vert, était celle de la reine ; l'auguste prisonnière s'était jetée sur un misérable lit et semblait en proie à une douleur, près de laquelle doit être bien peu de chose celle du patient sur la roue ; elle avait près d'elle une grosse femme à la physionomie douce et honnête, c'était la gardienne de l'appartement.

La quatrième pièce était occupée d'abord par le dauphin, par madame Royale, par madame Elisabeth et par madame de Tourzel ; mais, madame la princesse de Lamballe étant venue rejoindre la reine, les enfants passèrent chez leur mère, et les deux princesses et madame de Tourzel demeurèrent seules en possession de ce réduit.

La reine manquait de tout, l'ambassadrice d'Angleterre lui envoya du linge pour elle et pour son fils, et, comme elle avait perdu sa bourse dans le voyage des Tuileries aux Feuillants, elle emprunta vingt-cinq louis à madame Auguir, cette sœur de madame Campan dont le mari avait fait offrir au roi un portefeuille contenant cent mille écus.

Ces vingt-cinq louis motivèrent d'abord l'arrestation de la pauvre femme, et, plus tard, lui coûtèrent la tête.

Au reste, le roi ne devait demeurer que trois jours dans cette prison provisoire ; l'Assemblée avait décrété qu'il habiterait le Luxembourg ; mais la Commune, comme si elle ne voulait rien laisser des décrets de l'Assemblée sans contredire, modifier ou détruire, lui signifia, par l'organe de son procureur Manuel, qu'elle ne pouvait répondre du roi, si on lui donnait pour habitation le Luxembourg avec les caves duquel, assurait-elle, communiquaient les catacombes.

On le sait, l'Assemblée n'avait plus d'autres volontés que celles de la Commune ; elle laissa à la Commune le soin de choisir la résidence du roi.

La Commune choisit le Temple, donjon isolé, vieille tour basse et sombre, dernier reste de cette magnifique commanderie du Temple, dont Jacques Molay sortit pour aller au bûcher, comme Louis XVI en sortit pour aller à la guillotine.

Il est vrai qu'à côté du donjon était le palais habité autrefois par M. de Conti ; mais on n'y songea même pas.

La Commune avait sa raison en repoussant le Luxembourg et en choisissant le Temple. Au Luxembourg, Louis XVI était encore un roi. Au Temple, il n'était plus qu'un prisonnier.

Le 13 au soir, le roi fut conduit au Temple, accompagné de la reine, de ses deux enfants, de madame Elisabeth, de la princesse de Lamballe et de madame de Tourzel ; les valets de chambre étaient MM. Hue et de Chamilly, M. de Chamilly pour le roi, M. Hue pour le dauphin.

Santerre fut la première personne qui s'offrit aux yeux de la famille royale en mettant pied à terre. Il était à quelques pas de la portière lorsque les augustes prisonniers sortaient de leur voiture ; il fit de la main aux officiers municipaux un signe que le roi ni ceux qui l'accompagnaient ne comprirent pas plus que celui par lequel les officiers municipaux répondirent.

Le signe de Santerre signifiait : « Conduit-on tout de suite le roi à la tour ? »

Celui des officiers municipaux voulait dire : « Il n'est pas encore temps. »

En conséquence, la famille royale fut introduite dans cette partie des bâtiments qu'on appelait le palais, et qui était la demeure ordinaire du comte d'Artois lorsqu'il venait à Paris.

Les municipaux se tenaient près du roi le chapeau sur

— Cela suffit, dirent-ils : seulement, en entrant au Temple, le prisonnier avait une épée, remettez-vous-la.

Le roi se retourna vers le valet de chambre et lui ordonna d'apporter l'épée. Le lendemain, le roi muet ordinairement, témoigna combien cette insulte lui était pénible ; c'était celle qui, jusqu'à cette heure, l'avait le plus profondément affecté ; aussi fit-il écrire le jour même à Pelton pour lui apprendre ce qui s'était passé la nuit précédente et pour lui demander qu'il fût enfin statue sur la façon dont les arrêts de la Commune lui seraient transmis.

Pétion ne fit aucune réponse.

Le désarmement du roi inspira de vives inquiétudes à la famille royale : un instant, la crainte d'un assassinat nocturne se présenta à l'esprit des prisonniers. Cette crainte prit une certaine consistance quand, le soir même, apparut un nouvel officier municipal, homme de haute taille, à la figure sombre et basané, qui, faisant tourner une espèce de massue, entra dans la chambre du roi en disant :

— Je viens faire ici une perquisition ; on ne sait pas ce qui peut arriver. Je suis municipal et je veux être sûr que monsieur n'a aucun moyen de s'évader.

Et, en disant *monsieur*, il désignait du bout de son bâton le roi qui venait de se coucher.

Alors, le valet de chambre s'avança.

— Monsieur, dit-il, vos collègues ont déjà fait cette recherche la nuit précédente, et le roi a bien voulu la souffrir.

— Oh ! dit le municipal en riant, il l'a bien fallu ; s'il avait résisté, qui aurait été le plus fort ?

— Monsieur, dit le valet de chambre, vous trouverez bon, d'après votre façon d'agir, que je ne me couche pas et que je reste près du roi.

— Faites comme vous voudrez, répondit celui-ci en commençant la visite.

— Couchez-vous, Hue, dit le roi ; vous devez être fatigué.

Le valet de chambre voulut répliquer :

— Je vous l'ordonne, dit le roi.

Le valet de chambre obéit à moitié et sortit de la chambre du roi ; mais, laissant la porte entre-bâillée, et se jetant tout habillé sur son lit, il se tint prêt à s'élançer au secours du roi, si besoin était.

La frayeur n'était pas fondée ; le municipal qui venait de causer au pauvre valet de chambre une si vive alarme, fut à peine assis dans un fauteuil, qu'il s'endormit et ronfla à tout rompre jusqu'au lendemain matin.

Le lendemain, à son lever, le roi dit à Hue en souriant :

— Convenez que cet homme vous a causé une vive alarme, j'ai souffert de votre inquiétude, et moi-même, je ne me suis pas cru sans danger ; mais, dans l'état où ils m'ont conduit, je m'attends à tout.

Le 26 août, sur la demande de Cléry, valet de chambre du dauphin depuis son enfance, il lui fut accordé d'être enfermé au Temple avec la famille royale. On le fouilla, on lui donna des avis sur la manière dont il devait se conduire, et, à huit heures du soir, il fut introduit dans la tour.

L'impression fut vive sur le nouveau venu : il ne pouvait dire une parole, il étouffait.

— Ah ! c'est vous, Cléry, dit la reine ; je suis heureuse de vous voir. Vous servirez mon fils, et vous vous concerterez avec M. Hue pour ce qui nous regarde.

Cléry balbutia quelques mots inintelligibles, réponse du cœur, que le cœur comprit.

Pendant le souper, la reine et les princesses, qui, depuis huit jours, étaient privées de leurs femmes, demandèrent à Cléry s'il pouvait les peigner.

— Hélas ! mesdames, répondit-il, je ferai de mon mieux pour vous être agréable.

— Hein ! fit un municipal du ton d'un tigre qui eût rugi. Cléry se retourna.

— Cela veut dire, continua le municipal, comprenant qu'on lui demandait l'explication de sa menace, que je vous invite à être plus circonspect dans vos réponses.

En même temps que Cléry, était arrivé au Temple un homme que le roi reconnut pour l'avoir vu dans deux circonstances, c'est-à-dire le 20 juin et le 10 août : c'était le sapeur Rocher.

A partir de son entrée au Temple, cet homme prit à tâche d'insulter le roi et les princesses. Tantôt il chançait la *Carmagnole* sous la fenêtre de la reine ; tantôt, sachant l'horreur du roi pour la fumée de tabac, il lui en soufflait à son passage une bouffée à la figure. Comme il fallait passer par sa chambre pour aller dans la salle à manger, il se couchait et disait ou faisait quelque obscénité, quand, les yeux baissés, glissaient devant lui comme trois ombres, la reine et les deux princesses.

Le roi pardonnait tout avec bonhomie ; la reine supportait tout avec dignité.

Un jour, un ouvrier montra un outil au roi.

— Tiens gros Veto, lui dit-il, voilà pour abattre la tête de ta femme.

Le roi se plaignit à Pelton, qui fit arrêter cet homme.

Le 2 septembre arriva et les précautions redoublèrent auprès des prisonniers en même temps que les injures devinrent plus cruelles ; d'abord madame Elisabeth eut avoir deviné la cause de cet accroissement d'injures et de précautions, le matin, en regardant à travers les carreaux elle avait vu à une fenêtre en face de la sienne apparaître un grand carton ; sur ce carton étaient écrits ces mots :

VERDUN EST PRIS

A peine avait-elle appris cette nouvelle aux autres prisonniers, qu'un nouveau municipal entra ; il paraissait furieux ; c'était un nommé Mathieu, ex-capucin. Il commença par arrêter M. Hue et lui déclarer que son service près du roi était fini ; puis s'adressant au roi lui-même :

— Oui, oui, dit-il, je sais bien que vous ignorez où que vous faites semblant d'ignorer ce qui se passe. Eh bien, je vais vous le dire, moi la patrie est dans le plus grand danger ; le roi de Prusse marche sur Châlons ; vous répondrez de tout le mal qui peut en résulter. Nous savons que nous, nos femmes et nos enfants périrons ; mais le peuple sera vengé, et, je vous le jure, vous mourrez avant nous.

A cette menace, le petit dauphin, qui croyait déjà voir son père mort, fondit en larmes et s'enfuit dans l'autre chambre, où sa sœur le suivit et eut toutes les peines du monde à le consoler.

Mais le roi, avec sa tranquillité ordinaire :

— J'ai tout fait pour le peuple, dit-il, et je n'ai rien à me reprocher.

Le soir, on mit les scellés sur le petit cabinet qu'occupait M. Hue, et on l'emmena dans les prisons de l'hôtel de ville.

Il était resté vingt jours au Temple.

Pendant toute la journée du 3 septembre, il y eut de grands tumultes par les rues ; des rumeurs pareilles à des bouffées de cris venaient frapper les oreilles des prisonniers et les emplissaient de vagues terreurs. Ni la reine ni les princesses ne purent dormir ; on battit la générale toute la nuit ; les prisonniers ignoraient pourquoi.

Le matin du 3 septembre, Manuel vint voir le roi, et, le premier, sans qu'on lui en parlât il dit au roi qu'il n'avait point à s'inquiéter de madame de Lamballe, qu'elle et toutes les personnes enlevées du Temple étaient à la Force et se portaient bien. Mais, à trois heures, on entendit des cris affreux. Le roi sortait de table et jouait au trictrac avec la reine, bien moins pour se distraire que pour avoir, avec une contenance, la facilité d'échanger quelques mots sans être entendus : tout à coup le roi vit le municipal qui était à la porte fermer cette porte, puis bondissant à la fenêtre en fermer vivement les rideaux.

C'était un nommé Danjou qui avait étudié autrefois pour l'Eglise, et qu'à cause de sa grande taille, on appelait l'abbé de six pieds.

En ce moment, et comme le roi et la reine regardaient avec étonnement et cherchaient à se rendre compte de l'action de cet homme, on frappa à la porte et on fut obligé d'ouvrir.

C'étaient des officiers de garde et des municipaux.

Les officiers de garde voulaient que le roi se montrât à la fenêtre, mais les municipaux s'y opposèrent.

— Mais qu'y a-t-il donc ? demanda le roi étonné de ce conflit.

Tout le monde se tut, et comme le roi renouvelait son interrogation :

— Eh bien, voulez-vous que je vous le dise, moi ce qu'il y a ? s'écria un jeune officier.

— Sans doute, dit le roi ; parlez, monsieur.

— Eh bien, c'est la tête de madame de Lamballe que l'on porte au bout d'une pique et qu'on veut vous montrer.

Le roi pâlit ; la reine se dressa tout debout et frissonnante d'horreur.

Le bruit dura jusqu'à cinq heures.

Ce bruit, qui le causait ? Les prisonniers le surent le soir même. C'étaient les massacreurs qui voulaient forcer les portes pour en faire autant des prisonniers du Temple qu'on en avait fait des autres prisonniers.

Mais, chose étrange ! les municipaux arrêtaient cette marée terrible en étendant un simple ruban tricolore devant la porte : le flot qui eût rompu une digue de fer vint mourir en léchant la ceinture d'une femme.

Cependant ils présentèrent une requête, c'était qu'une députation de six assassins fit le tour de la prison en portant la tête de la princesse au bout d'une pique.

La chose était si raisonnable, qu'elle leur fut accordée à la condition qu'ils laisseraient le corps à la porte.

C'était cette tête que les assassins faisaient danser devant la fenêtre de la reine et qu'heureusement la reine

... avait été précipité à la f...
... avait été précipité à la f...

Aux lettres un homme et un secrétaire de
... au roi

... et qui tout gonflé de son
... crut que
... et qui eut la bonte
de l'inviter à s'asseoir.

Ma mère se... du madame Royale dans ses
... elle était
... ne voyant rien de ce qui se passait
... dans le...
... une statue

XXXVI

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF. — LA COMMUNE PREND LE
GOUVERNAIL. — DANTON, MINISTRE DE LA JUSTICE.
— MARAT ET ROBESPIERRE. — PORTRAITS. — PARAL-
LÈLES. — 273.000 ! — PRESSION DU PEUPLE SUR
L'ASSEMBLÉE. — IL VEUT FAIRE SES AFFAIRES LUI-
MÊME. — LA VENDÉE ET JEAN CHOUAN. — LA FRONTIÈRE
ET LES PUISSANCES. — LA FAYETTE ÉMIGRE. —
LES FRÈRES D'OLMUTZ. — MARCHÉ DE L'ENNEMI. — DÉ-
CRET CONTRE LONGWY. — APPEL DE DANTON. — ME-
NACE ET PROPHÉTIE. — CONSPIRATION DÉNONCÉE.
— PRIÈRE POUR LE ROI. — TACTIQUE DE L'ARMÉE
DE DEMOURVILLEZ. — PLANS DE CAMPAGNE. — APPRÉ-
CIATION.

Disons ce qui s'était passé à Paris et à la frontière, pen-
dant les dix-neuf jours où nous nous sommes enfermés au
Temple avec le roi et la famille royale.

D'abord la Commune s'était organisée ; s'étant emparée du
gouvernail au milieu de la tempête elle avait résolu de
ne pas le rendre à l'Assemblée, dût-elle éterniser l'orage
pour avoir une occasion de le garder.

Non gré, mal gré, Danton avait été l'homme du 10 août ;
l'aurore du 11 éclaira le commencement de sa fortune poli-
tique, il se révéilla ministre de la Justice.

A l'instant même, tout cet immense groupe dont il était
le pivot se serra autour de lui.

Il n'y eut point jusqu'à Marat et Robespierre qui ne sor-
tissent de leurs trous pour montrer l'un son rictus de
crapaud l'autre son museau de renard.

C'était l'habitude de tous deux de se cacher pendant le
combat Robespierre se réservait, Marat se préservait.

Robespierre accourut à la Commune le 11 vers midi ; il
y trouva ses hommes, Paris, Sergent, Huguenin.

Marat marchait seul, lui il sortit de son souterrain, il
appela le peuple, le peuple le reconnut, et, tandis que le
nom de Westermann, le véritable vainqueur, était à peine
prononcé il couronna de lauriers Marat, qui, un grand sa-
bre à la main, monta sur une borne harangua les fédérés
et se fit nommer commissaire de sa section.

Puis vint Tallien, bavard sanguinaire, rhéteur de carre-
four à qui la Providence réservait, on ne sait pourquoi,
un de ces actes qui écrivent pour l'éternité le nom d'un
homme sur l'alraïn.

Chauvette et Hébert : l'un étudiant en médecine l'autre
poète à deux sous la chanson ; couple de foulées au mu-
seau pointu qui s'en allaient de compagnie, flairant d'avance
le sang qu'ils devaient faire répandre.

Leonard Bourdon pédant démagogique, Lycurgue de fau-
bourg qui essaya, en 1793 de fonder une pension avec les
institutions grecques du temps d'Alexandre.

Collot-d'Herbois, un comédien sifflé, qui avait l'habitude
de n'apprendre que la moitié de ses rôles, parce que le
public avait l'habitude de ne pas le laisser aller jusqu'au
bout.

Billaud Varennes dont le principal mérite était, avec
Drouet d'avoir arrêté le roi. Camille Desmoullins, Fabre
d'Églantine, Osselin, Fréron, Deforge, Lenfant, Chénier,
Leger, tous les chefs des jacobins, tous les chefs des cor-

deliers, tous les membres de la future Convention enfin
tigres, lions et loups, qui, étonnés d'être renfermés dans la
même cage, se déchirèrent à belles dents et faillirent du
même coup mettre le pays en lambeaux.

Des le soir du 10 août, la garde nationale dépopulisée
par la fidélité au roi des grenadiers des Filles-Saint-Thomas
et de la Butte-des-Moullins, avait abdiqué. La pique avait
succédé à la baronnette, et la blouse à l'uniforme ; au lieu
de l'élegant du musqué la Fayette, caracolant sur le fa-
meux cheval blanc devenu historique, et suivi d'aldes de
camp aux brillants revers, aux épaulettes volantes, aux
chapeaux bordés de plumes, le géant Santerre se prome-
nait sur son lourd cheval flamand, suivi de deux ou trois
de ses brasseurs qui imitaient sa tenue, et qui trouvaient
l'air autrement militaires leurs épaulettes aplaties, leurs
habits râpés et leurs grosses bottes, que les uniformes plu-
mants de tous les muguets de la ci-devant cour.

Peut-être, il faut le dire, le peuple était-il aussi un peu
de leur avis.

Puis le peuple aimait Santerre ; Santerre le laissait s'amu-
ser tranquille ; il n'allait pas où l'on tuait, ou bien, s'il
y allait, il ne réprimandait les meurtriers qu'avec les
égards que l'on doit à des vainqueurs ; il savait qu'après
la peine devait venir naturellement un peu de récréation.

Ce fut Danton qui se chargea d'arrêter leurs massacres ;
peut-être d'avance savait-il qu'il réserverait aux massacreurs
quelque chose de mieux que ce qu'il leur ôtait ; mais, quel
qu'il en soit, il eut l'initiative du courage, en parlant le
premier sinon de clémence, du moins de justice.

Il se présenta à l'Assemblée, et, en face de ce roi qui
avait cru l'acheter peut-être comme il avait cru acheter
Pétion :

— Législateurs, dit-il, la nation française, lasse du des-
potisme avait fait une révolution ; mais, trop généreuse,
— et il arrêta son regard sur le roi, — elle a transigé
avec les tyrans. L'expérience lui a prouvé qu'il n'y a au-
cun retour à espérer des anciens oppresseurs du peuple ;
elle va rentrer dans ses droits ; mais là où commence la
justice, doit s'arrêter la vengeance. Je prends devant l'As-
semblée nationale l'engagement de protéger les hommes
qui sont dans son enceinte ; je marcherai à leur tête et je
réponds d'eux.

Et, cette fois, comme il avait adressé la menace au roi,
il adressa la compassion à la reine. Le roi avait écouté la
menace d'un air indifférent ; la reine accueillit la com-
passion d'un air dédaigneux.

Le peuple applaudit Danton ; à plus forte raison l'Assem-
blée, qui n'était pas tout à fait rassurée pour elle-même ;
les Suisses furent épargnés jusqu'au 2 septembre.

Mais ce n'était pas l'affaire de la Commune. La Commune
avait en ce moment au milieu d'elle l'homme que l'on re-
gardait à la fois comme un martyr et comme un prophète ;
l'homme qui depuis trois ans, avec l'effrayante monotonie
d'un tocsin, répétait « Des têtes ! des têtes ! des têtes ! »
Seulement, il variait selon la circonstance ; il était parti de
dix mille et en demandait cent cinquante mille ; on voit
que le philanthrope docteur n'en était pas encore à son
maximum qui atteignit 273.000 !

Singulier chiffre, et qui dénotait, ou un bien grand fou
ou un bien savant arithméticien.

Robespierre n'était pas pour les massacres, lui ; il y a
cette différence entre les médecins politiques et les avo-
cats politiques, que les médecins sent pour les massacres
et que les avocats sent pour les procès.

Robespierre voulait un procès, prompt, mais avec des
formes ; peut-être était-ce, à tout prendre, plus sûr que le
massacre. Chabot, qui, on se le rappelle, avait voulu se
faire tuer par Grangeneuve pour qu'on en arrivât où on en
était venu, et qui avait l'avantage de voir, vivant, ce qu'il
avait voulu faire par sa mort, Chabot appuya Robespierre,
et un tribunal fut décrété.

Le peuple était pressé. Comme, le 16, le tribunal décrété
le 14 ne fonctionnait pas encore, trois députations se pré-
sentèrent l'une après l'autre à la barre.

— Si vous ne décidez rien, dit la troisième, prenez garde ;
nous allons attendre, mais attendre ici.

Le 17, nouvelle députation.

— Si le peuple n'est pas vengé ce soir, à minuit le tocsin
sonnera. Il faut un tribunal criminel aux Tuileries et un
juge par chaque section. Louis XVI et Antoinette vou-
laient du sang ; qu'ils regardent et qu'ils voient couler ce-
lui de leurs satellites.

Tout le monde se taisait. Choudieu et Thurlot seuls se
levèrent ; l'un un jacobin, l'autre un cordelier.

— Ceux qui viennent crier ici, dit Choudieu, ne sont pas
les amis du peuple, ce sont ses flatteurs ; ou veut une in-
quisition ; pour mon compte, j'y résisterai jusqu'à la mort.

— Prenez garde, vous qui demandez du sang et toujours

du sang ! dit Thurlot ; la Révolution n'est point seulement à la France, nous en sommes comptables à l'humanité.

Viennent alors les sectionnaires : ceux-là sont chargés de former les jurys.

— Si avant deux ou trois heures, disent-ils, le directeur du jury n'est pas nommé, si les jurés ne sont pas en état d'agir, de grands malheurs se promèneront sur Paris.

L'Assemblée était désarmée elle-même par ses précédentes faiblesses. Elle vota l'établissement d'un tribunal extraordinaire ; seulement, elle prit une précaution pour l'établissement de ce tribunal : elle le soumit à l'élection à deux degrés.

Le peuple, par chaque section, devait nommer un électeur, et ces électeurs devaient nommer des juges.

On le voit, cette fois, le peuple voulait faire ses affaires lui-même.

Peut-être aussi y avait-il bien, comme toujours, quelqu'un derrière le peuple qui lui soufflait ce qu'il voulait ; mais, pour que ce souffle devienne incendie, il faut cependant que la foule recèle la matière première : l'étincelle.

Il faut le dire aussi, c'est que, si à Paris l'horizon était sanglant, à l'est et à l'ouest, il était sombre.

À l'ouest la Vendée, qui refuse les deux grands impôts : le sang et l'argent, qui se soulève à la voix de ses nobles et de ses prêtres ; la Vendée, où l'on commence à entendre les terribles houhoulements du hibou, le cri de guerre de Jean Chouan.

À l'est la frontière. Thionville Sarrelouis, Longwy, qui sont enveloppés par les Prussiens, et qui tirent, non pas le canon de guerre, mais le canon de détresse.

Le 30 juillet, les Prussiens étaient partis de Coblence avec quatre-vingt-dix escadrons de cavalerie, tout composés d'émigrés ; le 18 août ils avaient joint le général Clairfayt, et, le 20, ils avaient investi Longwy.

Puis, de l'intérieur, du cœur de la France, d'autres nouvelles non moins terribles.

La Fayette qui lève l'étendard du constitutionalisme, un linceul devenu bon à envelopper un mort, voilà tout : la Fayette qui appelle ses soldats à rétablir le roi, c'est-à-dire à faire cause commune avec les Prussiens. Il est vrai que son armée l'écoute et ne l'entend pas. La Fayette regardait du côté de Coblence il n'a pas vu venir la marée révolutionnaire ; la voilà sur ses talons, la voilà qui le presse ; à peine si le galop du fameux cheval blanc pourra le sauver. En avant, à l'étranger ! en avant ! et la Fayette émigre à son tour ; et cela devait être, car il était en chair et en os de la même race que les émigrés, et, dans l'âme, il avait même principe.

On déplore la captivité d'Olmütz. Béranger a fait une chanson dans laquelle il nous dit d'effacer l'empreinte des fers de la Fayette. — Gardez-la, au contraire, cette empreinte, héros de 1789 et de 1890 ! gardez-la vivant, gardez-la mort ; gardez-la sous votre uniforme, gardez-la sous votre linceul ! Ces fers seuls diront à la postérité que vous étiez l'honnête homme que nous avons tous connu, le cœur droit que nous avons tous jugé, et non pas un traître.

La fuite de la Fayette eut lieu le 18, juste le même jour où les Prussiens faisaient leur jonction avec le général Clairfayt.

Le même jour l'Assemblée le décrétait d'accusation. Dumouriez eut le commandement de l'Est, et Kellermann remplaça Luckner.

Ce même jour 18, le tribunal révolutionnaire était organisé.

Suivons la contre-révolution qui nous arrive, et la Révolution qui, au fur et à mesure qu'elle la voit venir, se dresse plus furieuse, plus bouillonnante, plus terrible devant elle.

Le 20, le général Clairfayt investit Longwy.

Le 21 au soir, un royaliste est exécuté aux flambeaux, sur la place du Carrousel.

Il y eut deux cadavres ce jour-là sur l'échafaud. Au moment où, à la sinistre lueur des torches, aux cris forcés de la multitude qui battait des mains, le bourreau montrait la tête au peuple, le bourreau lui-même tombait mort.

Le 22, première insurrection vendéenne ; le 22, seconde exécution sur la place du Carrousel.

Le 23, prise de Longwy, après vingt-quatre heures de bombardement.

Le 24, exécution de Laporte, pauvre victime, qui donnait pour excuse ces deux mots que ses juges eussent dû apprécier : *J'ai obéi.*

Le 24, on apprend que la ville de Longwy a été occupée au nom de *Sa Majesté le roi de France*. Le 25, on chante le *Ça ira* sous les fenêtres du Temple, on menace Louis de le tuer et on lui enlève Hue, son valet de chambre.

Enfin dans la nuit du vendredi, on rend le décret suivant :

ARTICLE 1^{er}. — Aussitôt que la ville de Longwy sera rentrée au pouvoir de la nation française, toutes les maisons, à l'exception des édifices nationaux, seront rasées.

ART. 2. — Les corps administratifs, aussitôt que la place sera rentrée au pouvoir de la nation française seront poursuivis par le tribunal criminel du département, comme prévenus du crime de trahison et jugés sans appel quant aux habitants de Longwy, l'Assemblée nationale les déclare infâmes et les prive des droits de citoyens français pendant dix ans.

ART. 3. — Tout commandant de place assiégée est autorisé à faire démolir les maisons de tous ceux qui parleraient de se rendre pour éviter un bombardement.

Le 26, loi révolutionnaire qui bannit du territoire français tout prêtre non assermenté.

Le 26, prise de Verlum ; le 27, la fête du 10 août ; le 28, la loi sur les visites domiciliaires ; le 29, le discours de Danton.

« Il faut une convulsion nationale pour faire rétrograder les despotes. Jusqu'ici, nous n'avons eu qu'une guerre simulée : ce n'est pas de ce misérable jeu qu'il doit être maintenant question ; il faut que le peuple se porte, se roule en masse sur les ennemis pour les exterminer d'un coup, il faut en même temps enchaîner tous les conspirateurs ; il faut les mettre dans l'impossibilité de nuire. »

Sentez-vous venir le 2 septembre ?

À Paris, la terreur était profonde : Longwy pris, Verdun pris ; qui arrêterait donc les Prussiens, puisque nos villes fortes ne les arrêtaient pas ? Cinq étapes forcées et ils étaient à Paris.

Or, qu'y venaient-ils faire, à Paris ? On avait trouvé aux Tuileries une lettre conservée dans les archives, qui le disait, ce qu'ils y venaient faire :

« Les tribunaux suivent nos armées, disait cette lettre : les parlementaires émigrés instruisent, chemin faisant, le procès de la Révolution et préparent les potences des Jacobins. »

Et, pour peloter en attendant partie, comme on dit, le bulletin officiel de la guerre annonçait que les uhlands enlevaient les maires patriotes, et, après avoir coupé les oreilles des officiers municipaux, les leur clouaient au front.

Or, les officiers municipaux de Paris tenaient fort à leurs oreilles. Toute cette Commune, composée de tant d'éléments divers, partagée entre trois hommes réunis ce jour-là par nécessité, Danton, Marat, Robespierre, toute cette Commune, disons plus, tout Paris, le vrai Paris, le Paris populaire, le Paris du 10 août, se sentait compromis et en péril.

D'ailleurs, Bouillé, dans sa lettre du 10 juin 1791, n'avait-il pas menacé de ne pas laisser pierre sur pierre, à ce Paris ?

Cette lettre dont on avait tant ri, allait-elle donc devenir sérieuse ? au lieu d'une vaine menace, était-ce donc une sanglante prophétie ?

Puis on avait appris, à la suite de la fuite de la Fayette, la prise de la Fayette, puis son incarcération : la Fayette, l'homme de la réaction, l'homme du Champ-de-Mars, l'homme de la Constitution, l'homme du roi, dans un cachot !

Alors, quels supplices attendaient donc les hommes de la Bastille, les hommes des 5 et 6 octobre, les hommes du 20 juin et les hommes du 10 août !

Cent mille citoyens, deux cent mille peut-être, qui avaient pris part à ces journées que la France, non seulement avait absoutes, mais encore regardées comme nationales !

Que deviendraient-ils ? Voulez-vous voir la réponse à cette question ? Vous la trouverez dans le journal de Prudhomme. Ne vous semble-t-il pas entendre le premier coup de ce tocsin qui vibra le 2 septembre ?

Nous copions :

« Un de ces misérables, condamné à dix ans de chaîne et attaché samedi, 1^{er} septembre, au poteau infamant, en

... y porta l'audace jusqu'à insulter au peuple
franc, et à tirer sur le haut front : Vive le roi ! vive
le roi ! Vive M. la Fayette et sa loi ! Le salon !

... de la Fayette, le coup de la guillotine
... mais, à l'heure d'inspiration que ce criminel
... comme pour se venger
... fondées et
... dans
les prisons.

... à un signal cou
... Paris devaient s'ouvrir à la
... armés en sortant avec les fusils et
... nous avons laissé le
... de cacher en publiant d'avance
... Les cochets de la Force étaient
... cet effet.

... aussi malfaisant que celui des
... à la même heure tout ce qu'il renfer
... On n'aurait
... presque tous chargés
... de Saint-Lazare au séminaire de Saint-Fur
... et aux Carmes-Dé

... les démons en liberté, grosses des aristocrates
... sous le commande
... commencent par
... et de leurs canons faisaient
... et de l'armée. On
... six qu'oniers pour faire diversion
... et délivrer Louis XVI et sa famille. La bataille, la
... à leur bonne mal
... l'évasion du
... à Longwy, avec Bruns
... et François. Les magistrats et les plus pa
... probablement été
... sans retarder et courir de trop
... le peuple.

... dans les poches sur la poitrine dans les bré
... on trouvait cette prière :

*France à la sainte Vierge que les personnes pieuses
... et à réciter tous les jours pour le roi.*

... de mon Sauveur qui dans le temple de
... son fils
... votre bien-aimé
... de Charle
... de saint
... de Pologne et
... que je vous présente.

... pure Vierge temple de cé
... jamais été souillé par le
... jamais un
... toutes les vertus,
... la bonté de son
... d'un seul homme
... couvert.

... pour lui qui sera contre lui ?
... son cœur et ses veines ; conser
... surtout ses épreu
... plus mériter une couronne plus
... les plus belles couronnes de
la terre.

... que vous êtes en ce jour dans
... le Sél
... en vous et
... mes faibles mérites, mes com
... afin de faire une
... de Dieu, vous
... de mon cœur et la pureté de mes vœux ;
... pour le fils de saint Louis et pour son pe
... à vos demandes ?

... par l'amour.

... dans cette terrible situation, donna
... les hom
... la pensée

... de la Révolution de la II
... de la li
... depuis huit
... cette mère sublime au
moment même de l'enfantement.

Et qui allait lui tirer par morceaux l'enfant prédestiné
des entrailles ? Le fer de l'étranger

Aussi voyez comme, sur son lit de douleurs, on la berce
de promesses trompeuses, cette noble femme en travail :

« Mais dira-t-on, l'ennemi est chez nous, cent mille
hommes ne sont pas une chose à dédaigner, et dites-nous
quels sont les moyens qu'on a pris pour l'empêcher de péné
trer plus avant dans les terres, ces moyens sont simples.
L'armée de la Fayette, aujourd'hui de Dumouriez, était pla
cée du côté de Sedan ; à son arrivée à Maulde, Dumouriez
n'a pas trouvé plus de dix mille hommes disponibles. Le
reste était dispersé dans un cantonnement, et Clairfayt
pouvait neutraliser cette portion de nos forces. Dumou
riez a prévenu l'Autrichien par une manœuvre digne de
Turenne ; en vingt-quatre heures, il a rassemblé tout son
monde, s'est emparé de l'Argonne et du Clermontois, et
ferma le passage à Brunswick. Les grecs servent pour
l'ennemi celle des Thermopyles, et nos soldats valent bien
les Spartiates.

Dumouriez a le parc d'artillerie le plus complet de l'Eu
rope ; il ne reste plus aux Prussiens qu'à se jeter sur Sainte
Menchuld ou Saint-Dizier ; mais Kellermann veut de
se porter entre Saint-Dizier et Châlons, Biron est à Stras
bourg. Nous voyons que nous sommes en mesure pour em
pêcher l'ennemi de pénétrer.

Notre nouvelle armée marche à grands pas vers Châlons
et Reims, c'est Labourdonnaire qui la commande. Solvante
mille hommes quittent Paris, on y comptera les fédérés
du tout, les braves Marseillais ; sous huit jours, l'armée
de Châlons sera forte de deux cent mille hommes, plus de
cent mille hommes seront entre Paris et l'armée ; or, après
cela quel est le lâche qui oserait de voir Paris au pou
voir des Autrichiens ?

Mais que cette sécurité, loin de ralentir notre marche,
ne la rende que plus rapide. Portons-nous à Châlons, por
tons-nous-y en foule et armés ; que l'espace qui sépare Pa
ris de Châlons ne soit qu'un camp, et au lieu de voir les
Autrichiens hiverner chez nous, nous irons hiverner sur
leur territoire. Telle est la conduite que doivent tenir ce
que tiendront sans doute les généraux, aussitôt que l'ar
mée de Soissons sera parfaitement organisée. Labourdon
naire sera la colonne de Brunswick, Kellermann et
Biron prendront en flanc l'armée du roi de Prusse, Du
mouriez en fera autant de l'armée de Clairfayt, et, de deux
choses l'une, ou ces trois armées évacueront notre territoire,
ou elles livreront bataille ; si elles livrent bataille, nous
occupons les hauteurs, nos troupes ont un courage que
rien n'égale, nous sommes quatre fois plus forts en nom
bre, et nous ne pourrions pas ne pas vaincre. Si l'ennemi
prend le parti de se retirer, de fuir en lâche, il faut le sui
vre l'épée dans les reins, jusqu'à ce que les neiges et les gla
çons nous commandent de stationner. Nous ferons fabri
quer des fusils et des piques pendant l'hiver ; nos fonderies,
dont nous doublerons s'il le faut le nombre, nous donne
ront six mille pièces d'artillerie ; nous équiperons nos
flottes, nous armerons notre marine sur le même pied que
nos troupes de terre et, dans une seule campagne, nous
terrasserons tous les rois de l'Europe et donnerons la li
berté à tous les peuples de la terre.

Voilà ce que lui disaient les rêveurs ; mais Danton, qui
n'était pas un homme de rêve, qui était un homme d'ac
tion, tout en ne niant pas ce génie militaire qui se révéla à
Valmy, Danton voulait quelque chose de positif, quelque
chose qui répondît à cette accusation contre les nobles,
contre les prisonniers, quelque chose qui satisfît, qui as
surât même le peuple.

Il annonça, septembre
Que l'on ne croie pas que nous voulions ici innocenter
des tours sanglants ; nous ne sommes pas le procureur gé
néral qui accuse, nous sommes le président qui résume.
Et dans les crimes les plus terribles, les plus inouis, les
plus inhumains, l'ivresse est admise sinon comme une
excuse, du moins comme une circonstance atténuante.

Or Paris était ivre, ivre de colère, de ferreux de ven
geance ; c'était la terrible question d'Hamlet répétée à la
fois par cent mille bouches.

« Être ou ne pas être ! »

Paris fut la France fut la liberté fut ! Il en coûta du
sang, c'est vrai ; mais ce sang est retombé sur la tête de
ceux qui l'ont versé et nous recueillons aujourd'hui les
fruits de l'arbre dont il arrosa les racines.

XXXVII

DEUX FACES DE DANTON. — LE CANON D'ALARME. — VERGNAUD. — VISITES DOMICILIAIRES. — ON BAT LA GÉNÉRALE. — LE SAUVRE DANS LA DEMEURE DU RICHE. — GUERRE ENTRE L'ASSEMBLÉE ET LA COMMUNE. — LES NOMS AFFICHÉS A LA PORTE DE LA PRISON. — L'ASSEMBLÉE CASSE LA COMMUNE. — DIVISION ENTRE LES POUVOIRS. — MARAT, MEMBRE DE LA COMMUNE. — LE VOLEUR AU PILORI. — LA CANNE D'ARGENT ET LA MONTRE D'OR. — SANGLANTES INITIATIVES DE ROBESPIERRE. — COURAGE DE MANUEL. — SON HUMANITÉ SAUVÉ BEAUMARCHAIS. — DANTON SE DISSIMULE. — POSITION ET RÔLE DES GRANDS ACTEURS DU DRAME DE SEPTEMBRE. — LE MASSACRE PRÊT A ÊTRE LACHÉ DANS LES RUES DE PARIS.

On connaît Danton comme homme d'action surtout ; montrons-le un peu comme homme de ruse.

Nous l'avons dit, deux pouvoirs étaient en face l'un de l'autre. L'un plein de faiblesse et touchant à son déclin, l'autre fort de la veille et montant à son apogée.

L'Assemblée, qui devait mourir le 21 septembre ; la Commune, qui était née le 10 août.

Le 2 septembre au matin, la Commune était assemblée sous la présidence d'Huguenin. Verdun n'était pas tombé encore, comme on l'avait prématurément annoncé aux prisonniers du Temple ; mais il était bien près de se rendre puisque, le jour même, il ouvrait ses portes. Manuel annonça le danger, et proposa de faire camper au Champ-de-Mars les citoyens enrôlés, afin qu'ils pussent partir immédiatement.

En outre, on arrêta que le canon d'alarme serait tiré dès dix heures du matin, le tocsin sonné, la générale battue. Tout était calculé, pour inspirer la terreur et pour en profiter.

Deux membres se rendirent à l'Assemblée et la prévirent de ce que venait de décider la Commune.

L'Assemblée ne pouvait répondre qu'à la partie ostensible de la communication. Aussi fut-ce celle-là que développa Vergniaud dans un magnifique discours.

— Je suis heureux et fier que Paris déploie aujourd'hui cette énergie que l'on attendait de lui, car enfin je me demande pourquoi on parle tant et l'on agit si peu. Pourquoi les retranchements du camp qui est sous les remparts de cette cité ne sont-ils pas plus avancés ? Où sont les bèches, les pioches et les instruments qui ont élevé l'autel de la Fédération et nivelé le Champ-de-Mars ? Vous avez manifesté une grande ardeur pour les fêtes ; sans doute, vous n'en avez pas moins pour les combats. Vous avez chanté, célébré la liberté ; il faut la défendre. Nous n'avons plus à renverser des rois de bronze, mais des rois environnés d'armées puissantes. Je demande que la Commune concertée avec le pouvoir exécutif les mesures qu'elle est dans l'intention de prendre ; je demande aussi que l'Assemblée nationale, qui dans ce moment-ci, est plutôt un grand comité militaire qu'un corps législatif, envoie à l'instant et chaque jour douze commissaires au camp, non pour exhorter par de vains discours les citoyens à travailler, mais pour piocher eux-mêmes ; car il n'est plus temps de discourir. Il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou chaque pas qu'ils font en avant pioche la nôtre.

On le voit, Vergniaud se doutait que la Commune paraissait quelque chose de sombre et d'inconnu, et il voulait que le jour se fit sur ce dessein.

On pressentait vaguement le massacre.

Voici les présages qui l'annonçaient.

Le 28 août au soir, Danton s'était présenté à l'Assemblée et avait demandé, comme ministre de la justice, que l'on autorisât les visites domiciliaires. Il fallait qu'il n'y eût plus de repaires royalistes d'où sortissent tout à coup les chevaliers du poignard du 28 février et les gentilshommes déguisés en Suisses du 10 août (1).

Il va sans dire que la chose fut accordée.

Donc, le 29 au soir, en vertu du décret de la veille, la générale battit dans les rues de Paris et chacun fut invité à rentrer chez soi, à six heures précises. Il était quatre heures.

En un instant, toutes les rues furent désertes, comme si un vent d'orage eût passé et balayé les promeneurs. Paris fut une cité morte, comme Pompéi, comme Herculanium.

Mais, en échange de cette solitude et de ce silence du dehors, quel encombrement et quelles rumeurs confuses au dedans.

Qu'allait-il arriver ? On le savait. Mais, dans ces temps de trouble, la moitié des projets seuls étaient visibles, et la partie terrible était naturellement celle qui demeurait dans l'obscurité.

On avait vaguement parlé de massacres. Allait-on massacrer à domicile ? Les barrières étaient gardées, la rivière était gardée.

On resta sept heures dans ces trames mortelles. Les visites ne commencèrent qu'à une heure du matin.

Les rues étaient, à leur extrémité, barrées par de fortes patrouilles, chaînes vivantes qui remplaçaient les chaînes de fer tendues au moyen âge.

Les commissaires des sections visitaient les maisons les unes après les autres : ils frappaient au nom de la loi, et on leur ouvrait (1).

On saisit deux mille fusils, on arrêta trois mille personnes, dont moitié à peu près fut relâchée le lendemain. Les visites domiciliaires eurent, en outre, un terrible résultat : elles ouvrirent aux pauvres la demeure des riches ; ce qui resta dans les yeux des visiteurs d'élancements de haine et d'envie à la vue des richesses sur lesquelles leur avait été permis de planer un instant comme dans un rêve, fut chose inouïe.

Jusqu'à-là, peut-être le pauvre n'avait-il exécuté le riche que comme aristocrate.

Dès lors, il l'exécuta comme riche.

En outre, à partir du jour des visites domiciliaires, il y eut guerre ouverte entre l'Assemblée et la Commune.

Nous avons vu comment l'Assemblée avait été distancée par la Commune ; la Commune lui avait successivement arraché des mains tous les pouvoirs.

La Commune avait suspendu le directoire de département, l'Assemblée sentit le coup.

Elle décréta aussitôt que les sections étaient autorisées à nommer de nouveaux administrateurs.

Puis, pour demeurer le centre de la police du royaume, elle ajouta que la police de sûreté, qui appartient aux communes, n'agira qu'avec l'autorisation des administrateurs du département, *qui eux-mêmes n'autoriseront qu'avec le consentement d'un comité de l'Assemblée*. De cette façon, l'Assemblée avait, sinon l'initiative, du moins la répression.

Mais si l'Assemblée, faible et mourante, usait de ruse, la Commune, jeune et vigoureuse, jouait à découvert.

Elle répondit tout simplement, et cela, malgré le million par mois que venait de voter à la police la généreuse Assemblée, elle répondit :

— Nous ne voulons pas d'intermédiaire entre nous et l'Assemblée, et, si l'Assemblée nomme un directoire de Paris, eh bien, il faudra que le peuple s'arme encore de sa vengeance.

L'Assemblée, pour n'avoir pas la honte d'obéir à une pareille injonction, nomma un directoire, mais dont la seule besogne fut de surveiller les contributions.

C'est qu'elle était peu rassurante pour d'honnêtes gens comme les girondins, cette bonne Commune ; Chaumette, entre autres, avait le pouvoir d'ouvrir et de fermer les prisons.

Et, à propos de prisons, elle venait encore de prendre une terrible mesure : c'était celle d'afficher aux portes les noms des prisonniers.

C'était tout simplement l'affiche du meurtre. Rome, aussi, à la porte des cirques, mettait les noms de ceux qui devaient être égorgés.

Le 29, elle se sentit si forte, qu'elle s'attaqua à la presse elle-même, ce pouvoir contre lequel se brisent tous les pouvoirs. Girez-Dupré, un girondin de l'école de Louvet, jeune, hardi railleur, fut poursuivi, traqué dans Paris pour un article de journal : on dit à la Commune qu'il s'était réfugié au ministère de la guerre, chez Servan, girondin comme lui. La Commune fit investir le ministère de la guerre.

C'était aussi par trop fort et l'Assemblée comprit qu'elle ne pouvait tolérer une pareille insulte faite à son ministre :

(1) Deux cents gentilshommes à peu près, déguisés en Suisses, furent trouvés revêtus de l'uniforme, et reconnus parmi les cadavres à la finesse de leur linge et à l'élégance de leurs mains.

(1) Tout ce beau travail analytique fait sur septembre, l'a été par Michelet. Tous ceux qui ont écrit avant lui sur ces terribles journées ont compulsé le *Moniteur*, un mensonge, ou Prudhomme une passion, ou bien encore Peltier, la peur.

et, comme à la barre le président de la Commune Huguenin.

« Ce qui se garda bien de constater, ce fut qu'il fut adroitement saisi par le conseil général sur la Commune.

Il se fit alors le mouvement favorable de l'Assemblée, qui passa un instant dans le doute de quel côté se déclarerait la victoire.

La séance des 1^{er} septembre, présidée par Louvet, déclara que le conseil général de la Commune était coupable d'usurpation.

Cambon fit remarquer que les membres de la Commune n'avaient pas le droit de se réunir sans la sanction du peuple.

Enfin, vers dix heures du soir, l'Assemblée déclara que le conseil général refusant de comparaître à la barre, le conseil de la Commune serait nommé à l'unanimité avant vingt-quatre heures.

Comme la Commune elle avait bien mérité de la patrie, elle avait le droit de se réunir, disait Cléryn à propos du jeune homme qui, de son côté, avait bien autrement de sang et de courage à la Commune.

L'Assemblée de la Commune fut grand quand elle apprit le vote de ces différents décrets. Robespierre lui-même se contenta de faire une proposition franche, nette, et précise.

« Si l'Assemblée ne retire pas ses décrets, dit-il en bien, nous en appelons aux armes.

Tallemant fut appelé à la barre aux Thermes, Thuillier, l'âme lambrée de Robespierre à la section Mauconseil.

Tallemant offrit d'exécuter en personne ce qu'il avait proposé.

Vers onze heures du soir, il se rendit au manège avec un millier d'hommes à piques et rappela que la Commune seule avait fait remonter l'Assemblée au rang des représentants d'un peuple libre.

Au reste ajouta-t-il *vous peu de jours*, le sol de la patrie sera purgé de la présence de ses ennemis.

Il est vrai que Tallien avait fait cette promesse à propos des prières, mais Marat la faisait chaque jour à propos de tout le monde.

« Marat était là, le hideux vampire! Il n'en bougeait pas. Marat n'avait pu être élu, car Marat ne faisait point partie du conseil général, de ces commissaires de section qui avaient fait le 10 août, mais le 23 août, la Commune avait décrété qu'une tribune serait érigée dans la salle pour un journaliste et ce journaliste ce fut Marat.

« Marat ne faisait point partie de la Commune; il faisait plus de sa tribune il la dominait physiquement et moralement.

Puis enfin le soldat de Robespierre et le beau-frère de Saint-Just, et qui se trouvait soutenu ainsi par les Jacobins et les faiseurs par la force intelligente et par la force matérielle. Paris eut pouvoir de choisir à lui seul, trois membres pour compléter le comité de surveillance.

Panis n'osa choisir Marat, il choisit Sergent, l'artiste qui avait de régler cette cérémonie de la fête des morts du 10 août, qui avait réglé la proclamation de la patrie en danger, et qui n'osant régler le 2 septembre, partit le matin pour la campagne. Panis choisit donc Sergent Implein et Jourdeuil lesquels s'adjoignent cinq personnes: Deforges, Gervais, Leclerc et Burfort, puis une sixième — voyez cet acte aux archives de la préfecture de police — une sixième se trouve en marge dans un renvoi parafé par une seule main.

Ce sixième nom est celui de Marat.

Tallien et sa bande arrivèrent à l'Assemblée; mais l'Assemblée était en verve de courage, elle se leva indignée comme un seul homme et d'un seul élan l'orateur de la barre avait demandé son admission et celle de ses gens avec confiance; Manuel le procureur de la Commune, le fit arrêter.

Le lendemain Huguenin se présenta lui-même à l'Assemblée, il songeait de gagner du temps et de mettre les membres entre l'arrêté de l'Assemblée qui cassait les anciens membres et la réélection des nouveaux; les nouveaux étaient sûrs ainsi d'être les anciens.

Il demanda une espèce de réparation dont l'Assemblée se gagna l'air d'être dupe.

L'Assemblée déclara que les sections nommeraient dans les vingt-quatre heures un nouveau conseil général de la Commune.

Le décret avait été voté le 1^{er} septembre à quatre heures de l'après-midi.

C'était donc le lendemain 2 dans la soirée, que l'élection devait se faire.

La Commune était décidée à ne point permettre l'exécution du décret de l'Assemblée, elle avait deux raisons pour

cela: l'horreur de ne plus être après avoir été, et la conviction qu'elle seule pouvait sauver la France.

Ce jour-là même, comme pour donner au peuple un avant-goût du sang, le hasard avait fait qu'une scène terrible s'était passée en Grève, un voleur qui était au pilori, s'avisa de crier: « Vive le roi! vivent les Prussiens! mort à la nation! » Se ruant sur lui et s'appropriant à le mettre en pièces fut pour le peuple qui assistait à ce spectacle l'affaire d'un moment, heureusement, Manuel était là, avec un admirable courage, il se précipita au secours de cet homme, l'arracha des mains de ceux qui allaient le massacrer, et, au péril de sa vie, il l'eût emmené à l'hôtel de ville. Ce n'était pas mal pour un ex-pédant, pour un ancien précepteur.

Déféré au jury qui siégea d'urgence, le voleur fut condamné à la peine de mort et exécuté le lendemain.

L'Assemblée enregistrerait chaque fait nouveau: elle sentait qu'on marchait au massacre.

Un homme, qui se disait membre de la Commune, s'était, sur cette seule recommandation fait ouvrir le Garde-Meuble et y avait pris un canon d'argent massif donné autrefois à Louis XVI. C'était naïf comme la force.

D'un autre côté, le 1^{er} septembre, un gendarme avait apporté à la Commune une montre d'or qu'il avait prise aux Tuileries le 10 août, en demandant ce qu'il en devait faire.

Tallien lui dit de la garder.

Maintenant, ceux qui n'avaient pas de montre et qui en voulaient avoir, n'avaient qu'à tuer ceux qui en avaient.

Devant cette résistance de la Commune et surtout devant ces présages, l'Assemblée chancela; elle sentait que quelque chose d'effrayant s'accumulait dans un air tout chargé de menaces; elle rapporta, dans la soirée du 1^{er} septembre, le décret qui préservait aux membres de la Commune de justifier des pouvoirs qu'ils avaient reçus le 10 août.

La Commune était en séance. Sans doute eût-elle continué de marcher au sang, même quand l'Assemblée fut restée dans sa fermeté, à plus forte raison quand elle sentait chanceler cette force d'un instant que son ennemie avait montrée.

Robespierre, chose étrange, ce fut lui qui, ce jour-là, eut toutes les sanglantes initiatives; sans doute craignit-il de rester en arrière de Danton et de la cruauté de Marat. La popularité de Robespierre s'était déjà couverte d'un voile à propos de son opposition à la guerre. Il n'était plus temps de déchirer ce voile avec le sabre, il le déchira avec le poignard.

« Le conseil doit se retirer, dit-il, et employer le seul moyen qui reste de sauver le peuple, remettre au peuple le pouvoir.

Robespierre n'était point fâché de sauvegarder sa personne en se retirant. Les membres de la Commune retirés, le peuple maître de la situation, le peuple tuait, égaré, massacrait, cela ne regardait plus la Commune, ni Robespierre par conséquent on avait le bénéfice du massacre sans en avoir la responsabilité.

Manuel lutta contre Robespierre dans ce moment de danger; consignons la chose, comme chose honorable: il déclara que les membres de la Commune ne devaient pas quitter leur poste quand la patrie était en danger.

La majorité pensa comme lui.

Il fallut que Robespierre tirât de face le Parthe ne pouvait plus blesser en fuyant.

« Puis, ajouta Manuel, qui sait si cette écharpe dont on veut nous dépouiller ne nous aidera point à sauver quelques innocents?

Et, pour son compte, Manuel courut à l'Abbaye, et en fit sortir Beaumarchais, son ennemi personnel.

Consignons cet acte d'humanité, près de l'acte de courage, beaucoup de gens ne comptent pas deux faits pareils dans toute leur vie, Manuel les accomplit dans un seul jour.

Robespierre était, par sa motion de remettre le pouvoir aux mains du peuple, monté à la hauteur de Marat.

Danton, lui, profita de la circonstance pour se dissimuler; à partir du 29, il cessa de paraître à l'hôtel de ville.

En effet, il fallait prendre un parti, ou se présenter comme un tiers dans le triumvirat, s'atteler en arbalète; ou bien rester ministre de la justice, et comme ministre de la justice, tenir le mouvement dans sa main; le tenir d'autant mieux et avec d'autant plus de sécurité que, les massacres commencés, l'Assemblée n'existait plus.

Maintenant, vous voyez vos acteurs.

D'abord, le fou des fous, que son médecin vient saigner quand il écrit trop rouge, qui demande des têtes, et puis des têtes, et encore des têtes.

Robespierre, l'homme prudent par excellence, qui, cette fois, est sorti de ses hautes, et qui, de peur de rester en arrière s'est lancé trop en avant. Aussi vous le verrez tout à l'heure chez Saint-Just.

« M. Michel à qui il fait toujours revenir quand on veut prouver la bonté de l'intelligence planant sur la savante investigation.

Danton, l'homme d'audace et de ruse, l'homme qui se réservera la liberté de nier septembre ou de le glorifier, de récompenser les massacreurs ou de les punir.

Voilà pour le premier plan.

Puis Panis, le beau-frère de Santerre, l'adorateur de Robespierre, l'introduit à la Commune; Panis, ex-procureur, auteur de vers ridicules, incapable mais influent.

Sergent, artiste, comme nous l'avons dit, médiocre et cependant inspiré parfois par les circonstances, faisant du grand parce que le gigantesque posait devant lui.

Collot-d'Herbois, histrion de province, toujours sifflé, toujours ivre, se croyant à jeun quand il n'était que gris; qui mourut comme il avait vécu avalant une bouteille d'eau-forte qu'il prenait pour de l'eau-de-vie.

Hébert, l'ancien marchand de contremarques, le futur rédacteur du *Père Duchêne*, plus mauvais poète que Panis, s'il était possible, inventeur du langage obscène appliqué à la publicité.

Chaumette, un clerc de procureur, une fouine, un de ces animaux qui ne mordent pas la chair, mais qui sucent le sang, un museau pointu avec des lunettes.

Puis Manuel, le procureur; puis Iluguenin, le président; puis Tallien, le sbire.

Puis tous ces autres dont les noms sont écrits avec du sang et qui n'ont pas d'autre célébrité que celle de l'encre rouge.

Voilà les hommes qui avaient préparé le massacre et qui allaient le lâcher dans les rues de Paris.

XXXVIII

LE MAÎTRE ET LE DISCIPLE. — ROBESPIERRE ET SAINT-JUST. — DORMIR DANS UNE PAREILLE NUIT !... — NUIT BLANCHE. — L'UN DORT ET L'AUTRE VEILLE. — LE SANG VA COULER. — ON CHERCHE L'OCCASION. — MARAT SAUVE UN HOMME ! — PROPOSITION DE THURIOT. — QUATRE HEURES PERDUES. — LA SECTION POISSONNIÈRE. — MOT DE DANTON. — CHEZ LUI, LE DÉBAUCHÉ TUAIT LE POLITIQUE. — LA COMMUNE SUSPEND SA SÉANCE. — TRANSFÈREMENT DE VINGT-QUATRE PRISONNIERS, DE L'HOTEL DE VILLE A L'ABBAYE. — LES TRÉTEAUX DE LA RUE DE BUSSY. — LA COMMENCE LA BOUCHERIE. — PARISEAU ET DE LA CHAPELLE. — SANG-FROID D'UN PRÉSIDENT. — ERREUR DE TALLIEN. — DANTON ABSENT.

Dans la soirée du samedi au dimanche, c'est-à-dire du 1^{er} au 2 septembre, Robespierre et Saint-Just, le maître et le disciple, l'un déjà à l'apogée de sa gloire, l'autre à l'aurore de la sienne, tous deux procédant de Rousseau, l'homme de la nature, sortirent des Jacobins harassés d'avoir passé toute une longue soirée dans le tumulte des idées fatales que chaque minute apportait et emportait comme des vagues de sang.

Saint-Just logeait rue Sainte-Anne, dans un hôtel garni; en causant des événements que le jour suivant devait voir s'accomplir, ils arrivèrent à la porte de l'hôtel. Robespierre n'avait point envie de dormir; Robespierre n'était pas pressé de rentrer, de se retrouver seul avec lui-même; il s'épouvantait de se voir au miroir de sa pensée; il monta chez Saint-Just. Saint-Just était bien plus convaincu que Robespierre; aussi marchait-il d'un pas ferme dans la voie où son compagnon n'avancait qu'en vacillant. A peine rentré chez lui, cédant à la fatigue, il jeta ses habits, et se prépara à se mettre au lit.

— Que fais-tu donc ? demanda Robespierre.

— Tu le vois bien, je me couche.

— Comment ! tu peux songer à dormir dans une pareille nuit ? s'écria Robespierre. N'entends-tu pas le tocsin ? ne sais-tu pas que cette nuit sera peut-être la dernière pour des milliers d'hommes ?

— Hélas ! oui, répondit Saint-Just en bâillant, je sais

tout cela; on égorgera peut-être cette nuit, à coup sûr demain. Je voudrais être assez fort pour modérer les convulsions d'une société qui se débat entre la liberté et la mort; mais que suis-je ? un atome ! et puis, après tout, ceux qu'on immolera ne sont pas les amis de nos idées. Bonsoir.

Et il s'endormit.

La nuit tout entière s'écoula. En s'éveillant, Saint-Just, étonné, vit debout à la fenêtre un homme qui appuyait son front contre le carreau, regardant les premières lueurs du jour dans le ciel, écoutant les premières rumeurs de la journée dans la rue.

Saint-Just se souleva à moitié et reconnut Robespierre.

— Que fais-tu donc là, et pourquoi es-tu revenu de si grand matin ? lui demanda-t-il.

— Je ne suis pas revenu, et rien ne me ramène, dit Robespierre, le sourcil ironcé sur son œil bleu clair; je n'ai pas quitté la chambre.

— Quoi ! tu n'es point allé te coucher ? s'écria Saint-Just.

— Pour quoi faire ?

— Mais pour dormir, donc !

— Dormir ! murmura Robespierre, dormir, tandis que des centaines d'assassins s'apprentent à égorger des milliers de victimes, tandis que le sang pur ou impur coule comme l'eau dans les égouts ? Oh ! non, non, poursuivit-il avec son sourire, qui n'agitait que les muscles des lèvres sans s'étendre à ceux de la face, non, je ne me suis pas couché. Je suis resté debout, et j'ai eu la faiblesse de ne pas dormir; mais Danton a dormi, lui, j'en suis bien sûr.

Robespierre avait raison, les assassins veillaient et le sang allait couler comme l'eau dans les rues de Paris.

Ne pouvant pas suivre ces ruisseaux partout où ils s'écoulèrent, disons au moins comment les premières gouttes en furent versées.

C'était là le principal; cette fois, ce n'était pas une bonne fin qu'il fallait faire, c'était un bon commencement.

Une fois les massacres en train, on savait qu'il n'y aurait plus qu'une difficulté, celle de les arrêter.

Nous avons dit la scène du 1^{er} septembre, vous savez, sur la place de Grève, quand le peuple voulait mettre en lambeaux ce voleur au pilori qui avait crié : « Vive le roi ! »

Le 2, il eut sa mort, mais il n'eut pas son sang. A peine fut-il exécuté par la guillotine, qu'on regretta de ne pas l'avoir laissé écharper, c'eût été le verre d'absinthe qui eût mis les bourreaux en appétit.

Il fallait trouver autre chose; quelque chose qui eût l'air spontané, quelque chose comme une de ces grandes colères soudaines qui prennent aux peuples et aux océans.

En attendant, chacun choisissait les siens, faisant sortir des prisons les amis ou les recommandés; Danton sauva beaucoup de monde, Robespierre et Tallien en firent autant, Marat épargna un homme.

Quelque temps après les journées de septembre, un massacreur vint se confesser à lui d'avoir sauvé un aristocrate.

— Hélas ! lui dit Marat, je m'avoue aussi coupable que toi; j'ai eu, moi, la faiblesse de sauver un prêtre.

Le matin de cette nuit que Robespierre avait passée chez Saint-Just, l'Assemblée s'ouvrit, comme d'habitude, à neuf heures; et, dès son ouverture, Thuriot y fit une proposition qui probablement lui était soufflée par Danton.

C'était de porter à trois cents membres le conseil général de la Commune, de manière à pouvoir maintenir les membres de la fondation, c'est-à-dire du 10 août, et à recevoir les nouveaux.

Voici quel était le côté visible du projet, celui sur lequel s'appuya Thuriot :

De constater aux yeux de la France entière l'importance de la capitale, qui, étant le cerveau d'un royaume, doit avoir, avec l'initiative des grands projets, la force de les soutenir.

Voici quel était le côté caché :

Faire ce que font les chimistes, en étendant un breuvage trop concentré, qui, de poison qu'il était, devient alors un remède salutaire, changer l'esprit de la Commune en y introduisant un élément nouveau, la neutraliser enfin en l'agrandissant.

Le projet était proposé par Thuriot; on crut, et, selon toute probabilité, comme nous l'avons dit, on ne se trompait pas, on crut que la proposition venait de son ami Danton; or, alors, l'Assemblée croyait Danton l'homme de la Commune, et cela, justement à l'heure qu'il s'en isolait.

L'Assemblée se trompait donc; aussi repoussa-t-elle le projet, qui ne se dessina clairement aux yeux qu'après quelques heures de discussion, et qui ne passa que vers une heure de l'après-midi. C'étaient quatre heures perdues, et, le 2 septembre, quatre heures perdues avaient quelque importance.

XXXIX

L'HUISSIER MAILLARD. — LE 3 SEPTEMBRE A LA FORCE. — LA PAUVRE PETITE PRINCESSE. — LETTRE DU DUC DE PENTHIÈVRE. — LES TROIS HOMMES ET LES PETITS ASSIGNATS. — LES TERREURS DE LA PRINCESSE DE LAMBALLE. — LES DEUX GARDES NATIONAUX. — MANUEL SAUVÉ MADAME DE STAËL. — EFFROI DE LA PRINCESSE. — HÉBERT ET L'HUIILLIER. — « JUREZ TOUT CE QU'ON VOUS DEMANDE ». — LE GRAND NICOLAS. — LE PERRUQUIER CHARLAT. — L'IVRESSE DU SANG. — GRISON L'HOMME A LA BUCHE. — LE CORPS SUR LA BORNE. — L'HOMME A LA BAGUETTE.

Nous avons dit qu'on avait soulevé la tête de madame la princesse de Lamballe jusque sous les fenêtres de la reine, après avoir permis à ceux qui la portaient de faire avec elle le tour du donjon.

Disons comment cette tête y était venue.

Le massacre avait commencé à l'Abbaye. C'était là qu'étaient les Suisses; c'est là que fut achevé Reding, assassiné Montmorin, que furent sauvés Sombreuil et Cazotte.

C'était là que Maillard, le sombre huissier du Châtelet, donnant au meurtre une apparence de légalité, écrivait sur les registres encore maculés de sang, de sa belle et grande écriture.

Tue par le jugement du peuple, ou : Absous par le jugement du peuple.

De l'Abbaye, le massacre gagna la Conciergerie, et, de là Conciergerie, le Châtelet.

Ce fut le 3 septembre seulement qu'il rétentit jusqu'à la Force, où nous l'avons vu. On y avait transporté madame de Lamballe, madame de Tourzel, sa fille Pauline, et trois femmes de la reine.

Le matin on avait fait sortir les prisonniers pour dettes, les trois femmes de la reine, madame de Tourzel et sa fille; mais on n'avait point osé en faire autant pour la pauvre petite princesse. Elle était d'avance marquée pour la mort.

D'abord, on le sait, c'était l'amie la plus intime de la reine. Beaucoup disaient plus que ce'a, et ajoutaient que la jalousie qui existait entre madame de Lamballe et madame de Polignac n'était pas seulement une jalousie d'amitié.

Puis, au moment du premier interrogatoire on avait trouvé trois lettres dans le bonnet de la princesse. Une de ces lettres était de la reine.

On savait si bien la pauvre créature vouée à la mort, que monseigneur le duc de Penthièvre, retiré dans son château de Bizy, avait écrit à l'un de ses administrateurs

« Je vous prie, mon cher de***, s'il arrive malheur à ma belle-fille, de faire suivre son corps partout où il sera porté, et de le faire enterrer au plus prochain cimetière, jusqu'à ce qu'on puisse le transporter à Dreux. »

Cette précaution paternelle, qui plane funèbre sur un être encore vivant, n'est-elle pas quelque chose de terrible!

L'administrateur, en recevant ce billet, avait fait venir un officier du prince, et lui avait donné communication du billet de Son Altesse, en lui disant :

— Je me charge, monsieur, de remplir les intentions du prince.

C'était le 1er septembre.

En même temps il fit venir trois hommes dont deux étaient attachés au duc de Penthièvre, et le troisième à la princesse elle-même. Il leur fit prendre des costumes d'hommes du peuple, leur donna en petits assignats une forte somme, et leur recommanda de ne rien épargner pour mener à bien leur mission de salut.

Ces trois hommes, pendant toute la journée du 2, rôdèrent aux environs de la Force.

Le massacre, nous l'avons dit, avait commencé aux autres prisons et même à la Force, mais sans atteindre la pauvre princesse.

Nous parlons d'elle comme d'une enfant; en effet, son portrait, la seule chose qui nous reste d'elle, à nous au-

tres hommes de ce siècle qui avais en le bonheur de ne pas voir passer au bout d'une pique cette tête sans corps, et traîner par les ruisseaux ce corps sans tête, la seule chose qui nous reste d'elle, c'est son portrait.

Elle n'ignorait pas, la frêle créature, toutes les haines soulevées contre elle; et, comme elle n'avait nul courage, où l'aurait-elle pris pauvre enfant! elle tremblait enfermée dans une des chambres hautes de la prison avec madame de Navarre, elle tremblait, malade, couchée sur son lit, s'évanouissant à chaque instant et faisant pour ainsi dire un essai de la mort par ces absences momentanées de la vie.

Le meurtre, en effet, était dans la cour, était dans la rue, était dans les chambres inférieures, les cris montaient jusqu'à elle comme une vapeur.

À quatre heures, sa porte s'ouvrit, deux gardes nationaux entrèrent dans sa chambre, et, brutalement, la menaçant à la bouche, lui ordonnèrent de se lever.

C'était chose impossible, les forces lui manquaient.

Elle fit un mouvement; puis :

— Messieurs, dit-elle, vous le voyez, il m'est impossible de quitter ce lit; par grâce, ne me forcez pas à vous suivre, j'aime autant mourir ici qu'ailleurs!

Un de ces deux hommes se pencha à son oreille, tandis que l'autre épiait à la porte.

— Obéissez, madame, dit-il, c'est pour votre salut.

— Alors, retirez-vous que je m'habille, dit la princesse.

Pudeur du dernier moment qui suivit madame Elisabeth, cette autre martyre qui fut en même temps un ange, et qui lui fit dire au bourreau :

— Monsieur, au nom de la pudeur, abaissez mon fichu sur ma poitrine.

Elle se leva donc et s'habilla, aidée par madame de Navarre; puis elle descendit l'escalier, appuyée sur le garde national qui lui avait parlé.

D'où venaient ces deux hommes? Étaient-ce les agents du prince? Non, ceux-là étaient déguisés en massacreurs.

Étaient-ce des agents de la Commune, de Manuel même? C'est probable; la veille, Manuel avait encore sauvé madame de Staël, que n'aurait pas protégé son titre d'ambas-

sadrice de Suède.

Au bas de l'escalier, madame de Lamballe se trouva en face d'Hébert et de Lhuillier, membres de la Commune. À l'aspect de ces sinistres figures, à la vue de ce sang, aux cris des victimes, aux vociférations des bourreaux, la vie sembla quitter la prisonnière; elle pâlit, se pencha et s'évanouit dans les bras de sa femme de chambre.

Il fallut la faire revenir à la vie; Hébert et Lhuillier étaient là attendant.

Il y avait eu cent mille francs portés par les hommes du prince à la Commune. Hébert et Lhuillier étaient-ils ceux qui les avaient reçus? C'est possible.

Revenue à elle, on l'interrogea; elle ignorait, car les quelques mots prononcés par le garde national n'avaient fait pénétrer qu'un bien faible rayon d'espérance dans son cœur, elle ignorait que, parmi ces bourreaux, parmi ces tortureurs, beaucoup voulaient la sauver.

Ainsi ne put-elle répondre, excepté sur le 10 août, où, pour la défense de la cour et la sienne, elle retrouva quelques paroles; mais, quand on lui demanda de jurer haine au roi, haine à la reine, haine à la royauté, son cœur se serra, ses lèvres se serrèrent et elle ne put articuler un mot. Elle se perdit.

— Jurez tout ce qu'on vous demande de jurer, lui dit un des juges en se penchant vers elle; si vous ne jurez pas, vous êtes morte.

Elle mit la main sur sa bouche, comme pour ajouter un obstacle physique à l'obstacle moral; puis, à travers ses doigts mal serrés, quelques gémissements passèrent.

— Elle a fait serment, dirent les juges.

Et celui qui s'était penché vers elle, se penchant encore :

— Sortez, lui dit-il, hâtez-vous! et, quand vous serez dehors, criez: « Vive la nation! »

On l'entraîna.

Elle était appuyée sur un des chefs des massacreurs, nommé le grand Nicolas.

Il la conduisit — elle marchait les yeux fermés — vers quelque chose d'informe, de frissonnant, d'ensanglanté, espèce de tumulus sur lequel un massacreur piétinait avec ses souliers ferrés.

C'était un amoncellement de cadavres.

Puis, lorsqu'elle le toucha presque :

— Crie : « Vive la nation! » lui dit tout bas l'homme.

Elle allait crier : « Vive la nation! » Malheureusement,

... les yeux à l'odor d'is... battlement, elle
 face d'un chr...
 ... se...
 ... Nicolas... Tru... lui
 ... sur la bouche... misérable un perru-
 ... tomber... entendu, il mar-
 ... piqu...
 ... leur couleur naturelle par
 ... sur ses épaules
 ... sur son visage
 ... le front.
 ... le sang, et, bien
 ... appelle le sang
 ... cette

... la prit pour une victime devolue
 ... Grison, tenait une bûche à la main.
 ... homme, il était trop loin de la
 ... la lui lança par derrière,
 ... et l'abattit

... elle fut perçue de coups
 ... sentiment
 ... les dirigeait; les yeux
 ... sous les vêtements de la malheureuse
 ... et voulaient voir ce beau corps, auquel vivant,
 ... de Lesbos eussent rendu un culte.

... comme de vin seulement cette
 ... la sur une borne
 ... ce corps, ce corps
 ... n'en avaient pas encore
 ... lui

Et chacun venait voir, et chacun jetait son mot d'ou-
 trage. Comme on eût fait à Sapho peut-être si son corps
 eût été retrouvé sous les vagues qui battaient le pied du
 rocher de Leucade

XL

DERNIÈRES MUTILATIONS DE LA PRINCESSE DE LAM-
 BALLE — SON CŒUR AU BOUT D'UNE PIQUE. — LA
 TÊTE SUR LE COMPTOIR. — STATIONS EN ROUTE POUR
 LE TEMPLE. — LES HOMMES QUI VEILLENT SUR LES
 DÉBRIS DU CABARET. — LE RUBAN TRICOLORE AR-
 RÊTE L'ÉMEUTE. — RÉFLEXIONS DE PRUDHOMME.
 — LA MAISON DE LA TOMBE-ISSOIRE. — LA FOSSE
 COMMUNE POUR LES CADAVRES. — LA TÊTE ENLE-
 VÉE. — ON NE PEUT RETROUVER LE CORPS. — L'OF-
 FICIER DU DUC DE PENTHIÈVRE SAUVE SES ÉMIS-
 SAIRES ARRÊTÉS. — TERREURS DE MADAME DE
 RUFFON — TOUT LE MONDE A PEUR. — TROIS
 JOURS DE BOUCHERIE. — A QUOI TRAVAILLER? — LE
 RÉGENT VOLÉ. — MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET DIX
 MASSACRÉS. — CHARLAT SABRÉ PAR SES CAMA-
 RADES — DISCOURS DE NEUPHATEAU. — LE CANON
 DE VALMY. — DU MOURIEZ ET DANTON.

Telle on se lassa de ce cours d'histoire privée et royale
 que l'on peut retrouver dans tous les pamphlets du temps,
 et l'on commença d'abord par lui couper la tête.

Celui qui fit cette première mutilation s'appelait Gri-
 son. L'histoire est terrible. Parfois elle ramasse une plume
 dans le sang, elle écrit un mot, un nom, et ce nom est
 écrit pour l'éternité.

On prit à une autre partie du corps. C'était
 pour le cœur et le cœur de la reine qu'on mutilait ainsi
 la pauvre femme. Il fallait que la reine fût bien haine.

Sur d'hors, un troisième lui ouvrit la poitrine et lui
 arracha le cœur.

Ce cœur était en vie pour la reine.
 Un quatrième tenait la pique où ce cœur fut cloué.

Ces deux derniers s'appelaient Mamin et Rodi.
 On dit encore d'aut on ne sait pas les noms, pri-
 maires pour le cadavre.

Le cortège se fut en route.
 Dans un cabaret voisin, on posa la tête sur
 le comptoir dans les verres et les bouteilles, et l'on but
 à la santé de la nation.

Quand on eut bu, on se mit en route pour le Temple.

Les trois hommes chargés de recueillir les derniers dé-
 bris de la princesse suivaient avec les autres.

D'abord on changea d'avis. Ce ne fut plus au Temple
 que l'on voulut se rendre. Le Temple était bien toujours le
 but dernier, mais on voulait faire des stations en route.

Station à l'hôtel de Toulouse premierement. On courut en
 prévenir les officiers du prince, qui n'osèrent s'y opposer.
 Ils ouvrirent les portes, les galeries, et attendirent en trem-
 blant.

Le cortège était déjà rue de Clery, lorsqu'un des hommes
 du prince s'approche de Charlat, qui portait la tête.

— Mais où vas-tu donc, citoyen? lui dit-il.
 — Mais tu le vois bien! à l'hôtel Toulouse. Il faut bien
 que la p... fasse une dernière fois ses beaux meubles.

Vous vous trompez, ce n'est point ici chez elle, elle
 n'y demeurait plus, c'est à l'hôtel Louvois ou aux Tuileries
 qu'il vous faut aller.

On ne s'arrêta donc point à l'hôtel, et l'on alla aux Tuil-
 leries. Mais des ordres avaient été donnés, et les massa-
 creurs ne purent s'en faire ouvrir les portes. Alors, ils
 revinrent au faubourg Saint-Antoine, au coin de la rue des
 Ballets, en face d'un notaire, et entrèrent dans un cabaret.

Là, les hommes qui veillaient toujours sur ce cadavre
 meurtri espèrent pouvoir l'arracher aux bourreaux. Mais
 il fallait d'abord le conduire au Temple. N'était-ce pas pour
 le Temple qu'on l'avait fait?

On porta donc au Temple cadavre et tête. Là, comme
 nous l'avons dit, on craignit un instant un nouveau mas-
 sacre. Heureusement, Danjou, celui dont parle madame
 Royale dans ses Mémoires, et qu'on appelait l'abbé de six
 pieds, eut l'idée, pour arrêter le peuple, de faire tendre
 devant le peuple un ruban tricolore avec cette inscription:

CITOYENS!

• Vous qui à une vengeance
 Savez allier l'amour de l'ordre,
 Respectez cette barrière,
 Elle est nécessaire à notre surveillance
 Et à notre responsabilité. •

Maintenant, veut-on savoir ce que les journaux du
 temps pensent de la promenade de cette tête?
 Ecoutez Prudhomme:

« On a promené la tête de Lamballe autour du Temple
 peut-être même, sans une barrière de ruban, le peuple
 eût porté cette tête jusque sous les fenêtres de la salle à
 manger de l'ogre et de sa famille; rien de plus naturel et
 de plus raisonnable que tout cela; cet avertissement salu-
 taire eût peut-être produit d'heureux effets. Si l'âme des
 Bourbons et des princesses d'Autriche était accessible aux
 remords, ils auraient lu ces mots écrits en lettres de sang
 sur cette tête coupable:

« Famille perverse! attends-toi au même châtement si,
 par un aveu solennel de tous tes forfaits, tu ne parviens
 pas à désarmer le bras justicier du peuple et à désavouer
 les deux cent mille brigands soudoyés qui accourent pour
 te délivrer. »

Puis il termine

« Il reste encore une prison à vider. »

Le peuple fut tenté un instant de couronner ses expé-
 ditions par celle-là, puisque, sous le règne de l'égalité, le
 crime reste impuni parce qu'il a porté une couronne; mais
 le peuple en appelle et en réclame à la Convention.

Maintenant, que fit-on de tous ces cadavres?
 Leur tombe avait été creusée à l'avance.

A une portée et demi de fusil de la barrière Saint-Jac-
 ques était une pauvre maison connue sous le nom de
 la maison de la Tombe-Issore; c'est à cinq cents pas de
 cette maison que fut creusée une fosse assez profonde pour
 communiquer avec les catacombes; le travail dura quatre
 jours sans que l'on sut dans quel but il s'opérait.

Vers le soir du cinquième, on vit s'approcher les pré-
 miers charlots, ils laissent derrière eux une longue traî-
 née de sang; ils s'approchèrent du trou que l'on venait
 de creuser, ils découvrirent leur funèbre chargement, et
 alors seulement les ouvriers comprirent le but de ce tra-
 vail de quatre jours.

Quant à la pauvre princesse de Lamballe, lorsque son ca-
 davre eût été arrêté à la porte du Temple, lorsque la tête
 eût obtenu la permission d'y entrer, lorsque, malgré les
 précautions des officiers municipaux, dit Prudhomme,
 Louis XVI et de suite eut vu cette tête en soulevant le

coïn d'une jalousie, on eût pu croire que tout était fini pour elle, et que les fidèles serviteurs qui suivaient ces restes mortels allaient enfin en obtenir la remise; mais il n'en fut point ainsi; la promenade sanglante continua, et ce ne fut que deux heures après que, par fatigue, ceux qui traînaient le corps le laissèrent sur un monceau de cadavres qui encombraient la place du Châtelet.

Les émissaires du duc de Penthièvre espèrent le retrouver la le soir; il leur était, on le comprend bien, impossible de le retrouver dans la journée; ils ne s'occupèrent plus que de la tête.

On résolut de faire revoir à cette tête l'emplacement où on l'avait détachée du corps, et le cortège reprit le chemin de la Force. Ses beaux et longs cheveux l'ornent encore; mais, au moment où le porteur de cette tête l'abaissait pour

L'officier du prince commençait à soupçonner la fidélité des hommes qu'il avait envoyés à cette recherche et auxquels il avait donné tout l'argent qu'ils avaient demandé, quand on vint lui dire que trois hommes avaient été arrêtés, comme ayant assassiné madame de Lamballe et profané ses restes.

C'était, en effet, la Commune qui, par des semblants d'arrestations, voulait détourner d'elle l'accusation de cet immense meurtre.

Sans perdre de temps l'officier du duc de Penthièvre courut à la section, réclama ses trois hommes, raconta leur dévouement qui avait fait l'erreur, et cela, avec une si grande ardeur, une telle reconnaissance, qu'aucun doute ne resta plus aux émissaires de la section, qui non seulement rendirent la liberté aux prisonniers, mais encore



Crie « Vive la Nation! » lui dit tout bas l'homme.

la faire passer sous la porte de la Force, un perruquier s'élança, et, d'un seul coup, coupa tout le chignon.

Ce fut une grande douleur pour les émissaires du duc; ils savaient combien le prince eût tenu à avoir cette tête avec sa chevelure; mais ils n'en devenaient que plus empressés à conquérir ce qui en restait.

On comprend qu'après une pareille promenade, on avait chaud; deux de ces hommes déterminèrent Charlat à entrer au cabaret, en laissant à la porte la tête et la pique; le troisième resta en arrière, et, saisissant le moment opportun, il arracha le fer qui transperçait cette tête, et, fer et tête, il mit tout dans une serviette dont il s'était muni par avance et dans ce but; alors, il fit signe à ses camarades, qui laissèrent Charlat ivre mort, et il se rendit avec eux à la section Popincourt, où il déclara qu'il avait dans ce linge une tête qu'il demandait à déposer dans le cimetière des Quinze-Vingts, et que, le lendemain, il viendrait, avec deux de ses camarades, pour la reprendre et donnerait cent écus aux pauvres de la section.

Puis ils rendirent compte à l'officier du prince de ce qu'ils avaient fait; celui-ci leur recommanda de retourner le lendemain de grand matin à la section, et, de son côté, fit toutes les dispositions pour retrouver le corps. Une maison à moitié démolie avait servi à recevoir les cadavres; on chercha, parmi ces cadavres, celui de la pauvre princesse, reconnaissable à ses mutilations. On n'épargna ni soins ni argent pour le retrouver, on fouilla jusqu'aux décombres, mais tout fut inutile.

La journée se passa dans ces vaines recherches.

leur permirent d'enlever la tête de madame de Lamballe du lieu où ils l'avaient déposée.

Muni de cette permission, l'officier du prince se rendit au cimetière des Quinze-Vingts, accompagné d'un plombier; il fit mettre cette tête dans une boîte de plomb et la fit partir pour Dreux, où elle fut placée dans le même caveau qui attendait M. le duc de Penthièvre.

Un dernier mot sur cette tête:

Dans la longue promenade qu'on lui fit faire, on n'oublia point le Palais-Royal. Il fallait montrer cette tête au duc d'Orléans, qui payait cent mille écus de douaire à la princesse, et qui était l'ennemi particulier de la reine. L'intention de cette multitude, en montrant cette tête au prince, ne fut donc pas d'accomplir une vengeance, mais de payer un tribut.

Il était à table avec sa maîtresse, madame de Buffon quand d'immenses clameurs l'appelèrent; il parut au balcon, et salua les assassins. Il rentra sombre et pensif, quand il retrouva madame de Buffon presque folle.

— Oh! mon Dieu, criait-elle, on portera aussi ma tête dans les rues!

Cette vision terrible ne s'effaça jamais de l'esprit du prince.

Le résultat des massacres de septembre fut non seulement le fait physique en lui-même, fait horrible, inouï, monstrueux, mais le fait moral, c'est-à-dire une action effroyablement désorganisatrice.

Dans l'Espagne, pays des combats de taureaux, il n'y a plus de littérature, de théâtre. Comment voulez-vous qu'on

... vous vous les imprimerez sur le sol entier de la France.

«*Etanges paroles, ou en conviendra, dix-huit jours après que la Liberté, les lois et la paix* avaient été si monstrueusement violées, paroles de rhéteur qui seraient cependant devenues une vérité complète s'il eût ajouté : « Et de l'Europe ».

En effet la veille le canon de Valmy, encore muet pour la capitale, avait commencé cette grande conquête de la guerre à laquelle devait succéder la conquête des esprits.

Le 20 septembre, Dumouriez avait sauvé la France en battant les Prussiens à Valmy.

Le 21, la République était décrétée.

On sait comment les Prussiens se retirèrent. Il y eut un traité entre Dumouriez, Danton et le roi de Prusse, pour que cette retraite ne fût point inquiétée. Combien de millions reçurent Dumouriez et Danton pour ouvrir à l'ennemi sa retraite vers la frontière? Nul ne peut le dire, mais Dumouriez, paya sa part de trente ans d'exil, l'autre, Danton, paya la sienne de sa tête.

Et s'il faut en croire Danton lui-même, ce fut Dumouriez le plus malheureux.

« On n'emporte pas la patrie à la semelle de ses souliers », répondait Danton avec un soupir à l'ami qui lui conseillait de s'expatrier.

Il resta en France et resta pour l'échafaud, tant cette bonne et noble terre de France est plus douce, même aux morts, que la terre étrangère ne l'est aux vivants.

C'est dans un camp à Montmartre, la Commune offrait deux francs par homme trois francs de nos jours, et il ne s'y pressait personne. Elle eut recours aux ouvriers en leur montrant qu'ils n'avaient plus de leur journée. Ils furent persés, elle fut forcée de recourir à la force. Ils eurent à travailler tout à tour les samedis.

La Commune nationale, sans être dissoute, n'aurait presque plus personne ne répondait à l'appel. Le Garde-Meuble, par son poste fut pillé une nuit, des voleurs s'y précipitèrent et emportèrent la plus grande partie des objets de la couronne. Le Régot, entre autres, ne fut point saisi, et, en attendant qu'ils pussent s'en défaire, ses nombreux propriétaires le cachèrent sous une poutre d'une maison de la rue.

Le massacre avait cessé, ou plutôt aurait dû cesser; ce bruit courait dans l'assemblée de massacreurs qui avaient pris pour ce terrible métier et qui continuaient de massacrer. Il fut vrai que Marat encore inassouvi, demandait tout le monde qu'on égorgeât sans quoi rien ne serait fini, les autres, les royalistes, les partisans de Brunswick, la législative, puis d'ailleurs d'avance les réserves pour la Convention, qui n'avaient pas encore mais qu'il comptait bien massacrer un jour quand elle existerait.

Le 18 au soir, que le conseil général de la Commune comptait qu'il était temps cependant, de donner satisfaction à cette grande vengeance, contre laquelle les massacreurs ne peuvent rien et qu'on appelle l'opinion publique, le 18 au soir, elle se souleva contre le Comité de surveillance, le porta tout sur lui et le cassa.

Un jour après la réaction contre la terrible mesure s'était produite, les hommes qui l'avaient prise ou laissée tomber, se trouvaient n'osant pas encore la renier.

C'est un événement historique, dit Marat, dans le XIX^e numéro de son journal, octobre 1792.

« Les deux des sources sanglantes sur lesquelles tout l'édifice a germé », dit Danton le 9 mars 1793.

« Les Indulgences », dit Tallien, dans son apostrophe par l'organe de la Convention en novembre 1792.

Le nombre des massacres, au reste, disons-le à l'honneur de la population parisienne, ne dépassa point quatre cent mille, ce qui n'était pas dix militaires.

« Les massacres des innocents », dit à mille neuf cent cinquante-trois, dit de Michèle.

« Le 10 août de Madame Charlotte, qui avait porté la Convention à l'Assemblée de Lamballe, comme tous les massacres, le 10 août 1792, il fut reçu avec horreur par l'Assemblée, qui particulièrement se vantait de son courage. Il fut tué par ses camarades ».

« Le 20 septembre 1792, l'Assemblée législative, l'Assemblée de Neuchâteau, en remettant les pouvoirs à cette Assemblée, aux membres réélus de la Convention nationale, leur dit ».

« Le jour de vos efforts sera de donner aux Français la Liberté, les lois et la Paix, la Liberté, sans laquelle ils ne peuvent plus vivre, les lois, le plus ferme fondement de la Liberté, la Paix, tel et un tel but de la guerre, de donner LES LOIS ET LA PAIX, ces trois mots écrits sur la porte du temple de Del-

vous vous les imprimerez sur le sol entier de la France.

«*Etanges paroles, ou en conviendra, dix-huit jours après que la Liberté, les lois et la paix* avaient été si monstrueusement violées, paroles de rhéteur qui seraient cependant devenues une vérité complète s'il eût ajouté : « Et de l'Europe ».

En effet la veille le canon de Valmy, encore muet pour la capitale, avait commencé cette grande conquête de la guerre à laquelle devait succéder la conquête des esprits.

Le 20 septembre, Dumouriez avait sauvé la France en battant les Prussiens à Valmy.

Le 21, la République était décrétée.

On sait comment les Prussiens se retirèrent. Il y eut un traité entre Dumouriez, Danton et le roi de Prusse, pour que cette retraite ne fût point inquiétée. Combien de millions reçurent Dumouriez et Danton pour ouvrir à l'ennemi sa retraite vers la frontière? Nul ne peut le dire, mais Dumouriez, paya sa part de trente ans d'exil, l'autre, Danton, paya la sienne de sa tête.

Et s'il faut en croire Danton lui-même, ce fut Dumouriez le plus malheureux.

« On n'emporte pas la patrie à la semelle de ses souliers », répondait Danton avec un soupir à l'ami qui lui conseillait de s'expatrier.

Il resta en France et resta pour l'échafaud, tant cette bonne et noble terre de France est plus douce, même aux morts, que la terre étrangère ne l'est aux vivants.

XLI

LA CONVENTION A LA SALLE DU THÉÂTRE DES TUILERIES. — PREMIÈRE SÉANCE. — MANUEL, TALLIEN. — CAMBON, DANTON. — L'ABOLITION DE LA ROYAUTÉ. — LE SCEAU DE L'ÉTAT. — VOLS DU GARDE-MEUBLE. — LA PEINE DE MORT CONTRE LES ÉMIGRÉS. — CITOYEN ET CITOYENNE. — SUPPRESSION DE LA CROIX DE SAINT-LOUIS. — LA CONVENTION DÉCRÈTE LE JUGEMENT DE LOUIS XVI. — REÇU DU ROI. — INTÉRIEUR DU ROI AU TEMPLE. — LE PORTIER ROCHER. — LE CORDONNIER SIMON. — LA TABLE DE MULTIPLICATION. — LES DOSSIERS DE CHAISE EN BRODERIES. — MURAILLES ILLUSTRÉES. — LES DEUX FACTIONNAIRES.

Le 21 septembre, à neuf heures du matin, le président annonça à l'Assemblée législative que douze commissaires demandaient à être introduits pour la prévenir que l'Assemblée nationale était constituée.

C'était Grégoire, de Bois, qui portait la parole. La Convention était réunie dans la petite salle du théâtre des Tuileries, transformée en chambre de parlement.

La première séance fut orageuse et indiqua ce que seraient les autres séances.

L'aspect de la salle indiquant d'avance les combats qui allaient s'y livrer.

Jamais assemblée délibérante, animée de tant de haines, chaude de tant de passions, ne s'était trouvée renfermée dans un si petit espace. Robespierre et ses Jacobins, Danton et ses cordeliers, Marat et sa commune, Vergnaud et ses girondins, plus de partis, d'autres ni modérés, quatre armées prêtes à combattre ne s'alliant que pour détruire, se divisaient aussitôt la destruction accomplie, campées côte à côte et croisant pied à pied des regards de feu plus terribles que l'orage.

Aussi, dès le premier jour la séance fut chaude.

D'abord Manuel obtint le premier la parole et demanda que le président de la Convention soit logé au palais des Tuileries, que les attributs de la loi et de la force soient toujours à ses côtés, et que chaque lois qu'il ouvrirait la séance, tous les citoyens se levassent.

Cela ressemblait fort à ce Romain de Shakspeare qui, pour récompenser Brutus de ce qu'il avait tué César, voulait le faire César à sa place.

Aussi Tallien attaqua-t-il cette singulière motion pour la couvrir de ridicule.

— Il ne peut être mis en question, dit-il, si, lors de ses fonctions, le président de la Convention aura une représentation particulière; hors de cette salle, il est simple citoyen. Si l'on veut lui parler on ira le chercher au troisième ou au cinquième; c'est là que loge la vertu. Au lieu de vain cérémonial, je demande donc que l'Assemblée prête le serment de ne rien faire qui s'écarte des bases de la Liberté et de l'égalité: ceux qui seraient parjures doivent être immolés à la juste vengeance du peuple.

Couthon propose de jurer « Souveraineté du peuple, égalité, la royauté, la dictature, au triumvirat et à la puissance individuelle ».

Bazire ne veut même plus que l'on jure: les serments ont été si souvent violés, qu'ils ne signifient plus rien; il demande des faits.

Danton veut que la Convention déclare :

1^o Qu'il ne peut exister de constitution que celle qui sera consentie par le peuple dans les assemblées primaires, ce qui détruit, selon lui, tous les vains fantômes de dictature, toutes les idées extravagantes de triumvirat :

2^o Afin d'abjurer toute exagération, d'anéantir toutes les inquiétudes, que toutes les propriétés territoriales, industrielles et individuelles soit éternellement maintenues.

Danton avait commencé, nous avons oublié de le dire, par déclarer qu'il renonçait aux fonctions de ministre de la justice.

Cambon approuve la première proposition de Danton, mais improuve complètement la seconde; il soutient que la Convention ne peut décréter le maintien de la propriété. Cambon sera un jour ministre des finances et mettra la propriété en question.

En se rangeant à l'avis de Danton à l'endroit de la constitution, Lasource, au contraire, attaque Cambon: il dit que la sûreté des personnes et de la propriété doit être mise sous la sauvegarde de la nation :

Que toutes les lois non abrogées, que tous les pouvoirs non révoqués ou suspendus sont conservés ;

Que les contributions actuellement existantes seront perçues comme par le passé.

Dans le cours de la discussion, Manuel avait mis en avant l'abolition de la royauté.

Collet-d'Herbois en renouvela formellement la proposition: cette proposition fut accueillie par les applaudissements de l'Assemblée et des tribunes.

La nation tout entière semblait avoir émis ce vœu par la bouche de ces deux hommes.

Quinette au contraire, soutient que les conventionnels ne sont pas juges de la royauté, qu'ils sont envoyés pour faire un bon gouvernement, que leur premier devoir est de s'en occuper, et qu'ensuite on décidera s'il faut ou s'il ne faut pas de roi.

— Certes, dit Grégoire, personne ne proposera jamais de conserver en France la race funeste des rois. Nous savons trop bien, ajoute-t-il, que toutes les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes qui ne vivaient que de chair humaine; mais il faut pleinement rassurer les amis de la liberté, il faut détruire ce talisman dont la force magique serait propre à stupéfier des hommes. Je demande donc que, par une loi solennelle, vous consacriez l'abolition de la royauté.

A ces mots, l'Assemblée se lève spontanément et décrète d'enthousiasme que la royauté est abolie.

Bazire arrête la délibération. Selon lui, une pareille décision ne peut être prise par acclamation pure et simple; il prétend enfin qu'un pareil décret doit être discuté et rédigé après de mûres réflexions.

Alors, Grégoire reprend la tribune et s'écrie :

— Qu'est-il besoin de discuter? Les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique: les cours sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans; l'histoire des rois est le martyrologe des nations. Je demande que la proposition soit mise aux voix avec un considérant digne de la solennité de ce décret.

Ducos vient en aide à Grégoire :

— Les crimes de Louis XVI, dit-il, sont un considérant assez accepté pour l'abolition de la royauté. La journée du 10 août suffit pour éclairer les Français sur ce qu'ils ont à faire.

La discussion se ferme, et la proposition de Grégoire est adoptée à l'unanimité et au bruit des applaudissements.

Elle est immédiatement suivie d'un autre décret portant que, désormais, tous les actes publics seront datés de l'an 1^{er} de la République française, et que le sceau de l'Etat portera un faisceau surmonté du bonnet de Liberté avec ces mots pour exergue: *République française*.

Un comédien ambulancier et un curé de village changent ainsi en une demi-heure la face de la France.

Nous avons vu depuis une seconde république proclamée avec bien moins de formes encore et avec une bien moindre apparence de légalité. Cependant cette seconde république durera bien autrement longtemps que la première. C'est que la république de 92 n'était pas une république, ce n'était encore qu'une révolution.

Avant de se dissoudre, la Législative, qui, en se retirant, nous laissa :

La guerre avec deux grandes puissances du Nord,

La guerre civile dans la Vendée,

Les colonies levastées

Les finances dans l'anéantissement,

La tradition des masses sanctionnée à Avignon et Paris par l'autorité;

Avant de se dissoudre, disons-nous, l'Assemblée décréta :

1^o Que chaque citoyen se munirait à sa section d'une carte civique, qu'il serait tenu d'exhiber à la réquisition de tout officier civil ou militaire ;

2^o Que la municipalité et le conseil général de la Commune seraient renouvelés ;

3^o Que l'ordre pour faire sonner le tocsin et tirer le canon d'alarme ne pourrait être donné sans un décret du corps législatif dans les villes où il tiendrait ses séances.

4^o Enfin, qu'aucune visite domiciliaire ne pourrait être faite, et que chaque citoyen serait autorisé à résister à une pareille violence par tous les moyens qui seraient en son pouvoir.

Ce dernier article fut voté d'urgence. Il était temps de mettre un terme aux déprédations qui se commettaient pendant ces visites. Tout, en effet, était devenu un prétexte aux visiteurs pour s'approprier bijoux, argenterie, médailles, pendules; les pendules, parce que presque toujours la pointe des aiguilles en était terminée en fleur de lis; les médailles, parce qu'elles portaient l'empreinte d'un roi ou d'un empereur; l'argenterie, parce qu'il était bien rare que l'argenterie ne portât point quelque couronne héraldique ou de fantaisie. Ainsi s'étaient fondées sur la ruine des autres des fortunes scandaleuses.

On se rappelle le vol du Gard-Meuble. C'était quelque chose de pareil. Grâce à la vigilance du ministre Roland, quelques-uns des voleurs avaient été pris; ces voleurs, agents subalternes d'hommes puissants peut-être, avaient été, deux d'entre eux du moins, condamnés à mort. Ils demandèrent à faire des révélations, s'engageant à tout dire si l'on voulait leur accorder leur grâce.

Pendant la séance du 24 septembre, le tribunal criminel du département de Paris vint solliciter un décret pour suspendre l'exécution de la sentence de ces deux condamnés; mais le président ne voulut point s'engager dans la promesse qu'on lui demandait. Seulement, il promit de tout faire près de la Convention si les révélateurs déclaraient la vérité.

Sur leurs révélations, en effet, il se transporta avec un de leurs coaccusés non jugé qu'ils avaient indiqué, et qui découvrit aux Champs-Élysées un dépôt d'objets très précieux.

Le président, fidèle à sa promesse, fit déclarer la séance: mais tout se borna à la découverte d'une partie des objets volés: les véritables voleurs, les grands voleurs, les chefs ne purent être pris.

Pendant ce temps, nos armées, s'ébranlant au bruit du canon de Vainmy, marchaient en avant, traversaient la frontière et commençaient cette guerre d'invasion qui dura vingt ans.

Le 23 septembre, le général Montesquiou occupait Chambéry; le 28, le général Anselme occupait Nice.

Le 8 octobre, après cent mille bombes lancées, après sept cents maisons détruites, après une défense héroïque de la part des habitants, le siège de Lille est levé.

Le 9, la peine de mort est prononcée contre les émigrés pris les armes à la main, et l'on décrète que l'exécution sera immédiate. Garat, le nouveau ministre de la justice, qui avait proposé la loi, obtint deux cent vingt et un suffrages sur trois cent quarante-quatre.

Le 10, un décret substitue les noms de *citoyen* et de *citoyenne* aux noms de *monsieur* et de *madame*.

Le 15, la croix de Saint-Louis est supprimée.

Le 21, Mayence est prise par le général Custine.

Le 22, Longwy est évacué par les Prussiens.

C'était le dernier point par où l'ennemi eût le pied sur le sol de la France.

Dès le 14, Verdun avait été abandonné.

— Parce que ma consigne m'ordonne d'avoir les yeux sur vous.

— Sur moi? dit Cléry. Vous vous trompez

— N'êtes-vous point le roi? demanda le factionnaire.

— Vous ne le connaissez donc point?

— Jamais je ne l'ai vu, monsieur, et, pour le voir, je voudrais bien le voir ailleurs qu'ici.

— Parlez bas répondit Cléry; je vais entrer dans cette chambre, et vous verrez le roi. Il est assis près de la fenêtre et lit.

Cléry entra et raconta au roi ce que venait de lui dire le factionnaire. Alors, le roi se leva et se promena d'une chambre à l'autre pour que ce brave homme le vit tout à son aise; aussi, ne doutant pas que ce ne fût à son intention que le roi s'était dérangé:

— Ah! monsieur, dit-il à Cléry, que le roi est bon et comme il aime ses enfants! Pour moi, je ne puis croire qu'il nous ait fait tout le mal que l'on dit.

Un autre factionnaire placé au bout de l'allée qui servait de promenade, et d'une figure distinguée, fit un jour comprendre à la famille royale qu'il avait quelques renseignements à lui donner. Au premier tour de promenade personne n'eut l'air de faire attention à ces signes; au second, madame Elisabeth s'approcha de lui pour voir s'il lui parlerait; mais soit crainte, soit respect, il resta muet; seulement, deux larmes roulèrent dans ses yeux, et, du doigt, il indiqua un tas de décombres où probablement il avait caché une lettre. Cléry, sous prétexte de chercher des palets pour le petit prince, voulut fouiller les décombres; mais les municipaux le firent retirer et lui défendirent désormais d'approcher des sentinelles.

NLII

EMPLOI DES JOURNÉES DE LA FAMILLE ROYALE. — PROCLAMATION DU 21 SEPTEMBRE. — FORMULE DES DEMANDES. — SÉPARATION DE LA FAMILLE. — RI-
GUEURS DE LA COMMUNE. — TRANSLATION DANS LA GRANDE TOUR. — LE DÉJEUNER OUBLIÉ. — LE DINER EN FAMILLE. — SIMON ET CLÉRY. — LE DAUPHIN ET LE ROI RÉUNIS. — DESCRIPTION DE LA TOUR DU TEMPLE. — DÉTAILS CURIEUX.

Pendant toute cette première captivité où les prisonniers furent réunis, voici comment ils employaient les journées:

Le roi se levait à sept heures et priait Dieu jusqu'à huit. Ensuite il s'habillait, ainsi que le dauphin, jusqu'à neuf, à neuf heures, on descendait déjeuner chez la reine, et, après le déjeuner, le roi donnait au dauphin une leçon quelconque et qui durait jusqu'à onze heures. Le dauphin jouait jusqu'à midi, heure à laquelle les prisonniers allaient à la promenade tous ensemble. Cette promenade était forcée: le roi devait l'accomplir quelque temps qu'il fit, attendu que la garde, relevée à cette heure, voulait s'assurer de sa présence. La promenade durait jusqu'à deux heures; à deux heures, les prisonniers dinaient; après diner, le roi et la reine faisaient une partie de trictrac, moins pour jouer, nous l'avons dit, que pour avoir une occasion d'échanger quelques mots à voix basse; à quatre heures, la reine remontait avec ses deux enfants, laissant le roi, qui faisait sa sieste; à six heures, le dauphin allait retrouver son père: le roi lui donnait encore une leçon et le faisait jouer jusqu'à l'heure du souper; à neuf heures, on le mettait au lit; on remontait ensuite, et, jusqu'à onze heures, moment où se couchait le roi, la reine faisait de la tapisserie. Quant à madame Elisabeth, elle priait Dieu, disait l'office, ou souvent, haut, sur la prière de la reine, lisait quelques livres de piété.

Le 21 septembre, à quatre heures du soir, un municipal nommé Lubin vint, entouré de gendarmes à cheval et d'une nombreuse populace, faire une proclamation devant la tour. Ce Lubin avait sans doute été choisi à cause de sa forte voix, de sorte que la famille royale pût ne pas perdre une syllabe de cette proclamation; c'était l'abolition de la royauté et l'établissement de la République. Hébert, que nous connaissons, et Destournelles, qui fut depuis ministre des contributions publiques, se trouvaient, ce jour-là, de garde près de la famille royale; ils étaient assis sur

la porte, et tous deux regardaient curieusement le roi pour voir quel effet ferait sur lui la nouvelle qu'il allait apprendre.

Le roi lisait et continua de lire sans qu'aucune altération parût sur son visage. La reine montra la même fermeté et ne laissa pas échapper un seul mouvement qui pût trahir le mystère de douleur ou de colère qui bouillonnait au fond de son âme.

La proclamation finie, les trompettes sonnèrent de nouveau. Cléry se mit à une fenêtre, et, comme on le prit pour le roi, le peuple hurla des imprécations contre lui, et les gendarmes le menacèrent de leurs sabres.

Le même soir Cléry dit au roi que, le froid se faisant sentir, le dauphin avait besoin de rideaux et de couvertures. Le roi ordonna alors à Cléry de faire la demande de ces différents objets et la signa. Cléry, dans cette demande, s'était servi des expressions habituelles: *Le roi demande pour son fils...*

— Vous êtes bien hardi, lui dit Destournelles, de vous servir d'un titre aboli par la volonté du peuple, comme vous venez de l'entendre.

— J'ai entendu une proclamation, dit Cléry, c'est vrai; mais je ne sais pas quel en était l'objet.

— C'est, dit-il au valet de chambre, l'abolition de la royauté, et vous pouvez dire à monsieur, ajouta-t-il en montrant le roi, qu'il est invité à abandonner un titre que le peuple ne reconnaît plus.

— Je ne puis dit Cléry, changer maintenant la rédaction de ce billet qui est signé. La roi me demanderait la cause de ce changement, et ce n'est point à moi à la lui apprendre.

— Très bien, dit Destournelles, faites ce que vous voudrez; mais je ne certifierai pas la demande.

Le lendemain, Cléry alla près de madame Elisabeth prendre ses ordres pour savoir de quelle façon il devait écrire désormais. Il lui fut répondu qu'il fallait employer cette formule: *Il est nécessaire, pour le service de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Louis-Charles, de Marie-Thérèse, de Marie-Elisabeth...*

On manquait surtout de linge; on se rappelle qu'aux Feuillants, l'ambassadrice d'Angleterre en avait envoyé à la reine. Les princesses recommandaient chaque jour le leur, et, pour recommander celui du roi, tout aussi dénué que les autres, souvent madame Elisabeth était obligée d'attendre qu'il fût conché.

Le 26 septembre, Cléry apprit par un municipal qu'on se préparait à séparer le roi de sa famille et que l'appartement qu'on lui destinait dans la grande tour serait bientôt prêt. Cléry, avec beaucoup de précaution, annonça cette nouvelle au roi. On le dépouillait peu à peu, de la royauté d'abord, de la famille ensuite: il subissait chaque épreuve avec cette résignation qui lui était si naturelle, qu'elle ressemblait à de l'impassibilité.

— Cléry, lui dit le roi, vous ne pouvez me donner de plus grande preuve d'attachement qu'en agissant comme vous faites. J'exige de votre zèle de ne me rien cacher, je m'attends à tout; tâchez seulement de savoir à l'avance le jour et l'heure de cette pénible séparation.

Le 29 septembre, à dix heures du matin, cinq ou six municipaux entrèrent dans la chambre de la reine, où était la famille royale; l'un d'eux, nommé Charbonnier, fit lecture au roi d'un arrêté du conseil de la Commune, qui ordonnait d'enlever papier, encre, plumes, crayons, et même les papiers écrits qui se trouveraient tant sur la personne des détenus que dans leurs chambres.

Les valets de chambre et les autres serviteurs étaient compris dans la mesure.

Lorsque les prisonniers auraient besoin d'un objet quelconque, Cléry devait faire demande de cet objet, sur le registre du conseil.

Les princesses donnèrent leurs cis aux, mais parvinrent à cacher leurs crayons.

Pendant cette perquisition, Cléry apprit, d'un municipal de la députation, que, le soir même, le roi serait transféré dans la grande tour.

Cléry en fit avertir le roi par madame Elisabeth.

La nouvelle était exacte: le soir, comme, après le souper, le roi quittait la reine, un municipal vint lui dire d'attendre, le conseil ayant quelque chose à lui communiquer. Dix minutes après, les six municipaux, qui, le matin, avaient enlevé les papiers entrèrent, et firent lecture au roi d'un second arrêté de la Commune, qui ordonnait sa translation dans la grande tour.

La nouvelle fut terrible, et, quoique le roi eût été prévenu à l'avance, cette fois il sentit fléchir son impassibilité. Toute la famille cherchait à lire, dans les yeux du roi et des municipaux, jusqu'où ce nouveau pas dans une voie plus terrible encore que toutes les autres pouvait le mener; c'était le mystérieux, l'inconnu, le terrible; c'était un chemin sombre, et, à l'horizon, le 21 janvier.

— Quand vous assassinez le peuple au to aout, vous le pleuriez point.

Cléry prit les livres que le roi avait demandés et les lui porta, et les municipaux, entrés derrière lui, annoncèrent au roi qu'il verrait sa famille. Cléry profita de la circonstance pour demander la permission de servir à la fois le roi et le jeune prince. C'était un jour bœni, la permission lui fut accordée.

On servit le dîner chez le roi, et, après le dîner, on fit voir à la reine l'appartement qu'on lui préparait au-dessus de celui de son mari. Malheureusement, il y avait beaucoup à y faire encore, et, quoiqu'elle sollicitât elle-même les ouvriers de se hâter, ils déclarèrent qu'ils ne pourraient avoir fini avant trois semaines.

— Au bout de trois semaines, en effet, la reine vint habiter l'appartement qui lui était destiné; mais ce jour qu'elle attendait avec impatience fut marqué par une grande douleur.

On lui enleva son fils et on le remit au roi.

Maintenant il est important que, pour l'intelligence des événements, nous donnions connaissance à nos lecteurs des lieux où ils vont se passer. Nous empruntons donc à Cléry la description qu'il nous a laissée de la prison du roi et de la famille royale.

La grande tour, d'environ cent cinquante pieds de hauteur, forme quatre étages, qui sont voûtés et soutenus au milieu par un gros pilier, depuis le bas jusqu'à la flèche. L'intérieur est d'environ trente pieds en carré.

Le second et le troisième étage, destinés à la famille royale, étant comme les autres d'une seule pièce, furent divisés en quatre chambres par une cloison de planches. Le rez-de-chaussée était à l'usage des municipaux. Le premier étage servait de corps de garde; le roi fut logé au second.

La première pièce de son appartement était une antichambre d'où trois portes différentes conduisaient séparément aux trois pièces. En face de la porte d'entrée était la chambre du roi, dans laquelle on plaça un lit pour le dauphin. Celle de Cléry se trouvait à gauche, ainsi que la salle à manger, qui était séparée de l'antichambre par une cloison en vitrage. Il y avait une cheminée dans la chambre du roi; un grand poêle, placé dans l'antichambre, chauffait les autres pièces. Chacune de ces chambres était éclairée par une croisée; mais on avait mis en dehors de gros barreaux de fer et des abat-jour qui empêchaient l'air de circuler; les embrasures des fenêtres avaient neuf pieds de profondeur.

La grande tour communiquait, par chaque étage, à quatre tourelles placées sur les angles.

Dans une de ces tourelles était l'escalier, qui allait jusqu'aux créneaux; on y avait établi des guichets de distance en distance, au nombre de sept. De cet escalier, on entraît dans chaque étage en franchissant deux portes; la première était en bois de chêne fort épais et garnie de clous; la seconde, en fer.

Une autre tourelle donnait dans la chambre du roi; elle formait un cabinet. On avait ménagé une garde-robe dans la troisième. La quatrième renfermait le bois de chauffage; on y déposait aussi pendant le jour les lits de sangle sur lesquels les municipaux de garde près de Sa Majesté passaient la nuit.

Les quatre pièces de l'appartement du roi avaient un faux plafond en toile; les cloisons étaient recouvertes de papier peint. Celui de l'antichambre représentait l'intérieur d'une prison, et sur un des panneaux on avait affiché, en très gros caractères, la *Déclaration des Droits de l'homme*, écrit dans une bordure aux trois couleurs.

Une commode, un petit bureau, quatre chaises garnies, un fauteuil, quelques chaises de paille et un lit de damas vert composaient tout l'ameublement. Ces meubles, ainsi que ceux des autres pièces, avaient été pris au palais du Temple. Le lit du roi était celui qui servait au capitaine des gardes de monseigneur le comte d'Artois.

La reine logeait au troisième étage; la distribution en était à peu près la même que celle de l'appartement du roi. La chambre à coucher de la reine et de madame Royale était au-dessus de celle du roi; la tourelle leur servait de cabinet. Madame Elisabeth occupait la chambre au-dessus de Cléry; la pièce d'entrée servait d'antichambre; les municipaux s'y tenaient le jour et y passaient la nuit. Tison et sa femme furent logés au-dessus de la salle à manger de l'appartement du roi.

Le quatrième étage n'était point occupé. Une galerie regardait dans l'intérieur des créneaux et servait quelquefois de promenade; on avait placé des jalousies en travers des créneaux pour empêcher la famille royale de voir et d'être vue.

La réunion des prisonniers dans la grande tour ne changea rien aux heures des lectures et des promenades.

— Mais j'ai de très grandes idées de la Commune, demain nous nous en occuperons.

— Mais j'ai de très grandes idées de la Commune, demain nous nous en occuperons.

— Mais j'ai de très grandes idées de la Commune, demain nous nous en occuperons.

— Quand vous assassinez le peuple au to aout, vous le pleuriez point.

Cléry prit les livres que le roi avait demandés et les lui porta, et les municipaux, entrés derrière lui, annoncèrent au roi qu'il verrait sa famille. Cléry profita de la circonstance pour demander la permission de servir à la fois le roi et le jeune prince. C'était un jour bœni, la permission lui fut accordée.

On servit le dîner chez le roi, et, après le dîner, on fit voir à la reine l'appartement qu'on lui préparait au-dessus de celui de son mari. Malheureusement, il y avait beaucoup à y faire encore, et, quoiqu'elle sollicitât elle-même les ouvriers de se hâter, ils déclarèrent qu'ils ne pourraient avoir fini avant trois semaines.

— Au bout de trois semaines, en effet, la reine vint habiter l'appartement qui lui était destiné; mais ce jour qu'elle attendait avec impatience fut marqué par une grande douleur.

On lui enleva son fils et on le remit au roi.

Maintenant il est important que, pour l'intelligence des événements, nous donnions connaissance à nos lecteurs des lieux où ils vont se passer. Nous empruntons donc à Cléry la description qu'il nous a laissée de la prison du roi et de la famille royale.

La grande tour, d'environ cent cinquante pieds de hauteur, forme quatre étages, qui sont voûtés et soutenus au milieu par un gros pilier, depuis le bas jusqu'à la flèche. L'intérieur est d'environ trente pieds en carré.

Le second et le troisième étage, destinés à la famille royale, étant comme les autres d'une seule pièce, furent divisés en quatre chambres par une cloison de planches. Le rez-de-chaussée était à l'usage des municipaux. Le premier étage servait de corps de garde; le roi fut logé au second.

La première pièce de son appartement était une antichambre d'où trois portes différentes conduisaient séparément aux trois pièces. En face de la porte d'entrée était la chambre du roi, dans laquelle on plaça un lit pour le dauphin. Celle de Cléry se trouvait à gauche, ainsi que la salle à manger, qui était séparée de l'antichambre par une cloison en vitrage. Il y avait une cheminée dans la chambre du roi; un grand poêle, placé dans l'antichambre, chauffait les autres pièces. Chacune de ces chambres était éclairée par une croisée; mais on avait mis en dehors de gros barreaux de fer et des abat-jour qui empêchaient l'air de circuler; les embrasures des fenêtres avaient neuf pieds de profondeur.

La grande tour communiquait, par chaque étage, à quatre tourelles placées sur les angles.

Dans une de ces tourelles était l'escalier, qui allait jusqu'aux créneaux; on y avait établi des guichets de distance en distance, au nombre de sept. De cet escalier, on entraît dans chaque étage en franchissant deux portes; la première était en bois de chêne fort épais et garnie de clous; la seconde, en fer.

Une autre tourelle donnait dans la chambre du roi; elle formait un cabinet. On avait ménagé une garde-robe dans la troisième. La quatrième renfermait le bois de chauffage; on y déposait aussi pendant le jour les lits de sangle sur lesquels les municipaux de garde près de Sa Majesté passaient la nuit.

Les quatre pièces de l'appartement du roi avaient un faux plafond en toile; les cloisons étaient recouvertes de papier peint. Celui de l'antichambre représentait l'intérieur d'une prison, et sur un des panneaux on avait affiché, en très gros caractères, la *Déclaration des Droits de l'homme*, écrit dans une bordure aux trois couleurs.

Une commode, un petit bureau, quatre chaises garnies, un fauteuil, quelques chaises de paille et un lit de damas vert composaient tout l'ameublement. Ces meubles, ainsi que ceux des autres pièces, avaient été pris au palais du Temple. Le lit du roi était celui qui servait au capitaine des gardes de monseigneur le comte d'Artois.

La reine logeait au troisième étage; la distribution en était à peu près la même que celle de l'appartement du roi. La chambre à coucher de la reine et de madame Royale était au-dessus de celle du roi; la tourelle leur servait de cabinet. Madame Elisabeth occupait la chambre au-dessus de Cléry; la pièce d'entrée servait d'antichambre; les municipaux s'y tenaient le jour et y passaient la nuit. Tison et sa femme furent logés au-dessus de la salle à manger de l'appartement du roi.

Le quatrième étage n'était point occupé. Une galerie regardait dans l'intérieur des créneaux et servait quelquefois de promenade; on avait placé des jalousies en travers des créneaux pour empêcher la famille royale de voir et d'être vue.

La réunion des prisonniers dans la grande tour ne changea rien aux heures des lectures et des promenades.

XI.III

SCÈNES D'INTÉRIEUR. — ON ENLÈVE AU ROI LES IN-
SIGNES DE SES ORDRES. — DURES CONDITIONS PO-
SÉES A CLÉRY, QUI S'Y SOUMET. — LES JOURNAUX
ACCORDÉS ET RETIÉS. — TOULAN ET LA REINE. —
LE MAÇON ET LE DAUPHIN. — COUTEAUX, CISEAUX,
CANIFS ENLEVÉS. — NOUVELLES APPORTÉES A CLÉRY.
— CONFIDENCES AU ROI. — SES INQUIÉTUDES. —
LA PARTIE DE SIAM. — LE N° 16 PORTE MALHEUR.
— SÉPARATION DE LOUIS ET DE SON FILS. — LE ROI
CONDUIT A LA CONVENTION. — IL PARAÎT A LA BARRE
DE L'ASSEMBLÉE.

Le 7 octobre, à six heures du soir, on fit descendre Cléry à la salle du conseil où l'attendaient une vingtaine de municipaux assemblés, présidés par Manuel; c'était pour lui prescrire d'ôter au roi, le soir même, les ordres dont il était encore décoré, tels que ceux de Saint-Louis et de la Toison d'or; le roi ne portant déjà plus l'ordre du Saint-Esprit, qui avait été supprimé par la première assemblée.

Mais, comme Cléry refusait de faire connaître au roi l'ordre qu'il venait de recevoir, Manuel monta avec les commissaires pour signifier lui-même cet ordre au roi; ils trouverent le roi assis et occupé à lire.

Manuel s'approcha de lui.

— Comment vous trouvez-vous? lui demanda-t-il; avez-vous tout ce qui vous est nécessaire?

— Je suis content de ce que j'ai, répondit le roi.

— Vous êtes sans doute instruit, continua Manuel, des victoires de nos armes, de la prise de Spire, de celle de Nice, de la conquête de la Savoie?

— J'en ai entendu parler, il y a quelques jours, par un de ces messieurs qui lisait le journal du soir.

— Comment donc n'avez-vous pas les journaux, qui deviennent si intéressants?

— Je n'en reçois aucun.

— Messieurs, dit Manuel en s'adressant aux municipaux, il faut, à partir d'aujourd'hui, donner tous les journaux à monsieur; il est bon qu'il soit instruit de nos succès.

Puis, se retournant vers le roi :

— Les principes démocratiques se propagent; vous savez que le peuple a aboli la royauté, et proclamé le gouvernement républicain?

— Je l'ai entendu dire, et je fais des vœux pour que les Français trouvent le bonheur que j'ai voulu leur procurer.

— Vous savez aussi que l'Assemblée nationale a supprimé tous les ordres de chevalerie. On aurait dû vous dire d'en quitter les décorations; rentré dans la classe des autres citoyens, il faut que vous soyez traité de même qu'eux. Au reste, demandez tout ce qui vous est nécessaire, et on s'empressera de vous le procurer.

— Je vous remercie, je n'ai besoin de rien.

Puis le roi reprit sa lecture, et la députation se retira. Manuel avait fouillé le malheur, essayant d'y trouver le désespoir, et n'y avait rencontré que la résignation.

En se retirant, un des municipaux ordonna à Cléry de le suivre.

Arrivé dans la chambre du conseil, Manuel lui dit :

— Vous ferez bien d'envoyer à la Convention les croix et les rubans du prisonnier. Je crois aussi devoir vous prévenir que sa captivité pourra durer longtemps, et que, si votre intention n'était pas de rester ainsi, vous feriez bien de le dire en ce moment. On a encore le projet, pour rendre la surveillance plus facile, de diminuer le nombre des personnes employées dans la tour; si vous restez près du ci-devant roi, vous serez donc absolument seul, et votre service en deviendra plus pénible. On vous apportera du bois et de l'eau pour une semaine; mais ce sera vous qui nettoierez l'appartement, et ferez les autres ouvrages.

— Je me soumetts à tout, répondit Cléry, étant déterminé à ne jamais quitter le roi.

On reconduisit alors Cléry dans la chambre du roi, qui, en le voyant, lui dit :

— Vous avez entendu ces messieurs, Cléry; ce soir, vous enlèverez mes ordres de dessus mes habits.

Comme l'avait recommandé Manuel, on apporta, le 9 octobre, les journaux au roi; mais au bout de quatre ou cinq jours, un municipal nommé Michel, parumeur de son état, fit prendre un arrêté qui interdisait de nouveau l'entrée des gazettes publiques dans la tour.

Cependant cette interdiction était levée parfois; c'était lorsque quelque journal contenait une accusation infamante contre la reine, ou une injure atroce contre le roi; un jour, par exemple, on laissa passer un journal dans lequel un quolibet demandait la tête du tyran Louis XVI pour en charger sa pièce et l'envoyer à l'ennemi.

Cependant, au milieu de tout cela, comme au milieu d'une nuit noire brisée d'une étoile pâle ou éblouie, au milieu de tout cela, il nous brillait quelque exemple de dévouement ou quelque témoignage de sensibilité. Un jeune homme nommé Toulan s'approcha un jour de Cléry et lui serra la main; puis, avec mystère :

— Je ne peux, dit-il, parler aujourd'hui à la reine, à cause de mes camarades; prévenez-la que la commission dont elle m'a chargée est faite; que, dans quelques jours, je serai de service, et qu'alors je lui apporterai la réponse.

Cléry croyait cet homme un ennemi de la reine; aussi, plein de défiance :

— Monsieur, lui répondit-il, vous vous trompez en vous adressant à moi pour de pareilles commissions.

— Non, je ne me trompe pas, reprit-il en lui serrant la main avec plus de force.

Et il se retira.

Cléry raconta la conversation à la reine.

— C'est vrai, dit-elle, et vous pouvez vous fier à Toulan.

Impliqué, depuis, dans le procès de la reine, avec neuf autres officiers municipaux, Toulan fut condamné et exécuté.

Un autre jour, un tailleur de pierres était occupé à faire des trous à la muraille de l'antichambre pour y placer d'énormes verrous. Pendant que cet ouvrier déjeunait, le dauphin s'amusait avec ses outils; le roi prit des mains de son fils le marteau et le ciseau, et, lui montrant de quelle façon il fallait s'y prendre, il s'en servit pendant quelques minutes. Cette vue produisit un effet étrange sur le maçon; il se leva du coin où il était assis, et, s'approchant du roi :

— Quand vous sortirez de cette tour, lui dit-il, vous pourrez vous vanter d'avoir travaillé à votre propre prison.

— Ah! répondit le roi avec un soupir, quand et comment en sortirai-je?...

Le dauphin se mit à pleurer; l'ouvrier se retourna pour essuyer une larme, et le roi, laissant tomber marteau et ciseau, rentra dans sa chambre, où il se promena longtemps à grands pas.

Le 7 décembre, un municipal vint au Temple, à la tête d'une députation de la Commune, et entra chez le roi.

C'était pour lui lire un arrêté qui ordonnait d'ôter aux détenus couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs et tous autres instruments tranchants dont on prive les criminels, et vint faire la plus exacte recherche, tant sur leur personne que dans leurs appartements. Tout en lisant cet arrêté, le municipal avait la voix altérée et l'on voyait qu'il se faisait violence.

Le roi écouta cette lecture avec son impassibilité habituelle; puis, tirant de sa poche un couteau et un petit nécessaire en maroquin rouge, il en ôta des ciseaux et un canif; après quoi, les municipaux firent les recherches les plus exactes de l'appartement, et, passant du roi chez la reine, en firent autant chez elle que chez son mari.

Toutes ces précautions annonçaient la résolution qu'était en train de prendre la Convention, de faire le procès du roi et de l'amener à sa barre.

La reine, madame Elisabeth et le roi lui-même, on l'a vu par sa réponse au tailleur de pierres, avaient les plus sinistres pressentiments. Les trois prisonniers étaient avides des moindres nouvelles, et, chose étrange mais tout à fait humaine, d'autant plus avides qu'ils les attendaient mauvaises.

La femme de Cléry vint le voir, sur ces entrefaites; elle amenait avec elle une amie. On fit descendre Cléry comme d'habitude dans la chambre du conseil, et, tandis que tout haut la femme de Cléry lui parlait de leurs affaires domestiques, tout bas l'amie lui disait :

— Monsieur Cléry, mardi prochain, on conduit le roi à la Convention. Son procès va commencer; Sa Majesté pourra prendre un conseil; tout cela est certain et nous le tenons de bonne source.

C'était là cette nouvelle terrible qu'attendaient les prisonniers; c'était pour aller se faire juger comme coupable et exécuter comme condamné que le roi devait sortir de sa prison.

Le roi avait recommandé à Cléry de ne lui rien cacher; aussi, quelque sombre que fût la nouvelle, le même soir,

— Tu ne pourras pas le lire, tu ne pourras pas le lire, dit-il, plus que trois ou quatre mots de plus ou de moins, et tu seras en danger de te faire tuer.

— C'est vrai, dit-il, mais si tu m'en facilites les moyens.

— Tu n'as rien de mieux à proposer, les princesses pour y aller et te servir de prétexte, pendant la journée, Cléry peut aller avec elles, mais plus que trois ou quatre mots de plus ou de moins, et tu seras en danger de te faire tuer.

— C'est vrai, dit-il, mais si tu m'en facilites les moyens.

— Tu n'as rien de mieux à proposer, les princesses pour y aller et te servir de prétexte, pendant la journée, Cléry peut aller avec elles, mais plus que trois ou quatre mots de plus ou de moins, et tu seras en danger de te faire tuer.

— Tu n'as rien de mieux à proposer, les princesses pour y aller et te servir de prétexte, pendant la journée, Cléry peut aller avec elles, mais plus que trois ou quatre mots de plus ou de moins, et tu seras en danger de te faire tuer.

— C'est vrai, dit-il, mais si tu m'en facilites les moyens.

— Tu n'as rien de mieux à proposer, les princesses pour y aller et te servir de prétexte, pendant la journée, Cléry peut aller avec elles, mais plus que trois ou quatre mots de plus ou de moins, et tu seras en danger de te faire tuer.

— Tu n'as rien de mieux à proposer, les princesses pour y aller et te servir de prétexte, pendant la journée, Cléry peut aller avec elles, mais plus que trois ou quatre mots de plus ou de moins, et tu seras en danger de te faire tuer.

— C'est vrai, dit-il, mais si tu m'en facilites les moyens.

— Tu n'as rien de mieux à proposer, les princesses pour y aller et te servir de prétexte, pendant la journée, Cléry peut aller avec elles, mais plus que trois ou quatre mots de plus ou de moins, et tu seras en danger de te faire tuer.

— Tu n'as rien de mieux à proposer, les princesses pour y aller et te servir de prétexte, pendant la journée, Cléry peut aller avec elles, mais plus que trois ou quatre mots de plus ou de moins, et tu seras en danger de te faire tuer.

— C'est vrai, dit-il, mais si tu m'en facilites les moyens.

— Tu n'as rien de mieux à proposer, les princesses pour y aller et te servir de prétexte, pendant la journée, Cléry peut aller avec elles, mais plus que trois ou quatre mots de plus ou de moins, et tu seras en danger de te faire tuer.

— Tu n'as rien de mieux à proposer, les princesses pour y aller et te servir de prétexte, pendant la journée, Cléry peut aller avec elles, mais plus que trois ou quatre mots de plus ou de moins, et tu seras en danger de te faire tuer.

— C'est vrai, dit-il, mais si tu m'en facilites les moyens.

— Tu n'as rien de mieux à proposer, les princesses pour y aller et te servir de prétexte, pendant la journée, Cléry peut aller avec elles, mais plus que trois ou quatre mots de plus ou de moins, et tu seras en danger de te faire tuer.

— Tu n'as rien de mieux à proposer, les princesses pour y aller et te servir de prétexte, pendant la journée, Cléry peut aller avec elles, mais plus que trois ou quatre mots de plus ou de moins, et tu seras en danger de te faire tuer.

— C'est vrai, dit-il, mais si tu m'en facilites les moyens.

— Tu n'as rien de mieux à proposer, les princesses pour y aller et te servir de prétexte, pendant la journée, Cléry peut aller avec elles, mais plus que trois ou quatre mots de plus ou de moins, et tu seras en danger de te faire tuer.

— Tu n'as rien de mieux à proposer, les princesses pour y aller et te servir de prétexte, pendant la journée, Cléry peut aller avec elles, mais plus que trois ou quatre mots de plus ou de moins, et tu seras en danger de te faire tuer.

— C'est vrai, dit-il, mais si tu m'en facilites les moyens.

— Tu n'as rien de mieux à proposer, les princesses pour y aller et te servir de prétexte, pendant la journée, Cléry peut aller avec elles, mais plus que trois ou quatre mots de plus ou de moins, et tu seras en danger de te faire tuer.

— Tu n'as rien de mieux à proposer, les princesses pour y aller et te servir de prétexte, pendant la journée, Cléry peut aller avec elles, mais plus que trois ou quatre mots de plus ou de moins, et tu seras en danger de te faire tuer.

— C'est vrai, dit-il, mais si tu m'en facilites les moyens.

— Tu n'as rien de mieux à proposer, les princesses pour y aller et te servir de prétexte, pendant la journée, Cléry peut aller avec elles, mais plus que trois ou quatre mots de plus ou de moins, et tu seras en danger de te faire tuer.

Le secrétaire Coulombeau déploya un papier et lut :
 — Louis Capet sera traduit à la barre de la Convention nationale.

Le roi interrompit le lecteur.
 — Capet n'est point mon nom, dit-il ; c'est le nom de mes ancêtres. J'aurais désiré, messieurs, que les commissaires eussent bien voulu me laisser mon nom pendant les deux heures que j'ai passées à vous attendre ; au reste, ce traitement est une suite de ceux que j'éprouve ici depuis quatre mois ; je vais vous suivre non pour obéir à la Convention, mais parce que mes ennemis ont la force en main.

Puis se retournant, il tendit son bras, Cléry lui présenta sa redingote et son chapeau ; le maire de Paris sortit le premier, le roi ensuite, Chammette, Coulombeau et les municipaux après eux.

Arrivé à la porte, le roi monta dans la voiture du maire, les glaces en étaient baissées et les regards des curieux pouvaient plonger à l'intérieur ; le bruit de la voiture roulant dans la cour, apprit aux oreilles et aux coeurs des princesses que le roi partait ; des aveux de chêne les empêchèrent de voir.

À ce bruit, elles se mirent à genoux près de la fenêtre, la reine, le front appuyé contre la muraille et lui demandant un soutien pour son corps brisé ; les deux autres princesses plus fortes, l'une de sa religion, l'autre de sa jeunesse, priaient près d'elle.

Quand arriva l'heure du dîner, on trouva les trois femmes dans la même prière et à la même place, et, quoiqu'elles demandassent à rester ainsi, on les força à descendre comme de coutume pour dîner dans l'appartement du roi, leur assurant qu'on leur permettrait d'y attendre le roi.

On les trompait ; aussitôt le dîner fini, on les força de remonter comme on les avait forcées de descendre ; alors, elles reprirent leur prière, et rien ne les troubla dans cette sainte occupation, que le bruit de la voiture, qui, à six heures du soir, ramena le roi.

Voyons ce qui s'était passé pendant cette première absence du roi et pri-ondier.

XLIV

LE ROI ENTOURÉ DE SON ESCORTE. — SON IMPASSIBILITÉ. — ASPECT SANS MAJESTÉ. — ROUTE DU CORTÈGE. — SANTERRE INTRODUIT LE PRISONNIER. — SILENCE DE L'ASSEMBLÉE. — INTERROGATOIRE DU ROI PAR LE PRÉSIDENT DE LA CONVENTION.

À la porte de la rue, le roi avait trouvé une armée, cavalerie, infanterie, artillerie ; à la tête du cortège, un escadron de gendarmerie nationale ; derrière cet escadron, trois pièces de canon avec leur roulement sourd et funèbre ; puis la voiture du roi, flanquée d'une double ligne d'infanterie ; puis un régiment de cavalerie de ligne, puis des caissons formant l'arrière-garde.

Tout cela était prêt au feu ; les fourgons étaient bourrés de gargousses, chaque fusilier avait seize cartouches dans sa gibecière. Les arbres des boulevards, les contre-allées, les portes et les fenêtres des maisons, ne montraient que des têtes superposées, dont les yeux ardents, curieux ou attendris cherchaient le roi.

Hélas ! le roi était ce qu'il était toujours, non pas un roi plein de force, de mélancolie et de dignité, comme Charles IX par exemple, mais un gros homme à l'œil myope et terne, au teint jauni par le cachot, à la barbe blonde mal peignée, mal venue, poussée depuis que les rasoirs lui avaient été enlevés ; ses mouvements étaient lourds, timides, sans majesté. Comme il était arrivé au voyage de Varennes et au 10 août, il devait arriver ce jour-là : les gens accourus pour plaindre ne plaignaient pas, les indifférents devenaient rieurs, les rieurs hulaient ; beaucoup disaient :

— Voyez, ce n'est plus même un roi qui passe, c'est le spectre de la royauté.

Le cortège suivit le boulevard, prit la rue des Capucines et la place Vendôme pour se rendre à La Convention. Pen-

dant toute la route, le roi, avec une atonie étrange, se penchant au dehors, non pas pour émouvoir son peuple, mais pour reconnaître les lieux par lesquels il passait, disait : « Ah ! voilà telle rue... Ah ! voilà tel monument... »

Il passa devant les portes Saint-Martin et Saint-Denis, les regarda comme s'il ne les eût jamais vues ; puis, se retournant vers le maire :

— Laquelle de ces deux portes, demanda-t-il, doit être abattue par ordre de la Convention ?

Arrivé dans la cour, sauterre descendit de cheval, et, la main posée sur le bras du prisonnier, le conduisit à la barre de la Convention.

A la vue du roi, un profond silence règne dans l'Assemblée.

Le président lui dit :

— Louis, la nation française vous accuse ; la Convention nationale a décrété, le 3 décembre, que vous seriez aujourd'hui amené à sa barre. Vous allez entendre la lecture de l'acte énonciatif des faits, Louis, asseyez-vous.

Louis s'assied.

Un secrétaire lit l'acte énonciatif des faits.

Le président dit ensuite :

— Louis, vous allez répondre aux questions que la Convention nationale me charge de vous faire :

« Le peuple français vous accuse d'avoir commis une multitude de crimes, pour rétablir votre tyrannie en détruisant sa liberté.

« Vous avez, le 20 juin 1789, attenté à la souveraineté du peuple en suspendant les assemblées de ses représentants, et en les repoussant par la violence du lieu de leurs séances. La preuve en est dans le procès-verbal dressé au Jeu de paume de Versailles, par les membres de l'Assemblée constituante. Qu'avez-vous à répondre ?

Louis : Il n'y avait, dans ce temps-là, aucune loi qui existât sur cet objet.

Le président : Le 23 juin, vous avez voulu dicter des lois à la nation. Vous avez entouré de troupes ses représentants ; vous leur avez présenté deux déclarations royales éversives de toute liberté, et vous leur avez ordonné de se séparer. Vos déclarations et les procès-verbaux de l'Assemblée constatent ces attentats. Qu'avez-vous à répondre ?

Louis : Même réponse que la précédente.

Le président : Vous avez fait marcher une armée contre les citoyens de Paris ; vos satellites ont fait couler leur sang, et vous n'avez éloigné cette armée que lorsque la prise de la Bastille et l'insurrection générale vous ont appris que le peuple était victorieux. Les discours que vous avez tenus les 9, 12 et 14 juillet aux diverses députations de l'Assemblée constituante font connaître quelles étaient vos intentions, et les massacres des Tuileries déposent contre vous. Qu'avez-vous à répondre ?

Louis : J'étais maître de faire marcher les troupes comme je voulais, dans ce temps-là. Jamais mon intention n'a été de faire répandre le sang.

Le président : Après ces événements, et malgré les promesses que vous aviez faites le 15, dans l'Assemblée constituante, et, le 17, à l'hôtel de ville de Paris, vous avez persisté dans vos projets contre l'Assemblée nationale. Vous avez longtemps éludé de faire exécuter les décrets du 11 août, concernant l'abolition de la servitude personnelle, du régime féodal et de la dîme ; vous avez longtemps refusé de reconnaître la déclaration des Droits de l'homme ; vous avez augmenté du double le nombre de vos gardes du corps, et appelé le régiment de Flandre à Versailles ; vous avez permis que, dans des orgies faites sous vos yeux, la cocarde nationale fût foulée aux pieds, la cocarde blanche arborée, et la nation blasphémée. Enfin vous avez nécessité une nouvelle insurrection, occasionné la mort de plusieurs citoyens, et ce n'est qu'après la défaite de vos gardes que vous avez changé de langage et renouvelé vos promesses perfides. Les preuves de ces faits sont dans vos observations du 18 septembre, sur les décrets du 12 août, et dans les procès-verbaux de l'Assemblée constituante, dans les événements de Versailles des 5 et 6 octobre, et dans le discours que vous avez tenu le même jour à une députation de l'Assemblée constituante, lorsque vous dites que vous vouliez vous éclairer de ses conseils, et ne jamais vous séparer d'elle. Qu'avez-vous à répondre ?

Louis : J'ai fait les observations qui m'ont semblé justes et nécessaires, sur les décrets qui m'ont été présentés ; le fait est faux pour la cocarde, jamais il ne s'est passé devant moi.

Le président : Vous aviez prêté, à la fédération du 14 juillet, un serment que vous n'avez pas tenu. Bientôt vous avez essayé de corrompre l'esprit public à l'aide de Talon, qui agissait dans Paris, et de Mirabeau, qui devait imprimer un mouvement contre-révolutionnaire aux provinces ; vous avez répandu des millions pour effectuer cette corruption, et vous avez voulu faire de la popularité même un moyen d'asservir le peuple. Ces faits résultent d'un mémoire de Talon, que vous avez apostillé de votre main, et d'une lettre que Laporte vous écrivait le 19 avril, dans laquelle, vous rapportant une conversation qu'il avait eue avec Rivarol, il vous disait que les millions qu'on vous avait engagé à répandre, n'avaient rien produit. Qu'avez-vous à répondre ?

Louis : Je ne me rappelle point précisément ce qui s'est passé dans ce temps-là ; mais tout cela est antérieur à l'acceptation de la Constitution.

Le président : N'est-ce pas par suite d'un projet tracé par Talon que vous avez été au faubourg Saint-Antoine, que vous avez distribué de l'argent aux pauvres ouvriers, et que vous leur avez dit que vous ne pouviez pas mieux faire. Qu'avez-vous à répondre ?

Louis : Je n'avais pas de plus grand plaisir que de pouvoir donner à ceux qui avaient besoin, il n'y avait rien en cela qui tint à quelque chose.

Le président : N'est-ce pas par une suite du même projet que vous avez feint une indisposition pour inspecter l'opinion publique sur votre retraite à Saint-Cloud ou à Rambouillet, sous prétexte du rétablissement de votre santé. Qu'avez-vous à répondre ?

Louis : Cette accusation est absurde.

Le président : Dès longtemps, vous aviez médité un projet de fuite. Il vous fut remis, le 23 février, un mémoire qui vous indiquait les moyens de réussir, et vous l'apostillâtes. Le 28, une multitude de nobles et de militaires se répandirent dans vos appartements, au château des Tuileries. Vous voulûtes, le 18 avril, quitter Paris pour vous rendre à Saint-Cloud ; mais la résistance des citoyens vous fit sentir que la défiance était grande. Vous cherchâtes à la dissiper en communiquant à l'Assemblée constituante une lettre que vous adressiez aux agents de la nation auprès d'une puissance étrangère, pour leur annoncer que vous aviez accepté librement les articles constitutionnels. Vous ordonnâtes aux ministres de ne signer aucun acte émanant de l'Assemblée nationale, et vous défendiez à celui de la justice de remettre les sceaux de l'Etat. L'argent du peuple était prodigué pour assurer le succès de cette trahison, et la force publique devait la protéger, sous les ordres de Bouillé, qui naguère avait été chargé de diriger le massacre de Nancy, et à qui vous aviez écrit à ce sujet de *soigner sa popularité, parce qu'elle pouvait être bien utile*. Ces faits sont prouvés par le mémoire du 23 février apostillé de votre main ; par votre déclaration du 20 juin, tout entière de votre écriture ; par votre déclaration du 4 septembre 1790, adressée à Bouillé, et par une note de celui-ci dans laquelle il vous rend compte de l'emploi de 900,000 livres données par vous et employées en partie à la corruption des troupes qui pouvaient vous escorter. Qu'avez-vous à répondre ?

Louis : Je n'ai aucune connaissance du mémoire du 23 février. Quant à ce qui concerne le voyage que j'ai fait à Varennes, je m'en rapporte aux réponses que j'ai faites à l'Assemblée constituante en ce temps-là.

Le président : Après votre arrestation à Varennes, l'exercice du pouvoir exécutif fut un moment suspendu dans vos mains, et vous conspirâtes encore. Le 17 juillet, le sang des citoyens fut versé au Champ-de-Mars. Une lettre de votre main, écrite en 1790 à la Fayette, prouve qu'il existait une relation criminelle entre vous et la Fayette, à laquelle Mirabeau avait accédé. La revision commença sous ces auspices cruels. Tous les genres de corruption furent employés. Vous avez payé des libelles, des pamphlets, des journaux destinés à pervertir l'opinion publique, à discréditer les assignats et à soutenir la cause des émigrés. Les registres de Septeuil indiquent quelles sommes énormes ont été employées à ces manœuvres liberticides. Vous avez paru accepter la Constitution le 14 septembre ; vos discours annoncèrent la volonté de la maintenir, et vous travailliez à la renverser avant même qu'elle fût achevée.

Louis : Tout ce qui s'est passé le 17 juillet ne peut en aucune manière me regarder. Pour le reste, je n'en ai aucune connaissance.

« Je ne puis pas vous dire tout ce que j'ai fait, mais je vous assure que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour le bien de la France. »

« Vous avez dit que vous n'avez rien fait pour le bien de la France, mais vous n'avez rien fait pour le bien de la France. »

« Je n'ai rien fait pour le bien de la France, mais j'ai fait tout ce que j'ai pu pour le bien de la France. »

« Les commissaires qui ont reçu les commissaires de la France, mais ils n'ont rien fait pour le bien de la France. »

« Le général Avignac et le comte Vauissin avaient été envoyés en France, mais ils n'ont rien fait pour le bien de la France. »

« Louis : Ce n'est pas moi qui regarde personnellement, mais c'est le roi qui regarde. »

« Le président : Nimes, Montauban, Mende, Jales avaient été envoyés en France, mais ils n'ont rien fait pour le bien de la France. »

« Louis : J'ai donné sur cela tous les ordres que les ministres ont pu donner. »

« Le président : Vous avez envoyé vingt-deux bataillons contre les Marseillais qui marchaient pour réduire les contre-révolutionnaires, mais ils n'ont rien fait pour le bien de la France. »

« Louis : Il faudrait que je puisse voir les pièces pour pouvoir répondre au justicier. »

« Le président : Vous avez donné le commencement du Mémoire de Wittgenstein qui vous arrivait le 21 avril 1792, mais vous n'avez rien fait pour le bien de la France. »

« Louis : Cette lettre est postérieure à son rappel, il n'a pas été employé depuis. Je ne me rappelle pas la lettre. »

« Le président : Vous avez payé vos ci-devant gardes du corps, mais vous n'avez rien fait pour le bien de la France. »

« Louis : Mais, et que j'ai su que les gardes du corps se battaient dans le nord (côté du Rhin), j'ai défendu qu'ils rejoignent le pays. Je n'ai pas connaissance du reste. »

« Le roi : Vos frères, ennemis de l'Etat, ont rallié les troupes, mais ils ont levé des régiments de volontaires, mais ils n'ont rien fait pour le bien de la France. »

« Je vous prie de m'écrire par la poste, et je n'ai rien fait pour le bien de la France, mais j'ai fait tout ce que j'ai pu pour le bien de la France. »

« Vous gênez pas, soyez tranquille sur votre sûreté, nous existons que pour vous servir; nous y travaillons avec ardeur et tout va bien. Nos ennemis ont trop d'intérêt à votre conservation pour commettre un crime inutile et qui leur ferait de les perdre. Adieu. »

« L.-S.-XAVIER
« CHARLES-PHILIPPE. »

« Qu'avez-vous à répondre ? »

« Louis : J'ai desayonné toutes les démarches de mes frères, mais elles sont parvenues à ma connaissance, comme le prescrivait la Constitution. Je n'ai aucun souvenir de ce billet. »

« Le président : L'armée de ligne, qui devait être portée au pied de guerre, n'était forte que de cent mille hommes à la fin de décembre; vous aviez ainsi négligé de pourvoir à la sûreté de l'Etat. Narbonne, votre agent, avait demandé une levée de cinquante mille hommes; mais il arrêta le recrutement à vingt-six mille hommes, en assurant que tout était prêt; rien ne l'était pourtant. Après lui, servan proposa de former autour de Paris un camp de vingt mille hommes. L'Assemblée législative le décréta, vous refusâtes votre sanction. Un élan de patriotisme fit partir de tous côtés des citoyens pour Paris; vous fites une proclamation qui tendait à les arrêter dans leur marche. Cependant nos armées étaient dépourvues de soldats; Dumouriez, successeur de Servan, avait déclaré que la nation n'avait ni armes ni munitions, ni subsistances, et que les places étaient hors de défense. Qu'avez-vous à répondre ? »

« Louis : J'ai donné tous les ordres qui pouvaient accélérer l'augmentation de l'armée; depuis le mois de décembre dernier, les états en ont été remis à l'Assemblée; s'ils se sont trompés, ce n'est point ma faute. »

XLV

SUITE DE L'INTERROGATOIRE DU ROI. — DÉTAIL DES PIÈCES, BASES DE L'ACCUSATION. — LE ROI SORT DE L'ASSEMBLÉE. — LE MORCEAU DE PAIN. — ISOLEMENT DU ROI. — SES RÉCLAMATIONS SONT VAINES. — LA REINE DEMANDE DES JOURNAUX. — REFUS DU CONSEIL GÉNÉRAL. — ALTERNATIVE AU SUJET DU DAUPHIN. — LE ROI SE CONSACRE A LA GRANDE AFFAIRE DE SON PROCÈS.

« Le président : Vous avez donné mission aux commandants des troupes de désorganiser l'armée, de pousser des régiments entiers à la désertion, de leur faire passer le Rhin pour se mettre à la disposition de vos frères et de Léopold d'Autriche. Ce fait est prouvé par la lettre de Toulangeon, commandant la Franche-Comté. Qu'avez-vous à répondre ? »

« Louis : Il n'y a pas un mot de vrai dans cette accusation. »

« Le président : Vous avez chargé vos agents diplomatiques de favoriser la coalition des puissances étrangères, de vos frères contre la France; particulièrement, de cimenter la paix entre la Turquie et l'Autriche, pour dispenser celle-ci de garnir ses forteresses du côté de la Turquie et lui procurer par là un plus grand nombre de troupes contre la France. Une lettre de Choiseul-Gouffier, ci-devant ambassadeur à Constantinople, établit ce fait. Qu'avez-vous à répondre ? »

« Louis : M. de Choiseul n'a pas dit la vérité. Cela n'a jamais existé. »

« Le président : Vous avez attendu d'être pressé par une requête faite au ministre Lajard, à qui l'Assemblée législative demandait d'indiquer quels étaient ses moyens de pourvoir à la sûreté extérieure de l'Etat, pour proposer,

par un message, la levée de quarante-deux bataillons. Les Prussiens s'avançaient vers nos frontières; on invita, le 8 juillet, votre ministre à rendre compte de l'état de nos relations politiques avec la Prusse; vous répondîtes, le 10, que cinquante mille Prussiens marchaient contre nous, et que vous donniez avis au corps législatif des actes formels de ces hostilités imminentes, aux termes de la Constitution. Qu'avez-vous à répondre?

Louis: Ce n'est qu'à cette époque-là que j'en ai eu connaissance; toute la correspondance diplomatique passait par les ministres.

Le président: Vous avez confié le département de la guerre à d'Abancourt, neveu de Calonne; et tel a été le succès de votre conspiration que les places de Longwy et de Verdun ont été livrées aussitôt que les ennemis ont paru. Qu'avez-vous à répondre?

Louis: J'ignorais que M. d'Abancourt fût neveu de Calonne; au reste, ce n'est pas moi qui ai dégarni les places. Je ne l'aurais jamais fait.

Le président: Qui a dégarni Longwy et Verdun?

Louis: Si elles ont été dégarnies, je n'en ai eu aucune connaissance.

Le président: Vous avez détruit notre marine. Une foule d'officiers de ce corps étaient émigrés, à peine en restait-il pour le service des ports. Cependant Bertrand accordait toujours des passe-ports, et, lorsque le corps législatif exposa, le 8 mars, sa conduite coupable, vous répondîtes, vous, que vous étiez satisfait de ses services. Qu'avez-vous à répondre?

Louis: J'ai fait ce que j'ai pu pour retenir les officiers. Dans ce temps-là l'Assemblée nationale ne portait contre Bertrand aucun grief qui eût dû le mettre en accusation; je n'ai pas jugé que je dusse le changer.

Le président: Vous avez favorisé dans les colonies le maintien du pouvoir absolu. Vos agents y ont partout fomenté le trouble et la contre-révolution, qui s'y est opérée à la même époque où elle devait s'effectuer en France; ce qui indique assez que votre main conduisait cette trame. Qu'avez-vous à répondre?

Louis: S'il y a des personnes qui se sont dites mes agents dans les colonies, elles n'ont pas dit vrai. Je n'ai jamais ordonné rien de ce que vous venez de dire.

Le président: L'intérieur de l'Etat était agité par des fanatiques; vous vous en êtes déclaré le protecteur, en manifestant l'intention évidente de recouvrer par eux votre ancienne puissance. Qu'avez-vous à répondre?

Louis: Je ne puis rien répondre à cela, j'en ai aucune connaissance de ce projet-là.

Le président: Le corps législatif avait rendu, le 29 novembre, un décret contre les prêtres factieux; vous en avez suspendu l'exécution. Qu'avez-vous à répondre?

Louis: La Constitution me laissait la sanction libre des décrets.

Le président: Les troubles s'étaient accrus. Le ministre déclara qu'il ne connaissait, dans les lois existantes, aucun moyen de punir les coupables. Le corps législatif rendit un nouveau décret; vous en suspendîtes encore l'exécution. Qu'avez-vous à répondre?

Louis: Même réponse que la précédente.

Le président: L'incivisme de la garde que la Constitution vous avait donnée, en avait nécessité le licenciement. Le lendemain, vous lui avez écrit une lettre de satisfaction; vous avez continué de la solder, ce fait est prouvé par les comptes de la trésorerie et de la liste civile. Qu'avez-vous à répondre?

Louis: Je n'ai continué que jusqu'à ce qu'elle pût être récréée, comme le portait le décret.

Le président: Vous avez retenu auprès de vous les gardes suisses; la Constitution vous le défendait, et l'Assemblée législative en avait expressément ordonné le départ. Qu'avez-vous à répondre?

Louis: J'ai suivi le décret qui avait été rendu sur cet objet.

Le président: Vous avez eu dans Paris des compagnies particulières, chargées d'y opérer des mouvements utiles à vos projets de contre-révolution. Dangremont et Gilles étaient deux de vos agents, ils étaient salués par la liste civile. Les quittances de Gilles, chargé de l'organisation d'une compagnie de soixante hommes, vous seront présentées. Qu'avez-vous à répondre?

Louis: Je n'ai aucune connaissance des projets qu'on me prête; jamais idée de contre-révolution n'est entrée dans ma tête.

Le président: Vous avez voulu, par des sommes considérables, suborner plusieurs membres des Assemblées constituante et législative. Des lettres de Dufrèsne-Saint-Léon et plusieurs autres qui vous seront présentées, établissent ce fait. Qu'avez-vous à répondre?

Louis: J'ai vu plusieurs personnes qui se sont présentées avec des projets pareils, je les ai éloignées.

Le président: Quels sont les membres des Assemblées constituante et législative que vous avez corrompus?

Louis: Je n'ai point cherché à en corrompre. Je n'en connais aucun.

Le président: Quelles sont les personnes qui vous ont présenté des projets?

Louis: C'était si vague, que je ne me le rappelle pas.

Le président: Quelles sont celles à qui vous aviez promis de l'argent?

Louis: Aucune.

Le président: Vous avez laissé avilir la nation française en Allemagne, en Italie, en Espagne, puisque vous n'avez rien fait pour exiger la réparation des mauvais traitements que les Français ont éprouvés dans ces pays. Qu'avez-vous à répondre?

Louis: La correspondance diplomatique doit prouver le contraire. Au reste, cela regarde les ministres.

Le président: Vous avez fait, le 10 août, la revue des Suisses à cinq heures du matin, et les Suisses ont tiré les premiers sur les citoyens. Qu'avez-vous à répondre?

Louis: J'ai été voir toutes les troupes qui étaient rassemblées chez moi ce jour-là; les autorités constituées y étaient, le Département, le maire de Paris. J'avais même fait demander à l'Assemblée de m'envoyer une députation de ses membres pour me conseiller ce que je devais faire; et je vins moi-même avec ma famille au milieu d'elle.

Le président: Pourquoi avez-vous fait doubler la garde des Suisses, dans les premiers jours du mois d'août?

Louis: Toutes les autorités constituées l'ont su, parce que le château était menacé d'être attaqué; j'étais une autorité constituée, je devais me défendre.

Le président: Pourquoi, dans la nuit du 9 au 10 août, avez-vous fait mander le maire de Paris?

Louis: Sur les bruits qui se répandaient.

Le président: Vous avez fait couler le sang des Français. Qu'avez-vous à répondre?

Louis: Non, monsieur, ce n'est pas moi.

Le président: N'avez-vous pas autorisé Septeuil à entreprendre un commerce en grains, sucres et cafés à Hambourg et dans d'autres villes? Ce fait est prouvé par les lettres de Septeuil.

Louis: Je n'ai aucune connaissance de ce que vous dites là.

Le président: Pourquoi avez-vous mis votre veto sur le décret concernant la formation du camp sous Paris?

Louis: La constitution me laissait la libre sanction, et, dans ce temps-là, j'ai demandé un camp, plus près des frontières, à Soissons.

Le président : Louis, avez-vous autre chose à ajouter ?

— *Louis :* La demande de reconnaissance de l'acte d'accusation, à l'égard de l'un des pièces qui m'ont été accordés un conseil pour suivre mon procès.

Le président : Louis, les pièces présentées les pièces qui servent à votre procès.

— *Louis :* Un mémoire de Talon, apostillé, et, le président lui demande s'il reconnaît l'apostille de son écriture, Louis ne pas la reconnaître.

— *Le président :* Louis, ne pas reconnaître un mémoire de Laporte, Louis ne pas le reconnaître.

— *Le président :* Louis, une lettre de son écriture. Il dit qu'il ne reconnaît pas son écriture, et qu'il se réserve de reconnaître sur son contenu. On en fait lecture. Louis dit qu'il ne reconnaît pas un projet qu'elle n'a pas été envoyée, et qu'il n'a au rapport avec la contre-révolution.

— *Le président :* Louis, une lettre de Laporte, qu'on lui dit datée de sa main, Louis dit ne pas reconnaître ni la lettre ni la date.

— *Le président :* Louis, une autre du même, apostillée de la main de Louis, 3 mars 1791. Il dit ne reconnaître ni la date ni l'apostille.

— *Le président :* Louis, une autre du même, apostillée de la main de Louis, 3 avril 1791. Louis dit ne pas la reconnaître plus que les précédentes.

— *Le président :* Louis, une autre du même Louis fait même réponse.

— *Le président :* Louis, un projet de constitution, signé la Fayette, suivi de neuf lignes de l'écriture de Louis. Il répond que, si ces choses-là ont existé, elles ont été effacées par la Constitution, et qu'il ne reconnaît ni la pièce ni son apostille.

— *Le président :* Louis, une lettre de Laporte du 19 avril après midi, apostillée de Louis. Il déclare ne pas la reconnaître plus que les autres.

— *Le président :* Louis, une autre du même, du 23 février 1791, apostillée de Louis. Il déclare ne pas la reconnaître.

— *Le président :* Louis, une pièce sans signature, contenant un état de dépense. Avant d'interroger Louis sur cette pièce, le président lui fait la question suivante :

Le président : Avez-vous fait construire, dans une des murailles du château des Tuileries, une armoire fermée d'une porte de fer et y avez-vous enfermé des papiers ?

Louis : Je n'en ai au une connaissance, ni de la pièce sans signature.

— *Le président :* Louis, une autre pièce de même nature, apostillée de la main de Louis, Talon et Sainte-Foi. Il déclare ne pas la reconnaître davantage.

— *Le président :* Louis, une troisième pièce de même nature. Il déclare ne pas la reconnaître.

— *Le président :* Louis, un registre ou journal de la main de Louis, intitulé : *Pensions ou Gratifications accordées sur la cassette.*

Louis : Je reconnais celui-ci ; ce sont des charités que j'ai faites.

— *Le président :* Louis, un état de la compagnie écossaise des gardes du corps.

Louis : Je reconnais cette pièce et déclare que c'est avant qu'il eût été défendu de continuer leur traitement, et que ceux qui étaient absents ne le touchaient pas.

— *Le président :* Louis, un état de la compagnie de Noailles, pour servir au paiement des traitements conservés, signé Louis et Laporte.

Louis : Je déclare que c'est la même pièce que la précédente.

— *Le président :* Louis, un état de la compagnie de Grammont.

Louis : Je déclare que c'est la même chose que les précédents.

— *Le président :* Louis, un état de la compagnie de Luxembourg.

Louis : Je déclare que c'est la même que les trois autres.

Le président : Où avez-vous déposé ces pièces que vous reconnaissez ?

Louis : Les pièces devaient être chez mon trésorier.

— *Le président :* Louis, une pièce concernant les Cent-Suisses.

Louis : Je déclare ne pas la reconnaître.

— *Le président :* Louis, un mémoire signé Conway.

Louis : Je déclare n'en avoir aucune connaissance.

— *Le président :* Louis, une copie certifiée d'un original, déposé au département de l'Ardèche, le 14 juillet 1792.

Louis : Je déclare n'en avoir aucune connaissance.

— *Le président :* Louis, une lettre relative au camp de Jalès.

Louis : Je déclare n'en avoir aucune connaissance.

— *Le président :* Louis, une copie d'un original déposé au département de l'Ardèche.

Louis : Je déclare n'en avoir aucune connaissance.

— *Le président :* Louis, une lettre sans adresse, relative au camp de Jalès.

Louis : Je déclare n'en avoir aucune connaissance.

— *Le président :* Louis, une copie conforme à l'original déposé au département de l'Ardèche.

Louis : Je déclare n'en avoir aucune connaissance.

— *Le président :* Louis, une copie conforme à l'original des pouvoirs donnés à Du Sallant.

Louis : Je déclare n'en avoir aucune connaissance.

— *Le président :* Louis, une copie d'instructions et pouvoirs donnés à M. Conway par les frères du roi.

Louis : Je déclare n'en avoir aucune connaissance.

— *Le président :* Louis, une autre copie d'original déposé.

Louis : Je déclare n'en avoir aucune connaissance.

— *Le président :* Louis, une lettre de Bouillé, portant compte de neuf cent mille livres reçues de Louis. Il déclare n'en avoir pas connaissance.

— *Le président :* Louis, une liasse contenant cinq pièces, trouvées dans le portefeuille de Septeuil Deux, portant des bons signés Louis et des reçus de Bonnières, et les autres étant des billets.

Louis : Je déclare n'en avoir pas connaissance.

— *Le président :* Louis, une liasse de huit pièces, mandats signés Louis, au profit de Rochefort.

Louis : Je déclare n'en avoir pas connaissance.

— *Le président :* Louis, un billet de Laporte, sans signature.

Louis : Je déclare n'en avoir aucune connaissance.

— *Le président :* Louis, une liasse contenant deux pièces, relatives à un don fait à madame de Polignac et à M. la Vauguyon.

Louis : Je déclare n'en avoir aucune connaissance.

— *Le président :* Louis, un billet signé des frères du roi.

Louis : Je déclare ne pas le reconnaître, ni l'écriture, ni les signatures.

— *Le président :* Louis, une lettre de Toulangeon aux frères du roi. Il déclare n'en avoir aucune connaissance.

— *Le président :* Louis, une relative à Choiseul-Gouffier.

— *Le président :* Louis, une lettre de Louis à l'évêque de Clermont.

— *Le président :* Louis, une copie signée Desnès.

— *Le président :* Louis, un bordereau de paiement de la garde du roi.

— *Le président :* Louis, les sommes payées à Gilbert.

— *Le président :* Louis, une pièce relative aux pensions.

— *Le président :* Louis, une lettre de Dufresne-Saint-Léon.

— *Le président :* Louis, un imprimé contre les Jacobins.

Louis : Je déclare n'avoir aucune connaissance d'aucune des pièces déposées et qu'on lui présente.

Le président : dit alors :

— Louis, la Convention nationale vous permet de vous retirer.

A ces mots, le roi sortit en effet de l'Assemblée et se retira dans la salle qu'on appelait la salle des députations ; là, l'aiguillon de cet indomptable appétit, qui était un des besoins de son organisation, se faisant sentir, le roi demanda un morceau de pain qui lui fut apporté.

Au 10 août, c'est encore un repas qu'on offre au roi ; au 11 décembre, ce n'est plus qu'un morceau de pain qu'on lui apporte.

Un instant après, la Convention décréta que le commandant de la garde nationale de Paris reconduirait sur-le-champ Louis Capet au Temple.

Il y arriva vers six heures ; les prisonniers, pendant son absence, étaient demeurés dans une inquiétude difficile à exprimer. La reine avait tout tenté près des municipaux pour savoir ce qu'était devenu le roi. C'était la première fois qu'elle daignait questionner ; mais, quelque instance qu'elle fit, ou ces hommes ne savaient rien, ou ils ne voulaient rien dire.

De son côté, le premier soin du roi, en arrivant, avait été de demander qu'on le conduisît à sa famille ; on lui répondit qu'il n'y avait pas d'ordres à ce sujet. Il insista pour qu'on la prévint de son retour, ce qu'on lui promit ; le roi demanda alors son souper pour huit heures et demie, et se mit à sa lecture habituelle, sans paraître autrement se préoccuper des quatre municipaux qui l'entouraient.

Le roi espérait encore souper avec sa famille ; mais, à huit heures, il attendit vainement. Il insista de nouveau, mais, cette fois comme l'autre, ce fut inutilement.

— Au moins, demanda le roi, mon fils passera la nuit chez moi, son lit et ses effets étant ici ?

Le silence fut le même cette fois que les autres ; et, voyant qu'il n'y avait plus d'espoir de réunion, Cléry donna ce qui était nécessaire pour coucher le jeune prince.

Pendant que Cléry déshabillait le roi :

— Ah ! Cléry, lui dit-il, j'étais bien loip de m'attendre à toutes les questions qu'ils m'ont faites.

Puis il se coucha, et dormit ou parut dormir avec beaucoup de tranquillité.

Il n'en fut pas de même chez les autres prisonniers. Cette rigueur extrême de la séparation dont on usait envers le roi, ressemblait fort à ce secret auquel on mettait les hommes condamnés ou prêts à l'être. Le dauphin n'avait pas de lit : la reine lui donna le sien, et demeura toute la nuit debout à son chevet, regardant dormir l'enfant royal avec une douleur si morne, que madame Elisabeth et madame Royale ne la voulaient point quitter.

Mais les municipaux intervinrent et forcèrent les deux femmes à se coucher.

Le lendemain, la reine renouvela ses instances ; elle demandait deux choses : continuer à voir le roi et recevoir les journaux pour être tenue au courant du procès.

Cette demande fut portée au conseil général, lequel refusa les journaux et autorisa le dauphin et madame Royale à voir leur père ; mais, dans ce cas, ils devaient opter et ne plus revoir la reine.

C'était au roi de décider ; on lui fit part de cet arrêté du conseil.

— C'est bien, dit-il avec sa résignation accoutumée ; quel que plaisir que j'aie à voir mes enfants, la grande affaire que j'ai à cette heure m'occupe trop pour que je puisse leur consacrer le temps dont ils ont besoin. Ils resteront près de leur mère.

Effectivement, on fit monter le lit du dauphin dans la chambre de la reine, qui ne quitta à son tour ses enfants que le jour où elle alla se faire condamner devant le tribunal révolutionnaire, comme le roi allait se faire condamner devant la Convention.

XLVI

L'ARMOIRE DE FER. — SA DÉCOUVERTE. — RÉCIT DE GAMAIN. — IL PART POUR VERSAILLES. — SON MALADISE GÉNÉRAL. — IL TOMBE SUR LA ROUTE. — L'ANGLAIS BIZARRE. — GAMAIN SE CROIT EMPISONNÉ. — IL EST SAUVÉ PAR L'ÉLIXIR DE L'ANGLAIS. — IL REVIENT A VERSAILLES. — LES MÉDECINS. — LA BRIOCHE. — IL RESTE PERCLUS DE TOUS SES MEMBRES. — DÉNONCIATION A ROLAND. — LA CONVENTION S'EMPARA DES PAPIERS. — MIRABEAU DÉVOILÉ. — LE BUSTE ET L'ÉCRITEAU DE RUE BRISÉS. — LE CORPS DE MIRABEAU CHASSÉ DU PANTHÉON ET REMPLACÉ PAR CELUI DE MARAT. — LE FOSSOYEUR DE SAINTE-CATHERINE. — CLAMART. — CONTENANCE DU ROI DEVANT L'ASSEMBLÉE. — VINGT-DEUX ANS POUR RÉPONDRE A L'APPEL. — SITUATION DE LOUIS XVI VIS-A-VIS DE SES FRÈRES.

« J'étais bien loin de m'attendre à toutes les questions qu'ils m'ont faites, » avait dit le roi.

En effet, la plupart des pièces présentées au roi, et que le roi avait niées, quoiqu'elles fussent de son écriture, la lettre de ses frères, les mémoires de Laporte et de Talon, la lettre de Bouillé rendant compte de l'emploi des fonds, toutes ces pièces se trouvaient dans l'armoire de fer que Louis ignorait avoir été découverte, et dont il n'a avoir connaissance, lorsque cette découverte lui fut signalée.

Maintenant, comment cette armoire de fer, si bien cachée, si bien scellée, avait-elle été découverte ?

Par un de ces mystères sombres, qui planent sur les trônes croulants.

Nous avons vu comment Gamain était venu aux Tuileries ; nous avons vu, il nous l'a raconté lui-même, comment il avait été introduit près du roi ; nous avons vu comment il avait travaillé à achever la fameuse armoire ; nous avons vu comment la reine, au moment où cette cachette importante venait d'être achevée, avait paru, portant sur un plateau du vin et une brioche ; comment Ga-

main avait bu le vin et mis la brioche dans son mouchoir ; nous avons vu, enfin, comment il était sorti des Tuileries à la nuit close.

Voyons maintenant ce qui s'était passé après cette sortie, ou plutôt déroulons l'infamie à l'aide de laquelle ce misérable espéra pallier la trahison qui dressa, entre tous les faits reprochés au prisonnier, l'échafaud de son ancien maître.

C'est lui-même qui racontera ; il racontera dans sa déposition, il racontera dans la pétition où il demande un secours, il racontera dans les rues et dans les cafés de Versailles, où il traîne sous la main de Dieu, sous la punition du ciel, un corps paralysé, tordu, décrépité.

Ecoutons :

« J'avais tant de hâte d'arriver à Versailles, je sentais une si vive impatience d'embrasser ma femme et mes enfants, je me pénétrais tellement de leurs inquiétudes croissant avec la nuit, que je n'eus pas le courage d'entrer dans un café ou chez un traiteur pour y prendre un peu de nourriture, quoique j'en eusse grand besoin. Je me figurais que le vin que je devais à une inexplicable prévenance de la reine me soutiendrait pendant une marche de quatre lieues. Je m'acheminai donc d'un bon pas à travers les Champs-Élysées en longeant la chaussée du bord de l'eau, où ne passaient ni voitures ni piétons ; car, depuis que le roi avait quitté le château de Versailles pour celui des Tuileries, et que l'émigration avait éclairci toutes les familles de la cour, on eût dit que Paris et Versailles étaient à une distance considérable l'un de l'autre. Les communications entre ces deux villes devenaient de plus en plus rares. Je faisais tout bas la remarque, en me retournant, de la solitude qui régnait, à cette heure du soir peu avancée, sur une route naguère si fréquentée et si bruyante de carrosses. Les lanternes n'étaient pas même allumées, comme si elles ne fussent d'aucune utilité dans ce lieu désert.

« Tout à coup, je fus saisi d'un malaise général qui ne m'empêcha pas de poursuivre mon chemin ; mais ces vagues symptômes d'une indisposition subite se prononcèrent davantage par des déchirements d'estomac, par des spasmes nerveux, par des brûlements d'intestins. J'ignorais encore ce que pouvait être une maladie dont les préliminaires s'aggravaient à chaque instant, jusqu'à ce que des souffrances inouïes me fissent tomber haletant au pied d'un arbre.

« Je me crus perdu, et j'attribuais à une apoplexie le trouble extraordinaire de mes sens. Je ne voyais plus, j'entendais à peine, et j'éprouvais par tout le corps un sentiment de chaleur intolérable ; d'atroces coliques, durant lesquelles je me tordais en pleurant et criant, se déclarèrent avec une telle violence, que je n'eus pas la force de me relever. Je vis de loin passer quelques personnes, quelques voitures ; mais j'eus beau les appeler d'une voix plaintive, on ne vint pas à mon secours, et je me trainai à plat ventre dans la boue pour m'approcher de la rivière ; car j'avais une soif dévorante et un feu interne qui me consumait.

« Les efforts que je fis pour sortir du bourbier où je m'étais engagé amenèrent peut-être une crise favorable. Je fus soulagé par des vomissements qui semblaient devoir causer ma mort, tant ils étaient accompagnés de nausées pénibles et de tortures intérieures. J'avais la crainte de rendre le sang à pleine bouche, et, pour apaiser cette prétendue hémorragie, je me faisais avec mon mouchoir une espèce de baïllon que je rejetais bientôt avec un vomissement plus douloureux. Je souffrais d'une horrible manière, comme si l'on m'arrachait le cœur et les entrailles. Je poussais par intervalles des cris aigus, et, sans interruption, des gémissements étouffés. Une heure, qui me parut un siècle d'enfer, s'écoula dans ces angoisses.

« Enfin, je me regardais comme perdu, quand le bruit d'une voiture roulant sur la route parvint à mes oreilles. Je recommençai de me pousser en avant avec les mains et les genoux pour occuper le milieu de la chaussée, afin d'être écrasé ou secouru. Je tremblais que cette voiture ne changeât de direction ; car, alors, il m'eût fallu rester toute la nuit étendu sur le pavé, où, le lendemain, on m'aurait trouvé mort. Je tâchai d'attirer l'attention et d'intéresser la pitié des personnes qui étaient dans la voiture en me lamentant aussi haut que je pus élever la voix. Cet expédient me réussit : à mes plaintes réitérées, un homme mit la tête à la portière, et, voyant quelque chose qui se mouvait dans l'ombre, il pensa qu'un ivrogne était tombé à terre et il ordonna au cocher de retenir les chevaux pour éviter un malheur.

« En même temps, cet homme s'élança hors du fiacre, où il était seul, et vint à moi en me demandant, avec un accent qui me frappa, si j'étais blessé ; mais je ne lui ré-

... les uns... les autres... les uns de mon...

... comme je ne... d'expirer... mais il se...

... maux de mon infortune, je rencon... obligations et qui a... ma position fâcheuse. C'était... caractère assez bizarre, mais généra...

... Des que j'eus ouvert les yeux, l'Anglais se fit connat...

... Ce Anglais redouta un moment, l'âpa de nouveau mon... ma face livide, toucha ma...

... L'Anglais me pria dans la voiture et enjoignit au co... de partir au galop jusqu'à ce qu'il trouvât une bou...

... Je rouvrai et partie l'oue et la vue le frobi qui cir... les veines se dissipa par degrés, et l'Angl...

... Nous arrivâmes chez moi à deux heures du matin; ma...

... L'Anglais me raconta où et comment il m'avait rencontré...

... Cet homme bien bâti revint souvent me voir durant...

... M. de Laméran et Voisin passèrent la nuit auprès de... de mon empoisonnement...

... oncé. Les, je triomphai du poison mais non pas sans... en subir les terribles conséquences... une paralyste presqu...

... Non seulement j'avais persisté à cacher ma visite aux... Tuileries dans la journée du 22 mai, mais encore je pria...

... Mais la vérité vit le jour malgré moi, malgré mon si... lence. Quelque temps après cette catastrophe, la servante...

... Enfin j'avais une certitude, enfin je connaissais l'em... poisonnement, sinon les empoisonneurs. J'étais impatient...

... Gamain avait-il déjà fait cette déclaration lorsque com... mença le procès? Non, tout porte à le croire. Quand la fit...

... Au reste, l'armoire de fer tuait à la fois un vivant et un...

... Le squelette de Mirabeau y avait été retrouvé une bourse...

... Depuis long'emps, le fait des relations de Mirabeau cir... culait, mais à l'état de bruit que rien ne justifie, sinon...

... La réaction contre Mirabeau fut égale à l'admiration; l'infamie...

... Nous avons sous les yeux une gravure qui représente le... squelette de Mirabeau assis sur le Livre rouge; mais sa...

... Le buste de Mirabeau fut enlevé de la salle des séances; on brisa l'écrêteau de la rue qu'il avait habitée et qui avait...

... Le Panthéon était trop petit pour contenir trois morts; Voltaire, Mirabeau, Marat; pour que Marat entrât, il fallait...

... Notez que Marat y était entré à la suite de ce paragraphe:

... Considérant qu'il n'est point de grands hommes sans vertus...

... Que devint le corps de Mirabeau? Nous l'avons suivi au Panthéon, essayons de le suivre aux gémones. Le jour même où le décret fut rendu, le fossyeur du

cimetière sainte-Catherine reçut l'ordre anonyme, mais officiel cependant, de creuser une fosse à l'angle du cimetière, à gauche en entrant.

La fosse creusée, un étranger qui assistait à l'opération donna l'ordre à cet homme de se retrouver, le lendemain au point du jour, à la même place.

Il obéit.

Au point du jour, un facre s'arrêta à la porte et un cercueil en sortit.

Ce cercueil fut descendu dans la fosse et recouvert immédiatement de terre.

Quatre personnes seulement assistaient à cette inhumation, et l'une d'elles, en se retirant, laissa tomber pour oraison funèbre ces paroles sur la tombe :

— Pauvre Mirabeau, qui eût dit, il y a un an, que Clamart deviendrait ton Panthéon !

Voilà tout ce qui reste de probabilité sur le lieu où gît la dépouille mortelle de cet Euclade qui avait si rudement seroué le trône, que lui-même ne put le raffermir.

Revenons au roi.

Sa contenance devant l'Assemblée avait été ce qu'elle était toujours, terne, molle, chancelante; à tout prendre, à part les révélations faites par l'armoire de fer, ses accusateurs étaient assez mal instruits. Les principaux griefs qu'ils eussent pu lui reprocher, nous ne les avons connus nous-mêmes qu'en 1815, lorsque le retour des Bourbons avec les armées alliées qu'avait appelées Louis XVI, et qui ne purent répondre à son appel que vingt-deux ans après qu'il eut été fait, permit à chacun de se faire un mérite de ses crimes, une auréole de ses trahisons.

Aussi voyez de quoi l'accuse la Convention? Principalement de choses amnistées, de Nancy, du Champ-de-Mars, de Varennes. Entre ces événements et l'accusation du 11 décembre 1792, une chose importante et à laquelle on ne fait pas attention existe qui amnistie le roi: c'est son acceptation de la Constitution en septembre. Pourquoi ce *bis in idem* vis-à-vis du roi, par la seule raison qu'il est roi?

Ils sont si mal informés du reste, ils ignorent tant de choses, qu'ils ignorent même la véritable situation du roi vis-à-vis de l'émigration, et surtout en face de ses frères. L'émigration, malgré les protestations secrètes du roi, malgré ses lettres aux souverains, ne pardonne pas à Louis XVI les concessions qu'il fait chaque jour à l'esprit révolutionnaire. En coiffant le bonnet rouge, Louis XVI a abdiqué la couronne.

Vis-à-vis de ses frères, c'est bien pis encore. Il sait la haine profonde de MM. d'Artois et de Provence contre la reine: il sait qu'ils ne rentrent que pour déshonorer la reine et faire de lui ce que l'on faisait de ces rois faibles, rameaux du vieux trône carlovingien, qu'on poussait dans un couvent, après leur avoir fait revêtir une robe de moine. La nouvelle de la mort de Louis XVI fut agréable à Colombe: on y dansa le soir du jour où on l'apprit.

XLVII

OPINIONS DES FEUILLES DU TEMPS SUR LE PROCÈS DU ROI. — LOUIS DEMANDE UN CONSEIL. — LA CONVENTION L'ACCORDE. — IL CHOISIT TARGET, QUI REFUSE LACHEMENT. — MALESHERBES SE PRÉSENTE, LE ROI L'ACCÉPTE. — BELLE LETTRE DE TRONCHET. — LETTRE DE MALESHERBES. — DÉVOUEMENT D'OLYMPÉ DE GOUGES. — CONDUITE ODIEUSE DE LA COMMUNE. — DESÈZE. — ENTREVUE DU ROI ET DE MALESHERBES. — LES CENT SEPT PIÈCES DU PROCÈS. — LA LECTURE EN DURE HUIT HEURES. — SOUPER DES CONVENTIONNELS. — CINQUANTE ET UNE PIÈCES NOUVELLES. — LA FLUXION. — LE DENTISTE REFUSÉ. — BRUTALITÉ DE LA COMMUNE.

Louis XVI avait deux choses à faire, il ne fit ni l'une ni l'autre. Il pouvait refuser de répondre à la Convention; ou noblement, fièrement, en chevalier, comme avait fait Charles I^{er}, il pouvait répondre au nom de la royauté,

non seulement tout dire, tout avouer, mais se vanter de la lutte, mais continuer le combat.

Et, chose étrange, il eût été soutenu par les journaux les plus révolutionnaires.

Voyez plutôt Prudhomme, dont nous avons consigné plus d'une fois le fanatisme, Prudhomme qui ne parle de lui qu'en l'appelant l'ogre, le tyran, le monstre.

Jetez les yeux sur son journal.

« Il n'est point douteux que, si Louis eût eu les talents et la sagacité de Charles, ou plutôt, s'il eût cru d'abord que c'était là un procès criminel, il eût dit à la Convention :

« Vous ne pouvez me juger, ni d'après la Constitution, ni d'après le droit naturel; d'après la Constitution, il faudrait une haute cour nationale, et je ne la vois point ici; d'après le droit naturel vous ne pouvez pas être les représentants d'une nation comme juges et comme législateurs. Les mêmes hommes ne peuvent faire les lois et les appliquer; je vous réuse »

Il continue :

« Mailhe, secrétaire chargé de communiquer les pièces à Louis Capet, remplissait sa mission avec un air de mépris et d'inhumanité révoltant dans un juge. Placé devant le prévenu, il lui remettait les papiers par-dessus son épaule, sans se détourner, sans le regarder, et, lorsque Louis niait l'authenticité de certaines pièces, Mailhe lui disait d'un air ironique: « Ah! ah! » On a remarqué, dans le procès du roi d'Angleterre, que Charles est le seul à qui soient échappées de pareilles exclamations. Mais *tout est permis à l'accusé*. Les juges, au contraire, doivent se maintenir dans les bornes les plus exactes de la retenue et de la circonspection, et se garder d'insulter à son malheur.

« La plupart des réponses du ci-devant roi ont été insignifiantes, et cela devait être; il est fâcheux que certains journaux accrédités les aient rapportées infidèlement. L'opinion vole rapidement sur ces feuilles légères, et ne rétrograde qu'avec peine. Et Feuillant et Audouin, que nous avons déjà relevés, font dire au président: « Pourquoi avez-vous donné l'ordre de tirer sur le peuple? » et font répondre au prévenu: « C'est que le château était menacé, et, comme j'étais autorité constituée, je devais me défendre ». Cette demande aurait dû certainement être faite, ainsi que plusieurs autres auxquelles Barrère n'a pas songé; mais la réponse n'a pas plus existé que la demande. Comment concevoir que des journalistes mettent dans la bouche d'un accusé des aveux si péremptoires *lorsqu'il ne les a pas faits*. Si Louis avait prononcé ces mots, il n'en faudrait pas davantage; son procès serait jugé, il se serait lui-même condamné à mort. Mais, partout ailleurs, il a avancé précisément le contraire.

« Le président ne lui a pas demandé non plus: « Pourquoi vous-même, avez-vous pris la cocarde blanche du temps des gardes du corps? »

« Le fait n'a jamais été raconté ainsi; c'est avilir la nation que de lui faire plaider le faux pour savoir le vrai, et laisser trop beau jeu à Louis Capet pour nous donner un démenti.

« Quoi qu'il en soit de ces réflexions, Louis s'est décidé à tout; car, autant que possible, et soutenant jusqu'au bout son premier caractère, toutes les fois qu'il a donné des réponses vagues, il a menti. Rien n'est plus aisé que de reconnaître l'écriture du ci-devant roi de France. Sa signature se trouve partout. Et bien, il a nié presque toutes les pièces écrites de sa main. Il a osé démentir des faits dont la conviction est dans tous les cœurs. Il a dit comme Charles Stuart, qu'il n'avait jamais attenté à la liberté de la nation, et que ce n'était point lui qui avait fait verser le sang.

« Au reste, en lisant le procès-verbal de l'interrogatoire on voit assez combien la cause des rois est mauvaise, et, en même temps, combien ils sont inutiles. Ce que Louis a dit de plus sensé est ceci: « J'ai fait ce que m'a conseillé le ministre; j'ai nommé ceux que m'a présentés le ministre ». Il ne dit pas que ces ministres, il les avait choisis contre-révolutionnaires. Ailleurs, il se défend de diverses imputations qu'on allègue, en disant que cela regardait le ministre. Que conclure de là? C'est que, de l'aveu des rois eux-mêmes, le ministre fait tout et le roi rien.

« Cette comparution de Louis Capet est plus humiliante pour les rois que ne le serait la mort même, car il a répondu en accusé; il n'a point méconnu le pouvoir suprême de la nation, il n'a défendu sa cause que par des mensonges grossiers et manifestes; il a avoué qu'un roi était inutile. Leur cause est déjà jugée lorsque Louis ne l'est pas encore. La mort n'avilit pas, le crime seul fait la honte.

... il eut rieux
 ... par l'... et quatre mois
 ... pas s'être bien
 ... de lumineux
 ...

... chose étrange.
 ... Après le départ du roi,
 ... Un grand nom-
 ... lui-même ne peut
 ... sans doute avaient
 ... grand nombre de représen-
 ... nous nous
 ... fut accordée au roi. La
 ... ledonnagea du long silence
 ... on cria, on s'in-
 ... ce ne fut qu'avec beau-
 ... droit que la loi
 ... au dernier des assésis

... convention nomma des commissaires
 ... au roi quel était
 ... qu'il avait choisi

... l'autre membre de la Constituante,
 ... Target manqua au marfut qu'il re avait, il refusa lâ-
 ... devant son époque pour rougir
 ... de honte devant la postérité

... trois défenseurs se
 ...

... Lamignon de Malesherbes, Tronchet et Jourdat.
 ... Malesherbes.

... Tronchet mais Tronchet était à la campagne, et ne fut pré-
 ... deux jours après; lorsqu'il arriva Ma esherbe-
 ... choisi

... il n'en avait pas moins acceptée, il n'en avait pas moins
 ... cette lettre que nous transcrivons ici.

... que ni la révolution de 1793,
 ... n'essayeront d'abolir, nous l'espérons :

« Citoyen ministre

« Entièrement étranger à la cour, avec laquelle je n'ai
 jamais eu aucune relation directe ou indirecte, je ne m'at-
 tendais pas à me voir arracher au fond de ma campagne,
 à la retraite absolue à laquelle je m'étais voué pour venir
 concourir à la défense de Louis Capet

« Si je ne consultais que mon goût personnel et mon ca-
 rière, je n'hésiterais pas à refuser une mission dont je
 connais toute la délicatesse et peut-être le péril

« Je crois cependant le public trop juste pour ne pas re-
 connaître qu'une pareille mission se réduit à être l'organe
 passif de l'accusé, et qu'elle devient forcée dans la cir-
 constance où celui qui se trouve appelé d'une manière
 si publique ne pourrait refuser son ministère sans prendre
 sur lui-même de prononcer, le premier, un jugement qui
 serait téméraire avant tout examen des pièces et des moyens
 de défense, et barbare après cet examen.

« Quoi qu'il en soit je me dévoue au devoir que m'im-
 pose l'humanité. Comme homme, je ne puis refuser mon
 secours à un autre homme sur la tête duquel le glaive de
 la justice est suspendu. Je n'ai pu vous accuser plus tôt
 la réception de votre paquet, qui ne m'est parvenu qu'à
 quatre heures du soir à ma campagne, d'où je suis parti
 aussitôt pour me rendre à Paris. Au surplus, je vous prie
 de recevoir le serment que je fais entre vos mains, et que je
 répéterai si je rendrai public, que quelque soit l'événement,
 je ne donnerai aucun témoignage de reconnaissance de
 quelque nature que ce soit sur la terre

« TRONCHET. »

Deux lettres suivirent celle-ci l'une de Lamignon de
 Malesherbes; l'autre d'un M Jourdat de Troyes

Toutes deux demandent à défendre le roi, elles étaient
 toutes deux adressées à la Convention

« Celle de Malesherbes

« Citoyen président,

« J'espère que la Convention donnera à Louis XVI un co-
 seil pour sa défense et qu'elle lui en laissera le choix ;

dans ce cas, je desire que Louis XVI sache que, s'il me
 choisit pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer; Je
 ne vous demande pas de faire part à la Convention de mon
 offre car je suis éloigné de me croire un personnage assez
 important pour qu'elle s'occupe de moi; mais j'ai été ap-
 pelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître,
 dans le temps où cette fonction était ambitionnée par tout
 le monde. Je lui dois le même service lorsque c'est une
 fonction que bien des gens trouvent dangereuse. Si je con-
 naisais un moyen possible pour faire connaître mes dis-
 positions, je ne prendrais pas la liberté de m'adresser à
 vous. J'ai pensé que dans la place que vous occupez, vous
 avez plus de moyens que personne de lui faire passer cet
 avis

« Je suis avec respect, etc.,

« MALESHERBES »

Enfin consignons un dernier trait d'héroïsme d'autant
 plus remarquable qu'il venait d'une femme; Olympe de
 Gouges, dont nous avons parlé, celle-là même qui réclamait
 pour son sexe les privilèges de la députation, disant: « Les
 femmes ont le droit de monter à la tribune puisqu'elles
 ont le droit de monter à l'échafaud! » Olympe de Gouges
 écrivit pour être adjointe à Malesherbes.

Malesherbes et elle payèrent de leur tête, l'un cet office,
 l'autre l'offre qu'elle avait faite de le remplir.

Pauvre Olympe! le monde fut injuste avec elle jusqu'au
 bout. À Malesherbes, les louanges, les honneurs, les sta-
 tuets; à Olympe, rien; à peine quelques personnes con-
 naissent-elles ce dévouement qui lui coûta si cher. La pos-
 térité est parfois aussi injuste que les contemporains.

La discussion qui s'était élevée à propos des conseils à
 donner ou à refuser au roi, indiquant d'avance la partialité
 avec laquelle le procès serait suivi. Chaque jour, il surve-
 nait de nouvelles pièces à charge ou à décharge. Il eût été
 dans la légalité ordinaire de communiquer ces pièces au
 roi; mais un membre de la Convention fit observer que,
 si l'on agissait ainsi, le procès ne serait pas fini dans six
 mois. En conséquence, il proposa l'ordre du jour sur la
 communication des pièces, et l'ordre du jour fut adopté.

La Commune, surtout, se faisait de plus en plus odieuse;
 nous avons vu comment elle s'était faite geôlière au Tem-
 ple, septembriseuse aux prisons. N'ayant point osé massa-
 crer Louis XVI comme un prisonnier ordinaire, elle vou-
 lait du moins qu'il n'échappât point au jugement rendu
 d'avance contre lui; et, pour que ce jugement fût plus
 sûr, elle voulait rendre sa défense impossible, en découra-
 geant ses défenseurs. Le 12 décembre, elle arrêta que les
 conseils de Louis seraient scrupuleusement visités, fouillés
jusqu'aux endroits les plus secrets; qu'après s'être désha-
 billés, ils se revêtiraient d'habits nouveaux. En outre, elle
 décréta que ces mêmes conseils ne pourraient parler au
 roi qu'en présence de leurs gardiens; mais, de son côté, la
 Convention décréta que l'accusé verrait librement ses con-
 seils.

La Commune avait eu ce honteux privilège d'indigner la
 Convention.

Malesherbes et Tronchet furent donc adoptés à la fois
 par la Convention et par Louis XVI à titre de conseils et
 de défenseurs; mais, comme le temps qui leur restait était
 court, comme il y avait une multitude de pièces à dépouil-
 ler, ils s'adjoignirent l'avocat Deszeze.

Ces dispositions prises pour la défense, la Convention
 décréta que, le 26 décembre, Louis Capet serait définitive-
 ment entendu; elle ajouta, contrairement encore aux déci-
 sions de la Commune, que le prisonnier pourrait revoir
 ses enfants, mais que ceux-ci ne pourraient revoir leur
 mère ou leur tante, que lorsque Louis aurait subi son
 dernier interrogatoire.

Le 14 décembre, Louis XVI eut permission de communi-
 quer avec ses défenseurs; pour la première fois peut-être,
 ceux qui entouraient le prisonnier purent voir s'échapper
 de son âme une véritable émotion. On apercevait Males-
 herbes, ce vieillard âgé de soixante-huit ans qui était venu
 avec une simplicité sublime, quand tout le monde rendait
 la royauté et le roi, offrir à celui qui avait été son maître
 le sacrifice du peu de jours qui lui restaient; il tendit ses
 bras, ces bras royaux de l'orgueil que l'éclatante rend si
 difficiles à s'ouvrir, et, tout en larmes, sanglotant comme
 un homme qui étouffe :

« Mon cher Malesherbes, s'écriait-il, je sais à qui j'ai
 affaire, je m'attends à la mort, je suis préparé à la recevoir,
 et ce qui vous étonnera, c'est que ma famille est comme
 moi préparée à cette catastrophe, et la preuve, vous me
 voyez tranquille, n'est-ce pas? eh bien, avec cette même
 tranquillité, je marcherai à l'échafaud

Pendant toute cette conférence les roi et ses conseils
 parlèrent si haut, que, de la chambre voisine, les municip-

paux pouvaient tout entendre. Comme le roi avait obtenu la permission de communiquer en particulier avec ses conseils, Cléry ferma la porte de sa chambre; aussitôt un municipal, au mépris de l'arrêté de la Convention, lui ordonna de rouvrir cette porte et lui défendit de la fermer à l'avenir; il fallut obéir. Mais le roi qui sans doute avait fait la même remarque que Cléry, était passé déjà dans la tourelle qui lui servait de cabinet.

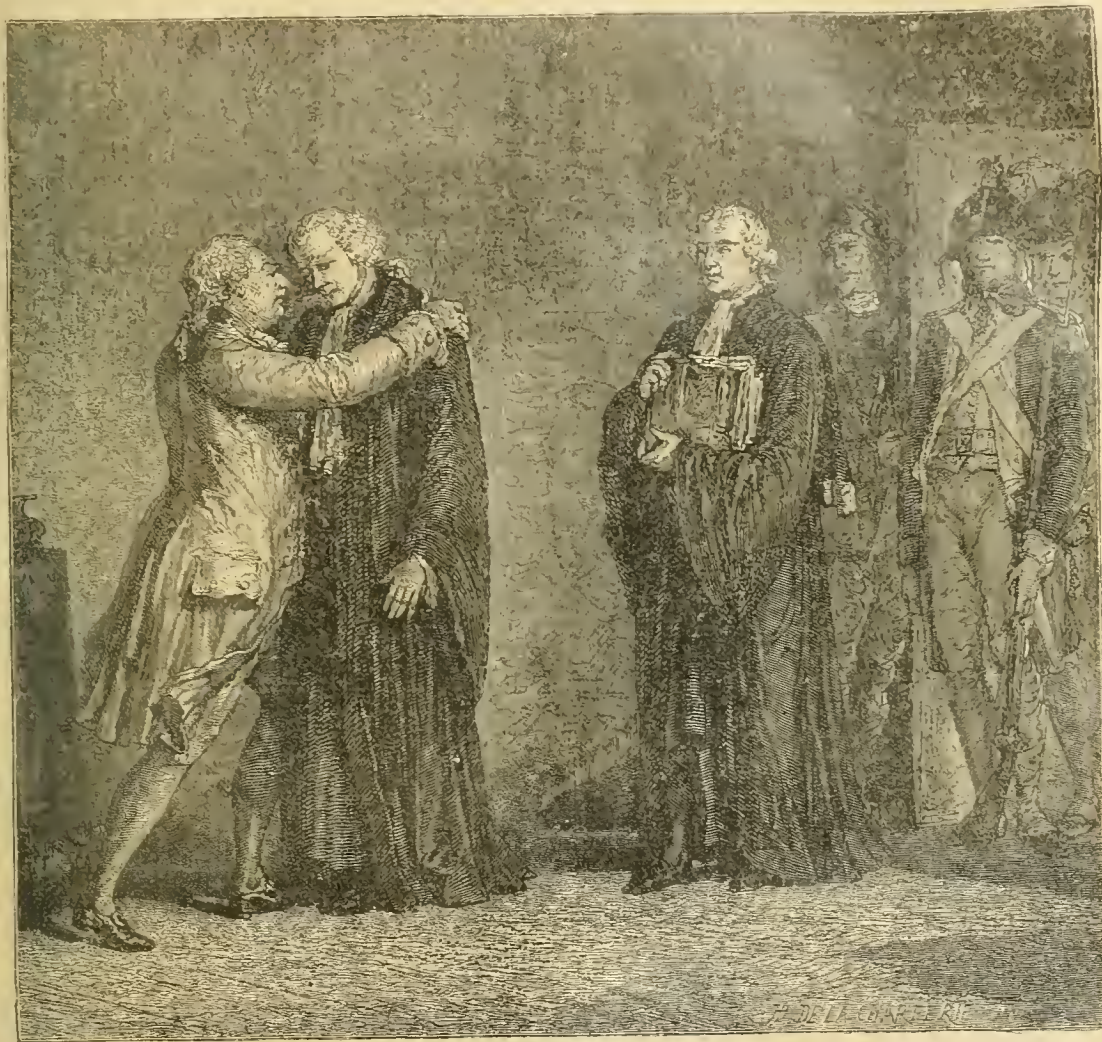
Le 16 vint une députation conventionnelle; elle se composait de quatre membres. Ces quatre membres étaient

Tronchet. Le voulut rien se épier et resta seul avec le roi dans la chambre du roi.

Après le souper on reprit le travail. Une des pièces qui, pendant ce travail passa sous les yeux du roi, fut un registre de la police dans lequel Louis XVI vit consignées les dénonciations de ses propres serviteurs.

Il fut impossible de remarquer sur le visage du roi l'effet que lui produisait cette vue.

La députation partie, le roi à son tour prit quelque nourriture et se coucha. Il paraissait parfaitement insen-



Le 14 décembre, Louis XVI eut permission de communiquer avec ses défenseurs.

Valazé, Cochon, Grandpré et Duprat, tous quatre faisant partie de la commission des vingt et un, nommée pour examiner le procès du roi. Ils apportaient au roi son acte d'accusation et les pièces relatives à son procès. Presque toutes ces pièces venaient de l'armoire de fer.

Elles étaient au nombre de cent sept.

La lecture de ces pièces dura depuis quatre heures jusqu'à minuit. Une copie avait été faite de chacune d'elles; copies et originaux furent parafés par le roi, mais les originaux seuls furent lus. Le roi, sans autre examen, tint les copies pour exactes.

Le roi était assis à une grande table. Tronchet était assis à côté de lui. Le secrétaire lisait, et après la lecture de chaque pièce, Valazé demandait: « Avez-vous connaissance... » Le roi, sans explication aucune répondait oui, non.

La séance fut interrompue par l'offre que fit le roi aux conventionnels de prendre quelque chose; ils acceptèrent. Cléry leur servit une volaille froide dans la salle à manger.

sible à la fatigue qu'avait dû lui faire éprouver une pareille séance; sa seule crainte avait été que le souper de sa famille n'eût été retardé comme le sien. Il s'en informa à Cléry, et sur sa réponse négative:

— Ah! tant mieux! dit-il; ce retard n'eût pas manqué de les inquiéter.

Quelques jours après, les mêmes députés revinrent et firent lecture au roi de cinquante et une nouvelles pièces, que le roi signa et parafa comme les précédentes. En tout, cent cinquante-huit pièces, dont on lui laissa les copies.

Sur ces entrefaites, le roi fut atteint d'une fluxion. Comme cette incommodité entravait le travail que faisait le prisonnier avec ses conseils, travail incessant, et qui bien souvent se prolongeait du jour dans la nuit, le roi désira un dentiste et le fit demander à la Commune; mais la Commune passa à l'ordre du jour, et l'un de ses membres fit répondre au roi:

— Que Capet ne boive plus d'eau claire, et il n'aura plus de fluxion.

catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais voulu me rendre juge dans les différentes matières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Eglise de Jésus-Christ; mais je m'en suis rapporté et m'en suis tenu toujours, si Dieu m'accorde vie aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte Eglise catholique, donnent et donneront, conformément à la discipline de l'Eglise suivie depuis Jésus-Christ.

« Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur, mais je ne prétends pas les juger et ne les en aime pas moins en Jésus-Christ suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés.

« J'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester, à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fut contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Eglise catholique, à laquelle j'ai toujours été sincèrement uni de cœur.

« Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis s'il m'accorde la vie, de me servir, aussitôt que je le pourrai, du ministère d'un prêtre catholique, pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le sacrement de pénitence.

« Je prie donc tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance (car je ne me rappelle pas avoir fait sciemment aucune offense à personne), ou ceux auxquels j'aurais pu donner de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait. Je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un faux zèle ou par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

« Je recommande à Dieu ma femme et mes enfants, ma sœur, mes tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang, ou par quelque autre manière que ce puisse être; je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, et mes enfants et ma sœur, qui souffrent depuis longtemps avec moi de les soutenir par sa grâce, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

« Je recommande mes enfants à ma femme; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux; je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfants, et de leur tenir lieu de mère s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

« Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés dans le cours de notre union; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

« Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissants à leur mère et reconnaissants de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux, et, en mémoire de moi, je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

« Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens; qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et notamment ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur du peuple qu'en régnant suivant les lois; mais, en même temps, qu'un roi ne peut les faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et que, autrement, étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

« Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui-même lui en donneront les facultés; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi.

« Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étaient attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient, et qui ont même montré de l'ingratitude; mais je leur pardonne souvent dans les moments de trouble et d'effervescence, ou n'est pas maître

de soi, et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion de le songer qu'à leur malheur.

« Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et dévoué. D'un côté, si j'ai été sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté des gens à qui je n'avais témoigné que des bontés, à eux ou à leurs parents et amis, de l'autre j'ai vu de la consolation à voir l'attachement et l'honneur gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés; et je prie de recevoir tous mes remerciements. Dans le bon ou dans le mal, je n'ai rien de plus précieux que les bontés que je parais plus explicitement; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de recevoir les reconnaissances.

« Je ne puis calmer mes sentiments de la nation, si je ne le remontre ouvertement à mon fils MM. de Chaully et à tous ceux qui leur véritable attachement pour moi avait portés à se confier avec moi dans ce triste séjour, et qui ont peine en être les témoins. Je lui recommande aussi Cléry, des soins auquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi. Comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie mes-mêmes de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse, et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la Commune.

« Je parle encore très volontiers à ceux qui me pardonnaient, les mauvais traitements et les gens dont il faut cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques amies sensibles et compatissantes; que celles-là j'ouïs de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

« Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et Deszobry de recevoir ici tous mes remerciements, et l'expression de ma sensibilité pour tous les soins qu'ils se sont donnés pour moi. Je finis, déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Fait double à la tour du Temple, le vingt-cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze.

« LOUIS. »

Et, maintenant comment Louis XVI, jure-t-il de fois aux serments faits par lui; comment Louis XVI, jure-t-il à Varennes et faisant une protestation contre les serments faits; comment Louis XVI, qui, après avoir reconnu, amoté, apprécié les plans de la Fayette et de Mirabeau, appelle l'étranger au tour de la France; comment Louis XVI, prêt à paraître devant le Dieu qui allait le juger à son tour; comment Louis XVI osait-il dire *Je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi?*

Eh bien, tout est dans ce mot qui présente une double signification.

Je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi, ne veut pas dire: *Je suis innocent des crimes*. Cela veut dire seulement: *Ces crimes, je ne me les reproche pas*.

C'est que grâce au milieu dans lequel ils sont élevés; c'est que, grâce à ce sacre de la légitimité, à cette infailibilité du droit divin, les rois ne vont pas les crimes, et surtout les crimes politiques, au même point de vue que les autres hommes.

Ainsi, pour Louis XI, la révolte contre son père n'était point un crime; ainsi la guerre impie s'appela-t-elle: la guerre du bien public.

Ainsi, pour Charles IX, la Saint-Barthémy ne fut pas un crime; ce fut une mesure conseillée par le salut public.

Ainsi, aux yeux de Louis XIV, la révocation de l'édit de Nantes ne fut point un crime; ce fut une raison d'Etat.

Par exemple, ce même Malesherbes qui, à cette heure venait soutenir et consoler son roi s'acheminant vers l'échafaud, Malesherbes, du temps qu'il était ministre, avait fait tout ce qu'il avait pu pour réhabiliter les protestants.

Eh bien, il avait trouvé dans Louis XVI une profonde répugnance à rapporter ce terrible édit de Nantes, qui avait ensanglanté les dernières années du règne de Louis XIV et ruiné la France.

— Non, disait obstinément le roi non c'est une loi de l'Etat, une loi de Louis XIV; ne déplaçons pas les bornes anciennes. Défions-nous des conseils d'une aveugle philanthropie.

— Mais, sire répondait Malesherbes, ce que Louis XIV jugeait utile à la fin du XVII^e siècle, peut être devenu nuisible à la fin du XVIII^e. D'ailleurs, sire, ajoutait Malesherbes avec la logique de l'humanité, la politique ne prescrivait jamais contre la justice.

— Mais, répondit le roi, où est donc l'atteinte portée à la justice? la révocation de l'édit de Nantes, n'était-ce pas le salut de l'Etat?

Puis encore, et c'est Michelet, ce grand philosophe, qui le premier voit cela et nous le montre c'est qu'un roi est étranger à son peuple; il le gouverne, mais ne se fonde avec lui, ni par ses relations ni par ses alliances; ehre

rête devant l'histoire; songez qu'elle jugera votre jugement et que le sien sera celui des siècles. »

Telle fut la péroraison, un peu faible à notre avis, d'un discours qui soulevait une des plus grandes questions humaines qui aient jamais été agitées.

Deséze se tut, Louis XVI se leva.
Peut-être cet homme qui va défendre l'humanité, peut-être cet être de Dieu qui va défendre le droit divin aura-t-il au moins quelque éloquente parole.
Ecoutez ce que dit Louis XVI :

« On vient de vous exposer mes moyens de défense, je ne vous les renouvellerai point en vous parlant peut-être pour la dernière fois; je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité.

« Je n'ai jamais craint que ma conscience fût examinée publiquement, mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août me soient attribués.

« J'avoue que les preuves multipliées que j'avais données dans tous les temps de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais conduit, me paraissent devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang et éloigner à jamais de moi une pareille imputation. »

Et Louis cessa de parler.
Oh ! pauvre royauté, qui n'avait pas, sinon de meilleures, du moins de plus grandes choses à dire !

Alors, le président s'adressa à Louis :

— La Convention nationale a décrété que cette note vous serait présentée.

Un secrétaire présente une note au roi.
Cette note, c'est l'inscription mise de sa main sur l'enveloppe des clefs trouvées chez Cléry, son valet de chambre.

— Connaissez-vous cette note ?
— Pas du tout, répondit Louis.

— La Convention a décrété aussi, continua le président, que ces clefs vous seraient représentées. Les reconnaissez-vous ?

— Je me ressouviens, répondit le roi, d'avoir remis des clefs, aux Feuillants, à Cléry, parce que tout était sorti de chez moi, et que je n'en avais plus besoin.

— Reconnaissez-vous celle-ci ?
Et le président présenta au roi la clef de l'armoire de fer.

— Depuis si longtemps, je ne puis les reconnaître. Je ne reconnais pas non plus les notes; je me souviens d'en avoir vu plusieurs.

— Vous n'avez point autre chose à ajouter à votre réponse ?
— Non.

— Vous pouvez vous retirer.
Le roi se leva sur cet avis, et se retira dans la salle des conférences, où il devait attendre la décision de l'Assemblée.

De cette salle, le roi pouvait entendre le tumulte qui s'élevait dans l'enceinte qu'il venait de quitter.
Ce tumulte était grand.

Tout le monde sentait qu'il fallait un prompt jugement, que l'on ne traînât pas une situation pareille. Cette question qui allait se résoudre, c'était pour le peuple plus qu'un jugement, c'était un spectacle; une grande tragédie allait être représentée, dans laquelle il avait hâte de se faire acteur, ne dût-il y jouer que le rôle de comparse.

Deséze, dans son discours, avait cependant touché un point sensible, fait frémir une corde vibrante; c'était celle du droit qu'avait la Convention de juger Louis XVI.

Aussi Pétion et Lanjuinais présentèrent-ils cette étrange proposition :

« Que la Convention déclarât ne pas juger Louis XVI, mais prononcer sur son sort, par mesure de sûreté générale. »

En outre, ils demandaient que, pour l'examen de la défense, on accordât un ajournement de trois jours.

Ce fut Lanjuinais qui parla d'abord, qui osa, gladiateur de la légalité, descendre dans cette arène de tigres. Aussi tout le parti extrême, les Duhem, les Duquesnois, les Billaud se levèrent-ils hurlant contre lui et demandant qu'on l'envoyât à l'instant en prison comme conspirateur royaliste. Mais sa voix domina toutes les voix; il parvint à se faire entendre et à demander le rapport du décret *irréflecté, insensé*, — deux terribles épithètes, n'est-ce pas, dans un pareil moment ? — par lequel en une minute l'Assemblée s'était déclarée juge de Louis XVI.

Puis, comme, à ces mots, le tumulte augmentait :

— Non ! s'écria-t-il, en se cramponnant à la tribune dont on voulait l'arracher, non, vous ne pouvez rester juges de l'homme désarmé, duquel plusieurs d'entre vous ont été les ennemis directs et personnels, puisqu'ils ont framé l'invasion de son domicile et s'en sont vantés. Vous ne pouvez pas rester juges applicateurs de la loi, accusateurs, jurés d'accusation, jurés de jugement, ayant tous ou presque tous donné votre avis, l'ayant donné, quelques-uns d'entre vous, avec une ferocité scandaleuse. Suivons une loi simple, naturelle, imprescriptible, positive. Elle veut que tout accusé soit jugé avec les avantages que la loi du pays lui assure. Moi et plusieurs de mes collègues, aimons mieux mourir que de condamner à mort, avec la violation des formes, même le tyran le plus abominable.

Après Lanjuinais vint Pétion, Pétion, il y avait un an encore, l'idole des Parisiens, Pétion que l'on appelait le roi de Paris; le monde avait fait une demi-révolution sur lui-même depuis cette époque. Pétion, hué, honni, vilipendé, bafoué; Pétion, qu'on appelait le petit Pétion, le roi Jérôme, fut obligé de descendre, de se cacher, de se taire.

Alors, Couthon se fit conduire à la tribune; Couthon ne marchait déjà plus, mais il se traînait encore; il établit que la Convention avait été élue pour juger Louis XVI, et obtint que la discussion continuerait toute affaire cessante; mais, chose étrange alors, on revint sur la question posée par Lanjuinais et Pétion. Après avoir insulté le premier, après avoir bafoué le second, l'Assemblée établit cette réserve, qu'elle ne préjugait pas la question de savoir si l'on jugeait Louis XVI, ou si l'on prononcerait sur son sort par mesure de sûreté.

Ainsi l'Assemblée hésitait, doutait de son pouvoir, tremblait devant son mandat.

Ce fut dans cette séance que la Montagne et la Gironde se mesurèrent, grand combat d'Albe et de Rome, où Robespierre fut Horace, et Vergniaud Enriace; l'un, persévérant, passionné, terrible; l'autre, éloquent, pathétique, splendide.

Il ne s'agissait pas, qu'on le comprenne bien, de la culpabilité de Louis; aux yeux de tous, même de Lanjuinais, même de Pétion, il était coupable; il s'agissait de la compétence de l'Assemblée.

Les montagnards voulaient la Convention, la Gironde voulait le peuple.

Elle s'appuyait sur ce principe que la Constitution ayant été soumise à la révision du peuple, c'était, pour un acte aussi important que celui qui allait s'accomplir, le peuple qu'il fallait appeler comme juge.

Ainsi l'aristocrate Gironde appelait au peuple, ainsi la démocrate Montagne récusait la nation.

Robespierre était sur un terrain mobile, terrain qui, comme les sables mouvants, pouvait s'ouvrir sous lui. Robespierre avait à parler contre la souveraineté du peuple.

Robespierre était le héros des lieux communs; il avait toujours une citation, plutôt deux qu'une, tirée de l'histoire grecque ou latine; cela faisait à merveille sur les masses, qui ne comprenaient pas, mais admiraient.

Cette fois, il prit pour texte le droit, et surtout la raison, qui est presque toujours dans les minorités.

— La vertu ne fut-elle pas toujours en minorité sur la terre, s'écria-t-il, et n'est-ce pas pour cela que la terre n'est peuplée que d'esclaves et de tyrans? Sidney était de la minorité, et il mourut sur l'échafaud; Anitius et Critias étaient de la majorité, mais Socrate n'en était pas; il but la ciguë. Caton était de la minorité, et il déchira ses entrailles. Je vois d'ici beaucoup d'hommes qui serviront, s'il le faut, la liberté à la manière de Sidney, de Socrate et de Caton.

Sombre avertissement que l'orateur avait employé comme moyen oratoire, et qui, avant deux ans, devait prendre rang au nombre des prophéties de l'époque.

Et Robespierre appuya le jugement de Louis XVI par la Convention.

Vergniaud se leva, clair, abondant, rapide comme un fleuve.

— J'aime trop la gloire de mon pays, dit-il, pour lui proposer de se laisser influencer dans une occasion si solennelle par la considération de ce que feront ou de ce que ne feront pas les puissances étrangères. Cependant, à force d'entendre dire que nous agissons, dans ce moment, comme pouvoir politique, j'ai pensé qu'il ne serait contraire ni à votre dignité, ni à votre raison de parler un instant politique. Si la condamnation de Louis XVI n'est point la cause d'une nouvelle déclaration de guerre, il est certain du moins que sa mort en sera le prétexte. Vous vaincrez les nombreux ennemis, je le crois; mais quelle reconnaissance vous devra la patrie, pour avoir fait couler des flots de sang et pour avoir exercé, en son nom, un acte de vengeance, devenu la cause de tant de calamités? Oseriez-vous lui vanter votre victoire? J'éloigne just qu'à la pensée des revers; mais, au cœur des événements les plus prospères, elle sera épuisée par ses succès; crai-

— La peine, quelle qu'elle soit, avait dit Danton sera-t-elle ajournée après la guerre?

C'était tendre la main à Vergniaud, c'était jeter sur l'abîme révolutionnaire un pont sauveur où pouvait passer sinon la royauté, du moins le roi.

La Gironde ne voulait pas, soit défiance, soit horreur réelle, toucher la main de l'homme de septembre; elle recula devant cette porte ouverte au salut de tous, et, ne passant point, elle empêcha de passer le centre.

La Montagne fut stupéfaite; aux yeux de ces hommes dans lesquels la Révolution était incarnée, Danton se perdait, et sans cause visible, sans raison logique; c'était à n'y rien comprendre.

Un seul légiste comprit l'œuvre de ce légiste terrible qui comptait si bien et qui renouait si mal.

Ce fut Cambaëres.

Alors, Fonfrède sortit des rangs de la Gironde, monta à la tribune, et réduisit toutes les questions débattues à ces trois questions affroyablement simples:

1^o Louis est-il coupable?

2^o Appellera-t-on du jugement de la Convention au jugement du peuple?

3^o Quelle sera la peine?

La Convention adopta ces trois questions, et l'on alla aux voix.

Fonfrède venait de contredire Vergniaud; il venait de tuer le roi, que Vergniaud avait voulu sauver; dès lors, l'unité de la Gironde était brisée; dès lors, la Gironde était perdue.

On alla aux voix, disons nous.

Et sur la première question: *Louis est-il coupable?* six cent quatre-vingt-trois membres répondirent:

— Oui.

Lacande (de la Meurthe), Baraillon (de la Creuse), Lafond (de la Corrèze), de l'Homond (du Calvados), Henry Larivière, Isnard-Valady, Noël (des Vosges), Maurisson (de la Vendée), Vaudelinconrt (de la Haute-Marne), Rouzet (de la Haute-Garonne), se refusèrent en alléguant leur incompétence, et l'incompatibilité des fonctions de législateur et de juge.

Sur la seconde question: *La décision de la Convention sera-t-elle soumise à la ratification du peuple?* deux cent quatre-vingt-une voix votèrent pour l'appel au peuple, quatre cent vingt-trois voix votèrent contre.

Quant à la troisième question: *Quelle sera la peine?* on comprend que c'était la plus grave; aussi souleva-t-elle une plus grande lutte.

Danton repoussé par la Montagne, Danton repoussé par la Gironde, Danton repoussé par les royalistes, était revenu furieux comme le sanglier blessé; il avait besoin de faire sentir à quelqu'un son coup de boutoir. On délibérait sur un ordre de fermer les théâtres donné par le pouvoir exécutif. Danton demanda la parole.

— Je vous l'avouerais, citoyens, dit-il, je croyais qu'en un pareil moment, il était d'autres objets qui devaient nous occuper, que la comédie.

— Il s'agit de la liberté, s'écrient cinq ou six voix.

— Il s'agit de la tragédie que vous devez donner aux nations, s'écrie Danton redevenu l'homme de septembre; il s'agit de faire tomber sous la hache des lois la tête d'un tyran; je demande que nous prononcions sans désemparer sur le sort de Louis.

La proposition de Danton fut votée et adoptée.

Lanjuinais proposa alors que la peine fût votée aux deux tiers des voix, et non à la majorité absolue.

Danton se releva, secouant la situation qu'il s'était faite, et que nul n'avait eu l'intelligence de comprendre.

— On prétend, dit-il, que telle est l'importance de cette question, qu'il ne suffit pas, pour la décider, des formes ordinaires de toute Assemblée délibérante. Et moi, je demande pourquoi, quand on a par une simple majorité prononcé sur le sort d'une nation entière, quand on n'a pas même pensé à élever cette question lorsqu'il s'est agi d'abolir la royauté, je demande pourquoi l'on veut prononcer sur le sort d'un conspirateur, d'un individu, avec des formes plus scrupuleuses et plus solennelles? Nous prononçons comme représentants par droit de souveraineté; je demande si vous n'avez point voté à la majorité absolue la république et la guerre; je demande si le sang qui coule au milieu des combats ne coule pas définitivement? Les complices de Louis XVI n'ont-ils pas subi immédiatement la peine sans aucun recours au peuple? Celui qui a été l'âme de ces complots mérite-t-il, je vous le demande, une exception?

Malgré les applaudissements qui couvrirent cette sortie de Danton, Lanjuinais resta ferme dans son principe.

— Prenez garde! dit-il, vous avez rejeté toutes les formes que la justice et certainement l'humanité réclament. La récusation, la forme silencieuse du scrutin protectrice de la liberté des consciences et des suffrages; on paraît délibérer ici dans une Convention libre; mais c'est sous les poignards et sous les canons des factieux

Cependant, sur la proposition de Danton, l'Assemblée se déclara permanente, jusqu'à la prononciation du jugement. Le troisième appel nominal commença.

« Quelle sera la peine? »

L'appel, lugubre et régulier comme le son d'une cloche qui sonne un glas sinistre, commença à huit heures du soir et dura toute la nuit; au matin, quand revint la pâle journée, une de ces journées de janvier, brumeuses, sans soleil, il durait encore.

Il dura juste douze heures.

L'appel était terminé mais inconnu encore, lorsqu'on apporta une lettre du ministre d'Espagne.

Il intervenait — il est vrai que c'était en son nom seul et sans pouvoir de son gouvernement — il intervenait dans cette grande question de la vie et de la mort.

A la vue de cette lettre, Danton ne lit qu'un bond de sa place à la tribune prenant la parole sans la demander.

Danton. Danton! lui cria Louvet, te crois-tu donc déjà roi?

Danton continua. Peu lui importait un cri de Louvet. Il continua sans même tourner la tête du côté d'où venait ce cri.

— Je m'étonne, dit-il, de l'audace d'une puissance qui prétend influencer sur vos délibérations! Quoi! l'on ne reconnaît pas la République, et l'on veut lui dicter des lois, lui faire des conditions, emmer dans ses jugements? Je voterai la guerre à l'Espagne. Répondez-lui, président, que les vainqueurs de Jemmapes ne se démentiront pas, qu'ils retrouveront les mêmes forces pour exterminer tous les rois.

La Gironde obtint qu'on passât à l'ordre du jour.

On lut une lettre des défenseurs du roi; ils demandaient à être entendus avant qu'on déposât le scrutin.

Danton y consentit, Robespierre s'y opposa.

Trois cent quatre-vingt-sept voix demandèrent la mort. Trois cent trente-quatre voix, la détention ou la mort conditionnelle.

C'était cinquante-trois voix de majorité pour la mort.

Alors, Vergniaud se leva, et, d'une voix profondément émue:

— Je déclare au nom de la Convention, dit-il, que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet est la peine de mort!

On introduisit les défenseurs; ils lurent une lettre du roi. Dans cette lettre, Louis protestait de son innocence, et faisait appel à la nation.

Malesherbes, étonné par le jugement, se troubla, balbutia, demanda à être entendu le lendemain, avouant que son émotion était telle, qu'il avait besoin de ce délai pour rassembler ses esprits.

Alors, Tranchet et Desèze, moins émus, firent observer à l'Assemblée que cette majorité de cinquante-trois voix, déjà si faible lorsqu'il s'agissait de trancher une pareille question, n'était en réalité que de sept voix, puisque quarante-six voix demandaient un sursis.

La Convention rejeta tout; une pareille situation ne pouvait durer: la terre, mouvante sous les pieds, pouvait s'ouvrir d'un moment à l'autre et lancer des flammes.

La mort fut maintenue sans sursis, sans appel, et, comme la séance avait fini à onze heures du soir, on ordonna, par mesure de sûreté publique, une illumination générale.

Celui qui, ignorant ce qui se passait, fût entré cette nuit-là dans Paris, et qui eût vu toutes ces fenêtres illuminées, tout ce peuple courant par les rues, emportant la terrible nouvelle, eût demandé quelle fête étrange c'était.

C'était la fête de la mort.

Le lendemain, un de ceux qui avaient voté cette mort, Lepelletier de Saint-Fargeau, dînait dans un restaurant souterrain du Palais-Royal. Au moment où il paye au comptoir, un jeune homme s'approche de lui.

— Etes-vous Saint-Fargeau? demande-t-il.

— Oui, monsieur.

— Vous avez cependant l'air d'un homme de bien.

— Je crois l'être.

— Alors, vous n'avez pas voté la mort?

— Je l'ai votée, monsieur; ma conscience le voulait ainsi.

— Tiens, voilà ta récompense.

Et il lui passa un sabre au travers de la poitrine.

Cet homme, c'était un ex-garde du corps, nommé Paris.

Ce n'était pas pour tuer Lepelletier de Saint-Fargeau qu'il était venu là, c'était pour tuer le duc d'Orléans. Il faisait partie d'une association de cinq cents royalistes qui avaient juré de sauver le roi. Ne s'étant trouvé que lui, vingt-cinquième, à un rendez-vous donné, il avait perdu cet espoir, et il avait résolu d'agir pour son propre compte, et de protester contre la mort du roi avec le sang d'un régicide. Lepelletier de Saint-Fargeau se trouva sous sa main, il le tua; il eût tué tout autre à sa place et comme lui.

Mais, comme ce n'était point Lepelletier de Saint-Fargeau, comme c'était le duc d'Orléans qu'il voulait tuer, il

Paris, le 17 janvier 1793. — A Paris. — A l'Assemblée nationale.

Le 17 janvier 1793, le Paris de la Commune, à pied, déguisé en habit bourgeois, et les citoyens de la ville, la nuit, se réunirent au Temple. Les citoyens qui quittèrent à la fois le Temple, se dirigèrent à Gournay, au lieu où se trouvait à l'époque le roi. Le chemin fut éclairé par des lanternes. Le lendemain, le roi fut amené au Temple.

Le 17 janvier 1793, le Paris de la Commune, à pied, déguisé en habit bourgeois, et les citoyens de la ville, la nuit, se réunirent au Temple. Les citoyens qui quittèrent à la fois le Temple, se dirigèrent à Gournay, au lieu où se trouvait à l'époque le roi. Le chemin fut éclairé par des lanternes. Le lendemain, le roi fut amené au Temple.

Le 17 janvier 1793, le Paris de la Commune, à pied, déguisé en habit bourgeois, et les citoyens de la ville, la nuit, se réunirent au Temple. Les citoyens qui quittèrent à la fois le Temple, se dirigèrent à Gournay, au lieu où se trouvait à l'époque le roi. Le chemin fut éclairé par des lanternes. Le lendemain, le roi fut amené au Temple.

Le 17 janvier 1793, le Paris de la Commune, à pied, déguisé en habit bourgeois, et les citoyens de la ville, la nuit, se réunirent au Temple. Les citoyens qui quittèrent à la fois le Temple, se dirigèrent à Gournay, au lieu où se trouvait à l'époque le roi. Le chemin fut éclairé par des lanternes. Le lendemain, le roi fut amené au Temple.

Le 17 janvier 1793, le Paris de la Commune, à pied, déguisé en habit bourgeois, et les citoyens de la ville, la nuit, se réunirent au Temple. Les citoyens qui quittèrent à la fois le Temple, se dirigèrent à Gournay, au lieu où se trouvait à l'époque le roi. Le chemin fut éclairé par des lanternes. Le lendemain, le roi fut amené au Temple.

Le 17 janvier 1793, le Paris de la Commune, à pied, déguisé en habit bourgeois, et les citoyens de la ville, la nuit, se réunirent au Temple. Les citoyens qui quittèrent à la fois le Temple, se dirigèrent à Gournay, au lieu où se trouvait à l'époque le roi. Le chemin fut éclairé par des lanternes. Le lendemain, le roi fut amené au Temple.

Le 17 janvier 1793, le Paris de la Commune, à pied, déguisé en habit bourgeois, et les citoyens de la ville, la nuit, se réunirent au Temple. Les citoyens qui quittèrent à la fois le Temple, se dirigèrent à Gournay, au lieu où se trouvait à l'époque le roi. Le chemin fut éclairé par des lanternes. Le lendemain, le roi fut amené au Temple.

Le 17 janvier 1793, le Paris de la Commune, à pied, déguisé en habit bourgeois, et les citoyens de la ville, la nuit, se réunirent au Temple. Les citoyens qui quittèrent à la fois le Temple, se dirigèrent à Gournay, au lieu où se trouvait à l'époque le roi. Le chemin fut éclairé par des lanternes. Le lendemain, le roi fut amené au Temple.

Le 17 janvier 1793, le Paris de la Commune, à pied, déguisé en habit bourgeois, et les citoyens de la ville, la nuit, se réunirent au Temple. Les citoyens qui quittèrent à la fois le Temple, se dirigèrent à Gournay, au lieu où se trouvait à l'époque le roi. Le chemin fut éclairé par des lanternes. Le lendemain, le roi fut amené au Temple.

Le 17 janvier 1793, le Paris de la Commune, à pied, déguisé en habit bourgeois, et les citoyens de la ville, la nuit, se réunirent au Temple. Les citoyens qui quittèrent à la fois le Temple, se dirigèrent à Gournay, au lieu où se trouvait à l'époque le roi. Le chemin fut éclairé par des lanternes. Le lendemain, le roi fut amené au Temple.

LI

LE ROI INSULTÉ EN ENTRANT AU TEMPLE. — LA CRAVATE ET LES GANTS. — LE 17 JANVIER. — L'OPINION DE LA COMMUNE. — L'AMI DES LOIS. — M. BRUNIER MÉDECIN. — L'ARRÊTÉ DE LA COMMUNE. — IMPASSIBILITÉ DE LA COMMUNE APPRENANT SA CONDAMNATION. — LE DÉCRET DE FRANCE ET LE LOGOGRIPHE. — A THÈRE LI POÏSI. — LES TROIS ROULEAUX DE LOIS. — LE BIJOU DU ROI À LA COMMUNE. — LE CONSEIL EXÉCUTIF. — LECTURE DE L'ARRÊT AU ROI. — DÉCRET DE LA CONVENTION. — LETTRE DU ROI À LA CONVENTION. — DERNIER Dîner DU ROI. — LE DÉCRET DE COUTEAU.

Le 17 janvier 1793, le Paris de la Commune, à pied, déguisé en habit bourgeois, et les citoyens de la ville, la nuit, se réunirent au Temple. Les citoyens qui quittèrent à la fois le Temple, se dirigèrent à Gournay, au lieu où se trouvait à l'époque le roi. Le chemin fut éclairé par des lanternes. Le lendemain, le roi fut amené au Temple.

cautions que la première fois; mais ces précautions n'avaient pu empêcher qu'il ne fût insulté.

En rentrant, il avait donné un exemplaire de sa défense à Cléry, et il en avait fait passer un à la reine par l'entremise du commissaire Vivrent, entrepreneur de bâtiments, lequel, en se chargeant de cette commission, supplia le roi de lui donner comme relique quelque chose qui lui eût appartenu.

Le roi détacha sa cravate et la lui offrit, le lendemain, un autre municipal lui fit la même demande, et le roi lui donna ses gants.

Nous avons dit que l'histoire du Temple était passée à l'état de légende; on voit que les objets ayant appartenu au roi passent à l'état de relique.

Le 17 janvier, Cléry s'approcha du lit du roi, et lui offrit à voix basse, ses vœux les plus ardents pour la fin de ses malheurs.

Je reçois vos souhaits, avait dit Louis. Et il lui avait tendu sa main, que Cléry tout en pleurs avait brisée.

Des qu'il fut levé, le roi pria un municipal d'aller de sa part savoir des nouvelles de sa famille, et de lui transmettre ses souhaits de bonne année.

Ces paroles furent prononcées avec un accent si doux, si touchant, qu'un municipal dit à Cléry :

— Pourquoi le roi ne demande-t-il pas à voir sa famille? A présent que les interrogatoires sont terminés, cela ne souffrirait aucune difficulté.

Un instant après, le municipal qui était passé chez la reine rentra; il annonçait au roi que la reine le remerciait de ses vœux et lui adressait les siens.

Le roi leva les yeux au ciel.

Quel jour de bonne année! dit-il.

Le même soir, Cléry lui transmit ce que lui avait dit le municipal, c'est-à-dire que, si le roi demandait la permission de voir sa famille, cette permission lui serait accordée.

Le roi réfléchit; puis dans quelques jours dit-il, je suis encore plus sûr qu'ils ne me refuseront point cette consolation; il faut attendre.

Le roi avait des nouvelles de Paris, et quelques-unes de ces nouvelles étaient consolantes. Un homme de courage et presque de talent, nommé Laya, avait fait une comédie intitulée *L'ami des lois*. Relativement, cette comédie, fort républicaine pour le moment était fort réactionnaire pour l'époque; un hémistiche surtout : *Des lois et non du sang!* était sur eux-mêmes applaudi.

D'un autre côté, à Versailles, on avait joué *la Chaste Suzanne*, et, au moment où, accusée par les vieillards et prête à être jugée par eux, l'héroïne leur disait : « Comment pouvez-vous être juges et accusateurs tout ensemble? » le public avait fait répéter trois fois le passage et avait éclaté en applaudissements.

Cléry avait remis lui-même au roi un exemplaire de *L'ami des lois*; et, comme les divisions de la Convention étaient parvenues jusqu'à lui, il avait essayé de lui faire partager cet espoir, que la peine portée serait la déportation ou la réclusion.

— Puissent-ils avoir cette modération pour ma famille! avait répondu Sa Majesté; je n'ai de craintes que pour elle.

On avait fait prévenir Cléry que des royalistes avaient fait déposer une somme considérable chez M. Pariseau, rédacteur de la *Feuille du jour*, et que cette somme était à la disposition du roi.

Cléry transmit cette offre à Louis XVI. — Remerciez-b'en ces personnes de ma part, lui répondit le roi; mais je ne puis accepter leurs offres, ce serait les exposer.

Cependant le roi continuait à correspondre avec sa famille soit à l'aide du peloton de coton, soit à l'aide de la lenètre. Il apprit ainsi que madame Royale était malade, et fut très inquiet pendant quelques jours; enfin la reine obtint que M. Brunier, médecin des enfants de France, vint visiter madame Royale au Temple, et cette permission obtenue rassura un peu le roi.

Le mardi 15 janvier MM Desèze et Trébuchet vinrent, comme d'habitude, visiter le roi et le prévirent de leur absence pour le lendemain.

Le mercredi 16, M. de Malesherbes demeura deux heures avec le roi, et dit en sortant :

— Sire, je reviendrai vous rendre compte de l'appel nominal, aussitôt que j'en saurai le résultat.

Mais on sait que l'appel nominal s'était prolongé fort avant dans la nuit, et que ce ne fut que le 17 au matin que l'on prononça le décret.

La veille à six heures du soir, quatre municipaux étaient entrés dans la chambre du roi, et lui avaient lu un arrêté de la Commune, portant qu'il serait gardé nuit et jour par eux, et que deux d'entre eux passeraient la nuit à côté de son lit.

Le jeudi 17 janvier, M. de Malesherbes entra au Temple

vers neuf heures du matin. Cléry, qui l'aperçut le premier, courut au-devant de lui.

— Eh bien? demanda-t-il.

— Tout est perdu! répondit M. de Malesherbes, et je suis condamné.

Quand M. de Malesherbes entra dans la chambre du roi, il était le dos tourné à une lanterne placée sur la cheminée, ses deux coudes appuyés sur la table, le front abîmé dans ses deux mains.

Le bruit que fit son défuseur en entrant tira le roi de sa méditation.

Il se leva et dit :

— Depuis deux jours, je suis occupé à chercher si j'ai, dans le cours de mon règne, pu mériter de mes sujets le plus léger reproche. Eh bien, monsieur de Malesherbes, je vous le jure dans toute la sincérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur de mon peuple et n'ai point formé un seul vœu qui lui fût contraire.

Le voyant dans ces dispositions, M. de Malesherbes lui annonça avec moins de douleur le décret qui le condamnait à mort.

Le roi l'écouta sans faire un seul mouvement qui décelât la surprise ou l'émotion.

Avant de sortir, M. de Malesherbes obtint de rester quelques instants seul avec le roi; il le conduisit à son cabinet, en ferma la porte et resta une heure avec lui. Lorsqu'il sortit, le roi le reconduisit jusqu'à la porte, et, se tournant vers Cléry :

— La douleur de ce bon vieillard m'a vivement ému, lui dit-il.

Le roi rentra dans sa chambre et demeura jusqu'à l'heure de son dîner occupé à lire ou à se promener.

Dans la soirée, Cléry, le voyant s'avancer vers son cabinet, s'approcha de lui et lui demanda s'il n'avait pas besoin de ses services.

Alors, le roi s'arrêta.

— Vous avez entendu, lui dit-il, le récit de mon jugement?

— Ah! sire! répondit Cléry, espérez un sursis; M. de Malesherbes ne croit pas qu'on le refuse.

— Je ne garde aucun espoir, répondit le roi; mais, en vérité, je suis bien affligé que mon parent M. d'Orléans ait voté ma mort. Lisez cette liste.

Et il remit la liste à Cléry.

— Le public, lui dit Cléry, murmure hautement; Dumouriez est à Paris, on le dit porteur du vœu de son armée contre le procès que l'on fait à Votre Majesté; le bruit se répand aussi que les ministres des cours étrangères vont se réunir pour aller à l'Assemblée; enfin on assure que les conventionnels craignent un émeute populaire.

— Hélas! dit le roi, je serais bien fâché qu'elle eût lieu, il y aurait de nouvelles victimes; je ne crains pas la mort pour mon propre compte, mais je ne puis envisager sans frémir le sort cruel que je vais laisser après moi à ma famille, à la reine et à nos malheureux enfants, à ces filèles serviteurs qui ne m'ont point abandonné, à ces vieillards qui n'avaient d'autres moyens de subsister que de modiques pensions que je leur faisais. Qui va les secourir?

Puis, après un moment de silence :

— Oh! mon Dieu! continua-t-il, était-ce là le prix que je devais recevoir de tous mes sacrifices? n'avais-je pas tout tenté pour assurer le bonheur des Français?

Toute la soirée, le roi attendit M. de Malesherbes; mais M. de Malesherbes ne vint point.

Le lendemain, même absence. Un vieux *Mercur* de France tomba sous la main du roi; il contenait un logographe.

Le roi passa le logographe à Cléry et lui dit de le deviner.

Puis, voyant qu'il ne pouvait en venir à bout :

— Le mot est cependant de circonstance, dit-il.

— Et quel est ce mot? demanda Cléry.

— *Sacrifice*, dit le roi.

Le samedi 19, à neuf heures du matin, un municipal, nommé Gobeau, entra tenant un papier à la main. Il était accompagné du concierge de la tour, qui portait une écriture.

Le municipal venait pour inventorier les meubles et les effets du roi.

Il y avait au fond d'un tiroir trois rouleaux; le municipal voulut les examiner.

— C'est inutile, dit le roi; ce sont trois rouleaux de mille livres chacun. Ils appartiennent à M. de Malesherbes, et vous pouvez voir que son nom est sur chacun d'eux.

Toute la journée s'écoula sans que le roi vit aucun de ses conseillers. Il comprit alors que c'était un parti pris, et s'adressa aux commissaires en leur demandant d'obtenir pour lui de voir M. de Malesherbes. L'un d'eux lui avoua qu'il leur avait été défendu de faire part au conseil général d'aucune demande de Louis XVI, qui ne serait pas signée de sa main.

— Pourquoi alors m'a-t-on, pendant deux jours, laissé ignorer ce changement? demanda le roi.

Alors, il écrivit un billet qu'il remit aux municipaux; mais il ne fut porté que le lendemain à la Commune. Le roi se plaignait de l'arrêté, demandait à voir librement ses conseillers, et priait surtout qu'on le laissât un peu seul.

« On doit comprendre, écrivait-il à la Commune, que, dans la position où je me trouve, il est bien pénible pour moi de ne pouvoir être seul, et de ne point avoir la tranquillité nécessaire pour me recueillir. »

Le dimanche 20, le roi s'informa de sa demande; on lui assura qu'elle avait été remise; mais, à dix heures, lorsque Cléry entra chez le roi, on n'y avait point fait droit encore.

— Je ne vois pas arriver M. de Malesherbes, dit le roi.

— Sire, répondit Cléry, je viens d'apprendre qu'il s'est présenté plusieurs fois à la tour, mais que l'entrée lui en a toujours été interdite.

— Probablement, dit le roi, saurai-je aujourd'hui la cause de ce refus.

Et il se mit à se promener de long en large.

À deux heures, la porte s'ouvrit tout à coup; douze ou quinze personnes se présentèrent à la fois; c'était le conseil exécutif.

C'étaient Garat, ministre de la justice; Lebrun, ministre des affaires étrangères; Grouvelle, secrétaire du conseil; Chambon, le maire; Chaumette, le procureur de la Commune; Santerre, le commandant de la force armée. Ils venaient signifier au roi son arrêt.

Le roi écouta debout, et, relevant pour la première fois peut-être cette tête qui allait tomber, il sembla faire à Dieu cet appel qui lui avait été refusé par les hommes.

Garat, le chapeau sur la tête, porta la parole et dit :

— Louis, la Convention nationale a chargé le conseil exécutif provisoire de vous signifier ses décrets des 15, 16, 17, 19 et 20 janvier. Le secrétaire du conseil va vous en faire lecture.

Alors, en effet, Grouvelle déploya le décret, et, d'une voix faible et tremblante, il lut :

« Décret de la Convention nationale des 15, 16, 17, 19 et 20 janvier.

« ARTICLE 1^{er}. La convention nationale déclare Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat.

« ART. 2. La Convention nationale déclare que Louis Capet subira la peine de mort.

« ART. 3. La Convention déclare nul l'acte de Louis Capet, apporté à la barre par ses conseillers, qualifié d'appel à la nation du jugement rendu contre lui par la Convention; défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la République.

« ART. 4. Le conseil exécutif provisoire notifiera le présent décret dans le jour à Louis Capet, et prendra les mesures de police et de sûreté nécessaires pour en assurer l'exécution dans les vingt-quatre heures, à compter de sa notification, et rendra compte de tout à la Convention nationale, immédiatement après qu'il aura été exécuté.

Le roi écouta cette lecture sans qu'aucune altération se manifestât sur son visage. Seulement, au premier article, lorsque le secrétaire prononça le mot *conspiration*, un sourire amer parut sur ses lèvres; mais, aux mots *subira la peine de mort*, les restes de ce sourire disparurent; pour faire place à la plus complète sérénité.

Puis, la lecture achevée, le roi fit un pas vers Grouvelle, prit le décret de ses mains, le plaça, tira son portefeuille de sa poche et l'y plaça; puis prenant un papier dans son portefeuille, il dit au ministre Garat, d'une voix où un accent de prière se mêlangeait admirablement à la dignité royale :

— Monsieur le ministre de la justice, je vous prie de remettre sur-le-champ cette lettre à la Convention nationale. Le ministre hésitait à la prendre.

— Je vais vous la lire, dit le roi.

Et, en effet, il lut :

« Je demande un délai de trois jours pour pouvoir me préparer à paraître devant Dieu; je demande, pour cela, de pouvoir voir librement la personne que j'indiquerai aux commissaires de la Commune, et que cette personne soit à l'abri de toute crainte et de toute inquiétude, pour cet acte de charité qu'elle remplira auprès de moi.

salle du conseil; le roi pria qu'on le laissât monter, et, cinq minutes après, il fut près de lui.

Le roi alors le fit passer dans sa tourelle, et s'enterra avec lui.

A huit heures, le roi sortit de son cabinet, et, s'avançant vers les trois municipaux de garde, les pria de le conduire à sa famille; ceux-ci répondirent que cela ne se pouvait point, mais qu'on allait la faire des endre s'il le fallait.

A la bonne heure! dit le roi; mais je pourrai au moins la voir seul dans ma chambre?

— Impossible, répondit l'un d'eux; nous avons arrêté avec le ministre que ce serait dans la salle à manger.

Mais, s'écria le roi, vous avez cependant entendu le décret de la Convention qui me permet de voir ma famille sans témoins.

— C'est vrai, répondirent les municipaux; vous serez en

Ainsi tous se précipitèrent dans les bras du roi. Il se fit un groupe informe, douloureux, gémissant, on l'aurait vu ne voyait que des bras tendus, des corps bondissants sous le désespoir; toutes ces têtes cherchaient la poitrine du roi, et s'y enfouaient comme pour y cacher leurs larmes et leurs sanglots; mais sanglots et larmes débordèrent au milieu d'un suprême et douloureux silence.

Alors, la reine fit un mouvement pour s'approcher le roi dans sa chambre; mais le roi la retint.

Non, dit-il, restons ici, je ne puis vous voir qu'ici.

Le roi s'assit, la reine à sa gauche, madame Elisabeth à sa droite, madame Royale presque en face; le dauphin resta debout entre les jambes du roi, tous s'inclinèrent vers lui comme vers un centre de douleur.

Cette scène terrible, profonde, saisissante, dura sept à huit heures. Ceux qui regardaient à travers le vitrage, car, on



Tous se précipitent dans les bras du roi.

particulier, on fermera la porte, mais, par le vitrage, on aura les yeux sur vous.

— Faites descendre ma famille, dit le roi.

Le commissaire partit et le roi entra dans la salle à manger, afin que sa famille le trouvât où il devait être. Cléry rangeait la table et poussait les chaises contre le mur, afin de donner plus d'espace à la scène qui allait se passer.

— Il faudrait, dit le roi, apporter un peu d'eau et un verre.

Comme il y avait déjà sur la table une carafe d'eau à la glace, Cléry n'apporta qu'un verre et le plaça près de cette carafe.

— Apportez encore de l'eau qui ne soit pas à la glace, Cléry, lui dit le roi; car, si la reine buvait de celle-là, elle pourrait en être incommodée.

Puis, le rappelant :

— Attendez, dit-il, et priez M. de Firmon, de ne pas sortir de mon cabinet, sa vue ferait trop de mal à ma famille.

Le commissaire tardait, le roi entra dans son cabinet, et continua de s'entretenir avec M. de Firmon; seulement, de temps en temps, il venait à la porte, et il était facile de voir sur son visage, ordinairement impassible, les traces de la plus vive émotion.

Enfin, la porte s'ouvrit, il était huit heures et demie; la reine parut la première, tenant son fils par la main; puis vinrent madame Royale et madame Elisabeth. Depuis près d'un mois, les pauvres prisonniers ne s'étaient pas vus; ils se trouvaient presque entre deux éternités, celle du passé et celle de l'avenir.

se le rappelle, chose terrible! on avait refusé au roi la solitude, cette religion de la douleur; ceux qui regardaient à travers le vitrage, sans qu'aucune des paroles prononcées parvint jusqu'à eux, voyaient seulement qu'après chaque phrase du roi, les sanglots des princesses redoublaient, duraient quelques minutes, et qu'ensuite le roi recommençait à parler, et, par leurs mouvements, il était facile de juger que lui-même leur apprenait sa condamnation.

La reine désirait ardemment passer la nuit auprès du roi, et on lui eût accordé cette permission; mais le roi s'y opposa en lui faisant comprendre combien il avait besoin de sa tranquillité; alors, la reine lui demanda la permission de le venir voir le lendemain matin, permission qu'il lui accorda. Mais, quand les princesses et le dauphin furent partis, il dit aux gardes de ne pas les laisser redescendre, parce que leur présence lui faisait trop de peine.

A dix heures, le roi se leva le premier, tous se levèrent après lui; Cléry ouvrit la porte, la reine tenait le roi par le bras droit, et tous deux donnaient une main au dauphin, qui marchait devant eux, tandis que madame Royale, à gauche, tenait le roi par le milieu du corps, et que madame Elisabeth, du même côté, mais un peu plus en arrière, avait saisi le bras gauche de son frère.

Et, ainsi embrassés dans la marche comme dans le repos, ils s'avancèrent gémissants et abattus.

— Du courage! du courage! dit le roi; je vous promets que je vous verrai demain à huit heures.

— Oh! vous nous le prometiez? s'écrièrent-ils tous ensemble.

— Vous m'avez promis
 — Les autres s'étaient retirés dans la chambre.
 — Vous avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

— Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.
 — Vous m'avez promis de me servir de tout, n'est-ce pas ?
 — Oui, monsieur le roi.

nécessaire au saint sacrifice. Cléry porta les vases et les ornements d'église dans sa chambre, et, lorsqu'un tout fut disposé, il alla prévenir le roi.

— Pouvez-vous servir la messe ? lui demanda Louis.
 — Oui, répondit Cléry, mais je ne sais pas les répons sans cœur.

Le roi tenait un livre à la main, il l'ouvrit, y chercha l'office de la messe et remit le livre à Cléry.

Puis il prit un autre livre.

Pendant ce temps, M. de Firmont s'habillait.

Cléry avait placé devant l'autel un fauteuil, et mis un grand coussin à terre pour le roi.

Le roi lui fit ôter le coussin et alla lui-même dans son cabinet en chercher un autre plus petit, dont il se servait habituellement pour dire ses prières.

Dès que M. de Firmont fut entré revêtu de ses saints habits, les municipaux se retirèrent dans l'antichambre, Cléry ferma un des battants de la porte et la messe commença.

Il était six heures.

Pendant toute la cérémonie, le plus profond silence régna, et le roi entendit la messe avec le plus profond recueillement.

Puis il communiqua et passa dans le cabinet.

Pendant ce temps, M. de Firmont passa lui-même chez Cléry pour se dévêtir de ses habits sacerdotaux.

Cléry, voyant le roi seul, profita de ce moment pour entrer dans le cabinet. Le roi lui prit les deux mains, et, avec un profond attendrissement.

— Cléry, je suis content de vos soins.

— Oh ! sire, s'écria Cléry en se précipitant à ses pieds, que ne puis-je par ma mort désarmer vos bourreaux, et conserver une vie si précieuse aux bons Français ! Espérez, sire ! espérez !

— Que voulez-vous que j'espère, mon pauvre Cléry ?

— Ils n'osent-ils vous frapper.

— Oh ! dit le roi, la mort ne m'effraye pas ; mais vous, ne vous exposez pas, je vous prie. Je vais demander que vous restiez près de mon fils ! donnez-lui tous vos soins dans cet affreux séjour ; dites-lui bien toutes les peines que j'éprouve des malheurs qu'il ressent. Un jour peut-être, il pourra récompenser votre zèle !

— O mon maître ! ô mon roi ! s'écria Cléry, si le dévouement le plus absolu, si mon zèle et mes soins ont pu vous être agréables, la seule récompense que je désire de Votre Majesté, c'est de recevoir sa bénédiction ! Ne la refusez pas, sire au dernier des Français resté près de vous !

Le roi étendit les mains, donna sa bénédiction à Cléry, le releva et le serra contre son cœur.

Puis, le repoussant :

— Rentrez, rentrez ! dit-il ; vous jouez votre vie à ce que vous faites.

Puis, le rappelant :

— Tenez, dit-il, voici une lettre que Pétion m'a écrite lors de votre entrée au Temple ; elle pourra vous être utile pour rester ici.

Cléry s'empara une seconde fois de la main du roi, la baisa et sortit.

Adieu, lui cria le roi ; encore une fois, adieu !

A sept heures, le roi sortit de la tourelle, appela Cléry, et, le tirant dans l'embrasure d'une fenêtre :

— Cléry, lui dit-il, vous remettrez ce cachet à mon fils, cet anneau à la reine. Dites-lui que je la quitte avec douleur. Ce petit paquet renferme des cheveux de toute ma famille ; vous le lui remettrez aussi. Dites à la reine, à mes chers enfants à ma sœur, que je leur avais promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation si cruelle. Hélas ! combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassements ! Il essaya quelques larmes ; puis, avec l'accent de la plus profonde douleur :

— Je vous charge, s'écria-t-il, de leur faire mes adieux. Le roi rentra dans son cabinet.

Alors, une vive discussion s'éleva entre les municipaux : les uns voulaient enlever à Cléry les objets que le roi venait de lui remettre, les autres proposaient de l'en laisser dépositaire. Ce dernier avis prévalut.

La discussion avait à peine pris fin, que le roi passa la tête hors de son cabinet.

— Cléry, dit-il, demandez si je puis avoir des ciseaux.

Et il rentra.

— Messieurs, dit Cléry se tournant vers les municipaux, vous entendez ; puis-je avoir des ciseaux pour le roi ?

— Savez-vous ce qu'il en veut faire ?

— Non.

— Il faut le savoir.

Cléry alla frapper à la porte de la tourelle.

Le roi sortit.

Vous avez désiré des ciseaux, demanda un municipal qui avait suivi Cléry ; il faut savoir ce que vous en voulez faire.

— C'est, répondit le roi, pour que Cléry me coupe les cheveux.

Le municipal descendit au conseil, qui délibéra une demi-heure et refusa.

Le roi poussa un soupir. Cette longue torture dépassait non seulement les forces de l'homme, mais encore la résignation du chrétien.

— Je n'aurai pas même touché les riseaux, monsieur, dit le roi, Cléry m'eût coupé les cheveux en votre présence. Voyez encore, je vous prie, monsieur, si, sur cette annonce, le conseil persistera dans sa décision.

Alors, on prévint Cléry qu'il eût à se préparer à suivre le roi pour le deshabiller sur l'échafaud. Cléry, atterré d'abord, commençait à se remettre, lorsqu'un autre municipal lui dit :

— C'est inutile de te préparer, tu ne sortiras pas; le bourreau c'est assez pour Cajet.

LIII

ON BAT LA GÉNÉRALE A CINQ HEURES DU MATIN. — « VOUS VENEZ ME CHERCHER? ». — LE TESTAMENT. — « A MA FEMME! ». — LE CONCIERGE MATHÉY. — LA VOITURE ET LES GENDARMES. — ORDRE DE LA COMMUNE. — L'ANGLE DES RUES. — CRIS DE GRACE SANS ÉCHO. — BATZ, DEVAUX ET LEURS AMIS. — LEUR VAIN TENTATIVE. — DISPOSITIONS DE LA PLACE DE LA RÉVOLUTION. — L'ÉCHAFAUD ET LES PIQUES. — LA FOULE IMMENSE. — LOUIS RECOMMANDE M. DE FIRMONT AUX GENDARMES. — DERNIERS OUTRAGES. — LUTTE DU ROI. — LES MARCHES GLISSANTES. — « TAISEZ-VOUS! ». — DERNIÈRES PAROLES. — LA TÊTE MONTÉE AU PEUPLE. — LA MANNE D'OSIER. — COMOTION. — LETTRE A LA CONVENTION. — VOICI DU SANG DU TYRAN. — TERRIBLE IMPRÉCATION. — LES HABITS DE DEUIL. — LE CACHET. — RÉFLEXIONS.

Depuis cinq heures du matin, la générale battait; les pavés de la grande cité tremblaient sous le bondissement des canons et sous le trépignement des chevaux.

A neuf heures, le bruit répandu sur plusieurs quartiers de la ville se concentra vers le Temple. Les portes s'ouvrirent avec fracas. Santerre, accompagné de sept ou huit municipaux, entra dans la cour à la tête de dix gendarmes, qu'il plaça sur deux rangs.

A ce bruit, le roi sortit de son cabinet et se trouva en face de Santerre.

— Vous venez me chercher? dit-il.

— Oui.

— Je vous demande une minute.

Le roi rentra dans son cabinet, et effectivement, au bout d'une minute, il en sortit.

Son confesseur le suivait. Le roi tenait à la main son testament, et, s'adressant à un municipal, nommé Jacques Roux, ancien prêtre assermenté :

— Monsieur, lui dit-il, je vous prie de remettre ce papier à la reine.

Puis, se reprenant avec une dignité mêlée de larmes :

— A ma femme!

— Cela ne me regarde pas, répondit le prêtre. Je suis ici pour une seule chose : pour vous conduire à l'échafaud.

Alors, le roi s'adressant à un municipal nommé Gobeau :

— Remettez, je vous prie, dit-il, ce papier à ma femme. Vous pouvez en prendre lecture; il y a des dispositions que je désire que la Commune connaisse.

Cléry était derrière le roi, près de la cheminée.

Le roi le chercha des yeux, et, l'ayant trouvé au moment où celui-ci s'avancait pour lui donner sa redingote :

— Merci, lui dit-il, je n'en ai pas besoin; donnez-moi seulement mon chapeau.

Cléry le lui tendit. La main du roi rencontra celle du valet de chambre. L'égalité de la mort joignit ces deux mains dans une dernière, dans une suprême, dans une douloureuse étreinte.

Alors, s'adressant aux municipaux :

— Messieurs, dit le roi, je désirerais que Cléry restât près de mon fils, qui est accoutumé à ses soins, et j'espère que la Commune accueillera cette demande.

Puis se tournant vers Santerre, et le regardant en face :

— Partons! dit-il.

Louis descendit l'escalier avec une dignité qui ne lui était pas habituelle, mais que donna à tout homme l'approche du moment où il connaîtra ce grand mystère qu'on appelle la mort. Santerre et ses municipaux semblaient le suivre et non le conduire.

Au bas de l'escalier, il rencontra le concierge. La veille, le concierge, au moment où le roi s'approchait de la cheminée pour se chauffer, s'était insolument placé devant lui, et le roi, chose rare chez lui, s'était laissé emporter à un mouvement de violence.

En se trouvant en face de cet homme, Louis se rappela cette scène de la veille.

Alors il s'approcha de lui, et, avec toute l'humilité d'un chrétien :

— Mon ami, dit-il, j'ai eu un peu de vivacité hier envers vous; je vous prie de me pardonner.

Mathéy non seulement ne répondit point, mais encore tourna le dos au roi, qui demandait un pardon, lorsque c'eût été à lui de pardonner.

Le roi était en habit brun, en culotte noire, en bas blancs et en gilet de moquette; il monta dans une voiture; cette voiture était verte et l'attendait à l'entrée de la seconde cour.

Deux gendarmes attendaient à la portière; l'un d'eux monta le premier et s'assit devant, le roi monta ensuite et fit asseoir son confesseur près de lui à gauche; l'autre gendarme monta le dernier, s'assit près de son compagnon et ferma la portière.

Ces deux gendarmes étaient, l'un un lieutenant, et l'autre un maréchal des logis de gendarmerie; le lieutenant s'appelait Leblanc.

La voiture roula.

Le roi lisait les prières des agonisants et les psaumes de David.

Paris semblait désert; un ordre de la Commune avait interdit à tout citoyen qui ne faisait point partie de la milice armée, de traverser les rues qui débouchaient sur le boulevard, ou de se mouvoir aux fenêtres sur le passage du cortège. Aussi, sous le ciel bas et brumeux, au milieu de cette atmosphère sombre où fourmillaient les piques, n'entendait-on d'autre bruit que les roulements de soixante tambours, le piétinement des chevaux et la marche des fédérés.

De temps en temps, à l'angle d'une rue, on voyait briller comme une étincelle; c'était la lance d'un canonnier qui se tenait mèche allumée près de sa pièce.

Ce bruit qui se faisait autour du roi l'empêchait de recevoir les exhortations de son confesseur; mais le prêtre priait auprès de lui, et priait pour lui.

Le roi, aussi priait incessamment pour lui-même; il était calme, sinon héroïque; il marchait à la mort, sinon la tête haute, comme un chevalier, du moins les mains jointes comme un chrétien.

Peu de cris s'élevèrent sur son passage; quelques cris de grâce au sortir du Temple; ces cris moururent sans écho.

Arrivé en cet endroit du boulevard situé entre la rue Saint-Martin et la rue Saint-Denis, en face de la rue Beauregard, une espèce de tumulte fit faire halte au cortège et lever la tête au roi. Dix ou douze jeunes gens, — hélas! voilà tout ce qui se présente de trois mille qui s'étaient engagés! — dix ou douze jeunes gens, conduits par le baron de Batz et par son secrétaire Devaux, venaient de rompre la haie et se précipitaient vers la voiture en criant :

— A nous, ceux qui veulent sauver le roi!

Mais ce cri de provocation mourut sans écho, comme était mort le cri de grâce.

Repoussés par la gendarmerie, les conspirateurs se perdirent dans les rues voisines; deux ou trois furent pris et exécutés plus tard.

Le funèbre cortège reprit sa marche, un instant suspendue, sans que rien troublât davantage le silence et l'immobilité du peuple; à l'endroit où est aujourd'hui la Madeleine, et au moment même où le roi, regardant devant lui, pouvait voir la machine fatale, un rayon de pâle soleil d'hiver glissa à travers les nuages, ou plutôt s'infiltra dans la brume, dorant l'échafaud, les piques, et ces milliers de têtes, pavé mouvant qui s'étendait de tous côtés aussi loin que la vue pouvait atteindre.

Il était dix heures cinq minutes du matin.

Tout était prêt, on n'attendait plus que le patient.

Sous les colonnes de la Marine étaient les commissaires de la Commune, placés là pour dresser procès-verbal de l'exécution; autour de l'échafaud, on avait fait une grande place vide, bordée de canons; au delà de cette place vide, des troupes; au delà de ces troupes, comme nous avons dit, les spectateurs.

Les spectateurs étaient donc très éloignés, à la portée de la voix à peine.

La voiture s'arrêta au pied de l'échafaud, et il sembla que cette voiture, en s'arrêtant, pesait d'une partie de son

de vue, faisant de la serrurerie, de la mécanique, de la géographie, rognant sur ses mois, discutant sur ses plaisirs, ne s'emportant jamais, grognant presque toujours; mais, de grandes vues politiques, de ces vues à la Marie-Thérèse ou à la Louis XIV, joint. Tout cela était bien peu de chose pour la reine jeune et romanesque, qui voyait, comme disait M. de Brissac, deux cent mille amoureux autour d'elle et, parmi ces amoureux, des hommes comme Dillon, comme Coigny, comme Vaudreuil, comme Fersen!

Mais au temps du malheur, tout changea. Sous le jour pâle de la captivité, resserré dans les murs du Temple, réduit à un seul serviteur pour tout courtisan, à sa seule famille pour toute affection, Louis XVI lui apparut tel qu'il était, c'est-à-dire, bon homme, bon père, bon mari, ne demandant qu'à aimer et à être aimé; alors, sa sécheresse disparut, son cœur s'amollit; ce que n'avait pu faire l'aurore du roi fut fait par l'aurore du martyr.

Pour la première fois au Temple, sur le point de le quitter pour toujours, Marie-Antoinette aimait le roi.

Ce fut là cette grande consolation que la Providence donna au prisonnier, et que la Commune comprit si bien, que, sans nécessité aucune, et pour ajouter seulement une torture aux autres tortures, elle les sépara.

Puis, vers la fin, de l'amour, la reine passa presque à l'admiration.

Au voyage de Varennes, au 10 août, elle avait vu, elle avait cru même le roi sans courage.

C'est que, pour cette femme jeune et belle, élevée au milieu des chevaliers du saint-empire allemand, le courage consistait dans l'épée tirée au combat, dans le regard brillant au milieu du feu, dans le coursier poussé par son maître à travers les bataillons et les mêlées, et que Louis XVI était le dernier des hommes chez lequel il fallait chercher cette espèce de courage.

Mais, au Temple en face d'un danger bien autrement réel que celui dont nous venons de parler, en face d'une mort bien autrement sombre et douloureuse que la mort affrontée par le héros, elle vit cet homme vulgaire se poétiser peu à peu par sa bonté, sa patience, sa résignation; puis, quand les jours véritablement sombres arrivèrent, quand les heures qui menaient à la séparation éternelle sonnèrent, elle vit tout à coup le chrétien dépouiller l'enveloppe de l'homme, se transfigurer dans sa passion, et calme monter, à travers les éclairs et la foudre, au Golgotha politique qui lui était réservé.

C'est ce qui fit qu'à la dernière entrevue, c'était cette reine courageuse qui pleurait, ce fut ce roi faible qui la consola.

Puis, Dieu lui faisant encore une grâce, elle aussi devait avoir son expiation sanglante; elle aussi rejetant les habits mondains de la femme et les orgueilleux vêtements de la reine devait être ensevelie dans le linceul immaculé des martyrs.

LIV

LA FAMILLE ROYALE. — LA TORCHE ET L'ÉTOILE. — LE LIVRE DE PRIÈRES. — CHAQUE SECONDE EST UNE DOULEUR. — LA REINE DEMANDE CLÉRY. — ELLE EST REFUSÉE. — QUINZE CHEMISES. — CLÉRY RENDU À LA LIBERTÉ. — DOULEUR DE LA REINE. — SURVEILLANCE PLUS SÉVÈRE. — CHAUMETTE. — VOL DU PAQUET SCÉLLÉ. — LE CHEVALIER DE ROUGEVILLE. — SON SERMENT INUTILE. — ARRÊTÉ DE LA COMMUNE DU 1^{er} AVRIL 93. — TISON ET PACHE. — TURGY DÉNONCÉ. — VISITES NOCTURNES. — LE CORDONNIER WOLF. — MALADIE DU JEUNE PRINCE. — LE MÉDECIN DES PRISONS THIERRY. — LA FEMME TISON DEVIENT FOLLE. — LE BOUILLON. — SÉPARATION VIOLENTE DE LA REINE ET DE SON FILS. — IL EST REMIS À SIMON. — CRUAUTÉS DE CET HOMME. — NOBLE RÉPONSE DU DAUPHIN.

Suivons donc la famille royale jusqu'à la mort de Marie-Antoinette, de madame Elisabeth et du dauphin, jusqu'à la mise en liberté de madame Royale. C'est un des privilèges des hautes infortunes, d'attirer à elles les regards de l'historien, de les absorber dans la contemplation de leur douleur, au détriment des douleurs privées. Sans doute une vie qui s'éteint est toujours aussi précieuse à celui qui

la perd, et à ceux qui la pleurent, soit que cette vie s'éteigne sous la pourpre, soit qu'elle s'éteigne sous le chaume, mais il en est de ceci comme d'une tombe qui meurt sur la terre ou d'une étoile qui file au ciel; les regards sont pour l'étoile, la curiosité, la sympathie, la pitié même sont pour ce qui tombe de haut.

Revenons donc sur cette journée terrible et disons comment l'avait passée la reine.

La veille, en revenant de chez le roi, elle avait eu à peine la force de se déshabiller, et de coucher le dauphin; quant à elle, elle s'était jetée toute vêtue sur son lit, où madame Elisabeth et madame Royale l'entendirent toute la nuit trembler de douleur.

À six heures un quart, le monde des prisonnières s'éleva; elles s'attendaient à voir le roi, et crurent qu'on les venait chercher; on vint seulement demander un livre de prières pour le roi.

La porte se referma sans que la reine sût qu'elle ne reverrait plus son mari; madame Elisabeth, son frère, et les deux enfants, leur père, les attendirent ainsi jusqu'à huit heures, tremblant d'espérance à chaque bruit. Enfin huit heures sonnèrent: nous avons dit ce qui s'était passé.

Pour le condamné, la douleur ne fut que d'une seconde; pour cette femme, pour cette sœur et pour ces enfants, qui ne savaient pas à quelle heure avait lieu l'exécution, chaque seconde fut une douleur. Combien de fois chacun d'eux, pendant ces deux heures, ne dut-il pas porter sa main à son cou, comme s'il sentait sur ses vertèbres brisées le froid glacial de l'acier.

Enfin, vers midi, la reine n'y put tenir, et quelque répugnance qu'elle eût à rien demander à ses gardiens, elle demanda à voir Cléry. On lui avait dit que Cléry était resté avec le roi jusqu'à ses derniers moments et elle espérait que le roi avait chargé Cléry de quelque commission pour elle. En effet, on se le rappelle, le roi avait donné à Cléry son anneau de mariage en disant qu'il ne s'en séparerait qu'avec la vie. La vue de Cléry était désirée par tout le monde; dans l'état nerveux où était la reine, une secousse qui arrivât à lui faire jaillir des yeux les larmes qui noyaient son cœur, la sauverait d'un étouffement.

La demande fut refusée, on ne daigna pas même y répondre; la même lettre réclamait des habits de deuil, les habits de deuil furent accordés, comme nous l'avons dit.

Voici le texte de la réponse.

Séance du 23 janvier 1793.

« Le conseil général entend la lecture d'un arrêté de la commission du Temple, sur deux demandes faites par Antoinette.

« La première, d'un habillement très simple pour elle, sa sœur et ses enfants.

« Le conseil arrête qu'il sera fait droit à cette demande. »

Quelque temps après la reine demanda des chemises pour son fils.

Cette fois, la demande sans doute était exorbitante, car on tarda huit jours à répondre.

Séance du 7 février 1793.

« Le conseil entend la lecture d'un arrêté de la commission du Temple, sur la demande de Marie-Antoinette pour avoir quinze chemises pour son fils.

« Le conseil général accorde cette demande. »

L'exécution du roi accomplie, tout le monde au Temple croyait qu'on allait renvoyer la reine et ses enfants; Cléry était sorti sur ce rapport:

« Le conseil, considérant qu'il n'y a plus de raisons pour retenir plus longtemps le citoyen Cléry, qui n'a été arrêté que par l'effet d'une mesure générale; considérant, en outre, que le citoyen Cléry n'a conservé entre ses mains aucun dépôt qui puisse le rendre suspect, et qu'il a toujours rempli ses fonctions auprès de Louis Capet avec une scrupuleuse fidélité à la République, et n'a même pas réclamé ni reçu le don que lui a fait Capet en récompense de ses services, arrête que le comité de sûreté générale de la Convention sera invité à rendre la liberté au citoyen Cléry. »

La reine et ses enfants avaient donc obtenu un peu plus de liberté; mais, nous l'avons dit, la douleur avait fait de la reine une autre femme, et le roi mort, peu lui importait de vivre ou de mourir, d'être libre ou prisonnière.

Quelquefois elle regardait ses enfants avec une pitié qui les faisait tressaillir; aussi cette douleur et cet abattement se communiquèrent-ils à madame Royale, qui, moins forte

Le conseil général nommé Capet et Simon pour transporter au Temple, pour faire visiter les six pièces de soutiers et savoir si, dans leur construction, il n'existe rien de suspect, et arrêté :

« D' Lorsque, désormais, les prisonniers du Temple auront besoin de quelques effets d'habillement, des commissaires *ad hoc* seront chargés d'acquiescer les objets dans les magasins, et, dans le cas où il serait nécessaire de faire travailler, l'ouvrage sera confié à des citoyens connus, qui eux-mêmes ne sauront pas pour qui ils travaillent.

Les fournitures de tout genre destinées auxdits prisonniers seront toujours bornées au simple nécessaire. »

Trois jours après, les municipaux revinrent. Cette fois cette visite était spécialement destinée à madame Elisabeth. Ils avaient trouvé un chapeau d'homme dans sa chambre; ce chapeau les inquiétait. Ils voulaient savoir d'où il venait, depuis combien de temps elle le conservait et pour quoi elle l'avait gardé.

C'était un chapeau du roi.

Madame Elisabeth donna toutes les explications; elle dit que le chapeau avait appartenu à son frère, et qu'elle le conservait pour l'amour de lui.

Cet amour d'une sœur pour son frère parut suspect aux municipaux, et ils enlevèrent le chapeau.

Au reste, tout en emportant le chapeau, ils forcèrent madame Elisabeth à signer sa réponse.

Cependant, peu à peu, la prison et le défaut d'air détruisaient la santé du jeune prince; depuis quelque temps, il se plaignait d'un violent point de côté qui l'empêchait de respirer. Le 6 mai, à sept heures du soir, la fièvre le prit, et même assez violemment. On le coucha, mais il ne put rester couché; il étouffait. La reine s'inquiéta et demanda un médecin aux municipaux; mais ceux-ci, qui voyaient des conspirations dans tout, déclarèrent à la reine qu'elle s'inquiétait à tort et que cette maladie n'avait aucune gravité; cependant, sur ces instances maternelles qui fléchissent les cœurs les plus durs, ils demandèrent au conseil que M. Brunier pût de nouveau visiter les prisonniers au Temple; mais M. Brunier était devenu suspect. Non seulement on refusa Brunier, mais, comme Hébert avait vu le matin même le dauphin, et que, le matin, la fièvre était moindure, on ne voulait pas croire à la maladie du jeune prince; ce qui laissa le temps à la maladie de croître et à la fièvre de devenir beaucoup plus forte. Alors, de peur que cette fièvre ne fût contagieuse, madame Elisabeth prit dans la chambre de la reine la place de madame Royale, qui, de son côté, reprit la sienne.

Cependant la fièvre continuait et les accès devenaient de plus en plus forts, il fallut bien se rendre à l'évidence, et, un dimanche, le médecin des prisons, nommé Thierry, fut introduit près de la famille royale.

Thierry désabusa les municipaux, et, sur cet arrêté de la Commune, obtint de donner des soins au malade :

Séance du 9 mai 1793.

« Le conseil général, délibérant sur la maladie annoncée du fils de défunt Capet, et sur la demande de Marie-Antoinette d'un médecin pour le soigner, arrêté que, demain, il entendra à ce sujet les commissaires qui sont aujourd'hui de service au Temple.

« Après avoir entendu la lecture d'une lettre des commissaires qui sont de service au Temple, et qui annonce que le petit Capet est malade, le conseil général arrêté que le médecin ordinaire des prisons ira soigner le petit Capet, attendu que ce serait blesser l'égalité que de lui en envoyer un autre. »

Il y eut amélioration dans l'état du dauphin, mais jamais guérison entière. Dès lors, sa santé fut altérée, et le pauvre enfant, qui, dès l'âge de huit ans, s'était trouvé sans cesse au milieu des secousses, des tranges des terreurs, des larmes, s'achemina doucement vers cette tombe dont voulaient, depuis le tiper les *Martyrs* Bruneau et les comtes de Normandie.

Le 31 mai arriva; nous ne pouvons nous jeter dans les détails de cette terrible journée qui tua la Grande en attendant qu'elle tuât les girondins; nous y reviendrons plus tard; maintenant, nous nous faisons prisonnier avec les prisonniers, et nous ne sortons du Temple et de la Conciergerie que pour les accompagner à l'échafaud.

Ce fut sur ces entrefaites que la femme Tison devint folle, folle du remords qui l'opprimait d'avoir fait cette lâche dénonciation, qui avait redoublé les rigueurs que l'on exerçait contre la reine; elle monta à la chambre de la reine et en présence des municipaux, se jeta à ses pieds :

Madame, s'écria-t-elle, je demande pardon à Votre Majesté! c'est moi qui suis cause de votre mort et de celle de mon frère Elisabeth! C'est moi qui vous ai dénoncée parce que j'avais vu un gilet de crin sur un habit. Pardonnez-moi, pardonnez-moi!

On l'emmena de force, mais le coup était porté; à partir de ce moment, le fil du jugement; il se précipita sur l'échafaud de ses larmes de ses lamentations de prières, de supplications. Elle se regardait comme adrene ce repentant devant la reine; elle se disait que ceux qu'elle avait dénoncés avaient péri le matin, elle espérait voir les municipaux qu'elle avait accusés; le soir, ne les ayant pas vus, elle se couchait plus triste. La nuit, elle pleurait sur ceux qui lui faisaient poisse; les cris terribles. Enfin, les municipaux eurent pitié d'elle et lui permirent de revoir sa fille. Elle vint à dix heures du soir, et l'on prévint la femme Tison qu'elle eût à descendre. Cela fit une grande difficulté, la pauvre femme avait peur. Tout en descendant l'escalier, elle se redressa, disant à son mari :

— N'y allons pas! n'y allons pas! on va nous conduire en prison.

Enfin, elle arriva vers sa fille. Mais déjà la folie avait tout tué, même l'instinct maternel; elle ne la reconnut point et n'était préoccupée que d'une chose, c'est qu'on voulait l'arrêter. On crut la rassurer en lui disant de remonter chez elle. Elle s'élança vivement, en effet, vers l'escalier; mais, arrivée au haut des degrés, elle ne voulut plus monter ni descendre; il fallut l'emporter dans sa loge et la coucher de force. Une fois couchée, elle se fit plus que pousser des cris et des sanglots. Le matin du 1er juin le lendemain, déclara qu'il n'y avait pas de remède, et qu'il fallait la conduire à l'hôpital.

En attendant, on la mit au château du Temple; mais sa folie augmentant, on la transporta à l'Hôtel-Dieu, où l'on mit une femme auprès d'elle pour l'espionner, et recueillir toutes les paroles qui lui pourraient échapper.

Quoiqu'elle eût fort à se plaindre de cette femme, la reine fut parfaite pour elle; à chaque instant, elle demandait de ses nouvelles. Ayant été malade elle-même, elle réclama un bouillon qu'on lui apporta. Mais, au moment de le prendre, elle pensa à la femme Tison, et se tournant vers Turgy :

— Tenez, Turgy, lui dit-elle, elle en a plus grand besoin encore que moi. Portez-lui ce bouillon.

Turgy obéit, et demanda un autre bouillon pour la reine; mais il lui fut refusé.

Le 3 juillet arriva; il amenait avec lui une fièvre plus grandes douleurs que pût éprouver la reine.

Des municipaux entrèrent dans la chambre des princesses.

Et, là, ils lurent un décret portant que le dauphin serait séparé de sa mère, et logé dans l'appartement le plus sûr de la tour.

A peine l'enfant eut-il entendu la lecture de cet horrible arrêté, qu'il se jeta tout effaré dans les bras de sa mère, jetant des cris perçants et demandant à ne point être séparé d'elle. De son côté, la reine avait d'abord été écrasée par cet ordre. Mais, sortant de sa stupeur à la vue des hommes qui venaient pour l'exécuter, elle reporta le dauphin dans son lit, et, se plaçant devant ce lit, elle s'apprêta à le défendre.

Il y eut un instant où les municipaux eurent peur de cette femme, de cette mère, de cette lionne, qui leur criait qu'ils pouvaient la tuer mais qu'ils n'auraient pas son enfant. Une heure se passa ainsi en résistance et en injures, en pleurs et en menaces. Enfin, les municipaux déclarèrent qu'ils allaient tuer le dauphin et madame Royale, si la reine ne cédait. Cette dernière menace brisa la reine, elle laissa tomber ses mains le long de son corps, et s'affaissa sur elle-même au chevet du lit de l'enfant.

Alors madame Royale et madame Elisabeth furent descendues de son lit et l'enfant fut enlevé, car la reine n'avait plus de forces. Cependant, lorsqu'il fut habillé ce fut elle qui le prit et qui le remit aux mains des municipaux. Le pauvre petit embrassa bien tendrement les trois femmes qui éclataient en sanglots au milieu desquels on pouvait reconnaître les sanglots maternels, et sortit fondant en larmes lui-même, au milieu des municipaux.

La reine arrêta les deux derniers, et presque à genoux les supplia de demander pour elle, au conseil général, la permission de revoir son fils, ne fût-ce qu'aux heures des repas.

Ils le lui permirent; mais, soit oubli soit impuissance, la mère et l'enfant étaient séparés pour toujours.

Le d'Artois fut une fois de plus... La reine... au cordonnier... avait tant besoin...

deux jours entiers, de... Les prisonniers...

Le d'Artois fut une fois de plus... La reine...

Les prisonniers... plus chez elle. Les trets prirent...

et leur sous les verrous, mais au... ces hommes qui leur...

chaque ins... Les prisonniers...

plus personne pour les servir, mais elles... Madame Royale...

Le d'Artois fut une fois de plus... La reine...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

la reine le... la forme, la reine le...

serent et elle fut forcée de sortir du lit et de s'habiller devant eux.

Ils lui demandèrent ses poches, les fouillèrent, prirent tout ce qu'il y avait dedans quoiqu'il n'y eût aucun objet d'importance. Après quoi, ils firent un paquet du tout, disant qu'ils allaient envoyer ce paquet au tribunal révolutionnaire, ou il serait ouvert devant elle. De tout ce qu'elle désirait emporter, ils ne lui laissèrent qu'un mouchoir pour essuyer ses larmes, et un bœc pour le cas où elle se trouverait mal.

Une heure de l'après-midi arriva. La reine embrassa tendrement madame Royale, et de cet accent désespéré, si douloureux surtout lorsqu'il recommande l'espoir, elle lui ordonna d'avoir bien soin de sa tante et de lui obéir comme à une seconde mère. Puis, à son tour, elle se jeta dans les bras de madame Elisabeth et lui recommanda ses enfants.

Madame Royale ne répondit rien tant elle était atterrée de voir sa mère pour la dernière fois. Madame Elisabeth lui dit quelques mots tout bas. Alors, sans jeter davantage les yeux sur elles, de peur sans doute que sa fermeté ne l'abandonnât, la reine sortit.

Au pied de la tour, elle s'arrêta un instant pour que les municipaux eussent le temps d'écrire le procès-verbal, qui déchargeait le concierge de sa personne.

En sortant, elle oublia de baisser la tête et se heurta violemment au guichet; et, comme le sang vint à la blessure, on lui demanda si elle s'était fait mal.

— Non, dit-elle, rien ne me fait plus mal maintenant.

Elle monta en voiture avec un municipal et deux gendarmes; arrivée à la Conciergerie, on la plaça dans la chambre la plus humide et la plus malsaine de toute la prison. Là, elle fut gardée à vue par un gendarme qui ne la quitta ni jour ni nuit.

Les objets qui avaient été enlevés à la reine, et qui avaient été empaquetés et scellés pour être ouverts, comme on lui avait dit, devant le tribunal, étaient un portefeuille, un miroir de poche, une bague en or enlacée de cheveux, un papier sur lequel étaient gravés deux cœurs en or avec des initiales, un portrait de la princesse de Lamballe, deux autres portraits de femme qui lui rappelaient deux amies d'enfance de Vienne, et quelque signe symbolique, pleine superstition de madame Elisabeth, qui, en faveur de sa sœur, s'était défilée de ce talisman, précieux préservatif contre l'infortune.

Hélas! les pauvres femmes, voyant la Providence impitoyante, en avaient appelé à la superstition.

Le Temple était sombre, mais la Conciergerie était bien autrement sombre encore. Le Temple, c'était une prison; la Conciergerie, c'était un cachot.

Vous connaissez cette construction massive qui s'élève à l'angle du quai de l'Horloge et de la rue de la Barillerie; c'est la Conciergerie, c'est-à-dire le bâtiment qui servait de logement au concierge du Palais. La tour carrée est la même dont relevaient autrefois tous les fiefs du royaume; mais, l'antique demeure des rois ayant été abandonnée à cette autre reine éternelle qu'on appelle la justice, la Conciergerie devint une prison dont il est question pour la première fois, le 23 décembre 1392, à propos de quelques habitants de Nevers qui y furent enfermés à cause de rébellion envers leur évêque. Plusieurs actes du xiv^e et du xv^e siècle, constataient l'insalubrité de cette prison, quand, au mois d'août 1578, une espèce de typhus décima les prisonniers et amena un ordre donné par le parlement de faire assainir les cachots.

La Conciergerie est la prison historique par excellence; Gabriel de Loges, comte de Montgomeri, y fut enfermé en 1574; Catherine de Médicis vengeait ainsi le meurtre du roi Henri II; Ravalliac à son tour vint y prendre place; puis Cartonche, puis Damiens; étranges prédécesseurs de Marie-Antoinette, qui précédait elle-même madame Elisabeth, Bally, Malesherbes, madame Roland, Canille Desmoulins, Danton, André Chénier, Fabre d'Églantine, les girondins, Borles et les sergents de la Rochelle, Louvel, Flesch, Alhaud et Meunier.

Autrefois, à cet endroit où s'élève la Conciergerie, le sol était de dix pieds plus bas qu'il n'est aujourd'hui; la terre, appelée à décomposer toute matière, monte ensevelissant les monuments, comme elle ensevelit les hommes. Ce qui était autrefois hors de terre est donc aujourd'hui sous terre; ces voûtes sombres forment des guichets, des portes, des antichambres; de longs corridors s'ouvrent d'un côté par des arceaux sur des cours sombres, de l'autre, en descendant quelques marches sur des cellules humides et noires. Le qual, cette chaussée que le temps a élevée, sépare la Conciergerie de la Seine, qui, par son suintement, brillante les murailles des corridors et des cachots, tachés de temps en temps par des moisissures blanches ou des mousses verdâtres.

LV

ON ANNONCE À LA REINE SON PROCÈS. — ON L'EMMÈNE À DEUX HEURES DU MATIN. — RIEN NE ME FAIT PLUS MAL. — GARDÉE À VUE À LA CONCIERGERIE. — OBJETS SAISIS ET SCÉLLÉS. — LA PRISON ET LE CACHOT. — HISTOIRE DE LA CONCIERGERIE. — ASPECT DU CACHOT. — LE GARDIEN RICHARD. — SYMPATHIE POUR LA REINE. — LA MAÎTRESSE DU MUNICIPAL. — DE POTTEVILLE. — LE BOUQUET ET LE BILLET. — ANECDOTE SUR LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Le procès fut lu de son martyre, quand le 2 août, on vint l'écouter pour lui lire le décret de la Convention qui le déclarait coupable par la réputation du procureur de la Convention, elle vint confondre à la Conciergerie, afin qu'on lui...

elle fut comme elle n'avait plus qu'elle-même à défendre. Elle ouvrit l'acte, elle l'écouta; mais elle ne put même lire le décret; elle se leva, elle dit qu'elle n'avait plus rien à dire; elle se fit conduire à la Conciergerie, et devant elle fut lu le décret. Elle fut gardée à vue par un municipal et deux gendarmes. Elle fut gardée à vue par un municipal et deux gendarmes.

Une autre communication est établie encore de la Conciergerie à la Seine; c'est celle qui conduisait des fameuses oubliettes du Palais à la rivière, sur la berge de laquelle on voit encore la grille par laquelle on emportait les corps, soit pour les jeter à l'eau, soit pour les inhumer: depuis, M. Peyre architecte, a transformé ces oubliettes en un aqueduc.

A droite, en entrant ou en suivant le plan incliné que

lule, une porte plus basse que la première, mais dont on avait ôté les ferrements et les verrous, donnait entrée dans une espèce de caveau mortuaire, dont les pierres, noircies par la fumée des torches, rongées par l'humidité, semblaient suer la mort; une fenêtre plus étroite encore que l'autre, plus treillisée encore de barreaux que la première, tamisait, même dans les plus beaux jours de l'été, une lumière douteuse qui ressemblait à un crépuscule.



C'étaient les odieux traitements que Simon faisait subir à l'enfant royal!

l'on voit du quai, on rencontre le guichet extérieur de la prison; un espace d'un mètre environ le sépare d'une grille, qui donne sur un petit escalier aboutissant à une grande salle noire et enfumée qu'on nomme l'avant-grefe, ou le parloir libre.

Il était quatre heures du matin quand Marie-Antoinette franchit ce guichet, entra sous les arcades du cloître, arcades ouvrant sur une cour qui sert de promenade aux prisonniers. Arrivée à la seconde porte qui l'attendait tout ouverte au sortir du guichet, on fit descendre trois marches à la prisonnière, et elle se trouva dans une chambre souterraine à laquelle le jour emprunte sa lumière d'une cour entourée de hautes murailles, qui semblent en faire une citerne vide; à gauche, dans le mur de cette première cel-

Au fond de ce caveau, en face de cette fenêtre, un misérable lit, un grabat humide, sans ciel, sans rideaux, sur lequel était jetée une de ces couvertures grossières, qui appartiennent aux hôpitaux, attendait la fille d'un César, la femme d'un Bourbon.

Le reste de l'ameublement se composait d'une table de sapin, d'un coffre en bois et de deux chaises de paille.

Tout cela était éclairé avec une chandelle de suif, dont la pâle lueur allait se refléter sur le sabre de deux gendarmes, en faction dans la première chambre, et dont la consigne était de ne pas perdre de vue la prisonnière, même pendant la nuit.

Voilà pour les murailles, voilà pour le fer, voilà pour le chêne: toutes choses qui demeurent sourdes, impassibles.

... au Temple, ... de la reine, ...

... les graves gens de sa prison, ...

... en conséquence pour ...

... la reine trouvait à l'intérieur ...

... elle en avait aussi au dehors ...

... pour arriver à ...

... pendant le dîner, la conversation ...

... ce doit être un étrange spectacle ...

... demanda le municipal.

... répondit le municipal. Je puis ...

... ne paraît aucunement empressé de jouir ...

... elle se pencha sur le chevalier ...

... de la disposition des hommes et de l'argent.

... on partit pour la Conciergerie.

... elle se pencha sur le chevalier ...

... de son exhibition.

... en peut lui parler.

... il tira l'œil ...

... pendant la nuit précédente ...

... Revenons à la reine

jours de son défenseur, elle piquait sur le billet lui-même une réponse négative avec une épingle. Lorsqu'un des gendarmes en faction à la porte du cachot entra brusquement et s'empara du billet, il en résulta une sombre rumeur, le gendarme n'était pas fâché de se donner une grande importance à lui-même en donnant une grande importance au complot, il le dénonça à l'instant même à la Commune; madame Richard et son fils furent arrêtés, et la tête de Rougeville fut mise à prix. Heureusement Rougeville se sauva.

Ceux qui ont lu mon roman du Chevalier de Maison-Rouge, ceux qui ont vu ma pièce des Girondins comprendront sans doute que l'intrigue en est empruntée au fait que nous venons de raconter, mais ce qu'ils ne peuvent savoir c'est la douloureuse anecdote que je demande à mes lecteurs la permission de vous consigner ici.

Le roman du Chevalier de Maison-Rouge portait d'abord ce tout naturellement le titre de Chevalier de Rougeville, sous ce titre, il était annoncé à la Démocratie pacifique, qui devait le publier, lorsqu'un matin, je reçus une lettre conçue en ces termes :

« Monsieur,

« Mon père a marqué dans la révolution française, d'une façon si rapide et en même temps si mystérieuse, que je ne vous pas, je vous l'avoue, sans inquiétude, connaissant vos principes républicains, son nom en tête d'un roman en quatre volumes. De quels incidents avez-vous pu accompagner le fait qui se rattache à son nom? Voilà ce que je vous demanderai avec quelque inquiétude, quoique je connaisse, monsieur, tout le respect que vous professez pour les grandes choses tombées, toutes les sympathies que vous avez pour les nobles dévouements.

« Veuillez, monsieur, me rassurer par quelques mots : j'attends une réponse à ma lettre avec impatience.

« Agréée, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« MARQUIS DE ROUGEVILLE. »

On comprend que je m'empressai de répondre. Voici ma lettre :

« Monsieur,

« J'ignorais qu'il existât encore, de par notre France, un homme qui eût l'honneur de s'appeler le marquis de Rougeville. Cet homme, vous m'apprenez son existence et les obligations qu'elle m'impose : quelque mon roman, monsieur, soit tout en l'honneur de monsieur votre père, à partir de ce moment il a cessé de s'appeler le Chevalier de Rougeville, pour s'appeler le Chevalier de Maison-Rouge.

« Veuillez recevoir, monsieur, l'hommage de mes sentiments les plus distingués. »

Un mois à peine s'était écoulé, lorsque je reçus cette seconde lettre :

« Monsieur,

« Appelez votre roman comme vous voudrez : je suis le dernier de la famille, et je me brûle la cervelle dans une heure.

« DE ROUGEVILLE.

« Petite rue Madame, n° 3. »

« Ouvris le tiroir de mon bureau, j'y cherchai la première lettre, je comparai l'écriture de l'une avec l'écriture de l'autre, c'était bien la même.

L'écriture était nette, ferme, correcte, et l'on y eût valablement cherché la trace de la moindre émotion.

J'eus quelque peine à croire à la réalité d'une pareille défection : j'appelai un de mes secrétaires et je l'envoyai prendre à l'instant même, à l'adresse indiquée dans la lettre, des nouvelles de M. de Rougeville.

Il venait effectivement de se tirer un coup de pistolet dans la tête, mais il n'était pas mort et nous répondit de sa vie, les médecins espéraient le sauver.

Vous irez tous les jours prendre des nouvelles de M. de Rougeville, dit-je à mon secrétaire, et vous me tiendrez au courant de sa santé.

Pendant deux jours, il y eut une amélioration progressive.

Le troisième jour, il revint et m'annonça que M. de Rougeville pendant la nuit précédente avait arraché l'appareil de sa blessure, et le matin était mort de télanus.

Revenons à la reine

LVI

RICHARD REMPLACÉ PAR BAULT À LA CONCIERGERIE. — LES FLEURS ET LES FRUITS. — LES RELIQUES. — LES CHEVEUX DE LA REINE. — LA COUCHE DE CHAUX. — LA COUVERTURE DE COTON. — LA BOUCLE DE CHEVEUX. — LA JARRETIÈRE. — FOUQUIER-TINVILLE. — CHAUVEAU-LAGARDE ET TRONSON-DUCOUDRAY. — LA REINE AU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE. — LES JUGES ET LE PRÉSIDENT. — L'ACTE D'ACCUSATION, L'INTERROGATOIRE. — INDIGNATION DE LA REINE. — LES QUATRE QUESTIONS. — SENTENCE DE MORT. — LA SALLE D'ATTENTE. — LETTRE DE LA REINE. — LES TROIS ABES CONFESSEURS REFUSÉS. — INSISTANCE DU DERNIER. — ESPÉRANCE DE LA REINE. — LA ROBE BLANCHE DE LA DERNIÈRE TOILETTE. — COURAGE DE LA REINE. — CRIS DU PEUPLE. — LA CHARRETTE. — L'ASSOMPTION. — LA BÉNÉDICTION CLANDESTINE. — L'ÉCHAFAUD ET SANSON. — DERNIÈRES PAROLES DE LA REINE. — ON MONTRE SA TÊTE AU PEUPLE. — LE 16 OCTOBRE 1793.

Richard et sa femme, avons-nous dit, soupçonnés d'être les complices de Rougeville, avaient perdu leur place : il s'agissait de nommer quelqu'un à ce poste important, et l'on songait à l'infame Simon, quand deux anciens concierges de la Force, madame Bault et son mari, sollicitèrent avec tant d'instances, qu'ils obtinrent de remplacer les Richard. Autrefois la princesse les avait protégés, et, au moment où à son tour elle pleurait les pauvres protecteurs qu'elle avait perdus, elle vit tout à coup apparaître, sans pouvoir y croire d'abord, des visages amis.

L'ordre avait été donné par la Commune de mettre la reine à l'ordinaire des prisonniers, c'est-à-dire au pain noir et à l'eau ; l'eau de la Seine faisait mal à la reine, et, depuis longtemps, elle sollicitait de boire de l'eau d'Arcueil dont elle avait l'habitude ; madame Bault fit venir de l'eau d'Arcueil en cachette, et lui prépara elle-même ses aliments ; puis, après le nécessaire vint le luxe : les marchandes de fleurs et les marchandes de fruits de la halle, anciens fournisseurs des maisons royales, apportaient des melons, du raisin, des pêches, et même des bouquets, que le concierg, au risque de sa tête, faisait passer à sa prisonnière.

C'était bien audacieux, et, un jour, cette audace faillit avoir sa punition : les administrateurs de la police s'aperçurent que, pour intercepier l'humidité, on avait tendu une vieille tapisserie entre le lit et la muraille, attention, dirent-ils, qui sentait son courtisan d'une lieue.

Bault répondit que c'était pour assourdir les plaintes de la reine, qui pouvaient être entendues des autres prisonniers.

On se contenta de l'excuse.

La reine n'avait que deux robes, l'une blanche, l'autre noire : l'humidité les faisait tomber en lambeaux ; trois chemises les seules qu'elle possédait, et ses bas et ses souliers imprégnés d'eau, en étaient venus à être hors de service ; la fille de madame Bault fit passer à la reine d'autres bas, d'autres chemises et d'autres souliers, et distribua, comme des reliques, ces hardes que le malheur et la prison avaient sanctifiées ; mais ce que la reine ne pouvait remplacer, c'étaient ces beaux cheveux blonds déjà atteints à Varennes, et qui blanchissaient et tombaient, comme à l'approche de la mort de l'arbre, se fanent et tombent les feuilles qui faisaient sa chevelure.

Puis, grâce à une surveillance moins active, à un relâchement de rigueur de ses deux gendarmes, la reine avait une autre distraction : elle écrivait à l'aide d'une aiguille sur la muraille noircie. C'est une des premières consolations des prisonniers, on le sait, que de laisser après eux, sur les murs des cachots qu'ils ont habités, la trace de leur douleur ou de leur résignation. Ce que la reine laissait à ceux qui habitaient le cachot après elle, c'étaient quelques passages de psaumes et de l'Evangile, quelques vers des poètes allemands et italiens : tout cela était mélancolique, sombre, mais résigné. Un jour, un commissaire, attendri, voulut les copier : ses collègues firent passer à l'instant même une couche de

chaux sur la muraille. Le dernier, pensivement, était couché dans sa couche avec le soufre, l'étoilé mourir avec la voix.

Les lourdes couvertures de la prison avaient la reine dans son sommeil, elle désira une couverture plus légère, une couverture de coton. Bault eut l'impression de transcrire ce désir au procureur général de la Commune, qui en frissonna d'horreur.

— Qu'oses-tu demander là ? s'écria-t-il ; une couverture de coton pour la veuve Capet ? Tu mériterais d'être envoyée à la guillotine !

La reine était profondément reconnaissante de tous les soins que ces braves gens avaient pour elle. Un jour, elle essaya de glisser dans la main de Bault une boucle de cheveux cachée dans une paire de gants.

Les gendarmes surprirent le geste, s'emparèrent des gants et des cheveux et les remirent à Fouquier-Tinville.

Ces gants et ces cheveux étaient destinés à ses enfants ; la moindre chose venant d'eux lui eût paru si précieuse, qu'elle eût voulu leur faire le même bonjour, en donnant, qu'elle eût eu à recevoir ; alors, elle commença une des œuvres de patience comme les prisonniers ont seuls le courage d'en accomplir ; elle effila le vieux tapis tendu près de son lit, et, à l'aide de deux cure-dents d'ivoire, elle traça son portrait, qu'elle laissa glisser à ses pieds quand elle fut achevée. Bault, de son côté, laissa tomber par mégarde son mouchoir ; le mouchoir tomba sur la jarrettière, et, en ramassant l'un, il ramassa l'autre.

Les jours s'écoulaient ainsi, plus longs sans doute pour les prisonniers, mais fugitifs cependant pour eux comme pour les élus du bonheur. Le 13 octobre arriva, et Fouquier-Tinville avec lui.

Il venait signifier à Marie-Antoinette son acte d'accusation.

Elle l'écoula, grave et dédaigneuse ; on la traitait ainsi en face de la mort, elle redevenait aussi forte que ses bourreaux.

Deux avocats avaient sollicité l'honneur de la défendre. Jeunes tous deux, pleins de sentiments généreux, ils voulaient rattacher leur nom, leur vie et peut-être leur mort, au procès de la pauvre reine ; c'est un laissez-passer pour l'avenir, que ces suprêmes attachements offerts aux grandes infortunes.

Ces deux défenseurs étaient MM. Chauveau-Lagarde et Tronson-Ducoudray.

La reine, restée seule après la lecture de l'acte d'accusation, jeta quelques mots en réponse à cet acte. Elle n'espérait pas son salut, elle voulait seulement que certaines imputations ne subsistassent point sans être réfutées.

Le lendemain, on lui annonça qu'on l'attendait pour la conduire au tribunal révolutionnaire ; elle pouvait y aller drapée dans des haillons, elle pouvait faire rougir la République en France les Français de la misère où ils laissaient tomber celle qui avait été leur reine.

Elle eut la dignité de ne point chercher une pareille vengeance.

Elle s'habilla, au contraire, du mieux qu'elle put, se fit coiffer par la fille Bault, et, au bout de dix minutes, répondit qu'elle était prête.

On ouvrit les portes : une double haie de gendarmerie s'étendait de son cachot au prétoire ; derrière ces gendarmes, le peuple, qui la regardait passer avec les yeux ardents de la vengeance qui va être satisfaite, était entassé. Elle entra dans la salle de ce pas dont parle Virgile et qui reté la reine ou la déesse.

Assise au banc des accusés, elle dominait les spectateurs, jusqu'au dernier moment, le hasard la fusait plus élevée que ceux qui l'abattaient.

Les juges étaient Hermann, Foucault, Sellier, Coffinhal, Deliege, Ragmay, Maire, Denisot et Mission.

Hermann était le président.

Le tribunal laissa à la foule tout le temps nécessaire pour contempler cette grande misère, ce suprême abaissement ; puis le président Hermann commença l'interrogatoire.

— Quel est votre nom ? demanda-t-il.

— Je m'appelle Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche, répondit la reine.

— Votre état ?

— Veuve de Louis ci-devant roi des Français.

— Votre âge ?

— Trente-sept ans.

Le greffier fit lecture de l'acte d'accusation. Il contenait à la fois un exposé des crimes qu'on eût pu reprocher à Catherine de Médicis et à Marguerite de Bourgogne.

La reine écouta l'énumération de ces crimes, sans étonnement, sans émotion, comme une femme habitée à s'entendre dire de pareilles infamies : soit résignation, soit indifférence, soit que son âme eût déjà par la pensée quitté la terre, elle avait l'air d'écouter encore, mais de ne plus entendre, et ce-

... que dans l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

... l'acte de cet acte à ...

Ces applaudissements poursuivirent la condamnée jus- que dans la salle des morts.

Arrivée à aux premières lueurs de son dernier jour qui im- meoçaien à s'annulter à travers un épais brouillard l'octobre elle écrivit la lettre suivante, qui ne parvint pas à son adresse, mais qui fut remise à Fouquier-Tinville, lequel la remit à Cailhien dans les papiers de qui on la trouva, quand tous deux à leur tour furent allés rejoindre celle qu'ils avaient condamnée.

« Ce 16 octobre, à quatre heures et demie du matin.

C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois. Je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère. J'espère monter la même fermeté que lui. J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants; vous savez que je n'existais que pour eux et pour vous. Vous avez, par votre amitié, tout sacrifié pour être avec nous; dans quelle position je vous laisse! J'ai appris, par le plaidoyer même du procès, que ma fille était séparée de vous. Hélas! la pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire, elle ne recevrait pas ma lettre, je ne sais même pas si cette lettre vous parvien- dra. Récevez pour eux deux, ma bénédiction. J'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir avec vous et jouir en pleine liberté de vos tendres soins. Qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur inspi- rer, que leur amitié et leur confiance mutuelle fassent leur bonheur; que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a, elle doit toujours aider son frère de ses conseils, que l'expérience qu'elle aura de plus que lui et son amitié pourront lui inspi- rer. Qu'ils sentent enfin tous deux que, dans quelque po- sition où ils pourront se trouver, ils ne seront vraiment heu- reux qu'par leur union; qu'ils prennent exemple de nous. Combien dans nos malheurs notre amitié nous a donné de consolation! et, dans le bonheur, on joint doublement quand on peut le partager avec un ami; où en trouver de plus tendre, de plus cher que dans sa propre famille? Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui repète expressément. *Qu'il ne cherche jamais à venger notre mort.*

J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur. Je sais très bien cet e d'ant doit vous avoir fait de la peine. Pardonnez-moi, ma chère sœur; songez à l'âge qu'il a et com- bien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut et même ce qu'il ne comprend pas. Un jour viendra, j'espère, où il ne sentira que mieux le prix de toutes vos bontés et de votre tendresse pour tous deux. Il me reste à vous confier en- core mes dernières pensées. J'aurais voulu les écrire dès le commencement du procès; mais, outre qu'on ne me laissait pas écrire, la marche en a été si rapide, que je n'en aurais pas réellement eu le temps. Je meurs dans la religion catho- lique, apostolique et romaine, dans celle de mes frères, dans celle où j'ai été élevée et que j'ai toujours professée; n'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les exposerai trop s'ils y entraient une fois. Je demande pardon sincèrement à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe. J'espère que il voudra bien recevoir mon âme en sa miséricorde et sa bonté; je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. Je demande pardon à tous ceux que je connus et à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurais pu vous causer. Je dis adieu à mes tantes et à tous mes frères et sœurs. J'avais des amis, l'idée d'en être séparée pour jamais et leurs peines sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant; qu'ils sachent, du moins, que, jusqu'à mon dernier moment, j'ai pensé à eux. Adieu, ma bonne et tendre sœur; puisse cette lettre vous arri- ver! pensez toujours à moi. Je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ces pauvres et chers enfants. Mon Dieu! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours! Adieu! adieu! je ne dois plus m'occuper que de mes devoirs spiri- tuels; comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre, mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot et que je le traiterai comme un être ab- solument étranger. »

Bault était là, il attendait cette lettre; cette lettre achevée, la reine en baisa toutes les pages, la pilla sans la cacher et la lui remit.

Mais, comme nous l'avons dit, Bault fut obligé de la re- mettre lui-même à Fouquier-Tinville.

On voit que la reine avait pris d'avance la résolution de refuser tout prêtre assermenté qui se présenterait à elle.

L'archevêque de Paris, Gobel, lui en envoya successivement trois. L'un était le curé constitutionnel de Saint-Lan- dry, nommé Girard, le second, l'abbé Lambert, un des vic- caire de l'archevêque de Paris; le troisième, un prêtre moitié allemand, moitié français, nommé Lohringer

L'abbé Girard se presenta le premier, la reine l'accueillit plus que froidement.

— Je vous remercie, lui dit-elle, mais ma religion me défend de recevoir le pardon du Seigneur par un prêtre d'une autre religion que la religion romaine. J'en aurais bien besoin pourtant, ajouta-t-elle comme si elle se parlait à elle-même, car je suis une grande pécheresse ; par bonheur, je vais recevoir un grand sacrement !

— Oui, le martyr, dit le bon curé à demi-voix et en s'inclinant.

Voyant refuser son doyen et son supérieur, l'abbé Lambert ne parla même point à la reine ; il se tint à distance, et suivit, comme lui les larmes aux yeux, l'abbé Girard qui se retirait.

Quant à l'abbé Lothringer, il y mit un entêtement consciencieux dont l'insistance troubla presque les derniers moments de la reine. Elle eut beau refuser, il demeura ; elle eut beau lui dire qu'elle désirait puiser sa consolation en elle-même, il voulut malgré elle la consoler.

Ce qui rendait la reine si ferme dans ses refus, c'était une espérance inspirée par madame Elisabeth ; madame Elisabeth lui avait indiqué le numéro et l'étage d'une maison de la rue Saint-Honoré, devant laquelle passaient les condamnés pour se rendre à la place de la Révolution ; et, dans cette maison, à l'étage indiqué, un prêtre se trouverait le jour du supplice, au moment du passage, pour laisser tomber sur sa tête cette absolue *in extremis*, pour laquelle l'Eglise a remis tous ses pouvoirs à ses plus humbles ministres.

La reine avait dépouillé la robe noire de la veuve pour revêtir la robe blanche de la martyre ; la fille du concierge Bault l'avait aidée à s'habiller, elle lui avait passé la plus belle de ses trois chemises, celle où il y avait de la dentelle ; puis elle la coiffa, enferma ses cheveux banchés dans un bonnet blanc serré d'un ruban noir et couvrit ses épaules amaigries, d'un fichu blanc comme le reste.

A onze heures, les genôarmes et les exécuteurs entrèrent dans la chambre des morts ; la reine les vit venir à elle sans pâlir. Tout sentiment de crainte était éteint chez la condamnée ; bien loin de craindre, elle semblait au contraire aspirer à l'échafaud.

Elle était assise sur un banc, la tête appuyée au mur ; elle se leva, embrassa la fille du concierge, se coupa les cheveux elle-même, se laissa lier les mains sans plainte ni murmure, et suivit d'un pas ferme ses terribles guides.

Seulement, en passant de l'escalier dans la cour et en jetant les yeux autour d'elle, elle aperçut la charrette des condamnés qui l'attendait, elle et ses compagnons de supplice ; à cette vue, elle s'arrêta et fit un mouvement pour retourner en arrière, en même temps qu'une expression d'étonnement, plus que d'étonnement, d'horreur, passait sur son visage.

Elle avait, jusqu'à cette heure suprême, cru qu'elle serait conduite à l'échafaud dans une voiture fermée, comme on avait eu la pudeur de le faire pour le roi ; mais l'égalité devant la mort avait été poussée pour elle, comme on le voit, jusqu'à ses dernières limites.

A peine apparut-elle, que tout ce peuple, entassé sur les quais et sur les ponts, ondula comme une houle ; puis, de toutes ces poitrines haïneuses, pleines de récriminations et de fiel, s'élançèrent les cris de : *A bas l'autrichienne ! à mort la veuve Capet ! à mort madame Vêto ! à mort la tyrannie !*

On crut un instant, si fort la foule se tenait pressée, que la charrette ne pourrait passer ; mais le comédien Grammont prit la tête du cortège, et, brandissant son sabre nu, écarter la foule avec le poitrail de son cheval.

Mais bientôt tous ces cris s'éteignirent sous le regard froid et sombre de la condamnée ; la lutte avait duré dix minutes ; pendant ces dix minutes, ses joues empourprées, puis blémisantes, avaient indiqué le combat effroyable qui se livrait en elle ; enfin, après s'être vaincue elle-même, elle avait vaincu les spectateurs.

En effet, jamais physionomie n'imposa plus énergiquement le respect. Jamais Marie-Antoinette n'avait été plus grande et plus reine. Indifférente aux exhortations de l'abbé Girard, qui l'avait accompagnée malgré elle, son front n'oscillait ni à droite ni à gauche ; la pensée, vivante au fond de son cerveau, semblait immuable comme son regard. Le mouvement saccadé de la charrette sur le pavé inégal faisait par sa violence même ressortir la rigidité de son maintien. On eût dit une de ces statues de marbre destinées à une tombe, et qui cheminent sur un chariot. Seulement, la statue royale avait l'œil lumineux, et ses cheveux fouettaient ses joues, agités par le vent.

Cependant, en arrivant à la hauteur de l'église de l'Assomption, cette rigidité disparut. Les yeux de la reine se levèrent et parurent chercher avec inquiétude un objet inconnu. Les spectateurs qui ignoraient ce que cherchaient ses yeux, crurent qu'elle était un instant distraite par ces drapeaux flottants, par ces banderoles déroulées qui ornaient presque

toutes les fenêtres de la rue Saint-Honoré. Mais Dieu seul, la reine et un homme placé à une fenêtre d'un troisième étage, savaient ce que cherchaient ses yeux.

Ses yeux cherchaient le numéro de la maison indiquée par madame Elisabeth, et, dans cette maison, le prêtre qui devait laisser tomber sur elle les paroles béates. Elle trouva le numéro, et, à un signe fait pour elle seule, elle reconnut le prêtre.

Alors, elle ferma les yeux, baissa le front, se recueillit et pria.

Puis elle releva sa tête entourée d'une auréole de joie, qui étonna ceux qui avaient vu s'opérer en elle cette transformation dont ils ne pouvaient deviner la cause.

Cependant la charrette avançait toujours.

En arrivant sur la place de l'exécution, elle s'arrêta juste en face de la grande allée qui va du pont Tournant aux Tuileries. Marie-Antoinette tourna la tête vers son ancien palais, quelques larmes roulaient sur ses joues. Ces larmes n'étaient pas de regret sans doute : elle n'y était entrée que pour souffrir.

La reine, avertie qu'il fallait monter sur l'échafaud, descendit à l'instant même, mais avec précaution, les trois degrés du marchepied. Elle était soutenue par Sanson, qui, jusqu'au dernier moment, en accomplissant la tâche à laquelle il était lui-même condamné, lui témoigna les plus grands égards.

Quelques pas lui suffisaient pour passer de la charrette à l'échafaud ; elle les fit sans précipitation ni lenteur ; marchant de sa marche habituelle ; puis elle monta avec majesté les degrés funèbres qui s'échelonnaient devant elle.

La reine atteignit la plate-forme ; le prêtre continuait de lui parler sans qu'elle l'écoutât ; un aide la poussait doucement par derrière, un second dénouait le fichu qui lui couvrait les épaules.

Marie-Antoinette sentit la main infâme qui effleuraient son cou ; elle fit un brusque mouvement pour se retourner, et marcha sur le pied de Sanson, qui, sans qu'elle le vit, était occupé à préparer la fatale bascule.

— Pardon, monsieur, lui dit-elle, je ne l'ai point fait exprès.

Puis, se tournant du côté du Temple :

— Encore une fois adieu, mes enfants ! ajouta-t-elle, je vais rejoindre votre père.

Ce furent les dernières paroles que pronouça Marie-Antoinette.

Le quart après midi sonnait à l'horloge des Tuileries, lorsque la hache tomba et sépara la tête du corps.

Le valet du bourreau ramassa cette tête, et, la montrant au peuple, il fit le tour de l'échafaud.

Ainsi mourut, le 16 octobre 1793, Marie-Antoinette-Jeanne-Joséphine de Lorraine, fille d'empereur et veuve de roi. Elle avait trente-sept ans et onze mois, et était demeurée vingt-trois ans en France.

La bière dans laquelle elle fut ensevelie coûta sept francs ainsi que le constatent les registres de la Madeleine.

LVII

LES DERNIERS HOTES DU TEMPLE. — LA FOUILLE DE QUATRE HEURES. — PERSÉCUTIONS PUÉRILES. — EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL. — LE DÉ D'OR. — LE PANSEMENT REFUSÉ. — LE JUS D'HERBES. — DEUX BOUTILLONS. — L'ÉGALITÉ DES JOURS. — LA FAUSSE MONNAIE. — LE TRICTRAC. — LE MAIGRE DE MADAME ÉLISABETH. — SÉPARATION DE MADAME ÉLISABETH ET DE MADAME ROYALE. — LE 10 MAI 1794. — INTERROGATOIRE DE MADAME ÉLISABETH PAR FOUQUIER-TINVILLE. — CHEFS D'ACCUSATION. — LE 10 AOUT, LES DIAMANTS, CORRESPONDANCES, ETC.

Puisque, laissant de côté les événements qui se passaient en dehors du Temple, nous avons suivi les catastrophes royales de Louis XVI à Marie-Antoinette, ne quittons cette sombre prison qu'après en avoir fini avec ses illustres captifs.

La reine conduite du Temple à la Conciergerie, et de la Conciergerie à l'échafaud, il ne restait plus au Temple que madame Elisabeth, madame Royale et le jeune dauphin.

— Non, citoyenne, non, tu ne remonteras pas, dit le même homme en secouant la tête; prends ton bonnet, et descends.

Madame Elisabeth chercha son bonnet, et, comme, à leur gré, elle tardait trop à le trouver, ceux qui étaient venus la chercher l'accablèrent d'injures.

Il fallait obéir. Madame Elisabeth embrassa encore une fois sa nièce.

— Aie du courage et crois toujours en Dieu, mon enfant, lui dit-elle; sers-toi toujours des bons principes de religion que tu as reçus, et ne manque jamais aux dernières recommandations de ton père et de ta mère.

Ces dernières recommandations faites, elle sortit.

Arrivée en bas, on lui demanda ses poches, ou l'on ne trouva rien. Pauvre femme! il y avait un mois qu'on les lui retournait trois fois par jour.

Puis les municipaux firent un procès-verbal pour se décharger de sa personne.

Enfin, après mille injures reçues, elle monta dans le flacre avec l'huissier du tribunal et arriva à la Conciergerie, où elle passa la nuit.

Le lendemain, elle devait paraître devant le tribunal.

Au moment où le roi et même la reine avaient été condamnés, la Convention, qui avait jugé le roi, et le tribunal révolutionnaire, qui avait jugé la reine, leur avaient fait la faveur de les juger et de les condamner seuls; mais, à l'époque où l'on était arrivé, c'est-à-dire au 10 mai 1793, le tribunal était encoubré et ne pouvait plus faire de pareilles grâces. On accola donc à madame Elisabeth vingt et une personnes, entre autres, toute la famille des Loménie de Brienne, à l'exception de l'ancien premier ministre, que nous avons vu briser en effigie à sa sortie du ministère, et qui, pour en finir plus vite, quoique le tribunal ne fit pas traîner les choses en longueur, s'était tué au moment où l'on était venu pour l'arrêter.

Ainsi, la Révolution en était là, qu'elle poussait un cardinal au suicide.

Au reste, nous donnerons l'interrogatoire exact. C'est un procès-verbal d'innocence, légué à l'histoire par une martyre et par une sainte.

La princesse fut amenée au tribunal vers dix heures; Fouquier-Tinville présidait.

— Comment vous appelez-vous? demanda Fouquier-Tinville.

— Marie-Philippine-Elisabeth-Hélène.

— Votre état?

— Madame Elisabeth hésitait.

— Je vous demande ce que vous étiez?

— J'étais fille de M. le dauphin, et sœur du roi.

— Où étiez-vous dans les journées des 12, 13 et 14 mai 1793, c'est-à-dire aux époques des premiers complots de la cour contre le peuple?

— J'étais dans le sein de ma famille; je n'ai connu aucun des complots dont vous me parlez, et ce sont des événements que j'étais loin de prévoir et de seconder.

— Lors de la fuite du tyran à Varennes, ne l'avez-vous pas accompagné?

— Tout m'ordonnait de suivre mon frère, et je me suis fait un devoir, dans cette occasion, comme dans toute autre, de ne point le quitter.

— N'avez-vous pas figuré dans l'orgie infâme et scandaleuse des gardes du corps, et n'avez-vous pas fait le tour de la table avec Marie-Antoinette, pour faire répéter, à chacun des convives, ce serment affreux d'exterminer tous les patriotes, pour étouffer la liberté dans sa naissance et raffermir le trône chancelant?

— J'ignore absolument si l'orgie dont vous parlez a eu lieu; mais je déclare n'en avoir été aucunement instruite et n'y avoir pris aucune part.

— Vous ne dites pas la vérité, et votre dénégation ne peut vous être d'aucune utilité, lorsqu'elle est démentie, d'une part, par la notoriété publique, et, de l'autre, par la vraisemblance qui persuade à tout homme sensé qu'une femme aussi intimement liée avec Marie-Antoinette que vous l'étiez, et par les liens du sang et par l'amitié la plus étroite n'a pu se dispenser de partager ses machinations, et de les favoriser de tout son pouvoir. Vous avez donc nécessairement, d'accord avec la femme du tyran, provoqué le serment abominable prêté par les satellites de la cour, d'assassiner et d'anéantir la liberté dans son principe, et vous avez également provoqué les outrages sanglants faits aux signes précieux de la liberté, qui ont été foulés aux pieds par vos complices.

— J'ai déjà dit que tous ces faits m'étaient étrangers.

— Où étiez-vous dans la journée du 10 août 1793?

— J'étais au château, ma résidence ordinaire et naturelle.

— N'avez-vous pas passé la nuit du 9 au 10 dans la chambre de votre frère, et n'avez-vous pas eu avec lui des conférences secrètes qui vous ont expliqué le but et le motif de tous les mouvements et préparatifs qui se faisaient sous vos yeux?

— J'ai passé chez mon frère la nuit dont vous me parlez; jamais je ne l'ai quitté; il avait beaucoup de confiance en moi, et cependant je n'ai rien remarqué dans sa conduite, ni dans ses discours, qui put m'annoncer ce qui s'est passé depuis.

— Votre réponse blesse tout à la fois la vérité et la vraisemblance, et une femme qui a manifesté, dans tout le cours de la Révolution, une opposition aussi frappante au nouvel ordre de choses, ne peut être crue, lorsqu'elle veut faire croire qu'elle a ignoré la cause des rassemblements de toute espèce qui se faisaient au château la veille du 10 août. Voulez-vous nous dire ce qui vous a empêchée de vousoucher cette même nuit?

— Je ne me suis point couchée parce que les corps constitués étaient venus faire part à mon frère de l'agitation des habitants de Paris et des dangers qui pouvaient en résulter.

— Vous dissimulez en vain, surtout d'après les différents aveux de la femme Capet, qui vous a désignée comme ayant assisté à l'orgie des gardes du corps, comme l'ayant soutenue dans ses craintes et ses alarmes, le 10 août, sur les jours de Capet et sur tout ce qui pouvait l'intéresser. Mais ce que vous niez instructivement, c'est la part active que vous avez prise à l'action qui s'est engagée entre les patriotes et les satellites de la tyrannie. C'est votre zèle et votre ardeur à servir les ennemis du peuple et à leur fournir des balles, que vous prenez la peine de méchamment, comme devant être dirigées contre les patriotes, et destinées à les moissonner. Ce sont les vœux contre le bien public, que vous faisiez pour que la victoire demeurât aux partisans de votre frère, et les encouragements en tout genre que vous donniez aux assassins de la patrie. Que répondez-vous à ces derniers faits?

— Tous ces faits qui me sont imputés sont autant d'indignités, dont je suis loin de m'être souillée.

— Lors du voyage de Varennes, n'avez-vous pas fait précéder l'évasion honteuse du tyran, de la soustraction des diamants dits de la couronne, appartenant alors à la nation, et ne les avez-vous pas envoyés à votre frère d'Artois?

— Ces diamants n'ont point été envoyés à d'Artois; je me suis bornée à les déposer entre les mains d'une personne de confiance.

— Voulez-vous nous désigner le dépositaire de ces diamants, ou nous le nommer?

— M. de Choiseul est celui que j'avais choisi pour faire ce dépôt.

— Que sont devenus les diamants que vous dites avoir confiés à Choiseul?

— J'ignore absolument quel a pu être le sort de ces diamants, n'ayant point eu l'occasion de revoir M. de Choiseul, et je ne m'en suis nullement occupée.

— Vous ne cessez d'en imposer sur toutes les interpellations qui vous sont faites, et particulièrement sur le fait des diamants; car un procès-verbal du 12 décembre 1792, bien rédigé en connaissance de cause, par les représentants du peuple, lors de l'instruction de l'affaire relative au vol de ces diamants, constate, d'une manière sans réplique, que lesdits diamants ont été envoyés à d'Artois.

Ici, l'accusée garde le silence.

— N'avez-vous pas entretenu des correspondances avec votre frère, le ci-devant Monsieur?

— Je ne me rappelle pas en avoir entretenu, surtout depuis qu'elles sont prohibées.

— N'avez-vous pas secouru et pansé vous-même les six blessures des assassins envoyés par votre frère aux Champs-Élysées, contre les braves Marseillais?

— Je n'ai jamais su que mon frère eût envoyé des assassins contre qui que ce soit; s'il m'est arrivé de donner des secours à quelques blessés, l'humanité seule a pu me conduire dans le pansement de leurs blessures. Je n'ai point eu besoin de m'informer de la cause de leurs maux, pour m'occuper de leur soulagement. Je ne m'en fais point un mérite; mais je n'imagine pas que l'on puisse m'en faire un crime.

— Il est difficile d'accorder ces sentiments d'humanité dont vous parlez avec cette joie cruelle que vous avez montrée en voyant couler des flots de sang, dans la journée du 10 août. Tout nous autorise à croire que vous n'êtes humaine que pour les assassins du peuple, et que vous avez la férocité des animaux les plus sanguinaires pour les défenseurs de la liberté.

— Loin de secourir ces derniers, vous provoquiez leur massacre par vos applaudissements; loin de désarmer les massacreurs du peuple, vous leur prodiguez à pleines mains les instruments de mort à l'aide desquels vous vous flattiez, vous et vos complices, de rétablir le despotisme de la tyrannie.

« Voilà l'humanité de dominateurs des nations qui, de tout temps, ont sacrifié des millions d'hommes à leurs ambitions, à leur ambition ou à leur cupidité.

« L'accusée Elisabeth, dont le plan de défense est de nier tout ce qui est à sa charge, aurait-elle la bonne foi de nier

... l'interrogatoire terminé, Fouquier-Tinville conclut à la mort... les jurés interpellés par lui, prononcèrent, en leur âme et conscience, que la princesse avait mérité la mort.

En même temps qu'elle, comme nous l'avons dit, furent condamnés toute la famille Loménie de Brienne, ainsi que la veuve et le fils de Montmorin, l'ancien ministre, tué le 17 septembre au massacre des prisons.

Le jeune homme avait vingt-deux ans. Aussi, en voyant autour de madame Elisabeth, outre la famille de Brienne, outre madame de Montmorin et son fils, les dames de Liancourt, de Montmorency, de Serilly et un vieux courtisan, le comte de Sourdeval, l'accusateur public dit agréablement :

— Eh bien de quoi donc se plaint-elle ? En se voyant, au pied de la guillotine, entourée de sa fidèle noblesse, elle pourra se croire encore à Versailles.

L'accusateur avait raison, les femmes nobles ne firent pas plus défaut à madame Elisabeth sur la place de la Révolution que les nobles hommes n'avaient fait défaut au roi Jean à Pontiers et à Philippe de Valois, à Crécy.

Aussi, madame Elisabeth ne se plaignait-elle pas ; elle souriait et se faisait un air de joie pour ses compagnes.

Elle entendit donc son arrêt sans étonnement, sans douleur, le sourire sur les lèvres ; seulement, sa tête s'abaissa tristement quand ayant demandé un prêtre non assermenté, cette grâce lui fut refusée. On allait la reconduire à la Conciergerie, mais elle demanda à entrer, longtemps d'avance, dans cette salle commune qu'on eût dû appeler la salle de la guillotine, mais qu'on avait baptisée du nom plus significatif encore de salle des morts ; là, au milieu des victimes couronnées les unes sous les regrets de la vie, les autres sous la douleur d'une séparation éternelle, elle regarda autour d'elle d'une à l'autre, pareille à ces anges qui se courbaient dans le cirque pour encourager et soutenir les premiers chrétiens, son dernier acte fut sublime : le pudor d'une femme cherchait un mouchoir pour couvrir sa poitrine, madame Elisabeth déchira son fichu et lui en donna la moitié.

Puis on lui vint le bourreau lui coupa ses longs cheveux blonds qui tombèrent autour d'elle comme une auréole de jeunesse, celle-ci la place à une auréole d'éternité. Aussitôt ses compagnes se précipitèrent dessus et se les ramassèrent, puis elles lui firent le bain, tout cela sans qu'elle ne se sentît la gêne de son visage d'ange, sans qu'elle pût émettre un soupir, sans qu'elle laissât échapper une plainte. On se mit à porter la dernière sur le dernier banc de la charrette, vingt-deux têtes devaient tomber avant la sienne.

Les autres se précipitèrent.

LVIII

LE JOUR DE L'EXÉCUTION SUPPLÉMENT À LA MORT — CONDAMNATION DE LA FAMILLE LOMÉNIE DE BRIENNE. — NOTÉ LE L'ACCUSATEUR PUBLIC. — REFUS DE LAISSER VENIR UN PRÊTRE NON ASSERMENTÉ. — LA SALLE DES MORTS — LE FICHU PARTAGÉ. — L'AURÉOLE DE JEUNESSE — LA VERTÉ-TROISIÈME SUR LA CHARRETTE — LOGE DE LA SŒUR DU ROI. — RÉPONSE À M. DE SAINT-PARDOUX. — ELLE SUIT SON FRÈRE PARTOUT — LES FEMMES NOBLES QUI L'ACCOMPAGNENT. — LE DERNIER BAISER — APPRÉCIATION DES VERTUS DE MADAME ELISABETH — DERNIER ACTE DU 10 MAI.

Le peuple, ordinairement si bruyant et si insulteur sur le passage des condamnés, se tut cette fois ; on se montrait la martyre de la main, et quelques femmes du peuple qui croyaient encore en Dieu, furent surprises faisant le signe de la croix.

C'est qu'aussi, toutes ces dilapidations de la reine, tous ces désordres de la cour, tous ces mensonges politiques du roi, rien de tout cela n'avait souillé la noble princesse. Pendant tout le temps que Louis XVI avait été riche, puissant, roi enfin, elle avait disparu, elle, et, excepté ceux qu'elle secourait obscurément, elle ne soupçonnait son existence. Ce ne fut qu'au moment des troubles, ce ne fut qu'aux 5 et 6 octobre, ce ne fut qu'au 20 juin, ce ne fut qu'au 10 août qu'on la vit paraître, mais, toujours belle et chaste comme Minerve, pour faire au roi et à la reine un bouquet de son innocence. Au 20 juin, on la prenait pour sa belle-sœur ; des assassins la menaçaient, M. de Saint-Pardoux se jeta entre elle et les couteaux levés sur elle en s'écriant :

— Mais vous vous trompez, malheureux ! ce n'est pas la reine, c'est la sœur du roi.

— Pourquoi donc les détromper, monsieur ? dit madame Elisabeth avec sa voix angélique. Vous leur eussiez peut-être épargné un plus grand crime !

Au 10 août, quand personne ne songeait à elle, quand elle eût pu quitter les Tuileries, Paris, la France, elle n'y songeait même pas ; elle suivit son frère à l'Assemblée, le suivit dans la loge des journalistes, le suivit au Temple ; elle l'eût suivi à l'échafaud avec la même abnégation, sans même demander : « Où me conduisez-vous ? » tant il lui sembla naturel de partager la fortune de son frère dans la vie et dans la mort ; mais, là, on l'arrêta.

— Où allez-vous ? lui demanda le bourreau.

— A la mort !

— Ce n'est pas encore votre tour.

Et elle attendit, ange de consolation pour la reine, jusqu'au moment où l'on vint chercher la reine, et où, cette fois encore, elle voulut mourir avec elle.

Mais alors ce fut la reine qui lui dit :

— Demeurez encore sur cette terre, ma sœur, et soyez la mère de mes enfants.

Et elle fut leur mère jusqu'au moment où l'on vint la chercher à son tour ; car son tour était enfin arrivé.

Aussi un remords secret mordait-il tous les cœurs au passage de cette femme ; car chacun de la voyait, s'oubliait elle-même, exhorter les autres au courage et à la résignation. Les femmes qui devaient mourir avec elle, fières de servir de cortège à cette martyre de la terre qui allait devenir un ange du ciel, les femmes passèrent une à une devant elle pour aller de la charrette à l'échafaud, s'inclinant au passage, recevant chacune à son tour une bénédiction et un baiser.

Et les exécuteurs, qui avaient refusé à Camille Desmoulins et à Danton cette suprême joie de s'embrancher au pied de la guillotine, les exécuteurs, pleins de respect, pleins de tristesse, les laissaient faire.

Puis son tour vint. Tout ce qui avait été priant, pleurant et vivant autour d'elle était devenu muet, froid et insensible. Pour arriver à la plate-forme sanglante, elle compta vingt-deux cadavres. Dans le panier où allait rouler sa tête, elle vit vingt-deux têtes.

Puis, la dernière, la plus pure, presque la plus belle, la sienne tomba.

Oh ! ce fut un grand crime, celui-là, que la Liberté reprocha longtemps à la Révolution, sa sœur !

Marie-Philippine-Elisabeth-Hélène, sœur du roi Louis XVI, mourut ainsi le 10 mai 1794, à l'âge de trente ans. Modèle de dévouement, de pureté, de charité, depuis quinze ans, c'est-à-dire du jour où elle eût pu se donner aux hommes, et où elle s'était donnée à Dieu.

« Depuis 1790 que j'ai été plus en état de l'apprécier, écrivait dans l'exil cette autre martyre qu'on appelait madame Royale et qu'on appelle aujourd'hui madame la duchesse d'Angoulême, depuis 1790 que j'ai été plus en état de l'apprécier, je n'ai vu en elle que religion, qu'amour de Dieu, horreur du péché, douceur, bonté, modestie et grand attachement à sa famille, pour qui elle a sacrifié sa vie, n'ayant jamais voulu quitter le roi et la reine. Enfin, ce fut une princesse digne du sang dont elle sortait. Je ne puis en dire assez de bien pour les bontés qu'elle a eues pour moi et qui n'ont fini qu'avec sa vie. Elle me regarda et me soigna comme sa fille, et, moi, je l'honorai comme une seconde mère. Je lui en ai voulu tous les sentiments. On disait que nous nous ressemblions de figure. Je sens que j'ai de son caractère ; j'ai pu avoir toutes ses vertus et l'aller rejoindre un jour, ainsi que mon père et ma mère, dans le sein de Dieu, où je ne doute pas qu'ils ne jouissent du prix d'une mort qui leur a été si méritoire. »

Le corps de madame Elisabeth fut porté à la Madeleine, confondu avec ceux des autres victimes.

Les registres ne font même pas mention d'une bûche de sept francs.

Sans doute fut-elle jetée, sans distinction aucune, dans cette fournaise de chaux qui dévorait les cadavres.

LIX

LE DAUPHIN LIVRÉ A SIMON. — CELUI-CI VEUT EN FAIRE UN CORDONNIER. — LE LOUVETEAU. — SA RÉSISTANCE A SIMON. — ON GRISE LE DAUPHIN POUR LE PERVERTIR. — BASSE CRUAUTÉ DE SIMON. — DORS-TU, CAPET ? — SIMON DEVIENT MUNICIPAL. — LE DAUPHIN ABANDONNÉ A LUI-MÊME. — SES TORTURES. — SON AFFAIBLISSEMENT MORAL ET PHYSIQUE. — LETTRE DE MADAME ROYALE A CE SUJET. — LE 9 THERMIDOR. — ON VEUT EXILER LE FRÈRE ET LA SŒUR. — CAMBACÉRÈS S'Y OPPOSE. — HARMAND (DE LA MEUSE). — L'ANCIEN VALET DE CHAMBRE. — SIMON GUILLOTINÉ. — DESCRIPTION DE LA PRISON DU DAUPHIN. — LONGUE ET PÉNIBLE VISITE. — LE DINER DU PRINCE. — LE CHIRURGIEN DESAULT. — ARRÊTÉ DE LA COMMUNE. — MALADIE ET DÉPÉRISSEMENT DU PRINCE. — IL MEURT LE 9 JUIN 1795.

Passons maintenant au jeune dauphin Louis-François-Joseph-Xavier, qui était né le 27 mars 1785, et qui, à sa naissance, avait reçu le titre de Duc de Normandie, que portait encore, il y a trois ou quatre ans, une espèce d'imposteur que nous avons tous connu, vivant de cette imposture sans oser toutefois réclamer publiquement le rang que lui assignerait son nom, si ce nom était le sien.

Nous avons raconté comment, le 3 juillet 1793, près de six mois après la mort du roi, l'enfant auguste avait été séparé de sa mère, de sa sœur et de sa tante.

A partir de ce moment, il avait été livré à Simon. L'histoire a fait la part de cet homme. Simon est l'Hudson Lowe de la légitimité.

Etrange jeu de la Providence, nous allons presque blasphémer et dire du hasard, qui livre, à Sainte-Hélène, Napoléon au colonel Hudson Lowe, et, au Temple, Louis-Xavier au cordonnier Simon.

Pauvre enfant royal, qui, à partir de ce moment, peut prendre place au rang des martyrs.

Simon, sous prétexte que Rousseau avait dit qu'un prince n'était qu'un homme, et que tout homme doit apprendre un état, Simon força le petit-fils de Louis XIV, le descendant de Henri IV, le rejeton de saint Louis, à devenir cordonnier.

C'était, on le comprendra, une assez triste besogne pour un enfant qui avait, jusque-là, étudié l'histoire sainte avec sa mère et sa tante, le calcul et la géographie avec son père. Aussi résista-t-il d'abord.

Mais toute autorité avait été donnée par la Commune à Simon sur le jeune prince, ou mieux encore sur le louveteau, comme on appelait à cette époque celui que, jusque-là, on avait appelé Son Altesse royale monseigneur le dauphin.

Simon commença par lui faire porter témoignage contre la reine; témoignage infâme, qui fit que celle-ci se dressa par un mouvement sublime, en criant: « Oh! j'en appelle à toutes les mères! »

Puis il lui fit signer une déclaration constatant qu'après la séparation du roi et de sa famille, la reine, madame Elisabeth et madame Royale n'en avaient pas moins communiqué avec lui.

Le pauvre enfant avait d'abord résisté de toutes ses forces à ces suggestions de Simon; sa puissance de volonté à l'âge de huit ans étonna plus d'une fois ses bourreaux; enfin, n'espérant point le briser, ils tentèrent de l'abrutir; là, le travail devenait plus facile, et le vin et les liqueurs fortes firent raison de cette volonté, dont Simon ne pouvait venir à bout.

On grisa le pauvre enfant, et, une fois ivre, on lui apprit, soit des chansons contre la reine, soit des jurons grossiers, soit des paroles ordurières; plus d'une fois, la reine eut la douleur d'entendre son propre enfant chanter, soit

le *Ça ira!* soit *Madame Veto!* La vie du pauvre petit prisonnier se passait donc entre l'ivresse et la persécution.

Cette persécution, n'ayant pas de motif, n'avait pas de terme; c'étaient des coups le jour; puis le soir, quand le prisonnier royal était brisé, soit par le vin qu'il avait bu, soit par les mauvais traitements qu'il avait essayés, Simon montrait à l'enfant le grabat qui lui était réservé dans un coin de la chambre. L'enfant comprenait, et, comme un chien obéissant, il allait se coucher aussitôt.

Puis, au bout d'une heure, quand l'enfant dormait de ce bon sommeil si nécessaire à la jeunesse, Simon, de sa plus grosse voix, lui criait de son lit:

— Dors-tu, Capet ?

A la deuxième ou troisième interrogation, l'enfant se réveillait et répondait:

— Oui, citoyen Simon.

— Tu es donc là ?

— Oui, citoyen Simon.

— Eh bien, lève-toi, que je te voie.

L'enfant hésitait.

— Allons! allons! répétait Simon, levons-nous, et plus vite que cela.

Et l'enfant sautait pieds nus, de son grabat, sur les dalles froides en disant:

— Me voilà, citoyen Simon.

— Où cela ?

— Ici.

— Je ne te vois pas; approche que je te voie.

L'enfant approchait en tremblant.

— Plus près, disait Simon.

Il approchait un peu plus.

— Plus près encore, ici, à mon lit.

Et alors Simon, c'est incroyable, mais c'est ainsi, cependant, et alors Simon dégageait sa jambe du lit, et, d'un coup de pied dans l'estomac, dans le ventre, partout où il pouvait l'atteindre, envoyait le pauvre martyr rouler à dix pas de là, en criant:

— C'est bien; recouche-toi, louveteau!

Et cette hideuse scène se renouvelait chaque fois que Simon se réveillait; de sorte qu'il avait ses distractions de nuit comme ses distractions de jour.

Enfin, arriva ce fameux 10 janvier, où les princesses avaient entendu du bruit chez le jeune prince et avaient cru qu'il était enlevé du Temple; tandis que c'était tout simplement Simon qui démenageait et qui, ne pouvant cumuler, était forcé de choisir entre son titre de municipal ou son état de bourreau.

Il opta, comme nous l'avons dit, choisit la municipalité et quitta le Temple.

On eût pu croire alors que la situation du pauvre enfant allait s'améliorer; mais le contraire arriva: Louis-Xavier eut deux bourreaux au lieu d'un.

Veut-on voir dans quel état était ce prince? Interrogeons sa sœur, madame Royale; elle va nous dire la vérité sur lui vivant, comme elle nous l'a dite sur madame Elisabeth morte.

« J'ai dit qu'on avait eu la cruauté de laisser mon pauvre frère seul, barbarie inouïe et qui n'a sûrement jamais eu d'exemple, d'abandonner ainsi un malheureux enfant de huit ans, déjà malade, et de le tenir enfermé dans sa chambre, sous clefs et verrous, sans autre secours qu'une mauvaise sonnette qu'il ne tirait jamais, tant il avait frayeur des gens qu'il aurait appelés et aimant mieux manquer de tout que demander la moindre chose à ses persécuteurs. Il était dans un lit que l'on n'avait pas remué depuis plus de six mois et qu'il n'avait pas la force de faire; les puces et les punaises le couvraient, son linge et sa personne en étaient pleins; on ne l'a pas changé de chemise et de bas pendant plus d'un an; ses ordures restaient aussi dans sa chambre, et personne ne les a jamais emportées, pendant tout ce temps; sa fenêtre, fermée au cadenas avec des barreaux, n'était jamais ouverte, et l'on ne pouvait tenir dans sa chambre à cause de l'odeur infecte qui y séjourrait. Il est vrai que mon frère se négligeait, il aurait pu avoir plus soin de sa personne, et se laver au moins, puisqu'on lui donnait une cruche d'eau. Mais le malheureux enfant mourait de peur et ne demandait jamais rien, tant Simon et ses autres gardiens l'avaient fait trembler. Il passait la journée à ne rien faire; on ne lui donnait point de lumière; cet état faisait beaucoup de mal à son moral et à son physique. Il n'est point étonnant qu'il soit tombé dans un marasme effrayant; le temps qu'il a été en bonne santé et qu'il a résisté à tant de cruautés prouve sa bonne constitution. »

Vous rappelez-vous la description que nous avons faite des souffrances de Latude dans son cachot? Hélas! vingt ans ne s'étaient point écoulés, et voilà que le petit-fils de Louis XV souffrait à son tour les tortures que son aïeul avait fait souffrir.

« Placé ainsi debout devant moi, le jeune prince avait le maintien du rachitisme, et d'un défaut de conformation, ses jambes et ses cuisses étaient longues et incurvées. Les bras de même le buste très court, la poitrine élevée, les épaules hautes et resserrées, la tête belle et même assez belle dans tous ses détails, le teint clair mais sans couleur, les cheveux longs et beaux, bien tenus, châtain clair »

— Maintenant, monsieur, ayez la complaisance de marcher.

Le jeune prisonnier obéit aussitôt, en allant vers la porte qui séparait les deux lits; mais il revint s'asseoir sur-le-champ.

Alors, Harmand tenta un dernier effort.

— Pensez-vous, monsieur, lui dit-il, que ce soit là de l'exercice, et ne voyez-vous pas, au contraire, que cette apathie seule est la cause de votre mal et des accidents dont vous êtes menacé? Ayez donc la bonté d'en croire notre expérience et notre zèle; vous ne pouvez espérer de rétablir votre santé qu'en déférant à nos demandes et à nos conseils. Nous vous enverrons un médecin, et nous espérons que vous voudrez bien lui répondre.

Il y eut un moment de silence, pendant lequel les commissaires attendirent vainement la réponse demandée.

Pas un signe, pas un mot.

— Monsieur reprit alors Harmand, ayez la bonté de marcher un peu plus longtemps.

Cette fois, il y eut encore silence, et par conséquent refus. Le prince resta assis, les coudes appuyés sur la table, ses traits ne changèrent pas un seul instant; pas la moindre émotion apparente, pas le moindre étonnement dans les yeux. C'était comme si les commissaires n'eussent pas été là, ou comme s'ils n'eussent rien dit.

Au reste, Harmand seul parlait. Ses collègues n'ouvrirent pas une seule fois la bouche.

Ils semblaient atterrés de ce douloureux spectacle.

Ils se regardaient avec l'expression d'une profonde tristesse, et commençaient à faire quelques pas les uns vers les autres pour se communiquer leurs impressions, lorsque la porte s'ouvrit et qu'un géolier entra avec le dîner du prince.

« Une écuelle de terre rouge, dit Harmand, contenait un potage noir couvert de quelques lentilles; dans une assiette de la même espèce était un petit morceau de bouilli noir, roussi et retiré, dont la qualité était assez marquée par ces attributs. Une seconde assiette dont le fond était couvert de lentilles, une troisième dans laquelle étaient six châtaignes plutôt brûlées que rôties, un couvert d'étain et pas de couteau »

« Tels était le dîner du fils de Louis XVI, de l'héritier de soixante-six rois! »

Les commissaires sortirent, ils n'avaient plus rien à voir, et le prisonnier obstiné paraissait moins que jamais disposé à répondre.

Dans l'antichambre, ils ordonnèrent que cet horrible traitement dont le prince avait été victime, et qui avait déjà obtenu une si grande amélioration fut complètement changé à l'avenir, et que l'on commençât à l'instant même à ajouter à son dîner quelques friandises et surtout du fruit.

Harmand exigea même qu'on lui procurât du raisin, assez rare et encore fort cher alors.

L'ordre fut donné à cet effet, et les commissaires rentrèrent. L'enfant avait déjà dévoré son maigre dîner.

Harmand lui demanda si ce dîner lui avait suffi et s'il en était content.

Mais, cette fois comme d'abord, il n'obtint du prisonnier aucune réponse.

Alors, il ne lui fut plus permis de donner que ce ne fût un parti pris, et que toute tentative pour faire parler le jeune prince serait inutile.

Harmand s'approcha donc une dernière fois de lui, car il ne voulait rien avoir à se reprocher.

— Monsieur, lui dit-il nous nous retirons, pénétrés de douleur du silence que vous vous êtes obstiné à garder avec nous; ce silence à notre égard est d'autant plus pénible que nous ne pouvons l'attribuer qu'au malheur de vous avoir déçu. Nous proposerons, en conséquence, au gouvernement, monsieur, de vous envoyer des commissaires qui vous soient plus agréables.

Même regard fixe pénétrant même, si toutefois cette fixité n'était pas de l'indifférence ou de l'idiotisme.

— Maintenant, monsieur continua Harmand, voulez-vous que nous nous retirions?

Point de réponse.

Les commissaires saluèrent et sortirent. La première porte ayant été refermée derrière eux, ils demeurèrent un

court d'heure dans l'antichambre à s'interroger sur ce qu'ils venaient de voir et à se communiquer les réflexions que chacun avait faites à cet égard, sur le moral et sur le physique du jeune prince.

Alors les commissaires du gouvernement interrogèrent ceux qui entouraient le prisonnier sur ce silence obstiné et si peu naturel, et ils apprirent que ce silence datait du moment où Simon lui avait fait violence pour qu'il signât contre sa mère l'odieuse déposition qui avait été produite au procès. Depuis ce moment-là, ajoutaient-ils, le prince n'avait pas prononcé une parole.

Notez bien qu'à l'époque où le prisonnier prit cette résolution, il avait huit ans et demi et qu'à l'époque où le vit Harmand, il allait en avoir dix.

« Au sortir de l'antichambre, dit Harmand, mes collègues et moi, nous convînmes que pour l'honneur de la nation qui l'ignorait, pour celui de la Convention qui, à la vérité l'ignorait aussi, mais dont le devoir était d'en être instruite, pour celui de la coupable municipalité de Paris elle-même, qui savait tout et qui causait tous ces maux, nous nous bornerions à ordonner des mesures provisoires qui furent prises sur-le-champ, et que nous ne ferions pas de rapport en public mais en comité secret, dans le comité seulement: ce qui fut fait ainsi. »

En sortant de chez le jeune prince les commissaires montèrent chez madame Royale où nous les retrouverons.

Quelques jours après, le célèbre chirurgien Desault fut envoyé au Temple pour visiter le jeune prince; mais à peine l'eut-il vu, qu'il s'écria:

— Il est trop tard!

Il n'en examina pas moins le prince et laissa en le quittant quelques prescriptions.

Trois jours après cette visite, au moment où Desault s'appretait à écrire un mémoire sur l'état du prisonnier, l'illustre docteur fut pris d'une fièvre ataxique qui l'enleva dans les vingt-quatre heures.

Les contemporains prétendirent qu'il avait été empoisonné.

Dumangin et Pelletan lui succédèrent près du prince.

La dureté de la Commune, que craignaient de déshonorer les commissaires par leur rapport, avait été plus loin qu'on ne peut imaginer, même après avoir lu ce que nous en avons écrit.

Un garde, qui avait osé parler des mauvais traitements auxquels le jeune prince était en butte, fut arrêté le lendemain. Un membre du conseil, qui avait commis le même crime, fut chassé.

Comme on pourrait ne pas croire à une pareille barbarie nous donnerons ici l'arrêté de la Commune.

Séance du 6 germinal an II.

« Un membre fait des inculpations très graves contre Cressent, de la section de la Fraternité, membre du conseil proposé pour aller au Temple. Il dit que le citoyen Cressent s'est permis de plaindre le sort du petit Capet. Après discussion, et sur la proposition de plusieurs membres, le conseil arrête que le citoyen Cressent est exclu du sein du conseil et qu'il sera renvoyé à la police sur-le-champ avec les pièces à l'appui, et que les scellés seront apposés sur ses papiers. »

Cependant, comme nous l'avons dit, au 9 thermidor, il s'était fait une petite amélioration dans le sort du prince.

Au commencement de novembre 1794, étaient arrivés les commissaires civils, c'est-à-dire un homme de chaque section qui venait passer vingt-quatre heures au Temple pour constater l'existence de l'enfant. Un de ces commissaires, nommé Laurent, fut attaché à la jeune princesse; l'autre, nommé Gomier, fut attaché au jeune prince.

C'étaient deux braves gens qui eurent un soin extrême du jeune prisonnier, qui commencèrent par faire nettoyer et aérer sa chambre, et par lui donner quelques jouets pour le distraire. Le soir, on laissait le pauvre petit sans lumière et, la nuit venue, il mourait de peur.

Ils obtinrent que la chambre de l'enfant serait éclairée.

Bientôt ils s'aperçurent que les poignets et les genoux de l'enfant pût descendre au jardin pour prendre un peu d'exercice, demande qui leur fut accordée. Pour ne pas trop fatiguer le prince et pour l'habituer peu à peu au changement d'air, ils le firent d'abord descendre au salon: ce qui plaisait beaucoup à l'enfant, qui aimait d'autant plus à changer de lieu comme tous les autres enfants, que sa chambre n'était rien moins que gaie. Cependant la maladie faisait d'assez grands progrès pour que, le 19 dé-

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Nous en parlerons à qui de droit, répondirent les municipaux.

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Nous en parlerons à qui de droit, répondirent les municipaux.

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Nous en parlerons à qui de droit, répondirent les municipaux.

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Nous en parlerons à qui de droit, répondirent les municipaux.

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Nous en parlerons à qui de droit, répondirent les municipaux.

IX

MADAME ROYALE RESTÉE SEULE AU TEMPLE. — ELLE IGNORE LE SORT DE SA TANTE ET DE SA MÈRE. — LES COUTEAUX, LE BRIQUET. — ROBESPIÈRE. — LE 10 THERMIDOR. — LES MEMBRES DE LA CONVENTION. — LAURENT COMMISSAIRE. — AMÉLIORATION DU SORT DE LA PRINCESSE. — VISITE D'HARMAND. — DESCRIPTION. — ON NE ME DONNE PAS DE BOIS. — LE PIANO. — LE LIT. — LES LIVRES. — LE FRÈRE ET LA SŒUR PEUVENT SE VOIR. — MADAME ROYALE SORT DE PRISON APRÈS QUARANTE MOIS. — SUPPOSITION HISTORIQUE SUR ROBESPIÈRE. — ÉCHANGE DE MADAME ROYALE CONTRE HUIT PRISONNIERS. — L'EMPEREUR D'AUTRICHE VECU LA MARIER AU PRINCE CHARLES. — ELLE ÉPOUSE LE DUC D'ANGOUËME.

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Nous en parlerons à qui de droit, répondirent les municipaux.

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Nous en parlerons à qui de droit, répondirent les municipaux.

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Nous en parlerons à qui de droit, répondirent les municipaux.

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Nous en parlerons à qui de droit, répondirent les municipaux.

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Nous en parlerons à qui de droit, répondirent les municipaux.

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Nous en parlerons à qui de droit, répondirent les municipaux.

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Nous en parlerons à qui de droit, répondirent les municipaux.

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Nous en parlerons à qui de droit, répondirent les municipaux.

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Nous en parlerons à qui de droit, répondirent les municipaux.

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Nous en parlerons à qui de droit, répondirent les municipaux.

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Mais, puisque vous m'avez séparée de ma tante, s'écria madame Royale, réunissez-moi donc à ma mère, je ne puis pas rester seule ainsi en prison, ce serait trop cruel.

— Nous en parlerons à qui de droit, répondirent les municipaux.

peu habituée à les voir ainsi. Barras alors vint à elle, l'appela par son nom, lui demanda pourquoi elle était habitée de si grand matin, et, avec trouble, lui fit successivement plusieurs questions dont il n'attendit pas même les réponses; après quoi, il sortit.

Sous les fenêtres, madame Royale les entendit haranguer les gardes et leur recommander d'être fidèles à la Convention nationale; alors s'élevèrent mille cris de « Vive la République! vive la Convention! »

La garde fut doublée, et les trois municipaux qui étaient au Temple y restèrent huit jours.

À la fin du troisième jour, à neuf heures et demie du soir, madame Royale était dans son lit, n'ayant pas de lumière et ne dormant pas, tant elle avait d'inquiétude de ce qui se passait, quand on ouvrit sa porte.

Elle se souleva sur son lit.

Celui qui entra dans sa chambre, était un commissaire de la Convention nommé Laurent.

Il était chargé par l'Assemblée de veiller désormais sur madame Royale et sur son frère.

Deux municipaux l'accompagnaient. La visite fut longue. On lui montra tout.

Puis Laurent et ceux qui l'avaient accompagné sortirent de la chambre de la princesse.

Le lendemain, à dix heures du matin, Laurent entra dans la chambre de la princesse, et, sans la tutoyer comme faisaient les autres, lui demanda poliment si elle n'avait besoin de rien.

La pauvre prisonnière fut tout étonnée de ces façons dont elle avait perdu toute habitude, et elle augura bien de ce changement à son égard.

Trois fois par jour, Laurent entra chez elle, et toujours avec les mêmes égards et la même politesse.

Madame Royale profita du bon vouloir de ce nouveau gardien pour lui recommander son frère; en même temps, la Convention envoya des commissaires pour constater son état. Ils trouvèrent le pauvre petit prince dans cette chambre infecte qu'il avait habitée avec Simon, et qui ne s'ouvrait plus depuis que Simon était parti.

La Convention eut, comme nous l'avons dit, pitié de l'enfant, et ordonna qu'il fût mieux traité.

En conséquence, dès le lendemain, Laurent fit descendre le lit de madame Elisabeth dans la chambre du jeune prince. Le sien étant plein de puces et de punaises, il lui fit prendre des bains, et le soigna enfin dans les détails de toilette comme une mère ferait de son enfant.

Voyant cette bonté de Laurent, madame Royale se hasarda à lui demander des nouvelles de ses parents, insistant pour être réunie à sa tante et à sa mère.

Mais Laurent lui répondit d'un air très peiné que *cela ne le regardait point*.

Le lendemain, il vint d'autres gens en écharpe. Madame Royale ignorait le poste qu'occupaient ces gens; cependant elle voyait, aux égards qu'on leur marquait, qu'ils devaient jouir d'un certain pouvoir. Aussi leur demanda-t-elle, comme elle avait fait la veille à Laurent, d'être réunie à sa tante et à sa mère.

Mais, comme Laurent, ils répondirent que cela ne les regardait pas, et qu'ils ne savaient pas pourquoi elle demandait à quitter le Temple, où elle paraissait être très bien.

— Je ne dis pas que je sois mal, répondit madame Royale; mais il est affreux d'être séparée de sa mère depuis un an, sans avoir de ses nouvelles.

— Vous n'êtes pas malade? demanda, un de ces hommes.

— Non, monsieur; mais la plus cruelle maladie est celle du cœur.

— Je vous dis que nous n'y pouvons rien, reprit le même homme.

— Que me conseillez-vous donc, alors, monsieur?

— Je vous conseille de prendre patience, et d'espérer en la justice et en la bonté des Français.

Puis, sur ces paroles, ils se retirèrent.

Cependant madame Royale comprenait qu'il devait s'être accompli quelque grand changement politique aux améliorations qui se faisaient autour d'elle et autour de son frère. Laurent était toujours pour elle plein de complaisance et de politesse. Il lui laissait de la lumière et lui avait rendu son briquet.

Ce fut sur ces entrefaites que ces mêmes commissaires du gouvernement, qui étaient venus s'assurer de l'état du jeune prince, montèrent chez madame Royale. — Harmand (de la Meuse) compta les marches qui conduisaient à la chambre de Madame; il y en avait quatre-vingt-deux.

Les geôliers prévirent Harmand qu'il ne devait pas s'étonner au cas où madame Royale ne répondrait point à ses questions; elle était très fière, disaient-ils, et parlait fort rarement.

La première chose qui frappa Harmand fut une très

grande cheminée dans laquelle était un très petit feu. Cette cheminée se trouvait en face de la porte d'entrée. Un lit était à gauche; au pied du lit, une porte ouverte et communiquant à une autre chambre. Il faisait, ce jour-là, un froid pluvieux, et ce froid vous saisissait sur le seuil de cette vaste chambre dont le plafond était très élevé, dont les murs étaient d'une épaisseur incroyable. Tout parut aux commissaires humide et glacial, et cependant tout était proprement tenu. C'était madame Royale qui balayait sa chambre et qui faisait son lit elle-même.

Madame, lorsque les commissaires entrèrent, était assise dans un fauteuil au-dessus d'une fenêtre très élevée et fermée par de énormes grilles. Un rayon de lumière brisée par la hotte de bois placée en dehors, et à moitié intercepté par la grille, descendait perpendiculairement et presque sans projection au bas de cette fenêtre. L'effet de ce rayon, dit Harmand, était à peu près celui que produirait, dans un lieu obscur, le reflet d'un miroir présenté au soleil. Et Madame, placée sous ce disque de lumière, semblait comme entourée d'une auréole de gloire.

Elle était habillée d'une robe grise, unie et sans raies ni dessins; elle était ramassée sur elle-même, comme quelqu'un qui cherche à doubler sa chaleur, n'ayant pas de vêtements suffisants pour se garantir du froid. Elle portait un chapeau très usé, et des souliers au moins aussi usés que le chapeau. Elle était occupée à tricoter, occupation, elle le dit elle-même, qui l'ennuyait beaucoup. Ses mains étaient violettes, doutes gercées par le froid et piégées d'engelures. Aussi tricoteait-elle avec beaucoup de gêne.

Harmand entra seul dans l'appartement. Ses collègues restèrent sur le seuil de la chambre, à portée cependant de tout voir et de tout entendre. Quant aux commissaires de la Commune, ils s'étaient arrêtés dans un petit bureau situé à l'étage au-dessous.

À la vue d'Harmand, qui parut lui donner quelque inquiétude, Madame tourna la tête. Elle ne connaissait aucunement ce nouveau venu, et tout nouveau venu préoccupe fort les prisonniers.

Harmand s'était fait d'avance une espèce de discours qu'il devait débiter à Madame, et dans lequel il comptait la prier très humblement de lui répondre; mais, en la voyant ainsi pauvrement vêtue, grelottante et avec les mains gercées par le froid, il oublia les belles phrases qu'il avait préparées, et, s'avançant vivement:

— Oh! mon Dieu! madame, lui dit-il, comment, par le froid qu'il fait, êtes-vous donc si éloignée de la cheminée?

— C'est que je ne vois pas clair auprès de la cheminée, monsieur, répondit madame Royale.

— Mais, madame, en faisant un plus grand feu, la chambre au moins serait échauffée, et vous éprouveriez moins de froid sous cette croisée.

— On ne me donne pas de bois, dit madame Royale.

Vous souvient-il avoir entendu pousser, à cent cinquante ans de distance, cette même exclamation douloureuse, par madame Henriette d'Angleterre, manquant de bois aussi, et ayant les mains gercées comme celles de madame Royale?

En effet, le feu était on ne peut plus médiocre: il se composait de trois petits morceaux de ce bois qu'on appelle à Paris bois de cotrets.

Ces trois petits morceaux de bois étaient croisés et fumaient tristement sur un tas de cendres.

D'après ce qu'on lui avait dit de la fierté de Madame, Harmand ne s'était pas attendu à ces réponses douces et résignées.

Non seulement Madame avait répondu, mais encore, suspendant son travail, elle regardait avec une certaine bienveillance celui qui venait de lui adresser ces questions.

Harmand reprit alors quelque assurance et continua:

— Madame, lui dit-il, le gouvernement, instruit, depuis hier seulement, des indignes détails dont nous sommes au jourd'hui témoins, nous a envoyés vers vous, d'abord afin de nous en assurer, et ensuite afin de recevoir vos ordres pour tous les changements qui vous seront agréables, et que les circonstances permettront.

Ce langage était si nouveau pour Madame, qu'il parut l'étonner plutôt que la toucher, et qu'elle se contenta, dédaignant encore, et ne pouvant croire à un pareil changement, de suivre des yeux celui qui lui parlait ainsi.

Quant à Harmand, il examinait les deux chambres avec une curiosité respectueuse. Il y avait dans les meubles de ces deux chambres un reste de luxe et de grandeur.

La seconde, surtout, renfermait un très beau piano à queue.

Embarrassé, et cherchant une occasion de faire parler madame Royale, qui, ainsi que nous l'avons dit, gardait le silence, Harmand toucha le clavier, quoiqu'il ne fût aucunement musicien.

— Je crois, madame, lui dit-il, que ce piano n'est point

cret de la Convention du 5 avril suivant, portant que l'accusateur public dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens :

« Expose que, suivant un décret de la Convention du 1er août dernier, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été traduite au tribunal révolutionnaire, comme prévenue d'avoir conspiré contre la France; que, par un autre décret de la Convention du 3 octobre, il a été décrété que le tri-

ibunal révolutionnaire s'occuperait sans délai et sans interruption du jugement; que l'accusateur public a reçu les pièces concernant la veuve Capet, les 19 et 20 du premier mois de la seconde année, vulgairement dits 11 et 12 octobre courant mois; qu'il a été aussitôt procédé, par l'un des juges du tribunal, à l'interrogatoire de la veuve Capet; qu'examen fait de toutes les pièces transmises par l'accusateur public, il en résulte qu'à l'instar des Messaline, des Brunehaut, des Frédégonde et des Médicis, que l'on qualifiait autrefois de reines de France, et dont les noms à jamais odieux ne s'effaceront pas des fastes de l'histoire, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été, depuis son séjour en France, le fléau et la sangsue des Français; qu'avant même l'heureuse

révolution qui a rendu au peuple français sa souveraineté, elle avait des rapports politiques avec l'homme qualifié de roi de Bohême et de Hongrie; que ces rapports étaient contraires aux intérêts de la France; que non contente, de concert avec les frères de Louis Capet et l'infâme et exécrable Colonne alors ministre des finances, d'avoir dilapidé d'une manière effroyable les finances de la France, elle a fruit des sueurs du peuple pour satisfaire à des passions désordonnées et par les agents de ses intrigues criminelles,



Madame Royale était occupée à tricoter.

ibunal révolutionnaire s'occuperait sans délai et sans interruption du jugement; que l'accusateur public a reçu les pièces concernant la veuve Capet, les 19 et 20 du premier mois de la seconde année, vulgairement dits 11 et 12 octobre courant mois; qu'il a été aussitôt procédé, par l'un des juges du tribunal, à l'interrogatoire de la veuve Capet; qu'examen fait de toutes les pièces transmises par l'accusateur public, il en résulte qu'à l'instar des Messaline, des Brunehaut, des Frédégonde et des Médicis, que l'on qualifiait autrefois de reines de France, et dont les noms à jamais odieux ne s'effaceront pas des fastes de l'histoire, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été, depuis son séjour en France, le fléau et la sangsue des Français; qu'avant même l'heureuse

révolution, elle a fait passer à différentes époques à l'empereur, des millions qui lui ont servi et qui lui servent encore à soutenir la guerre contre la République, et que c'est par ces dilapidations excessives qu'elle est parvenue à épuiser le trésor national;

Que, depuis la Révolution, la veuve Capet n'a cessé au seul instant d'entretenir des intelligences et des correspondances criminelles et nuisibles à la France, avec les puissances étrangères et dans l'intérieur de la République, par des agents à elle affidés, qu'elle sondoyait ou faisait sondoyer par le ci-devant trésorier de la liste ci-devant civile; qu'à différentes époques, elle a usé de toutes les manœuvres qu'elle croyait propres à ses vues perfides, pour opérer une

Capet, lui avait insinué cet art profond et dangereux de dissimuler et d'agir, et de promettre, par des actes publics, le contraire de ce qu'il pensait et tramait conjointement avec elle dans les ténèbres, pour détruire cette liberté si chère aux Français (et qu'ils sauront conserver), et recouvrer ce qu'ils appelaient la plénitude des prérogatives royales :

« Qu'entin la veuve Capet, immorale sous tous les rapports, et, nouvelle Agrippine, est si perverse et si familiarisée avec tous les crimes, qu'oubliant sa qualité de mère et la démarcation prescrite par les lois de la nature, elle n'a pas craint de se livrer avec Louis-Charles Capet, son fils, et de l'aveu de ce dernier, à des incestes dont l'idée et le nom seuls font frémir d'horreur.

« D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé le présent acte d'accusation contre Marie-Antoinette, se qualifiant de Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet, d'avoir méchamment et à dessein :

« 1^o De concert avec les frères de Louis Capet et l'infâme ex-ministre Calonne, dilapidé, d'une manière effroyable, les finances de la France, fait passer des sommes incalculables à l'empereur, et ainsi épuisé le trésor national.

« 2^o D'avoir, tant par elle que par ses agents contre-révolutionnaires, entretenu des intelligences et des correspondances avec les ennemis de la République, et d'avoir informé ou fait informer ces mêmes ennemis des plans de campagne et d'attaque convenus et arrêtés dans le conseil.

« 3^o D'avoir, par ses intrigues et manœuvres, et celles de ses agents, tramé des conspirations et des complots contre la sûreté intérieure et extérieure de la France, et d'avoir, à cet effet, allumé la guerre civile sur divers points de la République, et armé les citoyens les uns contre les autres, et d'avoir, par ce moyen, fait couler le sang d'un nombre incalculable de citoyens ; ce qui est contraire à l'article 4 de la section 1^{re} du titre 1^{er} de la seconde partie du Code pénal, et à l'article 2 de la section 1^{re} du titre 1^{er} du même Code.

« En conséquence, l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte, par le tribunal assemblé, de la présente accusation ; qu'il soit ordonné qu'à sa diligence et par un huissier du tribunal, porteur de l'ordonnance à intervenir, Marie-Antoinette, se qualifiant d'Autriche, veuve de Louis Capet, actuellement détenue dans la maison d'arrêt dite de la Conciergerie du Palais, sera écrouée sur les registres de ladite maison, pour y rester comme en maison de justice ; comme aussi que l'ordonnance à intervenir sera notifiée à la municipalité de Paris et à l'accusée.

« Fait au cabinet de l'accusateur public, le premier jour de la troisième décade du premier mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Signé : FOUQUIER.

« Le tribunal, faisant droit sur le réquisitoire de l'accusateur public, lui donne acte de l'accusation portée contre Marie-Antoinette, dite de Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet.

« En conséquence, ordonne qu'à sa diligence et par un huissier du tribunal, porteur de la présente ordonnance, ladite Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, sera prise au corps, arrêtée et écrouée sur les registres de la maison d'arrêt dite la Conciergerie, à Paris, où elle est actuellement détenue, pour y rester comme en maison de justice ; comme aussi que la présente ordonnance sera notifiée, tant à la municipalité de Paris qu'à l'accusée. »

On procède à l'audition des témoins.

LAURENT LECOINTRE, député à la Convention nationale, dépose connaître l'accusée pour avoir été autrefois la femme du ci-devant roi de France ; et encore pour être celle qui, lors de la translation au Temple, l'avait chargée de présenter une réclamation à la Convention, à l'effet d'obtenir, pour ce qu'elle appelait son service, treize ou quatorze personnes qu'elle désignait ; la Convention passa à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il fallait s'adresser à la municipalité.

Le déposant entre ensuite dans des détails de fêtes et orgies qui eurent lieu dans la ville de Versailles depuis l'année 1779, jusqu'au commencement de celle de 1789, dont le résultat a été une dilapidation effroyable dans les finances de la France.

Le témoin donne les détails de ce qui a précédé et suivi les assemblées des notables jusqu'à l'époque de l'ouverture des états généraux, l'état où se trouvaient les généreux habitants de Versailles, leurs perplexités douloureuses à l'époque du 23 juin 1789, où les artilleurs de Nassau, dont l'artillerie était placée dans les écuries de l'accusée, refusèrent de faire feu sur le peuple. Enfin, les Parisiens ayant secoué le joug de la tyrannie, ce mouvement révolutionnaire ranima l'éner-

gie des francs Versaillais ; ils formèrent le projet, très hardi et courageux sans doute, de s'affranchir de l'oppression du despote et de ses agents.

Le 28 juillet 1789, les citoyens de Versailles formèrent le vœu de s'organiser en gardes nationales, à l'instar de leurs frères de Paris ; on proposa néanmoins de consulter le roi ; l'intermédiaire était le ci-devant prince de Poix ; on chercha à traîner les choses en longueur ; mais, l'organisation ayant eu lieu, on forma un état-major : d'Estaing fut nommé commandant ; Gouverneur, commandant en second, etc., etc.

Le témoin entre ici dans les détails des faits qui ont précédé et suivi l'arrivée du régiment de Flandre.

Le 29 septembre, l'accusée fit venir chez elle les officiers de la garde nationale, et leur fit don de deux drapeaux ; il en restait un troisième, lequel on leur annonça être destiné pour un bataillon de prétendue garde soldée, à l'effet, disait-on, de soulager les habitants de Versailles, que l'on semblait plaindre en les cajolant, tandis que, d'un autre côté, ils étaient abhorrés.

Le 29 septembre, la garde nationale donna un repas à ses braves frères, les soldats du régiment de Flandre ; les journalistes ont rendu compte dans le temps que, dans le repas des citoyens, il ne s'était rien passé de contraire aux principes de la liberté, tandis que celui du 1^{er} octobre suivant, donné par les gardes du corps, n'eut pour but que de provoquer la garde nationale contre les soldats ci-devant de Flandre et les chasseurs des Trois-Évêchés.

Le témoin observe que l'accusée s'est présentée dans ce dernier repas avec son mari, qu'ils y furent vivement applaudis ; que l'air *O Richard ! ô mon Roi !* y fut joué ; que l'on y but à la santé du roi, de la reine et de ses fils, mais que la santé de la nation, qui avait été proposée, fut rejetée. Après cette orgie, on se transporta au château de la ci-devant cour, dite de Marbre, et, là, pour donner au roi vraisemblablement une idée de la manière avec laquelle on était disposé à défendre les intérêts de sa famille, si l'occasion s'en présentait, le nommé Perceval, aide de camp de d'Estaing, monta le premier au balcon ; après lui, ce fut un grenadier du régiment de Flandre ; un troisième, dragon, ayant essayé d'escalader ledit balcon et n'ayant pu y réussir, voulut se détruire ; quant audit Perceval, il ôta la croix dont il était décoré pour en faire don au grenadier qui, comme lui, avait escaladé le balcon du ci-devant roi.

Sur le réquisitoire de l'accusateur public, le tribunal ordonne qu'il sera décerné un mandat d'amener contre Perceval et d'Estaing.

Le témoin ajoute que le 3 octobre, même mois, les gardes du corps donnèrent un second repas ; ce fut là que les outrages les plus violents furent faits à la cocarde nationale, qui fut foulée aux pieds, etc.

Le déposant entre ici dans les détails de ce qui s'est passé à Versailles les 5 et 6 octobre.

Nous nous dispenserons d'en rendre compte, attendu que ces mêmes faits ont déjà été imprimés dans le recueil des dépositions reçues au ci-devant Châtelet de Paris, sur les événements des 5 et 6 octobre, et imprimées par les ordres de l'Assemblée constituante.

Le témoin observe que, dans la journée du 5 octobre, d'Estaing, instruit des mouvements qui se manifestaient dans Paris, se transporta à la municipalité de Versailles, à l'effet d'obtenir la permission d'emmener le ci-devant roi, qui, pour lors, était à la chasse (et qui vraisemblablement ignorait ce qui se passait) avec promesse, de la part de d'Estaing, de le ramener lorsque la tranquillité serait rétablie.

Le témoin dépose sur le bureau les pièces concernant les faits soutenus dans sa déclaration ; elles demeureront jointes au procès.

LE PRÉSIDENT, à l'accusée. Avez-vous quelques observations à faire sur la déposition du témoin ?

L'ACCUSÉE. — Je n'ai aucune connaissance de la majeure partie des faits dont parle le témoin. Il est vrai que j'ai donné deux drapeaux à la garde nationale de Versailles ; il est vrai que nous avons fait le tour de la table le jour du repas des gardes du corps ; mais voilà tout.

LE PRÉSIDENT. — Vous convenez avoir été dans la salle des ci-devant gardes du corps. Y étiez-vous lorsque la musique a joué l'air *O Richard, ô mon Roi* ?

L'ACCUSÉE. — Je ne le crois pas.

LE PRÉSIDENT. — Il est notoire que le bruit de la France entière, à cette époque, était que vous aviez visité vous-même les trois corps armés qui se trouvaient à Versailles, pour les engager à défendre ce que vous appeliez les prérogatives du trône ?

L'ACCUSÉE. — Je n'ai rien à répondre.

LE PRÉSIDENT. — Avant le 11 juillet 1789, ne teniez-vous pas des conciliabules nocturnes où assistait la Polignac, et n'était-ce pas là qu'on délibérait sur les moyens de faire passer des fonds à l'empereur ?

L'ACCUSÉE — Je n'ai jamais vu ni entendu parler d'un cercueil.

LE PRÉSIDENT — Avez-vous connaissance du fameux lit de justice par Louis Capet, ou de ses représentants du peuple?

L'ACCUSÉE — Oui.

LE PRÉSIDENT — Ne vous rappelez-vous rien de Thourct, ou de la Barrière, ou de l'agitation des articles qui furent discutés?

L'ACCUSÉE — J'ai vu absolument le fait.

LE PRÉSIDENT — Vos réponses ne sont point exactes, car c'est dans vos réponses que les articles ont été rédigés.

L'ACCUSÉE — C'est dans le conseil que cette affaire a été arrêtée.

LE PRÉSIDENT — Votre mari ne vous a-t-il pas lu le discours que son frère avait d'entrer dans la salle des représentants du peuple, et ne l'avez-vous pas engagé à le prononcer avec fermeté?

L'ACCUSÉE — Mon mari avait beaucoup de confiance en moi, et c'est cela qui l'avait engagé à m'en faire lecture; mais je ne me suis permise aucune observation.

LE PRÉSIDENT — Quelles furent les délibérations prises pour faire entendre les représentants du peuple de baïonnettes, et pour en faire assassiner la moitié, s'il cela avait été possible?

L'ACCUSÉE — Je n'ai jamais entendu parler de pareille chose.

LE PRÉSIDENT — Vous n'ignorez sans doute pas qu'il y avait des troupes au Champ de Mars; vous deviez savoir la cause de leur rassemblement?

L'ACCUSÉE — Oui, j'ai vu dans le temps qu'il y en avait; mais j'ignore absolument quel en était le motif.

LE PRÉSIDENT — Mais, ayant la confiance de votre époux, vous ne deviez pas ignorer quelle en était la cause?

L'ACCUSÉE — C'était pour rétablir la tranquillité publique.

LE PRÉSIDENT — Mais, à cette époque, tout le monde était tranquille; il n'y avait qu'un cri, celui de la liberté. Avez-vous connaissance du projet du ci-devant comte d'Artois, pour faire sauter la salle de l'Assemblée nationale? Ce plan avait paru trop violent, ne l'a-t-on pas engagé à voyager, dans la crainte que par sa présence et son étourderie, il ne fût au premier qui l'on avait conçu qui était de dissimuler jusqu'au moment favorable aux vues perfides que l'on se proposait?

L'ACCUSÉE — Je n'ai jamais entendu dire que mon frère d'Artois eût le dessein dont vous parlez. Il est parti de son château pour voyager.

LE PRÉSIDENT — A quelle époque avez-vous employé les sommes immenses qui vous ont été remises par les différents comités des finances?

L'ACCUSÉE — On ne m'a jamais remis de sommes immenses, telles que l'on m'a remises ont été par moi employées pour payer les gens qui m'étaient attachés.

LE PRÉSIDENT — Pourquoi la famille Polignac et plusieurs autres ont-elles été par vous gorgées d'or?

L'ACCUSÉE — Elles avaient des places à la cour qui leur procuraient des richesses.

LE PRÉSIDENT — Les repas des gardes du corps n'ayant pu avoir lieu qu'avec la permission du roi, vous avez dû nécessairement en connaître la cause?

L'ACCUSÉE — On m'a dit que c'était pour opérer leur rétablissement à la garde nationale.

LE PRÉSIDENT — Connaissez-vous Perceval?

L'ACCUSÉE — Comme un aide de camp de M. d'Esaling.

LE PRÉSIDENT — Savez-vous de quels ordres il était décoré?

L'ACCUSÉE — Non.

On entend un autre témoin.

JEAN-BAPTISTE LAPIÈRE, *adjudant général par intérim* de la garde nationale, dépose de faits relatifs à ce qui s'est passé le 10 août 1793, au ci-devant château de Tuileries, dans la nuit du 9 au 10 août 1793. Ce témoin se trouvait de service à la garde nationale le soir du 9 au 10 août, un grand nombre de citoyens, et les officiers, qui allaient et venaient du château dans les cours et des cours au château. Parmi ceux qui attirèrent son attention, il a reconnu Barré, homme de bien.

LE PRÉSIDENT, *au témoin*. N'est-il pas à votre connaissance qu'après le retour de Varennes, le Barré dont vous parlez se rendait tous les jours au château, où il paraît qu'il était bienvenu, et n'est-ce pas lui qui provoqua du trouble au théâtre du Vaudeville?

LE TÉMOIN — Je ne peux pas affirmer ce fait.

LE PRÉSIDENT, *à l'accusée*. — Lorsque vous êtes sortie, était-ce à pied ou en voiture?

L'ACCUSÉE. — C'était à pied.

LE PRÉSIDENT — Par quel endroit?

L'ACCUSÉE. — Par le Carrousel.

LE PRÉSIDENT. — La Fayette et Bailly étaient-ils au château au moment de votre départ?

L'ACCUSÉE. — Je ne le crois pas.

LE PRÉSIDENT. — N'êtes-vous pas descendue par l'appartement d'une de vos femmes?

L'ACCUSÉE. — J'avais à la vérité, sous mes appartements, une femme de garde-robe.

LE PRÉSIDENT. — Comment nommez-vous cette femme?

L'ACCUSÉE. — Je ne me le rappelle pas.

LE PRÉSIDENT. — N'est-ce pas vous qui avez ouvert les portes?

L'ACCUSÉE. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — La Fayette n'est-il pas venu dans l'appartement de Louis Capet?

L'ACCUSÉE. — Non.

LE PRÉSIDENT. — A quelle heure êtes-vous partie?

L'ACCUSÉE. — A onze heures trois quarts.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous vu Bailly au château, ce jour-là?

L'ACCUSÉE. — Non.

On entend un autre témoin.

ROUSSILLON, *chirurgien et canonnier*, dépose que, le 10 août 1793, étant entré au château des Tuileries, dans l'appartement de l'accusée, qu'elle avait quitté peu d'heures auparavant, il trouva sous son lit des bouteilles, les unes pleines, les autres vides; ce qui lui donna lieu de croire qu'elle avait donné à boire, soit aux officiers des Suisses, soit aux chevaliers du poignard qui remplissaient le château.

Le témoin termine en reprochant à l'accusée d'avoir été l'instigatrice des massacres qui ont eu lieu dans divers endroits de la France, notamment à Nancy et au Champ de Mars; comme aussi d'avoir contribué à mettre la France à deux doigts de sa perte, en faisant passer des sommes immenses à son frère (roi de Bohême et de Hongrie) pour soutenir la guerre contre les Turcs, et lui faciliter les moyens de faire, un jour, la guerre à la France, c'est-à-dire à une nation généreuse qui la nourrissait, ainsi que son mari et sa famille.

Le dépositaire observe qu'il tient ce fait d'une bonne citoyenne, excellente patriote, qui a servi à Versailles sous l'ancien régime, et a qui un favori de la ci-devant cour en avait fait confidence.

Sur l'indication faite par le témoin de la demeure de cette citoyenne, le Tribunal, d'après le réquisitoire de l'accusateur public, ordonne qu'il sera à l'instant décerné contre elle un mandat d'amener, à l'effet de venir donner au Tribunal les renseignements qui peuvent être à sa connaissance.

LE PRÉSIDENT, *à l'accusée*. — Avez-vous quelques observations à faire contre la déposition du témoin?

L'ACCUSÉE. — J'étais sortie du château, et j'ignore ce qui s'y est passé.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas donné de l'argent pour faire boire les Suisses?

L'ACCUSÉE. — Non.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas dit en sortant, à un officier suisse « Buvez, mon ami, je me recommande à vous? »

L'ACCUSÉE. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Où avez-vous passé la nuit du 9 au 10 août, dont on nous parle?

L'ACCUSÉE. — Je l'ai passée avec ma sœur (Elisabeth) dans mon appartement, et ne me suis point couchée.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi ne vous êtes-vous point couchée ?

L'ACCUSÉE. — Parce qu'à minuit, nous avons entendu le tocsin sonner de toutes parts, et que l'on nous annonça que nous allions être attaqués.

LE PRÉSIDENT. — N'est-ce pas chez vous que se sont assemblés les ci-devant nobles et les officiers suisses qui étaient au château, et n'est-ce pas là que l'on a arrêté de faire feu sur le peuple ?

L'ACCUSÉE. — Personne n'est entré dans mon appartement.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas, dans la nuit, été trouver le ci-devant roi ?

L'ACCUSÉE. — Je suis restée dans son appartement jusqu'à une heure du matin.

LE PRÉSIDENT. — Vous y avez vu sans doute tous les chevaliers du poignard et l'état-major des Suisses qui y étaient ?

L'ACCUSÉE. — J'y ai vu beaucoup de monde.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous rien vu écrire sur la table du ci-devant roi ?

L'ACCUSÉE. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Étiez-vous avec le roi, lors de la revue qu'il a faite dans le jardin ?

L'ACCUSÉE. — Non.

LE PRÉSIDENT. — N'étiez-vous pas, pendant ce temps, à votre fenêtre ?

L'ACCUSÉE. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Pétiou était-il avec Rœderer dans le château ?

L'ACCUSÉE. — Je l'ignore.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas eu avec d'Affry un entretien dans lequel vous l'avez interpellé de s'expliquer si l'on pouvait compter sur les Suisses, pour faire feu sur le peuple ; et, sur la réponse négative qu'il vous fit, n'avez-vous pas employé tour à tour les cajoleries et les menaces ?

L'ACCUSÉE. — Je ne crois pas avoir vu d'Affry ce jour-là.

LE PRÉSIDENT. — Depuis quel temps n'aviez-vous pas vu d'Affry ?

L'ACCUSÉE. — Il m'est impossible de me le rappeler en ce moment.

LE PRÉSIDENT. — Mais lui avez-vous demandé si l'on pouvait compter sur les Suisses ?

L'ACCUSÉE. — Je ne lui ai jamais parlé de cela.

LE PRÉSIDENT. — Vous niez donc que vous lui ayez fait des menaces ?

L'ACCUSÉE. — Jamais je ne lui en ai fait aucune.

L'accusateur public observe que d'Affry, après l'affaire du 10 août, fut arrêté et traduit devant le Tribunal du 17, et que, là, il ne fut mis en liberté que parce qu'il prouva que, n'ayant point voulu participer à ce qui se tramait au château, vous l'aviez menacé, ce qui l'avait forcé de s'en éloigner.

Un autre témoin est entendu.

JACQUES-RENÉ HÉBERT, substitut du procureur de la Commune, dépose qu'en sa qualité de membre de la Commune du 10 août, il fut chargé de différentes missions importantes, qui lui ont prouvé la conspiration d'Antoinette ; notamment un jour, au Temple, il a trouvé un livre d'église à elle appartenant, dans lequel était un de ces signes contre-révolutionnaires : *Jesu, miserere nobis!* Une autre fois, il trouva, dans la chambre d'Elisabeth, un chapeau qui fut reconnu pour avoir appartenu à Louis Capet ; cette découverte ne lui permit plus de douter qu'il n'existât parmi ses collègues quelques hommes dans le cas de se dégrader au point de servir la tyrannie. Il se rappela que Toulan était entré un jour avec son chapeau dans la tour, et qu'il en était sorti nu-tête, en disant qu'il l'avait perdu. Il ajoute que, Simon lui ayant fait savoir qu'il avait quelque chose d'important à lui communiquer, il se rendit au Temple, accompagné du maire et du procureur de la Commune ; ils y reçurent une déclaration de la part du jeune Capet, de laquelle il résulte, qu'à l'époque de la fuite de Louis Capet à Varennes, la Fayette était un de ceux qui avaient le plus contribué à la faciliter ; qu'ils avaient, pour cet effet, passé la nuit au château ; que, pendant leur séjour au Temple, les détenues n'avaient cessé pendant longtemps d'être instruites de ce qui se passait à l'extérieur ; on leur faisait passer des correspondances dans des hardes et des souliers. Le petit Capet nomma treize per-

sonnes, comme étant celles qui avaient en partie coopéré à entretenir ces intelligences ; que, l'un d'eux l'ayant informé avec sa sœur, dans une tourelle, il entendit qu'il disait à sa mère : « Je vous procurerai les moyens de savoir des nouvelles, en envoyant, tous les jours, un colporteur crier près de la tour le journal du soir. » Enfin, le jeune Capet, dont la constitution physique dépérissait chaque jour, fut surpris par Simon dans des pollutions indécentes et funestes pour son tempérament ; et, celui-ci lui ayant demandé qui lui avait appris ce manège criminel, il répondit que c'était à sa mère et à sa tante qu'il était redevable de la connaissance de cette habitude funeste. De la déclaration, observe le déposant, que le jeune Capet a faite, en présence du maire de Paris et du procureur de la Commune, il résulte que ces deux femmes le faisaient souvent coucher entre elles deux ; que, lui, il se commettait des traits de la débauche la plus effrénée ; qu'il n'y avait pas même à douter, par ce qu'a dit le fils Capet, qu'il n'y ait eu un acte incestueux entre la mère et le fils.

Il y a lieu de croire que cette criminelle jouissance n'était point dictée par le plaisir, mais bien par l'espoir politique d'enlever le physique de cet enfant, que l'on se plaisait encore à croire destiné à occuper un trône, et sur lequel on voulait, par cette manœuvre, s'assurer le droit de régner alors sur son moral ; que, par les efforts qu'on lui fit faire, il est demeuré attaqué d'une descente, pour laquelle il fallut mettre un bandage à cet enfant ; et, depuis qu'il n'est plus avec sa mère, il reprend un tempérament robuste et vigoureux.

LE PRÉSIDENT, à l'accusée. — Qu'avez-vous à répondre à la déposition du témoin ?

L'ACCUSÉE. — Je n'ai aucune connaissance des faits dont parle Hébert ; je sais seulement que le cœur dont il parle a été donné à mon fils par ma sœur ; à l'égard du chapeau dont il a également parlé, c'est un présent fait à ma sœur, du vivant de son frère.

LE PRÉSIDENT. — Les administrateurs Michonis, Jobert, Marine et Michel, lorsqu'ils se rendaient près de vous, n'amenaient-ils pas des personnes avec eux ?

L'ACCUSÉE. — Oui, ils ne venaient jamais seuls.

LE PRÉSIDENT. — Combien amenaient-ils de personnes chaque fois ?

L'ACCUSÉE. — Souvent trois ou quatre.

LE PRÉSIDENT. — Ces personnes n'étaient-elles pas elles-mêmes des administrateurs ?

L'ACCUSÉE. — Je l'ignore.

LE PRÉSIDENT. — Michonis et les autres administrateurs, lorsqu'ils se rendaient auprès de vous, étaient-ils revêtus de leurs écharpes ?

L'ACCUSÉE. — Je ne me le rappelle pas.

Sur l'interpellation faite au témoin Hébert, s'il a connaissance de la manière dont les administrateurs font leur service, il répond ne pas en avoir une connaissance exacte ; mais il remarque, à l'occasion de la déclaration que vient de faire l'accusée, que la famille Capet, pendant son séjour au Temple, était instruite de tout ce qui se passait dans la ville ; ils connaissaient tous les officiers municipaux qui venaient tous les jours faire leur service, ainsi que les aventures de chacun d'eux, de même que la nature de leurs différentes fonctions.

LE CITOYEN HÉBERT observe qu'il avait échappé à sa mémoire un fait important qui mérite d'être mis sous les yeux des citoyens jurés. Il fera connaître la politique de l'accusée et de sa belle-sœur. Après la mort de Capet, ces deux femmes traitaient le petit Capet avec la même déférence que s'il avait été roi. Il avait, lorsqu'il était à table, la préséance sur sa mère et sur sa tante. Il était toujours servi le premier, et occupait le haut bout.

L'ACCUSÉE. — L'avez-vous vu ?

HÉBERT. — Je ne l'ai pas vu ; mais toute la municipalité le certifiera.

LE PRÉSIDENT, à l'accusée. — N'avez-vous pas éprouvé un tressaillement de joie, en voyant entrer avec Michonis, dans votre chambre, à la Conciergerie, le particulier porteur d'écillet ?

L'ACCUSÉE. — Etant depuis treize mois renfermée sans voir personne de connaissance, j'ai tressailli dans la crainte qu'il ne fût compromis par rapport à moi.

LE PRÉSIDENT. — Ce particulier n'a-t-il pas été un de vos agents ?

L'ACCUSÉE. — Non.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas au ci-devant château des Princes, le 21 juin ?

L'ACCUSÉE. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Et vous étiez aussi dans la nuit du 9 au 10 ?

L'ACCUSÉE. — Je ne me rappelle pas l'y avoir vu.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas eu un entretien avec Michonnet sur le complot ou particulier porteur de l'écrit ?

L'ACCUSÉE. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Comment nommez-vous ce particulier ?

L'ACCUSÉE. — Je ne me souviens de son nom.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas dit à Michonnet que vous craigniez qu'il ne fût pas reçu à la nouvelle municipalité ?

L'ACCUSÉE. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Quel était le motif de vos craintes à cet égard ?

L'ACCUSÉE. — C'est qu'il était humain avec tous les prisonniers.

LE PRÉSIDENT. — Ne lui avez-vous pas dit, le même jour : « C'est peut-être la dernière fois que je vous vois ? »

L'ACCUSÉE. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi lui avez-vous dit cela ?

L'ACCUSÉE. — C'est pour l'intérêt général des prisonniers.

UN JURE. — Citoyen président, je vous invite à vouloir bien réserver l'accusée, quelle n'a pas répondu sur le fait dont a parlé le citoyen Hébert, à l'égard de ce qui s'est passé entre elle et son fils.

LE PRÉSIDENT fait l'interpellation.

L'ACCUSÉE. — Si je n'ai pas répondu, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère. *Voilà l'accusée paraissant émue.* J'en appelle à tous les cœurs qui peuvent se trouver ici.

On continue l'audition des témoins.

ABRAHAM SILLY *notaire* dépose qu'étant de service au ci-devant château des Tuileries, dans la nuit du 20 au 21 juin 1793, il vit venir près de lui l'accusée, vers les dix heures du soir, laquelle lui dit qu'elle voulait se promener avec son fils, qu'il chargea le sieur Laroche de l'accompagner, que quelques jours après, il vit venir la Fayette (qui se nomme dans la soirée chez Gouvon; que celui-ci, vers dix heures de la nuit, de fermer les portes, excepté celle d'en haut sur la cour dite des ci-devant Princes; que, le matin ledit Gouvon entra dans l'appartement où se trouvait lui déposant et lui dit en se frottant les mains, avec un air de satisfaction : *Ils sont partis!* qu'il lui fut remis un paquet qu'il porta à l'Assemblée constituante, dont le ci-devant Beauharnais président, lui donna décharge.

LE PRÉSIDENT. — A quelle heure la Fayette est-il sorti du château dans la nuit ?

LE TÉMOIN. — A moins de quelques minutes.

LE PRÉSIDENT à l'accusée. — A quelle heure êtes-vous sortie ?

L'ACCUSÉE. — Je l'ai déjà dit, à onze heures trois quarts.

LE PRÉSIDENT. — Où vous en sortez-vous avec Louis Capet ?

L'ACCUSÉE. — Non, il est sorti avant moi.

LE PRÉSIDENT. — Comment est-il sorti ?

L'ACCUSÉE. — A pied par la grande porte.

LE PRÉSIDENT. — Et vos enfants ?

L'ACCUSÉE. — Ils en sortis une heure auparavant avec une gouvernante et nous ont attendus sur la place du petit Carrousel.

LE PRÉSIDENT. — Comment nommez-vous cette gouvernante ?

L'ACCUSÉE. — De Turlzel.

LE PRÉSIDENT. — Quelles étaient les personnes qui étaient avec vous ?

L'ACCUSÉE. — Les trois gardes du corps qui nous ont accompagnés et qui sont revenus avec nous à Paris.

LE PRÉSIDENT. — Comment étaient-ils habillés ?

L'ACCUSÉE. — De la même manière qu'ils l'étaient lors de leur départ.

LE PRÉSIDENT. — Et vous, comment étiez-vous vêtue ?

L'ACCUSÉE. — J'avais la même robe qu'à mon retour.

LE PRÉSIDENT. — Combien y avait-il de personnes instruites de votre départ ?

L'ACCUSÉE. — Il n'y avait que les trois gardes du corps à Paris qui en fussent instruits; mais, sur la route, Bouillé avait placé des troupes pour notre départ.

LE PRÉSIDENT. — Vous dites que vos enfants sont sortis une heure avant vous, et que le ci-devant roi est sorti seul, qui vous a donc accompagnée ?

L'ACCUSÉE. — Un des gardes du corps.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas, en sortant, rencontré la Fayette ?

L'ACCUSÉE. — J'ai vu, en sortant, sa voiture passer au Carrousel; mais je me suis bien gardée de lui parler.

LE PRÉSIDENT. — Qui vous a fourni ou fait fournir la fameuse voiture dans laquelle vous êtes partie avec votre famille ?

L'ACCUSÉE. — C'est un étranger.

LE PRÉSIDENT. — De quelle nation ?

L'ACCUSÉE. — Suédoise.

LE PRÉSIDENT. — N'est-ce pas Fersen, qui demeurait à Paris, rue du Bac ?

L'ACCUSÉE. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi avez-vous voyagé sous le nom d'une baronne russe ?

L'ACCUSÉE. — Parce qu'il n'était pas possible de sortir de Paris autrement.

LE PRÉSIDENT. — Qui vous a procuré le passe-port ?

L'ACCUSÉE. — C'est un ministre étranger qui l'avait demandé.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi avez-vous quitté Paris ?

L'ACCUSÉE. — Parce que le roi voulait s'en aller. On entend un autre témoin.

PIERRE-JOSEPH TERRASSON, *employé dans les bureaux du ministère de la justice*, dépose que, lors du retour du voyage connu sous le nom de Varennes, se trouvant sur le perron du ci-devant château des Tuileries, il vit l'accusée descendre de voiture et jeter sur les gardes nationaux qui l'avaient escortée, ainsi que sur tous les autres citoyens qui se trouvaient sur son passage, le coup d'éclat le plus vindicatif; ce qui fit penser sur-le-champ, à lui déposant, quelle se vengerait. Effectivement, quelque temps après arriva la scène du champ de Mars; il ajoute que le ministre de la justice, Duranthon, avec qui il avait été très lié à Bordeaux, à raison de la même profession qu'ils y avaient exercée ensemble, lui dit que l'accusée s'opposait à ce que le ci-devant roi donnât sa sanction à différents décrets; mais qu'il lui avait représenté que cette affaire était plus importante qu'elle ne pensait, et qu'il était même urgent que ces décrets fussent promptement sanctionnés; que cette observation fit l'impression sur l'accusée, et alors le roi sanctionna.

LE PRÉSIDENT, à l'accusée. — Avez-vous quelques observations à faire sur la déposition du témoin ?

L'ACCUSÉE. — J'ai à dire que je n'ai jamais assisté au conseil.

Un autre témoin est entendu.

PIERRE MANUEL, *homme de lettres*, dépose connaître l'accusée, mais qu'il n'a jamais eu, avec elle ni avec la famille Capet, aucun rapport, sinon lorsqu'il était procureur de la Commune; qu'il s'est transporté au Temple plusieurs fois pour faire exécuter les décrets; que, du reste, il n'a jamais eu d'entretien particulier avec la femme du ci-devant roi.

LE PRÉSIDENT, au témoin. — Vous avez été administrateur de police ?

LE TÉMOIN. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Eh bien, en cette qualité, vous devez avoir eu des rapports avec la cour ?

LE TÉMOIN. — C'était le maire qui avait des relations avec la cour. Quant à moi, j'étais, pour ainsi dire, tous les jours à la Force, où je faisais, par humanité, autant de bien que je pouvais aux prisonniers.

LE PRÉSIDENT. — Louis Capet n'a, dans le temps, des éloges de l'administration de la police ?

LE TÉMOIN. — L'administration de la police était divisée en cinq branches, dont l'une était les subsistances; c'est à celle-là que Louis Capet fit une distribution de louanges.

LE PRÉSIDENT. — Sur la journée du 20 juin, avez-vous quelques détails à donner ?

LE TÉMOIN. — Ce jour-là, je n'ai quitté mon poste que pendant peu de temps, attendu que le peuple aurait été fâché de ne point y trouver un de ses premiers magistrats. Là, je parlai avec divers citoyens, et ne fis aucune fonction de municipal.

LE PRÉSIDENT. — Dites ce qui est à votre connaissance sur ce qui s'est passé au château, dans la nuit du 9 au 10 août.

LE TÉMOIN. — Je n'ai point voulu quitter le poste où le peuple m'avait placé ; je suis demeuré toute la nuit au parquet de la Commune.

LE PRÉSIDENT. — Vous étiez très lié avec Pétion ; il a dû vous dire ce qui s'y passait.

LE TÉMOIN. — J'étais son ami par fonction et par estime ; et, si je l'avais cru dans le cas de tromper le peuple, et d'être initié dans la coalition du château, je l'aurais privé de mon estime. Il m'avait, à la vérité, dit que le château désirait la journée du 10 août, pour le rétablissement de l'autorité royale.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous eu connaissance que les maîtres du château aient donné l'ordre de faire feu sur le peuple ?

LE TÉMOIN. — J'en ai eu connaissance par le commandant du poste, bon républicain, qui est venu m'en instruire. Alors, j'ai sur-le-champ mandé le commandant général de la force armée, et lui ai, en ma qualité de procureur de la Commune, défendu expressément de faire tirer sur le peuple.

LE PRÉSIDENT. — Comment se fait-il que, vous qui venez de dire que, dans la nuit du 9 au 10, vous n'avez point quitté le poste où le peuple vous avait placé, vous ayez, depuis, abandonné l'honorable fonction de législateur, où sa confiance vous avait appelé ?

LE TÉMOIN. — Lorsque j'ai vu les orages s'élever dans le sein de la Convention, je me suis retiré ; j'ai cru mieux faire, je me suis livré à la morale de Thomas Payne, maître en républicanisme ; j'ai désiré comme lui de voir établir le règne de la liberté et de l'égalité sur des bases fixes et durables. J'ai pu varier dans les moyens que j'ai proposés, mais mes intentions ont été pures.

LE PRÉSIDENT. — Comment ! vous vous dites bon républicain, vous dites que vous aimez l'égalité, et vous avez proposé de faire rendre à Pétion des honneurs équivalents à l'étiquette de la royauté !...

LE TÉMOIN. — Ce n'est point à Pétion, qui n'était président que pour quinze jours, mais c'était au président de la Convention nationale que je voulais faire rendre les honneurs, et voici comment : je désirais qu'un huissier et un gendarme le précédassent, et que les citoyens des tribunes se levassent à son entrée. Il fut prononcé, dans le temps, des discours meilleurs que le mien, et je m'y rendis.

LE PRÉSIDENT. — Connaissez-vous les noms de ceux qui ont averti que Pétion courait des risques au château ?

LE TÉMOIN. — Non ; je crois seulement que ce sont quelques députés qui en ont averti l'Assemblée législative.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi avez-vous pris sur vous d'entrer seul dans le Temple, et surtout dans les appartements dits royaux ?

LE TÉMOIN. — Je ne me suis jamais permis d'entrer seul dans les appartements des prisonniers ; je me suis, au contraire, toujours fait accompagner par des commissaires qui y étaient de service.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi avez-vous marqué de la sollicitude pour les valets de l'accusée, de préférence aux autres prisonniers ?

LE TÉMOIN. — Il est vrai qu'à la Force, la fille Tourzel croyait sa mère morte, la mère en pensait autant de sa fille. Guidé par un sentiment d'humanité, je les ai réunies.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas entretenu des correspondances avec Elisabeth Capet ?

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT, à l'accusée. — N'avez-vous jamais eu, au Temple, d'entretiens particuliers avec le témoin ?

L'ACCUSÉE. — Non.

On entend un autre témoin.

JEAN-SYLVAIN BAILLY, homme de lettres, dépose n'avoir jamais eu de relation avec la famille ci-devant royale. Il proteste que les faits contenus en l'acte d'accusation, tou-

chant la déclaration de Charles Capet, sont absolument faux ; il observe à cet égard que lors des jours qui ont précédé la fuite de Louis, le bruit courait depuis quelques jours qu'il devait partir, qu'il en fit part à la Fayette, en lui recommandant de prendre à cet égard les mesures nécessaires.

LE PRÉSIDENT, au témoin. — N'étiez-vous pas en liaison avec Pastoret et Roderer, ex-procureurs généraux syndics du département de Paris ?

LE TÉMOIN. — Je n'ai eu avec eux d'autres liaisons que celles d'une relation entre magistrats.

LE PRÉSIDENT. — N'est-ce pas vous qui, de concert avec la Fayette, avez fondé le club connu sous le nom de 1793 ?

LE TÉMOIN. — Je n'en ai pas été le fondateur, et je n'y fus que parce que des Bretons de mes amis en étaient. Ils m'invitèrent à en être, en me disant qu'il n'en coûtait que cinq louis. Je les donnai, et je fus reçu. Eh bien, depuis, je n'ai assisté qu'à deux dîners.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas assisté aux conciliabules tenus chez le ci-devant la Rochefoucauld ?

LE TÉMOIN. — Je n'ai jamais entendu parler de conciliabules. Il se peut faire qu'il en existât, mais je n'ai jamais assisté à aucun.

LE PRÉSIDENT. — Si vous n'aviez pas de conciliabules, pourquoi, lors du décret, du 19 juin 1793, par lequel l'Assemblée constituante, voulant donner aux vainqueurs de la Bastille le témoignage éclatant de la reconnaissance d'une grande nation, les récompensait de leur courage et de leur zèle, notamment en les plaçant d'une manière distinguée au milieu de leurs frères dans le champ de Mars, le jour de la Fédération ; pourquoi, dis-je, avez-vous excité des troubles entre eux et leurs frères d'armes, les ci-devant gardes françaises, puis ensuite été faire le pleureur à leur assemblée, et les avez-vous forcés de reporter la décoration dont ils avaient été honorés ?

LE TÉMOIN. — Je ne me suis rendu auprès d'eux qu'à la demande de leurs chefs, à l'effet d'opérer la réconciliation des deux partis ; c'est, d'ailleurs, l'un d'eux qui avait fait la motion de remettre les décorations dont l'Assemblée constituante les avait honorés, et non pas moi.

LE PRÉSIDENT. — Ceux qui ont fait cette motion ayant été reconnus pour vous être attachés en qualité d'espions, les braves vainqueurs en ont fait justice en les chassant de leur sein.

LE TÉMOIN. — Ou s'est étrangement trompé à cet égard.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas prêté les mains au voyage de Saint-Cloud, au mois d'avril ; et de concert avec la Fayette, n'avez-vous pas sollicité auprès du département l'ordre de déployer le drapeau rouge ?

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Etiez-vous instruit que le ci-devant roi recelait dans le château un nombre considérable de prêtres réfractaires ?

LE TÉMOIN. — Oui ; je me suis même rendu chez le roi à la tête de la municipalité, pour l'inviter à renvoyer les prêtres insermentés qu'il avait chez lui.

LE PRÉSIDENT. — Pourriez-vous indiquer les noms des habitués du château, connus sous le nom de chevaliers du poignard ?

LE TÉMOIN. — Je n'en connais aucun.

LE PRÉSIDENT. — A l'époque de la révision de la Constitution de 1791, ne vous êtes-vous pas réuni avec les Lameth, Barnave, Desmeuniers, Chapellier et autres fameux révisseurs coalisés, ou, pour mieux dire, vendus à la cour, pour dépouiller le peuple de ses droits légitimes et ne lui laisser qu'un simulacre de liberté ?

LE TÉMOIN. — La Fayette s'est réconcilié avec Lameth ; mais, moi, je n'ai pu me raccommoder, n'ayant pas été lié avec eux.

LE PRÉSIDENT. — Il paraît que vous étiez très lié avec la Fayette, et que vos opinions s'accordaient assez bien ?

LE TÉMOIN. — Je n'avais avec lui d'autre intimité que relativement à sa pièce ; du reste, dans le temps, je partageais sur son compte l'opinion de tout Paris.

LE PRÉSIDENT. — Vous dites n'avoir jamais assisté à aucun conciliabule ; mais comment se fait-il qu'au moment où vous vous êtes rendu à l'Assemblée constituante, Charles Lameth tira la réponse qu'il vous fit de dessous son bureau ? Cela prouve qu'il existait une criminelle coalition.

LE TÉMOIN. — L'Assemblée nationale avait, par un décret, mandé les autorités constituées ; je m'y suis rendu avec

Le président — Vous n'avez pas vu les gardes du corps et ne pourriez-vous pas leur en faire la déclaration au greffe du Tribunal de ce Département qui est sur le boulevard des Capucines ?

LE PRÉSIDENT — N'avez-vous pas reçu les ordres de M. le Procureur général pour faire rechercher les meilleurs témoins ?

LE TÉMOIN — Non, Monsieur le Président, c'est au camp de Mars que j'ai vu les gardes du corps et les officiers de la Commune.

LE PRÉSIDENT — Vous avez la permission de la municipalité pour aller au camp de Mars et vous avez été rassemblée au camp de Mars dès le moment où la déclaration au greffe de ce Département a été faite ?

LE TÉMOIN — Le conseil ne s'est d'abord réuni parce que M. le Procureur général n'avait été instruit que deux heures après que les gardes du corps au camp de Mars les rapports des officiers de la Commune plus alarmants d'heure en heure, et que le conseil fut trompé et se déterminait à employer la force armée.

LE PRÉSIDENT — N'est-ce pas le contraire, Monsieur le témoin, par la municipalité ? Ne serait-ce point que le conseil était prévenu que le rassemblement, à l'effet d'y aller les meilleurs patriotes et de les y égarer ?

LE TÉMOIN — Non certainement.

LE PRÉSIDENT — Qui avez-vous fait des morts, c'est-à-dire des patriotes qui ont été assassinés ?

LE TÉMOIN — La municipalité ayant dressé procès-verbal par le transport dans la tour de l'hôpital militaire au Grand-Caillet où le plus grand nombre fut reconnu.

LE PRÉSIDENT — A combien d'individus se montait-il ?

LE TÉMOIN — Le nombre en fut déterminé et rendu public par le procès-verbal que la municipalité fit afficher dans le temps, il y en avait de soixante ou soixante-trois.

UN JURE — J'observai au Tribunal que, me trouvant ce jour-là au camp de Mars avec moi père au moment où le massacre commença, je vis tuer près de la rivière, où je me trouvais, environ à dix-huit personnes des deux sexes ; mais moi-même évitai la mort qu'en entrant dans la rivière, ainsi qu'on le voit.

Le témoin garde le silence.

LE PRÉSIDENT à l'accusée — A combien pouvait se monter le nombre des prêtres que vous aviez au château ?

L'ACCUSÉE — Nous n'avions à près de nous que les prêtres qui d'ordinaire y résident.

LE PRÉSIDENT — Étient-ils désarmés ?

L'ACCUSÉE — La loi permettait au roi, à cet égard, de prendre qui il voulait.

LE PRÉSIDENT — Quel a été le sujet de vos entretiens sur la route de Varennes, en revenant avec Barnave et Pétion à Paris ?

L'ACCUSÉE — On a parlé de choses et d'autres fort indifférentes.

On continue l'audition des témoins.

JEAN-BAPTISTE HUBAIN, dit PERCEVAL, *ex-employé aux chaises, et actuellement enregistré pour travailler à la fabrication des armes* dépose que, le 1^{er} octobre 1789, se trouvant à Versailles, il a eu connaissance du premier repas des gardes du corps, mais qu'il n'y a point assisté ; que, le 5 ou même moi, il a, en sa qualité d'aide de camp de M. le comte d'Estaing, prévenu ce dernier qu'il y avait des mouvements dans Paris, que d'Estaing n'en tint pas compte, que vers l'après-midi la foule augmenta considérablement, qu'il en avança d'Estaing pour la secourir, mais que celui-ci ne daigna pas même l'écouter.

Le témoin conte dans le détail de l'arrivée des Parisiens à Versailles, entre onze heures et un quart.

LE PRÉSIDENT — Partiez-vous pas, à cette époque, pour la députation ?

LE TÉMOIN — Je portai le ruban de l'ordre de Limbourg, et, comme je le m'achetai le brevet moyennant quatre cents livres.

LE PRÉSIDENT — N'avez-vous pas vu l'orgie des gardes du corps, le soir de Marbre, et la n'avez-vous pas vu, un des premiers, escalader le balcon du ci-devant roi ?

LE TÉMOIN — Je m'y suis trouvé à l'issue du repas des

gardes du corps, et comme ils dirigeaient leurs pas vers le château, je les y ai accompagnés.

LE PRÉSIDENT, au témoin Lecoindre — Rendez compte au Tribunal de ce qui est à votre connaissance touchant le témoin présent.

Lecoindre — Je sais que Perceval a escaladé le balcon de l'appartement, au ci-devant roi, qu'il fut suivi par un grenadier du régiment de Flandre, et que, arrivé dans l'appartement de Louis Capet, Perceval embrassa, en présence du tyran qui s'y trouvait, ledit grenadier, et lui dit : « Il n'y a plus de régiment de Flandre, nous sommes tous gardes royales. » Un dragon des Trois-Évêchés, ayant essayé d'y monter après eux, et ne pouvant y réussir, voulut se détraquer.

Le déposant observe que ce n'est point comme témoin oculaire qu'il dépose de ce fait, mais bien d'après le témoin Perceval qui, le même jour, lui en fit confidence, et qui, par la suite, a été reconnu exact. Il invite, en conséquence, le citoyen président à vouloir bien interpellé Perceval de déclarer si, oui ou non, il se rappelle lui avoir tenu les propos du détail dont il est question.

PERCEVAL — Je me rappelle avoir vu le citoyen Lecoindre, je crois même lui avoir fait part de l'histoire du balcon. Je sais qu'il était, le 5 octobre et le lendemain, à la tête de la garde nationale, en l'absence de d'Estaing, qui était disparu.

Lecoindre soutient sa déposition sincère et véritable. On entend un autre témoin.

REINE MILLOT, *filie domestique*, dépose qu'en 1788, se trouvant de service au grand commun à Versailles, elle avait pris sur elle de demander au ci-devant comte de Coigny, qu'elle voyait un jour de bonne humeur : « Est-ce que l'empereur continuera toujours à faire la guerre aux Turcs ? Mais, mon Dieu ! cela ruinera la France, par le grand nombre de foudres que la reine fait passer pour cet effet à son frère, et qui, en ce moment, doivent au moins se monter à deux cents millions. — Tu ne te trompes pas, répondit-il ; oui, il en coûte déjà plus de deux cents millions, et nous ne sommes pas au bout. »

Il est à ma connaissance, ajoute le témoin, qu'après le 23 juin 1789, me trouvant dans un endroit où étaient des gardes d'Artols et des officiers de hussards, j'entendis les premiers dire, à l'occasion d'un massacre projeté contre les gardes-françaises : « Il faut que chacun soit à son poste et fasse son devoir ; » mais que les gardes-françaises, ayant été instruits à temps de ce qui se tramait contre eux, crièrent aux armes ; alors, le projet se trouvant découvert, il ne put avoir lieu.

J'observe aussi, continue le témoin, que j'ai été instruite par différentes personnes que, l'accusée ayant conçu le dessein d'assassiner le duc d'Orléans, le roi, qui en fut instruit, ordonna qu'elle fût continuellement surveillée ; que, par suite de cette opération, on trouva sur elle deux pistolets ; alors, il la fit consigner dans son appartement pendant quinze jours.

L'ACCUSÉE — Il se peut que j'aie reçu de mon époux l'ordre de rester quinze jours dans mon appartement, mais ce n'est pas pour une faute pareille.

LE TÉMOIN — Il est à ma connaissance que, dans les premiers jours d'octobre 1789, des femmes de la cour ont distribué à différents particuliers de Versailles des cocardes blanches.

L'ACCUSÉE — Je me rappelle avoir entendu dire que, le lendemain, ou le surlendemain du repas des gardes du corps, des femmes ont distribué de ces cocardes ; mais ni moi ni mon époux n'avons été les moteurs de pareils désordres.

LE PRÉSIDENT — Quelles sont les démarches que vous avez faites pour les faire punir, lorsque vous en avez été instruite ?

L'ACCUSÉE — Aucune.

On entend un autre témoin.

JEAN-BAPTISTE LABÉNETTE dépose qu'il est parfaitement d'accord avec un grand nombre de faits contenus en l'acte d'accusation ; il ajoute que trois particuliers sont venus pour l'assassiner au nom de l'accusée.

LE PRÉSIDENT à l'accusée — Étiez-vous l'Orateur du Peuple ?

L'ACCUSÉE — Jamais.

FRANÇOIS DUFRESNE, *gendarme*, dépose s'être trouvé dans

la chambre de l'accusée au moment où l'œillet lui fut remis ; il a connaissance que, sur ce billet, il y avait écrit : « Que faites-vous ici ? Nous avons des bras et de l'argent à votre service. »

MADELEINE ROSAY, FEMME RICHARD, *ci-devant concierge de la maison d'arrêt dite la Conciergerie du Palais*, dépose que, le gendarme Gilbert lui ayant dit que l'accusée avait reçu visite d'un particulier amené par Michonis, administrateur de police, lequel lui avait remis un œillet dans lequel était un billet ; et qu'ayant pensé qu'il pouvait compromettre elle déposante, elle en fit part à Michonis, qui lui répondit que jamais il n'amènerait plus personne auprès de la veuve Capet.

TOUSSAINT RICHARD déclare connaître l'accusée, pour avoir été mise sous sa garde depuis le 2 août dernier.

MARIE DEVAUX, FEMME AREL, dépose être restée près de l'accusée à la Conciergerie pendant quarante et un jours, et n'avoir rien vu ni entendu, sinon qu'un particulier, étant venu avec Michonis, lui avait remis un billet plié dans un œillet ; qu'elle déposante était à travailler, et qu'elle a vu revenir ledit particulier une seconde fois dans la journée.

L'ACCUSÉE. — Il est venu deux fois dans l'espace d'un quart d'heure.

LE PRÉSIDENT, *au témoin*. — Qui vous a placée près la veuve Capet ?

LE TÉMOIN. — C'est Michonis et Jobert.

JEAN GILBERT, *gendarme*, dépose du fait de l'œillet. Il ajoute que l'accusée se plaignait à eux, gendarmes, de la nourriture qu'on lui donnait, mais qu'elle ne voulait pas s'en plaindre aux administrateurs ; qu'à cet égard, il appela Michonis, qui se trouvait dans la cour des femmes avec le particulier porteur de l'œillet ; que, Michonis étant remonté, il a entendu l'accusée lui dire : « Je ne vous reverrai donc plus ? — Oh ! pardonnez-moi, répondit-il, je serai toujours au moins municipal, et, en cette qualité, j'aurai droit de vous revoir. »

Le déposant observe que l'accusée lui a dit avoir des obligations à ce particulier.

L'ACCUSÉE. — Je ne lui ai d'autres obligations que celle de s'être trouvé près de moi le 20 juin.

On passe à l'audition d'un autre témoin.

CHARLES-HENRI D'ESTAING, *ancien militaire de terre et de mer au service de France*, déclare qu'il connaît l'accusée depuis qu'elle est en France, qu'il a même à se plaindre d'elle ; mais qu'il n'en dira pas moins la vérité, qui est qu'il n'a rien à dire de relatif à l'acte d'accusation.

LE PRÉSIDENT, *au témoin*. — Est-il à votre connaissance que Louis Capet et sa famille devaient partir de Versailles le 3 octobre.

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous connaissance que les chevaux aient été mis et ôtés plusieurs fois ?

LE TÉMOIN. — Oui, suivant les conseils que recevait la cour ; mais j'observe que la garde nationale n'aurait point souffert de ce départ.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas vous-même fait sortir des chevaux, ce jour-là, pour faire fuir la famille royale ?

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous connaissance que des voitures aient été arrêtées à la porte de l'Orangerie ?

LE TÉMOIN. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous été au château ce jour-là ?

LE TÉMOIN. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Y avez-vous vu l'accusée ?

LE TÉMOIN. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Qu'avez-vous entendu au château ?

LE TÉMOIN. — J'ai entendu des conseillers dire à l'accusée que le peuple de Paris allait arriver pour la massacrer, et qu'il fallait qu'elle partît ; à quoi elle avait répondu avec un grand caractère : « Si les Parisiens viennent ici pour m'assassiner, c'est aux pieds de mon mari que je le serai, mais je ne fuirai pas. »

L'ACCUSÉE. — Cela est exact ; on voulait m'engager à partir seule. Parce que, disait-on, il n'y avait que moi qui courusse des dangers. Je fis la réponse dont parle le témoin.

LE PRÉSIDENT, *au témoin*. — Avez-vous connaissance des repas donnés par les ci-devant gardes du corps ?

LE TÉMOIN. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous su que l'on y a crié : « Vive le roi ! » et : « Vive la famille royale ! »

LE TÉMOIN. — Oui. Je sais même que l'accusée a fait le tour de la table en tenant son fils par la main.

LE PRÉSIDENT, *à l'accusée*. — N'en avez-vous pas aussi de ces drapeaux à la garde nationale de Versailles, à son retour de Ville-Paris, où elle avait été chercher des fusils ?

L'ACCUSÉE. — Oui.

LE PRÉSIDENT, *au témoin*. — Étiez-vous, le 5 octobre en votre qualité de commandant général, à la tête de la garde nationale ?

LE TÉMOIN. — Est-ce sur le matin ou sur l'après-midi que vous voulez que je réponde ?

LE PRÉSIDENT. — Depuis midi jusqu'à deux heures.

LE TÉMOIN. — J'étais alors à la municipalité.

LE PRÉSIDENT. — N'était-ce pas pour obtenir l'ordre d'accompagner Louis Capet dans sa retraite, et le ramener ensuite, disiez-vous, à Versailles ?

LE TÉMOIN. — Lorsque j'ai vu le roi décidé à souscrire au vœu de la garde nationale parisienne, et que l'accusée s'était même présentée au balcon de l'appartement du roi avec son fils pour annoncer au peuple qu'elle allait partir avec le roi et sa famille pour venir à Paris j'ai demandé à la municipalité la permission de l'y accompagner.

L'accusée convient avoir paru sur le balcon, pour y annoncer au peuple qu'elle allait partir pour Paris.

LE PRÉSIDENT, *à l'accusée*. — Vous avez soutenu n'avoir point mené votre fils par la main dans le repas des gardes du corps ?

L'ACCUSÉE. — Je n'ai pas dit cela, mais seulement que je ne croyais pas avoir entendu l'air *O Richard ! à mon roi !*

LE PRÉSIDENT, *au témoin Lecoindre*. — Citoyen, n'avez-vous pas dit, dans la déposition que vous avez faite hier, que le déposant ne s'était point trouvé, le 5 octobre, à la tête de la garde nationale, où l'on devait l'appeler ?

LECOINDRE. — J'affirme que non seulement d'Estaing ne s'est pas trouvé, depuis midi jusqu'à deux heures, à l'assemblée de la garde nationale qui eut lieu ce jour-là, 5 octobre, mais qu'il n'a pas paru de la journée ; que, pendant ce temps, il était, à la vérité, à la municipalité, c'est-à-dire avec la portion des officiers municipaux vendus à la cour ; que, là, il obtint d'eux un ordre ou pouvoir d'accompagner le roi dans sa retraite, sous la promesse de le ramener à Versailles le plus tôt possible. J'observe, d'ailleurs, que les municipaux d'alors trahirent doublement leur devoir :

1^o Parce qu'ils ne devaient point se prêter à une manœuvre criminelle en favorisant la fuite du ci-devant roi.

2^o Parce que, pour prévenir le résultat des événements, ils eurent grand soin de ne laisser subsister aucuns indices sur les registres qui puissent attester formellement que cette permission ou pouvoir eût été délivrée à dessein.

LE TÉMOIN. — J'observe au citoyen Lecoindre qu'il se trompe, attendu que la permission dont il est question est datée du 6, et que ce n'est qu'en vertu de cette permission que je suis parti le même jour, à onze heures du matin, pour accompagner le ci-devant roi à Paris.

LECOINDRE. — Je persiste à soutenir que je ne suis pas dans l'erreur à cet égard ; je me rappelle très bien que la pièce originale que j'ai déposée hier entre les mains du greffier contient en substance que d'Estaing est autorisé à employer les voies de conciliation avec les Parisiens, et, en cas de non réussite à cet égard, de repousser la force par la force. Les citoyens jurés comprendront aisément que ces dernières dispositions ne peuvent être applicables à la journée du 6, puisqu'alors la cour était à la disposition de l'armée parisienne. J'invite à cet égard l'accusateur public et le tribunal à vouloir bien ordonner que la lettre de d'Estaing, que j'ai déposée hier, soit lue, attendu qu'elle porte avec elle la preuve des faits dont je viens de parler.

On fait lecture de cette pièce, dans laquelle se trouve ce qui suit :

« Le dernier article de l'instruction que notre municipalité m'a donnée le 5 de ce mois, à quatre heures après midi, me prescrit de ne rien négliger pour ramener le roi à Versailles le plus tôt possible. »

LE PRÉSIDENT. — Persistez-vous à dire que cette permission ne vous a pas été délivrée le 5 octobre ?

LE PRÉSIDENT. — Je ne suis tombé dans la date, j'avais voulu dire le jour où...

LE TÉMOIN. — Vous rappelez-vous que la permission me fut donnée de vous accompagner à repousser la force de la main dans la prison de la Conciergerie...

LE TÉMOIN. — Oui, Monsieur le Président.

ANTOINETTE SAUVAGE, institutrice, employée en ce moment à l'école de la rue de la Harpe, déclare connaître Antoinette depuis sa naissance et qu'elle l'a vue pour la première fois la...

Le témoin observe que pendant le temps que Louis Capet fut en prison, la liberté de se promener dans le jardin du Temple, ils étaient instruits de tout ce qui se passait dans Paris que dans l'intérieur de la République.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous eu connaissance des intrigues qui eurent lieu au Temple pendant que l'accusée y était ?

LE TÉMOIN. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Quels sont les administrateurs qui étaient dans l'intelligence ?

LE TÉMOIN. — Le petit Capet m'a déclaré que Toulan, Lebrun, la Favette, Lepitre, Beugnot, Michon, Vincent, Mouton, Lebarbier, Jobert et Dange étaient ceux pour qui sa mère avait le plus de prédilection ; que le dernier l'avait prise dans ses bras et lui avait dit en présence de sa mère : « Je voudrais bien que tu fusses à la place de ton père. »

L'ACCUSÉE. — J'ai vu jouer mon fils aux petits palets dans le jardin avec Dange, mais je n'ai jamais vu celui-ci le prendre dans ses bras.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous connaissance que, pendant que les administrateurs étaient avec l'accusée et sa belle-sœur, ils allaient fermer le petit Capet et sa sœur dans un tourrel ?

LE TÉMOIN. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Est-il à votre connaissance que le petit Capet ait été traité en roi, principalement lorsqu'il était à table ?

LE TÉMOIN. — Je sais qu'à table la mère et la tante lui faisaient le plus grand honneur.

LE PRÉSIDENT. — Depuis votre détention, avez-vous écrit à la Pagnola ?

L'ACCUSÉE. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous pas signé des bons pour procurer au trésorier de la liste civile ?

L'ACCUSÉE. — Non.

LE CUSATEUR PUBLIC. — Je vous observe que votre dénotation devie dra inutile dans un moment attendu qu'il a été trouvé dans les papiers de Septeuil, deux bons signés de vous. A la vérité, ces deux pièces qui ont été déposées dans le comité des Vingt-Quatre se trouvent en ce moment chez le comité de la commission ayant été dissoute ; mais vous allez entendre les témoins qui les ont vues.

Un autre témoin est entendu.

FRANÇOIS THÉRY, marchand, rue de la Barillerie, employé de la mairie, à l'époque du 18 août 1792 au comité de surveillance de la municipalité, déclare qu'ayant été chargé d'une mission à remplir chez Septeuil, trésorier de la liste civile, il s'était fait accompagner par la sœur de la femme de la section de la place Vendôme, aujourd'hui la Pagnola, qu'il ne put se saisir de sa personne, mais qu'il était allé ; mais qu'il trouva dans la maison de la Pagnola, le trésorier de la liste civile ainsi que Morillon et sa femme, lesquels lui exhibèrent la main que le comité de la section de Septeuil trouva deux bons, formant la somme de deux millions, signés Marie-Antoinette, ainsi qu'une lettre de deux millions signée Louis, payable à raison de quatre cents par mois, sur la maison Laporte, à la Courneuve, ce qui fut envoyé également un grand nombre de bons de paiement faits à l'avras et autres articles de la liste civile pour une somme de 90000 livres, lesquels de bons furent etc. les quelles pièces ont toutes été déposées à la commission des Vingt-Quatre, qui, en ce moment, est dissoute.

LE PRÉSIDENT. — Je désire que le témoin déclarât de quelle manière il fut informé de ce qu'il raconte.

LE TÉMOIN. — Lors que dans le 10 août 1792, qu'il a la main de la Pagnola, etc.

L'ACCUSÉE. — Je n'ai jamais fait aucun bon, et surtout comment en aurais-je pu faire le tout, que nous nous sommes rendus vers les huit heures du matin, à l'Assemblée nationale.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas, ce jour-là, étant à l'Assemblée législative dans la loge du logographe, reçu de l'argent de ceux qui vous entouraient ?

L'ACCUSÉE. — Ce ne fut pas dans la loge du logographe, mais bien pendant les trois jours que nous avons demeuré aux Feuillants, que nous trouvant sans argent attendu que nous n'en avions pas emporté, nous avons accepté celui qui nous était offert.

LE PRÉSIDENT. — Combien avez-vous reçu ?

L'ACCUSÉE. — Vingt-cinq louis d'or simples. Ce sont les mêmes qui ont été trouvés dans mes poches, lorsque j'ai été conduite du Temple à la Conciergerie. Regardant cette dette comme sacrée, je les avais conservés intacts, afin de les redonner à la personne qui me les avait remis, si je l'avais vue.

LE PRÉSIDENT. — Comment nommez-vous cette personne ?

L'ACCUSÉE. — C'est la femme Auguel.

Un autre témoin est entendu.

JEAN-FRANÇOIS LEPIRE, instituteur, déclare avoir vu l'accusée au Temple, lorsqu'il y faisait son service en qualité de commissaire notable de la municipalité provisoire ; mais qu'il n'a jamais eu d'entretien particulier avec elle, ne lui ayant jamais parlé qu'en présence de ses collègues.

LE PRÉSIDENT. — Ne lui avez-vous pas quelquefois parlé poliment ?

LE TÉMOIN. — Jamais.

LE PRÉSIDENT. — Ne lui avez-vous pas procuré les moyens de savoir des nouvelles, en envoyant tous les jours un colporteur crier le journal du soir près la tour du Temple ?

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT, à l'accusée. — Avez-vous quelques observations à faire sur la déclaration du témoin ?

L'ACCUSÉE. — Je n'ai jamais eu de conversation avec le témoin ; d'un autre côté, je n'avais pas besoin que l'on engageât les colporteurs à venir près de la tour, je les entendais assez tous les jours lorsqu'ils passaient rue de la Conciergerie.

Représentation faite d'un petit paquet à l'accusée, elle déclare le reconnaître pour être le même sur lequel elle a apposé son cachet, lorsqu'elle a été transférée du Temple à la Conciergerie.

On fait ouverture du paquet ; le greffier en fait connaître l'inventaire, et nomme successivement les objets qui contiennent :

Un paquet de cheveux de diverses couleurs.

L'ACCUSÉE. — Ils viennent de mes enfants morts et vivants, et de mon époux.

Un papier sur lequel sont des chiffres.

L'ACCUSÉE. — C'est une table pour apprendre à compter à mon fils.

Divers papiers de peu d'importance, tels que mémoires de blanchisseuse, etc., etc ; un portefeuille en parchemin et en papier, sur lequel se trouvent écrits les noms de diverses personnes, sur l'état desquelles le président interpelle l'accusée de s'expliquer.

LE PRÉSIDENT. — Quelle est la femme Salentin ?

L'ACCUSÉE. — C'est celle qui était depuis longtemps chargée de toutes mes affaires.

LE PRÉSIDENT. — Quelle est la demoiselle Viou ?

L'ACCUSÉE. — C'était celle qui était chargée du soin des hardes de mes enfants.

LE PRÉSIDENT. — Et la dame Chaumette ?

L'ACCUSÉE. — C'est celle qui a succédé à la demoiselle Viou.

LE PRÉSIDENT. — Quel est le nom de la femme qui prenait soin de vos dentelles ?

L'ACCUSÉE. — Je ne sais pas son nom ; c'étaient les femmes Salentin et Chaumette qui l'employaient.

LE PRÉSIDENT. — Quel est le Bernier dont le nom se trouve écrit ici ?

L'ACCUSÉE. — C'est le médecin qui avait soin de mes enfants.

L'accusateur public requiert qu'il soit à l'instant délivré des mandats d'amener contre les femmes Salentin, Viou et Chaumette, et qu'à l'égard du médecin Bernier, il soit simplement assigné.

Le tribunal fait droit sur le réquisitoire.

Le greffier continue l'inventaire des effets.

Une serviette ou petit portefeuille garni de ciseaux, aiguilles, soie et fil, etc.; un petit miroir; une bague en or, sur laquelle sont des cheveux; un papier sur lequel sont deux cœurs en or, avec des lettres initiales; un autre papier sur lequel est écrit: « Prière au sacré cœur de Jésus; prière à l'Immaculée conception »; un portrait de femme.

LE PRÉSIDENT. — De qui est ce portrait?

L'ACCUSÉE. — De madame de Lamballe.

Deux autres portraits de femme.

LE PRÉSIDENT. — Quelles sont les personnes que ces portraits représentent?

L'ACCUSÉE. — Ce sont deux dames avec qui j'ai été élevée à Vienne.

LE PRÉSIDENT. — Quels sont leurs noms?

L'ACCUSÉE. — Les dames de Mecklembourg et de Hesse.

Un rouleau de vingt-cinq louis d'or simples.

L'ACCUSÉE. — Ce sont ceux qui m'ont été prêtés pendant que nous étions aux Feuillants.

Un petit morceau de toile, sur lequel se trouve un cœur enflammé traversé d'une flèche.

L'accusateur public invite le témoin Hébert à examiner ce cœur, et à déclarer s'il le reconnaît pour être celui qu'il a déclaré avoir trouvé au Temple.

HÉBERT. — Ce cœur n'est point celui que j'ai trouvé, mais il lui ressemble à peu de chose près.

L'accusateur public observe que, parmi les accusés qui ont été traduits devant le tribunal comme conspirateurs, et dont la loi a fait justice en les frappant de son glaive, on a remarqué que la plupart, ou, pour mieux dire, la majeure partie d'entre eux portaient ce signe contre-révolutionnaire.

Hébert observe qu'il n'est point à sa connaissance que les femmes Salentin, Viou et Chaumette aient été employées au Temple pour le service des prisonniers.

L'ACCUSÉE. — Elles l'ont été dans les premiers temps.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas fait, quelques jours après votre évasion du 20 juin, une commande d'habits de sœurs grises?

L'ACCUSÉE. — Je n'ai jamais fait de pareille commande.

On entend un autre témoin.

PHILIPPE-FRANÇOIS-GABRIEL LATOUR DU PIN-GOUVERNET, ancien militaire au service de France, dépose connaître l'accusée depuis qu'elle est en France; mais il ne sait aucun des faits contenus en l'acte d'accusation.

LE PRÉSIDENT, au témoin. — N'avez-vous pas assisté aux fêtes du château?

LE TÉMOIN. — Jamais, pour ainsi dire, je n'ai fréquenté la cour.

LE PRÉSIDENT. — Ne vous êtes-vous pas trouvé au repas des ci-devant gardes du corps?

LE TÉMOIN. — Je ne pouvais point y assister, puisqu'à cette époque, j'étais commandant en Bourgogne.

LE PRÉSIDENT. — Comment! est-ce que vous n'étiez point alors ministre?

LE TÉMOIN. — Je ne l'ai jamais été, et n'aurais pas voulu l'être, si ceux qui étaient alors en place me l'eussent offert.

LE PRÉSIDENT, au témoin Lecointre. — Connaissez-vous le déposant pour avoir été, en 1789, ministre de la guerre?

LECOINTRE. — Je ne connais pas le témoin pour avoir été ministre; celui qui l'était à cette époque est ici, et va être entendu à l'instant.

On fait entrer le témoin.

JEAN-FRÉDÉRIC LATOUR DU PIN, militaire, ex-ministre de la guerre, dépose connaître l'accusée; mais il déclare ne connaître aucun des faits portés en l'acte d'accusation.

LE PRÉSIDENT, au témoin. — Étiez-vous ministre le 1er octobre 1789?

LE TÉMOIN. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez sans doute, à cette époque, entendu parler des repas des ci-devant gardes du corps?

LE TÉMOIN. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — N'étiez-vous pas ministre à l'époque où les troupes sont arrivées à Versailles, dans le mois de juin 1789?

LE TÉMOIN. — Non; j'étais alors député à l'Assemblée.

LE PRÉSIDENT. — Il paraît que la cour vous avait des obligations, pour vous avoir fait ministre de la guerre?

LE TÉMOIN. — Je ne crois pas qu'elle m'en eût aucune.

LE PRÉSIDENT. — Où étiez-vous le 23 juin, lorsque le ci-devant roi est venu tenir le fameux lit de justice au milieu des représentants du peuple?

LE TÉMOIN. — J'étais à ma place de député, à l'Assemblée nationale.

LE PRÉSIDENT. — Connaissez-vous les rédacteurs de la déclaration dont le roi fit lecture à l'Assemblée?

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas entendu dire que ce fut Linguet, d'Eprémèsnil, Barentin, Lally-Tollendal, Desmeuniers, Bergasse ou Thouret?

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous assisté au conseil du ci-devant roi, le 5 octobre 1789.

LE TÉMOIN. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — D'Estaing y était-il?

LE TÉMOIN. — Je ne l'y ai pas vu.

D'ESTAING. — Eh bien, j'avais donc, ce jour-là, la vue meilleure que vous; car je me rappelle très bien vous y avoir vu.

LE PRÉSIDENT, à Latour du Pin, ex-ministre. — Avez-vous connaissance que, ce jour-là, 5 octobre, la famille royale devait partir pour Rambouillet pour se rendre ensuite à Metz?

LE TÉMOIN. — Je sais que, ce jour-là, il a été agité dans le conseil si le roi partirait oui ou non.

LE PRÉSIDENT. — Savez-vous les noms de ceux qui provoquaient le départ?

LE TÉMOIN. — Je ne les connais pas.

LE PRÉSIDENT. — Quel pouvait être le motif sur lequel ils fondaient ce départ?

LE TÉMOIN. — Sur l'affluence du monde qui était venu de Paris à Versailles, et sur celle des gens que l'on y attendait encore, que l'on disait en vouloir à la vie de l'accusée.

LE PRÉSIDENT. — Quel a été le résultat de la délibération?

LE TÉMOIN. — Que l'on resterait.

LE PRÉSIDENT. — Où proposait-on d'aller?

LE TÉMOIN. — A Rambouillet.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous vu l'accusée en ces moments-là au château?

LE TÉMOIN. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — N'est-elle pas venue au conseil?

LE TÉMOIN. — Je ne l'ai point vue venir au conseil; je l'ai vue seulement entrer dans le cabinet de Louis XVI.

LE PRÉSIDENT. — Vous dites que c'était à Rambouillet que la cour devait aller: ne serait-ce pas plutôt à Metz?

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — En votre qualité de ministre, n'avez-vous pas fait préparer des voitures, et commandé des piquets de troupes sur la route, pour protéger le départ de Louis Capet?

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Il est cependant constant que tout était préparé à Metz pour y recevoir la famille Capet; des appartements y avaient été meublés en conséquence.

LE TÉMOIN. — Je n'ai aucune connaissance de ce fait.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce par l'ordre d'Antoinette que vous avez envoyé votre fils à Nancy, pour diriger le massacre des braves soldats qui avaient encouru la haine de la cour, en se montrant patriotes?

LE TÉMOIN. — Je n'ai envoyé mon fils à Nancy que pour y faire exécuter les décrets de l'Assemblée nationale; ce n'était donc pas par les ordres de la cour que j'agissais,

rapport qu'il avait fait à la Convention nationale, n'avait pas parlé des pièces signées Marie-Antoinette.

LE PRÉSIDENT, à l'accusée. — Avez-vous quelques observations à faire sur la déposition du témoin.

L'ACCUSÉE. — Je persiste à dire que je n'ai jamais fait de bons.

LE PRÉSIDENT. — Connaissez-vous le nommé Lazaille?

L'ACCUSÉE. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Comment le connaissez-vous?

L'ACCUSÉE. — Je le connais pour un officier de marine, et pour l'avoir vu, à Versailles, se présenter à la cour comme les autres.

LE TÉMOIN. — J'observe que les pièces dont j'ai parlé ont été, après la dissolution de la commission des Vingt-Quatre, transportées au comité de sûreté générale, où elles doivent être en ce moment, attendu qu'ayant, ces jours derniers, rencontré deux de mes collègues, ci-devant employés comme moi à la commission des Vingt-Quatre, nous parlâmes du procès qui allait s'instruire à ce tribunal contre Marie-Antoinette; je leur demandai s'ils savaient ce que pouvaient être devenues les pièces dont il est question; ils me répondirent qu'elles avaient été déposées au comité de sûreté générale, où ils sont en ce moment l'un et l'autre employés.

Le témoin Tiffet invite le président à vouloir bien interpellé le citoyen Garnerin de déclarer s'il ne se rappelle pas avoir également vu, parmi les papiers trouvés chez Septeuil, des titres d'acquisition en sucre, café, blé, etc., etc., montant à la somme de deux millions, dont quinze mille livres avaient déjà été payées, et s'il ne sait pas aussi que ces titres, quelques jours après, ne se sont plus retrouvés.

LE PRÉSIDENT, à Garnerin. — Citoyen, vous venez d'entendre l'interpellation, voudriez-vous bien y répondre?

GARNERIN. — Je n'ai aucune connaissance de ce fait. Je sais néanmoins qu'il y avait, dans toute la France, des préposés chargés de titres pour faire des accaparements immenses, à l'effet de procurer un surhaussement considérable dans le pris des denrées; pour dégoûter par ce moyen le peuple de la Révolution et de la liberté, et, par suite, le forcer à redemander lui-même des fers.

LE PRÉSIDENT, à l'accusée. — Avez-vous connaissance des accaparements immenses des denrées de première nécessité, qui se faisaient par ordre de la cour pour affamer le peuple et le contraindre à redemander l'ancien ordre de choses si favorable aux tyrans et à leurs infâmes agents, qui l'ont tenu sous le joug pendant quatorze cents ans?

L'ACCUSÉE. — Je n'ai aucune connaissance qu'il ait été fait des accaparements.

On entend un autre témoin.

CHARLES-ÉLÉONOR DUFRICHE-VALAZÉ, propriétaire, ci-devant député à la Convention nationale, dépose que, parmi les papiers trouvés chez Septeuil, et qui ont servi, ainsi que d'autres, à dresser l'acte d'accusation contre feu Louis Capet, et à la rédaction duquel il a coopéré comme membre de la Commission des Vingt-Quatre, il en a remarqué deux qui avaient rapport à l'accusée. Le premier était un bon, ou plutôt une quittance signée d'elle, pour une somme de quinze ou vingt mille livres, autant qu'il peut se le rappeler; l'autre pièce est une lettre dans laquelle le ministre prie le roi de vouloir bien communiquer à Marie-Antoinette le plan de campagne qu'il avait eu l'honneur de lui présenter.

LE PRÉSIDENT, au témoin. — Pourquoi n'avez-vous pas parlé desdites pièces dans le rapport que vous avez fait à la Convention?

LE TÉMOIN. — Je n'en ai pas parlé, parce que je n'ai pas cru qu'il fût utile de citer, dans le procès de Capet, une quittance d'Antoinette.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas été membre de la commission des Vingt-Quatre?

LE TÉMOIN. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Savez-vous ce que ces deux pièces peuvent être devenues?

LE TÉMOIN. — Les pièces qui ont servi à dresser l'acte d'accusation de Louis Capet ont été réclamées par la Commune de Paris, attendu qu'il contenait des charges contre plusieurs individus soupçonnés d'avoir voulu compromettre plusieurs membres de la Convention, pour en obtenir des décrets favorables à Louis Capet. Je crois qu'aujourd'hui toutes ces pièces doivent être rétablies au comité de sûreté générale de la Convention.

LE PRÉSIDENT, à l'accusée. — Qu'avez-vous à répondre à la déposition du témoin?

L'ACCUSÉE. — Je ne connais ni le bon ni la lettre dont il parle.

L'ACCUSATEUR PUBLIC. Il paraît prouvé, nonobstant les dénégations que vous faites, que, par votre influence, vous faisiez faire au ci-devant roi votre époux tout ce que vous desiriez.

L'ACCUSÉE. — Il y a loin de conseiller de faire une chose à la faire exécuter.

L'ACCUSATEUR PUBLIC. — Vous voyez qu'il résulte de la déclaration du témoin que les ministres connaissaient si bien l'influence que vous aviez sur Louis Capet, que l'un d'eux l'invite à vous faire part du plan de campagne qui lui avait été présenté quelques jours auparavant; d'où il suit que vous avez disposé de son caractère faible pour lui faire exécuter de bien mauvaises choses; car, en supposant que, de vos avis, il n'ait suivi que les meilleurs, vous avouerez qu'il n'était pas possible d'user de plus mauvais moyens pour conduire la France au bord de l'abîme qui a manqué de l'engloutir.

L'ACCUSÉE. — Jamais je ne lui ai connu le caractère dont vous parlez.

On entend un autre témoin.

NICOLAS LEBŒUF, instituteur, ci-devant officier municipal, proteste ne rien connaître des faits relatifs à l'acte d'accusation; car ajoute-t-il, si je m'étais aperçu de quelque chose, j'en aurais rendu compte.

LE PRÉSIDENT au témoin. — N'avez-vous jamais eu de conversation avec Louis Capet?

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas, étant de service au Temple, conversé sur les affaires politiques, avec vos collègues et les détenus?

LE TÉMOIN. — J'ai causé avec mes collègues, mais nous ne parlions pas d'affaires politiques.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous souvent adressé la parole à Charles-Louis Capet?

LE TÉMOIN. — Jamais.

LE PRÉSIDENT. — Ne lui avez-vous pas proposé de lui donner à lire le *Nouveau Tétémaque*?

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas manifesté le désir d'être son instituteur?

LE TÉMOIN. — Jamais.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas témoigné du regret de voir cet enfant prisonnier?

LE TÉMOIN. — Non.

L'accusée, interpellée de déclarer si elle n'a pas eu de conversation avec le témoin, répond que jamais elle ne lui a parlé.

On entend un autre témoin.

AUGUSTIN-GERMAIN JOBERT, officier municipal et administrateur de police, déclare ne connaître aucun des faits portés dans l'acte d'accusation.

LE PRÉSIDENT, au témoin. — N'avez-vous pas eu, pendant votre service au Temple, des conférences avec l'accusée?

LE TÉMOIN. — Jamais.

LE PRÉSIDENT. — Ne lui avez-vous pas fait voir, un jour, quelque chose de curieux?

LE TÉMOIN. — J'ai, à la vérité, montré à la veuve Capet et à sa fille des médaillons en cire, dits camées; c'étaient des allégories à la Révolution.

LE PRÉSIDENT. — Parmi ces médaillons, n'y avait-il pas un portrait d'homme?

LE TÉMOIN. — Je ne le crois pas.

LE PRÉSIDENT. — Par exemple, le portrait de Voltaire?

LE TÉMOIN. — Oui; d'ailleurs, j'ai chez moi environ quatre mille de ces sortes d'ouvrages.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi, parmi ces ouvrages, se trouvait-il le portrait de Médée? Vouliez-vous en faire quelque allusion à l'accusée?

LE TÉMOIN. — Le hasard seul l'a voulu; j'en ai tant! Ce sont des ouvrages anglais dont je fais commerce; j'en vends aux négociants.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous connaissance que, de temps en temps, on enfermât le petit Capet pendant que vous et

LE PRÉSIDENT — Comment ? vous étiez malade, et vous vous leviez à six heures ?

LE TÉMOIN. — C'est que j'avais entendu du bruit

LE PRÉSIDENT. — Au moment de la revue, avez-vous entendu crier : « Vive le roi, vive la reine ? »

LE TÉMOIN. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Insistez-vous à dire que vous avez pris le commandement au Temple avec les deux derniers députés ?

L'ACCUSÉE. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — S'agit-il également que Pally et le Baron ont été les coopérateurs de votre fuite dans la nuit du 9 au 10 ?

L'ACCUSÉE. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Je vous observe que sur ces faits vous n'avez rien dit au rédacteur avec la délation de votre fils.

L'ACCUSÉE. — Il en a bien osé se faire dire à un enfant de la rue, mais je ne l'ai pas dit.

LE PRÉSIDENT. — Mais on l'a ses pas contents d'une telle délation, et la loi a fait rejeter plusieurs fois et a toujours dit de même.

L'ACCUSÉE. — Eh bien je nie le fait.

LE PRÉSIDENT. — Depuis votre détention au Temple, ne vous êtes-vous pas fait peindre ?

L'ACCUSÉE. — Oui, je l'ai été en prison.

LE PRÉSIDENT. — Ne vous êtes-vous pas enfermée avec le peintre, et ne vous a-t-il pas servi de ce prétexte pour rentrer dans les prisons de la Commune, et passer dans les Assemblées révolutionnaires et conventionnelles ?

L'ACCUSÉE. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Comment nommez-vous ce peintre ?

L'ACCUSÉE. — C'est Couet, peintre polonais, établi depuis peu de temps dans Paris.

LE PRÉSIDENT. — Où demeure-t-il ?

L'ACCUSÉE. — Rue du Cimetière de la Vierge.

LE PRÉSIDENT. — Où demeure-t-il ?

L'ACCUSÉE. — Rue du Cimetière de la Vierge.

LE PRÉSIDENT. — Comment nommez-vous ce peintre ?

L'ACCUSÉE. — C'est Couet, peintre polonais, établi depuis peu de temps dans Paris.

LE PRÉSIDENT. — Où demeure-t-il ?

L'ACCUSÉE. — Rue du Cimetière de la Vierge.

LE PRÉSIDENT. — Où demeure-t-il ?

L'ACCUSÉE. — Rue du Cimetière de la Vierge.

LE PRÉSIDENT. — Comment nommez-vous ce peintre ?

L'ACCUSÉE. — C'est Couet, peintre polonais, établi depuis peu de temps dans Paris.

LE PRÉSIDENT. — Où demeure-t-il ?

L'ACCUSÉE. — Rue du Cimetière de la Vierge.

LE PRÉSIDENT. — Où demeure-t-il ?

L'ACCUSÉE. — Rue du Cimetière de la Vierge.

LE PRÉSIDENT. — Où demeure-t-il ?

L'ACCUSÉE. — Rue du Cimetière de la Vierge.

LE PRÉSIDENT. — Où demeure-t-il ?

L'ACCUSÉE. — Rue du Cimetière de la Vierge.

LE PRÉSIDENT. — Où demeure-t-il ?

L'ACCUSÉE. — Rue du Cimetière de la Vierge.

LE PRÉSIDENT. — Comment ? vous étiez malade, et vous vous leviez à six heures ?

LE TÉMOIN. — C'est que j'avais entendu du bruit

LE PRÉSIDENT. — Au moment de la revue, avez-vous entendu crier : « Vive le roi, vive la reine ? »

LE TÉMOIN. — J'ai entendu crier : « Vive le roi ! » d'un côté, et de l'autre : « Vive la nation ! »

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous vu la veille, les rassemblements extraordinaires des gardes suisses et des scélérats qui en avaient pris l'habit ?

LE TÉMOIN. — Je ne suis pas, ce jour-là, descendue dans la cour.

LE PRÉSIDENT. — Et, pour prendre vos repas, il fallait bien que vous descendissiez ?

LE TÉMOIN. — Je ne serais pas un domestique m'apportant à manger.

LE PRÉSIDENT. — Mais, au moins, ce domestique a dû vous faire part de ce qui se passait ?

LE TÉMOIN. — Je ne tenais jamais de conversation avec lui.

LE PRÉSIDENT. — Il paraît que vous avez passé votre vie à la cour, et que vous y avez appris l'art de dissimuler. Comment nommez-vous la femme qui avait soin des dentelles de l'accusée ?

LE TÉMOIN. — Je ne la connais pas ; j'ai seulement entendu parler d'une dame Couet, qui raccommodait la dentelle et faisait la toilette des enfants.

Sur l'indication faite par le témoin de la demeure de ladite femme Couet, l'accusateur public requiert, et le tribunal ordonne qu'il sera à l'instant décerné contre elle un mandat d'amener.

On continue l'audition des témoins.

JEAN-BAPTISTE VINCENT, *entrepreneur maçon*, dépose avoir fait son service au Temple, en sa qualité de membre du conseil général de la Commune, mais qu'il n'a jamais eu de conférence avec l'accusée.

NICOLAS-MARIE JEAN BEGNOT, *architecte et membre de la Commune*, dépose que, appelé par ses collègues à la surveillance des prisonniers du Temple, il ne s'est jamais oublié au point d'avoir des conférences avec les détenus, encore moins avec l'accusée.

LE PRÉSIDENT, *au témoin*. — N'avez-vous pas fait enfermer dans une tourelle le petit Capet et sa sœur, pendant que vous et quelques-uns de vos collègues teniez conversation avec l'accusée ?

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas procuré la facilité de savoir des nouvelles par le moyen des colporteurs ?

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous entendu dire que l'accusée avait gratifié Toulan d'une boîte d'or ?

LE TÉMOIN. — Non.

L'ACCUSÉE. — Je n'ai jamais eu aucun entretien avec le dépositaire.

On entend un autre témoin.

FRANÇOIS LANGÉ, *administrateur de police*, dépose avoir été un grand nombre de fois de service au Temple, mais que, dans aucun temps, il n'a eu ni dû avoir de conférence ni d'entretiens particuliers avec les détenus.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous jamais tenu le jeune Capet sur vos genoux ? Ne lui avez-vous pas dit : « Je voudrais vous voir à la place de votre père ? »

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Depuis que l'accusée est détenue à la Conciergerie, n'avez-vous pas procuré à plusieurs personnes de vos amis l'entrée de la prison ?

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous ou parlé qu'il y ait eu du monde introduit dans la Conciergerie ?

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Quelle est votre opinion sur l'accusée ?

LE TÉMOIN. — Si elle est coupable, elle doit être jugée.

LE PRÉSIDENT. — La croyez-vous patriote ?

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Croyez-vous qu'elle veuille la République ?

LE TÉMOIN. — Non.

On entend un autre témoin.

JEAN-BAPTISTE MICHONIS, limonadier, membre de la Commune du 10 août et administrateur de police, dépose qu'il connaît l'accusée pour l'avoir, avec ses collègues, transférée, le 2 août dernier du Temple à la Conciergerie.

LE PRÉSIDENT, au témoin. — N'avez-vous pas procuré à quelqu'un l'entrée de la chambre de l'accusée, depuis qu'elle est en prison ?

LE TÉMOIN. — Permettez-moi, je l'ai procurée à un nommé Giroix, maître de pension, faubourg Saint-Denis ; au citoyen..., administrateur des domaines, et à un autre de mes amis.

LE PRÉSIDENT. — Vous l'avez sans doute procurée encore à d'autres personnes ?

LE TÉMOIN. — Voici le fait, car je dois et veux dire toute la vérité. Le jour de Saint-Pierre, je me trouvais chez un sieur Fontaine, où il avait bonne compagnie, notamment trois ou quatre députés à la Convention ; parmi les autres convives se trouvait la citoyenne Dutilleul, laquelle invita Fontaine à venir faire Madeleine chez elle à Vaugirard. Elle ajouta : « Le citoyen Michonis ne sera pas de trop. » Lui ayant demandé si elle pouvait me connaître, elle répondit qu'elle m'avait vu à la mairie où des affaires l'appelaient. Le jour indiquant arrivé, je me rendis à Vaugirard ; je trouvai une compagnie nombreuse. Après le repas, la conversation s'éleva sur le chapitre des prisons, on parla de la Conciergerie en disant : « La veuve Capet est là ; on dit qu'elle est bien changée, que ses cheveux sont tout blancs. » Je racontai qu'à la vérité ses cheveux commençaient à grisonner, qu'elle se portait bien. Un citoyen, qui se trouvait manifestement le désir de la voir ; je lui promis de le contenter, ce que je fis. Le lendemain, la Richard me dit : « Conduisez-vous la personne que vous avez amenée hier ? » Lui fut répondu que je ne la connaissais que pour l'avoir vue chez un de mes amis : « Eh bien, me dit-elle, on dit qu'est un ci-devant chevalier de Saint-Louis. » En même temps elle me remit un petit morceau de papier écrit, ou moins piqué avec la pointe d'une épingle. Alors, je lui répondis : « Je vous jure que je n'y mènerai plus jamais. »

LE PRÉSIDENT, au témoin. — Avez-vous point fait part à l'accusée que vos fonctions viennent de finir à la Commune ?

LE TÉMOIN. — Oui, je lui en ai fait part dans ce discours-là.

LE PRÉSIDENT. — Que vous a-t-elle répondu l'accusée ?

LE TÉMOIN. — Elle m'a dit : « On ne vous verra donc plus ? » Je répondis : « Madame, je suis administrateur de ce poste municipal, et pourrai vous voir de temps en temps. »

LE PRÉSIDENT. — Comment pouvez-vous, vous, administrateur de police, au mépris de vos fonctions, introduire un inconnu auprès de l'accusée ? Vous auriez donc qu'un grand nombre d'intrigants mettent à l'usage pour séduire les administrateurs ?

LE TÉMOIN. — Ce n'est point moi qui l'ai amenée à voir la veuve Capet, c'est moi qui l'ai amenée à la voir.

LE PRÉSIDENT. — Combien de fois avez-vous diné de fois avec lui ?

LE TÉMOIN. — Deux fois.

LE PRÉSIDENT. — Quel est le motif de ce particulier ?

LE TÉMOIN. — Je l'ignore.

LE PRÉSIDENT. — Combien de fois vous a-t-il promis ou donné quelque chose ?

LE TÉMOIN. — Je n'ai jamais reçu de lui aucune rétribution.

LE PRÉSIDENT. — Pendant qu'il était dans la chambre de l'accusée, ne lui avez-vous vu faire quelque geste ?

LE TÉMOIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Ne l'avez-vous point vue depuis ?

LE TÉMOIN. — Je ne l'ai vu qu'une fois.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi ne l'avez-vous pas fait arrêter ?

LE TÉMOIN. — J'avoue que c'est une faute que j'ai faite à cet égard.

UN JURÉ. — Citoyen président, je dois observer que la femme Dutilleul vient d'être arrêtée, elle est suspecte et contre-révolutionnaire.

Un autre témoin est entendu.

PIERRE-EDOUARD BERNIER, médecin, connaît

l'accusée depuis quatorze ou quinze ans, ayant été, depuis ce temps, le médecin de ses enfants.

LE PRÉSIDENT, au témoin. — N'étiez-vous pas, en 1789, le médecin des enfants de Louis Capet, et, en cette qualité, n'avez-vous pas entendu parler à la cour qu'elle était la cause, à cette époque, du rassemblement extraordinaire de troupes qui ont eu lieu, tant à Versailles qu'à Paris ?

LE TÉMOIN. — Non.

Le témoin Hébert observe, sur l'interpellation qui lui est faite, que, dans les journées qui ont suivi le 10 août, la Commune républicaine fut paralysée par les astuces de Manuel et de Pétion, qui s'opposèrent à ce que la table des détenus fût rendue plus frugale, et à ce que la valetaille fût chassée, sous le faux prétexte qu'il était de la dignité du peuple que les prisonniers ne manquassent de rien. Le déposant ajoute que Bernier, témoin présent, était souvent au Temple, dans les premiers jours de la détention de la famille Capet ; mais que ses fréquentes visites l'avaient rendu suspect, surtout dès que l'on se fut aperçu qu'il ne s'approchait des enfants de l'accusée qu'avec toutes les bassesses de l'ancien régime.

Le témoin assure que, de sa part, ce n'était que bienséance et non bassesse.

CLAUDE-DENTS TAVERNIER, ci-devant lieutenant à la suite de l'état-major, dépose qu'étant de garde aux Tuileries dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, il a vu venir, dans la soirée, la Fayette, lequel parla plusieurs fois à La Jarre et à La Colombe. Vers deux heures après minuit, il a vu passer, sur le pont dit Royal, la voiture de la Fayette ; enfin, il a vu ce dernier changer de couleur, lorsque l'on apprit que la famille Capet avait été arrêtée à Varennes.

JEAN-MAURICE-FRANÇOIS LEBRASSE, lieutenant de gendarmerie à la suite des tribunaux, déclare connaître l'accusée depuis quatre ans ; il n'a aucune connaissance des faits contenus en l'acte d'accusation, sinon que, se trouvant de service près la maison d'arrêt de la Conciergerie, la veille du jour où les députés Amar et Sévestre vinrent interroger la veuve Capet, un gendarme lui ayant fait part de la scène de l'écueil, il s'était empressé de demander une prompte instruction de cette affaire ; ce qui a eu lieu.

JOSEPH BOZE, peintre, déclare connaître l'accusée depuis environ huit ans, qu'il peignit à cette époque le ci-devant roi, mais ne lui a jamais parlé. Le témoin entre ici dans les détails d'un projet de réconciliation entre le peuple et le ci-devant roi, par l'intermédiaire de Thierry, valet de chambre de Louis Capet.

L'accusée tire de sa poche un papier et le remet à l'un de ses défenseurs.

L'accusateur public interpelle Antoinette de déclarer quel est l'écrit qu'elle vient de remettre.

L'ACCUSÉE. — Hébert a dit ce matin que, dans nos hardes et nos souliers, on nous faisait passer des correspondances. J'avais écrit, dans la crainte de l'oublier, que toutes nos hardes et effets étaient visités lorsqu'ils parvenaient près de nous ; que cette surveillance s'exerçait par les administrateurs de police.

Hébert observe à son tour qu'il n'a été fondé à faire cette déclaration que parce que la fourniture de souliers était considérable, puisqu'elle se montait à quatorze et quinze paires par mois.

DIDIER JOURDEUIL, huissier, déclare qu'au mois de septembre 1792, il a trouvé chez d'Affry une liasse de papiers dans laquelle était une lettre d'Antoinette qu'elle écrivait à celui-ci ; elle lui marquait ces mots : « Peut-on compter sur vos Suisses ? Feront-ils bonne contenance lorsqu'il en sera temps ? »

L'ACCUSÉE. — Je n'ai jamais écrit à d'Affry.

L'accusateur public observe que, l'année dernière, se trouvant directeur du jury d'accusation près le tribunal du 17 août, il fut chargé de l'instruction des procès d'Affry et Cazotte ; qu'il se rappelle très bien avoir vu la lettre dont parle le témoin ; mais la faction de Roland, étant parvenue à faire supprimer le tribunal, en a fait enlever les papiers au moyen d'un décret qu'ils escamotèrent, nonobstant les réclamations de tous les bons républicains.

LE PRÉSIDENT, à l'accusée. — Quels sont les papiers qui ont été brûlés à la manufacture de Sèvres ?

L'ACCUSÉE. — Je crois que c'était un libelle ; au reste, on ne m'a pas consultée pour cet effet, on me l'a dit après.

LE PRÉSIDENT. — Comment se peut-il faire que vous ayez

— Comment, monsieur le président, a-t-il été chargé de la rédaction de cet acte ?

— Le président a-t-il entendu parler de Rougy et de Michonis ? — Non, monsieur le président, mais j'ai vu la Lamotte, et si elle n'a rien dit, elle n'a pas osé s'opposer à ce que l'on fît ce que l'on a fait.

— Comment, monsieur le président ?

— Le marchand de bois, déclare ne connaître aucun des noms cités en l'acte d'accusation, ne connaît aucun des noms de réputation, et n'ayant jamais eu de rapports avec le ci-devant cour.

LE PRÉSIDENT. — Depuis combien de temps connaissez-vous Michonis ?

LE TÉMOIN. — Depuis environ quatorze ans.

LE PRÉSIDENT. — Comment a-t-il été diuer de fois chez vous ?

LE TÉMOIN. — Trois fois.

LE PRÉSIDENT. — Comment nommez-vous le particulier qui a dîné chez vous avec Michonis ?

LE TÉMOIN. — On l'appelle de Rougy, c'est un particulier dont les manières et le ton ne me revenaient pas ; il avait été amené par la dame Duilleul.

LE PRÉSIDENT. — D'où connaissez-vous ladite femme Duilleul ?

LE TÉMOIN. — Je l'ai rencontrée une fois avec une autre femme sur le boulevard ; nous fîmes conversation et fûmes invitée à une tasse de café ensemble. Depuis ce temps elle est venue chez moi plusieurs fois.

LE PRÉSIDENT. — Ne vous a-t-elle point fait quelque confidence ?

LE TÉMOIN. — Jamais.

LE PRÉSIDENT. — Quels sont les noms des députés qui se sont trouvés avec Rougy et Michonis ?

LE TÉMOIN. — Il n'y en avait qu'un.

LE PRÉSIDENT. — Comment le nommez-vous ?

LE TÉMOIN. — Sautereau, député de la Nièvre à la Convention, et deux autres commissaires envoyés par les assemblées primaires du même département, pour apporter leur avis sur la constitution de la Constitution.

LE PRÉSIDENT. — Quels sont leurs noms ?

LE TÉMOIN. — C'est l'abbé de Launay, de Beaumont, et Paulmier, également du même département.

LE PRÉSIDENT. — Savez-vous ce que peut être devenu Rougy ?

LE TÉMOIN. — Non.

On entend un autre témoin.

MICHEL GOINTRE, employé au bureau de la guerre, dépose avoir lu et entendu l'acte d'accusation, et avoir été étonné de voir cités des noms qu'il n'y voit l'article de la complicité de faux assignats de l'assignat, accusateur public près le tribunal du premier arrondissement, qui avait été chargé de la poursuite de cette affaire étant venu à la barre de l'Assemblée législative pour rendre compte de l'état où se trouvait la procédure, annonça qu'il lui était impossible de se présenter à la barre, car l'Assemblée ne décrétait rien sans avoir que le roi d'inviolable.

Cette dernière circonstance fut déposant de soupçonner l'Assemblée, et que l'accusé dont Polverel voulait l'acte, et qu'il ne pouvait y avoir qu'elle dans le cas de saisir les fonds nécessaires à une entreprise aussi importante.

LE TÉMOIN TIFLET. — Citoyen président je voudrais que l'accusée fût interpellée de déclarer si elle n'a pas fait de faux assignats de Saint-Louis et un brevet de capitaine au régiment d'infanterie ?

LE PRÉSIDENT. — Je ne connais personne de ce nom.

LE TÉMOIN. — Savez-vous pas fait donner Collat de Villemaur à des gardes du ci-devant roi ?

LE PRÉSIDENT. — Non.

LE TÉMOIN. — Comment, monsieur le président, n'avez-vous pas vu procureur au tribunal de la ci-devant garde du ci-devant roi ?

LE PRÉSIDENT. — Non.

LE TÉMOIN. — Vous avez tellement influencé l'organisation de la garde nationale royale qu'elle ne fut composée que de soldats et de soldats élevés l'opinion publique.

et, en effet, les patriotes pouvaient-ils être sans inquiétude le chef de la nation entouré d'une garde qui figurait des prêtres insermentés, des chevaliers du bougard, etc. ? Heureusement, votre politique fut en faveur de leur conduite anticonstitutionnelle, leurs sentiments contre-révolutionnaires forcèrent l'Assemblée législative à les licencier et Louis Capet, après cette opération, les sollicita, pour ainsi dire, jusqu'au 10 août, ou il fut renversé à son tour. — Lors de votre mariage avec Louis Capet, n'avez-vous pas conçu le projet de réunir la Lorraine à l'Autriche ?

L'ACCUSÉE. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Vous en portez le nom ?

L'ACCUSÉE. — Parce qu'il faut porter le nom de son pays.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas, après l'affaire de Nancy, écrit à Bouillé pour le féliciter de ce qu'il avait fait masquer dans cette ville sept ou huit mille patriotes ?

L'ACCUSÉE. — Je ne lui ai jamais écrit.

LE PRÉSIDENT. — Ne vous êtes-vous pas occupée à sonder l'esprit des départements, districts et municipalités ?

L'ACCUSÉE. — Non.

L'accusateur public observe à l'accusée que l'on a trouvé dans son secrétaire une pièce qui atteste ce fait de la manière la plus précise, et dans laquelle se trouvent inscrits en tête les noms des Vaubanc, des Jaucourt, etc.

Lecture est faite de ladite pièce ; l'accusée persiste à dire qu'elle ne se rappelle pas avoir rien écrit dans ce genre.

LE TÉMOIN. — Je désirerais, citoyen président, que l'accusée fût interpellée de déclarer si, le même jour que le peuple s'est réuni sur la sonnerie de la cloche du bonnet rouge, il ne fut pas tenu un conciliabule nocturne dans le château où l'on délibéra de perdre la ville de Paris, et si il ne fut pas aussi décidé que l'on ferait composer des placards dans le sens royaliste, par le nommé Esménard, rue Plâtrière ?

L'ACCUSÉE. — Je ne connais point ce nom là.

LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas, le 9 août 1792, donné votre main à baiser à Tassin de l'Estang, capitaine de la force armée des Filles-Saint-Thomas, en disant à son bataillon : « Vous êtes de braves gens, qui êtes dans les bons principes ; je compte toujours sur vous ? »

L'ACCUSÉE. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi, vous qui aviez promis d'élever vos enfants dans les principes de la Révolution, ne leur avez-vous inculqué que des erreurs, en traitant par exemple, votre fils avec des égards qui semblaient faire croire que vous pensiez encore le voir un jour le successeur du ci-devant roi son père ?

L'ACCUSÉE. — Il était trop jeune pour lui parler de cela. Je le faisais mettre au bout de la table, et lui donnais moi-même ce dont il avait besoin.

LE PRÉSIDENT. — Ne vous reste-t-il plus rien à ajouter pour votre défense ?

L'ACCUSÉE. — Hier, je ne connaissais pas les témoins, j'ignorais ce qu'ils allaient déposer contre moi ; eh bien, personne n'a articulé contre moi aucun fait positif. Je finis en observant que je n'étais que la femme de Louis XVI, et qu'il fallait bien que je me conformasse à ses volontés.

Le président annonce que les débats sont terminés.

Fouquier, accusateur public, prend la parole. Il retrace la conduite perverse de la ci-devant cour, ses machinations continuelles contre une liberté qui lui déplaisait, et dont elle voulait voir la destruction à quelque prix que ce fût ; ses efforts pour allumer la guerre civile afin d'en faire tourner le résultat à son profit en s'appropriant cette maxime machiavélique : *diviser pour régner* ; ses liaisons criminelles et coupables avec les puissances étrangères avec lesquelles la République est en guerre ouverte ; ses intimités avec une faction scélérate, qui lui était dévouée et qui secondait ses vues en entretenant dans le sein de la Convention des haines et des dissensions ; en employant tous les moyens possibles pour perdre Paris en armant les départements contre cette cité et en calomniant sans cesse les généreux habitants de cette ville, mère et conservatrice de la liberté ; les massacres exécutés par les ordres de cette cour corrompue dans les principales villes de France, notamment à Montauban, Nîmes, Arles, Nancy, au camp de Mars, etc. etc. Il regarde Antoinette comme l'ennemie déclarée de la nation française, comme une des principales instigatrices des troubles qui ont lieu en France depuis quatre ans et dont des milliers de Français ont été les victimes, etc. etc.

Chauveau et Breton-Ducoudray, nommés d'office par le

Tribunal pour défendre Antoinette, s'acquittent de ce devoir et sollicitent la clémence du Tribunal. Ils sont entendus dans le plus grand silence.

L'accusée est ensuite conduite hors de l'audience.

Hermann, président du tribunal, prend la parole et prononce le résumé suivant :

Citoyens jurés, le peuple français, par l'organe de l'accusateur public, a accusé devant le jury national Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, d'avoir été la complice ou plutôt l'instigatrice de la plupart des crimes dont s'est rendu coupable ce dernier tyran de la France ; d'avoir eu elle-même des intelligences avec les puissances étrangères, notamment avec le roi de Bohême et de Hongrie, son frère avec les ci-devant princes français émigrés, avec des généraux perfides ; d'avoir fourni à ces ennemis de la République, des secours en argent, et d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté extérieure et intérieure de l'Etat.

« Un grand exemple est donné en ce jour à l'univers, et sans doute il ne sera point perdu pour les peuples qui l'habitent. La nature et la raison, si longtemps outragées, sont enfin satisfaites, l'égalité triomphe. Une femme, qu'environnaient naguère tous les prestiges les plus brillants que l'orgueil des rois et la bassesse des esclaves avaient pu inventer, occupe aujourd'hui au tribunal de la nation la place qu'occupait, il y a deux jours, une autre femme, et cette égalité lui assure une justice impartiale. Cette affaire, citoyens jurés, n'est pas de celles où un seul fait, un seul délit est soumis à votre conscience et à vos lumières ; vous avez à juger toute la vie politique de l'accusée, depuis qu'elle est venue s'asseoir à côté du dernier roi des Français ; mais vous devez surtout fixer votre délibération sur les manœuvres qu'elle n'a cessé un instant d'employer pour détruire la liberté naissante, soit dans l'intérieur, par ses liaisons intimes avec d'infâmes ministres, de perfides généraux, d'infidèles représentants du peuple, soit au dehors en faisant négocier cette coalition monstrueuse, des despotes de l'Europe, à laquelle l'histoire réserve le ridicule pour son impuissance : enfin, par ses correspondances avec les ci-devant princes français émigrés et leurs dignes agents.

« Si l'on eût voulu de tous ces faits une preuve orale, il eût fallu faire comparaître l'accusée devant tout le peuple français ; la preuve matérielle se trouve dans les papiers qui ont été saisis chez Louis Capet, énumérés dans un rapport fait à la Convention nationale par Gobier, l'un de ses membres ; dans le recueil des pièces justificatives de l'acte d'accusation porté contre Louis Capet par la Convention ; enfin et principalement, citoyens jurés, dans les événements politiques dont vous avez tous été les témoins et les juges.

« Et si l'eût été permis, en remplissant un ministère impassible, de se livrer à des mouvements de la passion de l'humanité commandant, nous eussions évoqué devant le jury national les mânes de nos frères égorgés à Nancy, au champ de Mars, aux frontières, en Vendée, à Marseille, à Lyon, à Toulon, par suite des machinations infernales de cette moderne Médicis ; nous eussions fait amener devant vous les pères, les mères, les épouses, les enfants de ces malheureux patriotes. Que dis-je, malheureux ! Ils sont morts pour la liberté, et fidèles à la patrie. Toutes ces familles, dans le désespoir de la nature, auraient accusé Antoinette de leur avoir enlevé ce qu'elles avaient de plus cher au monde et dont la privation leur rend la vie insupportable.

« En effet, si les satellites du despote autrichien ont entamé pour un moment nos frontières, et s'ils y commettent des atrocités dont l'histoire des peuples barbares ne fournit point encore d'exemple ; si nos ports, si nos camps, si nos villes sont vendus ou livrés, n'est-ce pas évidemment le dernier résultat des manœuvres combinées au château des Tuileries, et dont Antoinette d'Autriche était l'instigatrice et le centre ? Ce sont, citoyens jurés, tous ces événements politiques qui forment la masse des preuves qui accablent Antoinette.

« Quant aux déclarations qui ont été faites dans l'instruction du procès et aux débats qui ont eu lieu, il en est résulté quelques faits qui viennent directement à la preuve de l'accusation principale portée contre la veuve Capet.

« Tous les autres détails, faits pour servir à l'histoire de la Révolution ou au procès de quelques personnages fameux et de quelques fonctionnaires publics infidèles, disparaissent devant l'accusation de haute trahison qui pèse essentiellement sur Antoinette d'Autriche, veuve du ci-devant roi.

« Il est une observation générale à recueillir, c'est que l'accusée est convenue qu'elle avait la confiance de Louis Capet.

« Il résulte encore de la déclaration de Valazé qu'Antoinette était consultée dans les affaires politiques, puisque le ci-devant roi voulait qu'elle fût consultée sur un certain plan dont le témoin n'a pas pu ou voulu dire l'objet.

« L'un des témoins, dont la précision et l'ingénuité ont été remarquables, vous a déclaré que le ci-devant duc de Coigny lui avait dit, en 1788, qu'Antoinette avait fait passer à l'empereur, son frère, 200 millions pour lui aider à soutenir la guerre qu'il faisait alors.

« Depuis la Révolution, un bon de 60 à 80.000 livres, signé Antoinette, et tiré sur Septeuil, a été donné à la Potignac, alors émigrée, et une lettre de Laporte recommandait à Septeuil de ne pas laisser la moindre trace de ce don.

« Lecomte, de Versailles vous a dit, comme témoin oculaire, que, depuis l'année 1779, des sommes énormes avaient été dépensées à la cour, pour les fêtes dont Marie-Antoinette était toujours la déesse.

« Le 1^{er} octobre, un repas, ou plutôt une orgie, est ménagée entre les gardes du corps et les officiers du régiment de Flandre, que la cour avait appelé à Versailles pour servir ses projets. Antoinette y paraît avec le ci-devant roi et le dauphin qu'elle promène sur les tables ; les convives crient : « Vive le roi ! vive la reine ! vive le dauphin ! au diable la nation ! » Le résultat de cette orgie est que l'on foule aux pieds la cocarde tricolore et que l'on arbore la cocarde blanche.

« L'un des premiers jours d'octobre, le même témoin monte au château ; il voit, dans la galerie, des femmes attachées à l'accusée, distribuant des cocardes blanches, en disant à chacun de ceux qui avaient la bassesse de les recevoir : « Conservez-la bien. » Et ses esclaves, mettant un genou en terre, baisaient ce signe odieux qui devait faire couler le sang du peuple.

« Lors du voyage connu sous le nom de Varennes, c'est l'accusée qui, de son aveu, a ouvert les portes pour la sortie du château ; c'est elle qui a fait sortir la famille.

« Au retour du voyage et à la descente de la voiture, l'on a observé sur le visage d'Antoinette et dans ses mouvements le désir le plus marqué de vengeance.

« Le 10 août, où les Suisses du château ont osé tirer sur le peuple, l'on a vu sous le lit d'Antoinette des bouteilles vides et pleines. Un autre témoin a dit avoir eu connaissance que, les jours qui ont précédé cette journée, les Suisses ont été régales, pour me servir de son expression, et ce témoin habitait le château.

« Quelques-uns des Suisses expirants dans cette journée, ont déclaré avoir reçu de l'argent d'une femme, et plusieurs personnes ont attesté qu'au procès d'Anry, il est établi qu'Antoinette lui a demandé, à l'époque du 10 août, s'il pouvait répondre de ses Suisses. « Pouvons-nous, » écrivait Antoinette « compter sur vos Suisses ? Feront-ils bonne contenance lorsqu'il en sera temps ? » L'un des témoins vous a attesté avoir lu cette lettre et se rappeler ces expressions.

« Les personnes qui, par devoir de surveillance, fréquentaient le Temple, ont toujours remarqué dans Antoinette un ton de révolte contre la souveraineté du peuple. Elles ont saisi une image représentant un cœur, et cette image est un signe de ralliement dont presque tous les contre-révolutionnaires que la vengeance nationale a pu attendre étaient porteurs.

« Après la mort du tyran, Antoinette suivait au Temple, à l'égard de son fils, toute l'étiquette de l'ancienne cour. Le fils Capet était traité en roi. Il avait, dans tous les détails de la vie domestique, la préséance sur sa mère. A table, il tenait le haut bout ; il était servi le premier.

« Je ne vous parlerai point, citoyens jurés, de l'incident de la Conciergerie, de l'entrevue du chevalier de Saint-Louis, de l'écueil laissé dans l'appartement de l'accusée, du papier piqué donné, ou plutôt préparé en réponse.

« Cet incident n'est qu'une intrigue de prison, qui ne peut figurer dans une accusation d'un si grand intérêt.

« Je finis par une réflexion générale que j'ai déjà eu occasion de vous présenter : c'est le peuple français qui accuse Antoinette ; tous les événements politiques qui ont eu lieu depuis cinq années déposent contre elle.

« Voici les questions que le tribunal a arrêté de vous soumettre :

« 1^o Est-il constant qu'il ait existé des manœuvres et intelligences avec les puissances étrangères et autres ennemis extérieurs de la République ; lesdites manœuvres et intelligences tendantes à leur fournir des secours en argent, à leur donner l'entrée du territoire français, et à y faciliter le progrès de leurs armes ?

« 2^o Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir coopéré à ces manœuvres et d'avoir entretenu ces intelligences ?

« de tous côtés et qu'il a existé un complot et une conspiration tendant à troubler la guerre civile dans l'intérieur de la République ? »

« Je Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, me suis en effet vu avoir participé à ce complot et à cette conspiration. »

Les jurés, après avoir mis environ une heure aux opinions diverses, à l'aspect de ce fait, ont fait une déclaration affirmant sur toutes les questions qui leur ont été soumises.

Le président appelle au peuple le discours suivant :

« Si les citoyens qui remplissent l'auléaire n'étaient pas des hommes libres et par cette raison, capables de sentir toute la dignité de leur être, je devrais peut-être leur rappeler qu'il y a une justice nationale qui prononce la loi, la morale, la moralité leur commandent le plus grand crime, que la loi leur défend tout signe d'approbation, de toute personne, de quelque crime qu'elle soit commise, une fois atteinte par la loi, n'appartient plus qu'à la patrie et à l'humanité. »

L'accusée est ramenée à l'audience.

Le président à l'accusée. — Antoinette, voici quelle est la déclaration du jury.

On en donne lecture.

Le président. — Vous allez entendre le réquisitoire de l'accusateur public.

Fouquier prend la parole et requiert que l'accusée soit condamnée à la peine de mort conformément à l'art. 1er de la première section du titre premier de la deuxième partie du Code pénal, lequel est ainsi conçu :

« Toutes manœuvres, toutes intelligences avec les ennemis de la France et dantes, soit à faciliter leur entrée dans les dépendances de l'empire français, soit à leur livrer des villes, forteresses, ports, vaisseaux, magasins ou arsenaux appartenant à la France, soit à leur fournir des secours

en soldats, argent, vivres ou munitions, soit à favoriser d'une manière quelconque le progrès de leurs armes sur le territoire français, ou contre nos forces de terre ou de mer, soit à ébranler la fidélité des officiers, soldats, et des autres citoyens envers la nation française, seront punis de mort. »

Et encore à l'art 2 de la première section du titre premier de la seconde partie du même Code, lequel est ainsi conçu :

« Toutes conspirations et complots tendants à troubler l'état par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, ou contre l'exercice de l'autorité légitime, seront punis de mort. »

Le président interpelle l'accusée de déclarer si elle a quelques réclamations à faire sur l'application des lois invoquées par l'accusateur public.

Antoinette secoue la tête en signe de négative.

Sur la même interpellation faite aux défenseurs, Tronson prend la parole, et dit :

« Citoyen président, la déclaration du jury étant précise et la loi formelle à cet égard, j'annonce que mon ministère à l'égard de la veuve Capet est terminé. »

Le président recueille les opinions de ses collègues, et prononce le jugement suivant :

« Le Tribunal, d'après la déclaration unanime du jury, faisant droit sur le réquisitoire de l'accusateur public, d'après les lois par lui citées, condamne Marie-Antoinette, dite de Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet, à la peine de mort ; déclare conformément à la loi du 10 mars dernier, ses biens, si aucuns elle a dans l'étendue du territoire français, acquis et confisqués au profit de la République ; ordonne qu'à la requête de l'accusateur public, le présent jugement sera exécuté sur la place de la Révolution, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la République. »



TABLE DES MATIÈRES

DU

DRAME DE QUATRE-VINGT-TREIZE

Pages	Pages
I. — Le roi à Paris. — La cocarde nationale. — La nation. — Le lion et le chien. — Marat. — L'Assemblée suit le roi. — L'archevêché. — La guerre aux mots. — Abandon de Versailles. — Mademoiselle Montansier. — Mirabeau. — La loi martiale. — Le boulanger François. — Ses défenseurs. — Sa mort. — Sa femme et son enfant. — La loi martiale demandée, discutée et décrétée. — Fleur-d'Épine. — Secours à la veuve François. — Texte de la loi martiale. — Loustalot et Marat. — Mirabeau. — Sa crainte. — La Fayette. — Le duc d'Orléans exilé. — Le serf du Jura. — Sa réception à l'Assemblée. — Visite aux prisons civiles et ecclésiastiques. — Les vœux. — Les juifs. — Les comédiens. — Les protestants. — Rabaut-Saint-Étienne. — Erreurs de l'Assemblée. — Électorat. — Éligibilité. — Citoyens actifs et passifs. — Robespierre et Grégoire. — Prieur (de la Marne). — Camille Desmoulin. — Les caricatures. — Les biens du clergé. — L'évêque d'Autun. — Vacance des parlements. — Les lettres de mort. — Le Manège. — Les chevaux. — L'affiche de théâtre. — Les acteurs. — Les bais. — Les noirs. — Les impartiaux	3
II. — Le tribunal du Châtelet. — Origine du Châtelet. — Ordonnance de Louis IX. — Le Châtelet tribunal suprême. — L'appel au parlement. — Les trois accusés. — Augeard et Bezenval acquittés. — Le quatrain de Camille Desmoulin. — Le marquis de Favras. — Son portrait. — Accusation portée contre lui. — Ses accusateurs. — Monsieur, frère du roi. — Sa conduite. — La circulaire Barreaux. — Monsieur à l'hôtel de ville. — Son triomphe. — Favras devant ses juges. — Sa contenance. — L'arrêt. — L'heure de l'exécution. — Joie dans Paris. — Le pourboire. — Les apprêts du supplice. — Notre-Dame. — Testament. — Bourreau, fais ton devoir. — <i>Bis!</i> — L'inhumation. — Une phrase du mémoire de Favras. — L'égalité dans le supplice.	6
III. — Séance du 21 janvier 1790. — Duport et Robespierre. — Le docteur Guillotin. — Sa machine. — Le rire de l'Assemblée. — La chanson. — Le pot-pourri. — Histoire de la guillotine. — Ancienneté de la machine. — Le maréchal de Montmorency. — Décret du 3 juin 1791. — Peines. — Triomphe de Guillotin. — Retrait du droit de grâce. — La matinée du 17 avril 1792. — Pinel, Cabanis. — Maître Guidon. — Sanson. — M. de Paris. — Le docteur Louis. — Le citoyen Giraut. — Les trois cadavres. — On applaudit l'insuccès. — Le premier guillotiné. — Louis XVI corrige la machine	8
IV. — Coup d'œil en arrière. — Mort de Joseph II. — Léopold II, empereur. — Le <i>Livre rouge</i> . — Bruits populaires. — Les courtisans cherchent à garder leurs richesses. — Insistance de l'Assemblée. — Le roi cède. — Restrictions. — MM. Necker, de Montmorin et les commissaires. — Total des sommes inscrites au <i>Livre rouge</i> depuis l'avènement de Louis XVI. — Les dettes du comte d'Artois. — Les biens du clergé. — Les émigrations. — Mirabeau jeune. — <i>L'Etoile du matin</i> . — Retour du duc d'Orléans. — Bailly. — La fédération générale. — La reine. — Craintes de Mirabeau. — Discussion sur l'initiative de la guerre. — La défection. — <i>La Grande Conspiration</i> . — Barnave.	11
V. — Fuite de Necker. — M. de Montmorin. — Nouveau ministère. — Affaire de Nancy. — L'état-major	
et les soldats. — L'augmentation de solde. — M. de Bouillé. — Réclamations des soldats. — <i>Elles sont justes</i> . — Les bourgeois. — Les querelles. — Les rencontres. — Le maître d'armes. — Judas. — Émigration. — Léopold II. — Le passage. — Fermentation. — Les régiments du roi, de Mestre-de-camp et de Châteaueux. — Le décompte. — Les Suisses. — Le fouet. — La députation. — Rébellion. — L'Assemblée. — Le décret. — M. de Noue. — Pommier. — Les deux Suisses. — La réparation. — Les congés. — Les officiers prisonniers. — Décret de l'Assemblée. — La Fayette. — Craintes des soldats. — Le voyage. — L'arrestation. — Bailly. — MM. de Maisaigne et Cerisier. — Rumeurs publiques. — Événements. — M. de Bouillé. — Le jeune Désilles. — La défaite. — Le supplice. — Conduite de l'Assemblée et du roi. — Loustalot. — Route de Necker	15
VI. — Le roi. — Lettre au roi d'Espagne. — Le projet de fuite. — La question religieuse. — M. Vêto. — L'évêque de Clermont. — Le pape. — Le comte de Fersen. — Traités avec les autres puissances. — L'Assemblée. — Acceptation du roi. — Le serment en séance publique. — Les refus. — Lutte des prêtres. — Leur influence. — Le maire Laperdit. — Fuite de Mesdames. — M. de Narbonne. — <i>La Chronique de Paris</i> . — Lettre du roi. — Discussion dans l'Assemblée. — Morel. — Lettre de Montmorin. — Annay-le-Duc. — M. de Menou. — Mirabeau. — Projet de loi sur l'émigration.	19
VII. — Les <i>Chevaliers du poignard</i> . — Le 28 février. — Vincennes. — Les quinze cents patriotes. — La générale battue. — La Fayette. — L'homme au poignard. — Le maire de Vincennes. — La cavalerie. — Le peuple. — Les prisonniers. — Le faubourg Saint-Antoine. — La Fayette triomphant. — Sa déconvenue. — M. de Villequier. — Les six cents. — M. de Gouvion. — Le roi. — Les conjurés. — Mirabeau à la tribune. — Les six billets. — Le départ du roi. — Mirabeau à l'Assemblée. — Ce qui tue Mirabeau. — Auguste. — <i>Plaudite, civis</i> . — Mirabeau songe à mourir	22
VIII. — Le 15 mars. — L'aveugle qui veut mener le monde. — Mirabeau et Cabanis. — La foule. — M. Frochet. — Sur Pitt. — La Mark. — Teisch. — Le rayon de soleil. — Le dernier entretien. — Huit heures et demie du soir. — Mot de Robespierre. — Marnais. — <i>Aux grands hommes, la patrie reconnaissante</i> . — Mirabeau jugé par ses contemporains.	24
IX. — Louis XVI songe à fuir. — Le décret sur le serment des prêtres. — Les chevaux blancs. — Le portrait de Charles I ^{er} . — Le roi se regarde comme prisonnier. — Deux partis voulaient la fuite du roi. — Le roi décide son départ. — Opinion de la Sémiramis du Nord. — Le roi s'engage à suivre la procession. — Six cent mille livres à Mirabeau. — La Mark et Bouillé. — Mirabeau et la Fayette. — Les relais de poste. — La berline de voyage. — Un million en assignats à M. de Bouillé. — Le départ est fixé au 19 juin. — M. de Choiseul reçoit les ordres du roi. — Le départ est retardé de vingt-quatre heures. — Funestes conséquences de ce retard.	27
X. — Dispositions des postes aux Tuileries. — Dissimulation du roi et de la reine. — Moyens de sortir du château. — L'appartement de M. de Villequier. — M. de Fersen. — M. de Moustier. — Son entrevue	

IV. — M. de Marmont et Valory. — Di-
visions des généraux. — Marmont à Korff. — Le
sergent Louis M. de Courcy. — La sentinelle. —
Les deux canonniers. — Drouot. — Le coup. — La
charge de la garde nationale. — La victoire
sur les ennemis. — Le barreau brisé. — M. de l'ersen
général-major de l'armée. 22

V. — Soudain à Paris. — Les fautes. — Le mi-
nistre de la guerre. — Les lettres du roi. — Les pré-
paratifs pour la fuite. — Trait rompu. — Course à
Paris. — M. de Saxe. — Le retard de vingt-
sept heures. — Saintes. — Sainte-Menehould.
— M. de Saxe. — Les associations de la route. — On
bat le rappel de l'armée. — La diligence. — M. de
Marmont à Paris. — Les hérauts. 31

VI. — M. de Saxe. — Le plus son escorte. — Erreurs de
M. de Saxe. — Les dragons. — Le roi met la tête
sur le couperet. — Fatales conséquences. — Drouot. —
Saxe. — M. de Saxe. — Il suit le roi. — M. de Damas à
Paris. — L'heure de la retraite. — Les dragons
général-major. — Trois savent M. de Damas. —
M. de Saxe. — Route de Verdun, route de
Paris. — Un postillon. — M. de Rohrig, comman-
dant les hérauts. — Pas de relais à Varennes. —
Le voyage. — Saxe. — On bat le rappel et on
suit le roi. — Villa d'Varennes. — On harri-
cote le pont. 32

VII. — Les lettres de la reine. — Les passeports. —
Le marchand de pain. — La boutique d'épicerie.
— M. de Saxe. — Interrogatoire. — Je suis le
roi. — M. de Gognot près du roi. — Vive la nation!
— Coup de pistolet. — Ha de proposition pour
le coup. — Reflexions de la reine. — Indecision.
— Gognot à l'Assemblée. — Gognot et Drouot.
— Triste situation du roi. — Fierte de la reine. —
Le roi se montre. — M. de Saxe. — Le roi se montre
à Paris. — La mère de M. Saxe. — Les cheveux
blancs. — Ce qui se passe à Paris. 34

VIII. — M. de Nemours prevenu de la fuite du roi. —
On l'arrête. — Le roi est parti. — « Je suis une honnête fille. » — Santerre.
— Le sergent de dix francs. — Mot de Fréron. —
Trois coups de canot. — M. Romeuf. — La fuite
convenue. — Le décret. — L'Assemblée. — L'adresse
à la nation. — Quatre cent mille gardes nationaux.
— Proposition des vérités politiques. — L'aide de
camp arrêté et remis à l'Assemblée. 36

IX. — Arrivée de M. de Marmont à Varennes. — Sa réception
à l'Assemblée. — La reine. — On
bat le rappel. — M. de Saxe. — M. de Choiseul et de
Lamoignon. — D. positions militaires de M. de
Saxe. — M. de Saxe. — M. de Saxe. — M. de Saxe.
— M. de Saxe. — La garnison de Verdun. — Bouille
général-major. — Il émigre le 22 juin. — Vingt
sept heures. — M. de Robespierre. — Mission de
M. de Saxe. — Pétion et Barnave. — Départ de
Paris. — M. de Saxe. — Entre Dormans
et Compiègne. — M. de Saxe. 38

X. — M. de Saxe. — Le rôle. — Profession de foi
de M. de Saxe. — Les ministres communs. — L'écclésiasti-
que. — M. de Saxe. — M. de Saxe. — M. de Saxe.
— M. de Saxe. — L'épule de Pétion. — Le
sergent de Pétion. — Le bouton d'habit. — La
reine. — Arrivée à Meaux. — Palm de Bossuet.
— L'Assemblée. — La reine et Barnave. — Le
sergent de Pétion. — La garde de corps. — L'offre
de la garde de corps. — Quel abîme en cinq jours!
— M. de Saxe. — On rente par les Champ-Élysées.
— M. de Saxe. — Question et réponse.
— M. de Saxe. — M. de Saxe. — M. de Saxe.
— M. de Saxe. — Les femmes de la
nation. — M. de Saxe. — M. de Saxe. — M. de Saxe.
— M. de Saxe. — M. de Saxe. — M. de Saxe.
— M. de Saxe. — M. de Saxe. — M. de Saxe. 40

XVII. — Barnave et Mirabeau. — Tristes pressentiments
de la reine. — *Le Massacre des innocents.* — Le
portait. — Le coup de tonnerre. — La bougie. —
Le garde national. — La princesse de Lamballe. —
La bague de cheveu. — Les luttes. — Plus de mo-
narchie. — Le veto de Brissot. — La pétition. —
L'Assemblée impopulaire. — Les Jacobins. — Sus-
pension du pouvoir exécutif. — 17 juillet. — Les
perruquiers. — Leonard. — Le dessous de l'hôtel de
la Patrie. — Les drôles. — Le baril d'eau. — Ter-
ribles suites d'une plaisanterie. — Duport. — Le
Champ de Mars. — Verrières, le nain. — Fournier
l'Américain. — L'aide de camp tue. — On tire sur
La Fayette. — Robert. — Barricades enlevées. —
M. Jacques, Renaud et Hardi, municipaux, au
champ de la Fédération. 44

XVIII. — Allocation des municipaux. — Douze commis-
saires. — Le chevalier de Saint-Louis. — Bailly. —
Le drapeau rouge. — Au Champ de Mars! — La
pétition se signe. — La pyramide vivante. — Le
tambour. — Douze mille chevaliers de Saint-Louis.
— Le coup de fusil. — Le régiment de dragons. —
La troisième décharge. — Les canonniers. — Deuil
immense. — M. Provant. — Fermé de la reine. —
Pusillanimité des jacobins. — Madame Roland. 46

XIX. — Vive Robespierre! — Un mauvais ami. — Le
menuisier Duplay. — Royou et Suleau. — On ne
profite pas du coup d'État. — Les jacobins. — Ro-
bespierre à la tribune. — Insinuations de son dis-
cours. — Barnave. — La reine. — Fin de la Consti-
tuante. — La Constitution acceptée. — Le roi à
l'Assemblée. — Retour de la séance. — Scènes d'in-
terieur. — Salles provisoires. — Articles de la Con-
stitution. — Le serment. — La Législative. — Résumé
des travaux de la Constituante. 48

XX. — Le couplet. — Brissot de Warville. — Le verbe
brissoter. — La tabatière. — Ni sire, ni majesté. —
La Gironde. — Son origine. — Ses chefs. — Aspect
de l'Assemblée. — Jean-Jacques et Mirabeau. — Le
trône changé en fauteuil. — Les fonds baissent.
— La Fayette et Bailly remplacés. — Santerre et
Pétion. — Mot du roi. — La situation compliquée.
— Caricature. — « Je sanctionne. » — Lettre de M. de
Bouille. — Bires qu'elle excite. — Préparatifs de
guerre. — Mot de la Gironde. — Le serf devenu
homme. — Revue des rois de l'Europe. — Georges III,
Leopold II. — Le don Quichotte du despotisme. —
L'Espagne et Charles III. 50

XXI. — Les prêtres, les émigrés, les rois. — Rapport de
Gallois et de Gensonne. — Le serment des prêtres.
— Ses effets. — Lettre du prêtre Pontian-Gillet. —
Les quenouilles. — La circulaire. — Pétion aborde
la question des émigrés. — Décret contre M. de Pro-
vence. — Réponse des émigrés. — Plicard affilié
dans Paris. — Couplet du théâtre Moire. — Cri de
Brissot chaudement accueilli. 52

XXII. — Massacres de Saint-Domingue et de la Glacière.
— Le roi sanctionne le décret contre Monsieur.
— Mesures contre les émigrés et les prêtres rétra-
ctaires. — Veto du roi. — Allocation de Louis XVI.
— M. de Narbonne ministre de la guerre. — Il crée
trois armées. — Les princes décrétés d'accusation. —
M. de Narbonne renversé. — Brissot accuse Deles-
sart. — Menaces de Vergniaud. — Clavière, Dumou-
riez et Roland. — Dumouriez juge par un regard.
— Portrait de madame Roland. 54

XXIII. — La guerre à l'Autriche. — Opposition de Robes-
pierre. — Les partis en France. — Leurs chefs. —
Les Suisses de Châteauneuf réhabilités. — La fête
de la Liberté. — Les hostilités commencent. — Sauve
qui peut! — Le général Dillon tue à Lille. — Un
coup d'État populaire est décidé. — La garde du roi.
— Rapport de Bazire sur les événements. — Joachim
Murat. — Le 29 mai. — Servan ministre de la guerre.

Pages

Pages

— Le camp projeté. — Robespierre, Louvet. — Lutte entre la Révolution et la royauté. — Le roi hâie toujours	56
XXIV. — Roland et le roi. — La lettre au roi. — Roland donne sa démission. — Dumouriez, Guadet. — Le roi sanctionne le décret des vingt mille hommes et met son veto au décret des prêtres. — Entrevue de Louis XVI et de Dumouriez. — Scène pathétique. — Réflexions.	58
XXV. — Le ministère Feuillant. — Lettre de la Fayette. — Ses conseils. — Effet sur l'Assemblée. — Guadet. — L'orage a duré une heure. — Le 20 juin est décidé. — Lettre de la Fayette au roi. — Atonie du roi. — La Commune et les faubourgs. — 20 juin, 10 août, 2 septembre. — L'étincelle électrique. — Mot de Vergniaud. — Danton. — La gamme. — Legendre. — Santerre, ses habitudes, ses formes de langage. — Portraits. — L'arbre de la liberté aux Feuillants. . .	61
XXVI. — Le roi promet de recevoir la pétition. — Les masses. — La foule qui étouffe. — M. Vêto. — Le municipal et le peuple. — La pièce d'artillerie à la grille — Précaution de M. de Bougainville. — Voulaient-on tuer le roi? — Madame Elisabeth. — L'enfant et la mère se protègent. — La cocarde, le bonnet rouge. — La femme du peuple. — Les deux coups d'épée. — La sanction ou la mort. — La baïonnette et la pique. — « Capet, mets ce bonnet rouge! » — Le boucher Legendre. — Réponse de Merlin de Thionville. — Le jeune officier d'artillerie.	63
XXVII. — Le portrait de Charles I ^{er} . — Bertrand de Molléville. — Sa conversation avec le roi. — Proposition de sortir de Paris. — Le plastron. — Madame Campan. — Les maux de nerfs. — Craintes et pressentiments de la reine. — Le garçon de toilette. — Les serrures changées. — La fameuse armoire de fer. — Le serrurier Gamain. — Le couloir. — Le trou rond. — La clef dans la cassette. — Récit de Gamain. — Le gâteau à l'arsenic. — Madame Campan, ses explications. — Le portefeuille et son contenu. — Fatales prévisions. — Le royal <i>Ecce Homo</i>	65
XXVIII. — Six cent mille volontaires. — <i>La Marseillaise</i> . — Le roi de Paris. — Retour de la Fayette. — Il a les honneurs de la séance. — Il propose un projet qui est refusé. — Il repart. — La fête au Champ de Mars. — Demande des fédérés. — Situation extérieure. — Luckner. — Jean Chouan. — « Dormez-vous, madame Campan? » — Caricatures. — Le ruban tricolore. — Anecdote. — Vergniaud et Brissot à la tribune. — La patrie en danger. — La proclamation.	67
XXIX. — Charles Barbaroux. — Il est présenté et reçu chez madame Roland. — Cinq cents hommes qui sachent mourir. — Projet de Barbaroux. — Santerre s'y oppose. — Rixe aux Champs-Élysées. — Adresse des fédérés. — Le mont Aventin. — Directoire d'insurrection. — Difficulté d'une attaque des Tuileries. — Le faubourg Saint-Marceau au faubourg Saint-Antoine. — On délivre des cartouches. — Nouveau projet de fuite. — Idée de Grangeneuve. — Chabot recule. — La veille du 16 août. — La ville et la cour. — Lucile et madame Danton. — Terribles préparatifs. — La nuit. — La maison des Tribuns et le palais des rois. — La défense. — La cornaline. — Le premier coup de feu. — Les mille louis. — Les quarante-huit sections. — Pétion aux Tuileries.	70
XXX. — Plaintes de Mandat à Pétion. — Le roi attend. — Il est la victime d'un escroc. — Pétion prisonnier. — Mot d'un officier suisse. — Mandat à l'hôtel de ville. — Les sectionnaires à la Commune. — Le coup de pistolet. — La Commune brûle ses vaisseaux. — Santerre commandant de la garde nationale. — Le roi se montre à ses défenseurs. — Ridicule. — M. de Mailly. — « Vive le roi! vive la nation! » — Revue manquée. — Ouvrez à la noblesse de France! — Rœderer et Boissieux. — Mandat fils repousse l'insulte faite à son père. — Rixe sanglante. — Rœderer en présence de la reine.	73

XXXI. — La reine prévoit sa chute. — Opinion de Rœderer pour la sûreté du roi. — M. Dubouchage. — La reine discute les moyens de défense. — Les ministres Dejoly et Champion députés à l'Assemblée. — Ils reviennent la mort dans le cœur. — Le château imprenable. — Belle réponse de Rœderer. — Les canoniers refusent de marcher. — On demande la déchéance du roi. — La reine provoque la résistance de Louis XVI. — Les deux pistolets. — « Allons à l'Assemblée! » — Halte dangereuse. — « A bas Vêto! à bas l'Autrichienne! » — L'homme à la perche. — Entrée dans la salle de l'Assemblée. — Discours du roi. — On entend le bruit du canon et de la fusillade.	75
XXXII. — M. de Beaumetz. — Ordre de rester dans le château. — M. de Mailly commandant. — Explication du mot <i>Marseillais</i> . — La porte du château est livrée. — Témérité. — Les deux Suisses. — Les Suisses pêchés à la ligne. — Un coup de pistolet. — Feu! — Quatre cents hommes restent sur la place. — Les canons pris par les Suisses. — Arrivée de l'armée par les quais. — « Braves Suisses, à l'Assemblée! » — L'occasion manquée. — Les deux faubourgs font leur jonction au pont Neuf. — Dispositions de l'attaque. — On crie à la trahison. — Les cours sont forcées. — Sang-froid des Suisses. — Le feu est mis aux baraques. — Les gentilshommes se sauvent, les Suisses résistent. — Belle et sanglante retraite.	77
XXXIII. — Ce qui se passait à l'Assemblée. — « Les Suisses! nous sommes forcés! » — Beau mouvement. — Belle résolution. — M. Durler et le roi. — Ordre écrit du roi. — L'original à Zurich. — Le massif des marronniers. — Le pont tournant. — Les Suisses se débarrassent. — Ils sont jetés à la Seine par les gardes nationales. — Les caves de la rue Royale. — L'ambassadeur de Venise. — M. Desault. — Dévouement du député Bruat. — Épisodes sublimes et hideux. — Le page de la reine à l'hôtel de la Marine. — M. Forestier de Saint-Venant et ses trente hommes. — M. de Montmolin et son drapeau. — M. d'Autichamp sauvé par son sang-froid. — La fausse patrouille. — Théroigne de Méricourt. — Le député <i>Populus</i> . — On demande la tête de Suleau. — L'abbé Bougon. — Les douze hommes de la patrouille sont égorés. — La tête de Suleau rachetée à prix d'or. — Théroigne fouettée en public. — Sa terrible punition de 1793 à 1819.	80
XXXIV. — Le brasseur Santerre général en chef. — L'Alsacien Westermann. — Il sortait de Saint-Lazare. — Danton fait la tempête. — Westermann au 10 août. — Le peuple monte l'escalier des Tuileries. — Le loup, la louve et le louveteau. — On brise et on tue tout aux Tuileries. — Dévastation n'est pas pillage. — « Grâce aux femmes! » — Madame Campan et l'heiduque. — « Que faites-vous là-haut? » — « La nation te fait grâce. » — « Vive la nation! » — Pauvres servantes! — Lemonnier, médecin du roi, sauvé par son courage. — Le manche de la hache. — La Commune mène l'insurrection. — L'Assemblée ébranlée, la royauté détruite. — La déchéance. — On délibère sous le canon. — Vergniaud. — Décret. — Mot du roi. — Son déjeuner. — Les yeux de la reine. — Aspect de la famille royale. — L'ange protecteur	83
XXXV. — La séance de vingt-sept heures. — Les ministres réintégrés. — Mot de Danton. — Décrets publiés aux flambeaux. — MM. Maillardoz, d'ubigny et Carl assassinés. — Les quatre cellules des Feuillants. — Les vingt-cinq louis. — L'Assemblée choisit le Luxembourg. — La Commune, le Temple. — Le bûcher et la guillotine. — La famille royale au Temple. — Logement du roi le 13 août. — Les serviteurs esclaves. — Nuit de douleur. — Tison et sa femme. — L'architecte Palloy. — Emploi des journées. — Surveillance affreuse. — L'épée du roi. —	

	Pages
... — Le seigneur Rocher — Le carton ... — L'exécution. — L'abbé de six ... — La tête de ... de Lamballe. — Le ... — La reine brisée 85	
XXXVI — ... — La Commune prend ... — Danton ministre de la justice. — ... — Paralleles. — ... — Il ... ses affaires lui-même. — La Vendée et ... — La frontière et les poissances. — La ... — Les fers d'Olmütz — Marche de ... — Décret contre Longwy. — Appel de ... — Menace en prophétie. — Conspiration ... — Prière pour le roi. — Tactique de ... — Plans de campagne. — 88	
XXXVII — Deux faces de Danton. — Le canon d'alarme. — ... — Visites domiciliaires. — On bat la ... — Le pauvre dans la demeure du riche. ... — L'Assemblée et la Commune. — Les ... affichés à la porte de la prison. — L'Assemblée ... — Division entre les pouvoirs. ... — Marat membre de la Commune. — Le voleur au ... — Le canot d'argent et la montre d'or. — ... — Sanglots nocturnes de Robespierre. — Courage ... — Son humanité sauve Beaumarchais. ... — Danton se dissimule. — Position et rôle des ... acteurs du drame de septembre. — Le mas- ... sacré prêt à être lâché dans les rues de Paris . . . 91	
XXXVIII — Le maître et le disciple — Robespierre et Saint- ... — Dormir dans une pareille nuit!... — Nuit ... — L'un dort et l'autre veille. — Le sang va ... — On cherche l'occasion. — Marat sauve un ... — Proposition de Thuriot. — Quatre heures ... — La section Poissonnière. — Mot de ... — Chez lui le debauché tuait le politique. ... — La Commune suspend sa séance. — Translation ... — Les tréteaux de la rue de Bussy. — La ... — Parisseau et de la Cha- ... — Sang froid d'un président. — Erreur de ... — Danton absent 93	
XXXIX — L'huissier Maillard. — Le 3 septembre à la Force. — ... — La pauvre petite princesse. — Lettre du duc de ... — Les trois hommes et les petits assi- ... — Les terreurs de la princesse de Lamballe. ... — Manuel sauve ma- ... — Effroi de la princesse. — Hébert ... — Jurez tout ce qu'on vous demande. ... — Le grand Nicolas. — Le perroquier Charlat. — ... — Grison, l'homme à la bûche. — ... — L'homme à la baguette . . . 95	
XL — Dernières mutilations de la princesse de Lam- ... — Son cœur au bout d'une pique. — La tête ... — Sitons en route pour le Temple. ... — Le héros qui va lent sur les débris du cadavre. ... — Le ruban tricolore arrête l'émeute. — Reflexions ... — La maison de la Tombe-Issoire. ... — La fosse commune pour les cadavres. — La tête ... — On ne peut retrouver le corps. — L'offi- ... — Terreur de madame de Boffin. — Tout ... — Trois jours de boucherie. — A ... — Le Regent vole. — Mille neuf ... — Charlat sabré par ... — Danton de Neufchâteau. — Le ... de Valoy. — Dumouriez et Danton 96	
XLI — La Convention à la salle du théâtre des Tude- ... — Première séance — Manuel, Tallien. — ... — L'abolition de la royauté — La ... — Vol au Garde-Meuble. — La ... — Citoyen et ci- ... — Soixante-cinq de la croix de Saint Louis. ... — Le jugement de Louis XVI. ... — Intérieur du roi au Temple. — Le	

	Pages
portier Rocher. — Le cordonnier Simon. — La table de multiplication. — Les dossiers de chaise en bro- deries. — Murailles illustrées. — Les deux faction- naires. 98	
XLII. — Emploi des journées de la famille royale. — Pro- clamation du 21 septembre. — Formule des demandes. — Séparation de la famille. — Rigueurs de la Com- mune. — Translation dans la grande tour. — Le dejeuner oublié. — Le dîner en famille. — Simon et Cléry. — Le dauphin et le roi réunis. — Description de la tour du Temple. — Détails curieux 101	
XLIII. — Scènes d'intérieur. — On enlève au roi les insig- nes de ses ordres. — Dures conditions posées à Cléry, qui s'y soumet. — Les journaux accordés et retirés. — Toulon et la reine. — Le maçon et le dau- phin. — Couteaux, ciseaux, canifs enlevés. — Nou- velles apportées à Cléry. — Confidences au roi. — Ses inquiétudes. — La partie de siam. — Le n° 16 porte malheur. — Séparation de Louis et de son fils. — Le roi conduit à la Convention. — Il paraît à la barre de l'Assemblée 103	
XLIV. — Le roi entouré de son escorte. — Son impassibi- lité. — Aspect sans majesté. — Route du cortège. — Santerre introduit le prisonnier. — Silence de l'Assemblée. — Interrogatoire du roi par le président de la Convention. 105	
XLV. — Suite de l'interrogatoire du roi. — Détail des pièces, bases de l'accusation. — Le roi sort de l'As- semblée. — Le morceau de pain. — Isolement du roi. — Ses réclamations sont vaines. — La reine demande des journaux. — Refus du conseil géné- ral. — Alternative au sujet du dauphin. — Le roi se consacre à la grande affaire de son procès. 106	
XLVI. — L'armoire de fer. — Sa découverte. — Récit de Gamain. — Il part pour Versailles. — Son malaise général. — Il tombe sur la route. — L'Anglais bizarre. — Gamain se croit empoisonné. — Il est sauvé par l'élixir de l'Anglais. — Il revient à Versailles. — Les médecins. — La brioche. — Il reste perclus de tous ses membres. — Dénonciation à Roland. — La Con- vention s'empare des papiers. — Mirabeau dévoilé. — Le buste et l'écrêteau de rue brisés. — Le corps de Mirabeau chassé du Panthéon et remplacé par celui de Marat. — Le fossoyeur de Sainte-Catherine. — Clamart. — Contenance de roi devant l'Assem- blée. — Vingt-deux ans pour répondre à l'appel. — Situation de Louis XVI vis-à-vis de ses frères. . . . 109	
XLVII. — Opinion des feuilles du temps sur le procès du roi. — Louis demande un conseil. — La Convention l'accorde. — Il choisit Target, qui refuse lâchement. — Malesherbes se présente, le roi l'accepte. — Belle lettre de Tronchet. — Lettre de Malesherbes. — Dévouement d'Olympe de Gouges. — Conduite odieuse de la Commune. — Desèze. — Entrevue du roi et de Malesherbes. — Les cent sept pièces du procès. — La lecture en dure huit heures. — Souper des conventionnels. — Cinquante et une pièces nou- velles. — La fluxion. — Le dentiste refusé. — Brutali- té de la Commune 111	
XLVIII. — Travail du roi avec ses conseils. — Il communique par lettres avec sa famille. — Invention de Cléry pour que les prisonniers puissent communiquer entre eux. — Souvenirs du roi. — Anniversaire de la naissance de sa fille. — Les rasoirs. — Reconnaissance affec- tueuse du roi pour ses défenseurs. — Belle réponse de Malesherbes. — Louis achève son testament. — Testament de Louis XVI. — Appréciation critique de certaines phrases du testament. — Raison d'État, salut de l'État. — Étrange situation des rois en face de leurs peuples. 113	
XLIX. — Le 26 décembre. — Attentions de Cléry pour la reine. — La clef du valet de chambre Cléry. — Inci- dent. — Louis XVI entre à l'Assemblée. — Défense de Desèze — Belle défense à faire, manquée. — Paroles éloquentes de l'avocat. — Sa peroration. — Le roi prend la parole. — Notes et clefs présentées	

	Pages
par le président au roi. — Le roi se retire dans la salle des conférences. — Tumulte dans l'Assemblée. — Proposition de Pétion. — Mouvement oratoire de Lanjuinais. — Couthon. — Hésitation de l'Assemblée — Horace et Curiaçe. — Compétence de la Convention. — La Montagne et la Gironde. — Robespierre et Vergniaud	116
L. — Saint-Just à la tribune. — Projet de décret de Camille Desmoulins. — Attaque de Gasparin contre la Gironde. — Retour de Danton. — Sa liste de questions. — Défiance de la Gironde qui perd le roi. — Les trois questions de Fonfrède. — Discussion suprême. — L'appel nominal pour la peine. — Le ministre d'Espagne. — Sortie de Danton. — La mort. — Les défenseurs du roi. — Paris illuminé. — Saint-Fargeau assassiné par Paris. — Fuite du meurtrier. — Il est découvert. — Il se brûle la cervelle.	118
LI. — Le roi insulté en entrant au Temple. — La cravate et les gants. — Le 1 ^{er} janvier. — L'opinion publique. — <i>L'Ami des lois</i> . — M. Brunier médecin. — Un arrêté de la Commune. — Impassibilité du roi en apprenant sa condamnation. — <i>Le Mercure de France</i> et le logogriphe. — Attente du sursis. — Les trois rouleaux de louis. — Le billet du roi à la Commune. — Le conseil exécutif. — Lecture de l'arrêt au roi. — Décret de la Convention. — Lettre du roi à la Convention. — Dernier dîner du roi. — Point de couteau.	120
LII. — Garat et Santerre. — Refus de sursis. — Dispositions pour l'exécution. — La municipalité et le conseil général. — Arrivée du confesseur Edgeworth. — La salle à manger. — Vive émotion du roi. — Douleuruse entrevue de la famille royale. — Les sept quarts d'heure de déchirants adieux. — Demain à sept heures ! — Misérable Commune ! — Le souper. — Les ornements d'église. — Les cheveux roulés. — Les heures vont vite. — La messe. — Six heures. — « O mon roi ! » — Derniers dons du roi. — Le cachet, les cheveux. — Les ciseaux. — Indignation du roi. — « Le bourreau, c'est assez pour Capet ! » . . .	122
LIII. — On bat la générale à cinq heures du matin. — « Vous venez me chercher ? » — Le testament. — « A ma femme ! » — Le concierge Mathey. — La voiture et les gendarmes. — Ordre de la Commune. — L'angle des rues. — Cris de grâce sans écho. — Batz, Devaux et leurs amis. — Leur vaine tentative. — Dispositions de la place de la Révolution. — L'échafaud et les piques. — La foule immense. — Louis recommande M. de Firmont aux gendarmes. — Derniers outrages. — Lutte du roi. — Les marches glissantes. — « Taisez-vous ! » — Dernières paroles. — La tête montrée au peuple. — La manne d'osier. — Commotion. — Lettre à la Convention. — Voici du sang du tyran. — Terrible imprécation. — Les habits de deuil. — Le cachet. — Réflexions.	125
LIV. — La famille royale. — La torche et l'étoile. — Le livre de prières. — Chaque seconde est une douleur. — La reine demande Cléry. — Elle est refusée. — Quinze chemises. — Cléry rendu à la liberté. — Douleur de la reine. — Surveillance plus sévère. — Chaumette. — Vol du paquet scellé. — Le chevalier de Rougeville. — Son serment inutile. — Arrêté de la Commune du 1 ^{er} avril 93. — Tison et Pache. — Turgu dénoncé. — Visites nocturnes. — Le cordonnier Wolf. — Maladie du jeune prince. — Le médecin des prisons Thierry. — La femme Tison devient folle. — Le bouillon. — Séparation violente de la reine et de son fils. — Il est remis à Simon. — Cruautés de cet homme. — Noble réponse du dauphin	127
LV. — On annonce à la reine son procès. — On l'emmène à deux heures du matin. — « Rien ne me fait plus mal. » — Gardée à vue à la Conciergerie. — Objets saisis et scellés. — La prison et le cachot. —	

	Pages
Histoire de la Conciergerie. — Aspect du cachot. — Le gardien Richard. — Sympathie pour la reine. — La maîtresse du municipal. — De Rougeville. — Le bouquet et le billet. — Anecdote sur le chevalier de Maison-Rouge.	130
LVI. — Richard remplacé par Bault à la Conciergerie. — Les fleurs et les fruits. — Les reliques. — Les cheveux de la reine. — La couche de chaux. — La couverture de coton. — La boucle de cheveux. — La jarretière. — Fouquier-Tinville. — Chauveau-Lagarde et Tronson-Ducoudray. — La reine au tribunal révolutionnaire. — Les juges et le président. — L'acte d'accusation, l'interrogatoire. — Indignation de la reine. — Les quatre questions. — Sentence de mort. — La salle d'attente. — Lettre de la reine. — Les trois abbés confesseurs refusés. — Insistance du dernier. — Espérance de la reine. — La robe blanche de la dernière toilette. — Courage de la reine. — Cris du peuple. — La charrette. — L'Assomption. — La bénédiction clandestine. — L'échafaud et Sanson. — Dernières paroles de la reine. — On montre sa tête au peuple. — Le 16 octobre 1793.	133
LVII. — Les derniers hôtes du Temple. — La fouille de quatre heures. — Persécutions puériles. — Extraits des délibérations du conseil général. — Le dé d'or. — Le pansement refusé. — Le jus d'herbes. — Deux bouillons. — L'égalité des jours. — La fausse monnaie. — Le trictrac. — Le maigre de madame Elisabeth. — Séparation de madame Elisabeth et de madame Royale. — Le 10 mai 1794. — Interrogatoire de madame Elisabeth par Fouquier-Tinville. — Chefs d'accusation. — Le 10 août, les diamants, correspondance, etc.	135
LVIII. — Fouquier-Tinville conclut à la mort. — Condamnation de la famille Loménie de Brienne. — Mot de l'accusateur public. — Refus de laisser venir un prêtre non assermenté. — La salle des morts. — Le fichu partagé. — L'aurole de jeunesse. — La vingt-troisième sur la charrette. — Éloge de la sœur du roi. — Réponse à M. de Saint-Pardoux. — Elle suit son frère partout. — Les femmes nobles qui l'accompagnent. — Le dernier baiser. — Appréciation des vertus de madame Elisabeth. — Dernier acte du 10 mai.	138
LIX. — Le dauphin livré à Simon. — Celui-ci veut en faire un cordonnier. — Le louveteau. — Sa résistance à Simon. — On grise le dauphin pour le pervertir. — Basse cruauté de Simon. — « Dors-tu, Capet ? » — Simon devient municipal. — Le dauphin abandonné à lui-même. — Ses tortures. — Son affaiblissement moral et physique. — Lettre de madame Royale à ce sujet. — Le 9 thermidor. — On veut exiler le frère et la sœur. — Cambacérés s'y oppose. — Harmand (de la Meuse). — L'ancien valet de chambre. — Simon guillotiné. — Description de la prison du dauphin. — Longue et pénible visite. — Le dîner du prince. — Le chirurgien Desault. — Arrêté de la Commune. — Maladie et dépérissement du prince. — Il meurt le 9 juin 1795.	139
LX. — Madame Royale restée seule au Temple. — Elle ignore le sort de sa tante et de sa mère. — Les couteaux, le briquet. — Robespierre. — Le 10 thermidor. — Les membres de la Convention. — Laurent commissaire. — Amélioration du sort de la princesse. — Visite d'Harmand. — Description. — « On ne me donne pas de bois. » — Le piano. — Le lit. — Les livres. — Le frère et la sœur peuvent se voir. — Madame Royale sort de prison après quarante mois. — Supposition historique sur Robespierre. — Échange de madame Royale contre huit prisonniers. — L'empereur d'Autriche veut la marier au prince Charles. — Elle épouse le duc d'Angoulême.	142
ANNEXE.	145



TABLE DU VOLUME

I. — LOUIS XVI ET LA RÉVOLUTION

II. — LE DRAME DE QUATRE-VINGT-TREIZE





La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

~~73~~

JAN 03 '83

~~73~~ APR 15 '83

21 JUN 1993

04 JUN 1993

~~73~~ NOV 14 1993

NOV 14 2004

UO 14 FEB 2005

CE



CE PQ 2221
.F07 1907 V013
CJJ DUMAS, ALEXA CEUVRES CC
ACC# 1323419

